13-2
18

13-2
18

ALUMNI LIBRARY,
THEOLOGICAL SEMINARY,
PRINCETON, N. J. 61-3
2.5

Case, Division
Shelf, Section
Book, No.

BS2335
.C166
1854
V.3

COMMENTAIRES

DE

JEHAN CALVIN.

III

IMPRIMERIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE,
Rue Saint-Benoît, 7. — 1855.

✓
Jean Calvin

COMMENTAIRES

DE

JEHAN CALVIN

SUR LE

NOUVEAU TESTAMENT

TOME TROISIÈME

Sur les Epistres de S. Paul aux Romains, Corinthiens, Galatiens et Éphésiens.

Le tout reveu diligemment et comme traduit de nouveau, tant le texte que la glose, comme on pourra appercevoir en conférant les éditions précédentes avec ceste-ci.

Des creux manoirs et pleins d'obscurité
Dieu, par le temps, retire vérité.

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE
RUE TRONCHET, 2
1855

JEHAN CALVIN

A

M. Simon Grinée, homme doué de grâces excellentes, Salut.

Il me souvient qu'il y a trois ans, comme nous devisions privément entre nous quelle estoit la meilleure façon d'interpréter l'Escriture, que le moyen d'y procéder lequel vous approuviez le plus, fut aussi celuy qui me pleut plus que tous autres. Car nous estions tous deux de cest avis, que la principale vertu d'un expositeur consiste en une briefveté facile, et qui n'emporte point d'obscurité. Et de faict, comme ainsi soit que quasi tout son office est comprins en ce seul poinct, asçavoir de bien déclarer et descouvrir l'intention de l'autheur lequel il a entreprins d'exposer, d'autant qu'il mène les lecteurs hors d'icelle, d'autant aussi il s'eslongne de son but, ou pour le moins extravague aucunement hors de ses limites. Et pourtant, nous désirions que du nombre de ceux lesquels aujourd'huy s'addonnent à aider en cest endroit la Théologie, il s'en trouvast quelqu'un, lequel s'estudiast à estre facile et clair, et quant et quant meist peine de n'empescher point outre mesure par longs Commentaires les lecteurs et gens d'estude. Or combien que je sçache que ceste opinion n'est pas receue de tous, et que ceux qui ne la reçoyvent, ont aussi quelques raisons qui les induisent à estre d'autre avis, toutesfois quant à moy on ne me peut destourner d'aimer ceste briefveté. Mais puis que la diversité qu'on voit estre de nature és esprits des hommes, porte cela, que les uns prenent plaisir à une façon, les autres à l'autre, laissons en cest endroit à chacun son jugement libre, moyennant que personne ne vueille astreindre tous les autres à son appétit, et à ce qu'il trouve bon. Cela fera que d'un costé, nous qui approuvons plus une briefveté, ne rejetterons point ou mespriserons les labeurs de ceux qui sont longs et copieux en l'interprétation des livres de la saincte Escriture : et d'autre part aussi ceux-là nous supporteront mutuellement, encore qu'il leur semble que nous soyons par trop briefs et serrez. Quant à moy, certes, je n'ay peu me tenir d'essayer si mon labeur pourroit en cest endroit apporter quelque proufit à l'Eglise de Dieu. Je ne veux pas dire toutesfois, que je pense maintenant avoir atteint à ce moyen de procéder, lequel lors nous sembloit le meilleur de tous : ou

que commençant j'aye pensé y pouvoir atteindre : mais j'ay pris peine de tellement modérer et compasser mon style, qu'on peut appercevoir que je me suis proposé ce moyen-là comme mon patron pour me régler dessus, et en approcher le plus près que je pourroye. Quant à sçavoir combien j'y ay avancé, pource que ce n'est pas à moy d'en juger, j'en laisse le jugement à vous et à ceux qui vous ressemblent. Au reste, touchant ce que j'ay choisi sur toutes autres ceste Epistre de S. Paul pour faire l'essay de cela, je voy bien que mon entreprise sera sujette à la répréhension de beaucoup de gens. Car veu que tant de personnages excellens en sçavoir ont par ci-devant employé leur labeur en l'explication d'icelle, il semble bien avis qu'il ne reste plus aux autres aucun moyen d'apporter rien de meilleur. Et de faict, je confesse, combien que je pensasse bien que ma peine ne seroit pas du tout sans fruit, que toutesfois du commencement j'ay esté arresté par ceste considération, que je craignoye d'estre noté de témérité, si après tant d'ouvriers excellens je mettoye la main à cest ouvrage. Il y a sur ceste Epistre plusieurs Commentaires tant des anciens que de ceux de ce temps. Et aussi à la vérité ils ne pouvoyent pas mieux employer leur labeur qu'en cest endroit : veu que quiconque l'entendra, il ha comme une ouverture et entrée à l'intelligence de toute l'Escriture. Je me déporte de parler des anciens ausquels la crainte de Dieu, le sçavoir, la sainceté de vie, et finalement l'aage a acquis une telle authorité, que nous ne devons rien mespriser de ce qui est procédé d'eux. Et mesmes aussi de ceux qui vivent encore aujourd'huy, il n'est jà besoin que je les nomme tous l'un après l'autre. Touchant de ceux qui y ont le plus travaillé, je diray ce qu'il m'en semble. M. Philippe Mélanchthon, selon l'excellente doctrine, industrie, et dextérité qu'il ha en toutes sciences, a beaucoup esclarci les matières traittées en icelle, par-dessus les autres, lesquels devant luy en avoyent mis quelque chose en lumière. Mais pource que son but a esté (comme il appert) de traitter seulement les points les plus notables : cependant qu'il s'arreste du tout à cela, de propos délibéré il laisse passer beaucoup de choses, lesquelles pourroyent aucunement donner peine à ceux qui ne sont pas des plus grans esprits. Après est venu Bullinger, lequel aussi à bon droict a acquis grande louange : car avec la doctrine il a eu aussi une facilité, laquelle l'a rendu fort agréable. Finalement Bucer, mettant ses labeurs en lumière, a (par manière de dire) fait l'ouvrage accompli. Car ce personnage-là (comme vous sçavez) outre le profond sçavoir et la grande cognoissance qu'il ha de plusieurs choses, outre la subtilité d'esprit, et ce qu'il a beaucoup leu, et plusieurs autres et diverses vertus, esquelles il n'y en a quasi pas un aujourd'huy qui le passe, et bien peu qui soyent à comparer à luy, au contraire il en surmonte plusieurs : ha ceste louange qui luy est propre et particulière, que nul autre de nostre temps ne s'est employé à l'interprétation de l'Escriture avec plus grande diligence. Comme donc je confesse que ce seroit une émulation perverse et par trop exorbitante, de vouloir tascher à emporter le pris par-dessus tels personnages : ainsi jamais il ne me veint en l'entendement de leur vouloir oster le plus petit poinct de leur louange. Que la grâce et authorité, laquelle ils ont méritée par le jugement commun de toutes gens de bien, leur demeure sauve et en son entier : cependant toutesfois, ce poinct me sera accordé, comme j'espère, qu'il n'y eut jamais rien de si accompli entre les hommes, que l'industrie des successeurs ne trouvast tousjours à s'employer, ou pour polir la chose, ou pour l'agencer, ou pour l'esclarcir. Touchant ma personne, je n'en ose rien dire, sinon qu'il m'a semblé que ce mien labeur ne seroit point inutile, lequel il n'y avoit aucune autre raison qui m'eust induit à entreprendre, que le bien public de l'Eglise. D'avantage aussi, j'ay pensé que la façon diverse de procéder, que je me suis yci proposée, seroit suffisante pour me purger de tout blasme ou souspeçon d'émulation : qui estoit la chose que j'avoye plus à craindre. Car M. Philippe Mélanchthon est parvenu à ce qu'il prétendoit, asçavoir d'esclarcir les points les

plus nécessaires. Et si s'estant arresté à ces principaux points, il a laissé beaucoup d'autres choses qui ne sont pas à mespriser, il n'a pas voulu empescher les autres de s'amuser à les esplucher aussi. Bucer est trop long, pour estre leu à la haste par ceux qui sont distraits d'autres occupations : et trop haut pour estre facilement entendu des petis, et de ceux qui ne considèrent pas de si près les choses. Car incontinent qu'il se prend à traitter une matière, quelle que ce soit, la fertilité incroyable d'esprit qu'il ha, luy fournit tant de choses en main, qu'il ne peut s'estancher et faire fin. Comme ainsi soit donc que l'un n'a pas traitté tous les points, et l'autre les a déduits trop amplement pour estre leu en peu de temps, il m'a esté avis qu'il ne pourroit point sembler que mon entreprinse tirast aucunement sur quelque émulation. Toutesfois j'ay esté quelque temps en doute, s'il seroit meilleur que j'allasse seulement comme grappetant après ceux-là, et les autres, pour ramasser les choses par eux omises, esquelles il me sembloit que je pourroye aider aux gens de moyen esprit : ou bien de dresser un Commentaire continuel, auquel il faudroit nécessairement réitérer beaucoup de choses qui auroyent desjà esté dictes par iceux tous, ou à tout le moins par quelqu'un d'entr'eux. Mais pource que bien souvent ils ne s'accordent pas ensemble, et que cela donne beaucoup de peine aux Lecteurs qui ne sont pas tant subtils, d'autant qu'ils sont en doute à l'opinion duquel ils se doyvent plustost arrester : j'ay pensé que ce mien labeur aussi seroit bien employé, et serviroit beaucoup, quand en monstrant quelle est la meilleure interprétation, je relèveroye de la peine de juger ceux qui d'eux-mesmes n'ont pas le jugement assez ferme : veu mesmement que mon intention estoit de comprendre le tout en telle briefveté, que les lecteurs ne perdroyent guères de temps en lisant en mes livres ce qui a esté dit par les autres. En somme, j'ay mis peine que personne ne peust se plaindre justement qu'il y ait yci beaucoup de choses superflues. Quant à l'utilité, je n'en di rien, laquelle toutesfois paraventure les gens qui ne se feront point malins et ingrats confesseront, en ayant fait lecture, avoir yci trouvé plus grande, que je n'oseroye (en gardant la règle de modestie) promettre par paroles. Au reste, quant à ce que quelque fois je suis de contraire opinion aux autres, ou pour le moins il y quelque diversité entre nous, en cela il est bien raisonnable qu'on m'excuse. Vray est que la parole de Dieu nous doit estre en telle révérence, que le moins qu'il se pourra faire, nous la desjoingnions par diversité d'interprétations : car cela dérogue je ne sçay comment à la majesté d'icelle, principalement si on le fait autrement qu'avec grand esgard, et en y usant de grande sobriété. Et de faict, si c'est une chose illicite de contaminer rien de tout ce qui est dédié à Dieu, certes cestuy-là ne sera aucunement supportable, qui avec ses mains polluées (c'est-à-dire d'une façon profane) ou n'estant point bien préparé, viendra à manier et traitter la chose de toutes la plus sacrée qui soit au monde. Et pourtant, c'est une audace qui emporte sacrilége de tirer çà et là les Escritures sans discrétion aucune, et s'en jouer à plaisir, comme d'une chose qui n'est faite que pour passetemps : ce que plusieurs ont fait long temps y a. Mais c'est une chose qu'on a tousjours peu appercevoir, que ceux-là mesmes qui avoyent zèle de la crainte de Dieu, et révérence et sobriété à traitter les saincts mystères de Dieu, n'ont pas en toutes choses esté d'accord et d'un mesme avis. Car jamais Dieu n'a usé de telle libéralité envers ses serviteurs, de faire que chacun d'eux à part eust une intelligence plene, parfaite et accomplie de tous points : et n'y a point de doute qu'en cela il n'ait eu esgard à nous entretenir, premièrement en humilité, et puis aussi en un désir et exercice de communication fraternelle. A ceste cause, puis qu'ainsi est qu'il ne nous faut pas attendre de veoir en ceste vie présente (ce qui autrement seroit bien à désirer, qu'en l'intelligence et exposition des passages de l'Escriture) il y ait entre nous en tout et partout un accord entier, il faut mettre peine quand nous laisserons l'opinion de ceux qui ont escrit devant nous, que nous le facions, non point estans incitez de quelque fol appétit de dire quelque chose de nouveau,

ou poussez de quelque envie de mettre une note sur les autres, non point estans esmeus d'aucune haine, ou chatouillez d'ambition, mais seulement estans contraints par nécessité, et ne cherchans que de proufiter aux autres : en après aussi, que cela se face en l'exposition de l'Escriture : mais quant aux points de doctrine et articles de la religion, esquels principalement le Seigneur a voulu que les siens fussent d'un accord, qu'on ne s'y donne pas si grande liberté. Que j'aye tasché de faire l'un et l'autre, les lecteurs le cognoistront aiséement. Mais pource qu'il ne me seroit pas séant de dire et prononcer ce qu'il me semble de moy-mesme je suis bien content d'en laisser la censure à vous : au jugement duquel puis que tous autres non sans cause défèrent beaucoup, je doy de mon costé déférer sans exception : asçavoir d'autant que je vous cognoy de plus près par conversation familière, laquelle en lieu qu'elle a accoustumé de diminuer aucunement la réputation des autres, augmente grandement envers moy la vostre, qui autrement est excellente et honorable enver toutes gens de sçavoir. A Dieu. De Strasbourg ce XVIII d'Octobre, M. D. XXXIX.

ARGUMENT

DE

L'ÉPISTRE DE SAINCT PAUL AUX ROMAINS.

Je ne sçay s'il est besoin de m'arrester longuement à parler de l'utilité de ceste Epistre. Car d'un costé je crain que mes louanges, qui n'approcheroyent jamais de la grandeur d'icelle, ne facent que l'obscurcir. D'autre part aussi elle se démonstre dés l'entrée, et se donne à cognoistre plus nayfvement qu'on ne sçauroit faire entendre de paroles. Et pourtant il sera meilleur de venir à l'argument, par lequel sans difficulté il apparoistra incontinent que ceste Epistre, outre plusieurs autres et singulières grâces qu'on y trouvera, en ha une propre et péculière, laquelle on ne sçauroit jamais assez priser et estimer : c'est que quiconque est parvenu à la vraye intelligence d'icelle, ha comme la porte ouverte pour entrer jusques aux plus secrets thrésors de l'Escriture.

L'Epistre est toute escrite d'une si bonne suite de propos et matières, que mesme le commencement est fait et couché selon les règles et préceptes de l'art. On cognoistra l'artifice en beaucoup de choses qui seront observées en leur lieu : mais principalement en ce que l'argument principal est déduit et tiré de là. Car ayant commencé par la probation de son Apostolat, de là il tombe sur les louanges de l'Evangile. Et pource que ceste matière ne pouvoit point estre traittée sans disputer de la foy, il vient à en parler, comme suyvant le fil de son propos mot à mot. Ainsi, il entre au principal poinct de toute l'Epistre, qui est, Que nous sommes justifiez par la foy : lequel il poursuit jusques en la fin du cinquième chapitre. Voyci donc le sujet de ces cinq chapitres, Que les hommes n'ont point d'autre justice que la miséricorde de Dieu en Christ, quand estant offert par l'Evangile, nous l'appréhendons par foy. Mais pource que les hommes se flattent et s'endorment en leurs vices, et s'abusans d'une vaine opinion de leur justice propre, n'estiment point la justice de la foy leur estre nécessaire, jusques à ce qu'on leur ait rabbatu toute la présomption qu'ils ont de leurs personnes : pource aussi qu'ils sont enyvrez de la douceur des voluptez, et plongez en une stupidité si lourde, qu'à peine peuvent-ils estre resveillez pour chercher la vraye justice, s'ils ne sont espovantez de l'appréhension du jugement de Dieu, l'Apostre poursuit tous les deux moyens. Car il rend les hommes convaincus de leurs iniquitez : et puis les picque du sentiment du jugement de Dieu, afin qu'ils ne s'endorment en leur mal.

Et premièrement, il condamne d'ingratitude tout le genre humain, mesme par la création du monde, pource que par des œuvres tant excellentes ils ne vienent point à recognoistre l'ouvrier : ou plustost pource qu'estans contraints de le recognoistre, ils ne rendent point un tel honneur à sa majesté comme il appartient : mais au contraire la profanent et despitent par leur vanité. Ainsi, tous en général sont convaincus et trouvez coulpables d'impiété et mespris de Dieu, qui est un crime exécrable par-dessus tous autres. Et pour mieux faire apparoistre que tous se sont aliénez et reculez du Seigneur, il récite des vilenies et meschancetez horribles qui règnent communéement entre les hommes. Ce qui monstre manifestement qu'ils se sont destournez de l'obéissance de Dieu : car ce sont tous signes de

l'ire de Dieu, qui ne pourroyent tomber sinon sur les iniques. Mais pource que les Juifs et aucuns des Gentils avoyent une apparence de saincteté externe, qui couvroit la perversité intérieure, il sembloit bien qu'on ne les pouvoit reprendre de tels crimes, et qu'ils ne devoyent point estre enveloppez en la condamnation commune. Pourtant l'Apostre vient à se dresser et ruer contre ceste saincteté feinte. Et d'autant qu'il estoit impossible de démasquer ces sainctereaux devant les hommes, il les ramène au jugement de Dieu, duquel les yeux voyent mesme les cupiditez cachées.

Puis faisant distinction des Juifs et des Gentils, il les fait comparoistre devant le siége judicial de Dieu chacun à part. Quant aux Gentils, il leur oste l'excuse qu'ils prétendoyent sous couleur d'ignorance : et monstre que leur conscience leur sert de Loy, entant qu'elle les accuse et rédargue tant et plus. Quant aux Juifs, il les presse fort et ferme par cela mesme qu'ils prenoyent pour leur défense, asçavoir la Loy escrite, de laquelle estans trouvez transgresseurs, ils ne pouvoyent nier leur iniquité, puis que desjà la sentence estoit prononcée contr'eux par la bouche de Dieu. Il respond aussi à une objection qui sembloit estre pour eux, asçavoir que ce seroit faire tort à l'alliance de Dieu, qui leur estoit en signe de sanctification, si on les mettoit au rang commun des autres nations. Et premièrement, il monstre qu'ils ne sont en rien à préférer aux autres par le droict de l'alliance, d'autant qu'ils s'en sont forclos par leur lascheté et désobéissance. En après, pour ne rien déroguer à la fermeté et certitude de la promesse de Dieu, il leur accorde bien quelque prérogative à raison de l'alliance : mais qu'elle soit prinse en la miséricorde de Dieu, non pas en leurs mérites. Par ainsi, il donne à entendre que quant à ce qui est du leur, ils demeurent semblables aux Gentils. Finalement, il prouve par authorité de l'Escriture, que sans exception, et Juifs et Gentils sont tous pécheurs : et sur ce propos il touche quelque chose de l'usage de la Loy.

Après avoir entièrement despouillé l'homme de toute confiance de sa vertu, de toute gloire de justice : après aussi l'avoir espovanté et abbatu par l'appréhension du sévère jugement de Dieu, il retourne à son premier propos, Que nous sommes justifiez par la foy : et déclare quelle est ceste foy, et comment par icelle la justice de Christ nous est acquise. Conséquemment, il fait en la fin du troisième chapitre une belle exclamation, pour rabbatre la fierté des hommes, afin qu'ils ne présument de s'eslever contre la grâce de Dieu. Et de peur que les Juifs ne restreignissent une telle grâce de Dieu à ceux de leur nation seulement, il monstre en passant qu'elle appartient aussi aux Gentils.

Au quatrième chapitre pour confermer son dire, il propose un exemple clair et notable, et par conséquent où il n'y a que répliquer : c'est asçavoir en la personne d'Abraham, lequel estant père des fidèles, doit aussi estre considéré comme un patron auquel tous les autres sont réglez. Ayant donc prouvé que cestuy-là a esté justifié par foy, il conclud qu'il nous faut aussi tenir tout le mesme chemin. Et sur ce poinct il fait une conséquence par comparaison de choses contraires : Qu'il faut que la justice des œuvres tombe bas, si tost que la justification de la foy vient à estre establie. Ce qu'il conferme par le tesmoignage de David, lequel constituant la béatitude de l'homme en la seule miséricorde de Dieu, oste ce pouvoir aux œuvres, de rendre l'homme bienheureux. Puis après il déduit plus au long ce qu'il avoit auparavant touché en brief : c'est que les Juifs n'ont rien de quoy s'eslever plus que les Gentils, veu que ce bien-ci est commun aux uns et aux autres. Ce qui appert entant que l'Escriture tesmoigne qu'Abraham a esté justifié avant qu'estre circoncis. Et en cest endroit comme par occasion il touche en passant quelque chose de l'usage de la Circoncision. En après, il dit que la promesse de salut est fondée en la seule bonté de Dieu : pource que si elle dépendoit aucunement de la Loy, elle ne pourroit point mettre en repos les consciences, esquelles toutesfois il faut qu'elle soit confermée : et d'autre part jamais elle ne viendroit à avoir son accom-

plissement et effet. Et que pourtant, afin qu'elle soit ferme et stable, quand il est question de la recevoir, nous devons sans avoir esgard à nous-mesmes, nous arrester du tout à la seule vérité de Dieu : et ce à l'exemple d'Abraham, lequel laissant arrière toutes considérations de sa propre personne, a jetté son regard sur la puissance de Dieu. Sur la fin du chapitre, afin d'appliquer au propos général l'exemple particulier qu'il avoit allégué, il monstre la conformité qu'il y a d'un costé et d'autre.

Le cinquième chapitre, après avoir touché quelque mot du fruit et de l'effet de la justice qui est par la foy, ne contient quasi autre chose qu'amplifications, pour mieux esclarcir la matière. Car il fait un argument du plus grand au moindre, et monstre combien nous devons attendre et espérer de l'amour de Dieu, maintenant que nous sommes rachetez et réconciliez à luy : veu que lors que nous estions pécheurs et perdus, il a esté libéral envers nous jusques à nous donner son Fils unique et bien-aimé. Après il fait quelques comparaisons, asçavoir du péché avec la justice gratuite, de Christ avec Adam, de la mort avec la vie, de la Loy avec la grâce : dont appert que la bonté infinie de Dieu surmonte, et par manière de dire, engloutit tous nos maux, quelques grans qu'ils soyent.

Au sixième chapitre, il vient à parler de la sanctification que nous obtenons en Christ. Car la chair, si tost qu'elle a eu quelque léger goust de ceste grâce, est volontiers encline à se flatter, et lascher la bride à ses vices et cupiditez, comme si elle s'estoit desjà bien acquittée. Mais S. Paul déclare au contraire, que nous ne pouvons recevoir justice en Christ, que quant et quant nous n'y prenions sanctification. Il le prouve par le Baptesme, par lequel nous sommes introduits en la participation de Christ. Là nous sommes ensevelis avec Christ, afin qu'estans morts à nous-mesmes par sa vie nous soyons ressuscitez en nouveauté de vie. Il s'ensuit que nul ne peut estre vestu de sa justice, si la régénération n'y est quant et quant. De là, il prend occasion d'exhorter à saincteté et pureté de vie, qui doyvent nécessairement apparoistre en ceux lesquels du règne de péché ont esté transportez au règne de justice. Et par mesme moyen il repousse et rembarre ceste maudite licence charnelle, qui cherche en Christ congé de pécher plus librement. Il entrelace aussi quelque mot touchant l'abrogation de la Loy : en laquelle abrogation le nouveau Testament se monstre, par lequel avec l'abolition des péchez le sainct Esprit est promis.

Au septième chapitre il entre avant en matière touchant l'usage de la Loy, dont il avoit auparavant parlé comme en passant. Il rend raison pourquoy nous sommes délivrez de la Loy : asçavoir pource que de soy elle ne servoit sinon à condamnation. Et afin que cela ne tournast en blasme à la Loy, il la défend fort et ferme de toute calomnie : car il monstre que nous sommes cause de ce que la Loy, qui estoit donnée en vie, nous est tournée en matière et occasion de mort. Il déclare aussi comment par elle le péché est augmenté. Après, il fait une description de la luite ou combat de l'esprit et de la chair, lequel sentent en eux les enfans de Dieu cependant qu'ils sont détenus en la prison de ce corps mortel. Car ils portent avec eux les reliques de concupiscence, par lesquelles tous les jours ils sont retirez en partie de l'obéissance de la Loy.

Le huitième chapitre est plein de consolations, de peur que les fidèles ayans ouy parler de leur désobéissance, ou plustost obéissance imparfaite, que l'Apostre avoit descouverte au chapitre précédent, ne veinssent à estre par trop espovantez en leur conscience, et tomber en désespoir. Mais afin que de là les iniques ne prenent occasion de se flatter, dés l'entrée il déclare qu'un tel bien n'appartient sinon à ceux qui sont régénérez, esquels l'Esprit de Dieu vit et produit sa vertu. Il monstre donc deux choses. La première, que tous ceux qui sont entez au Seigneur Jésus par l'Esprit d'iceluy, sont hors des dangers d'estre condamnez, combien qu'ils soyent encore chargez de péchez. L'autre est, que tous ceux qui demeurent en la

chair, n'ayans la sanctification de l'Esprit, ne sont point participans d'un tel bien. Après, il déclare combien grande est la certitude de nostre fiance, veu que l'Esprit de Dieu par son tesmoignage nous oste toute matière de doute et perplexité. D'avantage, comme prévenant l'objection qu'on eust peu faire, il monstre que les misères ausquelles nous sommes sujets en ceste vie mortelle, ne peuvent troubler ou esbranler l'asseurance que nous avons de la vie éternelle : et que plustost par tels exercices nostre salut est avancé : à l'excellence duquel si on fait comparaison de toutes les misères de ce monde, elles ne seront rien estimées. Ce qu'il conferme par l'exemple de Christ : lequel comme il est l'aisné ayant le premier lieu en la maison de Dieu, aussi est-il le patron auquel nous devons tous estre conformez. Pour conclusion, comme tout estant bien asseuré, il se glorifie d'une fort belle façon, en despitant hardiement toute la puissance et cautèle de Satan.

Or pource que plusieurs se troubloyent, voyans les Juifs qui estoyent les premiers gardiens de l'alliance, et héritiers, se reculer ainsi de Christ : (car de là ils venoyent à conclure, ou que l'alliance estoit ostée à la postérité d'Abraham, veu qu'elle rejettoit celuy qui en estoit l'accomplissement : ou bien que Christ n'estoit point ce Rédempteur promis, veu qu'il ne pourvoyoit mieux à ce peuple d'Israël :) l'Apostre commence à obvier à ceste question dés le commencement du neufième chapitre. Et ayant premièrement protesté de l'amour qu'il porte à ceux de sa nation, afin qu'il ne semblast dire quelque chose par haine : après aussi avoir franchement recognu les prérogatives qu'ils avoyent par-dessus les autres, il vient tout doucement à toucher et oster le scandale qu'on prenoit de leur aveuglement. Il met donc deux espèces d'enfans d'Abraham, pour monstrer que tous ceux qui sont descendus de luy selon la chair, ne sont pas estimez sa semence pour participer à la grâce de l'alliance : et au contraire, que les estrangers estans entez par foy, sont tenus pour enfans d'Abraham. Et pour exemple de cela, il nous propose Jacob et Esaü. Parquoy, sur ce poinct il nous ramène à l'élection de Dieu : de laquelle il faut bien nécessairement penser que tout dépend. Or puis que ceste élection est fondée en la seule miséricorde de Dieu, c'est folie d'en chercher la cause és hommes ou en leurs mérites. Il y a de l'autre costé la réprobation, laquelle sans doute est toute plene d'équité, mais d'en trouver la cause plus haut qu'en la volonté de Dieu, il est impossible. Sur la fin du chapitre, il monstre au doigt que les Prophètes avoyent prédit tant la vocation des Gentils, que la réprobation des Juifs.

Au dixième chapitre commenceant derechef par la protestation de l'amour qu'il porte aux Juifs, il dit apertement que la vaine fiance des œuvres est la cause de leur ruine. Et afin qu'ils ne se pensassent couvrir de la Loy, il prévient, disant que mesme la Loy nous mène à la justice de la foy. Il dit après, que ceste justice est offerte indifféremment à toutes nations par la bénignité de Dieu, mais qu'il n'y a que ceux que le Seigneur illumine de grâce spéciale, qui la reçoyvent. Quant à ce que beaucoup plus grand nombre des Gentils que des Juifs sont parvenus à un tel bien, il monstre qu'il avoit esté ainsi prédit par Moyse et Esaïe : desquels l'un a apertement prophétizé la vocation des Gentils, et l'autre l'endurcissement des Juifs.

Toutesfois il y demeuroit tousjours une doute, Asçavoir-mon si par l'alliance du Seigneur il n'y avoit pas quelque différence entre la semence d'Abraham, et les autres nations. Pour en donner la résolution, il advertit premièrement qu'on n'ait point à juger de l'œuvre du Seigneur selon ce qui apparoist à nos yeux, veu que souventesfois les éleus ne vienent point à nostre cognoissance : comme jadis Elie y fut trompé, quand il cuidoit que le vray service de Dieu fust aboli entre les Israélites, et toutesfois il y en avoit encore sept mille qui estoyent réservez impollus. Il advertit aussi qu'on ne soit point troublé pour la grande multitude des incrédules, lesquels on voit avoir l'Evangile en horreur. Après cela, il afferme que l'alliance du Seigneur réside encore mesme en la postérité charnelle d'Abraham, en ceux toutes-

fois seulement lesquels le Seigneur a prédestinez par son éleetion libre et gratuite. Conséquemment, afin que les Gentils ne veinssent à s'eslever par trop à cause de leur adoption, et à mespriser les Juifs, comme estans rejettez : il s'addresse à eux, leur monstrant que tout l'avantage qu'ils ont, procède de la pure bonté de Dieu, ce qui leur doit estre plustost occasion de s'humilier. Et qui plus est, il adjouste que la semence d'Abraham n'est pas du tout forclose de ceste adoption : pource que la foy des Gentils en fin fera envie aux Juifs, afin que par ce moyen le Seigneur rassemble tout son Israël.

Les trois chapitres ensuyvans sont pleins d'exhortations et saincts advertissemens, toutesfois en diverses sortes : car le douzième contient des enseignemens généraux appartenans à l'instruction de la vie Chrestienne. Le treizième pour la pluspart tend à maintenir l'authorité et la puissance du Magistrat. Dont nous pouvons certainement conjecturer qu'il y avoit lors quelques fantastiques et mutins qui n'estimoyent point que la liberté Chrestienne peust consister, si la puissance civile n'estoit abbatue. Mais afin qu'il ne semblast que l'Apostre voulust charger l'Eglise d'aucun commandement, qui ne fust comprins sous charité, il monstre que charité requiert aussi une telle obéissance. Après cela, il met d'autres enseignemens pour l'instruction de la vie, desquels il n'avoit point encore parlé.

Au chapitre suyvant il traitte une exhortation qui estoit fort nécessaire en ce temps-là : car il y avoit aucuns qui par une superstition obstinée, s'arrestans tousjours aux cérémonies Mosaïques, se sentoyent grandement offensez de ceux qui les mesprisoyent. D'autrepart, ceux qui cognoissoyent l'abrogation d'icelles, pour arracher ceste superstition, de propos délibéré donnoyent à entendre qu'ils n'en faisoyent conte. Les uns et les autres estoyent excessifs en leurs propos. Car les superstitieux condamnoyent les autres comme contempteurs de la Loy de Dieu : et les autres sans aucun esgard se mocquoyent à tous propos de la simplicité des superstitieux. L'Apostre donc baille aux uns et aux autres modération bien convenable : asçavoir que les premiers se gardent de trop grand chagrin, et les autres de présomption d'eux-mesmes, et mespris de leurs frères. Il monstre quant et quant la vraye règle et mesure de la liberté Chrestienne, c'est qu'elle soit tousjours rapportée à charité et édification : et aux infirmes il donne un bon conseil, leur défendant de rien entreprendre contre leur conscience.

Le quinzième chapitre commence par la répétition d'une sentence générale, qui est comme la conclusion de toute la dispute : c'est, Que les plus forts employent leur force à confermer les foibles. Or pource qu'il y avoit une continuelle dissension entre les Juifs et les Gentils sur le faict des cérémonies Mosaïques, il appaise tous tels estrifs, en ostant aux uns et aux autres toute occasion de s'eslever. Car il monstre que leur salut à tous dépend entièrement de la seule miséricorde de Dieu : sur laquelle estans appuyez, ils doyvent quitter tout orgueil et présomption : par laquelle aussi estans conjoints ensemble en l'espérance d'un héritage, ils se doyvent aimer et supporter les uns les autres. Finalement, voulant faire un discours sur les louanges de son Apostolat, (ce qui servoit pour donner plus grande authorité à sa doctrine) il prend occasion d'entrer en propos, s'excusant de ce que si hardiment il s'estoit meslé de les enseigner, et priant que cela ne luy fust imputé à témérité. Il leur donne aussi quelque espérance de faire un voyage vers eux, ce que jusques à donc il n'avoit peu accomplir, combien qu'il le désirast fort, ainsi qu'il dit au commencement de l'Epistre. Et déclare quant et quant que c'est qui l'empesche d'y aller pour le présent : asçavoir la charge que les Eglises de Macédone et Achaïe luy avoyent donnée de porter en Jérusalem les aumônes qu'ils avoyent contribuées pour survenir à la nécessité des frères qui estoyent en Judée.

Le dernier chapitre ne contient quasi autre chose que salutations et recommandations, sinon qu'il y a quelques enseignemens notables entremeslez, et pour la fin une bien belle prière.

L'IMPRIMEUR AUX LECTEURS, SALUT.

Craignant, amis Lecteurs, que le changement de la traduction du texte ne vous rendist aucunement esbahis, je vous ay bien voulu advertir que vous n'avez rien perdu au change. Car M. Calvin autheur de ces Commentaires, avec M. de Besze, tous deux fidèles docteurs et ministres de ceste Eglise, selon le don des Langues, et autres grâces qu'ils ont receues du Seigneur, comme est celle d'interprétation et saine intelligence du sens nayf des sainctes Escritures, se sont dernièrement employez à rendre la traduction du nouveau Testament en nostre Langue Françoise la plus vraye, propre et facile qu'il leur a esté possible selon la propriété du Grec, et vérité du sens, tellement que leur industrie et diligence apporte une telle clarté à l'intelligence du vray sens qu'il n'y a homme amateur de la parole de Dieu, qui ne soit grandement tenu de luy rendre grâces pour un si grand et si excellent bénéfice qu'il a fait de nostre temps à sa povre Eglise, ayant suscité ces deux bons personnages pour faire une œuvre si sainct et si nécessaire. Vous donc qui en jouyrez, louez le Seigneur éternellement, et en sçachez gré aux instrumens dont il a usé pour vous procurer un si grand bien. Adieu.

COMMENTAIRES

SUR

L'ÉPISTRE AUX ROMAINS

CHAPITRE PREMIER.

1 *Paul serviteur de Jésus-Christ, appelé pour estre Apostre, choisi à part pour* [annoncer] *l'Evangile de Dieu*[1],

2 (*Lequel il avoit au paravant promis par ses Prophètes és sainctes Escritures.*)

3 *Touchant son Fils :* (*qui a esté fait de la semence de David selon la chair*[2] *:*

4 *Et a esté déclaré Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sanctification, par la résurrection des morts :*) *c'est asçavoir nostre Seigneur Jésus-Christ :*

5 *Par lequel nous avons receu grâce, et office d'Apostre :* (*afin qu'il y ait obéissance de foy*) *envers tous les Gentils en son nom,*

6 *Entre lesquels aussi vous estes appelez de Jésus-Christ.*

7 *A* [vous] *tous qui estes à Rome, bien-aimez de Dieu, et appelez à estre saincts*[3], *grâce vous soit et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ.*

1) *Act.*, XIII, 2. 2) *Luc*, II, 32. 3) *Eph.*, I, 1.

1 *Paul.* Quant au nom de *Paul*, veu que ce n'est pas une chose de si grande importance que nous-nous y devions longuement arrester : veu aussi que nous ne pouvons rien amener que les autres Expositeurs n'ayent dit, je m'en tairoye entièrement, si ce n'estoit qu'on peut aiséement contenter les uns, sans donner ennuy aux autres : car ceste question sera despêchée en peu de paroles. Ceux qui pensent que l'Apostre se soit usurpé ce nom comme un tesmoignage et mémorial de ce que par sa prédication il avoit gaigné à Jésus-Christ le Proconsul Serge Paul, (Actes, XIII, 7) sont réfutez mesme par sainct Luc, lequel monstre que l'Apostre estoit ainsi nommé avant ce temps-là. Aussi il ne me semble point vray-semblable que ce nom luy ait esté donné depuis qu'il eut fait profession de Christ. Ce que toutesfois S. Augustin a suyvi : mais non point pour autre raison,

comme je pense, sinon afin de prendre occasion de philosopher subtilement, comme à la vérité il a fait. Car pource que ce mot *Paulus* signifie en Latin Petit, il dit que l'Apostre, qui devant sa conversion estoit un Saul orgueilleux a esté fait Paul, c'est-à-dire petit et humble disciple de Jésus-Christ. L'opinion d'Origène est plus probable, qui pense que S. Paul a eu deux noms : car il est vraysemblable que le père et la mère luy donnèrent ce nom de Saul qui estoit assez commun au pays, pour monstrer la nation et religion de laquelle il estoit : et que le nom de Paul fust aussi par eux adjousté en tesmoignage qu'il estoit citoyen de Rome : et ce d'autant qu'ils ne vouloyent point que cest honneur, qui estoit grandement estimé pour lors, fust obscurci en luy : et toutesfois ne l'estimoyent pas tant, que pour cela ils voulussent effacer en leur fils la marque et mémoire qu'il estoit de la nation et race des Juifs. Or quant à ce qu'il a usé plus souvent du nom de Paul en ses Epistres, c'est paraventure pource qu'il estoit plus renommé et usité entre les Eglises, ausquelles il escrivoit, mieux venu et plus agréable és terres de l'Empire Romain, et moins cognu en son pays et lignage. Car il n'estoit point mauvais qu'il avisast d'éviter un souspeçon dont il se pouvoit bien passer, et la haine que les Romains et ceux des provinces avoyent pour lors contre les Juifs, et de se déporter d'embraser la rage des siens, et de se maintenir par moyens licites. *Serviteur de Jésus-Christ.* Il s'orne de ces titres pour donner authorité à sa doctrine. Ce qu'il fait en deux sortes. Premièrement, en affermant sa vocation à l'office d'Apostre : puis après en monstrant qu'elle attouche aussi l'église Romaine. Car l'un et l'autre estoit grandement nécessaire : asçavoir qu'il fust tenu Apostre par la vocation de Dieu : et qu'on sceust qu'il estoit destiné aussi à l'église Romaine. Il se dit donc estre serviteur ou ministre de Jésus-Christ, et *appelé* à l'office d'Apostre : pour signifier qu'il ne s'y est point ingéré folement. Incontinent après il dit qu'il a esté *choisi à part :* afin de mieux confermer qu'il n'est point comme quelque autre du rang commun, mais un excellent Apostre du Seigneur. Et en ce mesme sens auparavant il estoit descendu du terme général à une espèce plus basse : car l'Apostolat est une espèce du ministère, considéré que tous ceux qui ont la charge d'enseigner, sont nommez ministres et serviteurs de Jésus-Christ. Mais les Apostres ont un degré d'honneur plus excellent que tous les autres. Or ce chois, duquel il parle après, exprime quelle est la fin et l'usage de l'Apostolat. Car il a voulu monstrer en brief, pour quoy faire il estoit appelé à ceste vocation. Parquoy ce qu'il se dit estre serviteur ou ministre de Jésus-Christ, il ha cela commun avec tous docteurs : en s'attribuant ce titre *d'Apostre*, il se préfère aux autres. Mais pource que celuy qui s'ingéreroit de soy-mesme, ne mérite nulle authorité, il admoneste qu'il a esté ordonné de Dieu. Par ce moyen le sens sera, Que Paul est ministre de Jésus-Christ, non pas comme un autre du rang commun, mais Apostre : et ce par la vocation de Dieu, et non pas qu'il s'y soit entremis téméraireraent. Après cela s'ensuit une plus expresse déclaration de l'office d'Apostre, asçavoir qu'il a esté ordonné pour annoncer l'Evangile. Car je ne suis point de l'opinion de ceux qui rapportent la vocation de laquelle il parle, à l'élection éternelle de Dieu : et qui par le Chois ou Segrégation, entendent, ou celle par laquelle il a esté choisi dés le ventre de sa mère, de laquelle il fait mention en l'Epistre aux Galat. I, 15, ou celle par laquelle il a esté destiné aux Gentils, comme récite sainct Luc (Act. XIII, 2). Car il se glorifie simplement qu'il ha Dieu autheur de son office, et qu'il le tient de luy : afin que nul ne pense qu'il usurpe cest honneur de son authorité privée. Il faut yci noter, que tous ne sont pas propres au ministère de la Parole, veu que spéciale vocation y est requise : et mesme que ceux qui se sentent y estre fort propres, se doyvent bien garder de s'y fourrer sans vocation. Au reste, nous verrons ailleurs quelle est la vocation des Apostres, et quelle est celle des Evesques. Il faut aussi noter que l'office d'Apostre consiste en la prédication de l'E-

vangile. Dont il appert combien sont dignes de mocquerie ces chiens muets, lesquels n'ayans rien à quoy on les puisse cognoistre, que leurs mitres et crosses, et telles autres masques, se vantent toutesfois d'estre successeurs des Apostres. Ce mot *Serviteur*, ne signifie autre chose que Ministre : car il se rapporte à l'office. Ce que je di pour oster la resverie de ceux qui s'amusent à philosopher sur ce mot de Serviteur sans aucun propos, en imaginant qu'il y a yci une antithèse entre la servitude de Moyse, et celle de Christ.

2 *Lequel il avoit auparavant promis.* Pource que la doctrine qui est suspecte de nouveauté, en est beaucoup moins estimée, il conferme yci l'autorité de l'Evangile par l'ancienneté : comme s'il disoit, que Christ n'est point soudainement tombé en terre, et n'a point apporté une nouvelle façon de doctrine, de laquelle il n'eust esté mention aucune auparavant : veu que luy avec son Evangile a esté promis dés le commencement du monde, et a esté de tout temps attendu. Et pource que l'antiquité est bien souvent mensongère, et plene de fables, il adjouste des tesmoins, voire authentiques, pour oster tout souspeçon, asçavoir les Prophètes de Dieu. Tiercement, il adjouste que leurs tesmoignages sont rédigez par escrit en forme authentique, et bien enregistrez, asçavoir és sainctes Escritures. On peut recueillir de ce passage, que c'est que de l'Evangile, lequel il monstre n'avoir esté publié par les Prophètes, mais seulement promis. Ainsi donc si les Prophètes promettoyent l'Evangile, il s'ensuit qu'il a esté offert présentement alors que le Seigneur a esté manifesté en chair, et non devant. Ceux donc qui confondent les promesses avec l'Evangile, s'abusent : veu que l'Evangile proprement est une solennelle publication de Jésus-Christ manifesté, qui desploye et offre présentement la vérité des promesses faites anciennement.

3 *Touchant son Fils.* Voyci un singulier et beau passage, par lequel nous sommes enseignez que tout l'Evangile est contenu en Christ : en sorte que celuy qui se retire un seul pas de Christ, se recule aussi de l'Evangile. (Héb., I, 3) Car veu que Christ est la vive image du Père, on ne se doit point esbahir si luy seul nous est proposé pour celuy auquel toute nostre foy s'addresse, et auquel elle s'arreste. C'est donc yci comme une description de l'Evangile : par laquelle sainct Paul signifie ce qui est en somme comprins en iceluy. Dont nous pouvons conclure, que celuy qui a proufité ainsi qu'il appartient en la cognoissance de Jésus-Christ, a entendu tout ce qu'on peut apprendre de l'Evangile : comme au contraire ceux qui veulent estre sçavans hors Christ, non-seulement radotent, mais sont totalement enragez. *Qui a esté fait, etc.* Il faut chercher deux choses en Christ, afin que nous trouvions salut en luy : asçavoir la Divinité et l'humanité. La Divinité contient en soy la puissance, la justice, et la vie : lesquelles nous sont communiquées par l'humanité. Et pourtant l'Apostre a mis expressément l'un et l'autre en la somme de l'Evangile, asçavoir que Christ a esté manifesté en chair : et qu'en icelle il s'est déclaré estre Fils de Dieu. Comme aussi sainct Jehan en fait : (I, 14) car après avoir dit que la Parole a esté faite chair, il adjouste qu'en ceste chair mesme on a veu une gloire, comme de celuy qui estoit seul nay du Père. Quant à ce qu'il touche spécialement la race et le lignage de David, dont Christ est descendu, ce n'est point une chose superflue : car par ceste particule il nous ramène à la promesse : afin que ne doutions point que c'est celuy-mesme qui a esté anciennement promis. La promesse faite à David estoit si renommée, qu'il est tout notoire que c'estoit un ordinaire entre les Juifs, d'appeler le Messias Fils de David. C'est donc une chose qui concerne la certitude de nostre foy, que nous sçachions que Christ est descendu de David. Après cela il adjouste, *Selon la chair :* afin que nous entendions qu'il ha quelque chose par-dessus la chair, et que cela il l'a apporté du ciel, et non pas prins de David, asçavoir ce qu'il adjouste incontinent après, de la gloire de la Déité. Au reste, par ces mots S. Paul monstre non-seulement une vraye essence de la chair en Christ, mais aussi

distingue clairement en luy la nature humaine d'avec la Divine : et ainsi il réfute la resverie détestable de Servet, lequel a attribué à Christ une chair composée de trois élémens non créez.

4 *A esté déclaré Fils de Dieu.* Ou si nous aimons mieux dire, Déterminé. Comme s'il disoit, que la vertu de la résurrection est comme un décret, par lequel il a esté prononcé Fils de Dieu, selon ce qui est dit au Pseaume II, 7, Je t'ay aujourd'huy engendré. Car ceste façon d'engendrer se rapporte à la cognoissance et manifestation d'iceluy. Au reste, combien qu'aucuns facent yci trois preuves de la Divinité de Jésus-Christ, entendans par la vertu, les miracles : puis après le tesmoignage du sainct Esprit : finalement la résurrection des morts : toutesfois de ma part j'aime mieux conjoindre ces trois choses, et les rapporter toutes à une, asçavoir que Christ a esté déclaré Fils de Dieu en desployant manifestement une puissance vrayement céleste et de l'Esprit, quand il est ressuscité des morts : mais qu'on comprend ceste puissance, quand elle est seellée és cœurs des fidèles par le mesme Esprit. Et de faict, la façon de parler dont l'Apostre use, conferme bien ceste interprétation : car il dit qu'il a esté déclaré *en puissance :* asçavoir pource qu'en luy on a veu reluire une puissance convenable à la majesté de Dieu, et laquelle monstroit manifestement qu'il estoit Dieu. Au reste, il est bien vray qu'elle s'est monstrée en sa résurrection : comme mesme sainct Paul en un autre passage, après avoir confessé qu'en la mort d'iceluy on a apperceu l'infirmité de la chair, magnifie la vertu de l'Esprit en la résurrection : (2 Cor., XIII, 4.) Toutesfois ceste gloire n'est point cognuë de nous, jusqu'à ce que le mesme Esprit l'engrave et seelle en nos cœurs. Or que sainct Paul avec l'efficace admirable de l'Esprit, laquelle Christ a monstrée en ressuscitant de la mort, comprene aussi le tesmoignage que chacun fidèle en sent en son cœur, il appert mesme par ce qu'il exprime nomméement la sanctification : comme s'il disoit que l'Esprit, entant qu'il sanctifie, ratifie aussi et conferme ce tesmoignage de sa vertu, lequel il a une fois monstré. Car l'Escriture a souvent accoustumé de donner à l'Esprit de Dieu des épithètes convenables au propos qu'elle traitte comme nous voyons que le Seigneur l'appelle Esprit de vérité, pour raison de l'effet duquel il parloit là, Jehan, XIV, 17. Au reste, la cause pourquoy il est dit qu'on a veu reluire une puissance Divine en la résurrection de Christ, c'est pource qu'il est ressuscité par sa propre vertu, comme il a tesmoigné quelque fois, disant, Jehan, II, 19, Destruisez ce temple, et en trois jours je le relèveray. Nul n'oste ma vie de moy, etc., Jehan, X, 18. Car ce n'est point par un aide emprunté qu'il est venu à bout de la mort : (à laquelle il s'estoit soumis selon l'infirmité de la chair) mais il en a obtenu la victoire par l'opération céleste de son Esprit.

5 *Par lequel nous avons receu.* Après avoir mis fin à la description de l'Evangile (laquelle il a entrelacée pour mieux authorizer son office) il revient maintenant à confermer sa vocation de laquelle il estoit bien besoin que les Romains fussent certainement advertis. Quant à ce qu'il nomme séparéement *Grâce et office d'Apostre :* c'est une figure que les Grecs nomment Hypallage, en lieu de dire La grâce de l'office d'Apostre, ou l'Apostolat gratuitement donné. Et par cela il signifie que c'est du tout de la pure libéralité de Dieu qu'il a esté mis en un estat si excellent, et non point de mérite ou dignité aucune qui fust en luy. Car combien que ce soit un estat qui n'ait quasi rien devant le monde que dangers, travaux, haines, blasmes et diffames, toutesfois devant Dieu et ses saincts il est honorable et excellent. A bon droict donc il est attribué à grâce. Si on aime mieux dire, J'ay receu grâce pour estre Apostre : tout revient à un. Ce qu'il dit, *En son nom*, sainct Ambroise l'expose, qu'il a esté ordonné pour annoncer l'Evangile au lieu de Christ, suyvant ce qu'il dit ailleurs, 2 Cor., V, v. 20. Nous sommes ambassadeurs pour Christ. Mais l'opinion de ceux qui prenent ce mot de *Nom* pour cognoissance, semble plus véritable : pource que quand l'Evangile est presché, c'est à ceste fin que nous croyons au nom

du Fils de Dieu, 1 Jehan, III, v. 23. Et aussi sainct Paul est nommé vaisseau éleu pour porter le nom de Christ entre les Gentils, Actes, IX, 15. *En son nom* donc, vaut autant comme s'il eust dit, Afin que je manifeste quel est Christ. *Afin qu'il y ait*, C'est-à-dire, nous avons receu mandement de porter l'Evangile à toutes gens et nations, afin qu'elles y obéissent par foy. En proposant la fin de sa vocation, il admoneste les Romains quel est leur devoir de leur costé : comme s'il disoit, C'est à moy d'aviser à accomplir la charge qui m'est donnée : asçavoir de prescher la Parole : mais vostre devoir est d'ouyr la Parole avec toute obéissance, si vous ne voulez rendre inutile la commission que le Seigneur m'a donnée. Dont nous recueillons que ceux-là résistent obstinéement au commandement de Dieu, et renversent tout l'ordre d'iceluy, lesquels rejettent irrévéremment et desdaigneusement la prédication de l'Evangile, de laquelle le but est de nous ranger à l'obéissance de Dieu. Il faut aussi sur ce passage noter la nature de la foy, laquelle est ornée du titre d'obéissance, pource que le Seigneur nous appelle par l'Evangile, et par la foy nous luy respondons quand il nous appelle. Comme au contraire infidélité est le comble de toute rébellion contre Dieu. Il y a au Grec de mot à mot, A l'obéissance de foy : le sens que j'en ay donné me semble plus propre, que de dire comme aucuns, Afin qu'on obéisse à la foy. Car obéir à la foy ne se dit point qu'improprement, et par figure : combien qu'il se trouve une fois au livre des Actes, VI, v. 7. Mais à proprement parler, c'est par la foy que nous obéissons à l'Evangile. *Envers tous les Gentils*. Ce n'estoit pas assez qu'il fust ordonné Apostre, sinon que quant et quant son ministère s'addressast à quelques disciples : et pour ceste cause il adjouste que son Apostolat s'estend à toutes gens. Puis après il se nomme plus apertement Apostre des Romains, quand il dit qu'ils sont aussi compris au nombre des Gentils, ausquels il a esté ordonné ministre. Or les Apostres ont tous en commun la commission de prescher l'Evangile par tout le monde : et ne sont point establis sur certaines Eglises, comme les Pasteurs et Evesques. Mais sainct Paul outre ceste charge générale de l'office d'Apostre, a esté spécialement député ministre pour prescher l'Evangile entre les Gentils. Et à cela ne répugne point ce qui est dit aux Actes, XVI, v. 6, qu'il luy fust défendu par le sainct Esprit d'annoncer la Parole en Asie, et d'aller en Bithynie. Ce qui fut fait, non pas pour luy donner certains limites : mais pource que le temps requéroit qu'il s'avanceast pour aller ailleurs, et que la moisson n'estoit pas encore là assez meure.

6 *Appelez de Jésus-Christ*. Il met maintenant une raison les concernant de plus près : asçavoir pource que le Seigneur avoit desjà monstré en eux un signe, par lequel il déclaroit qu'il les appeloit à la communication de l'Evangile. Dont s'ensuyvoit que s'ils vouloyent que leur vocation demeurast ferme, ils ne devoyent rejetter le ministère de sainct Paul qui avoit esté pris et establi en office par la mesme élection du Seigneur. Et pourtant, je pren ces mots, Appelez de Jésus-Christ, pour une déclaration, comme s'il y avoit entre deux le mot *Asçavoir*, en ceste sorte, Entre lesquelles aussi vous estes, asçavoir comme estans appelez de Jésus-Christ. Or il signifie que par la vocation ils sont participans de Christ : car c'est en Christ que le Père céleste élit pour ses enfans tous ceux qu'il veut faire héritiers de la vie éternelle : et après qu'ils sont éleus, c'est aussi Christ en la garde et protection de qui ils sont mis, pour estre par luy conduits et gouvernez, comme les brebis par leur pasteur.

7 *A vous tous qui estes à Rome*. Il monstre par un bel ordre ce qui est à estimer en nous. Le premier poinct est que le Seigneur par sa douceur et bonté nous a receus en grâce et amour. Le second, qu'il nous a appelez. Le troisième, qu'il nous a appelez à saincteté. Mais il n'est point question de faire cas de ces choses, ou nous en glorifier, sinon que nous facions devoir de suyvre ceste vocation de Dieu qui nous a appelez. Au reste, yci se présente une doctrine ample à merveilles, laquelle me contentant de toucher et

comprendre en brief, je prie un chacun de méditer à part soy. Tant y a que sainct Paul ne met pas en nous la louange de nostre salut, mais donne bien à entendre qu'il procède entièrement de ceste source, de l'amour gratuite et paternelle de Dieu envers nous. Car voylà tout le fin premier commencement qu'il met : C'est que Dieu nous aime. Or quelle cause peut-il avoir de nous aimer, sinon sa pure bonté ? De là aussi dépend la vocation, par laquelle, quand le temps qu'il sçait estre propre est venu, il seelle son adoption en ceux lesquels il a auparavant éleus gratuitement. Cependant nous recueillons aussi d'yci, que personne ne se peut vrayement dire du nombre des fidèles, sinon ceux qui ont ceste certaine asseurance que Dieu les aime, combien qu'ils n'en soyent pas dignes, et ne soyent que de povres misérables pécheurs : et lesquels estans resjouis et incitez par sa bonté, aspirent à saincteté. Car il ne nous a pas appelez à ordure et immondicité, mais en sanctification, etc. 1 Thess., IV, v. 7. *Grâce vous soit et paix.* Sur toutes choses la plus désirable c'est que nous ayons Dieu propice et favorable : ce qui est signifié par le mot de Grâce. En après que par luy nous ayons prospérité et bonne issue en tous affaires : ce qu'emporte le mot de Paix. Car encore qu'il semble que toutes choses nous rient, toutesfois si Dieu est courroucé contre nous, mesmes les choses qui emportent bénédiction nous sont converties en malédiction. Le seul fondement donc de toute nostre félicité, c'est la bonne affection de Dieu envers nous, laquelle fait que nous jouissons d'une prospérité vraye et permanente, et que mesme les adversitez servent à l'avancement de nostre salut. D'avantage, quand il leur désire paix de par le Seigneur, par cela il nous donne à entendre que tout ce qui nous advient de bien, n'est autre chose que le fruit de la bonté et libéralité de Dieu envers nous. Et ne faut pas oublier qu'il prie quant et quant que ces biens leur soyent donnez de par le Seigneur Jésus. Car à bon droict cest honneur est fait à celuy qui non-seulement est administrateur et dispensateur de la bénignité paternelle de Dieu envers nous, mais il œuvre toutes choses en commun avec luy. Toutesfois l'Apostre a voulu proprement toucher, que par le Seigneur Jésus tous les bénéfices de Dieu parvienent à nous. Il y en a aucuns qui par ce mot de Paix aiment mieux entendre un repos de conscience : et je ne nie pas qu'il ne se prene quelque fois en ceste signification : mais veu qu'il est certain que l'Apostre a voulu yci comprendre en un mot toutes choses heureuses et souhaitables, l'autre première interprétation que Bucere amène, est beaucoup plus convenable. Ainsi doncques voulant désirer aux fidèles tout bien et toute félicité, il vient à toucher droit la source, comme il avoit fait au paravant, asçavoir la grâce de Dieu : laquelle non-seulement nous apporte la béatitude éternelle, mais est cause de tous biens desquels nous jouissons en ceste vie.

8 *Premièrement je ren grâces de vous tous, à mon Dieu par Jésus-Christ, de ce que vostre foy est renommée par tout le monde.*

9 *Car Dieu (auquel je sers en mon esprit en l'Evangile de son Fils) m'est tesmoin que sans cesse je fay mémoire de vous.*

10 *Requérant tousjours en*[1] *mes oraisons, que je viene à vous, si à la parfin en quelque manière que ce soit je puis quelque fois avoir chemin aisé par la volonté de Dieu.*

11 *Car j'ay grand désir de vous veoir, afin de vous départir quelque don spirituel, pour vous confermer*[2].

12 *C'est-à-dire, afin d'estre consolé avec vous par la foy mutuelle de vous et de moy.*

1) Ou, en toutes. 2) 1 *Thess.*, III, 10.

8 *Premièrement.* Il use yci d'un commencement ou d'une insinuation fort propre à son but : car il les prépare à se rendre dociles, amenant fort bien à propos

des raisons prinses tant de leur personne que de la siene propre. La raison qu'il prend de leur personne, est en ce qu'il fait mention du bruit qui est de leur foy : car par cela il donne à entendre que le los qu'ils ont publiquement par les Eglises, les charge et oblige tellement qu'ils ne pourroyent rejetter un Apostre du Seigneur, que quant et quant ils ne trompent tout le monde qui a conceu bonne opinion d'eux : qui est un acte inhumain, et quasi approchant de trahison. Comme donc ce tesmoignage devoit à bon droict induire l'Apostre à entreprendre d'instruire et enseigner les Romains, selon que c'estoit son devoir, s'asseurant qu'ils rendroyent obéissance à sa parole : aussi tenoit-il les Romains obligez de leur costé et comme liez, à ce qu'ils ne mesprisassent son authorité. L'autre raison qu'il prend de sa personne pour les attirer à docilité, est en ce qu'il rend tesmoignage du vray et entier amour qu'il leur porte. Car il n'y a rien plus propre pour faire qu'on adjouste foy à celuy qui donne conseil, que quand il aura gaigné ce poinct, que ceux ausquels il aura affaire, croiront qu'il désire leur proufit. Au reste, premièrement ceci est digne d'estre considéré, qu'il loue tellement leur foy, que toutesfois il la rapporte à Dieu : nous enseignant par cela que la foy est un don de Dieu. Car si action de grâces est une recognoissance du bénéfice qu'on a receu, celuy qui remercie Dieu de la foy, confesse que la foy est de Dieu. Or quand nous voyons que l'Apostre voulant monstrer qu'il est joyeux du bien d'autruy, commence tousjours par action de grâces, sçachons que nous sommes admonestez que tous les biens que nous avons, sont bénéfices de Dieu. Et de faict, il seroit bon de nous duire à telles façons de parler, afin de nous inciter tousjours plus à recognoistre que c'est Dieu qui distribue et donne par sa bonté tous biens : et aussi d'amener et accourager les autres avec nous à ceste considération, Que si cela se doit faire jusques aux plus petites bénédictions, beaucoup plus doit-il estre observé en la foy, qui n'est point une petite grâce de Dieu, ne qui soit communiquée indifféremment à tous. D'avantage, nous avons yci un exemple comment il faut rendre grâces à Dieu par Christ, suyvant le commandement de l'Apostre aux Hébrieux, XIII, v. 15 : comme aussi en son nom nous demandons miséricorde au Père, et l'obtenons. Pour le dernier, notons qu'il appelle Dieu *Son Dieu*. C'est une prérogative et privilége spécial des fidèles, ausquels seuls Dieu fait cest honneur. Car ceste façon de parler comprend une relation et correspondance mutuelle, laquelle est exprimée en la promesse que Dieu a faite, disant, (Jér., XXX, v. 22) Je seray leur Dieu, et ils seront mon peuple. Combien que j'aime mieux restraindre ce mot à l'estat et office que sainct Paul exerceoit : en sorte que ce soit une approbation de l'obéissance et service qu'il rend à Dieu en la prédication de l'Evangile. Ainsi parle Ezéchias, en appelant Dieu le Dieu d'Isaïe, quand il luy veut rendre tesmoignage d'estre vray fidèle Prophète, Isaïe, XXXVII, v. 4. Pour ceste mesme raison il est appelé le Dieu de Daniel, par excellence, et pour un regard spécial, d'autant que Daniel avoit maintenu le pur service d'iceluy, Dan., VI, v. 20. *Par tout le monde*. Sainct Paul quant à priser la foy des Romains, estime le tesmoignage qu'en rendoyent les fidèles et gens de bien, autant comme si tout le monde eust parlé : car les infidèles ne pouvoyent pas rendre un droit et vray tesmoignage d'icelle, veu que plustost ils l'avoyent en exécration. Quand doncques il est dit que la foy des Romains est renommée par tout le monde : entendons que c'est par la bouche de tous fidèles, lesquels pouvoyent en avoir bonne estime, et en parler à la vérité. Quant à ce que les meschans et infidèles, mesmes ceux qui estoyent dedans Rome, ne cognoissoyent point ceste petite troupe de gens mesprisez, c'estoit tout un : d'autant que sainct Paul ne s'arrestoit pas à leur jugement, et n'en tenoit compte non plus que d'un festu.

9 *Car Dieu m'est tesmoin*. Il monstre par les effets quelle est sa charité. Car s'il ne les eust aimez d'une grande affection, il n'eust pas si songneusement recommandé leur salut au Seigneur : et mesmes il n'eust pas si fort désiré de s'employer

à l'avancer. Ceste solicitude doncques et ce désir sont certains signes d'amour: car s'ils ne procèdent d'une amour, jamais on ne les trouvera en homme. Mais d'autant que pour authorizer et confermer sa prédication, il sçavoit qu'il estoit bon que les Romains fussent bien advertis et certainement persuadez de son affection cordiale envers eux, il a adjousté le serment, qui est un remède nécessaire toutes fois et quantes que le propos, lequel il est besoin estre tenu pour ferme et indubitable, chancelle par incertitude. Car si jurement n'est autre chose qu'une attestation, quand nous appelons Dieu en tesmoignage pour confirmation de nostre dire, c'est folie de nier que l'Apostre ait yci juré. Cependant toutesfois il n'a point passé la défense de Christ. Dont il appert que ce n'a point esté l'intention de Christ (comme imaginent ces songe-creux et superstitieux Anabaptistes) d'abolir entièrement les juremens, mais plustost de les réduire à la vraye observation et usage d'iceux, qui nous est monstré en la Loy. Or est-il ainsi que la Loy en permettant le jurement, condamne seulement les parjuremens et les sermens superflus. Parquoy si nous voulons jurer comme il faut, apprenons d'ensuyvre la sobriété et révérence en jurement, qu'on apperçoit aux Apostres. Au reste, afin d'entendre ceste formule et manière de jurement dont l'Apostre use yci, sçachons que Dieu est tellement appelé pour tesmoin, que quant et quant nous requérons qu'il face la vengence en cas que nous mentions. Ce qu'en un autre passage sainct Paul exprime par ces mots, (2 Cor., I, 23,) J'appelle Dieu en tesmoin sur mon âme. *Lequel je sers en mon esprit.* Pource que les hommes profanes qui se mocquent de Dieu, ont accoustumé de se couvrir de son nom aussi asseuréement comme ils y vont inconsidéréement, sainct Paul, afin que ce qu'il dit soit de plus grand poids, et mieux receu, parle yci de sa piété. Car ceux esquels la crainte et révérence de Dieu domine, auront horreur de jurer faussement. Au reste, il oppose son esprit à la masque ou apparence extérieure. Car d'autant que plusieurs se vantent à fausses enseignes d'estre addonnez au service de Dieu, et semblent estre tels en apparence, il proteste qu'il sert à Dieu d'une vraye affection de cœur. Paraventure aussi a-il regardé aux cérémonies anciennes, esquelles seules les Juifs constituoyent tout le service de Dieu. Il signifie donc que combien qu'il n'ait pas un tel exercice, il ne laisse point pour cela d'estre vray et entier serviteur de Dieu. Comme il dit aux Philippiens, chap. III, v. 3. Nous sommes la vraye Circoncision, qui servons à Dieu en esprit, et nous glorifions en Jésus-Christ, et n'avons point fiance en la chair. Il se glorifie donc qu'il sert à Dieu en vraye crainte et droite humilité d'esprit, qui est la vraye religion, et le service légitime. Or il estoit bien besoin (comme j'ay dit n'aguères) que sainct Paul rendist tesmoignage de sa crainte et religion envers Dieu, afin que le serment qu'il fait fust de plus grande certitude. Car quand les meschans et infidèles se parjurent, ils n'estiment cela que jeu: et les fidèles au contraire l'ont en plus grande horreur que mille morts. Car où il y aura une vraye crainte de Dieu, il ne se peut faire qu'on n'ait aussi de mesme son nom en grande révérence. C'est doncques autant comme si sainct Paul eust dit qu'il sçait bien que c'est de la révérence et saincteté du serment, et qu'il n'appelle point à la volée Dieu en tesmoin, comme ont accoustumé les hommes profanes. Et par ce moyen il nous enseigne à son exemple, que toutes fois et quantes que nous jurons, nous devons monstrer tel tesmoignage de l'honneur et crainte de Dieu, laquelle est en nous, que le nom de Dieu, lequel nous entremeslons en nos propos, ait son poids. D'avantage, il allègue un signe pour prouver qu'il n'honore point Dieu en feintise, asçavoir son ministère. Car c'estoit un bon et suffisant tesmoignage qu'il estoit homme addonné à la gloire et honneur de Dieu, quand renonçant à soy-mesme, il ne faisoit difficulté d'endurer toutes sortes de fascheries, ignominie, povreté, mort et haines pour exalter le Royaume de Dieu. Aucuns prenent ceste particule comme si sainct Paul avoit voulu louer le service qu'il se disoit rendre à Dieu, de

ce qu'il estoit correspondant à l'ordonnance de l'Evangile. Et de faict, il est bien certain que le service de Dieu qui nous est commandé en l'Evangile, est spirituel. Mais la première interprétation convient beaucoup mieux, asçavoir qu'il dédie son service à Dieu en preschant l'Evangile. Cependant toutesfois il se sépare des hypocrites, lesquels se proposent bien un autre but que de servir à Dieu. Comme il y en a plusieurs qui sont poussez d'ambition, ou de quelque autre semblable affection : et s'en faut beaucoup que tous procèdent d'un bon cœur et fidèlement en cest office. La somme est, que S. Paul se porte fidèlement en l'office d'enseigner : par laquelle circonstance, il accommode au présent propos ce qu'il avoit dit et protesté de sa piété. Mais nous avons à recueillir de ceci une doctrine fort utile, laquelle doit bien accroistre le courage aux ministres de l'Evangile, quand ils oyent dire qu'ils rendent à Dieu un service agréable et de grand pris en preschant l'Evangile. Car quel empeschement y a-il qui les doyve retarder, puis qu'ils sçavent que leur labeur est approuvé de Dieu, et luy plaist, en sorte mesme qu'il le tient pour un service excellent? Au reste, il appelle l'Evangile *du Fils de Dieu*, par lequel Christ est donné à cognoistre, qui est à ceste fin marqué du Père, que quand il est glorifié, il glorifie aussi le Père. *Que sans cesse* je fay mémoire. Il exprime encore une plus grande véhémence d'amour, en ce qu'il ne cesse de prier pour eux. Car c'estoit une grande chose, de ce qu'il ne faisoit nulle prière au Seigneur, en laquelle il ne feist mention d'eux. Or afin que nous ayons le sens de ceci plus facile, je pren ce mot *Tousjours*, pour Toutes : comme s'il estoit dit, En toutes mes oraisons : ou, Toutes fois et quantes que j'invoque Dieu, en mes prières je fay mémoire de vous. Or il ne parle point d'une invocation de Dieu à la façon commune, mais de ses prières, esquelles quand les fidèles veulent vacquer, ils s'appliquent à icelles de tout leur entendement, chassans loin toutes solicitudes. Car il pouvoit bien souvent venir à faire quelque souhait et requeste, que cependant les Romains ne luy venoyent point en mémoire : mais toutes fois et quantes qu'il prioit de propos délibéré, et s'estant préparé, il luy souvenoit aussi d'eux entre les autres. Il parle donc particulièrement des prières, pour lesquelles faire les fidèles se disposent expresséement. Comme nous voyons que le Seigneur Jésus luy-mesme a cherché les lieux solitaires pour faire de telles oraisons. Cependant toutesfois il monstre combien il a esté ordinaire, ou plustost continuel en prières, quand il dit que sans cesse il s'y est appliqué.

10 *Requérant en mes oraisons*. Pource qu'il n'est point vray-semblable que nous désirions de bon cœur le proufit de celuy à qui nous ne sommes prests d'aider selon le moyen que nous avons, après avoir déclaré le soin qu'il avoit de recommander leur salut à Dieu, il adjouste maintenant qu'il rend tesmoignage de son amour par un autre argument, asçavoir en requérant de leur pouvoir proufiter. Parquoy pour avoir le sens de ces mots entier et parfait, il nous faut lire ceci comme si ce mot *Aussi* y estoit adjousté : en ceste sorte, Requérant aussi que j'aye quelque fois, etc. Or quand il dit *Chemin aisé par la volonté de Dieu* : il déclare que non-seulement il attend de la grâce de Dieu prospérité de chemin, mais qu'il estime heureux le voyage, si le Seigneur l'approuve. Et c'est une règle à laquelle un chacun de nous doit conformer ses désirs.

11 *Car j'ay grand désir de vous veoir*. Estant absent il pouvoit aucunement confermer leur foy par sa doctrine : mais pource qu'on prend tousjours mieux conseil quand on est sur le lieu, à ceste cause il désiroit plustost estre présent. Or il déclare la fin de sa délibération, pour monstrer que ce n'estoit point pour son utilité particulière, mais pour leur proufit qu'il vouloit entreprendre un voyage vers eux. Il appelle *Grâces* ou Dons spirituels, les grâces qu'il avoit ou de doctrine, ou d'exhortation, ou de prophétie, lesquelles il sçavoit avoir receues de la grâce de Dieu. Et il a yci bien proprement monstré quel est le vray et légitime usage de ces dons, usant de ce mot *Départir*. Car la cause pourquoy divers

dons sont particulièrement distribuez à un chacun, c'est afin que mutuellement ils les contribuent entr'eux, et que ce que chacun a receu en son endroit, il le face comme descouler vers les autres: comme il monstre ci-après au chap. XII, v. 3: et 1 Corint., XII, 11. *Pour vous confermer.* Il addoucit ce qu'il avoit dit de communiquer et départir: afin qu'il ne semble qu'il les estime tels qu'ils ayent encore besoin d'estre instruits aux premiers rudimens et petis commencemens, comme s'ils n'estoyent pas bien encore entrez en l'eschole de Christ. Il dit donc qu'il désire s'employer après eux, à l'endroit auquel ont encore besoin d'estre aidez ceux qui ont desjà grandement proufité. Car nous avons tous besoin d'estre confermez, jusques à ce que Christ soit venu en aage parfait en nous: comme il est dit aux Ephésiens, IV, v. 13. Et non content de ceste modestie, il adjouste encore une correction par laquelle il monstre qu'il ne s'usurpe pas tellement authorité d'enseigner, que quant et quant il ne désire mutuellement d'apprendre d'eux. Comme s'il disoit, Je tasche tellement à vous confermer selon la mesure de la grâce qui m'a esté donnée, que la promptitude de ma foy croisse par vostre exemple, et par ce moyen que nous proufitions tous ensemble. Mais je vous prie regardons à quelle humilité se soumet le cœur de ce sainct Apostre, de dire qu'il ne refuse point d'estre confermé par de petis apprentis. Et toutesfois il ne parle point par feintise: car il n'y a personne si indigent en l'Eglise de Dieu, qui ne puisse apporter quelque chose pour nous faire proufiter; mais nostre orgueil et malignité nous empesche de recueillir ce fruit d'un costé et d'autre. Telle est nostre arrogance, nous sommes tellement enyvrez d'une folle gloire, que mesprisans les autres, et les laissans là, un chacun de nous pense avoir suffisance en soy. Le mot Grec qui est yci mis, signifie se consoler avec un autre: aucunesfois aussi s'exhorter, c'est-à-dire s'accourager. Et j'aime mieux prendre ceste seconde signification avec Bucer, d'autant qu'elle convient mieux avec ce qui a esté dit ci-dessus.

13 *Or mes frères, je ne vueil point que vous ignoriez que j'ay souvent proposé de venir à vous (mais j'ay esté empesché jusqu'à présent) afin que j'eusse quelque fruit entre vous, aussi comme entre les autres nations*[1].

14 *Je suis debteur tant aux Grecs qu'aux Barbares: tant aux sages qu'aux ignorans.*

15 *Ainsi entant qu'en moy est, je suis prest d'évangélizer à vous aussi qui estes à Rome.*

1) 1 *Thess.*, II, 17.

13 *Je ne vueil point que vous ignoriez.* Pource que jusques yci il avoit protesté qu'il requéroit incessamment le Seigneur de luy faire trouver quelque fois l'opportunité de les visiter, et que cela pouvoit sembler faux, s'il n'en prenoit les occasions quand elles se présentoyent, maintenant il prouve qu'il l'a fait. Car il dit qu'il n'a pas tenu à faute d'y mettre peine, mais que le moyen a défailli : pource que souvent en ayant prins la délibération, il est survenu empeschement quand il a pensé l'exécuter. Dont nous apprenons que le Seigneur renverse souvent les délibérations des saincts personnages, afin de les humilier, et en les humiliant ainsi, les exercer à regarder en sa providence, afin qu'ils dépendent entièrement d'icelle. Combien qu'à proprement parler, les Saincts ne sont point déboutez de leurs délibérations, d'autant qu'ils n'entreprenent rien sans la volonté du Seigneur. Car c'est une audace et présomption plene d'impiété, de déterminer des choses à-venir tout ainsi comme si elles estoyent en nostre puissance: laquelle audace sainct Jaques reprend aigrement, chapitre IV, v. 13. Quand il dit *qu'il a esté empesché :* il ne le faut pas prendre autrement, sinon d'autant que le Seigneur luy présentoit des affaires plus urgens, lesquels

il ne pouvoit laisser sans porter dommage à l'Eglise. Et voylà la différence qui est entre les empeschemens des fidèles, et ceux des infidèles : c'est que les derniers ne se sentent jamais empeschez d'exécuter leurs efforts, jusqu'à ce que le Seigneur leur face force par sa main puissante, et les tiene de court comme enserrez, tellement qu'ils ne se peuvent remuer. Les autres, si tost qu'ils voyent une bonne raison contraire à leurs entreprinses, ils reçoyvent cela pour un empeschement, et s'arrestent, et ne se hazardent point de rien entreprendre outre leur devoir, ou contrevenant à édification. *Afin que j'eusse quelque fruit.* Il parle certes de ce fruit pour lequel recueillir le Seigneur envoyoit ses Apostres. Je vous ay éleus, afin que vous alliez, et qu'apportiez fruit, et que vostre fruit demeure, Jehan, XV, 16. Or combien qu'il ne le recueillist pas pour soy, mais pour le Seigneur, il l'appelle toutesfois sien : pource que les fidèles n'ont rien plus propre à eux, que ce qui sert à l'avancement de la gloire du Seigneur, avec laquelle toute leur félicité et béatitude est conjointe. Il dit qu'il en a eu *entre les autres nations* : afin que les Romains prenent meilleure espérance que son advénement ne leur sera pas inutile, puis que tant de nations l'ont cognu proufitable en leur endroit.

14 *Tant aux Grecs qu'aux Barbares.* Il monstre que c'est qu'il entend par les Grecs et les Barbares, en adjoustant une déclaration, quand il les nomme par autres termes, *Sages et idiots* : ce qu'Erasme a traduit assez bien, Sçavans et ignorans : mais j'ay mieux aimé retenir les propres mots de sainct Paul. Il prouve doncques par son office, qu'on ne luy doit point imputer à arrogance s'il s'estime avoir aucunement de quoy pour enseigner les Romains, encore qu'ils soyent fort excellens en sçavoir et prudence, et expérience des choses, d'autant qu'il a pleu au Seigneur l'obliger aussi bien aux sages comme aux autres. Or il y a yci deux choses à considérer. La première, que par une ordonnance et détermination céleste l'Evangile est addressé et présenté aux sages, afin que le Seigneur s'assujettisse toute la sagesse de ce monde, et abbaisse sous la simplicité de ceste doctrine, toute subtilité d'esprit, toute manière de sciences, et la hautesse de tous arts : et ce d'autant plus qu'ils sont dontez et rangez avec les idiots, et devienent tellement humbles et doux, qu'ils souffrent bien d'avoir pour compagnons d'eschole, sous la discipline et conduite de Christ, qui est le maistre des uns et des autres, ceux lesquels auparavant ils n'eussent pas daigné tenir pour leurs disciples. La seconde, que les ignorans ne doyvent point estre rejettez de ceste eschole, ou par une vaine crainte s'en reculer eux-mesmes. Car si sainct Paul leur a esté debteur, et faut croire qu'il a esté debteur de bonne conscience, certes il s'est acquitté de ce qu'il devoit. Et pourtant ils trouveront yci des choses desquelles ils seront capables. Tous ceux aussi qui ont charge d'enseigner, ont yci une règle laquelle ils doyvent suivre : C'est qu'ils s'accommodent aussi aux ignorans et idiots doucement et paisiblement. Cela estant par eux considéré, fera qu'ils porteront patiemment beaucoup de petites sottises, et laisseront passer des choses innumérables qui leur vienent contre cœur, lesquelles autrement leur pourroyent du tout faire perdre courage : toutesfois il faut qu'ils entendent qu'ils sont tellement obligez aux idiots, que cependant ils se doyvent donner garde de les entretenir en leur bestise et folie par trop grande dissimulation.

15 *Ainsi entant qu'en moy est.* Il conclud le propos qu'il avoit déduit jusques yci touchant son désir : asçavoir en disant, Que d'autant qu'il voit que son devoir est de publier l'Evangile entr'eux, pour recueillir fruit au Seigneur, il désire de s'acquitter de la vocation de Dieu, entant que le Seigneur le permettra.

16 *Car je n'ay point honte de l'Evangile de Christ, veu que c'est la puissance de Dieu*[1] *en salut à tous croyans : au Juif premièrement, et puis au Grec.*
17 *Car la justice de Dieu se révèle en iceluy de foy en foy, comme il est escrit, Le juste vivra de foy*[2].

1) 1 *Cor.*, I, 18. 2) *Abac.*, II, 4, *Gal.*, III, 11.

16 *Je n'ay point honte.* C'est une anticipation par laquelle il prévient, advertissant qu'il ne se soucie point des mocqueries des meschans : en laquelle toutesfois cependant il prend occasion de magnifier l'excellence de la doctrine de l'Evangile, afin qu'elle ne fust contemptible aux Romains. Vray est qu'il donne bien à entendre qu'elle est contemptible devant le monde, quand il dit qu'il n'en a point de honte. Et par ce moyen desjà il les prépare à porter l'opprobre de la croix de Christ, afin qu'ils n'estiment moins l'Evangile, quand ils verront qu'il est sujet à recevoir les risées et mocqueries des meschans. Mais il monstre de l'autre part de quelle excellence il est envers les fidèles. Car premièrement, si nous devons grandement priser la puissance de Dieu, elle reluit en l'Evangile : si sa bonté est digne d'estre désirée et aimée, l'Evangile est l'instrument d'icelle bonté. A bon droict donc le devons-nous honorer et grandement estimer, si ainsi est que la puissance de Dieu mérite que nous l'ayons en révérence : et entant que c'est le moyen de nostre salut, nous le devons aimer. Mais notons combien sainct Paul attribue au ministère de la Parole, quand il testifie que Dieu desploye là sa vertu pour sauver les hommes. Car il ne parle point yci de quelque révélation secrète, mais de la prédication qui se fait par la voix de l'homme. Dont s'ensuit que ceux-là qui se retirent d'ouyr la prédication, rejettent comme de propos délibéré la vertu de Dieu, et repoussent loin d'eux sa main puissante qu'il estendoit pour les délivrer. Au reste, pource que la prédication de l'Evangile ne besongne pas en tous avec efficace, mais seulement quand l'Esprit, qui est le maistre intérieur, illumine les cœurs : pour ceste cause il adjouste, *A tous croyans.* Il est bien vray que l'Evangile est présenté à tous en salut : mais sa puissance n'apparoist pas par tout. Toutesfois, ce qu'il est odeur de mort aux meschans, ne procède pas tant de sa nature, que de leur malice. En monstrant un seul moyen de salut, il forclost toute autre fiance : et iceux en se retirant de ce salut unique, ont par ce moyen comme une déclaration de leur damnation en l'Evangile. Ainsi donc, puis que l'Evangile convie indifféremment toutes personnes à salut, il est proprement et à bon droict appelé doctrine de salut : car en iceluy Christ est présenté, duquel le propre office est de sauver ce qui estoit perdu : mais ceux qui refusent d'estre par luy sauvez, il faut qu'ils le sentent juge. Quant au mot de *Salut*, par tout és sainctes Escritures il est mis à l'opposite de Perdition ou Ruine. Et pourtant, quand on le trouve en quelque passage, il faut tousjours regarder de quoy il est là parlé. Comme ainsi soit donc que l'Evangile nous délivre de la ruine et malédiction de mort éternelle, le salut de l'Evangile c'est la vie éternelle, *Au Juif premièrement.* Sous le mot de *Grecs*, il comprend yci tous les Gentils, comme il appert par la comparaison qu'il fait, en laquelle sous deux membres il a voulu comprendre tous hommes. Or il est vray semblable qu'il a entre toutes autres choisi ceste nation pour signifier tous peuples, pource qu'après les Juifs elle avoit esté receue la première à la participation de l'alliance de l'Evangile : d'avantage, aussi pource qu'à cause du voisinage et de leur langue qui estoit fort renommée, les Grecs estoyent plus cognus aux Juifs que les autres peuples. Il y a doncques en ceste façon de parler la figure nommée Synecdoche, par laquelle il conjoint générale-

ment les Gentils avec les Juifs en la participation de l'Evangile. Cependant toutesfois il ne déboute point les Juifs du rang et ordre que Dieu leur avoit donné : car ils estoyent les premiers en la promesse et vocation : et pourtant il leur garde leur prérogative, mais il leur donne incontinent les Gentils pour compagnons, combien que ce soit en degré inférieur, et en second lieu.

17 *Car la justice de Dieu se révèle.* C'est une déclaration et confirmation du propos précédent, Asçavoir que l'Evangile est puissance de Dieu en salut. Car si nous cherchons salut, c'est-à-dire vie envers Dieu, il faut premièrement trouver justice, par laquelle estans réconciliez à luy, nous obtenions, luy nous estant propice, la vie, laquelle consiste entièrement en sa bonne affection envers nous. Car pour estre aimez de Dieu, il faut nécessairement qu'en premier lieu nous soyons justes, veu qu'il ha en haine injustice. Il veut doncques dire que nous n'avons salut d'ailleurs que de l'Evangile, d'autant qu'il n'y a point d'autre moyen par lequel Dieu nous manifeste sa justice, laquelle seule nous délivre de perdition. Or ceste justice, qui est le fondement de salut, est révélée en l'Evangile : et de là l'Evangile est nommé puissance de Dieu en salut. Ainsi l'Apostre conclud yci de la cause à l'effet qui en procède. Notons derechef combien le Seigneur nous ottroye en l'Evangile un thrésor excellent et de grand pris, asçavoir la communication de sa justice. Par ce mot *justice de Dieu*, j'enten une justice qui est approuvée au jugement de Dieu : comme au contraire l'Apostre a accoustumé d'appeler Justice des hommes, celle qui est estimée et avouée justice à l'opinion des hommes, combien qu'à la vérité ce ne soit que fumée. Toutesfois je ne doute point que S. Paul ne regarde et face une allusion à plusieurs prophéties, esquelles le S. Esprit quasi tousjours célèbre et magnifie la justice de Dieu au règne qui estoit à-venir de Christ. Les autres exposent Justice de Dieu, qui nous est donnée de Dieu. Et de faict, je confesse bien que les mots emportent ce sens, Que Dieu nous sauve en nous justifiant par l'Evangile : toutesfois la première exposition me semble estre plus convenable au passage, combien que de cela je n'en veux point trop débatre. Il y a un autre poinct, qui mérite bien mieux qu'on y insiste : c'est qu'aucuns pensent que ceste justice ne consiste pas seulement en la rémission gratuite des péchez, mais en partie aussi en la grâce de régénération. Mais quant à moy, j'enten que nous sommes restablis en la vie, d'autant que le Seigneur nous réconcilie à soy gratuitement, comme nous traitterons plus amplement quand nous viendrons au passage propre. Au reste, en lieu de ce qu'il avoit dit ci-devant *à tous croyans :* il met maintenant *de foy*. Car la justice nous est offerte par l'Evangile, et nous la recevons par foy. Après cela il met *en foy :* pource qu'autant que nostre foy avance, et selon que nous proufitons en ceste cognoissance, la justice de Dieu croist aussi et augmente en nous, et par manière de dire nous sommes tant mieux establis et confermez en la possession d'icelle. Du commencement que nous goustons l'Evangile, nous voyons desjà le visage de Dieu joyeux et amiable, mais c'est de loin : puis après selon que nous avançons en la crainte de Dieu, nous contemplons plus à clair et familièrement la grâce de Dieu, comme qui s'approcheroit de plus près pour mieux veoir une chose. Quant à ce qu'aucuns pensent que ces mots emportent tacitement une comparaison du vieil Testament au Nouveau, c'est un discours plus subtil que ferme : car S. Paul ne compare point yci avec nous les Pères qui ont vescu sous la Loy : mais touche le continuel avancement qui se fait tous les jours en chacun fidèle. *Comme il est escrit.* Il prouve ceste justice de foy par le tesmoignage du prophète Abacuç : car iceluy prophétizant la ruine des orgueilleux, adjouste quant et quant que la vie des justes consiste et est ferme en la foy. Or est-il ainsi que nous ne vivons devant Dieu, sinon par justice, il s'ensuit donc que nostre justice gist en la foy. Il use du temps à-venir, disant *Vivra :* pour signifier la ferme perpétuité de ceste vie, de laquelle

il parle : comme s'il eust dit qu'elle ne sera point transitoire, mais durera à jamais. Car les meschans de leur costé sont bien enflez d'une vaine imagination de vie, mais quand ils disent paix et seureté, lors leur survient mort soudaine, 1 Thessalon., V, 3. Ceste vie donc en laquelle ils s'appuyent, n'est qu'une ombre qui est passée en un moment : il n'y a que la seule foy qui apporte vie pardurable. Et d'où vient cela, sinon d'autant qu'elle nous conjoint à Dieu, et establit nostre vie en luy ? Car sainct Paul n'allègueroit pas bien à propos ce tesmoignage, si l'intention du Prophète n'estoit, que lors nostre estat est seur et arresté, quand par foy nous-nous reposons en Dieu. Et de faict, il n'a point attribué à la foy, la vie des fidèles, sinon entant que réprouvans et condamnans l'orgueil du monde, ils se rangent sous la seule protection de Dieu. Il est vray qu'il ne traitte pas de propos délibéré ce poinct de doctrine : et pourtant il ne fait aucune mention de la justice gratuite : mais toutesfois en considérant la nature de la foy, il appert suffisamment que ce tesmoignage est bien et deuëment appliqué au propos qui est yci traitté. D'avantage, par l'argument que l'Apostre fait yci, nous recueillons nécessairement qu'il y a une mutuelle correspondance entre la foy et l'Evangile. Car pource qu'il est dit que le juste vivra de foy, il conclud de là qu'on reçoit ceste vie-là par l'Evangile. Maintenant nous avons le but et le principal poinct de ceste première partie de l'Epistre : lequel est, Que nous sommes justifiez de la seule miséricorde de Dieu par la foy. Vray est que cela ne se trouve pas encore exprimé nomméement et de mot à mot és paroles de sainct Paul : mais tant y a que par la déduction qu'il en fait puis après, on verra facilement que la justice qui ha son fondement en la foy, est toute appuyée sur la miséricorde de Dieu.

18 *Car l'ire de Dieu se monstre clairement du ciel sur toute infidélité et injustice des hommes, détenans la vérité en injustice :*

19 *Pourautant que ce qui se peut cognoistre de Dieu, est manifesté en eux. car Dieu* le *leur a manifesté.*

20 *Car les choses invisibles d'iceluy (asçavoir sa puissance éternelle et sa divinité) se voyent par la création du monde, estans considérées en ses ouvrages*[1] *: afin qu'ils soyent sans excuse.*

21 *Pource qu'ayans cognu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne* luy *ont point rendu grâces : ains ils sont devenus vains en leurs discours : et leur cœur destitué d'intelligence, a esté rempli de ténèbres.*

22 *Se disans estre sages, ils sont devenus fols :*

23 *Et ont changé la gloire de Dieu incorruptible à la ressemblance de l'homme corruptible, et des oiseaux, et des bestes à quatre pieds, et des reptiles*[2].

1) *Héb.*, XI, 3. 2) *Sap.*, XII, 24.

18 *Car l'ire de Dieu.* Maintenant il fait un argument prins de la comparaison des deux contraires, pour prouver que la justice ne nous peut estre donnée ou advenir, que par l'Evangile : car hors iceluy, il monstre que tous hommes sont damnez. Il s'ensuit donc qu'en l'Evangile seulement sera trouvé salut. Et pour le premier argument de la damnation des hommes, il allègue que comme ainsi soit que ce beau bastiment du monde, et ce tant plaisant ordre des élémens deust inciter l'homme à glorifier Dieu, il n'y a toutesfois personne qui face son devoir. Dont s'ensuit que tous sont trouvez coulpables de sacrilége, et d'une meschante et détestable ingratitude. Aucuns pensent que ce soit yci la première proposition, tellement que sainct Paul commence la déduction de sa matière par le propos de repentance. Mais quant à moy, j'estime qu'yci commence le combat et la dispu-

te : et que le poinct pour lequel il veut débatre, a esté mis en la proposition précédente. Car le but de sainct Paul est de monstrer où c'est qu'il faut chercher salut. Il a dit que nous ne pouvons l'obtenir autrement que par l'Evangile. Mais pource que la chair ne s'abbaisse pas volontiers jusques-là, d'attribuer à la seule grâce de Dieu toute la louange de salut, sainct Paul monstre yci que tout le monde universellement est coulpable de mort éternelle. Et de là il s'ensuit qu'il nous faut recouvrer vie d'ailleurs, puis qu'en nous-mesmes nous sommes tous perdus. Au reste, quand tous les mots seront bien poisez et considérez, nous aurons un grand avantage pour bien entendre la substance du propos. Il y en a qui mettent ceste différence entre les mots *d'Infidélité* et *Injustice*, qu'ils pensent que le premier signifie que le service de Dieu a esté perverti : par l'autre, que l'équité et droiture entre les hommes a esté enfrainte. Mais pource que tout incontinent après, l'Apostre rapporte ceste injustice au mespris de la religion, nous interpréterons les deux mots d'une mesme chose. Aussi *Toute l'infidélité des hommes*, nous le prendrons par la figure nommée Hypallage, pour L'infidélité de tous hommes, ou de laquelle tous hommes demeurent convaincus. Or il use de deux mots pour signifier une mesme chose : asçavoir l'ingratitude envers Dieu : d'autant qu'on y pèche en deux sortes. Elle est nommée impiété, qui vaut autant comme Déshonorement de Dieu, si nous regardons à l'étymologie du mot Grec, lequel nous avons ainsi traduit : et Injustice, pource que l'homme s'appropriant ce qui appartenoit à Dieu, l'a injustement despouillé de son honneur. *Ire* est attribuée à Dieu, par une figure qu'on appelle Anthropopathie[1] : et se prend selon l'usage de l'Escriture, pour la vengence de Dieu : pource que quand il punit, il semble, selon nostre conception, qu'il se monstre comme courroucé. Ce mot donc ne signifie point aucune esmotion en Dieu, mais se rapporte seulement au sentiment du pécheur qui est par luy puni. Quand il dit qu'elle *se monstre clairement du ciel:* aucuns prenent ce mot *Du ciel*, pour un épithète, comme s'il eust dit, Dieu du ciel, ou Dieu céleste : toutesfois quant à moy, je pense qu'il emporte d'avantage, en sorte que le sens soit, De quelque costé que l'homme puisse regarder haut et bas, il ne trouvera une seule goutte de salut : car tant que comporte le ciel en long et en large, l'ire de Dieu est espandue sur tout le monde universellement. *La vérité*, signifie la vraye cognoissance de Dieu. *La détenir*, c'est la supprimer, ou obscurcir : dont ils sont rédarguez et atteints comme de larrecin. Là où nous avons traduit en Latin *Injustement*, sainct Paul a dit : *En injustice :* c'est une phrase et façon de parler de la langue Hébraïque, qui vaut autant : mais j'ay regardé à faire le sens plus clair.

19 *Pour autant que ce.* Il appelle ainsi ce qui nous est licite et expédient de cognoistre touchant Dieu : et par cela il entend tout ce qui appartient et sert à magnifier la gloire du Seigneur : ou (qui est autant à dire) tout ce qui nous doit esmouvoir et inciter à glorifier Dieu. Par lequel mot il signifie que nostre esprit ne peut comprendre Dieu tel qu'il est en sa grandeur, mais qu'il y a quelque certaine mesure, en laquelle se doyvent contenir les hommes : comme aussi Dieu accommode à nostre petite portée tout ce qu'il nous dit et testifie touchant sa majesté. Tous ceux-là donc sont hors du sens, qui veulent sçavoir et comprendre que c'est de Dieu. Car le sainct Esprit, qui est le Docteur de parfaite sagesse, ne nous ramène pas sans cause à ce qui est à cognoistre de Dieu. Au reste, comment cela se cognoist, il le dira tantost. Cependant, notons qu'il a dit, *En eux*, plustost que simplement. A eux : afin de mieux exprimer la chose. Car combien que l'Apostre use volontiers des façons de parler de la langue Hébraïque, en laquelle la lettre Beth, qui signifie *En*, souventesfois est superflue : il semble toutesfois qu'en ce passage il a voulu signifier une manifestation qui presse les hommes si vivement qu'ils ne peuvent reculer, comme de faict chacun de nous

1) C'est quand on attribue à Dieu les affections des hommes, combien qu'à la vérité il ne soit sujet à tels changemens.

en sent le tesmoignage engravé en son cœur. Quand il dit que *Dieu* le *leur a manifesté :* le sens est, que l'homme a esté créé à ceste fin qu'il fust contemplateur de cest excellent ouvrage du monde : que les yeux luy ont esté donnez afin qu'en regardant une si belle image, il soit amené à cognoistre l'autheur mesme qui l'a faite.

20 *Car les choses invisibles d'iceluy.* Dieu en soy-mesme est invisible : mais pource que sa majesté reluit en toutes ses œuvres et créatures, les hommes ont deu le cognoistre par là : car elles monstrent clairement quel est l'ouvrier qui les a faites. Et pour ceste cause l'Apostre aux Hébrieux, XI, 3, dit, que les siècles sont miroirs ou démonstrances des choses invisibles. Or il ne déduit pas par le menu toutes les choses qui peuvent estre considérées en Dieu, mais il monstre qu'on parvient jusques à cognoistre sa puissance et Divinité éternelle. Car il faut nécessairement que celuy qui est autheur de toutes choses, soit sans commencement, et consiste de soy-mesme. Quand on est venu là, lors se monstre sa Divinité : laquelle ne peut estre sinon avec toutes les vertus de Dieu, veu qu'elles sont toutes comprises sous icelle. *Afin qu'ils soyent sans excuse.* De ceci il appert facilement combien les hommes peuvent proufiter par ceste démonstrance : c'est qu'ils ne peuvent alléguer aucune défense au jugement, n'eschapper, qu'à bon droict ils ne méritent d'estre condamnez. Tenons donc ceste distinction, que la démonstrance de Dieu par laquelle il déclare sa gloire en ses créatures, est assez évidente, quant à la lumière qui est en icelle : mais quant à nostre aveuglement, elle n'est pas suffisante. Cependant nous ne sommes pas tellement aveugles, que nous puissions alléguer ignorance, que quant et quant nous ne soyons trouvez coulpables de malice et perversité. Nous concevons bien qu'il y a une Divinité : en après nous concluons aussi qu'à ceste majesté Divine, quelle qu'elle soit, honneur et révérence est deue : mais sur ce poinct nostre sens défaut, devant que de pouvoir cognoistre qui ou quel est Dieu. Et pourtant l'Apostre aux Hébrieux, XI, 3, attribue à la foy ceste lumière, de proufiter comme il appartient en la création du monde. Et non sans cause : car nostre aveuglement nous empesche de parvenir jusques au but qu'il faut. Nous voyons jusques-là, qu'il nous est impossible d'eschapper par excuse ou réplique aucune. Sainct Paul démonstre fort proprement l'un et l'autre aux Actes, XIV, 16, quand il dit que le Seigneur és temps passez a laissé cheminer les Gentils en ignorance, et que toutesfois il ne s'est point laissé sans tesmoignage, veu qu'il a donné pluyes du ciel, et saisons fertiles. Il y a donc grande différence entre ceste cognoissance qui sert seulement pour oster toute excuse, et l'autre qui est à salut, de laquelle Christ fait mention. Jehan, XVII, 3 : et en laquelle Jérémie enseigne les fidèles de se glorifier, chap. IX, 24.

21 *Pource qu'ayans cognu Dieu.* Il déclare yci apertement, que Dieu a fait descouler dedans les esprits de tous hommes une cognoissance de sa majesté : c'est-à-dire qu'il s'est tellement démonstré par ses œuvres, qu'il leur est force de veoir ce qu'ils ne cherchent pas d'eux-mesmes, asçavoir qu'il y a quelque Dieu : d'autant que le monde n'est point venu en son estre par cas fortuit, et pareillement ne s'est point fait soy-mesme. Mais il faut bien tousjours noter en quel degré de cognoissance ils sont demeurez, comme monstrent les mots suyvans. *Ils ne l'ont point glorifié,* On ne peut concevoir Dieu sans son éternité, puissance, sagesse, bonté, vérité, justice, miséricorde. Son éternité apparoist en ce qu'il est autheur de toutes choses. Sa puissance, par ce qu'il tient toutes choses en sa main, et fait qu'elles consistent par luy. Sa sagesse, par la disposition compassée d'un ordre trèsparfait. Sa bonté, pource qu'il n'avoit point de cause d'ailleurs qui le peust mouvoir à créer toutes choses : et n'y a d'autre raison que ceste mesme bonté, qui le puisse inciter à les conserver et maintenir. Sa justice, en l'administration et gouvernement de ses créatures, d'autant qu'il punit les transgresseurs, et fait la vengence pour les innocens. Sa

miséricorde, par ce qu'en si grande patience il supporte la perversité des hommes. Sa vérité, en ce quelle est immuable. Ainsi donc quiconque a conceu une cognoissance de Dieu, luy doit desjà louange d'éternité, sagesse, bonté, justice. Or comme ainsi soit que les hommes n'ayent point recognu telles vertus en Dieu, mais l'ayent imaginé comme un phantosme vain, à bon droict il est dit qu'ils l'ont vileinement et meschamment despouillé de sa gloire. Aussi il n'adjouste pas sans cause, *Qu'ils ne* luy *ont point rendu grâces.* Car il n'y en a pas un qui ne luy soit redevable d'infinis bénéfices. Et mesmes quand il n'y auroit que cela, qu'il daigne bien se manifester à nous, nous voylà desjà tant et plus obligez à luy. *Mais sont devenus vains.* C'est-à-dire, laissans en arrière la vérité de Dieu, ils se sont convertis à la vanité de leur sens, duquel toute la plus grande vivacité est vaine, et s'esvanouit comme fumée. Et ainsi leur fol entendement enveloppé de ténèbres, n'a rien peu concevoir de pur et droit, mais a esté en toutes sortes précipité en erreurs et mensonges. Et c'est là l'injustice de laquelle l'Apostre a parlé, qu'ils estouffent incontinent par leur perversité la semence de droite cognoissance, autant qu'elle viene à croistre et porter fruit.

22 *Se disans estre sages.* Les expositeurs fondent communéement sur ce passage leur conjecture, de penser que sainct Paul a yci affaire avec les Philosophes, lesquels se sont attribué le renom de sagesse comme propre et particulier à eux seuls. Et ceux-là pensent que la déduction du propos est, Que l'excellence des grans estant abbatue, il s'ensuit bien qu'il n'y a non plus rien digne de louange en tout le reste des hommes. Mais il me semble qu'en ceci ils ont esté menez d'une raison trop légère : car ce n'est point un vice qui ait esté péculier aux Philosophes, d'avoir pensé estre sages en la cognoissance de Dieu : mais il est commun à toutes nations et à tous estats. Car il n'y en a pas eu un qui n'ait voulu enclorre la majesté de Dieu sous la conception de son entendement, et faire Dieu tel qu'il le pouvoit comprendre de son sens. Ceste outrecuidance, di-je, ne s'apprend point aux escholes : mais estant attachée à nostre nature corrompue, (par manière de dire) nous accompagne sortans du ventre de la mère. Car il est tout notoire que ç'a esté un mal commun en tous aages, que les hommes se sont laschez la bride tout outre à inventer des superstitions. Voyci donc l'arrogance qui est yci condamnée : c'est que les hommes, en lieu qu'ils devoyent en leur humilité et basse condition donner gloire à Dieu, ont voulu estre sages en eux-mesmes, et abbaisser Dieu à leur petitesse et abjection. Car sainct Paul retient tousjours ce principe, Que personne n'est forclos de la cognoissance du service de Dieu, que par sa propre faute : comme s'il disoit, Pource que les hommes se sont eslevez fièrement, ils ont esté abbrutis par une juste vengence de Dieu. Au reste, il y a aussi une raison bien apparente, qui fait contre l'interprétation que j'ay réfutée : c'est que l'erreur de représenter Dieu par image, n'a point prins son commencement des Philosophes : mais iceux le tenans des autres, l'ont aussi confermé par leur approbation.

23 *Et ont changé la gloire*, *etc.* Après qu'ils ont imaginé Dieu tel qu'ils le pouvoyent comprendre par leur sens charnel, il s'en est beaucoup fallu qu'ils recognussent le vray Dieu : mais ils se sont forgé un Dieu nouveau et à leur poste, ou plustost un phantosme en lieu d'iceluy. C'est ce qu'il dit, *Qu'ils* ont changé la gloire du Seigneur : pource qu'ils se sont destournez du vray Dieu, et ont fait tout ainsi comme qui supposeroit à un homme l'enfant d'autruy, et luy voudroit faire recevoir pour le sien. Et ne faut point penser que ceste excuse leur serve de rien, de dire que néantmoins ils croyent que Dieu habite au ciel : qu'ils ne pensent point d'une pièce de bois que ce soit Dieu, mais qu'ils la tienent seulement pour une représentation et remembrance : car cela desjà de soy-mesme emporte outrage et opprobre contre Dieu, de ce qu'ils ont une si lourde imagination de sa majesté, que d'oser bien luy accomparer une image. Or est-il que personne ne se trouve exempt d'une telle audace et

outrecuidance : non pas mesme les Sacrificateurs, ne les Législateurs, ne les Philosophes : entre lesquels celuy qui a esté le plus sage et raisonnable, asçavoir Platon, ne laisse pas luy-mesme de chercher en Dieu quelque forme. Yci donc est notée ceste rage, que tous les hommes se sont voulu figurer Dieu : ce qui démonstre certainement les lourdes et foles imaginations qu'ils ont euës touchant Dieu. Et premièrement ils ont souillé la majesté de Dieu par la semblance de l'homme corruptible. Car j'ay mieux aimé tourner ainsi le mot Grec, que Mortel, comme a fait Erasme : pource que sainct Paul ne met pas seulement l'immortalité de Dieu à l'opposite de la condition mortelle de l'homme : mais il oppose à la condition très-misérable de l'homme, ceste gloire incompréhensible qui est en Dieu, laquelle n'est entachée d'aucun vice ou macule. Après cela, non contens d'un acte si mal-heureux, ils sont venus jusques à l'accomparer à des bestes, voire qui sont les plus vileines et hideuses. En quoy aussi se démonstre plus manifestement leur stupidité : et en demeurent convaincus. Au reste, touchant ces abominations, il en est parlé en Lactance, Eusèbe, et sainct Augustin aux livres de la Cité de Dieu.

24 *A raison de quoy aussi Dieu les a abandonnez aux concupiscences de leurs cœurs, à ordure, pour vilener entr'eux leurs propres corps.*

25 *Comme ceux lesquels ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et ont adoré et servi la créature en délaissant le Créateur, qui est béneit éternellement, Amen.*

26 *A cause dequoy*, di-je, *Dieu les a abandonnez à* leurs *affections vileines : car mesme leurs femmes ont changé l'usage naturel en celuy qui est contre nature.*

27 *Et semblablement aussi les masles délaissans le naturel usage de la femme, se sont eschauffez en leur concupiscence l'un envers l'autre, faisans masle avec masle choses infâmes, et recevans en eux-mesmes la récompense de leur erreur telle qu'il falloit.*

28 *Car ainsi qu'ils n'ont tenu conte de recognoistre Dieu,* ainsi *Dieu les a livrez en un esprit despourveu*[1] *de tout jugement, pour faire choses qui ne sont nullement convenables.*

29 *Estans remplis de toute injustice, de paillardise, de meschanceté, d'avarice, de mauvaistie, pleins d'envie, de meurtre, de noise, de fraude, de malignité.*

30 *Raporteurs*[2], *détracteurs, hayssans Dieu, malfaiteurs*[3], *orgueilleux, vanteurs, inventeurs de maux, désobéissans à pères et à mères,*

31 *Sans entendement, ne tenans point ce qu'ils ont accordé, sans affection naturelle, gens qui jamais ne se rappaisent, sans miséricorde.*

32 *Lesquels combien qu'ils ayent cognu le droict de Dieu,* asçavoir *que ceux qui font telles choses, sont dignes de mort : ne les font pas seulement, mais aussi favorisent à ceux qui les font.*

1) Ou, réprouvé. 2) Ou, flagorneurs. 3) Ou, injurieux.

24 *A raison de quoy Dieu les a abandonnez.* Pource qu'impiété est un mal caché au dedans, pour couper broche à toute tergiversation et réplique, il monstre par une démonstration encore plus grossière et évidente, qu'ils ne peuvent eschapper qu'ils ne soyent trouvez enveloppez en une juste condamnation : c'est que de ceste impiété les fruits s'en sont ensuyvis : desquels on peut recueillir des tesmoignages de l'ire du Seigneur tout manifestes. Et si l'ire du Seigneur est tousjours juste, il s'ensuit qu'il y a eu en eux chose qui les rendoit dignes de condamnation. Ainsi donc, il presse les hommes, et poursuit à les convaincre de

leur desloyauté et apostasie par les signes externes, d'autant qu'après qu'ils se sont destournez de la bonté de Dieu, il en fait la vengence en les précipitant en une perdition et ruine infinie. Et faisant comparaison des vices qui apparoissent en eux, avec l'impiété de laquelle il les a accusez ci-dessus, il prouve que par un juste jugement de Dieu, à bon droict ils sont ainsi punis. Car comme ainsi soit que nous n'ayons rien en plus grande recommandation que nostre honneur, c'est bien un aveuglement extrême, quand nous ne faisons point de difficulté de nous déshonorer et diffamer nous-mesmes. Et ainsi la punition est très convenable au grand opprobre fait à la majesté de Dieu. Il ne traitte que cela jusques à la fin du chapitre : mais cependant il mène le propos vivement autant qu'il est possible, pource que la chose avoit besoin qu'on la feist bien valoir en l'amplifiant par tous moyens. Voylà donc en somme où il prétend : c'est que d'autant que les hommes monstrent par tesmoignages infaillibles que l'ire de Dieu les poursuyt, de là il appert que leur ingratitude envers Dieu n'est aucunement excusable. Car jamais ils ne viendroyent à s'abandonner et veautrer, comme bestes brutes, en des cupiditez si sales et infâmes, si ce n'estoit que la majesté de Dieu leur est contraire, et leur fait la guerre. Veu donc que tout communéement ils sont remplis de meschancetez exécrables, il conclud qu'il y a en eux des tesmoignages de la vengence de Dieu bien apparens. Or si ainsi est que jamais elle ne frappe à la volée ou injustement, mais tient tousjours une bonne modération, accompagnée de droiture et équité : il dit que de là il appert comment ils sont tous enveloppez en une damnation, non-seulement certaine, mais aussi juste. Quant à la manière en laquelle Dieu livre l'homme à vice, il n'est point nécessaire de déduire sur ce passage la question au long. Il est bien certain que ce n'est pas que seulement en laissant faire et dissimulant il permette que les hommes tombent : mais que par un juste jugement il fait que d'un costé leur propre concupiscence, et d'autre le diable les mènent et transportent en une telle rage. Et pour ceste cause il use du mot de *Abandonner*, selon l'usage ordinaire de l'Escriture : lequel mot ceux-là tirent bien à force hors de sa droite signification, qui disent que c'est permission de Dieu seulement quand nous tombons en péché. Car comme Satan est ministre de l'ire de Dieu, et par manière de dire, le bourreau, aussi faut-il confesser que quand il s'arme contre nous, et pour nous tirer à mal, cela se fait par le commandement exprès du Juge, et non point par dissimulation. Cependant toutesfois il ne s'ensuit pas pourtant que Dieu soit cruel, ou que nous ne soyons à blasmer, veu que sainct Paul monstre apertement que jamais autrement nous ne luy sommes abandonnez ou livrez en sa puissance, sinon que nous soyons dignes d'une telle punition. Il y a seulement une exception qu'il nous faut entendre, c'est que la cause du péché ne vient point de Dieu, et que la racine d'iceluy réside tousjours en la personne mesme du pécheur. Car il est nécessaire que ce mot demeure tousjours vray. La perdition vient de toy Israël, en moy seulement est ton salut, Osée, XIII, 9. En conjoingnant avec *ordure les concupiscences* du cœur de l'homme, il donne à entendre tacitement quels fruits produit nostre cœur, depuis qu'il est une fois laissé à sa conduite. Le mot *Entr'eux*, emporte poids : car il exprime avec plus grande signifiance comment ils ont si vileinement déshonoré leurs corps, que les marques en demeurent en iceux engravées si avant qu'il est impossible de les effacer.

25 *Comme ceux lesquels ont changé la vérité de Dieu en mensonge*, *etc.* Pour raison du propos précédent il répète ceste-là mesme qu'il a mise ci-devant mais en autres termes, afin de la mieux imprimer en nos esprits. Quand on change la vérité de Dieu en mensonge, c'est effacer la gloire d'iceluy. C'est donc bien raison que ceux-là soyent remplis de toutes sortes d'ignominie, qui se sont efforcez de despouiller Dieu de son honneur, et le charger d'opprobre. *Et ont adoré.* Il touche proprement le forfait d'idolâtrie : car on ne peut faire honneur

à la créature par forme de religion, qu'on ne l'oste meschamment et vileinement à Dieu pour le transférer ailleurs : ce qui est un sacrilége. Et c'est follie d'alléguer pour excuse qu'on honore les images pour l'honneur de Dieu, veu que Dieu ne recognoist point ceste façon de service, et ne l'avoue comme addressée à sa personne. Et à la vérité ce n'est point le vray Dieu qu'on honore lors, mais un faux dieu que la chair s'est forgé par imagination. Au reste, ce qui s'ensuit, *Qui est bénit éternellement*, je le pren comme estant dit pour plus grand'honte et confusion des idolâtres : en ce sens, Celuy lequel seul devoit estre honoré et adoré, et auquel il ne faloit aucunement rien déroguer tant peu que ce fust.

26 *A cause de quoy, di-je, Dieu les a abandonnez à leurs affections vileines, etc.* Comme si la sentence précédente eust esté entrelacée par parenthèse, il revient au propos qu'il avoit paravant commencé, de la vengence du Seigneur. Et premièrement il en allègue un exemple en ceste vilenie horrible de paillardise contre nature. Dont il appert que non-seulement ils se sont prostituez en des concupiscences brutales, mais se sont desbordez plus que les bestes, veu qu'ils ont renversé tout l'ordre de nature. Après il fait un long récit des vices, lesquels, comme ils ont régné de tout temps, aussi régnoyent-ils lors tout communément et en grand desbordement. Et ne faut pas s'arrester à ce que chacun en sa personne n'estoit pas entaché d'un tel amas de tant de vices. Car quand il est question de reprendre en général la vilenie et honte du genre humain, c'est assez qu'il n'y en a pas un qui ne soit contraint de recognoistre quelque tache en soy. Voylà donc comment il faut prendre ceci : C'est que sainct Paul touche yci les vices qui avoyent régné en tous aages, et principalement en ce temps-là avoyent la vogue tout communéement : (car c'est merveilles combien ceste malheureuse vilenie, que les bestes brutes ont en abomination, estoit espandue pour lors : quant aux autres vices, ils estoyent tout communs entre le peuple :) en après qu'il fait un catalogue et dénombrement de vices, auquel tout le genre humain se trouve comprins. Car combien que tous ne soyent pas ou meurtriers, ou larrons, ou adultères, toutesfois il n'y en a pas un qui ne se trouve entaché de quelque vice. Là où nous avons traduit, *Affections vileines* : il y a proprement au texte Grec, *Passions d'ignominie*, ou vilenie et déshonneur : c'est-à-dire qui sont honteuses et vileines, mesmes au jugement commun des hommes. Et ce terme est mis à l'opposite, et comme pour récompense de ce qu'ils avoyent déshonoré Dieu.

27 *Recevans en eux-mesmes la récompense.* Car ceux qui par leur malice ont fermé les yeux à la lumière de Dieu qui se présentoit devant eux, afin de ne contempler point sa gloire, méritent bien d'estre aveuglez jusques à s'oublier soy-mesme, et ne discerner point ce qui est convenable à leurs personnes. Brief, c'est bien raison qu'ils soyent aveugles en plein midi, puis qu'ils n'ont point eu honte d'esteindre (entant qu'en eux estoit) la gloire de Dieu, laquelle seule nous illumine.

28 *Car ainsi qu'ils n'ont tenu conte de recognoistre, etc.* Il faut observer l'allusion qui est en l'affinité des mots, laquelle monstre de bonne grâce la convenance et proportion égale qui est entre le péché et la punition que Dieu en a faite. Pource qu'ils n'ont point approuvé de demeurer en la cognoissance de Dieu, laquelle seule addresse nos entendemens en bon avis et jugement droit, le Seigneur leur a donné un entendement de travers, lequel ne peut plus rien discerner et approuver. Or quand il dit qu'ils n'ont pas approuvé, c'est autant comme s'il disoit qu'ils n'ont pas fait leur devoir de proufiter en la cognoissance de Dieu, mais que plustost de propos délibéré ils ont destourné leurs esprits de Dieu. Ainsi donc, il signifie qu'ils ont préféré leurs vanitez à Dieu, par une élection perverse de leur esprit, et que par ce moyen l'erreur duquel ils ont esté déceus, a esté volontaire. *Pour faire choses qui ne sont nullement convenables.* D'autant que jusques yci il avoit proposé pour exemple, ce seul péché exécrable, lequel

estoit bien vulgaire entre plusieurs, toutesfois non pas commun à tous, il commence yci à réciter des vices, desquels nul ne se trouvera exempt. Car combien que (comme il a esté dit) tous ensemble ne se monstrent pas en chacun homme, toutesfois il n'y a personne qui ne se trouve coulpable de quelqu'un d'iceux, tellement que chacun en son endroit peut estre convaincu de perversité assez évidemment. Quant à ce que dés le commencement il les appelle *Choses qui n'estoyent point convenables*, il faut entendre, contraires à tout jugement de raison, et eslongnées de toute honnesteté humaine. Car il allègue les signes d'un entendement renversé, en ce que sans aucune discrétion les hommes se sont addonnez à des meschancetez, lesquelles le sens commun deveroit avoir en horreur. Au reste, c'est folie de travailler à conjoindre par ordre les vices qui sont yci récitez, afin que l'un descende de l'autre, veu que l'intention de sainct Paul n'a point esté telle, mais seulement d'en faire un recueil, mettant tousjours sans aucun esgard celuy qui se présentoit le premier. Or déclarons en brief la signification de chacun mot. Par *Injustice*, j'enten quand le droict d'humanité est violé entre les hommes, à faute de rendre à chacun ce qui luy appartient. Il y a yci deux mots qui semblent signifier une mesme chose, asçavoir *Meschanceté* et *mauvaistie :* toutesfois selon qu'on peut recueillir de ceux qui ont escrit la propriété des mots de la Langue Grecque, le premier signifie une accoustumance de mauvaistie, ou bien une licence desbordée de commettre mal : l'autre ceste perversité et tortuosité d'esprit, qui tend à porter dommage aux prochains. Ce que j'ay tourné *Paillardise*, signifie tant la cupidité qui est au dedans, que l'acte extérieur. Il n'y a point de difficulté en ces mots, *Avarice*, *envie*, *meurtre*. Sous le mot de *Noise*, il comprend tant toutes riotes, que combats, et esmeutes tendantes à sédition. Le mot Grec que nous avons traduit *Malignité :* c'est une grande mauvaistie et notable, quand un homme ayant prins son pli, s'est endurci en meschantes mœurs par accoustumance et mauvais train. Le mot *Hayssans Dieu*, pourroit aussi signifier Hays de Dieu : mais il n'y a point de raison de le prendre ainsi en ce passage, veu que sainct Paul tend à monstrer que les hommes sont dignes de condamnation, par les vices évidens qu'on voit en eux. Il signifie donc ceux qui ne veulent point de Dieu, d'autant qu'ils voyent que sa justice est contraire à leurs meschancetez. Entre *Rapporteurs*, ou *flagorneurs*, et *Détracteurs*, la différence est que les premiers par rapports secrets rompent les amitiez des gens de bien, enflamment les cœurs à courroux, diffament les innocens, sèment les discors : et les autres par une malice enracinée n'espargnent l'honneur de personne, et comme estans forcenez d'une rage de mesdire, tienent sur les rangs toutes manières de gens, soit qu'il y ait occasion ou non. Où il y avoit au paravant Injurieux, j'ay traduit le mot par *malfaiteurs*, pource que les Latins, lesquels en cest endroit la Langue Françoise ensuit, ont accoustumé d'appeler Mesfaits ou Maléfices les outrages notables, comme sont sacagemens, larrecins, bruslemens, empoisonnemens : ce que sainct Paul a voulu yci toucher. Le mot que j'ay traduit *Orgueilleux*, signifie comme Desdaigneux : car en Grec il vient de ce que telles gens, comme s'ils estoyent haut eslevez, mesprisent par desdain tous les autres, ainsi que leurs inférieurs, et ne peuvent se ranger à entretenir une conversation égale. *Vanteurs*, sont gens enflez d'outrecuidance, et de vaine présomption de leurs personnes. *Ne tenans point ce qu'ils ont accordé*. Le mot Grec signifie proprement des gens avec lesquels on ne peut avoir affaire, et qui par leurs desloyautez rompent tousjours le droict de la société humaine, où esquels il n'y a aucune syncérité ne tenue et fermeté de propos. *Sans affection naturelle*, sont ceux qui ont oublié ou effacé mesme les premiers sentimens que nature met és cœurs des hommes, d'aimer ceux qui leur attouchent. Au reste, d'autant que pour le dernier, entre les signes de la corruption de nature humaine, il met, *Sans miséricorde* : Sainct Augustin conclud fort bien de ce passage, que mi-

séricorde est une vertu Chrestienne : tout au contraire de ce que disoyent ces philosophes anciens, nommez Stoïques.

32 *Lesquels combien qu'ils ayent cognu le droict de Dieu, asçavoir que ceux qui font telles choses, etc.* Combien que les expositeurs prenent ce passage en diverses sortes, toutesfois il me semble que l'exposition la plus vraye et certaine est, Que les hommes se sont desbordez tout outre en une licence desréglée de mal, entant que toute discrétion de vertu et de vice ostée, ils ont approuvé tant en leurs propres personnes comme és autres, les choses qu'ils sçavoyent estre desplaisantes à Dieu, et du nombre de celles qu'il condamnera par son juste jugement. Car voylà le souverain comble de meschanceté, quand le pécheur est si déshonté, que d'un costé il se flatte en ses vices, et ne peut souffrir qu'on l'en vitupère, d'autre part il approuve les mesmes vices és autres, consentant avec eux, et leur applaudissant. Aussi l'Escriture voulant descrire une perversité désespérée, en parle en ceste sorte, Ils se glorifient quand ils ont fait mal. Item, Elle a ouvert ses jambes, elle s'est glorifiée en sa malice[1]. Car quand un homme ha honte, il y a encore quelque espérance d'amendement en luy : mais quand par une accoustumance de mal-faire, on s'est tellement endurci en impudence, qu'on prend plaisir aux vices, et on les approuve comme vertus, il n'y a plus d'espérance de correction. Or je pren ces mots en ce sens, d'autant que je voy que l'Apostre a voulu yci toucher quelque chose plus griefve et meschante, que ce n'est pas de commettre simplement les actes vicieux. Et je ne puis entendre que ce pourroit estre, sinon que nous le rapportions à ce comble de mauvaistie, quand les hommes misérables et mal-heureux qu'ils sont, ayans perdu toute honte, veulent par leurs propos défendre et maintenir les vices contre la justice de Dieu.

1) *Prov.*,. II, 14. *Ezéch.*, XVI, 15. *Jér.*, XI, 15.

CHAPITRE II.

1 *Parquoy, ô homme, quiconques tu sois qui juges* des autres, *tu es sans excuse. Car en ce que tu juges d'autruy, tu te condamnes toy-mesme, veu que toy qui juges, fais les mesmes choses*[1].

2 *Or nous sçavons que le jugement de Dieu est selon vérité sur ceux qui font telles choses.*

1) *Matth.*, VII, 1. 1 *Cor.*, IV, 5.

Ceste répréhension s'addresse contre les hypocrites, lesquels comme ils esblouissent les yeux des hommes du fard de leur saincteté externe, aussi ils conçoyvent une asseurance, ou plustost présomption devant Dieu, comme s'ils avoyent de quoy le contenter suffisamment. Après donc que sainct Paul a monstré les vices les plus grossiers et évidens, afin qu'il ne laisse personne juste devant Dieu, il s'addresse maintenant à ces petis sainctereaux, lesquels ne pouvoyent estre comprins sous le premier catalogue et dénombrement des vices que nous avons veu. Cela estant présupposé, la suite et déduction du propos est desjà si facile et aisée, qu'on ne se doit point esbahir comment c'est que l'Apostre fait ceste conséquence. Car quand il dit *Qu'ils* sont inexcusables, c'est d'autant que sçachans bien le jugement de Dieu, ils transgressent néantmoins la Loy : comme s'il disoit, Encores que tu ne consentes pas aux vices des autres, et mesmes au contraire il semble que tu sois ennemi formel des vices, et leur faces la guerre, toutesfois veu que tu n'es pas entièrement exempt d'iceux, quand tu te considéreras à la vérité, tu ne peux alléguer aucune défense que tu ne sois enclos en condamnation avec les autres. *Car en ce que tu juges d'autruy.* Les mots ont yci une rencontre de bonne grâce, asçavoir *Crinin*, et *Catacrinin*, desquels le premier

signifie Juger, et l'autre Condamner. Mais outre cela il faut noter l'exaggération, et, par manière de dire, rechargement, dont il use contr'eux. Car ceste façon de parler emporte autant comme s'il disoit, Tu es doublement digne d'estre condamné, veu que tu es entaché des mesmes vices lesquels tu reprens et blasmes és autres. Car c'est un propos tout commun, Que ceux qui amènent un autre à conte de sa vie, s'obligent à monstrer que de leur costé ils cheminent en innocence, droiture, intégrité, et toute vertu : et qu'ils sont indignes d'estre aucunement espargnez, s'ils commettent les mesmes vices qu'ils ont entreprins de corriger és autres. *Car tu fais les mesmes choses.* Voylà comme il y auroit, à traduire le passage de mot à mot. Or le sens est, Combien que tu juges, néantmoins tu le fais. Et quand il dit qu'ils le font, il ha regard à ce qu'ils n'ont pas le cœur droit : car péché gist proprement au cœur. Ainsi donc, ils se condamnent eux-mesmes, d'autant qu'en blasmant un larron, ou adultère, ou mesdisant, ils ne prononcent pas condamnation contre les personnes, mais contre les vices, lesquels eux-mesmes aussi portent enracinez en leurs os.

2 *Or nous sçavons que le jugement de Dieu.* L'intention de sainct Paul est de faire esvanouir toutes ces flatteries desquelles les hypocrites s'abusent en leurs esprits, afin qu'ils ne pensent point que ce soit grand cas quand le monde les louera, ou qu'eux-mesmes s'absoudront : car il leur faudra bien passer par un autre examen au ciel. Par ainsi, pource qu'il les accuse d'une immondicité intérieure, laquelle comme les hommes ne la peuvent appercevoir de leurs yeux, ne peut aussi estre rédarguée ne convaincue par tesmoignages des hommes : il les adjourne au jugement de Dieu, auquel les ténèbres mesmes ne sont obscures ne cachées, et du sentiment duquel il faut nécessairement que les pécheurs soyent touchez, vueillent-ils ou non. Ceste *vérité* de jugement de laquelle il parle, consiste en deux points : premièrement, en ce que sans acception de personnes il punira le péché, en quiconque il le trouvera : secondement, en ce qu'il ne s'arreste pas à l'apparence externe, et ne se contente point de l'œuvre en soy, s'il ne procède d'une vraye pureté de cœur. Dont s'ensuit que la masque d'une sainctetė feinte n'empesche pas qu'il ne punisse par son jugement la perversité intérieure cachée au dedans du cœur. Au reste, c'est-ci une façon de parler propre à la Langue Hébraïque : car entre les Hébrieux le mot de *Vérité* signifie souventesfois autant qu'intégrité et droiture intérieure de cœur : et ainsi il n'est pas seulement mis à l'opposite de ce péché grossier de mensonge, mais aussi il est opposé à une apparence externe des bonnes œuvres. Or c'est adonc que les hypocrites sont contraints de se resveiller, quand il est dit *Que* Dieu ne jugera pas seulement de ce fard et apparence externe de justice, mais aussi des affections occultes et secrètes.

3 *Et cuides-tu, ô toy homme qui juges de ceux qui font telles choses, et qui les fais, que tu doyves eschapper le jugement de Dieu?*

4 *Ou mesprises-tu les richesses de sa bénignité, et de sa patience, et de sa longue attente, ne cognoissant point que la bénignité de Dieu t'invite à repentance*[1]*?*

5 *Mais par ta dureté et ton cœur qui est sans repentance, tu t'amasses ire au jour de l'ire, et de la déclaration du juste jugement de Dieu*[2],

6 *Qui rendra à chacun selon ses œuvres*[3] *:*

7 *Asçavoir à ceux qui avec patience à bien faire cherchent gloire, honneur, et immortalité, la vie éternelle*[4] *:*

8 *Mais, à ceux qui sont addonnez à contention, et qui ne s'accordent point à la vérité, ains obéissent à injustice,* sera *indignation, et ire.*

1) 2 *Pierre*, III, 15. 2) *Jaq.*, V, 3. 3) *Ps.* LXII, 12. 4) Ou, qui sont patiens, la gloire du bon œuvre, honneur et immortalité : c'est-à-dire, à ceux qui cherchent vie éternelle.

9 *Il y a tribulation et angoisse sur toute âme d'homme faisant mal, du Juif premièrement, puis aussi du Grec.*

10 *Mais gloire, honneur, et paix à un chacun qui fait bien, au Juif premièrement, puis aussi au Grec.*

3 *Et cuides-tu, ô toy homme, etc.* Pource que les Rhétoriciens en leurs règles, disent qu'on ne doit point venir à s'eschauffer contre la partie adverse, et la presser par répréhensions aigres, que premièrement le crime ne soit bien vérifié : il pourroit sembler à quelqu'un que sainct Paul procède mal, et se dresse trop tost, de crier si fort, avant qu'il soit venu à bout de l'accusation qu'il avoit intentée. Mais il en est autrement : car il les a desjà convaincus et monstrez coulpables par une preuve assez ferme : considéré qu'il ne les accusoit point devant les hommes, mais les arguoit et poursuyvoit par le jugement de leur propre conscience. Ainsi donc, il a pensé que ce qu'il prétendoit, estoit bien et suffisamment prouvé : asçavoir que s'ils vouloyent descendre en eux-mesmes, et admettre l'examen du jugement de Dieu, ils ne pourroyent nier leur iniquité. Au reste, quand il use d'une telle sévérité et aigreur à reprendre ceste sainctеté feinte, il ne le fait point sans grande nécessité. Car ceste manière de gens se contentent de leurs personnes tout à leur aise, et se reposent en eux-mesmes avec une merveilleuse asseurance, si on ne leur arrache par force la vaine confiance qu'ils ont. Qu'il nous souviene donc que c'est le souverain moyen pour convaincre les hypocrites de les réveiller de leur yvrongnerie et stupidité, et les amener à la clarté du jugement de Dieu. *Que tu doyves eschapper.* C'est un argument qu'on appelle du plus petit au plus grand : car s'il faut que les péchez et forfaits passent par le jugement des hommes, beaucoup plus par celuy de Dieu, qui est le seul Juge de tous. Il est vray que les hommes sont conduits par une inspiration Divine à condamner les maux qui se commettent : mais cela n'est qu'une petite trace et un portrait obscur du jugement de Dieu. Parquoy ceux-là sont bien despourveus de sens, qui pensent abuser Dieu, et éviter son jugement, veu qu'en leur propre jugement ils ne laissent pas eschapper les autres qui font mal. Au reste, ce qu'il a exprimé desjà par deux fois le nom *d'homme*, emporte poids : car il fait là comparaison de l'homme à Dieu.

4 *Ou mesprises-tu les richesses.* Aucuns pensent que ce soit yci un argument que les Rhétoriciens nomment Dilemma : mais je suis plustost d'avis que c'est une anticipation. Car pource que volontiers les hypocrites s'enflent de la prospérité, et quand les choses leur vienent à souhait, comme si par leurs vertus et bienfaits ils avoyent mérité de sentir la douceur et libéralité du Seigneur, et ainsi s'endurcissent tousjours tant plus en un mespris et contemnement de Dieu, l'Apostre vient au-devant de leur arrogance, et en alléguant la cause toute contraire, fonde son argument là-dessus, pour monstrer qu'il ne faut pas pour la prospérité externe qu'ils pensent que Dieu leur soit favorable, veu qu'il regarde à une fin du tout diverse en bienfaisant aux hommes : asçavoir à inciter les pécheurs à se convertir à luy. Ainsi donc, là où la crainte de Dieu ne règne pas, asseurance en prospérité est un contemnement, et une mocquerie de sa bonté infinie. Dont s'ensuyt qu'à bon droict ceux-là seront punis plus griefvement, lesquels Dieu aura espargnez en ceste vie : pource qu'outre toute leur perversité, il y a eu encore un poinct, c'est qu'ils ont rejetté ceste douceur paternelle de Dieu, qui les convioit à repentance. Et combien que tous les bénéfices de Dieu soyent autant de tesmoignages de sa bonté paternelle, toutesfois pource que souvent il regarde à une autre fin, cependant qu'il tient les infidèles à leur aise, leur faisant sentir sa libéralité, ils s'abusent de se flatter en leur prospérité, comme si c'estoit un certain signe qu'il les aime et ha agréables. *Ne cognoissant point, etc.* Car le Seigneur en usant de douceur envers

nous, monstre qu'il est celuy auquel il nous faut convertir et retourner, si nous désirons avoir bien et félicité : et quant et quant nous redresse en asseurance d'attendre et recevoir miséricorde de luy. Si nous ne rapportons à ceste fin sa libéralité et bonté, c'est en abuser : combien qu'il ne la faut pas tousjours prendre en une sorte. Car quand le Seigneur traitte doucement ses serviteurs, et leur donne des bénédictions terriennes, ce sont des tesmoignages par lesquels il déclare sa bonne affection envers eux, et avec cela les accoustume à chercher en luy seul la perfection et le comble de tous biens. Mais quand il traitte en mesme douceur les transgresseurs de sa Loy, vray est que par sa bénignité il veut amollir leur rébellion et obstination, toutesfois il ne déclare point pour cela qu'il leur soit pour lors propice, mais plustost il les appelle à repentance et amendement. Que si quelqu'un réplique à cela, Que cependant que le Seigneur ne touche point leurs cœurs au dedans, c'est autant comme s'il parloit à des sourds : il faut respondre, qu'on ne peut rien blasmer en cest endroit sinon nostre perversité. Au reste, quant aux mots de S. Paul, j'aime mieux dire *T'amène* que *T'invite* : car la signification du premier emporte quelque chose d'avantage. Toutesfois je ne le pren pas pour Contraindre et pousser à force : ains pour Conduire, et quasi mener par la main.

5 *Par ta dureté.* Après que nous sommes endurcis aux admonitions du Seigneur, de là s'ensuyt une impénitence (si ainsi faut parler) c'est-à-dire qu'on vient à n'avoir soin, désir, ne sentiment aucun de repentance. Or est-il que tous ceux qui ne prenent garde à s'amender, tentent manifestement le Seigneur. Voyci un beau passage et bien notable, duquel il nous faut apprendre ce que j'ay touché ci-dessus, Que les infidèles, tant qu'ils vivent yci, non-seulement amassent de jour en jour sur leurs testes un plus pesant fardeau du jugement de Dieu : mais aussi que tous les dons de Dieu, desquels ils usent journellement, leur tourneront à condamnation : car il faudra qu'ils en rendent conte de tous. Et lors on trouvera (ce qui leur sera à bon droict imputé pour un forfait extrême, et comble de meschanceté) qu'ils sont empirez à la douceur et débonnaireté de Dieu, à laquelle c'estoit bien pour le moins qu'ils se devoyent amender. Il nous faut donc bien donner garde qu'en abusant illicitement des biens de Dieu, nous n'amassions sur nous ce malheureux thrésor. *Au jour de l'ire*, c'est-à-dire, Pour le jour. Car les meschans amassent maintenant contre eux l'indignation de Dieu, de laquelle la pesanteur se délaschera lors sur leurs testes : ils assemblent secrètement un malheur qui sera lors tiré des thrésors de Dieu, pour les accabler. Or le jour du dernier Jugement, est appelé Jour d'ire, quand on parle aux meschans, en lieu que c'est le Jour de rédemption aux fidèles. Semblablement toutes autres visitations du Seigneur, à l'endroit des meschans, sont tousjours descrites horribles et plenes de menaces : au contraire à l'endroit des fidèles, douces et gracieuses. Et pourtant toutes fois et quantes que l'Escriture fait mention de la venue du Seigneur, et qu'il s'approche, elle exhorte les fidèles à se resjouir en liesse : mais quand ce vient à tourner son propos aux réprouvez elle ne leur propose que frayeur et espovantement. Ceste journée-là (dit Sophonias I, 15) est la journée d'ire, le jour de tribulation et d'angoisse, le jour de tumulte et désolation, le jour de ténèbres et d'obscurité, le jour de nuées et de brouillars. Il en est autant dit en Joël, II, 2. Amos aussi (chap. V, v. 18) s'escrie, Malheur sur ceux qui désirent le jour du Seigneur : de quoy vous servira-il? car ce jour du Seigneur est ténèbres et non lumière. Au reste, quand S. Paul adjouste le mot de *Déclaration*, il donne à entendre qui est ce jour d'ire, asçavoir quand le Seigneur manifestera son jugement duquel combien que tous les jours il monstre quelques signes et tesmoignages, toutesfois il retient et réserve la claire et plene manifestation jusqu'à ce jour-là. Car lors les livres seront ouverts, lors les agneaux seront séparez d'avec les boucs, et le froument sera repurgé de l'yvroye.

6 *Qui rendra à chacun, etc.* Pource qu'il a affaire à ces aveugles de sainctereaux, qui pensent que la malice de leur cœur est bien couverte et cachée, pourveu qu'il y ait au devant je ne sçay quel fard d'œuvres inutiles et plenes de vent : il establit la vraye justice des œuvres, qui aura lieu devant Dieu, afin qu'ils ne facent point leur conte que ce soit assez pour l'appaiser quand ils apporteront des paroles et des fatras, ou des fueilles sans fruit. Au reste, il n'y a pas tant de difficulté en ce passage, comme on pense communéement. Car quand le Seigneur punira d'une juste vengence la malice des réprouvez, il ne fera certes que leur bailler la récompense qu'ils méritent. De l'autre part, d'autant qu'il sanctifie ceux qu'il a déterminé de glorifier un jour, il couronnera aussi les bonnes œuvres en eux : mais ce ne sera pour raison d'aucun mérite qui soit en eux, Et on ne le prouvera point par ceste sentence : laquelle prédit bien quel loyer sera rendu aux bonnes œuvres, mais toutesfois elle ne dit pas que c'est qu'elles valent, ne quelle récompense leur appartient. Or la conséquence est mauvaise, quand il est parlé de loyer, de conclure qu'il y a donc mérite.

7 *Asçavoir à ceux qui avec patience.* Le mot duquel use l'Apostre, signifie proprement Patience, lequel emporte quelque chose d'avantage que le mot de Persévérance. Car Persévérance c'est quand un homme continue tousjours d'un train à bien faire, et ne s'en lasse point : mais patience aussi est requise aux fidèles, par laquelle ils demeurent fermes, quoy qu'ils soyent oppressez de diverses tentations. Car Satan ne les laisse pas marcher au Seigneur à leur aise, et tousjours d'un mesme train : mais s'efforce de les retarder par innumérables scandales, et les destourner du droit chemin. Au reste, quand il dit, que les fidèles en persévérant en bonnes œuvres, *cherchent* gloire et honneur : il n'entend pas qu'ils ayent pour leur but autre chose sinon le Seigneur, ou qu'ils désirent quelque chose plus haute ou plus excellente que luy. Mais ils ne peuvent pas le chercher, que quant et quant ils ne prétendent et s'efforcent de parvenir à la béatitude de son royaume, de laquelle les mots yci mis contienent une description. Le sens donc est, Que le Seigneur rendra la vie éternelle à ceux qui s'exerçans en bonnes œuvres, ont leur regard fiché à l'immortalité glorieuse.

8 *Mais à ceux qui sont addonnez, etc.* Ceste sentence est aucunement embrouillée : premièrement pource que la suyte du propos est rompue, et ne continue pas : car le fil de la sentence requéroit que le second membre des deux entre lesquels il est fait comparaison, s'entreteinst avec le premier, en ceste sorte, A ceux qui par persévérance en bonnes œuvres cherchent gloire, honneur et immortalité, le Seigneur rendra la vie éternelle : mais aux contentieux et rebelles, la mort éternelle. Et qu'adonc veinst ceste conclusion, Qu'aux premiers est préparée gloire, honneur, et incorruption, mais aux autres est réservée ire et affliction. Secondement, pour ce que ces mots, *Indignation, ire, tribulation et angoisse* servent à deux divers membres, néantmoins cela ne trouble aucunement le sens : ce qui nous doit bien suffire és escrits des Apostres. Car s'il est question d'éloquence, il la faut apprendre d'ailleurs : yci sous un bas style il faut chercher la sagesse spirituelle. *Contention* est yci prinse pour rébellion et obstination ou opiniastreté : d'autant que sainct Paul combat contre les hypocrites, qui se mocquent de Dieu, se flattans tout à leur aise, et endormans leurs consciences. Par le mot de *Vérité* il signifie simplement la règle de la volonté de Dieu, qui est la seule lumière de vérité. Car c'est le commun de tous iniques, que tousjours ils aiment mieux s'assujettir à la servitude de péché, que de recevoir le joug de Dieu. Et quelque beau semblant qu'ils facent d'obéir, ils ne laissent point toutesfois de murmurer et résister obstinéement à la parole de Dieu. Car d'un costé ceux qui sont apertement meschans se mocquent de ceste vérité, de l'autre aussi les hypocrites ne font point de difficulté d'opposer à l'encontre d'icelle leurs fausses dévotions qu'ils ont inventées. Or l'Apostre adjouste que tels re-

belles *Obéissent à injustice*, d'autant qu'il n'y a rien de moyen entre deux, que ceux qui n'ont pas voulu souffrir d'estre assujettis sous la Loy du Seigneur, n'entrent incontinent sous la servitude et tyrannie de péché. Et aussi c'est bien une juste récompense de ceste licence enragée, que ceux qui refusent obéissance à Dieu, soyent faits esclaves de péché. *Indignation et ire.* Le premier mot en la Langue Grecque signifie proprement un courroux qui s'enflambe soudain. Au reste, de ces quatre mots yci mis, les deux derniers sont comme les effets des premiers. Car ceux qui sentent Dieu contraire et courroucé, il ne se peut faire qu'ils ne soyent incontinent froissez et bridez. Notons aussi qu'en lieu que l'Apostre eust peu toucher briefvement en deux mots la béatitude des fidèles, et la perdition des réprouvez, il amasse plusieurs termes pour amplifier l'un et l'autre, afin, de mieux esbranler les hommes, et les toucher plus vivement de la crainte de l'ire de Dieu, et aguiser en eux le désir d'obtenir grâce par Christ. Car jamais nous ne craignons assez le jugement de Dieu, sinon qu'il nous soit comme mis devant les yeux par une vive description. D'autre part aussi nous ne sommes jamais embrasez à bon escient d'un vray désir de la vie à-venir, sinon qu'il y ait (par manière de dire) beaucoup de soufflets qui besongnent pour eschauffer nos cœurs.

9 *Du Juif premièrement.* Je ne doute point que par ces mots il n'oppose simplement le Gentil au Juif. Car ceux qu'il appelle maintenant Grecs, il les nommera Gentils un peu après. Or il fait yci marcher les Juifs les premiers, comme ceux ausquels devant tous ont esté addressées les promesses et menaces de la Loy : comme s'il disoit, Voyci la règle générale du jugement de Dieu, laquelle commencera par les Juifs, et enveloppera universellement tout le monde.

11 *Car il n'y a point d'acception des personnes*[1] *envers Dieu*[2].
12 *Car tous ceux qui auront péché sans la Loy, périront aussi sans la Loy: et tous ceux qui auront péché en la Loy, seront jugez par la Loy,*
13 *Car ceux qui oyent la Loy, ne sont pas justes devant Dieu : mais ceux qui mettent la Loy en effet, seront justifiez*[3].

1) *Deut.*, X, 17. 2 *Chron.*, XIX, 7. *Job*, XXXIV, 19. *Act.*, X, 34. 2) Ou, en Dieu, il n'y a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3) *Matth.*, VII, 2. *Jaq.*, I, 22.

11 *Car il n'y a point d'acception, etc.* Jusques yci il a en général fait venir tous hommes devant le jugement de Dieu, monstrant à l'œil qu'ils estoyent tous universellement coulpables : maintenant il commence à rédarguer séparéement d'un costé les Juifs, et de l'autre les Gentils : et monstre quant et quant que la différence qui les sépare les uns des autres, n'empesche point que tous les deux indifféremment ne soyent redevables de la mort éternelle. Les Gentils taschoyent à s'excuser sous couleur d'ignorance : les Juifs se glorifioyent du nom de la Loy. Il oste aux premiers toute tergiversation et réplique, et despouille les autres de la fausse et vaine occasion de se glorifier qu'ils prenoyent. Il fait donc yci comme une division de tout le genre humain en deux bandes. Car Dieu avoit séparé les Juifs de tout le reste du monde : et quant aux Gentils ils estoyent tous d'une condition. Maintenant l'Apostre monstre que ceste diversité n'empesche point que tous les deux ne soyent ensemble enveloppez en une mesme condamnation. Au reste, le mot de *Personne* és Escritures se prend pour toutes choses externes qu'on ha en quelque estime, et desquelles on fait cas. Quand donc on viendra à lire que Dieu n'est point acceptateur des personnes, il faut entendre par cela, qu'il regarde la pureté du cœur et l'innocence intérieure, et ne s'arreste point aux choses qui ont accoustumé de venir en conte entre les hommes : comme le lignage, le pays, le crédit, les biens, et choses semblables : comme yci *Acception* se prend

pour chois et esgard qu'on ha entre nation et nation. Si on vouloit caviller là-dessus, et dire qu'il s'ensuyt donc que l'élection de Dieu n'est point gratuite : il faut respondre qu'il y a double acception de l'homme devant Dieu. La première, par laquelle nous ayant appelez de néant, il nous reçoit et adopte par sa bonté gratuite, veu qu'il n'y a rien en nostre nature qui luy puisse estre agréable, et approuvé de luy. L'autre, par laquelle, après nous avoir régénérez, il nous accepte avec ses dons qu'il y a mis, et jette son regard favorable sur l'image de son Fils, laquelle il recognoist en nous.

12 *Car tous ceux qui auront péché sans la Loy.* Suyvant la division que j'ay dite, il s'addresse en premier lieu aux Gentils, et dit que combien qu'ils n'ayent eu aucun Moyse qui leur publiast et establist la Loy de par le Seigneur, cela toutesfois n'empesche point qu'en péchant ils n'attirent sur eux un juste jugement de mort : comme s'il disoit que la cognoissance de la Loy escrite n'est point nécessaire pour faire que la condamnation du pécheur soit juste. Or regardez doncques, je vous prie, quelle cause veulent démener ceux, lesquels par une miséricorde desréglée et mal entendue taschent sous couleur d'ignorance d'exempter du jugement de Dieu les nations, lesquelles n'ont pas la lumière de l'Evangile. *Tous ceux, etc.* Comme les Gentils se laissans mener par les folles fantasies de leur sens, s'en vont trébuschans en la fosse de perdition, ainsi quant aux Juifs, sans aller chercher guères loin, ils ont la Loy devant eux qui les condamne : car la sentence en est prononcée long temps y a, Que tous ceux sont maudits qui ne demeureront en tous les commandemens d'icelle. Deut., XXVII, 26. La condition donc des Juifs est beaucoup pire, qui ont desjà leur condamnation enregistrée en leur Loy.

13 *Car ceux qui oyent la Loy.* C'est une anticipation par laquelle il prévient la défense que les Juifs eussent peu alléguer pour eux. Car pource qu'ils entendoyent dire que la Loy est la règle de justice, ils se glorifioyent de la seule cognoissance d'icelle. Or pour monstrer leur resverie, et les débouter de ceste vaine confiance, l'Apostre dit que d'ouïr la Loy, ou d'en avoir l'intelligence, ce n'est rien, pour dire que par cela un homme puisse alléguer sa justice devant Dieu : mais qu'il faut apporter les œuvres, suyvant ce qui est dit ailleurs, Qui aura fait ces choses, vivra en icelles, Deut., IV, 1. Ainsi donc ceste sentence ne signifie autre chose, sinon que si on cherche justice par la Loy, il faut accomplir la Loy : pource que la justice de la Loy consiste en un parfait accomplissement d'œuvres. Ceux qui abusent de ce passage pour establir la justification des œuvres, sont bien dignes que les petis enfans mesmes se mocquent d'eux, et les monstrent au doigt. Et pourtant c'est folie et une chose hors de propos, d'entasser yci de longues questions touchant la justification pour desmesler une cavillation si frivole. Car l'Apostre parlant aux Juifs, insiste seulement sur ce jugement de la Loy, duquel il avoit fait mention, Asçavoir qu'ils ne peuvent estre justifiez par la Loy, sinon qu'ils accomplissent la Loy : et que s'ils la transgressent, malédiction leur est incontinent appareillée. Or quant à nous, nous ne nions pas que la Loy ne contiene la règle de parfaite justice : mais d'autant que tous hommes sont trouvez, et convaincus estre transgresseurs d'icelle, nous disons qu'il faut chercher une autre justice. Et mesmes tout au contraire de ce que disent nos adversaires, on peut conclure de ce passage, Que nul n'est justifié par les œuvres. Car si nuls ne sont justifiez par la Loy, sinon ceux qui accomplissent la Loy, il s'ensuit qu'il n'y en a pas un justifié, d'autant qu'on n'en trouvera point qui se puisse vanter d'avoir accompli la Loy.

14 *Car veu que les Gentils qui n'ont point la loy, font naturellement les choses qui sont de la Loy : iceux n'ayans point la Loy, sont loy à eux-mesmes.*
15 *Comme ainsi soit qu'ils monstrent l'œuvre de la Loy escrite en leurs*

cœurs, leur conscience rendant pareillement tesmoignage, et leurs pensées entre elles s'accusans, ou aussi s'excusans,

16 *Au jour que Dieu jugera les secrets des hommes selon mon Evangile, par Jésus-Christ.*

14 *Car quand les Gentils.* Il revient maintenant au premier membre de la division, et adjouste la probation d'iceluy. Car il ne se contente pas de nous condamner en un mot, et de prononcer le juste jugement de Dieu à l'encontre de nous : mais il tasche de nous le faire entendre par raisons, en sorte que nous nous rendions vaincus, afin qu'il nous resveille mieux à désirer et aimer Christ. Car il prouve que les Gentils ne gaignent rien d'alléguer ignorance pour leur excuse, veu qu'ils monstrent par leurs actes, qu'ils ont quelque règle de justice. Car il n'y eut jamais nation si barbare et eslongnée de toute humanité, qui ne se soit rangée sous quelque forme de loix. Comme ainsi soit donc que toutes nations d'elles-mesmes, et sans estre adverties d'ailleurs s'addonnent à s'establir des loix, on voit clairement par là, qu'il y a quelques certaines premières conceptions de justice et droiture imprimées naturellement és esprits des hommes. Et pour tant on peut bien dire qu'ils ont loy sans Loy : pource que combien qu'ils n'ayent point la Loy de Moyse escrite, toutesfois ils ne sont pas du tout dépourveus de cognoissance de droiture et équité. Car autrement ils ne pourroyent pas discerner entre meschanceté et vertu : desquelles la première ils répriment par punitions, et mettent l'autre en estime, et l'approuvans par leur jugement, ils la récompensent, et luy ordonnent loyer honorable. Il oppose *Nature* à la Loy escrite, entendant par cela que les Gentils ont quelque lueur naturelle de justice qui leur esclaire, laquelle en cest endroit tient le lieu de la Loy qui donne instruction aux Juifs : tellement que par ce moyen les Gentils sont Loy à eux-mesmes.

15 *Lesquels monstrent l'œuvre de la Loy escrite.* C'est-à-dire, donnent à cognoistre qu'ils portent engravé en leurs cœurs un avis et jugement par lequel ils discernent entre le tort et le droict, entre honnesteté et vilenie. Car il n'entend pas qu'ils ayent cela imprimé en leur volonté, tellement qu'ils s'y addonnent et y appliquent leur affection : mais pource que la puissance de vérité les presse si vivement, qu'ils sont contraints de l'approuver. Car pourquoy ordonnent-ils des loix concernans la religion, sinon d'autant qu'ils jugent bien que Dieu doit estre servi et honoré ? Pourquoy ont-ils honte de paillarder et desrober, sinon d'autant qu'ils cognoissent que l'un et l'autre est mal fait ? C'est donc hors propos de prendre occasion sur ce passage, de magnifier la puissance de nostre volonté : comme si S. Paul disoit que l'observation de la Loy fust en nostre puissance : veu qu'il parle seulement de la cognoissance de la Loy, et non pas de la puissance de l'accomplir. Et aussi le mot de *Cœur* ne se prend pas yci pour le siége et le lieu où gisent les affections : mais seulement pour l'entendement : comme en d'autres passages, Le Seigneur ne nous a point donné cœur pour cognoistre, Deut., XXIX, 4. Item, O fols et tardifs de cœur à croire, Luc, XXIV, 25. D'avantage il ne faut pas recueillir d'yci que les hommes ayent plene cognoissance de la Loy, mais seulement qu'il y a en leurs esprits quelques impressions de semence de justice : comme il appert en ce que tous peuples, autant les uns que les autres, ordonnent quelque forme de religion, punissent par leurs loix adultère, larrecin, et meurtre : estiment et recommandent fidélité et loyauté és contrats, marchandises et autres affaires que les hommes ont les uns avec les autres. Car en cela ils monstrent qu'ils ne sont pas ignorans qu'il faut servir Dieu : qu'adultère, larrecin, et meurtre sont choses mauvaises : que preud'hommie et droiture est louable. Et quant à cela, c'est tout un quel ils imaginent Dieu, ou combien de dieux ils se forgent : il suffit qu'ils entendent que Dieu est, et qu'honneur et service luy est deu. C'est tout un aussi s'ils permet-

tent de convoiter la femme d'autruy, ou la possession, ou quelque autre chose : s'ils dissimulent rancune et haine sans les punir. Car ce qu'ils cognoissent estre mauvais à faire, ils doyvent sçavoir qu'il ne leur est non plus permis de le convoiter. *Avec ce que leur conscience, etc.* Il ne pouvoit pas les presser plus vivement que par le tesmoignage de leur propre conscience, laquelle vaut mille tesmoins. Les hommes se soustiennent et consolent, quand la conscience leur rend ce tesmoignage qu'ils ont bien fait, et se sont portez vertueusement. Au contraire, quand ils se sentent coulpables en leurs consciences, ce leur est comme une gehenne qui les tormente. De là sont venues ces sentences qu'on trouve és livres des autheurs Payens, Que la bonne conscience d'un homme luy est comme un beau théâtre grand et spacieux : et que la mauvaise conscience est un terrible bourreau, qui tormente les meschans plus cruellement que toutes les Furies[1] qu'on sçauroit songer. Les hommes donc ont quelque intelligence naturelle de la Loy, laquelle intelligence les enseigne et leur dit en eux-mesmes qu'une chose est bonne, et l'autre détestable. Au reste, notons comment il descrit proprement et de bonne grâce la conscience, quand il dit qu'il nous vient en l'entendement des raisons par lesquelles nous défendons et maintenons ce qui est droitement fait : au contraire, d'autres qui nous accusent et rédarguent de nos meschans actes. Or il rapporte ces raisons ou moyens d'accuser et de défendre, *Au jour* du Seigneur : non pas que lors seulement elles doyvent commencer à se monstrer, veu que dés maintenant elles besongnent sans cesse, et font leur office mais pource que mesmement encores lors elles auront lieu, et se feront sentir : et pourtant, que personne ne se donne congé de n'en tenir conte, comme si c'estoyent choses frivoles, et qui s'esvanouissent en l'air. Le mot *Au jour*, vaut autant que Pour le jour : comme nous avons veu ci-dessus, au verset 5 de ce chapitre.

16 *Que Dieu jugera les secrets des hommes.* C'est une circonlocution du jugement, laquelle convient fort bien au propos qu'il traitte, afin que les hommes qui seroyent contens de s'endormir en leur stupidité, à ce qu'elle leur servist d'une cachette, sçachent que ces pensées tant secrètes, et qui sont cachées si avant au plus profond de leurs cœurs, viendront lors en lumière. Comme en un autre passage, quand il veut monstrer aux Corinthiens que ce n'est rien de tout le jugement des hommes, lequel s'arreste és choses externes, et à l'apparence qui est par dehors, il leur dit qu'il faut attendre jusqu'à ce que le Seigneur viene, lequel esclaircira les choses cachées des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs, 1 Cor., IV, 5. Quand nous oyons ceci, qu'il nous souviene que nous sommes admonestez de mettre peine d'avoir ceste pureté de cœur, et rondeur de conscience, si nous voulons estre vrayement approuvez devant nostre Juge. Il adjouste, *Selon mon Evangile :* signifiant qu'il apporte une doctrine, à laquelle le sentiment que les hommes ont en eux-mesmes, et qui leur est engravé naturellement, sera contraint d'accorder. Il l'appelle sien, pource que le ministère, c'est-à-dire l'administration luy en estoit commise. Il n'y a que Dieu seul qui ait ceste authorité de faire l'Evangile : les Apostres n'en ont que la dispensation seulement, qui leur a esté donnée. Au reste, il ne se faut pas esbahir si la publication et l'advertissement du jugement, est nommé partie de l'Evangile. Car si ainsi est que l'effet et l'accomplissement des choses qu'il promet est réservé jusques à la plene révélation du royaume céleste, il le faut nécessairement conjoindre avec le jugement dernier. D'avantage, Christ ne peut estre presché que ce ne soit à la résurrection d'aucuns, et à la ruine des autres : lesquelles deux choses appartienent au jour du Jugement. Quant à ce mot *Par Jésus-Christ*, combien que les autres ne soyent pas de ceste opinion, je le rapporte au jugement, en ce sens, Que le Seigneur exécutera son jugement

1) Les Poëtes Payens ont imaginé que c'estoyent des déesses, lesquelles avec des torches ardentes en leurs mains suivoyent par tout ceux qui avoyent commis quelque meschant acte, et tournoyans autour d'eux, les effarouchoyent et tormentoyent incessamment sans leur donner aucun repos.

par Christ : car c'est celuy que le Père a ordonné Juge des vifs et des morts : ce que les Apostres ont tousjours mis entre les principaux articles de l'Evangile. Et à le prendre ainsi, le propos sera de plus grand poids, lequel autrement pourroit sembler maigre.

17 *Voyci, tu es surnommé Juif, et t'appuyes en la Loy, et te glorifies en bien*[1].
18 *Et cognois sa volonté, et approuves les choses bonnes*[2], *estant instruit par la Loy,*
19 *Et te cuides estre conducteur des aveugles, lumière de ceux qui sont en ténèbres,*
20 *Instructeur des ignorans, enseigneur des idiots, ayant la forme de cognoissance et de vérité en la Loy*[3].
21 *Toy donc qui enseignes autruy, tu ne t'enseignes pas toy-mesme : qui presches qu'on ne doit point desrobber, tu desrobbes.*
22 *Qui dis qu'on ne doit point commettre adultère, tu commets adultère : ayant en abomination les images, tu faits sacrilége.*
23 *Et te glorifiant en la Loy, tu déshonnores Dieu par la transgression de la Loy :*
24 *Car le Nom de Dieu est blasmé à cause de vous entre les Gentils, comme il est escrit*[4].

1) *Rom.*, IX, 4. 2) Ou, approuves les choses excellentes. Ou, Sçais discerner ce qui est contraire. 3) L'apparence, ou la monstre de la cognoissance, etc. 4) *Is.*, LII, 5. *Ezéch.*, XXXVI, 20.

17 *Voyci tu es surnommé Juif.* Aucuns exemplaires anciens ont, Mais si tu es nommé Juif : laquelle lecture je trouveroye bien meilleure, si elle estoit aussi communément receue : mais puis que la plus grand part des exemplaires y contredit, et que le sens ne laisse pas d'estre bon autrement, je retien la lecture ancienne. Or ayant despesché la cause des Gentils, il revient maintenant aux Juifs : et afin de rembarrer plus vivement toute leur vanterie, il leur accorde toutes les choses desquelles ils s'enfloyent et eslevoyent. Puis après il monstre combien il s'en faut que ces choses suffisent à ce qu'ils puissent se glorifier à la vérité : et mesmes au contraire combien elles leur tournent à grand déshonneur. Sous le mot de *Juif*, il comprend toutes les prérogatives de leur nation, lesquelles ils prenoyent en la Loy et és Prophètes, et s'en couvroyent faussement. Il entend donc tous Israélites, qui pour lors estoyent tous indifféremment appelez Juifs. Au reste, on ne sçauroit pas bien dire à la vérité, quel temps ils commencèrent premièrement d'estre ainsi nommez : sinon que pour certain ç'a esté depuis la dispersion. Josèphe au livre onzième des Antiquitez, pense que le nom a esté pris sur Judas Machabée, par la conduite duquel la liberté de ce peuple et leur estat fleurissant, ayant esté assez long temps esteint et presque enseveli, fut aucunement remis sus. Or combien que je voye ceste opinion estre assez apparente et vray-semblable, toutesfois s'il y en a aucuns qui ne s'en contentent, j'améneray aussi de moy une autre conjecture. Il me semble vray-semblable qu'estans tout désarroyez et comme desfigurez par tant de calamitez, rudes secousses, et divers changemens qui leur estoyent advenus, il ne pouvoyent mesme retenir et garder une certaine distinction entre leurs lignées, comme ils avoyent fait tousjours auparavant. Car le dénombrement ne se pouvoit pas faire en son temps, et la police ne duroit plus en son entier, laquelle estoit nécessaire pour entretenir un tel ordre : et estans dispersez çà et là, ils habitoyent en divers pays : d'avantage estans tous rabbatus par plusieurs esclandres ils ne prenoyent pas de si près garde à déduire leur généalogie et lignage. Et encore qu'on ne me vueille

point accorder qu'il en fust ainsi, toutesfois on ne pourra nier que la confusion et les troubles si grans qu'ils estoyent, ne les menaceassent d'un tel danger. Soit donc qu'ils ayent voulu prouvoir à l'advenir, et aller au-devant, ou bien remédier au mal desjà advenu : je pense que tous ensemble se sont renommez du nom de la lignée, en laquelle la pureté de la religion estoit demeurée plus long temps, laquelle aussi avoit une singulière prérogative par-dessus toutes les autres, et de laquelle on attendoit que le Rédempteur sortiroit. Car les choses estans désespérées et à l'extrémité, c'estoit leur refuge de se consoler en l'attente du Messias. Comment qu'il en soit, en se renommant Juifs, ils se déclaroyent estre héritiers de l'alliance, laquelle le Seigneur avoit contractée avec Abraham et sa semence. *Et t'appuyes en la Loy, et te glorifies.* Il n'entend pas qu'ils se soyent arrestez à l'estude ou méditation de la Loy appliquans leur cœur à l'observation d'icelle : mais plustost il leur reproche que ne regardans point à quelle fin la Loy estoit donnée, et sans se soucier de l'observation d'icelle, ils se confioyent seulement en ceste persuasion, que les oracles de Dieu leur estoyent addressez, et s'en tenoyent bien fiers. Semblablement ils se glorifioyent de Dieu, non pas à la façon que le Seigneur commande par le Prophète Jérémie, au chapitre IX, 24, asçavoir qu'estans humiliez et abbatus en nous-mesmes, nous cherchions nostre gloire en luy seul. Mais sans aucune cognoissance de la bonté de Dieu, par une vaine vanterie ils renommoyent pour leur Dieu péculier, celuy duquel ils estoyent vuydes en leurs cœurs, et se glorifioyent d'estre son peuple. Cela donc n'estoit pas une saincte façon de se glorifier procédante du cœur, mais une vanterie qui ne venoit point de plus avant que du bout de la langue.

18 *Et cognois sa volonté, et approuves les choses bonnes.* Il leur accorde maintenant l'intelligence de la volonté de Dieu, et l'avis d'approuver les choses utiles et bonnes à faire, lequel ils avoyent acquis par la doctrine de la Loy. Or il y a double façon d'approuver : l'une qu'on peut nommer d'Election, ainsi que parlent les Latins : asçavoir quand nous embrassons et suyvons ce que nous approuvons pour bon : l'autre de jugement, par laquelle jà soit que nous discernions le bien d'avec le mal, toutesfois nous ne nous efforçons point ou addonnons à l'ensuyvre. Les Juifs donc estoyent tellement instruits et sçavans en la Loy, qu'ils pouvoyent bien censurer les mœurs, mais d'examiner et compasser leur vie à ceste règle et censure, ils ne s'en soucioyent pas beaucoup. Au reste, puis que S. Paul taxe seulement leur hypocrisie, on peut recueillir au contraire que lors on approuve droitement ainsi qu'il faut les choses bonnes quand on donne audience à Dieu, pourveu que le jugement procède d'une affection pure et non feinte. Car sa volonté telle qu'elle nous est déclarée en la Loy, est yci establie comme addresse et maistresse pour enseigner les hommes à faire une droite probation et jugement des choses bonnes.

19 *Et te cuides.* Il leur accorde encore plus : comme s'ils avoyent de la cognoissance non-seulement assez pour eux-mesmes, mais aussi, par manière de dire, pour enrichir les autres. Il leur attribue, di-je, tant de doctrine qu'ils en peuvent mesme fournir les autres. Ce qui s'ensuyt, *Ayant la forme de cognoissance :* je le pren pour la raison et cause du précédent : tellement qu'il le faudra résoudre ainsi, Pource que tu as la forme. Car ce qu'ils se vantoyent d'estre docteurs des autres, c'estoit pource qu'il sembloit qu'ils eussent dedans leurs testes tous les secrets de la Loy. Le mot de *Forme* ne se prend pas pour exemplaire ou patron et règle : car S. Paul n'a pas mis le mot *Typos*, qui estoit propre pour signifier cela, mais il en a pris un autre, asçavoir *Morphosis* : et pourtant je pense qu'il a voulu exprimer une parade ou grande monstre de doctrine, ce qu'on nomme communéement Apparence. Et de faict, il appert qu'ils estoyent vuydes de la science de laquelle il se vantoyent. Au reste, S. Paul se mocquant obliquement du pervers abus de la Loy, monstre d'autre part que pour avoir une droite cognoissance laquelle nous instruise

plenement en la vérité, il faut venir à la Loy.

21 *Toy donc qui enseignes autrüy.* Combien que les titres de louange qu'il a récitez jusques yci pour les Juifs, estoyent bien tels qu'à bon droict ils leur pouvoyent bien tourner à grand honneur, pourveu que quant et quant les autres choses principales ne leur eussent point défailli. Toutesfois pource qu'ils consistoyent en des grâces qu'on appelle Moyennes ou Indifférentes, c'est-à-dire qui peuvent estre en des iniques, et estre corrompues par un abus pervers, ils ne sont point suffisans à ce qu'on en puisse prendre une vraye gloire. Mais S. Paul non content d'avoir destourné et réfuté leur arrogance, d'autant qu'ils se confioyent en ces beaux titres seulement, leur en rebaille sur la teste, comme on dit, monstrant mesme que c'est à leur grand'honte qu'ils les allèguent. Car celuy qui ayant des dons de Dieu singuliers et excellens d'eux-mesmes, non-seulement les rend inutiles, mais les corrompt et souille par sa perversité, est bien digne de grand vitupère et opprobre. Et cestuy-là est mauvais conseiller, lequel ne prenant pas le conseil, pour soy-mesme, n'en sçait sinon pour les autres. *Qui presches qu'on ne doit point desrobber.* Il semble qu'il face une allusion au passage du Pseaume L, 16, Dieu a dit au meschant, Qu'as-tu que faire de raconter mes ordonnances, et de prendre mon alliance en ta bouche? Tu hais correction, et as jetté mes paroles derrière toy. Si tu apperçois un larron, soudain tu t'accordes avec luy, et ta portion est avec les adultères. Or c'est une répréhension bien aigre : laquelle comme elle s'addressoit jadis contre les Juifs qui se glorifians de la seule intelligence de la Loy, ne vivoyent de rien mieux que s'ils n'eussent point eu de Loy : aussi nous faut-il bien garder qu'aujourd'huy elle ne soit ramenée contre nous. Et de faict, elle ne convient que trop à plusieurs, qui se vantans d'avoir une grande cognoissance de l'Evangile, sont néantmoins desbordez en toute vilenie, comme si l'Evangile n'estoit point la règle de bien vivre. Afin donc que nous ne nous jouyons point si asseuréement avec Dieu, qu'il nous souviene de quel jugement et condamnation sont menacez tels grans babillars, qui ne sçavent comment monstrer qu'ils entendent la parole de Dieu, sinon en jouant du plat de la langue, comme on dit.

22 *Ayant en abomination les images.* Il ramène fort bien à propos Sacrilége en parlant d'Idolâtrie, comme estans choses comprises sous un mesme genre. Car Sacrilége simplement pris, n'est autre chose que profanation de la majesté Divine. Ce que mesme les Poëtes Payens ont aucunement entendu : car suyvant cela Ovide au troisième livre de sa Métamorphose appelle Lycurgus sacrilége, pource qu'il avoit mesprisé le service du Dieu Bacchus : et au livre des Fastes il appelle Mains sacriléges, qui avoyent fait outrage à la déesse Vénus. Mais pource que les Gentils attachoyent la majesté de leurs dieux à leurs idoles et images, ils n'ont appelé Sacrilége, sinon quand quelqu'un avoit desrobbé quelque chose dédiée et consacrée aux Temples, esquels il leur sembloit que toute la religion consistoit. Comme aujourd'huy és pays où la superstition règne au lieu de la parole de Dieu, on n'y sçait point d'autre sacrilége que d'avoir pillé et soustrait quelque chose du thrésor des Temples : pource qu'ils ne recognoissent Dieu, sinon és idoles et images : ne religion, sinon en la somptuosité et ornemens pompeux. Or nous sommes yci admonestez en premier lieu, de ne nous complaire point en nous-mesmes avec mespris des autres, pour nous estre acquittez de quelque partie de la Loy. En après de ne nous glorifier point tant, de ce que l'idolâtrie externe est ostée du milieu de nous, que cependant nous n'avisions songneusement d'exterminer et arracher l'impiété cachée au dedans des cœurs.

23 *Et te glorifiant en la Loy.* Combien que tous transgresseurs de la Loy déshonorent Dieu, veu que tous hommes sont mis au monde à ceste condition de le servir en justice et saincteté, toutesfois c'est à bon droict que S. Paul accuse en ceci spécialement les Juifs. Car se vantans d'avoir Dieu pour leur Législateur, et cependant ne mettans nulle peine de

former leur vie selon sa règle, ils donnoyent assez à entendre qu'ils ne tenoyent pas grand conte de la majesté de leur Dieu, laquelle ils mesprisoyent si aisément. Comme encore aujourd'huy ceux qui babillent tant à leur aise de la doctrine de Christ, laquelle cependant ils foullent aux pieds par leur meschante vie et conversation desbauchée, on pourra bien dire qu'ils déshonorent Jésus-Christ par la trangression de l'Evangile.

24 *Car le nom de Dieu.* Je pense plustost que ce tesmoignage est pris du chapitre XXXVI, v. 20 d'Ezéchiel, que non pas du chap. LII d'Isaïe : car en Isaïe il n'y a nulles reproches faites au peuple : et ce chapitre que je di d'Ezéchiel en est tout plein. Au reste, aucuns pensent que ce soit yci un argument du plus petit au plus grand, en ce sens, Si le Prophète a eu bonne occasion de crier contre les Juifs de son temps, de ce qu'à cause de leur captivité la gloire et puissance de Dieu estoit en mocquerie aux Gentils : comme s'il n'eust peu maintenir le peuple qu'il avoit pris en sa protection : beaucoup plus peut-on dire que vous ne servez que d'opprobre et déshonneur à Dieu, pource que sa religion est diffamée et blasmée, d'autant qu'on en prend le jugement à vos meschantes mœurs. Lequel sens comme je ne rejette point, aussi j'aime mieux en prendre un autre plus simple : comme si l'Apostre eust dit, Nous voyons que tous les vitupères et opprobres du peuple d'Israël retombent sur le nom de Dieu. Car d'autant qu'il est nommé et estimé le peuple de Dieu, il porte le nom de Dieu comme engravé au front : dont-il ne se peut faire que par sa turpitude, Dieu, du nom duquel il se vante, ne soit aucunement déshonoré entre les hommes. Et voylà une chose par trop insupportable, que ceux qui empruntent leur gloire de Dieu, donnent une note d'ignominie à son nom sainct et sacré. Car c'estoit pour le moins, de luy en faire autre récompense.

25 *Car vray est que la Circoncision est proufitable, si tu gardes la Loy, mais si tu es transgresseur de la Loy, ta Circoncision devient Prépuce.*

26 *Si donc le Prépuce*[1] *garde les ordonnances de la Loy, son prépuce ne luy sera-il point réputé pour Circoncision?*

27 *Et si le Prépuce qui est de nature, garde la Loy, ne te jugera-il pas, toy, qui par la letre et Circoncision es transgresseur de la Loy?*

28 *Car celuy n'est point Juif qui l'est par dehors : et celle n'est point Circoncision, qui est faite par dehors en la chair :*

29 *Mais celuy est Juif, qui l'est au dedans et la Circoncision est celle qui est du cœur en esprit, non point en la letre*[2] *: la louange de laquelle* ne vient *point des hommes, mais de Dieu.*

1) C'est-à-dire l'homme. 2) *Col.*, II, 11.

25 *Car vray est que la Circoncision est proufitable.* Par une manière d'anticipation il démesle les répliques que les Juifs pouvoyent alléguer au contraire pour défense de leur cause. Car si la Circoncision estoit le signe de l'alliance du Seigneur, par laquelle le Seigneur avoit choisi pour son héritage et peuple péculier Abraham et sa semence, il sembloit qu'ils avoyent bonne occasion de s'en glorifier. Mais pource que laissans la vérité du signe, ils s'arrestoyent à l'administration externe d'iceluy, l'Apostre respond qu'il ne faut point qu'ils s'attribuent rien à cause du signe nud. La vérité de la Circoncision consistoit en la promesse spirituelle, à laquelle la foy estoit requise. Les Juifs ne se soucioyent de l'un ne de l'autre, asçavoir ne de la promesse ne de la foy. leur confiance donc estoit folle et vaine. Ce qui est cause que l'Apostre voulant accommoder son propos à leur erreur lourd et grossier, ne fait yci aucune mention du principal usage de la Circoncision, non plus qu'en l'Epistre aux Galatiens. A quoy il faut bien prendre garde. Car s'il traittoit de toute la nature et propriété de la Circon-

cision, cela seroit mal convenable de ne faire aucunement mention ni de la grâce ni de la promesse gratuite: mais en tous les deux passages il parle ayant esgard à la circonstance du propos qu'il traitte: et pourtant il touche seulement ceste partie sur laquelle estoit le différent. Il leur sembloit que la Circoncision en soy estoit une œuvre suffisante pour acquérir justice. Afin donc de parler selon leur opinion, il respond que si en la Circoncision on considère l'œuvre, elle emporte ceste condition que celuy qui est circoncis se consacre et dédie entièrement et parfaitement au service de Dieu: et par ainsi que l'œuvre de la Circoncision consiste en une perfection. Nous en pourrions bien autant dire de nostre Baptesme. Si quelqu'un mettant sa fiance en la seule eau du Baptesme, pensoit estre justifié, comme ayant desjà acquis sainctеté par cest œuvre-là, il luy faudroit mettre en avant la fin du Baptesme: asçavoir que par iceluy le Seigneur nous appelle à sainctеté de vie. Ainsi sur ce propos on ne feroit point de mention de la promesse et grâce, de laquelle le Baptesme rend tesmoignage et en est le seau: pource que nous aurions à faire avec des gens, lesquels s'amusans à la seule ombre du Baptesme, ne regardent et ne considèrent point la vérité solide ou la substance d'iceluy. Or quand on y voudra prendre garde, il sera aisé de veoir que sainct Paul observe ceste façon de procéder: Asçavoir que quand il traitte des signes, si c'est en parlant aux fidèles et sans débat, il les conjoint avec l'efficace et accomplissement des promesses qui y sont contenues: mais si c'est qu'il ait affaire à gens qui abusent des signes, et en sont mauvais expositeurs, lors se déportant de faire mention de la vraye et nayfve nature des signes, tout son propos ne tend à autre fin qu'à combatre la fausse exposition de telles gens. Au reste, plusieurs voyans que sainct Paul amène yci la Circoncision plustost qu'une autre œuvre de la Loy, pensent qu'il prétend tant seulement d'oster aux cérémonies la vertu et pouvoir de justifier. Mais il faut bien prendre le propos autrement: car volontiers on voit tousjours advenir, que ceux qui sont si présomptueux que de dresser leurs mérites à l'encontre de la justice de Dieu, se glorifient plus en des observations externes, qu'en une vraye droiture et preud'hommie. Car quiconque est touché à bon escient de la crainte de Dieu, et en ha un vray sentiment, n'osera jamais lever les yeux au ciel par une confiance de sa personne: pource que tant plus qu'il s'efforcera d'atteindre à la vraye justice, d'autant mieux il cognoistra combien il en est loin. Mais les Pharisiens, qui sont bien contens de leurs personnes, pourveu qu'ils monstrent quelque ombre de sainctеté par beau semblant et apparence externe, ce n'est pas de merveille s'ils se flattent si aiséement. Et pourtant sainct Paul après avoir osté aux Juifs toute matière de se glorifier au reste, et ne leur ayant plus rien laissé que ce povre subterfuge, asçavoir qu'ils se vantoyent d'estre justifiez par la Circoncision: encore les despouille-il maintenant de ceste vaine couverture, sous laquelle ils pensoyent estre bien cachez.

26 *Si donc le Prépuce, etc.* Voyci un argument invincible qu'il fait: Une chacune chose est moindre que la fin pour laquelle elle est ordonnée, et doit estre mise en rang inférieur. Or est-il que la Circoncision regarde la Loy: et pourtant elle doit estre au-dessous de la Loy. C'est donc plus de garder la Loy, que de garder la Circoncision, laquelle a esté instituée pour le regard de la Loy. Dont s'ensuit que l'homme incirconcis, moyennant qu'il garde la Loy, est beaucoup plus à priser que le Juif transgresseur de la Loy, avec sa Circoncision toute maigre et inutile: et par ce moyen combien que de sa nature il soit pollu, nonobstant il sera sanctifié par l'observation de la Loy, en sorte que *son prépuce* luy sera réputé pour Circoncision. En ce verset le mot de Prépuce est mis deux fois. A la seconde fois il se prend en sa propre signification: A la première, improprement pour un Gentil, la chose pour la personne. Au reste, il ne se faut point beaucoup tormenter de quels observateurs de la Loy on pourra entendre ce que dit sainct Paul, veu qu'il est impossible d'en trouver de tels. Car son intention a esté simple-

ment de mettre ainsi le cas, en présupposant, Si on trouvoit quelque Gentil qui observast la Loy, que sa justice en son prépuce est plus à priser, que la Circoncision du Juif vuide de justice. Et pourtant ce qui s'ensuit, *Si le Prépuce qui est de nature, jugera le circoncis:* je le rapporte non pas aux personnes, mais à l'exemple: comme il y a d'autres tels passages, asçavoir, la Royne de Midi viendra, etc. Matth., XII, v. 41. Item, les hommes de Ninive se lèveront au jugement, Luc, XI, v. 31. Car aussi à la vérité les paroles de sainct Paul mesme nous conduisent à ce sens: Le Gentil, dit-il, observateur de la Loy te jugera, toy qui en es transgresseur: combien que quant à luy, il soit incirconcis: et quant à toy, que tu ayes la Circoncision à la letre.

27 *Par la letre et Circoncision.* C'est une figure qu'on nomme Hypallage, en lieu de dire, Par la Circoncision litérale. Et il n'entend pas qu'ils transgressent la Loy, entant qu'ils ont la letre de la Circoncision, mais pource qu'avec leur cérémonie externe ils ne laissent pas d'effacer le service spirituel de Dieu: asçavoir piété, justice, jugement et vérité: qui sont toutesfois les choses principales de la Loy.

28 *Car celuy n'est point Juif qui l'est par dehors.* Le sens est, Que pour cognoistre le vray Juif, il ne faut pas le prendre au lignage charnel, ou au simple titre de la profession, ou au signe et marque externe: et que la Circoncision, qui fait l'homme Juif, ne consiste pas en la seule figure externe, mais que tous les deux gisent au dedans. Or ce qu'il dit après de la vraye Circoncision, est pris de plusieurs passages de l'Escriture, ou plustost d'une doctrine commune: d'autant que quasi à tous propos il est commandé au peuple de circoncir son cœur: et le Seigneur promet que c'est luy qui fera cela. Car on coupoit le prépuce, non point pour signifier la corruption de quelque partie en l'homme, mais universellement de toute sa nature. Ainsi donc la Circoncision emportoit une mortification de toute la chair. Quant à ce qu'il adjouste conséquemment, *Qu'elle consiste en l'esprit, non point en la letre:* nous le prendrons ainsi: Par la Letre, il entend l'observation externe sans piété et vraye crainte de Dieu: par l'Esprit, la fin ou le but auquel la cérémonie regarde, qui est spirituel. Car comme ainsi soit que tout le poids et l'efficace des signes et cérémonies dépendent de leur fin, icelle estant ostée, il ne demeure plus que la seule letre, laquelle de soy est inutile. Si on demande la raison de ces termes et manières de parler, c'est pource que quand la voix de Dieu parle, si toutes les choses qu'elle commande ne sont receues par les hommes avec une pure affection de cœur, elles demeurent en la letre, c'est-à-dire en l'escriture maigre ou morte, et sans vigueur: mais si elles pénètrent jusques au dedans de l'âme, lors elles sont, par manière de dire, transformées en esprit. Et en cela il y a une allusion à la différence entre le vieil et nouveau Testament, laquelle Jérémie touche chapitre XXXI, v. 33: où le Seigneur dit que son alliance sera ferme et stable quand il l'aura engravée és entrailles des hommes. Sainct Paul a regardé à cela mesme, aussi bien en un autre passage, quand faisant comparaison entre la Loy et l'Evangile, il nomme la Loy Letre, qui non-seulement est morte, mais aussi tue, et attribue à l'Evangile ce titre honorable d'Esprit, 2 Cor. III, v. 6. Cependant ç'a esté une bestise plus que lourde à ceux qui ont pris la Letre pour le vray sens naturel, et l'Esprit pour les allégories.

29 *De laquelle la louange ne vient point des hommes.* Pource que les yeux des hommes sont fichez et arrestez aux choses qui apparoissent par dehors, il dit que ce n'est pas assez qu'une chose soit louable selon l'opinion des hommes, laquelle souventesfois s'abuse, et se laisse tromper par l'apparence qui reluit extérieurement: mais qu'il est question d'apporter de quoy contenter les yeux de Dieu: ausquels les secrets mesmes les plus profonds du cœur ne sont point cachez. Et par ce mot il ramène derechef au siége judicial de Dieu les hypocrites, qui se font à croire merveilles, et se flatent en leurs vaines imaginations.

CHAPITRE III.

1 *Quel est donc l'avantage du Juif? ou quel est le proufit de la Circoncision?*

2 *Grand en toute manière. Premièrement certes, que les oracles de Dieu leur ont esté commis*[1].

1) Ou, surtout que, etc. Ou, Car c'est une prééminence que les, etc.

1 Combien que S. Paul ait fort bien déduit que la Circoncision vuyde et nue ne sert de rien aux Juifs, toutesfois pource qu'il ne pouvoit nier qu'il n'y eust quelque différence entre les Juifs et les Gentils, de laquelle le Seigneur avoit ordonné que ce signe en fust le seau : pource aussi que c'est une grande absurdité, de faire vaine et sans effet ceste distinction et différence de laquelle Dieu estoit l'autheur, il restoit encore qu'il veinst à desmesler cette objection. Vray est qu'on voyoit bien que la gloire laquelle les Juifs prenoyent de là, estoit sotte et sans raison : cependant toutesfois ceste difficulté demeuroit tousjours : A quelle fin doncques le Seigneur auroit institué la Circoncision, si elle n'apportoit quelque fruit louable et excellent? Ainsi donc il demande, comme parlant en la personne de quelqu'un qui défendroit le parti des Juifs, Que c'est *que le Juif ha d'avantage que le Gentil?* Et puis il met la raison de ceste demande, par une autre interrogation qu'il fait, quand il dit, *Quel est le proufit de la Circoncision?* Car la Circoncision exemptoit les Juifs de la condition commune des hommes : comme nous voyons que sainct Paul nomme les cérémonies une paroy qui faisoit séparation entre les uns et les autres, Ephés., II, v. 14.

2 *Grand en toute manière.* C'est-à-dire, Pour certain bien grand. Il commence yci à attribuer au Sacrement la louange qui luy appartient : mais cependant c'est en telle sorte qu'il n'accorde pas aux Juifs qu'ils s'en puissent enorgueillir. Car en disant qu'ils ont esté marquez de la marque de la Circoncision, afin d'estre réputez enfans de Dieu, il ne confesse pas qu'ils ayent surpassé les autres par quelque mérite ou dignité provenante de leurs personnes, mais seulement par les grâces et bénéfices qu'ils ont receus de Dieu. Si on regarde donc les hommes, il monstre que les Juifs ne sont rien plus que les autres : mais si on considère les bénéfices de Dieu, il déclare qu'ils ont en cest endroit pourquoy ils doyvent estre estimez par-dessus tous autres peuples. *Premièrement certes pource que les paroles de Dieu.* Aucuns pensent que ce soit yci une figure appelée Anapodoton : pource, disent-ils, qu'il propose plus qu'il ne déduit puis après. Mais il ne me semble point que ce mot *Premièrement*, dénote yci ordre, comme s'il signifioit En premier lieu : mais simplement il signifie Principalement, ou Mesmement : en ce sens, Quand encores il n'y auroit que ce seul poinct, qu'ils ont les paroles de Dieu qui leur sont commises, ce seroit desjà assez pour monstrer leur excellence. Or ceci est bien digne d'estre noté, Que le proufit de la Circoncision n'est point constitué au signe simple et nud, mais est estimé par la parole. Voyci S. Paul qui demande de quoy sert ce sacrement aux Juifs. A cela il respond, Pource que le Seigneur leur a baillé en garde le thrésor de la sapience céleste. Dont s'ensuit que la parole estant ostée, il ne leur reste plus aucune excellence. Il appelle *Oracles*, l'alliance laquelle ayant esté premièrement révélée à Abraham et ceux qui sont descendus de luy, fut puis après authentiquement enregistrée et exposée en la Loy et és livres des Prophètes. Au reste, ces Oracles leurs ont esté commis, afin qu'ils les gardassent par devers eux, tant qu'il plairoit au Seigneur tenir sa gloire comme enclose entr'eux : et que puis après, le temps de la dispensation estant venu, il les publiassent par le monde universel. Ainsi ils en ont esté

premièrement dépositaires ou gardiens, puis après dispensateurs et distributeurs. Maintenant si ainsi est que nous devons tant estimer ce bénéfice, quand le Seigneur fait cest honneur à quelque nation de luy communiquer sa Parole, nous ne sçaurions jamais assez détester nostre ingratitude, quand on voit que nous la recevons avec si grande nonchalance, ou paresse, que je ne dise, avec outrage.

3 *Car qu'en est-il si aucuns n'ont point creu? Leur incrédulité anéantira-elle la foy de Dieu*[1]*?*

4 *Ainsi n'adviene : ains Dieu soit véritable*[2], *et tout homme menteur*[3] *: ainsi qu'il est escrit, Afin que tu sois trouvé juste en tes paroles, et que tu vainques quand tu es jugé*[4].

1) *Rom.*, IX, 6. 2 *Tim.*, II, 13. 2) *Jean*, III, 33. 3) *Ps.*, CXVI, 11. 4) *Ps.*, LI, 4.

3 *Car qu'en est-il si aucuns, etc.* Comme ci-dessus, quand il considéroit les Juifs se glorifians et esgayans au signe nud, il ne leur ottroyoit pas mesme une bien petite estincelle de gloire : ainsi maintenant quand il vient à considérer la nature du signe, il maintient que la vertu et efficace d'iceluy ne peut estre abolie par leur inconstance et incrédulité. Ainsi donc pource qu'il sembloit avis que ci-dessus il avoit voulu dire que si le signe de la Circoncision apportoit quelque grâce, le tout avoit esté anéanti par l'ingratitude des Juifs : derechef comme parlant en la personne des autres, il demande que c'est qu'il faudra dire sur ce poinct. Au reste, en ces paroles de sainct Paul il y a une figure que les Latins nomment Réticence : pource que les mots expriment beaucoup moins qu'il ne veut entendre. Car pour parler comme il en alloit au vray, il eust dit que la plus grand'partie de ceste nation avoit rejetté l'alliance de Dieu. Mais pource que cela eust esté bien dur aux aureilles des Juifs, il a seulement dit Aucuns, afin d'addoucir l'aigreur du propos. *Leur incrédulité anéantira-elle, etc.* Le mot Grec dont il use, signifie proprement faire qu'une chose soit inutile et sans effet; laquelle signification convient fort bien à ce propos. Car sainct Paul ne traitte pas seulement, asçavoir-mon si l'incrédulité des hommes empesche que la vérité de Dieu ne demeure ferme et stable en soy : mais si elle l'empesche d'avoir son effet et accomplissement mesmes entre les hommes. Ainsi donc le sens est, Comme ainsi soit que plusieurs des Juifs ayent enfraint et rompu l'alliance, est-ce à dire pourtant que l'alliance de Dieu soit tellement cassée et abolie par leur desloyauté, qu'elle ne monstre plus aucun fruit ne vertu entr'eux? A cela il respond, que la perversité des hommes ne peut faire que la vérité de Dieu ne demeure ferme et immuable. Et pourtant, quoy que le plus grand nombre ait faussé et foullé aux pieds l'alliance de Dieu, que nonobstant elle demeure tousjours en son efficace et desploye sa vertu, si ce n'est particulièrement en chacun Juif, tant y a que c'est en leur nation. Or ceste vertu consiste en ce que la grâce du Seigneur et sa bénédiction en salut éternel ait vigueur entre eux. Ce qui ne peut estre, sinon quand la promesse est receue par foy, et par ce moyen l'alliance est mutuellement confermée d'un costé et d'autre. Il signifie donc qu'il y en a tousjours eu quelques-uns en ceste nation, lesquels demeurans fermes en la foy de la promesse, ne sont point descheus de c'est avantage et prérogative que les Juifs ont par-dessus les autres peuples.

4 *Ains soit Dieu véritable.* Quelque opinion qu'ayent les autres, quant à moy, je pense que cest un argument que les Latins appellent[1], Par la position nécessaire du contraire : par lequel il prétend d'abbatre l'objection précédente. Car si ces deux choses peuvent consister ensemble, ou plustost sont nécessairement bien accordantes, Que Dieu est véritable : L'homme menteur : il s'ensuit que le mensonge des hommes n'empesche point la vérité

1) C'est quand on prend le contraire de ce que la partie adverse allègue : et qu'on monstre qu'il est tout évidemment vray.

de Dieu. Car si ce n'estoit qu'il prend maintenant ces deux principes opposites, il travailleroit un peu après hors propos et pour néant, à réfuter ceste absurdité, Comment c'est que Dieu est juste, s'il fait que sa justice est louée en nostre injustice. Parquoy le sens est tout clair, Que tant s'en faut que par la desloyauté et révoltement des hommes la vérité de Dieu soit anéantie, que mesmes elle en apparoist tant plus évidente et magnifique. Il nomme *Dieu véritable*, non-seulement pource qu'il est prest de tenir ses promesses sans rien tromper : mais aussi pource qu'il accomplit par œuvre et en effet tout ce qu'il dit. Car il parle en sorte que son commandement est aussi tost exécuté que prononcé. Au contraire, *L'homme est menteur*, non-seulement pource que souvent il abuse, et ne tient pas sa promesse : mais pource que naturellement il appète mensonge, et fuit vérité. Le premier membre de ceste sentence est la principale maxime de toute la philosophie Chrestienne. L'autre est prins du Pseaume CXVI, 11, où David confesse qu'il n'y a rien de certain et asseuré, n'en l'homme, n'en ce qui procède de l'homme. Or c'est-ci un passage singulier, et qui contient une consolation fort nécessaire : car ayant eu esgard à la perversité des hommes à rejetter ou mespriser la parole de Dieu, la certitude d'icelle seroit souvent esbranlée, sinon qu'il nous souveinst que la vérité de Dieu ne dépend point de la vérité des hommes. Mais comment accorde ceci avec ce que nous disions n'aguères, Qu'à ce que la promesse de Dieu ait son efficace, il est requis que les hommes ayent la foy, laquelle reçoyve ceste promesse : car la foy est contraire à mensonge. La question semble bien difficile, mais on la desmeslera sans grande difficulté, asçavoir quand nous dirons que le Seigneur au milieu des mensonges des hommes, qui autrement sont empeschemens de sa vérité, luy fera toutesfois ouverture, et luy trouvera chemin là où il n'y en a point : en sorte qu'elle viendra au-dessus, et surmontera tous empeschemens : ce qu'il fait en corrigeant en ses éleus l'incrédulité enracinée à nostre nature, et rangeant à son obéissance ceux qui sembloyent estre indontables. Or il est yci parlé seulement de la corruption de nature, et non pas de la grâce de Dieu, qui remédie aux vices d'icelle. *Afin que tu sois trouvé juste*. Le sens est, Que tant s'en faut que la vérité de Dieu puisse estre anéantie par nostre mensonge et infidélité, qu'en cela mesmes elle se monstre plus évidemment et plus clairement. Comme David tesmoigne, que d'autant qu'il est pécheur, Dieu sera tousjours juste juge et équitable, comment qu'il le punisse, ou quoy qu'il luy face : et qu'il gaignera sa cause contre toutes les calomnies des iniques, qui voudront murmurer contre sa justice. Par les *paroles de Dieu*, David entend les jugemens que Dieu déclare sur nous : car de l'entendre des promesses, comme font plusieurs, c'est une exposition trop contrainte. Et pourtant, ce mot *Afin*, ne signifie pas seulement la fin à laquelle la chose est rapportée, et ne dénote pas une conséquence prinse de loin, mais emporte une illation ou conséquence prochaine : en ce sens, j'ay péché contre toy, et pourtant tu peux à bon droit me punir. Or que sainct Paul ait allégué le passage de David en son vray et naturel sens, l'objection qu'il fait incontinent après le monstre, quand il dit, Comment est-ce que la justice de Dieu demeurera entière, si nostre iniquité la rend plus évidente ? Car sans cause et hors propos (comme j'ay n'aguères touché) sainct Paul eust arresté les lecteurs sur ceste difficulté, si David n'entendoit que Dieu mesme des péchez des hommes par sa providence admirable, en sçait bien tirer louange pour sa justice. Quand au second membre, il y a ainsi au texte Hébrieu, Et pur en toy jugeant : c'est-à-dire, Quand tu juges. Laquelle locution ne tend à autre sens, sinon que Dieu en tous ses jugemens est digne de louange, quoy que les iniques murmurent à l'encontre, et s'efforcent par leurs quérimonies d'anéantir sa gloire, et le rendre odieux. Mais sainct Paul a suyvi la translation Grecque, laquelle aussi estoit plus convenable à son propos. Car nous sçavons que les Apostres, quand il a esté question de réciter les

passages de l'Escriture, souvent ont usé d'assez grande liberté, pource qu'ils se contentoyent, pourveu qu'ils les allégassent bien à propos: et pourtant ils n'ont pas esté si scrupuleux après les mots. Ainsi donc l'application de ce tesmoignage de David au présent passage, sera telle, Si ainsi est qu'il faut que tous les péchez des hommes servent à rendre la gloire du Seigneur plus évidente et magnifique, et c'est en sa vérité qu'il est principalement glorifié, il s'ensuit que la vanité, inconstance, et mensonge des hommes sert plustost à approuver sa vérité qu'à la destruire. Au reste, combien que le verbe Grec qui est yci mis, se pourroit prendre aussi bien en signification active que passive, toutesfois je ne doute point que les Grecs outre l'intention du Prophète l'ont pris en signification passive, comme aussi nous l'avons traduit en François, Quand tu es jugé.

5 *Or si nostre injustice fait que la justice de Dieu soit louée, que dirons-nous? Dieu est-il injuste qui amène ire*[1]*? Je parle selon l'homme*[2].

6 *Ainsi n'adviene. Autrement comment Dieu jugera-il le monde?*

7 *Car si la vérité de Dieu est plus abondante par mon mensonge à sa gloire, pourquoy suis-je encore condamné pour pécheur?*

8 *Et (comme nous sommes blasmez, et comme aucuns disent que nous disons) que ne faisons-nous des maux, afin que bien en adviene? desquels la damnation est juste.*

1) Ou, quand il punit. 2) Ou, en homme.

5 *Or si nostre injustice.* Combien que ce soit yci une digression hors du propos et matière principale, toutesfois il estoit nécessaire que l'Apostre l'entrelaceast, afin qu'il ne semblast luy-mesme avoir donné aux malins l'occasion de mesdire, laquelle il sçavoit qu'ils cherchoyent d'eux-mesmes. Car d'autant qu'ils espioyent de tous costez pour trouver quelque couleur de diffamer l'Evangile, ils avoyent en ce tesmoignage de David que prendre pour dresser une calomnie : Si Dieu ne demande autre chose que d'estre glorifié par les hommes, pourquoy les punit-il quand ils ont peché, veu qu'en péchant ils le glorifient? Certes il ha tort, s'il prend occasion de se courroucer de ce qu'il est glorifié. Et de faict, il n'y a point de doute que ceste calomnie n'ait esté lors toute commune, comme nous dirons encore tantost. Et pourtant S. Paul ne pouvoit honnestement passer outre, sans en parler : cependant afin qu'on ne pense point qu'il mette en avant ce propos selon la conception de son esprit, et que ce soit son opinion, il dit d'entrée, qu'il parle en la personne des iniques. Combien qu'en un mot il baille une terrible attache à la raison humaine, donnant à entendre que le propre d'icelle, est de tousjours murmurer et répliquer à l'encontre de la sagesse de Dieu. Car il ne dit pas, Je parle selon les meschans : mais *Selon l'homme.* Et à la vérité il en est ainsi. Comme ainsi soit que tous les mystères de Dieu soyent choses estranges et incroyables à la chair, toutesfois elle est si plene d'orgueil et présomption, qu'elle ne fait point de difficulté de s'eslever à l'encontre, et de contreroller impudemment les choses qu'elle n'entend point. Et par cela nous sommes advertis que si nous les voulons comprendre, il faut en premier lieu mettre peine qu'estans vuydes de nostre propre sens, nous-nous rangions et assujettissions du tout à l'obéissance de la Parole. Le mot de *Ire*, qui se prend pour Jugement est yci pris pour la punition : comme s'il eust dit, Dieu est-il injuste, quand il venge et punit les péchez, qui esclaircissent sa justice, et la rendent plus évidente?

6 *Ainsi n'adviene.* Pour rabattre ce blasphème, il ne respond pas directement à l'objection : mais il commence par une détestation et horreur d'icelle, afin qu'il ne semble que la religion Chrestienne tire avec soy de telles absurditez. Et cela est bien de plus grand poids que non pas s'il eust usé d'une simple réfutation. Car

il donne à entendre qu'un si meschant propos est digne d'estre rejetté avec horreur, et non pas d'estre escouté. Après cela il adjouste la réfutation, mais c'est obliquement et indirectement, comme on dit : car il ne desmesle pas du tout la calomnie, ains il respond seulement que l'objection est bien sotte et absurde. Au reste, il prend son argument sur l'office de Dieu, pour prouver que cela est impossible : *Dieu jugera ce monde*, il ne se peut donc pas faire qu'il soit injuste. Lequel argument n'est pas tiré de la puissance de Dieu nue, comme on dit, mais actuelle et effectuelle, laquelle reluit en tout le cours et ordre de ses œuvres : comme qui diroit ainsi, C'est l'office de Dieu de juger le monde, c'est-à-dire, de redresser par sa justice, et remettre en un estat bien ordonné, tout ce qui y est confus et en désordre : il ne peut donc rien faire injustement. Et il semble que l'Apostre face une allusion au passage de Moyse, Genèse, XVIII, 25, où Abraham priant Dieu instamment qu'il ne destruisist pas du tout Sodome, disoit, Ce ne seroit pas chose convenable, que toy qui dois juger la terre, veinsses à destruire le juste avec le meschant. Et aussi ce n'est point ta façon, et cela ne te peut advenir. Il y a un semblable passage en Job, XXXIV, 17, Asçavoir-mon si celuy qui hait le jugement, pourroit dominer? Car si entre les hommes souvent il se trouve des juges iniques, cela advient ou pource que contre droict et raison ils usurpent la puissance, ou pource qu'on les eslève là légèrement et sans grand esgard : ou bien pource qu'avec le temps ils s'abbastardissent. Mais en Dieu, il n'y a rien de tout cela. Puis donc que de nature il est juge, il ne peut estre aussi qu'il ne soit juste, veu qu'il ne se peut renoncer soy-mesme. Ainsi donc S. Paul fondant son argument sur une impossibilité, conclud que c'est folie et contre toute raison d'accuser Dieu d'injustice, lequel ha cela propre et nécessairement conjoint avec son essence, de gouverner le monde en droiture. Cependant, combien que ceste doctrine de S. Paul s'estende au gouvernement continuel que Dieu tient, toutesfois je ne veux pas nier qu'il ne touche yci spécialement le jugement dernier, pource que ce sera lors qu'on verra un parfait et entier restablissement, et que toutes choses seront vrayement remises en droit ordre. Au reste, pource que nous avons dit que l'Apostre ne réfutoit ceste objection qu'obliquement, si on veut avoir une réfutation directe pour mettre bas tels propos sacriléges contre la majesté de Dieu, il faudra dire ainsi : Que quand par l'injustice des hommes la justice de Dieu est mieux esclaircie, cela ne vient pas de la nature de l'injustice : mais que c'est la bonté de Dieu qui surmonte nostre malice, et la convertit à une autre fin qu'elle ne tendoit.

7 *Car si la vérité.* Je ne doute point que ceste objection aussi ne soit amenée en la personne des meschans. Car c'est comme une déclaration de la précédente : et elle devoit estre conjointe quant et quant, n'eust esté que l'Apostre estant comme despité d'une impiété si estrange, a esté contraint d'interrompre son propos. Le sens est, Si par nostre fausseté et mensonge la vérité de Dieu vient à estre mieux cognuë, et par manière de dire, establie ou confermée, dont aussi plus de gloire luy revient : ce n'est pas chose raisonnable, que cestuy-là soit puni pour pécheur, qui aura esté ministre de la gloire de Dieu.

8 *Et (comme nous sommes blasmez.)* Il y a mot à mot ainsi, Et non plustost (comme nous sommes blasmez, etc.) faisons des maux. Et c'est une sentence qui n'est pas entière, et en laquelle il faut suppléer quelque chose. Elle sera plene quand nous la résoudrons ainsi, Et pourquoy ne dit-on plustost (comme on nous reproche, etc.) qu'il faut faire des maux, afin que biens en advienent? Or l'Apostre ne daigne pas respondre à ceste cavillation si meschante : laquelle toutesfois on pourra repousser par une trèsbonne raison. Car voylà toute la couleur sur laquelle elle est fondée : Si Dieu est glorifié par nostre iniquité, et il n'y a rien à quoy il soit plus raisonnable que l'homme s'applique en sa vie, qu'à avancer la gloire de Dieu : il faut donc pécher pour sa gloire. Mais la res-

ponse est toute preste pour rembarrer ceste mocquerie : Que le mal ne peut de soy engendrer que mal : et que quand la gloire de Dieu est esclaircie par nostre vice, cela n'est pas l'œuvre de l'homme, mais de Dieu : lequel, comme il est un merveilleux ouvrier, sçait bien venir à bout de nostre malice, et la destourner, en sorte que tout au contraire du but auquel nous prétendions, il la convertit en accroissement de sa gloire. Dieu nous a prescrit et limité le moyen par lequel il veut estre glorifié de nous, asçavoir piété, et religion, laquelle consiste en l'obéissance de sa Parole. Quiconque outrepasse ces limites, il n'a plus ce but d'honorer Dieu, mais plustost s'efforce de le déshonorer et diffamer. Quand l'issue en est autre, il faut attribuer cela à la providence de Dieu, non point à la perversité de l'homme : à laquelle il ne tient pas que la majesté de Dieu ne soit renversée et abbatue, et non pas offensée simplement. *Comme nous sommes blasmez.* Veu que sainct Paul parloit en si grande révérence des secrets jugemens de Dieu, c'est merveille comment les ennemis sont venus à le calomnier avec une telle impudence. Mais il nous faut entendre qu'il n'y a jamais eu és serviteurs de Dieu religion, révérence, ne sobriété, tant grande qu'ils l'ayent euë, qui ait peu du tout faire taire les langues des meschans, vileines et envenimées. Ce n'est pas donc une chose nouvelle si aujourd'huy nos adversaires chargent de tant de fausses accusations, et taschent à rendre odieuse nostre doctrine, laquelle nous sçavons estre le pur Evangile de Christ, et tous les Anges ensemble et les fidèles en rendent tesmoignage avec nous. Il est impossible de songer propos plus monstrueux et horribles que ce que nous lisons yci avoir esté mis sus à sainct Paul, pour blasmer et diffamer sa prédication envers les simples et ignorans. Ne nous soucions donc point si les meschans pervertissent par leurs calomnies la vérité laquelle nous preschons. Et ne laissons pas pourtant de maintenir constamment la simple confession d'icelle : car elle ha assez de vertu pour briser et du tout destruire leurs mensonges. Cependant toutesfois à l'exemple de l'Apostre, entant qu'en nous sera, opposons-nous à leurs ruses et cavillations malicieuses, afin que des misérables créatures, désespérées et remplies de toute vilenie et meschanceté, n'injurient et blasphèment le Créateur en plene liberté et tout à leur aise. *Desquels la damnation est juste.* Il y a mot à mot au texte Grec, Desquels le jugement est juste. Et aucuns prenent yci le mot de Jugement en signification active, tellement qu'ils entendent que sainct Paul ne fait seulement qu'accorder avec les adversaires, qu'à la vérité ceste objection qu'ils font emporteroit une grande absurdité : afin qu'il ne semble que la doctrine de l'Evangile tire avec soy des propos si estranges. Mais j'aime mieux le prendre en signification passive pour Damnation. Car il n'y eust point eu de raison d'accorder simplement à la façon malicieuse de parler que telles gens monstroyent, laquelle mérite plustost d'estre vivement et aigrement repoussée : ce qu'il me semble que S. Paul fait. Or leur perversité estoit à condamner pour deux raisons. Premièrement, de ce que ceste impiété avoit peu entrer en leur entendement jusques à y consentir. Secondement, d'avoir osé de cela dresser une calomnie, pour descrier et diffamer la doctrine de l'Evangile.

9 *Quoy donc? sommes-nous plus excellens? Nullement. car nous avons ci-devant convaincu que tous, tant Juifs que Grecs sont sous péché*[1].

1) *Gal.*, III, 22.

9 *Quoy donc?* Après la digression qu'il a faite ci-dessus, comme nous avons noté, il revient à son propos. Car après avoir récité les titres d'honneur desquels les Juifs se magnifioyent par-dessus les Gentils : (ce qu'il a fait afin que les Juifs ne veinssent paraventure à répliquer qu'on leur faisoit tort de les despouiller

de leur privilége) maintenant il conclud ceste question, A sçavoir-mon s'ils sont en quelque chose plus excellens que les Gentils. Au reste, combien que la response qu'il fait yci, semble de prime face estre aucunement répugnante à l'autre précédente, (d'autant qu'il prive maintenant les Juifs de toute la grande dignité et prérogative qu'il leur avoit accordée au paravant) il n'y a point toutesfois de contradiction. Car ces priviléges, pour raison desquels il avoit confessé qu'ils estoyent plus excellens, dépendoyent de la bonté de Dieu, et non pas de leur propre mérite. Mais yci il parle de leur dignité, demandant s'il y en a aucune pour laquelle ils se puissent glorifier en eux-mesmes. Ainsi ces deux responses accordent tellement ensemble, que l'une s'ensuit de l'autre. Car quand il magnifioit leurs prérogatives, en les rapportant toutes aux grâces et bénéfices de Dieu seulement, il a assez monstré qu'ils n'avoyent en cela rien qui veinst d'eux : dont incontinent on pouvoit faire la conséquence selon la response qu'il met maintenant. Car si leur principale excellence est, que les oracles ou paroles de Dieu leur sont commises : et ils ne l'ont point par leur mérite : il ne leur est donc rien laissé de quoy ils se puissent glorifier devant Dieu. Cependant notons le sainct artifice dont l'Apostre use. Car quand il alléguoit leur excellence et leurs priviléges, il a parlé en la troisième personne : maintenant quand il veut oster tout, et les abbaisser, il se met du nombre, afin de ne les irriter. *Car nous avons auparavant convaincu.* Le terme Grec duquel S. Paul a usé, est proprement un mot de plaids : et pourtant en la translation Latine nous l'avons rendu par un mot duquel les Latins usent en semblables matières : et lequel signifie quand l'accusation met en faict le crime, lequel il se fait fort de convaincre par tesmoignages et autres probations. En François nous n'avons peu mieux l'exprimer que par ce mot Convaincre. Or l'Apostre a adjourné universellement tout le genre humain devant le siége judicial de Dieu, afin de les envelopper tous en une condamnation. Et de faict, il ne propose pas seulement accusation contr'eux, mais il la prouve quant et quant. Au reste, *Estre sous péché*, vaut autant comme Estre justement devant Dieu condamnez pour pécheurs : ou Estre comprins sous la malédiction deuë aux péchez. Car comme justice apporte avec soy absolution, ainsi aussi la condamnation suyt le péché.

10 *Comme il est escrit, Il n'y a nul juste, non pas un* seul[1].
11 *Il n'y a nul qui entende, il n'y a nul qui cherche Dieu.*
12 *Ils ont tous décliné, et ont esté ensemble faits inutiles : il n'y a nul qui face bien, non pas jusqu'à un.*
13 *Leur gosier est un sépulchre ouvert : ils ont frauduleusement usé de leurs langues*[2], *il y a venin d'aspic sous leurs lèvres*[3].
14 *Desquels la bouche est plene de malédiction, et d'amertume*[4].
15 *Leurs pieds sont légers à espandre le sang*[5] *:*
16 *Destruction et misère est en leurs voyes*[6].
17 *Et n'ont cognu la voye de paix*[7] *:*
18 *La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux*[8].

1) *Ps.*, XIV, 3, *et* LIII, 3. 2) *Ps.*, V, 10. 3) *Ps.*, CXL, 4. 4) *Ps.*, X, 7. 5) *Is.*, LIX, 7. 6) *Prov.*, I, 16. *Es.*, LIX, 7. 7) *Es.*, LIX, 8. 8) *Ps.*, XXXVI, 1.

10 *Comme il est escrit.* Jusques yci il a usé de raisons pour convaincre les hommes de leur iniquité : maintenant il amène des argumens fondez sur authorité, comme disent les Latins, qui est la plus ferme espèce de probation entre les Chrestiens, pourveu que l'authorité soit de Dieu seul. Or il faut que d'yci, ceux qui ont charge d'enseigner en l'Eglise, apprennent comment ils se doyvent porter en l'exercice de leur office. Car si sainct Paul ne maintient yci poinct de

doctrine, lequel il ne conferme par tesmoignage de l'Escriture tout certain, beaucoup moins doyvent s'aventurer à autrement faire, ceux ausquels il n'est commandé que de prescher l'Evangile, lequel ils ont receu par les mains de sainct Paul, et des autres. *Il n'y a nul juste.* D'autant que l'Apostre vouloit prendre ceste liberté d'alléguer plustost le sens que les propres mots, ainsi qu'ils sont couchez: il semble que devant que descendre aux espèces, il a mis premièrement en général le sommaire des choses, lesquelles le Prophète récite estre en l'homme, à sçavoir qu'il n'y a nul juste: et que puis après il a déduit particulièrement les fruits de ceste injustice. Or le premier est, *Qu'il n'y a nul qui entende:* et ceste faute d'intelligence et sagesse est incontinent prouvée, par ce *Qu'ils ne cherchent point Dieu.* Car ce n'est que vanité de tout homme, auquel la cognoissance de Dieu n'est point, quelque sçavoir qu'il ait au reste. Et mesme les arts et sciences qui sont bonnes d'elles-mesmes, vienent toutesfois à estre vaines, si ce fondement n'y est. Après cela, il adjouste, *Qu'il n'y a nul qui face bien:* et par cela il signifie que les hommes ont oublié tout sentiment d'humanité. Car comme la cognoissance de Dieu est un souverain lien pour entretenir la conjonction mutuelle entre nous (pource qu'estant nostre Père à tous, il nous unit fort bien les uns aux autres: et hors de luy il n'y a qu'une confusion et dissipation misérable:) ainsi l'ignorance de Dieu engendre volontiers une inhumanité, quand chacun mesprisant les autres, s'aime soymesme, et cherche son proufit particulier. Le contraire de ceste humanité est mis après, quand il dit, *Que leur gosier est un sépulchre ouvert*: c'est-à-dire, un gouffre pour engloutir les hommes. Et c'est plus que s'il les eust nommez Anthropophages, c'est-à-dire, gens vivans de chair humaine: car cela emporte bien une extrême cruauté, quand il dit que le gosier de l'homme est un gouffre si grand que c'est pour dévorer et engloutir des hommes tous entiers. Quand il dit que *leurs langues sont frauduleuses, et leurs lèvres envenimées:* ces deux façons de parler tendent à une mesme chose. S'ensuit, que *Leur bouche est plene de malédiction et d'amertume:* qui est un vice contraire à l'autre duquel il vient de parler: mais par cela il faut entendre que de tous costez il ne sort d'eux que malice. Car s'ils usent de paroles douces, c'est pour tromper, et sous termes de flatterie, ils jettent leur venin: au contraire, s'ils monstrent apertement ce qu'ils ont au cœur, lors on voit de l'amertume et des maudissons. La manière de parler qui vient après, prinse du Prophète Isaïe, est fort belle, quand il dit que *Destruction et misère est en leurs voyes.* Car c'est la description d'une cruauté plus que barbare, laquelle de quelque costé qu'elle se tourne, rend les lieux désers et désolez, gastant, brisant et destruisant tout: de laquelle sorte Pline descrit l'Empereur Domitian. Conséquemment il dit, *Qu'ils ne cognoissent point la voye de paix:* pource qu'estans accoustumez à rapines, violences, outrages, cruauté et félonie, ils n'entendent rien à procéder bénignement et amiablement en affaire quelconque. Finalement en la conclusion du propos est derechef répété en autres termes ce que nous avons dit au commencement, Asçavoir que toute la perversité qui est és hommes, procède d'un contemnement et mespris de Dieu. Car comme ainsi soit que la *Crainte de Dieu* est le comble et le principal poinct de sagesse, si tost que nous-nous en sommes eslongnez, il ne nous demeure plus une seule goutte de droiture et syncérité. Brief, comme c'est la bride pour retenir et réprimer nostre malice: ainsi quand elle est ostée, nousnous addonnons à tout desbordement de vices. Au reste, afin qu'il ne semble paraventure à quelqu'un, que ces tesmoignages soyent tirez hors de leur vray sens, et alléguez mal à propos, espluchons-les l'un après l'autre, considérans la circonstance des lieux desquels ils sont prins. David au Pseaume XIV, 1, dit qu'il y avoit une si grande perversité és hommes, que Dieu après les avoir tous regardez d'ordre, n'a peu en trouver mesmes un seul juste. Il s'ensuit donc que ceste peste a esté espandue universellement sur tout le genre humain. Car s'il y en eust eu quel-

qu'un, Dieu l'eust bien veu : devant les yeux duquel rien ne peut estre caché. Bien est vray qu'en la fin du Pseaume il parle de la rédemption d'Israël : mais nous monstrerons tantost après, comment et jusques à quelle mesure les fidèles sont exempts de ceste condition. Aux autres Pseaumes qui sont yci alléguez, il se complaind de la meschanceté et malice de ses ennemis : et là en sa personne et des siens, il nous propose comme une figure et ombre du règne de Christ. Et pourtant il faut entendre que sous la personne de ses adversaires, nous sont représentez tous ceux lesquels n'appartenans à Christ, ne sont point conduits par son Esprit. Quant au passage d'Isaïe, il taxe nomméement le peuple d'Israël. Par plus forte raison donc la répréhension qu'il fait s'addresse aussi aux Gentils. Que dirons-nous donc? Certes il n'y a point de doute qu'en ces titres nous avons une description de la nature des hommes : afin que de là nous considérions que c'est de l'homme, quand il est laissé à soy-mesme, veu que l'Escriture tesmoigne que tels sont tous ceux qui ne sont point régénérez par la grâce de Dieu. La condition ou complexion des saincts et fidèles, ne seroit en rien meilleure que celle des autres, si la perversité n'estoit corrigée en eux. Et toutesfois, afin qu'il leur souviene qu'ils ne sont en rien différens des autres quant à la nature, és reliques de leur chair (desquelles ils sont tousjours environnez) ils sentent la semence de toutes les choses vicieuses qui ont esté touchées ci-dessus, laquelle produiroit incessamment ses fruits, si ce n'estoit que la mortification y met empeschement : laquelle procède de la miséricorde de Dieu, et non pas de leur nature. Au reste, quant à ce qu'on n'apperçoit point à l'œil, que tous hommes soyent entachez de tous les vices yci récitez, cela n'empesche pas qu'on ne les puisse proprement et vrayement attribuer tous à la nature humaine : comme nous avons remonstré ci-dessus, chapitre I, v. 26.

19 *Or nous sçavons que tout ce que la Loy dit, elle le dit à ceux qui sont sous la Loy : afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coulpable devant Dieu.*

20 *Parquoy nulle chair ne sera justifiée devant luy par les œuvres de la Loy : car par la Loy est donnée cognoissance de péché.*

19 *Or nous sçavons.* Laissant là les Gentils, il applique nomméement ces titres qui ont esté veus, aux Juifs, lesquels estoyent beaucoup plus mal-aisez à donter et ranger, d'autant qu'estans despourveus de vraye justice aussi bien que les Gentils, ils se couvroyent de l'alliance de Dieu : comme si ce leur eust esté assez pour toute sainctetté, d'estre séparez du reste du monde par l'élection de Dieu. Et pour l'entrée, il propose les subterfuges lesquels ils sçavoit bien que les Juifs alléguoyent tout communéement. Car tout ce qu'ils trouvoyent en la Loy tendant à blasmer tout le genre humain, ils avoyent accoustumé de le retourner tout sur les Gentils : comme si, quant à eux, ils eussent esté exempts du rang commun. Ce qu'ils estoyent à la vérité, s'ils ne fussent point décheus de leur degré. Ainsi donc, afin qu'ils ne s'abusent d'aucune fausse imagination de leur excellence particulière, et ne restraignent aux Gentils seuls, les choses qui compètent indifféremment à eux aussi, Sainct Paul prévient yci, et monstre par la fin et le but de l'Escriture, que non-seulement ils se trouvent meslez et enveloppez avec toute la multitude des hommes, mais qu'encore ceste condamnation s'addresse contr'eux nomméement, et pour une considération spéciale. Et nous voyons de quelle diligence l'Apostre use à réfuter leurs objections. Car, dit-il, à quelles gens est-ce que la Loy est donnée, et à qui doit-elle servir d'instruction, sinon aux Juifs? Ce qu'elle fait donc mention des autres, cela est comme par accident, ou bien c'est un accessoire : ainsi qu'on dit, et c'est à ses disciples principalement

qu'elle addresse sa doctrine. Il dit que les Juifs *sont en la Loy*, d'autant qu'à eux elle estoit destinée et addressée : dont s'ensuit que c'est à eux qu'elle appartient proprement. Sous le mot de *Loy*, il comprend aussi les livres des Prophètes, et mesmes tout le vieil Testament. *Afin que toute bouche soit fermée.* C'est-à-dire pour couper broche à toutes tergiversations et répliques, et oster tous moyens d'excuse. Et c'est une métaphore ou similitude prinse de la forme qu'on garde és plaids et jugemens. Car après que l'accusateur a dit, si celuy qui est accusé ha quelque chose à dire pour sa défense, il demande d'estre ouy en son tour, pour se purger des choses qu'on luy a imposées. Mais si sa conscience le charge, il ne dit mot, et sans ouvrir la bouche attend sa condamnation, monstrant assez desjà en se taisant qu'il se sent condamné. La manière de parler qui est au livre de Job, chapitre XXXIX, v. 37, vient à ce mesme sens : quand il dit, Je mettray ma main sur ma bouche. Car il entend, combien qu'il ne soit pas despourveu de toute excuse apparente, que toutesfois sans s'amuser aucunement à se justifier, il passera volontiers condamnation, et acquiescera à la sentence de Dieu. Le mot qui s'ensuit après en nostre texte, contient une déclaration. Car on dit d'un homme, qu'il ha la bouche fermée, quand on le tient tellement convaincu en jugement, qu'il ne peut nullement eschapper. Autrement, ceste façon de parler, *Se taire* devant la face du Seigneur : est prinse en l'Escriture, pour estre effrayé et espovanté de sa majesté : et, par manière de dire, estre si estonné de sa splendeur, qu'on en perde la parole.

20 *Parquoy nulle chair.* Les gens de sçavoir mesme ne sont pas d'accord que c'est que signifie yci le mot *d'OEuvres de la Loy.* Car les uns l'estendent à l'observation de toute la Loy, les autres le restraignent aux cérémonies seulement. Chrysostome, Origène, sainct Hiérome ont esté esmeus à suyvre la dernière opinion, pource qu'il n'est pas dit simplement, Les œuvres : mais, Les œuvres de la Loy. Car il leur a semblé que ce mot emportoit nomméement quelque spécification et restriction, afin que le propos ne fust entendu de toutes œuvres en général. Mais la difficulté est facile à soudre. Car pource que les œuvres ne sont point autrement justes devant Dieu, sinon entant que par icelles nous taschons de luy rendre service et obéissance : afin d'oster avec plus grande expression universellement à toutes œuvres la vertu de justifier, il a nommé les œuvres lesquelles sur toutes pourroyent justifier, si aucunes y en avoit qui le peussent. Car c'est la Loy qui ha les promesses : et sans icelles nos œuvres ne seroyent rien estimées devant Dieu, et ne viendroyent là en conte. Nous voyons donc maintenant pourquoy c'est que sainct Paul a exprimé nomméement les œuvres de la Loy : asçavoir pource qu'en la Loy la récompense des œuvres est establie. Ce que mesmes les docteurs Scholastiques, qu'on appelle, n'ont pas ignoré : lesquels ont ce mot assez commun, de dire que les œuvres sont méritoires, non pas de leur dignité propre, mais à cause de la convention et promesse que Dieu a faite. Et combien qu'ils s'abusent, ne considérans point que les œuvres sont tousjours souillées de quelques taches, lesquelles leur ostent tout mérite, si est-ce que ce principe demeure tousjours véritable, Que le loyer des œuvres dépend de la promesse volontaire que Dieu a faite en la Loy. Ç'a esté donc bien avisé et parlé prudemment, quand sainct Paul n'a point mis en termes les œuvres simplement, mais a nomméement et expresséement proposé l'observation de la Loy, de laquelle le débat estoit principalement esmeu. Au reste, quant à ce que les autres gens sçavans allèguent, pour maintenir l'opinion de laquelle ont esté ceux que j'ay nommez ci-dessus, il n'y a pas telle force que le propos le requiert. Pource qu'il est yci parlé de la Circoncision, ils estiment que l'Apostre propose un exemple qui se rapporte seulement aux cérémonies. Mais nous avons desjà déclaré pourquoy sainct Paul allègue la Circoncision. Car il n'y a volontiers autres gens enflez de la confiance des œuvres, que les hypocrites. Or nous sçavons que telles gens ne se glorifient qu'en l'apparence extérieure, la-

quelle ils font servir comme de masque pour se desguiser. D'avantage, selon leur opinion, la Circoncision estoit comme l'entrée pour participer à la justice de la Loy : et par ce moyen donc il leur sembloit aussi que c'estoit une œuvre de grand mérite, ou plustost comme le fondement de la justice des œuvres. Et quant à ce qu'ils s'arment de l'Epistre aux Galatiens, en laquelle sainct Paul traittant la mesme matière qu'il fait yci, combat toutesfois contre les cérémonies seulement : cela aussi n'est pas assez ferme pour gaigner le poinct qu'ils prétendent, il est certain que sainct Paul débatoit là contre ceux qui enfloyent le peuple d'une vaine fiance des cérémonies. Pour décider ce différent, il ne se restraint point aux cérémonies, et ne traitte pas spécialement en quelle estime on les doit avoir, et de quoy elles doyvent servir : mais il comprend toute la Loy : comme il appert par les passages d'icelle Epistre, qui se rapportent à ce poinct principal, comme à leur source. Telle aussi estoit la question qui fut débatue entre les disciples en Jérusalem, Act., XV, 5. Cependant nous avons bonne raison de nostre costé de débatre que sainct Paul parle yci de toute la Loy. Car le fil du propos fait fort pour nous, ainsi qu'il l'a déduit jusques yci, et le poursuit encore après : et il y a plusieurs passages qui ne peuvent porter que nous l'entendions autrement. Voyci donc une sentence digne de mémoire, voire entre les plus notables, Que nul n'obtiendra justice par l'observation de la Loy. Il a desjà devant rendu la raison, et la répétera encore derechef tantost : asçavoir pource que tous jusques à un estans convaincus de transgression, sont rédarguez d'injustice par la Loy. Or ce sont deux choses contraires l'une à l'autre (comme nous verrons plus amplement en la déduction) d'Estre avoué juste par les œuvres : et, Estre coulpable de transgression. Le mot de *Chair* n'emporte yci rien de spécial, et signifie simplement Les hommes : sinon qu'il semble qu'il est aucunement propre pour mieux exprimer la chose plus en général. Comme quand on dira, Tous les humains : cela est plus signifiant que de dire : Tous hommes : ainsi que les Latins aussi ont des mots qui ont semblable propriété. *Car par la Loy*. Il prouve par le contraire, que la Loy ne nous apporte point justice, veu qu'elle nous rend convaincus de péché et damnation : et il est ainsi que la vie et la mort ne procèdent point d'une mesme source. Or quant à l'argument qu'il fait en prouvant par un effet de la Loy lequel est tout contraire, qu'elle ne nous peut apporter justice, il faut entendre que cest argument ne pourroit avoir lieu autrement, si nous ne tenons cela pour résolu, que c'est-ci une chose perpétuellement conjointe à la Loy, et inséparable d'icelle. Asçavoir qu'en monstrant à l'homme son péché, elle luy oste espérance de salut. Il est vray que la Loy d'elle-mesme est le chemin à salut, entant qu'elle nous donne la règle de justice : mais nostre perversité et corruption l'empesche de proufiter aucunement en cest endroit. Et si faut adjouster pour le second poinct, Que quiconque est convaincu d'estre pécheur, cestuy-là est quant et quant despouillé et desnué de toute justice. Car d'imaginer, comme font les Sophistes, une demie justice, en sorte que les œuvres justifient en partie : c'est une badinerie.

21 *Mais maintenant la justice de Dieu est manifestée sans Loy, ayant tesmoignage de la Loy et des Prophètes*[1].

22 *Voire la justice de Dieu par la foy de Jésus-Christ pour tous et sur tous ceux qui croyent.*

1) *Rom.*, I, 17.

21 *Mais maintenant la justice de Dieu.* On est en doute pourquoy il appelle la justice que nous obtenons par la foy, Justice de Dieu : si c'est pource qu'il n'y en a point d'autre qui puisse subsister devant Dieu, ou bien si c'est

d'autant que le Seigneur nous la donne par sa miséricorde. Mais pource que toutes les deux interprétations convienent fort bien, nous n'en débatons d'une part ne d'autre. Ainsi donc il dit que ceste justice laquelle Dieu communique à l'homme, et laquelle seule il accepte et avouë pour injustice, *a esté révélée sans Loy :* c'est-à-dire sans aucune aide de la Loy, pourveu que nous entendions qu'en ce propos la Loy se prend pour les œuvres. Car il ne la faut pas rapporter à la doctrine, laquelle puis après il allègue pour tesmoin de la justice gratuite de la foy. Quant à ce qu'aucuns restraignent ce mot de *Loy* aux cérémonies, je monstreray tantost que c'est une interprétation maigre et sans substance. Il reste donc que nous sçachions, que ceste manière de parler tend à exclure les mérites des œuvres. En quoy aussi nous voyons comment il ne fait point un meslinge des œuvres avec la miséricorde de Dieu : mais l'establit seule, toute opinion ou estime des œuvres retranchée. Or je sçay que sainct Augustin expose ceci autrement : car il prend la Justice de Dieu pour la grâce de régénération : et confesse qu'elle est gratuite, d'autant que le Seigneur nous renouvelle par son Esprit, sans qu'il y ait aucune dignité ou mérite de nostre costé. Il exclud d'icelle les œuvres de la Loy, c'est-à-dire les œuvres par lesquelles les hommes s'efforcent d'acquérir la grâce de Dieu d'eux-mesmes, sans estre renouvelez. Je sçay fort bien aussi qu'il y a quelques nouveaux spéculateurs, lesquels d'une gravité magistrale mettent en avant ceste doctrine, comme s'ils l'avoyent toute de nouveau receuë par révélation. Mais on cognoistra évidemment par la déduction du texte, que l'Apostre comprend sans aucune exception toutes œuvres, mesmes celles que le Seigneur œuvre és siens. Car certes Abraham estoit desjà régénéré, et l'esprit de Dieu le conduisoit, au temps que S. Paul nie qu'il ait esté justifié par les œuvres. Il s'ensuit donc qu'il exclud de la justification de l'homme non-seulement les œuvres qui sont moralement bonnes (comme ils disent) et qui sont faites par un instinct naturel : mais aussi toutes celles que les fidèles peuvent avoir. D'avantage, si la définition de la justice de la foy est comprinse en ces mots, Bien-heureux sont ceux desquels les iniquitez sont pardonnées, Pseaume XXXII, 1 : il n'est point question de mettre différence entre une sorte d'œuvres, et autre : mais tout mérite d'œuvres aboli, il n'y a que la seule rémission des péchez qui soit establie cause de justice. Il semble à telles gens que ces deux choses peuvent trèsbien accorder ensemble, asçavoir, Que l'homme est justifié par la foy par la grâce de Jésus-Christ : et, Que toutesfois il est justifié par les œuvres qui procèdent de la régénération spirituelle : d'autant que Dieu nous renouvelle gratuitement, et nous recevons ce don de luy par foy. Mais sainct Paul prend bien un autre principe, asçavoir, Que les consciences ne seront jamais tranquilles et en repos, jusques à ce qu'elles soyent appuyées sur la seule miséricorde de Dieu. Et pourtant en un autre passage, après avoir monstré que Dieu estoit en Christ, afin de justifier les hommes, il exprime quant et quant le moyen, Ne leur imputant point leurs forfaits, 2 Cor., V, 19. Semblablement aux Galatiens, chap. III, v. 12, il fait la Loy contraire à la foy, quant à l'effet de justifier : d'autant qu'elle promet la vie à ceux qui feront ce qu'elle commande. Or est-il ainsi que la Loy ne commande pas seulement une apparence d'œuvres selon la letre, mais requiert une amour de Dieu sans feintise. Il s'ensuit donc qu'en la justice de la foy, il n'y a mérite d'œuvres qui ait lieu. Dont il appert que c'est une cavillation frivole, de dire que nous sommes justifiez en Christ, d'autant qu'estans membres de Christ, nous sommes renouvelez par l'Esprit : Que nous sommes justifiez par la foy, pource que par icelle nous sommes entez au corps de Christ : Que nous sommes justifiez gratuitement, pource que Dieu ne trouve rien en nous que péché. Car c'est en Christ, pource que c'est hors de nous : c'est par la foy, pource qu'il nous est nécessaire d'estre du tout appuyez sur la miséricorde de Dieu, et ses promesses gratuites : c'est

gratuitement, pource que Dieu nous réconcilie à soy, ensevelissant nos péchez. Et quant et quant, on ne peut point restraindre ceci, pour dire qu'il ha lieu pour le commencement de la justice, comme songent telles gens. Car ceste diffinition, Bien-heureux sont ceux desquels les iniquitez sont remises, a eu lieu en David, après que desjà il s'estoit exercé long temps au service de Dieu : et Abraham trente ans après que Dieu l'eut appelé, combien qu'il fust comme un patron excellent de saincteté, toutesfois il n'a point d'œuvres par lesquelles il se puisse glorifier devant Dieu : et pourtant, ce qu'il croit à la promesse, luy est imputé à justice. Aussi quand sainct Paul prononce que Dieu justifie les hommes, ne leur imputant point leurs péchez, il récite un propos authentique qui doit tous les jours estre réitéré en l'Eglise. Et ceste paix de conscience, laquelle est troublée par la considération des œuvres, n'est pas pour un jour seulement, mais doit durer tout le temps de la vie. Dont s'ensuit que jusques à la mort il n'y a point d'autre moyen par lequel nous soyons justes, sinon d'autant que nous regardons en Christ seul, auquel Dieu nous ha une fois adoptez, et nous ha maintenant pour agréables. Par ce passage aussi est repoussée la cavillation de ceux, lesquels quand nous affermons qu'il est bien prouvé en l'Escriture que nous sommes justifiez par la seule foy, nous accusent de fausseté, pource que le mot *Seule* ne se trouve nulle part en l'Escriture. Mais puis qu'ainsi est que la justification consiste sans la Loy et hors de nous, pourquoy ne sera-elle attribuée à la seule miséricorde? Et si elle est de la seule miséricorde, aussi sera-elle de la seule foy. Ce mot *Maintenant*, peut estre prins simplement pour monstrer qu'yci est mis le contraire du propos précédent : comme souvent nous usons de semblables façons de parler : et ainsi il ne se rapportera pas au temps. Que si on aime mieux le rapporter au temps (ce que je reçoy volontiers, afin qu'il ne semble qu'il cherche un subterfuge) il ne faudra pas toutesfois entendre la seule abrogation des cérémonies. Car l'intention de l'Apostre a esté seulement de monstrer l'excellence de la grâce que nous avons par-dessus les Pères, en faisant comparaison entr'eux et nous. Ainsi le sens sera, Que la justice de la foy a esté révélée par la prédication de l'Evangile, après que Christ a esté manifesté en chair. Et toutesfois il ne s'ensuit pas de cela, qu'elle ait esté cachée devant l'advénement de Christ. Car il faut yci considérer deux manifestations. La première est du vieil Testament, laquelle consistoit en la Parole et aux Sacremens : l'autre du Nouveau, laquelle outre les cérémonies et les promesses contient l'accomplissement en Christ, laquelle aussi est esclaircie plus à plein par l'Evangile, *Ayant tesmoignage*. Il adjouste ceci, afin qu'il ne semble avis que l'Evangile soit contraire à la Loy, en la dispensation de la justice gratuite. Comme donc il a nié que la justice de la foy ait aucun besoin d'aide de la Loy, aussi maintenant il dit expressément qu'elle est confermée et vérifiée par le tesmoignage d'icelle. Or si la Loy rend tesmoignage à la justice gratuite, il appert qu'elle n'a pas esté donnée à ceste fin d'enseigner les hommes, de s'acquérir justice par les œuvres. Ceux donc qui la tirent à cela, et la veulent faire servir à une telle fin, ne font que la corrompre et renverser. Au reste, si on veut avoir probation de ceste sentence, qu'on suyve par ordre d'un bout à autre toute la somme de la doctrine de Moyse. Là on trouvera que dés le commencement l'homme estant forclos et jetté hors du royaume de Dieu, n'a point eu d'autre moyen d'estre restabli et remis sus, que par les promesses Evangéliques, touchant la Semence bénite, par laquelle il prédit que la teste du serpent sera brisée, et en laquelle bénédiction est dénoncée à toutes nations. On trouvera és Commandemens tesmoignage et démonstrance de nostre iniquité : par les sacrifices et oblations on apprendra que la satisfaction et purgation d'icelle est en Jésus-Christ seul. Après cela venant aux Prophètes, on y trouvera les promesses de la miséricorde gratuite très évidentes et magnifiques. Mais on pourra veoir ce propos plus au long en nostre Institution.

22 *Voire la justice de Dieu.* Il monstre en peu de paroles quelle est ceste justification : asçavoir qu'elle réside en Christ, et est appréhendée par la foy. Combien qu'en mettant derechef le nom de Dieu, il semble qu'il veut toucher que Dieu est autheur d'icelle justice, et non pas seulement approbateur, comme s'il disoit, qu'elle ne procède de luy seul ou qu'elle ha son origine du ciel, mais qu'elle nous est manifestée en Christ. Et pourtant, quand il est question d'en parler, voyci l'ordre qu'il nous convient de suyvre. Premièrement que nous sçachions que le poinct et la décision de nostre justification ne dépend pas du jugement des hommes, mais se rapporte au siége judicial de Dieu, où nulle justice n'est receuë et avouée, sinon la parfaite et entière obéissance de la Loy : ce qu'on peut aisément cognoistre par les promesses et menaces qui y sont adjoustées. Et si ainsi est qu'il ne se trouva jamais homme qui parveinst à une saincteté si accomplie, il s'ensuit que tous sont despourveus et desnuez de justice en eux-mesmes. Après cela, il faut que Christ viene en avant, lequel, comme il est seul juste, aussi nous rend justes, transférant sa justice en nous. Par cela il est aisé à veoir maintenant que la justice de la foy, est la justice de Christ. Ainsi donc, à ce que nous soyons justifiez, la cause efficiente (qu'on appelle) est la miséricorde de Dieu : Christ en est la matière : la Parole avec la foy est l'instrument. Et pourtant, quand il est dit que la foy justifie, c'est d'autant qu'elle est l'instrument pour recevoir Christ, qui est celuy auquel justice nous est communiquée. Après que nous avons esté faits participans de Christ, non-seulement nous sommes justes, quant à nos personnes, mais nos œuvres mesmes sont réputées justes devant Dieu. Et la raison est, pource que toute l'imperfection qui est en icelles, est effacée par le sang de Jésus-Christ. Semblablement, les promesses qui estoyent conditionnelles, nous sont accomplies par la mesme grâce, entant que Dieu rémunère et récompense nos œuvres comme si elles estoyent parfaites, pource que le défaut d'icelles est couvert par le pardon gratuit. *A tous, et sur tous.* Pour plus grande expression, il répète une mesme chose par diverses formes de parler, afin de mieux faire sonner ce que nous avions desjà ouy : asçavoir, Et que la seule foy est yci requise, et que les choses externes ne mettent point de distinction entre les fidèles, et mesmes qu'il n'y a point à regarder s'ils sont Gentils ou Juifs.

Car il n'y a nulle différence.

23 *Veu que tous ont péché, et sont desnuez de la gloire de Dieu.*

24 *Estans justifiez gratuitement* [1] *par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ :*

25 *Que Dieu a proposé* [2] *pour propiciatoire par la foy au sang d'iceluy, pour démonstrer sa justice, pour la rémission des péchez précédens, par la patience de Dieu.*

26 *Pour démonstrer,* di-je, *sa justice au temps présent, afin qu'il soit* trouvé *juste, et justifiant celuy qui est de la foy de Jésus.*

1) Ou, pour néant. 2) Ou, ordonné de tout temps.

Car il n'y a nulle différence. Il range tous hommes, sans exception, à ceste nécessité de chercher justice en Christ : comme s'il disoit qu'il n'y a aucun autre moyen d'obtenir justice, et que les uns ne sont point justifiez d'une sorte, et les autres d'un autre, mais tous ensemble le sont par la foy : pource que *tous sont pécheurs :* et par ainsi, n'ont rien de quoy ils se puissent glorifier devant Dieu. Or il prend pour un poinct tout résolu et arresté, que quand il faut venir devant le siége judicial de Dieu, quiconque est coulpable de péché, demeure confus et accablé sous son ignominie : tellement qu'il n'y a pécheur qui puisse porter la présence de Dieu, comme nous voyons en l'exemple d'Adam, Gen., III, 8.

Encore derechef il combat yci par une raison prinse du contraire, de laquelle nous avons à noter que c'est qui s'ensuit. Pource que tous sont pécheurs, sainct Paul infère de là que tous aussi sont despourveus et desnuez de louange de justice. Il faut donc dire selon sa doctrine, qu'il n'y a point de justice si elle n'est entière et parfaite. Car s'il y avoit quelque demie justice, il ne faudroit pas incontinent despouiller l'homme de toute gloire, pourtant s'il est pécheur. En quoy est assez réfutée la resverie de ceux qui imaginent une justice partiale, comme on dit. Car s'il estoit vray que nous fussions justifiez en partie par les œuvres, en partie par la grâce de Dieu, cest argument de saint Paul ne vaudroit rien, de dire que tous hommes sont vuydes de la gloire de Dieu, pource qu'ils sont pécheurs. C'est donc une chose toute certaine, que où il y a péché, là il n'y a aucune justice, jusques à ce que Christ abolisse la malédiction. Et c'est ce qui est dit en l'Epistre aux Galatiens, chap. III, v. 10, Que tous ceux qui sont sous la Loy, sont sujets à malédiction : et que nous en sommes délivrez par le bénéfice de Christ. Quant à ce mot de *Gloire de Dieu*, sainct Paul entend une gloire qui ait lieu devant Dieu : comme il est prins aussi en sainct Jehan, XII, 43, Ils ont plus aimé la gloire des hommes, que la gloire de Dieu. Et ainsi il nous retire comme de ce théâtre mondain, c'est-à-dire de l'applaudissement des hommes, et nous ramène au siége judicial de Dieu.

24 *Estans justifiez gratuitement.* C'est-à-dire, Et sont justifiez. Car c'est une chose assez ordinaire aux Grecs, de mettre le participe pour le verbe. Le sens est, Pource qu'il ne reste rien autre chose aux hommes, sinon qu'ils périssent, estans accablez du juste jugement de Dieu : à ceste cause ils sont justifiez gratuitement par sa miséricorde. Car Christ subvient et remédie à ceste misère, et se communique aux fidèles, afin qu'en luy seul ils trouvent toutes les choses qui leur défaillent. Il n'y a pas paraventure en toute l'Escriture un plus excellent passage, pour exprimer la grande efficace et la vertu magnifique de ceste justice. Car il monstre que la miséricorde de Dieu est la cause efficiente d'icelle justice : que Christ avec son sang est la matière : que la foy conceuë par la parole, en est la forme ou l'instrument : et pour le dernier, que la gloire de la justice et bonté de Dieu en est la cause finale. Quant à la cause efficiente, il dit que nous sommes justifiez gratuitement, et ce *par sa grâce*. Ainsi il exprime par deux fois que le tout est de Dieu, et qu'il n'y a rien du nostre. C'eust esté assez de mettre à l'opposite des mérites la grâce de Dieu : mais afin que nous ne veinssions à imaginer une grâce à demi, par ceste redite il a renforcé et plus clairement exprimé ce qu'il vouloit dire, et attribué à la seule miséricorde de Dieu l'entier effet de justice, laquelle les Sophistes deschirent par pièces, et rongnent, de peur d'estre contraints de confesser leur povreté. *Par la rédemption.* Voyci la matière de nostre justice : asçavoir que Christ par son obéissance a satisfait au jugement du Père : et se mettant en nostre place, nous a délivrez de la tyrannie de la mort, sous laquelle nous estions tenus captifs. Car par l'expiation du sacrifice qu'il a offert, nostre condamnation a esté ostée et abolie. En quoy derechef est fort bien réfutée la resverie de ceux qui veulent dire que ceste justice est une qualité ou vertu en l'homme. Car si nous sommes avouez justes devant Dieu, d'autant que nous avons esté rachetez avec pris, certes il faut bien dire que nous empruntons ceci d'ailleurs, ne l'ayans point en nous. Et incontinent après sainct Paul expose encore plus clairement que veut dire ceste rédemption, et à quoy elle tend : asçavoir à ce que nous soyons réconciliez à Dieu. Car il nomme Christ *Propiciation*, ou (ce que je trouve meilleur, afin qu'il y ait une allusion à la figure ancienne) *Propiciatoire*. Et que veut-il dire par cela, sinon que nous sommes justes, d'autant que Christ fait que le Père nous est propice ? Mais il nous faut maintenant venir à esplucher les mots.

25 *Lequel Dieu a proposé.* Pource que le mot Grec duquel use l'Apostre, signifie aucunesfois Ordonner et déter-

miner devant : aucunesfois Desployer, mettre en avant, et présenter : (comme aussi le mot Proposer en la Langue Françoise ha les deux significations) si on prend la première exposition, sainct Paul rapporte à la miséricorde gratuite de Dieu, que Christ ait esté ordonné Médiateur, lequel par le sacrifice de sa mort appaisast le Père envers nous. Car ce n'est pas une petite considération pour magnifier la grâce de Dieu, quand il est dit que de son bon gré et propre mouvement il a cherché le moyen pour effacer et abolir nostre malédiction. Et de faict, il semble que ce passage accorde avec cest autre, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, Jehan, III, 16. Combien que si nous prenons le second sens que j'ay dit, ce sera tousjours une mesme raison : asçavoir que Dieu au temps propre a présenté et mis en veuë celuy qu'il avoit en son conseil destiné et ordonné Médiateur. Je trouve bon qu'en ce mot de *Propiciatoire*, nous entendions une allusion au Propiciatoire ancien, comme j'ay desjà dit. Car l'Apostre monstre que ce qui estoit là figuré, a esté représenté au vray en Christ. Toutesfois pource qu'on ne pourroit pas rejetter l'opinion diverse, si quelqu'un aimoit mieux prendre le mot plus simplement, je n'en veux rien déterminer. Tant y a que ce à quoy S. Paul a principalement prétendu en ce passage, demeure bien certain et évident par ses paroles : asçavoir que sans Christ Dieu est tousjours courroucé contre nous, que par luy nous sommes réconciliez à Dieu, quand par sa justice nous luy sommes agréables. Car Dieu ne déteste point en nous son œuvre, c'est-à-dire ce que nous sommes créez hommes : mais nostre immondicité, laquelle esteint la lumière et clarté de son image. Après que le lavement de Christ a osté et nettoyé ceste immondicité, lors Dieu nous aime et embrasse comme son ouvrage pur. *Propiciatoire par la foy, au sang.* Aucuns disent, Propiciatoire par la foy, moyenant son sang : mais j'aime mieux retenir mot à mot ce qui est en S. Paul : car il me semble qu'il a voulu tout d'un fil dire que Dieu nous est fait propice si tost que nous avons nostre fiance fondée au sang de Christ, pource que par la foy nous entrons en possession du bénéfice d'iceluy. Or en nommant le *Sang* seul, il n'a pas voulu exclure les autres parties de la rédemption : mais plustost sous une espèce il comprend le total. Et il a nommé le sang, pource qu'en iceluy nous avons nostre lavement. Ainsi par cela est signifiée toute nostre expiation, selon la figure Synecdoche. Car venant de dire que Dieu a esté appaisé envers nous, en Christ : il adjouste maintenant que l'effet de cela se monstre par la foy : et quant et quant que c'est que nostre foy doit principalement considérer en Christ. *Pour la rémission.* C'est-à-dire afin qu'il effaçast les péchez. Et derechef, ceste définition ou déclaration conferme ce que j'ay desjà remonstré par plusieurs fois, Que les hommes sont justifiez par imputation, et non pas que de faict et à la vérité ils soyent tels. Car l'Apostre use yci maintenant d'un mot, et puis d'autre, pour mieux exprimer et plus évidemment, qu'en ceste justice il n'y a rien de nostre mérite. Car si nous l'obtenons par la rémission des péchez, il s'ensuit qu'elle est hors de nous : et si ceste rémission procède de la pure libéralité de Dieu, voylà tout mérite abbatu. Cependant on demande, Pourquoy il restraint le pardon *aux péchez précédens*. Combien que ce passage soit prins par les expositeurs en divers sens, toutesfois je trouve vraysemblable que sainct Paul a regardé aux expiations qui se faisoyent en la Loy, lesquelles estoyent bien tesmoignages de la satisfaction à-venir, mais n'avoyent pas cela, de pouvoir appaiser Dieu. Il y a un semblable passage aux Hébrieux, chap. IX, v. 15, Que par Christ a esté apportée la rédemption des péchez qui estoyent sous le premier Testament. Néantmoins il ne faut pas entendre que la mort de Christ n'ait apporté expiation que pour les péchez du temps précédent : qui est une resverie, laquelle aucuns fantastiques ont tirée de ce passage mal entendu et appliqué par eux. Car sainct Paul monstre seulement que jusques à la mort de Christ il n'y a eu aucun pris ou payement et satisfaction pour appai-

ser Dieu : et que cela n'a point esté mis en effet et accompli par les figures de la Loy : et pour ceste cause la vérité a esté différée et réservée jusques au temps de plénitude. Or il y a semblable raison aux péchez qui nous obligent tous les jours à condamnation, et nous rendent coulpables : car il n'y a qu'un seul moyen de satisfaction pour tous. Aucuns pour eschapper ceste absurdité, ont dit que les péchez précédens estoyent remis : afin qu'il ne semblast que par cela on voulust donner licence de pécher pour le temps à-venir. Et de faict, il est bien vray que le pardon n'est présenté que pour les péchez desjà commis : non pas que le fruit de la rédemption viene a estre anéanti et perdu, si nous tombons puis après en péché, comme Novatus et ceux de sa secte ont songé : mais pource que la dispensation de l'Evangile est de proposer les jugemens et l'ire de Dieu à celuy qui péchera par après, et la miséricorde à celuy qui a péché. Toutesfois le vray sens est celuy que j'ay premièrement amené. Quant à ce qu'il adjouste, que ceste rémission a esté *en la patience :* les expositeurs prenent simplement ce mot pour une douceur et débonnaireté, laquelle ait comme retenu le jugement de Dieu, et empesché qu'il ne s'enflammast à nostre ruine, jusques à ce que finalement il nous receust en grâce. Mais toutesfois il semble plustost qu'en ce mot il y a tacitement une anticipation. Car afin que personne ne répliquast que ceste grâce s'est monstrée bien tard, S. Paul monstre qu'en cela il y a un tesmoignage évident de la patience de Dieu.

26 *Pour démonstrer*, di-je, *sa justice au temps présent*, *etc.* Il y a bien grand poids en la répétition de ce poinct, laquelle sainct Paul a affectée de propos délibéré, pource qu'elle estoit fort nécessaire : d'autant qu'il n'y a rien plus difficile à persuader à l'homme que ceci : Asçavoir que ne s'attribuant rien à soymesme il recognoisse le tout venir de Dieu. Combien qu'il fait expresséement mention de ceste nouvelle démonstrance, afin que les Juifs ouvrent les yeux, pour contempler et considérer la chose. *Au temps présent.* Ce qui a esté perpétuel à tous aages, il le rapporte au jour de la manifestation de Christ, et non sans cause. Car ce qui avoit esté anciennement cognu obscurément et sous ombres et figures, Dieu l'a manifesté apertement en son Fils. Ainsi l'advénement de Christ a esté le temps agréable, et le jour de salut, Isaïe XLIX, 8. Il est vray qu'en tous siècles Dieu a rendu quelque tesmoignage à sa justice : mais quand le Soleil de justice s'est levé, lors elle est apparue beaucoup plus clairement et magnifiquement. Nous avons donc à noter la comparaison entre le vieil et le nouveau Testament. Car quand Christ a esté manifesté, c'est adonc que la justice de Dieu a esté révélée tout à plein. *Afin qu'il soit trouvé juste.* C'est une définition de ceste justice, laquelle il a dit avoir esté monstrée quand Christ a esté donné : comme aussi au chap. I, il avoit déclaré qu'elle estoit révélée en l'Evangile. Or il dit qu'elle consiste en deux parties. La première est, que Dieu est juste, non pas comme parmi les autres, mais pource qu'il ha luy seul toute plénitude de justice enclose en soy. Car autrement ce n'est pas luy rendre vraye et entière louange, telle qu'à luy appartient, sinon que tout le genre humain estant condamné d'injustice, luy seul ait le nom et l'honneur d'estre juste. Après cela, pour l'autre partie il met la communication de justice : asçavoir quand Dieu ne tient pas ses richesses cachées par devers soy pour les supprimer, mais les espand sur les hommes. Ainsi donc, la justice de Dieu reluit en nous, entant qu'il nous justifie par la foy de Christ. Car il ne serviroit de rien que Christ nous fust donné à justice, si la fruition et jouissance ne nous en venoit par la foy. Dont s'ensuit que tous hommes sont injustes et perdus en euxmesmes, jusques à ce que le remède leur soit présenté d'enhaut.

27 *Où est donc la ventance? Elle est forclose. Par quelle loy? Des œuvres? Non : mais par la loy de foy.*

28 *Nous concluons donc que l'homme est justifié par foy, sans les œuvres de la Loy*[1].

1) Ou, sans la loy des œuvres.

27 *Où est donc la ventance, etc.* Après que l'Apostre a tant et plus par fermes et vives raisons débouté les hommes de toute fiance des œuvres : maintenant il se mocque de leur folie et vanité. Et il estoit bien nécessaire qu'il usast d'une telle exclamation : pource qu'en ceste matière ce ne seroit pas assez d'enseigner et proposer simplement la doctrine, sinon que quant et quant le sainct Esprit foudroyast d'une véhémence extraordinaire, pour mettre bas et accabler toute nostre hautesse et présomption. Or quand il dit que *ventance est forclose :* il n'y a point de doute que c'est d'autant que nous ne pouvons rien allé-guer et mettre en avant du nostre qui soit digne d'approbation ou louange devant Dieu. Que si matière de se vanter ou glorifier, n'est autre chose que mérite par lequel l'homme acquière l'amour de Dieu : qu'on le nomme *de Congruo*[1], ou *de Condigno*, ou comment on voudra : si est-ce qu'on voit à l'œil que ce passage renverse l'un et l'autre. Car il n'est point yci question d'une diminution ou modération : mais sainct Paul n'en laisse pas une seule goutte à l'homme. D'avantage. si la foy oste et abolit la gloire des œuvres, en sorte qu'elle ne puisse estre preschée purement, que quant et quant elle ne despouille l'homme de toute louange, en attribuant tout à la miséricorde de Dieu, il s'ensuit qu'il n'y a œuvre aucune qui nous aide à obtenir justice. *Des œuvres?* Comment est-ce qu'il dit yci que nos mérites ne sont point forclos par la Loy, veu que par ci-devant il a prouvé nostre condamnation par la Loy? Car si elle nous adjuge tous à la mort, quelle gloire prendrons-nous d'elle? Ne faut-il pas plustost confesser, que nous desnuant de toute gloire, elle nous couvre d'opprobre et confusion? Mais la response est, que lors sainct Paul monstroit que nostre péché est descouvert par la manifestation que la Loy en fait, entant que nous avons tous fourvoyé de l'observation d'icelle. Or yci il entend, que si la justice estoit en la Loy des œuvres, que nostre gloire ne seroit pas forclose : mais pource qu'elle est de la seule foy, que pour ceste cause il ne faut point que nous-nous attribuyons rien : d'autant que la foy prend tout de Dieu, et n'apporte rien qu'une humble confession de la povreté de l'homme. Et faut diligemment noter l'antithèse entre la foy et les œuvres : en laquelle le mot *D'œuvres* est mis universellement, et sans aucune restriction. Il ne parle donc pas ne des cérémonies seulement, ne de l'apparence externe des œuvres : mais il comprend tous les mérites des œuvres qu'on sçauroit imaginer. Il est vray que c'est une façon de parler impropre. *La loy de la foy :* mais cela n'obscurcit point l'intention de l'Apostre. Car il entend que quand on viendra à la règle de la foy, voylà universellement toute la gloire des œuvres abbatue : comme s'il disoit, Qu'il est vray qu'en la Loy il est fait mention de la justice des œuvres, mais que la foy aussi ha sa loy, laquelle ne laisse aucune justice és œuvres, quelles qu'elles soyent.

28 *Nous concluons donc que l'homme est justifié par foy.* Il recueille maintenant la principale proposition, comme estant du tout hors de toute doute, et adjouste quant et quant l'exposition d'icelle. Car c'est une chose qui esclaircit beaucoup la justification de la foy, quand on exclud nomméement les œuvres. Et pourtant il n'y a rien à quoy aujourd'huy nos adversaires taschent plus, qu'à brouiller la foy avec les mérites des œuvres. Ils confessent bien que l'homme est justifié par foy : mais non pas par la foy seule. Au contraire, à la vérité et en effet ils attribuent à charité la vertu de justifier : quoy que de parole ils la donnent à la foy. Mais nous voyons en ce passage que S. Paul maintient la justification estre tellement gratuite, qu'il monstre évidemment qu'elle ne peut

1) Ce sont mots assez communs aux escholes des Sorbonistes, et du jargon de leur gros Latin.

en manière que ce soit accorder avec aucune dignité ou mérite d'œuvres. J'ay ci-dessus rendu la raison pourquoy il use de ce mot *OEuvres de la Loy*, et ay monstré quant et quant que ceux-là sont ridicules qui le restraignent aux cérémonies. C'est aussi une sotte exposition et bien maigre, d'exposer Œuvres de la Loy : œuvres litérales : c'est-à-dire faites à la letre et sans la conduite de l'Esprit de Christ. Mais plustost cest épithète vaut autant comme s'il eust dit, Œuvres méritoires : pource qu'il se rapporte au loyer promis en la Loy. Au reste, ce qui est dit en S. Jaques, Que l'homme n'est pas justifié par la seule foy, mais par les œuvres, (Jaq., II, 24) n'est point contraire à la sentence précédente. Le moyen d'accorder les deux ensemble dépend principalement de la considération du propos duquel S. Jaques traitte. Car il n'est point là question comment c'est que les hommes acquièrent justice devant Dieu : mais comment ils peuvent donner à cognoistre qu'ils sont justes. Car il rembarre les hypocrites qui se glorifient sans cause du titre de foy. C'est donc bien se mesprendre lourdement, de n'aviser pas que sainct Jaques prend en autre signification le mot de Justifier, que ne fait sainct Paul : comme aussi ils traittent diverses matières. Il appert aussi sans aucune difficulté que le mot de *Foy* est équivoqué, c'est-à-dire qu'il ne se prend pas en mesme sorte en ces deux passages. Il faloit prendre garde à ceste double équivocation, pour bien juger de la chose. Car selon que sainct Jaques déduit son propos, il est aisé à recueillir qu'il ne veut dire autre chose, sinon que la foy feinte ou morte ne fait ou ne prouve point l'homme estre juste : et qu'il faut qu'il monstre sa justice par œuvres. Mais on pourra veoir nostre Institution sur ce propos.

29 Dieu *est-il seulement Dieu des Juifs? ne l'est-il point aussi des Gentils? Certes il l'est aussi des Gentils.*
30 *Car il y a un seul Dieu qui justifiera de la foy la Circoncision et le Prépuce par la foy.*

29 *Dieu est-il seulement Dieu des Juifs, etc.* C'est la seconde proposition : Asçavoir que ceste justice n'appartient point plus aux Juifs qu'aux Gentils. Or il estoit bien besoin d'insister sur ce poinct, afin qu'on donnast au règne de Christ son estendue par tout le monde. Il ne demande donc pas simplement ou précisément si Dieu est Créateur des Gentils (ce qui estoit tout notoire et hors de doute) mais asçavoir-mon s'il ne se veut pas déclarer aussi leur Sauveur. Car puis qu'il a fait égal tout le genre humain, et l'a rangé tout à une condition, s'il y a quelque différence entr'eux, elle vient de Dieu, et non pas d'eux, veu qu'ils sont égaux en toutes choses. Que s'il est vray que Dieu veut faire tous peuples de la terre participans de sa miséricorde, le salut, et la justice qui est nécessaire à salut, s'estend aussi à tous. Parquoy ce mot de *Dieu* emporte yci une relation et correspondance mutuelle, qu'on trouve souvent en l'Escriture, Je seray vostre Dieu, et vous serez mon peuple, Jér., XXX, 22. Car ce que Dieu pour un temps s'est éleu un peuple péculier, n'abolit point ce principe de nature, Que tous sont formez à l'image de Dieu, et entretenus au monde en espérance de l'éternité bien-heureuse.

30 *Qui justifiera de la foy.* En disant les uns sont justifiez par la foy, et les autres de la foy, il semble qu'il ait expressément prins plaisir à user de variété, pour dire une mesme chose, afin de se mocquer en passant, de la follie des Juifs, qui songeoyent quelque diversité entr'eux et les Gentils, comme ainsi soit qu'il n'y eust nulle différence entre les deux, quant à la justification. Car si les hommes sont faits participans de ceste grâce par la seule foy, et n'y a qu'une foy entre les deux, c'est une chose ridicule d'imaginer diversité, là où il y a si grande convenance. Et pourtant je pense

que ces mots emportent une ironie, c'est-à-dire une mocquerie, comme s'il disoit, Qui ne se voudra passer de la différence entre le Gentil et le Juif : et bien, je luy en bailleray une, c'est que le premier obtient justice par la foy, et l'autre de la foy. Sinon qu'on trouvast meilleur de distinguer ainsi, Que les Juifs sont justifiez de la foy, pource qu'ils naissent héritiers de la grâce, entant que le droict d'adoption vient à eux par une suite des pères aux enfans : et que les Gentils sont justifiez par la foy, pource qu'ils entrent en l'alliance de nouveau.

31 *Anéantissons-nous donc la Loy par la foy? Ainsi n'adviene : ains nous establissons la Loy.*

31 *Anéantissons-nous donc.* Quand on oppose la Loy à la foy, la chair incontinent sur cela imagine quelque répugnance, comme si l'une estoit contraire à l'autre : et principalement ceste fausse imagination gaigne aiséement lieu entre ceux, lesquels estans abbruvez d'une perverse intelligence de la Loy, ne cherchent en icelle autre chose que la justice des œuvres, laissans derrière les promesses. Et aussi c'estoit un blasme qu'on donnoit tout communéement entre les Juifs, non-seulement à sainct Paul, mais mesmes à nostre Seigneur : comme si par toute leur prédication ils eussent tasché d'anéantir et abolir la Loy. Et c'est la raison pourquoy il use de ceste protestation, Je ne suis point venu pour abolir la Loy, mais pour l'accomplir, Mat., V, 17. Or ceste suspicion qu'ils prenoyent, comme j'ay dit, se rapportoit tant aux mœurs qu'aux cérémonies. Car pource que l'Evangile met fin aux cérémonies de Moyse, il semble aux gens qu'il tende à destruire le ministère de Moyse. D'avantage, pource qu'il efface toute la justice des œuvres, on vient à penser qu'il est contraire à tant de tesmoignages de la Loy, où le Seigneur afferme qu'en icelle il a monstré le chemin, et prescrit la règle de justice et de salut. A ceste cause je n'expose point ceste excuse de sainct Paul, des cérémonies à part, ni aussi de la Loy morale (comme on dit) c'est-à-dire des commandemens qui concernent les mœurs : mais je l'enten en général de toute la Loy. Car la Loy morale est vrayement confermée et establie par la foy en Christ, veu qu'elle a esté donnée à ceste fin, que monstrant à l'homme son iniquité, elle l'amenast à Christ, sans lequel elle ne peut estre accomplie et mise en prattique : et en vain elle crie monstrant ce qui est bon et droict à faire : et mesmes elle ne peut sinon irriter et enflammer tousjours d'avantage la concupiscence, afin d'amasser finalement tant plus grande condamnation sur l'homme. Mais quand on viendra à Christ, premièrement on trouve en luy la parfaite justice de la Loy, laquelle mesmes est faite nostre par imputation : puis après la sanctification, par laquelle nos cœurs sont formez à l'observation de la Loy. Vray est que c'est une observation imparfaite, mais tant y a qu'elle vise au droit but. Autant en faut-il dire des cérémonies : lesquelles cessent bien et s'esvanouissent par l'advénement de Christ, mais c'est adonc et par cela qu'elles sont vrayement confermées. Car si on les estime de par elles, ce ne sont que vaines figures et ombres passantes : mais quand elles regarderont et seront rapportées à meilleure fin, lors on trouvera qu'elles ont quelque fermeté. Voylà donc en quoy consiste leur principale confirmation, asçavoir quand on enseigne qu'en Christ elles ont leur vérité. A ceste cause nous aussi ayons souvenance de tellement dispenser l'Evangile, que par nostre façon d'enseigner, la Loy soit establie : mais non point d'autre fermeté, sinon qu'estant appuyée et soustenue de la foy de Christ.

CHAPITRE IV.

1 *Que dirons-nous donc qu'Abraham nostre père selon la chair a trouvé*[1]*?*
2 *Certes si Abraham a esté justifié par les œuvres, il ha de quoy se vanter, mais non pas envers Dieu.*
3 *Mais que dit l'Escriture? Abraham a creu à Dieu, et il luy a esté réputé à justice*[2].

1) Ou, a trouvé selon la chair. 2) *Gen.*, XV, 6. *Gal.*, III, 6. *Jaq.*, II, 23.

1 *Que dirons-nous donc qu'Abraham.* C'est une confirmation du propos, prinse d'un exemple, lequel est assez ferme, pource que tout est semblable tant en la chose qu'en la personne : car c'est le père des fidèles, auquel il nous faut tous estre conformez : et il n'y a qu'un mesme moyen à tous d'obtenir justice, et non plusieurs. En beaucoup d'autres choses un exemple ne suffiroit pas pour en faire règle commune : mais pource qu'en la personne d'Abraham a esté proposé le miroir ou le patron de la justice qui appartient à toute l'Eglise en commun, à bon droict ce qui avoit esté escrit de luy seul, est appliqué par sainct Paul à tout le corps de l'Eglise. Quant et quant aussi par ce moyen il presse de près les Juifs, lesquels pour se glorifier se jettoyent tousjours volontiers sur ces termes, de se vanter d'estre enfans d'Abraham. Or ils n'eussent jamais osé s'attribuer plus de saincteté qu'à ce sainct Patriarche. Puis donc que maintenant il appert qu'il a esté justifié gratuitement, faut nécessairement que ceux qui sont descendus de sa race, lesquels pensent avoir une justice propre à eux par le moyen de la Loy, ayent la bouche close, et demeurent confus de honte. *Selon la chair.* Pource qu'au texte Grec, ainsi que sainct Paul l'a couché, incontinent après le mot *Nostre père*, vient ce verbe *A trouvé* : et puis ces mots *Selon la chair :* en ceste sorte, Que dirons-nous, qu'Abraham nostre père a trouvé selon la chair? aucuns expositeurs pensent que l'Apostre demande que c'est qu'Abraham a obtenu, et à quelle perfection il est parvenu selon la chair. Laquelle exposition si nous recevons, ce mot *Selon la chair :* vaudra autant comme Naturellement, et de soy-mesme. Toutesfois, il est vray-semblable qu'il se rapporte comme épithète à ce mot *Père*. Car outre ce que les exemples domestiques et de nostre lignage nous esmeuvent volontiers d'avantage, c'est pour toucher derechef expresséement l'excellence et noblesse de race, de laquelle les Juifs s'enorgueillissoyent par trop. Aucuns pensent qu'il ait esté adjousté comme par mespris et desdain : ainsi qu'en d'autres passages ceux-là sont nommez enfans d'Abraham charnels, ou selon la chair, qui ne sont pas vrais enfans légitimes et spirituels. Mais quant à moy, j'estime que S. Paul a voulu exprimer ce qui estoit particulier et spécial aux Juifs, pource que c'estoit une plus grande excellence d'estre enfans d'Abraham de nature, et selon l'origine de la chair, pourveu que la foy fust conjointe quant et quant, que de l'estre par la seule adoption. Il accorde donc aux Juifs un lien de conjonction plus prochaine avec Abraham, qu'aux Gentils : mais c'est seulement afin de les inciter et accourager d'avantage, à ne s'eslongner point de l'exemple de leur père.

2 *Certes si Abraham.* C'est une argumentation imparfaite, laquelle il faudra parfaire, la déduisant ainsi, Si Abraham a esté justifié par les œuvres, il peut à bon droict se glorifier. Mais il est ainsi qu'il n'a rien de quoy se glorifier envers Dieu, il s'ensuit donc qu'il n'a point esté justifié par les œuvres. Ainsi ce membre, *Mais non envers Dieu :* sera la mineur du Syllogisme (comme disent les Dialecticiens) c'est-à-dire, la seconde partie de l'argument : après laquelle doit suyvre la conclusion que j'ay mise, combien que S. Paul ne l'exprime pas. Il appelle *De*

quoy se vanter ou glorifier : quand nous pouvons mettre en avant quelque chose du nostre, qui mérite loyer au jugement de Dieu. Puis qu'il oste cela à Abraham, qui est celuy d'entre nous qui osera s'attribuer une seule goutte de mérite?

3 *Mais que dit l'Escriture?* C'est la probation de la mineur que nous avons marquée, où il disoit, Qu'Abraham n'ha rien de quoy se glorifier. Car si Abraham est justifié en embrassant par foy la bonté de Dieu, il s'ensuyt qu'il n'ha point de gloire de son costé : d'autant qu'il n'apporte rien du sien, sinon une recognoissance de sa misère, laquelle luy fait chercher la miséricorde de Dieu. Car il présuppose pour un poinct tout arresté, que la justice de la foy est le refuge et comme la franchise du pécheur qui est desnué et despourveu d'œuvres. Car s'il se trouvoit quelque justice de la Loy, ou des œuvres, icelle résideroit és personnes mesmes des hommes : mais par la foy ils empruntent d'ailleurs ce qui leur défaut. Pour laquelle raison aussi la justice de la foy est bien proprement appelée justice imputative, ou par imputation. Au reste, le passage qui est yci allégué est prins de Genèse, chapitre XV, 6 : où le mot de Croire ne se doit pas restraindre à quelque poinct particulier, mais s'estend à toute l'alliance de salut, et à la grâce d'adoption, laquelle il est dit qu'Abraham a appréhendée et embrassée par foy. Vray est que là est récitée la promesse de la semence à-venir, mais cependant tant y a que ceste promesse estoit fondée en l'adoption gratuite. Or il faut noter que le salut n'est point promis sans la grâce de Dieu, ne la grâce de Dieu sans le salut : d'avantage, que nous ne sommes point appelez ni à la grâce de Dieu, ni à l'espérance de salut, que la justice ne nous soit présentée quant et quant. Cela estant arresté, il est aisé à veoir que ceux qui pensent que S. Paul contraint ce tesmoignage de Moyse, et le tire à force pour le faire joindre à son propos, ne sçavent point les principes de Théologie. Car d'autant qu'il y a là une promesse particulière, ils entendent qu'Abraham a bien fait, et s'est porté en preud'homme de l'avoir creuë, et qu'en cela Dieu l'a approuvé. Mais ils s'abusent, premièrement en ce qu'ils ne considèrent pas que ce mot de *Croire*, s'estend à tout le propos, tant qu'il comporte : et pourtant il ne le faloit point restraindre à un membre seulement. Mais encore le principal poinct où ils se mesprenent, c'est qu'ils ne commencent pas par le tesmoignage de la grâce de Dieu. Et toutesfois Dieu tend à ceci, de rendre Abraham certain tant de son adoption, que de sa faveur paternelle, sous laquelle est comprins le salut éternel par Christ. Parquoy Abraham en croyant ne fait autre chose que recevoir la grâce qui luy est présentée, afin qu'elle ne soit inutile et sans effet. Si cela luy est réputé à justice, il s'ensuyt qu'il n'est point juste par autre moyen, sinon d'autant que se confiant en la bonté de Dieu, il ose franchement espérer et attendre de luy toutes choses. Car Moyse ne parle point là de l'opinion et estime que les hommes ont eu d'Abraham : mais récite quel il a esté avoué devant le jugement de Dieu. Abraham donc a appréhendé et embrassé la bénignité et bonté de Dieu (comme elle luy estoit présentée en la promesse) par laquelle il sçavoit que justice luy estoit communiquée. Il est nécessaire pour establir la justice, d'entendre bien ceste relation et correspondance mutuelle entre la promesse et la foy : pource qu'en ceci c'est tout ainsi entre Dieu et nous, comme les Légistes disent qu'il va entre le donateur et le donataire. Car nous n'obtenons point justice, sinon d'autant qu'ainsi qu'elle nous est présentée et donnée par la promesse de l'Evangile, aussi par la foy nous venons comme à en prendre possession. Quant au passage de S. Jaques, qui semble aucunement contraire, j'ay monstré ci-dessus comment il se doit accorder avec cestuy-ci : et quand nous viendrons là, au plaisir de Dieu, j'en traitteray plus amplement. Pour le présent, notons seulement que ceux-là sont justifiez, ausquels justice est imputée : veu que S. Paul met ces deux termes, comme synonymes, c'est-à-dire signifians une mesme chose. Dont nous recueillons qu'il n'est pas yci traitté quels sont les hommes en eux-mesmes, mais

pour quels Dieu les avouë. Non pas que la pureté de conscience et intégrité de vie soyent séparées d'avec la faveur gratuite de Dieu, mais pource que quand il est question de chercher la cause pour laquelle Dieu nous aime et tient pour justes, il faut nécessairement que Christ viene en avant, lequel nous reveste de sa justice.

4 *Or à celuy qui œuvre, le loyer ne luy est point réputé pour grâce, mais pour chose deuë :*

5 *Mais à celuy qui n'œuvre point, ains croit en celuy qui justifie le meschant: sa foy luy est réputée à justice.*

4 *Or à celuy qui œuvre.* Par celuy qui œuvre, il n'entend pas tout homme addonné à bonnes œuvres, qui est un exercice lequel doit avoir lieu en tous enfans de Dieu : mais celuy qui par ses mérites acquiert quelque chose. Semblablement par *Celuy* qui n'œuvre point, il entend celuy auquel n'est rien deu pour le regard et mérite de ses œuvres. Car il ne veut pas que les fidèles soyent oisifs et nonchalans : mais seulement il leur défend d'estre des mercenaires, qui demandent quelque chose à Dieu, comme leur appartenant et estant deue de droict. Et aussi nous avons desjà remonstré auparavant, qu'il n'est pas yci traitté comment il nous faut façonner et régler nostre vie, mais que le propos est touchant la cause de nostre salut. Or il prend son argument sur la comparaison des deux contraires, et prouve par cela que Dieu ne nous rend pas justice comme chose deuë, et par manière de récompense : mais que de son bon gré il nous l'attribue et impute. Et je suis bien de l'avis de Bucer qui dit que ceste forme d'argumentation n'est pas fondée sur un seul mot, mais sur la sentence entière : en ceste manière : S'il y a quelqu'un qui mérite quelque chose par son œuvre, ce qu'il mérite, ne luy est point imputé gratuitement, mais luy est payé comme chose deuë. Mais il est ainsi que la foy est réputée à justice, non pas pource qu'elle apporte quelque chose procédante de nous, mais pource qu'elle appréhende la bonté de Dieu. Il s'ensuit donc que la justice ne nous est pas deuë, mais nous est conférée gratuitement. Car pource que c'est comme une manière de prest, quand Christ nous justifie par la foy, tousjours en icelle S. Paul considère un anéantissement de nous-mesmes. Car que croyons-nous autre chose, sinon que Christ est l'expiation pour nous réconcilier à Dieu ? Le mesme propos est déduit sous autres paroles, aux Galat. chap. III, v. 11, Que nul ne soit justifié par la Loy, il appert : car le juste vivra de foy. Or la Loy n'est point de la foy : mais l'homme qui fera ces choses, vivra en icelles. Car d'autant que la Loy promet loyer aux œuvres, il conclud de là que la justice de la foy, qui est gratuite, ne s'accorde point avec ceste autre justice qui est des œuvres. Ce qui ne pourroit avoir lieu si la foy justifioit pour le regard des œuvres. Il nous faut estre songneux à bien noter ces comparaisons des deux membres opposites, par lesquelles tout mérite est entièrement retranché.

5 *Ains croit en celuy.* Voyci une circonlocution plene d'un grand sens, par laquelle il a exprimé la substance et nature de la foy et de la justice. Car il détermine apertement, que ce que la foy nous justifie, ce n'est pas d'autant que ce soit une vertu méritoire, mais d'autant qu'elle nous impètre la grâce de Dieu. Car il ne dit pas seulement que Dieu est celuy qui donne la justice, mais quant et quant il nous condamne d'injustice, afin que la libéralité de Dieu subviene à nostre indigence. En somme, jamais homme ne viendra à la justice de la foy, s'il ne se sent et recognoist meschant en soy. Car il faut approprier ceste circonlocution à la circonstance du passage, asçavoir que la foy nous pare d'une justice qui n'est point nostre, laquelle elle emprunte et mendie de Dieu. Et yci derechef il est dit que Dieu nous

justifie, quand il pardonne gratuitement aux pécheurs, et daigne bien déclarer son amour envers ceux ausquels il pouvoit à bon droict se courroucer : asçavoir en abolissant nostre injustice par sa miséricorde.

6 *Comme aussi David déclare la béatitude de l'homme, à qui Dieu impute*[1]
justice sans œuvres, disant,
7 *Bien-heureux sont ceux desquels les iniquitez sont remises, et desquels les péchez sont couvers.*
8 *Bien-heureux est l'homme auquel le Seigneur n'aura point imputé le péché*[2].

1) Ou, alloue. 2) *Ps.*, XXXII, 1, 2.

6 *Déclare la béatitude de l'homme.* Par ceci nous voyons que c'est une pure cavillation à ceux qui restraignent ce mot Œuvres de la Loy, aux cérémonies seulement, veu que maintenant il appelle Œuvres simplement et sans queue (comme on dit) celles qu'il appeloit auparavant Œuvres de la Loy. Si on ne peut nier qu'une locution simple et sans aucune restriction, comme est ceste-ci, doit estre entendue indifféremment de toutes œuvres, cela doit tousjours avoir lieu en toute la disputation. Car il n'y a rien moins raisonnable, que de dire qu'aux cérémonies seules est ostée la vertu de justifier, veu que S. Paul exclud simplement les œuvres, sans user de terme spécial. D'avantage le membre qui est mis à l'opposite, le monstre bien, asçavoir quand il dit que Dieu justifie les hommes, n'imputant point le péché : par lesquels mots aussi nous sommes enseignez que S. Paul n'entend autre chose par le mot de *Justice*, sinon la rémission des péchez. Et pour le dernier, que ceste rémission est gratuite, pource qu'elle est imputée sans œuvres. Ce que monstre bien aussi le mot de *Rémission*. Car on ne dira pas que le créancier qui a receu payement, remet et quitte, c'est-à-dire fait grâce au povre detteur : mais bien cestuy-là qui de sa pure libéralité quitte la dette, et cancelle l'obligation. Vienent maintenant ceux qui enseignent de racheter par satisfactions le pardon des péchez : duquel S. Paul prend argument pour prouver le don gratuit de justice. Car comment accorderont-ils avec sainct Paul ? ils disent que par œuvres il faut satisfaire à la justice de Dieu, afin que nous obtenions pardon des péchez. Cestuy-ci au contraire conclud que la justice de la foy est gratuite et sans œuvres, pource qu'elle dépend de la rémission des péchez. Certes ce seroit mal conclu à luy, si en la rémission des péchez les œuvres faisoyent quelque chose. Les mesmes paroles du Prophète sont pour renverser pareillement tout ce que gazouillent les Scholastiques de la rémission des péchez à demi. Ils disent que Dieu en remettant la coulpe, retient la peine : et le Prophète crie au contraire, non-seulement que les péchez sont couvers, c'est-à-dire effacez devant Dieu : mais aussi il adjouste qu'ils ne sont point imputez. Comment s'accordera ceci, que Dieu vueille punir ce qu'il n'impute point ? Ainsi donc ceste tant belle sentence nous demeure sauve et entière, Que cestuy-là est justifié par foy, lequel est purgé devant Dieu par rémission gratuite de ses péchez. D'avantage on peut recueillir d'yci que la justice gratuite dure à toute la vie de l'homme. Car comme ainsi soit que David ayant esté travaillé d'un long torment de conscience, vient finalement à jetter ce mot en s'escriant, il ne faut point douter qu'il ne parle de ce qu'il expérimentoit. Or est-il toutesfois que desjà par plusieurs années il avoit cheminé au service de Dieu. Après donc qu'il a beaucoup avancé, finalement expérimentant que misérables sont tous ceux qui sont adjournez au siége judicial de Dieu, il s'escrie qu'il n'y a d'autre chemin pour parvenir à estre bienheureux, sinon que le Seigneur nous reçoyve en grâce, ne nous imputant point nos péchez. Ainsi par cela est fort bien réfutée la badinerie de ceux qui resvent que la justice de la foy n'est que pour le commencement de la vocation de l'homme : tellement que puis après les fidèles se main-

tienent par œuvres en possession de la justice, laquelle ils ont obtenue sans aucuns mérites. Au reste, quant à ce que quelques fois il est dit que les œuvres sont imputées à justice, et il est aussi fait mention de quelques autres béatitudes : cela ne dérogue aucunement à ceste sentence de S. Paul. Le Psaume récite qu'il fut réputé à justice à Phinées Sacrificateur du Seigneur, quand en faisant punition du paillard et de la paillarde, il avoit vengé l'opprobre d'Israël. Ps. CVI, v. 31. Et bien nous oyons qu'il est dit de ce personnage, qu'il a fait un acte juste : mais nous sçavons que la personne n'est pas justifiée par une seule œuvre : car à cela est requise une obéissance parfaite et accomplie de tous points : comme la promesse l'emporte. Qui fera ces choses, vivra en icelles. Comment donc se fait cela, que ceste vengence luy est réputée à justice ? Certes il faloit que devant il fust justifié par la grâce de Dieu. Car ceux qui sont desjà vestus de la justice de Christ, ont Dieu propice, non-seulement à leurs personnes, mais aussi à leurs œuvres, desquelles les macules et taches sont couvertes de la pureté de Christ, afin qu'elles ne leur soyent point ramenées en conte. Et par ce moyen ces œuvres n'estans plus entachées d'aucune ordure, sont réputées justes : tout ainsi qu'il est certain que toute œuvre de l'homme est agréable à Dieu, quand il la supporte de ceste mesme bénignité. Or maintenant si la justice de la foy est la seule cause de ce que les œuvres sont réputées justes, regardez comment ces gens arguent sottement, de dire, Pource qu'aux œuvres est attribuée justice, que la justice n'est pas de la foy seule. Mais j'oppose à l'encontre de cela un argument invincible : asçavoir que toutes œuvres seront condamnées d'injustice, si l'homme n'est justifié par la seule foy. Il en faut autant dire touchant la béatitude. Il est dit, Que ceux-là sont bien-heureux qui craignent le Seigneur, qui cheminent en ses voyes, qui méditent sa Loy jour et nuit. Ps. I, v. 2, et CXXVIII, v. 1. Mais pource qu'il n'y a personne qui face cela en telle perfection qu'il est requis pour accomplir plenement le commandement de Dieu, toutes telles bénédictions n'ont point d'effet, jusqu'à ce qu'estans nettoyez et purifiez par la rémission des péchez, nous sommes faits bien heureux : voire tellement que nous sommes rendus capables de ceste béatitude que le Seigneur promet à ses serviteurs pour l'affection qu'ils ont à la Loy, et pour les bonnes œuvres. Parquoy et la justice des œuvres est un effet de la justice de la foy, et la béatitude qui procède des œuvres, est un effet de la béatitude qui consiste en la rémission des péchez. Si ainsi est que la cause ne doit et ne peut estre destruite par son effet, ceux-là se monstreront de mauvaise grâce et bien badaux, qui tascheront de renverser par les œuvres la justice de la foy. Mais pourquoy ne sera-il licite, dira quelqu'un, en prenant ces tesmoignages, de débatre que l'homme est justifié et fait bien-heureux par les œuvres ? Car les mots desquels use l'Escriture, ne signifient pas plus que l'homme soit justifié par la foy, et bien-heureux par la miséricorde de Dieu, que par les œuvres. Il faut certes en ceci considérer tant l'ordre et suyte des causes, que la dispensation de la grâce de Dieu. Car puis que tout ce qui est dit de la justice ou béatitude des œuvres n'ha point de lieu, sinon que ceste justice unique de la foy ait précédé, et qu'elle seule accomplisse tout, il faut qu'elle soit dressée et establie, afin que d'icelle l'autre justice qui est des œuvres, naisse et sorte, comme le fruit provient de l'arbre.

9 *Ceste béatitude donc est-elle*[1] [seulement] *en la Circoncision ou aussi au prépuce? Car nous disons que la foy a esté réputée à Abraham à justice.*

10 *Comment donc luy a-elle esté réputée? A-ce esté luy estant circoncis, ou durant le prépuce? Ce n'a point esté durant la Circoncision, mais durant le prépuce.*

1) Ou, ceste déclaration donc de la béatitude est-elle, etc.

Pource, qu'il est seulement fait mention de la Circoncision et du Prépuce : par faute de bien entendre, aucuns concluent sottement de là, que la dispute n'est d'autre chose, sinon qu'on n'obtient point justice par les cérémonies de la Loy. Mais il faut considérer contre quelle manière de gens S. Paul dispute. Car nous sçavons que les hypocrites, quand ils se vantent en général d'œuvres méritoires, se couvrent toutesfois d'un fard de mines externes. Les Juifs aussi qui par un abus de la Loy lourd et grossier estoyent destournez de la vraye et droite justice, avoyent en cela leur façon de faire particulière. S. Paul a dit qu'il n'y a aucun bien-heureux, sinon celuy lequel Dieu se réconcilie par pardon gratuit. Dont s'ensuit que tous ceux-là desquels les œuvres vienent en jugement, sont maudits. Voylà desjà ce poinct bien clair, Que les hommes sont justifiez, non point par leur propre dignité, mais par la miséricorde de Dieu. Or ce n'est pas encore assez, sinon que la rémission des péchez précède toutes œuvres, desquelles la Circoncision estoit la première, qui estoit au peuple des Juifs une entrée à l'obéissance de Dieu. Et pourtant l'Apostre poursuit à monstrer et prouver ce poinct aussi. Ainsi ayons tousjours souvenance qu'il est yci parlé de la Circoncision, comme estant l'œuvre qui faisoit (par manière de dire) l'entrée de la justice de la Loy. Car les Juifs ne se glorifioyent pas de la Circoncision, comme estant le signe et tesmoignage de la grâce de Dieu, mais ils la prenoyent comme une observation de la Loy qui estoit méritoire : et pourtant ils se préféroyent aux autres, comme s'ils eussent apporté devant Dieu quelque plus grande excellence. Nous voyons maintenant que la dispute n'est point touchant une cérémonie seulement, mais que sous une espèce sont comprises toutes œuvres de la Loy, c'est-à-dire ausquelles il pourroit estre deu loyer, tant qu'il y en a : et que la Circoncision principalement est nommée, pource que c'estoit le fondement de la justice de la Loy. Or S. Paul débat fort et ferme à l'encontre, en ceste sorte : Si la justice d'Abraham n'est autre chose que rémission des péchez (ce qu'il prend sans difficulté pour un poinct tout arresté) et Abraham l'a obtenue devant la Circoncision, il s'ensuit donc que la rémission des péchez n'est point donnée pour aucuns mérites précédens. Voylà comment cest argument est pris de l'ordre des causes et des effets : car la cause est tousjours première que son effet. Or est-il que la justice en Abraham a précédé la Circoncision.

11 *Puis il receut le signe de Circoncision*[1], *pour un seau*[2] *de la justice de foy, laquelle il avoit durant le prépuce, afin qu'il fust père de tous ceux qui croyent par le prépuce*[3], *et que la justice leur fust aussi allouée.*

12 *Et père de la Circoncision* asçavoir *à ceux qui ne sont point seulement de la Circoncision, mais qui aussi suyvent le train de la foy qui a esté au prépuce*[4] *de nostre Père Abraham.*

1) *Gen.*, XVII, 11. 2) Ou, cachet. 3) Ou, estans au prépuce. 4) Ou, de nostre père Abraham, laquelle il a euë durant le prépuce.

11 *Puis il receut le signe.* Il monstre par une manière d'Anticipation, que toutesfois la Circoncision n'a pas esté vaine ne superflue, combien qu'elle ne justifiast point : car elle avoit un autre usage excellent, veu que son office estoit de seeller et comme ratifier la justice de la foy. Et cependant en passant il donne à entendre par la fin mesme et le but d'icelle, qu'elle n'est point cause de la justice. Car elle tend à confermer la justice de la foy, voire laquelle au prépuce est desjà acquise. Il s'ensuit donc qu'elle ne luy oste ou diminue rien. Or nous avons yci un beau passage et bien notable touchant l'usage commun des Sacremens. Car ce sont seaux (tesmoin S. Paul) par lesquels les promesses de Dieu sont (par manière de dire) imprimées ou engravées en nos cœurs, et la certitude de grâce est confermée. Et combien que d'eux-mesmes ils ne proufitent de rien, toutesfois Dieu

qui a voulu qu'ils fussent instrumens de sa grâce, fait par la grâce secrète de son Esprit qu'ils ne soyent inutiles et sans effet en ses éleus. Aussi d'autre part, combien qu'aux réprouvez ils ne soyent que figures mortes et inutiles, ils ne laissent pas toutesfois de retenir tousjours leur vertu et nature. Car combien que nostre incrédulité nous prive du fruit et de l'effet d'iceux, toutesfois elle ne peut pas corrompre ou esteindre la vérité de Dieu. Que ce poinct donc demeure arresté, que les saincts Sacremens sont tesmoignages, par lesquels Dieu seelle sa grâce en nos cœurs. Quant au signe de la Circoncision particulièrement, voyci qu'il faut dire, qu'en iceluy a esté représentée double grâce. Dieu avoit promis à Abraham la semence bénite, de laquelle il faloit attendre le salut de tout le monde. De là dépendoit ceste promesse, Je seray ton Dieu, Gen. XVII, v. 7. Ainsi donc la réconciliation gratuite en Dieu estoit comprise en ce signe. Il y avoit aussi une bonne convenance ou rapport du signe à la chose signifiée, à ce que les fidèles regardassent à la semence promise. Dieu aussi requéroit pareillement de leur costé intégrité et saincteté de vie : et monstroit par le signe comment on y parviendroit, asçavoir si tout ce qui naist en la chair estoit circoncis en l'homme, pource que toute la nature est vicieuse. Il advertissoit donc Abraham par le signe extérieur, de circoncir spirituellement la corruption de sa chair : à quoy aussi Moyse a regardé et fait une allusion, Deut., X, v. 16. Et pour monstrer que cela n'estoit point une œuvre d'homme, mais de Dieu, il a voulu qu'on circoncist les petits enfans tendres et nouvellement nais, qui n'estoyent pas encores en aage de pouvoir accomplir ce commandement, c'est-à-dire de se circoncir en leurs corps. Et de faict Moyse n'a pas oublié cela, que la Circoncision spirituelle est une œuvre de la vertu de Dieu, comme on le voit, Deut., XXX, v. 6. Le Seigneur circoncira ton cœur, etc. Les Prophètes ont encore puis après donné à entendre et déduit cela mesme beaucoup plus clairement. Brief, comme aujourd'huy le Baptesme, ainsi anciennement la Circoncision servoit à deux choses : asçavoir à rendre tesmoignage tant de la nouveauté de vie, que de la rémission des péchez. Au reste, quant à ce qu'en la personne d'Abraham la Circoncision est venue après la justice, cela n'a pas tousjours lieu és Sacremens, comme il appert en Isaac, et ceux qui sont puis après descendus de luy : mais Dieu a voulu dés le commencement pour une fois conduire ainsi cest acte, qui servist d'exemple, afin que puis après personne ne veinst à attacher le salut aux choses externes. *Afin qu'il fust père.* Notons comment la Circoncision d'Abraham conferme nostre foy touchant la justice gratuite. Car c'est un seau de la justice de la foy, afin que justice soit imputée à nous aussi croyans. Et ainsi sainct Paul d'un merveilleux artifice recharge sur les adversaires les choses qu'ils eussent peu objecter. Car si la vérité et vertu de la Circoncision est mesme trouvée au Prépuce, il ne faut point que les Juifs pensent tant avoir de quoy s'eslever par-dessus les Gentils. Mais veu qu'on pourroit faire ce doute, Ne faut-il pas donc qu'à l'exemple d'Abraham nous prenions le signe de la Circoncision pour confermer la mesme justice? pourquoy est-ce que l'Apostre n'en a rien touché? Certes, pource qu'il luy a semblé que ses paroles donnoyent assez suffisante résolution d'une telle question. Car depuis qu'on aura accordé ce propos, Que la Circoncision sert seulement pour seeller la grâce du Seigneur, il s'ensuit qu'aujourd'huy elle nous est superflue, veu que nous avons un signe ordonné de Dieu au lieu d'icelle. Ainsi donc pource que là où est le Baptesme, il ne reste plus aucun usage de la Circoncision, il n'a point voulu s'amuser d'une chose qui n'estoit aucunement douteuse : Asçavoir pourquoy la justice de la foy n'estoit seellée és Gentils par la Circoncision, si ainsi est qu'ils ayent semblance avec Abraham. *Croire par le Prépuce :* signifie que les Gentils se contentans de leur condition, ne s'entremettent point de prendre la marque de la Circoncision. Et ainsi ce mot *Par* est mis pour *En :* comme s'il y avoit, Croire en Prépuce, ou au Prépuce.

12 *A ceux qui ne sont point seule-*

ment de la Circoncision. Estre se prend yci pour Estre prisé et estimé. Car il donne une atteinte aux enfans charnels d'Abraham, lesquels n'ayans rien autre chose que la Circoncision externe, se contentent de cela, et s'en glorifient à plaisir. Car ils ne tienent conte de l'autre poinct, qui est le principal, asçavoir d'ensuyvre la foy d'Abraham, par laquelle seule il a obtenu salut. Par ceci il appert comment l'Apostre regarde bien songneusement à discerner entre la foy et le Sacrement : non-seulement afin qu'aucun ne se contente du Sacrement sans la foy, comme s'il estoit suffisant pour justifier : mais aussi afin que la foy seule face le tout en cest endroit. Car quand il confesse que les Juifs circoncis sont justifiez, il adjouste nomméement ceste exception, Pourveu qu'ils s'arrestent simplement à la foy, suyvans l'exemple d'Abraham. Car que veut dire ce mot, *La foy qui a esté au Prépuce :* sinon que c'est pour monstrer qu'icelle seule suffit, sans qu'il luy faille autre aide? Ainsi donc il se faut donner garde qu'en partissant entre la foy et le Sacrement, on ne face un meslinge, et qu'on ne mette deux causes de justifier. Par ce mesme moyen est repoussée la doctrine des Sophistes, qu'on appelle Scholastiques, touchant la différence entre les Sacremens du vieil Testament et ceux du nouveau. Car ils disent que ceux-là n'avoyent point vertu de justifier, mais que ceux-ci l'ont. Mais si sainct Paul argumente bien, quand ayant dit que la Circoncision ne justifie pas, il le prouve d'autant qu'Abraham a esté justifié par foy : ceste mesme raison ha aussi lieu entre nous, tellement que nous nierons que les hommes soyent justifiez par le Baptesme, veu qu'ils sont justifiez par la mesme foy qu'Abraham.

13 *Car la promesse n'a point esté faite à Abraham ou à sa semence d'estre héritier du monde*[1], *par la Loy*, *mais par la justice de foy.*

1) Ou, n'est point *advenue* par la Loy à Abraham ou à sa semence, (*asçavoir* d'estre héritier du monde,) mais,

13 *Car la promesse.* Maintenant il répète plus clairement l'antithèse qu'il avoit auparavant touchée, entre la Loy et la foy : laquelle il nous faut diligemment noter, pource que si la foy n'emprunte rien de la Loy pour justifier, par cela nous pouvons bien entendre qu'elle n'ha regard qu'à la seule miséricorde de Dieu. Au reste, il est aisé de réfuter la cavillation et resverie de ceux qui veulent que ceci soit entendu seulement des cérémonies. Car si les œuvres servoyent quelque chose à la justification, il faloit plustost dire, La promesse n'a pas esté faite par la Loy escrite, mais par la Loy de nature. Or nous voyons que S. Paul ne met pas à l'opposite des cérémonies, la saincteté spirituelle de vie, mais la foy et la justice d'icelle. La somme donc de ce propos est, Que l'héritage a esté promis à Abraham, non pas pource qu'il l'eust mérité par l'observation de la Loy : mais pource que par foy il avoit obtenu justice. Et aussi (comme sainct Paul dira tantost) lors vrayement les consciences jouissent d'une paix ferme et asseurée, quand elles sentent qu'elles reçoyvent de don gratuit ce qui n'estoit point deu de droict. De là il s'ensuit aussi que les Gentils sont participans de ce bénéfice aussi bien que les Juifs, veu que la cause dont il procède, appartient également à tous les deux. Car si ainsi est que le salut des hommes soit fondé en la seule bonté de Dieu, ceux qui veulent forclorre de salut les Gentils, arrestent et empeschent le cours de la bonté de Dieu, entant qu'en eux est. *D'estre héritier du monde.* Veu que le propos est maintenant touchant le salut éternel, il semble que l'Apostre ne procède point pertinemment de ramener les Lecteurs au monde. Mais il comprend sous ce mot généralement le restablissement qu'il faloit attendre et espérer de Christ. Il est vray que c'estoit bien le principal poinct que le restablissement en la vie, toutesfois il a falu aussi que l'estat de tout le monde fust remis sus, de la dissipation et malédiction en laquelle il estoit. Et pour ce regard, l'Apostre aux

Hébrieux (chap. I, 2) appelle Christ l'héritier de tous les biens de Dieu : pource que l'adoption laquelle nous avons obtenue par sa grâce, nous remet et restablit en la possession de l'héritage, laquelle nous avons perdue en Adam. Mais pource que sous la figure de la terre de Chanaan, non-seulement l'espérance de la vie céleste a esté proposée à Abraham, mais aussi la bénédiction de Dieu plene et accomplie de tous points, à bon droict l'Apostre dit que la seigneurie et domination du monde luy fut promise. Les fidèles ont quelque goust de cela en la vie présente : pource que combien qu'ils soyent souvent en nécessité, et pressez de povreté, toutesfois d'autant qu'avec tranquillité de conscience ils s'aident des créatures, lesquelles Dieu a créées pour leur usage : d'avantage qu'avec sa faveur, et par sa bonne volonté ils jouissent des bénéfices terriens, comme de gages ou arres de la vie éternelle : leur povreté ne les empesche point de recognoistre que le ciel, la terre, et la mer est à eux. Au contraire, les infidèles, combien qu'ils se soulent et remplissent des richesses du monde, ne peuvent pas toutesfois dire que rien soit à eux, mais plustost ils les desrobbent, d'autant qu'ils les usurpent et s'en servent avec la malédiction de Dieu. Et c'est une grande consolation aux fidèles en leur povreté, de sçavoir qu'en vivant là petitement, toutesfois ils ne desrobbent rien d'autruy : mais recoyvent tous les jours de la main du Père céleste leur portion convenable, jusques à ce qu'ils entrent en plene possession de leur héritage, lors qu'à leur gloire serviront toutes créatures. Car pour ceste cause le ciel et la terre seront renouvelez, afin qu'à leur endroit, selon leur qualité et mesure ils servent aussi à exalter la majesté et magnificence du Royaume de Dieu.

14 *Car si ceux qui sont de la Loy, sont héritiers, la foy est anéantie, et la promesse abolie :*
15 *Veu que la Loy engendre ire : car là où il n'y a point de Loy, il n'y a point de transgression.*

14 *Car si ceux qui sont de la Loy.* Par une impossibilité ou absurdité qui s'ensuyvroit, il monstre que la grâce laquelle Abraham a obtenue de Dieu, ne luy a point esté promise sous la convenance de la Loy, ou pour le regard des œuvres. Pource que si ceste condition y estoit mise, que Dieu reçoit à l'honneur d'adoption ceux-là seulement qui le méritent, ou qui accomplissent la Loy, il n'y auroit celuy qui osast s'asseurer qu'elle luy apparteinst. Car qui est cestuy-là qui sente une si grande perfection en soy, qu'il se puisse résoudre que l'héritage luy est deu par la justice de la Loy? *La foy* donc *seroit anéantie :* car la condition impossible non-seulement laisseroit les âmes en suspens, et les tiendroit en perplexité, mais mesmes les tormenteroit de tremblement et frayeur. Et par ce moyen l'effet des promesses s'esvanouiroit, pource qu'elles ne proufitent rien sinon estans receues par foy. Or si nos adversaires avoyent des aureilles pour escouter ceste seule raison il n'y auroit pas grande difficulté à desmesler le débat qui est entr'eux et nous. L'Apostre présuppose pour un poinct indubitable, que les promesses de Dieu ne vienent point à avoir leur efficace, si nous ne les recevons en certaine fiance de cœur. Que sera-ce donc si le salut des hommes est fondé sur l'observation de la Loy? Les consciences n'auront aucune certitude, mais estans tormentées et agitées d'une inquiétude continuelle, finalement elles demeureront accablées de désespoir. Et sur cela il faudra que la *Promesse* aussi s'esvanouisse sans fruit, d'autant que l'accomplissement d'icelle dépendra d'une chose impossible. Vienent maintenant ceux qui enseignent le povre peuple d'acquérir salut par œuvres : comme ainsi soit que sainct Paul déclare franchement que la promesse est abolie, si elle est fondée ou appuyée sur les œu-

vres. Mais sur tout c'est un poinct lequel il est bien nécessaire qu'on entende, Asçavoir que la foy est anéantie, si elle est appuyée sur les œuvres. Car par cela nous apprenons que c'est de la foy, et quelle il faudroit que fust la justice des œuvres, à ce que les hommes peussent s'y fier et arrester asseuréement. L'Apostre enseigne que la foy est destruite, si l'âme ne se repose en certitude sur la bonté de Dieu. Il s'ensuit donc que la foy n'est pas une cognoissance nue de Dieu ou de sa vérité, et non pas mesme une simple persuasion que Dieu est, et que sa Parole est vérité : mais que c'est une cognoissance certaine de la miséricorde de Dieu, conceue par l'Evangile, laquelle acquiert paix et repos à la conscience devant Dieu. Ainsi donc, le sommaire de ce propos est, que si on met le salut en l'observation de la Loy, le cœur ne pourra avoir aucune asseurance d'iceluy : et que mesmes toutes les promesses que Dieu nous pourra faire, demeureront sans aucun effet. Parquoy c'est fait de nous, et nous sommes perdus, si on nous renvoye aux œuvres, quand il est question de chercher la cause ou la certitude de nostre salut.

15 *Veu que la Loy engendre ire.* C'est la confirmation de la sentence précédente par le contraire effet de la Loy. Car puis que la Loy n'engendre que vengence, elle ne peut apporter grâce. Vray est que si les hommes estoyent bons, purs, et entiers, elle leur monstreroit le chemin de vie : mais entant qu'eux estans vicieux et corrompus, elle leur commande ce qu'ils doyvent faire, et cependant ne leur fournit pas le pouvoir de l'accomplir, elle les rend convaincus devant le jugement de Dieu. Car à cause de la corruption de nostre nature, tant plus nous sommes enseignez de ce qui est juste et droit, tant plus apertement se descouvre nostre iniquité, et principalement la rébellion : et par ce moyen nous attirons un plus grief jugement de Dieu. Le mot *d'Ire* se doit prendre pour le jugement de Dieu, comme aussi il se trouve souvent en ceste signification. Ceux qui exposent que la Loy enflamme l'ire du pécheur, pource qu'il ha le Législateur en haine et exécration, voyant qu'il est contraire à ses cupiditez, parlent en cela bien subtilement, mais non pas guères à propos pour ce passage. Car tant l'usage commun du verbe qui est yci mis, comme aussi la raison qu'il adjouste incontinent après, monstre évidemment que sainct Paul n'a voulu dire autre chose, sinon que de la Loy il ne nous revient que condamnation sur nos testes. *Où il n'y a point de Loy.* C'est une seconde probation, par laquelle cela mesme qu'il avoit dit, est confermé. Car autrement on n'eust pas entendu si clairement, comment c'est que la Loy enflambe l'ire de Dieu contre nous, si la raison n'en apparoissoit mieux. La raison donc est, pource qu'ayans par la Loy eu cognoissance de la justice de Dieu, tant moins qu'il nous reste d'excuse, d'autant péchons-nous plus griefvement contre Dieu. Car c'est bien raison que ceux qui ayans cognu la volonté de Dieu, la mesprisent, soustienent plus griefve punition, que ceux qui faillent par ignorance. Or l'Apostre ne parle pas d'une simple transgression de la justice de laquelle nul ne se trouve pur et innocent : mais il appelle *transgression*, quand le cœur enseigné de ce qui est plaisant ou desplaisant à Dieu, rompt de son sceu et propre gré les bornes qui luy sont limitées par la bouche de Dieu. Et pour dire en un mot, *Transgression* ne signifie pas yci simplement Péché, mais une obstination venant de propos délibéré à violer et enfraindre la règle de justice. Ce mot *Ou*, signifie aucunesfois en Grec, Duquel : et aucuns le prenent ainsi en ce passage : mais il vaut mieux le prendre en la signification commune. Toutesfois le sens demeure tousjours un, Que celuy qui n'est point instruit par la Loy escrite, s'il pèche, n'est point coulpable de si grande transgression comme en est convaincu celuy qui par une obstination a enfraint et violé la Loy de Dieu.

16 *Pour ceste cause c'est par foy : à ce que* ce soit *par grâce, afin que la promessse soit asseurée à toute la semence : non-seulement à celle qui est de*

la Loy, mais aussi à celle qui est de la foy d'Abraham, lequel est père de nous tous.

17 (*Comme il est escrit, Je t'ay constitué père de plusieurs nations*)[1] *devant Dieu, auquel il a creu : lequel vivifie les morts*[2], *et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles estoyent.*

1) *Gen.*, XVII, 4. 2) Ou, donne vie aux morts.

16 *Pour ceste cause.* C'est le parachèvement de l'argument, lequel on pourroit ainsi recueillir tout en un sommaire : S'il nous faut avoir l'héritage de salut par les œuvres, la foy d'iceluy tombera bas, la promesse d'iceluy sera abolie. Or il faut que l'une et l'autre soit certaine : il s'ensuit donc qu'il nous vient par la foy, afin que la fermeté d'iceluy estant fondée en la seule bonté de Dieu, ait un effet ou accomplissement certain et asseuré. Regardons yci comment l'Apostre, estimant la foy par une certitude ferme et stable, tient doute et incertitude pour incrédulité, par laquelle et la foy est abolie, et la promesse anéantie. Et toutesfois, ceste façon de douter, c'est ce que les Scholastiques appellent Conjecture morale : laquelle de leur grâce (tant ils sont habiles gens) ils mettent au lieu de la foy. *Afin que par grâce.* Yci l'Apostre monstre premièrement, que la foy ne se propose rien que la pure grâce, et que cela est son object, comme on dit communéement. Car si elle regardoit aux mérites, sainct Paul feroit une mauvaise conséquence, en disant que tout ce qu'elle nous obtient de Dieu est gratuit. Je le diray encores une fois en autres termes : Si tout ce que nous obtenons par foy, est grâce, il faut que toute considération d'œuvres cesse. Mais ce qui s'ensuit incontinent après, oste encore plus clairement toute ambiguïté : asçavoir quand il dit, Que adonc *la promesse est asseurée*, quand elle est fondée et arrestée sur la grâce. Car par ce mot sainct Paul conferme que tant que les hommes s'arrestent aux œuvres, ils demeurent suspens et en doute, pource qu'il se rendent frustrez et forclos du fruit des promesses. Il est aisé aussi de recueillir de ce passage, que *Grâce* ne signifie pas le don de régénération, comme aucuns imaginent, mais se prend pour la faveur gratuite. Car comme la régénération n'est jamais parfaite, aussi jamais elle ne seroit suffisante pour appaiser les âmes, et ne pourroit pas d'ellemesme ratifier la promesse, et luy donner effet. *Non-seulement à celle qui est de la Loy.* Comme ainsi soit qu'en d'autres passages ce mot signifie ceux lesquels estans zélateurs indiscrets de la Loy, s'assujetissent sous son joug, et se glorifient en la fiance d'icelle : yci il signifie simplement le peuple des Juifs auquel la Loy du Seigneur avoit esté donnée. Car sainct Paul déclare ailleurs, que tous ceux qui demeurent assujetis à la domination de la Loy, sont sous malédiction : et pourtant il est certain qu'ils sont forclos de participer à la grâce, Galat., III, 10. Ainsi donc, il n'entend pas les serfs de la Loy, lesquels estans attachez à la justice des œuvres, renoncent à Christ : mais les Juifs, qui ayans esté nourris en la Loy, se rangeoyent à la foy de Christ. Au reste, afin que la sentence soit plus claire, nous la résoudrons ainsi. Nonseulement à ceux qui sont de la Loy, mais à tous ceux qui ensuyvent la foy d'Abraham, encore qu'ils n'ayent point eu la Loy auparavant. *Lequel est Père de nous tous.* Ce mot *Lequel est*, vaut yci autant comme s'il y avoit, Pource qu'il est : car il veut prouver que les Gentils participent à ceste grâce, pource que par le mesme oracle de Dieu, par lequel l'héritage a esté promis, et par manière de dire est escheu à Abraham et à sa semence, les Gentils ont esté appelez pour estre sa semence, Gen., XVII, 4. Car il est dit qu'il *a esté constitué père*, non pas d'un peuple, mais de plusieurs nations. En quoy fut dés lors signifiée l'estendue qui se devoit faire de la grâce qui pour ce temps-là estoit enclose entre le seul peuple d'Israël. Car si la bénédiction promise ne se fust estendue aux Gentils, ils ne pouvoyent estre tenus du lignage d'Abraham. Quant

à ce qu'il use du verbe signifiant un temps passé, en disant, *Je t'ay constitué :* c'est suyvant l'usage commun de l'Escriture, pour dénoter la fermeté et certitude du conseil de Dieu. Car combien que lors il n'apparoissoit rien moins que cela, toutesfois pourtant que le Seigneur avoit ordonné qu'ainsi seroit, à bon droict et bien vrayement il est dit qu'il a esté constitué ou fait père de plusieurs nations. Il faut enclorre par parenthèse le tesmoignage de Moyse, afin que les mots qui sont devant, s'entretienent avec ceux qui suyvent après, en ceste sorte, *Lequel est père de nous tous devant Dieu*, *etc.* Car il estoit nécessaire de déclarer quant et quant de quelle façon estoit ceste communauté de lignage, afin que les Juifs ne se glorifiassent par trop en la génération charnelle. Il dit donc qu'il est père *devant Dieu :* ce qui vaut autant comme s'il l'appeloit Père spirituel : car il tient ce bien non pas de sa propre chair, mais de la promesse de Dieu.

17 *Auquel il a creu.* Par ceste circonlocution est déclarée la vraye et nayfve substance de la foy d'Abraham, afin de venir aussi à parler des Gentils à l'exemple d'icelle : car il faloit qu'il teinst un merveilleux chemin pour venir à embrasser la promesse, qu'il oyoit de la bouche du Seigneur, veu qu'il n'en apparoissoit aucun signe. Semence luy estoit promise, comme s'il eust esté en la fleur de son aage et en sa force, et il estoit amorti. Il faloit donc qu'il dressast son esprit pour penser à ceste vertu de Dieu par laquelle il vivifie les morts. En cas pareil on ne doit pas maintenant trouver estrange si les Gentils, autrement estans secs et amortis, sont insérez en la communion. Car quiconque dira que pour cela ils sont incapables de la grâce, cestuy-là fait tort à Abraham : duquel la foy est appuyée sur ceste résolution, Que c'est tout un, encore que ce soit un mort, celuy que le Seigneur appelle à la vie : veu que quand il parle, il luy est facile par sa puissance de ressusciter les morts. Au reste, nous avons yci tous universellement un patron ou miroir de nostre vocation, par lequel nous est proposé devant les yeux nostre premier commencement ou entrée, non pas en la première naissance, mais en l'espérance de la vie à-venir : Asçavoir que quand nous sommes appelez par le Seigneur, nous sortons d'un rien. Car quels que nous semblions estre, si est-ce que nous n'avons pas mesme une seule estincelle de bien aucun, qui nous rende capables du Royaume de Dieu. Car tout au contraire, plustost il faut que nous mourions du tout à nous-mesmes, pour estre faits propres à ouïr la vocation de Dieu. Voylà la condition de la vocation : c'est que ceux qui sont morts, soyent ressuscitez par le Seigneur : que ceux qui ne sont rien, commencent par sa vertu à estre quelque chose. Le mot *D'appeler* ne se doit pas yci restraindre à la prédication : mais il se prend selon la façon commune de l'Escriture pour Susciter : et ce pour mieux exprimer la vertu de Dieu, lequel par son simple vouloir, et comme en faisant seulement signe (par manière de dire) dresse et fait venir ceux qu'il veut.

18 *Lequel* Abraham *outre espérance creut en espérance*[1], *à ce qu'il fust père de plusieurs nations*, *selon ce qui* luy *avoit esté dit*, *Ainsi sera ta semence*[2].

1) Ou, sous espérance. 2) *Gen.*, XV, 6.

18 *Lequel Abraham outre espérance.* Si nous lisons ainsi le passage, le sens sera, Combien qu'il ne veist aucune apparence, mais plustost toutes choses contraires, que toutesfois il ne laissa point de croire. Et de faict, il n'y a rien plus contraire à la foy, que de tenir nos esprits attachez aux yeux, pour chercher matière d'espérer par ce qui se présente à la veuë. On pourroit aussi lire Par-dessus espérance : et paraventure que cela viendroit mieux à propos : comme s'il disoit, Que par sa foy il monta beaucoup plus haut que tout ce qu'il pouvoit concevoir en son entendement. Car si la foy ne vole en haut de ces ailes célestes, pour

desdaigner tous les sens de la chair, et les laisser yci-bas bien loin, elle croupira tousjours en la bouë de ce monde. Au reste, comme ainsi soit qu'en ceste sentence sainct Paul use deux fois du mot *D'espérance :* à la première il signifie l'occasion d'espérer qu'on peut prendre en nature, et de la raison de la chair: à la seconde, il signifie la promesse que Dieu a faite: en ce sens, Combien qu'Abraham n'eust aucune matière d'espérer, toutesfois par espérance il se reposa en la promesse du Seigneur: et pour espérer, ce luy fut assez que le Seigneur l'avoit promis, quoy que la chose en soy fust incroyable. *Selon ce qui luy avoit esté dit.* Je l'ay voulu ainsi tourner, afin qu'il soit rapporté au temps d'Abraham. Car sainct Paul veut dire, qu'Abraham estant solicité par plusieurs tentations à perdre toute espérance, afin de ne succomber et défaillir, destourna son esprit à ce qui luy avoit esté promis. Ta semence sera multipliée comme les estoilles du ciel, et le sable de la mer. Car tout exprès il a allégué ce tesmoignage en un mot, sans réciter toute la sentence, afin de nous aiguiser et inciter à lire l'Escriture. Car aussi les Apostres par tout où il est question d'alléguer l'Escriture, regardent de bien près à ce but, de nous inciter à la lire diligemment et attentivement.

19 *Et n'estant débilité*[1] *en la foy, n'eut point esgard à son corps jà amorti,*
veu qu'il avoit près de cent ans, ni aussi à la matrice de Sara jà amortie.
20 *Et ne disputa*[2] *point sur la promesse de Dieu par desfiance: mais fut*
fortifié par foy, donnant gloire à Dieu.
21 *Et sçachant certainement que ce qu'il avoit promis, il estoit puissant de*
le faire aussi.
22 *Parquoy aussi cela luy a esté réputé à justice.*

1) Ou, débile. 2) Ou, ne feit point de doute.

19 *Et n'estant débilité.* On pourroit laisser l'une des deux négatives, et dire, Et n'eut point esgard, estant débilité en la foy, à son corps jà amorti. Mais cela n'emporte rien quant au sens. Or il monstre maintenant de plus près, ce qui a peu empescher, ou plustost du tout destourner Abraham de recevoir la promesse. Dieu luy promettait semence et lignée de Sara, lors que selon nature luy de son costé estoit incapable d'engendrer, et Sara de concevoir. Tout ce qu'il pouvoit regarder en soy et autour de soy, estoit contraire à l'accomplissement de la promesse. Afin donc de donner lieu à la vérité de Dieu, il destourna son esprit des choses qui se présentoyent devant ses yeux, et (par manière de dire) s'oublia soy-mesme. Toutesfois il ne faut pas entendre qu'il n'ait aucunement regardé à son corps amorti: veu que l'Escriture tesmoigne qu'il feit ce discours en soy-mesme. L'homme aagé de cent ans pourra-il avoir lignée, et Sara en l'aage de nonante ans enfantera-elle? Mais pource qu'incontinent mettant en arrière ceste considération, il assujetit au Seigneur tout son sens et toute son appréhension, l'Apostre dit *Qu'il n'eut point esgard.* Et de faict, ce fut une plus grande constance à luy, de destourner sa pensée d'une chose laquelle de soy-mesme se présentoit devant ses yeux, que s'il ne luy fust rien venu de tout cela en la fantasie. Or que le corps d'Abraham fust lors amorti de vieillesse avant la bénédiction du Seigneur, c'est un poinct qui est prouvé assez clairement tant en ce passage, qu'en Genèse, XVII, et XVIII: tellement que l'opinion de S. Augustin n'est aucunement recevable, lequel en quelque endroit pense que l'empeschement n'estoit qu'en Sara. Et ne faut point s'arrester à l'absurdité de l'objection, laquelle l'a contraint de recourir à ceste solution. Il luy semble que c'est une mocquerie de dire qu'Abraham en l'aage de cent ans soit nommé amorti, veu que quelque temps après il engendra plusieurs enfans. Car par cela mesme Dieu a monstré sa puissance d'une façon plus admirable et magnifique, quand celuy

qui auparavant avoit esté comme un tronc flestri et sec, après avoir recouvré force et vigueur par la bénédiction de Dieu, non-seulement est suffisant d'engendrer Isaac, mais aussi comme s'il eust esté remis en la fleur de son aage, est vigoureux pour en engendrer d'autres encore après. Mais, dira quelqu'un, cela n'est point répugnant à l'ordre de nature, qu'un homme engendre en cest aage-là. Encore que j'accorde que la chose n'est pas prodigieuse et contre nature, si est-ce qu'elle approche fort de miracle. D'avantage, qu'on considère combien de travaux, ennuis, voyages, et destresses ce sainct personnage avoit passé en toute sa vie : et il faudra confesser qu'il n'estoit pas moins usé et desséché de travaux, qu'affoibli de vieillesse. Finalement quand son corps est nommé *Amorti :* cela se dit par comparaison et au regard du temps précédent, non pas simplement. Car il n'estoit point vray-semblable que celuy qui en sa force et fleur de son aage, n'avoit point esté capable d'engendrer, commenceast à le devenir lors qu'il estoit tout cassé et sans force. Quant à ce qu'il dit, *Qu'il ne fut point débilité en la foy :* c'est-à-dire, qu'il ne fut point en bransle et chancelant, comme nous avons accoustumé d'estre quand nous doutons d'une chose. Car il y a double débilité de la foy. L'une, qui succombant aux assauts de tentation, nous fait déchoir et oublier la vertu de Dieu. L'autre, qui procède bien d'imperfection, toutesfois elle n'esteint pas la foy. Car d'un costé l'entendement n'est jamais tellement illuminé, qu'il n'y demeure tousjours beaucoup de reliques d'ignorance : et d'autrepart, le cœur n'est jamais si bien établi et confermé, qu'il n'y ait de reste beaucoup de doute. Les fidèles, donc, ont un combat continuel avec ces vices de la chair, asçavoir ignorance et doute : auquel combat leur foy receoit souvent de terribles secousses, et ha bien à tirer : mais finalement elle emporte la victoire : tellement qu'on peut dire qu'ils sont trèsfermes au milieu de leur infirmité.

20 *Et ne disputa point.* Combien que je ne blasme point ne l'ancien Translateur Latin, ni Erasme, qui ont traduit ce mot un peu autrement : toutesfois ce n'est pas sans raison que je l'ay ainsi traduit. Car il semble que l'Apostre a voulu dire, qu'Abraham n'a point apporté la balance d'incrédulité pour poiser et esprouver si le Seigneur pourroit accomplir ce qu'il promettoit. Cela est proprement disputer sur quelque chose, quand nous l'examinons par desfiance, et ne la voulons recevoir, qu'elle ne soit du tout esclaircie pour apparoistre vray-semblable et croyable. Vray est qu'Abraham demanda bien comment cela se pourroit faire : mais c'estoit une demande procédante d'admiration : comme celle de la vierge Marie, quand elle demandoit à l'Ange comment se feroit ce qu'il luy annonceoit : et autres semblables. Ainsi donc les Saincts, quand on leur apporte quelque message des œuvres de Dieu, desquelles la grandeur surmonte la capacité de leur entendement, tout soudain tombent bien d'entrée en admiration : mais de ceste admiration ils se dressent incontinent à considérer la vertu de Dieu. Au contraire, les meschans en s'enquérant et demandant, ne laissent pas de s'en mocquer, et de rejetter comme fable, ce qui leur est dit. Comme nous voyons qu'en font les Juifs, Jehan, VI, 52, quand ils interroguent Christ, comment c'est qu'il pourra donner sa chair à manger. Pour ceste raison Abraham n'est point reprins d'avoir ry et demandé comment un homme de cent ans, et la femme de nonante pourroyent avoir enfant : pource qu'en son estonnement il ne laissoit pas néantmoins de donner lieu à la puissance de la parole de Dieu. Au contraire, un semblable ris et la mesme demande n'est point sans répréhension en Sara, pource qu'elle accusoit de mensonge la promesse de Dieu, comme si c'eust esté une parole dite légèrement et à plaisir. Or maintenant si on applique ces choses au propos que traitte l'Apostre, on cognoistra évidemment que la justification d'Abraham ne procède point d'une autre source que celle des Gentils. Il s'ensuit donc que les Juifs font déshonneur à leur père, s'ils contredisent et s'opposent à la vocation des Gentils, comme estant absurde. Au reste, quant à

nous, ayons aussi souvenance que nous avons tous une condition commune avec Abraham. Toutes les choses que nous pouvons veoir à l'entour de nous, sont contraires et répugnantes aux promesses de Dieu. Il nous promet immortalité : et nous sommes environnez de mortalité et corruption. Il déclare qu'il nous advouë pour justes : et nous sommes couvers de péchez. Il tesmoigne qu'il nous est propice et débonnaire : et tout ce qui se monstre par dehors nous menace de son ire. Qu'est-il donc de faire ? Il faut que nous passions à clos yeux et nous et tout ce qui est en nous, afin qu'il n'y ait rien qui nous empesche ou retarde, que ne croyons que Dieu est véritable. *Mais fut fortifié.* Ceci est mis à l'opposite du membre précédent, où il avoit esté dit qu'il ne fut point débilité en la foy : comme s'il disoit que par constance et fermeté de foy il surmonta toute incrédulité. Car jamais homme ne sortira victorieux de ce combat, s'il n'emprunte de la parole de Dieu armes et force. En ce qu'il adjouste, *Qu'il donna gloire à Dieu :* il faut noter que nous ne pouvons faire plus grand honneur à Dieu, que quand par foy nous seellons sa vérité : comme au contraire, on ne luy peut faire plus grand déshonneur et injure, qu'en rejettant la grâce qu'il présente, ou ne donnant point authorité à sa parole. Parquoy le principal poinct en son service est celuy-ci, de recevoir en obéissance ses promesses : et la vraye religion commence par la foy.

21 *Que ce qu'il avoit promis.* Pource que tous confessent la puissance de Dieu, il ne semble pas que ce soit grand cas ce que sainct Paul dit de la foy d'Abraham : mais d'autrepart l'expérience monstre qu'il n'y a rien plus difficile et qui se trouve si peu, que d'attribuer à la vertu et puissance de Dieu l'honneur qu'elle mérite. Car il n'y sçauroit avoir empeschement si petit ne si léger, que la chair n'imagine incontinent que voylà la main de Dieu arrestée et empeschée de besongner. Cela est cause que mesmes és plus petites tentations, nous laissons escouler les promesses de Dieu, et les mettons en oubli. Il est vray que hors du combat (comme j'ay dit) il n'y a celuy qui ne confesse que Dieu peut tout : mais si tost qu'il se présente quelque chose qui nous empesche de veoir le cours des promesses de Dieu, nous abbatons la vertu de Dieu de son siége et degré. Et pourtant, afin qu'elle ait envers nous son poids et son honneur, quand il est question de faire comparaison d'icelle avec tout le reste, il faut nécessairement nous résoudre là, qu'elle n'est pas moins suffisante pour surmonter tous empeschemens du monde, que la clarté du Soleil à chasser et faire escarter les nuées. Or nous avons bien tousjours accoustumé d'excuser ceste faute, en disant que nous ne prétendons pas de rien déroguer à la puissance de Dieu, toutes fois et quantes que nous doutons de ses promesses : d'autant que l'occasion d'en douter que nous prenons, est à cause du sentiment de nostre défaut, et non pas que nous ayons ceste imagination (qui seroit perverse et apertement blasphématoire contre Dieu) qu'il promet plus de parole, qu'il ne peut accomplir en effet. Voire, mais ce n'est point assez faire valoir et magnifier la puissance de Dieu, si nous ne croyons qu'elle est plus forte que nostre vice. Ainsi donc la foy ne doit point regarder à nostre imbécillité, misère et défaut, mais estre entièrement fichée sur la seule vertu de Dieu, et se rapporter du tout là. Car si elle se fondoit ou appuyoit sur nostre justice et dignité, jamais elle ne pourroit monter à considérer la puissance de Dieu. Et cela est la dispute ou examen d'incrédulité, duquel l'Apostre parloit n'aguères, quand nous mesurons à nostre mesure la puissance de Dieu. Car la foy en imaginant que Dieu peut tout ce qu'il veut, ne le laisse pas cependant assis en oisiveté et sans rien faire : mais plustost elle attribue à sa vertu un mouvement et gouvernement continuel : et sur tout elle l'applique et rapporte à l'accomplissement de la Parole, tellement qu'elle recognoist la main de Dieu tousjours preste et dressée à exécuter tout ce qu'il a prononcé de sa bouche. Erasme a traduit ceci autrement, asçavoir, Que celuy qui avoit promis, estoit puissant, etc. Et je mesbahi pourquoy : car combien que le sens ne change

rien pour cela, toutesfois il me semble bon d'approcher le plus qu'on peut des mots de sainct Paul.

22 *Parquoy aussi.* Maintenant par ceci il appert plus clairement pourquoy et comment la foy d'Abraham luy a conféré justice : asçavoir pource qu'estant appuyé sur la parole de Dieu, il n'a point rejetté la promesse qui luy estoit faite. Et c'est une chose qu'il nous faut bien entendre et songneusement imprimer en la mémoire, que ceste relation et correspondance mutuelle de la foy à la Parole. Car la foy ne nous peut apporter d'avantage que ce qu'elle a receu de la Parole. Et pourtant il ne s'ensuyvra pas qu'un homme soit juste, quand ayant seulement quelque cognoissance générale et confuse, il concevera que Dieu est véritable : sinon qu'il se fonde et repose sur la promesse de grâce.

23 *Or que cela luy ait esté réputé à justice, n'a point esté escrit seulement pour luy,*

24 *Mais aussi pour nous, ausquels* aussi cela *sera alloué :* asçavoir à nous *qui croyons en celuy qui a ressuscité des morts nostre Seigneur Jésus :*

25 *Lequel a esté livré pour nos péchez, et est ressuscité pour nostre justification.*

23 *N'a point esté escrit.* Pource que la probation prinse d'un exemple n'est pas tousjours ferme (comme nous avons adverti ci-dessus) afin que cela ne viene en débat, S. Paul dit et afferme expresséement, qu'en la personne d'Abraham a esté pourtrait un patron de la justice commune, laquelle appartient également à tous. Au reste, voyci un passage par lequel nous sommes advertis de recueillir fruit, et faire nostre proufit des exemples qui sont és Escritures. Les Payens ont dit vray, Que l'histoire est la maistresse pour enseigner à vivre : mais ainsi qu'ils l'ont escrite, nul n'en pourra recueillir proufit asseuré : il n'y a que la saincte Escriture seule qui se puisse à bon droict attribuer une telle maistrise. Car en premier lieu, elle nous propose des règles générales, ausquelles il convient rapporter une chacune histoire, afin d'en faire nostre proufit. Puis après elle discerne tant bien les actes que nous devons ensuyvre, d'avec ceux qu'il faut fuir. Aussi la doctrine à laquelle elle s'arreste principalement, luy est propre et particulière, asçavoir de monstrer la providence du Seigneur, sa justice et bonté envers les siens, ses jugemens envers les réprouvez. Ainsi donc ce qui est récité d'Abraham, sainct Paul dit qu'il n'a point esté escrit pour luy seulement. Car ce n'est point une chose qui concerne la vocation particulière de quelque certaine personne : mais là est descrit le moyen d'obtenir justice : le moyen, di-je, unique et perpétuel pour tous hommes tant qu'il y en aura à jamais, et ce en celuy qui est le Père commun de tous les fidèles, auquel ils doyvent tous avoir les yeux dressez. Parquoy si nous voulons purement et sainctement traitter les histoires sainctes, qu'il nous souviene de les traitter en sorte que nous en rapportions un fruit de bonne et solide doctrine. Or en partie elles nous instruisent à bien régler nostre vie, en partie elles servent à confermer nostre foy : en partie elles nous incitent à la crainte du Seigneur. Pour bien former nostre vie, l'imitation des saincts nous y servira, quand nous apprendrons d'eux sobriété, chasteté, charité, patience, modestie, mespris du monde, et autres vertus. Pour confermer nostre foy, il sera fort bon de considérer l'aide de Dieu, qu'ils ont tousjours senti propice et secourable en adversité. La protection et soin paternel qu'il ha tousjours eu d'eux, nous servira de consolation. Aussi les jugemens de Dieu et les punitions faites contre les meschans, nous proufiteront, quand nous en concevrons une crainte, qui engendre en nos cœurs révérence et piété. Quant à ce qu'il dit, *Que cela n'est point escrit seulement pour luy* : il semble qu'il vueille

signifier, qu'en partie il a esté escrit pour luy aussi. Ce qui est cause qu'aucuns entendent, qu'à la louange d'Abraham il est récité que c'est qu'il a obtenu par foy : pource que le Seigneur veut que la mémoire de ses fidèles soit consacrée à éternité : comme Salomon dit, que leur nom sera bénit, Proverbes, X, 7. Mais si nous le prenions plus simplement? asçavoir, Que ceci n'est pas seulement pour luy, comme si c'estoit quelque privilége particulier qu'il ne falust tirer en conséquence : mais au contraire, qu'il est aussi pour nostre instruction, veu qu'il faut que nous soyons aussi justifiez par mesme moyen. Certes ce sens sera plus propre.

24 *Asçavoir à nous qui croyons en luy.* J'ay touché par ci-devant de quoy servent ces paraphrases, c'est-à-dire, plus amples déclarations de ce qu'on pourroit dire en un mot : asçavoir que S. Paul les a entrelacées pour exprimer en diverses sortes, selon la circonstance des lieux, la substance de la foy : en laquelle la résurrection de Christ est bien des principaux poincts, veu que ce nous est le fondement de la vie à-venir. S'il eust dit simplement, Que nous croyons en Dieu : il n'eust pas esté aisé de recueillir incontinent de quoy cela sert à obtenir justice : mais quand Christ vient en avant, nous présentant en sa résurrection certain gage de la vie, lors on voit apertement de quelle source procède l'imputation de justice.

25 *Lequel a esté livré.* Il poursuit plus au long et esclaircit la mesme doctrine que j'ay n'aguères touchée. Car il nous est tant et plus nécessaire, non-seulement que nos esprits soyent addressez à Christ, mais aussi qu'on nous monstre distinctement comment c'est qu'il nous a acquis salut. Or combien que l'Escriture, quand il est mention de nostre salut, s'arreste à la seule mort de Christ, l'Apostre toutesfois passe maintenant plus avant. Car pource que son intention estoit de monstrer plus clairement la cause de salut, il en fait deux parties. Et en premier lieu il dit que par la mort de Christ l'expiation des péchez a esté faite : en après que par sa résurrection justice a esté acquise. Mais le sommaire de ceci est, que quand nous avons le fruit de la mort de Christ et de sa résurrection, rien ne nous défaut de tout ce qui est nécessaire à obtenir justice. Car il n'y a point de doute qu'en séparant la mort d'avec la résurrection, il accommode son propos à nostre rudesse. Car autrement il est vray que par l'obéissance de Christ, qu'il a monstrée en sa mort, justice nous a esté acquise : comme aussi il enseignera au chapitre suyvant. Mais pource que Christ en ressuscitant a monstré en évidence le proufit que sa mort avoit apporté, ceste distinction aussi est propre pour enseigner, quand on dit, Qu'au sacrifice, par lequel l'expiation de nos péchez a esté faite, nostre salut a esté commencé : mais qu'en sa résurrection il a esté parfait et accompli. Car le commencement de justice est, que nous soyons réconciliez à Dieu : et l'accomplissement, que la mort estant abolie, la vie domine. Ainsi donc sainct Paul signifie que la satisfaction pour nos péchez a esté faite en la croix. Car à ce que Christ nous remist en la grâce du Père, il a falu qu'il abolist nostre coulpe et condamnation : ce qui ne se pourroit faire, sinon qu'il payast pour nous la peine, de laquelle nous n'eussions peu nous acquitter. Car la correction et le payement de nostre paix est sur luy, dit Isaïe, LIII, 5. Au reste, il use du mot, *Il a esté livré* : plustost que de dire, Il est mort : pource que l'expiation dépend du bon plaisir éternel de Dieu, qui a voulu estre appaisé par ce moyen. *Ressuscité pour nostre justification.* Pource que ce n'eust pas esté assez que Christ se fust présenté pour soustenir l'ire et le jugement de Dieu, et porter la malédiction deuë à nos péchez, si quant et quant il n'en fust sorti victorieux, et que estant receu en la gloire céleste, il appaisast Dieu envers nous par son intercession : la vertu de justifier est attribuée à la résurrection, par laquelle la mort a esté engloutie : non pas que le sacrifice de la croix, par lequel nous avons esté réconciliez à Dieu, n'ait rien servi à nous acquérir justice, mais pource que la perfection de ceste grâce appert plus clairement en la vie nouvelle. Cependant je ne puis

estre de l'avis de ceux qui rapportent ce second membre à la nouveauté de vie, Car l'Apostre n'a pas encore commencé à traitter de ce poinct-là. D'avantage, il est certain que tous les deux membres se rapportent à une mesme chose. Et pourtant si le mot de *Justification* signifie le renouvellement, il faudra aussi dire que le sens de ces mots, *Est mort pour les péchez :* est, qu'il est mort afin de nous acquérir la grâce de mortifier la chair : ce que personne n'accordera. Comme donc il a dit que Christ est mort pour nos péchez : pource qu'ayant en la mort payé la peine des péchez, il nous a délivrez de la misère de la mort : ainsi maintenant il dit qu'il est ressuscité pour nostre justification : pource que par sa résurrection il nous a restabli plenement la vie. Car il a esté premièrement frappé de la main de Dieu, afin que soustenant la personne du pécheur, il s'acquittast de la misère de péché : Puis après il a esté exalté au règne de vie, afin de donner aux siens justice et vie. Ainsi donc l'Apostre parle encore de la justification imputative : ce qui est encore mieux monstré par ce qui s'ensuyvra incontinent au prochain chapitre.

CHAPITRE V.

1 *Estans donc justifiez par foy, nous avons paix envers Dieu par nostre Seigneur Jésus-Christ.*

2 *Par lequel aussi nous avons eu accès par foy à ceste grâce*[1] *en laquelle nous nous tenons fermes, et nous glorifions en l'espérance de la gloire de Dieu.*

1) *Eph.*, II, 18.

1 *Estans donc justifiez par foy.* L'Apostre commence à faire valoir et esclaircir par les effets ce qu'il a dit jusques à ceste heure de la justice de la foy. Et pourtant tout ce chapitre consiste en amplifications, lesquelles toutesfois tendent aussi bien à expliquer et déclarer la chose, comme à la confermer. Car il avoit dit auparavant, que c'est abolir la foy, si on cherche justice par les œuvres : pource qu'il ne se pourra faire que les povres âmes, qui ne trouveront rien de ferme en elles, ne soyent troublées d'une inquiétude continuelle : maintenant il démonstre au contraire qu'elles sont faites paisibles et tranquilles, depuis que nous avons obtenu justice par la foy. *Nous avons paix.* Voyci un singulier fruit de la justice de la foy. Car si quelqu'un veut chercher repos de conscience par les œuvres (ce qu'on voit és gens profanes et brutaux) il perdra son temps. Car ou le cœur est assopi d'un mespris, ou d'oubliance du jugement de Dieu, ou bien il est plein de tremblement et crainte jusqu'à ce qu'il se soit reposé et arresté en Christ. Car c'est luy seul qui est nostre paix. Le mot de *Paix* donc signifie yci une tranquillité de conscience, qui procède de ce qu'elle sent Dieu réconcilié et appaisé envers elle. Le Pharisien enflé d'une fausse confiance de ses œuvres, n'ha point ceste paix : aussi n'ha le pécheur stupide, lequel estant enyvré de la douceur de ses vices, ne sent point d'inquiétude en soy. Car combien qu'il ne semble point en tous ces deux qu'ils ayent une guerre ouverte, comme ha celuy qui est navré du sentiment de son péché, toutesfois pource qu'ils n'approchent point au vray du jugement de Dieu, on ne peut pas dire qu'ils ayent paix avec luy. Car la stupidité de conscience est une manière de reculement et eslongnement de Dieu. Et pourtant la Paix envers Dieu, est mise à l'opposite de ceste stupidité de la chair, qui est comme une yvrongnerie. Car c'est tousjours le premier poinct, qu'un chacun se resveille soy-mesme pour rendre conte de sa vie. Et il est certain que jamais homme ne se pourra présenter hardiment devant Dieu, s'il n'est appuyé sur la réconciliation gratuite : pource qu'il faut nécessairement que tous hommes soyent effrayez et confus tandis que Dieu se monstre juge.

Ce qui est un argument infaillible, que nos adversaires parlent bien à leur aise, et ne font que jaser à l'ombre du pot, comme on dit, quand ils attribuent justice aux œuvres. Car ceste conclusion de S. Paul dépend de ce principe-là, Que les povres âmes sont tousjours en branle et incertitude, sinon qu'elles se reposent en la grâce de Christ.

2 *Par lequel aussi nous avons eu accès.* Car nostre réconciliation avec Dieu est fondée en Christ : d'autant qu'il est luy seul le Fils bien-aimé, et nous sommes tous de nature enfans d'ire. Mais ceste grâce nous est communiquée par l'Evangile, pource que c'est le ministère de réconciliation, par le moyen duquel nous sommes, par manière de dire, introduits au Royaume de Dieu. A bon droict donc S. Paul nous propose devant les yeux, et nous establit en Christ, un gage certain de la grâce de Dieu, afin de nous mieux retirer et destourner de la fiance des œuvres. Et premièrement par le mot de *Accès*, monstrant que le commencement de nostre salut vient de Christ, il exclud toutes préparations, par lesquelles les povres hommes mal-avisez pensent prévenir la miséricorde de Dieu : comme s'il disoit, que Christ vient au-devant sans que nous ayons rien mérité, et nous tend la main. Après cela il met incontinent, *Que par la* continuation de la mesme grâce nostre salut demeure ferme et stable : en quoy il signifie que la persévérance n'est point fondée en nostre vertu ou industrie, mais en Christ. Combien que par mesme moyen, en disant que *nous-nous tenons fermes :* il monstre combien l'Evangile doit estre profondément enraciné és cœurs des fidèles : afin qu'estans fermement appuyez sur la vérité d'iceluy, ils persistent fermes à l'encontre de toutes les machinations du diable et de la chair. Et par ce mot il signifie que la foy n'est point une persuasion d'un jour, et qui s'escoule, mais ferme et bien avant enracinée dedans les cœurs, pour persévérer durant toute la vie de l'homme. Celuy donc qui par une bouffée et impétuosité soudaine est poussé à croire, n'ha pas pourtant la foy pour estre tenu du nombre des fidèles : ains celuy qui persiste ferme et de pied coy (comme on dit) en la vocation qui luy est ordonnée de Dieu, tousjours adhérant à Christ. *Et nous glorifions en l'espérance.* Et aussi certes c'est de là que l'espérance de la vie éternelle sort, et ose comme s'esgayer la teste levée, asçavoir qu'ayans comme fait un bon fondement, nous-nous sommes tenus fermes à la grâce de Dieu. Car le sens de S. Paul est, Que combien que les fidèles soyent maintenant comme voyagers en ce monde, toutesfois par la fiance et asseurance qu'ils ont, ils traversent les cieux, pour se maintenir paisibles en l'héritage à-venir, comme s'ils le gardoyent en leur sein. Et yci sont renversées deux malheureuses et pernicieuses doctrines des Sophistes. La première, par laquelle ils veulent que les fidèles pour sentir et appercevoir la grâce de Dieu envers eux, se contentent d'une conjecture morale, c'est-à-dire, d'un Cuider. L'autre, par laquelle ils enseignent que personne n'est certain de persévérance finale. Voire, mais s'il n'y a pour le présent ferme sentiment ou cognoissance certaine, et pour l'advenir persuasion arrestée et indubitable, où est cestuy-là qui se puisse glorifier? *L'espérance de la gloire de Dieu* a monstré sa clarté sur nous par l'Evangile, entant qu'il rend tesmoignage que nous serons participans de la nature Divine. Car quand nous verrons Dieu face à face, nous serons semblables à luy, 2 Pierre, I, 4, et 1 Jehan, III, 2.

3 *Et non-seulement cela, mais aussi nous-nous glorifions en tribulations : sçachans que tribulation produit patience*[1] *:*

4 *Et patience probation*[2]*, et probation espérance.*

5 *Or espérance ne confond point, pour autant que l'amour de Dieu est espandue en nos cœurs par le sainct Esprit qui nous a esté donné.*

1) *Jaq.*, I, 3. 2) Ou, expérience.

3 *Et non-seulement cela.* Afin que par mocquerie quelqu'un ne veinst à répliquer, que toutesfois les Chrestiens avec toute leur gloire, ne laissent point d'estre en ce monde tormentez et brisez en diverses et merveilleuses façons, laquelle condition est bien loin de félicité, il prévient ceste objection, et déclare que tant s'en faut que les calamitez empeschent les fidèles d'estre bien-heureux, que mesmes elles leur sont avancement de gloire. Pour prouver cela, il prend son argument sur l'effet des afflictions, et use d'une belle gradation [1], par laquelle il conclud finalement, que toutes les povretez et misères que nous endurons, tournent à nostre proufit et salut. Cependant, quand il dit que *Les Saincts se glorifient en tribulations :* il ne faut pas le prendre tellement, comme s'ils ne craignoyent et ne fuyoyent point les adversitez : ou comme si l'aigreur d'icelles ne les pressoit point quand elles advienent : (car aussi patience n'en pourroit pas venir, s'il n'y avoit un sentiment d'amertume :) mais pource qu'en gémissant et pleurant, ils ne laissent pas d'avoir toutesfois une grande consolation, en considérant que tout ce qu'ils souffrent leur est dispensé par la main du Père trèsbénin et clément : à bon droict il est dit qu'ils se glorifient. Car où il y a avancement de salut, là aussi y a matière de se glorifier. Ainsi donc nous sommes yci enseignez quelle est la fin de nos tribulations, si nous-nous voulons monstrer enfans de Dieu. Car elles nous doyvent accoustumer à patience : et si ainsi ne se fait, nous rendons par nostre perversité l'œuvre du Seigneur vaine et inutile. Car comment prouve-il que les adversitez n'empeschent point la gloire des fidèles, sinon d'autant qu'en les portant patiemment, ils sentent l'aide de Dieu, lequel nourrit, entretient, et conferme leur espérance? Parquoy il est certain que ceux qui ne se duisent à patience, proufitent mal. Or à cela n'est point contraire qu'on trouve és Escritures quelques plaintes des Saincts plenes de désespoir. Car aucunesfois le Seigneur presse et estreint tellement les siens pour un temps, qu'à peine peuvent-ils reprendre haleine, et se souvenir des consolations : mais puis après en un moment il ramène à la vie ceux qu'il avoit plongez et quasi abysmez és ténèbres de mort. Ainsi ce que dit sainct Paul est tousjours accompli en eux, Nous endurons oppression en toutes choses, mais nous n'en sommes point en angoisse : nous sommes faschez, mais nous ne sommes pas destituez : nous sommes persécutez, mais nous ne sommes point abandonnez : nous sommes abbatus, mais nous ne périssons point, 2 Corinthiens, IV, 8. *Tribulation produit patience.* Cela ne procède point de la nature de tribulation, par laquelle nous voyons que la plus grand part des hommes prend occasion de murmurer contre Dieu, et mesme le blasphémer. Mais quand en lieu de ceste rébellion est survenue une mansuétude et douceur intérieure, laquelle l'Esprit de Dieu y met, et la consolation laquelle iceluy mesme fournit, alors les tribulations sont faites instrumens pour engendrer patience : lesquelles au contraire aux obstinez ne peuvent causer que chagrin et murmure.

4 *Et patience probation.* Il semble que sainct Jaques faisant une semblable gradation, suit un ordre divers : car il dit que probation engendre patience. Mais quand nous entendrons la diverse signification du mot de *Probation*, il sera aisé d'accorder les deux ensemble. Car sainct Paul prend probation pour l'expérience et espreuve que les fidèles font de la certaine protection de Dieu, quand se confians en son aide, ils surmontent toutes difficultez. Et de faict, quand en endurant patiemment ils persistent fermes, ils expérimentent que vaut la vertu du Seigneur, par laquelle il a promis d'assister tousjours aux siens. Sainct Jaques prend le mesme mot pour les tribulations mesmes suyvant le commun usage de l'Escriture : pource que par icelles Dieu examine et esprouve ses serviteurs, pour laquelle cause aussi souvent elles sont nommées Tentations. Entant donc que touche le présent passage, lors nous proufitons comme il faut en patience, quand nous considérons que nous l'avons eue bonne par la puissance de Dieu : et

1) C'est une figure des Rhétoriciens, quand on fait venir l'un de l'autre, et qu'on continue ainsi par plusieurs degrez.

que de là nous concevons espérance à l'advenir, que jamais la grâce de Dieu ne nous défaudra, veu qu'elle nous a tousjours assisté et secouru en nostre nécessité. Et pour ceste cause il met conséquemment que *Probation* engendre espérance pource qu'ayans desjà receu des bénéfices de Dieu, nous sommes ingrats si par la mémoire et souvenance d'iceux nous ne confermons nostre espérance à l'advenir.

5 *Espérance ne confond point.* C'est-à-dire, elle ha une issue de salut très-certaine et asseurée. Dont il appert que la fin pour laquelle le Seigneur nous exerce par adversitez, est à ce qu'elle servent de degrez pour avancer nostre salut. Les misères donc ne nous peuvent pas rendre misérables, veu que selon leur esgard elles sont aides de béatitude. Ainsi est prouvé ce qu'il avoit dit, Que les fidèles ont matière de se glorifier au milieu des afflictions. *Pour autant que l'amour de Dieu.* Je rapporte ceci non pas seulement au mot prochain, mais à toute la sentence précédente : asçavoir, Que par tribulations nous sommes comme aiguisez à patience, et que patience nous est une espreuve de l'aide de Dieu, afin que nous soyons plus accouragez à espérance : que tout cela, di-je, est vray, pource que quoy que nous soyons pressez, et qu'il semble d'heure en heure que nous devions estre accablez, nous ne laissons pas toutesfois de sentir l'amour et bénignité de Dieu envers nous, qui est une consolation merveilleuse, et beaucoup plus grande que si toutes choses nous venoyent à souhait. Et de faict, comme quand nous avons Dieu contraire et ennemi, cela mesme qui semble estre félicité n'est que misère et malheur : ainsi l'ayans propice, il est certain que mesme les calamitez nous tourneront à bien, et auront bonne et heureuse issue. Car il faut que toutes choses servent au bon plaisir du Créateur, qui d'une amour paternelle qu'il nous porte, (comme sainct Paul le répétera encores au huitième chapitre) modère tellement, et, par manière de dire, assaisonne tous les exercices de la croix, qu'ils servent à nostre salut. Cette cognoissance de l'amour de Dieu envers nous est précédée du sainct Esprit, qui la fait descouler dedans nos cœurs. Car ce sont choses cachées et aux aureilles et aux yeux et à l'entendement de l'homme, que les biens lesquels Dieu a préparez à ceux qui le servent. Il n'y a que le sainct Esprit qui les puisse manifester et faire sentir. Au reste, le mot *Est espandue*, est merveilleusement signifiant et de grand poids. Car il signifie que la révélation de l'amour de Dieu envers nous est si abondante, qu'elle remplit nos cœurs. Or estant ainsi espandue par toutes les parties, nonseulement elle addoucit la tristesse és adversitez, mais aussi, comme une bonne sausse, elle fait que nous trouvons les tribulations plaisantes et amiables. Il dit d'avantage que *Cest esprit nous a esté donné :* c'est-à-dire conféré par la bonté gratuite de Dieu, et non pas rétribué à nos mérites. Comme sainct Augustin a fort bien observé, lequel toutesfois s'abuse en l'exposition de ce mot Amour de Dieu. Il entend que nous endurons constamment les adversitez, et par ce moyen sommes confermez en espérance, d'autant qu'estans régénérez par le sainct Esprit, nous aimons Dieu. Vray est que c'est une sentence saincte et bonne, mais elle ne vient à propos de l'intention de sainct Paul : car ce mot d'*Amour* se prend yci en signification passive, et non pas active : c'est-à-dire, il signifie l'amour de laquelle nous sommes aimez de Dieu, et non pas de laquelle nous aimons Dieu. Et il est certain que sainct Paul ne veut enseigner autre chose, sinon que la vraye source de toute patience est, que les fidèles sont asseurez et bien persuadez que Dieu les aime, et n'ont point seulement quelque léger goust de ceste persuasion, mais en ont, par manière de dire, leurs cœurs tous abbreuvez.

6 *Car nous estans encore infirmes selon le temps*[1], *Christ est mort pour nous meschans*[2].

1) Ou, du temps que nous estions encores inhabiles, (ou sans nulle force,) Christ est mort en son temps pour nous qui estions sans religion. 2) *Héb.*, IX, 15, 28. 1 *Pierre*, III, 18.

7 *A grand'peine certes advient-il qu'aucun meure pour un juste ; mais encore pourroit-il estre que quelqu'un oseroit mourir pour quelque bon*[1].

8 *Mais Dieu certifie sa charité envers nous, en ce que quand nous estions encore pécheurs*[2], *Christ est mort pour nous.*

9 *Beaucoup plustost donc estans maintenant justifiez en son sang, nous serons délivrez d'ire par luy.*

1) Ou, bienfaicteur. 2) Ou, abandonnez à péché.

6 *Car nous estans encore.* En la translation je n'ay pas osé prendre si grande liberté que de traduire, Au temps, ou Du temps que nous estions infirmes : lequel sens toutesfois me venoit plus à gré. Or il commence yci un argument du plus grand au plus petit, lequel il poursuyvra puis après au long. Combien qu'il ne déduit pas le fil du propos fort distinctement : mais la suyte des mots un peu emmeslée ne troublera point le sens. Si Christ, dit-il, a eu pitié de nous estans meschans : s'il nous a réconciliez au Père quand nous estions ennemis : s'il a fait cela par la vertu de sa mort, beaucoup plus facilement il nous sauvera maintenant que nous sommes justifiez : il nous entretiendra en grâce, quand il nous y a une fois remis : veu mesmement que maintenant avec la mort l'efficace de sa vie y est aussi conjointe. Par le temps *d'infirmité* aucuns entendent quand Christ commencea premièrement à estre manifesté au monde : et pensent que les hommes sont appelés infirmes, lesquels estans sous la pédagogie de la Loy, estoyent semblables à des enfans. Quant à moy, je le rapporte à un chacun de nous, et di que ce mot est pour noter le temps qui précède la réconciliation de chacun avec Dieu. Car comme nous naissons tous enfans d'ire, ainsi nous demeurons enserrez en ceste malédiction-là, jusques à ce que nous soyons faits participans de Christ. Et il appelle *Infirmes*, les hommes n'ayans rien en eux que tout vicieux et corrompu. Car incontinent après il appelle ceux-là mesmes *Meschans*. Et ce n'est pas une chose estrange ou nouvelle, que le mot d'*Infirmité* soit prins en ce sens. Luy-mesme pour ce regard appelle les parties honteuses du corps, Infirmes, 1 Corinth., XII, v. 22 : et la présence du corps infirme, laquelle n'ha point d'apparence et de majesté, 2 Corinth., X, v. 10. Quand donc nous estions infirmes, c'est-à-dire, que nous n'estions aucunement dignes ou disposez à ce que Dieu nous regardast, en ce temps-là le Christ est mort pour nous meschans. Car le commencement de bonté ou piété, c'est la foy, de laquelle n'avoyent rien tous ceux pour lesquels il est mort. Ce qui convient aussi aux Pères anciens, qui avoyent obtenu justice avant sa mort. Car ce bien ne leur venoit que de ceste mort, qui devoit une fois estre.

7 *A grand' peine.* Le mot Grec yci mis, signifie communément Car : mais en ce passage le sens m'a contraint de le prendre plustost en affirmation ou déclaration, que pour rendre raison. La substance du propos est telle , Certes c'est un acte qu'on voit bien à tard entre les hommes, que quelqu'un vueille mourir pour un juste : combien qu'il se pourroit trouver quelque fois. Mais prenons le cas qu'il se face, si est-ce qu'on n'en trouvera point entre les hommes qui vueille mourir pour un meschant. Or Christ l'a fait. Ainsi c'est une amplification par comparaison, d'autant qu'entre les hommes il est impossible de trouver un tel acte d'amour, qu'est celuy que Christ a monstré envers nous.

8 *Mais Dieu.* Comme ainsi soit que le mot Grec qui est yci mis, ait diverses significations, il est plus convenable au présent passage de le prendre pour Confermer ou Certifier : que pour Louer ou Magnifier, comme aucuns le prenent. Car l'intention de l'Apostre n'est pas de nous inciter à action de grâces, mais d'establir la fiance et certitude des âmes. Ainsi donc, Dieu conferme, c'est-à-dire déclare sa charité envers nous très certaine et asseurée , en ce qu'il n'a point espargné son Fils pour des meschans. Car en cela se monstre sa dilection, que n'estant point induit par nostre amour, il nous a premier aimez de son propre mouvement,

comme dit S. Jehan, III, v. 16. Le mot de *Pécheurs* yci, comme en plusieurs autres passages, signifie ceux qui sont du tout vicieux ou corrompus, et addonnez à péché : comme dit Jehan, IX, v. 31, Dieu n'exauce point les pécheurs, c'est-à-dire les meschans, et gens de mauvaise vie : et Luc, VII, v. 37, Une femme pécheresse, c'est-à-dire de mauvaise vie, et diffamée. Ce qui est encore mieux monstré par l'opposite qui s'ensuit incontinent, *Estans justifiez par son sang*. Car puis qu'il oppose ces deux choses l'une à l'autre, et appelle Justifiez ceux qui sont délivrez de la condamnation de péché, il s'ensuit que les Pécheurs sont ceux qui sont condamnez pour leurs mesfaits et offenses. Il veut dire en somme, Si Christ par sa mort a acquis justice aux povres pécheurs, beaucoup plus maintenant qu'ils sont justifiez, il les préservera de ruine et perdition. Et en ce dernier membre il applique à sa doctrine la comparaison qu'il avoit faite de la chose moindre à la plus grande. Car ce ne seroit pas assez que salut nous eust une fois esté acquis, sinon que Christ nous le mainteinst jusques au bout, entier et asseuré. Or c'est ce que maintenant l'Apostre prétend de monstrer, asçavoir qu'il ne faut jà craindre que Christ retranche à mi-chemin le cours de sa grâce envers nous. Car depuis qu'il nous a réconciliez avec le Père, nostre condition est telle, qu'il veut tousjours en plus grande efficace déclarer sa grâce envers nous, et l'augmenter de jour en jour.

10 *Car si lors que nous estions ennemis, nous avons esté réconciliez à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plustost estans desjà réconciliez, nous serons délivrez par sa vie.*

10 *Car si lors que.* C'est l'exposition de la sentence précédente, avec une amplification prinse de la comparaison de la vie et de la mort. *Nous estions*, dit-il, *ennemis*, quand Christ s'est mis entre deux pour nous rendre le Père propice : maintenant nous sommes amis par la réconciliation qu'il a faite. Si sa mort a peu faire cela, sa vie sera bien de plus grande efficace et puissance au pris. Nous avons donc suffisans tesmoignages pour confermer la fiance de salut en nos cœurs. Il entend que nous avons esté *réconciliez à Dieu par la mort de Christ*, pource que ce a esté le sacrifice d'expiation, par lequel Dieu a esté appaisé envers le monde, comme j'ay monstré au chapitre IV. Mais il semble yci que l'Apostre se contredise soy-mesme. Car si la mort de Christ a esté le gage de l'amour de Dieu envers nous, il s'ensuit que dès lors nous luy estions agréables. Et il dit yci, *Que* nous estions ses ennemis. Je respon, Que d'autant que Dieu hait péché, il nous a aussi en haine, entant que nous sommes pécheurs : mais entant qu'en son conseil secret il nous insère au corps de Christ, il ne nous hait plus : mais ce retour en grâce, ou ceste réconciliation nous est incognue, jusques à ce que par soy nous venions à en avoir jouissance. Ainsi, au regard de nous, nous sommes tousjours ennemis, jusques à ce que la mort de Christ entreviene pour appaiser Dieu, et le nous rendre propice. Or il faut bien noter ceste différence de divers regars. Car nous ne recognoissons point autrement la miséricorde de Dieu gratuite, si ceci n'est résolu, Qu'il n'a point espargné son Fils unique, pource qu'il nous aimoit du temps qu'il y avoit division et guerre entre luy et nous : D'autre part aussi nous ne sentons point assez le bénéfice qui nous a esté acquis par la mort de Christ, si nous ne prenons là le commencement de nostre réconciliation avec Dieu : tellement que nous soyons bien persuadez de cela, qu'en vertu de l'expiation qui a esté faite et accomplie, nous avons propice celuy qui au paravant nous estoit contraire justement et à bon droict. Ainsi donc, quand la réconciliation ou retour en grâce est attribué à la mort de Christ, le sens de ceste façon de parler est, Que lors a esté ostée la condamnation, en laquelle autrement nous serions enveloppez, comme à la vérité estans coulpables.

11 *Et non-seulement* cela : *mais aussi nous-nous glorifions en Dieu par nostre Seigneur Jésus-Christ, par lequel maintenant nous avons obtenu réconciliation.*

11 *Et non-seulement cela : mais aussi, etc.* Il monte maintenant jusques au plus haut degré de tout ce en quoy se glorifient les fidèles. Car quand nous-nous glorifions que Dieu est nostre, tous les biens qu'on peut imaginer ou désirer s'ensuyvent de là, et c'en est comme la source. Car Dieu n'est pas seulement de tous biens le souverain, mais il ha en soy, et le tout et chacune partie. Or il a esté fait nostre par Christ. Il s'ensuit donc que par le moyen de la foy nous parvenons là, que rien ne nous défaut de tout ce qui est requis à parfaite félicité. Et ce n'est point sans cause qu'il répète tant de fois ce mot de *Réconciliation.* Premièrement afin que nous apprenions, quand il est question de nostre salut, de ficher nos yeux en la mort de Christ : puis après aussi afin que nous sçachions qu'il ne nous faut mettre nostre fiance ailleurs qu'en la purgation des péchez.

12 *Parquoy, comme par un homme le péché est entré au monde, et par le péché la mort : et ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes, d'autant que tous ont péché.*

13 (*Car jusques à la Loy péché estoit bien au monde : mais le péché*[1] *n'est point imputé quand il n'y a point de Loy.*)

14 *Néantmoins*[2] *la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moyse, mesme sur ceux qui n'avoyent point péché à la façon de la transgression d'Adam, qui a esté figure de celuy qui devoit venir.*

1) Ou, or le péché. 2) Ou, Mais.

12 *Parquoy comme par un homme.* Il commence maintenant à amplifier la mesme doctrine par une comparaison des choses contraires. Car si Christ est venu afin qu'il nous rachetast de la calamité en laquelle Adam estoit cheut, et avoit précipité toute sa race avec luy, nous ne pouvons pas trouver un meilleur moyen pour veoir bien à clair que c'est que nous avons en Christ, que quand on nous aura monstré que c'est que nous avons perdu en Adam. Combien que toutes choses ne soyent pas semblables d'un costé et d'autre pour se rencontrer tousjours en la comparaison. Et pour ceste cause aussi S. Paul adjouste une correction, laquelle nous verrons en son lieu : et toucherons d'avantage s'il y a encore quelque autre diversité. La sentence est aucunement obscure, par faute que la suite du propos ne continue pas, mais demeure à mi-chemin. Car le second membre n'est pas exprimé en la comparaison, lequel devoit estre mis à l'opposite du premier. Mais quand ce viendra au lieu, nous mettrons peine de les esclaircir et égaler ou conjoindre familièrement l'un à l'autre. *Le péché est entré.* Notons l'ordre qu'il met yci. Car il dit que le péché a précédé, et que du péché la mort s'en est ensuyvie. Car il y en a aucuns qui veulent dire que nous sommes tellement perdus par le péché d'Adam, comme si nous périssions sans qu'il y eust aucune faute de nostre costé, seulement pource que nostre premier père en péchant nous auroit rendus redevables[1]. Mais sainct Paul dit expresséement, que le péché a suyvi, et s'est espandu sur tous ceux qui en portent la peine. Sur quoy il insiste encore de plus près, quand un peu après il rend la raison pourquoy toute la postérité d'Adam est assujettie sous la domination de la mort. *D'autant* dit-il, *que nous avons tous péché.* Or ce pécher duquel il parle

1) Voyez *l'Institution*, chapitre II, section 12.

yci, ne signifie autre chose, sinon que nous sommes tous corrompus. Car ceste perversité naturelle, laquelle nous apportons du ventre de la mère, combien qu'elle ne produise pas si tost ses fruits, est toutesfois péché devant le Seigneur, et mérite sa vengence. Et c'est cela le péché qu'on appelle Originel. Car comme Adam en sa première création avoit receu les dons de Dieu, tant pour soy que pour ses successeurs, ainsi en se destournant de Dieu, par sa cheute, il a en sa personne corrompu et perdu nostre nature. Car estant privé de ceste droiture en laquelle consistoit la semblance de Dieu, il n'a peu engendrer semence que semblable à soy. Nous avons donc tous péché, entant que nous sommes tous abbruvez d'une corruption naturelle et par conséquent iniques et pervers. Car ç'a esté une cavillation frivole, quand anciennement les Pélagiens pour se desvelopper de ces mots tant exprès de S. Paul, ont dit que le péché s'est espandu d'Adam sur tout le genre humain par imitation [1]. Car par ce moyen il s'ensuyvroit que Christ ne seroit pas la cause de justice, mais seulement l'exemple pour ensuyvre. D'avantage il est aisé à recueillir que ce propos de S. Paul ne s'entend point du péché actuel. Car à quoy faire déduiroit-il la comparaison d'Adam avec Christ, si chacun attiroit sur soy condamnation par succession de temps? Il s'ensuit donc qu'il parle yci d'une perversité engendrée avec nous.

13 *Jusques à la Loy*. Ceste parenthèse contient une anticipation. Car pource qu'il ne semble point que transgression puisse estre sinon qu'il y ait une Loy : on pouvoit douter si le péché estoit avant la Loy. Qu'il y en eust depuis la Loy, c'estoit une chose hors de doute. La difficulté estoit seulement quant au temps qui avoit précédé la Loy. Il respond donc, que combien que Dieu n'eust pas encore prononcé la sentence par la Loy escrite, néantmoins le genre humain ne laissoit point d'estre maudit, et ce dés le ventre de la mère : et que pourtant beaucoup moins sont absous de la condamnation de péché, ceux qui devant la publication de la Loy ont meschamment et mal-heureusement vescu. Car il y a tousjours eu un Dieu auquel estoit deu honneur et service : il y a tousjours eu quelque règle de justice. Ceste interprétation est si claire, et coule si bien, que d'elle-mesme elle réfute assez les autres qu'on amène au contraire. *Mais le péché*. Sans la répréhension que la Loy nous fait, nous-nous endormons (par manière de dire) en nos péchez. Et combien que nous ne soyons pas ignorans que nous faisons mal, toutesfois entant qu'en nous est, nous ensevelissons la cognoissance du mal, laquelle se présente devant nous : ou pour le moins l'effaçons par une soudaine oubliance. Quand la Loy rédargue et menace, c'est comme si elle nous picquoit ou tiroit l'aureille pour nous resveiller, afin de nous faire tousjours revenir à penser au jugement de Dieu. Ainsi donc, l'Apostre veut dire que les hommes, selon qu'ils sont pleins de perversité, quand ils n'avoyent point la Loy qui les resveillast, ayans pour la plus grand part rejetté la différence qui est entre le bien et le mal, se sont laschez la bride à plaisir et sans souci aucun, comme s'il n'y eust point eu de jugement de Dieu. Autrement que les péchez et forfaits ayent esté lors imputez aux hommes, nous en avons suffisans tesmoignages en la punition de Caïn : au déluge par lequel tout le monde fut englouti : en la destruction horrible de Sodome : et és peines qui furent envoyées sur Pharaon et Abimélech à cause d'Abraham : et finalement és playes, desquelles les Egyptiens furent frappez. Semblablement que les hommes se soyent imputez les péchez les uns aux autres, il appert par tant de complaintes et accusations, par lesquelles les uns chargent les autres, et les accusent d'iniquité : et au contraire, par les défenses lesquelles ils allèguent songneusement pour se purger, et maintenir les choses qu'ils ont faites. Finalement qu'un chacun à part soy ait eu un sentiment en sa conscience, l'advertissant du bien et du mal, il y a des exemples tant et plus qui le monstrent. Mais le plus souvent ils fermoyent les yeux, et faisoyent semblant

1) Voyez *l'Institution*, chapitre II, section 9.

de n'appercevoir pas leurs mauvais actes, tellement qu'ils ne s'imputoyent rien à péché, qu'à force et par contrainte. Et pourtant quand il dit que sans la Loy le péché n'est point imputé, il parle en comparaison de ce qui est quand la Loy crie : asçavoir pource que les hommes, quand il n'y a aucun aiguillon de la Loy qui les picque, se plongent en telle stupidité qu'ils ne se soucient guères du mal qu'ils font. Au reste, l'Apostre S. Paul a yci entrelacé ceste sentence par un fort bon avis, afin que de là les Juifs cognussent mieux combien ils estoyent griefvement coulpables, veu que la Loy les condamnoit apertement. Car si ceux lesquels Dieu n'avoit jamais adjournez devant son siége judicial pour les convaincre de leurs fautes n'ont pas esté exempts de la peine du péché, que sera-ce des Juifs, ausquels la Loy en criant haut et clair, comme à son de trompe fait asçavoir leur coulpe? et mesme dénonce leur jugement et condamnation? On pourroit aussi amener une autre raison, pourquoy c'est qu'il dit expressément que le péché a régné devant la Loy, et toutesfois n'a point esté imputé : C'est asçavoir afin que nous sçachions que la cause de la mort ne procède point de la Loy, mais seulement y est monstrée. Il dit donc qu'incontinent depuis la cheute d'Adam, tous hommes ont esté misérablement perdus, combien que ceste perdition n'ait esté descouverte que quand la Loy est venue en avant. Le mot que nous avons traduit, *Mais*, quand nous le changerons en Combien que, le fil du propos en sera plus coulant. Car le sens sera : Combien que les hommes se flattent, que toutesfois ils ne peuvent pas eschapper le jugement, mesmes encore que la Loy ne les rédargue point.

14 *La mort a régné.* Il expose et donne à entendre plus clairement, qu'il n'a rien servi aux hommes, que depuis Adam jusques à la publication de la Loy ils se soyent desbauchez à plaisir et sans crainte aucune, mettans en oubli la différence entre bien et mal : et mesmes que la Loy n'estant point, qui les admonestast, la souvenance du péché ait esté ensevelie : pource que nonobstant cela le péché avoit vigueur en condamnation. Et pourtant la mort aussi a régné lors, pource que l'aveuglement et endurcissement des hommes n'a peu abbatre ou abolir le jugement de Dieu. *Mesme sur ceux qui n'avoyent.* Combien qu'on entende communément ce passage touchant les petis enfans, qui n'estans coulpables d'aucun péché actuel, périssent par la corruption originelle: toutesfois j'aime mieux l'exposer en commun de tous ceux qui ont péché sans la Loy. Car il faut conjoindre ceste sentence avec les mots précédens, où il a esté dit que ceux qui estoyent sans la Loy, ne se sont point imputé le péché. Iceux donc ne péchoyent pas *à la façon de la transgression d'Adam :* pource qu'ils n'avoyent pas la volonté de Dieu qui leur fust révélée par un oracle certain, comme il avoit eu. Car à Adam le Seigneur avoit défendu de toucher le fruit de science de bien et de mal: mais à ceux-ci il ne leur avoit donné commandement aucun que le tesmoignage de la conscience. Ainsi donc, l'Apostre a voulu tacitement donner à entendre, que ceste diversité qui se trouve entre Adam et ceux de son lignage qui sont descendus de luy, ne fait pas qu'ils soyent exempts de condamnation. Cependant toutesfois sous ce catalogue universel les petis enfans aussi y seront comprins. *Qui a esté figure de celuy.* Ceste particule a esté mise en lieu de l'autre membre. Car nous ne voyons qu'une partie de la comparaison estre exprimée : l'autre a esté omise par l'interruption du propos qui a esté faite. Prenons donc le propos, comme s'il estoit ainsi escrit, Comme par un homme péché est entré au monde universel, et par le péché la mort : ainsi par un homme justice est retournée, et par justice la vie. Et quant à ce qu'il dit, qu'Adam a esté figure de Christ, ce n'est pas de merveilles. Car mesmes és choses lesquelles sont fort contraires, il y apparoistra tousjours quelque similitude. Pource donc que comme par le péché d'Adam nous sommes tous ruinez et perdus, ainsi nous sommes remis sus par la justice de Christ, il n'a point mal à propos appelé Adam, figure de Christ. Cependant il faut noter qu'Adam n'est point appelé

figure de péché, ne Jésus-Christ figure de justice, comme s'ils ne faisoyent seulement que nous donner exemple: mais qu'yci est faite comparaison de l'un à l'autre. Ce que je di, afin qu'on ne s'abuse trop lourdement avec Origène, voire et d'un erreur bien dangereux. Car il parle en Philosophe, et d'une façon profane, en traittant des corruptions du genre humain: et quant à la grâce de Christ, non-seulement il luy oste sa vertu, mais l'abolit quasi du tout. Et d'autant moins Erasme est à excuser, quand il travaille tant pour excuser une resverie si lourde.

15 *Toutesfois*[1] *le don n'est pas comme le forfait. Car si par le forfait d'un plusieurs sont morts, beaucoup plustost la grâce de Dieu, et le don par la grâce, qui est d'un homme,* asçavoir *Jésus-Christ, a redondé sur plusieurs.*

1) Ou, Mais.

15 *Toutesfois le don n'est pas.* Maintenant s'ensuyvent les corrections ou modérations de la comparaison qu'il avoit n'aguères amenée: esquelles toutesfois il n'espluche pas si exactement toute la diversité qui est entre Christ et Adam: mais obvie aux erreurs esquels autrement il estoit facile de tomber. Mais en exposant nous adjousterons ce qui défaudra. Au reste, combien que par plusieurs fois il face mention de diversité, toutesfois il n'y a pas une seule répétition en laquelle le propos ne soit aucunement laissé en suspens, ou pour le moins imparfait de quelque chose. Lesquelles choses sont bien vices en l'oraison: mais pour lesquels rien n'est perdu de la majesté de la sapience céleste qui nous est enseignée par le sainct Apostre. Mais plustost cela a esté fait par une singulière providence de Dieu, que ces mystères tant hauts et excellens nous ayent esté laissez sous une humilité de paroles contemptible, afin que nostre foy fust appuyée non point sur la puissance de l'éloquence humaine, mais sur la seule efficace du sainct Esprit. Or il ne déduit pas encore yci nomméement la raison de ceste correction: mais il monstre simplement que la grandeur de la grâce acquise par Jésus-Christ est bien plus ample que n'est celle de la condamnation en laquelle tout le genre humain a esté enveloppé par le premier homme. Quant à ce qu'aucuns pensent que l'Apostre fait yci un argument, je ne sçay si cela seroit trouvé assez ferme de tous. Vray est que ceste conséquence ne seroit point mal à propos, de dire, Si la cheute d'Adam a esté de si grande efficace à perdre et ruiner tant de gens, beaucoup plus la grâce de Dieu aura efficace en salut à plusieurs: veu que c'est un poinct tout certain, que Jésus-Christ est beaucoup plus puissant à sauver les hommes, que n'est pas Adam à les ruiner. Mais pource qu'on ne pourroit pas réfuter ceux qui voudroyent prendre ce propos simplement, sans qu'il emporte illation ou conséquence aucune, je laisse en la liberté d'un chacun de choisir lequel des deux sens il voudra. Combien que ce qui s'ensuit incontinent ne peut pas estre prins par manière d'illation: et toutesfois il y a mesme raison. Pourtant il est vray-semblable que sainct Paul corrige simplement ou modère par une exception ce qu'il avoit dit de la similitude entre Jésus-Christ et Adam. Cependant notons qu'il n'est point yci fait comparaison de *Plusieurs* avec encore plus grand nombre: (car il n'est point yci question de la multitude des hommes) mais comme ainsi soit que le péché d'Adam en ait destruit et ruiné plusieurs, il fait un argument, que la justice de Jésus-Christ n'aura point moins de vertu pour en sauver plusieurs. Quand il dit que *par le forfait d'un nous sommes morts*, entendons que c'est pource que de luy la corruption est descoulée en nous. Car nous ne périssons pas tellement par la faute et péché d'Adam, comme si nous estions hors de faute quant à nous: mais pource que son péché est la cause de nostre péché, S. Paul luy attribue nostre ruine et per-

dition. J'appelle péché nostre, lequel nous est naturel, et avec lequel nous naissons. *La grâce de Dieu, et le don par la grâce.* La grâce proprement est mise à l'opposite du forfait : et le don qui procède de grâce à l'opposite de la mort. Ainsi, le mot de *Grâce* signifie la pure bonté de Dieu, ou son amour gratuite, de laquelle il nous a monstré le tesmoignage en Christ, pour remédier à nostre misère. Et le *Don*, c'est le fruit de sa miséricorde qui est parvenu à nous : asçavoir la réconciliation, par laquelle nous avons obtenu vie et salut : item la justice, nouveauté de vie, et autres choses semblables. Dont nous pouvous cognoistre comment les Scholastiques ont défini la Grâce mal à propos, et comme gens qui n'y entendent rien, quand ils ont dit que ce n'estoit autre chose qu'une qualité infuse és cœurs des hommes. Car proprement grâce est en Dieu, ce qui est en nous effet de grâce. Or il dit *qu'elle est d'un homme Jésus-Christ*, d'autant que le Père l'a establi et ordonné comme la source, afin que tous puisent de la plénitude d'iceluy, Jehan, I, 16. Et ainsi il monstre qu'il est impossible de trouver une seule goutte de vie hors de Christ : et qu'il n'y a point d'autre moyen pour remédier à nostre indigence et défaut, sinon que luy face descouler sur nous de son abondance.

16 *Et n'est pas ainsi du don*[1], *comme* de ce qui est entré *par un qui a péché. Car le jugement*[2] *est d'un* forfait *en condamnation : mais le don est de plusieurs forfaits à justification.*

1) Ou, bénéfice. 2) Ou, la coulpe.

16 *Et n'est pas ainsi du don, comme de ce qui est entré, etc.* Voyci une raison spéciale de la correction et modération que nous avons notée : asçavoir que la coulpe qui s'en est ensuyvie d'un forfait, a valu en la condamnation de nous tous : mais la grâce ou plustost le don gratuit ha efficace et vertu en justification de plusieurs forfaits. Car c'est une déclaration de la prochaine sentence que nous venons de veoir : pource qu'il n'avoit point encore exprimé comment ou en quoy Christ surmonte Adam. Ceste différence estant ainsi arrestée, il appert évidemment que c'est une meschante opinion de ceux qui ont enseigné, que nous ne recouvrions autre chose en Christ, sinon d'estre délivrez du péché originel, ou de la corruption que nous avons tirée d'Adam. Joint que par ces *plusieurs forfaits*, desquels il testifie que nous sommes purgez par le bénéfice de Jésus-Christ, il ne faut pas entendre seulement ceux qu'un chacun a commis devant son Baptesme : mais aussi ceux par lesquels les fidèles chacun jour devienent encore de nouveau coulpables, et à cause desquels à bon droict ils encourroyent condamnation, s'ils n'estoyent incontinent secourus de ceste grâce. Comme ainsi soit qu'il met le *Jugement* à l'opposite du *Don*, le premier mot signifie Rigueur, comme l'autre signifie Pardon gratuit. Car de rigueur procède condamnation : et de pardon absolution : ou (qui est autant à dire) si le Seigneur procède envers nous en rigueur de droict, nous sommes tous perdus : mais il nous justifie gratuitement en Christ.

17 *Car si par le forfait d'un la mort a régné par un : beaucoup plustost ceux qui reçoivent l'abondance de grâce et du don de justice, règneront en vie par un*, asçavoir *Jésus-Christ.*

17 *Car si par le forfait d'un.* Il met yci derechef une correction générale, à laquelle il insiste plus : pource que ce n'est pas son intention de poursuyvre et déduire par le menu chacun poinct : mais il veut seulement arrester la principale

substance de ceste doctrine. Il avoit dit au paravant que la grâce a esté de plus grande efficace que le forfait. Par cela il console et conferme les fidèles: et quant et quant les resveille et exhorte à considérer la bonté et bénignité de Dieu. Car voylà à quoy tend ceste répétition tant songneuse : c'est asçavoir à ce que la grâce de Dieu soit magnifiée comme elle mérite: que les hommes soyent destournez de la fiance d'eux-mesmes, pour s'arrester en Christ: qu'ayans obtenu sa grâce, nous jouissions d'une plene asseurance, dont finalement est engendrée ceste recognoissance qui est contraire à ingratitude. Or la somme du propos revient là, D'autant que Christ surmonte Adam, aussi la justice de Christ surmonte le péché d'Adam, sa grâce anéantit la malédiction d'Adam, sa vie engloutit la mort procédée d'Adam. Au reste, les membres de ceste comparaison ne se rencontrent pas droit à l'opposite, non plus que de l'autre que nous avons veuë desjà. Car il devoit dire, que le bénéfice de vie règne beaucoup plus, et ha vigueur par l'abondance de grâce : en lieu de cela il dit que les fidèles *régneront*, ce qui est autant à dire: car le règne des fidèles en vie, est aussi le règne de vie és fidèles. Cependant il ne sera que bon de noter yci deux différences entre Christ et Adam, lesquelles l'Apostre a laissées : non pas qu'il pensast qu'elles ne fussent point à considérer: mais pource que le propos qu'il traitte, ne requéroit point qu'elles fussent expresséement déduites. La première est, que ce que nous sommes damnez par le péché d'Adam, ce n'est point par imputation seulement, comme si on nous faisoit porter la peine du péché d'autruy : mais d'autant portons-nous la peine d'iceluy, pource que nous sommes aussi coulpables, c'est asçavoir entant que nostre nature corrompue en luy, est devant Dieu trouvée coulpable d'iniquité, et enveloppée en la condamnation d'icelle. Mais c'est bien d'une autre façon que nous sommes restablis en salut par la justice de Jésus-Christ. Car elle ne nous est pas imputée, pource qu'elle soit dedans nous: mais pource que nous possédons Christ qui nous est donné avec tous ses biens par la libéralité du Père. Ainsi donc *Le don de* justice signifie, non pas une qualité laquelle Dieu mette en nous, comme aucuns l'expose, le prenans mal: mais une imputation gratuite de justice. Car par ce mot Don de justice, l'Apostre déclare que c'est qu'il a entendu par la grâce. L'autre différence est, que le bénéfice de Christ ne parvient pas à tous hommes, comme Adam a enveloppé en damnation universellement tout son lignage. Et la raison de cela est toute apparente. Car comme ainsi soit que ceste malédiction que nous tirons d'Adam, soit descoulée sur nous par nature, il ne se faut pas esbahir si elle comprend toute la paste, c'est-à-dire tout le genre humain. Mais pour venir à la participation de la grâce de Christ, il faut que premièrement nous soyons entez en luy par la foy. Pour jouir donc de ceste misérable succession héréditaire de péché, c'est assez d'estre homme : car elle réside en la chair et au sang : mais pour jouir de la justice de Christ, il faut nécessairement estre fidèle, d'autant que la communion d'iceluy s'acquiert par foy. Quant aux petis enfans, il leur est communiqué par un moyen spécial. Car ils ont en l'alliance le droict d'adoption, par lequel ils passent en la communion de Christ. Je parle des enfans des fidèles, ausquels la promesse de grâce est addressée ; car les autres ne sont point exemptez de la condition commune du genre humain.

18 *Comme donc par le forfait*[1] *d'un à tous hommes en condamnation, ainsi aussi par la justification d'un à tous hommes en justification de vie.*

1) Ou, par un forfaict.

18 *Comme donc, etc.* La sentence est aucunement imparfaite : qui sera plene quand ces mots *A condamnation*, à Justification, nous les coucherons ainsi, *La*

condamnation, La justification : comme de faict il les faut résoudre en ceste sorte, si nous voulons avoir le sens entier. Or c'est la conclusion générale de ceste comparaison que nous avons notée ci-dessus. Car maintenant laissant le propos de la correction et modération qu'il avoit entrelacé (comme dit a esté) il parachève ceste similitude : Comme par le péché d'un nous avons esté faits pécheurs, qu'ainsi la justice de Christ a assez d'efficace pour nous justifier. Combien qu'il ne met pas la justice, mais *la justification* de Christ : afin de donner à entendre qu'il n'a point esté juste pour soy en particulier, mais que la justice qu'il a eue, s'espand et estend bien loin, afin que du don qui luy a esté conféré, il enrichisse les fidèles. Il fait la grâce commune à tous hommes, pource qu'elle est présentée à tous : non pas que par effet elle s'estende sur tous. Car combien que Christ, ait souffert pour les péchez de tout le monde, et soit offert par la bénignité de Dieu indifféremment à tous : si est-ce néantmoins que tous ne l'appréhendent pas. On pourroit aussi répéter les deux mots desquels il a n'aguères usé, asçavoir *Jugement et grâce*, en ce sens : Comme par le jugement de Dieu il est advenu que le péché d'un s'estendist en condamnation de plusieurs : ainsi la grâce aura efficace et vigueur en justification de plusieurs. *Justification* de vie, selon mon jugement, se prend pour L'absolution laquelle nous restablit en la vie : comme si l'Apostre disoit, Justification vivifiante. Car l'espérance de salut vient de ce que Dieu nous est propice: Or pour luy estre agréables, il faut que nous soyons justes. Il s'ensuit donc que la vie procède de la justification.

19 *Car comme par la désobéissance d'un homme plusieurs ont esté rendus pécheurs, aussi par l'obéissance d'un plusieurs seront rendus justes.*

19 Ce n'est point yci une répétition superflue, pour faire durer le propos, comme il pourroit sembler : mais c'est une déclaration bien nécessaire de la sentence précédente. Car il monstre aussi que la faute d'un homme nous a faits tellement coulpables, que cependant de nostre costé nous ne sommes pas innocens. Il avoit dit auparavant que nous sommes condamnez : mais afin que personne ne présume de se dire innocent, il a voulu aussi adjouster que chacun est condamné, pource qu'il est pécheur. Puis après quand il prononce, Que *par l'obéissance* de Christ nous sommes rendus justes : de cela nous recueillons que Christ nous a acquis justice, d'autant qu'il a satisfait au Père. Dont s'ensuit que la qualité de ceste justice est en Christ : mais que ce qui est propre à luy, nous est imputé, c'est-à-dire communiqué par imputation. Semblablement il déclare par ce mot quelle est la justice de Christ, en la nommant Obéissance. Et sur ce poinct, notons (je vous prie) que c'est qu'il nous faut apporter devant Dieu, si nous voulons estre justifiez par les œuvres, asçavoir l'obéissance de la Loy, et non pas en une partie ou deux, mais qui soit parfaite et accomplie de tous points. Car si le juste vient à faillir, toutes ses justices précédentes ne viennent point en mémoire, et ne sont mises en conte, Ezéchiel, au chap. XVIII, v. 24. Il faut aussi apprendre d'yci, que ceux-là dressent des inventions perverses, et bastissent de maudits moyens de desplaire à Dieu, lesquels songent quelque chose d'eux-mesmes pour luy présenter. Car il n'y a point d'autre vray moyen de le servir, que quand nous suyvons ce qu'il nous a commandé, et rendons obéissance à sa parole. Or vienent maintenant ceux qui s'attribuent avec grande présomption, justice d'œuvres, laquelle ne peut estre, sinon qu'il y ait une plene et entière observation de la Loy, et il est certain qu'elle ne se trouvera nulle part. Semblablement nous recueillons d'yci que ceux-là radotent et sont hors du sens, lesquels veulent faire cas devant Dieu des œuvres qu'ils auront forgées eux-mesmes, lesquelles il n'estime non plus qu'estrons. Car obéissance vaut mieux que les sacrifices, 1 Sam., XV, 22.

20 *Or la Loy est survenue afin que le forfaict abondast : mais là où le péché a abondé, grâce y a plus abondé :*

21 *Afin que comme péché a régné par la mort, pareillement aussi la grâce régnast par justice à vie éternelle par Jésus-Christ.*

20 *Or la Loy est survenue.* Ceste question dépend de ce qu'il avoit dit auparavant, que péché estoit avant la publication de la Loy. Car cela estant dit, il s'ensuyvoit incontinent, Quel besoin donc estoit-il de la Loy? Et pourtant il faloit nécessairement desmesler ceste difficulté aussi : mais pource que lors il ne venoit pas bien à propos de faire une longue digression, il l'a remis jusques yci. Et encore maintenant il la despêche en peu de paroles, et comme en passant : disant seulement que la Loy est survenue *afin que le forfaict abondast.* Car il ne récite pas entièrement tout l'office et usage de la Loy : mais il en touche seulement une partie laquelle faisoit au propos qu'il traitte maintenant. Car il monstre qu'à ce que la grâce de Dieu eust lieu, il a falu faire mieux cognoistre aux hommes leur perdition. Vray est que devant la Loy ils estoyent bien comme povres gens sur la mer, desquels le vaisseau est brisé en pièces : toutesfois pource qu'en leur perdition il leur estoit encore avis qu'ils nageoyent pour pouvoir d'eux-mesmes venir à sauveté, ils ont esté plongez jusqu'au fond et comme abysmez, afin que la délivrance en fust plus évidente et magnifique, quand contre toute l'appréhension du sens humain ils sont tirez hors de cest abysme, et amenez au port de salut. Or il ne faut point penser que ç'ait esté une chose absurde, que la Loy fust publiée en partie pour ceste cause, asçavoir afin qu'elle condamnast au double les hommes estans une fois condamnez. Car c'est chose juste tant et plus, que les hommes soyent par tous moyens amenez, voire mesmes convaincus, et comme tirez par force à sentir leurs maux. *Afin que le forfaict abondast.* On sçait bien l'exposition qui a esté communéement donnée sur ce passage par plusieurs après S. Augustin, Asçavoir que la cupidité de l'homme est d'autant plus aiguisée et comme enflammée, quand la Loy met au devant comme des barreaux pour l'arrester : pource que c'est le naturel de l'homme d'aller à l'encontre de ce qui luy est défendu. Mais quant à moy, je ne pense point qu'il soit yci parlé d'autre accroissement que de cognoissance et obstination. Car la Loy propose et met devant les yeux de l'homme son péché, tellement qu'il est contraint, vueille-il ou non, de veoir tousjours devant soy la condamnation qui luy est apprestée. Par ce moyen, péché, lequel autrement les hommes jetteroyent derrière eux sans faire semblant de le veoir, tient son siége en la conscience, et se fait là sentir. D'avantage, l'homme qui auparavant transgressoit simplement les bornes de justice, maintenant la Loy estant mise, devient contempteur de la majesté et puissance Divine, depuis que la volonté de Dieu luy a esté révélée, laquelle il renverse, et, par manière de dire, foulle aux pieds par sa concupiscence. Dont s'ensuit que par la Loy le péché croist : pource que lors l'authorité du Législateur est mesprisée, et sa majesté amoindrie. *Grâce y a plus abondé.* Après que le péché eust tenu les hommes comme noyez et abysmez, lors la grâce est venue au secours. Car il monstre que d'autant plus est cognue, évidente et magnifique la grandeur de la grâce, que le péché estant comme une grande eau desbordée de toutes parts, elle s'espand en telle abondance, que non-seulement elle surmonte, mais aussi engloutit ce déluge de péché. Et de cela il nous faut apprendre qu'en la Loy nostre condamnation ne nous est pas proposée afin que nous y demeurions, mais afin qu'ayans à bon escient cognu nostre misère, nous soyons redressez et rangez à Christ, qui est envoyé pour médecin aux povres malades, libérateur aux captifs, consolateur aux affligez, protecteur aux oppressez, Isaïe, LXI, 1.

21 *Afin que comme le péché avoit régné.* Comme le péché est appelé l'aiguillon de la mort, pource que la mort n'ha point de prinse et de puissance sur l'homme sinon à cause du péché : ainsi le péché desploye sa force par la mort : et pourtant il est dit qu'il exerce sa domination par icelle. Au dernier membre l'ordre de la comparaison des deux contraires n'est pas observée de poinct en poinct : toutesfois il n'y a rien superflu. L'antithèse eust esté simple, quand il eust dit, Afin que la justice règne par Christ : mais S. Paul non content d'avoir mis les choses contraires à l'opposite l'une de l'autre, adjouste, *La grâce*, afin de nous imprimer plus fort en mémoire, qu'en cela il n'y a rien de nostre mérite, mais que le tout procède de la pure libéralité de Dieu. Auparavant il avoit dit que la mort mesme avoit régné : maintenant il attribue à péché un règne : mais duquel la fin ou l'effet est la mort. Et dit qu'il a régné, parlant d'un temps passé : non pas qu'il cesse de régner encores aujourd'huy en ceux qui sont seulement nais du sang et de la chair : mais il partit tellement entre Adam et Christ, qu'il leur assigne à chacun son temps. Incontinent donc que la grâce de Christ commence à avoir lieu en quelqu'un de nous, et monstrer sa vertu, le règne de péché et de la mort cesse en cestuy-là.

CHAPITRE VI.

1 *Que dirons-nous donc? demeurerons-nous en péché afin que grâce abonde?*
2 *Ainsi n'adviene. Car nous qui sommes morts à péché, comment vivrons-nous encore en iceluy?*

1 *Que dirons-nous donc?* En tout ce chapitre l'Apostre traittera que ceux-là deschirent Christ, et le divisent de soy-mesme, qui imaginent que la justice gratuite nous soit donnée de luy sans nouveauté de vie. Combien qu'il passe encores plus outre, amenant ceste objection, Qu'il pourroit sembler que c'est bien donner lieu à la grâce, quand les hommes croupiront en leur péché. Car nous sçavons que c'est tousjours l'ordinaire, que la chair, à la moindre couleur qui sera présentée, se lasche la bride. D'avantage Satan invente toutes les calomnies qu'il peut, pour diffamer la doctrine de grâce : ce qui ne luy est pas fort difficile à faire. Car comme ainsi soit que tout ce qui est dit de Christ, est fort estrange au sens humain, on ne doit point trouver nouveau, si quand il est parlé de la justification de la foy, la chair prend les choses au rebours, et heurte tant de fois : comme une navire laquelle en lieu de tenir le droit chemin qui luy est monstré, iroit frapper maintenant à un rocher, puis à l'autre. Si est-ce néantmoins qu'il nous faut passer outre : et n'est point question de supprimer Christ, pourtant s'il est à plusieurs pierre de choppement et de scandale. Car comme il sera en ruine aux meschans, aussi sera-il en résurrection aux fidèles. Combien qu'il nous faut tousjours aviser d'obvier aux questions extravagantes et sans propos, afin qu'il ne semble que la doctrine Chrestienne tire avec soy quelque absurdité. Or l'Apostre despesche maintenant l'objection la plus commune contre la prédication de la grâce de Dieu : asçavoir que si ainsi est, que tant plus est grand le fardeau de péché dont nous sommes chargez, d'autant plus libéralement et abondamment la grâce de Dieu nous subvient, il n'y a rien qui nous soit meilleur que d'estre plongez au profond bourbier de péché, et provoquer l'ire de Dieu par nouvelles offenses de jour en jour : pource que lors nous sentirons sa grâce tant plus abondante : ce qui est la meilleure chose que nous sçachions désirer. Quant au moyen de réfuter ceste objection, nous le verrons ci-après.

2 *Ainsi n'adviene.* Il semble à aucuns que l'Apostre a voulu seulement rembarrer d'authorité une rage si estrange

qu'est ceste-ci : mais il appert par d'autres passages, combien ceste response luy est ordinaire, mesmes quand il dispute contre quelque chose par beaucoup d'argumens et bien urgens, comme aussi yci il réfutera un peu après bien songneusement la calomnie qui a esté objectée. Toutesfois devant que venir là, il la rejette d'entrée par ce mot duquel nous usons quand nous voulons détester quelque chose: ce qu'il fait, afin d'advertir les lecteurs, qu'il n'y a rien moins convenable que de dire, que la grâce de Dieu, laquelle nous restablit en estat de justice, nourrit et entretient nos vices. *Nous qui sommes morts à péché.* C'est un argument qu'on appelle prins de la position du contraire[1]. Car celuy qui pèche, il est certain qu'il vit à péché. Or nous sommes morts à péché par la grâce de Christ: c'est donc une chose fausse de dire qu'elle donne vigueur à péché, lequel elle abolit. Car la vérité est telle, que jamais les fidèles ne sont réconciliez à Dieu, que quant et quant le don de régénération ne leur soit fait : et mesmes, que c'est pour cela que nous sommes justifiez, c'est asçavoir afin que puis après nous servions Dieu en pureté de vie. Et aussi Christ ne nous lave point de son sang, et ne nous rend point par son expiation et satisfaction Dieu propice, autrement qu'en nous faisant participans de son Esprit, qui quant et quant nous renouvelle en une vie saincte. Ce seroit donc un renversement de l'œuvre de Dieu bien au rebours et par trop estrange, si le péché renforçoit à l'occasion de la grâce qui nous est offerte en Christ. Car la médecine n'est point nourriture de la maladie qu'elle esteint. Au reste, il nous faut avoir souvenance de ce que j'ay n'aguères touché, que S. Paul ne traitte pas yci quels Dieu nous trouve, quand il nous appelle à la communication de son Fils : mais quels il faut que nous soyons, depuis qu'ayant estendu sa miséricorde sur nous, il nous a adoptez gratuitement. Car par ce mot *Encore*, qui signifie un temps à-venir, il monstre quel changement doit s'ensuyvre depuis que la justice de Christ nous est communiquée.

1) Voyez l'annotation en marge sus le verset 4 du chapitre III ci-dessus.

3 *Ne sçavez-vous pas que nous tous qui avons esté baptisez en Jésus-Christ, avons esté baptisez en sa mort*[1]*?*

4 *Nous sommes doncques ensevelis avec luy en* sa *mort par le baptesme*[2]*: afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi pareillement cheminions en nouveauté de vie*[3].

1) *Gal.*, III, 27. 2) *Col.*, II, 12. 3) *Eph.*, IV, 23. *Col.*, III, 10.

3 *Ne sçavez-vous pas.* Pour prouver la sentence précédente, asçavoir que Christ destruit le péché és siens, il amène l'effet du Baptesme, qui est le Sacrement par lequel nous avons nostre entrée à la foy d'iceluy, Gal., III, 27. Car c'est une chose hors de doute, qu'au Baptesme nous vestons Christ, et que nous sommes baptizez à ceste condition d'estre faits un avec luy. Or maintenant S. Paul prend un autre principe, que lors vrayement nous sommes incorporez au corps de Christ, quand la mort d'iceluy monstre en nous son fruit. Et mesmes il monstre que ceste communication et conformité de sa mort doit estre principalement considérée au Baptesme. Car là nous est proposé non pas seulement nostre lavement, mais aussi la mortification et la destruction du vieil homme. Dont appert que depuis que nous venons à estre receus en la grâce de Christ, incontinent se monstre l'efficace de sa mort. Au reste, incontinent après il s'ensuit ce qu'emporte ceste société et communication à la mort de Christ.

4 *Nous sommes donc ensevelis avec luy.* Il commence maintenant à monstrer à quoy tend cela, quand il est dit que nous sommes baptisez en la mort de Christ, combien qu'il ne le déclare pas encore tout à plein : asçavoir afin qu'estans morts à nous-mesmes, nous soyons faits nouveaux hommes. Car à bon droic

il passe de la communication de la mort, à la participation de la vie : pource que ces deux choses s'entretienent ensemble d'un lien inséparable, que le vieil homme est aboli par la mort de Christ, afin que sa résurrection remette sus la Justice, et nous face nouvelles créatures. Et de faict, veu que Christ nous est donné à vie, de quoy nous serviroit-il de mourir avec luy, sinon afin que nous ressuscitions à meilleure vie? Et pourtant il ne destruit point pour autre raison, ce qui est de la mort en nous, sinon afin de nous vivifier vrayement. Au reste, sçachons que l'Apostre ne nous exhorte pas yci à une imitation de Christ simplement, comme s'il disoit que la mort de Christ est comme un patron et exemple qu'il faut que tous Chrestiens ensuyvent. Car certes il monte plus haut : d'autant qu'il propose une doctrine de laquelle puis après il tirera l'exhortation, comme il est aisé. Or la doctrine est, que la mort de Christ ha une efficace d'esteindre et exterminer la malice de nostre chair : et sa résurrection de susciter en nous un nouvel estat de meilleure nature : et que par le Baptesme nous sommes introduits à la participation de ceste grâce. Ce fondement estant mis, il y a belle matière d'exhorter les Chrestiens, et bien à propos, qu'ils taschent de respondre à leur vocation. En ceci n'empesche rien ce que nous voyons que ceste vertu et efficace ne se monstre pas en tous ceux qui sont baptisez. Car S. Paul suyvant sa coustume, pource qu'il parle aux fidèles, conjoint la substance et l'effet avec le signe externe. Car nous sçavons que par leur foy est confermé et ratifié en eux tout ce que le Seigneur présente par le signe visible. En somme, il enseigne quelle est la vérité du Baptesme, quand il est receu deuement et comme il appartient. Ainsi parlant aux Galatiens, Gal., III, 27, il testifie que tous ceux d'entr'eux qui estoyent baptizez en Christ, avoyent vestu Christ. Certes c'est ainsi qu'il en faut parler, quand l'ordonnance du Seigneur et la foy des fidèles sont conjointes et se rencontrent ensemble. Car jamais nous n'avons les signes nuds et vuides, sinon quand nostre ingratitude et malignité empesche l'efficace de la libéralité de Dieu. *Par la gloire du Père*. C'est-à-dire la vertu excellente, par laquelle il s'est monstré vrayement plein de gloire, et a comme mis en veue la magnificence de sa gloire. Aussi souvent és Escritures la puissance de Dieu, laquelle s'est desployée en la résurrection de Christ, est ornée de quelque titre excellent et magnifique : et non sans cause. Car il est bien besoin qu'il soit fait si expresse mention de la puissance inestimable de Dieu, afin d'eslever et priser magnifiquement envers nous, non-seulement la vérité et certitude de la dernière résurrection, laquelle surmonte infiniement tout le sens de la chair : mais aussi les autres fruits que nous recevons de la résurrection de Christ.

5 *Car si nous sommes entez en la similitude*[1] *de sa mort, nous le serons aussi en la similitude de sa résurrection :*

6 *Sachans que nostre vieil homme a esté crucifié avec luy, à ce que le corps de péché fust destruit, afin que ne servions plus à péché.*

1) Ou, conformité.

5 *Car si nous sommes entez*. Il conferme en termes plus clairs l'argument qu'il avoit desjà mis. Car la similitude qu'il applique maintenant, oste de ce propos toute ambiguïté : pource que ce terme d'*Enter* ne signifie pas seulement conformité d'exemple, mais emporte une conjonction secrète, par laquelle nous sommes tellement unis à luy, que nous donnant vie par son Esprit, il fait passer et comme descouler sa vertu en nous. Comme donc le greffe ha une condition commune de vie et de mort avec l'arbre auquel il est enté : ainsi il faut que nous soyons participans aussi bien tant de la vie de Christ que de sa mort. Car si nous sommes entez à la similitude de la mort de Christ, et icelle n'est pas sans résur-

rection. Au reste, on peut exposer les mots de l'Apostre en deux sortes : ou, Que nous sommes entez avec Christ à la similitude de sa mort, ou simplement, Que nous sommes entez en la similitude. Selon la première lecture il faudroit dire que ces mots *A la similitude*, se rapporteroyent à signifier le moyen ou la manière. Et je ne nie pas qu'elle n'emporte un sens plus plein : mais pource que l'autre convient mieux à la simplicité du style, il m'a semblé bon de la prendre plustost que la première : combien qu'il n'y a pas grandement à dire, veu que toutes deux revienent finalement à un mesme sens. Chrysostome pense qu'il a dit, La similitude de la mort, pour La mort : comme en un autre passage il dit, Fait à la semblance des hommes, Philip., II, 7. Mais il me semble qu'en ce mot j'apperçoy quelque chose de plus signifiant. Outre ce qu'il sert à inférer la résurrection, il semble qu'il tend à signifier que nous ne mourons pas comme Christ a fait de mort naturelle : mais que ceste est la convenance, laquelle nous avons avec sa mort, asçavoir que comme il est passé par la mort en la chair qu'il avoit prinse de nous, ainsi nous mourons en nous, afin de vivre en luy. Ainsi donc ce n'est pas une mesme mort, mais semblable : pource qu'il faut regarder à la correspondance qui est entre la destruction de la vie présente et le renouvellement spirituel. *Entez.* Ce mot est de grand poids, et monstre clairement que l'Apostre n'exhorte pas seulement, mais plustost propose doctrine touchant le bénéfice de Christ : car il ne requiert point yci une chose, qui se doyve faire par nostre diligence on industrie : mais il parle d'un entement fait de la main de Dieu. Or il ne faut point que nous travaillions à applicquer la métaphore ou comparaison en tout et partout. Car on trouveroit incontinent diversité entre l'entement des arbres, et cest entement spirituel qui se fait de nous : pource qu'au premier le greffe tire sa nourriture de la racine, mais il retient sa propriété naturelle de fructifier. Or en cestuy-ci non-seulement nous tirons de Christ vigueur, et comme une moelle de vie, mais nous passons de nostre nature en la siene. Mais l'Apostre n'a voulu toucher autre chose que ceste efficace de la mort de Christ, laquelle se monstre en la destruction et mortification de nostre chair : semblablement l'autre de la résurrection, à renouveller en nous une meilleure nature de l'Esprit.

6 *Que nostre vieil homme.* Comme le vieil Testament est dit au regard du nouveau : ainsi le vieil homme, au regard de l'homme nouveau. Car il commence à estre vieil, quand petit à petit il se diminue et anéantit, la régénération estant commencée en l'homme. Au reste, ce mot signifie toute la nature que nous apportons du ventre de la mère, laquelle tant s'en faut qu'elle soit capable du Royaume de Dieu, qu'il est nécessaire qu'elle soit destruite et anéantie au pris que nous venons à estre restablis en la vraye vie. Il dit que ce vieil homme *a esté crucifié avec Christ*, pource que par la vertu d'iceluy il vient à estre destruit. Et nomméement il a fait une allusion à la croix, pour monstrer que nous ne sommes point mortifiez d'ailleurs, que par la participation de sa mort. Car je ne suis point de l'avis de ceux qui exposent qu'il a dit le vieil homme estre crucifié plustost que mort, pource qu'encore en quelque partie il vit et ha vigueur. J'accorde bien que c'est un propos véritable en soy, mais il ne convient point à ce passage. *Le corps de péché* qu'il met incontinent après, ne signifie pas la chair et les os, mais il emporte autant comme qui diroit, La masse de péché. Car l'homme délaissé à sa propre nature, est une masse composée de péché. Quand il dit puis après, *Afin que ne servions plus à péché*, il touche la fin et le but de l'abolissement ou destruction du corps de péché. Dont s'ensuit que cependant que nous sommes enfans d'Adam, et rien autre chose qu'hommes, nous sommes tellement serfs de péché, que nous ne pouvons rien faire que pécher : mais qu'estans entez en Christ, nous sommes délivrez de ceste misérable nécessité : non pas qu'incontinent nous cessions entièrement de pécher, mais tellement que finalement nous emportons la victoire du combat.

7 *Car celuy qui est mort, il est justifié*[1] *de péché.*
8 *Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons qu'aussi nous vivrons avec luy :*
9 *Sçachans que Christ estant ressuscité des morts, ne meurt plus, la mort n'ha plus de domination sur luy.*
10 *Car ce qu'il est mort, il est mort pour une fois à péché : mais ce qu'il vit, il vit à Dieu.*
11 *Vous aussi estimez-vous ainsi estre morts à péché, mais vivans à Dieu en Jésus-Christ nostre Seigneur.*

1) Ou, quitte.

7 *Car celuy qui est mort.* C'est un argument prins sur la propriété ou l'effet de la mort. Car si la mort abolit toutes les opérations de la vie, il faut que nous, qui sommes morts à péché, cessions de faire les opérations que le péché exerçoit et faisoit durant sa vie. Le mot de *Justifié,* se prend yci pour Absout et délivré de la servitude. Car comme celuy que le juge absout par sa sentence, est délivré, et comme despestré du lien d'accusation : ainsi la mort de péché nous délivrant de la vie d'iceluy, nous exempte aussi de toutes ses œuvres et actions. Or combien qu'entre les hommes on n'en trouvera point un qui ait ceste délivrance parfaite telle qu'il est yci dit, toutesfois il ne faut pas pourtant ou penser que ce soit une vaine spéculation de ce propos, ou perdre courage si nous ne nous trouvons du nombre de ceux qui ont totalement crucifié leur chair. Car c'est une œuvre de Dieu, laquelle ne s'accomplit pas en nous du premier jour qu'elle commence : mais augmente petit à petit, et prenant accroissement de jour en jour, comme par degrez, parvient à la fin. Voylà donc en somme comment un chacun se doit résoudre en soy-mesme touchant ce poinct, Que s'il est Chrestien, il faut qu'on voye en luy signe et tesmoignage de la communion avec la mort de Christ, de laquelle le fruit est, que sa chair avec toutes ses concupiscences soit crucifiée. Et au reste que ce n'est pas à dire qu'il n'ait rien de ceste communion, pourtant s'il sent encore les reliques de la chair vivre en sa personne : mais qu'il luy faut s'exercer assiduellement à croistre et proufiter, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au but. Car c'est beaucoup fait, quand nostre chair se mortifie de jour en jour : et ce n'est pas peu avancé, quand le règne luy estant osté, le S. Esprit domine. Il y a encores une autre communication de la mort de Christ, de laquelle l'Apostre parle, 2 Cor., IV, et en plusieurs autres passages, asçavoir la souffrance de la croix, après laquelle vient aussi la participation de la vie éternelle.

8 *Or si nous sommes morts.* Il ne répète ceci pour autre cause, sinon afin d'adjouster la déclaration qui s'ensuit puis après, Que *Christ estant une fois ressuscité, ne meurt plus :* en quoy il veut monstrer que les Chrestiens doyvent tout le temps de leur vie poursuyvre en ceste nouveauté de vie. Car s'ils doyvent représenter en eux l'image de Christ et par mortification de la chair, et par vie de l'Esprit, il faut que la première soit faite une fois pour à jamais, et que l'autre dure tousjours. Non pas qu'en un moment la chair meure en nous, comme aussi nous avons dit n'aguères : mais pource que la mortification estant commencée, il nous faut garder de reculer en arrière, et qu'il est nécessaire d'avancer tousjours. Car si nous venons derechef à nous veautrer en nostre bourbier, nous renonçons Christ, duquel nous ne pouvons estre participans, si nous ne cheminons en nouveauté de vie, comme luy, quant à sa personne, vit une vie incorruptible.

9 *La mort n'ha plus de domination sur luy.* Il semble qu'il vueille dire que la mort a une fois eu domination sur luy. Et de faict, quand il s'est donné à la mort pour nous, il s'est aucunement abandon-

né et soumis à la puissance d'icelle : à telle condition toutesfois, qu'il estoit impossible qu'il fust détenu vaincu des douleurs d'icelle, y succombant ou en estant englouti, Act. II, 24. Ainsi se soumettant pour un moment à la domination d'icelle, il l'a engouffrée à jamais. Combien qu'à dire plus simplement, ceste façon de parler, Domination de la mort, appliquée à la personne de Christ, se rapporte à la condition volontaire de mort, à laquelle la résurrection a mis fin. Le sommaire de ceci est, Que Christ, lequel maintenant vivifie ses fidèles par son Esprit, ou fait descouler sa vie en eux par une vertu secrète, en ressuscitant a esté exempté de la domination de la mort, afin d'en exempter aussi tous les siens.

10 *Il est mort pour une fois à péché.* Ce qu'il avoit dit, qu'à l'exemple de Christ nous sommes délivrez du joug de la mort à jamais, il l'accommode maintenant à son propos, asçavoir que nous ne sommes plus sujets à la tyrannie de péché. Et démonstre cela par la cause finale de la mort de Christ, asçavoir pource qu'il est mort afin d'esteindre et abolir le péché, 2 Tim., I, 10. Au reste, il faut aviser ce qui peut convenir à Christ en ceste façon de parler. Car quand il est dit estre mort à péché, il ne le faut pas entendre que c'est afin qu'il cessast de pécher, comme il se prend quand on parle de nous : mais pource qu'il a souffert la mort à cause du péché, afin que se constituant rançon et satisfaction, il réduisist à néant la force et puissance de péché. Or il dit *qu'il s'en est une fois acquitté*, nonseulement pource que par une seule oblation ayant acquis rédemption éternelle, et ayant fait par son sang la purgation du péché, il a sanctifié à jamais les fidèles, Héb. X, 14 : mais aussi afin qu'il y ait en nous une similitude correspondante mutuellement à cela. Car combien que ceste mort spirituelle à péché s'accomplisse en nous petit à petit par degrez et avancemens continuels, si est-ce toutesfois qu'on peut dire proprement que nous mourons une fois, asçavoir quand Christ par son sang nous réconciliant au Père, nous régénère aussi quant et quant par la vertu de son Esprit. *Mais ce qu'il vit.* Soit que nous exposions ceci, Envers Dieu, ou En Dieu : le sens reviendra tousjours à un : car il signifie que Christ vit maintenant au Royaume immortel et incorruptible de Dieu, une vie qui n'est plus sujette à aucune condition mortelle : de laquelle vie il faut qu'il y ait une figure qui apparoisse en la régénération des fidèles. Il est yci besoin que nous ayons souvenance du mot de *Similitude*, qui a esté exprimé ci-dessus. Car il n'entend pas que nous vivrons au ciel, comme Christ y est vivant : mais il dit que la vie nouvelle que nous menons en terre depuis la régénération, ha quelque conformité à la vie céleste de Christ. Et ce qu'il enseigne que nous devons à l'exemple d'iceluy mourir à péché, n'est pas tellement semblable des deux costez, qu'on puisse dire que c'est une mesme façon de mort. Car nous mourons à péché, quand le péché meurt en nous : mais Christ est mort à péché autrement, asçavoir d'autant qu'en mourant, il a destruit et exterminé le péché. Et aussi quand il a dit ci-dessus, que *nous croyons que nous vivrons avec luy :* il monstroit assez qu'il parle et traitte de la grâce de Christ. Car si ce n'estoit que pour nous admonester simplement de nostre devoir, il devoit ainsi dire, Puis que nous sommes morts avec Christ, il faut semblablement que nous vivions avec luy. Mais le mot de *Croire*, monstre qu'yci est traittée une doctrine de la foy, laquelle est fondée és promesses : comme si on disoit, Les fidèles se doyvent asseurer que par le bénéfice de Christ ils sont tellement morts selon la chair, qu'iceluy-mesme Christ jusques à la fin continuera en eux une nouveauté de vie. Au reste, quant à ce qu'il dit, *Nous vivrons* : et non pas, Nous vivons : ce n'est point pour rapporter ce propos à la résurrection dernière, mais c'est simplement pour noter qu'il y a un cours et train continuel de vie nouvelle, si long temps que nous sommes en ce pèlerinage terrien.

11. *Vous aussi estimez-vous.* Yci est maintenant adjoustée la déduction de l'analogie et correspondance de laquelle j'ay fait mention. Car ayant dit que Christ est une fois mort à péché, et qu'il vit éter-

nellement à Dieu : il applicque l'un et l'autre à nous, et monstre en quelle sorte c'est que maintenant nous mourons en vivant : c'est asçavoir quand nous renonçons à péché. Mais cependant il n'omet pas ce poinct, Que depuis qu'une fois nous avons embrassé la grâce de Christ par foy, combien que la mortification de la chair ne soit seulement que commencée en nous, par cela toutesfois desjà la vie de péché est esteinte, afin que puis après la nouveauté spirituelle, qui est de Dieu, dure tousjours. Car si ce n'estoit pour jusqu'à la fin, que Christ tue en nous le péché, sa grâce ne seroit guères ferme ne stable. Le sens donc de ces mots est tel, Pensez que voylà comment il est en vous : Comme Christ est mort une fois à la destruction de péché, qu'ainsi vous estes une fois morts, afin que vous cessiez d'oresenavant de pécher : voire qu'il vous faut tous les jours poursuyvre en ceste mortification qui a esté une fois commencée en vous, jusques à ce que le péché soit du tout et entièrement esteint. Comme Christ est ressuscité à une vie incorruptible, qu'ainsi par la grâce de Dieu vous estes nais derechef, afin que vous poursuyviez toute vostre vie en saincteté et justice, d'autant que ceste vertu du sainct Esprit, par laquelle vous avez esté renouvelez est éternelle, et aura vigueur à jamais. Au reste, j'ay mieux aimé retenir les propres mots de l'Apostre, *En Jésus-Christ :* que de traduire avec Erasme, Par Christ : pource que l'autre manière de parler exprime mieux cest entement qui nous fait estre un avec Christ.

12 *Que péché donc ne règne point en vostre corps mortel pour luy obéir en ses concupiscences*[1].

13 *Et n'appliquez vos membres* pour estre *armures d'injustice*[2] *à péché : mais appliquez-vous à Dieu comme de morts estans faits vivans* : *et vos membres* pour estre *armures de justice à Dieu.*

1) Asçavoir, du corps mortel, car il ne faut rapporter ces mots à Péché. 2) Ou, instrumens d'iniquité.

12 *Que péché donc.* Il commence maintenant une exhortation, qui d'elle-mesme s'ensuit de ceste doctrine qu'il a déduite touchant la participation et communion que nous avons avec Christ. C'est que combien que le péché réside en nous, il n'est pas toutesfois convenable qu'il y ait vigueur pour exercer son règne, d'autant que la vertu de sanctification doit estre éminente, et apparoistre par-dessus iceluy, en sorte que nostre vie rende tesmoignage que nous sommes vrayement membres de Christ. J'ay n'aguères adverti que le mot de *Corps* ne se prend pas pour la chair, la peau, et les os : mais pour toute la masse de l'homme, si ainsi faut parler. Ce qu'on peut plus certainement recueillir du présent passage : pource que l'autre membre qu'il mettra incontinent, touchant les parties de ce corps, s'estend mesmes à l'âme. Or S. Paul exprime ainsi par cela grossièrement l'homme terrien. Car la corruption de nostre nature fait que nous ne monstrons avoir rien qui soit digne de nostre première origine. Suyvant ceste façon de parler, Dieu se complaignant (Genèse, chapitre VI, v. 3) que l'homme aussi est devenu chair comme les bestes brutes, ne luy laisse rien qui ne soit terrien. A ce mesme sens se rapporte ce propos de Christ, Ce qui est nay de chair, est chair, Jehan, III, v. 6. Car si on réplique au contraire, que l'âme est d'autre condition : la response est aisée, asçavoir, Selon que maintenant nous sommes abbastardis, qu'aussi nos âmes sont fichées en terre, et tellement asservies au corps, qu'elles ont perdu leur excellence. Brief, la nature de l'homme est nommée Corporelle, pource qu'estant privé de la grâce céleste, il n'est seulement que comme une ombre qui s'esvanouit, ou une image. Joint que sainct Paul ne l'appelle pas simplement Corps : mais comme par mespris et desdain il dit *corps mortel :* voulant par cela enseigner, que toute la nature de l'homme tend à mort et perdition. Au reste, il appelle *Péché* cette perversité qui

réside en nos cœurs, qui nous incite à pécher, de laquelle proprement tous mesfaits et actes mauvais procèdent comme d'une source. Entre iceluy et nous il met comme au milieu *les concupiscences :* tellement que Péché est ainsi qu'un Roy, et les concupiscences sont comme les édits et ordonnances de ce Roy.

13 *Et aussi.* Depuis que péché a une fois occupé le règne et la domination dedans le cœur, incontinent toutes les parties de nous sont appliquées à l'obéissance d'iceluy. Ainsi, il descrit yci le règne de péché, par les choses qui s'en ensuyvent, c'est-à-dire par les fruits : afin de mieux monstrer que c'est qu'il nous faut faire, si nous voulons sortir de dessous son joug. Or il prend une similitude sur le faict de la guerre, appelant nos membres *armes:* ne plus ne moins que s'il disoit, Comme l'homme de guerre ha tousjours ses armes prestes, pour les mettre en besongne toutes fois et quantes qu'il luy sera commandé par son Capitaine : et n'en use jamais qu'au vouloir d'iceluy : ainsi les Chrestiens doyvent penser que toutes les parties de leurs personnes, sont armures pour la guerre spirituelle. Si donc ils abusent à mal d'aucune partie de leurs personnes, ils se rangent sous l'enseigne de péché, et se font ses soldats. Or est-il qu'ils ont fait à Dieu et à Christ serment de guerre, qu'il les tient liez et obligez : il faut donc qu'ils soyent loin d'avoir aucune intelligence ou accointance dedans le camp de péché. Que maintenant ceux desquels tous les membres sont comme des putains de Satan, appareillez à commettre toute vilenie, avisent à quel titre ils prétendent si fièrement le nom de Chrestiens. Au contraire, l'Apostre nous commande yci que nous-nous présentions et dédions totalement à Dieu : c'est-à-dire, que retenans nos cœurs et esprits de tout esgarement, auquel les cupiditez de la chair nous destournent, nous ne regardions qu'à la volonté de Dieu seul, nous soyons attentifs à escouter ses ordonnances, prests à mettre en exécution ses commandemens, et que nos membres aussi soyent destinez et consacrez à son bon plaisir : en sorte que toutes les facultez, et de nos âmes et de nos corps, n'ayent autre chose proposée que sa gloire. La raison est adjoustée : Pource que non sans cause le Seigneur ayant aboli la première vie, nous a créez à une autre, laquelle doit estre accompagnée des opérations qni luy sont propres et convenables.

14 *Car péché n'aura point domination sur vous, puis que vous n'estes point sous la Loy, mais sous grâce.*

15 *Quoy donc? pécherons-nous pourtant que nous ne sommes point sous la Loy, mais sous grâce? Ainsi n'adviene.*

16 *Ne sçavez-vous pas bien qu'à quiconque vous vous rendez serfs en obéissance, vous estes serfs de* celuy *à qui vous obéissez, soit de péché à mort, ou d'obéissance à justice*[1].

17 *Or grâces à Dieu que vous avez esté serfs de péché : mais vous avez obéy de cœur à la forme de doctrine, à laquelle vous avez esté attirez.*

18 *Estans donc affranchis de péché, vous estes faits serfs à justice.*

1) *Jean*, VIII, 34. 2 *Pierre*, II, 19.

14 *Car péché n'aura point domination sur vous.* Il n'est jà besoin que je m'arreste à réciter et réfuter les expositions qui n'ont que bien peu d'apparence de vérité, ou point du tout. Il y en a une laquelle on pourroit soustenir avec plus grand' couleur que les autres : asçavoir celle qui prend ce mot *Estre sous la Loy*, pour Estre sujet à la letre de la Loy, laquelle ne renouvelle point le cœur : en sorte qu'au contraire, *Estre sous grâce*, emporte autant comme Estre délivré des cupiditez perverses par l'Esprit de grâce. Mais encore ne l'approuvé-je pas simplement. Car si nous recevons ce sens, comment est-ce que viendroit à propos ceste interrogation qui s'ensuit incontinent, *Pécherons-nous pourtant que nous ne*

sommes point sous la Loy? Certes jamais l'Apostre n'eust adjousté conséquemment ceste question, s'il n'eust yci entendu de dire, que nous sommes absous et délivrez de la rigueur de la Loy, afin que Dieu ne procède plus contre nous à la rigueur du droict, comme on dit. Parquoy il n'y a point de doute qu'il n'ait yci voulu toucher quelque délivrance de la servitude de la Loy du Seigneur. Mais laissant là tout débat et dispute, je déclareray en brief ce que j'en pense. Premièrement, il me semble que c'est yci une consolation pour confermer les fidèles, afin qu'ils ne défaillent en cest exercice de saincteté, sentans leur imbécillité. Il les avoit exhortez d'appliquer toutes leurs facultez à l'obéissance de justice. Mais comme ainsi soit qu'ils portent avec eux les reliques de la chair, il ne se peut faire aucunement qu'ils ne clochent en quelque sorte. Et pourtant, afin qu'ils ne perdent courage estans abbatus pour le sentiment de leur infirmité, il vient au-devant de bonne heure, entremeslant une consolation laquelle il prend sur ce que leurs œuvres ne sont plus maintenant prinses à la rigueur de l'examen de la Loy, mais que Dieu les accepte bénignement et gracieusement, pardonnant l'impureté ou immondicité qui est encore de reste en icelle. Il est impossible de soustenir le joug de la Loy, qu'il ne casse ou brise ceux qui le portent. Parquoy il reste que les fidèles cherchent leur refuge en Christ, implorans son aide comme de celuy qui est autheur et protecteur de leur liberté. Et aussi de sa part il se monstre tel. Car pour ceste cause s'est-il soumis à la servitude de la Loy, à laquelle autrement il n'estoit point déteur, afin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy, comme dit l'Apostre, Gal., IV, v. 5. Ainsi donc, *N'estre pas sous la Loy*, signifie non-seulement que la letre morte ne nous prescrit plus les choses qui ne nous apportent que condamnation, d'autant que nous sommes du tout incapables de les faire : mais aussi que nous ne sommes plus sujets à la Loy, entant qu'elle requiert une justice parfaite, en dénonçant la mort à tous ceux qui auront décliné en quelque endroit que ce soit. Sous le mot de *Grâce*, nous entendons semblablement toutes les deux parties de la rédemption : c'est asçavoir la rémission des péchez, par laquelle Dieu nous impute justice : et la sanctification de l'Esprit, par laquelle il nous réforme à bonnes œuvres, et par manière de dire, nous crée de nouveau. Je pense que ce mot *Mais*, est mis pour *Car:* ce qui se trouve assez souvent : comme s'il estoit dit, Pource que nous sommes sous grâce, pourtant nous ne sommes plus sous la Loy. Or maintenant le sens sera bien clair. Car l'Apostre nous veut consoler, afin qu'en l'exercice de bien faire auquel nous sommes appelez, nous ne perdions courage, pource que nous sentons encore beaucoup d'imperfection en nous. Car quoy que les aiguillons de péché nous donnent des affaires et du torment, tant y a toutesfois qu'il ne peut nous subjuguer et vaincre : pource que par l'Esprit de Dieu nous en venons à bout, et le surmontons : d'avantage estans sous grâce, nous sommes délivrez de ceste maistrise et domination rigoureuse de la Loy. Au reste, il faut yci entendre ce que l'Apostre présuppose pour tout résolu, Que tous ceux qui sont destituez de la grâce de Dieu, estans estreints du joug de la Loy, sont détenus sous condamnation. Et mesme on peut recueillir de ce passage en concluant au contraire, que les hommes, tandis qu'ils sont sous la Loy, sont détenus sous la domination de péché.

15 *Quoy donc? etc.* Pource que tousjours la sagesse de la chair se rebecque, et ha quelque chose à dire contre les mystères de Dieu, pour une bonne occasion et bien nécessaire il met ceste anticipation pour obvier aux répliques. Car comme ainsi soit que la Loy est la règle de bien vivre, et ait esté donnée pour conduire et gouverner les hommes, la rigueur d'icelle estant relaschée, il nous semble incontinent que toute discipline est mise bas, et que s'en est fait : qu'on oste toute correction pour laisser les hommes faire à leur plaisir : brief, qu'il ne demeure plus aucun esgard ou différence entre le bien et le mal. Mais nous-nous abusons bien en cela, de penser que l'abrogation de la Loy soit pour abo-

lir la justice laquelle Dieu enseigne et commande en la Loy : considéré que cela ne doit point estre tiré aux commandemens de bien vivre, lesquels Christ conferme plustost et establit, que de les abolir, Matthieu, V, 17. Et c'est là la propre et droite solution, Asçavoir que la malédiction seulement de la Loy est ostée, à laquelle, sans la grâce, tous hommes sont sujets. Mais combien que sainct Paul ne l'exprime pas ainsi clairement et apertement, il le donne toutesfois obliquement à entendre.

Ainsi n'adviene. 16 *Ne sçavez.* Ce n'est point une simple rejection, ainsi qu'on a pensé : comme s'il aimoit mieux détester une telle question, que de s'amuser à la réfuter. Car il adjouste incontinent après la réfutation prinse sur la nature des choses contraires : dont le sens est tel, Le joug de Christ, et celuy de péché sont trop mal accordans, pour dire qu'un homme les puisse porter tous deux ensemble. Si nous péchons, nous-nous rangeons sous la servitude de péché. Or au contraire, les fidèles ont esté rachetez de la tyrannie de péché, afin qu'ils soyent au service de Christ. Il est donc impossible qu'ils demeurent encore assujetis et attachez à péché. Mais il vaudra mieux espluscher de plus près la déduction et le fil de l'argument, comme S. Paul l'a ordonné. *A qui vous obéissez.* Ce mot A qui, emporte autant yci comme Car : comme souvent on le trouve ainsi. Comme si quelqu'un disoit, Il n'y a meschanceté de laquelle ne soit coulpable le meurtrier de père, lequel n'a point fait de conscience de commettre un forfait si extrême, et une cruauté de laquelle les bestes brutes mesmes, par manière de dire, auroyent horreur. Car en ce propos ces mots, Lequel n'a point fait de conscience, etc., signifient la raison, comme si on disoit, Car il n'a point fait de conscience, etc. Au reste, ceste raison que rend yci S. Paul est prinse en partie des effets, en partie de la nature des corrélatifs[1]. Car premièrement, s'ils obéissent, il conclud qu'ils sont serviteurs : d'autant qu'obéissance monstre que cestuy-là ha authorité de commander, lequel range ainsi la personne pour estre obéy d'icelle. Et c'est là la première raison prinse de l'effet de servitude, comme j'ay dit : de laquelle s'ensuit puis après l'autre : Si vous estes serfs, il faut nécessairement dire aussi que la domination est à celuy duquel vous estes serfs. *Ou d'obéissance.* En ceci il n'a pas du tout observé la propriété de parler. Car, s'il eust voulu faire rencontrer les membres opposites l'un à l'autre, il faloit dire, Ou de justice à vie. Mais d'autant que le changement de mots n'empeschoit en rien le sens, il a mieux aimé par le nom d'obéissance exprimer que c'estoit de justice. Et toutesfois encore en ce mot Obéissance, il y a une figure nommée Métonymie[2] : car il est prins pour les commandemens mesmes de Dieu. Au reste, quant à ce qu'il a mis ce mot simplement, sans adjouster à qui se rend ceste obéissance : en cela il a voulu monstrer qu'il n'y a autre que Dieu seul qui doyve tenir les consciences sujetes, et avoir domination par-dessus. Car pour ceste cause Obéissance mesme, sans exprimer le nom de Dieu, se rapporte néantmoins à Dieu, pource qu'elle ne peut estre bigarrée, comme on dit, c'est-à-dire tenir de plusieurs.

17 *Or grâces à Dieu.* C'est l'application de la similitude au propos qu'il traitte présentement : en laquelle ayant seulement à les advertir qu'ils ne sont plus maintenant serfs de péché, il adjouste une action de grâces. Premièrement afin de monstrer que cela ne vient point de leur mérite, mais d'une miséricorde de Dieu singulière. D'avantage aussi afin que de ceste action ils apprenent quant et quant, combien grand est ce bénéfice de Dieu, et que d'autant plus ils soyent accouragez à avoir le péché en détestation. Or il rend grâces, non pas pour le regard du temps qu'ils ont esté serfs de péché, mais pour la délivrance

1) On appelle corrélatifs, deux noms qui se disent au regard l'un de l'autre, et dont l'un estant mis, il faut présupposer que l'autre est : comme Père, Fils : Mari, Femme : et en ce passage, Maistre, Serviteur.

2) C'est quand un mot est prins pour l'autre, à cause qu'ils s'attouchent en quelque sorte. Comme quand le pain en la Cène est nommé corps de Christ, pource qu'il est signe du corps de Christ, lequel les fidèles reçoyvent là vrayement c'est une métonymie : ainsi qu'il a esté noté Matth., XXVI, 26. Et yci Obéissance est prinse pour ce en quoy on rend obéissance : asçavoir pour les Commandemens.

qui est venue depuis, quand ils ont cessé d'estre ce qu'auparavant ils estoyent. Au reste, la comparaison qu'il fait yci tacitement de leur estat passé avec celuy de présent, emporte un poids. Car en cela l'Apostre baille une attainte aux calomniateurs de la grâce de Christ, en monstrant que sans icelle tout le genre humain est tenu captif sous péché : et au contraire, que si tost qu'elle vient à se desployer, le règne de péché cesse. De ceci on peut recueillir, que quand nous sommes affranchis de la Loy, ce n'est pas afin que nous péchions. Car la Loy ne perd point sa domination, que quant et quant la grâce de Dieu ne mette la main sur nous, nous prenant pour siens, afin de restablir en nous la justice. Et pourtant il est impossible que nous soyons sous péché, quand la grâce de Dieu règne en nous. Car nous avons desjà dit auparavant, que sous ce mot de *Grâce* est comprins l'Esprit de régénération. *Vous avez obéy de cœur.* Yci derechef S. Paul compare comme choses opposites, la vertu secrète de l'Esprit, avec la letre externe : comme s'il disoit, que Christ forme beaucoup mieux les cœurs au dedans, que si la Loy usoit de contrainte en menaçant et donnant frayeur. Ainsi est réfutée ceste calomnie, Que si Christ nous délivre de la sujétion de la Loy, il donne liberté de pécher. Car il ne lasche point la bride aux siens à un desbordement desréglé, afin qu'ils s'esgayent sans modestie, comme chevaux eschappez à travers champs : mais il les ramène à une façon de vivre légitime, en saincteté et honesteté. Au reste, combien qu'Erasme après l'ancien translateur Latin ait mieux aimé traduire *La forme :* toutesfois j'ay esté contraint de laisser en ma translation Latine le mot Grec duquel a usé S. Paul, asçavoir *Typus:* sinon qu'on aimast mieux le mot d'Exemplaire ou Patron. Car il me semble qu'il entend un vif pourtrait de justice, lequel Christ engrave en nos cœurs. Et iceluy se rapporte à ce qui est contenu et prescrit en la Loy, à quoy il faut que toutes nos opérations soyent réglées et compassées, en sorte qu'elles ne déclinent n'a dextre n'a senestre.

18 *Estans donc affranchis.* Le sens est tel, C'est une chose absurde, qu'un homme après estre affranchi, demeure encore en la condition servile. Car il doit se maintenir et entretenir en l'estat de liberté, lequel il a receu. Il n'est donc pas convenable que vous soyez rangez et remis sous la domination de péché, de laquelle vous avez esté affranchis par la délivrance que Christ a faite. C'est un argument prins de la cause efficiente, comme on dit. Après cela s'ensuit un autre prins de la cause finale : Pour ceste cause avez-vous esté retirez de la servitude de péché, afin que vous passissiez au règne de justice. Et pourtant il faut que vous mettiez du tout en oubli péché, et appliquiez tout vostre cœur à justice, au service et obéissance de laquelle vous avez esté amenez. Or il faut yci noter comment nul ne peut servir à justice, si devant il n'est délivré de la tyrannie de péché, par la puissance et grâce de Dieu. Comme Christ luy-mesme tesmoigne, Si le Fils vous affranchit, vous serez vrayement francs (Jean, VIII, 36). Où seront doncques nos préparations procédantes de la vertu du franc arbitre, si le commencement de bien faire procède de cest affranchissement, que la seule grâce de Dieu nous apporte?

19 *Je parle à la façon des hommes, à cause de l'infirmité de vostre chair. Ainsi que vous avez appliqué vos membres pour servir à ordure et iniquité, à* faire *iniquité : ainsi appliquez maintenant vos membres pour servir à justice en sanctification.*

19 *Je parle à la façon des hommes.* Il dit qu'il parle selon l'homme, non pas quant à la substance, mais quant à la forme. Comme Christ en S. Jehan, III, 12, dit qu'il présente des choses terriennes, comme ainsi soit toutesfois qu'il parlast des mystères célestes : mais non pas en termes si magnifiques comme la grandeur

des choses le méritoit, d'autant qu'il s'àbbaissoit à la capacité du peuple ignorant et tardif d'entendement. Or l'Apostre use de ceste préface, afin de mieux démonstrer que c'est une calomnie par trop lourde et vileine, quand on veut faire à croire que la liberté acquise par Christ donne congé de pécher, et lasche la bride à mal faire. Aussi quant et quant il admoneste les fidèles, qu'il n'y a rien plus absurde, et qui leur tourne à plus grand'honte, que de dire qu'ils soyent venus jusques à faire moins de conte de la grâce spirituelle de Christ, que d'un affranchissement terrien. Comme s'il disoit, Je pourroye en faisant comparaison de justice à péché, monstrer combien vous devez estre ravis d'une plus grande ardeur à l'obéissance d'icelle, que vous n'avez obéy à péché : mais afin d'ottroyer quelque chose à vostre infirmité, je me déporte de faire ceste comparaison. Toutesfois, quoy que je vous vueille traitter doucement, si est-ce que je puis justement requérir de vous, que pour le moins vous ne soyez point plus froids et négligens à suyvre justice, que vous avez esté à obéir à péché. Ceste façon de parler emporte une espèce de ceste figure que les Latins nomment Réticence, qui est quand nous voulons que ceux ausquels nous parlons, entendent quelque chose de plus grand que nous n'exprimons par paroles. Car quoy qu'il semble que l'Apostre ne requière pas tant : si est-ce néantmoins qu'il les exhorte à rendre obéissance à justice, d'autant plus grande affection, qu'elle est plus digne qu'on luy obéisse, que n'est péché. *Ainsi que vous avez appliqué.* C'est-à-dire, Comme ainsi soit que par ci-devant toutes les parties de vous ayent esté prestes à l'obéissance de péché, on a bien cognu évidemment par cela, comment la perversité de vostre chair vous tenoit liez et asservis d'une façon misérable. Or monstrez-vous donc maintenant aussi alaigres et prompts à vous ranger sous la domination de Dieu, et mettre en effet ce qu'il commande : et qu'il n'y ait point maintenant une affection moindre à bien faire, qu'elle n'a esté le temps passé à pécher. Vray est qu'il n'observe pas l'ordre de l'antithèse à faire rencontrer les membres opposites d'un costé et d'autre : comme en la 1re aux Thessalon., IV, 7, il oppose Immondicité à Saincteté : toutesfois son intention est toute claire. Premièrement il met deux espèces, *Immondicité* et *Iniquité* : desquelles la première est opposée à chasteté et sainctetė : l'autre se rapporte aux injures et outrages par lesquels le prochain est blessé. Après il répète deux fois le mot d'Iniquité, en divers sens. Car au commencement il signifie rapines, fraudes, perjures, et toute manière d'outrages : à la seconde fois un desbauchement universel de la vie : comme s'il avoit ainsi mis, Vous avez abandonné et prostitué vos membres à commettre œuvres iniques, afin que le règne d'iniquité eust vigueur en vous. J'expose le mot de *Justice*, comme estant mis pour la loy et règle de vivre justement, de laquelle la fin est *sanctification :* asçavoir que les fidèles se consacrent en pureté au service de Dieu.

20 *Car quand vous estiez serfs de péché, vous estiez francs à justice*[1].
21 *Quel fruit donc aviez-vous lors és choses desquelles maintenant vous avez vergongne? certes la fin d'icelles est mort.*
22 *Mais maintenant estans affranchis de péché, et faits serfs à Dieu, vous avez vostre fruit en sanctification*[2], *et pour fin vie éternelle.*
23 *Car les gages de péché* c'est *mort : et le don de Dieu* c'est *la vie éternelle en Jésus-Christ nostre Seigneur.*

1) Ou, francs quant à justice. Ou, justice n'avoit que veoir sur vous. 2) Ou, sainctetė.

20 *Car quand, etc.* Il répète encore ce discord, duquel il avoit fait mention, qui est entre le joug de justice et celuy de péché. Car péché et justice sont des choses tant contraires, qu'il est nécessaire que celuy qui s'addonne à l'une, aban-

donne l'autre. Ce qu'il fait, afin qu'en les considérant chacune à part, il apparoisse plus clairement que c'est qu'il faut attendre de l'une et de l'autre. Car la distinction et séparation des choses, apporte plus grande lumière, à ce qu'on puisse mieux considérer la nature de chacune. Ainsi donc, il met péché d'un costé, et justice de l'autre. Et lors ayant ainsi mis différence, il monstre ce qui s'ensuit d'une part et d'autre. Qu'il nous souviene donc que l'Apostre fait encore yci un argument prins des choses contraires, en ceste sorte, Cependant que vous avez esté serfs de péché, vous estiez affranchis de justice : maintenant la condition estant changée au contraire, c'est raison que vous serviez à justice, d'autant que vous estes délivrez du joug de péché. Il appelle *Francs à justice*, ceux qui ne sont retenus d'aucune bride d'obéissance pour ensuyvre justice. C'est cela la licence de la chair, laquelle nous affranchit tellement de la sujétion de Dieu, qu'elle nous asservit au diable. Voylà donc une misérable et maudite liberté, qui d'une impétuosité desbordée, ou plustost enragée s'esgaye à nostre ruine et perdition.

21 *Quel fruit donc, etc.* Il ne pouvoit avec plus grand poids exprimer ce qu'il vouloit dire, qu'en appelant leur propre conscience en tesmoignage, et comme en leur personne confessant la povreté et la honte des hommes, cependant qu'ils sont sans la grâce de Christ. Car les fidèles, incontinent qu'ils commencent à estre illuminez par l'Esprit de Christ, et la prédication de l'Evangile, recognoissent volontiers et franchement, que toute leur vie passée, laquelle ils ont menée hors Christ, a esté damnable : et tant s'en faut qu'ils taschent de l'excuser, que plustost ils ont honte d'eux-mesmes. Et mesmes ils se réduisent tousjours en mémoire ceste souvenance de leur povreté et ignominie, afin qu'estans par ce moyen abbatus de honte, et confus en eux-mesmes, ils s'humilient plus au vray et à bon escient devant le Seigneur. Et ce n'est point un terme superflu, quand il dit, *Maintenant vous avez vergongne* : car par ce mot il donne à entendre combien nous sommes entachez d'une amour de nous-mesmes aveuglée, estans enveloppez des ténèbres de péchez, veu que nous n'appercevons point ces ordures si grandes comme elles sont en nous. Il n'y a que la seule lumière du Seigneur, laquelle puisse ouvrir nos yeux, pour leur faire veoir la vilenie qui est cachée en nostre chair. C'est donc alors qu'on peut dire d'un homme à la vérité, qu'il a proufité és premiers commencemens et fondemens de la philosophie Chrestienne, quand il a bien apprins de se desplaire en soy-mesme, et d'estre confus de honte de sa misère. Finalement, par ce qui s'ensuit, il monstre encore plus apertement combien ils doyvent avoir honte et rougir en eux-mesmes, considérans qu'ils ont esté prochains à trébuscher en la mort et ruine éternelle, et mesme que desjà ils estoyent entrez dedans les portes de la mort, si Dieu par sa miséricorde ne les en eust retirez.

22 *Vous avez vostre fruit en sanctification.* Comme ci-devant il a proposé double fin de péché, autant en met-il de justice. Péché apporte en ceste vie les tormens de mauvaise conscience, et puis après la mort éternelle. Ainsi de justice nous en recueillons présentement un fruit, asçavoir sanctification : et pour l'advenir en espérons la vie éternelle. Si nous ne sommes stupides tant et plus, ces choses doyvent engendrer en nos cœurs une haine et horreur de péché, au contraire une amour et désir de justice. Au reste, quant à ce mot Grec que nous avons traduit, *Fin* : aucuns aiment mieux dire Tribut, ou Taille : comme aussi le mot ha ceste signification quelque fois : mais il me semble que cela ne convient point à l'intention de l'Apostre. Car combien qu'il soit vray que la peine de la mort est comme un tribut que nous payons à péché, toutesfois le nom de Tribut ne conviendroit pas puis après à l'autre membre, auquel S. Paul l'applicque aussi. Car la vie éternelle ne sera pas appelée tribut de justice.

23 *Car les gages de péché c'est mort.* Pource que le mot Grec *Opsonia*, lequel nous avons yci traduit Gages, entre les autres significations qu'il ha, se prend quelques fois pour la portion ou les vivres

qu'on bailloit aux gens d'armes pour chacun jour ou mois, qui ne contenoyent pas beaucoup : il y en a qui pensent que sainct Paul en comparant la mort à cela, vueille par un terme desdaigneux donner à entendre combien povre et malheureux est le loyer que recoyvent les pécheurs. Mais il semble plustost qu'il vueille obliquement toucher et taxer les appétis aveuglez de ceux qui s'affriandent et s'amorsent aux alléchemens mortels de péché, ne plus ne moins que les poissons se prenent à l'ameçon. Toutesfois il sera beaucoup plus simple de prendre ce mot pour Loyer et Gages, sans subtilizer d'avantage. Car si nous regardons la quantité, certes le loyer des réprouvez, qui est la mort, n'est pas petit, mais monte beaucoup. Or ceci est la conclusion et comme l'épilogue de la sentence précédente. Non pas toutesfois que sainct Paul face yci en autres termes une répétition superflue de mesme propos : mais il a voulu en doublant la frayeur et horreur, nous rendre péché d'autant plus détestable. *Et le don, etc.* Ceux-là s'abusent qui tournent ainsi ceste proposition, La vie éternelle est don de Dieu : comme si La vie, estoit ce de quoy on parle : et, Don de Dieu, estoit ce qu'on en dit. Car ce sens-là ne conviendroit point à clorre l'antithèse qu'il fait. Mais comme il a desjà monstré que péché n'engendre que la mort, ainsi maintenant il adjouste, que ce don de Dieu, asçavoir nostre justification et sanctification, nous apporte la béatitude de la vie éternelle. Ou si on aime mieux autrement : Comme péché est cause de la mort, ainsi la justice qui nous est donnée par Christ, nous rend la vie éternelle. Cependant toutesfois on pourra recueillir bien asseuréement d'yci, que tout nostre salut procède entièrement de la grâce de Dieu, et de sa pure libéralité. Car autrement il eust peu dire, que les gages de justice c'est la vie éternelle : pour faire justement rencontrer les membres opposites l'un à l'autre, sans rien adjouster plus. Mais il avoit esgard que c'est du don de Dieu que nous l'obtenons, et non pas de nostre mérite : et d'avantage, que ce don n'est pas nud ou simple, ains contient deux parties. Car nous sommes réconciliez à Dieu, estans revestus de la justice de son Fils, et par la vertu de l'Esprit nous sommes régénérez à sainctteté. Et pourtant il a adjousté, *En Jésus-Christ :* afin de nous destourner de toute opinion de nostre dignité.

CHAPITRE VII.

1 *Ne sçavez-vous pas, frères* (*car je parle à ceux qui cognoissent la Loy*) *que la Loy ha domination sur l'homme, tout le temps qu'il vit?*

2 *Car la femme mariée, tant que son mari vit, luy est obligée par la Loy : mais si son mari meurt, elle est délivrée de la loy du mari*[1].

3 *Le mari donc vivant, elle sera appelée adultère, si elle se joint à un autre mari : mais si son mari meurt, elle est délivrée de la loy, tellement qu'elle ne sera point adultère, si elle est jointe à un autre mari.*

4 *Ainsi mes frères, vous estes aussi morts à la Loy par le corps de Christ : afin que soyez à un autre,* asçavoir *à celuy qui est ressuscité des morts, à celle fin que fructifions à Dieu.*

1) 1 *Cor.*, VII, 39.

Combien qu'il eust suffisamment résolu la question touchant l'abrogation de la Loy, selon la briefveté qu'il y a tenue : toutesfois, et pource qu'elle est difficile en soy, et aussi qu'elle en pouvoit engendrer plusieurs autres, il reprend encore le propos, et recommence à déduire plus amplement en quelle sorte la Loy nous est abolie : puis après il monstre comment cela nous revient à bien grand proufit : pource que la Loy nous tenant obligez à soy hors de Christ, ne peut autre chose que nous damner. Et afin que sur cela personne ne prene occasion de blas-

mer la Loy, il propose les objections de la chair, et les réfute : où il traitte avec grande grâce une matière fort notable de l'usage de la Loy.

1 *Ne sçavez-vous pas.* Voyci une proposition générale que sainct Paul met, Que la Loy n'est à autre fin donnée aux hommes, sinon pour régler et gouverner la vie présente, et qu'envers les morts elle n'ha aucun lieu. Après cela il en adjoustera une autre spéciale, asçavoir, Que nous sommes morts à la Loy par le corps de Christ. Les autres entendent qu'en ce commencement S. Paul vueille dire, Que tandis que l'usage de la Loy est en vigueur, aussi la domination d'icelle demeure pour nous tenir enserrez. Mais pource que ceste sentence est plus obscure, et ne convient point si proprement à l'application et proposition spéciale qui s'ensuyvra après, j'aime mieux suyvre ceux qui entendent ceci estre dit de la vie de la Loy, et non pas de celle de l'homme. Au reste, l'interrogation qu'il fait yci, est bien de plus grand poids pour establir la certitude de ce qu'il dit, que s'il eust couché le propos simplement : car elle monstre que la chose n'est incognue ne nouvelle à aucun d'eux, mais que tous également sont d'accord en cela. *Car je parle*, *etc.* Ceste parenthèse se doit rapporter au mesme regard que la première proposition : comme s'il disoit, Qu'il sçait bien qu'ils ne sont point si ignorans ou mal exercez en la Loy, que de douter de cela. Au reste, combien qu'en ces deux propos où le mot de *Loy* est exprimé, nous pourrions entendre toutes loix ensemble, toutesfois il vaut mieux le prendre pour la Loy de Dieu, de laquelle aussi maintenant est la dispute. Quant à ce qu'aucuns pensent que S. Paul attribue aux Romains cognoissance de la Loy, pource qu'ils gouvernoyent une grande partie du monde sous eux, et par leurs loix : c'est une conjecture puérile et mal à propos. Car ceux ausquels il parle, estoyent en partie Juifs ou autres estrangers, en partie gens du commun populaire et de basse condition. Et mesmes il ha esgard principalement aux Juifs, avec lesquels il avoit à débatre touchant l'abrogation de la Loy. Et afin qu'il ne leur semble qu'il les vueille surprendre finement par propos qu'ils n'entendent point, il monstre qu'il prend une maxime toute commune, et cognue à un chacun; laquelle ils ne pouvoyent ignorer, ayans esté dès leur enfance nourris en la doctrine de la Loy.

2 *Car la femme*, *etc.* Il amène une similitude pour prouver que nous sommes tellement délivrez de la Loy, qu'elle n'ha plus aucune domination sur nous proprement et de droict qu'il luy appartiene. Or combien qu'il peust bien prouver cela par d'autres raisons, toutesfois pource que l'exemple du mariage venoit fort bien à poinct pour esclarcir et enrichir ce propos, pour confirmation il a yci entrelacé une similitude prinse de là. Au reste, afin que personne ne se trouble de ce que les membres entre lesquels il fait comparaison, ne se rencontrent pas droitement à l'opposite l'un de l'autre, il faut que nous soyons advertis que l'Apostre a voulu de propos délibéré, en faisant un petit changement, éviter un terme qui eust esté quelque peu odieux. Pour continuer l'ordre de la similitude il devoit dire, La femme après la mort de son mari est délivrée du lien de mariage : la Loy qui tient lieu de mari envers nous, est morte quant à nous. Il s'ensuit donc que nous sommes délivrez et affranchis de la puissance d'icelle. Mais de peur d'offenser les Juifs, en usant d'un mot qui eust semblé un peu rude, s'il eust dit que la Loy est morte : il l'a un petit tourné autrement, disant que nous sommes morts à la Loy. Il est vray que l'opinion d'aucuns est, qu'il fait un argument de la chose moindre à celle qui est plus grande : toutesfois pource que je crains que cela ne soit quelque peu trop contraint, j'aime mieux suyvre le premier sens, qui est plus simple. Nous dresserons donc tout l'argument par ordre en ceste sorte : La femme, du vivant de son mari, luy est sujete par la Loy, en sorte qu'elle ne peut s'accointer d'un autre : mais après la mort de son mari, elle est délivrée du lien de ceste loy, en sorte qu'il luy est libre de se marier à qui elle voudra.

Puis après s'ensuit l'application.

La Loy a esté comme nostre mari, sous le joug de laquelle nous estions détenus jusques à ce qu'elle nous a esté morte.

Or après la mort de la Loy, Christ nous a retirez : c'est-à-dire, nous ayant délivrez de la Loy, il nous a conjoints à soy.

Il s'ensuit donc qu'estans conjoints à Christ, qui est ressuscité des morts, à luy seul nous devons adhérer et nous tenir. Et comme depuis la résurrection, la vie de Christ est éternelle, ainsi il n'y aura plus de divorce ci-après entre nous et luy. Au reste, le mot de *Loy* en ce passage n'est pas partout prins en mesme sens : mais aucunesfois il signifie le droict qui est mutuellement de l'une des parties à l'autre en mariage : aucunesfois la puissance du mari : et en un autre endroit la doctrine de Moyse. D'avantage, il nous faut aussi entendre, que S. Paul touche yci seulement ceste partie de la Loy qui est propre et péculière au ministère de Moyse. Car entant que Dieu a comprins en dix Commandemens ce qui est droit et bon à faire, et a réglé nostre vie, il ne nous faut point songer en cela aucune abrogation de la Loy, d'autant que la volonté de Dieu doit demeurer tousjours en vigueur. Ainsi donc, qu'il nous souviene bien que ce n'est point yci une délivrance ou exemption de la justice qui nous est enseignée en la Loy, mais de l'exaction rigoureuse d'icelle, et de la malédiction qui s'en ensuit. La règle donc de bien vivre que la Loy nous prescrit, n'est point abolie, mais bien ceste qualité qui est à l'opposite de la liberté acquise par Christ : asçavoir quand elle requiert une perfection entière : et d'autant que nous ne l'apportons pas, elle nous astreint sous la condamnation de mort éternelle. Cependant, pource que ce n'estoit pas yci son intention de traitter et décider du droict de mariage, il ne s'est pas soucié de réciter par ordre toutes les causes qui mettent la femme en liberté, et la séparent d'avec son mari. Et pourtant ce seroit folie d'en chercher yci doctrine et résolution certaine.

4 *Par le corps de Christ.* Premièrement, Christ en dressant la croix pour mémorial de sa victoire, a triomphé sur le péché : et afin que ce fust fait, il a falu que l'obligation laquelle nous tenoit liez, fust mise en pièces, Col., II, 14. Or ceste obligation c'est la Loy, laquelle cependant qu'elle exerce sa vertu, nous rend obligez et redevables à péché : et pourtant elle est appelée Vertu de péché. Nous avons donc esté délivrez par le cancellement de ceste obligation, lequel a esté fait au corps de Christ, quand il fut attaché à la croix. Mais l'Apostre passe encore plus avant, asçavoir, Que le lien de la Loy a esté rompu, non pas afin que nous vivions à nostre plaisir, comme la femme vefve est en sa liberté, tant qu'elle demeure en son vefvage : mais que nous sommes desjà liez à un autre mari : et mesme que de main en main sortans de la puissance de la Loy, nous avons esté rendus à Christ. Cependant il addoucit la rudesse de ce propos, en disant que Christ nous a délivrez du joug de la Loy, afin de nous conjoindre à son corps. Car combien que Christ se soit pour un temps volontairement assujeti à la Loy, ce n'est pas toutesfois raison que la Loy ait domination sur luy. Or la liberté qui lui est propre, il la communique aussi à ses membres. Et pourtant, ce n'est pas merveille s'il exempte du joug de la Loy ceux lesquels il conjoint à soy d'un lien sacré, afin qu'ils soyent un corps avec luy. *A celuy, etc.* Nous avons desjà dit que Christ succède au lieu de la Loy, afin qu'on n'imagine point de liberté hors iceluy, ou qu'aucun ne présume de faire divorce avec la Loy, n'estant point encore mort à soy-mesme. Or il a usé de ceste circonlocution, pour dénoter l'éternité de vie, laquelle Christ ha depuis sa résurection : afin que les Chrestiens sçachent que ceste conjonction sera perpétuelle. Au reste, du mariage spirituel de Christ avec l'Eglise, il en parle plus clairement aux Ephésiens, chap. V. *A celle fin que, etc.* Tousjours il adjouste la cause finale, afin que personne ne lasche la bride à sa chair et à ses concupiscences sous couleur de ce que Christ nous a affranchis de la servitude de la Loy. Car il nous a avec soy offerts en sacrifice au Père, et à ceste fin

il nous régénère, asçavoir à ce que nous fructifions à Dieu en nouveauté de vie. Or nous sçavons quels fruits le Père céleste requiert de nous, c'est asçavoir de sainctete et justice. Et ne faut pas penser que de servir à Dieu, ce soit une chose qui dérogue à nostre liberté. Mais qui plus est, si nous voulons jouir de ce bénéfice tant excellent de Christ, il ne nous est plus d'oresenavant licite de penser à autre chose, que d'avancer la gloire de Dieu : qui est cela pour quoy Christ nous a prins à soy : et sans cela nous demeurons serfs, non-seulement de la Loy, mais aussi de péché et de mort.

5 *Car quand nous estions en la chair, les affections des péchez (lesquelles estoyent par la Loy) avoyent vigueur en nos membres, pour fructifier à la mort.*

6 *Mais maintenant nous sommes délivrez de la Loy, estans morts à celle en laquelle nous estions retenus*[1] *: afin que nous servions en nouveauté d'Esprit, et non point en ancienneté de letre.*

1) Ou, estant mort à celuy en qui nous estions retenus.

5 *Car quand nous estions.* Par le contraire il monstre encore plus clairement comment ceux qui se vantoyent d'estre zélateurs de la Loy, faisoyent mal de vouloir encore détenir les fidèles sous la domination d'icelle. Car tant que la doctrine litérale de la Loy domine, et desploye sa vigueur sans l'Esprit de Christ, les affections désordonnées de la chair ne sont point réprimées par cela, mais plustost s'eschauffent d'avantage pour jetter tant plus fort leurs bouillons. Dont s'ensuit que le règne de justice ne vient point à estre establi, sinon quand Christ nous affranchit de la domination de la Loy. Quant et quant S. Paul nous admoneste quelles œuvres nous sont séantes depuis que nous sommes délivrez de la Loy. Tandis donc que l'homme est détenu sous le joug de la Loy, il ne peut autre chose faire qu'acquérir la mort en péchant continuellement. Si la servitude de la Loy n'engendre que péché, l'affranchissement donc d'icelle qui est le contraire, doit tendre à justice. Si la première mène à la mort, l'autre donc a la vie. Mais espluchons les propres mots de S. Paul. Quand il veut descrire nostre condition, du temps que nous estions sous la domination de la Loy, il dit que nous estions *En la chair.* Dont nous entendons que tous ceux qui sont sous la Loy, n'en ont autre chose, sinon que les oreilles sont batues du son extérieur d'icelle, sans fruit et efficace : pource qu'au dedans ils sont destituez de l'Esprit de Dieu : et pourtant il faut nécessairement qu'ils demeurent du tout corrompus et vicieux, jusques à ce qu'un autre meilleur remède soit appliqué pour guérir le mal. Et notons ceste formule ou façon de parler dont l'Escriture use communéement, *Estre en la chair :* pour, Estre seulement doué des grâces de nature, sans ceste grâce singulière laquelle Dieu despartit à ses éleus. Or si tout cest estat de vie consiste en vice, par cela il appert qu'il n'y a naturellement aucune partie de nostre âme, entière : et que toute la vertu de nostre libéral arbitre, n'est sinon de jetter de tous costez comme dards, des affections perverses. *Les affections, etc.* C'est-à-dire, La Loy suscitoit en nous des affections perverses, lesquelles desployoyent leur efficace en toutes les parties de nous. Car il n'y avoit pas une seule partie qui ne servist à affections perverses. Voylà donc l'opération de la Loy, et ce qu'elle peut faire en nous, si le maistre intérieur, qui est le S. Esprit, n'y besongne : asçavoir d'embraser nos cœurs pour y faire bouillonner telles cupiditez. Mais il faut observer, que c'est avec la nature de l'homme vicieuse que la Loy est yci comparée : de laquelle nature la perversité et les appétis désordonnez, tant plus que la règle de justice est au-devant pour les refréner, tant plus ils se desbordent furieusement. Il adjouste

derechef, que tant que les affections de la chair sous la Loy dominoyent, elles ont *fructifié à la mort :* afin qu'il monstre que la Loy de soy-mesme n'apporte que damnation. Dont s'ensuit que ceux-là sont bien hors du sens, qui appetent tant une servitude si pernicieuse et mortelle.

6 *Mais maintenant nous sommes délivrez.* Il poursuit son argument fondé sur la nature des choses contraires : Si tant s'en faloit que le lien de la Loy servist aucunement pour tenir en bride la chair, que plustost c'estoit un aiguillon pour inciter à pécher : il faut nécessairement dire quand nous en sommes délivrez, que c'est afin que nous cessions de pécher. Si c'est à ceste fin que nous sommes délivrez de la servitude de la Loy, asçavoir à ce que nous servions à Dieu : ceux-là font mal qui de là prenent licence de pécher. Ceux-là aussi parlent mal, qui enseignent que par ce moyen la bride est laschée aux concupiscences. Notons donc que lors nous sommes délivrez de la Loy, quand Dieu nous ayant absous de la rigueur et malédiction d'icelle, nous arrouse de son sainct Esprit, afin que nous cheminions en ses voyes. *Estans morts à celle en laquelle nous estions retenus.* En ces mots il amène la raison, ou plustost il monstre le moyen selon lequel nous sommes délivrez : asçavoir quand la Loy nous est abolie, pour ce regard que nous ne soyons plus oppressez du fardeau insupportable d'icelle, ou que la rigueur d'icelle, qui ne fléchit jamais, ne nous accable de malédiction. *En nouveauté d'esprit.* Il met l'Esprit à l'opposite de *La letre* : pource que devant que nostre volonté soit formée à la volonté de Dieu par le sainct Esprit, nous n'avons en la Loy que la letre externe : qui met bien une bride à nos opérations externes, mais n'arreste point la fureur de nostre concupiscence. Or il attribue à l'esprit *Nouveauté*, pource qu'il succède en la place du vieil homme : comme au contraire la letre est appelée *Ancienne*, pource qu'elle vient à estre abolie par la régénération de l'esprit.

7 *Que dirons-nous donc? La Loy est-elle péché? Ainsi n'adviene. Ainçois je n'ay point cognu* que c'estoit de *péché*, *sinon par la Loy : car je n'eusse point cognu* que c'estoit de *concupiscence*, *si la Loy n'eust dit*, *Tu ne convoiteras point*[1].

8 *Mais le péché ayant prins occasion par le commandement*, *á engendré en moy toute concupiscence*[2].

1) *Exode*, XX, 17. *Deut.*, V, 21. 2) Ou, a engendré en moy toute concupiscence par le commandement.

7 *Que dirons-nous donc ?* Pource qu'il a esté dit, qu'il faut que nous soyons délivrez de la Loy, afin que nous servions à Dieu en nouveauté d'Esprit : il sembloit avis que la Loy eust ce vice de nous inciter à pécher. Or d'autant que cela est une chose par trop absurde, à bon droict l'Apostre a yci entreprins de la réfuter. Quand il demande si la Loy est péché : il entend, asçavoir si elle engendre tellement le péché, que la faute luy en doyve estre imputée. *Ainçois je n'ay point*, Le péché donc réside en nous, et non pas en la Loy : veu que la concupiscence perverse de nostre chair en est la cause. Mais nous venons à avoir la cognoissance d'iceluy, par la cognoissance de la justice de Dieu, laquelle nous est déclarée en la Loy. Il ne faut pas toutesfois entendre que sans la Loy on ne puisse mettre du tout aucune différence entre ce qui est droit ou inique : mais ou que nous avons les yeux de l'entendement par trop esblouis, en matière de veoir nostre perversité : ou qu'en nous flattant nous-mesmes, nous y devenons du tout stupides : comme aussi il s'ensuit ci-après. *Car je n'eusse.* C'est donc yci une déclaration du propos précédent, en laquelle il monstre que la mescognoissance de péché, de laquelle il avoit parlé, consistoit en cela, qu'il n'appercevoit point sa concupiscence. Or il insiste tout exprès en une espèce en la-

quelle hypocrisie règne bien fort, qui est tousjours accompagnée d'une licence et asseurance procédante de stupidité. Car les hommes ne sont jamais tellement despourveus de jugement, qu'ils ne jugent tousjours des œuvres externes. Et qui plus est, ils sont contrains de condamner mesmement les délibérations meschantes et semblables entreprises : comme certes ils ne peuvent tant faire, qu'à une bonne volonté ils n'attribuent la louange qui luy appartient. Mais le vice de concupiscence est plus occulte et caché au fond du cœur : ce qui fait que jamais il ne vient en conte, tandis que les hommes jugent selon leur sens. Cependant il ne faut pas prendre ceci comme si S. Paul se vantoit d'avoir esté exempt de ce vice : mais il dit qu'il se flattoit tellement qu'il n'appercevoit point ce vice-là caché en son cœur. Car comme ainsi soit que pour un temps il se fust abusé, en pensant que la concupiscence n'empeschast point l'homme d'estre juste : adonc il s'est cognu estre pécheur, quand il a veu que la Loy défendoit la concupiscence, de laquelle il n'y a homme qui se trouve pur. Sainct Augustin dit qu'en ce mot S. Paul a compris toute la Loy : ce qui est vray, pourveu qu'il soit bien entendu. Car Moyse après avoir monstré de quelles choses nous avons à nous garder, afin de n'offenser nostre prochain, il met pour le dernier le Commandement qui défend la concupiscence, lequel il faut rapporter à tous les autres précédens. Il n'y a point de doute que par iceux il avoit desjà condamné toutes les affections perverses que nos cœurs conçoyvent ; mais il y a grande différence entre une volonté délibérée, et les appétis desquels nous sommes chatouillez. Par ce dernier Commandement donc, Dieu requiert de nous une si parfaite intégrité, qu'il n'y ait en nous aucune cupidité vicieuse qui nous solicite à mal, voire encore que nous n'y donnions point de consentement. A ceste cause j'ay dit que S. Paul monte yci plus haut que la commune portée des hommes ne peut atteindre. Car quant aux loix politiques, bien est vray qu'elles disent haut et clair qu'elles punissent les délibérations, et non pas l'exécution ou événement d'icelles. Les philosophes aussi en parlent encore plus subtilement, mettans le cœur pour le siége tant des vices que des vertus : mais Dieu en ce Commandement sonde profondément jusqu'à la concupiscence, laquelle est encore plus cachée et secrète que la volonté, et pourtant n'est point estimée communément estre vice. Et non-seulement les Philosophes l'ont laissée passer sans la taxer, mais encores aujourd'huy les Papistes débatent fort et ferme qu'elle n'est point péché és régénérez. Si est-ce toutesfois que S. Paul dit qu'il a apperceu par ce mal caché, comment il estoit coulpable et damnable. Dont s'ensuit que tous ceux qui en sont entachez, ne sont aucunement excusables, sinon entant que Dieu leur pardonne la faute. Cependant il nous faut retenir ceste distinction entre les affections perverses qui vienent jusqu'à consentement, et la concupiscence, qui chatouille et esmeut tellement les cœurs, qu'elle demeure en chemin, et ne pousse point l'homme jusqu'à le faire accorder.

8 *Mais le péché ayant prins occasion.* Tout le mal donc vient du péché et de la corruption de la chair : en la Loy est seulement l'occasion. Or combien qu'il pourroit sembler qu'il parle seulement de l'incitation, asçavoir quand nostre cupidité est sollicitée par la Loy, en sorte qu'elle vient à jetter ses bouillons d'une plus grande rage : toutesfois je rapporte ceci principalement à la cognoissance : comme s'il estoit dit, Elle a descouvert en moy toute concupiscence, de laquelle, cependant qu'elle estoit cachée, il sembloit, par manière de dire, qu'il n'y en eust point du tout. Je ne nie pas toutesfois que par la Loy la chair ne viene à estre plus vivement aiguillonnée à convoiter : et que mesme par ce moyen aussi la concupiscence ne viene à estre mise en lumière : ce qui a peu aussi advenir à S. Paul. Mais ce que j'ay dit touchant la manifestation de la concupiscence, semble mieux convenir à la déduction du texte : car il adjouste incontinent après,

Car sans la Loy le péché est mort.
9 *Car jadis* que j'estoye *sans la Loy*, *je vivoye : mais quand le commande-*
ment est venu, *le péché a commencé à revivre :*
10 *Et moy je suis devenu mort : et le Commandement*, *qui* m'estoit ordonné
à vie, *a esté trouvé me* tourner *à mort.*
11 *Car péché prenant occasion par le Commandement*, *m'a destourné de la*
voye : et par iceluy[1] *m'a occis.*
12 *La Loy donc est saincte*, *et le Commandement est sainct*, *juste et bon*[2].

1) Ou, m'a séduit par le Commandement : et par iceluy, etc. 2) 1 *Tim.*, I, 8.

Car sans la Loy le péché est mort. Il exprime maintenant bien clairementen quel sens doyvent estre prinses les choses susdites. Car c'est autant comme s'il disoit, que sans la Loy la cognoissance de péché est ensevelie. Et c'est une sentence générale, à laquelle il accommode puis après l'exemple qu'il amène de sa personne. Et pourtant, je m'esbahi à quoy ont songé les expositeurs, de la prendre en un temps passé, comme s'il y avoit, Le péché estoit mort : et que sainct Paul parlast de soy-mesme comme ainsi soit qu'il est bien facile à veoir qu'il a voulu commencer par une proposition universelle, et puis après par son exemple déclarer la chose.

9 *Car jadis* que j'estoye *sans la Loi.* Il veut dire qu'un temps a esté qu'à luy ou en sa personne le péché estoit mort. Il ne faut pas toutesfois entendre qu'il ait esté pour quelque temps homme sans Loy : mais ce mot *Je vivoye :* ha un regard spécial, d'autant que l'absence de la Loy faisoit qu'il vivoit : c'est-à-dire, qu'estant enflé d'une fiance de sa justice, il s'attribuoit une vie à soy-mesme, combien que cependant il fust mort. Afin que la sentence soit plus claire, il nous la faut ainsi résoudre, Jadis que j'estoye sans la Loy, je vivoye. Or j'ay dit que ce mot emportoit quelque poids, pource que sainct Paul en se faisant lors à croire qu'il estoit juste, s'attribuoit aussi une vie à soy. Le sens donc est tel, Quand je péchoye sans penser aucunement à la Loy, le péché, d'autant que je n'y prenoye pas garde, estoit tellement enseveli, qu'il sembloit quasi estre mort : et moy au contraire, pource qu'il ne me sembloit pas que je fusse pécheur, je me contentoye de ma personne, pensant bien avoir une vie en moy-mesme, et comme chez moy. Car la mort de péché, selon que sainct Paul parle yci, c'est la vie de l'homme : au contraire la vie de péché, c'est la mort de l'homme. Mais on pourroit demander en quel temps estoit cela, que sainct Paul avec asseurance et présomption s'attribuoit une vie, à cause de l'absence de la Loy, comme il dit, c'est-à-dire par faute d'avoir vraye cognoissance de la Loy. Car il est certain que dès son enfance il avoit esté instruit en la doctrine de la Loy. Mais cela n'estoit qu'une Théologie litérale, et qui n'avoit que l'escorce, comme on dit, laquelle n'ha point ceste efficace d'humilier ses escholiers, et ceux qui la suyvent. Car comme il dit en un autre passage (2 Cor., III, 14,) que les Juifs ont un voile au devant de leurs yeux, qui les empesche de contempler en la Loy la lumière de vie : aussi quant à luy, cependant qu'estant desnué de l'Esprit de Christ, il avoit les yeux bandez, il se plaisoit en une apparence externe de justice, qui n'estoit qu'une ombre ou une masque. Il appelle donc la Loy absente, au temps auquel combien qu'il l'eust devant les yeux, toutesfois elle ne le pressoit point à bon escient d'un vif sentiment du jugement du Seigneur. Et de faict, les hypocrites ont les yeux tellement bandez, qu'ils ne voyent point jusques où va ce Commandement, par lequel il nous est défendu de convoiter, et combien grande perfection il requiert de nous. *Mais quand le Commandement.* Ainsi maintenant tout à l'opposite il dit que la Loy est venue, quand elle a commencé d'estre entendue à bon escient et prinse en sa vertu. Alors donc

elle a, par manière de dire, ressuscité des morts le péché, pource qu'elle a descouvert à sainct Paul de combien grande perversité son cœur estoit plein au dedans, et quant et quant elle l'a mis à mort. Cependant il nous doit tousjours souvenir qu'il parle d'une asseurance semblable à la stupidité des yvrongnes, en laquelle croupissent les hypocrites, quand il se flattent, pource qu'ils ferment les yeux pour ne point veoir leurs péchez.

10 *Et le Commandement.* Il dit yci deux choses, asçavoir que le Commandement nous démonstre la voye de vie en la justice de Dieu : et qu'il nous a esté donné à ceste fin, qu'observans la Loy du Seigneur, nous obtenions vie éternelle : ce qui adviendroit aussi, si ce n'estoit que la perversité qui est en nous tous, y met empeschement. Mais pource qu'il n'y en a pas un de nous qui obtempère à la Loy, ains tout au contraire nous nous esgarons de tout nostre pouvoir, et sommes transportez comme estourdis au chemin qu'elle nous défend, elle ne nous peut apporter que mort. Voylà comment il nous faut distinguer entre la nature de la Loy et nostre vie. Dont s'ensuit que ce que la Loy nous navre d'une playe mortelle, cela est une chose accidentale, comme on dit, c'est-à-dire qui survient d'ailleurs, et n'est point du propre de la Loy. Tout ainsi comme si une maladie incurable venoit à augmenter et empirer quand on y aura applicqué un bon remède et salutaire. Vray est que je confesse bien que c'est un accident inséparable de la Loy : et que pourtant en un autre passage la Loy est appelée Ministère de mort au regard de l'Evangile, 2 Cor., III, 7. Mais tant y a toutesfois que c'est un poinct arresté, que ce n'est pas de sa nature qu'elle nous est à mort, ains d'autant que nostre corruption provoque et attire sur nous la malédiction d'icelle.

11 *M'a destourné.* Il est bien vray qu'encore que nous soyons ignorans de la volonté de Dieu, et qu'il n'y ait aucune doctrine qui nous esclaire, néantmoins que toute la vie des hommes est esgarée et plene de fourvoyemens : et mesme qui plus est, jusqu'à ce que la Loy nous monstre le droit chemin de bien vivre, nous ne pouvons que nous esgarer à travers champs, comme on dit. Mais pource qu'adonc nous commençons à sentir nostre fourvoyement, quand le Seigneur nous rédargue à haute voix, à bon droit S. Paul dit, Quand la Loy descouvre le péché, que nous venons à estre destournez de la voye. Ainsi donc, ce mot *Estre destourné de la voye :* ne se rapporte pas à la chose, mais à la cognoissance d'icelle : asçavoir pource que par la Loy est mis en évidence combien nous avons esté eslongnez du droit chemin. Pour ceste cause il nous a falu traduire le mot Grec, Destourner de la voye, combien qu'il signifie aucunesfois Séduire, comme aussi aucuns l'ont yci prins : pource que les pécheurs, qui auparavant passoyent outre tout asseurez et sans souci aucun, entrent par ce moyen en un ennuy et desplaisance d'eux-mesmes, quand la vilenie du péché estant descouverte par la Loy, ils vienent à veoir comment ils n'ont fait autre chose que courir en poste à la mort. Au reste, il répète derechef le mot *d'occasion*, afin que nous sachions que la Loy d'elle-mesme n'est pas cause de mort, mais que cela vient d'ailleurs, et est comme une chose survenue, et qui n'est pas naturelle à la Loy.

12 *La Loy donc est saincte, et le Commandement est sainct, et juste, et bon.* Aucuns pensent de ces mots, Loy et Commandemens, que c'est une répétition ausquels je m'accorde tellement, que toutesfois je veux dire que ces deux termes mis ensemble emportent quelque expression plus grande : c'est-à-dire, La Loy en soy, et tout ce qui est commandé par la Loy, tout cela est sainct, et par conséquent digne d'estre receu avec honneur : juste, et pourtant tel qu'il ne le faut blasmer d'aucune injustice : bon, et pourtant pur et exempt de tout vice. Ainsi il défend et maintient la Loy contre tout blasme, afin que personne ne présume d'imposer à icelle, chose qui ne s'accorde avec bonté, justice et saincteté.

13 *Donc ce qui est bon, m'est-il tourné à mort? Ainsi n'adviene : mais le péché, afin qu'il apparust péché, m'a engendré la mort par le bien, à ce que le péché fust fait excessivement péchant par le Commandement.*

13 *Donc ce qui est bon.* Jusques yci il a tellement défendu la Loy de toutes calomnies, que toutesfois cela demeuroit encore en doute, asçavoir-mon si elle est cause de mort. Et mesme l'entendement humain se trouve là perplex, comment il se peut faire que d'un bien excellent, et singulier bénéfice de Dieu, nous n'en rapportions que perdition. Il respond donc maintenant à ceste objection, en niant que de la Loy procède la mort, combien qu'à l'occasion de la Loy, péché nous apporte la mort. Or jà soit qu'il semble en apparence que ceste response soit contraire à ce qu'il a dit au paravant, asçavoir qu'il a trouvé et apperceu que le Commandement, qui estoit donné pour amener à vie, luy tournoit à mort, il n'y a point toutesfois de contradiction. Car au paravant il entendoit que cela se fait par nostre malice, que nous abusons de la Loy, la tournans à nostre condamnation, au contraire de ce que porte la nature d'icelle : mais yci il nie qu'elle soit matière de mort, pour dire que la mort luy doyve estre imputée et attribuée. En la 2me aux Cor., III, 7, il parle de la Loy en termes plus avantageux, l'appelant administration de mort : mais il le fait comme on a accoustumé de faire en débat et contention de dispute, ayant esgard non pas à la nature de la Loy, mais à la fausse opinion qu'en avoyent les adversaires. *Mais le péché, etc.* Sauf la grâce des autres, je pense qu'il faut lire ce passage comme je l'ay yci mis, et ainsi que le sens en est tel : Le péché, jusqu'à ce qu'il viene à estre descouvert par la Loy, est aucunement justifié : mais quand à l'occasion de la Loy il est révélé, alors il prend vrayement le nom de Péché : et pource que renversant la bonté de la Loy, il la convertit à nostre ruine, d'autant plus apparoist-il lors meschant et peccatoire, si ainsi faut parler, c'est-à-dire plein du venin de péché. Car il faut bien dire que ce soit une chose merveilleusement pernicieuse, veu qu'elle fait que ce qui autrement de sa nature est proufitable et salutaire, nous tourne à dommage et nuisance. Le sens est, qu'il a falu que la grandeur outrageuse de péché fust descouverte par la Loy : pource que si le péché ne sortoit en évidence d'une roideur excessive et estrange, ou énorme, comme on dit, il ne seroit point recognu à bon escient péché. Or ceste roideur excessive se desborde de tant plus grande impétuosité, quand il nous convertit la vie en mort. Et pourtant toute excuse est lors ostée.

14 *Car nous sçavons bien que la Loy est spirituelle : mais je suis charnel, vendu sous péché.*
15 *Car je n'approuve point ce que je fay : veu que je ne fay point ce que je vueil : mais je fay ce que je hay.*
16 *Or si je fay ce que je ne vueil point, je consens à la Loy qu'elle est bonne.*
17 *Maintenant donc ce n'est plus moy qui fay cela, mais c'est le péché habitant en moy.*

14 *Car nous sçavons.* Il commence maintenant à faire comparaison de plus près entre la Loy et la nature de l'homme, afin qu'on entende plus clairement d'où procède le vice de mort. Puis après, il propose l'exemple de l'homme régéné-ré, auquel les reliques de la chair discordent tellement de la Loy du Seigneur, que l'esprit luy obtempère volontiers. Mais pour le commencement (comme j'ay dit) il propose la comparaison simple entre la nature de l'homme et la Loy. Com-

me ainsi soit qu'il n'est pas possible de veoir en ce monde un plus grand discord que celuy qui est entre l'esprit et la chair: la Loy est spirituelle, l'homme est charnel. Quelle convenance donc y a-il de la nature de l'homme avec la Loy? Certes autant qu'il y a entre la lumière et les ténèbres. Au reste, quand il appelle la Loy spirituelle, par cela il ne signifie pas seulement qu'elle requiert des affections intérieures procédantes du cœur, ainsi qu'aucuns l'exposent: mais selon que porte la nature des choses opposites, ce mot *Spirituelle*, ha yci une signification du tout contraire à ce mot *Charnel*. Ces premiers desquels j'ay parlé, l'exposent ainsi, La Loy est spirituelle, c'est-à-dire ne lie pas seulement les pieds et les mains quant aux œuvres externes, mais elle est ordonnée sur les affections du cœur, et requiert une vraye crainte de Dieu qui soit sans feintise. Mais il y a yci une antithèse qui est touchée expressément entre la chair et l'esprit. Or il apparoistra suffisamment par la suite du texte, et aussi desjà auparavant il a esté aucunement monstré que sous ce mot de *Chair* est compris tout ce que les hommes apportent du ventre de la mère. Les hommes tels qu'ils naissent, et tant qu'ils retienent leur naturel, sont appelez Chair, pource que comme ils sont vicieux et corrompus, ainsi rien ne procède d'eux que grossier et terrestre. Au contraire la restauration de la nature corrompue, asçavoir quand Dieu nous reforme à son image, est nommée Esprit. Et la raison de ceste façon de parler, est, pource que la nouveauté en laquelle nous sommes remis, est un don de l'Esprit. Ainsi donc, l'intégrité et la droiture de la doctrine de la Loy est yci opposée à la nature de l'homme vicieuse et corrompue. Parquoy le sens est tel, La Loy requiert une justice qui soit comme céleste et Angélique, en laquelle on ne voye aucune tache, et en la pureté de laquelle il n'y ait que redire. Mais moy estant homme charnel, je ne puis autre chose faire que luy résister et aller à l'encontre. Au reste l'exposition d'Origène, laquelle toutesfois devant nostre temps a esté agréable à plusieurs, est indigne d'estre réfutée. Il dit que S. Paul a nommé la Loy, spirituelle, pource que l'Escriture ne doit pas estre prinse ou entendue selon la letre. Et comment cela viendroit-il à propos de ce qui est yci traitté? *Vendu sous péché*. Par ce mot il déclare que c'est de la chair en soy, et quelle excellence elle peut avoir. Car l'homme de sa nature n'est point moins serf de péché, que les esclaves qu'on achète, et desquels on fait marchandise, desquels aussi ceux qui les ont abusent à leur plaisir, ne plus ne moins que de bœufs ou d'asnes. Nous sommes tellement du tout gouvernez et conduits par la domination de péché, que tout nostre entendement, tout nostre cœur, et toutes nos opérations s'enclinent et addonnent à péché[1]. J'excepte tousjours contrainte: car nous péchons volontairement: d'autant que ce ne seroit point péché, s'il n'estoit volontaire. Mais nous sommes tellement attachez à péché, que nous ne pouvons rien faire volontairement que pécher: pource que malice qui domine en nous, nous transporte là. Parquoy ceste similitude ne signifie pas une sujétion à laquelle nous soyons astreints par contrainte, comme on dit, mais une obéissance volontaire, à laquelle la servitude qui nous est naturelle, nous assujétit.

15 *Car je n'approuve point ce que je fay*. Maintenant il descend à un exemple plus particulier, asçavoir de l'homme qui est desjà régénéré: auquel appert plus clairement l'un et l'autre poinct qu'il prétend: asçavoir combien il y a grand discord entre la Loy de Dieu et la nature de l'homme: et comment la Loy de soy n'engendre point la mort. Car comme ainsi soit que l'homme charnel de toute l'inclination et affection de son cœur se jette à suyvre le désir de péché, il semble qu'il pèche tellement par une élection libre, qu'il seroit bien en sa puissance de se retenir et s'en garder. Comme aussi ceste opinion très dangereuse et malheureuse a eu la vogue, et a esté receuë quasi de tous, Que l'homme par sa faculté naturelle, sans l'aide de la grâce de Dieu, peut élire et choisir lequel des deux il

1) Voyez *l'Institution*, chapitre II, section, 76.

voudra, c'est asçavoir, ou le bien ou le mal. Mais quand la volonté de l'homme fidèle est par l'Esprit de Dieu conduite à bien faire, là se monstre ouvertement la perversité de la nature de l'homme, laquelle résiste obstinéement et fait ses efforts tout au contraire. Et pourtant, l'exemple est fort propre en l'homme régénéré, pour cognoistre combien est grand le discord de nostre nature avec la justice de la Loy. De ce mesme exemple aussi on prendra plus proprement la démonstrance et déclaration de l'autre membre que nous avons dit, que non pas si on considéroit simplement la nature humaine en soy sans la grâce de régénération. Car pource que la Loy en l'homme du tout charnel n'engendre que mort, il est plus aisé là de prendre occasion de la blasmer : pource qu'on ne voit pas clairement d'où procède la faute. Mais en l'homme régénéré elle produit bons fruits et salutaires : dont appert qu'il ne tient qu'à la chair, que la Loy ne vivifie : tant s'en faut que de soy-mesme elle engendre la mort. Ainsi donc, afin que nous ayons meilleure et plus asseurée intelligence de toute ceste matière, il faut noter que ce combat duquel l'Apostre parle, n'est jamais en l'homme, jusques à ce qu'il soit sanctifié par l'Esprit de Dieu : veu que l'homme délaissé en sa nature suit entièrement ses concupiscences sans y résister en sorte que ce soit. Car combien que les infidèles ayent des picqueures et aiguillons qui les poignent en leur conscience, et ne se peuvent tellement flatter en leurs vices, qu'ils ne sentent quelque goust d'amertume : si est-ce toutesfois qu'on ne pourroit pas recueillir de cela, qu'ils hayssent le mal, ou qu'ils aiment le bien. Seulement le Seigneur permet qu'ils soyent ainsi tormentez, afin de leur monstrer en quelque sorte son jugement : mais non pas pour les toucher au dedans, ou d'une amour de justice, ou d'une haine de péché. Il y a donc cela de différence entr'eux et les fidèles : c'est que les premiers, asçavoir les infidèles, ne sont jamais tellement aveuglez ou endurcis en leurs cœurs, qu'ils ne condamnent leurs forfaits par le propre jugement de leur conscience, estans sommez d'en respondre. Car toute intelligence n'est pas entièrement esteinte en eux, que tousjours ils ne mettent quelque différence entre droiture et iniquité. Et quelques fois mesmes ils vienent jusques-là d'estre effrayez et tormentez de destresse pour le sentiment de leur mal et forfait, tellement que desjà en ceste vie ils soustienent une manière de damnation : mais néantmoins de tout leur cœur ils prenent plaisir à péché : et pourtant ils s'y addonnent, sans qu'en leur affection il y ait une vraye résistance. Car ces aiguillons de conscience desquels ils sont picquez, procèdent plustost d'une contradiction de leur jugement, qui condamne ce qu'ils font, que non pas d'une affection contraire en leur volonté. Au contraire, les fidèles esquels la régénération de Dieu est commencée, ont une telle division chacun en soy, que du principal désir de leur cœur ils souspirent à Dieu, ils souhaittent de parvenir à la justice céleste, et hayssent péché : mais d'autre part, ils ont les reliques de leur chair qui les retienent en terre. Et pourtant, estans ainsi bandez en eux-mesmes de diverses affections, ils font violence à leur nature, et sentent bien aussi qu'elle leur en fait. Et ce qu'ils condamnent leurs péchez, ce n'est point seulement d'autant que le jugement de raison les y contraint, mais pource que d'une vraye affection de cœur ils les ont en abomination, et se desplaisent en iceux. C'est là le combat des Chrestiens, duquel sainct Paul parle aux Galatiens, qui est entre la chair et l'esprit. Parquoy, nous avons bien parlé en disant que l'homme charnel s'addonne à péché du consentement de tout son cœur, et comme si tout ce qui est en luy avoit fait un complot de courir après : et que la division commence lors seulement, quand il vient à estre appelé du Seigneur, et sanctifié de l'Esprit. Car en ceste vie la régénération se commence seulement : le résidu de la chair qui demeure, suit tousjours ses affections corrompues, et ainsi fait la guerre contre l'esprit. Les gens ignorans et mal exercez és Escritures, qui ne considèrent pas sur quel propos l'Apostre est ici, et quelle procédure il y tient, pensent que ce soit une descrip-

tion de la nature de l'homme. Et de faict, les Philosophes descrivent ainsi le naturel de l'homme. Mais l'Escriture philosophe bien plus avant, et d'une façon plus haute, d'autant qu'elle voit qu'il n'est rien demeuré au cœur de l'homme, que perversité, depuis qu'Adam a perdu l'image de Dieu, et en a esté despouillé. Les Sophistes aussi voulans donner la définition du franc arbitre, ou déterminer la faculté et le pouvoir de la nature de l'homme, insistent fort sur ce passage, comme s'il faisoit pour eux. Mais, comme j'ay desjà dit, sainct Paul ne propose pas yci la nature de l'homme nue et simple, ains descrit sous sa personne, quelle et combien grande est l'infirmité des fidèles. S. Augustin a pour un temps en ceci suyvi l'erreur commun que j'ay dit : mais après avoir considéré le passage de plus près, non-seulement il a rétracté ce qu'il avoit mal enseigné, mais aussi au premier livre intitulé à Boniface, a débatu par plusieurs raisons urgentes, que le passage ne peut estre autrement exposé que de ceux qui sont régénérez. Et de mon costé, je mettray peine de faire que les lecteurs cognoissent à l'œil qu'ainsi est. *Je n'approuve point ce que je fay.* Il signifie que les œuvres qu'il commet par infirmité de la chair, il ne les recognoist point pour sienes, d'autant qu'il les ha en détestation. Dont nous recueillons, que la doctrine de la Loy est si bien accordante avec le droit jugement, que les fidèles rejettent la transgression d'icelle comme une chose brutale. Or pource qu'il semble que S. Paul confesse qu'il vive autrement que la Loy ne commande, beaucoup d'expositeurs se sont abusez, en pensant qu'il parlast en la personne d'autruy : et de là est venu cest erreur commun, qu'en tout ce chapitre c'estoit la description du naturel de l'homme non régénéré. Mais sainct Paul en ce passage par la transgression de la Loy, entend toutes les cheutes et fautes des fidèles, lesquelles n'effacent point de leurs cœurs, ne la crainte de Dieu, ne l'affection de bienfaire. Il dit donc, qu'il ne fait pas ce que la Loy requiert, pource qu'il ne l'accomplit pas de tous points, mais en s'efforçant de parvenir à ceste perfection, il ahanne, et par manière de dire, demeure en chemin. *Veu que je ne fay point.* Ne pensons pas que ceci ait tousjours esté en luy, en sorte que jamais il n'ait peu rien faire de bien : mais seulement il se plaind qu'il ne peut venir à bout de faire ce qu'il voudroit bien, c'est asçavoir de s'addonner à bien, d'une telle alaigreté qu'il faut, pource qu'il est comme tenu lié : et au contraire, qu'il défaut où il voudroit ne faillir point, pource qu'il cloche par imbécillité de la chair. Le cœur fidèle donc ne fait pas le bien qu'il veut, pource qu'il ne pousse pas d'un effort si courageux qu'il seroit besoin : et fait le mal qu'il ne veut pas, pource qu'il désire de demeurer debout et ferme, et toutesfois il tombe, ou pour le moins chancelle. Au reste, quant à ces mots, *Je vueil*, et *Je ne vueil point :* il les faut rapporter à l'esprit, qui doit emporter le dessus és fidèles. Vray est que la chair aussi ha sa volonté : mais sainct Paul appelle yci sa propre volonté, ce à quoy tendoit la principale affection de son cœur : et ce qui répugnoit à cela, il l'appelle contraire à sa volonté. Or de ceci on peut bien mesme recueillir ce que nous avons dit, asçavoir que sainct Paul parle yci des fidèles, esquels la grâce de l'Esprit ha quelque vigueur, en sorte qu'elle monstre quasi à l'œil, l'accord que l'entendement bien réglé ha avec la justice de la Loy : car haine de péché ne se trouve point en la chair.

16 *Or si je fay, etc.* C'est-à-dire, Quand mon cœur s'arreste à la Loy, et prend plaisir à la justice d'icelle (ce qui est certes quand il ha en haine transgression) en cela il sent, confesse et recognoist que la Loy est bonne : en sorte que quand il n'y auroit que ce que l'expérience nous monstre, nous sommes suffisamment convaincus qu'il ne faut imputer aucun mal à la Loy : et mesme au contraire, qu'elle seroit salutaire aux hommes, si elle rencontroit des cœurs droits et purs. Or il ne faut pas yci entendre un consentement, tel comme celuy qu'on voit és iniques, ainsi que mesme des autheurs Payens les ont descrits, parlans ainsi, Je voy bien choses meilleures, et les approuve : mais j'ensuy

les pires, et derechef, Je suyvray les choses nuisibles, et fuiray celles que je cognoistray estre proufitables. Car quand telles gens parlent ainsi, approuvans par leur consentement la justice de Dieu, de laquelle autrement leur volonté est du tout destournée, ce n'est que par contrainte: mais le fidèle y consent bien autrement, asçavoir d'un vray désir de son cœur et alaigre: car il n'y a rien qu'il aimast mieux que de voler au ciel.

17 *Maintenant donc.* Ce n'est point yci le propos d'un homme qui s'excuse, comme n'ayant commis aucune faute: ainsi qu'il y a plusieurs de ces resveurs qui pensent avoir trouvé une bonne défense pour couvrir leurs forfaits, en rejettant la faute sur la chair. Mais c'est une protestation que fait l'Apostre, par laquelle il déclare combien en son affection spirituelle il est discordant de sa chair. Car les fidèles sont poussez d'une si grande ardeur à l'obéissance de Dieu, qu'ils en renoncent leur chair. Au reste, ce passage monstre si évidemment, qu'il est impossible d'y contredire, que S. Paul ne parle que des fidèles qui sont desjà régénérez. Car tant que l'homme demeure en son naturel, et semblable à soymesme, comme on dit, tant grand et excellent qu'on le face, à bon droict il est dit qu'il est entièrement et en tout et partout vicieux et corrompu. Or toutesfois S. Paul parlant yci au nom de chacun fidèle, nie que péché saisisse toute sa personne, et mesmes il s'exempte de la servitude d'iceluy : comme s'il disoit, Que péché ne réside seulement qu'en quelque partie de son âme: veu que d'une vraye et vive affection de son cœur, il tasche et s'efforce de parvenir à la justice de Dieu: et monstre par effet qu'il porte la Loy de Dieu là dedans engravée.

18 *Car je sçay qu'en moy (c'est-à-dire en ma chair) n'habite point de bien. Car le vouloir est bien en moy, mais je ne trouve point le moyen de parfaire le bien.*

19 *Car je ne fay point le bien que je vueil, ains je fay le mal que je ne vueil point.*

20 *Que si je fay ce que je ne vueil point, ce n'est plus moy qui le fay, mais le péché qui habite en moy.*

18 *Je sçay certainement.* Il dit qu'en luy n'habite rien de bien quant à sa nature. Ceste façon de parler donc vaut autant comme s'il eust dit, *En moy*, Entant que de moy. Car en la première partie du propos il s'accuse de perversité en toute sa personne entièrement, veu qu'il confesse qu'en luy n'habite rien de bien. Puis après il adjouste une correction, afin de ne faire tort à la grâce de Dieu, laquelle aussi habitoit en luy, mais n'estoit pas une partie de la chair. Et yci derechef il donne bien à entendre asseuréement, que son propos n'est pas de tout homme indifféremment, mais seulement du fidèle, qui est divisé et bandé en soymesme à cause de la grâce de l'Esprit qu'il a receue, et du résidu de la chair, qui demeure encore en luy. Car à quel propos mettroit-il ceste correction, sinon qu'il eust en soy quelque partie exempte de vice, et pourtant non charnelle? Par le mot de *Chair*, il comprend tousjours toutes les vertus et excellences de la nature de l'homme, et généralement tout ce qui peut estre en l'homme, excepté la sanctification de l'Esprit. Comme aussi par ce mot *d'Esprit*, qu'il a accoustumé d'opposer à la chair, il signifie ceste partie de l'âme, laquelle l'Esprit de Dieu ayant repurgée de malice, a tellement reformée et comme créée de nouveau, qu'en icelle l'image de Dieu reluit. Ainsi donc, tous ces deux mots, asçavoir de la *Chair* et de *l'Esprit* s'addressent à l'âme, et luy competent: mais l'un pour le regard de la partie d'icelle qui est régénérée: l'autre pour le regard de l'affection naturelle, c'est-à-dire de la corruption qui y est encore demeurée. *Car le vouloir*, etc. Il n'entend pas qu'il n'y ait rien en luy qu'un désir sans effet: mais que l'efficace de

son œuvre n'est point correspondante à la volonté, d'autant que la chair le retarde de faire en perfection ce qu'il fait. Il faut aussi prendre en la mesme sorte ce qui s'ensuit, *Qu'il fait le mal qu'il ne veut point:* pource que les fidèles ont leur chair, qui non-seulement les empesche de courir vistement, mais leur met aussi beaucoup de destourbiers pour les faire heurter et achopper. Ils ne font donc pas le bien, pource qu'ils ne l'accomplissent pas d'une telle alaigreté qu'il seroit à désire. Ainsi ce *Vouloir* duquel il fait mention, c'est la promptitude de la foy, quand le S. Esprit duit et dresse les fidèles, à ce qu'ils soyent disposez à suyvre, et désirent de présenter leurs membres pour rendre obéissance à Dieu. Mais pource qu'ils n'ont pas la puissance suffisante et correspondante, S. Paul dit qu'il ne trouve point en soy ce qui seroit à désirer, asçavoir l'effet et entier accomplissement du bon désir. Au mesme poinct tend la confession qui s'ensuit incontinent après, *Qu'il ne fait* point le bien qu'il désire, mais plustost le mal qu'il ne veut point: Asçavoir pource que les fidèles, quelque bonne affection de cœur qu'ils ayent, et tant bien accouragez qu'ils puissent estre, toutesfois sentans en eux-mesmes leur propre infirmité, n'estiment point qu'aucune œuvre procède d'eux, du tout pure et sans vice. Car comme ainsi soit que S. Paul ne traitte pas yci de quelque petit nombre de fautes que les fidèles commettent, mais touche en général tout le cours de leur vie: de cela nous recueillons que les meilleures et plus parfaites de leurs œuvres sont tousjours souillées de quelque tache de vice: tellement qu'il n'en faut attendre aucun loyer, sinon entant que le Seigneur les supporte et leur pardonne. Finalement, il répète ceste sentence, Qu'entant qu'il est gouverné de la lumière céleste, il est bon tesmoin et vray approbateur de la justice de la Loy. Dont s'ensuit, que si nous estions demeurez en la pure intégrité de nature, la Loy ne nous seroit point mortelle: et de faict, qu'en soy-mesmes elle n'est point contraire à l'homme, qui ayant l'entendement droit et sain, ha en horreur le péché: mais ceste droiture et santé procède du médecin céleste.

21 *Je trouve donc* ceste *loy en moy, quand je vueil faire le bien,* asçavoir *que le mal gist en moy*[1].

22 *Car je pren plaisir à la Loy de Dieu quant à l'homme de dedans:*

23 *Mais je voy une autre loy en mes membres, bataillant contre la Loy de mon entendement, et me rendant captif à la loy de péché, qui est en mes membres.*

1) Ou, quant à la loy qu'en voulant faire bien, le mal gist en moy.

S. Paul met yci quatre loix. Premièrement la Loy de Dieu, à laquelle seule proprement appartient le nom de Loy, pource qu'elle est la règle de justice, par laquelle nostre vie est droitement formée. A icelle il conjoint la loy de l'entendement: nommant ainsi l'inclination de l'âme fidèle à l'obéissance de la Loy de Dieu, pource que c'est comme une conformité ou accord de nous à la Loy de Dieu. De l'autre part et à l'opposite, il met la loy d'injustice: nommant ainsi par une manière d'allusion, l'empire et la domination qu'iniquité ha tant en l'homme qui n'est pas encore régénéré. Car aussi les ordonnances des Tyrans, quoy qu'elles soyent très-iniques, ne laissent pas toutesfois d'estre nommées loix par une façon de parler impropre et abusive. A ceste loy de péché, il met pour correspondante, et accordante la loy des membres, c'est-à-dire la concupiscence qui ha son siége és membres: et ce à cause de la convenance et intelligence qu'elle ha avec iniquité. Quant au premier membre de tout ce propos, plusieurs expositeurs prenans là le mot de Loy en sa propre signification, y suppléent ce mot *Par:* et ainsi a mis Erasme en sa translation, *Je trouve donc par la loy:*

comme si S. Paul eust dit, qu'ayant la conduite et addresse de la Loy de Dieu, il apperçoit que vice et mal l'accompagnent naturellement. Mais encore que nous ne suppléons rien, le propos ne laissera pas d'estre clair et bien coulant : asçavoir que les fidèles, quand ils s'efforcent de bien faire, trouvent en eux une je ne sçay quelle loy tyrannique, pource qu'il y a une corruption enracinée en leurs moelles et os, contraire et bataillante contre la Loy de Dieu.

22 *Car je pren plaisir à la loy de Dieu.* Nous voyons donc yci quelle division il y a és cœurs des fidèles, de laquelle procède ce combat entre l'esprit et la chair, lequel sainct Augustin en quelque endroit nomme fort proprement La luicte Chrestienne. La Loy de Dieu appelle l'homme à la droiture de justice : iniquité, qui est comme une loy tyrannique de Satan, l'incite à meschanceté. L'esprit le mene et dresse à l'obéissance de justice : la chair le retire tout au contraire. Or l'homme estant ainsi tiré ça et là par diverses volontez, est alors comme double : mais pource que l'esprit doit dominer et emporter le dessus, il s'estime et renomme principalement de ce costé-là. Pour ceste cause sainct Paul dit que sa chair le tient captif : pource que ce qu'il est encore chatouillé et déméné de mauvaises concupiscences, cela est une contrainte au regard du désir spirituel, qui résiste totalement au mal. Au reste, il faut diligemment noter la signification en laquelle il prend ces mots, *l'Homme de dedans, et les Membres :* pource que plusieurs les prenans mal, ont choppé en ce passage. Ainsi donc, *l'Homme de dedans* ne signifie pas simplement l'âme, mais la partie spirituelle d'icelle qui est régénérée de Dieu. Le mot de *Membres* signifie l'autre partie qui reste. Car comme en l'homme l'âme est la partie plus excellente, et le corps est la partie inférieure ou moins excellente : ainsi l'esprit est pardessus la chair. Suyvant ceste raison donc, pource que l'esprit tient le lieu de l'âme en l'homme : et au contraire la chair, c'est-à-dire la partie de l'âme qui est encore entachée de vice et corruption, tient le lieu du corps : pour ceste cause l'esprit est nommé L'homme intérieur : et la chair est nommée Les membres. Vray est qu'en la 2e aux Corinth., chapitre IV, v. 16, il est parlé de l'homme extérieur en un autre sens : mais la circonstance du présent passage requiert nécessairement l'interprétation que j'ay amenée. Or il est nommé intérieur, par honneur, et à cause de son excellence, pource qu'il possède le cœur et les affections secrètes, en lieu qu'au contraire les appétis de la chair sont vaguans de çà et de là, et par manière de dire, sont hors de l'homme. Ou bien, c'est autant comme qui feroit comparaison du ciel à la terre. Car par une façon de mespris et desdain S. Paul a choisi le mot de Membres, pour signifier tout ce qui apparoist en l'homme : afin de mieux monstrer que le renouvellement secret et intérieur que Dieu fait és siens par son Esprit, est caché et incognu à nos sens, sinon entant que par foy nous le recevons et comprenons. Cependant comme ainsi soit que sans doute, *La loy de l'entendement* signifie l'affection du cœur bien dressée et réglée : il appert que c'est tirer ce passage hors de propos, de l'appliquer aux hommes qui ne sont point encore régénérez. Car sainct Paul, aux Ephésiens, IV, v. 17, 18, nous enseigne que telles gens sont despourveus d'entendement et intelligence, pource que leur âme est fourvoyée du train de raison.

24 *Las moy homme misérable! qui me délivrera de ce corps de mort*[1]*?*
25 *Je rend grâces à Dieu par Jésus-Christ nostre Seigneur. Moy-mesme donc sers de l'entendement à la Loy de Dieu : mais de la chair à la loy de péché.*

1) Ou, du corps de ceste mort?

24 *Las moy homme misérable! qui me délivrera de ce corps de mort?* Il conclud toute ceste dispute par une exclamation plene de véhémence, par la-

quelle il monstre que non-seulement nous avons à batailler contre nostre chair, mais aussi qu'il nous faut par un gémissement continuel pleurer en nous-mesmes et devant Dieu nostre infélicité et misère. Or il ne demande pas qui le délivrera, comme doutant, ainsi que les incrédules, qui ne sont point résolus en eux-mesmes qu'il y a un seul libérateur : mais c'est la parole d'un homme qui ahanne et demeure quasi accablé sous le fardeau, pource qu'il ne voit point l'aide luy venir si grande qu'il seroit besoin pour surmonter entièrement le mal qu'il sent. Et pourtant il a usé d'un mot qui signifie oster ou délivrer, pour mieux exprimer, qu'à ceste délivrance est requise une puissance de Dieu qui n'est point petite et d'une façon commune. Il appelle *corps de mort*, ceste masse ou amas de péché, duquel l'homme tout entièrement est rempli : sinon qu'en luy en demeuroyent seulement quelques reliques, és liens desquelles il estoit détenu captif. Ces mots sont tellement couchez au Grec, qu'on peut traduire la sentence en deux sortes : asçavoir, Du corps de ceste mort, ou De ce corps de mort : laquelle dernière lecture j'ay suyvie après Erasme : toutesfois l'autre aussi convient bien : et le sens sera tousjours quasi semblable. Car sainct Paul a voulu enseigner que les enfans de Dieu ont les yeux ouvers, en sorte qu'ils discernent prudemment d'avec la Loy de Dieu, la corruption de leur nature, et la mort qui procède de là. Au reste, ce mot de *corps* ha yci mesme signification que ces mots, L'homme extérieur : et, Les membres. Car sainct Paul par cela peut donner à entendre que l'origine et la source du mal est que l'homme a délaissé la loy et condition de sa création, et par ce moyen est devenu de chair et terrestre. Car combien qu'il surpasse encore les bestes brutes, toutesfois la vraye excellence luy a esté ostée, et ce qui luy est demeuré de reste, est rempli de corruptions et immondicitez sans nombre : tellement qu'à bon droict on peut dire que son âme, entant qu'elle est abbastardie, a changé de condition, et est devenue corps. Pour ceste cause aussi Dieu en Moyse dit, Mon Esprit ne débatra plus avec l'homme, pour autant qu'il est aussi bien chair, Gen. VI, 3 : auquel lieu il compare par ignominie l'homme aux bestes brutes, le despouillant de l'excellence spirituelle. Or voyci un passage de sainct Paul fort beau et notable, pour abbatre et mettre sous les pieds toute la gloire de la chair. Car il monstre que les plus parfaits, tant qu'ils habitent en leur chair, sont accompagnez de misère, veu qu'ils sont sujets à la mort : et qui plus est, que quand ils entrent en eux-mesmes pour s'examiner à bon escient, ils ne trouvent rien en leur nature que misère. Et afin qu'ils ne s'anonchallissent et endorment en leur mal, S. Paul les incite par son exemple à gémissemens pour le regret qu'ils doyvent avoir de ne pouvoir plus alaigrement obéir à Dieu : et veut que tant que durera leur pèlerinage en ce monde, ils appetent la mort, comme le remède unique de leur mal. Et cela est une droite fin, pour laquelle on peut désirer la mort. Car bien souvent un désespoir poussera les hommes profanes à faire un semblable souhait que sainct Paul fait yci : mais telles gens n'appetent pas la mort comme il faut. Car c'est plustost par un chagrin et despit de la vie présente, que d'une vraye douleur de leur iniquité. Joint que les fidèles, combien qu'en faisant un tel souhait ils visent droit au vray but, ne sont point toutesfois poussez d'une impétuosité desréglée à désirer la mort, mais se soumettent au bon plaisir de Dieu, auquel il nous convient vivre et mourir. Et pourtant ils ne frémissent pas d'un despit contre Dieu, mais luy faisans leurs requestes en toute humilité, deschargent leurs destresses comme en son sein, et s'en remettent à luy : pour ce qu'ils ne s'arrestent pas tellement en la considération de leur misère, qu'ils ne pensent à la grâce qu'ils ont desjà receue, de laquelle la souvenance fait que leur douleur est entremeslée d'une vraye joye spirituelle : comme aussi en ce passage il s'ensuit.

25 *Je rend grâces.* Il a donc adjousté ceste action de grâces incontinent après, afin qu'on ne pensast qu'en sa complainte il se rebecque contre Dieu avec contumace et obstination. Car nous sçavons, quand

nous concevons quelque douleur, encore qu'elle soit juste et fondée en bonne considération, combien néantmoins nous déclinons aiséement en quelque murmure et impatience. Combien donc que S. Paul dépleurant sa condition, demande la mort avec souspirs et gémissemens, toutesfois il confesse quant et quant qu'il acquiesce et prend son contentement en la grâce de Dieu. Et de faict, aussi, il ne faut pas que les Saincts, en examinant leurs défauts et povretez, oublient cependant ce qu'ils ont desjà receu de Dieu. Or ceste seule considération leur suffit pour réprimer toute impatience, et les entretenir en une tranquillité paisible : asçavoir quand ils vienent à penser que Dieu les a receus en sa garde, afin que jamais ils ne périssent : et que desjà il leur a donné les prémices de l'Esprit, qui leur rendent certain tesmoignage, et les asseurent de l'héritage éternel. Et combien qu'ils ne jouissent pas encore de la gloire des cieux à eux promise, toutesfois d'autant qu'ils se contentent de la mesure qu'ils ont obtenue, jamais matière de joye ne leur défaut. *Moy-mesme donc sers.* C'est la conclusion en peu de paroles, par laquelle il monstre que les fidèles ne parvienent jamais au but et à la perfection de justice, tant qu'ils habitent en leur chair : mais qu'ils sont tousjours en la course, jusques à ce qu'ils vienent à estre despouillez de leur corps. Derechef il appelle *l'Entendement*, non pas ceste partie de l'âme qui est le siége de raison, et de laquelle les Philosophes font si grand cas : mais celle qui est illuminée de l'Esprit de Dieu, pour entendre et vouloir ce qui est bon et droict. Car il n'est pas yci parlé de l'intelligence seulement, mais la vraye et vive affection du cœur est conjointe quant et quant. Au reste par ceste exception il confesse qu'il est tellement addonné à Dieu, que cependant rempant yci en terre, il ne laisse pas d'estre entaché de beaucoup d'ordures. Voyci un passage singulier pour rembarrer la maudite et malheureuse doctrine des Cathares [1], laquelle certains esprits fantastiques taschent encore aujourd'huy de ressusciter, et mettre derechef en avant.

1) Voyez *l'Institution*, au chapitre VIII, section 14 et 148.

CHAPITRE VIII.

1 *Ainsi donc il n'y a maintenant nulle condamnation à ceux qui sont en Jésus-Christ*, c'est-à-dire *qui ne cheminent point selon la chair*, *mais selon l'esprit.*
2 *Car la Loy de l'Esprit de vie*, qui est *en Jésus-Christ m'a affranchi de la loy de péché et de mort.*
3 *Car ce qui estoit impossible à la Loy*, *d'autant qu'elle estoit foible en la chair*, *Dieu ayant envoyé son propre Fils en semblance*[1] *de chair de péché*, *mesmes de péché a condamné le péché en la chair.*
4 *Afin que la justification de la Loy fust accomplie en nous*, *qui ne cheminons point selon la chair*, *mais selon l'Esprit.*

1) Ou, forme. 2) Ou, et pour le péché. 3) Ou, la justice.

1 Après avoir parlé du combat que les fidèles ont continuellement contre leur chair, il revient à la consolation qui leur est fort nécessaire, de laquelle il avoit fait mention auparavant : asçavoir, Que combien que péché les tiene encore assiégez, si sont-ils toutesfois desjà hors de la puissance de la mort, et délivrez de toute malédiction : pourveu qu'ils ne vivent plus selon la chair, mais selon l'esprit. Car il conjoint trois choses ensemble : L'imperfection de laquelle les fidèles sont tousjours accompagnez : La bonté et douceur de laquelle Dieu use à la supporter et pardonner : La régénération de l'esprit, et nomméement ce dernier poinct, afin que personne ne se flatte et se face à croire merveilles, comme s'il estoit délivré de la malédiction, laschant cependant tout à l'aise la bride à sa chair. Comme

donc en vain l'homme charnel se flattera, si n'ayant aucun souci d'amender sa vie, sous couleur de ceste grâce il se fait à croire qu'il demeurera impuni : ainsi les consciences des fidèles saisies de tremblement et frayeur, ont yci une forteresse invincible, entant qu'ils sçavent que cependant qu'ils demeurent en Christ, ils sont du tout hors de danger de condamnation. Il sera bon que nous venions maintenant à esplucher les mots. Il appelle *Cheminans selon l'Esprit*, non pas gens qui ayent du tout despouillé tous les sens et affections de la chair, en sorte que toute leur vie ne sente autre chose qu'une perfection céleste : mais qui travaillent songneusement à donter et mortifier la chair, en sorte qu'on voit qu'en eux règne une amour de piété. Il dit que telles gens *ne cheminent pas selon la chair* : pource que par tout où il y a une vraye crainte de Dieu et sans feintise, elle oste à la chair la domination, combien qu'elle n'abolisse pas toutes les corruptions d'icelle.

2 *Car la Loy de l'Esprit de vie*. C'est la probation de la sentence précédente, et afin que nous en ayons l'intelligence, il faut noter la signification des mots. Il nomme improprement *Loy de l'Esprit*, l'Esprit de Dieu, lequel arrouse nos âmes du sang de Christ, non-seulement afin de les nettoyer de la tache de péché, quant à la condamnation : mais aussi afin de les sanctifier à vraye pureté. Il adjouste qu'elle est *vivifiante :* (car le génitif *De vie*, selon l'usage des Hébrieux se doit ainsi résoudre en épithète). Dont s'ensuit que ceux qui tienent l'homme arresté à la letre de la Loy, l'assujetissent à la mort. A l'opposite il appelle *Loy de péché et de mort*, la domination de la chair, et la tyrannie de la mort qui de là s'ensuit. Comme au milieu de ces deux loix est mise la Loy de Dieu, laquelle en enseignant justice, ne la peut pas toutesfois conférer, mais plustost nous enserre de plus forts liens en la servitude de péché et de mort. Ainsi donc le sens est, Que ce que la Loy de Dieu condamne les hommes, cela se fait d'autant que tant qu'ils demeurent sous l'obligation de la Loy, ils sont asservis et opprimez de la servitude de péché : et par ce moyen sont coulpables de mort éternelle : mais l'Esprit de Christ, quand en corrigeant les cupiditez désordonnées de la chair, il abolit aussi en nous la loy de péché, il nous délivre quant et quant de la condamnation de mort. Or si quelqu'un réplique sur cela, Qu'il s'ensuit donc que le pardon par lequel nos péchez sont ensevelis, dépend de la régénération : la solution est facile, Asçavoir que sainct Paul ne touche pas yci la cause de ce pardon, mais seulement déclare le moyen et la manière en laquelle nous sommes délivrez de condamnation. Or sainct Paul nie que nous obtenions ce bien par la doctrine externe de la Loy : mais dit qu'en estant renouvellez par l'Esprit de Dieu, quant et quant aussi nous sommes justifiez par le pardon gratuit, afin que la malédiction de péché ne soit plus sur nos testes. Ceste sentence donc vaut autant comme si S. Paul eust dit, que la grâce de régénération n'est jamais séparée d'avec l'imputation de justice. Quant à ce mot, *Loy de péché et de mort :* je n'oseroye pas le prendre comme aucuns, pour la Loy de Dieu, pour ce que le terme me semble un peu par trop rude et estrange à cela. Car combien qu'en augmentant le péché, elle engendre la mort : toutesfois nous avons veu ci-dessus que S. Paul a expresséement tourné d'une autre sorte son propos, afin de ne trancher ce mot odieux. Combien que je ne suis non plus de l'opinion de ceux qui entendent par la loy de péché, la concupiscence de la chair : comme si S. Paul disoit qu'il est victorieux par-dessus icelle. Car tantost après on verra assez apertement (comme je croy) qu'il parle de l'absolution gratuite, qui nous donne une paix tranquille avec Dieu. J'ay mieux aimé retenir yci le mot de *Loy*, que traduire par le mot de Droit ou Puissance, comme a fait Erasme : pource que ce n'est pas sans cause que S. Paul a fait une allusion à la Loy de Dieu.

3 *Car ce qui estoit*. Maintenant s'ensuit une déclaration en laquelle il polit ou enrichit la probation qu'il avoit amenée : asçavoir que le Seigneur par sa miséricorde gratuite : nous a justifiez en

Christ : ce qui estoit impossible à la Loy. Mais pource que c'est une sentence très-digne d'estre observée, espluchons à part chacune partie d'icelle. Qu'il soit yci traitté de la justification gratuite, ou du pardon par lequel Dieu nous réconcilie à soy, on le peut recueillir des derniers mots, quand il adjouste, *Qui cheminons selon l'esprit, et non pas selon la chair*. Car si S. Paul vouloit yci enseigner que l'Esprit de régénération nous est donné, par lequel nous sommes duits à vaincre péché, comment viendroit à propos l'addition qu'il fait en ces mots? Mais cela vient bien au poinct, après avoir promis aux fidèles rémission gratuite, de restreindre ceste doctrine à ceux qui conjoignent repentance avec la foy, et n'abusent point de la miséricorde de Dieu à une licence charnelle. D'avantage, il faut noter la cause et la raison qu'il rend. Car l'Apostre enseigne comment c'est que la grâce de Christ nous absout et délivre de condamnation. Maintenant quant aux mots, *L'impossible de la Loy:* (car il y a ainsi au Grec, qui le voudroit traduire mot à mot) sans aucune doute se prend pour le défaut ou l'impuissance : comme s'il estoit dit, que Dieu a trouvé un remède, par lequel l'impossibilité de la Loy a esté ostée. Là où nous avons traduit *d'autant que*, Erasme a mis, A l'endroit où : mais pource qu'il me semble que le mot Grec estoit pour rendre raison du précédent, j'ay mieux aimé le tourner ainsi. Et combien que paraventure on ne trouvera pas de semblable manière de parler és livres de ceux qui ont escrit élégamment en la Langue Grecque, toutesfois pource que les Apostres usent communéement des manières de parler de la langue Hébraïque, ceste exposition ne doit point estre trouvée trop contrainte. Tant y a certes que les lecteurs de bon jugement accorderont, qu'yci est exprimée la cause de ce défaut, comme nous dirons encore tantost après. Au reste, en lieu qu'Erasme supplée yci un mot qui soit le verbe principal de la sentence, disant ainsi, Ce qui estoit impossible à la Loy, etc. Dieu l'a fait ayant envoyé, etc. et de péché, etc., il me semble que sans rien adjouster la suyte du propos coule fort bien. Ce mot, *Et*, a esté cause qu'Erasme s'est abusé, et a pensé qu'il faloit suppléer le verbe L'a fait : mais quant à moy, je pense qu'il a esté mis pour amplifier la chose : comme s'il eust dit, Voire mesme de péché. Sinon qu'on trouve meilleure la conjecture de celuy qui a fait les annotations en Grec, qui conjoint ces mots, Et de péché, avec les autres précédens, en ceste sorte, Que Dieu a envoyé son Fils en semblance de la chair de péché, et pour le péché. Toutesfois j'ay suyvi ce qui me sembloit estre du sens naturel de S. Paul. Ayant parlé de la signification des mots, je vien maintenant à la substance du propos. Sainct Paul afferme bien clairement que pour ceste cause l'expiation des péchez a esté faite par la mort de Christ, pource qu'il estoit impossible à la Loy de nous conférer justice. Dont s'ensuit que la Loy nous commande plus grandes choses que nous ne pouvons accomplir. Car si nous estions suffisans pour accomplir la Loy, c'eust esté une chose superflue de chercher remède d'ailleurs. Et pourtant il n'y a point de raison de mesurer les forces de l'homme par les commandemens de la Loy, comme si Dieu en requérant de nous ce qui est juste, avoit regardé quelle et combien grande est nostre faculté. *Entant qu'elle estoit foible*. Afin qu'on ne pensast que ce fust déshonorer la Loy, de l'arguer d'impuissance, ou qu'on ne restraignist ceci aux cérémonies, Sainct Paul a nomméement exprimé que ce défaut ne vient pas d'un vice qui soit en la Loy, mais de la corruption de nostre chair. Car il faut confesser que si un homme accomplissoit la Loy de Dieu entièrement, cestuy-là seroit juste devant Dieu. Il ne nie donc pas que la Loy soit suffisante pour nous justifier, quant à la doctrine, comme ainsi soit qu'elle contient une parfaite règle de justice. Mais pource que nostre chair ne peut atteindre à ceste justice, toute la force de la Loy demeure court ou s'esvanouit. Et ainsi est réfuté l'erreur ou plustost la resverie de ceux qui pensent que ceci soit dit pour oster seulement aux cérémonies la vertu de justifier : veu que sainct Paul touchant notamment que le

vice et la faute est en nous, déclare assez qu'il ne trouve rien à redire en la doctrine. Au reste, il faut prendre *La foiblesse* ou *l'infirmité de la Loy*, comme l'Apostre a accoustumé d'user du mot d'Infirmité, non-seulement pour quelque imbécillité moyenne, mais pour une impuissance : tellement qu'il signifie que la Loy ne sert du tout rien à conférer justice. Par cela donc on peut veoir que nous sommes du tout exclus de la justice des œuvres, et que nous avons recours à la justice de Christ, pource qu'il n'y en peut avoir en nous aucune. Ce qui nous est grandement nécessaire de sçavoir : pource que jamais nous ne serons revestus de la justice de Christ, si premièrement nous ne sommes bien résolus et certains que de justice propre à nous, nous n'en avons une seule goutte. Le mot de *chair* se prend par tous yci en mesme signification, asçavoir pour nous-mesmes. C'est donc la corruption de nostre nature qui fait que la Loy de Dieu nous est inutile : d'autant que monstrant simplement le chemin de vie, elle ne nous retire pas cependant du train de la cheute de mort auquel nous sommes. *Dieu ayant envoyé son propre Fils.* Il monstre maintenant le moyen par lequel Dieu nous a restabli justice par son Fils, asçavoir pource *qu'il a condamné le péché* en la propre chair de Christ, Col., II, 14 : c'est-à-dire, comme effaçant l'obligation, a aboli nostre coulpe, qui nous tenoit redevables et bien liez devant Dieu. Car la condamnation de péché nous a introduits en possession de justice, d'autant que la transgression estant effacée, nous sommes absous, en sorte que Dieu nous répute pour justes. Mais en premier lieu il exprime que Christ a esté *envoyé :* par ce mot nous advertissant que nostre justice ne réside point en nous, veu qu'il nous la faut prendre en luy : et que c'est folie aux hommes de se confier en leurs mérites, veu qu'ils ne sont justes que par prest qui leur est fait : ou bien, veu qu'ils empruntent la justice, de l'expiation et satisfaction que Christ a accomplie en sa chair. Au reste, il dit que Christ est venu *en semblance de la chair de péché :* pource que combien que la chair de Christ n'ait esté souillée d'aucune tache, toutesfois en apparence elle a semblé pécheresse, entant qu'elle a porté et soustenu la peine deue à nos forfaits. Et de faict, la mort a desployé toute sa force et vertu sur la chair de Christ, ne plus ne moins comme l'ayant en sa sujétion. D'autrepart aussi, pource qu'il a falu que nostre grand Sacrificateur, en expérimentant luy-mesme en personne, apprinst que c'est de secourir aux hommes pleins d'infirmitez, Hébr., IV, 15 : Christ a voulu estre sujet à nos infirmitez, afin d'estre plus enclin à compassion : et en cest endroit aussi on a veu en luy quelque image de la nature pécheresse. *Mesme de péché.* J'ay dit n'aguères qu'aucuns exposent ceci de la cause ou de la fin, pour laquelle Dieu a envoyé son Fils : asçavoir afin qu'il satisfeist pour le péché. Chrysostome, et quelques autres après luy, donnent un autre sens assez estrange : Que le péché a esté condamné de péché, pource qu'à tort et sans cause il a fait outrage à Christ. Je confesse bien que d'autant que luy juste et innocent a porté la peine deue aux pécheurs, par ce moyen a esté payé le pris de nostre rédemption : mais je ne puis croire que le mot de *péché* soit yci pris en autre sens que pour l'hostie d'expiation, que les Hébrieux nomment *Asam* : comme les Grecs appellent *Catharma*, un sacrifice sur lequel la malédiction est deschargée. En ce mesme sens S. Paul, 2 Cor., V, 21, dit que Christ, qui n'avoit point cognu péché, a esté fait péché pour nous, afin que nous fussions faits justice de Dieu en luy. Au reste, ce mot *De*, se prend yci en signification de reddition de cause : comme s'il eust dit, Qu'en ce sacrifice, ou à cause que le fardeau de péché a esté mis sur Christ, péché a esté mis hors de sa possession, afin qu'il ne nous tiene plus maintenant ses sujets. Car il dit par métaphore ou similitude, que péché a esté condamné, comme on dira de ceux qui perdent leur cause : pource que Dieu ne tient plus pour coulpables, ceux ausquels absolution est acquise par le sacrifice de Christ. Si nous le prenons, Que le règne et la domination de laquelle péché nous tenoit opprimez, a

esté abolie et anéantie : le sens demeurera tousjours un. Ainsi donc Christ a prins sur soy ce qui estoit nostre, afin de faire descouler sur nous ce qui estoit sien. Car ayant prins nostre malédiction, il nous a donné sa bénédiction. Sainct Paul adjouste yci *en la chair :* afin que nostre fiance soit plus asseurée, quand nous voyons que péché a esté vaincu et aboli en nostre nature mesme. Car par ce moyen il s'ensuit que nostre nature est vrayement faite participante d'icelle victoire, ce qu'aussi il déclare incontinent après.

4 *Afin que la justification de la Loy fust accomplie.* Ceux qui entendent par ceci, que les hommes renouvellez par l'Esprit de Christ accomplissent la Loy, songent un sens du tout autre que n'est l'intention de sainct Paul. Car les fidèles, cependant qu'ils sont voyagers en ce monde, ne proufitent jamais jusques-là, que la justification de la Loy soit plene ou entière en eux. Il faut donc nécessairement rapporter ceci au pardon : pource que quand l'obéissance de Christ nous est imputée, voylà satisfait à la Loy, en sorte que nous sommes réputez pour justes. Car pourtant la perfection que la Loy requiert, a esté accomplie et présentée en nostre chair, afin que la rigueur n'ait plus de lieu pour nous condamner. Mais pource que Christ ne communique sa justice, sinon à ceux qu'il conjoint à soy par le lien de son Esprit, la régénération est derechef yci adjoustée, afin qu'on ne pense que Christ administre les occasions de péché : comme volontiers plusieurs tombent là de tirer en desbauchement de la chair tout ce qui leur est dit touchant la bonté et douceur paternelle de Dieu. Et il y en a d'autres qui calomnient malicieusement ceste doctrine, comme si elle esteignoit és cœurs des hommes l'affection et soin de bien vivre.

5 *Car ceux qui sont selon la chair, pensent*[1] *aux choses de la chair : mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit.*

6 *Certes la pensée*[2] *de la chair est mort : mais la pensée de l'Esprit est vie et paix.*

7 *Pource que la pensée*[3] *de la chair est inimitié contre Dieu, car elle n'est point sujete à la Loy de Dieu : et de vray elle ne peut.*

8 *Parquoy ceux qui sont en la chair ne peuvent plaire à Dieu.*

1) Ou, sont affectionnez. 2) Ou, Or l'affection. 3) Ou, l'affection.

5 *Car ceux qui sont selon la chair.* Il amène ceste différence entre la chair et l'Esprit, non-seulement afin que par une raison prinse du contraire il conferme ce que devant il a dit, Asçavoir que la grâce de Christ n'appartient sinon à ceux, qui estans régénérez par l'Esprit, s'addonnent à ensuyvre innocence et saincteté de vie. Mais aussi afin de soulager les fidèles par une consolation fort propre et nécessaire, de peur que sentans beaucoup d'infirmitez en eux-mesmes, ils vienent à perdre courage. Car pource qu'il n'avoit exempté de malédiction autres gens, sinon ceux qui mènent une vie spirituelle, il pouvoit sembler que c'estoit oster à tous hommes l'espérance de salut. Car où est-ce qu'on en trouvera un en tout le monde qui ait une pureté Angélique, en sorte qu'il n'y ait en luy rien de la chair ? Ainsi donc, il a falu nécessairement adjouster ceste définition, que veut dire *Estre en la chair :* et *Cheminer selon la chair.* Or il est vray que pour le commencement, Sainct Paul ne distingue point si subtilement : mais tant y a toutesfois (comme nous verrons en la suyte du texte) que son intention est de donner bonne espérance aux fidèles, combien que leur chair les tiene encore empestrez, pourveu qu'ils ne laschent la bride aux cupiditez d'icelle, mais qu'ils se présentent pour estre gouvernez par le sainct Esprit. Quand il dit que *Les charnels* pensent, ou sont après les choses qui sont de la chair : il donne à entendre, qu'il ne tient point pour charnels ceux qui aspirent à la justice céleste, mais bien

ceux qui sont du tout addonnez au monde. Et pourtant, au lieu du mot Grec duquel sainct Paul a usé, j'ay mis en la translation, Le mot *Penser*, qui est général, et comprend beaucoup : afin que les lecteurs entendent qu'il n'y a exclus du nombre des enfans de Dieu, sinon ceux-là seulement qui estans addonnez aux alléchemens de la chair, appliquent leurs cœurs et entendemens à cupiditez perverses. Après cela, au second membre il exhorte les fidèles à bien espérer, s'ils sentent en eux-mesmes que l'Esprit les eslève en haut à la méditation et exercice de justice. Car par tout où l'Esprit règne, c'est un signe de la grâce de Dieu salutaire : comme au contraire, la grâce de Dieu n'ha point de lieu là où l'Esprit estant esteint, le règne de la chair tient le dessus. Au reste, je répète encore yci en brief ce dont j'ay desjà adverti ci-devant, Asçavoir que ce mot *En la chair*, ou Selon la chair, vaut autant comme, Estre vuides du don de régénération. Or tels sont tous ceux qui demeurent en leur pur naturel, comme on dit communéement.

6 *Certes la pensée de la chair*. Erasme a traduit, L'affection. L'ancien Translateur Latin a mis La prudence. Mais comme ainsi soit qu'il est certain que S. Paul prend le mot Grec duquel il use, pour cela mesme que Moyse appelle La conception du cœur, Gen., VI, v. 5, et VIII, v. 21 : et que sous ce mot sont comprins tous les sens de l'âme, depuis la raison et l'entendement, jusqu'aux affections : il m'a semblé que le mot de *Pensée* convenoit mieux yci. Au reste, combien que S. Paul ait usé d'un mot qui signifie communéement *Car :* toutesfois je ne doute point que ce ne soit pour confermer simplement son propos, sans autrement en rendre la raison. Car c'est yci une manière de concession, d'autant qu'ayant briefvement défini que veut dire *Estre en la chair :* il adjouste maintenant quelle sera la fin de tous ceux qui sont addonnez à la chair. Ainsi, il monstre par le contraire, que tous ceux qui demeurent en la chair, ne sont point capables de la grâce de Christ, pource que tout le train de leur vie ne tend qu'à la mort. Or voyci un passage bien notable, duquel nous apprenons que selon le cours de nostre nature nous allons tresbuchans en l'abysme de mort, pource que de nous-mesmes nous ne concevons rien qui ne tende à la mort. Mais incontinent après il a mis à l'opposite le membre contraire, afin de monstrer que s'il y a quelque partie en nous qui tende à la vie, c'est signe que l'Esprit desploye en nous sa vertu, pource que de la chair ne pourroit procéder une seule estincelle de vie. Il appelle *la pensée* de l'Esprit, *vie :* pource qu'elle est vivifiante, ou mène à la vie. Et par le mot de *Paix*, il entend selon l'usage des Hébrieux, toutes choses requises à félicité. Car tout ce que l'Esprit œuvre en nous, tend à nostre béatitude. Toutesfois ce seroit folie si aucun vouloit pour cela attribuer aux œuvres le salut. Car combien que Dieu commence nostre salut, et l'achève finalement, en nous reformant à son image, toutesfois la seule cause d'iceluy, c'est son bon plaisir, par lequel il nous fait participans de Christ.

7 *Pource que la pensée, etc.* Il adjouste yci la probation de ce qu'il avoit mis, Asçavoir que rien ne procède des désirs de nostre chair, que mort, d'autant qu'ils bataillent, et ont, par manière de dire, une guerre mortelle contre la volonté de Dieu. Or la volonté de Dieu est la règle de justice, dont s'ensuit que tout ce qui n'accorde avec icelle, est injuste : et s'il est injuste, il s'ensuit quant et quant qu'il apporte la mort. D'avantage, un homme ayant Dieu contraire et ennemi, en vain se promettra la vie. Car de l'ire de Dieu, incontinent, s'ensuit nécessairement la mort, qui est la vengence de son ire. Et notons sur ce passage, que la volonté de l'homme est en tout et par tout contraire à la volonté de Dieu. Car autant qu'il y a à dire de perversité à droiture, autant faut-il nécessairement dire qu'il y a de discord entre Dieu et nous. *Car elle n'est, etc.* C'est une explication de la sentence précédente. Car il déclare comment tout ce que sçait faire nostre chair, et toutes ses pensées, font la guerre contre la volonté de Dieu : veu qu'il ne faut point aller chercher la volonté de Dieu ailleurs que là où il l'a mani-

festée. Car en la Loy il a monstré que c'est qui luy est plaisant: et pourtant, tous ceux qui voudront deuement considérer comment ils accordent bien avec Dieu, qu'ils regardent à ceste règle, pour faire l'examen de toutes leurs délibérations et pensées. Car combien que rien ne se face en ce monde que par la conduite secrète de la providence de Dieu, toutesfois c'est un blasphème intolérable de dire sous couleur de cela, que rien ne se fait que Dieu n'approuve et ait agréable: qui est une cavillation que desgorgent aujourd'huy certains esprits fantastiques. Car quelle phrénésie et rage est-ce de chercher en un profond labyrinthe, la différence entre ce qui est droit et inique, laquelle la Loy nous met devant les yeux apertement et mot à mot? Vray est, comme j'ay dit, que le Seigneur ha son conseil secret, par lequel il dispense toutes choses selon son plaisir: mais pource qu'il nous est incompréhensible, sçachons qu'il ne nous est pas licite de nous en enquérir trop curieusement. Cependant, que cela demeure tout résolu, que rien ne luy plaist que justice: et qu'on ne peut faire un droit jugement de nos œuvres, sinon par la Loy, en laquelle il ha à bon escient et sans feintise déclaré ce qui luy est plaisant ou desplaisant. *Et de vray, etc.* Voyci le beau pouvoir du Franc arbitre, que les Sophistes ne se peuvent souler d'eslever assez haut. Certes sainct Paul afferme yci en paroles bien expresses et claires, ce qu'ils détestent à plene bouche, Asçavoir qu'il nous est impossible d'assujetir nos affections à l'obéissance de la Loy. Ils gazouillent tout à leur aise que le cœur de l'homme est ployable d'une part et d'autre, pourveu qu'il soit aidé de l'inspiration de l'Esprit: et que nous avons l'élection libre du bien ou du mal: tellement que l'Esprit ne fait seulement que nous donner secours, mais en nous est le pouvoir d'élire ou rejetter. Ils imaginent aussi de bons mouvemens, par lesquels nous nous préparons nous-mesmes. Sainct Paul au contraire dit, que nostre cœur crève d'un endurcissement et obstination indontable, en sorte que jamais naturellement il ne peut estre fléchi pour se soumettre à porter le joug de Dieu. Et en cela il ne parle point d'une affection ou de deux: mais parlant en termes généraux, il met de ce rang tous les mouvemens qui procèdent de nous. Que donc ceste philosophie Payenne de la liberté du Franc arbitre, soit loin de tout cœur Chrestien. Qu'un chacun en son endroit se recognoisse (comme il est à la vérité) serf de péché, afin qu'il soit mis en liberté, estant affranchi par la grâce de Christ. De se glorifier d'autre liberté, ce n'est que pure folie.

8 *Parquoy ceux qui sont en la chair.* Combien qu'au Grec il y ait un mot qui signifie le plus souvent Mais: toutesfois je l'ay traduit par Donc, et non sans cause. Car l'Apostre conclud des propos précédens, que ceux qui s'abandonnent et se laissent gouverner aux appétis de la chair, tous universellement sont abominables à Dieu. Et de fait, jusques yci il a confermé ceste sentence, Que tous ceux qui ne cheminent point selon l'Esprit n'ont rien en Christ, d'autant qu'ils sont despourveus de la vie céleste.

9 *Or vous n'estes point en la chair, mais en l'Esprit: voire si l'Esprit de Dieu habite en vous. que si aucun n'ha point l'Esprit de Christ, il n'est point à luy.*

10 *Et si Christ est en vous, vray est que le corps est mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de justice.*

11 *Si l'Esprit donc de celuy qui a ressuscité Jésus des morts, habite en vous, celuy qui a ressuscité Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels, à cause de son Esprit habitant en vous.*

9 *Or vous n'estes point en la chair.* Il prend la sentence générale que nous avons veue, et la fait maintenant spéciale, l'applicquant à ceux ausquels il es-

crit : non-seulement afin de les esmouvoir plus fort, comme addressant son propos à eux en particulier : mais aussi afin que par la définition n'aguères mise, ils concluent pour certain, et s'asseurent qu'ils sont du nombre de ceux desquels Christ a destourné la malédiction de la Loy. Quant et quant toutesfois en déclarant quelle est l'opération de l'esprit de Dieu és éleus, et quels fruits il produit, il les exhorte à nouveauté de vie. *Voire si l'Esprit de Dieu.* C'est une correction qu'il adjouste bien à propos, par laquelle les fidèles sont resveillez, à s'examiner en eux-mesmes de plus près, afin qu'ils ne s'abusent en prétendant à fausses enseignes le nom de Christ. Or ceste est la marque trèscertaine pour discerner les enfans de Dieu d'avec les enfans du monde : asçavoir s'ils sont régénérez par l'Esprit de Dieu à saincteté et innocence. Combien qu'il semble n'avoir pas tant regardé à corriger le vice d'hypocrisie qu'à leur fournir matière de se glorifier contre les faux zélateurs de la Loy, qui estimoyent plus la letre morte , que la vertu intérieure de l'Esprit, laquelle est comme l'âme de la Loy. Cependant, ce passage monstre que jusques yci S. Paul par le mot d'*Esprit* n'a pas entendu la raison , ou l'entendement qui est en l'homme (ce que les advocats du Franc arbitre appellent la partie supérieure de l'âme, c'est-à-dire qui tient le dessus et domine) mais un don céleste. Car il expose que ceux-là sont spirituels, non pas qui de leur propre mouvement obéissent à raison, mais lesquels Dieu gouverne par son Esprit. Il ne faut pas toutesfois penser qu'ils soyent dits *estre selon l'Esprit*, pource qu'ils soyent pleins de l'Esprit de Dieu (ce qui n'est encore advenu à pas un) mais pource qu'ils ont l'Esprit demeurant en eux, encore qu'ils sentent tousjours quelque reste de la chair en eux-mesmes. Or il n'y peut demeurer, qu'il ne tiene le dessus et soit le plus fort. Car il faut noter que l'homme est nommé, ou charnel, ou spirituel, selon ce qui est le principal en luy. *Que si aucun n'ha point, etc.* Il adjouste ceci, pour monstrer combien le renoncement de la chair est nécessaire aux Chrestiens. Le règne de l'Esprit est abolissement de la chair : ceux esquels l'Esprit ne règne pas, n'appartienent point à Jésus-Christ. Il s'ensuit donc que ceux qui servent à la chair ne sont point Chrestiens. Car de vouloir séparer Christ d'avec son Esprit, ce seroit le faire semblable à une image, ou à un corps mort. Or il nous faut tousjours retenir le but et l'intention de l'Apostre, Asçavoir que la rémission gratuite des péchez ne peut estre séparée d'avec l'Esprit de régénération, pource que ce seroit deschirer Christ et le mettre en pièces. Et si ainsi est, c'est merveille comment les adversaires de l'Evangile nous blasment d'arrogance, de ce que nous osons recognoistre que l'Esprit de Christ habite en nous. Car il faut renoncer Christ, ou confesser que ce que nous sommes Chrestiens, c'est par son Esprit. Voylà certes une chose horrible à ouïr, que les hommes se soyent tellement destournez de la parole de Dieu, que nonseulement ils se vantent d'estre Chrestiens sans l'Esprit de Dieu : mais mesmes se mocquent de la foy des autres. Et toutesfois, voilà la belle philosophie des Papistes. Au reste, il faut que les lecteurs observent yci, que l'Esprit est indifférement nommé maintenant de Dieu le Père, maintenant de Christ : non-seulement pource que sur Christ, entant qu'il est nostre Médiateur et Chef, a esté espandue toute la plénitude d'iceluy, afin que de là en découlast sur chacun de nous sa portion : mais aussi pource que le mesme Esprit est commun au Père et au Fils, desquels l'essence est une, et la Divinité éternelle une. Toutesfois pource que nous n'avons aucune communication avec Dieu sinon par Christ, l'Apostre procède prudemment, quand du Père, qui sembloit estre eslongné de nous, il descend à Christ.

10 *Et si Christ est en vous.* Ce qu'il avoit dit auparavant de l'Esprit, il le dit maintenant de Christ, signifiant par cela le moyen par lequel Christ habite en nous. Car comme par le sainct Esprit il nous consacre pour ses temples, aussi par le mesme Esprit il réside en nous. Or il déclare maintenant plus apertement ce que nous avons touché ci-devant,

Que ce que les enfans de Dieu sont estimez spirituels, ce n'est pas à cause qu'ils ayent une plene et entière perfection, mais seulement à cause de la nouveauté de vie commencée en eux. Au reste, c'est yci une anticipation, par laquelle il prévient un doute, qui autrement nous eust peu donner de la fascherie. Car combien que l'Esprit possède une partie de nostre personne, nous voyons toutesfois que l'autre partie est encore détenue de la mort. Il respond donc qu'il y a une vertu de vivifier en l'Esprit de Christ suffisante pour engloutir et anéantir toute nostre mortalité. Et de là il conclud, qu'il faut attendre patiemment jusqu'à ce que les reliques de péché soyent du tout abolies. Desjà par ci-devant les Lecteurs ont esté advertis que par le mot d'*Esprit* ils ne doyvent pas entendre nostre âme, mais l'Esprit de régénération, lequel S. Paul appelle Vie, non-seulement pource qu'il vit et ha vigueur en nous : mais aussi pource qu'il nous vivifie par sa vigueur, jusqu'à ce que finalement il nous renouvelle parfaitement, lors que nostre chair mortelle sera esteinte. Comme au contraire le mot de *Corps* signifie ceste masse lourde et grossière, qui n'a pas encore par l'Esprit de Dieu esté purifiée des ordures terrestres, qui ne sentent rien que lourd et grossier. Car autrement ce seroit une chose absurde d'attribuer au corps la coulpe de péché : et aussi tant s'en faut que l'âme soit vie, qu'elle-mesme ne vit pas. Ainsi donc le sens de sainct Paul est, Combien que péché nous adjuge à la mort, entant que la corruption de nostre première nature demeure encore en nous, que toutesfois l'Esprit de Dieu emporte la victoire, et est le plus fort : et qu'à cela n'empesche rien que nous n'avons seulement receu que quelques prémices et commencemens d'iceluy : d'autant que mesmes une seule estincelle d'iceluy est semence de vie.

11 *Si l'Esprit donc.* C'est une confirmation du propos précédent, prinse de la cause efficiente, comme on dit, en ceste sorte : Si Christ a esté ressuscité par la puissance de l'Esprit de Dieu, et ainsi est que l'Esprit ha une puissance éternelle, il desployera icelle mesme en nous aussi. Et en cela il présuppose pour un poinct tout résolu, qu'en la personne de Christ a esté monstré le tesmoignage et effet de la vertu qui s'estend à tout le corps de l'Eglise. Au reste, pource qu'il fait Dieu autheur de la résurrection, il luy attribue l'Esprit vivifiant. *Qui a ressuscité.* Il a yci descrit Dieu par ceste circonlocution, pource que cela convenoit mieux au propos qu'il traitte, que de le nommer simplement Dieu. Pour la mesme considération il attribue au Père la gloire de la résurrection de Christ. Car cela estoit de plus grand poids pour prouver ce qu'il prétend, que non pas s'il l'eust attribuée à Christ mesme : pource qu'on eust peu objecter, que Christ avoit une puissance pour se ressusciter, de laquelle tous les hommes du monde sont bien loin. Mais quand il dit, *Dieu a ressuscité Christ par son Esprit*, lequel aussi il vous a communiqué : on ne peut rien alléguer au contraire, qu'en cela il ne nous ait prouvé que nous avons une trèscertaine espérance de résurrection. Cependant toutesfois ceci ne dérogue rien à une autre sentence, où Christ dit, J'ay puissance de laisser ma vie, et si ay puissance de la prendre derechef, Jehan X, 18. Certes Christ est ressuscité de soy-mesme et par sa propre vertu : mais comme il a accoustumé d'attribuer au Père toute la vertu Divine qu'il ha en soy, ainsi l'Apostre n'a point parlé improprement, en transférant au Père une œuvre qui a esté en Christ sur toutes autres propre à la Divinité. Au reste, il appelle *Corps mortels :* tout ce qui reste encore en nous sujet à la mort : comme c'est sa coustume de nommer par ce nom, la partie qui est en nous la plus grossière et charnelle. Dont nous recueillons qu'il ne parle pas de la résurrection dernière qui se fera en un moment : mais de l'opération continuelle de l'Esprit, par laquelle mortifiant petit à petit les reliques de la chair, il restablit en nous une vie céleste.

12 *Pourtant donc mes frères, nous sommes detteurs, non point à la chair, pour vivre selon la chair.*
13 *Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez : mais si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps, vous vivrez.*
14 *Car tous ceux qui sont menez de l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.*

12 *Pourtant donc mes frères.* C'est la conclusion des propos précédens. Car s'il faut renoncer à la chair, nous ne devons avoir accord ni intelligence avec elle. D'autrepart, s'il faut que l'Esprit règne en nous : c'est une chose absurde, si nous ne dépendons de son gouvernement. Au reste, il y a quelque chose qui défaut en ce propos de sainct Paul : car il omet l'autre partie de l'antithèse, Asçavoir que nous sommes detteurs à l'Esprit. Mais le sens en est assez clair. Or ceste conclusion emporte une exhortation, comme tousjours de la doctrine il a accoustumé d'en tirer quelque exhortation. En suyvant cela, ailleurs il admoneste que nous ne contristions point le S. Esprit de Dieu, par lequel nous avons esté signez pour le jour de la rédemption, Ephés., IV, 30. Item. Si nous vivons d'Esprit, cheminons aussi d'Esprit, Gal., V, 25. Cela se fait quand nous renonçons aux concupiscences charnelles, pour nous ranger à la justice de Dieu, et nous mettre là comme en servitude. Et voylà certes comment il nous faut conclure, et non pas comme font certains blasphémateurs, qui gazouillent qu'il nous faut reposer, et laisser couler le temps sans aucun soin de nous addonner à bien, puis qu'ainsi est qu'il n'y a rien en nostre pouvoir. Mais cela c'est faire la guerre à Dieu, quand par mespris ou nonchalance nous esteignons sa grâce qu'il nous a présentée.

13 *Car si vous vivez selon la chair.* Pour leur oster à bon escient, et, par manière de dire, arracher toute nonchalance, il adjouste une menace, par laquelle aussi sont bien proprement rembarrez ceux qui se vantent de la justification de la foy sans l'Esprit de Christ. Combien que leur propre conscience ne les rédargue qu'assez : veu qu'il n'y a jamais de fiance en Dieu, que quant et quant l'amour de justice ne soit avec. Je confesse bien qu'il est vray que nous sommes justifiez en Christ par la seule miséricorde de Dieu : mais l'autre poinct aussi est tant véritable et certain, Asçavoir que tous ceux qui sont justifiez, sont appelez du Seigneur à vivre comme requiert la saincte vocation de Dieu. Ainsi donc, que les fidèles apprenent d'embrasser Christ, non-seulement à justice, mais aussi à sanctification, afin qu'ils ne le divisent et deschirent par leur foy demie : comme de faict il nous a esté donné à toutes ces deux fins. *Mais si par l'Esprit.* Il modère tellement la sentence, que ce ne soit point pour descourager les fidèles, qui sentent encore en eux-mesmes beaucoup d'infirmité. Car combien que nous soyons encore sujets à péchez, toutesfois il ne laisse pas néantmoins de nous promettre la vie, pourveu que nous poursuyvions tousjours en l'exercice de mortifier la chair. Car il ne requiert pas préciséement une destruction entière de la chair en nous, mais seulement il veut que nous taschions et mettions peine de réprimer les concupiscences d'icelle.

14 *Car tous ceux qui sont.* C'est la probation de ce qu'il vient tout à ceste heure de dire. Car il monstre que ceux-là tant seulement sont tenus pour enfans de Dieu, lesquels sont conduits par son Esprit, pource que c'est la marque à laquelle Dieu recognoist les siens. Ainsi voylà pour faire esvanouir en fumée la vaine vanterie des hypocrites, qui usurpent le titre, n'ayans point la vérité : et pour accourager les fidèles à une fiance de leur salut infaillible et très certaine. Or la substance du propos revient là : Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu. Tous enfans de Dieu sont héritiers de la vie éternelle. Il s'ensuit donc que tous ceux qui

sont conduits par l'Esprit de Dieu, doyvent estre certains de la vie éternelle. Mais S. Paul n'a point exprimé la proposition du milieu, pource qu'elle estoit indubitable. Au reste, il faut noter qu'il y a diverses sortes de gouvernement de l'Esprit. Car il y a le gouvernement universel, par lequel toutes créatures sont soustenues et ont mouvement. Il y en a aussi de particuliers en chacun homme, et iceux divers. Mais yci S. Paul entend la sanctification, laquelle le Seigneur ne conferme sinon à ses éleus, quand il les prend du nombre de ses enfans, les mettant à part du reste des hommes.

15 *Car vous n'avez point receu un esprit de servitude, pour* estre *derechef en crainte : mais vous avez receu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba Père.*
16 *Ce mesme Esprit rend tesmoignage avec nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.*
17 *Et si nous sommes enfans, nous sommes doncques héritiers : héritiers, di-je, de Dieu, et cohéritiers de Christ : voire si nous souffrons avec luy, afin que nous soyons aussi glorifiez avec luy.*
18 *Car tout bien conté, j'estime que les souffrances du temps présent ne sont point dignes*[1] *de la gloire à-venir, laquelle sera révélée en nous.*

1) Ou, ne sont à l'équipollent.

15 Il conferme maintenant ceste certitude de fiance, sur laquelle il a n'aguères déclaré que les fidèles se doyvent reposer et arrester : et ce par un effet spécial de l'Esprit : asçavoir d'autant qu'il ne nous a pas esté donné pour nous tormenter de tremblement et destresse : mais plustost afin qu'ayant mis bas tout trouble, et dressant nos esprits en repos tranquille, il nous resveille et incite à invoquer Dieu franchement et asseuréement. Il ne poursuit donc pas seulement le point qu'il a touché ci-devant, mais insiste plus en l'autre membre qu'il avoit conjoint quant et quant : asçavoir de la bénignité paternelle de Dieu, par laquelle il pardonne aux siens l'infirmité de la chair, et les vices desquels ils ne sont point encore desveloppez. Or il dit que de cela nous est rendu certain tesmoignage par l'Esprit d'adoption, lequel ne mettroit point en nos cœurs une asseurance de prier, sinon que quant et quant il confermast et seellast ce pardon gratuit que Dieu nous fait. Et pour mieux esclarcir le propos, il met deux esprits : desquels il appelle l'un *Esprit de servitude* : asçavoir celuy que nous pouvons concevoir de la Loy : l'autre, *Esprit d'adoption :* lequel est par l'Evangile. Il dit que ce premier là a esté donné anciennement à crainte, et l'autre est aujourd'huy donné à asseurance. Ceste comparaison de choses contraires, fait (comme un chacun le peut veoir) que l'asseurance de nostre salut, laquelle il veut confermer, vient à en estre mieux esclarcie. L'autheur de l'Epistre aux Hébrieux, XII, 18, use de la mesme comparaison, quand il dit, Que nous ne sommes point venus à la montagne Sinaï, où toutes choses estoyent si espovantables, que le peuple estant effrayé, ne plus ne moins que si la mort luy eust esté dénoncée présentement, pria que Dieu ne parlast point à luy : et Moyse luy-mesme confessa qu'il avoit esté estonné : mais que nous sommes venus à la montagne du Seigneur, Sion, et à sa cité Jérusalem céleste, là où est Jésus le Médiateur du nouveau Testament. De ce mot *Derechef* : nous recueillons qu'yci est faite comparaison de la Loy à l'Evangile : d'autant que le Fils de Dieu par sa venue nous a apporté ce bien inestimable, que la condition servile de la Loy ne nous tient plus enserrez. Cependant toutesfois il ne faut pas recueillir de là, ou que nul n'ait eu l'Esprit d'adoption devant la venue de Christ : ou que tous ceux qui avoyent receu la Loy, ayent esté serfs et non enfans. Car l'Apostre confère yci le ministère de la Loy avec la dispensation de l'Evangile, plus-

tost que les personnes avec les personnes. Je confesse bien qu'il est vray que les fidèles sont yci admonestez comment Dieu a maintenant espandu sa libéralité plus abondamment envers eux, qu'il n'avoit fait jadis envers les Pères sous le vieil Testament : toutesfois il ha yci esgard à la dispensation externe, pour raison de laquelle seule nous les passons. Pource que quoy que la foy d'Abraham, Moyse, et David ait esté plus grande que la nostre, toutesfois entant que Dieu en apparence les a tenus sous une pédagogie et discipline d'enfans, ils n'estoyent point encore parvenus à la liberté qui nous a esté révélée. Quant et quant toutesfois il faut noter, qu'expresséement à cause des faux apostres est mise ceste antithèse entre les disciples de la Loy, qui s'arrestent à la letre et les fidèles, ausquels Christ le Maistre céleste ne parle pas seulement du son de la bouche, mais aussi les enseigne au dedans par son Esprit avec vertu et efficace. Et combien qu'en la Loy soit comprise l'alliance de grâce, toutesfois l'Apostre l'en oste, pource qu'opposant l'Evangile à la Loy, il ne considère rien en icelle sinon ce qui luy estoit propre et spéciale, asçavoir de commander et défendre, et tenir en sujétion les pécheurs, en leur dénonçant la mort. Brief il nous propose la Loy, vestue de sa qualité, par laquelle elle diffère d'avec l'Evangile. Ou qui l'aimera mieux ainsi : Il propose la Loy nue, entant qu'en icelle Dieu convient avec nous, et fait promesses pour le regard des œuvres. Ainsi donc quant aux personnes, voylà ce qu'il nous en faut tenir, Qu'au peuple des Juifs, lors que la Loy se publioit, et mesme après la publication d'icelle, les fidèles ont esté illuminez du mesme Esprit de foy que nous avons aujourd'huy : et par conséquent, que l'espérance de l'héritage éternel a esté seellée en leurs cœurs, duquel l'Esprit est l'arre et le seau. Il y a seulement cela de différence, que sous le règne de Christ, l'Esprit a esté espandu plus abondamment et libéralement. Et si nous venons à regarder en la dispensation de la doctrine, il semblera que adonc premièrement le salut a esté manifesté asseuréement, quand Christ est apparu en chair, tant estoyent toutes choses enveloppées d'obscurité sous le vieil Testament, au pris de la nayfve clarté de l'Evangile. D'avantage, si la Loy est considérée en soy, elle ne peut, sinon, tenant desjà les hommes sous une misérable servitude, les enserrer encore de l'horreur de la mort : d'autant qu'elle ne leur promet aucun bien que sous condition, et d'autre part dénonce la mort à tous transgresseurs. Parquoy, comme sous la Loy estoit l'Esprit de servitude, lequel pressoit de crainte la conscience : ainsi sous l'Evangile est l'Esprit d'adoption, qui resjouit nos âmes par le tesmoignage de nostre salut. Au reste, notons que *crainte* est conjointe avec *servitude*, pource qu'il ne se peut faire autrement, que la Loy ne démène et tormente nos âmes d'une misérable inquiétude, cependant qu'elle exerce sa domination. Parquoy il n'y a point de remède et moyen de les appaiser, que quand Dieu nous pardonnant nos péchez, nous reçoit bénignement comme un père ses enfans. *Par lequel nous crions*. Il a nomméement changé de personne, afin d'exprimer que ceste est la condition commune de tous les Saincts : comme s'il eust dit, Vous avez receu l'Esprit, par lequel vous criez, ainsi que tous nous autres fidèles. Et ceste expression de laquelle il use, prononçant le mot de *Père* en la personne de tous fidèles, n'emporte pas petit poids. Aussi ce redoublement par mots de diverses Langues, tend à plus grande amplification : car par cela S. Paul signifie qu'aujourd'huy la miséricorde de Dieu est tellement publiée par tout le monde, qu'il est invoqué indifféremment en toutes Langues : comme S. Augustin l'a bien observé. Il a donc voulu exprimer un consentement de toutes nations en cest endroit. Dont s'ensuit que maintenant il n'y a plus de différence du Grec au Juif, comme ainsi soit qu'ils sont unis ensemble. Le Prophète Isaïe, XIX, 18, use d'une autre façon de parler, dénonçant que la Langue de Chanaan sera commune à tous peuples : mais cela revient à mesme sens. Car il n'a pas là eu esgard à la prononciation externe, mais à l'accord du cœur à servir Dieu, et à semblable et

simple affection de faire profession du vray et pur service d'iceluy. Le mot de *Crier* a esté mis, pour exprimer la fiance : comme s'il disoit que nous ne prions point en doute, mais hardiment et sans crainte, levans une voix claire au ciel. Il est bien vray qu'aussi sous la Loy les fidèles réclamoyent Dieu Père, mais ce n'estoit point d'une fiance si franche, comme ainsi soit que le voile les tenoit eslongnez du Sanctuaire. Mais maintenant depuis que l'entrée nous a esté ouverte par le sang de Christ, nous pouvons privéement et comme à plene bouche nous glorifier d'estre enfans de Dieu : et de là procède ce cri. Brief, en cela est accomplie la Prophétie d'Osée, II, 23, Je leur diray, Vous estes mon peuple : et ils respondront de leur costé, Tu es nostre Dieu. Car tant plus la promesse est aperte, d'autant aussi plus grande est la liberté de prier.

16 *Ce mesme Esprit.* Il y a un seul mot Grec qui signifie ces trois, Rend tesmoignage ensemble. Ainsi il ne dit pas simplement que l'Esprit de Dieu est tesmoin à nostre esprit. Or S. Paul entend que l'Esprit de Dieu nous rend un tel tesmoignage, que nostre esprit l'ayant pour conducteur et maistre, s'asseure que l'adoption de Dieu est ferme. Car nostre entendement ne nous suggéreroit point ceste foy de soy-mesme, et si ce n'estoit que le tesmoignage de l'Esprit le poussast et introduisist là. Au reste, c'est-ci une déclaration de la sentence prochaine. Car l'Esprit en nous tesmoignant que nous sommes enfans de Dieu, met quant et quant en nos cœurs ceste asseurance, que nous osons invoquer Dieu Père. Et de faict, veu qu'il n'y a rien qui nous puisse ouvrir la bouche que la seule asseurance du cœur, si le S. Esprit ne rend tesmoignage à nos cœurs de l'amour paternelle de Dieu, nos langues demeureront muetes en matière de faire prières. Car il faut tousjours retenir ce principe, Que nous ne pouvons autrement prier Dieu deuement, sinon que comme nous l'appelons de bouche Père, nous soyons aussi en nos cœurs certainement persuadez qu'il est tel. Auquel principe il y en a un autre correspondant, Que nous ne pouvons point prouver nostre foy autrement que par l'invocation de Dieu. Ainsi donc ce n'est pas sans cause que S. Paul nous ramenant à cest examen, dit qu'adonc on cognoist en chacun de nous s'il croit à bon escient, quand ayans embrassé la promesse de grâce, nous-nous exerçons en prières. Et en cest endroit sont trèsbien réfutées les resveries des Sophistes touchant leur Conjecture morale, qu'ils appellent : qui n'est autre chose qu'une incertitude et anxiété d'esprit, ou plustost un chancellement et fourvoyement. Quant et quant aussi il y a bonne response à leur objection. Ils demandent comment il est possible que l'homme cognoisse la volonté de Dieu. Voire, et ce n'est pas une certitude procédante de l'entendement humain, mais un tesmoignage de l'Esprit de Dieu : comme il le traitte plus amplement en la première Epistre aux Corinthiens : auquel lieu aussi il faut chercher plus ample exposition de ce passage. C'est donc une sentence qui demeure ferme et arrestée, Que nul ne peut estre nommé enfant de Dieu, sinon que luy-mesme se recognoisse estre tel : laquelle cognoissance est par sainct Jehan en sa première épistre, chapitre V, v. 19, 20, nommée Science, pour mieux dénoter la certitude d'icelle.

17 *Et si nous sommes enfans.* Par un argument prins des choses conjointes ou subséquentes, il prouve que nostre salut gist en ce que nous ayons Dieu pour Père. L'héritage est destiné aux enfans : puis donc que Dieu nous a adoptez pour enfans siens, il nous a quant et quant destiné l'héritage. Après cela, il donne tacitement à entendre quel est cest héritage, asçavoir céleste, et pourtant incorruptible et éternel, et tel qu'il a esté manifesté en Christ, par laquelle manifestation toute incertitude est ostée, et est monstrée l'excellence de l'héritage, auquel nous participons avec le Fils unique de Dieu : combien que l'intention de S. Paul est (comme il apparoistra encore mieux tantost après) d'eslever par louanges magnifiques l'héritage à nous promis, afin que prenans en iceluy nostre contentement, nous mesprisions vaillamment tous allèchemens du monde, et portions

patiemment toutes les fascheries qui nous survienent en ce monde. *Voire si nous souffrons avec luy.* On expose ce passage en diverses sortes : mais ce sens yci me plaist plus que tous les autres, asçavoir, Que nous sommes cohéritiers de Christ, pourveu que nous le suyvions pour prendre possession de l'héritage, par le mesme chemin qu'il a tenu. Et ainsi, ce qu'il a entrelacé, faisant mention de Christ, par cela mesme il s'est voulu faire ouverture pour entrer en ceste exhortation, comme de degré en degré, en ceste sorte : L'héritage de Dieu est nostre, d'autant que par sa grâce il nous a adoptez pour ses enfans. Et afin que nous n'en soyons en doute, desjà la possession d'iceluy a esté mise entre mains à Christ, duquel nous avons esté faits consors et comme compagnons. Or est-il ainsi que Christ en a prins possession par la croix. Il s'ensuit donc qu'il faut aussi que nous y entrions par mesme moyen. Au reste, il ne faut point craindre ce qu'aucuns craignent. Asçavoir qu'il ne semble par ce moyen que S. Paul attribue à nos labeurs la cause de la gloire éternelle. Car ceste façon de parler n'est point nouvelle en l'Escriture : mais elle dénote plustost l'ordre que le Seigneur tient en la dispensation de nostre salut, que non pas la cause. Car par ci-devant il a assez combatu pour maintenir la miséricorde gratuite de Dieu contre les mérites des œuvres : maintenant nous exhortant à patience, il ne traitte point d'où procède nostre salut, mais quel moyen le Seigneur tient à gouverner les siens.

18 *Car tout bien conté j'estime.* Combien que ceux qui prenent ceci par manière de correction, ne parlent pas du tout sans propos, toutesfois j'aime mieux le rapporter à une amplification de l'exhortation, comme estant dit par anticipation, en ce sens, Et ne nous doit sembler fascheux, si par diverses afflictions il nous faut parvenir à la gloire céleste : veu que si on vient à faire comparaison d'icelles avec la grandeur de ceste gloire, elles ne doyvent estre rien estimées. Il a usé de ce mot *Gloire à-venir*, pour éternelle : comme à l'opposite il appelle *Les afflictions du monde :* ou du temps présent : pource qu'elles passent soudainement. Au reste, par ceci il appert que ce passage a esté fort mal entendu par les Scholastiques, quand d'iceluy ils ont prins leurs distinctions frivoles de Congruo, et de Condigno. Car l'Apostre ne fait pas comparaison de la dignité de ces deux choses l'une à l'autre : mais seulement il amoindrit la pesanteur de la croix en comparaison de la grandeur de la gloire : et ce pour confermer en patience les cœurs des fidèles.

19 *Car l'attente ardente de la créature attend*[1] *la révélation des enfans de Dieu.*
20 *Car les créatures sont sujetes à vanité, non point de leur vouloir, mais à cause de celuy qui les a assujeties en espérance*[2].
21 *Car aussi mesme la créature sera délivrée de la servitude de corruption,* pour estre *en la liberté de la gloire des enfans de Dieu.*
22 *Car nous sçavons que toutes créatures gémissent*[3] *ensemble, et travaillent ensemble jusqu'à maintenant,*

1) Ou, le grand désir des créatures est en ce qu'elles attendent. 2) Ou, sous espérance qu'elles seront aussi délivrées de la servitude. 3) Ou, souspirent.

19 *Car l'attente ardente de la créature.* Il dit que de ceste patience, à laquelle il nous avoit exhortez, on en voit un exemple mesmes és créatures muetes. Car sans m'amuser à la diversité des expositions, voylà comment je pren ce passage, Qu'il n'y a élément, ne partie aucune du monde, laquelle par manière de dire, estant touchée d'une cognoissance de la misère présente, ne soit ententive à l'espérance de la résurrection. Et de faict, il propose deux choses : la première, que toutes créatures travaillent et sont en destresse : la seconde, Que

toutesfois elles sont soustenues et soulagées par espérance. Dont aussi il appert combien est grand et inestimable le pris de la gloire éternelle, de pouvoir ainsi esmouvoir et attirer toutes choses à le désirer. Au reste, combien que ceste façon de parler, *L'attente attend*, soit un peu estrange, elle ha toutesfois un sens fort convenable. Car il a voulu signifier que les créatures sont enserrées de grande destresse, et tenues en suspens par un grand désir, attendans ce jour-là qui mettra en évidence la gloire des enfans de Dieu. Il appelle *La révélation des enfans :* quand nous serons semblables à Dieu, comme dit sainct Jehan. Car combien que nous sçachions que nous sommes ses enfans, il n'est pas toutesfois encore apparu, 1 Jehan, III, 2. J'ay retenu les propres mots de sainct Paul, pource que la translation d'Erasme m'a semblé estre par trop hardie : asçavoir, Jusques à ce que les enfans de Dieu soyent manifestez et toutesfois n'exprimer point suffisamment l'intention de l'Apostre. Car il ne veut pas dire que les enfans de Dieu seront manifestez au dernier jour : mais que lors on verra à l'œil combien souhaitable et heureuse est leur condition, quand ayans despouillé leur corruption, ils seront revestus de la gloire céleste. Car à ceste fin il attribue espérance aux créatures insensibles, asçavoir, à ce que les fidèles ouvrent leurs yeux pour contempler la vie invisible, combien qu'elle soit encore cachée sous une povre apparence.

20 *Car les créatures sont sujetes.* Par le contraire il déclare la fin de l'attente. Car d'autant que les créatures estans maintenant sujetes à corruption, ne peuvent pas estre plustost restaurées, que jusques à ce que les enfans de Dieu soyent remis en leur entier : pour ceste cause icelles attendans leur restauration, regardent à la manifestation du Royaume céleste. Il dit, Qu'elles sont sujetes à vanité, pource qu'elles ne demeurent point tousjours en un estat ferme et stable, mais comme transitoires et caduques, passent légèrement, et font leurs cours en peu de temps. Car il n'y a point de doute qu'il n'oppose ce mot de *Vanité* à une nature entière. *Non point de leur vouloir*. Veu qu'il n'y a nul sentiment en telles créatures, certes il faut prendre le mot de *Vouloir* pour une inclination naturelle, par laquelle tout ce qui est en nature tend à se maintenir, et acquérir perfection. Ainsi donc tout ce qui est détenu sous corruption, souffre violence, sa nature allant au contraire et résistant. Mais il y a en ceste façon de parler une figure nommée Prosopopée [1], par laquelle il introduit chacune partie du monde comme ayant sentiment. Et c'est pour nous faire plus grand' honte de nostre stupidité, si ce flottement incertain, et changement caduque du monde, ainsi que nous l'y voyons, ne nous fait dresser les esprits plus haut. *Mais à cause de celuy.* Il nous propose en toutes les créatures exemple d'obéissance : et adjouste qu'icelle procède d'espérance : d'autant que de là vient qu'on voit au soleil, en la lune, et és estoilles, une alaigreté à continuer sans cesse leur cours ordinaire : de là vient aussi la promptitude d'obéissance qu'on voit que la terre ha à produire ses fruits : de là vient le mouvement assiduel de l'air : de là aussi la propriété et vertu continuelle des eaux à descouler : Asçavoir pource que Dieu à toutes ses créatures a enjoint à chacune son office : et non-seulement leur a commandé précisément et donné mandement spécial de ce qu'il vouloit qu'elles feissent, mais aussi leur a comme imprimé au dedans une espérance de renouvellement. Car en ceste misérable dissipation qui s'est ensuyvie de la cheute d'Adam, il ne se pourroit faire que quasi d'heure en heure tout ce bastiment universel du monde ne veinst à s'escouler, et que chacune partie d'iceluy en particulier ne défaillist, s'il n'y avoit une certaine fermeté secrète venant d'ailleurs, qui les sousteinst. Ce seroit donc une chose par trop honteuse que l'arre de l'Esprit eust moins de vertu és enfans de Dieu, que n'ha cest instinct secret és créatures mortes. Ainsi donc, quoy que

1) C'est quand on attribue aux choses insensibles ce qui ne se trouve qu'aux personnes, comme parole, joye, tristesse, désir, et telles affections.

les créatures naturellement enclinent ailleurs, toutesfois pource qu'il a pleu à Dieu de les assujetir à vanité, elles obéissent à son commandement. Et d'autant qu'il leur a donné espérance de meilleure condition, elles se soustienent et consolent en icelle, différans leur désir jusqu'à ce que l'incorruption qui leur a esté promise soit révélée. Au reste, c'est une Prosopopée, quand il leur attribue *Espérance :* comme nous avons dit ci-devant, quand il leur attribuoit vouloir et non vouloir.

21 *Car aussi mesme la créature.* Il monstre comment c'est que la créature est sujete à vanité en espérance : Asçavoir, pource qu'un jour viendra qu'elle en sera délivrée : comme Isaïe LXV, 17, le tesmoigne : et sainct Pierre en sa 2e épistre, chap. III, 13, le conferme encore plus clairement. Or il nous faut en ceci considérer l'horrible malédiction que nous avons méritée, comme ainsi soit que toutes créatures depuis la terre jusques au ciel, se sentent de la peine que nos péchez ont méritée, combien qu'elles soyent innocentes. Car ce qu'elles travaillent sous corruption, c'est par nostre faute. Ainsi le ciel, la terre, et toutes créatures portent imprimée en elles-mesmes la marque de la condamnation du genre humain. Au contraire aussi, par ceci mesme il appert combien grande sera l'excellence de la gloire en laquelle doyvent estre eslevez les enfans de Dieu, veu que toutes créatures seront renouvelées pour servir à l'amplification et anoblissement d'icelle. Au reste, il n'entend pas que les créatures doyvent estre participantes d'une mesme gloire avec les enfans de Dieu : mais que selon leur mesure et portée elles les accompaigneront en ce meilleur estat : pource qu'avec le genre humain, Dieu restablira aussi lors le monde, qui maintenant est décheu et abbastardi. Or si on demande quel sera cest estat entier tant és bestes brutes, qu'és arbres et és métaux, c'est une chose de laquelle il n'est ne bon ne licite d'enquérir trop curieusement. Pource que le principal poinct de la corruption du monde, c'est la mort, il y a des gens subtils, mais bien peu sages et modestes, qui demandent si toutes espèces de bestes seront immortelles. Si on veut lascher la bride à telles spéculations, où est-ce qu'elles nous mèneront, ou plustost esgareront finalement? Contentons-nous donc de ceste simple doctrine, qu'il y aura un tel compassement et un ordre si propre, qu'on n'y verra rien ou mal séant ou sujet à décadence.

22 *Car nous sçavons que.* Il répète derechef la mesme sentence, pour de là continuer le propos sur nous : combien que ce qui est yci dit, ha la forme et substance d'une conclusion. Car de ce que les créatures sont sujetes à corruption, et cela non point par une inclination naturelle, mais par ordonnance de Dieu : en après, qu'elles ont espérance de despouiller quelque jour ceste corruption : de cela, di-je, s'ensuit qu'elles gémissent et se plaignent comme une femme qui est en travail d'enfant, jusqu'à ce qu'elles soyent délivrées. Or la similitude est fort propre, afin que nous sçachions que ce gémissement duquel il parle, n'est point une chose vaine et morte : car finalement il engendrera un fruit plaisant et heureux. Le sommaire de ceci est, Que les créatures ne prenent point leur contentement en l'estat présent, et néantmoins ne travaillent pas tellement, qu'on puisse dire qu'elles se despitent et sèchent de chagrin, sans qu'il y ait remède aucun à leur mal : mais qu'elles travaillent comme la femme à l'enfantement. d'autant qu'il y a un restablissement en mieux qui leur est préparé. Au reste, quand il dit qu'elles *gémissent ensemble :* il n'entend pas qu'elles soyent entr'elles ensemble enserrées de destresse : mais il veut dire qu'elles nous tienent en cela compagnie. Ce mot *Jusques à maintenant*, tend à addoucir et amoindrir l'ennuy d'une longue attente et langueur. Car si les créatures par tant d'aages en leur gémissement n'ont pas laissé de se maintenir : combien sera inexcusable nostre pusillanimité, ou lascheté si nous défaillons, n'ayans qu'à passer par l'ombre de ceste vie, de laquelle le bout est incontinent trouvé?

23 *Et non point seulement* elles, *mais nous aussi qui avons les commencemens*[1] *de l'Esprit, nous-mesmes* di-je *gémissons*[2] *en nous-mesmes, en attendant l'adoption*, asçavoir *la rédemption*[3] *de nostre corps*[4].
24 *Car nous sommes sauvez en espérance. Or l'espérance qu'on voit n'est point espérance : car pourquoy espéreroit aucun ce qu'il voit?*
25 *Mais si nous espérons ce que nous ne voyons point, nous l'attendons par patience.*

1) Ou, prémices. 2) Ou, souspirons. 3) Ou, la délivrance. 4) *Luc*, XXI, 28.

23 *Et non point seulement* elles, *mais nous aussi qui avons les commencemens.* Il y en a aucuns qui pensent que l'Apostre ait yci voulu exaggérer l'excellence de nostre béatitude à-venir, par ce que toutes choses l'attendent d'un désir ardent : et non-seulement les créatures qui n'ont point l'usage de raison, mais nous aussi qui sommes régénérez par l'Esprit de Dieu. Laquelle opinion est bien vraye, et la pourroit-on bien défendre et maintenir : toutesfois il me semble que c'est yci une comparaison du plus petit au plus grand : comme s'il disoit, Les élémens mesmes qui sont sans raison et sentiment, ont en telle estime l'excellence de nostre gloire à-venir, qu'ils sont par manière de dire, comme ravis d'un désir d'icelle : beaucoup plus faut-il que nous, qui sommes illuminez de l'Esprit de Dieu, prétendions et aspirions à la grandeur excellente d'un tel bien, et par fermeté d'espérance, et par effort d'affection ardente. Et en ceci il requiert double affection és fidèles, asçavoir premièrement que sentans la pesanteur de leur misère présente, ils gémissent en eux-mesmes : en après que néantmoins ils attendent patiemment leur délivrance. Car il veut qu'estans soustenus de l'attente de la béatitude à-venir, ils surmontent par magnanimité de courage toutes les misères présentes : en sorte qu'ils ne considèrent point quels ils sont maintenant, mais quels ils seront. *Nous aussi qui avons les commencemens.* Pource que les autres entendent par le mot de *Prémices* une excellence singulière et nompareille, ce que je ne trouve point propre : pour éviter ambiguïté on pourroit traduire le mot Grec Les commencemens. Car je n'enten pas, comme ils font, que ceci soit dit des Apostres seulement : mais de tous fidèles en général, qui en ce monde estans seulement arrousez de quelques petites gouttes de l'Esprit, ou bien le plus qu'ils sçachent avancer, ayans quelque certaine mesure d'iceluy, sont encor bien loin de l'accomplissement. Voylà donc ce que l'Apostre appelle *Commencemens* ou *prémices* ausquelles est opposé le revenu entier et accompli. Car pource que nous n'avons pas encore receu la plénitude, ce n'est pas merveille si nous sommes agitez d'inquiétude. Au reste, quant à ce qu'il répète deux fois, *nous aussi :* et puis encore après cela, met ce mot *en nous-mesmes :* c'est pour faire le propos de plus grande véhémence, afin d'exprimer tant mieux un désir fort ardent. Et il ne le nomme pas seulement Désir, mais *Gémissement :* pource que là où il y a sentiment de misère, là aussi y a gémissement. *Attendans l'adoption.* Vray est qu'il parle improprement, mais toutesfois ce n'est point sans très bonne raison, en nommant *Adoption* la fruition de l'héritage auquel nous avons esté adoptez. Car S. Paul veut dire, que cest éternel décret de Dieu, par lequel il nous a éleus pour ses enfans devant que le monde fust fait, et duquel il nous rend tesmoignage par l'Evangile, duquel aussi il seelle la certitude en nos cœurs par son Esprit : viendroit à néant, si la résurrection promise, qui est un effet d'iceluy, n'estoit certaine. Car à quelle fin est-ce que Dieu nous est Père, sinon afin qu'estans venus à bout de ce pèlerinage terrien, nous soyons receus en l'héritage céleste ? A cela mesme tend le mot qui s'ensuit après, *La rédemption du corps.* Car Christ a tellement payé le pris de

nostre rédemption, que toutesfois la mort nous tient encore liez de ses liens, ou plustost nous la portons au dedans de nous-mesmes. Dont s'ensuit que le sacrifice de la mort de Christ seroit inutile et sans effet, si le fruit ne s'en démonstroit au renouvellement céleste.

24 *Car nous sommes sauvez en espérance.* Sainct Paul conferme son exhortation par un autre argument : asçavoir pource que nostre salut ne peut estre séparé d'apparence de mort. Ce qu'il prouve par la nature d'espérance. Car comme ainsi soit qu'espérance s'estend aux choses qu'on n'a point encore esprouvées et cognues par évidence, et qu'elle représente à nos esprits une image des choses qui sont cachées et bien eslongnées de nos sens, en tout ce qu'on voit à l'œil, ou qu'on touche à la main espérance ne peut avoir lieu. Or sainct Paul présuppose et prend pour tout certain, ce qu'on ne peut nier, Que tandis que nous sommes en ce monde, nostre salut gist en espérance. Dont s'ensuit qu'il est gardé par devers Dieu d'une façon bien eslongnée de tous nos sens. Quant à ce qu'il dit que *L'espérance qu'on voit, n'est point espérance :* vray est que la façon de parler est estrange, mais toutesfois elle n'obscurcit point le sens. Car il veut simplement monstrer, comme ainsi soit qu'espérance est d'un bien à-venir, et non pas présent, que jamais elle n'est conjointe avec plene et évidente possession. Et pourtant, s'il y en a ausquels il fasche de gémir, il faut nécessairement que telles gens renversent l'ordre establi de Dieu : qui n'appelle point les siens au triomphe, que devant il ne les ait exercez à la soulte de patience, et leur ait fait porter le joug. Mais maintenant, puis qu'il a ainsi semblé bon à Dieu, de garder nostre salut comme en son sein clos et serré, il nous est proufitable en ce monde d'ahanner, estre pressez, affligez, gémir, et mesme de languir comme des gens demi morts, ou semblables à morts. Car ceux qui voudroyent yci avoir leur salut visible, se ferment la porte d'iceluy, renonçans à espérance, qui en est la gardienne ordonnée de Dieu.

25 *Mais si nous espérons.* C'est un argument prins de la chose qui précède, à celle qui s'ensuit : pource que d'espérance nécessairement s'ensuit patience qui l'accompagne. Car veu que c'est une chose fascheuse de ne jouir du bien qu'on désire, si l'homme ne se soustient et console par patience, il faut nécessairement qu'il défaille et demeure accablé de désespoir. Ainsi donc espérance tire tousjours avec soy patience. Et par ainsi la conclusion que fait yci l'Apostre est fort propre, Que tout ce que l'Evangile nous promet de la gloire de la résurrection, s'esvanouit et demeure sans effet, si nous ne passons la vie présente en portant patiemment la croix et les tribulations. Car si la vie est invisible, il faut que devant les yeux nous ayons la mort : si la gloire est invisible, l'ignominie donc est présente. Si nous voulons donc comprendre en peu de paroles toute ceste matière, il faut réduire en ceste forme les argumens de sainct Paul : Le salut de tous fidèles consiste et leur est gardé en espérance. Le propre d'espérance est de mettre son but és biens à-venir et absens. Il s'ensuit donc que le salut des fidèles est caché. Or est-il qu'espérance n'est soustenue que par patience : parquoy aussi le salut des fidèles ne s'accomplit sinon en patience. Cependant nous avons yci un passage bien singulier et notable, Asçavoir que patience tient compagnie à la foy inséparablement : de quoy la raison est tout évidente. Car quand nous-nous consolons par espérance de meilleure condition, le sentiment des misères présentes est par ce moyen modéré et adouci, à ce qu'elles ne nous soyent si mal aisées à porter.

26 *Pareillement aussi l'Esprit aide ensemble à nos*[1] *foiblesses. car nous ne sçavons point ce que nous devons prier comme il appartient : mais l'Esprit mesme fait requeste pour nous par gémissemens*[2] *qu'on ne peut exprimer.*

1) Ou, soulage nos. 2) Ou, souspirs qui ne se peuvent.

27 *Mais celuy qui sonde les cœurs, cognoist quelle est l'affection de l'esprit: car il fait requeste pour les Saincts selon Dieu.*

26 *Pareillement aussi.* Afin que les fidèles ne veinssent à répliquer, qu'ils sont trop imbécilles pour pouvoir fournir à porter tant de fardeaux et si pesans, il leur propose l'aide et le secours de l'Esprit, lequel est plus que suffisant pour leur faire surmonter toutes difficultez. Il ne faut donc plus qu'aucun se plaigne, que de porter la croix, c'est une chose qui surpasse ses forces: veu que nous sommes à ce fortifiez par la vertu céleste. Et en cest endroit le mot Grec duquel use sainct Paul est de grand poids pour exprimer ceste assistance, et emporte beaucoup plus que ne fait le mot Aider, en nostre Langue: car il signifie que l'Esprit prenant sur soy la pesanteur du fardeau, duquel nostre infirmité se trouve chargée, non-seulement nous aide et baille secours, mais nous soulage et descharge ne plus ne moins comme s'il portoit le fardeau avec nous. Aussi le mot *D'infirmitez* ou *foiblesses* au nombre pluriel, emporte son poids. Car pource que l'expérience monstre que si nous n'estions appuyez de la main de Dieu, nous sommes environnez de mille moyens qui seroyent incontinent pour nous faire trebucher. Sainct Paul admoneste qu'encore que de tous costez nous soyons foibles, et qu'il y ait en nous des infirmitez sans nombre, qui nous menacent de cheute, que toutesfois nous trouverons assez de force et secours en l'Esprit de Dieu, pour jamais ne perdre courage, ou estre abbatus, quelque amas de maux qui puissent survenir. Au reste, ceste force de l'Esprit, laquelle nous vient au secours, nous monstre plus asseuréement, que c'est par l'ordonnance de Dieu qu'ainsi advient, que nous parvenions à la jouissance de nostre rédemption en ahannant, et par gémissemens et souspirs. *Car nous ne sçavons point.* Il avoit ci-dessus parlé du tesmoignage de l'Esprit, par lequel nous cognoissons que Dieu nous est Père, et sur lequel estans appuyez, nous avons la hardiesse de l'invoquer comme Père: maintenant retournant derechef à ce second membre, asçavoir de l'invocation, il dit que nous sommes enseignez par le mesme Esprit, comment il faut invoquer Dieu, et que c'est qu'il luy faut demander en nos prières. Et cela vient fort bien à propos, de ce qu'ayant parlé des désirs angoisseux des fidèles, il vient maintenant à conjoindre les prières. Car quand Dieu les afflige de misères, ce n'est pas afin qu'ils nourissent dedans leurs cœurs un chagrin, et rongent leur frein, comme on dit, mais afin qu'ils se deschargent en priant, et qu'ainsi ils exercent leur foy. Au reste, combien que je sçache qu'on amène diverses expositions sur ce passage, toutesfois il me semble que S. Paul veut simplement dire, Que nous sommes aveugles, quant à prier Dieu: pource qu'encore que nous sentions nos maux, toutesfois nos esprits sont si confus et embrouillez, qu'ils ne peuvent choisir et droitement discerner ce qui est bon et proufitable. Si on réplique à cela, que la règle pour nous y gouverner est donnée en la parole de Dieu: je respon que nos affections demeurent néantmoins accablées de ténèbres, jusqu'à ce que le sainct Esprit les addresse par sa lumière. *Mais l'Esprit mesme fait requeste.* Combien qu'il n'apparoisse point encore par effet et événement, que nos prières ayent esté exaucées de Dieu, sainct Paul toutesfois recueille, que desjà en cest exercice et affection de prier, reluit la présence de la grâce céleste : pource que jamais homme de soy-mesme ne pourroit concevoir en son cœur prière saincte et bonne. Vray est que les incrédules décliqueront bien avec la langue leurs prières : mais c'est avec une pure mocquerie de Dieu, d'autant qu'il n'y a rien en eux qui procède de syncérité, qui soit fait à bon escient et bien compassé. Parquoy il est nécessaire pour bien prier, que le sainct Esprit nous en dicte ou suggère le moyen et la manière. Et pourtant l'Apostre appelle *Gémissemens qu'on ne peut exprimer*, esquels nous entrons estans poussez du sainct Esprit : pource qu'ils surpassent sans comparaison la capacité de

nostre entendement. Au reste, quand il est dit que l'Esprit de Dieu fait requestes pour nous, ce n'est pas que luy-mesme de faict s'abbaisse en humilité pour prier ou gémir: mais pource qu'il met en nos esprits les souhaits desquels il est besoin que nous soyons touchez: puis après aussi esmeut tellement nos cœurs, que d'affection ardente ils pénètrent jusques au ciel. Et sainct Paul a ainsi parlé, afin d'attribuer tout cela plus signifiamment à la grâce de l'Esprit. Vray est qu'il nous est bien commandé de heurter, Matthieu, VII, 7, mais jamais homme ne pourra de soy-mesme préméditer pas une seule syllabe, sinon que Dieu nous pousse par un instinct secret de son Esprit, et que mesme il ouvre nos cœurs pour y avoir entrée.

27 *Mais celuy qui sonde les cœurs.* Voyci une singulière raison pour nous confermer en ceste asseurance, que nous sommes exaucez de Dieu, quand nous prions par son Esprit. Car il cognoist privéement nos souhaits et prières, comme estans pensées et conceptions de son Esprit. Et faut bien noter la propriété de ce mot *Cognoistre:* car il signifie que Dieu ne laisse pas passer outre ces affections de l'Esprit comme nouvelles et non accoustumées: ou ne les rejette point comme absurdes, mais les recognoist, et quant et quant reçoit bénignement, comme choses avouées et approuvées de luy. Comme donc sainct Paul a n'aguères tesmoigné, que Dieu nous aide desjà, en nous prenant pour nous mettre, par manière de dire, en son giron: ainsi maintenant il adjouste une seconde consolation, asçavoir que nos prières ne seront point vaines, veu que Dieu luy-mesme est celuy qui les conduit et compasse. La raison aussi est adjoustée incontinent après, Asçavoir pource qu'il nous duit et conforme ainsi à son plaisir. Dont s'ensuit qu'il ne se peut faire que ce qui est conforme à sa volonté, par laquelle toutes choses sont gouvernées, demeure sans effet. Apprenons aussi d'yci, que le principal poinct et comme le fondement en la prière, est d'accorder avec la volonté du Seigneur: lequel nos propres désirs ne tienent point lié et obligé à eux. Et pourtant, si nous voulons que nos oraisons soyent agréables à Dieu, il le faut prier qu'il luy plaise les compasser à son bon plaisir.

28 *Nous sçavons aussi que toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu: qui selon son propos sont appelez*[1].

29 *Car ceux qu'il a auparavant cognus, il les a aussi prédestinez à estre faits conformes à l'image de son Fils: afin qu'il soit le premier-nay entre plusieurs frères.*

30 *Et ceux qu'il a prédestinez, il les a aussi appelez: et ceux qu'il a appelez, il les a aussi justifiez: et ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez.*

1) Ou, *asçavoir* à ceux qui sont appelez selon son arrest.

28 *Nous sçavons aussi.* De ce qui a esté ci-dessus, il conclud maintenant que tant s'en faut que les misères de ceste vie retardent nostre salut, que plustost elles y servent d'aides. Et à cela ne répugne point ce qu'il n'a pas yci usé du mot Donc, ou autre semblable, ains d'un mot qui signifie Aussi, ou Mais: veu que ce n'est pas une chose nouvelle à S. Paul en tels termes, de prendre l'un pour l'autre, combien que ceste conclusion emporte aussi une anticipation. Car le sens de la chair contredit yci, murmurant en soy-mesme, Qu'il n'apparoist point que Dieu exauce nos prières, veu que nos afflictions ne laissent pas de continuer tousjours d'un mesme train. L'Apostre donc par ces mots vient au-devant, disant que combien que le Seigneur ne donne pas incontinent secours aux siens, toutesfois il ne les délaisse point: pource que par un moyen merveilleux il convertit à leur salut les choses qui sembloyent estre contraires. Néantmoins si quelqu'un aimoit

mieux lire ceste sentence à part, tellement que ce soit yci un argument nouveau, par lequel saint Paul prétend de monstrer qu'il ne se faut point fascher des adversitez, et les porter à regret, veu qu'elles aident à nostre salut : je n'y contredi point. Cependant l'intention de sainct Paul est toute évidente, Combien qu'indifféremment les éleus et les réprouvez soyent sujets à semblables maux, que toutesfois il y a bien grande différence, pource que Dieu tenant par afflictions les fidèles en sa discipline, procure leur salut. Or il nous faut entendre que sainct Paul ne parle yci que des adversitez : comme s'il eust dit, Que Dieu modère tellement toutes les choses qui advienent aux Saincts, que ce que le monde estime dommageable, l'issue le monstre estre proufitable. Car combien que ce que sainct Augustin dit, soit vray, Que par une certaine dispensation de la providence de Dieu, tant s'en faut que les péchez mesmes que les fidèles commettent, leur nuisent, que plustost ils servent à leur salut : toutesfois il ne convient point en ce passage, où il est traitté de la croix. Au reste, il faut noter, que sous l'amour de Dieu, l'Apostre a comprins comme en un sommaire, toutes les parties de piété : comme aussi à la vérité de là dépend toute affection et exercice de justice. *Qui selon son propos.* Il semble que ce mot ait esté adjousté par forme de correction : afin que personne ne pensast que les fidèles, d'autant qu'ils aiment Dieu, obteinssent par leur mérite de recueillir un tel fruit des adversitez. Car nous sçavons que quand il est question du salut, les hommes commencent volontiers par eux-mesmes, et imaginent de leur costé je ne sçay quelles préparations, par lesquelles ils prévienent la grâce de Dieu. Et pourtant, ceux que sainct Paul avoit au paravant nommez gens aimans Dieu, et le servans, maintenant il monstre que ceux-là ont auparavant esté éleus de luy. Car il est certain que l'ordre de ces choses est yci expresséement touché, afin que nous sçachions que l'adoption de Dieu gratuite, est la première cause de laquelle dépend et procède ce bien, que toutes choses tournent à salut aux Saincts. Et mesmes sainct Paul monstre que les fidèles n'aiment Dieu, sinon depuis qu'ils ont esté appelez de luy : comme en un autre lieu il remonstre que les Galatiens ont esté cognus de Dieu, devant qu'ils le cognussent, Galatiens, IV, 9. Je confesse bien que le mot que dit yci sainct Paul, est vray : Asçavoir que c'est seulement à ceux qui aiment Dieu, que les afflictions proufitent à salut. Mais ce que dit sainct Jehan est aussi pareillement vray, (1 Jehan, IV, 10.) Que nous commençons à l'aimer lors seulement quand il nous a prévenus de son amour gratuite. Au reste, la vocation de laquelle parle yci sainct Paul, comprend beaucoup : car il ne la faut pas restraindre à ceste manifestation d'élection, de laquelle un peu après il sera fait mention. Mais elle est mise simplement à l'opposite de la course de l'homme : comme si S. Paul eust dit, que les fidèles ne s'acquièrent pas piété et crainte de Dieu par leur propre mouvement : mais plustost qu'ils y sont menez par la main de Dieu entant qu'il les choisit pour son héritage péculier. Le mot *de Propos* exclud notamment tout ce qu'on imagine que les hommes apportent de leur costé : comme si S. Paul disoit, qu'il ne faut point chercher ailleurs les causes de nostre élection, qu'au secret du bon plaisir de Dieu. Ce qui appert encore mieux du 1er chapitre aux Ephésiens, et du 1er de la 2e à Timothée, où aussi notamment est exprimée l'antithèse de ce propos, et de la justice humaine. Toutesfois il n'y a point de doute que sainct Paul, en disant yci que nostre salut est fondé en l'élection de Dieu, n'ait eu nomméement esgard à se faire ouverture, pour de là passer à ce qu'il a mis incontinent après : Asçavoir que par la mesme ordonnance céleste les afflictions sont destinées pour nous rendre conformes à Christ : afin qu'il conjoingnist et liast, comme d'un lien de fraternité, nostre salut avec la souffrance de la croix.

29 *Car ceux qu'il a au paravant cognus.* Il monstre donc et prouve par l'ordre mesme de l'élection, que toutes les afflictions des fidèles ne sont autre chose qu'un moyen par lequel ils soyent faits conformes à Christ : ce que notam-

ment il avoit tesmoigné ci-devant estre nécessaire. Et pourtant il ne faut point que nous soyons marris, ou qu'il nous soit grief et fascheux d'estre affligez, sinon que par mesme moyen l'élection du Seigneur, par laquelle nous sommes prédestinez à vie, nous fasche: sinon aussi que nous ayons regret de représenter en nous l'image du Fils de Dieu, par laquelle nous sommes préparez à la gloire céleste. Or ceste cognoissance de Dieu précédente, de laquelle sainct Paul parle yci, n'est pas une prescience nue, comme imaginent follement aucuns mal exercez: mais l'adoption par laquelle il a tousjours discerné ses enfans d'avec les réprouvez. Selon lequel sens sainct Pierre dit que les fidèles ont esté éleus en sanctification de l'Esprit, selon la cognoissance précédente de Dieu, 1 Pierre, I, 2. Parquoy, ceux desquels j'ay parlé concluent mal à propos, Que Dieu n'a éleu sinon ceux desquels il a préveu qu'ils seroyent dignes de sa grâce. Car sainct Pierre ne flatte point là les fidèles, comme si chacun d'eux en son endroit avoit esté éleu pour ses mérites: mais les ramenant au conseil éternel de Dieu, il les despouille de toute dignité. Sainct Paul aussi en ce lieu répète par un autre mot ce qu'il avoit n'aguères touché du propos de Dieu. Dont s'ensuit que ceste cognoissance qu'il attribue à Dieu, dépend de son bon plaisir: d'autant que Dieu en adoptant ceux qu'il a voulu, n'a estendu sa prescience à chose qui fust hors de sa majesté, mais seulement a marqué ceux qu'il vouloit élire. L'autre mot Grec yci mis, lequel on traduit communéement Prédestiner, se rapporte à la circonstance du présent passage. Car sainct Paul entend seulement, que Dieu en a ainsi déterminé et ordonné, que tous ceux qu'il a adoptez, tant qu'il y en a, porteroyent l'image de Christ. Au reste, il n'a pas dit simplement, *A estre conformes à Christ:* mais *à l'image de Christ:* afin de monstrer qu'en Christ est le patron pourtrait au vif, lequel est proposé pour imitation à tous enfans de Dieu. Maintenant le sommaire de ceci est, Que l'adoption gratuite en laquelle consiste nostre salut, ne peut estre séparée de cest autre décret et arrest, qui nous a assujetis à porter la croix: pource que nul ne peut estre héritier des cieux, sinon qu'auparavant il ait esté fait conforme au Fils unique de Dieu. *Afin qu'il soit:* ou, Afin qu'il fust: car le mot Grec se peut résoudre en toutes les deux sortes. Toutesfois la première me semble plus propre. Or sainct Paul n'a voulu yci toucher autre chose en ceste primogéniture ou aisnesse de Christ, sinon, que si ainsi est que Christ tiene le premier et souverain lieu entre tous les enfans de Dieu, à bon droict il nous est donné pour patron auquel nous devons estre compassez, afin que nous ne refusions rien de tout ce à quoy il n'a point desdaigné de s'assujetir. Ainsi donc, le Père céleste, afin de monstrer par tous moyens l'authorité et excellence qu'il a donnée à son Fils, veut que tous ceux qu'il adopte à participer à l'héritage de son Royaume, soyent faits conformes à l'exemple d'iceluy. Car combien qu'en apparence la condition de tous fidèles ne soit pas une, comme aussi il y a quelque diversité entre les membres du corps humain, tant y a toutesfois qu'ils ont chacun en son endroit convenance et conjonction avec leur chef. Comme donc entre les hommes l'aisné porte le nom de la maison, ainsi Christ est colloqué au souverain degré, non-seulement afin qu'il soit éminent en honneur par-dessus tous fidèles: mais aussi afin qu'il les tiene tous sous soy conjoints ensemble d'une marque commune de fraternité.

30 *Et ceux qu'il a prédestinez, il les a aussi appelez.* Maintenant pour démonstrer plus clairement, et confermer tant mieux combien il est vray que ceste conformité avec l'abjection de Christ nous est salutaire, il use d'une gradation, qu'on appelle: en laquelle il monstre que la communication de la croix est tellement conjointe avec nostre vocation, et justification, brief avec nostre gloire, qu'elles n'en peuvent estre aucunement séparées. Mais afin que les lecteurs entendent mieux l'intention de l'Apostre, il faut réduire en mémoire ce dont j'ay adverti devant, que le mot Grec yci mis, qu'on traduit communéement Prédestiner, ne se rapporte pas yci à l'élection,

mais à ce propos ou décret de Dieu, par lequel il a ordonné aux siens de porter la croix. Or maintenant enseignant que ceux-là mesmes ont esté appelez, il signifie que Dieu ne tient pas tousjours caché par devers soy ce qu'il a déterminé d'eux, mais l'a déclaré : afin que d'un cœur humble et paisible ils portent la condition qui leur a esté imposée. Car yci il distingue la vocation d'avec l'élection secrète, comme la vocation estant inférieure et au-dessous. Ainsi donc, afin qu'aucun ne répliquast, qu'il n'entend point quelle condition Dieu a assignée à chacun, l'Apostre dit que Dieu par sa vocation rend suffisant tesmoignage de son conseil secret. Au reste, ce tesmoignage ne consiste pas en la seule prédication externe, mais ha l'efficace de l'Esprit conjointe quant et quant : pource qu'il est yci question des éleus, ausquels Dieu ne parle pas par la voix seule, mais aussi les tire par dedans. Le mot de *Justification* se pourroit assez proprement estendre au train continuel de la grâce de Dieu, depuis la vocation jusques à la mort : mais pource qu'en toute ceste Epistre sainct Paul le prend pour l'imputation gratuite de justice, il n'y a rien qui nous contraigne à nous destourner de ce sens. Car l'intention de sainct Paul est, que la récompense qui nous est offerte, est de plus grand pris que non pas qu'il nous doyve faire mal de porter les afflictions. Et y a-t-il chose plus désirable que d'estre réconciliez à Dieu, afin que les misères ne nous soyent plus signes de malédiction, et ne tendent à nostre ruine et perdition? Pour ceste cause il adjouste incontinent après, Que ceux-là mesme qui maintenant sont pressez sous la croix, sont glorifiez, en sorte que les misères et opprobres ne leur apportent aucune perte. Or combien que ceste glorification ne se soit encore monstrée qu'en nostre Chef, toutesfois pource qu'en sa personne desjà, par manière de dire, nous prenons possession de l'héritage de la vie éternelle, sa gloire nous apporte une si grande asseurance de nostre gloire, que nostre espérance à bon droict autant estimée qu'une façon de posséder la chose présentement. Joint que sainct Paul, suyvant la manière de parler de la Langue Hébraïque, a usé en ces verbes d'un temps passé pour un temps présent. Tant y a certes qu'il n'y a point de doute que par iceux est signifié un acte continuel, en ce sens, Que ceux lesquels aujourd'huy Dieu exerce sous la croix selon son conseil, il les appelle quant et quant, et les justifie en espérance de salut : tellement que ce qu'ils sont humiliez, ne diminue en rien de leur gloire. Car combien que les misères qu'ils endurent présentement, la desfigurent devant le monde, toutesfois elle a tousjours son lustre entier devant Dieu, et les Anges. Sainct Paul donc veut dire par ceste gradation, que les afflictions esquelles les fidèles sont maintenant humiliez, ne tendent à autre but que cestuy-ci : asçavoir afin qu'obtenans la gloire du royaume céleste, ils parvienent à la gloire de la résurrection de Christ, avec lequel ils sont maintenant crucifiez.

31 *Que dirons-nous donc à ces choses? si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?*
32 *Luy qui n'a point espargné son propre Fils, mais l'a baillé pour nous tous, comment ne nous donnera-il aussi toutes choses avec luy?*
33 *Qui intentera accusation contre les éleus de Dieu? Dieu est celuy qui justifie*[1].
34 *Qui sera celuy qui condamnera? Christ est celuy qui est mort, et (qui plus est,) ressuscité : lequel aussi est à la dextre de Dieu, et qui fait requeste pour nous.*

1) *Is.*, L, 8.

31 *Que dirons-nous.* Ayant bien prouvé son but, il vient maintenant à faire des exclamations, par lesquelles il exprime quelle magnanimité doyvent avoir

tous fidèles, quand les adversitez les solicitent à désespoir. Or il enseigne par ces paroles, que l'amour paternelle de Dieu est le fondement de ceste force invincible, qui surmonte toutes tentations. Car nous sçavons que communéement on ne prend point autre argument de l'amour ou haine de Dieu, qu'à la considération de l'estat présent. Et pourtant, quand les affaires ne vienent pas à nostre plaisir, la tristesse saisissant nos esprits, nous fait oublier toute fiance et consolation. Mais sainct Paul dit au contraire, qu'il faut prendre un principe plus haut : et que pourtant, ceux-là concluent au rebours, lesquels s'arrestent au triste spectacle des povretez et combats que nous avons en ceste demeurance terrienne. Je confesse bien que les fléaux de Dieu considérez en eux-mesmes, à bon droict sont mis au rang des signes de son ire : mais pource qu'ils sont bénis en Christ, sainct Paul veut que les Saincts appréhendent devant toutes choses l'amour paternelle de Dieu, en sorte qu'ayans ce bouclier, ils puissent asseuréement desfier tous maux. Car voylà qui nous est comme une muraille d'airin, asçavoir quand nous considérons qu'ayans Dieu propice, nous serons asseurez contre tous dangers. Il n'entend pas toutesfois qu'il n'y aura rien qui nous soit contraire : mais il nous promet victoire contre toute manière d'ennemis. *Si Dieu est pour nous.* Voylà le principal, voire le seul appuy pour nous maintenir au milieu de toutes tentations. Car si nous n'avons Dieu propice, encore que toutes choses nous rient, nous ne pourrons toutesfois concevoir aucune fiance certaine. Mais au contraire, la seule faveur de Dieu, nous est une consolation suffisante pour toute tristesse, et défense assez forte contre tous orages de maux, tant qu'il en pourra venir. Et à ce propos font tant de tesmoignages de l'Escriture, esquels les Saincts s'arrestans sur la seule puissance de Dieu, osent mespriser hardiment tout ce qui leur est contraire en ce monde : Quand je chemineroye au milieu de l'ombre de mort, si ne craindrois-je nul mal : car tu es avec moy, Ps., XXIII, v. 4. J'ay ma fiance au Seigneur, je ne craindray point ce que la chair pourra faire, LVI, 4. Je ne craindroye dix mille personnes qui tout au tour m'assiégeroyent, Ps., III, v. 6. Car il n'y a puissance ne sous le ciel ne dessus, laquelle puisse résister au bras de Dieu. Parquoy l'ayans pour défenseur, il ne nous faut craindre nuissance aucune. Nul donc ne monstre avoir vraye fiance en Dieu, sinon ceux qui se contentans de sa protection, ne craignent tellement chose aucune, qu'ils en vienent à perdre du tout courage. Vray est que les fidèles sont souventesfois esbranlez, mais ils ne vienent jamais à estre du tout abbatus. En somme, l'intention de l'Apostre tend à cela, que le cœur du fidèle doit demeurer ferme par le tesmoignage intérieur du sainct Esprit, et non pas dépendre des choses externes.

32 *Luy qui n'a point, etc.* Pource qu'il nous est tant et plus besoin d'estre tellement du tout persuadez de l'amour paternelle de Dieu, que nous persévérions fermes à nous glorifier en cela : pour ceste cause sainct Paul met en avant le pris de nostre réconciliation, pour monstrer que Dieu nous est propice et favorable. Et de faict, c'est un tesmoignage notable et évident d'une amour inestimable, de ce que le Père n'a point espargné de donner son Fils pour nostre salut. De cela donc sainct Paul tire un argument de la chose plus grande à la moindre : Comme ainsi soit que Dieu n'eust rien plus précieux et excellent, ou qu'il aimast mieux que son Fils, qu'il n'oubliera rien de toutes les choses qu'il prévoit nous estre utiles. Ce passage nous doit advertir que c'est que Christ nous apporte avec soy, et nous resveiller à contempler ses richesses. Car comme il est le gage de l'amour infinie de Dieu envers nous : ainsi il nous a esté envoyé non pas nud ou vuide, mais rempli de tous thrésors célestes, afin que ceux qui le possèderont, ayent en luy toutes choses requises à plene félicité. Au reste, le mot Grec qui est yci mis, que nous avons traduit Bailler, signifier en ce passage, Livrer à la mort.

33 *Qui intentera accusation?* La première et souveraine consolation des fidèles és adversitez est, d'estre certainement persuadez de la bénévolence paternelle de

Dieu envers eux : pource que de là vient, et la certitude de salut, et l'asseurance tranquille de l'âme, laquelle fait trouver douces les adversitez, ou pour le moins amoindrit l'amertume de la douleur. Il n'est donc pas bonnement possible de trouver moyen plus propre pour exhorter à patience, que quand nous entendons et cognoissons que Dieu nous est propice. Et pour ceste cause S. Paul met ceste fiance pour le principe et fondement de la consolation, de laquelle il faut que les fidèles soyent confermez et fortifiez contre tous maux. Au reste, pource que le salut de l'homme est premièrement assailli par l'accusation, et puis après accablé par la condamnation, il destourne en premier lieu le danger de l'accusation. Car il n'y a que Dieu seul devant le siége judicial duquel il nous faut comparoistre. Comme ainsi soit donc que cestuy-là nous justifie, il ne reste plus d'accusation qui puisse avoir lieu. Vray est que les antithèses ne semblent pas estre du tout mises en leur droit ordre pour se rencontrer l'une l'autre. Car il devoit plustost opposer ces deux membres l'un à l'autre, Qui est-ce qui accusera? Christ est celuy qui intercède : et puis mettre l'autre couple, Qui est-ce qui condamnera? Dieu est celuy qui justifie. Car l'absolution de Dieu respond à la condamnation, et la défense de Christ à l'accusation. Mais ce n'est pas sans cause que S. Paul a changé autrement cest ordre, voulant munir les enfans de Dieu, depuis le plus grand jusques au plus petit, comme on dit, d'une fiance qui fust pour repousser bien loin toute angoisse et crainte. Quand donc il conclud que les enfans de Dieu ne sont point en danger d'accusation, d'autant que Dieu les justifie : cela emporte bien plus de poids, que s'il eust dit, Christ est leur advocat : pource qu'il exprime mieux, que de bien loin au-devant toute entrée de jugement est fermée, quand le juge prononce qu'il absout entièrement de toute coulpe, celuy que l'accusateur prétendoit de faire tomber en punition. Autant en faut-il dire de la seconde antithèse : car il monstre que les fidèles sont bien loin du danger de condamnation, veu que Christ en faisant l'expiation de leurs péchez, a prévenu le jugement de Dieu : et par son intercession non-seulement abolit la mort, mais aussi fait que les péchez sont effacez et mis en oubli, à ce qu'ils ne vienent point en conte. Brief, le sommaire de ceci est, Que non-seulement lors que nous sommes comparus devant le siége judicial de Dieu, nous trouvons là des remèdes présens pour nous délivrer de frayeur, mais aussi que de loin Dieu vient au-devant, pour mieux pourveoir à nostre affaire, et nous asseurer. Au reste, il faut yci prendre garde à ce dont j'ay tousjours adverti par ci-devant, que sainct Paul ne prend point en autre sens ce mot *Estre justifiez*, que pour Estre tenus pour justes, estans absous par la sentence de Dieu. Et certes il n'est pas difficile de le prouver en ce présent passage, où il argumente par la position d'un des contraires à la destruction de l'autre. Car Absoudre, et Tenir du rang des coulpables, sont choses contraires. Ainsi, Dieu ne recevera contre nous aucune accusation, pource qu'il nous absout de toute coulpe. Car certes le diable est accusateur de tous fidèles : aussi la Loy de Dieu et leur propre conscience les rédargue : mais toutes ces choses-là ne feront rien devant le Juge qui les justifie. Il n'y a donc adversaire quel qu'il soit, qui puisse esbranler nostre salut, beaucoup moins le renverser. Cependant il parle tellement *des éleus*, qu'il ne doute point qu'il est du nombre d'iceux : et ce non point par une révélation spéciale (comme disent faussement certains brouillons Sophistes) mais suyvant le sentiment commun de tous fidèles. Ce qui est donc yci dit des éleus, un chacun fidèle le doit tirer à soy à l'exemple de sainct Paul. Autrement ceste doctrine non-seulement seroit maigre, mais demeureroit là du tout morte et sans vigueur, s'il ensevelissoit l'élection dedans le conseil secret de Dieu. Mais comme ainsi soit que nous sçachions, qu'yci expresséement nous est proposé ce que chacun fidèle doit applicquer à sa personne, il n'y a point de doute que nous sommes tous ramenez à l'examen de nostre vocation, pour nous résoudre certainement que nous sommes enfans de Dieu.

34 *Qui sera celuy qui condamnera?* Comme personne ne gaignera rien d'accuser depuis que le juge absout : ainsi il n'y a plus de lieu de condamnation, depuis qu'on a satisfait à ce que les loix imposent, et que desjà on est acquitté de la punition. Or Christ est celuy, qui ayant une fois porté la punition qui nous estoit deuë, et y ayant satisfait, a nomméement en cela déclaré qu'il se mettoit en nostre place pour nous acquitter. Quiconque donc voudra d'oresenavent nous condamner, il faut qu'il ramène Christ mesme à la mort. Mais ainsi est, qu'il n'est point mort seulement, ains aussi par la résurrection il est sorti victorieux de la mort, et a triomphé de la puissance d'icelle. Et encore il adjouste plus, Asçavoir, qu'il est maintenant *assis à la dextre du Père :* par lesquels mots est signifié qu'il ha la domination du ciel et de la terre, et plene puissance de gouverner et disposer de toutes choses : comme il est dit, Ephésiens, chapitre I, v. 20. Pour le dernier, il monstre qu'il est tellement assis, que cependant il est perpétuel Advocat et Intercesseur pour la défense de nostre salut. Dont s'ensuit, que si quelqu'un nous veut condamner, cestuy-là non-seulement anéantit et rend inutile la mort de Christ, mais aussi entreprend la guerre à l'encontre de sa puissance inestimable, de laquelle le Père l'a orné, luy donnant l'Empire souverain avec une si grande force. Ceste asseurance si merveilleuse, qui ne craigne point de desfier le diable, la mort, le péché, et les portes d'enfer, doit saisir les cœurs de tous fidèles, et y estre establie : pource que ce n'est rien de nostre foy, si nous n'avons ceste certaine persuasion que Christ est nostre, et qu'en luy le Père nous est propice. Parquoy, il est impossible de songer chose plus pernicieuse, et une plus grande peste, que la détermination des Scholastiques touchant l'incertitude du salut[1]. *Et fait requeste pour nous.* Il estoit nécessaire que ceci fust nomméement adjousté, afin que la majesté Divine de Christ ne nous soit en espovantement. Combien donc que de ce haut thrône céleste il tiene toutes choses sous ses pieds, sainct Paul toutesfois le revest de l'office de Médiateur, duquel ce seroit une chose absurde que nous eussions en horreur la présence, veu que non-seulement il nous convie à soy familièrement, mais aussi comparoist là devant le Père, Intercesseur pour nous. Au reste, quand il est parlé de ceste intercession, ne la mesurons point selon nostre sens charnel. Car il ne faut pas imaginer que Christ soit là en contenance d'un homme suppliant, et qu'estant à genoux il prie le Père à jointes mains : mais pource que tousjours il est là présent avec sa mort et résurrection, qui tienent lieu d'une intercession éternelle, et ont l'efficace d'une vive prière, pour réconcilier le Père envers nous, et nous le rendre propice et favorable, à ceste cause à bon droict il est dit qu'il intercède pour nous.

1) Voyez en la sixième session du Concile de Trente, articles 10 et 13, et la response de cest autheur aux dits articles.

35 *Qui nous séparera de l'amour de Christ? sera-ce tribulation*[1], *ou angoisse, ou persécution, ou famine, ou nudité, ou péril, ou glaive?*
36 *Ainsi qu'il est escrit, Nous sommes livrez à mort pour l'amour de toy tous les jours, et sommes estimez comme brebis de la boucherie*[2].
37 *Ains en toutes choses nous sommes plus que vainqueurs par celuy qui nous a aimez.*

1) Ou, oppression. 2) *Ps.* XLIV, 22.

35 *Qui nous séparera.* Maintenant il estend ceste asseurance plus loin aux choses inférieures. Car celuy qui ha une ferme persuasion de l'amour de Dieu envers soy, peut subsister et demeurer ferme au milieu des plus griefves afflictions qui sçauroyent advenir : lesquelles pourtant ont accoustumé de si fort tormenter les hommes, ou pource qu'ils ne pensent point qu'elles leur advienent par la providence de Dieu, ou pource qu'ils les prenent pour signes de l'ire de Dieu,

ou pource qu'ils imaginent qu'ils sont abandonnez de Dieu, ou pource qu'ils n'en attendent aucune issue, ou ne pensent à la vie meilleure, ou pour quelque autre chose semblable. Mais l'esprit purgé et délivré de tels erreurs facilement se résoudra pour demeurer coy et ferme en un estat tranquille au milieu des afflictions. Au reste, le sens de ces mots est, Quoy qu'il adviene, qu'il nous faut tousjours tenir asseurez en ceste foy, Que Dieu qui nous a une fois embrassez en son amour, n'oublie jamais d'avoir soin de nous. Car il ne dit pas simplement qu'il n'y a rien qui sépare Dieu de l'amour de nous : mais il veut que la cognoissance et le sentiment vif de l'amour qu'il nous tesmoigne, ait telle vigueur en nos cœurs, que tousjours il nous luise au milieu des ténèbres d'afflictions. Car comme les brouillars qui s'eslèvent en l'air, combien qu'ils obscurcissent la pleine et nayfve clarté du soleil, ne nous privent pas toutesfois entièrement de la lueur d'iceluy : ainsi és adversitez Dieu envoye au travers de l'obscurité d'icelles les rayons de sa grâce, afin qu'il n'y ait tentation qui nous puisse accabler de désespoir : et mesme qui plus est, nostre foy fortifiée des promesses de Dieu, et en faisant comme ses ailes, doit par le milieu de tous empeschemens pénétrer jusques là-haut és cieux. Je confesse bien qu'il est vray que les adversitez sont signes de l'ire de Dieu, si on les considère en elles-mesmes : mais depuis que le pardon et la réconciliation va devant, il nous faut résoudre là, que Dieu, combien qu'il nous chastie, n'oublie jamais toutesfois sa miséricorde. Vray est qu'il nous advertit que c'est que nous avons mérité : mais aussi il ne nous rend pas moins tesmoignage qu'il ha soin de nostre salut, en nous solicitant à repentance. Or il nomme ceste amour, *de Christ :* pource qu'en luy le Père nous a, par manière de dire, ouvert son cœur et ses entrailles. Comme ainsi soit donc qu'il ne nous faut point chercher d'amour de Dieu hors de Christ, à bon droict sainct Paul nous ramène là, afin que nostre foy contemple és rayons de la grâce de Christ la face bénigne du Père. La substance du propos est, Qu'il n'y a adversitez qui doyvent renverser ceste foy et asseurance, qu'ayans Dieu propice rien ne nous peut nuire. Quant à ce qu'aucuns prenent ceste amour de Christ en signification passive, pour l'amour de laquelle il est aimé de nous : comme si S. Paul nous vouloit accourager à une constance invincible : sans grande difficulté on peut réfuter ceste fausse exposition par toute la suite du propos de S. Paul : et aussi tantost après luy-mesme nous en mettra du tout hors de doute, baillant plus clairement la définition de ceste amour. *Sera-ce tribulation*, *ou angoisse*, *ou persécution?* Ceste façon de parler, de laquelle il a usé n'aguères, disant, Qui est-ce qui nous séparera? emporte poids en soy. Car en lieu qu'il pouvoit dire, Qu'est-ce qui nous séparera? il a mieux aimé parler des créatures muetes, comme on feroit des personnes, pour nous représenter qu'autant qu'il y a de sortes de tentations qui choquent à l'encontre de nostre foy, ce sont comme autant de champions en combat contre nous. Or la différence entre ces trois mots est telle : *Tribulation* comprend toutes sortes d'ennuis ou dommages : mais *Angoisse* est une passion intérieure et torment d'esprit, asçavoir quand nous sommes environnez de telles difficultez que nous ne sçavons quel conseil ou avis prendre. Telle a esté l'angoisse d'Abraham et de Lot, (Gen., XII, v. 11, et XIX, v. 8), quand ils ont esté contraints de prostituer, l'un sa femme, l'autre ses filles : pource qu'ils se trouvoyent lors tellement perplex et surprins de tous costez, qu'ils ne voyoyent aucune issue en leurs affaires. Le mot de *Persécution* est proprement pour signifier les outrages et la violence tyrannique de laquelle les enfans de Dieu sont à tort tormentez par les iniques. Au reste, combien que S. Paul mesme en la 2e Epistre aux Cor., chap. IV, v. 8, nie que les enfans de Dieu soyent angoissez ou amenez en destresses, il ne se contredit point toutesfois. Car il ne veut pas dire là qu'ils soyent simplement et entièrement exempts de sollicitude et anxiété qui les presse, mais il entend qu'au besoin la délivrance leur vient : comme aussi ces exemples d'Abraham et de Lot le monstrent.

36 *Ainsi qu'il est escrit.* Il amène un tesmoignage bien propre et de grand poids pour ce propos. Car il monstre que tant s'en faut que nous devions défaillir par crainte et frayeur de la mort, que, par manière de dire, les enfans de Dieu sont nais à cela, et c'est leur condition ordinaire d'avoir la mort devant les yeux, comme présente. Il est vray-semblable qu'en ce Pseaume est descrite la misérable oppression du peuple sous la tyrannie d'Antiochus : pource que notamment il est là exprimé qu'on a usé d'une telle cruauté envers les gens addonnez au vray service de Dieu, non pour autre cause que par une haine de la vraye religion. Là aussi est adjoustée une protestation excellente, Que pour cela ils ne se sont point destournez de l'alliance de Dieu. Ce que je pense que S. Paul a principalement voulu noter. Et à cela ne répugne point que là les Saincts se plaignent d'une calamité qui les pressoit d'une façon extraordinaire et estrange. Car comme ainsi soit qu'ayans premièrement protesté de leur innocence, ils monstrent qu'ils sont oppressez de tant de maux, il n'est que bien convenable de tenir et conclure de là, que ce n'est point chose nouvelle que le Seigneur abandonne ainsi les Saints à la rage des meschans, pour estre par iceux traittez cruellement à tort. Or il appert que cela n'advient point que pour leur grand bien, veu que l'Escriture enseigne que c'est une chose qui ne convient point à la justice de Dieu, qu'il destruise le juste avec le meschant, Gen., XVIII, v. 23 : mais au contraire, qu'il est raisonnable qu'il rende affliction à ceux qui affligent, et repos à ceux qui sont affligez, 2 Thes., I, v. 6. D'avantage, ils afferment qu'ils souffrent pour le Seigneur : et nous sçavons que Christ prononce que ceux-là sont bien-heureux qui souffrent pour justice, Matth., V, v. 10. Et quant à ce qu'ils disent *qu'ils meurent tous les jours :* en cela ils signifient que la mort leur pend tellement sur la teste, qu'il n'y a quasi point de différence entre une telle vie et la mort.

37 *Nous sommes plus que vainqueurs.* Pour rendre au plus près du Grec, le mot dont use S. Paul, il faudroit dire, Nous survaincons : c'est-à-dire en combatant nous venons tousjours à bout de nos perplexitez, et au-dessus des angoisses. Vray est qu'il advient bien quelquefois qu'il semble que les fidèles sont vaincus, et demeurent là accablez : tant le Seigneur non-seulement les exerce et pourmène, mais aussi les humilie. Tant y a toutesfois que l'issue qu'ils en ont, est tousjours d'emporter la victoire. Mais afin qu'ils recognoissent d'où leur vient ceste vertu et force invincible, il répète derechef ce que desjà il avoit dit. Car il n'enseigne pas seulement, que Dieu pource qu'il nous aime, met sa main au-dessous pour nous fortifier et soustenir : mais aussi il conferme ceste autre sentence précédente de l'amour de Christ. Or ce seul mot déclare plus que suffisamment, que l'Apostre ne parle pas yci de l'ardeur d'amour que nous avons envers Dieu, mais de la douceur et affection paternelle de Dieu mesme, ou de Christ envers nous : de laquelle la persuasion estant profondément enracinée en nos cœurs, nous tirera tousjours des enfers à la lumière de vie, et nous servira d'un appuy suffisant.

38 *Car je suis asseuré, que ne mort, ne vie, ni Anges, ne principautez, ne puissances, ne choses présentes, ne choses à-venir,*
39 *Ne hautesse, ne profondeur, n'aucune autre créature, ne nous pourra séparer de l'amour de Dieu qu'il* nous a portée *en Jésus-Christ nostre Seigneur.*

Il passe maintenant jusques à faire des hyperboles, pour nous mieux confermer quant aux choses que nous sentons. Tout ce qu'il y a, dit-il, en la vie, ou en la mort, qui sembleroit nous pouvoir séparer ou arracher de Dieu, n'y fera rien : et qui plus est, non pas mesme les Anges, quand ils s'efforceroyent de renverser ce fondement, ne nous pourroyent nuire. A cela ne répugne point que les Anges sont

esprits administrateurs et ordonnez pour le salut des éleus, Héb., I, v. 14. Car sainct Paul argumente présupposant un cas impossible : comme aux Galat., I, 8. Sur quoy nous avons à observer comment toutes choses ne nous doyvent rien estre au regard de la gloire de Dieu : veu qu'il nous est permis d'abuser des Anges mesmes, pour maintenir sa vérité. Ces mots aussi de *Principautez et Puissances*, sont pour signifier les Anges qui sont ainsi nommez, d'autant qu'ils sont nobles et excellens instrumens de la puissance de Dieu. Or ces deux mots ont esté adjoustez, afin que si le nom d'Anges sembloit commun et moins haut, ceux-ci fussent pour exprimer quelque chose de plus grand. Sinon qu'on aimast mieux la prendre en ceste sorte, Ne les Anges, ne tant qu'il y a de vertus haut eslevées, comme c'est la manière de parler, quand nous tenons propos des choses à nous incognues, et qui surpassent nostre capacité.

38 *Ne choses présentes*, *ne choses à venir*. Combien qu'il parle en termes hyperboliques, en effet toutesfois il afferme, qu'il n'y a longueur de temps, quelle qu'elle soit, qui puisse faire que nous venions à estre séparez de la grâce du Seigneur : ce qui estoit bien besoin d'estre adjousté, pource que nous avons à combatre non-seulement à l'encontre de la douleur que nous sentons des maux présens, mais aussi contre la crainte et le souci qui nous presse pour les dangers qui nous menacent et semblent estre prochains. Ainsi donc le sens est, qu'il ne nous faut point craindre que la continuelle durée des maux, tant longue que elle puisse estre, efface la certitude et fermeté de nostre adoption. Parquoy nous voyons que ceci contredit apertement à ces brouillons Scholastiques qui gazouillent qu'il n'y a personne certaine de la persévérance finale, si ce n'est par le moyen d'une révélation spéciale, laquelle, selon leur dire, se trouve si peu que rien plus. Qui est une détermination pour anéantir du tout la foy : qui certes n'est point, si elle ne s'estend jusques à la mort, voire et après la mort mesme. Mais au contraire il faut que nous soyons asseurez que celuy qui a commencé en nous la bonne œuvre, la parfera jusques au jour du Seigneur Jésus.

39 *Qu'il* nous a portée *en Jésus-Christ*. C'est-à-dire, de laquelle le Christ est le lien : car c'est le Fils bien aimé auquel le Père a prins son bon plaisir, Matthieu, III, v. 17. Et pourtant si nous sommes unis en Dieu par cestuy-là, nous sommes certains d'une amour de Dieu envers nous immuable et incompréhensible. Or yci il parle maintenant plus distinctement que n'aguères, mettant au Père la source d'amour, et disant que de Christ elle descoule sur nous.

CHAPITRE IX.

1 *Je di vérité en Christ, je ne men point, ma conscience me rendant tesmoignage par le sainct Esprit.*
2 *Que j'ay grande tristesse, et continuel torment en mon cœur.*
3 *Car je désireroye moy-mesme estre séparé de Christ pour mes frères, qui sont mes parens selon la chair,*
4 *Lesquels sont Israélites, desquels* est *l'adoption, et la gloire, et les pactions*[1], *et l'ordonnance de la Loy, et le service Divin, et les promesses.*
5 *Desquels* sont *les Pères, et desquels Christ* est descendu *selon la chair qui est Dieu sur toutes choses bénit éternellement. Amen.*

1) Ou, alliances.

En ce chapitre il commence à prévenir les scandales qui pouvoyent destourner de Christ les cœurs des hommes : pource que les Juifs ausquels il estoit destiné par la promesse de la Loy, non-seulement le rejettoyent ou avoyent en mespris, mais pour la plus grand'part l'avoyent en exécration. Car de là il sembloit s'ensuyvre

de deux choses l'une: ou que la promesse de Dieu n'avoit point son vray accomplissement: ou que Jésus lequel sainct Paul preschoit, n'estoit pas le Christ du Seigneur, qui avoit esté spécialement promis aux Juifs. Es propos qui s'ensuyvent, sainct Paul desmesle et résout très-bien ces deux difficultez: toutesfois il traitte tellement ce poinct, qu'il s'abstient de toute parole picquante contre les Juifs, afin de n'aigrir leurs cœurs : et ce néantmoins, sans leur accorder tant peu que ce soit au désavantage de l'Evangile. Car il leur attribue tellement leurs prérogatives, et titres desquels ils estoyent ornez, que cependant il ne laisse rien perdre du droict de Christ. Au reste, il entre en ce propos tout d'un flot, comme on dit, en sorte qu'on n'apperçoit aucune suite ou continuation de propos : et toutesfois il entame ceste matière nouvelle, tout ainsi comme si desjà au paravant il l'eust touchée. Or il le fait, pource qu'après avoir entièrement traitté la doctrine, se tournant à penser aux Juifs, estant estonné de leur incrédulité, comme d'une chose monstreuse, il vient incontinent à faire une protestation, ne plus ne moins que s'il traittoit d'une chose qu'il eust touchée au paravant: d'autant qu'il n'y avoit celuy à qui ceste pensée ne veinst incontinent en l'entendement: Si ceste doctrine est de la Loy et des Prophètes, comment se fait donc cela que les Juifs la rejettent tant obstinéement? Joint que c'estoit une chose tout communéement notoire, que tout ce qu'il a traitté jusques yci de la Loy de Moyse et de la grâce de Christ, estoit si fort odieux aux Juifs, qu'il ne faloit pas s'attendre que par leur consentement ils aidassent à la foy des Gentils. Parquoy il estoit nécessaire d'oster ce scandale, afin qu'il n'empeschast le cours de l'Evangile.

1 *Je di vérité en Christ.* Pource que plusieurs estoyent préoccupez de ceste opinion, que S. Paul estoit quasi ennemi mortel de sa nation, tellement qu'il en estoit aucunement suspect, mesmes aux domestiques de la foy, comme s'il eust enseigné un révoltement de Moyse : avant qu'entrer à traitter le poinct de la matière, il use d'une préface pour addoucir envers soy les cœurs des lecteurs, en laquelle il se purge du faux bruit qu'on luy donnoit de porter mauvaise affection aux Juifs. Et pource que la chose méritoit bien d'estre acertenée par serment, et qu'aussi il prévoyoit bien que sans cela son dire simple ne serviroit guères, et qu'à grand'peine il seroit creu à l'encontre de ceste mauvaise opinion de luy, dont les esprits de plusieurs estoyent desjà préoccupez, il afferme par serment que il dit vérité. Par lequel exemple et les semblables (comme j'ay remonstré au premier chapitre) il nous faut apprendre quels sermens sont légitimes, asçavoir ceux qui servent à confermer une vérité, de laquelle la cognoissance est utile, et laquelle autrement ne seroit point creue. Ce mot *En Christ :* vaut autant comme, Selon Christ. Quant à ce qu'il adjouste, *Je ne mens point :* par cela il signifie qu'il parle sans feintise et fard aucun. *Ma conscience me rendant tesmoignage.* Par ces mots il appelle sa conscience devant le jugement de Dieu, d'autant qu'il fait le sainct Esprit tesmoin du sentiment d'icelle. Car c'est à ceste intention qu'il a yci usé du nom de *l'Esprit :* asçavoir afin de mieux donner à cognoistre et faire entendre, qu'estant vuide et pur de toute envie et affection perverse, et ayant l'Esprit de Dieu pour son conducteur et gouverneur, il maintient la cause de Christ. Il advient souvent qu'un homme aveuglé d'une affection de la chair (combien qu'il n'ait point ceste intention de mentir et abuser les gens) obscurcira la lumière de vérité. Au reste, cela est proprement jurer par le nom de Dieu : asçavoir de l'appeler à tesmoin pour confermer les choses douteuses, et quant et quant nous obliger à estre punis par son jugement, en cas que nous mentions.

2 *Que j'ay grand'douleur.* Ce n'est pas sans artifice qu'il a ainsi coupé son propos, n'exprimant point encore dequoy c'est qu'il parle. Car l'endroit n'estoit pas encore propre, pour exprimer apertement la ruine de la nation des Juifs. Joint que cela aussi sert aucunement à monstrer tant mieux la douleur véhémente qu'il sent en son cœur. Car les propos d'un homme passionné et esmeu, le plus sou-

vent sont imparfaits. Tantost après il déclarera la cause de sa douleur, mais qu'il ait protesté et prouvé assez amplement qu'il parle en syncérité et rondeur de conscience. Au reste, quant à ce que la perdition des Juifs a tant contristé et tormenté sainct Paul, laquelle il sçavoit estre advenue par la volonté et détermination de Dieu : nous sommes par cela enseignez que l'obéissance que nous portons à la providence de Dieu, n'empesche point que nous ne gémissions de la ruine des meschans et réprouvez, à laquelle toutesfois nous sçaurons bien qu'ils sont destinez par un juste jugement de Dieu. Car un mesme cœur peut recevoir ces deux affections : asçavoir que regardant en Dieu, il ne sera point marri que ceux-là périssent, lesquels Dieu a déterminé de destruire : et que d'autre part se tournant à considérer les hommes, il ait compassion de leurs maux. Ceux-là donc s'abusent bien, qui requièrent que les fidèles, afin de ne contrevenir à l'ordonnance de Dieu, soyent despouillez de toute affection de compassion et douleur.

3 *Car je désireroye moy-mesme.* Il ne pouvoit exprimer plus grande véhémence d'amour, que par ceste protestation. Car c'est vrayement une amour parfaite, quand on ne refusera point pour le salut de son ami mesme de mourir. Mais yci il y a encore plus : c'est, que le mot qu'il adjouste monstre qu'il ne parle point d'une ruine temporelle, ains de la mort éternelle. Et en adjoustant *de Christ :* il a fait une allusion sur le mot Grec *Anathème*, lequel on traduit yci Séparé : car il vient d'un verbe qui signifie Séparer. Or qu'est-ce estre séparé de Christ, sinon estre forclos de toute attente de salut? C'estoit donc certain signe d'une charité trèsardente en sainct Paul, de venir jusqu'à ce poinct, de désirer sur soy la damnation de laquelle il voyoit les Juifs estre menacez, afin de les en délivrer. Et à cela ne répugne point ce qu'il sçavoit que son salut estoit fondé en l'élection de Dieu, laquelle ne peut décheoir aucunement. Car ces affections ardentes, comme elles sont soudaines et précipitées, ainsi elles ne regardent et ne considèrent autre chose, sinon le but auquel elles tendent. Ainsi donc sainct Paul en parlant ainsi, ne conjoingnoit point l'élection de Dieu avec son souhait : mais oubliant la considération d'icelle, estoit transporté en un désir du salut des Juifs, et ne pensoit qu'à cela. Au reste, quant à ce que plusieurs doutent, asçavoir-mon si le désir de S. Paul a esté licite ou non, la difficulté se peut ainsi résoudre, Que c'est une borne que doit tousjours avoir nostre charité et dilection, de s'estendre selon Dieu, et non plus. Or si nous aimons en Dieu, et non point hors de Dieu, jamais nostre amour ne sera excessive. Et telle a esté celle de sainct Paul en cest endroit. Car voyant sa nation que Dieu avoit douée de tant de bénéfices et priviléges, il embrassoit les grâces de Dieu en icelle, et icelle à cause des grâces de Dieu : et par mesme moyen prenoit à grand desplaisir de veoir ces grâces ainsi se perdre : ce qui estoit cause que comme d'un esprit tout transporté il venoit à mettre hors ce désir si extrême. Ainsi je ne reçoy point l'opinion de ceux qui pensent que sainct Paul ait ainsi parlé ayant esgard à Dieu seulement, et non point aux hommes. Aussi au contraire, je n'accorde point avec les autres, qui disent que sans aucune considération de Dieu, l'amour qu'il portoit aux hommes l'a mené jusques-là : mais je conjoin les deux ensemble, asçavoir la charité envers les hommes, avec le désir de la gloire de Dieu. Je n'ay pas toutesfois encore déclaré ce qui estoit le principal, Qu'yci il considère les Juifs ornez de leurs marques et enseignes d'excellence, lesquelles faisoyent la distinction entre eux et le reste du genre humain. Car Dieu par son alliance les avoit tellement eslevez en haut degré d'honneur, qu'eux venans à trebucher, il faloit que la foy aussi et la vérité de Dieu veinst à décliner et défaillir au monde : veu que de là s'ensuyvoit un anéantissement de l'alliance, de laquelle il estoit dit que la fermeté seroit pardurable tant que le soleil et la lune luiroyent au ciel, Pseaume LXXII, 5 : tellement que c'estoit une plus grande absurdité, que ceste alliance fust abolie, que non pas de dire que tout le monde seroit renversé ce que dessus dessous par une con-

fusion pitoyable et horrible. Parquoy ce n'est point yci une comparaison nue et simple des hommes entre eux. Car combien qu'il fust plus expédient qu'un membre périst, que tout le corps : toutesfois le regard par lequel sainct Paul estime tant les Juifs, c'est qu'il les considère avec ceste qualité (comme on dit) de peuple éleu, et comme revestus de ce titre honorable, ce qui appert aussi encore mieux par la suyte du texte, ainsi que nous verrons tantost, mais que nous soyions à l'endroit. Ces mots, *Qui sont mes parens selon la chair :* combien qu'ils ne signifient rien de nouveau, emportent toutesfois poids pour amplifier de beaucoup le propos. Car premièrement afin qu'on ne pense qu'il soit bien content et prene plaisir de trouver quelque occasion de quereler contre les Juifs, il donne à entendre qu'il n'a point tellement despouillé les affections naturelles, et humanité, qu'il ne sente grande douleur, et soit fort esmeu de ceste perdition horrible de ceux qui sont comme sa chair. D'avantage, d'autant qu'il estoit nécessaire que l'Evangile duquel il estoit héraut, découlast de Sion au reste du monde, ce n'est pas sans cause qu'il insiste à descrire par plusieurs et divers termes les louanges de sa nation. Car ceste exception, *Selon la chair :* ne me semble adjoustée comme par mespris, pour faire la chose de moindre importance (ainsi qu'on la trouve prinse ailleurs) mais plustost pour démonstrer une asseurance. Car combien que les Juifs eussent renoncé et désavoué sainct Paul des leurs, toutesfois il ne se feint point de dire qu'il est issu de ceste nation de laquelle l'élection vivoit encore en la racine, combien que les branches fussent devenues sèches.

4 *Lesquels sont Israélites.* Yci maintenant il rend apertement la raison pourquoy la ruine de ce peuple le tormentoit tant, qu'il estoit prest de la racheter par la damnation de sa propre personne : Asçavoir pource qu'ils estoyent Israélites. Car ce mot *Lesquels* est mis en lieu de, Pource que. De semblable angoisse estoit aussi tormenté Moyse, quand il désiroit d'estre effacé du livre de vie, Exode, XXXII, 32 : Asçavoir, que ceste race d'Abraham sacrée et éleue ne veinst à estre réduite à néant. Ainsi donc outre l'affection humaine, il récite encore d'autres raisons, voire et de plus grande importance, lesquelles devoyent luy faire aimer les Juifs : Asçavoir que le Seigneur les avoit tellement eslevez comme par une prérogative, qu'ils estoyent séparez du rang commun des hommes. Et ces titres d'honneur qu'il leur attribue sont tesmoignages d'amour envers eux. Car nous ne parlons pas volontiers en termes si honorables, sinon de ceux que nous aimons. Et combien que les Juifs par leur ingratitude se rendissent indignes d'estre renommez par ces dons de Dieu, il ne laisse pas toutesfois de les avoir en estime par là. En quoy il nous enseigne que les meschans ne peuvent point tellement souiller ou polluer les bonnes choses ou grâces excellentes de Dieu, qu'elles ne soyent tousjours à bon droict louables et honorables : combien qu'à ceux qui en abusent il n'en reviene rien que plus grande honte et confusion. Or comme il nous faut donner garde qu'en haine des meschans nous ne mesprisions les dons de Dieu qui sont en eux : ainsi il faut au contraire user de prudence, et aviser qu'en les estimant trop, et parlant d'eux honorablement, nous ne les enflions, et encore plus que nos louanges ne tirent sur quelque façon de flatterie. Mais ensuyvons sainct Paul, qui accorde tellement aux Juifs leurs ornemens et titres de louange, que puis après il déclare que sans Christ le tout n'est rien. Au reste, ce n'est pas sans cause qu'entre leurs louanges il met ce poinct, Qu'ils estoyent Israélites. Car Jacob avoit par prières demandé et requis cela pour une grande bénédiction, Que son Nom fust invoqué sur eux, Genèse XLVIII, 16. *Desquels est l'adoption,* Voyci le but auquel se rapporte tout le propos de sainct Paul, Quoy que les Juifs par leur révoltement ayent fait un vilein divorce, se séparans d'avec Dieu, que toutesfois la lumière de la grâce de Dieu n'est pas du tout esteinte en eux, comme aussi au chapitre III, v. 3, il a dit, Combien qu'ils fussent incrédules et violateurs de l'alliance, que toutesfois leur desloyauté ne pouvoit point

faire que la vérité de la promesse de Dieu fust anéantie : non-seulement pource que de toute la multitude il s'est réservé quelque semence de résidu, mais aussi pource que le nom d'Eglise demeuroit encore par devers eux, comme le droict héréditaire. Et combien qu'ils se fussent desjà despouillez de tous ces ornemens, tellement qu'il ne leur proufitoit de rien d'estre nommez enfans d'Abraham : toutesfois pource qu'il y avoit danger que par leur faute la majesté de l'Evangile ne veinst à estre en mespris entre les Gentils, S. Paul ne considère point ce que les Juifs ont mérité, mais il met plusieurs choses au-devant pour couvrir leur vilenie et déshonneur, jusques à ce que les Gentils soyent bien persuadez, que de la source céleste, du sanctuaire de Dieu, de la gent éleue, l'Evangile est descoulé jusques à eux. Car le Seigneur laissant arrière toutes autres nations, avoit pris ceux-là pour son héritage péculier, et les avoit adoptez pour ses enfans : comme souvent il tesmoigne en Moyse et ès Prophètes. Et non content de les nommer simplement ses enfans, il les appelle maintenant ses Premier-nais, maintenant ses mignars, Exode, IV, 22, Ainsi dit le Seigneur, Israël est mon fils, mon premier-nay : laisse aller mon fils, afin qu'il me serve, Jérémie, au chapitre XXXI, v. 9, Je suis pour Père à Israël, et Ephraïm est mon premier-nay. Item, au mesme chapitre, v. 20, Ephraïm ne m'est-il pas fils honorable, et enfant de plaisir? pourtant mes entrailles se sont esmeuës sur luy, et auray encore pitié de luy. Par lesquels mots il ne veut pas seulement magnifier son traittement gracieux envers Israël, mais plustost démonstre la vertu et efficace de l'adoption, sous laquelle est comprise la promesse de l'héritage céleste. Le mot de *Gloire*, signifie l'excellence à laquelle le Seigneur avoit eslevé ce peuple par-dessus tous autres peuples : et ce tant en plusieurs et diverses manières, que mesmement en ce qu'il habitoit au milieu d'iceluy. Car outre plusieurs signes de sa présence, il monstroit un singulier tesmoignage d'icelle en l'arche : de laquelle aussi il rendoit response et exauçoit son peuple, en sorte qu'il desployoit sa puissance à leur aide. Pour laquelle raison aussi ceste arche estoit appelée, La gloire de Dieu : comme on peut veoir 1 Samuel, IV, 22. Au reste, pource qu'il a yci fait distinction entre les *pactions* et *les promesses*, notons la différence en ceste sorte : Asçavoir que Paction est un accord qui est contracté en termes exprès et solennels, et ha stipulation mutuelle d'un costé et d'autre, asçavoir l'alliance faite avec Abraham : mais le mot de Promesses comprend toutes celles que nous trouvons par-ci par-là ès Escritures. Car depuis que Dieu eut une fois contracté alliance avec le peuple ancien, il n'a cessé de fois à autre de leur offrir sa grâce par nouvelles promesses. Dont s'ensuit que les promesses se rapportent à la Paction, comme au chef et fondement unique : ainsi que les aides spéciales de Dieu, par lesquelles il rend tesmoignage de sa faveur envers les fidèles, découlent de la source unique de l'élection. Or pource que la Loy n'a esté autre chose qu'un renouvellement d'icelle alliance, pour mieux establir la mémoire d'icelle, il semble que le mot *Ordonnance de la Loy* se doyve spécialement restreindre aux jugemens. Et cela aussi n'estoit pas un petit honneur au peuple des Juifs, d'avoir Dieu pour son Législateur. Car si les autres nations se glorifient des leurs, comme les Lacédémoniens de leur Lycurgus, et les Athéniens de leur Solon : combien plus grande occasion y a-il de se glorifier du Seigneur? de quoy aussi il est fait mention au Deutér., IV, 32. Par le *Service Divin* il entend ceste partie de la Loy laquelle prescrit le moyen légitime de servir Dieu : comme sont les Cérémonies et semblables observations. Car elles devoyent estre estimées légitimes à cause de la règle de Dieu : hors laquelle tout ce que les hommes entreprenent, est une pure profanation de la religion.

5 *Desquels sont les Pères*. Car cela mesme est aussi d'importance, d'estre issu des saincts personnages et aimez de Dieu, veu que Dieu a promis aux Pères fidèles d'estendre sa miséricorde sur leurs enfans, jusques en mille générations : et mesmement en termes exprès à Abraham, Isaac, et Jacob, Gen., XVII, 4,

et ailleurs. Et ne faut point s'arrester à ce, que cela, quand il est séparé de la crainte de Dieu et saincteté de vie, est une chose en soy vaine et inutile : car nous en voyons bien autant touchant deux autres points nommez ci-dessus, asçavoir le service Divin, et la gloire, tant par ci par là és Prophètes, que principalement en Isaïe, chap. I, v. 11, et LX, 1. Item, Jérémie, VII, 4. Mais pource que ces choses estans conjointes avec un zèle et exercice de vraye piété, sont en quelque degré d'honneur envers Dieu, à bon droict l'Apostre les a nombrées entre les prérogatives des Juifs. Car pour ceste cause ils sont nommez héritiers des promesses, d'autant qu'ils estoyent descendus des Pères, Actes, III, 25. *Et desquels Christ, etc.* Ceux qui rapportent ces mots aux Pères, comme si sainct Paul vouloit seulement dire que Christ est descendu des Pères, le font sans raison. Car il a voulu pour faire fin de parler de l'excellence des Juifs, toucher ce poinct de louange, que Christ estoit descendu d'eux. Car ce n'est pas une chose qui doyve estre peu estimée que d'estre conjoint par consanguinité selon la chair avec le Rédempteur du monde. Et de fait, si ainsi est qu'il a honoré en général tout le genre humain, quand il s'est conjoint à nous par communion de nature : beaucoup plus ceux avec lesquels il a voulu avoir un lien de conjonction plus estroitte. Combien qu'il faut tousjours revenir là, que si ceste grâce de consanguinité et parentage charnel est séparée d'avec piété et crainte de Dieu, tant s'en faut qu'elle proufite, que plustost elle tourne à plus grande condamnation. Au reste, nous avons yci un beau passage, par lequel nous est monstré qu'en Christ les deux natures sont tellement distinctes, que toutesfois elles sont unies ensemble en la personne d'iceluy Christ. Car en disant que Christ est descendu des Juifs, par cela il déclare la vérité de sa nature humaine. Le mot *Selon la chair* qui est adjousté, dénote qu'il a eu quelque chose de plus excellent que la chair : ce qui monstre bien clairement la distinction entre la Divinité et l'humanité. Et finalement il vient à conjoindre l'un avec l'autre, quand il dit, que ce mesme Christ, qui est nay des Juifs selon la chair, est *Le Dieu bénit éternellement.* D'avantage il faut noter que ce titre ne compéte qu'à celuy qui est Dieu seul et éternel. Car en un autre lieu il dit que c'est Dieu seul auquel est deu tout honneur et gloire. Ceux qui séparent ce membre d'avec le reste du texte, pour oster à Christ un si excellent et évident tesmoignage de Divinité, font par trop impudemment de vouloir obscurcir une chose où on voit aussi clair qu'en plein midi. Car les mots sont si clairs que rien plus : Christ est descendu des Juifs selon la chair, qui est le Dieu bénit éternellement. Or je ne doute point que sainct Paul ayant un combat difficile à l'encontre de ce scandale urgent, n'ait expresséement eslevé son esprit à la gloire éternelle de Christ : et ce non pas tant pour son regard particulier, qu'afin d'accourager par son exemple les autres à surmonter le scandale, et venir au-dessus.

6 *Toutesfois non point que la parole de Dieu soit descheute, car tous ceux qui sont d'Israël ne sont point pourtant Israël.*

7 *Et pour estre semence d'Abraham, ils ne sont point pourtant tous enfans : mais en Isaac te sera appelée semence*[1].

8 *C'est-à-dire, ceux qui sont enfans de la chair, ne sont point* pourtant *enfans de Dieu : mais ceux qui sont enfans de la promesse sont réputez pour semence*[2].

9 *Car voyci la parole de la promesse, Je viendray en ce temps, et Sara aura un fils*[3].

1) *Gen.*, XXI, 12. *Héb.*, XI, 18. 2) *Gal.*, IV. 28. 3) *Gen.*, XVIII, 10.

6 *Toutesfois non point que la parole, etc.* Pource que sainct Paul avoit esté comme ravi et transporté en une ecstase par l'ardeur de son désir, main-

tenant voulant revenir à son office d'enseigner, il use d'une manière de correction : comme si après s'estre tormenté et angoissé, il retournoit à soy-mesme. Et pource qu'en ce qu'il déploroit la perdition de sa nation, il sembloit qu'une absurdité s'ensuyvoit, asçavoir que l'alliance de Dieu faite avec la semence d'Abraham estoit décheute (car la grâce de Dieu ne pouvoit point se départir des Juifs, que l'alliance par mesme moyen ne veinst à estre abolie) il prévient ceste absurdité fort bien à propos : et monstre comment au milieu d'un si grand aveuglement des Juifs, la grâce de Dieu ne laissoit point néantmoins de persévérer en ce peuple, afin que la vérité de l'alliance demeurast. Les autres lisent yci un mot Grec, qui signifie Toutesfois il n'est pas possible : mais pource que je ne trouve ceste lecture en aucun exemplaire Grec, je m'arreste plus à la commune, qui est, Non point que la parole de Dieu soit décheute : en ce sens, Ce que je déplore ainsi la perdition de ma nation, n'est pas que je pense de la promesse de Dieu donnée jadis à Abraham, soit maintenant cassée et abolie. *Car tous ceux qui sont d'Israël, etc.* Le propos est, que la promesse a tellement esté donnée à Abraham et à sa semence, que cest héritage n'appartient pas à toute la semence indifféremment : dont s'ensuyvra que le révoltement d'aucuns n'empesche point que l'alliance ne demeure ferme et stable. Mais afin qu'on voye plus à clair, à quelle condition le Seigneur avoit adopté la postérité d'Abraham pour son peuple péculier, il nous faut yci considérer deux choses. La première, que la promesse de salut donnée à Abraham appartient à tous ceux qui sont descendus de luy selon la chair, pource qu'elle est présentée à tous sans exception : et que pour ce regard à bon droict ils sont appelez héritiers et successeurs de l'alliance contractée avec Abraham, ou (comme parle l'Escriture) Enfans de la promesse. Car comme ainsi soit que le Seigneur ait voulu que le seau de son alliance fust imprimé aussi bien és corps d'Ismaël et Esaü que d'Isaac et Jacob, il appert qu'ils n'ont pas du tout esté estrangez d'icelle : sinon qu'on voulust tenir pour néant la Circoncision, qui leur a esté communiquée par le commandement de Dieu. ce qui ne se peut dire sans déshonorer Dieu. Et c'estoit ce que l'Apostre disoit ci-dessus, qu'à eux estoyent les pactions, combien qu'ils fussent infidèles. et aux Actes, chap. III, v. 25, Sainct Pierre les nomme fils de l'alliance : pource qu'ils estoyent descendus des Prophètes. L'autre est, que ceux-là sont nommez Enfans de la promesse proprement, esquels la vertu et efficace d'icelle se monstre. Suyvant ce regard, S. Paul dit que tous ceux qui sont enfans d'Abraham, ne sont pas pourtant enfans de Dieu, combien que le Seigneur eust contracté alliance avec eux : d'autant qu'il y en avoit bien peu qui gardassent la foy de l'alliance. Combien toutesfois que le Seigneur luy-mesme, en Ezéchiel, chapitre XVI, dit qu'il les tient tous pour ses enfans. En somme, quand tout le peuple est nommé l'héritage et la possession péculière de Dieu, cela emporte que le Seigneur l'a adopté par la promesse de salut qui luy a esté offerte, et confermée par le signe de la Circoncision. Mais pource que plusieurs d'entr'eux par leur ingratitude rejettent ceste adoption, et par ce moyen ne jouissent point du fruit ou bénéfice d'icelle, de là survient une autre différence entre eux, quand on regarde l'accomplissement de la promesse. Ainsi donc, afin que personne ne s'esbahisse si cest accomplissement n'apparoist point en une grand part des Juifs, sainct Paul dit que ceux-là ne sont point comprins en la vraye élection de Dieu : ou bien, qui le voudra en d'autres termes, L'élection commune ou générale du peuple d'Israël n'empesche point que Dieu par son conseil secret ne choisisse de là ceux que bon luy semble. Vray est qu'en cela desjà il y a un beau miroir de la miséricorde gratuite, de ce que Dieu a choisi ceste nation seule avec laquelle il contractast l'alliance de vie : mais on apperçoit encore mieux une profondité de grâce en la seconde élection, qui se restreint à une partie du peuple seulement. Au reste, quand il dit que tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas Israélites : et que

tous ceux qui sont de la semence d'Abraham, ne sont pas enfans : il y a en ceste façon de parler une manière d'équivocation. Car au premier membre il comprend toute la race et génération d'Abraham : au second il entend seulement les vrais enfans, asçavoir ceux qui ne forlignent point.

7 *Mais en Isaac te sera appelée semence.* Le but de sainct Paul est de monstrer que l'élection secrète de Dieu domine par-dessus sa vocation externe, et toutesfois n'emporte point de contrariété, mais plustost tend à la confirmation et accomplissement d'icelle. Pour monstrer donc ces deux points par ordre l'un après l'autre, il propose en premier lieu, que l'élection de Dieu n'est point attachée à la génération charnelle d'Abraham: et mesme que cela n'est point comprins en la condition et au traitté de l'alliance. Ce que maintenant il conferme par un exemple fort propre. Car s'il y a deu avoir quelque vray lignage qui ne sortist point hors de la participation de l'alliance, cela a deu avoir lieu principalement en ceux qui estoyent au premier degré. Mais comme ainsi soit que nous voyons és premiers enfans d'Abraham, que luy estant encore vivant, la promesse estant toute fresche, l'un a esté séparé de la semence : combien plus cela a-il peu advenir en une postérité plus loingtaine? Or cest oracle est prins de Genèse, chap. XVII, où le Seigneur respond à Abraham, qu'il a exaucé ses prières touchant Ismaël, mais qu'il y en aura un autre sur lequel reposera la bénédiction promise. Donc il s'ensuit que par un privilége singulier Dieu choisit d'entre le peuple certains hommes, ésquels l'adoption commune monstre son efficace, et soit confermée.

8 *C'est-à-dire ceux qui sont enfans.* Maintenant de l'oracle que nous avons veu, il recueille une proposition, qui contient la conclusion ou résolution de tout son propos. Car si c'est en Isaac et non pas en Ismaël que la semence est appelée, et toutesfois ce dernier n'est point moins fils d'Abraham que le premier, il faut nécessairement dire que tous les enfans charnels d'Abraham, ne sont pas avouez estre de sa semence, mais que la promesse s'accomplit spécialement en d'aucuns, et n'appartient pas à tous en commun et également. Il appelle, *Enfans de la chair*, qui n'ont rien de plus excellent que le parentage charnel: comme au contraire, *Enfans de la promesse*, ceux que le Seigneur a spécialement marquez.

9 *Car voyci la parole de la promesse.* Il adjouste un autre oracle, en l'application on peut veoir de quelle diligence et dextérité il traitte l'Escriture. Quand, dit-il, le Seigneur disoit qu'il viendroit, et qu'à Abraham naistroit un fils de Sara: par cela il donnoit à entendre que sa bénédiction n'estoit pas manifestée, mais estoit encore en suspens. Or est-il, qu'Ismaël estoit desjà nay quand cela se disoit: il s'ensuit donc que la bénédiction de Dieu estoit hors d'Ismaël. Notons aussi en passant, comme il procède de poinct en poinct avec grand avis et prudence, afin de n'aigrir les Juifs. Premièrement donc supprimant la cause, il monstre simplement le faict: puis après il descouvrira la source.

10 *Et non-seulement* cestuy-ci : *mais aussi Rebecca quand elle eut conceu d'un*, asçavoir *de nostre père Isaac*[1].

11 *Car devant que* les enfans *fussent nais, et qu'ils eussent fait ne bien ne mal : (afin que le propos de Dieu demeurast selon l'élection*[2],

12 *Non point par les œuvres, mais par celuy qui appelle,) luy fut dit, Le plus grand servira au moindre*[3].

13 *Ainsi qu'il est escrit, J'ay aimé Jacob, et ay hay Esaü.*

1) *Gen.*, XXV, 21. 2) Ou, l'arrest. 3) *Gen.*, XXV, 23. 4) *Malach.*, I, 2.

10 *Et non-seulement cestuy-ci.* En ce chapitre il y a quelques sentences rompues et imparfaites, comme est ceste-ci, *Mais aussi quand Rebecca fut en-*

ceinte d'un, asçavoir, *de nostre père Isaac.* Car il s'arreste au milieu de la sentence avant que venir au verbe principal. Toutesfois le sens est, Qu'on peut cognoistre non-seulement és enfans d'Abraham ceste diversité, quant à hériter la promesse, mais qu'il y en a un tesmoignage plus évident en Jacob et Esaü. Car és deux autres on eust peu répliquer qu'ils n'estoyent de semblable condition, pource qu'il y en avoit l'un fils de la chambrière: mais ceux-ci sont frères de père et de mère, voire gemeaux: néantmoins le Seigneur rejette l'un et adopte l'autre. Dont appert que l'accomplissement de la promesse ne se trouve pas indifféremment en tous ceux qui sont enfans selon la chair. Au reste, le texte Grec a ainsi, Et non-seulement, mais aussi Rebecca, etc. et il y faut suppléer quelque mot. Or pource que S. Paul regarde les personnes ausquelles Dieu a déclaré et donné à cognoistre son conseil, j'ay mieux aimé suppléer, Cestuy-ci: pour le rapporter à la personne d'Abraham: que, Cela: le rapportant à la chose, comme a fait Erasme. Car le sens est, que non-seulement à Abraham a esté révélée l'élection spéciale, mais encore après à Rebecca aussi, lors qu'elle estoit enceinte de deux gemeaux.

11 *Car devant que les enfans.* Il commence maintenant à monter plus haut: et vient à monstrer la raison de ceste diversité, déclarant qu'elle ne consiste qu'en la seule élection de Dieu. Car jusques yci il avoit touché en peu de paroles, qu'il y avoit quelque différence et diversité entre ceux qui sont enfans d'Abraham selon la chair: asçavoir, Combien que par la Circoncision ils soyent tous adoptez à la participation de l'alliance, que toutesfois la grâce de Dieu ne monstre pas son efficace en tous: et par ce moyen, que ceux-là sont les enfans de la promesse, lesquels sentent le fruit du bénéfice de Dieu. Mais d'où procédoit cela, il s'en estoit teu, ou pour le moins n'en avoit touché que quelque mot en passant, et assez obscurément. Or maintenant il rapporte apertement toute la cause de ceste diversité à l'élection de Dieu, voire et icelle gratuite, et laquelle ne dépende aucunement des hommes: tellement que quant au salut des fidèles, il ne faut rien chercher de plus haut que la bonté de Dieu: et quant à la perdition des réprouvez, rien de plus haut que sa juste sévérité: Voylà donc pour la première proposition, Comme la bénédiction de l'alliance sépare la nation d'Israël d'avec tous autres peuples: ainsi l'élection de Dieu discerne et fait la différence entre ceux-mesmes qui sont d'icelle nation, entant qu'il prédestine les uns à salut, les autres à damnation éternelle. La seconde proposition est: Il n'y a autre fondement de ceste élection que la pure bonté de Dieu, et mesmes après la cheute d'Adam, miséricorde, qui embrasse ceux qu'il luy plaist, sans avoir du tout aucun esgard aux œuvres. La troisième, Le Seigneur en son élection gratuite est libre, et n'est point obligé ou astreint à une nécessité de conférer à tous également la mesme grâce: mais plustost au contraire il laisse ceux qu'il veut, et prend ceux qu'il veut. Sainct Paul comprend briefvement en une clause tous ces points: il viendra puis après à traitter le reste par ordre. Au reste, par ces mots, *Devant qu'ils fussent nais, et qu'ils eussent fait ne bien ne mal:* il monstre que Dieu en mettant la différence n'a peu avoir esgard aux œuvres qui n'estoyent pas encore. Or ceux qui veulent subtilizer à l'encontre disans que cela n'empesche point que l'élection de Dieu ne discerne et mette différence entre les hommes selon les mérites des œuvres, pource que Dieu prévoit par les œuvres à venir ceux qui seront dignes ou indignes de sa grâce: ne voyent pas plus clair que sainct Paul, mais faillent en un principe de Théologie, lequel devoit estre plus que notoire à tous Chrestiens: Asçavoir que Dieu en la nature de l'homme corrompue, comme elle a esté en Esaü et Jacob, ne peut rien considérer parquoy il puisse estre induit à leur bien faire. Ainsi donc quand il dit qu'ils n'avoyent lors ne l'un ne l'autre fait ne bien ne mal, il faut quant et quant adjouster ce qu'il présuppose, Que l'un et l'autre estoit enfant d'Adam, de nature pécheur, n'ayant une seule goutte de justice. Et ce que je

m'arreste à déclarer et desmesler ces choses, n'est pas que l'intention de l'Apostre soit obscure et douteuse. Mais pource que les Sophistes ne se contentans pas de la simplicité d'iceluy, taschent d'eschapper de ce passage par leurs distinctions frivoles, j'ay bien voulu monstrer que sainct Paul n'a pas ignoré les choses qu'ils amènent, mais que ce sont eux plustost qui sont aveugles és premiers rudimens de la foy. Cependant, combien que la seule corruption et perversité qui est espandue par tout le genre humain, mesme devant qu'elle viene à se monstrer actuellement (comme on dit) suffise à damnation, dont s'ensuit qu'à bon droict Esaü a esté rejetté, pource qu'il estoit naturellement enfant d'ire: toutesfois, afin qu'il ne demeurast en ceste matière doute ou scrupule aucun, comme si sa condition eust esté pire que de Jacob, pour quelque vice qui fust en luy, il estoit bien requis d'exclure les péchez, aussi bien que les vertus. Je confesse bien qu'il est vray, que la prochaine cause de la réprobation est, pource que nous sommes tous maudits en Adam: toutesfois afin que nous apprenions de nous arrester nuement et simplement au bon plaisir de Dieu, S. Paul nous retire mesme de ceste considération-là pour quelque peu, jusqu'à ce qu'il ait establi ceste doctrine, Que Dieu ha en son vouloir assez juste cause d'élire et de réprouver. *Afin que le propos.* Il n'y a quasi mot de S. Paul yci, qui n'emporte son poids pour establir et confermer l'élection gratuite de Dieu. Car si les œuvres y avoyent lieu, il eust falu dire, Afin que les œuvres ayent leur rémunération: mais il met à l'opposite le propos de Dieu, lequel consiste en son bon plaisir seul. Et afin qu'il ne demeurast aucune dispute sur ceste matière, il a coupé broche à toute doute en adjoustant un autre mot, *Selon l'élection:* et puis pour le troisième, *Non point par les œuvres, mais par celuy qui appelle.* Or sus donc considérons maintenant de près le fil du texte, et la suyte des mots. Si le propos de Dieu selon l'élection est establi par cela, que devant que les frères nasquissent, et feissent ne bien ne mal aucun, l'un est rejetté et l'autre est prins: il s'ensuit que si quelqu'un vouloit attribuer à leurs œuvres la cause de la différence, le propos de Dieu seroit par ce moyen renversé. Et ce qu'il adjouste après, *Non point par les œuvres, mais par celuy qui appelle :* signifie que ce n'est point de la part des œuvres, mais de la vocation seule. Car il veut exclure toute considération d'œuvres. Ainsi donc en ceste sentence nous avons, Que toute la fermeté de nostre élection est enclose au seul propos de Dieu : qu'yci les mérites ne font rien, lesquels ne nous peuvent amener que mort: que la dignité n'y est point considérée, comme aussi il n'y en a aucune: mais que la seule bénignité de Dieu domine et règne en cela. Parquoy c'est un article faux et contraire à la parole de Dieu, de dire, Que Dieu, selon qu'il prévoit un chacun de nous estre digne ou indigne de sa grâce, l'élit ou le réprouve.

12 *Le plus grand servira au moindre.* Voylà comment le Seigneur discerne entre les enfans d'Isaac estans encore cachez au ventre de la mère. Car c'est ce que Dieu luy respondit : dont s'ensuyvoit que Dieu vouloit estendre une faveur spéciale sur le moindre, de laquelle il privoit le plus grand. Or combien que cela se rapportoit au droict de primogéniture et aisnesse : en icelle toutesfois comme figure d'une plus grande chose, la volonté de Dieu a esté déclarée. Ce qui est aisé à veoir, quand nous considérerons comment la primogéniture a bien peu proufité à Jacob selon la chair. Car premièrement à cause d'icelle il se trouve en grand danger : puis après pour éviter le danger, il est contraint d'abandonner la maison du père, et mesme sortir du pays. Et en son exil il est traitté fort inhumainement. Quand il revient de là, craintif et estant en doute de sa vie, il se jette aux pieds de son frère, et le prie en toute humilité pour l'appaiser et addoucir, et ne vit qu'à sa merci. Où est la domination par-dessus son frère, duquel il est contraint de tenir sa vie comme par emprunt? Il faut donc dire qu'en cest oracle ou response de Dieu il y avoit quelque chose que le Seigneur luy promettoit de plus gran-

de importance, que n'estoit la primogéniture.

13 *Ainsi qu'il est escrit, J'ay aimé.* Il conferme encore par un plus certain tesmoignage, combien est propre et sert à ceste matière l'oracle donné de Dieu à Rebecca : asçavoir que par la domination de Jacob, et la servitude d'Esaü, a esté testifiée la condition spirituelle de l'un et de l'autre. En après, que Jacob a obtenu ceste grâce par la bénignité de Dieu, sans aucun mérite sien. Ainsi donc ce tesmoignage du Prophète monstre la cause pourquoy c'est que le Seigneur a donné la primogéniture à Jacob. Or il est prins du 1er chapitre de Malachie, où le Seigneur voulant reprocher aux Juifs leur ingratitude, récite premièrement sa bonté envers eux, Je vous ay aimez, dit-il. Et puis il met d'où procédoit le commencement de cest amour, Jacob, dit-il, n'estoit-il pas frère d'Esaü? comme s'il disoit, Quelle plus grande excellence avoit-il pour laquelle je le deusse préférer à son frère ? Certes point du tout. Car la condition des deux estoit égale, sinon que par la loy de nature cestuy-ci qui estoit puisnay devoit estre au-dessous de l'autre. Et toutesfois j'ay prins cestuy-ci, et ay rejetté l'autre : certes estant à ce induit par ma seule miséricorde, sans aucune dignité d'œuvres. Et maintenant je vous avoye adoptez pour mon peuple, afin que je continuasse la mesme bénignité envers la semence de Jacob : au contraire, j'avoye rejetté les Edomites, qui sont descendus de la génération d'Esaü. Parquoy d'autant plus estes-vous meschans, veu que la mémoire d'une si grande débonnaireté ne vous peut inciter à me servir et honorer ma majesté. Et combien que là sont aussi récitées des bénédictions terriennes, que Dieu avoit conférées aux Israélites : toutesfois il ne les faut autrement prendre que pour signes de la bénévolence d'iceluy. Au reste, où l'ire de Dieu est, là s'ensuit la mort : et où est son amour, là est la vie.

14 *Que dirons-nous donc? y a-il iniquité en Dieu? Ainsi n'adviene.*
15 *Car il a dit à Moyse*[1], *J'auray merci de celuy à qui je feray merci*[2] *: et feray miséricorde à celuy à qui je feray miséricorde*[3].
16 *Ce n'est point donc ne du voulant ne du courant : mais de Dieu qui fait miséricorde.*
17 *Car l'Escriture dit à Pharaon*[4], *Je t'ay suscité à ceste propre fin, pour démonstrer en toy ma puissance, et afin que mon nom soit annoncé par toute la terre.*
18 *Il ha donc merci de celuy qu'il veut : et endurcit celuy qu'il veut.*

1) *Exode*, XXXIII, 19. 2) Ou, voudray faire merci. 3) Ou, voudray faire miséricorde. 4) *Exode*, IX, 16.

14 *Que dirons-nous donc?* La chair ne peut ouyr ceste sagesse de Dieu, qu'incontinent elle ne viene à s'escarmoucher en questions bruyantes, et s'efforce, par manière de dire, d'appeler Dieu à conte. Et pour ceste cause aussi nous voyons que l'Apostre toutes fois et quantes qu'il traitte quelque haut mystère, vient audevant de beaucoup d'absurditez, desquelles il sçavoit que les esprits des hommes autrement seroyent embrouillez et préoccupez. Mais sur tout, quand les hommes oyent ce que l'Escriture enseigne touchant la prédestination, ils s'entorteillent et empestrent en beaucoup de sortes. Car la prédestination de Dieu est vrayement un labyrinthe, duquel l'esprit de l'homme ne se pourroit, en sorte que ce soit, desvelopper : et puis il y a que la curiosité de l'homme est si importune et frétillante, que tant plus il y a de danger à s'enquérir trop avant d'une chose, tant plus elle s'ingère et fourre avec plus grande audace. Ainsi, quand on traitte de la prédestination, pource que l'homme ne se peut modérer, et tenir dedans ses limites, par sa témérité il se plonge incontinent comme en une profonde mer. Quel remède donc suyvront les fidèles en cela? sera-ce de fuir du tout d'ouyr parler de la prédestination? Nenni. Car comme ainsi soit que le sainct Esprit n'a rien

enseigné qui ne nous soit proufitable et nécessaire de sçavoir, certes il n'y a point de doute que la cognoissance de la prédestination nous sera utile, moyennant qu'elle ne passe point les limites de la parole de Dieu. Observons donc ceci estroittement, de n'appéter point de sçavoir d'icelle sinon ce que l'Escriture en enseigne. Quand le Seigneur ferme sa bouche sacrée, fermons aussi le chemin à nos esprits, afin qu'ils ne passent plus outre. Mais pource que nous sommes hommes, ausquels ces folles questions vienent naturellement en l'esprit, escoutons et apprenons de S. Paul comment il y faut obvier. *Y a-il iniquité.* Voilà certes une rage de l'esprit humain monstrueuse, de ce qu'il s'addonne plustost à accuser Dieu d'injustice, qu'à recognoistre son propre aveuglement. Car S. Paul n'a point yci voulu aller chercher bien loin des difficultez pour embesongner les lecteurs : mais il a prins, comme de rencontre, une doute plene d'impiété, de laquelle sont incontinent surprins plusieurs, si tost qu'ils entendent dire que Dieu dispose selon son plaisir de chacune personne. Or l'espèce d'injustice que la chair imagine yci est, de ce que Dieu laissant l'un, regarde et prend l'autre. Sainct Paul pour résoudre la difficulté, divise toute ceste matière en deux membres : desquels au premier il traitte des éleus, et en l'autre des réprouvez : et veut qu'aux premiers nous contemplions la miséricorde de Dieu : et aux autres, que nous recognoissions son juste jugement. Pour le commencement donc il respond, que ceste pensée doit estre exécrable et détestable à tous, de cuider qu'il y ait injustice en Dieu : puis après il déclare comment il n'y en peut avoir à l'endroit des uns ne des autres. Toutesfois, avant que passer outre, ceste objection donne bien clairement à entendre, que de ce que Dieu élit les uns, et réprouve les autres, il n'en faut point chercher la cause ailleurs qu'en son propos. Car si la différence et diversité estoit fondée en la considération des œuvres, en vain et sans cause S. Paul eust esmeu question de l'injustice de Dieu, de laquelle il n'y peut avoir souspeçon quelconque, quand Dieu traitte un chacun selon qu'il mérite. Au reste, il est besoin aussi de noter en second lieu, combien qu'il sceust qu'on ne peut toucher ce poinct de doctrine, qu'incontinent il n'y ait des propos de murmure, voire mesme des blasphèmes horribles qui s'eslèvent à l'encontre, que toutesfois il n'a point laissé de le mettre en avant librement et franchement, sans en rien desguiser. Et mesme qui plus est, il ne se feint point de dire quelle occasion de murmurer et tempester se présente à nous, quand il nous est dit, que devant que les hommes naissent, à un chacun est ordonnée sa condition par le secret vouloir de Dieu : néantmoins il passe outre, et sans aucun desguisement prononce et déclare ce qu'il a apprins du S. Esprit. Dont s'ensuit que la douceur et tendreté de ceux qui veulent estre trouvez plus prudens que le S. Esprit, à empescher ou appaiser les scandales, n'est aucunement supportable. De peur que Dieu viene à estre accusé ou blasmé, ils font conscience de confesser simplement que le salut ou la perdition des hommes dépend de son élection libre. S'ils gardoyent de curiosité perverse leurs esprits, aussi s'ils tenoyent en bride leurs langues pour ne leur point donner une licence excessive, leur modestie et sobriété seroit à priser : mais de vouloir, par manière de dire, donner un chevestre au sainct Esprit et à sainct Paul, quelle audace est-ce là? Que ceste magnanimité donc soit maintenue en l'Eglise de Dieu, que les fidèles Docteurs n'ayent point de honte, pour réfuter toutes les calomnies que les meschans mettent en avant, d'opposer une simple déclaration et profession de la doctrine, quoy qu'elle soit odieuse.

15 *Car il a dit à Moyse.* Quant aux éleus, Dieu ne peut estre accusé d'aucune injustice : car il leur fait miséricorde pour l'amour de son bon plaisir. Et toutesfois la chair ne laisse pas encore de trouver mesmes yci à murmurer, pource qu'elle ne peut accorder cela à Dieu, qu'il estende sa faveur sur cestuy-ci plustost que sur cestuy-là, si la cause ne vient à estre déclarée et mise en avant. Ainsi donc, pource qu'il semble absurde que les uns soyent préférez aux autres, sans qu'il y

ait aucun mérite, l'intempérance des hommes vient à intenter procès contre Dieu, comme s'il avoit trop acception des personnes. Or maintenant il nous faut veoir comment S. Paul défend et maintient la justice de Dieu. Premièrement certes, il ne vient point à obscurcir ou envelopper ce propos qu'il voyoit estre odieux : mais poursuit d'une constance invincible à le maintenir et establir. D'avantage, il ne travaille point à chercher des moyens pour addoucir ou amollir la dureté de ceste doctrine : mais se contente de réprimer par tesmoignages de l'Escriture, les vileins abbayemens des iniques. Vray est que ceste excuse pourroit sembler bien maigre, quand il dit, Que Dieu n'est point injuste, pource qu'il est miséricordieux envers ceux que bon luy semble : mais pource que Dieu ha plus qu'assez de son authorité de luy seul, tellement qu'il n'ha que faire d'autre advocat qui prene la cause pour luy, S. Paul s'est contenté de le proposer luy-mesme pour défenseur de son droict. Au reste, S. Paul amène yci la response que le Seigneur feit à Moyse, quand il le prioit pour le salut de tout le peuple. J'auray merci (respond Dieu) de celuy duquel j'auray merci : et feray miséricorde, à celuy auquel je feray miséricorde. Or par cest oracle, Dieu a déclaré qu'il n'est detteur à homme quelconque : et que tout le bien qu'il leur fait, procède d'une bénéficence et libéralité gratuite. En après, que ceste bénéficence siene, est libre, tellement qu'il en use envers ceux que bon luy semble. Finalement, que ce qu'il fait bien à certains hommes, et estend sa bonne affection envers eux, et non pas envers tous, il est impossible d'en trouver cause plus haute que sa volonté. Car les mots emportent autant comme s'il eust dit, Celuy auquel j'ay une fois déterminé de faire miséricorde, jamais je n'en osteray ma miséricorde : et je continueray ma bénignité à jamais à celuy envers lequel j'ay arresté d'estre bénin. Certes en parlant ainsi, il allègue son décret volontaire, pour la souveraine et la plus haute cause de ce qu'il fait grâce, et quant et quant donne à entendre qu'il a spécialement destiné sa miséricorde à certaines personnes. Car d'un costé ceste façon de parler préciséement, et qu'il tranche ainsi court, exclud toutes causes venans d'ailleurs : comme quand nous voulans attribuer une puissance de disposer de quelque chose, nous disons, Je feray ce que je feray : d'autre part aussi ces mots *A qui*, expriment notamment que la miséricorde ne sera point commune indifféremment à tous. C'est oster à Dieu ceste liberté, depuis qu'on vient à lier son élection aux causes externes. Es deux termes desquels use Moyse, est exprimée la cause unique de salut : car l'un signifie Favorizer, ou bien faire gratuitement et libéralement : l'autre signifie Estre touché et esmeu de compassion. Ainsi demeure arresté ce que S. Paul prétend, Asçavoir que la miséricorde de Dieu, d'autant qu'elle est gratuite, n'est obligée ni astrainte à chose que ce soit, mais s'estend où il luy plaist.

16 *Ce n'est donc point du voulant.* De ce tesmoignage qu'il a allégué, il recueille ce qui s'ensuit sans difficulté aucune, Que nostre élection ne doit estre attribuée ni à nostre industrie, ni à nostre pouvoir ou effort aucun qui procède de nous : mais doit estre toute rapportée au conseil de Dieu, afin que personne ne pense que ceux qui sont éleus, soyent éleus pource qu'ils l'ayent ainsi mérité, ou ayent par aucun moyen acquis la faveur de Dieu envers eux, ou pour le faire court, qu'il y ait en eux une seule goutte de dignité ou mérite qui incite Dieu à ce faire. Il faut donc prendre ceci simplement en ce sens : Que ce n'est point une chose qui gise en nostre volonté ou effort (car il a mis le mot de *Courir*, pour soin, diligence, ou effort) que nous soyons du nombre des éleus : mais que le tout procède entièrement de la bonté de Dieu, laquelle de son bon gré et pur mouvement nous prend pour siens, sans que nous y ayons vouloir, ou nous y efforcions, non pas mesme y pensions[1]. Au reste, ceux qui concluent par ce passage qu'il y a en nous quelque vigueur secrète de volonté ou affection tendant à cela, mais laquelle ne fait rien de soy-mesme, et sans estre aidée de la miséricorde de

1) Voyez *l'Institution*, chapitre II, section 92, et chapitre XIV, section 23.

Dieu, se monstrent sots, et parlent sans propos. Car l'Apostre ne prétend pas yci de monstrer que c'est qui est en nous, et quel pouvoir nous avons: mais veut exclure tous nos efforts, industrie, et diligence. C'est donc une pure cavillation, quand ils infèrent que nous voulons, et courons: pource que S. Paul dit, Que ce n'est point du voulant ou du courant: comme ainsi soit qu'il n'a entendu autre chose, sinon que ne la volonté ne la course n'y fait rien. Au contraire toutesfois, ceux-là méritent bien aussi d'estre rédarguez, qui afin de donner lieu à la grâce de Dieu (comme ils disent) se laissent aller, et demeurent oisifs sans penser à leur salut, et en avoir soin. Car combien que nostre propre industrie n'y face rien, si est-ce toutesfois que l'affection et le soin que Dieu nous inspire, n'est point sans efficace. Ces propos donc ne sont point ainsi dits, afin que par nostre obstination ou nonchalance, nous esteignions l'Esprit de Dieu, qui met en nous comme de petites estincelles: mais afin que nous sçachions que de luy procède tout ce que nous avons: et que pourtant nous apprenions à luy demander, à espérer de luy, et luy attribuer tout, nous employans à procurer nostre salut avec crainte et tremblement, Philip., II, 12. Il y a une autre cavillation sophistique et tant sotte, par laquelle Pélagius a voulu se desvelopper de ceste sentence de sainct Paul, disant qu'il est vray que ce n'est point du vueillant ou du courant seulement, pource que la miséricorde de Dieu y aide. Lequel sainct Augustin réfute par bonne et ferme raison avec grâce, disant, Que si quand il est dit, que la volonté de l'homme n'est point cause de l'élection, c'est pource qu'elle n'en est pas la seule cause, mais en partie seulement: on pourra aussi dire au contraire, selon la mesme façon de parler, que l'élection ne procède point de la miséricorde, mais du vueillant et courant. Car quand il y aura une coopération mutuelle et concurrence de la miséricorde de Dieu et de l'effort de l'homme, il faudra aussi que la louange soit commune à tous les deux. Or le dernier propos est si absurde, que sans faire long procès, comme on dit, il s'en va bas de soy-mesme. Parquoy tenons cela ferme, que le salut de ceux qu'il plaist à Dieu de sauver, est tellement attribué à la miséricorde de Dieu, que rien n'est laissé de reste à l'industrie de l'homme. Il n'y a guères plus d'apparence à l'avis de ceux qui prenent ces mots tout de suyte avec les précédens, comme estans dits en la personne des meschans. Car comment viendroit cela à propos des passages de l'Escriture, qui sont tous clairs et formels pour maintenir la justice de Dieu, de les tirer pour luy reprocher tyrannie? D'avantage, seroit-il vray-semblable que sainct Paul ayant en la main la response aisée, eust souffert qu'on eust abusé si vileinement de l'Escriture, sans mot dire? Mais ce sont des eschappatoires qu'ont cherché des gens qui s'abusoyent, mesurans selon leur sens cest excellent et tant haut mystère de Dieu. Leurs oreilles tendres et délicates trouvoyent ceste doctrine trop rude, tellement qu'il ne leur sembloit pas qu'elle fust digne de l'Apostre. Mais au contraire, c'estoit à eux d'amollir leur dureté, et la ranger à l'obéissance de l'Esprit, afin de n'estre plus si fort attachez aux lourdes imaginations de leur fol cerveau.

17 *Car l'Escriture dit.* Il vient maintenant au second membre, qui est de la rejection des iniques, auquel d'autant qu'il semble qu'il y a quelque peu plus d'absurdité: d'autant plus l'Apostre s'efforce de monstrer que Dieu en réprouvant ceux qu'il veut, non-seulement est irrépréhensible, mais aussi admirable en sa sapience et droiture. Ainsi donc il prend un tesmoignage d'Exode, chap. IX, v. 16, où le Seigneur afferme que c'est luy qui a suscité Pharaon proprement à ceste fin, que quand il s'efforceroit de résister obstinément à la puissance de Dieu, estant néantmoins vaincu et abbatu, il servist d'exemple pour monstrer combien le bras de Dieu est invincible: veu qu'il n'y a vertu, ne puissance d'homme qui le puisse porter, beaucoup moins le rompre. Voylà l'advertissement auquel Dieu a voulu faire servir Pharaon. Parquoy, il y a yci deux choses à considérer: la prédestination de Pharaon à estre damné, laquelle se rapporte au conseil de Dieu,

lequel est juste, mais toutesfois caché : puis après, la fin d'icelle, qui est que le nom de Dieu en soit magnifié. Et c'est sur icelle fin que l'Apostre insiste principalement : car si cest endurcissement est tel, que pour iceluy le nom de Dieu mérite d'estre publié et magnifié, il n'est point licite de l'accuser en cela d'aucune injustice, qui est un argument prins des règles communes des choses opposites et contraires. Mais pource que plusieurs expositeurs corrompent ce passage aussi, en s'efforceant de l'addoucir, il faut premièrement noter qu'en lieu de ce mot *Susciter*, il y a en l'Hébrieu, Je t'ay establi : où Dieu voulant monstrer que l'obstination et rébellion de Pharaon ne l'empeschera point qu'il ne délivre son peuple, afferme que non-seulement il a préveu la rage d'iceluy, et ha les moyens prests pour le réprimer : mais aussi que de propos délibéré il l'a ainsi ordonné : et ce, à ceste fin qu'en luy il monstrast un tesmoignage plus magnifique de sa puissance. C'est donc mal traduit à aucuns, de dire que Pharaon a esté gardé pour un temps : veu que plustost il est yci parlé du commencement. Car en lieu que beaucoup de choses survienent d'ailleurs aux hommes, lesquelles retardent leurs entreprinses, et empeschent le cours et la poursuyte de leurs délibérations, Dieu dit que c'est luy qui a ainsi mis en avant Pharaon, et l'a ordonné à ce faire. A laquelle sentence convient fort bien le mot de *Susciter*. Or afin qu'on n'imagine point que c'est seulement par un mouvement universel et confus, que Dieu a poussé Pharaon, afin qu'il trébuschast en ceste rage : en la mesme sentence est touchée une cause ou fin spéciale : comme s'il estoit dit, que Dieu sçavoit bien ce que Pharaon feroit, mais qu'expresséement il l'a ordonné à cela. Dont s'ensuit que c'est folie de débatre avec luy, comme s'il estoit obligé à nous rendre conte : veu que de luy-mesme il vient le premier en avant, et anticipe ceste objection, déclarant que les réprouvez procèdent d'un source secrète de sa providence, d'autant qu'il veut que son Nom soit célébré en eux, etc.

18 *Il ha donc merci de celuy qu'il veut.* Yci s'ensuit la conclusion des deux membres, c'est asçavoir tant de ce qui concerne les éleus que les réprouvez, laquelle ne se peut prendre autrement qu'estant dite en la personne de l'Apostre. Car puis après il entre en propos contre l'adversaire, et commence à mettre en avant les choses que la partie adverse pourroit objecter. Il n'y a donc point de doute que Sainct Paul en disant ceci, ne parle en sa personne, et selon ce qu'il en pense, comme desjà nous avons adverti un peu auparavant : Asçavoir que Dieu selon son plaisir fait miséricorde à celuy que bon luy semble, et dresse la rigueur de son jugement contre celuy qu'il luy plaist. Car il veut gaigner ce poinct envers nous, qu'en ceste diversité qui apparoist entre les éleus et les réprouvez, nostre esprit se contente et s'arreste là, qu'ainsi il a pleu à Dieu d'illuminer les uns à salut, et aveugler les autres à mort : et n'appète point de sçavoir autre cause plus haute que sa volonté. Car il nous faut arrester sur ces mots, *Qu'il veut :* outre lesquels il ne nous permet pas de passer plus avant. Au reste, le mot d'*Endurcir*, és Escritures, quand il est attribué à Dieu, ne signifie pas seulement permission (comme veulent dire quelques certains moyenneurs, qui pensent bien besongner d'addoucir à leur maigre fantasie le style du S. Esprit) mais aussi une action et opération de l'ire de Dieu. Car toutes les choses externes qui servent à l'aveuglement des réprouvez, sont instrumens de son ire. Et Satan mesme qui besongne avec efficace au dedans d'iceux, est tellement ministre de Dieu qu'il ne besongne sinon par l'ordonnance d'iceluy. Par ce moyen donc est renversé cest eschappatoire frivole que tienent les Scholastiques touchant la prescience. Car sainct Paul ne dit point yci que la ruine des meschans est préveue par le Seigneur : mais ordonnée par son conseil et sa volonté. Comme aussi Salomon ne dit pas seulement que la perdition des iniques a esté de tout temps cognuë de Dieu : mais que les iniques mesmes ont esté créez par luy d'un propos destiné, afin qu'ils périssent. Proverbes, XVI, 4.

19 *Or tu me diras, Pourquoy se plaind-il encore? Car qui est celuy qui peut résister à sa volonté?*

20 *Mais ô homme*[1], *qui es-tu qui plaidoyes*[2] *contre Dieu? La chose formée dira-elle à celuy qui l'a formée, pourquoy m'as-tu ainsi faite*[3]*?*

21 *Le potier de terre n'ha-il point puissance de faire d'une mesme masse de terre un vaisseau à honneur, et un autre à déshonneur:*

1) Ou, Mais plustost homme. 2) Ou, répliques. 3) *Sap.*, XV, 7. *Is.*, XLV, 9. *Jér.*, XVIII, 6.

19 *Or tu me diras.* C'est yci principalement où la chair tempeste, quand elle entend que c'est une chose qui se rapporte au plaisir de Dieu, que ceux qui périssent sont destinez à mort. Et pourtant, l'Apostre vient derechef à toucher les objections, pource qu'il voyoit que les meschans ne se peuvent tenir coys qu'ils n'abbayent à plene bouche contre la justice de Dieu : et il exprime d'une bonne grâce leur affection. Car n'estans point contens de s'excuser eux-mesmes, ils veulent faire Dieu coulpable, le mettans en leur place : et puis après avoir mis sur luy la coulpe de leur damnation, ils se despitent de sa puissance qui est si grande. Vray est qu'ils sont contraints de baisser la teste, mais c'est en se despitant de ce qu'ils ne peuvent résister : et luy attribuans domination, ils l'accusent aucunement de tyrannie: comme les Sophistes en leurs escholes gazouillent de la justice de Dieu absolue (qu'ils appellent) tout ainsi comme si s'estant oublié de sa justice, il vouloit essayer la force de son Empire et domination en meslant et brouillant tout à tort et à travers. Voylà donc comme il nous est yci descrit que parlent les iniques, Quelle occasion ha-il de se courroucer contre nous, puis qu'il nous a faits tels, et qu'il nous pousse selon son plaisir où il veut? En nous damnant que fait-il autre chose que se venger de son œuvre en nous? Car il n'est pas en nous de batailler contre luy : et quand bien nous luy résisterons, il l'emportera toutesfois par-dessus nous. Parquoy ce sera un jugement inique s'il nous destruit : et c'est une puissance desréglée, celle de laquelle il abuse maintenant à l'encontre de nous. Mais que dit S. Paul à ces choses?

20 *O homme qui es-tu?* On peut prendre ces mots ainsi, Qui es-tu qui puisses plaidoyer contre Dieu : ou bien au temps présent, Qui es-tu qui entreprens, ou débas, ou t'opposes et plaidoyes contre Dieu? car le mot Grec exprime cela, en ce sens, Qui es-tu toy qui intentes procès contre Dieu? Mais toutes les deux interprétations revienent quasi en mesme sens. Or par ceste première response il ne fait autre chose, sinon repousser et rembarrer la perversité et impudence outrageuse de ce blasphème, par un argument prins de la condition de l'homme. Il en adjoustera tantost une autre, par laquelle il maintiendra et défendra la justice de Dieu contre tous blasmes. Vray est que c'est un poinct tout arresté et évident, qu'il n'amène aucune raison plus haute que le vouloir de Dieu. Veu qu'il y avoit une response toute preste, Que ceste diversité est fondée en raisons bonnes et justes : pourquoy est-ce que S. Paul n'a prins ceste voye qui estoit plus briefve et pour mieux contenter les adversaires, mais a mis la volonté de Dieu au souverain degré, voulant qu'icelle seule nous suffise pour toutes raisons? Certes si l'objection eust esté fausse, Que Dieu réprouve ou élit selon son plaisir, ou ceux qu'il ne daigne pas faire participans de sa faveur, ou ceux qu'il aime gratuitement, sainct Paul n'eust pas laissé en arrière la réfutation. Les iniques objectent, que les hommes sont hors de coulpe et blasme, si ainsi est que leur salut ou damnation dépend en souverain degré de la volonté de Dieu. S. Paul le nie-il pourtant? Non : mais au contraire il conferme par sa response, que Dieu ordonne et dispose des hommes ainsi qu'il luy plaist, et que toutesfois c'est folie et rage quand les hommes s'eslèvent pour plaider à l'encontre :

d'autant que Dieu a droict d'ordonner à ses créatures telle condition qu'il luy plaist. Au reste, ceux qui disent que S. Paul estant despourveu de raison, et n'ayant que respondre, a recouru à objurgations et reproches, font grande injure au S. Esprit. Car ce n'est pas cela : mais il n'a pas voulu mettre en avant pour le commencement les choses qui pouvoyent servir pour maintenir l'équité et droiture de Dieu, et lesquelles il avoit à main : pource qu'on ne les eust peu comprendre. Et mesmes quand ce viendra à la seconde raison, il la modèrera tellement, que ce ne sera point pour déduire une plene défense qui se puisse veoir à l'œil : mais pour nous démonstrer la justice de Dieu, voire quand nous la considérerons avec révérence et humilité profonde. Il prend donc ce qui estoit le plus convenable, et advertit l'homme de penser à sa condition : comme s'il disoit, Veu que tu es homme, et te recognois estre terre et cendre, pourquoy donc est-ce que tu plaides avec le Seigneur, d'une chose que tu n'es nullement capable d'entendre? En somme, S. Paul a amené non pas ce qu'on eust pu dire, mais ce qui estoit convenable pour nostre rudesse et foiblesse d'esprit. Les hommes hautains grondent yci de ce que S. Paul ne niant pas que les hommes sont réprouvez ou éleus par le conseil secret de Dieu, n'allègue aucune cause de cela. Voire, comme si le S. Esprit se taisoit par faute de raison : et non plustost en se taisant nous advertissoit que nostre devoir est d'adorer en révérence ce mystère que nos esprits ne peuvent comprendre : et par ce moyen réprimoit l'intempérance de la curiosité humaine. Sçachons donc que ce n'est point à autre fin que Dieu se déporte de parler, sinon pource qu'il voit que nostre petite portée ne pourroit pas comprendre sa sapience infinie : et pourtant, espargnant nostre infirmité, il nous invite à tenir modestie et sobriété. *La chose formée dira-elle.* Nous voyons que sainct Paul insiste tousjours sur cela, que nous ayons à recognoistre la volonté de Dieu estre juste, combien que la raison d'icelle nous soit incognue. Car il monstre que c'est luy oster son authorité, et le despouiller de son droict, s'il ne fait de ses créatures à sa liberté ce que bon luy semble. Voylà que les oreilles de beaucoup de gens trouvent rude. Il y en a aussi aucuns qui disent que c'est exposer Dieu à grand opprobre, que de luy attribuer une telle puissance de disposer à son plaisir. Voire, comme si avec leur jugement desgousté ils estoyent meilleurs Théologiens que sainct Paul, qui prescrit aux fidèles ceste règle d'humilité, qu'ils ayent à adorer la puissance de Dieu, et non pas l'estimer selon leur jugement. Or pour réprimer ceste arrogance de débatre à l'encontre de Dieu, il use d'une similitude fort propre, en laquelle il semble plustost avoir fait allusion au chapitre XLV, v. 9 d'Isaïe, qu'au chapitre XVIII, v. 6 de Jérémie. Car là le Prophète Jérémie ne monstre autre chose, sinon qu'Israël est tellement en la main du Seigneur que pour ses forfaits il le peut du tout briser, ne plus ne moins que le potier son pot de terre qu'il aura fait : mais Isaïe monte plus haut, Mal-heur, dit-il, sur celuy qui estrive contre son facteur, asçavoir au pot de terre qui débat contre le potier qui l'a fait. L'argille dira-elle à celuy qui l'a figurée, Que fais-tu? etc. Et de faict, il ne faut pas que l'homme mortel, quand il se comparera avec Dieu, s'estime plus qu'un pot de terre. Cependant toutesfois il n'est point besoin de se tormenter beaucoup pour appliquer à ce propos ce tesmoignage d'Isaïe, veu que S. Paul a seulement voulu faire une allusion aux paroles du Prophète, afin que la similitude fust de plus grand poids.

21 *Le potier de terre n'ha-il point puissance.* C'est la raison pourquoy la chose formée ne doit point estriver contre celuy qui l'a formée : asçavoir pource qu'il ne fait rien qu'il n'ait droict de faire. Par le mot de *Puissance* il n'entend pas que le potier ha force et pouvoir pour en faire à sa poste, comme on dit : mais que ceste puissance luy compète et appartient à bon droict. Car il ne veut pas attribuer à Dieu une puissance désordonnée et desréglée, mais laquelle à bon droict luy doit estre déférée. Au reste, quant à l'application de la similitude, voyci comme il nous la faut considérer. Tout ainsi que

le potier ne fait point de tort à la terre, quelque forme qu'il luy donne : aussi à quelque condition que Dieu ait créé l'homme, il ne luy fait aucun tort. Seulement il nous faut tenir ce poinct pour arresté, que c'est despouiller Dieu d'une partie de son honneur, si on ne luy attribue une telle domination sur les hommes, qu'il puisse disposer d'eux à vie et à mort selon son bon plaisir.

22 *Et qu'est-ce, si Dieu en voulant monstrer son ire, et bailler à cognoistre sa puissance, a enduré en grande patience les vaisseaux d'ire appareillez à perdition?*

23 *Et pour monstrer les richesses de sa gloire és vaisseaux de miséricorde, lesquels il a préparez à gloire?*

22 *Et qu'est-ce.* C'est la seconde response, par laquelle il monstre en peu de paroles, que combien que le conseil de Dieu en cest endroit soit incompréhensible, son équité toutesfois reluit et se monstre irrépréhensible aussi bien en la perdition des réprouvez, qu'au salut des éleus. Vray est qu'il ne rend pas en telle sorte raison de l'élection de Dieu, qu'il assigne cause pourquoy cestuy-ci est éleu et l'autre réprouvé. Car en premier lieu il ne faloit pas que les choses cachées au conseil secret de Dieu fussent assujeties à la censure de l'homme : d'avantage aussi il n'eust point esté possible de trouver termes pour déduire un tel mystère. Ainsi donc il nous défend d'enquérir curieusement les choses ausquelles l'entendement humain ne peut atteindre : cependant il monstre qu'entant que la prédestination de Dieu se descouvre, en icelle n'apparoist que pure et nayfve justice. Le mot Grec dont a usé sainct Paul, signifie autant que, Mais si : mais je le pren comme s'il eust dit, Et qu'est-ce, si : tellement que toute la sentence sera par interrogation : car le sens sera plus clair ainsi, et il y aura en cela une manière de Réticence[1], en laquelle il faudra suppléer, Qui est-ce qui pourra pourtant l'accuser d'injustice, ou l'adjourner à dire ses raisons? Car on n'apperçoit rien yci qu'une parfaite règle d'équité. Mais si nous voulons bien entendre l'intention de sainct Paul, il faut poiser et esplucher quasi tous les mots l'un après l'autre : car il déduit son argument en ceste sorte, *Il y a des vaisseaux appareillez à perdition*, c'est-à-dire destinez et comme vouez à perdition : ce sont aussi *Vaisseaux d'ire :* c'est-à-dire faits et formez à cela qu'ils soyent exemple de la vengence et fureur de Dieu. Si le Seigneur les supporte patiemment pour quelque temps, ne les destruisant point du premier coup, mais différant le jugement et la condamnation qui leur est apprestée, et ce pour donner à cognoistre les signes de sa rigueur, afin que les autres ayent crainte voyans ces exemples si horribles et espovantables : aussi pour monstrer plus magnifiquement sa puissance, à laquelle il les fait servir en beaucoup de sortes : et d'avantage afin que par là soit mieux cognuë et reluise plus à clair la grandeur de sa miséricorde envers les éleus : qu'est-ce qu'il y a en ceste dispensation et procédure qui soit digne de répréhension? Au reste, quant à ce qu'il n'exprime point d'où vient cela qu'il y a des vaisseaux appareillez à perdition, il ne s'en faut pas esbahir. Car il présuppose par ce qu'il a dit ci-dessus, que la cause en est cachée au conseil éternel de Dieu et incompréhensible : duquel il nous faut plustost adorer la justice, que la sonder ou chercher curieusement. Quant au mot de *Vaisseaux :* il l'a mis en signification générale pour Instrumens : pource que tout ce qu'il y a d'opération en toutes créatures, est comme une administration de la vertu et puissance de Dieu. C'est donc pour une trèsbonne raison que d'un costé nous fidèles sommes nommez vaisseaux de miséricorde, veu que le Seigneur se sert de nous comme d'instrumens pour monstrer sa miséricorde. Au contraire aussi les ré-

1) C'est quand le propos demeure imparfait : en telle sorte néantmoins que chacun entend bien ce qu'on veut dire.

prouvez, vaisseaux d'ire, d'autant qu'ils servent à monstrer à l'œil et d'une façon magnifique les jugemens de Dieu.

23 *Et pour monstrer les richesses.* J'ay mieux aimé ainsi traduire, afin que ce membre fust mieux lié avec le précédent. Or c'est la seconde raison, laquelle manifeste la gloire de Dieu en la perdition des réprouvez : Asçavoir que par cela la grandeur de la bonté de Dieu envers les éleus est plus évidemment et clairement confermée. Car quelle différence ont ceux-ci d'avec les autres, sinon qu'estans en un mesme gouffre de perdition, ils en ont esté délivrez par le Seigneur : et ce non point par quelque mérite procédant d'eux, mais par sa bénignité gratuite ? Il ne se peut donc faire que ceste clémence infinie envers les éleus ne soit de plus en plus cognue et magnifiée, quand nous considérons combien sont misérables tous ceux qui n'eschappent point son ire. Quant au mot de *Gloire* qui est yci répété deux fois, je l'expose comme estant mis pour la miséricorde de Dieu, d'autant que la principale louange d'iceluy consiste és bien-faits qu'il confère aux hommes. Suyvant ceste façon de parler, aux Ephésiens, chap. I, v. 13, après avoir dit que nous avons esté adoptez de Dieu à la louange de la gloire de sa grâce : il met un peu au-dessous, que nous avons esté seellez de l'Esprit de l'héritage à la louange de sa gloire, sans exprimer le mot de Grâce. Il a donc voulu signifier que les éleus sont instrumens ou organes par lesquels Dieu exerce sa miséricorde, afin de glorifier son nom en eux. Au reste, combien qu'en ce second membre il déclare plus expresséement, que c'est Dieu qui prépare ses éleus à gloire : comme ainsi soit qu'auparavant il eust dit simplement, que les réprouvez sont des vaisseaux appareillez à perdition : toutesfois il n'y a point de doute que l'une et l'autre préparation ne dépende du conseil secret de Dieu : autrement sainct Paul eust dit que les réprouvez se vouent ou se jettent à perdition : mais voylà qu'il veut entendre, Que devant qu'ils soyent nais, desjà ils sont destinez à ceste condition.

24 *Lesquels aussi il a appelez*, asçavoir *nous*, *non point seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils.*
25 *Comme aussi il dit en Osée*, *Celuy qui n'estoit point mon peuple, je l'appelleray Mon peuple : et celle qui n'estoit point aimée* de moy, *Mon aimée.*[1]
26 *Et adviendra au lieu où il leur a esté dit*, *Vous n'estes point mon peuple, là ils seront appelez enfans du Dieu vivant*[2].
27 *Aussi Isaïe crie touchant Israël*, *Quand le nombre des enfans d'Israël seroit comme le sablon de la mer*, *si n'y aura-il de sauvé que le résidu*[3].
28 *Car le Seigneur met à fin et abbrége la parole*[4] *en justice*, *pourtant qu'il fera parole abbrégée en la terre*[5].
29 *Et comme Isaïe avoit devant dit*, *Si le Seigneur des armées ne nous eust laissé* quelque *semence*, *nous eussions esté faits comme Sodome*, *et eussions esté semblables à Gomorrhe*[6].

1) *Osée*, II, 23. 1 *Pierre*, II, 10. 2) *Osée*, I, 10. 3) *Is.*, X, 22. 4) Ou, l'affaire. 5) Ou, voire, il fera un affaire abbrégé sur la terre. 6) *Is.*, I, 9.

24 *Lesquels aussi il a appelez*, asçavoir *nous*. De la dispute laquelle jusques yci nous avons veuë, deux choses s'ensuyvoyent : Asçavoir que la grâce de Dieu n'est pas tellement enclose entre le peuple des Juifs, qu'elle ne puisse descouler aux autres nations aussi, et s'espandre universellement par tout le monde : d'avantage que mesme elle n'est point tellement attachée aux Juifs, que ceux qui sont enfans d'Abraham selon la chair, y participent tous sans exception. Car si l'élection de Dieu est fondée en son bon plaisir seul, en quelque endroit que sa volonté s'addresse, là aussi pareillement l'élection ha lieu. L'élection donc estant bien prouvée et arrestée, voylà desjà l'ouverture, et, par manière de dire, le che-

min fait pour venir à ce qu'il prétend de dire, tant de la vocation des Gentils, que de la rejection des Juifs: desquelles la première sembloit absurde à cause de la nouveauté, et l'autre du tout contre raison. Toutesfois pource que ceste dernière-ci les pouvoit plus offenser et scandalizer, il traitte en premier lieu l'autre qui n'estoit pas tant odieuse. Il dit donc que Dieu prend de toutes pars, et aussi bien d'entre les Gentils comme des Juifs, des vaisseaux de sa miséricorde, lesquels il choisit pour la gloire de son Nom. Au reste, quant à ce mot *Lesquels*, combien qu'ainsi que sainct Paul en a usé en la Langue Grecque les règles de grammaire ne soyent pas bien observées, toutesfois il a voulu, comme passant outre, adjouster que nous sommes ces vaisseaux de la gloire de Dieu, nous qui avons esté prins en partie des Juifs, en partie des Gentils: où il prouve par la vocation de Dieu, qu'en l'élection il n'y a point d'esgard à la diversité de nation. Car si ce que nous sommes descendus des Gentils n'a point empesché que Dieu ne nous appelast aussi: par cela il appert que les Gentils ne sont point exclus du royaume de Dieu, et de l'alliance du salut éternel.

25 *Comme aussi il dit en Osée*. Maintenant il monstre que ceste vocation des Gentils ne doit point sembler nouvelle, veu que long temps auparavant elle a esté prédite et testifiée par le tesmoignage du Prophète. Le sens est clair, sinon qu'on est en peine pour appliquer le tesmoignage à ce propos : veu que nul ne peut nier que le Prophète ne parle là des Israélites. Car le Seigneur estant offensé et fasché de leurs forfaits, dénonce que d'oresenavant il ne les tiendra plus pour son peuple. Après cela il adjouste une consolation: Et des gens qui n'estoyent point aimez, il en fait des bien-aimez: et de celuy qui n'estoit point son peuple, il en fait un peuple sien. Mais ce qui est là nommément rapporté aux Israélites, S. Paul tasche de l'appliquer aux Gentils. Ceux qui par ci-devant ont le mieux desmeslé ceste difficulté, ont pensé que S. Paul avoit ainsi voulu argumenter et conclure, Que ce qui pourroit sembler donner empeschement que les Gentils ne soyent faits participans de salut, a mesmes esté en la nation des Israélites. Comme donc jadis Dieu receut bénignement en grâce les Juifs, qu'il avoit rejettez et exterminez, tout ainsi maintenant il use de la mesme bénignité envers les Gentils aussi. Mais pource que ceste interprétation, combien qu'on la pourroit soustenir, me semble toutesfois avoir quelque chose de contraint : que les Lecteurs avisent si ceste-ci ne sera point plus propre, quand nous dirons que ceste consolation du Prophète n'estoit point donnée aux Juifs seulement, mais aussi aux Gentils. Car ce n'est point une chose nouvelle ou estrange aux Prophètes, après avoir dénoncé aux Juifs la vengence de Dieu pour leurs forfaits, de se tourner au règne de Christ, lequel devoit avoir son estendue par tout le monde. ce qu'ils ne font pas sans propos. Car puis que les Juifs ont tellement provoqué l'ire de Dieu par leurs péchez, qu'ils méritent d'estre rejettez de luy, il ne leur reste aucune espérance de salut, sinon qu'ils se tournent vers Christ, par lequel l'alliance de grâce est restablie : et comme elle estoit fondée en luy, aussi maintenant estant desfaillie, en luy-mesme elle est renouvelée. Et de faict, veu que Christ est le seul refuge au milieu des choses désespérées, il est impossible d'apporter consolation vraye et ferme aux povres pécheurs, qui voyent l'ire de Dieu qui les menace et est preste à leur tomber sur la teste, sinon en leur proposant Christ. Et mesme (comme nous avons remonstré) c'est la façon ordinaire des Prophètes, après qu'ils ont humilié le peuple en l'effrayant par les menaces de la vengence de Dieu, de le ramener à Christ, le refuge unique des povres despourveus de toute espérance. Or quand le règne de Christ vient à estre dressé, il faut quant et quant que ceste Jérusalem céleste se lève et apparoisse, en laquelle sont assemblez citoyens de tous les costez du monde. Et c'est ce qui convient principalement à ceste prophétie sur laquelle nous sommes. Car comme ainsi soit que les Juifs fussent chassez et bannis de la famille de Dieu, ils estoyent par ce moyen réduits au rang commun

des autres hommes, et faits semblables aux Gentils. Après que la différence est ostée, lors la miséricorde de Dieu ha lieu indifféremment en toutes nations. Dont nous recueillons que S. Paul applique fort bien au propos qu'il traitte, le tesmoignage du Prophète : auquel Dieu, après avoir fait les Juifs égaux aux Gentils, et tout d'un rang, prononce que des estrangers il s'assemblera une Eglise, tellement que celuy qui n'estoit point son peuple, commencera à l'estre. *Mon peuple, celuy qui n'estoit point mon peuple.* Cela est dit pour le regard du divorce que Dieu avoit desjà fait avec le peuple, le despouillant de toute dignité, tellement qu'il ne passast en rien les Gentils et nations estranges. Or combien que ceux que Dieu par son conseil éternel a destinez pour estre ses enfans, le sont aussi tousjours, toutesfois l'Escriture souvent ne tient point du rang des enfans de Dieu, sinon ceux desquels l'élection est approuvée par la vocation. Pour laquelle cause aussi elle nous enseigne de ne juger, et beaucoup moins prononcer de l'élection de Dieu, sinon entant qu'elle se manifeste et démonstre par ses signes. Suyvant ceste façon de parler sainct Paul escrivant aux Ephésiens, après qu'il leur avoit monstré que leur élection et adoption avoit esté déterminée en Dieu devant la création du monde, dit quelque peu après, que pour un temps ils ont esté estranges et sans Dieu, Ephés., II, 12 : asçavoir pour le temps que le Seigneur n'avoit point encore monstré sa dilection envers eux, combien qu'il les eust compris et embrassez en sa miséricorde éternelle. Ainsi donc en ce passage ceux-là sont appelez *Non aimez :* envers lesquels Dieu monstre son ire plustost que sa dilection. Or nous sçavons que l'ire de Dieu est et réside sur tout le genre humain, jusques à ce que l'adoption réconcilie les hommes à Dieu. Quant à ce qu'il y a yci un nom féminin, *Celle qui n'estoit point aimée :* cela dépend de la suyte du texte ainsi qu'il est au Prophète. Car auparavant il avoit dit, qu'une fille luy estoit née, laquelle il avoit nommée *Non aimée :* afin que sous ceste figure le peuple se recognust hay de Dieu. Maintenant comme la rejection a esté la cause de ceste haine, ainsi le Prophète monstre que le commencement d'amour c'est quand Dieu adopte ceux qui pour un temps avoyent esté estranges.

27 *Aussi Isaïe crie.* Il vient maintenant à la seconde partie, par laquelle il n'a pas voulu commencer, afin de ne les effaroucher, et aigrir trop leurs cœurs. Ce n'est point sans artifice qu'il introduit Isaïe criant, et non pas parlant simplement. Car c'est afin de les resveiller à estre plus attentifs. Au reste, il est tout clair que les paroles du Prophète tendent à destourner les Juifs de se glorifier par trop en la chair. Car c'est une chose horrible à ouïr, de dire, que de ceste multitude infinie il y aura seulement un petit nombre qui obtiendra salut. Car combien que le Prophète, après avoir descrit la dissipation du peuple, afin que les fidèles ne pensassent que l'alliance de Dieu fust du tout esteinte et abolie, laisse encore quelque résidu d'espérance de grâce, toutesfois il la restreint à un petit nombre de gens. Mais d'autant que le Prophète avoit prédit cela pour son temps, il nous faut veoir comment c'est que sainct Paul l'applique proprement à son propos. Or c'est ainsi: Lors que le Seigneur vouloit délivrer son peuple de la captivité de Babylone, de toute ceste multitude infinie, il a voulu que le bénéfice de sa délivrance parveinst à bien peu seulement, lesquels à bon droict pourroyent estre nommez les reliques, ou le résidu de la destruction, au regard de ce grand nombre de peuple, lequel il laissoit périr en exil. Maintenant ce restablissement charnel a esté figure de la vraye restauration de l'Eglise de Dieu, qui se fait et accomplit par Christ : voire mesme a esté seulement le commencement d'icelle. Ce qui est donc lors advenu, il faut qu'il soit accompli encore beaucoup plus expresséement quand la délivrance prend avancement, et s'accomplit.

28 *Car le Seigneur met à fin.* Laissant là les interprétations diverses, il me semble que le vray sens est cestuy-ci, Le Seigneur rongnera et retranchera tellement son peuple, que ce qui restera, semblera comme une consomption, c'est-

à-dire, l'apparence ou les traces et marques d'une grande ruine. Toutesfois, ce petit nombre qui restera de la consomption, sera l'œuvre de la justice du Seigneur : ou pour dire mieux, servira pour testifier et monstrer la justice de Dieu par tout le monde. Pource que ce mot *Parole*, se prend généralement en l'Escriture pour Chose : *Parole abbrégée* est yci mis pour Abbrégement et Consommation. Et en cela plusieurs expositeurs se sont bien lourdement abusez, en voulant philosopher trop subtilement. Car ils ont imaginé que ce mot signifioit la doctrine de l'Evangile, pource que retranchant les cérémonies elle est un brief sommaire de la Loy. Combien qu'il faloit plustost dire Consomption. En quoy le translateur Latin a failli non-seulement en ce passage, mais aussi au chapitre Xe d'Isaïe, v. 22, et chap. XXVIII, v. 22, Ezéch., XI, v. 13, où il est dit, Hélas, hélas Seigneur Dieu, feras-tu consommation du résidu d'Israël? en lieu que les Prophètes veulent dire, Destruiras-tu mesme le résidu d'Israël, et râcleras-tu tout, tellement qu'il n'en reschappe pas un? Et cela est advenu à cause de l'ambiguïté du mot Hébraïque. Car comme ainsi soit que les Hébrieux ayent là un mot qui signifie tant mettre à fin et parfaire, que consumer et réduire à néant, on n'a pas bien regardé à ceste diversité, pour considérer laquelle signification conviendroit le mieux en chacun passage. Aussi il y a, qu'Isaïe n'a pas ainsi parlé mot à mot comme il y a yci : mais a mis deux noms substantifs, Consomption et Définement, ou Retranchement : tellement que c'est merveille comment le translateur Grec a affecté d'user de manières de parler de la langue Hébraïque, plus qu'il n'y en avoit en l'Hébrieu mesme. Car quel besoin estoit-il d'envelopper une sentence qui estoit toute claire de soy-mesme, par une manière de parler obscure, et eslongnée de l'usage commun? Joint qu'Isaïe parle yci d'une façon hyperbolique et excessive, quand il nomme Consomption, un amoindrissement et diminution de peuple, telle qu'on la voit advenir en quelque desconfiture, ou autre calamité notable.

29 *Et comme Isaïe avoit devant dit.* Il amène un autre tesmoignage du premier chapitre, où le Prophète déplore la désolation d'Israël qui estoit de son temps. Et si cela a esté fait une fois, il ne le faut pas maintenant trouver nouveau. Car le peuple d'Israël n'ha aucune prérogative que de ses Pères, qui toutesfois avoyent esté traittez en telle sorte, que le Prophète se complaind qu'ils ont esté si fort affligez et batus, qu'il s'en est peu falu que leur ruine ne fust semblable à celle de Sodome et Gomorrhe. Toutesfois il y avoit cela à dire, qu'un petit nombre de gens avoit esté gardé pour semence, afin de susciter puis après le nom de ce peuple, à ce qu'il ne périst du tout, et que la mémoire n'en fust abolie à jamais. Car il a falu que Dieu eust tousjours souvenance de sa promesse, afin de donner quelque lieu à sa miséricorde, au milieu des vengences les plus estranges qu'il ait envoyées.

30 *Que dirons-nous donc? Que les Gentils qui ne pourchassoyent point justice, ont atteinct justice, voire la justice qui est par foy.*

31 *Mais Israël en suyvant la Loy de justice, n'est point parvenu à la Loy de justice.*

32 *Pourquoy? pource que ce n'a point esté par foy, mais comme par les œuvres de la Loy. Car ils ont heurté contre la pierre de choppement.*

33 *Ainsi qu'il est escrit, Voyci je mets en Sion la pierre de choppement, et la pierre de tresbuschement : et quiconque croit en luy, ne sera point confus*[1].

1) *Is.*, VIII, 14, *et* XXVIII, 16.

30 *Que dirons-nous donc?* Maintenant afin d'oster aux Juifs toute occasion de murmurer à l'encontre de Dieu, il commence à monstrer les causes que les hommes peuvent comprendre, pour lesquelles la nation des Juifs a ainsi esté rejettée

Cependant, ceux-là procèdent mal, et renversent le droit ordre, qui taschent d'establir et élever ces causes-ci pardessus la prédestination secrète de Dieu, laquelle il a enseigné ci-dessus qu'il faut tenir pour la souveraine et la plus haute cause. Mais comme icelle est par-dessus toutes autres causes, ainsi est-il vray d'autre part, que la perversité et malice des iniques donne lieu, et fournit matière aux jugemens de Dieu. Or pource qu'il traittoit un poinct difficile, il use d'une figure que les Rhétoriciens nomment Communication[1]: et comme en doutant demande que c'est qu'on pourra yci dire. *Asçavoir que les Gentils qui ne suyvoyent.* Il n'y avoit chose qui semblast plus absurde ou moins raisonnable, que de dire que les Gentils, qui ne se soucians aucunement de justice, se veautroyent en dissolution et infâmetez de la chair, fussent appelez à la participation de salut, par ce moyen obteinssent justice, et qu'au contraire les Juifs qui s'estoyent fort travaillez après les œuvres de la Loy, fussent frustrez et déboutez de tout loyer de justice. Mais ce poinct qui estoit merveilleusement estrange et contraire au jugement commun, S. Paul le couche tellement en simples termes, que cependant il modère toute l'aspreté qui y sembloit estre, en adjoustant la raison, asçavoir que la justice que les Gentils ont appréhendée, consiste en la foy, et pourtant dépend de la miséricorde du Seigneur, non point d'aucune dignité propre à l'homme: et que ceste affection que les Juifs monstroyent avoir à la Loy, estoit mal réglée et tout à rebours, d'autant qu'ils s'efforçoyent d'estre justifiez par les œuvres, et par ce moyen prétendoyent à un poinct auquel l'homme ne peut parvenir: et qui plus est, heurtoyent contre Christ, par lequel seul le chemin est ouvert pour obtenir justice. Au reste, en ce premier membre le but de l'Apostre a esté d'eslever et magnifier la pure grâce de Dieu, afin qu'on ne cherche autre cause de la vocation des Gentils, sinon qu'il luy a pleu de les embrasser de sa faveur, eux qui en estoyent indignes. Il parle nomméement de Justice, sans laquelle salut ne peut advenir à aucun: mais quant et quant il donne à entendre que la justice des Gentils consiste en la réconciliation gratuite, en disant qu'elle procède de la foy. Car si quelqu'un vouloit dire que les Gentils ont esté justifiez, pource que par foy ils ont obtenu l'Esprit de régénération, cestuy-là s'eslongneroit bien fort de l'intention de sainct Paul. Car ce qu'il dit qu'ils ont appréhendé ce qu'ils ne cherchoyent point, ne seroit pas vray, si ce n'estoit d'autant qu'eux estans vagabons et errans, Dieu les a gratuitement embrassez et recueillis à soy, et leur a offert justice, à laquelle ils ne pouvoyent avoir aucune affection, ne la cognoissans point. Outreplus, il faut aussi noter, que ce que les Gentils ont obtenu justice par la foy, ne se prend point autrement, sinon d'autant que Dieu a prévenu leur foy par sa grâce. Car si le commencement ne fust venu de Dieu, mais qu'ils eussent les premiers aspiré à justice, cela desjà eust esté la suyvre, ce que sainct Paul nie qu'ils ayent fait. Ainsi donc, la foy mesme a esté une partie de la grâce de Dieu envers eux.

31 *Mais Israël en suyvant.* Sainct Paul dit et prononce librement ce mot, qui estoit comme incroyable, que ce n'estoit point de merveille si les Juifs en suyvant justice avec un grand soin, n'ont rien proufité: asçavoir d'autant qu'en courant hors du chemin, ils se sont travaillez et lassez en vain. Au reste, ce mot *Loy de justice*, au premier endroit est prins selon mon avis, par la figure nommée Hypallage, pour la justice de la Loy: au second, il me semble estre mis en un autre sens pour la forme ou règle de justice. Ainsi donc le sommaire de la sentence est, Qu'Israël s'arrestant à la justice de la Loy, asçavoir celle justice que la Loy prescrit, n'a point entendu ne tenu le vray moyen de justification. Au reste, il y a une rencontre de mots qui ha bonne grâce, en ce qu'il monstre que la justice de la Loy a esté cause qu'Israël est décheu de la Loy de justice.

32 *Ce n'a point esté.* Pource que

1) C'est, quand celuy qui traitte un propos, en parle comme délibérant avec ceux qui l'oyent, quelle résolution on y pourra prendre, et communiquant avec eux, non pas en déterminant luy seul.

communéement on pense que ce soit juste et suffisante excuse, quand on peut alléguer quelque zèle, encore qu'il soit mal réglé: S. Paul monstre que ceux-là sont justement rejettez, qui taschent d'acquérir salut par la fiance des œuvres, pource qu'ils abolissent la foy entant qu'en eux est, hors laquelle il ne faut espérer salut aucun. Ainsi, si telles gens venoyent à bout de ce qu'ils prétendent, un tel événement seroit l'anéantissement de la vraye justice. Or nous voyons yci comment il est fait comparaison de la foy avec les mérites des œuvres, ainsi que de choses du tout contraires l'une à l'autre. Comme ainsi soit donc, que la fiance des œuvres est bien grand empeschement, par lequel le chemin d'obtenir justice nous est fermé, il faut nécessairement que renonçans à icelle, nous-nous reposions sur la seule bonté de Dieu. Car à bon droict cest exemple des Juifs doit bien faire peur à tous ceux qui taschent d'obtenir le royaume de Dieu par leurs œuvres. Car comme il a esté monstré par ci-devant, par les œuvres de la Loy, il n'entend pas l'observation des cérémonies, mais les mérites des œuvres: ausquels la foy est opposée: qui, par manière de dire, ha tous les deux yeux fichez en la seule clémence de Dieu, sans considération aucune de quelque dignité qui soit en l'homme *Car ils ont heurté contre la pierre.* Il conferme la sentence précédente par une trèsbonne raison. Car il n'y a rien plus absurde, que de dire que ceux-là soyent participans de justice, qui taschent de l'abbatre et renverser. Christ nous est donné à justice: tous ceux-là taschent de luy oster son office, lesquels apportent devant Dieu, et luy présentent la justice des œuvres. Et par cela il appert, toutes fois et quantes que les hommes s'appuyent sur la fiance des œuvres, que sous une vaine couverture de zèle de justice, ils s'attachent à Dieu, et luy font la guerre par une forcénerie enragée. Or il n'est pas malaisé à cognoistre, comment c'est que ceux qui s'appuyent sur la fiance des œuvres, heurtent contre Christ. Car si nous ne nous recognoissons pécheurs, despourveus et vuides de toute justice en nous-mesmes, nous obscurcissons la dignité de Christ, laquelle consiste en cela, qu'il nous soit à tous lumière, salut, vie, résurrection, justice, médecine. Et à quel but toutes ces choses, sinon afin qu'il nous illumine, restablisse, vivifie, ressuscite, lave, médecine et guarisse? nous, di-je, qui sommes aveugles, condamnez, morts, réduits à néant, pleins d'immondicitez, pourris de maladies. Et qui plus est, si nous-nous attribuons une seule goutte de justice, nous combatons et nous bandons, par manière de dire, contre la vertu de Christ, veu que ce n'est pas moins son office de briser toute la hautesse et orgueil de la chair, que de soulager et conforter ceux qui travaillent, et sont comme accablez sous le fardeau. Au reste, ce tesmoignage est yci allégué bien à propos. Car là Dieu dénonce qu'il sera au peuple d'Israël et de Juda, en pierre de choppement, à laquelle se heurtans ils trébuscheront. Veu que Christ est ce mesme Dieu qui parloit par le Prophète, ce n'est pas de merveille si cela est accompli en luy aussi. Et en appelant Christ *Pierre de choppement:* il nous advertit qu'il ne se faut pas esbahir si ceux-là n'ont point avancé au chemin de justice, lesquels par leur obstination perverse ont heurté et ont cherché un achoppement, quand Dieu leur avoit monstré le chemin aisé. Cependant, il nous faut aussi noter, que ce titre ne compète pas à Christ proprement, et de luy-mesme, ou de sa nature: mais plustost luy est accidental, comme on dit, à cause de la malice des hommes, ainsi qu'il s'ensuyvra tantost.

33 *Et quiconque croit en luy, ne sera point confus.* Il adjouste pour la consolation des fidèles ce tesmoignage prins d'ailleurs: comme s'il disoit, Quand Christ est nommé la pierre de choppement, il ne faut point que nous l'ayons pourtant en horreur, ou qu'en lieu de fiance et asseurance nous concevions crainte et frayeur. Car c'est aux infidèles qu'il est mis pour ruine, mais aux fidèles il est à vie et résurrection. Comme donc ceste prophétie de choppement et trébuchement est accomplie és rebelles et incrédules, ainsi il y en a une autre qui s'addresse

aux fidèles, asçavoir qu'il est la pierre forte, précieuse, la maistresse pierre du coin, establie en toute fermeté. sur laquelle quiconque sera appuyé ne trébuchera point. Au reste, quant à ce que sainct Paul, en lieu que le Prophète dit, Ne se hastera, ou, Ne trébuchera point : met, Ne sera point confus : il l'a prins du translateur Grec. Tant y a que c'est une chose toute certaine, que le Seigneur a là voulu confermer l'espérance des siens. Or quand le Seigneur nous commande d'avoir bonne espérance, de cela il s'ensuit que nous ne pouvons estre confus. Voyez en la 1re de sainct Pierre, II, 10, un passage semblable à cestuy-ci.

CHAPITRE X.

1 *Frères, la bonne affection de mon cœur, et la prière que je fay à Dieu pour Israël, est qu'ils soyent sauvez.*

2 *Car je leur porte tesmoignage qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non point selon science.*

3 *Car ne cognoissans point la justice de Dieu, et voulans establir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu.*

4 *Car Christ est la fin de la Loy en justice à tout croyant*[1].

1) *Gal.*, III, 24.

1 Nous voyons par ceci quelle sollicitude a eu ce sainct personnage d'obvier aux scandales. Car afin d'addoucir tout ce qu'il y avoit d'aigreur à déduire ce poinct de la rejection des Juifs, il proteste encore (comme il avoit fait au paravant) de sa bonne affection envers eux, et la prouve par l'effet, asçavoir d'autant qu'il avoit leur salut en recommandation devant le Seigneur. Car ceste affection ne peut procéder que d'une vraye charité. Combien qu'il peut bien estre paraventure qu'il y a encores eu une autre cause qui l'a contraint de rendre tesmoignage de son amour envers la nation de laquelle il estoit issu. Car sa doctrine n'eust jamais esté receue des Juifs, s'ils eussent pensé qu'il en eust voulu à eux de propos délibéré : et son révoltement eust esté suspect aux Gentils aussi : pource qu'ils eussent pensé qu'en haine des hommes, asçavoir des Juifs, il fust apostat de la Loy, comme nous avons touché au chapitre précédent.

2 *Car je leur porte tesmoignage, etc.* Ceci servoit bien pour approbation de son amour. Car c'estoit une juste cause pour laquelle il devoit plustost avoir compassion d'eux, que les hayr, quand il voyoit qu'ils failloyent seulement par ignorance, et non pas d'une certaine malice : voire voyant mesme que c'estoit quelque manière d'affection de Dieu, de laquelle ils estoyent poussez à persécuter le règne de Christ. Au reste, apprenons d'yci où c'est que nos bonnes intentions nous transportent, si nous leur obéissons. L'opinion commune est, que c'est une trèsbonne excuse et bien suffisante, quand celuy qu'on rédargue allègue qu'il ne l'a point fait en mauvaise intention. Et c'est une couverture qui arreste aujourd'huy infinies personnes, à ce qu'ils ne s'addonnent à s'enquérir de la vérité de Dieu. Car il leur semble que toutes les fautes qu'ils auront commises sans malice délibérée, et par ignorance, ou mesmes à la bonne intention, seront excusées. Toutesfois il n'y a celuy de nous qui vueille excuser les Juifs de ce qu'ils ont crucifié Christ, poursuyvi d'une cruauté inhumaine les Apostres, et tasché de destruire et esteindre l'Evangile : jà soit qu'ils ayent la mesme défense et excuse, en laquelle nous nous glorifions tout à nostre aise et asseuréement. Laissons donc là toutes ces tergiversations frivoles de nostre bonne intention, et y renonçons. Si nous cherchons Dieu sans feintise, suyvons le chemin par lequel seul on parvient à luy. Car il vaut mieux tenir le chemin mesme en clochant seulement, que non pas de courir vaillamment estans hors du chemin, comme dit sainct

Augustin. Si nous voulons estre religieux, qu'il nous souviene que ce que dit Lactance est vray, asçavoir qu'il n'y a point d'autre vraye religion, sinon celle qui est conjointe avec la parole de Dieu. D'autre part toutesfois, quand nous voyons périr ceux qui à la bonne intention s'esgarent et fourvoyent en ténèbres, pensons que nous sommes bien dignes de mille morts, si ayans esté illuminez de Dieu, nous sortons à nostre escient hors du chemin qu'il nous prescrit.

3 *Car ne cognoissans point, etc.* Voylà comment ils ont fourvoyé par un zèle inconsidéré : asçavoir d'autant qu'ils ont voulu establir leur propre justice, laquelle folle confiance procède de faute de cognoistre la justice de Dieu. Or notons yci l'antithèse entre la justice de Dieu et celle des hommes. Premièrement nous voyons que ces deux manières de justice sont opposées l'une à l'autre, comme choses contraires, et qui ne peuvent subsister ensemble. Dont s'ensuit que la justice de Dieu est mise bas et renversée, si tost que les hommes establissent la leur propre. En après, afin que ces membres opposites se rencontrent vis-à-vis l'un de l'autre, et qu'il y ait une correspondance, il n'y a point de doute que la justice de Dieu est nommée celle qui est don de Dieu : comme au contraire la justice des hommes est appelée celle qu'ils prenent en eux-mesmes, ou se font à croire qu'ils apportent devant Dieu. Ainsi donc, celuy qui veut estre justifié en soy-mesme, *ne se soumet à la justice de Dieu*, pource que le commencement d'obtenir la justice de Dieu, est que l'homme renonce à sa propre justice. Car quel besoin est-il de chercher justice ailleurs, sinon d'autant que nostre povreté et indigence nous y contraint? Au reste, nous avons dit en un autre endroit, comment c'est que les hommes par la foy vienent à estre revestus de la justice de Dieu : asçavoir d'autant que la justice de Christ leur est imputée. Cependant sainct Paul diffame yci en termes bien rudes cest orgueil duquel sont enflez les hypocrites, quoy qu'on le couvre d'un beau fard de zèle. Car il dit que toutes telles gens sont adversaires et rebelles à la justice de Dieu, comme ayant rejetté de dessus eux son joug.

4 *Car Christ est la fin.* En lieu de ce mot *La fin*, il me semble que le terme d'Accomplissement ne convient pas mal à ce passage, comme aussi Erasme a mis en sa translation, Perfection. Mais pource que l'autre lecture est receuë par le consentement commun quasi de tous, et ne convient pas mal aussi, je laisse en la liberté des lecteurs de la retenir. Pour ceste raison l'Apostre vient au-devant d'une objection qu'on eust peu faire au contraire. Car il pouvoit sembler avis que les Juifs avoyent suyvi le droit chemin, d'autant qu'ils s'estoyent addonnez et arrestez à la justice de la Loy. Or il faloit nécessairement qu'il réfutast ceste fausse opinion : ce qu'il fait en cest endroit. Car il monstre que cestuy-là est mauvais expositeur de la Loy, et la prend à rebours, qui cherche d'estre justifié par les œuvres d'icelle : d'autant que la Loy a esté donnée à ceste fin, qu'elle nous conduisist et menast comme par la main à une autre justice. Et qui plus est, quoy que la Loy enseigne, quoy qu'elle commande, quoy qu'elle permette, elle ha tousjours Christ pour son but : et pourtant à luy doyvent estre rapportées toutes les parties d'icelle : ce qui ne se peut faire, sinon qu'estans despouillez de toute justice, et confus par la cognoissance de nostre péché, nous cherchions en luy seul justice gratuite. Dont s'ensuit qu'à bon droict les Juifs sont reprins d'un abus pervers de la Loy : d'autant que d'une aide ils s'en sont fait un empeschement, à faute de la bien prendre. Et mesme il appert qu'ils ont vileinement deschiré la Loy de Dieu, veu que rejettans l'âme d'icelle, ils ont seulement prins la letre et le corps mort. Car combien que la Loy promette loyer aux observateurs de sa justice, toutesfois après avoir enveloppé tous hommes en condamnation, elle substitue une nouvelle justice en Christ, laquelle ne s'acquiert point par mérites d'œuvres : mais estant donnée gratuitement, est receue par foy. Ainsi la justice de la foy (comme nous avons veu au premier chapitre) ha tesmoignage de la Loy. Au reste, nous avons yci un passage notable : Asçavoir que la

Loy en toutes ses parties regarde à Christ : et pourtant jamais homme ne pourra avoir droite intelligence d'icelle, s'il ne vise tousjours à ce but.

5 *Car Moyse descrit la justice*[1] *laquelle est de la Loy*, asçavoir, *Que l'homme qui fera ces choses vivra par icelles*[2].
6 *Mais la justice qui est par la foy, dit ainsi, Ne di point en ton cœur, Qui montera au ciel? cela est ramener Christ d'enhaut*[3].
7 *Ou, Qui descendra en l'abysme? cela est ramener Christ des morts.*
8 *Mais que dit-elle? La Parole est près de toy, en ta bouche et en ton cœur. C'est la Parole de foy laquelle nous preschons*[4].
9 *Que si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, et que tu croyes en ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé.*
10 *Car on croit de cœur pour estre justifié : mais on confesse de bouche pour avoir salut.*

1) Ou, escrit *ainsi* de la justice. 2) *Lévit.*, XVIII, 5. *Ezéch.*, XX, 11. *Gal.*, III, 12. 3) *Deut.*, XXX, 12.
4) *Deut.*, XXX, 14.

5 *Car Moyse descrit la justice laquelle est de la Loy*, asçavoir, *Que l'homme qui fera, etc.* Afin qu'on cognoisse combien la justice de la foy et la justice des œuvres sont contraires, il les compare maintenant l'une à l'autre. Car la répugnance qui est entre deux choses contraires, se monstre mieux quand on en fait comparaison. Or il y procède non point par passages prins des Prophètes, mais par le propre tesmoignage de Moyse, seulement pour une raison : c'est asçavoir, afin que les Juifs entendissent que Moyse avoit donné la Loy, non point pour les arrester à la fiance des œuvres, mais plustost à ce qu'elle les amenast à Christ. Car encore qu'il eust allégué les Prophètes pour tesmoins de son opinion, ceste difficulté toutesfois demeuroit tousjours, Pourquoy donc c'estoit que la Loy avoit prescrit une autre forme de justice. Il résoud donc fort bien toute la difficulté, en establissant la justice de la foy, mesmes par la doctrine de la Loy. Au reste, quant à ce que S. Paul fait la Loy accordante avec la foy, et néantmoins oppose la justice de l'une, à la justice de l'autre, il faut entendre la raison. La Loy est prinse en deux sortes : car aucunesfois elle signifie universellement toute la doctrine que Moyse a mise par escrit : aucunesfois ceste partie qui convenoit proprement et spécialement à son ministère : asçavoir laquelle consiste en commandemens, promesses de loyer, et menaces. Cependant Moyse a eu en général l'office d'instruire le peuple en la vraye règle de piété. Et si ainsi est, il a falu qu'il preschast et repentance et foy. Or on ne peut enseigner la foy, sinon en proposant les promesses de la miséricorde de Dieu, voire et icelles gratuites. Il a donc falu que Moyse fust annonciateur de l'Evangile, de laquelle chose il s'est acquitté fidèlement, comme il appert par plusieurs passages. Et pour instruire le peuple à repentance, il faloit qu'il enseignast quelle estoit la manière de vivre agréable à Dieu, laquelle il a comprinse és Commandemens de la Loy. Après cela, pour faire descouler és cœurs du peuple une amour de justice : et d'autre part pour leur donner une haine d'iniquité, il estoit besoin que les promesses et menaces fussent adjoustées, pour dénoncer qu'il y avoit récompense pour les justes, et des peines horribles pour les pécheurs. Sur tout cela l'office du peuple estoit de considérer en combien de sortes il estoit maudit, et combien il estoit loin de pouvoir mériter la grâce de Dieu par ses œuvres : et, par ce moyen ayant conceu un désespoir de sa propre justice, de recourir au port de la bonté de Dieu, et mesmes à Jésus-Christ en propre personne. Voylà quelle a esté la fin et le but du ministère de Moyse. Or maintenant, pource qu'on ne trouve en Moyse des promesses de l'Evangile, sinon par quelques endroits, comme semées avec le reste, voire et

icelles un peu obscurément couchées : et au contraire, on rencontre à chacun coup les commandemens et les récompenses ordonnées aux observateurs de la Loy : à bon droict à Moyse est attribuée proprement et spécialement la charge d'enseigner quelle est la vraye justice des œuvres : en après de monstrer quelle récompense s'ensuyvra de l'observation d'icelle, et quelle vengence de la transgression. Ainsi suyvant ceste considération, il est fait comparaison entre Moyse et Christ, en sainct Jehan, chapitre I, v. 17, là où il est dit que la Loy a esté donnée par Moyse, mais la grâce et la vérité est accomplie par Christ. Et toutes fois et quantes que le mot de Loy se prend ainsi estroittement, il faut entendre que tacitement Moyse est opposé à Christ : et pourtant il faut alors regarder que c'est que contient la Loy en soy, estant séparée d'avec l'Evangile. Ainsi donc, ce qui est yci dit de la justice de la Loy, il le faut rapporter non pas à toute la charge de Moyse, mais à ceste partie qui luy a esté commise comme particulièrement et spécialement. Je vien maintenant aux mots du passage. *Car Moyse descrit la justice, laquelle, etc.* Sainct Paul dit, Escrit, mais il prend le verbe simple pour le composé Descrire. Or le passage est prins du Lévitique, chapitre XVIII, v. 5, où le Seigneur promet la vie éternelle à ceux qui auront gardé sa Loy. Car on voit bien que sainct Paul mesme l'a prins ainsi, et non point de la vie temporelle seulement, comme veulent dire aucuns. Sur cela sainct Paul argumente en ceste manière, Comme ainsi soit que nul n'obtiene la justice que la Loy prescrit, sinon qu'il ait accompli toutes les parties d'icelle, et que tous les hommes ont tousjours esté fort eslongnez de ceste perfection : ce sera en vain quand un homme pensera parvenir à salut par ce chemin. Israël donc s'est abusé, et a mal fait, d'espérer de pouvoir obtenir la justice de la Loy, de laquelle nous sommes tous forclos. Regardons, je vous prie, comment il prend son argument sur la promesse, et d'icelle conclud, qu'elle ne nous proufite de rien, asçavoir à cause de la condition impossible qui est adjoustée quant et quant. Que c'est donc bien une subtilité frivole, d'alléguer les promesses de la Loy pour establir la justice des œuvres! Car avec icelles nous ne pouvons attendre que certaine malédiction, tant s'en faut que de là nous procède salut. Et d'autant plus est sotte et lourde la stupidité des Papistes, quand il leur semble que pour prouver les mérites, c'est assez de prendre les promesses toutes nues et simples. Dieu, disent-ils, n'a pas en vain promis la vie à ceux qui le serviront : mais cependant ils ne considèrent pas que ce qu'il l'a promise, c'est afin de donner à chacun frayeur de la mort par le sentiment de ses transgressions : et qu'ainsi les hommes, leur défaut et povreté les contraignant, apprinssent de recourir à Christ.

6, 7 *Mais la justice qui est par la foy, dit ainsi.* Ce passage est tel, qu'il pourroit beaucoup tormenter le lecteur, et ce pour deux raisons. Car il semble avis que S. Paul l'ait destourné, et appliqué à son propos mal proprement, et aussi que les mots soyent changez en un sens estrange. Mais quant aux mots, nous en parlerons puis après : avisons premièrement à l'application. Car le passage est du Deutéronome, chap. XXX, v. 12, où (comme en l'autre passage que nous venons de veoir) Moyse parle de la doctrine de la Loy : mais sainct Paul le tire aux promesses de l'Evangile. La difficulté se pourra fort bien résoudre en ceste sorte. Moyse en ce passage-là monstre la facilité et le chemin aisé qu'il y a pour parvenir à la vie, d'autant que la volonté de Dieu n'est plus maintenant cachée aux Juifs, ni eslongnée d'eux, mais qu'ils l'ont devant leurs yeux. S'il n'estoit là parlé que de la Loy seule, l'argument seroit frivole : veu que la Loy de Dieu estant devant les yeux des hommes, ne leur est non plus facile à faire que si elle estoit bien loin. Il faut donc dire qu'il ne parle pas de la Loy seulement, mais en général de toute la doctrine de Dieu, laquelle comprend aussi en soy l'Evangile. Car la parole de la Loy de soy n'est jamais en nostre cœur, non pas mesme la moindre syllabe d'icelle jusques à ce qu'elle y soit plantée et engravée par la foy de l'Evan-

gile. D'avantage mesme après la régénération, on ne dira pas, à proprement parler, que la parole de la Loy soit en nostre cœur : pource qu'elle requiert une perfection, de laquelle les fidèles mesmes sont loin. Mais la parole de l'Evangile ha son siége au cœur, encore qu'elle ne remplisse pas le cœur. Car elle nous présente quant et quant pardon de nostre imperfection et défaut. Et de faict, c'est une chose toute certaine, que Moyse en ce chapitre-là (comme aussi au IV^e) regarde à eslever magnifiquement et remonstrer au peuple, l'amour singulière que Dieu luy portoit, entant qu'il les avoit prins en sa discipline, et vouloit estre leur Maistre. Or il ne pouvoit point user de ce propos, s'il n'eust eu esgard qu'à la Loy nue et simple. Et à cela ne répugne point que Moyse presche là de réformer la vie selon la règle de la Loy : car l'Esprit de régénération est conjoint et va tousjours avec la justice gratuite de la foy. Et pourtant de l'un il conclud l'autre : d'autant que l'observation de la Loy procède de la foy de Christ. Et n'y a point de doute que ceste sentence ne dépende de ce principe-là, lequel il avoit mis un peu au paravant au mesme chapitre, Le Seigneur circoncira ton cœur. Ainsi il est aisé de réfuter ceux qui disent que Moyse traitte là des bonnes œuvres. Vray est que je confesse cela estre vray : mais je nie que ce soit une chose absurde, de faire venir l'observation de la Loy de sa source, c'est-à-dire de la justice de la foy. Or il nous faut maintenant chercher l'exposition des mots. *Ne di point en ton cœur, Qui montera au ciel? etc.* Moyse nomme le Ciel et la Mer, comme les lieux les plus eslongnez et de difficile accès à l'homme : mais sainct Paul comme s'il y avoit quelque mystère spirituel caché sous ces mots, les tire à la mort et résurrection de Christ. Si quelqu'un veut dire que ceste interprétation est trop contrainte et subtile, que cestuy-là sçache que l'intention de l'Apostre n'a point esté de regarder de près à traitter comme de propos délibéré le passage de Moyse, mais seulement de l'appliquer à la déduction de la matière qu'il traittoit présentement. Ainsi donc, il ne récite point mot après mot ce qui est en Moyse, mais il use d'une expolition (comme disent les Rhétoriciens) c'est-à-dire d'un agencement, par lequel il accommode de plus près le tesmoignage de Moyse à son propos. Moyse avoit parlé de lieux inaccessibles : sainct Paul exprime des lieux qui sont plus que tous autres eslongnez et cachez à nostre veuë, et lesquels néantmoins il faut que nostre foy contemple. Si donc nous prenons ceci comme estant dit par amplification ou expolition, on ne pourra point dire que S. Paul ait tiré par force ou destourné mal à propos les paroles de Moyse : mais plustost chacun confessera que sans faire aucunement tort au sens, il a de bien bonne grâce fait une allusion à ces mots Ciel et Mer. Maintenant donc déclarons simplement les paroles de sainct Paul. Pource que l'asseurance de nostre salut est bastie sur deux fondemens, asçavoir quand nous sçavons que la vie nous est acquise, et que la mort est vaincue, il monstre que par la parole de l'Evangile nostre foy est establie sur tous les deux. Car Christ en mourant a englouti la mort, et en ressuscitant a pris la vie en sa puissance et disposition. Or est-il que par l'Evangile le bénéfice de la mort et résurrection de Christ nous est communiqué. Il ne faut donc point que nous désirions rien d'avantage. Ainsi, afin qu'il apparoisse que la justice de la foy est abondamment suffisante à salut, il monstre qu'en icelle sont compris ces deux membres, lesquels seuls sont requis à salut. Ces mots donc, *Qui est-ce qui montera au ciel?* emportent autant comme qui diroit, Qui est-ce qui sçait si cest héritage de la vie éternelle et céleste nous est gardé, et si nous l'aurons? *Qui est-ce qui descendra en l'abysme?* comme qui diroit, Qui sçait si après la mort corporelle s'ensuyvra la damnation éternelle de l'âme? Or il monstre que ces deux doutes sont ostez par la justice de la foy. Car l'un tireroit Christ du ciel, l'autre le ramèneroit encore de la mort. Car l'article de l'ascension de Christ au ciel, doit tellement confermer nostre foy touchant la vie éternelle, que celuy qui doute si l'héritage du ciel est préparé aux fidèles, au nom desquels et pour lesquels

il est là entré, veut, par manière de dire, oster à Christ la possession des cieux, et l'en mettre hors. Semblablement comme ainsi soit qu'il a senti et porté les horreurs des enfers, afin qu'il nous en délivrast, de révoquer en doute si les fidèles sont encore sujets à ceste misère, c'est rendre sa mort inutile et comme la renoncer.

8 *Mais que dit-elle?* Le propos négatif qu'il a récité jusques yci, prétend à oster les empeschemens de la foy. Il reste donc qu'il monstre maintenant le moyen d'obtenir justice: et à ceste fin est à ceste heure adjousté le propos affirmatif. Quant à ce qu'il entrelace une interrogation, combien qu'il pouvoit coucher le tout ensemble et de suyte, il l'a fait pour mieux resveiller les lecteurs à estre attentifs à ce poinct. Et quant et quant il a voulu monstrer combien il y a grande différence entre la justice de la Loy et celle de l'Evangile: d'autant que la justice de la Loy se monstrant de loin, repousse tous hommes, et ne leur donne aucune entrée: mais la justice de l'Evangile se présentant de près, nous convie familièrement à y participer. *La parole est près.* Premièrement il faut noter, qu'afin que les esprits des hommes estans enveloppez en des circuits lointains ne se fourvoyent du salut, les bornes de la Parole leur sont proposées, dedans lesquelles ils se tienent tousjours rangez. Car c'est autant comme s'il disoit qu'il faut qu'ils se contentent de la seule parole, et advertissoit qu'en ce miroir-là ils doyvent contempler les secrets des cieux, lesquels par leur splendeur esblouyroyent les yeux, estonneroyent les oreilles, et raviroyent mesme l'esprit en admiration. Ainsi donc les âmes fidèles reçoyvent une singulière consolation de ce passage touchant la certitude de la Parole: asçavoir qu'elles s'arrestent et reposent sur icelle aussi asseuréement comme si elles voyoyent les choses à l'œil et présentement. D'avantage il faut noter que Moyse propose la Parole, afin qu'en icelle nous ayons une asseurance de salut stable et tranquille. *C'est la parole de foy.* Après ce qui a esté proposé de Moyse, à bon droict sainct Paul conjoint ceci. Car la doctrine de la Loy ne rend point la conscience paisible et tranquille, et ne luy fournit point choses qui soyent pour la contenter. Cependant toutesfois il n'exclud point les autres parties de la Parole, et non pas mesme les Commandemens de la Loy: mais il veut establir la justice en la rémission des péchez, mesmes sans l'obéissance parfaite que la Loy requiert. Ainsi donc pour rendre les esprits paisibles, et establir le salut des hommes, la parole de l'Evangile suffit, laquelle ne nous commande point d'acquérir justice par les œuvres, mais icelle nous estant présentée gratuitement, de l'embrasser par foy. Au reste, ce mot *La parole de foy,* est prins pour La parole de la promesse, c'est-à-dire pour l'Evangile mesme, selon la figure appelée Métonymie, d'autant qu'il a correspondance à la foy. Car il faut entendre tacitement une antithèse, par laquelle on discerne entre la Loy et l'Evangile: et de ceste marque de distinction nous recueillons, que comme la Loy requiert les œuvres, aussi l'Evangile ne requiert autre chose, sinon que les hommes apportent la foy pour recevoir la grâce de Dieu. Ce mot, *Laquelle nous preschons:* a esté mis par sainct Paul, afin qu'aucun ne pensast qu'il fust discordant de Moyse. Car il donne à entendre qu'au ministère de l'Evangile il est de fort bon accord avec Moyse: veu que Moyse aussi n'a point establi nostre félicité ailleurs, qu'en la promesse gratuite de la grâce de Dieu.

9 *Que si tu confesses.* C'est yci aussi plus tost une allusion, qu'une propre et naturelle interprétation. Car il est vraysemblable que Moyse, suyvant la figure appelée Synecdoche, a prins le mot de *Bouche* pour Face ou Regard. Mais il n'a point esté mal séant que l'Apostre feist une allusion au mot de Bouche en ceste sorte: Puis que le Seigneur nous propose sa parole devant nostre bouche, certainement il nous appelle aussi à la confession d'icelle. Car en quelque lieu qu'est la parole du Seigneur, là elle doit fructifier. Or le fruit de la bouche, c'est confession. Au reste, quant à ce qu'il met la confession en premier lieu, et puis la foy: c'est une manière assez

commune és Escritures de mettre derrière ce qui doit précéder. Car l'ordre eust esté meilleur, si mettant premièrement la fiance du cœur, il eust couché après la confession de bouche laquelle en procède. Or cestuy-là *confesse le Seigneur Jésus comme il appartient,* lequel l'orne de sa vertu, le recognoissant tel qu'il a esté donné du Père, et qu'il est descrit en l'Evangile. Quant à ce qu'il n'est fait mention expresse que de la résurrection, il ne le faut pas prendre en telle sorte, comme si sa mort n'estoit pour rien contée: mais d'autant que Christ en ressuscitant a accompli tous les points de nostre salut. Car combien qu'en sa mort la rédemption et satisfaction par laquelle nous sommes réconciliez à Dieu, a esté faite, toutesfois la victoire contre péché, contre la mort, et contre Satan a esté acquise par sa résurrection. De là mesme aussi est procédée et justice et nouveauté de vie, et l'espérance de l'immortalité bien-heureuse. Pour ceste cause, la résurrection seule nous est proposée pour fiance de salut: non pas afin de nous destourner de la mort d'iceluy mesme Christ, mais pource qu'elle nous rend tesmoignage du fruit et de la vertu d'icelle mort: brief, la résurrection contient en soy la mort. Et de ce propos nous en avons touché quelque chose au chap. VI. Joint aussi que sainct Paul ne requiert point seulement une foy historique (qu'on appelle) c'est-à-dire que nous croyions l'histoire de ce que Christ est ressuscité: mais en la résurrection comprend aussi la fin et le but d'icelle. Car il faut entendre à quelle fin c'est que Christ est ressuscité: asçavoir que le conseil de Dieu le Père en ressuscitant son Fils, a esté de nous restablir tous en la vie. Car combien que Christ ait eu ceste puissance de reprendre de soy-mesme son âme, toutesfois l'Escriture attribue souvent cest œuvre à Dieu le Père.

10 *Car on croit de cœur.* Ce passage nous peut servir et aider à entendre la justification de la foy : car il monstre que nous obtenons justice, d'autant que nous embrassons la bonté de Dieu qui nous est présentée en l'Evangile. C'est donc par ce moyen que nous sommes faits justes, asçavoir pource que nous croyons que Dieu nous est propice en Christ: mais cependant notons que le siége de la foy n'est point au cerveau, mais au cœur. Toutesfois je ne voudroye point débatre de cela, asçavoir en quelle partie du corps gist la foy. Mais pource que le mot de *cœur* est souvent prins pour une affection vive et non feinte, je di que la foy est une fiance ferme et plene d'efficace, et non pas seulement une cognoissance nue. *On confesse de bouche à salut.* On se pourroit esbahir pourquoy c'est qu'il attribue maintenant une partie de nostre salut à la foy, après avoir par ci-devant tant de fois déclaré que nous sommes sauvez par la seule foy. Mais on ne doit point inférer de ceci, que la confession soit cause de nostre salut. Il a seulement voulu donner à entendre par quel moyen Dieu parfait et accomplit nostre salut, asçavoir quand par la confession il fait venir en évidence la foy qu'il a mise en nos cœurs. Et mesme il a voulu simplement toucher quelle est la vraye foy, asçavoir celle de laquelle ce fruit procède: afin qu'en lieu d'icelle quelqu'un n'alléguast une vaine apparence de foy. Car elle doit tellement embraser le cœur d'un désir de la gloire de Dieu, que la flamme s'en monstre par dehors. Et de faict, celuy qui est justifié obtient desjà salut. Croire donc de cœur, n'est pas moins à salut que confesser de bouche. Ainsi nous voyons qu'il a en ceste sorte distingué, afin de rapporter à la foy la cause de la justification: et monstrer puis après que c'est qui est nécessaire à la consommation du salut. Car il est impossible qu'un homme croye de cœur, qu'il ne confesse aussi de bouche. Et c'est une nécessité qui est pour démonstrer une conséquence perpétuelle, et non pour attribuer à la confession le salut. Au reste, que ceux qui se vantent aujourd'huy fièrement de je ne sçay quelle foy imaginaire, laquelle se contentant du secret du cœur, se déporte de la confession de bouche, comme d'une chose superflue et inutile, avisent bien que c'est qu'ils respondront yci à S. Paul. Car c'est une niaiserie trop évidente, de dire qu'il y a du feu, là où il n'y a ne flamme ne chaleur aucune.

11 *Car l'Escriture dit, Quiconque croit en luy, ne sera point confus*[1].
12 *Car il n'y a point de différence du Juif ne du Grec. car le mesme Seigneur de tous, est riche vers tous ceux qui l'invoquent.*
13 *Car quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé*[2].

1) *Is.*, XXVIII, 16. 2) *Joël*, II, 32. *Act.*, II, 21.

11 *Car l'Escriture dit, etc.* Après avoir touché les causes pour lesquelles Dieu avoit à bon droit rejetté les Juifs, il revient maintenant à confermer la vocation des Gentils, qui estoit le second poinct de la question et matière qu'il traitte maintenant. Pour autant donc qu'il avoit monstré la voye par laquelle les hommes parvienent à salut, et qu'icelle n'est pas moins commune et présentée aux Gentils qu'aux Juifs : maintenant adjoustant premièrement un terme de généralité, il l'estend apertement aux Gentils : puis après nomméement mesme il y appelle les Gentils. Et à propos il répète encore le tesmoignage d'Isaïe qu'il avoit desjà allégué, afin que la sentence ait plus d'authorité : quant et quant aussi afin qu'on cognoisse apertement comment les prophéties escrites de Christ accordent fort bien avec la Loy.

12 *Car il n'y a point de différence.* Si la seule fiance y est requise, en quelque lieu qu'elle se trouvera, là aussi l'amour et miséricorde de Dieu se monstrera à salut. Il n'y aura donc en ceci aucune diversité pour le peuple ou la nation. Et il adjouste une raison fort péremptoire. Car si celuy qui est Créateur et autheur de tout le monde, est le Dieu de tous hommes, il s'ensuit qu'il se monstrera bénin et favorable à tous ceux qui le recognoistront pour Dieu, et l'invoqueront. Car comme ainsi soit que sa miséricorde est infinie, il ne se peut faire qu'elle ne s'espande sur tous ceux qui la désirent. Le mot de *Riche* est yci prins en signification active pour Bien-faisant et libéral. Sur quoy il nous faut noter, que l'opulence de nostre Père ne diminue point pour largesse qu'il face : et que pour autant nous n'y perdrons rien, quoy qu'en diverses sortes et manières il enrichisse les autres de l'abondance de sa grâce. Il ne faut donc point que les uns portent envie aux autres des biens qui leur sont faits, comme si pour cela ils y perdoyent quelque chose de leur costé. Au reste, combien que ceste raison fust assez suffisante, toutesfois il la conferme encore par le tesmoignage du Prophète Joël, qui par un terme exprès de généralité enclost et comprend également tous hommes. Mais les lecteurs pourront beaucoup mieux cognoistre, par la circonstance, que ce que dit là Joël convient à ce propos, tant pource que là il prophétize du règne de Christ, comme aussi pource qu'ayant en premier lieu adverti que l'ire de Dieu embrasée s'estendra d'une façon horrible, néantmoins au milieu de l'ardeur d'icelle il promet salut à tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur. Dont s'ensuit que la grâce de Dieu pénètre jusqu'aux profons abysmes de la mort, pourveu que là on la désire, tellement qu'il n'est point question de la destourner des Gentils et les en frustrer.

14 *Comment donc invoqueront-ils celuy auquel ils n'ont point creu? et comment croiront-ils en celuy qu'ils n'ont point ouy? et comment orront-ils sans prédicateur?*
15 *Et comment preschera-on sinon qu'on soit envoyé, ainsi qu'il est escrit, O que les pieds de ceux qui annoncent paix sont beaux, de ceux, di-je, qui annoncent les choses bonnes*[1]*!*
16 *Mais tous n'ont pas obéy à l'Evangile. Car Isaïe dit, Seigneur qui a creu à nostre prédication*[2]*?*
17 *La foy donc est par ouïr : et l'ouïr par la parole de Dieu.*

1) *Is.*, LII, 7. *Nah.*, I, 15. 2) *Is.*, LIII, 1. *Jean*, XII, 18.

Je n'amuseray point yci long temps les lecteurs m'arrestant à réciter, et quant et quant réfuter les opinions des autres. Que chacun ait son jugement : mais qu'il me soit aussi permis de dire librement ce qu'il me semble. Ainsi donc, afin qu'on entende à quoy tend ceste gradation, il faut premièrement considérer qu'il y avoit un lien et comme une conjonction mutuelle entre la vocation des Gentils, et le ministère de S. Paul, lequel il exerçoit envers iceux, tellement que de l'approbation de l'un s'ensuyvoit aussi l'approbation de l'autre. Or il faloit nécessairement que S. Paul esclaircist et mist hors de doute la vocation des Gentils, et quant et quant rendist raison de son ministère, afin qu'il ne semblast avis que téméraire-ment et inconsidéréement il espandist la grâce de Dieu : d'autant que le pain qui estoit destiné aux enfans de Dieu, il le retiroit d'eux, et en distribuoit aux chiens. Il fait donc l'un et l'autre tout ensemble. Mais encore on ne pourra point bien entendre comment c'est que le fil du propos suyt, jusqu'à ce que par ordre chacune partie d'iceluy ait esté exposée. Ceste suyte donc qu'il fait de degré en degré vaut autant comme s'il disoit : Tant les Juifs que les Gentils, en invoquant le nom de Dieu, monstrent bien par cela qu'ils croyent en luy : pource qu'il n'y peut avoir vraye invocation du nom de Dieu, que la droite cognoissance d'iceluy n'ait précédé. Or la foy procède de la parole de Dieu, et la parole de Dieu n'est jamais preschée en aucun lieu, que ce ne soit par une providence et ordonnance spéciale de Dieu. Là donc où il y a invocation de Dieu, la foy y est, et où la foy est, la semence de la Parole y a précédé : et où est la prédication, là il y a vocation de Dieu. Or où il y a vocation monstrant ainsi son efficace et son fruit, là est un signe bien clair et indubitable de l'amour de Dieu. De cela finalement il apperra qu'il ne faut point exclure du royaume de Dieu les Gentils, veu que Dieu les a appelez à la communion et participation de salut. Car comme la prédication de l'Evangile est la cause de la foy entre eux, ainsi la cause de la prédication c'est l'envoy de Dieu, par lequel il a voulu en ceste sorte pourvoir à leur salut. Or pour esplucher le reste, venons maintenant à chacun poinct à part.

14 *Mais comment invoqueront-ils.* Sainct Paul veut yci conjoindre l'invocation avec la foy, comme de faict ce sont deux choses fort conjointes l'une à l'autre. Car celuy qui invoque Dieu, se retire à luy comme au port unique de salut et (ce qui est une espèce de refuge trèsasseuré) se vient ranger comme l'enfant entre les bras du père plein de bonté et d'amour, afin d'estre maintenu par sa protection, supporté et entretenu par sa débonnaireté et dilection, soulagé par sa libéralité, soustenu et fortifié par sa vertu. Ce que jamais homme ne pourra faire, sinon que devant il ait conceu en son cœur une telle persuasion et asseurance de l'affection paternelle de Dieu envers soy, qu'il se tiene certain d'obtenir tout d'icelle. Ainsi donc, il faut nécessairement que celuy qui invoque Dieu, s'asseure qu'en luy il trouvera secours qui ne faut point. Car S. Paul ne parle point d'une invocation telle quelle, mais de celle que Dieu approuve. Car les hypocrites aussi invoquent Dieu : mais ce n'est point d'une façon qui leur soit à salut, d'autant qu'ils le font sans aucun sentiment de foy. Dont appert comment tous les Scholastiques ne sçavent qu'ils disent, et que ce n'est qu'une fumée de leur doctrine, veu qu'ils se présentent à Dieu en doutant, et n'estans fondez sur aucune asseurance. Sainct Paul parle bien autrement, quand il prend ceci pour une maxime indubitable, que nous ne pouvons deuëment prier, sinon que nous soyions bien certains d'avoir bonne issue, et d'obtenir. Car il n'entend point yci une foy implicite (comme la nomment les Sophistes) mais une certitude que nos cœurs concoyvent touchant l'amour paternelle de Dieu envers nous, quand par l'Evangile il nous réconcilie à soy, et nous adopte pour ses enfans. C'est là la fiance par laquelle seule nous avons accès à luy, comme aussi nous sommes enseignez aux Ephésiens, troisième chapitre. Au contraire aussi il nous faut conclure et recueillir d'yci, qu'il n'y a point de vraye foy sinon celle qui produit et engendre

invocation de Dieu. Car il ne se peut faire que celuy qui a gousté la bonté de Dieu, n'aspire aussi tousjours à icelle, et n'y tende en tous ses souhaits. *Comment croiront-ils*, *etc.* Le sommaire de ceci est que nous sommes, par manière de dire, comme muets, jusques à ce que la promesse de Dieu ouvre nos bouches pour prier. Lequel ordre aussi il démonstre par le Prophète en ces mots, Je leur diray, Vous estes mon peuple: et ils me diront, Tu es nostre Dieu. Car ce n'est point à nous de forger un Dieu tel qu'il nous plaira. Il faut donc avoir une droite cognoissance de luy telle qu'elle nous est proposée en sa parole. Mais si quelqu'un de son propre sens conçoit et imagine que Dieu est bon, ce ne sera point une foy ferme ne solide, mais une imagination incertaine, et qui incontinent s'escoule: et pourtant à la droite cognoissance de Dieu la Parole est requise. Au reste, quant à ce qu'il n'a fait yci mention d'autre Parole que de celle qui est preschée, c'est pource que cela est le moyen ordinaire de la dispenser et administrer que le Seigneur a ordonné. Toutesfois si quelqu'un vouloit passer plus avant, et dire par cela que Dieu ne peut autrement donner aux hommes sa cognoissance que par l'instrument de la prédication, nous dirons que ce n'a point esté l'intention de S. Paul, lequel a seulement eu esgard à la dispensation ordinaire de Dieu, et n'a pas voulu imposer loy à la grâce d'iceluy.

15 *Et comment preschera-on.* Il signifie que c'est un tesmoignage et gage de l'amour de Dieu, quand il fait ce bien à quelque peuple de leur envoyer la prédication de son Evangile: et qu'il n'y a annonciateur de ceste doctrine, lequel il n'ait suscité par sa providence spéciale: et que pourtant quand l'Evangile est annoncé en quelque nation, il ne faut point douter que ce ne soit Dieu qui la visite. Au reste, pource que S. Paul ne traite pas yci de la vocation légitime d'un chacun en particulier, ce seroit une chose superflue de parler de ceste matière plus avant. Seulement il suffit sur ce passage que nous entendions que l'Evangile ne tombe pas des nues sur nous, comme la pluye, ou par cas fortuit: mais qu'il est apporté par les mains des hommes, là où il plaist à Dieu l'envoyer et adresser. *Ainsi qu'il est escrit.* Voyci comment il faut appliquer ce tesmoignage au propos que l'Apostre traitte présentement. Le Seigneur voulant donner à son peuple espérance de délivrance, honore d'un titre de louange authentique la venue de ceux qui devoyent apporter une si joyeuse et heureuse nouvelle. En cela donc il a bien aussi donné à entendre qu'on ne devoit pas avoir en moindre estime le ministère des Apostres, par lequel le message de la vie éternelle est apporté. Or de là s'ensuyt qu'il procède de Dieu, veu qu'il n'y a rien désirable ne digne de louange en ce monde, qui ne viene de la main d'iceluy. Au reste, nous apprenons aussi d'yci combien c'est une chose que tous les bons doyvent fort désirer et beaucoup estimer que la prédication de l'Evangile, laquelle est tant excellemment louée par la bouche du Seigneur. Car il n'y a point de doute, quand Dieu use de ceste préface magnifique touchant le pris inestimable de ce thrésor, que ce ne soit afin que les esprits de tous hommes se resveillent à le désirer ardemment. Le mot de *Pieds* se prend pour la venue, par une figure nommée Métonymie.

16 *Mais tous n'ont pas obéy.* Ceci n'appartient rien à la déduction de l'argument lequel sainct Paul a voulu faire en ceste gradation: et pourtant en la conclusion qui s'ensuyvra tantost, il ne répétera rien qui tombe sur ce poinct: mais il a semblé bon à S. Paul d'entrelacer aussi ce petit mot, par une manière d'anticipation: afin que de ce qui avoit esté dit, que la Parole précède tousjours la foy en ordre, ne plus ne moins que la semence est devant le blé et l'herbe qui en sort de la terre, aucun ne veint à faire un argument réciproque, et inférer que par tout où la Parole est, la foy aussi s'en ensuit. Car par ce moyen Israël eust peu se glorifier, lequel n'avoit jamais esté destitué de la Parole. Il a donc falu monstrer aussi ceci comme en passant, Asçavoir que plusieurs sont appelez, qui toutesfois ne sont point éleus. Or il amène un passage d'Esaïe, chap. LIII, v. 1, où le Prophète voulant déduire ceste pro-

phétie excellente de la mort de Christ, et de son règne, d'entrée, avec admiration parle du petit nombre des croyans, lequel en esprit luy apparoissoit tel, qu'il a esté contraint de s'escrier, Seigneur, qui a creu à nostre ouïr? c'est-à-dire, à la parole laquelle nous preschons. Car comme ainsi soit que le mot Hébrieu *Schemuah*, en la signification passive se prend pour parole: les Grecs et les Latins l'ont traduit *L'ouïr*. Et vray est qu'ils ont en cela fait quelque impropriété: mais le sens n'en est point ambigu. Car nostre ouïr signifie ce qu'on oit de nous, ou par nous. Maintenant nous voyons pourquoy ceste exception a esté yci entrelacée comme en passant: asçavoir afin que personne ne veinst à penser que par tout où est la prédication de la parole, la foy aussi s'en ensuyve nécessairement. Toutesfois, il touche puis après la raison, quand il adjouste, A qui est-ce que le bras du Seigneur est révélé? Car par cela il signifie qu'il ne s'ensuit point autrement aucun proufit de la Parole, sinon quand Dieu esclaire par la lumière de son Esprit: et par ce moyen voylà la différence qui est entre la voix extérieure de l'homme, et la vocation intérieure: laquelle seule est accompagnée d'efficace, et est propre aux éleus seulement. Dont il appert facilement comment aucuns concluent fort hors de propos, disans que tous hommes indifféremment sont éleus, pource que la doctrine de salut est universelle, et pource que Dieu convie à soy tous hommes indifféremment. Car la généralité des promesses seule et en soy ne fait point le salut commun à tous: mais plustost au contraire ceste révélation spéciale, de laquelle le Prophète fait mention, le restreint aux éleus.

17 *La foy donc est par ouyr.* Par ceste conclusion nous voyons à quoy sainct Paul a regardé en mettant ainsi plusieurs choses d'ordre, et les faisant dépendre l'une de l'autre: asçavoir à monstrer que par tout où est la foy, là desjà au paravant Dieu a desployé un signe de son élection. D'avantage, que quand par le ministère de l'Evangile il a espandu sa bénédiction, afin d'illuminer les cœurs par foy, et par icelle aussi les duire et dresser à l'invocation de son nom, en laquelle le salut est promis à tous, il a par ce moyen déclaré et testifié qu'il recevoit les Gentils à la participation de l'héritage éternel. Or voyci un passage bien notable, touchant l'efficace de la prédication, d'autant qu'il nous monstre que d'icelle procède la foy. Bien est vray que l'Apostre a confessé n'aguères, que la prédication d'elle-mesme ne fait rien: mais quand il plaist au Seigneur de besongner, elle est l'instrument de sa puissance. Et de faict, la voix de l'homme ne peut point par sa vertu pénétrer jusqu'à l'âme. Et ce seroit trop eslever l'homme mortel, de dire qu'il eust la vertu de nous régénérer: aussi la lumière de la foy est trop excellente pour dire que les hommes la puissent donner. Mais si est-ce que cela n'empesche point que Dieu ne besongne avec efficace par la voix de l'homme: en sorte, que par le ministère d'iceluy il suscite et crée en nous la foy. Il nous faut aussi noter qu'il n'y a autre doctrine pour fonder et bastir la foy, sinon la doctrine de Dieu. Car sainct Paul ne dit pas que la foy soit engendrée par doctrine la première qu'on rencontrera, mais il restreint nommément cela à la parole de Dieu: laquelle restriction seroit absurde si la foy pouvoit consister et estre fondée sur les déterminations des hommes. Et pourtant, il faut que toutes inventions des hommes soyent mises arrière, quand il est question de la certitude de la foy. Par mesme moyen aussi tombe bas ce phantosme Papistique de la foy qu'ils surnomment implicite, lequel sépare la foy d'avec la Parole: et beaucoup plus encore ce blasphème exécrable, Que la certitude de la Parole demeure en suspens, jusques à ce que l'authorité de l'Eglise la conferme.

18 *Mais (je demande) ne l'ont-ils point ouy? Ains leur son est allé par toute la terre, et leurs paroles jusques aux bouts du monde*[1].

1) *Ps.*, XIX, 4.

19 *Mais (je demande) Israël ne l'a-il point cognu? Moyse dit le premier, Je vous provoqueray à jalousie par celuy qui n'est point mon peuple : je vous esmouveray à ire par une gent folle*[1].

20 *Et Isaïe prend hardiesse, et dit, J'ay esté trouvé de ceux qui ne me cherchoyent point, et suis manifestement apparu à ceux qui ne s'enquéroyent point de moy*[2].

21 *Mais quant à Israël, il dit, j'ay tout le jour estendu mes mains au peuple rebelle et contredisant.*

1) *Deut.*, XXXII, 21. 2) *Is.*, LXV, 1.

18 *Mais (je demande)*, D'autant que par la prédication les esprits des hommes vienent à estre illuminez de la cognoissance de Dieu, laquelle puis après produit de soy l'invocation du mesme Dieu, il restoit un poinct à demander, Asçavoir si la vérité de Dieu n'avoit point esté annoncée aux Gentils. Car d'autant que sainct Paul s'estoit incontinent tourné vers les Gentils, beaucoup de gens s'en scandalizoyent pour la nouveauté de la chose. Il demande donc, Asçavoir-mon si Dieu n'avoit jamais au paravant addressé sa voix aux Gentils, et n'avoit pas fait office de Docteur envers tout le monde. Or pour prouver qu'il y a une eschole commune ouverte à tous, en laquelle Dieu veut de toutes parts rassembler à soy des disciples, il amène le tesmoignage du Prophète au Pseaume XIX, v. 4, lequel de prime face ne semble pas faire guères à propos. Car le Prophète ne parle pas là des Apostres, mais des œuvres de Dieu muettes : esquelles il dit que la gloire de Dieu reluit si évidemment, qu'on pourroit dire qu'elles ont comme une langue pour raconter les vertus de Dieu. Ce passage de sainct Paul a esté cause que les anciens ont exposé tout le Pseaume par allégorie : en quoy aussi ceux qui sont venus après, les ont ensuyvis. Ainsi sans contredit, le soleil sortant comme un époux de sa chambre secrète, leur a signifié Christ : et les cieux, les Apostres. Ceux qui ont eu plus de conscience, et se sont portez plus modestement en l'interprétation de l'Escriture, pensent que ce qui estoit dit proprement de l'ordre et bastiment des cieux, sainct Paul l'a appliqué aux Apostres par une allusion. Toutesfois, d'autant qu'en bien considérant le tout, je voy que les serviteurs de Dieu en tous endroits ont traitté les Escritures en plus grande révérence, et ne les ont point tirées si hardiment çà et là à leur plaisir, on ne me sçauroit faire à croire que sainct Paul ait ainsi abusé de ce passage. Je pren donc son allégation au propre et naturel sens du Prophète : et l'argument sera tel, Dieu desjà dés le commencement du monde a manifesté sa Divinité aux Gentils. Et combien que ce n'ait pas esté par la prédication des hommes, néantmoins il l'a fait par le tesmoignage de ses créatures. Combien que l'Evangile pour lors ne sonnast mot entr'eux, si est-ce que tout le bastiment et ouvrage du ciel et de la terre parloit, et par sa voix magnifioit l'ouvrier. Il appert donc que le Seigneur, mesme du temps qu'il tenoit enclose en Israël la grâce de son alliance, n'a point toutesfois tellement caché aux Gentils sa cognoissance, que tousjours il ne leur en ait fait luire quelque estincelle. Vray est que lors il s'est manifesté de plus près au peuple éleu, tellement qu'à bon droict les Juifs pouvoyent estre comparez à des auditeurs domestiques, lesquels il enseignoit familièrement de sa bouche sacrée : toutesfois pource qu'il parloit aussi aux Gentils, comme de loin, par la voix des cieux, cela a esté un signe et comme un préparatif, par lequel il a monstré qu'il vouloit quelque jour finalement se donner à cognoistre à eux aussi. Au reste, je ne sçay pourquoy le translateur Grec a mis au passage du Pseaume un mot qui signifie Le son : veu qu'au texte Hébrieu le mot duquel David a usé signifie Ligne : aucunesfois en bastiment, aucunesfois en escriture. Quant à ce passage, pource qu'il est certain qu'une mesme chose est répétée en deux façons de parler, je trouve bien vray-semblable que David

introduit les cieux preschans à tout le genre humain, tant par escrit que de voix, la puissance de Dieu. Car par le mot *D'aller* ou *Sortir :* le Prophète veut donner à entendre que ceste doctrine de laquelle les cieux sont comme prescheurs et annonciateurs, n'est point enclose dedans les bornes d'un pays, mais retentit jusqu'aux derniers bouts du monde.

19 *Mais* (*je demande.*) C'est yci une objection qu'il fait parlant en la personne des adversaires, et laquelle est prinse de la comparaison du moindre au plus grand. Sainct Paul a conclu qu'il ne faut point forclorre les Gentils de la cognoissance de Dieu : comme ainsi soit que Dieu dés le commencement s'est manifesté à eux, combien que ç'ait esté seulement d'une façon obscure, et par moyens enveloppez : ou pour le moins leur a donné quelque goust de sa vérité. Que faudra-il donc dire d'Israël, qui avoit bien esté illuminé d'une autre lumière de doctrine? Car comment se fait cela, que les gens estranges et profanes accourent à la lumière qui leur est monstrée de loin, et au contraire ce sainct lignage d'Abraham, qui l'a veue familièrement, l'a rejettée? Car il faut tousjours avoir mémoire de la distinction que Moyse met, disant, Qui est la gent si noble qui ait les dieux ainsi approchans d'elle, comme ton Dieu descend aujourd'huy? Non sans cause donc on pouvoit demander, pourquoy Israël, qui avoit esté instruit en la doctrine de la Loy, n'est venu à avoir cognoissance. *Moyse dit le premier.* Il prouve par le tesmoignage de Moyse, que si Dieu préfère les Gentils aux Juifs, il n'y a point d'absurdité en cela. Le passage est prins de ce Cantique excellent, auquel (Deutéron., XXXII, 21) Dieu reprochant aux Juifs leur desloyauté envers luy, dénonce que la vengence qu'il en fera, sera qu'il les provoquera à jalousie, recevant les Gentils à son alliance, d'autant qu'eux s'estoyent révoltez et destournez après des dieux forgez par les hommes. M'ayans (dit-il) mesprisé et rejetté, vous avez transféré aux idoles mon honneur et le droict qui m'appartenoit. Mais pour me venger de ceste injure, je vous rendray la pareille, mettant les Gentils en vostre place, et leur faisant comme un transport de ce que jusqu'à présent je vous avoye donné. Or cela ne se pouvoit faire sans une rejection du peuple des Juifs. Car de là vient l'émulation que Moyse touche, asçavoir d'autant que de celle qui n'estoit point gent, Dieu en fait sa gent, et suscite comme de néant un nouveau peuple, qui prene possession de l'estat duquel les Juifs ont esté déposez : comme aussi délaissans Dieu ils s'estoyent abandonnez et prostituez aux idoles. Au reste, si on dit que quand Christ veint au monde, les Juifs ne s'estoyent pas destournez à ceste lourde idolâtrie externe, cela ne sert de rien pour les excuser : veu que par leurs inventions ils avoyent profané tout le service de Dieu : et mesme ils ont finalement renié Dieu le Père qui s'estoit manifesté à eux en Christ son Fils unique : ce qui est la plus extrême impiété qu'on sçauroit dire. Cependant aussi notons que ces mots, *La gent folle*, et, *Celuy qui n'est point peuple*, emportent une mesme chose, pource que hors l'espérance de la vie éternelle, l'estre des hommes (à proprement parler) n'est rien. Or le commencement et la source de vie procède de la lumière de foy : Il s'ensuit donc que l'estre spirituel vient d'une nouvelle création. En ce sens sainct Paul, Ephésiens, II, 10, appelle les fidèles Œuvre de Dieu, depuis qu'ils sont régénérez par son Esprit, et reformez à son image. Aussi de ce mot *Folie*, nous recueillons que toute la sagesse qu'ont les hommes sans la parole de Dieu, n'est que pure vanité.

20 *Et Isaïe prend hardiesse.* Pource que ceste prophétie est aucunement plus claire, il dit d'entrée, afin de resveiller les lecteurs à estre plus attentifs, qu'Isaïe estant plein d'asseurance a ainsi parlé : comme s'il disoit, Que le Prophète n'a point parlé en termes couvers et ambigus, mais qu'il a prononcé la vocation des Gentils en paroles claires et simples. Or les deux membres que S. Paul a yci séparez, entrelaceant quelques mots, sont couchez tout d'une suyte au livre du Prophète, chap. LXV, v. 1, où le Seigneur prononce qu'un temps viendra qu'il con-

vertira sa grâce vers les Gentils. Et adjouste la raison incontinent après, asçavoir un ennuy de la rébellion et obstination d'Israël, laquelle avoit si long temps continué qu'il n'en pouvoit plus supporter. Il parle donc ainsi, Ceux qui auparavant *ne s'enquéroyent point de moy*, et ne tenoyent conte de mon nom, m'ont maintenant cherché. (Il use d'un temps passé pour le futur, afin de monstrer la certitude de la prophétie.) *Ceux qui ne me cherchoyent point* m'ont trouvé sans y penser ou le désirer. Je sçay bien qu'il y a aucuns Rabbins des Juifs qui renversent et pervertissent tout ce passage, comme si Dieu promettoit de faire que les Juifs se retireront et repentiront de leur révoltement. Mais c'est une chose toute claire et évidente que là il est parlé des estrangers. Car il s'ensuit incontinent au texte du passage, J'ay dit à la gent qui n'invoquoit point mon nom, Me voyci. Sans doute donc, le Prophète dénonce qu'il adviendra, que ceux qui auparavant estoyent estrangers de la maison de Dieu, y seront receus par une adoption nouvelle. C'est donc cela la vocation des Gentils, en laquelle toutesfois nous voyons comme en un miroir l'image et le pourtrait de la vocation de tous fidèles en général. Car il n'y en a pas un qui previene le Seigneur, mais tous sans exception sommes par sa bonté gratuite retirez du profond abysme de la mort, où il n'y a nulle cognoissance de luy, nulle affection de le servir, brief, nul sentiment de sa vérité.

21 *Mais quant à Israël.* Maintenant yci est adjoustée la cause et raison pourquoy c'est que Dieu se tourne vers les Gentils, asçavoir pource qu'il voit que sa grâce est en mocquerie entre les Juifs. Mais afin que les Lecteurs entendent mieux que ce second membre est pour toucher l'aveuglement du peuple, sainct Paul nous advertit notamment, qu'yci est reprochée au peuple éleu sa malice. Vray est qu'à traduire mot à mot il y auroit, Il dit à Israël : mais S. Paul a ensuyvi la manière de parler des Hébrieux, qui prenent souvent A, pour De. Or il dit, qu'il *estend ses mains à Israël*, d'autant que journellement il le convioit à soy par la Parole, et ne cessoit de l'attraire par toute manière de douceur et libéralité. Car il use de ces deux moyens pour appeler les hommes, entant qu'en iceux il leur monstre sa douceur et affection débonnaire. Toutesfois en ce passage il se complaind principalement du mespris de la doctrine, lequel est d'autant plus détestable, que Dieu desploye sa solicitude paternelle d'une façon plus excellente, quand il convie les hommes à soy par la Parole. Au reste, ceste façon de parler emporte grand poids, quand il dit qu'il estend les mains : pource que Dieu procurant nostre salut par les Ministres de sa Parole, nous tend les mains ne plus ne moins comme si un père estant prest de recevoir mignardement en son giron son fils, estendoit mesmes ses bras vers luy. Il dit, *Tout le jour :* afin qu'on ne s'esbahisse point s'il s'est lassé de bien-faire, veu qu'en continuant si long temps et sans cesse il n'a rien gaigné envers eux. C'est une semblable façon de parler, que celle qui est en Jérémie, chap. VII, v. 13, et XI, 7, où il dit qu'il s'est levé de matin pour les admonester. En ce qu'il s'ensuit il use de deux mots fort propres pour signifier infidélité : pourveu que nous traduisions le premier mot par Obstiné, ou Rebelle. Non pas toutesfois que je rejette entièrement l'interprétation d'Erasme et de l'ancien Translateur Latin, asçavoir, Non croyant. Mais comme ainsi soit que le Prophète accuse le peuple d'obstination, et puis après il adjouste qu'il s'esgare és voyes qui ne sont point bonnes : je ne doute point que le Translateur Grec voulant exprimer le mot Hébrieu qui est là mis, n'ait usé de ces deux termes, appelant le peuple premièrement Désobéissant ou Rebelle, puis après Contredisant : d'autant qu'en cela s'est monstré la rébellion, que ce peuple par une fierté et amertume indontable a rejetté obstinéement les saintes admonitions des Prophéties.

CHAPITRE XI.

1 *Je demande donc, Dieu a-il débouté son peuple? Ainsi ne soit. Car je suis aussi Israélite, de la semence d'Abraham, de la lignée de Ben-jamin.*
2 *Dieu n'a point débouté son peuple, lequel paravant il a cognu. Ne sçavez-vous pas que l'Escriture dit en Elie*[1]*? comment il fait requeste à Dieu contre Israël, disant,*
3 *Seigneur, ils ont tué tes Prophètes, et ont démoli tes autels, et je suis demeuré seul, et si taschent à m'oster la vie*[2].
4 *Mais que luy fut-il respondu de Dieu? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point ployé le genouil devant Baal*[3].
5 *Ainsi donc aussi au temps présent il y a du résidu selon l'élection de grâce.*
6 *Et si c'est par grâce, ce n'est plus par les œuvres : autrement, grâce n'est plus grâce. Mais si c'est par les œuvres : ce n'est plus grâce : autrement œuvre n'est plus œuvre.*

1) Ou, d'Elie? 2) 1 *Rois*, XIX, 10. 3) 1 *Rois*, XIX, 18.

1 *Je demande donc, etc.* Il pouvoit sembler que ce qu'il avoit traitté jusques à présent touchant l'aveuglement et l'obstination des Juifs, revenoit à ce poinct, que Christ à sa venue eust transféré ailleurs les promesses de Dieu, les Juifs estans déboutez de toute espérance de salut. Il prévient donc maintenant ceste objection : et modère tellement ce qu'il avoit dit auparavant de la rejection des Juifs, que personne ne viene pourtant à penser que l'alliance faite jadis avec Abraham, soit maintenant abolie : ou que Dieu ait tellement mis en oubli la mémoire d'icelle, que les Juifs soyent maintenant du tout estrangez de son royaume, comme estoyent les Gentils devant la venue de Christ. Or quant à cela, il le nie bien : comme de faict il monstrera tantost après que la chose est fausse. Cependant il nous faut entendre que le poinct de la question que l'Apostre traitte, n'est pas, asçavoir si c'est à tort ou à droict que Dieu a repoussé ce peuple. Car il a desjà esté prouvé au chapitre précédent, que d'autant que ce peuple avoit par un zèle mal réglé repoussé la justice de Dieu, il avoit souffert une juste récompense de son orgueil, et avoit esté mis à bon droict en aveuglement, et finalement estoit descheu de l'alliance. Ainsi donc il n'est point maintenant question de parler de la cause de la rejection du peuple, mais le débat est d'autre chose, combien qu'il eust mérité une telle vengence de Dieu, asçavoir-mon toutesfois si l'alliance que Dieu avoit anciennement faite avec les Pères, est abolie, veu que ce seroit une absurdité de dire que la fermeté d'icelle peust estre enfreinte par la desloyauté des hommes. Car sainct Paul retient ce principe-là, Que comme ainsi soit que l'adoption est gratuite, et fondée en Dieu seul, non point és hommes, elle demeure ferme et inviolable, quelque incrédulité qu'il y ait du costé des hommes, qui conspire pour l'abolir. Voylà la difficulté qu'il faut résoudre, afin qu'il ne soit point avis que la vérité de Dieu, et son élection dépende de la dignité des hommes. *Car je suis aussi Israélite.* Avant que d'entrer en matière, se mettant pour exemple il prouve comme en passant, combien ce seroit une chose absurde de penser que ceste nation-là soit délaissée de Dieu. Car il estoit Israélite dés le premier commencement de sa race, et non point estranger nouvellement converti et incorporé en la République d'Israël. Veu donc qu'à bon droict il estoit tenu du rang des plus excellens serviteurs de Dieu, il servoit bien d'un bon exemple pour monstrer que la grâce de Dieu résidoit encore en Israël. Il arreste donc maintenant la conclusion comme bien prouvée, laquelle toutesfois puis

après il traittera et déduira comme il appartient. Quant à ce qu'outre le titre d'Israélite, il se nomme *Semence d'Abraham*, et exprime mesme *La lignée* de laquelle il estoit, cela tend à ce qu'il soit recognu vray et naturel Israélite : comme aux Philippiens, chap. III, 4. Car ce que pensent aucuns, que ceci tende à exalter la miséricorde de Dieu, d'autant que sainct Paul estoit descendu d'une lignée qui avoit esté quasi toute desconfite et exterminée: c'est une considération qui me semble contrainte et prinse de bien loin.

2 *Dieu n'a point débouté.* C'est une response négative, couchée toutesfois avec une modération et restriction. Car l'Apostre en niant précisément que le peuple soit rejetté, se fust contredit à soy-mesme : mais en adjoustant une correction, il monstre que la rejection est telle, que la promesse de Dieu n'en est point pourtant anéantie. Ainsi ceste response contient deux parties, asçavoir que Dieu n'a point rejetté universellement tout le lignage d'Abraham, en contrevenant à la fermeté de son alliance : et que toutesfois l'effet de l'adoption ne se monstre pas en tous ceux qui sont enfans selon la chair, d'autant que l'élection secrète va devant. Par ce moyen la rejection générale n'a pas peu faire qu'il ne demeurast quelque semence sauve. Car le corps visible de ce peuple a tellement esté débouté, que cependant pas un seul membre appartenant au corps spirituel de Christ, n'est descheut. Si quelqu'un demande, asçavoir si la Circoncision n'a pas esté un tesmoignage de la grâce de Dieu, commun à tous les Juifs, tellement qu'il les faloit tenir de son peuple: la response est aisée, Pource que la vocation externe n'ha point en soy d'efficace dans la foy, qu'à bon droict aux incrédules est osté l'honneur, lequel leur estant présenté ils rejettent. Ainsi il demeure un peuple spécial, au salut duquel Dieu rend tesmoignage de son propos immuable. Or S. Paul prend la source et le fondement de ceste fermeté en l'élection secrète. Car il n'est point yci dit que Dieu regarde la foy, mais qu'il demeure ferme en son propos, afin qu'il ne rejette le peuple qu'il a *auparavant cognu.* Et sur cest endroit il faut derechef noter ce que j'ay ci-devant remonstré, que par ce mot de *Cognoistre auparavant*, l'Escriture n'entend point quelque je ne sçay quelle spéculation par laquelle Dieu ait préveu quel seroit chacun homme : mais son bon plaisir, par lequel il a choisi et éleu pour enfans siens, ceux qui n'estans pas encore nais, ne se pouvoyent aucunement insinuer en sa grâce. Suyvant ce propos en l'Epistre aux Galatiens, IV, 9, il dit qu'ils ont esté cognus de Dieu, d'autant que Dieu les avoit prévenus de sa faveur propice, pour les amener à la cognoissance de Christ. Nous entendons maintenant bien à clair, combien que la vocation universelle ne fructifie pas, que toutesfois la fermeté de la promesse de Dieu n'est point enfrainte, qu'il ne maintiene tousjours son Eglise, tandis que les éleus demeurent en ce monde. Car jà soit que Dieu convie à soy indifféremment tout le peuple, toutesfois par dedans il ne tire sinon ceux qu'il cognoist estre siens, et qu'il a donnez au Fils, desquels aussi il sera fidèle gardien jusques en la fin. *Ne sçavez-vous point.* Comme ainsi fust que le nombre de ceux d'entre les Juifs qui avoyent creu à Christ estoit si petit, il estoit bien mal-aisé que de là on ne veinst à conclure, que tout le lignage d'Abraham estoit rejetté: et que ceste pensée ne veinst en l'entendement de plusieurs, qu'en une ruine et dissipation si difforme il n'apparoissoit aucun signe de la grâce de Dieu. Car puis que l'adoption estoit le lien sacré, par lequel les enfans d'Abraham estoyent maintenus, unis sous la protection de Dieu, il n'estoit point vraysemblable que ce peuple peust venir à estre ainsi misérablement et malheureusement dissipé, sinon que l'adoption fust esvanouye et abolie. Or sainct Paul pour destourner un tel scandale, use d'un exemple fort convenable : car il récite que du temps d'Elie la dissipation a esté telle qu'on ne pouvoit plus discerner aucune apparence d'Eglise, et que toutesfois lors qu'on ne voyoit aucune trace de la grâce de Dieu, l'Eglise estoit tellement comme cachée en un sépulchre, qu'elle a esté miraculeusement conservée. Il s'en-

suit donc, que ceux-là procèdent mal, qui jugent et estiment de l'Eglise selon leur sens. Et de faict, si cest excellent Prophète qui estoit rempli de l'Esprit si abondamment, s'est ainsi abusé, quand il a voulu par son jugement recognoistre le peuple de Dieu, que nous pourra-il advenir, à nous desquels la plus grande perfection de jugement, quand nous serons comparez à cestuy-là, n'est que toute infirmité et pure bestise? Et pourtant, donnons-nous garde en ceste matière de rien déterminer à la volée : mais plustost que cela demeure bien imprimé en nos cœurs, que l'Eglise, quand elle ne nous apparoistra point devant les yeux, ne laisse pas d'estre conservée par une providence secrète de Dieu. Et aussi qu'il nous souviene que ceux-là sont folement et présomptueusement, qui jugent du nombre des éleus selon l'appréhension de leur sens. Car Dieu ha un moyen qui ne luy est point difficile, mais à nous caché, par lequel il peut conserver ses éleus miraculeusement, lors que tout semble estre renversé et perdu. Au reste, que les lecteurs considèrent yci, et notent quant à ce que sainct Paul tant en ce passage qu'ailleurs, compare diligemment l'estat de son temps avec la condition de l'Eglise ancienne, que cela est de grand poids pour la confirmation de nostre foy, quand nous venons à penser que rien ne nous advient aujourd'huy que les Saincts Pères anciens n'en ayent autant expérimenté de leur temps. Car nous sçavons que la nouveauté est une grande tentation, et un rude assaut pour troubler les cœurs infirmes. Quant à ce mot, *En Elie* : j'ay retenu en la translation la propre manière de parler de sainct Paul, pource que cela pourroit signifier autant comme en l'Histoire ou narration des choses faites par Elie. Combien que je trouve plus vray-semblable de dire que sainct Paul a en cela parlé suyvant la façon des Hébrieux, en la Langue desquels le mot qui signifie *En*, se prend souvent pour *De*. *Comment il fait, etc.* Cela certes monstre quel zèle Elie a eu au Seigneur, veu que pour la gloire d'iceluy il n'a point fait de difficulté de se déclarer comme adversaire de sa nation, et désirer sur icelle une ruine extrême, pource qu'il luy sembloit que la religion et le service de Dieu en estoit totalement banni. Mais il s'abusoit en condamnant de ceste impiété de laquelle il vouloit estre fait vengence si rigoureuse, toute la nation sans en excepter personne que luy seul. Or le passage que sainct Paul allègue, ne contient aucune imprécation ou requeste contre Israël, ains seulement une simple complainte. Mais pource qu'il se complaind d'une telle sorte qu'il désespère de tout le peuple, il n'y a point de doute que par mesme moyen il ne désire la perdition d'iceluy. Notons donc en quoy Elie a failli, c'est asçavoir que voyant qu'impiété avoit communéement la vogue, et régnoit quasi par tout le pays, il a pensé estre demeuré tout seul.

4 *Je me suis réservé, etc.* Quoy que nous prenions ce nombre certain estre yci mis pour un incertain, il n'y a point de doute toutesfois que le Seigneur n'ait voulu signifier une grande multitude. Puis donc que la grâce de Dieu est de si grande efficace, mesme lors que les choses semblent estre le plus désespérées, donnons-nous garde de prononcer légèrement de tous ceux desquels la crainte de Dieu ne nous apparoist point à l'œil, et de les adjuger au diable. Quant et quant aussi, ayons cela bien imprimé en nos esprits, combien qu'impiété se desborde et ait la vogue tout communéement, et que de toutes parts nous n'appercevions qu'une confusion horrible, que toutesfois il y en a beaucoup desquels le salut demeure caché et enclos sous le seau de Dieu. Cependant, afin que sous couleur de cela personne ne se lasche la bride à nonchalance (comme il y en a plusieurs qui de ceste protection de Dieu secrète en veulent faire des eschappatoires pour couvrir et nourrir leurs vices), notons à l'opposite, que ceux-là sont dits estre sauvez et conservez, lesquels persistent en la foy de Dieu, purs, entiers, et impollus. A ce propos aussi, il faut noter la circonstance de la marque yci exprimée : asçavoir que ceux-là seuls demeurent entiers et impollus, qui n'ont point prostitué leurs corps au service des idoles, non pas mesme par simulation et

contenance externe. Car Dieu parlant de ceux qu'il s'est réservé, ne leur attribue pas seulement pureté de cœur, mais aussi qu'ils ont gardé leur corps impollu et pur de toute immondicité de superstition.

5 *Ainsi donc aussi au temps présent.* L'Apostre applique maintenant cest exemple à son temps : et pour faire trouver toutes choses semblables, il use de ce mot *Le résidu*, asçavoir au regard de ce grand nombre et merveilleuse multitude, de laquelle l'impiété apparoissoit à l'œil. Combien que quant et quant faisant une allusion à ceste Prophétie d'Isaïe, laquelle il avoit au paravant alléguée, il monstre qu'au milieu de ceste désolation pitoyable et tant confuse, la fermeté du propos de Dieu ne laisse point de reluire encore, d'autant que tousjours il demeure quelque résidu. Et pour confermer cela plus certainement et asseuréement, notamment il nomme *Le résidu*, ceux qui estans préservez purs par la grâce de Dieu, servent de tesmoignage pour monstrer que l'élection de Dieu est immuable : comme le Seigneur disoit à Elie (1 Rois, XIX, 18) lors que tout le peuple s'estoit escoulé en idolâtrie, et desbauché, qu'il avoit gardé ces sept mille : dont on recueille que par luy et de sa grâce, ceux-là estoyent exemptez de perdition. Et l'Apostre ne dit pas simplement *Grâce :* mais en ce passage aussi il nous ramène à *l'élection*, afin que nous apprenions à dépendre avec toute révérence, du secret conseil de Dieu qui nous est caché. Il y a donc yci deux propositions ou maximes. L'une est, Que peu de gens sont sauvez, au regard du grand nombre de ceux qui se renomment du peuple de Dieu, et s'attribuent ce titre. L'autre, que ceux-là sont préservez par la vertu de Dieu, lesquels il a éleus sans considération aucune de mérite. Car ce mot *Election de grâce*, selon la façon de parler des Hébrieux, se prend pour Election gratuite.

6 *Et si c'est par grâce, ce n'est plus, etc.* C'est une amplification prinse de la comparaison des deux contraires. Car la grâce de Dieu, et le mérite des œuvres se regardent l'un l'autre comme choses contraires, tellement que qui establit l'un, destruit l'autre. Or si en l'élection on ne peut admettre aucune considération d'œuvres, qui n'obscurcisse la bonté gratuite de Dieu, laquelle il nous a voulu tant magnifier en icelle : que ces fantastiques et enragez, qui disent que la dignité que Dieu prévoit en nous, est la cause de l'élection, avisent que c'est qu'ils respondront yci à sainct Paul. Car soit qu'on vueille attribuer quelque chose aux œuvres passées, soit aux œuvres à-venir, ceste sentence de sainct Paul s'opposera tousjours à l'encontre, quand il dit que la grâce ne laisse aucunement place aux œuvres. Sainct Paul ne traitte point yci seulement de nostre réconciliation avec Dieu, ne des causes de nostre salut moyennes ou prochaines, mais il monte plus haut : Pourquoy c'est que Dieu devant la création du monde en a éleu aucuns seulement, laissant les autres en arrière. Il dit qu'il n'y a rien eu d'ailleurs qui ait incité Dieu à faire ceste différence, que son bon plaisir simplement et purement. Car si en cela on donne quelque lieu aux œuvres, il maintient que c'est autant oster de la louange deue à la grâce. Dont s'ensuit que c'est tout confondre quand on mesle la prescience des œuvres avec l'élection. Car si Dieu élit les uns, et réprouve les autres, selon qu'il a préveu qu'ils seroyent dignes ou indignes de salut, voylà desjà establir la récompense et le mérite des œuvres : et ainsi la grâce de Dieu ne régnera point seule, mais sera seulement à demi cause de l'élection. Car comme par ci-devant sainct Paul, chapitre IV, v. 4, parlant de la justification d'Abraham, disoit que où on rend loyer, il ne faut point dire que là on face grâce : ainsi maintenant il tire son argument de la mesme source, Que si les œuvres vienent en conte, quand Dieu adopte à salut certain nombre de personnes, ce sera une récompense deue, et par ce moyen que ce ne sera plus un bien procédant de libéralité gratuite. Au reste, combien qu'il soit yci propos de l'élection : toutesfois pource que la raison de laquelle use sainct Paul est générale, on la doit estendre à tout ce qui concerne nostre salut, tellement que nous entendions qu'autant de fois que nostre

salut est attribué à la grâce de Dieu, autant de fois il est déclaré qu'il n'y a nul mérite d'œuvres : ou pour mieux dire, que nous croyons qu'autant de fois que ce mot de *Grâce* est trouvé, autant de fois la justice des œuvres est anéantie.

7 *Quoy donc? Ce qu'Israël cherchoit, il ne l'a point obtenu : mais l'élection a obtenu : et les autres ont esté aveuglez*[1],
8 *Ainsi qu'il est escrit, Dieu leur a donné un esprit poignant*[2], *des yeux pour ne veoir point, et des oreilles pour n'ouïr point jusqu'au jour présent.*[3]
9 *Et David dit, Leur table leur soit tournée en piége et en appast, et en tré-buschement, et ce pour leur rétribution*[4].
10 *Leurs yeux soyent obscurcis, pour ne veoir point, et courbe tousjours leur dos.*

1) Ou, le reste a esté endurci. 2) Ou, assopi. 3) *Is.*, VI, 9. *Matth.*, XIII, 14. *Jean*, XII, 40. *Act.*, XXVIII, 26. 4) *Ps.* LXIX, 22, 23.

7 *Quoy donc? Ce qu'Israël cherchoit.* Pource qu'il estoit yci sur un poinct difficile, il interrogue comme en doutant : toutesfois par ceste manière de douter, il a prétendu de faire plus certaine et ferme la response qui s'ensuit tout incontinent. Car en parlant ainsi, il donne à entendre qu'on n'en peut aucunement donner d'autre. Or icelle est, Qu'Israël a travaillé en vain, cherchant salut, pource qu'il y a procédé au rebours, et par un moyen qu'il ne faloit pas. Combien qu'il ne fait point yci mention de la cause : mais pource qu'il l'avoit au paravant exprimée, il n'y a point de doute qu'il n'ait voulu qu'elle fust encores estendue en cest endroit. Car les mots desquels il use, emportent autant comme s'il disoit, On ne se doit plus maintenant esbahir si Israël taschant de parvenir à justice, n'y a rien fait. Et de là s'ensuit ce qu'il a adjousté incontinent après, touchant l'élection. Car si Israël n'a rien obtenu par ses mérites, qu'est-ce donc des autres qui n'y ont pas plus de droict, et desquels la condition n'est point meilleure? D'où vient une si grande diversité entre gens pareils? Qui est celuy qui ne voit qu'il n'y a yci que la seule élection qui face la différence? Au reste, la signification de ce mot *Election* est ambiguë. Car il semble à aucuns qu'il se prend pour les éleus mesmes, afin que les membres de l'antithèse se rencontrent à l'opposite l'un de l'autre : desquels je ne réprouve point l'opinion, pourveu que quant et quant ils m'accordent que le mot emporte quelque chose d'avantage que s'il eust dit, Les éleus : c'est que l'Apostre en a usé afin de signifier qu'il n'y a point eu d'autre cause pourquoy ceux-là soyent parvenus à justice, que l'élection : comme s'il disoit, Non pas ceux qui y prétendent, s'appuyans sur leurs mérites, mais ceux desquels le salut est establi et fondé sur l'élection gratuite de Dieu. Car il fait préciséement comparaison de ce résidu qui estoit sauvé par la grâce de Dieu, à tout Israël, ou au corps du peuple. Dont s'ensuit que la cause du salut ne gist point és hommes, mais dépend simplement du bon plaisir de Dieu. *Et tous les autres ont esté aveuglez.* Comme il n'y a que les éleus seuls qui soyent préservez et exemptez de perdition par la grâce de Dieu, ainsi il faut nécessairement que tous ceux qui ne sont point éleus, demeurent aveuglez. Car voylà où sainct Paul prétend, de monstrer que quant aux réprouvez, le commencement de leur ruine et damnation procède de ce qu'ils sont délaissez de Dieu. Touchant les tesmoignages qu'il allègue, combien qu'ils soyent plustost recueillis de divers passages de l'Escriture, que prins d'un lieu certain, néantmoins ils semblent tous ne faire point à son propos, quand on les considérera de près chacun par ses circonstances. Car on pourra veoir que par tout il est fait mention d'aveuglement et endurcissement, comme estans fléaux de Dieu, par lesquels il fait vengence contre les meschans des forfaits desjà par eux commis. Mais sainct Paul veut yci prou-

ver que ceux-là sont aveuglez, non pas qui l'ont desjà mérité par leur malice, mais qui avant la création du monde ont esté réprouvez de Dieu. Or nous pourrons ainsi résoudre ceste difficulté en peu de paroles, en disant que l'origine et la source de ceste impiété qui provoque ainsi sur soy la fureur de Dieu, est la perversité d'une nature délaissée de Dieu. Et par ainsi, S. Paul parlant de la réprobation éternelle, n'a pas eu tort d'alléguer ces choses qui procèdent d'icelle, comme les fruits vienent de l'arbre, et le ruisseau vient de la source. Vray est que par un juste jugement de Dieu les iniques sont punis d'aveuglement pour leurs forfaits. Mais s'il est question de chercher la source et le commencement de leur ruine, il faudra venir là, qu'estans maudits de Dieu, ils ne peuvent en tous leurs faits, paroles, entreprinses, sinon amasser et attirer sur eux malédiction. Et mesme pour mieux dire, la cause de la réprobation éternelle est une chose si cachée, qu'il ne nous reste sinon d'avoir en admiration ce conseil de Dieu tant incompréhensible, comme finalement il apparoistra par la conclusion de ce passage. Ainsi, c'est bien grand'folie à ceux, qui si tost qu'on aura en un mot fait mention des causes prochaines, taschent sous couleur d'icelles d'ensevelir ceste première cause qui est cachée à nostre sens. Comme si ce que Dieu condamne la semence d'Adam corrompue et perverse, et puis en particulier rend à chacun selon que méritent leurs forfaits, empeschoit qu'il n'eust devant la cheute d'Adam ordonné de tout le genre humain selon son bon plaisir.

8 *Dieu leur a donné un esprit.* Je ne ne doute point qu'yci ne soit allégué le passage d'Isaïe lequel sainct Luc aux Actes récite avoir aussi esté amené par sainct Paul, toutesfois avec quelque peu de changement quant aux paroles. Et mesmes yci il ne récite point les propres termes ainsi qu'ils sont couchez au Prophète, mais recueille seulement le sens et la substance du propos, asçavoir que Dieu les a remplis d'un esprit d'amertume, en sorte que voyans et oyans, ils demeurent néantmoins tousjours stupides. Bien est vray que là il est commandé au Prophète qu'il endurcisse le cœur du peuple. Mais sainct Paul entre et pénètre jusques à la source mesme du mal, asçavoir qu'une stupidité brutale saisit tous les sens des hommes, depuis qu'ils vienent à estre livrez à ceste forcénerie de se picquer, aigrir, et envenimer contre la vérité. Car aussi il ne le nomme pas seulement *Esprit d'estourdissement*, mais *Esprit poignant :* asçavoir, quand il y a comme une amertume de fiel, qui se monstre, ou plustost une rage à rejetter la vérité. Or il déclare que c'est par un secret jugement de Dieu que les réprouvez entrent en telle forcénerie, qu'ils ne discernent du tout rien, non plus que gens transportez. Car quand il est dit *qu'ils voyent sans veoir :* en cela est signifiée une stupidité de tous leurs sens. Mais outre les mots du Prophète, sainct Paul adjouste encore du sien, *Jusqu'au jour présent :* afin que personne ne viene à répliquer que ceste prophétie a esté accomplie anciennement, et que pourtant il ne la faut point tirer au temps de la prédication de l'Evangile. Ains, il prévient ceste objection, donnant tacitement à entendre que l'aveuglement qui est là descrit n'est point pour un jour seulement, mais a duré en ce peuple avec une rébellion et obstination incorrigible jusques à l'advénement de Christ.

9 *Et David dit.* En ce tesmoignage aussi de David, il y a quelque changement quant aux mots, mais toutesfois tel qu'il ne corrompt en rien le sens. Car voylà comment il dit, *Leur table leur soit en piége devant eux, et leurs choses paisibles*[1] *en proye.* De *Rétribution* il n'en est mention aucune. Quant à la substance du sens, luy et sainct Paul accordent fort bien. Là le Prophète désire et prie à l'encontre des iniques, que tout ce qui est autrement souhaitable et de bon heur en ceste vie, leur soit en ruine et perdition : et c'est ce qu'il entend par la *Table* et les choses paisibles. Après cela, il requiert qu'ils tombent en aveuglement d'esprit, et anéantissement de forces : desquels l'un est signifié par *l'obscurcissement*

1) C'est-à-dire *leur prospérité.*

des yeux, l'autre par *le courbement du dos*. Or il ne se faut esbahir si sainct Paul estend cela quasi à toute la nation, veu que nous sçavons que David n'a pas eu seulement ennemis les grans et les principaux, mais que mesme le commun peuple luy a esté contraire. En sorte qu'il appert que les choses qui sont là dites, ne convienent pas seulement à quelque peu de gens, mais s'addressent à une multitude et grand nombre. Et mesme, quand nous viendrons à considérer de qui David a esté l'image, asçavoir de Christ, il sera facile de suyvre semblable application au membre opposite, c'est-à-dire d'entendre qu'és ennemis de David, et en ce qui leur est advenu, il y a eu un pourtrait des ennemis de Christ et de ce qui leur advient. Au reste, puis qu'ainsi est que ceste malédiction comprinse au Pseaume allégué, pend sur la teste à tous adversaires de Christ, asçavoir que leur viande leur soit tournée en poison (comme nous voyons que l'Evangile leur est odeur de mort à mort, (2 Cor., II, 16) avisons de recevoir la grâce de Dieu avec humilité, crainte, et tremblement, Philip., II, 12. Mais outre ce qui a esté dit touchant l'application du Pseaume à la matière qui est yci traittée, il y a encore une circonstance à considérer, Que comme ainsi soit que David parle là des Israélites qui estoyent engendrez d'Abraham selon la chair, et lesquels avoyent la principale authorité, et gouvernoyent lors tout au royaume, sainct Paul approprie convenablement le tesmoignage d'iceluy à son propos, que quand on voit un aveuglement en la plus grande partie du peuple, la chose ne doit sembler nouvelle et non accoustumée.

11 *Je demande donc, Ont-ils choppé pour trébuscher? Ainsi n'adviene: mais par leur cheute le salut* est advenu *aux Gentils, pour les inciter à les ensuyvre.*
12 *Or si leur cheute est la richesse du monde, et leur diminution la richesse des Gentils, combien plus* le *sera leur abondance?*
13 *Je parle à vous Gentils: entant certes que je suis Apostre des Gentils, j'honore mon ministère:*
14 Pour veoir *si en quelque façon je puis provoquer ceux de ma chair à jalousie, et en sauver aucuns.*
15 *Car si leur rejection est la réconciliation du monde, quelle sera la réception, sinon vie d'entre les morts?*

11 *Ont-ils choppé, etc.* On se trouvera fort empesché et embrouillé en ceste dispute et matière, si on ne vient à considérer que l'Apostre parle aucunesfois de toute la nation des Juifs, aucunesfois des personnes en particulier. Car de là vient ceste diversité de propos, quand il dit d'un costé, que les Juifs ont esté exterminez du Royaume de Dieu, coupez et retranchez de l'arbre, précipitez en perdition par le jugement de Dieu : et puis d'autre part, il nie qu'ils soyent descheus : mesmes au contraire dit qu'ils demeurent en la possession de l'alliance, et tienent place en l'Eglise de Dieu. Il parle donc maintenant selon ceste distinction. Car comme ainsi fust que les Juifs pour la plus grand'part eussent Christ en horreur, en sorte que quasi toute la nation estoit en ceste perversité, et qu'il s'en trouvoit bien peu entr'eux qui teinssent le bon chemin, il demande si toute la nation des Juifs a tellement choppé contre Christ, que c'en soit fait du tout universellement, et qu'il n'y ait plus aucune espérance de repentance et amendement. Sur ce poinct à bon droict il nie qu'il faille désespérer du salut des Juifs, ou qu'ils soyent tellement rejettez de Dieu, qu'on ne doyve plus attendre que jamais ils soyent remis sus, ou que l'alliance de grâce laquelle il a une fois contractée avec eux, soit du tout esteinte : d'autant que la semence de la bénédiction demeuroit tousjours en ceste nation. Or qu'il falle ainsi prendre l'in-

tention de S. Paul, il appert, d'autant que par ci-devant il a conjoint l'aveuglement avec une ruine certaine et asseurée : et maintenant il leur laisse espérance de venir à estre relevez. Ainsi donc, ceux qui ont obstinéement choppé et heurté contre Christ, sont tombez et trébuschez en perdition : toutesfois quant à la nation, elle n'est pas tombée tout à plat en ruine, en sorte qu'il falle nécessairement que quiconque est Juif, soit damné ou retranché de Dieu. *Mais par leur cheute, etc.* L'Apostre dit yci deux choses, asçavoir que la cheute des Juifs est tournée en salut aux Gentils : mais que c'est à celle fin que les Juifs en fussent comme enflammez et esmeus à jalousie, et qu'ainsi ils pensassent à se repentir et amender. Et pour certain en parlant ainsi, il a eu esgard au tesmoignage de Moyse, lequel il avoit desjà allégué, où le Seigneur menace les Israélites, que comme ils l'avoyent esmeu à jalousie en des faux dieux, ainsi, pour leur rendre la pareille, il les esmouveroit par une gent folle. Le mot qui est là mis, que nous traduisons *Inciter*, emporte une affection d'envie et jalousie, asçavoir quand nous nous sentons picquez, voyans qu'un autre est préféré à nous. Si donc l'intention du Seigneur est, qu'Israël soit provoqué à émulation et jalousie : ce qu'il est cheut, n'est pas afin qu'il fust précipité en ruine éternelle, mais afin que la bénédiction de Dieu par luy mesprisée, parveinst aux Gentils, afin que finalement Israël mesme soit resveillé à chercher le Seigneur, duquel il s'est révolté. Au reste, il n'est point besoin que les lecteurs se tormentent beaucoup en l'application de ce tesmoignage. Car S. Paul n'insiste pas estroitement sur le propre sens du mot, mais seulement fait une allusion à ceste commune manière de faire qui est assez cognue. Car comme la femme estant par sa faute rejettée de son mari, vient à estre enflammée de jalousie, et cela la pousse à chercher de se réconcilier à luy : ainsi maintenant il dit qu'il se pourra faire que les Juifs quand ils verront les Gentils estre substituez en leur place, conceveront un regret de leur rejection, et chercheront d'estre réconciliez à Dieu.

12 *Or si leur cheute.* Pource qu'il avoit monstré qu'après la rejection des Juifs, les Gentils estoyent entrez en la place d'iceux : de peur de rendre le salut des Juifs odieux aux Gentils, comme si le salut de ceux-ci consistoit en la ruine de ceux-là : il vient au-devant de ceste opinion fausse, et détermine le propos tout au contraire : Asçavoir qu'on ne sçauroit rien trouver plus propre à avancer le salut des Gentils, que quand la grâce de Dieu florira fort, et monstrera sa vigueur et efficace entre les Juifs. Pour prouver cela, il use d'un argument prins du moindre au plus grand (comme on dit) en ceste sorte : Si leur cheute a peu mettre en avant les Gentils, et leur diminution enrichir aussi les Gentils, combien plus leur abondance? Car cela a esté fait contre nature, mais ceci se feroit suyvant un ordre naturel. Et à ceste raison ne répugne point ce que la parole de Dieu est parvenue aux Gentils, après que les Juifs en la rejettant l'avoyent comme vomie. Car s'ils l'eussent receue, leur foy eust apporté beaucoup plus de fruit, que leur incrédulité n'en a fait par l'occasion qui a esté dite. Car d'un costé la vérité de Dieu eust par ce moyen esté confermée, pource qu'on l'eust veuë apertement accomplie en eux : d'autre part aussi ils en eussent par la doctrine amené plusieurs qu'ils reculoyent et destournoyent plustost par leur obstination. Au reste, sainct Paul eust parlé plus proprement, si à l'opposite de Cheute il eust mis Résurrection ou restablissement. Ce que je touche, afin que personne ne cherche yci un parler orné, ou se sente offensé de ceste simplicité de langage. Car c'est pour former le cœur et non pas le langage, que ces choses sont escrites.

13 *Je parle à vous Gentils.* Il conferme par une fort bonne raison ce qu'il avoit dit, Asçavoir que quand les Juifs rentreront derechef en la grâce de Dieu, ce n'est pas à dire que les Gentils y perdent rien pourtant, Car il monstre que le salut des uns et des autres est une chose tellement conjointe, que tout d'un train et par mesmes moyens il peut estre conduit et avancé. Car il parle ainsi aux Gentils : Comme ainsi soit que je vous

suis spécialement ordonné pour Apostre, et que pourtant je doy d'une affection singulière, et en grande solicitude procurer vostre salut, duquel la charge m'est baillée, et m'employer entièrement à cela, toutes autres choses mises en arrière, je ne laisseray point toutesfois de m'acquitter fidèlement de mon devoir, quand je pourray gaigner à Christ aucuns de ma nation : et cela tournera à la gloire de mon ministère, voire mesme à vostre bien et avancement. Car tout ce qui servoit à annoblir ou exalter le ministère de sainct Paul, estoit proufitable aux Gentils, desquels le salut estoit la fin et le but d'iceluy. Au reste, il use aussi yci du mot qui signifie proprement Esmouvoir à jalousie : afin que les Gentils entendans que l'accomplissement de la prophétie de Moyse tel qu'il descrit, Deut., XXXII, v. 22, leur est salutaire, soyent incitez à le désirer et souhaiter.

14 *Et en sauver.* Notons yci comment de ceux que le ministre de la Parole amène à l'obéissance de la foy, il est dit qu'il les sauve : voire selon que ce mot peut compéter à l'homme. Car il faut tellement modérer la dispensation de nostre salut, que nous sçachions que toute la vertu et efficace d'iceluy gist en Dieu, et que nous luy en attribuyons la louange qu'il mérite : et entendions toutesfois, que pour conduire et amener à effet le salut des fidèles, la prédication en est l'instrument : lequel combien qu'il ne puisse rien avancer sans l'Esprit de Dieu, iceluy toutesfois besongnant au dedans, il monstre et desploye puissamment son opération et efficace.

15 *Car si leur rejection.* Ce passage-ci, que plusieurs estiment obscur, et aucuns corrompent vileinement, doit (selon mon jugement) estre ainsi entendu, que ce soit un autre argument prins de la comparaison du moindre au plus grand : en ce sens, Si la rejection des Juifs a eu telle puissance, que ce a esté l'occasion de la réconciliation des Gentils, combien plus puissante sera leur réception ? ne devera-elle pas mesme les ressusciter des morts ? Car sainct Paul insiste tousjours sur ce poinct, que les Gentils n'ont point d'occasion d'estre menez d'envie, comme si leur condition devenoit pire quand les Juifs seroyent receus en grâce. Comme ainsi soit donc que Dieu ait de la mort tiré miraculeusement la vie, et des ténèbres la lumière, de cela il conclud que par plus forte raison il faut espérer que la résurrection de ce peuple quasi mort, vivifiera les Gentils. Et à ce sens que je donne ne répugne point ce que répliquent aucuns, Que c'est tout une mesme chose *La Réconciliation et Résurrection :* j'enten comme nous prenons maintenant yci la résurrection, asçavoir par laquelle du règne de la mort nous sommes transportez au règne de vie. Car combien que ce soit une mesme chose, quant aux mots, toutesfois l'un ha moins de poids, et l'autre plus : ce qui est assez pour donner force à l'argument.

16 *Or si les prémices sont sainctes,* aussi est *la masse : et si la racine est saincte,* aussi sont *les branches.*

17 *Que si aucunes des branches ont esté rompues, et toy qui estois olivier sauvage, y as esté enté, et fait participant de la racine* et *de la graisse de l'olivier :*

18 *Ne te glorifie point contre les branches. que si tu te glorifies, tu ne portes point la racine, mais la racine te* porte.

19 *Or tu diras, Les branches sont rompues afin que j'y fusse enté.*

20 *C'est bien dit. elles ont esté rompues par incrédulité, et tu es debout par foy. Ne t'eslève point par orgueil, mais crain.*

21 *Car si Dieu n'a point espargné les branches naturelles,* garde *qu'il n'adviene qu'aussi il ne t'espargne point.*

16 *Or si les prémices.* Maintenant en faisant comparaison de la dignité ou excellence des Juifs et des Gentils, il oste à ceux-ci toute occasion de s'enorgueillir,

et appaise les autres autant qu'il peut. Car il monstre, si les Gentils se veulent attribuer quelque prérogative et honneur propre à eux, comment ils ne sont en rien qui soit plus excellens que les Juifs: et mesme quand il en faudroit venir là, comment ils seroyent bien loin d'estre à comparer aux Juifs. Or ayons souvenance qu'en ceste comparaison le but de sainct Paul n'est pas de comparer les personnes l'une à l'autre, mais nation à nation. Si donc on fait comparaison de ces deux nations, asçavoir des Juifs et des Gentils, on les trouvera égaux, en ce que d'un costé et d'autre ils sont enfans d'Adam: il y a seulement cela de différence, que les Juifs ont esté séparez d'avec les Gentils, afin d'estre l'héritage péculier du Seigneur. Ils ont donc esté sanctifiez par l'alliance sacrée, et ornez d'une noblesse spéciale, que Dieu, pour ce temps-là n'a point communiquée aux Gentils. Mais pource que du temps de sainct Paul on n'appercevoit quasi point de vigueur et force de ceste alliance, il nous advertit de regarder à Abraham et aux Patriarches, esquels certes la bénédiction de Dieu n'a point esté vaine ou sans effet. Il conclud donc que la saincteté est descoulée comme par droict héréditaire, et de père en fils (ainsi qu'on dit) d'iceux, sur tous ceux qui en sont descendus. Laquelle façon de conclure ne seroit pas bonne, s'il parloit seulement des personnes, et qu'il n'eust plustost esgard à la promesse. Car si un père est juste, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il laisse à son fils sa preud'hommie. Mais pource que le Seigneur a sanctifié à soy Abraham à ceste condition que la semence aussi d'iceluy fust saincte: ou pour mieux dire, pource qu'il a conféré saincteté non pas à la personne d'iceluy seulement, mais à toute la race, de là l'Apostre ne conclud pas mal, que tous les Juifs sont sanctifiez en leur père Abraham. Au reste, pour confermer cela, il amène deux similitudes: la première tirée des cérémonies de la Loy, l'autre prinse de nature. Car les prémices qui estoyent offertes, sanctifioyent tout le monceau. Semblablement de la racine d'un arbre le bon goust s'espand par toutes les branches. Or est-il ainsi, que les successeurs au regard des pères, desquels ils sont descendus, sont comme la masse, et le monceau entier au regard des prémices, et les branches au regard de l'arbre. Il s'ensuit donc que ce n'est pas de merveille si les Juifs sont sanctifiez en leur père. Il n'y aura yci rien de difficultez, pourveu que nous entendions que la saincteté de laquelle il parle, n'est autre chose qu'une noblesse spirituelle de lignage, et laquelle ne venoit pas d'une propriété de nature, mais procédoit de l'alliance. Je confesse bien qu'on parlera à la vérité, en disant que les Juifs sont naturellement saincts, d'autant que l'adoption est héréditaire entre eux, et leur vient, comme on dit, de père en fils: mais je parle maintenant de la première nature, selon laquelle nous sçavons que tous hommes sont maudits en Adam. Et pourtant la dignité et excellence du peuple éleu (à parler proprement) est un privilége supernaturel.

17 *Que si aucunes des branches.* Il touche maintenant la dignité que les Gentils ont pour le présent, laquelle n'est point autre que seroit celle de quelques rameaux ou greffes, lesquels estans prins d'ailleurs, on viendroit enter en quelque excellent arbre. Car l'origine et la source des Gentils estoit comme descendue d'un olivier sauvage et stérile, d'autant qu'ils ne trouvoyent rien en toute leur race que malédiction. Tout ce donc qu'ils ont de gloire, vient de l'entement nouveau, et non pas de la condition ancienne de leur lignage: et pourtant il ne faut point que les Gentils se glorifient par-dessus les Juifs de quelque excellence qui soit à eux propre. Joint que sainct Paul addoucit bien prudemment la dureté de ce propos, entant qu'il ne dit pas que tout l'arbre ait esté coupé, et jusques à la racine, comme on dit: mais qu'aucunes des branches sont rompues: comme aussi d'entre les Gentils Dieu en cueilloit aucuns parci par-là, pour les enter en ceste saincte souche et racine bénite.

18 *Que si tu te glorifies.* Les Gentils ne peuvent débatre de l'excellence de leur lignage à l'encontre des Juifs, qu'ils n'entreprenent combat contre Abraham

mesme : qui seroit une chose trop impudente, veu qu'il est la racine qui les porte et leur donne vigueur. Autant donc que ce seroit une chose absurde de veoir les branches s'enorgueillir à l'encontre de la racine : autant sera-il absurde que les Gentils s'enorgueillissent à l'encontre des Juifs : asçavoir entant que concerne l'excellence de leur lignage. Car S. Paul veut tousjours qu'on considère d'où vient le commencement de salut. Or nous sçavons qu'après que Christ par son advénement a rompu la paroy, l'odeur de la grâce que Dieu avoit auparavant baillée en garde au peuple éleu et comme tenue là enclose, a esté espandu par tout le monde. Dont s'ensuit que la vocation des Gentils est semblable à un entement, et qu'ils ne sont point autrement devenus peuple de Dieu, sinon entant qu'ils ont prins racine au lignage d'Abraham, et ont esté unis au corps de ce peuple.

19 *Or tu diras, etc.* Comme parlant en la personne des Gentils, il met en avant tout ce qu'ils pouvoyent alléguer pour eux. Or cela estoit tel, que tant s'en faloit qu'ils s'en deussent enfler, que plustost ils y avoyent matière de s'humilier. Car si les Juifs ont esté retranchez pour incrédulité, et les Gentils entez par foy : que reste-il, sinon qu'en recognoissant la grâce de Dieu, ils soyent incitez et duits à modestie et humilité? Car c'est certes une chose qui s'ensuit de la nature de la foy, et luy est propre, asçavoir d'engendrer un abaissement de nous-mesmes, et *une crainte.* Mais entendons cela d'une crainte qui n'est point contraire à la certitude et asseurance de la foy. Car sainct Paul ne veut pas yci que nostre foy chancelle, ou soit en bransle estant démenée de quelque doute : tant s'en-faut qu'il vueille que nous soyons abbatus, ou tremblions. Quelle sera donc ceste crainte? Certes c'est que tout ainsi que le Seigneur nous propose deux choses à considérer, ainsi faut-il nécessairement que de là soit engendrée double affection en nous. Car il veut que sans cesse nous considérions la misérable condition de nostre nature. Icelle ne nous peut apporter que frayeur, regret, destresse, et désespoir. Et de faict, il nous est expédient d'estre ainsi du tout abbatus et brisez, à ce que nous soyons finalement rangez à gémir après luy. Mais cependant ceste frayeur que nous concevons par la recognoissance de nous-mesmes, n'empesche point que nos cœurs appuyez sur sa bonté, ne demeurent en un repos paisible : ce regret n'empesche point que nous ne jouissions d'une plene consolation en luy : ceste destresse aussi ou désespoir ne peuvent tant faire que nous ne sentions en luy ferme joye et espérance. Ainsi, la crainte de laquelle il parle, est mise comme pour remède à l'opposite d'un mespris plein de desdain et fierté. Car selon qu'un homme s'attribue plus qu'il ne faut, il est par trop asseuré, et finalement s'eslève et s'enorgueillit contre les autres. Il nous faut donc craindre en telle sorte, que ce soit afin que nostre cœur estant enflé d'orgueil, ne s'eslève. Mais toutesfois il semble qu'il vueille mettre les gens en doute de leur salut, quand il admonneste les Gentils de se donner garde qu'eux aussi ne soyent point espargnez. Je respon, Comme ainsi soit que ceste exhortation tend à donter la chair, qui se rebecque tousjours mesmes és enfans de Dieu : cela n'est point pour déroguer aucunement à la certitude de la foy. Mais il faut principalement noter et réduire en mémoire ce que j'ay n'aguères dit, que le propos de sainct Paul ne s'addresse pas tant à chacune personne en particulier, qu'à tout le corps des Gentils, auquel il y en pouvoit avoir plusieurs enflez sans occasion, et plustost monstrans quelque apparence de foy, que l'ayans à la vérité. Pour le regard de ceux-là non sans cause S. Paul menace les Gentils de retranchement : comme nous verrons encore derechef ci-après.

21 *Car si Dieu.* Voyci une raison de grande force, et bien péremptoire pour rabbatre toute présomption et vaine confiance. Car jamais il ne nous doit souvenir de la rejection des Juifs, que quant et quant cela ne nous apporte une frayeur qui nous navre et touche au vif. Car qu'est-ce qui les a gastez et ruinez, sinon que par une confiance stupide fondée sur l'excellence qu'ils avoyent obtenue,

ils se sont accoustumez et endurcis à un mespris du jugement de Dieu ? Ils n'ont point esté espargnez, combien qu'ils fussent les branches naturelles. Que sera-il donc fait de nous sauvages et estrangers, si nous présumons de nous outre mesure ? Mais comme ceste considération nous accoustume à une desfiance de nous-mesmes, ainsi elle fait que nous-nous rangeons plus fort à la bonté de Dieu, et nous y tenons plus fermement. Et d'yci derechef appert plus clairement que le propos s'addresse en commun à tout le corps des Gentils. Car ce retranchement duquel il parle, ne conviendroit point aux personnes en particulier, desquelles l'élection est immuable, asçavoir estant fondée au propos éternel de Dieu. Ainsi donc sainct Paul dénonce aux Gentils, que s'ils s'eslèvent par présomption à l'encontre des Juifs, se mocquans d'eux, ils seront quelque jour payez de leur orgueil, d'autant que Dieu se réconciliera derechef ce peuple premier avec lequel il a fait divorce.

22 *Regarde donc la bénignité et sévérité de Dieu.* asçavoir *la sévérité sur ceux qui sont trébuschez : mais la bénignité envers toy, si tu persévères en* sa *bénignité : autrement tu seras aussi coupé.*

23 *Et ceux-là aussi s'ils ne persévèrent point en incrédulité, seront entez. car Dieu est puissant de les enter derechef.*

24 *Car si tu as esté coupé de l'olivier qui de nature estoit sauvage, et contre nature as esté enté au bon olivier : ceux qui le sont selon nature, combien plustost seront-ils entez en leur propre olivier ?*

22 *Regarde donc.* En mettant la chose comme devant les yeux, il conferme encore maintenant plus clairement et évidemment, combien il s'en faut que les Gentils ayent quelque occasion de se glorifier. Ils voyent és Juifs un exemple de la sévérité de Dieu, laquelle les doit bien estonner : d'autre part, en eux-mesmes ils ont un tesmoignage de la grâce et bonté d'iceluy, laquelle les doit seulement inciter à humble recognoissance, et à exalter le Seigneur, non pas s'eslever eux-mesmes. Ces mots donc emportent autant comme s'il disoit, Si tu présumes de toy, te mocquant de leur ruine : regarde premièrement que c'est que tu as esté. Car la mesme sévérité de Dieu estoit preste à te tomber sur la teste, si tu n'en eusses esté délivré par sa bonté gratuite. En après, considère que c'est que tu es encore maintenant : car tu ne peux autrement avoir salut certain et asseuré, sinon qu'avec humilité tu recognoisses la miséricorde de Dieu. Que si t'oubliant toy-mesmes, tu t'esgayes présomptueusement, la mesme ruine en laquelle ils sont tombez t'est aussi préparée. Car ce n'est point assez d'avoir une fois embrassé et receu la grâce de Dieu, si tu ne poursuis et persévères d'un train continuel en sa vocation ta vie durant. Car il faut que ceux qui ont une fois esté illuminez par le Seigneur, pensent tousjours à persévérer : car ceux-là ne persistent point en la bonté de Dieu, lesquels après avoir pour quelque temps respondu à la vocation de Dieu, et icelle suyvie, vienent finalement à se desgouster du royaume des cieux : et ainsi par leur ingratitude méritent derechef d'estre aveuglez. Au reste, comme nous avons dit ci-devant, l'Apostre ne parle pas yci séparéement à chacun fidèle, mais il fait comparaison ensemble des Gentils avec les Juifs. Je confesse bien que quand les Juifs ont esté retranchez du royaume de Dieu, chacun d'iceux en particulier a receu le payement de sa propre incrédulité : et que tous ceux des Gentils qui ont esté appelez, ont esté vaisseaux de la miséricorde de Dieu : mais cependant il nous faut entendre quelle a esté yci l'intention de sainct Paul. Car premièrement il a voulu que les Gentils dépendissent de l'alliance éternelle de Dieu, afin qu'ils conjoignissent leur salut avec le salut du peuple éleu. En après aussi, afin que la rejection des Juifs n'engendrast scandale, comme si

leur adoption ancienne estoit nulle, il a voulu que l'exemple de la punition servist aux Gentils, pour leur donner crainte, à ce qu'ils veinssent à considérer avec admiration et en toute révérence ce jugement de Dieu. Car d'où vient qu'on se donne si grande liberté de se jetter après des questions curieuses, sinon d'autant que communéement nous ne tenons conte des choses qui devoyent servir à nous duire à humilité. Or pource qu'il ne parle pas en particulier d'un chacun des éleus, mais de tout le corps des Gentils, la condition est adjoustée, *S'ils persévèrent en bénignité.* Je confesse bien que si tost que quelqu'un abuse de la bonté de Dieu, il est digne d'estre privé de la grâce qui luy estoit présentée. Mais cependant ce seroit parler improprement, quand on diroit spécialement de quelqu'un des fidèles, que Dieu luy a fait miséricorde, quand il l'a éleu, pourveu qu'il persévère en miséricorde. Car la persévérance de la foy, laquelle accomplit en nous l'effet de la grâce, procède mesme de l'élection. Ainsi donc sainct Paul monstre yci que les Gentils ont esté appelez à l'espérance de la vie éternelle, à la condition d'estre maintenus en la possession d'icelle, ne se monstrans point ingrats, mais recognoissans en humilité la grâce de Dieu. Et de faict, l'horrible révoltement de tout le monde, qui est depuis advenu, sert de suffisant tesmoignage pour monstrer que ceste admonition n'a point esté superflue. Car comme ainsi soit que quasi en un moment Dieu eust arrousé de sa grâce tout le monde, et l'eust espandue au long et au large, tellement que la religion florissoit par tout : un peu après la vérité de l'Evangile s'est esvanouye, et le thrésor de salut a esté osté. Et d'où est venu un si soudain changement, sinon que les Gentils sont descheus de leur vocation? *Autrement tu seras aussi coupé.* Nous entendons desjà en quel sens sainct Paul menace maintenant de retranchement et rejection ceux que desjà auparavant il a confessé avoir esté par l'élection de Dieu entez en l'espérance de vie. Car premièrement, combien que cela ne puisse advenir aux éleus, toutesfois ils ont besoin d'une telle exhortation, pour donter l'orgueil de la chair : laquelle comme à la vérité elle est contraire à leur salut, aussi ha bien bon besoin d'estre retenue et espovantée par la crainte de damnation. Ainsi donc, entant que les Chrestiens sont illuminez par la foy, pour leur certitude et asseurance il leur est dit, que la vocation de Dieu est sans repentance. Mais entant qu'ils portent encore avec eux la chair, qui s'esgaye et desbauche contre la grâce de Dieu, pour les tenir tousjours en humilité, il leur est dit, *Garde que tu ne sois retranché.* Cependant toutesfois il faut retenir la solution que j'ay amenée: Que sainct Paul ne traitte point yci de la vocation spéciale d'un chacun, mais oppose les Gentils aux Juifs: et que pourtant par ces mots il ne parle pas tant aux éleus, qu'à ceux qui se glorifioyent à fausses enseignes d'estre entrez en la place des Juifs. Ou bien il parle à tous les Gentils ensemble, et s'addresse à tout le corps en commun, auquel il y en avoit plusieurs qui n'avoyent que le titre seulement de fidèles et membres de Christ. Au reste, si on demande des personnes en particulier, comment c'est qu'un homme peut estre retranché de cest entement, et comment après le retranchement il peut derechef estre enté : il nous faut proposer trois manières d'entement, et deux de retranchement. Car premièrement, les enfans des fidèles sont dits estre entez, en tant que la promesse leur appartient par l'alliance contractée avec leurs Pères. Secondement, ceux-là aussi sont dits estre entez, és cœurs desquels la semence de l'Evangile ha bien entrée, et y demeure quelque temps, mais elle n'y prend point racine, ou bien elle est estouffée avant que venir à fructifier. Pour le troisième, les éleus sont dits estre entez, asçavoir ceux qui par le propos immuable de Dieu sont illuminez à la vie éternelle. Les premiers sont retranchez, quand ils rejettent la promesse donnée à leurs Pères, ou autrement par leur ingratitude ne la reçoyvent pas. Les secons, quand la semence vient à se sécher et corrompre : et d'autant que tous, quant à leur nature, sont en danger d'un tel inconvénient, il faut que nous confessions que cest ad-

vertissement duquel use S. Paul s'adresse aucunement aux fidèles, afin qu'ils ne s'endorment en la nonchalance de la chair. Mais quant à ce passage présent, il nous doit suffire qu'il est dénoncé aux Gentils que la mesme vengence que Dieu avoit exercée sur les Juifs, tombera aussi sur eux, s'ils sont semblables à iceux.

23 *Car Dieu est puissant de les enter derechef, etc.* Aux hommes profanes cest argument sembleroit bien maigre. Car combien qu'ils attribuent à Dieu une puissance, toutesfois, pource qu'ils l'imaginent eslongnée et comme enclose au ciel, le plus souvent ils la despouillent de son effet. Mais d'autant que les fidèles toutes fois et quantes qu'ils oyent nommer la puissance de Dieu, la contemplent comme une opération présente, l'Apostre a estimé ceste raison assez suffisante pour les toucher au vif en leurs esprits : joint qu'il prend ceste maxime pour un poinct tout résolu, Que Dieu a tellement exercé sa vengence sur l'incrédulité du peuple, que toutesfois il n'a pas oublié sa bonté et douceur : comme d'autres fois souvent, après qu'il sembloit qu'il eust retranché les Juifs de son royaume, il les y a encore restablis. Il monstre aussi par comparaison, combien il est plus facile que l'estat des choses ainsi qu'elles sont maintenant, soit changé, qu'il n'avoit esté de les establir : asçavoir, d'autant qu'il est plus facile aux branches naturelles, quand on les remettra au lieu duquel elles ont esté coupées, de tirer substance de leur racine, qu'il n'est aux branches sauvages et infructueuses de tirer substance d'une racine estrange. Car voylà la proportion qui estoit entre les Juifs et les Gentils.

25 *Car frères, je vueil bien, que vous sçachiez ce secret, afin que ne soyez outrecuidez en vous-mesmes,* c'est *qu'aveuglement est en partie advenu à Israël*[1], *jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée.*

26 *Et ainsi, tout Israël sera sauvé, comme il est escrit, Celuy qui fait délivrance viendra de Sion, et destournera de Jacob les infidélitez.*[2].

27 *Et auront de par moy ceste alliance, que j'osteray leurs péchez*[3],

1) Ou, qu'il est advenu endurcissement en Israël en partie jusqu'à ce, etc. 2) *Is.*, LIX, 20. 3) *Jér.*, XXXI, 33. *Héb.*, VIII, 8, *et* X, 16.

25 *Car frères, je vueil bien.* Il resveille yci les auditeurs à estre plus ententifs, en disant qu'il veut mettre en avant une chose, qui autrement estoit cachée et secrète. Et ne le fait point sans cause? car il veut par une sentence briefve et claire conclure ceste matière fort obscure et enveloppée. Cependant toutesfois en cela il dénonce une chose que jamais on n'eust attendue. Au reste, ces mots, *Afin que ne soyez outrecuidez en vous-mesmes :* démonstrent quel est le but qu'il s'est maintenant proposé, c'est asçavoir de réprimer l'outrecuidance des Gentils, à ce qu'ils ne s'eslèvent à l'encontre des Juifs. Or ceste admonition estoit fort nécessaire, de peur que le révoltement de ce peuple ne troublast outre mesure les infirmes, comme si c'estoit fait à jamais du salut de tous les Juifs. Combien qu'icelle mesme ne nous est pas aujourd'huy moins utile, afin que nous sçachions que le salut d'un certain nombre résidu, que le Seigneur quelque jour finalement rassemblera à soy, est maintenant caché ne plus ne moins qu'une letre close et sellée. Au reste, toutes fois et quantes que la longue retardation nous en fait désespérer, que le mot de *Secret* nous viene incontinent au-devant : par lequel sainct Paul nous admoneste évidemment, que ce ne sera point par un moyen vulgaire et ordinaire qu'adviendra ceste conversion : et que pourtant c'est mal entendu à ceux qui voudront mesurer une telle œuvre selon leur propre sens. Car y a-il rien plus contre toute raison, que d'estimer incroyable une chose qui est eslongnée de nostre sens, veu que c'est pour ceste cause qu'elle est nommée Mystère, asçavoir d'autant qu'elle est incompréhensible jusques au temps

de la révélation. Cependant à nous comme aux Romains elle a esté déclarée, afin que nostre foy s'arrestant à la Parole, nous soustiene en l'attente jusques à ce que l'accomplissement de la chose viene en évidence. *Qu'aveuglement est en partie advenu.* Je pense que ce mot *En partie*, ne se rapporte pas simplement ni au temps ni à la multitude des personnes: mais je l'expose comme estant mis pour Aucunement. Et par cela me semble qu'il a voulu seulement addoucir le mot *D'aveuglement*, lequel autrement en soy estoit rude. Et le mot *Jusques à ce*, n'est pas pour inférer suite ou succession, et ordre de temps : mais plustost il emporte autant comme s'il estoit dit, Afin que la plénitude des Gentils. Ainsi donc, le sens sera, Que Dieu a de telle sorte comme aveuglé Israël, afin que cependant que ce peuple-là rejette la lumière de l'Evangile, elle soit transférée aux Gentils, et qu'iceux en prenent possession, comme d'un héritage délaissé et mesprisé par ceux ausquels il advenoit. Et par ce moyen, cest aveuglement sert à la providence de Dieu, pour accomplir et mettre en effet le salut des Gentils, lequel il avoit déterminé. Ce mot de *Plénitude des Gentils*, se prend pour une grande multitude, et comme flot de peuple qui accourt. Car ce n'estoit pas lors comme il en avoit esté au paravant, qu'il se trouvoit bien peu de gens d'entre les autres peuples qui se rangeassent à la religion des Juifs : mais il y a lors eu tel changement, que quasi tout le corps de l'Eglise consistoit de Gentils.

26 *Et ainsi tout Israël.* Plusieurs entendent ceci du peuple des Juifs, comme si S. Paul disoit qu'en iceluy la religion sera encore restablie comme devant. Mais quant à moy, j'esten ce nom *d'Israël* à tout le peuple de Dieu, en ce sens, Après que les Gentils seront entrez dedans, lors les Juifs aussi se retirans de leur révoltement, se rangeront à l'obéissance de la foy : et ainsi s'accomplira le salut de tout l'Israël de Dieu, lequel doit estre rassemblé des uns et des autres : toutesfois que les Juifs tiendront le premier lieu, comme estans les enfans aisnez en la maison de Dieu. Ceste exposition m'a semblé plus convenable pour une raison, asçavoir d'autant que sainct Paul a voulu yci signifier la consommation et perfection du règne de Christ, laquelle n'est point limitée és Juifs seulement, mais comprend tout le monde. Aussi suyvant ceste mesme façon de parler aux Galatiens, chap. VI, v. 16, il nomme l'Israël de Dieu, l'Eglise rassemblée des Juifs et des Gentils unis en un : opposant aux enfans charnels d'Abraham qui s'estoyent destournez de la foy d'iceluy, le peuple estant ainsi recueilli de la dissipation. *Comme il est escrit : Celuy qui fait délivrance, viendra, etc.* Par ce tesmoignage d'Isaïe il ne veut pas confermer toute la sentence précédente, mais seulement l'un des deux membres d'icelle, asçavoir que les enfans d'Abraham sont participans de la rédemption. Car si quelqu'un vouloit dire qu'il est vray que Christ leur a esté promis et présenté : mais que d'autant qu'ils l'ont rejetté, ils ont esté privez de sa grâce, Les paroles dont le Prophète use, expriment d'avantage, asçavoir qu'il y aura quelque nombre de résidu, lequel après estre venu à repentance, jouira de la grâce de la délivrance. Sainct Paul toutesfois n'allègue pas le passage mot à mot, ainsi qu'il est escrit en Isaïe : Le Rédempteur, dit-il, viendra à Sion, et à ceux qui se retourneront d'iniquité en Jacob, dit le Seigneur. Et ne faut, point que nous soyons par trop curieux en cela. Car il suffit de regarder comment les Apostres appliquent proprement à leurs propos tous les tesmoignages qu'ils allèguent du vieil Testament pour confermer et prouver les points qu'ils traittent. Car aussi ils n'ont eu autre esgard en cela, sinon de mettre sur le doigt les passages, pour nous addresser à la source où ils les ont prins. Au reste, combien qu'en ce passage soit promise délivrance au peuple spirituel de Dieu, auquel sont comprins les Gentils aussi : toutesfois d'autant que les Juifs sont les aisnez, il a falu que ce que le Prophète dénonce, s'accomplist en eux, voire principalement. Car aussi ce que l'Escriture nomme *Israélites*, universellement tout le peuple de Dieu, cela se fait pour raison de l'ex-

cellence de ce peuple, que Dieu a préféré à tous autres. D'avantage, il dit que le Rédempteur viendra nomméement à Sion, pour le regard de l'alliance ancienne. Il adjouste aussi que ceux qui se destourneront de leur transgression en Jacob, seront rachetez : par lesquels mots notamment et bien évidemment Dieu s'attribue quelque semence, afin que la rédemption ait efficace en ce peuple éleu et péculier. Cependant, combien que la façon de parler de laquelle le Prophète use, *Viendra à Sion*, vient mieux à propos de ce qui est yci traitté: toutesfois sainct Paul n'a point fait de difficulté de suyvre la translation communéement receuë, en laquelle il est dit que le Rédempteur *viendra de la montagne de Sion :* autant en faut-il dire de la seconde partie, *Destournera de Jacob les infidélitez.* Car sainct Paul s'est contenté de regarder seulement là, que pource que c'est le propre office de Christ, de réconcilier à Dieu, le peuple qui s'est révolté et destourné de luy, et a violé son alliance : il faut nécessairement espérer et attendre quelque conversion, afin que tous ensemble ne périssent.

27 *Et auront de par moy ceste alliance, Que j'osteray leurs péchez.* Combien qu'en la prophétie d'Isaïe que nous venons de veoir, sainct Paul eust touché en brief l'office du Messias, toutesfois afin d'advertir les Juifs que c'est qu'il faloit principalement espérer de luy, il a expresséement à mesme fin adjousté ces deux ou trois mots prins de Jérémie. Car au premier passage qui estoit d'Isaïe. on ne trouve rien approchant de ceci. Aussi ceci servoit à la confirmation du propos qu'il traitte. Ce qu'il avoit dit touchant la conversion du peuple, pouvoit sembler incroyable, veu la rébellion si obstinée comme on la voyoit. Il oste donc cest empeschement, en déclarant que la nouvelle alliance consiste en la rémission gratuite des péchez. Car on recueille des paroles du Prophète, que Dieu n'aura plus aucune accointance avec le peuple apostat, sinon entant qu'il leur pardonnera tant le crime de leur desloyauté et révoltement, que leurs autres forfaits.

28 *Ils sont certes ennemis quant à l'Evangile, à cause de vous : mais ils sont bien-aimez quant à l'élection, à cause des Pères.*

29 *Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.*

30 *Car comme vous avez aussi autre fois esté rebelles à Dieu, et maintenant vous avez obtenu miséricorde par la rébellion de ceux-ci :*

31 *Pareillement aussi maintenant ils ont esté rebelles par la miséricorde qui vous a esté faite : afin qu'ils obtienent aussi miséricorde.*

32 *Car Dieu a enclos tous en rébellion, afin qu'il feist miséricorde à tous.*

1) Ou, afin que par la miséricorde qui vous a esté faite, eux aussi obtienent miséricorde.

28 *Ennemis selon l'Evangile, etc.* Il monstre que ce qui estoit tout le pire és Juifs, ne doit pas faire que pourtant ils soyent en mespris et desdain aux Gentils. Le plus grand de tous les vices qu'ils eussent, c'estoit incrédulité. Or sainct Paul monstre que par la providence de Dieu, ils ont ainsi esté aveuglez pour quelque temps, afin que le chemin fust dressé à l'Evangile pour venir vers les Gentils : mais qu'au reste ils ne sont pas à jamais forclos de la grâce de Dieu. Il confesse donc que pour le présent ils sont estrangez de Dieu à l'occasion de l'Evangile, afin que par ce moyen le salut duquel au paravant ils avoyent esté ordonnez comme gardiens, parveinst aux Gentils : mais que toutesfois Dieu n'a point mis en oubli l'alliance qu'il a contractée avec leurs Pères, et par laquelle il a tesmoigné qu'en son conseil éternel il avoit embrassé de son amour ceste nation. Ce qu'il conferme par une fort belle sentence, disant que ceste grâce de la vocation de Dieu, ne peut estre anéantie. Car voylà qu'emportent ces mots, *Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.* Car il prend *les dons et la vocation*, selon la figure nommée Hypallage, pour le bénéfice de la vocation.

Et aussi il ne faut pas entendre ceci de toute vocation, mais de celle par laquelle Dieu a adopté en son alliance la postérité d'Abraham : veu que le propos estoit nomméement et spécialement d'icelle vocation : comme aussi un peu ci-devant par le mot *d'Election*, il entendoit le conseil secret de Dieu, par lequel les Juifs ont jadis esté discernez d'avec les Gentils. Car il faut entendre qu'il n'est point yci maintenant traitté de l'élection particulière d'un chacun, mais de l'adoption commune de tout ce peuple : laquelle en apparence externe pouvoit sembler pour un temps estre renversée, mais néantmoins n'estoit pas arrachée ou coupée par le pied, comme on dit. Pource que les Juifs estoyent décheus de leur degré, et du salut à eux promis, afin qu'il demeure tousjours quelque espérance qu'il y aura quelque résidu sauvé, S. Paul insiste sur ce que le conseil de Dieu, par lequel il luy a pleu une fois les élire pour son peuple péculier, demeure ferme et immuable. Si donc il ne se peut faire en sorte quelconque que le Seigneur viene à se desdire de ceste promesse qu'il a une fois establie avec Abraham, Je seray le Dieu de ta semence, Gen., XVII, 7 : il s'ensuit qu'il n'a point du tout destourné son affection du peuple des Juifs. Il n'oppose pas *l'Election* à *l'Evangile*, comme choses contraires l'une à l'autre : car ceux que Dieu a éleus, il les appelle : mais pource que soudainement et sans que le monde s'y attendist, l'Evangile avoit esté publié aux Gentils, à bon droict il fait comparaison de ceste grâce avec l'élection ancienne des Juifs, qui avoit esté manifestée tant de siècles auparavant. L'élection donc est nommée à cause de l'ancienneté, pource que Dieu laissant en arrière tout le reste du monde, s'estoit choisi un peuple. Il dit que c'est *à cause des Pères :* non pas qu'ils ayent eu en eux pourquoy Dieu les deust aimer, et les leurs : mais pource que d'iceux la grâce de Dieu estoit descoulée sur la postérité, suyvant la forme de la promesse, Ton Dieu, et de ta semence. Au reste, comment c'est que les *Gentils ont obtenu miséricorde par la rébellion des Juifs*, il a esté dit ci-dessus : asçavoir que Dieu estant courroucé contre les Juifs à cause de leur rébellion, a destourné son amour et affection vers les Gentils. Ce qui s'ensuit un peu après, qu'ils *ont esté rebelles par la miséricorde faite aux Gentils :* est un peu plus rude et estrange : et toutesfois n'emporte absurdité aucune, pour ce que S. Paul en parlant ainsi, ne veut pas exprimer la cause de cest aveuglement, mais entend seulement que ce que Dieu a transféré vers les Gentils, a esté osté aux Juifs. Or afin que les Gentils ne pensassent point avoir obtenu par le mérite de leur foy, ce que les Juifs avoyent perdu par leur incrédulité, il est yci fait mention de *Miséricorde* seulement. Ainsi donc, le sommaire de ceci est, Pource que Dieu a voulu faire miséricorde aux Gentils, que par ceste occasion les Juifs ont esté privez de la lumière de foy.

32 *Car Dieu a enclos tous en rébellion, afin qu'il feist miséricorde à tous.* Voyci une fort belle conclusion de tout le propos, par laquelle il monstre que ceux qui ont de leur costé quelque espérance de salut, n'ont point d'occasion de désespérer de celuy des autres. Car quoy qu'ils soyent maintenant, si est-ce qu'ils ont esté comme tous les autres. Si ce qu'ils sont sortis du gouffre d'incrédulité, leur est advenu par la seule miséricorde de Dieu, ils doyvent laisser lieu à icelle aussi bien envers les autres. Car il fait les Juifs pareils aux Gentils en la condamnation, afin que d'un costé et d'autre ils entendent que le chemin de salut n'est pas moins ouvert aux autres qu'à eux. Car il n'y a que la seule miséricorde de Dieu qui sauve. Or icelle se peut présenter aux uns et aux autres. Ainsi donc, ceste sentence est correspondante au tesmoignage d'Osée, qu'il a allégué ci-dessus, chap. IX, v. 25, J'appelleray mon peuple, celuy qui n'estoit point mon peuple. Au reste, il n'entend pas que Dieu aveugle tellement tous hommes, que leur incrédulité luy doyve estre imputée : mais qu'il a tellement dispensé les choses par sa providence, que tous fussent coulpables d'incrédulité, afin qu'il les teinst redevables à son jugement : et à celle fin que le salut dépendist de sa seule

bonté, sans qu'il fust mention aucune de mérite quelconque. Sainct Paul donc prétend yci à deux points : asçavoir, Qu'il n'y a chose en homme quelconque, pour mérite de laquelle il doyve estre préféré aux autres, sinon la pure grâce de Dieu : puis après, Que rien ne peut empescher Dieu en la dispensation de sa grâce, qu'il ne la donne gratuitement à ceux que bon luy semble. Il y a grand poids en ce mot de *Faire miséricorde*. Car il emporte que Dieu n'est obligé à personne : et que pourtant tous ceux qu'il sauve, c'est gratuitement : veu que tous hommes également sont perdus. Cependant ceux-là s'abusent et resvent par trop lourdement, qui recueillent de ce passage, que tous seront sauvez. Car S. Paul entend simplement, que tant les Juifs que les Gentils, n'obtienent salut d'ailleurs, que par la miséricorde de Dieu : et c'est afin qu'il ne laisse à aucun matière de se plaindre de Dieu. Vray est qu'il est bien certain que ceste miséricorde est ouverte indifféremment à tous : voire mais c'est à tous ceux qui la chercheront par foy.

33 *O profondeur des richesses*[1] *de la sapience et cognoissance de Dieu! qu ses jugemens sont incompréhensibles, et ses voyes impossibles à trouver!*

34 *Car qui est-ce qui a cognu la pensée du Seigneur? ou qui a esté son conseillier*[2]*?*

35 *Ou qui est-ce qui lui a donné premier, et il luy sera rendu?*

36 *Car de luy et par luy, et à luy sont toutes choses :* donc *à luy soit gloire éternellement. Amen.*

1) Ou, profondes richesses. 2) *Is.*, XL, 13. 1 *Cor.*, II, 16. *Sap.*, IX, 13.

33 *O profondeur des richesses de la sapience.* Yci premièrement l'Apostre entre en une exclamation soudaine, laquelle se conçoit volontiers és cœurs des fidèles par une simple et humble considération des œuvres de Dieu. Après cela, comme en passant il réprime et rabbat l'audace d'impiété, qui ha de coustume de murmurer, et se rebecquer à l'encontre des jugemens de Dieu. Quand donc nous oyons ce mot, O profondeur! on ne sçauroit suffisamment dire quel poids ceste admiration doit avoir pour rembarrer la témérité et outrecuidance de la chair. Car après avoir disputé et traitté de ceste matière par la Parole et l'Esprit du Seigneur, finalement se sentant vaincu et comme accablé de la hautesse et profondeur de ce secret, il ne peut faire autre chose que s'estonner et s'escrier, que ces richesses *de la sapience de Dieu* sont trop profondes, pour dire que nostre raison y puisse pénétrer et entrer jusques au dedans. Quand donc il adviendra que nous entrerons en propos touchant les conseils éternels de Dieu, ayons tousjours ceste bride-là pour retenir, et nostre entendement, et nostre langue, que quand nous en aurons parlé sobrement, et sans sortir hors les limites de la parole de Dieu, la conclusion de nos propos soit finalement d'estre ravis en admiration et estonnement. Car certes nous ne devons point avoir honte, si nous n'en sçavons pas plus que celuy qui ayant esté ravi jusques au troisième ciel avoit veu des mystères et secrets qu'il n'est licite à l'homme de dire, 2 Cor., XII, 4 : et toutesfois ne pouvoit en ceci trouver autre fin que de s'humilier ainsi. Quant à ce qu'aucuns veulent résoudre ainsi les mots de sainct Paul, O profondes richesses et sagesse, et cognoissance de Dieu! comme si ce mot *Profondeur* estoit mis pour une épithète commun des autres termes qui s'ensuyvent : et prenent Richesses pour Libéralité : ceste exposition me semble contrainte. Et pourtant je ne fay point de doute que sainct Paul ne vueille yci eslever et magnifier les profondes richesses de sagesse et cognoissance qui sont en Dieu. *Que ses jugemens sont incompréhensibles!* Par un redoublement qui est assez commun aux Hébrieux, il use de divers termes pour exprimer une mesme chose. Car

ayant parlé des *jugemens*, il adjouste *Les voyes*, prenant ce mot pour la manière de disposer, ou la façon de procéder, ou l'ordre de gouvernement. Or il poursuit encore son exclamation : en laquelle tant plus qu'il exalte la hautesse du secret de Dieu, d'autant plus il prétend de nous retirer et destourner de toute curiosité d'en enquérir et de le vouloir comprendre. Apprenons donc de n'enquérir point touchant le Seigneur, sinon autant qu'il en a révélé par les Escritures. Car autrement nous entrons en un labyrinthe, duquel nous ne trouverons pas aiséement moyen de nous démesler. Car il faut noter qu'il n'est point yci traitté de tous mystères de Dieu, mais de ceux lesquels tenant cachez par devers soy, il veut seulement que nous ayons en admiration et adorions.

34 *Car qui est-ce qui a cognu la pensée du Seigneur?* Yci il commence à réprimer l'audace des hommes, comme mettant la main sur eux pour les arrester, afin qu'ils ne jettent leurs murmures contre les jugemens de Dieu. Ce qu'il fait par deux moyens ou raisons. La première est, Que tous hommes sont du tout aveugles, quant à considérer de leur propre sens la prédestination de Dieu : et de disputer d'une chose incognue, on ne le peut faire que témérairement et de mauvaise sorte. L'autre est, Que nous ne pouvons avoir cause aucune de nous plaindre de Dieu, veu qu'il n'y a pas un de tous hommes qui se puisse vanter que Dieu luy doyve rien : mais au contraire, ils sont tous redevables à sa libéralité. Que ceci donc soit comme une barre, par laquelle un chacun de nous en son endroit avise d'arrester son entendement, afin qu'à enquérir de la prédestination il ne s'extravague hors des saincts oracles et escrits de Dieu, quand nous oyons qu'en ces choses l'homme ne peut non plus discerner, qu'un aveugle en ténèbres. Lequel mot toutesfois ne tend point à amoindrir ou troubler la certitude de la foy : veu aussi qu'elle ne procède pas de la vivacité et subtilité du sens humain, mais de la seule illumination du sainct Esprit, 1 Cor., II, v. 12, 16. Car aussi S. Paul mesme en un autre passage ayant testifié que tous les mystères de Dieu surmontent de beaucoup la capacité de nostre entendement, adjouste toutesfois incontinent après, que les fidèles cognoissent l'intention du Seigneur, pource qu'ils n'ont point receu un esprit de ce monde, mais l'Esprit qui leur a esté donné de Dieu, par lequel ils sont enseignez et certifiez de sa bonté, autrement incompréhensible. Parquoy, comme nous ne pouvons par nostre propre vertu et puissance parvenir à sonder les secrets de Dieu : ainsi par la grâce du S. Esprit nous sommes introduits en une cognoissance d'iceux claire et certaine. Or si ainsi est qu'il nous falle suyvre au pris que le S. Esprit allant devant, nous conduit : aussi à l'endroit qu'il s'arreste et nous laisse, là aussi il nous faut demeurer, et nous y tenir pied coy. Que si aucun affecte de plus cognoistre qu'iceluy n'a révélé, i sera accablé par la splendeur infinie de ceste lumière inaccessible. Au reste, il nous faut bien retenir la distinction que j'ay naguères amenée, entre le conseil secret de Dieu, et sa volonté manifestée en l'Escriture. Car combien que toute la doctrine de l'Escriture surmonte par sa hautesse tout l'entendement humain, si est-ce que l'entrée et intelligence d'icelle n'est point fermée aux fidèles, lesquels y procédans avec révérence et sobriété, suyvent la conduite du S. Esprit. Mais c'est autre chose du conseil secret de Dieu, à la profondeur et hautesse duquel on ne peut toucher, quelque inquisition qu'on face.

35 *Qui est-ce qui luy a donné premier.* C'est l'autre raison par laquelle la justice de Dieu est maintenue fort et ferme à l'encontre de toutes accusations et blasmes que les meschans desgorgent pour la diffamer. Car s'il n'y a homme qui par mérites le tiene redevable à soy, nul n'ha droict de se plaindre de ce qu'il ne reçoit de luy récompense. Car celuy qui veut contraindre un autre à luy bienfaire, il faut nécessairement qu'il allègue quelques plaisirs ou services, par lesquels il ait mérité cela envers l'autre. Les paroles donc de sainct Paul emportent ce sens, Dieu ne peut autrement estre accusé d'injustice, sinon qu'on vueille dire

qu'il ne rend pas à chacun ce qui luy appartient. Or c'est un poinct tout clair, qu'il ne retient à personne le sien, veu qu'il n'est redevable à homme quelconque. Car qui est celuy qui se puisse vanter de quelque œuvre par laquelle il ait mérité la grâce de Dieu? Voyci un passage bien digne d'estre observé, lequel nous enseigne qu'il n'est pas en nostre puissance d'induire Dieu par nos bienfaits à nous conférer salut : mais que luy nous prévient par sa bonté gratuite sans que nous ayons rien mérité. Car S. Paul ne touche pas yci seulement que c'est que les hommes ont accoustumé de faire, mais que c'est qu'ils peuvent en tout et partout. Et quand nous nous voudrons bien examiner, non-seulement nous trouverons que Dieu n'est point nostre detteur, mais aussi que nous sommes tous jusqu'à un redevables à son jugement : non-seulement que nous n'avons mérité aucune grâce de luy, mais aussi que nous sommes plus que dignes de la mort éternelle. Cependant ce n'est pas seulement pour le regard de la nature vicieuse et corrompue, que sainct Paul conclud que Dieu ne nous doit rien : mais mesme quand l'homme seroit demeuré en son entier et premier estat, il nie toutesfois qu'il puisse rien apporter devant Dieu pour acquérir sa grâce : pource que si tost qu'il commence d'estre, desjà le droict de création le rend tellement obligé à son Créateur, qu'il n'ha rien de son propre, ou qu'il puisse nommer sien. En vain donc nous nous efforcerons de luy oster son authorité et sa puissance, en sorte qu'il n'ait plus la liberté de disposer de ses créatures entièrement selon son bon plaisir : comme s'il y avoit quelques contes à faire entre luy et nous, et que nous peussions monstrer que comme il nous a donné, aussi a-il receu de nous.

36 *Car de luy et par luy.* C'est la confirmation de la sentence précédente. Car il monstre qu'il s'en faut beaucoup que nous nous puissions glorifier envers Dieu de quelque bien propre à nous, veu que nous avons esté par luy créez de rien : et que maintenant nostre estre consiste en luy : et de là conclud que c'est raison qu'à luy il soit rapporté, et à sa gloire. Car combien seroit-ce une chose desraisonnable, que les créatures lesquelles il a formées, et lesquelles il maintient, tendissent à autre fin qu'à exalter sa gloire? Là où nous avons traduit, *à luy*, je sçay bien qu'on pourroit aussi bien traduire En luy : car le mot Grec se prend quelque fois ainsi : mais c'est improprement. Or comme ainsi soit que la signification ordinaire et propre convient mieux au propos, il est meilleur de la retenir, que de recourir à une impropriété. Ainsi donc la substance de ceste sentence est, Que c'est faire une confusion et renverser tout l'ordre de nature, sinon que Dieu, qui est le commencement de toutes choses, luy-mesme aussi en soit la fin et le but. *Donc à luy soit gloire.* Il recueille maintenant hardiment et pour indubitable, comme estant bien prouvée, la proposition et maxime principale de tout le propos, asçavoir qu'au Seigneur sa gloire doit demeurer ferme et immuable d'un costé et d'autre. Car ceste sentence seroit froide et maigre à la prendre généralement : mais le poids d'icelle dépend de la circonstance du passage, que Dieu à bon droict s'attribue un empire souverain, et qu'en l'estat du genre humain et de tout le monde, il ne nous faut rien chercher hors sa gloire. Dont s'ensuit que toutes pensées qui tendent aucunement à déroguer à sa gloire, sont absurdes, hors de raison, voire mesme plenes de rage.

CHAPITRE XII.

1 *Je vous prie donc frères, par les miséricordes de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, sainct, plaisant à Dieu,* qui est *vostre raisonnable service.*

2 *Et ne vous conformez point à ce monde : mais soyez transformez par le*

renouvellement de vostre sens, pour esprouver quelle est la volonté de Dieu, bonne, et plaisante, et parfaite[1].

1) Ou, la bonne volonté de Dieu, plaisante, etc.

Après que sainct Paul a traitté les choses par lesquelles il faloit nécessairement commencer pour dresser le règne de Dieu, Asçavoir qu'en Dieu seul les hommes doyvent chercher justice, et en sa seule miséricorde attendre salut : qu'en Christ seul gist la perfection de tous biens, et en luy nous est journellement proposée : maintenant suyvant un très-bon ordre, il vient à former les mœurs. Et de faict, par ceste cognoissance de Dieu et de Christ, en laquelle consiste le salut, l'âme est, par manière de dire, régénérée en une vie céleste : mais par les sainctes exhortations et enseignemens ceste vie-là vient comme à estre réglée et ordonnée. Car en vain on travaillera à monstrer aux hommes le soin qu'ils doyvent mettre à bien conduire leur vie, si non que devant on leur ait monstré que la source de toute justice est en Dieu et en Christ : ce qui est les ressusciter des morts. Et c'est en cela que consiste la principale différence entre l'Evangile et la Philosophie. Car combien que les Philosophes traittent des mœurs bravement et d'une façon qui leur acquiert louange de subtilité d'esprit, si est-ce néantmoins que toute la beauté qui reluit en leurs enseignemens, est comme un beau bastiment et de grande apparence, lequel sera sans fondement : pource que laissans les principes ils proposent une doctrine imparfaite, ne plus ne moins que s'ils faisoyent un corps sans teste. Et la façon d'enseigner en la Papauté n'est pas guères autre. Car jà soit qu'en passant ils facent quelque mention de la foy de Christ, et de la grâce du sainct Esprit : toutesfois on voit tout clairement à l'œil, comment ils approchent beaucoup plus des Philosophes profanes, que de Christ et ses Apostres. Au reste, comme les Philosophes avant que d'establir loix touchant les mœurs, traittent du souverain bien, et vont chercher les sources des vertus, desquelles puis après ils puissent tirer, et par manière de dire, faire descouler les enseignemens particuliers concernans le devoir d'un chacun : ainsi en ce passage sainct Paul met un principe duquel descendent toutes œuvres de sainctteté : c'est asçavoir, Que nous avons esté rachetez par le Seigneur à ceste fin que nous consacrions à luy et nos personnes et tous nos membres. Mais il ne sera que bon que nous espluchions les mots l'un après l'autre.

1 *Je vous prie par les miséricordes de Dieu.* Nous sçavons comment les hommes dissolus et desbauchez ont accoustumé de prendre plaisir à tirer à une licence charnelle tout ce qui est proposé en l'Escriture touchant la bonté infinie de Dieu : au contraire aussi les hypocrites, comme si la grâce de Dieu esteignoit l'affection et soin de bien et sainctement vivre, et estoit une ouverture pour donner aux hommes plus grande hardiesse de pécher, d'une malignité obscurcissent en tant qu'en eux est, le cognoissance d'icelle. Or la protestation que S. Paul fait yci pour prier les Romains plus instamment, monstre que jusqu'à ce que les hommes entendent et ayent bien imprimé en leurs esprits combien ils sont tenus à la miséricorde de Dieu, jamais ils ne le servent d'une vraye affection, et ne sont jamais assez vivement incitez à le craindre et luy obéir. C'est assez aux Papistes pourveu qu'ils puissent en espovantant les hommes, tirer d'eux je ne sçay quelle façon d'obéissance contrainte. Mais S. Paul afin de nous faire adhérer à Dieu, non point par une crainte servile, mais d'une amour de justice franche, volontaire, et alaigre, nous attire par la douceur de la grâce en laquelle consiste nostre salut : et quant et quant nous reproche nostre ingratitude, sinon que ayans senti Dieu nous estre Père tant bénin et libéral, nous mettions aussi peine de nostre costé de nous dédier et consacrer du tout à luy. Et d'autant plus que S. Paul surmonte tous les autres en matière de magnifier et exalter la grâce de Dieu, tant plus aussi y a-il d'efficace en son parler,

quand il fait une telle exhortation. Car si la doctrine qu'il a mise ci-dessus ne peut embraser le cœur d'un homme en l'amour de Dieu, duquel il sent la bénignité si abondante envers soy, il faudra bien que ce soit un cœur plus dur que fer. Où sont donc maintenant ceux ausquels il semble que toutes exhortations à sainctété de vie n'ont plus lieu, si tost qu'on establit le salut des hommes en la seule grâce de Dieu : puis qu'il n'y a enseignemens, ordonnances, ne menaces qui soyent si propres à adresser et duire à l'obéissance de Dieu l'esprit du fidèle, qu'est une considération attentive, et vif sentiment de la bonté de Dieu envers soy? Au reste, on peut aussi veoir la douceur d'esprit qui a esté en l'Apostre, entant qu'il a mieux aimé procéder envers les fidèles par admonitions et prières amiables que par quelque façon de commandement rigoureux : pource qu'il sçavoit bien qu'envers ceux qui sont dociles il prouffiteroit plus par ce moyen. *Que vous offriez vos corps.* C'est donc yci le commencement pour nous addresser à cheminer droit en toutes bonnes œuvres, asçavoir que nous sçachions que nous sommes consacrez au Seigneur. Car de là il s'ensuit qu'il faut que nous cessions de vivre à nous-mesmes, afin de destiner à l'obéissance d'iceluy toutes les opérations de nostre vie. Ainsi donc, il y a yci deux choses à considérer : la première est, que nous sommes au Seigneur : la seconde, que pourtant il nous convient estre saincts : pource que ce seroit faire déshonneur à la majesté de Dieu, de luy offrir chose qui ne fust premièrement consacrée. Ce fondement estant mis, il s'ensuit quant et quant que sainctété nous doit estre en exercice continuel, tant que durera nostre vie : et que c'est comme une espèce de sacrilége si nous retombons en immondicité, pource que ce seroit profaner une chose sanctifiée. Au reste, l'Apostre observe yci partout grande propriété de mots. Premièrement il dit qu'il faut que nostre corps soit *offert en sacrifice à Dieu.* En quoy il donne à entendre que nous ne sommes plus à nous-mesmes, mais que nous sommes du tout entrez en la puissance de Dieu. Ce qui ne se peut faire autrement qu'en renonceant à nous-mesmes, voire mesme nous quittant totalement. Puis après par les épithètes qu'il adjouste, il déclare quel doit estre ce sacrifice. Car en l'appelant *Sacrifice vivant :* il signifie que nous sommes immolez au Seigneur à ceste condition, que nostre première vie estant mise à mort et anéantie en nous, nous ressuscitions en une vie nouvelle. Par le mot de *Sainct*, il touche ceste propriété requise en sacrifice, de laquelle nous avons parlé. Car lors l'hostie du sacrifice est agréable et approuvée, quand la sanctification a précédé. Le troisième épithète en partie nous admoneste que nostre vie est lors réglée comme il appartient, quand nous addressons et rapportons au plaisir de Dieu ceste immolation de nous-mesmes : d'autre part aussi il nous apporte une singulière consolation, entant qu'il monstre que Dieu ha nostre estude pour agréable et l'approuve, quand nous-nous addonnons à sainctété et innocence. Il appelle *Corps*, non pas seulement les os et la peau, mais toute ceste masse de nos personnes. Et il a expresséement usé de ce mot, afin de mieux signifier toutes les parties qui sont en nous, selon la figure nommée Synecdoche. Car les membres du corps sont instrumens par lesquels les hommes accomplissent et mettent en effet leurs opérations : autrement il requiert de nous une intégrité et pureté, non-seulement du corps, mais aussi de l'âme et de l'esprit, comme il est dit en la 1re aux Thessal., V, 23. Le mot Grec que nous avons traduit Offrir, signifie proprement Présenter ou Représenter. Or quand il commande que nous-nous offrions en sacrifice, vray est qu'en cela il y a une allusion aux sacrifices de la Loy donnée par Moyse, lesquels estoyent amenez devant l'autel comme en la présence de Dieu. Mais toutesfois il monstre avec un terme qui ha grâce, quelle promptitude nous devons apporter à recevoir attentivement ce qu'il plaist à Dieu nous commander, afin de le mettre en effet sans délay aucun. Dont nous recueillons que tous hommes, tant qu'il y en a qui ne se proposent point ce but de servir Dieu, ne

font que tracasser et se fourvoyer povrement. Nous avons aussi en ce passage quels sacrifices sainct Paul recommande à l'Eglise Chrestienne. Car en un sacrifice unique estans réconciliez à Dieu par Christ, nous sommes tous par la grâce d'iceluy faits sacrificateurs, et ce pour dédier à la gloire de Dieu, et nous, et tout ce que nous avons. De sacrifice d'expiation il n'en reste plus aucun à faire, et n'en peut-on dresser sans grand déshonneur de la croix de Christ. *Vostre raisonnable service.* Je pense que ces mots ont esté adjoustez pour mieux déclarer et confermer les choses précédentes : comme s'il eust dit, Si vous avez délibéré de servir Dieu, présentez-vous en sacrifice à luy. Car voylà la droite et légitime façon de servir Dieu, de laquelle ceux qui s'eslongnent, c'est à fausses enseignes qu'ils prétendent de le servir. Or si Dieu ne peut estre par nous servi ainsi qu'il appartient, sinon que nous compassions tous nos faits à la règle laquelle luy-mesme a prescrite : qu'on laisse et quitte là toutes façons de service de Dieu forgées par les hommes, lesquelles à bon droict il ha en abomination, veu qu'obéissance luy est plus agréable que tous les sacrifices que les hommes luy sçauroyent faire d'eux-mesmes, 1 Sam., XV, 22. Vray est que les hommes trouvent belles leurs inventions, et aussi (comme dit sainct Paul aux Colossiens, II, 23,) elles ont une monstre de vaine apparence de sagesse : mais nous oyons ce que le Juge céleste prononce à l'opposite par la bouche de sainct Paul. Car en nommant *Service raisonnable*, celuy qui est selon son commandement, toutes les choses que nous entreprenons outre la règle de sa Parole il les rejette comme folles, niaises, et plenes de témérité.

2 *Et ne vous conformez point à ce monde.* Comme ainsi soit que le mot de *Monde* ait plusieurs significations, il se prend yci pour le naturel et commun train ou façon de faire des hommes : ausquelles choses non sans cause il défend de nous conformer. Car puis que le monde est tout confit en mauvaistie, si nous voulons vrayement nous vestir de Christ, il nous convient despouiller tout ce que nous avons de l'homme. Et afin que ceste façon de parler ne fust douteuse, il l'expose par le contraire, en commandant que nous soyons *transformez par le renouvellement de nostre sens.* Car ces antithèses par lesquelles la chose est plus clairement exprimée, sont tout communes et ordinaires en l'Escriture. Or il nous faut yci noter songneusement quel renouvellement est requis de nous, asçavoir que ce n'est pas seulement un renouvellement de la chair, ainsi que les Sorbonistes prenent le mot de Chair, asçavoir pour la partie inférieure qui est en l'âme : mais aussi de l'entendement, qui est la partie la plus excellente en nous, et à laquelle les Philosophes attribuent la domination en l'homme. Car mesmes ils l'appellent d'un mot qui signifie Gouvernement et conduite de capitaine : et disent que la raison est comme une Roine tant sage. Mais sainct Paul renverse bien yci ce thrône orgueilleux qu'ils luy dressent, et la jette du haut en bas, voire mesme la réduit à néant, quand il dit qu'il faut que nous soyons renouvelez d'entendement. Car quoy que nous nous flattions, toutesfois ceste sentence de Christ demeure vraye, Qu'il faut que l'homme qui veut entrer au royaume de Dieu, renaisse entièrement : car aussi nous sommes du tout eslongnez de la justice de Dieu en nostre cœur, et en nostre entendement. *Afin qu'esprouviez quelle est.* Yci nous avons la fin pour laquelle il a esté dit qu'il nous convient estre revestus d'un entendement nouveau : c'est asçavoir, afin que renonçans à toutes conceptions et désirs procédans tant de nous que des autres, nous regardions sans cesse à la seule vocation de Dieu, de laquelle l'intelligence est la vraye sagesse. Or s'il est nécessaire que nostre entendement soit renouvelé, à ce que nous puissions esprouver quelle est la volonté de Dieu, il appert par là combien il est contraire à Dieu. Les épithètes qui sont yci adjoustez, tendent à la louange de la volonté de Dieu, afin qu'en plus grande alaigreté de cœur nous-nous efforcions de nous conformer à icelle. Et de faict pour réprimer et rembarrer nostre obstination et fière opiniastreté, il est du tout

nécessaire que la louange de justice et perfection soit entièrement attribuée à la volonté de Dieu, sans en rien donner ailleurs. Le monde se fait à croire que les œuvres qu'il a forgées à son plaisir, sont bonnes : Sainct Paul au contraire crie haut et clair, que c'est par les commandemens de Dieu qu'il nous faut faire l'examen pour sçavoir ce qui est bon et droict. Le monde s'applaudit et se mignarde en ses inventions : mais S. Paul afferme que rien ne plaist à Dieu, sinon ce qu'il a commandé. Le monde, pour trouver perfection, laisse la parole de Dieu, et s'en va chercher des inventions nouvelles : mais S. Paul establissant en la volonté de Dieu toute perfection, monstre que quiconque passe ces bornes, s'abuse de fausses imaginations.

3 *Or par la grâce qui m'est donnée, je di à chacun d'entre vous, que nul ne présume de sçavoir outre ce qu'il faut sçavoir : mais qu'il soit sage à sobriété comme Dieu a departi à chacun la mesure de foy*[1].

1) 1 *Cor.*, XII, 11. *Ephés.*, IV, 7.

3 *Or par la grâce.* Il y a en sainct Paul mot à mot, Car je di par la grâce, etc., comme si c'estoit pour rendre raison : et si nous le prenons ainsi, ceste sentence s'entretiendra assez bien avec la précédente. Car pource qu'il avoit dit qu'il faloit que toute nostre estude fust employée à chercher la volonté de Dieu, le propos requéroit que par mesme moyen il nous destournast de vaine curiosité. Toutesfois, pource que souvent le mot *Car*, est superflu en sainct Paul, on pourroit prendre ceci comme estant couché en simple affirmation. Car mesme en ceste sorte le sens ne laissera point de fort bien couler. Or avant que commander, il fait mention de l'authorité qui luy est donnée, afin qu'ils escoutent sa voix, ne plus ne moins comme si c'estoit Dieu mesme qui parlast en personne. Car les mots desquels il use, emportent autant comme s'il disoit, Je ne parle pas de moy-mesme, mais estant ambassadeur de Dieu, je vous apporte ce qu'il m'a enjoint d'annoncer. Comme il a desjà fait au paravant, il appelle yci son office d'Apostre *Grâce*, afin de magnifier en iceluy la bonté de Dieu, et quant et quant donner à entendre qu'il ne s'est point ingéré ou avancé par témérité : mais qu'il a esté constitué en l'office par vocation de Dieu. Ainsi donc, usant de ceste préface pour se donner authorité, il astreint aussi les Romains à ceste nécessité d'obéir, sinon qu'ils vueillent mespriser Dieu en la personne de son Ministre. Après cela s'ensuit le commandement, par lequel il nous retire de tout désir d'enquérir les choses qui ne peuvent apporter que tormens à nos esprits, et point d'édification : et défend qu'aucun ne s'attribue point plus que sa capacité et vocation ne porte : et quant et quant nous admoneste de penser et méditer les choses seulement qui nous pourront rendre humbles et modestes. Car j'aime mieux prendre ainsi ce propos, que comme Erasme l'a traduit, Que personne ne présume de soy par fiereté : pource que ce sens-là est un peu trop eslongné des mots de S. Paul, et l'autre convient mieux au fil du propos. Ces mots, *Outre ce qu'il faut sçavoir*, déclarent que c'est qu'il a voulu entendre par le mot précédent : c'est que nous passons la mesure de sçavoir, quand nous nous travaillons après des choses desquelles nous ne nous devions point soucier. Mais *Sentir à sobriété*, c'est employer son estude à entendre les choses que nous cognoissons estre propres pour nous duire et ranger à modestie. *Comme Dieu en a departi à un chacun.* Il y a en sainct Paul mot à mot, A un chacun comme Dieu a departi : mais c'est une figure qu'on appelle Anastrophe, c'est-à-dire, une transposition de mots, en lieu de dire, Comme Dieu a departi à un chacun. Or en ceci est exprimé le moyen de ceste sobriété de sçavoir, de laquelle il parle. Car d'autant que la distribution des grâces est diverse, la droite mesure de sçavoir que chacun en son esgard se

doit proposer, est de se tenir au dedans de la grâce de foy que le Seigneur luy a conférée et ne passer point plus avant. L'affectation donc et curiosité de sçavoir superflue, ne consiste pas seulement à l'endroit des choses superflues, et desquelles la cognoissance est inutile : mais aussi en celles desquelles autrement l'intelligence est proufitable, quand nous ne regardons pas jusques où s'estend le don que nous avons receu, mais par témérité et audace outrepassons la mesure d'intelligence que Dieu nous a donnée : laquelle importunité et présomption Dieu ne laisse point demeurer impunie. Car on voit le plus souvent en quelles resveries s'entortillent ceux qui par folle ambition s'eslèvent outre les limites que Dieu leur avoit establis. Le sommaire, ou la substance du propos est, Que cela est une partie de nostre sacrifice raisonnable, quand chacun apporte un esprit doux et docile, pour se laisser conduire et gouverner à Dieu comme il luy plaira. Au reste, comme ainsi soit qu'en opposant la foy au jugement humain, il nous destourne de nos inventions, il adjouste quant et quant expresséement *La mesure*, afin que les fidèles s'entretienent avec humilité, mesme en leur défaut : se contentans de la portion de grâce qu'ils ont receue.

4 *Car comme nous avons plusieurs membres en un corps, et tous les membres n'ont une mesme opération,*

5 *Ainsi,* nous qui sommes *plusieurs, sommes un corps en Christ, et chacun sommes membres l'un de l'autre :*

6 *Mais toutesfois ayans*[1] *dons différens*[2], *selon la grâce qui nous est donnée, ou prophétie,* prophétisons *selon la proportion de foy :*

7 *Ou ministère,* soyons *en administration : ou celuy qui enseigne, en doctrine*[3] *:*

8 *Et qui exhorte, en exhortation*[4] *: qui distribue,* le face *en simplicité : qui préside,* le face *songneusement : qui fait miséricorde* le face *joyeusement*[5].

1) Ou, Or comme ainsi soit que nous ayons dons. 2) 1 *Pierre*, IV, 10. 3) Ou, *qu'il donne* enseignement.
4) Ou, exhorte celuy qui. 5) 2 *Cor.*, IX, 7.

4 *Car comme nous avons.* Ce qu'il avoit dit qu'un chacun doit limiter son sçavoir selon la mesure de sa foy, il le conferme maintenant par la vocation de tous fidèles. Car nous sommes appelez à ceste condition, que nous venions à estre unis comme en un corps : considéré que Christ a ordonné une telle société et conjonction entre tous ses fidèles, qu'il y a entre les membres du corps humain : et pource que les hommes ne pouvoyent d'eux-mesmes s'assembler en une si grande union, luy-mesme a esté fait le lien de ceste conjonction. Pource donc que la convenance qu'on voit au corps humain, doit aussi estre semblable en la compagnie des fidèles, il prend de là une similitude pour prouver combien il est nécessaire que chacun en son endroit sçache que c'est que porte sa nature, sa capacité et sa vocation. Or comme ainsi soit que ceste similitude se rapporte à diverses considérations : quant au présent propos il la faut principalement ainsi appliquer, Que comme les membres d'un corps ont leurs facultez et propriétez distinctes, et toutes choses distinctes, et n'y a membre, ou qui ait toutes facultez ou opérations ensemble, ou qui tire à soy et usurpe l'office des autres : ainsi aussi Dieu nous a dispensé divers dons, et par ceste distinction a establi l'ordre qu'il vouloit estre observé entre nous : c'est que chacun se gouverne et modère selon la mesure de sa faculté, et ne s'ingère d'entreprendre ce qui s'adresse à autre : et qu'un ne désire point d'avoir tout ensemble, mais que se contentant de sa condition, il ne luy face point mal de se déporter d'usurper ce qui est de l'office des autres. Toutesfois, touchant ainsi en termes exprès la communion qui est entre nous, il donne aussi à entendre quant et quant, quel soin et affection un chacun doit avoir de confé-

rer pour le bien commun de tout le corps de l'Eglise, toutes les grâces qu'il ha.

6 *Mais toutesfois ayans dons différens.* Sainct Paul yci maintenant ne nous presche pas simplement d'entretenir entre nous une amour fraternelle : mais nous recommande modestie, qui est une vertu, laquelle, quand nous l'aurons, elle sera pour bien modérer et compasser toute nostre vie. Chacun désireroit volontiers d'estre si bien fourni de tout, qu'il n'eust aucun besoin d'aide des frères : mais c'est en cela que consiste le lien de communication mutuelle, quand il n'y en a pas un qui puisse suffire à soy-mesme, mais que tous sont contraints d'emprunter les uns des autres. Je confesse donc que la société et compagnie des fidèles ne peut autrement consister, sinon que chacun se contentant de sa mesure, départisse aux frères les dons qu'il a receus, et souffre aussi d'estre mutuellement aidé des dons qu'ont les autres. Mais sainct Paul a principalement voulu yci réprimer cest orgueil qu'il sçavoit estre naturellement enraciné és hommes : et afin que chacun ne se fasche de n'avoir pas tous les dons qu'il voit és autres, il nous admoneste que ce n'est point une chose qui se face sans un trèsbon conseil de Dieu, de ce que les grâces sont ainsi distribuées, à chacun sa portion : d'autant qu'il est expédient pour le bien commun et la conservation de tout le corps, que nul n'ait une telle plénitude et si parfait accomplissement de tous dons, qu'il puisse mespriser ses frères sans en avoir à souffrir. Nous avons donc yci le principal but auquel tend l'Apostre, Asçavoir que toutes choses ne convienent pas à tous, mais que les dons de Dieu sont tellement distribuez, que chacun en ha sa portion certaine et limitée : et qu'il faut que chacun en son endroit soit tellement songneux de conférer à l'édification de l'Eglise, les dons qu'il a receus, que nul ne prene la charge d'autruy, laissant la sienne. Car en cest ordre tant beau, et comme proportion si convenable, consiste la conservation de l'estat de l'Eglise, asçavoir, quand chacun de son costé confère tellement en commun ce qu'il a receu du Seigneur, qu'il n'empesche point les autres. Quiconque trouble cest ordre, cestuy-là fait la guerre à Dieu, par l'ordonnance duquel il a ainsi esté estabili. Car la différence et diversité de dons n'a point esté mise par la volonté et disposition des hommes, mais c'est d'autant qu'il a pleu au Seigneur de dispenser en ceste manière sa grâce. *Soit prophétie.* Maintenant mettant en avant pour exemple quelques espèces, il monstre comment chacun se doit du tout employer à faire valoir et proufiter la grâce qu'il a receue, ne plus ne moins que les gendarmes avisent à tenir bon chacun en sa place. Car aussi, tous dons ont chacun quelque but proposé auquel ils tendent : et duquel se destourner aucunement, c'est desjà profaner le don, et en abuser. Quant à ce que la sentence est un peu emmeslée, nous la pourrons mettre par ordre ainsi, en faisant commencer la conclusion en cest endroit : Celuy donc qui ha Prophétie qu'il la compasse à la proportion de foy : qui ha ministère, qu'il en use à administrer : qui ha doctrine, qu'il en use à enseigner, etc. Ceux qui viseront ainsi au but, se tiendront comme il faut au dedans de leurs limites, sans passer outre. Au reste, on prend ce passage en diverses sortes. Car aucuns prenent *Prophétie* pour ce don de prédire les choses à-venir, lequel environ les commencemens de l'Evangile on a veu fleurir et avoir lieu en l'Eglise : comme aussi le Seigneur a voulu lors par tous moyens magnifier et exalter la majesté et excellence de son règne : et ceux-là pensent que ce qui s'ensuit, *Selon la proportion de foy*, se doit rapporter à chacun des membres qui s'ensuyvent en ce propos. Mais quant à moy, j'aime mieux suyvre ceux qui estendent ce mot plus avant, à un don spécial de révélation, asçavoir quand un homme aura dextérité et doctrine à faire office d'expositeur en déclarant et donnant bien à entendre la volonté de Dieu. Ainsi aujourd'huy en l'Eglise Chrestienne, depuis que Christ et son Evangile ont fait la conclusion de toutes les prophéties anciennes, et de tous les oracles de Dieu, Prophétie n'est quasi autre chose qu'une droite intelligence de l'Escriture, et une dextérité

singulière de la bien expliquer. Car aussi sainct Paul l'a mis ailleurs en ce sens, quand il disoit, Je veux bien que vous tous parliez langages estranges : mais encore plusque vous prophétiziez : 1 Cor., XIV, 5. Nous cognoissons en partie, et prophétizons en partie, 1 Cor., XIII, 9, Et de faict, il n'appert point que S. Paul ait voulu yci réciter seulement ces grâces admirables, par lesquelles Christ a au commencement enrichi et comme fait triompher son Evangile : mais plustost, au contraire, nous voyons qu'yci sont récitées seulement les grâces ordinaires, et qui demeurent tousjours en l'Eglise. Aussi il ne me semble pas qu'il y ait grand'fermeté en la raison qu'on amène au contraire, asçavoir qu'en vain l'Apostre eust dit ceci à ceux, lesquels parlans par l'Esprit de Dieu ne pouvoyent pas dire Christ estre exécrable, 1 Cor., XII, 3. Car comme ainsi soit qu'il tesmoigne ailleurs, 1 Cor., XIV, 32, et 30, que l'esprit d'un prophète est sujet aux Prophètes : et commande que celuy qui parloit auparavant, se taise s'il est révélé à un autre qui est assis : par semblable raison il peut bien yci admonester ceux qui prophétizent en l'Eglise, de conformer leurs prophéties à la règle de la foy, afin qu'aucunement ils ne se desvoyent du droit but. Par le mot de *Foy*, il entend les premiers fondemens et principales maximes de la religion, ausquelles toute doctrine qui sera trouvée n'estre pas accordante, sera par ce moyen réprouvée et déclarée fausse. Il n'y a pas tant de difficulté és autres membres qui s'ensuyvent. Celuy (dit-il) qui est ordonné ministre, face sa charge *en administration*, et considère qu'il n'a point esté appelé à ce degré pour soy, mais pour les autres. Comme s'il disoit, Qu'il s'acquitte de sa charge en administrant vrayement, afin qu'il se monstre tel que son nom emporte. Comme incontinent après sous le mot de *Doctrine*, il recommande aux Docteurs une édification solide, en ce sens, Que celuy qui ha le don de doctrine, sçache que la fin d'icelle est, que l'Eglise ait une instruction vraye : et qu'il ne regarde à autre chose, sinon de faire par sa doctrine que l'Eglise proufite, et soit mieux enseignée. Car celuy-là est Docteur qui instruit et endoctrine l'Eglise par la Parole de vérité. Que celuy qui ha la grâce et le don *d'exhorter*, se propose ceste fin d'exhorter avec efficace. Au reste, vray est que ces offices ont grande affinité, voire mesme conjonction ensemble : mais toutesfois ils ne laissent pas d'estre divers et différens. Il est certain que nul ne peut exhorter sinon avec doctrine : il ne s'ensuit pas toutesfois que celuy qui ha le don d'enseigner, ait pourtant la grâce d'exhorter aussi. Semblablement nul ne prophétize, ou enseigne, ou exhorte, que quant et quant il n'administre : mais il suffit que nous gardions la distinction telle que nous la voyons és dons de Dieu, et la cognoissons estre convenable à l'ordre de l'Eglise.

8 *Qui distribue, le face en simplicité.* Par ces derniers membres nous voyons apertement, qu'yci nous est monstré quel est l'usage légitime des dons de Dieu. Par ceux qui *distribuent*, il entend yci non pas les gens qui font aumosne de leur propre bien : mais les Diacres qui sont députez pour départir les biens qui appartienent au public de l'Eglise. Et par ceux *qui font miséricorde*, il entend les vefves et autres ministres, lesquels selon la coustume de l'Eglise ancienne estoyent commis pour avoir soin des povres et les penser. Car ce sont deux diverses charges, de pourvoir aux nécessitez des povres en leur fournissant argent, et de s'employer à les penser et traitter. Au reste, il attribue aux premiers *simplicité*, par laquelle sans fraude et sans acception de personnes ils distribuent fidèlement ce qui leur est mis entre mains : et quant aux autres, il veut qu'ils facent *joyeusement* le service qu'ils feront selon leur charge : de peur que s'ils y procèdent avec chagrin ou quelque contenance desdaigneuse, cela ne face perdre toute grâce à leur service, comme souvent il en advient. Car comme il n'y a rien qui console et soulage plus la personne malade, ou affligée en quelque autre sorte, que quand elle voit que d'un cœur alaigre et avec une promptitude de courage on s'employe à le secourir : ainsi s'il apperçoit une tristesse en la face de ceux qui luy

assistent, il interprétera cela comme un mespris et desdain de sa personne. Quant à ceux *qui président*, combien qu'il nomme ainsi proprement ceux qui estoyent députez pour le gouvernement de l'Eglise, (or c'estoyent[1] ces Anciens lesquels en chacune Eglise avoyent superintendance sur le reste du peuple quant à ce qui concernoit les mœurs, et faisoyent les admonitions pour la conservation de la discipline et correction des vices) toutesfois ce qu'il dit d'iceux, se peut aussi estendre universellement à toutes espèces de prééminence ou gouvernement. Car il n'est pas requis un petit soin en ceux qui doyvent pourvoir au repos de tous les autres, ne petite diligence en ceux qui doyvent jour et nuit faire le guet pour la conservation de l'estat commun. Combien que la condition de ce temps-là monstre assez que sainct Paul ne parle pas généralement de tous ceux qui président en quelque sorte, et ont quelque prééminence (car il n'y avoit point lors de magistrats fidèles) mais des Anciens qui estoyent ordonnez pour veiller à la correction des mœurs.

1) Voyez *l'Institution*, chapitre VIII, section 42.

9 *La charité* soit *sans feintise :* soyez *détestans le mal*, *vous adjoignans au bien.*
10 *Enclins par charité fraternelle à aimer l'un l'autre : prévenans l'un l'autre par honneur*[1] *:*
11 *Non paresseux à faire service : servans d'esprit : servans au temps*[2] *:*
12 *Joyeux en espérance : patiens en tribulation : persévérans en oraison*[3] :
13 *Communiquans aux nécessitez des saincts*[4] *: poursuyvans hospitalité*[5].

1) *Eph.*, IV, 32. *Héb.*, XIII, 1. 1 *Pierre*, I, 22, *et* II, 17. 2) Ou, au Seigneur. 3) *Luc*, XVIII, 1. 4) 1 *Cor.*, XVI, 1. 5) *Héb.*, XIII, 2.

9 *La charité* soit *sans feintise.* Voulant maintenant mettre les enseignemens qui concernent les devoirs des particuliers, comme il a n'aguères parlé de celuy de ceux qui ont quelque charge publique : il commence bien proprement par charité, qui est le lien de perfection. Or quant à icelle, il fait une remonstrance qui estoit fort nécessaire, asçavoir qu'il faut que charité procède d'une pure syncérité et affection nayfve, toute feintise et simulation mise bas. Car on ne pourroit pas facilement dire, combien quasi tous hommes sont subtils à contrefaire charité, laquelle ils n'ont point à la vérité. Car en cela ils ne mentent pas seulement aux autres : mais ils se trompent aussi eux-mesmes, en se faisant à croire qu'ils font assez bien leur devoir à aimer ceux desquels non-seulement ils ne tienent conte, mais aussi les rejettent à la vérité. A ceste cause sainct Paul prononce yci que ce n'est point charité autrement, sinon qu'elle soit despouillée de toute feintise. Or un chacun peut facilement estre tesmoin à soy-mesme, asçavoir-mon s'il n'a point quelque cachette au dedans de son cœur, laquelle soit répugnante à charité. Ces mots *Bien* et *Mal* qui s'ensuyvent incontinent au reste, ne se prenent pas en la signification générale : mais l'Apostre a mis *Mal*, pour une perversité malicieuse par laquelle on porte dommage aux autres : et *Bien*, pour une bénignité et débonnaireté à leur assister. Et c'est une antithèse assez commune en l'Escriture, quand on défend premièrement les vices, et puis on recommande les vertus contraires. Au reste, il y a yci un mot Grec, en la translation duquel je n'ay suyvi n'Erasme ne l'ancien Translateur Latin, qui l'ont traduit, Hayssans : car selon mon jugement sainct Paul a voulu exprimer quelque chose d'avantage. Et le mot de *Détester*, que j'ay prins, a une véhémence qui respond mieux aux membres opposites, où il commande non-seulement de nous addonner à bien faire aux autres, mais aussi de tenir bon en cest exercice, et d'y estre fermes, voire comme collez : car aussi le mot Grec signifie cela.

10 *Enclins par charité fraternelle*, *etc.* Il ne peut trouver termes assez suffisans à son gré pour exprimer l'ardeur de ceste dilection, de laquelle nous nous devons aimer mutuellement l'un l'autre. Car il l'appelle Fraternelle, et nomme l'affection d'icelle d'un mot grec, *Storgé*, qui signifie ceste affection nayfve et inclination naturelle que les parens ont à s'entr'aimer. Et de faict, il faut que l'amour duquel nous aimons les enfans de Dieu, soit tel. Pour ce faire, il adjouste un commandement fort nécessaire pour entretenir la bonne grâce et amitié des uns aux autres, que chacun de son pouvoir porte honneur aux frères. Car il n'y a poison plus propre pour rompre amitié et envenimer les cœurs, que quand quelqu'un pense qu'on le mesprise. Au reste, si on veut par le mot de *Honneur*, entendre toute espèce d'humanité, je n'y contredi pas fort: toutesfois l'autre première interprétation me revient plus. Pource que comme il n'y a rien plus contraire à concorde fraternelle, que le tort qu'on tient aux autres procédant de fiereté, asçavoir quand chacun s'eslève mesprisant les autres: ainsi c'est un souverain moyen pour nourrir et entretenir amour, que modestie, laquelle fait que chacun porte honneur aux autres.

11 *Non paresseux à faire service*, *etc.* Ce commandement nous est donné, non-seulement pource qu'il faut que la vie Chrestienne consiste en prattique continuelle, mais pource que souvent il nous convient mettre en arrière nostre proufit particulier, pour nous employer envers nos frères: voire encore n'adviendra-il pas tousjours que ce soyent gens de bien et qui le méritent, mais souventesfois ce sera envers gens qui en sont du tout indignes et ingrats jusques au bout. Brief, pource qu'en plusieurs endroits qui concernent nostre devoir, il faut que nous nous oublions nous-mesmes: si nous ne nous solicitons, et travaillons diligemment à nous desvelopper de toute nonchalance, jamais nous ne pourrons estre vrayement à délivre pour obéir à Christ, et le servir avec promptitude. Ce qui s'ensuit après, *Fervens d'Esprit:* exprime comment c'est que nous pourrons obtenir l'autre poinct précédent. Car la chair est tousjours lasche, et tire en arrière comme un vieil asne, et pourtant elle ha besoin d'estre piquée et aiguillonnée. Or il n'y a que l'ardeur de l'esprit seulement qui puisse corriger nostre paresse. Le soin donc de bien faire à nos prochains requiert un zèle que l'Esprit de Dieu ait allumé en nos cœurs. Pourquoy est-ce donc, dira quelqu'un, que sainct Paul nous exhorte à ceste ardeur? Je respon, Combien que ce soit un don de Dieu, que toutesfois ceci est enjoint aux fidèles, afin qu'ils se resveillent à bon escient, et se desveloppent de toute paresse, pour recevoir en eux ce feu que Dieu allume: comme le plus souvent il advient que nous estouffons par nostre nonchalance, et esteignons les bons mouvemens de l'Esprit, lesquels Dieu nous adresse. A cela mesme aussi se rapporte le troisième poinct qui s'ensuyt: *Que nous servions au temps.* Car pource que le cours de nostre vie est bref, l'opportunité et occasion de bien faire s'escoule incontinent: et d'autant plus faut-il que nous nous hastions alaigrement de faire nostre devoir. Suyvant cela S. Paul en un autre passage nous advertit de racheter le temps, pource que les jours sont mauvais. Ephés., V, v. 16. Ces mots pourroyent aussi avoir un autre sens, asçavoir, Que nous sçachions nous accommoder au temps: ce qui sert beaucoup souventesfois: comme au contraire, à faute de le sçavoir faire, plusieurs bonnes choses demeurent en arrière. Mais il me semble que sainct Paul commandant de servir au temps, met ce mot-là à l'opposite de Paresse et nonchalance. Au reste, pource qu'en plusieurs anciens exemplaires Grecs, il y a, Servans au Seigneur: je n'ose pas entièrement rejetter ceste lecture-là, combien que de prime face elle pourroit sembler estre hors de propos. Et si nous la voulons suyvre, je ne doute point que S. Paul, pour donner toujours meilleur courage aux fidèles, n'ait voulu rapporter au service de Dieu toute l'humanité dont on use envers les frères, et tout ce qui sert à entretenir charité.

12 *Joyeux en espérance.* Ces trois points aussi sont conjoints l'un à l'autre,

et semblent aucunement dépendre de l'autre précédent, Servans au temps. Car cestuy-là s'accommode fort bien au temps, et employe l'occasion à suyvre sa course courageusement, lequel constitue sa joye en l'espérance de la vie à venir, et soustient patiemment les tribulations. Mais comment qu'il en soit (car aussi cela n'emporte pas beaucoup, ou de les conjoindre avec le précédent, ou de les séparer) il nous défend premièrement de nous arrester és biens présens, et de mettre nostre joye en la terre et és choses terriennes, comme si nostre félicité nous estoit là assignée : et au contraire nous commande d'eslever nos esprits au ciel, afin que nous jouissions d'une joye ferme et parfaite. Si nous constituons nostre joye en l'espérance de la vie à venir, et la tenons là comme enclose, cela nous engendrera patience en adversité : d'autant qu'il n'y aura sentiment de douleur qui ait le pouvoir d'anéantir une telle joye. Ainsi donc ces deux choses s'entretienent ensemble, et sont liées l'une à l'autre, asçavoir la joye procédante d'espérance, et patience en adversité. Car jamais homme ne se rangera paisiblement et d'un esprit posé, à porter la croix, sinon qu'il ait apprins de chercher sa félicité hors du monde, afin d'addoucir l'amertume, et alléger la pesanteur de la croix par la consolation d'espérance. Or pource que l'un et l'autre surmonte de beaucoup nos forces, il est besoin de s'inciter à oraison, et prier Dieu incessamment qu'il ne permette point que nos cœurs devienent lasches, et retombent à ceste terre, ou s'anéantissent par les adversitez. Au reste, sainct Paul ne nous incite pas seulement à prières, mais requiert nomméement persévérance : pource que nous avons une guerre continuelle, et tous les jours se lèvent de divers assauts, que les plus forts mesmes ne seroyent pas suffisans à soustenir, sinon que par chacun jour ils recouvrassent forces nouvelles. Mais à ce que nous ne venions point à nous lasser et descourager, le souverain remède est la continuation en prières.

13 *Communiquans aux nécessitez des Saincts, etc.* Il revient aux œuvres appartenantes à charité, desquelles la principale est de bien faire à ceux desquels nous attendons le moins de récompense. Pour autant donc qu'il advient communéement qu'on tient le moins de conte de ceux qui sont les plus pressez de povreté, et ont besoin d'aide (pource que nous estimons que ce seroit chose perdue de l'assistance que nous leur ferions) Dieu nous recommande ceux-là singulièrement et spécialement. Car lors nous monstrons avoir une vraye charité, quand nous assistons aux frères nécessiteux, non pour autre regard que d'exercer charité. Or une partie d'icelle charité, voire et qui n'est pas la plus petite, consiste en *Hospitalité*, c'est-à-dire en ceste amitié, humanité, et libéralité, qu'on monstre à l'endroit des estrangers, pource que ceux-là sont despourveus plus que tous autres, d'autant qu'ils sont loin de gens de leur cognoissance : pour ceste cause il nous la recommande nomméement. Nous voyons donc, que tant plus que les hommes communéement ne tienent conte de quelqu'un, d'autant plus nous doit-il estre en plus grande recommandation, et en devons avoir soin d'avantage. Notons aussi la propriété de parler en ce qu'il dit, qu'il faut *communiquer aux nécessitez*, signifiant par cela qu'il nous convient subvenir à la nécessité des frères, d'une telle affection comme si nous donnions secours à nous-mesmes. Mais il commande spécialement d'aider *aux Saincts*. Car jà soit que nostre charité se doyve estendre universellement à tout le genre humain, toutesfois elle doit embrasser d'une affection singulière et spéciale les domestiques de la foy, lesquels nous sont conjoints d'un lien plus estroit.

14 *Bénissez ceux qui vous persécutent : bénissez-les*, (di-je) *et ne les maudissez point*[1].

1) *Matth.*, V, 44. 1 *Pierre*, III, 9.

15 *Resjouissez-vous avec ceux qui s'esjouissent, et pleurez avec ceux qui pleurent :*
16 *Ayans un mesme sentiment entre vous : n'affectans point choses hautes, mais vous accommodans aux basses*[1]. *Ne soyez point sages en vous-mesmes*[2].

1) *Rom.*, XV, 1. 2) *Prov.*, III, 7. *Is.*, V, 21.

14 *Bénissez.* Il faut que les Lecteurs soyent pour une fois advertis, de ne chercher point trop scrupuleusement certain ordre en chacun de ces commandemens, ainsi qu'ils sont yci l'un après l'autre. Mais de se contenter d'avoir yci de briefs enseignemens comme semez, qui seront pour les duire à toutes choses appartenantes à saincteté de vie : et iceux tirez de ce principe que l'Apostre a mis au commencement de ce chapitre. Il touchera tantost le commandement de ne rendre point injure pour injure, outrage pour outrage : mais yci il requiert une chose qui est encore plus difficile, asçavoir que nous ne désirions aucun mal à nos ennemis, mais que nous leur souhaittions toute prospérité, et en requérions Dieu, quoy qu'ils nous tormentent et traittent inhumainement. Et d'autant plus qu'il est difficile d'observer et retenir une telle douceur, tant plus nous faut-il travailler après. Car le Seigneur ne commande rien en quoy il ne requiert nostre obéissance. Et en cela il n'y a excuse qui soit recevable, si nous sommes vuides de ce sentiment et de ceste affection, par laquelle le Seigneur a voulu que nous fussions différens des iniques et enfans de ce monde. La chose est difficile, je le confesse, et du tout contraire à la nature de l'homme. Mais il n'y a rien si difficile qu'on n'en viene à bout par la vertu de Dieu, laquelle jamais ne nous défaudra, moyennant que nous ne soyons point paresseux de la requérir et invoquer. Et combien qu'à grand'peine en trouverions-nous un qui ait si bien proufité en la Loy du Seigneur, que d'accomplir ce commandement, si est-ce toutesfois que nul ne se peut renommer enfant de Dieu, ou se glorifier du nom de Chrestien, sinon qu'il soit en partie revestu de ce courage, et bataille tous les jours pour repousser l'affection contraire. J'ay dit que cela est plus difficile que non pas se déporter de poursuyvre la vengence quand on nous a offensez. Car aucuns, combien qu'ils s'abstienent de mettre la main sur leurs ennemis, et mesme ne soyent point menez d'une affection de leur ruine, désireroyent bien toutesfois qu'il leur surveinst ruine ou dommage de quelque costé. Et s'il advient qu'ils soyent appaisez envers eux jusques-là, que de ne leur souhaitter point de mal, si est-ce toutesfois qu'à grand'peine en trouvera-on de cent l'un qui désire le proufit et salut de celuy qui luy aura fait tort : mesme au contraire, la plus grand'part se lasche la bride hardiment à user de maudissons. Or Dieu par sa Parole ne réprime pas seulement les mains de mal-faire, mais donte aussi toute affection d'amertume cachée dedans les cœurs : et non-seulement cela, mais aussi veut que nous soyons songneux du salu tde ceux qui attirent sur eux damnation, en nous donnant fascherie et torment sans cause. Quant au mot Grec, que nous avons traduit *Bénissez*, Erasme s'y est abusé le traduisant, Parlez bien : car il n'a pas considéré qu'il est mis à l'opposite de Maudire et souhaitter dommage. Car sainct Paul en l'un et l'autre veut que Dieu soit tesmoin de nostre patience, tellement qu'en nos désirs non-seulement nous réprimions l'impétuosité de la cholère, mais aussi qu'en requérant que pardon soit fait à nos ennemis, nous monstrions que nous sommes marris de leur condition quand ils périssent ainsi à leur escient.

15 *Resjouissez-vous avec ceux qui s'esjouissent, etc.* La sentence générale est mise en troisième lieu, Que les fidèles ayans une amour mutuelle entr'eux, quand quelque chose adviendra à l'un, les autres en soyent esmeus comme s'il leur estoit advenu. Mais en premier lieu, il exprime les parties ou espèces de ce propos général, Qu'ils se resjouissent avec ceux qui s'esjouissent, qu'ils pleurent avec ceux qui pleurent. Car la nature

de vraye amour le donne ainsi, que chacun aimera mieux pleurer avec son frère, qu'estant au milieu de ses aises et en repos regarder de loin l'affliction et le dueil d'iceluy. Ainsi donc le sommaire de ceci est, que nous-nous accommodions mutuellement les uns aux autres, entant que faire se peut : et quoy qu'il adviene à l'un, que les autres prenent en eux le sentiment de cestuy-là : soit qu'en adversitez il falle estre contristez avec luy, ou en prospérité se resjouir. Et de faict ne s'esjouir pas de la prospérité du frère, c'est une envie : de n'estre pas contristé quand mal luy vient, c'est inhumanité. Qu'il y ait donc une telle compassion entre nous, que ce soit pour nous conformer les uns aux autres en toutes affections.

16 *N'affectans point choses hautes.* La translation d'Erasme est, N'estimans point de nous-mesmes par arrogance : mais l'Apostre au texte Grec parle en termes plus signifians, et aussi plus convenables pour faire l'antithèse au membre opposite. Ces mots, *N'affectans point choses hautes :* expriment ce que le Grec porte. L'Apostre donc entend par cela, que ce n'est point le faict d'un homme Chrestien, d'aspirer par ambition aux choses, par lesquelles il puisse estre plus excellent que les autres, et d'estre d'un esprit hautain : mais plustost de s'exercer à modestie et douceur. Car c'est celle qui nous fait excellens devant Dieu, et non pas orgueil, ou mespris et desdain des frères. Or c'est un commandement adjousté bien à propos avec les précédens. Car il n'y a rien qui empesche plus ceste union de laquelle il a esté parlé, que quand nous-nous eslevons, et pour parvenir à un degré plus haut que les autres, nous affectons et imaginons je ne sçay quoy d'excellence. Au reste, combien qu'en ce qui s'ensuit, on pourroit aussi traduire le mot Grec Aux bas, en le rapportant aux personnes : toutesfois j'ay mieux aimé le traduire, *Aux choses basses*, afin que par ce moyen l'antithèse soit parfaite. Yci donc est condamnée toute ambition, et ceste hautesse d'esprit, qui sous couverture de magnanimité gaigne et entre secrètement dedans les cœurs des hommes jusques à estre en estime. Car certes la principale vertu des fidèles, consiste en une modestie, ou plustost déjection de cœur, laquelle face que nous aimions tousjours mieux quitter aux autres l'honneur, que leur oster pour l'attirer à nous. L'enseignement qui s'ensuit ha grande affinité avec cestuy-ci. Car il n'y a rien qui nous enfle plus le cœur, que quand nous faisons cas de nostre prudence. Il veut donc qu'ostans cela de nostre entendement, nous ne desdaignions point d'escouter aussi les autres, et suyvre leur conseil. Car quant à ce que le mot Grec, que nous avons traduit *Sages*, ou Prudens, Erasme l'a rendu, Arrogans : le sens, à le prendre ainsi, seroit contraint et maigre, attendu que sainct Paul réitéreroit deux fois une chose sans aucune véhémence, ou plus grande expression. Mais c'est un remède fort propre pour guérir le vice d'arrogance, que de n'estre point trop sages en nous-mesmes.

17 *Ne rendez à personne mal pour mal*[1] *: procurez choses honnestes devant tous hommes*[2].

18 *S'il se peut faire, entant qu'en vous est, ayez paix avec tous hommes*[3].

19 *Ne vous vengez point vous-mesmes, mes bien-aimez, mais donnez lieu à l'ire. car il est escrit, A moy* est *la vengence je* le *rendray, dit le Seigneur*[4].

1) *Matth.*, V, 39. 2) 2 *Cor.*, VIII, 21. 3) *Héb.*, XII, 14. 4) *Deut.*, XXXII, 35.

17 *Ne rendez à personne.* Il n'y a quasi point de différence entre ceci et ce qui s'ensuit après, deux ou trois mots entrelacez entre-deux, sinon que Vengence emporte d'avantage que ceste manière de rendre la pareille, dont il parle maintenant. Car il adviendra quelquesfois que nous rendrons mal pour mal, mesme combien que ce ne soit point en portant dommage à ceux qui nous en ont fait : comme quand nous-nous retirons de faire plaisir à ceux qui ne nous font bien. Car

nous avons accoustumé de regarder quels plaisirs chacun nous a faits, ou quels moyens il ha de nous en faire, afin de nous employer pour ceux ausquels nous sommes desjà obligez, ou desquels nous espérons recevoir quelque proufit : et au contraire, afin que si quelqu'un nous a refusé son aide, lors que nous en avions besoin, luy rendans la pareille, quand il en aura besoin, nous ne luy aidions non plus qu'il nous a aidez. Il y a ainsi encore d'autres semblables exemples, esquels on rend mal pour mal sans vengence manifeste. *Procurez choses honnestes.* Je ne réprouve pas la translation d'Erasme, Préparans songneusement les choses, etc. toutesfois il m'a semblé bon de traduire mot à mot. Or pource que chacun est plus qu'il ne seroit de besoin attentif à son proufit, et pourvoyant à destourner ce qui luy pourroit porter dommage, il semble que S. Paul requiert yci un autre soin et solicitude. Le sommaire de ceste sentence est, Qu'il nous faut songneusement mettre peine que tous hommes soyent édifiez par nostre preud'hommie et bonne conversation. Car comme une innocence de conscience nous est nécessaire devant Dieu : ainsi ce n'est pas une chose à mespriser que d'avoir bonne renommée envers les hommes. Car s'il faut que Dieu soit glorifié en nos bonnes œuvres, c'est autant retranché de sa gloire, quand les hommes ne voyent rien en nous digne de louange. Mesme, non-seulement la gloire de Dieu est par cela obscurcie, mais aussi déshonneur luy est fait : pource que les ignorans tirent en opprobre de l'Evangile toutes les fautes que nous faisons. Au reste, quand il nous est commandé de procurer devant les hommes les choses bonnes et honnestes, il faut quant et quant noter à quelle fin. Car la fin n'est pas à ce qu'ils nous ayent en admiration, et nous magnifient par leurs louanges. (Car Christ nous destourne bien estroittement d'un tel regard et désir, quand il nous commande que mettans tous hommes en oubli, nous prenions Dieu seul pour tesmoin de nos bonnes œuvres, Matthieu, VI, 4.) Mais afin qu'eslevans leurs esprits à Dieu, ils luy en rendent la louange : afin aussi que par nostre exemple ils soyent resveillez et incitez à suyvre justice : brief, afin qu'ils sentent procéder de nostre vie une bonne et souefve odeur, par laquelle ils soyent attirez à aimer Dieu. Cependant, s'il advient que pour le nom de Christ on parle mal de nous, encore ne laissons-nous pas en ceste sorte de procurer entre les hommes les choses bonnes : mais lors est accompli ce que dit sainct Paul ailleurs, Que nous sommes estimez menteurs et abuseurs, et toutesfois nous sommes véritables, etc. 2 Cor., VI, 8.

18 *S'il se peut faire.* Ce n'est pas une petite vertu en l'homme Chrestien, que tranquillité, et une façon de vivre tellement ordonnée, qu'elle nous face aimer à tous. Or si nous désirons de l'avoir, il faut que non-seulement il y ait en nous une grande droiture : mais aussi qu'en nos mœurs nous soyons fort doux, traittables et paisibles : afin que non-seulement nous ayons la bonne grâce des gens de bien, et qui cheminent droitement, mais aussi puissions amollir les cœurs des meschans. Car il y a yci deux dangers à éviter : l'un, que nous n'affections point tellement d'avoir la bonne grâce des gens, que cela nous face refuser d'encourir la haine de toutes personnes pour Christ, toutes fois et quantes qu'il en sera mestier. Et de faict, on en voit d'aucuns, lesquels estans à aimer de tous pour la grande douceur de mœurs, et façon de faire paisible, procédant d'un esprit posé, toutesfois à cause de l'Evangile ont mesme leurs plus prochains fort contraires. L'autre, que ceste gracieuseté ne se tourne point en flatterie : en sorte, qu'en voulant nous entretenir en paix avec les hommes, nous les flattions en leurs vices. Ainsi donc, pour autant qu'il n'estoit pas possible d'obtenir tousjours ce poinct, de vivre en paix avec tous hommes, il a adjousté deux petis mots pour exception, *S'il se peut faire*, et *entant qu'en vous est.* Or de cela il nous en faut juger selon la règle de crainte de Dieu et de charité : en sorte que jamais nous ne venions à rompre la paix, sinon que l'une de ces deux choses nous y contraigne. Car par une affection et soin d'entretenir paix, il nous convient telle-

ment supporter beaucoup de choses, pardonner les offenses, relascher en douceur la rigueur estroitte de droict, que nous soyons courageux à guerroyer vivement toutes fois et quantes que la nécessité le requiert. Car de faict, il ne peut estre que les soudars de Christ ayent une paix continuelle avec le monde, duquel Satan est le prince.

19 *Ne vous vengez point.* Le mal qu'il corrige est yci plus grief que l'autre duquel il a n'aguères fait mention, comme aussi nous avons touché : toutesfois ils sortent l'un et l'autre d'une mesme source, asçavoir d'une amour excessive de nous-mesmes, et d'un orgueil naturel, lequel fait que nous-nous flattons tant doucement en nos vices : mais és vices des autres nous tenons une rigueur tant estrange que rien plus. Pour autant donc que ceste maladie engendre quasi en tous une cupidité enragée de se venger, aussi tost qu'on les a touchez tant peu que ce soit : il commande yci, quelque grande offense qu'on nous ait faite, que nous n'entreprenions point la vengence nous-mesmes, mais la laissions au Seigneur. Et pource que ceux qui sont une fois saisis de ceste affection et passion violente, ne peuvent pas aiséement souffrir d'estre tenus en bride, l'Apostre nous appelant d'un nom gracieux et plein de douceur, met, par manière de dire, la main sur nous, pour nous arrester et modérer, asçavoir quand il nous appelle *Bien-aimez.* Le commandement donc est tel, Que nous ne nous vengions point, ou appétions de nous venger, quand quelque injure ou tort nous aura esté fait. La raison y est adjoustée : Pource qu'il faut donner lieu à ire. Or, donner lieu à ire, c'est laisser à Dieu l'authorité et puissance de juger, laquelle luy ostent tous ceux qui entreprenent de se venger. Parquoy, s'il n'est point licite d'usurper l'office de Dieu, aussi il n'est permis de se venger : pource qu'en ce faisant, nous prévenons le jugement de Dieu, qui a voulu se réserver ceste office. Quant et quant aussi il donne à entendre d'un costé, que ceux qui attendent patiemment l'aide de Dieu, l'auront pour leur guarent et défenseur : et de l'autre, que ceux qui prévienent et s'efforcent de faire la vengence d'eux-mesmes, ne laissent point de lieu à l'aide de Dieu. Au reste, en ce passage il ne défend pas seulement que nous n'ayons à faire la vengence nous-mesmes de nostre propre main, mais aussi que nostre cœur ne soit point tenté d'aucune telle cupidité et affection. Et pourtant c'est une chose superflue de faire yci distinction entre vengence publique et vengence particulière : c'est-à-dire que fera un particulier qui n'ha l'authorité de ce faire. Car celuy qui implore l'aide du magistrat, et y a recours, ayant le cœur entaché de mal-vueillance et d'appétit de vengence, n'est non plus à excuser que s'il inventoit de soy-mesme les moyens de se venger. Et mesme, il n'est pas indifféremment tousjours permis de demander à Dieu vengence, comme tantost nous verrons : pource que si nos souhaits et prières en cest endroit, vienent d'une affection privée, et non pas d'un pur zèle de l'Esprit, nous faisons plustost Dieu ministre et exécuteur de nostre cupidité perverse, que nous ne l'appelons comme juge à nostre défense. Ce n'est donc point autrement donner lieu à ire, sinon que d'un esprit posé nous attendions le temps opportun de nostre délivrance, désirans cependant que ceux qui maintenant nous donnent fascherie et torment, devienent nos amis, en s'amendant. *Car il est escrit, A moy est la vengence.* Il amène une probation prinse du Cantique de Moyse, Deut., XXXII, 35 : où le Seigneur dénonce qu'il sera celuy qui fera la vengence de ses ennemis. Or tous ceux-là sont ennemis de Dieu, lesquels tormentent sans cause ses serviteurs, Qui vous touche, dit-il, il touche la prunelle de mon œil, Zach., II, 8. Contentons-nous donc de ceste consolation, Que ceux qui nous donnent fascherie à tort, ne demeureront point impunis, et que nous en endurant ne nous rendrons point pourtant plus exposez ou sujets aux outrages des meschans : mais plustost donnerons lieu au Seigneur pour estre aidez de luy, lequel seul est nostre guarent et défenseur. Combien qu'encore il ne nous est pas licite de prier Dieu qu'il face la vengence contre nos ennemis, mais nous le

faut prier qu'ils vienent à estre convertis, afin que d'ennemis ils nous soyent faits amis. Et sur cela, s'il advient qu'ils poursuyvent en leur perversité, il leur en prendra comme il a accoustumé à tous autres contempteurs de Dieu. Aussi de faict, sainct Paul n'allègue pas ce tesmoignage, comme s'il nous estoit permis, si tost qu'on nous a fait quelque desplaisir, de nous enflamber incontinent en courroux, et selon que l'impétuosité de nostre chair nous transporte, requérir et souhaiter que Dieu face la vengence des outrages qu'on nous aura faits. Mais en premier lieu il enseigne que ce n'est point à nous de faire la vengence, sinon que nous voulions usurper l'office de Dieu : puis après il nous donne à entendre que nous ne devons point craindre que les meschans nous courent sus plus fièrement et desbordéement, s'ils voyent que nous portions patiemment le mal qu'ils nous font : d'autant que ce n'est point sans cause que le Seigneur se réserve l'office de faire vengence.

20 *Si donc ton ennemi ha faim, donne-luy à manger : s'il ha soif, donne-luy à boire : car en ce faisant, tu luy assembleras charbons de feu sur sa teste* [1].

21 *Ne sois point surmonté du mal, mais surmonte le mal par le bien.*

1) *Prov.*, XXV, 21.

20 *Si donc ton ennemi ha faim.* Il monstre maintenant comment c'est que vrayement nous accomplirons ces commandemens, De ne nous venger point : et, De ne rendre point mal pour mal : asçavoir, quand non-seulement nous-nous abstiendrons de faire injure ou outrage à aucun, mais aussi ferons plaisir à ceux qui nous tienent tort. Car de nous destourner de bien faire à ceux qui nous ont offensez, cela est une manière de rendre obliquement la pareille. Sous ces deux mots, *Donner à manger*, et *Donner à boire*, il faut entendre tous les plaisirs que nous pouvons faire les uns aux autres. Nous devons donc assister à nos ennemis autant que nostre puissance se pourra estendre en quelque chose qu'ils ayent affaire de nous, soit de nos biens, ou conseil, ou quelque autre moyen. Au reste, il appelle *Nostre ennemi*, celuy qui nous veut mal, et qui exerce inimitié contre nous, et non pas que nous aussi le hayssions. Or maintenant si ainsi est qu'il leur falle aider selon la chair, et és choses corporelles, beaucoup moins nous est-il permis de combatre contre leur salut par imprécations et maudissons. *Tu luy assembleras charbons de feu.* Pource que nous ne prenons pas volontiers plaisir à perdre nostre peine, il monstre quel fruit en revient, quand nous usons d'humanité envers nos ennemis, et nous addonnons à leur faire plaisir. Aucuns interprètent ce mot *Charbons*, pour la confusion et ruine qui retombe sur la teste de nostre ennemi, quand nous luy faisons bien, jà soit qu'il en soit indigne : et nous portons autrement envers luy, qu'il n'a mérité de nous. Les autres aiment mieux entendre que le cœur de nostre ennemi est attiré et comme alléché à nous aimer mutuellement, quand il se voit traitté par nous si bénignement : mais je le pren plus simplement, asçavoir que cela rompra le cœur de l'ennemi en une sorte ou autre. Car il sera addouci par plaisirs et bien-faits : ou, s'il est si cruel et félon qu'il ne puisse estre aucunement apprivoisé, toutesfois il bruslera en soy-mesme, et sera embrasé du tesmoignage de sa conscience, qui se sentira estre toute couverte de nostre bénignité.

21 *Ne sois point surmonté du mal.* Il semble avis que ceste sentence soit mise en lieu de confirmation. Car en cest endroit nous avons pour certain à combatre contre la perversité. Si nous-nous efforçons de rendre la pareille, et user de perversité contre perversité, nous confessons que nous sommes vaincus par icelle. Au contraire, si nous rendons bien pour mal, nous monstrons en ce faisant une constance invincible de courage. Et certes voilà une victoire excellente, de la-

quelle on sent le fruit, non-seulement par pensée et imagination d'esprit, mais aussi réalement et de faict : d'autant que le Seigneur donne bonne issue à nostre patience, voire meilleure que nous ne pourrions mesmes désirer. Au contraire, celuy qui essayera de surmonter le mal par mal, il se pourra bien faire qu'en malice il vaincra son ennemi, mais ce sera à sa ruine et confusion. Car en ce faisant, il sert au diable.

CHAPITRE XIII.

1 *Toute personne soit sujete aux puissances supérieures*[1]. *Car il n'y a point de puissance sinon de par Dieu : et les puissances qui sont, sont ordonnées de Dieu*[2].

2 *Parquoy qui résiste à la puissance, résiste à l'ordonnance de Dieu. Et ceux qui y résistent, receveront jugement*[3] *sur eux-mesmes.*

1) *Tite*, III, 1. 1 *Pierre*, II, 13. 2) *Sap.*, VI, 4. 3) Ou, feront venir damnation.

1 *Toute personne soit sujete.* Veu que l'Apostre parlant de la manière de bien régler la vie des Chrestiens, traitte ce poinct tant diligemment, il appert qu'il a esté contraint de ce faire par quelque grande nécessité : laquelle comme ainsi soit que la prédication de l'Evangile apporte tousjours avec soy, pouvoit toutesfois y estre plus urgente en ce temps-là. Car il y a tousjours des esprits bruyans et fantastiques, qui ne pensent point que le royaume de Christ soit bien exalté, sinon que toutes puissance terriennes soyent abolies : ne qu'ils jouyssent de la liberté qu'iceluy a donnée, sinon qu'ils ayent rejetté de dessus eux tout joug de servitude humaine. Toutesfois les Juifs ont esté détenus de cest erreur plus que tous autres, pource qu'il leur sembloit que c'estoit une chose desraisonnable que la race d'Abraham (laquelle avoit eu un règne tant florissant avant la venue du Rédempteur) maintenant après la manifestation d'iceluy demeurast en servitude. Il y avoit aussi une autre chose qui retiroit aussi bien les Gentils que les Juifs de l'amour de leurs Princes : asçavoir que non-seulement tous les Princes estoyent eslongnez de la vraye cognoissance de Dieu, mais aussi persécutoyent la religion d'un courage envenimé. Il leur sembloit donc que c'estoit une chose absurde de recognoistre pour leurs Princes ou seigneurs légitimes, ceux qui taschoyent de ravir à Christ, le dominateur unique du ciel et de la terre, son royaume. Il est vray-semblable que ces raisons ont induit S. Paul à confermer plus songneusement la puissance des Magistrats. Or en premier lieu, il met un commandement général, par lequel il comprend en somme ce qu'il veut dire après. Il adjouste conséquemment ce qui sert à l'exposition et probation de ce commandement. Il appelle *Puissances supérieures*, non pas les souveraines, qui obtienent un empire ou domination souveraine : mais qui ont quelque prééminence par-dessus les autres hommes. C'est donc au regard des sujets que les Magistrats sont ainsi nommez, et non point par comparaison mutuelle de divers Magistrats les uns aux autres. Et certes il me semble avis, que l'Apostre a voulu par ce mot couper broche à la frivole curiosité des hommes, qui ont accoustumé de s'enquérir souvent par quel droict ceux qui ont le gouvernement des royaumes et seigneuries ont acquis ceste puissance qu'ils ont : mais ce nous doit estre assez qu'ils président. Car ils ne sont point montez en ce haut degré par leur propre vertu : mais ils y ont esté mis par la main du Seigneur. Au reste, en disant *Toute personne*, par cela il oste toute exception : afin que nul ne pense estre exempté de la sujétion commune. *Car il n'y a point de puissance.* La raison pourquoy nous devons estre sujets aux Magistrats, c'est pource qu'ils sont instituez par l'ordonnance de Dieu. Que s'il plaist au Seigneur de gouverner

ainsi le monde, quiconque mesprise et rejette la puissance, il s'efforce de renverser l'ordre de Dieu, voire il résiste à Dieu mesme : d'autant que mespriser la providence de celuy qui est autheur de la puissance politique, c'est entreprendre la guerre contre luy. Au reste, entendons que les puissances sont de Dieu, non point comme la pestilence, la famine, la guerre, et les autres punitions des péchez : mais pource qu'il les a instituées pour le légitime et droit gouvernement du monde. Car combien que les tyrannies et dominations iniques ne doyvent point estre mises du rang du gouvernement bien ordonné, veu qu'elles sont plenes de confusion, toutesfois le droict d'empire en soy a esté ordonné de Dieu pour le bien et proufit du genre humain. Et pourtant, comme ainsi soit qu'il est permis et de repousser les guerres, et de chercher remède aux autres nuisances, l'Apostre nous commande de porter et entretenir volontairement la puissance et domination des Magistrats, comme apportant proufit au genre humain. Car nous n'appellerons pas proprement Ordonnances de Dieu, les punitions qu'il envoye sur les hommes pour leurs péchez, mais bien les moyens lesquels expressément il establit pour entretenir un ordre légitime.

2 *Et ceux qui y résistent.* Pource que nul ne peut résister à Dieu, sinon à sa ruine et confusion, l'Apostre menace tous ceux qui se seront opposez en cest endroit à la providence de Dieu, qu'ils ne demeureront point impunis. Il nous faut donc donner garde d'encourir la punition qui est yci dénoncée. Au reste, par le mot de *Jugement*, je n'enten pas seulement la peine que le Magistrat imposera sur celuy qui est désobéissant : comme s'il eust voulu dire, qu'à bon droict on punit ceux qui s'eslèvent contre la puissance : mais j'enten toute manière de vengence de Dieu, en quelque sorte qu'elle viene à estre exécutée. Car il enseigne en général quelle fin doivent attendre ceux qui entreprenent le combat contre Dieu.

3 *Car les Princes ne sont point à craindre* pour *bonnes œuvres, mais* pour *mauvaises. Or veux-tu ne craindre point la puissance? fay bien, et tu receveras louange d'icelle.*

4 *Car* le Prince *est serviteur de Dieu pour ton bien : mais si tu fais mal, crain-le. car il ne porte point le glaive sans cause : car il est serviteur de Dieu pour faire justice en ire*[1], *de celuy qui fait mal.*

1) Ou, vengence.

3 *Car les Princes, etc.* Il nous recommande maintenant l'obéissance et révérence des Princes, par le proufit qui nous en revient. Et pourtant, ce mot *Car*, doit estre rapporté à la première maxime que nous avons veuë au commencement du chapitre, et non pas à la sentence la plus prochaine. Or ce proufit et utilité est, que le Seigneur a voulu par ce moyen pourvoir à la tranquillité des bons, et réprimer la malice et audace des meschans : qui sont les deux choses esquelles consiste la conservation de l'estat du genre humain. Car si on n'obvioit à la fureur des meschans, et si les innocens n'estoyent défendus et maintenus contre l'insolence d'iceux, tout s'en iroit incontinent en dissipation. Ainsi donc, si c'est là le seul remède pour préserver le genre humain d'une ruine totale, nostre devoir est de l'entretenir songneusement, sinon que nous nous vueillons déclarer ennemis publiques du genre humain. Quant à ce qu'il adjouste, *Veux-tu ne craindre point la puissance? fay bien* : par cela il donne à entendre que nous n'avons point d'occasion de rejetter le Magistrat, si nous sommes gens de bien : mais au contraire, si quelqu'un veut oster de dessus soy ce joug, ou le destourner, qu'il monstre en cela tacitement un tesmoignage de mauvaise conscience et qui machine quelque malice. Au reste, il parle yci du vray, et par manière de dire,

naturel office du Magistrat : duquel combien que souvent se desvoyent ceux qui ont la domination, si leur faut-il néantmoins rendre l'obéissance deuë aux Princes. Car si le mauvais Prince est un fléau du Seigneur pour punir les péchez du peuple, recognoissons que c'est par nostre vice que cela advient, qu'une bénédiction excellente de Dieu nous est tournée en malédiction : et pourtant ne laissons point d'avoir en révérence la bonne ordonnance de Dieu. Ce qui sera aisé à faire, si tout le mal qui y sera nous l'imputons à nous-mesmes. Il enseigne donc yci à quelle fin les Magistrats sont instituez par le Seigneur : de laquelle aussi l'effet se monstreroit tousjours, si une ordonnance tant excellente et salutaire ne venoit à estre corrompue par notre vice. Combien qu'encore les Princes n'abusent jamais tellement de leur puissance en tormentant les bons et innocens, qu'en leur tyrannie ils ne retienent quelque apparence de juste domination. Il ne peut donc estre tyrannie aucune, qui ne serve en partie et en quelque sorte à maintenir la société humaine. Cependant, nous avons aussi à noter, que l'Apostre a yci touché les deux parties esquelles les Philosophes mesmes ont dit, que la bonne administration d'une République, et le gouvernement bien ordonné, consistoit, asçavoir la récompense des bons, et la punition des meschans. Ce mot *Louange*, se prend yci en une signification bien au large, suyvant la façon des Hébrieux.

4 *Car le Prince est serviteur de Dieu.* Les Magistrats peuvent aussi apprendre d'yci quelle est leur vocation. Car ce n'est point pour eux qu'ils dominent, mais pour le bien et proufit du public : et ils n'ont point receu une puissance desmesurée, mais laquelle est astreinte au proufit des sujets. Brief, en leur principauté ils sont obligez et à Dieu et aux hommes. Car pource qu'ils sont commis de Dieu, et c'est sa besongne qu'ils ont entre-mains, il faudra qu'ils luy en rendent conte. D'avantage, ceste administration que Dieu leur a commise, regarde et concerne les sujets : et pourtant à iceux aussi ils sont redevables. Au reste, le commun peuple et les particuliers sont admonestez que c'est un bien procédant de la libéralité de Dieu, de ce que par le glaive des Princes ils sont maintenus contre la violence et outrage des meschans. *Car il ne porte point, etc.* C'est l'autre partie de la charge des Magistrats, asçavoir qu'ils doyvent avec force et violence réprimer l'audace des meschans, qui ne souffrent point de leur bon gré qu'on les gouverne par les loix, et faire punitions de leurs forfaits, telles que le jugement de Dieu requiert. Car il dit notamment, qu'ils sont armez du glaive, non point seulement pour une contenance, ou pour en faire une monstre, mais afin de frapper les malfaiteurs. D'avantage, ces mots *Vengeur en ire* (lesquels nous avons traduit pour mieux accommoder à la Langue Françoise, *Pour faire justice en ire*) emportent autant comme s'il eust dit, Exécuteur de l'ire de Dieu. Or il le prouve par l'usage du glaive, que le Seigneur leur a mis en main. Et voyci un passage notable pour prouver la puissance du glaive. Car si le Seigneur en armant le Magistrat, luy a aussi commis et commandé l'usage du glaive, toutes fois et quantes qu'il punit de mort les malfaiteurs, en exécutant ainsi la vengence de Dieu, il obéit à ses commandemens. Que ceux donc qui disent que c'est mal fait d'espandre le sang des malfaiteurs, aillent plaider contre Dieu.

5 *Et pourtant il faut estre sujets, non point seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience.*

6 *Pour ceste cause aussi vous payez les tributs. car ils sont ministres de Dieu, s'employans à cela.*

7 *Rendez-donc à tous ce qui leur est deu : à qui tribut, le tribut : à qui péage, le péage : à qui crainte la crainte : à qui honneur, l'honneur*[1].

1) *Matth.*, XXII, 21.

5 *Et pourtant il faut estre sujets.* Ce qu'il avoit enseigné au commencement, de rendre obéissance aux Magistrats, il le répète maintenant comme par forme de recueil, et faisant conclusion des propos précédens : mais c'est avec plus grande expression et esclarcissement de la doctrine, en disant qu'il leur faut obéir, non-seulement pour la nécessité et contrainte qui y est au regard des hommes, mais aussi afin que nous obéissions à Dieu. Car il a mis ce mot *Ire*, pour la vengence que les Magistrats pourroyent faire, à cause du mespris de leur authorité et dignité : comme s'il eust dit, Que ce qu'il faut ployer le col sous eux, ce n'est pas pource qu'on ne peut leur résister sans danger d'estre puni, attendu qu'ils sont plus puissans et armez (comme on verra que plusieurs supportent les injures et outrages qu'on leur fait, d'autant qu'ils ne les peuvent repousser) mais qu'il se faut volontairement ranger à ceste sujétion, à laquelle la conscience est obligée par la parole de Dieu. Ainsi donc encore que le Magistrat fust sans armes, et que sans danger d'estre puni on le peut irriter et mespriser, il ne faudroit toutesfois non plus essayer de le faire, que si nous voyons la punition toute preste devant nous. Car il n'appartient pas à un particulier d'oster la domination à celuy que le Seigneur a constitué par-dessus nous avec authorité. Au reste, toute ceste matière qui est yci traittée s'entend des prééminences civiles. Et pourtant, c'est en vain que ceux qui exercent domination sur les consciences, taschent par ce passage de confermer leur tyrannie plene de sacrilége.

6 *Pour ceste cause aussi vous payez les tributs*[1]. Par occasion il vient à faire mention des tributs, la raison et estat desquels il fonde sur l'office mesme des Magistrats. Car si leur devoir est de maintenir la tranquillité des bons, et garder qu'on ne leur face mal, et s'opposer aux efforts et malheureuses entreprinses des meschans, ils ne le peuvent faire, sinon qu'ils soyent aidez de puissance et bonne munition. C'est donc à bon droict que les tributs leur sont payez pour fournir à des frais tant nécessaires. Au reste, quant au moyen de taxer les tailles, péages, et tributs, ce n'est point le but du présent passage d'en traitter plus amplement : aussi ce n'est pas à nous de limiter et prescrire aux Princes, combien ils doyvent employer en chacune chose, ou de les appeler à conte. Toutesfois il faut qu'il leur souviene, que tout ce qu'ils reçoyvent du peuple, est comme un bien public, et non pas instrument de dissolution et de leurs appétis désordonnez. Car nous voyons à quels usages sainct Paul destine les tributs qu'on paye, c'est à sçavoir afin que les Rois ayent force et munition telle qu'il faut pour la défense de leurs sujets.

7 *Rendez donc à tous ce qui leur est deu.* Il me semble que l'Apostre veut yci comprendre sommairement, en quelles choses consiste le devoir des sujets envers les Magistrats : c'est asçavoir qu'ils les ayent en estime et honneur, qu'ils obéissent à leurs édits, loix, ordonnances et jugemens, qu'ils leur payent tributs et péages. Sous le mot de *Crainte*, il a voulu signifier obéissance : par les *Tributs et péages*, non-seulement les gabelles deuës au passage des ponts et ports, et semblables imposts, mais aussi les autres revenus. Au reste, ce passage aussi conferme ce qu'il a dit au paravant, Qu'il faut obéir aux Rois et à tous ceux qui ont quelque authorité publique, non pas pource que nous sommes contrains de le faire, mais pource que c'est une obéissance agréable à Dieu. Car l'Apostre ne requiert pas yci seulement que nous les craignions, mais aussi que volontairement nous leur rendions obéissance, et leur portions révérence.

1) *Des tributs* voyez *l'Institution*, chapitre XX, section 12.

8 *Ne devez rien à personne*[1], *sinon que vous aimiez l'un l'autre. car qui aime autruy il a accompli la Loy.*

1) Ou, Vous ne devez rien à personne.

9 *Car ceci, Tu ne feras point adultère : Tu ne tueras point : Tu ne desroberas point : Tu ne diras point faux tesmoignage : Tu ne convoiteras point, et s'il y a quelque autre commandement, est sommairement comprins en ceste parole* : asçavoir *Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme*[1].

10 *La charité ne fait point de mal au prochain. L'accomplissement donc de la Loy, c'est charité.*

1) *Lév.*, XIX, 18. *Matth.*, XXII, 39. *Marc*, XII, 33. *Gal.*, V, 14. *Jaq.*, II, 8. 1 *Tim.*, I, 5.

8 *Ne devez rien à personne.* Il y a aucuns qui pensent que ceste façon de parler emporte une manière d'ironie, c'est-à-dire mocquerie : comme si sainct Paul en parlant ainsi, respondoit à l'objection de ceux qui alléguoyent que c'estoit charger les Chrestiens, de leur imposer autres commandemens que de charité. Et de faict, je ne nie pas qu'on ne le puisse prendre par ironie : tellement qu'à ceux qui ne veulent recevoir autre loy que de charité il leur accorde ce qu'ils demandent : mais c'est en un autre sens. Toutesfois quant à moy, j'aime mieux le prendre simplement : pource que je pense que S. Paul, afin que cest enseignement qu'il avoit donné touchant la puissance des Magistrats, ne semblast estre fondé sur quelque légère raison, a voulu le rapporter à la loy de charité : comme s'il eust dit, Quand je requier que vous obéissiez aux Princes, je ne demande autre chose sinon ce que tous fidèles par la loy de charité sont tenus de faire. Car si vous désirez que les bons vivent sans estre molestez, et qu'ils soyent maintenus (ce que ne vouloir pas ce seroit une inhumanité) vous devez, entant qu'en vous est, travailler à ce que les loix et jugemens ayent leur authorité, et que ceux qui sont commis pour les maintenir, ayent le peuple obéissant, veu que par leur moyen ceste tranquillité est entretenue à l'endroit d'un chacun. Ainsi donc cestuy-là viole la loy de charité, lequel veut introduire un abolissement des Magistrats, et faire que tous soyent maistres : veu que de là s'ensuit une confusion universelle. *Car qui aime autruy, il a accompli la Loy.* Le but de sainct Paul est de réduire tous les commandemens de la Loy à charité, afin que nous sçachions que lors nous obéissons deuëment aux commandemens, quand nous gardons charité : et ce afin que ne refusions de nous assujetir à chose quelle que ce soit, qui concerne l'observation de charité. Par ce moyen il conferme trèsbien ce qu'il avoit enseigné touchant de rendre obéïssance au Magistrat, veu qu'en cela consiste une partie de charité, voire qui n'est pas des moindres. Or aucuns s'empeschent fort yci, et ne se peuvent point bien desvelopper de ceste difficulté, quand sainct Paul enseigne que nous avons accompli la Loy, si nous aimons nostre prochain, pource qu'en cela il ne fait point mention du service de Dieu, lequel ne devoit pas estre laissé en arrière. Mais sainct Paul ne regarde pas à toute la Loy, ains parle seulement des choses qui nous sont commandées en la Loy concernans nostre devoir envers le prochain. Et encore tousjours cela est vray, que nous accomplissons toute la Loy, quand nous aimons nos prochains. Car la vraye charité envers les hommes ne procède que de l'amour de Dieu, et est un tesmoignage d'iceluy, comme en estant l'effet. Au reste, ce que sainct Paul n'a yci fait mention que de la seconde Table, c'est pource qu'il n'estoit maintenant propos que d'icelle : comme s'il eust dit, Qui aime son prochain comme soy-mesme, cestuy-là s'est acquitté de son devoir envers tout le monde. Cependant la cavillation des Sophistes, qui taschent de tirer de ce passage la justification des œuvres, n'est qu'une pure niaiserie. Car sainct Paul n'enseigne point yci que c'est que les hommes font ou ne font pas, mais parle sous une condition, laquelle on ne trouvera jamais estre accomplie en homme quelconque. Maintenant nous, en disant que les hommes ne sont point justifiez par les œuvres, ne nions pas que l'observation de la Loy ne soit la vraye justice : mais pource qu'il n'y a homme qui l'accomplisse, et n'y en eut jamais, nous disons que tous

hommes sont forclos d'icelle justice, et que pourtant le seul refuge est en la grâce de Christ.

9 *Car ceci, Tu ne feras point adultère.* On ne peut pas recueillir d'yci quels commandemens sont contenus en la seconde Table, veu qu'en la fin du propos il adjouste, *Et s'il y a aucun autre commandement.* Car il a omis le commandement d'honorer père et mère, toutesfois cela pourroit sembler absurde, de ce qu'il a omis le commandement qui servoit le plus à sa matière. Mais quel mal y auroit-il, quand nous dirions qu'il ne l'a point touché, de peur d'obscurcir l'argument qu'il vouloit faire? Mais comme je n'ose pas asseurer qu'ainsi soit, ainsi je voy que rien ne défaut yci de ce qui est nécessaire à ce qu'il prétendoit : asçavoir Que si Dieu en tous ses commandemens n'a eu autre but que de nous duire à charité, nostre devoir est d'y prétendre par tous moyens. Et toutefois le Lecteur qui ne sera point opiniastre, cognoistra facilement que sainct Paul a voulu prouver par choses semblables que le but de toute la Loy tend à cela, que nous entretenions entre nous charité mutuelle : mais qu'il faut suppléer ce qu'il n'a pas exprimé yci, asçavoir que l'obéissance envers les magistrats n'est pas un petit poinct pour nourrir paix et entretenir ceste amour fraternelle.

10 *La charité ne fait point de mal au prochain. L'accomplissement de la Loy, etc.* Il monstre par l'effet que les choses qui nous sont enjointes en tous ces commandemens, sont comprinses sous charité. Car qui aura une vraye charité, jamais il ne luy viendra en pensée d'endommager ou offenser ses frères. Et qu'est-ce que toute la Loy nous défend autre chose, sinon que nous ne nuisions aucunement à nos prochains? Or il faut applicquer cela au propos et à la matière que l'Apostre traitte présentement. Car comme ainsi soit que les Magistrats soyent establis de Dieu pour faire régner paix et équité, quiconque désire qu'à chacun son droict soit maintenu, et que tous vivent sans estre outragez ou molestez, cestuy-là maintiendra, entant qu'en luy sera, l'estat des Magistrats. Au contraire, les ennemis de la police publique, donnent à entendre par cela, qu'ils ont envie de mal-faire et nuire aux autres. Au reste, quant à ce qu'il répète derechef, que *l'accomplissement de la Loy c'est charité,* il le faut entendre (comme devant) de ceste partie de la Loy qui concerne la société humaine, et le devoir des hommes les uns envers les autres. Car l'Apostre ne touche point yci à la première Table de la Loy, laquelle parle du service de Dieu.

11 *Au reste, sçachans la saison, qu'il est maintenant temps*[1] *de nous esveiller du somne (car maintenant le salut est plus près de nous, que lorsque nous l'avons creu.)*

12 *La nuit est passée, et le jour est approché. rejettons donc les œuvres de ténèbres, et soyons vestus des armures de lumière.*

13 *Tellement que nous cheminions honnestement comme de jour, non point en gourmandises et yvrongneries, non point en couches et insolences, non point en noise et envie*[2] *:*

14 *Mais soyez vestus du Seigneur Jésus-Christ : et n'ayez point soin de la chair, pour accomplir ses convoitises*[3].

1) Ou, Et ce, sçachans, etc., ou, mesmement veu la saison à *sçavoir* qu'il est jà temps. 2) *Luc,* XXI, 34. *Gal.,* V, 16. 1 *Pierre,* II, 11.

11 *Au reste, sçachans, etc.* Il entre maintenant en un autre poinct d'exhortation, asçavoir, Pource que les rayons de la vie céleste ont commencé à jetter leur clarté sur nous, ainsi que fait le soleil environ l'aube du jour : qu'il nous faut porter comme ont accoustumé de faire ceux qui sont en plein jour, et regardez des hommes. Car ceux-là se donnent bien songneusement garde de com-

mettre rien de vilein ou mal séant : pource que s'ils font quelque faute, ils voyent bien qu'ils sont en veuë de trop de tesmoins. Or nous qui sommes tousjours en la présence de Dieu et des Anges, et lesquels Christ le vray Soleil de justice convie à le contempler, par plus forte raison nous-nous devons bien garder de toute turpitude et infâmeté. La substance donc de ces mots est telle : Puis que nous sçavons que maintenant est venu le temps et la vraye saison de nous resveiller du somne, laissons-là tout ce qui est de la nuit, ostons de nous toutes œuvres de ténèbres, puis que mesmes les ténèbres sont desjà chassées : et nous exerçans és œuvres de lumière, cheminons comme il appartient de cheminer de jour. Ce qui est entre deux, doit estre enclòs par parenthèse. Mais pource que c'est yci une allégorie, il sera bon de toucher que signifie chacun mot à part. Il apelle *la nuit*, l'ignorance de Dieu, en laquelle tous ceux qui sont détenus, sont comme gens esgarez en la nuit, et endormis. Car ces deux maladies règnent és infidèles, d'autant qu'ils sont aveugles et stupides. Or il touche un peu après ceste stupidité sous le mot de *Somne*, lequel (comme a dit anciennement un Poëte Latin) l'image de la mort. Il nomme le *Jour*, la révélation de la vérité de Dieu, par laquelle Christ le Soleil de justice nous monstre sa clarté. Il prend *Se resveiller*, pour se délibérer et apprester à faire les choses que le Seigneur commande, et esquelles il requiert nostre obéissance. *Les œuvres de ténèbres*, pour les œuvres infâmes et meschantes, pource que la nuit n'ha point de honte, comme disoit anciennement un Poëte Latin. *Les armures de lumière*, pour actes d'honnesteté, sobriété et chasteté : lesquels on réserve à faire de jour. Or il a usé de ce mot *Armures*, plustost qu'Œuvres, pource qu'il faut batailler sous l'enseigne du Seigneur. Au reste, ce mot qui est au commencement, *Et ce*, doit estre leu séparéement : car il dépend de la doctrine qui a esté traittée au paravant : comme quand nous disons, Au reste, ou D'avantage. Il dit que les fidèles cognoissent *la saison* : pource que la vocation de Dieu, et le jour de la visitation requiert une nouvelle vie, et nouvelles façons de faire : comme incontinent après par manière de déclaration il adjouste, qu'il est *l'heure de se lever*. Car comme ainsi soit que les Grecs ayent deux mots qui signifient Temps, l'Apostre a yci usé de l'un d'iceux, lequel signifie occasion, ou temps opportun. *Car maintenant le salut est plus près de nous*. Les expositeurs tirent ce passage en divers sens. Plusieurs rapportent le mot de *Croire*, au temps de la Loy : comme si sainct Paul disoit, que les Juifs ont creu avant que Christ fust manifesté et veinst en lumière : lequel sens je rejette, comme estant dur et contraint. Et de faict, ce seroit chose absurde de restraindre à une partie de l'Eglise une doctrine générale. Or de toute la compagnie à laquelle il escrit, de combien y en avoit-il l'un qui fust Juif? ainsi ce propos ne s'addresseroit point aux Romains. D'avantage (selon mon jugement) la comparaison qu'il fait du jour et de la nuit vuide ceste difficulté. Il me semble donc que le sens le plus simple est ainsi Maintenant : le salut est plus près de nous, qu'au temps que nous avons commencé à croire, tellement que cela se rapporte au temps qui a précédé la foy. Car comme ainsi soit que le mot Grec lequel nous avons traduit *Lors que*, ait une signification indifférente, ceste-ci est beaucoup plus convenable au propos de l'Apostre, comme il appert par ce qui s'ensuit.

12 *La nuit est passée, et le jour est approché*. C'est-ci la saison et le temps opportun, duquel il a n'aguères fait mention. Car combien que les fidèles ne soyent pas encores receus en la plene lumière, à bon droict toutesfois il compare à l'aube du jour ceste cognoissance de la vie à venir, laquelle nous luit en l'Evangile. Car yci *Le jour* ne se prend pas comme en d'autres lieux pour la lumière de la foy : (autrement il ne diroit pas seulement qu'il est approché, mais qu'il est desjà venu, et mesme qu'il luit comme estant au milieu de son cours :) mais pour ceste clarté bien-heureuse de la vie céleste, de laquelle on voit desjà les commencemens en l'Evangile. Le sommaire

et la substance du propos revient là, Que si tost que Dieu commence à nous appeler, nous devons avoir les yeux fichez en l'advénement de Christ : ne plus ne moins que du poinct du jour nous recueillons que la plene clarté du soleil approche. Il dit donc, *Que la nuit est passée :* pource que nous ne sommes pas ainsi enveloppez d'obscurité profonde comme les incrédules, ausquels ne se présente aucune estincelle de vie : mais nous avons l'espérance de la résurrection qui nous est mise devant les yeux par l'Evangile. Et mesmes la lumière de foy par laquelle nous cognoissons que la plene lueur de la gloire céleste s'approche de nous, nous doit resveiller, afin que nous ne demeurions endormis et croupissans en terre. Au reste, un peu après, quand il nous commande de *cheminer comme de jour en la lumière :* il ne continue pas la mesme métaphore et similitude. Car yci, il compare au jour l'estat présent, auquel Christ jette sa clarté sur nous. Mais il a voulu ainsi nous exhorter en diverses sortes, maintenant à la méditation de la vie à-venir, maintenant à avoir en révérence le regard de Dieu, devant lequel nous sommes tousjours.

13 *Non point en gourmandises et yvrongneries.* Il a yci mis trois espèces de vices, pour lesquels signifier il a usé de deux termes à l'endroit de chacun. Iceux vices sont intempérance, et excès au boire et au manger : la paillardise et autres vilenies qui en dépendent, envie et débat. S'il y a telle déshonnesteté en ces choses, que mesmes les hommes charnels ont honte de les faire devant les hommes, c'est bien raison que nous-nous en abstenions tousjours : nous, di-je, qui sommes en la lumière de Dieu, lors que nous sommes hors de la veuë des hommes. Quant à la troisième couple, combien que *noise* précède envie : toutesfois il n'y a point de doute que sainct Paul n'ait voulu nous remonstrer que c'est la source dont procèdent noises, débats et procès : pource que cependant que chacun appète à se faire valoir et estre eslevé, les uns portent envie aux autres. Or ambition est cause de tous les deux maux.

14 *Mais soyez vestus du Seigneur.* Ceste métaphore et similitude est fort usitée és sainctes Escritures, quand il est question des choses qui reparent la personne, ou au contraire la difforment : desquels l'un et l'autre se voit és vestemens. Car une robbe sale et deschirée déshonore la personne : d'autre part une qui sera nette et honneste fait grand honneur à la personne, et luy donne grâce. Or *estre vestus de Christ,* signifie yci que nous soyons de tous costez environnez et garnis de la vertu de son Esprit, laquelle nous rende idoines et propres à toutes œuvres de saincteté. Car voylà comment l'image de Dieu, laquelle est le seul ornement de l'âme, vient à estre restablie en nous. Car sainct Paul parlant ainsi, regarde à la fin de nostre vocation : pource que Dieu en nous adoptant, nous ente au corps de son Fils unique : voire, et à ceste condition, que renonçans à nostre première vie, nous soyons faits en luy nouvelles créatures, Gal., III, 27. Et suyvant ceste considération, il dit ailleurs, que les fidèles au Baptesme sont revestus de Christ. *Et n'ayez point.* Cependant que nous sommes environnez de nostre chair, nous ne pouvons nous déporter totalement d'en avoir soin. Car nostre conversation est tellement és cieux, que nous sommes encore voyagers en ce pèlerinage terrien. Il faut donc avoir soin des choses qui concernent le corps, mais non autrement que comme icelles estans aides de nostre pèlerinage, et non pas en telle sorte qu'elles nous facent oublier nostre pays. Il y a eu mesmes des gens profanes qui ont bien sceu dire que nature se contente de peu : mais que les appétis des hommes sont insatiables. Quiconque donc prend ce but de satisfaire aux désirs de sa chair, il faut nécessairement que cestuy-là viene non-seulement à s'escouler, mais aussi à se plonger en un merveilleux gouffre et bien profond. Or S. Paul voulant tenir en bride nos désirs, nous remonstre que la cause de toute intempérance, est, que nul ne se contente d'un usage des créatures, sobre et légitime. Et pourtant, afin de nous faire tenir un bon moyen, il nous prescrit ceste règle, que nous servions aux nécessitez de nos-

tre chair, et que nous ne laschions point la bride aux plaisirs désordonnez d'icelle. Ainsi adviendra que nous userons du présent siècle comme n'en usans point.

CHAPITRE XIV.

1 *Recevez à vous celuy qui est débile en foy, non point en disputes de questions* [1].
2 *Que celuy qui croit, mange de toutes choses : mais celuy qui est débile, mange des herbes.*
3 *Celuy qui mange, qu'il ne desprise celuy qui ne mange point : et celuy qui ne mange point, qu'il ne juge point celuy qui mange : car Dieu l'a receu à soy.*
4 *Qui es-tu toy qui condamnes le serviteur d'autruy* [2]*? Il se tient ferme ou trébusche à son Seigneur : mesmement il sera affermi : car Dieu est puissant de l'affermir.*

1) Ou, pour débatre par disputes. Que ce luy, etc. 2) *Jaq.*, IV, 13.

1 *Recevez à vous celuy qui est débile.* Il vient maintenant à un enseignement fort nécessaire pour dresser et entretenir un corps d'Eglise : c'est que ceux qui auront plus avancé et proufité en la doctrine Chrestienne, s'accommodent aux ignorans, et employent leur force et avancement à soustenir et supporter l'infirmité d'iceux. Car entre le peuple il y en a aucuns plus débiles que les autres : lesquels si on ne traitte avec grande douceur et débonnaireté, ils perdent courage, et finalement se desgoustent et destournent de la religion : ce qu'aussi il est vray-semblable estre advenu principalement en ce temps-là. Car les Eglises estoyent meslées de Juifs et de Gentils: desquels les uns estans de long temps accoustumez aux observations de la Loy de Moyse, et y ayans esté nourris dés leur enfance, ne pouvoyent aiséement estre induits à les laisser : les autres n'ayans rien apprins de tout cela ne vouloyent point prendre sur eux un joug non accoustumé. Or pource que d'une diversité d'opinions les hommes tombent aiséement en noises et débats, l'Apostre monstre comment ceux qui sont ainsi divers d'opinions pourront néantmoins s'entretenir les uns avec les autres sans débat. Et en cela il prescrit un fort bon moyen, c'est que ceux qui sont plus robustes, s'employent à soulager les infirmes : et ceux qui ont plus proufité, à supporter les ignorans. Car si Dieu nous conferme par-dessus les autres, il n'entend pas que de la force qu'il nous donne, nous en abusions à fouller les foibles. Et la sapience Chrestienne ne nous enseigne point de nous enorgueillir outre mesure, et mespriser les autres. Pour ceste raison donc il addresse son propos à ceux qui sont les mieux instruits, et desjà confermez : lesquels d'autant qu'ils ont receu du Seigneur grâce plus abondante, d'autant sont-ils plus tenus et obligez d'aider à leurs prochains. *Non point en dispute de questions.* La sentence est imparfaite, d'autant que le verbe qui pourroit rendre le sens entier, y défaut : toutesfois il est bien certain que l'Apostre n'a voulu dire autre chose, sinon que nous avisions de ne point fascher ou troubler les infirmes par questions faites mal à propos, et desquelles ils ne sont encores capables. Cependant, il nous faut entendre le sujet spécial que maintenant il traitte. Car pource que plusieurs d'entre les Juifs estoyent encore attachez aux ombres de la Loy, il confesse bien que cela est vicieux en eux, mais il requiert qu'on leur pardonne pour un temps, d'autant que les presser rudement c'eust esté troubler leur foy. Il nomme donc, Questions de contention, celles qui troublent les esprits qui ne sont point encore bien résolus, ou les enveloppent de doutes. Combien qu'il faut estendre ceci plus loin, c'est asçavoir à toutes questions entortillées et estranges, lesquelles sans édification, ne font qu'embrouiller et mettre en inquiétude les consciences imbécilles.

Ainsi donc, il eschet d'avoir esgard de quelles questions un chacun est capable, et faut compasser la doctrine et façon d'enseigner à la capacité d'un chacun.

2 *Qui croit, que cestuy-là mange de toutes choses : mais celuy qui est débile, etc.* Erasme a traduit les mots de sainct Paul autrement, asçavoir : L'un croit qu'on peut manger de toutes choses. Mais je ne voy point de raison sur laquelle il se soit peu fonder : car il a rendu la sentence imparfaite, en lieu qu'elle est plene et entière és mots de sainct Paul : et puis là où le mot Grec signifie, Qui croit : ç'a esté improprement fait de traduire, L'un croit. Au reste, vray est qu'à tourner le texte Grec mot à mot, il y auroit, Qui croit, manger de toutes choses : mais on ne doit point trouver rude ou contraint, de ce que j'ay rendu cela en l'Impératif, Que cestuy-là mange, etc., pource que ceste façon de parler est fort commune et fréquente à sainct Paul. Il appelle donc Croyans, ceux qui sont résolus en certitude de conscience. A ceux-là il permet d'user indifféremment de toutes choses. Cependant, *celuy qui est débile, mange des herbes*, et s'abstient des choses desquelles il ne luy semble point que l'usage luy soit permis. Toutesfois si quelqu'un aimoit mieux retenir l'autre lecture commune, le sens sera, Que ce n'est pas raison que celuy qui mange de toutes choses librement, pource qu'il croit qu'il luy est ainsi permis, range à la mesme règle ceux qui sont encore tendres en la foy, et débiles. Car d'exposer le mot de Débiles pour Malades (comme ont fait aucuns) c'est une chose ridicule.

3 *Celuy qui mange, qu'il ne desprise celuy, etc.* Il obvie bien prudemment et par bon moyen aux vices qui sont d'un costé et d'autre. Car ceux qui sont plus fermes et résolus, ont volontiers ce vice, qu'ils desdaignent ceux qui sont enveloppez en des scrupules frivoles, et mesmes se mocquent d'eux : au contraire, les autres ne se peuvent pas aiséement garder de faire des jugemens téméraires, et de condamner ce qu'ils ne comprenent pas : et pourtant tout ce qu'ils voyent faire, qui n'accorde point à leur opinion, ils jugent que c'est mal. Maintenant donc, il admoneste les premiers qu'ils se gardent de mespriser aucun frère : et les autres, d'estre par trop difficiles et chagrins. La raison qu'il adjouste, doit estre rapportée à l'un et à l'autre membre, attendu qu'elle convient à toutes les deux sortes de gens desquels il parle. Quand tu vois, dit-il, un homme illuminé de la cognoissance de Dieu, tu as assez suffisant tesmoignage que le Seigneur l'a prins des siens : que si tu le mesprises ou condamnes, tu rejettes celuy que Dieu avoit receu.

4 *Toy qui es-tu qui condamnes le serviteur d'autruy?* Comme entre les hommes cestuy-là seroit trouvé incivil, voire mesme orgueilleux et présomptueux, qui voudroit ranger à ses façons de faire le serviteur d'autruy, et contreroller selon sa fantasie toutes les œuvres d'iceluy : ainsi tu entreprens trop, quand en un serviteur de Dieu tu condamnes quelque chose, pource qu'elle ne te plaist point. Car ce n'est pas à toy de luy prescrire ce qu'il doit faire, ou ne faire pas : d'autre part aussi il n'est pas astreint de vivre à ta poste. Or quant à ce que la puissance de juger nous est ostée, cela se rapporte tant à la personne qu'aux faits. Toutesfois il y a grande différence entre les deux : car quant à l'homme, quel qu'il soit, nous en devons laisser la disposition à Dieu : mais quant à ses faits et œuvres, vray est qu'il ne nous est pas permis d'en déterminer selon nostre propre fantasie, mais bien selon la parole de Dieu. Or le jugement qui est prins de la Parole, n'est pas jugement procédant de l'homme, ou lequel on puisse dire estre jugement d'autruy. Ainsi donc, sainct Paul nous veut yci destourner de toute témérité de juger, en laquelle tombent ceux qui osent juger des œuvres des hommes hors la parole de Dieu. *Il se tient ferme ou trébusche à son Seigneur.* Comme s'il disoit, Ceste puissance appartient proprement à celuy qui est Seigneur, de condamner ou avoir pour agréable ce que le serviteur fait : et pourtant quiconque tasche de l'attirer à soy, fait tort au Seigneur. Or quant il adjouste, *Mesmement il se tiendra ferme :*

en cela non-seulement il nous commande de nous abstenir de condamner, mais aussi nous exhorte à encliner à douceur et humanité, tellement que tousjours nous espérions bien de celuy en qui nous voyons quelque chose de Dieu. Car ceux ausquels le Seigneur a commencé l'œuvre de sa grâce, il nous a donné matière d'espérer, qu'il les veut plenement confermer et amener à perfection. Car en fondant son argument sur *la puissance de Dieu*, il n'entend pas en parler simplement, comme s'il disoit, que Dieu pourroit bien faire cela s'il vouloit : mais selon la coustume de l'Escriture, avec la puissance de Dieu, il conjoint aussi la volonté. Cependant toutesfois il ne détermine point yci une règle qui soit perpétuelle : comme s'il estoit nécessaire que ceux que Dieu a une fois dressez, demeurent debout jusques en la fin ; mais seulement il nous admoneste que nostre devoir est de bien espérer, et encliner plustost nostre jugement de ce costé-là : comme aussi il enseigne ailleurs, disant, Celuy qui a commencé bonne œuvre en nous, la parfera jusques en la fin, Philippe, I, 6. En somme sainct Paul monstre en quelle part enclinent les jugemens de ceux esquels charité besongne.

5 *L'un estime un jour plus que l'autre jour : et l'autre juge de chasque jour également. Un chacun soit certainement résolu en sa pensée.*

6 *Celuy qui ha esgard au jour, il y ha esgard au Seigneur : et qui n'ha point d'esgard au jour, il n'y ha point d'esgard au Seigneur. Qui mange, il mange au Seigneur : car il rend grâces à Dieu : et qui ne mange point, il ne mange point au Seigneur : et en rend grâces à Dieu.*

1) Ou, c'est au Seigneur qu'il ne mange point :

5 *L'un estime.* Il avoit n'aguères parlé du scrupule touchant le chois des viandes : maintenant il adjouste un autre exemple prins de la différence des jours. Or l'un et l'autre procédoit de la façon de faire des Juifs. Car pource que le Seigneur en sa Loy mettoit différence entre les viandes, et en déclaroit aucunes immondes, desquelles il défendoit d'user : pource aussi qu'en icelle il ordonnoit certains jours de feste et solennité, commandant qu'ils fussent estroittement observez : les Juifs ayans dés leur enfance esté nourris en la doctrine de la Loy, ne pouvoyent oster de leur entendement ceste différence et révérence de certains jours, laquelle ils avoyent conceuë dés le commencement, et à laquelle ils s'estoyent accoustumez toute leur vie : ils n'osoyent toucher aux viandes, desquelles ils avoyent si long temps fait conscience. Or ce qu'ils estoyent ainsi abbruvez de ces opinions, procédoit d'infirmité : car s'ils eussent eu une claire et bien certaine cognoissance de la liberté Chrestienne, ils eussent esté d'autre opinion. Toutesfois de s'abstenir des choses lesquelles ils pensoyent ne leur estre point licites, cela procédoit d'un sentiment de crainte de Dieu : comme c'eust esté à eux une grande audace et mespris, d'entreprendre quelque chose contre leur conscience. L'Apostre donc enseigne yci un bon moyen pour les uns et les autres, Que *chacun soit certainement résolu en sa pensée :* entendant par cela que les Chrestiens se doyvent tellement estudier et exercer à obéissance, qu'ils ne facent chose, laquelle ils ne pensent ou plustost soyent certains estre agréable à Dieu. Et de faict, c'est un poinct qu'il faut tenir pour tout résolu, que le commencement de bien vivre et droitement est, que les hommes dépendent de la volonté de Dieu, et ne se donnent point congé de remuer le bout du doigt, ayans le cœur en bransle et doute. Car il ne se peut faire qu'une telle témérité, quand nous osons passer plus avant que nous ne sommes certains nous estre permis, ne se convertisse en obstination et rébellion. Si maintenant quelqu'un objecte sur cela, qu'erreur est tousjours accompagné de doute et perplexité, et que pourtant les infirmes ne peuvent avoir en eux la certitude que

sainct Paul requiert, la solution est facile, Qu'à telles gens est pardonné, pourveu qu'ils se tienent au dedans de leur mesure. Car aussi sainct Paul n'a yci prétendu à autre chose, sinon de réprimer une licence desréglée, qui fait que plusieurs s'ingèrent, ou plustost se jettent comme à l'aventure à faire choses qui leur sont douteuses et incognues. Ainsi donc, sainct Paul requiert ceste discrétion, qu'en toutes nos actions nous ayons tousjours la volonté de Dieu qui aille devant.

6 *Celuy qui ha esgard au jour.* Veu que S. Paul entendoit bien et tenoit pour résolu que l'observation des jours procédoit d'une ignorance de Christ, c'est-à-dire à faute de cognoistre la liberté que Christ a apportée : il n'est pas à croire qu'il vueille du tout maintenir et excuser une telle corruption : et toutesfois à veoir les mots on diroit qu'ils emportent cela, Que celuy qui observe un jour plustost que l'autre, ne faut point. Car il dit qu'il *ha esgard au Seigneur :* et rien ne peut estre agréable à Dieu, que ce qui est bon. Or afin d'entendre son intention, il est nécessaire de distinguer entre l'opinion qu'un homme aura conceuë touchant l'observation des jours, et icelle observation à part à laquelle il s'astraint. Car l'opinion est superstitieuse, et sainct Paul ne le nie pas, veu que desjà il l'a condamnée sous ce nom d'Infirmité, et encore un peu après la condamnera plus apertement. Mais quant à ce que celuy qui est encore en ceste superstition, n'ose violer la solennité du jour, Dieu approuve cela : d'autant qu'un tel personnage n'ose rien entreprendre avec doute de conscience. Car que feroit autre chose le Juif, qui n'a point encore tant proufité en l'Evangile, qu'il soit délivré du scrupule de l'observation des jours? Il ha la parole du Seigneur, en laquelle est recommandée l'observation des jours. La Loy luy impose une nécessité en cest endroit : il n'entend pas encore l'abrogation d'icelle. Il ne luy reste donc, sinon de se conduire selon la mesure d'intelligence qu'il ha, en attendant que Dieu luy donne plus ample révélation, et de n'user de privilége de liberté jusques à ce qu'il l'ait receu par foy. Autant en faut-il dire de celuy qui s'abstient des viandes immondes. Car s'il en mangeoit estant ainsi en perplexité, ce ne seroit pas recevoir de la main de Dieu un don, mais plustost avancer la main sur les choses défendues, et entreprendre contre la défense. Qu'un tel donc use d'autres choses, lesquelles il pense luy estre permises, et suyve la mesure de son intelligence. Par ce moyen il *rendra grâces au Seigneur* : ce qu'il ne pourroit faire, s'il n'estoit persuadé et bien certain qu'il a esté sustenté de la libéralité de Dieu. Et pourtant il ne le faudra point avoir en mespris, comme s'il offensoit le Seigneur par ceste sobriété et saincte timidité, de laquelle nous avons parlé. Cependant aussi, quand nous dirions que la modestie d'un homme qui est ainsi infirme, est approuvée de Dieu, non pas pource qu'elle le mérite, mais d'autant que Dieu le supporte par douceur, il n'y auroit point en cela d'absurdité. Toutesfois pource que n'aguères il requéroit qu'on ait certitude et bonne résolution de ce qu'on fait, afin que chacun n'entreprene à sa fantasie et témérairement de garder ceci ou cela : il seroit bon de regarder si ceci n'est point dit plustost par exhortation que par affirmation, pource que la suite du propos coulera mieux en ceste sorte, Que chacun soit résolu de ce qu'il fait, d'autant qu'il faudra rendre conte devant le siége judicial du Juge céleste. Car soit que quelqu'un mange d'une viande, soit qu'il s'en abstiene, il doit en tous les deux regarder à Dieu. Certes il n'y a rien si propre, tant à réprimer la trop grande licence de juger que les hommes entreprenent sur leurs prochains, qu'à corriger les superstitions, que quand on nous adjourne devant le siége judicial de Dieu. Et pourtant c'est bien avisé à sainct Paul, de proposer à chacun comme devant ses yeux, le Juge, à la volonté et approbation duquel ils ont à rapporter tout ce qu'ils font. Et à cela ne répugne point, que le propos est couché par affirmation. Car incontinent après il met, Que nul ne vit à soy, ou meurt à soy : où il ne récite pas que c'est que les hommes font, mais enseigne que c'est qu'ils doyvent faire.

Au reste, notons qu'il dit, que lors *nous mangeons au Seigneur*, *et nous abstenons au Seigneur*, quand nous rendons grâces. Et pourtant si nous usons des viandes sans action de grâces, l'usage en est immonde: semblablement si nous-nous en abstenons sans action de grâces, l'abstinence en sera impure. Il n'y a que le seul nom de Dieu, lequel estant invoqué par nous, sanctifie et nous et tout ce que nous avons.

7 *Car nul de nous ne vit à soy*, *et nul ne meurt à soy.*

8 *Car soit que nous vivions*, *nous vivons au Seigneur: ou soit que nous mourions*, *nous mourons au Seigneur. Soit donc que nous vivions*, *ou que nous mourions*, *nous sommes au Seigneur.*

9 *Car pour cela Christ est mort et ressuscité*, *et est retourné à vie*, *afin qu'il ait seigneurie tant sur les morts que sur les vifs.*

7, 8 *Car nul de nous*, *etc.* Il conferme maintenant la sentence précédente par une raison tirée du total à une partie: Asçavoir qu'il ne se faut pas esbahir si les opérations particulières de nostre vie doyvent regarder au Seigneur, veu que la vie mesme doit estre toute rapportée à sa gloire. Car lors on peut dire que la vie de l'homme Chrestien est réglée comme il appartient, quand elle ha la volonté de Dieu pour son but. Or si ainsi est que nous devions rapporter à la volonté d'iceluy tout ce que nous faisons, il ne nous est aucunement licite d'entreprendre chose laquelle nous pensions luy estre desplaisante, ou plustost laquelle nous ne sçachions certainement luy estre plaisante. *Vivre au Seigneur*, ne signifie pas yci (comme au chapitre VI[e], v. 8), estre conduit et gouverné par son Esprit: mais se régler et conformer à son commandement, et destiner toutes choses à sa gloire. Et n'est pas assez que nous vivions au Seigneur, mais faut aussi que *mourions au Seigneur*: c'est-à-dire, il faut remettre à sa volonté tant nostre vie que nostre mort. Il adjouste une très bonne raison, pource que *soit que nous vivions ou que nous mourions*, *nous sommes à luy.* Car de là s'ensuit qu'il ha puissance de disposer de nostre vie et de nostre mort. Au reste, l'usage de ceste doctrine s'estend bien loin: car la domination sur nostre vie et nostre mort, est tellement attribuée et maintenue à Dieu, qu'il faut que chacun se contente de sa condition, et la trouve tolérable, comme un joug que Dieu luy a mis sur le col. Car c'est bien raison qu'il ait l'authorité d'assigner, à chacun sa place, et de terminer son cours. Et par ce moyen, non-seulement il nous est défendu d'entreprendre légèrement ceci et cela sans le commandement de Dieu, mais aussi nous est commandé d'avoir patience en toutes fascheries et incommoditez. S'il advient donc quelque fois que la chair se retrongne, et recule de porter les adversitez que Dieu envoye, réduisons lors en mémoire, que celuy qui n'est pas en liberté, ni en sa puissance, renverse tout droict et ordre, s'il ne dépend entièrement de ce qui plaist à son Seigneur. Par mesme moyen aussi nous est prescrite la règle qu'il nous faut tenir à vivre et mourir, c'est asçavoir qu'encore qu'il nous prolonge la vie en continuelles misères et langueurs, nous n'appétions point toutesfois de sortir d'yci devant le temps: et au contraire, s'il nous rappelle au milieu de la fleur de nostre aage, que nous soyons tousjours prest de partir.

9 *Car pour cela Christ est mort*, *etc.* C'est la confirmation de la raison qu'il avoit n'aguères mis. Car pour prouver qu'il nous faut vivre et mourir au Seigneur, il avoit dit, Que soit que nous vivions, ou que nous mourions, nous sommes en la puissance de Christ. Maintenant il monstre comment c'est bien à bon droict que Christ s'attribue ceste puissance sur nous, veu qu'elle luy a cousté si cher, et qu'il l'a acquise à si bonnes enseignes. Car en se donnant à la mort pour nostre salut, il s'est acquis un droict sur nous, que la mort mesme ne peut abolir:

et en ressuscitant il a retenu toute nostre vie pour son droict seigneurial. Par sa mort donc et sa résurrection il a mérité que tant en la mort qu'en la vie nous servions à la gloire de son nom. Quant à ce qui est dit, *Il est ressuscité, et est retourné à vie :* cela emporte autant comme s'il disoit, que par la résurrection une nouvelle condition de vie luy a esté acquise : et pource que la vie qu'il ha maintenant, n'est point sujete à changement, qu'aussi sa domination sur nous est éternelle.

10 *Mais toy, pourquoy condamnes-tu ton frère? ou toy aussi pourquoy desprises-tu ton frère? Certes nous comparoistrons tous devant le siége judicial de Christ*[1].

11 *Car il est escrit, Je vi, dit le Seigneur, tout genouil se ployera devant moy, et toute langue donnera louange à Dieu*[2].

12 *Par ainsi donc, un chacun de nous rendra conte pour soy-mesme à Dieu.*

13 *Ne jugeons*[3] *plus donc l'un l'autre : mais jugez plustost cela*[4]. *de ne mettre aucun choppement ou trébuschement à* nostre *frère.*

1) 2 *Cor.*, V, 10. 2) *Is.*, XLV, 23. 3) Ou, condamnons. 4) Ou, usez plustost de jugement en cela.

10 *Mais toy, pourquoy juges-tu, etc.* Pource qu'il avoit dit que tant la vie que la mort de nous tous doit estre rapportée à Christ, et que c'est à luy d'en disposer, de là il passe à faire mention du jugement que le Père luy a donné avec la domination du ciel et de la terre. Dont il recueille que c'est une outrecuidance bien desréglée, quand l'homme usurpe à soy le jugement sur son frère : veu qu'une telle licence oste au Seigneur Jésus-Christ la puissance, laquelle luy seul a receuë du Père. Mais en premier lieu, desjà par le mot de *Frère*, il réprime cest appétit pervers de juger. Car si le Seigneur a establi entre nous un droict et lien de société fraternelle, il faut garder une équalité. Tout autre donc qui entreprend de faire office de juge, passe sa mesure, et se monstre desraisonnable. Après cela, il nous ramène à ce Juge unique qui est tel, que non-seulement nul ne luy peut oster sa puissance, mais non pas mesmes eschapper, qu'il n'ait à comparoistre devant le siége judicial d'iceluy. Selon donc que ce seroit une chose absurde entre les hommes, si en jugement où les parties doyvent se tenir en bas aux pieds du juge, l'une d'icelles se venoit jucher au siége judicial : autant est-il absurde que l'homme Chrestien tire à soy ceste authorité de juger de la conscience de son frère. L'argument duquel use S. Jaques (IV, v. 11) est presque semblable, Qui juge son frère, il juge la Loy : et qui juge la Loy, n'est pas observateur de la Loy, mais plustost maistre ou contrerolleur d'icelle. Or au contraire, dit-il, il y a un seul Législateur qui peut sauver et perdre. Quant au *siége judicial* qu'il attribue à Christ, il entend par cela l'authorité et puissance de juger : comme en un autre passage la voix de l'Archange par laquelle nous serons adjournez, est nommée Trompete, 1 Thessalon., IV, v. 16, pource qu'elle aura comme un son bruyant pour se faire ouïr en retentissant jusques dedans les cœurs et aureilles de toutes personnes.

11 *Car il est escrit, Je vi, dit le Seigneur, etc.* Il me semble que l'Apostre a allégué ce tesmoignage du Prophète, non point tant pour prouver ce propos du jugement de Christ, lequel estoit hors de doute entre tous Chrestiens, que pour monstrer que nous devons tous avec grande humilité et déjection de nous-mesmes attendre ce jugement : ce que les mots aussi emportent. Ainsi donc, auparavant parlant en sa personne, il a déclaré que c'est à Christ seul de juger tous hommes : maintenant par les paroles du Prophète, il démonstre qu'il faut que toute chair soit humiliée par l'attente de ce jugement : ce qu'emporte ceste façon de parler, *Ployer le genouil.* Au reste, combien qu'en ce passage-là du Prophète, le Seigneur prédit en général qu'il

adviendra que sa gloire sera magnifiée entre toutes nations, et sa majesté exaltée en tout lieu, laquelle pour lors estoit enclose entre un bien petit nombre de gens, et comme cachée en un coin du monde en obscurité, toutesfois si nous regardons de près, on verra bien que l'accomplissement de la chose n'est point maintenant, et n'a jamais esté au monde : et mesme n'y a point d'espérance qu'on luy puisse veoir à l'advenir. Dieu ne règne point aujourd'huy au monde autrement que par l'Evangile, et n'y a point d'autre moyen par lequel sa majesté soit honorée deuëment, sinon quand elle est révérée suyvant la cognoissance qu'on en ha par sa Parole. Or est-il que la parole de Dieu a tousjours eu ses adversaires, qui luy ont résisté obstinément : et d'autre part des contempteurs qui n'ont fait que s'en mocquer, comme si ce n'estoit qu'une farce, ou une fable. Et encore aujourd'huy il y a beaucoup de telles manières de gens, et y en aura tousjours. De cela il appert qu'il est bien vray que ceste prophétie commence en la vie présente : mais que d'autre part elle est tousjours loin de sa perfection, jusques à ce que ce jour de la résurrection dernière sera venu, auquel tous les adversaires de Christ seront mis bas et renversez, pour estre faits le scabeau de ses pieds. Et cela ne se pourra faire, sinon que le Seigneur soit assis en jugement. Il s'ensuit donc que l'Apostre a bien proprement appliqué ce tesmoignage du Prophète au siége judicial de Christ. C'est aussi un passage excellent pour confermer nostre foy touchant la Divinité éternelle de Christ. Car c'est Dieu qui parle là, voire ce Dieu qui a une fois prononcé qu'il ne résignera point sa gloire à un autre, Isaïe, XLII, 8. Or si en Christ est accompli ce que là il s'attribue à luy seul, il est certain qu'il se manifeste véritablement en Christ. Et de faict, la vérité de ceste prophétie s'est lors monstrée évidemment, quand de tous costez du monde universel Christ a assemblé gens à soy, en faisant un peuple sien : et les rangeant à servir sa majesté, et obéir à l'Evangile. A quoy sainct Paul a regardé aux Philippiens, chapitre II, v. 9, disant que Dieu a donné à son Christ un nom auquel tout genouil ployera. Cependant toutesfois, le plein accomplissement d'icelle est réservé à ce jour qu'il montera en son siége judicial pour juger les vifs et les morts : comme le Père luy a donné tout jugement tant au ciel qu'en la terre. Au reste, les mots du Prophète sont, *Toute Langue jurera à moy.* Mais pource que le jurement est une partie de l'honneur que Dieu requiert des hommes, ce que sainct Paul dit yci, *Donnera louange*, ne change rien du sens. Car le Seigneur a voulu simplement protester, que tous hommes non-seulement cognoistront sa majesté Divine, mais aussi feront confession, et rendront tesmoignage d'obéissance, et de bouche et de contenance externe du corps : ce qu'il a signifié par ce mot, *Ployer le genouil.*

12 *Par ainsi donc un chacun de nous rendra conte pour soy-mesme, etc.* Ceste conclusion nous ramène à une humilité et déjection de nous-mesmes : dont aussi il infère incontinent, que *nous ne jugions plus l'un l'autre :* pource qu'il ne nous appartient pas d'entreprendre l'office de juger, veu qu'il nous faut nécessairement comparoistre en jugement et *rendre conte* comme les autres. Or d'autant que le mot de *Juger*, ha diverses significations, l'Apostre par une façon de parler qui ha grâce, l'appliquant à deux endroits, en tire deux bons enseignemens. Car au premier mot de *Juger*, il nous défend de juger en condamnant : au second, il nous commande d'employer toute nostre raison et jugement à éviter scandale. Car en ce mot il taxe obliquement ces grans repreneurs et contrerolleurs, poussez d'envie, qui employent toute la subtilité de leur esprit à trouver quelque chose à reprendre en la vie des frères. Et pourtant il les admoneste d'aviser plustost à se donner garde, pource que par faute d'aviser à eux-mesmes, ils font souvent ou trébuscher ou heurter leurs frères en quelque scandale.

14 *Je sçay et tien pour certain par le Seigneur Jésus, que rien n'est souillé de soy-mesme, sinon à celuy qui estime quelque chose estre souillée, elle luy est souillée.*
15 *Mais si ton frère est contristé pour la viande, tu ne chemines plus selon charité. Ne destruy point pour ta viande, celuy pour lequel Christ est mort*[1].
16 *Vostre bien donc ne soit point blasmé.*
17 *Car le royaume de Dieu n'est point viande ne bruvage : mais justice, paix, et joie au sainct Esprit*[2].
18 *Car qui en cela sert à Christ, il plaist à Dieu, et est approuvé des hommes.*

1) 1 *Cor.*, VIII, 11. 2) Ou, pour le sainct.

14 *Je scay et tien pour certain, etc.* Afin de prévenir l'objection que pouvoyent faire ceux qui avoyent si bien proufité en l'Evangile, qu'ils ne discernoyent point entre les viandes, et n'en faisoyent aucun scrupule, il démonstre premièrement quelle opinion on doit avoir touchant les viandes en les considérant simplement en elles-mesmes : puis après, il adjouste comment on peut faillir en la circonstance de l'usage d'icelles. Il déclare donc qu'à la conscience droite et pure nulle viande n'est souillée, et qu'il n'y a rien qui nous empesche d'en user purement qu'ignorance et erreur : pource que celuy qui imagine quelque immondicité en la viande, n'en peut user librement. Mais il adjouste un peu après, Qu'il ne faut pas seulement regarder aux viandes en elles-mêmes, mais aussi aux frères, en la présence desquels nous en mangeons. Car nous ne devons pas estimer l'usage des biens que nous recevons par la libéralité de Dieu, estre tellement indifférent, qu'il ne doyve estre sujet à charité. Ainsi donc, ces paroles emportent autant comme s'il disoit, Je sçay bien que toutes viandes sont pures, et pourtant je les laisse en ta liberté : je laisse ta conscience à délivre de tout scrupule : brief, je ne te défen pas simplement et précisément l'usage des viandes, mais sans nous arrester aux viandes, je requier que tu avises à n'oublier point l'édification de ton prochain. Là où nous avons traduit *Souillé*, S. Paul a dit Commun, signifiant ce qui est profane, et dont les infidèles usent indifféremment : et est ainsi dit à l'opposite des choses qui sont spécialement sanctifiées pour l'usage du peuple fidèle. Parlant de la pureté de toutes viandes, afin de mettre ce poinct hors de toute doute, il dit qu'il le sçait et en est certain. Il adjouste, *Par le Seigneur Jésus*, d'autant que c'est par son moyen que nous obtenons ce privilége et ceste grâce que toutes créatures nous sont bénites du Seigneur, lesquelles autrement estoyent maudites en Adam : toutesfois il a voulu quant et quant en ce mot opposer à la servitude de la Loy, la liberté qui nous est donnée de Christ : afin qu'ils ne pensassent point estre astraints à une observation de laquelle Christ les avoit délivrez et affranchis. Par l'exception qu'il a mise, *Sinon à celuy, etc.* nous sommes enseignez qu'il n'y a rien si pur, que la conscience corrompue ne souille. Car il n'y a que la seule foy, crainte, et cognoissance de Dieu qui nous sanctifie toutes choses. Au contraire, les infidèles, comme ils sont polluez au dedans, ainsi par leur attouchement ils infectent et corrompent toutes choses, Tite, chapitre I, v. 15.

15 *Mais si ton frère est contristé pour la viande.* Il déclare maintenant en combien de sortes le scandale des frères corrompt l'usage des bonnes choses. Or la première raison est, pource que charité est enfrainte, si pour une cause tant légère le frère est par nous contristé. Car donner à aucun cause de douleur, cela est contraire à charité. L'autre raison est, pource que quand une conscience infirme vient à estre blessée par nous, c'est desfaire le pris du sang de Christ. Car le frère le plus petit et mesprisé qui

puisse estre, a esté racheté par le sang de Christ. C'est donc une chose estrange et desraisonnable, que nous le destruisions pour contenter nostre ventre. Et il faut bien dire que d'une vileine façon nous sommes par trop addonnez à nos cupiditez, si la viande, qui est si peu de chose, est par nous préférée à Christ. La troisième est, que si la liberté acquise aux fidèles par Christ, est bonne, nous devons mettre peine qu'elle ne tombe en blasme entre les hommes, et soit vitupérée à juste occasion. Ce qui advient quand nous abusons des dons de Dieu à tors et à travers, comme on dit, et sans prudence. Ces raisons donc nous doyvent inciter à nous garder de donner légèrement occasion de scandale, en prenant une trop grande licence sans discrétion.

17 *Car le royaume de Dieu n'est point viande, etc.* Il monstre maintenant au contraire, que sans souffrir aucune perte, nous pouvons nous abstenir d'user de nostre liberté : pource que le royaume de Dieu ne consiste point en ces choses. Car les choses qui servent, ou à dresser, ou à maintenir le royaume de Dieu, celles-là il ne les faut nullement omettre, quelque scandale qui en puisse advenir par après. Or si pour charité on se peut abstenir de l'usage des viandes sans blesser l'honneur de Dieu, diminuer le règne de Christ, et enfraindre la vraye religion, ceux-là ne sont nullement à excuser, qui pour icelles troublent l'Eglise. Il use des mesmes argumens en la 1re aux Corinthiens, VI, 13, et VIII, 8, Les viandes sont pour le ventre, et le ventre pour les viandes : Dieu destruira l'un et l'autre. Si nous mangeons, nous n'en avons rien d'avantage. Par lesquelles sentences il veut monstrer en somme, que la viande et le bruvage sont choses trop viles, qu'il falle que pour icelles le cours de l'Evangile soit empesché. *Mais justice, paix et joye au S. Esprit.* Comme en passant il a opposé ces choses à la viande, et au bruvage. Non pas qu'il ait voulu nommer toutes les choses esquelles consiste le royaume de Christ, mais seulement pour monstrer qu'il gist en choses spirituelles. Combien certes qu'en ce peu de paroles il a compris la somme d'iceluy : c'est asçavoir, qu'ayans bon tesmoignage en nos cœurs, nous soyons paisibles devant le Seigneur, et jouyssions d'une vraye joye de conscience, et ce par le sainct Esprit qui habite en nous. Mais toutesfois (comme j'ay dit,) son intention a esté d'appliquer à sa matière présente ces deux ou trois points. Car qui est fait participant de la vraye justice, cestuy-là jouit d'un bien qui est le souverain et inestimable : asçavoir, d'une joye tranquille en la conscience : et qui ha paix avec Dieu, qu'est-ce qu'il désire plus? Quant à ce qu'il conjoint *Paix* avec *Joye*, il me semble qu'en cela il a voulu exprimer le moyen de ceste joye spirituelle : pource que quoy que les réprouvez soyent stupides et endormis, ou s'eslèvent de fierté en eux-mesmes, la conscience toutesfois n'est point autrement dehait et alaigre, que quand elle sent Dieu envers elle appaisé et propice : et aussi une joye vraye et nayfve ne procède d'ailleurs que de ceste paix. Au reste, combien que quand il est question de choses si grandes, il est tousjours bon, et vient bien à propos d'en renommer autheur le sainct Esprit : toutesfois en ce lieu il a voulu tacitement opposer *l'Esprit* aux choses extérieures : afin que nous sçachions, que sans l'usage des viandes nous ne laissons pas d'avoir en leur entier les choses qui appartienent au royaume de Dieu.

18 *Car qui en ces choses.* C'est un argument tiré des choses qui s'ensuyvent l'une de l'autre. Car il ne se peut faire quand un homme plaist à Dieu, et est approuvé des hommes, que le royaume de Dieu n'ait sa plene vigueur, et soit florissant en luy. Qui sert à Dieu par justice en conscience paisible et tranquille, se rend approuvé tant aux hommes qu'à Dieu. Où donc est justice, et paix, et joye spirituelle, là le royaume de Dieu est accompli de tous points qui y sont requis : il s'ensuit donc qu'il ne consiste pas en choses corporelles. Au reste, il dit que l'homme est agréable à Dieu, lequel obéit à la volonté d'iceluy. Il dit aussi que cestuy-là est approuvé des hommes : pource qu'ils ne peuvent tant faire, qu'ils ne rendent tesmoignage à la vertu la-

quelle ils voyent de leurs yeux. Non pas que les meschans espargnent tousjours les enfans de Dieu: car mesmes là où il n'y en aura point d'occasion, ils dégorgent contre eux beaucoup de vilenies et injures, et les diffament à tort par calomnies et mensonges: brief, ils tourneront à blasme les choses bien faites, et actes vertueux, d'un vouloir malin les interprétans en mauvaise part. Mais sainct Paul parle yci d'un jugement qui se fait en syncérité et à la vérité, qui n'est point corrompu par aucun chagrin, haine, ou superstition meslée parmi.

19 *Ensuyvons donc les choses qui sont de paix, et qui sont d'édification mutuelle.*
20 *Ne ruine point l'œuvre de Dieu pour la viande. Vray est que toutes choses sont nettes: mais il y a mal pour l'homme qui mange avec choppement*[1].
21 *Il est bon de ne manger chair, et de ne boire vin, ne faire chose en quoy ton frère choppe, ou se scandalize, ou soit débilité.*

1) *Tit.*, I, 15.

19 *Parquoy donc ensuyvons.* Tant qu'il peut il nous destourne de la simple considération des viandes, et nous rameine à ces choses qui sont bien de plus grande conséquence, et lesquelles doyvent tenir le premier lieu en toutes nos opérations, voire mesme en estre la conduite. Car nous devons manger afin de vivre, et vivre afin de servir au Seigneur. Or celuy sert au Seigneur, qui par débonnaireté et douceur édifie son prochain. Car en ces deux poincts, asçavoir, concorde et édification, consistent quasi toutes les choses qui concernent nostre devoir quant à charité. Mais afin qu'il ne semble que ce soit peu de chose, il répète la sentence qu'il avoit mise auparavant: asçavoir, que la viande corruptible n'est pas une chose pour laquelle il falle que ce que le Seigneur a édifié viene à décheoir, et estre destruit. Il parle ainsi, d'autant que par tout où il y a quelque estincelle de la crainte de Dieu, là se voit l'œuvre de Dieu, laquelle démolissent ceux qui par leur indiscrétion troublent une conscience encore infirme. Au reste, il faut noter qu'avec *la paix* il conjoint *édification:* pource que quelque fois les hommes ne s'accommodent les uns aux autres que trop libéralement et promptement, en sorte qu'ils nuisent beaucoup par ceste facilité de vouloir complaire aux autres. Et pourtant, il faut tenir mesure, et user de discrétion à s'accommoder, et regarder que cela proufite, tellement que nous accordions volontiers à nostre frère ce qui sert à avancer son salut, comme sainct Paul remonstre en un autre passage, 1 Cor., X, 23. Toutes choses me sont licites, mais toutes choses ne proufitent pas. Et incontinent il adjouste la raison, Pource que toutes choses n'édifient pas. Aussi ce n'est pas sans cause qu'il répète derechef, *Ne fay point périr pour la viande:* signifiant qu'il ne requiert pas une abstinence qui face quelque préjudice à la vraye crainte et droite cognoissance de Dieu, comme il a dit n'aguères. Combien que nous ne mangions pas librement de toutes choses, mais que pour le regard des frères nous nous abstenions de l'usage de quelques viandes: que toutesfois le royaume de Dieu ne laisse pas de demeurer en son entier sans souffrir diminution aucune.

20 *Vray est que toutes choses.* Quand il dit que toutes choses sont pures, c'est par concession, comme s'il eust mis, Je confesse que toutes choses, etc., mais ce qu'il adjouste, *Mais il y a mal pour l'homme:* c'est une exception comme s'il disoit, Vray est que la viande est bonne, mais le scandale est mauvais. Or est-il que les viandes nous sont données afin que nous en usions sans préjudicier à charité. Cestuy-là donc pollue l'usage de la viande, qui de soy estoit pure, lequel par icelle viole et enfreint charité. De cela il conclud, qu'il est bon de s'abstenir de toutes choses qui tombent à scandale aux frères. Au reste, il met yci trois

termes l'un après l'autre : *Chopper*, *Se scandalizer : Estre débilité* : et le sens est, Qu'on ne donne aux frères occasion de choppement, non pas mesme de se scandalizer, non pas mesme d'estre débilitez. Car Estre débilité, est moins que se scandalizer : et se scandalizer moins que chopper. Celuy est dit Estre débilité, la conscience duquel on met en quelque tremblement et incertitude : Se scandalizer, celuy duquel la conscience est esbranlée de quelque grand trouble : Chopper, celuy qui vient à estre aucunement destourné, et révolté de l'amour de la religion.

22 *As-tu foy? aye-la en toy-mesme devant Dieu. Bien-heureux est celuy qui ne se condamne point soy-mesme, en ce qu'il examine*[1].

23 *Mais celuy qui en fait scrupule, il est condamné s'il mange : car il n'en mange point par foy. Or tout ce qui n'est de foy, est péché.*

1) Ou, approuve.

22 *As-tu foy?* Pour faire fin, il monstre en quoy gist le bien de la liberté Chrestienne : dont appert qu'à fausses enseignes ceux-là alléguent la liberté, et s'en vantent, lesquels se sçavent se modérer en l'usage d'icelle, et y procéder par discrétion. Il dit donc, que la cognoissance de la liberté (comme ainsi soit qu'elle procède de la foy) regarde proprement Dieu. Et pourtant, celuy qui ha une telle certitude, se doit contenter de la tranquillité de conscience devant Dieu : et n'est point requis que devant les hommes il entre en possession d'icelle, et en face monstre. Il s'ensuit donc que nous sommes menez d'une cupidité perverse et desréglée, quand par manger de la chair nous offensons les frères infirmes : veu qu'il n'y a point de nécessité qui nous y contraigne. Au reste, on voit aiséement comment aucuns appliquent mal ce passage, et le tirent de travers : lesquels recueillent d'yci que c'est tout un comment que chacun se conduise en observant des cérémonies sottes et plenes de superstition, pourveu que la conscience demeure pure devant Dieu. Car sainct Paul n'a rien moins pensé que cela, comme le fil du texte le monstre. Les cérémonies qui concernent le droit service de Dieu, sont aussi une partie de nostre confession. Or ceux qui séparent la foy d'avec la confession, ostent au soleil sa chaleur. Mais S. Paul ne traitte rien yci qui approche de cela, ains seulement parle de l'usage de la liberté que nous avons quant au boire et manger. *Bien-heureux est celuy.* Il veut yci monstrer en premier lieu par quels moyens l'usage des dons de Dieu nous est fait légitime : en après, combien c'est un grand empeschement qu'ignorance : afin que nous ne pressions point les ignorans outre la mesure de leur infirmité. Mais il met une sentence générale, qui s'estend à toutes opérations de l'homme. Bien-heureux est (dit-il) celuy que sa conscience ne rédargue point, voire lequel examine ses faits comme il appartient. Car il s'en trouve bien plusieurs qui commettent de meschans cas sans aucun scrupule de conscience : mais la cause est, pource que fermans les yeux, ils se jettent à tors et à travers, de quelque costé que l'intempérance de leur chair aveuglée et enragée les transporte. Or il y a grande différence entre une stupidité et jugement. L'homme donc qui discerne et juge bien des choses, si cestuy-là en considérant et examinant son faict de bien près, ne sent point de remors de mauvaise conscience, il est bien-heureux. Car il n'y a que ceste asseurance seule qui puisse faire que nos œuvres plaisent à Dieu. Par ce moyen est ostée la vaine excuse que plusieurs prétendent à cause de leur ignorance : veu que leur erreur est meslé d'une nonchalance et lourde stupidité. Car si ceste bonne intention, qu'ils appellent, suffisoit, ce seroit une chose superflue que l'examen par lequel yci l'Esprit de Dieu juge des faits des hommes.

23 *Mais celuy qui en fait scrupule.* Il a fort bien exprimé en un mot l'affection d'un cœur qui est en bransle et in-

certitude de ce qu'il doit faire. Car celuy qui fait scrupule, est maintenant d'une opinion tantost d'une autre : et enclinant puis deçà puis delà, demeure en suspens entre diverses délibérations. Veu donc que le commencement de toute bonne œuvre consiste en la certitude et comme tranquillité paisible du cœur qui ha bonne conscience devant Dieu, il n'y a rien plus contraire à l'approbation de nos œuvres, que doute et tremblement. Or pleust à Dieu que ceste sentence fust bien engravée és esprits des hommes, Qu'on ne doit rien faire ou entreprendre, que premièrement le cœur ne soit certainement résolu que cela plaist à Dieu. On ne verroit point les hommes en plusieurs endroits de la vie ainsi tempester, ou chanceler, ou d'une impétuosité aveuglée se jetter là où leur imagination les transporte. Car si nostre vivre est restraint à ceste mesure, et tellement limité, que chacun se doit garder de toucher un morceau de pain en doute de conscience, combien faut-il user de plus grand avis et discrétion és choses qui sont de conséquence sur toutes autres? *Or tout ce qui n'est de foy.* C'est la raison de la condamnation dont il a parlé : asçavoir, pource qu'une œuvre, quoy qu'elle soit belle et excellente en apparence, est toutesfois imputée à péché, sinon qu'elle soit fondée en droite conscience. Car Dieu ne s'arreste point à la monstre externe, mais regarde l'obéissance intérieure du cœur, de laquelle seule dépend toute l'estime de nos œuvres. Or quelle obéissance y a-il en cela, quand l'homme entreprend quelque chose, de laquelle il n'est point certain qu'elle soit approuvée de Dieu? Où donc il y a une telle doute, à bon droict le personnage sera condamné de transgression et desloyauté, lequel contre le tesmoignage de sa propre conscience passe outre. Le mot de *Foy* est yci mis pour une résolution arrestée en l'esprit, et ferme certitude : voire et non pas telle quelle, mais qui soit conceue de la vérité de Dieu, et en procède. Parquoy, tremblement et incertitude corrompt toutes nos opérations tant belles qu'elles puissent estre au reste. Or comme ainsi soit que l'esprit fidèle ne se peut en nulle part asseuréement arrester qu'en la Parole de Dieu, il faut que par ce passage toutes inventions de servir Dieu, et toutes œuvres qui ont prins leur origine dedans les cerveaux des hommes, s'en aillent en fumée. Car quand S. Paul condamne tout ce qui n'est de foy, il rejette tout ce qui n'est point fondé sur la parole de Dieu, et approuvé en icelle. Combien que mesme cela seul ne suffit pas, que ce que nous faisons soit approuvé par la parole de Dieu, sinon que quant et quant l'esprit estant muni de ceste certitude et ferme persuasion, s'employe à l'œuvre avec une alaigresse. Ainsi donc, le commencement ou fondement de bien vivre et droitement, est, qu'estans appuyez sur la parole de Dieu, (afin que nos esprits ne soyent en bransle d'un costé et d'autre,) nous marchions asseuréement et hardiment où il nous appelle.

CHAPITRE XV.

1 *Nous qui sommes forts, devons supporter les infirmitez des foibles : et non point complaire à nous-mesmes.*

2 Parquoy *qu'un chacun de nous complaise à son prochain en bien pour édification.*

3 *Car aussi Christ n'a point voulu complaire à soy-mesme, mais ainsi qu'il est escrit, Les injures de ceux qui te disent injures, sont cheutes sur moy*[1].

1) *Ps.* LXIX, 9.

1 *Nous qui sommes forts.* Afin que ceux qui avoyent plus proufité en la cognoissance de Dieu que les autres, ne trouvassent estrange et desraisonnable qu'on les chargeast d'avantage, il monstre à quel usage ils doyvent rapporter ceste force qu'ils ont plus que les autres : c'est asçavoir, à soustenir les foibles ;

afin qu'ils ne vienent à cheoir tout à plat, ou bien se troubler et descourager aucunement. Car comme ceux ausquels Dieu a donné sçavoir plus excellent et abondant, il les destine à enseigner les simples et ignorans : ainsi ceux qu'il corrobore et fortifie, il leur recommande les foibles et infirmes : asçavoir, qu'ils employent leur force et vertu à les soustenir. Et ainsi faut-il que toutes grâces soyent communiquées entre les membres de Christ. Selon donc qu'un chacun est plus confermé en Christ, tant plus est-il tenu de supporter les infirmes. Quant à ce qu'il dit qu'il ne faut point que le Chrestien se plaise à soy-mesme, il veut dire qu'en ce qu'il fait il ne doit point avoir ce but de satisfaire à soy-mesme, comme ont accoustumé ceux qui se contentans de leur propre jugement, tout à leur aise mesprisent les autres, et ne s'en soucient point. Or de faict, ceste admonition est fort convenable à la matière qu'il traitte présentement. Car il n'y a rien qui nous empesche ou retarde plus de nous accommoder à supporter les autres, sinon que chacun est addonné à soy-mesme plus qu'il ne faut : tellement que remettant en arrière tout le soin qu'il devoit avoir des autres, il suit seulement son avis et ses affections.

2 Parquoy *qu'un chacun de nous, etc.* Il nous enseigne yci que nous sommes obligez aux autres : et que pourtant nostre devoir est de nous employer envers eux, et les contenter, et que sans aucune exception nous-nous devons accommoder aux frères, quand nous le pouvons faire selon la parole de Dieu pour leur édification. Il y a donc en ceci deux maximes. La première, Que ne nous reposans pas sur nostre jugement propre, et n'acquiesçans point à nos cupiditez, nous devons en tous endroits mettre peine et nous employer à contenter les frères. L'autre, Que quand nous-nous voulons accommoder à nos prochains, nous devons regarder en Dieu tellement que nous ayons pour nostre but leur édification. Car les hommes pour la plus grand' part sont de telle sorte, qu'on ne peut s'entretenir avec eux, sinon qu'on complaise à leur fol appétit. Et qui veut acquérir la grâce de plusieurs, il ne sera point tant question de procurer leur salut, que d'obtempérer à leur folie : et ne faudra point regarder que c'est qui leur est expédient, mais que c'est qu'ils désirent à leur ruine. Ainsi donc il ne faut point tascher de complaire à ceux-là, ausquels rien n'aggrée que mal.

3 *Car aussi Christ ne s'est point pleu.* Si c'est raison que le serviteur ne refuse rien à quoy son seigneur s'assujetisse, ce seroit une chose fort absurde, de nous vouloir exempter d'une nécessité à laquelle Christ (lequel nous renommons nostre Roy et Seigneur) s'est soumis : c'est asçavoir, de supporter l'infirmité des autres. Car iceluy, mettant en arrière le regard de soy-mesme, s'est entièrement employé à cela. Car c'est à sa personne que convient vrayement tout ce que le Prophète chante au Pseaume LXIX, v. 9. Or entre autres choses, ce poinct aussi y est, Que le zèle de la maison de Dieu l'a rongé : et que les blasmes de ceux qui diffamoyent Dieu, sont tombez sur luy. En quoy il signifie qu'il brûloit d'une si ardente amour de la gloire de Dieu, qu'il estoit saisi d'un si grand désir d'avancer le royaume d'iceluy, que s'estant oublié soy-mesme, il estoit comme tout englouti de ceste seule pensée : qu'il s'estoit tellement consacré au Seigneur, que le cœur luy fendoit toutes fois et quantes qu'il voyoit le nom sacré d'iceluy estre mesprisé et blasphémé par les meschans. Combien que ceste seconde partie qui parle des opprobres et blasmes de Dieu, se peut bien entendre en deux sortes : ou qu'il n'a point esté moins esmeu des outrages qu'on faisoit à Dieu, que si luy-mesme les eust portez sur soy : ou qu'il n'a point esté moins marri de veoir faire injure à Dieu, que si luy-mesme l'eust faite. Et de faict, si Christ règne en nous (comme il faut nécessairement qu'il règne en tous ses fidèles) nous aurons aussi en nos cœurs ce sentiment, Que tout ce qui dérogue à la gloire de Dieu, nous tormentera autant comme s'il venoit de nous. Vienent donc maintenant et respondent à ceci, ceux desquels le comble des souhaits est de parvenir à grans honneurs entre les

gens, qui outragent en toutes manières le nom de Dieu, foullent Christ aux pieds, deschirent par pièces avec grand opprobre son Evangile, et le persécutent à feu et à sang. Ce n'est point certes un chose seure, d'estre tant honoré et avancé par ceux desquels Christ est non-seulement mesprisé, mais aussi cruellement traitté.

4 *Car toutes les choses qui ont esté par avant escrites, ont esté escrites pour nostre doctrine : afin que par patience et consolation des Escritures, nous ayons espérance.*

5 *Or le Dieu de patience et de consolation vous doint sentir une mesme chose entre vous*[1] *selon Jésus-Christ.*

6 *Afin que d'un courage et d'une bouche vous glorifiez Dieu, qui est le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ.*

1) Ou, penser, ou avoir pareille affection entre vous. 2 *Cor.*, I, 10. *Philip.*, III, 16.

4 *Car toutes les choses.* C'est l'application de l'exemple, afin qu'il ne semblast à quelqu'un que c'estoit aller chercher les choses bien loin, que de nous exhorter à ensuyvre l'exemple de Christ. Mais c'est bien au contraire, dit-il : car il n'y a rien és Escritures qui ne serve à nostre instruction, et à la conduite de nostre vie. Or voyci un passage excellent, par lequel entant que nous sommes enseignez que rien n'est contenu és oracles de Dieu, c'est-à-dire és saincts Livres, qui soit inutile et sans fruit, nous sommes aussi advertis en lisant la saincte Escriture, de proufiter en la crainte de Dieu et saincteté de vie. Toutes les choses donc que l'Escriture enseigne, travaillons à les apprendre. Car ce seroit faire injure au sainct Esprit, si nous pensions qu'il eust enseigné quelque chose, laquelle nous n'ayons point besoin de sçavoir. En après, sçachons que tout ce qui est là enseigné, tend à nous avancer et faire proufiter en la crainte de Dieu. Et combien qu'il parle du vieil Testament, toutesfois autant en faut-il dire mesmes des escrits des Apostres. Car si l'Esprit de Christ est en tout et par tout semblable à soy-mesme, il n'y a point de doute qu'aujourd'huy par les Apostres il a compassé sa doctrine à l'édification des siens, comme il avoit fait anciennement par les Prophètes. Au reste, par ce passage sont fort bien réfutez et convaincus ces esprits fantastiques, qui crient à plene bouche que le vieil Testament est aboli, et n'appartient aucunement aux Chrestiens. Car en quelle contenance oseront-ils destourner les Chrestiens des choses lesquelles S. Paul testifie avoir esté ordonnées de Dieu à leur salut? Quant à ce qu'il adjouste, *Afin que par patience et consolation des Escritures nous ayons espérance :* il ne comprend pas tous les points de l'utilité et proufit qu'on doit recueillir de la parole de Dieu, mais touche seulement en brief la principale fin. Car voylà sur quoy principalement insistent les Escritures, asçavoir à nous eslever à l'espérance de la vie éternelle, et faire continuer en la méditation d'icelle, en nous duisant à patience, et confermant par consolations. Le mot Grec lequel nous avons traduit *Consolation*, signifie aucunefois Exhortation : auquel sens je ne le trouve pas mauvais yci, sinon d'autant que le mot de *Consolation* convient mieux avec *Patience ;* pource que la dernière procède de l'autre. Car lors nous sommes disposez à porter patiemment les adversitez, quand Dieu les addoucit, et comme destrempe de quelque consolation. Car la patience des fidèles n'est point ceste stupidité endurcie que les Philosophes commandent[1] : mais une douceur par laquelle nous-nous assujettissons volontairement à ce qui plaist à Dieu nous faire, d'autant que le goust de sa bonté et de son amour paternelle nous rend toutes choses douces. Icelle patience nourrit en nous et soustient espérance, à ce qu'elle ne défaille.

5 *Or le Dieu de patience.* Dieu est

1) Voyez l'*Institution*, chapitre XXI, sect. 23, 24, 25.

ainsi nommé par les effets, lesquels sainct Paul a ci-devant attribuez à l'Escriture, pour une trèsbonne raison, mais toutesfois diverse. C'est certes Dieu seul qui est autheur de patience et consolation, d'autant que par son Esprit il fait descouler en nos cœurs l'une et l'autre : toutesfois pour ce faire il se sert de sa Parole comme d'un instrument. Car il nous enseigne premièrement quelle est la vraye patience et consolation : puis après il inspire et plante en nos cœurs icelle doctrine. Au reste, l'Apostre après avoir admonesté les Romains de leur devoir, et exhorté à s'y employer, se tourne maintenant à prière, pource qu'il sçavoit bien que ce sera sans proufit qu'on traittera du devoir d'un chacun, sinon que Dieu face au dedans par son Esprit ce qu'il a enseigné par la bouche de l'homme. Or le sommaire de sa requeste est, que Dieu réduise leurs cœurs à un vray accord, et les face vrayement consentir ensemble. Il monstre aussi quant et quant, quel est le lien de ceste union, quand il veut qu'ils consentent *selon Christ*. Car c'est un maudit accord et mal-heureux consentement, que celuy qui est fait hors Dieu. Or il est hors Dieu, quand il tend à nous destourner, ou eslongner de sa vérité. Et afin de nous faire avoir en plus grande recommandation ce consentement en Christ, il monstre combien il nous est fort nécessaire : veu que Dieu n'est point vrayement glorifié par nous, sinon que les cœurs de nous tous consentent à sa louange, et que mesme les langues s'addonnent à les chanter d'un bon accord. Il ne faut point donc qu'aucun viene dire qu'il donnera gloire à Dieu à sa façon. Car Dieu estime tant l'union de ses serviteurs, qu'il ne veut point que sa gloire soit meslée avec discordes et contentions. Ceste seule considération devoit bien suffire pour réprimer cest appétit enragé de débatre et opiniastrer, auquel les esprits de plusieurs sont aujourd'huy par trop addonnez.

7 *A raison de quoy recevez l'un l'autre, comme aussi Christ nous a receus à la gloire de Dieu.*

8 *Or je di que Jésus-Christ a esté ministre de la Circoncision, pour la vérité de Dieu, afin de confermer les promesses* faites *aux Pères.*

9 *Et que les Gentils honorent Dieu pour sa miséricorde : comme il est escrit, Pour ceste cause, je te donneray louange entre les Gentils, et chanteray à ton Nom*[1].

10 *Et derechef il dit, Gentils, esjouissez-vous avec son peuple*[2].

11 *Et derechef, Toutes gens louez le Seigneur : et vous tous peuples louez-le ensemble*[3].

12 *Et derechef Isaïe dit, Il y aura une racine de Jessé, et un qui s'eslèvera pour gouverner les Gentils. Les Gentils auront espérance en luy*[4].

1) *Ps.* XVIII, 50. 2) *Ps.* LXVII, 5. *Deut.*, XXXII, 43. 3) *Ps.* CXVII, 1. 4) *Is.*, XI, 10.

7 *A raison de quoy.* Il retourne encore à son exhortation, pour laquelle confermer il retient tousjours l'exemple de Christ. Car iceluy n'en a pas aimé et comme embrassé un ou deux seulement, mais nous tous ensemble : et en ce faisant, nous a tellement conjoints, que nous-nous devons entretenir les uns avec les autres, si nous voulons estre tousjours gardez entre ses bras, et sous sa protection. C'est donc ci le moyen par lequel nous confermerons nostre vocation, asçavoir quand nous ne nous séparerons point de ceux avec lesquels le Seigneur nous a conjoints et liez. Ce mot, *A la gloire de Dieu*, se peut rapporter ou à nous seulement, ou à Christ, ou à luy et nous ensemble : et le dernier me vient mieux à gré, en ce sens, Comme Christ a servi magnifiquement et excellemment à la gloire de son Père, en nous recevant tous en grâce, qui avions besoin de miséricorde : ainsi il faut que nous aussi pour avancer la gloire du

mesme Dieu, confermions et ratifions ceste conjonction que nous avons les uns avec les autres en Christ.

8 *Or je di que Jésus-Christ.* Il monstre maintenant comment Christ nous a tous aimez et comme embrassez : en quoy il ne laisse aucune différence entre les Juifs et les Gentils, sinon qu'il a esté en premier lieu promis, et comme spécialement destiné au peuple des Juifs, avant que d'estre présenté aux Gentils. Au reste, en ce qui estoit la source de toutes leurs contentions, il monstre qu'il n'y a aucune différence entre les deux : d'autant que Christ a recueilli les uns et les autres d'une misérable dissipation : et estans recueillis, les a amenez au Royaume de son Père, afin qu'ils fussent faits un troupeau en une bergerie, et sous la conduite d'un Pasteur. Et de là, il donne à entendre que c'est bien raison qu'ils demeurent unis et de bon accord ensemble, et que les uns ne mesprisent point les autres, veu que Christ n'a eu les uns ne les autres en mespris ou desdain. Ainsi donc, il parle en premier lieu des Juifs, et dit que Christ leur a esté envoyé pour accomplir *la vérité de Dieu*, faisant le contenu *des promesses* données *aux Pères.* Or ce n'est pas petit honneur, que pour servir à leur salut, Christ le dominateur du ciel et de la terre, a prins chair. Car tant plus il s'est humilié et abbaissé pour l'amour d'eux, tant plus leur a-il fait grand honneur. Et il prend cela comme une maxime du tout arrestée et indubitable. Parquoy, c'est d'autant plus grand merveille, comment il y a une si grande impudence[1] en certains cerveaux fantastiques, qu'ils osent bien enclorre en la chair, et restraindre à ce présent monde toutes les promesses du vieil Testament. Afin que les Gentils ne s'attribuent aucune excellence par-dessus les Juifs, sainct Paul dit en termes exprès, que le salut que Christ a apporté, appartient proprement et spécialement aux Juifs par l'alliance, d'autant qu'à sa venue il a accompli ce que le Père avoit anciennement promis à Abraham, et ainsi a esté *Ministre* de ce peuple-là. Dont s'ensuit que l'ancienne alliance en substance estoit spirituelle, combien qu'elle fust conjointe avec figures terriennes. Car l'accomplissement duquel traitte sainct Paul, il le faut nécessairement rapporter au salut éternel. Mais afin qu'aucun ne peust en cela user de cavillation, disant que quand l'alliance a esté establie en la main d'Abraham, et comme mise en garde par devers luy, le salut a esté promis seulement à son lignage qui viendroit long temps après, il approprie expresséement les promesses à la personne des *Pères.* Parquoy, ou la vertu de Christ consistera en biens corporels, ou il faut dire nécessairement que l'alliance contractée avec Abraham, s'estendoit plus avant qu'à la chair.

9 *Et que les Gentils honorent Dieu.* C'est l'autre membre, à la probation duquel il s'arreste plus, d'autant qu'il estoit douteux. Le premier tesmoignage qu'il allègue est prins du Pseaume XVIII, qui est récité au chapitre XXII du 2e livre de Samuel : où sans doute aucune est contenue une prophétie touchant le règne de Christ. Or sainct Paul prouve par ce tesmoignage la vocation des Gentils, pource qu'il est là promis que la confession de la gloire de Dieu sera ouye entre les Gentils. Car nous ne pouvons pas vrayement annoncer la gloire de Dieu, sinon entre ceux qui oyent et reçoyvent ses louanges quand elles sont chantées par nous. Et pourtant, à ce que le nom de Dieu soit célébré entre les Gentils, il faut que la cognoissance leur soit donnée, et qu'ils soyent unis et incorporez au peuple de Dieu. Car c'est une maxime qu'on peut veoir par tout és Escritures, que les louanges de Dieu ne peuvent estre annoncées, sinon en la congrégation des fidèles, qui ont les aureilles faites et préparées pour ouïr telle mélodie.

10 *Gentils, esjouissez-vous, etc.* Quant à ce qu'on interprète communéement ce verset, comme estant prins du Cantique de Moyse, je ne le trouve pas convenable. Car là Moyse veut plustost espovanter les adversaires d'Israël par la grandeur d'iceluy, que les convier à se resjouir d'une resjouissance commune avec luy. Mon avis donc est, que ce passage est

1) Voyez *l'Institution*, chapitre XI, sections 1, 2, etc., et le livre contre la doctrine de Servet, au dernier article.

plustost prins du Pseaume LXVII, v. 5, où il y a, Que les nations s'esjouissent et chantent de liesse, pource que tu juges les peuples en équité, et addresses les nations en la terre. Et quant à ce que sainct Paul a adjousté du sien, *Avec le peuple de Dieu :* il l'a fait pour plus familière déclaration. Car pour certain là le Prophète conjoint les Gentils avec Israël, et convie égalemenf les uns et les autres à une resjouissance commune, laquelle ne peut estre sans la cognoissance de Dieu.

11 *Toutes gens louez le Seigneur.* Ce passage aussi ne convient pas mal au propos de l'Apostre. Car comment loueroyent Dieu ceux qui ne cognoissent point sa grandeur ? Ils ne le pourroyent non plus faire que d'invoquer son nom à eux incognu. C'est donc une prophétie fort propre pour prouver la vocation des Gentils. Ce qui appert encore mieux par la raison qui est là adjoustée. Car il commande de rendre grâces à Dieu pour sa vérité et miséricorde, Ps. CXVII, v. 1.

12 *Et derechef Isaïe dit, etc.* Ceste prophétie est claire et notable sur toutes autres. Car là le Prophète, les choses estans presque désespérées, console le petit résidu des fidèles, disant que la maison de David estant comme un tronc sec et sans vigueur, néantmoins il en sortira un sourgeon, et de ceste racine mesprisée fleurira un rameau, lequel restablira le peuple de Dieu en sa gloire et magnificence ancienne. Ce surgeon, c'est Christ le Rédempteur du monde : comme il appert par la description qui est là mise. Il adjouste puis après, *Qu'il sera eslevé haut, et dressé pour enseigne aux Gentils, afin qu'il leur soit en salut.* Vray est que les mots qui sont yci mis, diffèrent quelque peu de la vérité Hébraïque. Car en lieu que nous lisons yci, *Se lèvera :* le texte Hébrieu ha, Estre mis pour signe : ce qui vaut autant, asçavoir, Estre haut eslevé, et en veue, comme une enseigne. Semblablement en lieu du mot *Avoir espérance*, l'Hébrieu ha, Chercher : mais selon l'usage tout commun de l'Escriture, Chercher Dieu n'est autre chose qu'espérer en luy. Or en ceste prophétie la vocation des Gentils est deux fois confermée : premièrement en ce qui est dit que Christ leur sera dressé pour enseigne, lequel toutesfois règne seulement entre les fidèles : en après aussi quand il est adjousté, qu'iceux Gentils auront leur espérance en Christ : ce qui ne se fait point sans la prédication de la Parole, et illumination de l'Esprit. Le Cantique de Siméon accorde avec ceste prophétie d'Isaïe. Au reste, quand il est yci parlé de l'espérance en Christ, nous avons en cela un tesmoignage de sa Divinité.

13 *Le Dieu d'espérance donc vous remplisse de toute joye et paix en croyant : afin que vous abondiez en espérance par la puissance du sainct Esprit.*

14 *Or mes frères, je suis aussi moy-mesme asseuré de vous, que vous aussi estes pleins de bonté*[1], *remplis de toute cognoissance, et pouvez mesmes admonester l'un l'autre.*

15 *Mais, frères, j'ay usé aucunement de hardiesse en vous escrivant, comme vous rafraîchissant la mémoire, à cause de la grâce qui m'a esté donnée de Dieu,*

16 *Afin que je soye ministre de Jésus-Christ envers les Gentils, consacrant l'Evangile de Dieu, à celle fin que l'oblation des Gentils soit agréable, estant sanctifiée par le sainct Esprit.*

1) Ou, preud'hommie. 2) Ou, vaquant au sacrifice de l'Evangile.

13 *Le Dieu d'espérance donc.* Encore maintenant il conclud son propos comme ci-dessus, par une prière, en laquelle tout ce qu'il leur avoit enseigné, il requiert que le Seigneur le leur donne. Dont appert que le Seigneur ne compasse point à nos forces où à la puissance de nostre franc arbitre ses commandemens :

semblablement que quand il nous commande les choses qui sont de nostre devoir, ce n'est pas afin qu'en la confiance de nostre vertu nous nous mettions en train de luy obéir : mais qu'il commande des choses esquelles l'aide de sa grâce est nécessaire, afin de nous aiguillonner et inciter à l'exercice de prier. Quand il nomme *le Dieu d'espérance*, il ha esgard au verset prochain précédent : comme s'il disoit, Ce Dieu donc auquel nous espérons tous d'un accord, vous remplisse de joye, c'est-à-dire d'alaigreté de conscience : d'avantage, aussi d'union et concorde : et ce, *en croyant*. Car à ce que nostre paix soit approuvée de Dieu, et luy plaise, il faut que nous soyons conjoints ensemble, et unis par la foy pure et non feinte. La façon de parler qui est au texte Grec, selon que quelque fois on la prend, pourroit aussi signifier A croire : et le sens sera, qu'ils employent et facent servir leur paix à croire. Car lors nous sommes deuement disposez à la foy, quand estans paisibles et unis de cœurs, nous-nous soumettons au Seigneur, pour porter obéissance à sa Parole. Toutesfois il est plus convenable de dire qu'il conjoint la foy avec paix et joye, pource qu'elle est le lien de tout sainct et raisonnable accord, et le fondement de la joye saincte. Combien qu'on pourroit aussi entendre la paix, laquelle un chacun ha au dedans avec Dieu : mais le fil du texte nous mène plustost à la première exposition. Il adjouste d'avantage, *Afin que vous abondiez en espérance :* pource que par ce moyen aussi l'espérance est confermée et augmentée en nous. Ce mot *Par la puissance du sainct Esprit*, est mis pour démonstrer que toutes ces choses sont dons procédans de la libéralité de Dieu : et ce mot *Puissance*, emporte son poids, pour louer ceste vertu tant admirable par laquelle l'Esprit met en nous foy, espérance, joye et paix.

14 *Or mes frères je suis moy-mesme asseuré.* C'est une anticipation, ou une manière de concession, tendant à appaiser et contenter les Romains, si d'aventure il leur eust esté avis que tant d'admonitions et si songneuses que sainct Paul leur a faites, estoyent pour les taxer, et que par ainsi il leur faisoit tort. Il s'excuse donc de ce qu'il avoit prins la hardiesse de faire office de docteur et exhortateur envers eux : et dit qu'il l'a fait, non pas qu'il se desfiast de leur prudence ou débonnaireté, ou persévérance, mais pource que son devoir l'y contraignoit. Car par ce moyen il repousse de soy tout souspeçon et blasme de témérité : laquelle consiste principalement en cela, quand un homme s'ingère en l'office d'autruy, ou se mesle de choses qui ne convienent pas à sa personne. En quoy on peut veoir la singulière modestie de ce sainct cœur, qui n'a rien mieux aimé que d'estre tenu pour rien, moyennant que la doctrine laquelle il preschoit fust en authorité. Il y avoit és Romains beaucoup d'orgueil et arrogance : le nom de la ville rendoit enflez, mesmes les plus petis du commun populaire, tellement qu'à peine eussent-ils porté qu'un homme estranger, voire mesme barbare et Juif, eust fait office de Docteur envers eux pour les enseigner. Sainct Paul ne veut pas combatre en son nom privé à l'encontre d'une telle fierté, toutesfois il la donte par douces paroles, en protestant qu'il s'est entremis de ce faire, suyvant le devoir de son office d'Apostre. *Estes pleins de bonté, remplis de toute cognoissance.* Il y a deux grâces principalement requises en celuy qui admoneste : asçavoir une humanité, qui luy face avoir une inclination et promptitude de courage à aider de son conseil les frères, et luy donne une douceur au visage et en sa façon de parler. Secondement, dextérité de conseil ou prudence, laquelle luy donne authorité, afin de pouvoir proufiter aux auditeurs, ausquels il addresse son propos. Car il n'y a chose plus contraire aux admonitions fraternelles, que malveillance et arrogance, qui fait que nous mesprisons fièrement ceux que nous voyons faillir, et aimons mieux nous mocquer d'eux, que les corriger. Semblablement, si ou és paroles, ou au visage on apperçoit de l'amertume et rudesse, cela ostera aux admonitions leur fruit. Cependant, encore qu'un homme ait tant ceste affection d'humanité, qu'aussi la

douceur, il ne sera point toutesfois propre à admonester les autres, s'il n'est doué aussi de prudence et expérience en affaires. Il attribue doncques aux Romains l'une et l'autre vertu, leur rendant tesmoignage qu'ils sont suffisans pour s'exhorter les uns les autres sans aide d'autruy. Car il confesse qu'ils abondent et en débonnaireté et en cognoissance ou expérience : dont s'ensuit qu'ils sont propres à faire exhortations.

15 *J'ay usé aucunement de hardiesse.* S'ensuit l'excuse, à laquelle déclarer, afin qu'il soit plus modeste, il dit par manière de concession, qu'il a fait hardiment de s'estre entremis d'une chose qu'ils pouvoyent faire eux-mesmes. Mais il adjouste qu'il a prins ceste hardiesse, suyvant la nécessité de sa charge, d'autant qu'il est ministre de l'Evangile vers les Gentils : et que pourtant il ne les a peu oublier, veu qu'ils estoyent du nombre des Gentils. Toutesfois il se démet et abbaisse tellement, que cependant il exalte l'excellence de son office. Car en alléguant *la grâce de Dieu*, par laquelle il avoit esté eslevé en tel degré d'honneur, il ne souffre point que ce qu'il fait suyvant son office d'Apostre, soit en mespris. D'avantage, il ne dit pas qu'il ait fait ce qui appartient à un Docteur, mais seulement à un qui admoneste et remonstre, duquel l'office est de réduire en mémoire à ceux ausquels il a parlé, les choses qui autrement ne leur sont pas incognues ou du tout nouvelles.

16 *Consacrant l'Evangile.* Je l'aime mieux ainsi que comme Erasme avoit au commencement traduit, Administrant. Car il n'y a rien plus certain que sainct Paul a voulu faire yci une allusion aux sacrifices et sainctes cérémonies du service de Dieu que le Sacrificateur faisoit. Il se propose donc yci comme Prestre ou Sacrificateur au ministère de l'Evangile, lequel offre en sacrifice le peuple qu'il acquiert à Dieu, et en ceste sorte serve aux sacrez mystères de l'Evangile. Et de faict, ceste est la prestrise ou sacrificature d'un Pasteur Chrestien, de sacrifier (par manière de dire) les hommes à Dieu, en les assujettissant et réduisant à l'obéissance de l'Evangile : et non pas de réconcilier les hommes à Dieu en offrant Christ, comme les Papistes se sont hardiment et présomptueusement vantez jusques à présent. Cependant toutesfois, il ne faut pas penser qu'il nomme yci simplement Sacrificateurs, les Pasteurs de l'Eglise, afin que ce titre leur soit perpétuel : mais sainct Paul voulant louer et magnifier la dignité et efficace du ministère, par occasion a usé de ceste métaphore ou similitude. Que donc les annonciateurs de l'Evangile se proposent ce but en leur office, d'offrir à Dieu les âmes purifiées par foy. Quant à ce qu'Erasme a depuis corrigé sa première translation, et a mis Sacrifiant l'Evangile, ceste façon de parler non-seulement est impropre, mais aussi obscurcit le sens. Car plustost l'Evangile est comme le glaive, par lequel le ministre immole les hommes en sacrifices à Dieu. Après cela l'Apostre adjouste, que tels sacrifices sont agréables à Dieu : ce qui sert non-seulement à la louange du ministère, mais aussi à une grande consolation de ceux qui se présentent pour estre consacrez. Au reste, comme les sacrifices anciens estoyent dédiez à Dieu par sanctifications externes et lavemens, ainsi ces sacrifices-ci sont consacrez au Seigneur par l'Esprit de sainteté, par la vertu duquel besongnant au dedans, ils sont séparez de ce monde. Car combien que la pureté de l'âme procède de la foy de la Parole, toutesfois pource que la voix de l'homme d'ellemesme est morte et sans efficace, l'office de purger compète vrayement et proprement à l'Esprit.

17 *J'ay donc de quoy me glorifier en Jésus-Christ és choses qui appartienent à Dieu.*

18 *Car je n'oseroye rien dire que Christ n'ait fait par moy, pour amener les Gentils à obéissance, en parole et en œuvre,*

19 *Avec vertu de signes et miracles, en la puissance de l'Esprit de Dieu,*

tellement que depuis Jérusalem et à l'environ jusqu'en l'Illyrie j'ay accompli[1] *l'Evangile de Christ.*

20 *M'efforçant ainsi d'annoncer l'Evangile, non point où il avoit esté fait mention de Christ, afin que je n'édifiasse point sur le fondement d'autruy :*

21 *Ains selon qu'il est escrit : Ceux ausquels il n'a point esté annoncé de luy, le verront : et ceux qui n'*en *ont rien ouy, l'entendront*[2].

1) Ou, fait abonder. 2) *Is.*, LII, 15.

17 *J'ay donc de quoy me glorifier.* Après qu'il a loué sa vocation en général, afin que les Romains sceussent que vrayement et indubitablement il estoit Apostre de Christ, il adjouste maintenant les titres et marques par lesquelles il veut prouver qu'il a non-seulement receu, mais aussi excellemment fait valoir l'office d'Apostre, qui luy avoit esté enjoint par l'ordonnance de Dieu. Il fait aussi quant et quant mention de sa fidélité laquelle il avoit monstrée en l'exercice de ceste charge. Car ce seroit peu de chose d'estre ordonnez en estat, si nous ne respondons à nostre vocation, et nous acquittons du devoir d'icelle. Cependant, il ne fait point ceci par une affection d'avoir gloire : mais pource qu'il ne faloit rien omettre de ce qui pouvoit donner grâce et authorité à sa doctrine entre les Romains. Il se glorifie donc en Dieu, et non pas en soy-mesme. Car il ne tend à autre but, sinon à ce que toute la louange en reviene entièrement à Dieu. Au reste, quant à ce qu'il parle seulement par une négative : vray est que c'est bien un signe de modestie : mais quant et quant cela sert à authorizer, et rendre plus croyable ce qu'il veut affermer : comme s'il disoit, La simple vérité me fournit si grande matière de me glorifier, qu'il ne m'est point besoin d'aller chercher des louanges fausses et empruntées : je me contente de celles qui sont vrayes. Paraventure aussi qu'il a voulu prévenir les mauvais bruits lesquels il sçavoit que ses malveillans publioyent par-ci par-là : ainsi il proteste qu'il ne parlera que de choses toutes cognues et certaines.

18 *Pour amener les Gentils à obéissance.* Ce mot monstre quel est le but de l'Apostre : asçavoir, de donner authorité à son ministère entre les Romains, afin que sa doctrine ne soit sans fruit. Ainsi donc, il prouve par les signes, que Dieu par la présence de sa vertu a rendu tesmoignage à sa prédication, et par manière de dire, seellé son Apostolat, en sorte qu'il ne faut plus que personne doute qu'il n'ait esté ordonné et envoyé par le Seigneur. Les signes sont, la *Parole*, l'*œuvre,* et les *miracles.* Dont appert que ce mot d'*OEuvre*, s'estend plus loin que les *Miracles.* Finalement il conclud, *En la puissance de l'Esprit :* en quoy il signifie que ces choses n'ont peu estre faites que par la vertu et conduite de l'Esprit. En somme, il afferme que tant par doctrine que par œuvre il a esté accompagné d'une vertu et efficace à prescher Christ, en laquelle apparoissoit une admirable puissance de Dieu : et que d'avantage il y a eu aussi les miracles qui estoyent comme seaux pour plus certaine cognoissance de cela. Il met en premier lieu la *Parole* et l'*OEuvre :* puis après il en exprime une espèce, asçavoir la puissance de faire miracles. Ainsi se prend le mot d'*OEuvre* en S. Luc aussi, où il dit que Christ avoit esté puissant en parole et en œuvre, chap. XXIV, v. 19. Et en S. Jehan, V, 36, où Christ luy-mesme renvoye les Juifs à ses œuvres, pour prendre en icelles tesmoignage de sa Divinité. Et yci, l'Apostre ne nomme pas simplement les Miracles, mais il use de deux termes. Or, en lieu de ce qu'il dit yci *Vertu de signes et de miracles :* S. Pierre aux Actes, chap. II, v. 22, met, Puissance, merveilles, et signes. Et de faict, ce sont tesmoignages de la puissance de Dieu pour resveiller les hommes, afin qu'estans estonnez du sentiment de la puissance de Dieu, ils l'ayent en admiration, et quant et quant l'adorent. Et ne sont pas sans signification, mais nous resveillent pour nous faire entendre quelque chose de Dieu. Voyci un passage excellent touchant l'usage des

miracles : asçavoir, qu'ils tendent à ranger les hommes à une crainte et obéissance de Dieu. A ce propos nous lisons en S. Marc, XVI, 20, que le Seigneur confermoit la doctrine par signes qui s'ensuyvoyent. Et S. Luc au livre des Actes, XIV, 3, récite que par miracles le Seigneur rendoit tesmoignage à la Parole de sa grâce. C'est donc à dire, que les miracles qui tendent à acquérir gloire aux créatures, non pas à Dieu : à authorizer les mensonges, non pas la parole de Dieu, sont miracles du diable. Ce qu'il adjouste en troisième lieu, *En la puissance de l'Esprit de Dieu*, je le rapporte à tous les deux précédens.

19 *Tellement que depuis Jérusalem.* Il adjouste aussi un tesmoignage prins de l'effet : asçavoir, d'autant que le proufit qui s'en estoit ensuyvi de sa prédication, surmontoit toute la force et industrie de l'homme. Car qui pourroit dresser et rassembler à Christ tant d'Eglises, sinon estant aidé de la vertu de Dieu. Depuis Jérusalem, dit-il, j'ay publié et estendu l'Evangile jusqu'en Illyrie, et ce non pas seulement en suyvant le droit chemin, afin de despescher et avoir plustost fait : mais en visitant tout à l'environ les pays escartez au milieu. Au reste, le verbe Grec, que j'ay traduit suyvant les autres, *J'ay accompli* : signifie aussi parfaire et suppléer ce qui défaut. Dont aussi le nom qui en descend, signifie entre les Grecs tant Perfection, que Accomplissement ou Suppléement. Quant à moy, j'encline volontiers à l'exposer ainsi, Qu'il a espandu la prédication de l'Evangile comme en suppléant à ce que les autres avoyent fait. Car il y en avoit qui y avoyent besongné auparavant, mais luy l'a espars plus loin.

20 *M'efforceant.* Pource qu'il estoit nécessaire que sainct Paul, afin d'acquérir audience entre les Romains, non-seulement se monstrast estre serviteur de Christ, et Pasteur de l'Eglise Chrestienne, mais aussi qu'il se mainteinst et attribuast l'estat et office d'Apostre, il met yci la marque propre et spéciale à l'estat d'Apostre. Car l'office d'un Apostre est de semer l'Evangile, où il n'a point encore esté presché, suyvant ce mandement de Christ, Allez, preschez l'Evangile à toute créature, Marc, XVI, 15. Ce qu'il faut songneusement noter, afin que nous ne facions une règle générale de ceci, qui convient spécialement à l'estat d'Apostre. Car il ne faudra pas tourner à blasme à un homme, quand en une Eglise il sera substitué en la place de celuy qui ha le premier dressé et édifié icelle Eglise. Ainsi donc les Apostres sont ceux qui mettent comme les fondemens de l'Eglise. Les Pasteurs qui succèdent en leur place, doyvent entretenir et mesme augmenter l'édifice et bastiment qui a esté dressé par iceux. Il appelle *Fondement d'autruy*, qui a esté mis de la main d'un autre. Autrement, Christ est la seule pierre sur laquelle l'Eglise est fondée, 1 Corinth., III, 11, et Ephés., II, 20.

21 *Ains selon qu'il est escrit.* Ce qu'il avoit dit de la marque de son Apostolat, il le conferme par la prophétie d'Isaïe. Car le Prophète au chap. LII, v. 10, en parlant du règne du Messias, prédit entre autres choses qu'il faut qu'il ait son estendue par le monde universel, qu'il faut que la cognoissance de Christ soit portée aux Gentils et nations estranges, qui n'avoyent point auparavant ouy parler de luy. Or il faut que cela se face par les Apostres, ausquels ceste charge est donnée spécialement. Il s'ensuit donc que l'Apostolat de S. Paul est tout évident, et suffisamment prouvé, entant que ceste prophétie est accomplie en luy. Maintenant, ce seroit mal prendre les choses, si quelqu'un vouloit appliquer cela à l'office de Pasteur. Car nous sçavons qu'és Eglises bien dressées, où de long temps la vérité de l'Evangile a esté receuë, le nom de Christ y doit estre presché journellement. Ainsi donc sainct Paul a esté ambassadeur vers les peuples estranges, pour leur annoncer Christ encore incognu, à ceste condition qu'en chacun lieu la mesme doctrine retentist par la bouche des Pasteurs après son département. Car il est bien certain que là le Prophète parle des premiers commencemens du règne de Jésus-Christ.

22 *Parquoy aussi j'ay esté souventesfois empesché de venir à vous*[1].
23 *Mais maintenant veu que je n'ay plus de lieu en ces contrées yci, et que jà par plusieurs ans j'ay désir de venir à vous,*
24 *Quand je partiray pour aller en Hespagne, je viendray vers vous. car j'espère que je vous verray en passant, et seray là conduit de par vous, après avoir esté premièrement en partie rassasié d'avoir esté avec vous.*

1) *Rom.*, I, 11.

22 *Parquoy aussi.* Ce qu'il avoit dit de son Apostolat, il le fait maintenant servir encore ailleurs : asçavoir, pour s'excuser de ce qu'il n'estoit jamais venu vers eux, comme ainsi soit qu'il fust aussi bien ordonné pour eux que pour les autres. Ainsi donc, il déclare comme en passant, qu'en semant l'Evangile depuis Judée jusqu'en l'Illyrie, il a, par manière de dire, parachevé une course que le Seigneur luy avoit enjointe, de laquelle estant maintenant venu à bout, il délibère de ne les mettre point en oubli. Et afin qu'ils ne pensassent avoir esté mesme cependant mis en oubli, il oste ce souspeçon, en déclarant que dés long temps il n'a point eu faute de désir en cest endroit. Quant à ce donc qu'il ne l'avoit plustost fait, cela estoit advenu par empeschement légitime : maintenant que sa vocation commence à luy en bailler le loisir, il leur donne espérance de les aller veoir. Au reste, quant à ce qu'aucuns concluent de ce passage, qu'il a fait un voyage en Hespagne, l'argument est bien foible. Car s'il l'avoit conceu et proposé en son esprit, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il l'ait accompli : aussi ne fait-il yci mention que d'espérance seulement, de laquelle il a bien peu estre frustré, comme quelquesfois il en advient aux autres fidèles.

24 *Car j'espère que je vous verray.* Il touche la cause pourquoy il y avoit long temps qu'il désiroit d'aller à eux, et pourquoy maintenant il le délibère : asçavoir, afin qu'il les voye, c'est-à-dire, qu'il jouysse de leur présence, et devise avec eux, et se présente pour le regard de son office. Car sous ce mot d'advénement des Apostres en quelque lieu, est aussi signifié accroissement de l'Evangile. Quand il dit, *Et seray là conduit de par vous*, il déclare par cela combien il se promet de leur bénévolence : ce que nous avons remonstré estre un moyen bien propre pour acquérir la grâce de ceux ausquels nous avons affaire. Car tant plus que quelqu'un oit qu'on luy adjouste foy, tant plus aussi se sent-il obligé à bien faire : veu que nous estimons estre une chose vileine et inhumaine de tromper les autres de l'opinion qu'ils ont conceuë de nous. Or en ce qu'il adjouste *Après avoir esté*, il rend tesmoignage de l'amour mutuelle qu'il leur portoit, de laquelle il estoit bien requis pour l'avancement de l'Evangile, qu'ils fussent persuadez.

25 *Or maintenant, je m'en vay en Jérusalem pour ministrer*[1] *aux Saincts.*
26 *Car il a pleu aux Macédoniens et aux Achaïens de faire communication*[2] *aux povres d'entre les Saincts qui sont en Jérusalem.*
27 *Car il leur a pleu, di-je, ainsi : et aussi ils sont tenus à eux. Car si les Gentils ont esté participans de leurs biens spirituels, ils leur doyvent aussi ministrer*[3] *quant aux charnels*[4].
28 *Après donc que j'auray achevé cela, et que je leur auray consigné ce fruit, j'iray en Hespagne*, en passant *par devers vous.*
29 *Et sçay que quand je viendray à vous, j'y viendray avec abondance de bénédiction de l'Evangile de Christ*[5].

1) Ou, subvenir. 2) Ou, de départir quelque chose. 3) Ou, subvenir. 4) 1 *Cor.*, IX, 11. 5) *Rom.*, I, 10.

25 *Or maintenant, je m'en vay.* Afin qu'ils n'attendent sa venue tout incontinent, et qu'ils ne pensent qu'il les ait abusez, s'il ne vient à eux si tost qu'ils l'attendoyent, il les advertit de l'affaire qu'il ha pour le présent, lequel l'empesche d'entreprendre ce voyage si tost : c'est asçavoir, qu'il s'en va en Jérusalem, pour y porter les aumônes qui avoyent esté recueillies des Achaïens et Macédoniens. Quant et quant toutesfois prenant de ceci occasion, il tombe sur la louange de ceste *Communication*, c'est-à-dire, Collecte et aumône, afin qu'il les incite à faire le semblable. Car combien qu'il ne demande point ouvertement, toutesfois quand il monstre que le devoir des Macédoniens et Achaïens avoit esté d'ainsi faire, il déclare assez quel estoit aussi le devoir des Romains, qui estoyent de mesme condition, et esquels il y avoit mesme raison qu'és autres. Et qu'il ait eu ce regard, il le confesse clairement aux Corinthiens, 2e épistre, chap. IX, v. 2, Je me glorifie (dit-il) de vostre promptitude envers toutes les Eglises, afin qu'elles soyent incitées par vostre exemple. Or ce a esté un exemple d'une charité excellente, que les Grecs oyans que les frères qui estoyent en Jérusalem, avoyent nécessité, ne regardèrent point la longue distance de pays qu'il y avoit entre deux, ains estimans pour assez prochains ceux qui leur estoyent conjoints par le lien de la foy, de leur abondance subveinrent à l'indigence d'iceux. Au reste, il faut noter le mot de *Communication* duquel il use. Car il est fort propre pour exprimer de quelle affection il nous convient subvenir à l'indigence des frères, asçavoir pource qu'à cause de l'union du corps, il y a une communauté et conjonction mutuelle des uns aux autres. J'ay laissé le mot *Quelque*, pource que souventesfois il est superflu en la Langue Grecque, et semble en ce passage diminuer quelque chose du poids du propos. Là où nous avons traduit, *Pour ministrer*, en Grec il y a proprement Ministrant : mais il m'a semblé ainsi plus convenable pour exprimer l'intention de sainct Paul. Car il s'excuse, disant qu'il ha un empeschement légitime qui le retarde d'aller incontinent à Rome.

27 *Aussi ils sont, etc.* Il n'y a personne qui ne voye bien que ce que sainct Paul dit yci, qu'ils estoyent obligez à eux, n'est point dit tant à cause des Corinthiens, que des Romains. Car les Corinthiens ou Macédoniens n'estoyent non plus obligez aux Juifs que les Romains. Il adjouste la cause de ceste obligation : asçavoir qu'ils avoyent receu l'Evangile d'eux : et prend argument de la comparaison du moindre au plus grand, duquel aussi il use ailleurs, asçavoir que la récompense ne doit point sembler estre inique ou griefve à ceux qui rétribuent choses charnelles pour les spirituelles, d'autant que les charnelles sont beaucoup plus viles que les spirituelles. Or cela monstre le pris de l'Evangile, en ce qu'il dit, que non-seulement ils sont obligés aux Ministres d'iceluy, mais à toute la nation, de laquelle sont issus iceux Ministres. Au reste, le mot Grec que nous avons yci traduit, *Ministrer*, signifie s'acquitter de son office au gouvernement de la République, et s'employer aux charges de sa vocation, aucunesfois aussi est transféré aux choses qui concernent le service de Dieu. Et je ne doute point que S. Paul ne vueille signifier que c'est une espèce de sacrifice, quand les fidèles distribuent du leur pour soulager l'indigence des frères. Car en ce faisant, ils rendent tellement le devoir de charité aux frères, que quant et quant ils offrent à Dieu un sacrifice de bonne odeur et agréable. Mais en ce passage il a proprement regardé à ce droict de compensation mutuelle.

28 *Et que je leur auray consigné, etc.* J'approuve bien ce qu'aucuns pensent, qu'il a voulu faire yci allusion à la façon des anciens, lesquels fermoyent de leurs anneaux ou cachets ce qu'ils vouloyent estre mis en seureté. En ceste manière S. Paul testifie sa fidélité et son intégrité, comme s'il disoit, qu'il sera bon et fidèle gardien de l'argent qui luy est mis entre mains, ne plus ne moins que s'il le portoit enclos en quelque coffre et seellé. Par le mot de *Fruit*, il semble qu'il vueille signifier le revenu, lequel il disoit n'aguères que la semence de l'Evangile rapportoit aux Juifs, tout

ainsi qu'un champ en fructifiant nourrit celuy qui le cultive.

29 *Et sçay que quand, etc.* On peut exposer ces paroles en deux sortes. Le premier sens est, qu'il trouvera à Rome un fruit abondant de l'Evangile : car c'est la bénédiction de l'Evangile, quand il fructifie en bonnes œuvres. Car je n'approuve point ce qu'aucuns restraignent ceci aux aumônes. Le second sens est, Que pour faire sa venue vers eux plus désirable, il dit qu'il espère qu'elle ne sera point infructueuse, d'autant qu'elle donnera grand accroissement à l'Evangile, lequel il appelle *Abondance de bénédiction*, en lieu de dire Bénédiction abondante. Par lequel mot il signifie un heureux avancement et accroissement. Or ceste bénédiction dépendoit en partie de l'administration de S. Paul, en partie de la foy des Romains. Il promet donc qu'il ne viendra point à eux en vain, pource que la grâce à luy donnée ne sera point perdue, mais bien employée, veu l'alaigreté de cœur qu'ils avoyent à recevoir l'Evangile. La première exposition est plus receuë, et aussi de ma part je la trouve meilleure, Qu'il espère à sa venue trouver ce qu'il désiroit bien fort, asçavoir que l'Evangile fleurit entr'eux, et est honoré d'avancemens excellens, d'autant qu'ils avoyent beaucoup proufité en sainecteté et toutes sortes de vertus. Car il rend la cause de son désir, d'autant qu'il espère sentir une joye non petite par leur présence, en les voyant abonder en richesses spirituelles de l'Evangile.

30 *Aussi frères, je vous prie par nostre Seigneur Jésus-Christ, et par la charité de l'Esprit, que vous combatiez avec moy, par les prières que ferez à Dieu pour moy*[1],

31 *Afin que je soye délivré des rebelles qui sont en Judée, et que mon administration que j'ay à faire en Jérusalem, soit agréable aux Saincts :*

32 *A celle fin que je viene à vous en joye par la volonté de Dieu, et que je me récrée avec vous. Or le Dieu de paix soit avec vous tous, Amen.*

1) 2 *Cor.*, I. 11.

30 *Aussi frères, je vous prie, etc.* On peut assez cognoistre par plusieurs passages, comment S. Paul a esté fort hay de ceux de sa nation, à cause des faux rapports qu'on semoit de luy, comme s'il eust enseigné une doctrine qui tendist à faire révolter les Juifs de celle de Moyse. Il sçavoit bien quelle efficace ont les calomnies à charger les innocens, mesmement envers ceux qui sont menez d'un zèle inconsidéré. Il y avoit outre cela ce tesmoignage de l'Esprit duquel il fait mention Actes, XX, 23, par lequel il estoit adverti de lieu en autre, que liens et tribulations l'attendoyent en Jérusalem. Parquoy, tant plus qu'il voyoit le danger estre grand, d'autant plus estoit-il touché en soy-mesme. Voylà qui luy faisoit avoir une si grande solicitude de recommander sa personne aux prières des Eglises : et ne trouvons point estrange s'il a esté en si grand souci de sa vie, en laquelle il sçavoit le grand danger et la perte qui y estoit pour l'Eglise. Ainsi donc, la véhémence que ceste façon de requeste emporte, quand outre le nom du *Seigneur*, il adjouste *La charité de l'Esprit*, par laquelle les Saincts se doyvent aimer, et comme embrasser les uns les autres, monstre en quel pensement et souci estoit le cœur du S. Apostre. Cependant toutesfois au milieu d'une telle crainte, il ne laisse pas de passer outre, et ne craint point tellement le danger, qu'il ne soit prest d'entrer dedans volontiers : mais il se munit des remèdes que Dieu luy donne. Car il requiert le secours de l'Eglise, afin qu'estant aidé des prières d'icelle, il sente de là quelque soulagement, suyvant la promesse du Seigneur : Où deux ou trois seront assemblez en mon nom, je suis là au milieu d'eux : Matth., XVIII, 20 : et au mesme chap. v. 19, De toute chose qu'ils consentiront en la terre, ils l'obtiendront és cieux. Et afin qu'on ne pense

que ce soit une recommandation qu'il face par acquit, il les prie et requiert par Christ et par la dilection de l'Esprit. Or il appelle *Charité de l'Esprit*, celle en laquelle Christ nous conjoint : d'autant qu'elle n'est point de la chair ne du monde, mais procède de l'Esprit de celuy qui est le lien de nostre union. Puis donc que c'est un si grand bénéfice de Dieu, que d'estre aidé des prières des fidèles, lequel S. Paul mesme, ce très exquis instrument de Dieu, n'a point voulu mespriser pour sa personne, quelle lascheté sera-ce à nous povres misérables et personnes de néant, de ne nous en vouloir pas aider ? Mais de prendre occasion sur ce passage et autres semblables, pour maintenir et confermer les intercessions des Saincts trespassez, c'est une impudence par trop grande. *Afin que vous combatiez avec moy*. Erasme n'a pas mal rendu, Afin que m'aidiez estant en peine : mais pource que la manière de parler qui est yci au texte Grec de S. Paul, ha plus grande signifiance et expression, j'ay mieux aimé la rendre mot à mot. Car d'un costé, par le mot de *Combat*, il donne à entendre de quelles difficultez il se sentoit environné et pressé : d'autre part aussi requérant qu'on luy assiste et aide en ce combat, il monstre quelle affection doyvent avoir les fidèles en leurs prières qu'ils font pour les frères, c'est asçavoir de prendre sur eux la condition d'iceux, comme s'ils estoyent eux-mesmes présentement en la mesme nécessité : finalement aussi, il monstre quel effet ont telles prières. Car qui recommande au Seigneur un des frères, cestuy-là en prenant sur soy une partie de la nécessité d'iceluy, le soulage d'autant. Et de faict, si ainsi est que nostre force consiste en l'invocation du nom de Dieu, nous ne pouvons mieux confermer les frères, qu'en invoquant sur eux le nom de Dieu.

31 *Et que mon administration, etc.* Les rapporteurs et malveillans avoyent tant fait en le blasmant, qu'il se soucioit que mesme le don qui autrement venoit bien à propos en une telle nécessité, ne fust toutesfois guères agréable sortant de sa main. Et en ceci on voit la singulière douceur et bonté du personnage, en ce qu'il ne laisse point de travailler et prendre peine pour ceux desquels il ne sçait s'ils luy en sçauront gré. Or il nous faut ensuyvre ceste affection, c'est que nous ne laissions point de bien faire à ceux du cœur desquels nous ne sommes pas fort certains, asçavoir-mon s'ils estimeront qu'on leur face plaisir en cela. Et faut aussi noter qu'il ne desdaigne point de nommer *Saincts*, ceux envers lesquels il craint d'estre le mal venu, et tenu pour suspect. Aussi il sçavoit bien que mesme les Saincts peuvent estre quelque fois tirez à concevoir mauvaise opinion des personnes par les faux rapports. Et combien qu'il sçache qu'en cela ils luy font tort, toutesfois il ne laisse point pourtant de parler d'eux en tout honneur. Quand il adjouste, *A celle fin que je viene à vous* : il signifie que ceste prière leur sera mesme utile à eux, et qu'ils ont bien intérest qu'il ne soit point tué en Judée. A cela mesme se rapporte ce mot, *En joye*. Car cela aussi revenoit au proufit des Romains, qu'il veinst vers eux estant joyeux et à délivre de tout ennuy, afin que tant plus alaigrement et courageusement il s'employast envers eux en sa vocation. Par le mot de *Se récréer* ou *Reposer*, il monstre derechef combien il ha une ferme et certaine persuasion de leur amour fraternelle envers luy. Ce mot, *Par la volonté de Dieu*, nous advertit combien ce nous est une chose nécessaire de vacquer à prières : pource que c'est Dieu seul qui addresse toutes nos voyes par sa providence.

32 *Or le Dieu de paix soit avec vous tous*. Pource qu'il y a yci une marque de généralité *Tous*, je conjecture de cela, qu'il ne désire pas simplement que Dieu assiste aux Romains, et les face prospérer, mais qu'il gouverne en particulier chacun d'eux : car j'estime que ceste épithète attribué à Dieu, quand il le nomme Dieu de paix, se rapporte à ceste présente circonstance, asçavoir que Dieu autheur de paix les tiene tous unis ensemble.

CHAPITRE XVI.

1 *Je vous recommande nostre sœur Phébé, laquelle est servante de l'Eglise de Cenchrée :*

2 *A fin que la receviez au Seigneur, comme il appartient aux Saincts, et que luy assistiez en toute chose qu'elle aura besoin de vous : car elle a assisté à plusieurs, et aussi à moy-mesme*[1].

3 *Saluez Prisque et Aquile mes coadjuteurs en Jésus-Christ,*

4 *Qui ont submis leur col pour ma vie : ausquels je ne rend point grâces moy seul, mais aussi toutes les Eglises des Gentils.*

5 *Saluez aussi l'Eglise qui est en leur maison. Saluez Epénète mon aimé, qui est les prémices*[2] de l'Eglise *d'Achaïe en Christ.*

6 *Saluez Marie, laquelle a fort travaillé envers nous.*

7 *Saluez Andronique et Junie mes cousins, et qui ont esté prisonniers avec moy, lesquels sont notables entre les Apostres, et qui mesmes ont esté devant moy en Christ.*

8 *Saluez Amplia mon bien-aimé en* nostre *Seigneur.*

9 *Saluez Urbain nostre coadjuteur en Christ, et Stachys mon bien-aimé.*

10 *Saluez Apelles approuvé en Christ. Saluez ceux de chez Aristobule.*

11 *Saluez Hérodion mon cousin. Saluez ceux de chez Narcisse, qui sont en* nostre *Seigneur.*

12 *Saluez Triphène et Tryphose, lesquelles travaillent en* nostre *Seigneur. Saluez Perside ma bien-aimée, laquelle a grandement travaillé en* nostre *Seigneur.*

13 *Saluez Roux éleu au Seigneur, et sa mère, et la miene.*

14 *Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès, et les frères qui sont avec eux.*

15 *Saluez Philologue, et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympe, et tous les Saincts qui sont avec eux.*

16 *Saluez l'un l'autre par un sainct baiser. Les Eglises de Christ vous saluent*[3].

1) Ou, esté hostesse de plusieurs et mesme de moy. 2) Ou, le premier fruit. 3) 1 *Cor.*, XVI, 20. 2 *Cor.*, XIII, 12. 1 *Pierre*, V, 14.

1 *Je vous recommande.* La plus grande partie de ce chapitre ne contient autre chose que salutations, esquelles d'autant qu'il n'y a nulle difficulté, ce seroit une chose superflue de s'y arrester longuement. De moy, je toucheray seulement les points qui requièrent d'estre aucunement esclarcis par exposition. En premier lieu, il recommande Phébé, à laquelle il donnoit ceste Epistre à porter. Or il la louë premièrement par l'office, d'autant qu'elle exerceoit un ministère trèshonneste et trèssainct en l'Eglise de Dieu. Puis après il amène une autre cause pourquoy ils la doyvent recevoir, et luy faire tous les plaisirs qu'ils pourront : asçavoir, d'autant qu'elle s'estoit tousjours employée pour tous fidèles. Pour autant donc qu'elle estoit servante de l'Eglise de Cenchrée, à ceste cause il veut qu'elle soit receuë au Seigneur. Et quand il adjouste, *Comme il appartient, etc.*, il donne à entendre que c'eust esté une chose mal séante aux serviteurs de Christ, s'ils ne luy eussent fait honneur, et usé d'humanité envers elle. Et certes il faut aimer tous les membres de Christ : mais principalement porter révérence, aimer et honorer ceux qui ont estat public en l'Eglise. En après, comme elle avoit tousjours esté serviable envers tous, aussi commande-il maintenant qu'on luy aide et assiste en tous ses affaires. Car le devoir d'humanité requiert qu'on

n'abandonne point en nécessité celuy qui de sa nature est enclin à faire plaisir, s'il advient qu'il ait besoin de l'aide d'autruy. Et afin qu'il les incite mieux à ce faire, il se met aussi du nombre de ceux ausquels elle a assisté. Au reste, il monstre ailleurs (asçavoir 1 Tim., V, 10) quel a esté le service ou administration de laquelle il parle yci. Car tout ainsi que les povres estoyent sustentez des deniers publiques de l'Eglise : aussi il y avoit gens ordonnez expressément du public, pour les penser, et avoir soin d'eux. On élisoit volontiers à cela des vefves, lesquelles estans délivrées de toutes charges domestiques, et n'ayans nul empeschement d'enfans, désiroyent de se consacrer et dédier totalement à Dieu és choses concernantes l'exercice de charité. Et depuis qu'elles estoyent receues à ceste charge, elles estoyent comme attachées et obligées, ne plus ne moins que celuy qui se loë, cesse d'estre son maistre, et en sa liberté. Et pourtant le S. Apostre en sa 1re Tim., V, 11, dit, que celles lesquelles ayans une fois entreprins ceste charge, y renonçoyent, puis après rompoyent leur foy. Or pour autant qu'il faloit qu'elles demeurassent en leur viduité, il défend d'en élire qui ayent moins de soixante ans : et ce pource qu'il prévoyoit qu'il y auroit danger : voire que ce seroit une chose pernicieuse de vouer de vivre hors mariage au-dessous de ceste aage-là. Ceste charge trèssaincte et grandement utile en l'Eglise, ainsi que les choses sont allées en décadence, et tousjours de mal en pis, a esté malheureusement convertie en l'ordre oisif des Nonnains : lequel jà soit qu'il fust vicieux, et contraire à la parole de Dieu dés son premier commencement, toutesfois il est si fort reculé maintenant de sa première source, qu'il n'y a point moins de différence qu'entre un lieu consacré à chasteté, et un bordeau.

3 *Saluez Prisque et Aquile.* Les tesmoignages qu'il rend à aucuns, tendent en partie, à ce que quand ceux qui sont gens de bien et preud'hommes sont honorez, la preud'hommie soit honorée aussi : et afin que ceux qui peuvent et désirent plus proufiter que les autres, ayent authorité : en partie aussi, à ce qu'eux-mesmes persévèrent au mesme train de vie qu'ils ont mené auparavant, et qu'ils ne perdent point courage au milieu de la course saincte qu'ils ont commencée, ou que leur saincte ardeur ne viene à diminuer. L'honneur qu'il attribue à Prisque et Aquile est bien singulier, et principalement en une femme. En quoy reluit mieux la modestie de ce sainct personnage Paul, qui ne desdaigne point d'avoir une femme pour compagne en l'œuvre du Seigneur, et n'ha point de honte de le confesser. Or c'estoit la femme de cest Aquile, laquelle S. Luc au XVIII des Actes, v. 2, appelle Priscille.

4 *Ausquels je ne rend point*, *etc.* D'autant que Prisque et Aquile n'avoyent point espargné leur vie pour sauver celle de S. Paul, il tesmoigne que pour son regard particulier il leur en rend grâces, et ne veut pas estre ingrat : toutesfois il adjouste, que *Toutes les Eglises de Christ* les en remercient : afin d'inciter aussi les Romains par cest exemple. Or c'est à bon droict que tous les Gentils ont tenu si chère et précieuse la vie d'un homme, comme de faict c'estoit un thrésor inestimable. Et pourtant, ce n'est pas de merveille si toutes les Eglises des Gentils se sont senties obligées à ceux qui s'estoyent employez pour la conserver. Ce qu'il adjouste de *L'Eglise qui est en leur maison*, est bien digne d'estre noté. Car il ne pouvoit pas parler plus honorablement de leur famille, qu'en luy donnant le titre d'Eglise. Car de traduire Congrégation, comme a fait Erasme, je ne le puis approuver : d'autant qu'on voit tout évidemment que S. Paul a par honneur usé à ce propos de ce sacré nom d'Eglise.

5 *Qui est les prémices.* En ceste façon de parler il y a une allusion aux cérémonies de la Loy. Car pource que par la foy les hommes sont sanctifiez à Dieu, ceux qui tienent le premier lieu en ceste oblation, sont à bon droict appelez les prémices. Au reste, selon qu'un chacun a esté premier quant au temps appelé à la foy, S. Paul aussi luy défère la prérogative d'honneur. Mais cela ha lieu, quand la fin est de mesme le commencement.

Et de faict, ce n'est pas un petit honneur que Dieu fait à ceux lesquels il élit pour prémices. Aussi, la longueur mesme du temps apporte une plus grande et abondante approbation de la foy, quand on voit que ceux qui ont les premiers commencé, ne perdent point courage, et ne se lassent de continuer leur bonne course. Il monstre derechef, comment il n'est point ingrat en faisant mention de la peine que *Marie* a prins pour luy. Et n'y a point de doute qu'il n'adjouste ces louanges, afin que ceux qu'il loue soyent en plus grande recommandation aux Romains.

7 *Saluez Andronique.* Combien que sainct Paul n'ait pas accoustumé de faire grand cas du lignage et autres semblables choses qui attouchent la chair, toutesfois pource que le parentage qu'avoyent avec luy Junie et Andronique, pouvoit aucunement servir pour les rendre plus cognus, il n'oublie pas mesme ceste louange. Le second titre est de plus grand poids, quand il les nomme ses *Compagnons de prison.* Car entre les honneurs et triomphes de ceux qui bataillent sous l'enseigne de Christ, les liens et la prison ne tienent pas le dernier lieu. Quand pour le troisième titre, il les nomme *Apostres*, il ne prend pas ce mot en sa signification propre et accoustumée, mais il l'estend plus loin à tous ceux qui n'enseignent point seulement une Eglise, mais s'employent à publier l'Evangile en tous lieux. Ceux donc qui plantoyent et dressoyent les Eglises, en portant çà et là la doctrine de l'Evangile, il appelle telles gens généralement Apostres. Je di en ce passage : car ailleurs il restreint ce titre à cest ordre excellent par-dessus les autres, lequel Christ dressa premièrement en ses douze disciples. Autrement, ce seroit une chose absurde que telle excellence entre peu de gens fust attribuée à ceux-ci. Au reste, pource qu'ils avoyent embrassé par foy l'Evangile devant S. Paul, il ne fait point de difficulté de les préférer à soy-mesme pour ce regard.

11 *Ceux de chez Narcisse.* C'eust esté une chose mal séante et par trop desraisonnable, qu'en un catalogue si long S. Pierre fust mis en oubli, si pour lors il estoit à Rome : et toutesfois il faut bien qu'il y fust, qui en voudra croire les Romanisques. Mais si ainsi est, qu'il n'y a rien meilleur en choses douteuses que de suyvre ce qui est de conjecture probable, jamais homme ayant quelque moyen jugement ne pourra estre persuadé que ce qu'ils disent soit vray. Car S. Paul n'eust jamais oublié d'en faire mention. Au reste, il y a un poinct bien digne d'estre noté, c'est que nous n'oyons yci pas un de ces noms magnifiques et honorables au monde, dont on puisse recueillir qu'il y ait eu gens d'estat et d'apparence lesquels fussent Chrestiens. Car tous ceux que S. Paul récite yci, estoyent gens de petite estoffe, et quasi incognus à Rome. Quant à Narcisse, duquel il fait mention, je pense que c'estoit le Liberte[1] de Claude l'Empereur, un homme renommé de plusieurs forfaits, et actes détestables. Et d'autant plus est admirable la bonté de Dieu, laquelle est entrée jusques dedans ceste maison infâme et confite en toute dissolution et meschanceté. Non pas que Narcisse lui-mesme ait esté converti à Christ : mais cela seul a esté bien grand'-chose qu'une telle maison quasi semblable aux enfers, fust visitée de la grâce de Christ. Or comme ainsi soit que de ceux qui vivoyent sous ce vilein macquereau, pilleur insatiable, et homme corrompu et desbauché jusques au bout, il y en a eu qui ont purement servi à Christ, il ne faut pas que les serviteurs aujourd'huy attendent leurs maistres, mais que chacun en son endroit s'efforce et face son devoir de suyvre Christ. Mais qui plus est, l'exception adjoustée par S. Paul monstre que ceste maison-là estoit divisée, tellement qu'il y avoit seulement quelque peu de personnes fidèles.

16 *Saluez l'un l'autre en sainct baiser.* Il appert tout communéement par les passages de l'Escriture, que le baiser estoit un signe d'amitié bien fréquent et fort en usage entre les Juifs. Paraventure qu'entre les Romains il n'estoit pas si fort en usage : tant y a toutesfois qu'il

1) C'est-à-dire un qui ayant esté serf de Claude l'Empereur avoit esté par luy affranchi. Car les Romains nommoyent telles gens Libertes.

n'estoit pas du tout estrange, sinon qu'il n'estoit pas permis de baiser les femmes, qu'aux parens seulement. Toutesfois, cela est venu en usage entre les anciens, que les Chrestiens devant la communication de la Cène se baisassent les uns les autres, pour tesmoigner par ce signe l'amitié mutuelle qu'ils avoyent entr'eux : et que puis après ils contribuassent des aumônes, afin de monstrer à la vérité et par effet ce qu'ils avoyent représenté par le baiser : comme il appert par une Homilie[1] de Chrysostôme. De là est venue ceste manière de faire qui est aujourd'huy entre les Papistes, de baiser la patène, et de bailler l'offrande : desquelles l'une est une pure superstition sans aucun fruit : l'autre ne sert à autre chose qu'à souler l'avarice des Prestres, si toutesfois il estoit possible de la souler. Il ne me semble pas toutesfois que S. Paul requière yci préciséement l'observation de ceste cérémonie : mais seulement il les exhorte à entretenir une amour fraternelle, laquelle il discerne d'avec les amitiez profanes de ce monde : lesquelles le plus souvent sont ou feintes et fardées, ou fondées en quelques meschancetez, ou s'entretienent par mauvais moyens, et jamais ne tendent à une droite fin. En adjoustant la salutation de par les autres Eglises, il tasche entant qu'en luy est, de conjoindre tous les membres de Christ, les uns aux autres, par un lien d'amour mutuelle.

1) C'est-à-dire un sermon.

17 *Or je vous prie*[1], *frères, que preniez garde à ceux qui font dissensions et scandales*[2] *contre la doctrine que vous avez apprinse, et vous retirez d'eux*[3].

18 *Car ceux qui sont tels, ne servent point au Seigneur Jésus-Christ, mais à leur ventre : et par douces paroles et flatteries séduisent les cœurs des simples :*

19 *Car vostre obéissance est cognue de chacun. Je m'esjouy donc de vous : mais je vueil que vous soyez sages en bien, et simples en mal.*

20 *Et le Dieu de paix brisera de brief Satan dessous vos pieds. La grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.*

1) Ou, admoneste. 2) Ou, partialitez, ou bandes à part, et scandales. 3) 2 *Jean*, v. 10.

17 *Or je vous prie frères.* Il met maintenant une exhortation, de laquelle il est bien nécessaire que la mémoire soit souvent refreschie à toutes Eglises, et qu'elles en soyent resveillées : d'autant que les ministres de Satan sont tousjours après à espier les occasions pour troubler le règne de Christ. Or il y a deux moyens par lesquels ils machinent ce trouble. Car ou ils sèment des dissensions par lesquelles les esprits soyent distraits de l'union qui est en la vérité : ou ils suscitent des scandales pour destourner les cœurs de l'amour de l'Evangile. Le premier advient quand la vérité de Dieu est deschirée par nouveaux articles de doctrine, et inventez des hommes. Le second, quand par diverses ruses elle est rendue odieuse, ou contemptible. Tous ceux donc qui font l'un ou l'autre, il veut qu'à telles gens on prene garde, afin qu'ils ne nous déçoyvent ou surprenent à despourveu : puis après, *qu'on se retire d'eux*, pource qu'ils sont dangereux et pernicieux. Et non sans cause il requiert que les fidèles soyent attentifs en cest endroit. Car il advient souvent par nostre paresse ou nonchalance, que les meschans garnemens font beaucoup de mal à l'Eglise, devant qu'on pense à y remédier et leur résister. D'avantage, ils ont souventesfois de merveilleuses finesses, pour s'insinuer à nuire, si on ne les considère avec prudence. Au reste, notons que ce propos s'addresse à ceux qui estoyent enseignez en la pure doctrine de Dieu. Car c'est un meschant divorce et plein de sacrilége, de mettre division entre ceux qui sont consentans et unis en la vérité de Christ. Mais d'autre part aussi, c'est une

calomnie impudente, de vouloir sous couleur de paix et union, maintenir un complot à mensonges et meschantes doctrines. Il ne faut point donc que les Papistes facent des fins en prenant couverture sur ce passage, pour nous rendre odieux et jetter la rage du peuple sur nous. Car ce n'est point l'Evangile de Christ que nous combatons et voulons renverser, mais les mensonges du diable, desquels la pure doctrine de l'Evangile a esté par ci-devant obscurcie. Et mesmes aussi sainct Paul démonstre clairement qu'il ne condamne pas toutes dissensions en général et sans exception, mais celles qui deschirent le consentement et accord en la droite foy. Car il y a poids en ce mot, *Que vous avez apprinse :* pource qu'il a falu que les Romains, autant qu'ils fussent bien et droitement enseignez, laissassent premièrement les façons de faire de leur pays, et les traditions de leurs prédécesseurs.

18 *Car ceux qui sont tels.* Il adjouste une marque, par laquelle il faut tousjours discerner les faux prophètes d'avec les vrais serviteurs de Christ, c'est qu'ils ne se soucient point de la gloire de Christ, mais ont seulement leur ventre en recommandation. Toutesfois pource qu'ils s'insinuent cauteleusement, et prenans apparence d'autre chose que ce qu'ils ont au cœur, cachent leur malice, il touche quant et quant quelles sont leurs ruses et subtils moyens, afin que personne n'y soit trompé : c'est que *Par douces paroles* ils acquièrent entrée et faveur. Vray est que les annonciateurs de l'Evangile ont bien aussi en leur endroit une manière de douceur et gracieuseté : mais accompaignée de liberté et rondeur, en sorte qu'ils ne mignardent point les hommes par vaines louanges, et ne nourrissent point les vices par flatteries : mais ces affronteurs-là en partie allèchent et taschent de gaigner les cœurs des hommes par flatterie, en partie leur laschent la bride et les espargnent en leurs vices, afin de s'entretenir tousjours en bonne grâce. Il appelle *Simples*, ceux qui ne sont guères avisez, et n'ont pas de grande discrétion pour appercevoir les tromperies.

19 *Car vostre obéissance.* C'est une anticipation, par laquelle il monstre que ce qu'il les admoneste, n'est pas qu'il ait mauvaise opinion d'eux, ou qu'il s'en mesfie, mais d'autant qu'il est aisé de mesprendre en cest endroit : comme s'il disoit, Vray est que vostre obéissance ha bruit, et est louée par tout, tellement que j'ay de quoy m'esjouir en vous. Toutesfois pource qu'il advient souvent qu'on mesprend en cest endroit par simplicité, je désire que vous soyez ignorans et simples quant à commettre le mal. Mais *en bien*, c'est-à-dire toutesfois et quantes qu'il en est besoin pour maintenir les choses bonnes et droites, je veux que vous soyez sages et prudens à bon escient. Nous voyons yci quelle simplicité est louée és Chrestiens. Ce que je di, afin que ceux qui tienent aujourd'huy pour grande vertu une ignorance brutale de la parole de Dieu, ne se couvrent de ce titre. Car combien qu'il approuve és Romains ce qu'ils sont obéissans et traittables, si veut-il toutesfois qu'ils usent de prudence et discrétion, afin que leur facilité de croire ne les rende sujets à estre abusez par beaucoup de tromperies. Ainsi donc, il rend tellement tesmoignage qu'il se resjouit de ce qu'ils sont purs de malice, que toutesfois il veut qu'ils soyent avisez et prudens à se donner garde. Ce qui s'ensuit, *Dieu brisera Satan :* est plustost une promesse pour les fortifier et confermer, que non pas prière. Car il les exhorte à batailler hardiment et vaillamment contre Satan, promettant qu'en brief ils obtiendront victoire. Vray est qu'il a une fois esté vaincu par Christ, mais non pas tellement qu'il ne renouvelle tous les jours le combat. L'Apostre donc leur promet une dernière destruction de leur ennemi, laquelle n'apparoist pas au milieu du combat. Combien qu'il ne parle pas du dernier jour seulement, auquel Satan doit estre entièrement brisé : mais d'autant que lors Satan faisoit une confusion horrible par tout, en sorte qu'il sembloit qu'il fust deschaîné, il promet que bien tost adviendra que le Seigneur l'accablera du tout, et par manière de dire, le leur donnera à fouller aux pieds. Après cela incontinent s'ensuit

une prière, Que *la grâce de Christ soit avec eux :* c'est-à-dire, qu'ils sentent le fruit, et ayent la jouissance de tous les biens qui nous ont esté acquis par Christ.

21 *Timothée mon coadjuteur vous salue, et Lucius, et Jason, et Sosipater mes cousins.*

22 *Moy Tiers, qui ay escrit l'Epistre, vous salue en nostre Seigneur.*

23 *Gaius mon hoste et de toute l'Eglise, vous salue. Eraste le procureur*[1] *de la ville vous salue, et Quart* nostre *frère.*

24 *La grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.*

25 *Or à celuy qui est puissant de vous confermer selon mon Evangile,* selon *la prédication de Jésus-Christ, suyvant la révélation du secret qui a esté teu de si long temps,*

26 *Manifesté maintenant, et notifié en toutes nations par les Escritures des Prophètes par le mandement de Dieu éternel, afin qu'il y ait obéissance de foy.*

27 *A Dieu*, di-je, *seul sage, soit gloire à tout jamais, par Jésus-Christ, Amen*[2].

Envoyée de Corinthe aux Romains par Phébé servante de l'Eglise de Cenchrée.

1) Ou, receveur, ou thrésaurier. 2) *Eph.*, III, 20.

21 *Timothée mon coadjuteur*, *etc.* Les salutations lesquelles il adjouste, tendent en partie à entretenir conjonction et amitié entre les fidèles séparez les uns des autres de longue distance de lieux : en partie aussi afin que les Romains recognoissent en l'Epistre la suscription de ses frères. Non pas que S. Paul ait eu besoin du tesmoignage des autres, mais pource que le consentement des fidèles n'est pas peu de chose, ains sert beaucoup. Or la conclusion de l'Epistre (comme on peut veoir) est par la louange de Dieu, et une action de grâces. Car il touche ce bénéfice excellent de Dieu, de ce qu'il luy a pleu illuminer les Gentils par la lumière de l'Evangile : en quoy s'est monstrée une bonté infinie en luy, et laquelle on ne sçauroit jamais assez magnifier. Combien que ce propos de louange ha aussi quelque chose qui peut servir à dresser et establir la fiance des fidèles, afin qu'ayans les cœurs dressez à Dieu, ils attendent asseurément de luy toutes les choses qui luy sont yci attribuées : d'avantage aussi que par les bénéfices précédens receus de luy, ils conferment leur espérance pour l'advenir. Au reste, pource qu'en amassant beaucoup de choses en une sentence, il a fait yci un grand circuit de propos, qui est aucunement confus et enveloppé, il sera bon que nous prenions chacun membre l'un après l'autre. Premièrement, il attribue *toute gloire à Dieu seul :* puis après pour monstrer qu'à bon droict elle luy est deuë, il récite aucunes de ses vertus comme en passant, afin que par là on cognoisse que luy seul est digne de toute louange. Il dit qu'il est *seul sage :* laquelle louange luy estant attribuée, est par mesme moyen ostée à toutes créatures : combien qu'il semble que S. Paul après avoir parlé du conseil secret de Dieu, a expresséement adjousté ce titre de louange, afin de ravir tous hommes à une révérence et admiration de la sagesse de Dieu. Car nous sçavons comment les hommes, quand ils ne trouvent point la cause des œuvres de Dieu, sont enclins à murmurer à l'encontre. En adjoustant que Dieu est *puissant pour confermer les Romains :* il les asseure de la persévérance finale. Et afin qu'ils se reposent et appuyent plus asseuréement en ceste puissance, il adjouste qu'elle nous a esté testifiée par l'Evangile : en laquelle façon de parler nous appercevons que l'Evangile ne nous promet pas seulement la grâce présente, c'est-à-dire pour ceste heure, mais aussi nous apporte certitude d'une grâce qui durera à jamais. Car là Dieu ne dénonce pas qu'il nous est Père seulement pour le temps présent, mais

qu'il le sera jusques en la fin: et mesme qui plus est, son adoption s'estend outre la mort, d'autant qu'elle nous mène à l'héritage éternel. Le reste est mis pour la louange de la vertu, efficace et dignité de l'Evangile. Il appelle l'Evangile, *La prédication de Jésus-Christ:* comme de faict, tout le sommaire et la substance de l'Evangile consiste en la cognoissance de Christ. Et la doctrine d'iceluy, *révélation du secret :* ce qui doit non-seulement nous rendre plus attentifs à l'escouter, mais aussi imprimer en nos cœurs une grande révérence envers icelle. Au reste il monstre combien ce secret est haut, quand il adjouste que dés le commencement du monde il a *esté caché* par tant de siècles. Vray est qu'il ne contient pas une sagesse qui soit enflée et brave, telle que les enfans de ce monde désirent, lesquels aussi l'ont pourtant en mespris : mais il nous desploye ces thrésors inestimables de la sapience céleste, qui surmontent tout entendement : lesquelles si les Anges mesmes adorent en grande admiration, il n'y a certes celuy d'entre les hommes qui les puisse considérer en assez grande révérence. Et ne faut point que ceste sapience soit par nous moins estimée, pource qu'elle est cachée sous une simplicité de paroles commune et contemptible : car il a pleu au Seigneur d'abbatre ainsi l'orgueil de la chair. Or pource que cela pouvoit aucunement donner à douter, comment un mystère qui avoit esté caché par tant d'aages estoit lors si soudainement venu en évidence : il monstre que cela n'est point advenu par une inconstance humaine, ne par cas fortuit, mais par l'ordonnance éternelle de Dieu : par lequel mot aussi il coupe broche à toutes questions curieuses, lesquelles l'audace de l'esprit humain a accoustumé de remuer. Car tout ce qui advient soudainement et outre leur attente, il leur semble, et jugent que c'est une chose conduite à l'aventure : dont souvent ils concluent faussement que les œuvres de Dieu sont absurdes, ou pour le moins s'enveloppent en beaucoup de doutes fascheux à desmesler. S. Paul donc monstre que ce qui est maintenant venu en évidence tout soudain, avoit ainsi esté déterminé devant que le monde fust fait. Mais afin qu'aucun ne mette ce poinct en doute pour arguer de nouveauté l'Evangile, et par ce moyen le diffamer, il allègue *les escritures des Prophètes*, esquelles estoit prédit ce que maintenant nous voyons accompli. Car tous les Prophètes ont rendu si clair et évident tesmoignage à l'Evangile, qu'il est impossible d'en trouver ailleurs meilleure confirmation. Et Dieu a par ce moyen deuëment préparé les esprits des siens, afin que la nouveauté de la chose non accoustumée ne les troublast par trop. Si quelqu'un objecte qu'il y a répugnance és paroles de S. Paul, d'autant qu'il dit que ce mystère duquel Dieu a testifié par les Prophètes, a esté caché en tous aages, S. Pierre nous donne une solution bien aisée de ceste difficulté : Asçavoir que les Prophètes en s'enquérant songneusement du salut qui nous est maintenant présenté, ont administré non point à eux, mais à nous, 1 Pierre, I, v. 12. Ainsi donc, Dieu en parlant lors, s'est néantmoins teu, d'autant qu'il a tenu en suspens la révélation des choses desquelles il vouloit que ses serviteurs prophétizassent lors. Combien que mesme les gens sçavans ne sont pas entièrement d'accord en quel sens S. Paul, tant en ce passage qu'aux Ephésiens, chapitre III, v. 9, et aux Colossiens, I, v. 26, appelle l'Evangile *Mystère qui a esté teu.* Vray est qu'il y a plus de fermeté en l'opinion de ceux qui le rapportent à la vocation des Gentils, laquelle S. Paul luy-mesme touche nomméement aux Colossiens, I, v. 27. Mais quant à moy, combien que je confesse que cela en soit une cause, toutesfois je ne me puis persuader que s'en soit la seule cause. Il me semble plus vray-semblable que S. Paul a aussi eu esgard aux autres différences entre le vieil et le nouveau Testament. Car combien que les Prophètes eussent anciennement enseigné toutes les choses qui ont esté exposées par Christ et ses Apostres : toutesfois ils les avoyent enseignées si obscurément, au pris de ceste nayfve clarté qui est en la lumière de l'Evangile, que ce n'est pas de merveille s'il est dit que les choses maintenant manifestées ont esté cachées. Et de

faict aussi, Malachie, IV, v. 2, ne dénonce pas sans cause que le Soleil de justice se lèvera: et encore au paravant Isaïe n'avoit pas pour néant eslevé de tiltres si magnifiques l'ambassade du Messias : brief, ce n'est point sans cause que l'Evangile est nommé le Royaume de Dieu. Mais on peut mieux cognoistre par la veuë mesme de la chose, que lors proprement ont esté ouverts les thrésors de la Sapience céleste, quand Dieu ayant comme fait escarter les ombres anciennes, est apparu quasi face à face par son Fils unique. Il répète derechef ceste fin de prescher l'Evangile, de laquelle il avoit fait mention au commencement du premier chapitre, asçavoir à ce que Dieu amène toutes nations à l'obéissance de foy.

PREMIÈRE

ÉPISTRE AUX CORINTHIENS

PRÉFACE.

Au Seigneur Galliaze Caracciole, homme noble, et encore plus renommé pour l'excellence de ses vertus, que pour la noblesse de race, fils unique et héritier légitime du Marquis de Vico, Salut.

Pleust à Dieu que lors que ce Commentaire mien veint premièrement en lumière, je n'eusse point cognu celuy duquel je suis maintenant contraint d'effacer le nom de ceste page, ou pour le moins que je l'eusse bien cognu. Certes vray est que je ne crain point qu'il me puisse accuser d'inconstance, ou se plaindre que je luy oste le don que je luy avoye fait : car ayant de propos délibéré cherché par tous moyens non-seulement de s'estranger entièrement de moy en particulier, mais aussi de n'avoir rien de commun avec nostre Eglise, il a tant fait qu'il ne peut plus avoir juste cause de se plaindre. Mais encore c'est à regret que je vien à changer ma coustume, et qu'il me falle racler de mes escrits le nom d'aucun : aussi je suis marri de ce que cest homme-là, lequel par mon Epistre j'avoye mis comme en un lieu éminent, s'en est desrobbé, afin de n'esclairer aux autres par bon exemple selon que mon désir estoit. Cependant toutesfois, puis qu'il n'est en ma puissance de remédier à un tel mal, je laisseray là le personnage, afin qu'il demeure comme enseveli en mon endroit, lequel pour son honneur je me déporteray encore maintenant de nommer. Mais envers vous, ô homme trèsexcellent, il me seroit besoin de trouver quelque excuse de ce que maintenant je vous mets en la place de l'autre, si ce n'estoit que je me donne hardiment congé de ce faire, pour la confiance que j'ay de vostre humanité incroyable, et de vostre amour envers moy assez notoire à tous nos amis. Et afin que je reviene encore à mes souhaits, pleust à Dieu que je vous eusse cognu il y a dix ans passez : car je n'auroye maintenant occasion de faire aucun changement. Quant à l'exemple concernant en commun toute l'Eglise, la chose vient bien à propos, de ce que non-seulement on ne fera nulle perte en mettant en oubli la personne de celuy qui a esté osté d'yci, mais aussi en lieu de luy on aura en vous pour récompense un exemple beaucoup plus riche, et en toutes sortes plus excellent. Car combien que vous n'appetiez point l'applaudissement des hommes, vous contentant d'avoir Dieu seul pour tesmoin : combien aussi que mon but ne soit pas de faire le récit de vos louanges, tant y a toutesfois qu'il ne con-

vient céler du tout aux lecteurs ce dont la cognoissance est utile et proufitable : asçavoir qu'un homme de maison ancienne et grand parentage, florissant en hon neur et en biens, ayant femme noble et chaste, belle compagnie d'enfans, repos et concorde en sa maison, brief, heureux en tout ce qui concerne l'estat de ceste vie, pour se ranger sous l'enseigne de Christ, a volontairement abandonné le lieu de sa naissance, n'a point fait de difficulté de laisser sa seigneurie, un pays fertile et plaisant, grand et riche patrimoine, une demeurance autant commode et aisée, que plene de récréation, a mis bas la magnificence du train de la maison, a quitté père, femme, enfans, parens et alliez : et après avoir abandonné tant d'allèchemens du monde, se contentant de nostre petitesse, vit frugalement et selon la façon du commun peuple, ne plus ne moins qu'un autre d'entre nous le premier qu'on sçache prendre. Combien que je récite tellement ces choses aux autres, que je ne veux pas oublier l'usage que j'en sens aussi pour mon regard particulier. Car si je propose yci comme en un miroir vos vertus devant les yeux des lecteurs, afin qu'ils se duisent à les imiter et ensuyvre, ce seroit une honte à moy qui les voy et cognoy de plus près, si je n'en estoye touché plus au vif, en les contemplant journellement au nayf. Cependant, pource que et moy de mon costé expérimente combien vostre exemple me sert de confirmation en la foy et crainte de Dieu, et aussi tous tant qu'il y a d'enfans de Dieu demeurans yci, confessent avec moy avoir senti que cela leur a grandement proufité, il m'a semblé qu'il seroit bon que je misse peine que par mon récit et tesmoignage, semblable utilité en reveinst aux autres qui sont loin d'yci. Autrement, si je n'avoye cest esgard, ce seroit une sottise à moy de tenir propos des louanges d'un homme, duquel la nature et l'esprit sont tant loin d'ostentation que rien plus, et mesme d'en faire le récit à gens qui sont en pays estranges et lointains. Ainsi donc, s'il se peut faire que plusieurs ausquels pour la longue distance des lieux vous avez esté par ci-devant incognu, voyans cest exemple admirable, et singulier enseignement qui leur est yci proposé, se mettent en train de l'ensuyvre, sortans de leurs nids ausquels ils ne sont que trop attachez, j'estimeray avoir fait un grand proufit en escrivant ceci. Vray est que c'est une chose qui devoit estre plus que commune et ordinaire entre les Chrestiens, non-seulement de laisser volontiers et sans regret, héritages, chasteaux, seigneuries et principautez, quand on ne peut autrement suyvre Christ : mais aussi de mespriser alaigrement et de bon cœur, au regard de luy, toutes les choses qu'on estime les plus précieuses sous le ciel. Mais il y a une telle tardiveté, ou plustost paresse et stupidité en tous, que combien qu'il s'en trouve beaucoup qui consentent à la doctrine de l'Evangile tellement quellement, et comme faisans signe de la teste, toutesfois à grand peine y en a-il de cent l'un, s'il possède je ne sçay quel petit coin d'héritage, qui vueille souffrir en estre eslongné pour l'Evangile : à grand'peine en trouve-on un à qui on puisse persuader de renoncer les plus petites commoditez, qu'à toute force et avec regret, tant s'en faut qu'ils soyent prests de quitter la vie pour ceste querelle, comme il faloit. Mais sur tout je désireroye bien fort que tous vous ressemblassent quant au renoncement d'eux-mesmes, qui est le principal poinct et le comble de toutes vertus. Car vous m'estes trèsbon tesmoin, et moy à vous, combien peu de plaisir nous prenons à veoir la façon de faire de ceux qui après avoir laissé leur pays, monstrent finalement qu'ils ont yci apporté les mesmes affections qu'ils avoyent par delà. Mais pource qu'il vaut mieux que les lecteurs en méditent en eux-mêmes plus que je ne pourroye exprimer de paroles, je me tourne maintenant à faire prières à Dieu, que luy, qui vous a jusqu'à présent accouragé et fortifié d'une vertu singulière de son Esprit, vous munisse et remplisse d'une constance invincible jusques à la fin. Car je ne suis pas ignorant comment Dieu vous a exercé par beaucoup et de grans combats, desquels selon vostre prudence singulière vous faites bien vostre conte qu'il vous reste encore à soustenir une condition de guerroyer dure, difficile, et de bien grande peine. Or ayant apprins en beaucoup de sortes et par longue expé-

rience combien il est nécessaire que Dieu nous tende la main du ciel, de vous-mesmes vous vous mettrez avec moy à requérir de luy le don de persévérance. Et de ma part, je prieray Christ nostre Roy, auquel le Père a donné la souveraine puissance, et en la main duquel ont esté mis tous les thrésors des biens spirituels, qu'il luy plaise nous faire ce bien de vous garder et maintenir long temps à l'avancement de son règne, et qu'il poursuyve de triompher en vous de Satan et de toute sa bande. Ce XXIV de Janvier, M. D. LVI : dix ans après que ce Commentaire fut premièrement mis en lumière.

ARGUMENT

SUR LA PREMIÈRE ÉPISTRE DE SAINCT PAUL AUX CORINTHIENS.

Ceste épistre est fort utile en beaucoup de manières. Car elle contient plusieurs bonnes matières et points de doctrine, lesquels seront déduits ci-après par ordre : et lors on verra mieux combien la cognoissance en est nécessaire. Combien que mesmes on en pourra juger à plus près par le récit de l'argument, en la déduction duquel je m'estudieray à estre brief : tellement toutesfois que je comprendray toute la substance de l'Epistre, et n'omettray un seul des principaux articles. Il est assez notoire que Corinthe estoit une ville riche et de renom au pays d'Achaïe. Lucius Mummius la ruina, non pour autre cause, sinon que la commodité de la situation du lieu luy estoit suspecte. Mais ceux qui veinrent depuis, eurent une mesme raison de la réédifier que Mummius avoit eu de la destruire. Et la bonne assiete du lieu feit qu'elle fut remise sus en peu de temps. Car d'autant que d'un costé elle joingnoit à la mer Egée : et de l'autre, à la mer Ionique : et que c'estoit le passage pour aller d'Attique en Péloponnèse, il y avoit grande commodité, tant pour y apporter marchandises, que pour en emporter. Après que S. Paul eust là presché un an et demi, comme S. Luc le raconte aux Actes, à la fin estant contraint par la malice des Juifs, il en partit, et navigea en Syrie. En l'absence de Paul s'y fourrèrent aucuns faux-apostres : non pas, selon mon avis, qu'ils troublassent apertement l'Eglise par meschante doctrine, ou que de propos délibéré ils corrompissent la pure doctrine : mais iceux se plaisans en leur beau parler, ou plustost estans enflez d'une sotte parade de langage, mesprisoyent la simplicité de Paul, et mesme l'Evangile : et puis par leur ambition estoyent cause que diverses factions se faisoyent en l'Eglise : et finalement ne se soucians guères comment tout allast, pourveu qu'ils fussent prisez, cherchoyent plustost d'acquérir bruit, que d'avancer le règne de Christ, ou le salut du peuple. D'autre part aussi pource qu'en la ville de Corinthe régnoyent les vices dont les villes marchandes ont accoustumé d'estre entachées, asçavoir dissolution, arrogance, vanité, délices, convoitise insatiable, ambition, l'Eglise mesme s'en sentoit tellement, que la discipline y estoit fort abbastardie. D'avantage, la pureté de la doctrine y commençoit à décheoir : de sorte que le principal poinct de la religion, asçavoir la résurrection des morts, estoit révoqué en doute. Et toutesfois, les choses estans ainsi corrompues de tous costez, ils ne laissoyent point de se flatter, comme si tout eust esté en bon ordre. Voilà les ruses ordinaires de Satan : s'il ne peut fermer l'entrée à la doctrine, il se glisse secrètement pour l'assaillir : si par ses mensonges il ne la peut supprimer qu'elle ne viene au-dessus, il mine comme par dessous terre pour la faire tomber : s'il ne peut du tout aliéner d'icelle les cœurs des hommes, il tasche de les en eslongner, et les abbastardir petit à petit. Or ce n'est pas sans raison que j'estime que ces garnemens qui avoyent troublé l'Eglise de Corinthe, n'estoyent point ennemis ouvers de la vérité. Nous voyons que sainct Paul n'espargne nulle part les fausses doctrines. Les Epistres aux Galatiens, aux Colossiens, aux Philippiens, à Timothée sont briefves : et toutesfois en icelles il ne se contente point de manier et picquer les faux-apostres : mais quant et quant il exprime en quelles choses ils nuisoyent à l'Eglise. Et il ha raison d'ainsi faire : car ce n'est pas assez d'advertir les fidèles de quelles gens ils se doyvent retirer, si on ne leur monstre aussi le mal dont il faut qu'ils se donnent garde. Pourtant, je ne

puis croire qu'en ceste Epistre tant longue il ait voulu omettre une chose sur laquelle il insiste si diligemment és autres qui sont beaucoup plus briefves. Et d'avantage, il raconte beaucoup de vices des Corinthiens, et mesmes aucuns qui sont en apparence légers, tellement qu'il semble n'avoir rien voulu oublier de tout ce qui estoit à reprendre en eux. En outre, il s'arreste beaucoup au reste à disputer à l'encontre de ces habiles docteurs, et plaisans harangueurs. Il taxe leur ambition : il les reprend de ce qu'ils desguisoyent l'Evangile, en faisans une philosophie humaine : il monstre qu'ils sont destituez de l'efficace de l'Esprit, pource que s'amusans à parer leur langage, ils s'arrestoyent à la letre morte. Cependant il n'est mention d'un seul poinct de fausse doctrine. Pourtant je résous que c'estoyent gens qui ne changeoyent rien ouvertement de la substance de l'Evangile : mais pource qu'ils brusloyent d'un appétit désordonné de se monstrer, j'estime que pour estre en admiration au milieu de l'Eglise, ils avoyent inventé quelque nouvelle façon d'enseigner, qui n'estoit point accordante avec la simplicité de Christ. Et de faict, il faut qu'ainsi en adviene à tous ceux qui ne se sont point encore despouillez pour venir à l'œuvre du Seigneur bien à délivre. Car c'est le premier degré pour servir à Jésus-Christ, de nous oublier nous-mesmes, cherchans seulement la gloire du Seigneur, et le salut des hommes. En après, jamais homme ne sera propre à enseigner, s'il n'est premièrement luy-mesme abbreuvé de la vertu de l'Evangile, de sorte qu'il parle plus d'affection de cœur, que de bouche. Parquoy, ceux qui ne sont pas régénérez par l'Esprit de Dieu, d'autant qu'ils n'ont point senti au dedans la vertu de l'Evangile, et ne sçavent qu'emporte ce mot, Qu'il nous faut estre nouvelles créatures : ils ont une prédication morte, en lieu qu'elle devoit estre vive et avec efficace : et pour jouer leur personnage, ils desguisent l'Evangile en le fardant, de sorte qu'ils en font une philosophie mondaine. Or il n'estoit pas fort malaisé à ceux desquels nous parlons, de faire cela en Corinthe. Car les marchans volontiers font cas de quelque belle apparence externe : et comme ils repaissent les autres de choses vaines, aussi non-seulement ils s'en laissent abuser, mais sont quasi bien aises de l'estre. D'avantage, pour ce qu'ils ont les oreilles délicates, ils ne peuvent souffrir d'estre rudement tansez, et quand ils rencontrent quelques docteurs doucets qui les traittent gracieusement, eux aussi sçauront bien de leur costé rendre la pareille, en flattant et mignardant ces bons maistres. Je confesse bien que cela se fait par tout : mais encore est-il plus commun és villes riches et marchandes. Sainct Paul, combien qu'il fust au reste personnage excellent, et rempli de vertus admirables, n'avoit point toutesfois toute ceste parade par dehors, il n'estoit point enflé de brave style pour acquérir la grâce du monde. En somme, comme il estoit au dedans rempli d'une vraye vertu de l'Esprit, aussi n'avoit-il rien d'ostentation : il ne sçavoit point flatter : il ne luy chaloit aucunement de complaire aux hommes : il n'avoit autre chose en recommandation, sinon de s'abbaisser et luy et les autres, afin que Christ régnast. Les Corinthiens désiroyent plustost quelque doctrine subtile que proufitable, et pourtant l'Evangile ne leur sentoit rien : ils demandoyent d'ouïr quelque chose de nouveau, et pourtant Christ ne leur sembloit plus estre de saison : ou bien s'ils n'estoyent point encore tombez en ces vices, desjà toutesfois ils y enclinoyent d'eux-mesmes. Et par ce moyen il estoit facile aux faux-apostres de trouver là entrée pour corrompre la doctrine de Christ. Je di corrompre : car c'est la corrompre quand on desguise de quelques couleurs la simplicité nayfve d'icelle : quand pour luy donner lustre on la farde en sorte qu'elle ressemble à une philosophie mondaine. Ainsi donc pour complaire au goust des Corinthiens, et les servir à leur appétit, ils addoucissoyent leur prédication comme de quelque sausse qui faisoit perdre la vraye saveur de l'Evangile. Nous entendons desjà quel a esté le motif de sainct Paul, quand il s'est mis à escrire ceste Epistre. Maintenant je comprendray la somme de l'argument, en notant briefvement les principaux points des choses qui sont yci traittées.

Il commence par action de grâces, en s'esjouissant de leur avancement en l'Evangile : lequel propos emporte une manière d'exhorter, qu'ils poursuyvent jusques à la fin, comme ils ont commencé. Et par ce moyen il les addoucit d'entrée, afin de les avoir plus dociles : mais incontinent après il vient à user de répréhension un peu rude, récitant les partialitez qui régnoyent en leur Eglise. Et pour remédier à un tel mal, il tasche de les destourner d'arrogance, et ranger à humilité. Il met donc bas toute la sagesse du monde, afin d'eslever la seule prédication de la croix. Il humilie aussi les personnes, les avisant de bien regarder quelles gens principalement le Seigneur a adoptez en son troupeau.

Au second chapitre il amène pour exemple sa prédication, laquelle, selon le jugement humain, estant basse et contemptible, avoit néantmoins esté accompagnée et anoblie de la vertu de l'Esprit. Et cependant il déduit plus au long ce propos, qu'en l'Evangile est contenu une sagesse céleste et cachée, laquelle toute la vivacité de l'esprit humain, tant aigu soit-il ne peut comprendre : laquelle tout le sens de la chair ne peut gouster : laquelle ne peut estre persuadée par raisons humaines, et n'ha que faire de fard de paroles, ou desguisement aucun : mais par la seule révélation de l'Esprit vient à entrer en l'entendement humain, et est seellée dedans les cœurs. Finalement il conclud que non-seulement la prédication de l'Evangile est bien eslongnée de la prudence de la chair, et consiste en l'humilité de la croix, mais aussi qu'on ne peut par le jugement de la chair comprendre quelle elle est. Ce qu'il fait pour les retirer de la vaine présomption et confiance de leur propre sens, auquel ils s'abusoyent, voulans par iceluy juger de toutes choses.

Le commencement du troisième chapitre contient l'amplification de ceste dernière sentence à la personne des Corinthiens. Car sainct Paul se plaind qu'à peine les avoit-il trouvez capables d'apprendre les premiers rudimens de l'Evangile, pource qu'ils estoyent encore charnels. Ainsi il donne à entendre que le mespris et desgoust de la parole qu'ils avoyent conceu, procédoit de leur ignorance, et non pas de défaut qui fust en la parole. Et quant et quant il les admoneste couvertement qu'ils ont mestier d'un entendement nouveau pour commencer à bien juger. Après, il monstre en quelle estime on doit avoir les ministres de l'Evangile : c'est que l'honneur qu'on leur porte ne dérogue en rien à la gloire de Dieu : d'autant qu'il est le seul Seigneur, et qu'ils sont tous ses serviteurs : qu'ils ne sont tous qu'instrumens, et que luy seul donne vertu et puissance : que de luy procède l'accomplissement total. Il déclare aussi à quel but ils doyvent tous prétendre, asçavoir d'édifier l'Eglise. Et à ce propos il definit la vraye et droite manière de bien édifier : asçavoir que Christ seul soit le fondement, et que tout le reste de l'édifice soit correspondant au fondement. Aussi ayant dit, comme en passant, qu'il s'est porté en bon maistre masson, il admoneste les autres de faire que la fin de leur besongne accorde avec le commencement. Il exhorte aussi les Corinthiens de ne souffrir point que par aucun desguisement ou corruption de doctrine leurs âmes soyent profanées, veu qu'elles sont temples de Dieu. Auquel lieu derechef il met sous les pieds toute la fierté et brave de la sagesse mondaine, afin que la seule cognoissance de Christ tiene le dessus entre les fidèles.

Au commencement du quatrième chapitre il descrit quel est l'office d'un vray Apostre : et pource que leur jugement corrompu les empeschoit de le recognoistre tel, il dit qu'il ne s'y veut tenir, et appelle au jour du Seigneur. D'avantage, pource qu'ils l'avoyent en mespris à cause qu'en apparence externe ils ne voyoyent en sa personne que povreté et abjection, il monstre que cela luy doit plustost tourner à honneur qu'autrement. Après il met en avant des signes évidens, par lesquels on pouvoit aiséement juger qu'il n'avoit eu esgard à sa gloire ni à son ventre : mais s'estoit du tout appliqué à fidèlement procurer l'affaire de Christ. Pour conclusion, il touche quel honneur luy devoyent les Corinthiens. En la fin il leur recommande Timothée jusqu'à sa venue : ensemble il leur fait à sçavoir qu'on recognoistra à sa

venue combien il fait peu de conte de ceste vaine ostentation de laquelle les faux-apostres se bravoyent pour acquérir la grâce des hommes.

Au cinquième chapitre il les tanse de ce qu'ils souffroyent un mariage incestueux du beau-fils avec sa marastre, sans en dire mot : et leur monstre qu'une telle énormité doit bien suffire pour les humilier et abbatre de honte, en lieu de s'enorgueillir comme ils faisoyent. De là il passe à une doctrine générale, Qu'il faut punir tels forfaits par excommunication, afin de réprimer la licence de mal-faire, et de peur que le mal contagieux qui est en un personnage ne viene à s'espandre sur beaucoup d'autres.

Le sixième chapitre ha deux principales parties. En la première il les reprend aigrement pour les procès desquels ils se mangeoyent l'un l'autre devant les infidèles au grand déshonneur de l'Evangile. En l'autre, il taxe le desbordement de paillardise qui estoit venu jusques-là, que paillarder estoit quasi tenu pour une chose licite. Et commence ce propos par une grande menace laquelle puis après il conferme par raisons.

Le septième contient une dispute touchant virginité, mariage et l'estat de continence, appelé Célibat. Comme il est à présumer par ce que dit sainct Paul, une opinion superstitieuse s'estoit eslevée entre les Corinthiens, que virginité estoit une vertu excellente, et quasi Angélique : tellement qu'ils avoyent le mariage en mespris, comme chose profane. Pour oster cest erreur, il advertit un chacun de regarder ce qui luy est donné, et de ne se parforcer point en cest endroit outre son pouvoir, d'autant que tous n'ont pas une mesme vocation. Ainsi il monstre qui sont ceux qui peuvent s'abstenir et passer de mariage, et à quelle fin doit tendre telle abstinence : au contraire, quelles gens sont tenus de se marier, et quelle est la vraye règle du mariage Chrestien.

Au huitième chapitre il leur défend de communiquer aux sacrifices profanes et pollus des idolâtres, ou faire quelque chose en cest endroit, dont les consciences infirmes soyent blessées. Et d'autant que pour se couvrir ils amenoyent ceste excuse, qu'ils ne s'accouployent point avec les infidèles en quelque meschante et fausse opinion, veu qu'en leur esprit ils recognoissoyent un seul Dieu, et tenoyent les idoles pour inventions vaines : pour leur oster ceste excuse, il dit qu'un chacun doit avoir esgard aux frères, et qu'il y en a beaucoup d'infirmes, desquels la foy peut estre esbranlée par telle simulation.

Au neufième chapitre, afin qu'il ne semblast point estre desraisonnable en assujetissant les autres à une règle qu'il n'observoit pas, il monstre qu'il ne requiert rien plus d'eux que ce qu'il a fait luy-mesme. Car il leur réduit en mémoire comme de peur d'offenser personne il s'est volontairement abstenu de la liberté qui luy estoit permise du Seigneur : comment és choses indifférentes, afin de s'accommoder à tous, il s'est, par manière de dire, transfiguré en plusieurs sortes. Et c'est afin qu'ils apprenent de luy, qu'il ne faut pas qu'un chacun soit si fort addonné à soy-mesme, que cependant il ne mette peine de s'accommoder aux frères en édification.

Or pource que les Corinthiens se plaisoyent fort en eux-mesmes (comme il a esté dit ci-dessus) au commencement du dixième chapitre, amenant l'exemple des Juifs, il les admoneste qu'ils ne s'abusent point en une vaine asseurance. Car s'ils s'eslèvent en orgueil pour les choses externes, et les dons de Dieu, il monstre que les Juifs ont bien eu autant de matière de se glorifier, et toutesfois que tout cela ne leur a rien proufité, quand ils ont abusé des biens que Dieu leur avoit faits. Après les avoir espovantez par ceste remonstrance, il retourne incontinent au propos qu'il avoit ci-dessus commencé : et monstre combien c'est une chose mal séante et estrange que ceux qui communiquent à la Cène du Seigneur, soyent participans de la table des diables : et que cela est une orde pollution, et qui n'est point à supporter. Finalement il conclud qu'il faut tellement nous conduire en toutes nos œuvres, que nous ne soyons en scandale à personne.

En l'onzième chapitre il reprend quelques manières de faire dont ils usoyent és assemblées publiques, qui estoyent vicieuses et mal accordantes à l'honesteté Chrestienne : et les advertit quelle gravité et modestie doit là estre gardée, quand nous sommes en la présence de Dieu et des Anges. Mais principalement il insiste à les tanser de l'abus qu'ils commettoyent en l'administration de la Cène. Et adjouste le moyen de corriger un tel abus qui estoit survenu : asçavoir, en les ramenant à la première institution du Seigneur, comme à la seule règle certaine et loy perpétuelle pour bien et deuëment faire un tel acte.

Or pource que plusieurs abusoyent des dons spirituels, les faisans servir à ambition, au douzième chapitre il traitte à quelle fin Dieu les donne, et quel en est le droit et pur usage, asçavoir, qu'en les rapportant mutuellement à l'édification les uns des autres, nous soyons unis tous ensemble en un corps, qui est de Christ. Il esclarcit ceste doctrine en amenant la similitude du corps humain : auquel combien qu'il y ait divers membres, et facultez différentes, toutesfois il y a si bonne convenance et communion, que ce qui est donné à chacun membre en particulier, se rapporte au proufit de tout le corps. Ainsi, il conclud que charité nous servira d'une bonne règle pour nous bien gouverner en cest endroit.

Il poursuit plus au long ceste matière au treizième chapitre, et l'esclarcit d'avantage : mais la somme en revient là, qu'il faut que tout se rapporte à charité. Et sur ce propos il prend occasion de faire un discours des louanges de charité, afin de mieux recommander l'exercice d'icelle, et accourager les Corinthiens à la suyvre et s'y addonner.

Au quatorzième chapitre, il commence à déclarer plus spécialement la faute des Corinthiens quant à l'usage des dons spirituels. Et pource qu'entr'eux l'ostentation régnoit si fort, il enseigne qu'en toutes choses il faut avoir seulement esgard à l'édification. Pour ceste raison il préfère la prophétie à toutes autres grâces, d'autant qu'elle est plus utile : en lieu que les Corinthiens estimoyent plus les Langues, seulement à cause d'une folle ostentation. Outre ce il leur enseigne le vray ordre de procéder : ensemble il les reprend d'un vice : asçavoir, de ce qu'ils prenoyent plaisir à parler Langues estranges sans aucun fruit, et cependant la doctrine et les exhortations estoyent mesprisées, lesquelles devoyent tenir le premier lieu. Après, il défend aux femmes d'enseigner publiquement, pource qu'il n'est pas honneste.

Au quinzième chapitre, il taxe rudement un erreur fort pernicieux, lequel il n'est pas vray-semblable avoir esté commun entre les Corinthiens : mais néantmoins aucuns en estoyent tellement infectez, qu'il estoit bien besoin d'y remédier apertement. Or il semble que de propos délibéré il ait différé jusques à la fin de l'Epistre à faire mention de ce poinct, pource que s'il eust commencé par là, ou qu'incontinent il fust tombé sur ce propos, ils eussent peu penser que ce blasme s'addressoit à tous en général. Il monstre donc que l'article de l'espérance de la résurrection est si nécessaire, qu'iceluy estant osté, l'Evangile s'en va quant et quant du tout ruiné. Or après qu'il l'a prouvé par fermes argumens, il adjouste aussi la façon et manière par laquelle elle sera accomplie. Somme, il traitte diligemment ce poinct, et en fait une plene déduction.

Le seizième chapitre ha deux parties. En la première, il les exhorte de subvenir à l'indigence des frères de Jérusalem, lesquels estoyent lors pressez de famine, et cruellement traittez par les meschans. Les Apostres avoyent baillé charge à sainct Paul, de soliciter les Eglises des Gentils à leur subvenir. Parquoy il les advertit de mettre à part tout ce qu'ils ont vouloir de distribuer, afin qu'il soit incontinent porté en Jérusalem. En fin, il clost son Epistre par congratulations, et une amiable exhortation. On peut bien maintenant conclure ce que j'ay dit au commencement, Que ceste Epistre est remplie de trèsutile doctrine : d'autant qu'elle contient diverses disputations de plusieurs excellens points.

COMMENTAIRE

SUR LA

Ire ÉPISTRE AUX CORINTHIENS

CHAPITRE PREMIER.

1 *Paul appelé* pour estre *Apostre de Jésus-Christ*, *par la volonté de Dieu : et Sosthènes* nostre *frère :*

2 *A l'Eglise de Dieu qui est en Corinthe*, *aux sanctifiez par Jésus-Christ*, *qui estes appelez* à estre *saincts*, *avec tous ceux qui invoquent le nom de nostre Seigneur Jésus-Christ*, *en tout lieu*, *le leur et le nostre*[1],

3 *Grâce vous soit*, *et paix par Dieu nostre Père*, *et de par le Seigneur Jésus-Christ.*

1) Ou, *le Seigneur* (di-je) *et d'eux et de nous.*

1 *Paul appelé.* S. Paul quasi en toutes ses Epistres tasche d'entrée d'acquérir authorité et grâce à sa doctrine. Authorité, par la charge que Dieu luy avoit imposée, d'autant qu'il est Apostre de Christ, envoyé de Dieu. Grâce, par ce qu'il testifie sa dilection envers ceux ausquels il rescrit. Car cestuy-là aura plus facilement audience et crédit envers nous, lequel nous pensons nous porter faveur sans feintise, et fidèlement procurer nostre salut. En ceste salutation doncques il s'attribue authorité, quand il se nomme Apostre de Christ : et mesme, *Appelé de Dieu :* c'est-à-dire, ordonné par la volonté d'iceluy. Or ces deux choses sont requises, à ce que quelqu'un soit ouy en l'Eglise, et ait lieu d'enseigner. Car il faut estre appelé de Dieu à ceste charge, et en l'exécutant s'y porter fidèlement. Yci Paul s'attribue l'un et l'autre : car le nom d'Apostre contient cela, qu'un homme soit ambassadeur de Christ en bonne conscience, et qu'il annonce la pure doctrine de l'Evangile. Mais pource que personne ne se doit usurper cest honneur, s'il n'est appelé, il adjouste qu'il ne s'y est point ingéré téméraireement, ains qu'il y a esté constitué, ordonné et establi de Dieu. Quand donc nous voulons sçavoir lesquels nous devons tenir pour ministres de Christ, apprenons de conjoindre ces deux choses, La vocation, et La fidélité à exercer l'office. Car comme personne ne se peut droitement attribuer le titre et dignité de Ministre, sinon qu'il soit ap-

pelé : aussi il ne suffiroit point à un homme d'avoir esté ainsi appelé, sinon qu'il s'acquitte aussi de sa charge. Car le Seigneur n'élit point des Ministres pour estre des idoles muetes, ou pour exercer une tyrannie sous ombre de leur vocation, ou afin qu'ils ayent leur plaisir pour loy : mais il leur limite quant et quant quels ils doyvent estre, et les astreint à ses loix : brief, il les élit au ministère : c'est-à-dire, qu'en premier lieu ils ne soyent point oiseux : après, qu'ils ne passent point les bornes de leur office. Parquoy, tout ainsi que l'Apostolat dépend de la vocation, aussi il faut que celuy qui veut estre réputé Apostre, se monstre tel par effet : voire mesme, quiconque veut qu'on luy adjouste foy, ou qu'on donne audience à sa doctrine. Car puis que sainct Paul s'appuye sur ces raisons pour avoir son authorité, cestuy-là sera plus qu'effronté qui voudra sans icelles estre quelque chose. Mais il faut noter que ce n'est point assez qu'un homme allègue tant le titre de vocation, que sa fidélité à exercer l'office, s'il ne prouve par effet l'un et l'autre. Car il advient souvent qu'il n'y a gens qui s'énorgueillissent plus arrogamment des titres, que ceux qui sont destituez de la vérité : comme au temps passé les faux prophètes d'une présomption hautaine se glorifioyent d'estre envoyez de Dieu. Et aujourd'huy, qu'est-ce qu'entonnent à plene bouche les Romanisques, sinon ces gros mots, Ordination de Dieu, La saincte et sacrée succession depuis le temps mesme des Apostres ? Mais puis après il appert qu'ils sont vuides de toutes ces choses, desquelles il s'eslèvent si fièrement. Il n'est donc point yci question de vanterie, mais de monstrer la vérité. Et d'autant que c'est une chose commune aux bons et aux meschans, d'usurper le nom, il faut venir à l'examen, pour discerner qui c'est qui s'appelle Apostre à la vérité ou faussement. Quant à sainct Paul, Dieu a donné tesmoignage de sa vocation par plusieurs oracles et révélations, et depuis l'a confermée par miracles. Sa fidélité doit estre estimée en ce qu'il annonçoit la pure doctrine de Christ. Au reste, touchant les deux manières de vocation : asçavoir, de Dieu, et de l'Eglise : voyez nostre Institution. *Apostre.* Combien que suyvant l'étymologie, ce nom ait signification générale, et qu'aucunesfois aussi il se prene généralement pour tous Ministres : toutesfois il ha une autre signification spéciale, selon laquelle il compète à ceux qui estoyent ordonnez par le commandement du Seigneur à publier l'Evangile par tout le monde. Or il estoit bien requis que Paul fust réputé de ce nombre pour deux causes : asçavoir, d'autant qu'on leur déféroit beaucoup plus qu'aux autres Ministres de l'Evangile : et aussi pource qu'eux seuls avoyent proprement ceste puissance d'enseigner toutes Eglises. *Par la volonté de Dieu.* Comme ainsi soit que l'Apostre ait volontiers accoustumé d'avouer tenir de Dieu tout ce qui est de bon, toutesfois principalement il le fait en son Apostolat, afin de destourner toute suspicion d'arrogance. Et certes, tout ainsi que la vocation à salut est gratuite, aussi est celle de la charge d'Apostre, comme enseigne nostre Seigneur par ces paroles, Vous ne m'avez pas éleu, mais je vous ay éleus, Jehan, XV, v. 16. Néantmoins, S. Paul donne aussi tacitement à entendre que tous ceux-là combatent contre l'ordonnance de Dieu, lesquels s'efforcent de renverser son Apostolat, ou y contrarient en aucune manière. Car il ne faut pas penser que sainct Paul se vueille yci vanter, et que sans autre raison il prene plaisir à alléguer ces titres d'honneur : mais il le fait de propos délibéré pour maintenir son Apostolat contre les murmures et détractions des malins. Car veu que les Corinthiens devoyent tenir son authorité pour suffisamment approuvée, c'estoit une chose superflue à luy d'alléguer la volonté de Dieu, n'eust esté que les meschans s'estoyent efforcez d'abbatre ou abbaisser par moyens obliques le degré d'honneur qu'il avoit receu de Dieu. *Et Sosthènes frère.* C'est ce Sosthènes-là qui estoit Prince de la synagogue des Juifs, laquelle estoit en Corinthe : duquel sainct Luc fait mention au XVIII[e] chap., v. 17, des Actes. Or il adjouste le nom d'iceluy : pour ce qu'à bon droict les Corinthiens le devoyent avoir en révérence,

ayans cognu l'affection ardente et la constance qu'il avoit à maintenir l'Evangile. Ainsi maintenant ce luy est plus grande louange d'estre nommé frère de Paul, qu'autres fois Prince de la Synagogue.

2 *A l'Eglise de Dieu qui est en Corinthe.* On se pourroit paraventure esmerveiller pourquoy il appelle Eglise de Dieu ceste multitude d'hommes, en laquelle tant de vices régnoyent qu'il sembloit plustost que Satan y eust la domination que Dieu. Il est bien certain qu'il n'a point voulu applaudir aux Corinthiens : car il parle par l'Esprit de Dieu, qui n'a point accoustumé de flatter. Mais (dira quelqu'un) entre tant de souillures, quelle forme d'Eglise y pouvoit-il plus apparoistre? Je respon, que pource qu'il luy avoit esté dit de par le Seigneur, Ne crains point, j'ay yci beaucoup de peuple : (Actes, XVIII, v. 9) ayant mémoire de ceste promesse, il a porté cest honneur à si peu de bons qu'il y avoit, de recognoistre qu'il y avoit Eglise, encore qu'il y eust grand nombre de malins. En après combien que plusieurs vices y fussent survenus et diverses corruptions, tant en la doctrine qu'aux mœurs, toutesfois il y avoit encore quelques signes de vraye Eglise. Et c'est un passage qui est bien digne d'estre noté, afin que nous ne cherchions point une Eglise n'ayant aucune ride ou macule : ou rejettions incontinent, et despouillions de ce titre toute compagnie, en laquelle toutes choses ne seront point à nostre souhait. Car c'est une dangereuse tentation de penser qu'il n'y ait nulle Eglise, sinon qu'il y apparoisse une parfaite pureté : veu que quiconque en sera préoccupé, en fin il ne se pourra faire que se retirant de la communion de tous autres, il ne luy semble avis qu'il est seul sainct en ce monde : ou qu'il ne face quelque secte à part, avec quelques autres hypocrites. Quelle cause donc a eu Paul de recognoistre là en Corinthe une Eglise de Jésus-Christ? Certes pource qu'il voyoit entr'eux la doctrine de l'Evangile, le Baptesme, la Cène de nostre Seigneur, par lesquels signes on doit juger s'il y a Eglise. Car combien qu'aucuns eussent commencé à douter de la résurrection, toutesfois pource que ceste erreur n'estoit point parvenu à tout le corps, pour cela le nom et la vérité d'Eglise ne sont point là abolis. Combien que quelque vice fust survenu en l'administration de la Cène, la discipline et honnesteté fussent fort abbastardies et décheues : et en mesprisant la simplicité de l'Evangile, ils se fussent addonnez à pompe et ostentation, et que pour l'ambition des Ministres ils fussent divisez par diverses factions, toutesfois pource qu'ils retenoyent la doctrine fondamentale, qu'un Dieu estoit adoré entr'eux tous, et invoqué au nom de Christ, et qu'ils mettoyent en Christ fiance de salut, qu'ils avoyent aussi le ministère qui n'estoit point du tout corrompu : pour ces raisons il y avoit encore Eglise entr'eux. Parquoy, en quelque lieu que Dieu sera purement servi, et que ceste doctrine fondamentale dont j'ay parlé, demeurera en son entier, faisons résolution sans difficulté, que là il y a Eglise. *Sanctifiez en Jésus-Christ, appelez Saincts.* Il récite les bénéfices desquels Dieu les avoit douez et ornez : ce qu'il fait comme par manière de reproche, sinon que de leur costé ils avisent pour le moins à ne se monstrer point ingrats. Car ne seroit-ce pas une grande vilenie à eux, de rejetter l'Apostre par le moyen et ministère duquel ils avoyent esté mis à part pour estre un héritage péculier au Seigneur? Cependant par ces deux épithètes, il déclare quelles gens doyvent estre tenus pour vrais membres de l'Eglise, et appartienent proprement à la communion d'icelle. Car si tu ne te monstres estre Chrestien par saincteté de vie, tu te pourras bien entretenir en l'Eglise tellement quellement, estant meslé parmi les autres : mais tu ne seras point de l'Eglise pourtant. Il faut donc que tous ceux-là qui veulent estre réputez du peuple de Dieu, soyent sanctifiez en Christ. Or le mot de *Sanctification*, signifie chois et séparation, laquelle se fait en nous, quand nous sommes régénérez par le sainct Esprit en nouveauté de vie, pour servir à Dieu, et non au monde. Car estans profanes de nature, nous sommes consacrez à Dieu par le S. Esprit. Mais d'autant que cela se fait quand nous som-

mes entez au corps de Christ, hors lequel il n'y a que pollution : d'autant aussi que le S. Esprit ne nous est point conféré d'ailleurs que de Christ, à bon droict il dit que nous sommes *sanctifiez par Jésus-Christ :* veu que par luy nous sommes conjoints à Dieu, et en luy sommes faits nouvelles créatures. Ce qui s'ensuit incontinent, *appelez Saincts :* je le résous ainsi, Comme vous estes appelez à sainccteté. Or il se peut prendre en deux sortes, ou que sainct Paul dise que la cause de la sanctification est la vocation de Dieu, d'autant que Dieu les a éleus : comme s'il eust dit, que cela dépend de sa grâce, non pas de la vertu des hommes : ou bien pour signifier qu'il est convenable à nostre profession que nous soyons Saincts, pource que ceste est la fin de la doctrine de l'Evangile. Mais combien que le premier sens semble mieux convenir au texte, toutesfois il n'y a pas grande différence auquel on le prene. Car ce sont deux points qui vont l'un quant et l'autre : asçavoir que nostre sainccteté procède et découle de la source de l'élection de Dieu, et qu'icelle-mesme est le but de nostre vocation. Ainsi donc, il nous faut arrester là, que ce n'est point par nostre propre industrie, mais par la vocation de Dieu que nous sommes saincts, d'autant que luy seul sanctifie les hommes, qui de leur nature estoyent immondes et souillez. Et de faict, il me semble qu'il y a apparence de dire, que sainct Paul après avoir touché comme au doigt la source de sainccteté toute patente, monte en un degré plus haut, asçavoir au bon plaisir de Dieu, duquel Christ aussi nous est procédé. Au reste, comme par l'Evangile nous sommes appelez à innocence de vie : aussi il faut que cela soit accompli en nous par effet, afin que nostre vocation ait son efficace. Quelqu'un pourroit dire, qu'il n'y en avoit pas beaucoup de tels entre les Corinthiens. Je respon, que les infirmes ne sont point exclus de ce nombre, d'autant que Dieu commence yci seulement son œuvre en nous, et le parfait petit à petit, comme par degrez et accroissemens. Après, je respon que Paul expresséement regarde plus la grâce de Dieu en eux, que leurs propres vices, afin de leur faire honte de leur nonchalance, s'ils n'avisent à s'acquitter de leur devoir. *Avec tous ceux, etc.* C'est aussi yci un épithète commun à tous fidèles. Car veu que c'est le principal exercice de la foy, que d'invoquer le nom de Dieu, par iceluy aussi principalement on voit qui sont les vrais fidèles. Notez aussi qu'il dit que Christ est invoqué des fidèles. Par cela est prouvée sa Divinité, d'autant que l'invocation est l'un des premiers tesmoignages du service de Dieu. Et ainsi *l'invocation*, par une manière de parler appelée Synecdoche, signifie yci toute la profession de la foy en Christ : comme aussi en plusieurs passages de l'Escriture, elle est prinse généralement pour tout le service de Dieu. Quant à ce qu'aucuns l'exposent d'une profession seulement, et apparence externe, cela me semble maigre et eslongné de l'usage de l'Escriture. Or quant à ces particules, *Le leur et le nostre*, que les autres exposent du lieu, je le rapporte à Christ. Et en cela j'ay suyvi Chrysostôme. Vray est que paraventure cela pourra sembler dur, pour ce que ce mot *En tout lieu*, est entrelacé entre deux : mais le texte Grec de sainct Paul ne laisse point pourtant de couler doucement. Cependant la raison pourquoy je préfère ceste interprétation à la vulgaire, est que si vous l'exposez du lieu, ce sera une adjonction non-seulement superflue, mais inepte. Car quel lieu sainct Paul appelleroit-il sien? Ils l'entendent de Judée : mais pour quelle raison? D'avantage, quel lieu diroit-il des autres? Toutes les autres parties du monde (disent-ils) : mais cela encores n'est guères convenable. Mais le sens que j'ay mis convient trèsbien : car après qu'il a nommé *tous ceux qui invoquent le nom de nostre Seigneur Jésus-Christ en tout lieu*, il adjouste, *tant le leur que le nostre :* asçavoir afin de monstrer que Christ est indifféremment et en commun Seigneur de tous ceux qui l'invoquent, soyent Juifs, soyent Gentils. *En tout lieu.* Paul adjouste ceci outre sa coustume. Car aux autres Epistres il exprime tant seulement ceux-là ausquels il les addresse : mais yci, il semble qu'il ait voulu prévenir les

calomnies des malins, afin qu'ils ne disent point qu'il s'eslevoit arrogamment entre les Corinthiens, et usurpoit l'authorité qu'il n'eust osé entreprendre és autres Eglises. Car on verra tantost qu'il a aussi esté chargé (combien que ce fust à tort) de ce blasme, comme si se bastissant des nids et cachetes, il eust fuy la clarté, et se fust secrètement desrobbé de devant les autres Apostres. Ainsi doncques, il semble qu'expresséement pour réfuter ceste menterie, il se met comme sur un haut eschaffaut duquel il se face ouïr de loin.

3 *Grâce vous soit.* Prenez l'exposition de ceste prière, des Commentaires sur l'Epistre aux Romains : car je ne charge pas volontiers de redites les lecteurs.

4 *Je rend tousjours grâces à mon Dieu à cause de vous, de la grâce de Dieu qui vous est donnée par Jésus-Christ.*

5 *Qu'en toutes choses vous estes enrichis en luy, en toute parole*[1], *et en toute cognoissance.*

6 *(Selon que le tesmoignage de Jésus-Christ a esté confermé en vous.)*

7 *Tellement qu'il ne vous défaut aucun don, cependant qu'attendez la manifestation de nostre Seigneur Jésus-Christ.*

8 *Lequel aussi vous confermera jusqu'à la fin, pour estre irrépréhensibles en la journée de nostre Seigneur Jésus-Christ*[2]*:*

9 *Dieu est fidèle, par lequel vous estes appelez à la communion de son Fils Jésus-Christ nostre Seigneur*[3].

1) Ou, éloquence. 2) 1 *Thess.*, III, 13. V, 23. 3) 1 *Thess.*, V, 24.

4 *Je rend tousjours grâces.* Après qu'en la salutation il s'est acquis authorité en alléguant la charge qu'il a receue, maintenant il acquiert grâce à sa doctrine, en exposant l'amour qu'il leur porte. Et en ceste manière il leur amollit les cœurs, et les prépare à ouyr patiemment les objurgations. De son amour, il en fait foy par les signes subséquens, en ce qu'il monstre qu'il se resjouit autant des biens que Dieu leurs a faits, comme s'ils luy estoyent faits à luy-mesme : et en ce qu'il afferme qu'il ha bonne opinion d'eux, et bonne espérance pour l'advenir. Cependant il tempère de telle sorte ceste congratulation, qu'il ne leur donne aucune occasion de s'eslever. Car il monstre que tous ces biens-là sont procédez de Dieu, afin que la louange luy en reviene entièrement, d'autant que ce sont ses grâces. Comme s'il disoit, Vray est que je m'esjouy pour les grâces que vous avez : mais en telle sorte que j'en attribue la louange à Dieu. En ce qu'il appelle Dieu *Son Dieu :* j'ay dit en l'Epistre aux Romains que vaut cela. Au reste, tout ainsi que sainct Paul n'a point voulu flatter les Corinthiens, aussi ne les a-il point louez faussement et en mentant. Car combien que tous ne fussent point dignes de telles louanges, et qu'ils corrompissent et profanassent plusieurs dons excellens de Dieu par ambition, toutesfois pource que ces dons méritoyent d'eux-mesmes d'estre louez, il ne les a point deu mespriser. D'avantage, d'autant que les grâces du sainct Esprit que chacun ha en son endroit, luy sont conférées pour l'édification commune de tous, à bon droict il les récite comme grâces communes de toute l'Eglise. Mais voyons que c'est qu'il loue et magnifie és Corinthiens. *De la grâce de Dieu.* Ce terme est général : car il comprend toutes sortes de biens qu'ils ont obtenus par l'Evangile. Car le mot de *Grâce*, ne signifie pas yci la faveur de Dieu, mais les dons qu'il fait aux hommes gratuitement par sa largesse : et ce par une figure qu'on appelle Métonymie. Incontinent après, il descend aux espèces, quand il dit qu'ils *ont esté enrichis en toutes choses :* et exprime quelles sont les choses : asçavoir la doctrine et la parole de Dieu. Car ce sont là les richesses esquelles il faut que les Chrestiens abondent, lesquelles aussi d'autant plus que communéement on les mesprise, tant plus les devons-

nous priser et avoir en estime. J'ay mieux aimé laisser ceste particule, *En luy*, que de tourner, Par lui : pource qu'à mon jugement elle ha plus de poids ainsi, Car nous sommes enrichis en Christ, par ce que nous sommes membres de son corps, et communiquons avec luy, et entant que nous sommes incorporez et comme entez en luy : voire mesme, pour mieux dire, estans faits un avec luy, il nous appelle à communiquer avec luy à toutes les choses qu'il a receues du Père.

6 *Selon que le tesmoignage*. Erasme le tourne autrement : Asçavoir que par ces choses, le tesmoignage de Christ a esté confermé en eux, c'est asçavoir par la cognoissance, et la Parole. Mais les mots sonnent autrement, desquels, pourveu qu'ils ne soyent point forcez, le sens est bien facile : c'est asçavoir que Dieu a seellé la vérité de son Evangile entre les Corinthiens, afin qu'elle fust plus certaine. Or cela s'est peu faire en deux manières, ou par les miracles, ou par le tesmoignage intérieur du S. Esprit. Il semble que Chrysostôme l'entende des miracles, mais je l'esten plus loin. Il est certain que l'Evangile se conferme proprement envers nous par la foy. Car quand il est receu de nous par foy, c'est lors proprement que nous ratifions que Dieu est véritable. Et combien que je confesse que les miracles doyvent valoir pour confirmation d'iceluy, toutesfois il faut aller chercher le commencement de cela plus haut, asçavoir que l'Esprit de Dieu en est le seau et les arres. Quant à moy donc, j'expose ainsi ces mots, Que les Corinthiens abondoyent en science, comme dès le commencement Dieu avoit donné efficace à son Evangile entr'eux : et ce non point en une sorte seulement, mais tant par la vertu intérieure du S. Esprit, que par l'excellence et diversité des dons, par miracles, et par tous autres moyens. Il appelle l'Evangile *Le tesmoignage de Christ*, ou touchant Christ : pource que toute la somme d'iceluy tend à nous manifester Christ, auquel sont cachez tous les thrésors de science. Si quelqu'un aime mieux le prendre en signification active, pource que Christ est le premier et principal autheur de l'Evangile, tellement que les Apostres ne soyent autre chose que tesmoins seconds et subalternes, je n'en débatray pas fort : toutesfois je trouve meilleure l'autre première exposition. Combien qu'un peu au-dessous, au chap. II, v. 1, sans difficulté ce mot *Tesmoignage de Dieu* : doit estre prins en signification active, pource que le sens passif ne conviendroit pas. Mais yci, c'est autre chose : et mesme qui plus est, ce passage-là conferme l'opinion que je tien yci. Car incontinent est adjoustée la déclaration quel est ce tesmoignage : C'est ne sçavoir rien que Christ.

7 *Tellement qu'il ne vous défaut aucun don*. Le mot Grec yci mis, signifie estre despourveu d'une chose de laquelle autrement on ha besoin. Il entend donc que les Corinthiens abondent tellement de tous dons de Dieu, qu'ils n'en ont faute d'aucun. Comme s'il disoit, Non-seulement le Seigneur vous a fait l'honneur de vous envoyer la lumière de l'Evangile, mais il vous a excellemment garnis de toutes grâces qui peuvent servir aux saincts, pour les avancer en la voye de salut. Car par le mot duquel il use, lequel nous avons traduit *don*, il entend les grâces spirituelles qui sont aux saincts comme instrumens de salut. Mais on objectera à l'encontre, que les saincts n'en abondent jamais tant, qu'ils ne sentent encore quelque indigence de grâces : tellement qu'ils sont tousjours contraints de sentir faim et soif d'icelles. Car qui est-ce qui n'est encore bien loin de perfection? Je respon, Que d'autant qu'ils sont suffisamment douez de grâces nécessaires, et que jamais ils ne sont tellement despourveus, que le Seigneur ne subviene en temps à leur povreté : à ceste cause sainct Paul leur attribue telle richesse. Et pourtant il adjouste, *attendans la manifestation de Christ*. Par cela signifiant qu'il ne leur attribue point une abondance telle, qu'il n'y défaille rien : mais seulement telle qu'elle suffit, jusqu'à ce qu'on parviene à la perfection. Ce mot, *Attendans*, je le résous ainsi, Cependant que vous attendez. Ainsi le sens sera tel, De sorte que n'estes indigens d'aucune grâce, cependant qu'at-

tendez le jour de la parfaite révélation, auquel Christ nostre sagesse, sera plenement manifesté.

8 *Lequel aussi vous confermera.* Ceci ne se rapporte pas à Christ, mais à Dieu : combien que le mot de *Dieu*, soit le plus loin. Car l'Apostre poursuit sa congratulation. Et comme il a ci-dessus déclaré quelle estime il avoit d'eux pour lors, aussi maintenant il démonstre quel espoir il en ha pour l'advenir : et ce tant pour les rendre tousjours plus certains de son affection envers eux, comme aussi pour les exhorter de concevoir à son exemple, une mesme espérance, comme s'il disoit, Combien que l'attente du salut à-venir vous tiene encore en suspens, toutesfois il vous faut estre certains que le Seigneur ne vous délaissera jamais, mais plustost augmentera ce qu'il a commencé en vous : afin que quand ce jour-là sera venu, auquel nous comparoistrons tous devant le siége judicial de Christ, nous soyons là trouvez sans crime. *Pour estre irrépréhensibles.* Es épistres aux Ephésiens, I, 4, et Colossiens, I, 22, il enseigne que ceste est la fin de nostre vocation, que nous comparoissions purs et irrépréhensibles devant Christ. Mais il faut noter que ceste pureté si grande ne s'accomplit pas en nous du premier jour : au contraire c'est beaucoup avancé quand nous proufitons tous les jours en repentance, quand aussi nous sommes tous les jours purgez des péchez qui nous rendent coulpables devant Dieu, jusqu'à ce que nous despouillions avec ce corps mortel toutes ordures de péché. Touchant ce mot, *La journée du Seigneur*, nous en parlerons au 4e chapitre.

9 *Dieu est fidèle.* Quand l'Escriture appelle Dieu fidèle, par ce nom elle signifie souventesfois qu'en Dieu il y a constance et teneur perpétuelle, de poursuyvre jusqu'en la fin ce qu'il a commencé : ainsi que sainct Paul mesme dit autre part, Que la vocation de Dieu est sans repentance, Rom. XI, 29. Ainsi à mon jugement, le sens de ce passage est, que Dieu est stable et ferme en ce qu'il a proposé. Puis qu'ainsi est, la vocation donc qu'il fait d'un chacun des siens, n'est point un jeu, et en les appelant il ne se mocque point, ains il entretiendra et poursuyvra son œuvre perpétuellement. Nous devons tousjours, par la considération des biens-faits de Dieu précédens, bien espérer pour l'advenir. Mais S. Paul regarde plus haut : car il fait un argument, Que les Corinthiens ne peuvent estre rejettez, pource qu'ils ont esté une fois appelez du Seigneur en la communion de Christ. Mais afin que nous sçachions que vaut cest argument, notons en premier lieu, que la vocation d'un chacun luy doit estre pour un tesmoignage de son élection. Après, combien qu'on ne puisse point si certainement juger de l'élection l'un de l'autre, toutesfois il faut résoudre par jugement de charité, que tous ceux qui sont appelez, sont appelez à salut : j'enten ceux qui sont appelez avec fruit et efficace. Aussi sainct Paul addressoit ce propos à ceux esquels la parole de Dieu avoit prins racine, et esquels apparoissoit quelque fruit d'icelle. Si quelqu'un objecte qu'il y en a beaucoup, lesquels après avoir une fois receu la parole de Dieu, puis après en déchéent : je respon, que le seul Esprit de Dieu est à chacun certain et féable tesmoin de son élection, dont dépend la persévérance : et que toutesfois, cela n'a point empesché que sainct Paul par un jugement de charité ne teinst pour certain que la vocation des Corinthiens seroit ferme sans pouvoir estre renversée : pource qu'il voyoit en eux des signes de la bénévolence paternelle de Dieu. Or ces choses ne tendent point à engendrer une asseurance charnelle : pour laquelle arracher de nous, l'Escriture nous admoneste souvent de nostre propre imbécillité : mais seulement à establir la fiance que nous devons avoir au Seigneur. Et il estoit bien besoin que S. Paul usast de ce moyen à l'endroit des Corinthiens, afin qu'ils ne perdissent courage, en recognoissant tant de fautes, lesquelles il leur mettra puis après devant les yeux. En somme donc, retenons d'yci que la débonnaireté Chrestienne veut qu'on espère bien de tous ceux, lesquels estans entrez en la droite voye de salut, sont encore en la course, combien qu'ils soyent encore environnez de beau-

coup de vices. Et qu'un chacun de nous, depuis qu'il a esté illuminé de l'Esprit de Dieu, en la cognoissance de Christ, doit de là conclure certainement qu'il est adopté du Seigneur à l'héritage de la vie éternelle. Car la vocation ayant efficace, doit estre aux fidèles tesmoignage de l'élection Divine : cependant toutesfois, il faut que tous cheminent en crainte et solicitude. Et de cela, j'en toucheray encore quelque chose au chapitre X. *A la communion.* Erasme a tourné yci, Compagnie : l'ancienne translation, Société. De moy, j'ay mieux aimé mettre Communion, pource que cela exprime mieux la force du mot Grec. Car ceste est la fin de l'Evangile, asçavoir que Christ soit fait nostre, et que nous soyons entez en son corps. Or quand le Père nous le donne à posséder, il se communique aussi luy-mesme à nous en iceluy, et de là vient la participation de tous biens. L'argument donc de S. Paul est tel : Puis que vous avez esté appelez à la communion de Christ par l'Evangile que vous avez receu par foy, il ne vous faut avoir crainte du péril de la mort et perdition : estans faits participans de celuy qui a obtenu victoire contre la mort. Le sommaire est, Quand le Chrestien se regarde, il n'ha que matière de trembler, ou plustost de se désespérer : mais pource qu'il est appelé en la communion de Christ, il ne doit point avoir autre pensée de soy, quand il est question de l'asseurance de salut, que comme d'un membre de Jésus-Christ : tellement qu'il doit tenir tous les biens d'iceluy comme siens. Ainsi il concevera, hors de toute doute, une espérance certaine de la persévérance finale, comme on dit, quand il se tiendra pour membre de celuy qui est hors de péril de tomber.

10 *Or je vous prie, frères, par le nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, que vous disiez tous une mesme chose, et qu'il n'y ait point de partialitez entre-vous*[1] *: ains que soyez bien unis en mesme sens, et en une mesme volonté*[2].

11 *Car mes frères, il m'a esté signifié de vous, par ceux qui sont de chez Chloé, qu'il y a des noises entre vous.*

12 *Et je di ceci, pource qu'un chacun*[3] *de vous dit, Je suis de Paul, et moy d'Apollo, et moy de Céphas, et moy de Christ.*

13 *Christ est-il divisé? Paul a-il esté crucifié pour vous? ou avez-vous esté baptizez au nom de Paul?*

1) *Rom.*, XV, 5. *Philip.*, III, 16. 2) Ou, et mesme avis. 3) Ou, Or ce que je di *c'est* qu'un chacun.

10 *Or je vous prie.* Jusqu'yci il a traitté doucement les Corinthiens, d'autant qu'il les cognoissoit par trop délicats et tendres. Maintenant, après avoir préparé leurs cœurs à recevoir la correction, (faisant comme un bon et expert chirurgien, qui manie doucement la playe, quand il veut appliquer quelque médicament aspre) il commence à les traitter avec quelque sévérité. Combien que mesme en cest endroit il use de grande modération, comme encore nous verrons. Or la substance est : J'espère bien que le Seigneur ne vous a point conféré en vain tant de dons, qu'il ne vous vueille mener à salut : mais vous devez aussi mettre peine que ces grâces si excellentes ne soyent souillées par vos vices. Avisez donc d'estre d'accord les uns avec les autres. Et ce n'est point sans cause que je requier tel accord entre-vous. Car il m'a esté rapporté que vous estes en différens, qui vienent jusqu'à inimitié : que vous bouillez de factions et partialitez entre-vous, dont la vraye union de foy est rompue. Mais pource que paraventure ils n'eussent point esté assez esmeus d'une simple exhortation, il y adjouste une prière affectueuse. Car il les adjure par le nom de Christ, que d'autant qu'ils l'aiment, ils s'estudient à avoir et entretenir concorde les uns avec les autres. *Que vous disiez tous une mesme chose.* Il les exhorte à concorde par trois façons de parler. Premièrement, il requiert entr'eux un tel consentement qu'ils soyent tous d'un propos. Après, il oste le mal par lequel l'union est rompue et dissipée.

Pour le troisième, il exprime le moyen d'une vraye concorde, c'est qu'ils accordent ensemble, et de pensée et de volonté. Ce qu'il a mis en second lieu, est premier en ordre : asçavoir que nous évitions les discords. Car de là s'ensuyvra l'autre, Que nous serons d'accord : et après cela finalement s'ensuyvra le troisième, qui est yci nommé le premier : Asçavoir, que nous parlions tous comme d'une bouche. Ce qui est bien fort à désirer, comme estant le fruit de la concorde des Chrestiens. Notons donc qu'il n'y a chose si mal convenable aux Chrestiens, que d'estre en discord les uns avec les autres. Car c'est le principal poinct de nostre religion, que nous soyons d'un bon accord ensemble : et aussi en ce consentement gist et consiste la conservation de l'Eglise. Mais voyons que c'est qu'il requiert en l'union Chrestienne. Si quelqu'un désire que nous distinguions plus subtilement chacun poinct, l'Apostre veut premièrement qu'ils soyent conjoints en une mesme pensée : après en une mesme opinion : tiercement, il veut que de parole ils facent déclaration d'un tel consentement. Mais pource que ma translation est quelque peu différente de celle d'Erasme, je veux, comme en passant, admonester les lecteurs que sainct Paul use yci d'un mot qui signifie choses bien et proprement jointes, et assemblées l'une à l'autre. Car il vient d'un verbe qui signifie estre uni et assemblé, tout ainsi que les membres du corps humain sont conjoints ensemble par une très-bonne proportion et convenance. Le mot qu'on a translaté en Latin, *Sentence*, je le pren yci pour volonté : afin que se soit une entière partition de l'âme, et que le premier membre soit rapporté à la foy, le second à charité. Alors donc sera en son estre l'union Chrestienne entre nous quand nous serons d'accord, non-seulement en la doctrine, mais aussi en affections et volontez : et que par ce moyen nous serons en tout et par tout d'un mesme courage. Comme sainct Luc rend tesmoignage aux fidèles de l'Eglise primitive, que ce n'estoit qu'un cœur et une âme d'eux tous, Act., IV, 32. Et cela certainement sera trouvé par tout où règnera l'Esprit de Christ. Or quand il requiert qu'ils disent une mesme chose, il exprime encore mieux par l'effet, combien doit estre accompli ce consentement : asçavoir tellement qu'il n'apparoisse aucune diversité, non pas mesme en parole. Cela est bien difficile à faire, toutesfois il est nécessaire entre les Chrestiens : desquels il n'est pas seulement requis qu'ils ayent une mesme foy, mais aussi une mesme confession.

11 *Il m'a esté signifié.* Pource que les exhortations générales ont moins d'efficace, il déclare que ce qu'il avoit dit, s'addresse à eux spécialement. L'application donc tend à ce que les Corinthiens cognoissent que sainct Paul n'a point fait pour néant mention de concorde. Car il monstre qu'ils ne sont point seulement quelque peu eslongnez de la saincte union qui doit estre entre les Chrestiens, mais qu'ils sont venus jusqu'à contentions, qui sont bien plus dangereuses que dissensions. Et afin de n'estre argué de croire trop facilement comme s'il avoit légèrement presté l'aureille à faux blasmes, il allègue ses autheurs, lesquels il faut dire que c'estoyent gens qui estoyent en fort bonne réputation, veu qu'il n'a point fait de doute de les alléguer comme suffisans tesmoins à l'encontre de toute l'Eglise. Au reste, combien qu'il n'est pas certain si Chloé est le nom de quelque lieu, ou d'une femme, toutesfois il m'est plus vray-semblable que c'est le nom d'une femme. J'estime donc que c'estoit une famille bien instituée, qui feit sçavoir à sainct Paul la maladie de l'Eglise de Corinthe, désirant que par luy y fust donné remède. Quant à ce que plusieurs ont estimé après Chrysostôme, qu'il s'est déporté de les nommer, de peur de les mettre en haine, cela me semble mal convenable. Car il ne dit point qu'aucuns de ceste famille-là luy eussent ce rapporté, mais plustost i dénote que ç'ont esté tous ceux de la famille : et ils n'y a point de doute qu'ils n'ayent volontiers souffert qu'on les ait nommez. Au reste, afin qu'il ne poignist leurs cœurs trop asprement, il a addouci la répréhension par un amiable parler, les nommant *Frères*. Ce qu'il fait, non

point pour amoindrir la maladie, mais pour les rendre plus dociles à recognoistre combien elle estoit griefve.

12 *Et je di ceci.* Aucuns exposent ces paroles comme si sainct Paul récitoit leurs propos en les contrefaisant. Or combien que les exemplaires soyent quelque peu différens en ce mot lequel j'ay traduit, *Pourtant que* : à cause qu'en adjoustant un poinct, il signifie simplement Que, comme s'il y avoit, Je parle de ce qu'un chacun de vous dit, etc. Toutesfois j'aime mieux le prendre en l'autre sorte, tellement que se soit une simple exposition de la sentence précédente, en ce sens : La cause pour laquelle je di qu'il y a des contentions entre-vous, c'est pource qu'un chacun de vous se glorifie au nom d'un homme. Mais quelqu'un pourroit dire qu'en ces paroles il n'y apparoist point encore de contention. Je respon, que là où règnent discors en la religion, il ne se peut faire que bien tost après les cœurs ne s'eschauffent, jusqu'à venir au combat. Car tout ainsi qu'il n'y a rien qui ait plus grande efficace à nous unir, ne qui associe mieux les cœurs, et les retiene en paix, que quand on est d'un bon consentement en la religion : aussi s'il y vient quelque discord, il est nécessaire que tout incontinent les cœurs soyent esmeus à combats. Et n'y a en chose quelconque débats si grans ne tant à craindre que sont ceux-là. Parquoy à bon droict S. Paul pour une suffisante preuve de contentions entre les Corinthiens, allègue qu'il y avoit entr'eux sectes, factions, et partialitez. *Je suis de Paul.* Il nomme yci des fidèles serviteurs de Christ, asçavoir Apollo, qui avoit esté son successeur en Corinthe, et Pierre mesme, et s'adjoint aussi avec eux, afin qu'il ne semble point qu'il mène tant sa propre cause que celle de Christ. Autrement, veu que ces trois estoyent d'un sainct accord ensemble en leur ministère, il n'est point vray-semblable qu'il y eust aucunes partialitez entre les Corinthiens pour se glorifier en l'un plustost qu'en l'autre. Mais ainsi que puis après il adjoustera, ce qui compétoit à d'autres, il l'a mis sur sa personne, et sur Apollo : et ce afin que les Corinthiens estans destournez du regard des hommes, considérassent mieux la chose en soy. Mais quelqu'un pourroit répliquer qu'il en récite aussi yci aucuns qui faisoyent profession d'estre de Christ. Et cela estoit-il à reprendre ? Je respon qu'en ceste sorte est mieux exprimé quelle vilenie s'ensuit de ces affections dépravées, quand nous sommes addonnez aux hommes. Car alors il est nécessaire que Christ ne soit plus qu'en partie : et il ne reste autre chose aux fidèles, sinon qu'ils se séparent des autres, s'ils ne veulent renier Christ. Or d'autant qu'on tire en divers sens ce passage, il faut esplucher de plus près que c'est que prétend yci S. Paul. Il veut tellement maintenir à Christ seul, la maistrise en l'Eglise, que nous dépendions tous de luy : qu'entre-nous luy seul soit recognu Seigneur et Maistre, et qu'il n'y ait nom d'homme qui soit opposé au contraire. Ceux donc qui tirent après eux des disciples pour diviser l'Eglise en sectes, il les condamne, comme trèspernicieux ennemis de nostre foy. Et ainsi, il ne permet point que les hommes ayent telle prééminence en l'Eglise, qu'ils usurpent la seigneurie de Christ : il ne permet point qu'ils soyent en tel honneur, que par cela on dérogue en la moindre chose que ce soit à la dignité de Christ. Vray est qu'il faut bien porter aux Ministres de Christ honneur selon leur regard : vray est aussi qu'ils sont maistres, selon que leur mesure le porte : mais il faut tousjours retenir ceste exception, que ce qui appartient à Christ, luy demeure entier, c'est asçavoir que néantmoins il soit seul Maistre, et tenu pour tel. Parquoy, le but des bons Ministres est, qu'ils servent tous en commun à Christ, de maintenir à luy seul empire, authorité, gloire de guerroyer sous son enseigne, obéir à luy seul, d'amener et ranger les autres sous son Empire. Si quelqu'un est mené d'ambition, il ne recueille point des disciples à Christ, mais à soy-mesme. Voyci donc la fontaine de tous maux, voyci la peste la plus nuisible de toutes, voyci le poison mortel de toutes Eglises, quand les Ministres sont plustost addonnez à eux qu'à Christ. En somme, sçachons que

l'unité de l'Eglise consiste principalement en ce seul poinct, asçavoir que nous dépendions tous de Christ seul, et que les hommes demeurent tellement au-dessous, qu'ils ne dérogent en rien à sa prééminence.

13 *Christ est-il divisé?* Ce mal intolérable procédoit des factions et partialitez des Corinthiens : car Christ doit seul régner en l'Eglise. Et comme ainsi soit que la fin de l'Evangile est que nous soyons réconciliez à Dieu par luy, il est nécessaire que premièrement nous soyons tous unis en luy. Or d'autant qu'entre les Corinthiens seulement quelques-uns en petit nombre, mieux avisez que les autres, retenoyent Christ pour Maistre, combien que tous se vantassent d'estre Chrestiens, par ce moyen Christ y estoit deschiré. Car il faut que nous soyons un corps, si nous voulons demeurer et estre maintenus sous luy, comme sous le Chef. Que si nous sommes divisez en divers corps, nous-nous séparons aussi de luy. De se glorifier donc de son nom entre les discors et factions, c'est le mettre en pièces. Ce qui ne se peut faire : car il ne sera jamais hors d'unité et concorde, d'autant qu'il ne se peut nier soy-mesme. Sainct Paul en proposant aux Corinthiens ceste absurdité, leur veut faire entendre qu'ils sont aliénez de Christ, pource qu'ils sont divisez. Car alors il règne en nous, quand il nous est un trèssacré lien d'union. *Paul a-il esté crucifié pour vous?* Il monstre par deux bonnes raisons combien c'est une chose insupportable d'oster à Jésus-Christ cest honneur d'estre seul Chef de l'Eglise, seul Docteur, seul Maistre : ou de luy soustraire une seule partie de cest honneur pour le transporter aux hommes. La première est, que nous avons esté rachetez par Jésus-Christ à ceste condition, que nous ne soyons point à nous-mesmes. De cest argument mesme use sainct Paul aux Romains, ch. XIV, v. 6, quand il dit, Pour cela Christ est mort et ressuscité, afin que luy seul domine tant sur les morts que sur les vifs. A luy donc vivons et mourons, car nous sommes tousjours siens. Item au chapitre VII, v. 2, de ceste Epistre, Vous avez esté rachetez par pris, ne soyez point faits serfs des hommes. Les Corinthiens donc estans acquis par le sang de Christ, renonçoyent aucunement au bénéfice de la rédemption, en allant chercher d'autres chefs. Voyci une doctrine excellente, Qu'il n'est pas en nous de nous assujettir aux hommes en servitude, d'autant que nous sommes l'héritage du Seigneur. Il note donc yci les Corinthiens d'une grande ingratitude, d'autant qu'ils s'aliénoyent du Chef, par le sang duquel ils avoyent esté rachetez, combien qu'ils le feissent sans y penser. Au reste, ce passage fait bien à l'encontre de la meschante invention des Papistes, par laquelle ils s'efforcent de soustenir leurs pardons et indulgences. Car c'est du sang de Christ et des Martyrs tout ensemble qu'ils amassent ce thrésor de l'Eglise qu'ils ont songé, lequel ils enseignent estre dispensé par les Pardons. Ainsi, ils forgent que les Martyrs nous ont mérité quelque chose devant Dieu par leur mort, afin que là nous ayons recours pour obtenir rémission des péchez. Ils nieront bien que pour cela les Martyrs soyent nos rédempteurs : mais il n'y a rien si clair, que l'un s'ensuit de l'autre. Il est question de réconcilier les pécheurs avec Dieu : il est question d'obtenir pardon : il est question d'appaiser l'ire du Seigneur : il est question de racheter les offenses. Ils mettent en avant que cela se fait par le sang en partie de Christ, et en partie des Martyrs. Ils font donc les Martyrs compagnons de Christ quant à nous recouvrer salut. Or yci Paul nie fort et ferme qu'autre que Christ ait esté crucifié pour nous. Les Martyrs sont bien morts à nostre proufit : mais (comme dit Léon) ç'a esté pour nous donner exemple de constance, et non pas pour nous acquérir le don de justice. *Où avez-vous esté, etc.* C'est le second argument, qui est prins de la profession du Baptesme. Car nous-nous enrollons sous l'enseigne de celuy au nom duquel nous sommes baptizez. Il s'ensuit donc que nous sommes obligez par serment à Christ, au nom duquel nostre Baptesme est consacré. Dont s'ensuit derechef que c'est desloyauté aux Corinthiens, et crime

d'apostasie, s'ils s'assujetissent et rendent serfs aux hommes. Notons yci, que la nature du Baptesme est semblable à un contract d'obligation mutuelle. Car comme par ce signe le Seigneur nous reçoit en sa famille, et nous nombre entre son peuple : pareillement aussi nous luy obligeons nostre foy, à ce que nous n'ayons puis après autre Seigneur spirituel que luy. Et pourtant, comme de la part de Dieu c'est une alliance de la grâce qu'il contracte avec nous, par laquelle il promet rémission des péchez et nouvelle vie : aussi de nostre part, c'est un serment de condition de guerroyer spirituelle, par lequel nous luy promettons perpétuelle obéissance. Quant à la première partie, Paul ne la touche point yci, d'autant que le lieu ne le portoit pas : mais quand il est question de traitter du Baptesme, il ne la faut point omettre. Au reste, S. Paul n'accuse pas les Corinthiens d'apostasie, seulement pource qu'en délaissant Christ, ils se sont révoltez du costé des hommes : mais aussi il monstre que s'ils ne s'arrestent à Christ seul, desjà par cela ils rompent et falsifient son alliance. On demande que c'est que d'estre baptizé au nom de Christ. Je respon, que ceste manière de parler emporte, non-seulement que le Baptesme est fondé en l'authorité de Christ, mais aussi qu'il est appuyé sur sa vertu, et consiste en icelle : brief, que tout l'effet d'iceluy dépend de ce que le nom de Christ y est invoqué. Mais encore on demande, pourquoy S. Paul dit que les Corinthiens estoyent baptisez au nom de Christ : veu que Christ mesme a commandé aux Apostres de baptizer au nom du Père et du Fils, et du sainct Esprit, Matth., XXVIII, 19. Je respon, qu'il faut en premier lieu considérer au Baptesme, que Dieu le Père par sa bonté gratuite, nous plantant en son Eglise, nous reçoit pour ses enfans par adoption. Secondement, pource que nous ne pouvons avoir conjonction aucune avec luy, sinon par le moyen de la réconciliation, nous avons besoin de Christ, qui par son sang nous remette en la grâce du Père. Tiercement, d'autant que par le Baptesme nous sommes consacrez à Dieu, il faut aussi que le sainct Esprit y entreviene, duquel l'office est de nous faire nouvelles créatures. Et mesmes ce que nous sommes lavez par le sang de Christ, c'est l'œuvre propre du sainct Esprit. Mais d'autant que nous n'obtenons ne la miséricorde du Père, ne la grâce du sainct Esprit, que par Christ seul, à bon droict nous l'appelons le propre but du Baptesme, et intitulons spécialement le Baptesme de ce nom. Combien que cela n'exclud point le nom du Père et du sainct Esprit. Car quand nous voulons comprendre en briefve somme la vertu du Baptesme, nous nommons seulement Christ : et quand nous voulons parler plus distinctement, le nom du Père et du sainct Esprit se doit exprimer.

14 *Je ren grâces à Dieu, que je n'ay baptizé nul de vous, sinon Crispe et Gaie*[1] *:*

15 *Afin qu'aucun ne die que j'ay baptizé en mon nom.*

16 *J'ay aussi baptizé la famille d'Estiene. Au surplus, je ne sçay si j'ay baptizé quelque autre.*

17 *Car Christ ne m'a point envoyé pour baptizer, mais pour Evangélizer : non point avec sagesse de parole, afin que la croix de Christ ne soit anéantie*[2].

18 *Car la parole de la croix est folie à ceux qui périssent : mais elle est vertu de Dieu, à nous qui obtenons salut*[3].

19 *Car il est escrit, Je destruiray la sapience des sages, et aboliray la prudence des prudens*[4].

20 *Où est le sage? où est le Scribe? où est le disputeur de ce siècle? Dieu n'a-il pas affoli la sapience de ce monde?*

1) *Act.*, XVIII, 8. 2) 1 *Cor.*, II, 4. 3) *Rom.*, I, 16. 4) *Is.*, XXIX, 14.

14 *Je rend grâces.* Par ces paroles il taxe bien asprement la perversité des Corinthiens, par laquelle on estoit contraint de se déporter aucunement de l'administration du Baptesme, chose si saincte et si excellente. Paul eust bien fait, et selon son office d'en baptizer grand nombre : toutesfois il se resjouit de ce qu'il en est autrement advenu, et recognoist que cela a esté fait par la providence de Dieu, afin qu'ils ne prinssent de là occasion de se glorifier en sa personne : ou bien, afin qu'il n'eust rien de semblable avec ces ambitieux, qui taschoyent par ce moyen d'attirer à eux des disciples. Mais, qu'eust-ce esté s'il en eust baptizé plusieurs? En cela certes il n'y eust point eu de mal : mais, comme j'ai dit, ces mots emportent tacitement un grand reproche à l'encontre des Corinthiens et leurs faux-apostres, de ce qu'il faut qu'un serviteur de Dieu se resjouisse de s'estre abstenu d'une œuvre, laquelle estoit autrement bonne et louable, de peur qu'elle ne leur fust tournée en occasion de mal.

17 *Car Christ.* Il prévient ce qu'on luy eust peu objecter, Qu'il ne s'estoit donc pas acquitté de sa charge, d'autant que Christ commande aux Apostres de baptizer, aussi bien que d'enseigner. Il respond donc, que ce n'a pas esté la principale partie de sa charge, pource qu'il luy estoit principalement enjoint de s'employer à l'office d'enseigner. Car quand Jésus-Christ dit aux Apostres, Allez, preschez, et baptizez, Matth., XXVIII, 19, et Marc, XVI, 15 : il conjoint le Baptesme à la doctrine, comme un accessoire ou dépendance : tellement que le premier lieu demeure tousjours à la doctrine. Toutesfois, il faut noter yci deux choses. L'une est, que l'Apostre ne nie pas yci simplement qu'il n'eust mandement de baptizer, (car cela s'addresse à tous Apostres, Allez, baptizez : et aussi il eust téméraire-ment fait d'en baptizer seulement un, s'il n'eust esté garni de mandement) mais qu'il a voulu seulement monstrer quel estoit le poinct principal en sa vocation. La seconde est, qu'il n'a point yci voulu amoindrir la dignité ou le fruit du Sacrement, comme aucuns pensent. Car il n'est pas yci question de la vertu du Baptesme : et ce n'est point pour icelle diminuer aucunement que Paul a amené ceste comparaison : mais pource qu'il estoit donné à peu de gens d'enseigner, et qu'il s'en trouvoit assez qui pouvoyent baptizer. D'avantage, d'autant que plusieurs pouvoyent estre enseignez ensemble, et que le Baptesme ne peut estre conféré sinon un à un par ordre, Paul, qui surpassoit les autres quant à la grâce et don d'enseigner, s'employoit en l'œuvre qui luy estoit la plus nécessaire, et laissoit aux autres ce qu'ils pouvoyent plus commodéement faire. Et mesme qui considérera de près toutes les circonstances, on verra que ces mots emportent tacitement une ironie, c'est-à-dire, mocquerie, par laquelle S. Paul touche et picque de bonne grâce ces habiles gens, qui sous couleur d'une cérémonie taschoyent de se faire valoir, et acquérir gloire du labeur d'autruy. Sainct Paul avoit travaillé merveilleusement et prins grand'peine à édifier ceste Eglise-là. Après luy avoyent succédé ces gentils maistres, gens tendres et délicats, qui avoyent attiré à eux des disciples, seulement en les arrousant d'eau : c'est-à-dire, baptizant. Sainct Paul donc leur ottroyant et quittant volontiers le titre d'honneur, déclare qu'il est content que toute la charge et la pesanteur du fardeau demeure sur luy. *Non point avec sagesse de parole.* C'est une anticipation par laquelle sont réfutées deux objections. Car ces docteurs desguisez pouvoyent répliquer, que c'estoit une mocquerie à sainct Paul, n'ayant nulle faconde, de se vanter que la charge d'enseigner luy estoit enjointe. Et pourtant, par une manière de concession il dit qu'il n'a point esté créé pour estre un Rhétoricien ou harangueur, qui se face valoir par grande parade de paroles : mais ministre de l'Esprit, afin qu'avec sa façon de parler du tout simple et populaire, il assujetisse et face ranger toute la sagesse du monde. D'autre part aussi, afin que personne ne luy objectast qu'il taschoit de se faire valoir par sa prédication, aussi bien que les autres par le Baptesme, il respond en peu de paroles, Veu que la façon d'enseigner laquelle il tient, est eslongnée de toute parade, et

ne sent rien d'ambition, qu'elle ne peut donner aux gens occasion de souspeçonner quelque telle chose de luy. Et de ceci on peut bien aiséement aussi recueillir (si je ne suis trompé) quel a esté le poinct principal du différent que sainct Paul avoit avec les mauvais et desloyaux ministres des Corinthiens : C'est que d'autant qu'ils estoyent remplis d'orgueil et ambition, afin de ravir le peuple en admiration de leurs personnes, ils se magnifioyent par une braveté de paroles, et masque de sagesse humaine. De ce principal mal s'en ensuyvoyent deux autres : asçavoir, que par telles couvertures la simplicité de l'Evangile estoit desfigurée, et Christ (par manière de dire) estoit desguisé et transformé tellement, que la pure et nayfve cognoissance d'iceluy n'apparoissoit point. D'avantage, que pource que les esprits des hommes s'amusoyent à l'élégance de paroles exquises de telles gens, à leurs spéculations aigues, et à une vaine apparence de doctrine haute et subtile, l'efficace et vertu nayfve de l'Esprit s'esvanouyssoit, et n'y restoit rien que la letre morte : on n'y appercevoit point ceste majesté de Dieu laquelle reluit en l'Evangile, mais seulement un fard et pompe inutile. Ainsi donc, sainct Paul afin de condamner ces corruptions de l'Evangile, trouve yci moyen d'entrer à la description de sa manière de prescher, laquelle il afferme estre droite et légitime : combien toutesfois qu'elle fust directement contraire à l'ostentation ambitieuse de ces vaillans docteurs : comme s'il disoit, Je sçay bien comment vos docteurs délicats se plaisent fort en leur brave façon de parler et exquise : mais quant à moy, non-seulement je confesse qu'en ma façon de prescher j'ay eu un style simple, grossier et mal poli, mais aussi je m'en glorifie mesme : car il le faloit faire ainsi, et Dieu m'avoit prescrit ceste manière de procéder. Il appelle *Sagesse de parole*, non pas un babil inutile et affecté, mais une vraye éloquence, qui consiste en prudente invention de belles matières, en disposition ingénieuse d'icelles, et élégance de paroles. Il proteste qu'il n'a point eu cela : et, qui plus est, que ce n'estoit point chose propre ni utile à sa prédication. *Afin que la croix.* Comme ci-dessus tant de fois il a opposé le nom de Christ à l'orgueilleuse sagesse de la chair : ainsi maintenant il met en avant la croix de Christ, pour abbatre toute ceste braveté et hautesse de la chair. Car toute la sagesse des fidèles consiste en la croix de Christ. Or, qu'y a-il plus contemptible que la croix ? Qui voudra donc estre véritablement sage selon Dieu, il est nécessaire qu'il descende à ceste humilité et abjection de la croix. Ce qui ne se fera point, que premièrement il n'ait quitté et renoncé son propre sens, et toute la sagesse du monde. Cependant yci S. Paul n'enseigne pas seulement quels doyvent estre les disciples de Christ, et quel moyen d'apprendre ils doyvent tenir : mais aussi quelle est la manière d'enseigner en l'eschole d'iceluy. La croix (dit-il) de Christ eust esté anéantie, si ma prédication eust esté ornée d'éloquence et de beau parler. Il a mis yci la croix de Christ, pour le bénéfice de rédemption, qu'il nous faut chercher en Christ crucifié. Et la doctrine de l'Evangile qui nous appelle là doit tenir de la nature de la croix : c'est asçavoir, qu'elle soit plustost rejettée et mesprisée, que glorieuse devant le monde. Le sens donc est tel, Que si Paul eust usé envers les Corinthiens de subtilitez philosophiques, ou d'artifice de parler, l'efficace de la croix de Christ, en laquelle consiste le salut des hommes, eust esté ensevelie, d'autant qu'elle ne peut parvenir par ce moyen à nous. Yci on demande deux choses : asçavoir, Si Paul en ce passage condamne du tout la sapience de parole, comme contraire à Christ. Après, S'il entend qu'il y ait perpétuel discord entre la doctrine de l'Evangile, et l'éloquence : tellement qu'elles ne puissent convenir ensemble : et que la prédication de l'Evangile est corrompue, quand pour l'orner on y applique quelque couleur d'éloquence et rhétorique. Quant au premier, je respon que ce seroit une chose bien eslongnée de raison, que S. Paul condamnast totalement les arts, lesquels il appert estre dons excellens de Dieu : desquels comme d'instrumens les hommes s'aident à plusieurs bons usages. Les arts donc non superstitieux, mais qui

contienent une bonne érudition et sçavoir solide, et sont fondez sur vrayes raisons, comme ils sont utiles et commodes à la vie commune des hommes, aussi il n'y a point de doute qu'ils ne soyent procédez du sainct Esprit : et l'utilité qu'on en sent et receoit, ne doit point estre recognuë venir d'autre que de Dieu. Ainsi donc, ce que dit yci S. Paul ne doit pas estre prins comme estant dit pour blasmer et diffamer les arts, comme s'ils estoyent contraires à piété. La seconde question ha un peu plus de difficulté. Car il dit que la croix de Christ est anéantie, si on y mesle quelque sapience de parole. Je respon, qu'il faut considérer à quelles gens parle S. Paul. Les Corinthiens avoyent les oreilles chatouilleuses, et estoyent transportez d'un fol appétit, d'avoir des gens qui eussent un beau parler. Il faloit donc les rappeler plus que les autres à l'humilité de la croix, à ce qu'ils apprinssent de recevoir Christ tel qu'il est, et embrasser l'Evangile tout simple sans aucun fard. Combien que je confesse que ceste sentence est aucunement perpétuelle, Que la croix de Christ est anéantie, non pas seulement par la sagesse mondaine, mais aussi par le fardement de langage. Car la prédication de Christ crucifié est simple et nue, parquoy elle ne doit point estre offusquée de fard de paroles. C'est le propre de l'Evangile d'anéantir tellement la sagesse du monde, qu'estans vuides de nostre propre sens, nous-nous rendions seulement dociles, et que ne pensions, ou mesme appétions sçavoir autre chose, que ce que le Seigneur enseigne. Il nous faudra tantost traitter plus amplement de la sagesse de la chair, comment elle contrevient à Christ. De l'éloquence, j'en toucheray yci en peu de paroles, autant que le lieu en requiert. Nous voyons que Dieu, dés le commencement a ainsi conduit les choses, que l'Evangile fust administré simplement, et sans aucune aide d'éloquence. Celuy qui duit les langues à faconde, ne pourroit-il pas estre bien parlant et éloquent s'il vouloit? Le pouvant donc estre, il ne l'a point voulu. Pourquoy il ne l'a point voulu, je trouve principalement deux raisons. L'une est, afin qu'en ceste façon de parler simple et mal polie, la majesté de sa vérité fust plus apparente, et que la seule efficace de l'Esprit sans aides extérieures, pénétrast és cœurs des hommes. L'autre est, afin de mieux esprouver nostre docilité et obéissance, ensemble pour nous duire et accoustumer à vraye humilité. Car le Seigneur n'admet à son eschole que les humbles. Parquoy ceux-là seulement sont capables de la sapience céleste, lesquels se contentans de la prédication de la croix, quelque contemptible qu'elle soit en apparence, ne désirent point d'avoir un Jésus-Christ masqué. Parquoy il a falu que la doctrine de l'Evangile fust composée à ceste règle, afin qu'elle fust propre à retirer les fidèles de toute arrogance et hautesse. Mais que sera-ce, si quelqu'un aujourd'huy en déduisant les propos un peu élégamment et proprement veut esclarcir la doctrine de l'Evangile par éloquence? Sera-il pour cela à rejetter, comme s'il souilloit ou obscurcissoit la gloire de Christ? Je respon premièrement, que l'éloquence ne contrevient en rien à la simplicité de l'Evangile : quand non-seulement elle se soumet et abbaisse volontiers sous icelle, mais aussi luy sert comme la servante à sa maistresse. Car ainsi que dit sainct Augustin, Celuy qui a donné Pierre prescheur, a aussi donné Cyprien Orateur. En quoy il signifie que tous deux sont de Dieu : encore que l'un qui est beaucoup plus haut en dignité, soit destitué de toute grâce exquise de parler : et que l'autre qui sied à ses pieds, soit excellent en éloquence. Ceste éloquence donc n'est point à condamner ni à mespriser, laquelle ne tend point à arrester les Chrestiens à un lustre extérieur de paroles, à les enyvrer de vaine délectation, à chatouiller les oreilles en retentissant, ni à offusquer de sa pompe la croix de Christ, comme qui mettroit une nuée au-devant : mais plustost tend à nous ramener à la simplicité nayfve de l'Evangile, à exalter la seule prédication de la croix, en s'abbaissant et anéantissant elle-mesme volontairement : brief, à servir comme de trompette pour faire donner audience à ces pescheurs et simples gens, qui n'ont aucune grâce exquise ;

mais seulement l'efficace du sainct Esprit. Après, je respon d'avantage que l'Esprit de Dieu ha aussi son éloquence : mais laquelle a plustost un lustre naturel propre à elle, ou encore (pour mieux dire) intérieur : qu'ornemens empruntez et parure prinse d'ailleurs. Telle est l'éloquence qu'ont les Prophètes, et principalement Isaïe, David et Salomon, et de laquelle aussi on trouve comme des fleurs semées par endroits és livres de Moyse. Mesmes és escrits des Apostres, combien que leur style soit plus simple et grossier, néantmoins on en y apperceoit aucunesfois quelques petites estincelles en passant. Ainsi donc l'éloquence qui convient à l'Esprit de Dieu, c'est celle qui n'est point enflée d'ostentation : et ne se perd point en l'air par vaines bouffées, mais est solide et plene d'efficace, et ha plus de syncérité que d'élégance.

18 *Car la parole de la croix.* En ce premier membre il y a une concession. Car pource qu'il estoit aisé d'objecter, que l'Evangile est communéement en mespris, si on le propose ainsi nud, et en termes bas et contemptibles, S. Paul accorde volontiers qu'ainsi est : mais adjoustant que cela se fait par ceux *Qui périssent :* il signifie qu'il ne s'en faut pas arrester à leur jugement. Car qui est-ce qui voudroit mespriser l'Evangile à la condition de périr ? Il faut donc résoudre ainsi ceste sentence : Combien que la parole de la croix, pource qu'elle n'ha point une belle apparence de sagesse humaine qui luy donne grâce, soit estimée folie par ceux qui périssent, quant à nous toutesfois, nous voyons là clairement reluire la sagesse de Dieu. Or il taxe obliquement le jugement pervers des Corinthiens, qui estoyent facilement attirez par le beau parler de ces Docteurs, ne plus ne moins que la femme mal avisée se laisse séduire par les doux propos d'un macquereau : et cependant, estans ambitieux, mesprisoyent et estoyent desgoustez de l'Apostre qui estoit garni de la puissance de Dieu à leur salut seulement, à cause qu'il insistoit à prescher Christ. Comment la parole de la croix est la puissance de Dieu en salut : nous l'avons dit, Romains, I, 16.

19 *Car il est escrit.* Il conferme encore mieux par le tesmoignage d'Isaïe, combien c'est chose indigne et desraisonnable que de faire préjudice contre l'Evangile, de ce que les sages du monde l'ont non-seulement en mespris, mais aussi en dérision. Car il appert par les paroles du Prophète, comment leur opinion n'est rien envers Dieu. Le passage est prins d'Isaïe, chap. XXIX, v. 14, où le Seigneur dénonce qu'il se vengera de l'hypocrisie du peuple, par cette punition, Que la sagesse périra des sages, etc. L'application à la matière présente, est telle : Ce n'est point chose nouvelle, ou non accoustumée, que les hommes (qui autrement semblent estre excellens en prudence) jugent tout au rebours. Car le Seigneur a accoustumé de punir ainsi l'arrogance de ceux qui se fians à leur propre cerveau, veulent estre conducteurs et d'eux et des autres. Ainsi jadis entre le peuple d'Israël, il destruisit la sagesse de ceux qui estoyent les chefs, et conduisoyent le peuple. Si cela est advenu en ce peuple, duquel les autres nations devoyent avoir la sagesse en admiration, que sera-il fait aux autres ? Toutesfois il nous faut maintenant conférer les paroles de S. Paul avec celles du Prophète, et examiner la chose de plus près. Combien que le Prophète use de verbes neutres : en disant, La sagesse périra, et la prudence s'esvanouira : lesquels S. Paul convertit en verbes actifs, les transférant à la personne de Dieu, toutesfois ils s'accordent fort bien ensemble quant au sens. Car c'est là ceste chose espovantable que Dieu tesmoigne qu'il fera, tellement que tous en seront estonnez. La sagesse donc périt, mais c'est que le Seigneur la destruit : la sagesse s'esvanouit, mais c'est d'autant qu'elle est effacée et abolie par le Seigneur. Quant au second mot duquel sainct Paul a usé, lequel Erasme a tourné, Rejetter, pource qu'il ha signification ambiguë, et aucunesfois se prend pour Desfaire, effacer, oster : j'ay mieux aimé le prendre en ce sens, afin qu'il responde au mot du Prophète, qui signifie Esvanouir, ou estre caché. Combien que j'aye une raison encore plus valable, qui m'a induit à changer ceste translation :

c'est, pource que le mot de Rejetter, ne convenoit point à ce propos, comme il apparoistra maintenant. Voyons donc le sens. Le Prophète ne veut dire autre chose sinon qu'il n'y aura plus de gouverneurs qui sçachent que c'est de bien gouverner, pource que le Seigneur les privera de sain jugement, et d'intelligence. Car comme en un autre lieu il menace tout le peuple d'aveuglement : aussi en ce lieu-là il dit qu'il en fera autant aux gouverneurs : qu'il est ne plus ne moins que si d'un corps on arrachoit les yeux. Quoy qu'il en soit, il survient une grande difficulté, de ce que le nom de Sagesse et de prudence, est prins en Isaïe à la bonne part : et S. Paul l'allègue à une fin toute contraire : comme si c'estoit pour monstrer que la sagesse des hommes est condamnée de Dieu, d'autant qu'elle est perverse : et que leur prudence est réprouvée, pource que ce n'est que pure vanité. Je confesse bien qu'on l'expose ainsi communéement : mais d'autant qu'il est certain que les Apostres n'ont point accoustumé de tirer ainsi en autre sens les oracles du S. Esprit, j'aime mieux laisser l'opinion commune des expositeurs, que d'accuser S. Paul de fausseté. Et autrement le sens naturel du Prophète ne convient point mal à l'intention de S. Paul. Car si les plus sages devienent fols, quand le Seigneur leur oste le droit esprit : quelle fiance y aura-il en la sagesse des hommes? Après, puis que c'est la vengence ordinaire de Dieu, de frapper d'aveuglement ceux qui estans addonnez à leur propre sens, sont trop sages en eux-mesmes, ce n'est point de merveilles si les hommes charnels, quand ils s'eslèvent à l'encontre de Dieu, pour assujetir sa vérité éternelle à leur témérité, devienent fols, et s'esvanouissent en leurs cogitations. Maintenant nous voyons comme sainct Paul use bien à propos de ce tesmoignage. Isaïe prononce que la vengence de Dieu, sur tous ceux qui l'auront servi par leurs inventions, sera que la sagesse esvanouira de leur sages, Sainct Paul, afin de prouver que la sagesse de ce monde est vaine, et de néant, quand elle s'eslève contre Dieu, amène ce tesmoignage d'Isaïe.

20 *Où est le sage? où est le Scribe?* Ces interrogations par lesquelles l'Apostre se mocque de la sagesse humaine, et la desfie, ont esté adjoustées pour esclaircir le tesmoignage du Prophète. Au reste, sainct Paul n'a point pris d'Isaïe ceste sentence, comme on estime communéement : mais il parle en sa personne. Car le passage d'Isaïe, chap. XXXIII, v. 18, qu'on a accoustumé de noter yci, n'ha rien de semblable ni approchant de la matière présente. Car là, promettant aux Juifs délivrance du joug de Sennachérib, afin de mieux amplifier un si grand bénéfice de Dieu, il récite combien est misérable la condition de ceux qui sont pressez de la tyrannie des estrangers. Il dit qu'ils sont en perpétuelle angoisse et solicitude, en pensant tousjours avoir auprès d'eux, secrétaires et enrolleurs, thrésoriers, receveurs, fourriers. Et mesme il dit que les Juifs ont esté estreints en telles destresses, afin que par la seule souvenance ils soyent esmeus à recognoistre le grand bien que Dieu leur a fait, et luy en rendre grâces. Ç'a esté donc à tort qu'on a pensé que ceste sentence fust prinse du Prophète. Le mot de *Siècle*, ne doit pas seulement estre adjousté au dernier nom, mais aussi aux deux autres. Il appelle sages de ce siècle, ceux-là qui sont sages sans estre illuminez de l'Esprit de Dieu par sa parole, et ont seulement une cognoissance mondaine, et s'appuyent sur la fiance d'icelle. Du nom de Scribes, cela est receu en commun usage, qu'il signifie les Docteurs. Car comme ainsi soit que *Saphar* signifie selon les Hébrieux Conter et raconter, et le nom *Sepher* tiré de là leur signifie Livre ou volume, ils appellent les gens letrez et qui s'employent aux livres, *Sepherim*. Et suyvant ce, on trouve souvent, le Sopher du Roy, pour le Chancelier ou Secrétaire. Or les Grecs, suyvant l'étymologie du mot Hébraïque, ont traduit Scribes. Il nomme bien proprement Inquisiteurs, ou disputeurs, ceux-là qui en esmouvant des doutes et questions difficiles, veulent monstrer qu'ils ont l'esprit aigu. Ainsi en général il met à néant tout l'esprit de l'homme : à ce qu'on n'y attribue rien quant au royaume

de Dieu. Et n'est point de merveille qu'il s'eslève si fort contre la prudence de l'homme. Car on ne sçauroit dire combien il est difficile d'arracher du cœur des hommes, ceste confiance perverse de la chair, afin qu'ils ne s'attribuent plus que de raison. Or c'est desjà trop, quand estans appuyez tant peu que ce soit sur leur prudence, ils osent d'eux-mesmes asseoir jugement. *Dieu n'a-il point affoli.* Il entend yci par la *Sagesse*, tout ce que l'homme peut comprendre, tant par le pouvoir naturel de son entendement, qu'estant aidé par usage, par les letres et sciences des arts. Car il oppose la sagesse du monde, à la sagesse de l'Esprit. Et pourtant toute l'intelligence qui peut estre en l'homme, sans l'illumination du sainct Esprit, est comprinse sous la sagesse du monde. Il dit que Dieu l'a toute affolie : c'est-à-dire, condamnée de folie. Or il nous faut entendre que cela se fait en deux manières. Car ce n'est que pure vanité tout ce que l'homme sçait et entend, s'il n'est appuyé de la vraye sagesse : et ne peut non plus comprendre en la doctrine spirituelle, que l'œil d'un aveugle discerner les couleurs. Il faut noter diligemment ces deux choses : que la cognoissance de toutes sciences n'est que fumée, quand la science céleste de Christ n'y est point : et que l'homme avec toute sa subtilité est aussi stupide à entendre de soy-mesme les mystères de Dieu, qu'un asne est mal adroit aux accords de musique. Car en ceste manière est redargué le maudit orgueil de ceux qui se glorifient tellement en la sagesse du monde, qu'ils ont en desdain Jésus-Christ, et toute la doctrine de salut : s'estimans bien-heureux quand ils demeurent arrestez aux créatures : pareillement est rabbatue l'arrogance de ceux qui se fians en leur propre entendement, s'essayent de pénétrer jusques au ciel. Semblablement aussi par mesme moyen est résolue ceste question : Comment c'est que sainct Paul abbat ainsi à terre, et foulle quasi aux pieds tout tant qu'il y a de science hors de Christ : veu qu'il appert que c'est un singulier don de Dieu en ce monde. Car y a-il chose plus noble que la raison de l'homme, par laquelle il surpasse tous les autres animaux? Combien d'honneur méritent les arts libéraux, qui polissent tellement l'homme, qu'elles le rendent vrayement humain? D'avantage, combien engendrent-elles de fruits grans et excellens? Et sans parler des autres, qui est-ce qui n'exaltera par grandes louanges la prudence civile, c'est-à-dire la science des loix, par laquelle les républiques, principautez, et royaumes se maintienent et subsistent? La résolution di-je, de ceste question est toute patente, par ce que sainct Paul ne condamne pas simplement, ou l'intelligence naturelle de l'homme, ou la prudence acquise par usage et expérience, ou le sens acquis par l'estude des letres : mais il afferme que tout cela n'ha aucune vertu pour aider à comprendre la sagesse spirituelle. Et certes c'est une rage, si quelqu'un se fiant en sa propre subtilité, ou en l'aide des letres, s'efforce de voler jusques au ciel : c'est-à-dire, de juger des mystères secrets du royaume de Dieu, ou entrer comme par force en la cognoissance d'iceux. Car ce sont choses cachées au sens humain. Notons donc, que ce que sainct Paul enseigne yci de la vanité de la sagesse mondaine, il le faut restraindre à la circonstance de la matière présente : Asçavoir que telle sagesse ne passe pas les élémens du monde, et n'attouche point jusques au ciel. Autrement, cela est vray aussi, que sans Christ les sciences de toutes choses sont vaines : et que l'homme aussi qui ignore Dieu, est vain, encore qu'il soit garni de toutes doctrines. Et mesme on pourra dire véritablement que ces dons de Dieu excellens comme sont dextérité d'esprit, jugement aigu, les arts libéraux, la cognoissance des langues, sont aucunement profanez, quand ils tombent en l'esprit de gens infidèles.

21 *Car puis qu'en la sapience de Dieu, le monde n'a point cognu Dieu par sapience : il a pleu à Dieu, par la folie de la prédication, sauver les croyans.*

22 *Puis que les Juifs demandent signes*[1], *et les Grecs cherchent sapience :*
23 *Mais quant à nous, nous preschons Christ crucifié, qui est scandale aux Juifs, et folie aux Grecs.*
24 *Mais à ceux qui sont appelez, tant Juifs que Grecs,* nous leur preschons *Christ, puissance de Dieu, et sapience de Dieu.*
25 *Car la folie de Dieu, est plus sage que les hommes : et la foiblesse de Dieu, est plus forte que les hommes.*

1) *Matth.*, XII, 38.

21 *Car puis qu'en la sapience, etc.* C'estoit bien certes l'ordre légitime, que l'homme par la lumière de l'entendement qui est en luy mise de nature, contemplant la sagesse de Dieu en ses œuvres, parveinst à cognoissance d'iceluy. Mais pource que cest ordre est renversé par la mauvaistie de l'homme, Dieu nous veut premièrement rendre fols en nous-mesmes, avant que de nous instruire à salut. Après, pour un tesmoignage de sa sagesse, il nous offre une chose qui ha comme quelque semblance de folie. Et c'est l'ingratitude des hommes qui a mérité un tel renversement. Il appelle *La sapience de Dieu*, tout l'ouvrage et bastiment du monde, qui est une excellente monstre et évident tesmoignage de sa sapience. Dieu donc en ses créatures nous propose un beau miroir de sa sapience admirable : tellement que quiconque regarde le monde, et les autres œuvres de Dieu est contraint (s'il ha une seule estincelle de jugement) d'entrer soudain en admiration d'iceluy. Si par le regard des œuvres de Dieu les hommes estoyent addressez à la vraye cognoissance d'iceluy, ils cognoistroyent Dieu sagement, ou par la vraye et naturelle manière d'estre sage. Mais pource que ce que Dieu avoit monstré sa sapience és créatures, n'a de rien proufité à tout le monde pour instruction, il est après venu par un autre moyen à enseigner les hommes. Ainsi il faut imputer à nostre imperfection, ce que nous n'obtenons point une cognoissance de Dieu suffisante pour nous sauver, devant que nous soyons vuides de nostre propre sens. C'est par une manière de concession qu'il appelle l'Evangile, *Folie de prédication :* pource qu'en apparence, elle est estimée telle de ces sages fols, lesquels estans enyvrez d'une fausse confiance et outrecuidance, n'ont point de honte d'assujetir la saincte vérité de Dieu à leur fade censure. Et de faict, autrement il n'y a rien plus estrange à la raison humaine que d'entendre que Dieu se soit fait mortel, que la vie ait esté sujete à la mort, la justice couverte de semblance de péché, la bénédiction sujete à malédiction : afin que par ce moyen les hommes soyent rachetez de la mort, et faits participans de l'immortalité bienheureuse, afin qu'ils obtienent la vie, et que le péché estant aboli, la justice règne : afin que la mort et malédiction soyent englouties. Néantmoins nous savons cependant, que l'Evangile est une sapience secrète, laquelle par sa hautesse surmonte les cieux, et de laquelle les Anges mesmes sont estonnez. Or voyci un passage excellent, duquel il appert combien est grand l'aveuglement du sens humain, qui ne voit goutte au milieu de la lumière. Car il est véritable que ce monde est comme un théâtre, auquel le Seigneur nous présente une représentation évidente de sa gloire. Toutesfois ayans un tel spectacle tout évident devant nos yeux, nous ne laissons pas d'estre aveugles, Non pas que la révélation en soit obscure, mais pource que nous sommes aliénez de sens : et qu'en ceci non-seulement la volonté, mais aussi le pouvoir nous défaut. Car combien que Dieu apparoisse clairement devant tous, toutesfois nous ne le pouvons regarder d'autre œil, que par celuy de foy : sinon que nous concevons un petit goust de sa Divinité, qui est pour nous rendre inexcusables. Quand donc sainct Paul nie yci que les hommes puissent cognoistre Dieu par les créatures, entendons qu'il veut dire qu'on ne peut par là parvenir à la pure cognoissance d'iceluy. Car pour oster à tous excuse d'ignorance, les hommes proufitent jusques-là, en l'eschole

universelle de nature, qu'ils sont touchez de quelque sentiment de Divinité : mais ils ignorent quel est Dieu, et mesme s'esvanouissent incontinent en leurs cogitations. Et voylà comment la lumière luit en ténèbres, Jehan, I, 5. Il s'ensuit donc, que les hommes ne faillent pas tellement par pure ignorance, qu'ils ne soyent aussi coulpables, et de mespris, et de négligence, et d'ingratitude : afin que cela soit accompli, Que tous ont cognu Dieu, et toutesfois ne luy ont point donné gloire, Rom. I, 21. D'autre part, que personne par la conduite de nature n'est jamais parvenu jusques-là, qu'il cognust Dieu. Si quelqu'un met en avant les Philosophes : je respon qu'en ceux-là principalement on peut veoir un beau tesmoignage de nostre imbécillité. Car on n'en trouvera pas un d'iceux, qui de ce commencement de cognoissance que j'ay dit, ne soit incontinent tombé en des spéculations extravagantes et erronées : et en la plus part ils radotent plus sotement que vieilles. Ce qu'il dit, *Sauver les croyans*, respond à ceste sentence précédente, Que l'Evangile est la puissance de Dieu en salut. Aussi opposant au monde aveuglé et stupide les croyans, desquels le nombre est petit, il donne à entendre que c'est à tort que nous-nous scandalisons de ce qu'ils sont si peu : veu que par une providence de Dieu ils ont esté choisis à salut.

22 *Puis que les Juifs demandent signes, et les Grecs, etc.* C'est une déclaration de la sentence précédente : asçavoir comment la prédication de l'Evangile est réputée folie. Combien qu'il ne l'explique pas seulement, mais aussi il l'augmente, en disant, Que les Juifs ne mesprisent pas seulement l'Evangile, mais aussi l'ont en abomination. Les Juifs, dit-il, veulent par miracles avoir devant leurs yeux tesmoignage de la puissance de Dieu : les Grecs aiment ce qui ha quelque louange de subtilité, et pour cela agrée à l'entendement humain : mais nous, nous preschons Christ crucifié : auquel, de prime face n'apparoist rien qu'imbécillité et folie. Il est donc en scandale aux Juifs, quand ils voyent qu'il est comme délaissé de Dieu : et aux Grecs, ce leur est comme une fable, de ouïr une telle façon de rédemption. Par le nom des *Grecs* selon mon jugement, il ne signifie pas simplement les Gentils, mais il entend ceux-là qui estoyent polis par la cognoissance des arts libéraux, ou avoyent quelque intelligence excellente. Combien que puis après sous ce mot tous les autres y sont aussi comprins, par une figure que l'on appelle Synecdoche. Au reste, il distingue en ceste manière entre les Juifs et les Gentils : Que ceux-là heurtans contre Christ par un zèle désordonné de la Loy, estoyent transportez de plene rage contre l'Evangile (comme ont accoustumé les hypocrites, quand ils combatent pour leurs superstitions) et les Grecs enflez de présomption l'avoyent en mespris, comme chose fade et sans grâce. En ce qu'il attribue à vice aux Juifs d'appéter des signes, ce n'est point que ce soit chose mauvaise de soy de demander signes : mais il note leur importunité et malice, pource qu'en demandant sans cesse des miracles, ils vouloyent aucunement ranger Dieu à leur appétit : pource qu'ils demandoyent de le toucher comme au doigt, et selon leur appréhension charnelle, en miracles évidens : pource que s'arrestans simplement aux miracles et demeurans là attachez, ils s'y abbrutissoyent : et finalement pource que nuls miracles ne leur suffisoyent, mais ils en désiroyent tous les jours, et sans fin de nouveaux. Car Ezéchias n'est point reprins de ce qu'il a volontiers souffert d'estre conformé par signe, 2 Rois, XIX, v. 29, et XX, v. 8 : ne Gédéon non plus, de ce qu'il a demandé double signe. Juges, VI, 36-40. Mais qui plus est, Achaz est condamné de ce qu'il a refusé le signe qui lui estoit offert par le Prophète, Isaïe, VII, v. 12. En quoy donc offensoyent les Juifs, en demandant des signes ? Asçavoir pource qu'ils ne les demandoyent point à bonne fin, et n'y mettoyent point de mesure, et n'en usoyent droitement. Car en lieu que la foy doit estre aidée par miracles, ils ne cherchoyent autre chose que de demeurer en leur incrédulité. En lieu qu'il n'est pas licite de prescrire loy à Dieu, ils frétilloyent sans cesse d'un désir importun d'avoir miracles. En lieu que les miracles

nous doyvent addresser à la cognoissance de Christ, et de la grâce spirituelle de Dieu, ils les en empeschoyent. Pour ceste cause aussi Jésus-Christ les tansoit : La génération perverse, dit-il, demande signe, Marc, VIII, v. 12. Car d'un costé il n'y avoit point de mesure en leur curiosité et désir importun : et d'autre part, toutes les fois qu'ils avoyent obtenu des miracles, il n'en sortoit aucun fruit, et on n'en voyoit point qu'ils en feissent leur proufit.

24 *Tant Juifs que Grecs.* Il démonstre par ceste opposition, que ce que Christ est ainsi mal receu, ne vient pas de sa faute, ne d'un mouvement qu'on voye universellement en tous hommes, mais que la mauvaistie de ceux qui ne sont pas illuminez de Dieu, en est la cause : veu que les éleus de Dieu, soyent des Juifs, soyent des Gentils, ne sont empeschez par nul scandale, d'approcher de luy, pour trouver en luy salut asseuré. Il oppose le mot de *Puissance* au scandale qui procédoit de la petitesse : et oppose la sagesse à folie. Voyci donc la somme : Je sçay que l'obstination des Juifs ne peut estre esbranlée que par signes : semblablement que la présomption des Grecs ne peut estre traittée et contentée que par une vaine apparence de sagesse. Mais nous ne devons faire conte de tout cela. Car encore que nostre Christ offense les Juifs par l'humilité de sa croix, et soit mocqué par les Grecs, toutesfois c'est tant la vertu de Dieu en salut à tous éleus, de quelque nation qu'ils soyent, pour surmonter tous scandales, qu'aussi la sapience d'iceluy, pour oster et faire esvanouir ceste vaine apparence et masque de sagesse.

25 *Car la folie de Dieu.* Quand le Seigneur besongne tellement avec nous, qu'il semble n'y avoir point de propos, d'autant qu'il ne met point en avant sa sapience : toutesfois ce qui semble estre folie, surmonte en sagesse toute la vivacité de l'esprit humain. Et là où il semble que Dieu besongne foiblement, en cachant sa vertu, néantmoins ceste foiblesse, qu'on estime, est plus puissante que toute la vertu des hommes. Or il faut tousjours noter qu'en ces mots il y a une manière de concession, ainsi que j'ay naguères touché. Car il n'y a celuy qui ne voye, combien c'est une grande impropriété d'attribuer à Dieu, ou folie, ou infirmité et foiblesse : mais il estoit nécessaire d'user de telles façons d'ironie et mocquerie pour réfuter l'arrogance enragée de la chair, qui ne fait point de difficulté de despouiller Dieu de toute sa gloire.

26 *Car mes frères vous voyez vostre vocation, que vous n'estes point beaucoup de sages selon la chair, ne beaucoup de forts, ne beaucoup de nobles.*
27 *Mais Dieu a éleu les choses foles de ce monde, pour confondre les sages : et Dieu a éleu les choses foibles de ce monde, pour confondre les fortes.*
28 *Et Dieu a éleu les choses viles de ce monde, et les mesprisées, et celles qui ne sont point, afin d'abolir celles qui sont :*
29 *Afin que nulle chair ne se glorifie devant luy.*
30 *Or c'est de luy que vous estes en Jésus-Christ, lequel nous a esté fait de par Dieu, sapience, et justice, et sanctification, et rédemption*[1].
31 *Afin (comme il est escrit) que celuy qui se glorifie, se glorifie au Seigneur*[2].

1) Ou, rançon. 2) *Jér.*, IX, 24.

26 *Car mes frères vous voyez vostre vocation.* Pource que le verbe Grec est ambigu, et que l'indicatif convient aussi bien au texte que l'impératif, je laisse à la discrétion du lecteur, d'élire lequel il voudra : asçavoir, Voyez vostre vocation : ou, Vous voyez vostre vocation : toutesfois il n'y a qu'un mesme sens en tous les deux. Car en disant, Vous voyez : il les appelleroit à tesmoins, comme d'une chose manifeste, et les amèneroit quasi sur la chose présente : et par l'impératif, comme gens endormis il les resveille à considérer la chose. *Vocation* peut estre

yci prinse pour la multitude de ceux que Dieu a appelez : en ce sens, Vous voyez quelles gens Dieu a appelez entre vous. Toutesfois j'encline plus en ceste partie, de penser qu'il touche la façon d'appeler que Dieu a tenue. Or c'est un bien bon argument : car de là il s'ensuit, que s'ils mesprisent l'humilité de la croix, ils rendent aucunement sans effet leur vocation, en laquelle Dieu a tenu ce moyen, qu'il a en tout dérogué à la sagesse, puissance, et gloire humaine. Il les accuse donc tacitement d'ingratitude, qu'ayans oublié la grâce de Dieu et eux-mesmes, ils ont en mespris l'Evangile de Christ. Combien qu'il faut yci observer deux choses, asçavoir qu'il a voulu confermer par l'exemple des Corinthiens, que ce qu'il avoit dit, est véritable : et outre ce, les admonester qu'il faloit que du tout ils se despouillassent de toute arrogance, quand ils considéreroyent bien l'ordre que le Seigneur avoit tenu en leur vocation. Il dit *Confondre les sages et les nobles :* et *abolir les choses qui sont :* et parle en l'un et l'autre proprement. Car la force et la sagesse s'esvanouissent, quand on les met en honte et confusion : mais ce qui ha essence, c'est là que le terme d'Abolir convient. Par l'élection des povres, des fols et contemptibles, il entend que Dieu les a préférez aux grans, aux sages et aux nobles. Car ce n'estoit point assez pour rabbatre l'arrogance de la chair, si Dieu les eust tous mis en égal degré. Parquoy il a moins fait de conte de ceux qui sembloyent surpasser les autres, afin de vrayement les ranger et abbaisser. Au reste, cestuy-là seroit sot et sans raison, qui conclueroit de là, que Dieu a tellement mis bas la gloire de la chair, que l'espérance de salut est ostée aux grans et aux nobles, et qu'ils en sont forclos. Il y a des sots et des badins, qui sous ce prétexte, non-seulement se mocquent des grans, comme s'ils estoyent rejettez de Dieu, ains aussi les desdaignent au pris d'eux. Mais souvenons-nous, que ceci est dit aux Corinthiens, lesquels combien qu'ils ne fussent pas fort grans au monde, néantmoins s'enorgueillissoyent mesme sans occasion. Dieu donc en confondant les puissans, grans et prudens, n'ha point ce regard d'eslever en orgueil les foibles, les idiots et gens de basse condition : mais nous veut tous humilier jusques à un. Parquoy, ceux qui sont contemptibles selon le monde, qu'ils pensent ainsi en eux-mesmes : Combien grande modestie est requise de nous, veu qu'à ceux-là mesmes qui sont en honneur devant le monde, Dieu ne permet de présumer d'eux-mesmes? Si la lueur du soleil est effacée, que sera-ce des estoilles ? Si la lumière des estoilles est esteinte, que sera-ce des choses qui sont obscures? Voilà où tendent ces propos : afin que ceux qui n'estans aucunement prisez en ce monde, ont esté appelez du Seigneur, n'abusent des paroles de sainct Paul, pour dresser les crestes, mais que plustost ayant souvenance de ceste exhortation, (Rom., II, v. 20) Tu demeures ferme par foy, n'eslève point ton courage par orgueil, mais crain : ils cheminent en solicitude, crainte et humilité devant Dieu. Au reste, sainct Paul ne dit pas yci, qu'il n'y a nuls nobles ou puissans appelez de Dieu : mais qu'il y en a peu. Il enseigne aussi pour quelle fin : asçavoir, à ce que le Seigneur abbatist la gloire de la chair, en préférant aux grans les contemptibles du monde. Mais c'est Dieu luy-mesme aussi qui par la bouche de David exhorte les Rois à faire hommage à Christ, Pseaume II, v. 12, et aussi prononce par la bouche de sainct Paul, qu'il veut que tous soyent sauvez, et que son Christ soit présenté à tous, tant grans que petis, tant aux Rois qu'aux hommes privez, 1 Tim. II, v. 4. Et de cela il en a donné luy-mesme tesmoignage. Les bergers ont esté appelez à Christ en premier lieu : mais toutesfois les Philosophes suyvent après : les pescheurs, ignorans et mesprisez obtienent le plus haut degré d'honneur : mais puis après sont receus en leur eschole, Rois, et leurs conseilliers, Sénateurs et Rhétoriciens.

28 *Celles qui ne sont point.* Il use de semblables paroles aux Romains, chapitre IV, v. 17, mais en un autre sens. Car là en descrivant la vocation universelle de tous les fidèles, il dit que nous ne sommes rien devant que nous soyons appelez. Ce qu'il faut entendre quant à la vérité devant Dieu, encore qu'il semble que nous

soyions quelque chose devant les hommes : mais yci ce *N'estre point*, dont il parle, doit estre rapporté à l'opinion des hommes. Ce qui apparoist par le membre opposite, là où il dit que cela se fait afin que les choses qui sont, soyent abolies. Car il n'y a rien qui soit sinon en apparence : d'autant qu'à la vérité nous ne sommes tous rien. Expose donc ce mot, Qui sont : c'est-à-dire, qui semblent estre : tellement que ce passage soit correspondant à ces sentences-là, Il redresse le povre de la fiente : il eslève en haut ceux qui sont abbatus, Ps. CXIII, 7, Ps. CXLVI, 8 : et autres semblables. Or il appert par ceci comment ceux-là radotent du tout qui pensent qu'il y ait és hommes quelque mérite ou dignité qui précède en ordre l'élection de Dieu.

29 *Afin que nulle chair*. Combien que par le nom de Chair, yci et en beaucoup de lieux de l'Escriture, soyent entendus tous les hommes : toutesfois en ce lieu, il emporte une certaine considération. Car l'Esprit parlant ainsi des hommes par mespris, réprime leur arrogance : comme Isaïe, chapitre XXXI, v. 3, L'Egyptien est chair, et non point esprit. Or voyci une sentence digne de mémoire, Que rien ne nous est délaissé, de quoy nous nous puissions véritablement glorifier. Et à ceste fin, est adjoustée ceste particule, *Devant Dieu :* car il y en a beaucoup, qui pour un moment se plaisent en une fausse gloire devant le monde, mais elle s'esvanouit incontinent comme fumée. Combien toutesfois que ce mot aussi tend à fermer la bouche à tous hommes, quand ils sont en la présence de Dieu : comme dit Abacuc, que toute chair se taise devant la face de Dieu, Abac., II, 20. Toute chose donc qui mérite louange, soit recogneue venir de Dieu.

30 *Or c'est de luy que vous estes*. Afin qu'ils ne pensent que rien des choses qui ont esté dites, ne les attouche, maintenant il les applique à eux, disant qu'ils ne sont sinon de par Dieu. Car ce mot *Estes*, emporte tacitement quelque poids : comme s'il disoit, Vous avez vostre commencement de Dieu : qui laissant là les choses qui semblent estre, appelle celles qui ne sont point : et vostre subsistance est *en Christ*. Ainsi, il n'y a point d'occasion de vous enorgueillir. Or il ne parle pas de la création seulement, mais de l'essance spirituelle, en laquelle nous renaissons par la grâce de Dieu. *Lequel nous a esté*. Pource qu'il s'en trouve beaucoup, lesquels ne déclarans pas ouvertement qu'ils se veulent reculer de Dieu, cherchent toutesfois quelque chose hors de Christ, comme si luy seul ne contenoit pas en soy toute plénitude : il récite comme en passant, de quels et combien grans thrésors est rempli Jésus-Christ. Ce qu'il fait aussi pour exprimer quelle est la vraye manière de s'arrester en Christ. Car quand il appelle Christ, *Nostre justice :* il faut suppléer l'opposite, Qu'en nous il n'y a autre chose que péché : et ainsi des autres trois épithètes suyvans. Or il donne yci à Christ, quatre louanges, qui comprenent toute la vertu d'iceluy, et tous les biens que nous en recevons. Premièrement il dit, *Qu'il nous a esté fait sapience*. En quoy il entend que nous obtenons en luy une perfection entière de sagesse, pource que le Père s'est plenement révélé à nous en luy, à ce que nous n'appetions de sçavoir rien que luy. Il y a un semblable passage au chapitre II aux Colossiens, v. 3, Que tous les thrésors de sapience et de science sont cachez en luy. Et de cela nous en dirons d'avantage au prochain chapitre. Secondement il dit, *Qu'il nous a esté fait en justice*. En quoy il entend que nous sommes agréables à Dieu par le Nom d'iceluy : pource qu'il a nettoyé nos péchez par sa mort, et que son obéissance nous est imputée à justice. Car comme ainsi soit que la justice de la foy consiste en la rémission des péchez, et en ce que Dieu nous accepte gratuitement : nous obtenons tous les deux par Christ. Tiercement, il l'appelle *Sanctification* : en quoy il entend que nous estans autrement de nature profanes, sommes régénérez par son Esprit en saincteté, afin que nous servions à Dieu. Dont nous recueillons aussi que nous ne pouvons estre gratuitement justifiez par la seule foy, que nous ne vivions aussi sainctement. Car ces grâces sont attachées l'une

à l'autre, comme par un lien inséparable : tellement que celuy qui s'efforce de les séparer, desmembre, par manière de dire, Jésus-Christ. Parquoy celuy qui cherche d'estre justifié par Christ (et ce de la bonté gratuite de Dieu) qu'il pense que cela ne se peut faire, qu'ensemble il ne l'appréhende en sanctification, c'est-à-dire, que par l'Esprit d'iceluy il renaisse en innocence et pureté de vie. Or maintenant ceux qui nous calomnient, comme si en preschant la justice gratuite de la foy, nous retirions les hommes de faire bonnes œuvres, sont suffisamment réfutez par ce passage, où il est dit, Que la foy n'appréhende point moins en Christ la régénération, que la rémission des péchez. D'autre part, il faut observer aussi que ces deux offices sont tellement conjoints ensemble, que néantmoins l'un est distingué de l'autre. Ainsi donc il n'est point licite de confondre les choses que S. Paul discerne nomméement. Pour le quatrième, il enseigne qu'il est donné *en rédemption*. En quoy il entend, que par le bénéfice d'iceluy nous sommes délivrez tant de toute servitude de péché, que de toute autre misère qui en provient. Ainsi, la rédemption, c'est le premier don de Christ, lequel commence en nous, et finit aussi le dernier. Car le commencement de salut est que nous estans retirez du labyrinthe de péché et de la mort, cependant toutesfois jusqu'au dernier jour de le résurrection, gémissions du désir de la rédemption : comme il est escrit Rom., VIII, 26. Si on demande la manière en laquelle Christ nous est donné en rédemption : je respon, Pource qu'il s'est constitué le pris d'icelle. Finalement, de tous les biens qui sont yci nombrez, cherchons-en, non point la moitié, ou quelque portion, mais l'accomplissement en Christ. Car S. Paul ne dit point qu'il nous soit donné en suppléement, ou aide de justice, sainceteté, sapience, et rédemption : mais il luy assigne à luy seul le vray et entier effect de toutes ces choses. Or pource qu'à grand'peine se trouvera-il passage en l'Escriture qui descrive tous les offices de Christ plus distinctement, on pourra aussi trèsbien entendre d'iceluy quelle est la nature et vertu de la foy. Car, attendu que Christ est le propre object de la foy, quiconque cognoist quels sont les bénéfices de Christ envers nous, cestuy-là est bien enseigné pour cognoistre que c'est que la foy.

31 *Afin que celuy qui.* Voyci la fin pour laquelle Dieu nous élargit toutes choses en Christ : asçavoir, afin que nous ne nous attribuyions rien, mais que nous luy déférions tout. Car Dieu ne nous despouille point pour nous laisser tout nuds, mais puis après il nous revest de sa gloire : toutesfois à ceste condition, que quand nous voulons nous glorifier, nous sortions hors de nous-mesmes. En somme, que l'homme estant réduit à néant, et cognoissant qu'il n'y a rien de bien ailleurs qu'en Dieu seul, laissant l'affection de sa propre gloire, aspire et soit du tout poussé à avancer la gloire de Dieu. Et cela appert mieux par le texte du Prophète, duquel S. Paul a emprunté ce tesmoignage. Car là le Seigneur après avoir débouté et forclos tous hommes de gloire, de force, sagesse, ou richesses, commande qu'ils se glorifient en sa seule cognoissance. Or il veut estre cognu en telle sorte, que nous sçachions qu'il fait justice, jugement, et miséricorde. Car ceste cognoissance engendre en nous fiance et crainte envers luy. Ainsi donc, celuy qui ha son esprit tellement disposé, qu'en ne s'attribuant rien il désire que Dieu soit seul exalté : celuy qui prend tout son contentement en la grâce d'iceluy, qui met toute sa félicité en son amour paternelle : brief, qui est content de Dieu seul : cestuy-là se glorifie véritablement en Dieu. Véritablement, di-je : car les hypocrites aussi se glorifient en luy faussement, comme tesmoigne S. Paul au chap. II des Rom., v. 17, quand estans enflez de ses dons, ou eslevez d'une meschante confiance de la chair, ou abusans de sa Parole, néantmoins ils se couvrent de son nom.

CHAPITRE II.

1 *Et moy, frères, quand je suis venu à vous, je n'y suis point venu avec excellence d'éloquence, ou de sapience, en vous annonçant le tesmoignage de Dieu.*

2 *Car je n'ay point eu en estime*[1] *de sçavoir aucune chose entre vous, sinon Jésus-Christ, et iceluy crucifié.*

1) Ou, rien délibéré de savoir entre vous.

1 *Et moy.* Sainct Paul ayant commencé à traitter de sa manière d'enseigner, estoit incontinent descendu à la nature générale de la prédication de l'Evangile : maintenant il retourne derechef à sa personne, afin de monstrer que rien n'est condamné en luy, qui ne soit de la propre nature de l'Evangile, et comme adhérant à icelle. Ainsi donc il accorde qu'il n'a point eu les aides de faconde, ou sapience humaine : desquelles estant garni, il ait avancé en quelque sorte : mais confessant avoir esté destitué de ces aides, de cela il infère que la puissance de Dieu qui n'a eu que faire de telles aides, s'est tant mieux manifestée en son ministère. Mais quant à ce dernier poinct, il l'adjoustera un peu après. Pour le présent, ce poinct seulement concédé, qu'il n'a point eu de sagesse humaine : cependant il se réserve qu'il a annoncé le tesmoignage de Dieu. Or combien qu'aucuns expositeurs prenent ce mot *Le tesmoignage de Dieu*, en signification passive : toutesfois je ne doute point que l'autre sens ne soit plus convenable à l'intention de l'Apostre, Que le tesmoignage de Dieu soit celuy qui est procédé de Dieu : asçavoir, la doctrine de l'Evangile, duquel il est autheur et tesmoin. Il distingue maintenant la Parole d'avec la sagesse : dont est conformé cela de quoy j'ay paravant adverti, qu'il n'a pas parlé jusques à ceste heure d'une vaine jaserie seulement, mais qu'il a comprins tout l'ornement des doctrines humaines.

2 *Car je n'ay point eu.* Attendu que le mot Grec dont use yci sainct Paul, lequel on traduit communément Juger, signifie souventesfois Elire, comme une chose précieuse : il n'y a personne de sain jugement, comme j'estime, qui nie que la translation que j'ay mise ne soit probable, pourveu que la construction des mots Grecs n'y répugne point. Et toutesfois quand nous traduirons, Je n'ay fait cas d'aucune partie de science, il n'y aura rien de contraint. Et si on veut suppléer quelque chose, le sens ne coulera point mal en ceste sorte, Je n'ay fait cas de rien en mon sçavoir, ou pour science : combien que je ne rejette pas du tout l'autre exposition, qui est que sainct Paul afferme qu'il n'a rien tenu pour science, ou estimé digne d'estre nommé science, que Christ seul. Et ainsi il faudroit suppléer une particule, qui signifie Pour : comme on a souvent accoustumé de le faire. Mais soit qu'on ne réprouve point le premier sens, soit qu'on trouve meilleur ce dernier-ci, la substance du propos revient à cela, Si les ornemens de langue m'ont défailli, et aussi si je n'ay point eu une subtilité fort élégante à traitter les choses par artifice, comme je le confesse : cela s'est fait d'autant que je n'ay point affecté, mais plustost ay eu en mespris telles choses. Car il n'y avoit que cela seul que j'eusse en estime, c'est d'annoncer simplement Jésus-Christ. Ce qu'il adjouste *Crucifié*, il n'entend pas qu'il ne presche rien en Christ sinon la croix : mais qu'avec l'humilité de la croix, il presche néantmoins Christ : comme s'il disoit, L'ignominie de la croix ne fera point que je n'aye en révérence et admiration cestuy-là duquel vient le salut, ou que j'aye honte d'enclorre en luy toute ma sagesse : celuy, di-je, lequel à cause de l'ignominie de la croix, les hommes présomptueux desdaignent et rejettent. Et pourtant, il faut ainsi résoudre ceste sentence : Il n'y a science que j'aye tant estimée, que pour cela je désirasse de

cognoistre autre chose que Christ, voire crucifié. Ceste particule sert pour augmentation : afin de despiter plus ces arrogans maistres, qui ne tenoyent quasi conte de Christ, pource qu'ils cherchoyent un applaudissement par avoir réputation de quelque haute et excellente sagesse. Voyci un beau passage par lequel nous entendons, et que c'est que doyvent enseigner les fidèles Ministres, et qu'il nous faut apprendre toute nostre vie, et au pris de quoy il nous faut tenir toutes choses pour fiente.

3 *Et ay esté avec vous en infirmité*[1] *et crainte, et grand tremblement :*
4 *Et ma parole et prédication n'a point esté en paroles attrayantes de sapience humaine : mais en évidence d'Esprit et de puissance*[2].
5 *Afin que vostre foy ne soit point en sapience des hommes, mais en puissance de Dieu.*

1) Ou, foiblesse. 2) 1 *Cor.*, I, 18.

3 *Et ay esté avec vous.* Il expose maintenant plus au long ce qu'il avoit desjà auparavant touché : qu'il n'a rien eu de lustre ou excellent devant les hommes pour estre grandement prisé, mais concède tellement à ses adversaires ce qu'ils demandoyent, que quant et quant ce dont ils se pensoyent servir pour diminuer l'honneur de son ministère, il le ramène à la trèsgrande louange d'iceluy. Il sembloit qu'il deust estre moins prisé de ce qu'il estoit si bas et abject selon la chair : il monstre qu'en cela la vertu de Dieu en a mieux reluy, et a esté plus évidente, d'autant qu'il a tant peu faire sans avoir aucune aide humaine. Or en cela il ne regarde pas seulement ces glorieux-là, qui pour acquérir bruit, s'estudioyent seulement à ostentation : mais les Corinthiens, qui avoyent en admiration les vaines pompes et parades de tels glorieux, et y estoyent comme tout ravis. De faict, ce récit que sainct Paul fait yci, devoit avoir grande efficace envers eux. Ils sçavoyent que sainct Paul n'avoit rien apporté selon la chair qui le peust avancer, ou par quoy il peust s'insinuer en la grâce des hommes : toutesfois ils avoyent veu l'issue merveilleuse que le Seigneur avoit donnée à sa prédication, et le grand fruit qui en estoit sorti : et mesmes ils avoyent comme contemplé de leurs propres yeux l'Esprit de Dieu présent en sa doctrine. Comme ainsi soit donc que mesprisans sa simplicité, ils estoyent chatouillez d'un désir de je ne sçay quelle sagesse plus enflée et polie, et estoyent plus ravis à aimer une couleur et beauté, extérieure, ou pour mieux dire, un fard emprunté d'ailleurs, que la vive et nayfve vertu de l'Esprit de Dieu, ne monstroyent-ils pas assez leur ambition ? C'est donc à bon droict que sainct Paul leur réduit en mémoire sa première entrée, afin qu'ils n'abandonnent ceste vertu de Dieu laquelle ils ont une fois expérimentée. Par le nom *D'infirmité*, il comprend généralement tant yci que quelquefois après, tout ce que selon l'opinion des hommes peut oster à quelqu'un faveur et grâce, ou apparence. *Crainte et tremblement*, sont les effects de ceste infirmité. Combien que nous pouvons exposer ces deux noms en deux sortes : ou qu'ayant bien poisé la grandeur de la charge qu'il soustenoit, il s'y est porté en crainte, et en grande solicitude : ou qu'estant environné de beaucoup de dangers, il ait esté en perpétuelle crainte, et continuelle anxiété. Tous les deux ne convienent pas mal au texte : mais le second à mon jugement est plus simple. Vray est qu'il convient bien que les serviteurs du Seigneur ayent ceste modestie, que cognoissans leur propre imbécillité, et de l'autre costé considérans avec admiration, tant la difficulté que l'excellence d'une si grande charge, ils s'employent en icelle avec crainte et révérence. Car ceux qui d'un esprit hautain se confians en eux-mesmes, s'ingèrent, ou qui avec asseurance, comme pouvans bien satisfaire à la charge, exercent le ministère

de la Parole, ne cognoissent ni eux ne la chose qu'ils ont entre mains. Mais veu que Paul adjouste yci à Infirmité, *Crainte :* et qu'infirmité signifie tout ce qui l'a peu rendre contemptible, il s'ensuit bien de là, que Crainte est un mot correspondant aux périls et difficultez. Néantmoins il est bien certain que ceste crainte a esté telle, qu'elle n'a point empesché S. Paul d'exécuter l'œuvre du Seigneur, comme la chose le démonstre. Les serviteurs du Seigneur ne sont pas si stupides, qu'ils ne voyent les périls éminens, et ne sont pas de fer pour n'en estre point esmeus. Qui plus est, il est nécessaire pour deux causes principalement, qu'ils soyent touchez de crainte à bon escient : Asçavoir afin qu'estans abbatus en eux-mesmes, ils apprenent de se remettre du tout et reposer en Dieu seul : en après, afin que par ce moyen ils soyent duits à renoncer véritablement à eux-mesmes. Ainsi donc, S. Paul n'a point esté vuyde du sentiment de crainte, mais il a tellement dominé sur icelle, que néantmoins il a vaillamment passé outre par le milieu des dangers, et receu avec constance et force invincible, tous les assauts de Satan et du monde, et en combatant venoit tousjours à bout de tout ce qui le pouvoit retarder.

4 *Et ma prédication*, *etc.* Il appelle *Paroles attrayantes de sapience humaine*, un parler propre et exquis, qui s'aide plustost et combat par artifice que par vérité, ensemble une apparence de subtilité, qui attrait les esprits des hommes. Et c'est à bon droict qu'il attribue à la sapience humaine une façon d'attraire par persuasion. Car la parole du Seigneur par sa majesté, comme d'une violence nous contraint à luy obéir : mais la sapience humaine ha ses allèchemens par lesquels elle s'insinue secrètement et doucement, et ha comme ses ruses de maquerellage, pour attirer les cœurs des auditeurs. Il oppose à icelle, *L'évidence de l'Esprit*, *et de puissance:* laquelle plusieurs restraignent aux miracles: mais je l'esten plus loin, prenant ce mot pour la main de Dieu, laquelle se monstroit puissamment en toutes sortes par l'Apostre. Il semble qu'il y ait mis Esprit et puissance, pour Puissance spirituelle, suyvant la figure nommée Hypallage: ou bien afin d'exposer par signes et effets, comment la présence de l'Esprit s'estoit monstrée en son ministère. Et il a bien proprement usé du mot *D'évidence*. Car nous sommes si hébétez à considérer les œuvres de Dieu, que quand il y applique des instrumens inférieurs, sa vertu est cachée comme de quelques voiles, en sorte qu'elle ne nous apparoist point clairement. Mais d'autant que pour avancer le ministère de S. Paul, nulle aide de la chair, ou du monde, n'y avoit ouvré : la main de Dieu s'y estoit monstrée comme toute nue, pour le moins, tant y a que sa vertu y apparoissoit plus évidemment.

5 *Afin que vostre foy*, *etc.* *Estre*, se prend yci pour Consister. Il signifie donc aux Corinthiens que de ce qu'il leur a presché Christ sans avoir aide de sagesse humaine, mais seulement de la seule vertu de l'Esprit, ils en ont ce bien que leur foy ne soit point fondée és hommes, mais en Dieu. Si la prédication de l'Apostre eust esté appuyée sur la seule force d'éloquence, elle eust peu estre renversée par autre éloquence plus grande. Et puis personne ne dira que ce soit la vérité solide quand elle est fondée sur le beau parler. Vray est qu'elle peut bien recevoir de là quelque aide, mais elle n'y doit pas estre appuyée. Or il faut qu'elle soit bien puissante, quand destituée de toutes aides, elle consiste de soy-mesme. Et pourtant ceste louange de la prédication de S. Paul est excellente, que la vertu céleste y a tellement reluy, qu'elle luy a fait surmonter tous empeschemens, sans avoir aucune aide du monde. Il reste donc, qu'ils ne se laissent destourner de sa doctrine, laquelle ils cognoissent estre appuyée et fondée sur l'authorité de Dieu. Au reste, S. Paul parle yci tellement de la foy des Corinthiens, que cependant ceste sentence est universelle. Sçachons donc que c'est le propre de la foy de se reposer en Dieu seul, et non pas dépendre des hommes. Car il faut qu'il y ait une si grande certitude, que quand elle seroit assaillie de toutes les puissances d'enfer, elle ne tombe point, mais dure, et soustiene constamment tous assaux. Cela ne

se peut faire, si nous ne sommes persuadez que pour certain Dieu a parlé à nous, et que ce que nous avons creu, n'est point invention des hommes. Or combien que proprement la foy doyve estre fondée en la seule parole de Dieu, toutesfois il n'est point absurde que ceci soit adjousté pour un second appuy, asçavoir que les fidèles par l'effet de la vertu de la parole qu'ils oyent, recognoissent qu'elle est procédée de Dieu.

6 *Or nous annonçons sapience envers les parfaits : sapience, di-je, non point de ce monde, ne des Princes de ce monde qui vienent à néant.*
7 *Mais nous anonçons la sapience de Dieu* qui est *en mystère* c'est-à-dire *cachée : que Dieu avoit desjà devant tous temps déterminée à nostre gloire.*
8 *Laquelle nul des princes de ce monde n'a cognue. Car s'ils l'eussent cognue, jamais n'eussent crucifié le Seigneur de gloire.*
9 *Mais* c'est *comme il est escrit, les choses qu'œil n'a point veues ni oreilles ouyes, et qui ne sont point montées en cœur d'homme*, sont celles *que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment*[1].

1) *Is.*, LXIV, 4.

6 *Nous annonçons sapience.* Afin qu'il ne semble pas qu'il desprise la sapience, comme les ignorans et idiots mesprisent les letres d'une façon de faire sauvage et barbare, il adjouste que la vraye sapience ne luy défaut point, mais telle qu'elle ne peut estre estimée, sinon par juges capables. Il appelle *Parfaits* : non pas gens qui soyent parvenus à une sapience parfaite et accomplie, mais qui sont de sain jugement et non corrompu. Car le mot Grec yci mis, se rapporte à un mot Hébrieu, qui signifie Entier. Or il taxe en passant ceux qui ne prenoyent point de goust à sa prédication : et donne à entendre que cela advient par leur faute. Comme s'il disoit, S'il y en a aucuns ausquels ma doctrine ne plaise point, ils monstrent desjà assez par cest indice, qu'ils ont le sens dépravé et corrompu. Car entre gens de sain entendement, et droit jugement, elle sera tousjours recognue pour une souveraine sagesse. Au reste, combien que la prédication de sainct Paul ait esté patente à toutes gens, si est-ce toutesfois qu'elle n'a pas tousjours esté estimée ce qu'elle méritoit. Et c'est la raison pourquoy il ne s'en rapporte pas à un chacun, mais requiert des juges entiers et de sain entendement, qui sçachent prononcer que ceste doctrine, qui semble au monde estre fade, est la vraye sagesse. Cependant par ce mot *Nous annonçons*, il donne à entendre qu'il propose un tesmoignage tout évident de sagesse admirable : afin que quelqu'un n'objectast qu'il se vantoit d'une chose incognue, *Sapience* di-je *non point de ce monde.* Par une anticipation il répète derechef ce qu'il avoit desjà concédé, Que l'Evangile n'est point une sapience humaine : afin que personne n'objectast qu'il y en a peu qui favorisent à ceste doctrine , mais plustost qu'elle est mesprisée de tous bons et excellens esprits. Il confesse donc de son bon gré, ce qu'on luy pouvoit objecter : mais en sorte que cela ne diminue rien de sa cause. *Des princes de ce monde.* Il appelle Princes de ce monde, ceux qui ont quelque excellence au monde, de quelque grâce que ce soit. Car il y en a aucunesfois, qui n'ayans point grande subtilité d'esprit, sont toutesfois en admiration pour la dignité de l'office ou estat qu'ils exercent. Mais afin que nous ne soyons point espovantez de ces masques, l'Apostre adjouste, Qu'ils vienent à néant. Car il n'est point convenable qu'une chose éternelle dépende de ceux qui sont caduques et s'esvanouyssent, et ne se peuvent point donner perpétuité. Comme s'il disoit, Quand le Royaume de Dieu est révélé, que la sagesse du monde s'en aille, et que la chose caduque face place à l'éternelle. Car les Princes de ce monde ont leur excellence : mais telle qu'en un moment elle vient à

estre esteinte. Et qu'est-ce tout cela au pris du Royaume céleste et incorruptible de Dieu?

7 *La sapience de Dieu* qui est *en mystère*. Il rend la raison pourquoy la doctrine de l'Evangile n'est pas beaucoup prisée des Princes de ce monde : asçavoir pource qu'elle est enveloppée de mystères, et par ce moyen cachée. Car l'Evangile surmonte si fort la vivacité de l'esprit humain, que quoy que ceux qu'on estime les plus ingénieux par-dessus les autres, lèvent les yeux en haut, toutesfois, ils ne peuvent jamais parvenir à sa hautesse: cependant néantmoins ils mesprisent la petitesse d'iceluy comme s'il traînoit à leurs pieds. Par ainsi il advient que d'autant plus qu'ils le mesprisent orgueilleusement, tant plus sont-ils eslongnez de la cognoissance d'iceluy: et mesme qui plus est, estans bien loin reculez, ils sont forclos de la veuë mesme d'iceluy, *Que Dieu avoit desjà devant tous temps*. Pource que sainct Paul avoit dit que l'Evangile est une chose cachée, il y avoit danger que les fidèles ayans ouy cela, ne fussent espovantez de la difficulté, et ne se retirassent, et perdissent courage. Il prévient donc ce danger, et prononce qu'il nous est néantmoins destiné, afin que nous en jouissions. Afin, di-je, que personne ne pense que ceste sagesse cachée ne luy attouche en rien: ou bien estime ne luy estre licite de dresser les yeux à icelle, d'autant qu'elle n'est point exposée à la capacité humaine: il enseigne qu'elle nous a esté communiquée par le conseil éternel de Dieu. Combien qu'il a aussi regardé encore plus avant: car il fait tacitement une comparaison par laquelle il amplifie la grâce laquelle estant révélée à l'advénement de Christ, nous rend plus excellens que les Pères qui ont vescu sous la Loy. De laquelle matière nous avons traitté plus amplement en la fin du dernier chapitre aux Romains. Or premièrement il prend son argument sur l'ordonnance de Dieu. Car si Dieu n'a rien ordonné en vain, il s'ensuit que nous ne perdrons pas nostre peine à ouyr l'Evangile, que Dieu nous a destiné. Car quand il parle à nous, il s'accommode à nostre capacité. Et ce que dit Isaïe s'accorde à ceci: Je n'ai point dit en vain à la semence de Jacob, Cherchez-moy, chap. XLV, v. 19. Après, afin de rendre l'Evangile aimable, et pour nous attirer à un désir de l'apprendre, il prend son argument de la fin d'iceluy, que Dieu nous l'a donné pour nostre gloire. Par lequel mot il semble aussi qu'il fait comparaison de nous avec les Pères, ausquels le Père céleste n'a point communiqué cest honneur, qu'il a différé jusques à l'advénement de son Fils.

8 *Nul des princes de ce monde*. Si on supplée, Par leur propre sens : il ne diroit rien d'avantage d'eux que du commun populaire, et des plus petis qui soyent. Car depuis le plus grand jusques au plus petit, que pouvons-nous tous en cela? Si d'aventure nous ne disons que les Princes sont plustost condamnez d'aveuglement et d'ignorance que les autres: pource qu'ils semblent estre seuls au monde bien avisez et prudens. Combien que j'aime mieux le prendre plus simplement, selon l'usage commun de l'Escriture: laquelle a accoustumé d'user de termes universels, quand elle parle des choses qui advienent communéement: et nier aussi universellement les choses qui advienent bien peu souvent. En ce sens ceste sentence n'emportoit point d'absurdité, encore qu'il se trouvast quelque petit nombre de grans personnages et éminens en dignité entre les autres qui fussent aussi illuminez de la pure cognoissance de Dieu. *Car s'ils l'eussent cognue*. La sapience de Dieu reluisoit clairement en Christ: et toutesfois les Princes ne l'ont point comprinse là. Car d'un costé les principaux entre les Juifs, gens qu'on estimoit les plus saincts et prudens, ont esté les chefs à le crucifier: de l'autre costé Pilate, et l'Empire Romain. Et en cela on voit un tesmoignage bien clair, de l'aveuglement extrême de tous ceux qui ne sont sages que selon la chair. Toutesfois il pourroit aucunement sembler que l'argument de l'Apostre est débile. Car pourquoy? N'en voyons-nous pas tous les jours qui combatent d'une malice délibérée contre la vérité, qui ne leur est pas incognue? Et encore qu'une rébellion si manifeste ne fust apperceue des

yeux, toutesfois qu'est-ce autre chose du péché contre le sainct Esprit, qu'une obstination volontaire à l'encontre de Dieu? Quand l'homme à son escient et d'un propos délibéré non-seulement persécute la Parole, mais aussi combat contre icelle? Et mesme pourquoy est-ce que Christ testifie qu'il a esté cognu des Pharisiens, et semblables (Jehan, VII, v. 28) quand il leur oste tout prétexte d'ignorance, et les accuse de cruauté meschante, de ce qu'ils le persécutoyent sans cause, luy qui estoit fidèle Ministre de son Père, sinon d'autant qu'ils hayssoyent la vérité? Je respon à cela, qu'il y a double ignorance. L'une est qui prouvient d'un zèle inconsidéré et ne rejette pas simplement le bien, mais d'autant qu'elle l'estime estre mal. Or combien que personne ne pèche par telle ignorance, qu'il ne soit aussi cependant coulpable de mauvaise conscience devant Dieu, (car hypocrisie ou orgueil, ou mespris y est tousjours meslé) néantmoins quelquesfois le jugement et toute intelligence sont tellement esteints en la pensée de l'homme, qu'il n'y apparoist rien, non-seulement aux autres, mais à luy-mesme, qu'une ignorance nue. Tel a esté Paul, devant qu'il fust illuminé: car il hayssoit Christ, et estoit ennemi de sa doctrine, à cause que sans y penser il estoit transporté d'un zèle de la Loy désordonné et mal réglé: et toutesfois il n'estoit point vuyde d'hypocrisie, ne purgé d'orgueil, pour estre excusable devant Dieu: mais ces vices-là estoyent tout couvers d'ignorance et d'aveuglement, tellement que luy-mesme ne les appercevoit et ne les sentoit point. L'autre espèce d'ignorance ressemble plus à une rage ou avertin qu'à ignorance. Car ceux qui s'eslèvent de leur propre gré à l'encontre de Dieu, sont comme phrénétiques, lesquels en voyant ne voyent goutte. Et de faict, c'est une chose toute certaine, que l'infidélité est tousjours aveugle. Mais voyci la différence, que l'aveuglement couvre aucunesfois la malice, tellement que l'homme estant comme stupide, est privé de tout sentiment de son mal: ce qui ha lieu en ceux qui se déçoyvent eux-mesmes à la bonne intention (comme on dit) c'est-à-dire par une folle imagination: aucunesfois la malice surmonte l'ignorance, tellement que l'homme contre sa conscience se précipite furieusement en telle meschanceté. Parquoy ce n'est point de merveille que sainct Paul nie que les Princes de ce monde eussent crucifié Christ, s'ils eussent cognu la sapience de Dieu. Car les Pharisiens et Scribes ne cognoissoyent point tellement la doctrine de Christ estre vraye, que cependant ils ne s'esgarassent en leurs ténèbres, comme gens hors du sens.

9 *Comme il est escrit.* Tous s'accordent en cela, que ce passage est pris du LXIV^e^ chapitre d'Isaïe, v. 4. Et pource que de prime face le sens est clair et facile, les expositeurs ne travaillent pas beaucoup à l'expliquer: mais quand j'y regarde de plus près, deux grandes difficultez se présentent. La première est, que les paroles qui sont yci récitées par sainct Paul, ne convienent pas avec celles du Prophète. L'autre, qu'il semble que sainct Paul ait abusé du tesmoignage du Prophète, contre le sens d'iceluy. Parlons donc premièrement des mots. Et pource qu'ils sont ambigus, les expositeurs aussi les tournent en diverses sortes. Aucuns translatent ainsi, Dés le temps jadis ils n'ont point ouy, ni entendu des oreilles, œil n'a point veu Dieu, fors que toy, qui face ainsi à celuy qui l'attend. Les autres exposent que le propos est addressé à Dieu, en ceste manière, Œil n'a point veu, ni oreille ouy, ô Dieu, fors que toy, les choses que tu fais à ceux qui t'attendent. Mais le Prophète ha ainsi de mot à mot, On n'a point ouy dés le temps jadis, ni entendu des oreilles, œil n'a point veu Dieu (ou ô Dieu) fors que toy, fera (ou, préparera) à celuy qui l'attend. Si nous prenons en l'accusatif le mot que nous traduisons Dieu, ou Seigneur, il faudra suppléer un relatif, Qui. Et de prime face il semble que ceste exposition conviene mieux au texte du Prophète, à cause de la tierce personne du verbe qui s'ensuit, asçavoir Fera, ou Préparera: mais elle est un peu eslongnée du sens de sainct Paul, auquel il se faut plustost fier, qu'à toutes raisons. Car qui sera plus certain ou plus fidèle

expositeur de cest oracle, que l'Esprit de Dieu mesme, lequel l'a dicté luy-mesme à Isaïe : comme il l'a exposé par la bouche de sainct Paul? Toutesfois, pour venir au-devant des calomnies des malins : je di que la propriété du langage Hébraïque souffre que ce soit yci le vray sens du Prophète, O Dieu, œil n'a veu, ni oreille ouy: mais toy seul as cognu les choses que tu as accoustumé de faire à ceux qui t'attendent. Et à cela ne contrevient le changement soudain de la personne, lequel nous sçavons estre si familier aux Prophètes, que nous ne devons pas nous arrester pour cela. Si le premier sens agrée plus à quelqu'un, il n'aura point toutesfois de quoy accuser, ou nous, ou l'Apostre, comme si nous sortions hors de la simplicité des paroles. Car nous suppléons moins qu'eux : d'autant qu'ils sont contraints d'adjouster au mot Fera, une particule qu'on appelle de similitude, asçavoir Ainsi. Ce qui s'ensuit, De monter au cœur de l'homme : combien qu'il ne soit point au Prophète, toutesfois ne dénote rien qui ne soit accordant à ceste particule, Fors que toy. Car en attribuant ceste cognoissance à Dieu seul, non-seulement il exclud les sens corporels des hommes, mais aussi toute la faculté de leur entendement. Combien donc que le Prophète exprime seulement la veue et l'ouye, néantmoins il y comprend tacitement toutes les puissances de l'âme. Et de faict, ce sont les deux instrumens par lesquels nous concevons la cognoissance des choses qui parvienent après à l'intelligence. Quant à ce mot, *Ceux qui l'aiment* : il a suyvi les Grecs, lesquels estans déceus par la similitude d'une letre avec une autre, ont ainsi translaté. Mais pource que cela ne servoit de rien au propos, il n'a point voulu changer le commun usage, comme nous voyons par tout combien il supporte la lecture qui est receue. Maintenant je vien à la substance de la sentence. Le Prophète ayant là fait mention comment Dieu a tousjours bien secouru son peuple en nécessité, s'escrie que ses bénéfices envers les fidèles, surmontent la capacité du sens humain. Comment (dira quelqu'un) cela convient-il à propos de la doctrine spirituelle, et des promesses de la vie éternelle, desquelles sainct Paul dispute en ce lieu? On peut soudre ceste question en trois manières. Car il n'y aura point d'absurdité quand nous dirons que le Prophète, ayant fait mention des bénéfices terriens, ha sur cela prins occasion de s'eslever à une sentence générale, et mesme de magnifier la béatitude spirituelle, qui est réservée au ciel pour les fidèles. Toutesfois j'aime mieux entendre simplement les grâces de Dieu, lesquelles sont tous les jours conférées aux fidèles. En icelles il nous faut tousjours regarder à la cause, et non pas ficher nos yeux sur icelles, pour les regarder simplement. Or la cause, est la bonté gratuite de Dieu, par laquelle il nous a adoptez au nombre de ses enfans. Celuy donc qui les voudra droitement estimer, ne les considérera point au nud, mais les vestira de l'amour paternelle de Dieu, comme d'une robbe : et puis par les dons temporels, sera adressé à la vie éternelle. On pourroit aussi dire, que l'argument est fait de ce qui est moindre au plus grand. Car si l'entendement de l'homme ne peut atteindre à la mesure des grâces terriennes de Dieu, combien moins parviendra-il à la hautesse du ciel? Mais j'ay desjà monstré le sens qui me plaist le plus.

10 *Mais Dieu les nous a révélées par son Esprit. Car l'Esprit sonde toutes choses, voire mesmes les choses profondes de Dieu.*

11 *Car qui est-ce des hommes qui sçache les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme, qui est en luy? Pareillement aussi nul n'a cognu les choses de Dieu, sinon l'Esprit de Dieu.*

12 *Or avons-nous receu non point l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui est de Dieu : afin que nous cognoissions les choses qui nous sont données de Dieu :*

13 *Lesquelles aussi nous annonçons non point en paroles doctes de sapience humaine*[1], *mais doctes selon le S. Esprit*[2], *appropriant les choses spirituelles aux spirituelles*[3].

1) Ou, qu'enseigne la sapience. 2) Ou, qu'enseigne le S. Esprit. 3) 1 *Cor.*, I, 17. 2 *Pierre*, I, 16.

10 *Dieu les nous a révélées.* Après qu'il a enclos universellement tous hommes sous aveuglement, et a osté cela au sens humain, de pouvoir de sa propre vertu monter à Dieu, il monstre maintenant comment les fidèles sont exemptez de cest aveuglement: asçavoir pource que le Seigneur leur fait ce bien de les illuminer particulièrement par son sainct Esprit. Et ainsi, d'autant plus que l'entendement humain est hébété à entendre les mystères de Dieu, et que l'incertitude d'iceluy est grande, d'autant plus certaine est nostre foy, laquelle est appuyée et fondée sur la révélation de l'Esprit de Dieu. Et en cela nous recognoissons la bonté infinie de Dieu, qui tourne nostre vie en bien pour nous. *Car l'Esprit sonde.* Ceci est adjousté pour la consolation des fidèles: afin qu'ils se reposent plus asseurément en la révélation qu'ils ont de l'Esprit de Dieu: comme s'il disoit, Qu'il nous suffise d'avoir l'Esprit de Dieu pour tesmoin: car il n'y a rien si profond en Dieu, où il ne pénètre. Et aussi le mot *d'Enquérir* ou *sonder*, signifie yci cela. Par *les choses profondes*, entendons non pas ses jugemens secrets, desquels il nous est défendu d'enquérir: mais toute la doctrine de salut, laquelle en vain nous eust esté enregistrée és Escritures, si Dieu par son Esprit n'eslevoit nos entendemens à icelle.

11 *Car qui est-ce des hommes.* Il veut yci enseigner deux choses ensemble: asçavoir, Que la doctrine de l'Evangile ne peut autrement estre comprise que par le tesmoignage du sainct Esprit: d'autre part, que la certitude de ceux qui ont un tel tesmoignage du sainct Esprit, n'est pas moins ferme et solide, que s'ils touchoyent des mains ce qu'ils croyent. Car l'Esprit en est bon et certain tesmoin. Il prouve cela par la similitude de nostre esprit. Un chacun sçait ses propres pensées: mais un autre ne sçait point ce qui est caché au cœur d'un chacun. Ainsi, tous les hommes ne sçavent quel est le conseil de Dieu, ne quelle est la volonté d'iceluy. Car qui a esté son conseillier? C'est donc un secret inaccessible aux hommes. Mais si l'Esprit mesme de Dieu nous y introduit, c'est-à-dire qu'il nous rende certains des choses qui sont autrement cachées à nostre sens, il n'y aura plus d'occasion de douter: car l'Esprit de Dieu n'ignore point ce qui est en luy. Au reste, il semble que ceste similitude ne conviene pas guères bien. Car comme ainsi soit que la langue est comme le pourtrait du cœur, les hommes communiquent entre eux leurs affections, tellement qu'ils cognoissent les pensées les uns des autres. Pourquoy donc ne comprendrons-nous pas par la parole de Dieu, quelle est la volonté d'iceluy? Car ce que les hommes par simulations et mensonges couvrent plus souventesfois leurs pensées qu'ils ne les descouvrent, cela ne peut tomber en Dieu, duquel la parole est certaine vérité, et la droite et vive image d'iceluy. Mais il faut considérer jusques où sainct Paul a voulu estendre ceste similitude. La pensée intérieure de l'homme, laquelle les autres ignorent, est cognue de luy seul: s'il la manifeste après aux autres, cela ne fait pas que le seul esprit d'iceluy ne sçache et cognoisse ce qui est en luy: car il se pourra faire qu'il ne le persuadera point: il se pourra aussi faire qu'il n'exprimera pas bien sa pensée. Et encore qu'il obtiene tous les deux, cela toutesfois ne contrevient point à ceste autre sentence: asçavoir, Que son esprit ne soit celuy seul qui le cognoisse à la vérité. Mais il y a cela de différence entre les pensées de Dieu et de l'homme: que les hommes s'entendent mutuellement l'un l'autre: mais la Parole de Dieu est une sagesse secrète, à la hautesse de laquelle l'imbécillité du sens humain ne peut atteindre. Ainsi la lumière luit és ténèbres jusques à ce que l'Esprit ouvre les yeux des aveugles, Jehan, I, v. 5. *L'esprit de l'homme.* Notons qu'yci l'esprit de l'homme est pris

pour l'âme en laquelle réside la vérité intellectuelle, comme on la nomme. Car sainct Paul eust parlé improprement, s'il eust dit que l'entendement de l'homme cognoist, c'est-à-dire, ceste faculté-là, et non pas l'âme, qui ha ceste vertu d'entendre.

12 *Or avons-nous non point l'esprit.* Il amplifie la certitude de laquelle il avoit fait mention, par comparaison des choses contraires. L'Esprit, dit-il, de révélation, que nous avons receu, n'est pas de ce monde, pour ramper seulement sur la terre, pour estre sujet à vanité, pour douter, pour varier, ou changer de propos, pour nous laisser en suspens ou perplex : mais il est de Dieu, et par ainsi, il est par-dessus tous les cieux, il est d'une ferme et constante vérité, et exempte de tout hazard de doute. C'est un passage plus qu'évident pour réfuter la doctrine diabolique des Sophistes, qui mettent une doute perpétuelle és fidèles. Car ils veulent que tous fidèles doutent s'ils sont en la grâce de Dieu, ou non, et n'admettent point d'autre asseurance de salut, que celle qui dépend d'une conjecture morale ou probable. Combien qu'ils renversent yci doublement la foy. Car ils veulent que nous doutions si nous sommes en estat de grâce : et puis nous mettent en une autre doute de la persévérance finale. Mais yci l'Apostre prononce en général, qu'aux éleus est donné un Esprit : par le tesmoignage duquel ils sçachent certainement qu'il sont adoptez à l'espérance du salut éternel. Certes s'ils veulent que leur doctrine demeure, il est nécessaire qu'ils privent les éleus de l'Esprit de Dieu, ou qu'ils assujettissent aussi l'Esprit mesme à incertitude. Tous les deux contrevienent manifestement à la doctrine de S. Paul. Parquoy sçachons que la vraye nature de la foy est, que la conscience ait par le S. Esprit certain tesmoignage de la bénévolence de Dieu, sur lequel estant appuyée, elle ne doute point d'invoquer Dieu, comme Père. Ainsi sainct Paul eslève nostre foy par-dessus le monde, afin que d'enhaut elle puisse mespriser toute la hautesse de la chair. Car autrement elle sera tousjours tremblante et variable : d'autant que nous voyons comment la subtilité des hommes s'eslève audacieusement : de laquelle il faut nécessairement que les enfans de Dieu foullent aux pieds la fierté par une fierté contraire, fondée en une magnanimité héroïque. *Afin que nous sçachions.* Le mot de *Sçavoir* est yci mis pour mieux exprimer la fermeté et certitude de la fiance. Toutesfois notons qu'elle n'est pas conceue par moyen naturel, ni appréhendée par nostre sens : mais qu'elle dépend toute de la révélation de l'Esprit. *Les choses qu'il dit estre données de Christ*, sont les bénéfices que nous recevons de sa mort et résurrection : asçavoir, qu'estans réconciliez à Dieu, et ayans impétré la rémission des péchez, nous sçavons que nous sommes adoptez en l'espérance de la vie éternelle : qu'estans sanctifiez par l'Esprit de régénération, nous sommes faits nouvelles créatures, afin de vivre à Dieu. Au chapitre Ier des Ephésiens, v. 18, il dit pour une mesme chose, Afin que vous sçachiez quelle est l'espérance de vostre vocation.

13 *Non point en paroles doctes.* Il parle de sa personne. Car il insiste encore sur la louange de son ministère. Or c'est une excellente louange de sa prédication, quand il dit qu'elle contient révélation secrète de choses trèsgrandes : asçavoir la doctrine du sainct Esprit, la somme de nostre salut, les thrésors inestimables de Christ : afin que les Corinthiens sçachent combien elle doit estre prisée. Cependant il revient à ceste concession qu'il avoit faite ci-devant : que sa prédication n'est point ornée d'aucun fard de paroles : qu'elle n'ha aucune élégance pour luy donner lustre : mais qu'elle est contente de la seule doctrine du sainct Esprit. Il appelle *Paroles doctes de sapience humaine*, celles qui sentent l'érudition humaine, et sont polies à la règle des Rhétoriciens : ou sont plenes de sentences exquises, et gros mots des Philosophes, tellement qu'elles ravissent en admiration les auditeurs. Mais *les paroles doctes, selon le sainct Esprit* : ce sont celles qui sont plustost compassées à un style qui monstre une rondeur et simplicité, et qui est digne de la majesté de l'Esprit, qu'à une vaine

ostentation. Car encore que nous ayons à main quelque éloquence, si nous faut-il tousjours garder que la sapience de Dieu ne soit polluée par un lustre emprunté et profane. Or sainct Paul a eu une telle façon d'enseigner, que la seule et simple vertu de l'Esprit, y reluisoit, sans aucune aide prinse d'ailleurs. *Appropriant les choses spirituelles.* Je n'ay point fait de difficulté de translater Appropriant, pource qu'il convient beaucoup mieux au texte de sainct Paul, que Comparer, ou Conférer, comme des autres ont translaté. Et aussi la signification du mot Grec se trouve telle és bons autheurs, comme Budée le monstre d'Aristote. Il dit donc, qu'il approprie les choses spirituelles aux spirituelles, quand il accommode les paroles à la chose : c'est-à-dire, quand à l'endroit de ceste sapience céleste de l'Esprit, il use d'un style simple, et qui monstre une efficace nayfve de l'Esprit. Cependant il touche les autres qui cherchoyent l'applaudissement des hommes par une élégance affectée de paroles, et par ostentation de subtilité : et les taxe comme gens n'ayans point la vérité solide, ou corrompans la doctrine spirituelle par un fard mal séant.

14 *Or l'homme naturel ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu : car elles luy sont folie, et ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement.*

15 *Mais le spirituel discerne tout, et il n'est jugé de personne*[1].

16 *Car qui a cognu l'intention du Seigneur, qui le puisse instruire*[2]*? Mais nous avons l'intention de Christ.*

1) Ou, par rien. 2) *Sap.*, IX, 23. *Is.*, XL, 13. *Rom.*, XI, 34.

14 *Or l'homme naturel.* A le traduire du Grec mot à mot, il y auroit, L'homme animal. Or l'Apostre n'entend pas l'homme animal comme on le prend communéement, pour celuy qui est addonné à concupiscences lourdes, ou (comme on dit) à la sensualité : mais tout homme qui n'ha que les facultez et grâces de nature. Ce qui appert par le mot qu'il met à l'opposite. Car il compare cest homme animal ou naturel avec le spirituel. Veu donc que par le spirituel est entendu celuy duquel le sens est gouverné par l'illumination de l'Esprit de Dieu, il n'y a point de doute que l'autre, asçavoir Animal ou Naturel, ne signifie l'homme délaissé en son pur naturel, comme on dit. Car l'âme est une chose propre et appartenante à nature : mais l'Esprit vient d'un don supernaturel. Or il revient à ce qu'il avoit paravant touché. Car il veut oster le scandale qui pouvoit empescher les infirmes, asçavoir qu'il y en avoit tant qui mesprisoyent l'Evangile. Il monstre qu'il ne faut point se soucier de tel mespris qui procède d'ignorance : et que pourtant il ne nous doit point empescher que nous ne pour-suyvions en la course de la foy si d'aventure nous ne voulons fermer les yeux à la clarté du Soleil, pource que les aveugles n'y voyent rien. Or ce seroit une grande ingratitude, quand Dieu fait à quelqu'un un bénéfice spécial, si cestuy-là le rejettoit, pource qu'il n'est pas commun à tous : en lieu qu'au contraire, d'autant qu'il est fait à peu de gens, d'autant en doit-il estre trouvé plus excellent. *Car elles luy sont folie.* La doctrine de l'Evangile, dit-il, semble à tous ceux qui sont seulement sages selon l'homme, estre fade, et n'avoir point de goust. Mais d'où vient cela ? De leur propre aveuglement. En quoy donc est-ce que cela diminue l'authorité de l'Evangile? En somme, comme ainsi soit que ce que les ignorans abbaissent l'Evangile, vient d'autant qu'ils mesurent le pris d'iceluy par l'estime que les hommes en ont : sainct Paul prend de là son argument, pour tant plus exalter la dignité d'iceluy. Car il enseigne qu'il est mesprisé, à cause qu'il est incognu : et qu'il est incognu, d'autant qu'il y a une science si profonde et plene de majesté, qu'elle ne peut estre appréhendée par

le sens humain. O quelle sagesse, qui surmonte de si grand avantage toute l'intelligence des hommes, qu'ils n'en peuvent pas mesme en avoir un petit goust ! Au reste, combien que sainct Paul accuse yci tacitement l'arrogance de la chair, de ce que les hommes osent condamner ce qu'ils ne peuvent comprendre, toutesfois il monstre quant et quant combien est grande l'imbécillité, ou plustost la bestise de l'entendement humain, en disant qu'il n'est pas capable d'intelligence spirituelle. Car il enseigne que ce que l'homme ne peut atteindre aux choses de l'Esprit, n'advient pas seulement par la rébellion de sa volonté, mais aussi par l'impuissance de son entendement. Quand il eust dit que les hommes ne veulent point cognoistre ceste sagesse spirituelle, cela desjà estoit bien vray : mais encore il adjouste que mesme ils ne peuvent. Dont nous recueillons qu'il n'est point en la puissance de l'homme d'avoir la foy, mais que c'est Dieu qui la donne. *D'autant qu'elles se discernent spirituellement.* C'est-à-dire, L'Esprit de Dieu, duquel procède la doctrine de l'Evangile, est le seul vray expositeur d'icelle, pour nous la manifester. Parquoy il est nécessaire qu'à juger d'icelle l'entendement de tous hommes demeure aveugle jusqu'à ce qu'ils soyent illuminez par le sainct Esprit. Et d'yci recueillons que tous hommes tant qu'il y en a, naturellement sont destituez de l'Esprit de Dieu : autrement cest argument de sainct Paul ne vaudroit rien. Vray est que ce peu de lumière de raison que nous avons tous, est de l'Esprit de Dieu : mais maintenant nous parlons de la révélation particulière de la sapience céleste, laquelle Dieu par sa grâce communique à ses enfans seulement. Et d'autant moins est supportable la bestise de ceux qui imaginent que l'Evangile est tellement présenté aux hommes en commun, qu'il est en la liberté de chacun indifféremment d'embrasser par foy le salut.

15 *Mais le spirituel discerne tout.* Après qu'il a osté l'authorité au jugement charnel de l'homme, il enseigne maintenant qu'il n'y a que les spirituels qui soyent juges capables de ceste cause, pource que le seul Esprit de Dieu se recognoist soy-mesme : et c'est son propre office de discerner ce qui est sien d'avec ce qui est d'autruy : d'approuver ce qui est sien, et mettre à néant toutes autres choses. Le sens donc est tel : Qu'on ne face point yci cas de toute la subtilité de la chair. Il n'y a que l'homme spirituel qui ait la cognoissance si ferme et solide des mystères de Dieu, que de pouvoir certainement discerner la vérité d'avec le mensonge, la doctrine de Dieu d'avec les inventions des hommes, et ne s'abuser point en cest endroit. Or il n'est jugé de personne, d'autant que la certitude de la foy n'est point sujete aux hommes, pour estre ou n'estre point selon qu'il leur plaira, attendu mesme qu'elle est par-dessus les Anges. Cependant notons que ceste prérogative n'est point attribuée à la personne de l'homme, mais à la parole de Dieu, laquelle les spirituels suyvent en jugeant, et qui leur est, sans doute, dictée de Dieu avec vraye intelligence :laquelle y estant, la persuasion et foy de l'homme n'est plus sujete à la censure du jugement humain .D'avantage, notons le mot de *Juger*, par lequel l'Apostre signifie que nous ne sommes pas seulement illuminez du Seigneur, pour cognoistre ce qui est vray, mais aussi que nous recevons de luy l'Esprit de discrétion, afin que nous ne demeurions point en suspens entre la vérité et mensonge : mais que nous puissions résoudre que c'est qu'il faut fuir, et que c'est qu'il faut suyvre. Mais on pourroit yci demander qui est ce spirituel-là : et où c'est qu'on en pourroit trouver qui soit doué de telle lumière, qu'il puisse juger de tout ? veu que nous nous sentons environnez de beaucoup d'ignorance, et sujets à danger d'errer : et veu mesme que les plus parfaits tombent, et s'aheurtent par fois. La solution est bien facile, Que sainct Paul n'estend point ceste faculté à toutes choses, comme s'il exemptoit de tout erreur tous ceux qui sont renais de l'Esprit de Dieu. Mais il veut simplement enseigner que la prudence de la chair ne peut rien à juger de la doctrine de piété, et que ceste censure et authorité appar-

tient au seul Esprit de Dieu. Autant donc qu'un chacun est régénéré, et selon la mesure de la grâce qui luy est conférée, il juge droitement et certainement, et non plus. *Et il n'est jugé de personne.* J'ay desjà déclaré pourquoy il dit que l'homme spirituel n'est sujet au jugement de nul homme : Asçavoir, pource que la vérité de la foy, laquelle dépend de Dieu seul, et est fondée en sa Parole, n'est point sujete au plaisir des hommes, pour estre ou n'estre point, selon qu'ils voudront. Et ce qu'il dira après, Que l'esprit d'un Prophète est sujet aux autres Prophètes : ne contrevient en rien à ceste sentence. Car comment s'entend ceste sujétion-là, sinon qu'un chacun des Prophètes escoute les autres, et ne mesprise point ou rejette leurs révélations, afin que ce qui sera cognu estre la pure vérité du Seigneur, en fin demeure ferme, et soit receu de tous? Mais yci il establit et conferme la science de foy, laquelle les éleus reçoyvent de Dieu, voire l'exalte par-dessus la hauteur du ciel et de la terre, et ce afin qu'elle ne soit point estimée par le jugement des hommes. Combien que le mot Grec, lequel nous traduisons, *De nulle personne :* pourroit aussi estre traduit, De rien, ou De nulle chose : à le prendre de la chose, et non pas de l'homme. Ainsi l'antithèse sera encore plus ample et expresse, Que le spirituel, entant qu'il est doué de l'Esprit de Dieu, juge toutes choses, et n'est jugé par aucune chose : d'autant qu'il n'est sujet à sagesse ou raison aucune de l'homme. Et par ainsi sainct Paul exempteroit les consciences des fidèles de toutes déterminations, loix, et censures des hommes.

16 *Car qui a cognu.* Il est vray-semblable que sainct Paul a regardé à ce qui est escrit en Isaïe au quarantième chapitre. Car comme le Prophète demande là, Qui a esté le conseillier de Dieu, qui ait poisé son Esprit, ou qui l'ait aidé, tant en la création du monde, qu'aux autres œuvres : et finalement, qui entende la raison de ses œuvres ? Ainsi par ceste interrogation sainct Paul veut enseigner que le conseil secret de Dieu, lequel est contenu en l'Evangile, est bien eslongné des pensées des hommes. C'est donc une confirmation de la sentence mise ci-dessus. *Mais nous avons l'intention de Christ.* Il est incertain s'il parle en général des fidèles, ou des Ministres seulement. Car tous les deux sens ne convien-dront point mal au texte. Combien que j'aime mieux le référer spécialement à luy, et aux autres fidèles Ministres. Il dit donc que les serviteurs du Seigneur sont enseignez par la maistrise de l'Esprit, de ce qui est fort eslongné du sens charnel, afin qu'ils parlent asseuréement comme de la bouche du Seigneur : lequel don puis après de degré en degré s'estend à toute l'Eglise.

CHAPITRE III.

1 *Et moy, frères, je n'ay peu parler à vous comme à spirituels, mais comme à charnels,* c'est-à-dire, *comme à enfans en Christ.*

2 *Je vous ay donné du laict à boire, et non point de la viande : car vous ne le pouviez encore* porter, *mesmes maintenant ne* le *pouvez-vous encore, pource que vous estes encore charnels.*

3 *Car comme ainsi soit qu'il y ait entre-vous envie et noises, et partialitez, n'estes-vous pas charnels ? et ne cheminez-vous pas selon l'homme ?*

4 *Car quand l'un dit, Je suis de Paul : et l'autre, Je suis d'Apollos, n'estes-vous pas charnels?*

1 *Et moy, frères.* Il commence à appliquer aux Corinthiens ce qu'il avoit dit des charnels : afin qu'ils entendent que ce que la doctrine de la croix ne leur vient point à gré, procède de leur vice. Il est vray-semblable qu'en ces esprits de marchans il y avoit encore beaucoup de présomption et arrogance, tellement

qu'ils ne pouvoyent s'addonner à la simplicité de l'Evangile qu'à peine et grande difficulté. Et cela avoit esté cause, que délaissans le sainct Apostre, et ayans en mespris l'efficace de sa prédication Divine, ils s'estoyent mis à prester l'aureille à ces docteurs subtils, et pleins d'ostentation, combien qu'il n'y eust en eux aucune efficace de l'Esprit. Afin donc qu'il rabbate mieux leur orgueil et insolence, il leur dit qu'ils ont esté une partie de ceux qui estans assopis du sens de la chair, n'ont point esté capables de la sagesse spirituelle de Dieu. Il est vray qu'il addoucit l'aigreur de la reproche qu'il leur fait, quand il les appelle *Frères :* mais toutesfois il leur reproche simplement que leurs esprits sont si estouffez des ténèbres de la chair, que cela a donné empeschement à sa prédication entr'eux. Quel sain jugement donc y aura-il, quand on n'est pas seulement encore bien disposé à ouyr? Au reste, il n'entend pas qu'ils fussent tellement charnels, qu'il n'y eust en eux aucune estincelle de l'Esprit : ains il entend que le sens de la chair abondoit encore par trop en eux, en sorte que la chair surmontoit l'esprit, et quasi suffoquoit la lumière d'iceluy. Combien donc qu'ils ne fussent pas du tout destituez de la grâce de Dieu, néantmoins, pource qu'il y avoit plus de la chair en eux, que de l'esprit, ils sont appelez charnels. Ce qui appert assez par ce qu'il adjouste puis après, les disant estre *enfans en Christ.* Car ils n'eussent pas esté enfans, s'ils n'eussent esté engendrez. Or ceste génération est de l'Esprit de Dieu. *Enfans de Christ.* Ce nom se prend quelque fois en bonne part : comme quand S. Pierre nous commande d'estre semblables à enfans n'aguères nais : 1 Pierre, II, 2 : et en ceste sentence de Christ, Si vous n'estes semblables à ces enfans, vous n'entrerez point au Royaume de Dieu, Luc, XVIII, 17. Mais yci il est pris en mauvaise part : veu qu'il se rapporte à l'entendement. Car il faut que nous soyons enfans de malice, et non point de sens : comme il dira au chap. XIV, v. 20, auquel passage est correspondant celuy de l'Epistre aux Ephésiens, chap. IV, v. 14, Afin que ne soyons plus enfans flottans, et estans démenez çà et là, à tous vents de doctrine, par la fallace des hommes : mais croissions de jour en jour, etc.

2 *Je vous ay donné du laict à boire.* On fait yci une question : Asçavoir si l'Apostre a transfiguré Christ selon la diversité des auditeurs. Je respon que ceci se rapporte plustost à la forme et manière d'enseigner, qu'à la substance de la doctrine. Car un mesme Christ est laict aux enfans, et viande ferme à ceux qui sont avancez en sa cognoissance : une mesme vérité de l'Evangile est administrée aux uns et aux autres, mais selon leur capacité. Le devoir donc d'un bon docteur et prudent, sera de s'accommoder à la capacité de ceux, lesquels il prend charge d'enseigner : c'est qu'ayant affaire à gens ignorans et infirmes, il commence par les rudimens et principes, et ne monte point plus haut qu'ils ne pourront suyvre : brief, qu'il leur propose la doctrine petit à petit, et par manière de dire, la face distiller en eux, de peur qu'en la versant trop abondamment, elle ne regorge par-dessus. Mais néantmoins ces rudimens et principes contiendront aussi bien ce qui est nécessaire de cognoistre, comme fait la doctrine solide qui est donnée aux plus fermes. On pourra veoir sur ceci la 98e Homilie de S. Augustin sur S. Jehan. Par ce moyen est réfutée l'excusation fardée d'aucuns, lesquels ne parlans de l'Evangile que quelques mots bien obscurement, et comme entre les dents, pour la crainte qu'ils ont de tomber en quelque danger de leurs personnes, se couvrent de cest exemple de sainct Paul. Cependant, ils monstrent Christ de si loin, et mesmes enveloppé de plusieurs desguisemens, qu'ils détienent perpétuellement leurs disciples en une ignorance pernicieuse. Je laisse à dire, qu'ils meslent beaucoup de corruptions : qu'ils monstrent un Jésus-Christ non-seulement demi, mais aussi deschiré par pièces et morceaux : que non-seulement ils dissimulent et laissent passer une si lourde idolâtrie, mais aussi la conferment par leur exemple : que s'ils ont dit quelque bonne chose,

tout incontinent ils la souillent de plusieurs mensonges. Or il est assez évident qu'ils n'ont rien de semblable à sainct Paul. Car le laict est nourriture, et non pas poison : nourriture, di-je, qui est propre et utile pour nourrir les enfans, jusques à ce qu'ils croissent. *Car vous ne le pouviez encore* porter. Afin qu'ils ne se flattent point par trop en leur subtilité, il leur déclare premièrement ce qu'il a trouvé en eux au commencement: puis après il adjouste qu'ils sont encore addonnez à mesmes vices, qui est un mot encore plus dur. Car pour le moins en vestant Jésus-Christ, ils devoyent despouiller la chair. Et ainsi nous voyons que S. Paul se complaind que l'avancement que devoit avoir sa doctrine a esté empesché. Car si l'auditeur n'y donne empeschement par sa tardiveté, l'office d'un bon Docteur est d'avancer tousjours ses escholiers, et monter plus haut, jusques à ce qu'on soit venu à la perfection. *Pource que vous estes, etc.* Tandis que la chair, c'est-à-dire la corruption naturelle domine en l'homme, elle occupe tellement son esprit, que la sagesse de Dieu n'y peut entrer. Parquoy, si nous voulons proufiter en l'eschole du Seigneur, il faut avant toutes choses, que nous renoncions à nostre propre sens et volonté. Or combien qu'és Corinthiens se démonstrast quelque estincelle de piété, l'estouffement tontesfois venant de leurs affections perverses, surmontoit.

3 *Car comme ainsi soit qu'il y ait entre-vous.* C'est une probation par les effets. Car comme ainsi soit qu'envie, noises, et partialitez, soyent fruits de la chair, en quelque lieu qu'on les apperçoyve, il est certain que là aussi la racine y est vivante. Ces maux régnoyent entre les Corinthiens, et pourtant par cela il prouve qu'ils sont charnels. Il use aussi d'un argument semblable aux Galatiens, V, 25, Si vous vivez d'Esprit, cheminez aussi d'Esprit. Car d'autant qu'ils vouloyent estre estimez spirituels, il les ramène à la considération de leurs œuvres, par lesquelles ils nioyent ce dont ils se vantoyent de bouche. Or il faut observer ce bel ordre que sainct Paul poursuit yci. Car d'envie procèdent noises : et quand une fois elles sont embrasées, elles causent des partialitez et divisions mortelles : mais la mère de tous ces maux, c'est ambition. *Ne cheminez-vous pas selon l'homme?* Il appert mesme par ce passage, que ce mot de *Chair*, ne se restraint pas seulement aux concupiscences inférieures, comme imaginent les Sophistes, le siége de laquelle ils appellent Sensualité : mais doit estre entendu de toute la nature de l'homme. Car ceux qui suyvent la conduite de leur nature, et qui ne sont pas gouvernez par l'Esprit de Dieu, sont charnels, selon la définition de l'Apostre : tellement que la chair, et le naturel de l'homme, signifient une mesme chose. Et pourtant, ce n'est pas sans cause qu'il requiert en un autre passage que nous soyons nouvelles créatures en Christ, 2 Cor., V, 17. *Car quand l'un dit, etc.* Maintenant il déclare l'espèce des noises qui estoyent entre eux : et ce, parlant comme en la personne des Corinthiens, afin que sa description ait plus d'efficace et de vertu : Asçavoir qu'un chacun se vantoit de son maistre et docteur particulier : comme si Jésus-Christ n'estoit point le Maistre unique de tous. Or là où telle ambition règne encore, L'Evangile n'ha point fait de proufit, ou s'il en a fait, c'est bien peu. Toutesfois, il ne faut pas entendre qu'ils ayent monstré cela en propres termes, et par paroles expresses : mais l'Apostre taxe les affections perverses ausquelles ils estoyent addonnez. Combien qu'il y a apparence (comme volontiers ceste façon de jetter son cœur sur un homme par ambition, est accompagnée d'un sot babil) qu'ils ne se sont pas tenus de donner aucunement à cognoistre par leurs paroles ceste affection désordonnée de leur cœur, quand ils faisoyent si grand triomphe de leurs Docteurs, et les eslevoyent magnifiquement avec un mespris de sainct Paul et ses semblables.

5 *Qui est donc Paul, et qui est Apollos? sinon serviteurs, par lesquels vous avez creu: et comme le Seigneur a donné à un chacun?*

6 *J'ay planté, Apollos a arrousé : mais Dieu a donné le croistre.*
7 *Parquoy, celuy qui plante n'est rien, ne celuy qui arrouse : mais Dieu qui donne le croistre.*
8 *Et celuy qui plante, et celuy qui arrouse, sont un*[1]. *Et chacun recevera son propre salaire selon son labeur*[2].
9 *Car nous sommes ouvriers avec Dieu*[3]. *Vous estes le labourage de Dieu, l'édifice de Dieu.*

1) Ou, une chose. 2) *Ps.*, LXII, 12. *Gal.*, VI, 5. 3) Ou, nous ensemble sommes ouvriers de Dieu.

5 *Qui est donc Paul?* Il commence yci à traitter quelle opinion on doit avoir des Ministres, et à quel usage ils sont ordonnez par le Seigneur. Or il se nomme et *Apollos*, plustost que les autres, afin que le propos soit moins odieux, et qu'on ne dise qu'il porte envie aux autres. Qu'est-ce qu'ont tous les Ministres, dit-il, sinon que c'est leur office de vous attirer à la foy par leur prédication? De ceci S. Paul conclud, qu'il ne se faut point glorifier en homme quelconque. Car la foy ne permet point qu'on se glorifie en autre qu'en Christ. Et pourtant, ceux qui louent les hommes excessivement, ils les despouillent de la vraye dignité et excellence. Car le plus grand honneur qu'ils ayent, est qu'ils soyent Ministres de la foy : c'est-à-dire, qu'ils acquièrent des disciples à Christ, et non pas à eux-mesmes. Et combien qu'il semble que le sainct Apostre vueille par ce moyen amoindrir la dignité des Ministres, néantmoins il ne la démet point plus bas qu'il ne faut. Car c'est beaucoup ce qu'il dit, que nous recevons la foy par leur ministère. Mesme au contraire, ce passage contient une louange excellente de l'efficace de la doctrine externe, quand elle est nommée instrument du S. Esprit. Aussi les Pasteurs sont yci ornez d'un titre qui n'est pas petit, quand il est dit que Dieu se sert d'eux, comme de Ministres et serviteurs, à dispenser le thrésor inestimable de la foy. *Comme le Seigneur, etc.* Au texte Grec il y a mot à mot, A un chacun comme le Seigneur a donné : mais l'ordre est renversé. Parquoy, afin que le sens fust plus clair, j'ay mieux aimé dire, Comme à un chacun : que, A un chacun comme, etc. Au reste, en aucuns exemplaires Grecs, le mot *Et*, défaut : et on y lit tout d'une suyte, Ministres, par lesquels vous avez creu, comme le Seigneur a donné, etc. Si nous lisons ainsi, ces derniers mots seront adjoustez pour l'explication des précédens, tellement que S. Paul déclare ce qu'il a voulu signifier par ce mot *Ministre :* comme s'il disoit, Ce sont Ministres, du moyen desquels Dieu use : non pas qu'ils puissent quelque chose par leur propre vertu, mais d'autant qu'ils sont conduits par sa main, comme instrumens. Toutesfois la lecture que j'ay mise, est la plus vraye à mon jugement : et si nous la suyvons, la sentence sera plus ample. Car elle contiendra deux membres, en ceste sorte : Premièrement, ce sont Ministres qui se sont loez à Christ, pour s'employer et travailler à ce que creussiez en luy. En après, ils n'ont rien de propre à eux, de quoy ils se puissent enorgueillir, veu que d'eux-mesmes ils ne font rien, et n'ont nulle puissance ou faculté, que par le don de Dieu : et un chacun ha certaine mesure, qui monstre que tout ce que chacun ha, provient d'ailleurs : puis après aussi il les lie tous les uns aux autres d'une conjonction mutuelle, d'autant qu'ils ont besoin de l'aide les uns des autres.

6 *J'ay planté, etc.* Il explique plus clairement quel a esté ce ministère, par une similitude qui contient une fort belle description de la nature de la Parole, et de l'usage de la prédication. Avant que la terre puisse apporter fruit, il est besoin de la labourer, semer, et luy donner toutes autres façons : mais après que le laboureur aura bien fait toutes choses, encore son travail ne proufitera de rien, sinon que le Seigneur par la réverbération du soleil, et encore beaucoup plus par sa vertu secrète et admirable, donne accroissement d'en haut. Parquoy, encore que la diligence du laboureur ne soit point vaine, ne la semence qu'il jette

inutile, toutesfois tout cela ne peut prospérer que par la seule bénédiction de Dieu. Car quelle chose est plus digne d'admiration, que de veoir germer la semence pourrie? Ainsi la parole du Seigneur est une semence fertile de sa nature : les Ministres sont comme laboureurs, qui labourent et sèment. Puis après il y a aussi d'autres aides, comme quand on fait venir les ruisseaux par le milieu des champs. Les Ministres aussi font le semblable en leur charge, quand après avoir jetté la semence en terre, ils aident à la terre autant qu'ils peuvent jusques à ce qu'elle produise ce qu'elle a conceu : mais de faire que leur labeur fructifie, cela certes est un miracle de la grâce de Dieu, et non point œuvre d'industrie humaine. Or il faut yci observer combien est nécessaire la prédication de la Parole : combien aussi il est nécessaire qu'elle continue et soit tousjours entretenue. Certes il ne seroit point plus difficile à Dieu de bénir la terre sans aucune diligence des hommes, afin qu'elle apportast du fruit de soy-mesme, que de faire sortir, ou plustost tirer tous les ans le revenu d'icelle par une grande diligence que les hommes y mettent, voire en grande sueur et fascherie. Mais pour autant que le Seigneur l'a ainsi ordonné, que l'homme laboure, et que la terre rende le fruit de son costé : faisons-le ainsi. Semblablement rien ne peut empescher Dieu, qu'il ne puisse sans le moyen des hommes, quand il voudra, inspirer la foy aux personnes en dormant : mais il en a ordonné autrement, asçavoir que la foy fust engendrée par l'ouye. Quiconque donc pense parvenir à la foy, délaissant ce moyen, il fait tout ainsi que si les laboureurs baailloyent, attendans leur pasture du ciel, sans vouloir prendre la charrue, sans avoir soin de semer, et faire toutes autres façons du labourage. Et quant à la continuation, nous voyons ce que dit yci sainct Paul, asçavoir que les semailles ne suffisent pas, si on n'y donne accroissement peu à peu par nouvelles aides. Celuy donc qui a desjà receu la semence, ha besoin encore d'estre arrousé, et ne faut point cesser, jusqu'à ce qu'on soit venu à la maturité : c'est-à-dire, jusqu'à la fin de la vie. Apollos donc, qui a succédé à S. Paul au ministère de la Parole en Corinthe, est dit avoir arrousé ce que S. Paul avoit semé.

7 *Celuy qui plante, etc.* Toutesfois au contraire, il appert par ce qui a desjà esté dit, que leur labeur est de quelque importance. Il nous faut donc veoir pourquoy S. Paul l'amoindrit ainsi. Et premièrement, il faut noter qu'il a accoustumé de parler en deux sortes des Ministres, comme aussi des Sacremens. Car aucunesfois il considère le Ministre, entant qu'il est ordonné de Dieu, premièrement pour régénérer les âmes, et puis après pour les paistre à la vie éternelle, pour pardonner les péchez, pour renouveler les esprits des hommes, pour dresser le royaume de Christ, et destruire celuy de Satan. Et alors non-seulement il luy assigne l'office de planter et arrouser, mais l'orne aussi de la vertu du sainct Esprit, à ce que son labeur ne soit inutile. Suyvant ceste considération en un autre passage, il s'appelle Ministre de l'Esprit, et non pas de la letre, 2 Cor., III, 6, d'autant qu'il engrave la parole de Dieu és cœurs. Mais aucunesfois il considère le Ministre comme estant serviteur, et non pas maistre : comme organe ou instrument, et non pas la main : brief, comme estant homme, et non pas Dieu : et alors il ne luy laisse rien que son travail, et iceluy encore mort, inutile, et destitué de vertu, si le Seigneur ne luy donne efficace par son Esprit. La raison est, pource que quand on parle simplement du ministère, nous ne devons pas regarder seulement l'homme, mais aussi Dieu besongnant en iceluy par la grâce de son Esprit. Non pas que la grâce du sainct Esprit soit perpétuellement liée avec la parole de l'homme : mais pour autant que Christ démonstre tellement sa puissance au ministère institué par luy, qu'on apperçoit bien qu'il n'a pas esté institué en vain. Par ce moyen il ne s'oste ou diminue rien de son droict pour le transférer à l'homme. Car en ces façons de parler Christ n'est point séparé du Ministre, mais plustost il est dit qu'il monstre son efficace par le Ministre. Mais pource que (selon que nous avons le ju-

gement corrompu) nous abusons quelques fois de ceste occasion, à élever trop les hommes, il est besoin de discerner pour corriger ce vice : et faut mettre Dieu d'un costé à part, et de l'autre costé le Ministre. Lors on voit bien apertement combien l'homme est indigent en soy-mesme, et destitué de toute efficace. Parquoy sçachons qu'en ce lieu-ci les Ministres sont comparez avec le Seigneur, et que la cause de ceste comparaison est, que les hommes, estimateurs malins de la grâce de Dieu, sont trop prodigues à louer et eslever les Ministres : tellement qu'ils ravissent à Dieu pour transporter à iceux. Combien qu'il garde tousjours un bon moyen. Car quand il dit que *Dieu donne accroissement* : par cela il signifie que le labeur mesme des hommes n'est point sans fruit. Nous verrons ailleurs qu'il en est de mesme aux Sacremens. Combien donc que le Père céleste ne rejette pas nostre travail, lequel nous employons à cultiver son champ, et ne permet point qu'il soit infructueux, toutesfois il veut que la bonne issue d'iceluy dépende de sa seule bénédiction, afin que la louange en demeure à luy seul. Pourtant, si nous voulons proufiter en travaillant, en nous efforceant et sollicitant, sçachons que nous n'avancerons rien si nostre Dieu ne fait prospérer nostre labeur, nos efforts, et nostre continuation, afin que nous recommandions à sa grâce, et nous, et tout ce que nous faisons.

8 *Et celuy qui plante, et celuy qui arrouse, sont un.* Par une autre raison il démonstre aussi aux Corinthiens qu'ils faisoyent trèsmal, quand pour dresser leurs sectes et partialitez, ils abusoyent des noms de ceux qui enseignoyent és Eglises : veu qu'employans leurs forces tout d'un accord, ils tendent à un mesme but, et ne peuvent estre nullement séparez ne distraits d'ensemble, que quant et quant ils ne laissent le devoir de leur charge. *Ils sont un*, dit-il : c'est-à-dire, qu'ils sont si bien conjoints, que leur conjonction ne peut souffrir séparation aucune. Car ils doyvent tendre tous à une mesme fin, et ils servent à un mesme Seigneur, et travaillent en une mesme besongne. Parquoy, s'ils s'employent fidèlement à cultiver le champ du Seigneur, ils mettront peine d'entretenir bonne union, et par mutuelle communication l'un aidera à l'autre : tant s'en faut que leurs noms doyvent servir d'enseignes desployées pour susciter des noises et débats. Voyci un beau passage pour exhorter les Ministres à concorde. Cependant toutesfois il taxe et reprend obliquement ces docteurs ambitieux, lesquels servans d'occasion de débats et bandes, déclaroyent assez par cela qu'ils n'estoyent point serviteurs de Jésus-Christ, ains esclaves d'une vaine gloire : qu'ils ne taschoyent pas à planter ni à arrouser, ains à arracher et brusler. *Un chacun recevera son propre salaire, etc.* Il démonstre yci à quelle fin doyvent regarder tous Ministres : asçavoir, non pas à pourchasser la bonne grâce du peuple, mais à complaire à Dieu. Et fait ceci afin de ramener au siége judicial de Dieu ces docteurs ambitieux, lesquels estans enyvrez de la gloire de ce monde, ne pensoyent à autre chose : afin aussi d'admonester les Corinthiens que ceste vaine faveur qui est acquise par élégance de paroles, et une ostentation frivole, est une chose de néant. Et quant et quant il démonstre assez par ces paroles, qu'il est asseuré et résolu en sa conscience, entant qu'il ne craint point d'attendre le jugement de Dieu. Car quand les gens ambitieux se vantent ainsi et se font valoir envers le monde, c'est pource qu'ils n'ont point apprins de se présenter et assujettir à Dieu, et qu'ils ne se proposent point devant les yeux le royaume céleste de Christ. Au contraire donc, si tost que Dieu vient en avant, il faut que ceste folle convoitise d'avoir la faveur des hommes s'esvanouisse.

9 *Car nous sommes ouvriers avec Dieu.* Voyci une bonne raison. Ce que nous faisons, c'est la besongne du Seigneur, et c'est à luy à qui nous avons loé nostre labeur et industrie. Parquoy il ne nous frustrera point de nostre loyer : car il est fidèle et équitable. Celuy donc qui regarde aux hommes, et qui ne s'attend qu'à leur récompense, se trompe. Voyci une louange excellente du minis-

tère : asçavoir, que combien que Dieu puisse faire le tout de soy-mesme, toutesfois il nous appelle comme pour coadjuteurs, nous qui ne sommes que povres vers de terre, et use de nous comme d'instrumens. Quant à ce que les Papistes abusent de ce passage pour establir leur franc arbitre, cela est trop frivole. Car sainct Paul n'enseigne pas yci quelle puissance naturelle ont les hommes, mais il démonstre que c'est que le Seigneur par sa grâce fait par eux. Quant à ce qu'aucuns entendent par ces mots, que sainct Paul, qui estoit ouvrier de Dieu, a esté compagnon d'œuvre avec les autres Docteurs : ceste exposition me semble rude et contrainte ; et aussi, de faict, il n'y a raison aucune qui nous contraigne d'avoir recours à ceste subtilité. Car l'autre sens convient fort bien à l'intention de l'Apostre : Asçavoir, comme ainsi soit que c'est le propre office de Dieu d'édifier son temple, ou cultiver sa vigne, qu'il appelle les Ministres à participer à ce labeur, par lesquels luy seul besongne tellement, que de leur costé toutesfois ils travaillent aussi en commun avec luy. Quant au loyer des œuvres, il faut lire ce qui en est traitté en mon Institution. *Vous estes le labourage.* On peut exposer ces deux mots en deux sortes. Premièrement en signification active, en ce sens, Vous avez tellement esté plantez par le labeur des hommes au champ du Seigneur, que le Père céleste luy-mesme est le vray laboureur et autheur de ceste plante : vous avez tellement esté bastis par les hommes, que Dieu en est le vray maistre masson et conducteur de l'œuvre. Et en sens passif il se peut entendre ainsi : Ce que nous avons travaillé pour vous cultiver, et pour semer et arrouser la parole de Dieu entre vous, nous ne l'avons point fait pour nostre proufit, ni en espérance que le fruit nous en reveinst : mais nous avons servi au Seigneur. Ce que nous avons tasché à vous édifier, ce n'a point esté le regard de nostre propre commodité qui nous y a induits, mais afin que fussiez le labourage et édifice de Dieu. Selon mon jugement, ceste dernière interprétation est la meilleure. Car il me semble avis que le sainct Apostre a voulu dire que les vrais Ministres ne travaillent point pour eux-mêmes, mais pour le Seigneur. Et de cela il s'ensuit que les Corinthiens faisoyent mal de se rendre sujets aux hommes, et attacher là leurs affections, veu que de droict ils appartenoyent seulement à Dieu. Or premièrement il les appelle *Le labourage*, persévérant en la similitude jà commencée : puis après, pour se faire passage à plusieurs autres choses, il prend une similitude de la massonnerie, ou charpenterie.

10 *Selon la grâce de Dieu, qui m'a esté donnée, j'ay mis le fondement, comme un maistre masson expert, et un autre édifie dessus. Mais qu'un chacun voye comment il édifie dessus.*

11 *Car nul ne peut mettre autre fondement que celuy qui est mis, lequel est Jésus-Christ.*

12 *Et si aucun bastist sur ce fondement, or, argent, pierres précieuses, bois, foin, chaume,*

13 *L'œuvre d'un chacun sera manifestée. car le jour la déclarera, d'autant qu'elle sera manifestée par le feu, et le feu esprouvera quelle sera l'œuvre d'un chacun.*

14 *Si l'œuvre d'aucun qu'il a édifiée dessus, demeure, il en recevera salaire.*

15 *Si l'œuvre d'aucun brusle, il fera perte : mais il sera sauvé, toutesfois ainsi comme par feu*[1].

1) Ou, parmi le feu.

10 *Comme un maistre masson expert, etc.* Ceste similitude est bien propre : et pourtant elle est trouvée souvent és Escritures, comme nous verrons ci-

après. Or le sainct Apostre proteste en ce passage de sa fidélité en grande asseurance et hardiesse: comme aussi il estoit besoin de la maintenir non-seulement contre les calomnies des meschans, mais aussi contre l'arrogance des Corinthiens qui commençoyent desjà à mespriser sa doctrine. Tant plus donc qu'ils l'abbaissoyent, tant plus haut il s'eslève: et comme estant en chaire, et en lieu éminent, il leur fait asçavoir, et déclare fort et ferme qu'il a esté le premier maistre masson de Dieu entr'eux, à mettre les fondemens: qu'il a sagement fait son office en cest endroit, et qu'il ne reste plus sinon que les autres qui viendront après lui, persévèrent de mesme, et avancent l'édifice en le compassant tousjours à la règle du fondement. Considérons que sainct Paul dit ceci premièrement à la louange de sa doctrine, laquelle il voyoit estre mesprisée par les Corinthiens. Secondement, pour réprimer l'insolence des autres, qui se voulans faire valoir, appétoyent une nouvelle forme d'enseigner. Il admoneste donc telles gens, qu'ils n'entreprenent rien légèrement et inconsidéréement en l'édifice de Dieu. Et il leur défend deux choses: asçavoir, qu'ils ne soyent si hardis de faire un autre fondement que le sien, et qu'ils ne bastissent point un édifice qui ne soit convenable au fondement. *Selon la grâce.* Il se donne bien garde tousjours de transférer à soy, non pas mesme la plus petite portion de la gloire de Dieu. Car il rapporte toutes choses à Dieu, et ne se réserve rien, sinon qu'il a esté instrument. Or en s'abbaissant ainsi en grande modestie devant Dieu, il taxe obliquement l'arrogance de ceux qui ne faisoyent point de conscience d'amoindrir ou offusquer la grâce de Dieu, pourveu que de leur costé ils fussent en estime. Aussi il donne tacitement à entendre, qu'en ceste grande parade et vaine apparence, qui les mettoit en estime, il n'y avoit aucune grâce de l'Esprit: et à l'opposite, monstrant quant à luy qu'il a esté poussé et conduit de Dieu, il se défend et maintient contre tout mespris.

11 *Nul ne peut mettre autre fondement.* Ceste sentence ha deux membres: asçavoir, Que Christ est le fondement unique de l'Eglise: et, Que les Corinthiens ont esté deuëment fondez en Christ par la prédication de sainct Paul. Car il estoit besoin de les ramener à Christ seul, d'autant qu'ils avoyent les oreilles chatouilleuses d'ouïr choses nouvelles. Et aussi il estoit bien requis qu'ils recognussent S. Paul, le principal, et (par manière de dire) fondamental masson: de la doctrine duquel ils ne pouvoyent se reculer, qu'ils ne laissassent aussi Christ mesme. La somme est, qu'il ne faut point que l'Eglise soit fondée que sur Jésus-Christ seul: que S. Paul a en cest endroit si fidèlement fait son office envers les Corinthiens, qu'il n'y avoit rien à redire en son ministère: et que pourtant tous ceux qui viendront après luy, ne peuvent autrement servir au Seigneur en bonne conscience, et ne doyvent estre escoutez pour Ministres de Christ, s'ils ne s'estudient de conformer leur doctrine à la siene, et ne retienent le fondement qu'il a mis. De ceci nous concluons, que ceux qui succèdent aux fidèles Ministres, s'ils ne mettent peine de s'accommoder à leur doctrine, et poursuyvre ce qui est bien commencé: en sorte qu'on puisse veoir à l'œil qu'ils n'attentent rien de nouveau, ne sont point ouvriers fidèles, pour édifier l'Eglise : mais plustost dissipateurs et destructeurs d'icelle. Car y a-il chose plus pernicieuse que de troubler par une nouvelle façon d'enseigner les fidèles bien instituez en pure doctrine: tellement qu'estans esbranlez du vray fondement, ils ne sçachent où ils en sont ? Or la doctrine fondamentale, laquelle il n'est aucunement licite de corrompre, est que nous apprenions Christ. Car Christ est le fondement unique de l'Eglise. Mais il y en a plusieurs, lesquels, combien qu'ils se couvrent du nom de Christ, toutesfois arrachent et renversent entièrement toute la vérité de Dieu. Parquoi il faut veoir comment l'Eglise sera deuëment édifiée sur Jésus-Christ: asçavoir, quand on l'establit luy seul pour justice, rédemption, sanctification, sapience, satisfaction, purgation: brief, pour vie et gloire. Ou si nous voulons dire plus briefvement,

quand on l'annonce tellement que sa vertu et son office soyent entendus, comme nous avons veu en la fin du premier chapitre. Que si Christ est tellement quellement cognu et appelé Rédempteur seulement de nom, et que cependant on cherche ailleurs justice, sanctification et salut, cela est le jetter hors du fondement, et mettre en sa place d'autres pierres bastardes et non convenantes. Comme font les Papistes, qui le despouillent presque de tous ses ornemens, ne luy laissans quasi rien de reste que le nom. Il s'en faut donc beaucoup que tels soyent fondez en Christ. Car comme ainsi soit que Christ soit le fondement de l'Eglise, pource qu'il est la seule cause de salut, et vie éternelle, pource que nous cognoissons Dieu le Père en luy, pource que nous avons en luy la source de tous biens, il ne faut plus penser qu'il soit le fondement, s'il n'est recognu pour tel. Mais on pourroit demander, Si Jésus-Christ est seulement une partie, ou le commencement de la doctrine salutaire, comme le fondement n'est qu'une partie de l'édifice. Car si ainsi estoit, les fidèles auroyent seulement leur commencement en Christ, et leur perfection se feroit sans luy. Et il semble avis que S. Paul vueille dire cela, Je respon que ce n'est point le sens des paroles, autrement il seroit répugnant à soy-mesme : veu qu'il dit ailleurs, que tous les thrésors de sagesse et science sont cachez en luy, Coloss., II, 3. Celuy donc qui a apprins Christ, il est parfait en toute la doctrine céleste. Mais d'autant que le ministère de S. Paul avoit seulement tendu à fonder les Corinthiens, plustost qu'à eslever le bastiment jusques au fest : à ceste cause il touche yci seulement ce qu'il a fait, asçavoir, qu'il a presché Christ purement. Ainsi donc S. Paul au regard de soy l'appelle le fondement : toutesfois il ne l'exclud point pourtant du reste de l'édifice. Brief, il n'oppose point à la cognoissance de Christ aucune autre espèce de doctrine : mais plustost c'est une comparaison qu'il fait de luy aux autres ministres.

12 *Si aucun bastist sur ce fondement.* Il poursuit la similitude. Ce ne seroit pas assez d'avoir fait le fondement, si le surplus du bastiment n'estoit correspondant. Car tout ainsi qu'il ne conviendroit pas de bastir de vieille matière sur un fondement d'or, aussi ce seroit une chose mal séante que Christ fust suffoqué en mettant et meslant avec luy quelques doctrines estranges. Il appelle donc *Or*, *argent*, *pierres précieuses*, une doctrine digne de Christ, et un dessus de bastiment correspondant à un tel fondement. Au reste, n'imaginons point que ceste doctrine soit hors de Christ : mais plustost entendons qu'il ne faut cesser d'enseigner Christ, jusques à ce que le bastiment soit parachevé. Seulement il faut garder un ordre, c'est que nous commencions par la doctrine générale, et par les articles les plus nécessaires, comme par les fondemens : puis après, que nous usions d'admonitions, exhortations, et de tout ce qui est requis à persévérance, confirmation et avancement. Puis que jusques yci on est d'accord du sens de sainct Paul sans contredit, il s'ensuit bien au contraire, que par *le bois*, *le foin*, *et chaume*, il signifie la doctrine qui n'est pas conforme au fondement, comme est celle laquelle ayant esté forgée és cerveaux des hommes, on veut à force faire recevoir pour oracles et révélations procédées de Dieu. Car Dieu veut que son Eglise soit instruite par la simple et pure prédication de sa Parole, et non point par inventions humaines. Comme est aussi celle qui ne sert nullement à édification : comme sont les questions curieuses, lesquelles communéement servent plus à ostentation, ou à quelque folle cupidité, qu'au salut des hommes. Il déclare qu'une fois sera manifestée *l'œuvre d'un chacun*, combien qu'elle soit cachée pour un temps. Comme s'il disoit : Il se peut bien faire que les mauvais ouvriers trompent pour quelque temps, en sorte que le monde ne pourra pas discerner comment un chacun aura besongné fidèlement, ou en mauvaise conscience : mais il faut que ce qui est maintenant comme enseveli en ténèbres, soit à la fin descouvert et mis en évidence, et que ce qui est maintenant en gloire devant les hommes, tombe bas, et ne soit rien estimé devant la face de Dieu.

13 *Car le jour la déclarera.* Il y a en l'ancienne translation Latine, Le jour du Seigneur: mais il est croyable que ce mot y a esté adjousté par quelqu'un par forme d'explication. Et certes le sens ne laisse point d'estre entier sans ceste addition. Car ce temps-là auquel toute obscurité de ténèbres estant deschassée, la vérité est mise en lumière, est bien proprement appelé Le jour. Le sainct Apostre donc dénonce que c'est une chose qui ne peut pas tousjours demeurer incognue: asçavoir, qui sont ceux qui auront besongné à l'œuvre du Seigneur en mauvaise conscience, ou qui sont ceux qui s'y seront portez fidèlement. Comme s'il disoit, Les ténèbres ne dureront pas tousjours: la lumière se lèvera quelque jour, laquelle manifestera toutes choses. Je confesse bien que ce jour est de Dieu, et non des hommes: mais la similitude ha plus de grâce, si nous disons simplement, Le jour. Car sainct Paul démonstre tacitement par ceste manière de parler, que les vrais serviteurs du Seigneur ne peuvent pas estre tousjours bien discernez d'avec les mauvais ouvriers: pour autant que les vices et les vertus ne peuvent estre apperceuës en l'obscurité de la nuit: mais que ceste nuit ne sera point perpétuelle. Car l'ambition est aveugle, la faveur des hommes est aveugle: l'applaudissement du monde est aveugle: mais Dieu deschasse puis après ces ténèbres, quand il est temps. Or considérons yci comment l'Apostre démonstre une asseurance de bonne conscience: et comment d'une magnanimité invincible il desfie les jugemens pervers: premièrement, afin de destourner les Corinthiens de ceste faveur ambitieuse, et les amener à une droite forme de bien juger: secondement, afin de confermer l'authorité de son ministère. *D'autant qu'elle sera manifestée.* Pource que sainct Paul avoit parlé de la doctrine par similitude: maintenant aussi par similitude il appelle l'examen mesme de la doctrine, *Feu, etc.* afin que les membres de la comparaison s'entretienent, et qu'il y ait une correspondance de l'un à l'autre. Le feu donc signifie yci l'Esprit du Seigneur, lequel esprouve par son examen qui est la doctrine semblable à l'or, et qui est celle qui est semblable à l'esteule. Tant plus que la doctrine de Dieu sera approchée près de ce feu, tant plus elle reluira: au contraire, celle qui aura esté forgée au cerveau des hommes, s'esvanouira tout incontinent, et s'en ira en fumée, comme l'esteule ou la paille est tout incontinent consumée par le feu. Il semble aussi que ce soit yci une allusion au jour duquel il a fait mention: comme s'il disoit, que non-seulement les choses lesquelles vaine ambition, comme une nuit obscure, tenoit couvertes entre les Corinthiens, seront lors mises en évidence par la clarté du soleil: mais qu'il y aura quant et quant une force de chaleur, non-seulement pour consumer et purger les ordures, mais aussi pour brusler comme au feu tous vices. Car quoy que les hommes pensent estre bien aigus à juger, si est-ce toutesfois que la subtilité de leur jugement ne passe point plus outre que l'apparence extérieure, laquelle le plus souvent n'ha rien de fermeté. Il n'y a que ce jour-là seulement auquel l'Apostre appelle, qui examine toutes choses au vif, non-seulement par sa clarté, mais aussi par son feu flamboyant.

14 *Si l'œuvre d'aucun demeure.* Il veut dire que ceux-là sont bien povres d'entendement, qui s'appuyent sur l'estimation des hommes, et se contentent d'estre louez d'iceux: car lors l'œuvre aura vrayement et los et loyer, quand elle pourra soustenir le jour du Seigneur. Il veut donc que les vrais ministres regardent à ce jour-là. Car par le mot de *Demeurer*, il donne à entendre que les doctrines volent en l'air, et mesme ont grand monstre pour un peu de temps, jusques à ce que l'examen en soit fait au vray et à bon escient. De cela s'ensuit, qu'il ne faut rien estimer tous les applaudissemens du monde, desquels la vanité et sottise sera en brief redarguée par le jugement céleste.

15 *Si l'œuvre d'aucun brusle.* Comme s'il disoit, Que nul ne se flatte de ce que par l'opinion des hommes il est estimé entre les plus excellens maistres massons; car si tost que le jour luira, il faut nécessairement que tout son ouvrage s'en aille en fumée, si le Seigneur ne l'a

approuvé. C'est donc yci la règle, à laquelle il faut que le ministère d'un chacun soit rapporté et compassé. Aucuns exposent ceci de la doctrine, tellement que le mot Grec suyvant, qui signifie souffrir perte ou dommage, n'emporte yci autre chose, sinon que ceste doctrine périra : et ceux-là rapportent ce qui s'ensuit puis après, au fondement dont il a esté parlé. Mais telles gens ne regardent point bien à toute la suite du propos. Car ce n'est pas sa doctrine, mais celle des autres que sainct Paul dit qui viendra à l'examen. Ainsi cela ne viendroit pas à propos de faire maintenant mention du fondement. Il vient de dire que le feu esprouvera l'œuvre d'un chacun : après cela il est venu à faire une partition ou division, qui ne se doit point estendre outre le propos général. Et il est certain que sainct Paul ne parloit là sinon du bastiment qu'on a fait après le fondement. Or desjà au premier membre il a promis rémunération aux bons maistres massons et fidèles ouvriers, desquels le labeur aura esté approuvé. Ainsi l'antithèse du second membre convient fort bien en ce sens, Que ceux qui auront meslé chaume ou bois ou paille, seront frustrez de la louange qu'ils ont espérée. *Mais il sera sauvé, etc.* Il est certain que sainct Paul parle de ceux qui en retenant tousjours le fondement, meslent du foin avec l'or, de l'esteule avec l'argent, et du bois avec les pierres précieuses : c'est asçavoir ceux qui édifient en Christ : mais à cause de l'imbécillité de la chair, il leur advient quelque chose de l'homme, ou par ignorance ils se destournent aucunement de la vraye pureté de la parole de Dieu. Comme mesme il y en a eu plusieurs entre les saincts docteurs, asçavoir Cyprien, Ambroise, Augustin, et autres semblables: ausquels on peut aussi adjouster qui voudra, d'entre ceux qui ont esté plus près de nostre temps, Grégoire et Bernard, et autres de mesme estoffe : lesquels combien qu'ils eussent ce but d'édifier en Christ, toutesfois se sont destournez bien souvent de la droite règle de bien édifier. Sainct Paul dit que tels pourront estre sauvez: mais sous ceste condition, si le Seigneur vient à effacer leur ignorance, et les purger de toutes ordures. Et c'est-ci le sens de ceste particule, *Comme par feu.* Il veut donc dire qu'il ne leur oste point l'espérance de salut, moyennant qu'ils se soumettent à faire perte de leur labeur, et soyent purgez par la miséricorde de Dieu, tout ainsi que l'or est cuict en la fournaise. Au reste, jà soit que Dieu purge quelque fois les siens par afflictions, toutesfois j'enten yci par ce mot de *Feu*, l'examen du sainct Esprit par lequel le Seigneur corrige et abolit l'ignorance des siens, en laquelle ils sont détenus pour quelque temps. Je sçay bien que plusieurs rapportent ceci à la croix et affliction, toutesfois je m'asseure que mon interprétation sera agréable à toutes gens de bon jugement. Il reste qu'en passant nous respondions aux Papistes, qui taschent par ce passage de confermer et appuyer leur Purgatoire. Les pécheurs (disent-ils) ausquels Dieu pardonne, passent par le feu : afin qu'ils soyent sauvez. Il s'ensuit donc que par ce moyen ils souffrent punition devant Dieu, en sorte qu'ils satisfont à son jugement. Je laisse là tant de brouilleries et resveries qu'ils ont controuvées de la mesure des peines, et du moyen de les racheter. Mais je demande qui sont ceux qui passent par le feu. Certes sainct Paul parle yci seulement des Ministres. Mais il y a une mesme raison en tous autres, disent-ils. Je respon, que ce n'est pas à nous, mais à Dieu seul de juger de cela. Mais encore que nous leur accordions, combien sottement s'abusent-ils en ce mot *Feu ?* Car à quel propos est-il yci parlé du feu, sinon pour consumer le foin et la paille? et pour esprouver l'or et l'argent? Veulent-ils dire que le feu de leur purgatoire serve pour discerner les doctrines? Mais qui est-ce qui jamais a apprins par cela quelle différence il y a entre la vérité et le mensonge? Aussi quand sera ce jour qui esclairera pour manifester l'œuvre d'un chacun? A-il commencé dés le commencement du monde? et durera-il sans intervalle jusques à la fin? Or s'il y a figure en ces mots d'Esteule, Foin, Bois, Or, Argent (comme nécessairement il faut qu'ils le confessent) quelle correspondance y aura-il en ces divers membres,

s'il n'y a point de figure en ce mot de *Feu?* Laissons donc là ces sottes resveries, qui démonstrent bien dés la premiere entrée, combien elles sont absurdes. Car je pense que le vray sens de l'Apostre est assez évident maintenant.

16 *Ne sçavez-vous pas que vous estes le temple de Dieu, et que l'Esprit de*
Dieu habite en vous?
17 *Si aucun viole*[1] *le temple de Dieu, Dieu le destruira : car le temple de*
Dieu est sainct, lequel vous estes[2].
18 *Que nul ne s'abuse. Si aucun entre vous cuide estre sage*[3], *qu'il soit fait*
fol en ce monde, afin qu'il soit sage.
19 *Car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu. car il est escrit, Il sur-*
prend les sages en leur ruse[4].
20 *Et derechef, Le Seigneur cognoist que les pensées des sages sont vaines*[5].
21 *Parquoy, que nul ne se glorifie és hommes. car toutes choses sont à vous,*
22 *Soit Paul, soit Apollos, soit Céphas, soit le monde, soit vie, soit mort,*
soit les choses présentes, ou les choses advenir. Tout (di-je) est à vous :
23 *Et vous à Christ, et Christ à Dieu.*

1) Ou, destruit. 2) 1 *Cor.*, VI, 19. 2 *Cor.*, VI, 16. 3) Ou, sage en ce monde, qu'il soit fait fol afin, etc. 4) *Job*, V, 13. 5) *Ps.* XCIV, 11.

16 *Ne sçavez-vous pas*. Après avoir admonesté ceux qui ont charge d'enseigner, maintenant il s'addresse aux disciples, afin qu'ils avisent aussi à eux. Il avoit dit à ceux qui ont charge d'enseigner, Vous estes les maistres massons de la maison de Dieu : il dit maintenant au peuple, *Vous estes les temples de Dieu.* C'est donc à vous de donner ordre que ne soyez contaminez en sorte quelconque. Or la fin de cest advertissement est, qu'ils ne se prostituent point aux hommes. Vray est qu'il leur fait grand honneur en parlant ainsi : mais c'est afin qu'ils soyent plus répréhensibles. Car puis que Dieu les a consacrez pour luy estre temples, il les a quant et quant commis et ordonnez gardiens de son temple. C'est donc sacrilége quand ils s'addonnent et assujetissent aux hommes. Il les appelle tous ensemble un temple de Dieu : car un chacun des fidèles est une pierre vive pour bastir et eslever l'édifice de Dieu. Combien que quelque fois un chacun à part est appelé Temple. Il répétera ceste mesme sentence un peu après, mais à autre fin. Car là il parlera de chasteté, mais yci il les exhorte de prendre garde que leur foy persévère en l'obéissance de Christ seul. La façon de parler par interrogation ha plus de véhémence qu'autrement. Car il donne tacitement à cognoistre qu'il parle à eux d'une chose qui leur estoit cognuë, quand il les appelle en tesmoins. *Et que l'Esprit de Dieu.* C'est la raison pourquoy ils sont temples de Dieu : et pourtant il faut résoudre ce mot *Et*, en, Pource que. Pour ceste cause, dit-il, vous estes temples de Dieu, d'autant qu'il habite en vous par son Esprit. Car un lieu immonde ne peut estre domicile de Dieu. Nous avons yci un tesmoignage évident pour maintenir la Divinité du S. Esprit. Car s'il estoit seulement créature, ou seulement un don, il ne pourroit faire que nous fussions temples de Dieu, en habitant en nous. Et quant et quant nous entendons comme Dieu se communique à nous, et de quel lien nous sommes conjoints avec luy, asçavoir quand il fait descouler sur nous la vertu de son Esprit.

17 *Si aucun viole le temple de Dieu.* Il adjouste yci une horrible menace, asçavoir que celuy qui violera le temple de Dieu, ne demeurera point impuni, d'autant qu'il faut le tenir sainct et sans aucune pollution. Or il parle maintenant de ceste espèce de profanation, quand les hommes s'ingèrent de dominer en l'Eglise au lieu de Dieu. Car comme la foy arrestée à la pure doctrine de Christ, est ailleurs appelée Chasteté spirituelle,

ainsi aussi elle sanctifie nos âmes au pur et droit service de Dieu. Car si tost que nous venons à estre abbruvez des inventions des hommes, le temple de Dieu est comme pollué d'immondicitez, d'autant que le sacrifice de la foy, lequel il se réserve à luy seul, est lors offert aux créatures.

18 *Que nul ne s'abuse.* Il touche yci du doigt la playe : car de là procédoit tout le mal qu'ils estoyent trop sages en eux-mesmes. Il les admoneste donc qu'ils ne se trompent point par une fausse persuasion, en s'attribuant quelque sagesse : en quoy il signifie que tous ceux qui s'appuyent sur leur propre sens, se trompent. Or selon mon jugement, il parle aussi bien aux auditeurs qu'à ceux qui enseignoyent. Car les auditeurs favorisoyent trop à ces hommes ambitieux, et leur prestoyent l'aureille trop facilement : d'autant qu'ils avoyent le palais trop délicat, en sorte qu'ils estoyent desgoustez de la simplicité de l'Evangile, et la trouvoyent fade. Et ceux qui enseignoyent n'avoyent autre chose en recommandation que l'ostentation, afin d'estre en quelque estime envers le peuple. Il admoneste donc les uns et les autres, que nul ne se plaise en sa prudence : mais que *celuy qui pense estre sage, soit fait fol en ce monde :* ou, Que celuy qui est en réputation de sagesse au monde, soit fait fol en soy de son bon gré, s'abbaissant et s'anéantissant soy-mesme. Au surplus, l'Apostre ne requiert pas par ces paroles, que nous renoncions totalement à la prudence qui nous est donnée de nature, ou acquise par long usage : mais seulement que nous l'assujetissions au service de Dieu : afin que nous ne soyons point sages sinon par sa Parole. Car cela est estre fait fol en ce monde, ou en nous-mesmes, quand nous aimons mieux ployer devant Dieu, et recevoir avec crainte et révérence tout ce qu'il nous enseigne, que suyvre ce qui nous semble estre bon et raisonnable. Ceste particule, *En ce monde*, vaut autant comme s'il eust dit, Selon la raison ou opinion du monde. Car c'est-ci la sapience du monde, quand nous-nous contentons de nous pour prendre conseil en tous affaires, pour nous gouverner, et pour dresser tout ce que nous faisons : quand nous ne dépendons point d'ailleurs que de nous-mesmes : quand nous pensons n'avoir point besoin de la conduite d'autruy, ains nous semble que nous sommes assez suffisans de nous conduire, et gouverner nous-mesmes. A l'opposite donc, celuy est fol au monde, qui renonceant à sa propre raison, se laisse gouverner à Dieu, comme ayant les yeux fermez, qui se desfiant de soy-mesme, se repose du tout en Dieu : qui met en luy toute sa sagesse, qui se rend docile et obéissant à Dieu. Il faut que toute nostre prudence s'esvanouisse en ceste sorte, afin que la volonté de Dieu règne sur nous, et que nous soyons du tout vuides de nostre propre raison, afin d'estre remplis de la sagesse de Dieu. Au reste, combien que ce mot *En ce monde*, puisse estre conjoint avec le premier des deux membres, ou bien estre remis au dernier, toutesfois d'autant que le sens n'en est guères divers pour cela, je laisse en la liberté d'un chacun de le prendre en laquelle des deux sortes qu'il voudra.

19 *Car la sagesse.* C'est un argument prins de choses contraires. En mettant un contraire, l'autre se perd. Puis donc qu'ainsi est, que la sapience de ce monde est une folie devant Dieu, il s'ensuit bien que nous ne pouvons pas estre autrement sages devant luy, sinon estans faits fols selon le monde. Nous avons desjà exposé que c'est qu'il signifie par la sagesse du monde. Car la prudence naturelle est un don de Dieu : les arts libéraux, et toutes les sciences par lesquelles on acquiert quelque prudence, sont dons de Dieu : mais elles ont leurs limites : car elles ne peuvent pas pénétrer jusques au royaume céleste de Dieu. Parquoy il faut qu'elles soyent chambrières, et non pas maistresses : et qui plus est, il les faut estimer vaines et de nulle valeur, jusques à ce qu'elles soyent du tout assujeties à la parole et à l'Esprit de Dieu. Que si elles s'opposent à Christ, il faut entendre que ce sont pestes dangereuses : et si elles veulent à toute force s'attribuer quelque chose d'elles-

mesmes, que ce sont de grans empeschemens, et bien à craindre. Parquoy, la sapience du monde, selon que sainct Paul prend yci ce mot, c'est celle qui usurpe la domination, et ne se laisse point gouverner ou ranger par la parole de Dieu, pour s'assujetir du tout à luy. Parquoy, l'homme sera tousjours sage selon le monde, et fol devant Dieu, jusques à ce qu'il soit venu jusques-là, qu'il se cognoisse ne sçavoir rien, sinon ce qu'il a apprins de Dieu : et qu'en renonceant à sa propre raison, il se résigne du tout à la seule addresse et conduite de Christ. *Car il est escrit*, *Il surprend*, *etc.* Il conferme cela par deux tesmoignages de l'Escriture : le premier est du chapitre V de Job, v. 13, où pour monstrer la grandeur de la sapience de Dieu, il est dit qu'il n'y a sapience au monde qui puisse subsister devant luy. Or il est certain que le Prophète parle là des fins et malicieux : mais pource que la sagesse de l'homme est tousjours telle, quand la sagesse de Dieu n'y est point, à bon droict l'Apostre l'applique à ce sens, Que toute la sagesse des hommes en eux-mesmes n'est rien estimée devant Dieu. Le second tesmoignage est du Pseaume XCIV, 11, où David après avoir attribué à Dieu seul l'office et puissance d'enseigner tous les hommes, il adjouste aussi que Dieu cognoist les pensées de tous estre vaines. Quelque chose donc que nous les estimions selon le jugement de Dieu, elles sont vaines. C'est un beau passage pour humilier la persuasion orgueilleuse de la chair, veu que Dieu prononce de là-haut de son thrône, que tout ce que l'esprit de l'homme conceoit et pense, n'est que pure vanité.

21 *Parquoy*, *que nul ne se glorifie*, *etc.* Comme ainsi soit qu'il n'y ait rien plus vain que l'homme, combien peu de seureté y a-il de s'appuyer sur une ombre esvanouissante? Il conclud donc bien à propos par la sentence précédente, qu'il ne se faut point glorifier és hommes, veu que le Seigneur despouille généralement tous les hommes, de toute matière de se glorifier. Combien que ceste illation dépend de toute la doctrine précédente, ainsi qu'il apperra tantost. Car pource que nous appartenons à Christ seul, à bon droict l'Apostre enseigne que toute primauté de l'homme, laquelle diminue de la gloire de Christ, emporte sacrilége.

22 *Car toutes choses sont à vous.* Il adjouste en quel degré doyvent estre mis ceux qui ont charge d'enseigner, c'est-à-dire quelle estime on en doit avoir, asçavoir telle qu'ils ne diminuent rien de la maistrise du Maistre unique, qui est Christ. Pourtant donc que Christ est seul le Maistre de l'Eglise, et que sans exception il est seul digne d'estre ouy, il est besoin de discerner les autres. Comme aussi Christ a tesmoigné de soy-mesme, Matthieu, XXIII, 8, et nul autre ne nous a esté donné du Père authorizé de ce titre et commandement, Escoutez-le, Matthieu, XVII, 5. D'autant donc qu'il a seul esté doué d'authorité pour nous gouverner par sa Parole, le sainct Apostre dit que les autres *sont à nous*, qu'ils nous sont destinez de Dieu, à celle fin que nous usions d'eux, et non pas qu'ils exercent domination sur nos consciences. Par ce moyen, il démonstre qu'ils ne sont point inutiles : et ne laisse pas néantmoins de les ranger dedans leurs limites, afin qu'ils ne s'eslèvent point contre Christ. Ce qu'il adjouste *de la mort*, *de la vie*, et autres choses, ce sont hyperboles quant au présent passage. Toutesfois il a voulu argumenter comme du plus grand au moindre, en ceste sorte, Puis que Jésus-Christ nous a assujeti la vie, la mort, et toutes autres choses, faut-il douter qu'il ne nous ait aussi assujeti les hommes, afin qu'ils nous aident par leur ministère, et non pas qu'ils nous oppriment par domination ? Ou si quelqu'un veut inférer de cela, que les escrits tant de sainct Paul que de sainct Pierre sont sujets à nostre censure, pource qu'ils ont esté hommes, et qu'ils ne se sont point exemptez de la commune condition des autres, nous respondrons, que sainct Paul en n'espargnant ne soy ne sainct Pierre aussi, admoneste les Corinthiens de distinguer entre la personne de l'homme, et la dignité ou qualité de l'office. Comme s'il disoit, Quant à moy, entant que je suis homme,

je ne veux point qu'on en face autre jugement que d'un homme : afin que Christ soit seul éminent en nostre ministère. Cependant en général, il faut tenir pour une maxime, que tous ceux qui font office de Ministres, sont nostres, depuis le plus grand jusques au plus petit : en sorte qu'il nous est libre de ne recevoir point leur doctrine jusques à ce qu'ils nous ayent monstré qu'elle procède de Christ. Car il nous les faut esprouver tous : et quand ils auront monstré comment ils sont fidèles serviteurs de Christ, alors nous leur devons obéir. Mais quant à sainct Pierre et à sainct Paul, pour autant que c'est un poinct hors de doute, et que le Seigneur luy-mesme a rendu tesmoignage tant et plus suffisant, que leur doctrine estoit procédée de luy, quand nous recevons comme un oracle venant du ciel, et avons en révérence ce qu'ils nous ont laissé par escrit, ce n'est pas tant les ouïr, que Christ parlant en eux.

23 *Et Christ à Dieu.* Ceste sujétion se rapporte à l'humanité de Christ. Car en vestant nostre chair, il a prins la forme et condition d'un serviteur, afin qu'il rendist parfaite obéissance à son Père, Philippiens, chapitre II, v. 7. Et de faict, afin que par luy nous adhérions à Dieu, il est nécessaire que Dieu luy soit Chef. Mais il faut noter à quelle intention c'est que sainct Paul a adjousté ceci. Car il nous donne à entendre et remonstre que le comble et la perfection de nostre félicité consiste là, asçavoir que nous soyons unis avec Dieu, qui est le souverain bien : et que cela se fait, quand nous sommes recueillis sous le Chef, lequel le Père céleste a constitué sur nous. En ce mesme sens Christ disoit à ses disciples, Vous avez matière de vous resjouir de ce que je vay à mon Père : car mon Père est plus grand que moy, Jehan, XIV, 28. Car là il se proposoit comme celuy qui est entre deux, et le moyen par lequel les fidèles parvienent à ceste première source de tous biens. Or il est certain que tous ceux qui ne retienent ce seul Chef, sont frustrez de ce grand bien. Et pourtant cest ordre convient bien à la circonstance du passage, que ceux qui désirent demeurer sous la domination de Dieu, s'assujettissent à Christ seul.

CHAPITRE IV.

1 *Que l'homme estime de nous comme de ministres de Christ, et dispensateurs des secrets de Dieu.*

2 *Mais au reste, il est requis entre les dispensateurs que chacun soit trouvé fidèle.*

3 *Quant à moy, il me chaut bien peu d'estre jugé de vous, ou de jour humain*[1] *: mesme aussi je ne me juge point moy-mesme.*

4 *Certes je ne me sens en rien coulpable : mais par cela je ne suis pas justifié : ains celuy qui me juge, c'est le Seigneur.*

5 *Parquoy ne jugez rien devant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur viene : lequel esclaircira les choses cachées des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs : et alors un chacun aura louange de Dieu.*

1) C'est-à-dire de jugement d'homme.

1 *Que l'homme estime de nous, etc.* Pource que c'estoit une chose de grande conséquence, de veoir ainsi l'Eglise divisée par factions, à cause de l'affection ou de la haine qu'on portoit à quelques personnes, il entre encore en une plus longue disputation du ministère de la Parole. Or il faut yci considérer trois choses par ordre. Premièrement sainct Paul déclare quel est l'office d'un pasteur de l'Eglise. Secondement, il démonstre que ce n'est point assez si quelqu'un allègue le titre, voire mesme ha la charge : mais qu'il est requis aussi que l'administration de l'office soit fidèle. Pour le troisième, pource que les Corinthiens ju-

geoyent de luy d'une mauvaise sorte, et bien inconsidéréement, il les rappelle et eux et soy-mesme, au siége judicial de Jésus-Christ. Il enseigne donc premièrement en quelle estime nous devons avoir chacun de ceux qui ont charge d'enseigner en l'Eglise. Et en cest endroit il modère si bien son propos, qu'il n'abbaisse point l'honneur du ministère : et d'autre part, il n'attribue point plus aux hommes qu'il n'est expédient. Car tous les deux sont fort dangereux, d'autant qu'en mesprisant les ministres, facilement on viendra à mespriser la parole de Dieu : et s'ils sont aussi eslevez outre mesure, ils abusent d'une trop grande licence, et s'enorgueillissent à l'encontre de Dieu. Or voyci le moyen que tient sainct Paul. Il les appelle *Ministres de Christ :* en quoy il signifie qu'ils ne doyvent point faire leur propre besongne, mais celle du Seigneur qui les a loez à travailler pour luy : et qu'ils ne sont point ordonnez pour régir l'Eglise avec domination, mais qu'ils sont eux-mesmes comme les autres sous la domination de Christ : brief qu'ils sont serviteurs, et non pas seigneurs. Quant à ce qu'il adjouste, *Dispensateurs des secrets de Dieu*, par cela il exprime quel est ce ministère : en quoy il signifie que leur office ne s'estend point plus loin que de dispenser les secrets de Dieu : c'est-à-dire, que les choses que le Seigneur leur a données en charge, ils les baillent aux hommes de main en main, comme on dit : et non pas qu'ils enseignent ce qui leur semblera bon. Comme s'il disoit, Dieu les a éleus pour estre ministres de son Fils, afin que par eux il communiquast sa sapience céleste aux hommes : et pourtant ils ne doyvent point passer plus outre. Or il semble qu'il baille obliquement une attache aux Corinthiens, lesquels laissans en arrière les mystères célestes, avoyent commencé à prendre par trop plaisir à des inventions estranges : et pourtant n'avoyent en estime leurs Docteurs, qu'à cause d'un sçavoir profane. Au reste, c'est un beau titre qu'il donne à l'Evangile, quand il appelle les choses qui sont là contenues, Les secrets de Dieu. Cependant, comme ainsi soit que les Sacremens sont choses conjointes avec ces mystères et secrets, comme dépendances d'iceux, il s'ensuit bien que ceux qui ont la charge d'administrer la Parole, sont aussi légitimes dispensateurs des Sacremens.

2 *Mais au reste il est requis entre les, etc.* Comme s'il disoit, Ce n'est point assez d'estre dispensateur, si la dispensation n'en est droite. Or la règle de droite dispensation, est de se gouverner fidèlement en icelle. Ce lieu-ci est digne d'estre diligemment noté : car nous voyons que les Papistes maintienent fièrement et d'une façon magistrale, que tout ce qu'ils font et enseignent doit estre receu pour bon, seulement sous couleur de ce qu'ils sont nommez pasteurs. Mais tant s'en faut que sainct Paul se contente du titre, que mesme ce ne luy est point assez qu'on soit légitimement appelé, si celuy qui est appelé, ne se gouverne fidèlement en son office. Toutes fois et quantes donc que les Papistes nous mettront en avant un masque de quelque nom, pour maintenir la tyrannie de leur idole, respondons-leur que sainct Paul requiert bien d'avantage és ministres de Christ. Combien que non-seulement la fidélité en l'exercice d'office défaut au Pape et à toute sa bande, mais le ministère mesme, si on considère toutes choses deuëment. Au reste, ce passage ne fait pas seulement contre les meschans docteurs, mais aussi contre tous ceux qui tendent à un autre but, qu'à la gloire de Christ, et à l'édification de l'Eglise. Car il ne faut pas penser que tous ceux qui enseignent la vérité, soyent pourtant fidèles ministres, mais seulement ceux qui taschent de servir au Seigneur, et avancer le royaume de Christ sans feintise. Aussi ce n'est pas sans cause que sainct Augustin parlant des mercenaires, leur assigne un degré moyen entre les loups et les bons Docteurs. Au surplus, quant à ce que Christ requiert en un bon dispensateur qu'il y ait aussi prudence[1], il parle certes plus clairement que sainct Paul : nonobstant c'est un mesme sens. Car Christ entend par Fidélité une rondeur de conscience, laquelle doit estre

1) *Luc*, XII, 42.

accompagnée de bon et sage conseil : Sainct Paul par le fidèle ministre, entend celuy qui avec science et bonne discrétion, et d'un cœur droit, fait office d'un bon et vray ministre.

3 *Quant à moy, il me chaut bien peu.* Il restoit qu'il produisist en avant sa fidélité, afin que par cela les Corinthiens jugeassent de luy. Mais pource que leur jugement estoit corrompu, il en appelle au siége judicial de Christ, ne se souciant point de leur jugement. Les Corinthiens failloyent en cela, qu'ils estoyent ravis en admiration de ces masques externes, comme gens tout transportez, et ne regardoyent point à discerner vrayement ne proprement. Il déclare donc d'une grande hardiesse, qu'il ne luy chaut de leur jugement pervers et aveuglé. En quoy d'un costé il rembarre fort bien la vanité des faux-apostres, qui ne pourchassoyent autre chose que la faveur des hommes, et se pensoyent estre bien-heureux d'estre en admiration au peuple : et d'autre part il reprend aigrement l'arrogance et orgueil des Corinthiens, qui estoit cause qu'ils estoyent si aveugles en jugeant. Mais on pourroit demander comment et à quel titre il a esté licite à sainct Paul, non-seulement de rejetter la censure d'une Eglise, mais aussi s'exempter du jugement des hommes. Car ceste condition est commune à tous Pasteurs, d'estre jugez de l'Eglise. Je respon, que le devoir d'un bon Pasteur est de souffrir que l'Eglise examine sa doctrine et sa vie : et que cela est un signe de bonne conscience, de ne fuir point la lumière de l'examen. Comme sans doute sainct Paul estoit prest de se soumettre au jugement de l'Eglise de Corinthe : et estant appelé, de rendre raison tant de sa vie que de sa doctrine, si entr'eux il y eust eu une légitime et droite façon de juger : comme bien souvent il leur attribue ceste puissance, et de son bon gré il les prie instamment qu'ils vueillent droitement juger. Mais quand le fidèle Pasteur se voit opprimer par affections iniques et perverses, et que vérité et équité n'ont point de lieu, il doit appeler Dieu pour Juge, et recourir à son siége judicial, ne se souciant point des opinions des hommes : et singulièrement, quand il ne pourra obtenir qu'il en soit vrayement et deuëment cognu. Que donc les serviteurs du Seigneur ayent souvenance qu'il leur en faut faire ainsi, qu'ils souffrent que leur doctrine et leur vie soit examinée, et mesme qu'ils s'y présentent volontairement. Si on leur objecte quelque chose, qu'ils ne facent point difficulté de respondre. Mais quand ils se verront estre condamnez sans avoir esté ouys en leurs défenses, et qu'on jugera sans cognoissance de cause, qu'en tel cas ils ayent ce bon cœur, et se conferment en ceste magnanimité d'attendre en toute constance et asseurance Dieu pour juge, sans se soucier cependant des jugemens des hommes. Ainsi jadis il a falu que les Prophètes, d'autant qu'ils avoyent affaire à des gens opiniastres, et pleins de rébellion, et qui ne faisoyent point de difficulté de mespriser la parole de Dieu en la personne d'iceux, s'eslevassent haut, et prinssent courage pour fouller aux pieds ceste obstination diabolique, laquelle évidemment renversoit tant la domination de Dieu, que la lumière de vérité. Mais si quelqu'un pour chercher subterfuge, en appelle devant Dieu, combien qu'il luy soit loisible de se défendre, ou pour le moins qu'il ait besoin de se purger : en cela il ne testifiera point son innocence, mais plustost se démonstrera estre merveilleusement impudent. *Ou de jour humain.* Combien que les autres l'exposen autrement, toutesfois le sens le plus simple, selon mon opinion, est que le *jour* est yci prins par similitude pour Jugement, d'autant qu'il y a jours ordonnez pour juger et faire droict, et aussi que la coustume est és procès, d'adjourner le défendeur à certain jour. Il appelle Jour humain, quand on n'y juge point selon la vérité et la parole de Dieu, mais selon les sottes affections ou les mouvemens téméraires des hommes : et pour dire briefvement, quand Dieu ne préside point. Que les hommes, dit-il, se mettent en siége pour juger tant qu'ils voudront, ce m'est assez que Dieu mettra à néant tout ce qu'ils auront prononcé. *Aussi je ne me juge point moy-mesme.* Le sens est tel, Je ne m'ose pas juger moy-mesme,

jà soit que je me cognoisse bien : comment donc me jugerez-vous, vous qui ne me cognoissez pas si bien ? Or il prouve qu'il ne s'ose juger, parce que combien qu'il ne se sentist en rien coulpable, nonobstant il n'estoit point pour cela justifié devant Dieu. Il conclud donc, que ce que les Corinthiens usurpent à eux, appartenoit seulement à Dieu. Après, dit-il, que je me suis bien fondé moy-mesme, j'apperçoy bien que je n'ay pas les yeux tant aigus, que je puisse entièrement cognoistre quel je suis : et pourtant je laisse cela au jugement de Dieu, qui seul peut juger, et à qui ce droict appartient proprement. Et vous, par quelle raison usurpez-vous d'avantage? Or pource que ce seroit une chose fort absurde de rejetter toutes sortes de jugement, tant le jugement qu'un chacun doit faire à part de soy-mesme, que celuy qu'un chacun peut faire de son prochain, ou que tous ensemble peuvent faire de leur pasteur : il faut entendre que sainct Paul ne parle pas yci des faits des hommes, qui peuvent estre jugez bons ou mauvais par la parole de Dieu : mais de l'excellence d'un chacun, laquelle ne doit point estre estimée au plaisir des hommes. C'est à Dieu seul de déterminer combien un chacun est grand, et de quel honneur il est digne. Or les Corinthiens ne tenans conte de S. Paul, magnifioyent trop les autres, comme si ceste cognoissance eust esté soumise à leur jugement, laquelle appartenoit à Dieu seulement. C'est ci le jour humain duquel il a parlé ci-devant, quand les hommes montent en siége pour juger : et comme s'ils estoyent dieux, prévienent le jour de Christ, lequel seul est ordonné Juge par le Père : ils assignent à chacun son degré d'honneur : mettent les uns au haut lieu, et renvoyent les autres aux bas siéges. Mais quelle règle ont-ils pour discerner? Ils ont seulement esgard à ce qui apparoist par dehors : tellement que ce qu'ils estiment haut et honorable, est bien souvent une abomination devant Dieu. Si on vouloit encore objecter, que les Ministres de la Parole peuvent estre discernez en ce monde par leurs œuvres, comme les arbres par leurs fruits : je confesse que cela est bien vray : mais il faut considérer à qui S. Paul a eu affaire, asçavoir à ceux qui en jugeant ne regardoyent autre chose qu'à la pompe et ostentation, et qui s'attribuoyent une puissance de laquelle s'est déporté Jésus-Christ en ce monde : d'assigner place à un chacun au royaume de Dieu. Il ne défend donc point que nous n'ayons bonne opinion de ceux lesquels nous avons trouvé estre fidèles, et que nous ne les renommions tels. Il ne défend point aussi que nous ne jugions les mauvais ouvriers par la parole de Dieu : mais il condamne ceste témérité, quand sans cognoissance de cause (comme on dit) les uns sont préférez aux autres par ambition, et non point selon qu'ils en sont dignes.

4 *Je ne me sens en rien coulpable.* Notons que S. Paul ne parle pas yci de toute sa vie, mais seulement de sa charge d'Apostre. Car la complainte qu'il fait, Rom., VII, 15, déplorant de ce qu'il fait le mal qu'il ne veut pas, et que péché l'empeschoit de s'addonner du tout à Dieu, ne seroit pas vraye, s'il ne se sentoit en rien coulpable. Il sentoit donc bien que péché habitoit en luy, et le confessoit : mais en son office d'Apostre (dont il parle yci) il s'estoit porté si rondement et fidèlement, que sa conscience ne le redarguoit en chose quelconque. Il fait yci une protestation qui n'est pas petite, et qui déclare apertement combien sa conscience estoit pure et nette : toutesfois il dit qu'il n'est point *justifié pourtant :* c'est-à-dire, pur et exempt de tout péché devant Dieu. Pourquoy ? Certes pource que Dieu ha la veuë plus aiguë que nous : et pourtant ce qui nous semble bien pur et net, est ord et sale devant ses yeux. C'est une belle et bien utile admonition, que nous ne mesurions point la sévérité du jugement de Dieu selon nostre opinion. Car nous avons les yeux offusquez, et Dieu ha un œil qui est plus que clair voyant. Nous-nous flattons par trop en nous jugeant, et Dieu est juge très sévère. Parquoy ce que dit Salomon, est vray, Qu'il semble avis à un chacun qu'il va droit, mais le Seigneur poise les cœurs, Prov., XXI, 2. Les Papistes abusent de ce passage pour esbranler la certitude de la foy. Et vrayement

je confesse, que si ce qu'ils enseignent estoit receu, nous ne pourrions faire autre chose en toute nostre vie que malheureusement trembler. Car quelle tranquillité pourront avoir les consciences, s'il faut conclure par les œuvres, asçavoir si nous sommes agréables à Dieu? Je confesse donc que du principal fondement des Papistes il ne s'ensuit autre chose qu'un trouble perpétuel aux povres consciences. Et pourtant nous enseignons qu'il faut recourir à la promesse gratuite de la miséricorde de Dieu, laquelle nous est offerte en Christ: afin que nous sçachions certainement que Dieu nous répute justes.

5 *Parquoy ne jugez rien devant le temps.* Il appert par ceste conclusion, que S. Paul n'a pas voulu reprendre indifféremment toutes sortes de jugemens: mais seulement celuy qui est fait à la volée, et sans cognoissance de cause. Car les Corinthiens ne regardoyent pas d'un œil pur et droit quel estoit un chacun : mais estans aveuglez d'ambition, eslevoyent l'un, et abbaissoyent l'autre sans cause; et s'ingéroyent de prononcer de la dignité d'un chacun plus qu'il n'estoit licite aux hommes. Sçachons donc que c'est qui nous est permis, que c'est qui est maintenant en nostre cognoissance, et aussi ce qui est différé jusques au jour de Jésus-Christ, et n'entreprenons point de passer plus outre. Car il y a des choses lesquelles nous apparoissent à l'œil dés maintenant: les autres demeurent ensevelies jusques au jour de Christ. *Lequel esclaircira.* Si ceci est dit vrayement et proprement du jour de Christ, il s'ensuit que les choses ne sont jamais si bien ordonnées en ce monde, qu'il n'y en ait beaucoup enveloppées de ténèbres: qu'il n'y a jamais tant de lumière, que beaucoup de choses ne demeurent en obscurité. Je parle de la vie des hommes, et de leurs faits. Il explique au second membre qui est la cause de l'obscurité et confusion, que toutes choses ne soyent maintenant ouvertes: asçavoir pource qu'il y a de merveilleux destours, et trèsprofondes cachetes és cœurs des hommes. Parquoy il y aura tousjours des ténèbres, jusques à ce que les pensées des cœurs soyent révélées. *Et alors un chacun aura louange de Dieu.* Comme s'il disoit, Maintenant vous Corinthiens, couronnez les uns, et renvoyez les autres avec ignominie, comme si vous estiez les juges du combat. Mais ce droict et office appartient seulement à Christ. Vous-vous entremettez devant le temps, avant qu'on cognoisse qui est celuy qui est digne d'estre couronné : mais le Seigneur a limité le jour auquel il le révélera. Ceste parole procède d'une asseurance de bonne conscience, laquelle aussi nous apporte ce bien, que remettans nostre louange entre les mains de Dieu, nous n'estimons rien la vaine faveur des hommes.

6 *Or mes frères, j'ay tourné cela par une façon de parler sur moy et sur Apollos, à cause de vous: afin qu'appreniez en nous, que personne ne présume outre ce qui est escrit : à celle fin que l'un pour l'autre ne s'enfle contre autruy.*

7 *Car qui est-ce qui te met en réputation? Et qu'est-ce que tu as, que tu n'ayes receu? Et si tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avois point receu?*

8 *Vous estes desjà soulez: vous estes desjà enrichis: vous estes faits rois sans nous: et à la miene volonté que vous régnissiez: afin que nous aussi régnions avec vous.*

6 *J'ay tourné cela par une, etc.* On peut recueillir de ceci, que ceux qui aimoyent S. Paul, n'avoyent point esté cause de ces divisions et partialitez: comme à la vérité ils n'avoyent point esté ainsi enseignez, ains ceux qui par ambition s'estoyent asservis à ces docteurs pleins d'ostentation. Mais pource qu'il pouvoit plus librement et avec moins d'envie mettre en avant son nom et celuy de ses

frères, il a mieux aimé monstrer en sa personne le vice qui estoit aux autres: et quant et quant il taxe en termes assez fascheux ceux qui estoyent les autheurs de sectes, et monstre au doigt la source de laquelle procédoit ce divorce mortel. Car il remonstre que s'ils se contentent de bons et fidèles Docteurs, ils seront hors de danger d'un tel mal. *Afin qu'appreniez en nous.* Aucuns exemplaires ont, En vous. Tous les deux convienent bien, et le sens n'en est nullement changé. Car voylà que sainct Paul entend: Par manière d'exemple j'ay transféré ces choses en moy et Apollos: afin que transfériez à vous aussi cest exemple. Apprenez donc en nous, c'est-à-dire, en cest exemple lequel je vous ay proposé en nostre personne, comme en un miroir. Ou, Apprenez en vous: c'est-à-dire, accommodez cest exemple à vous-mesmes. Mais que veut-il qu'ils apprenent? Que nul ne s'eslève en orgueil contre un autre pour son Docteur: c'est-à-dire, qu'ils ne s'enorgueillissent point de leurs Docteurs, et qu'ils n'abusent point des noms d'iceux à faire des partialitez, et diviser l'Eglise par discords et débats. Il faut yci noter que l'orgueil et fierté de courage, est cause et source de toutes contentions: asçavoir quand chacun s'attribuant plus que de raison, veut assujettir les autres à soy. Ceste particule, *Outre ce qui est escrit*, peut estre exposée en deux sortes: ou qu'elle soit rapportée aux escrits de sainct Paul, ou aux tesmoignages de l'Escriture, qu'il a alléguez. Mais pource que ceci n'est pas de grande importance, les lecteurs éliront librement lequel des deux ils voudront.

7 *Car qui est-ce qui te met en réputation?* Le sens est, Viene en avant cestuy-là, quel qu'il soit, qui veut apparoistre, et qui trouble l'Eglise par son ambition, je luy demanderay qui c'est qui le préfère aux autres: c'est-à-dire, qui c'est qui luy a baillé ce privilége, qu'il soit exempt du rang des autres, et qu'il soit plus haut eslevé que les autres. Or toute ceste raison dépend de l'ordre que le Seigneur a institué en son Eglise, que les membres du corps de Christ soyent unis ensemble, et que chacun d'iceux soit content de son lieu, de son ordre, de son office, et honneur. Si quelque membre se vouloit oster de sa place, pour passer en la place d'un autre, et prendre par force l'office d'iceluy, que deviendroit tout le corps? Sçachons donc que le Seigneur nous a ainsi ordonnez en l'Eglise, et ainsi donné à chacun sa place et son office, afin qu'estans sous un chef, nous-nous entre-aidions les uns les autres. Sçachons aussi que nous avons ainsi esté douez de diverses grâces, afin qu'avec modestie et humilité nous servions au Seigneur, et procurions la gloire de celuy qui nous a donné tout ce que nous avons. Ceci donc a esté un trèsbon remède pour corriger l'ambition de ceux qui se vouloyent faire valoir: asçavoir de les ramener à Dieu: afin qu'ils cognussent qu'il ne gist pas au plaisir d'un chacun d'estre fait grand ou petit: mais que cela appartient seulement à Dieu. D'avantage, que Dieu ne donne tant de grâces à aucun, que cestuy-là soit exalté et eslevé jusques au degré du Chef: mais qu'il distribue tellement ses biens, que luy seul est glorifié en toutes choses. Au reste, le mot Grec yci mis signifie proprement, Discerner: et yci il se prend pour Rendre excellent ou Mettre en réputation. Cependant S. Augustin ne fait point improprement, quand en plusieurs endroits il maintient par ce passage à l'encontre des Pélagiens, que tout ce qu'il y a d'excellence en l'homme, ne luy vient point naturellement, en sorte qu'on le puisse attribuer ou à nature, ou au lignage: aussi qu'il ne l'acquiert point par le libéral arbitre, en sorte qu'il mérite devant Dieu, mais procède de sa pure et gratuite miséricorde. Car il n'y a point de doute que S. Paul yci n'oppose la grâce de Dieu au mérite ou à la dignité des hommes, comme estans choses contraires. *Et qu'est-ce que tu as, etc.* C'est une confirmation de la sentence précédente: car celuy qui n'ha rien plus excellent que les autres, ne se peut à bon droict eslever. Car quelle plus grande vanité y a-il, que de se glorifier sans qu'il y ait matière? Or il n'y a homme, quel qu'il soit, qui ait quelque excellence de soy-mesme. Celuy donc qui s'exalte, est fol et sot. C'est ci le vray

fondement de la modestie Chrestienne, de ne nous plaire point en nous-mesmes, d'autant que nous-nous cognoissons estre vuides de tous biens : que si Dieu a mis en nous quelque chose de bon de considérer que tant plus sommes-nous redevables à sa grâce : brief qu'il ne faut point que nous nous glorifions en chose que ce soit (comme dit sainct Cyprien) d'autant qu'il n'y a rien qui soit nostre. *Pourquoy t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avois point receu?* Considérons qu'il ne nous reste rien pour nous glorifier, quand ce que nous sommes, nous le sommes par la grâce de Dieu. Et c'est ce que nous avons veu au premier chapitre, que Christ nous est la source de tous biens, afin que nous apprenions de nous glorifier au Seigneur: ce que nous ferons, quand nous renoncerons à nostre propre gloire. Car Dieu n'a jamais son droict, sinon que nous soyons du tout anéantis : tellement qu'on apperçoyve que tout ce qui est en nous digne de louange, vient d'ailleurs.

8 *Vous estes desjà soulez*. Après avoir réprimé leur arrogance apertement et sans figure: maintenant il la taxe encore, usant d'ironie, c'est-à-dire d'une façon de parler qui sonne en mocquerie, pour autant qu'ils se plaisoyent si fort, comme s'ils eussent esté les plus heureux du monde. Or il procède par degrez à exprimer leur arrogance : premièrement il dit qu'ils sont *soulez :* et cela se réfère au temps passé : puis après il dit qu'ils sont *enrichis :* et cela se rapporte au temps à-venir : finalement il dit qu'ils *sont faits rois :* et ceci est beaucoup plus que les deux autres. Comme s'il disoit, Que serace de vous, veu que non-seulement il vous semble avis que vous estes soulez pour le présent, mais aussi que vous estes riches pour l'advenir ? et qui plus est, que vous estes Rois ? Et quant et quant il leur reproche tacitement leur ingratitude, de ce qu'ils estoyent si outrecuidez de le mespriser, ou plustost ceux par lesquels ils avoyent receu tout le bien qu'ils avoyent *Sans nous*, dit-il. Car Apollos et moy ne sommes nullement estimez envers vous, et toutesfois par nostre moyen Dieu vous a conféré toutes choses. Quelle inhumanité est-ce là de se complaire és dons de Dieu : et cependant avoir en mespris ceux par lesquels on a receu ces dons ? *Et à la miene volonté, etc.* Il proteste yci qu'il n'est point envieux de leur félicité, s'ils en ont aucune, et que dés le commencement il n'a point cherché de régner entr'eux, mais seulement de les amener au royaume de Dieu. Toutesfois au contraire, il démonstre que ce royaume duquel ils se vantoyent, n'estoit qu'une imagination, et que leur gloire estoit fausse et dangereuse. Car il n'y a point d'autre vraye gloire, sinon celle de laquelle jouissent en commun tous les enfans de Dieu sous leur Chef Jésus-Christ, et un chacun d'iceux selon la mesure de la grâce qu'il a receue. Car voyci qu'il signifie par ces paroles, *Afin que nous régnions avec vous.* Vous estes si grans et braves selon vostre opinion, que vous ne faites point de difficulté de me mespriser, et mes semblables : mais avisez que c'est bien en vain que vous vous enorgueillissez. Car vous ne pouvez avoir aucune gloire devant Dieu, que nous n'en soyons participans. Car si cela vous tourne à gloire d'avoir l'Evangile de Dieu, et que sera-ce à nous, qui vous l'avons apporté par nostre ministère ? Mais certes c'est une folie et bestise commune à tous orgueilleux, qu'en tirant tout à eux, ils se despouillent de tous biens, et mesme renoncent l'espérance de salut éternel.

9 *Certes je pense que Dieu nous a mis en monstre*, nous, di-je, *qui sommes les derniers Apostres, comme gens condamnez à mort : car nous sommes faits un spectacle au monde, et aux Anges, et aux hommes.*

10 *Nous sommes fols pour l'amour de Christ, mais vous estes sages en Christ : nous sommes débiles, et vous forts : vous estes nobles et nous vileins.*

11 *Jusques à ceste heure nous avons et faim et soif, et sommes nuds, et sommes buffetez, et sommes vagabons,*

12 *Et travaillons ouvrans de nos propres mains. On dit mal de nous, et nous bénissons : nous sommes persécutez, et nous l'endurons :*
13 *Nous sommes blasmez, et nous prions : nous sommes faits comme les abominations de ce monde*[1], *et comme l'ordure*[2] *de tous jusques à maintenant.*
14 *Je n'escri point ces choses pour vous faire honte : mais je vous admoneste comme mes chers enfans.*
15 *Car quand vous auriez dix mille pédagogues en Christ, néantmoins vous n'avez point plusieurs pères : car c'est moy qui vous ay engendrez en Jésus-Christ par l'Evangile.*

1) Ou, balieures de ce monde. 2) Ou, la raclure.

9 *Certes je pense.* Il est incertain s'il parle seulement de soi-mesme, ou s'il comprend aussi Apollos et Sylvain : car quelques fois il appelle telles gens Apostres : toutesfois j'aime mieux l'entendre de luy seul : que si quelqu'un le veut estendre davantage, je l'endureray facilement, pourveu qu'il ne le prene pas comme Chrysostôme, Que tous les Apostres ont esté comme par ignominie et déshonneur renvoyez au dernier lieu, et bien peu estimez. Car il n'y a point de doute qu'il appelle *Derniers* ceux qui avoyent esté receus à l'estat d'Apostre depuis la résurrection de Christ. Or il concède qu'il est semblable à ceux qu'on monstre publiquement au peuple, pour les mener puis après à la mort. Car le verbe Grec que nous avons traduit *Mettre en monstre*, signifie cela : comme quand on faisoit un triomphe, on pourmenoit par toute la ville les povres prisonniers, lesquels puis après on menoit droit en prison pour les estrangler. Il exprime ceci plus clairement, quand il adjouste qu'il *a esté fait un spectacle à tous.* Voyci quelle est ma condition, dit-il, qu'on face un spectacle de mes misères au monde (comme ceux qui sont condamnez à servir de passetemps en combatant contre des bestes, ou contre d'autres au jeu de l'escrime, ou à autre espèce de supplice, sont amenez devant tout le peuple) et ce non point devant peu de gens, mais devant tout le monde. Considérons yci la constance admirable de sainct Paul, lequel se voyant estre ainsi traitté de Dieu, toutesfois ne perdoit point courage. Car il n'impute pas à la malice des meschans, ce qu'il estoit ainsi comme mené en théâtre pour estre fait spectacle à tous, et mis en mocquerie : mais il attribue tout cela à la providence de Dieu. Le second membre, *Au monde et aux Anges :* je le pren par forme d'exposition, en ce sens, Je suis proposé pour spectacle, non-seulement en terre, mais aussi au ciel. On a exposé communéement ce passage des diables, pource qu'il sembloit absurde de le rapporter aux bons Anges : mais sainct Paul n'entend pas que tous ceux qui sont tesmoins de sa calamité, prenent plaisir pourtant en ce spectacle : seulement il veut dire, qu'il est tellement gouverné par le Seigneur, qu'il semble estre ordonné à servir de mocquerie et de passetemps à tout le monde.

10 *Nous sommes fols pour l'amour de Christ.* Ceste antithèse est toute ironique et plene d'aiguillons : pource certes que c'estoit une chose absurde et déshoneste que les Corinthiens fussent en toutes sortes bien-heureux et pleins d'honneur selon la chair, et que cependant ils veissent leur précepteur et père estre affligé de toutes sortes de calamitez, et d'extrême ignominie. Car ceux qui pensent que sainct Paul s'abbaisse si bas, afin d'attribuer à bon escient aux Corinthiens ce qu'il confesse luy défaillir, peuvent estre aiséement réfutez par ce qui est adjousté puis après. Ce qu'il appelle donc les Corinthiens *sages en Christ, forts et nobles :* c'est une concession ironique, c'est-à-dire, qu'il leur accorde ce dont ils se vantoyent, mais c'est par mocquerie : comme s'il disoit, En faisant profession de l'Evangile, vous voulez avec cela estre estimez prudens, en lieu que je ne vous ay peu annoncer Christ autrement, sinon qu'en me rendant fol selon le monde. Maintenant, puis qu'ainsi est que j'ay enduré volon-

tiers d'estre fol, ou d'estre estimé tel pour l'amour de vous, avisez s'il est raisonnable que vous vueilliez estre estimez prudens. Comment ceci convient mal à moy, qui ay esté vostre précepteur, que je soye fol pour Christ, et que vous demeuriez sages! Et par ce moyen ce mot *Sagesse en Christ*, n'est pas yci pris en bonne part : car il se mocque des Corinthiens, de ce qu'ils vouloyent mesler Christ et la prudence de la chair ensemble, d'autant que cela estoit vouloir conjoindre deux choses totalement contraires. Il en faut tout autant dire des membres subséquens, *Vous estes forts*, dit-il, *et nobles:* c'est-à-dire, Vous vous glorifiez és forces et richesses de ce monde, et ne pouvez pas porter l'ignominie de la croix. Et cependant, est-ce raison que pour l'amour de vous je soye vilein, contemptible, et exposé à beaucoup d'infirmitez? Or ceste complainte est d'autant plus picquante et aigre, pource qu'envers eux aussi il estoit estimé infirme et contemptible. Brief, il se mocque de leur vanité, et de ce qu'en renversant l'ordre, eux qui estoyent enfans et disciples, vouloyent estre estimez honorables et nobles, cependant que leur père estoit en vile réputation, et exposé à tous les opprobres du monde.

11 *Jusques à ceste heure nous avons et faim et soif, et sommes nuds, et sommes buffetez, et sommes vagabons.* L'Apostre descrit yci sa condition comme en un tableau, afin que les Corinthiens apprenent par son exemple à abbaisser ces grans cœurs, et embrasser la croix de Christ d'un cœur débonnaire. Or il use d'un grand artifice, entant qu'en récitant les choses lesquelles l'avoyent rendu contemptible, il démonstre par effet sa fidélité singulière, et un merveilleux et continuel soin d'avancer l'Evangile : et d'autre part il taxe ses envieux tacitement, lesquels combien qu'ils n'eussent encore monstré aucune telle espreuve, vouloyent toutesfois estre réputez les plus grans. Quant aux mots, il n'y a point d'obscurité, sinon qu'il faut noter la différence entre deux termes desquels nous avons traduit le premier, *On dit mal de nous :* le second, *Nous sommes blasmez.* Or le premier signifie non-seulement se gaudir d'un homme, mais aussi toucher son honneur comme en le blasonnant, et le navrer en termes picquans: ce que nous disons communéement, Mordre en riant. Le second signifie quand on détracte apertement de quelqu'un sans user de couverture de paroles. Quand il dit qu'il est *persécuté*, et qu'il l'endure : qu'il *prie* pour ses mesdisans : il signifie que non-seulement il est affligé et humilié de Dieu par la croix : mais aussi qu'il s'humilie volontairement. En quoy paraventure il taxe les faux-apostres, qui estoyent si délicats et efféminez qu'ils ne pouvoyent souffrir qu'on les touchast, non pas du petit doigt tant seulement. Parlant de son *travail*, il adjouste *D nos propres mains :* pour mieux exprimer que c'estoit un mestier vile et méchanique. Comme s'il disoit, Non-seulement je gaigne ma vie de mon propre labeur, mais d'un labeur sordide, travaillant de mes mains.

13 *Comme les abominations de ce monde, et comme l'ordure de tous jusques à maintenant.* Il use de deux dictions, desquelles la première signifie un homme qui par exécrations publiques est voué pour la purgation de toute la ville: comme c'estoit une chose qui se faisoit anciennement entre les Payens. Ils menoyent telle manière de gens qui estoyent ainsi maudits, par tous les carrefours de la ville, afin qu'ils emportassent avec eux tout ce qui estoit de malédiction en tous les coins, et que la ville en fust plus purifiée. Au reste, pource que l'Apostre a dit, *Abominations* au nombre plurier, il semble qu'il ne parle pas de soy seulement, mais des autres aussi qui estoyent ses compagnons, et qui n'estoyent pas moins mesprisez des Corinthiens que luy : toutesfois il n'y a point de raison qui nous contraigne d'estendre à plusieurs ce qu'il dit. La seconde diction signifie des scieures ou limeures, elle signifie aussi les ballieures d'une maison. Or quant à l'intelligence de ce présent passage, sainct Paul pour exprimer l'abjection extrême de sa personne, dit qu'il est en horreur et abomination à tout le monde, comme un homme des-

tiné à porter toutes les exécrations et maudissons du monde, et qu'il put à tous comme les ordures ou ballieures d'une maison. Il ne veut pas toutesfois dire par la première similitude, qu'il soit la victime offerte pour la purgation des péchez : mais seulement que quant à opprobres et outrages, ne diffère en rien de celuy sur lequel tous jettent ensemble des exécrations et maudissons.

14 *Je n'escri point ces choses pour vous.* Pource que les ironies précédentes estoyent picquantes, et pouvoyent aigrir les cœurs des Corinthiens, il prévient le mal-contentement qu'ils en pouvoyent prendre, en protestant que ce qu'il a dit, il ne l'a point dit pour leur faire honte, mais plustost pour les admonester d'une affection paternelle. Il est bien vray que la nature et vertu d'un chastiment procédant d'un père, est de faire honte à son fils : car le commencement d'amendement est en la honte, laquelle le fils conçoit quand son père luy reproche son péché. Le père donc en chastiant son fils par paroles, prétend là : asçavoir, d'amener son fils à une desplaisance de soy-mesme. Et nous voyons que ce que le sainct Apostre a dit jusques yci, tend à cela que les Corinthiens ayent honte d'eux-mesmes. Et mesme il protestera un peu ci-après, qu'il leur raconte leurs vices, afin qu'ils commencent à en avoir honte. Mais il veut yci dire seulement, que son but n'est point de les diffamer, ou de mettre en avant leurs péchez, comme prenant plaisir à user de reproches envers eux. Car celuy qui admoneste en affection d'ami, tasche sur toutes choses que toute la honte demeure entre luy et celuy lequel il admoneste, et que par ce moyen elle soit ensevelie : mais celuy qui reproche par mauvaise affection, il fait telle honte à celuy lequel il redargue de son péché, qu'il l'expose en opprobre à tous. Sainct Paul donc nie simplement avoir dit par reproche les choses qu'il avoit dites, ne pour blesser leur bonne réputation : mais que plustost il les avoit admonestez d'une affection paternelle de ce qu'il requéroit en eux. Mais à quoy tend ceste admonition? Afin certes que les Corinthiens, qui estoyent enflez de vaines persuasions seulement, apprinssent avec luy à se glorifier en l'humilité de la croix, et ne l'eussent plus en mespris pour les causes pour lesquelles il estoit à bon droict honorable devant Dieu et les Anges. Brief, afin que despouillans leur arrogance accoustumée, ils estimassent plus les marques et flétrissures de Christ en luy, qu'une ostentation vaine et fardée ès faux-apostres. Or il faut que les docteurs et Ministres recueillent de ceci, qu'il faut tousjours user de telles modérations ès corrections, qu'ils n'aigrissent point par trop grande rudesse les cœurs de ceux qu'ils veulent corriger : et comme on dit en proverbe vulgaire, qu'il faut tousjours mesler du miel ou de l'huile avec le vinaigre : et sur toutes choses qu'il se faut garder que ceux lesquels ils corrigent, ne pensent qu'ils se mocquent d'eux, ou qu'ils prenent plaisir à leur confusion : mais que plustost il faut qu'ils taschent de donner à cognoistre qu'ils ne cherchent autre chose sinon de procurer leur salut. Car que proufitera le Ministre en criant, s'il n'assaisonne l'aigreur de son objurgation par telle modération que j'ay dite? Parquoy si nous voulons proufiter en corrigeant les vices des autres, il leur faut donner à cognoistre que nos corrections partent d'une affection d'ami.

15 *Car quand vous auriez dix mille maistres.* Il s'estoit nommé leur père : et maintenant il démonstre que ce titre luy est propre et particulier envers eux : d'autant que luy seul les a engendrez en Christ. Or en ceste comparaison il regarde aux faux-apostres, ausquels les Corinthiens déféroyent tant, que sainct Paul n'estoit presque rien estimé envers eux. Il les admoneste donc de penser quel honneur est deu à un père, et quel à un pédagogue. Comme s'il disoit, Vous avez en révérence ces nouveaux docteurs. Je le vueil bien, moyennant qu'il vous souviene que je suis vostre père, et eux seulement vos pédagogues. Or en s'attribuant authorité, il démonstre qu'il ha bien une autre affection que n'avoyent ceux lesquels ils estimoyent tant. Comme s'il disoit, Ils travaillent à vous ensei-

gner. Ainsi soit : mais l'amour, la sollicitude et la volonté d'un père, sont bien autres que celles d'un pédagogue. Au reste, quel mal y auroit-il, quand nous dirions qu'il fait aussi une allusion à ceste petitesse et enfance en la foy, laquelle il leur a ci-dessus objectée ? Car combien qu'en fierté les Corinthiens fussent des géans, ils estoyent néantmoins enfans en la foy : et pourtant à bon droict ils sont renvoyez à des pédagogues. Aussi par ces mots est taxée la mauvaise procédure et façon d'enseigner des docteurs, d'autant qu'ils amusoyent leurs disciples aux premiers rudimens et petis commencemens, et les tenoyent tousjours là, afin de les avoir tousjours sous leur maistrise. *Car c'est moy qui vous ay enseignez en Christ.* C'est la raison pourquoy il doit estre seul estimé père de l'Eglise des Corinthiens : asçavoir, pour autant qu'il l'a engendrée. Et certes il descrit yci par paroles trèspropres la génération spirituelle : quand il dit qu'il a engendré en Christ, qui seul est la vie de l'âme : et pour la cause formelle (qu'on appelle) il met l'Evangile. Notons donc que lors nous sommes vrayement engendrez devant Dieu, quand nous sommes insérez en Jésus-Christ, hors lequel nous ne trouverons que toute mort : et que cela se fait par l'Evangile : d'autant que comme ainsi soit que de nature nous ne soyions que chair et foin, la parole de Dieu (comme S. Pierre en sa 1re épistre, chap. I, v. 24, enseigne par Isaïe, chap. XL, v. 6) est la semence incorruptible par laquelle nous sommes renouvelez en vie éternelle. Que l'Evangile soit osté, et nous demeurerons tous maudits et morts devant Dieu. Ceste mesme parole par laquelle nous sommes engendrez, nous sert puis après de laict pour nous nourrir. Elle nous est aussi semblablement viande solide, pour nous entretenir en vie perpétuelle. Or si quelqu'un met en avant, Puis que tous les jours nouveaux enfans sont engendrez à Dieu en son Eglise, pourquoy c'est que S. Paul dit que ceux qui luy avoyent succédé, n'estoyent point pères ? La solution est facile à donner : asçavoir qu'il parle yci du commencement de l'Eglise, Car combien que plusieurs eussent esté engendrez par le ministère des autres, toutesfois cest honneur demeuroit entier à sainct Paul, que luy seul avoit fondé l'Eglise de Corinthe. Si on demande derechef, Asçavoir si tous les ministres et Pasteurs ne doyvent point estre réputez pour pères : et si ainsi est, pourquoy c'est que S. Paul oste ce titre à tous les autres pour le s'attribuer à luy seul. Je respon qu'il parle yci par comparaison. A ceste cause, combien que le titre de Pères apparteinst aux autres, nonobstant au regard de S. Paul, ils n'estoyent que pédagogues. D'avantage, il nous fau avoir mémoire de ce que j'ay n'aguères touché, qu'il ne parle pas de tous (car il eust aiséement enduré que ses semblables, comme Apollos, Sylvain et Timothée, qui ne s'estudioyent à autre chose sinon à avancer le royaume de Christ, eussent esté ainsi nommez, et qu'on leur eust attribué un honneur souverain) mais qu'il reprend ceux qui par ambition perverse transféroyent à eux la gloire d'autruy : comme estoyent ceux qui ravissoyent au sainct Apostre l'honneur qui luy appartenoit, pour se braver de ses despouilles. Certes aujourd'huy la condition de l'Eglise universelle est bien telle comme estoit celle de Corinthe. Car il y en a bien peu qui aiment les Eglises d'une affection vrayement paternelle : c'est-à-dire gratuite, et qui s'employent de bon cœur pour le salut d'icelles. Cependant, il y a beaucoup de pédagogues qui se loent, comme ouvriers à la journée, pour exercer l'office à leur proufit, ainsi qu'on feroit une charge qu'on aura prise pour un temps certain, et cependant tenir le peuple en obéissance, et acquérir bruit ou estre en admiration envers iceluy. Combien que mesme ce soit plaisir encore, quand il y a beaucoup de pédagogues qui proufitent par leur doctrine, pour le moins tellement quellement, et qui ne corrompent point l'Eglise par fausses doctrines. Or quand je me plains de la multitude des pédagogues, je n'enten pas parler des prestres Papistiques (car je ne leur voudroye pas faire cest honneur de les mettre en ce rang) mais de ceux lesquels combien

qu'ils s'accordent avec nous en doctrine, toutesfois s'empeschent plus en leurs propres affaires, qu'en celles de Christ. Nous voulons bien tous estre réputez pour pères, et requérons des autres une obéissance filiale: mais combien y en a-il qui facent office de père, et qui démonstrent par effet ce qu'ils veulent estre appelez? Il reste encore une question plus difficile. Puis que Jésus-Christ nous défend de nommer aucun père en terre, (Matt., chap. XXIII, v. 9,) pource que nous avons un seul Père au ciel : comment c'est que sainct Paul ose s'attribuer le nom de père? Je respon qu'à parler proprement, il n'y a qu'un Père, qui est nostre Dieu, non-seulement père de nos âmes, ains aussi de nos corps: mais pource qu'il communique l'honneur de son nom paternel, entant que touche le corps à ceux ausquels il donne des enfans, et quant aux âmes, il se réserve le droict et titre de Père : je confesse que par ceste raison il est appelé particulièrement Père des esprits, et discerné d'avec les pères terriens, comme il est dit en l'Epistre aux Héb., XII, 9. Mais pource que tout ainsi que par sa propre vertu, luy seul et engendre et régénère et vivifie les âmes, aussi il use à ce faire du ministère de ses serviteurs : il n'est point inconvénient que pour le regard de ce ministère ils soyent appelez pères. Car en ceci il n'est rien diminué de l'honneur de Dieu. La Parole, comme nous avons dit, est la semence spirituelle : Dieu seul par icelle régénère nos âmes par sa vertu, cependant toutesfois il n'exclud point le labeur des Ministres. Si donc nous considérons deuement que c'est que Dieu fait par soymesme, et que c'est qu'il veut estre fait par ses Ministres, nous entendrons facilement en quel sens luy seul est digne du titre et honneur de Père, et en quelle sorte aussi ce titre compète à ses Ministres, sans rien diminuer de son droict.

16 *Je vous prie donc soyez mes imitateurs.*
17 *Pour ce vous ay-je envoyé Timothée, qui est mon cher fils, et fidèle en nostre Seigneur : lequel vous ramentevera mes voyes en Christ: comme j'en seigne par tout en toute l'Eglise.*
18 *Aucuns se sont enflez, comme si je ne devoye point venir vers vous.*
19 *Mais je viendray bien tost vers vous, si le Seigneur le veut*[1] *: et cognoistray non pas la parole de ceux-ci qui se sont enflez, mais la vertu.*
20 *Car le Royaume de Dieu ne gist point en parole, mais en vertu.*
21 *Que voulez-vous? Viendray-je à vous avec la verge, ou en charité et esprit de douceur?*

1) *Act.*, XIX, 21. *Jacq.*, IV, 15.

16 *Je vous prie.* Maintenant il exprime mesme en propres termes que c'est qu'il requiert d'eux par son admonition paternelle : asçavoir, Puis qu'ils sont ses enfans, qu'ils ne forlignent point de leur père. Car y a-il chose plus raisonnable que ceste-ci, asçavoir que les enfans taschent à suyvre les bonnes mœurs de leurs pères? Et toutesfois il quitte quelque chose de son droict, quand il les exhorte à cela, plustost en les priant qu'en leur commandant. Au reste, il démonstre ailleurs[1] jusques à quoy il veut qu'ils soyent ses imitateurs, quand il adjouste, Comme il estoit imitateur de Christ. Il faut tousjours tenir ce moyen, de ne suyvre personne, sinon entant qu'il nous mènera à Christ. Nous sçavons de quoy il traitte yci. Les Corinthiens non-seulement fuyoyent l'humilité de la croix, mais aussi pour ceste mesme cause avoyent en mespris leur père, asçavoir d'autant qu'ayant mis sous les pieds toute la gloire de ce monde, il se glorifioit plustost és opprobres et ignominies de Christ et estimoyent bien-heureux tant eux que les autres qui n'avoyent rien de contemptible selon la

1) En ceste mesme Epistre, chap. XI, v. 1.

chair. Il les admoneste donc qu'à son exemple ils s'addonnent du tout au service de Christ, et se préparent à endurer jusques au bout.

17 *Pource vous ay-je envoyé Timothée.* Le sens est, Afin que vous sçachiez quelle est ma vie, et si je suis digne d'estre imité, oyez parler Timothée, qui pourra estre fidèle tesmoin de toutes ces choses. Or, comme ainsi soit qu'il y ait deux points qui font adjouster foy au tesmoignage d'un homme, asçavoir la cognoissance des choses qu'il rapporte, et sa fidélité : il démonstre que l'un et l'autre est en Timothée. Car quand il l'appelle *son cher Fils*, il démonstre que Timothée avoit grande familiarité avec luy, et qu'il cognoissoit bien toutes ses affaires : après cela il l'appelle *Fidèle au Seigneur.* Au surplus, il donne deux choses en charge à Timothée : asçavoir qu'il ramentoyve aux Corinthiens ce de quoy ils devoyent avoir souvenance d'eux-mesmes. En quoy il les rédargue tacitement. Le second est, qu'il leur rende tesmoignage combien sa façon d'enseigner est tousjours semblable, et continue d'un mesme train. Or il est vraysemblable que les faux-apostres l'avoyent calomnié comme s'il se fust usurpé plus de droict sur les Corinthiens, que sur les autres : ou comme s'il se fust gouverné tout autrement és autres lieux. Car ce n'est pas sans cause qu'il veut que ceci leur soit démonstré. Ainsi donc un bon Ministre et prudent doit ainsi conduire son faict, et tenir ceste forme d'enseigner, afin qu'on ne luy puisse mettre en avant quelque telle reproche, qu'il n'ait tout incontinent sa défense prompte par la chose mesme, comme a eu sainct Paul.

18 *Comme si je ne devoye point.* C'est la coustume des faux-apostres, d'espier l'absence des bons, afin que rien ne les empesche de se vanter et orgueillir. Sainct Paul donc pour rédarguer la mauvaise conscience, et réprimer la fierté de telles gens, donne yci à entendre qu'ils ne peuvent porter sa présence. Vray est qu'il advient bien quelque fois que des malins trouvans l'occasion de s'escarmoucher, s'eslèveront avec un front de fer tout apertement contre les serviteurs de Christ, néantmoins si est-ce que jamais ils ne vienent à combatre franchement, et s'ils ne voyent leur avantage : mais plustost en usant de ruses et circuits obliques, ils monstrent leur desfiance, et comment ils sont mal asseurez.

19 *Mais je viendray bien tost à vous.* Ils s'abusent, dit-il, de dresser ainsi les cornes en mon absence, comme si cela devoit durer long temps : car ils cognoistront en brief combien aura esté vaine leur arrogance. Or ceci n'est pas tant pour estonner les Corinthiens, comme s'il les devoit du tout foudroyer en son advénement, que pour les presser et picquer en leurs consciences, d'autant que quelque mine qu'ils feissent, ils sçavoyent bien toutesfois qu'il estoit garni de la vertu de Dieu. Ceste particule, *Si Dieu le veut :* démonstre que nous ne devons rien promettre aux autres pour l'advenir, ne délibérer en nous-mesmes, que nous n'adjoustions quant et quant ceste exception, Si le Seigneur le permet. Et pourtant sainct Jaques, IV, 15, se mocque à bon droict de ceste témérité qui est aux hommes, de délibérer de ce qu'ils feront d'yci à dix ans, veu qu'ils ne sont pas asseurez de vivre seulement une heure. Or combien que nous ne soyons pas tousjours nécessairement contraints d'user de ces manières de parler, néantmoins le meilleur est de s'y accoustumer souvent : afin de nous bien exercer en ceste cogitation, Qu'il nous faut assujetir toutes nos entreprises au bon plaisir de Dieu. *Et cognoistray non pas la parole.* Par la parole il entend le babil auquel se plaisoyent les faux-apostres. Car ils avoyent quelque dextérité et grâce de bien parler : mais ils n'avoyent point zèle ni efficace de l'Esprit. Par le mot de *Vertu*, il signifie l'efficace spirituelle, laquelle ont ceux qui administrent la parole du Seigneur d'un bon zèle et pure affection. Le sens donc est tel, Je verray s'ils ont si grande occasion de s'enfler : mais pour en faire jugement, je ne m'arresteray pas au babil extérieur, en quoy ils mettent toute l'asseurance de leur gloire, et sur lequel se

confians, ils s'estiment tant. S'ils veulent que je les aye en quelque réputation, il faut qu'ils apportent ceste vertu, qui discerne les vrais serviteurs de Christ de ceux qui sont fardez : autrement je ne tiendray conte, ne d'eux, ne de toute leur ostentation. C'est donc en vain qu'ils se fient en leur éloquence : car je ne l'estimeray non plus que fumée.

20 *Car le Royaume de Dieu, etc.* Pource que le Seigneur gouverne son Eglise par sa Parole, comme d'un sceptre : le ministère de l'Evangile est souvent appelé Royaume de Dieu. Entendons donc yci par le Royaume de Dieu, tout ce qui tend et est destiné à ceste fin, que Dieu règne entre-nous. Il dit que ce Royaume ne consiste pas en parole. Car combien sera-ce peu de chose, quand quelqu'un sçaura bien babiller et parler éloquemment, et cependant il n'aura rien qu'un son retentissant en l'air ? Sçachons donc que la grâce et dextérité externe d'enseigner, est comme un corps bien composé, et ayant belle couleur : et la vertu de laquelle parle yci l'Apostre, est comme l'âme. Nous avons desjà veu ci-dessus, que la prédication de l'Evangile est de telle nature, qu'elle est au dedans plene d'une majesté solide. Ceste majesté se démonstre, quand le Ministre besongne plus par vertu que par parole : c'est-à-dire, quand il ne s'appuye point sur son esprit ou éloquence, mais estant garni d'armures spirituelles, asçavoir d'un zèle de maintenir la gloire de Dieu, d'une affection ardente d'ériger le Royaume de Christ, d'un désir d'édifier, de la crainte du Seigneur, de ferme constance, de conscience pure, et autres choses nécessaires à un vray Ministre, il s'employe fidèlement en l'œuvre du Seigneur. Autrement, la prédication est une chose morte, et n'ha nulle vigueur, quelque belle couleur qu'elle puisse avoir. Et pourtant, en l'autre Epistre aux Corinthiens, chapitre V, v. 17, il dit, Qu'il n'y a rien qui vaille en Jésus-Christ, que la nouvelle créature. Lequel propos tend à une mesme fin. Car il veut que nous ne nous arrestions point à aucunes masques externes, mais seulement à la vertu intérieure du sainct Esprit. Or combien que par ces paroles il reprene l'ambition des faux-apostres, toutesfois il rédargue quant et quant les Corinthiens de leur pervers jugement : d'autant qu'ils mesuroyent les serviteurs et Ministres de Jésus-Christ par cela qui estoit le plus petit en toutes leurs vertus. Voyci une belle sentence, et laquelle n'appartient pas moins à nous, qu'à eux. Nostre Evangile, duquel nous-nous vantons et glorifions tant, où est-il en la plus grand'part, sinon en la langue? où est la nouveauté de vie ? où est l'efficace spirituelle? Et ce n'est point au peuple seulement qu'est ce défaut : mais combien y en a-il, lesquels pourchassans louange et faveur par l'Evangile, comme si c'estoit une science profane, ne taschent à autre chose sinon à parler élégamment et subtilement? Cependant je ne suis point de l'avis de ceux qui restraignent le mot de *Vertu* aux miracles. Car il est aisé de recueillir par l'opposite, qu'il s'estend plus loin.

21 *Que voulez-vous?* Celuy qui a divisé les Epistres en chapitres, devoit plustost commencer yci le cinquième. Car après avoir reprins jusques yci la sotte arrogance des Corinthiens, leur vaine confiance, et leur jugement pervers et corrompu d'ambition, maintenant il récite les vices, desquels ils estoyent entachez, pour lesquels ils devoyent avoir honte. Comme s'il disoit, Vous estes enflez d'orgueil, comme si toutes choses estoyent en bon ordre entre-vous : mais il vaudroit mieux que vous recognussiez avec honte et gémissement la povreté de vostre estat. Car si vous persévérez, je seray contraint d'oublier toute douceur, et vous démonstrer une sévérité paternelle. Mais ceste menace, par laquelle il leur donne liberté de choisir, ha plus d'efficace. Car il proteste qu'il ne tient point à luy, qu'il ne se démonstre paisible et débonnaire envers eux : mais que par leur faute il est contraint d'user de sévérité. C'est à vous, dit-il, d'élire quel vous voulez que je soye envers vous. Quant à moy, je suis prest de me monstrer gracieux : mais si vous persévérez comme vous avez commencé, il me sera nécessaire de prendre

la verge. Voylà comment il s'eslève après s'estre attribué authorité de père sur eux. Car c'eust esté une mocquerie de commencer par ceste menace, s'il ne se fust fait ouverture par sa parole, et s'il ne les eust préparez à crainte. Il appelle la *verge*, une sévérité de laquelle le Pasteur doit corriger les péchez de son peuple. Il oppose à ceste sévérité, *charité et esprit de douceur :* non pas que le père haysse ses enfans, quand il les chastie (car la correction procède plustost d'amour) mais pource qu'il se démonstre tel par une tristesse de face et aspreté de paroles, comme s'il se courrouçoit à son fils. Et afin que je parle plus clairement en un mot, le père, quelque visage qu'il monstre, ne laisse pas de tousjours aimer son fils : mais il déclare ceste amour, en luy remonstrant doucement et amiablement. Et quand il le chastie de paroles un peu rudes, ou mesme de verges, estant offensé de ses péchez, lors il prend la face d'un homme courroucé. D'autant donc que l'amour demeure comme cachée, quand la rigueur de correction vient en avant : sainct Paul à bon droict conjoint la charité avec l'esprit de douceur. Il y en a aucuns qui prenent yci la Verge, pour Excommunication : mais quant à moy, combien que je leur accorde que l'excommunication soit une partie de ceste sévérité, de laquelle sainct Paul menace les Corinthiens : toutesfois je l'esten plus loin : asçavoir, en sorte que ce mot comprene toutes rudes répréhensions. Or notons yci l'ordre que doit tenir le bon Ministre. Car il doit estre enclin de soy-mesme à douceur, afin que plustost il amène paisiblement les gens à Christ, que non pas qu'il les y tire par force. Il doit garder ceste douceur tant qu'il pourra, et ne descendre jamais à user d'amertume s'il n'est bien contraint. Au reste, quand il en sera besoin, il ne doit point espargner la verge. Car tout ainsi que les dociles et paisibles doyvent estre doucement traittez, aussi à l'endroit des obstinez et endurcis il faut user nécessairement de rigueur et aspreté. Et nous voyons que la parole de Dieu ne contient pas une simple doctrine, mais aussi est par endroits entrelacée de répréhensions amères, comme pour mettre la verge és mains des Ministres. Car il advient souvent que l'obstination du peuple est cause que les Pasteurs les plus doux de nature qu'on pourra trouver, sont contraints de prendre (par manière de dire) un autre visage, et procéder par rigueur et rudesse.

CHAPITRE V.

1 *On oit totalement dire* qu'il y a *entre-vous paillardise, et telle paillardise, qu'entre les Gentils n'est faite mention de semblable :* c'est *que quelqu'un entretient la femme de son père*[1].

2 *Et vous estes enflez, et n'avez point plustôt gémi : afin que celuy qui a fait cest acte, fust osté d'entre-vous.*

3 *Moy, certes, comme absent de corps, mais présent d'esprit*[2], *ay desjà délibéré comme présent* de livrer *celuy qui a ainsi fait cela.*

4 (*Vous et mon esprit estans assemblez au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, avec la puissance de nostre Seigneur Jésus-Christ.*)

5 *De livrer* di-je *un tel homme à Satan, à la destruction de la chair*[3] *: afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.*

1) *Lévit.*, XVIII, 8. 2) *Col.*, II, 5. 3) 1 *Tim.*, I, 20.

1 *On oit totalement.* Pource que ces débats procédoyent d'arrogance et de trop grande présomption, comme il a esté dit : il vient maintenant bien à propos réciter leurs maladies, la cognoissance desquelles les devoit faire humilier. Premièrement, il leur remonstre quelle meschanceté c'est, de permettre qu'un de leur troupeau entretiene la femme de son père. Or nous ne sçavons pas s'il l'avoit

desbauchée d'avec son père, pour paillarder avec elle, ou s'il l'a tenue avec soy sous ombre de mariage. Mais cela ne fait pas grandement à la substance du propos. Car tout ainsi qu'à le prendre en la première sorte, c'eust esté une paillardise meschante : aussi en la seconde, c'eust esté un mariage incestueux, et contraire à toute honnesteté naturelle. Mais afin qu'il ne leur semble avis qu'il les vueille charger de souspeçons incertains : il dit que la chose est toute notoire et divulguée. Car voylà comme j'expose ce mot *Totalement :* que c'est pour exprimer que ce n'a point esté un bruit volant et incertain, mais une chose toute manifeste, et publiée par tout avec grand scandale. Pource qu'il dit que ceste fornication est *telle*, qu'on n'en a point ouy parler d'une *semblable*, mesme *entre les Gentils :* aucuns pensent qu'il a regardé à l'inceste de Ruben, lequel aussi avoit paillardé avec sa belle-mère, Genèse, XXXV, 22. Ils pensent donc que S. Paul n'a point fait mention des Israélites, pource qu'entr'eux estoit advenu un tel opprobre. Voire, comme si les histoires des Gentils ne faisoyent pas aussi mention de plusieurs tels incestes. Cela donc est un avis qui ne convient point à l'intention de sainct Paul : car en ce que plustost il fait mention des Gentils que des Juifs, il a voulu d'autant plus amplifier la turpitude du mesfait. Vous permettez, dit-il, comme chose licite, une meschanceté qui ne seroit point soufferte, non pas entre les Gentils : mais qui plus est, laquelle a esté tousjours en horreur, et tenue comme un monstre exécrable. Ce qu'il dit donc qu'il n'a point esté fait mention d'une semblable paillardise entre les Gentils, il n'entend pas qu'il n'y en ait jamais eu de semblable, ou qu'il n'en soit fait nulle mention és histoires : mais que les Gentils ont une telle chose en abomination, comme un monstre infâme et horrible : car c'est une paillardise brutale, qui mesme efface la honte naturelle. Si on demande, Asçavoir s'il est raisonnable de reprocher à tous le péché d'un homme. Je respon, qu'il n'accuse pas les Corinthiens du péché commis entr'eux par un seul, mais de ce qu'en ne faisant point semblant de le veoir, ils entretenoyent ce mesfait digne de griefve punition, comme il dit après.

2 *Et vous estes enflez.* N'avez-vous point de honte, dit-il, de vous glorifier, veu que vous avez si bonne occasion de vous humilier ? Il avoit dit ci-dessus, qu'il ne se faloit glorifier aucunement, non pas mesme en la plus grande excellence qu'on sçauroit avoir, pour autant que les hommes n'ont rien de leur propre : et s'ils ont quelque excellence, c'est par la grâce de Dieu. Mais maintenant il les assaut par un autre moyen : Vous estes tous couverts d'ignominie, dit-il, quelle occasion donc avez-vous de vous enorgueillir ? Quand il dit, *Et n'avez point plustost gémi :* il argumente par le contraire. Car là où on gémit, là cesse toute matière d'orgueil. On pourroit demander, A quel propos devoyent-ils pleurer le péché d'autruy ? je respon qu'il y a deux causes de cela. La première est, que pour la communion qui est entre les membres de l'Eglise, c'estoit bien raison que tous se sentissent navrez à la cheute mortelle de l'un. L'autre est, que quand il y a en une Eglise un tel forfait commis, l'autheur d'iceluy en est tellement coulpable, que toute la compagnie en est aucunement pollue. Car tout ainsi que Dieu punit le père de famille en l'opprobre de sa femme ou de ses enfans, et toute une lignée en la turpitude d'un d'icelle : aussi une chacune Eglise doit penser toutes fois et quantes qu'il y a quelque meschanceté commise en icelle, qu'elle est tachée du déshonneur qui en advient. Et qui plus est, nous voyons que seulement pour le sacrilége d'Acham, l'ire de Dieu a esté embrasée sur tout le peuple d'Israël, Jos., VII, 1. Non pas que Dieu soit tant cruel, qu'il prene vengence des innocens pour le péché d'autruy. Mais comme toutes fois et quantes qu'une telle chose advient entre un peuple, c'est desjà un signe de l'ire de Dieu : aussi en corrigeant toute la communauté pour le délict d'un particulier, il donne bien à entendre que tout le corps est pollu et contaminé de la contagion du forfait. Or nous pouvons recueillir de ceci, Que l'office d'une chacune Eglise, est de gémir les péchez de

chacun membre, comme calamitez domestiques qui attouchent tout le corps. Et de faict, c'est le commencement d'une saincte et légitime correction, d'estre enflammé à un sainct zèle par la desplaisance du mal conceue en nos cœurs. Car autrement la sévérité sera trouvée amère, et ne proufitera pas. *Fust osté d'entre-vous.* Maintenant il exprime plus clairement en quoy c'est qu'il reprend les Corinthiens, asçavoir de lascheté, d'autant qu'ils enduroyent une telle abomination. En quoy aussi il appert que les Eglises ont ceste puissance et authorité, que s'il y a quelque vice au milieu d'elles, elles le peuvent corriger par discipline rigoureuse, ou du tout chasser dehors : et aussi que celles qui ne sont point vigilantes pour repurger les ordures, ne peuvent estre excusées. Car l'Apostre accuse yci les Corinthiens. Pourquoy? Pource qu'ils ont esté páresseux à punir le forfait d'un d'entr'eux. Or il les accuseroit à tort, s'ils n'avoyent point ceste puissance. La puissance donc d'excommunier est establie par ceci. Au contraire, tout ainsi que telle puissance de punir est donnée aux Eglises, aussi celles qui n'en usent point quand il est requis, offensent Dieu : comme le démonstre yci le sainct Apostre. Car autrement il feroit tort aux Corinthiens, en leur imputant ce vice.

3 *Moy certes, etc.* Pource que les Corinthiens ne faisoyent pas leur devoir : après avoir condamné leur négligence, maintenant il leur remonstre ce qu'ils doyvent faire : Asçavoir que pour effacer ceste macule, il faut qu'ils chassent cest incestueux de la compagnie des fidèles. Pour le remède donc de la maladie, il ordonne l'excommunication, de laquelle différans si long temps d'user, ils avoyent failli. Quand il dit, qu'il avoit desjà délibéré cela, *estant encore absent de corps :* en cela il reprend plus aigrement la lascheté des Corinthiens. Car il y a là une antithèse tacite : comme s'il disoit, Vous qui estes présens, vous deviez avoir remédié à ceste maladie il y a desjà long temps, veu que vous la voyez tous les jours devant vos yeux : et toutesfois vous dissimulez. Mais quant à moy, je ne le puis porter, non pas mesme en mon absence. Toutesfois afin que quelqu'un ne veinst à répliquer que c'estoit témérairement fait à luy, veu la longue distance des lieux, de juger par le bruit et les rapports : il déclare qu'il est *présent d'esprit :* signifiant par cela, qu'il entend aussi bien le devoir de son office, comme s'il estoit présent, et voyoit la chose de ses yeux. Or maintenant il nous faut veoir ce qu'il traitte de la manière de procéder à l'excommunication.

4 *Vous et mon esprit estans assemblez.* C'est-à-dire, estans assemblez avec moy, mais en esprit, pource qu'ils ne pouvoyent estre assemblez de corps : toutesfois il dit que cela sera autant comme s'il eust esté présent corporellement. Il faut noter que sainct Paul n'excommunie point seul à son plaisir, jà soit qu'il fust Apostre : mais il communique son conseil avec l'Eglise, afin que la chose se face par authorité commune. Vray est qu'il va devant, et leur monstre le chemin : mais quand il prend les autres pour compagnons, il démonstre assez que ceste authorité n'appartient pas à un homme seul. Or pource qu'une multitude ne fait jamais rien avec gravité ne modération, si elle n'est gouvernée par conseil, en l'Eglise ancienne estoit ordonnée l'assemblée des Anciens, qu'on appeloit le Presbytère, laquelle avoit la première cognoissance de telles matières, par le consentement de tous. Puis après la chose estoit renvoyée au peuple par eux, avec un advertissement toutesfois de ce qui leur en sembloit. Quelque chose que ce soit, cela est du tout contraire à l'ordonnance de Jésus-Christ et de ses Apostres, à l'ordre de l'Eglise, et finalement à toute équité, que ceste authorité soit donnée à un homme seul, d'excommunier ceux qu'il voudra. Notons donc, que ce moyen doit estre gardé en l'excommunication, asçavoir que ceste discipline soit exercée par le conseil commun des Anciens, et par le consentement du peuple : et qu'en cela gist le remède pour obvier à tyrannie. Car il n'y a rien plus contraire à la discipline Chrestienne que tyrannie, à laquelle on fera ouverture, si on permet toute la puissance à un homme seul. *Au nom de nostre Seigneur.* Car ce n'est

point assez que nous soyons assemblez, si ce n'est au nom de Christ. Car les meschans s'assemblent bien pour faire des conspirations meschantes, et contre Dieu. Or il y a deux choses requises, à ce que l'assemblée soit faite au nom de Christ : premièrement, qu'on commence par l'invocation de son nom : puis après, qu'on n'entreprene rien, sinon par sa Parole. Lors donc prospérera ce que les hommes font, quand ils invoqueront le Seigneur de cœur et d'affection, afin qu'ils soyent gouvernez par son Esprit : que par sa grâce leurs entreprinses soyent dressées à heureuse issue : et d'avantage, quand ils interroguent sa bouche, comme dit le Prophète Isaïe, chap. XXX, v. 2 : c'est-à-dire quand après avoir regardé la règle de ses saincts Escrits, ils se soumettent et eux et toutes leurs entreprinses à sa saincte volonté en plene obéissance. Que s'il convient faire ceci, voire és bien petites choses, combien moins le doit-on laisser en choses graves et de grande importance? et sur tout quand nous traittons plustost l'affaire de Dieu que le nostre propre, comme pour exemple : L'excommunication est une ordonnance de Dieu, et non point des hommes : toutes fois et quantes donc qu'il en faut user, où commencerons-nous, sinon par le nom de Dieu? Brief, quand S. Paul veut que les Corinthiens s'assemblent au nom de Christ, il ne requiert pas seulement qu'ils se couvrent du nom de Christ ou qu'ils l'ayent seulement en la bouche (car les meschans aussi le pourront bien faire) mais qu'ils le cherchent de cœur et en vérité. D'avantage, par cela il exprime la gravité et conséquence de l'acte. Il adjouste, *Avec la puissance de nostre Seigneur*. Car si ceste promesse est vraye, Toutes fois et quantes que deux ou trois seront assemblez en mon Nom, là je seray au milieu d'eux, Matth., XVIII, 20 : il s'ensuit que ce qui se fait en telle assemblée est une œuvre de Christ. De ceci nous pouvons recueillir de quelle importance est devant Dieu l'excommunication légitime, veu qu'elle est appuyée sur la vertu d'iceluy. Car il faut que cela soit accompli, Ce que vous aurez lié en terre, sera aussi lié au ciel, Matth., XVIII, 18. Or comme ceste sentence doit grandement espovanter les contempteurs de Dieu, aussi par ceci sont admonestez tant les fidèles Pasteurs, que les Eglises aussi en public, en quelle crainte et obéissance ils doyvent procéder en une affaire de si grande importance. Car il est certain que la puissance de Christ n'est point attachée au plaisir ni aux opinions des hommes, mais est conjointe avec sa vérité éternelle.

5 *De livrer*, di-je, *un tel homme à Satan, etc.* Pource que les Apostres avoyent receu ceste puissance entr'autres, de livrer à Satan les rebelles et obstinez, et user d'iceluy comme d'un fléau pour les corriger, Chrysostôme, et ceux qui suyvent son opinion, rapportent ces paroles de S. Paul à une telle correction : comme on a aussi accoustumé d'exposer l'autre passage à 1 Tim., ch. I, v. 20, d'Alexandre et Hyménée. Ils pensent donc que livrer à Satan, n'est autre chose qu'affliger le corps de l'homme d'une grande punition. Mais quand je regarde de près tout le fil du texte, et que je rapporte à ceci ce qui est dit ci-après en la seconde Epistre, laissant là ceste interprétation comme contrainte, et nullement convenable au sens de S. Paul, je l'enten simplement de l'excommunication. Car c'est une manière de parler bien propre, *Livrer à Satan*, pour excommunier : pource que comme Christ règne en l'Eglise, aussi Satan règne hors icelle : comme aussi S. Augustin l'a trèsbien noté au 68e Sermon des paroles de l'Apostre, là où il expose ce passage. Pourtant donc que nous sommes receus en la communion de l'Eglise, et demeurons en icelle à ceste condition que nous soyons sous la protection et sauvegarde de Christ : je di que celuy qui est jetté hors de l'Eglise, est aucunement livré en la puissance de Satan : car il est fait comme estranger, et mis hors du royaume de Christ. La particule qui est après, *A la destruction de la chair*, est mise pour addoucissement. Car S. Paul signifie, que celuy qui est corrigé, n'est pas tellement livré à Satan, qu'il soit du tout ruiné, ou qu'il soit perpétuellement asservi sous la servitude du diable : mais que c'est seulement une condamnation temporelle : et

non-seulement cela, mais laquelle luy sera salutaire. Car pource que tant le salut que la damnation de l'esprit est éternelle, il prend la damnation de la chair pour une damnation temporelle. Comme s'il disoit, Nous le condamnerons en ce monde pour quelque temps, afin que le Seigneur le préserve en son Royaume. Et cela emporte la solution de l'objection par laquelle aucuns s'efforcent de réfuter nostre exposition. Car comme ainsi soit que la sentence d'excommunication soit plustost donnée contre l'âme, que contre l'homme extérieur, ils demandent comme se fait cela qu'elle soit appelée La destruction de la chair. Je respon donc, comme j'ay desjà touché, que la destruction de la chair est opposée au salut de l'esprit, seulement pour ceste raison, pource que la première est temporelle, et le second éternel. Et selon ce sens, l'Apostre aux Hébrieux, chap. V, v. 7, appelle le cours de la vie mortelle que Christ a eu en ce monde, Les jours de la chair de Christ. Or l'Eglise en chastiant avec sévérité ceux qui ont péché, ne les espargne point en ce monde, mais c'est afin que Dieu les espargne. Si on veut sçavoir plus amplement de l'usage, des causes, de la nécessité, des fins, et modération de l'excommunication, on le pourra veoir en nostre Institution.

6 *Vostre gloire n'est point bonne. Ne sçavez-vous pas bien qu'un peu de levain fait lever toute la paste?*

7 *Purgez donc le vieil levain, afin que soyez nouvelle paste, comme vous estes sans levain. Car nostre Pasque,* asçavoir *Christ, a esté sacrifié pour nous.*

8 *Parquoy mangeons*-en, *non point avec vieil levain, ni avec levain de mauvaistie et de malice, mais avec pains sans levain* c'est-à-dire *de syncérité et de vérité.*

6 *Vostre gloire n'est point bonne.* Il condamne leur gloire, non pas seulement pour ce qu'ils se magnifioyent plus qu'il n'est licite à l'homme, mais pource qu'ils se plaisoyent en leurs vices. Par cidevant il a despouillé les hommes de toute gloire. Car pource qu'ils n'ont rien qui soit de leur propre, quelque excellence qu'ils ayent, il a monstré qu'ils en doyvent toute la louange à Dieu. Mais yci il ne traitte pas comment Dieu est frustré de son droict, quand les hommes mortels s'attribuent la louange des vertus, mais que les Corinthiens radotent bien sotement de lever ainsi leurs crestes sans occasion quelconque : car ils s'enorgueillissoyent, comme si toutes choses eussent esté d'or entr'eux : combien toutesfois qu'il y eust une si grande meschanceté et turpitude au milieu d'eux. *Ne sçavez-vous pas, etc.* Afin qu'ils ne pensassent point que la chose fust de légère importance, de nourrir un si grand mal, il démonstre combien estoit dangereuse la dissimulation et souffrance en cest endroit. Or il use d'une sentence qui sonne en proverbe, par laquelle il signifie que la contagion d'un homme seul, corrompt toute la multitude. Car ce propos ha en ce passage un mesme sens, comme ce qu'on dit communéement, Qu'il ne faut qu'une brebis rongneuse pour gaster tout le troupeau. Je di en ce passage : car sainct Paul aux Galat., chap. V, v. 9, en use en autre sens, comme nous verrons.

7 *Purgez donc le vieil levain, etc.* Pource qu'il avoit emprunté la similitude du levain, il la poursuit encore : combien que d'une chose spéciale il entre en une doctrine générale. Car il ne parle plus de l'inceste, mais il les exhorte en général à vivre purement, d'autant que nous ne pouvons pas demeurer en Christ, si nous ne sommes repurgez. Il a accoustumé de faire ainsi souvent : asçavoir que quand il a dit quelque chose en particulier, il prend occasion de venir aux exhortations générales. Il avoit fait mention du levain pour une autre cause, comme nous avons veu. Or pource que ceste similitude convenoit avec la doctrine générale, laquelle il adjouste maintenant, il l'estend jusques-là. *Nostre Pasque.* Avant que nous traittions de la matière,

je toucheray un peu les mots. *Le vieil levain* est appelé par une mesme raison, que le vieil homme. Car la corruption de nature précède en nous, avant que nous soyons régénérez en Christ. Ce donc que nous apportons du ventre de la mère, est appelé Vieil, et doit estre anéanti quand nous sommes renouvelez par la grâce du sainct Esprit. Le verbe que nous avons traduit *A esté sacrifié :* est au texte Grec entre le nom de Christ, et le nom du Sacrifice, asçavoir Pasque : et pourtant il se peut référer à tous les deux. Quant à moy, je l'ay rapporté au sacrifice, combien que cela n'est pas de grande importance : car le sens n'en change point pourtant. Le verbe que nous avons tourné, *Mangeons-en :* Erasme l'a traduit, Célébrons la feste : mais pource qu'il signifie aussi Participer au sainct banquet solennel, qui se faisoit après l'immolation du sacrifice, ceste signification semble convenir mieux au présent passage. Et partant, j'ay suyvi l'ancien translateur Latin plustost qu'Erasme, pource que le sens est beaucoup plus convenable au mystère que sainct Paul traitte yci. Maintenant venons à la matière : Sainct Paul voulant exhorter les Corinthiens à vivre sainctement, remonstre que ce qui a esté jadis figuré en la Pasque, doit estre aujourd'huy accompli en nous, et déclare la convenance qui est entre la figure et la vérité. Premièrement, pource qu'en la Pasque il y avoit deux parties, asçavoir le sacrifice, et le sainct banquet, il les met toutes deux. Car combien qu'aucuns n'estiment pas que l'Agneau Paschal fust un sacrifice, toutesfois la raison nous contraint de dire que c'estoit proprement un sacrifice. Car en ceste cérémonie le peuple estoit réconcilié à Dieu par l'arrousement du sang. Or il n'y a point de réconciliation sans sacrifice. Et d'avantage, le sainct Apostre le conferme maintenant apertement. Car il use du mot qui signifie Sacrifier et Immoler : et aussi autrement il ne poursuyvroit pas bien le fil de son texte. L'agneau donc estoit immolé tous les ans, et puis après suyvoit le festin, la solennité duquel duroit sept jours sans intervalle. Jésus-Christ (dit l'Apostre) est nostre Pasque : iceluy a esté une fois sacrifié, et à ceste condition, que la vertu de ce sacrifice unique soit éternelle. Il ne reste plus sinon que nous en soyons nourris, non pas une fois tous les ans, mais continuellement. Or il nous faut bien garder de manger du levain en la solennité de ce sainct banquet, comme Dieu avoit commandé aux Pères qu'ils s'en absteinssent. Mais de quel levain nous faut-il garder? Ainsi que la Pasque extérieure leur a esté figure de la vraye Pasque, aussi les dépendances d'icelle estoyent figures de ceste vérité que nous avons aujourd'huy. Si donc nous voulons estre nourris de la chair et du sang de Christ, apportons à ce festin syncérité et vérité. Que ces choses soyent nos pains sans levain : que toute mauvaistie et malice soit déchassée : car ce seroit chose illicite de mesler le levain avec la Pasque. Brief, il testifie que nous serons lors membres de Christ, quand nous renoncerons à toute malice et déception. Cependant, il nous faut bien noter ce passage, par lequel il appert que la Pasque des anciens n'a point esté seulement un mémorial du bénéfice passé, mais aussi un Sacrement de Christ à-venir : duquel nous avons ce bien, que nous passons de mort à vie. Autrement, ceste sentence ne seroit pas vraye, Que le corps des ombres de la Loy est en Christ, Col., II, 17. Ce passage sera bon aussi pour réfuter le sacrilége de la Messe du Pape. Car S. Paul n'enseigne pas qu'on offre Christ tous les jours : mais que le sacrifice ayant une fois esté fait, il reste que nous solennizions le banquet spirituel toute nostre vie.

9 *Je vous ay escrit par letres, que vous ne vous mesliez point avec les paillars*[1].

10 *Et non pas du tout avec les paillars de ce monde, ou avaricieux, ou ravisseurs, ou idolâtres : ou autrement certes il vous faudroit sortir du monde*[2].

1) *Matth.*, XVIII, 17. 2 *Thess.*, III, 14. 2) Ou, car certes vous devez estre sortis du monde.

11 *Or maintenant je vous escri que vous ne vous y entremesliez point. C'est, que si quelqu'un qui se nomme frère, est paillard, ou avaricieux, ou idolâtre, ou mesdisant, ou yvrongne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas mesmes avec celuy qui est tel.*

12 *Car qu'ay-je affaire de juger aussi de ceux qui sont de dehors? Ne jugez-vous pas de ceux qui sont de dedans?*

13 *Mais Dieu juge ceux qui sont dehors. Ostez donc d'entre vous-mesmes le meschant.*

9 *Je vous ay escrit par letres.* Nous n'avons point aujourd'huy ceste Epistre de laquelle il parle yci : et ne faut point douter qu'il n'y en ait beaucoup d'autres perdues : mais nous-nous devons contenter d'avoir celles que le Seigneur a cognu nous suffire. Au reste, ce passage yci a cause de son obscurité, est tiré à plusieurs sens, à la réfutation desquels il n'est point nécessaire que je m'arreste : mais il suffira que je mette en avant celuy qui me semble estre le vray et naturel. Il reduit en mémoire aux Corinthiens ce qu'il leur avoit jà commandé, asçavoir qu'ils évitassent la compagnie des meschans : car ce mot de *Se mesler* : est autant comme fréquenter avec aucun, et estre accointé de sa familiarité. Or ceste façon de leur réduire en mémoire, tend à leur reprocher leur paresse, d'autant qu'ayans esté advertis, ils n'en avoyent rien fait. Il adjouste une exception, afin qu'ils entendent mieux que ceci s'entend proprement des domestiques de l'Eglise, veu que ce seroit une chose superflue de les admonester de fuir le monde. En somme donc, il défend aux Corinthiens la compagnie de ceux qui se disans estre fidèles, toutesfois vivent meschamment, et déshonorent Dieu. Or c'est autant comme s'il disoit, Tous ceux qui voudront estre réputez frères, il faut qu'ils vivent sainctement et honestement, ou qu'ils soyent bannis de la compagnie des fidèles, et que tous ceux qui craignent Dieu, se gardent de fréquenter avec eux. Ce seroit chose superflue de vous parler des infidèles, d'autant que vous les devez éviter de vostre bon gré, sans que je vous en advertisse. Au reste, ceste exception augmente la faute qu'ils font par leur nonchalance, asçavoir de laisser et entretenir au milieu de l'Eglise, un meschant. Car c'est bien plus grand'honte de n'avoir point soin des domestiques que des estrangers.

10 *Autrement certes il vous faudroit, etc.* Les expositeurs ne s'accordent pas bien, principalement en ce membre. Aucuns disent, Il vous faut plustost sortir de la Grèce. Sainct Ambroise dit, Il vous faut plustost mourir. Erasme le résout en l'optatif, comme si sainct Paul disoit, A la miene volonté qu'il vous fust loisible de sortir du monde entièrement! mais pource que vous ne le pouvez, pour le moins sortez hors de la compagnie de ceux qui faussement s'appellent Chrestiens, et cependant donnent mauvais exemple en leur vie. L'exposition de Chrysostôme approche un peu plus près de la vérisimilitude, selon lequel le sens est, Quand je vous commande de fuir la compagnie des paillars, je n'enten pas de parler de tous, autrement il faudroit chercher un autre monde : car il nous faut vivre entre les espines, tandis que nous sommes en ce pèlerinage terrien : mais seulement je requier de vous, que ne vous entremesliez point avec les paillars, qui veulent estre estimez frères: de peur qu'il ne semble avis par vostre souffrance, que vueilliez approuver leur malice. Ainsi, il faudra prendre yci ce mot de *Monde*, pour la vie présente, comme au XVII^{e} chap. de S. Jehan, Père, je ne prie pas que tu les ostes du monde, mais que tu les préserves du mal. On pourroit faire une question contre ceste exposition, Puis que sainct Paul a dit cela pour le temps auquel les Chrestiens estoyent encore meslez avec les infidèles, et espars entr'eux, que c'est qu'il est de faire maintenant que tous font profession de Christ? car il faudroit aussi bien aujourd'huy partir de ce monde, si nous voulions éviter la compagnie des mauvais. Et puis il n'y a nul estrange là où tous

portent le nom de Christ, et par le Baptesme luy sont consacrez. Si quelqu'un veut suyvre l'opinion de Chrysostôme, la response luy sera facile à faire, asçavoir que S. Paul a présupposé ce qui estoit véritable : que là où il y a puissance d'excommunier, il est facile de donner remède que les mauvais soyent séparez des bons, si les Eglises font leur office et devoir : mais envers les estrangers, les Chrestiens n'avoyent nulle jurisdiction en Corinthe, et ne pouvoyent nullement réprimer leurs dissolutions. Il leur eust donc falu délaisser le monde, s'ils eussent voulu fuyr les mauvais, aux vices desquels ils ne pouvoyent remédier. Quant à moy, d'autant que je n'accepte pas volontiers les interprétations qui ne peuvent estre autrement accommodées aux paroles, sinon qu'on force les paroles, pour les accommoder à icelles : j'aime mieux en prendre une autre qui est diverse de toutes celles-là : asçavoir, que *Sortir* soit prins pour Estre séparé : et le *Monde*, pour Les souillures du monde. Comme s'il disoit, Quel besoin avez-vous qu'on vous commande quelque chose touchant les enfans de ce siècle, d'autant que comme vous avez une fois renoncé au monde, aussi vous faut-il abstenir de leur compagnie? Car tout le monde est mis à mal. Que si quelqu'un ne veut point ceste-ci, en voyci encore une autre qui est probable. Je ne vous escri point généralement que vous fuyez la compagnie des paillars de ce monde, jà soit que le deviez faire volontairement, sans que je vous en advertisse. Toutesfois j'approuve mieux l'autre précédente. Je ne l'ay point inventée le premier : mais la trouvant alléguée par quelques autres, je l'ay mieux appropriée au fil du texte de S. Paul, comme je pense. Il y a donc en ceste sentence une espèce de Prétermission, quand il dit qu'il ne fait point mention des estrangers : d'autant que les Corinthiens doyvent estre desjà séparez d'eux : afin qu'ils sçachent que mesme en la maison, c'est-à-dire entr'eux ils doyvent garder ceste discipline, de fuir les mauvais.

11 *Si quelqu'un qui se nomme frère.* Au texte Grec il y a de mot à mot, Si aucun frère nommé, etc. Et aucuns rapportans ce mot Nommé aux choses subséquentes, amènent yci un sens contraint, et qui ne convient point à l'intention de S. Paul. Je confesse bien que la sentence qu'ils en tirent est vraye, et digne d'estre notée : Que nul ne peut estre corrigé par le jugement de l'Eglise, sinon celuy de qui le péché est notoire : mais ces paroles de S. Paul ne peuvent estre tirées à ce sens-là. Il entend donc : Si quelqu'un est réputé frère entre vous, et toutesfois mène une vie meschante, et indigne d'un Chrestien, déportez-vous de sa compagnie. En somme, ce *Estre nommé*, signifie une profession qui n'ha point l'effet et la vérité correspondante. Au reste, il ne s'amuse pas à réciter yci tous forfaits, mais seulement il en met cinq ou six, par forme d'exemple : et puis en adjoustant, Avec celuy qui est tel, il comprend le reste : et n'en nomme point d'autres, sinon ceux qui peuvent estre cognus aux hommes : car l'impiété intérieure, et tout ce qui est caché, n'est point jugé par l'Eglise. Au reste, il est incertain que c'est qu'il entend par *Idolâtre*. Car comment peut estre addonné à idolâtrie, celuy qui fait profession de Christ? Aucuns pensent que pour lors il y en avoit entre les Corinthiens, qui recevoyent Christ seulement à demi, et cependant estoyent enveloppez en superstitions perverses, comme jadis les Israélites : puis après les Samaritains avoyent quelque service de Dieu, lequel toutesfois ils contaminoyent de meschantes superstitions. Quant à moy, je l'enten plustost de ceux, qui combien qu'ils eussent en mespris les idoles, toutesfois afin qu'ils n'acquissent point la mauvaise grâce des infidèles, feignoyent d'adorer les idoles. Sainct Paul dit que tels ne doyvent estre soufferts en la compagnie des Chrestiens : et à bon droict, d'autant qu'ils faisoyent si peu de difficulté de prostituer la gloire de Dieu. Or il faut noter les circonstances, qu'ayans là une Eglise en laquelle ils pouvoyent adorer Dieu purement, et légitimement user des Sacremens, ils ne venoyent tellement à l'Eglise, qu'ils ne renonçoyent point à la profane communion des infidèles. Je di

ceci afin que nul ne pense qu'il falle user d'une si rigoureuse sévérité envers ceux, qui estans aujourd'huy espars sous la tyrannie du Pape, se polluent en beaucoup de cérémonies mauvaises et perverses. Je di bien qu'ils pèchent lourdement en cest endroit, et confesse bien qu'il les faut rédarguer avec sévérité, et les soliciter continuellement par admonitions, qu'ils apprenent une fois à se consacrer du tout à Christ: mais je n'ose pas passer outre, pour dire que je soye d'avis qu'on les excommunie. Car leur condition n'est pas telle comme estoit celle des Corinthiens. *Vous ne mangiez pas mesmes avec celuy qui est tel.* Premièrement il faut sçavoir s'il parle à toute l'Eglise, ou à chacun à part. Je respon qu'il parle à un chacun particulièrement, toutesfois que ceci dépend de la discipline commune. Car la puissance d'excommunier n'est point donnée particulièrement à un chacun membre, ains à tout le corps ensemble. Mais celuy que l'Eglise a excommunié, nul des fidèles ne doit converser familièrement avec luy : autrement l'authorité de l'Eglise viendroit à estre en mespris, s'il estoit loisible à un chacun de recevoir à sa table ceux qui sont exclus de la table du Seigneur. Par la communication de viandes, est entendue, ou demeurance commune, ou fréquentation domestique à boire et à manger. Car il n'y a rien qui me puisse empescher, qu'estant entré en une hostellerie, si je voy là un homme excommunié assis à table, je ne mange avec luy : car je n'ay pas la puissance de le chasser. Mais sainct Paul entend que nous évitions entant qu'en nous est, la compagnie de ceux que l'Eglise a retranchez de sa communion. L'Antechrist Romain non content de ceste sévérité, est venu furieusement jusques aux défenses et menaces, Que nul ne fust si hardi de donner à boire ou à manger, ou du feu à celuy qui seroit excommunié, ou de luy aider aucunement des choses nécessaires à la vie présente. Or ceste façon de procéder, ne doit pas estre nommée rigueur de discipline, mais une inhumanité barbare et tyrannique, qui est du tout contraire à l'intention du sainct Apostre. Car il veut que nous réputions non point pour ennemi, ains pour frère, celuy lequel nous rendons publiquement ignominieux, afin qu'ayant honte, il se reduise, 2 Thess., III, 14. Et ces bourreaux encore exercent ceste cruauté extrême, mesme contre les innocens. Or combien que je concède qu'il y en a aucunesfois qui sont bien dignes de ceste peine, je dis toutesfois que telle façon d'excommunier ne convient nullement à la jurisdiction Ecclésiastique.

12 *Car qu'ay-je affaire de juger aussi de ceux qui sont de dehors, etc.* Il n'y a rien qui nous puisse empescher que nous ne jugions telles gens aussi : et qui plus est, les diables mesmes ne sont point exempts du jugement de la Parole qui nous est commis. Mais sainct Paul parle yci de la jurisdiction qui appartient proprement à l'Eglise. Comme s'il disoit, Le Seigneur nous a garnis de ceste puissance, afin que nous l'exercions envers ceux qui sont de sa famille. Car ceste correction est une partie de la discipline qui est contenue dedans les limites de l'Eglise : et laquelle ne parvient point jusques aux estrangers. Nous ne leur prononçons donc point leur condamnation : car le Seigneur ne les a point assujetis à nostre cognoissance et jurisdiction, entant qu'il appartient à ceste correction et censure : et pourtant, nous sommes contraints de les laisser au jugement de Dieu. Et c'est en ce sens que sainct Paul dit yci que Dieu sera leur juge : asçavoir pource qu'il les laisse esgarer, et courir à travers champs sans aucune bride, comme bestes sauvages, pource qu'il n'y a personne qui réprime leur desbauchement.

13 *Ostez donc d'entre vous-mesmes le meschant.* On expose communéement ceci du paillard de sa belle-mère. Car quant à ceux qui exposent, Ostez le mal ou la malice : ils sont assez réfutez par les mots Grecs de sainct Paul, lesquels ne peuvent porter une telle exposition. Mais il me semble qu'il ne seroit point mal propre de le rapporter plustost au diable, qui certes est entretenu pour establir son siége entre nous, quand on supporte un homme meschant et mal-vivant. Car le mot Grec duquel l'Apostre

use, estant mis simplement et sans autre addition, signifie plustost le prince et le chef de toute meschanceté, que non pas un homme meschant. Si on trouve bon ce sens, sainct Paul remonstre combien il est utile et nécessaire de n'endurer point les meschans : car par ce moyen Satan est exterminé de son règne, lequel il dresse entre nous, quand il y a une licence de mal faire, et les meschans sont soufferts. Toutesfois si on aime mieux entendre que S. Paul parle yci d'un homme meschant, je n'y contredi point. Au reste, quant à ce que Chrysostôme sur ce passage, compare la rigueur de la Loy avec la douceur de l'Evangile, d'autant que sainct Paul s'est contenté de punir par excommunication un forfait que la Loy puniroit de peine de mort : en cela il n'y a point de raison. Car sainct Paul ne parle point yci à des juges qui sont armez du glaive, mais à une multitude desnuée de puissance externe, et qui ne pouvoit user que de correction fraternelle seulement.

CHAPITRE VI.

1 *Quand aucun d'entre-vous ha quelque affaire contre un autre, ose-il bien aller en jugement devant les iniques, et non point devant les saincts?*

2 *Ne sçavez-vous pas que les saincts jugeront le monde? Et si le monde est jugé entre-vous*[1] *: estes-vous indignes de juger des plus petites choses*[2]*?*

3 *Ne sçavez-vous pas que nous jugerons les Anges? combien plus les choses appartenantes à ceste vie?*

4 *Par ainsi donc si vous avez des plaidoyers touchant les affaires de ceste vie, mettez au siége ceux qui sont de moindre estime en l'Eglise*[3].

5 *Je le di à vostre honte. Est-il ainsi qu'il n'y ait point de sage entre vous, non pas un seul qui puisse juger entre ses frères?*

6 *Mais un frère ha procès contre son frère, et ce devant les infidèles.*

7 *Desjà certes il y a totalement de la faute en vous, de ce que vous avez procès entre vous. Pourquoy plustost n'endurez-vous l'injure? Pourquoy plustost ne recevez-vous dommage*[4]*?*

8 *Mais vous faites injure et dommage : et mesme à vos frères*[5].

1) Ou, par vous. 2) *Sap.*, III, 8. 3) Ou, de nulle estime, asçavoir au pris des autres. 4) *Matth.*, V, 39. *Luc*, VI, 29. *Rom.*, XII, 19. 5) 1 *Thess.*, IV, 6.

Il commence yci à reprendre un autre vice és Corinthiens : asçavoir une trop grande ardeur à plaider, laquelle procédoit d'avarice. Or il y a deux membres en ceste répréhension. Le premier est, Que d'autant qu'ils plaidoyent leurs causes devant des juges infidèles, ils rendoyent par ce moyen l'Evangile contemptible, et l'exposoyent à mocquerie. Le second, Qu'en lieu que les Chrestiens doyvent endurer patiemment les injures, les Corinthiens faisoyent tort et dommage aux autres, plustost que d'endurer quelque perte ou dommage. Ainsi, le premier membre est spécial, l'autre est général.

1 *Quand aucun d'entre-vous, etc.* C'est la première sentence, Que si aucun ha débat avec son frère, cela doit estre appaisé sous juges fidèles : et ne faut point en venir devant les juges infidèles. Si on demande la raison, j'ay desjà dit que c'est pource que l'Evangile est diffamé, et le nom de Christ exposé en risée et à la mocquerie des infidèles. Car les infidèles à l'instigation de Satan, espient incessamment et d'une affection ardente, les occasions pour trouver quelque chose qu'ils puissent calomnier en la doctrine Chrestienne : et quand les fidèles leur communiquent de leurs débats, il semble que de propos délibéré ils leur vueillent donner occasion de mesdire. On peut adjouster une seconde raison, que nous faisons outrage à nos frères, quand de nostre gré nous les soumettons au jugement des infidèles. Mais on peut objecter à

ceci, Puis qu'il appartient au Magistrat, et que c'est proprement son office de faire droict à tous, et cognoistre de leurs causes et différens, pourquoy est-ce que les infidèles aussi, qui sont ordonnez et constituez en office de Magistrat, n'auront ceste authorité? Que s'ils l'ont, pourquoy nous est-il défendu de plaider nos causes devant leurs siéges? Je respon, que sainct Paul ne condamne pas yci ceux qui sont nécessairement contraints de maintenir et plaider leurs causes sous juges infidèles : comme quand un homme est adjourné à comparoistre en jugement. Mais il condamne ceux qui d'eux-mesmes, et n'estans point contraints, font venir là leurs frères Chrestiens, et par manière de dire, les tormentent par la main des infidèles, combien qu'ils pourroyent user d'autre remède. C'est donc une mauvaise chose d'intenter procès aux frères Chrestiens devant juges infidèles. Si tu es là adjourné, tu ne feras point mal d'y comparoistre, et d'y maintenir ta cause.

2 *Ne sçavez-vous pas que les saincts, etc.* C'est un argument du plus petit au plus grand. Car sainct Paul voulant démonstrer qu'on fait tort à l'Eglise de Dieu, quand on défère le jugement des différens des choses mondaines aux juges infidèles, comme s'il n'y avoit personne en toute la compagnie des fidèles, qui fust idoine pour juger, argumente en ceste sorte, Puis que Dieu a fait tant d'honneur aux saincts, que de les constituer juges de tout le monde, il n'est pas raisonnable qu'ils soyent déboutez d'autres moindres jugemens, comme incapables. De là s'ensuit, que les Corinthiens se faisoyent tort à eux-mesmes, en ce qu'ils résignoyent aux infidèles l'honneur et la prérogative que Dieu leur avoit donnée. Ce qui est yci dit *du jugement du monde*, doit estre rapporté à ceste sentence de Christ, Quand le Fils de l'homme sera venu, vous serez assis, etc. Matth., XIX, 28. Car toute puissance de juger est tellement donnée au Fils, qu'il recevera les saincts à participer à cest honneur, comme à ses assistans. Encore sans cela ils jugeront le monde, comme ils commencent desjà à le juger : car leur piété, foy, crainte de Dieu, bonne conscience, pureté de vie, ostera toute excuse aux infidèles. Comme il est dit de Nohé, que par sa foy il a condamné tous ceux qui estoyent de son temps, Héb., XI, 7. Mais le premier sens est plus convenable au propos de l'Apostre. Car si nous ne prenons yci ce mot de Jugement, en sa propre signification, l'argument ne viendra pas bien. Mais, dira quelqu'un, encore à le prendre ainsi, l'argument ne semble pas avoir grand poids. Car c'est autant comme qui diroit, Les saincts sont douez de la sapience céleste, qui est beaucoup plus excellente que toutes les doctrines humaines : et pourtant ils pourront mieux juger des astres que les astrologiens. Or nul ne concédera ceci : et y a bonne raison de n'y consentir point : car on n'acquiert pas la science des arts humains par la doctrine spirituelle. Je respon yci, qu'il y a différence entre la science de judicature et les autres arts : asçavoir, que les arts s'acquièrent par estude et vivacité d'esprit, et on les apprend sous précepteurs et maistres : mais la science de juger, consiste plus en équité et bonne conscience. Mais, dira quelqu'un, les Légistes jugeront mieux et plus asseuréement que quelque bon simple homme fidèle : ou autrement il faudroit dire que la cognoissance des loix est superflue. Je respon que leur conseil n'est point yci exclus. Car s'il faut avoir la décision de quelque question obscure, le sainct Apostre ne défend point aux Chrestiens d'aller demander conseil aux Légistes : mais il reprend seulement és Corinthiens, qu'ils apportoyent leurs différens au jugement des infidèles, comme s'ils n'eussent point eu d'arbitres suffisans en l'Eglise : et sur cela remonstre combien est plus excellent le jugement que Dieu a commis à ses fidèles. *Entre nous.* Il faut ainsi rendre, selon mon avis, le mot Grec, qui signifie proprement, En nous. Car toutes fois et quantes que les fidèles sont assemblez en un lieu au nom de Christ, desjà en leur assemblée on voit comme une image du jugement à venir, lequel sera révélé en sa perfection au dernier jour. Ainsi donc sainct Paul dit que le monde est jugé en l'Eglise, d'autant que là est dressé le siége judicial de

Christ, auquel estant comme assis, il exerce sa jurisdiction.

3 *Ne sçavez-vous pas que nous jugerons les Anges?* Ce passage est prins en diverses sortes. Chrysostôme récite qu'aucuns l'entendent des prestres et ministres : mais cela est trop contraint. Les autres l'exposent des Anges célestes, en ce sens, Que les Anges sont sujets au jugement de la parole de Dieu, et que si besoin est, nous les pouvons juger par ceste parole, comme il est dit en l'Epistre aux Galatiens, chap. I, v. 8, Si un Ange du ciel apporte un autre Evangile, qu'il nous soit en exécration. Et certes ceste exposition ne semble pas de prime face estre mal convenable au fil du texte de sainct Paul. Car si tous ceux que Dieu a illuminez par sa parole, sont douez d'une si grande authorité, qu'ils peuvent juger non-seulement les hommes, mais aussi les Anges : combien plustost auront-ils puissance de juger des choses viles et de petite conséquence? Mais pource que sainct Paul ne dit pas, Nous jugeons, mais Nous jugerons, comme parlant du dernier Jour, et que les paroles signifient un jugement actuel, comme on dit : il vaut mieux, selon mon opinion, entendre des Anges apostats et rebelles. Car l'argument ne conviendra pas moins en ceste sorte : Les diables, qui sont issus d'une origine si noble, et lesquels encore maintenant qu'ils sont décheus de leur principauté, ne laissent point d'estre créatures immortelles, et estre par-dessus ce monde incorruptible, seront jugez par nous : Quoy donc? Asçavoir si les choses qui servent au ventre, seront exemptes de nostre jugement?

4 *Si vous avez des plaidoyers touchant les affaires de ceste vie.* Il faut tousjours considérer de quelles causes il parle. Car les jugemens publiques sont hors de nostre puissance, et ne doyvent point estre transférez à nostre plaisir : mais quant aux affaires particulières, il nous est loisible d'en transiger et accorder sans en advertir le Magistrat. Puis donc qu'en nous rapportant à un arbitre, il n'est rien diminué de l'authorité du Magistrat, à bon droict sainct Paul commande aux Chrestiens de ne commettre leurs causes entre les mains des juges profanes et infidèles. Et afin qu'ils n'allèguent point qu'ils sont despourveus de meilleur remède, il veut qu'on élise des arbitres qui soyent de l'Eglise, pour décider les causes paisiblement et en équité. Et d'avantage, afin qu'ils ne disent point qu'il n'y en a point de suffisans entr'eux, il dit que le plus petit est assez suffisant pour telle affaire. Ceci donc ne tend point à diminuer la dignité ou authorité du Magistrat, quand il commande qu'on face faire par gens contemptibles ce qu'ils feroyent. Car ceci, comme j'ay dit, est mis par anticipation : comme s'il disoit, Le plus petit mesme et le plus contemptible de vous tous, fera mieux ceci que les juges infidèles, ausquels vous courrez : tant s'en faut que ceste nécessité vous contraigne. Chrysostôme approche bien près de ce sens, jà soit qu'il adjouste quelque chose d'avantage. Car il pense que sainct Paul ait voulu dire, que combien qu'entre les Corinthiens il ne se trouvast personne qui eust assez de prudence pour juger, il en faloit toutesfois élire aucuns, quels qu'ils fussent. Sainct Ambroise ne touche ne ciel ne terre (comme on dit) en l'exposition de ces mots. Il me semble que j'ay exprimé fidèlement l'intention de l'Apostre, Asçavoir qu'il a préféré les plus petits des fidèles aux infidèles en dextérité de juger. Il y en a d'autres qui forgent un autre sens tout divers. Car ce mot que nous traduisons, *Mettez au siége*, en l'Impératif, ils le prenent en l'Indicatif, *Vous y mettez*, et par *Ceux qui sont de moindre estime en l'Eglise*, entendent les gens profanes et infidèles. Mais il y a plus de subtilité que de fermeté en une telle exposition. Car ce seroit une façon de parler bien maigre et de peu de grâce, d'appeler ainsi les infidèles. D'avantage, ceste particule, Si vous avez jugemens : ne conviendroit pas bien à une répréhension : car il faloit plustost dire, Quand vous avez : car ceste condition-ci fait la chose plus petite. Parquoy j'estime plustost, qu'yci est ordonné le remède du mal. Au demeurant, il appert par un passage de S. Augustin, que ceste sentence a esté mal prise par les anciens. Car au

livre, De l'œuvre des moines, où il récite ses occupations, il dit que ceste occupation luy a esté la plus fascheuse entre plusieurs autres, de ce qu'il estoit contraint employer une partie du jour és affaires de ce monde : toutesfois qu'il le porte patiemment, pource que sainct Paul luy avoit imposé ceste nécessité. De ce lieu-ci et de quelque autre Epistre, il appert que les Evesques avoyent accoustumé d'estre assis en jugement quelques heures certaines du jour pour appointer les débats et noises, comme si c'estoit d'eux que l'Apostre parle yci. Or comme les choses vont tousjours de mal en pis, il ne faut point douter que ceste jurisdiction que les Officiaux des Evesques ont usurpée és causes pécuniaires, ne soit procédée puis après de cest erreur. En ceste coustume ancienne il y a deux choses dignes de répréhension : asçavoir, que les Evesques estoyent empeschez en affaires non convenables à leur office : et qu'ils faisoyent injure à Dieu, quand sous ombre de l'authorité et commandement de Dieu, ils se destournoyent de leur droite vocation. Or le mal estoit paraventure aucunement tolérable. Mais quant à ceste coustume profane, qui est venue en usage en la Papauté, ce seroit une grande impudence de l'excuser, ou maintenir.

5 *Je le di à vostre honte.* Le sens est, Si les autres raisons ne vous esmeuvent point, pour le moins considérez quel déshonneur ce vous est, qu'il n'y en a pas un entre vous qui puisse faire un appointement amiable entre les frères : et vous faites bien cest honneur aux infidèles. Or ce passage ne répugne point à la protestation que nous avons veuë ci-dessus, où il disoit que ce qu'il récitoit leurs vices, ce n'estoit point par reproche. Car en reprochant ainsi, plustost il les garde de tomber en reproche, et démonstre qu'il désire leur honneur. Ainsi donc, il ne veut pas qu'ils estiment si peu leur compagnie, qu'ils vueillent oster à tous leurs frères, ce qu'ils attribuent bien aux infidèles.

7 *Desjà certes il y a totalement de la faute en vous.* C'est le second membre, lequel contient une doctrine générale. Car il ne les reprend plus maintenant de ce qu'ils exposent l'Evangile en mocquerie et déshonneur : mais pource qu'ils plaidoyent les uns contre les autres, il dit que cela est un vice. Toutesfois il faut noter la propriété du mot duquel il use. Car le mot Grec, pour lequel nous avons mis Faute, signifie proprement une lascheté et petitesse de cœur, quand l'homme est aiséement abbatu et irrité, et ne peut rien porter : puis après ce mot est transféré à tout vice, pource que tous procèdent d'infirmité et de faute de force et constance. Ainsi donc S. Paul condamne cela és Corinthiens, qu'ils se faschoyent les uns les autres par procès. Il met la raison, pource qu'ils ne sçavent porter les injures patiemment. Et à la vérité, comme ainsi soit que le Seigneur commande que nous ne nous laissions surmonter au mal, mais plustost que nous surmontions les injures en bien faisant : il est certain que ceux qui ne sçavent surmonter tellement leurs affections, qu'ils endurent les injures, pèchent par leur impatience. Si les procès entre les fidèles sont signes de ceste impatience : il s'ensuit bien qu'ils ne sont pas sans vice. Mais il semble qu'il abolit par ce moyen généralement les jugemens concernans les affaires des particuliers. Totalement ceux qui plaident, pèchent. Il ne sera donc licite à personne de maintenir son droict par le moyen du Magistrat. Il y en a aucuns qui baillent ainsi la solution de ceste objection, Que sainct Paul dit qu'il y a totalement faute, là où il y a procès : pource qu'il faut nécessairement que la cause de l'une des parties soit mauvaise. Mais ils n'eschappent point par ceste cavillation : pource qu'il dit, que non-seulement ils pèchent quand ils font tort à autruy, mais aussi quand ils n'endurent pas patiemment le tort qui leur est fait. Or quant à moy, je respon ainsi simplement, Puis qu'un peu devant il a permis de prendre arbitres, il a assez démonstré par cela qu'il n'est pas défendu aux Chrestiens de poursuyvre leur droict modestement et sans blesser charité. Nous pouvons bien recueillir de ceci, que ce qu'il a esté ainsi sévère, ç'a esté pour le regard de la circonstance.

Et certes, là où on a accoustumé de plaider beaucoup, et là où les parties débatent leur droict opiniastrement et à la rigueur, et qu'ils veulent veoir le bout du procès (comme on dit) il appert bien que là les esprits des hommes sont desmesuréement embrasez de mauvaises affections : et qu'ils ne sont nullement disposez à suyvre équité, ni à porter patiemment les injures, selon le commandement de Christ. Je parleray plus apertement : La cause pourquoy l'Apostre réprouve les procès, est, pource que nous devons patiemment endurer les injures qui nous sont faites. Il faut maintenant veoir si quelqu'un peut plaider sans impatience. Car s'il est ainsi, plaider ne sera pas tousjours mauvais, mais seulement le plus souvent. Or je confesse, comme les mœurs des hommes sont corrompues, qu'impatience, ou défaut de patience, comme on dit, est un accident inséparable presque de tous procès. Toutesfois ceci n'empesche point que nous ne puissions discerner entre la chose en soy, et l'accident vicieux. Parquoy, qu'il nous souviene que sainct Paul ne réprouve pas les procès, pourtant que maintenir une bonne cause par le moyen du Magistrat, soit chose mauvaise de soy : mais pource que quasi tousjours elle est accompagnée de mauvaises affections, comme sont desbordement, désir de se venger, inimitiez, obstination, et autres semblables. Je m'esbahi comme ceste question n'a point esté plus diligemment débatue par les Docteurs de l'Eglise. Sainct Augustin y a employé plus de diligence que les autres, et a touché de plus près au but : toutesfois il est aucunement obscur, combien qu'il enseigne la vérité. Ceux qui veulent enseigner plus clairement, admonestent qu'il faut distinguer entre la vengence publique et la particulière. Car puis qu'ainsi est que la vengence du Magistrat est ordonnée de Dieu, ceux qui vont là au refuge ne s'usurpent point témérairement la vengence : mais se retirent à Dieu comme à celuy à qui appartient la vengence. Cela certes est dit bien à propos et prudemment : mais il faut encore passer plus outre. Car si ainsi est qu'il ne nous faut pas mesme désirer que Dieu face vengence, aussi par mesme moyen il ne nous seroit pas licite de recourir à la vengence du Magistrat. Je confesse donc que toute vengence est défendue à l'homme Chrestien, en sorte qu'il ne la peut exercer ne par soy-mesme ne par le Magistrat, non pas mesme la désirer. Si donc l'homme Chrestien veut poursuyvre son droict en jugement sans offenser Dieu, il se doit garder sur toutes choses d'apporter là aucune affection de vengence, ou mouvement pervers du cœur, ou cholère, ou aucune autre poison. Pour estre bien gouverné en ceci, il faut estre garni d'une vraye charité. Si on dit qu'il n'advient guères souvent que quelqu'un plaide sans quelque mauvaise affection, je le confesse, et di quant et quant qu'on ne trouve guères d'exemples de justes plaideurs : mais que toutesfois il est bon et utile pour plusieurs causes, de démonstrer que la chose n'est point mauvaise de soy, ains qu'on la corrompt par abus. Premièrement, afin qu'il ne semble avis que Dieu ait institué pour néant les jugemens. Secondement, afin que les fidèles sçachent combien il leur est permis en cest endroit, afin qu'ils n'entreprenent rien en mauvaise conscience. Car par cela il advient que plusieurs tombent en ceste malédiction, de mespriser Dieu ouvertement, quand ils ont commencé une fois à passer outre ces limites. Tiercement, afin qu'ils soyent admonestez de tousjours tenir mesure, de peur de contaminer par leur propre faute le remède que Dieu leur a donné Finalement, afin que l'outrecuidance des meschans soit réprimée par un bon et pur zèle, ce qui ne se pourroit faire, s'il ne nous estoit permis de pourchasser qu'ils soyent punis selon les loix.

8 *Mais vous faites injure.* Il appert par ceci pourquoy il les a poursuyvis si asprement : asçavoir pource qu'il y avoit entr'eux une si excessive cupidité d'en avoir, que mesme ils faisoyent injure les uns aux autres. Afin de mieux exprimer la grandeur du mal, il a dit un peu auparavant, Que ceux qui ne peuvent endurer les injures, ne sont pas Chrestiens. C'est donc yci une amplification prinse

d'une comparaison. Car si c'est une chose mauvaise de ne porter point patiemment les injures, combien plus grand mal est-ce de les faire à un autre? *Et mesme à vos frères.* C'est une autre circonstance qu'il allègue, pour exaggérer leur mal. Car si ceux qui tienent tort aux estrangers, sont doublement coulpables, ce sera un monstre que le frère soit trompé et despouillé par son frère. Or tous ceux qui invoquent un mesme Père au ciel sont frères. Ce n'èst pas toutesfois à dire que sainct Paul vueille faire trouver petite la faute de ceux qui conversent en mauvaise foy envers les estrangers : mais seulement il monstre que les Corinthiens sont du tout aveuglez, puis qu'ils ne font autrement conte de la saincte fraternité.

9 *Ne sçavez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu?*
10 *Ne vous abusez point : ne les paillars, ne les idolâtres, ne les adultères, ne les efféminez, ne les bougres, ne les larrons, ne les avaricieux, ne les yvrongnes, ne les mesdisans, ne les ravisseurs, n'hériteront point le royaume de Dieu.*
11 *Et telles choses avez-vous esté*[1] *: mais vous en estes lavez*[2] *: mais vous en estes sanctifiez : mais vous en estes justifiez au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de nostre Dieu.*

1) Ou, esté aucuns. 2) *Tite*, III, 5.

9 *Ne sçavez-vous pas.* Il faut yci entendre de l'injustice qui est opposée à la justice particulière. Ainsi donc, *Les injustes :* c'est-à-dire ceux qui font injure à leurs frères, qui déçoyvent et trompent les autres : brief qui prattiquent leur proufit au dommage d'autruy, ne posséderont point le royaume de Dieu. Or il est certain que quand il parle yci des injustes, comme aussi des larrons, adultères, avaricieux, et mesdisans : il entend de ceux qui ne s'amendent point de leurs vices, mais persévèrent obstinéement en iceux. Et l'Apostre mesme l'exprime puis après par ses paroles, quand il dit que les Corinthiens ont esté autresfois tels. Les meschans donc obtienent le royaume de Dieu, mais c'est à ceste condition que par vraye pénitence ils se soyent premièrement convertis au Seigneur, et par ce moyen ayent cessé d'estre meschans. Car combien que la conversion ne soit pas cause de faire obtenir pardon, toutesfois nous sçavons qu'il n'y a que ceux qui se repentent et s'amendent, lesquels soyent réconciliez à Dieu. Au reste, l'interrogation ha quelque véhémence : car il donne à entendre par cela qu'il ne leur dit rien qu'ils ne sçachent bien eux-mesmes. *Ne vous abusez point.* Ayant prins occasion d'un vice, maintenant il parle de plusieurs. Or je pense qu'il attouche principalement les vices desquels estoyent entachez les Corinthiens. Il use de trois mots pour taxer les paillardises, lesquelles toutes les histoires tesmoignent avoir là régné, voire mesme avoir esté desbordées jusques au bout. Car c'estoit une ville abondante en biens, comme il a esté dit ailleurs, en laquelle il y avoit des foires renommées, esquelles abordoyent marchans de plusieurs nations. Des richesses s'ensuyvent superfluité, qui est la mère de toutes paillardises et impudicitez. D'avantage, ce peuple qui estoit de soy assez sujet à paillardise, estoit mesme incité à cela par beaucoup d'autres corruptions. On sçait assez quelle différence il y a entre les *Paillars* et *Adultères.* Par les *Efféminez*, j'enten ceux lesquels, combien qu'ils ne s'abandonnent point communéement à paillardise, toutesfois descouvrent leur impudicité par paroles attrayantes, par gestes, et habits efféminez, et autres délices. La quatrième espèce est la plus exécrable de toutes les autres, c'est ceste souillure infâme et prodigieuse, qui estoit plus que trop accoustumée en la Grèce. Il taxe par trois noms iniquité et toute extorsion. Il appelle *Larrons*, ceux qui déçoyvent leurs

frères par quelque tromperie ou ruse cachée. *Ravisseurs*, ceux qui par force et violence prenent le bien d'autruy, ou comme bestes ravissantes engloutissent et attirent tout à eux. Or afin d'estendre plus loin son propos, il adjouste puis après tous *Avaricieux*. Par les *Yvrongnes*, il faut entendre aussi ceux qui font excès en manger. Il reprend particulièrement les *Mesdisans* : pource qu'il est vray-semblable que ceste ville-là estoit plene de brocars et de détractions. Brief, il a touché principalement les vices, ausquels il cognoissoit ceste ville-là estre addonnée. Et afin que son advertissement et sa menace ait plus d'authorité, il dit, *Ne vous abusez point :* par laquelle parole il les admoneste qu'ils ne se flattent point par vaine espérance, comme font coustumièrement les hommes, lesquels en faisant leurs péchez plus petis qu'ils ne sont, s'accoustument à un mespris de Dieu. Il n'y a donc point de plus dangereuse poison, que telles mignardises et flatteries, lesquelles nous entretienent en nos péchez. Parquoy, fuyons, non pas comme le chant des Syrènes, mais comme morsures pernicieuses de Satan, les propos des hommes profanes, quand ils convertissent en sornetes et plaisanteries le jugement de Dieu, et les répréhensions des péchez. Finalement, il faut yci noter la propriété du mot Grec, qui signifie *Hériter :* par lequel il démonstre que le royaume des cieux est l'héritage des enfans, et que pourtant nous l'obtenons par le bénéfice d'adoption.

11 *Et telles choses avez-vous esté, etc.* Il y en a qui adjoustent un mot de particularité, Telles choses avez-vous esté aucuns : pource qu'il y a un mot Grec qui signifie cela : toutesfois je trouve meilleur de dire que l'Apostre parle généralement, et que ceste particule est superflue, comme aussi les Grecs en usent souvent pour ornement de langage, et non pas pour restraindre le propos. Il ne faut pas toutesfois entendre qu'il attribue tous ces vices à un chacun à part : mais seulement il veut démonstrer que nul n'est du tout pur et exempt de ces vices, jusqu'à ce qu'il soit régénéré par le sainct Esprit. Car il faut entendre qu'en la nature universelle des hommes, il y a une semence de tous maux enclose : toutesfois qu'il y a des vices qui apparoissent plus aux uns qu'aux autres, selon que Dieu descouvre la perversité de la chair par les œuvres. Ainsi au premier chapitre de l'Epistre aux Romains, il fait un amas de plusieurs sortes de péchez et meschancetez, qui procèdent de faute de cognoistre Dieu, et de ceste ingratitude, de laquelle il avoit monstré tous infidèles estre coulpables : non pas qu'un chacun des infidèles soit entaché à part de tous ces vices : mais pource qu'ils y sont tous sujets, et il n'y en a pas un qui en soit pur de tous. Car celuy qui n'est adultère, pèche en quelque autre sorte. Ainsi aussi, au troisième chapitre, il applique ces tesmoignages universellement à tous les enfans d'Adam : asçavoir que leur gosier est un sépulchre ouvert : que leurs pieds sont légers à espandre le sang, et leur langue est plene de venin et déception. Non pas que tous soyent cruels et appétans effusion de sang : ne tous desloyaux, ou mesdisans : mais pource que devant que Dieu nous ait réformez, l'un est enclin à cruauté, l'autre à desloyauté, l'autre à paillardise, l'autre à tromperie, tellement qu'il n'y en a pas un auquel n'apparoisse quelque marque de la corruption commune, et que cependant d'affection intérieure et secrète du cœur, nous sommes tous jusques à un sujets à toutes sortes de vices, sinon entant que le Seigneur les réprime au dedans, afin qu'ils ne sortent dehors, et vienent à estre mis en effet. Voyci donc le simple sens, Avant que par la grâce de Dieu les Corinthiens fussent régénérez, les uns estoyent avaricieux, les autres adultères, les uns ravisseurs, les autres efféminez, et aucuns mesdisans : mais maintenant ils ne sont plus tels, après avoir esté délivrez par Christ. Or l'intention du sainct Apostre est de les humilier, en leur ramentevant leur condition passée, puis après les soliciter à recognoistre la grâce de Dieu envers eux. Car tant plus que nous recognoissons grande nostre misère, de laquelle nous sommes eschappez par le bénéfice de nostre bon Dieu, d'autant plus reluit la

grandeur de sa grâce. Or la louange de la grâce de Dieu est une fontaine abondante d'exhortations. Car nous-nous devons bien garder de faire que le bénéfice de Dieu (qui est tant estimable) ait esté vain en nous : comme s'il disoit, C'est assez de ce que Dieu vous a retirez de ce bourbier auquel vous estiez jadis plongez. Comme dit aussi sainct Pierre, Il nous doit suffire d'avoir employé le temps passé à accomplir les cupiditez des Gentils, 1 Pierre, IV, 3. *Mais vous estes lavez.* Par trois formes de parler il exprime une mesme chose, afin de leur faire plus grand peur de retomber d'où ils avoyent esté retirez. Combien donc que ces trois choses regardent à une mesme fin, néantmoins il y a grande efficace en la diversité : car il faut suppléer des antithèses du lavement, et des ordures : de la sanctification et pollution : et de la justification et condamnation : et ce afin que ceux qui sont une fois justifiez, ne se précipitent point derechef en nouvelle condamnation : que ceux qui sont une fois sanctifiez, ne se profanent plus : et ceux qui sont une fois purifiez de toutes leurs ordures, ne se souillent plus, mais plustost qu'ils taschent à vivre purement, demeurent en vraye saincteté, et ayent en abomination leurs vieilles ordures. Et de ceci aussi nous pouvons recueillir à quelle fin ce bon Dieu nous réconcilie à soy par la rémission gratuite de nos péchez. Or quant à ce que j'ay dit que par trois noms il exprime une mesme chose, je ne l'enten pas ainsi, comme s'il n'y avoit point de différence en la signification de ces mots. Car à parler proprement, Dieu nous justifie, quand ne nous imputant point nos péchez, il nous absout de la condamnation : il nous purge, quand il abolit la mémoire de nos offenses. Ainsi ces deux mots ne diffèrent en rien, excepté que l'un est simple, et l'autre est emprunté d'une similitude. Car il y a similitude en ce mot de Laver : pource que le sang de Christ est comme un lavement. Or il nous sanctifie en réformant par son sainct Esprit nostre nature vicieuse. Ainsi, la sanctification se rapporte à la régénération. Mais en ce lieu-ci, sainct Paul n'a eu autre but que d'amplifier par plusieurs titres et louanges la grâce de Dieu, par laquelle nous avons esté délivrez de la servitude de péché, afin que par ceci nous aprenions combien nous devons avoir en grande horreur tous ces vices, qui provoquent contre nous l'ire et la vengence de Dieu. *Au nom du Seigneur, etc.* Il distingue les offices bien proprement. Car le sang de Christ est la matière de nostre purgation : nous sommes justifiez et sanctifiez par sa mort et résurrection. Mais pource que la purgation faite par Christ, et l'acquisition de justice ne proufite sinon à ceux qui par la vertu du S. Esprit sont faits participans de tous ces biens, à bon droict il conjoint l'Esprit de nostre Dieu avec Jésus-Christ. Jésus-Christ donc nous est source de tous biens, et de luy nous avons toutes choses : mais Christ luy-mesme avec tous ses biens nous est communiqué par le sainct Esprit. Car nous recevons Christ par foy, et ses grâces nous sont appliquées par icelle. Or l'autheur de la foy, c'est le sainct Esprit.

12 *Tout m'est loisible, mais tout n'est pas expédient*[1]. *Tout m'est loisible, mais je ne seray point assujeti sous la puissance d'aucune*[2] *chose.*

13 *Les viandes sont pour le ventre, et le ventre pour les viandes : mais Dieu destruira et iceluy et icelles. Or le corps n'est point pour la paillardise, mais pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps.*

14 *Et Dieu a aussi ressuscité nostre Seigneur, et nous ressuscitera par sa puissance.*

15 *Ne sçavez-vous pas que vos corps sont les membres de Christ? Osteray-je donc les membres de Christ, et les feray membres d'une paillarde? Ainsi n'adviene.*

1) 1 Cor., X, 23. 2) Ou, de aucun.

16 *Ne sçavez-vous pas que celuy qui s'adjoint à une paillarde, est fait un corps avec elle? Car deux (dit-il) seront une chair*[1].

17 *Mais celuy qui est adjoint au Seigneur, est un mesme esprit.*

18 *Fuyez paillardise.* Car *quelque péché que l'homme face, il est hors du corps : mais celuy qui paillarde, pèche en son propre corps.*

19 *Ne sçavez-vous pas que vostre corps est temple du sainct Esprit* qui est *en vous* [2], *lequel vous avez de Dieu : et n'estes point à vous-mesmes?*

20 *Car vous estes achetez de pris*[3]. *Glorifiez donc Dieu en vostre corps, et en vostre esprit, lesquels sont à Dieu.*

1) *Gen.*, II, 24. 2) 1 *Cor.*, III, 17. 2 *Cor.*, VI, 16. 3) 1 *Cor.*, VII, 23. 1 *Pierre*, I, 18.

12 *Tout m'est loisible, mais tout, etc.* Pource que ceci semble estre bien loin du propos de l'Apostre, les expositeurs prenent grand'peine à le conjoindre avec ce qui a esté dit auparavant. Quant à moy, laissant là la diversité des expositions, je diray ce qui est le plus propre et convenable selon mon jugement. Il est vray-semblable que les Corinthiens retenoyent encores pour lors beaucoup de leur première licence, et qu'ils se sentoyent encore des mœurs de leur ville. Or où on pèche à bride avallée, et là où les vices ne sont point corrigez de la coustume on en fait loy : et puis après on cherche de vaines couvertures pour s'excuser, comme a esté ceste-ci : qu'ils se couvroyent de la liberté Chrestienne, afin qu'ils se feissent licites quasi toutes choses. Ils estoyent desbordez en superfluitez, lequel vice (comme il advient souvent) estoit accompagné de beaucoup d'orgueil. Or pource que c'estoit une chose extérieure, ils ne pensoyent pas pécher : mesme il appert par les paroles de S. Paul, qu'ils abusoyent si fort de liberté, qu'ils l'estendoyent jusques à paillarder. Maintenant donc à bonne occasion, après leur avoir parlé de leurs vices, il traitte de leurs excuses, par lesquelles ils se flattoyent és péchez externes. Or il est bien certain qu'en ce passage est traitté des choses externes, desquelles Dieu a permis l'usage libre aux fidèles. Quant à ce qu'il use du mot de généralité, c'est, ou pour taxer obliquement leur licence desbordée, ou pour exalter la libéralité infinie de Dieu, qui nous est une bonne maistresse de modération. Car c'est un signe de trop grande intempérance, quand en une abondance si grande on ne tient point mesure, et on ne se restraint volontairement. En premier lieu, il limite la liberté Chrestienne par deux exceptions : secondement, il les admoneste qu'elle ne s'estend point jusques à paillardise. Ces paroles, *Toutes choses me sont licites*, se doyvent prendre en la personne des Corinthiens : et sainct Paul les amène par une manière d'anticipation : comme s'il disoit, Je sçay ce que vous avez accoustumé de répliquer, quand vous voulez fuir la correction qu'on vous fait de vos vices externes : c'est que vous-vous faites à croire que sans aucun esgard ou modération toutes choses vous sont licites. *Mais tout n'est pas expédient.* C'est la première exception par laquelle il restraint l'usage de la liberté : asçavoir qu'ils avisent à ne se desborder point en licence, pource qu'il faut penser à l'édification du prochain. Le sens est, Il ne suffit pas certes que ceci ou cela nous soit permis, pour en user indifféremment. Car il faut aviser ce qui peut proufiter aux frères, à l'édification desquels nous sommes tenus d'avoir esgard. Car (comme il traittera ci-après plus amplement, et aussi a desjà esté veu aux Romains, chap. XIV, v. 13, etc.) chacun est tellement et à ceste condition, libre en sa conscience devant Dieu, que tous doyvent restraindre l'usage de leur liberté à l'utilité mutuelle les uns des autres. *Je ne seray point assujeti.* C'est la seconde restriction : asçavoir que nous sommes tellement constituez seigneurs sur toutes choses, que nous ne nous devons point assujetir sous la servitude d'aucunes d'icelles : ce que font ceux qui ne peuvent estre maistres de leurs concupiscences. Car combien que le mot Grec se puisse aussi traduire D'aucun : en le rap

portant aux personnes : toutesfois j'aime mieux le rapporter aux choses, en sorte que le sens soit : Nous sommes seigneurs de toutes choses, moyennant que n'abusions point tellement de ceste seigneurie, que nous entrions en une misérable servitude par intempérance et convoitises désordonnées estans sujets aux choses externes, lesquelles nous devoyent estre sujettes. Et à la vérité, la façon de faire de ceux qui sont si chagrins qu'ils ne se veulent déporter de rien pour s'accommoder aux frères, est cause qu'ils s'astraignent eux-mesmes à un lien de nécessité.

13 *Les viandes sont pour le ventre, etc.* Il remonstre yci comment il faut user des choses externes, asçavoir pour la nécessité de la vie présente, laquelle passe incontinent comme une ombre, ainsi qu'il dira au chapitre VII, v. 29, Qu'il nous faut user de ce monde, comme si nous n'en usions point. Et de ceci aussi nous pouvons recueillir combien il s'en faut que l'homme Chrestien se doyve soucier ne débatre pour les choses externes. Quand donc il sera question des choses sujetes à corruption, l'esprit du Chrestien ne s'arrestera pas trop curieusement en icelles : car c'est autre chose de la liberté, que de l'usage de la liberté. A ceste sentence est correspondante et accorde une autre de l'Epistre aux Romains, chapitre XIV, v. 17, Que le royaume de Dieu n'est point viande ne bruvage. *Or le corps n'est point pour la paillardise.* Après avoir mis les exceptions, maintenant aussi il adjouste que nostre liberté ne se doit point estendre jusques à paillardise. Car c'estoit un vice tant accoustumé en ce temps-là, que par manière de dire, il sembloit avis qu'il fust permis. Ce que nous pouvons veoir mesme par l'ordonnance des Apostres : par laquelle ils défendent aux Gentils la paillardise entre les choses indifférentes, Actes, chapitre XV, v. 20. Car il ne faut point douter que ceci n'ait esté fait : pource que coustumièrement ils pensoyent que ce fust une chose permise. S. Paul donc dit maintenant que c'est bien autre chose de la paillardise que des viandes. Car Dieu n'a pas ordonné le corps pour paillarder, comme il a destiné le ventre pour les viandes. Et il conferme ceci par choses contraires ou répugnantes : asçavoir d'autant que le corps est consacré à Christ : et il est impossible de conjoindre Christ avec la paillardise. Ce qu'il adjouste, *Et le Seigneur* pour le *corps :* est bien de poids. Car puis que Dieu a conjoint son Fils à nous, quelle meschanceté seroit-ce d'arracher nostre corps de ceste sacrée conjonction, et le transférer à choses du tout indignes de Christ?

14 *Et Dieu a aussi ressuscité nostre Seigneur.* Il démonstre par la condition de Christ, combien il est mal séant à l'homme Chrestien de paillarder. Car Christ estant receu en gloire céleste, quelle participation ha-il avec les pollutions de ce monde? Combien que ces mots contienent deux choses. La première, Que c'est une chose déshonneste que nostre corps, qui est consacré à Christ, soit profané par paillardise, veu que Christ luy-mesme a esté ressuscité des morts pour entrer en possession de la gloire céleste. La seconde, Que c'est une meschanceté d'abandonner nostre corps, et le prostituer aux souillures terriennes, veu qu'il doit estre un jour participant de l'immortalité bien-heureuse, et de la gloire céleste, avec Jésus-Christ. Il y a une semblable sentence au chapitre III des Colossiens, v. 1, Si nous sommes resuscitez avec Christ, cherchons les choses qui sont d'enhaut. Sinon qu'il parle yci tant seulement de la dernière résurrection : mais là, il parle aussi de la première : c'est-à-dire de la grâce du sainct Esprit, par laquelle nous sommes renouvelez en nouveauté de vie. Or pour autant que la résurrection est une chose presque incroyable au sens humain, quand l'Escriture en fait mention, elle nous renvoye à la puissance de Dieu pour confermer nostre foy quant à cest article.

15 *Ne sçavez-vous pas que vos corps sont les membres de Christ?* C'est une déclaration, ou si on aime mieux ainsi dire, une expolition ou amplification de la sentence précédente. Car cela pouvoit sembler obscur à cause de la briefveté : asçavoir, Le corps pour le Seigneur. Par-

quoy il dit comme pour l'exposer, Que Jésus-Christ est tellement conjoint à nous, et nous à luy, qu'il nous faut estre faits un mesme corps avec luy. Parquoy si je m'accouple avec une paillarde, je deschire Jésus-Christ par pièces, en tant qu'en moy est : car il ne se peut faire que je le tire en la communion d'une pollution si orde et infâme. Or pource que ceci est une chose abominable, et que nous devons avoir en horreur, il use d'une particule, de laquelle il a accoustumé d'user és choses estranges. *Ainsi n'adviene.* Il nous faut noter que l'union spirituelle que nous avons avec Christ, n'appartient pas seulement à l'âme, mais aussi au corps, tellement que nous sommes chair de sa chair, et os de ses os, Ephés., V, 30. Autrement l'espérance de la résurrection seroit bien débile, si nostre conjonction n'estoit telle, asçavoir plene et entière.

16 *Ne sçavez-vous pas*, etc. Il exprime encore mieux quel tort on fait à Christ, quand on s'adjoint à une paillarde : car celuy qui fait ainsi, est faict un mesme corps avec elle : et pourtant il arrache un membre du corps de Christ. Il est incertain à quel sens il accommode ce tesmoignage du chapitre II de Genèse, v. 24, à son propos. Car s'il l'allègue pour prouver que deux qui paillardent ensemble sont faits une mesme chair, il l'eslongne de son sens naturel, pour l'appliquer à un autre. Car Moyse ne parle pas là d'une cohabitation d'homme et de femme qui soit déshonneste et défendue : mais de la compagnie de mariage laquelle est bénite de Dieu. Car il démonstre que ce lien est tant estroit et indissoluble, qu'il surmonte le lien qui est entre le père et le fils : ce qui ne peut certes aucunement convenir à la paillardise. Ceste raison m'a meu quelque fois de penser que ce tesmoignage n'avoit point esté allégué par sainct Paul pour confermer la sentence prochainement précédente, mais celle qui vient après, en ceste sorte : Moyse dit que le mari et la femme sont une mesme chair par le lien de mariage : mais nous sommes faits non-seulement une mesme chair avec le Seigneur, auquel nous adhérons, mais aussi un mesme esprit. Et par ainsi, tout ceci tendroit à amplifier la vertu et dignité du mariage spirituel, qui est entre nous et Jésus-Christ. Que si quelqu'un ne trouve pas bonne ceste exposition comme trop contrainte, en voyci une autre : Car comme ainsi soit que la paillardise est une corruption de l'ordonnance de Dieu, elle ha quelque similitude avec icelle : et ce qui est dit d'icelle, peut estre aucunement accommodé à ceste-ci. Non pas que la paillardise soit digne d'estre ornée des louanges qui appartienent à l'ordonnance du mariage, mais afin que la grandeur du péché soit mieux exprimée. Ceci donc, Que deux soyent conjoints en une mesme chair : convient vrayement et proprement à ceux-là seuls qui sont mariez, mais il est transféré aux paillars, lesquels ont une union impure et pollue, pour monstrer que la contagion et vilenie passe de l'un à l'autre. Car cela n'est point inconvénient de dire que la paillardise ait quelque similitude avec le sainct mariage (comme estant un abus et corruption d'iceluy, ainsi que j'ay dit) toutesfois l'un en bénédiction, l'autre en malédiction : comme est la convenance des choses contraires en une antithèse. Néantmoins, j'aimeroye mieux le prendre en premier lieu, touchant le mariage, puis après improprement touchant la paillardise, en ceste sorte, Dieu prononce que l'homme et la femme sont une chair, afin que l'un des deux ne s'adjoingne à une autre chair : en sorte que le paillard et la paillarde sont faits une mesme chair, et s'enveloppent en une maudite conjonction. Et certes ce sens me semble estre plus simple et convenir mieux au texte.

17 *Mais celuy qui est adjoint au Seigneur.* Il a adjousté ceci, afin de monstrer que la conjonction qui est entre Christ et nous, est plus estroite que celle qui est entre le mari et la femme : et que pourtant elle est à préférer de beaucoup à l'autre, tellement que nous la devons contregarder avec grande loyauté et chasteté. Car si celuy qui est conjoint par mariage avec une femme, ne se doit point abandonner à une paillarde, beaucoup moins cela est-il licite aux fidèles, qui non-seulement sont une chair avec

Christ, mais aussi un mesme esprit. Ainsi c'est une comparaison d'une chose plus grande à une moindre.

18 *Fuyez paillardise*, etc. Après avoir proposé l'honnesteté, maintenant il démonstre en quel horreur nous devons avoir la paillardise, nous proposant la grande abomination de ceste turpitude et meschanceté. Or il l'amplifie par une comparaison de ce péché avec les autres, disant que ce péché seul imprime une vilenie et déshonneur au corps. Mais pource que le corps est contaminé aussi par larrecin, meurtre et yvrongnerie, suyvant ces sentences, Vos mains sont pollues de sang : Isaïe, I, 15. Vous avez offert vos membres pour armures d'iniquité à péché, Rom., VI, 19 : et autres semblables : il y en a aucuns qui pour éviter ceste absurdité, disent que ces mots, *Nostre propre corps*, signifient autant comme, Nous conjoints avec Jésus-Christ : mais cela me semble plus subtil que ferme. D'avantage, ils n'eschappent pas mesme par ce moyen. Car on en pourra autant dire de l'idolâtrie que de la paillardise : car celuy qui se prosterne devant l'idole, pèche aussi bien contre la conjonction de Christ. Parquoy je l'expose ainsi, qu'yci l'Apostre ne nie pas totalement que nostre corps ne soit déshonoré et contaminé par les autres vices aussi bien que par paillardise, mais que seulement il dit que des autres vices la turpitude n'en demeure point tellement imprimée en nostre corps, comme de la paillardise. Il est vray que la main est bien souillée par larrecins ou meurtre : la langue par mesdisance, détraction, et perjure : et tout le corps par yvrongnerie : mais la paillardise laisse une macule imprimée au corps, bien autre que ne font pas les autres péchez. Ainsi donc nous pouvons dire que tous les autres péchez sont hors le corps selon ceste comparaison, c'est-à-dire de plus et de moins : et non pas qu'ils n'attouchent aucunement au corps, si nous les considérons un chacun à part.

19 *Ne sçavez-vous pas que vostre corps, etc.* Il use encore de deux autres argumens, afin de nous destourner de ceste vilenie et ordure. Premièrement : Que nos corps sont temples du sainct Esprit. Secondement que nous ne sommes pas à nous, veu que le Seigneur nous a acquis pour son héritage. Ce mot de *Temple*, emporte tacitement quelque poids. Car comme ainsi soit que l'Esprit de Dieu ne peut reposer en lieu profane, nous ne le recevons point autrement en nostre domicile, que quand nous-nous dédions à luy pour luy estre temple. Vrayement c'est un grand honneur que Dieu nous fait, quand il veut habiter en nous. Et d'autant plus devons-nous craindre qu'il ne s'en retire, estant irrité par nos vilenies plenes de sacrilége. *Et n'estes point à vous-mesmes*. C'est le second argument, Que nous ne sommes pas en nostre puissance, pour pouvoir vivre à nostre appétit. Il le prouve par ce que le Seigneur ayant payé le pris de nostre rédemption, nous a acquis à soy. Il y a une semblable sentence au chap. XIV des Romains, v. 9, Pour cela Christ est mort et ressuscité, afin qu'il ait seigneurie tant sur les morts que sur les vifs. Or ce mot de *Pris*, peut estre entendu en deux sortes : ou simplement, comme nous disons coustumièrement, voulans déclarer qu'une chose n'est point gratuite, Elle a cousté pris : ou en lieu de ce mot *Chèrement* ou autre semblable, ainsi que nous avons accoustumé de parler des choses qui ont beaucoup cousté. Et ceste dernière exposition me plaist plus. En ceste sorte sainct Pierre dit, Vous avez esté rachetez, non point par or ou par argent, mais par le précieux sang de l'Agneau sans macule, 1 Pierre, I, 18. Le sommaire et la substance du propos revient là, qu'il faut que la rédemption nous tiene obligez et serve de bride, pour ranger à obéissance l'intempérance de nostre chair.

20 *Glorifiez donc Dieu.* Il appert par ceste conclusion, que les Corinthiens s'estoyent usurpé és choses externes une licence laquelle il estoit besoin de restraindre et refréner. La correction donc en cest endroit-là est, qu'il remonstre que le corps n'est pas moins sujet à Dieu, que l'âme : et que pourtant il est raisonnable que tous deux servent à sa gloire. Comme s'il disoit, Tout ainsi qu'il faut que la conscience de l'homme fidèle soit pure devant Dieu, aussi faut-il que la

profession externe soit correspondante devant les hommes, puis que Dieu qui a racheté et le corps et l'âme ha puissance sur tous les deux. Et c'est à ceste intention que n'aguères il a déclaré et résolu que non-seulement nos âmes, mais aussi nos corps sont temples du sainct Esprit : afin que nous ne pensions point estre acquittez de nostre devoir envers luy, sinon qu'en tout et par tout nous nous rangions plenement sous son obéissance, à ce que par sa Parole il règle mesme toutes les actions externes de nostre vie.

CHAPITRE VII.

1 *Or quant aux choses desquelles vous m'avez escrit, il est bon à l'homme de ne toucher à femme :*

2 *Toutesfois pour éviter paillardise, un chacun ait sa femme, et chacune ait son mari.*

Pource qu'il avoit parlé de la paillardise, il vient maintenant bien à propos à parler du mariage, d'autant que c'est le remède pour éviter paillardise. Or il appert que combien que l'Eglise de Corinthe fust pour lors grandement dissipée, toutesfois ils avoyent sainct Paul en quelque révérence, veu qu'ils lui demandoyent conseil des choses douteuses. Nous ne sçavons pas quelles ont esté leurs questions, sinon d'autant que nous en pouvons avoir conjecture par sa response. Mais c'est une chose assez notoire, que desjà dès le premier commencement de l'Eglise, Satan par sa finesse avoit introduit cette superstition, que la plus grand' part, par une sotte affection de magnifier le célibat (c'est-à-dire l'abstinence du mariage) ne tenoyent pas grand conte du sainct mariage : et qui plus est, plusieurs l'avoyent en horreur comme une chose profane. Les Corinthiens mesmes estoyent paraventure entachez de ceste opinion pernicieuse, pour le moins il y avoit un tas d'esprits oisifs, lesquels louans trop grandement le célibat, taschoyent de destourner les fidèles de se marier. Combien que l'Apostre en traittant de plusieurs autres points, déclare qu'il a esté interrogué de beaucoup de choses. Le principal est, que nous escoutions sa doctrine sur chacune d'icelles.

1 *Il est bon à l'homme de ne toucher à femme.* La response est comprise en deux membres. Par le premier, il démonstre que ce seroit une bonne chose que tous s'absteinssent de femme, pourveu qu'on s'en peust passer. Au second, il met une correction : Pource que plusieurs ne le peuvent faire à cause de l'infirmité de leur chair, que telles gens ne doyvent mespriser le remède qui leur est ordonné de Dieu. Or il faut noter que c'est qu'il entend par ce mot *Bon*, quand il dit qu'il est bon de ne se marier point : afin que nous ne venions à conclure au contraire, Que donc le lien de mariage est une mauvaise chose : ce qui est advenu à sainct Hiérôme, non pas tant par ignorance, comme je pense, que par désir de débatre. Car combien que ce grand personnage eust beaucoup de vertus excellentes, toutesfois aussi il a eu ce vice notable, qu'en disputant il s'est laissé transporter de l'impétuosité de ses affections, tellement qu'il n'a pas tousjours regardé à la vérité. Il fait donc ainsi son argument : Il est bon de ne toucher à femme, il est donc mauvais de la toucher. Mais sainct Paul ne prend pas yci ce mot *Bon*, en telle signification, comme estant opposé au mal, ou à une chose vicieuse, ains seulement il démonstre ce qu'il seroit bien expédient à cause de tant de fascheries, ennuis, et sollicitudes qui peuvent advenir aux gens mariez. D'avantage, il faut avoir esgard à la restriction qu'il met puis après. Nous ne pouvons donc pas recueillir autre chose des paroles de sainct Paul, sinon qu'il est bien vray qu'il est expédient et proufitable à l'homme, de ne s'attacher point à une femme, pourveu qu'il s'en puisse passer. Déclarons ceci par similitude. Si quel-

qu'un disoit, Il est bon à l'homme de ne boire, ne manger, et ne dormir: il ne vitupère pas pour cela ne le boire, ne le manger, ne le dormir, comme choses vicieuses: mais pource que le temps qu'on employe à ces choses, c'est autant de perdu quant aux choses spirituelles : il entend que nous serions plus heureux, si estans délivrez de ces distractions, nous pouvions nous employer entièrement et incessamment à méditer les choses célestes. Pource donc qu'il y a tant d'empestres en mariage, lesquelles tienent l'homme enveloppé, il seroit bon selon ceste raison de n'estre point attaché à une femme. Mais yci se présente une autre question : car les paroles de sainct Paul semblent avoir quelque répugnance avec les paroles du Seigneur : où il dit, Qu'il n'est pas bon que l'homme soit sans femme, Genèse, chap. II, v. 18. Ce que le Seigneur appelle là Mauvais, sainct Paul yci le dit estre *Bon*. Je respon: Que ce que la femme est une aide à l'homme pour rendre sa vie plus aisée et heureuse, cela est de l'ordonnance de Dieu. Car Dieu avoit ainsi ordonné dés le commencement, que l'homme sans femme ne seroit quasi que demi-homme, et qu'il se sentiroit destitué d'une aide singulière et nécessaire, et que la femme seroit comme l'accomplissement de l'homme. Depuis est survenu le péché qui a corrompu ceste institution de Dieu : car en lieu d'une si grande bénédiction, a succédé une griefve punition : asçavoir, que le mariage soit cause et matière de beaucoup de misères. Et pourtant, tout ce qui est de mal et de fascherie en mariage, procède de ce que l'institution de Dieu a esté corrompue. Or combien qu'encore demeurent quelques reliques de la première bénédiction, en sorte que souvent la vie est beaucoup plus misérable hors mariage, qu'en mariage, néantmoins pource que les gens mariez sont empestrez de plusieurs incommoditez, à bon droict sainct Paul admoneste qu'il seroit bon à l'homme de s'en déporter. Par ce moyen il ne dissimule point les fascheries qui survienent en mariage, cependant aussi il ne donne point de lieu aux mocqueries ni aussi aux brocars profanes qui ont cours communément pour descrier le mariage : comme est cestuy-ci, Que la femme est un mal nécessaire : et, Que la femme est un des plus grans maux. Car tels propos sont sortis de la boutique de Satan, et ne tendent à autre chose sinon à diffamer la saincte ordonnance de Dieu, et à faire que les hommes ayent le mariage en horreur comme une peste mortelle. La somme donc est, qu'il nous faut souvenir de distinguer entre la pureté de l'ordonnance de Dieu, et les peines de péché, qui sont survenues puis après. Selon ceste distinction au commencement il a esté bon à l'homme sans exception d'estre conjoint avec la femme : maintenant aussi il est en telle sorte bon, que cependant il y a de l'amertume meslée avec la douceur, à cause de la malédiction de Dieu. A ceux toutesfois qui n'ont point le don de continence, ceci leur est un remède nécessaire et salutaire comme il s'ensuit.

2 *Toutesfois pour éviter paillardise, un chacun ait sa femme, et chacune ait son mari.* Maintenant il commande que ceux qui sont sujets au vice d'incontinence, ayent leur recours au remède. Car combien qu'il semble que ce soit une sentence universelle, néantmoins on la doit restraindre à ceux qui se sentent pressez de ceste nécessité. De laquelle chose un chacun peut estre tesmoin à soy-mesme. Quelque difficulté donc que nous appercevions en mariage, que tous ceux qui ne peuvent résister aux aiguillons de leur chair, sçachent que ce commandement leur est imposé de Dieu. Mais on pourroit demander, Asçavoir si la seule cause de se marier, est afin de remédier à incontinence. Je respon, que ce n'est point ce que S. Paul a voulu dire. Car à ceux ausquels il est donné de se pouvoir passer de femme, il laisse la liberté de se marier ou ne se marier point: mais aux autres, il leur commande de remédier à leur infirmité par mariage. Le sommaire est, qu'il n'est point yci traitté pour quelles causes le mariage a esté institué : mais à quelles personnes il est nécessaire. Car si nous regardons à la première ordonnance, il ne pouvoit estre le remède de la maladie qui n'es-

toit point encore, ains il avoit esté establi pour avoir lignée : mais après la transgression, est survenu ce second usage. Ce passage aussi fait contre cest abus d'avoir plus d'une femme en mariage. Car l'Apostre veut qu'une chacune femme ait son mari, disant que l'obligation est mutuelle. Celuy donc qui a donné la foy à une femme, ne se doit séparer d'elle : ce qu'il feroit, s'il s'attachoit à un second lien.

3 *Le mari rende la bénévolence deue à sa femme*[1] *: semblablement aussi la femme au mari.*
4 *La femme n'ha point la puissance de son corps, mais le mari : semblablement aussi le mari n'ha point la puissance de son corps, mais la femme.*
5 *Ne fraudez point l'un l'autre, si ce n'est par consentement mutuel pour un temps : afin que vous vacquiez à jusne et oraison : et derechef retournez ensemble, afin que Satan ne vous tente à cause de vostre incontinence.*

1) 1 *Pierre*, III, 7.

3 *Le mari rende.* Il traitte maintenant de la règle et condition qui est à observer en vivant en mariage : ou bien quel est le devoir du mari, et de la femme. Et premièrement il met une doctrine générale de bénévolence mutuelle : asçavoir que le mari aime sa femme, et la femme son mari. Car ce que les autres entendent par le mot de *Bénévolence mutuelle*, le devoir de mariage : je ne sçay si cela convient bien. La raison qui les a meus, est, pource qu'il s'ensuit tout incontinent, Que le mari n'ha point la puissance de son corps, etc. Mais il conviendra mieux de dire que c'est une conséquence tirée de la première sentence. Le mari donc et la femme sont obligez à mutuelle bénévolence : il s'ensuit de cela, que l'un ne l'autre n'ha puissance de son corps. Mais on pourroit demander, Pourquoy c'est que sainct Paul les fait yci égaux, et qu'il ne requiert point de la femme obéissance et sujétion. Je respon, qu'il n'avoit pas délibéré de traitter de tous les points qui concernent leur devoir, mais seulement de l'obligation mutuelle, qui appartient à la conjonction du lict. Es autres choses donc, et le devoir et l'authorité du mari est autre que de la femme : mais en cest endroit la condition de tous deux est égale : asçavoir que tous deux doyvent garder foy et loyauté de mariage l'un à l'autre. Par ceste raison aussi la coustume d'avoir plusieurs femmes est condamnée derechef. Car si c'est une perpétuelle condition de mariage, que le mari renonce à la puissance de son corps, et qu'il la livre à sa femme, comment se pourra-il adjoindre à une autre comme libre?

5 *Ne fraudez point l'un l'autre.* Les hommes profanes jugeroyent que sainct Paul n'est pas guères modeste, de parler ainsi de la cohabitation du mari avec la femme : pour le moins, que cela ne sied pas bien à la gravité d'un Apostre : mais si nous considérons les causes qui l'ont contraint, nous trouverons qu'il luy estoit nécessaire de parler de ces choses. Premièrement il sçavoit bien combien de puissance ha la fausse apparence de sainctcté, à décevoir les consciences fidèles : ce que nous expérimentons aussi. Car Satan nous esblouit les yeux sous ombre de bien et sainctcté : en sorte que nous pensons estre contaminez et profanez par la compagnie de nos femmes : et en délaissant ceste vocation, délibérons de suyvre une autre manière et condition de vie. D'avantage il sçavoit bien comme un chacun est enclin à s'aimer soy-mesme, et addonné à son plaisir particulier. De cela advient que l'homme ayant fait son plaisir de sa femme, non-seulement n'en tient conte, mais aussi la desdaigne. Et il y en a bien peu à qui il n'adviene quelque fois de se fascher ainsi de leurs femmes. Pour ces causes, il parle ainsi songneusement de l'obligation mutuelle du mariage. Comme s'il disoit, S'il vient quelque fois en fantasie à ceux qui sont mariez, de désirer de vivre hors mariage,

comme estimans cela une plus grande sainctеté, ou qu'ils soyent tentez de se desbaucher en paillardises: qu'ils se souvienent qu'ils sont obligez par conjonction mutuelle. Le mari n'est que la moitié de son corps, ne la femme aussi. Parquoy ils n'ont pas liberté de délibérer et choisir : mais plustost qu'ils se brident, en pensant ainsi en eux-mesmes : Pource que l'un avoit besoin de l'aide de l'autre, le Seigneur nous a conjoints ensemble : afin que nous-nous aidions l'un l'autre. Il faut donc que mutuellement l'un secoure à la nécessité de l'autre, et que l'un ne l'autre ne soit à soy. *Si ce n'est par consentement.* L'Apostre requiert premièrement consentement mutuel, pource qu'il n'est pas yci question de la continence d'un seulement, mais de deux : et puis encore il adjouste incontinent après deux autres exceptions. La première, que cela ne se face point sinon *pour un temps :* pour autant qu'il n'est pas en leur puissance de se contenir perpétuellement : de peur qu'en attendant témérairement quelque chose par-dessus leur puissance, ils ne soyent surprins par les embusches de Satan. La seconde, qu'ils ne s'abstienent point de la compagnie mutuelle, comme si ceste abstinence estoit de soy une œuvre saincte et bonne, ou que ce fust un service agréable à Dieu : mais qu'ils s'en abstienent, afin qu'ils puissent vacquer à meilleurs exercices. Or combien que sainct Paul eust si diligemment pourveu à ceci, nonobstant Satan a tant fait, que puis après il en a solicité et induit plusieurs à faire des divorces illicites par un désir pervers de vivre en célibat. Le mari délaissant sa femme, s'enfuyoit au désert, afin que en la moinerie il fust plus agréable à Dieu. La femme maugré son mari, prenoit un voile, qui estoit la marque de celles qui vivoyent hors mariage. Et cependant ils n'avisoyent point que chacun d'eux en faussant la foy à sa partie, rompoit l'alliance du Seigneur : et en desfaisant le lien de mariage, rejettoit le joug du Seigneur. Vray est que ce vice fut corrigé en partie par les Canons anciens : car ils défendirent au mari de ne délaisser sous ombre de continence, sa femme maugré elle : semblablement que la femme ne desniast point l'usage de soy à son mari. Mais ils ont failli en ce qu'ils ont permis à tous deux de vivre en célibat perpétuel : voire, comme s'il appartenoit aux hommes d'ordonner quelque chose contraire à l'Esprit de Dieu. Sainct Paul commande nomméement que le mari et la femme ne se fraudent point l'un l'autre, sinon pour un temps : les Evesques permettent de se départir de mariage à perpétuité. Qui est-ce qui ne voit yci une répugnance manifeste? Qu'on ne s'esbahisse point donc si nous contredisons librement aux anciens en ce poinct. Car on voit bien qu'ils se sont eslongnez de la parole de Dieu qui est tant claire en cest endroit. *Afin que vous vacquiez à jeusne.* Il faut noter que le sainct Apostre ne parle pas yci de toute sorte de jeusne, ne d'oraison non plus La sobriété et tempérance qui doit estre ordinaire és Chrestiens, est une espèce de jeusne. L'oraison aussi ne doit point estre seulement quotidienne, ains aussi continuelle. Mais il parle d'un jeusne, qui est tesmoignage solennel de pénitence, pour prier Dieu de destourner son ire : ou par lequel les fidèles se préparent à prier, quand ils délibèrent d'une affaire d'importance : semblablement d'une oraison, laquelle requiert l'affection du cœur plus ardente et extraordinaire. Car il advient quelque fois, que toutes autres choses délaissées, il faut vacquer à jeusne et oraison : comme quand il y a une calamité prochaine, si on apperçoit quelque signe de l'ire de Dieu : ou quand nous sommes enveloppez en quelque fascheux affaire, ou quand il nous faut faire quelque chose de grande importance, comme quand on veut élire ou ordonner des pasteurs et Ministres. Or l'Apostre à bon droict conjoint ces deux choses : pource que le jeusne est une préparation à oraison : comme aussi Jésus-Christ les conjoint, quand il dit, Ce genre de diables ne peut estre chassé, sinon par jeusne et oraison, Matth., XVII, 21. Quand donc sainct Paul dit, *Afin que vous vacquiez :* c'est-à-dire, qu'estans délivrez de tous empeschemens, vous-vous employez seulement à cela. Maintenant si quelqu'un objectoit que

l'usage du lit de mariage est une chose mauvaise, pource qu'il empesche l'oraison : la response est facile, Que pour cela il n'est point pire que le boire et le manger, par lesquels le jeusne est empesché. Mais le devoir des fidèles est de regarder prudemment quand il est temps de boire et de manger, et quand il est temps de jeusner : ils doyvent aussi user de mesme prudence en cest endroit : c'est d'habiter avec leurs femmes quand il est temps, et de s'en abstenir aussi quand ils sont appelez ailleurs. *Et derechef retournez ensemble.* Il exprime yci la raison, l'ignorance de laquelle a fait faillir les anciens : quand ils ont approuvé à tort et inconsidéréement le vœu de perpétuelle continence. Car ils argumentoyent ainsi, S'il est bon que le mari et la femme s'imposent quelque fois pour un temps , continence volontaire par consentement mutuel, il sera donc beaucoup meilleur s'ils s'y astreignent perpétuellement. Mais ils ne considéroyent point combien il y avoit de danger. Car nous donnons occasion à Satan de nous opprimer, quand nous attentons quelque chose par-dessus nos forces, et la mesure de nostre imbécillité. Mais (dira quelqu'un) il faut résister à Satan. Et si les armes et le bouclier nous défaillent? Il les faut demander au Seigneur, disent-ils. Mais ce sera en vain que nous prierons Dieu de nous assister en une entreprinse téméraire. Et pourtant il faut observer diligemment ceste particule, *Pour vostre incontinence.* Car nous sommes sujets aux tentations de Satan, à cause de l'infirmité de nostre chair. Si nous les voulons chasser arrière de nous, il y faut opposer le remède, duquel le Seigneur nous a garnis. Ceux donc qui renoncent à l'usage du lit de mariage, font follement. Comme s'ils avoyent accordé avec Dieu, qu'il leur donnera tousjours la puissance de s'en passer.

6 *Mais je di ceci par permission, non point par commandement.*

7 *Car je voudroye que tous hommes fussent comme moy : mais chacun ha son propre don de Dieu, l'un en une manière, et l'autre en une autre.*

8 *Or je di à ceux qui ne sont pas mariez et aux vefves, qu'il leur est bon s'ils demeurent comme moy.*

9 *Mais s'ils ne se contienent, qu'ils se marient. Car il vaut mieux se marier, que brusler.*

6 *Par permission.* De peur que se fondans sur ce commandement qu'il avoit donné, ils ne laschassent trop la bride à leurs affections désordonnées, il adjouste une restriction, Qu'il a escrit ceci à cause de leur infirmité : asçavoir, afin qu'ils entendent que mariage est un remède pour éviter paillardise, de peur qu'ils n'abusent du bien d'iceluy, pour satisfaire à leur appétit sans regarder comment : voire mesme sans mesure et vergongne. Afin aussi qu'il obviast aux cavillations des meschans , et que nul ne luy peust mettre ceci en avant, Quoy? As-tu peur que les maris et les femmes soyent trop peu d'eux-mesmes enclins à leur volupté charnelle, que tu les sollicites ainsi? Car aussi entre les Papistes, les hypocrites qui veulent estre estimez de petis saincts, sont offensez de ceste doctrine, et plaideroyent volontiers avec S. Paul , de ce qu'il retient les gens mariez en cohabitation mutuelle , et qu'il ne leur permet point de vivre en célibat. Il rend donc raison de sa doctrine, et proteste qu'il n'a point loué la compagnie du lit de mariage, afin que ceux qui sont mariez, soyent par cela alléchez à volupté : ou pource qu'il prene plaisir à commander telle chose : mais qu'il a eu esgard à l'infirmité de ceux ausquels il parle. Les sots et indiscrets zélateurs du célibat , abusent de tous les deux membres de ceste sentence. Car quand S. Paul dit, Qu'il dit cela *par permission*: ils concluent de cela, qu'il y a donc vice en la cohabitation mutuelle de mariage, pource que où permission et pardon ha lieu, là il faut dire qu'il y a péché. Et de ce qu'il dit, *Non point par commandement:* ils infèrent que c'est

donc une chose plus saincte de quitter l'usage de mariage, et retourner au célibat. Je respon au premier, Que comme ainsi soit que je confesse qu'en toutes les affections humaines il y a un excès désordonné, je ne nie pas qu'il n'y ait aussi en cest endroit un appétit desmesuré, lequel je concède estre vicieux: et qui plus est, je concède que ceste affection est desbordée par-dessus toutes les autres, et presque brutale. Mais aussi je maintien au contraire, que tout ce qui y est de vice ou turpitude, est tellement couvert par l'honnesteté de mariage, que ce n'est plus vice: ou pour le moins il n'est plus imputé de Dieu. Comme sainct Augustin en traitte très bien au livre du bien de mariage, et souvent ailleurs. Pour résolution donc de ce poinct en peu de paroles, disons en ceste sorte: La compagnie du mari et de la femme est une chose pure, honneste et saincte: car c'est une pure ordonnance de Dieu. L'affection désordonnée de laquelle bruslent les hommes, est un vice procédant de la corruption de nature. Mais à l'endroit des fidèles, le mariage est une couverture de laquelle ce vice est couvert, tellement qu'il n'apparoist plus devant Dieu. Je respon au second, Pource que commandemens sont proprement les enseignemens qui concernent les choses appartenantes à justice, saincteté et intégrité, et lesquelles sont d'elles-mesmes agréables à Dieu: à ceste cause S. Paul dit, qu'il ne parle point par commandement. Mais il a assez démonstré ci-dessus qu'il faut nécessairement user de ce remède, lequel il a enjoint.

7 *Car je voudroye*, *etc.* Ceci appartient à l'exposition de la sentence précédente. Car il ne dissimule point que c'est qui est le plus commode: mais il veut qu'un chacun considère à part soy ce qui luy est donné de Dieu. Pourquoy donc est-ce que n'aguères il n'a point parlé par commandement? Pource qu'il ne les contraint pas volontiers à se marier, mais plustost il désireroit qu'ils fussent exempts de ceste nécessité: mais pource que cela n'est pas libre à tous, il ha esgard à l'infirmité. Or si ce passage eust esté diligemment considéré, ceste superstition perverse d'appéter le célibat, laquelle a esté la racine et cause de grans maux, n'eust jamais régné au monde. S. Paul dit yci apertement, que le chois n'est pas libre à un chacun en cest endroit: d'autant que virginité est un don particulier, lequel n'est point donné à tous indifféremment. Et il n'enseigne point autre chose sinon ce que Christ luy-mesme enseigne, quand il dit, Que tous ne comprenent pas ceste parole, Mat., XIX, v. 11. Sainct Paul donc est yci expositeur des paroles du Seigneur, quand il dit que ceste puissance n'est pas ottroyée à tous, de se pouvoir abstenir de mariage. Qu'est-il advenu cependant? Un chacun sans avoir esgard à sa puissance, a voué continence perpétuelle à son appétit. Et il n'y a pas eu seulement les ignorans qui ayent failli en cest endroit. Car les principaux docteurs aussi, cependant qu'ils s'amusent du tout à magnifier la virginité, ayans oublié l'infirmité humaine, n'ont point pensé à ceste admonition de S. Paul, mais plustost de Christ. Et S. Hiérôme aveuglé de je ne sçay quel zèle, non-seulement tombe en de fausses opinions, mais s'y précipite par impétuosité. Je confesse que virginité est un don excellent: mais aussi retenons que c'est un don. Avec ce entendons de la bouche de Christ et de S. Paul, que ce don n'est pas commun à tous, mais donné à bien peu de gens. Parquoy gardons-nous de vouer inconsidéréement ce qui n'est point en nostre puissance, et ce que nous n'impétrerons pas, si ayans oublié nostre vocation, nous aspirons outre nos limites et bornes. Combien aussi que les anciens ont failli en la louange de virginité: car ils l'exaltent tellement, comme si c'estoit la plus excellente vertu de toutes: et veulent qu'elle soit estimée comme un service agréable à Dieu. Desjà en cela il y a un erreur dangereux: et de cestuy-là s'en est ensuyvi un autre, que depuis que le célibat a commencé d'estre en si grande estime, plusieurs à l'envi l'un de l'autre ont voué inconsidéréement perpétuelle continence, combien qu'à grand'-peine la centième partie en eust le don et la puissance. Depuis est survenu le troisième erreur, Que le mariage a esté défendu aux ministres de l'Eglise, comme

un estat indigne et non convenable à la saincteté de l'ordre. En ceux qui mesprisans le mariage, vouoyent à la volée continence perpétuelle, Dieu a puni l'arrogance premièrement par flammes secrètes de passions et cupiditez désordonnées : puis après par actes de turpitudes horribles. Et quant à ce qu'il estoit prohibé aux ministres de l'Eglise de se marier, il est advenu par ceste tyrannie, que l'Eglise a esté despouillée de plusieurs bons et fidèles Ministres. Car les gens de bien et sages ne se vouloyent pas jetter follement au laqs. Par succession de temps les affections impudiques, qui avoyent esté couvées et tenues supprimées au paravant, ont finalement espandu leur puanteur. Ç'a esté peu de chose, que ceux ausquels c'estoit un crime capital d'avoir femme, entretenoyent sans répréhension des concubines, c'est-à-dire des putains : mais il n'y avoit maison qui se peust sauver des paillardises des prestres. Et mesme ceci a esté peu de chose. Car on a perpétré des meschancetez prodigieuses, lesquelles il vaut mieux mettre en oubli perpétuel, que de les réciter pour exemple.

8 *Or je di à ceux qui ne sont, etc.* Ceci dépend des choses précédentes, et est une conséquence qu'il en tire. Il avoit dit, que les dons de Dieu estoyent distribuez en diverses sortes, que la continence n'estoit pas ottroyée à tous, et que ceux qui ne l'ont point, devoyent recourir au remède. Maintenant il adresse son propos aux vierges, et à tous ceux qui ne sont pas mariez, et aux vefves : et leur accorde bien que c'est une chose qu'ils doyvent bien désirer que de vivre en célibat, s'ils le peuvent faire : toutesfois qu'il faut qu'un chacun avise quelle puissance luy est donnée. La somme est, Qu'il y a beaucoup de commoditez au célibat, lesquelles ne sont point à mespriser, pourveu qu'un chacun se mesure à son aulne (comme on dit) c'est-à-dire selon sa faculté. Et pourtant, qu'on exalte la virginité jusques au troisième ciel, si on veut, toutesfois ceci demeure tousjours véritable, Qu'elle n'est pas propre à tous, mais seulement à ceux qui ont de Dieu ce don particulier. Car quant à ce que les Papistes mettent en avant, Que nous promettons à Dieu aussi bien au Baptesme pureté de vie, ce qui n'est pas en nostre puissance : la solution est facile à cela : Asçavoir que nous ne promettons rien au Baptesme, sinon ce que Dieu requiert de tous les siens, mais que la continence est un don spécial, lequel Dieu a refusé à plusieurs. Ceux donc qui vouent continence, font autant comme si un idiot et ignorant se vantoit d'estre Prophète ou Docteur, ou expositeur des Langues. Il faut aussi noter ce qu'il dit, *S'ils demeurent comme moy*. Car il se peut bien faire que quelqu'un vivra chastement hors mariage pour un temps, mais en ceci il ne faut rien déterminer et asseurer du lendemain. Isaac a vescu sans femme jusques à l'aage de trente ans, et a vescu tout ce temps-là chastement, auquel les ardeurs de paillardise sont plus bouillantes : toutesfois il est puis après appelé à mariage. Nous avons encore en Jacob un exemple plus évident. Et pourtant sainct Paul désireroit que ceux qui vivent maintenant chastement, persévérassent en cela jusques à la fin : mais pource qu'ils ne sont pas asseurez que le don leur soit donné à perpétuité, il commande que tous considèrent quel don ils ont receu. Au reste, ce passage démonstre que S. Paul n'avoit point encore de femme pour lors. Car quant à ce qu'Erasme dit qu'il estoit marié, pource qu'il fait mention de soy entre les gens mariez : cela est trop frivole et léger. Car par mesme raison on pourroit inférer qu'il estoit sans femme, d'autant qu'il parle de soy entre ceux qui n'estoyent point mariez. Or les paroles démonstrent que pour lors il n'estoit point marié. Car je n'approuve point ceste conjecture, de dire qu'il ait baillé sa femme en garde quelque part, et que de son gré il ait renoncé à l'usage du lit de mariage. Car comment se fust-il donc acquitté de ce qu'il commande yci aux gens mariez? Retournez incontinent ensemble, 1 Cor., VII, 5. Certes ce seroit une mocquerie, de dire qu'il n'ait point obéi à ses commandemens : et gardé la loy qu'il donnoit aux autres. Or c'est un exemple de grande modes-

tie, de ce que luy ayant le don de continence, n'exige point des autres, de vivre selon sa règle, mais leur ottroye le remède d'infirmité, duquel il se passe. Faisons donc à son exemple : et si nous avons quelque don particulier, ne requérons point rigoureusement le mesme des autres qui ne sont pas encore parvenus jusques à ce degré.

9 *Mais s'ils ne se contienent.* Quand il conseille de s'abstenir de mariage, il parle tousjours sous condition, Si on le peut faire, ou si on ha la commodité : mais quand l'infirmité de la chair empesche la liberté, il commande simplement du mariage, et en parle comme d'une chose qui n'est plus en doute. Car ceci est dit par forme de commandement, afin que nul ne pense que ce soit un conseil : et non-seulement il réprime les paillars, mais aussi ceux lesquels un appétit intérieur souille devant Dieu. Et de faict, celuy qui ne se peut contenir, s'il mesprise le remède, il tente Dieu. Ceci n'ha point besoin de conseil, mais de défense estroite. *Car il vaut mieux se marier, etc.* C'est une comparaison impropre, veu que le mariage légitime est honorable en tous[1] : et brusler, une chose trèsmauvaise. Toutesfois l'Apostre a parlé selon la coustume, combien qu'il ait parlé improprement. Comme nous disons coustumièrement, Il vaut mieux renoncer à ce monde, afin que nous jouissions de l'héritage du Royaume céleste avec Christ : que périr misérablement és délices de la chair: Je di ceci, pource que sainct Hiérôme forge de ce lieu un sophisme plus que puérile, Que le mariage est bon, d'autant qu'il n'est pas si mauvais que brusler. Je diroye-moy qu'il se joue, si ceci estoit matière de rire : mais en une chose de si grande conséquence, c'est une cavillation meschante, et indigne d'un homme prudent. Entendons donc que le mariage est un remède bon et salutaire, veu que brusler est une vileine abomination devant Dieu. Mais il faut avoir la définition de ce mot *Brusler :* car il y en a beaucoup qui sont aiguillonnez des concupiscences de leur chair, ausquels néantmoins il n'est pas tout incontinent nécessaire de recourir au remède de mariage. Or afin que nous retenions la similitude de sainct Paul, il y a grande différence entre Brusler, et Sentir chaleur. Parquoy l'Apostre appelle yci *Brusler*, non-seulement estre chatouillé, mais estre embrasé de telle concupiscence, qu'on n'y puisse résister. Toutesfois, pource qu'aucuns se flattent en vain, pensans estre exempts de toute coulpe, pource qu'ils ne consentent à la concupiscence : il nous faut noter trois degrez de tentations. Car aucunesfois les assaux de concupiscence ont si grande force, que la volonté succombe. C'est une mauvaise espèce de bruslure, quand le cœur est embrasé de paillardise. Aucunesfois nous sommes tellement points des aiguillons de la chair, que nous y résistons vaillamment, et ne laissons point arracher de nostre cœur la vraye amour de chasteté : mais plustost nous avons en horreur toutes affections vileines et infâmes. Parquoy tous doyvent estre advertis, et principalement les jeunes gens, toutes fois et quantes qu'ils seront molestez de leur chair, qu'ils opposent la crainte de Dieu à l'encontre de ceste tentation, qu'ils coupent la broche à toutes cogitations impudiques, qu'ils demandent force au Seigneur pour résister, et qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir d'esteindre les flammes de paillardise. S'ils proufitent en ce combat, qu'ils rendent grâces au Seigneur. Car de combien en trouvera-on un, à qui sa chair ne face de la fascherie? Mais si nous réprimons son intempérance, avant qu'elle se puisse renforcer, c'est un grand poinct. Car nous ne bruslons pas, combien que la chaleur nous soit ennuyeuse : non pas qu'il n'y ait nul vice en ce sentiment de chaleur, mais recognoissans devant le Seigneur nostre imbécillité avec pleurs et humilité, ayons toutesfois cependant bon courage. En somme, tandis que par la grâce de Dieu nous obtiendrons victoire au combat, et que les flesches de Satan ne nous perceront point jusques au dedans, mais que nous les repousserons vaillamment, ne nous lassons point au combat. Il y a une autre espèce de

1) *Héb.*, XIII, 4.

tentation moyenne entre les deux que j'ay dites : c'est que combien que l'homme ne consente point plenement à la concupiscence : toutesfois il est embrasé d'une impétuosité aveuglée, et est tellement inquiété, qu'il ne peut invoquer Dieu en repos de conscience. Telle tentation donc, qui empesche d'invoquer Dieu purement, et trouble la tranquillité de la conscience, est bruslure, laquelle ne peut estre esteinte que par mariage. Nous voyons qu'en ce poinct non-seulement il faut considérer si aucun peut contregarder son corps de pollution : mais aussi il faut avoir esgard à l'esprit, comme nous verrons un peu après.

10 *Et aux mariez je leur commande, non point moy, mais le Seigneur, Que la femme ne se départe point du mari*[1].

11 *Et si elle s'en départ, qu'elle demeure sans estre mariée : ou qu'elle se réconcilie à son mari. Aussi que le mari ne délaisse point la femme.*

12 *Mais aux autres je leur di, non point le Seigneur : Si quelque frère ha une femme infidèle, et elle consent d'habiter avec luy, qu'il ne la laisse point.*

13 *Et si quelque femme ha mari infidèle, et il consent d'habiter avec elle, qu'elle ne le laisse point.*

14 *Car le mari infidèle est sanctifié par la femme : et la femme infidèle est sanctifiée par le mari : autrement vos enfans seroyent souillez : or maintenant ils sont saincts.*

15 *Que si l'infidèle se départ, qu'il se départe. Car le frère ou la sœur ne sont asservis*[2] *en tel cas : mais Dieu nous a appelez à paix.*

16 *Car que sçais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? Ou que sçais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ?*

17 *Sinon*[3] *un chacun ainsi que Dieu luy a départi : chacun* di-je *comme le Seigneur l'a appelé, qu'il chemine*[4] *ainsi. Et ainsi j'ordonne en toutes les Eglises.*

1) *Matth.*, V, 32, *et* XIX, 9. *Marc*, X, 11. *Luc*, XVI, 18. 2) Ou, assujettis. 3) Ou, ta femme ou non? chacun chemine, etc. 4) Ou, Mais chacun chemine.

10 *Et aux mariez, je leur commande.* Il parle maintenant d'une autre condition du mariage : c'est que le mariage est un lien indissoluble. Parquoy, il condamne tous divorces qui estoyent en usage ordinaire entre les Payens, et aussi n'estoyent point punis entre les Juifs par la Loy de Moyse. Que l'homme, dit-il, ne délaisse point sa femme, et que la femme ne se départe point d'avec son mari. Pourquoy? Pource qu'ils sont conjoints d'un lien inséparable. Mais c'est merveille qu'il n'excepte pour le moins, la cause d'adultère : car il n'est pas vraysemblable qu'il ait voulu retrancher quelque chose de la doctrine de Christ. Certes mon avis est, qu'il n'a pas voulu toucher ce poinct, pource que parlant de ces choses comme en passant, il a mieux aimé renvoyer les Corinthiens à la permission ou défense de Christ, que poursuyvre tous les points par le menu. Car ceux qui ont délibéré d'enseigner quelque chose briefvement, se contentent de la doctrine générale : les exceptions sont réservées à quand on veut traitter les matières plus amplement et subtilement. Au reste, quant à ce qu'il adjouste, *Non point moy, mais le Seigneur :* il signifie par ceste correction, que ce qu'il leur enseigne yci, est pris de la Loy du Seigneur. Car les autres choses qu'il enseignoit, il les avoit aussi par révélation du sainct Esprit : mais il dit que Dieu est autheur de ceci : pource qu'il estoit expresséement contenu en la Loy de Dieu. Il est vray que nous ne trouverons pas le passage de mot à mot : mais d'autant que Moyse testifie au commencement, que la conjonction du mari et de la femme est si saincte, qu'à cause d'icelle le mari doit délaisser père et mère : on peut aiséement recueillir de cela, combien ceste conjonction est inviolable. Car le fils est

obligé de droict de nature au père et à la mère : et ne se peut pas despestrer de ce joug. Puis que la conjonction de mariage est préférée à ce lien, beaucoup moins doit-elle estre desliée.

11 *Et si elle s'en départ.* Il appert par la peine qui s'en ensuyvoit lors, que ceci ne doit point estre entendu de celles qui ont esté répudiées pour cause d'adultère. Car mesme selon les loix Romaines, c'estoit un crime capital, et quasi selon le droict commun de toutes nations. Mais comme ainsi soit que les maris répudiassent souvent leurs femmes, ou pource que leurs mœurs n'estoyent pas accordantes, ou pource qu'elles n'estoyent assez belles, ou pour quelque autre despit ou desplaisir, et aussi que les femmes délaissoyent quelque fois leurs maris pour leur rudesse, ou cruauté, ou autre mauvais traitement : sainct Paul dit que le mariage ne peut estre desfait par tels divorces et dissensions. Car c'est une alliance consacrée au nom de Dieu, laquelle n'est point en la puissance des hommes, pour estre establie ou abolie quand nous voudrons. La somme est, Les autres contrats, d'autant qu'ils dépendent de la pure volonté des hommes, peuvent aussi estre cassez par ceste mesme volonté. Ceux qui sont liez par mariage, ne sont plus en liberté : en sorte que s'ils se repentent, il leur soit libre de rompre l'alliance, et chercher nouveau parti ailleurs. Car si les droits et liens de nature ne peuvent estre anéantis, beaucoup moins cestuy-ci, lequel nous avons dit devoir estre préféré au principal lien de nature. Or quant à ce qu'il commande que la femme qui s'est départie d'avec son mari, demeure sans se marier, il ne veut pas dire par cela qu'on doyve endurer ceste séparation : et ne permet point à la femme de demeurer à part sans son mari : mais si elle a esté chassée de la maison, ou rejettée, qu'elle ne pense pas pourtant estre délivrée de la puissance de son mari. Car il n'est pas en la puissance du mari de desfaire le mariage. Il ne permet donc pas yci aux femmes de se départir d'avec leurs maris de leur bon gré, ou de demeurer hors de la maison de leurs maris, comme en estat de vefvage : mais il dit que celles mesmes lesquelles les maris ne veulent pas recevoir, demeurent liées, en sorte qu'elles ne se peuvent marier ailleurs. Or que sera-ce si la femme est sujette à son plaisir, ou autrement ne se pouvant contenir ? N'est-ce pas inhumanité de lui refuser le remède, veu qu'elle brusle de perpétuelle ardeur ? Je respon, que quand l'infirmité de nostre chair nous presse, il faut chercher le remède : ayans fait cela, si puis après mesmes les choses ne se trouvent selon nostre désir, c'est au Seigneur de brider et arrester nos affections par son sainct Esprit. Car quand la femme seroit tombée en une longue maladie, ce ne sera point toutesfois assez suffisante cause au mari pour en aller chercher une autre. Semblablement, si le mari après le mariage, devient malade, il ne sera point loisible toutesfois à la femme, d'aller chercher un autre parti. Voyci le sommaire de tout ceci : Puis que Dieu nous a ordonné le mariage légitime pour remédier à nostre incontinence, usons-en, de peur qu'en le tentant, nous ne soyons punis de nostre témérité. Ayans ainsi fait nostre devoir, espérons qu'il nous assistera, si nous n'y trouvons ce que nous pensions.

12 *Mais aux autres je leur di.* Il appelle les autres, ceux esquels exception ha lieu, à ce qu'ils ne soyent point sujets à la loy commune des autres. Car les mariages qui ne sont point égaux, ont bien une autre considération : asçavoir, quand le mari et la femme sont différens en religion. Or il despesche ceste question en deux membres. Le premier est, que la partie fidèle ne se doit point départir de la partie infidèle, ne demander divorce si elle n'est répudiée. Le second est, que si la partie infidèle répudie l'autre à cause de la religion, le frère, ou la sœur par telle répudiation sont délivrez du lien de mariage. Mais pourquoy est-ce que sainct Paul se dit autheur de ces choses, veu qu'il semble avis qu'elles soyent aucunement répugnantes avec celles qu'il avoit dit n'aguères estre du Seigneur? Il n'entend pas qu'elles soyent tellement de soy, qu'il ne les ait receues de l'Esprit de Dieu : mais pource qu'en toute la Loy, ni aux Prophètes, n'y avoit résolution

expresse de ceci, il prévient par ce moyen les calomnies des meschans, quand il s'attribue ce qu'il vouloit dire. Toutesfois afin que tout cela ne soit vilipendé, comme une chose controuvée au cerveau d'un homme, il dira puis après qu'il n'a point inventé de son propre sens rien de tout ce qu'il a dit. Or il n'y a point de répugnance avec les choses précédentes : car puis que la révérence et sainctеté de la foy de mariage, dépendent de Dieu, quelle alliance peut plus avoir la femme fidèle avec son mari infidèle, puis qu'elle a esté deschassée par despit de Dieu?

14 *Le mari infidèle est.* Il obvie au scrupule qui pouvoit tormenter les fidèles. C'est une alliance singulière que de mariage, de dire que la femme soit la moitié du mari, que deux soyent une chair, que le mari soit chef de la femme, et qu'elle soit compagne à son mari en toutes choses. Il semble donc estre impossible que le mari fidèle habite avec sa femme infidèle, ou au contraire, qu'une si estroite société ne les pollue. Mais sainct Paul prononce yci que le mariage ne laisse point pourtant d'estre sainct et pur, et qu'on ne doit point craindre la contagion, comme si la femme contaminoit le mari. Or ayons mémoire que sainct Paul parle yci, non pas des mariages qui sont à faire, mais d'entretenir ceux qui sont desjà faits. Car quand on est en ceste délibération, asçavoir si on doit espouser une femme infidèle, ou si on doit avoir pour espoux un homme infidèle, lors ceste exhortation ha lieu, Ne prenez point alliance avec les infidèles : car Christ n'a nulle accointance avec Bélial, 2 Cor., VI, 14. Mais celuy qui est desjà lié, n'ha plus la liberté de choisir, parquoy le conseil est divers. Or jà soit que les autres prenent cette sanctification en diverses sortes, toutesfois je la rapporte simplement au mariage, en ce sens. Il sembleroit avis par apparence, que la femme fidèle tirast quelque contagion du mari infidèle, en sorte que la société en fust illicite : mais il en est autrement : car la piété de l'un ha plus de vertu à sanctifier le mariage, que l'impiété de l'autre n'ha à le polluer. Le fidèle donc peut habiter avec sa partie infidèle en bonne conscience. Car l'infidèle est sanctifié quant à l'usage et communion du lit, et de toute la vie, pour ne souiller point par son immondicité la partie fidèle. Cependant ceste sanctification ne proufite de rien à la partie infidèle : elle vaut seulement à cela, que la partie fidèle n'est point souillée par sa cohabitation, et le mariage n'en est point profané. Au reste, il sort de ceci une question : Si la foy du mari ou de la femme Chrestienne sanctifie le mariage : il s'ensuit que tous les mariages des infidèles sont immondes, et ne sont en rien différens de la paillardise. Je respon, que toutes choses sont immondes aux infidèles, pource que par leur immondicité ils polluent mesme les meilleures et les plus exquises créatures de Dieu, Tit., I, 15. De là advient qu'ils polluent mesme le mariage, pource qu'ils ne cognoissent point que Dieu en est l'autheur : et pourtant ils ne sont point capables de la vraye sanctification, et abusent du mariage en mauvaise conscience. Toutesfois c'est mal entendu de conclure de là que le mariage des infidèles ne diffère en rien de la paillardise. Car combien qu'il leur soit immonde, néantmoins il est monde et pur de soy, entant qu'il est ordonné de Dieu, et sert à conserver honnesteté entre les hommes, et réprime les affections désordonnées : et mesmes pour ces causes il est approuvé de Dieu, comme les autres parties de l'ordre politique. Il faut donc tousjours distinguer entre la nature de la chose, et l'abus d'icelle. *Autrement vos enfans.* C'est un argument prins de l'effet. Si vostre mariage estoit immonde, les enfants qui en sortent, seroyent immondes aussi : or ils sont saincts, le mariage donc est sainct. Tout ainsi donc que l'impiété et infidélité de l'une des parties n'empesche point que les enfants qui descendront d'eux ne soyent saincts : aussi elle n'empesche pas que le mariage ne soit pur. Aucuns exposent ce passage grammaticalement de la sainctеté civile, asçavoir que les enfans sont réputez légitimes : mais en cela la condition des infidèles n'est de rien pire. Ceste exposition donc ne peut subsister. D'avantage, il est certain que sainct Paul a voulu yci délivrer les consciences de

scrupule : afin que nul ne pensast pour cela attirer aucune souilleure, comme j'ay dit. C'est donc yci un passage notable, et tiré du profond de la théologie. Car il enseigne que les enfans des fidèles sont séparez des autres par une manière de prérogative : en sorte qu'ils sont réputez saincts en l'Eglise. Mais comment conviendra ceste sentence avec ce qu'il dit ailleurs, Que nous sommes de nature tous enfans d'ire, Ephés., II, 3 : et aussi avec la sentence de David, Voyci, j'ay esté conceu en péché, Pseaume LI, 7. Je respon, que péché et damnation ont leur estendue universellement sur toute la semence d'Adam : et par ainsi, qu'il n'y en a pas un qui ne soit enclos sous ceste malédiction, soit qu'il descende des fidèles, soit qu'il descende des infidèles. Car ce n'est pas en tant qu'ils sont régénérez par l'Esprit, que les fidèles engendrent des enfans selon la chair. La condition naturelle est donc égale en tous, asçavoir que tous soyent sujets tant à péché, que à la mort éternelle. Et quant à ce que l'Apostre attribue yci un privilége spécial aux enfans des fidèles, cela procède du bénéfice de l'alliance, lequel survenant, la malédiction de nature est effacée : tellement que ceux qui estoyent profanes de nature, sont consacrez à Dieu par grâce. Et de cela sainct Paul conclud aux Romains, XI, 16, Que toute la race d'Abraham est saincte, pource que Dieu avoit contracté l'alliance de vie avec luy. Si la racine, dit-il, est saincte, les rameaux aussi sont saincts. Et Dieu appelle ses enfans, tous ceux qui sont descendus d'Israël. Maintenant, puis que la paroy est rompue, ceste mesme alliance de salut qui avoit esté faite avec Abraham, et avec la semence, nous est communiquée. Or si les enfans des fidèles sont exemptez de la condition commune du genre humain, pour estre consacrez au Seigneur, pourquoy leur desnierons-nous le signe? Si le Seigneur les reçoit en son Eglise par sa Parole, pourquoy leur refuserons-nous le signe? Au reste, comment cela se fait, que la lignée des fidèles soit saincte, et toutesfois il y en a beaucoup qui s'abbastardissent, on le voit aux chap. X et XI aux Romains : et là nous l'avons traitté.

15 *Que si l'infidèle, etc.* C'est le second membre, auquel il met en liberté le mari fidèle, qui estant prest de demeurer avec sa femme infidèle, toutesfois est deschassé d'icelle : et semblablement la femme fidèle, laquelle est répudiée de son mari infidèle à tort et sans cause. Car lors l'infidèle fait divorce plustost avec Dieu, qu'avec sa partie mariée. Il y a donc en ce cas une raison particulière. Car le premier et le principal lien est non-seulement deslié, mais du tout rompu. Combien qu'aucuns pensent que nous avons aujourd'huy semblable cause de nous départir d'avec les Papistes : toutesfois il est bon besoin que nous considérions avec prudence quelle différence il y peut avoir, afin que nous n'attentions rien témérairement. *Dieu nous a appelez à paix.* Les expositeurs sont yci aussi de diverse opinion : car les uns l'entendent ainsi, Nous sommes appelez en paix : fuyons donc la matière et occasion des troubles. Je l'enten plus simplement. Entant que faire se pourra, entretenons paix avec tous, à laquelle nous sommes appelez. Il ne faut donc pas se départir à la volée d'avec les infidèles, sinon que premièrement ils facent le divorce. Dieu donc nous a appelez en paix, à celle fin que nous entretenions paix avec tous, en faisant plaisir à un chacun. Ceci donc dépend du premier membre : asçavoir que nous devons demeurer avec les infidèles s'ils s'y accordent, pource que de chercher occasion de divorce, c'est une chose répugnante à nostre profession.

16 *Car que sçais-tu, femme.* Ceux qui disent que ceste sentence est une confirmation du second membre, l'exposent ainsi : L'espoir incertain ne te doit point retenir, etc. Mais selon mon opinion, c'est une exhortation prinse de l'utilité. Car ce seroit un grand et excellent bien, si la femme gaignoit son mari. Or il est ainsi que les infidèles ne sont pas si désespérez, qu'ils ne puissent estre amenez à la foy. Vray est qu'ils sont morts : mais Dieu peut aussi ressusciter les morts. Puis donc qu'il y a quelque espérance de proufiter, et que la femme fidèle ne sçait pas si elle pourra par sa

saincte conversation réduire son mari au bon chemin, elle doit essayer tous moyens, avant que le laisser. Car tandis que le salut d'un homme sera en doute, nous devons plustost estre enclins à bien espérer pour l'advenir, Au reste, quand il dit que le mari *peut estre sauvé par la femme* : c'est une manière de parler impropre, pource qu'il attribue à l'homme ce qui est propre à Dieu : toutesfois elle ne contient point d'absurdité. Car puis qu'ainsi est que Dieu besongne avec efficace par ses instrumens, desquels il se sert, il leur communique aucunement sa vertu, ou pour le moins il la conjoint tellement à leur ministère, que ce qu'il fait, il le dit estre fait par eux. Voylà pourquoy il leur attribue quelque fois l'honneur qui est deu à luy seul. Toutesfois souvenons-nous qu'il n'y a rien en nous, sinon autant que nous sommes dressez et conduits par luy, comme ses instrumens.

17 *Sinon un chacun comme Dieu luy a départi.* Il y a ainsi à le traduire mot à mot. Le sens est, Que faut-il donc faire, sinon qu'un chacun chemine selon la grâce qui luy est donnée, et selon sa vocation ? Parquoy que chacun tasche à ceci et y employe sa puissance : asçavoir à aider ses prochains : et singulièrement quand le devoir particulier de sa vocation le doit esmouvoir à cela. Il met deux choses : la vocation, et la mesure de grâce : lesquelles il veut que nous considérions en ceste consultation, pource que c'est une chose qui ne nous doit pas servir d'un petit aiguillon, asçavoir quand Dieu nous fait cest honneur de nous constituer ministres de sa grâce pour le salut de nos frères : et la vocation nous doit servir de bride pour nous arrester sous le joug de Dieu, encore que nous ne trouvions pas plaisante chacun nostre vocation. *Et ainsi j'ordonne en toutes les Eglises.* Je pense qu'il a adjousté ceci afin d'obvier aux calomnies d'aucuns, qui tenoyent leurs propos par tout qu'il entreprenoit plus d'authorité sur les Corinthiens, qu'il n'osoit prendre sur les autres. Toutesfois il a bien peu aussi regarder à une autre fin : asçavoir que ceste doctrine eust plus de majesté, quand les Corinthiens entendroyent qu'elle auroit esté desjà publiée par toutes les Eglises. Car nous recevons plus facilement ce que nous entendons estre commun à tous fidèles. Au contraire c'eust esté une chose odieuse aux Corinthiens, qu'on leur eust mis un lien plus estroit qu'aux autres.

18 *Quelqu'un est-il appelé en Circoncision? qu'il ne ramène point le Prépuce? Quelqu'un est-il appelé au Prépuce? qu'il ne soit point circoncis.*

19 *La Circoncision n'est rien, et Prépuce n'est rien : mais l'observation des commandemens de Dieu.*

20 *Que chacun demeure en la vocation en laquelle il est appelé.*

21 *Es-tu appelé serf? ne t'en chaille : mais si tu peux aussi estre mis en liberté, uses-en plustost.*

22 *Car le serf, qui est appelé en nostre Seigneur, est l'affranchi de nostre Seigneur. Semblablement aussi celuy qui est appelé en liberté, est serf de Christ.*

23 *Vous estes achetez par pris : ne soyez point serfs des hommes*[1].

24 *Frères, que chacun demeure envers Dieu en ce en quoy il est appelé.*

1) 1 *Cor.*, VI, 20. 1 *Pierre*, I, 18.

18 *Quelqu'un est-il appelé en Circoncision?* Pour autant qu'il avoit fait mention de la vocation, prenant occasion par une espèce, il fait une petite digression contenant une exhortation générale: ce qu'il a accoustumé de faire en plusieurs lieux : et quant et quant conferme par divers exemples, ce qu'il avoit dit du mariage. Le sommaire est, Qu'és choses externes, il ne faut pas légèrement délaisser sa vocation en laquelle on est une fois entré par la volonté de Dieu. Or

il commence par la Circoncision, de laquelle lors plusieurs débatoyent. Il dit qu'il n'y a point de différence envers Dieu, si nous sommes Gentils, ou Juifs. Parquoy il veut qu'un chacun se contente de sa condition. Cependant il faut tousjours entendre qu'il n'est yci parlé que des manières de vivre légitimes, desquelles Dieu est autheur, et qu'il approuve.

19 *La Circoncision n'est rien.* Combien que ceste similitude fust convenable à la présente matière, toutesfois il semble qu'il en a usé de propos délibéré : afin de toucher en passant la superstition et l'orgueil des Juifs. Car d'autant que les Juifs se glorifioyent de leur Circoncision, il se pouvoit faire que plusieurs se despleussent en leur Prépuce, comme si leur condition pour cela en eust esté pire. Sainct Paul donc les fait tous deux égaux, de peur qu'en hayssant l'un, on n'appète follement l'autre. Au reste, il faut entendre ceci pour le temps que la Circoncision estoit desjà abolie. Car s'il eust eu esgard à l'alliance et au commandement de Dieu, il en eust fait plus grande estime, et n'en faut point douter. Vray est, qu'aussi bien ailleurs il amoindrit l'estime de la Circoncision, quand il l'appelle Circoncision de la letre, et dit qu'elle ne sert de rien devant Dieu, Rom., II, 27. Mais yci, d'autant qu'il oppose simplement la Circoncision au Prépuce, et qu'il les fait tous deux égaux, il est certain qu'il en a parlé comme d'une chose indifférente et de nulle importance. Car l'abrogation d'icelle fait que le mystère qui y estoit comprins auparavant, ne luy appartient plus : et qui plus est, qu'elle ne soit plus signe, mais une chose sans aucun usage. Car le Baptesme est venu au lieu de ce signe de la Loy, à ceste condition qu'il suffit que nous soyons circoncis par l'Esprit de Christ, entant que nostre vieil homme est enseveli avec Christ. *Mais l'observation des commandemens.* Veu que cela estoit un des commandemens cependant que l'Eglise a esté sujete aux cérémonies de la Loy, nous voyons qu'il présuppose pour tout certain, que la Circoncision a esté abolie par la venue de Christ : tellement que l'usage d'icelle estoit libre entre les ignorans et infirmes, mais l'utilité en estoit nulle. Car sainct Paul en parle ainsi que d'une chose de nulle importance : comme s'il disoit : Puis que ces choses sont externes, ne t'arreste point à icelles, mais employe-toy plustost à la crainte de Dieu, et aux choses lesquelles il requiert de toy, et lesquelles seules sont en estime devant luy. Or quant à ce que les Papistes allèguent ce passage pour abolir la justification de la foy, c'est une chose puérile. Car S. Paul ne dispute point yci de la cause de la justice, ne comment nous l'obtenons : mais seulement à quoy les fidèles se doyvent employer. Comme s'il disoit : Ne vous occupez point en vain és choses inutiles, mais exercez-vous plustost en ce qui est agréable à Dieu.

20 *Que chacun demeure en la vocation.* Ceci est la source de laquelle dépend tout le reste : asçavoir qu'un chacun soit content de sa vocation, qu'il la suyve, et qu'il n'appète point d'en aller chercher une autre. *Vocation* en l'Escriture, signifie un estat et façon de vivre légitime. Car d'autant que ce nom vient d'un mot qui signifie Appeler, il ha une correspondance mutuelle à Dieu, qui nous appelle à ceci ou à cela. Ce que je di, afin que nul n'abuse de ceste sentence pour establir les manières de vivre qui sont apertement meschantes ou vicieuses. Mais on peut yci demander, Asçavoir si sainct Paul veut establir une obligation et nécessité. Car il semble avis que les paroles dénotent cela, Que chacun est obligé à sa vocation, tellement qu'il ne la peut délaisser. Or ce seroit une chose trop rigoureuse, qu'à un cordonnier il ne fust point loisible d'apprendre un autre mestier : et au marchand de s'addonner au labourage. Je respon que ce n'est pas l'intention de l'Apostre. Car il veut seulement corriger l'affection inconsidérée de laquelle aucuns sont sollicitez à changer d'estat sans quelque juste cause, soit qu'ils le facent par superstition, ou quelque autre mouvement. D'avantage, il ramène un chacun à ceste règle, asçavoir qu'ils se souvienent de ce qui est propre et convenable à leur vocation. Il n'impose donc point de nécessité à per-

sonne, de s'arrester à la manière de vivre, laquelle il aura une fois entreprise : mais plustost il condamne ceste inquiétude qui empesche que chacun ne demeure en sa vocation paisiblement et en repos de conscience, et veut qu'un chacun s'applique à faire valoir ce à quoy il est appelé.

21 *Es-tu appelé serf?* Nous voyons yci que tout le but à quoy tend sainct Paul, c'est d'appaiser les consciences. Car il veut que les serfs ne perdent point courage, et qu'ils ne se faschent point de leur condition servile, comme si la servitude les empeschoit de servir à Dieu. *Ne te chaille donc* : c'est-à-dire, ne te soucie point comment tu seras délivré de ce joug, comme si c'estoit une condition indigne d'un Chrestien : mais contente-toy en ton esprit. Et de ceci nous recueillons que non-seulement la distinction des degrez et estats vient de la providence de Dieu, mais aussi que l'observation d'iceux nous est enjointe et commandée par sa Parole. *Mais si tu peux aussi estre en liberté.* Ce mot *Aussi* n'emporte non plus que s'il eust dit, Si en lieu de servitude tu peux mesme parvenir à liberté, il te sera plus commode. Néantmoins je ne sçay s'il suit son propos parlant aux serfs, ou s'il s'addresse à ceux qui sont en liberté. Les deux sens ne convienent pas mal, et tombent tous deux à une mesme fin. Il veut démonstrer que la liberté est non-seulement bonne, mais aussi plus commode que la servitude. S'il parle aux serfs, le sens sera tel, Quand je di que vous ne perdiez point courage, je ne vous défen pas que n'usiez aussi de liberté, si elle vous advient. S'il s'addresse à ceux qui sont en liberté, ce sera une manière de concession : comme s'il disoit, Je veux que les serfs ne se faschent point, combien que l'estat de ceux qui sont en liberté soit beaucoup meilleur et plus à désirer, si on ha à choisir.

22 *Le serf qui est, etc.* Estre appelé serf en nostre Seigneur, c'est d'entre ceux qui sont serfs estre éleu et fait participant de la grâce de Christ. Or ceste sentence est mise pour la consolation des serfs, et quant et quant pour rabbaisser l'orgueil de ceux qui sont de franche condition. Pource que les serfs se faschent de leur condition, d'autant qu'ils sont abjects et contemptibles devant le monde, ils ont besoin que l'aigreur de servitude leur soit addoucie par quelque consolation. Au contraire, ceux qui sont en liberté, afin qu'ils ne se plaisent par trop à cause de leur condition un peu plus honorable, et qu'ils ne s'eslèvent en orgueil, ont besoin de bride. L'Apostre fait tous les deux. Car comme ainsi soit que la liberté de l'esprit doyve estre préférée de beaucoup à la liberté de la chair, il admoneste les serfs que l'aspreté de leur servitude leur doit estre tolérable, quand ils considèreront le don incstimable qu'ils ont receu : et ceux qui sont en liberté, qu'ils ne se doyvent enorgueillir, veu qu'en ce qui est le principal, ils n'ont point d'avantage par-dessus les serfs. Toutesfois il ne faut pas recueillir de ceci, qu'il faille moins estimer ceux qui sont en liberté, que les serfs, ou troubler l'ordre politique. Le S. Apostre voyoit bien ce qui estoit propre à tous deux. Il faloit arrester, comme il a esté dit, ceux qui estoyent en liberté, de peur qu'ils ne s'eslevassent en se mocquant des serfs. Et quant aux serfs, il leur faloit donner quelque consolation, de peur qu'ils ne perdissent courage. Or ces choses tendent plustost à la confirmation de l'ordre politique, quand il remonstre que l'incommodité qui est selon la chair, est récompensée par un bien spirituel.

23 *Vous estes achetez par pris.* Nous avons veu semblables paroles au chapitre précédent, mais à autre fin. Quant à ce mot de *Pris*, j'en ay dit là ce qu'il m'en sembloit. Voyci la somme : Il défend que les serfs ne se faschent point de leur estat, et veut que plustost ils avisent bien de ne s'assujetir point aux meschantes et perverses affections de leurs maistres. Nous sommes saincts au Seigneur, pource qu'il nous a rachetez : ne nous profanons point donc pour acquérir la grâce des hommes : ce que nous faisons, quand nous obéissons à leurs désirs pervers. Ceste admonition estoit fort nécessaire en ce temps-là, auquel les maistres par menaces et coups, et mesme crainte de

mort, contraignoyent les serfs à faire tout ce qu'il leur plaisoit commander, sans esgard ou exception aucune: tellement qu'entre les choses concernantes l'office des serfs, ils mettoyent aussi bien les macquerelages et semblables meschancetez, que quelque besongne honneste. A bon droict donc S. Paul met ceste exception, qu'ils ne s'assujetissent point à complaire en choses meschantes et déshonnestes. A la miene volonté que ceci fust bien imprimé en l'esprit de tous! il n'y en auroit pas tant qui fussent si malheureux de s'abandonner et comme vendre au plaisir des hommes. Or quant à nous, souvenons-nous que nous sommes à celuy qui nous a rachetez.

24 *Demeure envers Dieu.* Desjà au paravant j'ay adverti que ceci ne tend point à astraindre les hommes à une nécessité perpétuelle, tellement qu'il ne leur soit jamais licite de changer d'estat, quand il y a quelque juste raison qui le requiert, mais seulement que c'est pour réprimer les affections inconsidérées, par lesquelles plusieurs sont démenez d'un costé et d'autre, tellement qu'ils sont troublez d'une inquiétude continuelle. Ainsi donc, sainct Paul dit que c'est tout un devant Dieu, quel estat chacun exerce en ceste vie, d'autant qu'une telle diversité ne rompt point le consentement en la religion et crainte de Dieu.

25 *Or quant aux vierges, je n'ay point de commandement du Seigneur: mais j'en donne conseil*[1], *comme ayant obtenu miséricorde du Seigneur, pour estre fidèle*[2].

26 *J'estime donc que cela est bon pour la nécessité présente, entant qu'il est bon à l'homme d'estre ainsi.*

27 *Es-tu lié à femme? ne cherche point séparation. Es-tu délivré de femme? ne cherche point de femme.*

28 *Que si aussi tu te maries, tu n'as point péché: et si la vierge se marie, elle n'a point péché: toutesfois tels auront tribulation en la chair. Et je vous espargne.*

1) Ou, avis. 2) Ou, loyal.

25 *Quant aux vierges, je n'ay point de commandement du Seigneur, etc.* Maintenant il retourne à traitter du mariage, duquel il avoit commencé à parler au commencement du chapitre. Or ce qu'il veut maintenant dire, il l'avoit desjà touché, mais briefvement et un peu obscurément. Il déclare donc plus apertement quelle est son opinion touchant la virginité: mais pource que c'est une matière plene de difficultez et où il est aisé de se mesprendre, il en parle tousjours sous condition, comme nous verrons. Je pren yci ce mot de *Vierges*, pour la virginité mesme. Il dit qu'il *n'en a point de commandement du Seigneur:* pource qu'il n'est fait nulle mention és Escritures, que Dieu détermine qui sont ceux qui doyvent tousjours demeurer en virginité: mais plustost, puis que l'Escriture dit, Que le masle et la femelle ont esté créez ensemble (Genèse, II, 21) il semble avis qu'elle appelle indifféremment et sans exception tous hommes et femmes à se marier: pour le moins, il n'y a passage par lequel il soit enjoint ou commandé à aucun de vivre sans se marier. Il dit qu'il *en donne conseil:* non pas qu'il soit seulement pour mettre la chose en délibération, n'ayant rien de fermeté ou bien peu: mais qui est certain, et doit estre observé sans doute quelconque. Aussi le mot Grec qui est yci mis, signifie non-seulement Conseil, mais aussi avis et résolution. Au reste, les Papistes concluent faussement de ceci, qu'il est licite de passer outre les limites de l'Escriture: veu que S. Paul n'a rien moins pensé que d'adjouster à la parole de Dieu. Car, qui voudra yci regarder de près, il trouvera que l'Apostre n'a rien yci voulu dire, sinon ce que Jésus-Christ mesme a comprins par ses paroles en sainct Matthieu, chap. V, 32, et XIX, 5. Mais par

une manière de prévenir l'objection qu'on luy eust voulu faire, il confesse qu'il n'a point de certain commandement du Seigneur en la Loy, lequel détermine qui sont ceux qui se doyvent marier ou non. *Ayant obtenu miséricorde du Seigneur, pour estre fidèle.* Il donne authorité à sa sentence, afin que nul ne pense qu'il soit loisible de la rejetter à son appétit. Car il dit qu'il parle non pas comme homme, mais comme un fidèle Docteur de l'Eglise, et Apostre de Christ. Il attribue cela à la miséricorde de Dieu, comme il a bien accoustumé, pource que ce n'est point un petit honneur, mais plus grand que toute l'excellence des hommes. Dont appert que toutes les choses qui ont esté introduites en l'Eglise, du cerveau des hommes, n'ont rien de commun avec ce conseil de sainct Paul. Au reste, *Fidèle*, signifie yci Véritable, qui non-seulement fait d'un bon zèle ce qu'il fait, mais aussi est doué de science, pour enseigner purement et fidèlement. Car il ne suffit pas en un Docteur ou Ministre, qu'il ait bonne conscience, si quant et quant il n'y a prudence et cognoissance de vérité.

26 *J'estime donc que cela est bon pour la nécessité présente, entant qu'il est bon, etc.* Combien que j'aye tourné ce passage autrement qu'Erasme, ou que l'ancien translateur Latin, toutesfois je ne diffère en rien avec eux quant au sens. Ils divisent tellement les paroles de sainct Paul, qu'une mesme chose est deux fois répétée : mais moy j'en fay seulement une proposition : et ce non pas de mon authorité : car j'ensuy des exemplaires anciens et bien approuvez, qui distinguent ainsi. Voyci donc le sens : Je pense qu'il est expédient pour la nécessité, de laquelle les Saincts sont tousjours pressez en ceste vie, que tous jouissent de la liberté et commodité du célibat, pource que cela leur seroit utile. Or il y en a aucuns qui réfèrent ceste nécessité au temps de sainct Paul, qui a esté plein de troubles à l'endroit des fidèles. Mais il me semble avis que plustost il a voulu toucher l'inquiétude, de laquelle les Saincts sont perpétuellement agitez en ceste vie présente, et non pas pour ce temps-là seulement. Parquoy je l'esten à tous aages : et le pren ainsi, Asçavoir que les Saincts sont le plus souvent pourmenez çà et là en ce monde, et sont sujets à diverses afflictions et orages, en sorte que leur condition ne semble pas estre propre au mariage. Ceste particule, *D'estre ainsi*, signifie demeurer sans se marier, ou s'abstenir de mariage.

27 *Es-tu lié à femme? ne cherche point de séparation. Es-tu délivré de femme, etc.* Après avoir proposé ce qui nous seroit très-utile, il adjouste toutesfois que nous ne devons pas estre tant esmeus des commoditez du célibat, que celuy qui est lié par mariage, se desface de son mariage pourtant. C'est donc une restriction de la sentence précédente : afin qu'aucun estant à ce induit par les louanges du célibat, ne tourne bride en là, et ayant oublié sa nécessité ou vocation, mesprise le mariage. Au reste, par ces paroles il ne défend pas seulement de desfaire et rompre le lien de mariage, mais quant et quant il réprime les malcontentemens qui font que souvent on se fasche d'estre en mariage : afin que chacun vive avec sa femme volontiers et paisiblement. *Es-tu délivré de femme?* Il appert par tout le propos du texte, que ce second membre doit estre prins sous condition. Il ne permet donc pas à tous, le chois de vivre perpétuellement sans femme : mais seulement à ceux qui en ont le don. Celuy donc qui n'est contraint d'aucune necessité, qu'il ne se jette point dedans ce laqs téméraireinent. Car il ne faut pas quitter légèrement sa liberté sans y bien penser.

28 *Que si aussi tu te maries, tu n'as point péché: et si la vierge se marie, etc.* Pource qu'il y avoit danger qu'aucun par la sentence précédente ne pensast tenter Dieu en se mariant de son gré et sans contrainte de nécessité (d'autant que cela seroit renoncer à sa liberté) il oste ce scrupule. Car il permet aux vefves, de se marier : et dit que ceux qui se marient, ne pèchent point. Et ce mot, *Aussi:* semble avoir quelque poids pour monstrer que les personnes non mariées ont liberté d'entrer en mariage toutes fois et quantes que bon leur semble, combien qu'il n'y ait point préciséement de nécessité qui les

presse. *Et si la vierge se marie.* Soit que ceci soit une amplification, ou une simple similitude, premièrement c'est une chose hors de doute, que sainct Paul a voulu estendre la liberté de se marier généralement à tous. Ceux qui pensent que ce soit une amplification, sont meus de ceste raison, que perdre virginité, semble avoir plus d'approche de péché, et est plus sujet à blasme, ou pour le moins ha plus de vergongne que se marier pour le seconde fois. Voyci donc quel seroit l'argument, S'il est permis à la vierge de se marier, il sera beaucoup plustost permis aux vefves. Quant à moy, je pense plustost qu'il fait tous les deux égaux : en ceste sorte, Tout ainsi qu'il est loisible à la vierge de se marier, aussi est-il aux vefves. Car les secondes nopces emportoyent quelque note et reproche entre les anciens : veu qu'ils estimoyent femmes honorables et dignes de la couronne de pudicité, celles qui s'estoyent contentées d'un seul mariage en toute leur vie. Et cest honneur sembloit estre pour reprocher à celles qui avoyent eu plusieurs maris. Et il est notoire que Valère, autheur ancien, a dit, Que c'estoit un signe d'intempérance légitime, c'est-à-dire, colorée et réglée par les loix, quand on appète les secondes nopces. Sainct Paul donc fait les vierges et les vefves égales en la liberté de mariage. *Toutes fois tels auront tribulation.* Il répète souvent la cause, pourquoy en ces exhortations il encline plus du costé du célibat : afin qu'il ne semble qu'il vueille simplement et en soy préférer l'une des conditions à l'autre, et non plustost pour la conséquence. Il dit qu'il y a beaucoup de fascheries en mariage : et que pourtant il désireroit que tous ceux qui le veulent exempter de fascheries, ne se mariassent point. Quand il dit, *Qu'ils auront tribulation en la chair*, il signifie que les solicitudes et destresses, desquelles les gens mariez sont enveloppez, procèdent des affaires de ce monde. *La chair* donc est yci prise pour l'homme extérieur. Et quand il dit, *Je vous espargne :* il entend qu'il désireroit qu'ils fussent soulagez et exempts des tribulations qui sont conjointes en mariage. Comme s'il disoit, Je désire de pourvoir à vostre infirmité, à ce que n'ayez point de torment. Or le mariage attire à soy beaucoup de tribulations. Voylà la raison pourquoy je désireroye que n'eussiez nul besoin de vous marier : afin que soyez à délivre de tous ces maux. Toutesfois il ne faut pas conclure de ceci, que sainct Paul répute pour cela le mariage estre un mal nécessaire. Car ces tribulations desquelles il parle, ne procèdent pas tant de la nature du mariage, que de la corruption : car ce sont fruits du péché originel.

29 *Or je vous di, mes frères, pource que le temps*[1] *est court : il reste*[2] *que ceux qui ont femmes, soyent comme n'en ayans point :*

30 *Et ceux qui pleurent, comme ne pleurans point : et ceux qui s'esjouissent, comme n'estans point joyeux : et ceux qui achètent, comme ne possédans point.*

31 *Et ceux qui usent de ce monde, comme n'en usans point. Car la figure de ce monde passe.*

32 *Or je voudroye que vous fussiez sans sollicitude. Celuy qui n'est point marié, ha souci des choses qui sont du Seigneur, comment il plaira au Seigneur :*

33 *Mais qui est marié, ha souci des choses de ce monde, comment il plaira à sa femme, et est divisé*[3].

34 *La femme qui n'est point mariée, et la vierge ha soin des choses*[4] *qui sont du Seigneur, à ce qu'elle soit saincte de corps et d'esprit : mais celle qui est mariée, ha soin des choses qui sont du monde, comment elle plaira au mari.*

1) Ou, Mais je vous di ceci mes frères, que le temps. 2) Ou, restreint quant à ce qui reste, que ceux. 3) Ou, il y a différence entre la femme mariée et la vierge. 4) Ou, Celle qui n'est point mariée ha soin des choses, etc.

35 *Or je di ceci pour vostre commodité : non point pour vous enlacer : mais* tendant *à ce qui est bien séant, et propre à vous joindre au Seigneur sans aucun destourbier.*

29 *Pource que le temps est court.* Il retourne à parler du sainct usage de mariage, afin de réprimer le desbordement de ceux qui estans mariez, ne pensent à autre chose, sinon aux voluptez charnelles, et ne leur souvient de Dieu en sorte que ce soit. Il admoneste donc les fidèles qu'ils ne tombent point en telle dissolution desbordée, que le mariage les plonge dedans le monde. Le mariage est un remède pour obvier à incontinence. Cela est vray, moyennant qu'on en use modérément. Il veut donc que ceux qui sont mariez, vivent chastement ensemble en la crainte du Seigneur. Cela se fera, quand ils useront du mariage comme des autres moyens de ceste vie présente, ayans tousjours les cœurs dressez en haut à la méditation de la vie céleste. Or il tire son argument de la briefveté de la vie humaine. Ceste vie, dit-il, de laquelle nous vivons maintenant, est caduque et de courte durée : qu'elle ne nous retiene donc point enveloppez. Parquoy ceux qui ont femmes, soyent comme n'en ayans point. Vray est qu'un chacun ha bien ceste philosophie en la bouche, mais il y en a bien peu qui l'ayent à bon escient engravée au cœur. En ma première translation j'avoye suyvi un exemplaire, auquel (comme j'ay veu depuis) d'entre beaucoup d'autres il n'y en a point d'accordant. Et pourtant, il m'a semblé bon d'entrelacer ce mot, *Pource que :* afin que le sens fust plus clair, comme aussi on le trouve en aucuns exemplaires anciens. Car pource que quand il est question de délibérer de quelque chose, nous regardons plus au temps à-venir qu'au passé, il nous admoneste de la briefveté du temps à-venir. *Comme n'en ayans point.* Toutes les choses qui appartienent à l'usage de la vie présente, sont saincts dons de Dieu : mais nous les polluons quand nous en abusons. Si on demande la raison, nous trouverons que c'est d'autant que nous songeons tousjours une perpétuité en ce monde. Car il advient de cela que ce qui nous devoit aider pour passer, au contraire nous tient empestrez. L'Apostre donc pour nous arracher ceste stupidité, nous renvoye à bon droict à considérer la briefveté de ceste vie : et conclud de cela que nous devons tellement user de toutes les choses de ce monde, comme si nous n'en usions point. Car celuy qui se réputera estre pèlerin en ce monde, usera des choses de ce monde, comme de choses d'autruy : c'est-à-dire, comme de celles qui nous sont prestées pour un jour. Il veut dire en somme, Que l'esprit de l'homme Chrestien ne doit estre occupé és choses terriennes, ne se reposer en icelles. Car il nous faut tellement vivre, comme si à chacune minute d'heure il nous faloit partir de ce monde. Par *Pleur et joye*, il signifie prospérité et adversité. Car c'est une chose usitée, que les causes soyent désignées par les effets : or de prospérité s'ensuit joye, comme d'adversité pleurs. Au reste, sainct Paul ne commande point yci aux Chrestiens de laisser leurs possessions, mais seulement il requiert que leurs esprits ne soyent point enterrez en icelles.

31 *Ceux qui usent de ce monde.* Au premier membre il y a un mot qui signifie Usans : au second il y a le mesme mot composé avec une particule qui se prend volontiers en mauvaise part, ou emporte augmentation, tellement que le mot signifie yci, Abusans, ou Usans trop. Ainsi donc sainct Paul nous exhorte à user des choses en sobriété et frugalité, tellement que cela n'empesche point ou retarde nostre course, que tousjours nous ne nous avancions pour parvenir au but. *Car la figure de ce monde.* L'Apostre a élégamment exprimé la vanité de ce monde par ce peu de paroles. Il n'y a rien, dit-il, ferme ou solide en ce monde. Car c'est seulement une vaine et fausse apparence. Au reste, il semble qu'il ait voulu faire une allusion aux théâtres où on joue des jeux. Car là il ne faut que tirer le rideau, et voylà tout changé, tellement que ce que les specta-

teurs regardoyent avec grande admiration, leur est en un moment osté de devant leurs yeux. Je ne sçay pourquoy Erasme en sa translation n'a pas usé du mot de Figure. Certes selon mon jugement il a obscurci la doctrine de sainct Paul. Car ce mot Figure est tacitement opposé à Substance : comme s'il disoit que ce monde n'ha point un estre, mais seulement une monstre et vaine apparence.

32 *Or je voudroye que vous fussiez, etc.* Il retourne à ce conseil, lequel il n'avoit pas encore déclaré entièrement : et pour le commencement, comme il a accoustumé, il met la louange du célibat : puis après il permet à un chacun la liberté d'élire ce qu'il cognoistra luy estre convenable. Or ce n'est point sans cause qu'il retourne tant de fois à réciter les commoditez du célibat. Car il sçavoit bien combien estoyent difficiles à porter les charges de mariage. Celuy qui s'en peut exempter, ne doit pas refuser un tel bien. Et est besoin que ceux qui délibèrent de se marier, soyent devant advertis de ces incommoditez, de peur qu'après en estans surpris à despourveu, ils ne perdent courage : ce que nous voyons advenir à plusieurs. Car s'estans fait à croire qu'ils n'y trouveroyent que toute douceur, quand puis après ils se voyent frustrez de leur espérance, ils sont facilement accablez par le plus petit heurt qu'ils puissent rencontrer. Qu'ils sçachent donc de bonne heure que c'est qu'ils doyvent attendre, afin qu'ils soyent préparez à endurer patiemment toutes choses. Voyci le sens : Le mariage attire avec soy beaucoup de retardement, desquels je voudroye que fussiez délivrez. Mais pource que ci-dessus il a mis Tribulation, et que maintenant il dit, *Soin ou solicitude :* on pourroit douter si ces choses sont diverses ou non. Quant à moy, je pense que tribulation procède des choses tristes, comme de perte de femme ou d'enfans, de débats, et autres petis différens qui sourdent entre le mari et la femme, de plusieurs ennuis, des fautes que commettent les enfans, de la difficulté d'entretenir la famille et autres semblables choses. Et quant aux solicitudes, je pense qu'elles peuvent aussi procéder de choses joyeuses : comme des sotises des nopces, des passe-temps frivoles, et autres choses esquelles les gens mariez s'occupent. *Celuy qui n'est point marié.* Voylà à quoy tend la délivrance des solicitudes, laquelle il souhaite aux Chrestiens, afin qu'ils rapportent toutes leurs pensées et affections au Seigneur Dieu. Il dit qu'on est vuide de toutes ces solicitudes, quand on n'est point marié : et pour tant il désire à tous ceste liberté. Toutesfois il n'entend pas que ceux qui ne sont point mariez, soyent tousjours addonnez au Seigneur. Car l'expérience démonstre tout le contraire és prestres, moines et nonnains : d'autant qu'il n'y a rien plus loin de Dieu que leur célibat. Nous voyons aussi le semblable en tant de vileins paillars, qui s'abstienent de mariage, afin qu'ils paillardent mieux à leur aise, et en plus grande licence. Et encore que le vice ne soit point apparent, où il y a bruslure, là il n'y peut avoir d'amour de Dieu. Mais le sens de sainct Paul est, que celuy qui est sans femme, est en liberté : et n'est point empesché de penser aux choses qui sont de Dieu. Les fidèles usent de ceste liberté, les autres tournent toutes choses à leur perdition.

33 *Qui est marié, ha souci des choses de ce monde.* Il faut entendre par les choses de ce monde, ce qui appartient à la vie présente. Car le Monde est yci prins pour l'estat de la vie terrienne. Mais quelqu'un pourroit recueillir de ceci, que tous ceux donc qui sont mariez, sont forclos du royaume de Dieu, veu qu'ils ne pensent qu'aux choses de la terre. A quoy je respon que le sainct Apostre parle seulement d'une partie des pensées : comme s'il disoit, que d'un œil ils sont tellement ententifs au Seigneur, qu'ils ont l'autre à leur femme. Car le mariage est comme un fardeau, qui rend l'esprit de l'homme fidèle tellement appesanti, qu'il ne peut aller si alaigrement à Dieu. Or souvenons-nous tousjours que le mariage de soy n'est point cause de ces maux : mais qu'ils procèdent des vices des hommes. Par ce moyen tombent bas les calomnies de sainct Hiérôme, qui amasse toutes ces

sentences, pour diffamer le mariage. Car si quelqu'un vouloit condamner le labourage, le fait de marchandise, et les autres estats et mestiers, pource qu'entre tant de corruptions de ce monde il n'y en a pas un d'iceux qui soit exempt de tous maux : qui est-ce qui ne se mocqueroit de sa bestise? Avisons donc, que tout le mal qui est en mariage, provient d'ailleurs. Car aujourd'huy le mari ne seroit point destourné du Seigneur par le lien de mariage, s'il fust demeuré en l'estat d'innocence, et s'il n'eust point violé la saincte ordonnance de Dieu: mais la femme luy aideroit à bien faire en toutes choses, comme elle a esté créée à ceste fin. Mais quelqu'un dira, S'il y a tousjours des solicitudes vicieuses et damnables conjointes avec le mariage, comment se peut-il faire que ceux qui sont mariez invoquent Dieu, et le servent en bonne conscience? Je respon, qu'il y a trois sortes de solicitudes. Car il y en a qui d'elles-mesmes sont mauvaises et meschantes, pource qu'elles provienent de desfiance. Christ parle d'icelles au chapitre VI de sainct Matthieu, v. 25. Les autres sont nécessaires, et ne sont point desplaisantes à Dieu : comme il est bien raisonnable que le père de famille soit songneux pour sa femme et pour ses enfans : et Dieu ne veut point que nous soyons comme souches, mais qu'un chacun ait soin pour soy. La troisième est de celles qui sont meslées des deux autres: asçavoir quand nous nous soucions des choses desquelles selon nostre office nous devons estre songneux : toutesfois nous y sommes trop ardens à cause de l'intempérance qui nous est naturelle. Celles-ci donc ne sont point mauvaises d'elles-mesmes : mais à cause de l'excès immodéré, elles sont faites mauvaises. Or sainct Paul n'a pas voulu yci seulement taxer les vices qui nous rendent coulpables devant Dieu, mais il souhaite en général, qu'estans délivrez de tous retardemens, nous vacquions totalement au service de Dieu. *Et est divisé.* C'est merveilles comment est venue si grande diversité sur ce passage: car la lecture commune des Grecs n'ha tellement rien de semblable avec l'ancienne translation Latine, que la diversité puisse estre imputée à erreur ou inadvertance : comme bien souvent on faut en une letre ou en un mot. Or voyci comment il y a au texte Grec de mot à mot, L'homme marié a souci des choses de ce monde, comment il plaira à sa femme. La femme et la vierge est divisée. Celle qui n'est point mariée, se soucie des choses qui sont du Seigneur, etc. On interprète ce mot *Divisée*, pour Différente : comme s'il estoit dit, Il y a grande différence entre la femme mariée et la vierge : car l'une s'applique seulement aux choses qui sont de Dieu, l'autre est occupée en diverses choses. Mais d'autant que ceste interprétation est aucunement mal convenante à la simple propriété du mot, elle ne me plaist point : et mesmement d'autant que le sens de l'autre lecture, qui est aussi en aucuns exemplaires Grecs, est plus convenable et moins contraint. Nous l'exposerons donc ainsi: Que l'homme marié est divisé : pource qu'il s'addonne en partie à Dieu, en partie à sa femme, et n'est point du tout à Dieu.

34 *La femme*, *etc.* Ce qu'il avoit dit des hommes, il le dit aussi des femmes : asçavoir que les vierges et les vefves ne sont point destournées par les choses terriennes, qu'elles ne puissent mettre tout leur soin et toutes leurs affections en Dieu. Non pas que toutes le facent ainsi : mais pource que le pouvoir y est bien, moyennant que le cœur et l'affection y soit. Quand il dit, *A ce qu'elle soit saincte de corps et d'esprit :* il démonstre quelle est la vraye chasteté agréable à Dieu: asçavoir quand on garde à Dieu sa conscience impollue. Et pleust à Dieu qu'on eust mieux avisé à ceci qu'on n'a fait! Quant au corps, nous voyons en quelle sorte se sanctifient au Seigneur les moines, les nonnains, et toute ceste ordure de prestrailles, et clergé du Pape. Car peut-on trouver une chose plus infâme et puante que leur célibat? Mais pour maintenant laissons là la pudicité du corps. Combien y en a-il entre ceux-là qui sont en admiration au peuple, pour l'opinion qu'il a conceu de leur continence, qui ne soyent embrasez au dedans de concupiscences vileines? Or est-il qu'on peut recueillir de ceste sen-

tence de sainct Paul, qu'il n'y a chasteté qui soit agréable à Dieu, que celle qui est aussi bien de l'esprit que du corps. A la miene volonté que ceux qui gazouillent ainsi orgueilleusement de la continence, entendissent bien qu'ils ont affaire avec Dieu: ils ne seroyent point si outrecuidez et hardis à débatre contre-nous. Combien qu'aujourd'huy il n'y en a point qui en disputent plus magnifiquement que ceux qui publiquement paillardent sans honte aucune. Mais encore qu'ils se gouvernent tant honnestement qu'ils voudront devant les yeux des hommes, toutesfois tout cela n'est rien, s'ils ne contregardent aussi leurs esprits entiers et purs de toute ordure.

35 *Or je di ceci pour vostre commodité*, *etc.* Nous voyons yci la prudence et modération de l'Apostre. Combien qu'il cognust les fascheries de mariage, les difficultez et ennuis qui sont en iceluy: et d'autre part les commoditez du célibat: toutesfois il n'en ose rien commander précisément. Au contraire, pource qu'il avoit loué le célibat, craignant que les lecteurs ne fussent surprins par telles louanges, et qu'ils ne dissent en eux-mesmes ce que les Apostres respondoyent à Christ, Il est bon d'estre ainsi, Matt., chap. XIX, v. 10: et cependant qu'ils n'examinassent pas bien leur puissance, il proteste yci expresséement qu'il est bien vray qu'il démonstre ce qui est le plus utile, néantmoins qu'il ne veut point imposer de nécessité à aucun. Or nous avons yci deux choses dignes d'estre observées. La première est, à quelle fin on doit appéter le célibat: asçavoir non pas à cause d'iceluy, ne pour ce que ce soit un estat plus parfait: mais afin qu'il n'y ait rien qui nous empesche d'adhérer à Dieu: qui est la seule chose que doit regarder l'homme Chrestien en toute sa vie. La seconde est, qu'il ne faut jetter un laqs sur les consciences, en sorte qu'on défende à quelqu'un de se marier: mais faut laisser à un chacun sa liberté. Il est notoire combien on a grandement failli en toutes deux. Certainement quant à la seconde, ceux-là ont esté beaucoup plus hardis que S. Paul, qui n'ont point craint de défendre le mariage aux clercs: et ceux aussi qui ont fait des vœus de perpétuelle continence, qui sont des laqs par lesquels tant de millions d'âmes ont esté tirées en perdition éternelle. Parquoy si ainsi est que le S. Esprit ait parlé par la bouche du sainct Apostre, les Papistes ne se peuvent excuser qu'ils ne répugnent au sainct Esprit, quand ils lient les consciences en ce qu'il a voulu qu'elles demeurassent libres: si d'aventure le sainct Esprit depuis ce temps-là n'a prins nouvel avis, asçavoir d'astraindre à un laqs lequel il avoit réprouvé.

36 *Mais si quelqu'un cuide que ce soit déshonneur à sa vierge qu'elle passe la fleur d'aage, et faille qu'ainsi soit fait: face ce qu'il veut, il ne pèche point. qu'elles soyent mariées.*

37 *Mais celuy qui demeure ferme en son cœur, et n'ha point nécessité, mais ha puissance sur sa propre volonté, et a délibéré cela en son cœur de garder sa vierge, il fait bien.*

38 *Parquoy, celuy qui marie sa vierge, fait bien: mais celuy qui ne la marie point, fait mieux.*

36 *Mais si quelqu'un cuide que ce soit déshonneur à sa vierge*, *etc.* Maintenant il addresse son propos aux pères et aux mères qui ont des enfans sous leur puissance. Car après avoir ouy parler des louanges du célibat, et des incommoditez du mariage, ils pouvoyent douter si ce ne seroit point une chose inhumaine d'envelopper leurs enfans en tant de misères, et craindre qu'il ne semblast qu'ils fussent cause des fascheries qui viendroyent puis après aux enfans. Car tant plus qu'ils aiment tendrement leurs enfans, tant plus ils craignent qu'il ne leur adviene quelque inconvénient, et tant plus sont-ils diligens à se donner garde pour eux. Sainct Paul donc pour les résoudre de ceste difficulté, il leur monstre

que leur devoir est de pourvoir à la commodité de leurs enfans, comme un chacun doit pourvoir pour soy-mesme, quand il n'est plus sous la puissance d'autruy. Or il use encore de ceste distinction, de laquelle il avoit usé jusques yci: asçavoir qu'il louë tellement le célibat, que cependant il laisse le mariage en liberté, et non pas simplement en liberté, mais comme un remède nécessaire pour obvier à incontinence, lequel il ne faut refuser à personne. Au premier membre il parle de marier les filles: où il dit, qu'on ne pèche point en mariant sa fille, quand on pense que le célibat ne luy est point convenable. Le mot de *Déshonneur* se rapporte à l'honnesteté particulière, qui dépend de la nature d'un chacun. Car il y a une honnesteté universelle, laquelle les Philosophes disent estre une partie d'attrempance: et elle appartient également à tous. Il y en a une autre particulière: car quelque chose sera convenable à l'un, qui ne sera point séante à l'autre. Un chacun donc doit aviser, comme dit Cicéron, la condition et propriété que nature luy a donnée. Le célibat sera propre à l'un: et cestuy-là ne doit mesurer tous les autres à son pied, comme on dit, et les autres ne doyvent non plus s'esforcer de l'ensuyvre, délaissans là l'esgard qu'ils doyvent avoir à leur puissance. Car ce seroit une imitation de singes, laquelle est répugnante à nature. Le père donc ayant considéré le naturel de sa fille, s'il juge qu'elle ne soit propre à se contenir, qu'il luy donne un mari. Il appelle *La fleur d'aage*, quand il est temps de marier une fille. Les Légistes limitent cest aage depuis douze ans jusques à vingt ans. Sainct Paul monstre yci en passant quelle équité, soin et humanité doyvent avoir les pères et mères à remédier à ceste aage glissante et tendre, quand la force de la maladie le requiert. *Et falle qu'ainsi soit fait.* J'enten que par ceste particule il veut noter l'infirmité de la fille: asçavoir, quand elle n'ha point le don de continence: car lors la nécessité la contraint à se marier. Au reste, quant à ce que sainct Hiérôme sur ce mot, *Il ne pèche point*, prend occasion de calomnier pour mesdire du mariage, comme si ce n'estoit point une œuvre louable de marier sa fille, c'est une cavillation puérile. Car il suffisoit à sainct Paul de délivrer les pères de coulpe, afin qu'ils ne pensassent point que ce fust chose inhumaine d'envelopper leurs filles ès fascheries de mariage.

37 *Mais celuy qui demeure ferme.* C'est le second membre où il parle des filles qui ont le don de continence. Il louë donc les pères qui pourvoyent à la tranquillité d'icelles. Mais il faut veoir ce qu'il requiert en cest endroit. Premièrement, il met une ferme volonté, disant, *Si quelqu'un ha ce propos ferme en son cœur.* Toutesfois il ne faut pas yci entendre qu'il parle d'un propos et délibération semblable à celle des moines, c'est-à-dire une volontaire astriction à perpétuelle servitude: car le vœu qu'ils font est tel. Mais il fait mention expresse de ceste fermeté, pource que bien souvent les hommes entreprenent des choses, desquelles ils se repentent le lendemain. Or pource qu'il est yci question d'une chose de conséquence, il requiert une délibération bien digérée. Secondement, il oste la nécessité. Car il y en a beaucoup, lesquels quand ils veulent délibérer de quelque chose, apporteront plustost une obstination que raison. Et mesme quand il est question du propos dont il est yci fait mention, ils ne regardent point quelle est leur puissance, quand ils renoncent au mariage: mais ce leur est assez de dire, Je le veux ainsi. S. Paul requiert que la puissance y soit, afin qu'ils ne délibèrent rien à la volée, mais selon la mesure de la grâce qui leur est donnée. Il déclare bien proprement ceste liberté et exemption de nécessité, par ce qui s'ensuit, quand il veut *qu'ils ayent puissance sur leur propre volonté.* Car c'est autant comme s'il disoit, Je ne veux point qu'ils facent aucune délibération, que premièrement ils ne sçachent que puissance d'exécuter leur soit donnée. Car c'est une arrogance pernicieuse que de combatre contre l'ordonnance de Dieu. Mais selon ceste raison (dira quelqu'un) les vœus ne doyvent point estre condamnez, pourveu que ces conditions y fussent adjoustées. Je respon, que quant au

don de continence, veu que nous sommes incertains de la volonté de Dieu pour l'advenir, nous n'en devons rien déterminer pour toute nostre vie. Usons du don autant de temps qu'il nous est octroyé : cependant recommandons-nous à Dieu, estans prests à suyvre où il nous appellera. *Et a délibéré cela en son cœur.* Il semble que sainct Paul ait adjousté ceci, pour mieux exprimer que les pères doyvent regarder diligemment de tous costez, avant qu'ils ostent leur fantasie et solicitude de marier leurs filles. Car bien souvent elles refusent d'estre mariées, ou de honte, ou pource qu'elles ne se cognoissent pas encore : cependant toutesfois elles ne sont de rien moins sujetes à affections désordonnées, ou à estre séduites et abusées. Les pères doyvent yci bien aviser ce qui est proufitable à leurs filles, afin que par leur prudence ils corrigent l'ignorance ou le désir mal réglé d'icelles. Au reste, ce passage sert pour confermer et establir la puissance des pères, laquelle d'autant qu'elle procède du droict commun de nature, on doit aussi avoir en révérence. Que si aux autres actes de plus petite conséquence, il n'est rien permis aux enfans sans l'authorité de leurs pères, il est beaucoup moins raisonnable qu'il leur soit permis de se marier sans le congé d'iceux. Et ceci a esté ordonné estroittement par le droict civil, mais singulièrement par la Loy de Dieu. Parquoy la meschanceté du Pape est d'autant plus détestable, lequel mesprisant tout droict Divin et humain, a esté si hardi d'exempter les enfans de la sujetion de leurs pères. Mais c'est un plaisir de noter la raison qu'il allègue : C'est, dit-il, à cause de la dignité du Sacrement. Je laisse à parler de l'ignorance, quand du mariage il en fait un Sacrement. Mais je vous prie, quel honneur est-ce ci, ou quelle dignité, quand contre l'honnesteté publique de toutes nations, contre l'ordonnance éternelle de Dieu, on lasche la bride à l'appétit désordonné des jeunes gens, afin que sous couleur du sacrement, ils s'esgayent et desbauchent sans aucune honte ? Sçachons donc que quand il est question de pourvoir de mariage aux enfans, l'authorité des pères et mères est sur tout requise, pourveu qu'ils n'abusent point d'icelle par une façon tyrannique : comme aussi à ceste fin les loix civiles restraignent l'authorité d'iceux. Et l'Apostre en requérant yci que les enfans sentent en eux ceste liberté et exemption de la nécessité de mariage, monstroit assez qu'il faut que les pères et mères facent en ceci leurs délibérations selon ce qui est proufitable à leurs enfans. Souvenons-nous donc que ceste modération est la droite règle : Asçavoir que les enfans souffrent d'estre gouvernez de leurs pères : et quant aux pères, qu'ils n'attirent point leurs enfans par force, où ils ne voudront pas : et que leur puissance ne tende à autre but, sinon au proufit de leurs enfans.

38 *Parquoy celuy qui marie sa vierge, etc.* C'est la conclusion de tous les deux membres, en laquelle il dit en peu de paroles que les pères et mères ne sont point répréhensibles quand ils marient leurs filles : déclarant toutesfois qu'ils font mieux, quand ils retienent leurs filles en leurs maisons sans les marier. Nonobstant il ne faut pas entendre que le célibat soit yci préféré au mariage : sinon sous l'exception qui a n'aguères esté exprimée. Car quand la puissance défaudra à la fille de s'abstenir de mariage, le père qui s'efforcera de la destourner de se marier, fera trèsmal : et ne sera plus père, mais cruel tyran. Or la somme de toute ceste disputation revient à ceci. Que le célibat est meilleur que le mariage, pource que au célibat il y a plus de liberté, à ce que les hommes puissent plus aiséement servir à Dieu, et que toutesfois il ne faut imposer aucune nécessité, en sorte qu'il ne soit loisible à un chacun de se marier quand bon luy semblera : et au reste, que le mariage est un remède ordonné de Dieu pour subvenir à nostre infirmité, duquel il faut qu'un chacun use, qui n'aura point le don de continence. Tous ceux qui seront de bon jugement recognoistront et confesseront avec moy que toute la doctrine de sainct Paul sur ceste matière, est comprinse en ces trois articles.

39 *La femme est liée à la Loy*[1] *tout le temps que son mari vit : mais si son mari meurt*[2], *elle est en liberté de se marier à qui elle veut*[3] *: moyennant* que ce soit *en nostre Seigneur.*

40 *Toutesfois elle est plus heureuse si elle demeure ainsi, selon mon avis. Or j'estime que j'ay aussi l'Esprit de Dieu.*

1) Ou, par la Loy. 2) I y a mot à mot, Dort. 3) *Rom.*, VII, 2.

39 *La femme est liée à la Loy.* Il avoit parlé ci-dessus indifféremment des hommes et des femmes : mais pource que les femmes à cause de la honte du sexe, pouvoyent sembler n'avoir pas telle liberté, il a pensé estre nécessaire de toucher aussi d'icelles quelque chose particulièrement. Maintenant donc il démonstre qu'il n'est pas moins licite aux femmes qu'aux hommes de se remarier pour la seconde fois, après avoir perdu leurs premiers maris. Nous avons desjà dit ci-dessus, que celles qui appétoyent les secondes nopces, estoyent estimées aucunement intempérantes, et que quasi à leur honte et diffame on avoit accoustumé de donner la couronne de chasteté à celles qui s'estoyent contentées d'un mari toute leur vie. Et qui plus est, ceste opinion première a jadis esté receuë entre les Chrestiens : car on ne bénissoit point les secondes nopces, et par aucuns Conciles fut défendu aux clercs de s'y trouver. S. Paul condamne yci une telle tyrannie, et ne veut point qu'on empesche aucunement les vefves de se remarier, s'il leur semble bon. C'est tout un quant au sens, si nous disons, A la Loy, ou par la Loy : car c'est la Loy qui prononce que la société du mari et de la femme est inséparable. Toutesfois si nous lisons A la Loy, ce mot signifiera authorité ou puissance et sujétion. Or il argumente par les contraires. Car si la femme est liée tout le temps que le mari vit, ceste obligation est donc effacée par la mort d'iceluy : après qu'elle est en liberté, qu'elle se marie à qui elle voudra. Quant à ce mot *Dormir*, quand il signifie Mourir, comme en ce passage, il se rapporte au corps, et non à l'âme : comme il appert par l'usage commun de toute l'Escriture. C'est donc bien une grande ignorance et bestise à aucuns esprits fantastiques, quand ils taschent de prouver de ce petit mot seul, que les âmes après qu'elles sont séparées de leurs corps sont sans intelligence et sentiment, c'est-à-dire despouillées de leur vie. *Moyennant* que ce soit, etc. Il y en a aucuns qui pensent que ceci soit adjousté pour admonester comme en passant de ne contracter point mariage avec les infidèles, et n'appéter leur familiarité et alliance. Mais encore que je confesse que ce soit le sens de ces mots, toutesfois j'estime qu'ils s'estendent plus loin : asçavoir à ce qu'elles le facent avec révérence, sagement et en la crainte du Seigneur. Car c'est ainsi que les mariages sont contractez deuëment.

40 *Elle est plus heureuse.* Pourquoy? Est-ce pource que la viduité soit une vertu de soy? Non : mais pource qu'en icelle elle aura moins de destourbier, et sera plus à délivre de sollicitudes terriennes. Quant à ce qu'il adjouste *Selon mon avis :* il n'entend pas par ce mot, que ce qu'il amène soit une opinion douteuse : mais c'est autant comme s'il disoit, que tel est son jugement sur ceste question. Car il adjouste tout incontinent, *qu'il ha l'Esprit du Seigneur :* ce qui suffit pour avoir plene et ferme authorité. Toutesfois il semble que ceci n'est point sans ironie, quand il dit, *Je pense.* Car pour autant que les faux-apostres se vantoyent à plene bouche d'avoir l'Esprit de Dieu, pour se donner authorité, et cependant taschoyent de diminuer celle de sainct Paul, il dit qu'il luy semble bien avis qu'il n'ha pas moins le S. Esprit qu'eux.

CHAPITRE VIII.

1 *Touchant les choses qui sont sacrifiées aux idoles, nous sçavons que tous avons cognoissance. La cognoissance enfle, mais charité édifie.*

2 *Et si aucun cuide sçavoir quelque chose, il n'a encore rien cognu comme il faut cognoistre.*

3 *Mais si aucun aime Dieu, il est cognu de luy*[1].

4 *Ainsi donc quant au manger des choses sacrifiées aux idoles, nous sçavons que l'idole n'est rien au monde : et qu'il n'y a nul autre Dieu, qu'un.*

5 *Car jà soit qu'il y en ait qui soyent appelez dieux, soit au ciel soit en terre (comme il y a plusieurs dieux et plusieurs seigneurs)*

6 *Toutesfois nous n'avons qu'un Dieu*, qui est *le Père*, *duquel sont toutes choses, et nous en luy : et un Seigneur Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses, et nous par luy*[2].

7 *Mais il n'y a pas cognoissance en tous : ains aucuns en mangent avec conscience de l'idole jusqu'à maintenant, comme choses sacrifiées à l'idole. Et comme ainsi soit que leur conscience ne soit point ferme, elle est souillée.*

1) Ou, il a esté rendu cognoissant par luy. 2) *Jean*, XIII, 3. 1 *Cor.*, XII, 31.

Maintenant il vient à traitter une autre question, laquelle il avoit touchée seulement comme en passant, au chapitre VI, et non pas déduite plenement. Car après avoir parlé de l'avarice des Corinthiens, et avoir conclu le propos par ceste sentence, Ne les avaricieux, ne les ravisseurs, ne les paillars, etc. ne possèderont point le royaume de Dieu : de là il estoit passé incontinent à la liberté des Chrestiens, Tout m'est loisible. Et à l'occasion de cela, il estoit descendu à faire mention de la paillardise : et de là, du mariage. Maintenant donc il poursuit finalement ce qu'il avoit touché des choses indifférentes, asçavoir comment il faut modérer nostre liberté és choses indifférentes. Or il appelle choses indifférentes, qui d'elles-mesmes ne sont ne bonnes ne mauvaises, ains sont moyennes, lesquelles Dieu a assujeties à nostre puissance : mais nous devons garder mesure en l'usage, afin qu'il y ait différence entre liberté et licence. Premièrement, il choisit une espèce notable par-dessus toutes les autres, en laquelle les Corinthiens offensoyent grandement, c'est qu'ils se trouvoyent és banquets solennels que les idolâtres faisoyent en l'honneur de leurs dieux, et mangeoyent indifféremment des viandes sacrifiées à iceux. D'autant que ceci engendroit beaucoup de scandale, l'Apostre leur remonstre qu'ils abusoyent indiscrètement de la liberté que Dieu leur avoit donnée.

1 *Touchant les choses qui sont, etc.* Il commence par une concession, leur accordant et confessant volontairement tout ce qu'ils luy pouvoyent demander et mettre en avant. Comme s'il disoit, Je voy quelle couverture vous avez : vous alléguez la liberté Chrestienne, vous mettez en avant que vous avez la cognoissance, et qu'il n'y en a pas un d'entre vous qui soit si ignorant, qui ne sçache bien qu'il n'y a qu'un Dieu. Je confesse que tout ceci est vray : mais que proufite la cognoissance qui est dommageable aux frères? Ainsi donc, il leur accorde tellement ce qu'ils demandoyent, que cependant il leur monstre que leurs excuses sont vaines et frivoles. *La cognoissance enfle.* Il démonstre par les effets, combien c'est une chose frivole de se vanter de cognoissance, quand il n'y a point de charité. Comme s'il disoit, Que nous proufite la cognoissance de laquelle nous-nous glorifions et sommes enflez, veu que le propre de charité est d'édifier? Ce passage autrement difficile à cause de sa briefveté, peut estre facilement entendu en ceste sorte : Tout ce qui est sans charité n'est rien estimé devant Dieu, et qui plus est, luy est abominable : et en-

core beaucoup plus ce qui est répugnant à charité. Or ceste cognoissance de laquelle vous-vous vantez, ô Corinthiens, est totalement contraire à charité. Car elle enfle les hommes d'orgueil, et induit à mespriser les frères, mais la charité nous rend songneux pour nos frères, et nous exhorte à les édifier. Maudite soit donc la cognoissance, laquelle rend les hommes orgueilleux, et ne s'accommode point à l'édification des autres. Au reste, sainct Paul n'a point voulu yci imputer ce vice à la doctrine, que ceux qui sont sçavans se plaisent bien souvent en eux-mesmes, et se prisent en contemnant les autres. Il n'a pas aussi entendu que la doctrine de sa nature engendre arrogance : mais il a voulu simplement démonstrer que c'est que peut faire la science en l'homme, quand il n'y a point de crainte de Dieu, ne de dilection fraternelle. Car les infidèles abusent de tous les dons de Dieu à s'eslever eux-mesmes. Ainsi, les richesses, les honneurs, les dignitez, noblesse, beauté, et autres choses semblables, rendent les hommes orgueilleux, d'autant qu'estans eslevez d'une confiance perverse d'icelles, ils devienent le plus souvent farouches et intraittables. Toutesfois ceci n'advient pas tousjours : comme ainsi soit que nous voyons beaucoup de riches, beaucoup de nobles, beaucoup de beaux personnages, beaucoup qui sont constituez en honneur et dignité, lesquels néantmoins ne laissent pas d'estre modestes, et qui ne sont nullement entachez d'orgueil. Et quand ce que nous avons dit, advient, si ne faut-il pas pourtant vitupérer les dons que nous sçavons estre de Dieu. Car en premier lieu, ce seroit une chose absurde et desraisonnable : et puis, en rejettant la faute sur les choses qui en sont innocentes, nous absoudrions les hommes qui en sont seuls coulpables. Ce que je di, s'entend ainsi, si la nature des richesses est telle qu'elles facent les hommes orgueilleux, il s'ensuyvra que le riche s'il est orgueilleux, n'est point digne de répréhension : car tout le mal procède des richesses. Il faut donc tenir cela pour résolu, que la science de soy est bonne : mais qu'elle s'esvanouit et devient inutile és infidèles, pource que la crainte de Dieu est le seul et vray fondement d'icelle : semblablement qu'elle devient fade et sans saveur, quand charité n'y est point, pource que c'est comme la sausse d'icelle. Et à la vérité, là où il n'y a point de vraye cognoissance de Dieu, par laquelle nous soyons humiliez, et qui nous apprene à aider à nos frères, c'est plustost une vaine opinion de science, que science : voire en ceux qui sont estimez bien sçavans : toutesfois la science n'est point à vitupérer pour cela, non plus que le cousteau quand il est entre les mains d'un homme enragé. J'ay bien voulu dire ceci, à cause d'un tas d'esprits fantastiques, qui crient à l'encontre de tous arts libéraux et honnestes sciences, comme si elles n'estoyent propres sinon à rendre les hommes orgueilleux, et n'estoyent point moyens et instrumens trèsutiles, tant à la cognoissance de Dieu, qu'à la conduite de la vie commune. Or ceux-là mesmes qui les diffament ainsi, crèvent d'un tel orgueil, qu'ils rendent le proverbe ancien véritable, Asçavoir qu'il n'y a rien plus arrogant qu'ignorance.

2 *Et si aucun cuide sçavoir.* Celuy-là cuide sçavoir quelque chose, qui se plaisant en soy-mesme d'une opinion qu'il ha de son sçavoir, mesprise les autres, comme estant beaucoup eslevé par-dessus eux. Car l'Apostre ne condamne pas yci la science, mais l'ambition et orgueil que les hommes profanes en prenent. Autrement il ne veut pas que nous soyons des contemplatifs, qui tousjours soyions en doute et en suspens de ce que nous devons tenir. Il n'approuve pas aussi une modestie fardée, comme si c'estoit une bonne chose de penser ne sçavoir pas ce que nous sçavons. Celuy donc qui s'estime sçavoir quelque chose, c'est-à-dire celuy qui est orgueilleux pour une vaine opinion de sa science, en sorte qu'il se préfère aux autres, et se plaist en soy-mesme, *il n'a encore rien cognu comme il faut cognoistre.* Car le commencement de vraye science c'est la cognoissance de Dieu, laquelle engendre en nous humilité, et nous abbaisse en nous-mesmes : voire mesme laquelle plustost nous anéantit du tout, qu'elle ne nous

eslève en nous. Mais où il y a de l'orgueil, là règne ignorance et faute de cognoissance de Dieu. C'est yci un beau passage, et pleust à Dieu qu'un chacun l'eust bien appris, pour bien entendre quelle est la règle de bien sçavoir.

3 *Mais si aucun aime Dieu.* C'est la conclusion, par laquelle il démonstre que c'est qui est principalement louable és Chrestiens, et qui mesme rend la science et tous autres dons dignes de louange : asçavoir si nous aimons Dieu. Car si nous le faisons ainsi, nous aimerons aussi nos prochains en luy. Par ce moyen, toutes nos opérations seront bien modérées, et par conséquent agréables à Dieu. Il démonstre donc par les choses qui s'en ensuyvent, qu'il n'y a doctrine louable, si elle n'est destrempée de l'amour de Dieu. Car cela seul fait que tous les dons qui sont en nous, luy soyent agréables: comme il est dit en la seconde Epistre aux Corinthiens, V, 17, Si aucun est en Christ, qu'il soit nouvelle créature. Par lesquels mots il signifie, que sans l'Esprit de régénération toutes autres choses ne sont nullement estimées devant Dieu, quelque belle apparence qu'elles ayent. *Estre cognu de Dieu:* emporte autant comme estre en quelque estime devant Dieu, ou estre tenu de ses enfans. Ainsi, il trace du livre de vie, et du nombre des fidèles tous orgueilleux.

4 *Ainsi donc quant au manger des choses sacrifiées, etc.* Il retourne maintenant à ceste sentence, par laquelle il avoit commencé, et parle plus ouvertement de la couverture que prétendoyent les Corinthiens. Car d'autant que tout le mal procédoit de ceste racine, qu'ils estoyent bien contens de leurs personnes, et qu'ils mesprisoyent les autres, il a condamné en général la science orgueilleuse, qui n'est point assaisonnée de charité : maintenant il récite particulièrement quelle estoit ceste cognoissance de laquelle ils se vantoyent : asçavoir, que l'idole n'est autre chose qu'une vaine invention du cerveau humain, et pourtant qu'il la faut tenir pour un rien : et par conséquent, que la consécration qui se fait au nom de l'idole, est une sotte imagination, et de laquelle il ne faut faire cas : et par ainsi, que l'homme Chrestien n'est point contaminé, qui sans avoir révérence à l'idole, mange des choses qui sont sacrifiées à icelle. Voylà la somme de leur excuse, laquelle sainct Paul ne rejette point comme fausse (car elle contient une doctrine excellente) mais d'autant qu'ils en abusoyent contre toute charité. Quant aux mots, Erasme a translaté, Nous sçavons que l'idole est nulle. J'aime mieux dire avec le translateur Latin ancien, L'idole n'est rien. Car l'argument est tel, Que l'idole n'est rien, pource qu'il n'y a qu'un Dieu. Car s'ensuit bien, s'il n'y a point d'autre Dieu que nostre Dieu, l'idole donc est un songe frivole, et une pure vanité. Quand il dit, *Il n'y a nul autre Dieu qu'un :* je pren ce mot *Et*, pour Car, ou Pource que. Car la raison pourquoy l'idole n'est rien, c'est d'autant qu'elle doit estre estimée selon la chose qu'elle figure. Or elle est destinée afin de représenter Dieu, mais plustost de représenter des faux-dieux, veu qu'il n'y a qu'un Dieu seul, invisible, et incompréhensible. Et faut noter diligemment ceste raison, *L'idole n'est rien*, pource qu'il n'y a nul autre Dieu, sinon un. Car ce Dieu-là est invisible, et ne peut estre représenté par aucun signe visible, pour estre là adoré. Soit donc que les idoles soyent dressées pour figurer le vray Dieu, ou les faux-dieux, c'est tousjours une invention perverse. Et pourtant, Abacuc appelle les idoles, démonstrance de fausseté, d'autant qu'en représentant la figure ou image de Dieu, elles mentent faussement, et déçoyvent les hommes sous faux titre, Abac., II, 18. Parquoy, le mot *Rien*, ne se rapporte pas à l'essence, mais à la qualité. Car l'idole est faite de quelque matière, ou d'or, ou d'argent, ou de bois, ou de pierre : mais pource que Dieu ne veut point estre représenté en telle façon, c'est une vanité, et un rien, quant à la signification ou usage.

5 *Car jà soit qu'il y, etc.* Ils ont bien le nom, dit-il, mais la vérité défaut. Il pren yci ce mot, *Ils sont appellez*, pour Renommez selon l'opinion des hommes. Et use d'une division générale, quand il dit, *Soit au ciel, soit en terre.* Les dieux qui sont nommez au ciel, ce

sont les armées célestes, comme l'Escriture les appelle, le soleil, et la lune, et les autres estoilles. Or Moyse démonstre bien combien il s'en faut que ce soyent dieux, par cela que ce sont créatures créées pour nostre usage. Le soleil est nostre serviteur, et la lune nostre servante : c'est donc une grande folie de les adorer. Quand aux dieux terrestres, ce sont à mon avis les hommes et les femmes, ausquels on a attribué Divinité, et en leur honneur dressé quelque service Divin. Car comme dit Pline, ceux qui avoyent fait quelques choses excellentes pour le proufit du genre humain, leur mémoire a esté consacrée par religion, à ce qu'ils fussent adorez pour dieux : comme Juppiter, Mars, Saturne, Mercure, Apollo, qui ont esté hommes mortels : mais après leur mort ils ont esté transférez au nombre des dieux : et d'autres plus nouveaux, Hercules, Romulus, et finalement les Césars : comme s'il estoit en la puissance des hommes de faire des dieux à leur poste, lesquels ne se peuvent donner à eux-mesmes ne vie, ne immortalité. Il y a aussi d'autres dieux terrestres, prins des bestes et autres créatures muetes, comme ceux des Egyptiens : asçavoir, le bœuf, le serpent, le chat, l'ail, l'oignon : et entre les Romains, le dieu Terminus, qui estoit une pierre pour limiter les bornes, et Vesta. Ils ne sont donc dieux sinon que de nom : mais S. Paul dit qu'il ne s'arreste point à telles consécrations faites à l'appétit des hommes.

6 *Nous n'avons qu'un Dieu*, qui est *le Père.* Combien que sainct Paul dise tout ce propos par forme d'anticipation, toutesfois il récite tellement l'excuse des Corinthiens, que cependant il les instruit. Car il prouve qu'il n'y a qu'un Dieu par cela qui luy est le plus propre. Tout ce qui ha origine ou commencement d'ailleurs, n'est point éternel : et par conséquent il n'est point Dieu. Toutes choses ont leur commencement d'un : cestuy-là donc seul est Dieu. D'avantage, celuy est vrayement Dieu qui donne estre à tous, et duquel sont toutes choses, comme du souverain commencement. Or il est ainsi qu'il n'y a qu'un, duquel procèdent toutes choses, il n'y a donc qu'un Dieu. Quand il adjouste, *Et nous en luy :* il entend que nous subsistons en Dieu, ainsi que nous avons esté une fois créez de luy. Car combien qu'il semble que ceste particule en Grec signifie autre chose : asçavoir que tout ainsi que nous avons nostre commencement de luy, aussi nous devons rapporter nostre vie à luy, comme estant la droite fin d'icelle : et en ceste signification elle est prise en l'onzième chapitre aux Romains, v. 36 : toutesfois elle est prise yci pour En luy : ce qui est assez usité en la façon de parler que tienent les Apostres. Il signifie donc que comme nous avons esté une fois créez de Dieu, aussi par sa vertu nous subsistons en nostre estat. Que cela soit le sens, il appert par ce que tout incontinent il dit de Christ, asçavoir que nous sommes par luy. Car il a voulu attribuer une mesme opération au Père et au Fils, en y adjoustant la distinction qui est propre aux personnes. Il dit donc que nous subsistons au Père, et ce par le Fils : pource que le Père est bien le fondement de toute essence, mais nous sommes conjoints à luy par le Fils : ainsi par iceluy mesme il fait descouler en nous la vertu de subsister. *Un Seigneur Jésus-Christ.* Ceci est dit de Christ au regard du Père. Car tout ce qui est à Dieu, compète vrayement à Christ, quand il n'est fait nulle mention des personnes. Mais d'autant qu'yci est faite comparaison de la personne du Père, à la personne du Fils, à bon droict l'Apostre fait distinction des propriétez. Or le Fils estant manifesté en chair, a receu du Père la domination et puissance sur toutes choses, afin qu'il soit seul régnant tant au ciel qu'en la terre : et que le Père exerce sa domination par la main d'iceluy. Pour ceste raison quand il est parlé de nostre Seigneur, il est dict que nous n'en avons qu'un, asçavoir Christ. Au demeurant, ce que la domination est attribuée à luy seul, ce n'est pas à dire que les degrez, estats et gouvernemens du monde soyent pourtant abolis. Car sainct Paul parle yci de la domination spirituelle : mais les gouvernemens du monde sont politiques: Comme quand il disoit un peu au para-

vant, *Que plusieurs sont nommez seigneurs* : il n'entendroit pas cela des Rois ou autres qui sont constituez en dignité : mais des idoles ou diables, ausquels les hommes mal-avisez attribuent prééminence et seigneurie. Quant à ce donc que nostre religion recognoist un seul Seigneur, cela n'empesche point que le gouvernement public de ce monde, n'ait plusieurs seigneurs, ausquels soit deu honneur et révérence en ce Seigneur unique.

7 *Mais il n'y a pas cognoissance en tous.* Il réfute en une parole ce qu'il avoit allégué de leurs propos jusques yci : et monstre qu'il ne suffit pas qu'ils cognoissent estre bon ce qu'ils font : si quant et quant ils n'ont esgard à leurs frères. Quand il disoit ci-dessus, Nous sçavons que tous en avons la science : il parloit de ceux lesquels il reprenoit pource qu'ils abusoyent de leur liberté : mais maintenant il les advertit qu'il y a beaucoup d'infirmes et ignorans meslez parmi eux, ausquels ils se deussent accommoder. comme s'il disoit, Quant à vous, vous avez bien droit jugement devant Dieu : et si vous estiez seuls au monde, il vous seroit aussi bien permis de manger des viandes sacrifiées aux idoles, comme de toutes autres : mais ayez esgard à vos frères, ausquels vous estes obligez. Vous avez science, et eux sont ignorans. Tout ce que vous faites, vous le devez compasser et accommoder non-seulement à vostre science, mais aussi à leur ignorance. Ceste response est bien digne d'estre notée : car il n'y a rien plus commun et ordinaire que ce vice, asçavoir qu'un chacun regarde son proufit particulier, ne tenant conte des autres. Et pourtant nous-nous tenons volontiers à nostre propre jugement : et ne pensons pas que le jugement des œuvres que nous faisons devant les hommes, dépend non-seulement de nostre conscience, mais aussi de celle de nos frères. *Ains aucuns en mangent avec conscience de l'idole.* C'est ci leur ignorance, qu'ils estoyent encore enveloppez en quelque opinion superstitieuse, comme s'il y eust quelque vertu en l'idole ou en la consécration profane et fondée en idolâtrie. Or S. Paul ne parle pas des idolâtres qui n'avoyent rien de la pure religion, mais des ignorans qui n'estoyent pas encore si bien instruits, qu'ils entendissent que l'idole ne fust rien : et que pourtant la consécration qui se faisoit au nom de l'idole, ne fust de nulle importance. Ceux-là donc pensoyent ainsi en eux-mesmes : Puis que l'idole est quelque chose, la consécration qui se fait en son nom, n'est pas totalement vaine. Les viandes donc qui ont esté une fois dédiées aux idoles ne sont pas pures. A ceste cause ils pensoyent aucunement estre polluez d'en manger, et que c'estoit participer aucunement à l'idole. Voilà la façon du scandale que S. Paul reprend és Corinthiens, quand par nostre exemple nous induisons nos frères qui sont infirmes, à attenter quelque chose contre leur conscience. *Et comme ainsi soit que leur conscience.* Dieu ne veut point que nous entreprenions ou attentions quelque chose que nous ne sçachions certainement luy estre agréable. Ainsi donc tout ce qui se fait en doute de conscience, est vicieux devant Dieu à cause de telle doute. Et c'est ce qu'il dit, Que tout ce qui n'est de la foy, est péché, Rom., XIV, 23. Ce proverbe donc est véritable, Que ceux édifient en condamnation, qui édifient contre leur conscience. Car tout ainsi que la bonté de nos œuvres procède de la crainte de Dieu, et de pureté de conscience : aussi au contraire, il n'y a nulle si bonne œuvre en apparence, qui ne soit polluée par l'affection mauvaise du cœur. Car celuy qui attente quelque chose contre sa conscience, desjà par cela monstre qu'il mesprise Dieu aucunement. Car c'est signe que nous craignons Dieu, quand nous regardons sa volonté en toutes choses. Quand donc nous ne ferions autre chose que remuer le petit doigt, si nous sommes incertains que cela plaise à Dieu, nous ne le pouvons faire que ne mesprisions Dieu. Il y a aussi une autre raison és viandes. Car elles ne nous sont point sanctifiées, sinon par la Parole, 1 Tim., IV, 5. Si ceste parole n'y est point, il n'y a plus que pollution. Non pas que les créatures de Dieu soyent pollues, mais pource que l'usage que l'homme

en prend, est pollu. Brief, tout ainsi que les cœurs sont purifiez par foy, aussi hors la foy, il n'y a plus rien qui soit pur devant Dieu.

8 *La viande certes ne nous rend pas plus agréables à Dieu. Car si nous mangeons, nous n'en avons rien d'avantage : et si nous ne mangeons point, nous n'en avons pas moins.*

9 *Mais prenez garde que ceste puissance que vous avez, ne soit en quelque sorte en scandale aux infirmes.*

10 *Car si aucun te voit, quoy que tu ayes cognoissance, estre assis au banquet faict des choses sacrifiées à l'idole, la conscience d'iceluy, combien toutesfois qu'il soit foible, ne sera-elle*[1] *pas édifiée*[2] *à manger des choses sacrifiées à l'idole?*

11 *Et ton frère qui est foible, pour lequel Christ est mort, périra par ta cognoissance*[3]*?*

12 *Or quand vous péchez ainsi contre les frères, et navrez leur conscience débile, vous péchez contre Christ.*

13 *Pour ceste cause, si la viande scandalize mon frère, je ne mangeray jamais chair, afin que je ne scandalize mon frère*[4].

1) Ou, toy qui as cognoissance, estre assis à table ou au temple des idoles, la conscience d'iceluy, qui est foible, ne sera-elle, etc. 2) Ou, instruite et enseignée. 3) *Rom.*, XIV, 15. 4) *Rom.*, XIV, 21.

8 *La viande certes, etc.* Ceci estoit ou pouvoit estre une autre couverture des Corinthiens : asçavoir que le service de Dieu ne gist point en viandes, comme sainct Paul mesme l'enseigne aux Romains, XIV, 17, Que le royaume de Dieu ne consiste point en viande ne bruvage. Sainct Paul respond qu'il se faut bien donner garde toutesfois, que nostre puissance ne nuise aux autres. Par cela il concède tacitement, que c'est tout un devant Dieu de quelles viandes nous usions : d'autant qu'il laisse cela en nostre liberté quant à la conscience : mais que ceste liberté quant à l'usage extérieur, est sujete à charité. L'argument donc des Corinthiens n'estoit pas bon, parce que d'une partie ils concluoyent le total. Car en l'usage est compris l'esgard de charité. Il est donc certain que la viande ne nous rend point agréables à Dieu, et sainct Paul le confesse bien : mais voyci son exception, que la charité nous est recommandée de Dieu, laquelle il n'est licite de mespriser. *Car si nous mangeons, etc.* En disant, *nous n'avons rien d'avantage :* il ne parle point du remplissement du ventre. Car celuy qui a disné, ha le ventre mieux farci que celuy qui est à jeun. Mais il entend que nous n'avons ne plus ne moins de justice, soit que nous mangions, soit que nous ne mangions pas. D'avantage il ne parle pas de toutes sortes de manger ou d'abstinence : car la dissolution et gourmandise est de soy desplaisante à Dieu : au contraire, sobriété et attrempance luy sont agréables. Mais entendons que le royaume de Dieu, lequel est spirituel, ne consiste pas en ces observations externes : et ainsi, que ce sont choses indifférentes et de nulle conséquence devant Dieu en elles-mesmes. Or combien qu'il dise ceci par une manière d'anticipation, comme parlant en la personne des autres, toutesfois il le concède estre vray : car il est pris de sa doctrine mesme, que nous avons touchée n'aguères.

9 *Mais prenez garde que ceste puissance, etc.* Il laisse la liberté en son entier, et modère jusques-là l'usage, que les infirmes n'en soyent point scandalizez. Et expresséement il veut qu'on ait esgard aux infirmes, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas encore bien fermes en la doctrine de la religion Chrestienne. Car pource qu'on les a coustumièrement en mespris et desdain, le Seigneur veut et commande qu'on ait esgard à eux. Cependant il donne tacitement à entendre, que s'il y a de grans géans qui par une façon tyrannique veulent assujetir nostre

liberté à ce qui leur semble bon, nous ne nous en devons point soucier, mais les laisser là : pource qu'il ne faut pas craindre le scandale de ceux qui ne sont pas tirez par infirmité à pécher, mais prenent plaisir à chercher de tous costez quelque chose à reprendre et calomnier. Nous verrons bien tost après que c'est qu'il entend par *scandale*.

10 *Si aucun te voit.* Il appert de ceci plus clairement, combien de licence se donnoyent les Corinthiens. Car quand les infidèles faisoyent quelque banquet solennel à leurs idoles, les Corinthiens n'avoyent point de honte de s'y trouver, pour manger avec les autres des viandes consacrées à l'idole. Maintenant S. Paul démonstre quel mal procédoit de cela. Au reste, quant à ce qu'au premier membre où il y avoit, Toy qui as cognoissance : j'ay mis, *Quoy que tu ayes cognoissance :* et au second j'ay entrelacé ce mot *Combien toutesfois qu'il.* J'ay esté contraint de le faire pour esclaircir le sens de S. Paul. Car il use d'une concession, comme s'il disoit, Ainsi soit que tu ayes science : mais celuy qui te voit, combien qu'il n'ait nulle cognoissance, toutesfois il sera confermé par ton exemple à attenter une mesme chose : et si tu ne luy eusses monstré le chemin, il ne fust jamais venu jusques-là. Maintenant, ayant quelqu'un pour exemple , il pense avoir assez bonne excuse, d'autant qu'il ne fait qu'ensuyvre un autre, combien que ce qu'il fait, il le face en mauvaise conscience. Car Infirmité signifie yci ignorance , ou doute de conscience. Je sçay bien comme les autres l'exposent. Ils disent que ce scandale est quand les rudes induits par l'exemple d'autruy, pensent par ce moyen faire quelque service de religion agréable à Dieu. Mais c'est une fantasie qui n'approche point de l'intention de sainct Paul. Car il les reprend comme j'ay dit, de ce qu'ils rendoyent les ignorans plus hardis à attenter contre leur conscience une chose qu'ils ne pensoyent pas leur estre licite. *Estre édifié*, est yci pris pour estre confermé. Or c'est une édification qui mène à ruine, que celle qui n'est point fondée sur saine doctrine.

11 *Et ton frère qui est foible.* Voyons combien est grand le mal qui est coustumièrement estimé petit des hommes : asçavoir quand on attente quelque chose contre sa conscience, ou estant en doute. Car le but où il nous faut viser toute nostre vie, c'est la volonté du Seigneur. C'est donc ceci seul qui corrompt tout ce que nous faisons : asçavoir quand nous entreprenons quelque chose contre ceste saincte volonté. Cela se fait non-seulement par œuvre externe, mais aussi par pensée en nostre cœur, quand nous-nous permettons quelque chose contre nostre conscience, jà soit que cela ne fust point mauvais de soy. Qu'il nous souviene donc que nous-nous avançons en perdition , toutes fois et quantes que nous faisons quelque chose contre nostre conscience. Au reste , je fay une interrogation de ceste sentence, *Périra par ta cognoissance:* comme s'il disoit, Est-il raisonnable que ta cognoissance soit cause de ruine à ton frère ? Cognois-tu ce qui est bon de faire , afin d'en user à destruire un autre ? Il a expresséement mis ce mot de *Frère*: afin de condamner d'inhumanité leur orgueil, en ce sens, Vray est que celuy que tu mesprises, est infirme : mais il est ton frère toutesfois : car Dieu l'a adopté. Tu es donc cruel, quand il ne te chaut de ton frère. Encore ha plus de véhémence ce qui s'ensuit: que les ignorans mesmes et les infirmes *ont esté rachetez par le sang de Christ.* Cela vrayement seroit bien honneste : Jésus-Christ n'aura pas desdaigné de mourir pour garder de périr les infirmes : et nous ne tiendrons conte du salut de ceux qui ont esté rachetez d'un pris tant précieux ? C'est une belle sentence, par laquelle il nous est monstré en quelle recommandation nous devons avoir le salut de nos frères , non-seulement de tous en général, mais aussi d'un chacun en particulier : puis que pour un chacun le sang de Christ a esté espandu.

12 *Or quand vous péchez ainsi contre les frères.* Car si l'âme d'un chacun infirme est le pris du sang de Christ, celuy qui pour bien peu de viande précipite derechef en la mort son frère, qui a esté racheté par Christ, démonstre qu'il n'ha

pas en grande estime le sang du Fils de Dieu. Un tel mespris donc, est un outrage manifeste contre Christ. Quant à ces mots, *Vous navrez leur conscience:* il a esté desjà dit comment on navre la conscience infirme, asçavoir quand on l'édifie à mal.

13 *Pour ceste cause si la viande scandalize.* Afin qu'il reprene plus aigrement leur licence arrogante, il dit qu'il se faut abstenir non-seulement d'un banquet, plustost que le frère soit blessé: mais qu'il se faut garder de manger chair toute sa vie. Et non-seulement il enseigne ce qu'il convient faire, mais aussi il dénonce que luy-mesme en fera ainsi. Or combien que ce soit une façon de parler hyperbolique (car à grand' peine est-il possible qu'aucun se garde de manger chair toute sa vie, s'il demeure en la conversation et communication avec les autres) toutesfois il signifie que plustost il n'usera jamais de sa liberté, que de donner scandale aux infirmes: car l'usage n'est jamais licite, sinon quand il est compassé à la règle de charité. A la miene volonté que ceux qui rapportent si bien toutes choses à leur proufit, que jamais ils ne veulent quitter rien de leur droict pour l'amour de leurs frères, avisassent bien à ceci: et non-seulement prinssent esgard à ce que sainct Paul enseigne, mais aussi à ce qu'il monstre par son exemple! Combien est-il par-dessus nous? Puis donc qu'il ne fait point de difficulté de se soumettre aux frères jusques-là, qui est celuy de nous qui ne se deust assujectir à une telle condition? Au reste, quelque difficulté qu'il y ait à garder ceste doctrine, toutesfois quant au sens, elle est facile, sinon qu'aucuns la corrompissent par sottes gloses, et les autres par meschantes calomnies. Les uns et les autres faillent en ce mot Scandalizer. Car ils pensent que scandalizer, soit encourir la haine et male-grâce des hommes, ou ce qui est quasi tout un, Faire chose qui leur desplaise ou qui ne leur vienne guères à gré. Mais on voit clairement par le discours du texte que ce n'est autre chose, sinon destourner le frère du droit chemin par mauvaise exemple, comme qui mettroit quelque empeschement devant un homme qui chemine: ou luy donner occasion de ruine. Sainct Paul donc ne parle point yci de nous entretenir en la grâce des hommes, ains d'aider aux infirmes, afin qu'ils ne tombent, et les adresser prudemment afin qu'ils ne se fourvoyent du droit chemin. Ainsi les premiers, comme j'ay dit, sont sots: mais les autres, qui plus est, sont meschans et impudens. Ceux-là sont sots, qui ne laissent quasi de reste aux Chrestiens aucun usage des choses indifférentes, de peur de scandalizer les superstitieux. S. Paul, disent-ils, défend toutes choses desquelles il peut venir scandale. Or on ne peut manger chair le jour du vendredi sans scandale: il s'en faut donc abstenir, non-seulement quand il y a des infirmes présens, mais sans exception quelconque: car il se pourra faire qu'ils en seront advertis. Je laisse là qu'ils prenent mal ce mot, Scandalizer. Mais ils se mesprenent par faute de ne considérer pas que sainct Paul se courrouce yci contre ceux qui abusent de leur cognoissance indiscrètement devant les infirmes, lesquels ils ne tienent conte d'enseigner. Ceci donc ne sera plus répréhensible, si la doctrine précède. D'avantage, sainct Paul ne requiert pas que nous devinions si ce que nous faisons, doit apporter scandale, ou non, sinon quand nous voyons le danger devant nos yeux. Je vien aux autres. Or ce sont ceux qui se disent à fausses enseignes imitateurs de Nicodème, lesquels sous ce prétexte s'accommodent aux infidèles, communiquans à leur idolâtrie. Et non contens d'excuser le mal qu'ils font, veulent aussi astraindre les autres à semblable nécessité. On ne pourroit trouver rien plus clair pour condamner leur simulation perverse, que ce que sainct Paul dit yci: asçavoir, Que tous ceux qui par leur exemple incitent les infirmes à idolâtrer, font un grand outrage à Dieu, et aux hommes. Toutesfois ces gens-là prenent ce bouclier pour leur défense, taschans de monstrer qu'on doit entretenir les superstitions és cœurs des ignorans, et qu'il leur faut monstrer le chemin à idolâtrer, afin qu'ils ne se trouvent offensez, quand on réprouvera apertement l'idolâtrie. Parquoy je ne leur fe-

ray point cest honneur d'insister à réfuter leur impudence : seulement j'admonneste les Lecteurs, qu'ils confèrent le temps de sainct Paul avec le nostre, et que par cela ils avisent, s'il est licite d'assister à la Messe et aux autres abominations avec un si grand scandale des infirmes.

CHAPITRE IX.

1 *Ne suis-je point Apostre? ne suis-je point en liberté? n'ay-je pas veu* nostre *Seigneur Jésus-Christ? n'estes-vous pas mon œuvre en nostre Seigneur?*
2 *Si je ne suis Apostre aux autres, au moins le suis-je à vous : car vous estes le seau de mon apostolat en* nostre *Seigneur.*
3 *Telle est ma défense envers ceux qui me recherchent*[1].
4 *N'avons-nous pas puissance de manger et boire?*
5 *N'avons-nous pas puissance de mener par tout une femme sœur, ainsi que les autres Apostres, et les frères du Seigneur, et que Céphas?*
6 *Ou, moy seul et Barnabas, n'avons point puissance de ne travailler point?*
7 *Qui est-ce qui ha jamais guerroyé à ses despens? qui plante la vigne, et n'en mange point de fruit? qui paist le troupeau, et ne mange point du laict du troupeau?*
8 *Di-je ces choses selon l'homme*[2]*? la Loy ne dit-elle point aussi le mesme?*
9 *Car il est escrit en la Loy de Moyse*[3], *Tu ne lieras point la gueule du bœuf qui foulle le grain. Dieu ha-il soin des bœufs?*
10 *Ne dit-il point totalement ces choses pour nous? Certes elles sont escrites pour nous. Car celuy qui laboure, doit labourer sous espérance : et qui bat le blé, sous espérance d'en estre participant*[4].
11 *Si nous vous avons semé les choses spirituelles, est-ce si grand'chose que nous recueillions les vostres charnelles*[5]*?*
12 *Si les autres participent à ceste puissance entre-vous :* pourquoy *non plustost nous? Mais nous n'avons point usé de ceste puissance : ains endurons tout, afin que ne donnions aucun empeschement à l'Evangile de Christ.*

1) Ou, examinent, ou, contrerollent. 2) Ou, en l'homme. 3) *Deut.*, XXV, 4. 1 *Tim.*, V, 18. 4) Autrement, Pource que celuy qui laboure doit sous espérance labourer : et qui bat le blé sous espérance, doit estre participant de son espérance. 5) *Rom.*, XV, 27.

1 *Ne suis-je point Apostre?* Il leur conferme par effect ce qu'il leur avoit dit auparavant : asçavoir qu'il ne mangeroit point de chair tout le temps de sa vie, plustost que d'offenser un des frères et quant et quant il démonstre qu'il ne requiert non plus d'eux, que luy-mesme avoit fait. Et certes, l'équité naturelle requiert cela, que la loy que nous imposons aux autres, nous-nous y assujetissions aussi. Et singulièrement le Docteur ou Ministre Chrestien se doit imposer ceste nécessité à soy-mesme, afin qu'il ait de quoy à toutes heures pour confermer sa doctrine par exemple de bonne vie. Nous expérimentons cela nous estre bien fascheux, que sainct Paul requéroit des Corinthiens : asçavoir que pour le regard des frères ils se déportassent d'user de la puissance et liberté qui leur estoit donnée. A grand'peine eust-il impétré cela, si premièrement il ne leur eust monstré le chemin. Et certes il avoit promis de le faire : mais pource qu'en promettant pour l'advenir, il n'eust pas esté creu de tous, il allègue maintenant ce qu'il a desjà fait. Or il amène une exemple mémorable : asçavoir que seulement afin qu'il ne donnast occasion de mesdire aux faux-apostres, il s'est abstenu de la liberté de laquelle autrement il pouvoit user : et c'est quand il a mieux aimé vivre du travail de ses mains, qu'estre nourri aux despens des Corinthiens, ausquels il administroit l'Evangile. Or il déduit au long ce droict appartenant aux Apostres, de recevoir leur nourriture et vestement : en partie pour

enflamber d'avantage les Corinthiens à quitter beaucoup de choses pour l'amour de leurs frères à son exemple, pource qu'ils regardoyent par trop à entretenir l'usage de leur liberté : en partie afin d'exprimer plus clairement l'impudence des calomniateurs, qui prenoyent matière de détracter sur une chose où il n'y avoit rien digne de répréhension. Et il parle par interrogation, afin de les presser de plus près. Ce qu'il dit, *Ne suis-je point en liberté?* est général. Quand il adjouste, *Ne suis-je pas Apostre?* il touche une espèce de sa liberté : comme s'il disoit, Si je suis Apostre de Christ, pourquoy ma condition sera-elle pire que des autres? Il prouve donc sa liberté, pource qu'il est Apostre. *N'ay-je pas veu* nostre *Seigneur?* Il a adjousté ceci expresséement, afin qu'il ne fust en sorte quelconque estimé moindre que les autres Apostres. Car les gens malins et ses envieux n'avoyent que cela à dire, et crioyent à tous propos, qu'il avoit receu par les mains des hommes tout ce qu'il avoit de l'Evangile, veu qu'il n'avoit jamais veu Jésus-Christ. Et de faict : vray est qu'il n'avoit pas conversé en ce monde avec Christ, mais Christ luy estoit apparu après sa résurrection. Or ce n'est pas moindre chose d'avoir veu Jésus-Christ en sa gloire immortelle, que de l'avoir veu en l'humilité de sa chair mortelle. Il fait encore mention de ceste vision par ci-après, au chapitre XV, v. 8, et aussi il en est parlé deux fois aux Actes, chapitre IX, v. 3, et XXII, 6. Ce membre donc tend à prouver sa vocation : pource que combien qu'il n'eust pas esté ordonné un des douze, l'authorité toutesfois de l'arrest par lequel il avoit esté ordonné Apostre, n'estoit point moindre, veu que Christ l'a prononcé et publié du ciel. *N'estes-vous pas mon œuvre.* Il prouve son Apostolat en second lieu par l'effet, d'autant qu'il avoit gaigné les Corinthiens au Seigneur par l'Evangile. Or c'est une grande chose que sainct Paul s'attribue, quand il appelle leur conversion *son œuvre*. Car c'est comme une nouvelle création de l'âme. Mais comment conviendra ceci avec ce que nous avons veu ci-dessus : asçavoir que celuy qui plante n'est rien, et celuy qui arrouse n'est rien, chap. III, v. 7. Je respon, comme ainsi soit que Dieu est la cause efficiente, et l'homme avec sa prédication n'est que l'instrument, lequel ne peut rien de soy, qu'il faut tousjours tellement parler de l'efficace du ministère, que toute la louange de l'œuvre demeure entièrement vers Dieu seul. Mais quelque fois l'homme est conféré avec Dieu, quand il est parlé du ministère : alors cela ha lieu, Qui plante n'est rien, et qui arrouse n'est rien. Car que peut avoir l'homme de reste, s'il entre en partage avec Dieu? Et pourtant l'Escriture anéantit du tout les Ministres au regard de Dieu. Mais quand sans faire comparaison de Dieu, il est parlé simplement du ministère, alors l'efficace d'iceluy est ornée de beaux titres, comme yci. Car lors il n'est pas question que c'est que l'homme peut de soy sans Dieu, mais plustost Dieu, qui en est autheur, est conjoint avec l'instrument, et la vertu de son Esprit avec le labeur de l'homme : c'est-à-dire, on ne parle pas de ce que l'homme fait par sa propre vertu, mais que Dieu fait par la main d'iceluy.

2 *Si je ne suis Apostre aux autres.* La somme de ce qu'il dit, tend à confermer son authorité entre les Corinthiens, tellement qu'elle y soit receuë sans contredit. S'il y en a aucuns, dit-il, qui doutent de mon Apostolat, toutesfois vous n'en devez point douter. Car comme ainsi soit que j'aye planté vostre Eglise par mon ministère, ou vous n'estes point fidèles, ou il faut nécessairement que me recognoissiez pour vostre Apostre. Et afin qu'il ne semble avis qu'il s'arreste aux paroles, il dit que la vérité et l'effet le démonstre. pource que Dieu avoit seellé son Apostolat par la foy des Corinthiens. Or si quelqu'un met en avant que cela convient aussi bien aux faux-apostres qui s'assemblent des disciples : je respon, que sur toutes choses il est requis d'avoir pure doctrine, avant qu'aucun ait confirmation de son ministère devant Dieu par l'effet. Les abuseurs donc n'ont rien yci qui face pour eux, quand ils auront déceu par leurs mensonges quelque simple peuple, voire de

grandes nations et royaumes. Et combien que quelque fois on trouvera des gens qui avancent le règne de Jésus-Christ par occasion, lesquels toutesfois ne preschent pas l'Evangile avec pure affection (ainsi qu'il est dit Philip., chap. I, v. 15) si n'est-ce pas sans cause que sainct Paul conclud par le fruit qu'il a fait, qu'il estoit envoyé de Dieu. Car l'Eglise qui avoit esté dressée et édifiée en Corinthe, estoit telle, que la bénédiction de Dieu y reluisoit si apertement, que cela devoit bien servir de seau et confirmation de la charge de sainct Paul.

3 *Telle est ma défense.* Outre la matière principale de laquelle il parle maintenant, il semble qu'il ait aussi voulu comme en passant repousser les calomnies de ceux qui murmuroyent et détractoyent de sa vocation, comme s'il eust esté quelque ministre du rang commun des autres. J'ay accoustumé, dit-il, de vous produire en avant pour ma défense et bouclier, quand quelqu'un détracte de l'honneur de mon Apostolat. De cela s'ensuit que les Corinthiens se font grand tort et injure à eux-mesmes, s'ils ne le recognoissent pour tel. Car si leur foy estoit une protestation solennelle de l'Apostolat de sainct Paul, et la défense d'iceluy à l'encontre de ses calomniateurs, l'Apostolat de sainct Paul ne pouvoit perdre son authorité, que la foy des Corinthiens ne fust quant et quant esteinte. En lieu que les autres lisent, Ceux qui m'interroguent : j'ay tourné, *Ceux qui me recherchent :* car il entend ceux qui vouloyent mettre en débat son Apostolat, et le contreroller, comme on dit.

4 *N'avons-nous pas puissance.* Il conclud de ce qu'il a desjà dit, qu'il avoit droict de prendre sa nourriture et son vestement d'eux, combien qu'il n'en ait pas usé. Car de faict sainct Paul beuvoit et mangeoit, mais ce n'estoit pas aux despens de l'Eglise. Voyci donc une de ses libertez, de laquelle il se déportoit. L'autre, qu'il n'avoit point de femme, laquelle aussi devoit estre nourrie à leurs despens. Combien qu'Eusèbe recueille par ces paroles que sainct Paul a esté marié, et qu'il avoit laissé sa femme en certain lieu, afin qu'elle ne fust en charge aux Eglises. Mais il s'abuse : car mesme n'estant point marié, il pouvoit néantmoins alléguer ceci. Quant à ce qu'il fait cest honneur à la femme mariée Chrestienne, de l'appeler *Sœur :* il déclare premièrement par cela combien doit estre ferme et de grand'amour la conjonction entre le mari et la femme Chrestiens, veu qu'il y a en icelle double lien. D'avantage, il démonstre quelle modestie et honnesteté doit estre entr'eux. On peut aussi recueillir de ceci, combien il s'en faut que le mariage soit mal convenant aux Ministres de l'Eglise. Je laisse à dire que les Apostres en ont usé, de l'exemple desquels nous parlerons tantost : mais sainct Paul enseigne yci en général ce qui est licite à tous.

5 *Ainsi que les autres Apostres.* Ayant touché la permission du Seigneur en cest endroit, il adjouste l'usage commun des autres. Et afin qu'il amplifie d'avantage ce qu'il se déportoit ainsi de son droict, il procède par degrez. Premièrement, il produit les Apostres, après il adjouste, Les frères mesmes du Seigneur en usent sans aucune difficulté : et qui plus est, Pierre, à qui le premier lieu est donné par le consentement de tous, use aussi de ceste liberté. Par *les frères du Seigneur*, il entend Jaques et Jehan, qui estoyent estimez les colomnes, comme il dit aux Galatiens, II, 9. Et il les appelle *frères du Seigneur* selon la coustume de l'Escriture, entant qu'ils luy estoyent prochains parens. Or si quelqu'un veut establir la Papauté par ceci, il se monstrera vray fol. Nous confessons bien que Pierre a esté recognu pour le principal entre les Apostres : comme il est nécessaire qu'en toutes compagnies il y ait tousjours quelqu'un qui précède et addresse les autres : et aussi les autres estoyent bien contens de déférer l'honneur à Pierre, pour les grâces excellentes qui estoyent en luy. Comme il est raisonnable que tous ceux qui ont quelques dons de Dieu plus excellens que les autres, soyent estimez et honorez. Mais ceste primauté n'a point esté une seigneurie, et qui plus est, elle n'a rien eu de semblable à domination. Car tout

ainsi qu'il apparoissoit par-dessus les autres ses compagnons, aussi estoit-il sujet à eux. D'avantage, il y a différence entre tenir la primauté en une Eglise, et usurper un royaume et principauté sur tout le monde. Et encore que nous accordions qu'il soit ainsi en tout et par tout de sainct Pierre : qu'appartient tout cela au Pape? Car tout ainsi que Mathias a succédé à Judas, aussi quelque Judas, a peu succéder à Pierre, Act. I, 26. Et mesme, nous voyons qu'il y a plus de neuf cens ans que tous ses successeurs (pour le moins de ceux qui se vantent estre tels) il n'y en a pas un qui ait esté en rien meilleur que Judas. Mais ce n'est pas yci le lieu de traitter de ces choses : qu'on lise nostre Institution. Au surplus, il faut yci noter une chose, que les Apostres n'ont point eu en horreur le mariage, lequel toute la prestraille du Pape ha en si grande exécration, comme une chose indigne de la saincteté de leur ordre. Mais ceste belle sagesse est depuis venue au monde, asçavoir que les prestres du Seigneur seroyent pollus, s'ils avoyent compagnie avec leurs femmes légitimes. Et à la parfin, la chose est venue jusques-là, que le Pape Syricius n'a point eu de honte d'appeler le mariage Immondicité de la chair, en laquelle nul ne peut plaire à Dieu. Que deviendront donc les povres Apostres, qui ont persévéré en ceste souilleure jusques à la mort? Mais ils ont yci controuvé une belle subtilité pour eschapper. Car ils disent que les Apostres ont renoncé au lit de mariage, mais qu'ils ont mené leurs femmes avec eux, pour recueillir les fruits de l'Evangile, c'est-à-dire leur nourriture aux despens communs. Voire, comme si elles n'eussent peu estre nourries des Eglises, sans trotter çà et là : comme aussi s'il estoit croyable que sans aucune nécessité elles ayent couru çà et là de leur bon gré, pour vivre en oisiveté, au despens du publiq. Car quant à ce que S. Ambroise expose ce passage des femmes d'autruy, lesquelles suyvoyent les Apostres d'un grand désir qu'elles avoyent d'ouïr la doctrine, cela est trop contraint.

7 *Qui est-ce qui a jamais guerroyé.* Au texte Grec, le mot est du temps présent, Guerroye, pour, A accoustumé de guerroyer : mais pour addoucir la façon de parler, je l'ay mis au temps passé, *A guerroyé.* Maintenant par trois similitudes prises mesme de la vie commune des hommes, il conferme qu'il eust peu, s'il eust voulu, vivre aux despens communs de l'Eglise : afin qu'il démonstre qu'il ne s'usurpe rien, sinon ce que l'humanité mesme et nature nous enseigne estre raisonnable. La première est prinse du droict de la guerre. Car on a accoustumé de fournir vivres aux gendarmes de l'argent publicq. La seconde est prinse des vignerons : car le vigneron ou laboureur plante sa vigne, non pas à l'intention de perdre sa peine, mais afin qu'il en recueille le fruit. La troisième est prise des gardeurs de bestial : car le berger n'employe pas sa peine pour néant : mais il vit du laict du troupeau, c'est-à-dire, il est nourri du revenu qui en prouvient. Puis que l'équité naturelle enseigne cela estre trèsraisonnable, qui est-ce qui sera tant inique, qui vueille refuser la vie aux Pasteurs de l'Eglise? Or quant à ce qu'il peut bien advenir qu'aucuns guerroyent à leurs propres despens, comme les Romains ont fait autresfois, quand on ne contribuoit encore pour entretenir la gendarmerie, et n'y avoit revenu des péages, cela ne répugne point aux paroles de sainct Paul. Car il prend seulement son argument de la coustume receue par tout, et de la façon commune.

8 *Di-je ces choses selon l'homme?* Afin que nul ne calomniast que c'est bien autre chose quant aux affaires de Dieu, et pourtant que c'est en vain qu'il a amené tant de similitudes : maintenant il adjouste que cela mesme est commandé de Dieu. *Parler selon l'homme*, signifie aucunesfois parler selon le sens pervers de la chair, comme au chapitre III, v. 5 des Romains : mais yci, il signifie alléguer seulement ce qui est usité entre les hommes, et seulement recevable entr'eux par une façon de faire. Or que Dieu mesme aussi ait voulu que le labeur des hommes fust rémunéré, il le monstre par ce que le Seigneur défend de lier la gueule au bœuf qui foulle le grain. Et pour accommoder le passage à la matière pré-

sente, il dit *que Dieu n'a point eu soin des bœufs* : mais que plustost il a eu esgard aux hommes. Premièrement on peut demander, Pourquoy il a choisi principalement ceste probation, veu qu'il avoit des passages beaucoup plus clairs en la Loy : comme au chapitre XXIV, v. 14, du Deutéronome, Le loyer du mercenaire ne dormira point chez toy. Mais si on regarde de près, on trouvera qu'il y a plus de vertu en ce tesmoignage, auquel le Seigneur recommande les bestes. Car de là on peut recueillir du plus petit au plus grand, quelle humanité il requiert entre les hommes, veu qu'il veut qu'elle soit gardée envers les bestes brutes. Or quant à ce qu'il dit, que *Dieu n'a point soin des bœufs :* il ne le faut pas ainsi entendre, comme s'il vouloit exclure de la providence de Dieu les bœufs, veu qu'il ha soin, voire des petis passereaux. Matth. VI, 26, ni aussi comme s'il vouloit exposer ce commandement par allégorie : comme un tas d'esprits estourdis prenent occasion d'yci, de transférer tout à allégories. Ainsi, des chiens ils en font des hommes : des arbres, des Anges : et corrompent toute l'Escriture en se jouant en ceste sorte. Or le sens de sainct Paul est simple, Que quand le Seigneur commande humanité envers les bœufs, il ne le fait pas pour l'amour des bœufs, mais plustost ayant esgard aux hommes, pour lesquels les bœufs mesmes ont esté créez. Ceste clémence donc envers les bœufs, nous doit estre un exercice pour nous resveiller à user d'humanité entre-nous : comme dit Salomon aux Proverbes, XII, 10, L'homme juste ha soin de sa beste : et les entrailles des meschans sont plenes de cruauté. Il faut donc entendre que Dieu n'ha pas tellement soin des bœufs, qu'en donnant la Loy, il ait eu seulement esgard aux bœufs : car il a regardé aux hommes, et les a voulu duire à suyvre équité, afin qu'ils ne défraudassent de leur salaire ceux qu'ils auroyent mis en besongne. Car jà soit que le bœuf laboure, ou foulle le grain, toutesfois ce n'est pas luy qui fait le principal, mais l'homme, par l'industrie duquel le bœuf est appliqué à l'œuvre. Ce donc qu'il adjouste incontinent après, *Celuy qui laboure, doit labourer sous espérance, etc.*, est une déclaration du commandement, comme s'il disoit qu'il s'estend généralement à tout loyer et récompense de labeur.

10 *Car celuy qui laboure.* Ceci se lit en deux sortes, mesme és exemplaires Grecs : mais l'une est plus receue, Qui bat le blé sous espérance de participer à son espérance : combien que celle qui ne répète point au second membre deux fois le mot *d'Espérance*, semble estre plus simple et plus naturelle. Parquoy, si j'avoye la liberté de choisir, j'aimeroye mieux lire ainsi, Celuy qui laboure, doit labourer sous espérance, et celuy qui bat le blé, sous espérance d'en estre participant. Toutesfois pource que quasi tous les livres Grecs s'accordent à la première, et que le sens demeure tousjours un, je n'ay pas osé la changer. Or il expose le commandement précédent : et pourtant il dit que c'est une chose inique, que le laboureur perde sa peine après avoir labouré et batu le blé : mais que la fin du labeur, c'est espérance d'en recueillir fruit et proufit. Puis qu'ainsi est, on peut inférer que cela appartient aussi aux bœufs : mais l'intention de sainct Paul a esté de l'estendre plus avant : et l'accommoder principalement aux hommes. Or le laboureur est dit Estre participant de son espérance, quand il se sert du revenu qu'il a recueilli en moissonnant, et espéré en labourant.

11 *Si nous vous avons semé, etc.* Il y avoit encore une cavillation de reste. Car on pouvoit mettre en avant, qu'il est certain que les labeurs appartenans à ceste vie, doyvent avoir pour récompense la vie et le vestement : et que le labourage et la foullure du gain apportent du proufit, duquel participent ceux qui y ont pris de la peine : mais que quant à l'Evangile, c'est autre chose, d'autant que le fruit qui en revient, est spirituel : et que pourtant, si le ministre de la Parole veut recevoir du fruit correspondant à son labeur, il ne doit rien attendre ne demander, qui soit charnel. Afin donc que nul n'eust occasion de caviller ainsi, il fait un argument du plus grand au moindre : comme s'il disoit, Combien que

le vivre et le vestement ne soyent pas de semblable qualité que le labeur du vray Ministre : quel tort toutesfois vous fait-on, quand vous récompensez une chose inestimable d'une autre tant vile, et de si petite conséquence? Car d'autant que l'âme est plus excellente que le corps, autant est la parole de Dieu plus excellente que la vie et le vestement, veu que c'est la nourriture de l'âme.

12 *Si les autres participent à ceste puissance.* Il conferme derechef son droict par l'exemple des autres. Car quelle raison y avoit-il de luy refuser à luy seul ce que les autres prenoyent comme une chose qui leur estoit deue? Car d'autant qu'il n'y en avoit pas un qui eust plus travaillé entre les Corinthiens que luy, aussi il n'y en avoit point qui fust plus digne de salaire. Au reste, il ne récite pas que c'est qu'il a fait, ains ce qu'il eust peu faire selon son droict, sinon qu'il s'en fust déporté volontairement. *Mais nous n'avons point, etc.* Maintenant il retourne au poinct de la matière, asçavoir qu'il a renoncé de son bon gré à la puissance, laquelle nul ne luy pouvoit desnier, et qu'il a mieux aimé endurer toutes choses, que par sa licence donner occasion d'empescher le cours de l'Evangile. Il veut donc qu'à son exemple les Corinthiens se proposent ce but : de ne donner aucun empeschement ou reculement à l'Evangile. Car ce qu'il testifie de soy, leur devoir estoit d'ensuyvre et de faire le semblable selon leur vocation. Ainsi il conferme yci ce qu'il a dit au paravant, qu'il faut aviser ce qui est expédient.

13 *Ne sçavez-vous pas que ceux qui font les sacrifices, mangent des choses qui sont sacrifiées? et que ceux qui s'employent à l'autel, partissent avec l'autel*[1]*?*

14 *Pareillement aussi nostre Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.*

15 *Toutesfois je n'ay usé de pas une de ces choses. Or je n'ay point escrit ceci, afin qu'ainsi me soit fait : car il m'est bon de plustost mourir, que si aucun anéantissoit ma gloire.*

16 *Car encores que j'évangélize, je n'ay de quoy me glorifier, pourtant que nécessité m'est imposée, et mal-heur est sur moy, si je n'évangélize.*

17 *Que si je le fay volontiers, j'en ay loyer : mais si je le fay à contre cœur,* toutesfois *la dispensation m'en est commise.*

18 *Quel loyer donc en ay-je? C'est qu'en preschant l'Evangile, je presche l'Evangile de Christ sans rien prendre, à ce que je n'abuse point de ma puissance en l'Evangile.*

19 *Car combien que je soye en liberté à l'endroit de tous, je me suis asservi à tous, afin de gaigner plus de gens.*

20 *Et je me suis fait aux Juifs comme Juif, afin de gaigner les Juifs : à ceux qui sont sous la Loy, comme si j'estoye sous la Loy, afin de gaigner ceux qui sont sous la Loy.*

21 *A ceux qui sont sans Loy, comme si j'estoye sans Loy (combien que je ne soye point sans Loy quant à Dieu, mais suis en la Loy de Christ) afin de gaigner ceux qui sont sans Loy.*

22 *Je me suis fait comme foible aux foibles, afin de gaigner les foibles. Je me suis fait toutes choses à tous, afin que totalement j'en sauve quelques-uns.*

1) *Deut.*, XVIII, 3.

13 *Ne sçavez-vous pas.* Outre le poinct principal qu'il traitte, il appert qu'il s'est arresté longuement sur le récit de ceste matière, afin de reprocher obliquement aux Corinthiens leur malignité, de ce qu'ils enduroyent qu'on mesdist des ministres de Christ en une chose tant raisonnable. Car si S. Paul ne se fust déporté de sa li-

berté de son bon gré, il y avoit danger que le passage ne fust clos à l'Evangile. Or les faux-apostres jamais n'eussent gaigné ce poinct, si l'ingratitude à laquelle les Corinthiens estoyent desjà enclins, n'eust donné entrée aux calomnies des faux-apostres. Car ils les devoyent repousser vivement : mais ils croyoyent trop de léger, en sorte qu'ils estoyent prests de quitter là l'Evangile, si le sainct Apostre eust usé de sa puissance. Un tel mespris de l'Evangile, et une telle inhumanité contre leur Apostre, méritoit bien d'estre reprise plus aigrement : mais S. Paul ayant rencontré une autre occasion, la touche tacitement et légèrement selon sa modestie accoustumée, afin de les admonester sans aucune diffamation. Il use derechef d'une nouvelle similitude, pour prouver qu'il n'a point usé de la puissance que Dieu luy avoit donnée. Et il n'emprunte plus exemples d'ailleurs : mais il démonstre que ceci a esté ordonné de Dieu, Que les Eglises fournissent de vivre aux Ministres. Il y en a qui pensent qu'il y a yci deux comparaisons: et rapportent la première aux Sacrificateurs du Seigneur, et l'autre aux prestres des dieux des Gentils : mais je pense plustost que S. Paul ait voulu signifier une mesme chose par diverses paroles, comme il a accoustumé. Et à la vérité, l'argument eust esté bien foible, estant ainsi pris de la coustume des Gentils, entre lesquels les revenus pour les prestres estoyent députez non pas simplement pour la vie et vestement, mais pour appareils magnifiques, et pour une pompe royale, et dissolution desbordée. C'eussent donc esté choses trop différentes. Je ne contredi pas toutesfois qu'il n'ait yci touché diverses espèces de ministères : car il y avoit les sacrificateurs les plus honorables et du premier rang : puis après les Lévites qui estoyent au-dessous, comme il est notoire. mais ceci ne fait pas beaucoup à la matière. Voici la somme. Les sacrificateurs Lévitiques estoyent ministres de l'Eglise d'Israël. Le Seigneur avoit ordonné qu'ils vesquissent de leur ministère : il faut donc observer aujourd'huy une semblable équité envers les ministres de l'Eglise Chrestienne. Or les ministres de l'Eglise Chrestienne, sont ceux qui preschent l'Evangile. Les Canonistes allèguent ce passage, quand ils veulent prouver qu'on doit farcir et engraisser ces ventres paresseux, afin qu'ils chantent leurs messes et autres brimborions. Mais les enfans mesmes peuvent juger, combien cela est sottement appliqué. Tout ce qui est contenu en l'Escriture de la nourriture deue aux Ministres, et de l'honneur qui leur appartient, ces gentils Canonistes le prenent incontinent, et le tournent à leur proufit. Or quant à moy, seulement j'admoneste les Lecteurs qu'ils considèrent attentivement les paroles de sainct Paul. Il conclud que les Pasteurs qui travaillent en la prédication de l'Evangile, doyvent estre nourris : pource que jadis le Seigneur Dieu avoit assigné la vie aux sacrificateurs, entant qu'ils servoyent à l'Eglise. Il faut doncques mettre différence entre la sacrificature ancienne et celle d'aujourd'huy. Les sacrificateurs estoyent créez en la Loy, pour faire et conduire les sacrifices, pour servir à l'autel, et pour avoir soin du tabernacle et du temple. Ceux qui sont créez aujourd'huy, c'est pour annoncer la Parole, et administrer les Sacremens. Le Seigneur n'a point ordonné des sacrifices, ausquels se deussent occuper aujourd'huy les Ministres : il n'y a plus d'autels pour immoler, ausquels ils doyvent s'employer. Il appert bien donc combien sont dignes de mocquerie ceux qui tirent ceste similitude des sacrifices, ailleurs qu'à la prédication de l'Evangile. Mais au contraire on peut aiséement recueillir de ce passage, que les prestres Papistes sont tous sacriléges, depuis leur chef souverain jusques au plus petit membre, lesquels ravissent et dévorent les revenus destinez aux vrais et fidèles ministres, veu qu'ils ne font l'office en sorte quelconque. Car, qui sont les ministres que S. Paul commande qu'on nourrisse ? Ce sont ceux qui vacquent à prescher l'Evangile. De quel droict s'usurpent ces ventres paresseux le revenu des bénéfices, qu'ils appellent ? Pource qu'ils gringotent des messes et anniversaires. Mais quoy ? Dieu ne leur a rien commandé de cela. Qui ne cognoist donc

maintenant qu'ils ravissent le loyer deu à d'autres? Au reste, quand il dit que les sacrificateurs Lévitiques ont esté participans de l'autel, et qu'ils ont mangé de la chose saincte : il entend les oblations qui estoyent présentées à Dieu. Car ils prenoyent pour eux les victimes sainctes toutes entières: et des plus petites bestes ils prenoyent l'espaule dextre, les rongnons et la queue: et avec ce les dismes, les oblations, et les premiers fruits.

15 *Or je n'ay point escrit ceci.* Pource qu'il eust peu sembler qu'il taschast à prattiquer pour l'advenir quelque salaire des Corinthiens, il oste ce souspeçon, et proteste que tant s'en faut qu'il ait ceste volonté, qu'il aime mieux mourir que faire que ceste gloire luy fust anéantie : asçavoir qu'il travailloit gratuitement et sans récompense pour les Corinthiens. Et ne se faut point esbahir s'il a tant estimé ceste gloire, de laquelle il voyoit que l'authorité de son Evangile dépendoit aucunement. Car quand ceste gloire luy eust esté anéantie, il eust en cela donné occasion aux faux-apostres de se mocquer de luy : dont il y avoit danger que les Corinthiens le rejettans ne s'addonnassent aux autres. Et certes il estimoit tant la puissance d'avancer l'Evangile, qu'il la préféroit à sa propre vie.

16 *Car encores que j'évangélize.* Afin qu'il démonstre de quelle importance luy estoit de ne rien perdre de ceste gloire, il déclare que c'est qui fust advenu, si seulement il se fust acquitté de son ministère : asçavoir que par ce moyen il n'eust fait autre chose que ce que le Seigneur luy avoit enjoint de faire préciséement. En faisant ainsi, il dit qu'il n'eust point eu matière de se glorifier, veu qu'il y estoit contraint, et ne pouvoit éviter telle nécessité. Or il faut sçavoir de quelle gloire il parle yci : car il se glorifie ailleurs, qu'il a exercé en pure conscience son office d'enseigner. Je respon qu'il parle de la gloire qu'il pouvoit opposer aux faux-apostres, quand ils cherchoyent occasion de mesdire : comme mieux il apperra par ce que nous verrons ci-après. Au reste, voyci une belle sentence, en laquelle nous apprenons en premier lieu, quel et combien estroit est le lien de la vocation des Ministres: puis après, qu'emporte et comprend l'office de Pasteur. Celuy donc qui est une fois appelé, qu'il ne pense pas qu'il soit en telle liberté, qu'il luy soit loisible de retourner en arrière, quand il sera fasché des incommoditez, ou ennuyé des traverses qui se présenteront à luy. Car il est asservi au Seigneur, et à son Eglise, et attaché d'un lien sainct, lequel il ne sçauroit rompre sans grande meschanceté. Quant au second poinct, il dit *que la malédiction luy est prochaine*, *s'il n'évangélize.* Pourquoy? Pource qu'il est appelé à cela : et pourtant il y est contraint par nécessité. Celuy donc qui succèdera en cest office de sainct Paul, comment évitera-il ceste nécessité ? Quelle succession donc des Apostres y a-il au Pape, et aux Evesques cornus, qui ne pensent rien plus indigne de leur personne, que la charge d'enseigner?

17 *Que si je le fay volontiers?* Il appelle yci *Loyer*, ce que nous appelons Chef-d'œuvre, et qu'il a par ci-devant nommé Gloire: combien que les autres l'interprètent autrement : asçavoir que loyer est proposé à tous ceux qui exécutent leur charge fidèlement et de bon cœur. Or quant à moy, j'enten par celuy qui fait volontiers, celuy qui se conduit tant alaigrement, que n'ayant autre but que d'édifier, il ne refuse rien à faire de ce qu'il cognoist estre proufitable et utile à l'Eglise : comme au contraire, il appelle *Faisans contre cœur:* ceux qui ne laissent pas de s'employer à ce qui est de nécessité, mais s'y portent froidement, pource qu'ils ne le font pas franchement et de bon vouloir. Car il en advient tousjours ainsi, que celuy qui entreprend quelque affaire avec affection, se soumet aussi volontairement à toutes choses qui pourroyent empescher l'effet de la besongne, si elles estoyent omises. Ainsi, d'autant que S. Paul faisoit volontairement ce qu'il faisoit, il n'enseignoit pas seulement comme par manière d'acquit : mais il n'omettoit rien de ce qu'il cognoissoit estre propre pour avancer et aider la doctrine. Parquoy c'estoit son chef-d'œuvre et sa gloire, que d'une prompte volonté il renonçoit à son droict, d'autant que d'un

bon zèle et volontiers il vacquoit à son office. *Mais si je le fay à contre cœur.* En quelque sorte que les autres l'exposent, toutesfois le vray sens, selon mon jugement, est que Dieu n'approuve point le service de celuy qui sert à regret, et contre son cœur. Quand donc Dieu nous enjoint quelque chose, nous-nous trompons, si nous pensons avoir bien fait nostre devoir, quand nous faisons froidement ce qui nous est enjoint. Car Dieu demande des ministres prompts, qui soyent bien aises de luy obéir, et qui déclarent la gayeté de leur cœur en faisant promptement ce qu'ils font. En somme, sainct Paul entend, qu'alors il satisfera à sa vocation, quand il exécutera sa charge promptement et d'un bon cœur.

18 *Quel loyer donc en ay-je?* Il conclud par les choses précédentes, qu'il ha gloire en ce qu'il sert pour néant aux Corinthiens. Car il appert par cela, qu'il enseignoit d'une bonne volonté, par ce qu'il obvioit diligemment à tous les empeschemens qui pouvoyent retarder l'Evangile: et que non content d'avoir enseigné, il s'efforçoit en toutes sortes d'avancer la doctrine. Voyci donc ce qu'il veut dire en somme : Il faut nécessairement que je presche l'Evangile : que si je ne le fay, mal-heur sur moy: car je résiste à la vocation de Dieu. Mais ce n'est point assez de prescher, si je ne le fay volontiers. Car celuy qui exécute à regret la charge et commission qu'il a receue de Dieu, ne fait pas son office comme il appartient. Que si j'obéy volontairement à Dieu, lors je me pourray glorifier. Parquoy il m'a falu prescher l'Evangile pour néant, afin que je me puisse glorifier à bon droict. Les Papistes taschent par ce passage d'establir ce qu'ils ont controuvé des œuvres de superérogation: c'est-à-dire, d'abondant. Sainct Paul, disent-ils, eust satisfait à son office, en preschant l'Evangile. Or il adjouste quelque chose pardessus : parquoy il fait quelque chose d'abondant, qu'il n'estoit pas tenu de faire. Car il fait distinction entre ce qui se fait volontairement, et ce qui se fait par nécessité. Je respon qu'il est vray que sainct Paul a plus fait que ne requéroit la vocation ordinaire des Pasteurs: pource qu'il a presché sans salaire, lequel le Seigneur leur permet de prendre. Mais, comme ainsi soit que ce fust de son office, d'obvier à tous les scandales qu'il prévoyoit : et il voyoit que le cours de l'Evangile seroit empesché, s'il usoit de ce qui luy estoit permis : combien que cela fust extraordinaire, toutesfois je di qu'il n'a point rendu à Dieu plus qu'il luy devoit. Car je demande : asçavoir si ce n'est pas l'office d'un bon Ministre, d'oster les scandales autant qu'il luy sera possible. Et sur cela je demande aussi qu'a fait sainct Paul autre chose. Il ne faut pas donc que nous imaginions en nos cerveaux qu'il ait rendu quelque chose à Dieu, qu'il ne luy deust : veu qu'il n'a fait autre chose, sinon ce que requéroit la nécessité de son office, jà soit que ce fust une nécessité extraordinaire. Laissons là donc ceste perverse et mal-heureuse imagination, de dire, Que nous récompensons nos fautes devant Dieu par les œuvres de superérogation, c'est-à-dire lesquelles nous faisons de superabondant. Qui plus est, rejettons le mot mesme, qui est rempli d'une arrogance diabolique. Tant y a que c'est faussement destourner ce passage, de l'appliquer à tel sens. Or en général il faut ainsi réfuter cest erreur des Papistes: Toutes les œuvres qui sont comprises sous la Loy, sont faussement appelées œuvres de superérogation : comme il appert par les paroles de Christ, Quand vous aurez fait, dit-il, toutes les choses qui vous sont commandées, dites, Nous sommes serviteurs inutiles : ce que nous devions faire, nous l'avons fait, Luc, XVII, 10. Or nous disons qu'il n'y a nulle bonne œuvre, ni agréable à Dieu, qui ne soit comprise en la Loy de Dieu. Je prouve ceste seconde sentence en ceste sorte, Il y a deux ordres de bonnes œuvres : car elles sont toutes rapportées ou au service de Dieu, ou à charité. Il n'y en a pas une qui appartiene au service de Dieu, qui ne soit contenue sous cest article : Tu aimeras ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta puissance. Il n'y a point aussi chose concernante le devoir de charité, qui ne soit requise par ce commandement, Tu aimeras

ton prochain comme toy-mesme. Au reste, quant à ce que les Papistes mettent en avant qu'il se peut faire que quelqu'un soit agréable à Dieu en donnant la dixième partie de son revenu: et de cela ils infèrent que s'il vient à donner jusques à la cinquième, il fait œuvre de superérogation: il est bien facile de résoudre ceste subtilité. Car ce que les œuvres des fidèles sont approuvées, cela ne vient point de la perfection d'icelles, mais pource que l'imperfection ou le défaut n'est point imputé. Parquoy s'ils en faisoyent cent fois d'avantage, encore n'excéderoyent-ils pas pour cela le devoir de leur office. *A ce que je n'abuse point de ma puissance.* Il appert par ceci, que quand en usant de nostre liberté, nous donnons scandale, c'est un abus et licence mal réglée. Il faut donc garder mesure, de peur que nous ne donnions occasion de scandale. Et ce passage conferme encore mieux ce que j'ay n'aguères touché, que sainct Paul n'eust rien fait que le devoir de son office ne requist, d'autant qu'il luy faloit prendre garde que la liberté à luy promise de Dieu, ne fust aucunement tirée en abus.

19 *Combien que je soye en liberté à l'endroit de tous.* Le mot Grec se peut entendre de toutes choses, ou de toutes personnes: mais j'aime mieux le second. Jusques yci il avoit démonstré par un exemple particulier, combien il s'estoit accommodé songneusement aux infirmes: maintenant il adjouste un article général: et puis après il raconte plusieurs espèces. Voyci la généralité: Que combien qu'il ne fust sous la puissance d'aucun, toutesfois il a vescu comme estant sujet à tous, et s'est asservi de son bon gré aux infirmes, ausquels il n'estoit aucunement sujet. Et les espèces sont: Qu'entre les Gentils il s'est fait comme Gentil, entre les Juifs comme Juif: c'est-à-dire, combien qu'entre les Juifs il observast songneusement les cérémonies, il se donnoit bien garde aussi de scandalizer les Gentils en les observant. Il adjouste ceste particule, *Comme*: afin qu'il démonstre que rien n'a esté diminué de sa liberté pour cela. Car quoy qu'il s'accommodast aux hommes, toutesfois par dedans il demeuroit tousjours semblable à soi-mesme devant Dieu. *Estre fait toutes choses:* c'est se transformer en toutes manières, ainsi que la chose le requiert: ou se contrefaire en diverses sortes selon la variété des hommes. Quant à ce qu'il dit, qu'il a esté fait *Sans Loy et sous la Loy:* il le faut entendre seulement de la Loy cérémoniale. Car la Loy morale estoit commune aussi bien aux Gentils, comme aux Juifs: et il n'eust pas esté licite à sainct Paul de complaire aux hommes jusques-là: car ceste doctrine a seulement lieu és choses indifférentes, comme il a esté dit ci-dessus.

21 *Combien que je ne soye point sans loy, quant à Dieu.* Il a voulu par ceste parenthèse addoucir la durté du mot duquel il avoit usé. Car de prime face il eust esté dur de dire qu'il eust esté sans Loy. Parquoy afin que cela ne fust interprété en mauvaise part, il a adjousté par manière de correction, qu'il a tousjours gardé une Loy: asçavoir qu'il a esté sujet à Christ. Par cela aussi il démonstre tacitement que c'est à tort et sans cause qu'on tasche à le rendre odieux, comme s'il appeloit les hommes à une licence desbordée, quand il enseignoit qu'on estoit exempt de la servitude de la Loy Mosaïque. Au reste, il exprime notamment, *La loy de Christ:* afin de réfuter le faux blasme dont les faux-apostres chargeoyent l'Evangile. Car il donne à entendre qu'en la doctrine de Christ rien n'est omis de ce qui peut servir à nous donner une loy et règle parfaite de bien vivre.

22 *Je me suis fait comme foible aux foibles.* Il use maintenant derechef d'une sentence générale, en laquelle il démonstre à quelle manière de gens il s'est accommodé, et à quelle fin. Il judaïzoit avec les Juifs, mais non pas avec tous Juifs. Car il y en avoit plusieurs obstinez, lesquels estans esmeus d'une arrogance ou malice Pharisaïque, eussent voulu que la liberté Chrestienne eust esté du tout esteinte: ausquels il ne se fust pas tant accommodé: car Christ ne veut point que nous tenions conte de telles gens. Laissez-les là, dit-il: ils sont aveugles, et conducteurs des aveugles, Matth., XV, v. 14. C'est donc aux infirmes qu'il se faut

accommoder, et non pas aux obstinez et endurcis. Or le but de ce qu'il faisoit, estoit de les amener à Christ, non pas de procurer son proufit particulier, ou s'entretenir en leur grâce. Pour le troisième, il faut adjouster qu'il ne s'est point conformé aux infirmes, sinon és choses indifférentes, lesquelles sans cela sont en nostre puissance. Si maintenant nous considérons quel personnage c'estoit que S. Paul, et toutesfois il s'est abbaissé jusques-là, ne deverions-nous point avoir honte, nous qui ne sommes presque rien au pris de luy: si estans addonnez à nous-mesmes, nous avons en desdain les infirmes, et ne voulons les supporter en rien? Au reste, tout ainsi qu'il nous faut accommoder aux infirmes selon le commandement de l'Apostre, et ce és choses indifférentes, et à leur édification : aussi ceux-là font bien mal, qui pour leur repos se gardent de scandalizer les hommes, et plustost les meschans que les infirmes. Mais ceux-là pèchent doublement, qui ne mettent point de distinction entre les choses indifférentes et les illicites: et pourtant ne font point de difficulté de faire des choses que Dieu a défendues, pour complaire aux hommes. Et le comble du mal est, qu'ils abusent de ceste sentence du sainct Apostre, pour excuser leur simulation perverse : mais quand on retiendra bien ces trois choses que j'ay touchées en brief, on aura de quoy les réfuter promptement. Il faut bien noter le mot qu'il met pour la conclusion, *Afin que totalement j'en sauve quelques-uns.* Car il monstre à quelle fin il a tasché de gaigner tous hommes, asçavoir à leur salut : combien qu'yci finalement il modère et restraint la sentence générale, sinon qu'on aimast mieux suyvre la lecture de l'ancien translateur Latin, laquelle se trouve encore aujourd'huy en quelques exemplaires Grecs: car il répète encore en cest endroit, *Afin que je sauve tous.* Mais pource que quelque fois ceste facilité et façon de s'accommoder, de laquelle parle S. Paul, ne vient pas à proufit, ceste restriction convient fort bien yci, Que combien qu'il ne proufitast pas envers tous, néantmoins il n'a point cessé de procurer le proufit et salut pour le moins de quelques-uns.

23 *Et fay cela à cause de l'Evangile, afin que j'en soye fait participant avec vous.*

24 *Ne sçavez-vous pas que quand on court à la lice, tous courent, mais un seul empoigne le pris? Courez tellement que l'empoigniez.*

25 *Or quiconque luite, il s'abstient en toutes choses*[1]. *Et ceux-là* le font, *pour avoir une couronne corruptible, mais nous autres une incorruptible.*

26 *Je cour donc, non pas comme en incertain*[2] *: je comba, comme ne batant point l'air.*

27 *Mais je matte et réduy en servitude mon corps, afin qu'en quelque manière après avoir presché aux autres, moy-mesme ne soye réprouvé*[3].

1) Ou, vit entièrement par régime. 2) Ou, sans sçavoir comment. 3) Ou, trouvé non recevable. Voyez 2 Cor., XIII, 6.

23 *Afin que j'en soye fait participant.* Pource que les Corinthiens pouvoyent penser en eux-mesmes, que ceci eust esté particulier et spécial en sainct Paul, à cause de son office, par la fin à laquelle il ha regardé en ce faisant il conclud que c'est un devoir commun à tous Chrestiens. Car puis qu'il proteste qu'il a tasché de se porter ainsi, afin d'estre fait participant de l'Evangile, il démonstre tacitement que tous ceux qui ne font le semblable de leur costé, sont indignes de la communion de l'Evangile. Estre fait participant de l'Evangile, c'est recevoir le fruit d'iceluy.

24 *Ne sçavez-vous pas, etc.* Il a premièrement donné la doctrine, maintenant afin de l'imprimer aux esprits des Corinthiens, il adjouste l'exhortation. Or il dit en somme, que tout cela qu'ils avoyent fait jusques yci, n'estoit rien, s'ils ne persévèrent constamment: d'autant que ce n'est pas assez d'estre une fois entré en la voye du Seigneur, s'ils ne s'efforcent

de parvenir jusques au but: suyvant ce qui est dit en ceste sentence de Christ, Quiconque aura persévéré jusques à la fin, iceluy sera sauvé, Matth., X, v. 22. Or il emprunte ceste similitude, de ceux qui courent à la lice pour quelque pris. Car tout ainsi que plusieurs se présentent là pour courir, et toutesfois il n'y en a qu'un qui emporte le pris, asçavoir celuy qui sera le premier venu au bout de la course: aussi il ne faut point que personne se plaise pour estre une fois entré en la lice de l'Evangile, s'il ne persévère jusques à la mort. Toutesfois il y a cela de différence entre leur combat et le nostre, qu'entr'eux il n'y en a qu'un victorieux, et qui emporte le pris, c'est asçavoir celuy qui a mieux couru que les autres, et est le premier venu au but: mais nostre condition est meilleure, pour autant qu'il y en peut avoir plusieurs de nous qui soyent couronnez. Car Dieu ne requiert autre chose de nous, sinon que nous ne perdions point courage, mais que persévérions constamment jusques à la fin. Ainsi l'un ne nuit point à l'autre: mais qui plus est, ceux qui courent en la lice Chrestienne, s'aident l'un l'autre. Il exprime ceste mesme sentence d'une autre sorte en la seconde Epistre à Timothée, chap. II, v. 5. Si aucun combat, il n'est point couronné s'il n'a combatu deuëment. *Courez tellement.* C'est l'application de la similitude, asçavoir qu'il ne suffit pas d'avoir une fois commencé, si nous ne courons toute nostre vie. Car nostre vie est comme un lieu là où on s'exerce à la course. Il ne faut donc point que nous soyons lassez après quelque peu de temps, comme celuy qui s'arresteroit au milieu de la course: mais il ne faut cesser de courir jusques à la mort. Le mot Grec, *Ainsi*, ou Tellement, se peut prendre en deux manières: Chrysostôme le conjoint avec la sentence précédente, en ceste sorte, Comme ceux qui courent à la lice, ne cessent de courir jusques à ce qu'ils soyent parvenus au but: ainsi vous aussi persévérez, et ne cessez de courir tant que vous vivrez. Mais il ne sera pas mal convenable de le conjoindre avec les mots suyvans, comme s'il disoit, Il ne faut pas tellement courir que vous défailliez au milieu de la course: mais courez en sorte que vous emportiez le pris. Quant à ce mot *Stade*, lequel nous avons traduit *Lice*, je n'en toucheray point yci autrement, ne semblablement des diverses manières de courses qui estoyent anciennement en usage, pource qu'on peut apprendre ces choses-là des Grammairiens: et il est tout communéement notoire, qu'il y avoit des courses à cheval, et d'autres à pied: et toutes ces choses-là ne sont guères nécessaires pour entendre l'intention de sainct Paul.

25 *Or quiconque luite.* Pource qu'il les avoit exhortez à persévérance, il restoit encore à dire comment il faloit persévérer: ce qu'il déclare par une similitude prinse de ceux qui s'exerçoyent à se combatre à la luite: non pas qu'il vueille appliquer la similitude en tout et par tout, mais seulement entant que la matière présente le requéroit, hors laquelle il ne veut point passer: qui est, Combien on doit supporter de l'infirmité des frères. Or il argumente du moindre au plus grand: Que ce ne seroit pas chose honneste aux Chrestiens, s'ils se faschoyent de quitter de leur droict, veu que les luiteurs se contentans de leur coliphe[1], et encore n'en mangeans pas leur saoûl, s'abstienent volontairement de toutes délices, afin qu'ils soyent plus agiles et mieux disposts à luiter: et le font seulement en espérance de recevoir une couronne corruptible. Que s'ils estiment tant une couronne de fueilles, laquelle flestrit tout incontinent, combien devons-nous estimer au pris la couronne d'immortalité? Parquoy, qu'il ne nous soit point grief de quitter quelque chose de nostre droict. Au reste, il est tout notoire, que ces luiteurs se contentoyent d'une manière de vivre bien frugale et sobre, tellement qu'on en a fait un proverbe pour parler de gens qui mangent peu.

26 *Je cours donc.* Il retourne à parler de soy-mesme, afin que sa doctrine ait plus d'authorité quand il sera proposé

1) C'estoit une sorte de pain propre pour entretenir et augmenter la force, duquel usoyent ordinairement les luiteurs, et telles gens. les Grecs le nommoyent Coliphium.

pour exemple. Ce qu'il dit yci, aucuns le rapportent à la certitude de l'espérance : comme s'il eust dit, Je ne cours point en vain, et ne suis point en danger de perdre ma peine : car j'ay la promesse du Seigneur, laquelle ne trompe jamais. Mais il me semble plustost qu'il veut addresser la course des fidèles droit au but, afin qu'elle ne soit esgarée et incertaine : en ce sens, Le Seigneur nous exerce en ce monde par une manière de course et luite, mais aussi il nous propose un but auquel nous devons tendre, et nous ordonne comment il nous faut gouverner en ceste luite et course, afin que ne nous lassions point pour néant. Or il comprend toutes les deux similitudes desquelles il avoit usé. Je sçay, dit-il, là où je cours, et comme un bon luiteur je mets peine que mon coup ne se perde point. Ceci doit esmouvoir et confermer le cœur Chrestien, afin qu'il s'employe plus alaigrement à toutes choses concernantes la piété et crainte de Dieu : car c'est un grand poinct quand nous sçavons que nous ne cheminons point en ignorance pour nous esgarer en des circuits incertains.

27 *Mais je matte et réduy en servitude, etc.* Budée expose ce mot, Je pren garde sur, etc. toutesfois selon mon jugement l'Apostre en a yci usé pour Manier rudement et d'une façon servile. Car il veut dire, qu'il ne lasche point la bride à ses affections, mais les réprime : ce qui ne se peut faire sinon qu'on dompte le corps, et en restraignant ses concupiscences on le range et accoustume à obéissance, ne plus ne moins qu'on fait un cheval fier et bruyant. Les moines anciens voulans obéir à ce commandement, ont inventé beaucoup de moyens et exercices de discipline. Car ils dormoyent sur des bancs, ils se contraignoyent à veiller longuement, et fuyoyent toutes délices : mais le principal leur défailloit. Car ils n'entendoyent pas pourquoy l'Apostre commandoit ceci, pource qu'il ne leur souvenoit d'un autre enseignement, où il dit, Que nous n'ayons point soin de la chair à sa concupiscence, Rom., XIII, 14, (car ce qu'il dit ailleurs est tousjours véritable : asçavoir, Que l'exercice corporel est peu proufitable, 1 Tim., IV, 8) mais que nous traittions d'une façon servile nos corps, en telle mesure, qu'en s'esgayant ils ne nous empeschent de servir à Dieu : en après, que nous ne leur laschions point la bride avec dommage ou scandale de nos prochains. *Afin qu'en quelque manière.* Aucuns l'exposent ainsi : Afin que quand j'auray enseigné les autres fidèlement, j'encoure jugement de condamnation devant Dieu en mal vivant. Mais il sera mieux d'entendre que ce mot se rapporte aux hommes, ainsi : Ma vie doit estre comme une règle aux autres. Je tasche donc à me gouverner en telle sorte, que mes mœurs et mes œuvres ne répugnent point à ma doctrine, et qu'à mon grand déshonneur, et scandale énorme de mes frères, je ne soye trouvé ne tenir conte des choses que je requier des autres. On pourroit aussi conjoindre ce mot avec le propos qui a esté touché ci-dessus en ceste sorte : Afin que je ne soye frustré de l'Evangile, duquel les autres sont faits participans par mon moyen.

CHAPITRE X.

1 *Or frères, je vueil bien que vous sçachiez que nos pères ont tous esté sous la nuée, et ont tous passé par la mer*[1],

2 *Et ont tous esté baptizez en Moyse*[2] *en la nuée, et en la mer.*

3 *Et ont tous mangé une mesme viande spirituelle*[3] *:*

4 *Et ont tous beu d'un mesme bruvage spirituel : car ils beuvoyent de la Pierre spirituelle qui les suyvoit : or la Pierre estoit Christ*[4].

5 *Mais Dieu n'a point prins plaisir en plusieurs d'eux : car ils ont esté accablez au désert*[5].

1) *Exode*, XIII, 21. *Nomb.*, IX, 18 ; XXXIII, 8. 2) Ou, par Moyse, c'est-à-dire sous la conduite de Moyse.
3) *Exode*, XVI, 15. 4) *Exode*, XVII, 6. *Nomb.*, XX, 10. 5) *Nomb.*, XXVI, 65.

Il conferme maintenant par exemples ce qu'il avoit desjà déclaré par deux similitudes. Les Corinthiens s'esgayoyent et se glorifioyent, comme feroyent des gendarmes qui ont desjà fidèlement servi si long temps, que pour leur faire honneur on les envoye se reposer le reste de leur vie : ou pour le moins comme s'ils eussent desjà achevé leur course, combien qu'à grand'peine ils fussent encores en train et au commencement. Il réprime ceste vaine confiance et orgueil en ceste sorte : Puis que je voy que vous-vous endormez desjà au commencement, je veux bien que soyez advertis de ce qui est advenu au peuple d'Israël pour une cause semblable, afin que leur exemple vous resveille. Mais pource que la différence qui se trouve parfois és exemples, anéantit la force de la comparaison, S. Paul avant que passer plus outre, dit qu'il n'y a rien différent entre les Israélites et nous, qui nous puisse séparer de leur condition. Voulant donc dénoncer aux Corinthiens une telle vengence qu'elle estoit advenue aux enfans d'Israël, il dit premièrement, Ne vous glorifiez point de quelque privilége que vous ayez, comme si vous estiez en plus grande estime devant Dieu qu'ils n'ont esté. Car ils ont receu les mesmes bénéfices desquels nous jouyssons aujourd'huy. Il y avoit Eglise de Dieu entr'eux comme entre nous aujourd'huy. Ils avoyent les mesmes Sacremens, qui leur estoyent tesmoignages de la grâce de Dieu aussi bien qu'à nous. Mais aussi tost qu'ils ont abusé des grâces qui leur avoyent esté faites, ils ont senti le jugement de Dieu, et ne l'ont peu éviter. Craignez donc : car il vous en pend autant. Sainct Jude use d'un semblable argument en son Epistre.

1 *Ont tous esté sous la nuée.* L'intention de S. Paul est, de démonstrer que les Israélites n'ont point esté moins peuple de Dieu que nous, afin que nous sçachions que nous n'eschapperons point la main de Dieu, laquelle les a punis si rigoureusement, eux qui estoyent son peuple. Car il veut dire en somme, Si Dieu ne les a point espargnez, il ne nous espargnera non plus : car la condition est semblable. Il prouve ceste équalité, par ce que Dieu les avoit ornez de semblables grâces. Car les Sacremens sont les marques par lesquelles l'Eglise de Dieu est cognue. Il traitte premièrement du Baptesme : et démonstre que la nuée qui gardoit les Israélites de la chaleur du Soleil au désert, et les conduisoit, et aussi le passage par la mer Rouge leur ont esté comme un Baptesme. Il dit aussi qu'il y avoit Sacrement en la manne, et en l'eau qui descouloit de la roche, lequel Sacrement estoit correspondant à la saincte Cène. *Ils ont esté baptizez*, dit-il, *en Moyse :* c'est-à-dire sous le ministère et conduite de Moyse. Car certes nous sommes baptizez au nom de Christ, et non point d'homme quelconque, comme il a dit au chapitre I, v. 13 : et ce pour deux raisons. La première est, que par le Baptesme nous-nous assujetissons et faisons serment à la doctrine de Christ seul. La seconde est, qu'on n'invoque point d'autre nom que de Christ : pource que le Baptesme n'est fondé qu'en la seule vertu d'iceluy. Ils ont donc esté baptizez en Moyse, c'est-à-dire sous sa conduite et son ministère, comme il a esté dit. Comment ? *En la nuée, et en la mer.* Ils ont donc esté baptizez deux fois, dira quelqu'un. Je respon, qu'yci sont nommez deux signes qui ne font qu'un Baptesme correspondant au nostre. Mais encore yci se présente une autre question plus difficile. Car il est certain que le fruit de ces dons que sainct Paul récite, a esté temporel et terrien. La nuée les gardoit de l'ardeur du Soleil, et leur monstroit le chemin. Tout cela ne sont que commoditez externes pour la vie présente. Semblablement le passage de la mer servoit à ce qu'ils peussent éviter la tyrannie de Pharaon, et eschapper du danger éminent de la mort. Mais l'utilité de nostre Baptesme est spirituelle. Pourquoy donc est-ce que S. Paul de bénéfices terriens en fait des Sacremens ? et cherche en iceux quelque mystère et secret spirituel ? Je respon, que ce n'est point sans cause que l'Apostre a cherché quelque chose plus grande en tels miracles, que n'estoit l'utilité externe de la chair. Car combien que Dieu en cela

voulust proufiter à son peuple selon la vie présente, toutesfois le principal à quoy il regardoit estoit de leur testifier et monstrer par effet qu'il estoit leur Dieu : et sous cela le salut éternel est comprins. La nuée est appelée par toute l'Escriture, Le signe de sa présence. Puis donc qu'il testifioit par icelle qu'il leur assistoit comme à son peuple péculier et éleu, il ne faut point douter qu'ils n'ayent eu aussi en icelle un certain tesmoignage de la vie spirituelle, outre l'utilité terrienne. Ainsi il y a eu double usage de la nuée, comme aussi du passage de la mer. Car le chemin leur fut ouvert par le milieu de la mer, afin qu'ils eschappassent la cruauté de Pharaon. Mais d'où veint cela, sinon pource que le Seigneur les ayant prins en sa sauvegarde et protection, avoit déterminé de les maintenir en toutes sortes ? De cela donc ils recueilloyent que Dieu avoit soin d'eux, et qu'il avoit leur salut en recommandation. Parquoy la Pasque aussi, qui estoit instituée pour célébrer la mémoire de leur délivrance, quant et quant toutesfois estoit un Sacrement de Christ. Comment cela? Pource que sous un bénéfice temporel, Dieu s'estoit monstré et déclaré estre leur Sauveur. Quand on considérera bien ceci, on ne trouvera point d'absurdité és paroles de sainct Paul : mais plustost on appercevera une trèsbonne convenance entre le Baptesme des Juifs et le nostre, tant en la substance spirituelle qu'en la figure visible. Toutesfois on pourroit encore objecter qu'on ne trouve point és Escritures un seul mot de tout ceci. Je le confesse. Mais aussi il ne faut point douter que Dieu n'ait suppléé le défaut de la prédication externe par son sainct Esprit : comme nous le pouvons veoir au Serpent d'airin. Que ce Serpent ait esté un Sacrement spirituel, Christ en rend tesmoignage luy-mesme, Jehan, III, 14. Et toutesfois nous n'en avons maintenant pas un seul mot en toute l'Escriture : mais le Seigneur a révélé aux fidèles de ce temps-là par tel moyen qu'il luy a pleu, ce secret qui autrement estoit caché.

3 *Une mesme viande spirituelle.* Il fait maintenant mention de l'autre Sacrement, qui est correspondant à la saincte Cène du Seigneur. La manne, dit-il, et l'eau, laquelle sortoit du rocher, non-seulement servoyent à la nourriture du corps, mais aussi à repaistre les âmes spirituellement. Il est bien vray que toutes deux ont esté moyens pour la nourriture du corps : toutesfois cela n'a point empesché qu'elles n'ayent regardé plus avant. Ainsi donc Dieu assistant à son peuple par la nourriture corporelle, quant et quant pourvoyoit à l'utilité perpétuelle des âmes. Ces deux choses s'accorderoyent facilement, si les paroles de Jésus-Christ n'apportoyent quelque difficulté (Jehan, VI, 31) où il fait la manne une viande corruptible du ventre, laquelle il oppose à la vraye viande de l'âme. Il semble que ceste sentence de Jésus-Christ ne s'accorde point avec ceste-ci de sainct Paul. Or il est bien aisé de donner solution à ceste difficulté. C'est la coustume de l'Escriture, que quand elle parle des Sacremens, ou quelques autres matières, elle en parle quelquesfois selon l'appréhension des auditeurs : et en ceste sorte elle ne regarde point la nature de la chose, mais l'erreur et fausse opinion des auditeurs. Suyvant cela, S. Paul ne parle pas tousjours de la Circoncision en une mesme sorte. Car quand il considère l'institution de Dieu en icelle, il dit qu'elle a esté comme un seau, pour seeller la justice de la foy, Rom., IV, 11 : mais quand il dispute contre ceux qui se glorifioyent au signe externe et nud, et mettoyent là une fiance perverse de salut, il dit que c'est le signe de malédiction, pource que les hommes s'obligeoyent par icelle à garder toute la Loy, Galat., V, 2, 3, 4. Car il prend seulement l'opinion qu'en avoyent les faux-apostres : pource qu'il ne débat point contre la saincte ordonnance de Dieu, mais contre leur erreur. Ainsi, pource que le peuple qui estoit charnel, préféroit Moyse au Fils de Dieu, d'autant que Moyse avoit repeu le peuple au désert l'espace de quarante ans : et ne considéroit en la manne autre chose que la pasture du ventre, comme aussi il ne cherchoit autre chose, Christ ne déclare point par sa response, quelle significa-

tion avoit la manne : mais délaissant là toutes autres choses, il accommode son propos à l'imagination de ceux ausquels il parle. Comme s'il disoit, Vous faites grande estime de Moyse, tellement que vous l'avez en admiration, comme le Prophète le plus excellent de tous les autres, pource qu'il a rempli les ventres de vos pères au désert : car c'est la chose seule que vous me reprochez. Vous ne faites conte de moy, pource que je n'engraisse pas vos ventres : mais si vous estimez tant une viande corruptible, que deveriez-vous au pris estimer le pain de vie, duquel les âmes sont nourries en vie éternelle ? Nous voyons donc que Christ ne parle point là selon la nature de la chose, ains selon la conception qu'en avoyent les auditeurs. Mais sainct Paul ne regarde point yci à l'abus des infidèles, ains à l'ordonnance de Dieu. Au reste, quand il dit que les Pères ont tous mangé d'une mesme viande spirituelle : premièrement il démonstre quelle est la vertu et efficace des Sacremens : secondement il déclare que les anciens Sacremens de la Loy avoyent une semblable vertu que les nostres ont aujourd'huy. Car si la manne estoit une viande spirituelle, il s'ensuit bien que les Sacremens ne nous représentent point des figures nues tant seulement, mais que la chose figurée nous est quant et quant donnée à la vérité. Car Dieu n'est point trompeur, et ne nous a point voulu repaistre de choses qui ayent apparence sans effet. Bien est vray que le signe est signe, et retient sa substance. Mais tout ainsi que les Papistes sont dignes de mocquerie, lesquels songent je ne sçay quelles transsubstanciations, aussi il ne nous appartient point de séparer la vérité d'avec la figure, puis que Dieu les a conjointes. Les Papistes confondent la vérité et le signe. Il y a d'autres hommes profanes qui séparent les signes d'avec la vérité, comme Svenckfeldius, et autres semblables. Quant à nous, suyvons le moyen entre ces deux extrémitez : c'est-à-dire, retenons la conjonction qui y a esté mise par le Seigneur : mais distincte, de peur que ce qui est propre à l'un, nous ne le transférions point faussement à l'autre.

Il reste maintenant à parler du second : asçavoir de la similitude qui est entre les signes anciens et les nostres. La doctrine des Scholastiques est notoire : Que les Sacremens de la vieille Loy ont figuré la grâce, et les nostres la confèrent. Mais voyci un passage fort propre à réfuter cest erreur. Car il démonstre que la vérité du Sacrement n'a point esté moins offerte au peuple d'Israël, qu'à nous. Les Sorbonistes donc font meschamment, de controuver que les saincts Pères qui estoyent sous la Loy, n'ont point eu la vérité des signes. Je confesse bien que l'efficace des signes nous est plus claire et plus abondante depuis Christ manifesté en chair, qu'elle n'a esté aux Pères. Ainsi il n'y a point de différence entr'eux et nous, sinon en degré, et comme on dit, selon le plus et le moins : pource que nous recevons plus plenement les choses mesmes qu'ils ont receuës en plus petite mesure : et non pas qu'ils ayent eu les figures toutes nues et vuides, et que nous ayons la vérité. Aucuns exposent que les Israélites ont mangé d'une mesme viande ensembléement entr'eux, et ne veulent point qu'on entende qu'yci nous sommes conférez avec eux. Mais tels n'avisent pas quelle est l'intention de sainct Paul. Car que veut-il dire yci, sinon que le peuple ancien a esté orné de semblables bénéfices que nous, et fait participant de mesmes Sacremens ? Afin que nous ne pensions pas avoir quelque privilége et prérogative qui nous rende exempts des punitions qu'ils ont endurées. Combien que je ne voudroye point débatre de ceci avec aucun : je démonstre seulement ce qui m'en semble. Cependant toutesfois je sçay bien quelle couleur amènent ceux qui suyvent l'autre opinion contraire : asçavoir que ceci convient trèsbien avec la similitude ci-dessus alléguée, en ce sens, Que tous les Israélites ont eu à courir à un mesme but qui leur estoit proposé, qu'ils ont tous prins leur course et commencé d'un mesme lieu, qu'ils sont tous entrez en un mesme chemin, qu'ils ont tous esté compagnons d'une mesme espérance : mais que plusieurs d'entr'eux ont esté forclos du loyer. Toutesfois quand j'ay

bien considéré le tout de plus près, leurs raisons ne me peuvent faire changer d'opinion : car ce n'est point en vain que l'Apostre récite seulement deux Sacremens, et nomméement le Baptesme. A quel propos feroit-il cela, si ce n'estoit pour opposer les Pères anciens à nous, qui sommes du temps du règne de Christ? Car si seulement il eust comprins le corps de ce peuple en sa comparaison, il eust plustost mis en avant la Circoncision, et les autres Sacremens plus cognus et renommez : mais il a mieux aimé en choisir de plus obscurs, pour autant qu'ils servoyent mieux à l'antithèse qui est entr'eux et nous. Et l'application qu'il adjouste puis après ne conviendroit pas bien autrement : asçavoir que tout ce qui leur est advenu, nous est en figure : pource qu'en cela nous contemplons les jugemens de Dieu, lesquels nous ne pouvons éviter, si nous-nous embrouillons en mesmes vices qu'eux.

4 *Or la pierre estoit Christ*, *etc.* Aucuns ignorans pervertissent lourdement ces mots de sainct Paul, comme s'il disoit que Christ a esté la pierre spirituelle, et ne parloit pas plustost de ce roc qui a esté un signe visible : car nous voyons qu'expresséement il traitte des signes externes. Quant à ce qu'ils objectent que ceste pierre-là est appelée spirituelle, c'est une objection frivole, veu que cest épithète ne tend à autre chose, sinon afin que nous sçachions qu'elle estoit signe et tesmoignage d'un mystère spirituel. Cependant il n'y a point de doute qu'il ne compare nos Sacremens avec ceux des anciens. Ce qu'ils objectent en second lieu est encore plus sot et plus puérile : Comment est-ce, disent-ils, que le roc, qui est demeuré ferme en son lieu sans bouger, eust suyvi les Israélites? Voire, comme si ce n'estoit pas un poinct tout notoire, que sous le mot de *Pierre*, est entendu le cours d'eau qui n'a jamais délaissé le peuple. Car sainct Paul célèbre et magnifie la grâce de Dieu, de ce qu'ayant fait sortir eau du roc, il l'a fait couler par tout où le peuple alloit, comme si le roc mesme les eust suyvis. D'avantage, si le sens de sainct Paul estoit, que Christ est le fondement spirituel de l'Eglise, à quel propos useroit-il d'un temps passé, *Estoit?* Certes il est tout clair, qu'yci est exprimée quelque chose qui ait esté particulière aux Pères anciens. Laissons donc là ceste sotte resverie de gens opiniastres, qui aiment mieux monstrer leur impudence, que d'accorder que ce sont manières de parler sacramentales : c'est-à-dire, lesquelles il ne faut prendre cruëment, et à la letre, comme on dit. Au reste, nous avons desjà dit que la vérité des choses signifiées estoit conjointe et offerte avec les Sacremens anciens. Puis donc que c'estoyent figures de Christ, il s'ensuit que Christ y estoit conjoint, non pas localement, ne par union naturelle ou substancielle, ains sacramentalement. A ceste cause l'Apostre dit que *la pierre estoit Christ.* Car il n'y a rien plus commun que la figure nommée Métonymie, quand on parle des Sacremens. Le nom donc de la chose est yci attribué au signe : non pas qu'il y conviene proprement, mais par figure, à cause de ceste conjonction, de laquelle j'ay parlé. Mais nous n'en toucherons point d'avantage pour le présent : car il en sera traitté plus amplement au chapitre XI. Il y a encore une question : Veu que maintenant nous mangeons le corps de Christ en la Cène, et que nous y buvons son sang, comment se peut faire que les Juifs ayent esté participans d'une mesme viande spirituelle, et d'un mesme bruvage, veu que la chair de Christ n'estoit pas encore, laquelle ils peussent manger? Je respon, combien que la chair de Christ ne fust point encore, que toutesfois elle ne laissoit point de leur estre en viande. Et ce n'est point yci une subtilité vaine et sophistique : car leur salut dépendoit du bénéfice de la mort et résurrection de Christ : et par conséquent, de sa chair et de son sang. Il leur a donc falu recevoir la chair et le sang de Christ, pour participer au bénéfice de la rédemption. Ceste façon de le recevoir estoit une œuvre secrète du sainct Esprit, qui besongnoit en eux en telle sorte, que combien que la chair de Christ ne fust point encore créée, toutesfois ils en sentoyent l'efficace. Entendons néantmoins qu'ils l'ont mangé d'une autre fa-

çon et mesure que nous ne faisons pas. Et c'est ce que j'ay dit ci-dessus : asçavoir que Christ aujourd'huy nous est offert et donné plus plenement selon la mesure de la révélation. Car la manducation en est aujourd'huy substancielle, ce qui ne pouvoit estre pour lors : c'est-à-dire Christ nous repaist de sa chair, qui a esté immolée pour nous, et laquelle nous est ordonnée pour viande, et d'icelle nous tirons vie.

5 *Mais Dieu n'a point prins plaisir.* Nous voyons maintenant à quelle fin sainct Paul a fait ceste préface : asçavoir, afin que nous ne nous attribuyons aucune dignité ni excellence par-dessus eux, mais que nous cheminions en humilité et crainte. Car par ce moyen adviendra que nous n'aurons point en vain receu la lumière de vérité et une si grande abondance de grâces. Dieu (dit-il) les avoit tous éleus pour son peuple : mais plusieurs sont décheus de la grâce de Dieu. Gardons-nous donc qu'il ne nous en adviene autant, estans advertis par tels exemples. Car il ne faut pas penser que nous demeurions impunis, si nous commettons les choses lesquelles Dieu a punies si estroittement en eux. On fait encore yci une autre question : Si ainsi est que les hypocrites et meschans, pour lors ayent mangé la viande spirituelle, asçavoir-mon si les infidèles aujourd'huy ne reçoyvent pas la vérité mesme de la chose és Sacremens. Aucuns craignans qu'il ne semble que l'infidélité des hommes diminue quelque chose de la vérité de Dieu, disent que les meschans reçoyvent la chose signifiée avec le signe. Mais ceste crainte est vaine. Car combien que Dieu offre également ce qu'il figure, aux dignes et aux indignes : toutesfois tous ne sont pas capables de le recevoir. Cependant, le Sacrement ne change point de nature, et n'est rien diminué de son efficace et vertu. Parquoy la manne au regard de Dieu, estoit mesme aux infidèles viande spirituelle : mais pource que la bouche des infidèles n'estoit que charnelle, ils ne mangeoyent point ce qui leur estoit donné. Toutesfois, je diffère à traitter de ceste question plus amplement au chapitre XI. *Car ils ont esté accablez.* Il prouve par signe qu'ils n'ont point esté agréables à Dieu, pource qu'il a fait une horrible vengence sur eux, et a puni leur ingratitude. Aucuns entendent ceci de tout le peuple qui mourut au désert, exceptez deux, Caleb et Josué, Nombres, XIV, 30. Mais mon opinion est, qu'il ne comprend que ceux desquels il récite incontinent après les espèces.

6 *Or ces choses ont esté exemples pour nous : afin que ne soyons point convoiteux des choses mauvaises, comme aussi ils ont convoité*[1].

7 *Et que ne soyez point idolâtres, comme aucuns d'eux, ainsi qu'il est escrit, Le peuple s'est assis pour manger et pour boire, et se sont levez pour jouer*[2].

8 *Et que ne paillardions point, comme aucuns d'eux ont paillardé et sont morts en un jour vingt et trois mille*[3].

9 *Et que ne tentions point Christ, comme aucuns d'eux l'ont tenté, et ont esté destruits par les serpens*[4].

10 *Et que ne murmuriez point, comme aucuns d'eux ont murmuré, et sont péris par le destructeur*[5].

11 *Or toutes ces choses leur advenoyent en exemples : et sont escrites pour nous admonester, ausquels les fins des temps sont parvenues.*

12 *Parquoy, celuy qui s'estime estre droit, regarde qu'il ne tombe.*

1) *Nomb.*, XI, 3, 33, 34. *Ps.* CVI, 14. 2) *Exode*, XXXII, 6. 3) *Nomb.*, XXV, 9. 4) *Nomb.*, XXI 6. 5) *Nomb.*, XIV, 37.

6 *Or ces choses ont esté exemples.* Il nous advertit encore plus expressément que les peines qu'ils ont endurées s'addressent aussi à nous, afin qu'elles nous soyent en exemple, de ne provoquer l'ire de Dieu, comme ils ont fait. Dieu, dit-il,

nous a représenté comme en un tableau sa sévérité, en les punissant : afin que par leur exemple, nous apprenions à craindre. Quant au mot Grec *Typos*, yci mis, lequel nous traduisons Exemples, j'en toucheray tantost, sinon que cependant je veux bien advertir les lecteurs que ce n'est pas sans cause que j'ay autrement translaté que n'a fait, tant Erasme que l'ancien Translateur Latin. Car ils obscurcissent l'intention de sainct Paul : à tout le moins ils n'expriment point assez clairement que Dieu nous a là fait un pourtrait pour nous enseigner. *Afin que ne soyons point convoiteux*. Il récite maintenant quelques espèces, ou certains exemples, pour avoir meilleure occasion de reprendre quelques vices, desquels il estoit besoin d'advertir les Corinthiens. Je pense qu'il touche yci l'histoire qui est récitée au chapitre XI, v. 4, des Nombres : combien que les autres le rapportent à ce qui est escrit au chapitre XXVI, v. 64. Le peuple après avoir esté repeu quelque temps de manne, finalement estant fasché d'icelle, commencea à appéter et regreter d'autres viandes, desquelles il avoit accoustumé d'estre nourri en Egypte. Or il péchoit doublement : premièrement, pource qu'il mesprisoit le don singulier de Dieu : d'avantage, pource qu'il appétoit diversité de viandes et délices, outre la volonté de Dieu. Le Seigneur offensé de ceste incontinence, punit griefvement le peuple : dont le lieu fut appelé, Les sépulchres de concupiscence : pource qu'ils ensevelirent là ceux qui avoyent esté accablez par le Seigneur. Dieu a monstré par cest exemple combien il hait les convoitises qui procèdent du mespris de ses grâces, et par nostre incontinence. Car à bon droict tout ce qui passe le moyen et la mesure prescrite de Dieu, est tenu pour mauvais et illicite.

7 *Et que ne soyez point*. Yci est touchée l'histoire qui est récitée au chapitre XXXII, v. 7, d'Exode. Car quand Moyse demeuroit en la montagne plus que l'inconstance du peuple ne pouvoit porter, Aaron fut contraint de forger un veau, et le proposer au peuple pour l'adorer. Non pas que le peuple voulust changer de Dieu, mais seulement avoir quelque signe visible de la présence de Dieu, selon son sens charnel. Or Dieu en punissant lors avec grande sévérité ceste idolâtrie-là, a déclaré par tel exemple, combien il ha en grande abomination l'idolâtrie. *Ainsi qu'il est escrit, Le peuple, etc.* Peu de gens exposent ce passage ainsi qu'il appartient. Car ils entendent que l'intempérance du peuple a esté cause de dissolution et esgayement desbordé : comme on dit en commun proverbe, Après la panse vient la danse. Mais Moyse parle du banquet sacré et solennel : c'est asçavoir de celuy qu'ils faisoyent en l'honneur de l'idole. Le banquet donc et le jeu estoyent deux dépendances de l'idolâtrie. Car ç'a esté chose usitée tant au peuple de Dieu, qu'entre les idolâtres et superstitieux, d'adjouster au sacrifice le banquet, comme estant partie du service de Dieu, auquel banquet ne se fussent osé trouver ceux qui estoyent profanes et immondes. Les Gentils outre cela, dressoyent aussi et ordonnoyent en l'honneur de leurs idoles, des jeux sacrez. Et ne faut point douter que les Israélites n'ayent pour lors adoré leur veau avec telle cérémonie et observation que les Gentils faisoyent leurs idoles. Car voylà l'arrogance de l'esprit humain, que tout ce qu'il trouve beau, il l'applique à Dieu. Parquoy les Gentils sont tombez jusques à ceste folie enragée, qu'ils ont pensé que leurs dieux prenoyent plaisir à leurs spectacles infâmes, danses impudiques, paroles vileines, et toutes sortes de dissolutions desbordées. Et pourtant, le peuple d'Israël à leur imitation, estant sorti de table, s'est levé pour célébrer les jeux, afin qu'il ne défaillist rien de tout ce qui pouvoit servir à faire honneur à l'idole. Voylà le vray sens et le plus simple. Mais on fait yci une question, Pourquoy il a plustost fait mention du banquet et des jeux, que de l'adoration : car l'adoration estoit le principal de l'idolâtrie, et les deux autres n'estoyent qu'accessoires. Certes il a choisi ce qui convenoit le mieux aux Corinthiens. Car il n'est pas vray-semblable qu'ils ayent fréquenté la compagnie des infidèles, pour se prosterner devant les idoles : mais ils se

trouvoyent en leurs banquets instituez à l'honneur des idoles, et ne s'abstenoyent point des cérémonies superstitieuses, qui estoyent signes d'idolâtrie. Ce n'est donc point sans cause que S. Paul proteste que ce en quoy ils péchoyent estoit expresséement condamné de Dieu. En somme, il signifie qu'on ne peut attoucher aucune partie d'idolâtrie, tant petite soit-elle, qu'on n'en soit pollué : et que celuy qui se sera souillé aux signes externes d'idolâtrie, n'eschappera point qu'il n'en soit puni de Dieu.

8 *Et que ne paillardions point.* Il parle maintenant de paillardise, à laquelle les Corinthiens estoyent addonnez outre mesure, comme il appert par les histoires. Et on peut recueillir par les choses précédentes, que ceux qui avoyent fait profession de se ranger à Christ, n'estoyent point encore du tout corrigez de ce vice. La vengence de ce péché nous doit aussi estonner, et nous faire souvenir en quel horreur Dieu ha les paillardises. Car en un jour moururent vingt et trois mille pour cela, ou vingt et quatre mille, comme dit Moyse aux Nombres, chapitre XXV. Or combien qu'ils soyent différens quant au nombre, il est bien facile toutesfois de les accorder : car ce n'est pas chose nouvelle, que là où on n'ha point ce but de faire un dénombrement entier des personnes par testes, comme on dit, on y met le nombre qui vient environ cela : comme à Rome, les juges qui estoyent députez pour cognoistre des matières civiles, estoyent nommez les cent, et toutesfois il y en avoit deux pardessus. Comme ainsi soit donc qu'il y eust environ vingt et quatre mille hommes accablez au désert par la main du Seigneur, asçavoir plus de vingt et trois, Moyse a mis le nombre qui estoit audessus, et sainct Paul celuy qui estoit au-dessous : ainsi il n'y a point de répugnance quant au faict. L'histoire est escrite au chapitre XXV, v. 9, des Nombres. Toutesfois il y a encore yci une difficulté : Pourquoy c'est que sainct Paul impute ceste punition à la paillardise, veu que Moyse dit que Dieu estoit courroucé contr'eux, pource que le peuple avoit sacrifié à Baalphéor. Mais pource qu'ils commencèrent à se révolter par la paillardise, et qu'ils estoyent tombez en ceste impiété, non pas tant pour affection qu'ils eussent à la fausse religion, que pour l'allèchement des paillardes : tout le mal qui s'en est ensuyvi depuis, a deu estre imputé à la paillardise. Car Balaam avoit donné ce conseil, que les Madianites prostituassent leurs filles aux enfans d'Israël, afin que par ce moyen ils les destournassent du vray service de Dieu. Et d'avantage, cest horrible aveuglement, qu'ils se sont laissez induire à une impiété si vileine par les allèchemens des paillardes, a esté une punition de la paillardise. Parquoy, apprenons que la paillardise n'est pas un petit péché, veu que Dieu en feit lors une punition si rigoureuse, et en beaucoup de sortes.

9 *Et que ne tentions point Christ.* Ce membre se rapporte à l'histoire qui est contenue au chapitre XXI des Nombres, v. 6 : Que le peuple se faschant de ce qu'il demeuroit si long temps en un mesme estat, commença à se plaindre de sa condition, et à contester contre Dieu : Pourquoy est-ce que Dieu nous a trompez ? etc. Sainct Paul appelle ce murmure du peuple, *Tentation*, et non sans cause : car la tentation est contraire à patience. Or qui fut cause pour lors que le peuple s'esleva à l'encontre de Dieu, sinon qu'estant poussé d'un désir importun et désordonné, il ne pouvoit attendre patiemment le temps que Dieu avoit déterminé ? Notons donc, que la source du mal duque le sainct Apostre nous destourne yci, c'est impatience, quand nous voulons prévenir la volonté de Dieu, et ne nous soumettons pas à son gouvernement : mais plustost le voulons assujetir à nostre plaisir et fantasie. Dieu a puni ce mal-là griefvement au peuple d'Israël. Or il demeure tousjours juste juge, semblable à soymesme. Parquoy, ne le tentons point, si nous ne voulons endurer semblables peines. Voyci un beau passage pour prouver l'Eternité de Christ. Car la cavillation d'Erasme n'est point recevable, quand il dit, Ne tentons point Christ, comme aucuns d'eux ont tenté Dieu : car ce seroit chose trop contrainte de vouloir suppléer ce mot Dieu. Et ce n'est

point merveille que Christ soit appelé conducteur du peuple d'Israël. Car tout ainsi que Dieu n'a jamais esté propice aux siens, sinon par ce Médiateur : aussi il n'a point conféré de grâce sinon par la main d'iceluy. D'avantage, l'Ange qui apparut premièrement à Moyse, et qui a assisté tousjours au peuple par le chemin, est appelé souvent Jéhovah, c'est-à-dire l'Eternel. Arrestons-nous donc à cela, que cest Ange estoit le Fils de Dieu, et que dèslors mesme il estoit gouverneur de l'Eglise, de laquelle il estoit Chef. Quant à ce mot *Christ*, pource qu'il ha une signifiance qui se rapporte à la nature humaine, il ne luy convenoit pas encore alors : mais il luy est attribué par communication des propriétez : comme nous lisons ailleurs, qu'il est dit, que le Fils de l'homme est descendu du ciel[1].

10 *Et que ne murmuriez point.* Les autres entendent ce murmure qui se leva quand les douze qui avoyent esté envoyez pour espier la terre, estans de retour, descouragèrent le peuple : mais pource que ce murmure-là n'a point esté subitement puni par aucune vengence particulière de Dieu, ains seulement ceste peine leur fut envoyée, que tous furent privez de la possession de la terre, il faut nécessairement que nous exposions ce passage en autre sens. Vray est que la peine fut bien fascheuse de n'entrer point en la jouissance de la terre promise : mais les paroles de S. Paul expriment une autre forme de chastiement, quand il dit qu'ils *sont péris par le destructeur.* Je rapporte donc ceci à l'histoire qui est contenue au chapitre XVI des Nombres. Car après que Dieu eut puni l'orgueil de Coré et Abiron, le peuple commença à murmurer contre Moyse et Aaron, comme s'ils eussent esté cause de la punition envoyée de Dieu. Dieu vengea ceste esmotion furieuse du peuple par le feu qu'il envoya du ciel, par lequel plusieurs furent engloutis : asçavoir plus de quatorze mille. C'est donc yci un exemple mémorable de l'ire de Dieu contre les rebelles et séditieux, qui se despitent à l'encontre de luy. Vray est que ceux-là murmuroyent contre Moyse, mais d'autant qu'ils n'avoyent nulle cause de s'eslever, et qu'ils ne s'aigrissoyent contre luy pour autre occasion, sinon pource qu'il avoit fidèlement exécuté la charge que Dieu luy avoit donnée, Dieu luy-mesme estoit assailli par ce murmure. Parquoy, qu'il nous souviene que nous avons affaire à Dieu, et non point aux hommes, quand nous-nous eslevons à l'encontre des fidèles ministres de Dieu : et sçachons que ceste témérité outrecuidée ne demeurera point impunie. *Par le destructeur*, il faut entendre l'Ange qui exécuta le jugement de Dieu. Or Dieu use quelquesfois du ministère des mauvais anges, quelquesfois des bons, pour punir les hommes, comme il appert par divers passages de l'Escriture. Pource que sainct Paul yci ne spécifie rien, nous prendrons lesquels nous voudrons.

11 *Or toutes ces choses leur advenoyent.* Il répète derechef, que toutes ces choses sont advenues aux enfans d'Israël, afin qu'elles nous soyent comme des pourtraits, c'est-à-dire exemples, par lesquels Dieu nous met ses jugemens devant les yeux. Je sçay bien que les autres philosophent plus subtilement sur ces paroles. Mais il me semble que j'ay comprins l'intention de sainct Paul, quand je di que ces exemples sont comme de beaux tableaux par lesquels nous sommes enseignez quel jugement de Dieu doyvent attendre les idolâtres, paillars, et autres contempteurs de Dieu, car ce sont images vives lesquelles nous représentent Dieu courroucé contre nous à cause de tels péchez. Ceste exposition, outre ce qu'elle est simple et vraye, ha ceste utilité d'avantage qu'elle ferme la bouche à un tas d'enragez qui destournent ce passage pour prouver qu'il n'a esté rien fait entre le peuple ancien, sinon qu'en ombre. Et pour le commencement, ils présupposent pour une maxime, que ce peuple est figure de l'Eglise : et de là ils concluent que tout ce que Dieu leur a promis ou envoyé, tous les bénéfices, toutes les punitions qui leur sont advenues, n'estoyent seulement que figures de ce qui devoit estre accompli à la vérité, après l'advénement de Christ. Voylà une resverie très-

1) *Jean*, III, 13.

dangereuse, laquelle fait une grande injure aux saincts Pères, et encore plus grand outrage à Dieu. Car ce peuple a esté tellement figure de l'Eglise Chrestienne, qu'il a esté aussi une vraye Eglise. Leur condition a tellement figuré la nostre, que toutesfois lors mesmes il y avoit un estat d'Eglise dressé proprement. Les promesses qui leur estoyent faites, ont tellement représenté l'Evangile, qu'il estoit enclos en icelles. Leurs Sacremens servoyent tellement pour figurer les nostres, que toutesfois pour ce temps-là mesme ils leur ont esté vrais Sacremens, ayans efficace présente. Brief, ceux qui ont lors usé de la doctrine et des signes deuëment, ont eu le mesme Esprit de foy que nous. Ces paroles donc de sainct Paul n'aident de rien à ces esprits enragez. Car elles ne signifient pas que les choses qui ont esté faites en ce temps-là, ayent esté tellement figures, comme s'il n'y eust eu aucune vérité d'icelles pour lors, mais seulement une vaine représentation, comme quand on joüe sur un eschaffaut: ains plustost, comme nous avons dit, elles démonstrent simplement, que là, comme en un tableau, sont dépeintes des choses qui nous doyvent servir d'enseignement. *Et sont escrites.* Ce second membre est la déclaration du premier. Car quant aux Israélites qui vivoyent lors, il n'estoit point requis que ces choses fussent enregistrées et mises par escrit, mais seulement pour nous. Il ne s'ensuit pas toutesfois que ces peines ne fussent vrayes punitions de Dieu, propres pour les corriger lors. Mais tout ainsi que Dieu exercea lors ses jugemens, aussi a-il voulu qu'il en fust perpétuelle mémoire, pour nous advertir. Car qu'en proufiteroit l'histoire aux morts? Et aux vivans, comment proufiteroit-elle, sinon qu'estans advertis par les exemples des autres, ils s'amendassent? Or il prend pour tout résolu, un principe duquel tous les fidèles doyvent estre d'accord, Qu'il n'y a rien révélé par l'Escriture, qui ne soit digne d'estre cognu. *Ausquels les fins des temps* Le mot Grec que nous traduisons *Les fins*, signifie aucunesfois Mystères, ou secrets, et ceste signification ne seroit point paraventure mal propre à ce passage: toutesfois j'ensuy la lecture commune, pource qu'elle est plus simple. Il dit donc, que *les fins* de tous temps sont venues sur nous: pource que la plénitude de toutes choses convient à cest aage, d'autant que nous sommes aux derniers temps. Car le Royaume de Christ est le principal but de la Loy et de toutes les Prophéties. Au reste, ceste sentence de sainct Paul est bien contre une opinion commune, Que Dieu qui avoit esté plus rigoureux sous le vieil Testament, et tousjours prompt et armé à punir les péchez, maintenant a commencé à estre doux, et beaucoup plus facile à pardonner. Et voylà comment ils exposent que nous sommes sous la Loy de Grâce: pource que Dieu nous est plus doux qu'il n'estoit aux anciens. Mais que dit sainct Paul? Si Dieu s'est vengé d'eux, il ne nous espargnera non plus. Laissons là donc cest erreur, que Dieu n'est pas maintenant si aspre à punir les péchez. Je confesse bien que par l'advénement de Christ, Dieu a espandu sa bonté sur les hommes plus apertement et en plus grande abondance: mais de quoy sert cela pour prouver que les meschans, et ceux qui abusent de la grâce de Dieu demeureront impunis? Il y a seulement un poinct à noter, c'est que la façon de punir est aujourd'huy autre et diverse. Car tout ainsi que Dieu jadis faisoit mieux sentir ses bénédictions externes aux fidèles pour leur testifier son amour paternelle: aussi il démonstroit plus ouvertement son courroux par peines corporelles. Mais maintenant en ceste plene révélation que nous avons, il n'envoye pas si souvent des punitions visibles, et n'exerce pas si souvent ses vengences sur les corps, mesme à l'endroit des meschans. J'ay traitté de ceci plus amplement en mon Institution.

12 *Parquoy celuy qui, etc.* Le sainct Apostre conclud des choses précédentes, que nous ne nous devons pas tellement glorifier de nos commencemens ou avancemens, que nous-nous endormions comme gens asseurez et sans grand soin. Car les Corinthiens se glorifioyent de leur condition, en sorte qu'ayans mis en oubli leur infirmité, ils tomboyent en beaucoup de meschancetez. Cela estoit

une mauvaise confiance, et telle que les Prophètes taxent bien souvent au peuple d'Israël. Mais pource que les Papistes abusent de ce passage pour établir leur meschante doctrine, par laquelle ils disent qu'il nous faut tousjours douter de la foy, entendons qu'il y a deux asseurances : la première est, quand nous-nous reposons sur les promesses de Dieu, entant que la conscience s'arreste sur cela, que Dieu ne luy défaudra jamais. Et ayant ceste persuasion invincible, ne fait point de difficulté de destier hardiment Satan et le péché : toutesfois ne laissant point d'avoir mémoire de son infirmité, se remet du tout sur Dieu avec crainte et humilité, et se recommande à luy songneusement. Une telle asseurance est saincte, et ne peut estre séparée de la foy, comme il appert par plusieurs passages de l'Escriture, et singulièrement par le chap. VIII aux Romains, v. 33. L'autre procède de nonchalance, quand les hommes estans orgueilleux des dons qu'ils ont receus, comme s'ils estoyent hors de danger, ne se soucient de rien : mais se contentent sans demander accroissement de grâces : et de cela advient qu'ils sont exposez à toutes les heurtes de Satan. C'est ceste asseurance de laquelle sainct Paul veut destourner les Corinthiens, pource qu'il voyoit qu'ils avoyent une folle opinion d'eux-mesmes, et qu'ils se plaisoyent : toutesfois il ne commande pas qu'ils soyent incertains de la volonté de Dieu, ou qu'ils soyent tousjours en crainte, doutans de leur salut, comme imaginent les Papistes. En somme, qu'il nous souviene que sainct Paul parle yci à des hommes qui estoyent enflez d'une perverse confiance de la chair : et qu'il réprime une asseurance qui estoit fondée sur les hommes, et non point en Dieu. Car escrivant aux Colossiens, chap. II, v. 5, après avoir loué en eux la fermeté et constance de la foy, il les admoneste de demeurer fermes estans enracinez en Christ, et d'estre édifiez et confermez en la foy.

13 *Tentation ne vous a point saisis*[1], *sinon humaine. Et Dieu est fidèle, lequel ne permettra point que soyez tentez outre ce que vous pouvez : ains il donnera l'issue avec la tentation, afin que la puissiez soustenir.*

14 *Pour laquelle chose mes bien-aimez, fuyez arrière de l'idolâtrie.*

15 *Je parle comme à ceux qui sont entendus. Vous-mesmes jugez de ce que je di.*

16 *La coupe de bénédiction laquelle nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang de Christ? Et le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ?*

17 *Car nous qui sommes plusieurs, nous sommes un pain et un corps, d'autant que nous sommes tous participans d'un mesme pain.*

18 *Voyez Israël* qui est *selon la chair : ceux qui mangent les sacrifices, ne sont-ils pas participans de l'autel?*

1) Ou, surprins.

13 *Tentation ne vous a point, etc.* Que les autres l'interprètent ainsi qu'ils voudront : quant à moy, je pense que ceci est mis pour leur consolation, de peur qu'après avoir ouy les exemples de l'ire de Dieu tant horrible, lesquels il a récitez ci-dessus, ils ne perdissent courage, estans du tout confus de frayeur. Parquoy, afin que son exhortation fust utile, il adjouste qu'il y a encore lieu de repentance. Comme s'il disoit, Il ne faut point que vous vous estonniez et perdiez courage : car mon intention n'a pas esté de vous donner matière de désespoir. Et certes il ne vous est rien advenu qui n'ait accoustumé d'advenir aux hommes. Les autres pensent que plustost il reprend leur lascheté, de ce qu'ils perdoyent courage pour si petites et légères tentations. Il est bien vray que ce mot *Humain*, est prins quelque fois pour Modéré et moyen. Le sens donc seroit tel selon eux, Faloit-

il ainsi défaillir sous une légère tentation? Mais pource que le propos s'entretient mieux, si nous disons que c'est une consolation, à ceste cause j'encline plustost de ce costé. *Et Dieu est fidèle.* Comme pour les resveiller à repentance, il les a exhortez à ne désespérer point quant au temps passé : aussi il les console pour l'advenir d'une espérance certaine, disant *que Dieu ne permettra point* qu'ils soyent tentez outre leurs forces. Or il veut qu'ils regardent au Seigneur. Car la tentation, tant petite et légère soit-elle, nous aura incontinent opprimez, et ce sera fait de nous, si nous-nous appuyons sur nos propres forces. Il appelle Dieu *fidèle*, non-seulement pource qu'il est véritable en ses promesses : mais comme s'il disoit, Le Seigneur est protecteur asseuré des siens, sous la sauvegarde duquel vous estes en seureté : car il ne délaisse jamais les siens despourveus de son assistance. Quand donc il vous aura receus en sa protection, il ne faut point que vous craigniez, moyennant que vous vous attendiez du tout à luy. Car certes ce seroit une manière de frustrer et abuser, s'il retiroit son aide en la nécessité, ou que nous voyant infirmes et défaillir sous le fardeau, il prolongeast encore et feist durer la tentation. Or Dieu nous aide en deux sortes, que ne soyons accablez par la tentation. Car il nous garnit de forces, aussi il modère et compasse la tentation. Sainct Paul parle yci de la seconde principalement (n'excluant point toutesfois la première) asçavoir que Dieu allége les tentations, afin qu'elles ne nous oppriment par leur pesanteur. Car il cognoist la mesure de nostre puissance, qu'il nous a donnée, selon laquelle il modère les tentations. Je pren yci le nom de *Tentation*, généralement pour toutes choses qui nous pressent.

14 *Pour laquelle chose*, *etc.* L'Apostre retourne maintenant au propos particulier lequel il avoit un peu laissé, faisant une digression. Car afin que la simple doctrine n'eust moins d'efficace envers eux, il a entremeslé des exhortations générales que nous avons veuës : mais maintenant il poursuit la matière qu'il avoit commencée, asçavoir qu'il n'est point licite à l'homme Chrestien de s'adjoindre aux superstitions des infidèles. *Fuyez arrière de l'idolâtrie*, dit-il. Il faut veoir premièrement en quelle façon il a prins ce mot *Idolâtrie*. Certes il n'estimoit pas les Corinthiens tant despourveus de sens et cognoissance de Dieu, que de penser qu'ils adorassent de cœur les idoles : mais pource qu'ils ne faisoyent point de conscience de fréquenter les assemblées des idolâtres, et assister avec eux à quelques cérémonies qui estoyent instituées à l'honneur des idoles, il condamne ceste licence qu'ils usurpoyent pource qu'elle estoit de mauvais exemple. Il est donc certain quand il nomme yci l'Idolâtrie, qu'il parle de l'extérieure, ou pour mieux dire de la profession et démonstrance d'idolâtrie. Car comme nous disons que nous adorons Dieu en nous agenouillant, et luy faisant autres signes de révérence, combien que le principal honneur qui luy est deu, soit l'intérieur, aussi en disons-nous autant des idoles : car il y a une mesme raison és choses contraires. C'est donc en vain que plusieurs aujourd'huy taschent à excuser les actes ou gestes externes d'idolâtrie, sous ce prétexte que le cœur n'y est pas, veu que sainct Paul condamne tels gestes : et à bon droict certes. Car puis qu'ainsi est que nous devons à Dieu non-seulement l'affection intérieure du cœur, mais aussi l'adoration externe, celuy qui présente à l'idole quelque apparence d'adoration, diminue autant de l'honneur qu'il devoit à Dieu. Qu'il s'excuse tant qu'il voudra que son cœur est ailleurs, toutesfois l'œuvre est apparente par laquelle il transfère à l'idole, l'honneur qui estoit deu à Dieu.

15 *Je parle comme à ceux*, *etc.* Pource qu'il devoit prendre son argument sur le mystère de la Cène, il les resveille par ceste petite préface à considérer plus attentivement l'excellence de ce mystère : comme s'il disoit, Je ne parle point comme à des apprentis, vous entendez quelle est la vertu de la saincte Cène : là nous sommes insérez au corps du Seigneur. Quelle honte donc est-ce de vous accompagner avec les idolâtres, pour estre assemblez en un mesme corps? Cependant

il reproche tacitement leur lourderie, qu'ayans esté droitement enseignez en l'eschole de Christ, ils se laschent la bride à un vice si grossier, duquel il n'estoit pas difficile de juger.

16 *La coupe de bénédiction, etc.* Comme ainsi soit qu'en la saincte Cène de Christ, il y ait deux signes, le pain et le vin : il commence par le second. Il l'appelle *la coupe de bénédiction*, pource qu'elle est destinée à la consécration mystique. Car je n'accorde pas avec ceux qui prenent la bénédiction, pour action de grâces, et exposent *Bénir*, pour rendre grâces. Je confesse bien que quelque fois ce mot est mis en ce sens : mais ce n'est jamais en telle suyte de paroles que sainct Paul les met yci. Car ce qu'Erasme veut qu'on supplée Pour, cela est trop contraint. Or le sens que j'ensuy est facile, et n'ha rien d'embrouillé. *Bénir* donc la coupe, signifie la consacrer à cest usage, que ce nous soit un signe du sang du Seigneur. Cela se fait par la Parole de la promesse, quand les fidèles s'assemblent selon l'ordonnance de Christ, pour célébrer la mémoire de sa mort en ce Sacrement. Or la consécration que font les Papistes, est une sorcellerie prinse des Gentils, laquelle n'ha rien de commun avec la pure cérémonie des Chrestiens. Il est bien vray que mesme toutes choses desquelles nous sommes nourris sont sanctifiées par la parole de Dieu, comme sainct Paul tesmoigne ailleurs, 1 Tim., IV, 5. Mais ceste bénédiction-là ha une autre fin, asçavoir que l'usage des dons de Dieu nous soit pur, et qu'il tourne à la gloire d'iceluy qui en est l'autheur, et à nostre proufit. Mais la fin de la bénédiction mystique en la Cène, c'est que le vin ne soit plus un bruvage vulgaire, mais dédié à la nourriture spirituelle de l'âme, entant qu'il est fait signe du sang de Christ. Sainct Paul dit que la coupe bénite en ceste sorte, est la communion du sang du Seigneur. On demande en quel sens. Laissons là les débats et contentions, et il n'y aura rien obscur. Cela est vray que les fidèles sont assemblez et unis par le sang de Christ, pour estre faits un mesme corps. Cela est vray aussi que ceste façon d'union, est appelée proprement Communion. J'en di autant du pain. D'avantage, j'enten bien ce que sainct Paul adjouste incontinent après, comme par forme d'exposition, Que nous sommes faits tous un mesme corps, d'autant que nous sommes tous participans d'un mesme pain. Mais je vous prie, d'où vient ceste communion entre-nous sinon que nous sommes unis avec Christ à ceste condition, que nous soyons chair de sa chair, et os de ses os? Ephés., V, 30. Car il nous faut premièrement estre (par manière de dire) incorporez avec Christ, si nous voulons estre unis entre-nous. Joinct que sainct Paul ne parle point yci de la communication mutuelle que les hommes ont entr'eux : mais de l'union spirituelle qui est entre Christ et les fidèles, afin d'inférer de là, que c'estoit un sacrilége insupportable, quand ils se polluoyent ainsi par la communion des idoles. On peut donc juger par la circonstance du passage, que ceste communion du sang est une conjonction que nous avons avec le sang de Christ, quand il nous unit tous en son corps ensemblement afin qu'il vive en nous, et nous en luy. Or maintenant quand la coupe est appelée Communication, je confesse que c'est une locution figurée, moyennant que la vérité de la figure ne soit point ostée : c'est-à-dire pourveu qu'on entende que la vérité est là présente, et que l'âme ne reçoit point moins la communion du sang, que nous prenons le vin par la bouche. Les Papistes ne pourroyent pas dire ceci, Que la coupe de bénédiction leur est la communication du sang de Christ. Car la Cène qu'ils ont, est deschirée et imparfaite, si toutesfois il faut appeler Cène, ceste cérémonie estrange laquelle estant rapetassée de diverses inventions de plusieurs hommes, à grand'peine ha de reste une bien petite trace de l'institution du Seigneur. Mais encore quand toutes autres choses requises y seroyent, toutesfois ceci répugne au droit usage de la Cène : de commander à tout le peuple de s'abstenir du vin, qui est la moitié du Sacrement. *Le pain que nous rompons.* Il appert par ceci, que la coustume de l'Eglise ancienne estoit de rompre un pain, et d'iceluy en distribuer à

un chacun quelque morceau, afin de mieux représenter devant les yeux à tous fidèles, comment ils estoyent unis en un mesme corps de Christ. Et il appert par le tesmoignage de ceux qui ont esté en estime en l'Eglise trois cens ans après les Apostres, que ceste coustume a esté long temps entretenue en l'Eglise. Depuis, la superstition a gaigné que nul n'osast toucher le pain avec la main, et que le prestre le meist en la bouche à chacun.

17 *Car nous qui sommes.* J'ay desjà admonesté ci-dessus, que l'intention de sainct Paul yci n'estoit pas proprement de nous exhorter à charité : mais il dit ceci comme en passant, afin que les Corinthiens entendent qu'il faut entretenir, mesme par profession externe, ceste union que nous avons avec Christ, puis que nous-nous assemblons tous pour recevoir le signe de ceste union sacrée. En ce second membre, il récite seulement l'une des parties du Sacrement : et l'Escriture a accoustumé de signifier toute la Cène par la fraction du pain : et ce suyvant la figure nommée Synecdoche. De quoy il a esté besoin d'admonester les lecteurs en passant, de peur que quelqu'un mal exercité és Escritures, ne prene pied à la sotte cavillation que mettent en avant je ne sçay quels brouillons, comme si sainct Paul en nommant le pain seul, avoit prétendu de frustrer le peuple de la moitié du Sacrement.

18 *Voyez Israël* qui est *selon la chair.* C'est un autre exemple, par lequel il conferme que la nature de toutes sainctes cérémonies est de nous lier en une conjonction et comme société avec Dieu. Car par la Loy de Moyse nul n'estoit receu au banquet du sacrifice, sinon ceux qui s'estoyent deuëment préparez. Je ne parle point seulement des Sacrificateurs, mais de ceux d'entre le peuple qui mangeoyent ce qui restoit du sacrifice. Il s'ensuit de cela que tous ceux qui mangent de la chair de la beste sacrifiée, sont participans de l'autel : c'est-à-dire, de la sanctification, de laquelle Dieu a sanctifié son temple, et le service qui y est fait. Ceste particule, *Selon la chair* : peut sembler estre adjoustée afin que les Corinthiens faisans comparaison de l'un à l'autre, eussent en plus grande estime l'efficace de nostre Cène. Comme s'il eust dit : Si les figures anciennes ont eu si grande vertu, et mesme en ces petis commencemens de pédagogie, combien plus grande estimerons-nous celle qui est en nos mystères et sacremens d'aujourd'huy, esquels Dieu se manifeste plus plenement à nous? Combien qu'il sera plus simple à mon jugement de dire que l'Apostre a voulu seulement par ceste marque discerner les Juifs qui estoyent encore sous la Loy, d'avec les autres Juifs qui estoyent convertis à Christ. Maintenant il reste à faire l'antithèse : asçavoir, que si les sainctes cérémonies ordonnées de Dieu, sanctifient ceux qui les observent, il s'ensuit au contraire, qu'on attire pollution des sacrifices et autres cérémonies des idoles : car il n'y a que Dieu seul qui sanctifie. Tous les dieux estranges donc rendent profanes ceux qui les servent. D'avantage, si les sacremens conjoignent et unissent les fidèles avec Dieu, il s'ensuit que les infidèles par leurs cérémonies superstitieuses entrent semblablement en une conjonction et union avec leurs idoles. Mais avant que sainct Paul descende jusques-là, il prévient une objection, laquelle on pouvoit mettre en avant.

19 *Que di-je donc? que l'idole soit quelque chose? ou que ce qui est sacrifié à l'idole, soit quelque chose?* non.

20 *Mais je di, que les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux diables, et non point à Dieu. Et je ne vueil point que soyez participans des diables.*

21 *Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, et la coupe des diables : vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur, et de la table des diables.*

22 *Voulons-nous provoquer à ire le Seigneur? sommes-nous plus forts que luy?*

23 *Tout m'est loisible, mais tout n'est pas expédient : tout m'est loisible, mais toutes choses n'édifient pas.*

24 *Que personne ne cherche son propre, ains que chacun* cherche *ce qui est pour autruy.*

19 *Que di-je donc?* Il pouvoit sembler que S. Paul argumentast mal, ou bien qu'il attribuast quelque essence ou vertu aux idoles. On luy pouvoit répliquer sur-le-champ, Quelle comparaison y a-il entre le Dieu vivant, et les idoles? Dieu nous conjoint avec soy par ses Sacremens. Soit : mais d'où viendroit une si grande vertu aux idoles, qui ne sont rien, de faire le semblable? Penses-tu que les idoles soyent quelque chose? ou qu'ils ayent quelque puissance? Il respond qu'il n'ha point esgard aux idoles simplement, et en soy, mais que plustost il regarde l'intention de ceux qui sacrifient aux idoles : et que de là provient ceste pollution qu'il avoit tacitement démonstrée. Il confesse donc que l'idole n'est rien, et que les cérémonies des dédicaces et consécrations solennelles desquelles les Gentils usent, ne sont que vent, et n'emportent rien, d'autant que tels badinages ne peuvent point polluer les viandes qui sont créatures de Dieu : mais toutesfois pource que leur fin est superstitieuse et condamnée, et que l'œuvre est meschante, il conclud que tous ceux qui s'adjoingnent pour compagnons avec eux, sont enveloppez de pollution.

20 *Mais je di que les choses, etc.* Il faut yci suppléer une négation, afin que la response soit plene, en ceste sorte : Je ne di pas que l'idole soit quelque chose, et je n'imagine point qu'elle ait quelque vertu : mais je di que les Gentils sacrifient au diable, et non pas aux dieux, ce qu'ils sacrifient. Et pourtant, je juge de l'œuvre selon leur perverse et meschante superstition : car il faut tousjours considérer de quelle intention toutes choses sont faites. Celuy donc qui s'adjoint aux Gentils, il proteste qu'il est compagnon d'une mesme impiété. Ainsi donc l'Apostre poursuit comme il avoit commencé, Que si seulement on avoit affaire avec Dieu, ces choses ne seroyent rien : mais au regard des hommes, elles sont faites vicieuses : car nul ne s'assied au banquet de l'idole, que par cela il ne proteste qu'il ha dévotion et affection à l'idole. Au reste, il y en a aucuns qui par ce mot Grec *Dæmonia*, lequel nous traduisons *Diables*, entendent yci les dieux que les Gentils avoyent forgez, pource que de faict ils les nommoyent ainsi en leur manière commune de parler. Car quand ils usoyent de ce mot Dæmones ou Dæmonia, ils entendoyent ceux qui estans hommes de grand remom, avoyent esté faits dieux : et ainsi le mot estoit pris en bonne part. Et mesme Plato bien souvent les prend pour les esprits ou Anges. Mais ce sens seroit du tout eslongné de l'intention de sainct Paul. Car il veut monstrer que ce n'est pas un petit péché, de se mesler aux actes qui ont quelque apparence d'adorer l'idole. Il estoit donc requis pour son propos, non pas d'amoindrir mais plustost d'amplifier l'impiété qui est là cachée. Ainsi, n'eust-il pas fait bien sottement de choisir un nom honneste, pour signifier une meschanceté exécrable? Le Prophète monstre apertement que ce qu'on sacrifie aux idoles, on le sacrifie aux diables, Deutéronome, XXXII, 17, Pseaume, XCV, 6. Bar. IV, 7. En la translation Grecque qui estoit vulgaire pour lors, il y avoit en ce passage du Prophète, le mot *Dæmonia :* et tel est le commun usage de l'Escriture. Combien donc est-il plus vray-semblable que S. Paul ait emprunté du Prophète ce qu'il dit, pour signifier la grandeur du mal, que de dire que parlant à la façon des Payens, il ait amoindri ce qu'il vouloit mettre en grande exécration? Mais il semble avis qu'à ceci répugne aucunement ce que j'ay dit n'aguères : asçavoir que S. Paul regardoit à l'intention des idolâtres. Car ce n'est pas leur intention d'adorer les diables, mais les dieux qu'ils ont forgez et inventez. Je respon que tous deux convienent bien : car quand les hommes s'esvanouissent tellement en leurs cogitations, que plustost ils adorent les créatures, qu'un seul Dieu, aussitost la pu-

nition leur en est envoyée : c'est qu'ils servent à Satan. Car ils ne peuvent pas trouver ce moyen qu'ils cherchent entre Dieu et Satan : mais Satan se présente à eux directement pour se faire adorer, aussi tost qu'ils se sont destournez du vray Dieu. *Et je ne vueil point que soyez participans.* Si le nom *Dæmon* estoit indifférent, combien seroit froide ceste sentence de S. Paul, laquelle toutesfois est de grande importance et sévérité contre les idolâtres? Il adjouste puis après la raison, Pource que nul ne peut participer avec Dieu et les idoles ensembléement. Or toutes cérémonies de religion emportent protestation de communication. Sçachons donc que lors Christ nous reçoit à la saincte table de son corps et de son sang quand avant que nous y présenter, nous avons renoncé à tous sacriléges, c'est-à-dire à toute impiété et idolâtrie. Car quiconque voudra jouir de l'un, il faut nécessairement qu'il quitte l'autre. O plus que misérable la condition de ceux, lesquels de peur de desplaire aux hommes, ne font nulle difficulté de se prostituer à superstitions illicites! Car certes, en faisant ainsi, ils se départent de la communication de Christ de leur propre gré, et se ferment l'entrée de sa saincte table ordonnne pour leur salut.

22 *Voulons-nous provoquer à ire.* Après avoir proposé la doctrine, il s'eslève en plus grande véhémence, par ce qu'il voyoit qu'on laissoit passer, ou qu'on réputoit pour une légère faute, ce qui toutesfois estoit grande offense et outrage contre Dieu. Les Corinthiens vouloyent faire trouver digne d'excuse la licence qu'ils prenoyent en cest endroit : comme nous sçavons que personne n'est volontiers content qu'on le blasme mais nous cherchons des subterfuges d'un et d'autre costé pour nous couvrir. Or S. Paul dit qu'en ceste sorte nous faisons la guerre à Dieu : et à bon droict il parle ainsi : car Dieu ne requiert rien plus de nous, que nous-nous arrestions du tout à ce qu'il nous a prononcé par sa Parole. Ceux donc qui ne veulent point venir au poinct, afin qu'il leur soit permis de transgresser le commandement de Dieu sans répréhension, ne font-ils pas la guerre ouverte à Dieu? De là vient la malédiction que le Prophète dénonce à tous ceux qui disent le mal estre bien, et les ténèbres lumière. *Sommes-nous plus forts.* Il démonstre combien il est dangereux de provoquer Dieu à ire : car nul ne le peut faire que ce ne soit à sa ruine et condamnation. L'issue du combat entre les hommes, est incertaine : mais s'armer contre Dieu, qu'est-ce autre chose sinon que de son propre gré se précipiter en ruine trèscertaine? Parquoy, si nous craignons avoir Dieu pour ennemi, ayons horreur d'excuser les péchez manifestes, c'est-à-dire tous ceux qui répugnent à sa Parole : ayons aussi horreur de révoquer en doute les choses desquelles Dieu a prononcé : ce qui n'est autre chose que s'eslever contre le ciel, comme les géans.

23 *Tout m'est loisible.* Il retourne derechef au droict de la liberté Chrestienne, par lequel se défendoyent les Corinthiens : et repousse leur objection par la mesme solution qu'il avoit donnée dessus. Manger des choses sacrifiées, et assister au banquet, c'estoit chose externe, et par conséquent licite en soy. Sainct Paul proteste qu'il ne débat point pour cela, mais il respond aussi qu'il faut avoir esgard à l'édification. Toutes choses me sont licites, dit-il : mais elles ne proufitent pas toutes, asçavoir aux prochains. Car nul ne doit chercher sa propre utilité, comme il adjouste incontinent : Et s'il y a quelque chose qui ne soit utile aux frères, il se faut abstenir. Puis après il exprime quelle est ceste utilité : asçavoir quand une chose édifie : car il ne faut pas avoir yci seulement esgard à l'utilité charnelle. Quoy donc? dira quelqu'un. La chose laquelle autrement est permise de Dieu, laisse-elle pourtant d'estre licite, si elle ne proufite point au prochain? Car par ce moyen la liberté seroit sujete aux hommes. Considérons les paroles de sainct Paul, et nous cognoistrons que la liberté ne laisse point de demeurer en son entier quand nous nous accommodons à nos prochains : mais que seulement l'usage en est restraint. Car il confesse bien que la chose nous est licite, mais que nous n'en devons point user, sinon qu'elle édifie.

24 *Que personne ne cherche, etc.* Il traitte un semblable poinct au chap. XIV des Romains. Que nul ne se plaise, mais qu'il tasche à plaire aux frères en édification. C'est un commandement bien nécessaire : car nostre nature est tellement corrompue, qu'un chacun est addonné à son propre proufit, sans avoir esgard aux frères. Or comme la loy de charité veut que nous aimions nos prochains comme nous-mesmes, aussi elle nous commande d'avoir soin de leur salut. Au reste, l'Apostre ne défend point précisément qu'un chacun ne pense en particulier à son proufit : mais il veut que nous ne soyons point tellement addonnez à nous, que nous ne quittions une partie de nostre droict, toutes fois et quantes que le salut des frères le requerra ainsi.

25 *Mangez de tout ce qui se vend en la boucherie, sans en enquérir rien pour la conscience*[1].
26 *Car la terre est au Seigneur, et le contenu d'icelle.*
27 *Si aucun des infidèles vous convie, et vous y voulez aller : mangez de tout ce qui vous est mis devant vous, sans en enquérir rien pour la conscience.*
28 *Mais si quelqu'un vous dit, Cela est sacrifié aux idoles : n'en mangez point à cause de celuy-là qui vous en a advertis, et à cause de la conscience.*
29 *Mais je di la conscience, non point la tiene, mais celle de l'autre. Car pourquoy est jugée ma liberté par la conscience d'autruy?*
30 *Et si par grâce j'en suis participant, pourquoy suis-je blasmé en ce de quoy je rend grâces?*
31 *Soit donc que vous mangiez, soit que vous beuviez, ou que vous faciez quelque autre chose, faites tout à la gloire de Dieu*[2].
32 *Soyez tels que ne bailliez aucun scandale ni aux Juifs, ni aux Grecs, ni à l'Eglise de Dieu :*
33 *Comme aussi je complay à tous en toutes choses, ne cherchant point mon proufit propre, mais celuy de plusieurs, afin qu'ils soyent sauvez.*

1) Ou, par conscience. 2) *Col.*, III, 17.

25 *Tout ce qui se vend en la boucherie.* Il a parlé ci-dessus de la simulation d'idolâtrie, ou pour le moins des actes que les Corinthiens ne pouvoyent faire sans se rendre compaignons des infidèles en leurs superstitions. Maintenant, nonseulement il requiert d'eux qu'ils s'abstienent de toute profession d'idolâtrie : mais aussi qu'ils se gardent diligemment de tous scandales qui peuvent procéder d'un usage indiscret des choses indifférentes. Car combien que les Corinthiens feissent en cela plusieurs fautes qui estoyent toutes comprinses sous une généralité, toutesfois il y avoit divers degrez. Maintenant, quant à manger des viandes, il met du commencement une sentence générale : Asçavoir qu'on peut en bonne conscience manger de toutes sortes de viandes, pource que le Seigneur le permet. Secondement, il modère ceste liberté quant à l'usage : asçavoir qu'on avise que les consciences infirmes ne soyent blessées. Ainsi ceste conclusion est divisée en deux membres. Le premier est de la puissance et liberté des choses indifférentes : l'autre est, de la modération de ceste liberté : asçavoir que l'usage d'icelle soit compassé selon la règle de charité. *Sans en enquérir rien.* Le mot duquel S. Paul use yci, signifie Débatre en son entendement pour et contre, comme on dit : en sorte que l'esprit de l'homme soit en bransle, maintenant enclinant d'un costé, maintenant de l'autre. Ainsi donc, quant au chois des viandes, il délivre nos consciences de tout scrupule et doute : pource que quand nous sommes certains par la Parole de Dieu, qu'il approuve ce que nous faisons, il faut que nous soyions asseurez et paisibles en nos consciences. *Pour la conscience*, c'est-à-dire devant le siége judicial de Dieu : comme s'il disoit, Entant que tu as affaire à Dieu, il

ne faut point que tu disputes en toy-mesme, asçavoir si cela t'est licite ou non : car je te permets de manger librement de toutes sortes de viandes : pource que le Seigneur te permet d'user de toutes choses sans exception quelconque.

26 *La terre est au Seigneur*. Il conferme la liberté de laquelle il avoit parlé, par le tesmoignage de David, Ps. XXIV, v. 1, et L, 12. Mais dira quelqu'un, Que fait à propos la sentence qu'il allègue? Je respon, Que si la plénitude de la terre, c'est-à-dire le contenu d'icelle est au Seigneur, il n'y a rien au monde qui ne soit sainct et pur. Il faut tousjours considérer de quel poinct l'Apostre traitte. On pouvoit douter asçavoir si les créatures de Dieu sont polluées par les sacrifices des infidèles. Sainct Paul dit que non, pource que la seigneurie et possession de toute la terre demeure tousjours par devers Dieu. Or les choses, que le Seigneur ha entre ses mains, il les contregarde par sa vertu, et par conséquent les sanctifie. L'usage donc de toutes choses est pur aux enfans de Dieu, veu qu'ils ne le reçoyvent point d'ailleurs que de la main d'iceluy. Le Prophète appelle, *La plénitude de la terre* (lequel mot nous avons traduit, Le contenu de la terre) l'abondance des biens, desquels la terre est garnie et ornée de Dieu. Car si la terre estoit desgarnie d'arbres, d'herbes, d'animaux, et autres choses, elle seroit comme une maison despourveue de meubles et de toute sorte de mesnage : et mesme, elle seroit imparfaite et desfigurée. Si quelqu'un réplique, que la terre est maudite à cause du péché : on peut facilement respondre : Asçavoir que S. Paul regarde yci la nature pure et entière, pource qu'il parle des fidèles, ausquels toutes choses sont sanctifiées par Christ.

27 *Si aucun des infidèles vous convie*. C'est yci l'exception : Asçavoir que si le fidèle est adverti que ce qui est mis devant luy, a esté sacrifié à l'idole, et qu'il voye qu'il y ait danger de scandale, il pèche contre les frères, s'il ne s'en abstient. En somme donc, il démonstre qu'il faut garder de blesser les consciences infirmes. Quant il dit, *Et vous y voulez aller* : il déclare tacitement qu'il n'approuve pas du tout cela, et que ce seroit le meilleur de n'y aller point : mais pource que c'est une chose indifférente, il ne le veut pas défendre absoluëment. Et de faict, ce seroit tousjours le meilleur de fuir bien loin tels laqs : non pas qu'il falle condamner absoluëment ceux qui s'accommodent aux hommes, seulement autant que faire se peut sans offenser Dieu : mais pource qu'il est besoin de cheminer avec grand avis et prudence és choses où nous voyons qu'il est aisé de se mesprendre.

29 *Mais je di la conscience, non point la tiene*. Il se garde bien sur tout de diminuer la liberté, et de donner occasion aux autres de penser qu'il y vueille déroguer en quelque sorte. Tu dois, dit-il, tellement supporter la conscience infirme de ton frère, que tu n'abuses point de ton droict en le scandalizant. Cependant toutesfois, ta conscience demeure libre néantmoins, pource qu'elle est exempte de ceste sujétion. Parquoy je ne veux point que la bride que je te mets, quant à l'usage externe, te soit un laqs pour estreindre ta conscience. Il faut noter que ce mot de *conscience* est pris yci en une signification plus estroite : car il se prend plus au large au chap. XIII des Romains, v. 5, et 1 Tim., I, 5. Nous devons (dit là sainct Paul) obéir aux Princes, non-seulement à cause de l'ire, mais pour la conscience : c'est-à-dire, non-seulement pour crainte de la punition, mais pource que le Seigneur le commande ainsi, et c'est aussi nostre devoir. N'est-il pas raisonnable aussi que pour la mesme raison nous-nous accommodions à nos frères infirmes : c'est-à-dire, pource que nous leur sommes redevables devant Dieu? Item, La fin du commandement est charité, de cœur pur et bonne conscience, 1 Tim., I, 5. L'affection de charité n'est-elle pas requise en la bonne conscience? Par quoy, comme j'ay dit, la signification de conscience, est yci plus estroite : asçavoir entant que l'esprit de l'homme fidèle regarde seulement au jugement de Dieu, et n'ha point esgard aux hommes, et se repose sur le bénéfice de la liberté qui luy est acquise par Christ, n'estant point attaché aux personnes, ni

à circonstances aucunes de lieux ou de temps. Il y a d'autres exemplaires où ceste sentence est yci répétée, La terre est au Seigneur : mais il est vray-semblable que quelque lecteur l'avoit quottée en la marge de son livre, et que par succession de temps on l'a adjoustée au texte. Combien que cela ne soit pas de grande conséquence. *Pourquoy est jugée ma liberté.* Il est incertain si S. Paul parle ainsi de soy-mesme, ou s'il met ceci en avant en la personne des Corinthiens. Si nous le prenons comme dict en sa personne, ce sera une confirmation de la sentence précédente, comme s'il eust dit: Ce que tu te restreins pour la conscience d'autruy, ce n'est pas à dire pourtant que ta liberté luy soit sujete. Si nous le prenons en la personne des Corinthiens, le sens sera, Tu nous imposes une loy inique, en ce que tu veux que nostre liberté soit ferme ou chancelle à l'appétit des autres. Or quant à moy, je pense que sainct Paul parle de soy-mesme, et l'expose autrement : car ce que j'ay dit jusques yci, c'est l'opinion des autres. J'expose donc ce mot, *Estre jugé*, pour Estre condamné : selon le commun usage de l'Escriture . Sainct Paul nous admoneste quel danger il adviendroit si nous usions indifféremment de nostre liberté avec le scandale de nos prochains : asçavoir, qu'ils la condamneront. Et ainsi il adviendra par nostre faute et importunité, que ce singulier bénéfice de Dieu sera condamné. Si nous ne prévenons ce danger, nous corrompons nostre liberté par nostre abus. Ceste raison doncques sert beaucoup pour confermer l'exhortation de sainct Paul.

30 *Et si par grâce.* C'est une semblable raison avec la précédente, ou presque la mesme. Comme ainsi soit que c'est un bénéfice et grâce de Dieu, que toutes choses me sont licites, pourquoy feroy-je que cela me fust imputé à vice? Vray est que nous ne pouvons pas empescher que les infidèles ne mesdisent de nous, et mesme que les infirmes ne soyent quelquesfois mal-contens contre nous : mais sainct Paul reprend yci l'importunité de ceux qui de leur propre gré donnent matière de scandale, et offensent les consciences infirmes sans qu'il en soit besoin ou nécessité. Il veut donc que nous usions bien de nos biens, c'est-à-dire de nostre liberté, afin que les infirmes ne prenent de nostre licence inconsidérée occasion de mesdire.

31 *Soit donc que vous mangiez.* Afin qu'ils ne pensassent qu'en une chose si petite il ne faloit point regarder de si près à éviter blasme et répréhension, il démonstre qu'il n'y a rien en toute nostre vie, tant petit soit-il, qui ne doyve estre rapporté à la gloire de Dieu : et que nous devons tascher qu'en mangeant mesme et beuvant, nous regardions à l'avancer. Ceste sentence dépend de ce qui a esté dit ci-dessus. Car si nous avons la gloire de Dieu en recommandation, comme il appartient, nous ne souffrirons jamais, entant qu'en nous est, que ses bénéfices soyent exposez à blasme et vitupère. Ç'a esté jadis un propos fort renommé en proverbe commun, et bien dit, Qu'il ne nous faut pas vivre pour manger, mais manger pour vivre : pourveu que quant et quant on regarde à la droite fin de vivre : ainsi adviendra que nostre repas sera comme consacré à Dieu, d'autant qu'il sera destiné au service de Dieu.

32 *Soyez tels que ne bailliez aucun scandale.* C'est ci le second but auquel il nous faut regarder : asçavoir la règle de charité. Ainsi doncques nous devons en premier lieu désirer la gloire de Dieu, et en second lieu avoir esgard à nos prochains. Il nomme les *Juifs*, et les *Gentils*, non-seulement pource que l'Eglise de Dieu consistoit de ces deux manières de gens, mais afin aussi de monstrer que nous sommes redevables à tous, mesme aux estrangers, afin que nous les gaignions, s'il est possible.

33 *Comme aussi je complay à tous.* Pource qu'il parle généralement, et sans exception, aucuns s'abusans l'estendent aux choses qui sont illicites, et répugnantes à la parole de Dieu : comme s'il estoit licite pour complaire à nos prochains, de plus attenter que Dieu ne nous a permis. Mais il est plus que certain que sainct Paul ne s'est accommodé aux hommes, sinon és choses indifférentes

et licites en soy. D'avantage, il faut noter la fin : asçavoir *afin qu'ils soyent sauvez.* Ce qui est doncques contraire à leur salut, il ne leur faut pas accorder, et s'accommoder à eux en cela : mais il faut user de bonne prudence, et icelle spirituelle.

CHAPITRE XI.

1 *Soyez mes imitateurs, comme aussi je le suis de Christ.*
2 *Or frères, je vous loue, de ce que vous avez souvenance de tout ce qui est*
de moy, et que vous gardez mes ordonnances, comme je les vous ay baillées.
3 *Mais je vueil que vous sçachiez que le chef de tout homme, c'est Christ :*
et la chef de la femme, c'est l'homme : et le chef de Christ, c'est Dieu.
4 *Tout homme faisant oraison, ou prophétizant, ayant* quelque chose *sur le*
chef, déshonore son chef.
5 *Mais toute femme faisant oraison, ou prophétizant, sans avoir la teste*
couverte, déshonore son chef: car c'est tout un comme si elle estoit raise.
6 *Partant, si la femme n'est couverte, qu'elle soit mesme tondue : et s'il est*
déshonneste à la femme d'estre tondue, ou estre raise, qu'elle soit couverte.
7 *Car quant à l'homme, il ne doit point couvrir sa teste, veu qu'il est l'image*
et la gloire de Dieu : mais la femme est la gloire de l'homme.
8 *Car l'homme n'est point de la femme, mais la femme est de l'homme:*
9 *Car aussi l'homme n'a pas esté créé pour la femme, mais la femme pour*
l'homme[1].
10 *Pourtant la femme à cause des Anges, doit avoir sur la teste une ensei-*
gne qu'elle est sous puissance.
11 *Toutesfois l'homme n'est point sans la femme, ne la femme sans l'homme*
en nostre *Seigneur.*
12 *Car comme la femme est de l'homme, semblablement l'homme est par la*
femme : mais toutes choses sont de Dieu.
13 *Jugez-en entre vous-mesmes, est-il convenable que la femme prie Dieu*
sans estre couverte?
14 *Nature mesme ne vous enseigne-elle pas, que si l'homme nourrit sa che-*
velure, ce luy est déshonneur?
15 *Mais si la femme nourrit sa chevelure, ce luy est gloire? pourtant que la*
chevelure luy est baillée pour couverture.
16 *Que s'il y a quelqu'un qui semble estre contentieux, nous n'avons point*
telle coustume, ni aussi les Eglises de Dieu.

1) *Gen.*, II, 23.

1 *Soyez mes imitateurs.* Il appert par ceci combien sont sottement divisez les chapitres, pource que ceste sentence a esté coupée d'avec les précédentes, ausquelles elle devoit estre conjointe, et a esté adjoustée avec les subséquentes, avec lesquelles elle n'ha rien de commun. Prenons donc le cas que ce soit une conclusion du chapitre précédent. Là sainct Paul avoit proposé son exemple pour confirmation de sa doctrine : maintenant, afin que les Corinthiens entendent que ceci leur convient, il les exhorte à imiter ce qu'il avoit fait, comme luy aussi avoit esté imitateur de Christ. En quoy nous avons à observer deux choses. La première, qu'il n'enjoint rien aux autres qu'il n'ait accompli le premier : la seconde, qu'il se renvoye soy-mesme et tous les autres à Christ, comme au seul patron de toute bonne œuvre. Car tout ainsi que c'est à faire à un bon Docteur ou Ministre, de ne rien commander par parole qu'il ne soit prest d'accomplir par œuvre, aussi il ne doit point estre tant sévère que de vouloir incontinent assuje-

tir les autres à tout ce qu'il fait, ainsi que les superstitieux ont accoustumé. Car tout ce qu'il leur plaist et vient à gré, ils l'enjoingnent aux autres, et veulent qu'on ait leur exemple pour une règle. Et le monde aussi est enclin à une imitation perverse, et comme les singes il veut contrefaire tout ce qu'il voit faire à de grans personnages. Or on voit combien de maux a tiré après soy ceste sotte cupidité de vouloir imiter tous les faits des Saincts sans aucune exception. Et d'autant plus diligemment devons-nous retenir ceste doctrine de sainct Paul, asçavoir qu'il nous faut imiter les hommes, seulement entant qu'ils ont Christ pour leur patron : afin que les exemples des Saincts ne servent point pour nous destourner de Christ, mais plustost pour nous y addresser.

2 *Or frères, je vous loue.* Il passe maintenant à un autre propos, asçavoir à apprendre aux Corinthiens quelle honnesteté ils doivent garder és sainctes assemblées. Car comme l'habillement ou le geste, maintenant desfigure l'homme, maintenant luy donne grâce : ainsi, quand en tout ce que nous faisons, ordre et honnesteté sont observées, l'acte en est bien plus honorable : et au contraire, il perd beaucoup de grâce par faute d'ordre convenable. Un ordre donc bien séant sert de beaucoup, non-seulement pour donner grâce et beauté à tous actes, mais aussi pour accoustumer nos esprits à honnesteté. Or comme ainsi soit que cela est vray généralement en toutes choses, néantmoins il ha lieu principalement és choses qui concernent le service de Dieu. Car en quel contemnement, et finalement en quelle barbarie tomberions-nous, si nous ne gardions quelque gravité en l'Eglise, nous y gouvernans honnestement et proprement? Il commande donc quelques choses qui appartienent à l'ordre publicq, par lequel les assemblées publiques sont rendues honorables. Mais afin de les rendre plus prompts à obéir, avant que passer outre, il loue leur obéissance précédente, entant qu'ils avoyent gardé ses ordonnances. Car d'autant qu'il avoit engendré ceste Eglise des Corinthiens au Seigneur, il leur avoit donné une certaine police, selon laquelle elle fust gouvernée. En la gardant, ils donnoyent espérance que pour l'advenir aussi ils seroyent dociles. Mais c'est merveilles que maintenant il les loue tant, veu que ci-dessus il les avoit tant aigrement reprins, et de tant de choses. Et qui plus est, si nous considérons bien l'estat de ceste Eglise, tel qu'il a esté descrit par ci-devant, il s'en faut beaucoup qu'ils fussent dignes de telle louange. Je respon qu'il y en avoit aucuns entachez des vices qu'il a taxez, les uns en une sorte, les autres en une autre, et que toutesfois cependant le corps universel avoit retenu la forme qu'il leur avoit ordonnée. Car il n'y a point de répugnance en cela, que beaucoup de vices et divers règnent entre un peuple, que les uns desrobbent, les autres ravissent, les autres soyent envieux, les autres séditieux, les autres paillars, et que toutesfois quant à la forme publique de l'Eglise, les ordonnances de Christ et des Apostres seront gardées. Ceci sera plus clair, si nous entendons que c'est que sainct Paul a voulu entendre par ce mot, *Traditions* ou *Ordonnances.* Et sans cela aussi bien faut-il que nous parlions de ce mot, afin de respondre aux Papistes qui s'arment de ce passage pour maintenir leurs traditions. Ils tienent pour une maxime commune, Que la doctrine des Apostres consiste en partie en escritures, en partie en traditions. Sous ce second membre, ils comprenent non-seulement toutes folles superstitions et cérémonies plus que puériles, desquelles ils sont farcis, mais aussi toutes lourdes abominations directement contraires à la parole manifeste de Dieu, et leurs loix tyranniques, qui ne sont que tormens des consciences. Ainsi, il n'y a rien tant sot, tant absurde, et finalement tant monstrueux soit-il, qui ne soit caché sous ceste ombre, et fardé de ceste couleur. Pource donc que S. Paul fait yci mention des traditions, incontinent selon leur coustume ils prenent ce petit mot, et s'y attachent pour faire sainct Paul autheur de toutes leurs abominations, lesquelles nous reprenons par tesmoignages évidens de l'Escriture.

Cependant, je ne veux point nier qu'il n'y ait eu quelques ordonnances des Apostres qui ne sont point escrites : mais je ne confesse pas que telles ordonnances concernassent la doctrine, et qu'elles conteinssent chose nécessaire à salut. Quoy donc? Ce qui appartenoit à l'ordre et police de l'Eglise. Car nous sçavons bien qu'il est libre à une chacune Eglise d'instituer une forme de police qui luy soit convenable et utile, pource que le Seigneur n'en a rien ordonné de certain. Ainsi, sainct Paul premier fondateur de l'Eglise de Corinthe, l'avoit aussi réglée d'ordonnances sainctes et honnestes, afin que toutes choses fussent là faites proprement et en bon ordre, comme il dira au chapitre XIV. Mais qu'ha ceci de commun avec les sottes cérémonies et badinages qu'on voit aujourd'huy en la Papauté, avec tant de superstitions plus que judaïques? et qui pis est, avec ceste tyrannie plus que barbare, par laquelle ils tormentent ainsi misérablement les povres consciences : et tant de monstres horribles d'idolâtries? Car le commencement pour commander bien et deuëment, estoit de garder la modestie de laquelle S. Paul a usé, asçavoir qu'ils ne contraignissent point les hommes à suyvre leurs arrests et déterminations, en dressant et inventant cependant tout ce qui leur vient à la fantasie : ains qu'ils requissent d'estre ensuyvis, entant qu'ils sont imitateurs de Christ. Mais maintenant après qu'ils ont bien esté si outrecuidez de forger tout à leur plaisir, c'est une chose par trop absurde de requérir que chacun leur obéisse. Au surplus, sçachons que sainct Paul loue expresséement leur obéissance du temps passé, afin de les rendre dociles pour l'advenir aussi.

3 *Mais je vueil que, etc.* C'est un proverbe ancien, Que de mauvaises mœurs naissent bonnes loix. Pource qu'on n'avoit point encore mis ceci en controverse, sainct Paul n'en avoit rien touché és enseignemens qu'il avoit donnez. La faute des Corinthiens luy a esté occasion de leur remonstrer quelle honnesteté il leur faloit garder en cest endroit. Pour prouver qu'il n'est pas honneste que les femmes se trouvent en l'assemblée publique, ayans le chef descouvert, et que les hommes prophétizent ou prient ayans la teste couverte, il prend son fondement sur les degrez establis de Dieu. Or il dit que tout ainsi que Christ est sujet à Dieu, comme à son Chef, aussi l'homme est sujet à Christ, et la femme à son mari. Nous verrons puis après comment il recueille de ceci que les femmes doyvent avoir la teste couverte : pour maintenant retenons ces quatre degrez qu'il met. Dieu donc est le premier. Christ ha le second lieu. Comment? Certes c'est entant qu'en nostre chair il s'est assujeti au Père. Autrement, ainsi qu'il est d'une mesme essence avec le Père, aussi il luy est égal. Souvenons-nous donc, que ceci est dit de Christ Médiateur. Il est moindre, di-je, que le Père, entant qu'il a vestu nostre nature, afin qu'il fust le premier nay entre plusieurs frères[1]. Il y a quelque peu plus de difficulté en ce qui s'ensuit. L'homme est yci mis au milieu entre Christ et la femme, en sorte qu'il semble que Christ ne soit point chef de la femme. Toutesfois l'Apostre luy-mesme enseigne en un autre passage, qu'en Christ il n'y a ne masle ne femelle, Gal., III, 28. Pourquoy donc establit-il yci une différence, laquelle il oste là? Je respon, que la solution dépend de la circonstance des lieux. Quand il dit que la femme ne diffère du mari en rien, il traitte du Royaume spirituel de Christ, où les qualitez externes ne sont point estimées, et ne vienent en conte. Car il ne touche rien quant au corps, ne quant à la société externe des hommes, mais gist tout en l'esprit. Et par ceste mesme raison sainct Paul dit aussi qu'il n'y a nulle différence entre le serf et le franc. Cependant toutesfois il ne confond point l'ordre civil, ne les distinctions des honneurs, desquelles ceste vie présente ne se peut passer. Mais yci il traitte de l'honnesteté externe, qui est une partie de la police Ecclésiastique. Ainsi donc quant à la conjonction spirituelle devant Dieu, et au dedans en la conscience, Christ est le Chef de l'homme et de la femme sans aucune différence. Car là il n'y a nulle acception

1) *Rom.*, VIII, 29.

de masle ne de femelle : mais quant à l'ordre externe, et à l'honnesteté politique, l'homme suyt Christ, et la femme l'homme, en sorte que ce n'est point un mesme degré, mais ceste inégalité y ha lieu. Si on demande, Quelle convenance ha le mariage avec Christ? Je respon, que S. Paul parle yci du sainct mariage des fidèles, duquel Christ est autheur et conducteur, et au nom duquel il est consacré.

4 *Tout homme faisant oraison.* Il propose deux choses: la première, de l'homme, la seconde, de la femme. Il dit que l'homme fait injure à Christ son Chef, s'il prie ou prophétize ayant le chef couvert. Pourquoy? Pource qu'il est sujet tellement à Christ, qu'il doit estre le premier au gouvernement de la maison. Car le père de famille est comme un Roy en sa maison: la gloire de Dieu donc reluit en luy à cause de la domination qui luy est donnée. S'il couvre son chef, il se démet de ceste prééminence en laquelle Dieu l'avoit colloqué, pour se soumettre en servitude : ainsi l'honneur de Christ est diminué. Mais afin de mieux entendre ceci, prenons un exemple, Si celuy que le Prince aura ordonné son lieutenant, ne sçait se maintenir et user de son authorité, mais il expose la dignité qui luy a esté donnée, en mespris à toutes gens de basse condition, ne fait-il pas tort à son Prince ? Aussi si l'homme ne contregarde son degré, et s'il n'est tellement sujet à Christ, qu'il préside en sa famille avec puissance et authorité, il obscurcit d'autant la gloire de Christ, laquelle reluit en l'ordre de mariage bien réglé. Or le voile, comme nous verrons tantost après, est une marque d'une puissance qui entrevient sur la femme. *Prophétizer*, est yci pris pour déclarer les mystères de Dieu à l'édification des auditeurs, ainsi qu'au chapitre XIV suyvant : comme *Prier*, signifie dresser une formule de prière, et conduire en cela tout le peuple : ce qui est l'office du Ministre et Docteur de l'Eglise. Car sainct Paul ne parle pas yci de toute prière, mais seulement des prières publiques et solennelles. Au surplus, retenons qu'en cest endroit on pèche seulement, entant qu'on trouble l'honnesteté, et qu'on confond la distinction de l'ordre que Dieu a mis. Car il ne faut pas en faire un si grand scrupule de conscience, comme si c'estoit une meschanceté, que le Docteur ou Ministre eust un bonnet en sa teste, quand il parle au peuple, estant en la chaire. Sainct Paul ne veut autre chose, sinon qu'il apparoisse que l'homme ha la domination, et que la femme est sujete : et cela se fait, quand l'homme descouvre son chef en la face de l'Eglise, combien que puis après il reprene son bonnet pour se garder du froid. Brief, pour toute règle, il n'y a yci à regarder que l'honnesteté, laquelle estant gardée, sainct Paul ne requiert rien plus.

5 *Toute femme faisant oraison, etc.* C'est le second poinct qu'il propose : asçavoir que les femmes doyvent avoir la teste couverte, quand elles prient ou prophétizent : et qu'autrement elles déshonorent leur chef. Car tout ainsi que l'homme honore son chef en démonstrant sa liberté, aussi fait la femme en monstrant qu'elle est sujete. Parquoy au contraire, si la femme descouvre sa teste, elle rejette la sujétion : ce qu'elle ne peut faire sans contemnement de son mari. Mais il pourroit sembler que ce fust un propos superflu, que sainct Paul défend aux femmes de prophétizer la teste descouverte, veu qu'ailleurs il leur défend entièrement de parler en l'Eglise, 1 Tim., II, 12. Il ne leur est donc point licite de prophétizer, mesmes quand elles auront la teste couverte : parquoy, il s'ensuit que c'est une chose superflue de parler yci de la couverture de la teste. On peut respondre, qu'yci l'Apostre en réprouvant l'un, n'approuve pas l'autre. Car quand il reprend qu'elles prophétizent nue teste, il ne leur permet pourtant qu'elles prophétizent en quelque autre sorte, mais plustost il diffère à toucher et reprendre ce vice en un autre lieu : asçavoir au chapitre XIV. Et en ceste response il n'y a rien mal convenant : combien qu'il ne viendroit point mal à propos, si nous disions que l'Apostre requiert des femmes ceste modestie nonseulement au lieu où toute l'Eglise s'assemble, mais aussi en quelque compagnie que ce soit de gens graves, tant hommes

que femmes, comme aucunesfois on s'assemble en maisons privées. *Car c'est tout un comme si elle.* Il démonstre maintenant par d'autres raisons que ce n'est point chose honneste que les femmes aillent la teste nue. Nature mesme, dit-il, ha cela en horreur. C'est une chose vileine à regarder, et quasi contre nature, de veoir une femme raise. Nous recueillons de ceci que la chevelure est donnée naturellement à la femme pour couverture. Si maintenant on réplique que la chevelure donc suffit, d'autant que c'est une couverture naturelle : S. Paul dit que non : car elle est tellement couverture, que toutesfois elle en requiert une autre pour estre couverte. Et de ceci nous pouvons recueillir, et il est bien vray-semblable, que les femmes qui avoyent beaux cheveux, avoyent ceste coustume d'aller la teste descouverte, afin de mieux monstrer leur beauté. Et pourtant ce n'est pas sans cause que sainct Paul pour remédier à ce vice, propose tout le contraire de ce qui leur sembloit : disant, que tant s'en faut qu'en cela il y ait une beauté pour attirer les hommes à convoitise, que plustost c'est une chose laide et déshonneste.

7 *Car quant à l'homme, il ne doit point couvrir.* On peut maintenant faire une semblable question de ce qu'il est yci parlé de l'image, que celle qui a esté faite ci-dessus du chef. Car l'homme et la femme ont esté tous deux créez à l'image de Dieu : et sainct Paul ne commande pas moins aux femmes qu'aux hommes, d'estre réformées à ceste image. Mais l'image de laquelle il parle yci, se rapporte à l'ordre de mariage : et pourtant elle appartient à la vie présente, et non point à la conscience. Voylà donc la vraye et simple solution, Asçavoir qu'il n'est point yci traitté de saincteté et innocence, qui convient aussi bien aux femmes qu'aux hommes, mais de la prééminence que Dieu a conférée à l'homme, pour estre par-dessus la femme. La gloire de Dieu reluit en ce plus haut degré de dignité, comme en toutes principautez. *La femme est la gloire de l'homme.* Il ne faut point douter que la femme ne soit un ornement excellent de l'homme. Car c'est un grand honneur, que Dieu l'a destinée pour estre compagne à l'homme, pour vivre avec luy, et pour luy aider : et la luy a assujetie comme le corps à son chef. Car ce que Salomon a dit aux Proverbes, chap. XII, v. 4, de la femme diligente, qu'elle est la couronne de son mari : cela est vray de tout le sexe, si nous regardons à l'ordonnance et institution de Dieu, laquelle sainct Paul loue yci, disant que la femme a esté créée à ceste fin, qu'elle fust un singulier ornement de l'homme.

8 *Car l'homme n'est point.* Il conferme par deux argumens la prééminence, laquelle il avoit attribuée aux hommes par-dessus les femmes. Le premier est, que la femme tient son commencement de l'homme : elle est donc après l'homme, quant à l'ordre. Le second est, que la femme est créée pour l'homme : elle luy est donc inférieure, ainsi que l'œuvre tendant à quelque fin est au-dessous de sa cause et fin pour laquelle on le fait. Que l'homme soit le commencement de la femme, aussi qu'il soit la fin pour laquelle la femme a esté créée, il appert par la Loy : Il n'est pas bon à l'homme d'estre seul : faisons-luy une aide pour luy assister, Gen., II, 18. Puis il s'ensuit au mesme lieu, Et Dieu print une des costes d'Adam, et en forma Eve.

10 *Pourtant la femme, etc.* De la puissance il fait un argument et conséquence à l'honnesteté externe. Elle est sujete, dit-il : quelle porte donc une enseigne de sujétion. Il y a de mot à mot au Grec, La femme doit avoir puissance sur la teste. Mais au mot de *Puissance* il y a une figure appelée Métonymie : car il entend une marque et enseigne par laquelle la femme monstre qu'elle est sous la puissance de son mari. Or ceste enseigne-là, c'est la couverture de teste, soit un chapperon ou couvrechef, ou coiffe, ou chose semblable. On pourroit demander s'il parle seulement de celles qui sont mariées : car aucuns restraignent tout ce que dit yci sainct Paul, aux femmes mariées, pource que ceci ne convient pas aux vierges, d'estre sous la puissance de mari : mais ils s'a-

busent : car sainct Paul regarde plus haut, asçavoir à la Loy perpétuelle de Dieu, laquelle a mis le sexe fémenin sous la puissance des hommes. Ainsi donc toutes femelles sont nées à ceste condition, qu'il faut qu'elles se recognoissent inférieures au regard de l'excellence du sexe masculin. Autrement la raison que S. Paul a prinse de nature, ne conviendroit pas bien, quand il disoit qu'il ne seroit point moins déshonneste que le chef de la femme fust descouvert, que rasé : ce qui ha lieu és vierges aussi. *A cause des Anges*. On expose ce lieu-ci en diverses sortes : Pource que le Prophète Malachie, ch. II, v. 7, appelle les Sacrificateurs Anges de Dieu, aucuns pensent que sainct Paul parle d'eux. Mais nous ne trouverons point en toute l'Escriture que ce mot Anges mis simplement, c'est-à-dire sans adjouster autre chose, signifie les ministres de la Parole : et d'avantage, le sens seroit trop contraint. Je le pren donc en sa propre signification. Mais on demande, Qui est la raison pourquoy il a voulu que les femmes ayent la teste couverte à cause des Anges? Car, qu'ont-ils affaire de cela? Aucuns respondent, Pource qu'ils assistent aux prières des fidèles : et ainsi sont spectateurs de la déshonnesteté, si aucune en y a. Mais quel besoin est-il de philosopher si subtilement? Nous sçavons que les Anges ont aussi Christ pour leur Chef, et sont tousjours à son commandement et service. Quand donc les femmes se laschent la bride jusques-là, qu'elles s'usurpent l'entreseigne de principauté et domination contre droict et raison, elles descouvrent leur turpitude aux Anges. Ainsi donc ceci est dit pour amplification : comme s'il eust dit, Que si les femmes laissent la couverture de teste, non-seulement Christ sera tesmoin de leur dissolution, mais aussi les Anges. Et certes ceste interprétation convient trèsbien au propos de S. Paul. Il est yci parlé des ordres et degrez. Or il dit que voylà que les femmes gaignent en s'eslevant plus haut qu'il ne leur appartient, c'est qu'elles monstrent leur impudence aux Anges de paradis.

11 *Toutesfois l'homme n'est point, etc.* Ceci est adjousté, en partie, afin d'arrester les hommes, qu'ils n'ayent les femmes en desdain et mocquerie : en partie aussi pour consoler les femmes, afin qu'elles ne prenent point à desplaisir leur sujétion. Le sexe masculin, dit-il, ha prééminence sur le fémenin, à ceste condition, qu'ils doyvent estre tous deux conjoints ensemble par bénévolence mutuelle : car l'un ne se peut passer de l'autre : que s'ils sont séparez, ils seront comme membres imparfaits d'un corps deschiré. Qu'ils soyent donc conjoints ensemble par ce lien d'aide et amitié mutuelle. Quand il dit, *En* nostre *Seigneur :* par ceste particule il ramène les fidèles à l'institution de Dieu, en lieu que les infidèles ne regardent sinon à la nécessité qui les presse et contraint. Car les hommes profanes, s'ils se peuvent commodéement passer de femmes, mesprisent tout le sexe : veu qu'ils ne pensent point qu'ils luy soyent obligez par l'ordonnance et décret de Dieu. Mais les fidèles recognoissent que le sexe masculin n'est que la moitié du genre humain : ils poisent que veut dire cela, Dieu a créé l'homme, il les a créez masle et femelle, Gen., I, 27. Ainsi, ils cognoissent volontairement qu'ils sont obligez à ce sexe infirme. Semblablement, les femmes fidèles pensent à leur devoir, et que de leur costé elles sont obligées aux hommes. Ainsi l'homme ne consiste point sans la femme : car ce seroit un chef retranché du corps. Ne la femme aussi sans l'homme : car ce seroit un corps sans teste. Que l'homme donc face office de chef envers la femme pour la gouverner : et la femme face office de corps pour luy aider : et ce non-seulement en mariage, mais aussi hors mariage. Car je ne parle point yci de la cohabitation de mariage, mais des devoirs civils qui ont lieu mesme hors mariage. Si on trouve meilleur de rapporter ceci à tout le sexe en général, je n'y contredi point : combien que comme S. Paul addresse son propos aux particuliers, ainsi il semble qu'il touche le devoir spécial d'un chacun.

12 *Car comme la femme est de l'homme.* Si ceci est l'une des causes que la principauté appartiene à l'homme, as-

çavoir que la femme a esté formée et prinse de l'homme, voyci aussi une raison qui les doit induire à conjonction amiable, asçavoir que le sexe masculin ne se peut maintenir et contregarder sans l'aide des femmes. Car ceci demeure véritable, Qu'il n'est pas bon à l'homme de demeurer seul, Gen., II, 18. Vray est que ceste sentence de sainct Paul se peut rapporter à la génération, pource que les hommes seuls n'engendrent pas lignée, ains l'aide des femmes y est requise : mais avec cela, je compren aussi que la femme est en aide nécessaire à l'homme, pource que la vie solitaire n'est pas expédiente à l'homme. Ce décret de Dieu nous exhorte à entretenir mutuelle communication. *Mais toutes choses sont de Dieu.* Dieu est le commencement de tous les deux sexes : ils doyvent donc l'un et l'autre accepter avec humilité la condition que Dieu leur a donnée, et s'y tenir. Que l'homme exerce sa principauté avec modestie, et n'ait point en desdain ou mocquerie la femme qui luy est donnée pour compagne. Que la femme se contente de sa sujétion, et qu'il ne luy viene point à desplaisir qu'elle est sujete au sexe plus excellent, autrement l'un et l'autre rejettent le joug de Dieu, qui n'a point sans cause fait ceste distinction de degrez. Au reste, ce mot est bien de plus grand poids pour exaggérer le péché, de dire que l'homme et la femme ne faisans leur devoir, sont rebelles à Dieu, que si sainct Paul eust dit, qu'ils font tort l'un à l'autre.

14 *Nature mesme ne vous enseigne-elle pas?* Il leur propose derechef nature pour maistresse d'honnesteté. Or il appelle Naturel, ce qui estoit receu en commun usage, et approuvé de tous, voire entre les Grecs : car la chevelure n'a point tousjours esté à déshonneur aux hommes. Les histoires racontent qu'aux premiers temps en tous pays les hommes portoyent les cheveux longs, dont aussi les Poëtes parlans des anciens, et des gens du temps jadis, leur baillent communéement cest épithète, Non tondus, ou, Aux grans cheveux. Les Romains ont commencé bien tard à user de barbiers, environ le temps d'Aphricain l'aisné. Et au temps que sainct Paul escrivoit ceste Epistre, on ne sçavoit encore és Gaules ni en Alemagne, que c'estoit de se tondre : mais qui plus est, c'eust esté lors une chose difforme aussi bien aux hommes qu'aux femmes, d'estre tondus ou rasez. Mais pource qu'en Grèce c'estoit une chose mal séante aux hommes de porter cheveux longs, en sorte que tels estoyent monstrez au doigt, comme gens efféminez : il appelle Nature ceste coustume desjà confermée par un long temps et usage commun.

16 *Que s'il y a quelqu'un qui semble estre contentieux.* Celuy-là est contentieux, qui prend plaisir à esmouvoir différens et débats, et n'ha point en recommandation que vérité ait lieu. Tels sont ceux qui sans aucune nécessité abolissent les bonnes coustumes et utiles, qui suscitent des différens en des choses qui ne sont aucunement douteuses : qui n'acquiescent point aux raisons, et ne veulent point souffrir d'estre rangez. Tels sont aussi les gens qui ne se veulent en rien accommoder aux autres, et qui par une folle affectation et appétit sans raison, prenent plaisir à tenir une façon nouvelle et non accoustumée. A telles gens sainct Paul ne daigne faire response, d'autant que contention est une chose pernicieuse, et à ceste cause doit estre chassée des Eglises. En quoy il enseigne qu'il faut plustost réprimer par authorité les contentieux et obstinez, que les confuter par longues disputations : veu qu'il n'y aura jamais fin, si on veut estriver avec un homme opiniastre : car quand il seroit voire vaincu cent fois, il ne se lassera jamais. Notons donc diligemment ce passage, afin que ne nous laissions point transporter par vaines et superflues disputations : pourveu toutesfois que nous sçachions bien discerner les contentieux. Car il ne faut pas tousjours estimer contentieux celuy qui ne voudra point acquiescer à ce que nous aurons déterminé, ou celuy qui nous osera contredire : mais quand il nous apparoistra qu'il y aura de l'opiniastreté et obstination, lors disons avec sainct Paul, Que ce n'est point la coustume de l'Eglise d'entrer en débats et contentions.

17 *Or je vous remémore ceci, non point en louant*[1] *:* c'est *que vous-vous assemblez non point en mieux, mais en pis*[2].
18 *Car premièrement, quand vous-vous assemblez en l'Eglise, j'enten qu'il y a des divisions entre-vous, et j'en croy une partie.*
19 *Car il faut qu'il y ait mesme des hérésies entre-vous, afin que ceux qui sont approuvez*[3], *soyent manifestez entre-vous.*
20 *Quand donc vous-vous assemblez ensemble,* cela *n'est point pour manger la Cène du Seigneur.*
21 *Car chacun s'avance de prendre son soupper particulier quand ce vient à manger : et l'un ha faim, et l'autre est yvre.*
22 *N'avez-vous point de maisons pour manger et pour boire? mesprisez-vous l'Eglise de Dieu? et faites-vous honte à ceux qui n'ont de quoy? Que vous diray-je? vous loueray-je en ceci? je ne vous loue point.*

1) Ou, en ceci que je vous signifie, je ne vous loue point. 2) Ou, non en proufitant, mais en empirant. 3) Ou, de mise

La répréhension du vice précédent n'a esté qu'une douce et gracieuse admonition, pource que les Corinthiens péchoyent par ignorance, en sorte que c'estoit bien raison qu'il leur fust pardonné. Aussi sainct Paul au commencement les avoit louez de ce qu'ils gardoyent fidèlement ses ordonnances : maintenant il commence à les poindre plus vivement, d'autant qu'ils péchoyent en quelques choses plus griefvement, et non point par ignorance.

17 *Or je vous remémore ceci, non point en louant.* Il y a au Grec, mot à mot, Or remémorant je ne loue point : mais je résou ceste façon de parler ainsi que j'ay mis en ma translation, pource qu'il semble que S. Paul ait ainsi changé ces deux mots l'un à l'autre. L'interprétation aussi d'Erasme ne convient point bien, qui a tourné Commander, le mot que nous traduisons Remémorer, ou Raconter. Le mot Dénoncer conviendroit mieux, toutesfois de cela je n'en veux point débatre. Or il y a une antithèse entre ce membre et le commencement de ce chapitre : comme s'il disoit, Ce que je vous ay louez, ne pensez pas que ce soit sans exception : car il y a quelque chose que j'ay à reprendre, comme certes vous estes dignes d'en estre tansez asprement. Au reste, ceci ne s'entend pas seulement de la Cène du Seigneur, à mon avis, mais aussi de quelques autres fautes lesquelles il récitera. Prenons donc ceci pour une sentence générale, Que les Corinthiens sont taxez de ce qu'ils ne s'assembloyent pas en mieux, mais en pis. Puis après il déclarera les effets particuliers de ce mal. Premièrement, il les rédargue de ce qu'ils *ne s'assembloyent pas en mieux*, puis après que mesme ils s'assembloyent *en pis.* Ce second est bien le plus fascheux, toutesfois le premier mesme n'est point encores à supporter. Car si nous regardons ce qu'on traitte en l'Eglise, on ne doit faire assemblée qui n'apporte quelque fruit. Là on oit la doctrine de Dieu, on y prie, on y administre les Sacremens. Le fruit de la Parole est que la fiance et la crainte de Dieu soit augmentée en nous : que nous croissions en saincteté de vie, que nous despouillions de plus en plus le vieil homme, et que proufitions en nouveauté de vie. Les Sacremens tendent à nous exercer en la crainte de Dieu, et en charité. A toutes ces choses les prières aussi nous doyvent servir. Il y a encore d'avantage, que le Seigneur besongne avec efficace par son S. Esprit, pource qu'il ne veut point que ses ordonnances soyent inutiles. Parquoy, si les assemblées publiques ne nous proufitent de rien, et si par icelles nous ne devenons meilleurs que nous n'estions, il faut imputer la faute à nostre ingratitude, et pourtant nous sommes à bon droict répréhensibles : car nous faisons que ce qui devoit estre salutaire de sa nature et par l'ordonnance de Dieu, deviene inutile et sans proufit. Le second poinct est, qu'ils s'assembloyent en pis.

Ceci est beaucoup plus grief que l'autre, toutesfois il s'ensuit presque tousjours de l'autre. Car si nous ne faisons point nostre proufit des bénéfices de Dieu, voylà un moyen par lequel il punit nostre nonchalance, c'est que nous devenons pires que devant. Et cela devient communéement, que mespris et nonchalance engendre beaucoup d'abus et corruptions, principalement pource que ceux qui ne regardent pas à tenir le droit et naturel usage des choses, sont sujets à tomber incontinent en beaucoup d'inventions perverses et dangereuses.

18 *Quand vous-vous assemblez, etc.* Aucuns rapportent ces mots Divisions et Sectes à ce désordre duquel il parle incontinent après. Je l'esten plus avant : et certes il n'est pas vray-semblable qu'il eust voulu user de noms tant impropres et estranges pour toucher la confusion qu'il leur remonstrera qu'ils font en la Cène. Car de dire qu'il a parlé ainsi asprement, afin de mieux exprimer la grandeur du péché, je l'accorderoye facilement, si la signification estoit convenable. C'est donc une répréhension générale, qu'ils n'estoyent point d'accord, comme il est requis aux Chrestiens : mais que chacun estoit si addonné à ses propres affections, qu'il ne se vouloit point accommoder aux autres. De là procédoit cest abus duquel il parlera ci-après : de là aussi venoit l'ambition et orgueil, qu'un chacun se magnifioit, mesprisant les autres : de là venoit qu'on n'avoit l'édification devant les yeux : de là aussi procédoit la profanation des dons de Dieu. Il dit qu'il *en croit une partie :* afin qu'on ne pensast point qu'il voulust rejetter ceste lourde faute sur tous, et qu'en ceste sorte aucuns eussent occasion de se plaindre qu'il les accusoit à tort : cependant toutesfois il donne tacitement à entendre qu'il ne l'a point sceu par un bruit courant seulement, mais qu'il en a esté adverti par un rapport assez certain, et lequel il ne mescroit point du tout.

19 *Car il faut qu'il y ait mesmes des hérésies.* Il avoit premièrement dit, Schismes et divisions : maintenant il met le mot de *Hérésies* : pour mieux amplifier son dire. Ce que nous pouvons recueillir aussi de ce mot *Mesme* : car il est adjousté pour augmenter. On sçait bien en quelle signification les anciens ont prins ces deux mots, Schisme et Hérésie, et quelle distinction ils ont fait entre Hérétiques et Schismatiques[1]. Ils mettoyent l'hérésie en la dissension de doctrine, mais le schisme plustost en discord de volontez : asçavoir, quand quelqu'un se révoltoit de l'Eglise, ou par envie, ou par haine qu'il avoit conceue contre les Pasteurs de l'Eglise, ou par quelque chagrin. Or combien qu'il ne se puisse faire que les fausses et mauvaises doctrines ne facent division en l'Eglise, et que par ce moyen l'hérésie soit racine et commencement de schisme : combien aussi qu'envie ou orgueil soit la mère presque de toutes les hérésies, toutesfois il est bon de discerner ainsi ces deux choses. Mais il faut veoir maintenant en quelle signification les prend sainct Paul. J'ay desjà reprins ceux qui entendent par ce mot Hérésie, la séparation de table, pource que les riches ne communiquoyent point de leur soupper aux povres : car il a voulu signifier quelque chose plus odieuse. Or laissant là l'opinion des autres, je pren yci Schisme et Hérésie, comme la chose moindre et la chose plus grande. Les Schismes donc ou divisions, sont inimitiez obscures et cachées, quand on n'apperçoit point un accord tel qu'il deveroit bien estre entre les fidèles : ou qu'il y a des affections particulières et contraires qui se couvent, quand un chacun trouve bon ce qu'il fait, et réprouve tout ce que les autres font. Hérésies sont, quand le mal est venu jusques-là, qu'on apperçoit une guerre ouverte : et quand les hommes de propos délibéré se bandent en sectes contraires. Afin donc que les fidèles qui voyoyent des divisions entre les Corinthiens, ne perdissent courage pourtant, l'Apostre destourne ce scandale à l'opposite : asçavoir, que Dieu plustost esprouve la constance des fidèles par tels essais. C'est une belle consolation. Tant s'en faut, dit-il, que nous-nous devions troubler, ou perdre courage, quand nous ne voyons point une plene

1) Voyez *l'Institution*, liv. IV, chap. II.

unité en l'Eglise, mais plustost quelques signes de dissipation, d'autant que les volontez ne sont point bien accordantes : que mesme nous devons demeurer fermes et constans, quand les sectes manifestes s'eslèveroyent de tous costez. Car par ce moyen les hypocrites sont descouverts : et à l'opposite la preud'hommie et syncérité des fidèles est esprouvée. Car comme par ceste occasion l'inconstance de ceux qui n'ont point prins racine en la parole de Dieu, est manifestée, et la meschanceté de ceux qui par apparence extérieure sembloyent estre gens de bien, est descouverte : ainsi les bons donnent un signe certain et tesmoignage évident de leur constance et syncérité. Or notons que sainct Paul dit, *Il faut*. Car il signifie par ce mot, que ces choses advienent non point par cas fortuit, ains par une certaine providence de Dieu, qui veut examiner les siens, comme on esprouve l'or en la fournaise. Que s'il plaist à Dieu, il est donc expédient. Toutesfois si ne faut-il pas pourtant entrer en des questions entortillées, ou plustost en des labyrinthes touchant la nécessité fatale. Nous sçavons que jamais le temps ne sera qu'il n'y ait beaucoup de réprouvez : nous sçavons qu'ils sont gouvernez par l'esprit de Satan, et qu'il les pousse à mal avec efficace : nous sçavons que le diable fait sans cesse tous ses efforts pour rompre l'unité de l'Eglise : et de là vient ceste nécessité de laquelle S. Paul fait mention, et non pas de ce Fatum [1] que les Stoïques ont imaginé, que l'on nomme communéement Destinée. Nous sçavons aussi que Dieu par sa sapience admirable convertit au proufit et salut des fidèles les machinations de Satan horribles et pernicieuses. De là vient ceste fin qu'il a touchée, Que les bons soyent plus apparens. Car il ne faut pas imputer ce bien aux sectes, lesquelles, comme elles sont mauvaises, aussi ne peuvent engendrer que mal : mais à Dieu, qui par sa bonté infinie transforme la nature de toutes choses, afin de rendre salutaire aux éleus ce que Satan avoit dressé pour les ruiner. Quant à ce que Chrysostôme débat que ceste particule *Afin*, dénote non pas la cause, mais l'événement : cela n'est pas de si grande importance. Car à parler proprement la cause de ceci dépend du secret conseil de Dieu, par lequel les choses mauvaises sont tellement conduites qu'elles tournent à bonne fin. Nous sçavons finalement que les meschans sont tellement poussez par Satan, que ce qu'ils font, et ce que Satan leur fait faire, ils le font volontairement et non point par force. Parquoy toute excuse leur est ostée.

20 *Cela n'est point pour manger la Cène*. Maintenant il reprend l'abus qui estoit survenu entre les Corinthiens en la Cène du Seigneur: asçavoir, qu'ils mesloyent avec les viandes sainctes et spirituelles leurs banquets profanes et communs, et ce avec mespris des povres. Sainct Paul dit que cela n'est point manger la Cène du Seigneur. Non pas qu'un seul abus anéantist du tout la saincte institution de Christ, mais pource qu'ils polluoyent le Sacrement, en le célébrant autrement qu'il n'appartenoit. Car nous avons accoustumé de parler ainsi, Que nous n'estimons point cela estre fait, qui n'est fait ainsi qu'il appartient. Or cest abus yci n'estoit pas petit, comme nous verrons puis après. Si nous prenons ce mot *Cela n'est point*, pour On ne peut pas : le propos reviendra à un mesme sens : asçavoir, que les Corinthiens ne sont pas bien disposez à manger la Cène du Seigneur, quand ils sont ainsi divisez, toutesfois ce que j'ay n'aguères dit est plus simple, asçavoir qu'il condamne ce meslinge profane qui n'avoit rien de commun avec la Cène de Christ.

21 *Car chacun s'avance de prendre son soupper*. C'est certes une chose admirable et quasi incroyable, que Satan ait eu si grand pouvoir en si peu de temps. Or nous sommes admonestez par cest exemple, que vaut l'antiquité sans raison : c'est-à-dire, quelle authorité doit avoir une coustume ancienne, nullement fondée sur la parole de Dieu. Pource que cela estoit desjà en usage, on le réputoit estre légitime. Sainct Paul se trouva lors pour s'y opposer. Que pensons-nous qui est advenu après la mort des Apostres, et

1) Voyez *l'Institution*, liv. I, chap. XVI, sect. 8.

en quelle licence Satan a joué ses tours? et toutesfois voylà le meilleur fondement qu'ayent les Papistes : La chose est ancienne : on le faisoit ainsi jadis : Il faut donc tenir cela comme si c'estoit une révélation du ciel. Au reste, il est incertain dont commencea cest abus, ne par quelle occasion il surveinst si tost. Chrysostôme pense que ceci soit procédé d'une sorte de banquets qui se faisoyent par charité : et qu'en lieu que premièrement les riches avoyent accoustumé d'apporter des viandes de leurs maisons pour banqueter en commun avec les povres, puis après ils commencèrent à rejetter les povres, et se souler seuls de leurs viandes délicates. Et de faict, il appert par ce que récite Tertullian, que ceste coustume estoit bien ancienne. Or ils appeloyent ces souppers communs qu'ils faisoyent entr'eux, d'un mot Grec *Agapas*, c'est-à-dire Charitez : d'autant que c'estoyent signes de fraternelle dilection, et qu'ils estoyent faits d'aumônes. Et je ne doute point que les cérémonies des sacrifices qu'avoyent accoustumé de garder tant les Juifs que les Gentils, avant que d'estre convertis à Christ, n'eussent donné occasion à ceste manière de faire. Car je voy que les Chrestiens avoyent volontiers tellement corrigé les vices des cérémonies, qu'ils en retenoyent encore tousjours quelque similitude. Il est donc vray-semblable que voyans que tant les Juifs que les Gentils adjoustoyent un banquet au sacrifice comme une dépendance, mais que tous les deux péchoyent par ambition, dissolution, et excès, qu'ils ont par succession de temps institué une forme de banquet, qui seroit plustost pour s'exercer en sobriété et espargne, qu'autrement : et quant et quant, qui seroit convenable à la Cène spirituelle, à cause de la communication mutuelle. Car les povres estoyent là nourris aux despens des riches : et la table estoit commune à tous. Soit donc que du commencement cest abus fust entré en l'Eglise de Corinthe, soit qu'une manière de faire (laquelle sans cela n'estoit point du tout mauvaise) ait esté ainsi corrompue par succession de temps : sainct Paul ne veut en façon quelconque que ce banquet spirituel soit meslé avec les viandes communes. Vray est que ceci ha une couverture honneste, d'apporter viandes, et que d'icelles les povres et les riches banquètent ensemble : et que les riches communiquent de leur abondance aux povres. Mais il n'y a considération aucune qui nous doyve tant esmouvoir, que pour cela nous venions à profaner ce sainct mystère. *Et l'un ha faim.* Voyci un poinct du mal qui estoit en leur façon de faire, qu'il sembloit aucunement que les riches se traittans opulemment, reprochoyent aux povres leur povreté. Il désigne l'inégalité par une façon de parler hyperbolique, quand il dit, Que les uns sont yvres, et les autres sont affamez. Car les uns avoyent pour bien farcir leurs ventres, les autres vivotoyent petitement. Ainsi les povres estoyent exposez à la mocquerie des riches, ou pour le moins ils avoyent honte. C'estoit donc un spectacle difforme et indigne de la saincte Cène du Seigneur.

22 *N'avez-vous point de maisons pour manger et pour boire? mesprisez-vous, etc.* Nous voyons par ceci que ceste façon de s'assembler pour banqueter ainsi, desplaisoit totalement au sainct Apostre, encore que l'abus précédent n'y eust point esté. Car combien qu'il semble estre assez tolérable, que toute l'Eglise banquète en une table commune, toutesfois c'est desjà une chose mauvaise de convertir la saincte assemblée en autres usages estranges. Nous sçavons pour quoy faire se doit assembler l'Eglise : asçavoir pour ouïr la doctrine, pour prier Dieu, pour chanter hymnes et louanges à Dieu, pour recevoir et administrer les Sacremens, pour faire confession de la foy, pour user des cérémonies Chrestiennes, et autres exercices de piété. Si on y fait quelque autre chose, cela n'est point là convenable. Un chacun ha sa maison pour boire et manger : ce n'est point donc une chose bien séante en la saincte assemblée. *Que vous diray-je?* Après avoir récité le faict tel qu'il estoit, il leur propose maintenant à penser s'ils sont dignes de louange : car ils ne pouvoyent pas maintenir un si manifeste abus. Or il les presse de plus près, en

usant d'interrogation : comme s'il disoit, Que feroye-je autre chose ? Voulez-vous dire que je vous redargue à tort ? Au reste, aucuns exemplaires conjoingnent ceste particule, *En ceci*, avec ce qui s'ensuit : en ceste sorte, Vous loueray-je ? En cela je ne vous loue point. Mais les Grecs le mettent quasi tous autrement, et il convient mieux.

23 *Car j'ay receu du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baillé. C'est que le Seigneur Jésus, en la nuit en laquelle il fut trahi, print du pain :*
24 *Et ayant rendu grâces, le rompit, et dit, Prenez, mangez : ceci est mon corps, qui est rompu pour vous. faites ceci en mémoire de moy.*
25 *Semblablement aussi* il print *la coupe, après qu'il eut souppé, disant, Ceste coupe est le nouveau Testament*[1] *en mon sang. Faites ceci toutes les fois que vous* en *boirez, en mémoire de moy*[2].
26 *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, et boirez ceste coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il viene.*
27 *Parquoy, quiconque mangera ce pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coulpable du corps et du sang du Seigneur.*
28 *Que chacun donc s'esprouve soy-mesme : et ainsi mange de ce pain, et boive de ceste coupe.*
29 *Car qui en mange et boit indignement, il mange et boit son jugement, ne discernant point le corps du Seigneur.*

1) Ou, la nouvelle alliance. 2) *Matth.*, XXVI, 26. *Marc*, XIV, 22. *Luc*, XXII, 19.

Jusques yci il leur a remonstré l'abus qu'ils commettoyent en la Cène : maintenant il leur propose la vraye façon de le corriger. Car l'institution de Christ est une règle certaine de laquelle si tost que nous-nous destournons ne tant ne quant, nous ne tenons plus le droit chemin. Comme ainsi soit donc que les Corinthiens se fussent fourvoyez de ce chemin, il les y ramène maintenant. C'est un passage digne d'estre diligemment observé, Qu'il n'y a point d'autre remède pour corriger et réformer les abus, que de retourner à la pure ordonnance de Dieu. Ainsi Jésus-Christ luy-mesme, quand on l'interroguoit du mariage, et les Scribes luy alléguoyent la coustume, et mesme la permission de Moyse, il ne leur met autre chose en avant que l'ordonnance de son Père, d'autant que c'est une Loy inviolable, Matth., XIX, 3. Quand nous en pensons faire autant aujourd'huy, les Papistes crient incontinent à l'encontre de nous, que nous gastons tout, et ne laissons rien en son entier. Nous démonstrons apertement qu'ils se sont fourvoyez de la première institution du Seigneur, non-seulement en un article, mais qu'ils l'ont corrompue en mille sortes. Il n'y a rien plus clair, que leur Messe est directement contraire à la saincte Cène de nostre Seigneur. Je di d'avantage : nous monstrons au doigt qu'elle est plene de meschantes abominations. Il y a donc là besoin de réformation. Nous n'en demandons point d'autre que celle de laquelle sainct Paul a usé : asçavoir, que l'institution du Seigneur nous soit pour règle certaine de laquelle nous usions tant d'un costé que d'autre. Ils s'y opposent de tout leur pouvoir. Voylà quel est nostre différent aujourd'huy touchant la Cène du Seigneur.

23 *J'ay receu du Seigneur.* Il démonstre apertement par ceci, qu'il n'y a authorité qui vaille rien en l'Eglise, que celle du Seigneur. Car c'est autant comme s'il disoit, Quand je suis venu vers vous, je ne vous ai point donné chose que j'eusse forgée. Je n'avoye point controuvé une nouvelle Cène à mon appétit : mais j'ay Christ pour mon autheur, duquel j'ay receu ce que je vous ay donné de main en main. Retournez donc à ce commencement. Ainsi l'authorité de Christ seul, toutes loix humaines renvoyées au loin, sera ferme et stable. *En la nuit en laquelle, etc.* Ceste circonstance du

temps nous démonstre à quelle fin a esté institué ce sacrement : asçavoir, afin que le bénéfice de la mort de Christ soit confermé en nous. Car le Seigneur pouvoit bien quelque temps devant ordonner à ses Apostres l'observation de ce Sacrement : mais il a attendu le temps de son immolation, afin qu'ils veissent à la vérité accomplir en son corps bien tost après, ce qu'il leur avoit figuré par le pain et le vin. Si quelqu'un veut inférer de cela, qu'il faut donc célébrer la Cène de nuit, et après le repas corporel : Je respon, qu'en ce que le Seigneur a fait, il nous faut considérer que c'est qu'il a voulu que nous ensuyvissions. Il est certain qu'il ne nous a pas voulu ordonner une cérémonie qui ne se peust faire que de nuit, comme les Payens avoyent la feste de Cérès : semblablement qu'il n'a pas voulu non plus semondre les siens à ce sainct banquet, ayans le ventre rempli de viandes. Tels faits de Christ, qui ne sont point proposez afin qu'on les ensuyve, ne doyvent point estre tenus pour partie, ou de la substance de son institution. En ceste sorte la subtilité des Papistes est aiséement réfutée, par laquelle ils se mocquent de ce que j'ay dit, qu'il faloit garder et tenir simplement l'ordonnance de Christ. Nous ne receverons donc point (disent-ils) la Cène du Seigneur, sinon de nuit : et non point à jeun, mais après disner. Tout cela, di-je, est frivole, pource qu'on peut facilement discerner que c'est que le Seigneur a fait pour estre imité : ou plustost que c'est qu'il a fait pour nous commander aussi de le faire.

24 *Ayant rendu grâces.* Sainct Paul dit en un autre passage, Que tous les biens que nous recevons de la main de Dieu, nous sont sanctifiez par la Parole et oraison, 1 Tim., IV, 5. Et suyvant cela, nous ne lisons pas que le Seigneur ait mangé du pain, qu'il ne soit fait mention qu'il a rendu grâces. Par lequel exemple il nous a enseignez de faire le semblable. Mais ceste action de grâces, de laquelle il est yci parlé, regarde plus haut. Car Christ rend grâces à son Père de sa miséricorde infinie envers le genre humain, et du bénéfice inestimable de la rédemption : et nous admoneste par son exemple, que toutes fois et quantes que nous approcherons de la saincte table, nous eslevions nos esprits à recognoistre l'amour singulière que Dieu ha envers nous, et n'en soyons envers luy ingrats, mais soyons emflambez à une vraye recognoissance. *Prenez, mangez : ceci est mon corps.* Comme ainsi soit que sainct Paul nous ait voulu yci enseigner en peu de paroles quel est le vray usage de ce Sacrement, c'est à nous maintenant de nous rendre attentifs, et bien poiser ce qu'il nous propose, sans rien passer légèrement, veu qu'il ne dit rien qui ne soit grandement nécessaire d'estre cognu, et digne d'estre considéré de bien près. En premier lieu il faut noter que Christ distribue yci du pain à ses Apostres, afin qu'ils en mangent tous en commun, et qu'un chacun en prene tellement sa portion, qu'il y ait une communication égale entre tous. Là donc où il n'y a point une table commune, appareillée pour tous les fidèles : là où on n'est point convié à rompre ensembléement le pain : finalement où les fidèles ne communiquent point entr'eux, en vain on allègue là le nom de la Cène du Seigneur. Mais je vous prie, à quel propos appelle-on le peuple à la Messe, sinon afin qu'il s'en retourne vuyde, comme s'il retournoit de veoir une bastellerie inutile et sotte ? Elle n'ha donc nulle convenance avec la Cène. De quoy aussi nous pouvons recueillir que la promesse de Christ ne convient non plus à la Messe, qu'au banquet de la confrairie des Sacrificateurs de Mars, lesquels les Romains nommoyent Salii. Car quand Christ nous promet de nous donner son corps, il commande quant et quant que nous prenions et mangions du pain. Parquoy si nous n'obéissons à ce commandement, c'est en vain que nous nous glorifierons de sa promesse. Et afin que je déclare la chose plus familièrement en d'autres paroles : La promesse est annexée au commandement comme par condition : parquoy, elle n'ha point son effet, si la condition aussi n'est accomplie. Comme pour exemple, il est escrit, Invoque-moy, je t'exauceray, Pseaume L, 15. C'est à nous d'o-

béir au commandement de Dieu, afin qu'il nous donne ce qu'il nous promet : autrement nous rejettons l'effet, et luy fermons la porte. Que font les Papistes? Laissans-là la communication, ils consacrent le pain à un usage totalement divers : et cependant ils se vantent qu'ils ont le corps du Seigneur. Mais comme ainsi soit qu'ils font un divorce meschant, séparans ce que Christ avoit conjoint, il appert que leur vanterie est vaine. Toutes fois et quantes donc qu'ils mettront en avant ceste particule, Ce est mon corps : il leur faut opposer celle qui précède, Prenez et mangez : car le sens des paroles est tel : En communiquant à la fraction du pain, selon l'ordre et l'observation que j'ay commandée, vous serez aussi participans de mon corps. Quand donc il y en a un seul qui mange le pain à part, là cesse ceste promesse. D'avantage, nous sommes enseignez par ces paroles, que c'est que le Seigneur veut que nous facions. Prenez, dit-il. Parquoy, ceux qui font oblation à Dieu, ont un autre autheur que Christ : car par ces paroles il ne nous a pas enseignez de faire un sacrifice. Mais qu'est-ce que les Papistes disent de leur Messe? Du commencement ils ont esté si impudens, qu'ils maintenoyent que c'estoit vrayement et proprement un sacrifice : maintenant ils accordent que c'est un sacrifice mémorial : mais en telle sorte, que le bénéfice de rédemption soit appliqué pour les vifs et les morts par leur belle oblation qu'ils font tous les jours. Quoy qu'il en soit, tant y a qu'ils monstrent une apparence et représentation de sacrifice. Premièrement, c'est desjà trop hardiment fait, veu qu'ils n'en ont aucun commandement de Jésus-Christ. Mais ils pèchent encore plus lourdement en ceci, qu'en lieu que Jésus-Christ a ordonné la Cène, à celle fin que nous prenions et mangions, ils la tournent au rebours, et à un usage tout contraire. *Ceci est mon corps.* Je ne veux point raconter yci les fascheux débats qui ont troublé l'Eglise de nostre temps, touchant l'intelligence de ces paroles. A la miene volonté que plustost la mémoire en fust du tout ensevelie! Je diray premièrement, rondement et sans farder, puis après librement (comme j'ay accoustumé) ce qu'il m'en semble. Christ appelle le pain son corps. Car je rejette là ceste sotte subtilité, sans m'amuser à la réfuter : Que le Seigneur ne monstroit pas le pain à ses Apostres : mais son corps, lequel ils voyoyent devant leurs yeux. Car il s'ensuit tout incontinent, Ceste coupe est le nouveau Testament en mon sang. Tenons donc pour tout certain que Christ parle yci du pain. Maintenant la question est, En quel sens? Afin que nous en ayons le vray sens, il faut entendre que c'est une manière de parler figurée. Car de le nier, ce seroit une impudence et opiniastreté trop grande. Pourquoy donc le nom de Corps, est-il attribué au pain? Je pense que tous m'accorderont bien ceci, que c'est la mesme raison que Jehan Baptiste appelle le sainct Esprit, Colombe, Jehan, 1, 32. Jusques yci nous sommes d'accord. Or voyci quelle raison il y avoit d'appeler le sainct Esprit Colombe : asçavoir pource qu'il estoit apparu en espèce de colombe. Le nom donc de l'Esprit, est transféré au signe visible. Pourquoy ne dirons-nous qu'il y a yci une semblable Métonymie, et que le nom du corps est attribué au pain, pource que le pain est le signe ou la figure d'iceluy? S'il y en a aucuns qui ne s'accordent point à ceci, ils me pardonneront s'il leur plaist : mais il me semble que c'est à faire à gens contentieux d'en débatre, et s'opiniastrer. J'arreste donc, que c'est yci une manière de parler sacramentale, c'est-à-dire qui est ordinaire en matière des Sacremens, quand le Seigneur attribue au signe le nom de la chose signifiée. Poursuyvons maintenant plus outre, et cherchons la raison de ceste Métonymie. Je di que le nom de la chose figurée n'est pas imposé au signe, seulement pource qu'il en est la figure, mais aussi pource qu'il est un gage et tesmoignage externe, sous lequel la vérité nous est offerte. Car je ne reçoy point les similitudes, lesquelles sur ce propos aucuns empruntent des choses profanes ou terriennes, pource qu'il y a autres considérations aux Sacremens du Seigneur. La statue d'Hercules, est appelée Hercules : mais qu'y a-il en icelle,

sinon une figure nue et vaine? Mais la Colombe est appelée l'Esprit: pource que c'est un signe certain de la présence invisible du sainct Esprit. Le pain donc est le corps de Christ, pource qu'il nous testifie asseureément, que ce corps, lequel il figure, nous est offert: ou, pource que le Seigneur en nous donnant ce signe visible, nous donne quant et quant son corps. Car Christ n'est point trompeur, pour penser qu'il nous repaisse d'ombres et vaines figures. Parquoy, je tien pour tout certain, que la vérité est yci conjointe avec son signe: c'est-à-dire, qu'aussi véritablement nous participons au corps de Christ, quant à la vertu spirituelle, comme nous mangeons du pain. Maintenant il nous faut regarder de la manière. Les Papistes nous mettent en avant leur transsubstanciation. Ils disent, qu'après qu'ils ont fait la consécration, la substance du pain n'y est plus, mais qu'il n'y demeure plus que les accidens. A l'encontre de ceste resverie nous opposons non-seulement les paroles manifestes de l'Escriture, mais la nature mesme des Sacremens. Car quelle sera la signification de la Cène, s'il n'y a nulle correspondance entre le signe visible et la vérité spirituelle? Ils veulent que le signe soit une fausse apparence de pain. Que sera donc la chose signifiée, sinon une pure imagination? Parquoy, s'il faut qu'il y ait convenance entre le signe et sa vérité, il faut aussi nécessairement que ce soit vray pain, et non pas par imagination, lequel soit figure du corps de Christ. D'avantage, le corps de Christ ne nous est pas yci simplement donné, mais il nous est donné en viande. Or la couleur du pain ne nourrit pas, mais la substance. Finalement, si nous voulons que la vérité consiste en la chose, il ne faut point aussi qu'il y ait de tromperie au signe. Rejettans donc la resverie des Papistes, voyons comme le corps de Christ nous est donné. Aucuns exposent qu'il nous est donné, quand nous sommes faits participans de tous les biens que Christ nous a acquis en son corps: quand, di-je, nous recevons par foy Christ crucifié et ressuscité pour nous: et que par ce moyen nous communiquons en tous ses biens avec efficace. Ceux qui sont de ceste opinion: bien, qu'ils la suyvent: mais quant à moy, je recognoy que lors nous participons aux biens de Christ, quand nous le possédons luy-mesme. Or je di que nous le possédons, non-seulement quand nous croyons qu'il a esté exposé en sacrifice pour nous, mais quand il habite en nous, quand il est un avec nous, quand nous sommes ses membres, de sa chair: Ephésiens, V, 30. brief quand nous sommes (par manière de dire) incorporez avec luy en une mesme vie et substance. D'avantage je considère et poise ce que signifient les paroles. Car Jésus-Christ ne nous offre pas seulement le bénéfice de sa mort et résurrection, mais aussi son propre corps, auquel il a souffert et est ressuscité. Je conclu que le corps de Christ nous est donné en la Cène réalement (comme on dit) c'est-à-dire vrayement pour estre en viande salutaire à nos âmes. Je parle selon la façon commune: mais j'enten que nos âmes sont repues de la substance de son corps, afin qu'à la vérité nous soyons faits uns avec luy: ou, qui vaut autant, que la vertu vivifiante descoule en nous de la chair de Christ par le S. Esprit, combien qu'il y ait longue distance entr'elle et nous, et qu'elle ne se mesle point avec nous. Maintenant il ne reste plus qu'à résoudre une difficulté: Comment il se peut faire que son corps, qui est au ciel, nous soit yci donné en terre. Aucuns imaginent que le corps de Christ est infini, et qu'il ne peut estre contenu en lieu quelconque: mais qu'il remplit le ciel et la terre aussi bien que son essence Divine. Ceste imagination est si sotte, qu'elle n'ha point besoin d'estre réfutée. Les Scholastiques disputent plus subtilement du corps glorieux de Christ, toutesfois toute leur doctrine revient à cela, qu'il faut chercher Jésus-Christ au pain, comme s'il estoit là enclos. De là advient que les esprits des hommes sont esblouis à regarder le pain, et qu'ils l'adorent en lieu de Jésus-Christ. Si on leur demande, Asçavoir s'ils adorent le pain, ou l'apparence du pain: ils diront fort et ferme que non: cependant toutesfois pour adorer Christ, ils s'addressent au pain: ils

s'y addressent, di-je, non-seulement des yeux et de tout le corps, mais aussi de pensée et entendement. Or qu'est cela autre chose que pure idolâtrie? Mais ceste communication du corps de Christ, laquelle je di nous estre offerte en la Cène, ne requiert point une présence locale, ne la descente de Christ, ni une estendue de son corps infinie, ou quelque autre chose semblable. Car comme ainsi soit que la Cène soit une œuvre céleste, cela n'est point inconvénient de dire que nous recevons Christ demeurant au ciel. Car ce qu'il se communique à nous, cela se fait par une vertu secrète du S. Esprit, laquelle peut non-seulement assembler, mais conjoindre et unir ensemble les choses séparées par distance de lieux, et bien eslongnées. Mais afin que nous soyons capables de ceste communication, il nous faut eslever nos esprits là-haut au ciel. Ayons donc yci recours à la foy, puis que tous les sens de la chair défaillent. Quand je di la Foy, je n'enten pas une opinion telle quelle, appuyée et fondée sur les imaginations des hommes, comme plusieurs se vantans à tous propos de la foy, s'abusent tout au long en cest endroit. Quoy donc? Tu vois du pain, et rien plus : mais tu entens qu'il t'est dit que ce pain est un signe et tesmoignage du corps de Christ. Ne doute point que le Seigneur n'accomplisse ce qu'il a signifié par ses paroles : Asçavoir que le corps, lequel tu ne vois point, t'est donné en viande spirituelle. La chose te semble incroyable, que nous soyons nourris de la chair de Christ, laquelle est si loin de nous. Qu'il te souviene que c'est une œuvre du sainct Esprit, secrète et admirable, laquelle si tu la veux mesurer selon la capacité de ton entendement, ce sera une sotte outrecuidance. Cependant toutesfois rejette toutes lourdes imaginations, lesquelles seroyent pour t'arrester au pain : laisse à Jésus-Christ la vraye nature de sa chair : et n'esten point son corps par le ciel et la terre par une fausse opinion : ne le divise point en diverses parties par tes imaginations : et ne l'adore point ne ci ne là selon ton sens charnel : laisse-le là demeurer en sa gloire céleste, et eslève ton esprit et ton cœur jusques-là, afin que luy aussi se communique de là à toy. Les gens modestes et de sain entendement se contenteront de ce que nous en avons yci dit en peu de paroles. Quant aux curieux, je leur conseille qu'ils aillent chercher ailleurs pour rassasier leur appétit insatiable. *Qui est rompu pour vous.* Aucuns exposent ceci de la distribution du pain, pource qu'il faloit que le corps de Christ demeurast entier, comme il avoit esté prédit, Vous ne romprez point os de luy, Exode, XII, 46. Quant à moy, comme je confesse que sainct Paul a fait allusion à la fraction du pain : aussi j'expose yci, Estre rompu, pour Estre sacrifié : et je confesse qu'il y a de l'impropriété, mais sans absurdité toutesfois. Car combien que nul de ses os n'ait esté brisé, néantmoins son corps ayant esté exposé premièrement à tant de peines et tormens, puis après à une mort très cruelle, ne peut estre dit entier et sans blessure. Sainct Paul a appelé cela, Estre rompu. Au reste, c'est-ci le second membre de la promesse, lequel il ne faut pas passer légèrement. Car le Seigneur ne nous offre point son corps simplement et sans autre considération, mais entant qu'il a esté exposé à la mort, et sacrifié pour nous. Le premier membre donc signifie que le corps de Christ nous est offert : ce second nous exprime quel fruit nous revient de cela : c'est asçavoir que nous sommes faits participans de la rédemption, et que le bénéfice du sacrifice nous est appliqué. Parquoy la Cène nous est un miroir qui nous représente Christ crucifié, en sorte que nul ne peut recevoir la Cène avec fruit et utilité, s'il n'embrasse Christ crucifié. *Faites ceci en mémoire de moy.* La Cène donc est un mémorial ordonné pour soulager nostre infirmité. Car si sans cela nous-nous pouvions assez souvenir de la mort de nostre Seigneur Jésus, ceste aide seroit superflue. Et ceci est commun à tous Sacremens : car ce sont soulagemens de nostre infirmité. Au surplus, nous verrons tantost après quelle mémoire a voulu Christ que nous feissions de luy en sa Cène. Cependant, quant à ce qu'aucuns concluent de ceci, que Christ n'est donc

point en la Cène, pource qu'on ne peut avoir mémoire, sinon de celuy qui est absent : la response est facile, Que selon le regard que la Cène est une commémoration de Christ, Christ n'est point en la Cène : car il n'y est point présent visiblement, et ne le peut-on veoir des yeux comme les signes, lesquels resveillent nostre mémoire en le figurant. Brief, pour nous estre présent, il ne change point de lieu, mais du ciel il fait descouler sur nous la vertu de sa chair présentement et vrayement.

25 *Semblablement aussi*, il print *la coupe, après qu'il eut soupé, disant, etc.* Il semble que l'Apostre vueille démonstrer qu'il y eut quelque espace de temps entre la distribution du pain, et celle du vin : et de faict, il ne nous appert point par les Evangélistes si tout l'acte fut continuel et sans intervalle. Mais cela ne sert pas de beaucoup. Car il se peut bien faire que le Seigneur ait tenu quelque propos à ses Apostres après leur avoir donné du pain, et avant que leur présenter la coupe. Toutesfois, pource qu'il ne faisoit ni ne disoit rien qui ne fust bien consonant au Sacrement, nous ne dirons point qu'il y ait eu interruption en l'administration. *Ceste coupe est le nouveau Testament, etc.* Ce qui est dit de la coupe, appartient aussi au pain : et mesme aussi par ceste forme de parler, est exprimé ce qu'il avoit dit paravant plus briefvement : asçavoir que le pain est le corps. Car il nous est le corps, afin qu'il soit testament au corps, c'est-à-dire une alliance, qui a une fois esté ratifiée par l'immolation du corps : et est encore aujourd'huy ratifiée en mangeant : asçavoir quand les fidèles sont nourris de ce sacrifice. A ceste cause, en lieu que sainct Paul et sainct Luc disent, Nouveau Testament au sang : sainct Matthieu et sainct Marc disent, Le sang du Testament : ce qui revient tout à un. Car le sang a esté espandu pour nous réconcilier à Dieu et maintenant nous le beuvons spirituellement, afin que nous soyons faits participans de ceste réconciliation. Parquoy nous avons en la Cène, et l'alliance et le gage, qui est en confirmation de l'alliance. De ce mot *Testament*, nous en parlerons en l'Epistre aux Hébrieux, si nostre Seigneur nous en donne le loisir. Au reste, il est tout notoire que les Sacremens sont ainsi nommez, pource qu'ils nous sont tesmoignages de la volonté de Dieu, pour la confermer et seeller en nos cœurs. Car tout ainsi que les hommes voulans faire alliance les uns avec les autres, usent de quelques cérémonies et façons de faire solennelles : aussi Dieu besongne avec nous de mesme. Et c'est une façon de parler qui n'est point impropre. Car à cause que la parole et le signe sont conjoints, l'alliance du Seigneur est vrayement enclose aux Sacremens : et le nom d'Alliance, se réfère ou regarde à nous. Ceci servira de beaucoup à entendre quelle est la nature des Sacremens. Car si ce sont alliances, ils contienent donc des promesses, par lesquelles les consciences sont incitées et avoir fiance de leur salut. De quoy il s'ensuit, que ce sont non-seulement signes de protestation devant les hommes, mais aussi appuis de la foy au dedans. *Faites ceci toutes les fois que vous en bevrez, en mémoire de moy.* Jésus-Christ donc a ordonné deux signes en la Cène. Or ce que Dieu a conjoint, que l'homme ne le sépare point. Distribuer donc le pain sans le vin, c'est retrancher de l'institution du Fils de Dieu : car nous oyons quelles sont ses paroles. Tout ainsi qu'il commande de manger du pain, aussi commande-il de boire de la coupe. Obéir en la moitié, et délaisser la moitié, qu'est-ce autre chose que se mocquer de son commandement ? Et de refuser la coupe au peuple, de laquelle Christ présente à boire à tous, comme de faict on la refuse sous la tyrannie du Pape, qui osera nier que ce ne soit une audace diabolique ? Quant à la cavillation qu'ils amènent, disans que Christ parloit seulement à ses Apostres, et non pas au peuple, cela est trop puérile, et on le peut facilement réfuter par ce passage. Car sainct Paul parle yci aux hommes et aux femmes indifféremment, et à tout le corps de l'Eglise. Il proteste qu'il leur a donné ceci suyvant l'ordonnance du Seigneur. Ceux qui ont osé contrevenir à ceste ordonnance, de quel esprit prétendront-ils

qu'ils ont esté poussez? Et toutesfois on maintient encore aujourd'huy obstinéement cest abus tant lourd. Mais de quoy nous esbahissons-nous, s'ils taschent impudemment par paroles et escrits, d'excuser ce que mesme ils maintienent tant cruellement par feu et par glaives?

26 *Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain et boirez de ceste coupe, etc.* Maintenant il adjouste quelle commémoration nous en devons faire : asçavoir, avec action de grâces. Non pas que toute la mémoire consiste en la confession de bouche. Car il est requis principalement que la vertu de la mort de Christ soit seellée en nos consciences. Mais ceste cognoissance nous doit inciter à faire confession de louange, en sorte que nous annoncions devant les hommes ce que nous sentons au dedans devant Dieu. La Cène donc est un mémorial qui doit durer perpétuellement en l'Eglise jusques au dernier advénement de Christ, et est ordonné à ceste fin, que Jésus-Christ nous ramentoyve le bénéfice de sa mort : et que de nostre part nous le recognoissions devant les hommes : dont aussi elle a esté nommée par les Grecs, Eucharistie, c'est-à-dire action de grâces. Afin donc que tu célèbres la Cène ainsi qu'il appartient, qu'il te souviene qu'il est requis que tu faces confession de ta foy. De ceci appert combien impudemment se mocquent de Dieu ceux qui se vantent qu'ils ont en la Messe quelque forme de Cène. Car qu'est-ce que de la Messe ? Ils confessent bien (je ne parle pas des Papistes, mais de ceux qui à fausses enseignes se disent imitateurs de Nicodème) qu'elle est plene d'abominations exécrables. Ils font semblant de les approuver par leurs gestes externes. Quelle façon est-ce ci d'annoncer la mort de Christ ? N'y renoncent-ils pas plustost ? *Jusques à ce qu'il viene.* Pource que nous avons tousjours besoin d'une telle aide tandis que nous serons en ce monde, sainct Paul nous signifie que ceste commémoration nous est recommandée, jusques à ce que Christ apparoisse en jugement. Car pource qu'il ne converse pas avec nous d'une façon visible, il nous est nécessaire d'avoir quelque signe et tesmoignage de sa présence spirituelle. *Quiconque mangera indignement, etc.* Si le Seigneur requiert de nous que nous ne soyons point ingrats de ce bien qu'il nous fait en la réception de ce Sacrement : s'il veut que nous recognoissions sa grâce de cœur, et l'annoncions de bouche, celuy-là ne demeurera point impuni, qui l'aura outragé en lieu de l'honorer. Car le Seigneur ne souffrira point que son commandement soit mesprisé. Or afin que nous ayons l'intelligence de ceste proposition, il faut sçavoir que c'est que *manger indignement.* Aucuns le restraignent aux Corinthiens, et à l'abus qui estoit survenu et receu en usage entr'eux. Mais je pense que sainct Paul, selon sa coustume, de la spécialité est venu à toucher la généralité. Il y avoit un vice qui régnoit entre les Corinthiens en cest endroit-là. Ayant prins occasion de cela, il parle maintenant en général de toute administration ou réception corrompue de la Cène. Dieu, dit-il, ne permettra point que ce mystère soit profané, qu'il n'en face punition rigoureuse. *Manger* donc *indignement*, c'est en corrompre le vray et droict usage par nostre abus. Parquoy il y a divers degrez d'indignité : et aucuns pèchent plus griefvement, les autres moins. Quelque paillard paraventure, ou quelque parjure, ou yvrongne, ou trompeur s'ingérera là sans avoir repentance de son péché. Comme ainsi soit qu'un mespris si lourd est signe d'un grand outrage contre Christ, il ne faut point douter que celuy qui recevera la Cène en telle sorte, ne la reçoyve à sa condamnation. Il en viendra un autre qui ne sera point entaché de vice manifeste ou notable, et toutesfois il ne sera pas disposé en son cœur comme il devoit : veu que ceste nonchallance ou paresse est un signe de contemnement, elle est digne aussi que Dieu la punisse. Tout ainsi donc qu'il y a divers degrez de manger indignement, aussi le Seigneur en chastie l'un plus légèrement, et punit l'autre plus asprement. Or ce passage a donné occasion de faire une question, laquelle aucuns depuis ont débatue trop aigrement : Asçavoir si ceux qui ne sont

pas dignes, mangent de faict et vrayement le corps du Seigneur. Car aucuns en débatant, sont venus jusques-là, qu'ils ont dit que les bons et les mauvais le reçoyvent indifféremment. Et plusieurs aujourd'huy maintienent opiniastrement, et avec grandes crieries, que S. Pierre n'a rien plus receu en la première Cène que Judas. C'est à regret certes, que je déba avec aucun de ceste matière, qui n'est pas des plus nécessaires selon mon jugement : toutesfois, comme les autres se donnent bien ceste permission de prononcer magistralement sans aucune raison tout ce qu'il leur plaist, et de foudroyer, si quelqu'un seulement ose ouvrir la bouche pour parler à l'encontre : aussi on nous pardonnera si nous maintenons paisiblement par raisons ce que nous jugeons estre vray. Quant à moy, je tien ceci pour une maxime, et n'endureray jamais qu'on me l'arrache : Asçavoir que Christ ne peut estre séparé de son Esprit. Dont je conclu que son corps n'est point receu sans vie ou efficace : aussi que luy-mesme n'est point receu oiseux, ou séparé de la grâce et vertu de son Esprit. Je ne m'arresteray pas longuement à prouver ceste sentence. Or maintenant celuy qui n'ha point de vive foy, ne de repentance, veu que par conséquent il n'ha rien de l'Esprit de Christ, comment receveroit-il Christ luy-mesme? Et qui plus est, veu qu'il est entièrement possédé du diable et de péché, comment sera-il capable de recevoir Christ? Comme donc je confesse bien qu'il y en a aucuns qui ne laissent point de recevoir Christ à la vérité en la Cène, jà soit qu'ils le reçoyvent indignement, comme font plusieurs infirmes : aussi je ne puis accorder que ceux qui apportent seulement une foy historique qu'on appelle (c'est-à-dire pour consentir simplement à l'histoire de l'Evangile) sans un sentiment vif de repentance et de foy, reçoyvent autre chose que le signe. Car je n'ose proposer et imaginer Christ à demi : et d'autre part je crains ceste absurdité, de dire qu'il se donne à manger aux meschans, comme un corps sans âme. Et sainct Augustin ne l'entend point autrement, quand il dit que les meschans reçoyvent Christ quant au Sacrement seulement : ce qu'il expose ailleurs plus clairement, quand il dit que les autres Apostres ont receu le pain le Seigneur, mais Judas n'a receu que le pain du Seigneur. Mais on fait une objection au contraire : Que l'efficace des Sacremens ne dépend point de la dignité des hommes, et qu'il ne déchet rien des promesses de Dieu par la malice d'iceux. Je le confesse, et pourtant j'adjouste expresséement que le corps de Christ n'est pas moins offert aux meschans qu'aux bons : ce qui suffit pour monstrer la vertu du Sacrement, et la fermeté de la promesse de Dieu. Car Dieu ne figure point là à fausses enseignes le corps de son Fils aux meschans, mais il le présente de faict : et le pain ne leur est pas un signe inutile, mais une arre trèscertaine. Ce qu'ils le rejettent, cela ne diminue ou change rien de la nature du Sacrement. Il reste maintenant que nous respondions à ce passage de S. Paul. Il dit que les indignes sont coulpables, pource qu'ils ne discernent point le corps du Seigneur. Ils reçoyvent donc le corps. Je nie la conséquence. Car combien qu'ils le rejettent, toutesfois pource qu'ils le profanent et le déshonorent, quand il leur est offert, à bon droict ils sont coulpables : car ils font autant comme s'ils le jettoyent en terre, et le foulloyent aux pieds. Dirons-nous qu'un tel sacrilége soit petit? Ainsi je ne voy point de difficulté és paroles de sainct Paul : moyennant que nous considérions que c'est que Dieu offre et donne aux meschans, et non pas que c'est qu'ils reçoyvent.

28 *Que chacun donc s'esprouve soy-mesme.* C'est une exhortation tirée de la menace précédente. Si ceux qui mangent indignement, sont coulpables du corps et du sang du Seigneur, que nul donc ne s'en approche, s'il n'est bien et deuëment préparé. Qu'un chacun donc se donne bien garde de tomber en tel sacrilége, par sa paresse et nonchalance. Mais on demande sur cela, Quelle doit estre ceste espreuve que sainct Paul requiert? Les Papistes la constituent en la confession auriculaire. Ils commandent à tous

ceux qui doyvent recevoir la Cène, d'examiner diligemment et curieusement leur vie, afin qu'ils deschargent tous leurs péchez en l'aureille du prestre. Voylà leur belle préparation. Mais je di que ce sainct examen, duquel parle yci l'Apostre, est bien loin de torment. Ces misérables, après qu'ils se sont tormentez à penser quelque peu de temps à leurs péchez, et qu'ils ont débagoulé leur turpitude à monsieur le prestre, les voylà quittes, et pensent avoir bien fait leur devoir. Mais l'espreuve que sainct Paul requiert yci de nous, est bien autre: asçavoir un examen qui soit correspondant au droit usage de la saincte Cène. Tu vois une règle bien aisée à entendre. Si tu veux user du bénéfice de Christ ainsi qu'il appartient, apporte une vraye foy, et repentance. L'examen donc pour venir bien préparé, gist en ces deux choses. Je compren charité sous repentance. Car il n'y a point de doute que celuy qui a bien apprins à renoncer à soy-mesme, pour s'addonner du tout à Christ, et à son service, aura soin aussi d'entretenir l'unité qui a esté recommandée par Christ. Cependant il n'est pas requis que la foy, ou repentance soit parfaite: comme aucuns exigeans trop rigoureusement une perfection qui ne peut estre nullement trouvée, forcloent de la Cène à jamais tous hommes universellement. Mais si tu aspires d'un bon cœur et à bon escient à la justice de Dieu: et si estant humilié par la cognoissance de ta misère, tu te reposes et arrestes entièrement en la grâce de Christ, sçaches pour certain que tu es digne pour banqueter en ceste saincte table. J'enten digne, d'autant que le Seigneur ne t'exclud point, voire encore qu'il y ait quelque chose à désirer en toy. Car la foy commencée rend ceux-là dignes, qui en estoyent indignes.

29 *Car qui en mange, etc.* Il a ci-dessus démonstré de nom l'énormité du péché, en disant que ceux-là sont coulpables du corps et du sang du Seigneur, qui mangent et boyvent indignement. Maintenant il donne crainte, en dénonceant la punition que Dieu en fera. Car il y en a plusieurs qui ne sont point esmeus du péché, si on ne les estonne et navre du jugement de Dieu. Ce que l'Apostre fait, en disant que ceste viande autrement salutaire, sera en condamnation, et convertie en poison à tous ceux qui en mangeront indignement. Il adjouste la raison. Car, dit-il, *ils ne discernent point le corps du Seigneur:* asçavoir comme la chose saincte d'avec la chose profane. C'est autant comme s'il disoit, Ils manient le corps précieux de Christ irrévéremment, c'est-à-dire sans nettoyer leur conscience, et comme si c'estoit une chose de néant, ils ne pensent point à la valeur et pris d'iceluy. Ils seront donc punis pour une si horrible profanation. Or retenons bien ce que j'ay naguères dit, que le corps de Christ leur est présenté, combien que leur indignité les prive de la participation d'iceluy.

30 *Pour ceste cause plusieurs sont foibles et malades entre vous, et plusieurs dorment.*

31 *Car certes si nous-nous jugions nous-mesmes, nous ne serions point jugez.*

32 *Mais quand nous sommes jugez, nous sommes enseignez par le Seigneur, afin que nous ne soyons condamnez avec le monde.*

33 *Pourtant mes frères, quand vous-vous assemblez pour manger, attendez l'un l'autre.*

34 *Que si aucun ha faim, qu'il mange en la maison: afin que ne vous assembliez à vostre damnement. J'ordonneray du reste quand je seray venu.*

30 *Pour ceste cause plusieurs sont foibles et malades entre vous, etc.* Après avoir traitté en général de ceux qui mangent indignement le corps du Seigneur, et de quelle peine Dieu menace ceux qui polluent ce sainct Sacrement, il advertit maintenant les Corinthiens de la correction qu'ils en portoyent, et comment Dieu les en chastioit. On ne sçait s'il y avoit peste entr'eux pour ce temps-

là, ou s'ils estoyent affligez de quelques autres maladies. Quoy que ce soit, nous recueillons par les paroles de sainct Paul, que le Seigneur avoit desployé quelque fléau sur eux pour leur chastiement. Or sainct Paul ne devine pas qu'ils soyent punis pour ceste cause, mais l'afferme comme une chose qui lui estoit toute notoire. Il dit donc qu'il y en a plusieurs malades entr'eux, plusieurs qui sont détenus dés longtemps en langueur, et plusieurs morts à cause de cest abus qu'ils avoyent commis en la Cène, pource qu'ils avoyent en ce faisant offensé Dieu. Il signifie par cela, que par les maladies et autres chastiemens de Dieu, nous sommes admonestez de penser à nos péchez. Car ce n'est point sans cause que Dieu nous afflige, veu qu'il ne prend pas plaisir à nous veoir souffrir. Or c'est un propos qu'on pourroit déduire bien au long, et qui le mérite : mais il suffira yci d'en avoir touché un mot. Que si du temps de sainct Paul un tel abus de la Cène qui n'estoit pas des plus grans, a peu embraser l'ire de Dieu à l'encontre des Corinthiens, en sorte qu'il en ait fait une punition tant aspre : que devons-nous penser de l'estat d'aujourd'huy? Nous voyons en toute la Papauté non-seulement des profanations horribles de la Cène, mais aussi une abomination et sacrilége détestable dressé au lieu de la Cène. Premièrement, elle est prostituée à un gain infâme, et à une façon de marchander profane. D'avantage, elle a esté rongnée et mutilée, en ostant l'usage du vin. Tiercement, elle a esté convertie en une forme estrange et du tout autre, quand cela a esté receu en usage, qu'un banqueteroit tout seul à part, sans en distribuer ne communiquer aux autres. Pour le quatrième, il n'y a là aucune forme d'exposition du Sacrement, mais un barbotement plustost convenable à une sorcelerie et enchantement, ou aux sacrifices exécrables des Gentils, qu'à l'institution du Seigneur. Pour le cinquième, il y a une infinité de cérémonies plenes en partie de sottises, en partie de superstition : et par conséquent qui sont pollutions manifestes. Pour le sixième, il y a ceste imagination diabolique de sacrifice, laquelle contient un blasphème plein d'impiété contre la mort de Christ. Pour le septième, il y a qu'on la fait servir pour enyvrer les povres gens d'une asseurance charnelle : asçavoir quand ils l'opposent à Dieu pour satisfaction, et pensent que ce soit un préservatif contre tous maux : et ce sans foy ne repentance. Et qui plus est, s'asseurans qu'ils sont par ce moyen bien armez contre le diable et la mort, et munis d'un bon bouclier à l'encontre de Dieu, ils pèchent plus audacieusement, et à bride avallée, et devienent de plus en plus obstinez. Pour le huitième, on adore là une idole au lieu de Christ. Brief, elle est remplie de toutes sortes d'abominations. Et entre nous, qui avons le pur usage de la Cène en son entier, qui nous a esté finalement rendu par la grâce de Dieu, quelle irrévérence y a-il? combien d'hypocrisie en plusieurs? quel meslinge infâme, quand sans aucun esgard, des gens apertement desbauchez et meschans s'ingèrent impudemment, lesquels un homme de bien, et qui auroit honnesteté en quelque recommandation, ne receveroit jamais à sa table? Et encore nous-nous esbahissons d'où vienent tant de guerres, tant de pestes, tant de stérilitez, tant de desconfitures et calamitez : comme si la cause n'estoit pas toute évidente. Et certes il ne faut point espérer de veoir la fin de ces maux, jusqu'à ce qu'en corrigeant nos vices, nous ayons osté la matière.

31 *Car certes si nous-nous jugions.* Voyci une autre belle sentence : Asçavoir que Dieu ne se courrouce pas contre nous du premier coup, pour nous punir tout incontinent que nous avons péché : mais que le plus souvent il advient que par nostre nonchalance il est par manière de dire, contraint d'exercer son jugement sur nous, quand il voit que nous ne nous soucions de rien, et que nous-nous endormons en nos péchez, et nous flattons en nos ordures et vilenies. Quand donc les punitions sont desjà comme prestes à nous tomber sur la teste, nous les destournons, ou pour le moins addoucissons, si nous-nous examinons les premiers, et estans touchez de repentance, prions nostre bon Dieu d'addoucir la ri-

gueur de sa justice, par manière de dire nous punissans nous-mesmes sans attendre qu'il y mette la main. En somme, les fidèles prévienent le jugement de Dieu par pénitence : et n'y a point d'autre remède pour estre absous devant Dieu, que de se condamner soy-mesme de son propre gré. Il ne faut pas toutesfois penser (comme font les Papistes) qu'il y ait yci quelque transaction entre Dieu et nous : asçavoir, qu'en nous affligeant nous-mesmes de nostre propre volonté, nous luy satisfacions, et que par manière de dire nous-nous rachetions de sa main. Nous ne prévenons donc pas le jugement de Dieu, pourtant que nous apportions quelque récompense pour l'appaiser : mais voyci la raison : Pource que Dieu en nous chastiant, veut chasser de nous ceste paresse qui y est, et nous resveiller à repentance. Si nous le faisons de nous-mesmes sans contrainte, il n'y a plus de cause pourquoy il poursuyve à exercer son jugement sur nous. Que si quelqu'un est encore frappé de la verge de Dieu, combien qu'il ait desjà commencé à avoir desplaisance de son péché, et se repentir, sçachons que sa repentance n'est point encore si ferme, qu'il n'ait besoin de quelque correction qui luy soit comme une aide pour venir au plein effet. Voylà comment repentance prévient le jugement de Dieu comme un remède convenable, non pas toutesfois comme récompense.

32 *Mais quand nous sommes jugez, etc.* C'est une grande consolation et merveilleusement nécessaire. Car si quelqu'un en son affliction ne pense autre chose sinon que Dieu est courroucé contre luy, plustost il perdra courage qu'il ne sera incité à repentance. S. Paul donc dit, que Dieu se courrouce tellement aux fidèles, que cependant il n'oublie point sa miséricorde : et mesme que la cause proprement qui le meut à les punir, c'est pour pourvoir à leur salut. Y a-il plus grande consolation pour le Chrestien que ceste-ci, Que les peines par lesquelles nos péchez sont corrigez, sont tesmoignages, non point de l'ire de Dieu pour nous perdre, ains plustost de son amour paternelle, et quant et quant qu'elles nous sont aides à salut? Car Dieu se courrouce à nous comme à ses enfans, lesquels ils ne veut point laisser perdre. Quand il dit, *Afin que nous ne soyons condamnez avec le monde :* il signifie deux choses : Que quand les enfans de ce monde sont tout asseurez, et ne se soucians du jugement de Dieu s'endorment en leurs plaisirs et voluptez, ils sont comme des porceaux qu'on engraisse pour tuer un jour. Car combien que ce bon Dieu convie quelque fois les meschans mesmes à repentance en desployant ses fléaux sur eux, toutesfois il advient souvent qu'il les met en oubli comme estrangers, et les laisse là tomber sans les punir, jusques à ce qu'ils soyent venus au comble de leur condamnation extrême. C'est donc une grâce propre aux fidèles seulement, que par afflictions ils sont retirez, de peur qu'ils ne périssent. Le second poinct est, Que les chastiemens sont remèdes nécessaires aux fidèles : car autrement ils tomberoyent aussi bien que les autres en ruine éternelle, s'ils n'estoyent arrestez par peines temporelles. Ces considérations nous doyvent instruire non-seulement à avoir patience, afin que nous portions doucement les ennuis que Dieu nous envoye : mais aussi à recognoistre sa bonté, afin qu'en rendant grâces à nostre Père céleste, nous-nous offrions volontairement à soustenir tel chastiement qu'il luy plaira nous envoyer. Elles nous proufitent aussi en plusieurs sortes : car elles sont cause que les afflictions nous sont salutaires, en nous duisant à mortifier nostre chair, et à nous humilier : elles nous accoustument à l'obéissance de Dieu : elles nous redarguent de nostre propre infirmité : elles embrasent en nos cœurs une ardeur de prier : elles exercent nostre espérance : tellement que s'il y a quelque aigreur en icelles, tout cela est englouti finalement par une joye spirituelle.

33 *Pourtant mes frères.* Après avoir traitté de la doctrine générale, il retourne maintenant au propos spécial, par lequel il avoit commencé, et conclud qu'il faut garder égalité en la Cène du Seigneur, afin que la communication soit vraye, comme elle doit estre : et que nul ne

célèbre sa Cène à part. D'avantage, que ce Sacrement ne doit point estre meslé avec d'autres viandes communes.

34 *J'ordonneray du reste.* Il est vray-semblable qu'il y avoit quelques autres choses d'avantage, lesquelles il estoit bon de réformer en meilleur ordre: mais pource qu'elles n'estoyent pas de si grande importance, le sainct Apostre diffère la correction d'icelles à son advénement. Combien qu'il se peut bien faire qu'il n'y ait rien eu de tout cela : mais que d'autant qu'on cognoist mieux ce qui est expédient quand on est sur le lieu, Sainct Paul se réserve ceste liberté de disposer quand il sera présent, selon que la nécessité le requerra. Les Papistes s'arment aussi de ce bouclier pour défendre leur Messe. Car ils interprètent que c'est la disposition laquelle sainct Paul promet yci. Mais c'est bien à propos, comme si ce sainct personnage se fust donné ceste licence de renverser l'ordonnance éternelle de Christ, laquelle luy-mesme approuve yci manifestement. Car quelle convenance ha la Messe avec l'institution de Christ? Mais laissons là tels fatras, veu qu'il est certain que sainct Paul ne parle yci que de l'honnesteté externe, laquelle comme elle est mise en la liberté de l'Eglise, aussi doit estre ordonnée selon la condition des temps, des lieux, et des personnes.

CHAPITRE XII.

1 *Quant aux choses spirituelles*[1], *frères, je ne vueil point qu'en soyez ignorans.*

2 *Vous sçavez que quand vous estiez Gentils, vous alliez comme vous estiez menez, après les idoles muettes*[2].

3 *Pource je vous fay sçavoir, que nul parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit Jésus estre malédiction : et nul ne peut dire Jésus estre Seigneur, sinon par le sainct Esprit*[3].

4 *Or il y a différence de dons : mais il y a un mesme Esprit.*

5 *Il y a aussi différence d'administrations : mais il y a un mesme Seigneur :*

6 *Il y a pareillement différence d'opérations, mais il y a un mesme Dieu, qui fait le tout en tous.*

7 *Mais la manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour proufiter.*

1) Ou, dons spirituels. 2) Ou, que vous estiez Gentils, et courans après les idoles muettes, selon que vous estiez menez. 3) *Marc*, IX, 39.

1 *Quant aux choses spirituelles.* Il vient maintenant à corriger un autre vice. Pource que les Corinthiens abusoyent des dons de Dieu à ostentation et monstre, et ne se soucioyent pas beaucoup d'ensuyvre charité envers leurs prochains, il leur remonstre à quelle fin Dieu orne les fidèles de dons spirituels, asçavoir afin qu'ils en usent à l'édification de leurs frères. Or il divise ceste proposition en deux membres : premièrement il dit que Dieu en est l'autheur : secondement, ayant arresté cela, il traitte de la fin. Il prouve par leur propre expérience, que les vertus desquelles ils s'enorgueillissoyent, sont données aux hommes par la grâce de Dieu. Car il leur réduit en mémoire combien ils estoyent ignorans, stupides, et destituez de toute lumière spirituelle, avant qu'ils fussent appelez de Dieu. Il appert donc qu'ils n'en ont pas esté douez de nature, mais par la bénignité gratuite de Dieu. Quant aux paroles : quand il dit, *Je ne vueil point qu'en soyez ignorans :* il faut suppléer, Que c'est qui est bon et utile, Quel est vostre office : ou quelque autre chose semblable : et par les *choses spirituelles*, il entend les grâces spirituelles, desquelles il sera parlé ci-après. En ce qui s'ensuit il y a double lecture. Car aucuns livres ont seulement Que : les autres adjoustent, Quant, et c'est la lecture la plus convenable. Au reste, outre ceste diversité, la

suyte des mots est quelque peu confuse, mais toutesfois le sens est clair. Il y a ainsi de mot à mot, Vous sçavez que quand vous estiez Gentils, après les idoles muettes, ainsi que vous estiez conduits suyvans : mais il me semble que j'ay exprimé l'intention de S. Paul fidèlement. Il a mis *Idoles muettes*, pour N'ayans ne sens ne mouvement. Apprenons de ce lieu-ci, combien est grand l'aveuglement de l'entendement humain, quand il est destitué de la clarté du sainct Esprit, veu qu'il demeure là abbruti après les idoles, et ne peut monter plus haut en cherchant Dieu : mais se laisse mener à Satan comme une beste. Quand il les appelle *Gentils*, c'est en mesme sens qu'il appelle aussi les Ephésiens : Vous estiez, dit-il, autresfois Gentils, sans Dieu, n'ayans point d'espérance de salut, etc. Ephés., II, 12. Paraventure aussi qu'il fait un argument prins des choses opposites, Que ce sera une vilenie à eux, s'ils se rendent maintenant moins dociles à Dieu, après qu'il les a pris à soy pour les gouverner par sa parole et son Esprit, qu'ils n'ont esté jadis obéissans et prompts à suyvre les suggestions de Satan.

3 *Pource je vous fay sçavoir*. Après les avoir advertis par leur propre expérience, il leur propose une doctrine générale, laquelle il tire de là. Car ce que les Corinthiens avoyent expérimenté en eux-mesmes, est commun à tous les hommes du monde, asçavoir d'estre errans et abusez en diverses sortes, avant que Dieu par sa bonté les ramène au chemin de vérité. Il faut donc de deux choses l'une, ou que nous soyons gouvernez par l'Esprit de Dieu, ou que nous errions perpétuellement. Il s'ensuit aussi de ceci que tout ce qui appartient à la vraye cognoissance de Dieu, ce sont dons du sainct Esprit : et quant et quant il fait une conséquence des causes contraires aux effects contraires : Nul ne peut mesdire de Christ, parlant par l'Esprit de Dieu : aussi au contraire, Nul ne peut dire bien de Christ, sinon par l'Esprit de Dieu. *Dire Jésus-Christ estre malédiction :* c'est proférer blasphème contre luy. *Dire Christ estre Seigneur*: c'est parler de luy honorablement et en révérence, et louer sa majesté. On fait yci une question : Comme ainsi soit que les meschans parlent quelquesfois tant bien et tant excellemment de Christ, si c'est à dire pourtant qu'ils ayent l'Esprit de Dieu? Je respon, qu'il ne faut nullement douter qu'ils ne l'ayent, entant que touche cest effet : mais il y a grande différence entre le don de régénération, et le don d'intelligence nue, de laquelle Judas mesme a esté doué quand il preschoit l'Evangile. Nous voyons aussi de ceci, combien est grande nostre imbécillité, veu que nous ne pouvons pas seulement remuer la langue pour raconter les louanges de Dieu, si elle n'est gouvernée par son sainct Esprit. Ce que l'Escriture aussi remonstre souvent : et par tout les Saincts confessent que si le Seigneur ne leur ouvre la bouche, ils sont du tout incapables de dire ses louanges. Entre les autres, Isaïe, chapitre VI, v. 5, dit, J'ay les lèvres pollues, etc.

4 *Or il y a différence de dons.* La proportion et ordre bien compassé qui est en l'Eglise, consiste en une unité faite de plusieurs parties assemblées, asçavoir quand la variété des dons tend à un mesme but : comme en la musique il y a divers chants, mais ils sont modérez et compassez l'un à l'autre d'une si bonne proportion, que tous font un accord. Il faut donc et qu'il y ait distinction de dons et offices, et toutesfois que le tout soit réduit en un. Parquoy S. Paul au chapitre XII des Romains, louë ceste variété, afin que nul ne confonde la distinction que Dieu a mise, en s'ingérant follement en l'office d'autruy. Il veut donc qu'un chacun se contentant du don qu'il a receu, s'employe à le faire valoir, et s'acquitter de son devoir : et défend que nul par folle affection ne passe outre ses limites. Brief, il admoneste qu'un chacun pense combien il luy a esté donné, quelle mesure il a obtenu, et à quoy il est appelé. Mais il commande qu'un chacun apporte au monceau tout ce qu'il ha : que nul ne supprime les dons de Dieu pour en jouir à part, sans en communiquer à ses frères : mais que tous se r'allient ensemble à l'édification

commune. Il amène la similitude du corps humain en tous les deux lieux : mais à diverses considérations, comme on le peut veoir. La somme revient à ceci, que les grâces ne sont pas distribuées diversement aux fidèles, à ceste fin qu'elles soyent séparées : mais qu'en la distinction il y a une unité, pour autant qu'un mesme Esprit est la source de tous dons : un mesme Dieu est Seigneur de toutes administrations, et autheur de toutes puissances. Or Dieu qui en est le commencement, en doit estre aussi la fin. *Un mesme Esprit.* Ce lieu-ci est digne d'estre diligemment noté, contre un tas d'esprits enragez, qui pensent que ce nom *D'esprit*, ne signifie rien d'essenciel : mais seulement les dons ou opérations de la puissance Divine. Mais S. Paul démonstre yci apertement, qu'il y a une puissance essencielle de Dieu de laquelle procèdent toutes ses œuvres. Il est bien vray que le nom d'*Esprit* est aucunesfois transféré aux dons par la figure Métonymie : et suyvant cela, nous lisons ces façons de parler, Esprit d'intelligence, de jugement, de force, de discrétion. Mais l'Apostre testifie yci apertement, que l'intelligence, le jugement, la mansuétude, et tous autres dons provienent d'un mesme commencement. Car c'est l'office du S. Esprit, de desployer et exercer la puissance de Dieu, en conférant et distribuant ces dons aux hommes.

5 *Un mesme Seigneur.* Les anciens Docteurs ont usé de ce tesmoignage contre les Arriens pour maintenir la Trinité des personnes. Car S. Paul premièrement nomme yci l'Esprit, puis après, le Seigneur, et finalement Dieu : et à tous trois est attribuée une mesme et commune opération. Ainsi sous le nom de *Seigneur*, ils entendoyent Christ. Mais quant à moy, combien que je soye bien content qu'on l'entende ainsi, je considère toutesfois que l'argument est trop foible pour clorre la bouche aux Arriens. Car il y a relation entre ces deux mots, Administrations et Seigneur. Les administrations, dit S. Paul, sont diverses : mais il n'y a qu'un Dieu à qui il nous faut servir, quelque administration que nous ayons. Ceste antithèse donc démonstre quel est le simple sens, tellement que de le restraindre à Christ, cela seroit contraint.

6 *Il y a un mesme Dieu, etc.* Il veut dire que combien que les fidèles soyent douëz de diverses vertus, toutesfois elles procèdent toutes d'une mesme vertu de Dieu. Parquoy quand il est yci dit, qu'il œuvre toutes choses en tous, cela ne s'estend point à la providence universelle de Dieu : mais à sa libéralité, de laquelle il use envers nous, quand il donne quelque grâce à un chacun. La somme de ce propos est, qu'il n'y a nul bien, ne chose qui soit digne de louange és hommes, qui ne viene de Dieu. Parquoy ce n'est point à propos, d'esmouvoir yci la question, comment c'est que Dieu œuvre en Satan et és réprouvez.

7 *Mais la manifestation de l'Esprit.* Maintenant il démonstre à quelle fin Dieu a destiné ses dons. Car il ne nous les donne pas en vain, et si ne veut pas qu'ils servent à ostentation et pompe. Il faut donc sçavoir quel en est le vray usage. *Pour proufiter*, dit sainct Paul, c'est-à-dire, afin que l'Eglise en reçoyve fruit. Ce mot *Manifestation de l'Esprit*, peut estre pris tant en signification passive, qu'active. Passive : car là où il y a prophétie, ou science, ou quelque autre don, là l'Esprit de Dieu est manifesté. Active : pour autant que quand l'Esprit de Dieu nous enrichit de quelque don, il desploye ses thrésors, pour nous manifester et donner à cognoistre les choses qui autrement nous seroyent cachées et closes. Ceste seconde exposition convient mieux. Ce que dit Chrysostôme, est un peu dur et contraint : asçavoir que ceci est appelé Manifestation, pource que les infidèles ne recognoissent point Dieu, sinon par miracles visibles.

8 *Car à l'un est donnée la parole de sapience par l'Esprit : et à l'autre, la parole de science selon le mesme Esprit.*

9 *A l'autre, foy en ce mesme Esprit : à l'autre, dons de guarisons en mesme Esprit.*

10 *A l'autre efficaces de puissances*[1] *: à l'autre, prophétie : à l'autre, discrétions des esprits : à l'autre, diversitez de langues : à l'autre, interprétations des langues.*

11 *Mais ce seul et mesme Esprit, fait toutes ces choses, distribuant particulièrement à un chacun selon qu'il veut*[2].

12 *Car comme le corps est un, et ha plusieurs membres : mais tous les membres de ce corps qui est un, jà soit qu'ils soyent plusieurs sont un corps : en telle manière aussi est Christ.*

13 *Car nous sommes tous baptizez en un Esprit, pour estre un corps : soyent Juifs, soyent Grecs, soyent serfs, soyent francs : et sommes tous abbruvez d'un mesme Esprit*[3].

1) Ou, opérations de vertus. 2) *Rom.*, XII, 3, *Eph.*, IV, 7. 3) Ou, d'un bruvage pour estre un mesme esprit.

8 *Car à l'un, etc.* Il récite maintenant les espèces, non pas toutes, mais seulement celles qui servent au propos qu'il traicte. Les fidèles, dit-il, sont douez de divers dons : mais qu'un chacun recognoisse avoir du S. Esprit ce qu'il ha : car il espand ses dons, comme le soleil envoye ses rayons de tous costez. Quant à la différence de ces dons, ces mots *Science*, ou cognoissance, et *Sapience* sont pris en diverses sortes en l'Escriture : mais yci je les pren comme la chose moindre et la chose plus grande, comme au chapitre II des Colossiens, v. 3, où aussi elles sont conjointes ensemble, quand sainct Paul dit, que tous les thrésors de sapience et de science sont cachez en Christ. La Science donc (selon mon opinion) signifie l'intelligence des choses sainctes : la Sapience signifie la perfection d'icelle. Prudence est quelquesfois mise entre-deux : et lors elle signifie le sçavoir et la dextérité de bien applicquer l'intelligence à quelque usage. Vray est que c'est quasi tout un des trois, toutesfois on voit la différence, quand ils sont mis ensemble. Prenons donc Science pour une cognoissance moyenne : et Sapience, pour des révélations plus secrètes et hautes. Ce mot de *Foy*, est yci pris pour la foy particulière, comme nous verrons puis après par la déduction du texte. La foy particulière est, quand on n'appréhende pas Christ entier pour rédemption, pour justice et sanctification : mais seulement entant que miracles sont faits en son nom. Judas a eu une telle foy, et par icelle il a fait mesme des miracles. Chrysostôme la distingue un peu autrement, l'appelant la foy des signes, et non pas de doctrines : ce qui n'est pas toutesfois fort loin du premier sens. Quant au *Don de guarison* chacun sçait que c'est. Il y a plus de doute que c'est qu'il entend par les *efficaces des puissances*, ou *les opérations des vertus*, comme aucuns l'ont traduit. Toutesfois je suis de ceste opinion, que c'est une puissance qui se desployoit contre les diables, et contre les hypocrites. Quand donc Jésus-Christ et ses Apostres ont arresté ou chassé les diables à leur seule parole, c'estoit ceste opération de laquelle il est yci parlé. Aussi quand S. Paul aveugla le Magicien, Actes, XIII, 11 : et quand S. Pierre de sa seule parole occit Ananias et Sapphira, c'estoit par ce don de puissance, Actes, V, 5 et 9. Les dons donc de guarison et de faire miracles, servent à monstrer la douceur et bonté de Dieu : mais ce dernier, sert à sa sévérité pour accabler Satan. Par le mot de *Prophétie*, j'enten un don singulier et excellent d'expliquer la volonté secrète de Dieu, en sorte que le mot de *Prophète*, signifie comme un messager entre Dieu et les hommes, apportant la volonté de Dieu aux hommes. Je rendray puis après raison plus amplement de ce que telle est mon opinion quant à ceci. *La discrétion des esprits*, c'estoit la vertu et grâce de sçavoir bien discerner entre les hommes, et cognoistre ceux qui présument de leurs personnes. Je ne parle point d'une prudence naturelle que nous suyvons en jugeant :

mais c'estoit une illumination particulièrement donnée à aucuns par un don singulier de Dieu. L'usage de ce don estoit, afin qu'on ne fust trompé par la monstre et belle apparence que les gens ont aucunesfois : mais que par ce jugement spirituel on peust discerner les vrais ministres de Christ, d'avec ceux qui sont feints. Il y avoit différence entre la *cognoissance* des Langues et *l'interprétation des langues :* pource que ceux qui avoyent le premier de ces deux dons, bien souvent ne sçavoyent pas parler la langue de la nation avec laquelle ils avoyent affaire. Et en tel cas ceux qui avoyent le don d'interprétation des langues, exposoyent en Langue vulgaire les langues estranges. Ils n'acquéroyent point lors ces dons par labeur ou estude, mais ils les avoyent par révélation admirable du sainct Esprit.

11 *Ce seul et mesme Esprit fait toutes ces choses, distribuant particulièrement à un, etc.* Dont s'ensuit que ceux abusent des grâces, qui par faute d'estre soingneux de communiquer, troublent et rompent ceste saincte harmonie, qui lors est accomplie de toutes ses parties, et proprement compassée, quand par la conduite de ce mesme Esprit, tous tendent en une mesme fin. Il ramène derechef les Corinthiens à unité, quand il dit que tous ont puisé d'une mesme fontaine tout ce qu'ils ont. Mais quant et quant il démonstre que pas un n'en ha tant, qu'il en ait assez pour soy, et qu'il n'ait besoin de l'aide des autres. Car c'est ce qu'il entend par ces paroles, *Distribuant particulièrement à un chacun* selon qu'il veut. L'Esprit de Dieu nous distribue donc en particulier, afin que nous rapportions en commun. Il n'y a pas un à qui il donne tout, afin que nul ne se retire de la communion des autres, et vive seulement pour soy, comme s'il en avoit assez. A cela mesme tend ce mot, *Particulièrement :* pource qu'il nous est très-nécessaire de bien entendre la diversité par laquelle Dieu nous conjoint et oblige mutuellement les uns aux autres. Au reste, quand nous voyons qu'yci est attribuée volonté à l'esprit, voire volonté conjointe avec puissance et authorité, il est aisé à recueillir que l'Esprit est vrayement et proprement Dieu.

12 *Car comme le corps est un.* Maintenant il amène la similitude du corps humain, de laquelle aussi il use en l'Epistre aux Romains, XII, v. 4 : mais c'est à une autre fin, comme j'ay dit ci-dessus. En l'Epistre aux Romains il veut qu'un chacun soit content de son estat et vocation, sans entrer sur les limites d'autruy : comme ambition, ou curiosité, ou quelque autre convoitise pousse beaucoup de gens à embrasser et attenter beaucoup plus qu'il ne seroit expédient. Mais yci il exhorte les fidèles qu'ils s'entretienent les uns avec les autres, en distribuant de leurs dons l'un à l'autre : d'autant que Dieu ne leur a point conféré telles grâces, afin qu'un chacun jouisse de la siene à part, mais afin que l'un en aide à l'autre. Au reste, c'est une façon de parler assez commune, Que toutes sociétez d'hommes, ou congrégations, sont appelées, Corps : comme une cité fait un corps, un Sénat fait un corps, et un peuple aussi. Et Menenius Agrippa voulant faire appointement entre le commun peuple de la ville de Rome et les Sénateurs, proposa une fable approchant quasi de ceste doctrine de sainct Paul en remonstrant que les membres du corps ayans conspiré contre le ventre, et se voulans séparer d'avec luy, s'en trouvèrent mal les premiers. Mais c'est bien encore autre chose entre les Chrestiens. Car ils ne sont pas seulement un corps politique, mais ils sont le corps mystique et spirituel de Christ, comme aussi sainct Paul adjouste puis après. Le sens donc est, Combien que les membres d'un corps soyent divers, et différens en offices, toutesfois ils sont si bien conjoints ensemble, qu'ils prenent nourriture et accroissement l'un avec l'autre. Nous donc qui sommes membres de Christ, jà soit que nous soyons douez de diverses vertus, toutesfois nous devons regarder et tendre à ceste conjonction que nous avons en Christ. *En telle manière aussi, etc.* Le nom de Christ est yci mis pour l'Eglise. Car il faloit applicquer la similitude, non pas au Fils unique de Dieu, mais à nous. Voyci un passage plein de grande consolation,

quand il appelle l'Eglise, *Christ*. Car ce bon Seigneur Jésus nous fait cest honneur qu'il ne veut pas estre considéré et recognu en soy seulement, mais aussi en ses membres. Et pourtant sainct Paul dit ailleurs, que l'Eglise est l'accomplissement d'iceluy, comme si estant séparé de ses membres, il estoit aucunement mutilé et imparfait, Ephés., I, v. 23. Et certes (comme sainct Augustin en traitte élégamment en quelque lieu) veu que nous sommes vigne fertile en Christ, hors de luy que sommes-nous sinon sarmens secs et inutiles? Jehan, XV, v. 4. Or nostre consolation gist en ceci, que tout ainsi que luy et le Père sont un, aussi nous sommes un avec luy : et de là vient ceste communication de son Nom.

13 *Car nous sommes tous baptizez.* Il prouve ce qu'il veut dire par l'effet du Baptesme. Nous sommes entez, dit-il, par le Baptesme au corps de Christ : afin que par un lien mutuel nous soyons liez ensemble, comme membres, et vivions une mesme vie. Parquoy quiconque voudra demeurer en l'Eglise de Christ, il faut nécessairement qu'il s'entretiene en ceste société. Or il parle du Baptesme des fidèles, lequel la grâce du sainct Esprit ne permet point estre sans efficace. Car plusieurs ne le reçoyvent que selon la letre, et il leur est un signe sans effet : mais les fidèles reçoyvent la vérité avec le Sacrement. Et certes au regard de Dieu, ceci demeure tousjours véritable, Que par le Baptesme nous sommes entez au corps de Christ. Car Dieu n'y figure rien qu'il ne soit prest d'accomplir, moyennant que de nostre costé nous en soyons capables. Or l'Apostre garde yci un bon moyen, quand il dit que la nature du Baptesme est de nous conjoindre au corps de Christ. Mais afin que nul n'imaginast que le signe externe fust cause de ceci, il adjouste que c'est une œuvre du sainct Esprit. *Soyent Juifs, soyent Grecs.* Il a exprimé ces espèces, pour signifier que la diversité des conditions ou estats, n'empesche point ceste saincte unité, laquelle il recommande tant. Et c'est bien à propos et fort proprement qu'il a adjousté ces mots : pource que lors l'émulation pouvoit procéder de ces deux sources : asçavoir que les Juifs n'estoyent point contens et ne pouvoyent endurer que les Gentils fussent égaux à eux : et que selon que chacun avoit quelque excellence par-dessus les autres, en voulant tenir son rang, il se séparoit loin des frères. *Et sommes tous abbruvez.* On ne peut pas bien dire s'il parle yci du Baptesme, ou de la Cène : toutesfois j'estime plustost qu'il parle de la Cène, pource qu'il fait mention de bruvage. Car je ne doute point qu'il n'ait voulu faire allusion à la similitude du signe. Or il n'y a nulle convenance entre bruvage et le Baptesme. Au reste, combien que la coupe ne soit que la moitié de la Cène, toutesfois il n'y a nul inconvénient en cela. Car l'Escriture use souvent de ceste façon de parler, quand il est question des Sacremens : comme ci-dessus, chap. X, v. 17, laissant la coupe, il a seulement nommé le pain. Le sens donc sera, Que la participation de la coupe tend à cela, que nous soyons tous abbruvez d'un mesme bruvage spirituel. Car là nous beuvons le sang vivifiant de Christ, afin que nous ayons une vie commune avec luy : ce que nous avons, quand il vit en nous par son sainct Esprit. Ainsi donc il enseigne les fidèles, que si tost qu'ils sont amenez à Christ, par le Baptesme desjà leur est donné un goust de l'affection qu'ils doyvent avoir d'entretenir entr'eux unité et conjonction mutuelle : puis après que quand ils reçoyvent la saincte Cène, derechef ils sont duits et amenez à ceste mesme unité, entant que là ils sont tous abbruvez d'un mesme bruvage.

14 *Car aussi le corps n'est point un membre, mais plusieurs.*

15 *Si le pied dit, Je ne suis point la main, je ne suis point donc du corps : n'est-il point du corps pourtant?*

16 *Et si l'aureille dit, Je ne suis point l'œil, je ne suis point donc du corps : n'est-elle point du corps pourtant?*

17 *Si tout le corps est l'œil, où sera l'ouye? Si tout est l'ouye, où sera le sentiment?*

18 *Mais maintenant Dieu a posé un chacun membre au corps, ainsi qu'il a voulu.*

19 *Car si tous estoyent un membre, où seroit le corps?*

20 *Mais maintenant il y a plusieurs membres : toutesfois il n'y a qu'un corps.*

21 *Et l'œil ne peut dire à la main, Je n'ay que faire de toy : ni aussi la teste aux pieds, Je n'ay que faire de vous.*

22 *Et qui plus est, les membres du corps qui semblent estre les plus infirmes* [1], *sont beaucoup plus nécessaires.*

23 *Et ceux que nous cuidons estre les plus déshonnestes du corps, nous leur baillons plus grand honneur* [2] *: et* les parties *qui sont en nous les plus laides, ont plus de parement.*

24 *Et les parties qui sont belles en nous, n'en ont point mestier. Mais Dieu a tempéré le corps ensemble, donnant plus d'honneur à celuy qui en avoit faute :*

25 *Afin qu'il n'y ait point de division au corps, ains que les membres ayent une mesme solicitude les uns pour les autres.*

26 *Et soit qu'un membre endure quelque chose, tous les membres endurent avec luy : ou soit qu'un membre soit honoré, tous les membres ensemble s'en esjouissent.*

27 *Or estes-vous le corps de Christ, et membres en partie* [3].

1) Ou, débiles. 2) Ou, sont accoustrez par nous plus honorablement. 3) Ou, *d'iceluy* chacun en son endroit.

15 *Si le pied dit.* C'est une exposition de la sentence précédente avec quelque amplification, qui esclarcit ce qui a esté dit ci-dessus en brief. Au reste, tout ceci s'accorde avec la fable de Menenius Agrippa, dont j'ay parlé ci-dessus : de ce qui adveint quand tous les membres du corps conspirèrent de ne nourrir point le ventre. S'il survient une telle dissension au corps, que les pieds refusent leur devoir à tout le reste du corps, que le ventre aussi, les yeux, les mains en facent autant : que sera-ce à la fin? Ne faudra-il pas que tout le corps périsse? Combien que sainct Paul yci insiste proprement sur une chose, asçavoir qu'un chacun membre se doit contenter de son lieu et degré, et ne porter point d'envie aux autres. Car il compare les plus excellens membres avec ceux qui ont moins de dignité. L'œil ha un lieu plus honorable au corps que n'ha pas la main, et la main plus que le pied. Mais si les mains esmeues d'envie, refusent de faire leur devoir, nature endurera-elle cela? Croira-on la main qui voudra se séparer du reste du corps? *N'estre point du corps*, signifie yci n'avoir point de communication avec les autres membres, mais vivre pour soy, et ne chercher que son proufit particulier. Sera-il donc licite à la main, dit sainct Paul, de desnier son office aux autres membres, pourtant qu'elle sera esmeue d'envie contre les yeux? Tout ceci est dit du corps naturel, mais il doit estre applicqué aux membres de l'Eglise : afin qu'ambition ou quelque émulation perverse et envie ne nous face restraindre et espargner les uns envers les autres, tellement que celuy qui est inférieur, refuse son aide aux plus grans.

17 *Si tout le corps est l'œil.* Il reprend ceste sotte jalousie d'estre égal : et la réfute, monstrant que c'est une chose impossible. Si tous les membres, dit-il, appètent l'honneur de l'œil, il adviendra que tout le corps périra. Car il est impossible que le corps demeure sain et sauf, s'il n'y a diversité de puissance és membres, et communication mutuelle d'une part et d'autre. L'égalité donc répugne la conservation de l'estat du corps : car elle engendre confusion, qui est cause de ruine soudaine. Quelle folie donc sera-ce, quand un membre conspirera plustost à sa ruine et à celle du corps, que de s'ac-

commoder et soumettre à l'un des autres membres?

18 *Mais maintenant Dieu a posé.* C'est un autre argument, qu'il prend de l'ordonnance de Dieu. Il a pleu ainsi à Dieu que le corps soit composé de plusieurs membres, et que les membres ayent divers offices et dons. Si donc un membre ne se contente de sa situation et propriété, il fait guerre à Dieu, comme les Poëtes ont dit anciennement des géans. Assujetissons-nous donc à l'ordre que Dieu a institué luy-mesme, de peur de perdre temps, et nous gaster en résistant à sa volonté.

19 *Si tous estoyent un membre.* Il signifie que ce n'est point sans cause et à l'aventure, que Dieu a attribué divers dons aux membres : mais pource qu'il estoit ainsi nécessaire pour la conservation du corps : d'autant qu'il n'y auroit plus que confusion et dissipation, si on oste une telle proportion. Et pourtant, nous-nous devons d'autant plus assujetir à la providence de Dieu, laquelle a disposé toutes choses tant bien à propos pour nostre proufit et utilité commune. Ce mot *Membre*, se prend pour une masse qui seroit toute d'une forme, et où il n'y auroit aucune variété. Car si Dieu composoit ainsi nostre corps en une telle masse, ce seroit un amas de chair inutile.

20 *Il y a plusieurs membres, etc.* Il répète ceci souvent : pour autant que le nœud de tout le propos consiste en cela, asçavoir que l'unité du corps est de telle sorte, qu'elle ne se peut entretenir, qu'il n'y ait diversité de membres : et que les membres sont tellement différens entr'eux d'offices et facultez, qu'ils ont une liaison mutuelle entr'eux pour conserver le corps, qui est un. Ainsi donc il monstre qu'il n'y a corps qui puisse se conserver et maintenir, s'il n'y a un accord de divers membres : afin que nous sçachions procurer le bien publiq et particulier, en faisant le devoir de nostre vocation chacun en son endroit.

21 *Et l'œil ne peut dire à la main.* Il a remonstré jusques yci quel est l'office des membres les moins honorables : asçavoir d'aider le corps de leur puissance : et ne porter point d'envie aux membres les plus excellens. Maintenant au contraire, il donne un commandement pour les membres les plus honorables : asçavoir qu'ils ne mesprisent point les autres qui sont moindres, desquels ils ne se peuvent passer. L'œil est plus excellent que la main : toutesfois il ne la peut avoir en mespris, ou se mocquer d'elle, comme si elle estoit inutile. Or il remonstre par l'utilité, qu'il en faut ainsi faire. Les membres, dit-il, qui sont les moins estimez, sont les plus nécessaires. Afin donc que le corps demeure en son entier, il ne faut point qu'ils soyent mesprisez. Il a mis ce mot, *Les plus infirmes*, pour Contemptibles : comme quand il dit ailleurs, qu'il se glorifie en ses infirmitez, 2 Cor. XII, 9, il signifie par cela les choses qui le rendoyent abject et contemptible.

23 *Ceux que nous cuidons estre les plus déshonnestes.* C'est le second argument : asçavoir que le déshonneur d'un membre redonde au déshonneur commun de tout le corps : ce qui appert par la solicitude que nous avons de cacher les parties les moins honnestes. Ceux qui sont honnestes, dit-il, n'ont que faire d'emprunter ornemens d'ailleurs : mais des parties honteuses, ou les moins honnestes, nous en prenons plus grand soin. Pourquoy cela? sinon que leur honte tourneroit au déshonneur de tout le corps? *Bailler honneur*, c'est le couvrir pour agencement, afin que les membres que nous ne pourrions descouvrir qu'avec turpitude, nous tienent en honneur estans cachez.

24 *Mais Dieu a tempéré.* Il répète derechef ce qu'il avoit desjà dit une fois, mais c'est plus clairement : asçavoir que Dieu a ordonné ceste proportion et ce au proufit de tout le corps, pource que sans cela le corps ne peut demeurer en son estre. Car d'où vient cela que tous les membres sont si songneux naturellement de l'honnesteté du membre qu'il ne feroit pas beau veoir, et sont d'un mesme accord pour couvrir sa turpitude? Ceste inclination leur est donnée de Dieu : pource que sans ceste modération et compassement, il surviendroit inconti-

nent dissension au corps. Dont appert que non-seulement le corps est endommagé, et l'ordre de nature renversé, mais aussi l'authorité de Dieu manifestement enfreinte, si tost que quelqu'un usurpe plus qu'il ne luy est donné, et que ne porte sa vocation.

26 *Et soit qu'un membre endure.* On voit, dit-il, une telle compassion au corps humain, que tous les autres membres auront pitié de celuy qui sentira quelque inconvénient, et s'esjouiront aussi de son bien. Il n'est donc point yci question d'envie ne de contemnement. *Estre honoré*, se prend yci au large, pour se porter bien et estre à son aise. Or il n'y a rien plus convenable pour entretenir bonne concorde, que ceste communion, quand chacun voyant bien advenir aux autres s'en sent enrichi de son costé : et au contraire, se sent appovri, quand les autres ont défaut de quelque chose.

27 *Or estes-vous le corps de Christ.* Ce donc qui a esté dit de la nature et condition du corps humain, doit estre applicqué à nous. Car nous ne sommes pas seulement une communauté civile, mais estans insérez au corps de Christ, nous sommes vrayement membres les uns des autres. Tout cela donc qu'un chacun de nous ha, qu'il sçache qu'il luy est donné à l'édification commune des frères : et pourtant qu'il le rapporte en commun, et qu'il ne le supprime point le tenant comme caché et enseveli par devers soy, ou en jouisse comme de son propre. Celuy qui est doué de plus grandes grâces, qu'il ne mesprise point les autres, se levant en orgueil, mais qu'il pense qu'il n'y a si petit qui ne serve : comme, à la vérité, le plus petit mesme de tous les fidèles fructifie selon sa petite capacité, en sorte qu'il n'y a membre inutile en l'Eglise. Ceux qui ne sont point en si grand honneur que les autres, qu'ils ne portent point d'envie aux autres, et qu'ils ne leur desnient point leur devoir, mais qu'ils se contentent de la place et du degré auquel ils sont colloquez : qu'il y ait une amitié mutuelle, compassion mutuelle, solicitude mutuelle. Ayons en recommandation le bien commun, afin que nous ne destruisions l'Eglise par nostre malignité, ou envie, ou orgueil, ou quelque dissension : mais plustost qu'un chacun s'employe de tout son pouvoir à la conservation d'icelle. Voyci une belle matière riche et abondante : mais il me suffit d'avoir touché comment il faut applicquer ceste similitude à l'Eglise. *Membres en partie.* Chrysostôme pense que ceste particule a esté adjoustée, pource que les Corinthiens n'estoyent pas l'Eglise universelle : lequel sens me semble estre bien contraint. J'ay pensé autresfois que c'estoit une marque d'impropriété, comme nous disons en Langue vulgaire, Aucunement. Mais quand je poise le tout de plus près, je la réfère plustost à ceste division des membres, de laquelle il avoit fait mention. Ils sont donc membres en partie, selon qu'à chacun est attribuée sa portion, et son office limité. Le fil mesme du texte nous amène à ce sens-là : ainsi, En partie, et Entièrement, ou Pour le tout, seront termes opposites l'un à l'autre.

28 *Et Dieu en a mis aucuns en l'Eglise : premièrement Apostres : secondement Prophètes : tiercement Docteurs*[1] *: et puis les Vertus : conséquemment les Dons de guarisons, Secours, Gouvernemens, diversitez de Langues.*

29 *Tous sont-ils Apostres? tous sont-ils Prophètes? tous sont-ils Docteurs? tous sont-ils ayans vertus?*

30 *Tous ont-ils dons de guarisons? tous parlent-ils diverses Langues? tous interprètent-ils?*

31 *Mais ensuivez les plus excellens dons*[2]*?*

1) *Eph.*, IV, 11. 2) Ou, soyez convoiteux des plus excellens dons. Ou, estes-vous envieux des plus excellens dons?

Au commencement du chapitre il a parlé des facultez et dons distribuez à un chacun. Maintenant il commence à traitter des offices : lequel ordre il nous faut

noter diligemment. Car le Seigneur n'ordonne point des Ministres, que premièrement il ne les garnisse de dons nécessaires, et rende idoines pour exécuter leur charge. De quoy il nous faut recueillir que ceux qui se fourrent en l'Eglise de Dieu, n'ayans le don et la grâce, sont des fantastiques, et poussez de mauvais esprit : comme plusieurs se vantent estre poussez du S. Esprit, et se glorifient, se disans estre secrètement appelez de Dieu : et cependant sont sans sçavoir, et du tout ignorans. Au contraire certes, c'est un ordre naturel, que les dons précèdent le ministère. Comme donc il a remonstré ci-dessus, que tout ce qu'un chacun a receu de dons de Dieu, il le doit rapporter en commun, aussi il déclare maintenant que les offices sont tellement distribuez, que néantmoins tous ensemble d'un accord, édifient l'Eglise : et chacun selon sa portion et mesure.

28 *Premièrement Apostres*. Il ne récite pas toutes les espèces, et aussi il n'estoit pas besoin : car il a voulu seulement proposer quelques exemples. Au chapitre IV, v. 11 des Ephésiens, il récite un plus grand nombre des offices qui sont requis pour le gouvernement perpétuel de l'Eglise. Je donneray là la raison, si le Seigneur permet que nous parvenions jusques-là : combien qu'en ce lieu-là mesme, il ne les raconte pas tous. Quant au présent passage, il faut noter qu'entre les offices que sainct Paul nomme yci, il y en a aucuns perpétuels, et les autres n'ont esté que pour un temps. Les perpétuels sont ceux qui sont nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise. Les temporels sont ceux qui estoyent ordonnez du commencement pour fonder l'Eglise, et pour dresser le Royaume de Jésus-Christ, et peu de temps après ont cessé. L'office de *Docteur*, est de la première espèce : l'office d'*Apostre*, est de la seconde. Car le Seigneur a créé les Apostres, afin qu'ils preschassent l'Evangile par tout le monde : et n'a pas assigné à chacun d'eux certains limites ou paroisses. Mais en quelque part qu'ils arrivassent, il a voulu qu'ils feissent leur ambassade à toutes langues et nations. Et en cela ils sont différens des Pasteurs, qui sont aucunement attachez à leurs Eglises. Car un Pasteur n'ha point mandement de prescher l'Evangile par tout le monde : mais d'avoir soin de son Eglise, qui luy est donnée en charge. En l'Epistre aux Ephésiens il adjouste les Evangélistes après les Apostres, yci il n'en dit mot. Car du premier degré, il vient incontinent aux Prophètes : par lesquels il entend, à mon avis, non pas ceux qui avoyent le don de prédire les choses à-venir, mais ceux qui avoyent une grâce particulière non-seulement d'exposer l'Escriture, mais aussi de l'accommoder prudemment, et l'appliquer en usage selon les personnes et le temps. La cause qui me meut de l'entendre ainsi, c'est qu'il préfère la prophétie à tous autres dons : pource qu'elle apporte plus d'édification. Laquelle louange ne conviendroit pas au don de prédire les choses à-venir. D'avantage, quand il veút descrire l'office d'un Prophète, ou pour le moins traitter que c'est qu'il ha principalement à faire, il dit qu'il doit s'appliquer à consoler, exhorter et enseigner. Toutes ces choses sont distinctes d'avec les prophéties et advertissemens des choses à-venir. Entendons donc que les Prophètes en ce lieu-ci, ce sont premièrement excellens expositeurs de l'Escriture, et avec ce gens douez d'une prudence et dextérité singulière, pour sçavoir bien considérer la nécessité qui sera présentement en l'Eglise, afin d'accommoder leur propos selon cela : et par ce moyen ils sont comme ambassadeurs pour donner à cognoistre la volonté de Dieu aux hommes. Entr'eux et les *Docteurs*, on peut mettre ceste différence, que la charge des Docteurs gist en ce que saines doctrines soyent contregardées et publiées, afin que la pureté de la religion demeure tousjours en l'Eglise. Combien que ce nom aussi est pris en diverses sortes : et yci paraventure qu'il signifie plustost Pasteur, si nous ne l'aimons mieux prendre généralement pour tous ceux qui ont le don d'enseigner : comme il est pris au chapitre XIII, v. 1, des Actes : auquel lieu aussi sainct Luc les conjoint avec les Prophètes. Or quant à ce que je n'ensuy pas l'avis des autres qui comprenent

toute la charge du Prophète en l'interprétation de l'Escriture : la raison est, pource que S. Paul limite à deux ou trois le nombre de ceux qui doyvent parler, et ce par ordre [1] : ce qui ne convien-droit pas à une nue et simple interprétation de l'Escriture. Brief, mon opinion est, que les Prophètes sont ceux qui déclarent la volonté de Dieu, en applicquant proprement et avec dextérité les prophéties, menaces, promesses, et toute la doctrine de l'Escriture selon que requiert la nécessité présente de l'Eglise. S'il y a quelqu'un qui en cela ne s'accorde point avec moy, je n'en veux pas débatre. Car il est bien difficile de juger des dons et grâces, desquelles l'Eglise a esté si long temps privée, sinon qu'on en voit aujourd'huy seulement quelques traces ou ombres. Quant aux *Vertus* et *dons de guarisons*, il en a esté desjà parlé au chapitre XII il faut seulement noter, qu'il n'est yci fait mention tant des dons mesmes, que de l'administration d'iceux. Or pource que l'Apostre raconte yci les offices, je n'approuve pas ce que dit Chrysostôme : asçavoir que ce que nous traduisons yci *Les secours*, consiste à supporter les infirmes. Que sera-ce donc? Certes ou ç'a esté jadis tant un office qu'un don, lequel nous est incognu aujourd'huy : ou bien il appartient à l'office de Diacre : c'est-à-dire à avoir soin des povres. Et je m'arreste plus à ce second avis. Or il met deux espèces d'office de Diacre au chapitre XII, v. 7, aux Romains desquelles j'ay traitté là. Par les *Gouvernemens*, j'enten les anciens qui estoyent commis pour la discipline Ecclésiastique. Car la primitive Eglise avoit comme son Sénat ou Consistoire, pour entretenir le peuple en mœurs honnestes : ce que S. Paul monstre ailleurs, quand il met deux ordres de Prestres : c'est-à-dire d'Anciens, 1 Tim., V, 17. Le Gouvernement donc consistoit des anciens, qui estoyent douez de plus grande gravité, expérience, et authorité que les autres. Sous les *diversitez de Langues*, il comprend tant la cognoissance d'icelles, que la grâce de les interpréter. Or c'estoyent deux dons distincts. Car quelque fois il y avoit tel qui parloit divers langages, qui toutesfois n'entendoit pas le langage de l'Eglise à laquelle il avoit affaire. Lors ceux qui avoyent le don d'interprétation des Langues, suppléoyent ce défaut.

29 *Tous sont-ils Apostres?* Il se peut bien faire que quelqu'un sera doué de plusieurs dons, et pourra fournir à deux des charges qu'il a récitées : et en cela il n'y a point d'inconvénient. Mais S. Paul veut dire que nul n'est si parfait en toutes choses, qu'il en ait assez pour soy, et qu'il n'ait affaire des autres : d'avantage, que tant les charges que les dons sont tellement distribuez, qu'il n'y a pas un membre qui soit tout le corps : mais que quand chacun membre rapporte en commun sa portion, alors tous ensemble font un corps entier et parfait. Car S. Paul veut yci oster toute occasion d'orgueil, toute envie, arrogance et contemnement des frères : toute ambition, malignité, et toutes autres choses semblables.

31 *Ensuyvez les plus excellens dons, etc.* On pourroit aussi le tourner ainsi, Ayez en grande estime : et ne convien-droit pas mal à ce passage, combien qu'il n'y ait pas grande différence quant au sens. Car le sainct Apostre exhorte les Corinthiens de principalement désirer ou avoir en estime les dons qui servent le plus à édification. Car ce vice régnoit entr'eux, qu'ils s'estudioyent plus à se monstrer, qu'à proufiter aux autres. A ceste raison on ne tenoit conte du don de prophétie : mais les diversitez de Langues retentissoyent avec grande pompe et peu de proufit. Cependant il ne parle pas à un chacun, comme s'il vouloit qu'un chacun aspirast à la Prophétie, ou à l'estat de Docteur, mais seulement il leur recommande le soin d'édification commune, afin qu'és choses qui sont plus proufitables, ils s'y employent aussi plus diligemment.

1) En ceste épistre, chap. XIV, v. 29.

CHAPITRE XIII.

1 *Et je vous vay monstrer encor une voye plus excellente*[1]. *Si je parle les langages des hommes et des Anges, et je n'ay point charité, je suis* comme *l'airin qui résonne, ou la cymbale qui tinte.*

2 *Et si j'ay* don de *prophétie, et cognoy tous secrets et toute science : et si j'ay toute la foy, tellement que je transporte les montagnes*[2], *et n'ay point charité : je ne suis rien.*

3 *Et si je distribue tous mes biens à la nourriture des povres, et si je livre mon corps pour estre buslé, et je n'ay point charité, il ne me proufite en rien.*

1) Ou, je vous en monstreray encores le chemin en plus grande excellence. 2) *Matth.*, XVII, 20.

D'autant que la division du chapitre estoit si sottement faite, je n'ai peu me tenir de la changer, et mesme d'autant que je ne le pouvoye autrement interpréter commodéement. Car qu'estoit-il besoin de conjoindre ceste sentence imparfaite avec les précédentes, laquelle s'entretient tant proprement avec les subséquentes : et qui plus est, est rendue parfaite quand elle est conjointe avec icelles ? Il est certes facile à croire que cela est advenu par la faute de ceux qui copioyent les livres anciennement. Quoy qu'il en soit, après que sainct Paul a commandé que principalement on eust esgard à l'édification, maintenant il proteste qu'il démonstrera encore quelque chose de plus grand, asçavoir que toutes choses doyvent estre rapportées à la règle de charité. Voylà donc la voye la plus excellente, quand nous modérerons toutes nos opérations selon charité. Et d'entrée il prend ce fondement, que toutes vertus quelles qu'elles soyent ne sont rien sans charité : pource qu'il n'y a rien tant singulier ou excellent soit-il, qui ne soit trouvé vicieux devant Dieu, si la charité défaut. Et il n'enseigne rien yci que ce qu'il dit ailleurs, quand il déclare que charité est la fin de la Loy, et le lien de perfection : 1 Tim., I, 5, et aussi quand il constitue toute la sanctification des fidèles en icelle, Coloss., III, 14. Car que requiert nostre Dieu autre chose de nous en toute la seconde Table de sa Loy? Il ne se faut donc point esbahir si toutes nos œuvres sont estimées par là, asçavoir quand il appert qu'elles procèdent de charité. Il ne se faut point aussi esbahir, si des dons autrement excellens, commencent lors seulement à avoir leur pris, quand ils sont rapportez à charité.

1 *Si je parle les langages des hommes.* Il commence par la grâce de bien parler, qui est un don certes excellent de soy : mais estant séparé de charité, il ne met point l'homme en estime devant Dieu. Quand il dit, *Le langage des Anges*, c'est une hyperbole, pour un langage singulier et excellent. Combien que je l'expose plustost de la diversité des Langues, de laquelle les Corinthiens faisoyent grande estime, mesurans toutes choses plus par ambition, que par le fruit qui s'en pouvoit ensuyvre. Que tu sçaches, dit-il, parler tous les langages non-seulement des hommes, mais aussi des Anges, toutesfois ne pense point que pour cela tu sois plus estimé devant Dieu qu'une cymbale, si tu n'as charité.

2 *Et si j'ay* le don de *prophétie.* Il réduit à néant la dignité mesme de la prophétie, laquelle toutesfois il avoit n'aguères préférée à tous autres dons, si elle ne sert à conserver charité. Ce qui s'ensuit, *Avoir cognoissance de tous secrets:* pourroit sembler estre adjousté à la prophétie par manière de déclaration : mais pource qu'incontinent après s'ensuit *science*, laquelle il a nommée à part ci-dessus, que les Lecteurs avisent si Cognoissance des secrets n'est point yci mise pour Sapience. Quant à moy, comme je ne l'ose affermer, aussi je m'y accorde aiséement. Ceste *foy* de laquelle il parle, est particulière : ce que nous pouvons recueillir de ce qu'il adjouste puis après : *En sorte que je transporte les montagnes.* Parquoy les Sophistes ne

proufitent de rien, quand ils abusent de ce passage pour amoindrir la vertu de la foy. Puis donc que le mot de *Foy*, peut estre prins en diverses significations, il faut que le Lecteur soit prudent à bien regarder en quelle signification il est prins. Or quant à ce passage, sainct Paul, comme j'ay desjà dit, s'expose soy-mesme, en restraignant la foy aux miracles. C'est celle que Chrysostôme appelle La foy des signes, et nous la foy particulière, pource qu'elle n'appréhende pas Christ tout entier, mais seulement la puissance de faire miracles : et pourtant ceste foy peut estre quelque fois en l'homme sans l'Esprit de sanctification, comme elle a esté en Judas.

3 *Et si je distribue, etc.* Ceci vrayement est digne de grande louange, si on l'estime de par soy : mais pource que bien souvent ceste largesse procède d'ambition, et non point de vraye libéralité, ou bien mesme celuy qui sera libéral, est vuyde de toutes les autres parties de charité (car la libéralité mesme intérieure, n'est qu'une partie de charité) il se pourra faire que l'œuvre au demeurant tant louable, ait certes belle apparence, et soit grandement prisée devant les hommes, toutesfois devant Dieu ne soit rien estimée. *Et si je livre mon corps.* Il ne faut point douter qu'il ne parle du martyre, qui est un faict le plus beau et le plus excellent de tous. Car y a-il chose plus admirable, que ceste constance invincible de courage, qu'un homme ne face point de difficulté d'abandonner sa vie pour le tesmoignage de l'Evangile? et toutesfois, Dieu n'estime rien cela, quand la charité défaut. Le genre de mort duquel il parle, n'estoit pas lors si fort en usage contre les Chrestiens. Car (comme nous lisons) les tyrans faisoyent plustost trancher la teste aux Chrestiens, et usoyent plustost du glaive que du feu pour destruire l'Eglise, sinon que Néron en a fait aussi brusler plusieurs. Mais il semble que le sainct Esprit ait yci prédit par la bouche de sainct Paul, les persécutions qui devoyent advenir. Mais ceci est outre le propos principal. Le poinct du passage est, Que pource que charité est la règle seule de toutes nos œuvres, et qu'elle seule modère le droit usage des dons de Dieu, il n'y a rien, tant belle apparence puisse-il avoir, devant les yeux des hommes, qui soit agréable à Dieu, quand elle défaut, d'autant que la beauté de toutes vertus sans charité, n'est que fard, n'est qu'un son inutile, et chose de néant : brief c'est une chose puante et desplaisante. Or quant à ce que les Papistes infèrent d'yci, que charité donc ha plus de vertu pour nous justifier que la foy, nous le réfuterons ci-après : maintenant poursuyvons nostre texte.

4 *Charité est patiente*[1], *elle est bénigne : charité n'ha point d'émulation*[2] *: charité n'ha point d'insolence*[3], *elle ne s'enfle point :*
5 *Elle ne se porte point déshonnestement*[4] *: elle ne cherche point ses prouffits, elle ne s'esmeut point à courroux*[5], *elle ne pense point mal.*
6 *Elle ne s'esjouit point de l'injustice : mais elle s'esjouit de la vérité.*
7 *Elle endure tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout.*
8 *Charité jamais ne déchet, encore que les prophéties soyent abolies, et que les Langues cessent, et que science soit abolie*[6].

1) Ou, ne se courrouce pas aisément. 2) Ou, n'est point envieuse. 3) Ou, n'est point fardée. 4) Ou, ne desdaigne rien. 5) Ou, n'est point despiteuse. 6) Ou, mais les prophéties seront abolies et les Langues cesseront, et l'enseignement sera aboli.

4 *Charité est patiente.* Maintenant il loue charité par ses effets ou fruits : combien que ces titres ne tendent pas seulement à louer charité, mais afin que les Corinthiens entendent en quoy elle consiste, et quelle elle est. Le principal but toutesfois du propos est, de monstrer combien elle est nécessaire pour conserver l'unité de l'Eglise. Et je ne doute point qu'il n'ait voulu taxer obliquement les Corinthiens, en leur proposant une antithèse en laquelle à l'opposite ils recognoissent leurs vices. La première louange de charité, c'est qu'elle

nourrit paix et concorde en l'Eglise, endurant beaucoup de choses patiemment. A cela accorde fort bien la seconde vertu, qui est douceur, et débonnaireté : car le mot Grec signifie cela. La troisième est, qu'elle corrige émulation, qui est la semence de toutes noises et débats. Sous *Emulation*, il comprend envie, qui est un vice approchant fort de l'autre : ou plustost il entend une émulation qui est conjointe avec envie, et en procède le plus souvent. Ainsi donc, là où règne envie, et où un chacun veut estre ou apparoistre le premier, là il n'y a point de charité. Là où j'ay traduit, *Elle n'ha point d'insolence* : Erasme a mis un mot, qui signifie comme, Elle n'est point affetée. Or il est certain que le mot Grec ha diverses significations : mais comme ainsi soit qu'il se prend quelques fois pour Estre farouche, et se desborder par une présomption, ce sens m'a semblé plus convenable pour ce lieu-ci. Sainct Paul donc attribue modestie à charité, et dit qu'elle est une bride pour retenir les hommes, afin qu'ils ne s'esgayent outre mesure : mais qu'ils vivent ensemble paisiblement et par bon ordre. Il dit conséquemment, que charité *ne s'enfle point*. Celuy donc qui est gouverné par charité, n'est point enflé d'orgueil pour se plaire en soy-mesme en mesprisant les autres.

5 *Elle ne se porte point déshonnestement*. Erasme a tourné en lieu de ceci, Elle n'est point desdaigneuse : mais d'autant qu'il n'allègue aucun autheur qui prene ce mot Grec en ceste signification, j'ay mieux aimé retenir celle qui est en usage et naturelle. Or je l'expose ainsi, Que charité ne s'esgaye point par une sotte ostentation, ou qu'elle n'est point bruyante : mais garde moyen et honnesteté. Et par cela derechef, il taxe obliquement les Corinthiens, qu'ils perdoyent povrement toute grâce et contenance par une fierté mal séante. *Elle ne cherche point ses proufits*. On peut recueillir de ceci, combien il s'en faut que nous soyons naturellement charitables. Car nous sommes tous enclins de nature à une amour et soin de nous-mesmes, et à procurer nostre proufit particulier : ou pour dire mieux, nous sommes transportez là, et nous-nous y jettons sans modération aucune. Le remède unique contre ceste inclination tant perverse, c'est charité, qui fait que nous oublians nous-mesmes, nous aimons nos prochains, et sommes songneux de leur proufit. Au demeurant, *Chercher les choses sienes* (car il y a ainsi à le traduire mot à mot) c'est estre addonné à soy-mesme, et totalement occupé à son propre proufit. Et ceste définition estant entendue, nous baille la solution d'une question qu'on pourroit faire, Asçavoir s'il n'est point licite à l'homme Chrestien de se soucier de son proufit. Car sainct Paul ne reprend pas yci toute solicitude que nous avons de nous : mais seulement l'excès qui procède d'une amour désordonnée, et aveuglée, duquel nous-nous aimons nous-mesmes. Or l'excès est en ceci, quand ne pensans sinon à nous, nous ne tenons conte des autres, ou quand le désir de nostre proufit particulier nous destourne de la solicitude que Dieu veut que nous ayons de nos prochains. Il adjouste puis après, Que charité aussi est une bride pour réprimer les noises et contentions : et ceci s'ensuit des deux premiers. Car là où il y a débonnaireté et patience, là les hommes ne se courrouceront point soudainement, et ne seront pas aiséement esmeus à débats et riotes.

7 *Elle endure tout*. Il signifie par ces titres qui s'ensuyvent, que charité n'est point impatiente, ne maligne. Car endurer et soustenir toutes choses, c'est patience : *Croire et espérer toutes choses*, c'est syncérité et humanité. Pource que de nature nous sommes trop addonnez à nous-mesmes, ce vice nous rend chagrins et mal-aisez à contenter. Ainsi, il advient qu'un chacun veut que les autres le portent sur les espaules, et cependant de son costé refuse de soulager les autres. Le remède contre ceste maladie, c'est charité, qui nous assujetit à nos frères, et nous enseigne de tendre les espaules pour leur aider à porter le fardeau. D'avantage, d'autant que nous sommes malins naturellement, nous sommes aussi souspeçonneux, et interprétons presque toutes choses en mau-

vaise part : mais charité nous ramène à ceste humanité, de ne penser que bien de nos prochains, et les avoir en bonne estime. Quant il dit *Tout*, entendons des choses qui sont supportables, et en telle sorte qu'il appartient. Car nous ne devons pas supporter les vices, en sorte que nous les approuvions en flattant, ou les nourrissions par nostre nonchalance, en faisant semblant de ne les veoir pas : d'avantage, ceste patience n'exclud pas les corrections et justes punitions. Autant en est-il de l'humanité, quant à juger des choses. Charité croit tout : non pas afin que le Chrestien se laisse tromper à son sceu et volontairement : non pas afin qu'il se despouille de toute prudence et jugement, pour estre plus facilement déceu : non pas afin qu'il désapprene de discerner le blanc d'avec le noir. Quoy donc ? il requiert yci une simplicité et humanité en jugeant, comme j'ay desjà dit : et afferme que ces deux vertus tienent perpétuellement compagnie à charité. Ainsi il adviendra que l'homme Chrestien aimera beaucoup mieux estre trompé par sa bénignité et facilité, que de grever son frère de quelque mauvais souspeçon.

8 *Charité jamais ne déchet*. C'est yci une autre excellence de charité, asçavoir qu'elle dure perpétuellement. Une vertu qui ne prendra jamais fin, est à bon droict désirable, Charité donc doit estre préférée aux dons temporels et non perdurables. Les prophéties périssent, les Langues s'abolissent, la science cesse. Pour ce regard donc charité est plus excellente que tous ces dons, d'autant qu'elle demeure, les autres prenans fin. Les Papistes abusent de ce passage pour maintenir leur fausse doctrine, qu'ils ont forgée sans aucune authorité de l'Escriture : asçavoir que les âmes des trespassez prient Dieu pour nous. Car voyci comment ils argumentent : L'oraison est un office perpétuel de charité : la charité demeure és âmes des Saincts qui sont morts : ils prient donc pour nous. Quant à moy, combien que je ne me voudroye pas mettre trop avant à débatre de ceste question, toutesfois afin qu'ils ne pensent pas avoir beaucoup gaigné : quand on leur auroit concédé cela : je respondray en peu de paroles à leur objection. Premièrement, jà soit que charité dure perpétuellement, il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle soit en acte continuel, comme ils disent. Car quel inconvénient y a-il de dire que les Saincts estans maintenant en repos, n'exercent point charité en secourant et aidant présentement à ceux qui sont en ce monde ? Quelle absurdité, je vous prie, trouveront là les Papistes ? Secondement, si je vueil nier que prier pour les frères soit un perpétuel devoir de charité, comment prouveront-ils le contraire ? Avant qu'on puisse intercéder pour autruy, il est requis qu'on cognoisse sa nécessité. S'il nous est permis de deviner de la condition des trespassez, la conjecture est plus vray-semblable que les Saincts trespassez ne sçavent rien de ce qui se fait yci, que non pas qu'ils soyent informez de nostre nécessité. Vray est que les Papistes imaginent qu'en la réverbération de la lumière qu'ils ont en contemplant Dieu, ils voyent tout le monde. Mais c'est une invention profane et du tout Payenne, qui sent plus la théologie des Egyptiens, qu'elle ne convient à la philosophie Chrestienne. Que sera-ce donc, si je nie que les Saincts ayent soin de nous, veu qu'ils ignorent quelle est nostre condition ? De quel argument me pourront presser les Papistes pour arracher cela de moy ? Et si je di qu'ils sont tellement arrestez en la contemplation de Dieu, et comme engloutis d'icelle, qu'ils ne pensent à autre chose quelconque : comment prouveront-ils que cela ne soit bien accordant à raison ? Et si je réplique que ceste perpétuité de charité de laquelle parle yci l'Apostre, sera après le dernier jour, et qu'elle n'appartient au temps qui est entre-deux : que diront-ils ? D'avantage, si je di que l'office de mutuelle intercession n'est commandé sinon aux vivans et à ceux qui conversent en ce monde : et pourtant qu'il ne s'estend nullement aux trespassez : que respondront-ils ? Mais c'est assez. Car cela mesme de quoy débatent les Papistes, je le laisse incertain sans en rien déterminer, afin qu'il ne semble que je vueille

esmouvoir contention pour une chose superflue. Toutesfois il a esté besoin de toucher en passant comment ce passage ne fait nullement pour eux, auquel toutesfois ils pensent avoir trouvé un grand appuy de leur cause. Contentons-nous que ce qu'ils afferment n'est nullement fondé sur aucun tesmoignage de l'Escriture : et que pourtant c'est follie et présomption grande à eux de l'affermer. *Et que science soit abolie.* Nous avons maintenant l'intelligence des paroles : mais de ceci vient une question, qui n'est pas petite : Asçavoir si ceux qui ont esté en ce monde excellens ou en doctrine, ou en quelques autres dons, seront au Royaume de Dieu semblables aux idiots et ignorans ? En premier lieu, j'admoneste et prie tous fidèles Lecteurs de ne se tormenter plus que de raison à s'enquérir de ces choses. Qu'ils cherchent plustost le chemin, par lequel on parvient au Royaume de Dieu, que de s'enquérir trop curieusement quelle y doit estre nostre condition. Car aussi le Seigneur nous a voulu retirer de ceste curiosité en se taisant de cela. Maintenant je respon à la question : Que selon que je puis conjecturer, et mesme recueillir de ce passage : puis que la doctrine, la cognoissance des Langues, et autres grâces semblables servent à la nécessité de ceste vie présente, il ne me semble point avis qu'elles doyvent encore estre lors : mais toutesfois les sçavans ne perdront rien en l'abolissement d'icelles : car ils receveront le fruit d'icelles, qui est plus excellent sans comparaison.

9 *Car nous cognoissons en partie : et prophétizons en partie :*
10 *Mais quand la perfection sera venue, lors ce qui est en partie, sera aboli.*
11 *Quand j'estoye enfant, je parloye comme enfant, je jugeoye comme enfant, je pensoye comme enfant : mais quand je suis devenu homme, ce qui estoit d'enfance s'en est allé.*
12 *Car nous voyons maintenant par un miroir obscurément : mais alors* nous *verrons face à face. Je cognoy maintenant en partie : mais adonc je cognoistray selon qu'aussi j'ay esté cognu.*
13 *Or maintenant ces trois choses demeurent, foy, espérance, charité : mais la plus grande d'icelles est charité.*

Il prouve maintenant que la prophétie et autres semblables dons seront un jour abolis, par ce qu'ils nous sont conférez pour aider à nostre infirmité. Or est-il que notre imperfection prendra fin quelque jour : il s'ensuit donc que l'usage aussi d'iceux dons cessera quant et quant. Pource que ce seroit une absurdité qu'ils demeurassent et fussent superflus, ils périront donc. Il poursuit ceste matière jusques à la fin du chapitre.

9 *Nous cognoissons en partie.* Plusieurs exposent mal ce passage : Asçavoir que nous n'avons pas encore parfaite science, ne prophétie aussi : mais que nous proufitons tous les jours en icelles. Mais ce n'est pas l'intention de l'Apostre. Car il veut dire que ce que nous avons maintenant les dons de science et prophétie, c'est à cause de nostre imperfection. Parquoy ce mot, *En partie*, signifie autant que s'il disoit, Par ce que nous ne sommes pas encore parfaits. Ainsi donc et la cognoissance et prophétie ont lieu envers nous si long temps que l'imperfection y est, à laquelle elles aident. Cela est bien vray qu'il nous faut proufiter tout le temps de nostre vie : et que ce que nous avons, n'est seulement qu'un commencement. Mais il faut regarder que c'est que S. Paul veut prouver : Asçavoir que les dons desquels il est question, ne sont que temporels. Or il prouve cela, pource que leur utilité n'est que pour un temps : asçavoir cependant qu'en proufitant tous les jours, nous tendons au but.

10 *Quand la perfection sera venue.* C'est autant comme s'il disoit, Quand on sera venu jusques au but, lors cesseront les aides de la course. Mais il retient la forme de parler, de laquelle il avoit desjà

usé, quand il oppose la perfection à ce qui est en partie. Quand la perfection viendra, dit-il, elle réduira à néant tout ce qui sert à l'imperfection. Mais quand viendra ceste perfection? Vray est qu'elle commence dés lors que nous mourons: car adonc avec le corps nous laissons beaucoup d'infirmitez. Mais elle ne se démonstrera point plenement avant le jour du jugement, comme nous verrons tantost. Dont nous recueillons que c'est bien mal entendu à ceux qui tirent toute la déduction de ce propos au temps qui est entre-deux.

11 *Quand j'estoye enfant.* Il déclare par similitude ce qu'il avoit dit. Car il y a beaucoup de choses qui sont propres aux enfans, lesquelles s'esvanouissent puis après avec l'aage. Exemple : La conduite du pédagogue est nécessaire aux enfans : elle ne convient point à ceux qui sont en aage de discrétion. Tandis que nous vivons en ce monde, nous avons besoin comme d'une conduite de pédagogue : car il s'en faut beaucoup que nous soyons parvenus jusques à la perfection de sapience. La perfection donc qui sera comme une maturité de l'aage spirituelle, mettra fin à la conduite de pédagogue, et à ses dépendances. Il admoneste en l'Epistre aux Ephésiens, IV, 14, que nous ne soyons plus enfans : mais il regarde là une autre considération, de laquelle nous parlerons alors.

12 *Nous voyons maintenant par un miroir.* C'est l'application de la similitude. La mesure de la science que nous avons maintenant, convient à l'estat d'imperfection et comme d'enfance : pource que nous ne voyons pas encore clairement les mystères du royaume céleste, et ne jouyssons pas de la claire contemplation d'iceluy. Pour exprimer cela, il use d'une autre similitude : asçavoir que nous ne voyons maintenant sinon que comme par un miroir, et pourtant en obscurité. Premièrement il ne faut point doute qu'il ne compare à un miroir le ministère de la Parole, et les moyens qui sont requis pour l'exercer. Car le Seigneur Dieu autrement invisible, a ordonné ces moyens, pour se manifester à nous. Combien que ceci se peut aussi estendre à tout ce bastiment du monde, auquel la gloire de Dieu nous reluit : comme il a esté veu au chap. I des Romains, v. 20. Et l'Apostre, en la 2e aux Cor., chap. III, v. 18, nomme les créatures, Miroirs, esquels apparoist la majesté invisible de Dieu. Mais pource qu'il traitte yci particulièrement des dons spirituels, qui servent au ministère de l'Eglise, et sont dépendances d'iceluy, nous ne sortirons point hors de ce propos. Le ministère de la Parole, di-je, est semblable à un miroir. Car les Anges n'ont point besoin de la prédication, ne d'autres aides inférieures, ne de Sacremens. Car ils ont une autre jouyssance de la présence de Dieu : et ce n'est point seulement comme par un miroir que Dieu leur représente sa face, mais il se manifeste à eux ouvertement. Nous qui ne sommes pas montez encore si haut, contemplons l'image de Dieu telle qu'elle nous est offerte en sa Parole, en ses Sacremens, finalement en tout le ministère de l'Eglise. Sainct Paul appelle ceci une façon de veoir accompagnée d'obscurité : non pas qu'elle soit douteuse, ou qu'elle abuse : mais pource qu'elle n'est point si claire que celle qui apparoistra au dernier jour. Il enseigne le semblable en l'Epistre suyvante : mais c'est en d'autres paroles, disant, Tandis que nous habitons en ce corps, nous sommes absens du Seigneur : pource que nous cheminons par foy, et non par veuë, 2 Cor., V, 7. Nostre foy donc regarde Dieu maintenant comme absent. Comment? Pource qu'elle ne voit point sa face : mais se repose en l'image du miroir. Mais après que nous serons sortis hors de ce monde, et parvenus jusques à luy, elle le verra comme estant prochain et devant ses yeux. Parquoy il faut ainsi entendre : que la cognoissance de Dieu que nous avons maintenant par sa Parole, est bien certaine et véritable : qu'il n'y a rien confus, ou perplex, ou obscur en icelle : mais qu'elle est appelée Obscure, par comparaison : à cause qu'elle est encore bien loin de ceste claire manifestation que nous attendons : pource que lors nous le verrons face à face. Ainsi ce passage n'est point répugnant aux autres, où il est parlé de la clarté mainte-

nant de la Loy, maintenant de toute l'Escriture, et principalement de l'Evangile. Car nous avons révélation nue et manifeste en la Parole, autant qu'il nous est expédient : et n'y a rien d'embrouillé en icelle, pour nous tenir en suspens, comme imaginent les mocqueurs et gens profanes. Mais combien s'en faut-il que ceste vision approche de celle à laquelle nous prétendons? Parquoy c'est seulement en comparaison d'icelle qu'elle est nommée obscure. Ce mot *Adonc* dénote plustost le dernier jour que le temps prochain incontinent après la mort. Cependant combien que la plene vision sera différée jusques au jour de Christ, toutesfois nous commencerons à veoir de plus près nostre Dieu incontinent après la mort, quand les âmes séparées du corps, n'auront plus besoin du ministère externe, ne des autres aides inférieurs. Mais S. Paul, comme j'ay remonstré ci-dessus, ne s'amuse pas à traitter exactement de l'estat des morts, pource que c'est une chose dont la cognoissance n'est pas fort requise à la crainte de Dieu. *Je cognoy maintenant en partie.* C'est-à-dire, La mesure de la cognoissance présente est imparfaite : comme S. Jehan en sa première Epistre, chap. III, v. 2, dit que nous sçavons bien que nous sommes enfans de Dieu, mais qu'encore n'est pas apparu ce que nous serons, jusqu'à ce que nous voyons Dieu ainsi qu'il est. Lors nous verrons Dieu, non pas en son image, mais en soy-mesme : en sorte que le regard sera aucunement mutuel.

13 *Maintenant ces trois choses demeurent.* C'est la conclusion de ce qui a esté dit ci-dessus : Asçavoir que charité est plus excellente que les autres dons. Mais en lieu du dénombrement des dons qu'il avoit mis, il met maintenant avec charité, foy et espérance : comme aussi tous iceux dons se rapportent à ce sommaire. Car à quoy tend tout le ministère, sinon à ce que nous soyons instruits en ces trois choses? Le nom de *Foy* donc est yci prins plus amplement qu'il n'estoit auparavant. Car c'est autant comme s'il disoit, Il est vray qu'il y a beaucoup de dons et divers, mais tous tendent et regardent à ce but. *Demeurer* donc signifie que voyci comme la somme qui reste, tout conté et rabbatu : ainsi (par manière de dire) comme quand on conte par jets. Car après la mort la foy ne demeure plus, veu que l'Apostre l'oppose en un autre passage au regard, et dit que seulement elle dure pour le temps que nous sommes yci comme estrangers et absens de Dieu, 2 Cor., V, 6. Maintenant nous entendons que signifie en ce passage la *Foy :* asçavoir une cognoissance de Dieu et de sa saincte volonté, laquelle nous obtenons par le ministère de l'Eglise. ou si nous aimons mieux, c'est la foy universelle et prinse en sa propre signification. *Espérance* n'est autre chose que persévérance en la foy. Car puis que nous avons une fois creu à la parole de Dieu, il ne reste plus sinon que nous persévérions jusques à l'accomplissement de ces choses. Par ce moyen, comme la foy est mère d'espérance, aussi elle est soustenue d'elle, afin qu'elle ne succombe. *Mais la plus grande d'icelles, est charité.* Voire, si nous mesurons l'excellence par les effets, lesquels il a ci-dessus racontez : et avec ce, si nous considérons la perpétuité d'icelle. Car à un chacun proufite sa foy et son espérance, mais charité s'estend jusques aux autres. Foy et espérance sont pour le temps de l'imperfection, mais charité demeurera mesme en l'estat de perfection. Car si d'autrepart nous espluchons tous les effets de la foy, et les comparons avec charité, nous trouverons que la foy emporte le pris en beaucoup de choses. Et qui plus est, charité, selon le tesmoignage mesme de sainct Paul, est un effet de la foy, 1 Thessal., I, 3. Or il ne faut point douter que l'effet ne soit moindre que sa cause. D'avantage une grande louange est attribuée à la foy, qui ne convient nullement à charité, quand S. Jehan dit que c'est nostre victoire, laquelle a vaincu le monde, 1 Jehan, V, 4. Brief, par la foy nous sommes régénérez, nous sommes faits enfans de Dieu, nous obtenons la vie éternelle, et Christ habite en nous. Je laisse là plusieurs autres louanges : mais ce peu que j'ay amené suffit pour prouver ce que je veux dire : asçavoir, que foy est plus excellente que charité en beaucoup d'effets.

Parquoy il appert que charité est yci appelée plus grande, non pas en tout et par tout : mais entant qu'elle sera perpétuelle, et que maintenant elle ha le premier lieu en la conservation de l'Eglise. Mais c'est merveille combien les Papistes se plaisent, quand ils profèrent ces paroles à plene bouche. Si la foy justifie, disent-ils, par plus forte raison charité justifiera, d'autant qu'elle est nommée la plus grande. Desjà nous avons la solution de ceste objection par ce que j'ay dit. Mais encore, accordons-leur que charité est plus excellente en toutes choses : nonobstant quelle sera ceste façon d'argumenter? Elle ha plus de vertu à justifier les hommes, pource qu'elle est la plus grande. Il s'ensuyvra donc qu'un roy labourera mieux la terre que le laboureur, il fera mieux un soulier que le cordonnier : pource qu'il est plus noble que tous les deux. L'homme donc courra plus viste que le cheval, il portera plus pesant fardeau que l'éléphant : pource qu'il est plus excellent. Les Anges donc illumineront mieux la terre que le Soleil et la Lune : pource qu'ils sont plus excellens. Si la vertu de justifier dépendoit de la dignité ou mérite de la foy, paraventure les deveroit-on escouter. Mais nous n'enseignons pas que la foy justifie, pource qu'elle soit plus digne ou en plus haut degré d'honneur : ains pource qu'elle reçoit la justice gratuitement offerte en l'Evangile. La dignité ou grandeur ne sert yci de rien. Parquoy ce passage ne fait non plus pour les Papistes, que si S. Paul eust préféré la foy à toutes les autres.

CHAPITRE XIV.

1 *Pourchassez charité, soyez convoiteux des dons spirituels : mais encore plus que vous prophétiziez.*

2 *Car celuy qui parle langage* incognu, *ne parle point aux hommes, mais à Dieu. Car nul ne l'oit, et il prononce mystères en esprit.*

3 *Mais celuy qui prophétize, parle aux hommes à édification, et exhortation, et consolation.*

4 *Celuy qui parle langage* incognu, *il s'édifie soy-mesme : mais celuy qui prophétize, édifie l'Eglise.*

5 *Je veux bien que vous tous parliez* divers *langages : mais encore plus que vous prophétiziez. Car celuy qui prophétize, est plus grand que celuy qui parle* divers *langages, hors mis s'il n'interprète, afin que l'Eglise en prene édification.*

6 *Maintenant frères, si je vien à vous parlant langages* incognus, *que vous proufiteray-je, si je ne vous parle par révélation, ou par science, ou par prophétie, ou par doctrine?*

Comme ci-dessus il avoit commandé de suyvre les dons plus excellens : ainsi maintenant il commande de suyvre charité : car c'estoit ceste voye et vertu excellente, laquelle il avoit promis de monstrer. Quand donc charité règnera entr'eux, il dit que lors ils useront par bonne mesure des dons spirituels. Car il reprend tacitement le défaut de charité, en ce que jusques yci ils avoyent abusé des dons : et recueillant des choses ci-dessus dites, que quand ils n'ont point le principal soin de charité, aussi ils ne tienent pas le droit chemin pour parvenir à la vraye excellence, il leur donne à entendre combien leur ambition est folle, veu qu'elle les rend frustrez de leur espérance et désirs.

1 *Soyez convoiteux des dons spirituels.* Afin que les Corinthiens ne missent en avant, qu'on feroit tort à Dieu, si on mesprisoit ses dons, l'Apostre prévient et proteste que ce n'est point son intention de les destourner des dons, mesme de ceux desquels ils avoyent abusé. Mais plustost il louë l'estude et

exercice d'iceux, et veut qu'ils ayent lieu en l'Eglise. Et certes d'autant qu'ils estoyent conférez à l'utilité de l'Eglise, l'abus des hommes ne devoit point estre cause qu'ils fussent rejettez comme superflus ou dommageables. Mais cependant il prise la prophétie sur tous autres, comme à la vérité c'estoit la plus proufitable de tous. Il tient donc un bon moyen, ne réprouvant rien de ce qui peut proufiter, et toutesfois exhortant que par un zèle mal réglé ils ne préfèrent pas les choses moindres à ce qui est le plus grand. Or il donne le premier lieu à la prophétie. Désirez donc, dit-il, d'ensuyvre les dons spirituels : c'est-à-dire, Ne rejettez ou mesprisez aucun don. Car je veux que vous-vous applicquiez à tous, moyennant que la prophétie tiene le premier lieu.

2 *Car celuy qui parle langage incognu.* Maintenant il démonstre par l'effet pourquoy il a préféré la prophétie aux autres dons: et la compare avec le don des Langues: auquel il est vraysemblable que les Corinthiens s'appliquoyent plus qu'au reste, pourtant qu'il duisoit mieux à ostentation. Car quand on oit parler un homme quelque Langue estrange, on ha volontiers cela en admiration. Il démonstre donc par les principes qu'il a pris, combien ceste façon de faire est mauvaise, veu que cela n'édifie point. Au commencement il dit, Celuy qui parle langage estrange, *ne parle point aux hommes, mais à Dieu :* c'est-à-dire, comme on dit en proverbe, Il presche à soy-mesme et aux murailles. La raison pourquoy il ne parle point aux hommes, c'est d'autant que nul ne l'oit: asçavoir comme parlant distinctement. Car vray est que tous oyent bien le son, mais ils n'entendent pas ce qui est dit. *Il parle d'Esprit*, c'est-à-dire par un don spirituel (car je l'expose ainsi avec Chrysostôme) *Les mystères* et choses cachées, et pourtant choses de nulle utilité. Chrysostôme prend yci le mot de *Mystères*, en bonne part, pour excellentes révélations de Dieu : mais je le pren en mauvaise part, pour sentences obscures et embrouillées: comme s'il disoit, Il parle ce que nul ne peut entendre.

3 *Celuy qui prophétize, parle aux hommes.* La prophétie, dit-il, est utile et proufitable à tous, en lieu que la Langue estrange est un thrésor caché sous terre. Quelle folie donc sera-ce, de ne faire que perdre temps en une chose inutile ; et laisser là ce qu'on cognoist apertement estre très-proufitable ? *Parler à édification*, c'est dire chose qui contient doctrine propre pour édifier. Car je pren ce mot pour la doctrine, par laquelle nous sommes instruits à pieté, foy, service et crainte de Dieu, et à toutes œuvres de saincteté et justice. Or pource que le plus souvent nous avons besoin d'aiguillons, et qu'il y en a d'autres accablez d'afflictions, ou imbécilles, il adjouste, *Exhortation et consolation.* Il appert, tant par ce passage que par le précédent, que prophétie n'est point le don de prédire les choses advenir : mais pource que je l'ay desjà dit, je ne le répète point.

4 *Celuy qui parle langage incognu.* En lieu qu'il avoit dit auparavant, Parler à Dieu: il dit maintenant, Parler à soy. Or tout ce qui se fait en l'Eglise doit proufiter en commun. Chassons donc loin toute ceste ambition perverse, qui est cause que l'utilité de tout le peuple est empeschée. D'avantage il faut entendre que sainct Paul parle yci par une manière de concession. Car quand ambition fait que les gens jettent ainsi de grandes bouffées et se bravent en leur parler, il n'y a dedans le cœur aucun désir de proufiter. C'est donc autant comme si S. Paul disoit, qu'on chasse de l'Eglise ces gens addonnez à ostentation, qui ne regardent qu'eux-mesmes.

5 *Je veux bien que vous tous parliez divers langages.* Il proteste derechef qu'il ne préfère pas tellement la prophétie aux autres dons, qu'il ne laisse encore quelque lieu aux langues. Ce qu'il nous faut diligemment noter. Car Dieu n'a rien conféré en vain à son Eglise, et les langues aidoyent lors aucunement à l'avancement des Eglises. Combien donc que les Corinthiens par un désir pervers de se monstrer, eussent rendu l'usage des Langues en partie superflu, en partie aussi nuisible : toutesfois S. Paul corrigeant cest abus, ne laisse pas pourtant de louer les Langues, tant s'en faut qu'il

vueille qu'elles soyent abolies ou rejettées. Aujourd'huy, combien que la cognoissance des Langues soit plus que nécessaire, et que Dieu en ce temps-ci les ait tirées des ténèbres pour les mettre en lumière par un bénéfice admirable, nonobstant il y a maintenant de ces grans Théologiens, qui les blasment et crient furieusement à l'encontre. Mais comme ainsi soit que nous voyons évidemment que le S. Esprit a voulu yci orner les Langues d'une louange immortelle, il est aisé à conclure de quel esprit sont menez ces gentils réformateurs, qui se dressent ainsi outrageusement à l'encontre de ceux qui y veulent estudier. Combien qu'il y ait encore grande différence. Car S. Paul comprend les Langues communes qui servoyent seulement pour publier l'Evangile par toutes nations : mais ceux-ci condamnent les Langues, desquelles il faut puiser la pure vérité de l'Escriture, comme de ses sources. Il met puis après l'exception, asçavoir qu'il ne se faut pas tant arrester aux Langues, que la prophétie qui doit estre la première, soit mise en arrière. *Hors mis s'il n'interprète.* Car si l'interprétation y est, ce sera prophétie. Nonobstant il ne faut pas entendre que sainct Paul vueille yci permettre qu'aucun amuse là l'Eglise sans fruit en proférant paroles barbares et estranges. Car quelle sottise seroit-ce de prononcer une mesme chose en plusieurs Langues sans nécessité quelconque? Mais il peut souvent advenir qu'il y aura bonne occasion d'user de Langue estrange. Brief, ayons seulement ce but, d'avoir esgard que l'Eglise soit édifiée.

6 *Maintenant frères, si je vien à vous.* Il se propose pour exemple, pource que le cas estant mis en sa personne, estoit plus propre pour leur imprimer ce qu'il dit. Les Corinthiens sentoyent en eux un fruit abondant de sa doctrine. Il leur demande donc que leur proufiteroit s'il use envers eux de langues incognues? Par ceste expérience il leur monstre combien il vaut mieux s'appliquer à prophétie. D'avantage, il estoit moins odieux de mettre le cas en sa propre personne qu'en la personne d'autruy, pour reprendre ceste folie et abus. Or il met quatre espèces d'édification: asçavoir *Révélation*, *science*, *prophétie* et *doctrine.* Pource qu'il y a sur ces termes diverses opinions entre les expositeurs, qu'il me soit aussi loisible d'en proposer ma conjecture : mais pource que ce n'est que conjecture, j'en laisse le jugement au lecteur. J'accouple Révélation et Prophétie, et pense que la dernière est l'administration de la première. J'en di autant des deux autres, asçavoir de Science et Doctrine : Ainsi donc, ce qu'un homme aura comprins par révélation, je le dispense par prophétie. Semblablement, le moyen de communiquer science, c'est doctrine. Ainsi, Prophète ce sera celuy qui expose et administre la révélation. Et ceci s'accorde plustost à la définition que j'ay mise ci-dessus, qu'il n'y répugne. Car nous avons dit que prophétie ne consiste pas en une nue et simple interprétation de l'Escriture, mais qu'elle comprend aussi la science de la bien accommoder selon le temps : ce qu'on n'a point que par révélation, et spéciale inspiration de Dieu.

7 *Et de faict, les choses qui sont sans âme, qui donnent son, soit haut-bois, soit harpe : si elles ne donnent* quelque *distinction en leurs tons, comment cognoistra-on ce qui est joué sur le haut-bois ou sur la harpe?*

8 *Car si la trompette donne un son incognu, qui se préparera à la bataille?*

9 *Pareillement aussi vous, si vous ne prononcez de vostre langue parole signifiante, comment entendra-on ce qui se dit? car vous serez parlans en l'air.*

10 *Il y a (selon qu'il advient) tant de manières de sons au monde, et rien n'est muet.*

11 *Si donc je ne sçay la vertu de la voix, je seray barbare à celuy qui parle : et celuy qui parle me sera barbare.*

12 *Ainsi donc, puis que vous estes convoiteux des dons spirituels, cherchez d'abonder en iceux pour l'édification de l'Eglise.*

13 *Parquoy*, il faut *que celuy qui parle langage* incognu, *prie de pouvoir interpréter.*

14 *Car si je prie en langage* incognu, *mon esprit prie, mais mon intelligence est sans fruit.*

15 *Quoy-donc? Je prieray d'esprit, mais je prieray aussi d'intelligence. Je chanteray d'esprit, mais je chanteray aussi d'intelligence.*

16 *Autrement si tu bénis d'esprit, celuy qui est du simple populaire*[1], *comment dira-il AMEN à ton action de grâces? car il ne sçait que tu dis.*

17 *Vray est que tu rens bien grâces, mais un autre n'en est point édifié.*

1) Ou, qui tient la place d'un homme du commun.

7 *Et de faict, les choses qui sont sans âme, qui donnent son, etc.* Il amène des similitudes, premièrement des instrumens de musique, puis après de toutes autres choses en général qui sont en nature. Car il n'y a nulle voix, là où il n'y ait quelque compassement de diversité lequel soit propre à distinction, c'est-à-dire pour signifier quelque chose. Mesme *les choses*, dit-il, *qui sont sans âme*, nous enseignent. Vray est qu'il se fait comme à l'aventure plusieurs sons, et plusieurs bruits esclattans, qui sont sans mesure ou distinction. Mais sainct Paul parle yci des voix esquelles il y a quelque art. Comme s'il disoit, L'homme ne peut pas donner une âme à la fluste ou à la harpe, mais il contrefait dessus une voix si bien compassée, qu'on peut discerner que c'est. Combien donc est-ce chose mal convenable, que les hommes qui ont intelligence résonnent ainsi je ne sçay quoy en confus? Au reste, il n'est point besoin de traitter yci des chants et harmonies de musique : car S. Paul n'en prend sinon autant que le simple peuple en peut entendre : comme le son de la trompette, duquel il parle un peu après. Car il est si propre pour esmouvoir les courages, que non-seulement il esmeut et enflamme les hommes, mais aussi les chevaux. Parquoy les histoires racontent, que quand les Lacédémoniens vouloyent donner la bataille, ils usoyent plustost de fluste que de trompette, de peur que l'armée ne se ruast trop impétueusement de la première arrivée contre ses ennemis. Brief, nous expérimentons tous, combien grande vertu ha la musique pour esmouvoir les sens des hommes : en sorte que Platon ne dit point sans cause, que la musique sert beaucoup pour fleschir les mœurs des citoyens, ou d'une part ou d'autre. *Parler en l'air*, c'est batre l'air en vain. Comme s'il disoit, Ta voix ne parvient point à Dieu ni aux hommes, mais elle s'esvanouit en l'air.

10 *Et rien n'est muet.* Il parle maintenant plus généralement : car il comprend les voix naturelles des animaux. Il prend yci *Muet* pour Confus : qui est l'opposite de la voix distincte. Car l'abbayement des chiens, est différent du hannissement des chevaux : et le ruglissement des lions, du racanement des asnes. Chacune espèce d'oiseaux aussi ha sa manière de chanter ou gazouiller. Tout l'ordre donc que Dieu a mis en nature, nous invite à distinction, c'est-à-dire nous monstre aucunement qu'il faut parler en sorte que nous soyons entendus.

11 *Je seray barbare, etc.* La langue doit estre comme une image, pour exprimer et représenter ce qui est en l'entendement. Quelle folie donc sera-ce, quand un homme parlera de telle façon en une assemblée, que l'auditeur n'y entendra rien, et n'appercevera rien qui luy déclare ce que l'autre veut dire? S. Paul donc ne prend pas sans cause pour une grande absurdité, d'Estre barbare aux auditeurs en jargonnant un langage incognu. Et quant et quant, il se mocque avec une bonne grâce de la sotte ambition des Corinthiens qui taschoyent par cela d'acquérir louange et réputation. Voylà, dit-il, le loyer que tu en auras, c'est que tu seras réputé barbare : lequel

nom estoit prins en mauvaise part. Et pourtant les Grecs qui pensoyent estre seuls bien parlans, et avoir la langue propre et bien nette, appeloyent tous les autres barbares, pource qu'ils estimoyent l'accent de leur langage rude et maussade : mais il n'y a langue tant bien polie, qui ne soit estimée barbare, quand il n'y a point d'intelligence. *Celuy qui oit*, dit sainct Paul, me sera barbare, et moy à luy : par lesquels mots il signifie que ce n'est pas communiquer avec l'Eglise, quand on parle langage incognu, mais plustost c'est s'estranger d'icelle : et que celuy qui fera ainsi, sera à bon droict mesprisé des autres, pour ce qu'il les mesprise le premier.

12 *Puis que vous estes convoiteux des dons spirituels, etc.* Sainct Paul conclud que le don des Langues n'est point donné de Dieu afin de servir à ostentation à quelques gens, sans fruit et proufit à l'Eglise. Si les dons spirituels, dit-il, vous plaisent, que la fin en soit édification. Ce sera certes lors une vraye excellence et digne de louange, quand l'Eglise, sentira fruit de nous. Cependant ce n'est pas à dire que sainct Paul permette à aucun d'avoir ce désir d'estre excellent par-dessus les autres, mesme à l'utilité de l'Eglise : mais en corrigeant le vice, il démonstre combien ils sont loin de ce qu'ils pourchassent : et quant et quant il donne à entendre qui sont ceux qu'on doit principalement avoir en estime : c'est asçavoir qu'il veut que selon qu'un chacun s'employe plus songneusement à édification, tant plus il soit estimé. Toutesfois nostre devoir est cependant de n'avoir autre but devant les yeux que cestuy-là, c'est que le Seigneur soit exalté, et que son règne croisse de jour en jour. Là où nous avons traduit, *Les dons spirituels*, il y a de mot à mot, Les esprits. Mais il y a en ceste façon de parler la figure appelée Métonymie, comme on dira Esprit de doctrine, ou d'intelligence, ou de jugement, pour la doctrine spirituelle, ou intelligence, ou jugement. Car autrement il nous faut tousjours retenir ce qu'il a enseigné ci-dessus, Asçavoir qu'il n'y a qu'un et mesme Esprit, lequel selon son plaisir distribue à chacun divers dons.

13 *Parquoy* il faut *que celuy qui parle langage* incognu. C'est une anticipation, par laquelle il respond à la question qu'on luy eust peu faire. Quand donc quelqu'un sçaura parler quelque langue estrange, ce don-là demeurera-il inutile ? pourquoy sera supprimé ce qui pouvoit estre mis en lumière à la gloire de Dieu ? Il monstre le remède, *Que cestuy-là*, dit-il, demande aussi à Dieu le don d'interprétation, duquel s'il est destitué, qu'il se déporte de parler à ostentation.

14 *Car si je prie en langage* incognu, *etc.* Combien que cest exemple aussi serve pour la confirmation de ce qu'il a remonstré jusques yci, c'est toutesfois un autre membre à mon avis. Car il est vray-semblable que les Corinthiens avoyent failli aussi en cest endroit, que tout ainsi qu'ils parloyent en l'Eglise en langage estrange, aussi ils y prioyent de mesme. Combien que tous ces deux abus procédoyent d'une mesme source, comme aussi ils estoyent comprins sous une espèce. Il appert par ce qui a esté dit, que c'est que *prier de langue :* (car il y a ainsi mot à mot là où nous traduisons *Prier en langage incognu*) asçavoir dresser et faire la prière en un langage qui ne sera point entendu communément au pays. Il y a plus de difficulté en ce mot *Esprit.* Ce que sainct Ambroise le réfère à l'Esprit que nous avons receu au Baptesme, non-seulement est sans raison, mais aussi sans couleur quelconque. S. Augustin le prend plus subtilement pour l'appréhension qui conçoit les idées et signes des choses, en sorte que ce soit ceste faculté ou partie de l'âme laquelle est au-dessous de l'intelligence. L'opinion de ceux qui l'exposent le souffle du gosier, c'est-à-dire la voix, est plus probable : mais la signification du mot laquelle sainct Paul retient en toute ceste disputation, répugne à ceste exposition : mesmes il appert qu'il l'a répété souvent par concession. Les Corinthiens se glorifioyent de ce titre honorable, lequel sainct Paul leur ottroye : mais d'autre part aussi il leur monstre quel danger il y a, quand on

abuse d'une chose bonne et excellente : comme s'il disoit : Tu m'allègues l'Esprit : mais pourquoy, s'il est inutile? Ce qui est cause que quant au sens du mot je suis content de suyvre l'opinion de Chrysostôme, qui l'expose ainsi que dessus, du don spirituel. Ainsi ce mot, *Mon esprit* signifiera autant comme s'il disoit, Le don qui m'est conféré. Mais yci se présente une autre question. Car il n'est point croyable (pour le moins nous ne lisons en lieu quelconque) qu'aucuns ayent, estans poussez de l'Esprit, parlé langage qui leur fust incognu. Car le don des Langues estoit conféré non pas pour faire seulement retentir une voix, mais plustost pour communiquer. Car quelle mocquerie eust-ce esté, que l'Esprit de Dieu eust duit la langue d'un homme Romain, pour prononcer des mots Grecs, qui luy eussent esté du tout incognus? comme on apprend aux papesgais, aux pies, et aux corbeaux à contrefaire la parole de l'homme. Que si celuy qui avoit le don des Langues ne parloit pas sans intelligence, sainct Paul n'auroit point eu d'occasion de dire, *Que l'esprit prie, mais l'intelligence est sans fruit :* car en ce cas l'intelligence estoit conjointe avec l'esprit. Je respon, que pour enseigner, S. Paul présuppose yci une chose qui toutesfois n'estoit point. Voyci comment : Si le don des Langues est séparé de l'intelligence, en sorte que celuy qui prononce la parole, soit aussi bien barbare à soy-mesme comme aux autres, quel fruit fera-il en jargonnant ainsi? Car de dire qu'il appelle l'intelligence sans fruit, pource qu'il n'en revient aucune utilité à l'Eglise, cela ne viendroit point bien, veu que sainct Paul parle yci des prières particulières d'un chacun. Entendons donc que les choses conjointes l'une à l'autre sont yci divisées seulement par manière d'enseigner, non pas que cela puisse ou ait accoustumé d'advenir. Le sens maintenant est facile. Si donc je fay quelques prières en un langage qui me soit incognu, et que l'esprit me fournisse de paroles : vray est que l'esprit qui gouverne ma langue, priera bien : mais mon entendement s'esgarera çà et là, ou pour le moins il ne participera point à ceste oraison. Notons que sainct Paul répute pour un grand vice, quand l'entendement ne fait point son office en la prière : et non sans cause. Car qu'avons-nous autre chose à faire en priant, sinon de desployer nos pensées et désirs devant Dieu? D'avantage, puis qu'oraison est un service spirituel de Dieu, y a-il chose plus contraire à sa nature, que quand elle sortira seulement des lèvres, et non point du profond du cœur? Or tout le monde devoit cognoistre ceci, si le diable ne l'eust tellement abruti, que les hommes ont pensé que c'estoit assez de remuer les lèvres en priant. Et les Papistes sont tant obstinez en leur folie, que non-seulement ils excusent les oraisons faites sans intelligence, mais qui plus est, aiment mieux que les idiots et ignorans barbotent des patinostres en langage qui leur est incognu. Cependant ils ont une solution bien aigüe et péremptoire, asçavoir que l'intention finale suffit, c'est-à-dire, que ce sera un service agréable à Dieu, quand quelque Hespagnol maudira Dieu en langage Allemand, ayant cependant son entendement esgaré en diverses solicitudes profanes : moyennant que quand il se met à dire sa prière, il paye Dieu par une pensée esvanouissante en l'air, qu'ils appellent Intention finale.

15 *Je prieray d'esprit, etc.* Afin qu'on ne veinst à objecter, L'esprit donc sera-il inutile en l'oraison? il démonstre qu'on peut bien prier d'esprit, pourveu que l'intelligence aussi y soit. Il permet donc et approuve qu'on use du don spirituel en priant, mais aussi il requiert ce qui est le principal, asçavoir que ce ne soit point sans intelligence. Quand il dit, *Je chanteray :* il prend une espèce pour le général. Car pource que les argumens des Pseaumes et Cantiques estoyent louanges de Dieu, il a prins Chanter, pour, Rendre grâces à Dieu, ou le louer. Car quand nous faisons quelque oraison, ou nous demandons quelque chose à Dieu, ou nous recognoissons le bien qu'il nous a fait. Toutesfois nous recueillons aussi de ce passage, que dés lors la coustume de chanter estoit usitée entre

les fidèles : comme Pline aussi le tesmoigne : lequel escrivant 40 ans ou environ après la mort de sainct Paul, dit que les Chrestiens avoyent accoustumé de chanter des louanges et cantiques à Jésus-Christ le matin avant le poinct du jour. Et je ne doute point que dés le commencement ils n'ayent ensuyvi la façon qui estoit en l'Eglise des Juifs de chanter les Pseaumes.

16 *Autrement si tu bénis d'esprit, etc.* Il a démonstré jusques yci que nos oraisons que nous faisons chacun en son particulier seront vaines, et ne nous proufiteront de rien, si l'intelligence n'est conjointe avec la voix. Maintenant il vient à parler aussi des prières publiques. Si celuy qui forme ou prononce quelque prière au nom de tout le peuple, n'est point entendu des auditeurs, comment le peuple ratifiera-il en la fin ce qui aura esté dit, pour en estre participant ? Car il n'y a nulle communication aux prières, sinon quand tous estans d'un mesme esprit, s'accordent aux requestes contenues en icelles. Nous en pouvons autant dire des bénédictions, c'est-à-dire quand on rend grâces à Dieu. Or la façon de parler de S. Paul, signifie et présuppose que quelqu'un des ministres formoit ou prononceoit les prières à haute voix, et que tout le peuple suyvoit en son esprit ce que le Ministre avoit dit, jusqu'à ce qu'on fust venu à la fin de la prière : et lors tous disoyent, *Amen :* pour protester que ceste oraison leur estoit commune à tous, jà soit qu'un seul l'eust prononcée. Or on sçait bien que ce mot, *Amen*, est une diction Hébraïque descendue d'un terme. duquel aussi vient le mot qui signifie foy, ou vérité. C'est donc un signe de confirmation et approbation, tant en affermant qu'en désirant. Au reste, pource que par long usage ce mot estoit usité entre les Juifs, il est passé mesme aux Gentils, et les Grecs n'en ont pas moins usé, que si c'eust esté un mot propre de leur langue. Ç'a esté donc un terme commun à toutes nations. Maintenant le sainct Apostre dit, Si en priant et faisant oraison publiquement devant tout le peuple, tu uses d'un langage qui ne sera point entendu du commun peuple auquel tu parles, il n'y aura point de communication : et desjà ton oraison ou bénédiction ne sera plus publique. Pourquoy? Nul ne pourra adjouster, dit-il, son Amen à ta prière, ou Pseaume, s'il ne l'entend. Or toutesfois les Papistes tienent pour une façon de faire saincte et légitime, ce que S. Paul rejette si fort. En quoy ils monstrent bien une merveilleuse impudence : ou plustost ceci est un évident argument, par lequel nous voyons comment Satan a tenu ses rangs, et dominé en la Papauté furieusement, et d'une licence merveilleusement desbordée. Car y a-il chose plus claire que ces paroles de S. Paul, Asçavoir que le simple populaire ne peut participer à l'oraison publique, s'il n'entend ce qui y est dit? Y a-il défense plus manifeste que ceste-ci, Asçavoir que les oraisons ou bénédictions ne soyent prononcées en public, sinon en Langue vulgaire? Puis qu'ils font tous les jours ce que sainct Paul dit qu'il ne peut ni ne doit estre fait, ne le réputent-ils pas un idiot? Puis qu'ils gardent en grande dévotion ce que le sainct Apostre défend, ne se mocquent-ils pas de Dieu de propos délibéré? Nous voyons donc comme Satan se jouë d'eux à son plaisir. Mais encore ils démonstrent une obstination diabolique en ce que, jà soit qu'ils ayent esté advertis tant de fois, néantmoins tant s'en faut qu'ils se repentent, qu'ils maintienent cest abus si lourd, par feux et par glaives.

18 *Je ren grâces à mon Dieu, que je parle plus de langages que vous tous :*
19 *Mais j'aime mieux parler en l'Eglise cinq paroles en mon intelligence, afin que j'instruise les autres, que dix mille paroles en langage* incognu.
20 *Frères, ne soyez point enfans de sens, mais soyez petis enfans en malice, et quant au sens, hommes desjà tout grans.*
21 *Il est escrit en la Loy*[1], *Pourtant parleray-je à ce peuple ysi par autres*

1) *Is.*, XXVIII, 11, 12.

langages[1], *et par lèvres estranges : et encores ainsi ne mourront-ils point dit le Seigneur.*

22 *Parquoy les langues* estranges *sont pour signe, non point aux croyans, mais aux infidèles : au contraire, la Prophétie, non point aux infidèles, mais aux croyans.*

23 *Si donc toute l'Eglise s'assemble en un, et tous parlent langages* estranges, *et le commun peuple ou les infidèles y entrent : ne diront-ils point que vous estes hors du sens?*

24 *Mais si tous prophétizent, et il y entre quelque infidèle, ou quelqu'un du commun, il est argué de tous, et est jugé de tous :*

25 *Et ainsi les secrets de son cœur sont manifestez : et par ainsi il cherra sur sa face, et adorera Dieu, déclarant plenement que vrayement Dieu est en vous.*

1) Ou, par gens d'autre langue.

18 *Je ren grâces, etc.* Pource que plusieurs détractent des vertus d'autruy, desquelles ils ne peuvent approcher, afin qu'il ne semblast que S. Paul voulust amoindrir le don des Langues par malice ou envie, il prévient tel souspeçon, monstrant qu'en cela il est plus excellent que tous les autres. Avisez, dit-il, combien il s'en faut que mon propos vous doyve estre suspect, comme si je desprisoye ce qui défaut en moy. Car s'il est question de la diversité des Langues, il n'y a nul d'entre vous qui soit digne d'estre comparé à moy. Combien donc que je me pourroye glorifier en cest endroit, toutesfois j'estime plus l'édification. La doctrine de sainct Paul ha beaucoup plus grande authorité en ce qu'il n'ha point esgard à soy. Au demeurant, afin qu'il ne semble estre orgueilleux, d'autant qu'il se préfère à tous autres, il confesse qu'il a receu de Dieu tout ce qu'il ha. Ainsi par ceste modestie il addoucit la façon de se glorifier.

19 *Mais j'aime mieux parler cinq paroles en mon, etc.* Ceci est dit par hyperbole, si non que nous prenions cinq paroles pour cinq sentences. Or puis que sainct Paul se déporte de son bon gré de la louange qu'il pouvoit acquérir en faisant monstre du don des Langues qu'il avoit de Dieu : et sans aucune ostentation ne pourchasse autre chose que l'édification : par ceci est convaincue la vaine ambition de ceux qui avoyent si grande affection de se monstrer en faisant résonner leurs paroles par braveté : aussi l'authorité de l'Apostre qui se propose pour exemple, est bien de grand poids pour les tirer de telle vanité.

20 *Frères, ne soyez point enfans, etc.* Il passe encore plus avant. Car il démonstre que les Corinthiens radotent en telle sorte, qu'eux-mesmes attirent sur leurs testes, et désirent pour un grand bien ce que Dieu dénonce qu'il envoyera quand il voudra affliger son peuple d'une griefve punition. Quelle folie enragée est-ce, de procurer de toute son affection ce qui est réputé pour malédiction devant Dieu? Mais afin que nous entendions mieux quelle est l'intention de S. Paul, il nous faut noter que ceste sentence dépend du tesmoignage d'Isaïe, XXVIII, 11, qu'il met incontinent après. Et d'autant que les expositeurs se sont abusez par ce qu'ils ne prenoyent pas garde à ceste continuation de propos, afin que personne ne s'y abuse, nous déclarerons en premier lieu le passage d'Isaïe : puis après nous viendrons à exposer les paroles de S. Paul. En ce chapitre, Le Prophète se courrouce aigrement contre les dix lignées, qui s'estoyent abandonnées à toutes sortes d'iniquité. Toute la consolation est, que Dieu avoit de reste un peuple non corrompu en la lignée de Juda. Mais tout incontinent après il se plaind aussi de la corruption de ceste lignée : et d'autant plus aigrement, pource qu'il n'y avoit nul espoir d'amendement. Car il parle ainsi en la personne de Dieu : A qui apprendray-je la science? sera-ce à ceux qui sont sevrez de leurs mères, à ceux qui sont retirez des

mamelles? En quoy il signifie qu'ils ne sont non plus capables de doctrine que petis enfans, qui n'aguères allaictoyent leurs mères. Il s'ensuit, Commandement sur commandement, instruction sur instruction, charge sur charge, adresse sur adresse. Un peu yci, un peu là. Il exprime par ces paroles, la tardifveté et nonchalance qui les détenoit : comme s'il disoit, Je perds mon temps en les enseignant : car il n'y a point d'avancement, pource qu'ils sont merveilleusement grossiers et ignorans, et désapprenent en une heure tout ce qu'on leur a monstré en long temps et avec grand labeur. Il s'ensuit encore après, Celuy qui parle à ce peuple, est comme celuy qui ha les lèvres bègues, et comme celuy qui parle en langage estrange. Et voyci en ces mots le passage que S. Paul allègue. Or le Prophète signifie que ce peuple a esté frappé de telle forcènerie et aveuglement, qu'il n'entend non plus Dieu, quand il parle à luy, que quelque barbare, ou estranger, jargonnant un langage incogneu : qui est une malédiction horrible. L'Apostre n'a pas récité les paroles du Prophète de mot à mot. Car ce luy estoit assez de monstrer le passage au doigt, afin que les Corinthiens le regardassent de plus près en estans advertis. Quant à ce qu'il dit cela estre escrit en la Loy, c'est suyvant le commun usage. Car les Prophètes n'ont point eu un ministère séparé de la Loy, mais ont esté expositeurs d'icelle, et toute leur doctrine a esté comme une dépendance de la Loy. Et pourtant tout le corps de l'Escriture, jusqu'à l'advénement de Christ, est appelé la Loy. Maintenant S. Paul conclud de cela ainsi, Frères, il se faut donner garde de ceste enfance que le Prophète reprend si asprement : asçavoir que la parole de Dieu résonne en vos oreilles sans fruit. Or comme ainsi soit que vous rejettez la prophétie qui vous est offerte entre les mains, et aimez mieux estre là ravis en admiration de quelque son inutile de langage incognu, n'est-ce point cela encourir de nous-mesmes et comme chercher la malédiction de Dieu? Au reste, afin que les Corinthiens ne répliquassent qu'il louoit ailleurs l'enfance spirituelle, le S. Apostre les prévient, et les exhorte d'estre enfans en malice et non point enfans de sens. De quoy nous recueillons combien sont impudens ceux qui constituent la simplicité des Chrestiens en ignorance. S. Paul veut que tous fidèles soyent parfaits de sens, autant que faire se pourra : le Pape, pource qu'il luy est plus aisé de gouverner des asnes que des hommes veut, sous ombre de simplicité, que tous les siens demeurent en ignorance et bestise. Maintenant faisons yci comparaison quel est le gouvernement de la Papauté, et combien il s'en faut qu'il s'accorde à l'institution de Christ.

22 *Parquoy les divers langages.* Ce passage peut estre exposé en deux sortes : Asçavoir que ce mot, Parquoy, responde seulement à la sentence prochainement précédente : ou qu'elle regarde généralement à toute la disputation ci-dessus récitée. Si c'est une conclusion particulière, voyci le sens : Frères, vous voyez que ce que vous désirez tant ardemment, n'est point un bénéfice de Dieu envers les fidèles, mais une peine, de laquelle il punit les incrédules. En ceste sorte le sainct Apostre ne comprendroit pas l'usage perpétuel des Langues, mais il ne feroit seulement que toucher ce qui estoit une fois advenu. Nonobstant, si quelqu'un veut estendre ceci à toute la disputation, je n'y contredi point : combien que la première interprétation me semble bonne. En le prenant généralement, le sens sera : Les langages, entant qu'ils sont donnez pour signe, c'est-à-dire, miracle, ne sont point proprement destinez aux fidèles, mais aux incrédules. Le don des Langues servoit en diverses sortes. Il servoit à la nécessité, afin que les Apostres ne fussent point empeschez par la diversité de Langues qui est par les pays, de semer l'Evangile par tout le monde. Il n'y avoit donc nation avec laquelle ils ne peussent communiquer. Il servoit aussi à esmouvoir ou espovanter les infidèles par le regard d'un tel miracle. Car la fin de ce miracle, aussi bien que les autres, estoit de préparer à l'obéissance de Christ, ceux qui estoyent encore estranges de sa cognoissance. Les fidèles qui estoyent jà

rangez à sa doctrine, n'avoyent pas si grand besoin de telle préparation. Les Corinthiens donc s'abusoyent de mettre ainsi ce don en avant sans propos, cependant ne tenans conte de la prophétie, qui est proprement et spécialement dédiée aux fidèles, et pourtant leur doit estre familière. Car ils ne considéroyent autre chose és langages, que le miracle.

23 *Si donc toute l'Eglise s'assemble.* Pource qu'estans préoccupez d'une affection sotte et perverse ils ne voyoyent point leur vice, il les advertit qu'ils seront exposez à la mocquerie des infidèles ou des simples qui entreront en leur assemblée, lesquels les orront jettans quelque voix, non pas parlans. Car qui est l'idiot qui ne jugeast ceux-là estre insensez, qui en lieu d'une parole intelligible ne feront autre chose que jetter un son inutile, ou qui se repaistront d'une telle vanité, en lieu qu'ils estoyent assemblez pour escouter la doctrine de Dieu? Ceste sentence est bien pour les picquer: Vous-vous plaisez en vous-mesmes: mais les infidèles et les idiots se mocquent de vos sottises. Vous ne voyez donc point ce que les infidèles et idiots apperçoyvent bien. Chrysostôme fait yci une question: Puis qu'il est ainsi que les langages sont donnez aux incrédules pour signe: pourquoy c'est que l'Apostre dit maintenant qu'ils s'en mocqueront. Il respond, qu'ils leur sont pour signe, qui les estonne, et non pas que par iceluy ils apprenent quelque chose, et soyent réduits à bien: et toutesfois il adjouste que c'est leur malice qui est cause qu'ils tiendront ce signe pour une forcènerie. Mais c'est une solution qui ne me contente pas. Car quoy que l'infidèle ou l'idiot soit esmeu de ce miracle, et ait le don de Dieu en révérence, toutesfois il ne lairra point pour cela de se mocquer, et condamner le sot abus de ce don, quand on le met en avant sans raison et considération: et penser ainsi à part soy, Qu'est-ce que veulent ces gens-ci, de se tormenter ainsi et eux et les autres sans propos? Pourquoy parlent-ils, s'ils ne veulent dire quelque chose? Parquoy sainct Paul signifie que les Corinthiens, quoy qu'ils se plaisent en ceste façon de faire, seront réputez à bon droict enragez par les infidèles et idiots.

24 *Mais si tous prophétizent.* Comme il avoit démonstré paravant combien la prophétie est beaucoup plus proufitable aux domestiques de la foy, que le don des Langues: aussi il enseigne maintenant qu'elle sera utile, semblablement aux estrangers: qui est une raison très-suffisante pour rédarguer les Corinthiens. Car quelle perversité est-ce de mespriser un don qui est trèsproufitable et dedans et dehors, et s'arrester totalement à un autre, qui est inutile aux domestiques, et avec cela donne scandale aux estrangers? Il parle de ce fruit de prophétie, quand elle adjourne les consciences devant le siége judicial de Dieu, et les touche si au vif d'un sentiment du jugement de Dieu, que celuy qui auparavant, sans souci quelconque, avoit en mespris la saine doctrine, est contraint de donner gloire à Dieu. Au reste, il sera beaucoup plus facile d'entendre ce passage, quand on le conférera avec un autre qui est au chapitre IV des Hébrieux, v. 12, La parole de Dieu est vive et d'efficace, et plus pénétrante que tout glaive à deux tranchans, et atteint jusques à la division de l'âme et de l'esprit, et aussi des jointures et des moelles, et est juge des pensées et intentions du cœur. Car il est parlé en tous les deux passages d'une semblable efficace de la parole de Dieu: mais là plus apertement et amplement. Quant au présent passage, il n'est pas difficile maintenant d'entendre que signifient ces mots, *Estre rédargué, et jugé.* Tandis que les consciences des hommes sont enveloppées de ténèbres d'ignorance, elles sont comme endormies et stupides, et ne sont aucunement touchées de desplaisance de leur mal: brief infidélité est comme une léthargie, qui oste le sentiment. Mais la parole de Dieu pénètre jusques aux profondes cachetes du cœur, et comme apportant la lumière, oste toute couverture de ténèbres, et chasse ce sommeil mortel. Voylà doncques en quel sens il est dict, que les infidèles sont rédarguez: asçavoir, pource que quand on leur dit que c'est à Dieu à qui ils ont affaire, ils sont touchez à bon escient et

estonnez. Item qu'ils sont jugez, pource qu'en lieu qu'estans auparavant cachez en ténèbres, ils ne pouvoyent veoir leur misère et turpitude : maintenant estans comme amenez au jour, ils sont contraints de porter tesmoignage contr'eux-mesmes. Quant à ce qu'il dit qu'ils sont jugez et arguez de tous : il faut entendre de tous ceux qui prophétizent. Car un peu devant il avoit dit, Si tous prophétizent. Il a usé notamment d'un mot de généralité, afin de monstrer qu'il ne se faut point lasser de la prophétie. L'infidèle, di-je, est rédargué : non pas que le Prophète en prononce jugement, ou par opinion secrète, ou de bouche publiquement : mais pour autant que la conscience de celuy qui oit, conçoit son jugement par la doctrine. Il est jugé, pource qu'il descend en soy-mesme, et s'estant bien examiné, il se cognoist, en lieu qu'auparavant il s'estoit oublié soy-mesme. A ce sens aussi se rapporte ce propos de Christ : L'Esprit, quand il viendra, reprendra le monde de péché, Jeh., XVI, 8. Et c'est ce que l'Apostre adjouste incontinent après, *Que les secrets de son cœur sont manifestez.* Car selon mon opinion, il ne signifie pas qu'il apparoisse aux autres quel il est : mais plustost que la conscience est resveillée, afin qu'il cognoisse ses vices, qui auparavant estoyent cachez. Chrysostôme fait encore yci une autre question : Comment se fait cela, que la prophétie ait si grande vertu à esmouvoir les infidèles, laquelle il a dit n'aguères ne s'adresser point à eux ? Il respond qu'elle ne s'adresse point à eux comme un signe inutile : mais pour les instruire. Quant à moy, je pense qu'il sera plus simple, et par conséquent plus convenable, si nous disons qu'elle a esté donnée aux incrédules qui périssent, ausquels Satan a aveuglé les cœurs, afin qu'ils ne puissent veoir la lumière qui reluit là, 2 Cor., IV, 3. Et il conviendra mieux de conjoindre ceste sentence-là avec la prophétie d'Isaïe : Isaïe, XXVIII, 11 : car le Prophète parle là des incrédules, entre lesquels la prophétie n'ha nul usage, et n'y apporte aucun proufit.

25 *Il cherra sur sa face, et adorera Dieu.* Car il n'y a rien qui puisse abbatre l'orgueil de la chair, que la cognoissance de Dieu. La prophétie nous y amène. C'est donc sa propre vertu et nature d'abbatre les hommes de leur hautesse, afin qu'estans humiliez jusques au bout, ils adorent Dieu. Au reste, à plusieurs aussi la prophétie est inutile : et qui plus est, ils devienent pires en l'oyant. Mais aussi il ne faut pas entendre que S. Paul ait voulu attribuer ceste vertu à la prophétie, comme si elle la monstroit tousjours : mais seulement il a voulu démonstrer quel proufit il en revient, et quel est son office. C'est donc une louange excellente de la prophétie, qu'elle contraint les infidèles à faire ceste confession : asçavoir que Dieu est présent entre les siens, et que sa majesté reluit au milieu de leur assemblée.

26 *Que sera-ce donc, frères? Toutes les fois que vous-vous assemblez, selon qu'un chacun de vous ha Pseaume, ou doctrine, ou langage, ou révélation, ou interprétation, le tout se face à édification.*

27 *Soit que quelqu'un parle langage* incognu, *que cela se face par deux, ou au plus par trois, et ce par tour, et qu'un interprète.*

28 *Que s'il n'y a point d'interpréteur, qu'il se taise en l'Eglise, et qu'il parle à soy-mesme et à Dieu.*

29 *Et que deux ou trois Prophètes parlent, et que les autres en jugent.*

30 *Et si quelque chose est révélée à un autre qui est assis, que le premier se taise.*

31 *Car vous pouvez tous prophétizer l'un après l'autre : afin que tous apprenent, et que tous soyent consolez*[1].

32 *Et les esprits des Prophètes sont sujets aux prophètes.*

1) Ou, exhortez.

33 *Car Dieu n'est point* Dieu *de confusion, mais de paix, comme en toutes*[1] *les Eglises des Saincts.*

1) Ou, comme *on voit* en toutes.

26 *Que sera-ce donc, frères?* Il démonstre yci maintenant comment ils remédieront à ces maux : premièrement que lieu soit donné à chacun don, mais par ordre et mesure : en après, qu'on n'amuse point l'Eglise en exercices inutiles, mais que tout ce qui y est fait, édifie. Il parle toutesfois en premier lieu de l'édification : en ceste sorte, Qu'un chacun selon qu'il sera doué de quelque don, tasche à l'employer au proufit et utilité de tous. Car il faut ainsi résoudre ceste particule, *Un chacun :* afin qu'on ne pense pas qu'elle doyve estre prinse universellement, comme si tous jusqu'à un avoyent une telle grâce.

27 *Soit que quelqu'un parle langage.* Il descrit maintenant l'ordre, et limite la mesure. S'il semble bon de parler langages estranges, que deux parlent seulement, au plus qu'il n'y en ait que trois : et quant et quant qu'il y ait un expositeur : car sans expositeur, il n'y aura nul proufit à parler langages estranges, et pourtant qu'on s'en déporte en ce cas-là. Or il faut noter qu'il ne commande pas, mais que seulement il permet : car l'Eglise se peut bien passer des langages estranges sans aucun inconvénient, sinon entant que ce sont aides pour entretenir la prophétie, comme est la Langue Hébraïque et Grecque aujourd'huy. Mais S. Paul permet les langages, afin qu'il ne semble qu'il vueille chasser de la compagnie des fidèles aucune grâce du sainct Esprit. Combien qu'encores on pourroit penser qu'il n'y a pas grande raison, veu qu'il a dit ci-dessus que les Langues estranges convienent aux infidèles, entant qu'elles sont pour signe, de cela je respon, que quoy que le miracle soit fait spécialement à cause des infidèles, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il n'appartiene aussi aux fidèles en quelque sorte. Si nous entendons que la Langue incognuë soit pour signe aux incrédules, au sens que portent les paroles d'Isaïe, le moyen de procéder que donne yci sainct Paul, est divers. Car il admet tellement les Langues estranges, que l'interprétation y soit conjointe, laquelle n'y laisse plus rien d'obscur. Il corrige donc le vice des Corinthiens par une bonne modération, en ne rejettant point le don de Dieu, tant petit soit-il, afin que tous ses bénéfices reluisent entre les fidèles. Mais il y met une mesure, asçavoir, qu'en lieu de la gloire de Dieu, il n'y ait ambition : aussi que le don qui est de moindre importance, n'empesche point les autres plus proufitables. Et quant et quant il adjouste la sausse, asçavoir l'interprétation, afin que ce ne soit une pure ostentation sans fruit quelconque.

28 *Et qu'il parle à soy-mesme, et à Dieu.* Qu'il jouisse, dit-il, de son don en sa conscience, et qu'il en rende grâces à Dieu. Car j'interprète ainsi, Parler à soy-mesme et à Dieu : pour Recognoistre à part soy avec action de grâce le bénéfice et don de Dieu, et en jouir pour son particulier, quand il n'est pas temps de le mettre en avant. Car il fait une antithèse de ce parler secret à la façon de parler publiquement en l'Eglise, laquelle il défend en ce cas.

29 *Et que deux ou trois Prophètes.* Il prescrit aussi mesure en la prophétie. Car la multitude, comme on dit, engendre confusion. Ce qui est vray : car nous l'expérimentons tous les jours. Toutesfois il ne restraint pas si précisément le nombre, comme quand il parloit des langages estranges : car il y a moins de danger quand ils vacqueront plus longuement à prophéties, et mesme la continuation y seroit trèsbonne. Mais sainct Paul a considéré ce que pourroit porter l'imbécillité des hommes. Il y a encore toutesfois une question à résoudre, Pourquoy c'est qu'il assigne un nombre pareil aux Prophéties et aux Langues estranges, sinon qu'aux Langues il adjouste nomméement, Au plus : car si les langages sont le moins proufitables, on en doit certes moins user. Je respon, qu'aussi sous les Langues, ainsi qu'il les reçoit, la prophétie y est comprise. Car les Lan-

gues estranges estoyent appliquées, ou pour traitter de quelques matières de la religion, ou pour prier. Quant au premier, l'expositeur servoit de Prophète. Tel en estoit l'exercice principal, et plus accoustumé. Seulement il détermine la mesure qu'on y doit tenir, de peur que si on s'en lasse et desgouste, cela face que la chose viene en mespris, et de peur que ceux qui ne sont pas si sçavans, n'ostent aux autres plus sçavans le temps et la commodité de parler. Car ceux ausquels il assigne la charge de parler, certes il veut que ce soyent des plus exquis. et gens ordonnez par l'approbation commune de l'Eglise. Or il n'y en a point qui soyent plus prompts à s'ingérer, que ceux qui ont seulement quelque sçavoir léger, en sorte que le proverbe est véritable, L'ignorance est hardie. Sainct Paul donc a voulu obvier à ce mal, en assignant la charge de parler à deux ou à trois. *Et que les autres en jugent.* Afin qu'il ne donnast aucune occasion aux autres de se plaindre, comme s'il eust voulu que le don de Dieu qu'ils ont receu fust demeuré en eux supprimé et enseveli, il démonstre en quelle sorte ils en pourront user au proufit de l'Eglise, mesme en se taisant, asçavoir s'ils avisent à juger de ce que disent les autres. Car ce n'est pas une petite utilité, qu'il y ait gens qui ayent dextérité et sçavoir pour juger de telles choses, lesquels ne permettent point que la saine doctrine soit pervertie par les ruses de Satan, ou autrement corrompue par quelques sottes baveries. S. Paul donc monstre que les autres Prophètes seront utiles à l'Eglise, mesme en se taisant. Mais il semble que c'est chose absurde, qu'il soit permis aux hommes de juger de la doctrine de Dieu, laquelle doit estre hors de toute controverse et doute. Je respon que ce n'est point pour assujetir la doctrine de Dieu à la censure des hommes : mais que seulement il leur est permis de poiser par l'Esprit de Dieu, si ce qui est proposé, est sa Parole ou non, et si on ne propose point des inventions humaines sous la couverture et titre de la parole de Dieu, comme nous dirons derechef tantost après.

30 *Et si quelque chose est révélée à un, etc.* C'est une autre utilité, asçavoir que toutes fois et quantes qu'il sera besoin, eux aussi auront lieu de parler. Parquoy il ne faut plus qu'ils se plaignent que l'Esprit soit attaché, ou que la bouche luy soit close. Car tous ont lieu et liberté de parler, quand la chose le requiert, pourveu qu'on ne se viene là fourrer sans propos et hors temps, plustost en se plaisant, que servant à la nécessité. Or il requiert ceste modestie de tous, qu'un chacun en son endroit défère à celuy qui apportera quelque chose de meilleur. Car la vraye liberté de l'Esprit gist, non pas en ce qu'il soit loisible à un chacun de parler à la volée tout ce que bon luy semblera, mais que tous depuis le plus grand jusques au plus petit, se laissent ranger de leur bon gré : et qu'on escoute le seul Esprit par la bouche de qui qu'il parle. Touchant la certitude de la révélation, nous en verrons tantost après.

31 *Car vous pouvez tous prophétizer l'un après l'autre.* Premièrement, quand il dit, *Tous* il ne comprend pas universellement tous les fidèles, mais seulement ceux qui avoyent la grâce de ce faire. D'avantage, il ne signifie pas que tous doyvent avoir également leur tour de parler, mais selon qu'il sera expédient pour le peuple, qu'un chacun se présente pour parler, ou plus souvent ou moins, ainsi qu'il sera avisé pour le mieux. Comme s'il disoit, Il n'y aura personne d'entr'eux qui demeure tousjours sans rien faire : mais l'opportunité de parler se présentera tantost aux uns, tantost aux autres. Il adjouste puis après, *Afin que tous apprenent :* lequel mot, combien qu'il appartiene à tout le peuple, yci toutesfois se raporte aux Prophètes, et sainct Paul l'entend d'eux spécialement. Car jamais homme ne sera bon Docteur, s'il ne se monstre docile, et s'il n'est tousjours prest pour apprendre. Et à la vérité, il ne s'en trouvera jamais un, qui tellement abonde en perfection de doctrine, qu'il ne puisse proufiter en oyant les autres. Que tous donc exercent tellement l'office d'enseigner, que cependant ils ne refusent et ne prenent point à desplaisir d'estre disciples les uns des

autres, quand quelqu'un aura de quoy édifier l'Eglise. Il dit en second lieu, *Afin que tous soyent consolez :* de quoy nous avons à recueillir, que tant s'en faut que les Ministres de Christ doyvent estre envieux, que mesme ils doyvent estre bien aises qu'ils ne sont pas seuls excellens, mais qu'ils ont des compagnons d'une semblable grâce. Moyse (comme il est récité en l'Escriture, Nomb. XI, 28,) a eu une telle affection. Car quand son serviteur esmeu d'une sotte jalousie, estoit marri que les autres avoyent une semblable grâce de prophétizer que son maistre, il le reprint, disant, Mais pleust à Dieu que tout le peuple de Dieu fust participant de ceste grâce excellente avec moy. Et certes c'est une grande consolation pour les Ministres fidèles, de veoir l'Esprit de Dieu, duquel ils sont organes, besongnant aussi és autres : et ce leur est une confirmation qui n'est pas petite. La consolation aussi est en ce, que tant plus que la parole de Dieu aura de Ministres et tesmoins, tant plus elle sera estendue et publiée. Au reste, pource que le mot Grec qui est yci mis, ha double signification : on le pourroit aussi tourner, Afin qu'ils prenent exhortation. Ce qui ne conviendroit point mal : car cela nous proufite quelque fois, d'ouïr les autres, afin que nous soyons plus vivement incitez à faire nostre devoir.

32 *Et les esprits des Prophètes.* Ceci aussi est une des raisons pourquoy il est nécessaire que quand un a parlé, quelque autre prene la parole encore après. Car il adviendra quelque fois que les autres Prophètes auront quelque chose à reprendre en la doctrine de l'un. Il n'est pas raisonnable, dit-il, qu'aucun soit exempt de censure. Ainsi il adviendra quelque fois qu'il faudra que quelqu'un qui estoit là assis sans dire mot, prene la parole. Ce passage a esté mal entendu d'aucuns : comme si sainct Paul disoit, Que les Prophètes de Dieu ne sont point semblables à des transportez, lesquels depuis que leur folie les prenoit, laquelle ils appeloyent un mouvement Divin, n'estoyent plus maistres d'eux-mesmes. Or je confesse bien que cela est vray, que les Prophètes de Dieu n'ont point esté gens transportez de leur esprit : mais ce n'est point à propos de ce passage de sainct Paul. Car il signifie, comme j'ay dit, que nul n'est exempt de la censure des autres : mais que tous doyvent estre ouys, à ceste condition que leur doctrine soit puis après néantmoins examinée. Encore toutesfois y a-il de la difficulté en ceci. Car l'Apostre prononce apertement que les esprits des Prophètes sont sujets. Jà soit qu'il est vray qu'il parle des dons, toutesfois comment peuvent les hommes juger la prophétie donnée par le sainct Esprit, que quant et quant ils ne jugent le S. Esprit mesme? Par ce moyen, la parole de Dieu aussi mesme, qui est révélée par l'Esprit, sera assujetie à l'examen. Ce qui est tant et plus absurde : et n'est point besoin de m'arrester à le monstrer : car chacun le voit. Or quant à moy, je di que telle censure ne tend point à contreroller le S. Esprit, ne la parole de Dieu. Le S. Esprit ne laisse point d'avoir sa majesté entière, qui est de juger toutes choses, et n'estre jugé de personne. Aussi on n'oste point en ce faisant à la parole de Dieu la révérence qui luy est deuë : c'est asçavoir que sans contredit elle soit receuë aussi tost qu'elle est prononcée. Pourquoy donc, dira quelqu'un, la ramène-on à examen? Je respon, que si quelqu'un avoit plene révélation, celuy-là certes avec son don seroit par-dessus toute censure. Il n'y a point, di-je de sujétion, où il y a plénitude de révélation. Mais pource que Dieu distribue tellement son Esprit à un chacun par certaine mesure, que mesme là où il y a grande abondance, encore y défaut-il tousjours quelque chose : il ne se faut pas esbahir si nul n'est mis si haut qu'il regarde tous les autres en bas, et ne soit censuré par aucun. Nous voyons maintenant comment sans rien déroguer au sainct Esprit, ses dons peuvent estre examinez. Et qui plus est, là où après avoir bien tout espluché, on ne trouvera rien digne de répréhension, encore y a-il tousjours quelque chose qui ha besoin d'estre polie. La somme donc de ceci est, que le don est tellement sujet à examen, que les Prophètes doyvent aviser si ce qui est proposé, procède de l'Esprit de Dieu. Car s'il appert que le S.

Esprit en soit autheur, il n'en faut plus douter. On fait toutesfois encore une question, Quelle est la règle pour faire cest examen. On peut respondre à ceste question en partie par la bouche du sainct Apostre, lequel au chapitre XII, v. 6 aux Romains, requiert que la prophétie soit conformée à l'analogie et similitude de foy. Mais quant à la censure, il ne faut point douter qu'on n'y doyve procéder par la parole et l'Esprit de Dieu : en sorte que rien ne soit approuvé, sinon ce qui sera trouvé estre de Dieu : et d'autre part, que rien ne soit réprouvé, sinon par sa Parole : brief, que Dieu seul préside en ce jugement, et que les hommes soyent seulement ses instrumens pour le prononcer. On peut conjecturer par ce passage du sainct Apostre, combien estoit ceste Eglise-là florissante en diversité et abondance excellente de biens spirituels. Il y avoit des colléges de Prophètes, en sorte qu'on avoit peine pour ordonner à chacun son tour de parler : il y avoit une si grande diversité de dons, qu'il y en avoit d'abondant. Nous voyons maintenant comment nous sommes petitement fournis, mais plustost bien povres. Et certes en cela nous voyons une juste punition de Dieu sur nostre ingratitude. Car les richesses de Dieu ne sont pas espuisées, ne sa bénignité diminuée aucunement : mais ce sommes-nous, qui ne sommes pas dignes qu'il nous en eslargisse, ne capables de sa libéralité. Combien qu'encore il y a assez de lumière et de doctrine, pourveu qu'il n'y eust point faute de crainte de Dieu, et des fruits qui en provienent.

33 *Car Dieu n'est point* Dieu *de confusion*, *etc*. Voyci une sentence grandement utile, par laquelle nous sommes admonnestez que si nous n'aimons la paix et la pourchassons, nous ne servons point à Dieu. Où donc il y a convoitise de rioter, il est certain que Dieu n'y règne point. Et c'est un propos bien facile à dire, et que quasi tous auront communément en la bouche : cependant toutesfois plusieurs tempestent pour un rien : ou bien cherchans par quelque moyen que ce soit d'apparoistre, et estre estimez quelque chose, ils troublent l'Eglise. Souvenons-nous donc que pour discerner qui sont les vrais serviteurs de Christ, l faut observer ceste marque, asçavoir-mon s'ils sont amateurs de paix et concorde, et en se gouvernant paisiblement, fuyent les contentions entant qu'ils peuvent : moyennant toutesfois que nous entendions une paix de laquelle la vérité de Dieu soit le lien. Car quand il est question de combatre à l'encontre des meschantes doctrines, quand le ciel et la terre se deveroyent mesler ensemble, si faut-il néantmoins persévérer au combat. Vray est qu'en premier lieu il faut tascher paisiblement et sans contention que la vérité de Dieu ait lieu : mais si les meschans résistent, il faut tenir bon à l'encontre, et ne craindre point que la coulpe des tumultes nous soit imputée. Car maudite est la paix, de laquelle le lien est un révoltement de Dieu : et bienheureuses les guerres, par lesquelles il est nécessaire de maintenir le royaume de Christ. *Comme en toutes les Eglises*. Ce mot Comme, ne se rapporte pas au prochain propos seulement, mais aussi à toute la description précédente : comme s'il disoit, Je ne vous ay rien commandé jusques yci, qui ne soit gardé en toutes les autres Eglises, lesquelles par ce moyen sont entretenues en paix. Servez-vous donc de ce que les autres Eglises ont expérimenté estre salutaire et très-utile pour conserver la paix. Ce qu'il exprime nomméement, *Des Saincts*, emporte grand poids : comme s'il vouloit dire qu'il n'y auroit point de propos d'avoir quelque souspeçon sur les Eglises bien réformées.

34 *Que vos femmes se taisent és Eglises : car il ne leur est point permis de parler*[1] *: mais* doyvent estre *sujetes*, *comme aussi la Loy le dit*[2].

35 *Que si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interroguent leurs maris en la maison : car il est déshonneste aux femmes de parler en l'Eglise.*

1) 1 *Tim.*, II, 12. 2) *Gen.*, III, 16.

36 *La parole de Dieu, est-elle procédée de vous? ou est-elle parvenue tant seulement à vous?*

37 *Si aucun cuide estre Prophète ou spirituel, qu'il recognoisse que les choses que je vous escri, sont commandemens du Seigneur.*

38 *Et si aucun est ignorant, qu'il soit ignorant.*

39 *Pourtant, frères, soyez convoiteux de prophétizer, et n'empeschez point de parler langages.*

40 *Tout se face honnestement, et par ordre.*

Il appert que l'Eglise des Corinthiens a esté entachée de ce vice aussi: asçavoir que le caquet des femmes avoit lieu ou plustost une licence desbordée en la saincte assemblée. Il défend donc qu'elles parlent en public pour prophétizer ou endoctriner. Or il faut entendre ceci de la charge ordinaire: ou bien quand il y a un estat certain ordonné en l'Eglise. Car il pourra advenir une telle nécessité, qu'il sera requis qu'une femme parle en public : mais S. Paul regarde seulement ce qui est bien séant en une congrégation bien ordonnée.

34 Doyvent estre *sujetes.* Il semble bien que ce ne soit point à propos d'alléguer la sujétion, à laquelle la Loy range les femmes. Car (dira quelqu'un) quel inconvénient y a-il qu'elles soyent sujetes, et néantmoins enseignent? Je respon, que la charge d'enseigner ou de prescher est une prééminence en l'Eglise, et pourtant elle est contraire à sujétion. Car combien seroit-il mal séant, que celle qui est sujete à un membre, eust prééminence et authorité sur tout le corps ? C'est donc un argument pris des choses répugnantes : Si la femme est sujete, elle ne peut donc avoir authorité publique de prescher ou enseigner. Et à la vérité, entre toutes les nations et peuples, où l'honnesteté naturelle a eu lieu, les femmes ont esté excluses de tout temps de toute administration publique : et le sens commun mesme nous enseigne que c'est une chose vicieuse et déshonneste que les femmes dominent. Mesmes à Rome, du temps qu'on les souffroit proposer devant les juges, et plaider publiquement, Caia Affrania feit tant par son babil affeté, que cela aussi leur fut défendu. Mais l'argument de S. Paul est simple: asçavoir que la puissance de prescher ou enseigner ne convient point à une femme, pource qu'en ce faisant elle préside là sur tous les hommes qui y sont : et toutesfois il faut qu'elle soit sujete.

35 *Que si elles veulent, etc.* Afin qu'il ne semble que par ce moyen il vueille fermer aux femmes le chemin d'apprendre, il veut, si elles doutent de quelque chose, qu'elles le demandent en privé, et qu'elles n'esmeuvent point la difficulté en public. Quand il dit, *Leurs maris:* il ne leur défend point d'aller mesmes aux Prophètes pour en avoir leur avis. Car tous maris ne sont pas suffisans pour respondre: mais pource qu'il parle yci de la police externe, ce luy est assez de démonstrer ce qui n'est pas honneste, afin que les Corinthiens s'en gardent. Cependant c'est aux lecteurs de considérer prudemment que les choses desquelles il est traitté yci, sont indifférentes: esquelles il n'y a rien illicite, sinon ce qui répugne à honnesteté et édification.

36 *La parole de Dieu est-elle, etc.* C'est une répréhension un peu aspre : mais il estoit besoin de rabbatre ainsi la fierté et orgueil des Corinthiens. Ils se plaisoyent outre mesure, ils ne pouvoyent endurer en sorte quelconque qu'on les reprinst, ni eux, ni ce qui estoit d'eux. Il demande donc s'il n'y a point d'autres Chrestiens au monde qu'eux, et mesmes s'ils sont les premiers, ou s'ils seront les derniers. La parole de Dieu, dit-il, estelle procédée de vous? c'est-à-dire, A-elle pris sa source de vous? *Est-elle parvenue tant seulement à vous?* c'est-à-dire, Ne s'estendra-elle point plus avant ? L'admonition tend là, Qu'ils ne se plaisent point en leurs inventions ou coustumes, n'ayans nul esgard aux autres. Et c'est une doctrine générale. Car nulle Eglise ne doit estre addonnée à soy particulièrement, en mesprisant les autres : mais plustost elles se doyvent toutes tendre la

main l'une à l'autre pour s'entretenir en unité : et autant qu'il est requis pour nourrir paix et concorde, s'accommoder les unes aux autres. Mais on fait yci une question, Si chacune Eglise selon qu'elle précède les autres en ordre et est plus ancienne, peut aussi les obliger à ses ordonnances et manières de faire. Car il semble par les paroles de S. Paul qu'il veut dire cela. Exemple : L'Eglise de Jérusalem estoit la mère de toutes les autres : car la parole de Dieu en estoit issue. Asçavoir si pourtant elle a peu s'attribuer ce privilége d'astreindre toutes les autres à l'ensuyvre? Je respon que sainct Paul n'use pas yci d'un argument qui ait tousjours lieu, mais lequel convenoit spécialement aux Corinthiens, comme il advient souvent. Il a donc plustost regardé aux personnes, qu'à la chose en soy. Parquoy ce n'est pas yci une conséquence nécessaire, que les Eglises qui viendront puis après, doyvent estre en tout et par tout obligées aux ordonnances des premières : veu que S. Paul mesme ne s'est pas astreint à cela, de faire recevoir préciséement aux autres Eglises les manières de faire qui estoyent en usage en celle de Jérusalem, Qu'il n'y ait nulle ambition, ni obstination, ni orgueil, ne mespris des autres Eglises : au contraire, qu'il y ait soin d'édifier, qu'il y ait modération et prudence : et lors en la diversité des cérémonies il n'y aura rien digne de répréhension. Notons donc que l'arrogance des Corinthiens a esté yci taxée, lesquels ne regardans qu'à eux-mesmes, et se plaisans en leurs façons de faire, ne portoyent point d'honneur aux principales Eglises, desquelles ils avoyent receu l'Evangile, et n'avisoyent point à s'accommoder aux autres, ausquelles la parole de Dieu estoit parvenue puis après. Que pleust à Dieu que de nostre temps il ne se trouvast aucune Corinthe tant en ce vice qu'és autres. Mais nous voyons comment des gens barbares, lesquels, à bien parler, n'ont jamais gousté l'Evangile, troublent les Eglises fidèles, en voulant d'une façon tyrannique contraindre tout le monde à recevoir leurs loix.

37 *Si aucun cuide estre Prophète.* Voyci un exemple du jugement, lequel il avoit auparavant recommandé aux Prophètes : asçavoir que ce qu'ils cognoistront estre de Dieu, ils le reçoyvent. Or quant à ce qu'il touche, ce n'est pas qu'il leur propose afin qu'ils y avisent comme en une chose douteuse : mais afin qu'ils le reçoyvent pour certaine parole de Dieu : pource qu'ils cognoistront que c'est la parole de Dieu, s'ils jugent droitement. Au reste, c'est suyvant son authorité d'Apostre qu'il prend la hardiesse de leur prescrire le jugement qu'ils doyvent faire en cest endroit. Et mesme ce qu'il adjouste incontinent après, *Et si aucun est ignorant, qu'il soit ignorant :* est encore une parole de plus grande asseurance. Et certes sainct Paul le pouvoit bien dire ainsi, d'autant qu'il estoit certain de la révélation que Dieu luy avoit faite : et mesme les Corinthiens le devoyent bien cognoistre, et n'avoir point autre opinion de luy que d'un Apostre de Jésus-Christ. Mais il n'appartient pas à un chacun d'en dire autant de soy : et s'il le dit, on se pourra mocquer de luy à bon droict avec sa vanterie. Car lors ceste asseurance doit avoir lieu, quand par effet on démonstre ce qu'on s'attribue de bouche. C'estoit à la vérité que le sainct Apostre affermoit ses commandemens estre du Seigneur : plusieurs en pourront prétendre autant à fausses enseignes. Le tout gist en cela, qu'on voye apertement que celuy qui ne peut souffrir estre dédit, parle par le S. Esprit, et non point de son propre cerveau. Celuy donc qui n'est autre chose qu'un pur organe du sainct Esprit, osera hardiment prononcer avec sainct Paul, que ceux qui rejetteront sa doctrine, ne seront ne Prophètes ne spirituels : et le fera d'un droict qui luy appartient, selon ce que nous avons veu au commencement de l'Epistre : Le spirituel juge toutes choses : ci-dessus chap. II, v. 15. Mais on peut yci demander, comment c'est que S. Paul afferme estre commandemens du Seigneur, ce de quoy il n'y a nul tesmoignage en l'Escriture : et puis là-dessus survient encore une autre difficulté, Que si ces commandemens sont du Seigneur, il les faut garder nécessairement, et ils lient la conscience.

Et toutesfois ce ne sont que cérémonies politiques, desquelles l'observation n'est point de telle nécessité. Mais sainct Paul ne veut dire autre chose, sinon qu'il ne commande rien, qui ne soit conforme à la volonté de Dieu. Or Dieu luy donnoit prudence et conseil, à recommander cest ordre és choses externes, tant en Corinthe qu'és autres lieux : non pas afin que ce fust une Loy inviolable, comme sont celles qui contienent le service spirituel de Dieu : mais afin que ce fust une forme utile à tous enfans de Dieu, et non à mespriser.

38 *Si aucun est ignorant qu'il soit ignorant.* La vieille translation avoit, Celuy qui ignore, sera ignoré : et mal. Car sainct Paul a voulu yci oster toute occasion aux contentieux, qui ne cessent jamais de disputer, et ce sous ombre de s'enquérir comme de choses qui ne sont pas encore bien esclarcies. Ou bien certes il déclare qu'en général, il ne se soucie nullement de tous ceux qui révoqueront en doute ce qu'il a dit : comme s'il disoit, Si quelqu'un ignore, je ne m'arreste point à ce qu'il peut douter : car il ne deschet rien pour cela de la certitude de ma doctrine. Que cestuy-là donc s'en aille, qui qu'il soit : quant à vous, ne laissez point pourtant de croire à Christ qui parle par moy. En somme, il signifie que les sophistes qui ne font jamais que disputer, sans rien résoudre ou accorder, ne les contentieux et subtils jaseurs, ne pourront par leurs belles questions rien diminuer de l'authorité de la saine doctrine, ne de la vérité, de laquelle les fidèles doyvent estre certains et résolus : et quant et quant il admoneste que leur doute ne nous doit empescher ni arrester aucunement. Mais il faut noter, que ceste hautesse de courage, laquelle mesprise tous jugemens humains, doit estre fondée sur la vérité cognue. Tout ainsi donc que ce seroit une témérité perverse de maintenir obstinéement à l'encontre de tous une opinion une fois conceuë, ou de persévérer en son propos trop audacieusement quand les autres en douteront : aussi depuis qu'il nous appert que Dieu parle, passons hardiment par-dessus tous empeschemens humains, et par-dessus toutes difficultez, sans nous en soucier aucunement.

39 *Pourtant frères, soyez convoiteux de prophétizer.* C'est la conclusion de la question principale : Asçavoir que la prophétie doit estre préférée à tous autres dons, pource que c'est le don le plus utile de tous les autres : et que toutesfois les autres ne sont point à mespriser. Mais il faut noter la manière de parler. Car il signifie que la prophétie mérite bien, que tous y aspirent ardemment, et comme à l'envi. Cependant il exhorte qu'ils ne portent point d'envie aux autres qui ont le don des Langues, qui est un don plus rare, lequel toutesfois n'est pas tant à désirer : ains qu'ils leur laissent la louange qu'ils méritent, sans en estre envieux.

40 *Tout se face.* C'est une conclusion plus générale, qui ne comprend pas seulement le principal poinct, mais aussi toutes les parties : ou plustost c'est la règle à laquelle il faut rapporter tout ce qui appartient à la police externe. Pource qu'il avoit traitté par-ci par-là des cérémonies, il a voulu recueillir yci le tout en briefve somme : Asçavoir qu'il faut que l'honnesteté soit gardée, et qu'on évite confusion : laquelle sentence monstre qu'il n'a point voulu astreindre les consciences aux commandemens qu'il a baillez ci-dessus, comme s'ils estoyent nécessaires d'eux-mesmes, mais entant qu'ils pourront servir à entretenir paix et honnesteté. De ceci (comme j'ay desjà dit) nous avons à recueillir une doctrine perpétuelle, pour sçavoir à quelle fin il faut rapporter la police de l'Eglise. Dieu nous a voulu laisser les cérémonies externes en nostre liberté, afin que nous ne pensissions que son service fust là enclos : cependant il ne nous a pas permis une licence esgarée ne desbordée : ains il a mis, par manière de dire, des barres tout à l'entour : ou bien il a tellement modéré la liberté qu'il donnoit, que toutesfois on peut juger par la Parole ce qui est bon de faire. Quand donc ce passage sera bien poisé, on verra facilement quelle différence il y a entre les édits tyranniques du Pape, lesquels op-

priment les consciences de servitude intolérable, et les loix sainctes de l'Eglise, par lesquelles la discipline et l'ordre sont entretenus. Et d'avantage, on peut recueillir de ceci, qu'il ne faut réputer telles sainctes loix pour traditions humaines, d'autant qu'elles sont fondées sur ce général mandement, et ont claire approbation comme de la bouche de Christ mesme.

CHAPITRE XV.

1 *Or je vous avise, frères, de l'Evangile que je vous ay annoncé, et que vous*
avez receu, et auquel vous-vous tenez fermes,
2 *Et par lequel vous estes sauvez si vous retenez en quelle manière je le vous*
ay annoncé, si ce n'est que vous ayez creu en vain.
3 *Car avant toutes choses je vous ay baillé ce que j'avoye aussi receu :*
asçavoir *que Christ est mort pour nos péchez selon les Escritures*[1] *:*
4 *Et qu'il a esté enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour selon les*
Escritures.
5 *Et qu'il a esté veu de Céphas, et puis des douze*[2].
6 *Depuis a esté veu de plus de cinq cens frères à une fois, desquels plu-*
sieurs sont vivans jusqu'à présent, et aucuns dorment.
7 *Depuis a esté veu de Jaques, et puis après de tous les Apostres.*
8 *Et après tous il a esté veu aussi de moy, comme d'un avorton*[3].
9 *Car je suis le moindre des Apostres, qui ne suis pas digne d'estre appelé*
Apostre, d'autant que j'ay persécuté l'Eglise de Dieu[4].
10 *Mais par la grâce de Dieu je suis ce que je suis : et sa grâce qui* est
envers moy n'a point esté vaine, ains j'ay travaillé plus qu'eux tous : toutesfois
non point moy, mais la grâce de Dieu qui est *avec moy.*

1) *Is.*, LIII, 5. 2) *Jean*, XX, 19. 3) *Act.*, IX, 4. 4) *Eph.*, III, 8.

Il entre maintenant en une autre matière, asçavoir de la résurrection, la foy de laquelle avoit esté esbranlée entre les Corinthiens par aucuns meschans. Or il est incertain s'ils doutoyent seulement de la dernière résurrection de la chair, ou bien aussi de l'immortalité de l'âme. On sçait assez qu'il y a eu beaucoup d'erreurs touchant ce poinct. Il s'est bien trouvé des Philosophes qui ont enseigné que les âmes sont immortelles, mais la résurrection de la chair n'est jamais entrée en la pensée de pas un d'eux. Et encore les Sadducéens ont esté plus lourds : car ils n'ont jamais regardé plus loin qu'à la vie présente : et qui plus est, ils ont pensé que l'âme de l'homme estoit un souffle sans aucune essence. Il n'est donc pas assez certain, comme j'ay dit, si les Corinthiens estoyent tombez pour lors en telle rage, qu'ils eussent rejetté toute l'espérance de la vie à venir, ou si seulement ils nioyent la résurrection de la chair : car il semble par les argumens desquels use sainct Paul, qu'ils estoyent totalement ensorcelez de la resverie des Sadducéens. Comme pour exemple : quand il dit, Que proufite-il d'estre baptizé pour les morts ? ne vaudroit-il pas beaucoup mieux boire et manger ? Pourquoy sommes-nous en danger à toutes heures ? et autres semblables propos : il estoit bien aisé de respondre mesme par l'opinion des Philosophes : Pource que les âmes sont survivantes après la mort. A ceste cause donc aucuns estendent à l'immortalité des âmes toute la dispute que S. Paul fait en ce chapitre. Quant à moy, comme je me déporte de débatre quel estoit l'erreur des Corinthiens, aussi on ne me sçauroit persuader de rapporter les paroles de sainct Paul à autre propos qu'à la résurrection de la chair. Tenons donc ceci pour arresté qu'il ne traitte d'autre chose en ce chapitre. Et peut bien estre que l'impiété de Philète et Hyménée, lesquels disoyent que la résurrection estoit desjà faite, et

qu'il n'y en auroit plus, s'estoit desjà espandue jusques à Corinthe : ausquels encore aujourd'huy ressemblent aucuns enragez, ou plustost diables, possédez d'autres diables, lesquels s'appellent Libertins. Quant à moy, la conjecture que je trouve plus vray-semblable, est, qu'ils avoyent esté abusez par quelque opinion fantastique, par laquelle l'espérance de la résurrection à venir leur estoit ostée : comme ceux-ci aujourd'huy imaginans une je ne sçay quelle résurrection allégorique, nous ostent la vraye résurrection qui nous est promise. Quoy que ce soit, c'est un exemple horrible et monstrueux, de dire, qu'eux qui avoyent esté instruits par un maistre tant excellent, ayent peu estre si soudainement séduits par des erreurs si lourds. Mais s'en faut-il esbahir, veu qu'en l'Eglise d'Israël les Sadducéens osoyent bien enseigner publiquement que l'homme ne différoit en rien de la beste brute, entant que touche l'essence de l'âme, et qu'il n'avoit nulle félicité, que les bestes n'en eussent bien autant? Notons toutesfois qu'un tel aveuglement est un juste jugement de Dieu : à ce que ceux qui n'acquiescent point à la vérité de Dieu, soyent agitez çà et là des illusions de Satan. Or on pourroit demander, pourquoy il a différé à dire jusqu'yci ce qui à bon droict devoit estre préféré à toutes autres choses. Aucuns respondent qu'il l'a fait, afin que la chose demeurast mieux imprimée en leur mémoire. Je pense plustost que sainct Paul n'a point voulu faire mention d'une si grande chose, jusques à ce qu'il eust conformé son authorité, qui avoit esté aucunement diminuée entre les Corinthiens, et qu'il les eust rendus dociles en réprimant leur arrogance.

1 *Or je vous avise, frères.* Ce mot, *Aviser*, n'emporte pas qu'il leur enseignast une chose qui leur eust esté au paravant incognue : mais seulement qu'il leur réduisoit en mémoire ce qu'ils avoyent ouy au paravant : comme s'il disoit, Recognoissez avec moy cest Evangile, lequel vous aviez appris, avant que fussiez destournez du droit chemin. Il appelle la doctrine de la résurrection, *Evangile*, afin qu'ils ne pensent point qu'il soit loisible à un chacun d'en avoir telle opinion qu'il voudra, comme des autres questions, qui n'attirent avec elles dommage du salut. Quand il adjouste, *Lequel il a annoncé :* c'est pour amplifier ce qu'il dit. Comme s'il disoit, Si vous me recognoissez pour Apostre, certes je vous ay ainsi enseignez. Il y a une autre amplification en ces mots, *Lequel vous avez receu.* car s'ils endurent maintenant qu'on leur persuade le contraire, ils sont dignes d'estre arguez d'inconstance. La troisième amplification est, qu'ils estoyent demeurez fermes et constans en ceste foy : qui est quelque chose plus que d'avoir creu pour une fois. Mais le principal de tout, est, qu'il dit que leur salut consiste en cela : car il s'ensuit de cela que la résurrection anéantie, il ne leur reste plus de religion, ni certitude de foy : brief, que toute leur foy sera perdue. Les autres exposent autrement le mot que nous avons traduit, *Vous-vous tenez fermes :* et disent, Par lequel vous estes soustenus : mais l'exposition que j'ay donnée, est la plus vraye.

2 *Si vous retenez, etc.* Ces deux exceptions ont des aiguillons pour poindre. Par la première il taxe leur stupidité ou légèreté : pource que ceste cheute si soudaine, estoit un signe que jamais ils n'avoyent comprins ce qui leur avoit esté enseigné : ou bien que la cognoissance qu'ils en avoyent euë, estoit une cognoissance volante, puis qu'elle estoit si tost esvanouye. Par la seconde exception il les admoneste qu'en vain ils ont fait profession d'adhérer à Christ, sinon qu'ils tienent ferme ce principal poinct de la foy.

3 *Car avant toutes choses je vous, etc.* Il conferme maintenant et déclare ce qu'il avoit dit au paravant : Asçavoir que la résurrection avoit esté annoncée par luy, voire comme le principal poinct de l'Evangile. *Avant toutes choses*, dit-il : asçavoir, comme on a accoustumé de faire avant toutes choses le fondement, quand on veut bastir. Il authorize aussi de plus en plus sa prédication, en disant qu'il n'a rien baillé *qu'il n'ait receu.*

Car il n'entend pas qu'il leur ait annoncé une chose qu'il avoit seulement apprise des autres, mais que le Seigneur mesme luy avoit enseignée et commandée. Car le mot de Recevoir, doit estre exposé selon la circonstance du passage. Or l'office d'un Apostre est, de ne rien produire en avant, sinon ce qu'il aura receu du Seigneur, afin que de main en main, comme on dit, il administre à l'Eglise la pure parole de Dieu. *Que Christ est mort.* Voyci où il déclare plus apertement d'où il l'a receu : car il allègue *les Escritures* en tesmoignage. Il fait premièrement mention de la mort de Christ, et aussi de sa sépulture, afin que nous recueillions que tout ainsi qu'il est semblable à nous en ces deux choses, aussi l'est-il en la résurrection. Il est donc mort avec nous, afin que nous ressuscitions avec luy. En la sépulture aussi est mieux exprimée la vérité de la mort, en laquelle il a communiqué avec nous. Or il y a plusieurs passages de l'Escriture, qui prédisent tant la mort que la résurrection de Christ : mais il n'y en a point de plus exprès, et où il en soit traitté plus apertement qu'au chap. LIII d'Esaïe, au chap. IX de Daniel, v. 26, et au XXIIe Pseaume. *Pour nos péchez.* C'est-à-dire, afin que prenant sur soy nostre malédiction, il nous rachetast d'icelle. Car la mort de Christ qu'a-ce esté autre chose qu'un sacrifice pour effacer nos péchez? qu'une peine satisfactoire, par laquelle nous fussions réconciliez avec Dieu? que la condamnation d'un, pour nous impétrer absolution? Il parle aussi en ceste sorte au ch. IV des Rom., mais il attribue là à l'opposite à la résurrection son efficace, asçavoir que par icelle la justice nous est conférée. Car comme le péché a esté aboli par la mort de Christ : aussi la justice a esté acquise par sa résurrection. Or c'est une division qu'il faut bien observer, afin que nous sçachions que c'est que nous devons chercher en sa mort, et ce que nous devons chercher en sa résurrection. Au reste, quand ailleurs l'Escriture fait seulement mention de la mort, sçachons que lors la résurrection est comprise en la mort : mais quand elles sont nommées distinctement, le commencement de nostre salut est en la mort (comme nous voyons) et l'accomplissement en la résurrection.

5 *Et qu'il a esté veu de Céphas.* Maintenant il produit des tesmoins de veue (comme S. Luc les appelle) qui ont veu l'accomplissement de ce que les Escritures avoyent prédit devoir advenir : toutesfois il ne les allègue pas tous : car il ne parle point des femmes. Parquoy, quand il dit, que premièrement il est apparu à Pierre, il faut entendre qu'il le met devant tous les hommes : et par ce moyen, ce que S. Marc, XVI, 9, récite qu'il a esté veu de Marie, ne répugne point à ceci. Or comment est-ce qu'il dit qu'il *a esté veu des Douze*, puis qu'après la mort de Judas il n'y en avoit plus qu'onze? Chrysostôme pense que cela fut fait après que Mathias eust esté constitué au lieu de Judas. Les autres ont mieux aimé corriger le mot, comme s'il y eust eu faute. Mais puis que nous sçavons que le nombre de douze a esté consacré par l'institution du Seigneur, il n'y a point d'inconvénient de dire que le nom soit demeuré, encores que l'un ait esté cassé de son estat. Comme on voit qu'anciennement à Rome on nommoit une compagnie de Juges qui estoyent en nombre cent et deux, *Centumviri*, c'est-à-dire les Cent, jà soit qu'il y en eust deux par-dessus les cent. Il faut donc prendre yci simplement le nombre de *Douze*, pour les Apostres éleus. On ne sçait pas bien quand fut faite ceste apparition à plus de cinq cens, sinon qu'il se peut faire qu'une si grande compagnie ait esté assemblée en Jérusalem, quand il se manifesta à eux. Car S. Luc, XXIV, 33, nomme en général Disciples, tous ceux qui estoyent avec les onze : toutesfois il ne dit point combien il y en avoit. Chrysostôme le rapporte à l'ascension : et le mot pour lequel nous avons traduit, *De plus :* il l'expose D'enhaut. Quant à ce qu'il dit, qu'il a esté veu *de Jaques* à part : cela a peu estre fait depuis l'ascension. Quand il dit, *Tous les Apostres*, j'enten non-seulement les douze, mais aussi les disciples, ausquels Christ avoit donné la charge de prescher. D'autant plus que le Seigneur a voulu qu'il y ait

eu de tesmoins de sa résurrection, et d'autant plus qu'il s'est monstré souvent, sçachons aussi que la foy d'icelle nous doit estre d'autant plus certaine. Et par ce que l'Apostre prouve la résurrection de Christ, pource qu'il est apparu à plusieurs, il signifie qu'elle a esté vraye et naturelle, et non point allégorique : car les yeux corporels ne peuvent estre tesmoins de la résurrection spirituelle.

8 *Et après tous il a esté veu aussi de moy.* Il s'adjoint maintenant aussi avec les autres : car Jésus-Christ en sa vie et gloire immortelle s'estoit manifesté à luy. Or pource que ce n'estoit point une vision fausse, elle estoit suffisante et recevable à confermer la foy de la résurrection : comme aussi aux Actes, XXVI, 8, 9, il use de cest argument. Mais pource qu'il estoit bien requis et nécessaire que son authorité fust en trèsgrande estime et réputation envers les Corinthiens, comme en passant il entrelace une louange de sa personne, laquelle toutesfois il modère tellement, qu'en s'attribuant beaucoup, il est néantmoins trèsmodeste. Afin donc que nul ne luy objectast, Qui es-tu, afin que nous t'adjoustions foy? il confesse volontairement son indignité : et premièrement il se compare à *un avorton :* ce qu'il fait, comme je pense, ayant esgard à sa soudaine conversion. Car tout ainsi que les enfans ne sortent point du ventre de leurs mères, que premièrement ils ne soyent là formez et fortifiez par légitime succession de temps : aussi le Seigneur a gardé un ordre de temps légitime pour créer, entretenir et former ses Apostres. Mais sainct Paul, à grand'peine ayant receu l'esprit vital, avoit esté jetté hors du ventre. Aucuns prenent ce mot, Avorton, pour Posthume, c'est-à-dire pour celuy qui est nay après la mort de son père : mais il convient mieux de dire Avorton, d'autant que tout à un coup il a esté engendré, nay et en aage d'homme. Or cest avortement fait mieux reluire la grâce de Dieu en S. Paul, que si petit à petit, et de degré en degré il fust creu en Christ.

9 *Car je suis le moindre.* On ne peut pas bonnement juger si ses haineux ont jetté ces propos en avant, pour faire qu'on luy adjoustast moins de foy : ou bien s'il a fait ceste confession, n'estant point incité d'ailleurs. Quant à moy, comme je ne doute point que tousjours il n'ait esté enclin de son bon gré à s'abbaisser, afin d'exalter la grâce de Dieu, aussi je pense qu'yci il a voulu obvier aux calomnies. Car qu'il y en ait eu aucuns à Corinthe qui en détractant malicieusement de luy, ayent tasché de diminuer sa dignité, on le peut cognoistre tant par beaucoup de passages précédens, que par la comparaison qu'il adjoustera tantost après : laquelle certes il n'eust jamais touchée, s'il n'eust esté contraint par la malice d'aucuns. Comme s'il disoit, Mesdi de moy tant que tu voudras, j'endureray qu'on m'abbaisse jusques sous terre, j'endureray estre estimé moins que rien, afin que la bonté de Dieu envers moy reluise d'avantage. Que je soye donc estimé comme le moindre des Apostres. Aussi certes je me cognoy estre indigne de ce degré : car par quels mérites ay-je peu parvenir jusques-là? Quand je persécutoye l'Eglise de Dieu, que méritoye-je? Mais il ne faut point que tu m'estimes par ma petite et basse condition, car le Seigneur n'a pas regardé quel j'estoye, mais il m'a fait tout autre par sa grâce. Le tout revient là, que S. Paul ne refuse point d'estre le plus contemptible de tous, et quasi rien, moyennant que ce mespris ne luy face aucun empeschement en son ministère, et ne dérogue en rien à sa doctrine. Il est content quant au regard de soy, d'estre réputé indigne de tout honneur, moyennant que son Apostolat soit prisé au regard de la grâce qui luy a esté faite. Et à la vérité, Dieu ne l'avoit point orné de dons tant excellens, afin que sa grâce demeurast là ensevelie et mesprisée, mais avoit voulu par ce moyen magnifier et authoriser son Apostolat.

10 *Et sa grâce qui est envers moy, n'a pas, etc.* Ceux qui opposent le franc arbitre à la grâce de Dieu, de peur que tout ce que nous faisons de bien soit imputé à icelle, destournent ces paroles pour les faire servir à leur sens : comme

si S. Paul se vantoit d'avoir fait par son industrie que la grâce de Dieu ne fust mal employée envers luy. Parquoy, ils concluent que Dieu offre bien la grâce, mais qu'il est en la puissance de l'homme d'en user bien et deuement, et qu'il est en luy de faire que ceste grâce ne demeure point oiseuse. Or je nie que ces paroles de S. Paul servent à maintenir leur erreur. Car il ne s'attribue rien yci de propre, comme s'il avoit fait quelque chose digne de louange de soy-mesme sans Dieu. Comment donc? afin qu'il ne semblast qu'il se glorifiast en vain de paroles seulement et sans aucun effet, il dit qu'il ne met rien en avant qui ne soit apparent à tous. D'avantage, combien que je confesse qu'il est démonstré par ces paroles, que S. Paul n'a point abusé de la grâce de Dieu, et qu'il ne l'a point rendue inutile par sa négligence : je nie toutesfois que pour cela nous devions partir entre luy et Dieu la louange, laquelle doit estre entièrement attribuée à Dieu, d'autant que c'est luy qui nous donne non-seulement le pouvoir de bien faire, mais la volonté aussi et l'effet. *Plus qu'eux tous.* Aucuns, pource qu'ils n'estiment pas vray-semblable que sainct Paul ait voulu débatre avec les Apostres, réfèrent ceci à un tas de glorieux et pleins de vanterie, lesquels en mesdisant de sainct Paul, se faisoyent bien valoir et leur marchandise. Mais il faut entendre que quand il se compare aux Apostres, il le fait seulement à cause des meschans, qui avoyent accoustumé de les mettre tousjours en avant pour obscurcir son renom : comme nous voyons en l'Epistre aux Galatiens, II, 11. Parquoy, il est plus probable qu'il parle des Apostres, quand il préfère ses labeurs aux leurs. Et certes cela est trèsvéritable, qu'il a esté plus excellent que tous les autres, non-seulement pour avoir enduré beaucoup de molestes et travaux, pour avoir encouru beaucoup de dangers, pour s'estre déporté des choses licites, pour avoir mesprisé constamment toutes sortes de périls : mais pource que Dieu donnoit plus heureuse issue à ses labeurs, et les faisoit proufiter plus amplement. Car je pren yci *Travail* pour le fruit du travail lequel apparoissoit. *Toutesfois non point moy, mais la grâce de Dieu qui* est *avec moy.* Le translateur ancien en omettant l'article, a donné occasion de faillir à ceux qui n'entendent pas la Langue Grecque. Car pource qu'il avoit translaté, Non pas moy, mais la grâce de Dieu avec moy : ils ont pensé que la moitié seulement de la louange devoit estre attribuée à la grâce de Dieu, et que l'autre moitié estoit délaissée à l'homme. Ils entendent donc, que sainct Paul ait labouré, non pas seul, d'autant qu'il ne pouvoit rien sans la grâce coopérante, mais toutesfois que ç'a esté du propre mouvement de son franc arbitre, et de ses propres forces. Mais ses paroles signifient bien autre chose. Car en se corrigeant, il transfère à la grâce de Dieu tout ce qu'il avoit dit estre sien. Je di Tout, et non pas En partie : car tout ce qu'il sembloit avoir fait, il proteste que tout cela a esté œuvre de la grâce de Dieu. Voyci certes un beau passage, tant pour renverser l'arrogance de l'homme, que pour magnifier l'opération de la grâce Divine en nous. Car sainct Paul, comme s'il se fust fait improprement autheur de quelque bonne chose, corrige ce qu'il avoit dit, et confesse que tout ce qu'il y a, a esté fait par la grâce de Dieu. Ne pensons pas que ce soit une vaine feintise d'humilité : il parle ainsi à bon escient, et ce d'autant qu'il cognoist qu'il en va ainsi à la vérité. Apprenons donc, que nous n'avons nul bien, sinon celuy que le Seigneur nous a donné gratuitement : et que nous ne faisons nul bien, sinon celuy que luy-mesme fait en nous. Non pas que nous ne facions rien, mais pource que nous ne faisons rien sinon estans poussez, asçavoir par la conduite et mouvement du sainct Esprit.

11 *Soit donc moy, ou eux, nous preschons ainsi, et ainsi l'avez creu.*

12 *Or si on presche que Christ est ressuscité des morts, comment disent aucuns d'entre vous qu'il n'est point de résurrection des morts?*

13 *Car s'il n'est point de résurrection des morts, Christ aussi n'est point ressuscité.*

14 *Et si Christ n'est point ressuscité, nostre prédication donc est vaine, et aussi vostre foy vaine :*

15 *Et mesmement nous sommes trouvez faux-tesmoins de Dieu : car nous avons porté tesmoignage de par Dieu, qu'il a ressuscité Christ, lequel il n'a point ressuscité, voire si les morts ne ressuscitent point.*

16 *Car si les morts ne ressuscitent point, Christ aussi n'est point ressuscité.*

17 *Et si Christ n'est point ressuscité, vostre foy est vaine, vous estes encore en vos péchez.*

18 *Ceux donc aussi qui dorment en Christ, sont péris.*

19 *Si nous avons espérance en Christ en ceste vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.*

11 *Soit donc moy ou eux.* Après s'estre comparé aux autres Apostres, maintenant il s'adjoint avec eux, et eux avec soy, en l'accord de la prédication. Comme s'il disoit, Je ne parle plus de moy : mais nous vous avons tous ainsi enseignez, comme par une mesme bouche, et persévérons encore en ceste doctrine. Le verbe Grec, dont il use, est mis au temps présent, pour monstrer une continuité et persévérance à enseigner ceste mesme chose. Nostre Apostolat donc est nul, si la chose va autrement : et qui plus est, vous l'avez ainsi creu : vostre religion donc aussi est mise bas.

12 *Or si on presche que Christ.* Maintenant il commence à prouver la résurrection de nous tous par la résurrection de Christ. Car la conséquence est bonne réciproquement d'un costé et d'autre, tant par l'affirmative, que par la négative. De Christ à nous : en ceste sorte, Si Christ est ressuscité, nous ressusciterons donc. Si Christ n'est point ressuscité, nous ne ressusciterons point aussi. De nous à Christ au contraire : en ceste sorte, Si nous ressuscitons, Christ est donc ressuscité. Si nous ne ressuscitons point, Christ aussi n'est point ressuscité. La raison de l'argument fait de Christ à nous, est telle en la première conséquence : Christ n'est point mort pour soy, ne ressuscité, mais pour nous. Sa résurrection donc est la substance et le fondement de la nostre : et ce qui a esté fait en luy, il faut qu'il soit aussi accompli en nous. Et en la négative, Autrement sa résurrection eust esté vaine et inutile. Car il ne faut point chercher le fruit d'icelle en sa personne, mais en ses membres. D'autre part, voyci la raison de la première conséquence faite de nous à luy : Car la résurrection n'est point de nature, et si ne vient point d'ailleurs que de Jésus-Christ : car nous mourons en Adam, et ne recouvrons la vie sinon qu'en Christ. Parquoy, il s'ensuit que sa résurrection est le fondement de la nostre. Que si ce fondement est osté, nostre résurrection ne pourra consister. La raison de la conséquence négative a esté desjà donnée : Car pource qu'il ne devoit point ressusciter sinon à cause de nous, sa résurrection seroit nulle, si elle ne nous proufitoit de rien.

14 *Nostre prédication donc est vaine.* Non-seulement pource qu'il y auroit quelque mensonge meslé parmi, mais aussi pource que ce seroit entièrement une tromperie et un propos vain. Car si Christ a esté englouti par la mort, et s'il a esté du tout esteint, s'il a esté (di-je) opprimé de la malédiction de péché, brief, s'il a esté surmonté par Satan, que reste-il plus ? Finalement, ce poinct-là osté, tout ce qui reste ne vaudra plus rien. Par une mesme raison il adjouste que *leur foy sera vaine.* Car quelle fermeté de foy y aura-il, quand il n'y aura nulle espérance de vie ? Or il est ainsi qu'en la mort de Jésus-Christ nuement considérée, c'est-à-dire sans la résurrection, nous n'y voyons autre chose que matière de désespoir. Car celuy ne peut estre autheur de salut aux autres, qui aura esté du tout accablé par la mort. Souvenons-nous donc que tout l'Evangile consiste principalement en la mort et résurrection de Christ : en sorte que si nous

voulons proufiter en l'Evangile deuëment et par bon ordre, il faut que nous employions le principal de nostre estude à cela : voire, si nous ne voulons demeurer stériles et vuides.

15 *Et mesmement nous sommes trouvez faux-tesmoins.* Vray est que les autres incommoditez, lesquelles il a maintenant récitées, estoyent bien plus grandes au regard de nous : asçavoir que nostre foy seroit vaine, que toute la doctrine de l'Evangile seroit inutile, et que nous aurions perdu toute espérance de salut. Mais ce ne seroit pas aussi une petite absurdité, que les Apostres, qui estoyent ordonnez de Dieu pour estre héraux de sa vérité éternelle, fussent trouvez avoir séduit le monde de mensonges : car cela tourneroit au grand déshonneur de Dieu. Nous pouvons entendre ce mot *Faux-tesmoins de Dieu*, en deux sortes : ou pource qu'ils se sont faussement couverts du nom de Dieu en mentant, ou pource qu'ils sont trouvez mensongers en annonceant et testifiant ce qu'ils ont receu de Dieu. Je m'arreste plustost à ce second sens, pource qu'il monstre un crime qui seroit beaucoup plus énorme : et aussi il avoit desjà parlé du déshonneur qui en reviendroit aux hommes, c'est-à-dire aux Apostres et autres prescheurs. Maintenant donc il dit, que si on nie la résurrection de Christ, ce seroit faire Dieu coulpable de mensonge en ses tesmoins par luy produits et comme subornez. La raison aussi qui est adjoustée convient trèsbien : asçavoir, Qu'ils auroyent affermé une fausseté, non pas d'eux-mesmes, mais comme l'ayans receuë de Dieu. Je sçay bien que ceste particule que j'ay traduit, *De par Dieu*, est autrement exposée par les autres. L'ancien translateur l'a traduite, A l'encontre de Dieu : et Erasme, De Dieu : mais veu qu'elle ha aussi en Grec la signification que j'ay retenue, ce sens m'a semblé plus convenable au propos de l'Apostre. Car il ne traitte pas yci de la réputation des hommes (comme j'ay desjà dit) mais il dit que Dieu sera chargé du crime de fausseté, entant que ce qu'ils annoncent, est procédé de luy.

17 *Vous estes encore en vos péchez.* Car combien que Jésus-Christ ait effacé nos péchez par sa mort, à ce qu'ils ne nous soyent plus imputez devant le jugement de Dieu : et combien qu'il ait crucifié nostre vieil homme, afin que les concupiscences d'iceluy ne règnent plus en nous : brief, combien que par sa mort il ait destruit l'empire de la mort, et le diable mesme, toutesfois il ne seroit rien de tout cela, sinon qu'en ressuscitant il fust demeuré victorieux.

18 *Ceux donc aussi qui dorment.* Voulant prouver que la foy seroit inutile, et la profession de Chrestienté une pure tromperie, si la résurrection de Christ estoit ostée : il avoit dit que les vivans demeurent en leurs péchez : mais pource qu'il y a un plus clair miroir de ceci és morts, il les propose en exemple. Que proufiteroit-il à ceux qui sont morts d'avoir esté Chrestiens autresfois? Nos frères donc qui sont desjà morts, ont perdu leur peine d'avoir vescu en la foy de Christ. Mais si on accorde que l'essence de l'âme est immortelle, cest argument semblera estre débile de prime face : car on pourra tout incontinent alléguer pour réplique, Que ceux qui sont trespassez ne sont point morts, pource que leurs âmes vivent à part, estans séparées des corps, dont vient aussi qu'aucuns phrénétiques infèrent qu'il n'y a point de vie entre le temps de la mort et de la résurrection. Mais il n'y a pas grande difficulté à réfuter leur resverie. Car combien que les âmes des trespassez vivent maintenant, et jouyssent d'un repos bien-heureux, néantmoins toute leur félicité et consolation dépend de la seule résurrection. Car tout le bien qu'elles ont, n'est sinon pource qu'elles attendent ce jour-là, pour estre appelées à la possession du Royaume de Dieu. Parquoy, l'espérance des morts est perdue, si ce jour-là ne vient quelque fois.

19 *Si nous avons espérance en Christ en ceste vie seulement.* Il y a une autre absurdité : A sçavoir que non-seulement nous perdons nostre temps en croyant, entant que le fruit de nostre foy est perdu par la mort : mais qu'il vaudroit mieux ne croire point, veu que la condition des infidèles seroit meilleure et plus désirable. *Croire en Christ en ceste vie*, signi-

fie yci constituer le fruit de nostre foy en ce monde, en sorte que nostre foy n'ait son regard plus loin, et qu'elle ne s'estende point plus outre que les bornes de la vie présente. Ceste sentence démonstre plus clairement, que les Corinthiens avoyent esté déceus de quelque perverse imagination de la résurrection allégorique, comme imaginoyent pour lors Hyménée et Philète : comme si le dernier fruit de nostre foy nous estoit offert en ce monde. Car comme ainsi soit que la résurrection soit l'accomplissement de nostre salut, et quasi la fin finale de tous biens, celuy qui dit que nous sommes desjà ressuscitez, ne nous laisse rien de meilleur que nous puissions espérer après la mort. Quoy que ce soit, ce passage toutesfois ne sert de rien pour maintenir la resverie de ceux qui imaginent que les âmes dorment aussi bien que les corps jusques au jour de la résurrection. Car à ce qu'ils mettent en avant, Que si les âmes séparées de leurs corps, avoyent encore vie, sainct Paul n'eust pas dit que la résurrection estant ostée, nostre espérance est seulement en ce monde : car il resteroit encore quelque béatitude aux âmes : je respon, Que S. Paul n'a point songé des champs Elisées, ne de telles sottes fables, mais qu'il a prins ceci pour tout arresté, que toute l'espérance des Chrestiens regarde au dernier jour du Jugement, et que les âmes des fidèles se reposent, voire dés maintenant en ceste attente : et que pourtant tout est perdu pour nous, si telle fiance nous déçoit. Mais pourquoy dit-il que nous serions *Les plus misérables de tous les hommes*, comme si la condition d'un Chrestien estoit pire que d'un infidèle? Car toutes choses advienent indifféremment aux bons et aux mauvais, comme dit Salomon, Eccl. IX, 2. Je respon, que vray est que tous hommes en général, tant bons que meschans sont sujets à semblables adversitez, et qu'ils sentent mesmes inconvéniens et calamitez. Mais il y a deux raisons pourquoy les Chrestiens ont esté de tout temps les plus mal-menez : et puis il y en a eu aussi une spéciale pour le temps de sainct Paul. La première est, que combien que Dieu chastie bien souvent les meschans de ses verges, et commence d'exercer ses jugemens à l'encontre d'eux, toutesfois il afflige spécialement les siens en diverses sortes. Premièrement, pource qu'il chastie ceux lesquels il aime : secondement, afin qu'il les duise à patience, qu'il esprouve leur obéissance, et que petit à petit il les prépare par la croix au vray renouvellement. Quoy que ce soit, ceci toutesfois s'accomplit tousjours és fidèles, Il est temps que le jugement commence à la maison de Dieu, Jérém. XXV, 29, 1 Pierre, IV, 17. Item, Nous avons esté réputez comme brebis destinées à la boucherie, Pseaume XLIV, 22. Item, Vous estes morts, et vostre vie est cachée en Dieu avec Christ, Coloss., III, 3. Cependant, la condition des iniques et gens profanes est le plus souvent la plus heureuse en ce monde. Car le Seigneur les engraisse comme porceaux pour le jour de l'occision. La seconde raison est, que combien que les fidèles abondent en richesses et toutes sortes de biens, toutesfois ils ne s'addonnent point à dissolutions, et ne gourmandent point, comme gens sans souci : avec ce ils ne jouyssent point du monde, comme les infidèles : mais ils sont tousjours en souci, ils gémissent assiduellement, en partie du sentiment de leur infirmité, en partie aussi du désir de la vie éternelle. Mais les infidèles applicquent tout leur esprit à s'enyvrer és voluptez et délices de ce monde. La troisième raison que j'ay dit avoir esté propre pour le temps de sainct Paul, est que le nom de Chrestiens estoit pour lors tant odieux et abominable, que nul ne pouvoit se renommer Chrestien, qu'il ne meist sa vie en grand danger. Ce n'est donc point sans cause qu'il dit que les Chrestiens seroyent les plus misérables de tous les autres, si leur fiance estoit enclose en ce monde.

20 *Mais maintenant Christ est ressuscité des morts, et a esté fait les prémices des dormans*[1].

1) *Col.*, I, 18. *Apoc.*, I, 5.

21 *Car puis que la mort est par un homme, aussi la résurrection des morts est par un homme.*
22 *Car comme tous meurent en Adam, pareillement aussi tous seront vivifiez en Christ :*
23 *Mais un chacun en son rang. Les prémices* c'est *Christ : puis après ceux qui sont de Christ*, seront vivifiez *en son advénement :*
24 *Et puis la fin, quand il aura baillé le royaume à Dieu et Père* [1], *quand il aura aboli toute Principauté, et toute Puissance et Vertu* [2].
25 *Car il faut qu'il règne tant qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds* [3].
26 *L'ennemi qui sera destruit le dernier*, c'est *la mort.*
27 *Car il a assujeti toutes choses sous les pieds d'iceluy* [4] (*or quand il dit que toutes choses* luy *sont assujeties, il appert que celuy qui luy a assujeti toutes choses, est excepté* [4]).
28 *Et quand toutes choses luy seront sujetes, lors aussi le Fils mesme sera sujet à celuy qui luy a assujeti toutes choses : afin que Dieu soit tout en tous.*

1) Ou, à Dieu le Père. 2) Ou, force. 3) *Ps.* CX, 1. *Héb.*, I, 13, *et* X, 13. 4) *Ps.* VIII, 6. *Héb.*, II, 8.

20 *Mais maintenant Christ est ressuscité.* Après avoir monstré quelle horrible confusion de toutes choses s'ensuyvra, si nous nions la résurrection des morts, maintenant il met derechef en avant pour une chose toute certaine, ce qu'il avoit suffisamment prouvé ci-dessus : asçavoir que Christ est ressuscité : et quant et quant il adjouste qu'il est *Les prémices :* et ce par une similitude qu'il a prinse des cérémonies anciennes de la Loy, comme il appert. Car comme le revenu de toute l'année estoit consacré en l'offrande qui estoit faite des prémices, ainsi aussi la vertu de la résurrection de Christ s'espand sur nous tous. Sinon qu'on aime mieux le prendre plus simplement : asçavoir, que le premier fruit de la résurrection a esté cueilli en luy. Toutesfois je trouve meilleur qu'il ait esté dit en ce sens, Que les autres morts le suyvront, ainsi que toute la moisson suit les prémices. Et mesme la sentence prochainement suyvante le conferme.

21 *Car puis que la mort, etc.* Il luy faut prouver que Christ est les prémices des morts, et que ce n'est pour sa personne seulement qu'il a esté ressuscité des morts. Il le prouve par un argument prins des choses contraires : car la mort n'est point de nature, mais du péché de l'homme. Tout ainsi donc qu'Adam n'est point mort seulement pour soy, mais pour nous tous : aussi il s'ensuit que Christ, qui est le premier patron de la résurrection pour opposer à la mort d'Adam, n'est point seulement ressuscité pour soy : car il est venu pour remettre en son entier tout ce qui avoit esté gasté par Adam. Or il faut noter la force de l'argument. Car il ne combat pas par similitude ou exemple, mais il se fonde sur des causes contraires, pour prouver des effets contraires. La cause de la mort c'est Adam, et nous mourons en luy. Christ donc (l'office duquel est de nous rendre ce que nous avons perdu en Adam) nous est cause de vie : et sa résurrection est la substance et gage de la nostre. Et tout ainsi qu'Adam est commencement de mort, aussi Christ est commencement de vie. Au chapitre V aux Romains, il poursuit ceste mesme similitude : toutesfois il y a différence : pource que là il parle de la vie et mort spirituelle, et yci il traitte de la résurrection de la chair, qui est le fruit de la vie spirituelle.

23 *Un chacun en son rang.* Il prévient la question qu'on luy eust peu faire. Si la vie de Christ (eust peu dire quelqu'un) tire la nostre à soy, pourquoy est-ce que la chose ne nous apparoist point? Or est-il que combien que Christ soit ressuscité du sépulcre, toutesfois nous y pourrissons. S. Paul respond que Dieu a constitué un autre ordre. Contentons-nous donc que nous avons maintenant les prémices de la résurrection en Christ : et que quand il viendra en jugement, alors sera le temps de nostre résurrection. Car il faut que nostre vie soit encore cachée avec luy, pource qu'il n'est

pas encore apparu. Ce seroit donc faire à rebours, de vouloir prévenir ce jour de la révélation de Christ.

24 *Et puis la fin, quand il aura.* Il a bridé l'impatience des hommes, en dénonceant que le temps de la vie nouvelle, c'est-à-dire de la résurrection, ne seroit qu'à l'advénement de Christ. Mais pource que ce monde est comme une mer agitée de tempestes, auquel nous sommes assiduellement tormentez, et que nostre condition est tant incertaine, ou plustost plene de troubles, et les changemens y sont si subits en toutes choses, cela pourroit troubler les esprits infirmes. Pourtant, il nous renvoye à ce jour-là, disant, que lors toutes choses seront remises en leur ordre. Lors donc sera la fin, c'est-à-dire le but de nostre course, le port de repos, et une condition qui ne sera plus sujete à changemens. Et quant et quant il nous admoneste d'attendre ceste fin-là, d'autant qu'il n'est pas raisonnable que nous recevions la couronne au milieu de la course. Or il sera dit ci-après, comment Christ baillera le royaume au Père. Quand il dit *A Dieu et Père :* cela se peut entendre en deux sens : Asçavoir que Dieu le Père soit appelé Dieu et Père de Christ : ou bien que ce mot, Père, soit adjousté par forme d'explication. Par ce moyen ceste particule, *Et*, vaudra autant que s'il eust dit, Asçavoir. Quant au premier sens, où le Père est appelé le Dieu de Christ, il n'est point inconvénient ne nouveau, de dire que Christ est moindre et inférieur à Dieu au regard de sa nature humaine. *Quand il aura aboli, etc.* Aucuns entendent ceci des puissances qui sont contraires à Christ. Car ils regardent à ce qui s'ensuit incontinent, *Tant qu'il ait mis ses ennemis sous ses pieds.* Mais ce membre se rapporte au précédent, où il avoit dit que Jésus-Christ ne bailleroit point le royaume devant : parquoy il ne faut point que nous restraignions tant ceste sentence. Je l'expose donc généralement, et y compren quant et quant les puissances légitimes et ordonnées de Dieu. Premièrement combien que ce qui est dit par les Prophètes, Isaïe, XIII, v. 10, et Ezéchiel, XXXII, v. 7, de l'obscurcissement du soleil et de la lune, afin que Dieu soit tout seul éminent, ait commencé d'estre accompli sous le règne de Christ : toutesfois il ne sera point du tout accompli devant le dernier jour. Mais il faudra que toute hautesse soit abbatue lors, afin qu'il n'y ait rien qui reluise que la gloire de Dieu. D'avantage, nous sçavons bien que toutes principautez et honneurs terriens n'appartienent sinon à la conservation de la vie présente : et par conséquent sont une partie du monde : et de cela s'ensuit que ce sont choses temporelles. Tout ainsi donc que le monde prendra fin, aussi fera la police, le magistrat, les loix, les distinctions des ordres, les degrez des dignitez, et toutes autres choses semblables. Il n'y aura plus de différence entre le maistre et le serviteur, entre le roy et quelque roturier, entre le magistrat et l'homme privé. Et qui plus est, les principautez entre les Anges prendront fin alors : et en l'Eglise le ministère et autres offices : en sorte que Dieu exercera sa puissance et principauté par soy-mesme seulement, et non point par les mains des Anges ou des hommes. Vray est que les Anges demeureront bien en leur estre et excellence, aussi les justes semblablement resplendiront chacun selon la mesure de sa grâce : mais les Anges seront desmis de leur principauté qu'ils exercent maintenant au nom et par le commandement de Dieu : les Evesques, Docteurs et Prophètes n'administreront plus ce qu'ils administrent maintenant, ains cesseront de faire leurs offices. *Principauté*, *Puissance*, et *Vertu*, ne diffèrent pas grandement en ce lieu-ci, mais ces trois noms sont conjoints ensemble pour déclaration plus expresse.

25 *Car il faut qu'il règne.* Il prouve que le temps n'est pas encore venu, auquel Christ doit livrer le règne à son Père : afin de monstrer par un mesme moyen que ceste fin aussi n'est pas encore venue, en laquelle toutes choses seront remises en bon et paisible estat, pour autant que Christ n'a pas encore abbatu tous ses ennemis. Or il faut que cela se face : pource que le Père l'a colloqué à sa dextre, sous ceste condition, qu'il ne se démette point de l'empire qu'il

a receu, jusques à ce qu'il les ait réduits sous sa puissance. Et ceci est dit pour la consolation des fidèles, afin qu'ils ne portent point impatiemment la longue attente de la résurrection. Il est traitté de ceci au Pseaume CX. Mais il semble que S. Paul prene ce mot, *Tant qu'il ait*, plus subtilement que le simple sens et naturel ne requiert. Car en ce Pseaume le S. Esprit ne dénonce pas ce qui doit puis après advenir : mais seulement ce qui doit estre fait auparavant. Je respon que sainct Paul ne conclud pas pour cela, que Christ rendra le royaume à son Père, pource qu'il a esté ainsi prédit au Pseaume : qu'il a usé du tesmoignage du Pseaume, seulement pour prouver que ce jour-là auquel le royaume luy doit estre baillé, n'est pas encore venu, d'autant que Christ n'est pas encore venu à bout de tous ses ennemis. Au demeurant, sainct Paul expose en passant que signifie que Christ est assis à la dextre du Père, quand au lieu de ceste manière de parler il met par figure et similitude simplement le mot de Régner.

26 *L'ennemi qui sera destruit*, *etc.* Nous voyons qu'il y a encore beaucoup d'ennemis qui résistent à Jésus-Christ, et contredisent obstinéement à son règne. Or la mort sera le dernier ennemi, qui sera abbatu : il faut donc que Christ soit encore administrateur du Royaume paternel. Que les fidèles donc ayent bon courage, et qu'ils ne perdent point leur espérance, attendans patiemment que toutes les choses qui doyvent précéder la résurrection, soyent accomplies. Or on fait yci une question : Comment c'est qu'il dit que la mort sera destruite la dernière, veu qu'elle est desjà destruite par la mort de Christ, ou pour le moins par sa résurrection, qui est la victoire de la mort, et acquisition de la vie? Je respon, que la mort a esté tellement destruite, qu'elle ne soit plus mortelle aux fidèles : mais non pas en telle sorte, que toutesfois elle ne leur face beaucoup de fascherie. Vray est que l'Esprit de Dieu habitant en nous, est vie : toutesfois nous portons encore un corps mortel, 1 Pierre I, 23. Il viendra un temps que toute matière de mort sera abolie en nous, toutesfois elle n'est pas encore ostée. Nous sommes régénérez par la semence incorruptible, toutesfois nous ne sommes pas encore venus jusques à la perfection. Ou bien, afin que nous comprenions tout ceci en peu de paroles par similitude : Le glaive de la mort qui pouvoit pénétrer jusques en nos cœurs, est rebousché : toutesfois il blesse encore, mais c'est sans danger de mort. Car vray est que nous mourons, mais en mourant, nous passons en la vie. Brief, il nous faut penser de la mort, ce que S. Paul enseigne ailleurs du péché : asçavoir qu'elle habite en nous, mais qu'elle n'y a point de domination, Romains, VI, 12.

27 *Il a assujeti toutes choses.* Aucuns pensent que ce tesmoignage est prins du Pseaume VIII, 6, et je m'y accorde aiséement. Combien qu'il n'y aura point d'inconvénient, si nous disons que c'est une sentence que S. Paul a recueillie de la nature du royaume de Christ. Toutesfois suyvons ce qui est le plus receu. Sainct Paul démonstre par le Pseaume que Dieu le Père a donné puissance de toutes choses à Christ : pource que là il est dit, Tu as assujeti toutes choses sous ses pieds. Les paroles sont assez claires d'elles-mesmes, sans deux difficultez qu'il y a. Asçavoir que le Prophète ne parle pas là seulement de Christ, mais universellement de tout le genre humain : d'avantage, que par ce mot *Tout*, il ne signifie autre chose, sinon ce qui appartient à la commodité de la vie présente, comme il est touché aussi au chap. II de Gen., v. 19. Quant à la première, la solution en est facile. Car comme ainsi soit que Christ est le premier-nay de toutes créatures, et héritier de toutes choses, Dieu le Père n'a pas tellement ottroyé l'usage de toutes créatures au genre humain, que cependant la principale puissance, et, par manière de dire, le droict seigneurial ne demeure par devers Christ. D'avantage, nous sçavons qu'Adam a perdu le droict qui luy avoit esté donné, en sorte que nous ne pouvons plus rien appeler nostre. Car la terre a esté maudite, et tout ce qui est contenu en icelle. Or c'est par le seul Seigneur Jésus que nous recouvrons ce

qui nous avoit esté osté. A bon droict donc ceste louange compète proprement à la personne de Christ : asçavoir que Dieu a assujeti toutes choses sous ses pieds, d'autant que nous ne possédons rien de droict, sinon en luy. Car comment serions-nous héritiers de Dieu, si nous n'estions ses enfans? Or par qui sommes-nous faits ses enfans, sinon par Christ? La solution de la seconde difficulté est, Qu'il est vray que le Prophète nomme expresséement les oiseaux du ciel, les poissons de la mer, et les bestes de la terre, pource que ceste espèce de seigneurie est visible, et plus descouverte à la veuë d'un chacun : toutesfois que ceste sentence générale s'estend plus avant : asçavoir au ciel, et à la terre, et à tout ce qui est contenu en iceux. Or la sujétion doit avoir convenance avec la personne de celuy qui domine, c'est-à-dire, avoir quelque similitude avec sa condition, pour luy estre correspondante. Et Jésus-Christ n'ha nul besoin de bestes pour en manger, ne des autres créatures pour aucune nécessité. Il domine donc, afin que toutes choses servent à sa gloire. Pource qu'il nous adopte pour estre participans de sa domination, le fruit apparoist manifestement és créatures visibles : mais les fidèles sentent en leurs consciences le fruit intérieur, qui s'estend bien plus avant, comme j'ay dit. *Toutes choses* luy *sont assujeties, excepté celuy, etc.* Il insiste sur deux poincts : Asçavoir que toutes choses doyvent estre rangées sous l'obéissance de Christ, avant qu'il rende la domination du monde au Père : et que le Père a tellement mis toutes choses en main à son Fils, que cependant il a retenu pour soy le droict principal. Du premier, il s'ensuit que l'heure du dernier jugement n'est pas encore venue : du second, que Christ est tellement un moyen entre le Père et nous, que finalement il nous amènera à luy. Et pourtant il fait incontinent après ceste conclusion, Après qu'il luy aura assujeti toutes choses, lors le Fils s'assujetira soy-mesme au Père. Comme s'il disoit, Attendons en patience, jusques à ce que Christ ait vaincu tous ses ennemis, et qu'il nous ait réduits sous l'empire de Dieu, afin que ce royaume de Dieu soit accompli en nous en toutes sortes. Mais il semble bien que tout ce que nous lisons par toute l'Escriture de l'éternité du royaume de Christ, répugne à ceste sentence. Car comment accorderons-nous ces deux sentences : Son règne sera sans fin, Daniel, VII, 14 et 27 : et Luy-mesme sera assujeti? Luc, I, 33. L'explication de ceste question nous donnera à entendre le sens de sainct Paul. Premièrement il faut noter que toute puissance a esté donnée à Christ, entant qu'il a esté manifesté en chair. Bien est vray qu'une si grande majesté ne conviendroit point simplement à l'homme : mais toutesfois le Père l'a exalté en ceste mesme nature, en laquelle il a esté humilié, et luy a donné un nom, devant lequel tout genouil se ploye, etc. Philippiens, chapitre II, 9, 10. D'avantage, il faut noter qu'il est tellement constitué Seigneur et Roy souverain, que toutesfois il est comme lieutenant de son Père au gouvernement du monde : non pas que luy soit en besongne, et cependant que son Père soit oisif. Car comment se feroit cela, veu qu'il est la sapience et le conseil du Père, qu'il est d'une mesme essence avec luy, et que luy-mesme est Dieu? Mais quand l'Escriture rend tesmoignage que Christ maintenant obtient la domination du ciel et de la terre au lieu du Père : c'est afin que nous ne pensions point qu'il y ait un autre gouverneur, seigneur, protecteur, ou juge des vifs et des morts : mais que nous fichions les yeux de nostre entendement en luy seul. Vray est que nous recognoissons bien Dieu pour gouverneur, mais c'est en la face de Christ homme. Or Christ rendra alors le royaume qui luy a esté donné, afin que nous adhérions parfaitement à Dieu. Et ce n'est pas qu'en ce faisant il se démette du royaume, mais il le transportera aucunement de son humanité à sa Divinité glorieuse. Car alors l'accès nous sera ouvert, duquel maintenant nostre infirmité nous garde d'approcher. Christ donc sera ainsi assujeti au Père. Car lors le voile osté, nous contemplerons nostre Dieu face à face, régnant

en sa majesté, et l'humanité de Christ ne sera plus entre deux pour nous empescher de veoir de près la majesté de Dieu.

28 *Afin que Dieu soit tout en tous.* Sera-ce aussi és diables et meschans? Non pas: si paraventure nous ne voulons prendre ce mot, *Soit*, pour Soit cognu et veu apertement: et lors le sens sera: Maintenant pource que le diable résiste à Dieu, et que les meschans troublent et confondent l'ordre que Dieu a mis, et que tant de scandales se présentent devant nos yeux, il ne nous appert point clairement que Dieu soit tout en tous. Mais après que Christ aura exécuté le jugement que le Père luy a donné en charge, et qu'il aura du tout destruit Satan et tous les meschans, la gloire de Dieu reluira en leur ruine. On en peut autant dire des puissances légitimes et sainctes en leur espèce : car elles empeschent aucunement que Dieu ne nous apparoisse maintenant plenement en soy-mesme. Or le Seigneur Dieu gouvernant lors le ciel et la terre par soy-mesme, et sans aucun moyen, sera tout en cest endroit, et conséquemment non-seulement en toutes personnes, mais aussi en toutes créatures. Ce sens contient une doctrine saincte : et pource qu'il convient très bien au propos de l'Apostre, je le reçoy facilement. Mais aussi il n'y aura point d'inconvénient, si nous entendons ceci seulement des fidèles, esquels Dieu a dés maintenant commencé son royaume, et le parfera lors, et en telle sorte qu'ils luy adhéreront entièrement. L'un et l'autre de ces deux sens réfute assez de soy-mesme les resveries meschantes d'aucuns qui s'arment de ce passage pour les prouver. Les uns imaginent que Dieu sera tout en tous, pource que toutes choses s'esvanouiront, ou seront réduites à néant. Mais sainct Paul ne signifie autre chose par ces paroles, sinon que toutes choses se rapporteront à Dieu, comme à leur commencement et fin unique, afin d'estre conjointes avec luy. Les autres infèrent de ceci, que les diables et les meschans seront sauvez. Voire, comme si Dieu n'estoit pas mieux tout cognu en la confusion du diable, que s'il l'adjoignoit à soy, et le faisoit un avec soy. Nous voyons donc de quelle impudence ces enragez destournent les paroles de sainct Paul pour maintenir leurs blasphèmes.

29 *Autrement que feront ceux qui sont baptizez pour morts*[1], *si totalement les morts ne ressuscitent point? Pourquoy aussi sont-ils baptizez pour morts?*

30 *Pourquoy aussi sommes-nous en péril à toute heure?*

31 *Par nostre gloire, que j'ay en nostre Seigneur Jésus-Christ, je meurs de jour en jour.*

32 *Si j'ay bataillé avec les bestes en Ephèse selon l'homme, que me proufite-il si les morts ne ressuscitent point? Mangeons, et beuvons, car nous mourrons demain*[2].

33 *Ne soyez point séduits : mauvais propos*[3] *corrompent les bonnes mœurs.*

34 *Esveillez-vous justement*[4], *et ne péchez point : car aucuns n'ont cognoissance de Dieu. Je le vous di à vostre honte.*

1) Ou, pour les morts. 2) *Is.*, XXII, 13. *Sap.*, II, 6. 3) Ou, mauvaises conversations. 4) Ou, *à vivre* justement.

29 *Autrement que feront ceux.* Il récite derechef des absurditez qui procédoyent de cest erreur, duquel les Corinthiens estoyent entachez. Il s'estoit mis à le faire dés le commencement, mais il a entremeslé de la doctrine et de la consolation: ce qui luy a fait rompre un peu la suyte du propos, auquel il retourne maintenant. Il met premièrement en avant, que le Baptesme que reçoyvent ceux qui sont desjà réputez pour morts, seroit inutile, s'il n'y avoit point de résurrection. Avant que j'expose ce passage, il sera bon de réfuter la commune opinion, qui est appuyée sur l'authorité des anciens, et est receuë du consentement presque de tous. Chrysostôme donc et Ambroise, lesquels les autres ensuyvent, pensent que les Corinthiens avoyent accoustumé de substituer quelqu'un vif en

place de celuy qui avoit esté privé du Baptesme par mort soudaine, pour le baptizer auprès du sépulchre du mort. Or ils ne nient point que ceste coustume ne fust perverse et plene de superstition : mais cependant ils disent que S. Paul a esté content de ce seul argument pour rédarguer les Corinthiens, pource que nians la résurrection, cependant en cela ils protestoyent qu'ils la croyoyent. Mais je ne voy rien qui me puisse amener à suyvre ceste conjecture. Car il n'est point croyable que ceux qui nioyent la résurrection, ayent usé de ceste coustume avec les autres. On eust donc incontinent répliqué à sainct Paul, Pourquoy nous presses-tu par ceste superstition de vieilles, laquelle tu n'approuves point toymesme? D'avantage, encore qu'ils en eussent usé, ils avoyent la response en main : Si jusques yci nous avons fait ceci par ignorance, que ceste faute soit plustost corrigée, que de dire qu'elle serve à prouver une chose de si grande conséquence. Mais encore que j'accorde que l'argument soit bon, pensons-nous pourtant que sainct Paul eust teu ceci, si cest abus eust eu lieu entre les Corinthiens, veu qu'il a taxé presques tous leurs vices? Il a corrigé ci-dessus aucunes façons de faire, qui ne sont pas de si grande importance : il n'a point desdaigné de bailler commandement touchant les femmes qu'elles ayent la teste couverte, et touchant autres semblables points. Il a non-seulement reprins l'abus qu'ils commettoyent en l'administration de la Cène, mais il s'en est courroucé contr'eux bien aigrement : Asçavoir si cependant il n'eust dit mot d'une si vileine profanation du Baptesme, laquelle toutesfois estoit une faute bien plus lourde? Il a usé de grosses paroles contre ceux qui fréquentans les banquets des infidèles, approuvoyent tacitement leurs superstitions : eust-il permis que ceste superstition horrible des Gentils eust esté maintenue apertement, en l'Eglise mesme de Dieu, sous le nom du sainct Baptesme? Mais encore prenons le cas qu'il s'en soit peu taire. Mais puis qu'il l'a nommé, je vous prie, est-il vray-semblable que le sainct Apostre ait amené pour argument ce sacrilége horrible, par lequel le Baptesme estoit corrompu, et tiré en un abus de sorcelerie, et que cependant il n'ait dit pour le moins quelque mot pour noter le vice ? Quand il traitte des choses qui ne sont pas des plus grandes, encore entremesle-il toutesfois ceste parenthèse, Qu'il parle selon l'homme. N'y avoit-il pas yci lieu plus commode pour y adjouster parenthèse ? Maintenant donc, puis qu'il fait yci mention d'une chose, sans adjouster aucune répréhension, qui ne le prendra pour chose licite ? Quant à moy, certes j'enten qu'il parle yci du vray usage du Baptesme, et non point de tel abus. Maintenant cherchons le sens. J'ay pensé autresfois que sainct Paul touchast yci la fin universelle du Baptesme : car l'utilité du Baptesme n'est pas enclose en ceste vie. Mais après avoir diligemment considéré les mots, j'ay apperceu que sainct Paul traitte yci quelque chose spéciale. Car il ne parle pas de tous, quand il dit, *Que feront ceux qui sont baptizez ?* Et aussi je n'aime point ces interprétations subtiles, qui ne sont pas fermes de mesme. Que sera-ce donc ? Je di que ceux sont *baptizez pour morts* qu'on estime desjà comme morts, et qui désespèrent totalement de leur vie. Et ceste signification n'est point contrainte. Ou si nous aimons mieux autrement, Estre baptizez pour morts, ce sera estre tellement baptizez, que le Baptesme proufite après la mort, et non pas la vie durant. Or on sçait bien que desjà dés le commencement de l'Eglise ceux qui estans encore sur la première instruction de la doctrine Chrestienne estoyent tombez en quelque maladie dangereuse, s'il y avoit péril de mort apparent, avoyent accoustumé de demander Baptesme, afin qu'ils ne s'en allassent point de ce monde, sans avoir fait profession de Chrestiens, et ce afin qu'ils portassent avec eux le seau de leur salut. Depuis en ceste façon de faire il y survient de la superstition, comme il appert par les escrits des anciens. Car ils se courroucent asprement contre ceux qui différoyent à se baptizer jusques à la mort, afin qu'estans une fois purgez de tous leurs péchez, ils comparussent ainsi devant le jugement de Dieu. Voylà un er-

reur bien lourd, qui procédoit en partie de grande ignorance, en partie d'hypocrisie. Mais S. Paul fait seulement mention d'une coustume saincte et convenable à l'institution du Seigneur: Asçavoir que si celuy qui n'estoit pas encore parfaitement instruit en la doctrine Chrestienne, et toutesfois avoit desjà de vraye affection embrassé la foy, voyoit la mort présente devant ses yeux, il demandoit Baptesme, en partie pour sa consolation, en partie pour l'édification des frères. Car ce n'est pas une petite consolation, de porter le tesmoignage de son salut seellé en son corps. C'est aussi une édification qui n'est point à oublier, de faire confession de sa foy. Tels donc estoyent baptizez pour morts. Car tel Baptesme ne leur devoit de rien servir en ce monde: et mesme la cause qui leur faisoit demander Baptesme, c'estoit qu'ils désespéroyent de leur vie. Nous voyons maintenant que ce n'est point sans cause que S. Paul les interrogue que c'est que feront telles gens, s'il n'y a plus d'espérance après la mort. Ce passage aussi nous démonstre que ces séducteurs qui avoyent troublé la foy des Corinthiens, avoyent forgé une résurrection allégorique, tellement que le dernier but des fidèles estoit en ce monde. Ce qu'il répète pour la seconde fois, *Pourquoy aussi sont-ils baptizez pour morts?* est afin que le propos ait plus grande véhémence. Comme s'il disoit, Non-seulement ceux qui pensent encore vivre, sont baptizez: mais aussi ceux qui ont la mort devant les yeux, et ce à fin qu'ils rapportent le fruit de leur Baptesme en la mort.

30 *Pourquoy aussi sommes-nous en péril, etc.* Si nostre dernière résurrection et félicité est en ce monde, pourquoy nous en retirons-nous de nostre propre gré? et pourquoy mourons-nous volontairement? On pourroit aussi résoudre ainsi l'argument, Pour néant serions-nous en péril à toute heure, si nous n'attendions une meilleure vie après ceste mort. Or il parle des dangers volontaires, esquels les fidèles se soumettent pour la confession de Christ. Ceste magnanimité de cœur, di-je, que les fidèles ont à mespriser la mort, deveroit plustost estre attribuée à témérité qu'à constance, s'ils périssoyent en la mort. Car c'est une rage diabolique quand quelques fois les mondains s'exposent à la mort seulement pour acquérir un bruit immortel.

31 *Je meurs de jour en jour.* Il parle d'un tel contemnement de mort en sa propre personne, afin qu'il ne semble qu'il vueille faire du constant hors du combat. Je suis, dit-il, tous les jours environné de mort sans cesse. Quelle folie enragée seroit-ce de me soumettre volontairement à une si grande misère, si loyer ne m'estoit réservé au ciel? Et mesme, si ma gloire et félicité repose en ce monde, pourquoy n'en pren-je la jouissance plustost que de la rejetter de mon propre gré? Il dit qu'il meurt de jour en jour, pour autant qu'il estoit incessamment opprimé de tant de sortes de dangers et tant évidens, qu'il sembloit que la mort luy fust aucunement présente. Il y a une semblable manière de parler au Pseaume XLIV, 23 : item en la seconde Epistre suyvante. *Par nostre gloire.* Il y avoit en l'ancienne translation Latine, Pour nostre gloire : mais cela est advenu par une ignorance tout évidente de ceux qui copioyent les livres : car au mot Grec il n'y a nulle ambiguïté. C'est donc un serment, par lequel il a voulu resveiller les Corinthiens, afin qu'ils fussent plus attentifs à l'escouter, veu qu'il parloit à bon escient, ayant luy-mesme les mains à la besongne, ainsi qu'on dit. Comme s'il disoit, Frères, je ne suis point quelque Philosophe qui triomphe de dire estant loin de la prattique. Quand je m'expose tous les jours à la mort, il faut nécessairement que je pense à bon escient à la vie céleste : croyez-moy donc, qui y suis du tout exercité. Ce n'est point une forme de jurer qui soit commune, mais propre au présent propos : comme estoit ce serment notable de Démosthènes, lequel Quintilian allègue, quand il juroit par les esprits de ceux qui avoyent laissé leur vie en la bataille Marathonique : voulant par cela exhorter les autres à maintenir la république. Ainsi sainct Paul jure yci par la gloire que les Chrestiens ont en Christ. Ceste gloire est au ciel. Il démonstre donc qu'il tenoit pour

tout asseuré ce que les Corinthiens révoquoyent en doute, qu'on le peut bien appliquer en serment sainct et authentique, lequel artifice il nous faut diligemment noter.

32 *Si j'ay bataillé avec les bestes.* Il produit un notable exemple de mort, afin qu'on cognoisse évidemment qu'il eust esté plus que fol, si nous n'attendions une vie plus heureuse après ceste mort. Car le genre de la mort auquel il avoit esté exposé estoit infâme. A quel propos, dit-il, me fussé-je exposé à infamie, voire avec une mort tant cruelle, si toutes mes espérances eussent esté encloses en ce monde? *Selon l'homme*, signifie yci Au regard de la vie humaine, en sorte que nous en ayons la rémunération en ce monde. Or ceux-là batailloyent avec les bestes, qui estoyent condamnez à estre présentez à combatre avec elles, pour donner passe-temps au peuple : et non pas comme Erasme l'a mal entendu, ceux qui estoyent simplement livrez aux bestes. C'estoyent deux sortes de peines du tout diverses, d'Estre exposé aux bestes, et Batailler avec les bestes. Car ceux qui estoyent exposez aux bestes, estoyent incontinent desmembrez. Mais ceux qui batailloyent avec les bestes, entroyent armez au lieu du combat, afin que s'ils estoyent garnis de force, agilité et courage, ils peussent eschapper, ayans mis à mort ces bestes. Et mesme, comme il y avoit le jeu de l'escrime pour duire des gens à combatre les uns contre les autres, pour donner passe-temps au peuple, aussi il y avoit un jeu auquel on façonnoit des gens à combatre contre les bestes és spectacles publiques, toutesfois bien peu en reschappoyent. Car qui avoit tué une beste, n'estoit pas quitte, mais il luy faloit retourner au combat, contre la seconde, jusques à ce que la cruauté des spectateurs fust assouvie, ou plustost convertie en miséricorde : et toutesfois, il s'en trouvoit de si mal-heureux et désespérez, qui se looyent à cela. Et c'est ceste chasse (pour le dire en passant) qui est si griefvement punie par les Canons anciens, comme les loix civiles la punissent aussi de note d'infamie. Je retourne maintenant à parler de sainct Paul. Nous voyons jusques à quel danger Dieu a voulu que son serviteur tombast, et comment aussi il en a esté délivré miraculeusement. Au reste, sainct Luc aux Actes ne fait aucune mention de ceste bataille : de quoy nous pouvons recueillir qu'il a enduré beaucoup de choses qui ne sont point rédigées par escrit. *Mangeons et buvons.* C'est une parole d'Epicuriens, qui mettent le souverain bien de l'homme en la volupté présente. Isaïe, chap. XXII, v. 13, aussi testifie que c'est le propos de gens désespérez, lesquels quand les Prophètes de Dieu les menacent de ruine et perdition pour les révoquer à repentance, s'invitent eux-mesmes à joye desbordée et dissolution, ne se soucians de telles menaces : et afin qu'ils démonstrent plus apertement leur obstination, disent, Puisqu'il nous faut mourir, passons le temps cependant, et ne nous tormentons point l'esprit d'une vaine crainte devant le temps. Car quant à ce qu'on trouve entre les histoires anciennes que quelqu'un disoit aux soudars, Compagnons, disnons joyeusement : car aujourd'huy nous soupperons en enfer : cela ne vient point à ce propos. Car c'estoit une exhortation que cestuy-là faisoit à ses compagnons pour les accourager à s'exposer sans crainte à la mort. Je pense que sainct Paul à prins un brocard duquel ont accoustumé d'user un tas de gaudisseurs abandonnez à toute meschanceté : ou (pour le faire court) c'est un proverbe d'Epicuriens, lequel il a prins pour conclure, Que si l'homme périt en la mort, il n'y aura rien meilleur que de se donner du bon temps, faire grand' chère, et ne se soucier de rien cependant que la vie dure : comme on trouve beaucoup de telles sentences en Horace Poëte Latin.

33 *Ne soyez point séduits, etc.* Pource qu'il n'y a rien plus facile que de tomber en des spéculations profanes, sous ombre de douter et s'enquérir, il obvie à ce danger, nous advertissant que les mauvais propos ont plus d'efficace que nous ne sçaurions penser, à infecter nos entendemens, et corrompre les bonnes mœurs. Pour démonstrer cela, il use du tesmoignage du Poëte Menander : comme

il nous est loisible d'emprunter de tous costez, tout ce qui est procédé de Dieu. Et comme ainsi soit que toute vérité soit de Dieu, il ne faut point douter que luy-mesme n'ait mis en la bouche des infidèles tout ce qui contient doctrine véritable et salutaire. Mais j'aime mieux qu'on aille chercher le traitté de ce poinct en l'oraison que Basilius a escrite aux jeunes gens. Pource donc que sainct Paul sçavoit que ce proverbe estoit vulgaire entre les Grecs, il en a mieux aimé user, afin qu'il leur entrast plus facilement au cœur, que par ses propres paroles exprimer cela mesme. Car il leur estoit plus aisé de recevoir ce qui leur estoit accoustumé : ce que aussi nous expérimentons és proverbes qui nous sont usitez. Or c'est une sentence que nous devons bien noter. Car quand Satan ne nous peut ouvertement assaillir pour nous séduire, il prend ceste couleur, que nous ne devons faire difficulté d'esmouvoir des questions de toutes sortes pour trouver la vérité. Sainct Paul donc yci dit au contraire, qu'il nous faut garder des mauvais propos, comme d'une poison mortelle. Car descoulans tacitement dedans nos esprits, ils corrompent incontinent toute nostre vie. Notons donc qu'il n'y a rien plus dangereux qu'une mauvaise doctrine, et les disputations profanes, qui nous destournent tant peu que ce soit de la simplicité de la foy. Car sainct Paul ne nous exhorte point pour néant, que nous ne soyons point séduits.

34 *Esveillez-vous justement.* Pource qu'il voyoit les Corinthiens estre, par manière de dire, enyvrez de trop grande nonchalance, il les resveille de ceste paresse et stupidité : mais en adjoustant ce mot *Justement*, il signifie comment il veut qu'ils soyent resveillez. Car ils estoyent plus qu'assez attentifs et clairs-voyans en leurs affaires : et mesme il ne faut point douter qu'ils ne se soyent pleu en la subtilité de leurs esprits : mais cependant ils estoyent tous endormis, là où il faloit principalement veiller. Il dit donc, *Esveillez-vous justement* : c'est-à-dire, Employez tout vostre esprit et estude à choses bonnes et sainctes. Et quant et quant il adjouste la cause : *Car aucuns d'entre-vous*, dit-il, *n'ont cognoissance de Dieu.* Il a esté besoin de leur dire cela : autrement ils eussent pensé que ceste admonition eust esté superflue : car il leur sembloit qu'ils estoyent bien sages. Or il les argue de n'avoir cognoissance de Dieu, afin qu'ils sçachent que ce qui estoit le principal, leur défailloit. Ceste admonition est utile pour ceux qui employent toute leur subtilité à voltiger en l'air : et cependant ne regardent point à ce qui est devant leurs pieds, et sont stupides, où il estoit le plus besoin de veoir clair. *Je le vous di à vostre honte.* Voire, ainsi que les pères en reprochant les fautes à leurs enfans leur font honte, afin que par ceste honte, ils couvrent leur honte et turpitude. Cependant, quand ci-dessus il leur disoit qu'il ne leur vouloit point faire vergongne, il entendoit qu'il ne les vouloit point déshonorer, en mettant en avant leurs fautes par inimitié et haine. Mais cependant c'estoit leur proufit qu'ils fussent ainsi reprins asprement, veu qu'au milieu de tant de maux, encore se flattoyent-ils. Or sainct Paul en leur reprochant ignorance de Dieu, les despouille entièrement de tout honneur.

35 *Mais quelqu'un dira : Comment ressuscitent les morts? et en quel corps viendront-ils?*

36 *O fol, ce que tu sèmes n'est point vivifié, s'il ne meurt.*

37 *Et quant à ce que tu sèmes, tu ne sèmes point le corps qui naistra, mais le grain nud, selon qu'il eschet, de blé, ou de quelque autre* grain.

38 *Mais Dieu luy donne le corps ainsi qu'il veut, et à une chacune des semences son propre corps.*

39 *Toute chair n'est point une mesme chair : mais autre est la chair des hommes, et autre la chair des bestes, et autre des poissons, et autre des oiseaux.*

40 *Aussi* y a-il *des corps célestes, et des corps terrestres : mais autre est la gloire des célestes et autre des terrestres.*

41 *Autre est la gloire du soleil, et autre la gloire de la lune, et autre la gloire des estoilles. Car une estoille est différente de* l'autre *estoille en gloire.*

42 *Ainsi aussi* sera *la résurrection des morts :* le corps *est semé en corruption, il ressuscite en incorruption.*

43 *Il est semé en déshonneur, il ressuscite en gloire : il est semé en foiblesse, il ressuscite en force.*

44 *Il est semé corps sensuel, il ressuscite corps spirituel. Il y a corps sensuel, et y a corps spirituel :*

45 *Ainsi qu'il est escrit, Le premier homme Adam a esté fait en âme vivante*[1], *et le dernier Adam en Esprit vivifiant.*

46 *Mais ce qui est spirituel, n'est point le premier, ains ce qui est sensuel : puis après ce qui est spirituel.*

47 *Le premier homme* estant *de terre est terrestre : et le second homme,* asçavoir *le Seigneur est du ciel.*

48 *Tel qu'est le terrestre, tels sont aussi les terrestres : et tel qu'est le céleste, tels sont aussi les célestes.*

49 *Et comme nous avons porté l'image du terrestre, nous porterons aussi l'image du céleste.*

50 *Voylà que je di, frères, que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, et la corruption n'hérite point l'incorruption.*

1) *Gen.*, II, 7.

35 *Comment ressuscitent les morts, et en quel corps, etc.* Il n'y a rien qui soit plus contraire à la raison humaine que cest article de foy. Car qui est-ce qui nous pourra persuader, sinon Dieu seul, que les corps qui maintenant sont sujets à corruption, après qu'ils seront pourris, ou qu'ils auront esté consumez par feu, ou desmembrez par les bestes, non-seulement seront remis en leur entier, mais en une nature beaucoup meilleure? Tous nos sens ne rejetteront-ils pas cela tout incontinent, non-seulement comme une fable, mais comme la plus grande absurdité du monde? Or sainct Paul pour oster ceste apparence d'absurdité use d'une objection, c'est-à-dire, met en avant sous la personne de quelque adversaire, ce qui semble de première rencontre estre contraire à la doctrine de la résurrection. Car ceste interrogation n'est pas d'un homme qui demande le moyen en doutant, mais qui argue par l'impossibilité : asçavoir, que c'est une chose incroyable ce qu'on dit de la résurrection. Et pour ceste cause, en respondant il repousse asprement telle objection. Notons donc qu'il introduit yci parlans, ceux qui se mocquent à plene gorge de la foy de la résurrection, disans que c'est une choseimpossible.

36 *O fol, ce que tu sèmes, etc.* L'Apostre pouvoit répliquer que le moyen qui nous est incompréhensible, est toutesfois facile à Dieu : et que pourtant il ne faut yci rien juger selon nostre sens, mais donner cest honneur à la puissance secrète et admirable de Dieu, que nous croyons qu'elle fera ce que nous ne pouvons comprendre : mais il y procède par un autre moyen. Car il démonstre, que tant s'en faut que la résurrection soit répugnante à nature, que nous en avons tous les jours un exemple manifeste au cours mesme de nature, lequel nous voyons au moyen par lequel les fruits de la terre croissent. Car d'où naissent les fruits, lesquels nous recueillons de la terre, sinon de pourriture? Car après qu'on a jetté la semence, si les grains ne pourrissent, il ne viendra rien. Veu donc que la corruption est le commencement et la cause de génération, nous avons en cela quelque image de la résurrection. Il s'ensuit donc que nous sommes trop malins et ingrats à estimer la puissance de Dieu, si nous luy ostons ce qui est desjà apparent devant nos yeux.

37 *Tu ne sèmes point.* Il y a deux parties en ceste similitude : Asçavoir que ce n'est point de merveilles que les corps ressuscitent de la pourriture, veu que cela mesme advient en la semence. L'autre partie est, que cela n'est point hors de raison, que nos corps soyent renouvelez en autre qualité, veu que Dieu produit d'un grain simple et nud tant d'espics revestus d'un artifice tant admirable, et pleins de grains de meilleure substance. Mais pource qu'il eust semblé qu'en parlant ainsi, il eust voulu inférer que plusieurs corps naistroyent d'un seul : il modère et dresse autrement son propos : asçavoir que Dieu *donne le corps tel qu'il veut*: signifiant qu'il y a là aussi différence en la qualité. Il adjouste, *A une chacune des semences son propre corps :* par lequel mot il restraint ce qu'il avoit dit d'un autre corps. Car il nie que le corps soit tellement divers, que toutesfois il ne retiene son espèce.

39 *Toute chair n'est point, etc.* C'est une autre similitude tendante à une mesme fin, quoy que les autres l'exposent autrement. Car quand il dit que sous le nom de Chair est comprins tant le corps de l'homme, que de la beste, et toutesfois les chairs sont diverses : il signifie par cela que c'est bien une substance, mais qu'il y a différence en qualité. Le sommaire est, que toute la diversité que nous voyons en chacune espèce, est un tesmoignage et comme un préparatif de la résurrection. Car Dieu en changeant ainsi l'estat présent des choses, monstre qu'il ne luy est pas difficile de renouveler nos corps.

41 *Autre est la gloire du soleil, etc.* Non-seulement il y a différence entre les corps célestes et terrestres, mais mesme la gloire des célestes n'est pas semblable en tous. Car le soleil est plus excellent que la lune : et les autres estoilles ont quelque différence entr'elles. Ceste diversité de qualité se monstre donc en la résurrection des morts. Mais on s'abuse communéement en l'application de ceste similitude. Car on pense que sainct Paul ait voulu dire, qu'après la résurrection, les Saincts auront divers degrez d'honneur et de gloire. Cela certes est très-véritable, et est bien prouvé par autres tesmoignages de l'Escriture : mais ce n'est pas ce que sainct Paul veut dire yci. Car il ne traitte point quelle différence il y aura en la condition des Saincts après la résurrection, mais comment diffèrent nos corps que nous avons maintenant, de ceux que nous aurons alors. Ainsi donc, pour oster toute opinion d'absurdité, il propose ceste similitude, Le soleil et la lune ont une mesme substance: mais il y a grande différence en leur excellence et dignité. Pourquoy donc nous esbahirons-nous si nostre corps prend une qualité plus excellente qu'il n'ha maintenant? comme s'il disoit, Je n'enseigne rien devoir advenir en la résurrection, de quoy un chacun ne voye dés à présent les exemples devant ses yeux. Il appert par le discours du texte, que le sens des paroles est tel. Car d'où et à quel propos sauteroit ainsi sainct Paul, s'il conféroit maintenant en estat divers les uns avec les autres : veu que jusques yci il a comparé l'estat de tous en ceste vie présente à celuy qui doit advenir, et poursuyvra encore tantost ceste mesme comparaison?

42 Le corps *est semé en corruption.* Afin qu'il ne reste plus de doute, sainct Paul s'expose soy-mesme, expliquant la différence qui est entre l'estat présent, et celuy qui sera après la résurrection. Quelle suyte y auroit-il en son propos, s'il eust voulu au propos précédent faire distinction entre les degrez de la gloire à-venir des Saincts? Il ne faut donc point douter que jusques yci il n'ait continué un mesme argument. Il retourne maintenant à la première similitude, de laquelle il avoit usé : mais il l'accommode de plus près à son propos : ou si nous aimons mieux, retenant ceste première similitude, il a comparé le temps de la vie présente aux semailles, et la résurrection à la moisson : et dit que nostre corps est maintenant sujet à mortalité et ignominie, mais qu'alors il sera glorieux et incorruptible. Il use d'autres paroles aux Philippiens, chap. III, v. 21 : Il transfigurera (dit-il)nostre corps vil, afin qu'il soit fait conforme à son corps glorieux.

44 *Il est semé corps sensuel.* Pource

qu'il ne pouvoit pas exprimer toutes les parties en les contant l'une après l'autre, il les comprend toutes sommairement et en peu de paroles : disant que le corps maintenant est sensuel, et lors *Il sera spirituel.* Au reste, là où nous traduisons, Sensuel, il y auroit à le tourner au plus près du Grec, Animal : c'est-à-dire gouverné et vivifié de l'âme. Voylà donc que signifie Le corps sensuel. Le corps spirituel est celuy qui est vivifié de l'Esprit. Maintenant c'est l'âme qui vivifie le corps : afin qu'il ne soit une charongne morte. C'est donc à bon droict qu'il prend sa dénomination d'elle : mais après la résurrection, ceste vertu vivifiante qu'il recevera de l'Esprit, sera une chose beaucoup plus excellente. Cependant qu'il nous souviene tousjours de ce que nous avons veu par ci-devant, que la substance du corps sera tousjours une, et qu'il est yci seulement parlé de la qualité. Ainsi donc, pour enseigner plus facilement, que la qualité présente du corps soit appelée Animation, qui est un nom descendant de ce mot Ame : et celle qui est à-venir, soit appelée Inspiration. Car ce que l'âme vivifie maintenant le corps, cela se fait par le moyen de plusieurs aides entrevenantes : veu que nous avons besoin de boire, de manger, de dormir, de vestemens et autres choses semblables : et par cela est monstrée évidemment l'infirmité de ceste animation. Mais la vertu vivifiante de l'Esprit, sera beaucoup plus parfaite, et par conséquent exempte de toutes telles nécessitez. Voylà le simple et vray sens de S. Paul, afin que nul ne voltige en l'air en philosophant plus loin : comme font ceux qui pensent que la substance du corps doit estre spirituelle, combien qu'il ne soit yci fait aucune mention de la substance, et qu'il n'y aura aucun changement d'icelle.

45 *Ainsi qu'il est escrit*, *etc.* Afin qu'il ne semble que ce soit une nouvelle imagination qu'il ait forgée, quand il parle du corps animal ou sensuel, il allègue l'Escriture, laquelle dit qu'Adam a esté fait en âme vivante. Par cela il signifie que son corps a esté vivifié de l'âme, pour estre fait homme vivant. On demande que signifie Ame en ce passage. On sait bien que le mot Hébrieu duquel Moyse a usé, se prend en diverses sortes : mais en ce lieu-là il est prins pour le mouvement vital, ou pour la vie mesme essencielle : et ce second sens me semble meilleur. Je voy que le mesme est dit des bestes, qu'elles ont esté faites en âme vivante, Genèse, I, v. 20, 24. Mais comme ainsi soit que l'âme d'un chacun animal doit estre estimée selon son espèce, il n'y a rien qui empesche que l'âme ne soit commune à tous, c'est-à-dire le mouvement de vie, et que toutesfois il y ait quelque chose qui soit propre et particulière à l'âme de l'homme, asçavoir l'essence immortelle, comme la lumière d'intelligence, et la raison. *Le dernier Adam.* Ceci n'est point trouvé en lieu quelconque de l'Escriture. Quand donc il dit, *Ainsi qu'il est escrit :* cela doit estre seulement entendu du premier membre : mais après avoir allégué le tesmoignage de l'Escriture, sainct Paul maintenant en sa propre personne commence à opposer Christ à Adam : comme s'il disoit, Moyse récite que l'âme vivante a esté donnée à Adam, mais Jésus-Christ est rempli de l'Esprit vivifiant. Or c'est beaucoup plus d'estre la vie, ou la cause de la vie, que Vivre. Au reste, il faut noter que Christ a esté aussi bien que nous fait en âme vivante. Mais outre l'âme, l'Esprit aussi du Seigneur a esté espandu sur luy, par la vertu duquel il ressuscitast des morts, et feist ressusciter les autres. Ceci doit estre bien noté, afin que nous ne pensions pas que l'Esprit ait esté donné à Christ en lieu d'âme, ce que jadis Apollinaris a pensé. Et sans cela l'interprétation de ce passage peut estre prinse du chap. VIII aux Romains, v. 10 : où l'Apostre dit que le corps est mort à cause du péché, et que nous portons en nous matière de mort : mais que l'Esprit de Christ, qui l'a ressuscité des morts, habite aussi en nous : et qu'icelluy est vie pour nous ressusciter aussi des morts quelque jour. Nous voyons par ceci, que nous avons des âmes vivantes, entant que nous sommes hommes : mais que l'Esprit vivifiant de Christ est espandu sur nous par la grâce de régénération. En somme, sainct Paul veut dire que la condition que nous obtenons par Christ, est

beaucoup meilleure que celle du premier homme, d'autant que l'âme vivante a esté donnée à Adam pour luy et les siens : mais Christ nous a apporté l'Esprit, qui est la vie. Or quant à ce qu'il appelle Christ le dernier Adam, la raison est, que tout ainsi que le genre humain a esté créé au premier homme, aussi il a esté réparé en Christ. Je le diray encore une fois, et plus clairement : Tous les hommes ont esté créez en Adam le premier homme, pource que tout ce que Dieu vouloit donner à tous, il l'avoit conféré à cestuy-là, en sorte que l'estat de l'homme estoit dressé en sa personne. Le povre malheureux par sa transgression s'est perdu et luy et les siens, d'autant qu'il les a tous tirez avec soy en une mesme ruine. Jésus-Christ est survenu pour restablir nostre nature en meilleur estat. Adam donc et Christ, sont comme deux sources ou deux racines du genre humain. Parquoy, l'un à bon droict est appelé, Le premier homme : et l'autre, Le second. Mais ceci ne fait rien pour les fantastiques, qui d'un chacun de nous en font Christ : comme s'il n'y avoit, et n'y eust jamais eu que deux hommes, et que toute ceste multitude que nous voyons fust un fantosme vain. Il y a une semblable comparaison aux Romains, chap. V, v. 12.

46 *Mais ce qui est spirituel, n'est point le premier*. Il faut nécessairement, dit-il, avant que nous soyons restaurez en Christ, que nous prenions naissance d'Adam, et soyons semblables à luy. Parquoy, ne nous esbahissons point si nous commençons par l'âme vivante. Car comme Naistre précède en ordre Renaistre, aussi Vivre précède Ressusciter.

47 *Le premier homme* estant *de terre*. La vie sensuelle ou animale, c'est-à-dire que nous avons par le moyen de l'âme, précède : car l'homme terrien précède. La vie spirituelle viendra après, comme Christ, qui est l'homme céleste, est venu après Adam. Au reste, les Manichéens ont abusé de ce passage, quand ils vouloyent prouver que Christ a apporté du ciel un corps au ventre de la Vierge : mais ils se sont abusez pensans que S. Paul parlast de la substance du corps, en lieu qu'il parle plustost de la propriété ou qualité d'iceluy. Ainsi donc, combien que le premier homme ait eu une âme immortelle, et nullement prinse de la terre, toutesfois il sentoit la terre, de laquelle estoit produit le corps, en laquelle il avoit esté mis pour vivre : mais Christ nous a apporté du ciel un Esprit vivifiant, pour nous régénérer en meilleure vie, plus haute et excellente que la terre. Brief, nous avons cela d'Adam, que nous vivons en ce monde, comme les branches d'un arbre vivent de la racine : mais Christ nous est le commencement et autheur de la vie céleste. Mais quelqu'un répliquera, qu'Adam est dit estre de la terre, Christ du ciel. La nature de l'antithèse et comparaison requiert cela, que Christ ait son corps du ciel, comme le corps d'Adam a esté formé de la terre, ou bien que la source de l'âme de l'homme soit de la terre : mais celle de Christ soit venue du ciel. Je respon, que S. Paul n'a pas conféré tous les points l'un avec l'autre si subtilement et par le menu (car aussi il n'en estoit nul besoin) mais traittant de la nature de Christ et d'Adam, en passant il a fait une allusion à la création d'Adam, asçavoir qu'il a esté formé de terre : et quant et quant pour exalter la vertu de Christ, il a récité qu'il est le Fils de Dieu, qui est descendu du ciel à nous, et pourtant ha une nature et vertu céleste. Voylà le simple sens : et la subtilité des Manichéens est une pure calomnie. Mais il faut encore respondre à une autre objection : c'est que Christ, tandis qu'il a conversé au monde, a vescu une semblable vie que nous, et pourtant terrestre : parquoy l'opposition n'est pas propre. La solution de ceste question servira encore à réfuter la meschante imagination des Manichéens. Car nous sçavons que le corps de Christ a esté sujet à mort, et qu'il a esté exempté de corruption, non pas par une propriété essencielle (afin que j'use du terme commun) mais par la seule providence de Dieu. Christ donc a esté terrestre, nonseulement quant à l'essence corporelle : mais aussi il a esté pour quelque temps de condition terrestre. Car avant que la vertu de Christ se démonstrast pour conférer la vie céleste, il a falu qu'il soit

mort en l'infirmité de la chair, 2 Cor., XIII, 4. Or ceste vie céleste est premièrement apparue en la résurrection, afin aussi qu'elle nous vivifie.

49 *Comme nous avons porté, etc.* Aucuns ont pensé que c'estoit yci une exhortation à vivre purement et sainctement, en laquelle sainct Paul soit entré par une manière de digression : pourtant en lieu de Nous porterons, aucuns ont traduit Portons. Et mesme aucuns livres Grecs le lisent ainsi. Mais pour autant qu'à le prendre ainsi, la sentence ne s'entretient pas bien, suyvons plustost ce qui convient à la matière et au fil du propos. Notons premièrement que ce n'est point une exhortation, mais une simple doctrine : et qu'il n'est yci parlé de la nouveauté de vie, ains qu'il continue son propos de la résurrection de la chair, sans quelque interruption. Parquoy le sens est tel : Tout ainsi que la nature sensuelle qui précède en nous, est l'image d'Adam : aussi nous serons conformes à Christ en la nature céleste. Et ce sera l'accomplissement de nostre restauration. Car nous ne faisons encore que commencer à porter l'image de Jésus-Christ, et tous les jours nous sommes de plus en plus transformez en icelle : mais ceste image consiste en la régénération spirituelle. Or elle sera lors plenement restablie, tant selon le corps que selon l'âme : et ce qui est maintenant commencé, sera accompli : brief, nous obtiendrons de faict ce que maintenant nous attendons par espérance. Toutesfois, si quelqu'un aime mieux suyvre l'autre lecture, ceste sentence tendra à poindre les Corinthiens, esquels s'il y eust eu une vive méditation de la vraye crainte de Dieu, et de nouveauté de vie, cela eust esté par mesme moyen pour enflammer en eux l'espérance de la gloire céleste.

50 *Voylà que je di frères, que la chair et le sang, etc.* Ceste particule donne à entendre que ce qui s'ensuit, est une déclaration de la sentence précédente. Comme s'il disoit, Ce que j'ay dit que nous devons porter l'image du céleste Adam, s'entend ainsi, que nous devons estre renouvelez selon les corps, pource que nos corps ne peuvent hériter le royaume incorruptible de Dieu, ainsi qu'ils sont maintenant sujets à corruption. Nous n'aurons point autrement entrée au royaume de Christ, s'il ne nous reforme à son image. Au reste, entendons ces deux mots, *La chair et le sang*, selon la condition qu'ils ont maintenant. Car nostre chair sera participante de la gloire de Dieu, mais il faut qu'elle soit renouvelée et vivifiée par l'Esprit de Christ.

51 *Voyci, je vous di un secret : vray est que nous ne dormirons point tous, mais nous serons tous transmuez.*

52 *En un moment, et en un clein d'œil, à la dernière trompette (car elle sonnera) les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transmuez* [1].

53 *Car il faut que ce corruptible yci veste incorruption : et ce mortel yci veste immortalité.*

54 *Or quand ce corruptible yci aura vestu incorruption, et ce mortel yci aura vestu immortalité, alors sera faite* [2] *la parole qui est escrite, La mort est engloutie en victoire* [3].

55 *O mort, où est ton aiguillon* [4]*? Enfer, où est ta victoire* [5]*?*

56 *Or l'aiguillon de la mort, c'est péché : et la puissance de péché, c'est la Loy.*

57 *Mais grâces à Dieu qui nous a donné victoire par nostre Seigneur Jésus-Christ.*

58 *Parquoy mes frères bien-aimez, soyez fermes, immuables, abondans tousjours en l'œuvre du Seigneur : sçachans que vostre labeur n'est point vain en* nostre *Seigneur.*

1) *Matth.*, XXIV, 31. 1 *Thess.*, IV, 16. 2) Ou, accomplie. 3) *Osée*, XIII, 14. 4) Ou, la victoire ?
5) Ou, O sépulchre, où est ton aiguillon ?

Jusques yci il a comprins deux choses en sa disputation : premièrement il a démonstré que les morts ressusciteront : secondement, quelle sera ceste résurrection : mais maintenant il entre plus avant en la description du moyen, laquelle il appelle *Secret*, d'autant qu'elle n'avoit point encore esté expliquée si clairement par aucune révélation. Mais il fait ceci, afin de les rendre plus attentifs. Car ceste meschante doctrine avoit prins ses forces de là, qu'ils disputoyent de ceste matière par manière de passe-temps, et tout à leur aise, comme d'une chose qui n'estoit point difficile pour eux. Il les advertit donc par ce nom de *Secret*, d'apprendre une chose qui non-seulement leur est encore incognue, mais qui doit estre contée entre les secrets célestes de Dieu.

51 *Vray est que nous ne dormirons point tous.* Les livres Grecs sont yci tous d'accord : mais les Latins ont trois diverses leçons. La première, Vray est que nous mourrons tous, mais nous ne serons pas tous transmuez. La seconde, Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous transmuez. La troisième, Il est vray que nous ne dormirons point tous, mais nous serons tous transmuez. Je pense bien que ceste diversité est procédée de là, qu'aucuns lecteurs qui n'estoyent pas des plus subtils, offensez de la vraye lecture, ont osé supposer une lecture qui leur estoit plus probable. Car il sembloit de primeface que ce fust une absurdité, de dire que nous ne mourrons point tous, veu qu'il est dit ailleurs, qu'il est ordonné que tous hommes mourront une fois, Héb., IX, 27. Ils ont donc tourné le sens ainsi, Tous ne seront pas transmuez, combien que tous ressusciteront, ou mourront : et exposent ceste transmutation, La gloire que les fidèles obtiendront. Mais on peut juger par le discours du texte quelle est la vraye lecture. L'intention de sainct Paul est, d'expliquer ce qu'il avoit dit, asçavoir que nous serons faits conformes à Christ, d'autant que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu. Il y avoit sur ceci une question qu'on pouvoit faire, Qu'adviendra-il donc à ceux qui survivront jusqu'au jour du Seigneur ? Il respond, Combien que tous ne mourront pas, toutesfois ils seront renouvelez, afin que la mortalité et corruption soyent abolies. Or il faut noter qu'il parle seulement des fidèles. Car jà soit que la résurrection des infidèles sera aussi une transmutation, nonobstant pource qu'il n'est yci fait aucune mention d'eux, il faut rapporter aux éleus seulement ce qui y est dict. Nous voyons maintenant, comment ceste sentence convient trèsbien avec la précédente. Car pource qu'il avoit dit que nous porterons l'image de Christ, il déclare maintenant que cela adviendra quand nous seront transmuez, en sorte que la mortalité sera engloutie par la vie : et qu'à ce renouvellement ne répugne point que l'advénement de Christ en trouvera aucuns survivans. Mais il faut desmesler l'autre objection, asçavoir qu'il est ordonné que tous mourront une fois. Certes nous la pouvons soudre ainsi sans grande difficulté : Que veu que le changement ne se peut faire que la première nature ne soit abolie, à bon droict ce changement est réputé pour une espèce de mort : mais d'autant que l'âme n'est point séparée du corps, qu'il n'est point estimé pour une mort ordinaire. Ce sera donc mort : car ce sera un anéantissement de ceste nature corruptible. Ce ne sera point dormir : car l'âme ne partira point du corps : mais ce sera un passage soudain de la nature corruptible à l'immortalité bien-heureuse.

52 *En un moment.* Ceci est encore général, c'est-à-dire il comprend universellement tous. Car il se fera un soudain changement, et en un moment en tous : pource que l'advénement de Christ sera soudain. Pour Un moment, il met ciaprès, *Un clein d'œil.* Il a choisi le mouvement le plus soudain de tous les mouvemens qui sont au corps : car il n'y a rien plus agile que le mouvement de l'œil. Combien que quant et quant il a voulu faire une allusion au dormir : auquel est opposé ce clin d'œil : pource que quand on se resveille, on cligne ainsi des yeux. *A la dernière trompette.* Combien qu'il semble que ceste répétition soit pour confermer que le mot de *Trompette* est yci pris en sa

propre signification, toutesfois j'aime mieux entendre que c'est une manière de parler par métaphore et similitude. En l'Epistre aux Thessaloniciens, chapitre IV, v. 16, il conjoint la voix d'Archange et la trompette de Dieu. Comme donc un chef de guerre appelle à la bataille ses soldats et gendarmes au son de la trompette, ainsi Jésus-Christ, adjournera tous les morts par une voix résonnante, qui sera ouye de tous les costez du monde. Moyse récite quels bruits et combien espovantables furent ouys, quand la Loy fut publiée, Exode, XIX, 16 : mais il y aura bien un autre remuement, quand il faudra adjourner non-seulement un peuple, mais tout le monde à comparoistre devant le siége judicial de Dieu : et non-seulement assembler les vifs, mais aussi appeler les morts qu'ils sortent hors de leurs sépulchres : et qui plus est, faire commandemens aux os secs et à la poussière, de reprendre leur première forme et esprit, pour se présenter tout incontinent devant la face de Christ, hommes vivans. *Les morts ressusciteront incorruptibles.* Ce qu'il avoit dit en général de tous, maintenant il l'explique distinctement des vivans et des morts. Ceste division donc n'est autre chose que l'exposition de l'autre sentence : Que tous ne mourront point, mais que tous seront transmuez. Ceux, dit-il, qui seront desjà morts, ressusciteront incorruptibles. Voylà comment il y aura changement és morts. Ceux qui survivront, dit-il, ils seront aussi transmuez, Voylà doncques les vivans et les morts. Ainsi nous voyons maintenant comment le changement sera commun à tous, et non pas le dormir, c'est-à-dire la mort. Or quand il dit, *Nous serons transmuez :* il se met du nombre de ceux qui doyvent vivre jusques à l'advénement de Christ. Certes pource que c'estoit desjà les derniers temps, les fidèles devoyent attendre ce grand jour d'heure en heure. Combien qu'escrivant aux Thessaloniciens il publie ceste mémorable prophétie de la dissipation horrible qui devoit advenir en l'Eglise avant que Jésus-Christ viene, 2 Thess., II, 3 : mais cela n'empesche point, que comme amenant les Corinthiens présentement sur le faict, il n'ait peu s'adjoindre et eux aussi à ceux qui devoyent survivre jusques à ce temps-là.

53 *Car il faut que ce corruptible yci veste incorruption.* Voylà comment nous vivrons au royaume de Dieu en corps et âme : combien que la chair et le sang ne puissent hériter le royaume de Dieu. Car ils seront premièrement exemptez de corruption. Nostre nature donc ainsi qu'elle est maintenant corruptible et mortelle, n'est point capable du royaume de Dieu : mais après qu'ayant despouillé la corruption, elle sera ornée d'incorruption, lors elle parviendra là. Et ce passage conferme apertement, que nous ressusciterons en ceste mesme chair que nous portons maintenant : à laquelle sainct Paul attribue nouvelle qualité qui servira comme d'un vestement. S'il eust dit, Il faut que ce corruptible soit renouvelé : ce n'eust point esté parler si vivement et apertement pour réfuter l'erreur de ces fantastiques, qui imaginent que les hommes auront d'autres corps tout nouveaux : mais quand il dit expresséement que ce corruptible sera vestu de gloire, on ne sçauroit plus que caviller là-dessus.

54 *Alors sera faite la Parole.* Ce n'est pas seulement une déclaration ou amplification, mais aussi une confirmation de la sentence précédente. Car il faut que ce qui a esté prédit par les Prophètes, soit accompli. Or ceste Prophétie ne sera point accomplie, jusques à ce que nos corps ayans despouillé toute corruption, seront revestus d'incorruption. Il s'ensuit donc que ce dernier poinct aussi est nécessaire. *Estre fait,* se prend yci pour Estre du tout accompli. Car ce que S. Paul allègue, est commencé en nous maintenant, et poursuit à se faire tous les jours : mais il ne sera point du tout accompli sinon au dernier jour. Au reste, on ne sçait pas bien d'où il a pris ce tesmoignage, pource qu'il y a beaucoup de sentences és livres des Prophètes, lesquelles tendent là : sinon qu'il est plus vray-semblable que le premier membre est pris du XXV[e] d'Isaïe, v. 8, où il est dit que la mort a esté destruite par le Seigneur à tout jamais : ou (selon

l'opinion quasi de tous) du chap. XIII du Prophète Osée, v. 14, où le Prophète déplorant la malice obstinée d'Israël, se plaind qu'il a esté fait semblable à un fruit avorté, lequel résiste contre les efforts de la mère, estant en travail, afin qu'il ne sorte point du ventre : et par cela conclud qu'il n'a tenu qu'à luy qu'il n'ait esté délivré de mort. Je les rachèteray, dit-il, de la puissance d'enfer : je les délivreray de mort. Et n'y a pas grand esgard si nous lisons ainsi : ou bien, Je les eusse rachetez : je les eusse délivrez. Car tousjours le sens revient là, Que Dieu estoit prest de les sauver, s'ils eussent enduré qu'il leur eust fait du bien : et que pourtant c'est par leur faute qu'ils périssent. Il adjouste puis après, Je seray ta destruction, ô mort : ta ruine, ô enfer. Dieu signifie par ces paroles, que lors vrayement et à bon escient il sauve ses fidèles, quand la mort et enfer sont réduits à néant. Car nul ne peut nier que le Prophète ne face là une description du salut parfait. Puis donc que nous ne voyons pas encore une telle destruction de la mort, il s'ensuit que nous ne jouissons pas encore plenement du salut, lequel Dieu promet à son peuple, et que pourtant il est différé jusqu'à ce jour-là. Alors donc la mort sera engloutie, c'est-à-dire réduite à néant : en sorte que nous aurons plene et parfaite victoire à l'encontre d'elle. Quant au second membre, où il desfie la mort et enfer, on ne sçait si S. Paul parle de soy-mesme, ou s'il a voulu en ceci aussi alléguer les paroles du Prophète. Car en lieu que nous avons tourné, Je seray ta destruction, ô mort : ta ruine, ô enfer : les Grecs ont translaté, Où est ton plaid, c'est-à-dire le procès que tu intentes contre nous, ô mort? où est ton aiguillon, ô enfer? Or combien que la faute des Grecs en cest endroit soit excusable à cause de l'affinité des mots, toutesfois si on veut poiser diligemment le fil du texte, on cognoistra qu'ils se sont bien eslongnez de l'intention du Prophète. Le vray sens donc est cestuy-ci, que le Seigneur abolira la mort, et destruira enfer. Toutesfois il se peut bien faire que sainct Paul ait fait allusion à la translation Grecque, pour autant qu'elle estoit receuë coustumièrement, et en cela il n'y a nul inconvénient. Combien qu'encore il n'a pas rapporté les propres mots : car en lieu du mot Grec *Diki*, qui signifie Plaid ou Procès, il a mis *Nicos* qui signifie Victoire. Certes mon opinion est, qu'il n'a pas voulu yci de propos délibéré alléguer le Prophète pour tesmoin, en abusant du passage : mais seulement comme en passant accommoder à son propos ceste sentence communément receuë, veu qu'aussi bien elle estoit bonne et saincte. Le principal est, de sçavoir que S. Paul a voulu resveiller les esprits des Corinthiens par ceste exclamation affectueuse, comme les amenant, par manière de dire, à contempler présentement la résurrection. Or combien que nous n'apercevions encore la victoire devant nos yeux, et que le jour du triomphe ne soit pas encore venu : mais qui pis est, qu'il nous falle estre exposez chacun jour aux dangers de la bataille, néantmoins il n'est rien diminué de la certitude de nostre fiance pour cela, comme nous dirons tantost après.

56 *Or l'aiguillon de la mort, c'est péché.* C'est-à-dire, que la mort n'ha point d'autre dard pour nous navrer, sinon péché : car la mort procède de l'ire de Dieu : or Dieu ne se courrouce point sinon aux péchez. Que le péché donc soit osté, la mort ne pourra plus apporter nuisance. Ceci s'accorde avec ce qu'il a dit au ch. VI^e des Rom., v. 23. La mort sont les gages de péché. Mais il use yci d'une autre similitude. Car il accompare le péché à un aiguillon, duquel seul la mort est armée pour nous poindre mortellement. Que s'il est osté, la mort demeurera désarmée, en sorte qu'elle ne pourra plus nuire. Or sainct Paul démonstrera tantost après à quel propos il dit ceci. *Et la puissance de péché, c'est la chair.* C'est la Loy de Dieu, qui fournit à cest aiguillon une force mortelle : pource que non-seulement elle nous démonstre nostre coulpe, mais aussi l'augmente. Qui voudra avoir interprétation plus claire de ceci, il la faut chercher au chap. VII des Rom., v. 9, où sainct Paul enseigne

que nous vivons tandis que nous n'avons point de loy : pource que selon nostre opinion nous sommes bien, et ne sentons point nostre misère, jusques à ce que la Loy nous adjourne devant le jugement de Dieu, et navre nostre conscience du sentiment de la mort éternelle. D'avantage, que le péché est assopi aucunement : mais qu'il est enflammé par la Loy, pour se desborder plus furieusement. Cependant toutesfois il garentit la Loy des calomnies, disant qu'elle est bonne, saincte et juste, et que ce n'est point de soy qu'elle engendre le péché, ou qu'elle soit cause de mort. Parquoy il conclud que tout ce qu'il y a de mal, nous doit estre imputé, pource que c'est une chose toute certaine qu'il procède de la perversité de nostre nature. La Loy donc nuit par occasion : mais la cause propre de nostre ruine, est en nous. Et pourtant il appelle yci la Loy, vertu ou puissance de péché : pource qu'elle exécute en nous le jugement de Dieu. Cependant il ne nie pas que le péché n'apporte la mort, mesme à ceux qui ignorent la Loy : mais il parle ainsi d'autant que péché n'exerce pas d'une telle violence sa tyrannie sur eux. Car la Loy est survenue, afin que le forfait abondast, ou qu'il fust fait outre mesure péchant.

57 *Mais grâces à Dieu.* Il appert par ceci à quel propos il a fait mention du péché et de la Loy, quand il estoit question de la mort. La mort n'ha point d'aiguillon pour poindre, que le péché : et la Loy adjouste à cest aiguillon une puissance mortelle. Or Christ a vaincu le péché, et en le surmontant nous a acquis victoire, et nous a rachetez de la malédiction de la Loy : il s'ensuit donc que nous ne sommes plus détenus sous la tyrannie de la mort. Combien donc que nous n'ayons point encore plene révélation de ces biens, toutesfois nous-nous en pouvons asseureément glorifier, pource qu'il est nécessaire que ce qui a esté accompli au chef, soit aussi accompli aux membres. Nous pouvons despiter la mort, comme estant subjuguée, pource que la victoire de Christ est nostre. Quand donc il dit que *la victoire nous a esté donnée*, premièrement entendons qu'elle est faite nostre, pource que Christ en sa personne a aboli le péché, satisfait à la Loy, osté la malédiction, appaisé l'ire de Dieu, et nous a acquis la vie : puis après pource que desjà il a commencé à nous faire participans de tous ces biens. Car combien que nous portions encore avec nous des reliques de péché, néantmoins il ne règne point en nous : combien qu'il nous picque encore, ce n'est point toutesfois à mort : car sa pointe est rebouchée, en sorte qu'il ne peut percer jusques à la vie de l'âme. Combien que la Loy nous menace encore, toutesfois de l'autre part se monstre la liberté qui nous est acquise par Jésus-Christ, laquelle remédie aux frayeurs que la Loy apporte. Combien que les reliques de la chair habitent encore en nous, toutesfois l'Esprit qui a ressuscité Christ des morts, est vie à cause de justice, Rom., VIII, 10. S'ensuit la conclusion.

58 *Parquoy mes frères.* Après qu'il luy a semblé qu'il avoit assez prouvé la foy et certitude de la résurrection : maintenant il conclud toute sa dispute par une exhortation. Et cela ha beaucoup plus de véhémence que s'il eust usé d'une simple conclusion en affermant son dire. Puisque *vostre labeur*, dit-il, *n'est point inutile au Seigneur*, *soyez fermes*, et abondez en bonnes œuvres. Il dit que leur labeur n'est point inutile, pourtant que Dieu leur réserve le salaire. Et c'est la seule espérance qui premièrement donne courage aux fidèles : puis après les soustient qu'ils ne défaillent au milieu de la course. Ainsi donc il les exhorte à demeurer fermes, d'autant qu'ils sont appuyez sur un fondement asseuré, quand ils sçavent qu'une meilleure vie leur est apprestée au ciel. Il adjouste, *abondans en l'œuvre du Seigneur*. Car l'espérance de la résurrection fait que nous ne nous lassons point en bien faisant, comme il monstre aux Colossiens, chapitre I, v. 10. Car qui est celuy qui ne perdroit courage au milieu de tant de scandales qui se présentent tous les jours devant nos yeux, ou pour le moins ne se fourvoyast hors du chemin, sinon que pensant à une vie meilleure, il fust par ce moyen retenu en

la crainte de Dieu? Or il signifie au contraire, que l'espérance de la résurrection ostée, tout l'édifice de pierre s'en va par terre, d'autant que ceste espérance en est le fondement. Et de faict, l'espérance de loyer estant ostée et esteinte, l'alaigreté à courir non-seulement se refroidira, mais aussi se perdra du tout.

CHAPITRE XVI.

1 *Quant aux collectes qui se font pour les Saincts, faites-en comme j'ay ordonné aux Eglises de Galatie*[1].

2 *C'est qu'en un des Sabbaths*[2] *chacun de vous mette à part pardevers soy, thésaurizant de ce qu'il aura prospéré*[3], *afin que lors que je viendray, les collectes ne se facent point.*

3 *Puis quand je seray arrivé, j'envoyeray ceux que vous approuverez par letres, pour porter vostre libéralité en Jérusalem.*

4 *Et s'il est convenable que j'y aille aussi, ils viendront avec moy.*

5 *Je viendray donc vers vous ayant passé Macédone (car je passeray par Macédone).*

6 *Et peut-estre que je séjourneray avec vous, ou mesme que j'y passeray l'hyver : afin que me conduisiez par tout là où j'iray.*

7 *Car je ne vous vueil point maintenant veoir en passant, mais j'espère que je demeureray avec vous quelque temps, si le Seigneur le permet.*

1) *Rom.*, XII, 17. 2) Ou, que chacun premier jour de la sepmaine. 3) Ou, serrant ce qu'il pourra par la bénignité *de Dieu :* afin.

1 *Quant aux collectes, etc.* S. Luc aux Actes, chapitre XI, v. 28, récite que la prophétie d'Agabus, par laquelle il avoit prédit la famine qui devoit advenir sous Claude Empereur Romain, donna occasion aux fidèles de recueillir des aumônes, desquelles ils aidassent aux frères qui estoyent en Jérusalem. Car combien que le Prophète eust dénoncé ceste calamité devoir estre commune presque à tout le monde, toutesfois pource qu'ils estoyent plus pressez d'indigence en Jérusalem, et que toutes les Eglises des Gentils devoyent subvenir aux fidèles qui estoyent là, si elles n'eussent voulu estre accusées de trop grande ingratitude (car elles avoyent receu l'Evangile de là) à ceste cause il adveint qu'un chacun s'oubliant soy-mesme, pensoit à soulager ceux qui estoyent en Jérusalem. Or que la nécessité fust lors grande en Jérusalem, il appert par l'Epistre aux Galatiens, où sainct Paul récite qu'il luy avoit esté commandé par les Apostres, d'inciter les Gentils à subvenir à la povreté qui y estoit, Gal., II, 10. Or les Apostres ne luy eussent jamais donné une telle charge, s'ils n'eussent esté contraints par nécessité. Au reste, ce passage rend tesmoignage que ce que sainct Paul dit au mesme passage, est vray : asçavoir qu'il a esté songneux d'admonester les Gentils de subvenir à une telle nécessité. Or il prescrit maintenant le moyen d'y subvenir, auquel afin que les Corinthiens accordent plus facilement, il dit qu'il en avoit autant prescrit aux Eglises de Galatie. Car ils devoyent estre plus esmeus par cest exemple, pource que naturellement nous avons accoustumé de refuser de nous accommoder aux choses qui ne sont point encores en usage. S'ensuit donc le moyen par lequel il a voulu couper broche à tous empeschemens et retardemens.

2 *Qu'en un des Sabbaths, etc.* La fin de ceci est, qu'ils ayent leurs aumônes prestes de bonne heure, et quand il en sera temps. Parquoy il leur commande qu'ils n'attendent point son advénement : pource que tout ce qui est fait soudainement et à la haste, n'est pas si bien fait : mais qu'ils contribuent és jours du Sabbath ce qui leur semblera bon, et ainsi que la puissance d'un chacun le pourra porter : c'est-à-dire és jours qu'ils

faisoyent leurs sainctes assemblées. Chrysostôme expose ces mots, *En un des Sabbaths :* pour Au premier Sabbath : mais je ne suis pas de son avis. Car plustost S. Paul veut dire qu'ils contribuent l'un en un Sabbath, l'autre en un autre, ou bien chacun en tous les Sabbaths, s'ils veulent. Car il regarde premièrement la commodité : d'avantage, que la saincte congrégation où est célébrée la communion des Saincts, leur pouvoit accroistre le courage. Je n'approuve non plus ce que Chrysostôme aussi pense le Sabbath estre mis yci pour le jour du Dimanche. Car il est plus vray-semblable que les Apostres ayent retenu pour le commencement le jour qui estoit desjà usité : et que quelque temps après estans contraints par la superstition des Juifs, ils ont aboli ce jour-là, et substitué un autre en lieu. Or on a éleu le jour du Dimanche plustost qu'un autre, pource que c'est le jour que le Seigneur ressuscita : et nous sçavons que sa résurrection a imposé fin aux ombres de la Loy. Parquoy le jour desjà en soy nous admoneste de la liberté Chrestiene. Au surplus, on peut facilement recueillir de ce passage, que les fidèles ont eu tousjours quelque certain jour pour se reposer : non pas que le service de Dieu consiste en oisiveté, mais pource qu'il est requis pour la concorde commune, qu'il y ait un certain jour députe pour faire les sainctes assemblées, d'autant qu'on ne peut pas obtenir qu'elles se facent tous les jours. Car ce que S. Paul défend ailleurs, Gal., IV, 10, de discerner entre un jour et l'autre, cela se doit entendre quand on le fait pour dévotion, comme cela estant un service de Dieu, et non pas pour la police externe. *Thésaurizant de ce qu'il aura prospéré.* On a par ci-devant traduit, Amassant : mais j'ay mieux aimé retenir la propriété du mot Grec. Car selon mon opinion, il a voulu admonester les Corinthiens, que ce qu'ils employeroyent pour la nécessité des Saincts, ce leur seroit un trèsbon thrésor et bien asseuré. Car si un Poëte payen a peu dire ceci, Tu n'auras jamais autres richesses pour asseurées, sinon celles que tu auras données : combien plustost doit cela avoir lieu envers nous, qui ne dépendons point de la recognoissance que les hommes peuvent faire du plaisir que nous leur avons fait, mais avons nostre Dieu qui se constitue detteur au lieu du povre, pour nous rendre une fois avec ample usure tout ce que nous donnons? Parquoy ce mot de S. Paul est correspondant à ceste sentence de Christ : quand il dit, Faites vos thrésors au ciel, qui ne soyent point exposez ni aux larrons, ni à la tigne, Matt., VI, 19. *De ce qu'il aura prospéré.* L'ancien translateur Latin avoit mis, Ce que bon luy semblera : s'abusant à l'affinité des deux mots Grecs. Erasme a tourné, Ce qui sera commode : c'est-à-dire, selon sa commodité. Ne l'un ne l'autre ne me plaist point, d'autant que la vraye signification du mot nous donne un sens beaucoup plus propre : car il signifie Prospérer. Parquoy il ramène un chacun à la considération de sa puissance : comme s'il disoit, Un chacun subviene aux povres de son bien, selon la bénédiction qu'il aura de Dieu en cest endroit.

3 *Puis quand je seray arrivé.* Pource que nous sommes plus prompts à donner, quand nous sçavons asseureément que ce que nous donnons est bien employé, il monstre le moyen aux Corinthiens, comment ils seront asseurez qu'on en fera bonne et fidèle administration : asçavoir qu'ils élisent de gens de bien, ausquels ils donnent la charge : et qui plus est, luy-mesme offre sa peine, si on le veut employer, qui est un signe qu'il avoit la matière à cœur.

5 *Ayant passé Macédone.* La commune opinion est, que ceste Epistre a esté envoyée de la ville nommée Philippes. Ceux qui de là vienent à Corinthe par terre, il faut qu'ils passent par Macédone : car ceste colonie-là, asçavoir Philippes, estoit située au dernier bout du pays, vers les montagnes Emathiennes. Vray est que S. Paul sans aller par terre, se pouvoit mettre sur mer pour aller jusqu'à Corinthe : mais il vouloit visiter les Eglises de Macédone, pour les confermer en passant. Voylà l'opinion commune : mais quant à moy, il me semble plus probable que ceste Epistre a

esté escrite en Ephèse : car il dit bientost après, qu'il veut demeurer là jusqu'à la Pentecoste : et avec ce il ne salue point les Corinthiens au nom des Philippiens, mais bien au nom des Asiatiques. D'avantage, il dit apertement en l'autre Epistre, que depuis qu'il avoit envoyé ceste Epistre, il estoit passé en Macédone. Or après avoir passé par Macédone, il eust esté loin d'Ephèse, et près d'Achaïe. Parquoy je ne doute aucunement qu'il ne fust pour lors en Ephèse. De là il s'en pouvoit aller par mer droit en Achaïe : mais voulant visiter Macédone, il luy faloit faire un long circuit, et un chemin plus fascheux. Il les advertit donc qu'il n'ira point droit vers eux, d'autant qu'il faut qu'il passe par Macédone. Or il promet plus aux Corinthiens : asçavoir qu'il séjournera plus long temps avec eux : en quoy il déclare l'amour qu'il leur portoit. Car quelle raison avoit-il de demeurer là longuement, sinon d'autant qu'il estoit songneux de leur salut ? D'autre part il signifie comment il ha une bien certaine persuasion de leur charité mutuelle envers luy, quand il tient pour certain, que par une façon d'humanité, ils le conduiront par tout où il ira. Car il dit cela d'une asseurance qu'il ha de leur amitié. Mais après avoir tout dit, il adjouste ceste exception, *Si le Seigneur le permet*. C'est la modération, par laquelle les fidèles doyvent conclure tous leurs conseils et délibérations. Car c'est une grande présomption d'entreprendre et conclure beaucoup de choses pour l'advenir, veu que une seule minute d'heure n'est pas en nostre puissance. Or combien que ce soit le principal, que d'une affection intérieure du cœur, nous assujetissions à la volonté de Dieu tout ce que nous entreprenons et consultons, toutesfois si est-il bon que nous-nous accoustumions à telles formes de parler, de remettre à la volonté de Dieu tout ce que nous entreprendrons pour le temps advenir.

8 *Toutesfois je demeureray en Ephèse jusques à la Pentecoste.*
9 *Car une grande porte et d'efficace m'est ouverte, et y a*[1] *plusieurs adversaires.*
10 *Si Timothée vient, prenez garde qu'il soit avec vous seurement : car il fait l'œuvre du Seigneur, comme moy.*
11 *Nul donc ne le desprise : mais conduisez-le en paix*[2], *afin qu'il viene à moy : car je l'atten avec les frères.*
12 *Touchant Apollos nostre frère, je l'ay beaucoup prié qu'il allast vers vous avec les frères, mais il n'a nullement eu vouloir d'y aller maintenant, toutesfois il y ira quand il aura opportunité.*

1) Ou, mais il y a. 2) Ou, seureté.

8 *Toutesfois je demeureray en Ephèse*. Desjà ci-dessus j'ay conclu par ceste sentence, que ceste Epistre a esté plustost envoyée d'Ephèse, que de Philippes. Car il est vray-semblable que l'Apostre parle du lieu où il estoit pour lors, et non pas du lieu où il devoit venir par longs circuits. D'avantage, en passant de Philippes par Macédone, il luy eust falu laisser Corinthe, de laquelle il estoit prochain, et passer la mer pour venir en Ephèse. Il prédit donc qu'il demeurera en Ephèse jusqu'à la Pentecoste : et quant et quant adjouste la raison, afin qu'ils l'attendent sans se mescontenter de luy. Erasme a mieux aimé dire, Jusques au cinquantième jour : plustost esmeu de conjectures frivoles, que d'aucun ferme argument. Il met en avant qu'il n'y avoit point de jour de Pentecoste ordonné entre les Chrestiens, comme on le célèbre aujourd'huy : ce que je luy confesseray. D'autre part, il nie que cela doyve estre entendu de la solennité Judaïque, pource que S. Paul réprouve et abolit par toutes ses Epistres la superstition des jours. Mais je ne luy accorde pas que S. Paul ait célébré ce jour-là en Ephèse, pour dévotion qu'il eust au jour : mais pource qu'il y devoit avoir pour lors plus

grande assemblée: et par ce moyen il pensoit avoir occasion d'avancer l'Evangile. Comme quand il se hastoit pour aller en Jérusalem, pour raison il dit que c'estoit afin qu'il fust là pour la Pentecoste. Mais cependant que les autres se présentoyent là pour sacrifier, suyvant la cérémonie de la Loy, il regardoit à une autre fin : asçavoir que son ministère fust plus utile, tant plus qu'il y auroit de gens. Or cela seroit trop froid, que S. Paul voulust yci seulement limiter cinquante jours. Et aussi ceci est tellement couché en Grec, qu'on ne le peut prendre que d'un certain jour. Quant à la feste, il faut veoir le chap. XXIII du Lévit., v. 16.

9 *Car une grande porte et d'efficace m'est ouverte.* Il allègue deux raisons pourquoy il demeure tant en Ephèse: asçavoir que l'occasion luy est là offerte d'avancer l'Evangile : d'avantage, pource que sa présence y estoit grandement requise à cause du grand nombre d'adversaires qui y estoyent. C'est donc autant comme s'il disoit, Je puis faire yci beaucoup de proufit, en y demeurant quelque temps: et Satan y nuiroit beaucoup si j'estoye absent. Au premier membre il use d'une similitude assez commune, quand il met Porte pour Occasion. Car le Seigneur luy faisoit ouverture à avancer le cours de l'Evangile. Il appelle ceste porte *Grande,* pour autant qu'il pouvoit gaigner beaucoup de gens. Il l'appelle *D'efficace*, pource que Dieu faisoit prospérer son labeur, et rendoit sa doctrine efficace par la vertu de son sainct Esprit. Nous voyons doncques comment ce sainct Apostre a tousjours regardé à la gloire de Dieu, et n'a pas choisi le lieu selon sa commodité ou son plaisir, mais a regardé où il pouvoit plus proufiter, et avec fruit plus abondant servir au Seigneur. Il y a encore plus, que non-seulement il n'a point fuy les fascheries, mais s'est présenté de son bon gré, où il voyoit qu'il faloit combatre plus vivement et avec plus grande difficulté. Car il demeuroit en Ephèse, pource que là se préparoyent beaucoup d'adversaires, desquels pour soustenir l'assaut, d'autant qu'il estoit mieux équippé, d'autant devoit-il estre plus prest et délibéré à se présenter.

10 *Si Timothée vient.* Il parle comme s'il n'eust point encore esté certain de son advénement. Il leur recommande Timothée, afin qu'il soit en seureté entr'eux : non pas qu'il fust en danger de sa vie par eux, mais pource qu'il devoit avoir contraires beaucoup d'ennemis de Christ. Il veut donc qu'ils donnent bon ordre qu'on ne face nuisance aucune à Timothée. Il adjouste la cause : *Pource*, dit-il, *qu'il fait l'œuvre du Seigneur.* De quoy nous recueillons que l'Eglise de Christ doit estre songneuse à conserver la vie des Ministres. Et certes il est raisonnable que d'autant que quelqu'un est doué de plus grandes grâces pour l'édification des fidèles, et qu'il s'employe plus diligemment, d'autant plus nous ayons sa vie en recommandation. Ceste particule, *Comme moy,* est mise, ou pour exprimer l'excellence de Timothée, ou simplement pour démonstrer la similitude de l'office, d'autant que tous deux administroyent la Parole.

11 *Nul donc ne le desprise.* C'est la seconde recommandation qu'il fait de Timothée, qu'ils ne le desprisent point : pource paraventure qu'il estoit encore de jeune aage, à laquelle volontiers on porte moins de révérence. Il a donc voulu donner ordre que rien n'empeschast que ce fidèle serviteur de Dieu ne fust en telle réputation qu'il appartenoit. Si d'aventure nous ne voulons dire que le mespris duquel sainct Paul a entendu, c'estoit, de n'avoir point la vie de Timothée en telle recommandation qu'il faloit. Toutesfois il semble que ce commandement s'estende plus loin, asçavoir, que n'ayans pas encore cognu la vertu de Timothée, ils ne le mesprisassent pas pourtant. Pour le tiers poinct il commande qu'ils *le conduisent en paix :* c'est-à-dire, sauf de tout danger. Car *Paix* signifie yci Sauveté.

12 *Touchant Apollos nostre frère.* Cestuy Apollos avoit succédé à S. Paul en la charge d'édifier les Corinthiens, et pourtant il luy a attribué ci-dessus, chapitre III, v. 6, et Act., XVIII, 27, l'office d'arrouser. Maintenant il l'excuse de ce qu'il ne va point avec les autres : et le fait, afin que les Corinthiens ne pensent

point qu'il l'ait empesché. Car d'autant qu'il leur estoit plus cognu, tant plus avoyent-ils d'affection à luy : et ils eussent peu aiséement présumer que S. Paul se sentant offensé par les Corinthiens, avoit attitré cela tout exprès, qu'Apollos n'allast point vers eux. Ils eussent donc peu demander en eux-mesmes, Pourquoy nous a-il plustost envoyé ceux-ci qu'Apollos? Il respond qu'il n'a pas tenu à luy: car il l'en a prié, mais il a promis qu'il ira quand l'occasion s'y addonnera.

13 *Veillez, soyez fermes en la foy. Portez-vous vaillamment, et soyez forts*[1].
14 *Que toutes vos affaires se facent en charité.*
15 *Or je vous prie, frères, vous cognoissez la famille d'Estiene estre les prémices d'Achaïe, et qu'ils se sont du tout addonnez au service des Saincts.*
16 Donnez ordre *que vous soyez aussi sujets à telles gens, et à un chacun qui besongne avec* [*nous*] *et qui travaille.*
17 *Je m'esjouy de la venue d'Estiene, de Fortunat, et d'Achaïque. pour ce qu'ils ont suppléé à ce que défailliez.*
18 *Car ils ont récréé mon esprit et le vostre. Recognoissez donc ceux qui sont tels.*
19 *Les Eglises d'Asie vous saluent. Aquile et Priscille* (*avec l'Eglise qui est en leur maison*) *vous saluent grandement en nostre Seigneur.*
20 *Tous les frères vous saluent. Saluez l'un l'autre d'un sainct baiser*[2].
21 *La salutation de ma main Paul.*
22 *S'il y a quelqu'un qui n'aime le Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit en exécration maranatha.*
23 *La grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.*
24 *Ma charité avec vous tous en Jésus-Christ, Amen.*

1) Ou, fortifiez-vous. 2) *Rom.*, XVI, 16. 2 *Cor.*, XIII, 12. 1 *Pierre*, V, 14.

13 *Veillez*. C'est une exhortation briefve, mais de grande importance. Il commande qu'ils veillent, de peur que Satan ne les prene à despourveu, pour les opprimer. Car tout ainsi que la guerre est perpétuelle, aussi faut-il faire le guet à toutes heures. Or ceste vigilance gist en l'esprit, quand estans desveloppez de toutes sollicitudes terriennes, nous méditons les choses qui sont de Dieu. Car comme le corps est appesanti par gourmandise et dissolution, en sorte qu'il n'est nullement disposé à chose que ce soit : ainsi les sollicitudes et convoitises de ce monde, paresse, nonchalance et stupidité, sont comme une yvrongnerie spirituelle, qui assopit et estourdit l'entendement. Il leur commande pour le second poinct de persévérer en la foy, ou de retenir la foy, afin *qu'ils soyent fermes :* car c'est le fondement sur lequel nous consistons. Toutesfois il est certain qu'il démonstre le moyen de persévérer : asçavoir qu'ils s'appuyent en Dieu par une ferme foy. Pour le troisième (ce qui ha grande affinité avec le précédent) il les incite à avoir une magnanimité vertueuse. Et pource que nous sommes débiles de nature, il veut pour le quatrième, qu'ils se conferment, ou acquièrent force. Car là où nous avons traduit, *Soyez forts*, sainct Paul n'use que d'un mot, comme qui diroit, Fortifiez-vous.

14 *Que toutes vos affaires*. Il remonstre derechef quelle est la règle de toutes les œuvres par lesquelles nous communiquons entre nous. Il veut donc que charité soit la gouvernante : pource que les Corinthiens failloyent grandement en ceci, qu'un chacun avoit esgard à soy, et ne se soucioit point des autres.

15 *Vous cognoissez la famille, etc.* Nous expérimentons ordinairement combien il est utile que ceux que Dieu a ornez de dons excellens soyent en bien grande authorité. Parquoy si nous cherchons le bien et proufit de l'Eglise, donnons ordre tousjours qu'on porte honneur aux bons, que leurs conseils soyent receus, que les autres leur déferent et se

laissent gouverner par leur prudence. Sainct Paul le fait ainsi maintenant, quand il admoneste les Corinthiens d'avoir la maison *d'Estiene* (aucuns livres adjoustent, Et Fortunat) en révérence. Car Dieu se présente à nous, quand il manifeste les dons de son Esprit. Parquoy, si nous ne voulons estre réputez contempteurs de Dieu, assujetissons-nous de nostre bon gré à ceux ausquels Dieu a conféré de plus excellens dons. Et afin qu'ils soyent plus enclins à honorer ceste maison-là : (car touchant de l'autre, il semble que c'est une addition supposée quant à cest endroit) il leur réduit en mémoire qu'elle *est les prémices d'Achaïe :* c'est-à-dire que les domestiques d'Estiene sont les premiers qui ont receu l'Evangile. Non pas que celuy qui est le premier en temps, soit tousjours meilleur que les autres : mais quand la persévérance y est, à bon droict l'honneur est deu à ceux qui ont aucunement préparé le chemin à l'Evangile par une promptitude de foy. Or il faut noter qu'il orne de ce titre honorable ceux qui avoyent consacré aux fidèles leur industrie et leurs biens. Pour ceste mesme fin il recommande *Fortunat et Achaïque :* afin que selon que chacun estoit plus homme de bien et vertueux, tant plus aussi il fust en estime pour pouvoir plus proufiter. Au reste, afin que les Corinthiens soyent plus enclins à les aimer, il dit qu'ils *ont suppléé ce en quoy défailloit* toute leur Eglise.

19 *Avec l'Eglise qui est en leur maison.* Voyci une belle louange, quand le nom d'Eglise est attribué à une famille. Et toutesfois il faut que toutes les familles des fidèles soyent tellement instituées, que ce soyent autant de petites Eglises. Or ce qu'Erasme a mieux aimé dire, Congrégation, qu'Eglise : cela ne convient point à l'intention de sainct Paul. Car il n'a pas voulu signifier simplement et par un terme commun quelque compagnie de gens, mais parler honorablement de la conduite d'une maison Chrestienne. Quant à ce qu'il les salue au nom *d'Aquile et Priscille*, cela conferme ce que j'ay noté ci-dessus : asçavoir, que ceste Epistre a esté plustost escrite en Ephèse, qu'à Philippes. Car sainct Luc récite qu'ils s'arrestèrent à Ephèse, cependant que sainct Paul s'en alloit ailleurs.

20 *Saluez l'un l'autre d'un sainct baiser.* La façon de baiser estoit fort commune entre les Juifs, comme il appert par les Escritures. En la Grèce, combien qu'elle n'y fust point si commune, toutesfois elle n'estoit point du tout incognue. Mais il est vray-semblable que sainct Paul parle yci du baiser solennel, duquel ils s'entresaluoyent en la saincte congrégation. Car je croiroye bien que desjà du temps des Apostres le baiser a esté conjoint à l'administration de la Cène, au lieu duquel le baiser de la platine est survenu entre les nations qui ne recevoyent point volontiers ceste coustume de baiser. Quoy qu'il en soit, pource que c'estoit un signe de charité mutuelle, je ne doute point que sainct Paul ne les ait voulu exhorter à entretenir amitié entr'eux, non-seulement par affection intérieure et devoirs nécessaires, mais aussi par ce signe : pourveu qu'il fust *sainct*, c'est-à-dire qu'il ne fust point impudique, ou consistast en mine seulement. Combien que *Sainct*, peut estre pris pour Sacré.

22 *S'il y a quelqu'un qui n'aime le Seigneur Jésus.* La conclusion de ceste Epistre comprend trois membres. Il désire la grâce de nostre Seigneur Jésus aux Corinthiens : il rend tesmoignage de l'amour qu'il ha envers eux : Il s'eslève par une menace pleine de grande sévérité contre ceux qui se couvroyent du nom du Seigneur à fausses enseignes, ne l'aimans point de bon cœur. Car il ne parle pas des estrangers, qui estoyent ennemis manifestes du nom de Chrestien : mais des hypocrites fardez, qui troubloyent les Eglises, ne cherchans que le proufit de leurs ventres, et leur propre gloire. A tels il dénonce exécration, et quant et quant les maudit. Or on ne sçait pas bien s'il désire leur ruine devant Dieu, ou s'il les veut rendre odieux, ou plustost exécrables aux fidèles. Comme aux Galatiens, chap. I, v. 8, prononceant pour excommunié celuy qui auroit corrompu l'Evangile, il ne signi-

fie pas qu'il soit condamné de Dieu, ou réprouvé : mais déclare qu'il nous doit estre abominable. Quant à moy, je l'expose simplement, comme s'il eust dit, Que telles manières de gens périssent, et qu'ils soyent retranchez : car ce sont autant de pestes en l'Eglise. Et à la vérité, il n'y a rien plus dangereux que tels garnemens qui abusent de la profession de Chrestienté, pour satisfaire à leurs affections perverses. Or il démonstre la source de ce mal, quand il dit, qu'*ils n'aiment point Jésus-Christ.* Car si nous aimons Christ purement, et à bon escient, ce nous sera une bride qui nous retiendra de donner scandale à nos frères. Le mot qui est yci mis, *Maran-atha*, ha quelque peu plus de difficulté. Presque tous les anciens sont de ceste opinion, que ce sont mots empruntez de la Langue Syrienne : mais sainct Hiérome l'expose, Le Seigneur est venu : et les autres, En l'advénement du Seigneur : ou, Jusques à ce que le Seigneur viene. Mais il n'y a celuy, comme je pense, qui ne voye bien que cela est bien froid et puérile : de dire que sainct Paul ait parlé aux Grecs en Langue Syrienne, quand il leur vouloit dire, Le Seigneur est venu. Ceux qui ont translaté, Jusques à l'advénement du Seigneur, ne font que deviner : et aussi il n'y a pas beaucoup d'apparence en ce sens-là. Il est bien plus vray-semblable que ceste forme de parler a esté familière aux Hébrieux, quand ils vouloyent excommunier quelqu'un. Car les Apostres ne parlent jamais en Langue estrange, sinon quand ils récitent quelque chose en la personne d'autruy : comme, Eli, Eli, lammah saba thani. Item, Tabitha cumi. Item, Epheta : ou quand ils useront d'un mot, qui sera receu et usité : comme, Amen, Osanna. Avisons donc, si Maranatha ne convient point à l'excommunication. Or Bullinger, suyvant l'avis de Théodore Bibliander, a admonesté, que selon la déclinaison Chaldaïque, Maharamata, est autant comme Cherem, en Hébrieu. Et Wolgangus Capito, homme duquel la mémoire est saincte, m'a autresfois confermé cela. Or ce n'est pas chose nouvelle aux Apostres d'escrire autrement ces dictions, qu'elles ne sont prononcées en la Langue de laquelle elles ont esté prinses : ce que nous avons aussi apperceu par les exemples précédens. Sainct Paul donc ayant excommunié, et déclaré exécrables ceux-là qui n'aiment point Jésus-Christ, estant touché en son cœur de l'importance de la chose, comme ne se contentant point encore de ce qu'il en avoit dit, a adjousté ce mot, qui estoit vulgaire entre les Juifs, et duquel ils usoyent, quand ils vouloyent prononcer sentence d'excommunication contre quelqu'un. Comme si je parle en nostre Langue, je diray, Je t'excommunie : mais si j'adjouste, Et t'anathématize, ce sera exprimer encore une affection plus véhémente.

DEUXIÈME

ÉPISTRE AUX CORINTHIENS

PRÉFACE.

A Melchior Volmar Roux, Jurisconsulte, homme excellent, Jehan Calvin, Salut.

Si vous voulez m'accuser non-seulement de négligence, mais aussi d'incivilité, pource que par si long temps je ne vous ay escrit aucunes letres : je confesse qu'à grand' peine ay-je de quoy m'excuser. Car si j'allègue qu'il y a longue distance de lieux d'yci à vous, et que par l'espace de cinq ans entiers je n'ay rencontré aucun qui allast de par delà, l'excuse sera bien vraye : mais de moy-mesme je recognoy desjà qu'elle seroit trop débile. Et pourtant, il m'a semblé qu'il n'y avoit point de meilleur moyen que de me présenter avec quelque récompense, laquelle réparant les fautes du temps passé, feroit mon appointement tout en un coup. Voyci donc un Commentaire sur la seconde Epistre de S. Paul aux Corinthiens, composé et dressé par moy, avec le plus grand soin et dextérité qu'il m'a esté possible : lequel je vous envoye maintenant à ceste fin. car je ne fay point de doute, que de vostre grâce ne l'acceptiez pour suffisante récompense. Combien qu'il y a aussi d'autres causes et plus grandes, lesquelles m'ont incité à le vous dédier. Premièrement, il me souvient de quelle affection vous avez entretenu et augmenté ce commencement d'amitié que j'avoye avec vous de long temps : combien vous avez esté prest d'employer franchement, et vous et vostre pouvoir pour moy, quand vous avez pensé que l'occasion se présentoit de monstrer vostre amour envers moy : comment vons m'avez offert vostre crédit pour m'avancer, si la vocation, à laquelle j'estoye lors attaché, ne m'eust empesché de l'accepter. Mais il n'y a rien que j'aye trouvé si bon, que la souvenance de ce premier temps, quand estant envoyé par mon père pour apprendre le Droict civil, je conjoigni, vous ayant pour conducteur et maistre, avec l'estude des loix les letres Grecques, lesquelles lors vous enseigniez avec grande louange. Et certes il n'a point tenu à vous que je n'y proufitasse d'avantage : car de vostre grâce vous estiez prest de me tendre la main, jusques à ce que j'eusse parachevé le cours de l'estude, et veu ce qui en est d'un bout en autre, n'eust esté que la mort de mon père entreveint, laquelle fut occasion de me distraire lors qu'il n'y avoit pas long temps que j'estoye en train. Tant y a toutesfois que je me recognoy grandement obligé à vous, de ce que pour le moins j'ay apprins sous vous les commencemens, lesquels m'ont depuis aidé. Parquoy je n'ay peu autrement contenter mon désir, qu'en laissant à ceux qui viendront après nous, un tesmoignage que je n'ay point voulu estre ingrat envers vous : par mesme moyen faisant aussi que vous receussiez quelque fruit, avant moindre, de vostre labeur ancien, duquel je sens encore aujourd'huy le proufit. A Dieu. De Genève le premier d'Aoust, M. D. XLVI.

ARGUMENT

SUR LA SECONDE ÉPISTRE DE SAINCT PAUL AUX CORINTHIENS.

Entant que nous pouvons recueillir par la déduction de ceste Epistre, il appert que la première n'avoit point esté du tout inutile et sans fruit envers les Corinthiens : mais toutesfois qu'elle n'avoit point si bien proufité comme il eust esté requis : et d'avantage qu'aucuns meschans avoyent persévéré en leur obstination, mesprisans l'authorité de S. Paul. Car ce qu'il s'arreste tant à parler de sa fidélité, et à maintenir l'authorité de son office, cela monstre qu'ils n'estoyent pas bien réduits. Et puis il se plaind apertement qu'il y en a eu aucuns qui plustost se sont mocquez de sa première Epistre, que d'en faire leur proufit. Cognoissant donc que tel estoit l'estat de leur Eglise, et voyant qu'il ne pouvoit venir vers eux si tost qu'il avoit délibéré premièrement, pource qu'il estoit empesché à d'autres affaires, il leur a escrit ceste Epistre de Macédone. Ainsi nous entendons à quelle fin il a regardé escrivant ceste Epistre : asçavoir d'achever ce qu'il avoit jà commencé : afin qu'il trouvast à sa venue toutes choses en bon ordre.

Il commence selon sa coustume, par une esjouyssance, en rendant grâces à Dieu de ce qu'il avoit esté miraculeusement délivré de trèsgrans dangers : et démonstre en passant que toutes ses fascheries et afflictions tournent à leur salut et utilité : afin que cela luy serve d'un gage et nouveau lien pour entrer en leur bonne grâce, en lieu que les meschans abusoyent de ceste occasion, pour le rendre moins agréable. Après, voulant excuser le retardement de sa venue, il dit que ce n'a point esté par légèreté ni inconstance qu'il a changé de propos, et qu'il n'a point prétendu de les tromper, leur donnant à entendre d'un, et pensant d'autre. Et pour le monstrer, il adjouste qu'en tous ses propos il a gardé la mesme rondeur qu'ils avoyent cognue en sa doctrine. Et sur ce poinct il touche briefvement combien a esté ferme et constante la vérité de sa prédication, d'autant qu'elle estoit fondée en Christ : par lequel toutes les promesses de Dieu sont ratifiées et establies : qui est une louange excellente de l'Evangile.

Après, il proteste que la cause de ce qu'il n'est point venu à eux, a esté pource qu'il ne leur pouvoit encore monstrer bon visage, et user de douceur envers eux. Et par ce mot, il taxe ceux qui prenoyent occasion de le calomnier, comme ayant par inconstance changé d'avis. Il en rejette donc le blasme sur les Corinthiens, pource qu'ils n'estoyent pas pour lors bien préparez à le recevoir. Et quant et quant il démonstre comme il les espargnoit d'une affection paternelle, veu qu'il s'estoit déporté de venir en leur ville, de peur d'estre contraint de desployer sa sévérité envers eux.

Au reste, afin qu'on ne luy mist en avant, que cependant toutesfois il n'a point laissé de les traitter rigoureusement en ses escrits, il s'excuse de la véhémence dont il avoit usé en la première Epistre, disant que les autres en avoyent esté cause, qui l'avoyent amené à ceste nécessité maugré qu'il en eust. Et pour monstrer que ceste aigreur luy estoit procédée d'un cœur débonnaire, il veut que celuy pour lequel il s'estoit courroucé si aspremeni, soit receu en grâce, d'autant que depuis ce temps-là il avoit monstré signe de repentance. Après cela, pour le tesmoignage de l'amour qu'il leur portoit, il allègue aussi qu'il n'a jamais peu estre à son aise, jusques à ce que par Tite il a entendu de leur estat : car un tel soin procède d'amitié. Or estant tombé en propos de son voyage de Macédone, il commence à parler de la gloire de son ministère. Toutesfois, pource que ces mignons Apostres,

qui taschoyent à mesdire de luy, l'eussent vaincu facilement en matière de prescher leurs louanges, afin qu'il n'ait rien commun avec eux, afin aussi de repousser leur sotte vanterie, il proteste qu'il prend sa louange de l'avancement de l'œuvre, et qu'il ne l'emprunte pas des hommes. Et là, il magnifie grandement l'efficace de sa prédication, et par une comparaison qu'il fait de l'Evangile avec la Loy, amplifie la dignité de son Apostolat : ayant toutesfois premièrement protesté qu'il ne s'attribuoit rien comme propre à sa personne : mais quoy qu'il y eust, qu'il le recognoissoit venir de Dieu.

Conséquemment il récite en quelle fidélité et droiture il a exécuté la charge qui luy avoit esté donnée, où il reprend ceux qui avoyent mesdit de luy malicieusement. Et mesmes estant eslevé d'une saincte asseurance, il prononce hardiment que tous ceux qui ne voyoyent point la clarté de son Evangile, estoyent aveuglez du diable. Or pource qu'il voyoit que l'abjection de sa personne (comme de faict il estoit contemptible au monde) diminuoit beaucoup de la révérence de son Apostolat, il vient au-devant bien à propos : et non-seulement oste ce scandale, mais aussi monstre que c'est bien au contraire, disant que l'excellence de la grâce de Dieu reluit d'autant plus clairement, quand un si grand thrésor est présenté en des vaisseaux de terre. Ainsi, ce que les meschans avoyent accoustumé de luy reprocher, il le convertit à sa louange, d'autant qu'estant pressé de tant de misères, toutesfois il demeuroit tousjours victorieux. Il poursuit ce propos jusqu'à la moitié du quatrième chapitre. Toutesfois, pource que la vraye gloire des Chrestiens est hors de ce monde, il admoneste qu'il nous faut de tout nostre pouvoir aspirer à la méditation de l'immortalité bien-heureuse, nous exerceans au contemnement de la vie présente, et mortification de l'homme extérieur.

Conséquemment un peu après le commencement du cinquième chapitre, il se glorifie de ce qu'ayant une telle affection, il ne désire autre chose sinon que son service soit approuvé devant Dieu, et de ce qu'il ha bonne espérance que les Corinthiens mesmes seront tesmoins de sa syncérité. Mais pource qu'il y avoit danger qu'en parlant ainsi, il ne fust souspeçonné de légèreté ou arrogance, il répète derechef que l'importunité des meschans le contraint à cela, et qu'il ne le fait point pour l'amour de soy, comme s'il se soucioit beaucoup de se maintenir en réputation : mais que c'est pour le proufit des Corinthiens, ausquels il est bien nécessaire d'avoir ceste opinion de luy, et en estre bien persuadez : et afferme qu'il ne se soucie de rien que de leur salut. Et pour confirmation de cela, il adjouste une doctrine générale : asçavoir quel but se doyvent proposer les serviteurs de Christ : c'est que s'estans oubliez eux-mesmes ils vivent à leur Maistre. Finalement, il conclud qu'il n'y a rien qu'on doyve estimer au pris de la nouveauté de vie : en sorte que celuy-là seul est à priser qui a renoncé à soy-mesme.

De là, il vient à déclarer et déduire la somme de l'ambassade de l'Evangile, afin d'inciter par l'excellence d'icelle tant les Ministres que le peuple à s'y employer d'une saincte sollicitude. Et c'est ce qu'il traitte au commencement du sixième chapitre. Et sur ce propos derechef, après avoir récité combien fidèlement il s'acquitte de son office, il picque un peu les Corinthiens, disant qu'il ne tient qu'à eux qu'ils n'en sentent le fruit. Après ceste reproche, il met incontinent une exhortation : asçavoir qu'ils fuyent l'idolâtrie. Dont il appert que les Corinthiens n'estoyent point encore rangez au poinct qu'il eust bien voulu. Parquoy, à bon droict il se plaind que c'est par leur faute, d'autant qu'ils n'avoyent point les oreilles ouvertes à une doctrine tant claire. Mais pource qu'il y avoit danger qu'en les pressant trop aigrement, il n'abbatist ou estrangeast du tout leurs cœurs encore bien tendres, il proteste derechef de sa bonne affection envers eux. Et retournant à son propos touchant l'excuse de sa sévérité, lequel il avoit laissé comme entrerompu, il le poursuit : toutesfois c'est d'une autre sorte. Car comme prenant plus grande hardiesse à parler, il confesse qu'il n'est point marri de les avoir contristez, pource que ce

qu'il en avoit fait, estoit tourné à leur grand proufit. Et là en s'esjouissant avec eux de l'heureuse issue qui en estoit advenue, il déclare comme sans feintise il cherche leur proufit. Voylà ce qu'il traitte jusqu'à la fin du septième chapitre.

Depuis le commencement du huitième, jusques à la fin du neufième, il les sollicite à faire gayement les aumônes desquelles il avoit fait mention au dernier chapitre de l'Epistre précédente : et les louë de ce qu'ils avoyent bien commencé. Mais afin que l'ardeur de leur zèle ne se refroidist par succession de temps (comme il advient souvent) il amène beaucoup de raisons pour leur donner courage de poursuyvre leur bon propos.

Au dixième chapitre, il commence à défendre tant sa personne que son Apostolat, contre les calomnies dont le chargeoyent les malins. Et premièrement, il démonstre qu'il est bien garni de toutes armes requises pour batailler sous l'enseigne de Jésus-Christ. Puis après il afferme que l'authorité de laquelle il avoit usé en la première Epistre, procédoit d'une asseurance de bonne conscience : et qu'il ne démonstre point moins de vertu et effet par œuvres estant présent, que de majesté en paroles estant absent. Finalement, faisant comparaison de sa personne avec telles gens, il monstre que c'est folie à eux de s'eslever et vanter ainsi, sans avoir de quoy.

En l'onzième chapitre, il retire les Corinthiens des jugemens pervers et affectez, qui les avoyent gastez, leur remonstrant qu'il n'y a rien plus dangereux que d'estre destourné de la simplicité de l'Evangile. Quant à ce que la réputation qu'il avoit euë entr'eux commençoit à diminuer, et que les autres estoyent mieux venus, il monstre que ce n'est point par sa faute, mais par leur braveté ou desdain : veu que les autres ne leur avoyent rien apporté de meilleur ou plus excellent : et qu'il n'estoit mesprisé d'eux pour autre raison, sinon d'autant qu'il ne se faisoit point valoir par une éloquence de paroles ornées et magnifiques : ou pource qu'il s'estoit abbaissé volontairement pour supporter leur infirmité, ne faisant pas tout ce qu'il eust bien peu faire. Qui est une façon de parler par ironie (c'est-à-dire par manière de mocquerie) laquelle contient une reproche oblique de leur ingratitude. Car quelle raison y avoit-il de l'estimer moins, pource qu'il s'estoit accommodé à eux? Toutesfois il déclare que ce qu'il s'est déporté du salaire qui luy estoit deu, n'a point esté qu'il eust moins d'amour envers les Corinthiens qu'envers les autres Eglises : mais qu'il l'a fait de peur que les faux-apostres n'eussent en quelque sorte l'avantage sur luy. Car il voyoit bien que c'estoit une ruse dont ils s'aidoyent, pensans par ce moyen le descrier, et luy donner la venue. Après avoir reprins le mauvais et inique jugement des Corinthiens, il se glorifie d'une saincte gloire, et récite comme il ha bien de quoy se vanter à bon escient, s'il vouloit : ayant toutesfois en premier lieu protesté que pour l'amour d'eux il est contraint de faire du sot en racontant ses louanges. Finalement, comme s'arrestant tout court au milieu de la course, il dit que la principale occasion qu'il ha de se glorifier, est ceste abjection qui estoit mesprisée des orgueilleux : et qu'aussi il avoit esté admonesté par le Seigneur de ne se glorifier en autre chose qu'en ses infirmitez.

Vers la fin du douzième chapitre, il se plaind derechef de ce qu'ils le contraignoyent de faire ainsi du sot, par ce qu'ils se laissoyent manier et gouverner à un tas d'ambitieux, qui les eslongnoyent de Christ. Puis après, il se dresse vivement contre ceux qui obstinéement se rebecquoyent à l'encontre de luy, ne se contentans point de leurs fautes passées, sinon qu'ils poursuyvissent de luy résister impudemment.

Au trezième chapitre dénonceant à telles gens qu'il les traittera en plus grande sévérité, il admoneste tous en général qu'ils ayent à recognoistre son Apostolat : et que quand ils le feront, ce sera leur proufit : au contraire, qu'il ne leur peut que mal prendre s'ils vienent à mespriser celuy lequel ils avoyent expérimenté estre bon et fidèle ambassadeur du Seigneur.

COMMENTAIRE

SUR LA

II[e] ÉPISTRE AUX CORINTHIENS

CHAPITRE PREMIER.

1 *Paul Apostre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée nostre frère, à l'Eglise de Dieu qui est en Corinthe, avec tous les Saincts qui sont en toute Achaïe.*

2 *Grâce vous soit, et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ.*

3 *Loué soit Dieu, qui est Père de nostre Seigneur Jésus-Christ, le Père de miséricordes, et Dieu de toute consolation*[1].

4 *Qui nous console en toute nostre affliction : afin que par la consolation de laquelle nous sommes consolez de Dieu, nous puissions consoler ceux qui sont en quelconque affliction que ce soit.*

5 *Car comme les souffrances de Christ abondent en nous, pareillement aussi nostre consolation abonde par Christ.*

1) *Ephés.*, I, 3. 1 *Pierre*, I, 3.

1 *Paul Apostre.* Touchant ce qu'il se nomme *Apostre de Christ*, et adjouste qu'il a obtenu cest honneur par la volonté de Dieu, il en faut veoir la raison sur la première Epistre : où il a esté dit qu'il n'en faut point escouter d'autres, que ceux qui ont esté envoyez de Dieu, et qui parlent par sa bouche : et que pourtant pour avoir authorité, il y a deux choses requises : la vocation, et la fidélité de celuy qui est appelé en l'exécution de son office. Sainct Paul s'attribue tous les deux. Vray est que ses faux-apostres en font bien autant : mais en s'usurpant un titre qui ne leur appartient pas, ils ne gaignent rien envers les enfans de Dieu, qui ont de quoy rembarrer leur impudence tout promptement. Parquoy, le nom seul ne suffit pas, si la vérité n'y est conjointe : en sorte que celuy qui se dit estre Apostre, se démonstre estre tel par effet. *A l'Eglise de Dieu,* etc. *Avec tous les Saincts.* Il faut tousjours noter comment il recognoist pour Eglise, une compagnie où il y avoit tant de mal et d'ordure. Car les vices d'aucuns n'empeschent

pas que l'assemblée qui aura les marques de vraye religion, ne soit réputée pour Eglise. Mais que veut-il dire, quand il dit, *Avec tous les Saincts?* Ces saincts-là estoyent-ils hors de l'Eglise? Je respon, que ceste particule se rapporte aux fidèles qui estoyent espars çà et là en divers anglets de la province. Comme il est bien vray-semblable qu'en ce temps-là tant plein de troubles, d'autant que les ennemis de Christ desployoyent leur rage par tout, il y avoit beaucoup de fidèles dispersez, qui n'avoyent pas la commodité de faire des sainctes assemblées.

3 *Loué soit Dieu.* Il commence (comme il a esté dit) par ceste action de grâces : en partie, afin de magnifier la bonté de Dieu : en partie, afin d'accourager par son exemple les Corinthiens à endurer constamment les persécutions : en partie, afin de se glorifier d'une saincte gloire à l'encontre des iniques détractions des faux-apostres. Car telle est la perversité du monde, qu'il se mocque des martyres et afflictions des fidèles, lesquelles il devoit avoir en révérence et admiration, et cherche matière de mespris et diffamation aux enseignes magnifiques de victoire, lesquelles Dieu dresse à ses enfans. Loué soit Dieu, dit-il. Pourquoy? *Qui nous console.* Ce mot, *Qui*, est mis pour Car, ou, Pource que : comme s'il disoit, Loué soit Dieu, pource qu'il nous console. Il avoit enduré constamment et alaigrement ses tribulations. Il attribue ceste force à Dieu, pource qu'estant appuyé sur sa consolation, il n'estoit point tombé sous le fais. Or il l'appelle *Père de nostre Seigneur Jésus-Christ :* et non sans cause, veu qu'il est yci question des bénéfices de Dieu. Car là où Jésus-Christ n'est point, là il n'y a point de bénéficence de Dieu. Au contraire, là où Christ entrevient, par lequel toute parenté est nommée tant au ciel qu'en la terre, là sont toutes les miséricordes et toutes les consolations de Dieu : et mesme là est son amour paternelle, qui est la source de laquelle descoule tout le reste.

4 *Afin que par la consolation, etc.* Il n'y a point de doute, que comme il a n'aguères défendu ses afflictions contre tout diffame et mauvais souspeçon dont on les chargeoit, aussi maintenant il advertit les Corinthiens, que ce qu'il est demeuré victorieux par la consolation céleste, c'est pour eux et pour leur bien : afin que plustost ils s'accouragent à luy tenir compagnie à porter patiemment afflictions, que non pas d'avoir fièrement en desdain ses combats. Au reste, comme l'Apostre ne vivoit point pour soy, mais pour le proufit de l'Eglise : ainsi tout ce que Dieu luy conféroit de grâces, il n'estimoit cela luy estre donné pour son proufit particulier, mais afin qu'il eust plus de moyen pour aider aux autres. Et à la vérité, quand Dieu nous confère quelque bien, il nous semond aucunement par son exemple a estre libéraux envers nos prochains. Il ne faut donc point supprimer les richesses du S. Esprit : mais ce qu'un chacun aura receu, il faut qu'il en face part aux autres. Vray est que c'est une chose qui doit principalement avoir lieu és ministres de la Parole, toutesfois elle appartient communéement à tous selon la mesure qu'un chacun aura receuë. En ceste sorte sainct Paul dit yci qu'il a esté soustenu par la consolation de Dieu, afin qu'il peust consoler les autres.

5 *Car comme les souffrances, etc.* Ceste sentence peut estre exposée en deux sortes : en sens actif, ou en sens passif. Si nous la prenons en la première sorte : le sens sera, Tant plus que je suis exercé par diverses afflictions, tant plus grand moyen ay-je de consoler les autres. Mais le sens passif me plaist plus : asçavoir que selon la mesure des tribulations Dieu luy augmente ses consolations. Ce que David aussi confesse luy estre advenu, Selon la multitude de mes angoisses, dedans moy, dit-il, tes consolations ont resjouy mon esprit, Pseaume XCIV, 19. Mais il y a une doctrine encore plus ample aux paroles de sainct Paul : car il appelle les afflictions des fidèles, souffrances de Christ : comme il dit ailleurs qu'il supplée en son corps ce qui défailloit aux souffrances de Christ, Colos., I, 24. Vray est que les misères et fascheries de la vie présente sont communes tant aux meschans qu'aux bons : mais quand elles advienent aux

meschans, ce sont signes de la malédiction de Dieu, pource qu'elles procèdent de péché : et on n'apperceoit rien en icelles que l'ire de Dieu, et la société d'Adam, laquelle ne peut autre chose faire, sinon nous descourager. Mais cependant les fidèles sont faits conformes à Christ, et portent en leur corps sa mortification, afin que la vie de Christ soit quelque fois manifestée en eux. Je parle des afflictions, lesquelles ils endurent pour le tesmoignage de Jésus-Christ. Car combien que les verges du Seigneur, par lesquelles il chastie leurs péchez, leur soyent utiles et salutaires, toutesfois ils ne sont point proprement compagnons des afflictions et passions de Christ, sinon quand ils endurent pour son nom ce qui est dit aussi au chapitre IV, v. 13, de la première Epistre de sainct Pierre. Sainct Paul donc signifie que Dieu luy assiste tousjours en ses tribulations, et que son infirmité est soustenue par les consolations de Christ, afin qu'il ne soit point opprimé par les maux qu'il ha à souffrir.

6 *Mais soit que nous soyons affligez pour vostre consolation et salut*[1], *qui s'accomplit en endurant les mesmes souffances, qu'aussi nous souffrons : soit que nous soyons consolez pour vostre*[2] *consolation et salut.*
7 *Nostre espérance est ferme de vous : sçachans*[3] *que comme vous estes participans des souffrances, pareillement aussi* le serez-vous *de la consolation.*
8 *Car frères, nous voulons bien que vous soyez advertis de nostre affliction, qui nous est advenue en Asie :* c'est *que nous avons esté chargez à outrance plus que nous ne pouvions porter, tellement que nous avons esté en perplexité, mesme de la vie.*
9 *Mesme*[4] *nous avons eu en nous-mesmes la sentence de mort, afin que n'eussions confiance en nous-mesmes, ains en Dieu qui ressuscite les morts :*
10 *Lequel nous a délivrez de si grande mort, et nous délivre : auquel nous espérons qu'encore ci-après il nous délivrera :*
11 *Moyennant aussi vostre aide par l'oraison que ferez pour nous*[5] *: afin que grâces soyent rendues par plusieurs pour nous, pour le don qui nous aura esté fait pour l'esgard de plusieurs personnes*[6].

1) Ou, et soit que nous soyons affligez, *c'est* pour vostre consolation et salut. 2) Ou, *c'est* pour vostre. 3) Ou, Et l'espérance que nous avons de vous est ferme, sçachans. 4) Ou, Mais. 5) *Rom.*, XV, 30. 6) Ou, par le moyen de plusieurs personnes.

6 *Soit que nous soyons affligez pour vostre consolation et salut.* Pource que devant ce membre, *Nostre espérance est ferme de vous :* au texte Grec est entrelacé ce mot, *Et.* Erasme a pensé qu'il faloit suppléer quelque verbe qui accordast avec ces mots, *Pour vostre consolation et salut* : en ceste sorte, Soit que nous souffrions affliction, cela se fait pour vostre consolation. Mais je trouve plus vray-semblable que le mot *Et*, est yci mis comme s'il estoit dit, Ainsi encore : ou, En toutes les deux sortes. Il avoit desjà dit qu'il avoit receu consolation pour en départir aux autres. Maintenant il passe plus outre : asçavoir qu'il ha ferme espérance qu'ils seront faits participans de la consolation. Joint qu'aucuns des plus anciens livres Grecs, incontinent après le premier membre mettent ceste sentence, Et nostre espérance est ferme pour vous : laquelle leçon oste toute ambiguïté. Car en la mettant ainsi au milieu, il faut nécessairement qu'elle se rapporte à tous les deux membres. Combien que si on veut avoir plene sentence en chacun membre, en suppléant quelque verbe, il n'y aura pas grand inconvénient, et le sens ne sera pas grandement divers. Car encore que nous lisions ceci tout d'un train, toutesfois il faudra ainsi résoudre les parties : asçavoir que sainct Paul est affligé, et soulagé de consolation au proufit des Corinthiens : et pourtant qu'il ha certain espoir que les Corinthiens quelque fois participeront et se sentiront de sa consolation. Au reste, il faut noter que ce mot, *Estre*

affligez, se rapporte yci non-seulement à la misère externe, mais aussi à l'esprit : afin qu'il y ait correspondance avec l'autre mot contraire, *Estre consolé*. Ainsi donc Estre affligé signifie que l'esprit de l'homme est pressé d'angoisse par le sentiment de quelque misère. Nous avons tourné le mot Grec qui est yci mis, Consolation : lequel signifie aussi Exhortation. Or si nous entendons une manière de consolation, par laquelle l'esprit de l'homme estant soulagé en sa tristesse, est redressé, nous aurons l'intention du sainct Apostre. Comme pour exemple : sainct Paul luy-mesme estant pressé de tant d'afflictions, fust succombé sous le fardeau, comme un homme demi mort, si Dieu ne luy eust rendu le courage, en le redressant par sa consolation. Ainsi aussi les Corinthiens reprenent force et courage, voyans les passions du sainct Apostre, quand ils se consolent par son exemple. Maintenant comprenons en brief la substance du propos. Pource qu'il voyoit que sur ses passions et afflictions aucuns prenoyent occasion de l'avoir en mespris, afin d'oster aux Corinthiens ceste mauvaise fantasie, il démonstre premièrement qu'ils l'en doyvent avoir en plus grande estime, pour autant que le proufit leur en revient : en après il les associe à soy, afin qu'ils estiment ses afflictions leur estre aucunement propres : comme s'il disoit, Soit que je soye affligé, soit que je soye consolé, tout cela est pour vostre bien : et ay certain espoir que vous en sentirez le fruit jusques en la fin. Car telles estoyent les afflictions de sainct Paul, et ses consolations aussi, qu'elles tournoyent à l'édification des Corinthiens, sinon que de leur propre gré ils se fussent voulu priver eux-mesmes du fruit qui leur en revenoit. Il testifie donc qu'il ha telle persuasion des Corinthiens, qu'il espère bien qu'il n'aura point esté affligé ne receu consolation en vain pour leur salut. Les faux-apostres s'efforçoyent de convertir tout ce qui estoit advenu à sainct Paul en contemnement de sa personne. S'ils eussent obtenu ce qu'ils désiroyent, les afflictions que l'Apostre enduroit pour l'utilité et salut des Corinthiens, eussent esté vaines et inutiles : les consolations aussi par lesquelles il estoit soulagé de Dieu, ne leur eussent nullement proufité. Il oppose à telles machinations et ruses la fiance qu'il avoit. Ses afflictions servoyent à la consolation des fidèles, d'autant que voyans qu'il s'exposoit volontairement à tant de misères, et les enduroit constamment à cause de l'Evangile, ils avoyent occasion de se confermer. Car combien que nous confessions que nous devons endurer les afflictions pour la querele de l'Evangile, toutesfois sentans et cognoissans nostre infirmité, nous tremblons, et ne pensons point estre assez forts. Quand nous en sommes là, il nous faut réduire en mémoire les exemples des Saincts, par lesquels nous serons rendus plus courageux. D'autre part, sa consolation particulière s'espandoit jusques à toute l'Eglise, par ce que les fidèles recueilloyent de là, et s'asseuroyent que Dieu qui l'avoit soustenu et remis en vigueur en sa nécessité, ne leur défaudroit non plus à leur besoin. Ainsi leur salut estoit avancé en toutes les deux sortes. Et c'est ce qu'il entremesle comme par forme de parenthèse, quand il dit (*Qui se fait en la patience des mesmes afflictions.*) Car il a voulu adjouster ce membre par forme d'explication, afin qu'ils ne pensassent point que les afflictions qu'il enduroit seul, ne les attouchassent en rien. Pource que le mot Grec, lequel nous traduisons Se fait, peut estre prins en signification tant active que passive, Erasme l'a prins en l'active : traduisant, Qui œuvre ou besongne : mais la signification passive convient mieux. Car sainct Paul n'a voulu autre chose sinon monstrer comment toutes choses qui luy advenoyent estoyent pour leur salut. Il dit donc qu'il est vray qu'il endure seul, mais que ses souffrances servent à avancer leur salut : non pas que ce soyent purgations ou sacrifices pour les péchez : mais pource qu'elles édifient en les confermant. Pourtant aussi il conjoint ces deux mots, Consolation et Salut, afin de monstrer comment c'est qu'il entend qu'il fait leur salut.

7 *Sçachans que comme, etc.* Combien que aucuns d'entre les Corinthiens

fussent transportez pour quelque temps par les calomnies des faux-apostres, et induits à n'avoir pas en honneur et réputation sainct Paul, le voyans estre ignominieusement traitté devant le monde : nonobstant il les fait ses compagnons tant en participation de ses afflictions que de l'espoir de consolation, corrigeant leur fausse et perverse opinion, sans les taxer apertement.

8 *Car frères, nous voulons, etc.* Il récite la grandeur et difficulté de ses combats, afin que par ce moyen l'excellence de la victoire apparoisse mieux. Depuis qu'il avoit envoyé la première Epistre, il avoit esté exposé à grans dangers, et avoit soustenu de terribles assaux. Or il est vray-semblable qu'il parle yci de l'histoire, laquelle sainct Luc récite au chap. XIX des Actes, v. 23. Combien qu'il n'est pas là clairement exprimé quel avoit esté le danger. Mais puis qu'il est dit que toute la ville estoit esmeuë de sédition, on peut facilement conclure le reste. Car nous sçavons que porte communéement une mutinerie de peuple, quand elle est une fois embrasée. S. Paul dit qu'il *a esté chargé à outrance* par ceste persécution : puis après, *par-dessus ses forces*, c'est-à-dire tellement qu'il ne pouvoit porter le fais. Car c'est une similitude prinse de ceux qui défaillent sous la pesanteur du fardeau : ou des navires, lesquelles vont à fond pour estre trop chargées. Non pas que S. Paul ait esté accablé sous le fais, mais pource qu'il a senti que les forces luy défailloyent, si le Seigneur ne luy eust donné nouvelle force. *Tellement que nous avons esté en perplexité, mesme de la vie.* C'est-à-dire, En sorte que je pensoye que ce fust fait de ma vie : à tout le moins j'en espéroye bien peu. Comme ont accoustumé de se trouver ceux qui estans pressez de tous costez, ne voyent point lieu pour eschapper. Comment donc? Un chevalier de Christ si courageux, un champion tant preux et magnanime, perdoit-il courage attendant la mort? Car il n'allègue autre raison de ce qu'il estoit ainsi pressé, sinon d'autant qu'il désespéroit de sa vie. J'ay desjà dit que S. Paul ne mesure pas yci ses forces par l'aide de Dieu, mais selon ce qu'il sentoit sa propre puissance. Or il ne faut point douter que toutes les forces humaines ne défaillent sous l'espovantement de la mort. Et il faut que les Saincts mesmes se trouvent en danger de perdre toute force et vertu, afin qu'estans admonestez de leur infirmité, ils apprenent à dépendre entièrement de Dieu seul, comme il est dit ci-après.

9 *Mesme nous avons eu en nous-mesmes la sentence de mort.* C'est en lieu de ce que nous disons, J'avoye desjà délibéré et fait mon conte de mourir. Or il emprunte ceste similitude de ceux qui estans condamnez à mourir, n'attendent autre chose que l'heure de la mort. Il dit toutesfois que c'estoit luy-mesme qui s'estoit annoncé ceste sentence. En quoy il signifie que selon son opinion il avoit esté jugé à mort, afin qu'il ne semble que Dieu luy eust révélé cela. Cest arrest donc ou ceste sentence est plus que la perplexité de laquelle il avoit fait mention. Car en telle perplexité il n'y avoit que desfiance de vie : mais en cest arrest, mort asseurée. Or il faut principalement noter la fin qu'il adjouste, Asçavoir qu'il a esté réduit à telle nécessité, *Afin qu'il ne se confiast en soy-mesme.* Sur quoy je ne reçoy point ce que dit Chrysostôme, Que l'Apostre n'a point eu besoin d'un tel remède, mais qu'il se propose aux autres comme pour exemple, non pas qu'il en fust ainsi quant à luy. Car certes il estoit homme sujet aux passions communes des hommes, non-seulement à froid et chaud, mais à confiance perverse, à témérité et autres semblables. Je ne di point qu'il ait esté addonné à ces vices : mais je di qu'il en a peu estre sollicité, et que ç'a esté le remède que Dieu a mis au-devant, de peur qu'ils ne saisissent plenement son esprit et son cœur. Parquoy il faut yci noter deux choses. Premièrement, que la fiance de la chair de laquelle nous sommes enflez, est tant obstinée, qu'elle ne peut estre autrement abbatue, sinon que nous tombions en telle extrémité que nous ne voyions aucune espérance en nous. Car la chair, selon qu'elle est orgueilleuse, ne s'abbaisse pas volontiers, et ne cesse

de s'escarmoucher jusqu'à ce qu'elle soit contrainte. Et nous ne nous rangeons jamais à vraye humilité, jusques à ce que nous soyions abbatus par la main impétueuse de Dieu. Secondement, que les Saincts mesmes ont tousjours quelques reliques de ceste maladie: et pour ceste cause ils sont souvent amenez à toute extrémité, afin qu'estans despouillez de toute la fiance d'eux-mesmes, ils apprenent à devenir humbles: mais qui plus est, ceste maladie est si profondément enracinée dedans les cœurs des hommes, que les plus parfaits mesmes n'en sont pas du tout purgez, jusques à ce que Dieu leur monstre la mort. Et de ceci nous pouvons noter, combien est desplaisante à Dieu ceste fiance de nous-mesmes: veu que pour la corriger, il faut que nous soyons rangez jusques-là, d'estre comme jugez à mort. *Ains en Dieu, etc.* Comme il nous est nécessaire premièrement de venir comme à mourir, afin qu'ayans rejetté toute fiance de nous-mesmes, et cognoissans nostre infirmité, nous ne nous attribuyons rien: ainsi cela ne suffiroit pas, si nous ne passions plus avant. Commençons donc par le désespoir de nous-mesmes, mais afin que nous espérions en Dieu: soyons abbatus en nous-mesmes, mais afin que nous soyons relevez par sa vertu. Parquoy S. Paul ayant abbatu et mis à néant l'orgueil de la chair, tout incontinent met en lieu d'iceluy la fiance se reposant en Dieu. *Non pas en nous*, dit-il, *ains en Dieu.* Il a approprié l'épithète qui s'ensuit à la circonstance du propos: comme au chapitre IV des Rom., v. 17, où il parle d'Abraham. car, Croire en Dieu qui appelle les choses qui ne sont point, comme si elles estoyent: et, Espérer en Dieu *qui ressuscite les morts*, c'est autant comme se proposer pour but la puissance de Dieu à créer ses éleus d'un rien, et ressusciter les morts. S. Paul donc dit que la mort luy a esté proposée devant les yeux, afin que par cela il recognust mieux la vertu de Dieu, par laquelle il auroit esté ressuscité des morts. Vray est que c'est une chose qui précède en ordre, Que par la vigueur laquelle Dieu nous fournit, nous le recognoissions autheur de vie: mais pource qu'à cause de nostre stupidité la lumière de vie souventesfois nous esblouit les yeux, il nous est nécessaire pour estre amenez à Dieu, d'estre réduits à telle extrémité que nous voyions la mort présente devant nos yeux.

10 *Lequel nous a délivrez.* Il applique yci à sa personne ce qu'il avoit dit en général: et en magnifiant la grâce de Dieu, il testifie qu'il n'a point esté frustré de son espérance: veu qu'il a esté luy-mesme délivré de mort, et non point d'une mort commune. Quant à la manière de parler, ceste hyperbole, de laquelle il use, disant qu'il a esté tiré de la mort, est commune en l'Escriture: car on la trouve souvent tant és Prophètes qu'és Pseaumes: elle est aussi receuë en commun propos. Or il faut qu'un chacun applique à soy ce que S. Paul recognoist en soy-mesme. *Auquel nous espérons.* Il se promet encore pour l'advenir la libéralité de Dieu, qu'il avoit desjà souvent expérimentée: et non sans cause. Car quand le Seigneur nous confère une partie de ce qu'il nous a promis, il nous donne bon espoir du surplus: et qui plus est, autant que nous recevons de grâces de luy, ce sont autant de gages et arres par lesquelles il conferme ses promesses. Or combien que sainct Paul ne doutast point que Dieu luy assisteroit de son propre mouvement, toutesfois il exhorte les Corinthiens de recommander son salut à Dieu par leurs prières. Car quand il se tient pour asseuré que ce sera *moyennant leur aide*, cela vaut autant qu'une exhortation. Et non-seulement il signifie qu'ils feront cela pour leur devoir: mais aussi avec bonne issue, d'autant qu'ils seront exaucez. L'aide, dit-il, que vous me ferez par vos prières, ne sera point sans fruit. Car Dieu ne veut pas que l'exercice de charité qu'il nous commande de monstrer en priant mutuellement les uns pour les autres, demeure infructueux. Ce qui nous doit inciter tant à désirer l'intercession des frères, quand nous sommes pressez de quelque nécessité, qu'à leur faire semblable aide mutuellement, puis qu'il nous est dit que c'est un exercice non-seulement agréable à Dieu, mais aussi proufitable à

nous-mesmes. Or ce n'est point une desfiance quand l'Apostre implore l'aide des frères. Car comme il estoit certain que Dieu auroit soin de son salut et proufit, jà soit qu'il fust délaissé de tous les hommes: ainsi il sçavoit bien que cela estoit agréable à Dieu, qu'il fust secouru par les prières de l'Eglise: il regardoit aussi les promesses qui rendent tesmoignage que telles aides ne seront point inutiles. Parquoy afin de n'omettre aucun support qui luy fust destiné de Dieu, il vouloit que les frères priassent pour son salut. La somme est, que nous suyvions la parole de Dieu, c'est-à-dire que nous obéissions à ses commandemens, et demeurions fermes en ses promesses. Ce que ne font pas ceux qui ont leur recours aux prières des saincts trespassez. Car non contens des aides qui sont ordonnées de Dieu, ils en cherchent une nouvelle, laquelle n'est approuvée par aucun tesmoignage de l'Escriture. Car tout ce qui est contenu en icelle de l'intercession mutuelle, ne s'estend nullement aux morts, mais est nomméement restraint aux vivans. Parquoy les Papistes parlent bien sottement, d'abuser de ces passages pour desguiser et farder leur superstition.

11 *Afin que grâces soyent rendues.* Pource qu'il y a quelque ambiguïté és paroles de sainct Paul, les expositeurs varient au sens. Quant à moy, je ne m'arresteray point à réfuter les interprétations des autres, et aussi il n'est point besoin, moyennant que nous ayons le vray sens et naturel. Il avoit dit que les prières des Corinthiens luy aideroyent: maintenant il adjouste le second fruit qui en proviendra: asçavoir que la gloire de Dieu en reluira d'avantage. Car tout ce que Dieu me donnera, dit-il, comme estant impétré de plusieurs, sera aussi célébré par plusieurs avec louange. Ou en ceste sorte, Plusieurs rendront grâces à Dieu pour moy, pource que ce qu'il m'aura aidé, ce ne sera point seulement par les prières d'un ou de deux, mais de plusieurs. Premièrement, combien que ce soit nostre office et devoir de ne laisser passer aucune grâce de Dieu sans louange, toutesfois nous devons principalement recognoistre avec action de grâces sa miséricorde, quand il a exaucé nos prières: comme il nous est commandé au Pseaume L, v. 15. Et ce non-seulement quand il est question de nostre proufit et utilité particulière, mais aussi quand la chose concerne le salut et proufit ou de toute l'Eglise en commun, ou de quelqu'un de nos frères. Ainsi donc, quand nous prions mutuellement les uns pour les autres, et obtenons ce que nous demandons, d'autant plus est magnifiée la gloire de Dieu: pour autant que nous tous ensemble recognoissons avec action de grâces les bénéfices de Dieu, tant ceux qui sont conférez en commun à tout le corps de l'Eglise, que ceux qui sont faits à un chacun en particulier. Il n'y a rien contraint en ceste exposition. Car quant à ce que l'article Grec, qui est yci entremeslé, semble séparer ces deux particules: *De plusieurs personnes:* et *A nous le don fait:* (car à suyvre l'ordre du texte Grec il y auroit ainsi mot à mot, Afin que de plusieurs personnes, à nous le don conféré, par plusieurs soit recognu en action de grâces pour nous:) cela n'ha point de fermeté, veu que souvent l'article est ainsi mis entre choses conjointes: et il est yci mis bien à propos en lieu de quelque particule adversative qu'on appelle, comme Toutesfois ou Néantmoins. Car jà soit que ce don fust procédé à l'occasion de plusieurs, toutesfois il estoit particulier à sainct Paul. Au reste, de rapporter ce mot *Par plusieurs*, aux choses (comme font aucuns) cela répugne au fil du texte. Toutesfois on pourroit demander, pourquoy il a plustost dit *De plusieurs personnes*, que De plusieurs hommes: et que signifie yci ce mot de *Personne.* Je respon, que c'est autant comme s'il eust dit, Pour l'esgard de plusieurs: comme aussi nous l'avons traduit. Car le don estoit tellement fait à sainct Paul, qu'il estoit donné à plusieurs. Parquoy d'autant que Dieu avoit esgard à plusieurs, à ceste raison il dit que plusieurs personnes en ont esté cause. Là où nous avons *Pour nous*, aucuns livres Grecs lisent, Pour vous: laquelle lecture combien qu'elle semble estre eslongnée de l'intention et du fil du

texte de sainct Paul, pourroit toutesfois estre exposée assez proprement en ce sens, Quand Dieu vous aura exaucez pour mon salut, et ce à vostre proufit et salut, grâces en seront rendues par plusieurs pour vous.

12 *Car ceste est nostre gloire :* asçavoir *le tesmoignage de nostre conscience : qu'en simplicité et pureté*[1] *de Dieu*, *et non point en sapience charnelle mais par la grâce de Dieu nous avons conversé au monde*, *et singulièrement vers vous.*

13 *Car nous ne vous escrivons point autres choses que celles que vous recognoissez et avouez : et j'espère que l'avouërez jusqu'au bout :*

14 *Comme aussi vous nous avez avouez en partie : car nous sommes vostre gloire*, *comme vous estes aussi la nostre au jour du Seigneur Jésus.*

1) Ou, intégrité.

12 *Car ceste est nostre gloire.* Il donne la raison pourquoy ils devoyent tous avoir la conservation de sa vie pour recommandée : asçavoir pource qu'il avoit conversé envers tous en simplicité et pureté : et pourtant à bon droict ils le devoyent grandement aimer, et c'eust esté grande inhumanité à eux, de n'avoir soin d'un tel Ministre du Seigneur, afin qu'il demeurast longuement en santé pour le proufit de l'Eglise. Comme s'il disoit, Je me suis tellement gouverné envers tous, qu'il ne se faut point esbahir si tous les gens de bien me prisent et aiment. Toutesfois à l'occasion de ceci il vient à parler de son intégrité à cause de ceux ausquels il escrivoit. Mais pource que ce n'est pas assez d'estre approuvé par le jugement des hommes, et que sainct Paul aussi estoit opprimé par les jugements iniques et malins d'aucuns, ou plustost par les affections qu'ils portoyent à d'autres pour des raisons frivoles, et quasi sans sçavoir pourquoy, il amène sa conscience en tesmoignage. Ce qui est autant comme s'il appeloit Dieu en tesmoin, ou comme s'il remettoit ce qu'il dit, et s'en rapportoit au siége judicial d'iceluy. Mais ce que sainct Paul se glorifie en sa pureté, comment convient-il avec ceste sentence, Qui se glorifie, qu'il se glorifie au Seigneur ? Ci-dessous chap. X, v. 17. D'avantage qui est celuy, tant pur et entier soit-il, qui s'ose vanter devant Dieu ? Pour response, il y à a considérer premièrement que S. Paul ne s'oppose pas à Dieu, comme s'il avoit quelque chose propre à soy, ou qui en procédast : en après, qu'il ne constitue point le fondement de son salut en ceste pureté qu'il s'attribue, et ne s'appuye point sur la fiance d'icelle. Finalement qu'il ne se glorifie pas tellement és dons de Dieu, que quant et quant il n'en donne toute la gloire au seul autheur de tous dons, et rapporte toutes choses à sa bonté. Ces trois exceptions font que chacun fidèle se peut à bon droict glorifier en tous les bénéfices de Dieu : au contraire, les meschans ne se peuvent glorifier, non pas en Dieu mesme, sinon faussement et à tort. Premièrement donc recognoissons que tout le bien que nous avons, est de Dieu, ne nous attribuans rien. Secondement, retenons ce fondement, que toute la fiance de nostre salut gist en la seule miséricorde de Dieu : finalement arrestons-nous et reposons du tout au seul autheur de tous biens : alors la façon de nous glorifier en toutes sortes de biens sera bonne et saincte. *Qu'en simplicité et pureté de Dieu.* Il appelle yci, La simplicité de Dieu, en mesme sens qu'il appelle La gloire de Dieu : au chap. III, v. 22, des Romains. Item en sainct Jehan, chap. XII, v. 43. La gloire de Dieu et des hommes, Ceux qui aiment la gloire des hommes, veulent estre quelque chose devant les hommes, ou estre prisez par l'estime des hommes. La gloire de Dieu, est celle qui consiste, et que la personne ha devant Dieu. Il ne suffit point donc à sainct Paul de dire que sa syncérité a esté cognue des hommes : mais il adjouste qu'il a esté tel devant Dieu. La vertu qui est signifiée par le mot Grec, lequel j'ay

traduit *Pureté*, ha grande conjonction avec simplicité. Car c'est une façon de procéder ouvertement et en droiture, qui rend le cœur de l'homme esclarci, et fait (par manière de dire) qu'on le voit. Toutes deux ont pour leur contraire, finesse, feintise, et tous conseils obliques. *Non point en sapience charnelle.* Il y a yci une manière d'anticipation, Car ce qu'on pouvoit trouver luy défaillir, il le confesse franchement, et mesme se glorifie de ne l'avoir point eu : mais il adjouste, Qu'il a esté garni de la grâce de Dieu, qui est sans comparaison chose plus excellente. Je confesse, dit-il, que j'ay esté despourveu de sapience charnelle, mais j'ay esté garni de la vertu de Dieu, de laquelle qui ne se contentera, cestuy-là pourra avoir mon Apostolat en mespris. Mais si ainsi est que la sapience charnelle n'est point à priser, rien ne me défaut de tout ce qui appartient à une louange ferme et asseurée. Il appelle *Science charnelle*, tout ce qui hors de Christ nous a fait voir quelque réputation de sagesse. On pourra veoir à ce propos le premier et second chapitre de l'Epistre précédente. Ainsi donc, par *la grâce de Dieu*, qui est mise à l'opposite, il faut entendre tout ce qui est outre le naturel de l'homme, les dons aussi du sainct Esprit, qui monstroyent apertement la vertu de Dieu en l'infirmité de la chair. *Et singulièrement envers vous.* Non pas qu'il ait esté moins pur et entier ailleurs, mais pource qu'il avoit demeuré plus longuement à Corinthe : tellement que par ce moyen (sans toucher les autres occasions) il avoit peu là donner plus ample et évident tesmoignage de son intégrité et fidélité. Toutesfois il a notamment exprimé cela, comme voulant dire, qu'il ne faut point qu'il aille chercher des tesmoignages bien loin, veu qu'eux-mesmes sont fort bons tesmoins de tout ce qu'il dit.

13 *Car nous ne vous, etc.* Il taxe yci obliquement les faux-apostres, qui se vantoyent outre mesure, combien qu'il n'y eust rien de quoy, ou bien peu. Et quant et quant il obvie aux calomnies, afin qu'on ne luy objectast qu'il s'attribuoit plus qu'il ne luy estoit deu. Il dit donc qu'il ne se vante de rien par ses propos, qu'il ne prouve par effet : voire tesmoins les Corinthiens. Au reste, l'ambiguïté de la signification des deux mots en la Langue Grecque, a esté cause qu'on a mal exposé ce passage. Car le premier signifie entre les Grecs, aucunesfois Lire, aucunesfois Recognoistre : l'autre aucunesfois Cognoistre, aucunesfois ce que nous disons Avouer : comme on dira Avouer un enfant. Car aussi les Grecs appliquent le verbe à ce propos-là, comme Budée l'a noté. Ainsi le second emporte plus que le premier. Car nous disons que cestuy-là recognoist, lequel estant convaincu d'un sentiment secret en son cœur, entend bien que la chose est vraye, qui toutesfois ne l'avouë pas : c'est-à-dire ne déclare pas sa volonté en y consentant franchement. Maintenant venons à considérer les paroles du sainct Apostre. Aucuns lisent ainsi, Nous ne vous escrivons autres choses que ce que vous lisez et recognoissez : lequel sens, comme on voit évidemment, est par trop maigre, que je ne dise inepte. Car quant à ce que sainct Ambroise l'addoucit ainsi, Non-seulement vous lisez, mais aussi recognoissez : il n'y a nul qui ne voye bien que cela est du tout mal convenant aux paroles de sainct Paul. Or le sens que j'amène, est clair, et coule de soy-mesme : et il n'y a rien qui ait empesché les lecteurs jusques yci qu'ils ne l'ayent entendu, sinon qu'estant déceus par la diversité des significations du mot Grec, ils ont eu les yeux fermez. La somme est, que sainct Paul dit qu'il ne met rien en avant que les Corinthiens ne sceussent et cognussent : et qui plus est, qu'ils ne soyent prests de luy en rendre tesmoignage. *Recognoistre* va devant : qui est quand ils sont convaincus par expérience que la chose est ainsi. *Avouer* vient après, qui est quand par consentement ouvert ils donnent approbation à vérité. *Et j'espère que l'avouerez, etc.* Pource que les Corinthiens n'estoyent pas encore parfaitement retournez à avoir bon avis pour poiser en juste balance sa fidélité, c'est-à-dire pour en juger droitement, et toutesfois ils avoyent commencé à corriger quelque chose de leur juge-

ment pervers et ingrat, il signifie qu'il en espère mieux pour l'advenir. Vous m'avez avoué en partie, dit-il : j'espère que vous cognoistrez de plus en plus comme j'ay conversé entre vous, et comme je m'y suis gouverné, et ainsi avouërez ce que maintenant j'en di. Et d'yci appert plus clairement que c'est qu'il a entendu par le dernier des deux mots desquels nous avons parlé, lequel nous avons traduit Avouër. Or ce propos se rapporte au temps de leur amandement. Car au premier commencement ils l'avoyent amené plenement et entièrement : depuis, le droict jugement avoit esté obscurci et abbastardi en eux par les propos obliques des faux-apostres et autres malins : finalement ils avoyent commencé à revenir à avoir bon avis en partie.

14 *Car nous sommes vostre gloire, etc.* Nous avons touché en brief en quelle manière il est licite aux Saincts de se glorifier és bénéfices de Dieu : asçavoir quand ils se reposent en Dieu seul, et ne visent point à autre but. Ainsi la gloire de sainct Paul estoit saincte quand il se glorifioit de ce que par son ministère il avoit rangé les Corinthiens sous l'obéissance de Christ : et la gloire des Corinthiens saincte, quand ils se glorifioyent d'avoir esté instruits tant fidèlement et tant sainctement par un tel Apostre : ce qui n'estoit pas advenu à tous. Ce moyen de se glorifier és hommes n'empesche point que nostre gloire ne soit en Dieu seul. Or il admoneste les Corinthiens que c'est leur grand proufit de le recognoistre bon et loyal serviteur de Christ sans aucun fard. Car s'ils se révoltent de luy, ils se privent eux-mesmes d'une grande gloire. *Au jour du Seigneur Jésus.* J'enten le dernier jour, qui abolira toutes les gloires du monde, vaines et caduques. Il signifie donc que la gloire de laquelle il traitte yci, n'est point transitoire, comme sont celles qui reluisent devant les hommes : mais perpétuelle et durable : car elle demeurera ferme au jour du Seigneur, d'autant que lors S. Paul triomphera de tant de victoires qu'il a obtenues par la grâce de Christ, et mènera en magnificence tous les peuples qu'il a réduits sous le joug glorieux de Christ par son ministère. Et l'Eglise des Corinthiens se glorifiera d'avoir esté fondée et instruite par le labeur d'un si excellent Apostre.

15 *Et en ceste confiance je vouloye premièrement venir à vous, afin qu'eussiez une seconde*[1] *grâce :*

16 *Et passer par chez vous en Macédone : puis derechef de Macédone venir à vous, et estre conduit par vous en Judée.*

17 *Quand donc je proposoye cela, ay-je usé de légèreté? ou les choses que je pense, les pensé-je selon la chair? tellement qu'en mon endroit il y ait Ouy, ouy : et Non, non.*

18 *Ains Dieu est fidèle, que nostre parole de laquelle j'ay usé envers vous, n'a point esté Ouy et Non.*

19 *Car le Fils de Dieu Jésus-Christ, qui par nous a esté presché entre vous,* c'est asçavoir *par moy et par Sylvain, et par Timothée, n'a point esté Ouy et Non, ains a esté Ouy en luy*[2].

20 *Car toutes les promesses de Dieu sont Ouy en luy : parquoy et par luy soit Amen, à la gloire*[3] *de Dieu par nous.*

1) Ou, double. 2) Ou, ains il y a eu Ouy en luy. 3) Ou, et sont Amen en luy à la gloire, etc.

15 *Et en ceste confiance.* Après avoir donné espérance de sa venue, il avoit depuis changé d'opinion. Ce qui avoit esté tiré en calomnie contre luy, comme on le peut veoir par l'excuse qu'il fait. Quand il dit, *qu'estant* appuyé sur ceste fiance, il avoit prins conseil de venir à eux : il rejette obliquement la coulpe sur les Corinthiens, lesquels, en luy ostant ceste confiance, par leur ingratitude luy avoyent aucunement fermé le passage. *Afin qu'eussiez une se-*

conde grâce. La première grâce avoit esté, qu'il s'estoit employé tout un an et demi à les gaigner au Seigneur. La seconde, qu'ils fussent confermez par sa venue en la foy qu'ils avoyent une fois receuë, et qu'ils fussent incitez par ses sainctes admonitions à proufiter. Les Corinthiens s'estoyent privez eux-mesmes de ceste-ci, d'autant qu'ils n'avoyent point permis que sainct Paul veinst à eux. Ils recevoyent donc la punition de leur faute, et n'en pouvoyent rien imputer à sainct Paul. Si quelqu'un toutesfois veut interpréter Joye, au lieu de Grâce : comme le mot Grec le peut porter, je n'y contredi pas grandement : mais la première exposition me semble plus simple.

17 *Ay-je usé de légèreté?* Il y a deux choses principalement, qui font ou que les conseils des hommes ne vienent à bonne fin, ou qu'ils ne gardent vérité en leurs promesses : asçavoir qu'ils sont variables presques à toutes heures, et qu'ils sont trop hardis en leurs délibérations. C'est un signe d'inconstance, de délibérer ou promettre quelque chose, de laquelle on se repente un peu après. Sainct Paul dit qu'il n'est point tombé en ce vice. *Je n'ay point*, dit-il, faussé ma promesse par légèreté. Il dit aussi qu'il s'est bien gardé de fole témérité, et de confiance perverse. Car j'interprète ainsi ces mots, *Penser selon la chair*. Car c'est la coustume des hommes, ainsi que j'ay dit, de délibérer hardiment et avec outrecuidance, des choses qu'ils ont à faire, comme s'ils ne dépendoyent point de la providence de Dieu, et qu'ils ne fussent nullement sujets à sa volonté. Or Dieu, afin de se venger de ceste arrogance, renverse leurs conseils, et garde qu'ils ne vienent à bonne issue, et le plus souvent les expose à mocquerie. Ceste particule, *Selon la chair*, se pourroit bien estendre plus avant, en sorte qu'elle comprendroit toutes délibérations vicieuses, et qui ne se rapportent point à une bonne fin : comme sont celles esquelles règne ambition, avarice, ou quelque autre affection perverse. Mais selon mon opinion S. Paul n'a rien yci voulu dire de tout cela, ains seulement taxer la témérité qui est plus que familière et ordinaire aux hommes en leurs délibérations. Ainsi donc, Penser selon la chair, c'est n'avoir point Dieu pour son gouverneur, mais estre transporté d'une audace téméraire, qui soit puis après mocquée et punie de Dieu. Or l'Apostre pour se purger de ces vices, fait une interrogation comme en la personne de ses adversaires. Dont il est vray-semblable (comme j'ay desjà dit) que les meschans avoyent semé quelque bruit. *Tellement qu'en moy il y ait ouy, ouy, et non, non.* Aucuns conjoingnent ceste sentence aux précédentes, et l'exposent ainsi : Comme s'il estoit en ma puissance d'accomplir ce que je délibère : ainsi que les hommes se font à croire qu'ils viendront à bout de tout ce qui leur vient en la fantasie, et disposent de leurs voyages, dit Salomon, Prov., XVI, 1, combien qu'ils ne puissent mesme gouverner leur langue. Et de faict, les mots qui sont yci mis portent bien ce sens, Qu'il faut que ce qui a esté une fois affermé, demeure arresté : et ce qui a esté une fois nié, ne soit jamais fait. Sainct Jaques au chap. V de son Epistre, v. 12, dit à ce propos, Vostre ouy soit ouy, et vostre non soit non, afin que ne chéez en feintise. D'avantage, la suyte du propos seroit merveilleusement propre, eu esgard aux précédens. Car cela est délibérer selon la chair, quand nous voulons sans aucune exception, que nos délibérations et conseils soyent comme oracles et révélations Divines. Mais à ceste exposition répugne ce qui s'ensuit incontinent après, *Dieu est fidèle, etc.* : là où sainct Paul voulant nier qu'il ait esté inconstant en sa prédication, use d'une semblable manière de parler. Or ce seroit une chose absurde, si presque en une mesme ligne il estimoit estre un grand vice, que son ouy ait esté ouy, et son non ait esté non : et quant et quant qu'il se l'attribuast à grande louange. Je voy bien ce qu'on pourroit respondre, si on vouloit plaisanter en subtilitez : mais je ne pren point plaisir, sinon en ce qui est solide et ferme. Parquoy, je ne doute point que sainct Paul n'ait aussi voulu taxer l'inconstance par ces paroles, quoy qu'il semble en apparence qu'il vueille

dire quelque autre chose, afin de se purger de ceste calomnie qu'on luy imposoit : asçavoir qu'il promettoit plus par paroles qu'il n'accomplissoit par œuvre. Ainsi, ce qu'il redouble l'affirmation et la négation, ne se doit point entendre comme en sainct Matthieu, et en sainct Jaques : mais le sens sera tel, Tellement que l'Ouy soit maintenant en moy ouy, et au contraire quand il me plaira, il soit Non non. Combien qu'il se peut bien faire que ceci a esté redoublé par l'ignorance de ceux qui copioyent les livres, veu que le translateur Latin ancien ne le répète point. Quoy que ce soit, il ne nous faut point tant arrester aux mots, moyennant que nous sçachions quelle est l'intention de l'Apostre, laquelle nous est manifestement déclarée par ce qui s'ensuit, comme j'ay dit.

18 *Dieu est fidèle, etc.* Par ce mot de *Parole*, il entend la doctrine, ce qui appert par la raison qu'il adjouste, quand il dit que le Fils de Dieu, qui par luy avoit esté presché, n'a point esté variable, etc. Or en ce qu'il a esté tousjours ferme et constant en sa doctrine, et n'a point dit l'un, puis l'autre : par cela il veut qu'on face jugement de son intégrité, et quant et quant il oste tout le mauvais souspeçon de légèreté et desloyauté qu'on eust peu avoir sur luy. Or ceste conséquence n'est pas nécessaire, que quiconque sera fidèle en doctrine, soit aussi véritable en toutes ses paroles. Mais pource que sainct Paul ne se soucioit pas beaucoup quelle opinion on eust de luy, moyennant que la majesté de sa doctrine demeurast en son entier : à ceste cause, il ramène principalement les Corinthiens à ceste partie. Vray est qu'il démonstre bien qu'il a usé en toute sa vie d'une semblable teneur de bonne foy, que les Corinthiens avoyent veu en son ministère : néantmoins il semble bien que voulant repousser ceste calomnie, il transfère expresséement le propos de sa personne à la doctrine, d'autant qu'il ne vouloit point que son Apostolat fust diffamé à la traverse, ne se souciant pas autrement beaucoup de soy au reste. Mais voyons de quelle affection il s'employe en ceci. Car il appelle Dieu en tesmoin, combien a esté simple et pure sa prédication, non point ambiguë ne variable, et qui changeast selon le temps. Et en son serment, il conjoint la vérité de Dieu avec la vérité de sa doctrine. Comme s'il disoit, La vérité de ma prédication est aussi ferme et asseurée, que Dieu est fidèle et véritable. Et ne s'en faut point esbahir. Car la parole de Dieu laquelle demeure éternellement, comme dit Isaïe, XL, 8, n'est autre chose sinon ce que les Prophètes et Apostres ont publié et annoncé au monde, comme S. Pierre l'expose en sa première Epistre, I, 25. De là vient aussi que sainct Paul est bien si hardi en l'Epistre aux Galatiens, I, 8, de dénoncer malédiction aux Anges, s'ils osent apporter un autre Evangile contraire à celuy qu'il avoit annoncé. Or qui est-ce qui osera assujetir les Anges célestes à sa doctrine, s'il n'ha Dieu pour son autheur et garent? Les Ministres et annonciateurs de la parole de Dieu, doyvent estre garnis d'une telle asseurance de bonne conscience quand ils montent en la chaire, prests à porter la parole au nom de Christ, tellement qu'ils soyent certains que leur doctrine ne pourra non plus estre renversée que Dieu mesme.

19 *Car le Fils de Dieu, etc.* C'est la preuve de ce qu'il vient de dire. Il dit donc que sa parole n'a point esté Ouy et Non, c'est-à-dire variable : pource que sa prédication ne contenoit autre chose, sinon un seul Jésus-Christ, qui est la vérité de Dieu éternelle et immuable. Cest épithète, *Presché par nous*, est à poiser. Car pource qu'il se peut faire, et que bien souvent il advient que Christ est desfiguré par les inventions et mensonges des hommes, et comme falsifié par leurs fards, il dit que cela ne luy est point advenu ni à ses compagnons : mais que syncèrement et en telle intégrité qu'il est requis, il a proposé Christ pur, et non point fardé. Au demeurant, il n'appert pas pourquoy il n'a point fait mention d'Apollos, quand il a nommé Sylvain et Timothée, sinon qu'il est à croire, que selon que chacun d'eux estoit plus fort assailli des calomniateurs et mesdisans, tant plus aussi estoit-il

diligent à le défendre. Au reste, il signifie par ces paroles, que toute sa doctrine consiste en la simple cognoissance d'un seul Christ : comme à la vérité tout l'Evangile est comprins en icelle. Parquoy, tous ceux qui enseignent autre chose que Jésus-Christ, sortent hors du chemin, quelque ostentation de sagesse qu'ils puissent avoir. Car tout ainsi qu'il est la fin de la Loy, aussi est-il le but, la somme, et l'accomplissement de toute doctrine spirituelle. Secondement, il signifie que sa doctrine qui a esté de Christ, n'a point esté variable, ne se tournant à tous propos, en sorte qu'il l'ait transfiguré, maintenant en une sorte, tantost en une autre, comme les Poëtes disent que Proteus se transformoit en diverses sortes. Comme aucuns, lesquels ne plus ne moins que s'ils se jouoyent d'une pelotte, s'esbatent à le transformer en toutes manières, seulement afin de monstrer la subtilité de leur esprit. Les autres pour acquérir la grâce des hommes, luy baillent telle façon qu'ils veulent. Les autres saisis de crainte se desdiront le lendemain de tout ce qu'ils auront enseigné le jour précédent. Le Christ de S. Paul, n'a point esté tel, aussi ne le peut estre celuy de tous vrais et fidèles Ministres. Parquoy, ceux qui le peignent de diverses couleurs pour leur proufit particulier, se vantent à tort d'estre de ses Ministres. Car il n'y a point d'autre vray Christ, sinon celuy auquel apparoist cest Ouy d'une teneur et perpétuel, que S. Paul afferme luy estre propre.

20 *Car toutes les promesses, etc.* Il conferme yci derechef combien doit estre ferme et constante la prédication qui est faite de Christ, vèu qu'il est le fondement et la fermeté de toutes les promesses de Dieu. Car ce seroit une chose plus qu'absurde, que celuy en qui toutes les promesses de Dieu sont establies et ratifiées, fust comme un homme chancelant et inconstant. Or combien que ce soit une sentence générale, ainsi que nous verrons puis après, toutesfois elle est yci appliquée à la circonstance du propos, asçavoir pour affermer la certitude de la doctrine du S. Apostre. Car il ne traitte pas seulement de l'Evangile en général, mais orne spécialement son Evangile de ce titre. Comme s'il disoit, Si les promesses de Dieu sont fermes et bien fondées, il faut aussi que ma prédication soit bien ferme, laquelle ne contient rien que Jésus-Christ, en qui toutes les promesses sont ratifiées. Toutesfois, pource qu'il ne prétend autre chose par ces paroles, sinon qu'il a presché le vray et pur Evangile, et sans y avoir rien adjousté qui l'ait corrompu ou falsifié : retenons ceste doctrine générale, Que toutes les promesses de Dieu sont appuyées sur Christ. C'est une sentence digne de mémoire, et l'un des principaux articles de nostre foy. Or elle dépend d'un autre principe, Asçavoir que Dieu ne nous est point propice, sinon en Christ. Et les promesses nous sont tesmoignages de sa bénévolence paternelle envers nous. Il s'ensuit donc que c'est par luy seul qu'elles sont accomplies. Je di que les promesses nous sont autant de tesmoignages de sa grâce Divine. Car combien que Dieu face aussi du bien aux meschans, toutesfois quand les promesses sont conjointes à ses bien-faits, il y a une raison spéciale, asçavoir qu'il se déclare en icelles estre Père. D'avantage, nous ne sommes point capables de jouir des promesses de Dieu, sinon que nous ayons impétré la rémission de nos péchez, laquelle nous obtenons par Christ. Tiercement, la promesse par laquelle Dieu nous adopte pour ses enfans, est la première de toutes les autres. Or la cause et la racine de ceste adoption, c'est Christ. Car Dieu n'est point Père, sinon à ceux qui sont membres et frères de son Fils unique. Mais le tout procède de ceste source, que plustost nous sommes hays de Dieu qu'aimez, quand nous sommes hors de Christ, combien toutesfois que tout ce que Dieu nous promet, il le nous promette pource qu'il nous aime. Parquoy, ce n'est point de merveilles si sainct Paul enseigne yci que toutes les promesses de Dieu sont establies et ratifiées en Christ. Mais on pourroit yci demander si elles ont esté vaines et sans efficace devant l'advénement de Christ. Car il semble que sainct Paul parle yci de Christ

manifesté en chair. Je respon, que toutes les promesses qui ont esté faites aux fidèles dés le commencement du monde, ont esté fondées en Christ. Parquoy, toutes fois et quantes que Moyse et les Prophètes parlent de la réconciliation avec Dieu, de l'espérance de salut, ou de quelque autre grâce, ils font quant et quant mention de Christ, et parlent de son advénement, et de son règne. Je di derechef, que les promesses sous l'Ancien Testament ont esté accomplies aux fidèles, entant qu'il estoit expédient pour leur salut : et toutesfois cela est vray aussi, qu'elles ont esté aucunement suspendues jusques à la venue de Christ, par lequel ils receussent le vray accomplissement d'icelles. Et à la vérité, les fidèles mesmes s'appuyoyent tellement sur les promesses, que cependant ils remettoyent le vray accomplissement d'icelles à la venue du Médiateur, et suspendoyent leur espérance jusques à ce temps-là. Brief, si quelqu'un veut bien considérer quel est le fruit de la mort et résurrection de Christ, il recueillira facilement de cela, comment les promesses de Dieu sont seellées et ratifiées par luy, lesquelles autrement n'auroyent jamais ferme accomplissement. *Parquoy et par luy soit amen.* Les exemplaires Grecs ne s'accordent point aussi en cest endroit. Car aucuns ont ainsi tout d'un train, Autant qu'il y a de promesses de Dieu, sont par luy, Ouy, et sont par luy, Amen, à la gloire de Dieu par nous. Mais l'autre leçon que j'ay suyvie, est plus facile, et contient un sens plus plein. Car comme il avoit dit que Dieu avoit ratifié la vérité de toutes ses promesses en Jésus-Christ, aussi maintenant il admoneste que c'est nostre devoir de consentir à ceste ratification. Ce que nous faisons, quand nous reposans en Jésus-Christ par certaine foy, nous signons et souscrivons que Dieu est véritable, comme il est dit en S. Jehan, III, 33 : et ce à sa gloire. Car c'est le but auquel toutes choses doyvent estre rapportées, Ephés., I, 13, et Rom., III, 4. Je confesse bien que l'autre leçon est plus receuë, mais pource qu'elle est un peu maigre, je n'ay point faict de difficulté de préférer ceste-ci, d'autant qu'elle contient une doctrine plus ample, et convient mieux au propos. Car sainct Paul advertit les Corinthiens de leur devoir : asçavoir qu'ils respondent leur Amen, puis qu'ils ont esté enseignez en la simple vérité de Dieu. Si toutesfois il fait mal à quelqu'un de quitter l'autre leçon, qu'il sçache tousjours qu'il en faut tirer une exhortation à un consentement mutuel de doctrine et de foy.

21 *Or celuy qui nous conferme avec vous en Christ, et qui nous a oints,* c'est *Dieu.*

22 *Lequel aussi nous a seellez, et* nous a *donné les arres de l'Esprit en nos cœurs.*

Cela est bien certain que Dieu est tousjours constant et véritable en toutes ses promesses, et qu'il a tousjours son Amen, aussi tost qu'il a parlé. Mais quant à nous, selon la vanité qui est en nous, nous ne luy respondons point autrement nostre Amen, sinon que quand il nous rend certain tesmoignage en nos cœurs par sa Parole, il le fait par son Esprit. C'est ce que sainct Paul veut dire yci. Il avoit démonstré ci-dessus que c'est un accord bien propre, quand la vocation de Dieu est sans repentance, et que d'une certaine foy nous acceptons la grâce d'adoption qui nous est offerte. Ou que Dieu demeure ferme en son propos, ce n'est pas merveille : mais d'apporter de nostre costé une correspondance mutuelle à la vocation de Dieu en persévérant constamment en la foy, cela certes n'est point en la puissance des hommes. Or sainct Paul enseigne yci que Dieu remédie à nostre imbécillité ou défaut, quand en corrigeant nostre infidélité, il nous conferme par son Esprit. De là vient que nous le glorifions estans fermes et constans en la foy. Au reste, il s'adjoint en ceci aux Corinthiens, expresséement afin

de les gaigner et attirer à vraye unité. *Qui nous a oints.* Il exprime une mesme chose, en divers termes. Car après le mot de Confirmation, il adjouste l'Onction et le seau : ou bien par les deux mots qui sont dits par métaphore et similitude il esclarcit d'avantage ce qu'il avoit dit auparavant sans figure. Car Dieu en nous arrousant des grâces de son Esprit céleste, par ce moyen seelle en nos cœurs la certitude de la parole de Dieu. Il met puis après pour le quatrième, *Que l'Esprit nous est donné pour arres :* qui est une similitude dont il use souvent : comme aussi elle est bien propre. Car tout ainsi que l'Esprit en rendant tesmoignage de nostre adoption, est nostre plege : et en confermant la foy des promesses, il en est le seau : aussi à bon droict est-il appelé arre, pour autant qu'il fait que l'accord est ratifié de part et d'autre, lequel sans cela seroit aucunement en suspens. Or il nous faut yci noter premièrement la correspondance mutuelle que S. Paul requiert entre l'Evangile de Dieu et nostre foy. Car tout ainsi que tout ce que Dieu parle, est plus que certain : aussi il veut qu'il soit establi et confermé dedans nos cœurs par un consentement stable et ferme. Après il faut noter que veu que telle certitude surmonte toute la capacité du sens humain, c'est l'office du S. Esprit de seeller dedans nous ce que Dieu nous promet par sa Parole. Voylà dont vient que ces tiltres luy sont attribuez, qu'il est l'onction, l'arre, le consolateur, et le seau. Tiercement il faut noter que tous ceux qui n'ont point le sainct Esprit pour tesmoin, afin de respondre leur Amen à Dieu, qui les appelle à certaine espérance de salut : c'est à tort qu'ils se couvrent du nom de Chrestiens.

23 *Or j'appelle Dieu en tesmoin sur mon âme, que c'est pour vous espargner que je ne suis point encore venu à Corinthe.*

24 *Non point que nous ayons domination sur vostre foy : mais nous sommes adjuteurs*[1] *de vostre joye : car c'est par foy que vous estes debout.*

CHAPITRE II.

1 *Or*[2] *j'avoye délibéré cela en moy-mesme, de ne venir à vous derechef avec tristesse*[3].

2 *Car si je vous contriste, qui est-ce qui me resjouiroit, sinon celuy qui auroit esté contristé par moy?*

1) Ou, nous vous aidons à. 2) Ou, Mais. 3) Ou, pour vous apporter fascherie.

23 *Or j'appelle Dieu en tesmoin.* Maintenant il commence à rendre raison pourquoy c'est qu'il a changé d'avis. Car jusques yci il n'a fait autre chose que repousser la calomnie. Or quand il dit qu'il *les a espargnez*, il rejette obliquement la coulpe sur eux, et ainsi leur donne assez à entendre que ce seroit une chose inique qu'il fust grevé par leur faute : et encore beaucoup plus, s'ils le permettent : mais très inique s'ils consentent à une calomnie si meschante : veu qu'en ce faisant ils le mettoyent en leur place, comme s'il eust esté coulpable de leur mesfaict : combien qu'il en fust innocent. Or le moyen comment il les a espargnez, c'est que s'il fust venu à eux, il eust esté contraint de les reprendre plus asprement : mais il aimoit mieux que de leur bon gré ils se repentissent devant sa venue, afin qu'il ne luy fust point besoin d'user de remède plus aspre et rigoureux, ce qui estoit en luy un signe évident de douleur plus que paternelle. Car combien estoit-ce les espargner que d'éviter ceste nécessité, jà soit qu'il eust juste occasion de se courroucer aigrement à eux? Et il adjouste le serment, afin qu'il ne semble qu'il controuve quelque chose pour servir à son propos. Car l'affaire de soy n'estoit pas de petite importance : et aussi il estoit fort requis qu'il fust exempt

de tout souspeçon de mensonge et de feintise. Or il y a deux choses qui font qu'un serment soit sainct et légitime : asçavoir la cause, et l'affection. La cause, quand on ne jure point en vain, comme pour des fatras et choses de néant, ou affaires de peu d'importance : mais seulement quand il en est besoin. L'affection est, quand on n'ha point tant d'esgard à son proufit particulier, qu'à l'honneur de Dieu et au proufit des frères. Car il faut tousjours regarder à ceste fin : asçavoir que nos sermens servent à l'honneur de Dieu, et à nos prochains, moyennant que ce soit en chose juste et raisonnable. Il faut aussi noter la forme du serment : premièrement qu'il appelle Dieu en tesmoin : secondement sur son âme. Car nous avons nostre recours à Dieu és choses douteuses et obscures, quand la cognoissance des hommes nous défaut : afin que luy qui est seul la Vérité, rende tesmoignage à la vérité. Mais celuy qui appelle Dieu en tesmoin, il l'appelle pour juge qui face la vengence de son perjure, en cas qu'il mente. C'est ce que signifie ceste particule *Sur mon âme :* comme s'il disoit, Je ne refuse pas que Dieu me punisse, si je mens. Or combien que ceci ne soit pas tousjours exprimé par parole, toutesfois il le faut entendre. Car si nous sommes desloyaux, Dieu toutesfois demeure fidèle, et ne se renoncera point soy-mesme. 2 Tim., II, 13. Il ne permettra point donc que la profanation de son Nom demeure impunie.

24 *Non point que nous ayons domination.* Il prévient l'objection qu'on luy pouvoit faire : Quoy donc? Es-tu si insuportable, et si orgueilleux, que tu te faces craindre seulement en te regardant? Or ce ne seroit pas la gravité requise en un Pasteur Chrestien, ains plustost cruauté tyrannique. Il respond à ceste objection, premièrement indirectement, disant que la chose ne va pas ainsi : secondement directement, monstrant que mesme il a esté esmeu d'une affection paternelle en ce qu'il a esté contraint de les traitter rigoureusement. Quand il dit qu'il *n'ha point de domination sur leur foy* : il signifie qu'une telle puissance est inique, et nullement tolérable, voire que c'est une tyrannie en l'Eglise. Car la foy doit estre exempte et délivre de toute sujétion des hommes. Il faut noter qui est celuy qui parle. Car s'il y eut jamais homme, qui eust puissance de s'usurper une telle domination, certes S. Paul estoit digne d'un tel privilége. Or il confesse franchement qu'il ne luy appartient point. Parquoy nous concluons que la foy ne recognoist point d'autre sujétion que de la parole de Dieu, et n'est nullement sujete à la domination des hommes. Erasme en ces Annotations dit qu'on peut entendre ceci en ceste sorte, Non pas que nous ayons domination sur vous à cause de la foy. Lequel sens revient quasi tout à un : car il démonstre que la domination spirituelle n'appartient à autre qu'à Dieu seul. Ceci demeure tousjours ferme, Que les Pasteurs et Evesques n'ont point de jurisdiction propre sur les consciences : car ils sont ministres et non seigneurs. Que laisse-il donc de reste à soy et aux autres? Il s'appelle et eux aussi *Adjuteurs de la joye*. Par lequel mot j'enten félicité. Combien qu'aussi il use de ce mot de Joye, l'opposant tacitement à la frayeur que donnent les tyrans par leur cruauté, et les faux-apostres aussi, qui sont semblables aux tyrans, et dominent avec rigueur et puissance, comme il est dit en Ezéchiel, XXXIV, 4. Or il prouve par argument pris des choses contraires, qu'il n'a point usurpé domination sur les Corinthiens, pource qu'il s'est plustost estudié de les maintenir en une paix libre et plene de joye. *Car c'est par foy, que vous estes debout.* De la cause pourquoy il adjouste ceci, les autres n'en disent du tout rien, ou ne le déclarent pas assez apertement. Quant à moy, je pense que c'est encore un argument déduit des choses répugnantes. Car si l'effet et la nature de la foy est de nous appuyer, afin que nous demeurions fermes : c'est une chose absurde de dire que la foy soit sujete aux hommes. Par ce moyen est ostée ceste domination injuste, de laquelle il s'est purgé ci-dessus.

1 *Or j'avoye délibéré cela en moymesme.* Quiconque soit celuy qui a divisé les chapitres, il a fait yci une sotte division. Car S. Paul déclaire yci finale-

ment comment il les a espargnez. J'avoye délibéré, dit-il, de ne venir plus à vous avec tristesse : c'est-à-dire, ne vous apporter occasion de tristesse par mon advénement. Car il estoit venu une fois à eux par Epistre, par laquelle il les avoit picquez bien asprement. Parquoy il n'avoit point voulu aller à eux du temps qu'ils ne s'estoyent point encore repentis, de peur qu'ils ne fust contraint de les contrister derechef en présence. Car il aimoit mieux leur donner plus grand loisir de se repentir et amender. Et de faict il faut nécessairement traduire, J'avoye délibéré : non pas, J'ay délibéré. Car amenant la raison de ce qu'il a délayé sa venue vers eux, il déclaire quelle estoit sa délibération auparavant.

2 *Car si je vous contriste.* C'est la probation de la sentence précédente. Nul ne cherche volontiers de se contrister. Or S. Paul dit qu'il y a une telle sympathie, c'est-à-dire une telle convenance et conjonction de nature et d'affections, entre luy et les Corinthiens, qu'il ne peut estre à son aise, et de fait, s'il ne les voit estre joyeux : mesmes il proteste qu'ils sont la cause et le motif de sa joye. Ce qu'ils ne pouvoyent estre, si eux-mesmes eussent esté tristes. Si les Ministres ont ceste affection, ce sera tenir un trèsbon moyen, afin qu'ils n'effrayent et troublent les esprits de ceux qu'ils devoyent plustost entretenir par une douceur gaye et alaigre. Car de là vient la sévérité trop grande et chagrine, que nous ne nous esjouissons pas du salut de l'Eglise comme nous deverions.

3 *Et ceci mesme vous ay-je escrit, afin que quand je viendray, je n'aye tristesse de par ceux desquels je me devoye esjouir, me confiant de vous tous, que ma joye est celle de vous tous.*

4 *Car je vous ay escrit en grande affliction et angoisse de cœur, avec beaucoup de larmes : non point afin que vous fussiez contristez : mais afin que vous sceussiez la charité que j'ay trèsabondamment envers vous.*

5 *Que si quelqu'un a esté cause de tristesse, il ne m'a point contristé, mais en partie, afin que je ne vous charge point tous*[1].

1) Ou, mais aucunement (afin que je ne le charge d'avantage) vous tous.

3 *Et ceci mesme vous ay-je escrit, afin que quand je viendray, je n'aye tristesse de par ceux, etc.* Comme n'aguères il avoit dit qu'il avoit différé sa venue vers eux, afin qu'il ne veinst point pour la seconde fois triste et rude : aussi maintenant il monstre que pour la première fois il estoit venu triste à eux par Epistre, de peur qu'à sa venue ils ne sentissent la rigueur de sa sévérité. Parquoy il dit qu'ils n'avoyent occasion de se plaindre de leur première tristesse, par laquelle il procuroit leur salut. Mesme il passe encore plus avant : asçavoir qu'en escrivant il ne les a point voulu contrister, ou leur donner aucun signe de courroux : mais plustost leur démonstrer la volonté et amour qu'il avoit envers eux. Par ce moyen s'il y avoit eu quelque aigreur en son Epistre, nonseulement il l'addoucit, mais qui plus est la rend plaisante et amiable. Mais pource qu'il confesse puis après ce qu'il nie yci, il semble qu'il soit contraire à soy-mesme. Je respon qu'il n'y a nulle répugnance. Car il ne confessera pas que ce fust son dernier but, de contrister les Corinthiens, mais que c'estoit un moyen pour les amener à une vraye joye. Toutesfois avant que venir à ce propos, il parle de la fin yci seulement : et omet ou suspend un peu le milieu, qui n'estoit pas fort agréable. *Me confiant de vous tous.* Il prend ceste confiance envers les Corinthiens, afin que de leur costé ils soyent aussi asseurez de son bon vouloir. Car celuy qui hait, est envieux : et là où la joye est commune, il faut bien dire que l'amitié y est entière. Que si les Corinthiens ne respondent au jugement et à l'opinion que S. Paul ha d'eux, ils l'abusent trop laschement.

4 *Car je vous ay escrit en grande angoisse.* C'est une autre raison pour

addoucir la rigueur de laquelle il avoit usé. Car ceux qui en riant prenent plaisir és pleurs d'autruy : veu qu'en cela ils descouvrent leur cruauté, ne peuvent ni ne doyvent estre endurez. Or sainct Paul dit qu'il a eu bien une autre affection. La véhémence de la douleur, dit-il, a arraché de moy tout ce que j'ay escrit. Qui n'excuseroit ou ne prendroit en bonne part ce qui est parti d'une telle affection de cœur ? attendu mesme que ce qu'il estoit angoissé, c'estoit à cause d'eux, et par leur faute, et non point par la siene propre : veu aussi qu'il ne deschargeoit point sa douleur, afin qu'il les chargeast en se deschargeant, mais plustost qu'il leur desclairast son amour. Pour ces raisons il ne falloit point que les Corinthiens fussent irritez de ceste répréhension un peu dure. Il adjouste *les larmes*, qui sont signes de douleur véhémente en un homme constant et magnanime. Nous voyons yci de quel sens et esprit doyvent procéder les bonnes et sainctes admonitions et répréhensions. Car il y a beaucoup de criars, qui se meslent de reprendre, lesquels se courrouceans ou plustost foudroyans contre les vices, semblent avoir un zèle merveilleusement ardent : cependant ils ne s'en soucient point, et n'en sont nullement touchez : tellement qu'il semble qu'ils ayent seulement voulu exercer leurs flancs et gosiers en criant, par manière de passe-temps. Mais le devoir d'un fidèle pasteur, est de plorer en soymesme, avant que de provoquer les autres à pleurs : estre tormenté au dedans, avant que de monstrer aucun signe d'indignation : et retenir en soy plus de douleur, que d'en donner aux autres. Il faut noter aussi les larmes de sainct Paul, lesquelles par leur abondance rendent tesmoignage qu'il avoit le cœur tendre : mais ceste tendreté estoit plus vertueuse que la dureté des Stoïques, qui vouloyent apparoistre comme insensibles. Car tant plus que les affections de charité sont tendres, tant plus sontelles louables. Ce mot *Trèsabondamment*, se peut aussi exprimer par comparaison, Plus abondamment : et adonc ce sera une complainte couverte : Asçavoir que les Corinthiens ne luy portoyent pas pareille amitié, entant qu'ils amoyent si froidement celuy duquel ils estoyent aimez tant ardemment. Je le pren toutesfois plus simplement, asçavoir que sainct Paul exalte son amour envers eux, afin que ceste persuasion peust addoucir, toute la sévérité qui pouvoit estre en ses paroles.

5 *Que si quelqu'un a esté cause, etc.* C'est la troisième raison pour addoucir l'offense : asçavoir qu'il a eu une douleur commune avec eux : et que l'occasion est procédée d'ailleurs. Nous avons, dit-il, esté contristez ensemble, et un autre en est cause. Combien qu'il parle mesme de cestuy-là assez doucement, quand il dit, Si quelqu'un : car c'est comme n'affermant pas la chose, mais la laissant plustost en suspens. Au surplus aucuns entendent ce passage, comme si sainct Paul vouloit dire, Celuy qui m'a donné cause de tristesse, celuy-là aussi vous a offensez, car vous deviez estre marris avec moy : toutesfois peu s'en faut que je n'aye seul esté contristé. Car je ne veux pas simplement dire cela, *Afin que je ne vous charge tous.* Par ce moyen le premier membre seroit corrigé par ce second. Mais l'exposition de Chrysostôme convient beaucoup mieux. Car il lit ceci tout d'une suyte, Il ne m'a point contristé moy seul, mais il ne s'en a guères fallu qu'il ne vous ait contristez tous. Et quant à ce que je di, En partie, je le fay de peur de le trop gréver. Or je discorde avec Chrysostôme, seulement en ceste particule, *En partie.* Car je l'interprète comme si elle estoit mise pour Aucunement. Je sçay que S. Ambroise l'entend de la partie des Saincts, pour autant que l'Eglise des Corinthiens estoit divisée : mais il y a plus de subtilité en cela, que de fermeté.

6 *Il suffit à celuy qui est tel, de ceste répréhension* qui a esté faite *par plusieurs.*

7 *Tellement qu'au contraire vous luy devez plustost pardonner, et le consoler, afin que celuy qui est tel, ne soit englouti de trop grande tristesse.*

8 *Parquoy je vous prie que vous ratifiez envers luy vostre charité.*

9 *Car pour cela aussi je vous ay escrit, afin de cognoistre l'expérience de vous*, asçavoir *si vous estes obéissans en toutes choses.*

10 *Or à celuy à qui vous pardonnez* quelque chose, je pardonne *aussi: car quant à moy, si j'ay pardonné quelque chose à qui j'ay pardonné, je l'ay fait à cause de vous devant la face de Christ.*

11 *Afin que nous ne soyons surprins de Satan: car nous n'ignorons point ses machinations.*

6 *Il suffit à celuy qui est tel.* Il estend maintenant sa débonnaireté, mesme envers celuy qui avoit offensé plus griefvement que tous les autres: et pour lequel il s'estoit courroucé aigrement contre tous, d'autant qu'ils avoyent dissimulé son péché. Puis qu'il espargne cestuy-ci mesme qui estoit digne de plus grande punition, les Corinthiens avoyent un bel exemple pour cognoistre combien il fuyoit trop grande austérité. Toutesfois il ne fait point cela pour l'esgard seulement des Corinthiens, mais pource que de son naturel il estoit aisé à appaiser. Néantmoins ils devoyent recognoistre en ceste douceur et facilité, la grande humanité de sainct Paul. Joint que non-seulement il se démonstre doux et traittable, mais exhorte les autres à le recevoir en grâce d'une mesme douceur. Mais considérons ceci un peu plus distinctement. Il est yci question de celuy qui avoit commis inceste avec sa belle-mère. Pource que c'estoit un crime qui n'estoit nullement à endurer, sainct Paul avoit commandé que cest incestueux fust excommunié. Il avoit aussi rédargué aigrement les Corinthiens, de ce qu'ils avoyent si longuememt nourri ce malheureux en son péché par leur dissimulation et patience. Or on voit bien par ce qui est yci dit, que ce paillard estoit venu à repentance, après avoir esté admonesté par l'Eglise. Sainct Paul donc veut qu'on luy pardonne, et mesme qu'on le console. C'est un passage digne d'estre diligemment observé. Car il enseigne de quelle équité et clémence doit estre attrempée la discipline Ecclésiastique: afin que la rigueur ne soit point excessive. La sévérité y est bien nécessaire, de peur que par impunité (qui est appelée à bon droict un allèchement à pécher) les gens de mauvaise vie ne soyent rendus plus hardis. Mais d'autre part, pource qu'il y a danger que celuy qu'on chastie ne perde courage, il y faut user de modération: Asçavoir que l'Eglise soit preste de luy pardonner, aussi tost qu'elle aura certainement cognu sa repentance. En cest endroit il seroit requis que les Evesques de la primitive Eglise se fussent portez plus prudemment. Et de faict, ils ne sont point excusables: mais plustost il faut noter leur faute, afin que nous apprenions à nous en donner garde. Sainct Paul se contente de la repentance du pécheur, à ce qu'il soit réconcilié à l'Eglise: mais eux n'ayans nullement esgard à la repentance, ont fait des Canons d'une pénitence de trois et de sept ans, voire quelque fois de toute la vie: par lesquels ils excluent les povres pécheurs de la communion de l'Eglise. Et par ce moyen ou le pécheur s'estrange d'avantage de l'Eglise, ou pour le moins est induit à hypocrisie. Or encore que ceste ordonnance fust louable de soy, toutesfois pour la condamner, ceste seule raison me suffit, qu'elle est contraire à la règle du sainct Esprit que donne yci S. Paul.

7 *Ne soit englouti, etc.* C'est-ci la fin de l'excommunication quant à la personne de celuy qui a offensé: asçavoir qu'estant confus par le sentiment de son péché, il soit humilié devant Dieu et l'Eglise, et qu'il demande pardon avec vraye desplaisance et confession de sa faute. Celuy qui est amené jusques-là, ha plus de besoin de consolation que de répréhension aigre. Parquoy si nous persévérons à le traitter rudement, ce sera plustost une cruauté qu'une correction. Il se faut donc bien donner garde de les presser plus qu'il

est yci démonstré. Car il n'y a rien plus dangereux, que de donner occasion à Satan de solliciter le pécheur à désespoir. Or nous armons Satan, toutes fois et quantes que nous laissons sans consolation ceux qui sont vivement touchez de la cognoissance de leur péché.

9 *Car pour cela aussi je vous ay escrit.* Il prévient l'objection qu'ils luy pouvoyent faire ainsi, Que voulois-tu donc dire, quand tu t'es courroucé si aigrement, de ce que nous ne le punissions point? D'un juge tant rigoureux devenir si soudainement advocat, n'est-ce pas signe d'un homme inconstant, et qui est mené de contraires affections? Ceste pensée pouvoit beaucoup diminuer de l'authorité du sainct Apostre : mais il respond qu'il a obtenu ce qu'il demandoit : et pourtant qu'il est satisfait, et qu'il ne reste plus que donner lieu à miséricorde. Car leur nonchalance estant corrigée, il n'y avoit rien qui empeschast qu'ils ne relevassent par leur clémence ce povre homme le voyans bien confus et abbatu.

10 *Or à celuy à qui vous pardonnez.* Afin de les appaiser plus facilement, il adjouste qu'il approuve et ratifie le pardon fait par eux à ce pécheur : comme s'il disoit, Ne faites point difficulté de pardonner : je vous promets que je tiendray pour agréable tout ce que vous aurez fait : et souscri dés maintenant au pardon que vous luy ferez. Secondement il dit qu'il fait cela sans feintise, et de bon cœur. Il avoit desjà monstré de quelle affection il désiroit qu'on prouveust au salut de ce povre homme : maintenant il afferme que mesme il ottroye volontiers cela aux Corinthiens. En lieu qu'il est yci dit, *Devant la face de Christ*, aucuns aiment mieux dire, En la personne de Christ : pource qu'en ceste réconciliation S. Paul estoit comme lieutenant de Christ, et représentoit aucunement sa personne. Mais je trouve meilleur l'autre sens : asçavoir qu'il proteste de pardonner de bon cœur et sans aucune feintise. Car il a accoustumé d'user de ceste façon de parler, pour exprimer une vraye droiture et non fardée. Toutesfois si quelqu'un trouve meilleure l'autre exposition, il faudra noter que la personne de Christ est yci mise en avant, pource qu'il n'y a chose qui nous doyve plus faire encliner à miséricorde.

11 *Afin que nous ne soyons surprins de Satan.* Ceci peut estre rapporté à ce qu'il avoit dit ci-dessus, de la trop grande tristesse. Car c'est une surprinse de Satan très dangereuse, quand nous ayant osté toute consolation, il nous engloutit comme un abysme de désespoir : et Chrysostôme l'expose ainsi. Toutesfois je l'aime mieux rapporter à sainct Paul et aux Corinthiens. Car il y avoit double danger qu'ils ne fussent surprins de Satan, asçavoir s'ils eussent esté trop austères et rigoureux, ou bien s'il y eust eu quelque discord entr'eux. Car il advient bien souvent que sous couleur d'un zèle de corriger, on tombe en une rigueur Pharisaïque, qui sera plustost pour ruiner le povre pécheur, que le guarir. Mais il me semble qu'il parle plustost du second danger. Car si sainct Paul n'eust obtempéré aucunement au désir des Corinthiens, Satan eust peu estre maistre en suscitant des dissensions entr'eux. *Car nous n'ignorons point ses machinations.* C'est-à-dire, Nous sçavons, estans advertis par le Seigneur, que c'est la ruse ordinaire de Satan, quand il voit qu'il ne nous peut vaincre par guerre ouverte, d'user de surprises pour nous accabler. Puis donc que nous sommes advertis qu'il nous combat par moyens obliques, et machinations secrètes, il nous faut prévoir de loin, et regarder songneusement qu'il ne nous nuise de quelque costé. Le mot Grec signifie proprement Pensées : mais il est yci prins en mauvaise part, pour ruses et machinations cauteleuses de Satan, lesquelles ne doyvent point estre incognues aux fidèles, et ne le seront aussi, moyennant qu'ils se soumettent à la conduite de l'Esprit de Dieu. En somme, puis que Dieu nous admoneste que Satan espie de tous costez pour nous surprendre, et aussi nous advertit des moyens par lesquels nous pouvons estre surprins par luy : c'est à nous maintenant d'y obvier de bonne heure, afin qu'il ne trouve nulle entrée sur nous.

12 *Au surplus estant venu en Troas pour l'Evangile de Christ, encores que*
l'huis m'eust esté ouvert par le Seigneur,
13 *Je n'ay point eu de relasche en mon esprit, d'autant que je n'ay trouvé*
Tite mon frère : ains ayant prins congé d'eux, je m'en suis venu en Macédone.
14 *Or grâces à Dieu, qui tousjours nous fait triompher en Christ, et qui*
manifeste par nous l'odeur de sa cognoissance en tous lieux.
15 *Car nous sommes bonne odeur de Christ à Dieu, en ceux* qui *sont sauvez,*
et en ceux qui périssent.
16 *C'est asçavoir odeur de mort à mort à ceux-ci, et odeur de vie à vie à*
ceux-là. Et qui est suffisant pour ces choses?
17 *Car nous ne sommes point comme plusieurs, corrompans la parole de*
Dieu : ains nous parlons comme en pureté, et comme de par Dieu, devant Dieu
en Christ[1].

1) Ou, Car nous ne faisons pas traffique de la parole de Dieu, comme *font* plusieurs, ains nous parlons touchant Christ, ou, *selon Christ*, comme en intégrité, et comme de par Dieu, devant Dieu. 2 *Cor.*, IV, 2.

12 *Au surplus estant venu en Troas.* Maintenant en récitant ce qu'il a fait cependant, où c'est qu'il a esté, et quel chemin il a tenu en son voyage, il conferme de plus en plus ce qu'il avoit dit auparavant de sa venue vers les Corinthiens. Il dit qu'il est venu d'Ephèse à Troas pour l'Evangile. Car il ne luy faloit pas passer par là pour aller en Achaïe, sinon qu'il eust voulu passer par Macédone. Mais d'autant qu'il n'avoit point là trouvé Tite, lequel il avoit envoyé à Corinthe, et par lequel il devoit estre adverti de l'estat de l'Eglise de Corinthe : combien qu'il eust peu faire un grand fruit en ce lieu-là, et que l'occasion s'y présentast, toutesfois il dit qu'ayant délaissé toutes choses, il est venu en Macédone, désirant de veoir Tite. C'est un argument d'une singulière amitié qu'il portoit aux Corinthiens, de ce qu'il estoit tant songneux d'eux, qu'il ne reposoit en lieu quelconque, voire, encore qu'il y eust espérance de pouvoir grandement proufiter, jusques à ce qu'il eust cognu de leurs affaires. On peut veoir par ceci, pourquoy il avoit différé sa venue, asçavoir qu'il ne vouloit point venir à eux, que premièrement il n'eust parlé à Tite. Puis après, par le rapport que Tite luy en feit, il entendit qu'il n'estoit pas encore temps de venir à eux. Il est donc tout évident que S. Paul aimoit tant les Corinthiens, qu'il accommodoit à leur salut tous ses voyages et longs circuits, et pourtant il estoit venu à eux plus tard qu'il n'avoit promis : non pas qu'ayant mis en oubli sa promesse, il eust changé d'opinion à la volée, ou qu'il eust esté transporté de quelque légèreté : mais pource que son retardement leur estoit plus proufitable. *Encores que l'huis m'ait esté ouvert, etc.* Nous avons parlé de ceste similitude sur le dernier chapitre de l'Epistre précédente. Elle emporte que l'occasion s'est présentée d'avancer l'Evangile. Car tout ainsi que nous pouvons entrer quand l'huis est ouvert, aussi les serviteurs du Seigneur font des avancemens, quand le moyen leur est offert. L'huis est fermé, quand il n'apparoist nulle espérance de proufiter. Or tout ainsi que quand l'huis est fermé, il vaut mieux chercher une autre addresse, qu'en passant outre nous tormenter pour néant, et nous travailler sans propos : aussi quand quelque moyen d'édifier apparoist, estimons que l'huis nous est ouvert par la main de Dieu, pour y introduire là Christ, et ne refusons point de nous employer en ce que nous pourrons servir, quand nous voyons que Dieu nous y invite si libéralement. Mais il semble que S. Paul ait failli en cela, que ne tenant conte, ou pour le moins délaissant le moyen qu'il voyoit présent et en main, il s'en est allé en Macédone. Ne faloit-il pas plustost persister en l'œuvre qu'il avoit entre mains, qu'après l'avoir seulement encommencée, lever le siége pour s'en aller ailleurs? Et nous avons desjà dit que l'ouverture de

l'huis est un tesmoignage évident que Dieu appelle: ce qui est très véritable. Je respon, Que veu que S. Paul n'estoit point sujet ne tenu à une Eglise seule, mais obligé à plusieurs ensemble, il ne devoit pas pour le regard d'une seule, délaisser la charge des autres. D'avantage, que d'autant plus qu'il avoit de conjonction et amitié avec l'Eglise de Corinthe, que tant plus il devoit estre enclin à luy donner secours. Car il nous faut bien penser qu'il estoit raisonnable que l'Eglise qu'il avoit fondée par son ministère, fust aimée de luy d'une affection singulière et spéciale. Comme aujourd'huy c'est nostre devoir de procurer le salut de toute l'Eglise, et avoir soin de tout le corps d'icelle: toutesfois un chacun ha une plus saincte et plus grande amitié envers l'Eglise qu'il sert particulièrement. Les affaires ne se portoyent guères bien à Corinthe, tellement que sainct Paul estoit en grande perplexité de l'issue qui en pouvoit advenir. Ce n'est donc point de merveilles si cela le pressant, il a laissé une occasion, laquelle sans cela il ne faloit mespriser. Combien qu'il n'est point vraysemblable qu'il soit parti de Troas, qu'il n'ait auparavant introduit en son lieu quelqu'un qui suyvist l'ouverture que Dieu avoit faite.

14 *Or grâces à Dieu.* Il se glorifie yci derechef, de ce que son ministère avoit bien proufité: et dit qu'il n'a point esté oisif en quelque part qu'il soit venu. Mais afin que cela ne soit point trouvé mauvais, il commence par action de grâces, laquelle il répétera encore ci-après. Or ce n'est point par ambition qu'il magnifie ce qu'il a fait, ou pour faire valoir sa renommée, et ne rend point grâces à Dieu, par feintise, comme le Pharisien, estant cependant enflé d'orgueil et arrogance, Luc, XVIII, v. 11: mais sans aucune hypocrisie il désire que tout ce qui estoit digne de louange, soit recognu pour une œuvre de Dieu, afin que sa vertu et puissance soit seule magnifiée. Et ce qu'il raconte ses propres louanges, c'est au proufit des Corinthiens, afin que quand ils orront dire qu'il a servi au Seigneur ailleurs avec si grand fruit, ils donnent ordre que son labeur n'ait point esté inutile envers eux, et qu'ils apprenent à avoir en révérence son ministère, lequel le Seigneur avoit orné par tout de si grande gloire et fruit. Car c'est une vilenie de mespriser ou peu estimer ce que Dieu a si grandement honoré. Or il n'y avoit rien plus dangereux, pour les Corinthiens, que d'avoir mauvaise opinion de l'Apostolat et doctrine de S. Paul: et au contraire, il n'y avoit rien qui leur fust plus proufitable, que d'avoir tous les deux en révérence. Desjà plusieurs commençoyent à l'avoir en mespris: pourtant il n'estoit pas besoin qu'il se teust. Mais outre ce qui a esté dit, il nous faut aussi entendre qu'il oppose ceste saincte gloire à la mesdisance des meschans. *Qui tousjours nous fait triompher.* Si nous tournons ceci de mot à mot, il y aura, Qui triomphe toujours de nous. Mais sainct Paul l'entend autrement que le mot Latin ne porte. Car on triomphoit des prisonniers, quand ils estoyent traînez par ignominie devant le char du vainqueur, estans garrotez et enchaînez. Mais S. Paul entend que luy aussi estoit participant du triomphe duquel Dieu triomphoit, d'autant que ce triomphe-là estoit acquis par son labeur. Comme jadis és triomphes les lieutenans estans à cheval auprès du principal chef de l'armée, accompagnoyent son char, comme participans de l'honneur. Tout ainsi donc que tous les Ministres de l'Evangile bataillent sous la conduite de Dieu, aussi luy acquièrent-ils la victoire et l'honneur du triomphe: toutesfois selon le degré et la charge qu'il leur a baillée en sa gendarmerie, et selon qu'ils se sont portez vaillamment, il les fait participans de son triomphe. Ainsi, il est bien vray qu'ils triomphent, mais c'est plustost au nom de Dieu, qu'en leur propre nom. Il adjouste, *En Christ*, en la personne duquel luy-mesme triomphe, comme il luy a conféré toute la gloire de domination et empire. Si quelqu'un aime mieux le tourner, Qui triomphe par nous: encores en ceste sorte le sens ne conviendra pas mal. *L'odeur de sa cognoissance.* Voylà le triomphe duquel il a parlé, asçavoir que Dieu besongnoit par luy puissamment et magnifiquement, comme perfumant les hommes de

l'odeur salutaire de sa grâce, entant que par sa doctrine il en amenoit aucuns à la cognoissance de Christ. Or il continue ceste similitude d'odeur, par laquelle il exprime tant la souefveté amiable de l'Evangile, que la vertu et efficace qu'il ha à inspirer la vie. Cependant sainct Paul admoneste, que tant s'en faut que sa prédication soit sans saveur, que de sa seule odeur elle vivifie les âmes. Apprenons de ceci, qu'il n'y en a point d'autres qui proufitent deuement en l'Evangile, sinon ceux qui par l'odeur souefve de Christ sont incitez à le désirer, tellement qu'ils abandonnent le monde et ses allèchemens. Il dit, *En tous lieux:* en quoy il signifie qu'il ne passe par lieu quelconque où il ne face quelque fruit: et qu'en quelque part qu'il soit, là apparoist le pris de son labeur. Les Corinthiens sçavoyent bien en combien de lieux il avoit semé l'Evangile au paravant, il dit maintenant que la bénédiction de Dieu continue sur son ministère comme on l'y avoit apperceue au commencement.

15 *Car nous sommes bonne odeur de Christ.* Il transfère maintenant aux personnes des Apostres la similitude, laquelle il avoit appropriée à la cognoissance de Christ: mais c'est par une mesme raison. Car tout ainsi qu'ils sont appelez la lumière du monde, Matth., V, v. 14, pource qu'en portant comme le flambeau de l'Evangile, ils illuminent les hommes, et non pas qu'ils leur esclairent par leur propre lueur et splendeur: aussi ont-ils ce nom d'odeur, non pas qu'aucune bonne senteur procède d'eux, mais pource que la doctrine qu'ils portent est odoriférante, et suffisante pour remplir tout le monde de sa senteur souefve. Or il est certain que ceste louange appartient à tous Ministres de l'Evangile: pource qu'en quelque lieu que la prédication de l'Evangile est pure et non point fardée, là on trouvera ceste efficace de bonne odeur, de laquelle parle yci sainct Paul. Toutesfois il ne faut point douter qu'il ne parle particulièrement de soy et de ses semblables, tournant à sa louange ce que les détracteurs imputoyent à vice. Car ce que plusieurs luy résistoyent, et qu'il estoit exposé à la haine de plusieurs, estoit cause qu'ils le mesprisoyent. Il respond donc que les vrais et fidèles Ministres de l'Evangile sentent bon devant Dieu, non-seulement quand ils vivifient les âmes d'odeur salutaire, mais aussi quand ils apportent la ruine aux meschans. Parquoy, que l'Evangile ne doit point moins estre estimé pour cela. L'une et l'autre odeur, dit-il, est agréable à Dieu: et celle par laquelle les éleus sont récréez à salut; et celle par laquelle les réprouvez sont mis à mort. Voyci un trèsbeau passage, par lequel nous sommes enseignez que quelque issue qu'ait nostre prédication, Dieu toutesfois prendra tousjours plaisir que son Evangile soit presché, et nostre service luy sera tousjours agréable, et rien ne sera diminué de la dignité de l'Evangile, jà soit qu'il ne proufite pas à tous. Car en cela mesme Dieu est glorifié, que l'Evangile tourne en condamnation aux meschans: et mesme il faut qu'il en adviene ainsi. Que si ceste odeur est souefve à Dieu, elle le nous doit aussi estre: c'est-à-dire, il ne faut point que nous soyons offensez, si la prédication de l'Evangile n'est point salutaire à tous; mais considérons plustost qu'il nous doit plus que suffire, si en apportant juste condamnation aux réprouvez, elle avance la gloire de Dieu. Et au reste si les annonciateurs de l'Evangile sentent mal et puent au monde, pource que l'issue de leur prédication n'est point telle qu'il seroit à désirer: ils ont en ceci grande consolation, qu'ils encensent à Dieu un perfum de bonne senteur: et ce que le monde trouve puanteur, est une bonne odeur à Dieu et à ses Anges. Ce mot *d'Odeur* emporte beaucoup. Car c'est autant comme s'il eust dit, La force de l'Evangile est si grande d'une sorte et d'autre, que non-seulement le goust, mais aussi le flairer en est vivifiant ou mortel. Quoy qu'il y ait, il n'est jamais presché en vain: mais faut tousjours qu'il monstre sa vertu, soit à mort ou à vie. Mais on pourroit demander: Comment convient ceci avec la nature de l'Evangile, lequel il appellera ci-après Ministère de vie? La response est facile à faire: asçavoir que ce que l'Evangile est presché à salut, c'est son propre naturel, mais il n'y a

que les fidèles qui soyent participans de ce salut : et que cependant il est occasion de condamnation aux incrédules, ce qui advient par leur faute. Ainsi aussi Christ n'est point venu au monde pour condamner le monde : car quel besoin estoit-il qu'il y veinst pour cela, veu que hors de luy, nous sommes tous damnez? Toutesfois il envoye ses Apostres aussi bien pour lier que pour deslier : aussi bien pour retenir les péchez que pour les pardonner. Il est la lumière du monde, mais il aveugle les infidèles. Il est la pierre du fondement, mais aussi il est à plusieurs pierre de scandale et achoppement. Parquoy, il faut tousjours faire distinction entre le propre et naturel office de l'Evangile, et celuy qu'il ha par accident, lequel doit estre imputé à la perversité des hommes, par laquelle il advient que la vie leur est tournée en mort.

16 *Et qui est suffisant pour ces choses?* Aucuns pensent que ceste exclamation est yci entrelacée pour éviter arrogance, pource qu'il confesse que c'est une chose par-dessus toute puissance humaine, de faire office de loyal et fidèle Apostre devant Christ, et par ce moyen la louange est attribuée à Dieu. Les autres pensent qu'il veut toucher comment il y a bien peu de bons Ministres. Quant à moy, je pense qu'il y a une antithèse cachée sous ceci, laquelle est incontinent après exprimée : comme s'il disoit, C'est une chose toute commune, que de se renommer tel, et on en trouve assez qui se vantent avec asseurance : mais avoir la chose en vérité, c'est une vertu excellente, et bien clair semée. Je ne m'attribue rien qu'on ne trouve en moy, si on vient jusques à l'esplucher. Comme ainsi soit donc que tous ceux ausquels l'office est commun, usurpent à eux indifféremment le titre, Sainct Paul s'attribuant une excellence spéciale, se sépare du nombre de ceux qui n'avoyent aucune goutte de la vertu du S. Esprit, ou bien peu.

17 *Car nous ne sommes point, etc.* Maintenant il s'oppose plus apertement aux faux-apostres, et ce par manière d'amplification : et aussi afin de les forclorre de la louange qu'il s'estoit attribuée. A bon droict, dit-il, je parle honorablement de mon Apostolat : car je ne crain point qu'on m'argue de mensonge, si on veut faire expérience de la chose. Mais plusieurs s'en attribuent autant à fausses enseignes, lesquels ne se trouveront point avoir rien de semblable avec moy. Car ils corrompent et dépravent la parole du Seigneur, que j'administre fidèlement et purement à l'édification de l'Eglise. Au demeurant, il ne me semble point estre vray-semblable, que ceux qui sont yci taxez, ayent presché doctrines fausses et apertement meschantes, mais plustost je pense qu'ayans esgard à leur proufit et ambition ils ont corrompu le droit usage de la doctrine : tellement qu'elle n'avoit plus de vertu. C'est ce qu'il appelle *Corrompre.* Le mot Grec qui est yci mis, est pris des revendeurs ou taverniers, qui ont accoustumé de farder leurs denrées, afin qu'ils les vendent plus cher. Erasme l'a traduit par un autre mot Latin que moy, qui vient d'un mot qui signifie Tavernier : mais je ne sçay si les Latins le prenent en la signification en laquelle il l'a mis. Vray est qu'il est bien certain par le membre contraire, que sainct Paul a voulu yci exprimer la corruption de la doctrine. Non pas que telles gens se révoltassent de la vérité, mais pource qu'ils la fardoyent, et la proposoyent ainsi fardée au peuple, et non point en sa vraye pureté. Car la doctrine de Dieu est corrompue en deux sortes. Directement, quand estant meslée avec fausseté, elle n'est plus la pure et nayfve doctrine de Dieu, mais est faussement couverte de ce titre honorable. Indirectement, quand en gardant la pureté d'icelle, toutesfois on la tourne çà et là, pour acquérir la grâce et faveur des hommes : et quand on la desfigure de fardemens déshonnestes pour acquérir la grâce des hommes. Comme on en trouvera aucuns, en la doctrine desquels il n'y aura point d'impiété : mais pource qu'ils pourchassent la louange du monde, en faisant ostentation de leur subtilité et faconde : ou pource que par ambition ils prétendent de parvenir à quelque place : ou tendent à un gain déshonneste, ou désirent de se faire valoir en

sorte que ce soit, ils ne laissent pas de corrompre la doctrine, d'autant qu'ils abusent d'icelle faussement, et la font servir à leurs meschantes affections. Je suis bien content donc de retenir ce mot de *Corrompre* : pour autant qu'il exprime mieux ce qui advient coustumièrement à tous ceux qui se jouent de la saincte parole de Dieu, comme d'une pelote, et la transforment à leur poste. Car il faut nécessairement qu'ils forlignent de la vérité, et qu'ils preschent un Evangile bastard et fait à plaisir. *Mais nous parlons comme en pureté*. Ce mot *Comme* est yci superflu, comme en plusieurs autres lieux. A l'opposite de la corruption de laquelle il avoit fait mention, il met premièrement *Pureté*, laquelle se peut rapporter tant à la forme de la prédication, qu'à l'affection du cœur. Le second sens me semble meilleur. Puis après il oppose à ceste corruption la dispensation fidèle et de bonne conscience, entant qu'il distribue fidèlement à l'Eglise de main en main, comme on dit, l'Evangile lequel le Seigneur luy avoit commis et comme donné en garde. Tiercement, il adjouste le regard de la présence de Dieu. Car quiconque aura ces trois choses, il ne faut point qu'on craigne qu'il s'addonne jamais à corrompre la parole de Dieu. Le premier est, que nous soyons menez d'un vray zèle de Dieu. Le second, qu'il nous souviene que c'est son affaire que nous menons, et que ne mettions rien en avant, sinon ce qui sera procédé de lui. Le troisième, que nous pensions que nous ne faisons rien, de quoy il ne soit tesmoin, et qu'il ne le voye bien : afin que nous apprenions à rapporter toutes choses à son jugement. Quand il dit *En Christ*, c'est autant comme s'il disoit, Selon Christ. Car de traduire comme a fait Erasme, Par Christ : cela ne convient point à l'intention de sainct Paul.

CHAPITRE III.

1 *Commençons-nous derechef à nous recommander nous-mesmes? Avons-nous affaire (comme ont aucuns) d'Epistres recommandatoires à vous, ou recommandatoires de par vous?*

2 *Vous estes nostre Epistre escrite en nos cœurs, laquelle est cognuë et leuë de tous hommes,*

3 *Entant qu'il apparoist que vous estes l'Epistre de Christ, administrée par nous, et escrite, non point d'encre, mais de l'Esprit de Dieu vivant : non point en tables de pierre, mais en tables de cœur de chair*[1].

1) Ou, tables charnelles du cœur, ou, tables du cœur *qui sont* de chair.

1 *Commençons-nous derechef.* Il appert que ceci aussi luy a esté mis en avant, Qu'il se vantoit trop des choses qu'il avoit faites : et par ceux-là, ausquels il faisoit mal que la gloire qu'ils appétoyent, estoit esteinte par sa grandeur et excellence. Selon mon avis donc ils avoyent desjà repris en la première Epistre, qu'il s'arrestoit par trop à se louer et magnifier. *Se recommander*, signifie yci se vanter follement et outre mesure, ou bien raconter ses louanges par ambition. Les calomniateurs de S. Paul avoyent un beau prétexte : asçavoir qu'estre trompette de ses propres louanges, est une chose de soy mal sonnante aux aureilles et odieuse : mais la nécessité excusoit S. Paul, pource que ce qu'il se glorifioit, n'estoit que par contrainte. La fin aussi le délivroit de toute calomnie, d'autant qu'il ne regardoit à autre chose, sinon que l'honneur de son Apostolat demeurast sauf à l'édification de l'Eglise. Car si l'honneur de Jésus-Christ n'eust esté diminué, il eust patiemment porté qu'on luy eust osté quelque chose de sa réputation. Il voyoit aussi que c'estoit une chose fort dommageable aux Corinthiens, que son authorité fust amoindrie envers eux. Premièrement donc il amène leur calomnie : signifiant par cela qu'il n'est pas du tout

ignorant des propos qui avoyent couru entr'eux. *Avons-nous affaire.* C'est une response faite plustost pour le regard de la personne, que de la chose, comme on dit : combien qu'il parlera puis après de la chose, autant qu'il sera expédient. Mais maintenant il rédargue la malignité de ces calomniateurs, de ce qu'ils estoyent marris, s'il advenoit quelque fois que maugré soy, voire estant contraint par eux, il feist mention de la grâce qui luy avoit esté faite de Dieu, veu qu'eux-mesmes mendioyent de tous costez des Epistres farcies seulement de recommandations ambitieuses. Il dit qu'il n'ha que faire d'estre recommandé par paroles, veu qu'il ha assez de louange par ses faits. Au contraire, il démonstre qu'il y a en eux une convoitise affamée de gloire, en ce qu'ils taschoyent d'acquérir grâce par la faveur et recommandation des hommes. Par ce moyen il repousse leur calomnie bien à propos et de bonne grâce. Toutesfois il ne faut pas inférer par ceci, que prendre letres recommandatoires, ce soit une chose mauvaise simplement et de soy. Car il est licite d'en prendre, quand on en use à quelque bonne fin. Sainct Paul luy-mesme en recommande plusieurs : ce qu'il n'eust pas fait, si c'eust esté une chose illicite. Mais deux choses sont yci requises : premièrement, que ce ne soit point une recommandation tirée par flatterie, mais que ce soit un vray tesmoignage rendu d'un jugement entier avec prudence et en vérité : secondement, qu'elle ne soit point donnée pour avancer la personne, mais seulement pour l'avancement du Royaume de Christ. Et pourtant, j'ay dit que sainct Paul a eu esgard à ceux qui l'avoyent assailli par leurs calomnies.

2 *Vous estes nostre Epistre.* Cela n'est point sans artifice, quand il constitue sa gloire au salut des Corinthiens : comme s'il disoit, Tandis que vous serez Chrestiens, j'auray assez de recommandation. Car vostre foy annonce mes louanges, d'autant que c'est le seau de mon Apostolat. Quand il dit, *Escrite en nos cœurs :* cela peut estre entendu de Timothée et de Sylvain : lors le sens sera, Nous-nous contentons de ceste louange, laquelle nous est acquise par la chose mesme. Les recommandations des autres volent devant les yeux des hommes, mais la nostre ha son siége és consciences. On le pourroit aussi rapporter aux Corinthiens en partie : en ce sens, Ceux qui impètrent des recommandations n'ont pas en la conscience ce qu'ils portent escrit en papier : et ceux qui recommandent les autres, le font souvent plus par un fol ottroy et inconsidéré, que par bon jugement. Mais nous, nous avons d'une part et d'autre le tesmoignage de nostre Apostolat engravé dedans les cœurs. *Laquelle est cognue.* On peut dire aussi, Laquelle est cognue et avouée, à cause que la signification du mot Grec est incertaine. Et je ne sçay s'il conviendroit mieux de dire ainsi : toutesfois je n'ay point voulu m'esloingner de la commune translation, sinon estant contraint. Seulement j'ay voulu advertir le Lecteur, afin qu'il considère lequel est le meilleur des deux. Si nous lisons Avouée, il y aura tacitement une antithèse entre une Epistre certaine, et d'authorité indubitable, et celles qui sont attitrées et faites à plaisir. Et de faict, ce qui s'ensuit incontinent après, encline plus de ce costé-là. Car il est parlé de l'Epistre de Christ à l'opposite des Epistres fausses et supposées.

3 *Que vous estes l'Epistre de Christ.* Persévérant en la similitude, il dit que l'Epistre de laquelle il parle, a esté escrite par Christ : pource que la foy des Corinthiens estoit son œuvre. Il dit *administrée par nous :* comme voulant dire qu'il en a esté par manière de dire, la plume et l'encre. Brief, il fait Christ autheur de ceste Epistre, et soy-mesme l'organe et l'instrument : afin que les calomniateurs entendent que c'est à Jésus-Christ à qui ils s'addressent, s'ils persévèrent de détracter malicieusement de son Apostre. Ce qui est adjousté puis après, est mis pour amplifier l'authorité de ceste Epistre : toutesfois le dernier membre de la sentence se rapporte desjà à la comparaison qui est puis après faite entre la Loy et l'Evangile. Car il prendra sur ceci occasion de faire la comparaison, comme nous verrons. Les antithèses

De l'encre et de l'esprit, des *pierres et du cœur*, servent beaucoup pour donner poids au propos. Car il exprime plus en opposant l'encre à l'Esprit de Dieu, et les pierres au cœur, que s'il eust seulement nommé l'Esprit et le cœur, sans faire aucune comparaison des choses contraires. *Non point en tables de pierre.* Il fait allusion à la promesse qui est contenue au chapitre XXXI, v. 31, de Jérémie, et au chapitre XXXVII d'Ezéchiel, v. 26, laquelle est de la grâce du nouveau Testament. Je feray, dit-il, nouvelle alliance avec eux : non pas telle que j'avoye fait avec leurs pères : mais j'escriray mes loix en leurs cœurs, et les engraveray en leurs entrailles. Item, J'arracheray le cœur de pierre du milieu de toy, et te donneray un cœur de chair : afin que tu chemines en mes commandemens. Sainct Paul dit que ce bénéfice a esté accompli en sa prédication. Dont appert évidemment qu'il est fidèle Ministre de la nouvelle alliance : ce qui est une légitime approbation de son Apostolat. Ce qu'il appelle *Cœur de chair*, n'est pas yci pris en mauvaise part : mais il signifie un cœur docile et ployable ou aisé à ranger, d'autant qu'il est opposé au cœur de pierre, c'est-à-dire dur et rebelle, tel qu'est le cœur de l'homme de sa nature, jusques à ce qu'il soit donté et amolli par le sainct Esprit.

4 *Et avons aussi telle fiance en Dieu par Christ.*

5 *Non point que soyons suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous-mesmes, mais nostre suffisance est de Dieu.*

6 *Lequel aussi nous a rendus suffisans ministres du nouveau Testament*[1], *non pas de letre, mais d'Esprit : car la letre tue, et l'Esprit vivifie.*

7 *Que si le Ministère de mort escrit en letres et engravé en pierres, a esté glorieux tellement que les enfans d'Israël ne pouvoyent regarder la face de Moyse, pour la gloire de sa face laquelle* gloire *devoit prendre fin,*

8 *Comment ne sera plustost glorieux le ministère de l'Esprit?*

9 *Car si le ministère de damnation* a esté *glorieux, le ministère de justice surpasse de beaucoup en gloire.*

10 *Car mesme ce qui a esté glorifié n'a point esté glorifié en cest endroit,* c'est asçavoir *au regard de la gloire qui surmonte.*

11 *Car si ce qui devoit prendre fin* a esté *glorieux, ce qui est permanent est beaucoup plus glorieux.*

1) Ou, de la nouvelle alliance.

4 *Et avons aussi, etc.* Pource que la louange, de laquelle sainct Paul avoit orné et sa personne et son Apostolat, estoit magnifique et excellente : afin qu'il ne semblast qu'il parlast de soy plus arrogamment qu'il n'appartenoit, il transfère toute la gloire à Dieu, confessant que tout ce qu'il ha, il l'ha de luy. En me vantant ainsi, dit-il, j'exalte plustost Dieu, par la grâce duquel je suis tout ce que je suis, que moy-mesme. Il adjouste, *Par Christ :* selon qu'il a accoustumé, d'autant que Jésus-Christ est comme le canal, par lequel tous les bénéfices de Dieu descoulent jusques à nous.

5 *Non point que soyons suffisans.* Quand il ne s'attribue ainsi rien du tout, ce n'est point par une modestie feinte qu'il s'abbaisse, mais il dit à la vérité ce qu'il en pense. Or nous voyons comment il ne laisse rien de reste à l'homme. Car la pensée est quasi la plus petite portion d'une bonne œuvre : pour le moins elle ne mérite la première ne la seconde louange : néantmoins sainct Paul ne nous la concède point. Or veu que c'est moins de penser que de vouloir, combien radotent ceux qui s'attribuent une droite volonté, puis que sainct Paul ne leur laisse pas seulement la puissance de penser ce qui est bon? Les Papistes se sont abusez par ce mot, *Suffisans*, que l'ancien translateur Latin avoit mis. Car ils pensent estre eschappez, quand ils auront confessé

que l'homme n'est pas suffisant de prendre quelque bon avis de ce qu'il ha affaire: luy attribuans cependant une droite intelligence de l'esprit, laquelle estant quelque peu aidée de Dieu, ait quelque efficace de soy. Sainct Paul au contraire dit que non-seulement la suffisance plene de soy, défaut à l'homme: mais aussi la disposition, préparation et inclination. Il ne pouvoit donc mieux despouiller l'homme de tout bien.

6 *Lequel aussi nous a rendus suffisans ministres.* Il avoit confessé qu'il estoit du tout inutile et mal à droit: maintenant il dit que par la grâce de Dieu il a esté propre à faire son office, auquel auparavant il estoit inutile. De quoy nous pouvons recueillir combien est grande la difficulté d'une telle charge: veu que nul ne la peut exercer, si Dieu ne l'a façonné et apresté auparavant. Et c'est aussi l'intention de l'Apostre de magnifier la dignité de l'Evangile. Cependant il n'y a point de doute que par ces mots il taxe obliquement la povreté de ceux qui magnifioyent tant leurs grâces, n'ayans cependant une seule goutte de grâce céleste. *Non point de letre, mais d'Esprit.* Il poursuit maintenant la comparaison entre la Loy et l'Evangile, de laquelle il avoit commencé à parler ci-dessus. Or on ne sçait pas bien s'il a esté induit à entrer en ceste matière, pource qu'il y eust aucuns mauvais et inconsidérez zélateurs de la Loy à Corinthe: ou s'il s'y est mis pour quelque autre occasion. Quant à moy, pource que je n'ay nulle conjecture que les faux-apostres eussent là meslé la Loy avec l'Evangile, mon avis est plustost, que d'autant qu'il avoit affaire avec des gens qui sans zèle preschoyent l'Evangile, comme qui prononceroit une harangue pour son plaisir, et n'ayans que le babil, pourchassoyent par cela la faveur des hommes: et voyoit les aureilles des Corinthiens estre endormies à tel babil, et prendre plaisir à telle ostentation: il leur a voulu monstrer en quoy consistoit la principale vertu de l'Evangile, et la principale louange des Ministres. Or il la met en l'efficace de l'Esprit. Pour prouver cela, la comparaison de la Loy et de l'Evangile y servoit beaucoup. Il me semble que c'est la raison pourquoy il vient tomber sur ce propos. Au reste, il ne faut point douter, que par la Letre, il n'ait voulu entendre le vieil Testament: comme il a entendu l'Evangile par l'Esprit. Car après avoir dit qu'il estoit Ministre du nouveau Testament: il a adjousté incontinent par forme d'exposition, qu'il estoit Ministre de l'Esprit: et a opposé la Letre à l'Esprit. Il nous faut maintenant chercher la raison de ceste manière de parler. L'exposition qu'Origène avoit inventée, a esté communéement receue: asçavoir que par la Letre il faloit entendre le sens nayf et grammatical de l'Escriture (lequel ils appellent le sens litéral) et par l'Esprit le sens allégoric; lequel coustumièrement on estime estre le sens spirituel. Et par ce moyen durant le temps de plusieurs centaines d'années, ç'a esté une chose la plus commune du monde: asçavoir que sainct Paul faisoit yci une ouverture d'exposer l'Escriture par allégories: combien qu'il n'y ait rien plus contraire à l'intention d'iceluy. Car par ce nom de *Letre*, il signifie la prédication externe, qui ne touche point jusques au cœur: et par l'Esprit il signifie la doctrine vive, qui besongne avec efficace és cœurs des auditeurs par la grâce du sainct Esprit. La Letre est autant comme qui diroit, Prédication litérale, c'est-à-dire, morte, et sans efficace, laquelle n'est receue que des aureilles. Mais l'Esprit signifie la doctrine spirituelle: c'est-à-dire, laquelle n'est point seulement prononcée de bouche, ains pénètre jusques à l'âme avec efficace, donnant un sentiment vif. Car S. Paul a regardé au passage de Jérémie, XXXI, 31, lequel j'ay allégué ci-dessus: où le Seigneur Dieu dit que sa Loy avoit esté publiée de bouche seulement, et pour ceste cause n'avoit pas duré longuement, par ce que le peuple ne l'avoit pas receue de cœur: mais il promet l'Esprit de régénération sous le règne de Christ, qui devoit engraver és cœurs son Evangile: c'est-à-dire l'alliance nouvelle. Maintenant S. Paul se glorifie que l'accomplissement de ceste prophétie se voit en sa prédication: afin que les Corinthiens entendent comment ce n'est

rien du babil de ces braves, qui crient et gazouillent sans aucune efficace de l'Esprit. Mais on pourroit demander, Asçavoir si Dieu en l'ancien Testament a seulement retenti de voix externe, et qu'il n'ait point parlé au dedans és cœurs de ses fidèles par son S. Esprit. Premièrement je respon qu'yci S. Paul a considéré ce qui estoit propre à la Loy. Car combien que Dieu besongnast alors par son S. Esprit, toutesfois cela n'estoit point du ministère de Moyse, mais de la grâce de Christ : comme il est dit au chap. Ier de S. Jean, v. 17, La Loy a esté donnée par Moyse, mais la grâce et la vérité est faite par Christ. Il est bien vray que la grâce de Dieu n'a point esté oisive en tout ce temps-là, mais il suffit que ce n'estoit point par le moyen de la Loy. Car elle n'avoit point cela de propre : veu que l'office de Moyse consistoit seulement à proposer au peuple la doctrine de vie, y adjoustant les menaces et promesses. Pour ceste cause il appelle la Loy, Letre : pour autant que de soy c'est une prédication morte : et l'Evangile, Esprit : pource que le ministère de l'Evangile est vif, voire vivifiant. Secondement je respon que ces choses ne sont point dites simplement tant de la Loy, que de l'Evangile : mais entant que l'un est opposé à l'autre. Car aussi l'Evangile n'est pas tousjours Esprit. Mais quand on vient à faire comparaison des deux, il est vrayement et proprement dit, que la nature de la Loy est d'enseigner litéralement les hommes, en sorte qu'elle ne passe point les aureilles : et que la nature de l'Evangile est d'enseigner spirituellement, pource qu'elle est l'instrument de la grâce de Christ. Ceci dépend de l'ordonnance de Dieu, qui a voulu selon son bon plaisir démonstrer plus apertement l'efficace de son sainct Esprit en l'Evangile, qu'il n'a pas fait en la Loy. Car c'est son œuvre et non d'autre, d'enseigner les cœurs avec efficace. Au reste, quant à ce que sainct Paul s'appelle Ministre de l'Esprit, il n'entend pas par cela que la grâce du sainct Esprit et la force d'iceluy soit attachée à sa prédication : en sorte que toutes fois et quantes qu'il voudra, il desploye le S. Esprit de son gosier avec la voix. Il veut seulement dire que Christ beneit son ministère : et par ce moyen accomplit ce qui avoit esté prédit de l'Evangile. Or c'est bien autre chose que Christ adjouste sa vertu au ministère de l'homme qui enseigne, que non pas que la doctrine de l'homme, c'est-à-dire son ministère, ait telle vertu de soy. Nous sommes donc Ministres de l'Esprit : non pas que nous le tenions clos dedans nous, et comme captif : non pas aussi que nous conférions sa grâce à tous ainsi que bon nous semblera, ou à qui nous voudrons : ains pource que Christ illumine les entendemens des auditeurs par nostre ministère, renouvelle les cœurs, brief, régénère les hommes entièrement. Telle conjonction et lien de la grâce de Christ avec le labeur de l'homme, fait que bien souvent est attribué au Ministre ce qui appartient seulement à Dieu. Car lors on n'ha point esgard nuement et simplement à la personne de l'homme, mais à toute la dispensation de l'Evangile, laquelle consiste tant en la vertu secrète de Christ, qu'au labeur externe de l'homme. *Car la letre tue.* Ce passage a esté premièrement par Origène, et puis après par d'autres tiré à un sens faux : dont s'en est ensuyvi un erreur fort pernicieux, asçavoir qu'on a pensé que la lecture de l'Escriture seroit non-seulement inutile, mais dangereuse, si elle n'estoit tirée à allégories. Cest erreur a esté une source de beaucoup de maux. Car non-seulement on a prins licence de corrompre et desguiser le vray et naturel sens de l'Escriture, mais aussi selon qu'un chacun a esté plus hardi en cest endroit, d'autant l'a-on estimé plus excellent expositeur de l'Escriture. Par ce moyen, plusieurs des anciens se sont donné congé de jouer de l'Escriture, comme d'une pelote. A ceste occasion aussi la bride a esté laschée aux hérétiques pour troubler l'Eglise. Car puis que cela estoit receu en usage, de faire d'un propos et d'un mot tout ce qu'on vouloit, il n'y a eu resverie tant sotte, ne tant estrange, qu'on n'ait peu faire trouver bonne par quelque couleur d'allégorie. Les bons mesmes ont tellement esté transportez, qu'ils ont forgé beaucoup de mauvaises opinions, estans déceus par la

friandise des allégories. Or le sens de ce passage est, Que si la parole de Dieu est seulement proférée de bouche, elle est cause de mort : mais lors elle sera vivifiante, quand elle sera receuë de cœur. Ces deux mots donc, *De la letre*, et *De l'esprit*, ne se rapportent point à l'exposition de la parole, mais à la vertu et au fruit. Au reste, nous verrons tantost pourquoy la doctrine qui batant seulement les aureilles ne touche point le cœur, est appelée mortelle.

7 *Que si le ministère de mort.* Il amplifie maintenant la dignité de l'Evangile par cest argument, Que Dieu a grandement honoré la Loy, laquelle toutesfois n'est rien au pris de l'Evangile. La Loy a esté ornée de plusieurs miracles : mais sainct Paul en touche yci seulement un, asçavoir que la face de Moyse resplendissoit tellement, qu'elle esblouyssoit les yeux de tous. Ceste lueur estoit un signe de la gloire de la Loy. Maintenant il fait un argument du plus petit au plus grand, qu'il faut bien que la gloire de l'Evangile apparoisse en plus grande magnificence, veu qu'il est beaucoup plus excellent que la Loy. Premièrement, il appelle la Loy *Ministère de mort :* secondement, il dit que la doctrine d'icelle a esté escrite d'encre en letres : tiercement, qu'elle a esté engravée en pierres : quartement, qu'elle n'a point esté de perpétuelle durée, mais que l'estat d'icelle a esté temporel et sujet à changement : pour le cinquième, il l'appelle derechef administration de damnation. Afin que les antithèses fussent bien fournies, il devoit au contraire approprier autant de membres à l'Evangile, mais il l'appelle seulement *Ministère de l'Esprit, et de Justice* : et lequel dure à perpétuité. Si on regarde les mots de bien près, la correspondance n'est pas entière : mais quant à la chose, ce qu'il a exprimé suffit. Car il avoit dit que l'Esprit est vivifiant : et puis après, que les cœurs luy servent de pierres, et sa volonté d'encre. Maintenant espluchons par le menu ces qualitez qui sont attribuées à la Loy et à l'Evangile. Cependant qu'il nous souviene qu'il ne parle pas de toute la doctrine qui est contenue en la Loy et aux Prophètes, et aussi qu'il ne traitte pas que c'est qu'ont senti les Pères sous le vieil Testament : mais seulement touche en brief que c'est qui appartient particulièrement au ministère de Moyse. La Loy a esté engravée en pierres, à ceste cause c'estoit une doctrine litérale. Ce défaut de la Loy, devoit estre amendé par l'Evangile : car il faloit bien qu'elle fust fragile, tandis qu'elle estoit gravée seulement en tables de pierre. L'Evangile donc est une alliance saincte et inviolable, pource qu'elle a esté contractée le sainct Esprit entrevenant comme plége et respondant. Et de là aussi s'ensuit que la Loy a esté ministère de mort et condamnation. Car quand les hommes sont admonestez de leur office et devoir, et oyent ceste sentence, Que tous ceux qui ne satisfont à la justice de Dieu, sont maudits : en cela ils sont déclarez coulpables de péché et de mort. De la Loy donc les hommes ne rapportent rien qu'une telle condamnation. Car Dieu requiert là à la rigueur ce qui luy est deu, et il n'y donne point la puissance d'accomplir. Mais l'Evangile, par lequel les hommes sont régénérez, et réconciliez avec Dieu par la rémission gratuite de leurs péchez, est ministère de justice, et par conséquent de la vie. Toutesfois on peut yci faire une question : Puis que l'Evangile est odeur de mort en mort à aucuns, (Ci-dessus, chapitre II, v. 16, et Luc II, 34) et que Christ est la pierre de scandale et achoppement, mis pour la ruine de plusieurs (1 Pierre, II, 8.), pourquoy c'est qu'il dit que cela appartient à la Loy seulement, veu qu'il est commun à tous deux? Si nous respondons que c'est par accident que l'Evangile est matière de mort, et que mesme il en est plustost occasion que cause, veu que de sa nature il est salutaire à tous, ce ne sera pas encore solution de la difficulté : car on en pourra autant respondre de la Loy à la vérité. Car nous voyons ce que Moyse a protesté au peuple, asçavoir qu'il luy avoit proposé la vie et la mort, Deut., XXX, 15. Nous voyons d'autre part ce que sainct Paul dit au chap. VII, v. 10 des Romains, Asçavoir que ce que la Loy nous est tournée en ruine, n'est point par sa faute, mais par nostre ma-

lice. Parquoy, puis que c'est accident tant à la Loy qu'à l'Evangile, d'apporter condamnation aux hommes, la difficulté demeure encore. Je respon, que cela n'empesche point qu'il n'y ait grande différence. Car combien que l'Evangile soit occasion de damnation à plusieurs, toutesfois il est à bon droict réputé doctrine de vie, pour autant qu'il est l'instrument de régénération, et qu'il nous offre la réconciliation gratuite avec Dieu : mais la Loy, pource qu'elle prescrit seulement la règle de bien vivre, et ne réforme point les cœurs en l'obéissance de justice, et dénonce la mort éternelle aux transgresseurs, elle ne nous peut apporter autre chose que condamnation. Ou si on aime mieux le dire autrement : L'office de la Loy est de monstrer la maladie, sans monstrer aucune espérance de guarison. L'office de l'Evangile est de donner remède aux hommes les trouvant despourveus de toute espérance. Car puis que la Loy laisse là l'homme en soy-mesme, elle le condamne nécessairement à mort : mais l'Evangile l'amenant à Christ, ouvre la porte de vie. Par ce moyen nous avons en un mot, que c'est un accident de la Loy perpétuel et inséparable, qu'elle tue : pource que comme dit sainct Paul en un autre passage, tous ceux qui demeurent sous la Loy, sont sujets à malédiction, (Gal., III, 10 :) mais quant à l'Evangile, qu'il ne luy advient pas tousjours de tuer. Car en iceluy la justice de Dieu est révélée de foy en foy : et à ceste cause c'est la puissance de Dieu en salut à tous croyans, Rom. I, 17, et 18. Il reste encore la dernière des choses qui leur sont attribuées. L'Apostre dit que la Loy n'a esté que pour un temps, et qu'elle devoit estre abolie : mais que l'Evangile dure à perpétuité. Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles le ministère de Moyse est appelé caduque ou temporel. Car il faloit que les ombres cessassent par l'advénement de Jésus-Christ. Et ceste sentence, La Loy et les Prophètes jusques à Jehan, s'estend plus loin qu'aux ombres, Matthieu, XI, 13. Car elle signifie que Christ a imposé fin au ministère de Moyse, lequel luy estoit particulier et séparé de l'Evangile. Finalement, le Seigneur Dieu proteste par son Prophète Jérémie, chapitre XXXI, 32, que l'infirmité du vieil Testament procède de ce qu'il n'estoit point engravé és cœurs. Quant à moy, j'enten l'abolissement de la Loy, duquel il est yci fait mention, de tout le vieil Testament, entant qu'il est opposé à l'Evangile, tellement que ce qui est yci dit, accorde avec ceste sentence, La Loy et les Prophètes jusques à Jehan. Car le fil du propos requiert qu'on le prene ainsi. Car sainct Paul ne parle pas yci seulement des cérémonies, mais il enseigne combien plus puissamment le sainct Esprit desploye sa vertu en l'Evangile, qu'il ne faisoit pas jadis sous la Loy. *Tellement que les enfans d'Israël ne pouvoyent regarder*. Il semble qu'il ait voulu reprendre obliquement l'arrogance de ceux qui avoyent l'Evangile en mespris, comme une chose trop abjecte et contemptible, en sorte qu'ils ne daignoyent quasi le regarder de droit œil. La splendeur de la Loy, dit-il, estoit si grande, que les Juifs ne la pouvoyent pas porter. Que dira-on donc de l'Evangile, la dignité duquel est d'autant plus excellente, que Jésus - Christ est plus excellent que Moyse?

10 *Car mesme ce qui a esté glorifié n'a point esté glorifié en cest endroit, etc.* Ceci n'est pas une correction des choses précédentes, mais plustost une confirmation. Car il entend que quand l'Evangile vient en avant, la gloire de la Loy s'esvanouit. Comme la lune et les estoilles, combien que d'elles-mesmes non-seulement elles soyent luisantes, mais aussi espandent leur lumière par toute la terre, toutesfois toute leur clarté s'esvanouit à la lueur du soleil. Ainsi, quoy que la Loy de soy ait esté glorieuse, toutesfois toute sa gloire n'est rien au pris de l'excellence de l'Evangile. Dont s'ensuit qu'on ne peut assez priser ne considérer en assez grande révérence la gloire de Christ, laquelle reluit en l'Evangile, comme la clarté du soleil en ses rayons : et que c'est traitter l'Evangile sottement, ou plustost le profaner vilenement, quand on n'apperceoit point une vertu et majesté de l'Esprit, qui soit pour ravir au ciel les cœurs et les esprits.

12 *Puis donc que nous avons telle espérance, nous usons de grande hardiesse de parler.*

13 *Et ne* sommes *point comme Moyse, qui mettoit une couverture sur sa face, à ce que les enfans d'Israël ne regardassent à la fin de ce qui*[1] *devoit prendre fin*[2].

14 *Parquoy leurs entendemens sont aveuglez*[3] : *car jusques aujourd'huy ceste mesme couverture demeure en la lecture de l'ancien Testament sans estre ostée, (pource qu'elle est*[4] *abolie par Christ)*

15 *Ains jusques aujourd'huy quand on lit Moyse, la couverture est sur leur cœur.*

16 *Mais quand il sera converti*[5] *au Seigneur, la couverture sera ostée.*

17 *Or le Seigneur est l'Esprit : et là où est l'Esprit du Seigneur, là est liberté.*

18 *Ainsi nous tous qui nous mirons en la gloire du Seigneur à face descouverte, sommes transformez en la mesme image, de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur.*

1) Ou, ne veissent le bout de ce, etc. Ou, ne veissent jusqu'au fons de ce qui, etc. 2) *Exode*, XXXIV, 29, etc. 3) Ou, endurcis. 4) Ou, laquelle est. 5) Asçavoir Moyse.

12 *Puis donc que nous avons telle espérance.* Il s'estend maintenant plus outre. Car il ne traitte pas seulement de la nature de la Loy, ou de ceste qualité perpétuelle, de laquelle nous avons parlé, mais aussi de l'abus d'icelle. Or combien que ceci aussi concernast la nature de la Loy, que le voile duquel elle estoit enveloppée, empeschoit qu'on ne la pouvoit pas si bien veoir : et que par sa clarté elle espovantoit les hommes (dont sainct Paul aussi dit ailleurs, que le peuple d'Israël avoit receu d'icelle l'Esprit de servitude à crainte, Rom., VIII, 15.) toutesfois il parle yci plustost d'un abus accidental, et qui estoit venu d'ailleurs. Il y avoit lors par tout grand scandale, de l'obstination des Juifs, de ce qu'ils rejettoyent Jésus-Christ d'une malice tant endurcie. Par cela, les consciences infirmes estoyent esbranlées, estans en doute si elles devoyent recevoir Jésus-Christ, veu que le peuple éleu ne le recognoissoit point pour Sauveur. Le sainct Apostre oste ce scrupule, advertissant que leur aveuglement avoit esté figuré desjà dés le commencement, en ce qu'ils ne pouvoyent regarder la face de Moyse, sinon qu'il y eust un voile au devant. Comme donc il a dit ci-devant que la Loy a esté au paravant glorifiée en la splendeur de la face de Moyse, ainsi maintenant il monstre que le voile a esté un signe de l'aveuglement à-venir au peuple d'Israël. Car la personne de Moyse représente la Loy. Les Juifs donc ont par cela confessé qu'ils n'avoyent point d'yeux pour regarder la Loy, sinon ayant un voile au devant. Il adjouste puis après, Que ce voile ne peut estre osté sinon par Christ. De cela il conclud que nul n'est capable de la vraye intelligence, sinon ceux qui appliquent leur entendement à cognoistre Christ. Premièrement il met ceste différence entre la Loy et l'Evangile, Que la clarté de la Loy esblouissoit plustost les yeux, qu'elle ne les illuminoit : mais en l'Evangile reluit la face glorieuse de Christ. Ainsi maintenant il s'esjouit à bon escient en ce que la majesté de l'Evangile n'est point espovantable, mais amiable et attrayante, qu'elle n'est point cachée, mais manifestée familièrement à tous. Le mot Grec que nous avons traduit *Hardiesse*, est yci prins ou pour une magnanimité excellente de l'Esprit, de laquelle doyvent estre garnis tous Ministres de l'Evangile : ou pour la plene et ouverte manifestation de Jésus-Christ, et ce second sens ha plus d'apparence : car il oppose ceste hardiesse à l'obscurité de la Loy.

13 *Et ne sommes point, etc.* Sainct Paul ne parle point de l'intention de

Moyse. Car comme c'estoit son office de publier la Loy à son peuple, aussi ne faut-il point douter qu'il ne désirast que tous entendissent le vray sens d'icelle : et qu'il ne s'est point estudié à envelopper d'obscurité sa doctrine : mais la faute procédoit du costé du peuple. Pour autant donc qu'il n'estoit point en sa puissance de renouveler le cœur des auditeurs, il s'est contenté de fidèlement exécuter la charge qui luy estoit enjointe : et mesme d'autant que le Seigneur luy commanda de mettre un voile entre sa face et les yeux du peuple qui le regardoit, il obéit. Sainct Paul donc ne dit rien yci qui soit au déshonneur de Moyse : car il ne devoit pas faire plus que sa commission portoit. Joint que ceste stupidité ou débilité de veuë, de laquelle maintenant sainct Paul parle, se restreint aux incrédules seulement. Car la Loy, quoy qu'elle fust enveloppée de figures et ombres, n'a point toutesfois laissé de donner sagesse aux petis, Pseaumes, XIX, 7.

14 *Parquoy leurs entendemens sont aveuglez.* Il leur impute toute la faute : pource que leur aveuglement estoit cause qu'ils ne proufitoyent point en la doctrine de la Loy. Puis après il adjouste, *Que ceste mesme couverture demeure jusques aujourd'huy.* En quoy il signifie que ceste débilité de veuë n'a point esté pour une heure seulement, mais qu'elle a figuré quelle devoit estre la condition de ce peuple pour le temps à-venir. Comme s'il disoit, Ce voile ou couverture, de laquelle Moyse couvroit sa face, quand il publioit la Loy, a esté le signe et figure d'une stupidité à-venir, et qui devoit durer long temps en ce peuple. Ainsi quand la Loy leur est encore aujourd'huy preschée, en oyant ils n'oyent point, et en voyant ils ne voyent point. Mais nous n'avons point occasion de nous en troubler, comme s'il estoit advenu quelque chose de nouveau. Desjà dés long temps passé Dieu avoit démonstré sous la figure du voile, qu'ainsi en adviendroit. Au reste, afin qu'on ne rejette la faute sur la Loy, il répète yci derechef que leurs cœurs sont empeschez par le voile. *Sans estre ostée* (*pource qu'elle est abolie par Christ.*) Il rend la raison pourquoy ils sont si long temps aveugles au milieu de la lumière. Car la Loy de soy est claire, mais nous ne jouyssons point autrement de sa clarté, sinon quand Jésus-Christ nous apparoist en icelle. Les Juifs destournent leurs yeux de Jésus-Christ tant qu'ils peuvent. Il ne se faut donc point esbahir s'ils ne voyent point, veu qu'ils ne veulent point regarder le Soleil. Un tel aveuglement du peuple éleu, mesmement qui dure si longuement, nous advertit de ne nous eslever point en orgueil, pour les bénéfices et grâces que nous aurons receuës de Dieu : duquel poinct il est traitté en l'Epistre aux Romains, chap. XI, v. 20. Aussi la cause de cest aveuglement nous doit faire craindre et nous retirer de tout mespris de Christ, duquel Dieu fait vengence si espovantable. Cependant apprenons que sans Christ le Soleil de justice, il n'y a rien de lumière mesmes en la Loy et en toute la parole de Dieu.

16 *Mais quand il sera converti au Seigneur.* Ce passage a esté mal tourné jusques à présent. Car tant les Grecs que les Latins ont pensé qu'il faloit suppléer ce mot, Israël : combien toutesfois que sainct Paul parle de Moyse. Il avoit dit que la couverture est mise sur les cœurs des Juifs quand on lit Moyse : il adjouste incontinent, *Aussi tost qu'il sera converti au Seigneur*, que *la couverture sera ostée.* Qui est-ce qui ne voit bien ceci estre dit de Moyse? c'est-à-dire de la Loy? Car puis que Jésus-Christ est la fin et l'accomplissement d'icelle, auquel elle devoit estre rapportée : de son droit but, elle a esté destournée ailleurs, quand les Juifs ont exclus Jésus-Christ d'icelle. Parquoy, comme en lisant la Loy ils extravaguent par chemins esgarez : ainsi aussi la Loy leur est entortillée comme un labyrinthe, jusques à ce qu'elle soit rapportée à sa fin qui est Christ. Si donc les Juifs cherchent Christ en la Loy, ils y trouveront clairement la pure vérité de Dieu : mais cependant qu'ils voudront estre sages hors Christ, ils s'esgareront en ténèbres, et ne parviendront jamais à la vraye intelligence de la Loy. Or ce qui est dit

de la Loy s'estend à toute l'Escriture, asçavoir que quand on ne la rapporte à Christ, comme à son seul but, c'est la destourner hors de son droit sens et du tout la pervertir.

17 *Or le Seigneur est l'Esprit.* Ce passage aussi a esté mal exposé, comme si sainct Paul eust voulu dire que Christ est d'une essence spirituelle. Car ils conjoingnent ceci avec ce que dit S. Jehan, IV, 24, Dieu est Esprit. Mais ce qui est yci dit, n'est point touchant l'essence de Christ, ains pour exprimer seulement son office. Car le propos dépend des sentences précédentes, où nous avons veu que la doctrine de la Loy est litérale : et non-seulement morte, mais aussi matière de mort. Au contraire, maintenant il appelle Christ l'esprit de la Loy : signifiant par cela, qu'adonc elle sera vive et vivifiante, quand elle sera inspirée par Christ. Que l'âme soit conjointe au corps : voylà un homme vif ayant sens et intelligence, idoine à tous mouvemens et opérations de la vie. Que l'âme soit ostée du corps : et que demeurera-il de reste, sinon une charongne inutile, et sans aucun sentiment? Voyci un beau passage, et bien digne d'estre noté, par lequel nous sommes enseignez comment il faut accorder ces belles louanges desquelles David orne la Loy : La Loy du Seigneur récrée les âmes, elle illumine les yeux, elle donne sagesse aux ignorans, Pseaumes, XIX, 7, et autres semblables, avec des sentences de sainct Paul, qui semblent de prime face y estre contraires : comme quand il dit que la Loy est administration de péché et de mort : que c'est une letre qui ne fait sinon tuer. Ci-dessus, III, 7. Car quand l'âme luy est inspirée par Christ, les louanges que luy attribue David, luy compètent à la vérité. Si Christ en est séparé, elle sera entièrement telle que sainct Paul la descrit. Ainsi donc Christ est la vie et l'esprit de la Loy. *Et là où est l'esprit du Seigneur.* Il descrit maintenant la manière comment Christ vivifie la Loy : asçavoir quand il nous donne son sainct Esprit. Ce mot *d'Esprit*, ha une autre signification qu'il n'avoit au prochain verset. Là il estoit prins pour l'âme et estoit attribué à Christ par métaphore et similitude : mais yci il signifie le sainct Esprit, qui est donné aux fidèles par Jésus-Christ. Mais Christ en nous régénérant, vivifie la Loy, et se démonstre estre la fontaine de vie : comme tous les mouvemens de la vie procèdent de l'âme de l'homme Christ donc est l'âme universelle de tous (si ainsi faut parler) j'enten quant à la grâce, non pas quant à l'essence. Ou si nous aimons mieux ainsi, Christ est Esprit, pource qu'il nous vivifie par l'efficace et vive vertu de son sainct Esprit. Au reste l'Apostre touche aussi le bénéfice que nous obtenons par cela : *Là est liberté*, dit-il. Par ce mot de *Liberté*, j'enten non-seulement l'affranchissement de la servitude de péché et de la chair, mais aussi la confiance que nous concevons par le tesmoignage de nostre adoption. Car ceste sentence accorde avec ce qui est dit ailleurs, Nous n'avons point derechef receu l'esprit de servitude en crainte, etc. Romains, VIII, 15. L'Apostre met là deux choses : asçavoir la servitude et la crainte. Les contraires de ces deux sont la liberté, et la confiance. En ceste sorte je confesse que sainct Augustin recueille de ce passage bien à propos, que nous sommes de nature esclaves de péché : mais que nous sommes affranchis par la grâce de régénération. Car là où il n'y a que la letre nue de la Loy, là il n'y aura que domination de péché. Mais j'esten ce mot de Liberté plus avant, comme j'ay dit. Ce mot *Grâce de l'Esprit* pourroit aussi spécialement estre restreint aux Ministres : en sorte que ceci soit correspondant au commencement du chapitre. Car les Ministres doyvent avoir une autre grâce de l'Esprit, et une autre liberté que les autres. Toutesfois j'approuve plus le premier sens, combien que je ne trouve pas mauvais que ceci soit appliqué à un chacun selon la mesure de son don. Il suffira que nous observions que sainct Paul a voulu yci démonstrer l'efficace du sainct Esprit, laquelle nous expérimentons à nostre salut, nous tous qui sommes régénérez par sa grâce.

18 *Ainsi nous tous qui nous mirons, etc.* Je ne sçay à quoy pensoit Erasme,

de rapporter ceci aux Ministres seulement, qui toutesfois est commun à tous fidèles, comme la chose le monstre. Il est vray que le mot Grec qui est yci mis ha double signification. Car il signifie aussi bien présenter le miroir pour se mirer, que le regarder et s'y mirer quand on le présente. Mais l'ancien translateur Latin a bien avisé que la seconde estoit plus convenable au présent passage. Et pourtant j'ay suyvi son interprétation. Aussi ce n'est point sans cause que sainct Paul a adjousté une particule de généralité. *Nous tous*, dit-il : car il comprend tout le corps de l'Eglise. C'est une conclusion qui se rapporte bien proprement à la doctrine précédente : quand il dit que nous avons plene révélation de Dieu en l'Evangile : et il en parlera encore au quatrième chapitre. Mais il touche ensemble et la force de ceste révélation, et le proufit ou avancement que nous sentons en cela tous les jours. Car il a usé de ceste similitude à cause de ces trois choses. Premièrement, qu'il ne faut point que nous craignions l'obscurité, quand nous venons à l'Evangile : car là Dieu se descouvre à nous face à face. En après, qu'il ne faut point que ceste contemplation soit morte : mais que par icelle nous soyons transformez en l'image de Dieu. Tiercement, que l'un ne l'autre ne s'accomplit pas en nous tout en un moment : mais qu'il nous faut croistre par succession continuelle, tant en la cognoissance de Dieu qu'en la conformité de son image. Car c'est ce que signifie ceste particule, *De gloire en gloire*. Quand il adjouste, *Comme par l'Esprit du Seigneur :* il réduit derechef en mémoire ce qu'il avoit dit : asçavoir que toute la vertu de l'Evangile dépend de ce qu'il nous est fait vivifiant par la grâce du S. Esprit. Car ceste particule de similitude, *Comme*, n'est point mise pour dénoter quelque impropriété : mais pour exprimer la manière. Notons que la fin de l'Evangile est, que l'image de Dieu, laquelle avoit esté effacée par le péché, soit reformée en nous, et que l'avancement de ceste reformation se continue en nous tout le temps de nostre vie, d'autant que Dieu manifeste sa gloire en nous petit à petit. On peut faire yci une question. S. Paul dit que nous contemplons la gloire de Dieu à face descouverte : et au chapitre XIII de la première Epistre, v. 12, nous avons veu, que nous ne cognoissons maintenant Dieu, sinon par un miroir et en obscurité. Il semble qu'il y ait contrariété en ces paroles : et toutesfois elles s'accordent bien. La cognoissance que nous avons maintenant de Dieu, est bien petite et obscure au pris de ce regard glorieux, quand nous le contemplerons au dernier advénement de Christ. Toutesfois Dieu se présente maintenant à nous pour estre veu apertement, autant qu'il est expédient pour nostre salut, et autant que nostre capacité peut porter. Pour ceste cause sainct Paul fait yci mention du proufit continuel, d'autant que la perfection sera seulement alors.

CHAPITRE IV.

1 *Pour ceste cause, ayans ce ministère* (*selon la miséricorde que nous avons receuë*) *nous ne défaillons point :*

2 *Ains nous avons rejetté les cachettes*[1] *de honte : ne cheminans point avec ruse, et ne traittans point avec fraude la parole*[2] *de Dieu : mais nous approuvans à toute conscience des hommes devant Dieu, par la manifestation de la vérité*[3].

3 *Que si nostre Evangile est couvert, il est couvert à ceux qui périssent,*

4 *Esquels le dieu de ce monde a aveuglé les entendemens*, asçavoir *des incrédules : afin que la lumière de l'Evangile de la gloire de Christ* (*qui est l'image de Dieu invisible*) *ne leur resplendist.*

1) Ou, couvertures. 2) Ou, ne faussans point la parole. 3) 2 *Cor.*, II, 17.

5 *Car nous ne nous preschons point nous-mesmes, mais Jésus-Christ le Seigneur, et que nous sommes vos serviteurs pour Jésus.*

6 *Car Dieu qui a commandé que la lumière resplendist des ténèbres*[1], *est celuy qui a luy en nos cœurs, pour donner*[2] *illumination de la cognoissance de la gloire de Dieu, en la face de Jésus-Christ.*

1) *Gen.*, I, 3. 2) Ou, avoir.

1 *Ayans ce ministère, etc.* Maintenant il retourne à la louange de sa personne, de laquelle il estoit passé à ce poinct général de la dignité de l'Evangile. Comme donc il a parlé de la nature de l'Evangile, aussi maintenant il démonstre comment il l'a purement et fidèlement administré. Il a monstré ci-dessus quel est le vray Evangile de Jésus-Christ, maintenant il monstre que celuy qu'il presche est tel. Ayans, dit-il, ce ministère, asçavoir duquel il avoit magnifié si grandement l'excellence, et esclarci tant amplement la puissance et utilité. Afin donc qu'il ne semble qu'il se louë par trop, il proteste que ce n'est point par son industrie ou mérites, qu'il est parvenu à un si haut degré d'honneur, mais qu'il y a esté eslevé par la seule miséricorde de Dieu. Or c'estoit plus de faire la miséricorde de Dieu cause de son Apostolat, que s'il eust simplement dit la grâce de Dieu. *Nous ne défaillons point*, c'est-à-dire, Nous n'omettons rien de ce qui est de nostre office, que tous n'accomplissions fidèlement.

2 *Ains nous avons rejetté les cachettes.* En louant sa droiture et syncérité, au contraire il taxe tacitement les faux-apostres : lesquels combien qu'ils corrompissent la vertu nayfve de l'Evangile par leur ambition, toutesfois vouloyent estre seuls en réputation. Parquoy en se disant pur de ces vices, il les rejette obliquement sur eux. Aucuns entendent par *Les cachettes de honte*, les ombres de la Loy de Moyse. Chrysostôme entend l'ostentation, par laquelle ils se magnifioyent. Quant à moy, j'enten tout le fard, par lequel ils desfiguroyent la pure et naturelle beauté de l'Evangile. Car comme les femmes chastes et honnestes, se contentans de la grâce de leur beauté naturelle, n'empruntent rien d'ailleurs pour faire trouver leur teinct plus beau : mais les paillardes ne pensent jamais estre bien parées, si elles ne corrompent leur naturel : ainsi sainct Paul se glorifie d'avoir proposé l'Evangile pur, en lieu que les autres en mettoyent en avant un fardé, et enveloppé d'accessoires mal convenans. Car d'autant qu'ils avoyent honte de la simplicité de Christ, ou bien pour autant qu'ils ne pouvoyent pas estre excellens et en estime par vrayes vertus d'Apostres, ils forgeoyent un nouveau Evangile presque semblable à une philosophie profane, enflé de vaines rhétoriques, et du tout vuide de l'efficace de l'Esprit. Il appelle ces couleurs fausses, et ces desguisemens par lesquels l'Evangile vient à estre desfiguré, *Cachettes de honte :* pource qu'il faut bien que la nudité de ceux qui ont leur refuge aux cachettes, soit ignominieuse et plene de honte. Or quant à luy, il dit qu'il rejette et desdaigne toutes couvertures et enveloppemens : pource que d'autant plus qu'on voit la face de Jésus-Christ à descouvert en sa prédication, d'autant plus elle apparoist glorieuse. Toutesfois je ne nie pas que quant et quant il ne face allusion à la couverture ou voile de Moyse, duquel il avoit fait mention auparavant. Mais il attribue un voile tout divers aux faux-apostres. Car Moyse couvroit sa face, pource qu'on ne pouvoit pas porter la trop grande clarté de la Loy, d'autant que les yeux des regardans estoyent trop tendres et chassieux : mais les faux-apostres prenent un voile pour ornement : et pource qu'ils seroyent contemptibles, voire ignominieux, si la simplicité de l'Evangile reluisoit, à ceste cause ils cachent leur honte de je ne sçay quelles masques et couvertures. *Ne cheminans point, etc.* Il ne faut douter que les faux-apostres ne se soyent fort pleus en ceste astuce, laquelle le sainct Apostre blasme yci, comme si c'eust esté une vertu excellente. Comme nous en voyons aucuns aujourd'huy mesme, voire de ceux qui preschent l'Evangile,

qui aiment mieux estre réputez subtils, que purs et véritables : et de sçavoir haut, plustost que ferme et solide : combien toutesfois que toute leur subtilité n'est qu'une pure niaiserie d'enfans. Mais qui feroit-on? Ils prenent plaisir à estre estimez aigus, et sous ceste couverture ils acquièrent faveur envers les gens simples, et qui ne sçavent pas juger des choses. Nous voyons toutesfois en quelle réputation sainct Paul ha ce masque de vertu. Il l'appelle cautèle ou astuce indigne des serviteurs de Christ. Quant à ce qui s'ensuit, *Et ne traittans point avec fraude la parole de Dieu :* je ne sçay si cela exprime assez l'intention de sainct Paul. Car le mot Grec ne signifie pas tant traitter avec fraude, que falsifier, comme les macquignons et frippiers ont accoustumé de faire. Tant y a qu'en ce lieu-ci ce mot est mis à l'opposite d'une façon de prescher en syncérité et rondeur: comme il s'ensuit. *Par la manifestation de la vérité.* Il s'attribue ceste louange, d'avoir annoncé la pure doctrine de l'Evangile simplement, et sans aucun fard : et que de cela il ha les consciences de tous pour tesmoins devant Dieu. Or comme il a mis la manifestation de vérité à l'opposite de la façon d'enseigner des Sophistes fardée et desguisée, aussi il en remet le jugement aux consciences, et au siége judicial de Dieu, en lieu que les autres abusoyent de l'ignorance des hommes, ou de leur affection corrompue : et ne taschoyent point tant à se rendre par effet dignes de louange, qu'ils appétoyent d'estre veus. Dont nous recueillons qu'yci obliquement il fait une antithèse entre les consciences des hommes, et les aureilles. Que donc les serviteurs de Christ se contentent quand ils auront approuvé leur intégrité aux consciences devant Dieu: et qu'ils ne s'arrestent point aux affections corrompues des hommes, ni à la faveur ambitieuse.

3 *Que si nostre Evangile est couvert.* On eust peu incontinent calomnier ce qu'il avoit dit de l'excellence de sa prédication, pource qu'il avoit beaucoup d'ennemis. Mais il repousse ceste calomnie avec authorité et sévérité. Car il menace tous ceux qui ne recognoissent point la vertu de son Evangile, et leur dénonce que cela est un signe de leur ruine et réprobation. Comme s'il disoit, Si quelqu'un veut dire qu'il n'apperceoit point ceste manifestation de Christ, de laquelle je me vante, il ne pourra mieux monstrer signe de sa réprobation, que par là. Car tous ceux qui ont des yeux, voyent bien apertement la syncérité et droiture que je tien à enseigner. Il faut donc que ceux-là soyent aveugles, et despourveus de tout sens et raison, à qui la syncérité de ma doctrine est cachée. La somme est, que l'aveuglement des infidèles ne diminue rien de la clarté de son Evangile. Car le soleil n'est point de soy moins luisant, pource que les aveugles ne comprenent point sa lumière. Or quelqu'un dira que ceci compète aussi à la Loy. Car de soy c'est une lanterne ardente pour conduire les pieds, Pseaume CXIX, 105. elle illumine les yeux, etc. Pseaume XIX, 9: et n'est point cachée sinon à ceux qui périssent. Je respon, que quand Christ est enclos en la Loy, c'est comme quand le soleil reluit par le milieu des nuées, en sorte que les hommes ont assez de lumière pour leur usage : mais que quand Christ en est séparé, il n'y a plus rien de reste que ténèbres, ou une fausse apparence de lumière: laquelle tant s'en faut qu'elle aide aux yeux, qu'elle les esblouit. Au reste, c'est signe d'une grande confiance, quand il ose bien réputer pour réprouvez tous ceux qui rejettent sa doctrine. Or il faut aussi que tous ceux qui veulent estre estimez Ministres de Dieu, soyent garnis d'une telle confiance : en sorte qu'en conscience bien asseurée ils ne doutent point d'adjourner devant le jugement de Dieu, tous les adversaires de leur doctrine, à la charge que de là ils rapportent condamnation certaine.

4 *Le dieu de ce monde.* Il signifie qu'on ne doit faire nul conte de leur obstination perverse. Ils ne voyent point, dit-il, le soleil en plein midi, pource que le diable a aveuglé leurs entendemens. Il n'y a personne de bon jugement, qui ne cognoisse bien que sainct Paul parle de Satan. Sainct Hilaire, pource qu'il avoit affaire aux Arriens, qui abusoyent de ce passage, et en faisoyent une couver-

ture, afin qu'en confessant Christ estre Dieu, ils niassent néantmoins sa vraye Divinité, a fait violence à ce texte, le tournant ainsi : Dieu a aveuglé les entendemens de ce siècle. Chrysostôme en a depuis fait autant, de peur de concéder deux principes aux Manichéens. Quant à sainct Ambroise, je ne sçauroye dire qui l'a esmeu. S. Augustin a eu une mesme raison que Chrysostôme, pour autant qu'il avoit à combatre avec les Manichéens. Par cela nous voyons que c'est que fait l'ardeur de contention en disputes. Si tous ceux-ci eussent leu paisiblement les paroles de S. Paul, il ne leur fust jamais venu en fantasie de les tourner ainsi en un sens contraint. Mais pource que leurs adversaires les pressoyent, ils se soucioyent beaucoup plus de les repousser, que de s'enquérir de l'intention de S. Paul. Mais quel besoin estoit-il? Car le subterfuge des Arriens estoit plus que puérile, quand ils disoyent, Si le diable est appelé dieu de ce siècle, il s'ensuit aussi que quand Christ est nommé Dieu, cela n'exprime point la vraye, éternelle, et unique Divinité. Car plusieurs sont appelez dieux, dit S. Paul ailleurs, 1 Cor., VIII, 5. Mais pour response David dit d'autre part, que les dieux des Gentils sont diables, Pseaume XCVI, 5. Quand donc le diable est appelé le dieu des meschans, pource qu'il ha domination sur eux, et qu'il est adoré d'eux en lieu de Dieu : ceste façon de parler est-elle pour amoindrir l'honneur de Jésus-Christ? Et quant aux Manichéens, ce que le diable est nommé dieu de ce siècle, ne leur sert non plus pour maintenir leur erreur, que quand il est nommé Prince du monde. Il ne faut donc point que nous craignions d'exposer ce passage, du diable : veu qu'il n'y a point d'inconvénient. Car vienent les Arriens, et qu'ils débatent tant qu'ils voudront, que l'essence Divine de Christ n'est non plus prouvée par ce qu'il est nommé Dieu, que celle de Satan : il est facile de réfuter leur cavillation. Car Christ est appelé Dieu sans aucune adjection, voire Dieu bénit éternellement, Rom., IX, 5. Il est nommé ce Dieu qui estoit dés le commencement avant la création du monde. Mais le diable n'est point autrement appelé le dieu de ce monde, que Baal est appelé le dieu de ceux qui l'adoroyent : ou comme le chien est appelé le dieu d'Egypte. Les Manichéens, comme j'ay dit, taschent aussi bien de maintenir leur resverie par d'autres tesmoignages de l'Escriture, que par cestuy-ci, mais il n'y a pas grand affaire à les réfuter. Ils ne débatent tant du mot que de la puissance. Pource que la puissance d'aveugler est attribuée à Satan sur les infidèles, ils concluent par cela qu'il est autheur de tout mal par sa propre puissance, en sorte qu'il ne soit point sous la domination de Dieu. Voire, comme s'il n'estoit point dit par tout en l'Escriture, que tant les diables que les Anges célestes sont ministres de Dieu, chacun en son espèce. Car comme les Anges célestes nous administrent les bénéfices de Dieu à nostre salut, ainsi les diables sont exécuteurs de son ire. Parquoy les bons Anges sont appelez Puissances et Principautez : mais c'est seulement pource qu'ils exercent la puissance qui leur est donnée de Dieu. Par ceste mesme raison Satan est Prince de ce monde. Non pas qu'il s'en soit donné la principauté à soy-mesme, ou qu'il l'obtiene de son propre droict, ou bien qu'il l'exerce à son plaisir : mais il ha domination autant que le Seigneur luy permet. A ceste cause, l'Escriture ne fait pas mention seulement du bon Esprit de Dieu, et des bons Anges : mais aussi elle parle des mauvais esprits de Dieu. L'Esprit malin de Dieu avoit saisi Saül, 1 Samuel, XVI, 14. Item, Les fléaux par les mauvais anges, Pseaume LXXVIII, 49. Quant au présent passage, l'aveuglement est une œuvre commune tant à Dieu qu'à Satan : car elle est souvent attribuée à Dieu : mais la puissance n'est pas égale, et le moyen n'est pas semblable. Je ne parleray point maintenant du moyen. Or quant à la puissance, l'Escriture enseigne que Satan aveugle les réprouvez, nonseulement par la permission de Dieu, mais aussi par son commandement, afin qu'il exécute la vengence de Dieu. En ceste sorte Achab a esté déceu par Satan, 1 Rois, XXII, 21. Mais Satan pouvoit-il faire cela de soy-mesme? Non certes. Mais

après avoir présenté son service à Dieu pour nuire, il fut envoyé pour estre esprit de mensonge en la bouche de tous les prophètes. Et mesme quand il est dit que Dieu aveugle, c'est pource que nous ayant privez de la droite intelligence de l'entendement et de la lumière de son Esprit, il nous livre au diable, pour estre transportez en sens réprouvé. Il luy donne efficace d'illusion, et par ce moyen il prend juste vengence de nous par le ministère de son ire. Sainct Paul donc entend que tous ceux qui ne recognoissent point que sa doctrine est la vérité certaine de Dieu, sont possédez du diable. Car ce mot est plus dur, de les nommer esclaves du diable, que d'attribuer leur aveuglement au jugement de Dieu. Au reste, sainct Paul ayant premièrement adjugé telles gens à perdition, adjouste maintenant, Qu'ils ne périssent pour autre cause, sinon d'autant que par leur faute et incrédulité, ils ont attiré damnation sur eux. *Afin que la lumière de l'Evangile de la gloire de Christ.* Ceci sert à la confirmation de ce qu'il avoit dit, asçavoir que si quelqu'un rejette son Evangile, il n'y a que son propre aveuglement qui l'empesche de le recevoir. Car rien n'apparoist en l'Evangile, dit-il, que Jésus-Christ, et non point en obscurité, mais en sorte qu'il *resplendit clairement.* Il adjouste, que Jésus-Christ est *l'image de Dieu* : signifiant par cela qu'ils sont despourveus de toute cognoissance de Dieu, selon ce qui est dit ailleurs, Qui ne me cognoist point, il ne cognoist point aussi mon Père, Jehan, XIV, 7. C'est donc yci la raison pourquoy il a prononcé ceste sentence si terrible contre ceux qui doutoyent de son Apostolat, asçavoir pource qu'ils n'y regardoyent point Christ, lequel toutesfois y pouvoit estre contemplé clairement. On doute s'il a mis *l'Evangile de la gloire de Christ*, pour l'Evangile glorieux, selon la manière de parler de la Langue Hébraïque : ou bien, pour l'Evangile auquel reluisoit la gloire de Christ. Je reçoy plustost ce second sens, pource qu'il est plus ample. Au reste, quand Christ est appelé *Image de Dieu invisible*, cela n'est point seulement prins de son essence, d'autant qu'il est d'une mesme essence avec son Père : mais il se rapporte plustost à nous, pource qu'il nous représente le Père. Le Père est nommé *Invisible*, pource qu'en soy il ne peut estre comprins par le sens humain. Or il se manifeste à nous par son Fils, et en luy se fait comme visible. Je di ceci, pource que les anciens estans eschauffez à l'encontre des Arriens, se sont arrestez en cest endroit plus qu'il n'estoit de besoin : asçavoir comment le Fils est l'image du Père au dedans par une secrète unité d'essence : et ont laissé ce qui estoit de principale édification : asçavoir comment il nous est l'image de Dieu, quand il nous manifeste ce qui estoit autrement caché en luy. Ainsi donc, ce nom d'*Image*, se réfère à nous, comme nous verrons derechef ci-après. J'ay bien voulu retenir cest épithète *Invisible*, pource qu'il n'est point superflu, combien qu'aucuns exemplaires Grecs l'omettent.

5 *Car nous ne nous preschons point nous-mesmes.* Aucuns l'exposent ainsi, Nous ne nous preschons point estre seigneurs, mais un seul Seigneur le Fils unique de Dieu, auquel le Père a baillé superintendance sur toutes choses. Or vray est que je ne réprouve point ceste exposition : mais comme ainsi soit que la façon de parler est de plus grand poids, et s'estend plus loin, quand on dit qu'un homme se presche soy-mesme, je retien plus volontiers ce sens yci, et mesme d'autant qu'il est approuvé presque de tous. Car les hommes se peuvent bien prescher eux-mesmes autrement qu'en s'attribuant domination, asçavoir quand ils taschent plus à se monstrer qu'à édifier, quand ils veulent apparoistre en quelque sorte que ce soit, quand aussi ils font servir l'Evangile à leur gain. Ambition donc, et avarice, et autres semblables vices du Ministre, souillent la pureté de la doctrine, en sorte que Christ n'est pas là seul éminent. A ceste cause, quiconque veut prescher Christ seul à la vérité, il faut nécessairement qu'il s'oublie soy-mesme. *Et que nous sommes vos serviteurs.* Afin qu'on ne luy reprochast, Si est-ce que cependant tu dis beaucoup de choses de ta personne : il respond qu'il

ne désire rien de plus, que d'estre leur serviteur. Comme s'il disoit, Tout ce que je di de moy, ou de quoy (selon vostre opinion) je me vante tant bravement, tend à cela, que je vous serve pour vostre proufit en Christ. Il s'ensuit que les Corinthiens sont trop ingrats et orgueilleux, s'ils refusent ceste condition. Et mesme il s'ensuit qu'ils ont eu au paravant un jugement bien corrompu, de n'avoir point apperceu son affection tant saincte. Au reste, tous pasteurs de l'Eglise sont yci admonestez de leur estat et condition. Car quelque titre d'honneur qu'on leur attribue, si ne sont-ils rien d'avantage que serviteurs des fidèles. Et de faict, ils ne peuvent autrement servir à Christ, qu'ils ne servent aussi à son Eglise. Il est vray que c'est une servitude honorable, et plus heureuse que toutes les principautez du monde : toutesfois cependant c'est servitude, afin que Christ n'estant nullement empesché par l'ombre de quelque autre qui luy seroit donné pour compagnon, soit seul éminent. Parquoy l'office d'un bon pasteur est, que nonseulement il se déporte de toute convoitise de seigneurier, mais que le souverain degré d'honneur auquel il aspire, soit de servir au peuple de Dieu. D'autre part, l'office et devoir du peuple, est d'estimer les serviteurs de Christ, premièrement par la majesté du Maistre lequel ils servent, puis après par la grandeur et excellence de leur office, afin qu'il ne mesprise ceux que le Seigneur a mis en un degré si noble.

6 *Car Dieu qui a commandé*, *etc.* Je voy que ce passage peut estre exposé en quatre sortes. Premièrement ainsi : Dieu a commandé que la lumière resplendist des ténèbres : c'est-à-dire, Par le ministère des hommes qui sont ténèbres de leur propre nature, il a produit la lumière de son Evangile au monde. Secondement ainsi : Dieu a fait succéder la lumière de son Evangile au lieu de la Loy, qui estoit enveloppée d'ombres obscures : et en ceste sorte, des ténèbres il a tiré la lumière. Ceux qui aiment les subtilitez, receveroyent facilement ces expositions : mais si on regarde la chose de plus près, on cognoistra qu'elles ne convienent point à l'intention de l'Apostre. La troisième exposition est de sainct Ambroise, en ceste sorte : Lors que toutes choses estoyent couvertes de ténèbres, Dieu a allumé la clarté de son Evangile. Car les hommes estoyent plongez és ténèbres d'ignorance, lors que Dieu leur a soudain esclairé par son Evangile. La quatrième exposition est de Chrysostôme, qui pense que S. Paul a voulu faire allusion à la création du monde, en ceste sorte : Dieu qui par sa Parole a créé la lumière, comme la tirant du profond des ténèbres, iceluy-mesme nous a maintenant illuminez spirituellement, lors que nous estions ensevelis en ténèbres. Ceste dérivation de la lumière visible et corporelle à la spirituelle, ha plus de grâce, et n'y a rien contraint en icelle : toutesfois la troisième exposition ne convient pas mal. Chacun pourra choisir selon son jugement. *Est celuy qui a luy en nos cœurs pour donner illumination.* Il met deux sortes d'illumination : ce qu'il faut diligemment noter. La première est de l'Evangile : la seconde se fait intérieurement en nos cœurs. Car comme Dieu Créateur du monde espand sur nous la lueur du soleil, et nous donne des yeux pour la recevoir, ainsi luy-mesme Rédempteur en la personne de son Fils nous esclaire bien par son sainct Evangile : mais pource que nous sommes aveugles, cela se feroit en vain, si quant et quant il n'illuminoit nos entendemens par son sainct Esprit. Il entend donc que Dieu nous a ouvert les yeux de l'entendement par son Esprit, afin qu'ils fussent capables de la lumière de l'Evangile. *En la face de Jésus-Christ.* Au mesme sens qu'il avoit dit ci-devant que Jésus-Christ est l'image du Père, il dit maintenant que la gloire de Dieu nous est manifestée en sa face. Voyci certes un beau passage, par lequel nous apprenons qu'il ne faut point chercher Dieu en sa hautesse incompréhensible (car il habite une lumière inaccessible, 1 Tim., VI, 16 :) mais il le faut cognoistre entant qu'il s'est manifesté en Jésus-Christ. Parquoy tout ce que les hommes désirent de cognoistre de Dieu hors Christ, deviendra à néant : car ils s'esgarent hors du chemin. Vray est, que

du commencement Dieu apparoist petit en Jésus-Christ, mais à la fin il se démonstre glorieux à ceux qui ont la patience de venir de la croix à la résurrection. Nous voyons derechef par le mot de *Personne*, que ce qui est dit de Dieu, c'est pour le regard de nous, pource qu'il nous est plus utile de contempler Dieu tel qu'il se monstre en son Fils unique, que de chercher son essence cachée.

7 *Mais nous avons ce thrésor en vaisseaux de terre: afin que l'excellence de ceste force soit de Dieu, et non point de nous :*
8 *Estans pressez en toute sorte, mais non point oppressez : estans en indigence, mais non point destituez :*
9 *Estans persécutez, mais non point abandonnez : estans abbatus, mais non point perdus :*
10 *Portans tousjours par tout en nostre corps la mortification du Seigneur Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée en nostre corps.*
11 *Car nous en vivant*[1] *sommes tousjours livrez à mort pour Jésus : afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée en nostre chair mortelle.*
12 *Parquoy la mort besongne en nous, mais la vie en vous*[2].

1) Ou, qui vivons. 2) Ou, vous en revient.

7 *Mais nous avons ce thrésor*. Ceux qui oyoyent sainct Paul se glorifier si magnifiquement de l'excellence de son ministère, et voyoyent de l'autre part sa personne contemptible et abjecte devant le monde, l'eussent peu juger un homme inepte et ridicule, et estimer toute sa vanterie puérile, entant qu'ils le jugeoyent selon l'apparence de sa personne, qui estoit petite et contemptible. Et singulièrement les meschans prenoyent ceste couverture, quand ils vouloyent mettre en mespris et desdain tout ce qui estoit en luy. Mais ce qu'il voyoit qui empeschoit le plus la gloire de son Apostolat entre les simples et ignorans, il le convertit par un gentil artifice à l'augmentation d'icelle. Premièrement, il use de la similitude d'un thrésor, lequel on n'a point accoustumé de cacher en un coffre brave et magnifique: mais plustost dedans un vaisseau vil, et de nulle estime. Puis après, il adjouste que la puissance de Dieu est par cela plus esclarcie et mieux cognue : comme s'il disoit, Ceux qui pour amoindrir la dignité de mon ministère allèguent l'apparence contemptible de ma personne, jugent mal et iniquement. Car le thrésor ne sera pas moins estimé pourtant si le vaisseau auquel on l'a mis, n'est pas somptueux : mesme au contraire on en use ainsi coustumièrement, que volontiers on met de grans thrésors dedans des pots de terre. D'avantage, ils ne considèrent pas que c'est une chose qui se conduit ainsi par une singulière providence de Dieu, qu'il n'y ait aucune apparence d'excellence és Ministres, afin que la puissance de Dieu ne soit point obscurcie par quelque grandeur. Puis donc qu'ainsi est, que l'abjection des Ministres, et le mespris extérieur de leur personne, donne lieu à la gloire de Dieu, celuy-là fera folement, qui mesurera la dignité de l'Evangile par la personne du Ministre. Or sainct Paul ne parle pas seulement de la condition universelle de tous hommes, mais de sa condition particulière. Cela est bien vray que tous hommes sont vaisseaux de terre. Parquoy, qu'on choisisse le plus excellent de tous, voire qui soit doué tant que merveilles de tous ornemens, de race, d'esprit, de richesses, et toutes autres choses semblables, si toutesfois il advient qu'il soit Ministre de l'Evangile, ce sera un vaisseau de terre contemptible, ordonné pour porter un thrésor inestimable. Mais sainct Paul regarde seulement à soy et ses compagnons semblables à luy, lesquels estoyent mesprisez, pource qu'ils n'avoyent point d'ostentation, comme plusieurs autres.

8 *Estans pressez, etc.* Ceci est adjousté par forme de déclaration. Car il monstre que tant s'en faut que son estat contemptible diminue aucunement la

gloire de Dieu, que plustost il est occasion de l'avancement d'icelle. Nous sommes, dit-il, comme enserrez en des destroits, mais le Seigneur nous fait à la fin ouverture. Nous sommes appovris, mais le Seigneur nous assiste. Nous avons beaucoup d'ennemis envenimez contre nous, mais nous sommes asseurez par l'aide de Dieu. Finalement, jà soit que nous soyons tellement abatus, qu'il semble avis que ce soit fait de nostre vie, toutesfois nous ne périssons point. Le dernier est le plus fascheux de tous. Nous voyons yci comment il convertit à son avantage tout ce de quoy les meschans le chargeoyent pour le rendre contemptible.

10 *La mortification du Seigneur Jésus.* Il dit plus qu'il n'avoit fait auparavant. Car il enseigne que cela mesme sous ombre de quoy les faux-apostres mesprisoyent son Evangile, non-seulement n'engendroit nul mespris à l'Evangile, mais plustost le rendoit plein de gloire et d'honneur. Car il appelle *Mortification de Jésus-Christ*, tout ce qui le rendoit contemptible devant le monde pour le préparer à participer à la résurrection bien-heureuse. Premièrement, les passions de Christ, quoy qu'elles soyent ignominieuses devant les yeux du monde, sont toutesfois plus honorables devant Dieu, que tous les triomphes des Empereurs, et que toutes les pompes des Rois. Mais il faut aussi regarder quelle est la fin, asçavoir que nous endurons avec luy, afin que nous soyons aussi glorifiez avez luy. Il reprend donc de bonne grâce la folie de ceux qui luy reprochoyent la société de Jésus-Christ. Et quant et quant, les Corinthiens sont par cela admonestez de se garder qu'en mesprisant arrogamment l'apparence abjecte de sainct Paul, ils ne facent injure à Jésus-Christ mesme, cherchans matière d'opprobre et déshonneur en ses passions, lesquelles il nous convient avoir en grande révérence. Ce mot de *Mortification*, est yci autrement prins qu'il n'est en beaucoup d'autres lieux de l'Escriture. Car bien souvent il signifie le renoncement de nous-mesmes, quand nous renonceons à nos concupiscences charnelles, et sommes renouvellez en l'obéissance de Dieu: mais yci il signifie les afflictions par lesquelles nous sommes incitez à méditer le définement de la vie présente. Pour plus familièrement enseigner, nous appellerons la première, La mortification intérieure: et ceste seconde, Extérieure. L'une et l'autre nous rendent conformes à Christ: la première directement, la seconde indirectement, si ainsi faut parler. S. Paul parle de la première, aux Colos., chap. III, v. 5, et aux Rom., chap. VI, v. 6, où il enseigne que nostre vieil homme est crucifié, afin que nous cheminions en nouveauté de vie. De la seconde, il en parle au chap. VIII, v. 29 des Romains: où il monstre que Dieu nous a destinez à cela, que nous soyons faits conformes à l'image de son Fils. Au reste, la mortification de Christ, n'est sinon aux fidèles: car les meschans communiquent avec Adam en endurant les afflictions de ceste vie présente: mais les éleus ont participation avec le Fils de Dieu, en sorte que toutes les misères qui de leur nature estoyent maudites, leur servent à salut. Or vray est que ceci est commun à tous les enfans de Dieu, de porter la mortification de Jésus-Christ: mais d'autant qu'un chacun a receu plus abondante mesure de grâce, d'autant de plus près approche-il de ceste similitude de Christ. *Afin que la vie de Jésus.* Ceci est un singulier remède en adversité, que tout ainsi que la mort de Christ a esté entrée à la vie, aussi nous sçavons que la résurrection bien-heureuse nous sera la fin et l'issue de toutes misères et calamitez, pource que Jésus-Christ nous a associez à soy à ceste condition, que nous soyons faits participans de sa vie, si nous avons la patience de mourir en ce monde avec luy. La sentence qui s'ensuit incontinent après, peut estre exposée en deux sortes. Si nous prenons, *Estre livré à mort*, pour estre tormenté de continuelles persécutions, et estre pourmené par divers dangers: il compétera spécialement à sainct Paul et à ses semblables, qui ont esté apertement assaillis de la rage des meschans. Et ainsi ce mot *Pour Jésus*, signifiera autant comme si nous disions, Pour le tesmoignage de Jésus-Christ. Mais pource

qu'Estre livré à mort tous les jours, signifie autrement, Avoir continuellement la mort devant les yeux, et vivre en telle sorte que nostre vie soit plustost une ombre de mort : je ne trouve pas mauvais que ce passage soit exposé en sorte qu'il appartiene à tous fidèles, voire à chacun en son ordre. Sainct Paul luy-mesme interprète ainsi le verset du Pseaume XLIV, v. 22, au chap. VIII, v. 35 des Romains. A le prendre ainsi, *Pour Christ*, seroit à dire, Pource que ceste condition est imposée à tous ses membres. Au reste, ce qu'Erasme a tourné, Nous qui vivons, n'est pas bien propre. Ce que j'ay mis, *En vivant*, convient mieux. Car sainct Paul signifie que tandis que nous sommes en ce monde, nous ressemblons plustost des gens morts, que des gens qui vivent.

12 *Parquoy la mort besongne en nous.* Ceci est dit par ironie: pource que c'estoit une honte que les Corinthiens fussent à leur plaisir, et prinssent leurs aises sans souci, et que cependant sainct Paul eust à combatre contre tant de misères et calamitez. Il n'y eust point eu de raison de faire un tel partage. Et certes il falloit que la sottise des Corinthiens fust à bon escient reprise, lesquels se forgeoyent une Chrestienté sans croix : et non contens de cela, avoyent en mespris les serviteurs de Jésus-Christ, pource qu'ils n'estoyent point tant délicats comme eux. Or comme par La mort sont signifiées toutes afflictions, ou une vie plene d'ennuis : ainsi par La vie, est signifiée prospérité, et une condition douce et gracieuse : suyvant le propos commun, Que la vie ne consiste pas à vivre, mais à estre à son aise.

13 *Or comme ainsi soit que nous ayons un mesme Esprit de foy, selon qu'il est escrit, J'ay creu, pource ay-je parlé : aussi nous croyons, et pourtant nous parlons*[1] *:*

14 *Sçachans que celuy qui a ressuscité le Seigneur Jésus, nous ressuscitera aussi par Jésus, et nous fera venir en sa présence avec vous.*

15 *Car le tout est pour vous, afin que ceste trèsgrande grâce redonde à la gloire de Dieu, par le remerciement de plusieurs.*

16 *Parquoy nous ne défaillons point : ains combien que nostre homme extérieur se deschet, toutesfois l'intérieur est renouvelé de jour en jour.*

17 *Car nostre légère affliction qui est de peu de durée*[2] *à merveille, produit en nous un poids de gloire merveilleusement excellent.*

18 *Quand nous ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles : car les choses visibles sont pour un temps, mais les invisibles sont éternelles.*

1) *Ps.* CXVI, 10. 2) Ou, qui ne fait que passer, produit.

13 *Or comme ainsi soit, etc.* Il corrige par ceci l'ironie précédente. Il avoit fait la condition des Corinthiens toute autre que la siene, non pas selon son jugement, mais suyvant leur erreur, pource qu'ils désiroyent et cherchoyent un Evangile plaisant, et qui fust bien loin de tout ennuy et fascherie de la croix, et avoyent l'Apostre aucunement en desdain : pour autant que sa condition n'estoit point honorable, et à l'aise de la personne, mais maintenant il s'adjoint avec eux en l'espérance d'une mesme félicité. Comme s'il disoit, Jà soit que Dieu vous espargne, et qu'il vous traitte plus doucement, et moy plus rudement, toutesfois ceste diversité n'empeschera point qu'une mesme gloire de résurrection ne vous soit préparée, et à nous aussi. Car là où il y a unité de foy, là aussi il y aura un mesme héritage. On a pensé que sainct Paul parloit yci des saincts Pères qui ont vescu sous le vieil Testament, nous les faisant compagnons en une mesme foy. Ce qui est bien vray : mais il ne convient point au présent propos. Car sainct Paul ne conjoint point yci avec soy en la communication de la foy, Abraham et les autres Pères, mais plustost les Corinthiens, en lieu qu'ils se séparoyent de luy par une

ambition perverse. Combien, dit-il, que ma condition semble estre pire pour maintenant, toutesfois nous serons quelque jour participans d'une mesme gloire. Car nous sommes conjoints ensemble par une mesme foy. Ceux qui regarderont le texte de bien près, cognoistront que c'est-ci le vray sens et naturel. Il appelle *l'esprit de foy*, la foy mesme, pource que c'est un don du sainct Esprit. *Selon qu'il est escrit.* Ce qu'il allègue le tesmoignage de David, a esté occasion de l'erreur que j'ay dit : mais il le faut rapporter à la confession, et non point à l'unité de foy : ou si nous aimons mieux, ceci s'entretient avec ce qui s'ensuit, et non pas avec ce qui précède : en ceste sorte, Pource que nous avons une asseurance certaine de la résurrection bien-heureuse, nous osons bien parler et prescher ce que nous croyons, selon qu'il est escrit, *J'ay creu, et pourtant j'ay parlé.* Or c'est le commencement du Pseaume CXVI, où David confesse que se voyant pressé jusques à l'extrémité, il a esté tellement abbatu, qu'à peu près il perdoit courage : toutesfois, qu'ayant un peu après reprins force et fiance, il avoit surmonté ceste tentation. A ceste cause, il commence le Pseaume par là, J'ay creu, pourtant je parleray. Car la foy est comme la mère de confession. Or il est bien vray que sainct Paul s'accourageant à imiter cest exemple de David, exhorte les Corinthiens à faire de mesme : et a mis, selon que porte la translation Grecque le temps prétérit au lieu du futur, J'ay parlé, pour Je parleray : mais il n'y a point d'inconvénient en cela. Car il veut seulement dire, que les fidèles doyvent estre hardis et courageux à faire confession de bouche de ce qu'ils ont creu en leur cœur. Que nos Nicodémites avisent yci quelle imagination ils forgent en lieu de la foy, veu qu'ils veulent que la foy demeure ensevelie dedans, et du tout muette : et se glorifient de ceste prudence, quand ils se garderont bien toute leur vie de prononcer un seul mot de droite confession.

15 *Car le tout est pour vous.* Maintenant il se conjoint aux Corinthiens, non-seulement en l'espérance de la béatitude à-venir, mais aussi és afflictions mesmes esquelles il sembloit qu'il y eust grande diversité entre luy et eux. Car il dit que ce qu'il est affligé, c'est pour leur proufit et utilité. Dont il s'ensuit qu'à bon droict ils en devoyent transférer sur eux une partie. Ce que dit S. Paul dépend premièrement de la communion secrète que les membres de Christ ont entr'eux : mais principalement du lien de communauté et conjonction mutuelle qui devoit spécialement se monstrer entr'eux. Or ceste admonition estoit grandement proufitable aux Corinthiens, et apportoit avec soy une singulière consolation. Car quelle consolation est-ce, que quand Dieu espargnant nostre imbécillité, nous traitte doucement, et ceux qui ont receu une force plus excellente, sont affligez pour le proufit et utilité commune de nous tous ? Ils estoyent aussi admonestez par ceci, puis qu'ils ne pouvoyent autrement secourir sainct Paul, que pour le moins ils le soulageassent par prières et compassion. *Afin que ceste trèsgrande grâce.* Il louë maintenant ceste unité et consentement mutuel des membres de Christ par le fruit qui en procède : asçavoir que tel consentement sert à augmenter la gloire de Dieu. Par *la grâce*, il entend ce bénéfice de délivrance, duquel il avoit fait mention ci-dessus : asçavoir qu'estant pressé, il n'estoit point toutesfois oppressé : estant en indigence, il n'estoit point destitué, etc., brief une perpétuelle délivrance de toutes sortes de maux desquels il estoit assailli. Il dit que ceste grâce *Redonde*, signifiant par cela qu'elle n'est point enclose en sa personne, afin qu'il en jouysse tout seul, mais qu'elle est espandue plus loin, asçavoir sur les Corinthiens, ausquels elle proufitoit grandement. Quand il met la redondance du don de Dieu, en recognoissance à la gloire de l'autheur, il donne à entendre que tous les biens que Dieu nous eslargit, périssent par nostre nonchalance, sinon que nous soyons prompts et alaigres à luy rendre grâces.

16 *Parquoy nous ne défaillons.* Maintenant comme ayant gaigné le poinct qu'il prétendoit, il s'eslève en plus grande confiance qu'il n'avoit fait auparavant. Il n'y a point de cause, dit-il, de perdre

courage, ou succomber sous le fais de la croix, l'issue de laquelle est tant heureuse et salutaire, non-seulement à moy, mais aussi aux autres. En ceste sorte il exhorte les Corinthiens à constance par son exemple, quand il adviendroit qu'ils fussent ainsi affligez. Puis après il rabbat ceste arrogance en laquelle ils péchoyent grandement: asçavoir qu'estans préoccupez d'ambition, d'autant que quelqu'un estoit plus reculé de la croix de Christ, d'autant plus ils l'estimoyent. *Ains combien que nostre homme*, *etc.* Aucuns, comme gens ignorans, confondent mal à propos l'homme extérieur avec le vieil homme. Car c'est bien autre chose le vieil homme duquel nous avons parlé au chapitre VI des Romains, v. 6. C'est semblablement mal entendu à Chrysostôme et aux autres qui le restraignent seulement au corps. Car par ce mot l'Apostre a voulu comprendre tout ce qui appartient à la vie présente. Or comme il propose yci deux hommes, aussi proposons-nous deux vies: la vie terrestre et la céleste. L'homme extérieur c'est la conservation de la vie terrestre, laquelle consiste non-seulement en santé, et fleur d'aage, mais aussi en richesses, honneurs, amitiez, alliances, et autres aides et commoditez. Autant donc qu'il se perd ou diminue de ces biens qui sont requis pour maintenir l'estat de ceste vie présente, autant se corrompt nostre homme extérieur. Car pource que nous-nous amusons par trop en ceste vie tandis que toutes choses nous vienent à souhait, le Seigneur Dieu nous révoque à la méditation d'une meilleure vie, en nous ostant petit à petit ce qui nous tient enveloppez. Par ce moyen donc il faut nécessairement que l'estat de la vie présente se diminue de jour en jour, afin que l'homme intérieur reprene vigueur. Car ce qui est osté à la vie terrienne, accroist à la céleste, pour le moins és fidèles. Il est vray que l'homme extérieur tend à décadence aussi bien és réprouvez et infidèles, mais c'est sans aucune récompense. Au contraire, és enfans de Dieu, une telle corruption est un commencement de génération, et comme la cause. Il dit que cela se fait de *jour en jour*: pource que Dieu nous exerce et duit assiduellement à ceste méditation. A la miene volonté que cela soit bien enraciné dedans nos cœurs, afin que nous proufitions par continuelle succession de temps en la corruption de nostre homme extérieur.

17 *Car nostre légère affliction.* Pource que nostre chair fuit tousjours son définement, quelque loyer qu'on luy puisse proposer, et nous sommes beaucoup plus esmeus du sentiment présent, que de l'espérance des biens célestes: à ceste cause S. Paul nous admoneste que les ennuis et afflictions des fidèles n'ont rien ou bien peu d'aigreur, si elles sont accomparées avec le bien infini de la gloire éternelle. Il avoit dit que nous ne nous devions point fascher de la corruption de nostre homme extérieur, pour autant que le renouvellement de l'homme intérieur procède et prend vigueur d'icelle. Mais pource que la corruption est visible, et le renouvellement invisible, à ceste cause S. Paul, afin de nous arracher l'affection charnelle que nous avons à ceste vie présente, fait comparaison des misères présentes avec la félicité à venir. Or ceste seule comparaison est assez suffisante pour duire les esprits des fidèles à patience et modération, afin qu'ils ne succombent du tout, estans opprimez de la pesanteur de la croix. Car d'où vient que patience est une chose si difficile, sinon que nous-nous assopissons du tout en ce sentiment des maux qui passent toutesfois avec le temps, et n'eslevons point plus haut nos pensées? Parquoy S. Paul nous donne yci un trèsbon remède, afin que nous ne perdions courage, estans accablez d'afflictions, quand à l'opposite d'icelles il nous propose la béatitude à-venir, qui nous est réservée au ciel. Car ceste comparaison nous rend léger ce qui nous sembloit estre bien pesant au paravant: item brief et de peu de durée, ce qui nous sembloit devoir durer à jamais. Au reste, il y a yci quelque obscurité aux paroles de S. Paul. Car pource que là où nous avons traduit *A merveille merveilleusement:* il y a au Grec comme qui diroit, A outrance, par outrance: tant l'ancien translateur Latin, qu'Erasme, ont pensé que tous les deux mots tendoyent

à magnifier la grandeur de la gloire céleste qui est préparée aux fidèles: ou pour le moins les ont rapportez au verbe *Produit*. Ce que je ne réprouve pas : mais pource qu'à le distinguer ainsi comme porte ma translation, le sens ne convient point mal aussi, que le chois en soit aux Lecteurs. *Produit en nous un poids de gloire*. S. Paul n'entend pas que tel soit l'effet perpétuel des afflictions. Car plusieurs sont yci opprimez misérablement de toutes sortes de maux, et toutesfois tant s'en faut que cela leur soit aide de salut, que mesme il leur est cause de plus grande ruine. Mais pource qu'il est yci question des fidèles, ceci qui est yci dit, s'addresse seulement à eux. Car ce bénéfice de Dieu leur est particulier, asçavoir qu'ils sont préparez à la résurrection bien heureuse par les misères communes du genre humain. Or quant à ce que les Papistes abusent de ce passage pour prouver que les afflictions sont causes de nostre salut: c'est un argument trop débile, si d'aventure on ne veut prendre le mot de Causes pour Moyens. Certes nous confessons volontiers qu'il nous faut entrer au royaume des cieux par beaucoup de tribulations, et ne débatons nullement de cela. Mais en lieu que nous enseignons que ce que l'affliction qui est de peu de durée, et légère à merveille, produit en nous un poids éternel de vie, est pource que tous les enfans de Dieu sont destinez à estre faits conformes à Jésus-Christ en la souffrance de la croix : et estre par ce moyen préparez à la jouissance de l'héritage céleste, lequel ils ont par l'adoption gratuite de Dieu : les Papistes songent que les afflictions sont œuvres méritoires, par lesquelles on acquière le royaume céleste. Je répéteray ceci encore en brief. Nous ne nions point que les afflictions ne soyent le chemin par lequel on parvient au royaume des cieux : mais nous nions que par les afflictions nous méritions l'héritage éternel, lequel nous n'obtenons que par l'adoption gratuite de Dieu. Les Papistes empoignent un mot sans aucune considération, pour bastir sur iceluy leur tour de Babylon : asçavoir que le royaume de Dieu est, non pas un héritage à nous acquis par Jésus-Christ, mais un loyer deu à nos œuvres. Si on veut avoir plus au long la solution de ceste question, on le trouvera en mon Institution.

18 *Quand nous ne regardons point*. Voyci ce qui nous rendra toutes les misères de ce monde faciles à endurer : asçavoir quand nous eslèverons nos pensées à l'éternité du royaume céleste. Car un peu de temps nous est bien long, cependant que nous regardons d'un costé et d'autre à l'entour de nous : mais quand nous avons une fois eslevé nos cœurs au ciel, alors mille ans commencent à ne nous estre non plus qu'une minute d'heure. Et c'est ce que veut dire yci l'Apostre, que nous sommes déceus par le regard des choses présentes, pource qu'il n'y a rien là qui ne soit temporel : et par ce moyen il n'y a rien en quoy nous nous puissions reposer, sinon la fiance de la vie éternelle. Il nous faut noter ceste forme de parler, *Regarder les choses invisibles :* car l'œil de la foy perce plus avant que tous les sens naturels, et pour ceste cause aussi la foy est nommée, Le regard des choses invisibles, Héb., XI, 1.

CHAPITRE V.

1 *Car nous sçavons que si nostre habitation terrestre de* ceste *loge est destruite, nous avons une édifice de par Dieu*, asçavoir *une maison éternelle és cieux, qui n'est point faite de main.*

2 *Car aussi pour cela nous gémissons, désirans estre revestus de nostre domicile qui est du ciel.*

3 *Si toutesfois nous sommes trouvez aussi vestus, et non point nuds*[1].

1) Ou, Si toutesfois nous sommes trouvez vestus. Ou, Veu qu'aussi nous serons trouvez, etc. Ou, Veu que mesmes après avoir esté despouillez, nous ne serons trouvez nuds. *Apoc.*, XVI, 15.

4 *Car nous qui sommes en ceste loge, gémissons estans chargez : pource que nous désirons*[1] *non point d'estre despouillez, mais d'estre revestus, afin que ce qui est mortel soit englouti par la vie.*

5 *Or celuy qui nous a formez à cela mesme,* c'est *Dieu, lequel aussi nous a donné les arres de l'Esprit.*

6 *Parquoy en ayant tousjours confiance, et sçachant que nous sommes voyagers en ce corps, nous sommes absens du Seigneur.*

7 (*Car nous cheminons par foy, et non par veuë.*)

8 *Mais nous-nous asseurons, et aimons mieux estre hors du corps, et estre avec le Seigneur.*

1) Ou, en laquelle nous désirons.

1 *Car nous sçavons.* S'ensuit une déclaration de la sentence précédente, plus ample et comme enrichie, Car sainct Paul tend à cela, qu'il veut corriger en nous l'impatience, l'horreur et ennuy de la croix, le contentement de petitesse, brief l'orgueil et les délices : ce qu'il ne peut faire, sinon en nous eslevant jusques au ciel par le mespris de ce monde. Or il se fonde sur deux argumens : d'un costé il monstre la misérable condition des hommes en ce monde : d'autre part, la souveraine et parfaite béatitude que les fidèles attendent au ciel après la mort. Car qu'est-ce qui retient si fort les hommes en une convoitise perverse de la vie présente, sinon qu'ils se déçoyvent, par fausse imagination : asçavoir qu'ils pensent estre bien-heureux en vivant en ce monde? Mais il ne suffit pas d'avoir entendu les misères de ceste vie présente, si nous ne réduisons en mémoire la félicité de la vie à-venir. C'est une affection commune tant aux bons qu'aux mauvais, que les uns et les autres appètent de vivre : ceci aussi est commun à tous deux, que quand ils pensent à combien de misères ils sont sujets (sinon que les infidèles ne recognoissent autre adversité que la corporelle : mais les fidèles sont touchez plus au vif des misères spirituelles) ils gémissent bien souvent, ils se plaignent de leur condition, et désirent quelque remède à leurs maux. Mais pource que tous ont naturellement la mort en horreur, les infidèles ne partent jamais de ce monde sinon à regret, excepté quand ils se faschent de vivre, ou quand ils sont désespérez. Mais les fidèles laissent ce monde volontairement, pource qu'ils ont une meilleure espérance qui leur est proposée hors le monde. Voylà la somme de l'argument. maintenant espluchons les mots l'un après l'autre. *Nous sçavons, dit-il.* Ce sçavoir ne procède pas de l'esprit humain, mais de la révélation du sainct Esprit : parquoy il est propre et particulier aux fidèles. Les Payens ont bien eu quelque opinion de l'immortalité de l'âme, mais pas un d'eux n'en a rien eu de certain : pas un d'eux ne s'est peu vanter qu'il parlast d'une chose qui luy fust cognuë. Il n'y a que les fidèles qui puissent parler ainsi, lesquels en ont certain tesmoignage par la parole et l'Esprit de Dieu. D'avantage il faut noter que ceste cognoissance n'est pas seulement universelle : comme si les fidèles estoyent persuadez seulement en général que la condition des enfans de Dieu sera meilleure après la mort, et que cependant chacun d'eux ne fust point asseuré de sa propre félicité. Car cela serviroit bien peu à une si haute consolation. Mais il faut qu'un chacun à part ait science particulière de soy. Car c'est cela seul qui enhardit un chacun de nous à endurer la mort gayement, asçavoir quand il ha certaine persuasion qu'il s'en va jouir d'une vie meilleure et plus heureuse. Il appelle le corps tel que nous avons maintenant *Habitation de loge.* Car comme on bastit les tabernacles ou loges pour y loger seulement quelque temps, et d'une matière légère, et sans ferme fondement, et puis après on les démolit, ou elles tombent d'elles-mesmes : ainsi le corps mortel est donné aux hommes comme une logette caduque, en laquelle ils habitent quelque peu de jours. De laquelle similitude sainct Pierre a aussi usé en sa der-

nière Epistre, chap. I, v. 13, 14 : et Job aussi, chap. IV, v. 19, quand il l'appelle une maison de terre. L'Apostre oppose à ceste loge, un édifice qui durera à perpétuité, quand il dit *Maison éternelle és cieux.* Par lequel nom il est incertain s'il signifie l'estat de l'immortalité bienheureuse, qui est préparé aux fidèles après la mort, ou bien le corps incorruptible et glorieux, tel qu'il sera après la résurrection. Auquel de ces deux sens qu'on le voudra prendre, il n'y a point d'inconvénient : combien que j'aime mieux le prendre en sorte que l'estat bien-heureux de l'âme après la mort soit le commencement de cest édifice : et que la gloire de la dernière résurrection en soit la consommation et accomplissement. Ceste exposition sera mieux prouvée par la continuation du texte de l'Apostre. Les épithètes qu'il attribue à cest édifice, servent à mieux confermer la perpétuité.

3 *Si toutesfois nous sommes trouvez aussi vestus, et non point nuds.* Il restreint aux fidèles ce qu'il avoit dit de la certitude de la vie à-venir : comme aussi cela leur est péculier. Car les meschans aussi sont despouillez de leurs corps : mais pource qu'ils n'apportent rien devant la face de Dieu, qu'une nudité ignominieuse, à ceste cause ils ne sont point revestus d'un corps glorieux. Mais les fidèles qui comparoissent devant la face de Dieu vestus de Christ, et ornez de sa justice, reçoyvent la robbe glorieuse d'immortalité. Car je l'aime mieux prendre ainsi, que selon Chrysostôme, et les autres, qui pensent n'estre rien yci dit de nouveau, mais que seulement il répète ce qu'il avoit dit auparavant de revestir un domicile éternel. Sainct Paul donc raconte yci double vestement, duquel nous sommes vestus de Dieu : asçavoir la justice de Christ en ceste vie avec la sanctification de l'Esprit : et après la mort, l'immortalité et gloire, Rom., chap. VIII, v. 29. Le premier est la cause du second. Car ceux que Dieu a délibéré de glorifier, il les justifie premièrement. Et nous recueillons ce sens de ce mot *Aussi*, lequel sans doute a esté entrelacé pour amplifier : comme si sainct Paul eust dit, qu'une nouvelle robbe sera apprestée aux fidèles après la mort, voire s'ils ont esté vestus en ceste vie aussi.

4 *Gémissons estans chargez.* Les infidèles aussi gémissent, pource qu'ils ne se contentent point de la condition présente : mais puis après l'affection contraire surmonte en eux : c'est asçavoir le désir de vivre, en sorte qu'ils ont la mort en horreur, et ne se faschent point de la longueur de ceste vie mortelle. Mais le gémissement des fidèles provient de ce qu'ils sçavent qu'ils sont en ce monde, comme en un exil et hors de leurs pays, et qu'ils sont enfermez en ce corps comme dedans une prison. Ils se faschent de ceste vie : pource qu'ils ne peuvent jouir en icelle de la vraye et parfaite béatitude, pource qu'ils ne peuvent estre exempts de la servitude de péché, sinon par mort : et pour ceste cause ils aspirent ailleurs. Mais veu que naturellement tous animaux appètent d'estre, comment se peut-il faire que les fidèles soyent contens de n'estre plus? L'Apostre donne solution à ceste question, quand il dit que les fidèles n'appètent pas la mort, afin de perdre quelque chose, mais ayans esgard à une meilleure vie : combien que les paroles expriment encore plus. Car il accorde que nous fuyons naturellement la privation de ceste vie présente, tout ainsi que nul n'endurera pas aiséement qu'on le despouille de ses vestemens : mais il adjouste puis après, que l'horreur naturelle de la mort est surmontée par la fiance qu'ont les fidèles. Comme quelqu'un jettera là volontiers une robbe de gros drap, orde, usée, et deschirée, pour estre revestu d'une autre qui sera belle, nette, neufve et durable. Il expose puis après la similitude, disant, *Afin que ce qui est mortel, soit englouti par la vie.* Car pource que la chair et le sang ne peuvent posséder le Royaume de Dieu en héritage, il faut nécessairement que ce qui est corruptible en nostre nature, dépérisse, 1 Cor., XV, 50 : afin que nous soyons vrayement restablis et remis en estat parfait. Pour ceste raison nostre corps est appelé prison, laquelle nous tient enfermez.

5 *Or celuy qui nous a formez à cela mesme*, c'est *Dieu*, *lequel aussi nous a*

donné les arres de l'Esprit. Ceci est adjousté afin que nous sçachions que ceste affection est supernaturelle. Car le propre sens de nostre nature ne nous poussera pas à cela : pource qu'il ne comprend point ceste compensation de cent fois autant, laquelle procède de la mortification du grain, Jehan, XII, 24. Il faut donc que nous soyons préparez à cela de la main de Dieu. Et quant et quant il adjouste le moyen : asçavoir qu'il nous conferme *par son Esprit comme d'une arre.* Combien que ceste particule, *Aussi*, semble estre mise pour amplification, comme s'il eust dit, C'est Dieu qui forme en nous ce désir : et afin que le courage ne nous faille ou viene à estre esbranlé de doute, le sainct Esprit nous est donné comme pour une arre : car il ratifie et conferme la vérité de la promesse par le tesmoignage qu'il nous rend en nos cœurs. Car ce sont les deux offices du sainct Esprit : premièrement de monstrer aux fidèles ce qu'ils doyvent désirer : puis d'esmouvoir leurs cœurs avec efficace, et leur oster toute doute, afin qu'ils persévèrent constamment en l'élection du bien. Toutesfois il ne conviendra point mal d'estendre plus loin le mot de Préparer : asçavoir au renouvellement de vie, duquel Dieu orne les siens desjà en ce monde : pource qu'en ce faisant il les sépare desjà d'avec les autres, et monstre que par sa grâce ils sont destinez à une condition péculière.

6 *Parquoy en ayant, etc.* C'est asçavoir, estans asseurez par l'arre de l'Esprit : car autrement nous tremblons tousjours, ou pour le moins par fois nous sommes asseurez, et par fois nous craignons : et l'asseurance de nostre cœur ne continue jamais d'un mesme fil. Ainsi donc ce bon courage duquel parle yci sainct Paul, ne se trouve point en nos cœurs, sinon quand ils sont soustenus par l'Esprit de Dieu. Ce mot *Et*, qui s'ensuit incontinent après, se doit résoudre en Car : ou, Pource que : en ceste sorte, Nous avons bon courage, pource que nous sçavons que nous sommes absens du Seigneur, etc. Car ceste cognoissance est cause de nostre tranquillité et confiance. Car la raison de ce que les infidèles sont perpétuellement angoissez d'inquiétude, ou frémissent obstinéement à l'encontre de Dieu, est qu'ils pensent périr tout incontinent, et constituent le souverain et dernier poinct de leur félicité en ceste vie. Mais nous, nous vivons en paix, prenans tout en gré : et allons à la mort joyeusement, pource que nous avons espérance d'une meilleure vie. *Nous sommes absens du Seigneur.* Toute l'Escriture rend tesmoignage que Dieu nous est présent : yci sainct Paul enseigne que nous sommes absens de luy : ce qui semble de prime face estre contraire. Mais la solution de ceste difficulté sera facile, quand nous considérerons les diverses manières d'absence ou présence. Ainsi donc Dieu est présent à tous hommes, pource qu'il les soustient par sa vertu : il habite en eux, pource qu'ils vivent par luy, qu'ils subsistent par luy, et ont mouvement par luy. Actes, chapitre XVII, v. 28. Il est présent à ses fidèles, par une plus grande efficace de son Esprit : il vit en eux, il réside au milieu d'eux, voire dedans eux. Mais cependant il est absent de nous, pource qu'il ne se présente point à nous face à face, pour autant que nous sommes encore en exil, eslongnez de son Royaume, et n'avons point encore ceste bien-heureuse immortalité de laquelle jouyssent les Anges qui sont avec luy. Combien qu'Estre absens, ne se rapporte yci sinon à la cognoissance : comme il appert par la raison qui est ci-après adjoustée.

7 *Car nous cheminons par foy, et non par veuë.* J'ay tourné le mot Grec qui est yci mis, Veuë : pource que bien peu de gens entendoyent que c'estoit à dire *espèce*, ainsi qu'on a accoustumé de traduire en Latin ce mot Grec. Il rend la cause pourquoy nous sommes maintenant absens du Seigneur : asçavoir pource que nous ne le voyons pas face à face. Voylà la manière de l'absence : asçavoir que nous ne contemplons pas encore nostre Dieu ainsi qu'il est. Et nous ne le voyons pas, pource que nous cheminons par foy. Or c'est à bon droict que la foy est opposée à la veuë : pource qu'elle comprend les choses qui sont cachées au sens humain : pource qu'elle

s'estend aux choses à-venir, lesquelles n'apparoissent encore. Car la condition des fidèles est telle, qu'ils ressemblent plustost à gens morts que vivans, qu'ils semblent souvent estre délaissez de Dieu, qu'ils portent tousjours matière de mort enclos dedans eux. Parquoy il faut nécessairement qu'ils espèrent contre toute espérance. Or les choses que nous espérons, sont cachées, comme il est dit au chapitre VIII, v. 24 des Romains, et la foy est une manifestation des choses qui n'apparoissent point. Il ne se faut donc point esbahir si le sainct Apostre dit que nous ne jouissons point encore du regard tandis que nous cheminons par foy. Nous voyons bien, mais ce n'est que par un miroir et en obscurité : c'est-à-dire qu'en lieu de la chose en effet, nous-nous tenons à la parole.

8 *Nous nous asseurons.* Il répète encore une fois ce qu'il avoit dit de la confiance des fidèles : que tant s'en faut qu'ils défaillent sous le fais de la croix, et qu'ils perdent courage pour les afflictions, que par cela ils devienent plus forts et courageux. Car le plus extrême mal, c'est la mort : néantmoins les fidèles y aspirent comme à ce qui est le commencement de la parfaite béatitude. Et pour tant ce mot *Et*, se peut résoudre en Car, ou, Pource que : en ceste sorte, Rien ne nous peut advenir, qui nous puisse arracher la confiance et le bon courage que nous avons. Car certes la mort que les autres ont en si grand'horreur, nous est un grand gain. Car il n'y a rien plus heureux que de sortir hors de ce corps : afin que nous puissions parvenir à la compagnie de Dieu, et jouir de sa présence ouvertement et à la vérité. Nous ne perdons donc rien du nostre par la corruption de l'homme extérieur. Il faut yci noter ce qui a esté dit desjà une fois, Asçavoir que la vraye foy non-seulement engendre un mespris de la mort, mais qui plus est, elle nous la fait désirer : et que pourtant au contraire, c'est un signe d'infidélité, quand l'horreur de la mort domine en nous par-dessus la joye et consolation de l'espérance. Au reste, ce que les fidèles souhaitent la mort, ce n'est pas qu'ils vueillent prévenir le jour du Seigneur par un désir importun : car ils se tienent pied coy de leur bon gré en ceste habitation terrienne, tant qu'il plaira au Seigneur : veu qu'ils aiment mieux vivre à la gloire de Christ, que de mourir à eux-mesmes, c'est-à-dire pour leur propre proufit et utilité. Car le désir duquel parle sainct Paul, est de la foy : parquoy il n'est nullement contraire à la volonté de Dieu. On peut aussi recueillir par ces paroles de S. Paul, que les âmes vivent devant Dieu, après qu'elles sont séparées des corps. Car si estans hors des corps, elles ont Dieu présent avec elles, certes elles vivent avec luy. Aucuns demandent yci, Comment donc s'est fait cela, que les saincts Pères ont eu la mort en si grand' horreur : comme David, Ezéchias, et toute l'Eglise d'Israël? ainsi qu'on peut veoir par le Pseaume VI : par le ch. XXXVIII, v. 3 d'Isaïe : et par le Pseaume CXV, 17. Je sçay bien ce qu'on a accoustumé de respondre, asçavoir qu'ils ont eu la mort en si grand' horreur, pource que la révélation de la vie à-venir estoit encore obscure, et par conséquent la consolation bien petite. Je confesse bien que cela est quelque chose, mais ce n'est pas le tout. Car les saincts Pères dés l'Eglise ancienne n'ont pas tousjours tremblé quand la mort leur a esté annoncée : mais qui plus est, ils ont embrassé la mort joyeusement et alaigrement. Car Abraham est sorti de ce monde rassasié de jours, et sans regret. Gen., XXV, 8. Il n'est point leu qu'Isaac ait fuy la mort, Gen., XXXV, v. 29. Jacob prest à rendre l'esprit, proteste qu'il attend le salut du Seigneur, Gen., XLIX, 18. Et David mesme meurt paisiblement, sans se lamenter, 1 Rois, II, 10 : aussi fait Ezéchias, 2 Rois, XX, 21. Ce que donc David et Ezéchias ont prié Dieu avecques larmes qu'ils ne mourussent point, c'estoit pource que Dieu les punissoit à cause de quelques certains péchez : et pourtant, ils sentoyent l'ire de Dieu en la mort. Voylà la cause du trouble qu'ils avoyent : lequel les fidèles aujourd'huy mesmes pourroyent sentir sous le règne de Jésus-Christ. Or le désir duquel parle sainct Paul, est une affection d'un esprit bien posé, et délivré de trouble.

9 *A raison de quoy aussi nous convoitons de luy estre agréables, et présens et absens.*
10 *Car il nous faut tous estre manifestez*[1] *devant le siége judicial de Christ: afin qu'un chacun reporte les choses faites par son corps, selon qu'il a fait, soit bien, soit mal*[2].
11 *Sçachans donc* que c'est de *la frayeur du Seigneur, nous induisons les hommes*[3], *et sommes manifestez à Dieu : et je m'atten aussi que nous sommes manifestez en vos consciences.*
12 *Car nous ne nous louons point derechef envers vous, mais vous donnons occasion de vous glorifier de nous, afin qu'ayez* de quoy respondre *à ceux qui se glorifient de l'apparence, et non point du cœur.*

1) Ou, comparoir. 2) Ou, reporte en son corps selon qu'il aura fait, ou bien ou mal. *Rom.*, XIV, 10. 3) Asçavoir à a foy, ou nous persuadons les hommes.

9 *A raison de quoy aussi nous convoitons de luy estre agréables, et présens et absens.* Après avoir remonstré quelle constance et magnanimité doyvent avoir les Chrestiens en leurs afflictions, en sorte qu'en mourant ils soyent victorieux sur la mort, et pource que par les afflictions et la mort, ils parvienent à la vie bienheureuse : maintenant de ceste mesme source il tire encore une autre conclusion, asçavoir que sur toutes choses ils doyvent tascher de plaire à Dieu. Et à la vérité, il ne se peut faire autrement, que l'espérance de la résurrection, et la considération du jugement dernier n'engendrent en nous cest ardent désir : comme au contraire, il n'y a autre raison qui nous rende nonchalans et paresseux en nostre devoir, sinon qu'il ne nous souvient jamais ou bien peu, de ce que nous devrions avoir incessamment devant les yeux et en mémoire, asçavoir que nous sommes yci estrangers, et pour un bien peu de temps, afin qu'après avoir achevé nostre cours, nous retournions à Christ. Or il faut noter, qu'il dit que les morts ont aussi bien ceste volonté que les vivans : par laquelle sentence est derechef confermée l'immortalité des âmes.

10 *Car il nous faut tous estre manifestez.* Combien que ceci soit commun à tous, si s'en faut-il beaucoup que tous indifféremment eslèvent là leurs esprits, de penser à chacune heure qu'ils ont à comparoistre devant le siége judicial de Christ. Mais comme ainsi fust que S. Paul par une saincte affection de faire bien, et cheminer droit, se représentast assiduellement le jugement de Christ, il a voulu obliquement taxer ces docteurs ambitieux qui se contentoyent d'avoir l'applaudissement des hommes, comme feroyent ceux qui joueroyent quelque rolle en un théâtre. Au reste, combien que ce mot que nous traduisons *Estre manifestez*, pourroit aussi estre exposé Apparoistre, ou Comparoistre : toutesfois selon mon avis, sainct Paul a regardé plus haut, asçavoir que nous serons alors produits en lumière, en lieu que plusieurs sont maintenant comme cachez en ténèbres. Car les livres seront à ceste heure-là ouverts, qui sont maintenant fermez. *Afin qu'un chacun reporte les choses faites.* Pource que c'est yci un passage de la rémunération des œuvres, il faut noter briefvement, que comme les mauvaises œuvres sont punies de Dieu, aussi les bonnes sont récompensées, mais par diverse raison. Car la punition est rétribuée aux meschantes œuvres : pource qu'elles le méritent : mais à récompenser les bonnes œuvres, Dieu ne regarde mérite ne dignité. Car il n'y a œuvre tant parfaite soit-elle, qui soit agréable à Dieu parce qu'elle le mérite. D'avantage, il n'y a homme duquel les œuvres puissent d'elles-mesmes estre agréables à Dieu, sinon qu'il accomplisse toute la Loy. Or il est impossible d'en trouver un si parfait. Parquoy, le remède unique est, que ce bon Dieu nous reçoyve pour agréables par sa miséricorde gratuite, et qu'il nous justifie, ne nous imputant point nos pé-

chez. Après qu'il nous a receus en grâce, il reçoit aussi nos œuvres par acception gratuite : de là dépend le loyer. Il n'y a point donc d'inconvénient de dire que Dieu rend loyer aux bonnes œuvres, moyennant que nous entendions que cela n'empesche aucunement que les hommes n'obtienent la vie éternelle gratuitement. J'ay traitté ceci plus amplement en l'Epistre précédente : et en mon Institution on trouvera la matière déduite au long. Quand il dit, *Par son corps :* j'enten non-seulement les opérations externes, mais aussi toutes les œuvres que nous faisons en ceste vie corporelle.

11 *Nous donc sçachans que c'est de la frayeur*, *etc.* Maintenant il retourne à parler de sa personne, ou bien il accommode derechef à soy particulièrement la doctrine uuiverselle. Je ne suis point ignorant, dit-il, ou destitué de la frayeur de Dieu, laquelle doit régner és cœurs de tous fidèles. Sçavoir donc la frayeur du Seigneur, c'est estre participant de ceste pensée, qu'il faudra rendre conte une fois devant le siége judicial de Christ. Car celuy qui y pense à bon escient, il faut nécessairement qu'il soit touché de crainte, et qu'il chasse hors de soy tout mespris et toute nonchalance. Il proteste donc qu'il exerce son Apostolat fidèlement et en pure conscience, attendu que pensant à rendre conte, il chemine en la crainte du Seigneur. Or pource que ses adversaires luy pouvoyent mettre en avant, Il est vray que tu te glorifies bravement, mais qui est-ce qui voit ce dont tu te vantes ? Il respond à cela, qu'il est certain qu'il fait office de Docteur devant les hommes : mais que cependant Dieu cognoist en quelle droiture de cœur il chemine : comme s'il disoit, Comme ma bouche parle aux hommes, aussi fait mon cœur à Dieu. *Et je m'atten aussi que nous sommes manifestez en vos consciences.* C'est une espèce de correction. Car maintenant il se vante que non-seulement il ha Dieu pour tesmoin de sa pureté, mais aussi les Corinthiens mesmes, ausquels il avoit donné expérience de soy. Il faut donc yci noter deux choses. Premièrement que ce n'est point assez qu'un homme se gouverne honnestement et vertueusement entre les hommes, si son cœur n'est droit devant Dieu : secondement, que ce n'est qu'une folle vanterie, quand on n'ha point tesmoignage par œuvre et en effet. Car il n'y a volontiers gens plus audacieux à s'attribuer beaucoup, que ceux qui n'ont rien. Parquoy, qui voudra qu'on luy adjouste foy, qu'il produise les œuvres qui facent foy de ce qu'il dit. Or c'est plus *d'estre manifesté és consciences* des autres, qu'estre cognu par expériences. Car la conscience pénètre plus avant que le jugement de la chair.

12 *Car nous ne nous*, *etc.* Il conferme ce qu'il vient de dire maintenant, et quant et quant il prévient la calomnie qu'on luy pouvoit mettre en avant. Car il pouvoit sembler qu'il estoit trop songneux de sa propre louange, pource qu'il parloit si souvent de soy : et mesme il est vray-semblable que les malins luy avoyent reproché cela. Car quand il dit, *Nous ne nous louons point derechef :* il le dit comme en parlant en leur personne. Il y a proprement au Grec, Nous ne nous recommandons, etc. Or se recommander, est prins en mauvaise part pour se vanter ou braver, Quand il adjouste *qu'il leur donne occasion de se glorifier :* il signifie premièrement qu'il maintient plustost leur cause que la siene propre, pource que le tout tournoit à leur gloire : et derechef il taxe obliquement leur ingratitude, de ce qu'ils ne cognoissoyent point que c'estoit leur devoir, de louer d'eux-mesmes son Apostolat, afin qu'ils ne le contraignissent de le faire luy-mesme : pource aussi qu'ils ne cognoissoyent point que c'estoit plus leur proufit que celuy de sainct Paul, que son Apostolat fust réputé honorable. Nous sommes yci admonestez que les serviteurs de Christ doyvent estre songneux de leur bonne réputation seulement autant qu'il est expédient pour l'Eglise. Sainct Paul afferme qu'il a eu une telle affection, et en cela dit vérité. Que les autres avisent quand à son exemple ils voudront parler ainsi, que ce ne soit point à fausses enseignes. Nous sommes aussi enseignez, que la seule vraye louange d'un Ministre, est celle qui luy est plustost commune avec

toute l'Eglise, que propre à sa personne : c'est-à-dire qui retourne au proufit et utilité de tous. *Afin que vous ayez, etc.* Il signifie en passant qu'il faut rembarrer la vanité de ceux qui se glorifient sans propos : et que le devoir de l'Eglise est de ce faire. Car puis qu'une telle ambition est une peste grandement dommageable, c'est chose bien dangereuse de l'entretenir par dissimulation. Or pource que les Corinthiens n'avoyent tenu conte de le faire, Sainct Paul les advertit comment ils s'y doyvent porter pour l'advenir. *Se glorifier de l'apparence, et non point du cœur :* c'est se desguiser, et tromper les gens par pompe externe, et n'estimer rien la syncérité du cœur. Car ceux qui seront vrayement sages, ne se glorifieront point sinon au Seigneur : mais là où il y a une vaine ostentation, là n'y a point de syncérité ne droiture de cœur.

13 *Car soit que soyons transportez d'entendement*, nous le sommes *à Dieu : soit que soyons de sens rassis*, nous le sommes *à vous.*

14 *Car la charité de Christ nous estraind, tenans cela pour résolu que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts*[1].

15 *Et il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent point d'oresenavant à eux-mesmes, mais à celuy qui est mort et ressuscité pour eux.*

16 *Parquoy dés maintenant nous ne cognoissons personne selon la chair : mesme encore que nous ayons cognu Christ selon la chair, toutesfois maintenant nous ne le cognoissons plus.*

17 *Si aucun donc est en Christ*, qu'il soit[2] *nouvelle créature, Les choses vieilles sont passées : voyci, toutes choses sont faites nouvelles*[3].

1) Ou, ont esté morts. 2) Ou, il est. 3) *Is.*, XLIII, 19. *Apoc.*, XXI, 5.

13 *Car soit que soyons transportez d'entendement.* Ceci est dit par forme de concession. Car la façon en laquelle sainct Paul se glorifioit, estoit bonne, et procédoit d'un esprit prudent : ou si ainsi faut parler, sa folie estoit d'un sens rassis, et plene de sagesse : mais pource que plusieurs l'estimoyent fol et inepte de tenir ces propos, il parle selon leur opinion. Or il dit deux choses. Premièrement, qu'il n'ha nullement esgard à soy, mais que tout son but est de servir à Dieu et à son Eglise : secondement, qu'il ne craind point l'opinion des hommes, et ne se soucie point si on l'estime fol ou sage, moyennant qu'il face les affaires de Dieu et de l'Eglise fidèlement. Voyci donc ce qu'il veut dire, Les hommes prendront ainsi qu'ils voudront, ce que je fay si souvent mention de ma pureté et syncérité : toutesfois je ne le fay point pour mon regard, mais seulement j'ay Dieu et son Eglise devant les yeux. Je suis donc prest de me taire, et de parler selon que la gloire de Dieu et l'utilité de l'Eglise le requerra : et endureray volontiers que le monde me juge fol, pourveu que je ne soye point fol à moy, mais à Dieu. C'est un passage digne, non-seulement d'estre noté, mais aussi d'estre médité assiduellement. Car si nos esprits ne sont ainsi préparez, et nos cœurs rangez, il ne faudra que les moindres scandales du monde pour nous faire à chacun coup destourner de nostre devoir.

14 *Car la charité de Christ.* Ce mot de *Charité*, peut estre pris tant en signification active, que passive : toutesfois il me semble qu'il vaut mieux le prendre en signification active. Car si nous ne sommes plus durs que fer, il est impossible que nous ne nous dédions du tout à Christ, quand nous réduisons en mémoire de quelle amour il nous a aimez, quand il a enduré la mort pour nous. Et le sainct Apostre s'expose soy-mesme, quand il adjouste puis après qu'il est raisonnable que nous vivions à luy, estans morts à nous. Comme donc il avoit dit ci-dessus que la crainte le solicitoit à faire son office, pour autant qu'il faudra rendre conte un jour : maintenant aussi il propose un autre aiguillon, asçavoir ceste amour inestimable de Jésus-Christ envers nous,

de laquelle il nous a bien rendu tesmoignage en sa mort. La cognoissance, di-je, de ceste amour doit restraindre nos affections, afin qu'elles ne s'enclinent point ailleurs, qu'à l'aimer mutuellement. Il y a une métaphore et similitude en ce mot *Estraind:* par laquelle il est signifié qu'il ne se peut faire autrement, qu'un chacun de nous, s'il poise bien et réduit en mémoire ceste amour admirable que Jésus-Christ nous a apertement déclarée par sa mort, ne s'addonne entièrement à son service, comme s'il estoit attaché à luy, et serré d'un lien fort estroit. *Si un est mort pour tous.* Ceste fin doit estre diligemment notée: asçavoir que Jésus-Christ est mort pour nous, afin que nous mourions à nous-mesmes. Il faut aussi noter ceste exposition, que *Mourir à nous*, c'est Vivre à Christ: ou, qui le voudra avoir plus au long, c'est, Renoncer à nous-mesmes, afin que nous vivions à Christ. Car Christ nous a rachetez, afin qu'il nous eust en sa puissance, comme son propre héritage. Dont s'ensuit que nous ne sommes plus en nostre puissance. Il y a un semblable passage au chapitre XIV, v. 7-9, aux Romains. Combien qu'yci sont mises deux choses distinctement, Asçavoir que nous sommes morts en Christ, afin que toute ambition et appétit de nous faire valoir, cesse, et qu'il ne nous fasche point d'estre anéantis: en après, Que nous devons à Christ, et la mort et la vie, pource qu'il a tant fait pour nous, que nous sommes du tout à luy.

16 *Parquoy dés maintenant nous, etc. Cognoistre*, se prend yci pour Réputer: comme s'il disoit, Nous ne jugeons point selon l'apparence extérieure, en sorte que celuy-là soit réputé pour le plus excellent, qui apparoistra tel par dehors. Sous le mot de *Chair*, il comprend toutes les grâces extérieures, lesquelles les hommes ont accoustumé d'estimer: brief, tout ce qui est hors la régénération est réputé digne de louange. Combien qu'à dire proprement, il parle du fard extérieur, qu'on appelle apparence. Et certes il fait allusion à la mort, de laquelle il avoit fait mention: comme s'il disoit, Puis que nous devons tous estre morts à la vie présente, voire mesmes n'estre rien en nous, nul ne doit estre estimé serviteur de Christ par l'excellence charnelle. *Mesmes encores que nous ayons.* Le sens est, Jà soit que Jésus-Christ ait conversé pour quelque temps en ce monde, et ait esté cognu des hommes és choses qui appartienent à la condition de la vie présente: toutesfois maintenant on le doit autrement cognoistre: asçavoir spirituellement, en sorte que nous ne pensions rien de luy selon ce monde. Aucuns fantastiques, comme Servet, ont abusé de ce passage pour prouver que la nature humaine de Jésus-Christ est maintenant engloutie par la Divinité. Mais il est bien aisé à juger combien telle resverie est loin de l'intention de sainct Paul. Car il ne parle point yci de la substance du corps de Christ, mais de l'apparence extérieure. Il ne dit point aussi que nous ne cognoissons plus la chair en Jésus-Christ, mais il nie que Christ soit estimé par là. Or toute l'Escriture nous rend tesmoignage que Christ obtient aussi bien maintenant une vie glorieuse en nostre chair, comme il a souffert mort une fois en icelle. Et qui plus est, ostons ce fondement, et voylà toute nostre foy ruinée. Car quelle espérance aurions-nous de l'immortalité, sinon que nous en avons desjà comme une image et gage certain en la personne de Christ? Car tout ainsi que la justice nous a esté rendue par cela, que Christ accomplissant la Loy en nostre nature, a aboli la désobéissance d'Adam: aussi la vie nous a esté rendue, par ce qu'il a fait ouverture du Royaume de Dieu à nostre nature, qui en estoit bannie, et l'a colloquée au domicile céleste. Parquoy si nous ne cognoissons maintenant la chair de Jésus-Christ, toute la consolation et fiance que nous devons avoir en luy, est perdue pour nous. Mais nous recognoissons tellement Christ homme et nostre frère en sa chair, que ce n'est pas charnellement, d'autant que nous ne nous arrestons, sinon en la considération de ses dons spirituels. Il nous est donc spirituel, non pas qu'ayant laissé son corps, il soit converti en esprit: mais pource qu'il régénère les siens, et les gouverne par la vertu de son sainct Esprit.

17 *Si aucun donc est en Christ.* Pource qu'il défaut quelque chose en ceste sentence, il la faut ainsi accomplir, Si aucun veut avoir lieu en Christ, c'est-à-dire, au Royaume de Christ, ou en l'Eglise, et estre tenu pour membre de ceste saincte compagnie : que cestuy-là soit *nouvelle créature*. Par ceste parole il condamne toute excellence, laquelle les hommes ont accoustumé d'avoir en grande estime, si le renouvellement du cœur n'y est. Vray est que le sçavoir, l'éloquence, et les autres grâces sont dignes d'estre honorées, mais quand il n'y a point de crainte de Dieu, et droiture de conscience, tout leur honneur s'esvanouit. Que nul donc ne se glorifie d'aucune excellence : car la principale louange des Chrestiens est de renoncer à soy-mesme. Or ceci n'est pas seulement dit pour réfuter la folle vanterie des faux-apostres, mais aussi pour corriger les jugemens ambitieux des Corinthiens, qui estimoyent beaucoup plus les masques et apparences extérieures, qu'une vraye syncérité et pureté. Combien que ce vice est presque commun à tous siècles. Car combien y en a-il qui n'attribuent beaucoup plus à une vaine ostentation, qu'à la vraye saincteté? Retenons donc ceste admonition : asçavoir que tous ceux qui ne sont point régénérez par le sainct Esprit, ne doyvent estre rien estimez en l'Eglise, quelques grâces excellentes qu'ils puissent avoir au reste. *Les choses vieilles sont passées.* Quand les Prophètes parlent du règne de Christ, ils prédisent qu'il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle, Isaïe, LXV, 17. En quoy ils signifient que toutes choses seront changées en meilleur estat, jusques à ce que finalement la félicité des fidèles viene à estre accomplie. Or comme ainsi soit que le règne de Christ est spirituel, ce changement se doit principalement faire en esprit : et pourtant à bon droict il commence par là. Il y a donc yci une allusion propre et de bonne grâce, quand S. Paul applique ce tesmoignage à la louange de la régénération. Or il appelle *Les choses vieilles*, celles qui ne sont point réformées par l'Esprit de Dieu. Ainsi ce mot est mis à l'opposite de la grâce de renouvellement. Il prend ce mot, *Sont passées*, pour Estre flaistries : comme les choses qui sont de petite durée ont accoustumé de devenir fenées, quand elles ont passé leur temps. Ainsi donc au règne de Christ il n'y a que le nouvel homme qui soit florissant, et ait vigueur, c'est-à-dire, dont il falle faire cas.

18 *Et toutes choses sont*[1] *de Dieu, qui nous a réconciliez à soy par Jésus-Christ : et nous a donné le ministère de réconciliation.*
19 *Car Dieu estoit en Christ, se réconciliant le monde, en ne leur imputant point leurs forfaits : et a mis en nous la parole de réconciliation.*
20 *Nous donc sommes ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortoit*[2] *par nous : nous supplions* dit-il *pour Christ, que vous soyez réconciliez à Dieu.*
21 *Car il a fait celuy qui n'a point cognu péché, estre péché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy.*

1) Ou, le tout est. 2) Ou, vous prioit.

18 *Et toutes choses sont de Dieu.* Il entend toutes choses qui appartienent au Royaume de Christ. Comme s'il disoit, Si nous voulons estre de Christ, il faut que nous soyons régénérez de Dieu. Or ce n'est point une petite grâce. Il ne parle pas donc yci de la création universelle, mais de la grâce de régénération, laquelle Dieu fait particulièrement à ses éleus : et dit maintenant les choses estre de Dieu, non pas entant qu'il est Créateur et seul autheur du ciel et de la terre, mais entant que reformant les siens à son image, il est nouveau créateur de l'Eglise. Ainsi toute chair est abbaissée, et les fidèles sont admonestez qu'il leur faut maintenant vivre à Dieu, depuis qu'ils sont faits nouvelle créature. Ce qu'ils ne peuvent faire s'il n'oublient le monde : comme aussi ils ne sont plus du monde, puis

qu'ils sont de Dieu. *Qui nous a réconciliez à soy.* Il y a yci deux articles. Le premier, de la réconciliation des hommes avec Dieu: l'autre, comment nous jouissons du bénéfice de ceste réconciliation. Or ceci s'entretient fort bien avec ce qui a esté dit ci-dessus. Car pource que le sainct Apostre avoit préféré la bonne conscience à toute excellence, maintenant il monstre que tout l'Evangile tend à cela. Quant et quant toutesfois il monstre par mesme moyen la dignité et excellence de la charge d'Apostre, afin que les Corinthiens soyent admonestez de ce qu'ils y doyvent chercher en lieu qu'ils ne pouvoyent discerner entre les vrais et faux ministres, pource que rien ne leur plaisoit que l'ostentation. Ainsi donc en faisant mention de ceci, il les resveille à proufiter mieux en la doctrine de l'Evangile. Car voylà d'où vient que nous sommes transportez à avoir en admiration des gens profanes, qui servent plustost à leur ambition qu'à Christ : asçavoir pource que ne sçavons pas que contient ou en quoy consiste la charge de prescher l'Evangile. Je retourne maintenant aux deux articles qui sont yci touchez. Le premier est, Que Dieu nous a réconciliez à soy par Christ. La déclaration s'ensuit incontinent après : Car Dieu (dit-il) estoit en Christ, et en la personne d'iceluy il a accompli la réconciliation. Il adjouste aussi le moyen : quand il dit, *N'imputant point les péchez aux hommes.* Il met encores une autre déclaration: asçavoir, Que Christ estant fait l'hostie pour nos péchez, nous a acquis justice. Le second est, Que la grâce de réconciliation nous est appliquée par l'Evangile, afin que nous soyons faits participans d'icelle. Voyci un singulier passage sur tous les autres qui sont de sainct Paul: pourtant il nous faut esplucher les mots l'un après l'autre. *Le ministère de réconciliation.* Voyci un beau titre qui est attribué à l'Evangile, asçavoir que c'est un ambassade pour réconcilier les hommes à Dieu. C'est aussi une singulière dignité des Ministres, de ce qu'avec ce mandement, ils nous sont envoyez de Dieu, afin de nous estre messagers, et comme plèges de sa bonne volonté envers nous. Toutesfois ceci n'est pas dit tant pour louer les Ministres, que pour la consolation des fidèles, afin que toutesfois et quantes qu'ils orront l'Evangile, ils sçachent que Dieu traitte avec eux, et par manière de dire, fait paction de les remettre en sa grâce. Y a-il chose plus désirable que ce bien? Souvenons-nous donc que c'est-ci la principale fin de l'Evangile, qu'en lieu que de nature nous sommes enfans d'ire, Dieu nous reçoyve en sa grâce, abolissant toute division qui estoit entre luy et nous. Les Ministres ont ceste commission de nous apporter les nouvelles d'un si grand bien, voire mesme de nous rendre certains de l'amour paternelle de Dieu envers nous. Il se peut bien faire qu'un autre aussi nous sera tesmoin de la grâce de Dieu : mais sainct Paul enseigne que ceste charge est spécialement enjointe aux Ministres. Quand doncques le Ministre deuëment ordonné nous dénonce par l'Evangile, que Dieu nous est fait propice, il nous le faut escouter ne plus ne moins qu'un ambassadeur et messager de Dieu, et comme personne publique et ayant authorité légitime pour nous faire asçavoir cela, et nous en asseurer.

19 *Dieu estoit en Christ.* Aucuns prenent ceci simplement, comme s'il estoit dit, Dieu réconcilioit à soy le monde en Jésus-Christ. Mais le sens est plus plein et plus ample, asçavoir, Que Dieu estoit en Christ, puis après que par l'intercession d'iceluy il réconcilioit à soy le monde. Et c'est du Père que ceci est dit : car ce seroit parler improprement, de dire que la nature Divine de Christ estoit en Christ. Le Père donc estoit en son Fils, selon ce qui est dit ailleurs, Je suis en mon Père, et mon Père en moy, Jehan, X, v. 38. Parquoy, celuy qui ha le Fils, ha le Père aussi. Car sainct Paul a nomméement exprimé ceci, afin que nous apprenions d'estre contens de Christ seul, pour autant que nous trouvons aussi en luy Dieu le Père: comme à la vérité il se communique à nous par son Fils. Ceci donc est autant à dire, comme s'il disoit, En lieu que Dieu estoit bien eslongné de nous, il s'est approché de nous en Christ. Et par ce moyen, Christ nous a esté fait le vray

Immanuel, qui est à dire, Dieu avec nous : et son advénement a esté un approchement de Dieu aux hommes. Le second membre dénote l'office de Jésus-Christ. Asçavoir qu'il est nostre propiciation : pource que hors luy, Dieu est courroucé contre nous tous, entant que nous-nous sommes révoltez de justice et obéissance. A quelle fin doncques est apparu Dieu aux hommes en Christ ? Certes pour leur réconciliation, afin que toute inimitié entre luy et eux estant abolie, ils soyent adoptez pour enfans, en lieu qu'au paravant ils estoyent estrangers. Or combien que l'amour de Dieu envers nous soit la source de laquelle Christ nous est venu Rédempteur, toutesfois jusques à ce que les hommes recognoissent que Dieu a esté appaisé par le Moyenneur, il faut nécessairement que la division et inimitié demeure pour leur regard, laquelle les forclost de tout accès à Dieu. Et de cela, nous en toucherons tantost plus au long. *En ne leur imputant point leurs forfaits.* Voyci comment les hommes retournent en grâce avec Dieu, asçavoir quand ils sont réputez justes en obtenant la rémission de leurs péchez. Car tandis que Dieu nous imputera nos fautes, il faut nécessairement qu'il nous haïsse. Car il ne peut estre ami ne propice aux pécheurs. Mais à ceci semble estre contraire ce qui est dit ailleurs, Asçavoir que Dieu nous a aimez devant la création du monde, Ephés., I, 4 : et encore plus ce que dit sainct Jehan, III, 16, Que l'amour qu'il nous portoit, a esté la cause de ce qu'il a fait la satisfaction et purgation de nos péchez par Christ. Car la cause précède tousjours son effet. Je respon que cela est vray, que nous avons esté aimez devant la création du monde : mais non point autrement qu'en Christ. Cependant toutesfois, je confesse que l'amour de Dieu a précédé en temps et en ordre aussi, quant à Dieu : mais au regard de nous, le commencement de l'amour de Dieu envers nous, est au sacrifice de Christ. Car quand nous regardons Dieu sans le Médiateur, nous ne le pouvons concevoir autre que courroucé envers nous. Le Médiateur estant mis entre deux, fait que nous le sentons appaisé envers nous. Mais pource qu'il nous est nécessaire de cognoistre ce poinct aussi, Que Christ nous est venu de la fontaine de la miséricorde gratuite de Dieu, l'Escriture enseigne apertement et en termes exprès, l'un et l'autre, Que l'ire du Père a esté appaisée par le sacrifice du Fils : et, Que ce que le Fils a esté exposé à la mort pour l'expiation et satisfaction des péchez des hommes, c'est d'autant que Dieu ayant compassion d'eux, a voulu que ceste mort fust le gage et le moyen par lequel il les recevroit en grâce. Or la somme de tout ce passage est, Que là où il y a péché, là est l'ire de Dieu : et par ainsi, que Dieu ne nous est point propice autrement ne devant, que quand il efface nos péchez, ne nous les imputant point. Or comme ainsi soit que nos consciences ne peuvent appréhender ce bénéfice, et en estre participantes, sinon par le moyen du sacrifice de Christ entrevenant pour faire l'appointement : à bon droict sainct Paul met en iceluy la cause et le commencement de nostre réconciliation au regard de nous. *Et a mis en nous la parole de réconciliation.* Il répète derechef que la commission a esté donnée aux Ministres de l'Evangile de nous apporter ceste grâce. Car on pouvoit mettre en avant, Où est maintenant ce Christ pacificateur entre Dieu et nous ? O qu'il est loin de nous ! Il dit donc, que comme il a souffert la mort une fois, ainsi il nous présente tous les jours le fruit de sa passion par son Evangile, lequel il a voulu estre gardé et publié au monde, comme registres authentiques de la réconciliation une fois accomplie. L'office donc des Ministres est, de nous appliquer le bénéfice de la mort de Christ, si ainsi faut parler. Mais afin que nul n'imagine une application de sorcelerie, telle que les Papistes la forgent, il nous faut diligemment noter ce qu'il adjouste incontinent après, Asçavoir que tout cela gist en la prédication de l'Evangile. Car le Pape avec tous ses prestres, couvre de ceste couleur toute ceste meschante et abominable façon de marchander qu'ils exercent touchant le salut des âmes. Le Seigneur, disent-ils, nous a baillé com-

mandement et puissance de remettre les péchez. Je confesse certes cela, pourveu qu'ils exercent cest office et ambassade, de laquelle parle yci sainct Paul. Mais l'absolution de laquelle on use en la Papauté, est une pure sorcelerie. Avec ce, ils enferment la rémission des péchez dedans du plomb et du parchemin, ou pour le moins ils l'attachent à des superstitions controuvées et frivoles. Quelle similitude ont toutes ces choses avec l'institution de Jésus-Christ? Les Ministres de l'Eglise donc lors nous remettent en la grâce de Dieu ainsi qu'il faut, et par un bon ordre, quand ils nous rendent tesmoignage par l'Evangile de la réconciliation de Dieu avec nous. Que si ce tesmoignage est osté, il ne reste plus rien qu'une pure tromperie. Gardons-nous bien donc de mettre une seule goutte de nostre fiance hors l'Evangile. Je ne nie pas certes, que la grâce de Jésus-Christ ne nous soit appliquée par les Sacremens aussi, et que là ne soit confermée en nos consciences la réconciliation que nous avons avec Dieu. Mais pource que le tesmoignage de l'Evangile est engravé és Sacremens, il ne les faut point estimer de par eux, ni à part : mais on les doit conjoindre avec l'Evangile, duquel ils sont dépendances. Brief, les Ministres de l'Eglise sont ambassadeurs pour testifier et publier le bénéfice de réconciliation, sous ceste condition, s'ils parlent par l'Evangile, comme par instrument authentique.

20 *Comme si Dieu exhortoit, etc.* Ceci sera beaucoup pour donner authorité à l'ambassade : et pour mieux dire, il y est du tout nécessaire. Car qui est celuy, quand il est question de son salut éternel, qui s'en vueille arrester au tesmoignage d'un homme? La chose est de trop grande importance, pour nous contenter de la promesse des hommes, s'il ne nous apparoist qu'ils soyent ordonnez de Dieu, et que Dieu luy-mesme parle à nous par eux. Et c'est à cela que tendent les titres et louanges par lesquelles Christ authorize les Apostres luy-mesme, Qui vous oit, il m'oit, etc. (Luc, X, 16, et Matth., XVIII, 18.) Ce que vous deslierez en terre, sera aussi deslié és cieux et autres semblables. *Nous supplions*, di-je, *pour Christ.* Nous recueillons de ceci, combien à bon droict dit Isaïe chap. LII, 7, Que bien-heureux sont les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile. Car ce qui est seul suffisant pour accomplir toute félicité, et sans quoy nous sommes entièrement misérables , ne nous est point donné que par l'Evangile. Que si ceste charge est donnée à tous Ministres de l'Eglise, en sorte que celuy qui n'exécute point cest ambassade ou commission, ne doyve point estre réputé Apostre ne Pasteur : on peut aiséement juger par cela, quelle est toute la hiérarchie du Pape. Vray est qu'ils veulent bien estre réputez Apostres et Pasteurs : mais comme ainsi soit que ce sont des idoles muettes, comment pourra-on faire accorder leur vanterie orgueilleuse avec ce passage du sainct Apostre? Le mot de *Supplier*, exprime une singulière et inestimable louange de la grâce de Christ, quand il se démet jusques-là qu'il ne desdaigne pas de nous prier. Et d'autant moins est excusable nostre perversité, si à une si grande douceur nous ne nous rendons promptement dociles et obéissans. *Que vous soyez réconciliez à Dieu.* Il faut noter que sainct Paul parle yci aux fidèles. Il proteste qu'il leur porte tous les jours ceste ambassade. Jésus-Christ donc n'a point enduré la mort, afin qu'il n'effaceast nos péchez sinon pour une fois, et l'Evangile n'est pas ordonné pour nous pardonner les péchez, seulement que nous aurons commis devant le Baptesme : mais afin que comme nous péchons tous les jours, aussi nous soyons receus de Dieu en grâce par la rémission des péchez, qui ait lieu tous les jours. Car c'est une ambassade et commission perpétuelle, laquelle doit estre assiduellement ouye en l'Eglise jusques à la fin du monde : et l'Evangile ne peut estre autrement presché, qu'on ne promette la rémission des péchez. Nous avons yci un tesmoignage bien propre et exprès pour confuter la meschante opinion des Papistes, qui veulent qu'après le Baptesme on cherche ailleurs la rémission des péchez, qu'en la satisfaction qui en a esté faite

par la mort de Christ. Et toutesfois ceste doctrine est commune en toutes les escholes Papistiques, qu'après le Baptesme nous méritons la rémission de nos péchez par pénitence, moyennant l'aide des clefs. Voire, comme si le Baptesme mesme nous conféroit la rémission de nos péchez sans pénitence. Mais par le mot de Pénitence, ils entendent leurs satisfactions. Mais qu'en dit yci sainct Paul? Il nous ràmène aussi bien après le Baptesme que devant, à la satisfaction unique faite par Christ, afin que nous sçachions que nous l'obtenons tousjours gratuitement : et de ceste différence qu'ils ont forgée, il n'en fait aucune mention, comme d'une chose qui luy estoit incognue. Au reste, tout ce qu'ils gazouillent de la dispensation des clefs, n'est que mensonge et resverie, pource qu'ils imaginent des clefs sans l'Evangile: en lieu qu'elles ne sont autre chose, sinon ce tesmoignage de la réconciliation gratuite qui nous est rendu par l'Evangile.

21 *Celuy qui n'a point cognu péché.* Ne voyons-nous pas par le tesmoignage de sainct Paul, qu'il n'y a point d'autre moyen pour retourner en grâce avec Dieu, sinon celuy qui est fondé sur le seul sacrifice de Jésus-Christ? Parquoy, apprenons tousjours à dresser là nos esprits, toutes fois et quantes que nous désirons estre absous de nos offenses. Maintenant il déclare plus apertement ce que nous avons touché ci-dessus, Asçavoir que Dieu nous est lors propice, quand il nous recognoist pour justes. Car c'est tout un de ces deux choses, Que nous sommes agréables à Dieu : et, Que nous sommes réputez justes par luy. *Ne cognoistre point péché*, c'est estre exempt de péché. Il dit donc que *Christ a esté fait péché pour nous*, combien qu'il n'eust commis aucun péché. Cela est tout commun, que *péché* est yci prins pour l'hostie effaçant le péché : et sainct Paul tant en ce passage qu'ailleurs, a emprunté des Hébrieux ceste façon de parler, ausquels *Assam* signifie tant le sacrifice qui se fait pour l'expiation du péché, que le péché mesme ou forfait. Mais toutesfois nous entendrons mieux tant la signification de ce mot, que toute la sentence, en faisant comparaison des deux opposites. Péché est yci opposé à Justice, quand sainct Paul dit que nous avons esté faits justice de Dieu, parce que Christ a esté fait péché. Justice n'est point yci prinse pour une qualité, mais pour une imputation. d'autant que la justice de Jésus-Christ nous est imputée. Que sera-ce du péché au contraire? C'est la condamnation que nous avons méritée au jugement de Dieu. Or comme anciennement la malédiction de l'homme estoit rejettée sur la beste sacrifiée : aussi la condamnation de Christ a esté nostre absolution, et par sa playe nous avons esté guaris, Isaïe, LIII, 5, *Afin que nous fussions justice de Dieu en luy*. Premièrement, La justice de Dieu est prinse, non pas pour celle qui nous est donnée de Dieu, ains pour celle qu'il avouë. Comme au chap. XII, v. 43, de sainct Jehan, la gloire de Dieu se prend pour celle qui ha lieu devant Dieu : et la gloire des hommes, pour une vaine réputation entre le monde. Et quand il dit au chap. III des Rom., v. 22, que nous sommes dépourveus de la gloire de Dieu : il entend qu'il n'y a rien en nous de quoy nous-nous puissions glorifier devant Dieu. Car il n'est pas trop difficile d'apparoistre juste devant les hommes : mais ce n'est qu'une ombre fausse de justice, qui est finalement cause de perdition. Parquoy, il n'y a point d'autre vraye justice, que celle que Dieu accepte. Retournons maintenant à l'antithèse de justice et de péché. Comment sommes-nous justes devant Dieu? Certes tout ainsi que Christ a esté pécheur. Car il a prins aucunement nostre personne, afin qu'il fust fait coulpable en nostre nom, et fust jugé comme pécheur : non pas pour ses péchez, mais pour les péchez des autres, veu qu'il estoit pur et exempt de toute iniquité, et portoit la peine qui ne luy estoit point deuë, mais à nous. Certes tout en la mesme sorte nous sommes maintenant justes en luy : non pas que nous satisfacions au jugement de Dieu par nos propres œuvres, mais pource que nous sommes considérez selon la justice de Christ, laquelle nous avons vestue par foy, afin qu'elle soit

faite nostre. Et pour ceste cause j'ay mieux aimé traduire En luy, que Par luy. Car ceste signification convient mieux à l'intention de sainct Paul.

CHAPITRE VI.

1 *Ainsi donc en ouvrant avec* luy[1], *nous vous prions aussi que n'ayez point receu la grâce de Dieu en vain.*

2 *Car il dit, Je t'ay exaucé en temps aggréable, et t'ay secouru au jour de salut. voyci maintenant le temps aggréable : voyci maintenant le jour du salut*[2].

3 *Ne donnans*[3] *aucun scandale en quelque chose que ce soit, afin que* nostre *ministère soit vitupéré :*

4 *Mais nous rendans louables*[4] *en toutes choses, comme serviteurs de Dieu*[5], *par grande patience, en afflictions, en nécessitez, en angoisses,*

5 *En playes, en prisons, en tumultes, en travaux, en veilles, en jeusnes,*

6 *En pureté, en science*[6], *par un esprit patient, par bénignité, par le sainct Esprit, par charité non feinte,*

7 *En la parole de vérité, en puissance*[7] *de Dieu, par armes de justice à dextre et à senestre,*

8 *Parmi honneur et déshonneur, parmi diffame et bonne renommée : comme séducteurs, et* toutesfois *véritables :*

9 *Comme incognus, et* toutesfois *cognus : comme mourans, et voyci nous vivons : comme chastiez, et* toutesfois *non mis à mort :*

10 *Comme tristes, et* toutesfois *tousjours joyeux : comme povres, et* toutesfois *enrichissans plusieurs : comme n'ayans rien, et* toutesfois *possédans toutes choses.*

1) Ou, estans ses ouvriers. 2) *Is.*, XLIX, 8. 3) Ou, donnons. 4) Ou, Mais rendons-nous louables. 5) 1 *Cor.*, IV, 1. 6) Ou, Par cognoissance. 7) Ou, Par la parole de vérité, par la puissance, etc.

1 *En ouvrant avec luy.* Il a récité les mandemens de l'ambassade que Dieu a donnez aux Ministres de son Evangile. Après qu'ils ont déclaré fidèlement le contenu de leurs mandemens, ils doyvent mettre peine aussi qu'ils ayent lieu, et proufitent, afin que leur labeur ne soit vain et inutile : ils doyvent, di-je, adjouster les exhortations par chacun jour, afin que leur ambassade ait efficace. C'est ce qu'il dit, *En ouvrant avec :* c'est-à-dire En continuant et insistant à l'avancement de la besongne. Car ce n'est pas assez d'enseigner, si on ne presse quant et quant. Par ce moyen ce mot *Avec*, se rapporteroit à Dieu, ou à l'ambassade qu'il enjoint à ses serviteurs. Car les exhortations aident beaucoup à la doctrine de l'Evangile, à ce qu'elle ne soit point sans fruit : et les Ministres avec leur mandement qu'ils ont eu charge de déclarer de par Dieu, conjoingnent aussi leur diligence et affection ardente : comme nous sçavons que l'office d'un ambassadeur est de persuader par raisons ce qu'il propose au nom de son Prince. Ce mot *Avec*, se peut aussi rapporter au désir commun des Ministres : pource que s'ils travaillent en l'œuvre du Seigneur à bon escient, ils doyvent tendre la main les uns aux autres pour s'entr'aider. Toutesfois je trouve meilleure la première exposition. Chrysostôme l'interprète des auditeurs, avec lesquels il dit que les Ministres œuvrent, quand ils resveillent la paresse et nonchalance d'iceux. Or les Ministres sont yci advertis qu'il ne suffit pas de proposer simplement la doctrine, mais faut qu'ils taschent à la faire recevoir aux auditeurs : et non pas une fois seulement, mais assiduellement. Car pource qu'ils sont messagers entre Dieu et les hommes, la première chose qu'ils doyvent faire, c'est de présenter la grâce de Dieu : la seconde, tascher tant qu'il sera possi-

ble qu'elle n'ait point esté présentée en vain.

2 *Car il dit, je t'ay exaucé, etc.* Il allègue la prophétie d'Isaïe, au chap. XLIX qui est fort propre pour l'exhortation de laquelle il parle yci. Il ne faut point douter que le Prophète ne parle du règne de Christ, comme il appert par le fil du texte. Le Père donc ordonnant son Fils conducteur pour recueillir une Eglise, parle à luy en ceste sorte, Je t'ay exaucé en temps aggréable[1]. Or nous sçavons quelle similitude et proportion ou convenance il y a entre le chef et les membres. Car Christ a esté exaucé en nostre nom, comme le salut de nous tous a esté mis en sa main, et il n'a prins charge d'autre chose. Et pourtant nous sommes admonestez en la personne de Christ, de ne mespriser point l'occasion qui nous est offerte d'obtenir salut. En lieu qu'il y a en la Grecque translation, Temps aggréable, l'Hébrieu ha Temps de Bénévolence, ou faveur gratuite. C'est donc en ceste sorte qu'il faut approprier ce tesmoignage au présent propos. Puis que Dieu assigne certain temps à la manifestation de sa grâce, il s'ensuit que tous les temps ne sont pas propres à cela. Puis qu'il nomme un certain jour de salut : il s'ensuit que le salut n'est point ouvert tous les jours. Or tout ceci dépend de la providence de Dieu. Car le *temps aggréable* n'est autre chose, sinon ce qui est appelé le temps de la plénitude, Galat., IV, 4. Il faut noter cest ordre. Il met premièrement le temps de bénévolence, puis après *Le jour de salut :* en quoy est signifié que le salut descoule à nous de la seule miséricorde gratuite de Dieu, comme d'une source. Parquoy il ne faut point chercher la cause en nous, comme si nous induisions Dieu moyennant nos œuvres, à nous addresser sa grâce. Car d'où vient le jour du salut ? Pource certes que c'est le temps aggréable : c'est-à-dire lequel Dieu a ordonné par sa miséricorde gratuite. Cependant il nous faut considérer l'intention de sainct Paul : c'est de nous monstrer qu'il est besoin d'une diligence et hastiveté prompte, afin que l'occasion ne nous eschappe, pource que Dieu ne peut porter que la grâce qu'il présente soit ainsi receuë de nous nonchallamment et laschement. *Voyci maintenant le temps aggréable.* Le Prophète avoit parlé du temps auquel Christ devoit estre manifesté en chair pour la rédemption des hommes. Sainct Paul transfère ceste prophétie au temps auquel Christ est révélé par la prédication ordinaire de l'Evangile : et à bon droict. Car tout ainsi que le salut a esté envoyé à tout le monde, quand Christ est apparu, aussi maintenant il nous est envoyé tous les jours, quand nous sommes faits participans de l'Evangile. Voyci un beau passage et de grande consolation : asçavoir que quand l'Evangile nous est presché, nous sçavons asseurément que voylà l'entrée qui nous est ouverte au royaume de Dieu, et que c'est comme l'enseigne de la bénévolence Divine qui est levée haut, pour nous inviter à recevoir salut. Car l'occasion de l'obtenir, doit estre estimée par la vocation. Mais si nous laissons passer l'opportunité et occasion, le danger que S. Paul dénonce yci tacitement est bien à craindre, asçavoir que bien tost la porte sera fermée à ceux qui ne seront entrez, cependant que le temps opportun estoit. Car ceste vengence suit tousjours le mespris de la parole de Dieu.

3 *Ne donnans aucun scandale.* Il a esté dit jà quelque fois que sainct Paul tantost louë en général le ministère de l'Evangile, tantost met en avant la rondeur de sa conscience en la prédication d'iceluy. Maintenant donc il parle de soy : et propose en sa personne le pourtrait d'un bon et fidèle Apostre, afin que les Corinthiens voyent eux-mesmes, combien leur jugement a esté inique, d'avoir préféré à luy ces glorieux babillars et gens pleins de vent. Car ne faisans cas que de masques, c'est-à-dire de l'apparence externe, ils avoyent en grande estime tels mignons, gens délicats, et de nul zèle : au contraire, des meilleurs et plus fidèles Ministres, ils n'en avoyent qu'une opinion vulgaire et contemptible. Et ne faut point douter que les choses mesmes lesquelles sainct Paul récite en sa louange,

1) *Is.*, XLIX, 8.

n'ayent esté tirées par eux en partie en occasion de mespris. Et d'autant estoyent-ils dignes de la plus grande répréhension, de convertir en diffame ce qui estoit digne de vraye gloire. Sainct Paul donc traitte yci trois choses. Premièrement il démonstre qui sont les vertus par lesquelles doyvent estre estimez les prescheurs de l'Evangile. Secondement il démonstre que ces vertus sont en luy. Tiercement il admoneste les Corinthiens de ne recognoistre point pour serviteurs de Christ, ceux qui se gouvernent autrement qu'il ne prescrit yci par son exemple. Son but est de s'acquérir authorité et à ses semblables à la gloire de Dieu, et au proufit de l'Eglise : ou pour le moins estant décheuë, la remettre sus. Puis après de destourner les Corinthiens de ceste affection qu'ils portoyent sans occasion aux faux-apostres, laquelle les empeschoit de proufiter en l'Evangile, comme il eust esté de besoin. Les Ministres donnent scandale, quand par leur faute ils empeschent l'avancement de la parole és auditeurs. Sainct Paul dit qu'il ne le fait pas. Car il proteste qu'il se donne bien garde de bailler occasion par laquelle son Apostolat soit vitupéré. Car c'est la ruze de Satan, de chercher quelque vice és Ministres, qui puisse tourner au déshonneur de l'Evangile. Car quand il a gaigné ce poinct, que le ministère soit en mespris, toute espérance de faire proufit est perdue. Parquoy qui voudra servir à Christ avec proufit, qu'il tasche de tout son pouvoir de conserver l'honneur de son ministère. Le moyen est, qu'il mette peine d'estre digne d'honneur. Car il n'y a rien plus digne de mocquerie, que quand quelqu'un débat pour maintenir sa bonne réputation envers les autres, et cependant luy-mesme par sa vie meschante et infâme se déshonore. Celuy donc sera honorable, qui ne fera rien qui soit indigne d'un Ministre de Christ.

4 *Par grande patience*. Tout le récit qui s'ensuit tend là, que tous les moyens parlesquels Dieu a accoustumé d'esprouver ses Ministres, compétent à sainct Paul : et qu'il n'y a sorte d'espreuve, de laquelle il n'ait esté examiné, afin que sa fidélité fust tant plus notoire et la certitude de son ministère tant mieux approuvée. Des choses qu'il raconte, il y en a aucunes qui sont tousjours requises és serviteurs de Jésus-Christ : comme *travaux*, *pureté de conscience*, *science*, *veilles*, *bénignité*, *charité*, *parole de vérité*, *le sainct Esprit*, *la puissance de Dieu*, *les armes de justice*. Les autres ne sont point tousjours nécessaires. Car pour estre serviteur de Christ, il n'est pas tousjours requis d'estre esprouvé par *playes et prisons*. Il se pourra donc bien faire que quelque fois les plus gens de bien ne sentiront rien de ceci. Si faut-il toutesfois que tous ayent une telle affection, qu'ils se présentent à estre esprouvez par playes aussi et emprisonnemens comme sainct Paul s'il plaist au Seigneur. *Patience* est une modération d'esprit en adversitez, qui est une vertu qui doit estre perpétuellement en un bon Ministre. Le mot *d'Afflictions* s'estend plus loin que *nécessitez*. Car par le nom de Nécessité, j'enten yci disette. Or c'est une condition commune à beaucoup de Ministres, pource qu'il y en a bien peu qui ne soyent souffreteux : et non toutesfois à tous. Car pourquoy quelques moyennes richesses empescheroyent-elles qu'un homme ne soit tenu pour serviteur de Christ, quant au reste il est homme craignant Dieu, ayant le cœur droict, vivant honnestement, et excellent en d'autres vertus? Tout ainsi que celuy qui est povre, n'est pas pourtant bon Ministre : aussi celuy qui est riche, ne doit pas pourtant estre rejetté. Et mesme sainct Paul en un autre passage ne se glorifie pas moins qu'il a apprins d'abonder, que de ce qu'il a apprins d'endurer nécessité, Phil., IV, v. 12. Il faut donc mettre ceste distinction que j'ay dite, entre les louanges temporelles, et les perpétuelles, c'est-à-dire qui doyvent tousjours estre és vrais Ministres.

5 *En tumulte*, *etc*. D'autant plus que S. Paul estoit d'un esprit paisible et débonnaire, tant plus ce luy estoit une grande vertu de demeurer ferme et constant à l'encontre des séditions. Et aussi il s'attribue cela à louange, que combien qu'il eust les séditions en horreur, tou-

tesfois il les a soustenues d'un courage magnanime. Ce n'est pas simplement louange, de n'estre point esmeu des séditions (veu que cela est coustumier à tous mutins de ne s'estonner point quand séditions s'esmeuvent) mais de ne perdre point cœur quand elles survienent par la faute des autres. Et certes ces deux choses sont requises és ministres de l'Evangile : asçavoir qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir à entretenir la paix : mais toutesfois qu'ils ne laissent point au milieu des esmotions de passer outre et demeurer fermes, sans se destourner du droit chemin : voire quand le ciel se mesleroit avec la terre. Combien que Chrysostôme par le mot Grec, lequel nous traduisons *Séditions*, aime mieux entendre l'incommodité de ce qu'il estoit souvent contraint de changer de pays, pource qu'on ne le laissoit en paix en quelque lieu qu'il fust. *En jeusnes.* Il n'entend point la faim qui procède de disette, mais un exercice volontaire d'abstinence. *Science*, peut estre prinse en deux sortes : ou pour la doctrine mesme, ou pour l'industrie de faire les choses à droit et avec sçavoir. J'approuve mieux le second, pource qu'il adjouste incontinent après, *La parole de vérité.* Le *sainct Esprit*, est prins pour les grâces spirituelles, suyvant la figure nommée Métonymie. Toutesfois la cavillation de Chrysostôme est frivole, qui recueille de ceci que les autres vertus estoyent particulières à S. Paul, d'autant qu'il nomme le sainct Esprit à part. Voire comme si *bénignité*, *science*, *pureté*, *et armes de justice*, procédoyent d'ailleurs que du sainct Esprit. Or il le met à part, comme le mot général entre les espèces. *La puissance de Dieu* se démonstroit en plusieurs choses : en la constance de courage, en l'efficace de maintenir la vérité, en l'accroissement de l'Evangile, en la victoire sur les ennemis, et autres semblables choses.

7 *Par armes de justice.* Il faut prendre ce mot *Justice*, pour droiture de conscience, et sainctété de vie. Il use de la similitude des armes, pource qu'il faut que tous ceux qui servent à Dieu, se préparent à la guerre, veu que le diable leur ennemi est tousjours aux escoutes pour les molester. Or il faut qu'ils soyent armez de toutes parts, pource que si ce mal-heureux ennemi ne vient à bout de ses entreprinses par un assaut, il en recommence tousjours un autre : maintenant il surprend par devant, maintenant par derrière : tantost d'un costé, tantost de l'autre.

8 *Parmi honneur et déshonneur.* Ceci est une vive espreuve pour examiner l'homme. Car il n'y a rien plus grief à un homme de bon cœur, que d'endurer déshonneur et opprobre. Ainsi on peut veoir en toutes les histoires, que de gens magnanimes il y en a eu bien peu, qui estans irritez des injures et mauvais traittemens qu'on leur faisoit, ne se soyent descouragez, et n'ayent laissé leur train de vertu. Parquoy c'est signe d'un courage arresté en vertus, de ne changer point de propos pour quelque infamie qu'il falle souffrir. C'est une vertu qui ne se trouve guères : mais toutesfois sans laquelle un homme ne peut dire à la vérité qu'il soit serviteur de Dieu. Vray est qu'il faut avoir soin de sa bonne renommée, mais entant que requiert l'édification des frères : et en telle sorte que nous ne dépendions point du bruit qu'on fera courir de nous, mais plustost que nous tenions tousjours nostre train ferme, aussi bien quand nous serons en ignominie, que quand nous serons honorez. Car Dieu permet que nous soyons tentez par les calomnies des meschans, voulant essayer si nous cheminons droit seulement pour l'amour de luy, sans chercher autre récompense. Car celuy qui à cause de l'ingratitude des hommes laisse à faire son devoir, démonstre bien qu'il regardoit ailleurs qu'en Dieu seul. Puis donc que nous voyons que le S. Apostre a esté exposé à diffames et opprobres, et que toutesfois il n'a point désisté pour cela, mais tousjours d'un bon courage a passé outre sans se lasser, voire mesme faisant violence à tous empeschemens, est venu, comme par force, jusques au but : ne nous estonnons point aussi s'il nous en advient autant. *Comme séducteurs.* Il raconte quelle opinion avoyent de luy, non-seulement les meschans et estran

gers de l'Eglise, mais aussi les domestiques. Maintenant qu'un chacun pense en soy-mesme combien estoit lasche l'ingratitude des Corinthiens: et quelle magnanimité de courage c'estoit à sainct Paul de tenir tousjours bon au milieu de si difficiles empeschemens. Toutesfois par figures obliques il taxe au vif leur jugement pervers, quand il dit qu'il vit et est *joyeux*, jà soit qu'ils le desdaignassent comme un homme mort et accablé de tristesse. Il leur reproche aussi leur ingratitude, quand il dit qu'il *enrichit plusieurs*, combien qu'il l'eussent en mespris à cause de sa povreté. Car ils estoyent du nombre de ceux lesquels il enrichissoit de ses richesses : voir mesmes ils luy estoyent tous jusques à un redevables en beaucoup de sortes. Ainsi a-il dit aussi au paravant par ironie, qu'il estoit *incognu*, combien toutesfois que le fruit de ses labeurs fust cognu et renommé par tout. Or que c'est une grande inhumanité de mespriser celuy qui te fournit et enrichit par son abondance! Il entend les richesses spirituelles, lesquelles devoyent estre beaucoup plus estimées que les terriennes.

11 *O Corinthiens, nostre bouche est ouverte vers vous, nostre cœur est eslargi,*

12 *Vous n'estes point enserrez*[1] *en nous : mais vous estes enserrez en vos entrailles*[2].

13 *Or je requier de vous la pareille, comme de mes enfans*[3] *: eslargissez-vous aussi.*

14 *Ne vous accouplez point avec les infidèles : car quelle participation y a-il de justice avec iniquité? ou quelle communication y a-il de la lumière avec les ténèbres?*

15 *Et quel accord y a-il de Christ avec Bélial? ou quelle portion ha le fidèle avec l'infidèle*[4]*?*

16 *Et quelle convenance y a-il du temple de Dieu avec les idoles? car vous estes le temple de Dieu vivant*[5]*, ainsi que Dieu a dit, J'habiteray en eux, et y chemineray, et seray leur Dieu, et ils seront mon peuple*[6].

17 *Parquoy départez-vous du milieu d'eux, et vous en séparez, dit le Seigneur : et ne touchez à chose souillée, et je vous receveray*[7].

18 *Et je vous seray pour Père, et vous me serez pour fils et filles, dit le Seigneur tout-puissant*[8].

1) Ou, à l'estroit. 2) Ou, affections. 3) Ou, Or pour nous récompenser de mesmes (je parle comme à mes enfans), etc.
4) *Ecclésiastique*, XIII, 19. 5) 1 *Cor.*, III, 17, *et* VI, 19. 6) *Lév.*, XXVI, 12. 7) *Is.*, LII, 11. 8) *Jér.*, XXXI, 9.

CHAPITRE VII.

1 *Or donc mes bien-aimez, puis que nous avons ces promesses, nettoyons-nous de toute souillure de chair et d'esprit, parachevans la sanctification en la crainte de Dieu.*

11 *Nostre bouche est ouverte vers vous, etc.* Pource que l'ouverture de la bouche est un signe d'asseurance, si on veut conjoindre ceci à ce qui a esté dit ci-dessus, le sens sera tel : J'ay ample matière de me glorifier, et la droiture et intégrité de ma conscience m'ouvre la bouche. Et si je suis en si peu d'estime envers vous, ce n'est point par faute qui viene de mon costé : mais pource que vous n'estes pas juges équitables. Car vous deviez avoir en bien plus grande estime mon ministère, lequel Dieu a rendu honorable entre vous en tant de sortes. Toutesfois je l'expose autrement. Car il dit qu'il ha la bouche ouverte, pource

qu'il ha le *cœur eslargi*. Et que signifie l'eslargissement du cœur? C'est une alaigreté qui procède d'amour. Et de faict, c'est une similitude assez commune, que par le cœur estréci et serré, est signifiée tristesse ou ennuy, ou indignation: et à l'opposite le cœur eslargi, est prins pour les affections contraires. S. Paul donc ne dit rien yci que nous n'expérimentions tous les jours. Car quand nous avons affaire avec nos amis, lors nostre cœur s'eslargit, tous les sens sont ouverts, et n'y a rien là clos ne caché: mesme tout le cœur nous tressaut de joye, et ne demande que de se descouvrir apertement. De là advient que la langue aussi est à délivre, qu'elle ne bégaye point, qu'elle ne tire point du gosier avec difficulté les mots entrerompus, comme on a accoustumé de faire quand on n'ha pas le cœur guières joyeux.

12 *Vous n'estes point enserrez*. C'est-à-dire, Ce que vous ne comprenez point ceste miene resjouissance que j'ay envers vous, advient par vostre faute. Ma bouche est ouverte pour parler familièrement avec vous : mon cœur mesme s'ouvriroit volontiers pour vous mettre devant les yeux l'affection que j'ay envers vous : mais c'estes vous qui fermez vos entrailles. Il veut dire que leur jugement corrompu est cause que ce qui venoit de luy, ne leur estoit de bon goust.

13 *Or je rèquier de vous la pareille, etc.* Il addoucit sa répréhension tant en usant de ce mot amiable, *Mes enfans*, que par ceste exhortation qu'il leur fait, par laquelle il déclare qu'il ha encore bon espoir d'eux. Par *la pareille*, il entend une recognoissance et devoir mutuel. Car entre le père et les enfans, il y a une compensation mutuelle. Car comme c'est le devoir du père de nourrir ses enfans, de les endoctriner, addresser par son conseil et les entretenir : aussi la raison veut que les enfans rendent la pareille à leurs pères. J'ay, dit-il, une affection paternelle envers vous : monstrez donc que vous m'estes enfans, en me portant de vostre costé amour et révérence filiale. L'ancien translateur Latin, pource qu'il ne comprenoit pas l'intention de l'Apostre, a adjousté ce mot, Ayans : et ainsi a plustost exprimé son propre sens, que celuy de sainct Paul. Mais en nostre exposition, qui est aussi celle de Chrysostôme, il n'y a rien de contraint.

14 *Ne vous accouplez point*. Maintenant comme ayant recouvré son authorité, il les rédargue plus librement, de ce qu'ils s'accouployent avec les infidèles, leur tenans compagnie en idolâtrie externe : car il les a exhortez de se rendre dociles comme à leur père. Maintenant donc parlant comme en puissance et authorité de père, il reprend le vice duquel ils estoyent entachez. Or nous avons dit en la première Epistre quel estoit ce vice. Car comme ainsi soit qu'ils pensassent tout leur estre licite és choses externes, ils se polluoyent sans aucun esgard en superstitions meschantes. Car en fréquentant les banquets des infidèles, ils usoyent en commun avec eux de cérémonies profanes et impures. Et combien qu'en cela ils péchassent grandement, toutesfois ils se faisoyent à croire qu'ils estoyent innocens. S. Paul donc condamne yci aigrement l'idolâtrie externe, et veut que les Chrestiens n'y participent aucunement. Toutesfois il commence par une doctrine générale, afin que de là il descende à l'espèce. Car s'accoupler avec les infidèles, n'est autre chose sinon communiquer aux œuvres infructueuses des ténèbres, et comme donner la main aux infidèles, en signe de consentement avec eux. Plusieurs pensent qu'il parle du mariage : mais le fil du texte monstre évidemment qu'ils s'abusent. Le mot Grec duquel use S. Paul, signifie s'accoupler au joug avec un autre. C'est une similitude prinse des bœufs, ou chevaux, lesquels il faut nécessairement qu'ils marchent également, ne s'avançans point plus l'un que l'autre, et qu'ils s'employent d'un accord à faire une mesme besongne, quand ils sont attachez à un mesme joug. Quand donc il défend que nous ne soyons point compagnons des infidèles à tirer un mesme joug, il ne veut autre chose dire, sinon que nous ne nous meslions point en leurs pollutions. Car nous n'avons qu'un soleil qui luist à tous, nous vivons tous d'un mesme pain, nous

halenons tous un mesme air, et nous ne nous pouvons pas totalement passer de leur compagnie : mais sainct Paul parle du joug d'impiété, c'est-à-dire de la participation des œuvres, esquelles il n'est licite aux Chrestiens de communiquer. Par ceste raison mesme il sera bien aussi défendu de contracter mariage avec eux, entant que c'est un laqs pour envelopper tant les hommes que les femmes en un consentement à impiété. Mais je veux seulement dire que la doctrine de S. Paul est plus générale, qu'on la puisse restraindre au mariage seulement. Car il parle yci de fuir l'idolâtrie, pour laquelle chose aussi il nous est défendu de contracter mariage avec les infidèles. *Car quelle participation.* Il conferme son exhortation : pource que c'est un cas absurde et quasi monstrueux, d'accoupler deux choses si répugnantes l'une à l'autre. Car ces choses ne peuvent durer ensemble, non plus que l'eau avec le feu. En somme, il revient à cela, que s'ils ne veulent tout confondre, il faut qu'ils s'abstienent des pollutions des infidèles.

15 *Quel accord y a-il, etc.* Quant à l'étymologie de ce mot *Bélial*, les Hébrieux mesmes, ne s'accordent pas : toutesfois la signification est sans doute et assez notoire. Car Moyse prend la parole ou la pensée de Bélial, pour une meschante et abominable parole ou pensée : et souvent en l'Escriture les meschans et ceux qui sont du tout désespérez, sont appelez enfans de Bélial. A ceste cause sainct Paul a prins yci Bélial pour le diable, qui est chef de tous les meschans. Car de la similitude des deux chefs, il descend incontinent après aux membres : comme s'il disoit, Tout ainsi qu'il y a guerre irréconciliable entre Christ et Satan, aussi il faut que nous ne participions aucunement avec la bande des infidèles. Or quand il dit que le Chrestien n'ha nulle convenance avec l'infidèle, il n'entend pas touchant la conversation, nourriture, vestemens, héritages, le soleil, ou l'air, comme j'ay dit ci-dessus : mais il parle des choses qui sont propres aux infidèles, desquelles le Seigneur nous a séparez.

16 *Et quelle convenance, etc.* Jusques yci il a défendu en général que les fidèles ne s'accouplent point avec les infidèles, maintenant il déclare à quelle fin principalement il leur a défendu une telle accointance : asçavoir pource qu'ils ne mettoyent plus l'idolâtrie externe au nombre des péchez. Il avoit rédargué ceste licence, et crié à l'encontre par plusieurs paroles en la première Epistre : toutesfois il est vray-semblable que tous n'estoyent pas encore amenez jusques-là qu'ils receussent le conseil qu'il leur donnoit. Et pourtant il s'est plaind qu'ils estoyent enserrez en leurs entrailles : ce qui seul empeschoit que son enseignement ne proufitast envers eux. Or il ne revient pas à traitter tout de nouveau ce poinct, mais il se contente d'une briefve admonition : comme nous avons accoustumé de faire, quand nous traittons de choses notoires. Combien que la briefveté n'empesche point qu'il ne poingne toutesfois bien asprement. Car combien de véhémence y a-il en ce seul mot, quand il remonstre que le temple de Dieu ne convient nullement avec les idoles? C'est une profanation horrible, et un sacrilége détestable, si on apporte une idole au temple de Dieu, ou si on y introduit quelque service dépendant d'idolâtrie. Or nous sommes les vrais temples de Dieu : ce sera donc sacrilége, si nous-nous contaminons d'aucune pollution des idoles. Ceste seule raison, di-je, nous doit suffire autant que mille : Si tu es Chrestien, qu'as-tu affaire avec les idoles? car tu es le temple de Dieu. Mais (comme j'ay desjà touché) sainct Paul procède plus par exhortation que par doctrine, pource qu'il eust esté superflu d'en traitter encore comme d'une chose douteuse ou obscure. *Ainsi que Dieu a dit, J'habiteray, etc.* Il prouve que nous sommes temples de Dieu, par ce que Dieu a promis jadis au peuple d'Israël qu'il habiteroit au milieu d'eux. Premièrement, Dieu ne peut habiter au milieu de nous, qu'il n'habite en un chacun de nous. Car il nous promet ceci pour un bénéfice singulier : asçavoir, J'habiteray au milieu de vous. Et ceste habitation ou présence ne consiste point seulement en bénédictions terriennes, mais doit estre entendue

principalement de la grâce spirituelle. Elle n'emporte donc pas seulement que Dieu est près de nous, comme s'il estoit en l'air pour voler à l'entour de nous : mais plustost elle signifie qu'il ha son siége en nos cœurs. Si donc quelqu'un objecte que ce mot *En eux*, ne signifie autre chose qu'entr'eux, je luy accorde : mais je di que par ce que Dieu promet qu'il habitera entre nous, on peut recueillir qu'il demeure aussi en nous. Et à cela tendoit la figure de l'Arche, de laquelle Moyse fait mention au passage dont sainct Paul semble avoir prins ce tesmoignage : asçavoir, Lévitique, XXVI, 12. Que si quelqu'un pense que sainct Paul ait plustost regardé au chapitre XXXVII, v. 27 d'Ezéchiel, il y aura mesme raison. Car le Prophète voulant descrire la restauration de l'Eglise, nomme comme le principal, la présence de Dieu, laquelle il avoit promise du commencement par Moyse. Or ce qui a esté figuré par l'Arche, nous a esté plenement manifesté en Christ, quand il nous a esté fait Immanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Et pourtant je pense plustost qu'il allègue yci le passage d'Ezéchiel, que celuy de Moyse, pource qu'Ezéchiel fait allusion aussi au signe de l'Arche : et dit quant et quant que cela adviendra sous le règne de Christ. Or l'Apostre prend pour tout résolu, que Dieu n'habite point sinon en lieu sainct. Si on dit de l'homme, Il habite yci : ce ne sera point un temple pour cela, ains une maison profane : mais ceci est particulier en Dieu, que quelque lieu qu'il luy plaist honorer par sa présence, il le sanctifie quant et quant.

17 *Parquoy départez-vous, etc.* Ceste exhortation est prinse du chap. LII, v. 11 d'Isaïe, le Prophète dénonceant la délivrance au peuple, finalement s'addresse par ces paroles aux Sacrificateurs. Car par circonlocution il entend les Sacrificateurs : quand il dit, Vous qui portez les vaisseaux du Seigneur : pource qu'ils avoyent la charge des vaisseaux, desquels on usoit és sacrifices, et autres parties du service de Dieu. Or il ne faut point douter qu'il ne les vueille exhorter, que cependant qu'ils sont attendans avec ardent désir le jour de délivrance, ils se donnent bien garde de tirer aucune contagion des souilleures et ordures, desquelles estoit rempli le pays où ils estoyent. Ceci ne nous appartient pas moins aujourd'huy qu'il faisoit aux Lévites anciens. Car si une si grande pureté estoit requise en ceux qui gardoyent les vaisseaux, combien est-il requis qu'elle soit plus grande és vaisseaux mesmes? Or tous nos membres sont vaisseaux destinez au service spirituel de Dieu : et nous aussi sommes la sacrificature royale. Parquoy, puis que nous sommes rachetez par la grâce de Dieu, c'est bien raison que nous-nous gardions impollus de toute immondicité, afin que nous ne contaminions le sanctuaire de Dieu. Au reste, comme demeurans en ce monde, nous sommes toutesfois rachetez et délivrez des souillures de ce monde : ainsi, afin de sortir de toute immondicité, il n'est point question de sortir de ceste vie, mais il faut seulement que nous fuyions toute participation des immondicitez. Or la somme du propos est telle, Si d'une vraye affection de cœur nous taschons de parvenir au bénéfice de nostre rédemption, il nous faut donner garde de nous souiller par aucun attouchement d'ordures.

18 *Je vous seray pour Père.* Ceste promesse n'est pas seulement en un lieu, mais est souvent répétée : laquelle sainct Paul a yci adjoustée, afin que la cognoissance d'un si grand honneur, auquel Dieu nous a eslevez, nous fust un aiguillon pour nous inciter d'avantage à vivre sainctement. Car après que le Seigneur a restabli son Eglise, l'ayant ramassée d'entre les nations profanes : de la rédemption s'ensuit ce fruit, que les fidèles soyent cognus ses fils et ses filles. Ce n'est point un petit honneur, que nous soyons nombrez entre les enfans de Dieu. Nostre devoir aussi est mutuellement de mettre peine que nous ne nous monstrions point envers luy enfans bastards. Car quelle injure faisons-nous à Dieu, quand nous l'appelons nostre Père : et cependant nous souillons des abominations des idoles? La méditation donc d'une si grande noblesse en laquelle il nous a eslevez, doit aiguiser en nous la

solicitude de vivre purement et sainctement.

1 *Or donc mes bien-aimez*. Vray est que Dieu en ses promesses nous prévient par sa pure grâce: mais après nous avoir gratuitement présenté sa grâce, incontinent il demande de nous une recognoissance mutuelle. Ainsi quand il disoit à Abraham, Je suis ton Dieu (Genèse, XVII, 1) c'estoit une offre de sa bonté gratuite: toutesfois il adjouste quant et quant ce qu'il requéroit de luy: Chemine devant moy et sois entier. Or pource que ce second membre n'est pas tousjours exprimé, sainct Paul nous advertit que ceste condition est tacitement attachée à toutes les promesses: asçavoir qu'elles nous soyent aiguillons à avancer la gloire de Dieu. Car d'où prend-il son argument pour nous inciter? Certes de ce que Dieu nous fait un si grand honneur. C'est doncques la nature des promesses, de nous appeler à sanctification, comme si Dieu avoit interposé une paction tacite. Et aussi nous sçavons ce que l'Escriture enseigne par tout, touchant la fin de nostre rédemption: ce qu'il faut aussi appliquer en particulier à chacun tesmoignage de sa grâce. *De toute souillure de chair, etc.* Pource qu'il a desjà démonstré que nous sommes appelez à pureté et saincteté, maintenant il adjouste qu'il faut qu'elle soit tant au corps qu'en l'âme. Car que le nom de *Chair*, soit yci prins pour le corps: et le nom *d'Esprit*, pour l'âme: il appert, pource que si le nom d'Esprit signifioit la grâce de régénération, ce que dit sainct Paul des *souillures* de l'Esprit, ne conviendroit pas. Il veut donc que nous soyons purs de toutes ordures, non-seulement intérieures, lesquelles ont seulement Dieu pour tesmoin, mais aussi extérieures, qui peuvent estre apperceuës des hommes. Comme s'il disoit, Ayons non-seulement nos consciences chastes devant Dieu: mais quant et quant dédions-luy et consacrons tout nostre corps, et tous nos membres, afin qu'il n'apparoisse en nul endroit de nous aucune macule ou souillure. Maintenant si nous considérons le poinct qu'il traitte, nous verrons aiséement combien sont impudens et déshontez, ceux qui excusent l'idolâtrie externe par je ne sçay quels subterfuges et cavillations. Car comme ainsi soit que l'impiété extérieure et toute superstition est souillure de l'esprit, qu'entendront-ils par la souillure de la chair, sinon une profession externe d'impiété, soit qu'elle soit faite par feintise, ou à bon escient? Ils se vantent d'avoir la conscience pure: c'est desjà à tort. Mais encore que je leur accorde ce de quoy ils se vantent faussement, si n'ont-ils que la moitié de ce que sainct Paul requiert des fidèles. Il ne faut point donc qu'ils pensent avoir satisfait à Dieu par ceste moitié. Car quiconque fait quelque contenance ou signe d'idolâtrie, ou communique aux cérémonies perverses et superstitieuses, encore qu'il fust le plus entier du monde en sa conscience (ce que toutesfois ne se peut faire) néantmoins il n'évitera point qu'il ne soit trouvé coulpable d'avoir pollué son corps. *Parachevans la sanctification*. Comme ainsi soit que le mot Grec qui est yci mis, signifie quelque fois Consommer ou Parfaire: quelque fois, Faire les choses appartenantes au service de Dieu, S. Paul en use élégamment en la première signification, qui est la plus usitée: en telle sorte toutesfois qu'il fait une allusion à la sanctification de laquelle il traitte maintenant. Car comme ainsi soit que le mot signifie Perfection, il semble avoir esté transféré tout exprès à la conduite des choses concernantes le service de Dieu, pource qu'il ne faut point qu'il y ait rien imparfait au service de Dieu, mais que toutes choses y soyent entières et accomplies de tous points. Parquoy, si tu te veux sanctifier à Dieu ainsi qu'il appartient, il faut que tu luy consacres entièrement et corps et âme. *En la crainte de Dieu.* Car si la crainte de Dieu règne en nous, nous ne nous flatterons point ainsi, et n'entrerons point en ceste licence et audace de nous desborder, que les Corinthiens ont usurpée. Car qui est cause que plusieurs se plaisent ainsi en l'idolâtrie externe, et maintienent orgueilleusement un vice si lourd, sinon qu'ils se jouent avec Dieu, et leur semble avis qu'il ne les punira point de leur mocquerie? Que si la crainte de Dieu

dominoit en eux, ils se déporteroyent du premier coup de toutes cavillations, sans qu'il fust besoin de les convaincre par disputes.

2 *Recevez-nous : nous n'avons fait tort à personne : nous n'avons gasté personne : nous n'avons trompé*[1] *personne.*
3 *Je ne di point ceci à vostre condamnation : car j'ay dit ci-devant que vous estes en nos cœurs à mourir et vivre ensemble.*
4 *J'ay grande liberté en vostre endroit, j'ay de quoy grandement me glorifier de vous : je suis rempli de consolation : je suis plein de joye tant et plus en toute nostre tribulation.*
5 *Car estans venus en Macédone, nostre chair n'a eu aucune relasche : ains nous avons entièrement esté affligez : combats par dehors, craintes par dedans.*
6 *Mais Dieu qui console les humbles*[2], *nous a consolez par la venue de Tite :*
7 *Et non-seulement par sa venue, mais aussi par la consolation de laquelle il a esté consolé en vous, nous racontant vostre désir, vostre pleur, vostre affection ardente envers moi : en sorte que je me suis plus resjouy.*

1) Ou, pillé. 2) Ou, affligez, ou abbatus.

2 *Recevez-nous : nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons gasté personne, etc.* Derechef après la doctrine, il retourne à parler de soy, mais à ceste fin seulement que les Corinthiens facent qu'il ne perde point sa peine en les admonestant : mesmes il conclud l'admonition précédente par la mesme sentence de laquelle il avoit usé pour préface. Car que veut dire, *Recevez-nous?* C'est autant comme ce qu'il avoit dit, Eslargissez-vous : c'est-à-dire, Gardez-vous bien que quelques affections perverses, ou souspeçons obliques n'empeschent que ceste doctrine n'entre en vos cœurs, et trouve lieu en vous. Car puis que je m'employe pour vostre salut d'une affection paternelle, ce seroit une grande honte que je perdisse mon temps en vous admonestant. *Nous n'avons fait tort à personne, etc.* Il démonstre qu'ils n'ont occasion aucune d'avoir leurs cœurs destournez de luy ou de sa doctrine, d'autant qu'il ne les a offensez en sorte quelconque. Or il met trois sortes d'offenses, desquelles il afferme estre innocent. La première sorte est, un tort ou injure manifeste. La seconde est, l'abus provenant de fausse doctrine. La troisième est, quand on trompe un autre en ses biens. Ce sont les trois choses, par lesquelles le plus souvent les Ministres et Pasteurs aliénent d'eux le cœur du peuple : asçavoir quand ils prenent une audace excessive, et sous prétexte de leur authorité se desbordent en une cruauté ou importunité tyrannique : ou quand ils destournent du droit chemin ceux ausquels ils devoyent estre conducteurs, et les abbruvent de corruptions et de fausse doctrine : ou quand en abbayant aux biens d'autruy, ils monstrent une convoitise insatiable. Si quelqu'un l'aime en moins de paroles : le premier est, quand on est arrogant, et on abuse de la puissance en se desbordant et usurpant plus qu'il ne faut : le second, quand on n'enseigne pas fidèlement : la troisième, avarice.

3 *Je ne di point ceci à vostre condamnation : car j'ay dit ci-devant, etc.* Pource que l'excusation précédente estoit une espèce de complainte, et qu'à grand'peine il se peut faire qu'en nous complaignant, nous ne facions quelque reproche : à ceste cause il addoucit ce qu'il avoit dit. Je me purge, dit-il, en telle sorte, que je me veux déporter de toucher vostre honneur. Vray est que les Corinthiens estoyent inhumains, et méritoyent bien qu'en déclairant sainct Paul absout, on les substituast comme coulpables en sa place, voire qu'on les teinst pour doublement coulpables : asçavoir pource qu'ils estoyent ingrats, et pource qu'ils avoyent à tort calomnié un innocent : toutesfois l'Apostre est si modeste, que se contentant d'une simple défense,

il se déporte de les recharger et rejetter le blasme sur eux. *Car j'ay dit ci-devant*, *etc.* Ceux qui aiment un autre, ne prenent point plaisir à le poursuyvre et picquer : mais plustost s'il y a quelque faute, ou ils la couvriront par dissimulation, ou l'addouciront par débonnaireté. Car c'est signe de haine, quand on prend plaisir à user de reproche. Parquoy sainct Paul voulant prouver qu'il n'a eu nulle volonté de fascher et charger les Corinthiens, allègue l'amour qu'il ha envers eux, combien que certes il les condamne aucunement, en disant qu'il s'en déporte. Mais comme il y a grande différence entre le fiel et le vinaigre, aussi y a-il entre la condamnation, par laquelle nous poursuyvons un homme avec haine, afin de le déshonorer et diffamer : et celle par laquelle nous taschons de réduire le pécheur en la droite voye, afin qu'en recouvrant salut, il ait aussi son honneur entier. *Vous estes en nos cœurs*, *etc.* C'est-à-dire, je vous porte enclos en mon cœur. *Pour mourir et vivre ensemble.* c'est-à-dire en sorte que nostre amour ne pourra estre rompue par aucun changement : pource que je suis prest non-seulement de vivre avec vous, mais aussi de vous accompagner en la mort, s'il est besoin : voire plustost endurer tout ce qu'on voudra, que de renoncer à nostre amitié. Voylà quelle affection doyvent avoir tous Pasteurs et Ministres.

4 *J'ay grande liberté en vostre endroit : j'ay de quoy grandement me glorifier de vous*, *etc.* Maintenant comme ayant obtenu l'eslargissement de cœur, lequel il avoit souhaité aux Corinthiens, laissant toutes complaintes, il leur desploye son cœur gayement : comme s'il disoit, Qu'est-il plus besoin de me travailler après une chose desjà gaignée ? Car il me semble que j'ay desjà ce que je demandoye : veu que ce que Tite m'a rapporté de vous, non-seulement me suffit pour appaiser mon esprit, mais aussi me donner matière de me glorifier asseuréement de vous : voire mesme cela m'a effacé toute la tristesse que tant d'afflictions et grandes m'avoyent apportée. Il procède par degrez en amplifiant son propos. Car c'est plus de se glorifier, que d'avoir l'esprit paisible et content. Mais estre délivré d'une tristesse conceuë de plusieurs afflictions, est encore beaucoup plus que les deux autres. Chrysostôme expose *La confiance*, un peu autrement : en ceste sorte. Ce que je parle un peu librement avec vous, c'est pourtant que me confiant certainement de vostre bonne affection envers moy, je pense avoir bien tant de crédit envers vous. Toutesfois j'ay mis en avant ce qui me sembloit le plus probable : asçavoir que le rapport que Tite luy avoit fait des Corinthiens, a effacé la mauvaise opinion ou le souspeçon qu'il avoit d'eux, et dont il estoit tormenté en son esprit.

5 *Car estans venus en Macédone*, *nostre chair n'a eu*, *etc.* La grandeur de la tristesse est un certain argument combien d'efficace a eu la consolation. J'estoye, dit-il, pressé de tous costez, par afflictions tant intérieures qu'extérieures : toutesfois tout cela n'a point empesché que la joye que m'avez donnée, n'ait eu plus de force pour surmonter toute ma tristesse. Quand il dit, *que sa chair n'a eu aucun repos :* c'est autant comme s'il disoit, Selon l'homme je n'ay point eu de relasche ou soulagement. Car il excepte les consolations spirituelles, par lesquelles il estoit cependant soustenu. Il estoit donc affligé non-seulement en son corps, mais aussi en l'esprit : en sorte que selon l'homme il ne sentoit rien sinon une grande amertume de fascheries. *Combats par dehors.* Par les combats il entend les assauts externes, que luy donnoyent ses adversaires, et desquels ils le molestoyent : et par *les craintes*, il entend les ennuis qu'il enduroit pour les maladies intérieures de l'Eglise. Car il n'estoit point tant fasché de son propre mal, que du mal publique. Il veut donc dire que non-seulement les ennemis ouverts luy ont couru sus, mais que pour cela il n'a pas moins enduré de fascheries pour les maladies domestiques. Car il voyoit combien estoit grande l'infirmité de plusieurs, voire quasi de tous : et cependant par quelles machinations, et de combien de sortes Satan taschoit à troubler tout : combien peu il y en avoit de sages entr'eux, combien peu

de droits et entiers, combien peu de constans : et au contraire, combien de gens lasches et hommes de néant, ou d'ambitieux, ou d'escervelez. Entre lesquelles difficultez il ne se peut faire que les serviteurs de Dieu ne soyent estonnez, et sentent beaucoup d'angoisses : et d'autant plus qu'ils sont contraints de dissimuler beaucoup de choses pour entretenir paix és Eglises. Ainsi l'Apostre a parlé proprement en disant, *Combats par dehors, craintes au dedans*. Car à l'encontre des ennemis, qui de propos délibéré taschent à destruire le royaume de Christ, les fidèles Pasteurs s'opposent apertement, et de plene guerre : mais au dedans ils sentent des despits, et sont navrez en leurs cœurs quand ils voyent l'Eglise affligée de maladies intérieures pour lesquelles chasser et y remédier, ils n'osent pas sonner la trompette tout haut, comme on dit. Or combien qu'il eust des assauts quasi continuellement, toutesfois il est vray-semblable que pour lors il se sentoit plus fort enserré qu'il n'avoit accoustumé. Certes les serviteurs de Christ à grand'peine sont-ils jamais sans craintes : mais sainct Paul n'a guères esté mesme sans combats externes : mais pource qu'il estoit pressé plus fort, il a mis *combats* et *craintes*, en nombre plurier, signifiant qu'il luy a falu batailler en plusieurs sortes, et contre divers ennemis, et quant et quant qu'il a senti diverses sortes de craintes.

6 *Qui console les humbles, nous a consolez, etc.* Ceci est mis comme pour rendre raison. Car il entend que la consolation luy a esté apportée, pource qu'il estoit abbatu d'afflictions, et quasi du tout accablé : pour autant que Dieu a accoustumé de consoler les humbles, c'est-à-dire ceux qui sont abbatus et oppressez de maux. Dont nous pouvons recueillir une doctrine très utile : asçavoir que d'autant que nous serons plus affligez, tant plus grande consolation aussi nous est apprestée de Dieu. Ainsi en cest épithète qui est yci donné à Dieu, il y a une promesse singulière : comme s'il disoit que le propre office de Dieu est de consoler les misérables, et ceux qui sont comme abbatus par terre.

7 *Et non-seulement par sa venue, mais aussi par la consolation de laquelle, etc.* Afin que les Corinthiens ne répliquassent, Que nous attouche cela, si Tite t'a resjouy à sa venue? Et bien, pource que tu l'aimois, tu as esté joyeux de le veoir : il testifie que la cause de sa joye estoit, que Tite estant retourné d'avec eux, luy avoit apporté toutes nouvelles joyeuses. Il déclare donc avoir esté resjouy non tant de la présence de Tite, que de la prospérité et heureuse conduite des Corinthiens. *Vostre désir.* Voyci les bonnes nouvelles, qui avoyent esté rapportées des Corinthiens à sainct Paul. Leur désir procédoit de ce qu'ils avoyent en grande estime la doctrine du sainct Apostre. Les *larmes* estoyent un signe de révérence : pource qu'estans esmeus de sa correction, ils pleuroyent leurs péchez. L'*affection* estoit signe de bénévolence. De ces trois choses il recueilloit leur repentance, laquelle luy apportoit plein contentement : pource que toute son intention estoit de pourveoir à leur salut. *En sorte que j'ay eu plus de joye.* C'est-à-dire, en sorte que la joye surmontoit toutes mes douleurs et fascheries. Par ceci nous voyons non-seulement de combien ardente affection il désiroit le bien public de l'Eglise, mais aussi combien il estoit doux et débonnaire, d'oublier si tost de si grans malcontentemens qu'on luy donnoit. Combien que ceci se peut mieux rapporter à autre chose en le conjoingnant avec ce qui est dit puis après : et je ne sçay si ce sens-là ne conviendroit point mieux à l'intention de sainct Paul. Mais pource que la chose n'est pas de grande importance, je la passe légèrement.

8 *Car jà soit que je vous aye contristez par l'Epistre*[1], *je ne m'en repen point : encore que je m'en fusse repenti. Car je voy que ces lettres-là vous ont contristez pour un temps.*

1) Ou, par mes letres.

9 *J'en suis maintenant joyeux : non point pource que vous avez esté contristez, mais pource que vous avez esté contristez à repentance. Car vous avez esté contristez selon Dieu, tellement que vous n'avez esté endommagez en rien de par nous.*

10 *Car la tristesse qui est selon Dieu, engendre repentance à salut, dont on ne se repent jamais : mais la tristesse de ce monde engendre mort.*

11 *Car voyci ceci mesme que vous avez estez contristez selon Dieu, quel soin a-il engendré en vous, voire* quelle *défense*[1], *voire marrissement, voire crainte, voire grand désir, voire zèle, voire vengence?*

1) Ou, satisfaction.

8 *Car jà soit, etc.* Maintenant il commence à s'excuser envers les Corinthiens, de ce qu'il les avoit traittez un peu rudement en la première Epistre. Or il nous faut observer qu'il parle à eux en diverses sortes, tellement qu'il semble avis qu'il jouë plusieurs personnages. La raison est, qu'il addressoit sa parole à toute l'Eglise. Il y en avoit là aucuns qui ne faisoyent pas grand cas de luy, les autres l'avoyent en grande réputation, comme il le méritoit : les autres estoyent en doute, les autres asseurez : les uns dociles, les autres obstinez et endurcis. Pour raison d'une telle diversité, il luy estoit besoin de changer sa façon de parler, maintenant en une sorte, maintenant en l'autre, afin qu'il s'accommodast à tous. Or il addoucit, ou plustost il oste du tout l'occasion de se scandalizer, que paraventure ils avoyent prins, de ce qu'il avoit usé de sévérité envers eux, disant que ceste sévérité leur est tournée à salut. Vostre salut (dit-il) m'est en si grande recommandation, que ce que je voy vous avoir proufité, m'est merveilleusement agréable. Ceste modération ha lieu lors seulement quand le Docteur et Ministre a proufité par ses répréhensions, autant qu'il estoit expédient. Car s'il eust trouvé que les cœurs des Corinthiens eussent esté encore obstinez, et qu'il n'eust apperceu en eux aucun fruit de la correction qu'il avoit essayée envers eux, il n'eust certes rien lasché de sa première sévérité. Or il faut noter qu'il se resjouit d'avoir esté cause de tristesse à ceux qu'il aimoit. Car il aimoit mieux servir à leur proufit, que leur complaire. Mais que veut-il dire par ce qu'il adjouste, *Encore que je m'en fusse repenti?* Car si nous confessons que sainct Paul se soit repenti de ce qu'il avoit escrit, il s'en ensuyvroit une grande absurdité, asçavoir qu'il auroit escrit la première Epistre plustost par un mouvement inconsidéré, que par la conduite du sainct Esprit. Je respon, que ce mot *Repentir*, est yci prins improprement pour sentir douleur. Car quand S. Paul contristoit les Corinthiens, il participoit luy-mesme de la douleur, et se donnoit aucunement tristesse à soy-mesme. C'est donc autant comme s'il disoit, Combien que je vous aye poingts à regret, et qu'il m'ait fait mal que j'estoye contraint de vous traitter autrement, toutesfois je n'en suis plus marri maintenant, pource que ce que j'ay fait, vous est tourné à salut. Prenons l'exemple d'un père : car il se fasche et est marri de sa sévérité, quand il chastie son enfant, toutesfois il l'approuve pour ce qu'il voit qu'elle est utile et salutaire à son enfant. Ainsi S. Paul ne prenoit point plaisir à contrister les Corinthiens : mais pource qu'il sçavoit bien à quelle fin il le faisoit, il préféroit son devoir à l'inclination de son cœur. *Car je voy.* La suyte des mots est entrerompue : nonobstant cela n'empesche point que le sens ne soit clair. Premièrement, il dit qu'il cognoist bien par effet, que combien que la première Epistre ne leur ait point esté agréable pour quelque temps, néantmoins à la fin elle leur avoit proufité : en après, qu'il se resjouit à cause de ceste utilité.

9 *Non point pource que vous avez esté contristez.* Il signifie qu'il ne prend point plaisir à leur tristesse : mais plustost si le chois luy estoit donné, qu'il chercheroit leur salut et leur resjouissance tout ensemble, et par un mesme moyen : mais pource qu'il ne l'a peu au-

trement faire, qu'il ha leur salut en telle recommandation, qu'il est bien joyeux de ce qu'ils ont esté contristez à repentance. Car il y a aucunesfois de bons médecins et besongnans fidèlement, mais qui sont toutesfois rigoureux, et n'espargnent point les malades. Sainct Paul dit qu'il n'est point tel qu'il vueille donner des remèdes aspres, s'il n'est contraint par nécessité. Or pource qu'il luy en estoit bien advenu d'avoir essayé ceste façon de remède, il se resjouit du fruit qui en estoit issu. Il a usé quasi de semblable façon de parler ci-dessus chapitre V, v. 4, Nous gémissons en ceste loge, estans chargez, pourtant que désirons non point d'estre despouillez, mais d'estre revestus.

10 *La tristesse qui est selon Dieu*, *etc.* D'entrée, afin que nous entendions que signifie ceste particule, *Selon Dieu :* il nous faut observer l'antithèse qui est yci mise. Car il oppose la tristesse qui est selon Dieu, à celle du monde. Prenons aussi maintenant l'autre antithèse des deux sortes de joye. La joye de ce monde est, quand les hommes s'esjouyssent folement et sans crainte de Dieu en choses vaines, c'est-à-dire en ce monde : et estans enyvrez d'une félicité caduque, ils ne regardent point plus haut qu'à la terre. La joye qui est selon Dieu, c'est quand ils constituent toute leur félicité et béatitude en Dieu, et prenent tout leur contentement en sa grâce, et déclarent cela par le mespris du monde, usans tellement de la prospérité mondaine, comme s'ils n'en usoyent point, et ayans le cœur joyeux en adversité. Par ce moyen, la tristesse du monde, c'est quand les hommes perdent courage pour les afflictions terriennes, et sont opprimez de tristesse : et la tristesse qui est selon Dieu, est celle qui regarde en Dieu, asçavoir quand les hommes estiment qu'il n'y a point d'autre misère, que d'estre hors de la grâce de Dieu, quand estans touchez vivement de la crainte de son jugement, ils gémissent de leurs péchez. Sainct Paul dit que ceste tristesse est la cause et la source de repentance : ce qu'il nous faut diligemment noter. Car si le pécheur ne se desplaist en soy-mesme, s'il ne hait sa vie, s'il n'est contristé à bon escient par la cognoissance de son péché, ne pensons pas que jamais il se convertisse au Seigneur. Au contraire, il ne se peut faire qu'une telle tristesse soit en l'homme, qu'elle n'engendre un cœur nouveau. Ainsi donc la repentance commence par douleur, pour ceste raison que j'ay dite, asçavoir pource que nul ne peut estre réduit au droit chemin, s'il ne hait le péché. Or où il y aura haine de péché, là aussi il y aura un ennuy et desplaisance de soy-mesme. Au reste il y a yci une belle allusion au nom de repentance, quand il dit, *Dont on ne se repent jamais* : pource que combien que la chose soit amère du premier goust, toutesfois elle se rend désirable par l'utilité et proufit qu'elle apporte. Combien que ceci pourroit estre un épithète tant de salut que de repentance : mais il me semble qu'il convient mieux avec le mot de Repentance : comme s'il disoit, L'issue nous monstre que la tristesse ne nous doit point estre griefve ou ennuyeuse. Ainsi, combien que repentance ait en soy quelque amertume, toutesfois à cause de la grandeur et douceur du fruit qu'elle apporte, il est dit qu'on ne s'en doit point repentir. *A salut.* Il semble que S. Paul vueille dire que Repentance est la cause de salut. Que si ainsi estoit, il s'ensuyvroit que nous serions justifiez par nos œuvres. Je respon, qu'il faut regarder que c'est que traitte yci S. Paul : car il ne cherche point la cause de nostre salut, mais seulement louant repentance par le fruit qu'elle produit, il dit qu'elle est comme la voye par laquelle nous parvenons à salut. Et non sans cause il parle ainsi. Car Christ nous appelle gratuitement, mais c'est à repentance. Dieu nous pardonne gratuitement nos péchez, mais non autrement que quand nous renonçons à iceux. Et mesme, Dieu fait tous les deux ensemble en nous, asçavoir qu'estans renouvellez par pénitence, nous soyons délivrez de la servitude des péchez, et estans justifiez par foy, nous soyons aussi délivrez de la malédiction des péchez. Ce sont donc grâces inséparables, et à cause de leur conjonction indissoluble, pénitence peut bien et proprement estre appelée l'entrée

à salut. Mais ceste façon de parler signifie plustost une suyte, que non pas la cause. Ce ne sont point yci subtilitez pour chercher subterfuge, mais c'est une vraye et simple solution. Car jà soit que l'Escriture nous enseigne que nous n'obtenons jamais la rémission de nos péchez sans repentance, toutesfois par tout elle nous constitue la seule miséricorde de Dieu pour la cause du pardon de nos péchez.

11 *Quel soin a-il engendré*, *etc.* Je ne débateray point si les choses que récite yci sainct Paul, sont les effets de pénitence, ou si c'en sont parties ou préparations, pource que tout cela n'est point nécessaire pour entendre l'intention de sainct Paul. Car il prouve seulement la repentance des Corinthiens par les signes ou choses conjointes. Combien qu'il fait la tristesse qui est selon Dieu, source de toutes ces choses, de laquelle elles procèdent : comme à la vérité elle est. Car dés lors que nous avons commencé à nous desplaire, nous sommes puis après incitez à tout le reste. Nous pouvons entendre que signifie *Soin*, par le contraire. Car tandis que nous ne cognoissons point nostre péché, nous demeurons là endormis et paresseux. Nonchalance donc ou paresse, ou asseurance qui procède de stupidité, est le contraire de ce soin, duquel il est yci parlé. Parquoy Soin n'est autre chose qu'une diligence songneuse de corriger ce qui a esté mal fait, et de changer sa vie en mieux. *Voire défense.* Pource qu'Erasme avoit tourné Satisfaction, des gens ignorans déceus par l'ambiguïté du mot, l'ont tiré aux satisfactions Papistiques. C'est la cause pour laquelle j'ay mieux aimé laisser le mot de Défense, que le translateur Latin ancien avoit mis. Toutesfois il faut noter qu'yci est entendue une espèce de défense qui consiste plus en requeste de pardon, qu'en excuse de son péché. Comme le fils qui désire se purger envers son père, n'entre point en termes pour maintenir par raisons ce qu'il a fait, mais recognoissant sa faute, s'excuse plus en suppliant humblement, qu'en se défendant asseuréement. Les hypocrites aussi s'excusent, ou pour mieux dire, ils se défendent orgueilleusement : mais c'est plustost pour contester avec Dieu, que pour retourner en grâce avec luy. Si quelqu'un trouve meilleur le mot d'Excuse, je ne le rejette point, pource que le sens reviendra tousjours à un mesme poinct, asçavoir que les Corinthiens ont esté incitez à faire leurs excuses, en lieu qu'au paravant il ne leur chaloit que sainct Paul pensast d'eux. *Voire marrissement.* Il y a proprement au Grec, Indignation, ou courroux. Ceste affection aussi suyt de bien près la saincte tristesse, asçavoir que le pécheur se courrouce aigrement contre ses péchez, voire contre soy-mesme : comme aussi tous ceux qui ont un bon et sainct zèle, sont esmeus toutes fois et quantes qu'ils voyent que Dieu est offensé. Or ceste affection est plus véhémente que la tristesse. Car le premier degré est, que le mal nous desplaise. Le second, qu'estans esmeus de courroux contre nostre péché, nous-nous pressions nous-mesmes à bon escient, en sorte que nos consciences soyent touchées au vif. Combien que ceci pourroit aussi estre entendu de l'indignation de laquelle les Corinthiens ont esté esmeus contre les péchez d'un ou d'aucuns, lesquels ils avoyent dissimulez auparavant. Ainsi, ils se repentoyent de ce qu'ils y avoyent consenti ou dissimulé. *La crainte* procède du sentiment du jugement de Dieu, quand le pécheur pense ainsi : Voyci, il faut que tu rendes conte : et que pourras-tu alléguer devant un si grand Juge? Car estant estonné d'une telle pensée, il commence à craindre. Or pource que les meschans sont touchez aucunesfois d'une telle crainte, il adjouste puis après, *Le désir :* laquelle affection nous sçavons estre plus volontaire que n'est pas la crainte. Car bien souvent nous craignons maugré nous : mais nous ne désirons jamais sinon que de nostre bon gré. Comme donc par l'advertissement de sainct Paul, ils avoyent craind punition, ainsi ils désiroyent amendement, et y prétendoyent avec alaigreté de cœur. Mais qu'entendrons-nous par *le zèle?* Il ne faut point douter qu'il n'ait voulu monter par degrez. Le zèle donc emporte plus que désir. Or nous pouvons entendre par ce

mot, qu'ils s'incitoyent l'un l'autre à qui feroit le mieux : mais il sera plus simple d'entendre qu'un chacun taschoit d'affection ardente à donner approbation et tesmoignage de sa repentance. Ainsi le zèle est autant comme désir ardent. *Voire vengence.* Ce que nous avons dit touchant le mot, Marrissement, nous le devons aussi estendre à la vengeance. Car le mal et forfait lequel ils avoyent auparavant supporté et entretenu par leur dissimulation et trop grande douceur, ils en avoyent depuis pris vengence rigoureuse. Ils avoyent enduré quelque temps l'inceste : mais après avoir esté admonestez par sainct Paul, non-seulement ils s'estoyent déportez de luy donner faveur, mais l'avoyent chastié rigoureusement. Voylà la vengence de laquelle il parle. Au reste, pource que nous devons punir les péchez, en quelque personne qu'ils soyent trouvez : et non-seulement cela : mais premièrement commencer par nousmesmes, ce que dit yci l'Apostre s'estend plus avant. Car il parle des signes de repentance. Cestuy-ci en est un des principaux : quand en punissant les péchez, nous prévenons aucunement le jugement de Dieu : comme il le démonstre ailleurs : Si nous-nous jugions nousmesmes, le Seigneur ne nous jugeroit pas, 1 Corinth., chap. XI, v. 31. Il ne faut pas toutesfois inférer par ceci, que les hommes en prenant vengence d'euxmesmes, récompensent à Dieu la peine qu'il leur pourroit justement imposer : en sorte que par cela ils se rachètent de ses mains. Mais voyci comme la chose va : comme ainsi soit que l'intention de Dieu en nous chastiant, est de nous arracher ceste nonchalance asseurée qui est en nous, afin qu'estans advertis de son courroux, nous-nous tenions sur nos gardes pour l'advenir : quand le pécheur s'avance de prendre vengence de soymesme, il fait qu'il n'est plus besoin de tel advertissement de Dieu. Or on pourroit demander : Asçavoir si les Corinthiens regardoyent à sainct Paul, ou à Dieu, tant en ceste vengence, qu'au zèle, désir, et autres affections yci nommées. Je respon que toutes ces choses sont tousjours conjointes avec repentance. Toutesfois il y a grande différence, si quelqu'un a péché secrètement devant Dieu, ou publiquement devant les hommes. Si le péché de quelqu'un est secret, ce luy est assez, s'il ha une telle affection devant Dieu : mais quand le péché est descouvert, il est aussi requis que le pécheur face apparoir sa repentance. Par ce moyen les Corinthiens qui avoyent offensé publiquement, et avec grand scandale des bons, avoyent besoin de rendre tesmoignage de leur repentance par ces signes.

Vous-vous estes par tout approuvez estre purs en cest affaire.

12 *Jà soit donc que je vous aye escrit, ce n'a point esté pour celuy qui a fait l'injure, ne pour celuy à qui elle a esté faicte : mais pour manifester entre vous vostre soin*[1], *lequel vous avez pour nous devant Dieu.*

13 *Pour ceste cause nous avons esté consolez de vostre consolation : mais encore nous-nous sommes plus fort esjouis pour la joye de Tite, pourtant que son esprit a esté récréé par vous tous.*

14 *Et si*[2] *je me suis glorifié de vous envers luy en aucune chose, je n'en ay point receu confusion, ains comme nous vous avons dit toutes choses en vérité, pareillement ce de quoy je m'estoye glorifié envers Tite, est fait vérité*[3].

15 *Parquoy quand il luy souvient de l'obéissance de vous tous, et comment vous l'avez receu avec crainte et tremblement, ses entrailles sont plus abondamment*[4] *envers vous.*

16 *Je m'esjouy donc qu'en toute chose je me puis asseurer de vous.*

1) Ou, nostre soin en nous envers vous. 2) De ce que. 3) Ou, rendu véritable. 4) Ou, son affection est d'autant plus grande.

Vous-vous estes approuvez. L'ancien translateur Latin lit, Vous-vous estes monstrez. Erasme l'a tourné, Vous-vous estes acquis ceste louange, que vous estes purs, etc. Quant à moy, j'ay mieux aimé prendre une troisième signification, qui me sembloit mieux convenir, Que les Corinthiens ont déclaré par vrais et évidens tesmoignages, qu'ils n'estoyent nullement participans du crime, auquel il sembloit qu'ils consentissent à cause de leur dissimulation. Or nous avons desjà veu quels ont esté ces tesmoignages. Combien que sainct Paul ne les excuse pas du tout, mais il amoindrit leur péché. Car la trop grande souffrance de laquelle ils avoyent usé, n'estoit point sans péché : mais il les absout quant à ce qu'on leur pouvoit objecter qu'ils avoyent consenti à ce mesfait. D'avantage, il faut noter qu'il n'absout pas tous les particuliers jusques à un, mais seulement le corps de l'Eglise. Car il est facile à penser qu'aucuns d'entr'eux y avoyent consenti et nourri le péché : mais en lieu qu'auparavant tous ensemble en estoyent notez et diffamez, il a esté cognu depuis que la faute ne devoit estre imputée sinon à aucuns.

12 *Jà soit donc que je vous aye escrit.* Il fait ce qu'ont accoustumé de faire ceux qui cherchent réconciliation. Il veut que toutes les choses passées soyent ensevelies : il ne leur reproche plus rien, il ne les reprend plus, il ne se plaind plus de rien : brief, il oublie toutes choses, pource qu'il est content de leur seule repentance. Et à la vérité, voylà le vray moyen qu'il faut garder, qu'on ne poursuyve pas à presser les pécheurs, quand ils auront esté amenez à repentance. Car si quand cela y est nous réduisons encores leurs péchés en mémoire, il est certain que nous sommes plustost esmeus de mal-vueillance, que de sainctè affection, ou désir de leur salut. Au reste, S. Paul dit ceci par forme de concession. Car certes il avoit poursuyvi l'offense qui luy avoit esté faite en cest endroit, et avoit voulu que l'autheur du scandale fust chastié : mais maintenant il met sous les pieds ce qui estoit aucunement odieux : comme s'il disoit, Je veux maintenant que tout ce que j'ay escrit ne soit tenu pour escrit à autre fin, sinon à ce que cognoissiez quelle affection j'ay envers vous : laissons là maintenant tout le reste. Les autres l'exposent ainsi, Qu'il n'a point eu esgard à quelqu'un particulièrement, mais a en cela regardé l'utilité commune de tous : toutesfois le premier sens me semble plus naturel. *Vostre soin, lequel vous avez, etc.* Pource que les Grecs ont communément suyvi ceste lecture, je ne l'ay pas osé changer : combien qu'encore en un livre ancien on lit Nostre soin: et il appert par les commentaires de Chrysostôme, que la lecture Latine estoit receuë de son temps, mesme entre les Grecs, asçavoir pour manifester entre vous nostre soin, lequel nous avons pour vous : c'est-à-dire, afin que les Corinthiens sceussent combien sainct Paul estoit songneux de leur salut. Nonobstant l'autre lecture, à laquelle s'accordent la plus grand'part des exemplaires Grecs, n'est pas moins recevable. Car sainct Paul s'esjouit que les Corinthiens avoyent finalement apperceu par ceste expérience, quelle affection il avoit envers eux : comme s'il disoit, Vous ne cognoissiez pas bien encore quel soin et affection vous aviez pour moy, jusqu'à maintenant que vous l'avez expérimenté en ceste cause. Les autres l'exposent en ceste sorte, Afin qu'il fust cognu entre vous en quelle estimation un chacun m'avoit, et que par ceste occasion un chacun descouvrist ce qu'il avoit auparavant caché en son cœur. Pour ce qu'il n'y a point grand intérest en cela, je laisse en la liberté d'un chacun d'élire lequel qu'il voudra. Mais pource qu'il adjouste quant et quant, *Devant Dieu* : il me semble plus tost qu'il veut dire cela, qu'un chacun d'eux faisant à bon escient l'examen de sa personne, ne plus ne moins que s'il eust esté devant Dieu, ils ont mieux cognu quels ils estoyent qu'auparavant.

13 *Nous avons esté consolez, etc.* Sainct Paul tend du tout à cela, de persuader aux Corinthiens qu'il n'ha rien en si singulière recommandation que leur bien et proufit. Parquoy il dit qu'il a esté participant de leur consolation. Or ceste consolation estoit que recognoissans leur

faute, non-seulement ils prenoyent en bonne part la correction : mais aussi la recevoyent avec joye. Car l'amertume de la correction est aiséement addoucie si tost que nous commençons à gouster combien elle nous a esté proufitable. Ce qu'il adjouste, *Qu'il a esté esjouy* plus abondamment pour la joye de Tite, est une manière de congratulation. Tite avoit esté resjoui de ce qu'il les avoit trouvez plus dociles et obéissans qu'on n'eust pas pensé : ou plustost de ce qu'il avoit trouvé un changement soudain en mieux. Dont on peut recueillir que la douceur de Paul estoit eslongnée de flatterie, pource qu'il s'est tellement resjouy de leur joye, que toutesfois il s'est principalement arresté à leur repentance.

14 *Et de ce que si je me suis glorifié, etc.* Il démonstre tacitement comment il a tousjours eu une affection fort amiable envers les Corinthiens, et combien débonnairement et humainement il avoit jugé d'eux. Car lors mesmes qu'ils sembloyent estres indignes d'aucune louange, toutesfois il promettoit d'eux beaucoup de choses et grandes. Voylà certes un argument notable d'un cœur droit et débonnaire, de reprendre en face ceux qu'on aime, et toutesfois bien espérer d'eux, et en donner bon espoir aux autres. Ceste droiture de cœur et douceur que sainct Paul monstroit, les devoit inciter à ne rien prendre en mauvaise part de ce qui estoit procédé de luy. Cependant par ceste occasion, il leur ramentoit comme en passant sa fidélité en tous les autres affaires : comme s'il disoit, Ma syncérité vous a esté cognue jusques à présent, comment je me suis démonstré véritable en toutes choses, et non point menteur, ou inconstant et variable. Je me resjoui donc de ce que maintenant encore j'ay esté trouvé véritable, me glorifiant de vous envers les autres.

15 *Ses entrailles sont plus abondamment.* Pour ce que le siége des affections est aux entrailles, à ceste cause par ce mot *d'entrailles*, est signifiée miséricorde, amour, et toute saincte affection : mais il a voulu user de ce mot pour exprimer avec plus grande efficace, que combien que Tite auparavant aimast les Corinthiens, il a esté lors plus fort enflambé à les aimer, et ce d'une profonde affection de cœur. Or en parlant ainsi, il insinue tacitement Tite en la grâce des Corinthiens : comme il est bien bon et utile que les serviteurs de Christ soyent aimez, afin qu'ils puissent proufiter d'avantage. Et quant et quant il leur donne courage de persévérer de bien en mieux, afin qu'ils se facent aimer de toutes gens de bien. *Avec crainte et tremblement.* Par ces deux mots il signifie aucunesfois simplement révérence : ce que paraventure ne conviendroit pas mal à ce passage Combien que je ne trouve point mauvais que Tremblement soit yci nomméement mis, pource que les Corinthiens se sentans coulpables, craignoyent sa présence. Il est bien vray que ceux aussi qui sont obstinez en leurs meschancetez, sont effrayez quand ils voyent leur juge : mais un tremblement volontaire qui procède d'une honte honneste, est un signe de repentance. Laquelle qu'on choisisse de ces deux expositions, tousjours ce passage démonstre quelle est la vraye réception des Ministres de Christ. Certes les banquets somptueux, et l'appareil magnifique, ni aussi les douces salutations ou honorables, ou les applaudissemens de tout le peuple, ne sont point les choses qui resjouissent un bon et fidèle Pasteur : mais il sent un plein rassasiement de joye, quand on reçoit révéremment la doctrine de salut de sa bouche : quand l'authorité qu'il doit avoir, luy demeure en son entier pour l'édification de l'Eglise : quand le peuple se range sous la conduite d'iceluy, afin d'estre gouverné et entretenu sous l'enseigne de Christ par son ministère. Comme nous en voyons yci un exemple en Tite. En la conclusion, finalement il conferme derechef ce qu'il a dit auparavant, Qu'il n'a jamais esté tellement fasché, qu'il se desfiast du tout des Corinthiens.

CHAPITRE VIII.

1 *Or frères, nous vous faisons sçavoir de la grâce de Dieu, donnée aux Eglises de Macédone :*
2 *C'est asçavoir, qu'en grande espreuve d'affliction ils ont eu abondance de joye, et que leur povreté profonde a abondé en richesses de leur simplicité*[1].
3 *Car je suis tesmoin qu'ils ont esté prompts selon leur pouvoir et outre leur pouvoir,*
4 *Nous requérans avec grandes prières que nous receussions la grâce et société de ceste subvention qui se fait aux saincts.*
5 *Et n'ont point fait comme nous espérions, ains ils se sont donnez eux-mesmes, premièrement au Seigneur, et puis à nous par la volonté de Dieu,*
6 *Afin que nous enhortissions Tite, qu'ainsi qu'il avoit paravant commencé, pareillement aussi il parachevast ceste grâce par devers vous.*
7 *Parquoy, comme vous abondez en toutes choses, en foy, et paroles, et cognoissance, et toute diligence, et en vostre charité envers nous,* faites *aussi qu'abondiez en ceste grâce.*

1) Ou, promptitude.

Pource que si les Corinthiens eussent retenu encore en eux-mesmes quelque mescontentement à l'encontre de sainct Paul, à cause de la sévérité de laquelle il avoit usé envers eux en la première Epistre, cela pouvoit empescher que son authorité n'eust eu lieu envers eux : jusques yci il a tasché de se réconcilier avec eux, et de gaigner leurs cœurs. Maintenant ayant purgé toute l'offense, ayant aussi recouvré grâce à son ministère, il leur recommande d'avoir esgard aux frères de Jérusalem, pour leur aider en leur nécessité. Il n'eust guères proufité s'il eust essayé cela au commencement de son Epistre : et pourtant il a fait sagement d'avoir différé à toucher ce propos, jusques à ce qu'il eust préparé leurs cœurs. Il ne fait doncques autre chose en ce chapitre, et en l'autre, qu'exhorter les Corinthiens d'estre diligens à recueillir aumônes pour porter en Jérusalem, afin de subvenir à l'indigence des frères. Car ils estoyent pressez de grande famine, en sorte qu'à grand'peine pouvoyent-ils vivre sans l'aide des autres Eglises. Les Apostres avoyent recommandé cest affaire à sainct Paul, Galat., II, 10, et de sa part il avoit promis de soliciter : mesmes il y avoit desjà donné ordre en partie, comme nous avons veu en la première Epistre : toutesfois il les presse et solicite encore maintenant.

1 *Nous vous faisons sçavoir.* Il loue les Macédoniens : mais c'est à ceste fin que par leur exemple il incite les Corinthiens à en faire autant : jà soit qu'il ne l'exprime pas. Car les Macédoniens n'avoyent nul besoin de louange : mais il estoit bon de donner aux Corinthiens quelque aiguillon. Or afin de les inciter mieux à faire le semblable, il attribue à la grâce de Dieu ce que les Macédoniens avoyent esté si prompts à donner secours aux frères. Car combien que tous confessent que c'est une vertu digne de louange de subvenir aux povres, nonobstant ils n'estiment point que ce soit gain, et ne pensent que ce soit une grâce de Dieu : mais plustost ils jugent que c'est autant perdu ou diminué du leur. Mais sainct Paul dit que cela doit estre attribué à la grâce de Dieu, quand nous aidons à nos frères : et que nous le devons désirer comme un grand et singulier bien. Au reste, il récite double grâce qui avoit esté conférée aux Macédoniens. La première est, qu'ils avoyent patiemment enduré les afflictions, et de cœur gay : la seconde est, qu'ils avoyent retranché de leur petite faculté quelque chose pour subvenir à l'indigence des frères, d'aussi bon cœur que s'ils eussent esté bien riches. Sainct Paul afferme à bon droict que tous les deux estoyent œuvre de Dieu. Car il ne se peut faire, que ceux qui ne sont point soustenus

par l'Esprit de Dieu, qui est autheur de toute consolation, ne défaillent incontinent: et desfiance est naturellement enracinée en nous, laquelle nous retire de tous devoirs de charité, jusques à ce qu'elle soit corrigée par la grâce du mesme sainct Esprit.

2 *C'est asçavoir qu'en grande, etc.* C'est-à-dire, lors qu'ils estoyent examinez par adversitez, ils n'ont point laissé toutesfois de se resjouir au Seigneur. Et qui plus est, ceste affection a tellement surmonté, qu'elle a englouti la tristesse. Car il a falu que les cœurs des Macédoniens, lesquels autrement eussent esté enserrez en eux-mesmes, fussent eslargis en leurs angoisses, à ce qu'ils peussent franchement et d'une affection libérale secourir aux frères. Il appelle *Joye*, la consolation spirituelle, par laquelle les fidèles sont soustenus en leurs afflictions. Car quant aux infidèles ou ils s'abusent de vaines consolations en fuyant le sentiment du mal, et destournant leur esprit à des discours incertains et esgarez : ou ils succombent du tout sous la tristesse, et se laissent là accabler. Mais les fidèles prenent matière de joye sur l'affliction mesme : comme il a esté veu au huitième des Romains. *Et leur povreté profonde.* C'est une similitude prise des vaisseaux désemplis: comme s'il disoit, que les Macédoniens estoyent tellement espuisez, qu'on estoit venu desjà jusques au fond. Il dit qu'en telle povreté ils ont abondé en simplicité: et ont esté riches non-seulement pour fournir à leurs propres nécessitez, mais aussi pour aider aux autres. Voylà un moyen qui nous fera tousjours libéraux, voire quand nous serions mesmes enserrez en grande povreté: asçavoir si nous suppléons par simplicité de cœur ce qui défaut en nos coffres. *La simplicité* est le contraire de malignité et chicheté: comme aux Romains au chap. XII, v. 8, où sainct Paul requiert ceste simplicité és diacres. Car voyci qui nous rend plus chiches que nous ne deverions estre, asçavoir que nous regardons trop songneusement et de trop loin les dangers qui peuvent advenir: que nous sommes trop pourvoyans et songneux: que nous calculons de trop près combien il nous faut pour toute nostre vie, ou mesme combien ce sera diminué du nostre, quand nous en aurons osté quelque petite portion. Mais celuy qui ha la fiance en Dieu, et se repose sur sa bénédiction, ha son esprit desveloppé de toutes ces brouilleries, et les mains ouvertes à faire aumônes. Maintenant il faut faire l'argument du plus petit au plus grand. La petitesse des biens, voire la povreté, n'a peu empescher les Macédoniens, qu'ils n'aidassent aux frères : quelle excuse donc pourront prétendre les Corinthiens s'ils ne font de mesme, veu qu'ils sont tant abondans en richesses au pris d'iceux?

3 *Selon leur pouvoir, et outre leur pouvoir.* Quand il dit qu'ils ont esté si prompts de leur bon gré à faire leur devoir en cest endroit, que l'exhortation leur estoit superflue. C'estoit desjà grand'chose à eux de s'efforcer selon leur pouvoir, mais quand ils font pardessus leur pouvoir, c'est une vertu bien rare et admirable. Or il parle selon la façon commune des hommes. Car la règle commune de bien faire à autruy, est celle que Salomon nous donne : Prov., V, 15: Asçavoir que nous buvions l'eau de nos fontaines, et que nous laissions aller nos ruisseaux, afin qu'ils descoulent jusques aux autres. Or les Macédoniens sans avoir esgard à eux, et quasi se mettans eux-mesmes en oubli, ont employé leur soin à secourir les autres plustost qu'à subvenir à leur propre nécessité. Brief, ceux qui ont peu de bien, si de leur petitesse ils en donnent quelque portion aux autres, à bon droict sont dits estre volontaires outre leur pouvoir.

4 *Nous requérans avec grandes prières.* Il amplifie leur promptitude, de ce que non-seulement ils n'ont point attendu qu'on les admonestast: mais aussi ont requis ceux desquels ils devoyent estre admonestez, s'ils n'eussent prévenu le désir et la solicitation de tous par leur diligence et promptitude. Il faut encore yci répéter la comparaison qui a esté faite ci-dessus du plus petit au plus grand. Si les Macédoniens, sans estre semonds s'ingèrent de leur bon gré, et mesme prévienent les autres en requérant, quelle honte sera-ce aux Corinthiens, s'ils sont

nonchalans mesmement après avoir esté advertis et admonestez? Si les Macédoniens monstrent le chemin à tous les autres, quel déshonneur sera-ce aux Corinthiens, de n'ensuyvre point pour le moins leur exemple? Mais encore il y a bien d'avantage: c'est que non contens de requérir, à la requeste ils ont encore adjousté prières et grandes. Or il appert par cela, que ce qu'ils ont requis, ç'a esté à bon escient, et non pour faire seulement leur devoir par manière d'acquit. *Que nous receussions la grâce.* Il appelle l'aumône, *Grâce*, et ce en la louange d'aumône. Combien que ce mot peut estre exposé en diverses sortes. Mais ceste signification me semble estre la plus simple, pource que comme le Père céleste nous donne toutes choses gratuitement, aussi faut-il que nous soyons imitateurs de sa bonté gratuite en bien faisant: ou bien pource qu'en distribuant de nos biens, nous ne sommes autre chose que dispensateurs de sa grâce. *La communication* ou société *de l'administration*, c'estoit que sainct Paul aidast aux Macédoniens en ceste administration. Ils conféroyent du leur propre pour estre administré aux fidèles mais ils vouloyent que sainct Paul eust le soin de recueillir les aumônes.

5 *Et n'ont point fait comme nous espérions.* Il attendoit d'eux une affection moyenne de ce qu'un chacun Chrestien doit monstrer: mais ils surmontèrent son attente: d'autant que non-seulement ils ont esté prests à employer leurs biens, mais leurs propres personnes. *Ils se sont*, dit-il, *donnez eux-mesmes*, *premièrement au Seigneur*, *et après à nous.* On peut demander si c'estoit une autre chose de se donner à Dieu, que de se donner à sainct Paul. C'est une manière de parler assez notoire, que quand Dieu donne en charge ou commande par quelqu'un, le personnage qu'il prend pour Ministre, luy est adjoint tant en la puissance de commander, qu'en l'obéissance que les autres doivent rendre. Il a semblé bon au sainct Esprit et à nous, disent les Apostres: Act., XV, 28: comme toutesfois qu'ils ne fussent que comme organes et instrumens pour prononcer ce qui leur avoit esté révélé et enjoint par le sainct Esprit. Item, Le peuple a creu au Seigneur, et à Moyse son serviteur, Exode, XIV, 31: et toutesfois Moyse n'avoit en cela rien séparé de Dieu. Et c'est ce qu'emporte la particule qui s'ensuit tantost après: *Par la volonté de Dieu.* Car d'autant qu'ils estoyent obéissans à Dieu, qui les avoit commis à son ministre pour estre gouvernez par le conseil d'iceluy, ceste raison les a induits à ouïr et recevoir Paul, comme parlant par la bouche de Dieu.

6 *Afin que nous exhortissions Tite.* Voyci une exhortation qui ha encore plus d'efficace, quand ils oyent qu'on les somme nomméement et présentement de faire leur devoir. Or la chose n'estoit point odieuse pour les Macédoniens, quand il désiroit que les Corinthiens leur teinssent compagnie en aumône. Cependant Tite est excusé, afin que les Corinthiens ne pensassent point qu'il les eust ainsi solicitez et pressez, comme se desfiant de leur bonne volonté. Car ce qu'il en faisoit, c'estoit estant prié, et plustost au nom des Macédoniens, qu'au sien.

7 *Parquoy comme vous abondez.* Il s'estoit desjà bien gardé d'offenser les Corinthiens, quand il disoit que Tite les avoit solicitez non tant de son propre mouvement, que par l'instigation des Macédoniens. Or maintenant il passe encore plus outre, les admonestant qu'il ne faut point mesmes qu'ils attendent à faire cela, quand le message des Macédoniens sera parvenu jusques à eux: et ce en louant leurs autres vertus: comme s'il disoit, Vous devez non-seulement vous adjoindre pour compagnons aux Macédoniens en cest endroit, lesquels vous en prient: mais aussi les surmonter en ceci, comme en toutes autres choses. Il fait distinction entre *la Parole* et *la foy:* pource qu'il se peut faire qu'aucun ait la foy, voire excellente, lequel toutesfois ne sera pas tant exercé en la parole du Seigneur. Je pren *science*, pour le long usage et expérience, ou prudence. Il fait mention de *la charité* qu'ils avoyent envers luy: afin que le regard de sa personne soit pour leur donner encore meilleur courage: et cependant il veut que

l'amour particulière de laquelle les Corinthiens l'aimoyent et ses compagnons, soit employée à l'utilité commune des frères. Or il use de telle modestie en toutes choses, de peur qu'il ne semble qu'en les exhortant, il les accuse.

8 *Je ne le di point par commandement, mais pour esprouver aussi par la diligence des autres le nayf de vostre charité.*

9 *Car vous cognoissez la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ*, asçavoir *qu'il s'est fait povre pour vous, combien qu'il fust riche : afin que par sa povreté vous fussiez enrichis.*

10 *Et en ceci je donne avis. Car cela vous est utile*[1] *: qui avez commencé dés l'année passée, non pas le faict seul, mais aussi le vouloir.*

11 *Maintenant donc achevez aussi le faict : afin qu'ainsi que la promptitude du vouloir y a esté, tel soit aussi le parfaire selon vostre avoir.*

12 *Car si la promptitude du courage va devant, on est agréable selon ce qu'on ha, et non pas selon ce qu'on n'ha point.*

1) Ou, convenable.

8 *Je ne le di point, etc.* Il addoucit derechef son exhortation, quand il proteste que ce n'est point son intention de les vouloir contraindre, comme leur imposant aucune nécessité. Car c'est parler par commandement, quand nous enjoingnons quelque chose de certain, et voulons préciséement qu'il soit fait ainsi. Si on demande s'il n'estoit pas licite à sainct Paul de commander ce que Dieu luy avoit donné en charge. La response est facile à faire, Que vray est que Dieu commande par tout que nous subvenions à la nécessité des frères : mais qu'il n'y a aucun passage où il nous limite la somme, combien nous leur devons donner, afin qu'après avoir fait estimation de nos biens, nous partissions entre-nous et les povres : ne semblablement où il nous oblige à certaines circonstances, ne de temps, ne des personnes, ne des lieux, mais qu'il nous ramène à la règle de charité. Combien que sainct Paul ne regarde point yci à ce qui luy est licite, ou non : mais il dit qu'il ne parle point par *commandement*, pource qu'il ne pense pas qu'ils ayent besoin d'estre contraints par commandement ou exaction, comme s'ils refusoyent de faire leur devoir, sinon qu'ils y fussent contraints par nécessité. Or il met deux raisons au contraire, pourquoy c'est toutesfois qu'il les solicite à faire leur devoir : premièrement, pource que la solicitude qu'il ha pour les Saincts, le pousse à cela : secondement, pource qu'il veut que la dilection des Corinthiens soit notoire à tous. Car je n'enten point par ces mots que S. Paul ait voulu esprouver leur dilection (de laquelle il a desjà dit qu'il estoit bien persuadé et asseuré) mais plustost il vouloit que tous en eussent l'expérience. Combien que le membre précédent qui parle de la solicitude des autres, peut estre entendu en deux divers sens : asçavoir ou qu'il avoit un soin des personnes, lequel ne le laissoit point estre paresseux à soliciter : ou que condescendant aux prières des autres qui avoyent aussi l'affaire à cœur, il parloit non pas tant de son propre mouvement, qu'à la suggestion d'iceux.

9 *Car vous cognoissez.* Ayant fait mention de la dilection, il propose Christ comme le trèsparfait et singulier exemple d'icelle. Combien qu'il fust riche, dit-il, toutesfois il s'est démis de la possession de tous biens, afin qu'il nous enrichist par sa povreté. Il n'exprime pas puis après à quel propos il leur dit cela, mais il leur laisse à considérer. Car il n'y a celuy qui ne sçache que par cest exemple nous sommes incitez à libéralité : afin que nous ne nous espargnions point quand il sera question de subvenir à la nécessité de nos frères. Jésus-Christ estoit *riche :* car il estoit Dieu, sous la puissance duquel sont toutes choses : d'avantage, pource qu'en nostre humanité mesme, laquelle il a vestue, comme dit l'Apostre

aux Hébrieux, I, 2, et II, 8, il estoit héritier de tous biens, d'autant qu'il est constitué par son Père sur toutes créatures, et toutes choses luy sont assujeties. Toutesfois il a esté fait *povre*, pource qu'il s'est abstenu de la jouissance: et ainsi il s'est déporté de son droict pour quelque temps. Nous voyons à quelle povreté de toutes choses il est exposé au sortir du ventre de sa mère: nous oyons ce qu'il dit luy-mesme, Les renards ont des fosses, les oiseaux du ciel des nids: mais le Fils de l'homme n'ha point de lieu où il puisse reposer son chef, Luc, IX, 58. Il a donc consacré la povreté en sa personne, afin que les fidèles ne l'ayent plus en horreur: il nous a tous enrichis par sa povreté, afin qu'il ne nous fasche point de retrancher de nostre abondance pour en distribuer aux frères.

10 *Et en ceci je donne avis.* Il met *Avis* à l'opposite du commandement duquel il a parlé un peu devant: comme s'il disoit, Ce que je vous di, Ce n'est seulement que pour vous démonstrer ce qui est expédient par forme de conseil ou advertissement. Or ceste utilité ne peut estre cognue par le sens de la chair. Car de combien en trouvera-on un à qui on puisse persuader que ce luy est chose utile de se despouiller pour subvenir aux autres? Vray est qu'un homme Payen a bien sceu dire, Il n'y a point d'autres richesses desquelles tu jouisses à perpétuité, sinon celles que tu auras données: et la raison est, que ce qui est donné aux amis, est hors du danger de fortune. Mais le Seigneur ne veut pas que nous soyons menez d'un espoir de loyer, ou de quelque rémunération mutuelle: ains combien que les hommes soyent ingrats, en sorte qu'il semble que tout ce que nous avons donné, soit perdu: néantmoins il veut que nous persévérions à bien faire à autruy. Mais l'utilité qui en revient, procède de ce que celuy qui distribue au povre, donne à usure au Seigneur (comme dit Salomon, Prov., XIX, 17) duquel la seule bénédiction doit estre cent fois plus estimée que tous les thrésors du monde. Combien que ce mot *Utile*, est pris yci pour Honneste: ou pour le moins sainct Paul mesure l'utilité par honnesteté: pource que c'eust esté déshonneur aux Corinthiens de reculler ou perdre courage au milieu du chemin, veu qu'ils estoyent desjà assez bien avancez: toutesfois il leur eust aussi esté inutile: par ce que tout ce qu'ils avoyent commencé de faire, n'eust plus eu de grâce envers Dieu, et eust esté chose perdue. *Qui avez commencé, etc.* Veu que Faire est plus que Vouloir, il semble que ceste façon de parler n'est pas propre. Mais Vouloir, n'est pas prins yci simplement, comme nous avons accoustumé de parler communéement, ains emporte une gayeté de cœur et franche volonté, laquelle n'attend point l'admonition. Car il y a trois degrez de faire quelque chose. Pour le premier nous faisons quelque fois une chose maugré nous, mais c'est de honte ou de crainte. Secondement, nous faisons volontairement, mais ceste volonté vient de ce que nous sommes poussez ou induits d'ailleurs. Pour le troisième, nous faisons quelque chose de nostre propre mouvement, quand de nous-mesmes nous-nous mettons à faire ce qu'il appartient. Une telle promptitude de s'avancer à faire sans estre incité ou adverti d'ailleurs, est plus que le faict mesme.

11 *Maintenant donc achevez.* Il est vray-semblable que l'ardeur qu'avoyent les Corinthiens, fut incontinent refroidie: autrement sans aucun intervalle ils eussent continué leur délibération. Mais sainct Paul, comme s'ils n'avoyent point encore fait faute en cela, les admoneste doucement de parachever ce qui est bien commencé. Quand il adjouste, *Selon vostre avoir:* c'est pour prévenir l'objection qu'on eust peu faire. Car la chair n'est que trop subtile à trouver des cachettes et subterfuges. Les uns s'excusent qu'ils ont leurs familles, ausquelles s'ils ne prouvoyent, ils seroyent inhumains: les autres, pource qu'ils ne peuvent pas donner beaucoup, prenent ceste couverture pour s'exempter. Que gaignerois-je de donner pour si peu? S. Paul oste toutes telles excuses, quand il veut qu'un chacun contribue selon sa puissance. Et en donne la raison: asçavoir que Dieu re-

garde nostre cœur, et non pas ce que nous donnons. Car quand il dit que la promptitude de cœur est agréable à Dieu selon qu'un chacun ha de puissance, cela s'entend ainsi. Si tu offres quelque peu de ton petit bien, ton affection n'est pas moins estimée devant Dieu, que si le riche donnoit une grande somme de son abondance. Car ton affection n'est pas approuvée de ce que tu n'as pas : c'est-à-dire, Dieu ne requiert pas de toy, que tu donnes plus que ta puissance ne pourra porter. En ceste sorte ne les uns ne les autres ne se peuvent excuser. Car les riches doyvent un plus grand tribut à Dieu, et les povres ne doyvent point avoir honte de leur petite puissance.

13 *Car* ce n'est *point afin que les autres soyent soulagez, et que vous soyez*
foullez : ains par équalité
14 *Maintenant vostre abondance*[1] subviene *à leur indigence, afin qu'aussi*
leur abondance soit pour vostre indigence, à ce qu'il y ait équalité :
15 *Comme il est escrit, Qui* avoit *beaucoup, n'a rien eu de superabondant :*
et qui avoit *peu, n'a point eu de faute*[2].
16 *Et grâces à Dieu, qui a donné le mesme soin pour vous au cœur de Tite :*
17 Asçavoir *qu'il a eu mon exhortation pour agréable, et mesme qu'estant*
fort affectionné, il s'en est allé à vous volontairement.

1) Ou, ains maintenant par équalité vostre abondance, etc. 2) *Exode*, XVI, 18.

13 *Car ce n'est point afin, etc.* C'est une confirmation de la sentence précédente : asçavoir que la volonté libérale est agréable à Dieu tant du povre que du riche : pource que Dieu ne veut pas que nous-nous enserrions par trop, et que les autres à nos despens soyent au large, et ayent leurs aises. Vray est qu'il est bien certain que nous devons à Dieu non-seulement une partie, mais tout ce que nous sommes, et que nous avons : mais selon sa douceur il nous espargne jusques-là, qu'il est content de ceste communication que met yci l'Apostre. Ce que donc il enseigne yci, est un relaschement de ce à quoy nous sommes tenus en rigueur de droict, comme on dit. Cependant nostre devoir est de nous inciter nous-mesmes souvent à donner. Car il ne faut pas craindre que nous soyons trop excessifs en cest endroit : mais il y a bien danger que ne soyons trop chiches. Or ceste doctrine est nécessaire contre un tas de fantastiques, qui pensent que nous n'avons rien fait, si nous ne nous sommes entièrement despouillez, pour apporter tout en commun. Certes ils font tant par leur resverie, que nul ne peut donner aumône en bonne conscience. Parquoy il faut diligemment observer la modération de sainct Paul : Asçavoir que nos aumônes sont agréables à Dieu, quand de nostre abondance nous subvenons à la nécessité des frères, non pas tellement qu'ils en ayent jusques à regorger, et que nous soyons nécessiteux : mais que nous distribuyons du nostre, selon que nostre puissance le porte, et ce d'une gayeté de cœur et franc courage. *Par équalité.* Equalité se peut prendre en deux sortes, ou pour une récompense mutuelle quand on rend la pareille, ou pour un moyen attrempé et bien compassé. Quant à moy, je la pren pour ceste équalité qu'Aristote appelle droit analogique, c'est-à-dire qui est compassée par proportion selon les qualitez des personnes et autres circonstances : en laquelle signification ce mesme mot est prins en l'Epistre aux Coloss., chap. IV, v. 1, où il admoneste les maistres de garder équalité à leurs serviteurs. Il ne veut pas certes dire qu'ils soyent pareils en condition et degré : mais par ce mot il entend l'humanité, clémence, et traittement amiable que doyvent les maistres mutuellement à leurs serviteurs. Ainsi, Dieu veut qu'il y ait une telle analogie et équalité entre nous, qu'un chacun subviene aux indigens selon que sa puissance s'estend, afin que les uns n'en ayent à superfluité, et les autres soyent souffreteux. Et pourtant il adjouste, *Mainte-*

nant. Car alors la nécessité les pressoit. Dont nous sommes admonestez, que quand il est question d'exercer charité, il faut pourvoir à la nécessité présente, si nous voulons garder la règle d'équalité.

14 *Afin qu'aussi leur abondance.* Il n'est pas bien certain de quelle sorte d'abondance il parle. Aucuns l'exposent, que ceci a esté fait pource qu'ils avoyent receu l'Evangile de l'Eglise de Jérusalem, et par ce moyen avoyent esté secourus en leur nécessité par les richesses spirituelles des autres. Ce que je pense n'approcher point du sens de sainct Paul. Plustost, selon mon opinion, ceci se deveroit estendre à la communion des Saincts, laquelle est telle, que tout le plaisir qui est fait à l'un des membres, redonde à tout le corps : comme s'il disoit, Si vous vous faschez d'aider les frères de vos richesses, qui sont si peu de chose, considérez de combien de biens vous avez disete, lesquels sont beaucoup plus précieux, desquels vous peuvent enrichir ceux qui ont faute de biens terriens. Ceste communication que Christ a establie entre les membres de son corps, vous doit accourager à estre plus prompts et diligens à bien faire aux autres. Le sens pourroit aussi estre tel, Vous leur subvenez maintenant selon que la nécessité du temps le requiert : mais quelque jour Dieu leur donnera moyen de vous récompenser. Mais l'autre sentence qui est plus générale, me semble mieux exprimer le sens. A quoy s'accorde ce que derechef il répète de l'équalité. Car c'est un ordre en l'Eglise compassé selon ce droit analogique dont nous avons parlé, que quand les membres communiquent les uns avec les autres mutuellement, selon la mesure des dons et de la nécessité : ceste conférence mutuelle fait une proportion fort convenable, et comme une belle harmonie, combien que les uns possèdent plus, et les autres moins, et que les dons soyent distribuez inégalement.

15 *Comme il est escrit.* Le tesmoignage que sainct Paul allègue, parle de la Manne : mais escoutons ce que le Seigneur dit là par Moyse. Il veut que ceci nous soit pour un tesmoignage perpétuel, que les hommes ne vivent point du seul pain, mais sont nourris Divinement par une vertu secrète de la volonté de celuy qui maintient et conserve toutes les choses qu'il a créées. Et en un autre passage, Moyse admoneste derechef, qu'ils ont esté nourris pour quelque temps d'une telle viande, afin qu'ils apprinssent que les hommes ne sont point nourris par leur labeur ou industrie, mais par la bénédiction de Dieu, Deutér., VIII, v. 3. Par cela il appert qu'en la Manne, comme en un miroir, nous avons une image de la nourriture ordinaire, de laquelle nous sommes sustantez. Maintenant, retournons au passage que sainct Paul allègue. Après que la Manne estoit tombée en terre, il leur estoit commandé de l'amasser à monceaux, selon que chacun en pourroit faire. Or combien qu'aucuns en amassassent plus qu'il ne leur estoit de besoin pour la nourriture d'un jour, et les autres moins (comme les uns sont plus habiles que les autres) toutesfois nul n'en prenoit pour son usage particulier, qu'une certaine mesure, nommée Homer : Car Dieu leur avoit limité ceste mesure. En faisant ainsi, chacun en avoit autant qu'il luy en faloit, et nul n'avoit disete. Ceci est escrit au chap. XVI d'Exode, v. 18. Or appliquons maintenant l'histoire au propos de sainct Paul. Nous n'avons point maintenant d'Homer, ou autre certaine mesure ordonnée de Dieu, à laquelle nous devions compasser les vivres d'un chacun jour : mais il nous est commandé de vivre sobrement et avec tempérance, et défendu de nous desbaucher à l'occasion de nostre abondance. Parquoy, ceux qui ont des richesses, soit qu'ils les ayent par succession, soit qu'ils les ayent acquises par leur industrie ou labeur, qu'ils avisent que l'abondance n'est point destinée à intempérance ou dissolution, mais pour subvenir à la nécessité des frères. Car c'est Manne tout ce que nous avons de quelque part qu'il viene, moyennant qu'il soit vrayement nostre. Car les richesses acquises par fraudes et moyens illicites, ne sont pas dignes d'estre ainsi nommées : mais plustost se sont cailles envoyées par le courroux de Dieu. Et comme quand quelqu'un estant mené de

trop grande convoitise, ou de desfiance, avoit caché de la Manne, incontinent ceste provision qu'il en avoit faite pourrissoit: aussi ne doutons point que les richesses amassées avec dommage de nos frères, ne soyent maudites, et qu'elles ne périssent bien tost, voire avec la ruine du maistre: afin que nous ne pensions pas que ce soit un moyen de croistre, si regardans à nostre proufit pour longues années, nous dénions à nos frères le secours et assistance que nous leur devons. Je confesse bien qu'il ne nous est point commandé de tenir une telle équalité qu'il ne soit licite aux riches de vivre plus délicatement que les povres : mais l'équalité doit estre tellement gardée, que nul ne soit délaissé en disete, et que nul ne cache son abondance, en défraudant les autres. L'Homer, c'est-à-dire la mesure des povres, ce sera du gros pain, et un petit ordinaire : l'Homer des riches, ce sera un ordinaire mieux fourni, selon leur puissance : en sorte toutesfois qu'ils vivent sobrement, et qu'ils ne laissent point de subvenir aux autres.

16 *Et grâces à Dieu qui a donné.* Afin de ne laisser aucune excuse aux Corinthiens, maintenant il adjouste finalement, qu'ils ont des soliciteurs diligens, qui seront songneux de l'affaire. Et premièrement, il nomme Tite, lequel il dit avoir esté incité de Dieu à cela. Ce qui servoit beaucoup à la cause. Car son ambassade devoit avoir d'autant plus d'efficace, quand les Corinthiens cognoistroyent qu'il seroit venu estant poussé de Dieu à cela. Toutesfois nous recueillons par ce passage, comme d'autres innumérables, qu'il n'y a aucuns bons mouvemens qui ne procèdent de l'Esprit de Dieu : en après, que c'est un tesmoignage du soin que Dieu ha des siens, quand il suscite des administrateurs et comme procureurs qui cherchent les moyens pour subvenir à la nécessité d'iceux. Que si la providence de Dieu se démonstre ainsi à nous pourvoir de la nourriture du corps, combien plus grand soin aura-il de la nourriture spirituelle, afin que les siens n'en ayent faute? Parquoy, c'est une œuvre proprement et spécialement de Dieu, de susciter des Pasteurs et Ministres. Ce qu'il dit, *a eu aggréable mon exhortation*, signifie que Tite avoit receu ceste charge à la persuasion de sainct Paul. Il corrige cela puis après, disant que Tite plustost avoit de soy-mesme prins courage de s'employer à cela (selon qu'il est homme songneux) qu'il n'a esté incité par le conseil d'autruy.

18 *Or nous avons aussi envoyé avec luy, le frère duquel la louange est en* l'affaire de *l'Evangile par toutes les Eglises.*

19 *Et non-seulement cela, mais aussi a esté éleu des Eglises, compagnon de nostre voyage pour ceste aumône*[1] *qui est administrée par nous à la gloire du Seigneur mesmes, et pour servir à la promptitude de vostre courage :*

20 *Nous donnans garde que nul ne nous reprene en ceste abondance qui est administrée par nous :*

21 *Et procurans ce qui est bon, non-seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes*[2].

22 *Nous avons aussi envoyé avec eux nostre frère, lequel avons esprouvé souventesfois en plusieurs choses estre diligent, et maintenant beaucoup plus diligent pour la grande asseurance* que j'ay *de vous,*

23 *Soit à cause de Tite qui est mon compagnon, et coadjuteur envers vous : soit aussi* à cause des autres, qui sont *nos frères Apostres des Eglises, la gloire de Christ*[3].

24 *Monstrez donc envers eux, et devant les Eglises*[4] *l'approbation de vostre charité, et de ce que nous-nous glorifions de vous.*

1) Ou, grâce. 2) *Rom.*, XII, 17. 3) Ou, Ainsi donc quant à Tite, il est mon compagnon, et coadjuteur envers vous: et quant à nos frères ils sont ambassadeurs des Eglises, et la gloire de Christ. 4) Ou, envers la personne des Eglises.

18 *Or nous avons aussi envoyé.* Ce que trois sont envoyez, est signe qu'il avoit conceu grand espoir des Corinthiens: et d'autant plus faloit-il qu'ils avisassent à faire leur devoir, afin que les Eglises ne fussent trompées par eux en cest endroit. Au reste, il est incertain qui est ce second, sinon qu'aucuns devinent que c'estoit Luc, les autres Barnabas. Chrysostôme aime mieux que ce soit Barnabas, auquel je m'accorde, pource qu'il appert que par le commun accord des Eglises il avoit esté donné pour compagnon à sainct Paul. Et pource que presque tous s'accordent à ceci, que Luc estoit l'un des messagers qui portèrent ceste Epistre, je ne trouve pas mauvais qu'il soit mis pour le troisième. Or il donne un tesmoignage excellent au second, quel qu'il soit, asçavoir qu'il s'est porté *en l'Evangile avec louange:* c'est-à-dire, qu'il a acquis louange en avanceant l'Evangile. Car combien que Barnabas par honneur donnast à sainct Paul la charge de parler, toutesfois ils faisoyent tous deux une mesme œuvre. Il adjouste d'avantage, que ce n'a point esté seulement d'un homme, ne mesme d'une Eglise qu'il a rapporté louange: mais de *toutes les Eglises.* Il adjouste au témoignage général, un autre spécial, qui convient au présent affaire, asçavoir qu'il avoit *Esté éleu* à ceste charge et commission par le consentement *Des Eglises.* Or il estoit vray-semblable que cest honneur ne luy avoit point esté déféré, sinon d'autant que de long temps on l'avoit cognu estre idoine [1]. Mais il faut noter la façon d'élire qui est icy touchée, laquelle les Grecs appellent d'un nom qui signifie Elévation des mains: en icelle les principaux ou gouverneurs mettoyent tout en train par leur authorité et conseil, et conduisoyent tout l'acte: et le peuple puis après y donnoit son approbation.

19 *Qui est administrée par nous.* En louant son Ministère, il accourage encore plus les Corinthiens. Il dit qu'il sert *à la gloire de Dieu*, et *à la promptitude de leur courage.* Dont s'ensuit que ce sont choses conjointes, la gloire de Dieu, et leur libéralité: et que la seconde ne peut faillir, que l'autre ne soit diminuée d'autant. Il y a d'avantage, la peine de si excellens personnages, qui ont esté commis à cela, laquelle c'eust esté grande mocquerie de rejetter ou laisser oisive.

20 *Nous donnans garde.* Afin qu'on ne pensast point que les Eglises n'eussent guères honnéste opinion de S. Paul, comme si se desfians de sa preud'hommie elles luy eussent baillé des adjoints, comme on a accoustumé de bailler des gardes ou contrerolleurs à ceux qu'on tient pour suspects, il dit qu'il a esté autheur de ce conseil, afin d'obvier aux calomnies. On pourra demander, Qui eust esté si impudent d'oser imposer le plus légier souspeçon du monde à un tel personnage, de la fidélité duquel on ne devoit nullement douter? Pour response, je demande, Qui est celuy qui sera exempt des morsures de Satan, veu qu'il n'a point mesme espargné Jésus-Christ? Voylà Christ qui est exposé aux reproches et calomnies des meschans, et ses serviteurs en seront en seureté? Mais tout au contraire, tant plus que quelqu'un sera homme de bien, Satan luy livrera des assauts de toutes sortes, pour veoir s'il pourra esbranler sa foy par quelque moyen. Car le scandale qui procéderoit de là, seroit beaucoup plus grand que si cela estoit advenu à un autre. Parquoy tant plus que nous serons colloquez en haut degré, tant plus diligemment devons-nous ensuyvre tant la prudence de sainct Paul que sa modestie. Il n'estoit point si arrogant, qu'il ne voulust bien estre admonesté et censuré aussi bien que le plus petit de la bande. Il ne se plaisoit point tant qu'il estimast estre chose indigne de sa personne, de fuir les calomnies. Et pourtant il avisoit prudemment à éviter les dangers, et se donnoit garde songneusement, que quelque meschant ne trouvast à mordre sur luy. Et certes il n'y a rien qui soit plus sujet à détractions et mauvais rapports que le maniement de l'argent public.

21 *Et procurans ce qui est bon.* Je pense qu'il y en pouvoit avoir aucuns entre les Corinthiens, qui se fussent tout

1) Voyez *l'Institution*, chap. VIII, sect. 65.

incontinent mis à mesdire, si on ne leur eust fermé le passage. A ceste cause S. Paul a bien voulu qu'ils entendissent comment la chose alloit, afin de fermer la bouche à tous en quelque lieu que ce fust. Il proteste donc que non-seulement il ha esgard et met peine d'avoir bonne conscience devant Dieu, mais aussi bonne réputation envers les hommes. Toutesfois il ne faut point douter qu'il ne vueille admonester par son exemple tant les Corinthiens que tous autres, qu'en bien faisant il ne nous faut pas mespriser que c'est que les hommes en peuvent penser. Vray est que c'est bien le premier et le principal, que nous mettions peine d'estre gens de bien : ce que nous obtiendrons non pas par les œuvres externes seulement, mais par bonne conscience : puis après d'estre recognus tels par ceux avec lesquels nous fréquentons : mais il faut en ceci regarder la fin. Certes il n'y a rien pire qu'ambition, qui corrompt les meilleures choses du monde, desfigure les plus honnestes, et fait sentir mal devant Dieu les meilleurs sacrifices et de plus souëfve odeur. Ainsi c'est yci un passage glissant : et pourtant il faut que chacun avise à soy, qu'en feignant de vouloir procurer bonne réputation, comme sainct Paul, il ne soit bien loin de l'affection de sainct Paul. Car il a procuré choses honnestes devant les hommes : afin que nul ne fust offensé par son exemple, mais plustost tous en fussent édifiez. Parquoy avisons que si nous luy voulons estre semblables, il ne faut point que nous appétions bonne renommée pour nostre proufit particulier. Qui mesprise sa bonne renommée, dit S. Augustin, il est cruel. Car elle ne nous est pas moins nécessaire devant le prochain, que la bonne conscience devant Dieu. Cela est vray, pourveu que tu procures le salut des frères à la gloire de Dieu, cependant estant prest de rapporter ignominie et opprobres en lieu de louanges, quand il semblera bon au Seigneur. Toutesfois l'homme Chrestien doit tousjours tellement ordonner sa vie, que les prochains en soyent édifiez : et se donner bien garde que les ministres de Satan n'ayent occasion quelconque de mesdire au déshonneur de Dieu et au scandale des bons.

22 *Pour la grande confiance.* Le sens est tel, Je ne crain point que la venue de ceux-ci vous soit inutile et sans fruit. Car j'ay prins une confiance certaine que l'issue de leur ambassade sera bonne, tant je cognoy grande leur fidélité et diligence. Il dit que le frère, duquel il n'exprime point le nom, a esté plus alaigre, en partie pource qu'il voyoit que sainct Paul avoit une fort bonne opinion des Corinthiens, en partie pource que Tite l'avoit accouragé, en partie pource qu'il voyoit beaucoup d'excellens personnages s'employer tous d'un accord en cest affaire. Il ne restoit donc qu'une chose : asçavoir que les Corinthiens avisassent à ne défaillir point de faire leur devoir de leur costé. Ce qu'il les appelle *Apostres des Eglises*, se pourroit entendre en deux sortes : ou qu'ils estoyent ordonnez de Dieu pour estre Apostres vers les Eglises, ou ordonnez et députez des Eglises à ceste commission. Le second sens convient mieux. Ils sont aussi appelez, *La gloire de Christ :* pource que comme luy seul est la gloire des fidèles, ainsi il doit estre aussi glorifié mutuellement par eux. Parquoy tous hommes qui ont quelque excellence en piété et sainceteté, sont la gloire de Christ : pource qu'ils n'ont rien que par le don de Christ. Il met deux choses en la conclusion, Faites que nos frères cognoissent *vostre charité :* et pour le second, *Donnez ordre que je ne me soye point glorifié de vous en vain.* Car ce mot *Envers eux*, ainsi qu'il est couché en Grec, vaut autant (selon mon avis) que Devant eux. Car il se rapporte non pas aux povres, mais à ceux desquels il a esté fait mention, qui estoyent envoyez comme ambassadeurs vers les Corinthiens. Car incontinent après il met que non-seulement ceux-là en seront tesmoins, mais que par leur rapport le bruit en viendra jusques aux Eglises lointaines.

CHAPITRE IX.

1 *Car de vous escrire de la subvention qui se fait aux Saincts, ce m'est chose superflue.*

2 *Veu que je sçay la promptitude de vostre courage, pour laquelle je me glorifie de vous envers les Macédoniens :* c'est asçavoir, *qu'Achaïe est preste dés l'année passée : et le zèle venant de vous en a provoqué plusieurs.*

3 *Or ay-je envoyé ces frères, afin que ce que je me suis glorifié de vous, ne soit vain en cest endroit : à celle fin que soyez prests, comme j'ay dit.*

4 *De peur que les Macédoniens estans venus avec moy, et vous ayans trouvez mal prests, nous ne recevions honte (je n'ose dire vous) en ceste asseurance de nous estre glorifiez* de vous.

5 *Parquoy j'ay estimé estre nécessaire de prier les frères que premièrement ils aillent vers vous, et qu'ils parachèvent vostre bénéficence jà promise*[1], *afin qu'elle soit preste comme bénédiction*[2], *et non point comme chicheté.*

1) Ou, desjà ci-devant dénoncée. 2) C'est-à-dire, don libéral, ou, bénéficence.

Il semble de prime face que ceste sentence s'entretiene mal, ou pour le moins pas trop bien, avec les précédentes. Car il semble qu'il parle d'une chose nouvelle, de laquelle il n'ait point encore touché : et néantmoins il poursuit un mesme propos. Toutesfois il nous faut prendre garde que sainct Paul ne prétend de monstrer autre chose que ce que nous avons veu auparavant : asçavoir qu'il n'exhorte point les Corinthiens par desfiance qu'il ait d'eux : et son admonition n'est point pour les reprendre d'avoir failli en ceci le temps passé : mais qu'il ha quelques raisons qui le meuvent à ce faire. Ce que donc il dit maintenant, se doit ainsi entendre, Je ne vous enseigne pas qu'il faut subvenir aux Saincts. Car quel besoin en est-il ? veu que cela vous est assez notoire, et vous avez démonstré par effet que vous ne leur voulez point faire faute, ou vous espargner en leur endroit. Mais pource qu'en louant par tout vostre libéralité, je me suis comme obligé, et vous ay aussi obligez : voylà la cause pourquoy je ne me puis tenir de vous en parler. Sans cela ceste sollicitation tant songneuse pouvoit estre ennuyeuse aux Corinthiens, pource qu'ils eussent pensé, ou que S. Paul leur eust voulu reprocher leur paresse, ou qu'il les eust pour suspects. Mais ceste excuse tant bien cherchée, fait qu'il luy est libre non-seulement de les exhorter sans les fascher, mais aussi de les presser souventesfois. Il pourroit paraventure venir en la fantasie à quelqu'un que sainct Paul parle yci autrement qu'il ne pense en son cœur, qui seroit une chose trop mal convenable. Car s'il les estime assez prompts à faire leur devoir, pourquoy s'arreste-il tant à les admonester ? et s'il doute de leur volonté, pourquoy afferme-il que ce seroit chose superflue de les en admonester ? Or pour response, il nous faut entendre que charité porte tous les deux : asçavoir bonne espérance et solicitude. Il n'eust jamais rendu un tel tesmoignage aux Corinthiens, s'il n'eust esté ainsi persuadé comme il parle. Il avoit veu en eux de beaux commencemens, il espéroit que les avancemens seroyent semblables. Mais pource qu'il cognoissoit bien quelle est l'inconstance de l'esprit humain, il n'a peu estre trop songneux à donner ordre qu'ils ne fleschissent point de leur sainct propos.

1 *De la subvention.* Il semble que ce mot ne convient point bien proprement à ceux qui aumônent du leur aux povres : pource que telle libéralité est digne d'un titre plus magnifique et honorable. Mais S. Paul en parlant ainsi, a eu esgard au devoir des fidèles envers ceux qui sont membres d'un mesme corps avec eux. Car les membres de Christ doyvent administration mutuelle l'un à l'autre. Et par ce moyen quand nous subvenons à

nos frères, nous ne faisons autre chose que nous acquitter de l'administration que nous leur devons. Au contraire, ne tenir conte des Saincts, quand ils ont besoin de nostre aide, c'est un tour plus qu'inhumain, d'autant que nous les frustrons de leur droict.

2 *De laquelle je me glorifie.* Il prouve la bonne opinion qu'il avoit d'eux, parce qu'il s'estoit quasi rendu plège, en asseurant envers les Macédoniens leur promptitude. Mais on pourroit demander : Et s'il a asseuré légèrement plus qu'il n'en estoit? Car il l'a semblé : pour autant qu'il disoit qu'il y avoit desjà un an qu'ils estoyent prests : combien qu'il soit encore après pour les faire apprester. Je respon, qu'on ne doit pas ainsi prendre les paroles de S. Paul, comme s'il eust testifié que ce qu'ils vouloyent donner, fust desjà prest dedans un coffre : mais seulement il racontoit ce qu'ils avoyent déterminé entr'eux : ce qui n'est point à blasmer de légèreté ou erreur. Le sainct Apostre donc parloit de ceste promesse des Corinthiens.

3 *Or ay-je envoyé ces frères.* Il amène maintenant la raison pourquoy il ne laisse point de les exhorter diligemment, combien qu'il eust bonne opinion d'eux. Je regarde, dit-il, en cela à sauver mon honneur et le vostre. Car puis que j'ay promis en vostre nom, nous serions et vous et moy déshonorez, si la vérité et l'effet ne s'ensuyvoit selon les paroles. Parquoy vous devez prendre en bonne part ma-crainte. *En ceste asseurance.* Le mot Grec signifie aucunesfois Substance ou Subsistance, et ainsi l'avoit traduit l'ancien translateur Latin : aucunesfois Argument ou Matière, et ainsi l'a traduit Erasme. Mais ne l'un ne l'autre ne convient. Or Budée dit que ce mot Grec est prins aucunesfois pour hardiesse ou confiance. Maintenant il n'y a celuy qui ne voye bien combien est ceste signification propre à la suyte du texte de sainct Paul : dont appert que les autres expositeurs ont failli par inadvertance. *Comme bénéficence, et non point comme avarice.* En lieu de Bénédiction aucuns ont tourné Collecte. Toutesfois j'ay mieux aimé le tourner de mot à mot : comme ainsi soit que du mot qui est yci mis, les Grecs en ont usé pour exprimer une diction Hébraïque, qui signifie tant Bénédiction, c'est-à-dire un souhait ou prière pour la prospérité d'autruy, que Bénéficence ou libéralité. Je pense que la raison de ceste dernière signification est, pource que ce mot est en premier lieu et proprement attribué à Dieu. Or nous sçavons comme Dieu nous bénit avec efficace par la seule et simple volonté. Quand puis après il est transféré aux hommes, il retient la même signification, c'est asçavoir improprement : (car les hommes n'ont pas mesme efficace en bénissant, que Dieu ha :) non pas toutesfois ineptement par translation. Sainct Paul met avarice à l'opposite de bénédiction, usant d'un mot Grec qui signifie tant Convoitise excessive, ou avarice, que Chicheté, et quand on rongne quelque chose de ce qu'il faudroit donner. Quant à moy, le mot de Chicheté m'a semblé plus propre en ceste antithèse. Car l'Apostre veut qu'ils facent leurs aumônes d'un cœur libéral, et non point à regret ou par acquit : ce qu'on cognoistra encore plus apertement par ce qui s'ensuit.

6 *Or* je di *ceci, Qui sème chichement, recueillera aussi chichement : et qui sème en bénédictions*[1], *il recueillera aussi en bénédictions*[2].

7 *Chacun face selon qu'il est délibéré en son cœur : non point à regret, ou par contrainte*[3] *: car Dieu aime celuy qui donne gayement*[4].

8 *Et Dieu est puissant de faire abonder toute grâce en vous : afin qu'ayans tousjours toute suffisance en toute chose, vous soyez abondans en toute bonne œuvre.*

9 *Ainsi qu'il est escrit, Il a espars et donné aux povres : sa justice demeure éternellement*[5].

1) C'est-à-dire, à foison et abondamment, ou, libéralement. 2) Ou, libéralement. 3) *Rom.*, XII, 8.
4) *Ecclésiastiq.*, XXXV, 9. 5) *Ps.* CXII, 9.

6 *Or je di ceci.* Il louë maintenant les aumônes par une belle similitude, les comparant à une semence. Car quand on sème, on jette la semence de la main, on l'espanche en terre d'un costé et d'autre, on la herse, et finalement elle pourrit : ainsi il semble que c'est autant de perdu. Autant en pourrons-nous dire des aumônes. Il semble avis que ce qui part de toy pour estre transporté à un autre, soit autant de diminution de ton bien : mais le temps de la moisson viendra, auquel on recueillera le fruit. Car comme le Seigneur Dieu impute estre fait à soy-mesme ce qu'on donne aux povres, aussi le récompense-il puis après avec grande usure. Venons maintenant à la similitude de sainct Paul. *Qui sème chichement*, il recueillera petite moisson, et semblable à la semence : qui sème amplement et à pleine main, il recueillera aussi une moisson bien ample et abondante. Ceste doctrine doit estre profondément enracinée dedans nos cœurs, afin que toutes fois et quantes que le sens et la prudence de la chair nous destournent de bien faire par crainte de perdre, nous luy mettions tout incontinent ce bouclier au devant. Or le Seigneur Dieu dit que nous semons. Au reste, *La moisson* se doit exposer tant du loyer spirituel de la vie éternelle, que des bénédictions terriennes que Dieu confère à ceux qui sont libéraux envers les povres : car Dieu ne récompense pas seulement au ciel la libéralité des fidèles, mais aussi en ce monde. Ceci donc est autant que s'il eust dit, Tant plus que vous ferez de bien à vos prochains, tant plus sentirez-vous la bénédiction de Dieu espandue sur vous. Il oppose yci derechef la Bénédiction, à Espargne : comme il a fait auparavant à Chicheté : dont appert qu'elle est prinse pour ample et abondante libéralité.

7 *Chacun face selon qu'il est délibéré.* Pource qu'il avoit enseigné de donner abondamment, il faloit aussi adjouster ceci : Asçavoir que la libéralité n'est pas tant estimée de Dieu par la somme, que par l'affection. Vray est qu'il désiroit bien de pouvoir obtenir beaucoup, afin que les frères fussent plus abondamment secourus : mais il ne vouloit rien tirer d'eux contre leur vouloir. Il veut donc qu'ils donnent de bon cœur ce qu'ils devoyent donner. Il met le *Cœur franc et libéral* à l'opposite de *regret et contrainte* : car ce que nous faisons estans contraints par nécessité, nous ne le faisons point du propos du cœur, mais avec regret et tristesse. Au demeurant, il faut entendre La nécessité, qu'on appelle extérieure, c'est-à-dire celle qui vient d'ailleurs : car nous obéissons bien à Dieu, pource qu'il le faut ainsi nécessairement, et toutesfois nous le faisons de cœur. Parquoy nous-nous imposons lors nécessité à nous-mesmes : et pource que la chair y contredit, mesme nous faisons souvent force afin de rendre le devoir auquel nous sommes tenus nécessairement. Mais quand nous sommes contraints d'ailleurs, ayans cependant ce vouloir en nos cœurs, d'eschapper si nous pouvions, nous ne faisons rien alaigrement ne joyeusement : mais tout ce que nous faisons, nous le faisons avec tristesse, ou d'un cœur serré. *Car Dieu aime celuy.* Il nous ramène à Dieu, comme j'ay dit au commencement : car aumône est un sacrifice. Or il n'y a point de sacrifice agréable à Dieu, s'il n'est volontaire. Car quand il dit que *Dieu aime celuy qui donne joyeusement :* il signifie au contraire que Dieu rejette ceux qui donnent à regret et en chicheté : car il ne veut point dominer sur nous comme un tyran : mais tout ainsi qu'il se démonstre nous estre Père, aussi requiert-il de nous une obéissance filiale, qui soit prompte et franche.

8 *Et Dieu est puissant de faire abonder.* Il vient derechef au-devant d'une perverse cogitation, que nostre infidélité nous présente tousjours : Quoy? Ne regarderas-tu point plustost à pourvoir pour ta personne? Ne penses-tu point que quand tu auras autant diminué de ton bien, tu en auras moins de reste? Or pour la repousser, sainct Paul nous arme d'une promesse excellente : Asçavoir que tout ce que nous donnons, redonde à nostre grand proufit. J'ay dit desjà que nous sommes naturellement par trop reserrez et chiches, que nous sommes enclins à desfiance, laquelle so-

licite un chacun à un ardeur de retenir par devers soy le sien. Pour corriger ce vice, il nous faut empoigner ceste promesse, Que ceux qui distribuent de leurs biens aux povres, ne font pas moins leur proufit que s'ils arrousoyent leurs terres. Car leurs aumônes sont comme des canaux par lesquels ils font descouler vers eux les ruisseaux de la bénédiction de Dieu, pour en estre enrichis. C'est ce que sainct Paul veut dire, Ceste libéralité ne vous diminuera rien de vostre bien, mais Dieu fera qu'elle retournera à vous avec beaucoup plus grande abondance. Car il parle de la puissance de Dieu, non pas comme font les Poëtes, mais selon la façon de l'Escriture, qui luy attribue puissance en effet, de laquelle nous-mesmes sentons l'efficace présente : et non pas laquelle nous imaginons oisive. *Afin qu'ayans tousjours toute suffisance en toute chose.* Il déclare double fruit de ceste grâce qu'il avoit promise aux Corinthiens : asçavoir qu'ils auront suffisance en toutes choses, et qu'ils abonderont à bien faire. Par le nom de *Suffisance*, il entend la mesure laquelle Dieu cognoist nous estre utile : car il ne nous est pas tousjours expédient que nous soyons remplis jusques à estre soulez. Le Seigneur donc nous administre nos nécessitez selon ce qu'il nous est proufitable, maintenant plus, maintenant moins : mais c'est en telle sorte que nous avons contentement : ce qui est beaucoup plus, que si quelqu'un avoit englouti tout le monde. En ceste suffisance il nous faut abonder pour bien faire aux autres : car Dieu ne nous fait pas du bien afin qu'un chacun retiene à part soy ce qu'il a receu : mais afin qu'il y ait communication mutuelle entre nous, selon que la nécessité le requerra.

9 *Ainsi qu'il est escrit, Il a espars, etc.* Ce tesmoignage est prins du Pseaume CXII, 9, où le Prophète entre les autres vertus de l'homme fidèle récite aussi ceste-ci, qu'il ne défaudra point en bien faisant : mais comme l'eau descoule incessamment de la fontaine qui ha une bonne source et vive, ainsi le cours de sa libéralité sera perpétuel. Le sainct Apostre regarde à cela, que ne nous lassions jamais en bien faisant : et c'est aussi ce que les mots du Prophète emportent.

10 *Or celuy qui fournit de semence à celuy qui sème*, vous *vueille bailler aussi du pain à manger, et multiplier vostre semence, et augmenter les revenus de vostre justice,*

11 *Estans totalement enrichis à toute simplicité, laquelle fait par nous que grâces sont rendues à Dieu.*

12 *Car l'administration de ceste oblation ne survient point seulement aux indigences des Saincts, mais aussi redonde en ce que plusieurs en rendent grâces à Dieu,*

13 *En glorifiant Dieu par le moyen de l'espreuve de ceste subvention, de ce que vous-vous submettez à l'Evangile de Christ : et de vostre prompte communication envers eux et envers tous.*

14 *Et en ce qu'ils prient pour vous, en vous désirant pour l'excellente grâce de Dieu en vous.*

15 *Or grâces à Dieu de son don inénarrable.*

10 *Or celuy qui fournit.* Voyci une belle circonlocution du nom de Dieu, et plene de singulière consolation. Car celuy qui a semé en saison deuë, semble en moissonnant recueillir le fruit de son labeur et industrie : et les semailles semblent estre la source, de laquelle puis après descoule nostre nourriture. Mais sainct Paul contredit à telle pensée, affermant que c'est la grâce de Dieu, qui donne la semence et fournit la nourriture, mesmes aux laboureurs qui sèment, et desquels on pense que par leur labeur ils nourrissent eux et les autres. Il y a une semblable sentence, au Deutér., chap. VIII, v. 16, Le Seigneur t'a nourri

de manne, viande incognue à tes Pères, afin que paraventure estant venu en la terre qu'il te donnera, tu ne dises, Ma main et ma force m'a donné ceste abondance : car c'est le Seigneur qui donne puissance pour avoir des biens, etc. *Baille.* Il y a yci deux leçons diverses, mesmes entre les Grecs : car aucuns exemplaires ont au temps futur les trois verbes : ainsi, Baillera, Multipliera, Augmentera. Et en ceste sorte ce seroit une confirmation de la sentence précédente. Car ce n'est point une chose nouvelle à sainct Paul de répéter une mesme chose en diverses paroles, afin qu'elle soit mieux exprimée és cœurs des hommes. Il y a d'autres exemplaires où ceci est leu comme en souhaitant, Baille, Multiplie, Augmente. Et j'aime mieux suyvre ceste lecture : tant pource qu'elle est plus approuvée que l'autre, que pource que S. Paul a accoustumé de clorre ses exhortations par priéres, requérant par icelles à Dieu cela mesme qu'il avoit comprins en sa doctrine. Combien que la première ne conviendroit pas mal. *Du pain à manger.* Il met double fruit de la bénédiction de Dieu envers nous. Le premier est, que nous ayons à suffisance pour passer ceste vie. Le second, que nous ayons de quoy pour subvenir aux nécessitez des autres. Car comme nous ne sommes point nais seulement pour nous, aussi l'homme Chrestien ne doit point seulement vivre pour soy, ne posséder seulement pour son usage particulier ce qu'il ha. Il rapporte *La semence* et *Les revenus de justice* aux aumônes. Aussi il fait obliquement une antithèse de ce mot, *Revenus de justice*, aux revenus lesquels la plus grand'part serre en ses caves, greniers et selliers, afin que chacun engouffre pour s'enrichir, tout ce qu'il pourra amasser, voire rafler et arracher. Par le premier mot il entend la matière de bien faire au prochain : par le second l'œuvre mesme, ou l'assistance laquelle on fait par charité : Car justice est prinse yci pour bénéficence ou libéralité, suyvant la figure nommée Synecdoche : comme s'il disoit, Dieu vueille non-seulement donner à un chacun de vous ce qui suffira pour son usage particulier, mais aussi que la fontaine de vostre libéralité découlant perpétuellement, ne soit jamais tarie. Or si c'est une partie de justice, de subvenir à l'indigence des prochains, comme à la vérité s'en est une des principales, il faut bien dire, que ceux-là sont iniques et injustes, qui mesprisent ceste partie de leur devoir.

11 *Estans totalement, etc.* Derechef il use de ce mot *Simplicité*, pour exprimer quelle est la nature de la vraye libéralité : asçavoir quand remettans tout nostre souci en Dieu, nous employons alaigrement nostre bien en tous usages qu'il commande. Or yci il nous remonstre et donne à entendre que ce sont les vrayes richesses des fidèles, quand se remettans de la suffisance de leur nourriture en la providence de Dieu, ils ne sont point empeschez par desfiance, qu'ils ne facent du bien à leurs prochains. Et ce n'est pas sans cause qu'il orne du nom de Richesses ou Opulence, la suffisance d'un cœur simple et content de sa médiocrité. Car il n'y a rien plus allouvi ou affamé que les incrédules, lesquels sont tormentez d'un souci d'en avoir. *Laquelle fait par vous que grâces sont rendues à Dieu.* Il leur recommande par un autre effet les aumônes qu'ils devoyent faire, asçavoir qu'elles devoyent tourner à la gloire de Dieu. Et puis après il exprime cela plus clairement avec amplification, en ceste manière, Outre le fruit ordinaire de charité, elles engendreront aussi action de grâces. Or il l'amplifie, disant que grâces seront rendues à Dieu par plusieurs, et non-seulement de ceste libéralité par laquelle ils auront esté secourus, mais aussi de toute la piété et crainte de Dieu qui est és Corinthiens. Il appelle *Administration*, ou ministère, ce qu'il avoit prins en charge à la requeste des Eglises. Le mot Grec que nous avons tourné *Oblation*, signifie quelque fois sacrifice, quelque fois toute charge enjointe publiquement. Tous les deux conviendront bien en ce lieu-ci. Car premièrement ce n'est point chose nouvelle que les aumônes soyent appelées Sacrifices : et d'autre part, comme les charges estans distribuées en une ville entre les citoyens

d'icelle, nul d'eux ne refuse d'exercer celle qui luy est donnée : ainsi en l'Eglise la communication consiste en ce que chacun s'acquitte envers ses prochains de ce qu'il leur doit en charité. Les Corinthiens donc et les autres offroyent sacrifice à Dieu en subvenant aux frères de Jérusalem, ou bien ils accomplissoyent une charge légitime, et à laquelle ils estoyent tenus. Sainct Paul estoit le ministre de ce sacrifice : toutesfois ce mot *Ministère*, ou administration, se peut aussi rapporter aux Corinthiens : mais il n'y a pas grand intérest à cela.

13 *Par le moyen de l'espreuve de ceste subvention, de ce que vous-vous submettez, etc.* Le mot d'Espreuve, se prend yci pour tesmoignage, enseignement, ou expérience, comme il fait aussi en plusieurs autres lieux. Car c'estoit un argument suffisant pour prouver la charité des Corinthiens, de ce qu'ils estoyent tant libéraux envers les frères, qui estoyent si loin d'eux. Mais sainct Paul estend ceci plus avant, asçavoir à leur obéissance qu'ils rendoyent tous d'un accord à l'Evangile. Car nous prouvons vrayement par tels tesmoignages, que nous obéissons à la doctrine de l'Evangile. Or le consentement appert par cela, que les aumônes sont contribuées par le conseil commun de tous.

14 *Et pour leur prière, etc.* Il ne laisse passer aucune utilité qui puisse servir à esmouvoir et accourager les Corinthiens. En premier lieu, il a raconté le soulagement que les fidèles devoyent sentir. Secondement, l'action de grâces par laquelle Dieu devoit estre glorifié : et qui plus est, disant que ceci serviroit d'une confession, par laquelle tous cognoistroyent leur obéissance. Maintenant il adjouste la récompense que les Corinthiens devoyent recevoir des Saincts, asçavoir une bénévolence procédante de la recognoissance du bénéfice qu'ils avoyent receu des Corinthiens, et les prières qu'ils feroyent pour eux. Ils auront de quoy, dit-il, pour vous récompenser mutuellement, d'autant qu'ils vous aimeront ainsi qu'ils doyvent, et vous auront pour recommandez en leurs prières envers Dieu. Finalement, comme ayant ce qu'il demandoit, il s'eslève d'une grande affection à chanter louange à Dieu : en quoy il a voulu déclarer l'asseurance qu'il avoit de cest affaire, comme si c'estoit desjà tout fait.

CHAPITRE X.

1 *Au reste moy Paul, je vous exhorte*[1] *par la douceur et clémence de Christ, moy di-je qui en présence suis humble*[2] *entre-vous, mais absent suis hardi envers-vous.*

2 *Je vous prie*, di-je, *qu'estant présent, il ne me faille point user de ceste hardiesse par ceste asseurance de laquelle je délibère d'estre hardi envers aucuns, qui nous estiment comme si nous cheminions selon la chair.*

3 *Certes en cheminant en chair, nous ne bataillons point selon la chair.*

4 *Car les armures de nostre guerre ne sont point charnelles, mais puissantes de par Dieu, à la destruction des forteresses, par lesquelles nous destruisons*[3] *les conseils.*

5 *Et toute hautesse qui s'eslève contre la cognoissance de Dieu : et réduisons en captivité toute*[4] *intelligence à l'obéissance de Christ :*

6 *Et ayans la vengence appareillée contre toute désobéissance, après que vostre obéissance sera accomplie.*

1) Ou, prie. 2) Ou, petit. 3) Ou, destruisans. 4) Ou, et amenans comme prisonnière toute.

Après avoir achevé son exhortation, il vient maintenant en partie à refuter les calomnies par lesquelles il estoit diffamé par les faux-apostres : en partie à réprimer l'insolence et audace d'aucuns meschans qui ne pouvoyent endurer d'estre rangez. Tous les deux pour oster authorité à sainct Paul, interprétoyent ceste

véhémence de laquelle il tonnoit en ses Epistres, une hardiesse d'un vantereau : pource qu'estant présent, il ne monstroit point d'ostentation en sa contenance, et en son parler, mais estoit humble et contemptible. Voyci, disoyent-ils, cestuy-ci qui cognoissant bien sa petitesse, est si modeste et craintif en présence, maintenant il parle gros quand il est loin. Pourquoy est-il moins hardi en paroles que par letres? Nous estonnera-il de loin, luy qui en présence est abject et contemptible? Et d'où luy vient ceste hardiesse, qu'il pense avoir toute authorité sur nous ? Ils semoyent tels propos pour amoindrir sa sévérité, et mesme pour la rendre odieuse. Sainct Paul respond, qu'il n'est hardi, sinon autant qu'il est contraint par nécessité, et que ceste abjection de sa présence corporelle pour laquelle on l'avoit en mespris, ne diminuoit rien de son authorité, pource qu'il estoit excellent en vertu spirituelle, et non point en pompe charnelle : et que pourtant ceux ne demeureroyent point impunis, qui auroyent mesprisé, ou se seroyent mocquez de ses exhortations, ou objurgations, ou menaces. En ce mot, *Moy-mesme*, il y a une expression qui emporte grand poids : comme s'il disoit, Combien que ses envieux le blasment d'inégalité, que toutesfois il n'est point variable, mais demeure tousjours un.

1 *Je vous prie.* C'est un propos interrompu, comme sont souventesfois les propos qui procèdent d'une affection véhémente. Le sens en est tel, Je vous prie et supplie affectueusement par la douceur et clémence de Jésus-Christ, que vous ne me contraigniez point par votre obstination et dureté, d'estre plus sévère que je ne voudroye, et comme je seray envers ceux qui me mesprisent, pource que je n'ay rien d'excellent selon l'apparence extérieure, et ne recognoissent point ceste excellence spirituelle, de laquelle le Seigneur m'a orné, et laquelle il faloit plustost considérer pour juger de moy. La formule dont il use est prinse sur le propos présent, quand il dit, *Par la clémence et douceur de Christ.* Les calomniateurs prenoyent occasion de le vitupérer sur ce que sa présence corporelle avoit bien peu de dignité et majesté en apparence : et au contraire, que de loin il foudroyoit par ses Epistres. Il repousse proprement ces deux calomnies, ainsi qu'il a desjà esté dit : mais il proteste yci qu'il n'y a rien qui luy plaise plus qu'une douceur convenable à un Ministre de Christ, de laquelle le Maistre mesme a donné exemple. Apprenez de moy, dit-il, que je suis débonnaire et humble de cœur : mon joug est doux, et ma charge légère, Mat., XI, 29, 30. Aussi le Prophète dit de luy, Il n'estrivera point, et personne n'orra sa voix és rues : il ne brisera point le roseau cassé, etc. Isa., XLII, 2, 3. Jésus-Christ donc requiert en ses serviteurs une mesme douceur qu'il a euë. Quand sainct Paul fait mention de ceste douceur, il donne à entendre qu'il n'est pas nouveau à la prattiquer. Comme s'il disoit, je vous prie affectueusement que ne mesprisiez point ceste débonnaireté que le Seigneur Jésus nous a démonstrée en sa personne, et laquelle il nous démonstre tous les jours par ses serviteurs, voire mesme laquelle vous voyez en moy. *Qui en présence suis petit.* Il récite ceci, comme en la personne de ses adversaires, en contrefaisant les propos qu'ils tenoyent de luy. Or il confesse tellement de paroles ce qu'ils luy reprochoyent, que cependant il ne leur concède rien quant à la vérité de la chose, comme nous verrons.

2 *Je vous prie, di-je, qu'estant présent, etc.* Aucuns pensent que c'est un propos rompu, et qu'il n'exprime pas ce qu'il prie : et le sens seroit, Je vous prie, afin qu'il ne me falle point user de hardiesse, etc. Mais je pense plustost qu'il parachève yci ce qu'il défailloit au membre précédent : et ce sera une exhortation générale, comme s'il disoit, Monstrez-vous envers moy dociles et obéissans, afin que je ne soye contraint d'estre plus sévère. Voylà quel est l'office d'un bon pasteur, d'attirer plustost ses brebis paisiblement et humainement, afin qu'elles souffrent qu'on les gouverne, que de les contraindre par force. Vray est que la sévérité est quelque fois nécessaire, mais il faut tousjours commencer

par douceur et clémence, et persévérer en icelle, tant que l'auditeur se démonstrera docile et traittable. Le dernier remède est en la sévérité et rigueur. Il faut, di-je, essayer tous moyens, avant que nous entrions en rigueur : et mesme ne soyons jamais aspres ne rudes, si nous ne sommes bien contraints. Cependant, quant à ce qu'ils le jugeoyent estre couard et craintif quand il faloit combatre de près, il signifie qu'ils se trompoyent grandement en cela, quand il dénonce qu'il résistera constamment en face aux rebelles et obstinez. Ils me mesprisent, dit-il, comme un homme de petit cœur, mais ils me sentiront plus fort et plus courageux qu'ils ne voudroyent, quand il faudra combatre à bon escient. Il appert par ceci, quand il est temps de se monstrer aspre, asçavoir quand nous avons essayé que la douceur et débonnaireté ne proufitent de rien. Je le feray comme contraint, dit S. Paul, néantmoins j'ay délibéré de le faire ainsi. Voylà une bonne modération : car comme il nous faut, entant qu'en nous est, plustost mener les hommes, que les tirer : ainsi quand par douceur et débonnaireté nous n'avons rien proufité envers les obstinez et rebelles, alors il faut nécessairement se démonstrer sévères et rigoureux. Autrement, ce ne sera point modestie ni équalité bien ordonnée, mais une couardise ou nonchalance desréglée. *Qui nous estiment comme si nous cheminions selon la chair*. Erasme la tourne ainsi, Qui pensent que nous cheminions comme selon la chair. L'ancien translateur Latin, selon mon opinion, a approché plus près du vray sens de sainct Paul, Qui pensent de nous, comme si nous cheminions selon la chair. Combien que le mot duquel il use, ne fait point une phrase guères propre en la langue Latine, et n'exprime pas entièrement toute l'intention du S. Apostre : car le mot Grec se prend yci pour estimer ou avoir en réputation. Ils ont opinion de nous, dit sainct Paul, ou ils nous prenent comme si nous cheminions selon la chair. *Cheminer selon la chair*, Chrysostôme l'expose se gouverner, ou se porter desloyaument, ou malverser en son office. Et à la vérité il est prins en ceste signification quasi par tout és Epistres de sainct Paul. Toutesfois j'interpréteroye plustost la *chair* yci pour pompe et parade externe, ou ostentation, qui est le seul moyen par lequel les faux apostres ont accoustumé de se faire valoir. Sainct Paul donc se plaind du jugement inique et desraisonnable de ceux qui ne considéroyent rien en luy que la chair, c'est-à-dire l'apparence visible, à la façon commune des hommes, qui appliquent toute leur estude à ambition. Car pource que sainct Paul n'estoit point doué de telles grâces qui acquièrent communéement loange ou réputation envers les enfans de ce monde, il estoit mesprisé, comme estant du rang commun de la troupe. Mais qui estoyent ceux qui le mesprisoyent ainsi? Certes les ambitieux, qui l'estimoyent par le seul regard extérieur, et ne considéroyent point ce qui estoit caché dedans.

3 *Certes en cheminant en chair*. Cheminer en chair, signifie yci converser au monde : ce qu'il appelle ailleurs, Habiter au corps[1] : car il estoit enfermé en la prison de son corps. Mais cela n'empeschoit point que la vertu du S. Esprit ne se démonstrast miraculeusement en son infirmité. C'est derechef une espèce de concession, laquelle toutesfois ne sert de rien à ses adversaires. Ceux-là *bataillent selon la chair*, qui n'entreprenent rien sinon estans appuyez sur aides humaines, esquelles seules aussi ils se glorifient : et ne mettent point leur fiance au gouvernement et conduite du sainct Esprit. Sainct Paul afferme qu'il n'est point de ces gens-là, d'autant qu'il est armé d'autres armes que de la chair et du monde. Or ce qu'il dit de soy, appartient aussi à tous vrais serviteurs et ministres de Jésus-Christ : car ils portent un thrésor inestimable dedans des vaisseaux de terre, ainsi qu'il a dit par cidevant. Parquoy, quoy qu'ils soyent environnez d'infirmitez de la chair, toutesfois la puissance spirituelle de Dieu reluit en eux magnifiquement.

4 *Car les armures de nostre guerre, etc.* Telle est la guerre, qu'est la sorte des armes. Il se glorifie qu'il est

1) Ci-dessus, V, 6.

garni d'armures spirituelles : la guerre donc est spirituelle. Et ainsi il s'ensuit par un argument prins (comme on appelle) des choses contraires, qu'elle n'est point selon la chair. Quant à ce qu'il accompare le ministère de l'Evangile à la guerre, c'est une similitude bien propre : vray est que la vie de l'homme Chrestien est une guerre perpétuelle. Car quiconque s'addonne au service de Dieu, il n'aura jamais trèves avec Satan, mais sera inquiété et tormenté sans cesse. Cependant tant y a qu'il faut que les Ministres de la Parole, et les Pasteurs soyent comme port'enseignes ou guidons pour aller devant les autres. Et certes il n'y en a point à qui Satan face plus de fascheries, lesquels il presse plus vivement, ni à qui il donne de plus terribles assauts, ne plus souvent. Celuy donc se trompe bien qui se prépare à faire cest office, si quant et quant il n'est garni de force et de courage pour combatre : car il ne peut estre exercé sinon en guerroyant. Car il nous faut faire nostre conte que l'Evangile est comme un feu, par lequel la fureur de Satan est embrasée. Parquoy il ne se peut faire autrement, qu'il ne soit armé pour batailler toutes fois et quantes qu'il voit que l'Evangile est avancé. Mais de quelles armes le doit-on repousser? Il ne peut certes estre repoussé que par armures spirituelles. Quiconque donc est desgarni de la vertu du sainct Esprit, quoy qu'il se vante estre Ministre de Jésus-Christ, néantmoins il ne se prouvera point estre tel. Combien que si nous voulons avoir une plene définition des armes spirituelles, la doctrine doit estre conjointe avec le zèle et la bonne conscience, avec l'efficace du sainct Esprit, et autres grâces nécessaires. Viene maintenant le Pape, et qu'il s'attribue tant qu'il voudra le titre de dignité Apostolique : y a-il chose plus ridicule, si on fait jugement par ceste règle de sainct Paul? *Mais puissantes de par Dieu.* Ou selon Dieu, ou de Dieu. Je pense qu'il y a yci tacitement une antithèse : asçavoir que ceste force est mise à l'opposite de l'imbécillité qui apparoist devant le monde par dehors. Ains le sens seroit, Que laissant là tous les jugemens des hommes, il se retireroit vers Dieu pour avoir approbation de sa force. Combien aussi que l'antithèse ne laissera point d'estre encore en prenant l'autre sens : asçavoir, Que la puissance de ses armes est appuyée sur Dieu, et non point sur le monde. *A la destruction des forteresses.* Il appelle *Forteresses*, les conseils et toute hautesse eslevée à l'encontre de Dieu : de laquelle il parlera ci-après. Or elles sont ainsi appelées bien proprement, et par expression bien signifiante : car il se veut vanter qu'il n'y a rien si fort en ce monde, de quoy il ne puisse venir à bout et ruiner : comme s'il disoit, Je sçay bien combien les hommes charnels s'enorgueillissent de leurs vaines parades : et comment ils me mesprisent fièrement et à plaisir, comme s'il n'y avoit rien en moy qui ne fust abject et contemptible, et eux cependant fussent eslevez en quelque haut degré au pris de moy : mais leur présomption est vaine et folle : car les armures du Seigneur, par lesquelles je comba, seront plus fortes, et l'emporteront contre toutes les forteresses, par le moyen desquelles ils s'estiment invincibles. Or comme ainsi soit que le monde a accoustumé de s'armer en deux sortes pour faire guerre à Jésus-Christ : asçavoir d'un costé, des ruses, moyens malicieux, tromperies et autres machinations secrètes : de l'autre costé, de cruauté et oppression de faict : sainct Paul touche les deux : car par les *conseils*, il entend tout ce qui dépend de la prudence charnelle. La *hautesse*, signifie toute gloire et puissance du monde. Il ne faut donc point que le serviteur de Jésus-Christ craigne toute la force espovantable du monde, laquelle s'opposera à sa doctrine. Qu'il ne laisse point de persévérer : et en ceste sorte il dissipera toutes machinations de quelque sorte qu'elles soyent. Et qui plus est, le royaume de Jésus-Christ ne peut estre autrement dressé ni establi, sinon en destruisant tout ce qui est haut en ce monde. Car il n'y a rien qui soit plus contraire à la sapience spirituelle de Dieu, que la prudence de la chair : il n'y a rien plus ennemi de la grâce de Dieu, que la faculté naturelle de l'homme : et ainsi des autres. Le seul

fondement donc du royaume de Jésus-Christ, c'est l'abbaissement des hommes. Et à cela se rapportent ces façons de parler qui sont és Prophètes : La lune aura honte, et le soleil sera confus, quand le Seigneur commencera à régner en ce jour-là. Item, La hautesse de l'homme sera rabbaissée, et la grandeur des hommes humiliée, et le Seigneur sera seul exalté en ce jour-là, Isaïe, XXIV, 23, et II, 17. Pource qu'afin que Dieu seul soit éminent, il est nécessaire que toute la gloire du monde s'esvanouisse.

5 *Et réduisons en captivité*, *etc.* Je pense qu'il a parlé ci-dessus proprement du combat des armures spirituelles, à l'encontre des empeschemens qui s'eslèvent pour destourber ou mettre bas l'Evangile de Christ : mais maintenant il parle de la préparation ordinaire, par laquelle les hommes doyvent estre amenez à l'obéissance d'iceluy. Car tandis que nous-nous reposons sur nostre propre sens, et que nous sommes sages en nous-mesmes, il s'en faut beaucoup encore que nous soyons aucunement approchez de la doctrine de Jésus-Christ. Parquoy il faut commencer par là, que celuy qui est sage, soit fait fol : c'est-à-dire que nous renoncions à nostre propre intelligence, que nous quittions toute prudence de la chair, et que par ce moyen nous offrions nos esprits vuides à Jésus-Christ, afin qu'il les remplisse. Or il faut noter ceste façon de parler, quand il dit, Qu'il réduit en captivité toute cogitation et intelligence. Car c'est autant comme s'il eust dit, Qu'il faut brider et arrester la liberté de l'esprit humain, afin qu'il n'ait aucune sagesse hors la doctrine de Jésus-Christ : d'avantage, que son audace ne peut estre autrement réfrénée, s'il n'est tenu enserré comme en captivité. Or c'est la conduite du sainct Esprit, qui fait qu'il souffre d'estre gouverné, et qu'il demeure en servitude volontaire.

6 *Ayans la vengence appareillée.* Il a adjousté ceci, afin que les hommes effrontez ne s'eslevassent par orgueil à l'encontre de son ministère, comme si en faisant cela, ils deussent demeurer impunis. Il dit donc, que non-seulement la puissance luy est donnée pour ranger à obéissance de Christ, les disciples volontaires : mais aussi pour prendre vengence des rebelles et obstinez : et que ses menaces ne sont point espovantemens vains pour faire peur (comme on dit) aux petis enfans : mais qu'elles ont l'exécution toute appareillée, comme on dit coustumièrement. Or ceste vengence est fondée en la parole de Jésus-Christ : Ce que vous aurez lié sur la terre, sera aussi lié au ciel, Matthieu, XVIII, v. 18. Car combien que Dieu ne foudroye pas aussi tost que le Ministre a prononcé la sentence, toutesfois le jugement est ferme et stable, et sera accompli en son temps. Ceci se doit tousjours entendre, quand le Ministre combat d'armes spirituelles. Aucuns entendent ceci des peines corporelles, par lesquelles les Apostres faisoyent la vengence contre les meschans et obstinez. Comme sainct Pierre punit de mort Ananias et Sapphira, Actes, chap. V, v. 5 : et sainct Paul frappa d'aveuglement le Magicien Elymas, Actes, XIII, v. 11. Mais l'autre sens est plus convenable : car les Apostres n'ont pas tousjours, ou indifféremment usé de ceste puissance-là. Et S. Paul parle en général, qu'il ha la vengence toute preste en ses mains contre tous désobéissans. *Après que vostre obéissance.* Voyez comme il se donne bien garde de n'estranger personne par trop grande sévérité ou rigueur. Car pour autant qu'il avoit menacé les rebelles et obstinez de punitions : afin qu'il ne semble qu'il vueille irriter les Corinthiens, il testifie qu'il ha une autre charge, qui luy est enjointe envers eux : asçavoir seulement de les rendre obéissans à Christ. Et à la vérité, c'est-ci le propre but de l'Evangile, comme il le monstre aussi au commencement et en la fin de l'Epistre aux Romains. Parquoy tous docteurs Chrestiens doyvent tenir cest ordre songneusement : asçavoir qu'ils taschent premièrement à tirer obéissance doucement de leurs auditeurs : voire jusques à les semondre bénignement, avant qu'entrer à les menacer, et leur dénoncer la peine de rébellion. Et pour ceste cause Jésus-Christ luy-mesme a premièrement donné le commandement de deslier, que de lier.

7 *Regardez-vous les choses selon la face*[1]*? Si aucun se confie en soy-mesme qu'il ha Christ, qu'il pense derechef en soy-mesme, que comme il est à Christ, pareillement aussi sommes-nous à Christ.*

8 *Car si je me veux glorifier d'avantage de nostre puissance, laquelle le Seigneur nous a donnée à vostre édification, et non point à vostre destruction, je n'auray point vergongne :*

9 *Afin qu'il ne semble que je vous vueille espovanter par letres.*

10 *Car les letres (disent-ils) sont graves et fortes : mais la présence du corps est foible, et la parole contemptible.*

11 *Que celuy qui est tel, pense que tels que nous sommes de paroles par letres absens, tels aussi sommes-nous de faict présens.*

1) Ou, l'apparence ?

7 *Vous regardez les choses.* Premièrement ceste particule, *Selon la face*, peut estre prinse en deux sortes : ou pour l'expérience mesme visible et manifeste : ou pour la masque et apparence extérieure qui nous déçoit, et la sentence peut estre leuë, tant par interrogation, que par affirmation. D'avantage, le verbe, *Regardez*, peut estre, ou de l'Impératif, ou de l'Indicatif. Toutesfois je penseroye plustost que ce fust une objurgation, et qu'il reprend les Corinthiens, parce qu'ils enduroyent qu'on leur esblouist les yeux d'un fard et vaine pompe. Comme s'il disoit, Vous estimez beaucoup les autres, qui sont enflez de grandes bouffées d'ostentation : et vous me desprisez pource que je n'ay point d'ostentation de vanterie. Car Jésus-Christ aussi oppose au droit jugement, celuy qui est fait selon l'apparence de la personne, Jehan, VII, v. 24, et VIII, v. 15. Il taxe donc tacitement les Corinthiens de ce que se contentans d'une apparence fardée, ils n'examinoyent point à bon escient qui estoyent ceux qu'on devoit tenir pour serviteurs de Christ. *Si aucun se confie, etc.* Voylà une parole qui procède d'une grande asseurance. Car il prend cela pour une chose tout arrestée, qu'il est si bien Ministre de Christ, que ce titre ne luy peut estre osté. Quiconque, dit-il, veut estre réputé Ministre de Christ, il faut nécessairement qu'il me mette du nombre. Pourquoy? *Qu'il le pense*, dit-il, *par soy-mesme.* Car tout ce qu'il aura en soy digne de cest honneur, il le trouvera pareillement en moy. Par cela il donnoit tacitement à entendre qu'il ne faloit point estimer pour serviteur de Jésus-Christ, ceux qui mesdisoyent de luy. Il n'appartient pas à tous de parler ainsi hardiment. Car il se pourra bien faire, et qui plus est, il advient tous les jours qu'un tas de garnemens, et qui ne servent d'autre chose qu'à déshonorer Jésus-Christ, s'attribueront arrogamment cela mesme. Or sainct Paul ne disoit rien de soy, qu'il n'eust prouvé par fermes et bons tesmoignages devant les Corinthiens. Maintenant si quelqu'un estant despourveu de tout tesmoignage de la vérité, se vante en telle sorte, que fera-il autre chose que s'exposer en mocquerie à tous? *Se confier en soy-mesme*, signifie autant comme, Voulant estre en estime : s'attribuer puissance et authorité sous couleur de dire qu'il sert à Jésus-Christ.

8 *Car si je me veux glorifier d'avantage de nostre puissance, etc.* C'estoit modestie à luy de s'estre conté du rang de ceux lesquels il surmontoit de beaucoup. Et toutesfois il ne s'est point voulu monstrer tant modeste, qu'il n'ait voulu contregarder son authorité saine et sauve. Et pourtant il adjouste qu'il en a dit moins que son droict ne luy en donnoit : car il n'estoit point d'un ordre vulgaire entre les Ministres, mais excellent entre les Apostres. Il dit donc, Combien que je me glorifie d'avantage, je n'en auray point vergongne : car j'auray bonne matière de ce faire. C'est une anticipation : car il ne laisse point à parler de sa gloire, et toutesfois il se déporte d'en faire long récit, afin que les Corinthiens

entendent que ce qu'il se glorifie, il le fait contre son gré: comme à la vérité les faux-apostres l'y contraignoyent par leur meschanceté: autrement il ne l'eust pas fait. Il appelle *sa puissance*, l'authorité de son Apostolat, laquelle il avoit envers les Corinthiens. Car combien que tous les Ministres de la Parole ayent un mesme et commun office, toutesfois il y a des degrez d'honneur. Or Dieu avoit constitué sainct Paul en plus haut degré que les autres, quand il s'estoit voulu servir de luy pour fonder et bastir ceste Eglise: et avoit orné son Apostolat en plusieurs sortes. Mais afin que les malvueillans ne le meissent en haine envers les autres, parce qu'il avoit usé de ce mot Puissance, il adjouste à quelle fin elle luy avoit esté donnée: asçavoir pour le salut des Corinthiens. Dont il s'ensuit qu'elle ne leur devoit point estre ennuyeuse ne fascheuse. Car qui est-ce qui ne prinst bien en gré, mais plustost qui est-ce qui n'aimast ce qui cognoistra luy estre proufitable? Cependant il y a une antithèse tacite entre sa puissance, et celle de laquelle les faux-apostres se glorifioyent: qui estoit telle que les Corinthiens n'en recevoyent aucun fruit, et n'en sentoyent aucune édification. Au demeurant, il ne faut point douter que tous les Ministres de la parole n'ayent aussi puissance. Car que seroit-ce de la prédication de la Parole sans puissance? Parquoy il est dit à tous, Qui vous oit, il m'oit: qui vous rejette, il me rejette, Luc, chap. X, v. 16. Mais pource qu'il y en a plusieurs qui s'attribuent à tort ce qu'ils n'ont pas, il faut diligemment noter jusques où sainct Paul estend sa puissance: asçavoir qu'elle soit en édification aux fidèles. Ceux donc qui exercent puissance en destruisant l'Eglise, monstrent bien qu'ils sont tyrans et brigans, et non point pasteurs. Secondement, il faut noter qu'il afferme que ceste puissance luy a esté donnée de Dieu. Quiconque donc voudra avoir quelque puissance, il faut qu'il ait Dieu pour autheur d'icelle. Vray est que les autres aussi se pourront bien vanter de cela: comme le Pape se vante à gorge desployée qu'il est vicaire de Jésus-Christ. Mais que fait-il? quel tesmoignage en rend-il, pour luy adjouster foy? Car Jésus-Christ n'a point donné ceste puissance à des personnes muetes, mais seulement aux Apostres, et à ses autres Ministres: afin que la doctrine de son Evangile ne fust sans défense. Parquoy toute la puissance des Ministres est enclose en la Parole: en sorte toutesfois que le Seigneur Jésus demeure tousjours le seul Maître et Seigneur. Souvenons-nous donc que ces deux choses sont requises en une puissance légitime: asçavoir qu'elle soit donnée de Dieu, et qu'elle soit exercée au salut et proufit de l'Eglise. Or on sçait bien à qui c'est que Dieu a donné ceste puissance: et l'ayant donnée, comment il l'a limitée. Ceux qui fidèlement obéissent à son commandement, l'exercent ainsi qu'il appartient. Toutesfois on peut yci faire une question: Le Seigneur Dieu parle ainsi à Jérémie, Voyci, je te constitue sur les gens, et les royaumes, afin que tu plantes et arraches, que tu édifies et démolisses, Jérémie, I, v. 10. Et nous avons veu un peu auparavant, que les Apostres sont ordonnez sous ceste mesme condition, afin qu'ils destruisent et abbatent tout ce qui s'eslèvera à l'encontre de Jésus-Christ. D'avantage, les Docteurs de l'Evangile ne peuvent autrement édifier, sinon en destruisant le vieil homme. En outre, ils annoncent l'Evangile en la condamnation et ruine des meschans. Je respon, que ce que sainct Paul dit yci, n'appartient en rien aux réprouvez: car il parle aux Corinthiens, ausquels il vouloit que son Apostolat fust salutaire. Pour le regard d'eux (di-je) il ne pouvoit rien qui ne fust en édification. Et nous avons déjà dit que ceci avoit esté nomméement exprimé, afin que les Corinthiens entendissent que l'authorité de ce sainct personnage n'estoit impugnée que par Satan, ennemi mortel de leur salut, la fin de laquelle tendoit à leur édification. Combien que cela est bien vray en général, que la doctrine de l'Evangile de sa nature propre sert à édification, et non point à destruction. Car ce qu'elle destruit, vient d'ailleurs: asçavoir par la faute des hommes, quand ils s'aheurtent contre la pierre qui estoit ordonnée pour leur estre fondement. Or quant à ce que par la des-

truction du vieil homme nous sommes restaurez en l'image de Dieu, cela ne répugne point aux paroles de sainct Paul : car lors la destruction est prinse en bonne part : mais yci en mauvaise part, pour la ruine de ce qui est de Dieu, ou pour la perdition de l'âme. Comme s'il disoit, Que la puissance ne leur estoit dommageable, de laquelle l'utilité à salut estoit toute évidente.

9 *Afin qu'il ne semble que je vous vueille, etc.* Il touche derechef la calomnie, laquelle il avoit repoussée par ci-devant: Asçavoir qu'il estoit hardi par letres, et qu'en présence il avoit le cœur failli. Par ce prétexte-là ils rendoyent ses escrits contemptibles. Quoy? disoyent-ils, Nous espovantera-il de loin par ses Epistres, et s'il estoit présent, à grand'-peine oseroit-il ouvrir la bouche? Afin donc que ses Epistres ne fussent en moindre estime, il respond qu'on ne luy met rien en avant qui les doyve empescher d'adjouster foy à soy et à sa doctrine, ou diminuer sa réputation. Car il ne faut pas moins estimer l'effet que la parole. Il n'estoit point moins excellent par œuvre en présence, que par paroles en absence. Parquoy c'estoit une chose inique que sa présence corporelle fust jugée contemptible. Il appelle yci *OEuvre*, à mon avis, tant l'efficace et le fruit de sa prédication, que les vertus dignes d'un Apostre, et tout l'estat de sa vie. Or *la parole*, ne signifie pas la substance mesme de la doctrine, mais seulement la figure, et par manière de dire, l'escorce: car il eust combatu plus asprement pour la doctrine. Mais ce mespris procédoit de ce qu'il n'avoit pas une éloquence bien ornée et magnifique, par laquelle on acquiert grâce envers les hommes.

12 *Car nous ne nous osons point mettre du ranc d'aucuns, ni accomparer à eux, lesquels se prisent eux-mesmes : mais ils ne sont point sages*[1] *de se mesurer eux-mesmes par eux-mesmes, et s'accomparent à eux-mesmes.*

13 *Mais quant à nous, nous ne nous glorifierons point de ce qui n'est point de nostre mesure : ains selon la mesure réglée, que Dieu nous a départie, mesure, di-je, d'estre parvenus jusqu'à vous.*

14 *Car nous ne nous estendons point plus qu'il ne faut, comme si nous n'estions point parvenus jusques à vous : veu que nous sommes parvenus mesmes jusques à vous par la prédication de l'Evangile de Christ.*

15 *Ne nous glorifians point outre mesure*[2] *és labeurs des autres : espérans que quand vostre foy croistra en vous, nous serons amplement accreus en ce qui nous a esté mesuré à la règle :*

16 *Jusques à évangélizer és lieux qui sont plus outre que vous, et non point nous glorifier en ce qui a esté mesuré à autruy,* c'est asçavoir *és choses desjà toutes préparées.*

17 *Mais celuy qui se glorifie, qu'il se glorifie au Seigneur.*

18 *Car celuy qui se prise soy-mesme, n'est point approuvé, mais celuy que le Seigneur prise.*

1) Ou, ils n'entendent point. 2) Ou, Ne nous glorifians point en ce qui n'est point de *nostre* mesure, *c'est-à-dire, etc.*

12 *Car nous ne nous osons point.* Il dit ceci par ironie: car puis après non-seulement il s'accompare hardiment à eux, mais se mocquant de leur vanité, il les met bien loin derrière soy. Or par ceste ironie non-seulement il reprend et poingt ces braves vantars : mais aussi les Corinthiens, qui les entretenoyent en leur folie par leur fausse approbation. Je suis content, dit-il, de ma petitesse : car aussi bien je n'oseroye me mesler parmi vos Apostres, ne me mettre de leur ranc, lesquels sçavent si bien prescher leur excellence. Cependant toutesfois déclarant que toute leur gloire ne consiste qu'en paroles et vanteries, il monstre que ce ne sont que bavars et gens de néant. Et quant à soy, il s'attribue l'effet en lieu des paroles, c'est-à-dire la matière vraye et solide de gloire. Mais il semble avis

qu'il pèche luy-mesme en ce qu'il reprend les autres: car il se prise soy-mesme incontinent après. Je respon qu'il faut considérer la fin. Car ceux qui estans vuydes de toute ambition, désirent seulement de servir à Dieu avec fruit et proufit, ne regardent point à se priser eux-mesmes. Or quant à ce passage, il ne faut point d'autre solution que celle qu'on peut recueillir par les paroles mesmes. Car nous dirons bien que ceux-là se prisent eux-mesmes, qui estans despourveus et vuides de toute vraye louange, et se glorifians toutesfois outre mesure, donnent à entendre qu'ils sont ce qu'ils ne sont point. Ce qui appert aussi par ce qui s'ensuit. *Mais ils ne sont point sages de se mesurer eux-mesmes.* Il monstre yci au doigt leurs sottises. Un lousche voit bien clair entre les aveugles, et un sourdaut oit clair entre ceux qui sont plenement sourds. Ceux-ci estoyent tels: lesquels se plaisoyent pour ceste cause, et se vantoyent entre les autres, pource qu'ils ne regardoyent point à ceux qui estoyent plus excellens qu'eux. Car s'ils se fussent accomparez avec S. Paul, ou avec un autre semblable, ils eussent esté contraints de mettre bas tout incontinent ceste fole persuasion qu'ils avoyent: et en lieu de se vanter, ils eussent eu honte. Il ne faut point chercher la solution de ce passage ailleurs qu'aux moines. Car comme ainsi soit qu'ils soyent presque tous de gros asnes remplis d'ignorance, et toutesfois estimez sçavans à cause de leur froc et longues robbes : s'il advient que quelqu'un d'entr'eux ait quelque goust des bonnes letres, il estend ses plumes orgueilleusement, comme un paon: il court de luy un bruit admirable, et est adoré entre tous ses compagnons. Mais si on vient à laisser derrière ceste masque de frocs et coqueluches, et qu'on les examine ainsi qu'il appartient, on descouvrira toute leur vanité. Et pourquoy cela? Ce qui est dit par un proverbe ancien, est bien vray, Que l'ignorance est hardie. Mais ceste arrogance intolérable des moines, procède de là, qu'ils se mesurent par eux-mesmes. Car comme ainsi soit qu'il n'y ait rien en leurs cloistres que pure barbarie et bestise, il ne se faut point esbahir si le lousche règne là entre les aveugles. Tels estoyent ces envieux de sainct Paul: car ils se flattoyent en eux-mesmes, ne considérans point quelles vertus estoyent requises à la vraye louange, et combien ils estoyent loin encore de l'excellence de sainct Paul et de ses semblables. Et certes ceste seule cogitation les eust rendus honteux, et à bon droict. Mais ceste punition est justement deuë aux ambitieux : asçavoir que par leur sottise ils s'exposent à la mocquerie de chacun, ce que toutesfois ils craignent le plus: et qu'ils rapportent déshonneur en lieu de gloire, laquelle ils appètent par moyens mal propres.

13 *Mais quant à nous, nous ne nous glorifierons point, etc.* Il oppose maintenant sa modestie à la sotte outrecuidance des faux-apostres: et quant et quant démonstre quelle est la vraye mesure de se glorifier, Asçavoir quand nous n'outrepassons point les limites que Dieu a bornez. Le Seigneur m'a-il donné quelque don? je seray content de ceste mesure, je ne désireray et ne m'attribueray rien d'avantage. Voylà qu'il appelle *La mesure de sa règle.* Car la règle d'un chacun, à laquelle il se doit compasser, c'est le don et la vocation de Dieu. Combien qu'il ne nous soit pas mesme licite de nous glorifier en la vocation ni au don de Dieu pour nostre esgard: mais seulement entant qu'il est expédient à la gloire de Dieu: lequel pour ceste cause est si libéral envers nous, afin que nous luy facions hommage de tout ce que nous avons, confessans le tenir de luy. *La mesure d'estre parvenus jusques à vous.* Par ceste particule il signifie qu'il n'ha nul besoin de tesmoignages de paroles envers les Corinthiens, parce qu'ils estoyent une partie de sa gloire: comme il dit ailleurs, Vous estes ma couronne, Philip., IV, 1 : mais il poursuit la forme de parler qu'il avoit commencée. J'ay (dit-il) ample matière pour me glorifier encore que je n'outrepasse point mes limites: et vous en estes une partie. Or en parlant ainsi, il taxe (modestement toutesfois) leur ingratitude, de ce qu'ils ne tenoyent quasi nul conte de son Apostolat, lequel sur toutes choses ils devoyent

avoir en révérence par ce qu'il estoit approuvé de Dieu. Et en chacun membre il faut suppléer l'antithèse des faux-apostres, qui ne pouvoyent pas mettre en avant une telle approbation.

14 *Car nous ne nous estendons point, etc.* Il fait allusion à ceux qui allongent les bras par force, ou se dressent sur le bout de leurs pieds, quand ils ne peuvent atteindre à ce qu'ils veulent prendre. Voylà quelle est la convoitise affamée de gloire, et encore bien souvent de plus mauvaise grâce beaucoup. Car les ambitieux non-seulement estendent les bras, et se dressent sur leurs pieds: mais courent à bride avallée, et sont comme transportez à pourchasser quelque couleur de se glorifier. Il démonstre aucunement que ses envieux estoyent tels. Puis après, il déclare en quelle manière il estoit venu aux Corinthiens, asçavoir pource que par son ministère il avoit fondé leur Eglise. Et pourtant il dit, *En la prédication de l'Evangile de Christ.* Car il n'estoit point venu vuyde ne despourveu à eux, mais leur avoit le premier apporté l'Evangile. Aucuns en lieu de *En*, lisent *Par l'Evangile:* lequel sens ne convient pas: toutesfois il semble que S. Paul vueille orner sa venue vers les Corinthiens, en ce qu'il estoit doué d'un don si excellent.

15 *Ne nous glorifians point, etc.* Maintenant il reprend les faux-apostres en plus grande liberté, lesquels, combien qu'ils eussent mis les mains en la moisson d'autruy, estoyent toutesfois si impudens qu'ils osoyent bien détracter et mesdire de ceux qui par leur labeur et industrie leur avoyent apresté la place. Sainct Paul avoit fondé l'Eglise des Corinthiens, et non sans grande résistance et difficulté. Ceux-ci vienent après, qui trouvent le chemin faict, et la porte ouverte: et afin qu'ils soyent estimez quelque chose, ils s'attribuent impudemment ce qui ne leur appartenoit aucunement, et taschent de faire trouver petit tout ce que sainct Paul a faict. *Espérans que quand vostre foy croistra en vous.* Il reprend derechef obliquement les Corinthiens, pource qu'ils l'empeschoyent de faire plus grans fruits à l'avancement de l'Evangile. Car quand il a dit qu'il ha espérance que quand leur foy croistra, les bornes aussi de sa gloire s'estendront plus loin: il signifie que l'imbécillité de leur foy estoit cause de ce que son cours a esté aucunement retardé. Comme s'il disoit, Je deveroye maintenant estre occupé à conquester de nouvelles Eglises, voire vous m'y donnans la main, si vous aviez proufité comme il appartient: mais vous me donnez maintenant empeschement par vostre infirmité. J'espère toutesfois que le Seigneur fera par sa grâce, que d'oresenavant il s'ensuyvra un plus grand fruit en vous: et mesme que par ce moyen la gloire de mon ministère sera augmentée selon la règle et mesure de la vocation Divine. *Se glorifier és choses préparées*, c'est autant comme se glorifier és labeurs des autres. Car combien que sainct Paul eust guerroyé, toutesfois les autres triomphoyent: c'est-à-dire, combien qu'il eust soustenu tout le fais et la peine, les autres en rapportoyent la gloire.

17 *Mais celuy qui se glorifie, etc.* Ceste sentence est mise par manière de correction. Car on pouvoit estimer que ce qu'il se glorifioit ainsi, estoit une vaine vanterie. Pour ceste cause il s'adjourne, et soy et les autres devant le siége judicial de Dieu, disant que ceux-là seulement se glorifient ainsi qu'il appartient, qui sont approuvez de Dieu. Au reste, *Se glorifier au Seigneur*, se prend yci autrement qu'il ne fait pas au chapitre I^er^ de l'épistre précédente aux Corinthiens, v. 31, et en Jérémie, chap. IX, v. 24. Car là il signifie Recognoistre Dieu tellement autheur de tous biens, que tout ce qui est de biens soit attribué à sa grâce et bonté, et que les hommes ne s'eslèvent point: ains qu'ils glorifient Dieu seul, et non autre. Mais yci, il signifie Remettre toute nostre gloire en la volonté de Dieu, et à ce qu'il en jugera, et n'estimer rien toutes autres choses. Car comme ainsi soit que les uns dépendent de l'opinion des hommes, et qu'ils se poisent à la balance du peuple, à laquelle il n'y a point de fiance, et que les autres sont déceus par leur propre arrogance, Sainct Paul veut que nous

ne pourchassions autre gloire que ceste-ci : asçavoir que nous soyons plaisans et agréables à Dieu, selon le jugement duquel nous tous demeurons fermes, ou tombons bas. Les Payens mesmes disent bien que la vraye gloire gist en la pure et droite conscience. Or c'est bien quelque chose que cela, mais ce n'est pas le tout. Car d'autant que nous sommes aveuglez quasi tous de trop grande amour de nous-mesmes, il n'y a point de fiance de nous arrester au jugement de nos personnes. Car il nous faut souvenir de ce qu'il dit ailleurs, Qu'il ne se sent point coulpable de chose quelconque, et que toutesfois il n'est point justifié par cela. Quoy donc? Sçachons que ceste puissance doit estre réservée à Dieu seul, d'asseoir jugement sur nous, 1 Cor., chap. IV, v. 4. Car nous ne sommes pas juges compétans en nostre propre cause. Ce sens est conformé par ce qui s'ensuit incontinent après : *Car non pas qui se prise soy-mesme, cestuy-là est approuvé.* Car il est bien aisé que les hommes soyent trompez par fausse persuasion : et cela advient tous les jours. Parquoy, rejettans toutes autres choses, aspirons seulement à ceci, que nous soyons approuvez de Dieu, et nous contentons de sa seule approbation, comme à bon droict nous la devons estimer plus que toutes les faveurs de tous les hommes. Un personnage a dit autre fois, qu'il estimoit autant l'opinion de Platon, que de mille. Or il n'est point yci question si l'un vaut mieux que l'autre, selon le jugement des hommes, mais nous parlons de la sentence de Dieu mesme, qui peut renverser tout ce que les hommes auront jugé.

CHAPITRE XI.

1 *A la miene volonté que vous me supportissiez un petit en ma folie : mesme aussi supportez-moy*[1].

2 *Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu. Car je vous ay appropriez à un mari, pour* vous *présenter* comme *une vierge chaste à Christ.*

3 *Mais je crains que comme le serpent a séduit Eve par sa ruse*[2], *semblablement en quelque sorte vos pensées ne soyent corrompues* se destournans *de la simplicité qui est en Christ.*

4 *Car si quelqu'un venoit qui vous preschast un autre Jésus que nous n'avons presché : ou si vous receviez un autre Esprit que vous n'avez receu, ou un autre Evangile que vous n'avez receu, vous feriez bien de l'endurer.*

5 *Mais j'estime que je n'ay esté en rien moindre que les plus excellens Apostres.*

6 *Que si je suis idiot à parler, toutesfois je ne le suis point en cognoissance : ains nous avons esté entièrement manifestez en toutes choses vers vous.*

1) Ou, certes vous me supportez. 2) *Gen.*, III, 4.

1 *A la miene volonté que vous me supportissiez.* Pource qu'il voyoit que les oreilles des Corinthiens estoyent encore en partie préoccupées des propos des faux-apostres, il use d'une autre ruse. Car il se tourne à faire souhait, comme font ceux qui n'osent pas apertement prier ceux ausquels ils ont affaire. Toutesfois incontinent après, comme ayant prins hardiesse, il prie néantmoins les Corinthiens de supporter sa folie. Il appelle *Folie*, le propos contenant description magnifique de ses louanges, qui s'ensuyvra après. Non pas qu'il fust fol en se glorifiant : car il y estoit contraint par nécessité, et se modéroit si bien qu'on ne le pouvoit justement juger estre excessif. Mais pource que c'est chose de mauvaise grâce que de se louer soy-mesme, et laquelle un personnage honneste ne voudra point faire, il parle par forme de concession. Là où j'ay traduit, *Supportez-moy*, Chrysostôme l'a exposé par affirmation, Vous me supportez. Et à

la vérité, le mot Grec se peut prendre en deux sortes : et tous les deux sens ne convienent pas mal : toutesfois pource que les raisons qu'il adjouste puis après, tendent à cela que les Corinthiens ne desdaignent point de le supporter : et pource que derechef il se plaindra à eux ci-après, qu'ils ne luy ottroyent rien, j'ay suyvi la vieille translation. En disant, *A la miene volonté :* il sembloit qu'il se desfiast : mais maintenant comme corrigeant ceste desfiance, il leur commande apertement et franchement.

2 *Car je suis jaloux*, *etc.* Voylà pourquoy il a parlé de la folie ou sottise. Car la jalousie transporte l'homme : comme s'il disoit, Ne cherchez point en moy une équalité et modération, comme d'un homme qui est en repos d'esprit, et nullement esmeu d'affection quelconque. Car la véhémence de la jalousie de laquelle je brusle envers vous, ne me laisse point en repos. Mais pource qu'il y a deux sortes de jalousie, l'une qui procède de l'amour de nous-mesmes, qui est mauvaise et corrompue : l'autre de laquelle nous sommes esmeus pour l'amour de nostre Dieu, il exprime yci la sorte de sa jalousie. Car plusieurs sont jaloux pour eux-mesmes, et non pas selon Dieu. Or il n'y a point d'autre saincte et juste jalousie, sinon celle qui regarde Dieu, et tend à faire qu'on n'oste à Dieu l'honneur qui luy appartient. *Car je vous ay appropriez à un mari.* Il prouve par la fin de sa prédication, que telle estoit sa jalousie : car il tendoit à cela, de les donner en mariage à Jésus-Christ, et les faire persévérer en saincte conjonction avec luy. Au reste, en sa personne il nous peind yci au vif l'image d'un bon Ministre, car il n'y a qu'un seul Espoux de l'Eglise, asçavoir le Fils de Dieu : et les Ministres sont tous amis de l'Espoux : comme Jehan-Baptiste tesmoigne de soy-mesme, au chap. III, v. 29. Et pourtant ils doyvent tous s'employer à ce que la foy de ce sainct et sacré mariage demeure ferme et inviolable. Ils ne le pourront faire, s'ils ne prenent en eux l'affection de l'Espoux, en sorte qu'un chacun d'eux soit aussi songneux de la pureté de l'Eglise, comme un mari de la chasteté de sa femme. Qu'on chasse donc en ceci toute paresse et froidure. Car quiconque est froid et lasche, ne sera jamais propre à cest office. Mais cependant, qu'ils avisent bien qu'ils ne cherchent leur proufit, en lieu de procurer ce qui appartient à Christ : qu'ils ne se mettent point en sa place, de peur que faisans semblant d'estre conducteurs de son espouse, ils ne soyent vrayement adultères, la destournans de Christ pour se faire aimer eux-mesmes. *Pour vous présenter* comme *une vierge chaste.* Nous ne sommes point conjoints en mariage avec Jésus-Christ, si nous n'apportons virginité comme pour nostre dot, et si nous ne la contregardons entière, et sans aucune corruption. Parquoy l'office des Ministres de l'Evangile est, de purifier nos âmes pour estre chastes espouses de Christ : autrement ils ne font rien. Or nous pouvons entendre qu'un chacun se présente vierge chaste : ou bien que le Ministre présente tout le peuple, et comme l'amène à Christ et devant sa face. J'approuve plus ce second sens, et pourtant j'ay traduit autrement qu'Erasme.

3 *Mais je crain que comme le serpent a séduit Eve*, *par sa ruse*, *etc.* Il commence à déclarer quelle est ceste virginité de laquelle il a parlé : C'est à sçavoir que nous adhérions à un seul Espoux Jésus-Christ en pureté de cœur et de toute nostre affection. Vray est que par toute l'Escriture Dieu requiert de nous, que nous soyons conjoints avec luy et de corps et d'Esprit : et il nous dénonce qu'il est Dieu jaloux, se vengeant rigoureusement du tort qu'on luy aura fait, quand on se soustraira de luy. Mais ceste conjonction s'accomplit en Christ, comme sainct Paul l'enseigne en l'Epistre aux Ephésiens, chapitre V. Au reste, il déclare yci quel en est le moyen : asçavoir quand nous demeurons en la pure simplicité de l'Evangile. Car comme les hommes en contractant mariages, font faire les letres de leurs contracts : ainsi le mariage qui est fait entre le Fils de Dieu et nous, est confermé et establi par l'Evangile, comme par un instrument authentique. Gardons-luy la foy, l'amour et obéissance que

nous luy avons promise : de son costé il nous sera loyal Espoux. Or sainct Paul dit qu'il craint bien que les esprits des Corinthiens ne soyent corrompus et destournez de la simplicité qui est en Christ. Vray est que sainct Paul a usé yci d'un mot lequel on pourroit exposer, *Envers Christ :* comme aussi Erasme l'a traduit : mais selon mon jugement, l'ancien translateur Latin a plus approché de l'intention de sainct Paul : pource que la simplicité de l'Evangile est nommée celle qui nous arreste en la nayfve et pure doctrine de l'Evangile, et ne reçoit aucunes corruptions ou desguisemens venans d'ailleurs. En quoy il signifie que les esprits s'abbastardissent, corrompent et desbauchent aussi tost qu'ils se destournent, ou de çà ou de là, tant peu que ce soit de la pure doctrine de Christ : et à bon droict. Car qui est celuy qui ne condamnast d'impudicité la femme, si tost qu'elle preste l'aureille à un macquereau ? Ainsi aussi quand nous recevons des faux et meschans docteurs, qui sont macquereaux de Satan, nous monstrons par signe évident que nous ne tenons pas grand conte de la promesse de mariage que nous avons faite à Christ, et que nous ne luy gardons pas loyauté. Or il faut noter ce mot *Simplicité*. Car S. Paul ne craignoit pas que les Corinthiens du premier coup se révoltassent apertement et entièrement de Christ, mais que peu à peu se destournans de la simplicité qu'ils avoyent apprinse, pour aller après des inventions profanes et estranges, ils ne s'abbastardissent finalement. Il amène une similitude : *Ainsi* (dit-il) *que le serpent a séduit Eve par sa ruse*. Car si les faux-docteurs ont quelque couleur de sapience, s'ils ont éloquence pour persuader, s'ils s'insinuent és cœurs des auditeurs par propos qui semblent avoir apparence, et font entrer leur poison par doux et subtil moyen : Satan aussi a déceu Eve en tenant la mesme procédure. Car il ne s'est point déclaré apertement ennemi : mais s'est coulé et s'est fait entrée finement, prenant une belle couverture.

4 *Car si quelqu'un venoit qui vous preschast*. Maintenant il taxe les Corinthiens de ce que trop facilement ils reçoyvent les faux-apostres. Car comme ainsi soit qu'envers sainct Paul ils fussent trop chagrins, difficiles, malaisez à contenter, et faciles à estre irritez, tellement qu'à tous propos et occasions, voire bien légères, ils se sentoyent offensez de la moindre correction qu'il leur faisoit : au contraire, ils permettoyent toutes choses aux faux-apostres, et enduroyent volontiers leur orgueil, arrogance et importunité : sainct Paul condamne une telle révérence sans raison : d'autant qu'en ce faisant ils n'avoyent ne jugement ne discrétion. Comme s'il disoit, Comment se fait cela que ceux-ci entreprenent et usurpent tant sur vous : et vous portez patiemment leur tyrannie? S'ils vous eussent apporté un autre Christ, ou un autre Evangile, ou un autre Esprit que celuy que vous avez receu par ma main, j'approuveroye certes la révérence que vous leur portez : car ils seroyent dignes d'un tel honneur. Mais puis qu'ils ne vous ont rien conféré, que je ne vous aye donné au paravant, quelle façon de recognoissance est-ce ci, d'adorer quasi ceux ausquels vous n'estes de rien tenus, et me mespriser, moy par lequel Dieu vous a eslargi tant de bénéfices et si excellens ? Voylà quelle est aussi aujourd'huy la révérence des Papistes envers leurs faux-évesques. Car ils endurent bien d'estre opprimez par leur dure et insupportable tyrannie : mais de Christ, il ne leur en chaut, et ne font point de conscience de l'avoir en mespris. *Un autre Jésus-Christ et un autre Evangile* est yci pris autrement qu'il n'est pas au chapitre I aux Galatiens, v. 8. Car *Autre*, est là mis à l'opposite de Vray et naturel : et pourtant il signifie Controuvé ou faux : mais yci il veut dire, Si l'Evangile estoit parvenu à vous par leur ministère, et non pas par le mien.

5 *Mais j'estime que je n'ay, etc.* Maintenant leur ostant le seul poinct qui leur pouvoit servir à s'excuser, il les rend convaincus d'ingratitude. Car il dit qu'il a esté égal mesme aux plus excellens Apostres. Les Corinthiens donc monstroyent bien en cela leur ingratitude, lesquels l'ayans expérimenté tel, ne

faisoyent autrement cas de luy : et qui pis est, transféroyent à un tas de garnemens de nulle valeur, l'authorité qui luy appartenoit à bon droict. Toutesfois par modestie il dit qu'il l'estime ainsi : veu que c'estoit une chose cognue et manifeste à tous. Il entend que Dieu avoit orné son Apostolat d'aussi excellentes grâces, que celuy de Pierre, ou de Jehan. Or quiconque mesprise les dons de Dieu, lesquels il cognoist luy-mesme, il ne se peut excuser qu'on ne le juge malin et ingrat. Parquoy en quelque lieu que nous apperceverons les dons de Dieu, il faut que là il soit honoré de nous, et que nous luy portions révérence. Je veux dire qu'un chacun est digne que nous luy portions honneur, selon que les grâces de Dieu abondent en luy : et singulièrement quand il nous est revenu quelque fruit d'icelles.

6 *Que si je suis idiot, etc.* Il n'y avoit que ceci seul, en quoy de première apparence on le peust juger moindre que les autres : asçavoir qu'il estoit despourveu de faconde. Et pourtant venant au devant, il corrige ce fol jugement : quand il dit, que bien est vray que son langage est rude et mal poli, et cependant toutesfois maintient qu'il n'est point idiot en science. Il appelle yci *Parabole*, une manière de parler exquise, ou enrichie d'ornemens : et par la *Science*, il entend la substance de doctrine. Car comme il y a une âme et un corps en l'homme, aussi en la doctrine il y a la chose mesme qu'on enseigne, et puis l'ornement de langage, qui en est comme le vestement. Sainct Paul donc afferme qu'il entend ce qui doit estre enseigné, et ce qui est nécessaire de cognoistre : combien qu'il ne soit point éloquent rhétoricien, pour sçavoir bien polir sa doctrine par une façon exquise de parler. Mais on pourroit demander, si la faculté de bien parler et avec grâce n'est pas nécessaire aussi aux Apostres : car autrement comment seront-ils propres pour enseigner ? Paraventure il suffiroit aux autres d'avoir cognoissance : mais de quoy serviroit un Docteur muet ? Je respon, que sainct Paul ne se confesse pas estre tellement idiot de paroles, comme s'il estoit du tout enfant qui ne peust parler : mais pource qu'il n'estoit point si éloquent que les autres, ausquels il donne la victoire en cela, retenant pour soy ce qui estoit le principal, asçavoir la substance de la chose, et leur laissant le babil sans gravité. Que si quelqu'un demande, Pourquoy le Seigneur qui a formé les langues des hommes, n'a point doué d'éloquence aussi un si grand Apostre, afin qu'il eust tout ce qui luy faloit : Je respon, qu'il avoit receu à suffisance pour suppléer ce qui luy défailloit d'éloquence. Car nous voyons et sentons quelle majesté il y a en ses escrits, quelle hautesse on y apperçoit, quel poids est caché là-dessus, quelle force et vertu se monstre en iceux : brief, ce sont tonnerres, et non point paroles. L'efficace du sainct Esprit n'apparoist-elle pas mieux en une simple rusticité de paroles (s'il faut ainsi parler) qu'en une masque de langage exquis et élégant ? Mais de ceci a esté traitté plus amplement en l'Epistre précédente. En somme, il confesse de parole ce que ses adversaires mettoyent en avant : mais il nie de faict ce qu'ils prétendoyent. Et quant à nous, apprenons aussi par son exemple de préférer la substance aux paroles. et afin que j'use d'un proverbe des Latins barbares, commun toutesfois, Que les autres sçachent les mots, mais que nous ayons bonne cognoissance de la chose. Si avec cela l'éloquence nous est donnée, prenons-la comme un surcroist : et ne l'employons point à farder ou corrompre la doctrine, mais seulement pour déclarer et déduire en pure simplicité. *Mais en toutes choses nous avons esté.* Pource que c'estoit grand'chose et magnifique de se faire égal aux principaux Apostres : afin qu'on ne luy imputast cela à outrecuidance, il en fait les Corinthiens juges, moyennant qu'ils en jugent par cela mesme qu'ils avoyent expérimenté. Car ils cognoissoyent assez par plusieurs argumens, que ce n'estoit point en vain ne sans cause que sainct Paul se glorifioit. Il entend donc qu'il se déporte d'user de plus longs propos, pource que la chose et l'expérience monstrent au doigt tout ce qu'il en pourroit dire.

7 *Ay-je commis offense en ce que je me suis humilié[1] moy mesme, afin que vous fussiez eslevez? pourtant que gratuitement je vous ay annoncé l'Evangile de Dieu?*
8 *J'ay despouillé les autres Eglises, prenant salaire d'icelles pour vous servir.*
9 *Et quand j'estoye avec vous, et avoye indigence, je n'ay foullé personne. Car les frères qui estoyent venus de Macédone, ont suppléé à ce qui me défaloit: et me suis gardé et garderay de vous estre en charge en chose quelconque[2].*
10 *La vérité de Christ est en moy, que ceste gloire ne sera point close pour moy és régions d'Achaïe.*
11 *Pourquoy? Est-ce pourtant que je ne vous aime point? Dieu le sçait.*
12 *Mais ce que je fay, encore le feray-je: afin que je coupe l'occasion à ceux qui désirent occasion, à celle fin qu'en ce en quoy ils se glorifient, ils soyent trouvez aussi comme nous.*

1) Ou, abbaissé. 2) Ou, ne suis point devenu lasche en besongne au dommage de quelqu'un.

7 *Ay-je commis offense.* On luy objectoit son humilité par reproche: jà soit que ce fust une vertu digne de grande louange. *Humilité* signifie yci une abjection volontaire. Car ce qu'il s'estoit porté en toute modestie, comme s'il n'y eust eu rien d'excellent en luy, en sorte que plusieurs l'estimoyent comme quelqu'un d'entre le commun peuple, il l'avoit fait pour le proufit des Corinthiens. Car ce sainct Apostre estoit tellement embrasé du désir et soin de leur salut, qu'il délaissoit en arrière le regard de sa personne. Pourtant il dit qu'il s'est déporté volontairement de sa grandeur, afin qu'ils fussent faits grans par sa petitesse. Car il tendoit à ceste fin, d'avancer leur salut. Maintenant il les accuse obliquement d'ingratitude, de ce qu'ils luy tournent à vitupère une affection tant saincte: non pas certes pour leur faire reproche, ains afin qu'il les réduise mieux à estre sages et avisez. Et à la vérité il les poignoit plus asprement en parlant par ironie, que s'il eust parlé simplement et sans aucune figure. Il pouvoit dire, Qu'est-ce ci? Suis-je mesprisé de vous, pourtant que je me suis humilié pour vostre proufit? Mais l'interrogation de laquelle il use, ha plus de véhémence pour les rendre honteux et confus. *Pourtant que gratuitement, etc.* C'est-ci une partie de son humilité. Car il s'estoit abstenu d'user de son droict, comme si sa condition eust esté pire que celle des autres. Or il y en avoit aucuns si fort desraisonnables, qu'ils l'avoyent en moindre estime pour cela, comme s'il eust esté indigne de salaire. Au reste, il adjouste incontinent après la raison pourquoy il s'est employé au service des Corinthiens, sans en prendre récompense. Car il ne faisoit pas par tout ainsi: mais (comme nous avons veu en la première Epistre) il y avoit danger qu'il ne donnast occasion aux faux-apostres de mesdire.

9 *J'ay despouillé les autres Eglises.* Je pense que tout à propos il use d'un mot fascheux, afin de mieux exprimer l'indignité du faict, asçavoir de ce que les Corinthiens le mesprisoyent ainsi. Les despouilles des autres, dit-il, m'ont esté en lieu de gages pour vous servir. Quand je vous ay tellement espargnez, n'est-ce pas une grand'honte que vous me rendiez si povre récompense? Or c'est une similitude prinse de la façon de faire des gens de guerre. Car comme ceux qui ont gaigné la bataille, ravissent les despouilles de ceux qu'ils ont vaincus: aussi tout ce que sainct Paul prenoit des Eglises, lesquelles il avoit conquestées à Christ, estoit comme la proye et la despouille de ses victoires. Combien qu'il n'eust jamais rien prins des gens que par leur volonté: mais ce qu'ils luy donnoyent gratuitement, cela luy estoit deu comme de droict de guerre spirituelle.

Or il faut noter qu'il dit *Avoir eu indigence*. Car il ne leur eust jamais esté en charge, s'il n'eust esté contraint par nécessité. Néantmoins cependant il travailloit de ses mains, comme nous avons veu ci-devant. Mais pour autant que le travail de ses mains ne suffisoit pas pour fournir au frais de sa vie, les Macédoniens luy contribuoyent pour parfournir au surplus. Et pourtant, il ne dit pas que les Macédoniens luy eussent donné tout ce qui luy estoit nécessaire, mais seulement qu'ils luy avoyent subvenu en ce qui luy défailloit. Quand à la saincte prudence et diligence de l'Apostre à éviter les dangers, nous en avons traitté ailleurs. Yci il nous faut observer le sainct zèle des Macédoniens, qui ne faisoyent point de difficulté de donner gages de leur bien propre, afin que l'Evangile fust annoncé aux autres, et qui estoyent plus riches qu'eux. Hélas qu'il y a bien peu aujourd'huy de Macédoniens et au contraire, combien trouvera-on de Corinthiens par tout ?

10 *La vérité de Christ est en moy.* Afin qu'on ne pensast point que les paroles de sainct Paul tendissent à induire les Corinthiens à user de plus grande libéralité pour l'advenir envers luy, et à récompenser les fautes du temps passé, il afferme par serment qu'il ne prendra rien d'eux ne de tous les autres Achaïens, voire quand ils luy offriroyent quelque chose. Car ceste manière de parler, *La vérité de Christ est en moy :* est une manière de jurement, laquelle vaut autant comme s'il eust dit, Je suis content qu'on ne pense point que la vérité de Christ soit en moy, si ceste gloire ne me demeure entre les Achaïens. Or Corinthe estoit en Achaïe.

11 *Est-ce pourtant, etc.* Nous usons plus familièrement de ceux que nous aimons. Afin donc que les Corinthiens ne prinssent en mauvaise part ce qu'il refusoit leur aide, et souffroit bien que les Macédoniens le secourussent, et juroit de continuer tousjours à faire de mesme pour l'advenir, il prévient ce souspeçon aussi, Et pour respondre à l'objection, parlant comme en leur personne, il demande si c'est signe d'un cœur malveillant. Il ne respond pas puis après directement à l'interrogation : mais la response oblique qu'il fait, emporte plus de poids, quand il appelle Dieu pour tesmoin de l'amitié qu'il avoit envers eux. Nous voyons yci qu'en ces trois lignes il y a deux sermens, mais saincts et licites, pource qu'ils regardent une fin droite, et que la cause est légitime. De condamner donc toutes sortes de juremens, c'est à faire à des phrénétiques, qui ne discernent point entre le blanc et le noir.

12 *Mais ce que je fay, encore le feray-je, afin que je coupe, étc.* Il expose derechef la raison de la résolution qu'i a prinse en cest endroit. Les faux-apostres se déportoyent de prendre gages, afin qu'ils attirassent à eux les simples et idiots. C'estoit une fausse monstre de quelque zèle excellent, de servir sans rien prendre. Si sainct Paul eust usé de son droict, il leur eust donné occasion de lever les crestes, comme s'ils eussent esté beaucoup plus excellens que luy. Sainct Paul donc afin de ne leur donner occasion quelconque pour nuire, preschoit l'Evangile pour néant aussi bien qu'eux. Et c'est ce qu'il adjouste puis après, qu'il veut oster l'occasion à ceux qui désirent occasion. Car les faux-apostres vouloyent acquérir grâce par ce subtil moyen, et autant diminuer de crédit à sainct Paul, quand ils eussent esté en quelque sorte trouvez plus excellens que luy. Il proteste qu'il ne leur laissera pas gaigner ce poinct. Ils voudroyent (dit-il) avoir ceste gloire particulière pour eux, mais nous leur serons égaux. Au reste, nous avons yci une admonition bien utile, de retrancher toute occasion aux meschans, quand ils en cherchent aucune. Car c'est le seul moyen pour les vaincre, non pas quand nous les armons par nostre imprudence et inconsidération.

13 *Car tels faux-apostres sont ouvriers cauteleux, se desguisans en Apostres de Christ.*

14 *Et n'est pas de merveilles : car Satan mesme se desguise en Ange de lumière.*
15 *Ce n'est donc pas grand'chose, si ses ministres aussi se desguisent en ministres de justice, desquels la fin sera selon leurs œuvres.*

13 *Car tels faux-apostres.* Combien que desjà il leur a osté ce qu'ils pourchassoyent sur toutes choses : toutesfois non content de s'estre fait égal à eux en ce en quoy ils vouloyent apparoistre, il ne leur laisse rien du tout, en quoy ils soyent dignes d'aucune louange. C'estoit une chose louable, ce sembloit, de ne tenir conte d'argent. Mais il dit qu'ils usent de ceste ruse pour décevoir : comme si une putain prenoit l'habit de femme honneste. Car il leur faloit oster ce masque qui obscurcissoit la gloire de Dieu. *Sont ouvriers cauteleux*, dit-il : c'est-à-dire qu'ils ne descouvrent pas leur malice de prime face, mais sous quelque honneste couverture s'insinuent finement sans qu'on y prene garde. Parquoy, il les faut examiner au vif et diligemment, afin que nous ne les recevions pas pour vrais serviteurs de Christ, si tost que nous verrons reluire en eux quelque couleur de vertu. Et ce n'est point par malveillance ou envie que S. Paul y procède, comme voulant tirer en mauvaise part ce qui pouvoit estre tenu pour vertu : mais estant contraint par leur perversité, il descouvre le mal caché au dedans, pource que c'estoit une dangereuse profanation de vertu, en ce qu'ils faisoyent semblant de brusler de plus grand zèle que tous les serviteurs de Christ.

14 *Et n'est pas de merveilles.* C'est un argument pris du plus grand : Si Satan, qui est le plus meschant de tous, voire le chef et prince de tous les malins, se transfigure, que feront ses ministres ? Nous expérimentons tous les jours l'un et l'autre. Car quand Satan nous solicite à mal, il ne se déclare pas apertement estre ce qu'il est. Car il perdroit ses peines, si nous estions bien advertis qu'il est mortel ennemi de nostre salut, combatant tousjours à l'encontre. Il abuse donc tousjours de quelque couverture, pour nous attraper, et ne monstre pas du premier coup les cornes (comme on dit coustumièrement) mais plustost tasche d'apparoistre un ange. Mesme quand il nous solicite à quelques meschancetez exécrables, il ne laisse point toutesfois de se couvrir de quelque couleur, pour nous tirer dedans ses laqs sans que nous y pensions. Que sera-ce donc quand sous une apparence de bien, voire sous le titre mesme de Dieu il nous vient assaillir ? Ses supposts, comme j'ay dit, ensuyvent la mesme ruse. Ne sont-ce pas des préfaces excellentes, Vicaire de Jésus-Christ, Successeur de sainct Pierre, Serviteur des serviteurs de Dieu ? Mais si on oste ce faux visage, quel sera trouvé le Pape ? A grand'peine Satan qui est son maistre, surmontera-il un si gentil disciple en aucune sorte d'abomination. Tous sçavent ce qui est dit de Babylon : asçavoir qu'elle baille à boire de la poison en un calice d'or, Jérémie, LI, 7. Parquoy il se faut donner garde de tels masquez. Si maintenant quelqu'un demande, Nous faudra-il donc avoir tous les hommes pour suspects ? Je respon, que sainct Paul n'a pas voulu dire cela. Car il y a des marques pour discerner et mettre différence : desquelles ne tenir conte, ce seroit plustost stupidité et bestise que prudence. Il nous a seulement voulu rendre attentifs, afin que ne jugions le lion par la peau : comme porte le proverbe des Latins. Car si nous ne précipitons point le jugement, le Seigneur fera qu'en brief les aureilles apparoistront. Il nous a voulu aussi admonester, que quand nous voudrons estimer les serviteurs de Jésus-Christ, nous ne regardions point aux masques, mais que nous cherchions ce qui est le principal. Il a dit, *Ministres de justice*, pour bons et fidèles, suyvant la façon de parler des Hébrieux.

15 *Desquels la fin sera, etc.* Il adjouste ceci pour la consolation des fidèles. Car c'est une parole d'un homme magnanime et vertueux, qui mesprise les fols jugemens des hommes : et attend en pa-

tience le jour du Seigneur : cependant il démonstre une singulière asseurance de conscience, laquelle ne craind point jugement de Dieu.

16 *Encore le di-je*, *que personne ne me cuide estre fol : sinon recevez-moy mesmement comme fol*, *afin que je me glorifie aussi quelque peu.*

17 *Ce que je di en ceste asseurance de vanterie*, *je ne le di pas selon le Seigneur*, *mais comme par folie.*

18 *Puis que plusieurs se vantent selon la chair*, *je me vanteray aussi.*

19 *Car vous endurez volontiers les fols*, *pource que vous estes sages.*

20 *Mesme vous endurez si aucun vous met en servitude*, *si aucun* vous *mange*, *si aucun vous ravit* le vostre, *si aucun s'eslève* sur vous, *si aucun vous frappe au visage.*

21 *Je le di par opprobre*, *comme si nous avions esté sans aucune force : ains en quelque chose que quelqu'un soit hardi* (*je parle en fol*) *je suis aussi hardi.*

L'Apostre prétend yci à deux choses. Car il veut en partie réfuter la sotte vanité des faux-apostres, en ce qu'ils prenoyent plaisir à se louer eux-mesmes sans aucune considération : et puis se plaindre aux Corinthiens, de ce qu'ils le contraignoyent de se glorifier, combien qu'il s'en fust volontiers passé.

16 *Encore le di-je.* Il avoit monstré assez clairement ci-dessus, qu'ils n'avoyent nulle cause pourquoy ils le deussent avoir en mespris, et quant et quant il avoit déclaré qu'il s'en faloit beaucoup qu'il fust semblable aux autres : et pourtant qu'il ne faloit pas compasser ses gloires au compas et à la mesure des autres. Ainsi, il démonstre derechef à quelle fin il s'est glorifié jusques à présent : asçavoir afin de garentir de tout mespris son Apostolat. Car si les Corinthiens eussent fait leur devoir, il n'eust pas dit un seul mot de ceci. *Sinon recevez-moy mesmement*, *etc.* Si vous me jugez estre fol, pour le moins ottroyez-moy que j'use de mon droict : c'est-à-dire, que je parle sottement, comme ont accoustumé les fols. Ainsi, il reprend les faux-apostres, lesquels combien qu'ils fussent les plus ineptes du monde en cest endroit, estoyent non-seulement endurez et supportez par les Corinthiens, mais aussi receus avec grand applaudissement. Puis après, il expose la sorte de sottise, asçavoir, quand un homme récite ses louanges luy-mesme. Et en lieu qu'ils le faisoyent sans mesure et sans fin, il signifie que ce luy est une chose non accoustumée, quand il dit *quelque peu.* Car selon mon avis, ceste particule se rapporte au temps, en sorte que le sens soit tel, Que sainct Paul ne veut pas continuer longuement, mais comme emprunter pour un bien peu de temps la condition d'autruy, et cesser incontinent : comme nous avons accoustumé de passer legèrement ce qui est hors de nostre propos, en lieu que les fols s'arrestent continuellement és choses où il ne faut que passer par-dessus.

17 *Ce que je di en ceste asseurance*, *etc.* Il est vray que quant à son affection, il regardoit à Dieu : mais la façon extérieure en laquelle il procède, sembloit n'estre pas bien séante à un serviteur de Dieu. Combien que ces choses lesquelles sainct Paul confesse de soy-mesme, c'est plustost afin de les condamner és faux-apostres. Car son intention n'estoit pas de se louer, mais seulement de s'opposer à eux, afin de leur abbaisser le caquet. Il transfère donc en sa personne ce qui leur estoit propre, afin d'ouvrir par ce moyen les yeux aux Corinthiens. Là où j'ay tourné *Asseurance*, il y a un mot Grec, de la signification duquel a esté parlé au IX[e] chapitre ci-dessus. Certes il ne conviendroit pas bien yci de traduire Matière ou substance, combien que le mot signifie quelque fois cela.

18 *Puis que plusieurs*, *etc.* Le sens est tel, Si quelqu'un met en avant, que ce que je fay ne vaut rien, qu'est-ce que font les autres? N'en sont-ils pas cause, et ne m'y contraignent-ils pas? Suis-je

seul, ou le premier qui me glorifie selon la chair? Pourquoy attribuera-on à louange aux autres, ce qui m'est imputé à vice? Tant s'en faut donc que sainct Paul soit ambitieux en récitant ses louanges, qu'il est bien content d'estre blasmé en cest endroit, pourveu qu'il repousse la vanité des faux-apostres. *Se glorifier selon la chair*, c'est se vanter des choses qui servent plustost à ostentation, que se glorifier en bonne conscience. Car ce mot *Chair*, regarde yci au monde, quand nous pourchassons louange par les choses externes qui ont apparence selon le monde, et sont réputées excellentes. En lieu de ce mot, il a dit un peu au paravant *selon la face*, chapitre X, v. 7.

19 *Car vous endurez volontiers, etc.* Selon mon opinion il les appelle *Sages* par ironie. Il estoit mesprisé d'eux : ce qu'ils ne pouvoyent faire qu'ils ne fussent enflez d'une merveilleuse arrogance. Il dit donc, Puis qu'ainsi est que vous estes si sages, faites office de sages en me supportant, en lieu que vous m'avez en mespris comme un fol. Dont je recueille, que ce propos ne s'addresse pas indifféremment à tous les Corinthiens, mais que par iceluy sont taxez certains d'entre eux qui ne se portoyent guères humainement envers luy.

20 *Mesme vous endurez, etc.* On peut entendre ceci en trois sortes : ou qu'il reprend les Corinthiens par ironie, pource qu'ils ne peuvent rien endurer, comme les gens délicats ont accoustumé de faire : ou qu'il les accuse de lascheté, de ce qu'ils s'estoyent assujetis aux faux-apostres en une servitude infâme : ou bien qu'il récite en la personne d'autruy ce que malicieusement on disoit de luy pour le rendre odieux, comme s'il usurpoit sur eux une domination tyrannique. Le second sens plaist à sainct Ambroise, à sainct Augustin, et Chrysostôme, et est communéement receu : et à la vérité, il convient trèsbien au texte : combien que le troisième ne me semble pas moins convenable. Car nous voyons comme par tout il a esté diffamé par les malveillans, comme s'il eust dominé d'une façon tyrannique, et toutesfois il en estoit bien loin. Mais pource que l'autre sens est plus communéement receu, je ne contredi point qu'il ne soit retenu. Or voyci comme ceste sentence s'entretiendra avec la précédente : Vous endurez tout des autres, voire s'ils vous oppriment, s'ils demandent le vostre, s'ils vous traittent outrageusement : pourquoy n'en endurez-vous autant de moy, veu qu'ils ne sont en rien plus excellens que moy? Car quand il dit qu'il n'a point esté *sans aucune force*, il entend que Dieu l'avoit orné de grâces si excellentes, qu'on ne le devoit point estimer homme du rang commun. Car ce mot *Sans force*, s'estend bien avant, comme nous le verrons encore incontinent après. Certes ceste coustume a esté tousjours au monde, et sera jusques à la fin, de résister et contredire opiniastrement aux serviteurs de Dieu, se courroucer aigrement contr'eux à la moindre occasion, détracter et murmurer à tous propos, se plaindre de leur sévérité, en disant qu'elle est excessive, avoir toute discipline en horreur : et au contraire s'assujetir d'une sujétion servile à faux-apostres, trompeurs, affronteurs et gens de néant, leur permettre toute licence, endurer patiemment, et volontiers porter toutes les charges qu'il leur plaist mettre sus. Suyvant cela aujourd'huy à grand'peine trouvera-on de trente l'un, qui vueille volontairement ployer le col sous le joug de Christ, comme ainsi soit que tous ayent enduré volontiers ceste tyrannie tant intolérable du Pape. Incontinent ils tempestent et grincent les dents à l'encontre des paternelles et salutaires objurgations de leurs Pasteurs, en lieu qu'auparavant ils avalloyent doucement toutes sortes d'injures et outrages horribles que les moines leur faisoyent. Ne sont-ils pas dignes d'estre plustost sous la bourrellerie cruelle du Pape, que sous le gracieux gouvernement de Christ : puis qu'ils ont les aureilles si délicates et difficiles à ouïr la vérité? Mais il en a esté ainsi du commencement.

21 *En ce en quoy quelqu'un, etc.* Sainct Paul avoit demandé pourquoy les Corinthiens portoyent plus de révérence aux autres qu'à luy, veu qu'il n'avoit point esté sans aucune force, c'est-à-dire digne d'estre mesprisé. Maintenant il conferme

cela, pource que si on fust venu à faire comparaison, il n'eust point esté trouvé inférieur à autre quelconque en chose que ce soit.

22 *Sont-ils Hébrieux? aussi suis-je : sont-ils Israélites? aussi suis-je : sont-ils semence d'Abraham? aussi suis-je*[1].

23 *Sont-ils Ministres de Christ (je parle comme fol) je le suis par-dessus : en travaux d'avantage, en coups plus* qu'eux, *en prisons d'avantage, en morts souventesfois.*

24 *J'ay receu des Juifs par cinq fois quarante coups, moins un.*

25 *J'ay esté batu de verges par trois fois*[2] *: j'ay esté lapidé une fois*[3] *: j'ay fait naufrage trois fois : j'ay esté en la profonde mer nuit et jour*[4].

26 *Souventesfois és chemins, és périls des fleuves, és périls des brigans, és périls de* ma *nation, és périls des Gentils, és périls en villes, és périls en désert, és périls en mer, és périls entre faux-frères.*

27 *En labeur et travail, en veilles souvent, en faim et en soif, en jusnes souvent, en froidure et nudité.*

28 *Sans les choses de dehors, la pesanteur ordinaire d'affaire que j'ay*[5], asçavoir, *le soin* que j'ay *de toutes les Eglises.*

29 *Qui est foible, que je ne soye foible aussi? Qui est scandalizé, que je n'en soye bruslé?*

1) *Philip.*, III, 5. 2) *Act.*, XVI, 22. 3) *Act.*, XIV, 19. 4) *Act.*, XXVII, 1. 5) Ou, il y a ce qui m'assiége de jour en jour.

22 *Sont-ils Hébrieux?* En récitant maintenant les espèces, il leur monstre plus évidemment devant les yeux, qu'il ne sera point trouvé moindre que les autres, s'il vient en combat. Et premièrement, il fait mention de la gloire de son lignage, de laquelle s'enorgueillissoyent principalement ses envieux. S'ils se vantent (dit-il) de la noblesse de leur race, je seray aussi noble qu'eux : car je suis aussi Israélite, de la semence d'Abraham. C'est une gloire maigre et vaine, et toutesfois il use de trois mots pour l'exprimer : ou pour mieux dire, il raconte comme trois diverses marques d'excellence. Par laquelle répétition, comme je pense, il rédargue obliquement la folie de ces gens-là, de ce qu'ils mettoyent toute leur excellence en une chose si vaine, et de si petite conséquence, et qu'ils avoyent sans cesse en la bouche ceste vanterie : comme les homme vains ont accoustumé de faire sans raison et pour un rien de grandes bravades de paroles. Quant à ce mot *Hébrieux*, il appert par le chapitre XI, v. 14 de la Genèse, que c'est un nom signifiant le lignage, et qu'il vient de Héber : d'avantage, au chapitre XIV, v. 13, quand Abraham est appelé Hébrieu, il est vray-semblable que ce n'est pas en autre sens, sinon d'autant qu'il estoit descendu d'Héber de père en fils. Vray est que la conjecture de ceux qui disent qu'ils sont ainsi appelez comme Habitans outre la rivière, n'est pas du tout sans couleur. Certes nous ne lisons point qu'aucun ait esté ainsi nommé devant Abraham, qui avoit passé outre la rivière, quand il s'en alloit de son pays : et depuis ce nom a commencé à estre en usage en la famille d'iceluy : ainsi qu'on peut veoir par l'histoire de Josèphe. Toutesfois la terminaison monstre que c'est un nom pour signifier le lignage : et le passage que j'ay allégué conferme assez cela.

23 *Sont-ils Ministres de Christ?* Maintenant quand il est question des vrayes louanges, il ne peut plus souffrir de demeurer égal aux autres, mais il s'eslève plus haut. Car quant à leurs gloires charnelles, qui n'estoyent que choses vaines, jusques yci il les a fait esvanouir comme en soufflant dessus, quand il mettoit à l'opposite les sienes semblables. Mais pource qu'ils n'avoyent rien de ferme, ce n'est point sans cause qu'il se sépare de leur rang, lors qu'il se faut

glorifier à bon escient. Car Estre serviteur de Christ, c'est une chose beaucoup plus excellente et magnifique que d'estre l'aisné entre tous les premier-nais de la famille d'Abraham. Toutesfois afin de prévenir les calomnies, il proteste derechef qu'il *parle comme fol.* Prenez le cas (dit-il) que ceci soit une folle vanterie, elle est toutesfois véritable. *En travaux.* Il prouve par ces choses qu'il est plus excellent serviteur de Christ. Et c'est certes la vraye probation et ferme, quand en lieu de paroles on allègue l'effet et la vérité. Il met yci *Travaux* en nombre plurier, et puis après *labeur* en singulier. Je ne voy point quelle différence il peut y avoir entre les deux, sinon que paraventure il parle yci plus généralement, comprenant les choses qu'il récite puis après par le menu : comme aussi nous pouvons prendre les *Morts* pour toutes sortes de dangers, qui le menaçoyent aucunement de mort présente, les espèces desquels il touche puis après. Comme s'il disoit, J'ay souventesfois monstré que c'estoit de moy és morts, en labeurs encore plus souvent. Il a mis en mesme sens ce mot *Mort*, au chapitre I, v. 10.

24 *Des Juifs.* Il est certain que pour lors la jurisdiction estoit ostée aux Juifs : mais pource que cela n'estoit qu'une espèce de légère correction (comme on dit) il est croyable qu'il leur avoit esté permis. Or la Loy de Dieu estoit telle, que ceux qui n'auroyent point mérité peine mortelle, seroyent batus devant le juge, pourveu qu'on ne leur donnast point plus de quarante coups, de peur que le corps ne fust desfiguré par cruauté, ou rendu inutile et mutilé. Mais il est vraysemblable que par succession de temps il veint en usage qu'on cessoit au trenteneufième coup, de peur qu'estans esmeus de chaleur, ils n'excédassent quelque fois le nombre qui avoit esté ordonné de Dieu. Il y a ainsi entre les Juifs plusieurs semblables pourvoyances et remèdes inventez par les Rabbins, lesquels restreignent quelque chose de ce que le Seigneur avoit permis. De là paraventure est advenu par succession de temps (comme les choses volontiers s'abbastardissent) qu'ils ont pensé qu'il faloit donner autant de coups à tous criminels, combien que Dieu n'eust point commandé jusques où devoit procéder la sévérité, mais où elle devoit s'arrester. Si nous n'aimons mieux recevoir ce que les autres disent, Asçavoir que les Juifs avoyent exercé plus grande cruauté en sainct Paul, qu'és autres : ce qui est aucunement vray semblable. Car s'ils eussent accoustumé de tenir ceste rigueur à tous, il pouvoit dire qu'il avoit esté batu selon la coustume. En exprimant donc le nombre, il veut signifier une rigueur extrême.

25 *J'ay esté batu de verges par trois fois.* Il appert par ceci que le sainct Apostre a souffert beaucoup de choses desquelles sainct Luc ne fait aucune mention. Car il ne récite que sainct Paul ait esté lapidé sinon une fois, une fois fouetté, et une fois en danger de périr en la mer. Mais nous n'avons pas l'histoire entière, et encore en icelle ne sont pas récitées toutes les choses qui sont advenues, mais les principales. Il parle des périls de *sa nation*, à cause de la haine mortelle que les Juifs avoyent conceue contre luy. De l'autre costé, *les Gentils* luy estoyent adversaires. Tiercement, *les faux-frères* luy mettoyent embusches. Ainsi il advenoit qu'il estoit hay de tous pour le nom de Christ. Quand il parle des *jusnes*, j'enten ceux qui sont volontaires, veu qu'il a parlé ci-devant de la faim et disete. C'estoyent ci les marques et enseignes par lesquelles il se prouvoit estre excellent serviteur de Christ : et non sans cause. Car d'où pourrons-nous mieux cognoistre les serviteurs de Christ, que par tant d'espreuves, tant diverses, et de si grande importance? Au contraire, ces braves pleins de vanterie, n'ayans rien fait ni enduré pour le nom de Christ, se faisoyent toutesfois valoir impudemment. Mais on pourroit yci faire une question : Asçavoir, si nul ne peut estre serviteur de Christ, sinon qu'il ait esté exercé par autant de maux, périls, et angoisses? Je respon qu'il n'est pas nécessairement requis que tous universellement endurent toutes telles fascheries : mais que là où on voit ces choses advenir, certes c'est un plus grand et plus excellent tesmoignage. Celuy donc

qui sera orné de tant de grâces excellentes, n'aura point en mespris ceux qui seront de moindre estoffe et moins esprouvez que luy, et ne s'enorgueillira point pour cela : mais toutesfois il pourra, quand besoin sera, se glorifier à l'exemple de sainct Paul d'une saincte gloire à l'encontre des mercenaires et gens de néant : moyennant qu'il n'ait nul esgard à soy, mais seulement à Christ. Car il ne faut que la seule ambition ou arrogance pour corrompre et effacer toutes ces louanges, car le principal est que nous servions Christ en pureté de conscience, toutes autres choses ne sont que comme accessoires.

28 *Sans les choses de dehors.* Sans les choses, dit-il, qui survienent de tous costez, et sont comme extraordinaires, combien doit estre estimée ceste pesante charge, et ce fardeau ordinaire qui me presse assiduellement ? asçavoir que j'ay soin de toutes les Eglises. Il appelle *le soin de toutes les Eglises*, *la pesanteur ordinaire de ses affaires.* Car j'ay voulu ainsi traduire le mot Grec, pource qu'aucunesfois il signifie tout ce qui nous presse. Quiconque est à bon escient songneux de l'Eglise de Dieu, il se presse et solicite soy-mesme, et soustient une pesante charge sur ses espaules. Or quel miroir voyci d'un parfait Ministre, d'aimer et avoir soin non-seulement d'une Eglise, ou de dix ou de trente, mais de toutes ensemble : en sorte qu'il enseigne les unes, conferme les autres, exhorte les autres, donne conseil aux autres, et applique remède aux maladies des autres ? Au reste, on peut recueillir des paroles de sainct Paul, que nul ne peut estre vivement touché du soin des Eglises, qu'il ne soit pressé de beaucoup de difficultez. Car le gouvernement de l'Eglise n'est pas une occupation joyeuse pour nous exercer tout doucement, et par manière de passe-temps et exercice gracieux pour récréer nos esprits : mais c'est une guerre dure et aspre, comme il a esté dit ci-dessus, veu que Satan à toutes heures nous fait fascheries, et remue tout ce qu'il peut pour nous troubler.

29 *Qui est foible, que je ne sois aussi foible?* Combien y en a-il qui laissent passer tous les scandales sans s'en soucier? qui ont en mespris les infirmitez des frères, ou les foullent aux pieds? Mais cela ne procède d'ailleurs, sinon qu'ils ne sont nullement touchez d'aucun soin de l'Eglise. Car le soin engendre compassion, laquelle fait que le Ministre de Christ prend en soy les afflictions de tous, se propose la condition de tous, pour s'accommoder à tous.

30 *S'il se faut vanter, je me vanteray des choses qui sont de mon infirmité.*
31 *Dieu* qui est *le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ, et qui est bénit à jamais, sçait que je ne mens point.*
32 *En Damas le gouverneur pour le Roy Aretas, avoit mis guet en la cité des Damascéniens, me voulant prendre* [1],
33 *Mais je fu dévallé de la muraille en une corbeille par une fenestre : et ainsi j'eschappay ses mains.*

1) *Act.*, IX, 24.

30 *S'il se faut vanter.* C'est la conclusion de tout ce qui a esté dit ci-dessus : Asçavoir que sainct Paul se glorifie plus volontiers és choses qui sont de son infirmité : c'est-à-dire, lesquelles, selon l'opinion du monde, luy pouvoyent plustost apporter ignominie que gloire : comme la faim et la soif, les emprisonnemens, lapidations, batures, et semblables choses, de toutes lesquelles nous n'avons point moins de honte coustumièrement, que si nous estions vilenement diffamez.

31 *Dieu* qui est *le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ.* Pource qu'il vouloit réciter un acte singulier de vray champion de guerre, et lequel toutesfois n'estoit pas fort cognu, il le conferme par serment. Or il faut noter quelle est la forme de jurement sainct et licite, asça-

voir quand pour affermer la vérité, nous appelons avec révérence Dieu en tesmoin. Au reste, ceste persécution a esté, par manière de dire, le premier apprentissage de sainct Paul, comme il appert par sainct Luc au livre des Actes. Que si estant encore nouveau apprenti en ceste guerre, il a esté exercé par tels commencemens, que jugerons-nous de luy quand il estoit vieil soudart ? Mais comme ainsi soit qu'en la fuite il n'y a nul exemple de cœur vaillant, on pourroit demander pourquoy il fait mention de sa fuite. Je respon que les portes de la principale ville fermées, estoyent bien assez grand argument, de quelle rage les meschans estoyent embrasez contre luy, et qu'ils n'avoyent point conceu telle fureur pour une chose légère et de petite conséquence. Car si sainct Paul n'eust combatu pour Christ d'une prouesse admirable, les meschans ne se fussent jamais esmeus en telle sorte. Mais sa constance invincible s'est démonstrée singulièrement par cela, qu'estant eschappé d'une si dure persécution, il n'a point laissé d'irriter tout le monde à l'encontre de soy, en poursuyvant l'œuvre du Seigneur sans crainte quelconque. Combien qu'il se peut bien faire qu'il poursuit à se mocquer de ces orgueilleux, lesquels jà soit qu'ils n'eussent essayé autre chose sinon la bonne grâce du peuple, les faveurs des hommes, salutations honorables, logis délicats, vouloyent toutesfois estre estimez les plus excellens de tous les autres. Car à l'opposite il récite qu'il s'est trouvé tellement prins et enclos, qu'à grand'-peine il s'estoit sauvé par une misérable et ignominieuse fuite. Or quant à ce qu'aucuns demandent, asçavoir s'il estoit licite à sainct Paul de passer par-dessus les murailles, veu que c'est un crime digne de mort. Je respon premièrement, qu'il n'appert point que ceste peine ait esté ordonnée en Orient. D'avantage, prenons le cas qu'ainsi soit, toutesfois sainct Paul n'a point failli en cela : car il ne le faisoit point comme ennemi, ou par mocquerie, mais par nécessité. Car la Loy ne punira point celuy, qui se jettant du haut des murailles en bas, sauvera sa vie du milieu des flammes. Et quelle différence y a-il entre le feu et la félonnie des brigans ? Il faut tousjours considérer la raison et équité en une loy : et en considérant ainsi, nous trouverons que sainct Paul est exempt de toute coulpe.

CHAPITRE XII.

1 *Certes il ne m'est point expédient de me glorifier : car je viendray aux visions et révélations du Seigneur.*

2 *Je cognoy un homme en Christ devant quatorze ans* (*si* ce fut *en corps, je ne sçay, si hors du corps, je ne sçay, Dieu le sçait) qui a esté ravi jusqu'au tiers ciel.*

3 *Et sçay que tel homme,* (*si* ce fut *en corps, si* ce fut *hors du corps, je ne sçay, Dieu le sçait*)

4 *A esté ravi en Paradis, et a ouy paroles inénarrables*[1], *lesquelles il n'est possible*[2] *à l'homme de dire.*

5 *Je me glorifieray d'un tel homme : mais de moy-mesme je ne me glorifieray point, sinon en mes infirmitez.*

1) Ou, qui ne se doivent dire. 2) Ou loisible.

1 *Il ne m'est point expédient de me glorifier.* Maintenant comme au milieu de la course, il se retient afin de ne passer plus outre. Et par ce moyen il reprend bien à propos l'impudence de ses envieux, et proteste que c'est à regret qu'il est entré en tel combat contr'eux. Car quelle vergongne estoit-ce d'amasser de toutes pars, ou, pour mieux dire, mendier des louanges pour s'accomparer à un si grand personnage ? Quant au second, il admoneste par son exemple, que tant plus

qu'un chacun de nous sera rempli de grâces excellentes, d'autant moins doit-il penser à son excellence. Car une telle pensée est merveilleusement dangereuse, pource que l'homme, comme s'il estoit entré dedans un labyrinthe, est incontinent esblouy, en sorte qu'il est trop aigu à veoir ses dons et grâces, et cependant il oublie soy-mesme. Sainct Paul craind qu'il ne luy en adviene autant. Il est vray qu'il nous faut recognoistre les grâces de Dieu, afin que premièrement nous soyons incitez à l'en remercier, et puis après à en user ainsi qu'il appartient: mais de prendre de là occasion de se glorifier, cela ne se peut faire sans grand danger. *Car je viendray aux visions.* Comme s'il disoit, Je ne ramperay point sur la terre, mais je seray contraint de monter haut. Ainsi, je crain que la hautesse et grandeur des dons ne me transporte, en sorte que je viene à m'oublier moy-mesme. Et certes si sainct Paul se fust glorifié par ambition, il fust tombé mal-heureusement du haut en bas. Car il n'y a que l'humilité qui puisse rendre nostre grandeur ferme devant Dieu. La différence entre les *Visions* et *Révélations* est, que Révélation advient souvent, ou par songe, ou par oracle: c'est-à-dire advertissement venant de Dieu, sans que rien nous soit proposé devant les yeux: mais Vision n'est quasi jamais sans révélation, c'est-à-dire, que le Seigneur ne démonstre que c'est qu'il signifie en ce qui s'est présenté à nous.

2 *Je cognoy un homme en Christ.* Pource qu'il vouloit se retenir dedans les bornes, il choisit seulement un exemple, et lequel il traitte en telle sorte, qu'il donne bien à entendre qu'il ne le met point en avant pour plaisir qu'il y prene. Car pourquoy est-ce qu'il parle plustost en la personne d'autruy qu'en la siene propre? C'est autant comme s'il disoit, J'aimeroye mieux me taire, j'aimeroye mieux supprimer tout ceci par devers moy: mais ces opiniastres ambitieux ne le me permettent pas. Je le diray donc comme béguayant, afin qu'on sçache que je parle par contrainte. Aucuns pensent que ceste particule *En Christ*, est mise pour confirmation. Quant à moy, je la rapporte plustost à l'affection, pour signifier que sainct Paul n'ha point yci esgard à soy, mais que tout son but tend à Christ. Quant à ce qu'il confesse *Qu'il ne sçait si* ce fut *en corps, ou hors du corps:* par cela il exprime mieux la grandeur de la révélation. Car il entend que Dieu a tellement besongné et procédé envers luy, que luy-mesme n'entendoit par comment cela avoit esté fait. Et ne faut point que nous trouvions cela incroyable: car il se manifeste aussi quelque fois à nous, en sorte toutesfois que le moyen est incompréhensible à nostre sens. Néantmoins cela ne diminue rien de la certitude de la foy, laquelle consiste en ce seul poinct, que nous sentions que Dieu parle à nous. Plustost donc apprenons par ceci, qu'il ne faut point que nous désirions sçavoir sinon les choses desquelles la cognoissance est nécessaire. laissons le surplus à Dieu. Il dit donc qu'il ne sçait s'il a esté tout ravi au ciel en corps et âme, ou si son âme y a esté seulement transportée. *Devant quatorze ans.* Aucuns ne se contentans point de ceci, demandent mesmes en quel lieu ce fut: mais nous n'avons point délibéré, et aussi il n'est pas en nous de satisfaire à leur curiosité. Le Seigneur se manifesta du commencement à S. Paul par vision, quand il le voulut convertir du Judaïsme à la foy de son Evangile: mais il ne fut pas encore lors introduit à ces secrets, veu qu'il luy falut mesme estre enseigné par Ananias és premiers commencemens de la religion, Act., IX, 12. Ceste vision-là donc ne fut autre chose qu'une préparation pour le rendre docile. Peut-estre qu'il touche maintenant la mesme vision de laquelle il fait aussi mention en S. Luc, Act., XXII, 17. Mais il ne faut point que nous travaillions beaucoup après ces conjectures, veu que nous voyons que sainct Paul a tenu la chose cachée quatorze ans durant, et qu'encore il n'en eust point parlé, si l'importunité des envieux ne l'eust contraint. *Jusqu'au tiers ciel.* Il ne fait point yci distinction des cieux à la façon des Philosophes: en sorte qu'il assigne aux planetes à chacune son ciel: mais le nombre de trois est yci mis pour souverain et très-parfait. Et qui plus est,

le mot de *Ciel*, simplement, signifie yci le glorieux et bien-heureux royaume de Dieu, lequel est par-dessus tous les cieux, par-dessus le firmament mesme, et tout ce que comporte le bastiment du monde. Mais S. Paul non content de nommer simplement le ciel, adjouste qu'il est parvenu jusques au plus haut, et jusques au plus secret. Car nostre foy monte jusques au ciel, et entre dedans : et ceux-là surmontent en degré et hauteur, qui ont une cognoissance plus excellente que les autres. Mais d'entrer jusqu'au tiers ciel, cela n'est advenu qu'à bien peu de gens.

4 *A esté ravi en Paradis.* Pource que toute région délectable et excellente en fertilité et abondance des biens de la terre, est appelée Paradis en l'Escriture, de là l'usage est venu entre les Grecs, que Paradis signifiast la gloire céleste : mesme avant que Jésus-Christ se fust manifesté en terre, comme on peut veoir en l'Ecclésiastique, chap. XL, v. 17, 28. Et il est prins en ce sens en sainct Luc, au chap. XXIII, v. 43, quand Christ respond au brigand, Tu seras aujourd'huy en Paradis : c'est-à-dire, Tu jouyras de la présence de Dieu en la condition et vie des bien-heureux. *A ouy paroles inénarrables.* Je ne pren pas yci ce mot *Paroles*, pour Choses, comme quelque fois on a accoustumé de le prendre selon la façon des Hébrieux. Car le mot d'Ouyr, n'y conviendroit pas. Si on demande maintenant quelles paroles c'estoyent : la response est facile à faire, Asçavoir que ce n'est point sans cause qu'il les appelle Secretes, ou impossibles à dire, et lesquelles il n'est licite de mettre en avant. Mais quelqu'un répliquera : Cela donc que sainct Paul les a ouyes, a esté une chose inutile. Car de quoy servoit-il qu'il ouyst une chose qui devoit tousjours estre tenue ensevelie et supprimée ? Je respon que cela a esté fait pour le regard particulier de sainct Paul. Car il faloit que luy, qui devoit estre exposé à tant de difficultez, qui eussent esté assez suffisantes pour abbatre mille cœurs, fust confermé d'une façon singulière : afin qu'il ne succombast en lieu quelconque, mais qu'il persévérast constamment, sans se laisser vaincre. Pensons un peu combien et quels ennemis a eu sa doctrine : puis après de combien de divers moyens et assauts elle a esté assaillie. Lors nous ne nous esbahirons plus pourquoy il a plus ouy de paroles, qu'il n'a esté licite de déclarer. Au reste, recueillons de ceci une admonition très utile, de tenir moyen en sçavoir. Nous sommes de nature enclins à curiosité. Parquoy laissans là la doctrine qui sert à édification, ou pour le plus la goustans légèrement, et par acquit, nous-nous transportons après des questions frivoles et inutiles. Avec cela il y a puis après de l'audace et témérité : en sorte que nous ne faisons point de difficulté de déterminer des choses qui nous sont incognues et cachées. De ces deux sources nous est sortie la plus grand'partie de la théologie scholastique : et tout ce que ce bavard de Dionysius (quiconque il soit) a osé controuver des hiérarchies célestes. Et pourtant il faut que nous soyons d'autant plus sobres et modestes, en sorte que nous n'appétions point de sçavoir autre chose, sinon ce que le Seigneur a voulu révéler à son Eglise. Mettons-là les bornes et limites de nostre sçavoir.

5 *Je me glorifieray d'un tel homme.* C'est autant comme s'il eust dit, J'ay juste matière de me glorifier, mais je ne m'en aide pas volontiers. Car mon vray et droit but est plustost de me glorifier en mes infirmitez. Mais si ces malins envieux poursuyvent à me fascher, et me contraignent d'user de vanterie plus que je ne veux, je leur feray sentir qu'ils ont affaire à un homme, lequel Dieu a enrichi de ses grâces magnifiquement, et eslevé en haut, pour réfuter leurs sottises.

6 *Car quand je me voudray glorifier, je ne seray point fol : car je diray verité : mais je m'en abstien, afin qu'aucun ne m'estime point plus qu'il ne voit enmoy, ou qu'il n'oit de moy.*

7 *Et de peur que je ne m'eslevasse outre mesure à cause de l'excellence des*

révélations, il m'a esté donné un aiguillon[1] *en la chair, un ange de Satan, pour me buffeter, à ce que je ne m'eslevasse outre mesure.*

8 *Pour laquelle chose j'ay prié trois fois le Seigneur, afin qu'iceluy se partist de moy :*

9 *Et il m'a dit, Ma grâce te suffit : car ma puissance se parfait en infirmité. Je me glorifieray donc très-volontiers plustost en mes infirmitez, afin que la puissance de Christ habite en moy.*

10 *Et pourtant pren-je plaisir en infirmitez, en injures, en nécessitez, en persécutions, en angoisses pour Christ. Car quand je suis foible, adonc suis-je puissant.*

1) Ou, une escharde.

6 *Car quand je me voudray glorifier, etc.* Afin que ce qu'il avoit dit, qu'il ne se vouloit point glorifier, ne fust tiré en calomnie, et que les malveillans ne luy répliquassent, Tu ne le veux pas pour autant que tu ne peux : il vient au-devant. Je le pourroye à bon droict, dit-il, et on ne me pourroit arguer de vanité: car j'ay de quoy. mais je m'en déporte. Il prend yci *Folie* en autre signification qu'il n'a fait ci-dessus. Car ceux-là mesmes qui se glorifient selon la vérité, sont sots et de mauvaise grâce, quand on y apperceoit quelque vanterie ou ambition. Mais la folie est plus infâme et beaucoup moins tolérable, quand quelqu'un se glorifie sans cause: c'est-à-dire qu'il se vante estre ce qu'il n'est pas. Car lors avec la légèreté, il y a aussi l'impudence meslée parmi. Or l'Apostre présupposoit que sa gloire estoit autant humble que véritable. Erasme a tourné, Je vous espargne. Mais j'aime mieux dire, Je m'en déporte: ou, Je m'en abstien, comme j'ay mis en ma translation. *Afin qu'aucun ne m'estime.* Il adjouste la raison, pource qu'il se contente d'estre tel que Dieu l'a fait. Le regard (dit-il) et la parole ne promettent rien de moy qui soit magnifique. Je ne refuse point donc d'estre estimé petit. Nous voyons par ceci quelle a esté la modestie de ce sainct personnage, qui ne se faschoit point de sa petitesse : laquelle il démonstroit par dehors en sa contenance et en son parler, combien qu'il fust rempli de tant de grâces et tant excellentes. Néantmoins il ne sera point mauvais de l'exposer ainsi, Que se contentant de la vérité, il ne parle point de soy. Et ce sera pour taxer obliquement les faux-apostres, qui se vantoyent de beaucoup de choses, desquelles on n'appercevoit rien. Combien que j'approuve mieux la première exposition. *Et de peur que je ne m'eslevasse.* C'est une seconde raison : asçavoir que Dieu voulant réprimer en luy toute insolence, l'a donté avec la verge. Il appelle ceste verge, *Aiguillon :* par une similitude prinse des bœufs. Selon le Grec il faudroit dire A la chair. Pourtant Erasme l'a tourné, Par la chair. Mais j'aime mieux entendre qu'il a enduré les picquures de cest aiguillon En sa chair. Maintenant on demande quel aiguillon c'estoit. Ceux qui pensent que sainct Paul ait esté solicité à paillardise, sont dignes d'estre mocquez. Parquoy il faut rejetter loin ce songe. Les autres ont pensé qu'il a esté souvent tormenté de douleurs de teste. Chrysostôme est plustost d'opinion, que ceci se rapporte à Hyménée et Alexandre, et leurs semblables, lesquels estans poussez du diable, faisoyent beaucoup de fascheries à sainct Paul. Or quant à moy, je pense que sous ce mot sont comprinses toutes sortes de tentations, par lesquelles sainct Paul estoit exercé. Car, selon mon opinion, *La chair* ne signifie pas yci le corps, mais la partie de l'âme qui n'est pas encore régénérée : en sorte que le sens soit, Il m'a esté donné un aiguillon pour poindre ma chair. Car je ne suis pas encore tant spirituel, que selon la chair je ne soye sujet à tentations. D'avantage il l'appelle *Ange ou messager de Satan*, pour autant que comme toutes les tentations nous sont envoyées par Satan, ainsi si tost qu'elles nous donnent l'assaut, elles nous admonestent que Satan est bien près de nous. Parquoy il faut estre aussi tost debout, que le sentiment des

tentations nous chatouillera, et nous armer de bonne heure pour repousser les assauts de Satan. Il estoit bien utile à sainct Paul de réduire cela en mémoire, d'autant que ceste considération ne luy donnoit point le loisir de s'esgayer, comme un homme sans souci, mais l'admonestoit de se tenir sur ses gardes. Car il n'est pas encore temps de triompher, quand on est environné de périls, et quand on craind encore son ennemi. Le Seigneur, dit-il, a pourveu par un bon remède, que je ne fusse eslevé outre mesure. Car cependant que j'avise à me donner garde que Satan ne me déçoyve, je suis réprimé et retenu d'orgueil. Combien que Dieu luy donnoit remède, non-seulement par ce moyen, mais aussi en l'humiliant. Car il a adjousté, *Pour me buffeter :* par laquelle manière de parler il exprime de bonne grâce, qu'il a esté réprimé et rangé à humilité. Car c'est un outrage fascheux à porter, que d'estre souffleté, et pourtant si quelqu'un a esté tellement frappé au visage, que les taches noires y demeurent, de honte qu'il ha il n'osera se monstrer devant les gens. Ainsi si nous sentons infirmité en nous, quelle qu'elle soit, qu'il nous souviene que c'est Dieu qui nous frappe, comme s'il nous donnoit un soufflet pour nous rendre honteux, afin que nous apprenions à devenir humbles. Ceux singulièrement qui sans cela sont douez de vertus excellentes, s'ils ont quelques vices meslez parmi, s'ils sont poursuyvis de quelque haine, s'ils sont diffamez de quelques détractions, doyvent avoir ceste considération imprimée en eux, que ce sont non-seulement des verges, mais aussi soufflets et buffes du Maistre céleste, pour leur faire honte, et rabbaisser tout orgueil et insolence. Or je prie maintenant sur ce passage tous fidèles qu'ils avisent combien est dangereux le poison d'orgueil (comme dit sainct Augustin au troisième sermon des paroles de l'Apostre) veu qu'il ne peut estre guari que par d'autre poison. Et certes comme il a esté cause de la ruine du genre humain, aussi c'est le dernier vice contre lequel il nous faut combatre. Car les autres vices ont lieu en choses mauvaises, mais cestuy-ci est à craindre és meilleures œuvres. Outreplus il nous est si fort enraciné de nature, il tient si avant là-dedans, qu'il est tant et plus malaisé de l'en arracher. Regardons bien qui est celuy qui parle yci. Il avoit surmonté tant de dangers, tant de tourmens, et autres maux : il avoit triomphé de tous les ennemis de Christ, il avoit chassé la crainte de mort, brief il avoit renoncé au monde : toutesfois il n'avoit pas encore du tout donté orgueil : mesme il luy restoit en cest endroit un combat si fascheux, qu'il ne pouvoit vaincre sans avoir esté buffeté. Estans admonestez par l'exemple de ce sainct Apostre, faisons tellement la guerre aux autres vices, que nous réservions la principale force pour surmonter cestuy-ci. Mais comment se fait cela que Satan, qui a esté meurtrier dés le commencement, ait servi de médecin à sainct Paul : non-seulement en la guarison de son corps, mais (qui est beaucoup plus) en la guarison de son âme ? Je respon que Satan selon sa nature et coustume n'a point eu autre délibération que de tuer et destruire : et que l'aiguillon duquel sainct Paul fait yci mention, estoit trempé en poison mortelle : mais que ç'a esté un singulier bénéfice de Dieu, de tourner en médecine ce qui estoit mortel de sa nature.

8 *Pour laquelle chose j'ay prié trois fois le Seigneur.* Ce nombre de trois, est yci prins pour une répétition fréquente. Or il veut signifier que le tourment (pour lequel éviter il avoit prié tant de fois) luy estoit grief et fascheux. Car s'il eust esté léger, ou facile à endurer, il n'eust pas tant désiré d'en estre délivré. Toutesfois il dit qu'il n'a point impétré ce qu'il demandoit : dont il appert quel besoin il avoit d'estre humilié. Il conferme donc ce qu'il a dit ci-dessus : asçavoir qu'il a esté retenu par ceste bride, afin qu'il ne deveinst arrogant. Car si la délivrance qu'il désiroit, luy eust esté proufitable, il n'eust jamais esté refusé. Mais il semble qu'il s'ensuit par ceci, que sainct Paul n'a pas prié en foy : si nous ne voulons faire toutes les promesses de Dieu vaines et inutiles. Nous lisons par tout en l'Escriture, que nous impétrerons tout ce que nous aurons de-

mandé en foy. Sainct Paul prie, et n'obtient pas ce qu'il demande. Je respon, que comme il y a diverses façons de demander, aussi il y a deux sortes d'impétrer. Nous demandons simplement les choses desquelles nous avons certaine promesse : comme la perfection et accomplissement du règne de Dieu, la sanctification de son nom, la rémission de nos offenses, et tout ce qui nous est salutaire. Mais quand nous avons ceste opinion que le Royaume de Dieu peut ou mesme doit estre avancé ainsi, ou ainsi : que ceci ou cela est nécessaire pour la sanctification de son nom : nous sommes souvent déceus de nostre opinion. Pareillement en ce qui touche nostre salut, nous sommes souventesfois trompez. Ces choses donc qui sont de la première sorte, nous les demandons à Dieu asseureéement et sans exception : mais de limiter le moyen, ce n'est point à nous. Et si nous l'exprimons, il y a tousjours tacitement une condition enclose. Or S. Paul n'a point esté si ignorant, qu'il n'ait bien sceu ceci. Parquoy quant au but de son oraison, il ne faut point douter qu'il n'ait esté exaucé, jà soit qu'il ait esté refusé quant à la forme. En quoy nous sommes admonestez qu'il ne nous faut point descourager, comme si nous avions perdu nostre peine en priant, quand Dieu ne satisfait ou n'obéit point à nos désirs : mais que nous-nous devons contenter de sa grâce : c'est-à-dire de ce qu'il ne nous délaisse point. Car c'est la raison pourquoy il refuse quelque fois aux siens par miséricorde, ce qu'il ottroye aux meschans en son courroux : asçavoir pour autant qu'il prenoit mieux ce qui nous est expédient, que nostre entendement ne sçauroit comprendre.

9 *Et il m'a dit, Ma grâce te suffit.* On ne sçait si c'est par oracle et révélation Divine qu'il a eu ceste response : et aussi il n'est pas fort requis de le sçavoir. Car certes Dieu nous respond, quand il conferme nos cœurs par son Esprit, et nous soustient par sa consolation, que ne perdions espoir et patience. Il veut que S. Paul soit content de sa grâce : et que cependant il ne refuse point la verge. Il nous faut donc durer sous le mal, quelque long qu'il soit : car nostre cas se porte bien, quand nous avons la grâce de Dieu laquelle nous subvient, et c'est assez. Ce mot de *Grâce* ne signifie pas yci la faveur de Dieu, comme il fait ailleurs : mais suyvant la figure nommée Métonymie, il signifie l'aide du sainct Esprit, lequel nous provient de la faveur gratuite de Dieu. Or cela doit suffire aux fidèles, pource que ce leur est un appuy ferme et invincible, afin que jamais ils ne succombent. *Car ma puissance se parfait en infirmité.* Il semble avis que nostre infirmité empesche que Dieu ne parface sa vertu en nous. Sainct Paul nonseulement nie cela, mais aussi afferme au contraire, que lors seulement la vertu de Dieu se parfait ainsi qu'il appartient, quand nostre infirmité apparoist. Et afin que nous entendions ceci plus clairement, il faut faire distinction entre la vertu de Dieu et la nostre. Car ce mot, *Ma,* emporte quelque poids. Ma vertu, dit le Seigneur (c'est-à-dire, qui subvient à l'indigence des hommes, qui les relève quand ils sont tombez, et les restaurent quand ils défaillent) se parfait en l'infirmité des hommes, c'est-à-dire, elle ha matière de se manifester, quand l'infirmité des hommes se démonstre : et nonseulement cela, mais elle est cognuë plus clairement, ainsi qu'il appartient. Car ce mot de *Se parfaire*, se rapporte au sens et à la cognoissance des hommes : pource que la vertu et puissance de Dieu n'est point parfaite, si elle ne reluit devant tous, pour avoir sa louange. Car les hommes n'en ont pas seulement le goust, si premièrement ils ne sont convaincus en eux-mesmes de leur nécessité : et ils oublient incontinent la vertu d'icelle, s'ils ne sont exercez assiduellement du sentiment de leur infirmité. *Je me glorifieray donc très volontiers.* Ceste dernière sentence conferme l'exposition que j'ay donnée. *Je me glorifieray*, dit-il, *en mes infirmitez*, *afin que la puissance de Christ habite en moy.* Celuy donc qui ha honte de ceste gloire, ferme la porte à la puissance de Christ, et, par manière de dire, la repousse arrière de soy. Car lors nous faisons ouverture à la grâce de Christ, quand par vraye humilité nous

sentons et confessons franchement nostre infirmité. Les vallées sont arrousées de pluye pour estre fertiles : et cependant les hauts coupeaux des montagnes demeurent secs et stériles. Il faut donc que celuy qui veut recevoir la rosée céleste de la grâce spirituelle de Dieu, soit fait vallée. Il adjouste ce mot, *Très volontiers*, pour démonstrer qu'il est embrasé d'un si grand désir de la grâce de Christ, que pour l'obtenir il ne voudroit rien refuser : pource que nous en voyons plusieurs, qui s'abbaissent bien devant Dieu, d'autant qu'ils craignent d'estre sacriléges en appétant sa gloire : mais c'est contre leur gré, à tout le moins ce n'est point si nayfvement et franchement qu'il faloit.

10 *Et pourtant pren-je plaisir en infirmitez.* Il ne faut douter qu'il n'use de ce mot *Infirmité*, en diverse signification. Car ci-dessus il appeloit ainsi les aiguillons qu'il sentoit en sa chair : maintenant il entend les accidens extérieurs, qui engendrent contemnement devant le monde. Mais après avoir parlé en général de toutes sortes d'infirmitez, maintenant il retourne à l'espèce, à l'occasion de laquelle il estoit tombé sur ce propos général. Notons donc que ce mot *Infirmité* est général : et que sous iceluy sont comprinses tant les infirmitez de nostre nature, que tous moyens d'abjection et mespris. Il estoit question de l'abjection extérieure de S. Paul : il s'est estendu plus loin, pour démonstrer que le Seigneur l'humilioit en toutes sortes, afin qu'en ses défauts, la gloire de Dieu reluisist plus évidemment, laquelle est aucunement cachée et ensevelie sous la hautesse de l'homme. Maintenant il retourne derechef à ses vertus, lesquelles toutesfois le rendroyent communéement plus contemptible, qu'elles ne luy apportoyent louange, ou le mettoyent en estime. *Car quand je suis foible, adonc suis-je puissant.* C'est-à-dire, Tant plus que j'ay de faute de mon costé, tant plus libéralement le Seigneur me fournit de sa vertu tout ce qu'il voit me faire besoin. Car la force et constance des Philosophes n'est autre chose qu'une obstination, ou plustost une courageuseté enragée, telle que les phrénétiques ont accoustumé d'avoir. Quiconque voudra estre vrayement puissant, qu'il ne refuse point auss d'estre foible. Qu'il soit, di-je, foible en soy-mesme, afin qu'il soit fort et puissant au Seigneur. Si là-dessus on objecte que sainct Paul ne parle point yci du défaut des forces, mais de la povreté et autres afflictions : je respon que toutes ces choses sont autant d'exercices, pour nous démonstrer et faire cognoistre nostre imbécillité. Car si Dieu n'eust exercé sainct Paul par telles espreuves, il n'eust jamais si bien cognu son infirmité. Il n'ha donc point seulement esgard à la povreté, ni à toutes sortes de misères, mais aussi aux effets qui en procèdent : comme la cognoissance de nostre infirmité, la desfiance de nous-mesmes, et humilité.

11 *J'ay esté fol en me glorifiant : vous m'y avez contraint : car je devoye estre loué de vous : veu que je n'ay esté moindre en nulle chose que les excellens Apostres, combien que je ne soye rien.*

12 *Certes les signes de ma commission d'Apostre ont esté accomplis entre vous avec toute patience, avec signes, merveilles et vertus.*

13 *Car en quoy avez-vous esté moindres que les autres Eglises? sinon que je ne vous ay point esté en charge[1]? Pardonnez-moy ce tort.*

14 *Voyci pour la troisième fois que je suis prest d'aller à vous, et ne vous seray point en charge : car je ne demande point les choses qui sont vostres, ains vous-mesmes. Aussi les enfans ne doyvent point faire amas pour leurs pères, ains les pères pour leurs enfans.*

15 *Et quant à moy je despendray très-volontiers, et seray despendu pour vos âmes : combien que vous aimant tant et plus, je soye moins aimé.*

1) Ou, ne me suis point feint à la besongne pour vous charger?

11 *J'ay esté fol en me glorifiant.* Il avoit par diverses excuses demandé pardon de ce que contre sa coustume et manière de faire et contre ce que requéroit l'honnesteté et le devoir de son office d'Apostre, il preschoit ses louanges. Maintenant il use de reproche en lieu de prière, rejettant la coulpe sur les Corinthiens, qui devoyent les premiers faire cest office : asçavoir de le louer. Car quand les faux-apostres mesdisoyent de luy, ils se devoyent vaillamment opposer, et rendre fidèlement le tesmoignage qui estoit deu à ses vertus. Il les blasme donc yci bien à propos, afin que ceux qui estoyent mal affectionnez envers luy, ne tirent en mauvaise part ce qu'il avoit amené pour sa défense estant contraint par leur ingratitude, ou poursuyvent à mesdire de luy. *Veu que je n'ay esté moindre en nulles choses.* Nous sommes ingrats envers Dieu, si nous souffrons que ses grâces (desquelles nous sommes tesmoins) soyent déshonorées et mesprisées par les meschans et gens malins. Il accuse les Corinthiens de ce vice. Car ils l'avoyent cognu estre pareil aux plus excellens Apostres : et toutesfois ils prestoyent l'aureille aux calomniateurs, quand ils mesdisoyent de luy. Aucuns entendent par les *excellens Apostres*, ses envieux qui s'attribuoyent le premier lieu et souverain degré. Or quant à moy, j'enten ceux-là mesmes qui estoyent les principaux entre les douze. Comme s'il disoit, Qu'on m'accompare avec lequel qu'on voudra des Apostres, je ne crain point d'estre trouvé le moindre. Car combien que sainct Paul fust de trèsbon accord avec tous les Apostres, tellement qu'il estoit prest de les exalter au regard de sa personne, néantmoins il avoit combat contre les noms d'iceux faussement usurpez et controuvez. Car les faux-apostres abusoyent de ceste couverture, qu'ils avoyent esté en la compagnie des douze, qu'ils entendoyent bien toute leur intention, qu'ils cognoissoyent toutes leurs ordonnances, et semblables propos. Parquoy, sainct Paul voyant qu'ils se glorifioyent faussement de ces masques et titres fardez, et que par ce moyen ils acquéroyent crédit envers les simples et idiots, ne pouvoit faire autrement qu'il ne veinst à faire ceste comparaison de soy et des plus excellens Apostres. Ceste correction qui est puis après adjoustée, *Combien que je ne soye rien*, signifie que sainct Paul ne se veut rien attribuer de propre, mais seulement se glorifier au Seigneur. Si d'aventure nous n'aimons mieux que ceci soit une concession, en laquelle il exprime ce que les malveillans et détracteurs gazouilloyent de luy.

12 *Certes les signes de ma commission d'Apostre.* Il prend les signes d'Apostre pour les seaux qui servent de confirmation de son Apostolat, ou bien pour les argumens et probations comme s'il disoit, Dieu a si bien confermé mon Apostolat entre vous, qu'il n'ha nul besoin d'approbation. Pour le premier signe il nomme *Patience :* ou pource qu'en soustenant vaillamment tous les assaux de Satan et de ses ennemis, il a tousjours demeuré invincible et ferme sans se reculer : ou bien pource qu'ayant mis en oubli son excellence, il a porté patiemment toutes les injures qu'on luy avoit faites, il a laissé passer beaucoup de fascheries sans en faire semblant de rien, il a vaincu par patience beaucoup de lasches tours. Car ceste vertu tant magnanime est comme un seau céleste, par lequel Dieu authorize ses Apostres, et ratifie leur vocation. Il donne le second lieu aux miracles. Car quand il nomme, *Signes*, *merveilles*, *et vertus*, il exprime une mesme chose par trois noms, comme il fait aussi ailleurs. Or il les appelle *Signes*, pource que ce ne sont pas spectacles inutiles, mais qui sont ordonnez pour instruire les hommes. *Merveilles*, pource qu'ils doyvent resveiller les hommes pour la nouveauté, et les rendre estonnez. *Vertus*, pource que ce sont exemples et tesmoignages plus excellens et évidens de la vertu Divine, que ceux que nous contemplons au cours ordinaire de nature. Au reste, nous sçavons que la principale fin des miracles sur le commencement de la prédication de l'Evangile, a esté de faire que la doctrine fust de plus grande authorité. Parquoy, d'autant plus que quelqu'un a eu grande puissance de faire miracles, d'au-

tant plus a esté son ministère authorizé, comme il a esté dit au chap. XV de l'Epistre aux Romains.

13 *En quoy avez-vous esté moindres, etc.* Ceci est un accroissement de leur ingratitude, Asçavoir qu'il avoit esté excellent à leur grand proufit, qu'ils avoyent recueilli fruit de l'approbation de son Apostolat, et toutesfois ils consentoyent aux injures et détractions des faux-apostres. Il adjouste une exception par forme d'ironie, asçavoir qu'il *ne leur a point esté en charge*. Car à la vérité, de tant de bénéfices qu'il leur avoit faits, c'en estoit comme le comble de les avoir servi pour néant. Le mespriser puis après audacieusement comme ils faisoyent, qu'estoit-ce autre chose sinon se mocquer de sa modestie? Or quelle inhumanité estoit-ce là? Parquoy à bon droict il rédargue vivement un orgueil si exorbitant. *Pardonnez-moy ce tort*, dit-il. Car ils estoyent doublement ingrats, d'autant que non-seulement ils mesprisoyent celuy auquel ils estoyent obligez à cause des bien-faits qu'ils avoyent receus de luy, mais mesme ils luy tournoyent à reproche sa bénéficence. Chrysostôme est d'opinion qu'il n'y a yci nulle ironie, ains que ce sont plustost paroles d'excuse : mais si on regarde la continuation du texte de bien près, on verra facilement que ceste glose ne convient nullement à l'intention de sainct Paul.

14 *Voyci pour la troisième fois.* Il louë son faict, pour lequel il avoit receu bien povre récompense des Corinthiens. Car il dit qu'il s'abstient de prendre de leurs biens pour deux causes. Premièrement, pour autant qu'il les demande eux-mesmes, et non point leurs richesses : puis après, pource qu'il vouloit faire office de père envers eux. Il appert par ceci quelle louange mérite sa modestie, laquelle luy engendroit un contemnement entre les Corinthiens. *Je ne demande point les choses qui sont vostres.* L'office d'un vray et bon Pasteur, c'est de ne chercher point son proufit és brebis : mais plustost de chercher leur salut. Jà soit qu'il faut noter que les Ministres ne doyvent pas chercher les hommes à ceste intention d'avoir chacun des disciples à soy en particulier. C'est certes une mauvaise chose d'estre addonné au gain, ou de faire l'office de Pasteur pour son proufit particulier : mais attirer des disciples après soy pour ambition, est pire beaucoup. Or le sainct Apostre entend qu'il ne pourchasse point de salaire, mais que seulement il est songneux du salut des âmes. Toutesfois ainsi qu'il le dit, la chose ha plus de grâce : car c'est autant que s'il eust dit, Je requier un plus grand loyer que vous ne pensez. Je ne me contente point de vos richesses, mais je vous demande tous entiers, afin que je présente au Seigneur un sacrifice du fruit de mon ministère. Or que sera-ce si un Pasteur est nourri de son labeur? Est-ce pourtant à dire qu'un tel cherche la substance du peuple? Certes s'il est fidèle Pasteur, il cherchera tousjours le salut des brebis, et rien autre chose. Vray est que les gages y pourront estre comme un accessoire : mais il ne doit regarder à autre but, sinon à celuy que j'ay dit. Malheur à ceux qui visent ailleurs. *Ains les pères pour leurs enfans.* N'estoit-il donc point père aux Philippiens qui le nourrissoyent, voire en son absence? N'y avoit-il donc nul entre les autres Apostres qui fust père, pour autant que les Eglises leur administroyent la vie? Ce n'est pas ce que sainct Paul a voulu dire : car aussi de faict ce n'est pas chose nouvelle que les enfans nourrissent leurs pères en leur vieillesse. Nous ne dirons donc point que ceux qui vivent aux despens de l'Eglise soyent pourtant indignes du nom de pères : mais S. Paul a seulement voulu démonstrer par la loy commune de nature, que ce qu'il avoit fait, procédoit d'affection paternelle. Parquoy, on ne doit point tirer cest argument au contraire. Car il a fait ceci comme un père bien affectionné : mais en faisant autrement, il n'eust point laissé d'estre tousjours père.

15 *Et quant à moy, je despendray très volontiers.* Ceci est certes un tesmoignage de piété et affection plus que paternelle, que non-seulement il est prest d'employer envers eux son labeur et tout ce qu'il a de puissance, mais aussi d'ex-

poser sa vie propre : et que mesme, combien qu'il soit aimé d'eux froidement, néantmoins il persiste en ceste affection. Y a-il cœur si dur qui ne fust amolli ou rompu par une ardeur d'amour si véhémente, mesmement accompagnée d'une telle constance? Au reste, S. Paul ne dit pas yci de soy une chose, seulement afin que nous l'ayons en admiration, mais aussi que nous l'ensuyvions. Parquoy, que tous Pasteurs apprenent d'yci, que c'est qu'ils doyvent à leurs Eglises.

16 *Mais combien que je ne vous aye point chargez, toutesfois estant rusé, je vous ay prins par finesses.*

17 *Vous ay-je affrontez*[1] *par aucun de ceux que je vous ay envoyez?*

18 *J'ay prié Tite, et ay envoyé un frère avec luy. Tite vous a-il affrontez? N'avons-nous point cheminé d'un mesme esprit? n'avons-nous point cheminé d'un mesme train?*

19 *Cuidez-vous derechef que nous-nous excusions envers vous? Nous parlons devant Dieu en Christ : et le tout ô tréschers, pour vostre édification.*

20 *Car je crain qu'il n'adviene quand je viendray, que je ne vous trouve point tels que je voudroye : et que je soye trouvé de vous, tel que vous ne voudrez pas : et qu'il n'y ait aucunement noises, envies, courroux, débats, détractions, murmures, orgueils, séditions :*

21 *Et qu'estant derechef venu, mon Dieu ne m'abbaisse envers vous, et que je ne pleure plusieurs de ceux qui ont péché paravant, et qui ne se sont point amendez de l'ordure et paillardise, et insolence qu'ils ont commise.*

1) Ou, pillez.

16 *Mais combien que je ne vous aye point chargez.* Ces paroles donnent à entendre que sainct Paul a esté accusé par ses envieux, comme s'il eust tiré à soy subtilement par gens attitrez ce qu'il avoit refusé de prendre de ses propres mains. Non pas qu'il eust rien fait de cela : mais ils mesuroyent les autres à leur aulne, comme on dit. Car c'est la coustume des meschans, de rejetter impudemment sur les serviteurs de Dieu, tout ce qu'ils feroyent, s'ils avoyent le moyen. S. Paul donc, pour réfuter et repousser loin de soy le blasme qu'on avoit controuvé impudemment, est contraint de maintenir la rondeur et droiture de ceux qu'il avoit envoyez. Car si tels personnages eussent fait quelque faute, elle luy eust esté imputée. Maintenant qui s'esbahiroit de ce qu'il a esté si prudent és aumônes, veu qu'on semoit de luy des souspeçons et jugemens si iniques, après qu'il avoit si diligemment pourveu à toutes choses? Au reste, que sa personne nous soit pour exemple, afin que s'il nous faut quelques fois respondre à semblables calomnies, nous ne le trouvions point nouveau ni intolérable. Mais sur tout, que ceci nous serve d'advertissement, de prendre songneusement garde que nous ne donnions quelque occasion aux médisans. Car nous voyons que ce n'est point assez d'avoir donné bon tesmoignage de nostre innocence, si aussi ceux desquels nous-nous sommes aidez, ne sont trouvez tels comme nous. Par quoy il faut que ce soyent gens choisis, non point à la volée, ne par forme d'acquit, mais avec diligence exquise.

19 *Cuidez-vous derechef, etc.* Pource que ceux qui se sentent coulpables, sont quelques fois plus curieux de s'excuser que ne sont les autres, il est vray-semblable qu'on l'a aussi calomnié de ce qu'en l'Epistre précédente il avoit fort insisté sur les défenses pour maintenir l'honneur de son ministère. D'avantage, c'est un vice aux serviteurs de Christ, quand ils sont trop songneux de leur réputation. Afin donc de repousser ces deux calomnies, il proteste en premier lieu, qu'il parle *en la présence de Dieu :* laquelle les mauvaises consciences craignent tousjours. Secondement, il afferme

qu'il n'ha point tant esgard à soy qu'à eux. Il estoit prest de marcher par diffame et par bonne renommée, voire d'estre du tout anéanti : mais c'estoit le proufit et utilité des Corinthiens, qu'il demeurast en la réputation laquelle il méritoit, afin que son ministère ne fust mesprisé.

20 *Car je crain*, *etc.* Il déclare comment cela sert à leur édification, que son intégrité et pureté soit maintenue. Car pource qu'il estoit venu en mespris, plusieurs se desbordoyent à bride avallée. Or s'ils l'eussent eu en révérence, cela leur eust esté cause de repentance : car ils eussent obéy à ses admonitions. *Je crain*, dit-il. Ceste crainte procédoit d'amour. Car s'il ne se fust point soucié de leur salut, il eust facilement mesprisé tout cela, de quoy il ne prétendoit aucun proufit particulier. Car autrement nous craignons d'estre en la male grâce des gens, quand nous prévoyons que cela nous pourra porter dommage. *Et que je soye trouvé.* C'est la seconde crainte : asçavoir qu'il ne soit contraint de se monstrer plus sévère. Or c'est un signe non-seulement d'amour, mais aussi de douceur, de supporter les gens, quand on recule d'user de sévérité, et on prend des remèdes plus gracieux. C'est autant comme s'il disoit, Ce que maintenant je m'efforce de maintenir mon authorité, et que je tasche à vous ranger en obéissance, je le fay afin qu'il ne me fale user de rigueur à l'encontre de vostre obstination, quand après estre venu à vous, je ne trouveray rien en vous de correction et amendement. Il enseigne donc à son exemple, que les Pasteurs doyvent tousjours chercher des remèdes modérez, par lesquels ils puissent corriger les vices, avant que venir à user préciséement de sévérité : et quant et quant qu'il faut par admonitions et répréhensions prévenir la nécessité de rigueur extrême. *Et qu'il n'y ait aucunement noises*, *envies*, *courroux*, *etc.* Il récite les vices qui régnoyent principalement entre les Corinthiens, lesquels descoulent quasi tous d'une mesme source. Car si un chacun n'eust esté addonné à soy-mesme, ils n'eussent jamais eu débat ne contention entr'eux, ils n'eussent jamais esté envieux les uns sur les autres, ils n'eussent jamais mesdit l'un de l'autre. Ainsi donc, le sommaire du premier dénombrement de leurs vices qu'il fait yci, est faute de charité : car amour d'eux-mesmes et ambition régnoyent entr'eux.

21 *Et qu'estant derechef venu*, *mon Dieu ne m'abbaisse*, *etc.* On luy tournoit à blasme et reproche son abbaissement. Il en rejette la faute sur les Corinthiens, lesquels en lieu qu'ils devoyent honorer son Apostolat, le diffamoyent plustost. Car la gloire et l'honneur de l'Apostolat de sainct Paul, eust esté qu'ils eussent proufité en sainctеté de vie. Quand donc ils estoyent abandonnez à beaucoup de vices, ils le diffamoyent entant qu'en eux estoit. Vray est qu'il ne les accuse pas tous de ce crime, mais seulement aucuns qui avoyent avec impudence mesprisé toutes ses admonitions. Le sens donc est : Ils ne m'estiment rien, pource que je semble estre contemptible. Qu'ils ne me donnent donc point occasion d'estre encore plus humilié et abbatu : mais plustost qu'eux-mesmes laissans leur obstination, commencent à avoir honte : et estans confus de leurs forfaits, se prosternent, et non pas comme hauts montez, poursuyvent à mespriser les autres. Cependant il nous exprime l'affection d'un bon et vray Pasteur, quand il dit qu'il *pleurera les péchés des autres.* Et à la vérité, voylà comment il en faut faire : asçavoir qu'un chacun Pasteur porte son Eglise enclose en son cœur : qu'il soit esmeu des maladies d'icelle, comme des siennes propres : qu'il ait pitié des misères, et pleure les péchez d'icelle. Nous voyons comme Jérémie requiert qu'il luy soit donné une fontaine de larmes pour pleurer la calamité de son peuple, Jérémie, IX, v. 1. Nous voyons comme les bons Rois et Prophètes ausquels le gouvernement du peuple estoit commis, ont prins de semblables affections. C'est bien une chose que doyvent faire tous fidèles, d'estre esmeus de douleur toutes fois et quantes que Dieu est offensé, et de pleurer la ruine des frères Chrestiens, et se présenter devant Dieu en leur place comme coulpables : mais il est plus requis des Pasteurs et

Ministres. Au reste, S. Paul fait yci un second dénombrement de vices, lesquels toutesfois se rapportent tous à un terme général : asçavoir impudicité.

CHAPITRE XIII.

1 *C'est yci la troisième fois que je vien à vous. En la bouche de deux ou de trois tesmoins toute parole sera confermée*[1].

2 *J'ay prédit et prédi, comme si j'estoye présent la seconde fois, et maintenant j'escri à ceux qui ont péché paravant, et à tous les autres : que si je vien derechef, je n'espargneray* personne.

3 *Puis que vous cherchez l'expérience de Christ qui parle en moy, lequel n'est point foible envers vous, mais est puissant en vous.*

4 *Car jà soit qu'il ait esté crucifié par infirmité, néantmoins il vit par la puissance de Dieu. Aussi certes nous sommes foibles en luy, mais nous vivrons avec luy de la puissance de Dieu envers vous.*

1) *Deut.*, XIX, 15. *Matth.*, XVIII, 16. *Jean*, VIII, 17. *Héb.*, X, 28.

1 *C'est yci la troisième.* Il poursuit à rédarguer l'insolence de ceux desquels il a parlé, desquels les uns vivans dissoluëment, et s'addonnans à paillardise, et les autres nourrissans noises et débats entr'eux, ne se soucioyent nullement de sa répréhension. Car son propos ne s'addressoit pas à tout le corps de l'Eglise, ains seulement à quelques membres rongneux, et à demi pourris. Et pourtant il use plus librement de plus grande aspreté, pource qu'il ha seulement affaire avec quelques hommes particuliers, et non point avec tout le peuple : et avec cela que c'estoyent gens envers lesquels il sentoit bien qu'il ne proufiteroit aucunement par remèdes gracieux. Après avoir séjourné avec eux un an et demi, il les estoit allé veoir pour la seconde fois. Maintenant il leur mande qu'il viendra à eux pour la troisième fois : et proteste que ces trois veuës seront comme trois tesmoins pour convaincre leur contumace. Il allègue la Loy de l'authorité de tesmoins : non pas selon le sens naturel et littéral, comme on dit, mais par dérivation ou similitude, l'accommodant à son propos. La parole (dit-il) de la Loy est telle qu'il se faut arrester au tesmoignage de deux, ou trois, pour mettre fin aux différens. Car ce mot, *La chose estre establie ou confermée*, signifie autant comme, Estre prononcé de la matière, pour terminer le procès. Il est vray, dit-il, que je ne suis qu'un : mais quand je viendray à vous pour la troisième fois, j'auray adonc l'authorité de trois tesmoins : ou mes trois voyages serviront de trois tesmoignages. Car la peine que par trois fois il avoit prise pour leur salut, et sa constance approuvée par trois diverses fois, valoyent bien trois hommes.

2 *J'ay prédit et prédi.* Les admonitions paisibles et amiables que tant de fois il leur avoit faites, ne leur avoyent de rien proufité. Et pourtant il vient à user d'un remède plus aspre, duquel il les avoit desjà menacez par paroles en présence. Quand nous voyons qu'il les poursuit de si près, ne doutons point qu'ils n'ayent esté merveilleusement endurcis et obstinez. Car il appert par ses escrits, combien sans cela il estoit débonnaire, gracieux, et de grande patience. Mais comme c'est le devoir d'un bon père, d'endurer et pardonner beaucoup de choses à ses enfans : aussi c'est le faict d'un père sot, et qui ne tient pas grand conte du salut de ses enfans, de n'user pas de sévérité quand il en est temps, et de ne mesler quelque rigueur parmi la douleur. Nous expérimentons assez qu'il n'y a rien plus dangereux qu'un abandon desmesuré, et douleur trop grande. Et pourtant usons de douceur, tant que le temps le permet, et icelle grave et modérée : et quand la nécessité le requerra, monstrons-nous plus sévères. Mais on pourroit demander, Pourquoy l'Apostre a-il pris ceste licence, de reprendre aperte-

ment et divulguer les péchez particuliers d'aucuns, tellement qu'il monstre les personnes quasi au doigt? Je respon, qu'il n'eust jamais fait cela, si leurs péchez eussent esté secrets : mais pource qu'ils estoyent manifestes à tous, et tellement divulguez qu'il estoyent en exemple pernicieux, il ne devoit point espargner ceux qui estoyent autheurs d'un scandale public. Secondement, on pourroit demander, De quelle correction il les menace qu'il usera contr'eux, veu qu'à grand'-peine les pouvoit-il chastier plus aigrement que de paroles. Quant à moy, je ne doute point qu'il n'entende qu'il les punira par excommunication. Car y a-il chose plus horrible, que d'estre retranché du corps de Jésus-Christ? d'estre chassé hors du royaume de Dieu, et estre livré à Satan en ruine perpétuelle, si on ne vient à repentance et amandement?

3 *Puis que vous cherchez, etc.* On peut tirer double sens de ces paroles. Le premier est, Puis qu'ainsi est que vous voulez esprouver si je parle de moy-mesme, ou si Jésus-Christ parle par moy. Et c'est ainsi que l'exposent Chrysostôme et sainct Ambroise. Toutesfois je l'aime mieux entendre autrement : asçavoir qu'il déclare que ce n'est point tant luy qu'on contrerolle, que Christ mesme, quand on dérogue à son authorité : et que quand ses admonitions sont mesprisées, on tente la patience de Christ. Comme s'il disoit, C'est Christ qui parle par moy. Quand donc vous révoquez ma doctrine à vostre censure, ce n'est point tant à moy qu'à Christ que vous faites injure. Mais quelqu'un dira, Quoy? Faudra-il donc aussi tost que quelqu'un se sera vanté d'avoir Christ pour autheur, que sa doctrine soit exempte de tout examen? Et qui sera le faux-prophète qui ne se vantera de ceci? Quelle différence donc y aura-il entre la vérité et le mensonge? Et que deviendra ce que l'autre Apostre enseigne, Esprouvez les esprits, asçavoir s'ils sont de Dieu, 1 Jehan, IV, 1. Sainct Paul prévient toutes ces objections quand il dit que Christ a esté puissant en eux, par son ministère. Car il faut conjoindre ces choses en lisant, asçavoir, *De Christ qui parle en moy :* et, *lequel n'est point foible envers vous, mais est puissant en vous :* en ce sens, Christ desployant sa puissance envers vous en ma doctrine, a rendu tesmoignage qu'il parloit, par ma bouche, tellement que ne pouvez prétendre aucune excuse d'ignorance. Nous voyons comment il ne se vante point seulement de paroles, mais aussi il prouve par effet que Christ parle en luy, et rend les Corinthiens convaincus, avant que de requérir d'eux qu'ils luy adjoustent foy. Quiconque donc parlera en l'Eglise, quelque titre qu'il s'attribue, il sera permis d'enquérir de sa doctrine, jusques à ce que Christ se soit manifesté en icelle. Et ainsi ce ne sera point de Christ que jugement sera fait ains ce sera de l'homme. Mais quand il appert que la parole qui est proférée, est de Dieu, ce que dit S. Paul ha lieu : asçavoir que si on ne la reçoit, c'est oster à Dieu son authorité. Moyse parloit d'une mesme asseurance : quand il disoit, Que sommes-nous, moy et Aaron? Vous tentez Dieu, Nomb., XVI, 11. Semblablement Isaïe, chap. VII, 13. Vous semble-il peu de chose de fascher les hommes, si vous ne faschez aussi mon Dieu? Car il ne faut plus tergiverser, quand il appert que celuy qui parle est un ministre de Dieu, et qu'il fait fidèlement son office. Je retourne à sainct Paul. Veu que son ministère avoit esté si bien approuvé entre les Corinthiens, entant qu'en iceluy Dieu s'estoit démonstré ouvertement, il ne se faut point esbahir s'il est si marri de ce qu'on luy résiste. Tant y a qu'il avoit bonne occasion et droict de leur reprocher ce qu'il leur reproche : asçavoir qu'ils estoyent rebelles à Christ.

4 *Car jà soit qu'il ait esté crucifié.* De propos délibéré il parle de l'abjection de Christ : afin de donner tacitement à entendre, qu'on ne mesprisoit autre chose en luy, que ce qu'on eust peu aussi bien mespriser en Christ mesme, veu qu'il a esté anéanti jusques à la mort de la croix, Phil., II, 8. Mais il démonstre quant et quant combien c'est chose absurde de mespriser l'humilité de la croix en nostre Seigneur Jésus, veu qu'elle est conjointe avec la gloire incomparable de sa résurrection. Comme s'il disoit, Esti-

merez-vous moins Christ, pour autant qu'il a monstré signes d'infirmitez en sa mort? comme si sa vie céleste, de laquelle il vit après sa résurrection, n'estoit point un argument manifeste de sa vertu Divine. Car comme que par *Infirmité*, est yci signifiée l'humanité de Christ, ainsi ce mot *Dieu* est pris pour sa Divinité. Mais on fait yci une question, Asçavoir si Christ a esté tellement infirme, qu'il ait esté sujet à nécessité contre sa volonté. Car ce que nous endurons par infirmité, nous l'endurons par contrainte, et non point de nostre propre gré. Jadis que les Arriens abusoyent de ceste couverture pour anéantir la Divinité de Christ, les docteurs fidèles qui estoyent pour lors, ont dit pour solution, que cela avoit esté fait par dispensation : pource que Christ l'avoit ainsi voulu, et non point qu'il eust esté contraint par aucune nécessité. Laquelle responseest bien vraye, moyennant qu'elle soit bien entendue. Mais il y en a aucuns qui prenent mal ceste dispensation, l'estendans à la volonté humaine de Christ : comme si cela n'eust point esté de la condition de sa nature, ains d'une permission contre sa nature. Pour exemple ils disent que ce qu'il est mort, n'est point advenu pource que son humanité fust proprement sujete à mort, mais par dispensation, entant qu'il a voulu mourir. Je confesse bien certes qu'il est mort, pource qu'il l'a voulu : mais d'où procède ceste volonté, sinon pource que volontairement il s'est revestu de nostre nature mortelle ? Que si nous faisons la nature humaine de Christ si dissemblable à la nostre, voylà le principal fondement de nostre foy renversé. Parquoy prenons-le ainsi, Que Christ a souffert par dispensation, et non point par contrainte, pource qu'estant en la forme de Dieu, il se pouvoit exempter de ceste nécessité, et que toutesfois il a souffert par infirmité, pource qu'il s'est anéanti soymesme, Philip., II, 7. *Aussi certes nous sommes foibles en luy.* Estre foible en Christ, signifie yci estre participant de l'infirmité de Christ. Par ce moyen, sainct Paul fait glorieuse son infirmité, pource qu'en icelle il est conforme à Christ, et n'ha plus en horreur l'ignominie qui luy est commune avec le Fils de Dieu : mais cependant il dit qu'il *vivra envers eux à* l'exemple de Christ. *Je seray* aussi (dit-il) participant de la vie de Christ, après que mon infirmité aura comme fait son temps. Il oppose *la vie* à *l'infirmité :* et pourtant il entend par ce mot, un estat florissant et plein d'honneur, asçavoir quand un homme est en estime et réputation. Ceste particule, *Envers vous*, peut estre conjointe aussi avec ce mot *De la puissance de Dieu.* Mais cela n'est pas de grande conséquence : car le sens est tousjours semblable, asçavoir que les Corinthiens quand ils commenceront à juger droitement, priseront magnifiquement et auront en grande révérence la vertu de Dieu qui estoit en S. Paul, et n'auront plus en mespris l'infirmité extérieure.

5 *Expérimentez-vous vous-mesmes si vous estes en la foy : esprouvez-vous vous-mesmes. Ne vous cognoissez-vous point vous-mesmes*, asçavoir *que Jésus-Christ est en vous? sinon que vous soyez réprouvez.*

6 *Mais j'espère que vous cognoistrez que nous ne sommes point réprouvez.*

7 *Or je prie Dieu que vous ne faciez aucun mal, non point à celle fin que nous soyons trouvez approuvez : mais afin que vous faciez ce qui est bon, et nous soyons comme réprouvez.*

8 *Car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais pour la vérité.*

9 *Nous-nous esjouissons certes si nous sommes foibles, et que vous soyez forts : et mesmes souhaittons cela*, asçavoir *vostre perfection.*

1) Ou, Car nous-nous esjouissons si nous, etc.

5 *Expérimentez-vous vous-mesmes.* Il conferme ce qu'il avoit dit ci-dessus, que la vertu de Christ s'estoit manifestement démonstrée en son ministère. Car il les en

fait eux-mesmes juges, moyennant qu'ils descendent en eux-mesmes, et qu'ils recognoissent ce qu'ils avoyent receu de luy. Premièrement, comme ainsi soit qu'il n'y ait qu'un Christ, il faut nécessairement que ce soit un mesme Christ qui habite au Ministre et en tout le peuple. Or habitant au peuple, comment se reniera-il soy-mesme en la personne du Ministre? D'avantage, il avoit si bien démonstré sa puissance en la prédication de S. Paul, qu'elle ne pouvoit estre douteuse ni obscure aux Corinthiens, s'ils n'eussent esté du tout stupides et abbrutis. Car d'où avoyent-ils la foy? d'où avoyent-ils Christ? Brief, d'où avoyent-ils tout? C'est à bon droict donc qu'il les ramène à eux-mesmes afin que là ils trouvent ce qu'ils avoyent en mespris, comme une chose incognuë. Voylà la seule asseurance du Ministre vraye et bien fondée pour l'approbation de sa doctrine, asçavoir d'appeler en tesmoignage les consciences de ceux lesquels il a enseignez, afin que s'ils ont quelque chose de Christ, ou quelque crainte de Dieu, ils soyent contraints de recognoistre sa fidélité. Nous entendons maintenant à quel but tend l'Apostre. Mais ce passage est digne d'estre songneusement noté pour deux causes. Car premièrement, il démonstre la relation et correspondance mutuelle de la foy du peuple à la prédication du Ministre, asçavoir que la prédication est la mère qui engendre et enfante: et la foy du peuple est la fille, qui ne doit point oublier le lieu d'où elle a prins sa naissance. Secondement, il sert bien à prouver la certitude de la foy, laquelle les Sophistes Sorboniques nous ont gastée, ou pour mieux dire, l'ont du tout exterminée des cœurs des hommes. Ils accusent de témérité tous ceux qui ont certaine persuasion qu'ils sont membres de Christ, et l'ont demeurant en eux. Car ils veulent que nous-nous contentions d'une conjecture morale (qu'ils appellent) c'est-à-dire, d'une opinion et d'un cuider, en sorte que nos consciences soyent perpétuellement en suspens et en perplexité. Mais que dit yci sainct Paul? Il testifie que tous ceux-là sont réprouvez, qui doutent s'ils possèdent Christ, et s'ils sont de son corps. Parquoy, n'allons point chercher une autre vraye foy, sinon celle qui fait que nous-nous reposons seurement, et nous arrestons à la grâce de Dieu, et non point par une opinion douteuse, mais par une certitude stable et ferme, *Sinon que vous soyez réprouvez.* Il leur baille aucunement le chois, asçavoir s'ils aiment mieux estre réprouvez, que de rendre le tesmoignage deu à son ministère. Car il ne laisse rien au milieu, qu'il ne fale, ou qu'ils portent révérence à son Apostolat, ou qu'ils confessent qu'ils sont réprouvez. Car certes leur foy estoit fondée en sa doctrine: et ils n'avoyent autre Christ que celuy qu'ils avoyent receu de luy, ni autre Evangile que celuy qu'ils avoyent receu estans addressez par sa doctrine: tellement que c'estoit folie à eux de penser séparer d'avec la louange de S. Paul, aucune partie de leur salut.

6 *Mais j'espère que vous*, *etc.* Il les presse encore de plus près, en prenant desjà cest asseurance, que les Corinthiens ne le réprouveront point. L'un des deux estoit nécessaire, ou qu'ils luy portassent honneur tel qu'il appartient à un Apostre, ou bien qu'ils se condamnassent eux-mesmes d'infidélité, et confessassent qu'ils n'avoyent nulle Eglise. Toutesfois il addoucit la rigueur de ce propos, en usant de ce mot, *J'espère:* mais c'est en telle sorte que par cela il les admoneste mieux de leur devoir. Car ce seroit trop grande inhumanité à nous de frustrer les autres de l'espérance qu'ils ont conceue de nostre droiture et syncérité. *J'espère* (dit-il) *que vous cognoistrez:* asçavoir quand vous serez mieux avisez. Or il fait prudemment, se déportant en ce second membre de parler de sa personne, les ramenant à considérer les bénéfices de Dieu desquels ils estoyent ornez: ou pour mieux dire, substituant leur salut en lieu de son authorité.

7 *Or je prie Dieu que vous ne faciez.* Il proteste derechef, qu'il ne s'arreste nullement à son honneur propre, mais que seulement il cherche leur proufit et salut. Car rien ne leur estoit moins expédient que d'estre privez du fruit de sa doctrine: ce qu'ils avoyent commencé à estre par leur orgueil et contemnement.

Je ne me soucie point (dit-il) de moy, ne de la réputation que je peux avoir entre les hommes, mais je crain seulement que vous n'offensiez Dieu : et mesme je suis prest d'estre *comme réprouvé* moyennant que vous ne soyez en rien coulpables. Réprouvé (di-je) selon le jugement des hommes, lesquels rejettent bien souvent ceux qui estoyent dignes d'honneur sur tous autres. Combien aussi que ce mot *Comme* n'est point superflu : car c'est ce qu'il dit ailleurs, Ci-dessus, VI, v. 8. Comme trompeurs, et toutesfois véritables. Et certes c'est-ci la vraye règle, à sçavoir que le Pasteur n'ayant nul esgard à soy-mesme, soit seulement attentif à l'édification de son Eglise : qu'il ait soin de sa bonne renommée, entant qu'il verra estre expédient pour l'utilité publique qu'il soit prest à n'en tenir conte, toutesfois et quantes qu'il le pourra faire sans dommage publique.

8 *Car nous ne pouvons rien.* C'est-à-dire, Je ne cherche et ne souhaite autre puissance que celle que Dieu m'a donnée, afin que je serve à la vérité : au contraire c'est tout un à ces faux apostres, pourveu qu'ils ayent puissance, et n'ont aucun esgard d'user de leur puissance en bien. En somme, il défend et maintient l'honneur de son ministère, entant qu'il est conjoint à la vérité de Dieu : comme s'il disoit, Que m'en est-il? car si je n'ay ce but devant moy de servir à la vérité, toute la puissance que j'usurperay sera fausse et inique : mais si j'employe tout le pouvoir que j'ay, à l'avancement de la vérité, desjà je ne cherche point mon propre, et ce qui me concerne. Or quand l'authorité de la doctrine est sauve, et que la vérité demeure en son entier, j'ay ce que je demande. Ce donc que j'insiste et me déba si fort, je n'y suis point incité d'une affection particulière qui concerne ma personne. Au reste, il veut démonstrer par ceste raison, que celuy qui combat et travaille seulement pour la vérité, ne sera point marri, si mestier est, d'estre mesprisé et tenu comme réprouvé à l'opinion des hommes, moyennant que cela ne dérogue rien à la gloire de Dieu, à l'édification de l'Eglise, et à l'authorité de la saine doctrine. Ce passage doit estre observé bien songneusement, pource qu'il limite la puissance que doyvent avoir les Pasteurs de l'Eglise, et leur donne leurs bornes, asçavoir qu'ils soyent Ministres de la vérité. Les Papistes crient qu'il a esté dit, Qui vous oit, il m'oit : qui vous mesprise, il me mesprise, Luc, X, v. 16. Item, Obéissez à vos conducteurs, Héb., XIII, v. 17. Et sous couleur de cela, ils se donnent congé de faire tout ce qu'ils veulent, pour usurper une domination infinie, estans cependant ennemis mortels de la vérité, et machinans de toute leur puissance la destruction d'icelle. Or pour réfuter une si merveilleuse impudence, il ne faudra que ceste seule sentence de S. Paul, laquelle dit, qu'il faut que ceux qui ont le gouvernement en l'Eglise, servent à vérité.

9 *Nous-nous esjouissons certes.* Il y a de mot à mot au Grec, Car nous-nous esjouissons. Mais, ou ce mot *Car*, se doit prendre pour, Parquoy : ou c'est une seconde raison de ce qu'il a dit, qu'il ne refuse pas d'estre tenu pour comme réprouvé pour l'amour d'eux et pour leur proufit. Que les lecteurs choisissent lequel ils voudront des deux : car c'est tout un. Quand il dit, *Pourveu que vous soyez forts*, il ne me fera point de mal d'estre estimé foible : c'est une antithèse de mots, et non pas de sens. Car Infirmité ou foiblesse, signifie mespris, comme devant. Et il entend que les Corinthiens seront forts, s'ils sont pleins de la vertu et grâce de Dieu. *Et mesme souhaitons cela.* Comme il a touché desjà par quelques fois ci-devant, encore maintenant il répète, que ce qu'il a esté plus sévère qu'ils n'eussent voulu, il l'a fait estant contraint, et non point de son mouvement volontaire. D'avantage, que mesme en ce faisant, il les a espargnez, afin qu'il ne fust contraint estant présent, d'user de remède plus rigoureux. La *perfection* de laquelle il parle, consiste en une proportion convenable de tous les membres et santé d'iceux. Or en parlant ainsi, il fait une allusion aux bons médecins, qui guarissent tellement les maladies particulières, que toutesfois le corps ne viene point à estre mutilé en aucun endroit. Et d'autant qu'il ha soin de garder ceste per-

fection, il dit, que pource il prévient la nécessité d'applicquer remèdes plus fascheux et aspres. Car nous voyons que ceux qui du commencement ne veulent point endurer la picqueure de la lancette, ou un cataplasme cuisant, sont finalement contraints de porter le torment du cautère, ou de section de quelque membre, voire encore sans asseurance de guarir pour cela.

10 *Pourtant j'escri ces choses estant absent, afin que quand je seray présent, je n'use de rigueur selon la puissance laquelle le Seigneur m'a donnée à édification et non point à destruction.*
11 *Au surplus frères, esjouissez-vous, soyez entiers*[1], *soyez consolez, soyez d'un consentement : vivez en paix, et le Dieu de dilection et de paix sera avec vous.*
12 *Saluez l'un l'autre d'un sainct baiser*[2]. *Tous les Saincts vous saluent.*
13 *La grâce du Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du sainct Esprit soit avec vous tous, Amen.*

1) Ou, avancez-vous à vous parfaire. 2) *Rom.*, XVI, 16. 1 *Cor.*, XVI, 20. 1 *Pierre*, V, 14.

10 *Selon la puissance.* Premièrement il arme du commandement de Dieu ceste rigueur, afin qu'il ne semble que ce soit un tonnerre sans foudre, ou une escarmouche d'un homme qui se soit enflambé sans raison. En après il leur remonstre qu'il aime mieux convertir sa puissance à un autre usage, auquel elle est proprement destinée, asçavoir à leur édification. Comme s'il disoit, Je ne me jetteray point légèrement à user de remèdes violens, et ne lascheray point la bride à ma cholère : mais seulement j'exécuteray la commission que le Seigneur m'a donnée. Quand il dit yci que puissance luy a esté donnée pour édifier, et non point pour destruire : il le dit à une occasion quelque peu autre que ci-dessus, chap. X, v. 8. Car là c'estoit en louant l'Evangile à cause de l'utilité qui en revient : pource que nous avons accoustumé de trouver plaisant, et recevoir volontiers ce qui est à nostre proufit. Mais yci il a voulu seulement déclarer, que combien qu'il peust justement user d'une correction rude contre les Corinthiens, toutesfois il désire beaucoup plus d'exercer sa puissance à leur bien qu'à leur destruction, pource que c'est la propre fin d'icelle. Car comme l'Evangile de sa nature est puissance de Dieu à salut, Rom., I, v. 16, et odeur de vie à vie, et par accident est odeur de mort, ci-dessus, chap. II, v. 15, 16 : aussi l'authorité qui est conférée aux Ministres d'iceluy doit estre à salut aux auditeurs : et s'il leur tourne à condamnation, cela est outre sa nature. Le sens donc est, Ne faites point par vostre faute, que ce que Dieu vous a ordonné à salut, vous soit tourné en ruine. Cependant l'Apostre admoneste par son exemple tous Pasteurs, comment ils doyvent modérer l'usage de leur puissance.

11 *Au surplus, frères.* Il addoucit ce qu'il y a eu d'aigreur en toute l'Epistre, pource qu'il ne vouloit point laisser leurs cœurs offensez ou saisis d'amertume, mais plustost les appaiser. Car lors les répréhensions proufitent, quand elles sont meslées de douceur, et comme destrempées de quelque miel, afin que l'auditeur les reçoyve paisiblement, voire quand il se peut faire. Combien qu'il semble que d'un propos qu'il addressoit à aucuns qui estoyent comme brebis rongneuse en la compagnie, il revient maintenant à toute l'Eglise. Ainsi il testifie qu'il tasche de pourvoir par tous moyens à l'intégrité d'icelle, et qu'il luy désire consolation. *Estre d'un consentement, et vivre en paix*, diffèrent : pource que l'un provient de l'autre. Le premier emporte accord d'opinions, l'autre signifie bénévolence et union de cœurs. *Et le Dieu de dilection et de paix.* Il adjouste ceci, afin que l'exhortation ait plus grand poids envers eux : mais quant et quant il donne aussi à entendre, que Dieu sera avec nous, si nous mettons peine d'entretenir paix les uns avec les autres : et

que tous ceux qui ont débats en sont eslongnez, et n'ont point d'accointance avec luy. Car où il y a discords et contentions, il est certain que là le diable règne. Or quelle convenance y a-il de la lumière aux ténèbres? Il appelle *Dieu de paix et de dilection*, d'autant qu'il nous a recommandé paix et dilection, qu'il les aime, et qu'il en est l'autheur. Touchant le *baiser*, nous en avons parlé sur les deux Epistres précédentes.

13 *La grâce du Seigneur.* Il conclud son Epistre par une prière qui contient trois membres, esquels consiste toute la somme de nostre salut. Premièrement il leur désire *la grâce de Christ:* secondement *la dilection de Dieu:* pour le troisième *la communication du sainct Esprit.* Le mot de *Grâce* ne signifie pas yci la faveur gratuite : mais par une figure nommée Métonymie il se prend pour tout le bénéfice de rédemption. Mais il semble que l'ordre soit yci renversé : pource que La dilection de Dieu est nommée en second lieu, laquelle toutesfois est la cause d'icelle grâce, et pourtant précède en ordre. Je respon que la disposition des mots n'est pas tousjours observée si exactement és Escritures, et que toutesfois l'ordre qui est en ce passage convient fort bien à la façon commune d'enseigner qui est és Escritures, asçavoir que lors que nous estions ennemis de Dieu, nous avons esté réconciliez par la mort de son Fils, Rom., V, v. 10, combien que l'Escriture parle de ceci en deux sortes. Car aucunesfois elle prononce ce que j'ay maintenant allégué de sainct Paul, qu'il y avoit inimitié entre Dieu et nous, devant que nous fussions réconciliez par Christ. Nous oyons d'autre part ce que dit S. Jehan, au chap. III, v. 16, changeant l'ordre, Que Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, etc. Ces deux sentences semblent de prime face contraires : mais il est facile de les accorder quand nous regarderons premièrement Dieu, et puis que de l'autre costé nous viendrons à nous. Car Dieu, quant à luy, nous a aimez devant la création du monde : et ne nous a rachetez pour autre cause, sinon d'autant qu'il nous aimoit. Mais quant à nous, comme ainsi soit que nous ne voyons rien en nous que matière d'ire, c'est-à-dire péché, nous ne pouvons comprendre aucune dilection de Dieu envers nous sans le Médiateur. Par ce moyen advient qu'au regard de nous le commencement de la dilection procède de la grâce de Christ. Selon la première considération sainct Paul eust parlé improprement, mettant l'amour de Dieu après la grâce de Christ, c'est-à-dire la cause après l'effect : mais selon la seconde, l'ordre seroit convenable de commencer par la grâce de Christ, par laquelle a esté fait que Dieu nous ait adoptez pour ses enfans, et estendu son amour sur nous, lesquels auparavant il avoit en haine et abomination à cause du péché. La *communication du sainct Esprit* est adjoustée, pource que c'est par la seule addresse et conduite d'iceluy que nous venons à posséder Christ et tous ses biens. Toutesfois il semble quant et quant qu'il face allusion à la diversité de dons, de laquelle il a fait mention ailleurs : pource que Dieu ne donne pas l'Esprit à un chacun particulier à part, mais le distribue à chacun selon la mesure de grâce, afin que les membres de l'Eglise en communiquant mutuellement les uns avec les autres, entretienent une bonne union.

ÉPISTRE AUX GALATIENS

A trèsexcellent Prince et Seigneur, Christophle Duc de Wirtemberg, Comte de Montbéliard, etc. Jehan Calvin, Salut.

Pource que moy, homme à vous incognu, Prince trèsexcellent, vien franchement vous dédier ce mien Commentaire, sans en faire difficulté, il me semble que mon devoir est d'amener quelque excuse de ceste miene hardiesse, afin que paraventure elle ne soit par aucuns blasmée de témérité. Or comme l'excuse est facile et aisée, aussi je la déduiray en peu de paroles. Il y a donc deux raisons principales qui m'ont induit à ce faire. Car combien que de vous-mesmes vous soyez assez prompt et courageux à poursuyvre au droit chemin, toutesfois j'ay pensé que ce ne seroit point un aiguillon superflu, si de propos délibéré je vous convioye et incitoye à vous employer songneusement à la lecture, laquelle vous apportera grans moyens pour vous confermer. Car Dieu par sa grâce a fait que vous avez un aide, duquel la plus part des Princes de ce temps sont destituez : c'est qu'ayant esté dés vostre jeunesse bien enseigné en la cognoissance de la Langue Latine, vous pouvez vacquer à lire les bons et saincts livres. Que s'il y eut jamais temps, auquel les consolations prinses de la Saincte doctrine fussent nécessaires, qu'est-ce que laisse aujourd'huy autre chose de reste, mesme aux nobles et vaillans cœurs, la calamité présente de l'Eglise, ou pour mieux dire, plusieurs autres et plus estranges, qui semblent n'estre pas loin? Parquoy selon que chacun désirera de demeurer ferme et invincible jusques à la fin, qu'il se repose entièrement sur cest appuy, selon que chacun cherche un support et secours asseuré : qu'il apprene de se ranger là, comme dedans un bon fort et lieu de franchise certaine. Or en ces quatre Epistres, lesquelles je vous offre maintenant, Prince trèsnoble, exposées et esclarcies par mon labeur, vous trouverez plusieurs bons points de consolation fort propres au temps présent : lesquels je me déporte de réciter maintenant, pource que d'eux-mesmes ils se donneront à cognoistre chacun en son lieu, voire et beaucoup mieux. Je vien à la seconde raison, par laquelle j'ay dit que j'avoye esté incité à vous dédier cest œuvre. Car comme ainsi soit qu'au milieu d'une si grande confusion qui est maintenant au monde, laquelle en esbranle aucuns, et abbat du tout les autres, vous reteniez tousjours une merveilleuse tranquillité et modération d'esprit, et quant et quant une singulière constance à l'encontre de tous assauts et tempestes, il me semble qu'il est bien requis pour l'utilité commune de toute

l'Eglise, de proposer en vous, comme en un beau miroir et bien clair, un exemple que tous ayent à imiter et ensuyvre. Car combien que le Fils de Dieu impose ceste loy à tous les siens en commun, que plustost ils choisissent de batailler sous l'enseigne de sa croix, que de triompher avec le monde, toutesfois il s'en trouve tant peu que merveilles qui soyent prests et délibérez de se ranger et assujetir à ceste condition de batailler. Et d'autant plus est-il nécessaire que ces beaux exemples qui tant peu souvent se trouvent, tel qu'est celuy qu'on voit reluire en vous, servent à resveiller les gens par-ci par-là, afin qu'ils apprenent de corriger leur paresse et lascheté de cœur. Quant à mes Commentaires, je diray seulement cela, que peut-estre on trouvera en iceux plus de doctrine et proufit, qu'il ne me seroit séant de dire et promettre. Et de cela j'aime mieux que vous-mesmes en faciez le jugement par la lecture. Adieu Prince trèsnoble. Le Seigneur Jésus vous maintiene long temps à son honneur et à l'avancement de son Eglise, et vous gouverne par son sainct Esprit. De Genève, ce premier jour de Février, M. D. XLVIII.

ARGUMENT

SUR L'ÉPISTRE DE SAINCT PAUL APOSTRE AUX GALATIENS.

On sçait assez en quelle partie d'Asie la Mineur ont habité les Galatiens, et quelle estendue avoit leur pays : mais quant à leur origine, et le lieu dont ils sont premièrement partis, les anciens autheurs ne se trouvent d'accord. Tous disent bien qu'ils ont esté Gaulois : mesme ils en ont porté le nom : car on les appeloit d'un mot composé, Gaulois-grecs. Mais ce poinct est demeuré douteux, de quel quartier de Gaule ils estoyent venus. Strabon Géographe pense que ceux d'entr'eux, qui avoyent le nom de Tectosagois estoyent venus du pays de Provence, et les autres de la Gaule Celtique. Et c'est l'opinion la plus commune. Mais veu que Pline conjoint ceux d'Amiens avec les Tectosagois : veu aussi que quasi tous les autheurs accordent qu'ils ont eu pour compagnons les Tolistobogois, qui habitoyent vers le Rhin : je trouve plus vray-semblable qu'ils ayent esté de la Gaule Belgique, depuis la dernière contrée du Rhein, tirant vers la mer d'Angleterre. Car les Tolistobogois tenoyent le pays qu'on appelle maintenant de Clèves ou Brabant. L'erreur commun, à mon avis, est venu de ce qu'une bande de Tectosagois s'estant jettée sur le pays de Provence, en avoit pris possession, lesquels reteinrent leur nom, et en dénommèrent le pays qu'ils avoyent conquis. C'est ce qu'entend Ausone Poëte Bordelois qui ha escrit en Latin, quand il dit, Jusques aux Teutosagois, Belges en premier nom. Car il les nomme Belges, et donne à entendre qu'auparavant on les nommoit Teutosagois, en lieu que depuis ils ont esté appelez Tectosagois. Quant à ce que César les situe en la Forest noire, laquelle pour ce temps-là estoit dite Hercinia : je croy que cela s'estoit fait par changement, d'autant que de leurs pays ils s'estoyent retirez là. Ce qui se peut aussi recueillir du passage de César, où il en est faict mention. Mais nous avons assez parlé pour le présent de leur origine. Pline récite des Galatiens qui habitoyent la partie d'Asie, qui a esté appelée de leur nom, que comme ils estoyent divisez en trois principaux peuples, asçavoir Tectosagois, Tolistobogois, et Trocmois : aussi ils ont eu trois villes capitales. Or estans là entre des voisins peu vaillans, et mal duits à la guerre, ils ont autre fois si bien fait leurs besongnes, que la plus grande partie d'Asie la Mineur leur estoit tributaire. Finalement s'abbastardissans ils perdirent petit à petit leur vertu ancienne, et s'addonnèrent à délices et dissolutions : et par ce moyen ils furent vaincus en guerre sans grande force, et subjugez par Cneus Manlius Consul Romain. Du temps de sainct Paul ils estoyent sous la domination des Romains. Or comme ainsi soit qu'il les eust fidèlement instruits en l'Evangile, il y eut des faux-apostres qui surveinrent en son absence, lesquels corrompirent la bonne semence par fausses et meschantes doctrines. Car ils enseignoyent que l'observation des cérémonies estoit encores nécessaire. La chose eust peu sembler de prime face n'estre pas de grande importance : mais sainct Paul en débat yci comme d'un principal article de la foy Chrestienne. Et à bon droict : car ce n'est point un petit mal, quand on esteint la clarté de l'Evangile, quand on lie les consciences, quand toute différence est ostée entre le Vieil et Nouveau Testament. D'avantage il voyoit qu'avec ces erreurs il y avoit une meschante et pernicieuse opinion meslée parmi :

asçavoir de mériter justice. C'est la cause pourquoy il débat avec si grande véhémence et effort. Et pourtant nous aussi de nostre costé estans advertis de quelle conséquence est la matière qu'il traitte yci, soyons attentifs à la lire. Si on veut juger de la cause selon les commentaires de sainct Hiérome et Origène, on s'esbahira pourquoy sainct Paul s'est ainsi eschauffé pour quelques cérémonies externes. Mais si on regarde la source, on trouvera que les choses valoyent bien estre ainsi asprement débatues. Or pour autant que les Galatiens s'estoyent laissez destourner du droit chemin par une trop grande simplicité et facilité de croire, ou plustost légèreté et sottise, il les reprend aussi plus aigrement. Car je ne suis point de l'opinion de ceux qui pensent que sainct Paul les ait traittez rudement, pource que de leur nature ils estoyent tardifs et durs d'entendement. Les Ephésiens et les Colossiens avoyent aussi bien esté tentez. S'ils eussent aussi légèrement donné lieu aux tromperies des faux-docteurs comme les Galatiens, pensons-nous que sainct Paul les eust non plus espargnez ? Ce n'est doncques point la nature du peuple, qui luy a fait prendre ceste hardiesse de se courroucer ainsi à eux, mais plustost l'indignité du faict l'a contraint à ce faire. Maintenant puis que nous entendons la cause pourquoy ceste Epistre a esté escrite, venons à l'ordre et façon de procéder qu'il tient en icelle.

Aux deux premiers chapitres il combat pour maintenir l'authorité de son Apostolat, sinon que vers la fin du second chapitre, il entre par occasion au principal poinct, asçavoir en la question de la justification de l'homme : combien que le propre lieu où de propos délibéré il déduit ceste matière suffisamment, sera le troisième chapitre. Or combien qu'il semble avis qu'en ces deux chapitres il traitte de beaucoup de choses, toutesfois il ne prétend sinon de prouver qu'il est semblable aux plus grans Apostres, et qu'il n'y a en sa personne aucun défaut pourquoy il ne doyve estre aussi bien estimé Apostre, et en tel degré que les autres. Mais il est bon d'entendre à quel propos il travaille pour maintenir sa réputation. Car qu'emporte cela, s'il est plus grand ou moindre que sainct Pierre, ou que tous soyent égaux entr'eux, pourveu que Christ règne, et que la pureté de la doctrine demeure en son entier ? S'il faut que tous autres soyent diminuez afin que Christ seul croisse, c'est en vain qu'on se débat de la dignité des hommes. D'avantage, on peut aussi demander pourquoy il s'accompare aux autres Apostres. Car quel différent avoit-il avec Pierre, Jaques et Jehan ? Veu donc qu'ils estoyent bien unis et alliez ensemble, quel besoin estoit-il de les mettre ainsi l'un d'un costé et les autres de l'autre ? Je respon que les faux-apostres qui avoyent abusé les Galatiens, afin d'estre mieux venus, et pour bien faire leurs besongnes s'estoyent couverts des noms des Apostres, comme s'ils eussent esté envoyez par eux. C'estoit un beau moyen pour avoir lieu et se donner authorité, de faire à croire qu'ils représentoyent la personne des Apostres : et parloyent, par manière de dire, par leur bouche. Et cependant ils ostoyent le nom, la puissance et authorité d'Apostre à sainct Paul. Car ils mettoyent en avant qu'il n'avoit point esté éleu du Seigneur pour estre l'un des douze, qu'il n'avoit esté recognu pour tel par les autres : que non-seulement il ne tenoit point sa doctrine de Christ, mais non pas mesme des Apostres. Par ce moyen non-seulement l'authorité de sainct Paul estoit diminuée, mais aussi comme n'estant non plus qu'un autre du rang commun, il estoit estimé beaucoup moindre qu'eux. S'il eust esté seulement question des personnes, c'estoit tout un à sainct Paul d'estre réputé entre les plus petis disciples. Mais voyant que pour cela sa doctrine estoit moins estimée, il ne se devoit point taire, ains plustost crier à l'encontre. Voylà quelle est la ruse de Satan, quand il n'ose apertement assaillir la doctrine, de tascher à abbaisser la majesté d'icelle par voyes obliques. Souvenons-nous donc que la vérité de l'Evangile a esté assaillie en la personne de sainct Paul. Car s'il se fust laissé despouiller de l'honneur d'Apostolat, il s'ensuyvoit qu'il avoit jusques alors plus usurpé qu'il ne luy appartenoit. Ainsi une telle fausse

vanterie l'eust aussi rendu suspect en d'autres choses. De ce poinct mesme dépendoit aussi l'authorité de sa doctrine, pource qu'elle n'estoit point receue comme procédante d'un Apostre de Jésus-Christ, mais de quelque commun disciple. D'autre part elle estoit obscurcie et suffoquée par la lueur des noms des grans personnages. Car ces faux-apostres se glorifians du titre de Pierre, de Jaques et de Jehan, s'attribuoyent aussi une authorité Apostolique. Si sainct Paul n'eust fort et ferme résisté à une telle vanterie, c'estoit donner lieu à mensonge, et laisser en sa personne opprimer la vérité de Dieu. Il débat donc à bon escient pour monstrer l'un et l'autre : et qu'il est ordonné Apostre par le Seigneur, et qu'il n'est en rien moindre que les autres, mais qu'il ha semblable dignité et authorité qu'ils ont : comme il en porte le nom avec eux. Il pouvoit bien nier que ces galans fussent envoyez par Pierre et ses compagnons, ou qu'ils eussent quelque commission et charge de par eux. Mais ceste défense est bien de plus grand poids, quand il dit qu'il est aussi grand que les Apostres mesmes. Car s'il eust parlé plus bas, il eut semblé avis qu'il n'eust pas bien esté asseuré de sa cause. Jérusalem estoit pour lors la mère de toutes les Eglises, pourtant que d'icelle l'Evangile estoit descoulé par tout le monde ; et elle estoit comme le principal siége du règne de Christ. Tous ceux qui de là venoyent aux autres Eglises, estoyent honorablement receus, et à bon droict. Mais il y en avoit plusieurs enflez de vaine gloire, de ce qu'ils avoyent esté familiers aux Apostres : ou pour le moins avoyent esté endoctrinez en leur eschole : et pourtant rien ne leur plaisoit sinon ce qu'ils avoyent veu en Jérusalem. Toutes autres façons de faire qui n'estoyent point là usitées non-seulement ils les rejettoyent, mais aussi les condamnoyent hardiment. Or c'est une peste dangereuse qu'un tel chagrin, quand nous voulons que la coustume d'une Eglise soit receue pour une loy universelle. Et cela procède d'un zèle inconsidéré, quand nous sommes tellement affectionnez envers quelque maistre ou quelque lieu, que nous voulons sans aucun jugement astraindre tous lieux et hommes au sens d'un seul homme, ou aux ordonnances d'un seul lieu, comme à une règle commune. Combien qu'il y a tousjours de l'ambition meslée parmi : ou pour mieux dire, ce trop grand chagrin est tousjours plein d'ambition. Mais pour retourner à ces faux-apostres, si estans menez d'une folle imitation, ils se fussent seulement essayez d'introduire partout l'usage des cérémonies qu'ils avoyent veu garder en Jérusalem, ils eussent desjà assez mal fait. Car il n'y a point de raison quand d'une coustume on en veut faire incontinent règle. Mais le plus grand mal estoit en la doctrine meschante et pernicieuse : c'est qu'ils vouloyent tenir les consciences liées, et establissoyent justice en l'observation des cérémonies. Nous entendons maintenant pourquoy sainct Paul parle de si grande affection pour maintenir son Apostolat : et pourquoy il s'oppose aux autres Apostres.

Il poursuit ce propos jusques vers la fin du second chapitre, où il se fait ouverture à traitter la matière : asçavoir, Que nous sommes justifiez gratuitement devant Dieu, et non point par les œuvres de la Loy. Car voyci l'argument sur lequel il se fonde : Si les cérémonies n'ont point puissance de justifier, l'observation d'icelles n'est donc point nécessaire. Combien qu'il ne traitte pas seulement des cérémonies, mais des œuvres en général : autrement toute la dispute seroit bien froide. S'il y a quelqu'un qui pense que cela soit tirer un propos trop loin, qu'il considère deux choses. Premièrement qu'il n'estoit pas possible de résoudre autrement la question, qu'en prenant ce principe général, Que nous sommes justifiez par la pure grâce de Dieu : lequel principe exclud non-seulement les cérémonies, mais aussi les autres œuvres. En après, que sainct Paul ne s'arrestoit pas tant aux cérémonies qu'à la meschante opinion qui s'en ensuyvoit : c'est d'acquérir salut par les œuvres. Notons donc que le sainct Apostre ne fait point impertinemment de commencer son propos de si loin, et qu'il estoit nécessaire qu'il touchast la source de toute la matière : afin que les lecteurs sçachent qu'il n'est pas yci question d'une chose frivole, ains de

plus grande conséquence que toutes autres : asçavoir par quel moyen nous obtenons salut. Ceux-là donc s'abusent, qui pensent que l'Apostre s'arreste à une question particulière, asçavoir des cérémonies. Car elle ne se pouvoit pas bien desmesler en la prenant à part. Nous avons un semblable exemple au chapitre quinzième des Actes. Il y avoit différent et débat sur les cérémonies, asçavoir s'il estoit nécessaire de les observer. Pour résoudre ceste question, les Apostres font une remonstrance du joug insupportable de la Loy, et de la rémission gratuite des péchez. A quel propos cela? Car il semble que ce soit une digression impertinente, et que sans raison ils sortent hors du faict qui leur estoit proposé. Mais il n'est pas ainsi : car l'erreur particulier ne pouvoit point estre vivement réfuté, sinon en prenant un principe universel. Comme, par manière d'exemple : S'il me faloit disputer de la défense de manger chair, non-seulement je feroye mention des viandes, mais je m'armeroye de la doctrine générale, en monstrant si les traditions humaines doyvent avoir lieu pour lier les consciences : et prendroye incontinent ceste maxime, Qu'il n'y a qu'un Législateur qui ha puissance de sauver et de perdre. En somme, sainct Paul déduit yci son argument de la généralité à l'espèce, par une négative : qui est une manière de disputer assez ordinaire, et la plus naturelle qui soit. Au reste, mais que nous soyons venus à l'endroit de l'Epistre, nous verrons par quels tesmoignages et raisons il prouve ceste sentence, Que nous sommes justifiez par la seule grâce de Christ. C'est ce qu'il déduit jusqu'à la fin du troisième chapitre.

Au commencement du quatrième il traitte du droit usage des cérémonies, et pourquoy elles ont esté ordonnées : où aussi il démonstre qu'elles sont maintenant abolies. Car il faloit obvier à ceste absurdité, laquelle fust incontinent venue en pensée à un chacun. A quel propos donc ont esté instituées les cérémonies? Ont-elles esté inutiles? Les Pères ont-ils perdu leur peine en s'exerceant en icelles? Il despesche l'un et l'autre en peu de paroles : disant qu'elles n'ont point esté superflues en leur temps, et que maintenant elles sont abolies par la venue de Christ, d'autant qu'il est la vérité et la fin d'icelles. A ceste cause il monstre qu'il se faut arrester en luy. Où aussi il touche en brief en quoy est différente nostre condition de celle des Pères. Dont il s'ensuit que la doctrine des faux-apostres est perverse et dangereuse, par ce qu'elle obscurcit la clarté de l'Evangile par les ombres anciennes. Il mesle quelques exhortations avec la doctrine, pour esmouvoir les affections. Vers la fin du chapitre, il orne sa dispute d'une belle allégorie.

Au cinquième chapitre il les exhorte à contregarder la liberté acquise par le sang de Christ, afin qu'ils n'abandonnent leurs consciences à estre liées par les traditions des hommes. Cependant toutesfois il admoneste aussi en quoy consiste ceste liberté, et quel en est le vray et droit usage. Et à ce propos il monstre quels sont les vrais exercices des Chrestiens, afin qu'ils ne perdent leur temps en s'amusant aux cérémonies, et laissant cependant les choses principales.

COMMENTAIRE

SUR

L'ÉPISTRE AUX GALATIENS

CHAPITRE PREMIER.

1 *Paul Apostre* (*non point des hommes*[1], *ni par homme*, *mais par Jésus-Christ*, *et par Dieu le Père qui l'a ressuscité des morts*)
2 *Et tous les frères qui sont avec moy*, *aux Eglises de Galatie :*
3 *Grâce vous* soit *et paix de par Dieu le Père*, *et nostre Seigneur Jésus-Christ.*
4 *Qui s'est donné soy-mesme pour nos péchez*, *afin de nous retirer du présent siècle mauvais*, *selon la volonté de Dieu nostre Père.*
5 *Auquel soit gloire à tousjours*, *Amen.*

1) Ou, de par les hommes.

1 *Paul Apostre.* Nous avons dit ailleurs, que sainct Paul a accoustumé de s'attribuer le nom d'Apostre en ses salutations, afin d'acquérir authorité à sa doctrine par sa personne. Or l'authorité de la personne ne dépend point du jugement ne de la volonté des hommes, mais seulement de la vocation de Dieu. Parquoy il requiert d'estre ouy, d'autant qu'il est Apostre. Retenons donc tousjours, que nul autre ne doit estre ouy en l'Eglise, que Dieu seul, et celuy qui a esté par luy ordonné Maistre, asçavoir Jésus-Christ. Parquoy quiconque voudra s'attribuer lieu d'enseigner, il faut qu'il parle au nom de Dieu ou de Christ. Mais pource qu'entre les Galatiens la vocation de sainct Paul estoit plus révoquée en doute qu'entre les autres : à ceste cause pour la maintenir il a exprimé quelque chose de plus qu'il ne fait és autres Epistres. Car non-seulement il afferme qu'il est appelé de Dieu, mais il nie au contraire qu'il soit appelé des hommes, ne par les hommes. Il faut noter qu'il parle de l'Apostolat, et non point de l'office commun des Pasteurs. Les calomniateurs ne l'osoyent pas du tout despouiller de l'honneur et titre du ministère, seulement ils luy ostoyent le nom et l'authorité d'Apostre. Nous parlons maintenant de l'Apostolat en sa propre signification.

Car ce mot se prend en deux sortes. Il signifie quelque fois tous annonciateurs de l'Evangile : mais yci il signifie spécialement le principal et le plus honorable estat entre les offices qui sont en l'Eglise: en sorte que S. Paul soit égal à S. Pierre, et aux autres douze. Ce premier membre, asçavoir qu'il n'estoit point appelé *des hommes*, luy estoit commun avec tous vrais Ministres de Christ. Comme nul ne se doit point attribuer l'honneur, aussi il n'est point en la puissance des hommes de le donner à qui bon leur semblera. Car il appartient à Dieu seul de gouverner son Eglise ? parquoy la vocation ne peut estre légitime, si elle n'est de luy. Or combien qu'il peut advenir quelques fois qu'un homme sera deuëment appelé au regard de l'Eglise, lequel toutesfois sera parvenu au ministère par mauvaise convoitise, et non point en bonne conscience, Sainct Paul toutesfois parle yci de la parfaite approbation de sa vocation, en laquelle il n'y ait rien à redire. Mais quelqu'un dira, N'advient-il pas souvent que les faux-apostres se vantent de ceci mesme? Je le confesse : voire, et ils le font avec plus grande arrogance et authorité magistrale que n'osent faire les vrais serviteurs du Seigneur. Mais la vérité leur défaut, laquelle S. Paul pouvoit et avoit bien de quoy mettre en avant. Le second membre, asçavoir n'estre point appelé *par homme,* appartenoit particulièrement aux Apostres. Car cela n'eust point esté tourné à vice pour lors à un Pasteur. Sainct Paul luy-mesme avec Barnabas ordonnoit de ville en ville des prestres, recueillant les voix d'un chacun, Act., XIV, 23. Il commande à Tite et Timothée d'en faire autant, 1 Tim., V, 17, et Tit., I, 5. Et ceste est la façon ordinaire d'élire des Pasteurs et Ministres : car il ne faut pas attendre que Dieu révèle du ciel ceux qu'il a éleus. Pourquoy est-ce donc que le sainct Apostre rejette arrière de soy ce qui nonseulement n'est point mauvais, mais aussi est digne de louange? J'ay desjà dit que ce n'eust point esté assez à S. Paul, de prouver qu'il estoit Pasteur, ou un du rang commun des ministres de l'Evangile : car il estoit question de l'Apostolat. Or il faloit que les Apostres fussent éleus autrement que les Pasteurs : asçavoir immédiatement (comme on dit) par le Seigneur mesme. Suyvant cela Christ luy-mesme a appelé les douze. Mat., X. 1, et quand il a falu substituer un successeur en la place de Judas, l'Eglise n'ose en élire par la plus grande voix. mais elle ha recours au sort, Act., I, 26. Il est certain qu'on n'a point fait de sort és élections des Pasteurs. Pourquoy donc le fait-on en l'élection de Matthias? Afin qu'il soit mis en ce lieu-là de la main de Dieu : car il faloit discerner l'Apostolat d'avec les autres ministères. Ainsi donc S. Paul afin de s'oster du rang commun des Ministres, afferme que sa vocation est de Dieu immédiatement : c'est-à-dire sans aucun moyen des hommes. Mais comment nie-il qu'il ait esté appelé par les hommes, veu que S. Luc récite que luy et Barnabas ont esté appelez par l'Eglise d'Antioche? Act., XI, 22, 26. Aucuns respondent qu'il avoit exercé l'office d'Apostre au paravant : et par ainsi que ceste ordination-là n'a point esté le fondement de son Apostolat. Mais on peut répliquer à ceci, que lors premièrement l'Apostre a esté destiné aux Gentils, du nombre desquels les Galatiens estoyent. Parquoy la meilleure et la plus vraye response est, qu'il n'a point yci voulu exclure du tout la vocation de l'Eglise, mais seulement démonstrer que son Apostolat estoit appuyé sur un plus ferme privilége. Ce qui est vray : car ceux d'Antioche n'ont pas imposé les mains à sainct Paul de leur propre jugement, mais le commandement leur en estant fait par oracle, c'est-à-dire par révélation de Dieu. Pour autant donc qu'il a esté appelé Divinement par révélation, et depuis nommé et ordonné Apostre des Gentils par le sainct Esprit, il s'ensuit qu'il n'a point esté introduit par les hommes, quoy que depuis on ait observé la cérémonie accoustumée en l'ordination des Ministres. Si quelqu'un trouve bon que ce soit ici une antithèse oblique entre S. Paul et les faux-apostres, je n'y contredi point : car de faict ils se glorifioyent des hommes. Ainsi ce sera autant comme s'il disoit, Qu'ils se vantent d'es-

tre envoyez de quels qu'ils voudront : je ne laisseray point d'estre par-dessus eux : d'autant que je tien ma commission de Dieu et de Christ. *Par Jésus-Christ et Dieu.* Il fait Dieu et Christ autheurs de son Apostolat. Il nomme Christ le premier : pource que c'est son office d'envoyer : et nous exerceons l'office d'ambassade pour luy. Toutesfois pour plus grande amplification, il adjouste aussi le Père : comme s'il disoit, S'il y a quelqu'un auquel la majesté de Christ ne suffise, qu'il sçache que cest office m'est enjoint aussi du Père. *Qui l'a ressuscité des morts.* Ce n'est point sans cause qu'il fait yci mention de la résurrection. Car c'est le commencement du règne de Christ. Or ils mesprisoyent sainct Paul, de ce qu'il n'avoit point conversé avec Christ en ce monde. A l'encontre de cela il démonstre que tout ainsi que comme Christ a esté glorifié par sa résurrection, lors aussi il a véritablement démonstré sa puissance au gouvernement de son Eglise. Parquoy la vocation de sainct Paul ha plus de dignité, que s'il eust esté mis en son office par Christ estant encore mortel. Et ceste circonstance est bien digne d'estre notée. Car S. Paul donne tacitement à entendre que ses envieux combatent malicieusement à l'encontre de la puissance admirable de Dieu, qui s'est monstrée en la résurrection de Christ : d'autant que le Père céleste, qui a ressuscité Christ de la mort, c'est luy-mesme aussi qui a ordonné Paul annonciateur de ceste vertu siene.

2 *Et tous les frères, etc.* Il semble qu'il ait escrit au nom de plusieurs en commun, afin que si les Galatiens ne tenoyent pas grand conte d'un tout seul, pour le moins ils prestassent l'aureille à plusieurs, et n'eussent point en mespris toute une congrégation. Car sa coustume est plustost de saluer au nom des frères sur la fin de ses Epistres, que de les adjoindre pour compagnons de ses letres au commencement d'icelles : pour le moins il n'en nomme jamais plus de deux, et iceux cognus, mais il en fait yci autrement : car il les comprend tous ensemble, ce que je ne pense point avoir esté fait sans cause. Or le consentement commun de tant de fidèles a pour le moins deu avoir quelque poids envers les Galatiens, à ce qu'ils se rendissent plus dociles et traitables. *Aux Eglises de Galatie.* C'estoit une région de grande estendue : et pourtant elle avoit beaucoup d'Eglises esparses çà et là. Mais c'est merveilles que ce titre est donné aux Galatiens, veu qu'ils s'estoyent quasi révoltez de Christ. Car là où il y a Eglise, là il y a unité de foy. Je respon qu'il y avoit encore quelques enseignes d'Eglise, veu qu'il y avoit là profession de Chrestienté, invocation d'un seul Dieu, usage des Sacremens, et quelque ministère. On ne voit donc point tousjours une telle pureté aux Eglises, qu'on pourroit bien désirer. Celles qui sont les plus pures, encore ont-elles quelques taches ou macules. Les autres sont non-seulement tachées, mais presque desfigurées. Il ne faut donc pas que nous soyions tellement offensez des vices de la doctrine et des mœurs, que si tost que nous verrons quelque chose qui ne nous plaira point en quelque congrégation, nous luy ostions incontinent le nom d'Eglise. Sainct Paul nous enseigne bien yci d'autre débonnaireté. Cependant toutesfois les congrégations qui ont quelques vices, doyvent tellement estre recognues pour Eglises de Christ, que nous ne laissions pas de condamner tout ce qui est de mauvais en icelles. Car il ne faut pas penser que par tout où il y a Eglise tellement quellement, il y ait une perfection de toutes les choses qui sont à désirer en une Eglise. Je di ceci, pource que les Papistes empoignans ce petit mot, veulent que tout ce qu'ils mettent en avant, soit ratifié. Jà soit qu'il s'en faut beaucoup qu'il y ait un tel estat et forme d'Eglise à Rome, qu'il y avoit en Galatie. Si sainct Paul vivoit aujourd'hui, il recognoistroit là de misérables ruines, et une horrible dissipation : de bastiment d'Eglise, point du tout. Pour le dire en moins de paroles, la compagnie où il y a quelque portion d'Eglise, est appelée Eglise, combien que toutes choses n'y soyent point correspondantes en tout et par tout à ce qu'emporte le nom.

3 *Grâce vous soit et paix.* Il a esté parlé de ceste forme de salutation aux

autres Epistres. Je demeure tousjours en mon opinion, que sainct Paul désire que Dieu soit propice aux Galatiens : et puis après, que toutes choses leur vienent à prospérité, d'autant que l'heureuse issue de toutes choses nous provient de la grâce et bénévolence de Dieu. Il prie que l'un et l'autre luy soit donné par le Père, ensemble et par Christ, pource que hors de Christ il n'y a ne grâce, ni aucune heureuse issue.

4 *Qui s'est donné soy-mesme.* Il loue yci dès le commencement la grâce de Christ, afin de ramener les Galatiens à iceluy, et les arrester en luy. Car s'ils eussent deuement considéré ce bénéfice de rédemption, ils ne fussent jamais tombez en observations estranges. Car quiconque cognoist Christ ainsi qu'il appartient, il le tient ferme, il l'embrasse des deux bras, il s'arreste du tout en luy, et ne désire rien d'avantage. Parquoy ceci est aussi un trèsbon remède pour purger nos esprits de toutes sortes d'erreurs et superstitions : asçavoir de réduire en mémoire ce que nous est Christ, et que c'est qu'il nous a apporté. Et ce n'est pas peu de chose, que ce qui est signifié par ces paroles, *Qui s'est donné soy-mesme pour nos péchez.* Car il a voulu advertir les Galatiens, qu'il ne faloit point chercher la purgation des péchez, et par conséquent la justice parfaite, sinon en Christ : pour autant qu'il s'est offert au Père en sacrifice : et qu'il est tellement la vraye hostie, que ce seroit meschanceté de mettre à l'opposite de luy autres satisfactions, quelles qu'elles soyent : d'avantage que ceste rédemption est de tel pris et dignité, qu'elle nous doit du tout ravir en admiration. Au reste, ce que S. Paul attribue yci à Christ, en d'autres passages, l'Escriture le transfère à Dieu le Père. L'une et l'autre façon de parler est propre. Car cela est vray que le Père par son conseil éternel nous a ordonné ceste expiation et satisfaction, et a en cela tesmoigné son amour envers nous, qu'il n'a point espargné mesme son Fils unique qu'il ne le livrast pour nous : d'autre part aussi cela est vray, que Christ s'est offert en sacrifice, afin qu'il nous réconciliast à Dieu : Rom., VIII, 32, dont s'ensuit que sa mort est la satisfaction pour nos péchez. *Afin de nous retirer, etc.* Il déclare aussi la fin de la rédemption : asçavoir que Christ nous a acquis à soy par sa mort, afin que nous soyons son héritage péculier. Cela se fait quand nous nous sommes séparez du monde. Car tandis que nous sommes du monde, nous n'appartenons de rien à Christ. Ce mot de *Monde*, est prins yci pour la corruption qui est au monde : comme en la première Epistre de sainct Jehan, chapitre V, 19, où il est dit, que tout le monde est mis à mal : et en plusieurs autres passages. Il est autrement prins en l'Evangile, quand Christ dit, Je ne prie pas que tu les ostes du monde, mais que tu les préserves du mal, Jehan, XVII, 15, car il signifie là, la vie présente. Que signifie donc yci le Monde? Les hommes séparez du royaume de Dieu, et de la grâce de Christ. Car tandis que l'homme vit à soy, il est tout en damnation. Le monde donc et la régénération sont choses contraires l'une à l'autre : comme ces deux mots, Nature et Grâce, La chair et L'esprit. Ainsi ceux qui sont nais du monde, n'ont rien que péché et malice : non pas que cela viene de la création, mais de leur corruption. Christ donc est mort pour nos péchez, afin qu'il nous délivrast ou séparast du monde présent. *Mauvais.* Il a adjousté cest épithète, pour démonstrer qu'il parloit de la corruption ou perversité qui est par le péché : et non point de la créature de Dieu, ou de la vie corporelle. Or toutesfois par ce seul mot, il met par terre tout l'orgueil et arrogance des hommes, comme foudroyant dessus. Car il testifie que hors le renouvellement qui se fait par la grâce de Christ, il n'y a rien en nous que pure malice. Car nous sommes du monde : et jusqu'à ce que Christ nous en ait retirez, le monde règne en nous, et nous vivons à luy. Que les hommes donc se flattent tant qu'ils voudront, si sont-ils meschans et pervers avec toute leur excellence. Vray est qu'ils ne pensent point estre tels, toutesfois contentons-nous que Dieu l'a ainsi prononcé par la bouche de sainct Paul. *Selon la volonté de Dieu nostre Père.* Il démonstre quelle est la

première source de grâce : asçavoir le propos de Dieu. Car Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son seul Fils, Jehan, III, 16. Mais il faut noter que sainct Paul a accoustumé d'opposer le propos de Dieu à toutes les récompenses ou mérites des hommes. Ainsi *Volonté*, signifie yci ce qu'on appelle coustumièrement, Le bon plaisir. Le sens donc est, que Christ a souffert pour nous, non pas que nous en fussions dignes, ou que nous luy eussions apporté quelque chose qui l'incitast à miséricorde : mais pource que le conseil de Dieu a esté tel. *De Dieu et nostre Père*. C'est autant comme s'il eust dit, De Dieu, qui est nostre Père.

5 *Auquel soit gloire à tousjours-mais, Amen.* Il entre de grande affection, soudainement en action de grâces : afin d'aiguiser leurs esprits à considérer ce bénéfice inestimable de Dieu, à ce que puis après ils se rendent plus dociles. Combien que c'est aussi une exhortation générale, Que toutes fois et quantes que nous réduisons en mémoire ceste miséricorde de Dieu, nous soyons tout incontinent par icelle incitez à le glorifier.

6 *Je mesbahi qu'en délaissant celuy qui vous avoit appelez par grâce*, asçavoir *Christ*, *vous*[1] *estes tant soudainement transportez en un autre Evangile.*
7 *Ce qui n'est autre chose*, *sinon qu'il y en a qui vous troublent, et veulent renverser l'Evangile de Christ*[2].
8 *Or si nous-mesmes*, *ou un Ange du ciel vous évangélize autrement que nous ne vous avons évangélizé*, *qu'il soit maudit.*
9 *Ainsi que nous avons desjà dit, maintenant aussi je di derechef, Si aucun vous évangélize autrement que ce que vous avez receu, qu'il soit maudit.*

1) Ou, en la grâce de Christ, vous. 2) Ou, Qui n'est pas un autre *Evangile* mais il y en a, etc., ou, Comme ainsi soit qu'il n'y en ait point d'autre : mais, etc.

6 *Je m'esbahi, etc.* Il commence par une répréhension, laquelle toutesfois n'est point si aspre qu'ils méritoyent bien : mais il aime mieux employer sa véhémence contre les faux-apostres : comme nous verrons puis après. Or il les taxe d'un révoltement non-seulement de sa doctrine, mais aussi de Christ. Car ils ne pouvoyent retenir Christ, sinon en cognoissant que par sa grâce nous sommes affranchis de la servitude de la Loy. Or la nécessité que les faux-apostres constituoyent aux cérémonies, estoit totalement contraire. Par ce moyen ils estoyent transportez hors de Christ : non pas qu'ils rejettassent du tout la Chrestienté, mais pource qu'au milieu d'une telle corruption il ne leur restoit qu'un Christ par imagination. Ainsi aujourd'huy les Papistes, pource qu'ils veulent avoir un Christ à demi, et deschiré par pièces : ils n'en ont point du tout, et pourtant ils sont transportez hors de Christ. Car ils sont remplis de superstitions, qui sont directement contraires à la nature de Christ. Ceci doit estre noté diligemment, asçavoir que nous sommes transportez hors de Christ, quand nous déclinons à choses qui sont contraires à son office. Car la lumière ne peut estre meslée avec les ténèbres. C'est une semblable façon de parler, quand il dit, *En un autre Evangile*, c'est-à-dire, autre que le vray, ou différent du vray Evangile. Et toutesfois les faux-apostres disoyent qu'ils preschoyent l'Evangile de Christ : mais pour autant qu'ils mesloyent leurs songes et inventions par lesquelles ils anéantissoyent la principale vertu de l'Evangile, à ceste cause ils avoyent un Evangile faux, corrompu et abbastardi. Il use d'un verbe du temps présent, comme si leur cheute estoit encore en suspens, et non pas du tout accomplie. Comme s'il disoit, Je ne di pas que desjà du tout vous soyez transportez : car lors il seroit plus difficile de retourner au droit chemin. Mais maintenant que vous estes encore au milieu de la course, tournez bride plustost que de poursuyvre plus avant. Aucuns lisent, De celuy qui vous a appelez par la grâce de Christ : entendans cela estre dit

du Père : mais la lecture que nous avons suyvie, est plus simple. Quant à ce qu'il dit, qu'ils ont esté *appelez de Christ par grâce*, cela sert pour leur reprocher leur ingratitude. Se révolter du Fils de Dieu, c'est desjà une chose meschante de soy : mais se révolter de luy, veu qu'il nous a appelez gratuitement à salut, est une chose encore plus infâme et malheureuse. Car la bonté de laquelle il use envers nous, augmente la grandeur de nostre péché, si nous sommes ingrats. *Vous estes tant soudainement transportez.* Il exaggère et augmente la vilenie de leur inconstance. Vray est qu'il n'est jamais temps de nous révolter de Christ : mais les Galatiens estoyent d'autant plus dignes d'estre blasmez, qu'ils s'estoyent desbauchez aussi tost que S. Paul fut parti d'avec eux. Comme donc il ha par ci-devant amplifié leur ingratitude en mettant à l'opposite leur vocation gratuite : aussi maintenant il amplifie leur légèreté par la circonstance du temps.

7 *Ce qui n'est autre chose.* Aucuns sont d'avis de résoudre ceci en ceste sorte, Veu qu'il n'y a point d'autre Evangile : comme si c'estoit une espèce de correction, afin que nul ne pensast qu'il y eust plusieurs Evangiles. Quant à moy, je le pren plus simplement, entant que touche l'exposition des mots. Car il parle de la doctrine des faux-apostres en mespris : asçavoir que ce n'est autre chose que matière de troubles et de destruction. Comme s'il disoit, Qu'apportent ceux-ci? Quelle cause ont-ils d'impugner la doctrine que j'ay enseignée? Certainement ils vous troublent, et renversent l'Evangile : et autre chose ne font. Toutesfois le sens revient tousjours à un mesme poinct. Car je confesse que par ceste façon de parler il corrige ce qu'il avoit dit d'un autre Evangile. Il dit donc que ce n'est point Evangile, mais rien que trouble. J'ay voulu seulement remonstrer que selon mon opinion le mot Grec est prins yci pour Autre chose : comme nous avons accoustumé de dire, Ceci n'est rien, sinon que tu veux tromper. *Et veulent renverser l'Evangile de Christ.* Il les charge d'un autre blasme, asçavoir qu'ils font injure à Christ, voulans renverser son Evangile. Or c'est un crime horrible : car *Renverser l'Evangile*, est plus grief que de le corrompre. Et toutesfois, il ne le leur met point sus à tort. Car Christ n'est plus en son entier, et la doctrine de l'Evangile tombe bas, quand la louange de la justification de l'homme est transférée ailleurs, et qu'on met un laqs sur les consciences. Car il faut tousjours aviser qui sont les choses principales en l'Evangile. Quiconque combatra à l'encontre, il est destructeur de l'Evangile. Ce mot *De Christ*, qui est adjousté, peut estre exposé en deux sortes : Ou que Christ est autheur de l'Evangile, et qu'il est procédé de luy : ou que l'Evangile monstre ouvertement et purement Christ. Au reste, il ne faut point douter que par cest épithète il n'ait voulu signifier le vray et naturel Evangile, qui doit estre seul estimé tel.

8 *Or si nous-mesmes ou un Ange, etc.* Il s'eslève yci en grande hardiesse pour maintenir l'authorité de sa doctrine. Et premièrement il afferme que la doctrine qu'il a preschée, est ce seul Evangile, lequel il n'est aucunement licite de corrompre. Car sans cela les faux-apostres pouvoyent répliquer à l'encontre, Et nous aussi voulons que l'Evangile demeure en son entier : et ne l'avons point en moindre estime et révérence que toy. Comme les Papistes crient aujourd'huy que l'Evangile leur est sainct et sacré : et de faict, ils baisent et embrassent en grande révérence le nom d'Evangile : mais quand ce vient à le prouver, alors ils destruisent furieusement la vraye et simple doctrine de l'Evangile. Parquoy sainct Paul, non content de ceste protestation générale, détermine quel est cest Evangile, et que c'est qu'il contient : et dit apertement que sa doctrine est le vray Evangile, afin qu'on ne le cherche point ailleurs. Car que proufitera-il de dire qu'on veut tenir l'Evangile, et cependant ne sçavoir qu'il contient ? Cela par aventure suffiroit entre les Papistes, où la foy implicite (qu'ils appellent) ha lieu : mais entre les Chrestiens, il n'y a point de foy, quand il n'y a point de cognoissance et sçavoir certain, Tite, I, 1. Afin donc que les Galatiens, estans autrement prests

d'obéir à l'Evangile, ne chancellent d'un costé et d'autre, et qu'estans en suspens, ils ne sçachent où s'arrester, sainct Paul veut qu'ils demeurent fermes en sa doctrine. Or il veut qu'on adjouste si certaine foy à sa prédication, qu'il dénonce malédiction à tous ceux qui y oseront contredire. Et qui plus est, il commence par soy-mesme, et estoit besoin de le faire ainsi. Car par ce moyen il prévient la calomnie que luy eussent intentée les malveillans : Tu veux que sans aucun contredit on accepte tout ce qui sortira de toy, pource qu'il est tien. Parquoy pour démonstrer qu'il n'ha en cela nul esgard à soy, il se forclost tout le premier de toute puissance d'entreprendre quelque chose contre ceste doctrine. Et par ce moyen, il n'assujetit point les autres à soy, mais il se range et soy et les autres en obéissance (comme il est raisonnable) pour estre sujets à la parole de Dieu. Mais afin d'abbatre plus rudement les faux-apostres, il monte jusques aux Anges. Et il ne dit point simplement, qu'il ne les faut point escouter, mais il prononce qu'on les doit avoir en exécration. Ceci pourroit sembler estrange à aucuns, qu'il propose les Anges comme contraires à sa doctrine. Mais si nous regardons bien à tout, ainsi qu'il appartient, nous verrons qu'il luy a esté nécessaire de parler ainsi. Il est bien certain que les Anges célestes ne peuvent apporter autre chose que la certaine vérité de Dieu : mais comme ainsi soit qu'il y eust débat touchant la certitude de la doctrine révélée pour le salut des hommes : ce ne luy a point esté assez de l'exempter du jugement des hommes, si quant et quant il n'eust afermé qu'elle estoit par-dessus tous les Anges. Parquoy quand il dénonce les Anges pour excommuniez et pour abominables s'ils enseignent autre chose, combien que ce soit un argument fondé sur un cas impossible, néantmoins il n'est point superflu. Car ceste façon de parler en termes si estranges, sert beaucoup pour amplifier la certitude de la prédication de sainct Paul. Il voyoit qu'on mettoit en avant les hauts titres des hommes, pour faire instance contre luy et sa prédication : sur cela, il dit que les Anges mesmes n'y peuvent rien pour les déprimer. Et cependant, il ne fait point de tort aux Anges. Car puis qu'ils sont créez pour faire reluire la gloire de Dieu en toutes les sortes qu'il est possible, quiconque abuse sainctement de leur nom à ceste fin que Dieu en soit glorifié, il ne dérogue rien à leur dignité. Or non-seulement nous recueillons de ceci, combien est grande la majesté de la parole de Dieu, mais aussi nostre foy en reçoit une merveilleuse confirmation, quand estans asseurez sur la parole de Dieu, nous osons bien desfier les Anges, et les maudire. Quand il dit, *Il soit maudit*, il faut suppléer, De vous. Quant au mot Grec *Anathéma*, lequel nous avons traduit, *Maudit*, il en a esté parlé sur la première aux Corinthiens, XII, 3. Il signifie yci exécration, et est prins pour le mot Hébrieu *Harem*.

9 *Ainsi que nous avons desjà dit.* Maintenant laissant à parler de soy-mesme et des Anges, il répète derechef en général, qu'il n'est loisible à homme quelconque d'enseigner autre doctrine que celle qu'il avoit enseignée aux Galatiens. Il faut noter ce mot, *Ce que vous avez receu :* car il insiste tousjours sur cela, qu'ils ne tienent point un Evangile incognu, et comme en suspens en l'air par leur imagination : mais qu'ils en ayent une définition certaine, et soyent bien asseurez que celuy qui leur a esté enseigné, et qu'ils ont embrassé, est le vray Evangile de Christ. Car il n'y a rien qui conviene moins à la foy qu'une opinion et un cuider. Que sera-ce donc si quelqu'un est en doute, ne sçachant que c'est de l'Evangile ? Ainsi il commande qu'on tiene pour diables tous ceux qui oseront apporter un autre Evangile que le sien : nommant *Autre*, quand on y mesle des inventions humaines, et des choses qui ne sont point de mesme. Car la doctrine des faux-apostres n'estoit point totalement contraire ne diverse aussi, mais estoit corrompue par fausses additions. Le subterfuge donc des Papistes est plus que puérile, quand pensans se desvelopper de ces paroles de sainct Paul, comme en jouant, ils disent

premièrement que nous n'avons pas toute sa prédication, et que nous ne pouvons sçavoir ce qu'elle contenoit, sinon que les Galatiens qui l'ont ouye, ressuscitent des morts pour en porter tesmoignage. D'avantage, qu'yci par sainct Paul n'est point défendu d'y adjouster quelque chose, mais que seulement sont défendus les Evangiles autres. Car nous pouvons recueillir aiséement par les escritures de sainct Paul, quel a esté son Evangile, autant qu'il nous est expédient de le sçavoir. D'autre part, c'est une chose bien évidente, que toute la Papauté est un horrible renversement de cest Evangile. Finalement, il appert par la circonstance, que toute doctrine bastarde est autre que la prédication de sainct Paul. Parquoy, ils ne proufitent de rien en cherchant ainsi des cavillations.

10 *Car maintenant admonesté-je* selon *les hommes, ou* selon *Dieu*[1]*? Ou cherché-je à plaire aux hommes? Certes si je plaisoye encore aux hommes, je ne seroye point serviteur de Christ.*

11 *Or frères, je vous fay sçavoir que l'Evangile qui a esté annoncé par moy, n'est point selon l'homme.*

12 *Car je ne l'ay point receu ou apprins d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ.*

13 *Car vous avez ouy quelle a esté autresfois ma conversation en la Loy Judaïque: comment je persécutoye l'Eglise de Dieu à outrance, et la dégastoye,*

14 *Et proufitoye en la Loy Judaïque plus que plusieurs de mes pareils*[2] *en ma nation, estant le plus ardent zélateur des traditions de mes pères*[3].

1) Ou, presché-je des hommes ou de Dieu? ou, humainement ou Divinement? 2) Ou, de mon aage.
3) Ou, ancestres.

Pource qu'il avoit si hardiment loué et exalté sa prédication, il démonstre maintenant qu'il l'a fait à bon droict, et non point par folle vanterie. Et pour démonstrer cela il use de deux argumens. Le premier est prins de l'affection de son cœur, en ce qu'il ne s'accommode point aux hommes par ambition ne pour les flatter. Le second est plus fort beaucoup, asçavoir qu'il n'est point autheur de son Evangile, mais l'a donné aux hommes fidèlement, ainsi qu'il l'avoit receu de Dieu.

10 *Admonesté-je selon les hommes?* Ce passage s'expose en diverses sortes à cause de l'ambiguïté de la construction Grecque. Car aucuns le tournent ainsi, Admonesté-je les hommes ou Dieu? Les autres prenent yci *Dieu et les hommes*, pour les choses Divines et humaines. Et ce sens conviendroit bien, s'il n'estoit quelque peu trop eslongné des paroles. A ceste cause, j'ay mieux aimé suyvre celuy qui estoit le moins contraint. Car les Grecs ont souvent accoustumé de suppléer le mot qui signifie autant comme Selon, en nostre langue. Sainct Paul parle, non pas du sujet et de la matière de sa prédication, mais de son affection, et du but qu'il avoit en son cœur, asçavoir qu'il ha plustost esgard à Dieu qu'aux hommes. Combien que la doctrine aussi est correspondante à l'affection de celuy qui enseigne. Car comme la corruption de doctrine procède d'ambition, ou d'avarice, ou de quelque autre mauvaise cupidité, aussi la conscience droite fait qu'on retient la pure vérité. Et pource il maintient que sa doctrine est saine, d'autant qu'elle n'est point accommodée pour complaire aux hommes. *Ou cherché-je à plaire aux hommes?* Ce second n'est point grandement différent du premier : toutesfois il est différent en quelque sorte. Car la volonté d'acquérir faveur, est cause de nous faire parler selon les hommes. Quand une telle ambition règne en nos cœurs, que nous désirons de parler à l'appétit des hommes pour acquérir leur grâce, il ne se peut faire que nous enseignions purement. Sainct Paul donc proteste qu'il n'est point entaché de ce

vice. Et afin qu'avec plus grande hardiesse il s'exempte mesme de calomnie, il parle par interrogation. Car les interrogations ont plus de poids et de véhémence quand nous donnons congé aux adversaires de contredire s'ils peuvent. Car cela est un signe de grande asseurance, que donnoit à sainct Paul le tesmoignage de sa bonne conscience, pource qu'il sçavoit certainement qu'il s'estoit tellement employé en son office, qu'on ne luy pouvoit point reprocher cela. *Certes si je plaisoye encore aux hommes.* Voyci une sentence digne de mémoire, asçavoir que les ambitieux, c'est-à-dire ceux qui pourchassent la grâce des hommes, ne peuvent servir à Christ. Toutesfois il parle de sa personne en particulier, en ce sens, qu'il a renoncé volontairement à toute faveur humaine, pour se dédier du tout au service de Christ : et en cela, il fait comparaison de sa vie passée à sa vie présente. On l'avoit eu en grande réputation, et avoit esté le bien venu envers un chacun : et pourtant, s'il eust voulu plaire aux hommes, il ne luy eust point falu changer d'estat. Mais il faut recueillir de ceci, ceste doctrine générale de laquelle j'ay parlé : Asçavoir qu'il faut que tous ceux qui veulent fidèlement servir à Christ, mesprisent de grand cœur toute la grâce et faveur des hommes. Ce mot *Aux hommes*, emporte yci quelque certaine propriété. Car les Ministres de Christ ne doyvent point de propos délibéré chercher de desplaire aux hommes : mais il y a diverses sortes d'hommes. Nous devons tascher de plaire en Christ, à tous ceux à qui Christ plaist : au contraire, nous ne devons en sorte quelconque obéir à ceux qui veulent que leurs affections soyent préférées à la vraye doctrine. Et à la vérité, il faudra tousjours que les vrais et fidèles Pasteurs entrent en ce combat, de ne craindre point d'encourir l'inimitié de ceux qui désirent qu'on leur complaise en tout et par tout. Car l'Eglise aura tousjours des meschans et faux hypocrites, qui préféreront leur plaisir à la parole de Dieu. Les bons aussi sont aucunesfois tentez du diable, en sorte qu'ils se courroucent contre leur Pasteur qui les admoneste de leur salut, soit qu'ils le facent par ignorance, soit qu'ils soyent préoccupez de quelque infirmité. Nostre devoir donc est, de ne craindre point d'encourir la mauvaise grâce des hommes, moyennant que nous n'eslongnions point de Christ les infirmes. Plusieurs exposent ce passage autrement, comme si c'estoit une concession : et pensent que le sens est tel, Si je plaisoye aux hommes, alors je ne seroye pas serviteur de Christ. Je le confesse : mais qui est celuy qui me le reprochera? Qui est celuy qui ne voye que je ne tasche point d'acquérir la faveur des hommes? Toutesfois je trouve meilleur le premier sens : asçavoir que sainct Paul récite quelle et combien grande faveur des hommes il a renoncé, pour se dédier du tout au service de Christ.

11 *Or frères, je vous fay sçavoir.* Ceci est un argument de trèsgrande efficace, et le principal poinct de toute la matière : Asçavoir qu'il n'a point receu des hommes l'Evangile qu'il annonce, mais qu'il luy a esté révélé de Dieu. Et pource qu'on luy pouvoit nier cela, il adjouste une probation, qui contient la narration des choses advenues en sa personne. Mais afin que ceste protestation ait plus de poids, il dit d'entrée, qu'il ne parle point d'une chose incertaine ou incognue, mais de laquelle il est prest de faire foy. Car une telle préface convient quand on veut parler d'une chose d'importance. Il dit, que son Evangile n'est point *selon l'homme*, pource qu'il ne sent rien de l'invention de l'homme, ou qu'il n'a point esté forgé ou dressé par les hommes. Et pour prouver cela, il adjouste incontinent après, qu'il n'a esté enseigné par aucun maistre terrien.

12 *Car je ne l'ay point receu ou apprins d'aucun homme.* Quoy donc? Quand quelqu'un estant enseigné par le ministère d'un homme, viendra puis après à estre Docteur, et avoir charge d'enseigner en l'Eglise, l'authorité de la Parole en sera-elle pourtant moindre? Or il faut tousjours considérer de quoy les faux-apostres l'assailloyent : asçavoir qu'il tenoit un Evangile imparfait et

bastard, lequel il avoit je ne sçay comment apprins de quelque maistre qui n'estoit pas des meilleurs, ou pour le moins qui n'avoit point de bruit : et que maintenant il enseignoit aux autres à tors et à travers cest Evangile mal entendu. Et cependant eux se vantoyent d'estre disciples des plus grans Apostres, desquels ils sçavoyent certainement toute l'intention et quasi le secret du cœur. Il a donc esté nécessaire à sainct Paul pour opposer sa doctrine à tout le monde, de s'appuyer sur ce fort : quelle luy avoit esté revélée du ciel, et qu'il ne l'avoit point apprinse en l'eschole d'homme quelconque. Autrement il ne l'eust jamais peu défendre des calomnies des faux-apostres. Si on met en avant qu'il a esté enseigné par Ananias (Actes, IX, 10) il est facile aussi d'y respondre. Car il n'y a rien qui empesche que Dieu luy-mesme ne l'ait enseigné par révélations, et que quant et quant il n'ait usé du moyen d'un homme pour l'instruire : et ce pour authoriser le ministère. Comme nous avons dit ci-dessus qu'il a esté appelé au ministère immédiatement de Dieu par révélation, et qu'il a esté ordonné par les voix des hommes et approbation solennelle. Ces choses ne contrevienent point l'une à l'autre.

13 *Car vous avez ouy quelle a esté autresfois.* Tout ce récit a esté adjousté pour probation. Car il raconte que toute sa vie il avoit eu l'Evangile si fort en horreur, qu'il en estoit ennemi mortel, et destructeur du nom de Chrestienté. De là nous recueillons que sa conversion a esté de Dieu. Et certes il les appelle pour tesmoins, comme d'une chose nullement douteuse, afin que ce qu'il veut dire soit receu sans contredit. Il appelle *ses pareils*, ceux qui estoyent de son temps. Car la comparaison ne seroit pas propre avec les anciens. Quand il parle *des traditions de ses pères*, Il n'entend pas ces additions par lesquelles la Loy de Dieu avoit esté corrompue, mais la Loy de Dieu mesme, en laquelle il avoit esté nourri dès son jeune aage, et laquelle il avoit receuë de main en main de ses père et mère, et autres prédécesseurs. Comme ainsi soit donc qu'il fust grandement addonné aux cérémonies de sa nation, il n'estoit pas facile de l'en destourner, si le Seigneur ne l'en eust retiré miraculeusement.

15 *Mais quand il a pleu à Dieu (qui m'avoit mis à part dès le ventre de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce)*
16 *De me révéler son Fils*[1], *afin que je l'évangélizasse entre les Gentils : je ne prins point conseil incontinent de la chair et du sang,*
17 *Et ne revein point en Jérusalem à ceux qui avoyent esté Apostres devant moy : ains je m'en allay en Arabie, et derechef retournay à Damas.*
18 *Depuis, trois ans après je revein en Jérusalem pour visiter Pierre, et demeuray avec luy quinze jours.*
19 *Et ne vey nul autre des Apostres sinon Jaques frère du Seigneur.*
20 *Or des choses que je vous escri, voyci* je vous di *devant Dieu que je n'en men point.*
21 *Depuis je vein és pays de Syrie et de Cilicie.*
22 *Et estoye incognu de face aux Eglises de Judée, qui estoyent en Christ :*
23 *Mais ils avoyent seulement ouy dire, Celuy qui autresfois nous persécutoit, annonce maintenant la foy, laquelle autresfois il destruisoit :*
24 *Et glorifioyent Dieu en moy.*

1) Ou, révéler son Fils en moy.

15 *Quand il a pleu à Dieu.* C'est le second membre du récit, touchant sa conversion miraculeuse. Or il faut yci mettre par membres ce qui est lié ensemble et couché tout d'un fil, Que sainct Paul a esté appelé par la grâce de Dieu pour prescher Christ entre les Gentils : et que tout incontinent après sa vocation, sans

demander conseil aux Apostres, il s'est mis à faire l'office qui luy estoit enjoint, sans en faire difficulté, estant certain du conseil et de la volonté de Dieu. Quant à la construction des mots, Erasme n'accorde pas avec la commune translation Latine. Car il conjoint ainsi, Quand il a pleu à Dieu que je preschasse Christ entre les Gentils, qui m'a appelé afin de le révéler par moy. Mais la vieille translation convient mieux selon mon jugement. Car premièrement la révélation de Christ luy a esté faite : puis après la commission de le prescher luy a esté donnée. Ou si on veut suyvre la translation d'Erasme, Révéler par moy, etc. : *Afin que je l'évangélisasse*, sera adjousté pour exprimer la manière de la révélation. Au reste, il pourroit sembler de prime face, que la façon d'argumenter que tient sainct Paul, ne seroit pas guères ferme. Car quoy qu'il se soit mis à prescher l'Evangile tout incontinent après qu'il a esté converti à la Chrestienté, et sans en demander conseil aux Apostres, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il fust instruit par la révélation de Christ, pour estre propre à faire une telle besongne. Mais il nous faut entendre qu'il se fonde sur plusieurs raisons, lesquelles quand on assemblera toutes en un, seront assez suffisantes pour en faire un argument bien concluant. Premièrement, Qu'il a esté appelé par la grâce de Dieu : puis après, Que son Apostolat a esté approuvé par les autres Apostres : et ce qui s'ensuit. Il faut donc que les lecteurs ayant souvenance de prendre tout ce récit assembléement : et puis après faire une conclusion de toute la somme, et non point de chacune partie. *Qui m'avoit mis à part, etc.* Ceste séparation a esté le conseil de Dieu, par lequel il destinoit S. Paul à l'office d'Apostre, avant que luy-mesme se sceust estre nay au monde, Après cela est venu la vocation en son temps, quand le Seigneur a manifesté que c'est qu'il vouloit faire de luy, et commandé qu'il se mist à faire son office. Au reste, il ne faut point douter que Dieu n'ait déterminé avant la création du monde ce qu'il vouloit faire d'un chacun de nous, et assigné à chacun son office par un jugement secret. Mais l'Escriture a quelque fois accoustumé de mettre ces trois degrez : asçavoir la prédestination éternelle de Dieu, l'ordonnance dés le ventre, et la vocation, qui est l'effet et l'accomplissement des deux autres. Le Seigneur parle un peu autrement au chapitre I de Jérémie, v. 5, que ne sonnent les mots desquels use yci S. Paul : toutesfois c'est en mesme sens. Il dit, Avant que je te formasse au ventre, je t'ay cognu : et avant que tu sortisses de la matrice, je t'ay sanctifié, et t'ay mis pour Prophète entre les gens. Car Dieu avoit aussi sanctifié S. Paul à l'office d'Apostre, avant qu'il fust nay, comme Jérémie à l'office de Prophète. Mais il est dit derechef qu'il nous sépare, et choisit dès le ventre, pource que nous venons en ce monde à celle fin qu'il accomplisse en nous ce qu'il a déterminé. Or la vocation est différée jusques au temps opportun, qui est quand Dieu nous a appropriez à l'office auquel il nous commet. Parquoy nous pouvons ainsi résoudre les paroles de sainct Paul, Quand il a pleu à Dieu de révéler son Fils par moy qui m'a appelé, comme il m'avoit choisi au paravant. Car il a voulu démonstrer que sa vocation dépend de l'élection secrète de Dieu : et qu'il n'a point esté ordonné à l'office d'Apostre, pource qu'il se fust façonné de sa propre industrie à exercer une charge si grande, ou pour autant que Dieu l'eust trouvé suffisant et digne pour luy commettre un tel office : mais pource que devant qu'il nasquist, il avoit esté destiné à cela par le conseil secret de Dieu. Car il a ainsi accoustumé de rapporter la cause de sa vocation au bon plaisir de Dieu et gratuit : ce qu'il nous faut noter diligemment. Car nous sommes enseignez par ceci, que non-seulement ce que nous sommes éleus et adoptez à la vie éternelle doit estre attribué à la grâce de Dieu, mais aussi ce qu'il nous fait ce bien de se vouloir servir de nous, comme ainsi soit qu'autrement nous soyons du tout inutiles : et ce qu'il nous assigne une vocation légitime, en laquelle nous nous exercions. Car qu'avoit sainct Paul avant qu'il fust nay, qui fust digne d'un si grand honneur ? Il nous faut donc

résoudre cela, que ce que nous avons esté appelez au gouvernement de l'Eglise de Dieu, est totalement un pur don de luy, et non point chose acquise par nostre industrie. Au reste, quant à ce qu'aucuns philosophent subtilement sur ce mot de *mettre à part :* c'est sans occasion, et mal à propos. Car il n'est pas dit que Dieu nous choisisse ou sépare, pourtant qu'il mette en nous quelque propriété, par laquelle nous soyons différens des autres : mais quand par son conseil il nous destine à quelque chose. Or combien qu'il eust desjà assez apertement attribué à la grâce de Dieu sa vocation, en disant que le commencement d'icelle avoit esté ceste séparation volontaire et gratuite dés le ventre, toutesfois il l'exprime nomméement encore une fois : en partie, afin qu'en louant la grâce, il se purge de tout souspeçon de vaine gloire : en partie aussi afin qu'il rende tesmoignage qu'il n'est point ingrat envers Dieu. Car il a accoustumé de le faire ainsi volontiers, mesme encore qu'il ne soit point question de débatre avec les faux-apostres.

16 *De me révéler son Fils.* Si nous lisons, Révéler par moy : ce sera-ci la fin de l'office d'Apostre de manifester Christ. Comment? En l'annonceant entre les Gentils : ce que les faux-apostres luy tournoyent à blasme, Mais comme ainsi soit qu'il y a de mot à mot au Grec, Révéler son Fils en moy : je pense que c'est une manière de parler prinse des Hébreux : entre lesquels souvent la letre qui signifie, *En*, est superflue, comme sçavent ceux qui ont cognoissance de la Langue. Le sens donc sera, que Christ a esté révélé à S. Paul, non pas afin que luy jouist seul de ceste cognoissance de Christ, et qu'il le gardast à part soy secrètement dedans son cœur : ains qu'après l'avoir cognu, il le preschast entre les Gentils. *Je ne prins point conseil incontinent.* Ou, Je n'en veins point à conférer et communiquer avec la chair et le sang. Or quant à la signification de ces deux mots, Chair et Sang : il a voulu simplement exclure tous conseils humains. Car il comprend yci tous hommes universellement, et tout ce qu'ils ont de prudence ou conseil, comme il apparoistra tantost par la suyte du texte : et mesme il entend nommément des Apostres : et ce, afin qu'on voye plus clairement reluire ceste vocation procédante immédiatement de Dieu. Estant donc appuyé sur la seule authorité de Dieu, et se contentant d'icelle, il s'est mis à exercer l'office de prédication. *Et ne reveins point en Jérusalem.* C'est une exposition et avec ce amplification de la sentence précédente. Comme s'il disoit, Je n'ay point demandé en cela l'authorité d'homme quelconque, non pas des Apostres mesmes. Ceux donc qui pensent que les Apostres ne sont pas comprins sous la chair et le sang, pource que il les nomme maintenant à part, s'abusent. Car il n'adjouste rien de nouveau ou divers : mais il expose seulement plus clairement ce qui avoit esté dit obscurement. Et en ceste façon de parler il ne fait point de déshonneur aux Apostres : d'autant qu'afin de monstrer qu'il n'avoit point esté induit par les hommes, il luy a falu nécessairement mettre mesme les Apostres à l'opposite de Dieu, à cause des fausses vanteries de ces canailles. Or quand on confère la créature avec Dieu, de quelques titres abjects et contemptibles qu'elle soit abbaissée, on ne luy fait point de tort.

17 *Ains je m'en allay en Arabie.* S. Luc n'a point parlé de ces trois ans en l'histoire des Actes : comme aussi il ne récite pas beaucoup d'autres choses. Ainsi, la calomnie de ceux qui cherchent yci quelque couleur de répugnance, est frivole. Au reste, que les lecteurs fidèles considèrent un peu yci, de quel combat de tentation, et combien rude secousse S. Paul a esté assailli dés la première entrée qu'il a commencé à faire son office. Luy qui le jour de devant avoit esté envoyé par grand honneur en Damas, avec une compagnie magnifique, tantost après il est contraint comme banni de fuir çà et là en terre estrange : et toutesfois il ne perd point courage.

18 *Depuis, trois ans après je revein en Jérusalem, etc.* Il alla en Jérusalem seulement trois ans après qu'il eut commencé à exercer l'office d'Apostre. Son commencement donc n'a point esté par

la vocation des hommes. Et toutesfois afin qu'il ne semblast qu'il eust une doctrine à part et un but divers des autres, et que pour ceste cause il évitast de se trouver en leur présence, il dit qu'il veint en Jérusalem en intention de *visiter Pierre*. Ainsi donc, combien qu'il n'eust point attendu leur authorité, quand il voulut commencer à faire son office : toutesfois ce n'a point esté maugré eux, mais par leur consentement et approbation qu'il a poursuyvi à exercer l'office d'Apostre. C'est ce qu'il veut dire : et que jamais il n'a esté divisé des Apostres : et qu'encore maintenant il est bien d'accord avec eux. Il marque un temps bien brief qu'il a là esté : et ce afin de monstrer qu'il n'y estoit point venu pour apprendre, mais seulement pour communication mutuelle. A cela mesme tend ce qu'il adjouste, qu'*il ne veit nul autre des Apostres*, asçavoir pource qu'il passoit seulement par là, allant ailleurs.

19 *Sinon Jaques frère du Seigneur.* Il faut veoir qui estoit ce Jaques. Presque tous les anciens sont d'accord en ceci, que c'estoit un des disciples surnommé Oblias et Juste, qui estoit Pasteur en l'Eglise de Jérusalem. Combien que les autres pensent qu'il ait esté fils de Joseph, lequel il avoit eu d'une autre femme : et les autres (ce qui est plus vraysemblable) qu'il estoit cousin germain de Jésus-Christ, fils de la seur de sa mère. Mais pource qu'il est yci nommé entre les Apostres, je ne reçoy point ceste opinion. Car l'excuse de S. Hiérôme n'ha pas lieu, asçavoir que ce nom, d'Apostre, est quelquesfois transféré des douze à d'autres : veu qu'il est yci question de la dignité souveraine : et d'avantage, nous verrons ci-après, que cestuy-là mesme estoit estimé entre les principales colomnes de l'Eglise. Parquoy je trouve plus vraysemblable que c'est le fils d'Alphée, duquel il parle. Il est bien à présumer que les autres pour lors estoyent espars en diverses régions : car ils ne demeuroyent point oisifs en quelque certain lieu. Or combien que sainct Luc récite aux Actes, chap. XI, v. 25, que Barnabas ait mené sainct Paul aux Apostres, toutesfois il ne faut pas entendre cela des douze : mais seulement de ces deux, lesquels seuls pour lors estoyent en Jérusalem.

20 *Or des choses que je vous escri.* Ceste affirmation s'estend à tout le récit. Or en ce que S. Paul use yci de serment, duquel on ne doit nullement user sinon és causes graves, et de grande importance, il nous est démonstré comment c'est à bon escient qu'il a débatu de ce poinct. Et certes il ne se faut pas esbahir s'il insiste si fort : car nous avons veu par cidevant, que c'est que machinoyent les séducteurs, en luy ostant l'honneur et le titre d'Apostre. Au reste, il faut que nous notions les manières de jurer desquelles les Saincts usent : afin que nous entendions que nous ne faisons autre chose en jurant, sinon ramener au jugement de Dieu la certitude et vérité de nos paroles et nos faits : auquel acte il faut nécessairement que la révérence et crainte de Dieu préside dedans le cœur de l'homme.

22 *Et estoye incognu de face aux Eglises.* Il me semble que ceci est adjousté pour amplifier d'avantage la malveillance et malignité de ceux qui mesdisoyent de luy. Car si les Eglises de Judée en oyant seulement parler, estoyent incitées à donner gloire à Dieu, de ce qu'il avoit besongné d'une façon si magnifique en S. Paul : quelle honte et ingratitude est-ce, que ceux qui voyent par effet devant leurs yeux ses vertus merveilleuses, ne facent le semblable ? Si ceux qui estoyent en Judée, se contentoyent de la seule renommée, pourquoy ne se contentent les autres, de veoir les choses à l'œil ? Il dit qu'il *destruisoit la foy :* non pas que la foy de soy puisse estre destruite : mais pource qu'il la destruisoit en ceux qui estoyent infirmes. D'avantage, ceste façon de parler ne regarde pas tant l'effet que l'effort.

24 *Et glorifioyent Dieu en moy.* Ceci estoit un signe évident que son ministère estoit approuvé de toutes les Eglises de Judée, et tellement approuvé qu'avec louange et grande admiration ils recognoissoyent en luy une vertu excellente de Dieu. Ainsi il taxe obliquement ses malvueillans, que par leur envie et calomnies ils ne gaignent autre chose, sinon qu'ils obscurcissent la gloire de

Dieu, de laquelle les Apostres avoyent recognu et apertement confessé, qu'elle reluisoit en l'apostolat de sainct Paul. Cependant toutesfois comme en passant, yci nous est donnée certaine règle : En quelle admiration nous devons avoir les Saincts du Seigneur. Car, comme nous avons une merveilleuse ou perversité ou ingratitude, ou inclination à superstition : ceux que nous voyons estre ornez des grâces de Dieu, nous les adorons comme dieux, mettans en oubli de qui ils les ont receuës. Et pourtant nous sommes admonestez en ce lieu, de regarder plustost à l'autheur, afin de luy attribuer ce qui est sien. Et quant et quant nous sommes enseignez, que ce que S. Paul d'ennemi et adversaire avoit esté fait Ministre, a esté matière de louer Dieu.

CHAPITRE II.

1 *Depuis, quatorze ans après je montay derechef en Jérusalem avec Barnabas, et prins aussi Tite :*

2 *Et y montay par révélation, et communiquay avec eux de l'Evangile que je presche entre les Gentils : mesme en particulier avec ceux qui sont en estime : afin qu'en quelque sorte que ce soit je ne courusse, ou eusse couru en vain.*

3 *Mais aussi Tite, qui estoit avec moy, combien qu'il fust Grec, ne fut contraint d'estre circoncis,*

4 *A cause des faux-frères, qui s'estoyent fourrez* en l'Eglise, *lesquels estoyent couvertement entrez pour espier nostre liberté que nous avons en Jésus-Christ : à celle fin de nous réduire en servitude.*

5 *Ausquels ne nous sommes soumis par sujétion, non pas mesmes un moment, afin que la vérité de l'Evangile fust permanente en vous.*

1 *Depuis, quatorze ans après.* A grand'peine pourroit-on affermer pour certain si sainct Paul entend de ce voyage duquel S. Luc fait mention au chap. XV, v. 2 des Actes. Qui plus est, plustost le fil de l'histoire nous meine à penser le contraire. Car il est là récité que sainct Paul est venu quatre fois en Jérusalem. Quant à la première venue, il en a desjà esté parlé. La seconde fut quand avec Barnabas il porta les aumônes qui avoyent esté recueillies és Eglises de Grèce et d'Asie : comme on peut veoir en la fin du chapitre XII des Actes. v. 25. Or plusieurs raisons me meuvent d'entendre ce présent passage de ce voyage-là. Car sans cela il faudroit nécessairement que l'un ou l'autre eust récité une chose fausse. D'avantage, la conjecture nous mène plustost là, que Pierre fut reprins en Antioche, du temps que sainct Paul y demeuroit. Or cela estoit devant qu'il fust envoyé par les Eglises en Jérusalem pour finir le débat qui estoit survenu à cause des cérémonies, Actes, XV, 2. Outreplus, il n'est point vray-semblable que Pierre eust usé d'une telle simulation, si on eust desjà résolu de ce différent, et si l'ordonnance des Apostres eust esté publiée. Or sainct Paul dit yci qu'il veint en Jérusalem : et puis après il adjouste, qu'il reprint Pierre de sa simulation : de laquelle certes il n'eust jamais usé, sinon les choses estans douteuses et non résoluës encore. Avec ce, à grand'peine eust-il jamais touché ce voyage-là qui est escrit au quinzième chapitre, entreprins par le commun consentement des fidèles, qu'il n'eust fait mention de la cause et de l'issue tant digne de mémoire. Et à la vérité, il n'appert pas bien en quel temps a esté escrite ceste Epistre, sinon que les Grecs devinent qu'elle a esté envoyée de Rome, les Latins d'Ephèse. Quant à moy, je pense qu'elle a esté escrite non-seulement devant que sainct Paul eust veu Rome, mais avant qu'on eust fait ceste consultation, et que les Apostres eussent donné leur sentence touchant l'usage des

cérémonies. Car comme ainsi soit que les adversaires se couvrissent faussement du nom des Apostres, et qu'ils se fondoyent principalement là-dessus pour charger sainct Paul et le rendre odieux, quelle négligence eust-ce esté à S. Paul d'oublier ceste ordonnance divulguée par tout et à tous, de laquelle il eust eu assez pour les vaincre du tout? Certes il ne faloit que ce seul mot pour leur fermer la bouche: Vous me mettez en avant les Apostres: mais chacun sçait bien ce qu'ils ont jugé en cest endroit. Parquoy je vous tiens pour convaincus d'un mensonge impudent. Vous contraignez les Gentils de garder la Loy, comme si vous aviez commandement des Apostres de ce faire. Or on a leur response par escrit, par laquelle ils délivrent les consciences de cela. Il y a d'avantage, que dés le commencement de l'Epistre il a reprins les Galatiens de ce qu'ils avoyent si tost laissé l'Evangile qui leur avoit esté enseigné. Or on peut aiséement recueillir, que depuis le temps qu'ils avoyent esté amenez à l'Evangile, il y a eu quelque espace avant que jamais fust esmeu ce débat touchant les cérémonies. Au reste, je pren *quatorze ans*, non pas depuis une des fois qu'il estoit venu en Jérusalem jusques à l'autre: mais en telle sorte que le conte commence tousjours de la conversion de sainct Paul. Ainsi il y a eu onze ans entre les deux voyages.

2 *Et y montay par révélation.* Maintenant il donne approbation de son Apostolat et de sa doctrine, non-seulement par œuvres, mais aussi par révélation Divine. Car puis que Dieu estoit l'autheur et conducteur de ce voyage, duquel la cause estoit la confirmation de sa doctrine, il faut bien dire que non-seulement elle est confermée par le consentement des hommes, mais aussi par l'authorité de Dieu. Ce qui devoit estre plus que suffisant à rembarrer l'opiniastreté de ceux qui chargeoyent sainct Paul, mettans en avant le nom et authorité des Apostres. Car encore que paravant il y eust eu quelque raison de débatre, tout contredit a deu prendre fin lors, veu que Dieu avoit comme interposé sa sentence. *Et communiquay avec eux, etc.* Premièrement il faut noter ce mot, *Communiquer.* Car les Apostres ne luy ordonnent point ce qu'il doit enseigner : mais il leur récite ce qu'il avoit enseigné, afin qu'ils y adjoustent leur approbation, comme soussignans de leur main. Or pource que les adversaires pouvoyent calomnier, que le sainct Apostre eust pourchassé à acquérir la faveur des Apostres, en dissimulant cauteleusement beaucoup de choses, il exprime notamment qu'il a communiqué de l'Evangile avec les Apostres, ainsi qu'*il le presche entre les Gentils.* Par lequel mot il oste tout mauvais souspeçon de dissimulation ou subterfuge. Nous verrons ce qui s'en est finalement ensuyvi. Car les Apostres ne l'ont point blasmé de ce que sans leur commandement il avoit commencé, mais sans aucune difficulté ou mescontentement ont ratifié ce qu'il avoit fait : et ce par l'inspiration du mesme Esprit, par la conduite duquel sainct Paul estoit venu à eux. Il n'a donc point esté créé Apostre par eux, ains seulement recognu d'eux estre tel : mais il sera parlé de ceci ci-après. *Afin qu'en quelque sorte que ce soit, etc.* Quoy donc? La vérité de Dieu tombera-elle, si elle n'est appuyée sur le tesmoignage des hommes? Mais au contraire, quand tout le monde seroit infidèle, la vérité de Dieu toutesfois demeure tousjours certaine et en son entier. Ce n'est pas peine perdue à ceux qui par le commandement de Dieu enseignent l'Evangile, jà soit que leur labeur ne fructifie pas. Aussi de faict les paroles de S. Paul ne tendent point à cela, mais c'est pour autant que le ministère de la Parole est inutile quant aux hommes, aux consciences douteuses, et qui sont en suspens. *Courir en vain*, est pris yci pour travailler sans aucune utilité, quand l'édification ne s'en ensuit point telle qu'elle devoit. Or c'estoit un grand coup pour esbranler les consciences infirmes, quand les séducteurs en mentant, alléguoyent que la doctrine que S. Paul annonçoit, estoit contraire à la doctrine des Apostres : en sorte que plusieurs chanceloyent, et quasi changeoyent d'opinion. Vray est que la fermeté de la foy ne dépend pas du consentement des hommes :

mais plustost il nous faut tellement acquiescer en la simple vérité de Dieu, que n'en soyons aucunement destournez ne par les hommes ne par tous les Anges mesmes. Toutesfois aux ignorans, et à ceux qui n'ont encore que bien peu gousté la saine doctrine, et ne l'ont point encore bien digérée en eux-mesmes et dedans leurs cœurs, c'est une tentation fort rude et estrange, quand ils entendent que les principaux Docteurs en l'Eglise, ne sont pas bien d'accord entr'eux. Et qui plus est, ceux-là mesme qui ont beaucoup proufité, Satan les esbranle quelque fois par ce moyen, quand il leur met en avant les débats et dissensions de ceux qui devoyent sur tous autres estre d'une opinion, et parler un mesme langage comme on dit. A grand'peine pourroit-on réciter combien en a reculé de l'Evangile, et de combien a esbranlé la foy ce mal-heureux différent touchant le corps de Christ : pource qu'ils voyoyent que ceux qui estoyent en principale authorité, débatoyent avec picque et si aigrement d'une question de si grande importance. Au contraire, ce n'est pas une petite aide pour confermer la foy, que le consentement de tous ceux qui enseignent en l'Eglise. Pource donc que Satan taschoit d'empescher le cours de l'Evangile par une telle finesse, sainct Paul y a voulu venir au-devant. Car tout aussi tost qu'on cognut qu'il estoit bien d'accord avec tous les Apostres, il n'y eut plus de retardement : et les esprits des ignorans ne furent plus en doute lequel ils devoyent suyvre. C'est donc ce qu'il dit, Afin que je ne perdisse point la peine que j'avoye prinse au paravant, et que je ne courusse désormais en vain, j'ay osté ce doute, lequel en mettoit plusieurs en trouble : asçavoir s'ils devoyent adjouster foy ou à Pierre ou à moy. Car nous avons tous deux ensemble approuvé d'un mesme consentement ce que j'avoye tousjours enseigné. Or si plusieurs prenoyent aujourd'huy aussi grand plaisir à édifier, comme faisoit sainct Paul, ils seroyent touchez d'un plus grand soin de consentir ensemble.

3 *Mais aussi Tite*, *qui estoit*, *etc.* Il prouve par un autre argument que les Apostres s'accordoyent en tout et par tout avec luy. Car il leur avoit amené un homme incirconcis, lequel ils ne feirent difficulté de recognoistre pour frère. Il adjouste la cause pourquoy il n'a point esté circoncis. Car d'autant que la Circoncision estoit une chose indifférente, on en pouvoit user, ou la laisser, selon que l'édification l'eust requis. Car il faut tousjours garder ceste règle, que combien que toutes choses nous soyent licites, toutesfois il faut aviser ce qui est expédient et d'édification. Sainct Paul circoncit Timothée (Act. XVI, 3) afin que son prépuce ne donnast scandale aux infirmes : car il avoit lors affaire avec des infirmes, lesquels il faloit espargner. Il en eust volontiers autant fait à Tite, tant s'en faut qu'il se soit jamais lassé de supporter les infirmes : mais il y avoit une autre raison. Car aucuns faux-frères espioyent tousjours quelque occasion pour calomnier sa doctrine, lesquels en eussent incontinent fait courir le bruit. Voyci cestuy-ci qui se dit si hardi protecteur de la liberté, quand il se trouve en la présence des Apostres, il oublie toute ceste magnanimité et hardiesse, de laquelle il est enflé entre les ignorans. Or comme il faut que nous-nous accommodions aux infirmes, aussi faut-il que nous résistions courageusement aux malins, et à ceux qui de propos délibéré espient nostre liberté. Car les choses qui regardent charité, ne doyvent point nuire à la foy. Charité donc nous enseignera de tenir bonne mesure et discrétion en l'usage des choses indifférentes, pourveu qu'on ait tousjours le principal esgard à la foy.

4 *A cause des faux-frères.* Ceci se peut entendre en deux sortes, Asçavoir qu'il n'a point esté circoncis, combien que les faux-frères le requissent mesme avec importunité, et qu'ils le voulussent contraindre : ou bien que sainct Paul expresséement ne l'a point circoncis, pource qu'il voyoit bien qu'incontinent ils tireroyent cela en calomnie. Car pour ceste cause ils estoyent entrez sous couverture d'amitié en la compagnie de sainct Paul afin qu'ils le surprinssent en l'un des deux. Asçavoir que s'il eust franchement

mesprisé l'usage des cérémonies, ils l'eussent par là mis en la mauvaise grâce des Juifs : et si au contraire il se fust du tout déporté de la liberté, ils eussent incontinent triomphé de luy envers les Gentils, comme si estant confus de honte il eust rétracté sa doctrine. Je m'arreste à ce second sens : asçavoir que S. Paul appercevant leurs embusches, n'a point voulu circoncir Tite. Or il dit qu'il *ne fut point contraint*, afin que les lecteurs entendent que la Circoncision n'est point condamnée de soy, comme si c'estoit une chose mauvaise : mais que la question et le débat est touchant la nécessité de l'observer. Comme s'il disoit, J'eusse esté prest de le circoncir, s'il n'eust esté question de plus grande chose : car ils en vouloyent faire une loy : or il ne faloit point donner lieu à une telle contrainte.

5 *Ausquels ne nous sommes soumis, etc.* Ceste constance a esté un seau de la doctrine de S. Paul. Car d'autant que les faux-frères le pressoyent de près, qui ne cherchoyent autre chose, sinon l'occasion de l'accuser et calomnier, et cependant il demeuroit ferme et asseuré, par cela il ostoit toute doute pour l'advenir : car on ne le pouvoit plus accuser qu'il eust trompé les Apostres. Il nie donc qu'il se soit soumis à ces faux-frères *par sujection, non pas mesme un moment* : c'est-à-dire, par manière de se rendre et assujetir, tellement que cest acte fust comme un tesmoignage de sa liberté abbatue : autrement en douceur et patience il a tousjours esté prest jusques à la fin de sa vie, de se démettre et accommoder à un chacun. *Afin que la vérité de l'Evangile fust permanente, etc.* Il ne faloit point craindre que sainct Paul fust despouillé de sa liberté, mesme en se soumettant aux autres : mais l'exemple eust esté nuisible aux autres. Il a donc sagement considéré ce qui estoit expédient. Ainsi nous voyons jusques où on doit procéder, quand il est question d'éviter les scandales : et ce qu'il faut tousjours considérer és choses indifférentes : asçavoir édification. Le sommaire de ceci est, que nous sommes serviteurs de nos frères, mais c'est à celle fin que nous servions tous au Seigneur, et que les consciences ayent leur liberté entière. Car d'autant que les faux-frères vouloyent réduire les fidèles en servitude, il ne leur faloit nullement obéir. La *vérité de l'Evangile*, est prinse yci pour sa pureté nayfve, ou (ce qui emporte autant) pour la doctrine d'icelle pure et entière. Car les faux-apostres n'abolissoyent pas du tout l'Evangile : mais ils le falsifioyent et desguisoyent par leurs inventions : en sorte que desjà il commençoit à estre un Evangile fardé et contrefait : comme tousjours il est quand nous-nous destournons tant peu que ce soit de la simplicité de Christ. Comment donc oseront se vanter les Papistes d'avoir un vray Evangile? lequel est non-seulement corrompu de plusieurs resveries, mais plus que falsifié de meschantes doctrines? Qu'il nous souviene donc que ce n'est pas assez de retenir le nom d'Evangile, ou d'avoir comme en l'air quelque sommaire d'iceluy tel quel : mais qu'il faut que sa ferme et nayfve pureté demeure en son entier. Où sont maintenant ceux qui nous veulent mettre d'accord avec les Papistes, par je ne sçay quelles modérations fardées? Comme s'il estoit licite pour venir à appointement de retrancher ou quitter quelque chose de la doctrine de la religion, ainsi qu'on fait de quelque argent ou de quelques possessions et héritages. Nous voyons combien sainct Paul a eu en horreur et détestation une telle façon d'appointement, quand il nie que ce soit le vray Evangile, s'il n'est pur et entier.

6 *Et* n'ay rien apprins *de ceux qui semblent estre quelque chose* (*il ne me touche en rien quels ils ayent esté quelque fois : car Dieu n'accepte point*[1] *l'apparence extérieure de l'homme*[2].) *Car ceux qui sont en estime, ne* me *communiquèrent rien*[3] *:*

1) Ou, et ne suis en rien différent de ceux qui sont en estime quels qu'ils ayent esté. Dieu n'accepte point.
2) *Deut.*, X, 17. 3) Ou, ne m'ont rien apporté d'avantage.

7 *Mais au contraire, quand ils ont veu que la prédication de l'Evangile du Prépuce m'estoit commise, comme celle de la Circoncision à Pierre :*

8 (*Car celuy qui a eu vigueur en Pierre*[1] *à l'office d'Apostre envers la Circoncision, il a eu aussi vigueur en moy*[2] *envers les Gentils.*)

9 *Et Jaques, Céphas et Jehan, qui sont estimez estre les colonnes, ayans cognu la grâce qui m'estoit donnée, m'ont baillé à moy et à Barnabas la main d'association, afin que nous allissions aux Gentils, et eux à ceux de la Circoncision.*

10 *Seulement qu'eussions souvenance des povres : ce que j'ay aussi esté songneux de faire.*

1) Ou, qui a besongné par Pierre. 2) Ou, a aussi besongné par moy.

6 *Et* n'ay rien apprins *de ceux qui semblent estre quelque chose.* S. Paul ne se contente point encore, sinon que les Galatiens sçachent aussi qu'il n'a rien apprins de Pierre, ne des autres Apostres. Porphyrius et Julianus prenent occasion de ceci d'arguer ce sainct Apostre d'orgueil, d'autant qu'il s'attribue, tant qu'il ne peut porter d'apprendre des autres quelque chose, qu'il se vante d'avoir esté fait Docteur sans le moyen ou aide d'aucun précepteur, et qu'il travaille si fort à ne sembler point inférieur à aucun. Mais si on veut considérer combien estoit nécessaire ceste façon de se vanter, on cognoistra qu'elle estoit saincte et digne de grande louange. Car s'il eust concédé cela à ses adversaires, qu'il avoit proufité sous les Apostres, il les eust armez de deux calomnies. Car ils eussent dit incontinent, Tu as finalement proufité et appris quelque chose, afin de corriger la faute que tu avois faite au paravant, et te retirer de ta folle entreprinse. Ainsi premièrement, toute sa doctrine du temps passé eust esté suspecte, et l'édification ruinée : d'avantage, à l'advenir mesme il eust eu moins d'authorité, pource qu'on l'eust tenu pour quelque disciple vulgaire. Nous voyons donc qu'il s'eslève en ceste saincte gloire, non tant pour l'amour de soy, que pour la nécessité de maintenir sa doctrine. Ce n'est point yci un combat d'ambition : car il n'est nullement question des personnes : mais c'est que S. Paul ne veut pas que son Apostolat, avec lequel estoit conjointe l'authorité de la doctrine, soit aucunement obscurci par la grandeur d'homme quel qu'il soit. Et si cela ne suffit pour réprimer, et faire cesser ces chiens mastins ausquels il avoit affaire, si est-ce qu'il réfute assez leur abbayement. *Il ne me touche en rien.* Il faut lire ceci à part : car il a entrelacé ceste parenthèse, afin que ses adversaires entendissent qu'il ne s'arrestoit point au jugement des hommes. Au reste, on expose ce passage en diverses sortes. Sainct Ambroise pense qu'en passant est yci taxée la folie de ceux qui objectoyent les Apostres à sainct Paul, pour le déprimer : comme s'il disoit, Voire, comme si je ne pouvoyē pas répliquer qu'ils ont esté de povres idiots qui ne sçavoyent rien que leur mestier de pécher : et quant à moy, que j'avoye esté bien instruit dès ma jeunesse sous Gamaliel mon précepteur. Mais je laisse tout cela, pource que je sçay que toutes ces qualitez qui consistent en apparence extérieure, ne sont rien envers Dieu. Chrysostôme et Hiérome le prenent plus rigoureusement, comme s'il menaçoit obliquement les principaux Apostres : en ce sens, Quels qu'ils soyent, ils n'eschapperont pas le jugement de Dieu, s'ils déclinent de leur devoir. La dignité de leur office ne la réputation qu'ils ont entre les hommes, ne les en garentira pas. Quant à moy, ceste exposition me semble la plus simple et mieux accordante à l'intention de S. Paul, Asçavoir qu'il concède bien qu'ils ont esté les premiers selon l'ordre du temps, mais que cela n'empesche point qu'il n'ait maintenant son degré aussi bien comme eux. Il ne dit pas qu'il ne se soucie quels ils soyent de présent, mais il parle du temps passé, que les autres estoyent Apostres desjà, et luy estrange encore de la foy de Christ. En somme, il ne veut pas que jugement en soit fait par le temps passé, ne qu'on

cest endroit ait lieu le proverbe commun, Que qui est le premier de temps, soit aussi le plus avantagé de droict. *L'apparence extérieure de l'homme.* Il y a mot à mot, La personne de l'homme. Or outre les expositions que j'ay amenées, ceste troisième aussi ha quelque couleur: Asçavoir que les choses qui consistent en apparence externe ont lieu en la police du monde: mais elles ne doyvent estre considérées au royaume spirituel de Christ. Voylà un sens qui sera trouvé par plusieurs bien inventé, mais si est-ce qu'il est question de la police mondaine, quand le Seigneur dit, Tu n'auras point acception des personnes en jugement[1]. Mais je n'entre point en ceste disputation, pource qu'elle ne sert de rien à ce passage. Car S. Paul entend simplement que le degré d'honneur, auquel estoyent parvenus les Apostres, n'a point empesché qu'il ne fust appelé de Dieu, et que d'un rien il ne fust incontinent semblable à eux. Car quelque grande différence qu'il y eust, que toutesfois cela n'y a mis aucun empeschement envers Dieu, qui n'est point mené d'acception des personnes, et la vocation duquel n'est point sujète à aucuns préjudices. Mais encore pourroit-il sembler que sainct Paul a dit ceci sans raison. Car quoy que cela soit vray, qu'il ne faut point avoir esgard aux personnes en l'affaire du Seigneur (comme on s'en doit donner garde diligemment) toutesfois en quoy appartient cela à Pierre et à ses compagnons Apostres qui n'estoyent pas vénérables seulement en apparence extérieure, mais aussi en vraye saincteté et dons spirituels? Car ce mot *Personne*, qui signifie l'apparence extérieure, est mis à l'opposite de la crainte de Dieu, et de la bonne conscience[2]: et l'Escriture a accoustumé d'en user ainsi. Or est-il que la crainte de Dieu, le zèle droit, la sainctété, et autres dons semblables, donnoyent grâce singulière aux Apostres, et les rendoyent honorables. Toutesfois S. Paul (ce semble) en parle yci tellement par mespris, comme s'il n'y eust rien eu en eux que quelques masques externes. Je respon, que sainct Paul n'estime point les Apostres selon leur valeur, ains selon la fole et vaine vanterie de ses adversaires. Car pour bien vendre leurs denrées, comme on dit, et les faire trouver bonnes, à tous propos ils alléguoyent et entonnoyent à plene bouche les noms de Pierre, Jaques, et Jehan, et abusoyent ambicieusement, et au contemnement de sainct Paul, de la révérence que l'Eglise portoit à ces saincts personnages. S. Paul donc ne traitte point yci quels sont les Apostres, ne quelle opinion il ha d'eux, hors le débat qu'il avoit avec les faux-apostres: mais il réfute ces masques desquels les faux-apostres se couvroyent. Pour conclusion, comme il traittera ci-après de la Circoncision, non point selon ce qu'il en pense, mais selon la fausse et meschante opinion que ses séducteurs y avoyent controuvée: aussi maintenant, il dit des Apostres, que les masques et choses externes par lesquelles ils reluysoyent devant le monde, n'estoyent rien devant Dieu. Et cela est évident par les paroles mesmes de sainct Paul. Car pourquoy les préféroyent-ils à sainct Paul? Pource qu'ils estoyent Apostres devant luy. Cela n'estoit qu'une vraye masque. Autrement, il ne faut point douter que S. Paul, selon qu'il estoit doué d'une modestie singulière, ne les eust en révérence de bien bon cœur, et qu'il n'eust en admiration les dons et grâces de Dieu en eux: luy, dis-je, qui se confesse franchement en un autre lieu estre le moindre de tous les Apostres, 1 Cor., XV, 9. et indigne d'un estat si excellent. *Ne me communiquèrent rien.* On pourroit dire aussi, Ne communiquèrent de rien avec moy: car c'est le mesme mot qu'il a mis ci-dessus deux fois. Le sens toutesfois est certain, Que les Apostres après avoir ouy l'Evangile de S. Paul, ne luy ont point mis en avant le leur à l'opposite (ainsi qu'on a accoustumé de faire quand on ha quelque chose de plus parfait ou meilleur) mais estans contens de la déclaration qu'il leur en avoit faite, ont simplement et tout incontinent receu sa doctrine. Ainsi il n'y eut pas un seul mot changé entr'eux, comme en une chose qui est du tout sans doute. Ce n'est pas toutesfois à dire que sainct Paul se soit

1) *Deut.*, X, 17. 2) *Act.*, X, 34, 35, *et* 1 *Pierre*, I, 17.

entremis de parler le premier, comme le plus excellent, ainsi que ceux qui voudront donner la leçon aux autres, et les régler : mais il leur a déclaré sa foy, de laquelle on avoit semé mauvais bruits : et eux l'ont approuvée par leur consentement.

7 *Mais au contraire*, incontinent *ils lui baillèrent la main d'association.* Par ce moyen donc ils avouèrent sa doctrine, et ce sans aucune exception, pour autant qu'ils ne répliquèrent rien à l'encontre, comme on a accoustumé de faire és choses qui sont en différent : et déclarèrent qu'ils avoyent un Evangile commun avec luy, voire mesme le recognurent du tout pour leur compagnon en l'estat. D'avantage, la condition de ceste association fut telle, qu'ils partissoyent entr'eux les charges, c'est asçavoir que luy preschast aux Gentils, et eux aux Juifs. Ils estoyent donc égaux, et n'y avoit rien qui monstrast sainct Paul moindre ou inférieur. *Donner la main d'association*, signifie yci Promettre d'estre unis et compagnons ensemble. *Quand ils ont veu que la prédication, etc.* Il nie que les Apostres luy ayent favorisé en cela, en sorte que par leur consentement et permission il ait esté fait Apostre : mais il dit qu'ils luy ont accordé l'honneur d'Apostolat, afin qu'ils ne luy ostassent ce que Dieu luy avoit donné. Il insiste tousjours là-dessus, qu'il a esté créé Apostre par le don et l'ordination de Dieu : mais yci il adjouste que mesme les Apostres l'ont avoué et recognu tel. Il s'ensuyvoit de cela, que ces garnemens attentoyent de faire une chose que les Apostres n'avoyent pas osé entreprendre, de peur de résister à l'élection de Dieu. Et yci il commence à s'attribuer ce qui leur estoit propre et particulier par-dessus les autres : asçavoir l'Apostolat du prépuce. Car Paul et Barnabas différoyent des autres en ceci, qu'ils estoyent ordonnez Apostres pour prescher aux Gentils, Act., XIII, 2. Cela avoit esté fait par oracle et révélation de Dieu, laquelle les Apostres non-seulement ont permise, mais aussi ont voulu qu'elle eust lieu, pour autant que c'eust esté meschanceté de n'y accorder point. Nous voyons donc comment ils ont départi les charges entr'eux selon la révélation qui en avoit esté faite : asçavoir que Paul et Barnabas fussent Apostres des Gentils : et les autres fussent Apostres des Juifs. Mais il semble que ceci répugne au mandement de Christ, quand il commande aux douze d'aller par tout le monde, Marc, chapitre XVI, v. 15. Je respon, que cela ne se restraint point à chacune de leurs personnes, mais que la fin de leur office est là descrite en général : asçavoir que le salut doit estre publié et annoncé à toutes nations et peuples par la doctrine de l'Evangile. Car il est certain que les Apostres n'ont point esté par tout le monde. Et mesme il est bien vray-semblable qu'il n'y en a eu pas un des douze, qui soit jamais venu jusques en Europe. Car ce qu'on afferme de Pierre, je crain que ce soit une fable, pour le moins il est fort incertain. Si quelqu'un réplique à l'encontre, que toutesfois le ministère d'un chacun d'eux a esté commun aussi bien aux Gentils qu'aux Juifs. Je le confesse, selon que l'occasion s'y addonnoit. Je concède, di-je, qu'un chacun des Apostres a eu charge de publier l'Evangile aussi bien entre les Gentils qu'entre les Juifs. Et ne faut point penser qu'ils ayent tellement parti entr'eux, qu'ils eussent comme des bornes pour faire telle séparation qu'il ne fust licite d'outrepasser : comme on a accoustumé de borner les royaumes, principautez, et balliages. Car nous voyons qu'en quelque lieu que S. Paul arrivast, il avoit de coustume d'offrir premièrement son labeur et son ministère aux Juifs. Comme donc il luy estoit licite entre les Gentils de se présenter Apostre et Docteur aux Juifs, aussi il a esté libre aux autres d'amener à Christ d'entre les Gentils tous ceux qu'ils pouvoyent. Pierre en a ainsi usé envers Corneille, Act., X, 1, et autres : mais pource que les autres Apostres estoyent en la région, de laquelle presque tous les habitans estoyent Juifs, et S. Paul circuissoit la Grèce, l'Asie, et autres parties lointaines, pour ceste occasion il fut spécialement ordonné Apostre des Gentils. Et qui plus est, quand le Seigneur commanda dés le commencement

qu'il fust séparé, il voulut que délaissant Antioche et la Syrie, il s'en allast outre mer, et aux régions lointaines pour s'employer aux Gentils. Ainsi donc, son Apostolat ordinaire a esté vers les Gentils, et l'extraordinaire vers les Juifs. Au contraire, les autres ont choisi particulièrement les Juifs pour eux : mais ç'a esté sous condition, que quand l'occasion s'addonneroit, leur ministère fust aussi bien pour servir aux Gentils. Mais ce second regard leur a esté comme une chose extraordinaire. Au reste, si ainsi est que l'Apostolat de S. Pierre appartenoit spécialement aux Juifs, de quel droict messieurs les Romanisques tireront-ils de sainct Pierre à eux la succession de primauté? Car si le Pape de Rome s'usurpe la primauté, comme estant successeur de sainct Pierre, il faut nécessairement qu'il l'exerce entre les Juifs. Sainct Paul est yci nommé le principal Apostre des Gentils, lequel ils nient avoir esté Evesque de Rome. Parquoy, afin que le Pape jouisse de quelque possession de sa primauté, qu'il édifie quelques Eglises entre les Juifs. Car quant à nous, il nous faut recognoistre pour nostre Apostre, celuy qui nous a esté assigné, tant par l'ordonnance du sainct Esprit, que par le consentement de tout le collége des Apostres. Quiconque transfère ce droict à sainct Pierre, il confond l'ordination de Dieu et des hommes. Par ces deux mots, *Circoncision* et *Prépuce*, sont signifiez les Juifs et les Gentils, suyvant la figure nommée Métonymie, de laquelle l'usage est assez commun en l'Escriture : et pourtant je ne m'y arreste pas.

8 *Celuy qui a eu vigueur*. Il afferme que la charge qui luy estoit donnée, luy appartenoit de bon droict, pour autant que le Seigneur avoit démonstré sa vertu en son ministère. Or une telle manifestation de l'efficace de Dieu, ainsi que nous avons veu desjà souvent, est comme un seau pour seeller la certitude de doctrine, et confermer ou ratifier la charge d'enseigner. Au reste, il est incertain si sainct Paul rapporte l'efficace de Dieu a l'issue heureuse et avancement qu'a eu sa prédication, ou bien aux grâces du S. Esprit, lesquelles pour lors estoyent données aux croyans. Quant à moy, je pren ce mot, non pas pour l'avancement simplement, mais pour la vertu et efficace spirituelle, de laquelle il a parlé ailleurs. En somme, il veut dire que l'accord, et comme partage que les Apostres feirent entr'eux n'a point esté une chose vaine, mais que ç'a esté un jugement seellé de Dieu.

9 *Ayans cognu la grâce qui m'estoit donnée*. Par ces mots il taxe obliquement et rend odieux le desdain orgueilleux de ceux qui n'estimoyent rien la grâce qui avoit tellement esmeu les principaux Apostres, qu'ils l'avoyent euë en admiration et révérence. Car c'eust esté une trop lourde simulation d'ignorance à telles gens, de dire qu'ils ne sçavoyent et n'appercevoyent point une chose, laquelle les Apostres avoyent bien cognuë dés le commencement. Nous sommes yci admonestez qu'il faut donner lieu à la grâce de Dieu, en quelque part qu'elle apparoisse, si nous ne voulons faire guerre contre le S. Esprit mesme, qui ne veut point que ces dons demeurent inutiles. Ainsi donc la grâce que les Apostres voyoyent estre donnée à Paul et à Barnabas, les incita comme à contracter association du ministère. *Jacques*, *Céphas*, *et Jehan*. J'ay desjà dit ci-dessus que ce Jaques étoit fils d'Alphée. Car ce ne pouvoit pas estre le frère de Jehan, lequel Hérode avoit occis un peu auparavant : et selon mon opinion ce seroit une chose bien absurde de dire que ce fust un des disciples qui fust tant excellent par-dessus les Apostres. Or que ce Jaques ait esté le premier entre les Apostres, S. Luc aussi le démonstre, qui luy attribue la conclusion et décision du poinct qui fut traitté au Concile tenu en Jérusalem, Actes, XV, v. 6, etc. Et au chap. XXI, v. 18, il récite que tous les prestres de l'Eglise de Jérusalem s'assemblèrent chez luy. Quant à ce qu'il dit, *Qui sont estimez estre les colonnes :* il ne dit pas par mespris : mais il allègue la commune opinion, pource qu'il s'ensuit de cela, qu'on ne pouvoit pas rejetter aisément ce qu'ils avoyent fait. Au reste, veu qu'il est yci question de la dignité, c'est merveilles que S. Jaques est préféré à S. Pierre. Paraventure

cela a esté fait ainsi, pource qu'il avoit la superintendance en l'Eglise de Jérusalem. Quant au nom de *Colonnes*, nous sçavons que nature porte cela, que ceux qui ont meilleur esprit, et qui sont garnis de plus grande prudence, ou douez de quelques autres plus grandes grâces, soyent aussi par-dessus les autres en authorité. Autant en est-il en l'Eglise de Dieu, que tant plus que quelqu'un sera orné de quelques grâces excellentes, tant plus d'honneur luy doit-on porter. Car ce seroit ingratitude, voire impiété de ne porter révérence à l'esprit de Dieu, en quelque lieu qu'il se manifeste par ses dons et grâces. Outreplus, tout ainsi qu'un peuple ne se peut passer de Pasteur, aussi il n'y a compagnie de Pasteurs qui n'ait mestier d'avoir un superintendant ou conducteur. Toutesfois que cela ait tousjours lieu : que celuy qui est le premier de tous, soit comme serviteur, Matth., XXIII, v. 11.

10 *Seulement qu'eussions souvenance des povres.* Il appert par ceci, que les frères qui estoyent en Judée, estoyent en extrême nécessité : autrement ils n'eussent point chargé les autres Eglises. Ce qui pouvoit advenir en partie à cause de diverses calamitez survenues à toute la nation : en partie, pource que leurs biens leur estoyent de jour en jour ravis par la cruauté mesme de ceux de leur nation. Or il estoit bien raisonnable qu'ils fussent secourus par les Gentils, qui estoyent tenus à eux, d'autant qu'ils en avoyent receu l'Evangile, qui est un bien inestimable. Sainct Paul dit qu'il s'est acquitté fidèlement de ce que les Apostres luy avoyent requis. Il oste donc à ses adversaires l'occasion qu'ils cherchoyent de le calomnier.

11 *Et quand Pierre fut venu en Antioche, je luy résistay en face, pource qu'il estoit à reprendre.*

12 *Car devant qu'aucuns fussent venus de la part de Jaques, il mangeoit avec les Gentils : mais quand ils furent venus, il s'en retira, et se sépara craignant ceux qui estoyent de la Circoncision.*

13 *Et les autres Juifs aussi usoyent de simulation comme luy : tellement que Barnabas mesme estoit induit à leur feintise.*

14 *Mais quand je vey qu'ils ne cheminoyent point de droit pied selon la vérité de l'Evangile, je di à Pierre devant tous, Si toy qui es Juif, vis comme les Gentils, et non comme les Juifs, pourquoy contrains-tu les Gentils à judaïser?*

15 *Nous* qui *sommes Juifs de nature, et non point pécheurs d'entre les Gentils,*

16 *Sçachans que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loy, sinon*[1] *par la foy de Jésus-Christ, nous*, di-je, *aussi avons creu en Jésus-Christ, afin que nous fussions justifiez par la foy de Christ, et non point par les œuvres de la Loy : pource que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la Loy.*

1) Ou, mais.

11 *Et quand Pierre fut venu en Antioche.* Quiconque prendra esgard de bien près à toutes les circonstances, il sera (comme j'espère) d'opinion avec moy, que ceci est advenu avant que les Apostres eussent conclu qu'il ne faloit point donner fascherie aux Gentils touchant les cérémonies, Actes, XV, v. 28. Car S. Pierre n'eust point craint d'offenser S. Jaques, ou ceux qui estoyent envoyez de par luy, puis que cela eust desjà esté ainsi conclu et décidé par son avis mesme. Or S. Paul passe maintenant plus outre, asçavoir qu'il a maintenu son Evangile contre la simulation de laquelle S. Pierre usoit. Il a dit au commencement que la certitude de son Evangile ne dépendoit point de Pierre, ne des autres Apostres, tellement qu'ils peussent l'authorizer ou le descrier à leur fantasie. Secondement il a dit qu'il a esté approuvé de tous sans aucune exception ou contra-

diction, et principalement de ceux qui estoyent en plus grande authorité par le consentement de tous. Maintenant, comme j'ay dit, il monte plus haut : asçavoir que Pierre a esté reprins par luy, pource qu'il fléchissoit un peu de l'autre costé : et par ceste occasion mesme il entre en matière, et commence à traitter le poinct de doctrine auquel le tout se rapportoit. Or par ceci il appert combien sa doctrine estoit ferme, de laquelle non-seulement il a obtenu des Apostres souscription et approbation volontaire, mais laquelle aussi il a constamment maintenue à l'encontre de Pierre, et l'a emporté par-dessus luy. Quelle doute donc y reste-il plus maintenant, qui puisse empescher que sa doctrine ne soit receuë pour vérité certaine, immuable et invincible? Par mesme moyen aussi est repoussée ceste calomnie, Que sainct Paul n'estoit qu'un petit disciple, et qu'il s'en faloit beaucoup qu'il approchast du degré d'Apostre. Car ceste répréhension est un signe de degré égal. Je confesse bien que les plus petis peuvent bien reprendre à bon droict les plus grans, et pourtant il ne s'ensuit pas que ceux qui reprenent un autre, soyent pourtant en pareil degré que luy: car Dieu donne ceste liberté aux plus petis envers les plus grans. Mais il faut yci noter la qualité de la répréhension. Car S. Paul ne reprenoit pas simplement S. Pierre, comme le Chrestien reprendroit un autre Chrestien: mais il le faisoit suyvant le devoir de son office, et usant de sa puissance et authorité d'Apostre. Et voyci un autre coup de foudre, par lequel la Papauté Romaine est abbatue et mise en pièces: et principalement est convaincue l'impudence de cest Antechrist Romain, quand il se vante d'estre exempt de rendre conte, et s'exempte du jugement de toute l'Eglise. Yci un homme seul reprend S. Pierre devant toute l'Eglise : et non point par quelque témérité, ou audace illicite, mais selon la puissance que Dieu luy avoit donnée : et S. Pierre se soumet humblement, obéissant à la correction. Mesme pour mieux dire en un mot, toute la matière contenue en ces deux chapitres n'est autre chose qu'un renversement évident de ceste primauté tyrannique, laquelle les Romanisques gazouillent estre fondée de droict Divin. Que s'ils veulent avoir Dieu pour autheur d'icelle, il faut nécessairement qu'ils forgent une nouvelle Escriture. Et s'ils ne veulent point avoir Dieu pour leur droit ennemi, il faut qu'ils effacent de la saincte Escriture ces deux chapitres. *Pource qu'il estoit à reprendre.* Il y auroit de mot à mot, Pource qu'il estoit reprins. Mais je ne doute point que ce mot, Reprins, n'ait esté mis pour Digne de répréhension. Car de dire comme Chrysostôme, que d'autres auparavant en avoyent fait plainte, blasmans S. Pierre, c'est certes une exposition bien maigre. Et de ceci on peut facilement recueillir combien est inepte l'avis qu'ont songé S. Hiérôme et Chrysostôme, qui pensent que les Apostres ont joué ce rolle devant le peuple, et que c'estoit une chose attitrée par eux, non pas qu'à la vérité S. Paul trouvast mauvais ce que faisoit S. Pierre. Au reste, le mot Grec qui est yci mis, ne fait rien pour eux, lequel signifie que Pierre estant reprins en face (comme on dit) ou en sa présence, n'a rien respondu. Quant à ce que Chrysostôme pense qu'ils eussent parlé ensemble à part pour éviter scandale, s'ils eussent eu quelque dissension : c'est une conjecture bien légère. Car il faloit postposer les autres moindres scandales à cestuy-ci, qui estoit trèspernicieux : asçavoir que l'Eglise estoit divisée, que la liberté Chrestienne estoit en danger, et qu'on ensevelissoit la grâce de Christ. Il faloit donc que ce péché public fust corrigé devant tous. Le principal argument sur lequel S. Hiérôme se fonde, est trop frivole. Pourquoy (dit-il) eust S. Paul condamné és autres, ce qu'il dit estre louable en sa personne? Car il se glorifie d'avoir esté fait Juif aux Juifs, 1 Cor., IX, v. 20. Je respon que c'estoit bien autre chose ce que S. Pierre faisoit. Car S. Paul ne s'accommodoit point autrement aux Juifs, sinon la doctrine de liberté demeurant en son entier: dont il ne voulut point circoncir Tite, afin que la vérité de l'Evangile demeurast sauvé et en son entier. Mais S. Pierre judaïzoit en telle sorte qu'il astreignoit les Gentils à une servitude, et

ainsi faisoit comme un préjudice, qui déroguoit à la doctrine de S. Paul. Il ne tenoit donc point de moyen : pource qu'il se soucioit plus de complaire que d'édifier : et regardoit plus ce à quoy les Juifs prenoyent plaisir, que ce qui estoit expédient à tout le corps de l'Eglise. S. Augustin donc en a mieux jugé : lequel nie totalement qu'ils ayent eu quelque complot entre eux: mais que S. Paul estant esmeu d'un zèle Chrestien, s'est opposé à ceste simulation de S. Pierre, qui estoit pernicieuse et impertinente: par ce qu'il la jugeoit estre dommageable à l'Eglise.

12 *Car devant qu'aucuns fussent venus.* Le poinct principal de la matière est yci descrit, asçavoir que S. Pierre, pour s'accommoder aux Juifs, s'estoit retiré des Gentils : en sorte qu'il les deschassoit de la communion de l'Eglise, sinon qu'en renonçant à la liberté de l'Evangile, ils se soumissent au joug de la Loy. Si S. Paul se fust teu yci, toute sa doctrine alloit bas, et toute l'édification qu'il avoit faite par son ministère, eust esté renversée. A ceste cause, force luy a esté de s'eslever courageusement, et de combatre fort et ferme. Nous voyons yci quelle prudence est requise quand il est question de nous accommoder à faire plaisir aux hommes : de peur que voulans trop plaire, ou bien craignans par trop de desplaire, nous ne nous destournions du droit chemin. Que si cela a peu advenir à sainct Pierre, combien plus facilement nous adviendra-il, si nous ne nous en donnons bien garde ?

14 *Mais quand je vey qu'ils ne cheminoyent point de droit pied selon la vérité.* Aucuns exposent ceci des Gentils, qui estans troublez à cause de l'exemple que Pierre leur donnoit, commençoyent à fleschir et changer de courage : mais il vaut mieux l'entendre de Pierre et Barnabas, et de ceux qui leur adhéroyent. La vraye façon de cheminer de droit pied selon la vérité de l'Evangile, estoit d'unir les Gentils avec les Juifs, sans déroguer à la pureté de la vraye doctrine. Mais de contraindre et forcer les consciences des fidèles, et leur imposer nécessité de garder les cérémonies de la Loy, en ensevelissant la doctrine de la liberté, c'estoit une povre récompense d'unité. S. Paul prend yci *la vérité de l'Evangile* en un mesme sens qu'il avoit fait auparavant : à l'opposite de laquelle il met ce fard, par lequel Pierre et les autres desfiguroyent l'Evangile. Et puis qu'ainsi est, il ne faut point douter que S. Paul n'ait bataillé à bon escient. Quant à la doctrine, ils estoyent bien d'accord : mais pource que Pierre n'ayant nul esgard à la doctrine, se soumettoit par trop servilement à complaire aux Juifs, à ceste cause il est rédargué qu'il n'alloit pas rondement en besongne. Il y en a d'autres qui prenent une autre couverture pour excuser S. Pierre : asçavoir qu'il devoit estre plus songneux du salut des Juifs que des Gentils, d'autant qu'il estoit Apostre de la Circoncision : et cependant toutesfois ils confessent que S. Paul a bien fait aussi en défendant la cause des Gentils. Mais c'est folie de défendre ce que le sainct Esprit a condamné par la bouche de S. Paul. Et certes il n'estoit point yci question des hommes, mais de la pureté de l'Evangile laquelle estoit venue en danger d'estre contaminée par le levain des Juifs. *Je di à Pierre devant tous.* Nous sommes admonestez par cest exemple, que ceux qui ont fait quelque faute qui tourne au préjudice de tous, doyvent estre corrigez publiquement, entant que touche l'utilité de l'Eglise. Car la fin tend à cela, qu'il n'adviene que telle faute demeurant impunie, l'exemple ne soit nuisible. Et S. Paul dit ailleurs qu'il faut expresséement garder cela envers les Prestres : entant que pour l'office auquel ils sont, ils peuvent nuire plus grandement par leur exemple. Or c'estoit une chose principalement utile, que S. Paul défendist franchement devant le peuple une bonne cause qui concernoit le bien de tous, afin qu'il donnast mieux à cognoistre qu'il ne refuyoit point la lumière. *Si toy qui es Juif.* La remonstrance que sainct Paul fait à sainct Pierre, contient deux membres. Au premier il se plaind que Pierre ne s'estoit pas bien porté envers les Gentils, en ce qu'il les contraignoit de garder la Loy, de laquelle cependant il se vouloit bien exempter. Car outre ce

qu'un chacun est tenu de garder la mesme loy qu'il impose aux autres, encore péchoit-il plus lourdement en cela, qu'il contraignoit les Gentils à judaïzer, et luy cependant, qui estoit Juif, se vouloit bien donner liberté. Car la Loy est donnée aux Juifs, et non pas aux Gentils. Il use donc d'un argument du moindre au plus grand. Or c'estoit bien une contrainte assez dure et violente, quand il se désistoit de communiquer avec les Gentils, sinon qu'ils s'accordassent à recevoir le joug de la Loy : qui estoit une condition desraisonnable. Et certes toute la force de la répréhension consiste en ce mot, auquel Chrysostôme et sainct Hiérome n'ont point prins garde. Car l'usage des cérémonies estoit libre en édification, moyennant que les fidèles ne fussent point privez de leur liberté, et que nécessité ne leur fust imposée, de laquelle ils sont délivrez par l'Evangile.

15 *Nous* qui *sommes Juifs de nature.* Je sçay bien qu'il semble à aucuns que sainct Paul veut faire yci une anticipation en la personne des adversaires, pour repousser ce qu'ils eussent peu mettre en avant : asçavoir que les Juifs avoyent plus de privilége, comme on dit. Non pas qu'ils se vantassent d'estre exempts de la Loy. Car c'eust esté une chose mal convenable, que ceux à qui la Loy estoit donnée, se fussent vantez de cela : mais pource qu'ils devoyent estre distinguez des Gentils par certaines marques et enseignes. Quant à moy, je ne rejette point cela du tout : et toutesfois aussi je ne l'approuve pas en tout et par tout, comme nous verrons ci-après. Les autres l'entendent comme estant dit en la personne de sainct Paul : mais c'est en ce sens, Si tu chargeois les Juifs du fardeau de la Loy, il seroit bien plus raisonnable : car elle leur est comme héréditaire et propre par succession. Mais ceste exposition ne convient non plus. C'est donc plustost la seconde partie du propos, laquelle commence par une anticipation. Car comme ainsi soit qu'il y eust ceste différence entre les Juifs et les Gentils : que les Gentils estoyent profanes et immondes, et les Juifs saincts, entant que Dieu les avoit éleus pour son peuple : les Juifs pouvoyent débatre de ceste prérogative. Mais sainct Paul venant sagement au devant, ramène cela contr'eux. Car puis que les Juifs mesmes avec toute leur dignité avoyent esté contraints de recourir à la foy de Christ, combien plustost faloit-il que les Gentils obteinssent salut par foy ? L'intention donc de sainct Paul est telle : Nous qui semblons estre plus excellens que les autres, et qui par le moyen de l'alliance avons tousjours esté prochains à Dieu, toutesfois nous n'avons trouvé nul moyen pour acquérir salut, sinon en croyant en Christ. Pourquoy donc en ordonnerions-nous un autre aux Gentils ? Car si la Loy estoit nécessaire, ou si elle servoit à salut à ceux qui l'ensuyvent, ce seroit principalement à nous, à qui elle a esté donnée. Que si icelle laissée, nous-nous sommes retirez à Christ, beaucoup moins devons-nous presser les Gentils de la recevoir. Ce mot de *Pécheur*, signifie yci (comme souvent ailleurs) un homme profane ou perdu et du tout destourné de Dieu. Tels estoyent les Gentils, qui n'avoyent aucune participation avec Dieu : mais les Juifs estoyent enfans de Dieu par adoption : et pour ceste cause séparez à sainceté. Quant à ce qu'il dit, *De nature*, il n'entend pas qu'ils soyent naturellement exempts de la corruption du genre humain : car David, qui estoit descendu de la race d'Abraham, confesse qu'il est engendré de semence immonde, Pseaume LI, 7 : mais la grâce remédioit à la corruption naturelle, à laquelle ils estoyent sujets : et par ce moyen ils estoyent sanctifiez. Or pource que la promesse faisoit la bénédiction héréditaire : à ceste cause ce bien est appelé naturel. En ce mesme sens il dit en l'Epistre aux Rom., chap. XI, v. 16, qu'ils sont engendrez d'une racine saincte. Parquoy quand il dit, Nous sommes Juifs de nature : cela vaut autant comme s'il disoit, Nous naissons saincts : non pas que ce soit de nostre propre mérite, mais pource que nous sommes éleus de Dieu pour estre son peuple. Nous donc qui de nature estions Juifs, qu'avons-nous fait ? Nous avons creu en Christ. Quel a esté le but de ce Croire ? Afin que nous fussions

justifiez par la foy de Christ. Pour quelle cause? Pource que nous estions convaincus, que les hommes ne peuvent obtenir justice par les œuvres de la Loy. Il conclud donc par la nature et l'effet de la foy, que les Juifs n'estoyent point justifiez par la Loy, Rom., X, 3. Car comme ceux qui veulent establir la justice de leur propres œuvres, ne sont point sujets à la justice de Dieu : aussi au contraire ceux qui croyent en Christ, se confessent estre pécheurs, et renoncent à la justice des œuvres. Il est yci maintenant sur la principale question : et mesmes, presque toute la somme du différent est enclose en ceste seule proposition. Et pourtant il nous faut tant plus diligemment arrester à esplucher ce passage. Premièrement il nous convient noter qu'il faut chercher la justice en la foy de Christ : pource que nous ne pouvons pas estre justifiez par les œuvres. Maintenant il est question de sçavoir que c'est qu'il entend par les œuvres de la Loy. Les Papistes s'abusans à Origène et S. Hiérome, pensent, voire déterminent hardiment, qu'il n'est yci question que des figures et ombres de la Loy. Et pour ceste cause, quand ils trouvent ce mot, *OEuvres de la Loy :* ils l'exposent tousjours des cérémonies : comme si sainct Paul ne débatoit pas yci pour la justice gratuite qui nous est conférée par Christ. Car ils n'estiment point estre inconvénient, que nul n'est justifié par les œuvres de la Loy, et toutesfois que nous sommes réputez justes envers Dieu par le mérite de nos œuvres. En somme, il leur semble qu'il n'est yci fait aucune mention des œuvres morales. Mais le fil du texte démonstre apertement, que la Loy morale aussi est comprise en ces paroles. Car presque tout ce que sainct Paul adjoustera ci-après, appartient plustost à la Loy morale, qu'à la cérémoniale. D'avantage il oppose tousjours à la justice de la Loy l'acception gratuite, par laquelle Dieu nous reçoit. Mais les adversaires répliquent cela, qu'il devoit donc nommer Les œuvres, sans aucune adjection, s'il ne les eust voulu restraindre à quelque certaine espèce. Je respon, que la raison de ceste manière de parler est trèsbonne. Car quand encore quelqu'un surmonteroit tous les Anges en sainctеté, si n'est-il point deu pourtant aucun loyer aux œuvres, sinon pource que le Seigneur l'a promis. Parquoy, ce que l'accomplissement de la Loy est justice, et qu'il ha le loyer de la vie éternelle assigné, cela procède de Dieu, qui a dit, que ceux-là vivroyent, qui l'auroyent accomplie. Et de ceci nous en parlerons ci-après plus amplement, quand nous serons venus au droict passage. D'avantage, il avoit à combatre contre les Juifs touchant la Loy. Sainct Paul donc a mieux aimé les assaillir de près, et les vaincre dedans leur fort mesme, qu'en estendant son propos plus loin, monstrer apparence d'un tergiversateur, comme s'il n'eust point esté asseuré de sa cause. Il insiste donc pied coy en ce combat touchant la Loy. Ils allèguent secondement, que la question n'avoit esté esmeue que touchant les cérémonies. Ce que nous confessons aussi. Pourquoy donc, disent-ils, sainct Paul passeroit-il d'une cause particulière à une générale? Ceci seul a donné occasion à Origène et sainct Hiérôme de faillir : car ils ne pensoyent point que ce fust chose convenable, puis que les faux-apostres ne débatoyent que des cérémonies, que S. Paul passast plus outre. Mais ils n'ont point considéré que ceci mesme a esté cause de le faire débatre tant asprement : asçavoir pource que ceste doctrine tiroit après soy une plus longue queuë qu'il ne sembloit avis de prime face. Car sainct Paul ne se fust point tant fasché que les cérémonies eussent esté observées, que de veoir transférer aux œuvres la fiance, et semblablement la gloire de salut. Comme quand il est question de la défense de manger chair en certains jours, nous ne regardons point tant de quelle importance est cela, de défendre de manger chair, que nous-nous soucions du laqs, qui est mis sur les consciences. Sainct Paul donc ne sort point hors de propos, quand il dispute de toute la Loy, jà soit que les faux-apostres ne débatissent que des cérémonies. Car pour ceste cause pressoyent-ils de garder les cérémonies, afin que les hommes cherchassent salut en l'obser-

vation de la Loy : d'autant qu'ils imaginoyent et faisoyent à croire, que c'estoit un service méritoire. Et pour ceste cause S. Paul ne leur met point à l'opposite la Loy morale, mais seulement la grâce de Christ. Et toutesfois il n'employe pas toute son Epistre en ceste disputation générale. Car il vient finalement à parler des cérémonies en particulier. Mais pour autant que le principal poinct de la matière estoit, Asçavoir si par nos œuvres nous obtenons justice, ou par foy : il le faloit despescher en premier lieu. Pource que les Papistes aujourd'huy sont marris quand nous les contraignons de venir à ce poinct, que les hommes sont justifiez par la seule foy : ils ne peuvent accorder qu'à grand regret, que sous les œuvres de la Loy, les morales aussi soyent comprises. Plusieurs aussi d'entr'eux se pensent bien estre acquittez, quand ils ont mis en avant la glose de sainct Hiérôme : mais le fil du texte contraindra de confesser qu'il est parlé aussi de la Loy morale.

16 *Sinon par la foy.* Il ne signifie pas seulement, que les cérémonies ou indifféremment toutes les œuvres de la Loy ne seroyent point suffisantes, si la foy n'y aide : mais à une proposition négative il en oppose une exclusive. Comme s'il disoit, Non point par les œuvres, mais par la seule foy de Christ. Autrement la sentence seroit mal convenable et hors du propos. Car les faux-apostres ne rejettoyent point Christ ne la foy : mais ils vouloyent que les cérémonies y fussent conjointes. Si sainct Paul eust receu une telle conjonction, il y eust lors eu plein accord entr'eux. C'eust donc esté pour néant que sainct Paul eust troublé l'Eglise d'un combat tant odieux. Parquoy tenons ceci pour arresté, que c'est yci une proposition exclusive : Que nous ne sommes point autrement justifiez, que par foy : ou, Que nous ne sommes justifiez sinon par foy : à laquelle est équipollente ceste-ci, Que nous sommes justifiez par la seule foy. Dont il appert combien sont sots les Papistes, de débatre contre nous pour le mot, Seule, comme s'il estoit nostre. Mais tout le mal est, que la Théologie des Papistes estoit incognue à S. Paul. Ils disent bien que l'homme est justifié par foy : mais ils constituent une partie de la justice és œuvres. S. Paul ne sçavoit que c'estoit d'une telle demie justice. Car quand il enseigne que nous sommes justes par foy, pource que nous ne le pouvons estre par les œuvres : il tient pour arresté ce qui est vray : asçavoir que nous ne sommes point autrement capables de la justice de Christ, sinon en nous recognoissant despourveus et du tout desnuez de justice propre à nous. Parquoy il faut attribuer tout ou rien, à la foy ou aux œuvres. Nous verrons puis après que c'est que Justification, et comment la foy est la cause d'icelle. *Pource que nulle chair ne sera justifiée.* Il avoit ci-dessus appelé en tesmoignage la conscience de Pierre et des autres : maintenant il le conferme d'avantage, en disant qu'il est ainsi : c'est-à-dire que nul homme, quel qu'il soit, n'obtiendra justice par les œuvres de la Loy. C'est le fondement de la justice gratuite, quand nous sommes despouillez de nostre propre justice. Or en niant qu'aucun d'entre tous les hommes soit justifié, il prend autant comme s'il disoit, que tous hommes sont forclos de la justice de la Loy, et qu'il est impossible que jamais il y en ait un qui parviene à icelle.

17 *Or si en cherchant d'estre justifiez par Christ, nous sommes aussi trouvez pécheurs, Christ est-il pourtant ministre de péché? Ainsi n'ad viene.*

18 *Car si je rédifie les choses que j'ay destruites, je me constitue moymesme transgresseur.*

19 *Car par la Loy je suis mort à la Loy,* et *suis crucifié avec Christ, afin que je vive à Dieu.*

20 *Ainsi je vi, non point maintenant moy, mais Christ vit en moy. Et ce*

que je vi maintenant en la chair, je vi en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et s'est baillé soy-mesme pour moy.

21 *Je ne rejette*[1] *point la grâce de Dieu. Car si la justice est par la Loy, Christ donc est mort en vain.*

1) Ou, n'aboli.

17 *Si en cherchant d'estre justifiez, etc.* Il retourne maintenant aux Galatiens. Ce que je di, afin qu'on ne conjoingne point ceste sentence avec la précédente, comme si c'estoit une partie du propos qu'il avoit eu avec sainct Pierre. Car qu'estoit-il besoin que ceci fust dit à sainct Pierre? combien que ceci ne fait rien à la matière, ou bien peu. Parquoy, un chacun choisisse lequel qu'il voudra des deux avis. Au reste, aucuns lisent ceci par affirmation, desquels est Chrysostôme : et voyci le sens qu'ils y donnent, Si cherchans d'estre justifiez en Christ, nous ne sommes point encore parfaitement justes, mais encore immondes, et que Christ ne nous suffise point à justice, il s'ensuit que Christ est ministre d'une doctrine, qui laisse les hommes en péché. Comme si sainct Paul proposant ceste absurdité, arguait de blasphème ceux qui attribuent une partie de la justice à la Loy. Mais pource qu'il adjouste incontinent un mot qui signifie qu'on déteste et rejette ce qui a esté dit, lequel il n'a point accoustumé de mettre, sinon après quelque interrogation, je pense que ceci est plustost dit pour oster l'absurdité, laquelle sembloit s'ensuyvre de cela. Il prévient donc par interrogation, suyvant sa coustume, comme parlant en la personne des adversaires. Si la justice de la foy, dit-il, apporte cela, que nous aussi qui sommes Juifs, et sanctifiez dés le ventre de nos mères, sommes tenus pour coulpables et pollus, dirons-nous que Christ soit autheur de péché, comme celuy qui donne vigueur à la puissance de péché és siens? Le doute procédoit de ce qu'il avoit dit que les Juifs en croyant en Christ, renonçoyent à la justice de la Loy. Car Christ osté, les Juifs estans séparez de la commune pollution des Gentils, semblent estre aucunement exempts du nombre des pécheurs. La grâce de Christ les fait égaux aux Gentils, et le remède qui est commun à tuso deux, démonstre la maladie estre égale. A ce sens aide le mot, *Aussi.* Nous-mesmes aussi, dit-il. Il ne parle point indifféremment de tous hommes, mais des plus excellens : comme estoyent les Juifs. *Ainsi n'adviene.* A bon droict il rejete cela. Car Christ en descouvrant le péché, qui estoit caché, n'est point ministre de péché, comme si ayant anéanti la justice, il ouvroit la porte à péché : ni aussi comme s'il establissoit le règne de péché. Ce qui trompoit les Juifs, estoit qu'ils s'attribuoyent quelque saincteté hors Christ laquelle toutesfois estoit nulle. De là venoit ceste complainte, Christ donc est-il venu pour nous oster la justice de la Loy, pour faire que de saincts nous devenions pollus, et pour nous assujetir à péché et condamnation? Sainct Paul dit qu'il n'est pas ainsi : et mesme il repousse ce blasphème avec détestation? Car de faict, Christ n'apportoit point le péché, mais il le manifestoit : et n'ostoit point la justice, mais il arrachoit aux Juifs une fausse apparence de justice.

18 *Car si je réédifie, etc.* Il y a deux responses. Ceste première est oblique, quand il dit que cela est contraire à toute sa doctrine : veu qu'il avoit tellement presché la foy de Christ, qu'il conjoingnoit avec icelle la ruine et anéantissement de péché. Car comme sainct Jehan enseigne que Christ n'est point venu pour dresser le règne de péché, ains pour le destruire : 1 Jehan, III, 8, ainsi sainct Paul proteste yci, qu'en preschant l'Evangile, il a remis sus la vraye justice, afin que le péché fust destruit. Il n'eust point donc esté consonant qu'un homme mesme eust destruit le péché, et qu'il l'eust remis sus puis après. Il repousse donc la calomnie en objectant ceste absurdité qu'il s'en ensuyvroit.

19 *Car par la Loy je suis mort, etc.* C'est la seconde response, qui est directe : Asçavoir que l'œuvre qui est propre à la Loy, ne doit point estre imputé à

Christ. Car aussi il n'est nul besoin de Christ pour anéantir la justice de la Loy, d'autant que la Loy mesme occit ses disciples. Comme s'il disoit, Vous décevez les povres hommes par fausse imagination, comme s'ils devoyent avoir vie de la Loy : et sous couleur de cela, vous les retenez en la Loy. Et cependant vous taschez de rendre l'Evangile odieux, comme s'il mettoit à néant la justice, laquelle nous avons par la Loy. Et toutesfois c'est la Loy elle-mesme qui nous contraint de mourir à soy. Car comme ainsi soit qu'en nous menaceant de ruine éternelle, elle ne nous délaisse rien que désespoir, par ce moyen, elle nous déboute de la fiance que nous pourrions avoir en elle. Si nous voulons avoir plus facile intelligence de ce passage, il faut recourir au chapitre VII des Romains. Car S. Paul démonstre bien apertement là, que nul ne vit à la Loy, sinon celuy à qui la Loy est morte, c'est-à-dire oisive et sans aucun effet. Car aussi tost que la Loy a commencé de vivre en nous, il dit qu'elle nous blesse mortellement, en sorte que nous périssons, et quant et quant elle remet en vie péché qui estoit auparavant mort. Parquoy, ceux qui vivent à la Loy n'ont jamais senti la vigueur de la Loy, ne seulement gousté que c'est que de la Loy. Car la Loy vrayement entendue, nous contraint de mourir à soy. Et de là vient le péché, et non pas de Christ. *Mourir à la Loy*, c'est ou renoncer à la Loy, et estre affranchi de sa domination, en sorte que nous n'ayons nulle fiance en icelle, et que de son côté elle ne nous puisse tenir prisonniers sous le joug de servitude, ou bien, Ne trouver point de vie en elle, entant qu'elle nous déclare tous coulpables, et adjuge à perdition. Et ce second sens convient mieux. Car l'Apostre veut dire que quand la Loy nous est plus dommageable que proufitable, il ne faut pas penser que Christ soit autheur d'un tel mal : mais que la Loy porte ceste malédiction enclose en soy, laquelle nous occit. dont s'ensuit que le coup de mort que la Loy nous baille, est vrayement mortel. A ceste mort il oppose une autre espèce de mort qui est vivifiante, asçavoir en la communication de la croix de Christ. Il dit donc qu'il a esté *crucifié avec Christ* afin de commencer à vivre. Au reste, la distinction qu'on a communément suyvie en la lecture de ce passage, obscurcit le sens naturel. Car on le lit ainsi, Par la Loy je suis mort à la Loy, afin que je vive à Dieu. Mais le fil du propos sera bien plus coulant en faisant autrement la distinction, Par la Loy je suis mort à la Loy, et puis séparément, Afin que je vive à Dieu, je suis crucifié avec Christ. *Afin que je vive à Dieu.* Il démonstre que c'est un genre de mort désirable, sur lequel toutesfois les faux-apostres prenoyent occasion de rendre sa doctrine odieuse. Car il dit que nous ne mourons point à la Loy, afin que nous vivions à péché, mais à Dieu. Or *vivre à Dieu*, se prend quelquesfois pour ordonner nostre vie selon sa volonté, en sorte que nous ne taschions en toute nostre vie, qu'à luy complaire. Mais yci, c'est Vivre une vie de Dieu (si ainsi faut parler) afin que les antithèses se respondent l'une à l'autre. Car selon la considération mesme qu'il a esté dit que nous mourons à la Loy, aussi vivons-nous à Dieu. En somme, S. Paul admoneste que ceste mort n'est point mortelle, mais plustost cause d'une meilleure vie, d'autant que Dieu, après nous avoir sauvez du danger de perdition, duquel la Loy nous menace, nous reçoit, et par sa grâce nous sommes restaurez en une autre vie. Je laisse là les autres expositions. Il me semble que c'est-ci la vraye intention de S. Paul. En disant, *Je suis crucifié avec Christ*, il exprime la manière comment estans morts à la Loy, nous vivons à Dieu : asçavoir quand estans entez en la mort de Christ, nous tirons de là une vigueur secrète, comme la greffe tire de la racine en laquelle on l'a entée, Rom., VI, 5. Or Christ a attaché à sa croix l'obligé de la Loy, lequel nous estoit contraire, Colos., II, 14. Parquoy, estans crucifiez avec luy, nous sommes délivrez de toute la malédiction et condamnation de la Loy. Quiconque s'efforce de rendre ceste délivrance inutile, anéantit la croix de Christ. Mais qu'il nous souviene, que nous ne sommes point autrement délivrez du joug de la

Loy, sinon quand nous sommes faits un avec Christ : tout ainsi que la greffe ne tire point autrement humeur de la racine, sinon en estant incorporée en une mesme nature.

20 *Ainsi je vi, non point maintenant moy.* Le nom de la Mort est tousjours odieux au sens humain. Pourtant, après avoir monstré que nous sommes crucifiez avec Christ, il adjouste aussi que cela mesme nous apporte la vie. Et quant et quant, il explique que c'est qu'il a entendu ci-dessus par ce mot *Vivre à Dieu* : asçavoir que quant à luy, il ne vit plus de sa propre vie, mais qu'il reçoit tellement vie de la vertu secrète de Christ, qu'il peut dire que Christ vit et ha vigueur en luy. Car tout ainsi que l'âme donne force et vigueur au corps, aussi Christ inspire la vie à ses membres. Voyci une belle sentence et bien digne d'estre notée, Que les fidèles vivent hors d'eux-mesmes, c'est asçavoir en Christ. Ce qui ne se peut faire qu'ils n'ayent une communication avec luy vraye et substancielle. Or Jésus-Christ vit en nous en deux sortes. La première vie est, quand il nous gouverne par son S. Esprit, et conduit toutes nos opérations. La seconde, d'autant qu'il nous fait participans de sa justice, afin que puis que nous ne pouvons pas estre agréables à Dieu en nous-mesmes, nous le soyons en luy. La première vie appartient à la régénération : la seconde, à l'imputation gratuite de justice, de laquelle on pourra entendre ce passage. Combien que si on le veut rapporter à toutes deux, je le trouveray encore meilleur. *Et ce que je vi maintenant en la chair.* Presque toutes les sentences qui sont yci, ont esté deschirées par la diversité d'expositions. Comme aucuns prenent yci, *La chair* pour la perversité de nostre nature vicieuse. Mais S. Paul le prend plus simplement, pour la vie corporelle. Car autrement à l'encontre de sa response, on eust peu aiséement faire une autre objection, Toutesfois tu vis une vie corporelle. Or là où ce corps corruptible fait ce qui est de soy, là où il est substanté de viande, nous ne pouvons pas dire que ce soit une vie céleste de Christ. C'est donc un propos estrange et contraire à toute raison, comme ainsi soit que tu vis à la manière commune des autres (ce que chacun voit) de dire toutesfois que tu n'as point une vie qui te soit propre. Le sainct Apostre respond que cela gist *en la foy :* par lequel mot il entend que c'est un secret caché au sens humain. La vie donc que nous obtenons par foy, n'est point apparente devant les yeux, mais on la sent dedans la conscience par la vertu et efficace du sainct Esprit: et pourtant la vie corporelle n'empesche point que nous possédions la vie céleste par foy, Eph., II, 6. Il nous a fait seoir és lieux célestes. Item, au v. 19, Vous estes maintenant citoyens avec les Saincts, et domestiques de Dieu. Et aux Philippiens, chap. III, v. 20, Nostre conversation est au ciel. Brief, les Epistres de sainct Paul sont plenes de tels tesmoignages, par lesquels il afferme que nous vivons tellement au monde, que cependant toutesfois nous vivons aussi au ciel : non-seulement pource que nostre Chef est là, mais aussi pource que de droict d'unité du chef avec les membres, nous avons une vie commune avec luy : comme il dit au chapitre XIV de sainct Jehan, v. 19. *Qui m'a aimé.* Ceci est adjousté pour exprimer vertu de la foy. Car incontinent un chacun pourroit penser, D'où vient cela, que la vertu de la foy est si grande, qu'elle fait descouler en nous la vie de Christ? Il déclare donc la substance ou le fondement sur lequel la foy est appuyée, asçavoir l'amour et la mort de Christ. Car de là doit-on estimer l'effet de la foy. Comment se fait doncques cela, que nous vivions par la foy de Christ? Pource qu'il nous a aimez, et s'est baillé soy-mesme pour nous. L'amour, di-je, duquel Christ nous a aimez, a esté cause qu'il s'est uni avec nous. Il a accompli ceci par sa mort. Car en se donnant soy-mesme pour nous, il a enduré comme en nostre propre personne. Parquoy, tout ce que la foy rencontre en Christ, elle nous en fait participans. Or quand l'Apostre parle de l'amour, disant que Christ *l'a aimé :* il signifie cela mesme que sainct Jehan nous enseigne : Non pas (dit-il) que nous l'ayons aimé les premiers, mais il nous a

prévenus par son amour, 1 Jehan, IV, 19. Car s'il nous eust rachetez estant provoqué par aucuns mérites, il seroit dit que ce en est la cause : mais maintenant sainct Paul attribue tout à la dilection. La rédemption donc est gratuite. Car il faut noter l'ordre qui est yci gardé: Il nous a aimez, et s'est baillé soy-mesme pour nous. Car c'est autant comme s'il eust dit, Il n'a point eu autre considération à mourir, sinon d'autant qu'il nous aimoit : et ce lors mesme que nous luy estions ennemis : comme il nous enseigne au chapitre V des Romains, v. 10. *Et s'est baillé soy-mesme, etc.* Il n'y a paroles par lesquelles on puisse assez exprimer combien ceci est grand. Car qui est celuy tant éloquent et tant bien parlant soit-il, qui puisse faire entendre quelle est l'excellence du Fils de Dieu ? Or c'est luy qui s'est constitué soy-mesme le pris de nostre rédemption. Sous ce mot, *Baillé*, est enclos tout le fruit qui nous revient de la mort de Christ : asçavoir qu'elle est sacrifice de purgation, qu'elle est le lavement, satisfaction, etc. Et ce mot, *Pour moy*, emporte grande substance. Car ce ne seroit point assez de considérer que Christ est mort pour le salut du monde, si avec cela un chacun n'applique particulièrement à sa personne l'efficace et jouissance de ceste grâce.

21 *Je ne rejette point la grâce de Dieu, etc.* Ce mot aussi emporte tacitement grand poids. Car quelle ingratitude est-ce, et combien horrible de mespriser une telle grâce de Dieu tant inestimable, et acquise par un pris tant excellent ? Or il accuse d'un tel sacrilége les faux-apostres, qui ne se contentans point de Christ seul, mettoyent en avant encores d'autres moyens pour obtenir salut. Car c'est rejetter la grâce de Dieu, sinon que renonçans à toutes autres choses, nous embrassions Christ seul. Or que reste-il à l'homme, après qu'en rejettant la grâce de Dieu, il s'est rendu indigne d'icelle ? *Car si la justice est par la Loy.* Le mot Grec signifie Gratuitement : mais nous l'avons traduit, *En vain :* pource qu'en ce passage il se prend ainsi. C'est donc à dire, Il n'y auroit nul proufit en la mort de Christ : ou, Christ seroit mort pour néant, et sans aucun avancement. Car le proufit et le fruit de sa mort est, qu'en effaceant nos péchez, il nous a réconciliez avec son Père. Et de cela il s'ensuit que nous sommes justifiez par sa grâce : ce n'est doncques point par les œuvres. Les Papistes l'exposent de la Loy cérémoniale : mais qui est-ce qui ne voit bien que ceci s'estend à toute la Loy ? Car c'est autant comme si sainct Paul disoit : Si par nos mérites nous acquérons justice, Christ a doncques souffert en vain : car il a enduré la mort, afin qu'il nous acquist justice. Quel besoin estoit-il que ce que nous-nous pouvons donner à nous-mesmes, nous fust acquis d'ailleurs ? Certes si la mort de Christ est nostre rédemption, nous estions doncques en captivité : si elle est nostre satisfaction, nous estions donc obligez : si elle est nostre absolution, nous estions donc coulpables : si elle est nostre lavement, nous estions donc souillez. Parquoy au contraire, quiconque attribue sa netteté, son absolution, sa purgation, sa justice et sa délivrance aux œuvres, il fait la mort de Christ inutile et l'anéantit. On pourroit paraventure faire yci une objection, Que l'argument ne fait pas contre ceux qui conjoingnent la grâce de Christ avec les œuvres : ce que nul ne doute avoir esté fait par les faux-apostres. Car ces deux choses peuvent ensemble estre vrayes, que la justice est par la Loy : et, que nous sommes rachetez par la mort de Christ. Je le confesse, si nous accordons qu'une partie de la justice soit acquise par les œuvres, et que l'autre partie procède de la grâce. Mais on peut aiséement recueillir d'yci, que ceste théologie estoit incognue à sainct Paul. Car ou il a débatu pertinemment contre ses adversaires, ou follement et en concluant mal. Si quelque blasphémateur est si outrecuidé, qu'il le vueille calomnier, la défense est assez suffisante, Que la justice qui est avouée devant Dieu, n'est pas une justice telle que les hommes l'imaginent, mais telle qu'il n'y ait rien à redire. Mais pource que ce n'est pas maintenant nostre intention de maintenir la cause de sainct Paul contre les blasphé-

mateurs, qui osent abbayer contre le S. Esprit, défendons-nous contre les Papistes. Ils se mocquent de nous, quand nous argumentons après S. Paul, que Christ est mort en vain si la justice est par les œuvres. Car il leur semble avis qu'ils sont garnis d'une bonne response, quand ils allèguent ce qu'ils ont tiré de leurs Sophistes : asçavoir que Christ nous a mérité la première grâce : c'est-à-dire l'occasion de mériter : et que pour la rémission ordinaire et quotidienne des péchez, il se fait une concurrence du mérite de sa mort avec les satisfactions des œuvres. Qu'ils se mocquent donc de S. Paul, par la bouche duquel nous parlons : car il faut qu'ils le confutent premier que nous. Nous sçavons qu'il avoit affaire à des gens qui ne rejettoyent pas du tout la grâce de Christ, mais constituoyent la moitié du salut és œuvres. Il argumente ainsi contr'eux, Christ est mort en vain, si la justice est par la Loy. En parlant ainsi, certes il ne laisse point une seule goutte de justice aux œuvres. Les Papistes ne diffèrent en rien d'avec ces gens-là. Qu'il nous soit donc licite de nous aider de l'argument de S. Paul pour les confuter.

CHAPITRE III.

1 *O Galates mal-avisez* [1], *qui vous a ensorcelez que n'obéissiez à la vérité, ausquels Jésus-Christ a esté par ci-devant pourtrait devant les yeux, et crucifié entre vous ?*

2 *Je vueil seulement sçavoir ceci de vous, Avez-vous receu l'Esprit par les œuvres de la Loy, ou par la prédication de la foy?*

3 *Estes-vous tant mal-avisez, qu'en ayant commencé par l'Esprit, maintenant vous acheviez par la chair?*

4 *Avez-vous tant souffert en vain? Si toutesfois c'est en vain* [2].

5 *Celuy donc qui vous fournit l'Esprit et produit les vertus en vous*, le fait-il *par les œuvres de la Loy ou par la prédication de la foy?*

1) Ou, insensez, fols et estourdis. 2) Ou, Voire si c'est mesmes en vain.

1 *O Galates mal-avisez.* Il adjouste à la doctrine ou plustost entrelace une répréhension assez aspre. Or si quelqu'un s'esbahit pourquoy il ne l'a différée jusques à la fin, certainement ces sentences tant graves, lesquelles il a amenées, l'ont incité à s'esmouvoir soudainement. Car quand nous oyons que le Fils de Dieu avec tous ses biens est rejetté, et qu'on tient si peu de conte de sa mort, qui est le cœur fidèle qui se pourroit tenir de se courroucer ? Il les appelle donc fols ou mal-avisez et despourveus d'entendement, pour autant qu'ils s'estoyent laissé envelopper en un blasphème et sacrilége tant exécrable : et les argue non pas seulement de ce qu'ils se sont laissé tromper, mais qu'ils se sont laissé décevoir comme par enchantement magique, et ensorceler. Lequel mot emporte beaucoup plus : car par cela il donne à entendre que leur cheute procède plus de forcenerie que de folie ou légèreté. Aucuns pensent que S. Paul a regardé au naturel de ceste nation, d'autant qu'estans descendus des barbares, il les faloit traitter plus rudement : mais je l'aime mieux rapporter simplement au propos et à la circonstance du faict. Car c'est une chose monstrueuse, qu'au milieu d'une si grande clarté de l'Evangile les enchanteries du diable trouvent encore lieu. Car il dit qu'ils sont *Ensorcelez* et insensez : non-seulement pource qu'ils n'ont pas obéy à l'Evangile, mais aussi pource qu'après avoir esté instruits tant certainement, tant apertement tant familièrement, brief, avec une si grande efficace, ils se révoltent incontinent. Le mot que nous avons traduit, *N'obéissiez*, Erasme l'a tourné, Ne croyiez : ce que combien que je ne rejette pas du tout, toutesfois ce que j'ay mis convient beaucoup mieux à la suyte du texte. Car sainct Paul ne les accuse pas d'avoir du commencement refusé ou rejetté l'Evangile, mais il les tanse de ce

qu'ils n'ont point persisté en l'obéissance d'iceluy. *Ausquels Jésus-Christ a esté parcidevant, etc.* Ceci tend à exaggérer leur faute, comme j'ay desjà touché. Car tant mieux que nous avons cognu Christ, tant plus grande sera la faute, si nous-nous révoltons. Il dit donc que sa doctrine a esté si claire, que ce n'estoit point tant une doctrine nue, qu'une vive image et pourtrait de Christ. Ils en avoyent donc une telle cognoissance, qu'elle pouvoit estre comparée à une manière de veoir en personne. L'exposition de S. Augustin est dure et loin de l'intention du sainct Apostre. Il dit que Christ a esté prescrit, comme s'il avoit esté déjetté de sa possession. Les autres lisent, Proscrict, lequel mot ne seroit pas mal convenable, si on le prenoit pour Estre publié et annoncé devant tous : pour raison de laquelle signification, aussi de ce verbe entre les Grecs descend le nom, *Programmata*, qui signifie les tableaux où on met par escrit les héritages qui sont à vendre, afin que chacun le voye. Mais il y aura moins d'ambiguïté quand nous dirons, *Pourtraict* ou *Peinct :* et selon mon jugement, il convient très-bien. Car sainct Paul pour monstrer combien a esté grande l'efficace de sa prédication, la compare premièrement à une peinture, par laquelle l'image de Christ leur a esté tirée au vif. En après non content de ceste similitude, il adjouste que *Christ a esté crucifié entr'eux :* par lequel mot il signifie qu'ils devoyent estre autant esmeus de sa prédication, comme s'ils eussent eu la mort de Christ présente devant leurs yeux. Car de l'entendre comme aucuns, que les Galatiens avoyent derechef crucifié le Seigneur, et l'avoyent eu en mespris quand ils s'estoyent retirez de la pureté de l'Evangile, ou pour le moins qu'ils avoyent presté l'oreille et adjousté foy aux trompeurs qui le crucifioyent : ce sens me semble estre par trop contraint. Retenons donc ce sens, Qu'ils n'ont pas esté moins enseignez en Christ par la doctrine de sainct Paul, que si Christ leur eust esté monstré peint au vif en un tableau : voire mesme crucifié entr'eux. Telle représentation ne peut estre faite par éloquence quelconque ne par aucunes couleurs de Rhétorique, sinon que ceste efficace du sainct Esprit y soit, de laquelle il a esté parlé aux deux Epistres aux Corinthiens. Parquoy que ceux qui voudront s'acquitter du ministère de l'Evangile ainsi qu'il appartient, apprenent non-seulement de parler et haranguer, mais aussi de pénétrer jusques dedans les consciences, afin qu'elles sentent en elles Christ crucifié, et que le sang d'iceluy dégoutte dedans elles. Quand l'Eglise ha de tels peintres, elle n'ha plus besoin d'images de pierres ne de bois : c'est-à-dire d'idoles muettes : elle ne demande plus de peintures. Et certes lors premièrement les portes des temples entre les Chrestiens, ont esté ouvertes aux images et peintures, quand en partie les Pasteurs estoyent devenus muets, et vrais idoles : en partie s'acquittoyent si froidement en la chaire, que la vertu et efficace du ministère estoit du tout esteinte.

2 *Je vueil seulement sçavoir, etc.* Maintenant il conferme de nouveau sa cause par raisons. La première est prinse de ce qu'eux-mesmes avoyent expérimenté. Car il leur réduit en mémoire quels avoyent esté les commencemens de l'Evangile entr'eux. Incontinent après avoir ouy l'Evangile, ils avoyent receu le S. Esprit : parquoy ils devoyent recognoistre ce bien leur estre venu de la foy, et non pas de la Loy. Sainct Pierre use du mesme argument, quand il s'excuse envers les frères, de ce qu'il avoit baptizé des gens qui n'estoyent point circoncis, Act., XI, 15. Semblablement S. Paul aussi et Barnabas en la disputation qu'ils eurent en Jérusalem touchant ceste matière, Act., XV, 2, 7. Il appert donc que les Galatiens sont ingrats, d'autant qu'ils ne s'arrestent pas à la doctrine, par le moyen de laquelle ils avoyent receu le S. Esprit. Quant à ce qu'il se rapporte à eux de la response, ce n'est pas un signe de doute, mais de grande asseurance. Car ils estoyent contraints de confesser que cela estoit vray, en estant convaincus par leur propre expérience. Il appelle yci l'Evangile, *Foy*, comme il l'appelle ailleurs doctrine de foy, d'autant qu'en icelle nous est pro-

posée la pure grâce de Dieu en Christ, sans les mérites des œuvres. Je pren yci *l'Esprit*, pour la grâce de régénération, laquelle est commune à tous fidèles. Combien que si on le veut prendre pour les dons particuliers, desquels le Seigneur pour lors ornoit la prédication de l'Evangile, je n'y contredi point. Si quelqu'un réplique que l'Esprit n'a pas esté donné à tous en ceste manière : je respon qu'il suffit pour l'intention de S. Paul, que les Galatiens sçavoyent bien que la vertu du sainct Esprit s'estoit démonstrée en leur Eglise avec la doctrine de S. Paul : et que les fidèles avoyent receu diverses grâces de l'Esprit à l'édification commune de tous. Si derechef on objecte sur cela, que ces grâces n'ont point esté certains signes d'adoption : et que pour ceste cause elles ne servent de rien au présent propos : Je respon que c'estoit assez que le Seigneur avoit confermé la doctrine de sainct Paul par dons visibles de son Esprit. Mais l'autre sens est plus simple : asçavoir qu'ils avoyent esté ornez du bénéfice commun d'adoption, avant que ces séducteurs vinssent à mettre en avant leurs additions. Il en dit autant au chapitre I des Ephésiens, v. 13, Ayans ouy la parole de vérité, asçavoir l'Evangile de vostre salut, auquel aussi ayans creu, estes seellez du sainct Esprit de promesse, etc.

3 *Estes-vous tant mal-avisez.* On est aussi en doute en cest endroit, que c'est qu'il entend par *l'Esprit* et *Par la chair*. Les expositeurs sont divers en opinions. Il me semble que sainct Paul a voulu faire allusion à ce qu'il avoit dit de l'Esprit : comme s'il eust dit, Comme ainsi soit que la doctrine de l'Evangile vous ait apporté le sainct Esprit, il faut dire que vostre commencement a esté spirituel. Mais maintenant vous estes déclinez en pire condition, comme ceux qui de l'Esprit tombent à la chair. Il a donc mis la *Chair* pour les choses extérieures et caduques, comme sont les cérémonies, mesme quand elles sont séparées de Christ : ou bien par la doctrine morte et caduque. Or cela ne convient pas bien, quand après de beaux commencemens on ne continue pas de mesme.

4 *Avez-vous tant souffert en vain.* C'est un autre argument : Veu qu'ils avoyent tant enduré pour l'Evangile, qu'ils ne perdissent point maintenant le tout en un moment. Ou plustost il leur demande par forme de reproche, s'ils veulent que tant d'excellens combats, lesquels ils avoyent soustenus pour la foy, soyent perdus pour eux. Car si le sainct Apostre ne leur eust enseigné la vraye foy, c'eust esté une grande folie à eux, d'avoir enduré quelque chose pour maintenir une mauvaise cause. Mais ils avoyent expérimenté que Dieu leur avoit assisté au milieu des persécutions. Il charge donc les faux-apostres et les rend odieux, d'autant qu'ils despouilloyent les Galatiens de si précieux ornemens. Au reste, pour modérer l'aigreur de ce propos, il adjouste une correction, *Si toutesfois c'est en vain :* par laquelle il les redresse et accourage, afin que prenans bonne espérance, ils aspirent à repentance et amendement. Car le but et la fin de toutes corrections est, non pas de précipiter les hommes en désespoir, ains leur donner courage de mieux faire.

5 *Celuy donc qui vous fournit l'Esprit.* Il ne parle plus maintenant de la grâce de régénération, mais des autres dons de l'Esprit. Car l'ordre mesme démonstre que c'est un argument divers du précédent : par ce qu'il a entremeslé un autre argument. Il leur remonstre donc, que toutes les grâces excellentes de l'Esprit, desquelles ils estoyent douez, sont fruits de l'Evangile : voire de cest Evangile qu'il a presché de sa propre bouche entr'eux. Ainsi ils se despouilloyent eux-mesmes d'icelles grâces, quand laissans l'Evangile, ils suyvoyent une autre sorte de doctrine. Au contraire, d'autant qu'ils estimoyent ces grâces, d'autant aussi ils devoyent donner ordre de retenir fermement l'Evangile. Avec ces dons et grâces il adjouste *Les vertus*, c'est-à-dire les miracles.

6 Ains plustost *comme Abraham a creu à Dieu, et luy a esté imputé à justice*[1].
7 *Sçachez donc que ceux qui sont de la foy, sont enfans d'Abraham.*
8 *Et l'Escriture prévoyant que Dieu justifie les Gentils par la foy, a devant évangélizé à Abraham,* disant, *Toutes gens seront bénites en toy*[2].
9 *Ceux donc qui sont de la foy, sont bénits avec le fidèle Abraham.*

1) *Gen.*, XV, 6. *Rom.*, IV, 3. *Jaq.*, II, 23. 2) *Gen.*, XXII, 18.

Après les avoir convaincus par les choses en elles-mesmes, et par l'expérience, il vient maintenant aux tesmoignages de l'Escriture. Premièrement, il amène l'exemple d'Abraham. Or combien que les argumens prins des exemples ne soyent pas tousjours bien fermes, toutesfois cestuy-ci est trèssuffisant, pource qu'il n'y a point de différence ni en la chose, ni en la personne. Car il n'y a pas plusieurs entrées à justice : et aussi Abraham est appelé le père de tous les croyans et fidèles, d'autant qu'il est le patron et exemple de tous : mesme, pour mieux dire, la règle universelle pour obtenir justice, nous est prescrite en sa personne.

6 Ains plustost *Abraham a creu à Dieu.* Il faut suppléer ce mot, Au contraire : ou, Ains plustost, ou autre semblable. Car après avoir fait l'interrogation, il a voulu retrancher tout soudain toute occasion de douter : ou bien, ce mot *Comme*, se rapporte seulement au plus prochain membre : asçavoir que par l'ouye de la foy, l'Esprit et ses vertus leur estoyent administrées, comme s'il disoit, qu'en la grâce qu'ils ont receuë reluit une ressemblance à Abraham. *A creu à Dieu.* Par ce tesmoignage il prouve tant yci qu'au quatrième chap. aux Romains, que les hommes sont justifiez par foy : d'autant que la foy d'Abraham luy a esté réputée à justice. Premièrement il faut entendre que signifie yci Foy selon que sainct Paul la prend : secondement que signifie Justice : tiercement pourquoy est la foy réputée cause de justification. La foy n'est point prinse pour chacune persuasion que les hommes pourroyent avoir de la vérité de Dieu. Car quand Caïn eust creu cent fois à Dieu, qui luy dénonceoit punition, cela encore ne luy eust de rien servi pour obtenir justice. Abraham donc a esté justifié en croyant, d'autant qu'ayant de Dieu promesse de son amour paternelle, il s'y est arresté entièrement. La foy donc a yci correspondance ou regard à la parole de Dieu, qui soit telle que les hommes s'y appuyans, puissent acquiescer et se reposer en luy. Quant à ce mot *Justice*, il faut noter la façon de parler de Moyse. Car quand il dit que ce qu'Abraham a creu luy a esté imputé à justice : il signifie que celuy est juste, qui est réputé tel envers Dieu. Or comme ainsi soit que les hommes n'ont point de justice en eux-mesmes ils l'obtienent par imputation : d'autant que Dieu leur impute pour justice la foy. Ainsi donc il est dit que nous sommes justifiez par la foy, non pas que la foy mette en nous quelque habitude ou qualité : mais pource que Dieu nous accepte, et ha pour agréables. Mais pourquoy est-ce que si grand honneur est attribué à la foy, qu'elle est appelée la cause de nostre justice ? Premièrement il faut sçavoir qu'elle en est seulement la cause instrumentale. Car, à parler proprement, nostre justice n'est autre chose que ceste acceptation gratuite de Dieu en laquelle est fondé tout nostre salut. Mais pource que Dieu en nous rendant tesmoignage de son amour et grâce par l'Evangile, nous communique ceste justice, de laquelle j'ay parlé : à ceste cause il est dit que nous la recevons par foy. Parquoy, quand nous attribuons la justification de l'homme à la foy, nous ne disputons point de la cause principale : mais seulement nous notons le moyen, par lequel les hommes parvienent à la vraye justice. Car ceste justice est un pur don de Dieu, et non pas une qualité qui soit adhérante aux hom-

mes : mais on la possède seulement par foy. Et cela ne se fait point par le mérite de la foy, en sorte que ce soit comme une récompense deuë : mais pource que nous recevons par foy ce que Dieu nous donne de son propre mouvement et de don gratuit. Parquoy toutes ces façons de parler valent autant l'une comme l'autre, Nous sommes justifiez par la grâce de Dieu : Christ est nostre justice : La miséricorde de Dieu est cause de nostre justice : La justice nous est acquise par la mort et résurrection de Christ : La justice nous est conférée par l'Evangile : Nous obtenons justice par foy. Dont il appert combien faillent lourdement ceux qui veulent accorder ces propositions : Asçavoir, que nous sommes justifiez par foy et par les œuvres tout ensemble. Car quiconque est juste par foy, cestuy-là estant du tout despourveu et vuide de justice propre à luy, se repose sur la seule grâce de Dieu. Et c'est la raison pourquoy sainct Paul aux Romains, chap. IV, v. 2, conclud qu'Abraham n'ha point de gloire envers Dieu, pour autant qu'il a obtenu justice par foy. Car il n'est pas dit que la foy luy a esté imputée en partie de justice, mais simplement à justice. Ainsi donc la foy luy a esté pour justice entièrement. Or la foy ne regarde sinon la miséricorde de Dieu, et Christ mort et ressuscité. Parquoy tout mérite des œuvres est exclus, quand parlant de la cause de justification, on l'impute toute à la foy. Car la foy, entant qu'elle contient en soy la bonté gratuite de Dieu, Christ avec tous ses biens, le tesmoignage de nostre adoption, lequel nous est rendu en l'Evangile, est opposée universellement à la Loy, aux mérites des œuvres, et à la dignité des hommes. Car quant à ce que les Sophistes pensent qu'elle est seulement opposée aux cérémonies, il sera bien facile ci-après de le confuter par la suyte de la disputation. Qu'il nous souviene donc que ceux qui sont justes par foy, ils sont justes hors d'eux-mesmes, asçavoir en Christ. Par ceci aussi est repoussée la sotte cavillation d'aucuns, qui se mocquent de S. Paul, disans que quand Moyse parle de la justice, il entend une preud'hommie : et que cela ne signifie autre chose, sinon qu'Abraham a esté réputé pour homme de bien, pource qu'il a creu à Dieu. Satan suscite aujourd'huy de tels esprits estourdis pour renverser la certitude de l'Escriture par calomnies obliques, et comme pour la miner par-dessous terre. Mais S. Paul, qui sçavoit bien que Moyse n'a point voulu monstrer aux enfans la Grammaire, mais qu'il a parlé du jugement de Dieu, a prins à bon droict le nom de Justice selon le sens auquel on le prend en Théologie. Car nous ne sommes pas réputez justes devant Dieu, à la mesme manière que nous avons la louange de preud'hommie envers les hommes : mais c'est quand nous apportons une parfaite obéissance de la Loy. Car l'opposite de Justice c'est Transgression de la Loy, voire quand ce ne seroit qu'en un poinct et au plus petit. Or pource que nous n'avons pas de nous ceste justice, Dieu nous la donne gratuitement. Mais les Juifs poursuyvent yci sainct Paul, disans qu'il a abusé des paroles de Moyse, les tirant impertinemment à son proufit. Car Moyse (disent-ils) ne parle point là de Christ, ne de la vie éternelle : mais seulement il fait mention d'une promesse terrienne. Les Papistes aussi n'en font guères moins que les Juifs. Car combien qu'ils n'osent mesdire de sainct Paul, toutesfois ils renversent entièrement son intention. Je respon que sainct Paul prend pour tout arresté, ce que les Chrestiens aussi tienent pour une maxime indubitable : Asçavoir que toutes les promesses que Dieu a faites à Abraham, ont esté comme dépendances de ceste première, Je suis ton Dieu, ton loyer trèsample : Gen. XVII, 1 : et toutes nations seront bénites en ta semence, Gen., XV, 1. Parquoy quand Abraham ouyt de la bouche de Dieu, Ta semence sera comme le sablon de la mer, etc. Gen. XXII, 17 et 18, il ne s'arresta point à ceste parole : mais plustost il la ramena à la grâce d'adoption, et la considéra comme enclose là dedans, ainsi que la partie dedans le tout. D'avantage quelque promesse qui luy fust faite, il ne la recevoit point autrement, que comme un tesmoignage de

la grâce paternelle de Dieu : afin que ce luy fust une aide à appréhender la fiance de salut. Car les enfans de Dieu diffèrent en ceci des infidèles, que les infidèles jouyssent aussi bien des bénéfices de Dieu que les autres : mais ils les gourmandent comme bestes brutes, et ne regardent point plus haut : mais les fidèles, pource qu'ils sçavent que tous les bénéfices de Dieu sont sanctifiez par ses promesses, ils recognoissent Dieu en iceux leur Père. Par ce moyen il advient qu'ils sont tousjours conduits à l'espérance de la vie éternelle, d'autant qu'ils commencent par le fondement, c'est-à-dire par la foy et certitude de leur adoption. Abraham donc n'a pas esté justifié pour avoir seulement creu à Dieu touchant la multiplication de sa semence : mais pource qu'il a embrassé la grâce de Dieu, s'appuyant sur le Médiateur promis, en qui toutes les promesses de Dieu sont Ouy et Amen : c'est-à-dire, establies et ratifiées : ainsi que S. Paul luy-mesme l'enseigne ailleurs, 2 Cor., I, 20.

7 *Sçachez donc, etc.* Ou, *Vous sçavez donc, etc.* Car le mot Grec peut estre exposé en toutes les deux sortes : mais pource que le sens demeure tousjours tel, il n'y a pas grande différence, laquelle lecture on prene, sinon que la translation Latine ancienne, laquelle j'ay suivie emporte plus de poids. Or par *Ceux qui sont de la foy*, il entend ceux qui renonçans à toute fiance des œuvres, se reposent en la seule promesse de Dieu. Si on demande qui me le fait ainsi exposer. Luy-mesme. Car il dit ainsi en l'Epistre aux Romains, chap. IV, v. 4, Il n'est point donné gratuitement à celuy qui œuvre, mais le salaire luy est rendu : mais à celuy qui ne peut monstrer aucune œuvre, veu que rien ne luy est deu, la foy est réputée à justice. Ainsi donc, *Estre de la foy*, signifie Constituer sa justice et la fiance de son salut en la bonté et miséricorde de Dieu. Il infère de la sentence précédente, que ceux qui sont tels, sont enfans d'Abraham. Car si Abraham a esté justifié par foy, tous ceux qui voudront estre ses enfans, il faut qu'ils s'arrestent semblablement en la foy. Or il a omis ce qui estoit aisé à suppléer, Asçavoir que nul n'est receu en l'Eglise, s'il n'est enfant d'Abraham.

8 *Et l'Escriture prévoyant.* Maintenant il estend nommeement aux Gentils. ce qu'il avoit dit simplement. Car la vocation des Gentils estoit une chose nouvelle et estrange : et pourtant on doutoit du moyen par lequel ils devoyent estre appelez. Il sembloit bien que la Circoncision y fust requise avec l'observation de la Loy, et qu'autrement ils estoyent exclus de la participation de l'alliance. Or le sainct Apostre monstre au contraire, que par la foy ils parvienent à la bénédiction, et que par la foy ils doyvent estre insérez en la famille d'Abraham. D'où prouve-il cela ? Pource qu'il est dit, Toutes gens seront bénites en toy, etc. Ces paroles signifient sans doute, qu'il faut que tous soyent bénits comme Abraham : car il est le patron, voire la règle de tous. Or il a obtenu bénédiction par foy : et pourtant, il y a une mesme raison et moyen en tous autres. Ce mot donc, *Fidèle*, emporte quelque grand poids. Car c'est autant comme s'il disoit, Avec Abraham, non point circonci, ou ayant les œuvres de la Loy, ou estant Hébrieu, ou appuyé sur sa propre dignité, mais ayant obtenu bénédiction par la seule foy. Car il n'y a qualité de la personne qui viene yci en conte, mais la seule foy. Le mot de *Bénédiction*, est prins en diverses sortes en l'Escriture, mais yci il est prins pour l'adoption en l'héritage de la vie éternelle.

10 *Car tous ceux qui sont des œuvres de la Loy sont sous malédiction. car il est escrit, Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses qui sont escrites au livre de la Loy, pour les faire*[1].

11 *Or que par la Loy nul n'est justifié envers Dieu, il appert : car le juste vivra de foy*[2].

1) *Deut.*, XXVII, 26. 2) *Abac.*, II, 4. *Rom.*, I, 17. *Héb.*, X, 38.

12 *Et la Loy n'est point de la foy : mais L'homme qui fera ces choses, vivra en icelles*[1].
13 *Christ nous a rachetez de la malédiction de la Loy, quand il a esté fait pour nous malédiction*, (*Car il est escrit : Maudit est quiconque pend au bois*[2])
14 *Afin que la bénédiction d'Abraham adveinst aux Gentils par Jésus-Christ : afin que nous recevions la promesse de l'Esprit par foy.*

1) *Lévit.*, XVIII, 5. 2) *Deut.*, XXI, 23.

10 *Car tous ceux.* C'est un argument prins des choses répugnantes : car le chaud et le froid ne sortent point d'une mesme source. La Loy enclost généralement tous les hommes sous malédiction : ce seroit donc en vain d'attendre bénédiction d'icelle. Par *ceux qui sont des œuvres de la Loy*, il entend ceux qui mettent la fiance de leur salut en icelles. Car ces manières de parler doyvent estre tousjours rapportées au poinct de la question qu'on traitte. Or nous sçavons qu'il est yci question de la cause de justice. Sainct Paul donc prononce yci que ceux qui veulent estre justifiez par les œuvres de la Loy, sont tous sujets à malédiction. Et d'où prouve-il cela : C'est la sentence de la Loy en termes exprès, Que tous ceux qui auront transgressé la moindre partie de la Loy, sont maudits. Maintenant voyons s'il y a un seul homme qui accomplisse la Loy. Il est certain qu'il n'y en eut jamais un seul, et qu'on n'en pourra jamais trouver. Tous donc sont yci condamnez jusqu'à un. En cest argument défaut la seconde proposition, qu'on appelle la mineur avec la conclusion. Car le syllogisme entier seroit, Quiconque aura failli en une partie de la Loy, est maudit. Tous sont coulpables de ceste condamnation : il faut donc dire que tous sont maudits. Au reste, l'argument de S. Paul ne seroit pas ferme, si nous avions force pour accomplir la Loy. Car incontinent on pourroit alléguer une exception sur la mineur. Parquoy il faut conclure de deux choses l'une, Ou S. Paul a mal et impertinemment argumenté, ou il est impossible aux hommes d'accomplir la Loy. Car incontinent quelque adversaire réplicqueroit, Je confesse que tous transgresseurs sont maudits. Et puis, qu'en est-il? Il s'en trouvera qui observeront la Loy : car les hommes ont libre élection du bien et du mal. Mais S. Paul prend yci pour tout résolu sans contredit, ce que les Papistes réputent aujourd'huy une doctrine exécrable, asçavoir qu'il n'y en a pas un entre tous les hommes qui puisse accomplir la Loy. Par ce moyen, il conclud hardiment que tous sont maudits, d'autant qu'il est commandé à tous de garder la Loy entièrement : certes pource que la puissance leur défaut en ceste corruption de nature. Nous recueillons de ceci, que ce que la Loy apporte malédiction, est un accident, mais perpétuel et inséparable de la Loy. Car la corruption de nostre nature nous garde d'approcher de la bénédiction que la Loy nous présente. Il ne reste donc plus que la malédiction.

11 *Que par la Loy nul n'est justifié, etc.* Il argumente derechef par la comparaison des choses contraires : en ceste sorte, Si nous sommes justes par foy, ce n'est donc point par la Loy. Mais la vérité est telle, que nous sommes justes par foy, ce n'est donc point par la Loy. Il prouve la mineur par le tesmoignage d'Abacuc, lequel aussi il allègue au chap. I, v. 17, aux Rom. Et quant à la majeur, il la prouve par la diverse manière de justification. Car alors la Loy nous justifie, quand nous accomplissons tout ce qu'elle commande : mais la foy justifie ceux qui estans despouillez des mérites des œuvres, se reposent en Christ seul. Ces deux choses ne peuvent convenir ensemble : Estre justifié par son propre mérite : et par la grâce d'autruy. Parquoy l'un est renversé par l'autre. Voylà la somme : maintenant considérons les membres l'un après l'autre. *Car le juste vivra de foy.* Pource que nous avons exposé ce passage en l'Epistre aux Romains, il ne sera besoin de répéter maintenant tout ce qui appartient à l'exposition d'iceluy. Il est certain que le Prophète oppose là la confiance orgueil-

leuse de la chair, à la vraye foy. Il dit que les justes vivront de foy : signifiant par cela qu'ils ne sont pas soustenus pour quelque temps seulement, en sorte que quelque tempeste survenant ils puissent estre renversez, mais qu'ils sont fermes à tout jamais, tellement qu'ils ne laissent point de vivre, mesme au milieu de la mort. Par ce moyen, les mocqueurs ne proufitent de rien avec leurs calomnies, quand ils allèguent que le Prophète prend le nom de Foy en plus large signification que ne fait yci sainct Paul. Car le Prophète appelle simplement Foy, une certitude paisible de conscience, laquelle est appuyée en Dieu seul. Parquoy, sainct Paul a bien à propos usé de ce tesmoignage.

12 *Et la Loy n'est pas de la foy.* Il est certain que la Loy n'est point répugnante à la foy : autrement Dieu luymesme seroit dissemblable à soy-mesme : mais il faut tousjours revenir là, que sainct Paul parle selon la circonstance de la matière présente. Parquoy la répugnance qui est entre la Loy et la foy, c'est en la cause de la justification. Car il est plus facile de conjoindre l'eau avec le feu, que de faire accorder ces deux choses, asçavoir que les hommes soyent justes par la foy et par la Loy. La Loy donc n'est pas de foy, c'est-à-dire, elle ha une manière de justifier l'homme toute contraire à celle de la foy. *Mais l'homme qui fera ces choses.* La différence est en cela, que l'homme en accomplissant la Loy, est réputé juste de justice légale. Ce qu'il prouve par le tesmoignage de Moyse. Mais quel sera la justice de la foy? Il en donne la définition au chap. X, v. 9, aux Rom. Si nous croyons, dit-il, que Christ est mort pour nos péchez, etc. Toutesfois il ne s'ensuit pas pourtant, ou que la foy soit oisive, ou que les fidèles soyent excusez de faire bonnes œuvres. Car on ne débat point yci si les fidèles doyvent garder la Loy autant qu'il leur est possible (ce qui est sans doute) mais s'ils obtienent justice par les œuvres, ce qui est impossible. Au reste, si on objecte : Puis que Dieu promet la vie à ceux qui feront et observeront la Loy, pourquoy c'est que sainct Paul nie qu'ils soyent justes? Il est aisé de respondre, asçavoir que la raison pourquoy il n'y a personne qui soit juste par les œuvres de la Loy, c'est pource que nul ne les fait. Car nous accordons bien que ceux qui font et accomplissent la Loy, sont justes, voire si aucuns s'en trouvoyent. Mais pource que le traitté et accord que Dieu fait avec nous par sa Loy, est conditionnelle, à ceste cause tous sont exclus de la vie, d'autant que pas un n'apporte une telle justice qu'il devoit. Or il nous doit souvenir de ce que j'ay remonstré par cidevant, que ceux-là font la Loy, non pas qui luy obéissent en partie, mais qui accomplissent entièrement tous les poincts de justice : de laquelle perfection tous hommes sont tant et plus eslongnez.

13 *Christ nous a rachetez, etc.* Il avoit fait tous ceux qui sont sous la Loy, sujets à malédiction. De cela survenoit une grande difficulté, que les Juifs ne se pouvoyent exempter de la malédiction de la Loy. En proposant donc le remède, il résout ceste difficulté, enseignant que nous en sommes délivrez par Christ. Par lequel mot aussi il conferme encore mieux son intention. Car si nous sommes sauvez pource que nous sommes délivrez de la malédiction de la Loy, la justice donc n'est pas de la Loy. Après cela, il adjouste aussi le moyen de la délivrance. *Il est écrit, maudit est quiconque pend au bois.* Christ y a esté pendu : il a donc porté ceste malédiction. Or maintenant il est certain que ce n'a point esté pour soy qu'il a enduré ce genre de mort : il s'ensuit donc, ou qu'il a esté crucifié pour néant, ou que nostre malédiction a esté imposée sur luy, afin que nous en fussions délivrez. Il ne dit pas que Christ ait esté maudit : mais qu'il *a esté fait malédiction:* ce qui est bien plus. Car il signifie que la malédiction de tous hommes a esté enclose en luy. Si quelqu'un trouve ceci dur à dire, qu'il ait aussi honte de la croix de Christ, en la confession de laquelle gist toute nostre gloire. Car Dieu n'ignoroit pas quelle devoit estre la mort de son Fils, quand il disoit ceci, Maudit est quiconque est pendu au bois. Mais quelqu'un dira, Comment se fait cela, que le Fils qui est le bien-aimé du Père, soit

maudit? Je respon, qu'il faut yci considérer deux choses, non-seulement en la personne de Christ, mais aussi en son humanité. La première est, qu'il estoit l'Agneau de Dieu sans macule, plein de bénédiction et grâce. La seconde, qu'il avoit prins nostre personne, et pourtant il estoit pécheur, et coulpable de malédiction, non pas certes tant en soy qu'en nous : en sorte toutesfois qu'il faloit qu'il fust mis en nostre place. Et pourtant, il n'a peu estre hors de la grâce de Dieu, et toutesfois il a soustenu son ire. Car comment eust-il peu faire nostre paix envers le Père, s'il l'eust eu pour ennemi, et si le Père eust esté courroucé contre luy? Parquoy, le Père a tousjours prins son bon plaisir en luy. D'avantage, comment nous eust-il délivrez de l'ire de Dieu, s'il ne l'eust retirée de nous pour la transporter sur soy-mesme? A ceste cause, il a esté frappé pour nos péchez, et a senti la rigueur de Dieu, comme d'un Juge courroucé. C'est-ci la folie de la croix admirable mesme aux Anges, laquelle non-seulement surmonte, mais aussi engloutit toute la sagesse du monde, 1 Corinth., chap. I, v. 18.

14 *Afin que la bénédiction d'Abraham, etc.* Il applique de plus près à son propos ce qu'il avoit dit, Que par Christ nous sommes rachetez de la malédiction de la Loy : asçavoir que la bénédiction promise à Abraham est fondée en Christ, et que pourtant elle parvient jusques aux Gentils. Car s'il est ainsi qu'il fale que les Juifs soyent délivrez de la Loy, pour estre faits héritiers d'Abraham, qui empeschera que les Gentils ne jouyssent d'un mesme bien? D'avantage, si ceste bénédiction n'est sinon en Christ, il faut dire qu'il n'y a que la seule foy en Christ qui nous face participans d'icelle. *Afin que nous recevions, etc.* Je pren *La promesse* de l'Esprit selon la façon des Hébrieux, pour promesse spirituelle. Car combien que ceste promesse appartiene au nouveau Testament, J'espandray de mon Esprit sur toute chair, Joël, II, v. 28, toutesfois sainct Paul a regardé yci à autre chose. Car selon mon opinion, il oppose l'esprit à toutes choses externes, et non-seulement aux cérémonies, mais aussi à la génération charnelle, afin que les personnes, c'est-à-dire toutes les choses qui apparoissent à l'œil en l'homme, n'ayent point yci de lieu. Parquoy il démonstre par la nature de la promesse, que les Juifs ne diffèrent en rien des Gentils: pource que si la promesse est spirituelle, on ne la receoit point que par foy.

15 *Frères, je parle à la façon des hommes. Combien qu'un accord*[1] *soit d'un homme, s'il est confermé, nul ne le casse, ou y adjouste.*

16 *Or les promesses ont esté dites à Abraham, et à sa semence. Il ne dit point, Et aux semences, comme* parlant *de plusieurs : mais comme d'une, Et à ta semence, qui est Christ.*

17 *Voylà que je di, quant à l'alliance qui auparavant a esté confermée de Dieu en Christ : que la Loy, qui est venue quatre cens et trente ans après, ne le peut enfreindre, pour abolir la promesse.*

18 *Car si l'héritage est de la Loy, il n'est plus par la promesse : mais Dieu l'a donné à Abraham par promesse.*

1) Ou, contract.

15 *Je parle à la façon des hommes.* Il leur a voulu faire honte par ceste parole. Car c'est une trop grande vilenie, que Dieu n'ait non plus d'authorité envers nous, qu'un homme mortel. Quand donc il leur demande, qu'ils ne défèrent p nt moins d'authorité à la sacrée alliance de Dieu, qu'on a accoustumé d'attribuer aux accords et contrats que les hommes feront communément les uns avec les autres, ce n'est pas qu'il vueille mettre en mesme degré Dieu et les hommes. Car cependant il leur laisse à penser, combien il y a de différence entre Dieu et les hommes. *Combien qu'un accord soit d'un homme.* C'est un argu-

ment du moindre au plus grand. Les contrats que les hommes font entr'eux, sont ratifiez ou tenus pour fermes et valables sans aucun contredit : combien plustost celuy que Dieu a conferme ? Le mot Grec, duquel sainct Paul use yci, signifie le plus souvent Testament : aucunesfois aussi toutes sortes de contrats, combien qu'en ceste seconde signification il est plus usité au nombre pluriel. Quant au présent passage c'est tout un en quel sens nous le prenions, ou pour contract ou pour testament. C'est autre chose en l'Epistre aux Hébrieux, chapitre IX, v. 15, là où l'Apostre sans doute fait allusion aux testamens. Yci je l'aimeroye mieux prendre simplement pour l'alliance que Dieu a faite. Car la similitude que prend yci sainct Paul, ne conviendroit pas tant proprement à un testament, qu'à une alliance, ou accord et contract. Suyvons donc ceci, que le sainct Apostre argumente des conventions et contrats humains, à ceste alliance solennelle que Dieu a faite avec Abraham. Car si ces contrats faits par les hommes sont si fermes, qu'il n'est loisible mesme d'y adjouster, que sera-ce au pris de ceste alliance Divine ? combien plustost doitelle demeurer inviolable ?

16 *Or les promesses ont esté dites à Abraham.* Avant qu'il poursuyve son argument, il entremesle quelque chose de la substance de l'alliance : asçavoir qu'elle est fondée en Christ seul. Que si Christ est le fondement de ceste alliance, il s'ensuit donc qu'elle est gratuite. Et c'est aussi ce qu'il veut dire par ce mot de Promesse. Car comme la Loy regarde aux hommes et à leurs œuvres, ainsi la promesse ha son regard à la grâce de Dieu et à la foy. *Il ne dit point et aux semences.* Pour prouver que Dieu parle là de Christ, il nous advertit que par le nombre singulier quelque certaine semence a esté signifiée. Or je me suis esbahi souventesfois de ce que les Chrestiens et Docteurs de l'Eglise n'ont plus soigneusement résisté aux Juifs, quand ils voyoyent ce passage estre par iceux pourmené avec une telle audace et arrogance. Car tous y passent légèrement comme par un pays bien paisible. Et toutesfois l'objection des Juifs ha grande couleur. Car comme ainsi soit que ce mot de *Semence* soit un nom collectif, c'est-à-dire comprenant plusieurs : il semble que sainct Paul parle impertinemment en insistant sur cela, qu'un homme certain est signifié par ce mot, sous lequel toutesfois toute la race d'Abraham est comprinse au passage n'aguères allégué : asçavoir, Ta semence sera ainsi que le sable de la mer, et comme les estoilles du ciel. Parquoy comme ayans convaincu S. Paul de fausseté, ils se mocquent de nous arrogamment. Et d'autant plus m'esbahi-je que les nostres se sont yci teus, veu que nous n'avons point faute de défense asseurée pour repousser leur calomnie. Car la division a commencé à estre telle, mesmes és propres enfans d'Abraham : que l'un des deux a esté retranché de la famille, comme il est dit, En Isaac te sera appelée semence, Gen., XXI, 12. Ismaël donc n'est point réputé de la famille. Venons au second degré. Les Juifs accorderont ils que la postérité d'Esaü soit la semence bénite ? au contraire ils débatront fort et ferme que le père d'iceux en a esté effacé, combien qu'il fust l'aisné. Et combien sont sortis de peuples de la race d'Abraham, qui n'ont point obtenu de lieu en ceste vocation ? Puis après les douze Patriarches ont esté autant de chefs : non point pour estre descendus de la lignée d'Abraham, mais pource qu'ils estoyent ordonnez par élection spéciale de Dieu. Au reste depuis que les dix lignées furent emmenées, combien de mille ont forligné, en sorte qu'ils n'ont point de lieu en la semence d'Abraham ? Finalement la lignée mesme de Juda a esté exposée en grand danger : en sorte qu'il n'y a eu qu'un bien petit nombre de peuple, auquel la vraye succession de la bénédiction soit demeurée. Et il avoit esté ainsi prédit par Isaïe, chap. X, v. 21, Que le résidu seulement seroit sauvé. Je n'ay rien dit jusques yci que les Juifs ne confessent bien. Qu'ils me respondent donc, comment se fait cela que treize lignées descendues des douze Patriarches, ayent plustost esté la semence d'Abraham, que les Ismaélites

ou Iduméens ? et pourquoy ils se glorifient aujourd'huy seuls de ce nom, rejettans les autres comme semence bastarde? Ils se vanteront bien qu'ils ont obtenu cela par leur mérite : mais l'Escriture dit tout au contraire, que tout cela dépend de la vocation de Dieu. Car il faut tousjours revenir à ceste prérogative, En Isaac, te sera appelée semence, Gen., XXI, 12. L'ordre continuel de ceste prérogative devoit avoir lieu jusqu'à Christ. Car le Seigneur a puis après réitéré en la personne de David la promesse faite à Abraham, comme la renouvelant et remettant sus. S. Paul donc ne s'arreste point au nombre singulier, pour prouver que ceci ait esté dit d'un homme seul : mais seulement pour monstrer que le nom de Semence réside en quelqu'un, qui non-seulement soit nay d'Abraham selon la chair, mais aussi ordonné à cela par la vocation de Dieu. Si les Juifs nient ceci, ils ne feront autre chose que se monstrer ridicules par leur obstination. Mais pource que S. Paul recueille aussi par ces paroles mesmes, que l'alliance a esté contractée en Christ, ou envers Christ : avisons qu'emporte ceste façon de parler, Toutes gens seront bénites en ta semence. Les Juifs usent de cavillation, disans qu'elle signifie comparaison, comme si la semence d'Abraham devoit estre un patron et exemplaire, ou servir de formulaire, quand on voudra souhaiter bien et prospérité à aucun. comme au contraire, Maudire en Sodome ou en Israël, signifie prendre le nom de Sodome ou d'Israël, quand on veut maudire quelqu'un. Je confesse bien que cela est vray aucunesfois, mais non pas tousjours. Car Se bénir en Dieu, signifie autre chose, et les Juifs mesmes le confessent. Comme ainsi soit donc que c'est une façon de parler ambiguë, et que maintenant elle signifie la cause, maintenant comparaison : il la faut exposer selon la circonstance du lieu, toutes fois et quantes qu'on la trouve en l'Escriture. Or il est certain que nous sommes tous maudits de nature. La bénédiction est promise à toutes nations és mains d'Abraham. Asçavoir si tous parvienent à icelle indifféremment ? Certes nenni : mais seulement ceux qui sont assemblez au Messias. Car alors ils sont faits un peuple, quand ils sont recueillis en un corps par la conduite et sous le gouvernement du Messias. Quiconque donc cherchera la vérité, sans estre transporté d'affection de débatre, il cognoistra aisément que la cause est yci signifiée, et non point la comparaison nuë. Dont s'ensuit que sainct Paul ne dit point sans cause, que l'alliance a esté contractée en Christ, ou au regard de Christ.

17 *La Loy qui est venue quatre cens et trente ans après.* Si nous croyons Origène et sainct Hiérome, et tous les Papistes, il n'y aura pas grand affaire à réfuter ceste raison. Car sainct Paul dispute ainsi : La promesse a esté faite à Abraham quatre cens et trente ans avant que la Loy fust donnée : la Loy donc qui est survenue depuis, n'a peu abolir la promesse. Il conclud de cela, que les cérémonies ne sont point nécessaires. Mais si quelqu'un alléguoit que ce sont Sacremens donnez pour confermer la foy : pourquoy est-ce que le S. Apostre les sépareroit d'avec la promesse ? Or il les sépare en telle sorte, qu'il les fait combatre. Parquoy il considère quelque chose plus haute és cérémonies, asçavoir l'effet de la justification, que les faux-apostres leur attribuoyent, et l'obligation des consciences. Mesme prenant occasion des cérémonies, il vient à traitter de la foy et des œuvres en général. Car s'il n'estoit point question de l'acquisition de justice, du mérite des œuvres, et de l'obligation des consciences, les cérémonies s'accorderoyent bien avec la promesse. Que veut donc dire cest abolissement de promesse, contre lequel combat l'Apostre ? C'est pource que les séducteurs nioyent que le salut fust promis gratuitement aux hommes, et qu'on l'obteinst par foy : mais ils requéroyent les cérémonies comme nécessaires pour mériter salut, comme on verra tantost après. Je retourne aux paroles de sainct Paul. La Loy, dit-il, est survenue après la promesse : parquoy elle n'abolit point la promesse. Car un contract une fois establi, doit demeurer inviolable. Je le répéteray encore : Si nous n'entendons

que la promesse soit gratuite, ceste sentence de sainct Paul sera superflue. Car la Loy et la promesse ne répugnent point, sinon en la cause de justification : asçavoir, d'autant que la Loy justifie l'homme par le mérite des œuvres : et la promesse confère la justice gratuitement. Et aussi il s'expose ouvertement, quand il l'appelle, *Alliance fondée en Christ.* Mais les Papistes s'eslèveront à l'encontre de ceci : car ils ne faudront point de se mocquer de cest argument. Nous ne requérons plus, diront-ils, les cérémonies anciennes. Qu'elles soyent ostées : néantmoins l'homme est justifié par la Loy morale. Car ceste Loy a esté devant l'alliance que Dieu a faite à Abraham : d'autant qu'elle a esté créée avec l'homme. Par ce moyen, la manière d'argumenter que tient S. Paul sera frivole : ou elle n'aura lieu que contre les cérémonies. Je respon, que S. Paul a considéré ce qui estoit vray, asçavoir qu'il n'est point deu de loyer aux œuvres, sinon par la convention et promesse de Dieu. Ainsi, encore que nous confessions que la Loy justifie, toutesfois les hommes ne pouvoyent point devant la Loy mériter salut par les œuvres, pour autant qu'il n'y avoit point de convention. Je n'afferme rien que les Théologiens Scholastiques n'accordent aussi. Car ils n'enseignent point que les œuvres méritent salut par leur dignité intérieure, mais par l'acceptation de Dieu, comme ils disent, et à raison du contrat que Dieu a fait avec nous. A ceste cause, là où il n'y a point de convention, point de tesmoignage d'acceptation, toutes les œuvres du monde ne sçauroyent suffire à justice. Parquoy la manière d'arguer de S. Paul vient bien au poinct. Dieu (dit-il) a fait deux accors, avec les hommes. Le premier accord a esté fait en la main d'Abraham. Le second en la main de Moyse. Le premier a esté fondé en Christ, et pourtant il est gratuit. Parquoy la Loy survenant n'a peu faire que les hommes obtienent salut sans grâce : car par ce moyen, la promesse seroit inutile. Que tel soit le sens, ce qui s'ensuit incontinent après, le monstre.

18 *Car si l'héritage est de la Loy, il n'est, etc.* Afin que les adversaires n'usassent de cavillation, disans que ce qu'ils enseignoyent ne tendoit point à enfreindre ou abolir l'alliance de Dieu : il prévient toutes tergiversations, affermant ces deux choses estre contraires, Que nous obtenions salut par la Loy, et par la promesse. Qui oseroit maintenant exposer ceci des cérémonies seulement, veu que S. Paul comprend généralement tout ce qui est contraire à la promesse gratuite? Il ne faut donc nullement douter qu'il n'exclue toutes sortes d'œuvres. Autant en dit-il au chapitre IV, v. 14 des Romains, Si l'héritage est de la Loy, la foy est abolie, et la promesse anéantie. Pourquoy cela? Pource que le salut seroit dépendant de ceste condition, Si tu satisfais à la Loy. Parquoy il conclud incontinent, que le salut est de la foy : afin que la promesse soit certaine. Retenons donc diligemment pourquoy en la comparaison de la promesse et de la Loy, l'une estant establie, renverse l'autre. C'est pource que la promesse ha son regard à la foy, et la Loy aux œuvres. La foy prend ce qui est donné gratuitement, mais loyer est rendu aux œuvres. Et c'est ce qu'il adjouste incontinent après, Que Dieu l'a donné à Abraham, non pas requérant de luy comme quelque récompense mutuelle, mais comme promettant de son bon gré. Car si nous l'entendons de la promesse conditionnelle, ce mot de donner ne conviendra nullement.

19 *A quoy donc sert la Loy? Elle a esté adjoustée à cause des transgressions, jusques à tant que la Semence veinst, à laquelle avoit esté faite la promesse : et a esté ordonnée par les Anges par la main d'un Médiateur.*

20 *Or le Médiateur n'est point d'un, mais Dieu est un.*

21 *La Loy donc est-elle contre*[1] *les promesses de Dieu? Jà n'adviene. Car si*

1) Ou, *a-elle esté adjoustée* contre, etc.

la Loy eust esté donnée pour pouvoir vivifier, vrayement la justice seroit de la Loy.

22 *Mais l'Escriture a tout enclos sous péché, afin que la promesse par la foy de Jésus-Christ fust donnée à ceux qui croyent.*

Quand nous oyons dire que la Loy ne sert de rien à conférer justice, incontinent survienent diverses pensées : ou qu'elle est don inutile, ou qu'elle est contraire à l'alliance de Dieu, ou quelque autre chose semblable. Et mesme il nous pourroit venir en fantasie, Pourquoy ne dirons-nous de la Loy ce que Jérémie dit du nouveau Testament? Jérémie, chapitre XXXI, v. 31, qu'il a esté donné en second lieu, pour corriger l'infirmité de la doctrine précédente. Il faloit nécessairement que sainct Paul desmeslast ces objections, s'il vouloit satisfaire aux Galatiens. Premièrement donc, il demande quelle est l'utilité de la Loy. Car d'autant qu'elle est venue après la promesse, il semble qu'elle devoit suppléer ce qui défailloit à la promesse. Et de faict, c'est le poinct duquel on estoit en doute, asçavoir si la promesse estoit de soy sans efficace, sinon qu'elle fust aidée par la Loy. Or il faut noter que sainct Paul ne parle point seulement de la Loy morale, mais de tout le ministère de Moyse entièrement, voire lequel estoit particulier à Moyse. Or ce ministère estoit de donner la règle de vivre, et les cérémonies par lesquelles ils s'exerceassent au service de Dieu : et puis d'adjouster les promesses et les menaces. Et quant à ce que plusieurs promesses touchant la miséricorde gratuite de Dieu, et touchant Christ, sont là encloses, lesquelles appartienent à la foy, cela est comme accidental au ministère de Moyse, et une chose empruntée d'ailleurs, entant qu'on fait comparaison entre la Loy et la doctrine de grâce. Retenons donc que la somme de la question en un mot est, Pourquoy, après que la promesse avoit desjà esté faite, Moyse encore est finalement survenu, apportant ce nouveau traitté et accord, Qui aura fait ces choses, vivra en icelles, Deut., IV, 1 : et, Maudit qui n'aura point accompli toutes ces choses, Deut., XXVII, 26. Est-ce afin qu'il apportast quelque chose de meilleur et de plus parfait?

19 *Elle a esté adjoustée, etc.* La Loy ha divers usages : mais S. Paul a touché seulement celuy qui servoit à la matière présente. Car ce n'estoit pas son but de traitter en combien de sortes la Loy proufite aux hommes. Et de ceci les lecteurs doyvent estre advertis : car j'en voy plusieurs qui s'abusent, en ce qu'ils ne recognoissent autre utilité de la Loy, sinon celle qui est yci notée par sainct Paul. Et toutesfois sainct Paul luy-mesme en d'autres passages accommode les commandemens de la Loy à doctrine et exhortations, 2 Tim. III, 16. Ce n'est donc pas yci une définition entière de l'utilité de la Loy : et ceux-là s'abusent qui ne recognoissent autre chose en la Loy. Mais que signifie ce mot, *A cause des transgressions?* Certes les Philosophes mesmes parlent ainsi, Que la Loy est donnée pour punir et réprimer les mesfaits : et le proverbe ancien dit ainsi, Que les bonnes loix sont procédées des mauvaises mœurs. Mais le sens de sainct Paul est plus haut que les paroles ne démonstrent. Car il entend que la Loy a esté donnée afin qu'elle manifestast les transgressions : et que par ce moyen elle contraignist les hommes à recognoistre leur condamnation. Car comme ils se flattent aiséement de nature, s'ils ne sont pressez par la Loy, ils ont leurs consciences endormies et assopies. Et de là vient ce que dit sainct Paul, Combien que le péché fust au monde devant la Loy, néantmoins il n'estoit point imputé, Romains, V, 13. La Loy donc est survenue qui a resveillé les hommes paravant endormis. Car c'est ci la vraye préparation pour aller à Christ. Par la Loy (dit-il, Rom. III, 20) est la cognoissance de péché. Pourquoy? Afin que le péché fust outre mesure péchant. Car voylà la response qu'il donne au chapitre VII, v. 13. La Loy donc a esté mise pour les transgressions, afin qu'elle les manifestast : ou (comme il dit au chapitre V, v. 20 aux Romains) afin qu'elle les feist abonder.

Ceste manière de parler tormente Origène : mais c'est sans cause. Car quel inconvénient y a-il de dire que Dieu adjourne nos consciences devant son siége judicial, afin qu'elles soyent humiliées par la cognoissance de leur condamnation, en lieu que sans cela elles se flatteroyent en leurs maux ? qu'il oste la stupidité, qui ensevelissoit tout sentiment de son jugement ? qu'il produit en lumière le péché, qui estoit caché dedans la caverne d'hypocrisie, comme un larron ? Si quelqu'un réplique : Puis que la Loy est une règle de vivre droitement et sainctement, à quel propos est-il dit plustost qu'elle est mise pour les transgressions, que pour obéissance ? Je respon, combien qu'elle démonstre la vraye justice, ce nonobstant, qu'à cause de la corruption qui est en nostre nature, elle ne fait autre chose par sa doctrine, qu'accroistre les transgressions, jusques à ce que l'Esprit de régénération surviene, par lequel elle soit escrite dedans les cœurs. Or cest Esprit n'est point donné par la Loy, mais on le receoit par foy. Qu'il nous souviene donc que ceste sentence de S. Paul n'est point philosophale ou politique, mais qu'elle nous monstre un usage de la Loy, lequel a esté de tout temps incognu au monde. *Jusques à tant.* Si elle regarde à la semence, en laquelle estoit fondée la bénédiction, elle ne diminue donc rien de la promesse. Car ce mot, *Jusques*, vaut autant comme s'il eust dit, Cependant qu'on attend la semence. Dont il s'ensuit qu'elle devoit seconder, et non point tenir le plus haut degré : car elle estoit mise jusques-là, afin d'eslever et entretenir les hommes en l'attente de Christ. Mais on fait yci une question, Asçavoir si elle ne devoit point durer que jusques à l'advénement de Christ. Car s'il est ainsi, il s'ensuit qu'elle est maintenant abolie. Je respon, que toute ceste administration là a esté temporelle, pour autant qu'elle estoit mise à ceste fin de contenir le peuple ancien en la foy du Christ. Je ne confesse pas toutesfois que la Loy ait esté toute abolie par l'advénement de Christ. Et sainct Paul n'a pas voulu aussi dire cela, mais seulement que ceste manière de gouvernement qui estoit survenu entre-deux, devoit prendre fin en Christ : qui est le parfait accomplissement de la promesse. Mais il nous faudra tantost parler encore de ceci plus amplement. *Ordonnée par les Anges.* Ceci se rapporte à la louange de la Loy : asçavoir quand il est dit qu'elle a esté baillée par les Anges. Sainct Estienne en dit autant au chapitre VII, v. 38 des Actes. Car ce qu'aucuns par les Anges entendent Moyse et Aaron, et les Sacrificateurs : c'est une exposition plus subtile que ferme. Au reste, ce n'est pas de merveille si les Anges, par lesquels Dieu nous distribue mesme les moindres de ses bénéfices, ont aussi eu ceste commission d'assister à la publication de la Loy comme tesmoins. *Par la main d'un Médiateur.* Cela est assez commun, que le mot de *Main*, se prend pour Ministère. Mais d'autant qu'il a fait les Anges Ministres de la publication de la Loy : je pren yci la main du Médiateur pour la principauté et superintendance du ministère, d'autant que cestuy-ci a esté le Chef de l'ambassade, et que les Anges ont esté adjoints pour l'accompagner. Aucuns pensent que ceci soit dit de Moyse, en sorte qu'il y ait yci une comparaison entre Moyse et Christ. Quant à moy, je m'accorderay plustost aux anciens qui l'exposent de Christ. Car on verra bien tantost comme ce sens convient mieux au fil du texte : combien toutesfois que je ne consen point aux anciens en la signification du nom. Car *Médiateur* ne signifie pas yci (comme ils pensent) pacificateur, et réconciliateur, comme il fait en la première Epistre à Timothée, II, 5 : mais un ambassadeur entre Dieu et les hommes pour publier la Loy. Il faut entendre que depuis le commencement du monde jusques à présent il n'y a point eu de communication de Dieu avec les hommes, sinon par le moyen de sa Sapience éternelle, qui est son Fils. Et pour ceste cause S. Pierre dit que les saincts Prophètes ont parlé par l'Esprit de Christ, 2 Pierre, I, 21 : et S. Paul fait Christ conducteur du peuple au désert, 1 Cor. X, 4. Et à la vérité, l'Ange qui apparut à Moyse, Exod. III, 2, 6, ne peut estre réputé un autre que Christ, veu

qu'il s'attribue le nom propre et essenciel de Dieu, Actes VII, 30, 38 : lequel n'est jamais transféré aux créatures. Tout ainsi donc qu'il est Médiateur de réconciliation, par lequel nous sommes agréables à Dieu, et qu'il est Médiateur d'intercession, par lequel nous avons accès au Père pour l'invoquer : aussi il a esté tousjours Médiateur de toute doctrine, pource que Dieu s'est tousjours par luy manifesté aux hommes. Et il a voulu exprimer ceci nomméement, afin que les Galatiens cognussent que celuy mesme qui est le fondement de l'alliance gratuite, avoit esté aussi le Chef en la publication de la Loy.

20 *Or le Médiateur*, *etc.* Combien qu'aucuns philosophent yci des deux natures de Christ, comme si sainct Paul en disant, *N'est point d'un*, eust entendu, n'est point d'une essence : toutesfois nul de ceux qui ont bon jugement, ne doutera qu'il ne parle des contractans. Et on l'expose communéement ainsi, qu'il n'est point de besoin de Médiateur, sinon quand l'une des parties ha affaire avec l'autre. Mais de la raison pourquoy il a entremeslé ceste sentence, ils laissent cela en suspens : combien toutesfois que le passage mérite bien qu'on y prene garde. Or ce peut estre une anticipation par laquelle le sainct Apostre prévient une meschante imagination qu'on eust peu avoir, qu'il y ait changement de conseil en Dieu. Car quelqu'un eust peu dire ainsi en soy-mesme, Comme donc les hommes qui se repentent d'avoir fait quelque accord, ont accoustumé de se desdire, ainsi aussi en a-il esté fait des accords et promesses de Dieu. Si nous suyvons ce sens que j'ay dit, S. Paul confesseroit par le premier membre qu'il est bien vray que les hommes qui sont variables, sont l'une des parties en ce contract : mais toutesfois que Dieu ne laisse pas pour cela de demeurer un : c'est-à-dire qu'il est tousjours ferme, et ne peut estre esbranlé pour l'inconstance des hommes. Mais quand j'avise de près à toutes choses, je pense que plustost yci est signifiée la diversité entre les Juifs et Gentils. Christ donc *n'est point Médiateur d'un*, pource que la condition de ceux avec lesquels Dieu contracte par le moyen et sous la conduite d'iceluy, est bien diverse quant à l'apparence extérieure. Mais le sainct Apostre dit qu'il ne faut pas estimer l'alliance de Dieu, par là, comme si elle estoit répugnante à soy-mesme, ou variable, selon la diversité des hommes. Maintenant les paroles sont claires : Que comme Christ a jadis uni en amitié Dieu avec les Juifs en contractant alliance, maintenant aussi il est Médiateur des Gentils. Les Gentils diffèrent grandement des Juifs : car la paroy est mise entre deux par la Circoncision et les cérémonies. Les Juifs ont esté prochains de Dieu, en lieu que les Gentils en estoyent bien loin : et toutesfois Dieu ne laisse point pour cela d'estre ferme en son propos. Ceci se fait quand Christ amenant à un mesme Dieu ceux qui auparavant estoyent divisez entr'eux, est cause aussi qu'ils soyent assemblez et unis en un corps. Il n'y a donc qu'un Dieu, pource qu'il est tousjours semblable à soy-mesme, et d'un fil perpétuel tient ferme et stable ce qu'il a une fois décrété.

21 *La Loy donc*, *etc.* Combien qu'après avoir cognu la fermeté et constance du propos de Dieu, il fale aussi nécessairement conclure, que les choses procédantes de luy ne sont point contraires : toutesfois il estoit besoin de résoudre ceste difficulté, à cause de l'apparence de contrariété qui semble estre entre la Loy et l'alliance de grâce. Ce peut estre aussi une exclamation par laquelle sainct Paul ayant osté toute doute de contradiction, comme ayant gaigné sa cause, s'escrie, inférant des choses précédentes comme tout certain, Maintenant qui osera alléguer qu'il y ait discord entre la Loy et les promesses ? Et toutesfois ceci n'empesche point que S. Paul ne poursuyve de se desvelopper yci des difficultez qui pouvoyent encore survenir. Mais avant que respondre à la question, suyvant sa coustume il repousse bien loin ceste si grande absurdité, afin d'advertir tousjours, en quelle abomination les aureilles fidèles doyvent avoir tout ce qui tend au déshonneur de Dieu. Mais sous ces mots est caché encore un autre artifice lequel il faut noter. Car il accuse ses

adversaires, qu'ils font Dieu contraire à soy-mesme. Car il appert que la Loy et les promesses sont venues de luy. Si aucun donc introduit quelque répugnance entr'elles, il commet blasphème à l'encontre de Dieu. Or elles répugnent, si la Loy justifie. Ainsi sainct Paul trèsbien à propos rejette contre ses adversaires cela mesme qu'ils alléguoyent à l'encontre de luy faussement et par calomnie. *Car si la Loy eust esté donnée, etc.* C'est une response oblique, laquelle ne déclare point encore plenement l'accord qui est entre la Loy et les promesses : et toutesfois contient bien assez pour oster la contrariété. On dirait de prime face que ceste sentence ne vient point à propos du fil du texte, et qu'elle ne sert de rien pour soudre la question: mais il n'est pas ainsi. Car si la Loy avoit puissance de justifier, alors elle seroit contraire aux promesses. Car ce seroyent deux façons contraires de justifier l'homme, et comme deux moyens pour obtenir justice, discordans l'un de l'autre. Mais sainct Paul oste cela à la Loy : il n'y a donc plus de répugnance. Je concéderoye (dit-il) que la justice est acquise par la Loy si on trouvoit salut en icelle. Mais quoy?

22 *L'Escriture a tout enclos, etc.* Par ce mot *d'Escriture*, il signifie principalement la Loy. Icelle tient tous hommes enclos sous péché : parquoy elle les despouille de justice, plustost que de la leur donner. Voyci une raison péremptoire : Tu cherches justice en la Loy : mais la Loy avec toute l'Escriture ne laisse rien aux hommes que damnation : car elle condamne d'injustice tous hommes avec toutes leurs œuvres. Qui vivra donc de la Loy? Il fait allusion à ceste sentence, Qui aura fait toutes ces choses vivra en icelles[1]. Estans, di-je, exclus de ceste vie par le péché, ce sera en vain que nous cherchons salut en la Loy. Par ce mot *Tout*, il a plus exprimé que s'il eust dit, Tous hommes. Car il a comprins non-seulement les hommes, mais aussi tout ce qu'ils ont ou peuvent apporter. *Afin que la promesse par la foy.* Car il n'y a point d'autre remède, sinon qu'estans despouillez de la justice des œuvres, nous ayons nostre refuge à la Loy de Christ. La conséquence donc est certaine, Si les œuvres vienent en jugement, nous sommes tous damnez. Parquoy il s'ensuit, que par la foy de Christ nous obtenons justice gratuite. Au reste, ceste sentence est plene de grande consolation : car elle nous admoneste, que toutes fois et quantes que nous oyons dire en l'Escriture, que nous sommes condamnez, le remède nous est apresté en Christ, moyennant que nous-nous rangions à luy. Nous sommes perdus, encore que Dieu n'en dise mot. Pourquoy donc prononce-il si souvent que nous sommes perdus? C'est certes afin que nous ne périssions éternellement, mais qu'estans effrayez et confus de ceste sentence tant espovantable, nous cherchions Christ par foy, lequel nous face passer de mort à vie. Au mot de *Promesses*, il y a la figure nommée Métonymie : car la chose qui contient, est prinse pour la chose contenue, c'est asçavoir la promesse pour l'héritage.

1) *Lév.*, XVIII, 5.

23 *Or devant que la foy veinst, nous estions gardez sous la Loy enclos,* pour parvenir *à la foy qui devoit estre révélée.*

24 *Par ainsi, la Loy a esté nostre pédagogue* pour venir *à Christ, afin que nous soyons justifiez par foy.*

25 *Mais la foy estant venue, nous ne sommes plus sous pédagogue.*

26 *Car vous estes tous enfans de Dieu par la foy, qui est en Jésus-Christ.*

27 *Car vous tous qui estes baptizez, avez vestu Christ*[1].

28 *Il n'y a ne Juif ne Grec, il n'y a ne serf ne franc, il n'y a ne masle ne femelle : car vous estes tous un en Jésus-Christ.*

29 *Que si vous estes de Christ, vous estes donc semence d'Abraham et héritiers selon la promesse.*

1) *Rom.*, VI, 3.

23 *Or devant que la foy veinst*. Il y a yci une définition plus entière de la question qui a esté proposée. Car il expose clairement, non-seulement quel est l'usage de la Loy, mais aussi pourquoy il faloit qu'elle fust temporelle. Car autrement il sembloit tousjours estre mal convenable que la Loy eust esté donnée aux Juifs, et que les Gentils en fussent exempts. Car si les Juifs et les Gentils sont une mesme Eglise, pourquoy en est le gouvernement divers ? D'où vient ceste nouvelle liberté, et de quel droit procède-elle, veu que les Pères estoyent sous la sujétion de la Loy ? Il enseigne donc que la différence est telle, qu'elle n'empesche point l'union et concorde de l'Eglise. Derechef, les lecteurs doyvent estre advertis que sainct Paul ne parle point seulement des cérémonies, ne de la Loy morale à part : mais comprend tout l'ordre et régime par lequel le Seigneur gouvernoit son peuple sous le vieil Testament. Car la question estoit, asçavoir si la forme du gouvernement ordonné par Moyse servoit à acquérir justice. Sainct Paul compare ceste Loy, premièrement à une prison, ou à une garde, puis après à *un pédagogue*. Il démonstre apertement par ces deux similitudes, que la nature de la Loy a esté telle, qu'elle ne devoit point estre en vigueur sinon pour un certain temps. *La foy* signifie yci la plene révélation des choses qui estoyent alors cachées sous l'obscurité des ombres de la Loy. Car il n'oste point la foy aux Pères qui ont vescu sous la Loy. Et de faict, il a esté parlé ci-dessus de la foy d'Abraham. Quant est des autres Pères, l'autheur de l'Ep. aux Héb., XI, récite les exemples de leur foy. Brief, la doctrine de la foy ha tesmoignage de Moyse et des Prophètes. Mais pource que la clarté de la foy n'estoit point lors si apparente, à ceste cause il appelle Temps de la foy, le temps du nouveau Testament non pas simplement, mais par comparaison, et qu'il l'ait ainsi entendu, il le démonstre incontinent après, quand il dit qu'ils *ont esté enclos sous la foy* qui devoit estre révélée. Car il testifie par ces paroles, que ceux qui estoyent sous la garde de la Loy, ont esté participans d'une mesme foy que nous. Car la Loy ne leur fermoit point le chemin de la foy, mais elle les retenoit, afin qu'ils ne sortissent hors des limites de la foy. Et c'est une belle allusion à ce qu'il avoit mis auparavant, asçavoir que l'Escriture a tout enclos sous péché. Tout ainsi donc que la malédiction les tenoit assiégez de tous costez, aussi avoyent-ils à l'opposite de cest assiégement une garde qui les défendoit de la malédiction. Parquoy, il démonstre que la garde de la Loy a esté vrayement franche selon l'Esprit. Or la foy n'estoit pas encore révélée alors. Non pas que les Pères fussent despourveus de toute lumière mais pource qu'ils avoyent moins de lumière que nous. Car au lieu que les cérémonies leur proposoyent Christ en ombre et figure, comme absent, il nous est aujourd'huy représenté comme s'il estoit devant nos yeux. Ainsi, en lieu qu'ils avoyent comme un miroir, nous avons aujourd'huy la substance. Parquoy quelque obscurité qu'il y ait eu en la Loy, les Pères toutesfois n'ont point esté ignorans par quelle voye il faloit cheminer. Car combien que la clarté ne soit point si grande au poinct du jour, comme elle est en plein midi, néantmoins ceux qui vont par les champs, n'attendent pas que le soleil soit plenement levé, pource que ce leur est assez de sçavoir bien le chemin. Ainsi la portion de lumière qu'ont eu les Pères leur a esté comme l'aube du jour, laquelle les a peu conduire en seureté à la béatitude éternelle, sans aucun danger de s'esgarer.

24 *Par ainsi la Loy a esté nostre pédagogue*. C'est la seconde similitude, laquelle exprime encore plus clairement l'intention du sainct Apostre. Car un pédagogue n'est pas ordonné pour toute la vie, mais il est seulement destiné pour le jeune aage[1], comme il appert par l'étymologie du mot. D'avantage, en instruisant l'enfant, il tend à cela, que l'enfant soit préparé à plus grandes choses par rudimens puériles. Tous les deux convienent à la Loy : car elle ha eu une aage certaine, sur laquelle elle devoit avoir superintendance. D'avantage, elle devoit avancer ses disciples, seulement jusques

1) Car ce mot Pédagogue, emporte autant que conducteur d'enfans.

à quelque degré, afin qu'ayans passé les rudimens et commencemens esquels elle les exerceoit, ils fussent promeus aux choses convenables à l'aage parfaite. A ceste cause il dit, *A Christ*. Car comme un Grammairien après après avoir instruit l'enfant par sa diligence, le livre és mains d'un autre qui le pourra façonner et polir en plus hautes sciences: ainsi, la Loy a esté comme la Grammaire, laquelle ayant enseigné ses disciples és premiers rudimens, les devoit renvoyer à la foy, pour les rendre consommez: ainsi que de la Grammaire on monte à la Théologie ou autre science. Ainsi sainct Paul compare les Juifs à des enfans, et à nous, il attribue l'adolescence. Mais on demande yci, Quelle a esté, ou la discipline, ou la façon d'enseigner de ceste pédagogie? Premièrement, la Loy en manifestant la justice de Dieu, les rédarguoit de leur propre injustice. Car ils pouvoyent contempler és commandemens de Dieu, comme en un miroir, combien ils estoyent loin de la vraye justice. Par ce moyen, ils estoyent admonestez qu'il leur faloit chercher justice ailleurs. Les promesses de la Loy avoyent un mesme office: car ils devoyent ainsi penser, Si tu ne peux autrement obtenir la vie par les œuvres, qu'en accomplissant la Loy, il te faut chercher quelque autre nouveau moyen. Car veu ton infirmité, jamais tu ne pourras parvenir jusques-là: et encore que tu les désires tant et plus, et que tu t'y efforces, toutesfois tu seras tousjours bien loin du but. De l'autre part, les menaces les pressoyent et solicitoyent à chercher moyen d'eschapper l'ire et la malédiction de Dieu: et qui plus est, elles ne les laissoyent point en repos, jusques à ce qu'elles les eussent picquez et aiguillonnez à souhaiter la grâce de Christ. Toutes les cérémonies tendoyent à ce mesme but. Car à quel propos estoyent instituez les sacrifices et lavemens, sinon afin de les exercer à méditation continuelle de leurs ordures et condamnation? Or maintenant comment est-il possible que celuy qui voit son ordure devant ses yeux, et à qui est proposé l'image de sa mort en une beste innocente, dorme à son aise, et soit sans souci? Comment ne sera-il tellement esmeu qu'il cherche remède avec un grand désir? Et de faict les cérémonies ne servoyent pas seulement à espovanter et humilier les consciences, mais aussi pour les eslever à la foy du Rédempteur à-venir. En tout cest appareil des cérémonies, tout ce qui estoit proposé devant les yeux, portoit comme une marque de Christ imprimée. Brief, toute la Loy n'estoit autre chose qu'un exercice consistant de beaucoup et diverses façons de faire, par lequel les observateurs d'icelle estoyent comme par la main conduits à Christ. *Afin que nous soyons justifiez par foy*. Il a desjà osté la perfection à la Loy, quand il a dit que elle estoit semblable à une pédagogie. Or elle rendroit les hommes parfaits, si elle leur conféroit justice. Que reste-il, sinon qu'en lieu d'icelle succède la foy? Ce qu'elle fait, quand nous estans destituez et vuides de justice propre à nous, elle nous revest de la justice de Christ. Ainsi est accomplie ceste sentence, Que les affamez sont rassasiez de biens, Mat., V, 6, Luc, I, 53.

25 *Mais la foy estant venue*. Il a esté desjà dit, que c'est de la venue de la foy, asçavoir une plus claire révélation de grâce, après que le voile du Temple fut rompu, Matt., XXVII, 51. Ce qui a esté fait par la manifestation de Christ. Et pourtant, il dit que sous le règne de Christ, ce n'est plus l'enfance laquelle doyve estre gouvernée par un pédagogue: et par ce moyen que la Loy a fait son office, et a prins fin, qui est l'autre application de la similitude. Car il avoit entreprins de prouver ces deux choses, Asçavoir que la Loy est une préparation à Christ, et qu'elle est temporelle. Mais on demande yci derechef, Si la Loy est tellement abolie, qu'elle ne nous appartiene en rien. Je respon, que la Loy entant que c'est la règle de bien vivre, et la bride pour nous arrester en la crainte du Seigneur, et un aiguillon pour corriger la paresse de nostre chair: brief, entant qu'elle est utile à enseigner, à corriger, à rédarguer, 2 Tim., III, 16, afin que les fidèles soyent instruits à toute bonne œuvre, sert et demeure en son entier, aussi bien aujourd'huy que jadis. Com-

ment donc est-elle abolie? Nous avons desjà dit que S. Paul considère la Loy, comme vestue de ses qualitez. Or voyci quelles sont ses qualitez, asçavoir qu'elle ordonne loyer et peine aux œuvres, c'est-à-dire qu'elle promet la vie à ceux qui observeront, et maudit tous transgresseurs. Cependant, elle requiert de l'homme une souveraine perfection, et une obéissance exquise. Elle ne quitte rien, elle ne pardonne rien: mais ramène en conte jusqu'aux plus petites fautes. Elle ne démonstre point apertement Christ, et sa grâce, mais de loin, et ce sous les cérémonies, comme enveloppé de quelques couvertures. Sainct Paul, di-je, enseigne que telles qualitez sont abolies, en sorte que le ministère de Moyse a maintenant prins fin, entant qu'il est différent de l'alliance gratuite quant à l'extérieur.

26 *Car vous estes tous enfans de Dieu.* Il prouve par une autre raison, que ce n'est pas chose raisonnable et bien convenable, que la Loy tiene les fidèles obligez d'une servitude perpétuelle: asçavoir pource qu'ils sont enfans de Dieu. Autrement, ce qu'il a dit, Que nous sommes sortis d'enfance, ne suffiroit pas, s'il n'eust quant et quant adjousté, que nous sommes de franche condition. Car l'aage ne change rien en la condition des serfs. Il prouve la liberté par cela, qu'ils sont enfans de Dieu. Comment? *Par la foy qui est en Jésus-Christ*, Jehan, I, 12. Car à tous ceux qui croyent en luy, est donné ce privilége, qu'ils sont enfans de Dieu. De là aussi s'ensuit quant et quant que nous sommes affranchis par la foy, veu que par icelle nous parvenons à l'adoption.

27 *Car vous tous qui estes baptizez.* Tant plus que c'est une chose haute et excellente que nous soyons enfans de Dieu, tant plus elle est loin de nostre sens, et difficile à nous estre persuadée. Et pourtant, il remonstre en peu de paroles quelle conjonction, ou plustost quelle unité nous avons avec le Fils de Dieu, afin que nous ne doutions point que ce qu'il ha de propre, nous est communiqué. Il use de la similitude d'une robbe, quand il dit que les Galatiens ont *vestu Christ.* Mais il entend qu'ils sont tellement entez en Christ, que devant Dieu ils portent le nom et la personne de Christ, et sont plustost considérez en luy qu'en eux-mesmes. Ceste translation ou similitude prinse des vestemens, est assez commune: et il en a esté parlé ailleurs. Au reste, il semble que ceste raison n'est pas guères ferme, de dire qu'ils ont vestu Christ, pource qu'ils sont baptizez. Car combien s'en faut-il que le Baptesme soit d'efficace en tous? Cela aussi est absurde, pource que par ce moyen on attacheroit la grâce du sainct Esprit au signe extérieur. Parquoy, il semble que ceste sentence peut estre rédarguée, tant par toute la doctrine de l'Escriture, que par l'expérience. Je respon, que S. Paul a acoustumé de parler des Sacremens en deux sortes. Quand il ha à combatre contre les hypocrites, qui se vantent des signes nuds, et n'ont rien de la vérité, alors il remonstre comment le signe extérieur n'est rien, et n'apporte aucun proufit: et se courrouce asprement contre ceux qui mettent leur fiance en ces choses externes. Pourquoy cela? Il ne regarde point l'institution de Dieu, ains l'abus et la corruption des meschans. Mais quand il parle aux fidèles, qui usent des signes ainsi qu'il appartient, alors il les conjoint avec leur vérité, qu'ils figurent. Pourquoy? Car Dieu és Sacremens, ne nous fait point une monstre de quelque vaine apparence, mais il nous présente quant et quant véritablement les choses lesquelles il nous figure par la cérémonie extérieure. Et par ce moyen, selon l'ordonnance de Dieu, la vérité est conjointe avec les signes. Si maintenant quelqu'un demande, Comment donc? le vice des hommes peut-il faire que le Sacrement ne soit point ce qu'il figure? la response est facile: asçavoir que les meschans ne sçauroyent rien déroguer aux Sacremens, ne faire qu'ils ne retienent leur nature et vertu, combien que quant à eux ils n'en sentent nulle efficace. Car les Sacremens offrent la grâce de Dieu, aussi bien aux meschans qu'aux bons, et ce n'est point à fausses enseignes qu'ils promettent la grâce du sainct Esprit. Les fidèles reçoyvent ce qui leur

est offert: les meschans en le rejettant, font bien que ce qui leur estoit offert, ne leur proufite de rien : mais ils ne peuvent faire que Dieu ne demeure fidèle, et la signification du Sacrement véritable. Parquoy, sainct Paul ne dit point sans cause en parlant aux fidèles, qu'ils ont vestu Christ au Baptesme. Comme aussi au chap. VI des Romains, v. 5, il dit que nous sommes entez en sa mort, afin que nous soyons aussi participans de sa résurrection. Par ce moyen ce qui est propre à Dieu, n'est point transféré au signe: et toutesfois les Sacremens ne laissent point d'avoir leur vertu, afin qu'on ne les estime point comme spectacles pour plaisir, et inutiles. Et aussi nous sommes admonestez, combien est meschante l'ingratitude des hommes, quand par leur abus non-seulement ils sont cause que les dons salutaires de Dieu leur sont inutiles, mais aussi les convertissent à leur ruine et perdition.

28 *Il n'y a ne Juif ne Grec*. Le sens est, que les choses externes ne vienent point yci en considération, et ne servent de rien: et pour ceste cause, que c'est tout un de quelle nation ou condition on soit : et la circoncision n'est non plus que le sexe ou quelque qualité civile. Pourquoy? car Christ fait tous un. Et pourtant, quoy que les autres choses soyent diverses en chacun de ceux qui vienent à la foy, toutesfois Christ seul est suffisant pour les unir tous. A ceste cause l'Apostre dit, *Vous estes tous un*: signifiant par cela que la différence est ostée. Le propos tend là que la grâce d'adoption, ne l'espérance de salut, ne dépendent point de la Loy, mais consistent en Christ seulement. Christ seul donc est tout. Que le mot de *Grecs* soit prins pour les Gentils, une espèce pour le général, cela est assez cognu par l'usage commun de l'Escriture.

29 *Vous estes donc, etc*. Il n'a pas adjousté ceci, pource que ce soit plus grande chose d'estre fils d'Abraham, que membre de Christ: mais afin d'abbatre l'orgueil des Juifs, qui se glorifioyent de leur privilége, comme s'ils eussent esté seuls le peuple de Dieu. Or ils n'avoyent rien plus excellent que d'estre descendus de la race d'Abraham. A ceste raison, il fait ceste excellence commune à tous ceux qui croyent en Christ. La conséquence qu'il fait yci est fondée sur ceste raison, que Christ est ceste semence bénite, en laquelle sont unis tous les enfans d'Abraham: ainsi qu'il a esté dit. Et il le prouve, d'autant que le droict d'hériter est offert à tous en commun: dont s'ensuit que par *la promesse*, ils sont tenus pour enfans. Au reste, notons que la foy est tousjours conjointe avec la promesse, par relation, c'est-à-dire correspondance mutuelle de l'une à l'autre.

CHAPITRE IV.

1 *Or je di, que durant tout le temps que l'héritier est enfant, il n'est différent en rien du serf, combien qu'il soit seigneur de tout.*

2 *Ains il est sous tuteurs et curateurs, jusqu'au temps déterminé par le père.*

3 *Nous aussi pareillement, quand nous estions enfans, estions réduits en servitude sous les rudimens*[1] *du monde.*

4 *Mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils faict de femme, et réduict*[2] *sous la Loy :*

5 *Afin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy, à celle fin que receussions l'adoption des enfans.*

1) Ou, apprentissage. 2) Ou, fait.

1 *Or je di, que durant tout le temps, etc*. Quiconque a fait la division des chapitres, il a eu tort d'arracher ceste sentence d'avec les précédentes, veu que ce n'est qu'une amplification, par laquelle sainct Paul explique et esclarcit la différence qui est entre nous et le peuple ancien. Ce qu'il fait, amenant une troi-

sième similitude du pupille et du tuteur. Le pupille, combien qu'il soit libre, et qui plus est, seigneur aussi de tout le bien qui a esté au père, est toutesfois semblable au serf, d'autant qu'il est conduit et gouverné par l'authorité et puissance de ses tuteurs. Or la sujétion de la tutele dure jusques au temps que le père a déterminé : puis après, le fils entre en jouyssance de sa liberté. En ceste sorte, les Pères qui estoyent sous le vieil Testament, puis qu'ils estoyent enfans de Dieu, ils ont esté francs : mais ils ne jouissoyent pas de leur liberté, veu que la Loy leur estoit comme un tuteur, laquelle les tenoit sous le joug. Ceste servitude de la Loy a duré autant de temps qu'il a pleu à Dieu, qui y a mis fin par la venue de Christ. Or quant à ce que S. Paul termine la tutele par la seule ordonnance du père, combien que les Légistes récitent beaucoup de moyens par lesquels la tutele prend fin : il l'a fait, pource qu'il n'y avoit que ce seul moyen qui fust propre à sa similitude. Maintenant espluchons les parties l'une après l'autre. Aucuns applicquent autrement la similitude, asçavoir à un chacun homme : comme ainsi soit au contraire que sainct Paul parle des deux peuples. Je confesse bien que ce qu'ils disent est vray, mais il ne sert de rien au présent passage. Les éleus, disent-ils, combien qu'ils soyent enfans de Dieu dés le ventre de la mère, toutesfois demeurent sous la Loy, semblables à serfs, jusques à tant que par foy ils soyent venus en possession de la liberté : mais après qu'ils ont cognu Christ : ils n'ont plus besoin de ceste sorte de tutele. Encore que je concède tout ceci, ce nonobstant je nie que sainct Paul parle yci d'un chacun homme : je nie aussi qu'il face distinction entre le temps de l'infidélité, et le temps de la vocation à la foy. Mais voylà qu'il traitte. Comme ainsi soit qu'il n'y a qu'une Eglise de Dieu, comment se fait cela que nostre condition et celle des Israélites soyent diverses ? Veu que par foy nous sommes affranchis, comment se fait cela, que ceux qui ont eu une foy commune avec nous, n'ayent point esté participans avec nous d'une mesme liberté ? Puis qu'eux et nous sommes également enfans de Dieu, comment se fait cela que nous soyons aujourd'huy exempts du joug lequel ils ont esté contraints de porter ? Car le différent et débat estoit touchant ces choses : et non pas comment la Loy ha domination sur un chacun de nous, avant que par foy nous soyons délivrez de la servitude. Ayons donc ceci pour tout arresté avant que passer outre, que sainct Paul fait yci comparaison de l'église d'Israël, qui estoit sous le vieil Testament, à l'Eglise Chrestienne : afin qu'il apparoisse de cela quelle convenance il y a entre nous, et en quoy aussi nous sommes différens les uns des autres. Ceste comparaison contient une doctrine bien ample et fort utile. Premièrement nous recueillons de ceci, que les Pères qui ont esté sous le vieil Testament, ont eu la mesme espérance de l'héritage laquelle nous avons aujourd'huy : pource qu'ils ont esté participans d'une mesme adoption. Car S. Paul n'enseigne pas comme aucuns enragez songent (et entre autres Servet) qu'ils ayent esté éleus de Dieu, seulement pour nous figurer et représenter quelque peuple de Dieu : mais afin qu'ils fussent avec nous enfans de Dieu. Et il proteste nommééement que la bénédiction spirituelle promise à Abraham ne leur appartient pas moins qu'à nous. Secondement, nous recueillons que leurs consciences n'ont point laissé d'estre en liberté, quoy qu'ils fussent en servitude extérieurement. Car l'obligation de garder la Loy n'empeschoit point Moyse, Daniel, les bons Rois, les vrais Prophètes et Sacrificateurs, et toute la compagnie des fidèles, d'estre en libertè selon l'esprit. Ainsi ils portoyent tellement le joug de la Loy sur leurs espaules, que cependant ils servoyent à Dieu en liberté d'esprit : et sur tout estans instruits de la rémission gratuité des péchez ils avoyent leurs consciences délivrées de la tyrannie de péché et de mort. De là il faut conclure qu'il y a eu tousjours une mesme doctrine, et qu'ils ont esté conjoints avec nous en vraye unité de foy, et qu'estans appuyez sur la fiance du seul Médiateur avec nous, ils ont invoqué

Dieu pour Père, et ont esté conduits et gouvernez par un mesme esprit. Toutes ces choses considérées, il faut dire que la différence qui est entre nous et les Pères anciens, n'est point en la substance, mais aux accidens. Car nous convenons bien és choses qui sont les principales en l'alliance, ou au Testament. Les cérémonies et tout ce gouvernement en quoy nous différons, sont comme les accessoires. D'avantage il faut noter que ce temps-là a esté l'enfance de l'Eglise, et que maintenant depuis que Christ est venu, elle est creuë, en sorte qu'elle est comme en aage parfaite. Car les paroles de sainct Paul sont claires. Mais yci survient une difficulté, pource qu'il semble qu'il n'accorde pas fort bien en ses propos. Au chapitre IV des Ephésiens, v. 13, il nous exhorte que nous croissions de jour en jour, jusques à ce que nous parvenions tous en aage parfaite et à la mesure de plénitude. Et en la première Epistre aux Cor., chap. III, v. 1, il récite qu'il leur a donné du laict à boire, comme estans enfans, pource qu'ils n'estoyent point capables de viande solide : et un peu ci-après il comparera les Galatiens à des enfans. Je respon qu'il est là traitté d'un chacun en son endroit, et de la foy particulière d'un chacun : mais yci il est parlé en général des deux corps, sans avoir esgard aux personnes. Ceste response servira aussi à soudre une autre difficulté beaucoup plus grande. Car nous voyons combien a esté singulière la foy d'Abraham : et de combien excellente intelligence estoyent douez les saincts Prophètes. Comment donc nous oserons-nous vanter que nous sommes hommes parfaits au pris d'eux ? Ne sont-ils pas plustost hommes excellens, et nous enfans ? Et sans parler de nous, qui eust-on trouvé entre tous les Galatiens semblable à l'un d'iceux, lequel qu'on vueille prendre ? Mais yci, comme j'ay desjà dit, il n'est pas parlé d'un chacun homme à part, ains est descrite la condition universelle des deux peuples. Il y en a lors eu aucuns qui ont receu beaucoup de dons et grans : mais ç'a esté quelques-uns et en petit nombre, non pas tout le corps. D'avantage, quand ils auroyent esté beaucoup de ce nombre, toutesfois si ne faut-il pas regarder quels ils ont esté au dedans, mais quelle a esté la procédure que Dieu a tenue à les gouverner. Or il est certain que ç'a esté une pédagogie, c'est-à-dire, une discipline et gouvernement puérile. Mais aujourd'huy qu'est-ce ci? Le Seigneur Dieu après avoir rompu ces liens, gouverne aujourd'huy son Eglise en plus grande liberté, et ne la tient point sous une garde tant estroite. Combien qu'il faut noter aussi en passant, que quoy qu'ils ayent receu une intelligence fort excellente, toutesfois elle retenoit quelque chose de la nature du temps : en sorte, qu'en la révélation qu'ils avoyent, il y avoit tousjours quelque peu d'obscurité, et comme quelque nuée. De là vient que Christ dit, Bienheureux sont les yeux de ceux qui voyent ce que vous voyez. Plusieurs Rois et Prophètes ont désiré de veoir ce que vous voyez, et ne l'ont peu veoir, etc. Luc, X, 23. Nous entendons maintenant comment nous sommes préférez à ceux qui ont esté beaucoup plus excellens que nous. Car ceci n'est point attribué aux personnes, mais le tout dépend de la police et procédure que Dieu a tenue à les gouverner. Or nous avons en ce passage, comme une puissante artillerie pour mettre en pièces tous les appareils des belles cérémonies, lesquelles seules donnent lustre à la Papauté. Car qu'y a-il autre chose qui esblouisse aujourd'huy les yeux des simples et ignorans, pour leur faire avoir en admiration le royaume du Pape, ou pour le moins en quelque révérence, que ce magnifique et brave appareil de cérémonies, observations, mines, contenances, et toutes sortes de paremens dressez tout expressément pour amuser les simples gens et les faire esbahir ? Mais on voit bien par ce passage, que ce sont fards et desguisemens qui ont desfiguré l'Eglise. Je ne parle point maintenant des plus grans vices et plus exécrables, comme est qu'ils font à croire que l'observation de tels fatras est un service de Dieu. Item, qu'ils imaginent qu'elle sert à mériter salut. Item, qu'ils la requièrent plus estroittement que l'observation de toute la Loy de Dieu,

Je parle seulement de ceste excuse, laquelle allèguent aujourd'huy de nouveaux ouvriers, et s'en servent comme d'une belle couleur pour couvrir tant d'abominations. Qu'ils mettent, di-je, en avant tant qu'ils voudront, qu'il y a aujourd'huy beaucoup plus de rudesse et ignorance en plusieurs, qu'il n'y avoit jadis és Israélites : et pour ceste cause ils ont besoin de plus d'aides. Car ils ne gaigneront jamais par là, qu'il les fale gouverner d'une semblable pédagogie que les Juifs ont esté jadis. Car je leur répliqueray tousjours au contraire, que l'ordonnance de Dieu porte autrement. S'ils disent qu'il est expédient, je nieray qu'ils voyent mieux ce qui est expédient que Dieu luy-mesme. Quant à nous, tenons plustost pour tout certain que ce que Dieu a ordonné, est non-seulement très-équitable, mais aussi très-utile. Parquoy pour les simples gens il faut chercher des aides, non point celles que les hommes auront voulu forger à leur poste: mais celles que Dieu luy-mesme a ordonnées, lequel sans doute n'a rien omis de ce qui pourroit estre propre pour soulager l'infirmité des siens. Pour repousser donc toutes les objections qu'on nous pourroit faire, contentons-nous de ce seul bouclier : Il a pleu autrement au Seigneur, le conseil duquel nous suffit pour toutes raisons. Si d'aventure nous ne voulons dire que les hommes puissent inventer de meilleures aides que celles desquelles le Seigneur luy-mesme avoit pourveu, lesquelles depuis il a abolies, comme n'estans plus utiles. Or il faut diligemment noter que sainct Paul n'enseigne pas seulement que le joug lequel avoit esté imposé aux Juifs, nous est maintenant osté, en sorte que l'usage des cérémonies nous soit libre, jà soit que nous n'y soyons pas astreints: mais qu'il met expressément la différence du gouvernement que Dieu a voulu estre observé. Je confesse bien que toutes choses extérieures nous sont aujourd'huy en liberté : mais c'est en telle sorte, que l'Eglise ne soit aucunement chargée de multitude de cérémonies, si nous ne voulons confondre la Chrestienté avec le Judaïsme. Nous dirons puis après la raison, quand nous serons venus au passage propre.

3 *Sous les rudimens, etc.* Le mot Grec signifie proprement Elémens : en laquelle signification nous le pourrions prendre yci, asçavoir pour les choses externes et corporelles. Mais par métaphore et similitude il se prend aussi pour les rudimens et petis commencemens pour parvenir à chose plus haute : et je l'aime mieux prendre ainsi. Mais pourquoy les dit-il estre du monde, veu qu'ils avoyent une signification spirituelle ? C'est autant comme s'il disoit, Nous n'avions point la vérité nue, mais enveloppée en figures terriennes. Ainsi ce qui estoit extérieur, il dit qu'il a esté du monde : combien qu'il y eust quelque mystère céleste caché dessous.

4 *Quand l'accomplissement du temps est venu.* Il poursuit la similitude qu'il avoit amenée, et applique à son propos le temps ordonné du Père. Toutesfois il démonstre quant et quant que ce temps qui avoit esté ordonné par la providence de Dieu, estoit le temps vrayement propre et convenable. La vraye opportunité donc, ou la saison et droite dispensation de faire les choses, est celle seulement laquelle est gouvernée par la providence de Dieu, et non autre. Ainsi c'estoit à Dieu seul de juger et ordonner quand il seroit expédient que le Fils fust révélé au monde. Par lequel propos est réprimée toute curiosité, afin que quelqu'un ne se contentant point du conseil secret de Dieu, n'entreprene de contreroller pourquoy c'est que Christ n'est apparu plustost. Si les lecteurs veulent veoir d'avantage de ce propos, qu'ils le prenent sur la fin de l'Epistre aux Romains. *Dieu a envoyé son Fils.* Il a compris yci beaucoup de choses en peu de paroles. Car il faut que le Fils qui a esté envoyé, ait auparavant esté : et par cela est prouvée sa Divinité éternelle. Christ donc est le Fils de Dieu, envoyé du ciel. Sainct Paul dit qu'iceluy mesme a esté *fait de femme*, pource qu'il a vestu nostre nature. Par ce moyen il signifie que Christ ha deux natures. Il y a d'autres livres qui ont, Nay, en lieu de Fait : mais le second est plus communément receu, et selon mon jugement, il convient mieux. Car il a

voulu expresséement discerner Christ d'avec les autres hommes, pour autant qu'il a esté créé de la semence de sa mère, et non pas par cognoissance charnelle d'homme et de femme. Autrement ceste façon de parler seroit maigre, et sans propos. Le mot de *Femme*, se rapporte généralement au sexe. *Réduit sous la Loy.* Il y a de mot à mot, Fait sous la Loy : mais j'ay mis, Réduit sous la Loy, pour exprimer plus familièrement le sens. Christ donc, le Fils de Dieu, qui à bon droict eust esté exempt de toute sujétion, a esté sujet à la Loy. Pourquoy ? Pour l'amour de nous, afin qu'il nous acquist liberté. Car tout ainsi que celuy qui est en liberté, rachète le captif en se constituant plege, et en se liant il deslie l'autre : aussi Christ a voulu estre sujet à garder la Loy, afin qu'il nous acquist affranchissement. Autrement pour néant se fust-il soumis au joug de la Loy : car certes il ne l'a pas fait pour soy. Cependant, nous ne sommes pas tellement exempts de la Loy, par le bénéfice de Christ, que ne devions plus obéissance aucune à la doctrine de la Loy, et que tout ce qui nous semblera bon, nous soit licite. Car la règle de bien et sainctement vivre est perpétuelle. Mais sainct Paul parle de la Loy avec ses dépendances. Nous sommes rachetez de la sujétion de ceste Loy, par ce qu'elle n'est plus ce qu'elle estoit. Car le voile estant rompu, la liberté a esté apertement manifestée. Et c'est ce qu'il adjouste incontinent après.

5 *A celle fin que receussions l'adoption, etc.* Car les Pères aussi sous le vieil Testament estoyent certains de leur adoption : mais ils ne jouissoyent pas encore ainsi plenement de leur droict. *Adoption* donc est prise yci comme le mot de Rédemption ou délivrance est pris au chap. VIII des Romains, v. 23, asçavoir pour la possession actuelle, comme on dit, et par effet de l'adoption ou de la délivrance. Car comme nous receverons le fruit de nostre rédemption au dernier jour, ainsi maintenant nous recevons le fruit de l'adoption, de laquelle les saincts Pères n'ont pas esté jouissans devant l'advénement de Christ. Parquoy ceux qui chargent maintenant l'Eglise de trop de cérémonies, la privent à tort et laschement du droict d'adoption qui luy est deu.

6 *Et pourtant que vous estes enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs, criant Abba, Père.*

7 *Parquoy maintenant tu n'es plus serf, mais fils. Que si tu es fils, aussi* es-tu *héritier de Dieu par Christ.*

8 *Or alors que vous ne cognoissiez point Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont point dieux.*

9 *Mais maintenant puis que vous avez cognu Dieu, ou plustost avez esté cognus de Dieu*[1]*, comment vous convertissez-vous derechef aux rudimens foibles et povres, ausquels vous voulez derechef servir comme auparavant?*

10 *Vous observez les jours, et les mois, et les temps, et les années.*

11 *Je crain de vous, que d'aventure je n'aye travaillé en vain envers vous.*

1) Ou, rendus cognoissans de par Dieu.

6 *Et pourtant que vous, etc.* Il démonstre que l'adoption de laquelle il avoit parlé, appartient aux Galatiens : et ce par un argument d'une chose subséquente. Car Estre adopté de Dieu, est premier que d'avoir par l'Esprit de Dieu tesmoignage de l'adoption : mais l'effet est signe de la cause. L'Esprit de Christ, dit-il, vous pousse et exhorte à oser appeler Dieu Père, 2 Cor., I, 22, et V, 5. Parquoy il est certain que vous estes enfans de Dieu. Il signifie ce qu'il enseigne bien souvent ailleurs : asçavoir que l'Esprit nous est donné pour arre et gage de nostre adoption : afin que nous soyons certainement persuadez de l'affection paternelle de Dieu envers nous: Mais quelqu'un dira, Les meschans aussi ne vienent-ils pas bien jusques à ceste témérité, de se vanter que Dieu est leur Père ?

mesme, qui plus est, ils se glorifient faussement en Dieu, souventesfois d'une plus grande audace que les vrais enfans de Dieu. Je respon, que sainct Paul ne parle point yci d'une folle vanterie : ne de ce qu'un chacun s'attribue par son propre esprit : mais du tesmoignage de la conscience fidèle, lequel va tousjours après la régénération nouvelle. Parquoy cest argument ne peut avoir lieu, sinon entre les fidèles : pource que les réprouvez n'ont nul goust de ceste certitude : comme Christ aussi luy-mesme tesmoigne. L'Esprit, dit-il, de vérité, lequel le monde ne peut comprendre : pource qu'il ne le cognoist point, Jehan, XIV, 17. Et c'est ce que signifient les paroles du sainct Apostre, quand il dit, *Dieu a envoyé en vos cœurs.* Car il a voulu monstrer ce que Dieu leur testifie dedans le cœur par son sainct Esprit : et non pas ce qu'ils osent follement penser par le sens de leur chair. Aussi ce qu'il appelle *L'Esprit du Fils de Dieu*, convient mieux à la circonstance du passage, que s'il eust usé d'un autre épithète. Car pour ceste cause sommes-nous enfans, pource que nous avons un mesme Esprit que le Fils unique. Mais notons que sainct Paul attribue ceci à tous Chrestiens en commun. Comme à la vérité il n'y a point de foy, quand ce gage de l'amour de Dieu envers nous n'y est point. Par ceci il appert quelle Chrestienté il y a en la Papauté, où ils condamnent de présomption meschante si quelqu'un dit qu'il ha l'Esprit de Dieu. Car ils imaginent une foy sans l'Esprit de Dieu et sans aucune asseurance. Ce seul point de doctrine est un trèscertain signe, que le diable, qui est le père d'infidélité, règne en toutes les escholes des Papistes. Je confesse bien que quand les Scholastiques veulent que les consciences soyent tousjours en suspens, et en doute, ils n'enseignent autre chose, sinon ce que le sentiment naturel nous dit et propose. Et pour ceste cause tant plus songneusement nous faut-il imprimer en nos cœurs ceste doctrine de sainct Paul, asçavoir que nul n'est Chrestien, sinon celuy qui estant apprins par la maistrise du sainct Esprit, invoque Dieu comme Père. *Criant.* Je pense qu'il a usé de ce mot pour mieux exprimer une plus grande asseurance. Car quand nous sommes en doute, cela nous empesche de parler asseuréement, et nous tient le gosier comme serré, en sorte que la langue tremblante à grand peine peut mettre hors les mots à demi formez. Au contraire, quand on crie, c'est signe qu'on est asseuré, et qu'on ha ferme fiance. Car nous n'avons point receu l'esprit de servitude pour estre encore en crainte : mais l'Esprit de liberté pour avoir plene asseurance : comme il dit au chap. VIII des Rom., v, 15. *Abba Père.* Je ne doute point qu'il ne vueille signifier que l'invocation de Dieu est commune à toutes Langues. Car cela convient proprement au présent propos, que Dieu est renommé Père indifféremment entre les Hébrieux et les Grecs. Comme il avoit esté prédit par Isaïe, XLV, 23 : Toute Langue fera confession à mon nom. Parquoy puis que les Gentils sont réputez entre les enfans de Dieu, on voit bien que l'adoption ne prouvient point du mérite de la Loy, mais de la grâce de la foy.

7 *Parquoy maintenant tu n'es plus serf, etc.* C'est-à-dire, il n'y a plus de servitude en l'Eglise Chrestienne : mais une condition d'enfans franche. Or il a esté desjà dit, en quelle sorte les Pères jadis ont esté serfs sous la Loy : c'est asçavoir pource que leur liberté n'estoit pas encore manifestée, mais enclose sous les ombres et le joug de la Loy. Il parle donc derechef de la différence du vieil et nouveau Testament. Les anciens ont esté aussi enfans de Dieu, et héritiers par Christ : mais nous le sommes autrement, pource que nous avons Christ présent : et pour ceste raison nous jouissons de ses biens. Or il poursuit tout ceci plus amplement en l'Epistre aux Romains : où on pourra aller chercher ce que je passe yci, pource que je l'ay là dit.

8 *Alors que vous ne cognoissiez point Dieu.* Il rédargue plustost yci qu'il enseigne. Et aussi il a desjà suffisamment prouvé ce qu'il prétendoit : en sorte qu'on ne peut mespriser ses répréhensions, comme si la chose estoit encore douteuse. Or il tend à ce poinct, d'exaggérer leur faute présente par la comparai-

son du temps passé. Ce que jadis, dit-il, vous adoriez pour dieux ceux qui n'estoyent point dieux, il ne s'en faut pas grandement esbahir : pource que là où Dieu n'est cognu, là il y a un horrible aveuglement. Lors donc vous erriez en ténèbres, mais maintenant quelle honte est-ce de s'esgarer si vilenement au milieu de la lumière ? Il s'ensuit donc que les Galatiens sont moins excusables en la corruption de l'Evangile, qu'ils n'avoyent esté jadis en l'idolâtrie. Voylà quelle est la somme. Au reste, il faut noter yci, que jusques à ce que nous soyons illuminez en la vraye cognoissance d'un seul Dieu, nous servons tousjours aux idoles, quelque couleur que nous prenions pour couvrir nostre fausse religion. Parquoy, avant qu'il y ait service légitime de Dieu, il faut nécessairement que la certaine cognoissance de Dieu précède. Il a mis yci *Nature* pour effet, vérité, ou substance. Car tout ce que les hommes imaginent de Dieu, ce n'est que songe et un ris, Parquoy tous idoles sont dieux par opinion : mais à la vérité ils ne sont rien.

9 *Mais maintenant puis que vous avez cognu Dieu, etc.* On ne peut assez exprimer par paroles combien est vilene l'ingratitude, quand on se destourne de Dieu après l'avoir une fois cognu. Car qu'est-ce de laisser de son propre gré la lumière, la vie, brief la source de tous biens? ainsi que Dieu luy-mesme se plaind par Jérémie, II, v. 13. Toutesfois encore amplifie-il la faute, en adjoustant une correction, quand il dit, *Ou plustost avez esté cognus de Dieu.* Car tant plus que la grâce de Dieu est grande envers nous, aussi nostre faute est d'autant plus grande si nous rejettons sa grâce. Sainct Paul donc remonstre aux Galatiens d'où leur estoit venue la cognoissance de Dieu. Il nie qu'ils l'ayent acquise d'eux-mesmes, de leur propre industrie, ou par la subtilité de leur esprit : mais pource que Dieu les a prévenus par sa bonté et miséricorde, lors qu'ils ne pensoyent en rien moins qu'en luy. Or ce qui est dit des Galatiens, s'estend indifféremment à tous. Car ce que dit Isaïe, LXV, v. 1, est accompli en tous, J'ay esté trouvé de ceux qui ne me cherchoyent point : je me suis apertement manifesté à ceux qui ne s'enquéroyent point de moy. Ainsi le commencement de nostre vocation, c'est l'élection gratuite de Dieu, par laquelle il nous prédestine à vie avant que nous naissions. De là dépend la vocation, la foy, et l'accomplissement de nostre salut. *Comment vous convertissez-vous derechef, etc.* Ils ne pouvoyent pas estre derechef convertis aux cérémonies, ésquelles ils n'avoyent jamais esté accoustumez. Il ha donc usé de ce mot improprement, voulant seulement signifier, que c'estoit une chose par trop absurde qu'ils retombassent en superstions perverses, comme si jamais ils n'eussent receu la vérité de Dieu. Quant à ce qu'il appelle les cérémonies, *Rudimens povres et foibles :* il le fait, pource qu'il les considéroit hors Christ, voire mesme comme contraires à Christ. Car jadis aux Pères elle servoyent non-seulement d'exercices salutaires, et de moyens pour les entretenir en la crainte et cognoissance de Dieu, mais aussi d'instrumens de grâce, ayans efficace. Mais toute la vertu d'icelles consistoit en Christ, et en l'institution ou ordonnance de Dieu. Or les faux apostres les vouloyent opposer à Christ, laissans en arrière les promesses : comme si Christ n'eust point esté seul suffisant. Il ne faut donc point s'esbahir si sainct Paul ne les estime non plus qu'amusemens de petis enfans et choses de néant : et de ce nous avons touché quelque chose ci-dessus. Par ce mot de *Servir*, il reprend la nécessité, à laquelle ils s'astreignoyent d'observer les cérémonies.

10 *Vous observez les jours et les mois.* Pour exemple il récite une espèce de ces élémens : asçavoir l'observation des jours. Or il faut noter, que l'observation civile des temps, laquelle est conjointe avec l'ordre de nature, n'est point yci condamnée. L'ordre de nature est stable et perpétuel. Car d'où vient la supputation des mois et des ans, sinon du cours du soleil et de la lune ? Qui est ce qui fait distinction entre l'esté et l'hyver, entre le prim-temps et l'automne, sinon l'ordonnance de Dieu ? Et il a promis une fois qu'elle durera jusques à la

fin du monde, Genèse, VIII, v. 22. Ainsi l'observation civile sert tant au labourage, qu'à la police et la conduite domestique, c'est-à-dire au gouvernement de chacun mesnage : mesme elle s'estend aussi au gouvernement de l'Eglise. Quelle estoit donc l'observation que sainct Paul réprouve ? Certes une observation qui obligeoit les consciences, et les chargeoit de scrupule, comme estant nécessaire au service de Dieu, et laquelle discernoit entre un jour et l'autre, comme il dit au chap. XIV, aux Romains. Quand donc on attribue aux jours quelque saincteté particulière, quand on discerne un jour d'un autre jour par dévotion, quand la feste et le délaissement d'œuvre est estimé partie du service de Dieu, voylà un abus et une mauvaise observation des jours. Ainsi donc les faux apostres insistoyent sur cela, qu'il faloit nécessairement observer le Sabbath, les nouvelles lunes, et les autres jours de feste, pource que c'estoyent observations légales. Or quant à nous, quand nous avons quelque différence des jours, nous ne jettons pas un laqs de nécessité sur les consciences : nous ne discernerons point entre les jours, comme si l'un estoit plus sainct que l'autre : nous ne constituons point en cela religion ne service de Dieu : mais seulement nous pourvoyons à l'ordre et concorde commune. Ainsi l'observation que nous avons entre nous est libre, et repurgée de toute superstition.

11 *Je crain de vous que d'aventure je n'aye travaillé en vain*, *etc.* Voyci une parole dure, et qui devoit grandement espovanter les Galatiens. Car quelle espérance eussent-ils euë de reste, si le labeur de S. Paul eust esté inutile ? Mais aucuns s'esbahissent de ce que S. Paul est tellement irrité de ceste observation des jours, qu'il l'appelle un renversement presque de tout l'Evangile. Mais si nous regardons à toutes choses ainsi qu'il appartient, nous verrons qu'il en a eu bonne occasion. Les faux-apostres nonseulement taschoyent à imposer une servitude judaïque sur les espaules de l'Eglise, mais aussi abbruvoyent de meschantes superstitions les esprits des fidèles. Desjà ce n'estoit pas peu de mal de contraindre les Chrestiens à un Judaïsme : mais encore c'estoit une peste beaucoup plus dangereuse de ce qu'ils dressoyent les festes à l'encontre de la grâce de Christ, comme œuvres méritoires : qu'ils imaginoyent que Dieu estoit honoré et appaisé par ce moyen. Ces opinions estans une fois receues, le service de Dieu est corrompu, la grâce de Christ anéantie, la liberté des consciences opprimée. Nous esbahissons-nous donc si sainct Paul craint d'avoir travaillé en vain ? Car de quoy serviroit puis après l'Evangile, et quel en seroit le fruit ? Or veu qu'aujourd'huy une telle impiété règne en la Papauté, quel Christ y a-il de reste ? et quel Evangile ? Ils ne sont pas moins rigoureux à contraindre d'observer les jours, entant que touche l'obligation des consciences, que Moyse a esté. Ils n'enferment pas moins le service de Dieu és festes, que les faux apostres. Ils y attachent avec cela une opinion diabolique de mérite. Ils ont donc une mesme cause, et encore pire en un poinct. Car les autres vouloyent que les jours ordonnez par la Loy de Dieu, fussent observez : mais ceux-ci commandent de tenir pour saincts et sacrez les jours lesquels ils ont euxmesmes ordonnez et establis sans raison à leur simple fantasie.

12 *Soyez comme moy : car aussi suis-je comme vous, frères, je vous en prie. Vous ne m'avez en rien offensé.*

13 *Et vous sçavez comment je vous ay par ci-devant évangélizé avec infirmité de la chair.*

14 *Et n'avez point mesprisé ne rejetté l'espreuve de moy, telle qu'elle estoit en ma chair : ains vous m'avez receu comme un Ange de Dieu*, voire *comme Jésus-Christ.*

15 *Quelle estoit donc vostre béatitude*[1]*? Car je vous porte tesmoignage*,

1) Ou, Où est donc ce que vous-vous estimiez tant heureux?

que s'il eust esté possible, vous eussiez arraché vos yeux, et les m'eussiez donnez.

16 *Vous suis-je donc fait ennemi vous disant la vérité?*

17 *Ils sont jaloux de vous, non point pour bien, plustost vous veulent-ils forclorre, afin que vous les convoitiez.*

18 *Or il est bon d'ensuyvre tousjours en bien*[1], *et non pas seulement quand je suis présent avec vous,*

19 *Mes petis enfans, pour lesquels enfanter je travaille derechef, jusqu'à tant que Christ soit formé en vous,*

20 *Je voudroye maintenant estre avec vous, et changer ma voix : car je suis troublé en vous*[2].

1) Ou, de tousjours fort aimer en bien. 2) Ou, en doute quant à vous.

12 *Soyez comme moy.* Maintenant parlant à eux plus doucement, il addoucit la rigueur de laquelle il avoit usé. Car combien que mesme il ne se fust point assez asprement courroucé, pour l'esgard de la honte et lascheté du faict, toutesfois pource qu'il vouloit proufiter, il modère son style, afin d'attirer la grâce de ceux ausquels il parle. Et c'est le devoir d'un prudent Pasteur et Ministre, de ne regarder pas ce que méritent ceux qui ont failli, mais ce qui est convenable pour les remettre au chemin. A ceste cause il doit arguër d'heure et hors heure, mais avec toute douceur et patience, comme sainct Paul aussi commande en la 2e à Timothée, IV, v. 2. Suyvant ceste considération, après les avoir repris et tansez, il vient à user de prières. *Je vous prie*, dit-il : et les appelle *frères :* afin qu'ils sçachent qu'il ne leur a rien reproché par outrage. Mais que signifie ceci? Soyez comme moy : il se rapporte à l'affection. Car comme ainsi soit qu'il tasche à s'accommoder à eux, il veut qu'ils facent aussi comme luy. Comme s'il disoit, Veu que je suis comme vous, c'est-à-dire, veu que je ne cherche autre chose sinon de me rendre traittable envers vous, aussi est-il raisonnable que vous condescendiez à une modération : asçavoir que de vostre costé vous-vous rendiez aussi obéissans et dociles envers moy. Et yci les Pasteurs sont derechef admonestez de leur devoir, c'est asçavoir qu'ils s'accommodent au peuple tant qu'ils pourront, et qu'ils se conforment aux esprits de ceux avec lesquels ils conversent, s'ils les veulent avoir obéissans. Car ceste sentence se trouve tousjours vraye, Si tu veux estre aimé, ren-toy aimable. *Vous ne m'avez en rien offensé, etc.* Il oste le souspeçon, qui eust peu rendre odieuses les répréhensions précédentes. Car si nous pensons que quelqu'un en parlant, tende à poursuyvre l'injure qui luy aura esté faite, ou à venger sa douleur particulière : nos cœurs sont entièrement destournez de luy, en sorte que tout ce qu'il dira sera prins à la mauvaise part. Sainct Paul donc prévient les Galatiens par ceste anticipation : Quant à ce qui me touche en particulier, je n'ay rien de quoy je me puisse plaindre de vous. Donc ce que je me courrouce, ce n'est point pour mon regard, ne pource que je soye irrité contre vous. Parquoy s'il vous semble que j'use de trop grande véhémence, je le fay par contrainte, et non point par haine ou cholère.

13 *Vous sçavez comment je vous ay par ci-devant évangélizé, etc.* Il leur réduit en mémoire, comment, c'est-à-dire combien amiablement et honorablement il a esté receu d'eux : et ce pour deux causes. Premièrement, afin qu'ils entendent qu'il les aime, et qu'en ceste sorte ils reçoyvent en douceur, et prenent à la bonne part tout ce qu'il leur dit : secondement, qu'ils persévèrent en leur course bien commencée. Le récit donc qu'il fait yci, est premièrement un tesmoignage de bénévolence : d'avantage, il sert d'exhortation, pour les admonester de faire si bien, que leurs actes ensuyvans respondent aux commencemens. Par *l'infirmité de la chair*, il entend (comme aussi il fait ailleurs) tout ce qui le pouvoit rendre abject et contemptible. Car *la chair* signifie l'apparence extérieure,

et *L'infirmité* signifie abjection et condition contemptible. Telle avoit esté la venue de S. Paul, sans pompe, sans ostentation, sans gloire, et dignité mondaine : mais contemptible, et de nulle estime devant les hommes : toutesfois tout cela n'avoit point empesché les Galatiens de recevoir S. Paul en bien grand honneur. Ceste circonstance sert beaucoup à la matière. Car qui avoit-il en S. Paul qu'ils deussent avoir en admiration et révérence, sinon la seule vertu du S. Esprit? Or maintenant quelle couleur auront-ils pour commencer à la mespriser? D'avantage, ils se rendront dignes aussi d'estre rédarguez d'inconstance, pour autant que rien n'estoit advenu de nouveau à sainct Paul, pourquoy ils le deussent moins estimer. Mais il leur laisse ces choses à considérer, seulement il leur donne obliquement l'occasion d'y aviser.

14 *L'espreuve de moy.* C'est-à-dire, Combien que vous vissiez un homme contemptible selon le monde, toutesfois vous ne l'avez point rejetté. Il appelle cela, *L'espreuve* ou Expérience, pource que ce n'estoit point une chose obscure ou incognue, et luy ne le dissimuloit point, comme les gens ambitieux ont accoustumé, lesquels ont honte de leur petitesse. Càr il advient souvent qu'on applaudira à des gens qui ne le méritent pas, asçavoir avant qu'on les cognoisse, et que la povreté qui est en eux soit descouverte : et trois jours après, on les quitte là avec mocquerie, et à leur grand' honte : mais ç'a bien esté tout autrement en sainct Paul, qui ne s'estoit aucunement fardé pour abuser les Galatiens, mais s'estoit simplement monstré tel qu'il estoit. *Comme un Ange de Dieu.* Ainsi certes que doit estre estimé chacun vray Ministre de Christ. Car comme Dieu nous distribue ses grâces par le ministère des Anges, ainsi aussi les Docteurs fidèles sont suscitez de Dieu pour nous administrer le bien très excellent sur tous autres, asçavoir la doctrine du salut éternel. Parquoy, ils sont à bon droict comparez aux Anges, d'autant que Dieu nous distribue un tel thrésor par leurs mains. D'avantage, ils sont vrayement messagers de Dieu, veu que par leur bouche Dieu parle à nous. Et Malachie allègue ceste raison au chapitre II, v. 7. Il monte encore plus haut, quand il adjouste, *Voire comme Jésus-Christ.* Car le Seigneur Jésus aussi commande qu'on reçoyve ses Ministres, tout ainsi que sa propre personne. Qui vous oit, dit-il, il m'oit : et qui vous mesprise, il me mesprise, Luc, X, 16. Et ne s'en faut point esbahir. Car ils font une ambassade pour luy : parquoy, ils représentent la personne de celuy duquel ils sont comme lieutenans, 2 Cor., V, 20. Ces façons de parler, et de louange tendent à nous recommander la majesté de l'Evangile, et orner le ministère d'iceluy. Que si les Ministres doyvent estre ainsi honorez, selon le commandement de Christ, il est certain que quand on les mesprise, cela procède de l'instigation du diable. Et certes tant qu'on aura la Parole en estime, on ne les pourra point mespriser. Au reste, les Papistes se glorifient en vain sous couleur de ceste sentence. Car puis qu'ils sont ennemis manifestes de Christ, quelle mocquerie est-ce à eux d'empoingner les plumes des serviteurs de Christ, pour se monstrer et parer? S'ils veulent donc estre honorez comme Anges, qu'ils facent office d'Anges : s'ils veulent estre escoutez comme Christ, qu'ils nous apportent fidèlement la pure doctrine d'iceluy.

15 *Quelle estoit donc vostre béatitude?* Il veut dire, que lors ils ont esté bien-heureux, quand ils recevoyent d'une si bonne et saincte affection l'instrument de leur béatitude : et que maintenant ils sont misérables, d'autant qu'ils se laissent priver de son ministère, auquel ils devoyent attribuer tout ce qu'ils avoyent de Christ. Car il les veut poindre de ceste admonition. Comment? faudra-il que tout ceci soit perdu? Ne vous proufitera-il de rien d'avoir une fois cognu Christ parlant par moy? Faudra-il que ce soit en vain que vous ayez esté fondez par moy en la foy? Faudra-il qu'un révoltement maintenant efface devant Dieu la gloire de vostre obéissance? Le sommaire est, que s'ils mesprisent la pure doctrine laquelle ils avoyent embrassée, ils rejettent à leur escient la béatitude qu'ils avoyent obte-

nue, et attirent sur eux une perdition de laquelle ils périront mal-heureusement. *Car je vous porte tesmoignage.* Ce n'est point assez de faire honneur aux Pasteurs et Ministres, si aussi on ne les aime. Car ces deux choses sont nécessaires, pource que autrement le goust de la doctrine ne sera point trouvé doux. Il rend tesmoignage que tous les deux ont esté aux Galatiens. Il a desjà parlé de l'honneur, maintenant il parle de l'amour. Car c'est un signe d'amour merveilleusement singulier, d'estre prest de s'arracher les yeux, si mestier est : veu que c'est plus que d'employer sa vie.

16 *Vous suis-je donc fait ennemi?* Il retourne maintenant à soy, et nie que ce qu'ils ont changé de courage, soit advenu par sa faute. Car jà soit qu'il adviene quasi tousjours, que la vérité engendre haine, toutesfois elle n'est point odieuse, que par la malice et perversité de ceux qui ne peuvent souffrir de l'ouïr. Ainsi donc, il se purge tellement de la faute en ce qu'ils s'estoyent aliénez de luy, qu'il reprend obliquement leur ingratitude. C'est toutesfois quant et quant une admonition amiable, Qu'ils ne rejettent point légèrement et sans cause leur Apostre, lequel ils avoyent aimé singulièrement au paravant, pource qu'ils l'avoyent cognu digne d'estre aimé. Car voudroit-on une plus grand'honte et lascheté que cela, quand les gens en haine de vérité, d'amis devienent ennemis? Ainsi, il n'a pas dit ceci, tant pour reproche que pour les admonester qu'ils avisassent à faire autrement, et s'amender.

17 *Ils sont jaloux de vous.* Finalement, il vient à parler des faux-apostres, lesquels il marque d'une façon plus odieuse en taisant leurs noms, qu'en les exprimant. Car nous avons accoustumé de taire les noms en parlant de ceux lesquels il nous fasche et vient contre cœur de nommer. Or il advertit les Galatiens de la sotte ambition de ces faux-apostres, d'autant qu'ils pouvoyent estre trompez en eux par quelque apparence de zèle. Et il emprunte une similitude des amoureux, qui appètent les filles d'une amour impudique, et non pour autre chose, sinon afin qu'ils en abusent à paillardise. Pourtant, s'ils sont jaloux de vous, ou vous convoitent, gardez que cela ne vous abuse. Car ils ne le font point d'un bon zèle, mais par une cupidité perverse d'acquérir bruit. Icelle est opposée à ceste saincte jalousie, de laquelle il a fait mention, 2 Cor., chapitre XI, v. 2. *Plustost vous veulent-ils forclorre.* Il augmente encore leurs sottes ruses et finesses, adjoustant une correction. Non-seulement ils taschent à vous surprendre, dit-il, mais pource qu'ils ne peuvent jouir autrement de vous, ils s'efforçent d'allumer des noises entre-vous et moy, afin que comme estans abandonnez et délaissez de moy, vous-vous rendiez à eux. Car ils voyent bien qu'ils n'auront point de lieu, tandis qu'il y aura entre-nous un sainct consentement. C'est la ruse commune de tous les ministres de Satan, de rendre le Pasteur odieux, ou le mettre en mauvaise grâce, afin que puis après ils allèchent à eux le peuple, et en prenent possession paisible, ayans chassé celuy qui leur estoit contraire, et leur pouvoit résister en face. Si on y prend bien garde, on verra qu'ils commencent tousjours par-là.

18 *Or il est bon d'ensuyvre, etc.* On ne sçait s'il parle de soy ou des Galatiens. Car il faut que les fidèles Ministres bruslent d'une saincte jalousie, afin qu'ils entretienent les Eglises en chaste conjonction avec leur mari. Parquoy, si nous l'entendons de sainct Paul, le sens sera tel, Je confesse bien aussi que je suis jaloux de vous, mais c'est à autre fin, et d'une autre affection. Et je le fay aussi bien estant absent que présent, d'autant que je ne cherche point un fruit qui me soit particulier. Toutesfois je l'aime mieux rapporter aux Galatiens, et encore en ceste sorte il y pourra avoir plus d'un sens. Car il pourra estre exposé ainsi : Il est vray que ces gens-ci s'efforcent de vous aliéner de moy, afin qu'estans délaissez, vous-vous retiriez vers eux. Mais vous qui m'avez aimé estant présent avec vous, continuez aussi ceste amour envers moy, maintenant que je suis absent. La plus vraye opinion est, que S. Paul fait allusion sur l'ambiguïté du mot, lequel ha diverses significations en Grec, comme aussi en Latin Æmulari. Car en

lieu qu'il l'avoit mis pour Estre jaloux : maintenant il le prend pour Ensuyvre, ou s'efforcer à l'exemple de la vertu d'autruy. Car en condamnant la sotte émulation, c'est-à-dire imitation, il exhorte les Galatiens à s'exercer en une autre façon d'émulation, et ce mesme quand il est absent.

19 *Mes petis enfans.* Il use yci d'un nom encore plus gracieux. Car c'est plus d'estre nommé enfant, que frère. Et encore use-il du diminutif, les appelant ses petis enfans. Et cela n'est point par mespris, mais pour les mignarder et monstrer l'affection tendre qu'il leur porte. Combien que cependant il touche couvertement comment ils estoyent encore petis et tendrelets, en lieu qu'ils devoyent desjà estre grans et forts en Christ. Or c'est un propos rompu, comme ont accoustumé d'estre les propos de ceux qui parlent estans pressez en eux-mesmes d'une affection grande. Car la véhémence de l'affection fait que la voix ne peut continuer, quand nous ne trouvons pas termes qui puissent assez exprimer ce que nostre esprit a conceu, et le cœur estant bouillant nous ferme quasi le gosier. *Pour lesquels enfanterie travaille derechef, etc.* Ceci aussi sert à déclarer la véhémence de son amour, qu'il endure à cause d'eux, comme des travaux et douleurs de mère, quand elle enfante. Toutesfois il déclare aussi l'angoisse qu'il ha. Car la femme qui a enfanté, se resjouit : mais en l'enfantement elle endure de merveilleux travaux. Les Galatiens avoyent esté une fois au paravant conceus et enfantez. Il faloit pour la seconde fois qu'ils fussent encore engendrez après leur révoltement. Toutesfois il amoindrit la haine qu'il eust peu encourir, quand il dit, *Jusqu'à tant que Christ soit formé en vous.* Car il n'abolit point le premier enfantement, mais il dit qu'il faut qu'il les ait derechef en son ventre, comme un fruit qui n'est pas à terme, et qui n'est pas encore bien formé. Au surplus, Christ estre formé en nous, et nous en Christ, c'est tout un. Car nous naissons afin que nous soyons nouvelles créatures en luy : et luy aussi naist en nous, afin que nous vivions en luy. Pour autant donc que la vraye image de Christ estoit desfigurée par les superstitions que les faux-apostres avoyent introduites, sainct Paul travaille à la remettre en bonne forme, afin qu'elle reluise purement et sans aucuns empeschemens. C'est ce que font aussi les Ministres de l'Evangile, quand ils donnent du laict, quand ils donnent à manger de la viande ferme : brief, ils se doyvent employer en cela tout le temps que durera le cours de leur prédication. Mais S. Paul se compare yci à une femme qui est en travail d'enfant : pource que les Galatiens n'estoyent pas encore parfaitement nais. Et c'est-ci un beau passage touchant l'efficace du ministère. Il est vray que c'est une chose propre à Dieu, d'engendrer et enfanter spirituellement. Mais pour autant qu'il use d'instrumens à ce faire : asçavoir du Ministre et de la prédication, il leur attribue ce qui luy est propre, pource qu'il conjoint la vertu du S. Esprit avec le labeur de l'homme. Retenons tousjours ceste distinction, que quand le Ministre est opposé à Dieu, il n'est rien, et ne peut rien : mais c'est un organe inutile. Au reste, pource que le sainct Esprit besongne avec efficace par le Ministre, la louange de faire est aussi transférée au Ministre. Toutesfois lors il n'est pas question de ce qu'il peut par soy, ou hors Dieu : mais de ce que Dieu fait par luy. Parquoy, si les Ministres veulent estre quelque chose, qu'ils taschent à former Christ, et non pas eux-mesmes. Yci sainct Paul demeure à la moitié de son propos, comme estant à demi mort de tristesse.

20 *Je voudroye maintenant estre avec vous, etc.* C'est bien une complainte fort amère, quand le père se plaind d'estre réduit en telle perplexité pour l'offense de ses enfans, que conseil luy défaut, et qu'il ne sçait de quel costé se tourner. Or il désire trouver l'opportunité de parler à eux, pource que nous délibérons mieux en présence de ce qu'il convient faire. Car nous accommodons nos propos selon que celuy à qui nous parlons, est touché, ou selon qu'il se rend traittable, ou qu'il résiste obstinéement. Combien qu'il a voulu exprimer quelque peu plus, quand il a dit qu'il voudroit

changer sa voix : asçavoir qu'il seroit volontiers prest de tenir diverses contenances, et de prendre une nouvelle façon de parler, pourveu qu'il y eust cause et raison apparente de ce faire. Ce que les Pasteurs doyvent diligemment observer, afin qu'ils ne soyent point addonnez à eux-mêmes, ou sujets à leurs complexions, mais qu'ils se transforment selon la capacité du peuple, et autant que la raison le requerra. Seulement qu'ils regardent de ne faire chose contre l'honneur de Dieu et leur conscience, à ce qu'ils ne se destournent point du droit chemin pour complaire aux hommes.

21 *Dites-moy, vous qui voulez estre sous la Loy, n'oyez-vous point la Loy?*

22 *Car il est escrit, qu'Abraham a eu deux fils : un de la servante, et un de la franche.*

23 *Mais celuy qui estoit de la servante, estoit nay selon la chair*[1] *: et celuy qui estoit de la franche, par promesse*[2] *:*

24 *Lesquelles choses sont dites par allégorie : car ce sont les deux alliances*[3]*. L'une di-je, du mont de Sina, engendrant à servitude, qui est Agar :*

25 *(Car Agar est la montagne de Sina en Arabie : et est correspondante*[4] *à Jérusalem de maintenant, et sert avec ses enfans.)*

26 *Mais Jérusalem qui est d'enhaut, est franche*[5]*, laquelle est mère de nous tous.*

1) *Gen.*, XVI, 15. 2) *Gen.*, XXI, 1. 3) Ou, testamens. 4) Ou, Sina est une montagne en Arabie, correspondante, etc 5) Ou, la haute Jérusalem est franche.

21 *Dites-moy.* Après avoir entremeslé quelques exhortations pour esmouvoir les cœurs, il adjouste un beau discours pour donner lustre à la doctrine précédente. Vray est que la probation ne seroit pas assez suffisante de soy : mais après qu'il a assez combatu par argumens, ceste confirmation qu'il adjouste, n'est point à mespriser. *Estre sous la Loy*, signifie en ce lieu porter le joug de la Loy, à la condition, que Dieu face avec toy selon le traitté et accord contenu en la Loy, et que de ton costé tu t'obliges à la garder. Car autrement tous fidèles sont sous la Loy : mais yci il traitte de la Loy avec ses dépendances, comme il a esté dit.

22 *Il est escrit qu'Abraham, etc.* Il n'y a personne, tant hors du sens soit-il, que si on luy laissoit le chois, n'aimast trop mieux liberté que servitude. Or S. Paul enseigne yci, que tous ceux qui sont sous la Loy, sont serfs. Ainsi ceux-là sont bien misérables, qui de leur propre gré appètent ceste condition, veu que Dieu les en veut délivrer. Il propose une image de ceci és deux fils d'Abraham : l'un desquels estant nay de la servante, a retenu la condition servile de sa mère : l'autre estant franc, nay de la franche, a jouy de l'héritage. Puis après il applique toute l'histoire à son propos, et l'esclarcit et déduit de bonne grâce. Premièrement, pource que sa partie adverse s'armoit de l'authorité de la Loy, il allègue la Loy à l'opposite. On sçait bien que c'est l'usage commun que par le nom de Loy, sont signifiez les cinq livres de Moyse. En après, pource que l'histoire qu'il allègue, sembloit n'appartenir de rien à la présente matière, il la transfère à une exposition allégorique. Au reste, pource qu'il dit que *ceci est dit par allégorie*, Origène a pris de cela occasion, et avec luy plusieurs autres, de corrompre l'Escriture en diverses sortes, et la tirer loin de son vray et naturel sens. Car ils faisoyent leur conte, que le sens litéral estoit trop bas et contemptible : ainsi donc qu'il faloit bien qu'il y eust de plus hauts secrets cachez sous l'escorce de la letre, lesquels on n'eust peu tirer, sinon en forgeant les allégories. Et ceci a facilement eu lieu. Car le monde a tousjours préféré et préférera à la doctrine ferme et solide les spéculations, qui ont quelque apparence de subtilité. Après que cela a esté une fois receu et approuvé, ç'a esté

à qui en forgeroit des plus aiguës : en sorte que non-seulement il a esté permis de se jouer de l'Escriture sans en estre repris, mais aussi il a esté attribué à grande louange. Et certes il y a desjà fort longtemps que nul n'a esté estimé de bon esprit, sinon qu'il sceust et osast transfigurer subtilement la parole de Dieu inviolable. Il ne faut point douter que ce n'ait esté une invention de Satan, pour amoindrir l'authorité de l'Escriture, et pour oster le proufit qui pouvoit revenir de la lecture d'icelle. Et le Seigneur Dieu s'est vengé de ceste profanation par son juste jugement, quand il a permis que la pure intelligence ait esté ensevelie par gloses fausses et corrompues. L'Escriture, disent-ils, est fertile : et pour ceste cause elle engendre plusieurs sens et de diverses sortes. Quant à moy, je confesse bien que l'Escriture est une fontaine de toute sapience, très abondante, et qui ne se peut espuiser : mais je nie que la richesse et abondance d'icelle consiste en diversité de sens, lesquels il soit licite à un chacun de forger à sa poste. Sçachons donc que le vray et naturel sens de l'Escriture c'est celuy qui est simple et nayf. Recevons donc iceluy et nous y tenons fermes. Quant aux expositions controuvées, lesquelles nous destournent du sens litéral, non-seulement laissons-les colàmme douteuses, mais aussi les rejettons hardiment comme corruptions pernicieuses. Mais que respondrons nous à ce mot dont use yci sainct Paul? Certes il n'entend pas que Moyse ait escrit à l'intention que son histoire fust convertie en allégorie : mais il admoneste comment l'histoire convient à la matière présente, asçavoir si nous considérons que l'image de l'Eglise nous est là pourtraite en figure. Cependant ce n'est point chose contrevenante au vray et naturel sens de la letre, qu'une telle déduction ou discours, quand on tire une similitude de la famille d'Abraham pour la rapporter à l'Eglise. Car comme la maison d'Abraham estoit pour lors la vraye Eglise, aussi il ne faut nullement douter que les principales choses et plus mémorables qui sont advenues en icelle, ne nous soyent autant de figures. Parquoy, comme il y a eu allégorie en la Circoncision, és sacrifices, et en toute la sacrificature Lévitique, comme aussi aujourd'huy il y a en nos Sacremens : aussi di-je qu'il y a eu allégorie en la maison d'Abraham. Mais ce n'est pas à dire pourtant que nous devions pour cela sortir hors du sens litéral, et le laisser là. En somme, c'est autant comme si sainct Paul disoit que la figure des deux Testamens, ou alliances, nous est peinte comme en un tableau és deux femmes d'Abraham : et celles des deux peuples, en ses deux fils. Et certes Chrysostôme confesse qu'en ce mot, *Allégorie*, il y a une Catachrèse[1] : ce qui est très véritable.

23 *Celuy qui estoit de la servante, etc.* Tous deux estoyent nés d'Abraham selon la chair : mais il y avoit une raison spéciale en Isaac, pource qu'il avoit la promesse de grâce. En Ismaël donc il n'y avoit rien que la nature : et l'élection de Dieu estoit en Isaac. Ce qui fut aussi figuré en la conception mesme. Car il fut miraculeusement engendré, et non point à la façon ordinaire. Toutesfois l'Apostre en parlant ainsi, touche obliquement la vocation des Gentils et la rejection des Juifs : par ce que les Juifs se glorifient de la race naturelle, et les Gentils par foy sans aucun moyen humain sont faits enfans spirituels d'Abraham.

24 *Car ce sont les deux alliances.* Je l'ay mieux aimé translater ainsi, de peur que la similitude ne perdist sa grâce. Car S. Paul compare deux alliances à deux mères : et cela ne convient pas bien, que Testament soit appelé mère. Le mot *d'Alliance* donc est plus propre. Et certes je n'ay point tant regardé à estre élégant, qu'à estre clair et facile. Or il propose maintenant la matière : asçavoir que comme il y a deux mères en la maison d'Abraham, aussi y a-il en l'Eglise de Dieu. Car la doctrine est nostre mère, par laquelle Dieu nous engendre. Et icelle est double : il y a la doctrine de la Loy, et la doctrine de l'Evangile. Celle de la Loy engendre en servitude : elle est donc

1) C'est quand on tire un mot de sa propre et première signification pour s'en servir à son propos improprement et comme par abus.

semblable à Agar. Mais Sara représente la seconde, qui engendre en liberté. Combien que S. Paul commence plus haut, faisant que Sina soit la première mère, et Jérusalem la seconde. Parquoy, si quelqu'un veut esplucher plus subtilement chacun poinct : la Loy sera comme une semence, par laquelle enfans sont engendrez à Sina : et l'Evangile une autre semence, par laquelle enfans sont engendrez à Jérusalem. Mais ceci ne fait rien à la somme de l'argument : c'est assez si nous entendons que les deux alliances sont comme deux mères, desquelles sont nais enfans dissemblables, d'autant que l'alliance de la Loy les fait serfs, et celle de l'Evangile francs. Mais tout ceci pourroit sembler absurde de prime face, pource que nul ne naist enfant à Dieu, sinon en liberté : parquoy la similitude ne convient pas. Je respon, que ce que dit S. Paul est vray en deux sortes. Car la Loy a jadis engendré ses disciples en servitude : les saints Prophètes, di-je, et tous les autres fidèles : non pas afin qu'ils demeurassent en servitude, mais pource que Dieu les tenoit sous pédagogie pour un temps, c'est-à-dire les conduisoit comme petis enfans. Car leur liberté estoit cachée sous la couverture des cérémonies, et de toute la police, par laquelle ils estoyent pour lors gouvernez : et n'appercevoit-on rien en l'apparence extérieure, que servitude. Voylà pourquoy S. Paul dit le semblable au chapitre VIII des Rom., v. 15, Vous n'avez point receu derechef l'esprit de servitude en crainte. Parquoy, ces bons Pères anciens, combien qu'ils fussent francs intérieurement devant Dieu, toutesfois selon l'apparence extérieure ne différoyent en rien des serfs : et ainsi se sentoyent de la condition de leur mère. Mais la doctrine de l'Evangile non-seulement confère plene liberté à ses enfans en l'enfantement, mais aussi les nourrit en ceste condition franche. Je confesse toutesfois que sainct Paul ne parle point yci de tels enfans, comme on pourra veoir par la déduction du texte. Car il exposera qu'il a entendu par les enfans de Sina, les hypocrites, qui sont finalement exterminez de l'Eglise de Dieu, et chassez de l'héritage. Quelle est donc ceste génération en servitude, de laquelle il dispute maintenant? C'est de ceux qui faussement abusent de la Loy, en sorte qu'ils ne conçoyvent rien d'icelle que servitude. Il n'en estoit pas ainsi des saincts Pères, qui ont vescu sous le vieil Testament. Car la génération servile de la Loy n'empeschoit pas qu'ils n'eussent Jérusalem pour leur mère en esprit. Mais ceux qui s'arrestent en la Loy nue, et ne recognoissent point que c'est une pédagogie, par laquelle ils soyent conduits à Christ : ains plustost se font d'icelle un empeschement, afin qu'ils ne parvienent jusques à Christ : ceux-là sont Ismaélites, nais à servitude. Toutesfois quelqu'un pourroit répliquer encore à l'encontre de ceci, Pourquoy est-ce que sainct Paul dit, que tels naissent de l'alliance de Dieu, et les répute enfans de l'Eglise? Je respon, qu'ils sont une semence bastarde d'une semence corrompue, et qu'ils ne sont point proprement engendrez de Dieu, mais qu'ils sont forlignans et comme bastards : et ce qu'ils appellent Dieu leur Père, c'est à fausses enseignes : car il les rejette. Item, que par ce mesme titre, ils sont réputez estre de l'Eglise : non pas qu'ils soyent vrais membres d'icelle, mais pource qu'ils y usurpent lieu pour quelque temps, et estans masquez et desguisez, ils déçoyvent les autres. Car l'Apostre considère yci l'Eglise en telle sorte qu'on la voit en ce monde : de quoy il nous faudra parler tantost après.

25 *Car Agar est la montagne de Sina.* Je ne m'arreste point à réfuter les expositions des autres. Car la conjecture de sainct Hiérôme est vaine et légère : Asçavoir que la montagne de Sina a eu deux noms. Et l'invention de Chrysostôme n'est pas moins puérile, lequel philosophe sur la convenance des mots. Car Agar est appelée Sina, pource qu'elle en est une image ou figure, comme il est dit que la Pasque estoit Christ, 1 Cor., V, 7. Or il exprime la situation aussi de ceste montagne, par mespris, *En Arabie*, dit-il, c'est-à dire hors les limites de la Terre saincte, qui est un signe et tesmoignage de l'héritage éternel. C'est merveille qu'en une si familière application

on ait failli si lourdement. *Et est correspondante*, *etc.* En lieu que j'ay tourné *Correspondante*, le translateur Latin ancien avoit mis, Conjointe: et Erasme, Voisine: mais j'ay voulu éviter l'obscurité en le tournant ainsi. Car il est certain que sainct Paul n'a point voulu yci parler de la prochaineté des lieux ne de la situation : mais de la similitude en la figure qu'il traitte. Car le mot Grec que l'Apostre prend yci, se met volontiers quand on parle des choses qui sont tellement arrangées, qu'elles se regardent l'une l'autre. Comme quand on parle des allées où il y a des arbres plantez à la ligne, et par égale distance. Mais pourquoy compare-il la Jérusalem présente avec la montagne de Sina? Combien que j'ay esté autresfois de contraire opinion, toutesfois je m'accorde avec Chrysostôme et sainct Ambroise, qui l'exposent de la Jérusalem terrestre: et mesme ainsi que pour lors elle s'estoit abbastardie après une doctrine et adoration servile. Pourtant il dit, *A la Jérusalem de maintenant.* Car elle devoit estre la vive image de la Jérusalem céleste, et tenir de sa condition: mais telle qu'elle est aujourd'huy, dit-il, elle se rapporte à la montagne de Sina. Combien qu'il y ait longue distance entre deux, toutesfois, si est-ce qu'elles sont du tout semblables, et ont entr'elles une parfaite correspondance. C'est une terrible reproche contre les Juifs, qu'ils estoyent décheus de la grâce de Dieu, et avoyent pour mère non point Sara, ains une Jérusalem bastarde, et ayant Agar pour sœur gemelle: et qu'ainsi ils estoyent serfs, nais de la servante, quoy qu'ils se vantassent orgueilleusement estre enfans d'Abraham.

26 *Mais Jérusalem qui est d'en-haut*, *etc.* Il l'appelle Céleste, non pas qu'elle soit enclose au ciel, et qu'on la doyve chercher hors du monde. Car l'Eglise est espandue, et comme errante par tout le monde. Pourquoy donc est-elle appelée céleste? Pource qu'elle ha son origine de la grâce céleste: car les enfans de Dieu ne naissent pas de la chair et du sang, mais de la vertu du S. Esprit, Jehan, I, 13. Parquoy, la Jérusalem céleste qui ha son commencement du ciel, et par foy habite en haut, c'est celle qui est la mère des fidèles. Car elle ha en garde la semence de vie incorruptible, de laquelle elle nous forme, elle nous coëtive dedans son ventre, et puis nous enfante. Elle ha aussi du laict et de la viande ferme, de laquelle elle nous nourrit continuellement, après qu'elle nous a engendrez. Voylà pourquoy l'Eglise est appelée la mère des fidèles. Et à la vérité, quiconque refuse d'estre enfant de l'Eglise, c'est en vain qu'il désire avoir Dieu pour Père. Car ce n'est sinon par le ministère de l'Eglise que Dieu engendre des enfans, et les nourrit, jusques à tant qu'ils croissent et parvienent en aage d'homme. C'est un beau titre qui est donné à l'Eglise, et fort honorable. Mais les Papistes sont bien sots, et doublement enfans, de prétendre ce titre pour nous grever. Car estant ainsi qu'ils ayent une mère adultère, laquelle engendre des enfans au diable à mort éternelle, quelle folie est-ce de demander que les enfans de Dieu s'assujetissent à elle, afin qu'elle les meurtrisse cruellement? O que la synagogue de Jérusalem avoit bien pour lors plus belle couleur de s'eslever et enorgueillir, que n'ha point aujourd'huy l'Eglise Romaine! Et toutesfois nous voyons comment l'Apostre la despouillant de tout ornement, la renvoye à la condition d'Agar.

27 *Car il est escrit*, *Resjouy-toy stérile*, *qui n'enfantes point : efforce-toy et crie*, *toy qui ne travailles point : car il y a beaucoup plus d'enfans de la délaissée*, *que de celle qui ha mari*[1].

28 *Or quant à nous*, *mes frères*, *nous sommes enfans de promesse*[2] *ainsi qu'Isaac.*

29 *Mais comme lors celuy qui avoit esté nay selon la chair*, *persécutoit celuy qui estoit nay selon l'Esprit*, *pareillement aussi maintenant.*

1) *Is.*, LIV, 1. 2) *Rom.*, IX, 8.

30 *Mais que dit l'Escriture? Jette hors la servante et son fils : car le fils de*
la servante ne sera point héritier avec le fils de la franche[1].
31 *Parquoy frères*[2], *nous ne sommes point enfans de la servante, mais de la*
franche.

1) *Gen.*, XXI, 10. 2) Ou, Or frères.

27 *Car il est escrit, Resjouy-toy stérile, qui n'enfantes point, etc.* Il prouve par le tesmoignage d'Isaïe, qu'en l'Eglise naissent enfans légitimes, selon la promesse. Le passage est au ch. LIV, v. 1, où le Prophète traitte du règne de Christ, et de la vocation des Gentils. Or il promet grande lignée à celle qui est et stérile et vefve. Car c'est la cause de la joye et liesse, à laquelle il exhorte l'Eglise. Or il faut noter que l'intention de sainct Paul tend là, qu'il veut oster aux Juifs ceste Jérusalem spirituelle, de laquelle parle Isaïe : et ce, attendu que le Prophète dénonce qu'enfans luy seront assemblez de toutes parts et de toutes nations : et non point par aucune préparation qui viene d'elle, ains par la bénédiction gratuite de Dieu. Parquoy, il conclud incontinent après, que nous sommes faits enfans de Dieu par la promesse, à l'exemple d'Isaac, et n'obtenons cest honneur par autre moyen. Ceste conclusion semble estre foible aux ignorans, et à ceux qui ne sont guères bien exercez en l'Escriture, pource qu'ils n'en entendent pas le principe, lequel toutesfois est trèscertain : asçavoir que toutes les promesses fondées sur le Messias, sont gratuites. Mais l'Apostre, pource qu'il prévoit cela pour une maxime toute arrestée, à ceste cause il a opposé hardiment la promesse à la Loy.

29 *Mais comme lors celuy qui avoit esté nay selon la chair, etc.* Il repousse yci l'arrogance des faux-apostres, qui se mocquoyent orgueilleusement des fidèles, qui remettent tout en Christ. Car une telle fierté de ces galans troubloit les fidèles, et pourtant ils avoyent besoin de consolation, ainsi qu'il estoit bon aussi que les autres fussent asprement rédarguez. Il remonstre donc, que ce n'est point de merveilles si les enfans de la Loy font aujourd'huy ce qu'Ismaël leur père a fait du commencement, lequel se confiant présomptueusement en sa primogéniture, a persécuté Isaac le vray héritier : et que de la mesme arrogance ses successeurs font aujourd'huy le semblable, sous couleur des cérémonies externes, de la Circoncision, et de tout l'appareil de la Loy, s'eslevans contre les enfans légitimes de Dieu, et les molestans. Derechef, il oppose l'Esprit à la chair, c'est-à-dire la vocation de Dieu à l'apparence humaine. Par ce moyen il ottroye la masque aux observateurs de la Loy et des œuvres : mais il attribue la vérité à ceux qui s'appuyent sur la seule vocation de Dieu, et qui dépendent de sa grâce. *Persécutoit celuy qui estoit nay selon l'Esprit.* Mais quoy? Il n'est là fait aucune mention de persécution. Moyse ne dit autre chose d'Ismaël, sinon qu'il s'est mocqué de son frère Isaac. Car ce qu'aucuns des Juifs exposent, que ce n'estoit qu'une simple risée, n'est point convenable. Car quelle cruauté eust-ce esté de punir si griefvement une risée qui ne porte point de dommage ? Il ne faut donc point douter qu'Ismaël n'outrageast de paroles Isaac son frère, qui estoit encore petit enfant. Mais quelqu'un dira, qu'il y a grande différence entre cela et persécution. Toutesfois, ce n'est point en vain ni à la volée, que sainct Paul amplifie ceci. Car il n'y a persécution qui nous deust estre si fascheuse, que quand nous voyons que les meschans taschent par leurs mocqueries de renverser nostre vocation. Les soufflets, les espines, les fouets, les cloux, n'ont point donné tant de tourmens au Seigneur Jésus, que ce blasphème, Il se fie en Dieu, Matthieu, XXVII, 43. Mais de quoy luy proufite-il, veu que toute aide luy défaut ? Car il y a plus de venin caché en cela, qu'en toutes les persécutions. Car n'est-ce pas beaucoup pis d'annuller la grâce de l'adoption de Dieu, que si on nous ostoit ceste vie caduque? Ismaël donc n'a point persécuté son frère de glaive : mais qui est bien pis, il s'est eslevé à l'encontre de luy or-

gueilleusement, en foullant la promesse de Dieu aux pieds. Et certes on trouvera que ceci est la source de toutes persécutions, que les meschans et contempteurs de Dieu mesprisent et hayssent sa grâce en ses éleus. De quoy nous avons un bel exemple en l'histoire de Caïn et Abel. Nous sommes aussi admonestez que nous ne devons pas avoir en horreur les persécutions externes seulement, quand les ennemis de vérité nous persécutent à feu et à sang, quand ils nous emprisonnent, fouettent, et géhennent : mais aussi quand par leurs blasphèmes ils s'efforcent d'esbranler nostre fiance, qui repose sur les promesses de Dieu, quand ils se mocquent de nostre salut, et qu'ils se rient de tout l'Evangile à leur plaisir et avec outrecuidance. Car il n'y a rien qui deust si griefvement percer nos cœurs, que le mespris de Dieu, et les mocqueries faites à l'encontre de sa grâce : et n'y a sorte de persécution plus mortelle, que quand on assaut le salut de l'âme. Les glaives des meschans ne parvienent point jusques à nous, qui sommes délivrez de la tyrannie du Pape. Mais combien sommes-nous stupides, si nous ne sommes esmeus de ceste persécution spirituelle, quand ils taschent en toutes les sortes qu'ils peuvent, d'esteindre ceste doctrine, de laquelle nous tirons et tenons la vie, quand par leurs blasphèmes ils assaillent nostre foy? et mesme quand ils esbranlent la foy de plusieurs infirmes? Quant à moy, en vérité, la rage des Epicuriens m'apporte plus de tristesse que celle des Papistes. Il est vray qu'ils n'usent point de force, ne de main armée : mais d'autant que le nom de Dieu m'est plus précieux que ma propre vie, il ne se peut faire que je n'en soye aussi plus griefvement tormenté, quand je voy qu'on fait une conspiration diabolique pour esteindre toute crainte et service de Dieu, pour abolir la mémoire de Christ, ou pour la prostituer aux dérisions des meschans, que si tout un pays estoit totalement mis en feu.

30 *Mais que dit l'Escriture? Jette hors la servante*, *etc.* C'estoit desjà quelque consolation qu'il avoit proposé l'exemple de nostre Père Isaac : mais ceste-ci ha quelque plus grande efficace, quand il adjouste, que les hypocrites ne prouffiteront rien par leur vanterie et orgueil, sinon qu'ils seront chassez hors de la famille spirituelle d'Abraham : et néantmoins l'héritage nous demeurera sauf et entier, quoy qu'ils nous assaillent et molestent arrogamment pour quelque temps. Que donc les fidèles s'appuyent sur ceste consolation, que la tyrannie des Ismaélites ne durera point tousjours. Il semble bien avis qu'ils ont occupé la primauté : et pour ceste cause, enflez de leur primogéniture, ils nous mesprisent comme avortons : mais finalement ils seront déclarez Agariens, nais de de la servante, et indignes de l'héritage. Voyci un trèsbeau passage : afin que ne soyons troublez de l'orgueil des hypocrites, ou leur portions envie de leur condition, quand pour un temps ils ont demeurance en l'Eglise avec quelque dignité et apparence : mais attendions patiemment l'issue qui ne leur peut faillir. Car il y a beaucoup de bastars ou estrangers, qui usurpent place en l'Eglise : mais ils n'y ont pas leur demeure durable à jamais : tout ainsi qu'Ismaël avec toute sa postérité a esté mis dehors, comme s'il eust esté estranger, lequel toutesfois estant enflé de son aisnesse, régnoit au commencement. Un tas de mocqueurs se rient yci de la simplicité de sainct Paul, disans qu'il compare à un jugement de Dieu, la cholère d'une femme, procédée d'une riote de néant. Mais ils n'avisent pas que l'arrest de Dieu entrevient, par lequel il fut manifesté que tout cela estoit gouverné par la providence céleste. Car ce que commandement est fait à Abraham d'obéir à sa femme, certes c'est une chose extraordinaire, dont nous recueillons, que Dieu s'est servi de Sara pour confermer et establir sa promesse. Brief, ce qu'Ismaël fust mis dehors, n'a esté autre chose que l'exécution et effet de cest oracle, En Isaac te sera appelée semence, et non pas en Ismaël. Combien donc que ceci ait esté une vengence d'une riote de femme, toutesfois cela n'empesche point que Dieu n'ait par la bouche d'icelle publié son jugement en figure, à son Eglise.

31 *Parquoy frères, nous ne sommes point enfans de la servante, mais de la franche.* Maintenant il exhorte les Galatiens qu'ils aiment mieux estre enfans de Sara, que d'Agar. Mesme, afin qu'ils persistent en leur condition, il dit qu'ils sont desjà engendrez en liberté par la grâce de Christ. Or aujourd'huy si nous appelons les Papistes Agariens et Ismaélites, et que nous-nous vantions d'estre enfans légitimes, ils se mocqueront de nous : mais si on fait comparaison de la cause ainsi qu'elle est d'un costé à l'autre, il n'y aura personne tant ignorant soit-il, qui n'en puisse juger promptement qu'il est ainsi que nous disons.

CHAPITRE V.

1 *Tenez-vous donc fermes en la liberté en laquelle Christ nous a affranchis : et ne soyez point derechef retenus du joug de servitude.*

2 *Voyci, moy Paul vous di, que si vous estes circoncis, Christ ne vous proufitera de rien.*

3 *Et derechef je proteste à tout homme, qui se circoncit, qu'il est obligé de garder toute la Loy.*

4 *Vous tous qui voulez estre justifiez par la Loy, vous-vous anéantissez de Christ, et estes décheus de la grâce.*

5 *Car nous attendons l'espérance de justice par foy en Esprit.*

6 *Car ne Circoncision ni Prépuce ne vaut aucune chose en Jésus-Christ : ains la foy ouvrante par charité.*

1 *Tenez-vous donc fermes en la liberté, etc.* Après avoir dit qu'ils sont enfans de la franche, maintenant il démonstre combien grand est le pris de ceste liberté, afin qu'ils ne la mesprisent point, comme chose de petite importance. Et certes c'est un bien inestimable : pour lequel il nous faut batailler jusques à la mort. Car il n'est pas yci seulement question du monde et des commoditez de ceste vie, mais aussi des choses sainctes et qui concernent le service de Dieu. Plusieurs aujourd'huy ne considérans point ces choses, disent que nous sommes outrageux, quand ils nous voyent maintenir si asprement la liberté de la foy contre la tyrannie du Pape és choses externes. Aussi nos adversaires taschent de nous rendre odieux envers les ignorans à ceste occasion, comme si nous ne cherchions autre chose qu'une licence desbordée pour renoncer à tout ordre et discipline. Mais ceux qui sont bien prudens et exercitez, cognoissent bien que ceci est l'un des principaux poincts en la doctrine de salut. Car il n'est point yci question si nous mangeons d'une viande ou d'autre, si nous célébrons un certain jour, ou si nous ne le célébrons pas (comme plusieurs le pensent follement, et aucuns nous en calomnient) mais que c'est qui nous est licite devant Dieu, que c'est qui est nécessaire à salut, et que nous ne devons aucunement omettre. Brief la dispute est touchant l'estat de la conscience, quand on vient se présenter devant le siége judicial de Dieu. Au reste, par la liberté sainct Paul entend yci, Estre délivré des cérémonies de la Loy : desquelles les faux-apostres requéroyent expresséement l'observation, comme si elle eust esté nécessaire. Mais il faut que les lecteurs soyent aussi advertis, qu'une telle liberté est seulement une partie de celle que Christ nous a acquise. Car combien seroit-ce peu de chose, si seulement il nous avoit délivrez des cérémonies ? Ce ruisseau donc vient d'une plus haute source : asçavoir pource qu'il a esté fait malédiction, afin qu'il nous délivrast de la malédiction de la Loy : ci-dessus chap. III, v. 13 : pource qu'il a anéanti la vertu de la Loy, entant qu'elle nous tenoit sujets au jugement de Dieu sous la condamnation de mort éternelle : brief pource qu'il nous a affranchis de la tyrannie de péché, de Satan, et de la mort. Ainsi

sous une espèce est comprinse toute la généralité : mais nous parlerons de ceci plus amplement en l'Epistre aux Colossiens. Or Christ nous a acquis liberté en la croix : mais il nous confère le fruit et la jouyssance par l'Evangile. C'est donc bien avisé à sainct Paul, qui admoneste les Galatiens, qu'ils ne s'enchevestrent plus du joug de servitude, c'est-à-dire qu'ils ne permettent plus que leurs consciences soyent jettées dedans les laqs. Car si les hommes mettent une charge trop pesante sur nos espaules, nous le pourrons aucunement endurer : mais s'ils veulent mettre nos consciences en servitude, nous leur devons résister constamment, voire jusques à la mort. Car s'il estoit licite aux hommes de lier nos consciences, nous serions privez d'un bénéfice inestimable : et avec ce on feroit grande injure à Christ, qui est autheur de nostre liberté. Mais que veut dire ce mot, *Derechef :* car les Galatiens n'avoyent jamais vescu sous la Loy. Il se prend simplement pour, Comme s'ils n'eussent point esté rachetez par la grâce de Christ. Car combien que la Loy eust esté donnée aux Juifs, et non pas aux Gentils, toutesfois ne les uns ne les autres ne peuvent estre en liberté hors Christ, ains sont vrayement serfs.

2 *Voyci, moy Paul vous di, que si vous estes circoncis, etc.* Il ne leur pouvoit pas faire menace plus griefve que de les forclorre du tout de la grâce de Christ. Mais qu'est-ce à dire, Que Christ ne proufitera de rien à tous les circoncis ? N'a-il de rien proufité à Abraham ? Mais plustost il a receu la Circoncision afin que Christ luy proufitast. Si nous disons que la chose a eu lieu devant la venue de Christ : que respondrons-nous de Timothée ? Il faut noter que le sainct Apostre ne parle pas yci seulement de ce qui se couppe extérieurement, ou de la cérémonie : mais plustost il dispute contre la meschante doctrine des faux-apostres, qui imaginoyent que ceste cérémonie estoit un service de Dieu nécessaire, et quant et quant fondoyent en cela quelque fiance, comme d'une œuvre méritoire. Telles inventions diaboliques rendoyent Christ inutile. Non pas que les faux-apostres niassent Christ, ou qu'ils désirassent qu'il fust du tout osté : mais ils partissoyent tellement entre sa grâce et les œuvres de la Loy, qu'il n'estoit plus autheur de salut, qu'à demi. Or sainct Paul résiste fort et ferme à l'encontre de cela, disant qu'une telle division ne se peut faire : et qu'il ne nous proufitera de rien, si nous ne le recevons et embrassons tout entier. Et les Papistes en font-ils aujourd'huy autrement, sinon qu'en lieu de la Circoncision ils mettent en avant un tas de badinages et fatras qu'ils ont controuvez? Quoy qu'il en soit, toute leur doctrine tend à cela, que la grâce de Christ soit meslée avec les mérites des œuvres : ce qui est impossible. Car quiconque veut avoir Christ à demi, il le perd tout. Et toutesfois les Papistes pensent estre bien subtils, quand ils allèguent qu'ils n'attribuent rien aux œuvres, sinon moyennant la grâce de Christ : voire, comme si l'erreur des Galatiens eust esté autre. Car ils ne pensoyent point s'estre révoltez de Christ, ni avoir renoncé à sa grâce : et toutesfois Jésus-Christ ne leur servoit de rien qui soit, veu que la doctrine de l'Evangile estoit corrompue en cest article principal. Ceste manière de parler, *Voyci moy Paul*, est de grand poids : car il s'oppose apertement et expressément mettant en avant son nom, afin qu'il ne semble qu'il ait une cause douteuse. Et combien que son authorité avoit commencé desjà à diminuer envers les Galatiens, il afferme néantmoins qu'elle est suffisante pour réfuter tous adversaires.

3 *Et derechef je proteste à tout homme.* C'est une probation de la sentence précédente, prinse de la nature des choses répugnantes. Car celuy qui est obligé à faire toute la Loy, n'évitera jamais la mort : d'autant qu'il demeurera tousjours sous condamnation. Car il ne s'en trouvera jamais un seul, qui satisface entièrement à la Loy. Telle obligation donc est une condamnation de l'homme certaine et infalible : ainsi advient que Christ ne luy proufite de rien. Nous voyons donc comme ces deux choses sont répugnantes : asçavoir que nous

soyons participans de la grâce de Christ, et qu'on nous astraigne encore à accomplir toute la Loy. Mais (dira quelqu'un) il s'ensuyvroit par cela, qu'il n'y auroit nul des Pères qui fust sauvé : il s'ensuyvra mesmes que S. Paul a perdu Timothée, l'ayant circoncis. Car malheur sur nous, jusques à tant que soyons affranchis et mis hors de la servitude de la Loy. Or là où la Circoncision est, là il y a de la sujétion. Il faut noter pour response à ceci, que S. Paul a accoustumé de parler de la Circoncision en deux sortes : ce que facilement pourra apparcevoir tout homme qui sera, voire moyennement, exercé en la lecture du S. Apostre. Car au chapitre IV, v. 11, des Romains, il l'appelle le seau de la justice de la foy. Par ce moyen il enclost Christ et la promesse gratuite de salut sous la Circoncision. Mais yci il l'oppose à Christ, à l'Evangile, à la foy, et grâce : et sorte que ce soit simplement un contract de la Loy, fondé sur les mérites des œuvres. De cela on voit clairement ce que j'ay dit : asçavoir qu'il ne parle pas tousjours de la Circoncision en une mesme sorte. Mais il faut veoir quelle raison il y a de ceste diversité. Je di donc que quand S. Paul considère la Circoncision en sa nature, à bon droict il la fait le seau de grâce : car telle a esté l'ordonnance de Dieu. Mais quand il ha affaire aux faux-apostres, qui abusoyent de la Circoncision pour destruire l'Evangile, alors il ne regarde point à quel propos elle a esté instituée de Dieu : mais il débat contre la corruption que les hommes avoyent introduite. Nous en avons un exemple bien clair en ce passage. Quand la promesse fut faite à Abraham de Christ, de la justice gratuite, et du salut éternel, la Circoncision y fut quant et quant adjoustée en confirmation d'icelle. Ce a esté donc quant à l'ordonnance de Dieu un Sacrement qui servoit à la foy. Mais voyci venir les faux-apostres qui donnent à entendre que c'est une œuvre méritoire : et recommandent tellement l'observation de la Loy, qu'ils faisoyent la Circoncision protestation de telle obligation. Ainsi l'Apostre ne touche point yci l'institution de Dieu : mais combat contre l'imagination des faux-apostres. Quelqu'un répliquera, Que quelque soit l'abus des meschans, ce n'est pas toutesfois à dire que cela oste la vertu des sainctes ordonnances de Dieu. Je respon, que la Circoncision n'a point esté ordonnée de Dieu sinon pour un temps. Parquoy après la venue de Christ ce n'a plus esté un Sacrement institué de Dieu : pource que le Baptesme a succédé en lieu d'icelle. A quel propos donc fut circoncis Timothée? Ce n'a point esté pour soy, mais seulement à cause des frères, à l'infirmité desquels sainct Paul s'est accommodé en cela. Or afin qu'il apparoisse mieux combien est accordante la doctrine des Papistes avec celle que sainct Paul combat yci : il faut noter que les Sacremens purement prins, ne sont point proprement œuvres des hommes, mais de Dieu. Car tant au Baptesme, qu'en la saincte Cène, ce ne sommes-nous pas qui faisons, mais seulement nous-nous présentons à Dieu pour recevoir sa grâce. Le Baptesme donc au regard de nous est une œuvre passive : car nous n'y apportons rien que la foy, laquelle cherche tout en Christ et s'y remet entièrement. Mais que disent les Papistes? Ils imaginent une œuvre opérée, par laquelle les hommes méritent la grâce de Dieu. Par ce moyen que font-ils autre chose, que simplement et purement esteindre la vérité du Sacrement? Nous retenons toutefois le Baptesme et la Cène : d'autant que Christ a voulu l'usage de tous deux estre perpétuel : mais nous détestons fort et ferme ces meschantes resveries, comme il est raisonnable aussi.

4 *Vous-vous anéantissez de Christ, etc.* Le sens est tel, Si vous cherchez quelque partie de justice és œuvres de la Loy, Christ ne vous servira de rien, et vous estes aliénez de la grâce. Car ils n'avoyent point une opinion si lourde, qu'ils pensassent estre justifiez par la seule observation de la Loy : mais ils mesloyent Christ avec la Loy. Autrement en vain sainct Paul eust usé de ces menaces envers eux : Que faites-vous? Vous-vous rendez Christ inutile : vous réduisez sa grâce à néant. Nous voyons donc qu'on ne peut constituer la moindre

partie de justice en la Loy, qu'on ne renonce à Christ, et à toute sa grâce.

5 *Car nous attendons l'espérance de justice, etc.* C'est une anticipation, par laquelle il prévient une objection qu'on luy pouvoit faire. Car incontinent un chacun eust peu ainsi penser en soy-mesme, La Circoncision donc n'apportera-elle aucune utilité? Il respond qu'elle ne sert de rien en Christ : et que pourtant la justice consiste en *la foy* : et ceste justice s'obtient *en esprit* sans cérémonies. *Attendre l'espérance de justice*, c'est fonder sa fiance ou en ceci ou en cela, ou bien conclure et arrester en soy-mesme d'où on doit espérer justice. Combien qu'il est probable aussi, que par ces mots il a voulu signifier persévérance : comme s'il eust dit, Nous persévérons constamment en la fiance de justice, laquelle nous obtenons par foy. Or quant à ce qu'il dit, que nostre justice consiste en la foy : cela nous est commun avec les Pères anciens. Car ils ont esté tous agréables à Dieu par foy, ainsi que l'Escriture en rend tesmoignage. Mais leur foy estoit enveloppée du voile des cérémonies. Et pourtant, il nous discerne d'avec iceux par ce mot *Esprit*, lequel s'oppose aux ombres externes. Il entend donc que c'est maintenant la foy nue, qui est suffisante pour obtenir justice : et qu'elle n'est plus revestue de l'apparence externe des cérémonies, mais se contente du service spirituel de Dieu.

6 *Car ne Circoncision ni Prépuce, ne vaut aucune chose en Jésus-Christ, etc.* C'est la raison pourquoy ils attendent maintenant justice en esprit, asçavoir pource que la Circoncision avec toutes ses dépendances est abolie en Christ, c'est-à-dire au règne de Christ, ou en l'Eglise Chrestienne. Car en prenant une partie pour le tout, par ce mot de *Circoncision*, il entend les cérémonies. Par ainsi il démonstre qu'elles n'ont plus de lieu : et cependant toutesfois il n'accorde pas qu'elles ayent esté tousjours inutiles. Car il ne dit pas qu'elles ayent esté abolies, sinon après la révélation de Christ. Ainsi, nous avons par mesme moyen la solution de la question, Pourquoy en ce passage il parle de la Circoncision tant en mespris, comme si elle n'eust de rien prouffité. Car il n'est point yci fait mention de la Circoncision, entant qu'elle estoit jadis Sacrement : et n'est point question de quoy c'est qu'elle a servi en ce temps-là auquel elle n'estoit point encore abolie : mais il afferme que sous le règne de Christ elle a esté faite égale au Prépuce : asçavoir pource que la venue de Christ a mis fin aux cérémonies de la Loy. *Mais la foy ouvrante par charité, etc.* Il met à l'opposite des cérémonies un autre exercice, asçavoir de charité : afin que les Juifs ne se complaisent point par trop, comme s'ils avoyent quelque excellence par-dessus les autres. Car vers la fin de ceste Epistre, chapitre VI, v. 15, en lieu de ces mots, *Mais la foy, etc.* il dira, Mais la nouvelle créature. C'est donc autant comme s'il eust dit que Dieu ne veut pas que nous soyons aujourd'huy occupez en des cérémonies : mais que c'est assez que nous-nous exercions en charité. Cependant toutesfois il n'exclud point nos Sacremens, qui sont aides de nostre foy : mais il conferme en peu de paroles ce qu'il avoit touché du service spirituel de Dieu. Or il n'y a point de difficulté en ce passage, n'estoit que les Papistes le destournent malicieusement et par calomnies, pour establir la justice des œuvres. Car quand ils veulent réfuter ce que nous disons, que nous sommes justifiez par la seule foy, ils allèguent contre nous, Que si quand on parle de la foy justifiante, il faut entendre celle qui œuvre par charité, elle ne justifie donc pas seule. Je respon, qu'ils n'entendent pas ce qu'ils gazouillent, et encore moins ce que nous enseignons. Car nous n'enseignons pas que la foy qui justifie soit seule, ains nous affermons qu'elle est tousjours conjointe avec les bonnes œuvres : seulement nous débatons que c'est elle seule qui sert et suffit à justifier. Ce sont les Papistes eux-mesmes qui deschirent malheureusement la foy par pièces, comme bourreaux : quand maintenant ils imaginent une foy informe, et vuide de toute charité, maintenant ils l'appellent formée. Quant à nous, nous nions que la vraye foy puisse estre arrachée d'avec l'Esprit

de régénération : mais quand il est question de la cause de justification, lors nous mettons hors toutes œuvres. Entant que touche le présent passage, l'Apostre ne dispute point si la charité coopère avec la foy, pour justifier : mais il démonstre seulement qui sont les vrais exercices des fidèles : afin qu'il ne semble qu'il vueille faire les Chrestiens oisifs, et comme semblables à des troncs de bois. Parquoy quand il est question de la cause de justification, il se faut bien garder d'y entremesler aucune mention de charité, ne des œuvres : mais retenir fort et ferme ceste exclusive, *Seule*. Or que sainct Paul ne traitte point yci de la justification, et qu'il n'assigne point une partie de la louange d'icelle à charité, il est aisé de le prouver, par ce que par un mesme argument il s'ensuyvroit que la Circoncision et les cérémonies justifioyent aussi anciennement. Car comme en Christ il recommande la foy conjointe à charité, aussi avant la venue de Christ, les cérémonies estoyent requises. Mais cela ne servoit de rien à mériter justice, par la confession mesme des Papistes. Parquoy il s'ensuit qu'il ne faut non plus estimer que charité serve à la justification.

7 *Vous couriez bien : qui vous a empeschez que n'obéissiez à vérité?*
8 *Ceste persuasion n'a point esté de celuy qui vous a appelez*[1],
9 *Un peu de levain enaigrit toute la paste.*
10 *Je m'asseure de vous au Seigneur, que vous n'aurez autre sentiment : mais celuy qui vous trouble, en portera la condamnation, quiconque il soit,*
11 *Et quant à moy, frères, si je presche encore la Circoncision, pourquoy souffré-je encore persécution? Le scandale de la croix donc est aboli.*
12 *A la miene volonté que ceux qui troublent vostre repos, fussent retranchez.*

1) Ou, appelle.

7 *Vous couriez bien.* Il mesle le reproche du présent révoltement avec la louange de la course précédente, afin qu'estans esprins de honte, ils se remettent plus alaigrement au droit chemin. Ce qu'il les interrogue, qui est celuy qui les a destournez de la vraye et droite course, c'est par manière d'admiration, pour leur faire plus de honte. Il m'a semblé meilleur de traduire le verbe Grec par *Obéissiez*, plustost que Croyez : pource qu'ayans une fois embrassé la pureté de l'Evangile, ils avoyent esté destournez de l'obéissance d'iceluy.

8 *Ceste persuasion n'a point esté.* Jusques yci il a combatu par raisons : maintenant à la parfin il y procède par authorité, quand il s'escrie que la persuasion est procédée d'ailleurs que de Dieu. Car ceste admonition n'auroit point autrement grande efficace, si elle n'estoit appuyée sur l'authorité de la personne. Mais S. Paul pouvoit à bon droict parler ainsi hardiment aux Galatiens, luy qui leur avoit esté héraut de la vocation Divine. Et pour ceste cause il ne nomme point Dieu, mais il le dénote par circonlocution. Comme s'il disoit, Dieu n'est point répugnant à soy-mesme : c'est luy qui vous a appelez à salut par ma prédication : il faut donc bien que ceste persuasion nouvelle soit procédée d'ailleurs. Parquoy, si vous voulez que la vocation de Dieu soit ferme, gardez-vous bien de prester l'aureille à ses flagorneurs, qui vous mettent en teste je ne sçay quelles bourdes et resveries nouvelles.

9 *Un peu de levain.* Je rapporte ceci à la doctrine, et non point aux hommes. Car il remonstre combien c'est une chose pernicieuse que la corruption de la doctrine : afin qu'ils ne passent le cas légèrement (ainsi qu'on a accoustumé) comme si c'étoit une chose de nul ou bien petit danger. Car c'est la cachete par laquelle Satan entre sans qu'on y pense : asçavoir qu'il ne renverse point apertement toute la doctrine, mais il contamine la pureté d'icelle par desguisemens et opinions fausses. Et plusieurs, pource qu'ils n'ap-

perçoyvent point l'énormité du mal, n'y résistent pas d'une telle véhémence qu'ils deveroyent. L'Apostre donc crieà l'encontre de ceci, disant que rien ne demeure plus en son entier, depuis que la vérité de Dieu est une fois corrompue. Et il use de la similitude du levain, lequel encore qu'il n'y en ait guères, espand son aigreur parmi toute la paste, il se faut donc garder songneusement de laisser adjouster quelque chose à la pure doctrine de l'Evangile.

10 *Je m'asseure de vous, etc.* Derechef il descharge toute sa véhémence et aspreté sur les faux-apostres, et dit qu'ils sont cause du mal, et les menace de punition. Quant aux Galatiens, il dit qu'il ha bonne espérance d'eux, que bien tost et aiséement ils retourneront à un vray consentement. Car cela nous donne courage, quand nous entendons dire qu'on ha bonne espérance de nous : d'autant que nous estimons une chose infame, si nous trompions ceux qui ont bonne opinion de nous. Or pource que c'estoit une œuvre de Dieu, de réduire les Galatiens en la pure doctrine de la foy, de laquelle il s'estoyent destournez, il dit qu'il s'asseure d'eux *au Seigneur*. En quoy il leur donne à entendre, que repentance est un don céleste, afin qu'eux aussi le demandent à Dieu. *Mais celuy qui vous a troublé.* C'est la confirmation de la sentence précédente : car il rejette une grande partie de la faute sur ces affronteurs qui avoyent séduits les Galatiens : et en leur dénonceant vengence il exempte aucunement d'icelle les Galatiens. Au reste, que tous ceux qui donnent occasion de troubles aux Eglises, qui rompent l'unité de la foy, et violent l'union, prestent l'aureille à ceci : et s'ils ont quelque peu de bon sens, qu'ils soyent estonnez de ceste parole. Car Dieu prononce par la bouche de sainct Paul, qu'il n'y en aura pas un des autheurs de tels scandales qui demeure impuni. Ce mot, *Quiconque il soit*, ha quelque poids. Car pource que les faux-apostres estonnoyent les simples de leurs paroles hautaines, il faloit à l'opposite que sainct Paul louast si hautement sa doctrine, qu'il n'espargnast personne de tous ceux qui estoyent si hardis d'ouvrir la bouche à l'encontre, quelque dignité ou excellence qu'ils eussent.

11 *Et quant à moy, frères, si je presche, etc.* C'est un argument prins de la cause finale. Je pourroye bien (dit-il) éviter les haines des hommes, les dangers et persécutions, si seulement je vouloye mesler les cérémonies avec Christ. Donc ce que je déba de ceste matière tant au contraire, je ne le fay point pour moy, ne pour mon proufit particulier. Mais s'ensuit-il pourtant que ce qu'il enseigne, soit vray ? Je respon que la pure affection et droite conscience de celuy qui enseigne, sert beaucoup à faire adjouster foy. D'avantage, il n'est point croyable qu'un homme soit tant hors du sens, que de son propre gré il se procure le mal. Finalement, il rend ses adversaires suspects, d'autant qu'en preschant la Circoncision, ils cherchoyent plustost leur repos particulier, qu'ils ne servoyent fidèlement à Christ. La somme est, que S. Paul a eu en horreur toute ambition et avarice, et considération de sa personne, veu qu'il ne se soucioit point de la faveur et applaudissement des hommes : mais se présentoit plustost aux persécutions et à la rage de plusieurs, que de se destourner tant peu que ce soit de la pureté de l'Evangile. *Le scandale de la croix est aboli, etc.* Sainct Paul appelle volontiers l'Evangile *Croix*, ou Parole de la croix, quand il veut opposer la simplicité abjecte d'iceluy à l'orgueil de la sapience ou justice des hommes. Car les Juifs estans enflez d'une perverse confiance de leur justice, et les Grecs d'une sotte persuasion de sagesse, avoyent en mespris la simplicité de l'Evangile. Parquoy quand maintenant il dit qu'ayant accordé de prescher la Circoncision, le scandale de la croix sera aboli : il entend que les Juifs ne luy feront plus de fascherie : mais qu'avec leur bonne grâce il luy sera loisible d'enseigner : pource que l'Evangile estant ainsi fardé et corrompu, tenant à demi de la doctrine de Moyse, à demi de celle de Christ, ne les scandalizera plus : mais un tel meslinge leur sera aisé à porter, pource que par ce moyen ils demourront paisibles en possession de leur ancienne dignité.

12 *A la miene volonté, etc.* Il passe

outre en se courrouceant : car il désire la perdition de ces trompeurs, qui avoyent séduits les Galatiens. Or il semble qu'il fait une allusion à la Circoncision pour laquelle maintenir ils débatoyent : quand il dit, *qu'ils fussent retranchez :* et Chrysostôme est de ceste opinion : comme s'il disoit, Ils deschirent l'Eglise par pièces à cause de la Circoncision : je voudroye qu'ils fussent du tout retranchez. Mais une telle imprécation ne semble point bien convenir à la débonnaireté requise en un Apostre. Car il faut désirer le salut de tous, non point donc la ruine ou perdition d'aucun. Je respon, que cela est vray quand nous avons esgard aux hommes. Car Dieu nous recommande le salut de tous sans aucune exception : ainsi que Christ a souffert pour les péchez de tout le monde. Mais il advient quelque fois que les fidèles sont transportez par-dessus la considération des hommes : asçavoir quand ils ont esgard à la gloire de Dieu et au règne de Christ. Car d'autant plus que la gloire de Dieu est excellente par-dessus le salut des hommes, d'autant plus haut nous doit-elle ravir à l'aimer, et y avoir zèle. De là advient que les fidèles parfois pensans du tout à l'avancement de la gloire de Dieu, oublient le monde et les hommes : et pourtant aiment mieux que tout le monde périsse, que de veoir la gloire de Dieu amoindrie en chose que ce soit. Mais souvenons-nous que ce désir procède, de ce qu'estans destournez de la considération des hommes, ils sont du tout fichez en Dieu. Parquoy cela ne peut estre condamné de cruauté, comme s'il estoit répugnant à charité. D'avantage, si nous faisons comparaison de l'Eglise avec un homme seul, ou quelque petit nombre de gens, de combien nous doit-elle estre en plus grande recommandation ? Car ce seroit une cruelle miséricorde, quand on préféreroit un homme seul à toute l'Eglise. Je voy d'un costé le troupeau du Seigneur qui est en danger : je voy de l'autre part le loup, qui à l'instigation de Satan circuit çà et là pour le dévorer : asçavoir si la solicitude de l'Eglise ne doit pas tellement engloutir toute ma pensée, que je viene à désirer que le salut d'icelle soit racheté par la ruine du loup ? Et cependant toutesfois ce n'est pas à dire que je désire la perdition d'aucun : mais l'amour et la solicitude de l'Eglise me ravit quasi en ecstase, que je n'ay autre souci que du salut d'icelle. Nul donc ne sera vray Pasteur de l'Eglise, s'il n'est embrasé d'un semblable zèle. Où j'ay traduit, *Qui troublent vostre repos :* le mot Grec signifie, Esbranler quelqu'un de son degré ou estat. Pour amplifier il a entrelacé ce mot *Aussi*, désirant qu'ils fussent non-seulement déjettez, mais retranchez et exterminez.

13 *Car frères, vous avez esté appelez à liberté : seulement* gardez *que la liberté ne soit occasion à la chair, mais servez l'un à l'autre par charité.*

14 *Car toute la Loy est accomplie en une parole :* asçavoir *en ceste-ci, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme* [1].

15 *Que si vous mordez et rongez l'un l'autre, gardez que ne soyez consumez l'un par l'autre.*

16 *Or je vous di, Cheminez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair.*

17 *Car la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair : et ces choses sont contraires l'une à l'autre, tellement que vous ne faites point ce que vous voulez.*

18 *Que si vous estes menez de l'Esprit, vous n'estes point sous la Loy.*

1) *Lévit.*, XIX, 18. *Matth.*, XXII, 39. *Rom.*, XIII, 9. *Jaq.*, II, 8.

13 *Vous avez esté, etc.* Il remonstre maintenant comment il faut user de la liberté. Nous avons déclaré en la 1re Epist. aux Corinth. qu'il y a différence entre la liberté et l'usage d'icelle. Car la liberté est en la conscience, et ha son regard à

Dieu : mais l'usage est és choses extérieures, et ha affaire avec les hommes, et non pas avec Dieu seul. Après donc avoir exhorté les Galatiens de ne laisser rien entamer de leur liberté, maintenant il commande qu'ils soyent modestes en l'usage d'icelle. Or pour règle comment ils en useront deuëment, ils prescrit qu'ils ne convertissent cest usage en couverture ou occasion de licence. Car la liberté n'est pas donnée pour la chair, qui plustôt doit estre tenue captive sous le joug : mais c'est un bien spirituel, duquel sont capables les consciences fidèles seulement. *Mais servez, etc.* Il déclare comment il faut modérer la liberté, afin qu'elle ne soit point convertie en licence et abus desbordé : asçavoir quand elle sera gouvernée par charité. Souvenons-nous tousjours que sainct Paul traitte maintenant non pas comment nous sommes libres devant Dieu, mais comment il faut user de nostre liberté entre les hommes. Car la conscience droitte ne peut admettre aucune servitude : mais il n'y a point de danger, encore qu'il y ait servitude ou restriction en l'usage extérieur. La somme donc est, Que si nous servons l'un à l'autre par charité, nous aurons tousjours esgard à l'édification. Par ce moyen il adviendra que nous ne serons point desbordez, mais userons de la grâce de Dieu à son honneur, et au salut de nos prochains.

14 *Car toute la Loy est accomplie.* Il faut suppléer une antithèse tacite entre ceste exhortation de sainct Paul, et la doctrine des faux-apostres. Car en lieu qu'eux s'arrestoyent seulement aux cérémonies, sainct Paul touche yci en passant qui sont les vrais offices et exercices des Chrestiens. Ainsi donc la louange qu'il attribue maintenant à charité tend à cela, que les Galatiens entendent que le principal article de la perfection Chrestienne gist en charité. Mais il faut veoir pourquoy il comprend tous les commandemens de la Loy sous charité, veu que la Loy est comprise en deux Tables, et que la première d'icelles démonstre quel est le service de Dieu, et quels sont les devoirs de piété : et la seconde enseigne ce qui concerne charité. Car ce seroit chose absurde d'une partie en faire le tout. Aucuns eschappent, disans qu'il n'est rien enseigné mesme en la première Table, sinon que nous aimions Dieu de tout nostre cœur. Mais S. Paul parle nommééement de la charité envers les prochains. Il faut donc chercher une autre solution plus ferme. Je confesse que piété, c'est-à-dire, la crainte et le service deu à Dieu est plus excellent que la charité deuë à nos frères : et pourtant que l'observation de la première Table est en plus grande estime devant Dieu, que de la seconde. Mais la piété est une chose cachée aux sens des hommes, comme Dieu aussi est invisible. Or combien que les cérémonies ayent esté instituées pour rendre tesmoignage d'icelle, toutesfois si n'en sont-elles pas argumens certains. Car il advient bien souvent qu'il n'y a point de plus vaillans et plus continuels observateurs des cérémonies, que les hypocrites. Dieu donc par la charité fraternelle, laquelle charité il nous recommande mutuellement, veut approuver quelle affection nous luy portons. Voylà pourquoy charité est appelée l'accomplissement de la Loy, non-seulement yci, mais aussi en l'Epistre aux Romains, chap. XIII, v. 8 : non pas qu'elle soit plus excellente que le service et la crainte de Dieu, mais pource que c'est une approbation d'icelle. J'ai desjà dit que Dieu est invisible, mais il se représente à nous en nos frères, et requiert de nous que nous accomplissions en leurs personnes ce qui luy est deu. La charité donc envers les prochains ne procède que de la crainte et amour de Dieu. Parquoy ce n'est point de merveilles si l'effet comprend sous soy la cause, de laquelle il est signe : et ce par une figure appelée Synecdoche. Ce seroit donc en vain qui voudroit séparer l'amour de Dieu de la charité envers les hommes. *Tu aimeras ton prochain.* Car celuy qui l'aimera, rendra à chacun ce qui luy appartient : il ne fera point de tort ne nuisance à personne : il fera bien à tous, autant qu'il luy sera possible. Ains qu'est-il autre chose traitté en toute la seconde Table? Et c'est ceste mesme raison que S. Paul amène aux Romains. Au demeurant, sous ce mot de *Prochain*, sont comprins tous

les hommes du monde. Car la nature qui nous est commune, nous conjoint ensemble : comme Isaïe nous admoneste, disant, Ne mesprise point ta chair, mais singulièrement l'image de Dieu nous doit estre un lien de conjonction sainct et inviolable. Isaïe, LVIII, v. 7. Parquoy il n'y a nulle différence yci entre l'ami et l'ennemi. Car la meschanceté des hommes ne peut pas effacer le droict de nature. Ce qu'il dit, *Comme toi-mesme*, signifie autant comme s'il disoit, Comme selon l'affection de la chair un chacun est enclin à s'aimer, ainsi l'amour envers les prochains nous est recommandé de Dieu. Car ceux qui recueillent d'yci (comme font tous les Sorbonistes) que l'amour de nous-mesmes doit tousjours précéder en ordre, pource que la chose réglée est inférieure à sa règle, tant s'en faut qu'ils interprètent les paroles du Seigneur, que plustost ils les renversent. Ce sont asnes, qui n'ont point une seule goutte de charité. Car si l'amour de nous-mesmes estoit la règle, il s'ensuyvroit qu'il seroit juste et sainct, et approuvé de Dieu. Mais la vérité est telle que nous n'aimerons jamais nos prochains purement, et ainsi que Dieu le veut, jusques à ce que nous ayons corrigé ceste amour de nous-mesmes. Car ce sont affections contraires et répugnantes, veu que l'amour de nous-mesmes nous fait mespriser les autres, et est cause que nous n'en tenons conte : elle engendre cruauté : elle est la source d'avarice, rapines, fraudes, et toutes autres telles pestes : elle nous pousse à impatience, et nous arme de cupidité de vengence. Le Seigneur donc requiert que ceste amour de nous-mesmes soit convertie en charité.

15 *Que si vous mordez et rongez.* On peut bien conjecturer tant de la chose en soy que des paroles, que les Galatiens ont eu débats et contentions entr'eux, veu qu'ils estoyent discordans en doctrine. Il monstre maintenant par l'issue quelle peste mortelle c'est en l'Eglise. Aussi il est vray-semblable que Dieu a voulu punir leur ambition, orgueil et leurs autres vices, par fausses doctrines : comme il a accoustumé, et comme aussi il tesmoigne par Moyse, Deut., XIII, v. 2. Par mordre et ronger : il entend, selon mon opinion, tant les calomnies procédantes d'inimitié, les accusations, reproches, et toutes autres contentions de paroles, que les torts qui se font par fraude et violence. Qu'en adviendra-il à la fin ? Qu'on est consumé l'un de l'autre, dit-il. Au contraire le propre de charité est de se maintenir les uns les autres. Pleust à Dieu que nous eussions tousjours ceci devant les yeux, toutes fois et quantes que le Diable nous solicite à débats et contentions : asçavoir que des dissensions intérieures des membres n'en peut procéder autre chose, que la ruine et consomption de tout le corps. Or quelle misère et rage est-ce, quand de nostre propre gré nous conspirons la ruine les uns des autres : nous, di-je, qui sommes membres d'un mesme corps.

16 *Or je vous di, cheminez selon l'Esprit, etc.* Voyci le remède. Ce n'est point un petit mal que la ruine de l'Eglise : il y faut donc obvier diligemment quand on en voit quelque apparence. Mais comment ? Ce sera quand la chair ne dominera point en nous, ains que nous-nous laisserons gouverner au S. Esprit. Or il démonstre tacitement que les Galatiens sont charnels, et vuides de l'Esprit de Dieu, d'autant qu'ils mènent une vie indigne de Chrestiens. Car d'où venoit cela, qu'ils se faisoyent la guerre les uns aux autres, sinon qu'ils estoyent menez selon l'affection de la chair ! Il dit donc que c'est signe qu'ils ne cheminent point selon l'Esprit. Il faut noter ce mot, *N'accomplirez :* par lequel il signifie que les enfans de Dieu, combien qu'ils soyent encores sujets à plusieurs vices tandis qu'ils sont chargez du fardeau de ceste chair, toutesfois ne sont pas du tout asservis ou addonnez à iceux, mais qu'ils s'efforcent de leur résister. Car l'homme spirituel mesme n'est point tellement exempt des cupiditez charnelles, qu'il ne soit bien souvent incité par icelles : mais il n'y succombe point, en sorte qu'il leur permette la domination sur luy, qui seroit les accomplir. Voyez de ceci le chap. VIII, aux Romains.

17 *Car la chair convoite contre l'Esprit.* Il les advertit de la difficulté, afin

qu'ils sçachent que ce ne sera point sans combat qu'ils vivront spirituellement. La difficulté vient de là, que nostre naturel est répugnant à l'Esprit. Car (comme nous avons dit en l'Epistre aux Romains) par ce mot de *Chair* est signifiée la nature de l'homme. Car ce que les Sophistes le restraignent aux sens inférieurs, comme ils les appellent, est réfuté par plusieurs passages: et l'Esprit qui est mis à l'opposite, nous en met du tout hors de doute: car il signifie yci la nature réformée, ou la grâce de régénération. Que sera donc la Chair autre chose que le vieil homme? Comme ainsi soit donc que toute la nature de l'homme est revesche et rebelle contre l'Esprit de Dieu, il nous faut prendre peine, et combatre à bon escient jusques à nous faire force à nous-mesmes, afin de rendre obéissance à l'Esprit. Parquoy il faut commencer par le renoncement de nous-mesmes. Nous voyons yci quelle louange Dieu donne à nostre naturel: asçavoir qu'il ne s'accorde avec droiture et vertu, non plus que fait l'eau avec le feu. Maintenant quelle goutte de bien trouvera-on au franc arbitre? si d'aventure on ne veut appeler Bien, ce qui est contraire à l'Esprit de Dieu. C'est ce qu'il dit au chapitre VIII, v. 7, aux Romains, que toutes les affections de la chair sont autant d'inimitiez à l'encontre de Dieu. *Tellement que vous ne faites point tout ce que vous voulez.* Ceci sans doute se rapporte à ceux qui sont régénérez. Car les charnels n'ont point de combat contre les affections mauvaises, ni aucun bon désir pour aspirer à la justice de Dieu. Et sainct Paul parle aux fidèles. Parquoy ce Vouloir dont il parle doit estre entendu des affections sainctes, que Dieu inspire en nous par sa grâce, et non pas de l'inclination naturelle. Ainsi donc sainct Paul dit, que les fidèles tandis qu'ils sont vivans yci-bas, quoy qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir, ne peuvent jamais toutesfois gaigner cela sur eux, de servir à Dieu parfaitement. Ils le veulent bien, et le désirent: mais l'effet ne respond pas plenement à leur désir. De ceste matière il est traitté plus amplement au chap. VII, v. 15, aux Romains.

18 *Que si vous estes menez de l'Esprit.* Comme ainsi soit que les fidèles clochent en cheminant en la voye du Seigneur: afin qu'ils ne perdent courage, d'autant qu'ils ne satisfont point à la Loy, ils ont besoin de telle consolation qu'ils ont yci, quand sainct Paul dit, *Qu'ils ne sont point sous la Loy.* Laquelle aussi il donne en l'Epistre aux Romains, chap. VI, v. 14. Car il s'ensuit de cela, que ce qui défaut encore, ne leur est point imputé: mais que leurs services sont aussi agréables à Dieu, comme s'ils estoyent parfaits et plenement accomplis. Au reste, il poursuit encore yci le propos qu'il avoit commencé de la liberté. Car c'est ci l'Esprit, lequel il a appelé ci-dessus Esprit d'adoption: lequel d'autant qu'il donne liberté aux hommes, les affranchit aussi du joug de la Loy. C'est donc autant comme s'il disoit, Voulez-vous une fois mettre fin à ces débats, qui vous tormentent ainsi? Cheminez selon l'Esprit: car lors vous serez délivrez de la domination de la Loy, pource que la Loy sera seulement une doctrine libérale pour vous admonester, et ne tiendra plus vos consciences obligées. Or quand la condamnation de la Loy est ostée, de là s'ensuit qu'on est quitte des cérémonies, qui sont enseignées de condition servile.

19 *Les œuvres de la chair sont manifestes: lesquelles sont, adultère, paillardise, souillure, dissolution*[1],

20 *Idolâtrie, empoisonnement, inimitiez, noises, émulations*[2], *courroux, quereles, séditions*[3], *hérésies*,

21 *Envies, meurtres, yvrongneries, gourmandises, et choses semblables à icelles, desquelles je vous prédi, comme aussi j'ay prédit, que ceux qui font telles choses n'hériteront point le Royaume de Dieu.*

1) Ou, insolence. 2) Ou, despits. 3) Ou, divisions, sectes, envies, etc.

19 *Les œuvres de la chair*, *etc.* Pource qu'il a proposé sommairement aux Chrestiens un but, auquel ils doyvent avoir les yeux dressez, c'est qu'ils obéissent à l'Esprit, et résistent à la chair, il nous peind maintenant l'image tant de la chair que de l'Esprit. Si les hommes se cognoissoyent bien, ils n'auroyent nul besoin de ceste déclaration, veu qu'ils ne sont rien que chair : mais l'hypocrisie, qui est naturelle en nous, nous empesche de veoir nostre ordure et vilenie, jusqu'à ce que l'arbre soit manifestement cognu par ses fruits. L'Apostre donc maintenant nous avertit contre quels vices nous avons à combatre, afin que ne vivions point selon la chair. Il est vray qu'il ne les récite pas tous, comme il le touche aussi en la fin : mais il est facile de recueillir les autres par ceux qu'il amène. Il met en premier lieu *Adultère et paillardise* : puis après il nomme, *Souillure*, laquelle s'estend à toutes les parties d'impudicité. *Dissolution* est comme l'instrument. Car du mot Grec qui est yci mis, descend un nom duquel ils appellent les gens desbauchez, et qui se gouvernent désordonnéement et dissoluëment. Ces quatre choses se rapportent à un chef : asçavoir à impudicité. Il adjouste conséquemment *l'Idolâtrie*, qui est prise yci pour toutes lourdes superstitions, lesquelles on voit à l'œil. Les sept espèces qui s'ensuyvent incontinent après, ont affinité entre-elles, après lesquelles sont adjoustées encore deux autres. Il nomme *Courroux* et *inimitiez*, lesquelles diffèrent principalement en ceci, que le courroux est de petite durée, et l'inimitié ou haine dure longuement. *Les émulations* et *envies* sont les causes de haine. Au reste, Aristote au second livre de sa Rhéthorique, met ceste distinction entre Emulation et Envie : asçavoir que celuy est mené d'émulation, qui est marri de ce qu'un autre le passe, et est plus excellent que luy : non pas que la vertu ou l'excellence de l'autre luy face mal, mais pource qu'il désireroit estre pardessus luy. Mais celuy est envïeux, non pas qui désire d'estre excellent, mais qui brusle de despit voyant l'excellence des autres. Et pourtant il dit, qu'envie est un vice de gens de néant et contemptibles : et attribue l'émulation à gens de grand cœur et magnanimes. Mais S. Paul dit, que tous les deux vices sont de la chair. De courroux et haines procèdent aussi contentions, débats, esmotions et tumultes. Finalement on tombe à meurtres et empoisonnemens. Par *les gourmandises* il signifie une vie dissoluë, et toutes sortes d'excès de bouche. Il faut noter qu'il met *les sectes* ou *hérésies* contre les œuvres de la chair. Car de là nous recueillons que ce mot de *chair*, s'estend plus avant qu'à la sensualité que songent les Papistes. Car qu'est-ce qui engendre les sectes et hérésies[1], sinon ambition, qui est une affection ayant son siége au principal lieu de l'esprit, et laquelle ne gist pas en la partie sensitive de laquelle la corruption est toute apparente ? Il dit que ces œuvres sont *manifestes*, afin qu'on ne pense point rien gaigner en voulant nier, et usant de tergiversation. Car que proufite-il de nier que la chair domine en nous, puis que les fruits démonstrent quel est l'arbre ?

21 *Desquelles je vous prédi comme aussi j'ay prédict*, *etc.* Il n'a point voulu seulement estonner les Galatiens par ceste tant sévère dénonciation : mais aussi tacitement taxer les faux-apostres, qui débatoyent pour les cérémonies, délaissans derrière ceste doctrine beaucoup plus utile. Cependant toutesfois il nous admoneste par son exemple, que nousnous arrestions sur ces exhortations et menaces, suyvant ce qui est dit, Crie, ne cesse point : annonce à mon peuple ses meschancetez[2]. Or que nous sçauroit-on proposer plus espovantable, que de dire que tous ceux qui cheminent selon la chair, sont bannis et exclus du royaume de Dieu ? Comment osera-on maintenant imaginer et se faire à croire que ces vices soyent légers, veu que Dieu les ha en si grande abomination ? Mais il semble que l'espérance de salut est ostée par ce moyen à tous. Car combien y en a-il qui ne soyent entachez d'aucun de ces vices ? Je respon, que sainct Paul ne menace point de ceste réjection du royaume de

1) Voyez *l'Institution*, chap. II, sect. 47.
2) *Is.*, LVIII. 1.

Dieu tous ceux qui ont péché : mais bien ceux qui persévèrent tels sans repentance. Les fidèles mesmes faillent quelque fois lourdement, mais ils retournent au chemin. Ils ne sont donc point de ce nombre : car ils ne se flattent point en leurs péchez. Brief, toutes les menaces du jugement de Dieu tendent à nous appeler à repentance, laquelle trouve tousjours pardon prest devant Dieu : mais elles seront en tesmoignage contre nous, si nous demeurons obstinez. Le mot Grec qui est yci mis, signifie Hériter : car nous n'obtenons point la vie éternelle, que par droict d'adoption : comme il a esté veu ailleurs.

22 *Mais le fruit de l'Esprit est, charité, joye, paix, patience*[1], *bénignité, bonté, foy,*
23 *Douceur, attrempance. contre telles choses il n'y a point de Loy.*
24 *Or ceux qui sont de Christ, ont crucifié la chair avec les affections et les concupiscences.*
25 *Si nous vivons d'Esprit, cheminons aussi d'Esprit.*
26 *Ne soyons point convoiteux de vaine gloire, provoquans l'un l'autre, ayans envie l'un contre l'autre.*

1) Ou, esprit patient.

22 *Mais le fruit est charité.* Comme il a condamné ci-dessus toute la nature de l'homme, pource qu'elle ne peut produire fruits, qui ne soyent corrompus et réprouvez : ainsi maintenant il démonstre que toutes vertus et toutes affections honestes et bien réglées procèdent de l'Esprit, c'est-à-dire de la grâce de Dieu et de la régénération, que nous avons par Christ. C'est autant donc comme s'il eust dit, que rien ne procède de l'homme, que mal : et qu'il n'y a nul bien, que du S. Esprit. Car jà soit que bien souvent on a veu de beaux exemples de débonnaireté, de fidélité, d'attrempance, et libéralité en des gens gens non régénérez, néantmoins il est certain que ce n'estoyent autre chose que des masques décevantes, et je ne sçay quelles ombres de vertus. Il est vray que l'attrempance a esté une belle vertu en Curius, en Fabricius, et en Caton : en Scipion la douceur et une façon de faire libérale qu'il avoit, et la patience en Fabius : mais c'est seulement devant les hommes, et selon l'estimation civile : mais envers Dieu il n'y a rien pur s'il ne procède de la source de toute pureté. Je pren yci *Joye*, non pas comme elle est prise au chap. XIV des Romains, v, 17 : mais pour une façon de faire joyeuse, ou une alaigreté que nous démonstrons envers nos prochains, laquelle est contraire à chagrin. Aussi je pren *La foy* pour Vérité, en sorte que ce soit l'opposite de finesses, fraudes et mensonge. Je pren *La paix* pour le contraire de noises et dissensions. *Patience* est une douceur d'esprit, laquelle fait que nous prenons tout en la bonne part, et que nous ne sommes pas faciles à irriter. Le reste est clair : car il descrit les fruits par lesquels on peut cognoistre quel est l'esprit d'un chacun. Mais dira quelqu'un, Que jugerons-nous donc des infidèles et idolâtres, qui ont eu une excellente apparence de vertus ? Car il semble par leurs œuvres, qu'ils ont esté spirituels. Je respon, que comme on ne voit pas à l'œil toutes les œuvres de la chair en un homme charnel, mais les hommes se démonstrent estre charnels par un vice ou autre, aussi ne faut-il pas estimer un homme estre spirituel par une seule vertu. Car cependant on cognoistra apertement par les autres vices, que la chair domine en luy. Ce que nous pouvons aisément juger de tous ceux que j'ay nommez.

23 *Contre telles choses il n'y a point de loy.* Aucuns entendent simplement que la Loy n'est point donnée contre les bonnes œuvres, pour autant que (comme on a dit anciennement) les bonnes loix sont procédées des mauvaises mœurs. Mais sainct Paul regarde plus haut, et parle en un sens plus caché, asçavoir

que quand l'Esprit gouverne, la Loy n'ha plus de domination. Car le Seigneur en formant nos cœurs à sa justice, nous délivre de la rigueur de la Loy, pour ne nous traitter point selon les conditions de la Loy, et ne tenir plus nos consciences sous condamnation. La Loy cependant ne laisse point de faire son office en enseignant et exhortant : mais l'Esprit d'adoption nous délivre de servitude. Et ainsi il se mocque obliquement des faux-apostres, lesquels insistans à maintenir la sujétion et servitude de la Loy, ne regardoyent pas plustost à relascher le joug d'icelle : ce qui se fait (comme remonstre S. Paul) quand l'Esprit de Dieu domine : dont s'ensuit qu'ils ne se soucioyent aucunement de la justice spirituelle.

24 *Or ceux qui sont de Christ ont crucifié, etc.* Il adjouste ceci, afin de monstrer que la liberté est commune à tous Chrestiens, pour autant qu'ils ont renoncé à la chair. Au reste, il admoneste les Galatiens, qui est la vraye Chrestienté, entant que touche la vie, afin que ce ne soit à fausses enseignes qu'ils se disent estre Chrestiens. Il a usé de ce mot *Crucifier*, afin de monstrer que la mortification de la chair est l'effet de la croix de Christ. Car ce n'est point une œuvre propre de l'homme, mais par la grâce de Dieu nous sommes entez en la société de la mort de Christ, afin que nous ne vivions plus à nous. Rom., VI, 6. Lors donc nous jouirons du privilége des enfans de Dieu, quand nous serons ensevelis avec Christ, en renonceant vrayement à nous-mesmes, et en anéantissant nostre vieil homme. Non pas que la chair soit encore du tout esteinte et destruite : mais pource qu'elle ne doit point avoir la domination, ains plustost estre sujete à l'Esprit. *La chair et ses concupiscences,* sont comme la racine et ses fruits. Car la chair est la perversité de la nature corrompue, de laquelle tous maux procèdent. Maintenant il appert, que c'est faire tort aux membres de Christ, si on les assujetit encore à la servitude de la Loy, de laquelle sont délivrez tous ceux qui sont régénérez par l'Esprit d'iceluy.

25 *Si nous vivons d'Esprit, cheminons aussi d'Esprit.* Maintenant S. Paul selon sa coustume, tire de la doctrine une exhortation. La mort de la chair, c'est la vie de l'Esprit. Que si l'Esprit de Dieu vit en nous, il faut qu'il gouverne toutes nos opérations. Car il y en aura tousjours plusieurs qui se vanteront impudemment de vivre d'Esprit : mais S. Paul les renvoye des paroles à la probation et à l'effet. Car tout ainsi que l'âme ne vit point oiseuse dedans le corps, mais elle départ mouvement et vigueur à chacun membre et partie du corps, aussi l'Esprit de Dieu ne peut estre en nous, qu'il ne se manifeste par les effets extérieurs. Ainsi par *vivre*, est yci entendue l'efficace intérieure : et par *cheminer*, les opérations extérieures. Car S. Paul veut dire, que les œuvres sont tesmoignages de la vie spirituelle. La similitude de ce mot Cheminer, est usitée et assez commune.

26 *Ne soyons point convoiteux de vaine gloire.* Ce sont exhortations spéciales, qui estoyent nécessaires aux Galatiens : mais aussi ne sont pas moins convenables à nostre temps. Ambition est la mère de beaucoup de maux, tant en toute la société des hommes, que principalement en l'Eglise. Il nous admoneste donc, que nous-nous en donnions garde. Car combien que le mot Grec qui est yci mis, signifie Vaine gloire, par iceluy toutesfois sainct Paul n'entend autre chose que convoitise d'honneur, quand chacun appète d'estre éminent par-dessus les autres. Car jà soit que les Philosophes profanes ne condamnent point toutes sortes d'appétit de gloire, ce nonobstant entre les Chrestiens, quiconque est convoiteux de gloire, à bon droict est condamné de vaine et sotte ambition : pour autant qu'il se recule de la vraye gloire. Car il ne nous est point licite de nous glorifier, sinon en Dieu seul : hors iceluy, ce n'est plus que pure vanité. *Provocations et envies mutuelles*, sont filles d'ambition. Car celuy qui aspire au souverain degré, il faut nécessairemeut qu'il porte envie aux autres. De là procède que les hommes vienent à détracter, à se mordre et picquer les uns les autres.

CHAPITRE VI.

1 *Frères, encores qu'un homme soit surprins en quelque faute, vous qui estes spirituels, restaurez un tel avec esprit de douceur : et te considère toy-mesme, que tu ne sois aussi tenté.*

2 *Portez les charges l'un de l'autre, et ainsi accomplissez la Loy de Christ.*

3 *Car si aucun s'estime estre quelque chose, comme ainsi soit qu'il ne soit rien, il se déçoit soy-mesme par sa fantasie.*

4 *Que chacun donc esprouve son œuvre, et alors il aura de quoy se glorifier en soy-mesme seulement, et non point en autruy.*

5 *Car chacun portera son fardeau.*

1 *Encore qu'un homme, etc.* Comme ambition est une peste pernicieuse sur toutes autres, ainsi bien souvent une trop grande rigueur et hors le temps deu, nuit beaucoup, laquelle est bien couverte de quelque belle couleur de zèle, mais procède volontiers d'orgueil, et de contemnement et desdain des prochains. Car plusieurs, comme ayans rencontré matière de s'eslever contre les frères par les vices qu'ils auront veus en eux, les poursuyvent sans pitié, d'une façon injurieuse et outrageuse. Cela se fait, pource qu'ils s'estudient plus à reproches qu'à correction fraternelle. Il est bien vray qu'on doit reprendre ceux qui ont offensé : et souventesfois il est besoin d'user de sévérité et aigreur. Il est donc convenable de persister en répréhensions, voire jusques à estre importun : toutesfois il faut qu'il y ait de l'huyle meslé parmi le vinaigre. Il monstre donc yci, qu'il faut user de douceur, quand il est question de reprendre les offenses des frères : et que lors les répréhensions seront sainctes et Chrestiennes, quand elles seront meslées avec douceur. Afin d'impétrer cela plus facilement, il démonstre quelle est la fin des répréhensions Chrestiennes, asçavoir de redresser et restablir celuy qui est tombé : c'est-à-dire, le remettre en son entier. Ce qui ne se fera jamais par violence, ne par un esprit prenant plaisir à accuser autruy, ne par rudesse, de face ou de paroles. Il reste que nous apportions un esprit débonnaire et paisible, si nous prétendons de donner remède à nos frères. Et afin qu'on ne face point seulement semblant d'estre doux et gracieux par geste extérieur, il requiert *l'esprit*, signifiant par cela, que ceux-là seulement sont propres pour corriger les autres, qui ont leur esprit paisible et disposé à douceur. Il amène un autre argument pour recommander la débonnaireté de laquelle on doit user à reprendre les frères, quand il dit, *Si aucun est surprins.* Car ceux qui ont commis quelque faute sans y penser, ou estans surprins par astuce, ne doyvent point estre trop rudement poursuyvis, autrement ce seroit inhumanité. Et nous sçavons que le diable est tousjours en embusches et qu'il tasche à nous surprendre par mille moyens. Quand donc nous voyons que quelqu'un de nos frères a péché, pensons qu'il est tombé és laqs de Satan, et ayons-en pitié, et soyons d'autant plus enclins à le supporter. Au reste, il ne faut point douter que l'Apostre ne discerne les fautes et légères offenses d'avec les péchez énormes, qui sont conjoints avec un exprès et obstiné contemnement de Dieu. Une telle perversité, et malicieuse conspiration à l'encontre de Diéu doit estre maniée avec une plus grande sévérité : car en cest endroit, que proufiteroit-on d'estre doux et gracieux ? Toutesfois, ce mot *encore* qui est entrelacé, emporte autant comme s'il disoit, Qu'on pardonne non-seulement aux infirmes qui auront esté tentez, mais aussi qui auront succombé à la tentation. *Vous qui estes spirituels.* Il ne parle point par ironie, mais quelques spirituels qu'ils soyent, si ne sont-ils pas toutesfois entièrement remplis de l'esprit. Le devoir de tels est de redresser ceux qui sont tombez. Car pourquoy ont-ils

plus receu de grâces, sinon pour le proufit et salut des frères? Car d'autant que quelqu'un aura receu plus grande grâce, d'autant plus est-il tenu de s'employer à l'édification des frères. Mais d'autant que nous sommes tant mal-adroits, que mesmes en faisant les choses les meilleures qu'on sçauroit dire envers nos prochains, nous faillons et mesprenons; pour ceste cause il les admoneste de ne rien mesler de la chair. Et *te considère toy-mesme, que tu ne sois aussi tenté.* Il n'a point changé de nombre sans cause. Car l'admonition ha plus d'efficace, quand il s'addresse à un chacun particulièrement, et commande qu'un chacun descende à soy-mesme. Toy, quiconque tu sois, dit-il, qui te mesles de reprendre les autres, considère-toy aussi toy-mesme. Car il n'y a rien plus difficile que de nous amener à la recognoissance ou examen de nostre propre infirmité. Comme ainsi soit que nous sommes tant et plus aigus à marquer les vices des autres, quant aux nostres, nous ne voyons pas ce que nous portons en la besace de derrière, comme a dit un personnage anciennement. Afin donc de les picquer et soliciter plus vivement, il use du nombre singulier. Or ceci se peut entendre en deux sortes. Car quand nous recognoissons que nous sommes sujets à pécher, nous pardonnons plus volontiers aux autres, tout ainsi que nous voulons qu'on nous pardonne. Pourtant aucuns prenent les paroles de S. Paul en ce sens, Ne te monstre point inhumain ou difficile envers les autres, d'autant que tu es pécheur toy-mesme, et as besoin que tes frères usent de miséricorde envers toy. L'autre exposition toutesfois me plaist bien autant, asçavoir que sainct Paul commande de nous garder, qu'en corrigeant les autres, nous ne péchions nous-mesmes. Car il y a un danger en cela, duquel il se faut songneusement garder, et toutesfois à grand' peine s'en peut-on donner garde, d'autant qu'il n'y a rien plus facile que d'excéder mesure. Combien qu'il n'y a point d'inconvénient de prendre ce mot de Tentation selon la chose de laquelle il est yci parlé, et de l'estendre puis après à toute la vie. Ayons donc souvenance de commencer par nous, toutes fois et quantes qu'il sera question de corriger les vices, afin qu'ayans nostre infirmité devant les yeux, nous usions de modestie et douceur envers les autres.

2 *Portez les charges l'un de l'autre.* C'est une manière de parler fort propre pour recommander humanité, quand il appelle nos infirmitez, ou les vices desquels nous sommes entachez, Charges. Car nature mesme nous dit, que nous devons soulager ceux qui succombent sous le fais. Or il nous commande de porter les charges des autres, non pas afin que nous entretenions les autres en leurs vices en les flattant ou en les dissimulant, mais plustost afin que nous les deschargions. Ce qui se fait par corrections douces et amiables. Car il y a beaucoup d'adultères, qui feroyent volontiers Christ leur macquereau : plusieurs larrons, qui le feroyent volontiers leur recéleur : brief, plusieurs de toutes sortes de meschans et desbauchez, qui le feroyent volontiers leur patron et capitaine : tous seroyent bien contens de se descharger de leurs fardeaux sur les espaules des fidèles. Mais d'autant qu'il veut que la patience serve à redressement et restablissement, il n'y a personne qui ne voye bien quelle patience il requiert des Chrestiens. *Accomplissez la Loy de Christ.* Ce mot de Loy, quand il est applicqué à Christ, il se rapporte à la circonstance du propos. Car il y a tacitement une antithèse entre la Loy de Christ et celle de Moyse : comme s'il disoit, S'il vous vient à gré d'observer la Loy, voyci Christ vous donne une Loy, qui doit estre à bon droict préférée à toutes autres, asçavoir que nous usions de douceur mutuellement les uns envers les autres. Car qui n'ha cela, n'ha rien. Mais au contraire, il dit que nous accomplissons la Loy de Christ, quand un chacun supporte et soulage son prochain par compassion. En quoy il signifie que tout ce que nous ferons sera inutile, quand i n'y aura point de charité. Car le mot Grec signifie un accomplissement solide. Or pource que nul n'accomplit parfaitement ce que sainct Paul requiert, à ceste cause nous sommes tous encore loin de

la perfection: et celuy qui en est le moins loin au pris des autres, toutesfois au regard de Dieu en est bien loin.

3 *Car si aucun s'estime, etc.* La construction des mots est douteuse, mais l'intention de sainct Paul est certaine. Car il semble de prime face que ceste particule, *Comme ainsi soit*, *qu'il ne soit rien* : signifie autant que si l'Apostre disoit, Si quelqu'un, combien qu'il ne soit rien (comme il y a plusieurs hommes de néant, qui toutesfois sont enflez d'une folle persuasion d'eux-mesmes) s'attribue quelque chose. Mais la sentence est plus générale : et pourtant il la faut ainsi résoudre, Comme ainsi soit que tous les hommes ne soyent rien, celuy qui veut estre estimé quelque chose, et se persuade qu'il vaut quelque chose, se trompe. Il déclare donc en premier lieu que nous ne sommes rien : entendant par cela que nous n'avons rien de propre à nous en quoy nous-nous puissions glorifier: mais que nous sommes despourveus de tout bien, en sorte que toute nostre gloire n'est que pure vanité. Et de cela il recueille en second lieu, que ceux qui s'attribuent quelque chose, s'abusent. Or c'est une grande absurdité et folie, de nous abuser nous-mesmes, veu qu'il n'y a rien que nous portions moins patiemment, que d'estre abusez par autruy. Or ceste considération nous rendra plus paisibles et humains envers les autres. Car d'où vient l'arrogance d'agacer les autres, et ceste austérité orgueilleuse, sinon qu'un chacun en s'eslevant, mesprise les autres fièrement ? Qu'il n'y ait point d'arrogance, et lors nous serons modestes les uns envers les autres ainsi qu'il appartient.

4 *Que chacun donc esprouve*, *etc.* Sainct Paul a desjà rembarré d'un puissant coup l'arrogance de l'homme : mais pource que souvent elle procède de ce que faisans comparaison de nous aux autres, nous fondons l'estimation de nos personnes sur la petite estime que nous faisons d'eux, à ceste cause il dit que comparaison n'ha point yci de lieu. Que personne, dit-il, ne se mesure à l'aulne d'autruy, et ne se plaise point d'avantage, pource que les autres luy desplaisent : mais en cela n'ayant point esgard aux autres, qu'il examine seulement sa conscience, considérant quel est son œuvre. Ceste, certes, est la vraye louange, laquelle nous acquérons sans faire comparaison des autres, et non pas celle que nous-nous attribuons en désestimant les autres. Aucuns pensent que ce soit une ironie : comme s'il disoit, Tu te flattes à cause des vices d'autruy : mais si tu regardes qui tu es, lors tu auras la louange qui t'est deuë : c'est-à-dire, tu n'en auras point : d'autant qu'il n'y a personne qui mérite une seule goutte de louange. Puis après ce qui s'ensuit, *Chacun portera son fardeau :* ils l'exposent, A accoustumé de porter. Mais sans figure le sens s'entretient mieux. Car voyci que les paroles signifient, Quand il est question d'avoir louange, il la faut avoir en toy-mesme seulement, et non pas en comparant les autres à toy. Je sçay bien pourquoy ils aiment mieux entendre que ceci soit dit par ironie : asçavoir, pource que le sainct Apostre a du tout anéanti toute la gloire des hommes par la sentence précédente. Mais il est yci question de la gloire d'une bonne conscience, laquelle le Seigneur permet aux siens, et de laquelle S. Paul luy-mesme se glorifie ailleurs, Act., XXIII, 1. Icelle n'est autre chose qu'une recognoissance de la grâce de Dieu, laquelle n'eslève point l'homme en sorte que ce soit, mais l'incite à glorifier Dieu. Les fidèles trouvent en eux-mesmes une telle matière de louange pour l'attribuer non point à leurs mérites, ains à la bonté de Dieu. Ceste est nostre gloire (dit-il ailleurs, 2 Cor., I, 12) asçavoir le tesmoignage de bonne conscience, que nous avons conversé fidèlement, etc. Et Christ, Mat., VI, 6, Entre en ta chambre, fay bien devant ton Père en secret : et ton Père qui est en secret te le rendra. Combien qu'à proprement parler il n'afferme rien, mais monstre seulement que lors la louange sera vraye et légitime, quand on jugera de chacun selon ce qu'il vaut, et non pas selon ce qu'un autre sera de peu d'estime. Ainsi c'est un propos sous condition, comme s'il disoit, Que s'il estoit question de donner gloire à un homme, il le fau-

droit priser en soy-mesme, et non pas en comparaison d'autres : ou, qu'il ne faut estimer les gens de bien sinon ceux qui sont tels, estans prins à part.

5 *Chacun portera son fardeau.* Afin de nous oster tout orgueil et paresse, il nous propose le jugement de Dieu, devant lequel un chacun à part rendra conte de sa vie, sans faire aucune comparaison des autres. Car voylà ce qui nous abuse : il semble avis à un borgne qu'il voit bien clair entre les aveugles : et le brun pense bien estre blanc au pris de ceux qui sont noirs. Or il dit que toutes ces imaginations n'auront point de lieu au jugement de Dieu, pource que là chacun portera son fardeau : et l'un ne sera point absous par les péchez des autres. Voylà la vraye intention de S. Paul.

6 *Que celuy qui est enseigné en la Parole, face participant de tous* ses *biens celuy qui l'enseigne.*

7 *Ne vous abusez point, Dieu ne peut estre mocqué. Car ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi.*

8 *Car qui sème à sa chair, il moissonnera aussi de la chair corruption : mais qui sème à l'Esprit, il moissonnera de l'Esprit vie éternelle.*

9 *Or ne nous lassons point en faisant bien*[1]*: car nous moissonnerons en la saison, si nous ne devenons point lasches.*

10 *Parquoy, cependant que nous avons le temps, faisons bien à tous : mais principalement aux domestiques de la foy.*

1) 2 *Thess.*, III, 13.

6 *Que celuy qui est enseigné en la Parole, etc.* Il est vray-semblable que dés lors on n'avoit pas grand soin des Ministres : ce qui est toutesfois une ingratitude trop vileine. Car quelle honte et meschanceté est-ce de desnier la nourriture corporelle à ceux qui nourrissent nos âmes? et refuser une récompense terrienne à ceux de qui nous recevons les biens célestes? Mais voylà, c'est, et dés jadis a esté le naturel du monde, de farcir abondamment le ventre des ministres de Satan, et n'y rien espargner : au contraire de donner bien petitement et quasi à regret la nourriture aux fidèles Pasteurs. Or combien qu'il ne nous fale estre ne trop faciles à nous plaindre, ne regardans de trop près à maintenir nostre droict, toutesfois S. Paul a bien fait d'exhorter les Galatiens à faire leur devoir. Ce qu'il a fait plus librement, d'autant qu'en cela il ne parloit point pour son regard particulier, mais pourvoyoit à l'utilité commune de l'Eglise, sans avoir esgard à soy-mesme et à son proufit. Il voyoit qu'on ne tenoit conte des Ministres de la Parole, pource que la Parole mesme estoit mesprisée. Car si on ha la Parole en estime, il ne se peut faire que les Ministres aussi ne soyent traittez honnestement et commodéement. D'avantage, c'est la ruse de Satan, de priver les fidèles Ministres de leur nourriture, afin que l'Eglise soit despourveuë de tels serviteurs. S. Paul, comme il estoit songneux de la conservation du ministère, aussi il recommanda le soin de pourvoir aux bons et fidèles Pasteurs. Il prend *la Parole*, pour la doctrine de piété : comme aussi c'est la Parole par excellence. Il admoneste que ceux qui nous instruisent en ceste Parole, doyvent estre entretenus. A quel titre donc sont nourris en la Papauté un tas de ventres paresseux, d'hommes muets, ou des bestes enragées qui n'ont rien commun avec la doctrine de Christ? *Tous* ses *biens.* Non pas qu'il vueille qu'on amasse sans mesure une abondance superflue, mais que rien ne leur défaille de ce qui leur sera nécessaire pour vivre. Car les Ministres se doyvent contenter d'une nourriture frugale et sobre : et faut tousjours obvier au danger de dissolution et de trop grand appareil. Que les fidèles donc soyent prests de distribuër de tous leurs biens aux vrais et saincts Ministres autant que la nécessité le requerra.

Car que pourroyent-ils bailler pour récompenser suffisamment le thrésor inestimable de la vie éternelle, lequel ils obtienent par la prédication d'iceux?

7 *Dieu ne peut estre mocqué.* Il a adjousté ceci pour repousser les excuses et tergiversations que plusieurs ont accoustumé d'amener. L'un met en avant qu'il luy faut nourrir sa famille : l'autre dit qu'il n'ha rien de reste pour donner ou dispenser aux autres. Par ce moyen il y en a seulement aucuns et bien peu qui facent leur devoir, lesquels le plus souvent n'y peuvent pas fournir, d'autant qu'il y en a tant qui sont paresseux à contribuer. S. Paul déclare que c'est folie d'amener tels subterfuges, attendu qu'on ha affaire à Dieu, ce que le monde ne pense pas. Car il n'est pas yci seulement question de la nourriture d'un homme, mais en quelle estime nous avons Christ et son Evangile. Ce passage nous rend tesmoignage, que ce n'est point d'aujourd'huy que la coustume est venue au monde de se mocquer des Ministres fidèles : mais tant y a que les meschans et contempteurs ne demeureront point impunis de telles mocqueries. *Car ce que l'homme aura semé il le moissonnera aussi.* C'est ce qui nous retarde de faire libéralité : que nous pensons que tout ce qui passe en une autre main, est perdu pour nous : d'avantage que nous craignons tousjours d'avoir faute en ceste vie. S. Paul au contraire compare ceste libéralité au temps des semailles : et dit que nous semons, quand nous faisons du bien à nos prochains, de quoy il a esté parlé en la seconde Epistre aux Corinthiens, où il usoit de la mesme similitude. A la miene volonté que ceci nous fust bien persuadé entièrement. Combien alaigrement nous employerions-nous et nos biens à secourir nos prochains, ayans tousjours l'œil dressé à l'espérance de la moisson comme les laboureurs ne font rien plus gayement que de semer? Mais comme ainsi soit que pour recueillir une moisson corruptible, ils attendent patiemment neuf mois : nous au contraire, perdons courage en l'attente de l'immortalité bien-heureuse.

1) Chap. IX.

8 *Car qui sème à sa chair.* Après la sentence générale, il parle maintenant de chacune partie à part, *Semer à la chair.* c'est pourvoir aux nécessitez de la vie présente, sans avoir esgard à la vie à-venir. Ceux qui font ainsi, recueilleront un fruit digne de leur semence car ils amasseront une chose qui périra malheureusement. Aucuns exposent Semer en chair, pour obéir à ses plaisirs et concupiscences charnelles : et *corruption*, pour perdition et damnation. Mais la première exposition convient mieux au fil du texte. Ce que je l'ay autrement traduit que n'a pas fait l'ancien translateur Latin, ni Erasme, je ne l'ay pas fait sans cause. Les mots Grecs desquels S. Paul a usé, à les traduire le plus près de leur signification, emportent, Semer envers la chair. Or qu'est-ce autre chose, sinon estre addonné tellement à la chair, que tu applicques toute ton estude et solicitude à avoir soin d'icelle, et chercher son aise? *Mais qui sème à l'esprit.* Je pren yci *l'esprit*, pour la vie spirituelle, à laquelle sont dits semer ceux qui regardent plustost le ciel, que la terre : et ordonnent tellement leur vie, qu'ils aspirent au royaume de Dieu. Tels donc moissonneront au ciel un fruit incorruptible de leurs exercices et actes spirituels. Au reste, il les nomme actes spirituels, regardant à la fin, quoy qu'autrement ils soyent extérieurs, et appartienent au corps : comme est cestuy-ci mesme duquel il traitte maintenant : asçavoir entretenir les Ministres. Si les Papistes, selon leur coustume, s'efforcent de confermer par ces paroles la justice des œuvres, nous avons dit ailleurs combien il est facile de repousser leurs niaiseries. Car combien que la vie éternelle soit un loyer, il ne s'ensuyt pas pourtant ou que nous soyons justifiez par nos œuvres, ou que les œuvres méritent salut. Car certes cela mesme est un don gratuit, que Dieu fait cest honneur aux œuvres, lesquelles il nous a données gratuitement, qu'Il leur promet un loyer non deu. Si quelqu'un désire solution plus ample je nie premièrement que nous ayons aucunes œuvres bonnes que Dieu récompense, sinon celles que nous avons de sa grâce.

Secondement, je di que les bonnes œuvres que nous faisons par la conduite et addresse du sainct Esprit, sont fruits de l'adoption gratuite. Je di pour le troisième, que non-seulement elles ne sont point dignes de la plus petite ou plus vile récompense qu'on pourroit dire, mais du tout dignes d'estre condamnées, d'autant qu'elles sont tousjours souillées, et tachées de plusieurs ordures. Or quelle accointance y a-il entre les pollutions et la présence de Dieu ? Pour le quatrième, je di, quand récompense seroit mille fois promise aux œuvres, que toutesfois suyvant la condition de la promesse, il n'en est point deu, sinon qu'on ait accompli toute la Loy. Et combien sommes-nous tous loin de ceste perfection ? Que les Papistes s'y frottent maintenant, et qu'ils s'efforcent de faire ouverture au ciel par les mérites de leurs œuvres : mais quant à nous, nous confessons franchement avec S. Paul et avec toute l'Escriture, que tout ce que nous ne pouvons obtenir autrement que par pur don de Dieu, cela mesme toutesfois sous le nom de loyer est rétribué aux œuvres.

9 *Or ne nous lassons point en bien faisant.* Quand il parle yci de bien, il n'entend pas une chose bien faite : mais il signifie bénignité, et le mot se rapporte aux hommes. Il nous admoneste donc de ne nous lasser point en aidant à nos prochains, en leur faisant plaisir et exerçant libéralité. C'est un enseignement fort nécessaire. Car comme ainsi soit que de nature nous soyons tant et plus paresseux aux exercices de charité, il y a d'autres innumérables empeschemens qui survienent, lesquels seroyent pour nous retarder, quand nous serions au meilleur propos du monde. Nous rencontrons beaucoup de gens indignes, beaucoup d'ingrats : d'autre part la multitude des nécessitez nous accable, nous sentons que nos biens s'espuisent et s'en vont bien fort en donnant çà et là : la froidure des autres esteint nostre ardeur. Finalement tout le monde est plein d'empeschemens, qui sont pour nous destourner du droit chemin. C'est donc bien à propos que sainct Paul nous admoneste et conferme, de peur que nous lassans, nous ne venions à cesser de bien faire. *Si nous ne devenons point lasches.* C'est-à-dire, Lors nous moissonnerons le fruit que Dieu nous promet, voire si nous persévérons jusques à la fin. Car ceux qui ne persévèrent point, sont semblables aux laboureurs oisifs et lasches, lesquels après avoir labouré et semé, laissent la besongne imparfaite, lors qu'il estoit besoin de herser la terre, afin que les oiseaux ne mangeassent la semence, ou que le soleil ne la bruslast, ou que le froid ne la consumast. Ainsi nous perdons nostre temps de commencer à bien faire, si nous ne venons jusques au but. Il fait mention de *la saison* ou du temps opportun, afin que nous ne soyons privez de la moisson spirituelle, en cuidant cueillir le fruit avant le temps en ceste vie. Il faut donc que les fidèles se maintienent et brident leur désir par espoir et patience.

10 *Parquoy pendant que nous avons le temps.* Il poursuit la similitude. Car pource que le temps n'est pas tousjours propre pour labourer et semer, les laboureurs sages et diligens avisent songneusement à bien employer l'opportunité, et ne la laissent point passer par oisiveté. Comme ainsi soit donc que Dieu a destiné toute la vie présente comme à labourer et semer, usons de l'opportunité qui nous est donnée cependant qu'elle dure, de peur que le moyen nous soit osté, si nous sommes paresseux. Au reste, sainct Paul ayant commencé par la libéralité qui doit estre exercée envers les Ministres, estend maintenant sa doctrine plus avant. Car il commande de bien faire à tous : et sur tous autres il recommande *les domestiques de la foy :* c'est-à-dire les fidèles, d'autant que nous sommes d'une mesme famille avec eux. Car il a usé de ceste similitude afin que la communication qui doit estre nécessairement entre les membres d'une mesme maison, nous incitast d'avantage. Ainsi donc la condition de nature humaine, commune à tous hommes nous oblige envers tous : mais envers les fidèles un lien plus estroit de consanguinité et parentage spirituel, lequel est consacré entre nous par le Seigneur.

11 *Vous voyez quelles grandes letres je vous ay escrites de ma main.*
12 *Tous ceux qui veulent selon la chair plaire en la chair*[1], *sont ceux qui vous contraignent d'estre circoncis : afin seulement qu'ils n'endurent persécution pour la croix de Christ.*
13 *Car ayans mesme la Circoncision, ils ne gardent*[2] *point la Loy : mais veulent que soyez circoncis, afin qu'ils se glorifient en vostre chair.*

1) Ou, cherchent belle apparence en la chair. 2) Ou, ceux-mesme qui sont circoncis, ne gardent.

11 *Vous voyez quelles grandes letres, etc.* Pource que le mot Grec est ambigu, on pourroit aussi traduire en Impératif, Voyez quelles grandes, etc. Sainct Paul pour mieux monstrer aux Galatiens le soin qu'il ha d'eux, leur dit que de sa propre main il leur a escrit une si longue letre, et aussi pour les rendre plus attentifs à la lecture d'icelle. Car d'autant qu'il avoit pris plus grande peine pour l'amour d'eux, d'autant devoyent-ils estre plus esmeus à la lire, non pas par forme d'acquit, mais d'une affection songneuse.

12 *Tous ceux qui veulent selon la face.* Premièrement, *Vouloir plaire en la chair*, c'est pourchasser par ambition la grâce des hommes, et non point pour édification. Et il use d'un mot composé, qui signifie acquérir grâces par allèchemens de douceur tant au visage qu'en paroles. Il accuse donc d'ambition les faux-apostres : comme s'il disoit, Voulez-vous sçavoir quelles gens ce sont ceux qui vous contraignent à vous circoncir, et que c'est qu'ils regardent, et qu'ils pourchassent? Vous-vous abusez si vous pensez qu'ils soyent poussez de quelque bon zèle : mais ils veulent par cela acquérir la faveur des hommes ou s'y entretenir. Car pource qu'ils estoyent Juifs, ils vouloyent par ce moyen s'entretenir en la grâce de ceux qui estoyent de leur nation, ou pour le moins éviter la haine d'iceux. Ainsi ont accoustumé de faire les ambitieux, en flattant d'une façon servile ceux par le moyen desquels ils espèrent devenir grans : ils taschent par subtils moyens à acquérir leur grâce, afin qu'après avoir déchassé d'autres qui sont meilleurs, ils règnent tous seuls. Il descouvre aux Galatiens l'intention malicieuse de telles gens afin qu'ils s'en donnent garde. *Afin seulement qu'ils n'endurent persécution.* Derechef, il appelle la pure prédication de l'Evangile la *croix de Christ.* Mais il fait allusion à la mignardise de tels, qui vouloyent enseigner Christ sans croix. Car c'estoit la cause pourquoy les Juifs estoyent esmeus d'une si grande rage à l'encontre de sainct Paul : asçavoir pource qu'ils ne pouvoyent endurer qu'on délaissast les cérémonies. Ceux-ci donc pour éviter persécution, flattoyent les Juifs. Que s'ils eussent gardé la Loy eux-mesmes, il eust esté plus tolérable : mais ils troubloyent toute l'Eglise, pour leur repos particulier : ils ne faisoyent point de difficulté d'imposer un joug tyrannique sur les povres consciences, afin que cependant ils fussent exempts de fascherie corporelle. Ainsi de crainte qu'ils avoyent de la croix, ils corrompoyent la vraye prédication de la croix.

13 *Car ayans la Circoncision.* L'ancien translateur Latin et Erasme ont traduit, Ceux qu'on circoncit. Mais pource que je pense que sainct Paul ne parle pas généralement de tous, mais seulement des Docteurs : pour éviter l'ambiguïté, j'ay mieux aimé le traduire ainsi. Le sens donc est tel; Quand ils nous assujetissent au joug des cérémonies, ils ne le font pas pour zèle qu'ils ayent à la Loy. Car avec leur Circoncision ils ne gardent point la Loy. Vray est que sous couleur de la Loy, ils requièrent que vous soyez circoncis : mais combien qu'ils soyent circoncis eux-mesmes, nonobstant ils ne font point ce qu'ils enjoignent aux autres. Au reste, on est en doute s'il entend de toute la Loy, ou des cérémonies seulement, quand il dit, *Qu'ils ne gardent point la Loy.* Car il y en a aucuns qui l'exposent ainsi, Qu'eux-mesmes ne satisfont point à la Loy, d'autant que c'est une charge insup-

portable. Mais plustost il les accuse de mauvaise conscience : pource qu'ils estoyent hardis contempteurs de la Loy, toutes fois et quantes qu'il n'y avoit point de danger d'en estre hays. Et c'est une peste, qui est aujourd'huy par tout. Car on en trouvera aujourd'huy plusieurs, qui maintiendront la tyrannie de la Papauté plus par ambition que de conscience. Je parle des apostres de cour et de tous ceux qui suyvent la fumée des cuisines. Ils prononceront avec authorité comme si c'estoit un arrest de Dieu, qu'il faut observer avec révérence les status de la saincte Eglise Romaine. Et eux cependant que font-ils? Ils ne font non plus de conte de tous les oracles du siége Romain, que du brayement d'un asne : mais ils ne se veulent point mettre en danger. En somme, sainct Paul a eu un tel combat contre ces séducteurs, que nous avons aujourd'huy contre ceux qui font mine de suyvre l'Evangile, lesquels meslans Christ avec le Pape, nous forgent un monstre. Sainct Paul donc descouvre tels trompeurs, monstrant qu'ils ne font rien purement ne droitement : mais qu'ils commandent la Circoncision pour acquérir la bonne grâce des Juifs, en amenant de nouveaux convertis. Car c'est cela *se glorifier en la chair d'iceux.* Ils veulent, dit-il, trompher de vous : et en ceste sorte ils abusent de vostre corps, pour acquérir faveur, quand en vostre chair coupée ils auront monstré bravement aux faux-zélateurs de la Loy, un tesmoignage de paix et consentement avec eux.

14 *Mais quant à moy, ainsi n'adviene que je me glorifie sinon en la croix de nostre Seigneur Jésus-Christ : par laquelle le monde m'est crucifié, et moy au monde.*

15 *Car en Jésus-Christ ne Circoncision ni Prépuce ne vaut aucune chose : ains la nouvelle créature.*

16 *Et tous ceux qui marcheront selon ceste règle, paix soit sur eux et miséricorde, et sur l'Israël de Dieu.*

17 *Quant au reste, que personne ne m'en donne fascherie*[1] *: car je porte en mon corps les flestrissures du Seigneur Jésus.*

18 *Frères, la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vostre esprit. Amen.*

1) Ou, Que nul désormais ne me baille peine : car je porte.

14 *Mais quant à moy.* Maintenant il oppose aux entreprises des faux-apostres la rondeur et pureté de son cœur : comme s'il disoit, Telles gens afin de n'estre contraints de porter aucune croix, renoncent la croix de Christ : ils font comme marchandise de vostre chair pour acquérir la grâce des hommes : brief ils font leurs triomphes de vous. Mais quant à moy, mon triomphe et ma gloire est en la croix du Fils de Dieu. Si les Galatiens n'eussent esté du tout despourveus de sens commun, ne devoyent-ils pas avoir en horreur ceux-ci, lesquels ils voyent se jouer ainsi à leurs despens? *Se glorifier en la croix de Christ*, est autant comme en Christ crucifié : sinon que le premier est plus signifiant. Car il signifie ceste mort plene d'ignominie et opprobre, et qui plus est, maudite de Dieu. Il dit donc, que ceste croix, que les hommes ont en horreur, et de laquelle ils ont honte, c'est cela en quoy il se glorifie, d'autant qu'il ha une parfaite béatitude en icelle. Car là où le souverain bien est, là aussi y est la gloire. Et pourquoy n'est-elle autre part? Car combien que le salut ait esté présenté en la croix de Christ, que dirons-nous de la résurrection? Je respon, que toute la rédemption, et les parties d'icelle sont contenues en la croix : mais la résurrection de Christ ne nous destourne point de sa croix. Aussi il nous faut noter, comment il ha en abomination toute autre gloire, ainsi qu'une peste mortelle. Car ce mot, *Ainsi n'adviene*, vaut autant comme s'il disoit, Que Dieu vueille destourner une telle

peste et malencontre. *Par laquelle le monde m'est crucifié, etc.* Pource que le mot Grec est ambigu, on pourroit dire aussi, Par lequel, en le rapportant à Christ. Toutesfois, selon mon jugement, il vaut mieux le rapporter à la croix : car proprement c'est par icelle que nous mourons au monde. Mais que signifie yci le *monde?* Il ne faut point douter qu'il ne soit mis à l'opposite de *la nouvelle créature.* Tout ce donc qui est contraire au royaume spirituel de Christ, est appelé le Monde, pource qu'il appartient au vieil homme. Ou bien, pour le dire en un mot, Le Monde est comme l'object et le but du vieil homme. Sainct Paul dit, *Qu'iceluy est crucifié :* et en ce sens il proteste autre part, qu'il a réputé toutes choses comme fiente et ordure, Phil., III, v. 8. Car le crucifiement du monde, c'est quand on ha le monde en contemnement et desdain. Il adjouste aussi que mutuellement *il est crucifié au monde :* entendant par cela que ce luy est tout un de n'estre rien estimé, voire d'estre réduit à néant, pource que cela ne luy fait point de mal, veu qu'il est mort : ou bien entend qu'il a renoncé au monde en mortifiant le vieil homme. Car quant à ce qu'aucuns l'exposent ainsi, Si le monde m'ha en exécration et pour excommunié, je l'ay aussi de ma part en abomination : ce sens me semble estre un peu loin de l'intention de sainct Paul. J'en laisse toutesfois le jugement aux Lecteurs.

15 *Car en Jésus-Christ ne Circoncision, etc.* C'est la raison pourquoy il est crucifié au monde, et le monde à luy, pource qu'en Christ, auquel il est enté, rien n'est estimé sinon la nouvelle créature. Il faut donc que toutes autres choses s'en aillent, et mesmes qu'elles soyent du tout anéanties. J'enten celles qui empeschent le renouvellement de l'Esprit. C'est ce qu'il dit aussi en la seconde Epistre aux Corinthiens, V, v. 17, Si aucun est en Christ, qu'il soit nouvelle créature : c'est-à-dire, Si aucun veut estre du règne de Christ, qu'il soit réformé par l'Esprit de Dieu, qu'il ne vive plus à soy ni au monde, ains qu'il soit régénéré en nouvelle vie. Or il a esté dit ci-dessus pourquoy il infère de ceci, Ne la Circoncision ni le Prépuce, etc., asçavoir pource que la vérité de l'Evangile, engloutit par manière de dire, et espuise toutes les figures de la Loy.

16 *Et tous ceux qui marcheront selon ceste règle.* Tous ceux, dit-il, qui gardent ceste règle, bien leur soit et prospérité. Ceste façon de souhaiter bien à quelqu'un, est un signe aussi d'approbation. Il signifie donc qu'on doit aimer et donner toute faveur à ceux qui apportent une telle doctrine : et au contraire, que ceux qui s'en eslongnent, sont indignes d'estre ouïs. Il a mis ce mot de *Règle*, pour exprimer un fil certain et perpétuel, lequel tous fidèles annonciateurs de l'Evangile doyvent suyvre. Car comme les maistres massons ont leur niveau auquel ils compassent les édifices qu'ils ont à bastir, afin que toutes les parties du bastiment s'entretienent l'une avec l'autre par une juste proportion et compassement : ainsi il assigne une règle aux Ministres de la Parole, afin qu'ils puissent édifier l'Eglise deuement et par bon ordre. Ce passage doit donner une merveilleuse alaigreté tant aux bons et fidèles Ministres, qu'à tous ceux qui endurent d'estre façonnez à la règle d'iceux, quand ils oyent qu'ils sont bénits de Dieu par la bouche de S. Paul. Il ne faut point donc que nous craignions plus les foudres du Pape, puis que Dieu nous promet paix et miséricorde du ciel. Ce mot *Marcher*, peut estre rapporté tant au Ministre qu'au peuple, jà soit qu'il compète principalement aux Ministres. Quant à ce qu'il a usé du temps à venir, Marcheront, c'est pour signifier la persévérance. *Et sur l'Israël de Dieu.* Il se mocque tacitement de la folle vanterie des faux-apostres, qui se glorifioyent de la race charnelle d'Abraham. Il fait donc deux Israëls : l'un masqué, qui soit apparent devant les yeux du monde : l'autre l'Israël de Dieu. La Circoncision estoit une masque devant le monde : mais la régénération estoit la vérité devant Dieu. Brief, il appelle *l'Israël de Dieu*, ceux lesquels il avoit nommez auparavant enfans d'Abraham par foy : et ainsi il comprend les fidèles, qui tant des Gentils que des Juifs, sont assemblez et unis à une mesme

Eglise. Au contraire, l'Israël de la chair, ne se vantoit que de la race et du lignage : et d'iceluy il est parlé au chap. IX, v. 6, aux Romains.

17 *Que personne ne m'en donne fascherie.* Il parle yci en authorité pour ranger ses adversaires. Car il dit ceci comme ayant droict de puissance et supériorité par-dessus eux. Qu'ils ne m'empeschent plus, dit-il, au cours de ma prédication. Car il estoit prest d'endurer fascheries pour l'amour de tous : mais il ne veut point estre destourbé par contradictions. Parquoy *donner fascherie*, signifie yci s'opposer pour troubler l'avancement de l'œuvre. Il dit *Quant au reste*, c'est asçavoir hors mis la nouvelle créature : comme s'il disoit, Il me suffit de ceci : quant au reste, je ne m'en soucie point, d'autant qu'il ne fait rien à propos. Que nul donc ne me suscite aucun débat sur ces choses. Or il s'eslève par-dessus tous les hommes du monde, ne permettant point à aucun d'iceux de troubler et impugner son ministère. Il y a mot à mot, Du reste, ou Du résidu : en quoy, selon mon jugement, Erasme s'est abusé, le rapportant au temps, D'oresenavant. *Car je porte en mon corps les flestrissures du Seigneur.* Il démonstre de quelle asseurance et à quel titre, comme on dit, il s'attribue ceste authorité : asçavoir pource qu'il porte les enseignes de Christ en son corps. Et qui sont ces enseignes? Ses liens, ses buffes, ses emprisonnemens, bâtures, lapidations, opprobres : brief, toutes les injures et outrages qu'il avoit endurez pour le tesmoignage de l'Evangile. Car comme les guerres de ce monde ont leurs honneurs et louanges, desquelles les capitaines anoblissent la prouesse et vertu de leurs gendarmes : ainsi nostre Capitaine Christ orne de ses marques ceux desquels il s'est servi en choses excellentes, afin qu'ils soyent veus et éminens par-dessus les autres. Mais il y a grande différence entre les marques de Christ et les autres. Car celles de Christ se sentent de la nature de la croix : et pour ceste cause elles sont ignominieuses devant le monde. Ce que signifie aussi le mot Grec duquel sainct Paul use, *Stigmates.* Car il signifie de mot à mot, une impression vive ou flétrissure. Mais les marques qu'on imprimoit anciennement aux serfs barbares, ou aux serfs fugitifs, ou aux malfaiteurs, estoyent appelées ainsi. Sainct Paul donc a parlé proprement, quand il se vante qu'en luy reluysent les marques desquelles Christ a accoustumé d'orner ses plus vaillans champions : c'est-à-dire lesquelles sont infâmes et honteuses devant le monde, mais elles sont plus excellentes devant Dieu et les Anges que tous les honneurs du monde. *La grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vostre esprit, etc.* Il prie que la grâce de Dieu soit tellement avec eux, que non-seulement elle s'espande sur eux abondamment : mais aussi qu'ils l'appréhendent d'un vray sentiment en leur esprit. Car lors nous en jouissons vrayement, quand elle parvient jusques à nostre esprit. Il faut donc prier Dieu qu'il prépare en nos cœurs un siége pour sa grâce. Amen.

ÉPISTRE AUX ÉPHÉSIENS

ARGUMENT

On sçait assez qu'Ephèse a esté une ville d'Asie la mineur, renommée pour beaucoup de raisons. Or sainct Luc récite és Actes comment le Seigneur s'est acquis là un peuple par le ministère de sainct Paul, quel commencement d'Eglise, et quel avancement il y a eu. De moy, je toucheray yci seulement ce qui appartient proprement à l'argument de l'Epistre. Sainct Paul avoit instruit les Ephésiens en la pure doctrine de l'Evangile. Estant prisonnier à Rome, et voyant qu'ils avoyent besoin de confirmation, il leur a escrit ceste Epistre. Es trois premiers chapitres il s'arreste principalement à louer et magnifier la grâce de Dieu. Car dés le commencement du premier chapitre après la salutation, il parle de l'élection gratuite de Dieu, afin qu'ils recognoissent qu'ils sont maintenant appelez au Royaume de Dieu, d'autant qu'ils avoyent esté prédestinez à vie, avant qu'ils fussent nais. Et en ceci reluit la miséricorde admirable de Dieu, entant que le salut des âmes procède de l'adoption gratuite, comme de sa vraye et naturelle source. Et pource que les esprits humains sont trop foibles pour comprendre un secret si haut, il se met à prier Dieu qu'il illumine les Ephésiens en la plene cognoissance de Christ.

Au second chapitre, pour mieux amplifier la grandeur de la grâce par comparaison de leur condition précédente, il leur réduit en mémoire combien ils estoyent misérables avant qu'ils fussent appelez à Christ. Car nous ne pouvons jamais assez appercevoir combien nous devons au Seigneur Jésus, et n'estimons jamais comme il appartient combien sont grans ses bénéfices envers nous, sinon qu'on nous mette à l'opposite devant les yeux combien est nostre condition misérable hors d'iceluy. Il fait aussi une seconde amplification, disant qu'ils estoyent Gentils, estranges des promesses de la vie éternelle, lesquelles Dieu avoit seulement faites aux Juifs.

Au troisième chapitre, il déclare que son Apostolat avoit esté particulièrement destiné pour les Gentils, afin que ceux qui avoyent esté long temps estranges, fussent insérez maintenant au peuple de Dieu. Et pource que c'estoit une chose non accoustumée, et qui par sa nouveauté troubloit l'esprit de plusieurs, il l'appelle un secret caché de tous temps : disant toutesfois que la dispensation de ce secret luy a esté commise. Vers la fin il prie derechef que Dieu vueille donner aux Ephésiens

une parfaite et vive cognoissance de Christ, afin qu'ils n'appètent point de sçavoir autre chose. Par ces propos non-seulement il prétend de faire que les Ephésiens recognoissent tant de bénéfices et grâces que Dieu leur a faites, et qu'ils monstrent ceste affection, se desdians du tout à luy : mais plustost de leur oster toute doute de leur vocation. Car il est vray-semblable que sainct Paul craignoit que les faux-apostres ne veinssent à troubler leur foy, leur faisans à croire qu'ils n'avoyent esté instruits qu'à demi. Car ils avoyent esté Gentils : et ayans receu la vraye doctrine Chrestienne, ils n'avoyent point ouy parler ne des cérémonies, ne de la Circoncision. Mais ceux qui vouloyent mettre la Loy en usage entre les Chrestiens, disoyent que tous ceux qui n'estoyent point consacrez à Dieu par la Circoncision, estoyent profanes. Car c'estoit leur chanson commune, Que nul ne devoit estre réputé entre le peuple de Dieu, qui ne fust circoncis : et que toutes les cérémonies commandées par Moyse, devoyent estre gardées. Et pour ceste cause ils calomnioyent sainct Paul, de ce qu'il faisoit Christ commun aussi bien aux Gentils comme aux Juifs : et affermoyent que son Apostolat estoit une profanation de la doctrine céleste, d'autant que sans aucune différence il présentoit et prostituoit ainsi l'alliance de grâce à gens immondes. Afin donc que les Ephésiens estans assaillis de telles calomnies ne changeassent de propos, il leur a voulu donner remède. Ainsi quand d'un costé il leur remonstre tant diligemment qu'ils ont esté appelez à l'Evangile, pource qu'ils avoyent esté éleus devant la création du monde, il les admoneste d'autre part, de ne penser point que l'Evangile leur ait esté apporté à l'aventure par volonté des hommes, ou qu'il ait prins sa volée vers eux. Car il dit que quand Christ leur a esté presché, une telle prédication n'a esté autre chose que la publication du décret éternel de Dieu. Quand il leur met devant les yeux la mal-heureuse condition de leur vie passée, il les admoneste quant et quant que ça esté par une miséricorde de Dieu singulière et admirable qu'ils sont sortis d'un gouffre si profond. Quand il parle de l'Apostolat qui luy avoit esté commis envers les Gentils, c'est pour les confermer en la foy qu'ils avoyent une fois receue, d'autant que ce qu'ils avoyent esté appelez en la communion de l'Eglise, s'estoit fait par la volonté de Dieu. Combien que cependant autant qu'il y a yci de sentences, ce sont autant d'exhortations pour inciter les Ephésiens à recognoistre les bénéfices de Dieu.

Au quatrième chapitre il descrit le moyen par lequel le Seigneur gouverne et maintient son Eglise : asçavoir par l'Evangile qui est presché par les hommes. Dont il s'ensuit qu'elle ne peut estre autrement conservée en son entier, et que c'est-ci le but de la vraye perfection. Parquoy, l'intention du sainct Apostre est, de recommander aux Ephésiens le ministère par lequel Dieu règne entre nous. Puis après, il vient à parler des fruits de la prédication : asçavoir d'innocence et saincteté, et de tous devoirs d'un Chrestien. Et non-seulement il enseigne en général quelle doit estre la vie des Chrestiens, mais aussi y entremesle des instructions particulières, qui dépendent de la vocation particulière d'un chacun.

COMMENTAIRE

SUR

L'ÉPISTRE AUX ÉPHÉSIENS

CHAPITRE PREMIER.

1 *Paul Apostre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, à tous les Saincts et fidèles*[1] *en Jésus-Christ, qui sont en Ephèse,*
2 *Grâce vous soit, et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ.*
3 *Bénit soit*[2] *Dieu qui est le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénits en toute bénédiction spirituelle és* choses *célestes*[3] *en Christ :*
4 *Comme il nous a éleus en luy devant la fondation du monde, afin que fussions saincts et irrépréhensibles devant luy en charité.*
5 *Lequel nous a prédestinez pour nous adopter en soy par Jésus-Christ selon le bon plaisir de sa volonté,*
6 *A la louange de la gloire de sa grâce, de laquelle il nous a rendus agréables en* son *Bien-aimé.*

1) Ou, aux Saincts et fidèles. 2) Ou, Loué soit. 3) Ou, lieux célestes.

1 *Paul Apostre.* Pource qu'il use en toutes ses Epistres presque d'une mesme forme de salutation, ou pour le moins bien peu différente, ce seroit chose superflue de répéter yci ce qui a esté dit ailleurs. Il se nomme *Apostre de Jésus-Christ.* Car tous ceux ausquels le ministère de réconciliation est commis, sont ambassadeurs pour luy. Combien que le nom d'Apostre est plus spécial, 2 Corinthiens, V, 19 et 20. Car il ne s'ensuit pas si on est Ministre de l'Evangile, que pour cela on soit Apostre, comme nous verrons au chapitre IV, v. 11. Mais il a esté parlé de ceci plus amplement en l'Epistre aux Galatiens. Il adjouste, *Par la volonté de Dieu :* pour autant que nul ne se doit usurper l'honneur : mais on doit attendre la vocation de Dieu, laquelle seule fait les Ministres légitimes. Et ainsi opposant l'authorité de Dieu à tous murmures et détractions des meschans, il coupe broche à tous débats téméraires. Il appelle *Saincts* ceux-là mesmes les-

quels il nomme après, *Fidèles en Christ*. Parquoy, nul n'est fidèle s'il n'est sainct aussi : et au contraire, nul n'est sainct, s'il n'est fidèle aussi. La plus grand'part des exemplaires Grecs n'a point ce mot Tous : lequel toutesfois je n'ay point voulu oster, pource qu'aussi bien le faut-il suppléer.

3 *Bénit soit Dieu*. Il louë d'une façon magnifique la grâce de Dieu envers les Ephésiens, afin d'inciter leurs cœurs à recognoistre les bénéfices qu'ils ont receus de luy, ou plustost afin de les embraser, saisir, et remplir entièrement de ceste saincte méditation. Car ceux qui recognoissent une si ample bonté de Dieu sur eux, qu'ils y trouvent un ferme accomplissement auquel rien ne défaut, et qui s'exercent continuellement en ceste méditation, ne receveront jamais nouvelles doctrines, par lesquelles ceste grâce qu'ils sentent desjà en eux-mesmes avec efficace, puisse estre obscurcie. Ainsi donc, l'intention du S. Apostre estoit d'armer les Ephésiens en leur annonceant la grandeur de la grâce de Dieu envers eux, afin qu'ils ne laissassent point esbranler leur foy par les faux-apostres, comme si leur vocation estoit douteuse, et qu'il leur falust chercher un autre moyen de salut. Or il démonstre quant et quant en quoy gist la plene certitude de salut, asçavoir quand Dieu nous manifeste son amour en Christ par l'Evangile. Mais afin de leur donner plus grande confirmation, il les ramène à la première cause, et comme à la source, asçavoir à l'élection éternelle de Dieu, par laquelle il nous adopte pour ses enfans, avant que nous soyons nais : et ce afin qu'ils sçachent qu'ils ont esté sauvez par le décret de Dieu éternel et immuable, et non point par cas fortuit, ne par quelque soudaine occasion. Ce mot *Bénir*, se prend yci diversement, selon qu'il se rapporte à Dieu ou aux hommes. Je trouve par l'Escriture qu'il ha quatre significations. Ce que nous bénissons Dieu, est une bénédiction de louange, quand nous annonceons sa bénéficence. Et quant à Dieu, il nous bénit, quand il donne bonne issue à nos affaires, et use de libéralité envers nous, en sorte que bien nous est, et sommes en prospérité. La raison est que toute nostre béatitude vient de son plaisir simplement. A ceste cause, il faut noter ceste manière de parler, par laquelle il exprime trèsbien quelle vertu contient la seule parole de Dieu. Les hommes se bénissent mutuellement, quand ils désirent du bien l'un à l'autre. La bénédiction que les Sacrificateurs font envers l'Eglise et un chacun des fidèles, ha ceci outre la prière, qu'elle est un tesmoignage et comme une arre de la bénédiction de Dieu, pource que ceste charge est commise aux Sacrificateurs de bénir au nom du Seigneur, Nombre, VI, 23. S. Paul donc bénit yci Dieu par confession de louange, pource qu'il *nous a bénis* : c'est-à-dire, nous a enrichis de toute bénédiction ou grâce. Je ne contredi point à Chrysostôme, que ceste épithète *Spirituelle*, ne contiene tacitement une antithèse entre la bénédiction de Moyse et celle de Christ. Car la Loy a eu ses bénédictions : mais la perfection n'est qu'en Christ, pour autant qu'en luy est la parfaite révélation du règne de Dieu, laquelle nous mène droit au ciel. Parquoy, il n'est plus maintenant besoin des figures, quand le corps nous est offert. Quand il dit, *Et célestes*, (car il y a ainsi de mot à mot au texte Grec) il n'y a pas grande différence lequel qu'on supplée, ou Choses et biens, ou Lieux célestes. Il a seulement voulu monstrer l'excellence de la grâce qui nous est donnée par Christ, asçavoir d'autant qu'elle nous rend bien-heureux au ciel et en la vie éternelle, et non pas en ce monde. Vray est que la religion Chrestienne (comme il enseigne ailleurs) ha les promesses non-seulement de la vie éternelle, mais aussi de la vie présente, 1 Timothée, IV, 8. Le but toutesfois est la félicité spirituelle, comme aussi le règne de Christ est spirituel. Il oppose Christ à toutes les figures Judaïques, esquelles la bénédiction estoit enclose sous la Loy. Car là où est Christ, toutes ces choses sont superflues.

4 *Comme il nous a éleus en luy devant la fondation du monde*. Il fait yci l'élection éternelle de Dieu, le fondement et la première cause, tant de nostre vocation, que de tous les biens que nous

recevons de Dieu. Parquoy, si on demande la cause pourquoy Dieu nous a appelez à la participation de l'Evangile : pourquoy il nous fait tous les jours tant de biens : pourquoy il nous ouvre le ciel, il faut tousjours revenir à ce principe, Asçavoir pource qu'il nous a éleus avant que le monde fust. Or par le temps mesme nous avons à recueillir, que l'élection est gratuite. Car quelle pouvoit estre nostre dignité, ou quel mérite y avoit-il de nostre costé, avant la création du monde? Car c'est une chose puérile que la cavillation que les Sophistes amènent : Asçavoir que nous ne sommes point éleus, pource que nous en fussions desjà dignes, mais pource que Dieu prévoyoit que nous en serions dignes. Car nous sommes tous ruinez et perdus en Adam. Et pourtant, si Dieu par son élection ne nous délivre de perdition, il n'y prévoirra autre chose. Il use du mesme argument au chapitre IX, v. 11, des Romains, parlant de Jacob et Esaü : Avant qu'ils fussent nais (dit-il) ou qu'ils eussent fait ne bien ne mal. Quelque Sophiste de Sorbonne pourroit yci réplicquer, qu'ils en devoyent faire à l'advenir, et que Dieu l'a cognu auparavant et préveu. Mais ceste réplique est vaine quant aux hommes corrompus de nature, esquels on ne peut rien appercevoir que matière de perdition. Il conferme pour la seconde fois que l'élection est gratuite, quand il adjouste, *En Christ*. Car si nous sommes éleus en Christ, il s'ensuit donc que c'est hors de nous : c'est-à-dire, non point pour considération aucune de nostre dignité, mais pource que le Père céleste nous a insérez au corps de Christ par le bénéfice d'adoption. En somme, le nom de *Christ*, exclud tout mérite, et tout ce que les hommes ont d'eux-mesmes. Car de ce qu'il dit que nous sommes éleus en Christ, il s'ensuit que nous estions indignes en nous. *Afin que nous fussions Saincts.* Il touche la fin la plus prochaine, mais non pas la principale. Car il n'y a point d'inconvénient qu'une mesme chose ait deux fins. Comme la fin d'édifier, est qu'il y ait une maison : toutesfois ceste fin n'est que la prochaine : mais la dernière, est la commodité d'habiter. Il m'estoit besoin de toucher ce petit mot en passant, pource que sainct Paul amènera tantost une autre fin, asçavoir la gloire de Dieu. Mais il n'y a point de contrariété : car en nostre élection la gloire de Dieu est la principale fin, au-dessous de laquelle et comme en second lieu, nostre sanctification en est aussi la fin. Au reste, on peut recueillir de ceci, que la sainteté, l'innocence, et toutes les vertus que les hommes ont, sont fruits de l'élection. Parquoy, sainct Paul renverse encore plus expresséement par ceste particule toute considération de mérite. Car si Dieu prévoyoit en nous quelque chose digne d'élection, il faloit dire tout le contraire de ce qui est yci dict. Car il signifie que tout ce que nous vivons sainctement et innocemment, procède de l'élection de Dieu. D'où vient donc cela, que les uns vivent sainctement en la crainte du Seigneur, les autres s'abandonnent à toutes meschancetez sans aucun souci de Dieu? Certes, si on adjouste foy aux paroles de sainct Paul, il n'y a point d'autre raison, sinon que les derniers retienent leur naturel, et les premiers ont esté éleus à sainteté. La cause certes ne va pas après son effet, mais précède. L'élection donc ne dépend point de la justice des œuvres, d'autant que l'élection est la cause de ceste justice, comme S. Paul tesmoigne yci. D'avantage, il signifie par ce membre, que l'élection ne donne point occasion de desbordement aux hommes, comme les meschans blasphèment, en disant, Vivons sans souci, comme bon nous semblera : car si nous sommes éleus, il est impossible que nous périssions. Mais S. Paul dit tout le contraire haut et clair, qu'on ne doit point séparer la sainteté de vie, d'avec la grâce de l'élection, pource que ceux-là mesmes que Dieu a éleus, il les appelle et justifie. Or quant à ce que les Cathariens, Célestiniens, et Donatistes inféroyent de ces paroles, que nous pouvons estre parfaits en ceste vie : nous ne nous y devons point arrester. Car ceste perfection est le but auquel nous tendons tout le temps de nostre vie. ainsi, nous n'y parviendrons jamais sinon après avoir achevé nostre course. Où sont maintenant ceux qui ont en hor-

reur et fuyent la doctrine de la prédestination, comme un labyrinthe duquel on ne peut sortir, et qui la jugent non-seulement inutile, mais quasi pernicieuse? Mai,sau contraire, il n'y a point de doctrine qui soit plus utile, pourveu qu'on le traitte deuëment et sobrement, asçavoir comme sainct Paul le traitte yci, quand en ceste élection il nous propose à considérer la bonté infinie de Dieu, et nous incite à luy rendre grâces. Car c'est ci la vraye fontaine de laquelle il nous faut puiser la cognoissance de la miséricorde Divine, d'autant que quoy que les hommes usent de tergiversations et subterfuges en tous autres endroits, si est-ce que l'élection leur ferme la bouche, à ce qu'ils n'osent ou puissent s'attribuer louange aucune. Mais retenons bien à quelle fin sainct Paul dispute yci de la prédestination, afin que ne tombions en erreur dangereux, regardans à autres fins par nos disputations. *Devant luy en charité.* La saincteté devant la face de Dieu, consiste à pure conscience : car il n'est point sujet à estre déceu par fard extérieur comme les hommes, mais il regarde la foy, c'est-à-dire la vérité du cœur. Si on rapporte le nom de Charité à Dieu, le sens sera, Qu'il n'y a rien qui ait esmeu Dieu à nous élire, que son amour envers le genre humain. Nonobstant, j'ay mieux aimé le rapporter au plus prochain, en sorte qu'il dénote que la perfection des fidèles consiste en charité. Non pas que Dieu ne requière autre chose que la charité, mais pource que c'est la probation de la crainte de Dieu, et d'obéissance envers toute la Loy.

5 *Lequel nous a prédestinez pour nous adopter.* Tout ce qui s'ensuit, augmente encore d'avantage la louange de la grâce de Dieu. Nous avons dit à quelle fin S. Paul proposoit si vivement et si diligemment aux Ephésiens Jésus-Christ, l'adoption gratuite en iceluy, et l'élection éternelle qui a précédé. Mais pource qu'il n'y a point de passage où la miséricorde de Dieu soit si amplement et magnifiquement louée, il mérite bien d'estre songneusement noté. Il exprime en ce membre trois causes de nostre salut, et adjoustera un peu après la quatrième. La cause efficiente, c'est le bon plaisir de la volonté de Dieu : la cause matérielle, c'est Christ: la cause finale, c'est la louange de grâce. Voyons maintenant ce qu'il dit d'une chacune. A la première appartient tout ce qui est comprins en ceste sentence, Dieu nous a prédestinez en soy selon le bon plaisir de sa volonté, à l'adoption, et nous a eus agréables par sa grâce. En ce mot, Prédestiner, il nous faut derechef noter l'ordre. Nous n'estions point encore lors : Il n'y avoit donc aucun mérite nostre. Parquoy la cause de nostre salut est procédée de Dieu seul, et non point de nous. Sainct Paul toutesfois n'estant point content de ceci, adjouste, *En soy:* signifiant par cela, que Dieu n'a point cherché la cause hors de soy: mais nous a prédestinez, pource qu'il l'a voulu ainsi. Mais ce qui s'ensuit tantost après, est encore plus clair, *Selon le bon plaisir de sa volonté.* C'estoit assez de nommer la Volonté : car sainct Paul a accoustumé de l'opposer à toutes causes venantes d'ailleurs, par lesquelles on pense communéement que Dieu soit incité. Mais afin qu'il n'y demeurast aucune ambiguïté, il a encore mis à l'opposite, Le bon plaisir: lequel mot exclud apertement et expressément tous mérites. Parquoy quand le Seigneur nous adopte, il ne regarde point quels nous sommes, et ne se réconcilie point avec nous pour aucune dignité de nostre personne : mais il n'ha du tout autre cause de ce faire, que son bon plaisir éternel par lequel il nous a prédestinez. Comment donc n'ont honte les Sophistes d'y mesler ou adjouster d'autres regars, veu que sainct Paul nous défend tant songneusement de considérer yci autre chose que le seul bon plaisir de Dieu? Finalement afin qu'il n'oubliast rien, il adjouste, *Il nous a rendus agréables.* Par lequel mot il signifie que maintenant Dieu nous aime et nous ha agréables d'une amour gratuite et non pas mercenaire, (c'est-à-dire fondée en quelque mérite ou cause venant de nous) comme il nous a éleus avant que fussions nais, n'estant incité à ce faire d'ailleurs que de soymesme. Toutesfois pour la cause matérielle tant de l'élection éternelle, que de l'amour maintenant manifestée, il met

Christ, lequel il appelle le *Bien-aimé :* afin que nous sçachions que l'amour de Dieu descoule à nous par luy. Ainsi il est le bien-aimé, afin qu'il nous réconcilie. Il adjouste incontinent après, la dernière et la principale fin, asçavoir *La louange* glorieuse *de sa grâce* tant excellente. Quiconque donc obscurcit ceste gloire, tasche à renverser le conseil éternel de Dieu. Telle est la doctrine des Sophistes, laquelle renverse toutes choses ce que dessus-dessous : afin que toute la gloire de nostre salut ne soit entièrement attribuée à Dieu seul.

7 *Par lequel nous avons rédemption par le sang d'iceluy*[1], asçavoir *rémission des péchez selon les richesses de sa grâce :*
8 *De laquelle il a espandu en abondance sur nous en toute sapience et intelligence,*
9 *Nous ayant donné à cognoistre le secret de sa volonté selon son bon plaisir, lequel il avoit premièrement arresté en soy.*
10 *Afin de le dispenser en la plénitude des temps : afin de recueillir toutes choses ensemble par Christ, tant celles qui sont és cieux, que celles qui sont en la terre en iceluy mesme*[2]
11 *En qui aussi nous sommes appelez à l'héritage, prédestinez selon le propos de celuy*[3] *qui fait toutes choses selon le conseil de sa volonté :*
12 *Afin que nous, qui avons auparavant espéré*[4] *en Christ, soyons à la louange de sa gloire.*

1) Ou, Par le sang duquel nous avons. 2) Ou, Afin qu'en la dispensation de l'accomplissement des temps il recueillist ensemble le tout en Christ, tant ce qui est és cieux, que ce qui est en la terre. 3) Ou, faits son héritage, ayans esté prédestinez suyvant l'arrest de celuy. 4) Ou, les premiers espéré.

7 *Par lequel nous avons rédemption, etc.* Ceci appartient encore à la cause matérielle : car il expose comment nous avons esté réconciliez à Dieu par Christ, asçavoir pource qu'il nous a appaisé le Père par sa mort. Et pourtant il nous faut tousjours dresser nos esprits au sang de Christ, quand nous cherchons grâce en Dieu. Or il dit que *La rédemption* nous a esté acquise *par le sang de Christ*, laquelle il nomme rémission des péchez. En quoy il signifie que nous sommes rachetez entant que nos péchez ne nous sont point imputez. Car de là vient la justice gratuite par laquelle nous sommes agréables à Dieu, et délivrez des liens et tyrannie du diable et de la mort. Il faut donc diligemment noter ceste déclaration, qui détermine le moyen de nostre rédemption. Car tandis que nous demeurons redevables au jugement de Dieu, nous sommes enserrez de liens misérables : et pourtant la délivrance de la condamnation que nos péchez méritent, est une liberté inestimable. *Selon les richesses de sa grâce.* Il revient encore à la cause efficiente : asçavoir que Christ nous a esté donné pour Rédempteur, d'autant que Dieu est grand en libéralité. Or il met yci ce mot, *Richesses*, pour amplifier : comme aussi ce verbe *Espandre en abondance.* Tant s'en faut qu'il se puisse satisfaire en louant la bonté de Dieu, qu'il engloutit entièrement les esprits des hommes en l'admiration d'icelle, comme il en parle. Et à la miene volonté que les esprits des hommes eussent esté bien abbruvez d'une vive appréhension de ceste opulence de grâce laquelle l'Apostre yci exalte et magnifie. Car ces resveries de satisfactions n'eussent jamais trouvé lieu, ne semblablement tous tels fatras, par lesquels le monde a pensé se racheter : comme si le sang de Christ séchoit et perdoit sa vigueur, sinon qu'il fust aidé de moyens et remèdes prins d'ailleurs.

8 *En toute sapience.* Il vient maintenant à la cause formelle : asçavoir la prédication de l'Evangile, par laquelle la bonté de Dieu descoule sur nous en abondance. Car Christ nous est communiqué par foy, et par luy nous venons jusques à Dieu, et jouyssons du bénéfice d'adoption. Or il orne l'Evangile de titres honorables et magnifiques, asçavoir de

Sapience et intelligence, afin que les Ephésiens ayent en mespris toutes doctrines contraires. Car les faux-apostres pour s'insinuer et avoir entrée, prenoyent ceste couleur, qu'ils apportoyent quelque chose plus haute et excellente que les rudimens que S. Paul avoit enseignez. Et le diable aussi tasche tant qu'il peut à amoindrir et descrier l'Evangile, afin qu'il nous destourne de nostre foy. Au contraire, S. Paul maintient et conferme l'authorité de l'Evangile, afin que les fidèles s'arrestent et reposent en iceluy asseuréement. Ce mot *Toute*, signifie plene et parfaite. Or pource que la nouveauté en estonnoit aucuns, il vient au-devant de cest erreur bien à propos, quand il appelle *le secret de la volonté de Dieu:* toutesfois un secret lequel Dieu a voulu maintenant manisfester. Et comme par ci-devant il a attribué la cause de l'élection au bon plaisir de Dieu, aussi maintenant il assigne une mesme cause à la vocation : afin que les Ephésiens recognoissent que Jésus-Christ leur a esté manifesté, et l'Evangile presché, non pas qu'ils eussent rien mérité de cela : mais pour autant qu'il avoit pleu ainsi à Dieu. *Lequel il avoit premièrement arresté en soy, etc.* Il dispose prudemment les choses, chacune en son ordre. Car y a-il chose plus raisonnable que ceci, asçavoir que Dieu luy seul ait cognoissance de ses conseils ? et qu'ils soyent cachez aux hommes tandis qu'il les voudra tenir secrets par devers soy ? et d'autre part, qu'il soit en sa volonté et puissance d'ordonner le temps auquel ses conseils vienent en la cognoissance des hommes ? Il monstre donc l'un et l'autre : asçavoir que ce décret d'adopter les Gentils, a esté jusques à maintenant caché au conseil de Dieu : en sorte toutesfois qu'il le retenoit par devers soy, seulement jusques au temps de la révélation. Si quelqu'un se plaind maintenant, que c'est une chose nouvelle, et non accoustumée, que ceux qui avoyent esté estranges de Dieu, sont receus en l'Eglise : n'aura-il pas tort, de ne permettre point à Dieu de sçavoir rien plus que les hommes ? Or afin que nul ne s'enquière, Pourquoy plustost maintenant qu'en un autre temps ? Il prévient ceste curiosité appelant le temps ordonné de Dieu, *Temps de plénitude*, c'est-à-dire convenable et opportun : comme au chapitre IV des Galates, v. 4. Que donc toute audace et présomption humaine se retiene yci, et qu'elle s'assujetisse à la providence de Dieu, quand il sera question de juger des changemens et dispensations des choses. A cela mesme se rapporte le mot, *Dispenser*. Car la légitime administration et dispensation de toutes choses dépend du jugement de Dieu. *Afin de recueillir*. L'ancien translateur Latin a mis Restablir : Erasme a adjousté, Sommairement. Quant à moy, j'ay mieux aimé retenir la propre signification du verbe Grec, pource qu'elle convenoit mieux au fil du texte. Car selon mon jugement sainct Paul veut dire que toutes choses estans en dissipation hors Christ, ont esté par luy remises en ordre et estat convenable. Et à la vérité, que pouvons-nous veoir en ce monde hors Christ, autre chose que vrayes ruines ? Car comme ainsi soit que nous soyons aliénez de Dieu par le péché, comment se peut-il faire que nous ne soyons misérablement espars et escartez ? Car le droit estat des créatures est, qu'elles adhèrent à Dieu. Sainct Paul dit que tel rassemblement qui estoit pour nous restablir en un estat convenable et bien réglé, a esté fait en Christ. Car estans entez en son corps, nous sommes unis avec Dieu, et mutuellement conjoints les uns avec les autres. Brief, sans Christ tout le monde est un abysme estrange et une confusion horrible. Luy seul nous recueille en vraye unité. Mais pourquoy met-il les créatures célestes en ce rang? car les Anges ne furent jamais séparez de Dieu : et par conséquent n'ont point esté escartez en dissipation. Aucuns l'exposent ainsi : que les Anges pour ceste cause sont dits avoir esté rassemblez, pource que les hommes ont esté unis avec eux, afin que les uns et les autres estans conjoints ensemble avec Dieu, obteinssent une béatitude commune en ceste bien-heurée unité. Comme nous avons accoustumé de dire, que tout l'édifice est refait, lequel estoit en plusieurs

endroits prest à tomber, ou desjà tombé, combien qu'il y eust encore quelques endroits entiers. Cela est bien vray : toutesfois il n'y a rien qui empesche que nous ne disions aussi que les Anges ont esté recueillis non pas d'une dissipation, mais premièrement afin qu'ils adhèrent parfaitement et entièrement à Dieu : puis après afin qu'ils demeurent perpétuellement fermes en leur estat. Car quelle proportion y a-il de la créature au Créateur, s'il n'y a un moyenneur entre deux? Et entant qu'ils sont créatures, s'ils n'estoyent préservez par le moyen de Christ, ils seroyent sujets à changement et révoltement, et par conséquent ils ne seroyent pas bien-heureux éternellement. Qui pourra donc nier que tant les Anges que les hommes n'ayent esté remis par le moyen et grâce de Christ en un estat ferme et permanent ? Car les hommes estoyent perdus, et les Anges n'estoyent pas hors de ce danger. Christ donc les assemblant tous deux à son corps, les a conjoints avec Dieu son Père, afin qu'il y eust un vray et ferme accord tant au ciel qu'en la terre.

11 *En qui aussi nous sommes appelez.* Il commence maintenant à faire une division. Jusques yci il a parlé de tous les éleus en général : maintenant il parle de soy et des Juifs : ou si on aime mieux, de tous ceux qui estoyent comme les premiers fruits de la religion Chrestienne : puis après il vient à parler des Ephésiens. Or ceci sert beaucoup à les confermer (j'enten les Ephésiens) qu'il les met d'un mesme rang avec luy et les autres fidèles, qui estoyent comme les aisnez en l'Eglise. Comme s'il vouloit dire, La condition de tous fidèles et la vostre sont semblables. Car nous qui avons esté les premiers appelez de Dieu, recognoissons que ceci procède de son élection éternelle. Ainsi il monstre que tous depuis le premier jusques au dernier (comme on dit) ont obtenu salut de pure grâce, d'autant qu'ils ont esté adoptez gratuitement selon l'élection éternelle. *Qui fait toutes choses selon le conseil de sa volonté.* Ceste circonlocution doit estre bien observée, par laquelle il descrit Dieu faisant tellement toutes choses par son propre conseil, qu'il ne laisse rien de reste à l'homme. Il ne reçoit donc en sorte quelconque les hommes à avoir part en ceste louange, comme s'ils apportoyent quelque chose de leur propre. Car Dieu ne regarde rien hors de soy, pour estre esmeu à nous élire : d'autant que le seul décret de sa propre volonté, luy est la cause d'élire, voire intérieure, comme on dit. Et par cela est réfuté l'erreur, ou plustost la rage de ceux lesquels s'ils ne voyent la raison és œuvres de Dieu, ne cessent de murmurer et se rebecquer contre son conseil. Il répète encore la fin, disant, *Afin que nous soyons à la louange de sa gloire.* Car la gloire de Dieu lors apparoist en nous, quand nous ne sommes que vaisseaux de sa miséricorde. Et ce mot de *Gloire*, signifie spécialement celle qui reluit en la bonté de Dieu. Car il n'ha rien plus propre, en quoy il vueille estre glorifié, que sa bonté.

13 *En qui vous aussi* avez espéré[1], *ayans ouy la parole de vérité*, asçavoir *l'Evangile de vostre salut : auquel aussi ayans creu, vous estes seellez du sainct Esprit de la promesse.*

14 *Lequel est arre de nostre héritage, jusqu'à la rédemption, de sa possession acquise à la louange de sa gloire.*

1) Ou, *espérez* aussi, ou *estes* aussi.

Yci avec soy, et les autres, qui estoyent comme les premiers fruits en l'Eglise, il met les Ephésiens. Car il dit, qu'eux aussi ont espéré en Christ. Or il tend à monstrer que la foy des uns et des autres est une mesme foy : et pourtant il faut répéter le verbe, *Avez espéré.* Il adjouste puis après comment ils ont esté amenez à ceste espérance : asçavoir par la prédication de l'Evangile. Il orne l'Evangile de deux épithètes : asçavoir que c'est *la Parole de vérité :* et

qu'il a esté instrument *de salut* aux Ephésiens. Il faut diligemment observer ces deux épithètes. Car comme ainsi soit que Satan ne tasche rien plus que d'abbruver nos esprits, ou de contemnement de l'Evangile, ou de doute : Sainct Paul nous arme yci de deux boucliers, par lesquels nous puissions repousser toutes les deux tentations. A l'encontre donc de toutes doutes apprenons à opposer ce tesmoignage, Que l'Evangile non-seulement est la vérité certaine, qui ne peut décevoir : mais aussi qu'il est par excellence appelé *Parole de vérité*, comme si hors d'iceluy il n'y avoit proprement aucune vérité. En après, afin que jamais nous ne soyons tentez de l'avoir en mespris, ou de nous en ennuyer, réduisons en mémoire quelle en est la vertu et efficace, asçavoir qu'il nous apporte salut : comme il enseigne ailleurs que c'est la puissance de Dieu en salut aux croyans, Rom., I, 16 : combien qu'il exprime yci d'avantage. Car il signifie que les Ephésiens ont cognu ceci par expérience, d'autant qu'ils ont esté faits participans du salut. Ceux-là donc sont bien misérables, qui se tormentent, tournoyans par beaucoup de circuits : comme le monde, pour la plus grand' part, laissant l'Evangile en arrière, prend plaisir à des inventions esgarées. Car ils ne parviendront jamais à la cognoissance de vérité, quelque temps qu'ils employent à apprendre, et ne trouveront jamais la vie. Mais ceux-là sont bien-heureux, qui ayans receu l'Evangile, demeurent fermes en iceluy, attendu que c'est la vérité infaillible et la vie.

13 *Auquel aussi ayans creu vous estes seellez.* C'est la probation de ceste certitude qu'il avoit attribuée à l'Evangile. Car de quel plus propre plège pourroit estre l'Evangile confermé, que du sainct Esprit ? Ceci donc est autant, comme s'il eust dit, Ce que j'ay appelé l'Evangile Parole de vérité, je ne le vous prouveray pas par l'authorité des hommes : car vous avez pour garent l'Esprit de Dieu mesme, qui seelle la vérité et certitude d'iceluy en vos cœurs. Or c'est une similitude bien propre, prinse des seaux, par lesquels entre les hommes tout contredit et doute est ostée. Car tant les letres royaux que les testamens sont rendus authentiques par les seaux. D'avantage le seau anciennement estoit la principale marque, par laquelle on recognoissoit les letres que les amis envoyent les uns aux autres : brief, par le seau on discerne les choses vrayes et certaines des fausses et supposées. Le sainct Apostre attribue cest office au sainct Esprit, non-seulement yci, mais aussi ci-après au chap. IV, comme aussi 2 Cor., I, 22. Car nous n'avons pas une telle fermeté de courage, que la vérité de Dieu surmonte en nous toutes les tentations de Satan, jusques à ce que le sainct Esprit nous ait confermez en icelle. La vraye persuasion donc que les fidèles ont de la parole de Dieu, de leur salut, et de toute la religion, ne procède point du sens de la chair, ne des raisons humaines ou philosophales : mais du seau du sainct Esprit, qui rend leurs consciences tellement asseurées, qu'ils n'en sont plus en doute. Car le fondement de la foy seroit caduque et mal asseuré, s'il estoit assis sur la sapience humaine. Parquoy tout ainsi que la prédication est l'instrument de la foy : aussi le sainct Esprit fait que la prédication ait efficace. Mais il semble yci qu'il soumette le seau du sainct Esprit à la foy : que si cela est vray, la foy le précédera. Je respon, qu'il y a double effet de l'Esprit en la foy : comme la foy consiste principalement en deux parties : car il illumine les esprits, et conferme les cœurs. Le commencement de la foy c'est la cognoissance : l'accomplissement, c'est la persuasion ferme et stable, laquelle ne receoit aucune doute au contraire. L'un et l'autre sont œuvre du sainct Esprit, comme j'ay dit. Parquoy il ne se faut point esbahir si sainct Paul dit que les Ephésiens ont non-seulement cognu la vérité de l'Evangile par foy, mais aussi ont esté confermez en icelle par le seau du sainct Esprit. Pour ceste raison il l'appelle *l'Esprit de la promesse*, asçavoir à cause de l'effet. Car il fait que la promesse de salut ne nous est point offerte en vain. Car comme Dieu par sa parole nous promet de nous estre Père, ainsi il nous rend tesmoi-

gnage de son adoption par son sainct Esprit.

14 *Lequel est arre de nostre héritage.* Il use aussi de cest épithète deux fois en la seconde aux Corinthiens, au premier et cinquième chapitre. La similitude est prinse des contracts, qui sont tellement establis et confermez après que les arres sont données, qu'on ne se peut plus repentir. Ainsi après avoir receu le sainct Esprit, nous avons les promesses de Dieu confermées et approuvées, et ne craignons plus qu'elles puissent estre rétractées. Non pas que les promesses de Dieu ne soyent assez fermes d'elles-mesmes : mais pource que si nous ne sommes soustenus par le tesmoignage de l'Esprit, jamais nous ne nous reposons en icelles de conscience asseurée. L'Esprit donc nous est une arre de nostre héritage, c'est-à-dire de la vie éternelle. *En rédemption*, c'est-à-dire, jusques à ce que le jour de la plene rédemption soit venu. Car tandis que nous sommes en ce monde, nous tous avons bien besoin de ceste arre, comme ainsi soit que continuellement nous bataillons sous espérance. Mais après que la jouissance nous sera mise entre les mains, le besoin et l'usage de ceste arre cesseront. Car le gage de l'arre sert jusques à ce que d'un costé et d'autre on ait satisfait au contract. Et pourtant il dira ci-après au chap. IV, v. 30, Jusques au jour de la rédemption. Or il parle du jour du jugement. Car combien que dés maintenant nous soyons rachetez par le sang de Christ, le fruit toutesfois de ceste rédemption n'apparoist point encore : car toute créature gémit encore, désirant estre délivrée de corruption. Nous aussi qui avons receu les prémices de l'Esprit, tendons par ardens souhaits à la mesme délivrance : car nous ne l'avons pas encore obtenue que par espérance : mais nous en jouirons à la vérité, quand Christ sera apparu en jugement. S. Paul prend en ce sens ce mot de *Rédemption*, au ch. VIII des Rom., v. 23 : et Christ aussi quand il dit, Levez vos testes : car vostre rédemption approche, Luc, XXI, 28. Ce mot, *La possession acquise*, ne signifie pas le Royaume des cieux, ou l'immortalité bien-heureuse : mais l'Eglise. Or ceci est adjousté pour leur consolation : afin qu'il ne leur soit grief de s'entretenir en leur attente jusques au jour de l'advénement de Christ : afin aussi qu'ils ne pensent point que ce soit chose desraisonnable, s'ils ne jouissent point encore de l'héritage qui leur est promis : veu que c'est une condition commune à toute l'Eglise. *A la louange de sa gloire. Louange* yci se prend comme ci-devant pour la publication et manifestation. Sa gloire peut quelque fois estre cachée ou obscure. Pour ceste cause sainct Paul dit, que Dieu a monstré des tesmoignages de sa bonté és Ephésiens, afin que sa gloire soit annoncée, et publiquement manifestée et magnifiée. Dont il s'ensuit que tous ceux qui détractent de la vocation des Ephésiens, sont envieux et détracteurs de la gloire de Dieu. Quant à ce qu'il répète si souvent la louange de la gloire de Dieu, cela ne doit point sembler estre superflu. Car on ne peut excéder mesure en parlant d'une chose infinie. Singulièrement ceci ha lieu quand il est question de magnifier la miséricorde de Dieu : de laquelle, quiconque sera vrayement fidèle, ne pourra jamais suffisamment exprimer par paroles le goust et sentiment qu'il en ha. Parquoy il faut que toutes langues fidèles soyent promptes à réciter les louanges d'icelle, et les aureilles ouvertes à ouïr volontairement ce qui en sera dit. Car c'est un tel sujet, que quand tous les Anges et les hommes desployeroyent toute leur éloquence, toutesfois ils ne pourroyent jamais approcher de la grandeur d'icelle. D'avantage, notons qu'il n'y a point de plus fort argument pour fermer la bouche aux meschans, que quand nous monstrerons que la gloire de Dieu est maintenue par nous, et obscurcie par eux.

15 *Pour ceste cause aussi ayant entendu la foy que vous avez au Seigneur Jésus, et la charité que vous avez envers tous les Saincts,*

16 *Je ne cesse de rendre grâces pour vous, faisant mémoire de vous en mes oraisons.*

17 *Afin que le Dieu de nostre Seigneur Jésus-Christ, le Père*, di-je, *de gloire, vous doint l'Esprit de sapience et de révélation, pour avoir cognoissance de luy*[1] *:*

18 Asçavoir *les yeux*[2] *de vostre entendement illuminez, afin que vous sçachiez quelle est l'espérance de sa vocation, et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage és Saincts,*

19 *Et quelle est l'excellente grandeur de sa puissance envers nous qui croyons, par l'opération de la puissance de sa force*[3].

1) Ou, pour la cognoissance, etc. 2) Ou, *Ayans* les yeux. 3) Ou, de sa puissante force.

15 *Pour ceste cause aussi ayant entendu, etc.* Ceste action de grâces n'estoit point seulement un tesmoignage d'amour envers les Ephésiens, mais aussi du jugement que sainct Paul avoit d'eux. Car en parlant ainsi, il leur protestoit qu'il s'esjouissoit devant Dieu du bien qui leur estoit advenu, c'est-à-dire de leur avancement en l'Evangile : ce qui leur estoit fort honorable. Or il faut noter, que sous la foy et charité, il comprend sommairement toute la perfection des Chrestiens. Il dit, *La foy en Christ :* pource que Christ est le propre but et object de la foy. Quant à la charité, vray est qu'elle se doit estendre généralement à tous hommes : mais il est yci fait mention spéciale *des Saincts*, pource que par iceux commence charité bien ordonnée, et puis après elle descoule à tous autres. Car si nostre charité doit regarder Dieu, d'autant que chacun approche plus près de Dieu, d'autant luy devons-nous donner le premier degré.

16 *Faisant mémoire de vous en mes oraisons, etc.* Selon sa coustume à l'action de grâces il adjouste une prière, afin de les inciter à poursuyvre plus outre. Car l'un et l'autre estoit nécessaire : asçavoir que les Ephésiens entendissent qu'ils estoyent au droit chemin, afin qu'ils ne se destournassent d'iceluy à une nouvelle sorte de doctrine : et que toutesfois ils sceussent qu'il leur faloit cheminer encore plus outre. Car il n'y a rien plus dangereux et pernicieux, que quand on vient à estre soul des biens spirituels. Parquoy quelque excellence que nous ayons, poursuyvons tousjours, et taschons à prouûter. Mais que désire le sainct Apostre aux Ephésiens? *L'esprit de sapience, et les yeux de l'entendement illuminez.* Ne l'avoyent-ils pas desjà? Ouy bien : mais ils avoyent aussi besoin d'accroissemens, afin qu'ayans receu l'Esprit plus amplement, et estans de plus en plus illuminez, ils entendissent plus certainement et vivement ce que desjà ils entendoyent. Car la cognoissance des fidèles n'est jamais si claire, que leurs yeux ne soyent aucunement chassieux, et empeschez de quelque obscurité. Mais considérons un peu les mots l'un après l'autre. *Le Dieu*, dit-il, *de nostre Seigneur Jésus-Christ.* Car pour ceste cause le Fils de Dieu a esté fait homme, afin qu'il eust un Dieu commun avec nous : comme il le tesmoigne luy-mesme, Je monte à mon Dieu et le vostre, Jehan, chapitre XX, v. 17. Et aussi ce qu'il est nostre Dieu, c'est pource qu'il est le Dieu de Christ, de qui nous sommes les membres. Toutesfois qu'il nous souviene que ceci se rapporte à la nature humaine, afin que telle sujétion ne diminue rien de sa Divinité éternelle. Il appelle aussi *Père de gloire :* lequel titre procède du premier. Car la paternité de Dieu glorieuse reluit en ce qu'il a assujeti son Fils à nostre condition, afin que par luy il fust fait nostre Dieu. Quand il dit, *Père de gloire*, c'est-à-dire, Père glorieux, selon la façon de parler des Hébrieux : et pourtant, il n'y auroit point d'inconvénient de conjoindre ensemble ces deux mots, Asçavoir que c'est le Père glorieux de Christ, tellement que le nom de Dieu soit leu à part : ce que je ne trouve point mauvais. *L'Esprit de sapience et de révélation*, est prins pour la grâce mesme laquelle le Seigneur nous confère par son Esprit. Car c'est une façon de parler suy-

vant la figure nommée Métonymie. Cependant notons ceci, que les choses qui sont dons de l'Esprit, ne sont pas facultez ou grâces naturelles. Ainsi les yeux de nostre entendement sont aveugles, jusques à ce que le Seigneur nous les ouvre : toute nostre sagesse et sçavoir n'est que folie et ignorance, jusques à ce que nous soyons instruits par la maistrise du sainct Esprit. Brief, la cognoissance de la vocation de Dieu surmonte la capacité de nostre entendement, jusques à ce que l'Esprit de Dieu nous l'ait manifestée par révélation secrète. Là où nous avons traduit, *Pour avoir cognoissance de luy :* on pourroit aussi lire, Pour avoir cognoissance de soy, asçavoir du Père. Car quiconque cognoist le Fils, il cognoist aussi le Père. Mais toutesfois, j'ay mieux aimé traduire selon que porte la vraye et droite signification du mot. En lieu de ce mot, *Les yeux de vostre entendement :* l'ancien translateur Latin, a mis, Les yeux de vostre cœur : ce qui se trouve en aucuns exemplaires Grecs. Et cela n'est pas de grande importance : car les Hébrieux prenent souvent le cœur pour la partie raisonnable qui est en l'âme : combien qu'autrement il signifie proprement la volonté, ou la partie qu'on appelle appétitive en l'âme, pource que c'est le siége des affections : toutesfois j'ay mieux aimé suyvre ce qui estoit le plus usité.

18 *Quelles sont les richesses de la gloire, etc.* Il monstre par termes magnifiques la grande excellence de la chose, afin que par la comparaison d'icelle à nous, nous soyons advertis combien il s'en faut que puissions parvenir à une cognoissance si haute. Car ce n'est pas une petite chose que la puissance de Dieu. Or il dit que la grandeur d'icelle a esté desployée envers les Ephésiens, et non point simplement, mais en abondance. Au reste, il tend tousjours là, qu'ils mettent peine de poursuyvre leur vocation. Et pourtant, il magnifie la grâce de Dieu envers eux, afin qu'ils ne recullent en arrière par mespris ou ennuy de leur vocation. Mais cependant, ces titres tant excellens et honorables nous admonestent, que tant s'en faut que la foy soit une œuvre ou un don de Dieu vulgaire, qu'on ne la sçauroit suffisamment magnifier selon qu'elle le mérite. Car S. Paul ne jette point yci à tors et à travers des hyperboles, c'est-à-dire termes excessifs : mais quand il est question de parler de la foy, pource que c'est une chose qui surpasse tout ce monde, il nous eslève en admiration de la puissance céleste.

19 *Par l'opération de la puissance de sa force.* Aucuns rapportent ceci seulement au mot de *Croire*, précédent : mais j'aime mieux le rapporter à la grandeur de la puissance, en sorte que ce soit une nouvelle amplification. Comme s'il disoit, qu'il a esté manifesté en ceste grande puissance quelle est l'efficace de la puissance de sa force : ou si on aime mieux, que ceste grandeur de puissance est une preuve et un tesmoignage de l'efficace de la force. Nous voyons comment sainct Paul ne peut à son gré assez louer nostre vocation. Et de faict, yci se desploye une vertu de Dieu singulière et admirable, quand de mort nous sommes transférez à vie, et d'enfans de la géhenne nous sommes faits enfans de Dieu, et héritiers de la vie éternelle. Les fols de ce monde pensent que ce soit yci une hyperbole frivole et froide : mais ceux qui sont exercez en divers combats de conscience, contre lesquels les fidèles ont à batailler tous les jours, cognoissent bien qu'il n'a rien yci esté dit, qui soit superflu. Car outre ce qu'on ne peut en cest endroit rien dire trop, eu esgard à l'excellence de la chose, sainct Paul a parlé ainsi magnifiquement et hautement en partie à cause de nostre desfiance, en partie à cause de nostre ingratitude. Car ou nous n'estimons jamais assez suffisamment combien est excellent le thrésor qui nous est proposé en l'Evangile : ou bien si nous le cognoissons au vray, nous ne nous pouvons pas persuader que nous soyons capables d'un tel bien, pource que nous ne voyons rien en nous qui soit correspondant, mais plustost toutes choses contraires. Sainct Paul donc a tasché tant d'exalter la gloire du règne de Christ entre les Ephésiens, que de toucher leurs cœurs du sentiment vif de la grâce de Dieu. Or afin que le regard

de leur propre indignité ne leur feist perdre courage, il les ramène à la considération de la puissance de Dieu. Comme s'il disoit, que leur régénération est une œuvre de Dieu, et non point vulgaire, mais telle que Dieu y a déclaré d'une façon admirable sa vertu infinie. Au reste, il y a cela de différence entre les trois noms qu'il a yci mis, que *la force* est comme la racine, *la puissance* est l'arbre, et *l'efficace* ou opération est le fruit. Car c'est une estendue du bras de Dieu, laquelle vient jusques à l'effet.

20 *Laquelle il a démonstrée en Christ*[1], *quand il l'a ressuscité des morts, et fait seoir à sa dextre és* lieux *célestes.*

21 *Par-dessus toute principauté, et puissance, et vertu, et seigneurie, et par-dessus tout nom qui est nommé, non-seulement en ce siècle, mais aussi en celuy qui est à-venir,*

22 *Et a assujeti toutes choses sous les pieds d'iceluy, et l'a constitué sur toutes choses, pour estre chef à l'Eglise,*

23 *Laquelle est le corps d'iceluy, et l'accomplissement de celuy qui accomplit tout en toutes choses*[2].

1) Ou, Par laquelle il a besongné en Christ. 2) Ou, en tous.

20 *Laquelle il a démonstrée en Christ, quand il l'a ressuscité des morts.* Le verbe Grec qui est yci mis, vient du nom lequel en la sentence précédente, nous avons traduit Opération, ou Efficace : comme qui diroit, Selon l'efficace qu'il a faite, ou selon l'opération qu'il a opérée. Mais le mot par lequel je l'ay traduit, emporte autant, et est moins estrange aux aureilles. Or à bon droict il veut que nous contemplions ceste puissance en Christ. Car en nous elle est cachée encore, d'autant que la vertu de Dieu se parfait en nostre infirmité, 1 Corinth., XII, 9. Car en quoy passons-nous les enfans de ce monde, sinon qu'il semble que nostre condition soit aucunement pire? Combien que le péché ne règne point en nous, toutesfois il y habite encore, la mort y ha encore vigueur, et nostre béatitude enclose sous espérance n'est point apperceuë du monde : la vertu de l'Esprit est une chose incognue à la chair et au sang. Cependant nous sommes sujets à mille fascheries, en sorte que nous sommes plus contemptibles que les autres. Jésus-Christ donc est le seul miroir auquel on peut contempler ce qui est aucunement obscur en nous à cause de l'infirmité de la croix. Ainsi, quand nous voudrons redresser nos esprits, et nous accourager par la fiance et asseurance de justice, salut et gloire, apprenons de nous tourner vers Christ. Car nous sommes encore détenus sous la domination de la mort : mais luy estant ressuscité des morts par la puissance céleste, ha domination sur la vie. Nous travaillons sous la servitude de péché, estans environnez de calamitez infinies, sommes en une guerre bien fascheuse : mais luy estant assis à la dextre du Père, ha le souverain gouvernement au ciel et en la terre, et triomphe en grande gloire, ayant vaincu et subjugué ses ennemis. Nous traînons yci comme gens incognus et contemptibles, mais à luy a esté donné un nom, que les Anges et les hommes doyvent avoir en révérence, les diables mesmes et les meschans redouter. Nous sommes yci estroittement enserrez d'indigence de tous dons, mais luy est ordonné du Père maistre et dispensateur de toutes choses. Pour ces raisons, il est besoin que nous addressions tous nos sens à Jésus-Christ, afin que nous contemplions en luy, comme en un miroir, les thrésors magnifiques de la grâce de Dieu, et la grandeur inestimable de la vertu de Dieu : lesquelles choses n'apparoissent point encore en nous. *Et fait seoir à sa dextre.* Ce passage démonstre apertement autant que nul autre, que signifie la Dextre de Dieu : asçavoir non pas quelque lieu, mais la puissance que le Père a donnée à Christ, asçavoir qu'en

son Nom il administre l'Empire du ciel et de la terre. Parquoy, en vain aucuns se débatent de ce que sainct Estienne a veu celuy-là mesme debout (Actes, VII, 55, 56) lequel le sainct Apostre escrit yci estre assis. Car ceci ne se rapporte point à la situation du corps, ains il exprime la souveraine authorité de régner, laquelle Christ ha maintenant. C'est ce que sainct Paul veut dire, quand il dit, *Par-dessus toute principauté, etc.* Car tout le contenu de ces mots a esté adjousté pour exprimer ce que signifie La dextre. Dieu le Père donc est dit avoir exalté Christ à sa dextre, pource qu'il l'a fait participant de sa domination, pource que par iceluy il exerce toute sa puissance. Et c'est une similitude prinse des Princes terriens, qui par honneur font seoir leurs lieutenans à leur dextre. Or comme ainsi soit que la dextre de Dieu remplisse le ciel et la terre, il s'ensuit que le règne de Christ et sa vertu est espandue partout. Parquoy ceux-là s'abusent, qui taschent de prouver que Christ n'est sinon au ciel, par ce qui est dit qu'il est assis à la dextre de Dieu. Cela est bien une chose très vraye que l'humanité de Christ est au ciel, et non pas en la terre : mais ceste probation ne convient point à cela. Car ce qui s'ensuit après, *Es lieux célestes*, ne tend pas à enclorre la dextre de Dieu au ciel, mais afin que nous entendions que Christ a esté eslevé si haut, qu'il obtient le souverain degré entre les Anges en la gloire céleste de Dieu, et en la bienheureuse immortalité.

21 *Par-dessus toute principauté.* Il ne faut point douter que par ces noms, il ne vueille signifier les Anges, qui sont ainsi appelez, pour autant que Dieu exerce sa puissance, vertu, et domination par leur main. Car il a accoustumé, entant qu'il communique aux créatures ce qui luy est propre, de leur attribuer aussi son Nom : suyvant laquelle raison, quelques fois ils sont appelez *Elohim.* Au reste, comme de la diversité des noms, nous recueillons qu'il y en a divers ordres, aussi de s'enquérir trop subtilement d'iceux, leur déterminer nombre certain, et establir des degrez, c'est nonseulement une sotte curiosité, ains aussi une témérité meschante et dangereuse. Mais pourquoy n'a-il dit simplement, Par-dessus les Anges? Je respon, que sainct Paul a redoublé ces titres, pour amplifier la gloire de Christ. Comme s'il disoit, Il n'y a rien si haut ne si excellent, de quelque nom qu'il soit appelé, qui n'ait esté mis au-dessous de Christ, et assujeti à sa majesté. Car ç'a esté une superstition ancienne et commune tant aux Gentils qu'aux Juifs, de forger beaucoup de choses des Anges, pour destourner les hommes de Dieu et du vray Médiateur. Parquoy, sainct Paul tasche par tout de remédier que ceste lueur des Anges imaginative n'esblouisse les yeux des hommes, et que par ce moyen elle n'obscurcisse la gloire de Christ. Et toutesfois, quelque diligence qu'il y ait mis, il n'a sceu tant faire que l'astuce du diable n'ait surmonté en cest endroit. Car nous voyons que le monde follement s'amusant après les Anges, a laissé Christ. Car il faut qu'il en adviene ainsi, que la vraye cognoissance de Christ s'esvanouisse au milieu de ces fausses opinions des Anges inventées par les hommes. *Et par-dessus tout nom.* Ce mot de *Nom*, est prins pour dignité, grandeur, et excellence : comme Estre nommé, est prins pour avoir bruit, estre loué et magnifié. Or il fait expresséement mention *du siècle à-venir*, pour signifier que l'excellence de Christ n'est point temporelle, mais éternelle : et qu'elle n'est point enclose en ce monde, mais fleurit aussi au royaume de Dieu. Et de là vient qu'Isaïe, chap. IX, v. 6, aussi l'appelle *Père du siècle à-venir.* En somme, il rabbaisse toutes les gloires des Anges et des hommes, afin qu'elles facent place à la gloire de Christ, et qu'icelle soit éminente par-dessus toutes les autres sans aucun empeschement.

22,23 *Et l'a constitué sur toutes choses pour estre chef à l'Eglise, etc.* C'est-à-dire, Il l'a ordonné Chef sur l'Eglise, à ceste condition qu'il ait la dispensation et le gouvernement de toutes choses. Or il démonstre que ce n'est point un honneur simple et nud, ce qu'il est constitué Chef de l'Eglise, d'autant que plene puissance et administration de toutes choses luy a esté quant et quant donnée. La mé-

taphore et similitude de Chef, se rapporte à la souveraine prééminence. Du nom, je ne pren point plaisir à en débatre : mais les flatteurs de ceste idole de Rome nous y contraignent aujourd'hui par leur importunité. Car quand Christ est seul appelé le Chef, les Anges et les hommes sont rangez en ordre de membres : en sorte que le plus excellent par-dessus les autres ne soit que membre sous le Chef commun de tous. Toutesfois ils n'ont point de honte de crier que l'Eglise seroit sans Chef, si elle n'en avoit un en terre outre Christ. Mais quel sacrilége infâme est-ce là, d'attribuer si peu d'honneur à Christ, que l'Eglise soit estimée estre imparfaite, s'il obtient seul l'honneur que le Père luy a donné ? Or quant à nous escoutons l'Apostre, disant que l'Eglise est *le corps de Christ:* par lequel mot il signifie que ceux qui refusent de se soumettre à luy, sont indignes de la communion de l'Eglise. Car l'unité de l'Eglise dépend de luy seul. *Et l'accomplissement de celuy.* C'est certes un honneur souverain qu'ha l'Eglise, que le Fils de Dieu se répute aucunement imparfait, s'il n'est conjoint avec nous. Quelle consolation, quand nous oyons dire que Christ ha alors toutes ses parties, et veut estre estimé entier, quand il nous ha avec soy ? Et pourtant, quand il traitte la similitude du corps humain en la première aux Corinthiens, XII, 12, il comprend toute l'Eglise sous ce seul mot de Christ. Toutesfois, afin qu'on ne l'entende pas comme si quelque chose défailloit à Christ, quand il seroit séparé de nous, S. Paul adjouste tout incontinent après, *Qu'il accomplit tout en toutes choses.* Ce donc qu'il veut estre accompli, et par manière de dire, estre parfait en nous, cela ne vient pas par défaut ou indigence, veu que c'est luy qui parfait toutes choses, tant en nous qu'en toutes autres créatures. Et par cela d'autant plus grande apparoist sa bonté, quand de rien il nous fait estre, afin que luy semblablement soit et vive en nous. Combien qu'il n'y aura point d'inconvénient de restraindre ce mot *Tout*, à la circonstance du présent passage. Car combien que Christ accomplisse toutes choses par sa seule volonté et vertu, toutesfois sainct Paul parle yci spécialement du gouvernement spirituel de l'Eglise. Vray est qu'il n'y a rien qui empesche qu'on ne le puisse prendre de tout le gouvernement du monde : mais il est vray-semblable qu'il le restraint à la circonstance présente.

CHAPITRE II.

1 *Et lors que vous estiez morts en vos défautes et péchez*[1],

2 *Esquels quelque temps vous avez cheminé selon le cours de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, qui est l'esprit qui besongne maintenant és enfans de désobéissance*[2].

3 *Entre lesquels aussi nous tous avons conversé quelque temps, és concupiscences de nostre chair, exécutans les désirs de la chair et de* nos *pensées : et estions de nature enfans d'ire, comme aussi les autres.*

1) *Col.*, II, 13. 2) Ou, rébellion.

1 *Et lors que vous estiez.* Il expose et esclarcit ce qu'il avoit dit ci-dessus. Car afin d'appliquer mieux aux Ephésiens ceste louange générale de la grâce, il leur réduit en mémoire leur première condition. Or ceste application contient deux membres : asçavoir, Vous estiez jadis perdus : et Dieu vous a maintenant délivrez de perdition par sa grâce. Mais cependant qu'il s'arreste à exaggérer l'un et l'autre membre, il enveloppe tellement les mots que le fil du propos ne continue point bien coulant. Toutesfois quoy que les paroles soyent entremeslées, le sens cependant ne laisse pas d'estre bien clair, moyennant que nous rapportions tout ce qu'il dit à ces deux membres. Parlons maintenant du premier. Il

dit *qu'ils estoyent morts* : et quant et quant il exprime la cause de leur mort, asçavoir *leurs péchez*. Il n'entend pas seulement qu'ils ayent esté en danger de mort : mais il signifie que c'estoit une vraye mort et présente, de laquelle ils estoyent desjà opprimez. Car comme ainsi soit que la mort spirituelle n'est autre chose que quand l'âme est destournée de Dieu : nous naissons tous morts, et vivons morts, jusques à ce que nous soyons faits participans de la vie de Christ. Et de là vient que Christ dit, L'heure est maintenant venue, que les morts orront la voix du fils de Dieu : et ceux qui l'auront ouye, vivront, Jehan, V, v. 28. Les Papistes, qui ne tendent à autre chose qu'à amoindrir la grâce de Dieu en quelque sorte que ce soit, disent que nous sommes à demi morts hors Christ. Mais ce n'est point pour néant que le Seigneur luy-mesme, et après luy son Apostre, nous excluent totalement de la vie, tandis que nous demeurons en Adam : et ne disent point sans cause que la régénération est une nouvelle vie de l'âme, par laquelle elle ressuscite des morts. Je confesse bien qu'il y a quelque vie de reste en nous, quand nous sommes encore aliénez de Christ. Car infidélité n'esteint point tout sentiment, ne la volonté, ne les autres facultez de l'âme. Mais que sert cela au royaume de Dieu ? que sert-il à la vie bien heureuse? veu que tout ce que nous sentons, voulons, et pensons, est mort. Arrestons-nous donc à ceci, que la conjonction de nostre âme avec Dieu, est la vraye et seule vie d'icelle : et par conséquent que nous sommes du tout morts hors Christ, pource que le péché (qui est la matière de mort) règne en nous.

2 *Esquels quelque temps vous avez cheminez, etc.* Il monstre évidemment par les effets ou les fruits, que le péché régnoit jadis en eux. Car les hommes ne cognoissent jamais bien la force du péché, sinon quand il en sort en œuvres extérieures. Quand il adjouste *Selon le cours de ce monde*, il signifie que ceste mort de laquelle il fait mention, ha son cours en la nature humaine, en sorte que c'est une maladie universelle. Car il n'entend pas le cours ordinaire du monde que Dieu a ordonné : ne les élémens, comme le ciel, la terre et l'air, mais la perversité de laquelle nous sommes tous infectez : en sorte que ce n'est point un vice qui soit particulier à aucuns, mais duquel tout le monde est saisi. *Selon le principe de la puissance de l'air.* Il passe encore plus outre maintenant, démonstrant que la cause de nostre corruption est, que le diable ha domination et principauté sur nous : qui est le mot le plus grief qu'on eust sceu dire pour condamner le genre humain. Car que nous laisse de reste celuy qui dit que nous sommes esclaves du diable, et à son commandement, tandis que nous vivons hors du règne de Christ? A bon droict donc nous devons avoir nostre condition en horreur, quoy qu'elle plaise à plusieurs, ou pour le moins ne leur desplaise pas assez. Où est maintenant le franc arbitre, le gouvernement de la raison, et la vertu morale, desquelles choses les Papistes gazouillent tant? Quelle pureté ou droiture trouveront-ils sous la tyrannie du diable? Mais c'est bien avisé à leurs affaires, quand ils détestent ceste doctrine de sainct Paul comme une grande hérésie. Or je di qu'il n'y a rien obscur en ces paroles : Asçavoir que tous ceux-là bataillent sous l'enseigne et règne de Satan, lesquels vivent selon le monde : c'est-à-dire, selon le naturel de leur chair. Au reste, il nomme le diable au nombre singulier, selon la coustume de l'Escriture. Car tout ainsi que les enfans de Dieu ont un Chef, aussi ont les meschans : et les uns et les autres font chacun un corps. Ainsi la principauté de tous les meschans est attribuée à un, en sorte qu'il se fait une masse d'impiété. Quant à ce qu'il assigne au diable puissance en l'air, nous en parlerons ci-après au sixième chapitre. Maintenant nous noterons seulement que ç'a esté une grande resverie aux Manichéens d'avoir voulu asseurer par ce passage qu'il y a deux principes, comme si Satan avoit puissance de faire quelque chose sans la volonté de Dieu. Car sainct Paul ne luy attribue point un souverain empire, lequel ne soit point sujet à la volonté du seul Dieu, mais seulement une tyrannie laquelle il exerce par la permis-

sion de Dieu. Car qu'est Satan autre chose que le bourreau de Dieu, pour punir l'ingratitude des hommes? Et c'est ce que sainct Paul veut dire quand il dit qu'il besongne és enfans d'infidélité seulement. Car par ce moyen il exempte les enfans de Dieu de la puissance de Satan. Que si ainsi est, il s'ensuit donc que Satan ne fait rien que par la volonté d'un supérieur, et qu'il n'ha point la plene puissance en soy. Combien que nous recueillons aussi de cela, que les meschans n'ont point d'excuse en ce qu'ils commettent toutes meschancetez à l'instigation de Satan. Car comment se fait cela, qu'ils soyent sujets à sa tyrannie, sinon d'autant qu'ils sont rebelles à Dieu? Que s'il n'y en a point qui servent à Satan, sinon ceux qui sont hors de la conduite de Dieu, ou plustost qui refusent de se ranger sous son obéissance, qu'ils s'imputent à eux-mesmes la faute, de ce qu'ils ont un seigneur si pernicieux. Il a mis *enfans de désobéissance*, pour gens rebelles, selon la façon des Hébrieux. Et certes infidélité ha tousjours pour compagne désobéissance: mesme elle est la source et la mère de toute obstination.

3 *Entre lesquels*, *etc.* Afin qu'il ne semble qu'il reproche par injure aux Ephésiens quels ils ont esté, ou que par un orgueil Judaïque il déboute et desdaigne les Gentils, il se met du nombre et ses semblables. Et ne dit point ceci par hypocrisie: mais donne gloire à Dieu par vraye confession. Toutesfois on se pourroit esbahir de ce qu'il confesse qu'il a conversé és concupiscences charnelles, luy qui se vante ailleurs d'avoir esté sans répréhension toute sa vie, Phil., III, v. 6. Je respon que ceci est commun à tous ceux qui ne sont point encore régénérez par l'Esprit de Christ. Car quoy que la vie d'aucuns soit louable en apparence, d'autant que les concupiscences ne viennent point en évidence devant les hommes, toutesfois il n'y a rien qui ne soit corrompu et souillé hors la fontaine de toute pureté. D'avantage, il faut noter la définition, que c'est *cheminer selon les désirs de la chair :* c'est asçavoir faire ce qui est plaisant à la chair et à l'entendement: c'est-à-dire, vivre selon la conduite de sa nature et raison. Car la *chair*, signifie yci l'inclination de nature, comme on dit. Après est adjousté le nom de *Pensées*, qui procèdent de l'entendement. Or le mot d'Entendement comprend toute la raison qui est de nature en l'homme. Et pourtant le mot de *Concupiscence*, ne se rapporte pas seulement aux appétis inférieurs, ou à la partie sensuelle, qu'on dit, mais touche jusques au plus haut. *Et estions de nature*, *etc.* Il dit que tous sans en excepter un, sont sous condamnation, jusqu'à ce qu'ils soyent délivrez par Christ, soyent Juifs ou Gentils comme il le dit aussi en l'Epistre aux Galatiens, II, v. 16: en sorte qu'il n'y a nulle justice, nul salut, brief, nulle excellence hors Christ. Par *les enfans d'ire*, entendons simplement Perdus, et dignes de mort éternelle. Car l'Ire signifie le jugement. Parquoy Enfans d'ire, vaut autant comme condamnez devant Dieu. S. Paul monstre yci que les Juifs, et tous ceux qui ont esté excellens en l'Eglise, estoyent tels: et ce de nature, c'est-à-dire de naissance, et dés le ventre de la mère. C'est un passage digne d'estre noté contre les Pélagiens, et contre tous ceux qui nient le péché originel. Car ce qui est naturellement en tous, il est certes originel. Or S. Paul enseigne que nous sommes tous naturellement sujets à condamnation. Il s'ensuit donc que péché est comme fiché en nous: car Dieu ne condamne point les innocens. Les Pélagiens usoyent de ceste cavillation, disans, Que le péché estoit descendu d'Adam à tout le genre humain, non pas par origine ou naissance, mais par imitation. Mais S. Paul dit que nous sommes engendrez avec le péché: comme les serpens apportent leur venin du ventre de leurs mères. Il y en a d'autres qui ne répugnent point moins aux paroles du S. Apostre, disans que le péché originel n'est pas vrayement péché. Car où il y a damnation, il faut qu'il y ait péché: d'autant que Dieu ne se courrouce pas contre les hommes estans innocens, mais contre le péché. Et ne se faut point esbahir si ceste perversité qui est en nous naturellement, est réputée péché devant Dieu: car il voit et juge la semence qui est encore cachée. Toutes-

fois on peut faire yci une question : Pourquoy c'est que S. Paul assujetit à ire et malédiction les Juifs aussi bien que les autres, veu qu'ils estoyent toutesfois la semence bénite. Je respon, que la nature est commune, et que les Juifs diffèrent des Gentils seulement en ceci : que Dieu les délivre de perdition par la grâce de la promesse. Mais cela est un remède survenant. Il y a aussi une autre question : Veu que Dieu est autheur de nature, comment se fait cela qu'il n'est point coulpable, si ainsi est que nous soyons perdus de nature ? Je respon, qu'il y a double nature. L'une est créée de Dieu : l'autre c'est la corruption de ceste première. Ceste condamnation donc (de laquelle parle yci S. Paul) ne procède point de Dieu, mais de la nature corrompue. Car nous ne naissons pas maintenant ainsi qu'Adam a esté créé du commencement : mais nous sommes une semence bastarde, estans descendus d'un homme révolté et corrompu.

4 *Mais Dieu qui est riche en miséricorde, par sa grande charité, de laquelle il nous a aimez,*

5 *Du temps mesme que nous estions morts en péchez, nous a vivifiez ensemble avec Christ*[1] *(vous estes sauvez par grâce*[2]*)*

6 *Et nous a ressuscitez ensemble, et nous a fait seoir ensemble és lieux célestes en Jésus-Christ.*

7 *Afin qu'il monstrast és siècles à-venir l'abondante richesse de sa grâce par sa bénignité envers nous en Jésus-Christ.*

1) Ou, à Christ, ou, par Christ. 2) Ou par la grâce *duquel* vous estes sauvez.

4 *Mais Dieu.* S'ensuit maintenant le second membre, duquel la somme est que Dieu a délivré les Ephésiens de la perdition à laquelle ils estoyent du tout attachez. Mais il use d'autres mots. *Dieu qui est riche en miséricorde*, dit-il, vous a vivifiez avec Christ. Il donne à entendre par cela qu'il n'y a point d'autre vie de l'âme, que celle qui nous est inspirée par Christ. Parquoy lors nous commençons à vivre, quand nous sommes entez avec luy, pour jouir d'une mesme vie et commune avec luy. De quoy nous pouvons recueillir que c'est qu'il a entendu ci-dessus par La mort. Car la mort, de laquelle il a parlé, et ceste résurrection de laquelle il parle maintenant, sont choses opposites. Or c'est-ci un bénéfice inestimable, que nous soyons faits participans de la vie du Fils de Dieu : en sorte que nous ayons force et vigueur par un mesme Esprit que luy. Et pourtant il exalte en cest endroit la miséricorde de Dieu, de laquelle parlant en ce terme de Richesses, il entend qu'elle a esté espandue abondamment et magnifiquement. Or combien que par ces paroles il attribue tout nostre salut à la miséricorde de Dieu, toutesfois incontinent après il constitue plus expresséement la cause en la bonté gratuite, quand il dit que cela a esté fait *Par sa grande charité.* Car il signifie que ceste a esté la seule considération qui a esmeu Dieu : comme aussi sainct Jean dit, 1 Jehan, IV, 10, Non pas que nous l'ayons aimé les premiers : mais luy nous a aimez le premier. Ce mot *Mesme*, emporte poids : comme aussi au VI des Romains.

5 *Vous estes sauvez par grâce.* Je ne sçay si quelque autre a entrelacé ceci : toutesfois pource qu'il ne contient rien qui ne conviene bien au texte, je le reçoy volontiers comme escrit par sainct Paul. Et de faict, nous voyons comment il ne peut jamais assez à son gré louer l'excellence de la grâce : et pour ceste cause il répète souvent par plusieurs paroles, qu'il n'y a rien en nostre salut qu'il ne fale attribuer à Dieu. Certes quiconque considérera deuëment l'ingratitude des hommes, il ne rejettera point ceste parenthèse comme superflue.

6 *Et nous a ressuscitez ensemble, et nous a fait seoir, etc.* Nous ne voyons pas encore de nos yeux ce qu'il dit yci de la résurrection, et de ce que nous serons assis au ciel : toutesfois il enseigne

que ces bénéfices nous sont conférez, comme si desjà nous en avions la jouissance entre les mains : et ce afin d'exalter d'autant plus le changement de nostre condition, quand d'Adam nous sommes transférez à Christ. Certes comme s'il disoit que nous sommes transportez du plus profond des enfers au ciel. Et à la vérité, quoy que nostre salut soit encore caché en espérance quant à nous, nonobstant en Christ nous possédons l'immortalité et gloire bien heureuse. A ceste cause il adjouste, *En Christ :* pource que les choses qu'il récite n'apparoissent point encore és membres, mais seulement au Chef : toutesfois à cause de ceste union secrète que les membres ont avec le Chef, elles leur appartienent pour certain, et vienent jusques à eux. Les autres ont tourné, Par Christ : mais En Christ, est plus convenable, pour la raison que j'ay notée. Et on doit recueillir de ceci une singulière consolation : asçavoir, qu'en la personne de Jésus-Christ, nous avons un gage certain, et comme les prémices de toutes choses qui nous défaillent.

7 *Afin qu'il monstrast és siècles à-venir.* Il répète derechef la cause finale, afin que les Ephésiens s'exercent en la méditation continuelle d'icelle, et que d'autant mieux qu'ils cognoistront la cause de leur salut estre juste, asçavoir que Dieu soit glorifié, tant plus ils soyent certains d'iceluy. Il adjouste aussi que Dieu a voulu consacrer à tous aages la mémoire d'une bonté si admirable : et c'est pour rendre plus odieux ceux qui impugnoyent la vocation gratuite des Gentils. Car ils taschoyent d'abolir dés la première entrée une chose digne de mémoire de siècle en siècle. Cependant nous sommes admonestez par ceci, que nous devons célébrer à perpétuité la mémoire de la miséricorde de Dieu, par laquelle il luy a pleu recevoir nos Pères du rang de son peuple. Car la vocation des Gentils est une œuvre admirable de la bonté de Dieu : laquelle les pères doyvent enseigner de main en main à leurs enfans et aux enfans de leurs enfans : afin qu'elle ne tombe jamais de la mémoire des hommes par faute d'en parler. *L'abondante richesse par sa bénignité envers nous.* Maintenant il démonstre ou conferme par répétition que cest amour duquel Dieu nous a aimez en son Fils, procède de miséricorde. Car il dit, Afin qu'il monstrast la richesse de sa grâce. Comment ? Par sa bénignité envers nous : c'est asçavoir, comme l'arbre est monstré en son fruit. Non-seulement doncques il afferme que l'amour de Dieu a esté gratuit, mais aussi que Dieu a en iceluy démonstré les richesses abondantes de sa grâce, et non point vulgaires, mais excellentes. Il faut aussi noter ce qu'il répète deux fois ce mot *Jésus-Christ.* Car il ne veut point que nous espérions de Dieu aucune grâce ni amour, que par le moyen de Jésus-Christ.

8 *Car vous estes sauvez de grâce par la foy : et cela non point de vous : c'est don de Dieu.*

9 *Non point par œuvres : afin que nul ne se glorifie.*

10 *Car nous sommes son ouvrage, estans créez en Jésus-Christ à bonnes œuvres, que Dieu a préparées afin que cheminions en icelles.*

8 *Vous estes sauvez de grâce.* C'est comme une conclusion de ce qui a esté dit ci-dessus. Car il a parlé et de l'élection et de la vocation gratuite, afin de parvenir à faire ce sommaire, Que par la seule foy ils ont obtenu salut. Il afferme donc en premier lieu que le salut des Ephésiens est une œuvre de Dieu, et non d'autre, voire œuvre gratuite : et quant à eux, qu'ils ont embrassé et receu ceste grâce par foy. Car il faut considérer Dieu d'un costé, et les hommes de l'autre. Il dit que Dieu ne nous doit rien : c'est donc pure grâce, et non point récompense ou salaire ce qu'il nous sauve. Après cela il faut sçavoir comment c'est que les hommes sont faits participans du salut qui leur est offert de

la main de Dieu. Sainct Paul respond que c'est *par la foy.* De là il conclud, qu'il n'y a donc en tout ceci rien du nostre. Car si du costé de Dieu il n'y a que grâce seulement, et quant à nous, nous n'apportons rien que la foy, qui nous despouille de toute louange, il s'ensuit bien que ce n'est point de nous. Ne faut-il pas par ce moyen que le franc arbitre, et les bonnes intentions, et les préparations inventées par les hommes, et les mérites et satisfactions cessent du tout? Car il n'y a rien de tout cela qui ne s'attribue une partie de la louange au salut des hommes. Parquoy la louange ne seroit pas du tout donnée à la grâce, comme sainct Paul monstre qu'il faut qu'il en soit. D'autre part, comme ainsi soit que du costé de l'homme il constitue le seul moyen de recevoir salut en la foy, il rejette les autres moyens sur lesquels les hommes ont accoustumé de s'appuyer. Or la foy amène à Dieu l'homme vuyde afin qu'il soit rempli des biens de Christ. Et pourtant il adjouste, *Non point de vous :* afin que ne s'attribuans rien, ils recognoissent Dieu pour seul autheur de leur salut. *C'est don de Dieu.* En lieu qu'il avoit dit que leur salut prouvenoit de grâce, il afferme maintenant que c'est un don de Dieu : en lieu qu'il avoit dit, Non pas de vous : il dit maintenant, *Non point par œuvres.* Et pourtant nous voyons qu'il ne laisse rien de reste aux hommes quant à acquérir salut. Car il comprend yci en trois mots tout ce qu'il débat par une si longue dispute en l'Epistre aux Romains, et aussi aux Galatiens : asçavoir, Que de la seule miséricorde de Dieu nous procède justice : qu'elle nous est offerte en Christ, et ce par l'Evangile : que nous en sommes faits participans par la seule foy, sans aucun mérite d'œuvres. Or nous pouvons facilement repousser par ce passage la vaine cavillation par laquelle les Papistes pensent eschapper : Asçavoir que sainct Paul parle des cérémonies, quand il enseigne que nous sommes justifiez sans les œuvres. Car il est plus que certain qu'il n'est point yci question d'une espèce des œuvres seulement, mais que toute la justice de l'homme, laquelle consiste és œuvres, est rejettée, voire l'homme tout entier, et tout ce qu'il ha de soy. Car il faut yci noter l'antithèse entre Dieu et l'homme, entre la grâce et les œuvres. Pourquoy seroit Dieu opposé à l'homme, si le différent estoit seulement des cérémonies? Parquoy les Papistes sont contraints de confesser que sainct Paul attribue yci toute la gloire de nostre salut à la grâce de Dieu. Mais ils forgent une autre bourde : que ceci est dit pour autant que Dieu confère la première grâce. Mais ils sont bien sots de penser ainsi se desvelopper, veu que sainct Paul déboute l'homme tout entier avec toutes ses facultez et puissances, non-seulement de l'entrée d'obtenir salut, mais entièrement de toutes les parties de salut. Et puis ils sont fols au double de ne prendre point garde à ceste conclusion, *Afin que nul ne se glorifie.* Car il demeurera tousjours quelque reste de gloire aux hommes, cependant que hors la grâce de Dieu, les mérites seront encore aucunement mis en conte. La sentence donc de sainct Paul ne demeurera point ferme, si on ne donne la louange entière à Dieu seul et à sa miséricorde. Au reste, on expose mal ce passage communéement, d'autant qu'on restreint ce mot de *Don*, à la seule foy. Car il faut entendre, que sainct Paul répète la sentence précédente par d'autres paroles. Il n'entend donc pas que la foy soit don de Dieu, mais que le salut nous est donné de Dieu, ou que nous l'obtenons par don de Dieu.

10 *Car nous sommes son ouvrage.* Il prouve par la privation du contraire ce qu'il a dit, Que nous sommes sauvez par grâce : asçavoir pource que nous n'avons point d'œuvres dont nous puissions mériter salut. Car tout ce que nous avons de bonnes œuvres, est un fruit de la régénération. Dont s'ensuit que mesme les œuvres sont une partie de la grâce. Ce qu'il dit, *Que nous sommes l'œuvre de Dieu*, ne doit point estre entendu de la création commune, laquelle nous fait naistre hommes : mais il afferme que nous sommes nouvelles créatures, formez à justice par l'Esprit de Christ, et non point

par nostre propre vertu. Ceci appartient seulement aux fidèles, lesquels estans nais d'Adam pervers et corrompus, sont spirituellement régénérez par la grâce de Christ, afin qu'ils commencent à estre nouveaux hommes. Parquoy, tout ce qui est de bien en nous, est une œuvre de Dieu supernaturelle. Et l'exposition s'ensuit au texte. Car il adjouste que nous sommes l'ouvrage de Dieu, pource que nous sommes *créez*, non pas en Adam, mais *en Jésus-Christ*: et non pas à une vie telle que nous voudrons, mais *à bonnes œuvres*. Que reste-il maintenant au franc arbitre, puis que toutes les bonnes œuvres qui procèdent de nous, sont attribuées à l'Esprit de Dieu? Que les lecteurs fidèles avisent un peu aux paroles de l'Apostre. Il ne dit pas que nous soyons aidez de Dieu, et que nostre volonté soit préparée pour courir puis après de soy-mesme: il ne dit pas non plus, que la faculté de bien vouloir nous soit donnée, afin qu'il soit en nous d'élire puis après lequel des deux nous voudrons, comme ont accoustumé de gazouiller ceux qui amoindrissent la grâce de Dieu entant qu'en eux est: mais il enseigne que nous sommes l'œuvre de Dieu, et que tout ce qui est de bien en nous, est sa création. Par lequel mot il signifie, qu'à ce que l'homme soit bon, il faut qu'il le forme tout entier de sa main. Ce n'est donc point seulement la faculté de bien vouloir, ou je ne sçay quelle préparation ou aide, qui soit l'œuvre de Dieu, mais aussi la droite volonté mesme. Autrement aussi l'argument de sainct Paul ne vaudroit rien. Son intention est de prouver que l'homme ne s'acquiert nullement salut, mais qu'il le reçoit de Dieu gratuitement. Et pour le prouver, il dit que l'homme n'est rien, sinon par la grâce de Dieu. Quiconque donc attribue à l'homme tant peu que ce soit hors de la grâce de Dieu, il luy donne autant de puissance à acquérir salut. *Créez en Jésus-Crist à bonnes œuvres.* Ceux qui tirent ce passage pour deschirer ou ronger la justice de la foy, sont bien loin de l'intention de sainct Paul. Pource qu'ils ont honte de nier entièrement que nous soyons justifiez par foy, et qu'ils voyent qu'ils travailleroyent en vain s'ils le faisoyent, ils ont leur recours à ce subterfuge, Que nous sommes justifiez par foy, pource que le commencement de justice vient de la foy, par laquelle nous recevons la grâce de Dieu: mais que nous sommes faits justes par la régénération, pource qu'estans renouvelez par l'Esprit de Christ, nous cheminons en bonnes œuvres. Ainsi, ils font la foy comme la porte, par laquelle nous entrons en justice: mais puis après, ils imaginent que nous acquérons ceste justice par les œuvres: ou pour le moins ils donnent ceste définition de Justice, que c'est une droiture, quand l'homme est réformé à bien vivre. Je ne me soucie point s'il y a long temps que cest erreur ait commencé, mais c'est bien abusé de ce passage, de le prendre pour tesmoignage à confermer telle fantasie. Il faut regarder quelle est l'intention de l'Apostre. Voulant monstrer que nous n'avons rien donné à Dieu pour le nous rendre obligé, il enseigne que les bonnes œuvres mesmes que nous faisons, procèdent de luy: dont s'ensuit que nous ne sommes rien que par sa pure libéralité. Maintenant, quand ceux-ci infèrent que nous sommes donc à demi justifiez par les œuvres, comment vient cela à propos de l'intention de S. Paul, et de la matière qu'il traitte? Car c'est autre chose de disputer en quoy consiste la justice: et autre, quand on enseigne qu'elle n'est point de nous, y adjouster la raison, Pource que nous n'avons rien de nostre propre és bonnes œuvres, mais sommes formez par l'Esprit de Dieu à bonnes œuvres, et ce par la grâce de Christ. Car quand le sainct Apostre déclare quelle est la cause de justice, il s'arreste principalement en ce poinct, Que les consciences ne seront jamais paisibles, si elles ne se reposent en la rémission des péchez. Yci il ne touche rien de cela: car il ne traitte autre chose, sinon que tout ce que nous sommes, nous le sommes par la grâce de Dieu. *Que Dieu a préparées.* Il ne faut point rapporter ceci à la doctrine de la Loy, ainsi que les Pélagiens: comme si sainct Paul entendoit que Dieu commande ce qui est juste, et qu'il ensei-

gne quelle est la droite règle de bien vivre. Car plustost il poursuit ce qu'il avoit commencé à monstrer, asçavoir que le salut ne procède point de nous. Il dit donc, Que les bonnes œuvres sont préparées de Dieu avant que nous fussions nais : entendant que de nous-mesmes nous ne sommes point capables de bien vivre, mais d'autant que nous sommes formez et façonnez de la main de Dieu. Et si la grâce de Dieu a prévenu, elle a osté toute occasion de nous vanter. Parquoy, il faut diligemment noter ce mot, *Préparées :* car S. Paul démonstre par l'ordre mesme, que Dieu ne nous doit rien à cause des bonnes œuvres. Comment cela? d'autant qu'elles sont prinses de son thrésor, où elles estoyent long temps auparavant gardées: car il justifie et régénère ceux qu'il a appelez, Rom., chapitre VIII, v. 30.

11 *Partant, ayez souvenance que vous jadis Gentils en chair, estiez appelez Prépuce par celle qui est appelée Circoncision, faite de main en la chair :*
12 *Que vous estiez*, di-je *en ce temps là hors de Christ, n'ayans rien de commun avec la république d'Israël, estrangers des tables de la promesse*[1], *n'ayans point d'espérance, et sans Dieu au monde.*
13 *Mais maintenant par Jésus-Christ, vous qui estiez jadis loin, estes approchez par le sang de Christ.*

1) Ou, alliances.

11 *Partant ayez souvenance.* Il descend tousjours à l'application spéciale, afin de monstrer la chose comme au doigt, et pour presser d'avantage. Car il admoneste derechef les Ephésiens de réduire en mémoire quels ils ont esté devant leur vocation. Ceste considération leur mettoit devant les yeux combien il s'en faloit qu'ils eussent occasion de s'enorgueillir. Puis après il leur monstre le moyen de la réconciliation, afin que se contentans de Christ seul, ils ne pensent point avoir besoin d'autres aides. Voyci quelle est la somme du premier membre, Ayez souvenance que du temps que vous estiez incirconcis, vous estiez aussi estrangers de Christ, de l'espérance de salut, de l'Eglise, et du Royaume de Dieu, en sorte que vous n'aviez nulle accointance avec Dieu. Et la somme du second membre est telle, Estans entez maintenant en Christ, vous estes quant et quant réconciliez à Dieu. Il a esté monstré ci-dessus de quoy servoit ceste souvenance, et quelle efficace elle pouvoit avoir en leurs esprits. *Gentils en chair.* Il récite en premier lieu qu'ils n'avoyent point les marques et enseignes du peuple de Dieu. Car la Circoncision estoit le signe duquel estoit marqué le peuple de Dieu, pour estre discerné des autres : et le Prépuce estoit le signe d'un homme profane. Comme ainsi soit doncques que Dieu ait accoustumé de conjoindre les Sacremens avec ses grâces, il recueille de ce qu'ils estoyent privez du Sacrement, qu'ils n'estoyent point aussi participans de la grâce. Vray est que cest argument n'ha pas tousjours lieu, toutesfois il vaut quant à la dispensation ordinaire de Dieu. C'est pourquoy il est dit, Qu'Adam soit chassé, de peur qu'après qu'il aura gousté de l'arbre de vie, il ne vive[1]. Certes quand encore il eust englouti tout l'arbre entièrement, si n'eust-il point recouvré la vie par le seul manger : mais par la privation du signe, Dieu luy ostoit aussi la vérité mesme. Ainsi, sainct Paul objecte yci aux Ephésiens le Prépuce, comme un signe de pollution : il leur oste le signe de sanctification, pour leur oster aussi la chose signifiée. Ceux-là donc s'abusent, qui pensent tout ceci estre dit en mespris de la Circoncision extérieure. Combien que je confesse aussi, que cest épithète, *Faite de main en la chair*, soit adjousté pour monstrer qu'il y a double Circoncision, et par ce moyen rabbatre la gloire des Juifs, qui se vantoyent en vain de la Circoncision litérale : et quant aux Ephésiens, les délivrer de tout scrupule, quand

1) *Gen.*, III, 22.

ils se cognoistroyent avoir celle qui estoit la principale, et mesme qui estoit toute la vérité du signe extérieur. Il les appelle doncques, *Prépuce en la chair :* pour autant qu'ils portoyent en leurs corps le signe de leur pollution. Cependant toutesfois il démonstre tacitement que le Prépuce maintenant ne leur nuit aucunement, d'autant qu'ils sont spirituellement circoncis par Christ. On peut lire ceci ensembléement, En la chair faite de main : ou séparéement, en sorte que ceste Circoncision soit premièrement appelée Charnelle : puis après, Faite de la main des hommes. Au reste, sainct Paul oppose une telle Circoncision, à la Circoncision spirituelle qui est faite au cœur, laquelle il appelle Circoncision de Christ, au chap. II des Colossiens, v. 11. *Par celle qui est appelée Circoncision.* Ce mot de Circoncision, peut yci estre prins pour les Juifs, ou en sa propre signification, pour la chose mesme. Et en ceste sorte le sens sera, Qu'ils ont esté nommez Prépuce, pour autant qu'ils estoyent privez du signe sacré, asçavoir à la différence des Juifs. Et ce dernier sens est confermé par l'épithète qui est adjousté. Mais ceci ne sert pas de beaucoup à la somme de l'argument.

12 *Que vous estiez*, di-je, *en ce temps-là hors de Christ.* Maintenant il déclare que les Ephésiens ont esté forclos, non-seulement du signe extérieur, mais aussi de toutes choses qui sont nécessaires pour le salut et félicité des hommes. Or pource que Christ est le fondement de toutes les promesses et de l'espérance, à ceste cause il dit en premier lieu, qu'ils ont esté estrangers de luy. Or à celuy qui n'ha point Christ, il ne reste sinon perdition. Car la police mesme d'Israël estoit fondée en luy. Qu'ainsi soit, comment pourroit le peuple de Dieu estre conjoint en l'unité d'un corps sacré, sinon en un seul Christ? Il en faut autant dire des *Tables de la promesse.* Car toutes les promesses dépendent de ce principe, Toutes nations seront bénites en ta semence, Gen., XXII, 18: et sans cela, elles sont faites inutiles. De là vient ce que dit sainct Paul ailleurs, 2 Corint., I, 20, Autant qu'il y a de promesses, sont Ouy et Amen en Christ. Or si l'alliance de salut est ostée, il n'y aura plus d'espérance. Quant au mot Grec yci mis, il nous a semblé bon de le traduire *Tables:* ce qu'on appelle communéement Instrumens ou Contrats. Car Dieu a contracté son Alliance d'une façon solennelle avec Abraham et sa postérité, asçavoir qu'il fust perpétuellement leur Dieu. Les instrumens et tables de ceste Alliance ont esté faites par la main de Moyse lesquelles ont esté données en garde au peuple d'Israël, comme un thrésor spécial : et quant aux Gentils, elles ne leur appartenoyent en rien. *Et sans Dieu au monde.* Si est-ce que ni les Ephésiens, ni les autres peuples, quels qu'ils soyent, ne furent jamais sans quelque religion. A quel propos doncques sainct Paul les appelle-il d'un mot qui signifie *Athéistes,* c'est-à-dire, Gens sans Dieu? veu que celuy est proprement Athéiste, qui n'ha nul sentiment de la Divinité, et qui se mocque de toute religion, quelle qu'elle soit. Certes nous n'avons pas accoustumé d'appeler les superstitieux, Athéistes, mais bien ceux qui ne sont touchez de religion quelconque, ou pour mieux dire, qui voudroyent que toutes religions fussent esteintes. Je respon, que S. Paul a parlé ainsi à bon droict, d'autant qu'il n'estimoit rien toutes les opinions qu'on avoit des faux-dieux. Comme à la vérité, tout ainsi que toutes idoles ne sont rien, aussi elles doyvent estre estimées pour rien entre les fidèles. Parquoy, tous ceux qui n'adorent point le vray de Dieu, sont sans Dieu, combien qu'ils ayent divers services, et se tormentent après grand nombre de cérémonies. Car ils adorent ce qu'ils ignorent. Notons doncques songneusement que sainct Paul ne reproche point Ephésiens qu'ils fussent athéistes, comme jadis Diagoras et ses semblables ont esté estimez : mais que ceux qui se pensoyent estre fort religieux, sont condamnez de ce crime, pource qu'és idoles il n'y a point de Divinité, ains seulement imagination et tromperie. Maintenant, réduisons en mémoire ce qui a esté dit ci-dessus, et il nous sera facile d'inférer, que hors Christ il n'y a qu'idoles. Car ayant dit auparavant que les Ephésiens estoyent

sans Christ, il dit maintenant, qu'ils n'avoyent point Dieu. Et certes qui n'ha le Fils, comme dit S. Jehan, n'ha point aussi le Père, 2 Jehan, I, 9. Parquoy sçachons que tous ceux qui ne tienent point ce chemin, se fourvoyent du vray Dieu. Quelqu'un pourra yci demander, Asçavoir si Dieu ne s'est jamais manifesté à aucun des Gentils. Je respon, qu'il n'y a point eu de manifestation faite aux Gentils sans Christ, non plus qu'aux Juifs. Car ce qu'il dit, Je suis la voye, (Jehan, XIV, 6) n'appartient pas seulement à un siècle ou à une nation, mais en parlant ainsi, il prononce que c'est luy seul par lequel tous parvienent à Dieu.

13 *Mais maintenant par Jésus-Christ.* Ou il faut suppléer un participe, comme si sainct Paul eust dit, Après que vous avez esté receus en Christ : ou les mots qui s'ensuyvent, *Par le sang de Christ*, ne sont mis que pour plus claire exposition. En quelque manière qu'on le prene, le sens est tel, Que les Ephésiens, qui estoyent loin de Dieu, et de salut, ont tellement esté réconciliez à Dieu par Christ, que maintenant ils en sont prochains par le sang d'iceluy. Car le sang de Christ a osté la division qui estoit entre Dieu et eux : et en lieu qu'ils estoyent ennemis de Dieu, les a faits les enfans.

14 *Car il est nostre paix, qui de tous les deux a fait un, et rompu la closture de la paroy d'entre-deux, asçavoir l'inimitié par sa chair,*

15 *Mettant à néant la Loy des commandemens*[1] *qui gist en ordonnances : afin qu'il constituast les deux en soy-mesme, pour en faire un homme*[2] *nouveau, en faisant la paix,*

16 *Et afin qu'il ralliast les uns et les autres à Dieu en un corps par la croix, ayant destruit en icelle l'inimitié.*

1) Ou, 15 Ayant aboli en sa chair l'inimitié *asçavoir* la Loy des commandemens. 2) Ou, que des deux il feist en soy-mesme un homme, etc.

Il estend maintenant le bénéfice de réconciliation aux Juifs aussi, et démonstre que c'est par Christ seul que tous hommes sont conjoints à Dieu. En quoy il réfute la vaine constance des Juifs, lesquels rejettans la grâce de Christ, se vantoyent estre le peuple sainct de Dieu, et l'héritage éleu. Car si Christ est nostre paix, il s'ensuit que tous ceux qui sont hors de luy sont encore en division et inimitié avec Dieu. Or c'est un titre excellent que ha Christ, qui est la paix entre Dieu et les hommes : afin que nul ne doute d'estre en la grâce de Dieu, s'il demeure en Christ. Il dit expresséement *qu'il en a fait un de tous les deux.* Il estoit nécessaire que l'Apostre distinguast ainsi les hommes en deux bandes. Les Juifs estans enflez du privilége que Dieu leur avoit fait, tenoyent les Gentils pour indignes de communiquer avec eux en sorte quelconque. Or afin de leur rabbaisser cest orgueil, il dit qu'eux et les Gentils ont esté unis en un mesme corps. Amassons maintenant tout ceci, et nous ferons cest argument : Si les Juifs veulent avoir paix avec Dieu, il faut qu'ils ayent Christ pour réconciliateur. Or Christ ne pourra estre autrement leur paix, sinon qu'il face d'eux et des Gentils un mesme corps. Et pourtant les Juifs n'ont nulle accointance avec Dieu, s'ils ne reçoyvent les Gentils en société et communauté avec eux.

14 *La closture de la paroy d'entre-deux.* Afin que nous entendions ce passage, il nous faut noter deux choses : asçavoir que les Juifs ont esté séparez des Gentils pour quelque temps par l'ordonnance de Dieu : et que les cérémonies ont esté signes de ceste division, à ce qu'elle fust manifestement cognue. Car Dieu avoit choisi ce peuple pour estre sien particulièrement, délaissant les Gentils. Or la séparation estoit grande, de dire que les uns fussent domestiques de l'Eglise, et les autres estrangers de l'Eglise. C'est ce que dit Moyse en son Cantique, Quand le Souverain divisoit les gens comme héritage, et quand il sépa-

roit les fils des hommes : lors il mit en Jacob le cordeau de son héritage, Deut. XXXII, 8. Nous voyons les bornes limitées de Dieu, par lesquelles il discerne son peuple des autres. Et de là est venue l'inimitié, de laquelle sainct Paul parle yci. Car les uns sont séparez des autres, quand Dieu rejettant les Gentils, choisit seulement les Juifs pour soy : et les sanctifie, les délivrant de la commune pollution du genre humain. Les cérémonies ont esté depuis adjoustées pour estre comme murailles pour enclorre l'héritage de Dieu, afin qu'il ne fust ouvert à tous, ou meslé avec les autres possessions, et mesme forclorre du Royaume de Dieu les Gentils. Maintenant le sainct Apostre dit et que les inimitiez sont ostées, et que la paroy est rompue. Car Christ, en estendant le bénéfice d'adoption outre les limites du pays de Judée, a fait que nous sommes tous maintenant frères. Ainsi a esté accomplie ceste prophétie, Japhet habitera és tabernacles de Sem, Gen. IX, 27. Or les paroles du sainct Apostre sont claires maintenant. La paroy qui estoit entre-deux, empeschoit que Christ ne ralliast les Gentils avec les Juifs. Il a donc rompu la paroy. Il exprime puis après quel a esté le moyen de rompre et abbatre la paroy : asçavoir que Christ par sa chair a aboli la division. Car le Fils de Dieu en prenant nostre nature humaine, commune tant aux Juifs qu'aux Gentils, a consacré une vraye unité en son corps.

15 *La Loy des commandemens qui gist en ordonnances.* Il exprime maintenant plus apertement ce qu'il avoit entendu par la similitude de la paroy, disant que les cérémonies ont esté abolies par Christ, lesquels estoyent marques et tesmoignages externes de la différence entre les Juifs et les Gentils. Car qu'estoit-ce de la Circoncision, des sacrifices et lavemens, de l'abstinence de quelques certaines viandes, sinon signes de sanctification, par lesquels les Juifs fussent admonestez que leur condition estoit différente des autres? Ainsi que maintenant la croix blanche et la croix rouge mettent la différence entre les François et les Bourguignons. Sainct Paul doncques signifie que non-seulement les Gentils ont esté appelez à la communion de grâce pour n'estre plus différens des Juifs, mais aussi que l'enseigne de la division a esté ostée, d'autant que les cérémonies sont abolies. Comme si un prince réduisoit sous sa puissance deux peuples discordans entr'eux, et que non-seulement il voulust qu'ils fussent conjoints de courage, mais aussi ostast les enseignes et marques de l'inimitié ancienne. Comme aussi on rompt le signe de l'obligé quand la dette est remise et quittée. De laquelle similitude sainct Paul aussi a usé à ce mesme propos au chapitre II, v. 14 des Colossiens. Aucuns conjoingnent ce mot *En ordonnances*, avec le participe *mettant à néant :* mais mal à propos. Car il a accoustumé de parler ainsi de la Loy cérémoniale : en laquelle Dieu non-seulement prescrivoit une simple façon de vivre, mais aussi astreignoit les Juifs à diverses ordonnances. De quoy nous pouvons recueillir que sainct Paul ne parle yci que de la Loy cérémoniale. Car la Loy morale n'est point là paroy mise entre-deux pour nous séparer des Juifs : veu qu'elle contient une doctrine qui nous est commune aussi bien qu'aux Juifs. Au demeurant, on peut aussi réfuter par ce passage l'erreur d'aucuns, qui pensent que la Circoncision et les autres anciennes cérémonies demeurent encore aujourd'huy quant aux Juifs, combien que les Gentils en soyent délivrés. Car par ce moyen la paroy demeureroit encore entr'eux et nous : qui est une chose fausse, comme il est yci prouvé apertement. *Afin qu'il continuast les deux en soy-mesme.* Quand il dit, *En soy-mesme,* il destourne les Ephésiens de la considération de la diversité des hommes : afin qu'ils ne cherchent point l'unité ailleurs qu'en Christ. Ainsi donc quoy qu'ils ayent esté deux au paravant, et de condition inégale, ils sont maintenant faits un homme en Christ. Et ce n'est point sans cause qu'il adjouste, *Pour en faire un homme nouveau.* Car il donne tacitement à entendre ce qu'il enseigne plus clairement ailleurs : asçavoir que la Circoncision ne le Prépuce ne valent rien en Christ : que toutes choses externes ne sont rien esti-

mées devant luy : mais que la nouvelle créature tient le premier et le dernier lieu, c'est-à-dire est le tout, 2 Cor., V, 17, Gal., VI, 15. Il n'y a donc que la régénération spirituelle qui nous unisse ensemble. Que si nous sommes tous renouvelez par Christ, que maintenant les Juifs cessent de s'enorgueillir de leur première condition, et qu'ils endurent que Christ soit tout tant en eux qu'és autres, comme il est dit, Eph., I, 23.

16 *Afin qu'il ralliast et les uns et les autres.* Non-seulement il afferme que la paix a esté faite entre-nous, mais aussi que nous sommes retournez en grâce avec Dieu : et ce, afin de monstrer que les Juifs n'ont point moins besoin du Médiateur que les Gentils. Car la Loy, ne les cérémonies, ne la race d'Abraham, ne tous leurs priviléges, ne leur eussent de rien proufité autrement. Car tous sont pécheurs : et la rémission des péchez n'est point obtenue que par le moyen et la grâce de Christ. Il répète ce mot, *En un corps :* afin que les Juifs sçachent, que lors ils sont agréables à Dieu, quand ils entretienent une saincte unité avec les Gentils. *Par la croix.* Il a adjousté ce mot, *La croix*, pour signifier le sacrifice de purgation. Car puis que le péché est cause de l'inimitié qui est entre Dieu et nous, ne pensons point jamais estre agréables à Dieu, que le péché ne soit premièrement effacé. Il est donc aboli par la mort de Christ, en laquelle il s'est offert au Père en sacrifice de purgation. Jà soit qu'il fait aussi mention de la croix, pource que toutes les cérémonies sont abolies par icelle. Et pourtant il s'ensuit, *Ayant destruit en icelle l'inimitié.* Car il ne faut point douter que cela ne se rapporte à la croix. Duquel mot toutesfois le sens peut estre prins en deux sortes : Ou que Christ nous appaisant le Père par sa mort, a osté son ire : ou qu'en rachetant les Juifs et les Gentils ensemble, il les a réduits en un troupeau. Le second sens me semble estre le plus probable, pource qu'il convient avec le membre précédent, Destruisant l'inimitié en sa chair.

17 *Et estant venu, il a évangélizé la paix à vous qui estiez loin, et à ceux qui estoyent près.*

18 *Car par luy nous avons tous deux en un Esprit accès au Père.*

19 *Vous n'estes donc plus estrangers et forains, mais comme bourgeois avec les Saincts, et domestiques de Dieu,*

20 *Edifiez sur le fondement des Apostres et des Prophètes, estant Jésus-Christ mesme la maistresse pierre du coin.*

21 *En qui tout le bastiment adjusté ensemble, se lève pour estre un temple sainct au Seigneur :*

22 *En qui vous aussi estes ensemble edifiez pour estre un tabernacle de Dieu en Esprit.*

Tout ce qu'il a enseigné touchant la réconciliation faite par Christ, ne proufiteroit de rien s'il n'estoit publié par l'Evangile : et pourtant il adjouste que le fruit de ceste paix et réconciliation a esté offert tant aux Juifs qu'aux Gentils. Dont il s'ensuit que Christ est venu non-seulement pour le salut des Juifs, mais aussi des Gentils. Car la prédication de l'Evangile qui est indifféremment destinée aux uns et aux autres, est un certain tesmoignage de cela. Il tient ce mesme ordre en la seconde Epistre aux Corinthiens, chapitre V, v. 20. Il a fait, dit-il, celuy qui n'a point cognu péché, estre péché pour nous. Et après : Il a mis en nous la Parole de réconciliation. Nous sommes donc ambassadeurs pour Christ. Premièrement la matière de salut est proposée en la mort de Christ. Après est descrit le moyen par lequel Christ se communique à nous avec le bénéfice de sa mort. Mais yci le but principal de sainct Paul tend à cela, de conjoindre les Juifs avec les Gentils au Royaume de Dieu. Parquoy comme par ci-devant il a

fait Christ commun tant aux Juifs qu'aux Gentils : ainsi maintenant il les fait compagnons en l'Evangile : signifiant par cela que les Juifs aussi ont eu besoin de l'Evangile, combien qu'ils eussent la Loy : et que Dieu a fait une semblable grâce aux Gentils qu'il a faite aux Juifs. Ceux donc que Dieu a conjoints ensemble par participation égale de sa grâce, que l'homme ne les sépare point. Ces deux mots *Près* et *Loin*, ne se rapportent point à la distance du lieu : mais il dit les Juifs prochains de Dieu, à cause de l'alliance : et les Gentils lointains, pour autant qu'ils estoyent bannis du Royaume de Dieu, tandis qu'ils n'avoyent aucune promesse de salut.

17 *Il a évangelizé la paix.* Vray est qu'il n'a pas évangélizé la paix de sa propre bouche, mais tant y a qu'il l'a fait par ses Apostres. Car il a falu que Christ ressuscitast des morts, avant qu'il appelast les Gentils à la communication de sa grâce. Et de là vient ce qu'il dit, Je ne suis envoyé sinon aux brebis qui estoyent péries de la maison d'Israël. Mat., XV, 24. Et d'avantage, il défend aux Apostres, estant encore en ce monde, qu'ils ne facent point leur première ambassade aux Gentils, Mat., X, 5. Il a donc publié son Evangile aux Gentils par les Apostres, comme par des trompetes. Pourtant ce qui a esté fait par ses disciples, non-seulement en son nom et par son commandement, mais comme en sa personne, luy est attribué à bon droict. Car nous parlons comme si Christ exhortoit par nous, 2 Cor., V, 20. Et à la vérité, la foy que nous avons à l'Evangile seroit par trop débile, si seulement nous avions esgard aux hommes. Mais toute l'authorité vient de là, que nous recognoissons les hommes pour organes de Dieu : et que nous oyons Christ parlant à nous par leur bouche. Notons aussi que l'Evangile est une ambassade de paix, par laquelle Dieu tesmoigne qu'il nous est propice, et nous offre son amour paternelle. Parquoy si l'Evangile est osté, il n'y aura plus que guerre et inimitié entre Dieu et les hommes. Comme aussi le propre office de l'Evangile, est d'appaiser les consciences, et les mettre en repos : autrement il faut qu'elles soyent tourmentées d'une inquiétude misérable.

18 *Car par luy nous avons tous deux en un Esprit accès au Père.* Il prouve par l'effet qu'il vient de dire, et quant et quant déclare quelle est ceste paix : asçavoir que nous avons accès à Dieu. Car il est bien vray que les meschans n'ayans nul souci, et estans comme assopis d'un profond sommeil, s'abusent quelque fois d'une vaine opinion de paix : mais ce qu'ils sont en repos, c'est lors qu'ayans effacé de leur esprit toute mémoire du jugement de Dieu, ils se reculent de luy le plus loin qu'ils peuvent. Parquoy, ce n'est point sans cause que le sainct Apostre a adjousté ceste définition de la paix de l'Evangile, afin que nous entendions qu'elle ne gist point en stupidité de conscience, ni en vaine confiance, ni en orgueil enflé, ni en ignorance de sa propre misère : mais en une tranquillité paisible, qui désire plustost se trouver devant la face Dieu, comme estant douce et amiable, que de s'en reculer. Or Christ est celuy qui nous ouvre la porte, ou pour mieux dire, il est la porte mesme. Au reste, veu que ceste porte ha deux huis, et par ce moyen est ouverte tant aux Gentils qu'aux Juifs, il s'ensuit que Dieu se présente aux uns et aux autres, pour user envers eux de sa charité paternelle. Il adjouste, *En un Esprit*, par la conduite aussi et addresse duquel nous venons à Christ, et par lequel nous crions, Abba Père, Rom., VIII, 15. Car de là vient la hardiesse de nous approcher. Les Juifs ont eu divers moyens pour avoir accès à Dieu : maintenant il n'y en a qu'un pour tous hommes, asçavoir d'estre gouvernez par l'Esprit de Christ.

19 *Vous n'estes donc plus estrangers et forains.* Il fait une allusion à ce qu'il avoit dit que les Ephésiens avoyent esté autresfois estrangers de l'alliance. Car maintenant il parle à eux seulement : comme s'il disoit, Vostre condition est changée. Car d'estrangers, Dieu vous a faits citoyens de son Eglise. Or il magnifie par plusieurs paroles cest honneur que Dieu leur avoit fait. Il les appelle *Combourgeois des Saincts :* puis après *domestiques de Dieu :* et finalement

pierres taillées et appropriées pour le bastiment du temple de Dieu. Le premier nom qu'il leur donne, est pris de la similitude de laquelle on trouve bien souvent en l'Escriture quand l'Eglise est comparée à une cité. Voylà un grand honneur : que ceux qui estoyent profanes au paravant, et indignes de toute communication des fidèles, ont maintenant un mesme droict de bourgeoisie avec Abraham, avec tous les saincts Patriarches, Prophètes et Rois, voire avec les Anges mesmes. Toutesfois l'autre honneur n'est pas moindre : asçavoir que Dieu les a receus en sa famille : car l'Eglise est la maison de Dieu[1].

20 *Edifiez sur le fondement des Apostres, etc.* C'est le troisième honneur, auquel aussi est exprimé comment les Ephésiens ont esté faits et domestiques de Dieu, et citoyens avec les Saints, et comment tous les autres aussi sont faits tels : asçavoir quand ils sont fondez en la doctrine des Prophètes et Apostres. De cela on peut aussi juger quelle est la vraye ou la fausse Eglise : ce qui est grandement nécessaire. Car comme ainsi soit qu'il n'y ait endroit où on se puisse mesprendre avec plus grand danger, toutesfois il est bien facile d'y faillir. Il n'y a volontiers gens qui se vantent plus hardiment du nom d'Eglise, que ceux qui usurpent ce titre à fausses enseignes : ce qu'on peut bien appercevoir aujourd'huy. Or afin que nous n'y soyons trompez, sainct Paul nous monstre yci quelle est la marque de la vraye Eglise. Quant à ce mot *Fondement*, il n'y a point de doute qu'il ne soit yci pris pour doctrine. Car il ne nomme pas les Patriarches ne les saincts Rois : mais seulement ceux qui avoyent la charge d'enseigner, et ausquels Dieu avoit commis l'édification de son Eglise. Ainsi sainct Paul monstre que la foy de l'Eglise doit estre fondée sur ceste doctrine. Que dirons-nous donc de ceux qui s'appuyent sur les seules inventions des hommes? Et cependant nous nomment apostats, et accusent de révoltement, d'autant que nous recevons la pure doctrine de Dieu? Mais il faut noter le moyen pour lequel il est dit que l'Eglise est là fondée. Car à parler proprement, Christ est le seul fondement, d'autant que luy seul soustient toute l'Eglise : il est luy seul la règle et la mesure de la foy. Mais c'est par la prédication de la doctrine que l'Eglise vient à estre fondée en Christ : dont aussi les Prophètes et Apostres sont appelez les maistres massons. C'est donc autant comme si S. Paul disoit, que les Prophètes et Apostres n'ont eu autre but que de fonder l'Eglise en Christ. Nous trouverons ceci estre vray, si nous voulons commencer mesme par Moyse. Car Christ est la fin de la Loy : et luy-mesme aussi la somme de l'Evangile. Qu'il nous souviene donc, qu'il ne nous faut point reposer ailleurs, si nous voulons estre réputez du nombre des fidèles : et que si voulons bien proufiter és sainctes Escritures, il faut rapporter le tout à luy. Nous sommes aussi advertis par ce passage, où c'est que nous devons chercher la parole de Dieu : asçavoir és Escritures des Prophètes et Apostres. Et afin que nous apprenions de les conjoindre ensemble, il nous est yci monstré qu'il y a bon accord entre les uns et les autres : d'autant qu'ils ont un mesme fondement, et qu'ils travaillent en commun à l'édification du temple de Dieu. Car combien que nous ayons les Apostres pour nos maistres et Docteurs, la doctrine des Prophètes n'est pas pourtant superflue : mais les uns et les autres travaillent en une mesme œuvre, et tendent à un mesme but. Je di ceci, pource que comme les Marcionites avoyent jadis effacé ce mot, *Des Prophètes*, de ce présent passage : ainsi aujourd'huy il y a des esprits fantastiques semblables aux Marcionites, qui crient que la Loy et les Prophètes ne nous appartienent en rien, d'autant que l'Evangile a mis fin à toutes choses. Mais le sainct Esprit tesmoigne par tout, qu'il a tellement parlé par la bouche des Prophètes, qu'il veut estre ouy en leurs escrits. Et ceci sert de beaucoup pour confermer l'authorité de nostre foy, quand nous voyons tous les serviteurs de Dieu, depuis le commencement jusques à la fin, estre de si bon consentement ensemble, que l'accord mesme démonstre clairement que c'est

1) 1 *Tim.*, III, 15.

Dieu luy seul qui parle en tous. Parquoy si on cherche le commencement de nostre religion, il le faut prendre dés la création du monde. Et par ce moyen c'est en vain que les Papistes, les Turcs et tous autres autheurs de sectes, se vantent de l'ancienneté, veu qu'ils ne sont que bastars de la vraye et pure religion. *La maistresse pierre du coin.* Ceux qui transfèrent cest honneur à S. Pierre, d'affermer que l'Eglise a esté fondée sur luy, sont si impudens qu'ils ne font point de difficulté d'abuser mesme de ce tesmoignage, pour couvrir leur erreur. Car ils allèguent que Christ est nommé la maistresse pierre au regard des autres : et que pourtant il y a plusieurs pierres, sur lesquelles l'Eglise est appuyée. Mais il est facile de respondre à cela. Car les Apostres usent de diverses similitudes selon la circonstance des lieux : toutesfois c'est en un mesme sens. Ceci demeure arresté, qu'on ne peut mettre un autre fondement que Christ, 1 Cor., III, 11. Yci donc il ne signifie pas que Christ soit seulement un anglet ou une partie du fondement : car il se contrediroit à soymesme. Et quoy donc? Il veut approprier les Juifs et les Gentils à un mesme bastiment spirituel. Or ils estoyent comme deux parois séparées l'une de l'autre. Et pourtant il met Christ entre deux, comme estant le coin qui assemble et unit les uns avec les autres. Voylà le poinct de la similitude. Toutesfois il déclare incontinent après assez clairement, qu'il ne restreint point Christ à quelque partie de l'édifice, qnand il dit *que tout le bastiment est lié ensemble en luy.* Que si cela est vray, où sera sainct Pierre? Et aussi quand il l'appelle fondement en la première aux Corinthiens, il n'entend pas que l'Eglise prene son commencement en luy, et qu'elle soit achevée és autres : mais pource qu'il fait comparaison du ministère des autres au sien (car il luy avoit falu fonder l'Eglise des Corinthiens, et laisser la charge à ses successeurs de parachever le bastiment) à ceste cause il met ceste division. Quant au présent passage, il enseigne que tous ceux qui sont unis et liez ensemble en Christ, sont le temple de Dieu. Premièrement, il est requis un appropriement, que les fidèles s'entretienent ensemble, et qu'ils s'accommodent les uns aux autres par mutuelle communication. Autrement ce ne seroit pas un édifice, ains un monceau de pierres en confus. Mais la principale proportion et convenance consiste en l'unité de la foy : puis après s'ensuit l'avancement ou accroissement. Tous ceux qui ne sont ainsi unis par foy et charité, pour proufiter en Christ, ils ont un édifice profane, lequel n'ha rien commun avec le temple de Dieu.

21 *Se lève pour estre un temple sainct.* En d'autres passages chacun fidèle est appelé temple, 2 Cor., VI, 16 : mais yci il dit que le temple de Dieu est fait de tous ensemble. L'une et l'autre façon de parler est vraye et propre : car Dieu habite tellement en un chacun de nous, qu'il nous veut cependant conjoindre et embrasser tous ensemble en une saincte unité, et par ce moyen de plusieurs en faire un. Parquoy celuy qui est temple à part est fait pierre du temple, quand il est conjoint et uni avec les autres : ce qui est dit pour nous recommander unité.

22 *Auquel vous aussi estes ensemble édifiez, etc.* En Grec et en Latin la termination de ce verbe est ambiguë, tellement qu'on le peut traduire, Estes édifiez, ou Soyez édifiez : et l'un et l'autre ne convient point mal au fil du texte : toutesfois j'aime mieux le second. Car, selon mon jugement, il exhorte les Ephésiens de croistre de plus en plus en la foy de Christ, puis qu'ils ont esté une fois fondez en icelle : et ainsi d'estre une partie de ce nouveau temple, lequel lors se bastissoit au monde d'un costé et d'autre par l'Evangile. Il répète encore ce mot *En esprit*, et ce pour deux causes. Premièrement pour monstrer que toutes les vertus humaines n'y font rien, mais qu'il faut que l'Esprit de Dieu y besongne. En après, pour opposer la façon spirituelle d'estre édifié à tous autres moyens extérieurs et Judaïques.

CHAPITRE III.

1 *Pour ceste cause, moy Paul estant prisonnier de Jésus-Christ* suis en ambassade, *pour vous Gentils*[1].

2 *Voire si vous avez ouy la dispensation de la grâce de Dieu, laquelle m'a esté donnée envers vous,*

3 C'est asçavoir *que par révélation il m'a baillé à cognoistre le secret, ainsi que vous ay escrit un peu auparavant*[2].

4 *A quoy estans attentifs, pouvez entendre la cognoissance*[3] *que j'ay au secret de Christ :*

5 *Lequel n'a point esté cognu des fils des hommes és autres aages, ainsi que maintenant il est révélé par Esprit à ses saincts Apostres et Prophètes,*

6 Asçavoir *que les Gentils sont cohéritiers, et d'un mesme corps, et consors de la promesse d'iceluy en Jésus-Christ par l'Evangile.*

1) Ou, suis prisonnier de Jésus-Christ pour vous Gentils. 2) Ou, en brief ci-devant. 3) Ou, De quoy vous pouvez en lisant appercevoir l'intelligence.

1 *Pour ceste cause, moy Paul, etc.* En lieu que les liens de sainct Paul devoyent servir pour confermer son Apostolat, il n'y a point de doute que ses adversaires taschoyent de les tirer tout au contraire. Et pourtant, il remonstre maintenant aux Ephésiens, que leur vocation est approuvée et confermée par ses liens. Car il n'avoit point esté mis en prison pour autre cause, sinon pour autant qu'il avoit presché l'Evangile aux Gentils. Pource donc qu'il demeuroit ferme et constant en son propos sans varier pour la prison, c'estoit un grand moyen pour confermer les Gentils et les asseurer qu'il avoit exécuté sa charge avec zèle, et en bonne conscience. Mais afin d'avoir plus d'authorité, il parle magnifiquement de ses liens, quand il dit qu'il est *en ambassade.* Vray est que ceste vanterie estoit ridicule devant le monde et les meschans : mais envers les fidèles, plene de gravité et de foy. Car la gloire de Christ, non-seulement efface l'ignominie des liens, mais aussi rend merveilleusement plein de gloire ce qui autrement estoit ignominieux. S'il eust dit simplement, Je suis prisonnier : lors le nom d'Ambassade n'auroit point de lieu. Car cest honneur n'est point deu aux liens, lesquels le plus souvent sont enseignes de maléfices et meschancetez. Mais les chaînes et liens de celuy qui est prisonnier de Jésus-Christ, surmontent en dignité, non-seulement l'estat de tous les ambassadeurs, mais aussi les couronnes et les sceptres des Rois. Non pas que cela apparoisse devant les hommes, mais c'est à nous de peser la cause : et d'avoir le nom de Christ en si grande révérence, que nous tenions pour grand honneur ce que les hommes réputeront un grand déshonneur. Or sainct Paul louë envers les Ephésiens sa persécution, quand il dit qu'il enduroit *pour les Gentils*, et cela servoit grandement à esmouvoir leurs cœurs, quand ils oyoyent dire qu'il estoit en danger et angoisse pour leur salut.

2 *Voire si vous avez ouy, etc.* Il est facile à croire qu'estant en Ephèse, il s'estoit teu de ces choses, pource qu'aussi la nécessité ne requéroit point qu'il en parlast. Car il n'estoit point encore là survenu de débat touchant la vocation des Gentils. Car s'il leur en eust lors tenu quelque propos, il leur réduiroit en mémoire. Ce qu'il ne dit pas : mais seulement il fait mention du bruit commun et de son Epistre. Et certes il ne mettoit point en avant de son gré des disputes superflues : mais estant contraint par la malice et importunité de ses adversaires, il défendoit son ministère quand il en estoit besoin. *Dispensation*, est yci prinse pour charge, mandement, ou ordination de Dieu, ou pour commission, comme on l'appelle coustumièrement.

3 *Que par révélation.* Afin qu'il ne semble qu'il ait rien légèrement entreprins en son Apostolat, et qu'il soit maintenant puni de sa témérité, il allègue tant songneusement Dieu pour autheur des choses qu'il a faites. Et pource que la nouveauté de la chose estoit cause qu'il y avoit bien peu de gens qui trouvassent bon ce qu'il faisoit, à ceste cause il l'appelle *Secret.* En l'appelant donc ainsi, il oste tout le blasme qu'on luy pouvoit mettre sus, à l'occasion que ce qu'il faisoit, n'estoit point trouvé bon par la plus grand'part. Et en ceci, il n'a pas tant esgard à soy-mesme, qu'aux Ephésiens, ausquels il estoit bien nécessaire d'estre asseurez que c'estoit par une ordonnance de Dieu trèscertaine qu'ils avoyent esté appelez par le ministère de sainct Paul. Ainsi, il oppose ce mot *Secret*, à tous les jugemens pervers et mauvaises opinions que le monde avoit lors communéement de luy, et de sa façon de faire, afin que si la chose n'estoit point tant cognue, qu'on ne la teinst pas pourtant pour suspecte. Au reste, il dit, *Que* ce secret luy a esté manifesté par révélation : en quoy il se sépare du rang des phantastiques, qui attribuent à Dieu et au sainct Esprit tout ce qu'ils ont songé. Vray est que les faux-prophètes aussi se vantent bien d'avoir des révélations, mais ils mentent : mais sainct Paul estoit certain de la vérité de sa révélation, et la pouvoit aussi démonstrer aux autres : et de faict, il en parle comme d'une chose bien certaine et testifiée. *Ainsi que devant vous ay escrit.* Ou il réduit yci en mémoire ce que desjà il avoit touché au second chapitre, ou il parle d'une autre Epistre : ce qui est receu quasi de tous d'un commun accord. Si on prend la première exposition, cela viendra bien à propos de traduire, qu'il a escrit en brief : pource qu'il avoit seulement touché ce poinct comme en passant. Mais pource que la dernière, comme j'ay dit, est plus receuë, je l'ay suyvie en ma translation. Et pourtant il m'a semblé bon de rapporter au temps le mot Grec, lequel Erasme a traduit En brief, ou En peu de paroles. Car à le prendre ainsi, il y auroit tacitement une comparaison entre cest escrit et l'autre précédent. Or cela ne conviendroit point de dire qu'il leur escrivit en brief l'autre fois, veu qu'il estoit impossible de comprendre en moins de paroles le propos lequel il touche yci en passant. Mais en touchant la briefveté du temps, il semble que de propos délibéré il les appelle comme tesmoins d'une chose dont ils ont encore la mémoire fraische. Combien que de ceci je n'en veux pas fort débatre. Il y a plus de difficulté au prochain membre ensuyvant. Erasme l'a traduit, Ce que lisans, pouvez entendre la cognoissance, etc. Mais selon mon avis, la construction des mots Grecs ne peut recevoir ceste exposition : et pourtant je laisse à considérer aux lecteurs si le sens ne sera pas plus convenable, A quoy estans attentifs : ou, Ce que recognoissans pouvez entendre, etc. Toutesfois si on veut prendre le participe Grec à part, le sens encore pourra se trouver aucunement ainsi, En lisant vous pouvez, selon ce que je vous ay escrit, entendre. J'ay yci amené des conjectures comme en une chose douteuse. Au reste, si nous recevons ce que quasi tous approuvent, que l'Apostre avoit auparavant escrit aux Ephésiens, l'Epistre aura esté perdue comme plusieurs autres. Et toutesfois les meschans n'ont que gronder en cest endroit, disans que la doctrine de l'Escriture soit imparfaite ou défaillante en quelque sorte. Si nous considérons deuëment la solicitude de sainct Paul, sa vigilance et continuation, son zèle et affection ardente, l'humanité et promptitude qu'il avoit à secourir les frères, nous pourrons facilement conclure de cela, qu'il a escrit beaucoup d'Epistres çà et là, tant en général qu'en particulier. Mais le Seigneur par sa providence a consacré en mémoire perpétuelle celles qu'il cognoissoit estre nécessaires à son Eglise. Sçachons donc, que ce qui a esté laissé nous suffit : et que ce qu'il y en a si peu, n'est point advenu par cas fortuit, mais que par un conseil admirable de Dieu, le corps de l'Escriture a esté ainsi compassé tel que nous l'avons.

4 *Cognoissance que j'ay au secret.* Nous pouvons recueillir de ceste répé-

tition tant fréquente, combien la certitude de la vocation est une chose nécessaire tant au peuple qu'aux Ministres. Toutesfois sainct Paul ha plus d'esgard aux autres qu'à soy-mesme. Vray est, que par tout on disoit mal de luy, de ce qu'il faisoit l'Evangile commun tant aux Gentils qu'aux Juifs : mais il ne s'en soucioit pas tant pour soy-mesme, que pource qu'il voyoit que la foy de plusieurs estoit en bransle, d'autant qu'ils commençoyent à douter de son Apostolat, estans troublez des calomnies des meschans. Et pourtant, il ramène si souvent les Ephésiens à la cognoissance qu'il avoit de la volonté et mandement de Dieu en cest endroit. Quant à ce qu'il appelle maintenant *Mystère* ou *Secret de Christ*, ce qu'il avoit auparavant simplement appelé Secret, il signifie par cela que ce secret devoit demeurer caché jusques à ce qu'il fust manifesté par l'advénement de Christ. Comme on peut appeler Prophéties de Christ, toutes celles qui parlent de son règne. Or il faut noter en premier lieu, le contenu de ce secret, puis après nous considérerons pourquoy c'est qu'il dit qu'il a esté incognu à toutes générations. Il dit, que le secret a esté, Que les Gentils deussent estre associez à la participation de la promesse, et par ce moyen aussi participer à la vie en Christ, et ce par l'Evangile. Quand ce nom est attribué à l'Evangile, c'est pour autres raisons, mais lesquelles ne convienent au présent passage. La vocation donc des Gentils estoit un secret de Christ, c'est-à-dire qui devoit estre accompli sous le règne de Christ. Mais pourquoy dit-il que ceste vocation a esté incognuë, veu qu'elle avoit esté prédite par tant de prophéties? Car les Prophètes afferment par tout, que les peuples viendront de tous les costez du monde pour adorer Dieu, qu'il y aura un autel dressé, tant en Assyrie qu'en Egypte, et que tous parleront le langage de Chanaan, Isaïe, XIX, 18, 19: par lesquels mots, ils signifient que le service du vray Dieu, et une mesme confession de foy sera estendue par tout. Ils estendent le royaume de Christ depuis Orient jusques en Occident, et luy assujetissent tous les peuples de la terre. Nous voyons aussi que les Apostres allèguent en plusieurs lieux des tesmoignages faisans à ce propos, et non-seulement des Prophètes qui avoyent esté depuis, mais aussi de Moyse mesme. Comment donc a peu estre caché ce qui avoit esté divulgué par la voix de tant d'ambassadeurs? Et mesme que veut dire que S. Paul exclud tous sans exception de la cognoisssnce de ce secret? Dirons-nous que les Prophètes ayent parlé des choses qui leur fussent incognues? et qu'ils ayent prononcé des paroles sans intelligence? Je respon, qu'il ne faut pas ainsi prendre les paroles de S. Paul, comme s'il n'y eust point eu du tout aucune cognoissance de ces choses. Car il y en a tousjours eu aucuns entre le peuple qui ont cognu que la grâce de Dieu devoit estre publiée par tout le monde, quand le Messias seroit venu, et qui attendoyent la restauration du genre humain. Et quant aux Prophètes, ce qu'ils prédisoyent, c'estoit par révélation certaine : mais cependant ils n'estoyent point asseurez du temps ne du moyen. Ils sçavoyent bien que la grâce de Dieu seroit une fois communiquée aux Gentils : mais quand ce seroit, ne comment il adviendroit, ou par quels moyens, ils ne sçavoyent rien de tout cela. Et de faict, on a veu mesme és Apostres un bel exemple de ceste ignorance. Non-seulement ils estoyent instruits de cela par les oracles des Prophètes, mais aussi ils avoyent ouy la voix tant claire de leur Maistre, disant, J'ay encores d'autres brebis qui ne sont point de ceste bergerie : il faut qu'icelles aussi soyent mises au nombre des autres, afin qu'il n'y ait qu'une bergerie et un berger, Jehan, X, 16. Toutesfois, la nouveauté du faict les empeschoit de l'entendre plenement. Et qui plus est, après avoir receu ceste commission, Allez, preschez à toute créature, Marc, XVI, 15. Item, Vous me serez tesmoins depuis Samarie jusques au bout de la terre, Actes, I, 8 : ils ont depuis encore en horreur la vocation des Gentils, et s'en reculent, comme si c'eust esté une chose monstrueuse. Car le moyen leur estoit incognu. Avant qu'ils fussent venus à contempler la chose s'accomplir

en effet, ils ne recevoyent les paroles de Christ que par une appréhension obscure et confuse. Car les cérémonies leur estoyent comme un voile devant leurs yeux, lequel les empeschoit de concevoir ce qui en estoit. Pourtant il ne faut point trouver absurde, si sainct Paul appelle ceci Mystère et Secret, et s'il dit qu'il a esté caché. Car on ignoroit encore l'abolissement des cérémonies, qui estoit une entrée pour parvenir à la cognoissance de ce secret.

5 *Ainsi que maintenant est révélé.* Afin qu'on n'imputast point à orgueil ce qu'il se vantoit sçavoir ce que tous les Patriarches, Prophètes, et les saincts Rois avoyent ignoré, premièrement il dit que ceste cognoissance luy est commune avec les autres : et fait en cela ses compagnons les principaux Docteurs de l'Eglise : puis après il attribue cela au sainct Esprit, qui ha ceste puissance de distribuer à un chacun autant d'intelligence que bon luy semblera. Car il n'y a point d'autre mesure de sçavoir, sinon celle qu'il nous limite. Or il use de trois mots pour exprimer que les Gentils ont esté receus au peuple de Dieu, afin de monstrer plus clairement à quelle condition ceci devoit estre fait : asçavoir quand ils sont faits indifféremment égaux aux Juifs, tellement qu'ils facent un mesme corps. Et afin que la nouveauté de la chose ne trouble aucun, il dit qu'il faloit que cela fust fait par l'Evangile, duquel certes la prédication estoit lors nouvelle, et non ouye auparavant : laquelle toutesfois tous fidèles accordoyent et recognoissoyent estre procédée du ciel. Se faut-il donc esbahir si Dieu renouvelant le monde, tient une façon de procéder non accoustumée?

7 *Duquel je suis faict Ministre selon le don de la grâce de Dieu, lequel m'est donné suyvant l'efficace de sa puissance.*

8 *Ceste grâce di-je, m'a esté donnée, à moy qui suis le moindre de tous les Saincts*[1], *pour annoncer entre les Gentils*[2] *les richesses incompréhensibles de Christ,*

9 *Et pour mettre en évidence à tous quelle est la communication du secret, qui estoit caché de tout temps en Dieu qui a tout créé par Jésus-Christ*[3] *:*

10 *Afin que la sapience de Dieu, qui est diverse en toutes sortes, soit manifestée aux principautez et puissances és* lieux *célestes par l'Eglise,*

11 *Suyvant la délibération arrestée de tous temps, laquelle il a faite en Jésus-Christ nostre Seigneur,*

12 *Par lequel nous avons hardiesse et accès en confiance par la foy que nous avons en luy.*

13 *Parquoy, je requier que ne vous lassiez point pour mes tribulations* que j'endure *à cause de vous, qui est vostre gloire.*

1) 1 *Cor.*, XV, 9. 2) *Gal.*, I. 16. 3) *Rom.*, XVI, 25.

7 *Duquel je suis fait ministre.* Pource qu'il avoit démonstré que l'Evangile est l'instrument pour communiquer la grâce aux Gentils, il adjouste maintenant que ceste charge luy a esté commise : et ainsi, il applique à sa personne ce qu'il avoit dit de la chose. Toutesfois afin qu'il ne semblast s'attribuer plus qu'il ne devoit, il dit premièrement que c'est un *don de la grâce de Dieu*, et puis il magnifie la *Puissance* de Dieu en ce don. Comme s'il disoit, Ne regardez point à ce que j'ay mérité : car le Seigneur m'a donné ceci de sa propre libéralité, que je soye Apostre des Gentils : non point à cause de ma dignité, mais par sa grâce. Ne regardez point aussi quel j'ay esté : car c'est le propre de Dieu d'exalter ceux qui ne sont rien. Voylà quelle est l'efficace de sa puissance, que d'un rien il en fait quelque chose d'excellent.

8 *A moy qui suis le moindre de tous les Saincts, etc.* Il abbaisse tant qu'il peut et sa personne et tout ce qu'il ha, afin d'exalter plus haut la grâce de Dieu, et de prévenir par ceste confession les

objections que ses adversaires pouvoyent amener au contraire. Car ils pouvoyent dire, Qui est cestuy-ci, que Dieu l'ait préféré à tous autres? Quelles grâces avoit-il plus excellentes que les autres, qu'il ait esté choisi par-dessus tous autres? Il oste donc toute comparaison de dignité et de vertus, quand il confesse qu'il a esté le moindre de tous. Et il ne parle point par feintise, quand il s'abbaisse ainsi : comme il y en a beaucoup qui font semblant d'estre humbles, combien qu'ils crèvent d'orgueil au dedans : et se font les plus petis de parole, combien qu'ils veulent estre estimez les plus grans, et se réputent estre dignes de bien grand honneur. Sainct Paul recognoist sa petitesse en vérité de cœur. Et mesme, il parle bien en plus grande abjection de soy en d'autres passages, 1 Corint., XV, 9, quand il se dit estre indigne d'estre nommé Apostre : et quand il se fait le premier entre les pécheurs, 1 Tim., I, 15. Mais notons, quand il se fait le moindre de tous, il regarde quel il est de soy-mesme, et hors la grâce de Dieu, comme s'il disoit, que son abjection n'a peu empescher qu'il n'ait esté éleu pour Apostre des Gentils, les autres estans là délaissez. Car quand il dit qu'il luy a esté donné, il signifie que c'est un don spécial : pource qu'il parle par comparaison, non pas qu'il ait esté seul éleu à ceste charge, mais d'autant qu'il estoit le premier et le principal entre les Docteurs des Gentils. A cause de quoy aussi en un autre passage il s'attribue ce titre, comme luy estant propre, 1 Timothée, II, 7. Par *les richesses incompréhensibles de Christ*, il entend les thrésors de grâce infinis et incroyables, lesquels Dieu avoit contre toute espérance eslargis soudainement aux Gentils. En quoy il monstre avec quelle ardeur les Ephésiens devoyent embrasser l'Evangile, et en quelle estime ils le devoyent avoir : de laquelle chose nous avons parlé en l'Epistre aux Galatiens chapitre II, 15. Et certes comme il avoit la charge d'Apostolat commun avec d'autres, aussi cest honneur luy estoit propre, qu'il estoit destiné Apostre aux Gentils.

9 *Quelle est la communication du secret.* Il appelle ceste communication, la publication, asçavoir quand Dieu veut faire les hommes participans de son conseil, lequel auparavant il tenoit secret. Et il use d'une similitude bien propre, au mot que nous avons traduit, *Pour mettre en évidence à tous*, car il descend du mot qui signifie Clairté ou Lumière : comme s'il disoit, qu'en son Apostolat la grâce de Dieu reluit en plene clairté. *Qui estoit caché de tout temps en Dieu.* Il veut éviter le reproche de nouveauté, comme il a fait par ci-devant. Or il dit expresséement, qu'il *A esté caché en Dieu :* pour obvier à la témérité des hommes, qui penseroyent leur estre déshonneur s'ils ignoroyent quelque chose, comme si Dieu n'estoit bien en sa liberté d'avoir ses conseils cachez par devers soy, jusques à ce qu'il les vueille révéler aux hommes. Quelle arrogance, ou plustost quelle rage est-ce ci, de ne vouloir point ottroyer à Dieu qu'il sçache plus que nous? Parquoy, toutes fois et quantes que la hautesse incompréhensible de la prescience de Dieu nous est proposée devant les yeux : qu'il nous souviene qu'il nous faut réprimer nostre audace. Et à cela se rapporte ce qu'il a appelé *Les richesses de Christ*, *incompréhensibles :* signifiant par cela que c'est une matière digne d'admiration et de révérence, combien qu'elle ne puisse estre appréhendée par nostre sens. *Qui a tout créé par Jésus-Christ.* Ceci doit estre plustost entendu de la restauration spirituelle, que de la première création. Car combien que cela soit vray, que toutes choses ont esté créés par la Parole de Dieu, comme on le peut veoir par tant de passages, toutesfois la circonstance du lieu requiert que nous l'entendions du renouvellement, qui est comprins sous le bénéfice de la rédemption. Sinon qu'on aime mieux déduire l'argument de la création au renouvellement, en ce sens, Le Père a créé toutes choses par Christ, qui est Dieu : Il ne se faut donc point esbahir s'il remet maintenant tous les Gentils en leur entier par iceluy mesme Christ Médiateur. Laquelle exposition je ne trouve point mal à propos. Il use d'un semblable argument, 2 Corint. IV, 6, Dieu qui a com-

mandé que la lumière resplendist des ténèbres, est celuy mesme qui a luit en vos cœurs. Car il recueille par la création du monde, que l'office de Dieu est d'illuminer les ténèbres. Mais ce qui estoit là visible, il le transfère à l'esprit, d'autant qu'il est question du règne de Christ.

10 *Soit manifestée aux principautez et puissances*. Aucuns pensent n'estre point convenable que ceci soit dit des Anges, pource qu'ils voyent en la clarté de la face de Dieu, des choses si grandes qu'on ne leur peut attribuer une telle ignorance. Ils rapportent donc ceci aux diables : mais c'est sans considération. Car quelle excellence raconteroit l'Apostre de l'Evangile, ou de la vocation des Gentils, s'il disoit qu'elle a maintenant commencé d'estre manifestée aux diables ? Mais on voit bien que toute son intention est d'amplifier la miséricorde de Dieu envers les Gentils autant qu'il luy est possible, et de magnifier quant et quant la dignité de l'Evangile. Pour ce faire donc il tesmoigne qu'en la prédication de l'Evangile, la grâce de Dieu diverse est déclarée, laquelle n'a pas tousjours esté cognue, non pas des Anges mesmes. Dont il s'ensuit, que la sapience de Dieu doit estre plus qu'admirable aux hommes, en ce qu'il a conjoint les Gentils avec les Juifs pour participer au salut. C'est pourquoy il l'appelle *Diverse en toutes sortes*, d'autant que les hommes ont accoustumé de faussement mesurer ceste sapience de Dieu par une seule espèce, quand ils ne la peuvent comprendre toute entière et en chacune de ses parties. Exemple, les Juifs imaginoyent que la sapience de Dieu estoit enclose en la dispensation qui leur estoit cognue et usitée, telle qu'elle avoit esté sous la Loy. Mais Dieu a desployé une autre espreuve, et tesmoignage de sa sapience, en publiant l'Evangile indifféremment à tous. Non pas que ce fust une nouvelle sapience, mais pource qu'elle est plus ample et plus diverse que nous ne la pourrions comprendre par la capacité de nostre entendement. Parquoy, quelque cognoissance que nous en ayons, sçachons toutesfois que ce n'en est qu'une bien petite portion. Et si en la vocation des Gentils elle est cognue au ciel par les Anges, et receuë en toute révérence, quelle meschanceté est-ce en terre aux hommes de la rejetter ou mespriser ? Toutesfois quant à ce que les autres recueillent de ceci, que les Anges assistent aux prédications pour proufiter ensemble avec nous, c'est certes une spéculation bien peu ferme. Il faut tousjours regarder pour qui c'est que Dieu a député le ministère de sa parole. Car si les Anges ne cheminent point en foy veu qu'ils jouyssent de la présence de Dieu, ils n'ont nul besoin aussi de l'administration externe de la Parole. Il reste donc, que la prédication qui est en l'usage des hommes, ne sert sinon à la nécessité des hommes. Or le sens des paroles de S. Paul est, que l'Eglise amassée tant des Juifs que des Gentils, est comme un miroir auquel les Anges contemplent la sapience admirable de Dieu, laquelle ils ignoroyent auparavant. Car ils voyent une œuvre qui leur est nouvelle, et la raison de laquelle estoit cachée en Dieu. Voylà comment ils prouffitent, et non pas qu'ils apprenent quelque chose de la bouche des hommes.

11 *Suyvant la délibération arrestée de tous temps*. Nous voyons comment il se garde songneusement qu'on ne puisse reprocher à Dieu changement en son conseil. A ceste cause il répète desjà pour la troisième fois, que la délibération a esté éternelle et tousjours stable : mais qu'elle devoit estre confermée et establie en Christ, pource qu'elle avoit esté déterminée en luy. Ainsi, il signifie que le temps légitime de publier ceste détermination appartient au règne de Christ. De mot à mot il y a, Selon le propos qu'il a fait : mais je pren ce mot de *Faire*, pour Délibérer, d'autant qu'il n'est point seulement parlé de l'exécution du décret, mais de l'ordonnance mesme et détermination, laquelle jà soit qu'elle ait esté devant tous les siècles, est demeurée cachée et a esté retenue comme au sein de Dieu, jusques à ce que Christ a esté manifesté.

12 *Par lequel nous avons hardiesse*. Il signifie qu'il faut attribuer cest honneur à Christ, qu'il fait Dieu son Père

propice à tout le monde. Il magnifie aussi ceste grâce pour le fruit qui en vient : pource que comme la foy est maintenant commune aux Gentils, aussi leur donne-elle entrée en la présence de Dieu. Or toutes fois et quantes que S. Paul nous conjoint à Dieu par Christ, et la foy d'iceluy, il y a une antithèse secrète, laquelle nous ferme tous autres passages, et nous oste tous autres moyens de conjonction. Cependant, nous avons yci une doctrine singulière et très utile. Car S. Paul exprime de bonne grâce quelle est la vertu et la nature de la foy, et quelle fiance est requise en la vraye invocation de Dieu. Il ne se faut point esbahir si les Papistes ont grans débats avec nous touchant l'effect et les offices de la foy. Car ils n'entendent pas que signifie le mot de *Foy*. Ce qu'ils pourroyent apprendre du présent passage, s'ils n'estoyent desjà saisis et préoccupez de fausses opinions. Premièrement sainct Paul la nomme foy de Christ : signifiant que tout ce que doit regarder la foy, nous est offert en Christ. Dont il s'ensuit que nous ne devons pas réputer pour foy une cognoissance de Dieu nue et confuse : mais celle qui s'addresse à Christ pour chercher Dieu en luy. Ce qui ne se peut faire, sinon qu'on entende la vertu et office de Christ. Il monstre que de la foy procède hardiesse et confiance. La confiance va la première en ordre, et tire après soy hardiesse. Il nous faut donc yci faire comme trois degrez. Car premièrement nous croyons aux promesses de Dieu : puis après acquiesçans en icelles, nous concevons une confiance, en sorte que nous avons tranquillité en l'esprit. De là s'ensuit la hardiesse, qui fait qu'ayans chassé toute crainte, nous nous recommandons à Dieu hardiement et constamment. Ceux qui séparent la foy de la confiance, font comme si quelqu'un s'efforceoit d'oster au soleil sa chaleur ou lumière. Je confesse bien que les uns ont la confiance plus petite, les autres plus grande, selon la mesure de la foy : toutesfois la foy ne se trouvera en lieu quelconque sans les effets ou fruits. Parquoy, ce sera un trèscertain signe, ou d'infidélité ou de foy, quand la conscience sera en trouble et qu'elle chancellera et sera en doute : ou quand elle sera asseurée, constante et invincible contre les portes d'enfer. C'est-ci une saincte présomption, comme on dit, quand estans appuyez sur Christ nostre Médiateur, nous nous reposons en seureté en l'amour paternelle de Dieu : et osons asseuréement nous promettre la vie éternelle, et ne craignons ne la mort ne les enfers. Il faut aussi noter ce qu'il dit, *Accès en confiance.* Car voyci en quoy diffèrent les enfans de Dieu des infidèles, asçavoir que les infidèles pensent estre en repos quand ils ont mis Dieu en oubli, et jamais ne sont à leur aise, sinon quand ils se reculent bien loin de Dieu : au contraire les fidèles ont paix avec Dieu, et s'approchent de luy volontairement et d'un courage prompt. D'avantage, nous recueillons de ce passage, que la confiance est requise en la vraye invocation : et qui plus est, que c'est la clef qui nous ouvre la porte du royaume céleste. Car ceux qui sont en bransle et prient en doutant, ne seront jamais exaucez, comme dit sainct Jaques, I, 6. Parquoy les Sophistes Sorboniques ne sçavent que c'est que d'invoquer Dieu, veu qu'ils commandent qu'on soit en doute. *Parquoy je requier que ne vous lassiez point.* Nous voyons maintenant à quel propos il a fait ci-dessus mention de ses liens : asçavoir afin qu'ils ne perdissent courage, après qu'ils auroyent esté advertis de sa persécution. O cœur invincible, lequel combien qu'il fust en prison et près de la mort, toutesfois fournissoit de consolation aux autres qui estoyent hors du danger ? Il dit qu'il *endure tribulations à cause des Ephésiens :* d'autant qu'elles tournoyent à l'édification de tous fidèles. Car combien grande confirmation de foy est-ce pour le peuple, quand le Pasteur ne craind point de maintenir sa doctrine par la perte de sa propre vie ? Parquoy aussi il adjouste, *Qui est vostre gloire.* Car sa prédication avoit tel bruit, que toutes les Eglises où il avoit presché, se glorifioyent à bon droict d'avoir une foy confermée d'un très bon gage.

14 *Pour laquelle chose je ploye mes genoux vers le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ :*
15 (*Duquel toute parenté est nommée és cieux et en la terre*)
16 *Afin que selon les richesses de sa gloire il vous doint que soyez corroborez de force par son Esprit en l'homme intérieur :*
17 *Et que Christ habite en vos cœurs par foy, et que soyez enracinez et fondez en charité,*
18 *Afin que vous puissiez comprendre*[1] *avec tous les Saincts quelle est la largeur et la longueur, la profondeur et la hauteur.*
19 *Cognoistre*, di-je, *la dilection*[2] *de Christ, laquelle surmonte toute cognoissance, afin que soyez remplis en toute plénitude de Dieu.*

1) Ou, 18 Afin qu'estans enracinez et fondez en charité, vous puissiez comprendre, etc. 2) Ou, Et cognoistre la dilection.

14 *Pour laquelle chose je ploye mes genoux.* Il récite les prières qu'il faisoit pour eux, non-seulement pour rendre tesmoignage de l'affection qu'il avoit envers eux, mais aussi afin qu'eux prient semblablement. Car c'est tousjours en vain qu'on sème la doctrine, si le Seigneur ne la fait fructifier par sa bénédiction. Que les Pasteurs donc apprenent à l'exemple de sainct Paul non-seulement à admonester et exhorter, mais aussi demander à Dieu que leurs labeurs ne soyent sans fruit. Combien que ceci ne leur doit point donner occasion d'estre nonchalans, quand ils oyent dire qu'ils ne proufiteront rien par leur labeur et industrie, sinon entant que le Seigneur y mettra sa bénédiction, mais que tout le soin et la peine qu'ils auront prinse sera inutile : ains plustost ils doyvent estre diligens à planter et arrouser, pourveu que cependant ils demandent accroissement au Seigneur et l'attendent de luy. Par ce moyen est repoussée la calomnie des Pélagiens et des Papistes, quand ils arguent que toute doctrine est superflue, si ainsi est que les esprits ne soyent illuminez que par la seule grâce du sainct Esprit, et que les cœurs soyent seulement formez par luy en obéissance. Car pour ceste cause sommes-nous illuminez par le sainct Esprit, afin que la doctrine ait lieu envers nous, et soit d'efficace, tellement que la lumière estant proposée, et la vérité annoncée, nous ne demeurions tousjours aveugles et sourds. Dieu donc besongne tellement seul en nous, que cependant toutesfois il besongne par ses instrumens. Et pourtant l'office des Pasteurs est d'enseigner diligemment : et de l'autre costé l'office du peuple est d'escouter songneusement sa doctrine. Mais il faut que l'un et l'autre ait son recours au Seigneur, de peur qu'ils ne travaillent en vain en ses exercices. Or quand il dit, *Je ploye mes genoux*, il dénote la chose par le signe. Non pas qu'il soit tousjours requis de ployer les genoux quand on veut faire oraison, mais pource qu'on y adjouste communéement ce signe de révérence, et singulièrement quand on prie à bon escient, et non pas par manière d'acquit.

15. *Duquel toute parenté, etc.* Ce relatif *Duquel*, peut estre rapporté tant au Père qu'au Fils. Ce qu'Erasme le restraint nomméement au Père, ne me plaist point. Car il ne faloit pas oster la liberté aux Lecteurs. Et qui plus est, l'autre lecture est plus probable. Car il fait allusion à la parenté qui estoit entre les Juifs, à cause qu'ils avoyent un père commun, asçavoir Abraham, qui estoit la source de toute la race. Or au contraire, quand il veut oster la différence qui estoit entre les Juifs et les Gentils, il dit que non-seulement les hommes ont esté tous réduits en une famille et une mesme parenté par Christ, mais aussi qu'ils ont esté faits d'une mesme parenté avec les Anges mesmes. Si on le veut interpréter de Dieu simplement, il ne conviendra pas si bien. Car on pourroit incontinent répliquer à

l'encontre, que Dieu jadis a choisi les Juifs pour son peuple particulier, laissant là les Gentils. Mais quand on vient à Christ, alors est accompli ce que sainct Paul enseigne yci. Car tous sont assemblez et unis en une mesme famille, pour estre mutuellement frères sous un Dieu le Père. Entendons donc que sous la conduite de Christ la parenté est consacrée et confermée entre les Juifs et les Gentils, pour autant que nous réconciliant au Père, il nous a faits tous ensemble un. Il ne faut donc plus que les Juifs se glorifient, ou de la race d'Abraham, ou d'une telle lignée ou autre, pour mespriser et desdaigner les autres comme profanes, et s'attribuer l'honneur du peuple sainct. Car il n'y a qu'une parenté qui soit à estimer tant au ciel que sur la terre, tant entre les Anges que les hommes: asçavoir si nous appartenons au corps de Christ. Car hors iceluy on ne trouvera qu'une dissipation: mais il est luy seul le lien de nostre union.

16 *Afin que selon les richesses.* Sainct Paul désire que les Ephésiens soyent fortifiez: et toutesfois il leur avoit auparavant attribué une grande louange de crainte de Dieu. Mais les fidèles ne sont jamais tant avancez, qu'il ne leur fale tousjours croistre. La plus grande perfection donc des fidèles en ceste vie, c'est d'avoir affection de proufiter. Or il déclare qu'une telle confirmation est une œuvre du sainct Esprit: dont il s'ensuit qu'elle n'est pas de la propre faculté des hommes. Car comme le commencement de tout bien procède de l'Esprit de Dieu, aussi font les accroissemens. D'avantage, il attribue telle confirmation à la grâce de Dieu, quand il use de ce mot *Vous doint.* Ce que les Papistes ne veulent nullement admettre quand ils disent que les secondes grâces nous sont données en récompense, selon qu'un chacun aura mérité usant bien de la première grâce. Quant à nous, recognoissons avec sainct Paul que c'est un don de la grâce de Dieu, non-seulement que nous avons commencé à bien courir, mais aussi que nous passons plus outre: non-seulement que nous sommes régénérez, ains aussi que nous croissons tous les jours de plus en plus. Et afin que plus apertement il maintiene la grâce de Dieu, il dit, *Selon les richesses de sa gloire.* Ce qu'on peut exposer en deux sortes: ou, Selon ses richesses glorieuses, tellement que le génitif soit mis pour une épithète, suyvant l'usage de la langue Hébraïque: ou, Selon sa gloire riche et abondante. Par ce moyen ce mot *Gloire*, sera mis pour Miséricorde, comme au chap. I, v. 6. Ce second sens me semble meilleur. *En l'homme intérieur.* L'homme intérieur selon sainct Paul signifie l'âme, et tout ce qui appartient à la vie spirituelle de l'âme: comme L'homme extérieur signifie le corps avec ses dépendances, c'est asçavoir la santé corporelle, les honneurs, richesses, fleur d'aage, crédit, et toutes autres choses semblables. Il est dit 2 Cor., IV, v. 16, Si nostre homme extérieur se corrompt, l'intérieur est renouvelé de jour en jour. C'est-à-dire, Si nous déchéons quant au monde, cela fait que la vie spirituelle commence à avoir vigueur en nous de plus en plus. Sainct Paul donc n'entend pas que les fidèles soyent corroborez pour estre excellens et fleurissans au monde: mais que par la vertu de Dieu leurs âmes soyent fortifiées quant au royaume de Dieu.

17 *Et que Christ habite en vos cœurs, etc.* Il déclare quelle est la force de l'homme intérieur. Car puis que le Père a mis toute plénitude de bien entre les mains de Christ, celuy qui ha Christ habitant en soy, n'ha faute de rien. Ceux donc qui pensent obtenir l'Esprit de Dieu, sans avoir Christ en eux, s'abusent bien: comme au contraire, c'est une sotte imagination, de penser que nous puissions recevoir Christ sans le S. Esprit. Mais il nous faut retenir tous les deux: asçavoir que nous sommes faits participans du sainct Esprit, en tant que nous communiquons à Christ (car nous ne trouverons point l'Esprit ailleurs, qu'en Christ: sur lequel pour ceste cause il est dit avoir reposé, Isaïe, LXI, v. 1), et aussi que Christ ne peut estre séparé de son Esprit pour estre comme mort et despouillé de sa vertu. Sainct Paul donc dit très-bien que ceux ausquels Christ habite, sont corroborez de la vertu spiri-

tuelle de Dieu. Il note aussi la partie, où est le siége légitime de Christ, asçavoir le cœur : afin que nous sçachions que ce n'est point assez que nous l'ayons en la bouche, ou qu'il voltige en nostre cerveau. D'avantage, il exprime le moyen par lequel on obtient un si grand bien. *Afin*, dit-il, *que Christ habite par foy.* C'est une belle louange qui est donnée à la foy, que par icelle le fils de Dieu est fait nostre, en sorte qu'il habite en nous. Car par la foy non-seulement nous cognoissons que Christ a souffert pour nous, et qu'il est ressuscité des morts pour l'amour de nous, mais aussi nous le recevons comme il s'offre à nous pour le posséder, et pour en avoir la jouyssance. Ce qu'il nous faut diligemment noter. Il y en a plusieurs qui pensent que ce soit tout un, Estre participant de Christ, et Croire en luy : mais la participation que nous avons avec Christ, est un fruit de la foy. Or la somme du propos sera, Que par la foy nous ne devons pas contempler Christ de loin, mais le recevoir en l'embrassant de nostre ame, afin qu'il habite en nous : et que par ce moyen nous sommes remplis de l'Esprit de Dieu. *Et que soyez enracinez et fondez en charité.* Il récite les fruits de ce que Christ habite en nous, asçavoir charité, et cognoissance de la grâce de Dieu, et de ceste amour qui nous a esté monstrée en Christ. Il s'ensuit que ceci mesme est la vraye et ferme vertu de l'âme. Et pourtant toutes fois et quantes qu'il traitte de la perfection des Saincts, il dit qu'elle consiste en ces deux parties. Les deux similitudes qu'il amène, expriment combien la charité doit estre ferme et constante en nous. Car il y en a beaucoup qui ont en eux quelque mouvement légier de charité : mais elle s'esvanouit aiséement, ou pour le moins est facilement esbranlée, d'autant qu'elle n'ha point prins profondes racines en eux. Or sainct Paul veut qu'elle soit profondément fichée dedans nos cœurs : en sorte qu'elle soit comme un édifice ayant bon fondement, et comme une plante qui ait la racine profonde. Voylà le simple sens et naturel, asçavoir que nous devons estre plantez tellement en charité jusques à la racine, et tellement bastis en l'affection profonde d'icelle jusques au fondement, que rien ne nous en puisse esbranler. Dont appert que ceux-là resvent qui recueillent des paroles de S. Paul, que charité est le fondement ou racine de nostre salut. Car sainct Paul (comme chacun le voit) ne traitte point yci où est fondé nostre salut : mais il démonstre combien la charité doit estre ferme et constante en nous.

18 *Afin que vous puissiez comprendre avec tous les Saincts, etc.* C'est le second fruit, asçavoir que les Ephésiens puissent comprendre combien est grande la dilection de Christ envers les hommes. Or une telle appréhension ou cognoissance procède de la foy. Quand en cela il leur adjoint pour compaignons tous les Saincts, il démonstre que c'est le plus excellent bien qu'ils puissent obtenir en ce monde, et la souveraine sagesse à laquelle tous les enfans de Dieu aspirent. Au reste, combien que ce qui s'ensuit soit assez clair de soy-mesme, toutesfois il a esté jusques à ceste heure obscurci par diverses opinions d'interprétations. Sainct Augustin s'est grandement pleu en une subtilité qui ne sert de rien à ce propos. Car il cherche yci je ne sçay quel mystère en la figure de la croix : d'avantage de la largeur il en fait Charité, de la hauteur Espérance, de la longueur Patience, et de la profondeur l'Humilité. Ce sont des discours qui semblent beaux à cause de la subtilité : mais de quoy sert tout cela au propos de sainct Paul ? Rien plus certes, que ce que sainct Ambroise pense qu'yci soit signifiée une forme de sphère. Or laissant là les interprétations des autres, je diray ce que tous cognoistront estre simple et vray. Car sainct Paul n'entend autre chose par ces mesuremens, que la charité de Christ, de laquelle il parle incontinent après : signifiant que celuy ha un sçavoir parfait, qui cognoist vrayement et parfaitement ceste charité. comme s'il eust dit : De quelque costé que les hommes regardent, ils ne trouveront rien en la doctrine de salut qui ne doyve estre rapporté à ceci. Car la seule dilection de Christ contient tous les poincts esquels gist la vraye sapience. Et

pourtant, afin que le sens soit plus facile, on doit ainsi résoudre ces paroles : Afin que vous puissiez comprendre la dilection de Christ, laquelle est la longueur, la largeur, la profondeur et hauteur de nostre sagesse, c'est-à-dire toute la perfection. Car il emprunte ceste similitude des Mathématiciens, pour signifier le tout par le dénombrement des parties. Or pource que c'est une maladie commune presque à tous, d'appéter la cognoissance de choses inutiles, voyci un advertissement bien propre que c'est qu'il nous est expédient de savoir, que c'est que le Seigneur veut que nous considérions haut et bas, à dextre et à senestre, devant et derrière. La charité de Christ nous est proposée, afin que nous-nous exercions en la méditation d'icelle jour et nuit, et par manière de dire nous y plongions. Celuy qui comprend ceste charité, ha assez : et hors icelle il n'y a rien ferme ne proufitable, brief rien droit ni entier. On aura beau environner le ciel, les terres et les mers, il est impossible de monter plus haut, qu'on ne passe outre les vrais limites de sagesse.

19 *Laquelle surmonte toute cognoissance.* C'est comme il dit en un autre passage, La paix de Dieu laquelle surmonte tout entendement gardera vos cœurs, Philip., IV, v. 7. Car pour venir à Dieu, il faut que l'homme soit eslevé par-dessus soy, et par-dessus le monde. C'est ce qui empesche les sophistes de nous accorder que nous pouvons estre asseurez de la grâce de Dieu. Car ils mesurent la foy selon l'appréhension du sens humain. Mais sainct Paul met yci une science, qui surmonte toute cognoissance. Et à bon droict : car si la puissance de l'homme montoit jusques-là, en vain sainct Paul yci demanderoit à Dieu qu'il la donnast. Souvenons-nous donc, que la certitude de la foy est une science : mais qui est apprinse par la maistrise du sainct Esprit, et non pas par la subtilité de l'entendement humain. Qui voudra veoir ceste matière traittée plus au long, pourra avoir recours à mon Institution. *Afin que soyez remplis.* Il déclare maintenant en un mot que c'est qu'il a entendu par les divers mesuremens : Asçavoir que celuy qui ha Christ, il a toutes les choses qui sont requises pour avoir perfection en Dieu. Car voylà que signifie ce mot, *Plénitude de Dieu.* Sans cela les hommes se feront bien à croire qu'ils ont la perfection en eux-mesmes : mais c'est qu'ils sont enflez de vent et de choses de néant. Au reste, ceux-là ont follement et meschamment resvé qui par le mot de Plénitude ou accomplissement de Dieu, ont entendu sa plene Divinité : comme si les hommes estoyent faits égaux à Dieu.

20 *Or à celuy qui par la puissance qui besongne en nous peut faire en toute abondance plus que tout ce que nous demandons ou pensons,*

21 *A luy*, di-je, soit *gloire en l'Eglise par Jésus-Christ, en tous aages du siècle des siècles, Amen.*

Il vient finalement à conclure le propos par action de grâces : laquelle toutesfois contient aussi une exhortation à bien espérer. Au reste, l'action de grâces tend à cela, que les Ephésiens soyent de plus en plus incitez à estimer la grâce de Dieu, selon qu'elle mérite. *Gloire*, dit-il, *soit à Dieu, par Jésus-Christ, etc.* asçavoir, pource que par luy la miséricorde de Dieu estoit espandue sur les Gentils. Il adjouste, *En l'Eglise*, signifiant par cela que la grâce de Dieu est telle en la vocation des Gentils, qu'elle doit estre magnifiée entre tous les fidèles, par toute l'estendue de l'Eglise. Ce qu'il dit, *En tous aages, du siècle des siècles*, sert à augmenter la grandeur.

20 *Qui par la puissance qui besongne en nous peut faire, etc.* Ceci se rapporte au temps advenir : et pourtant c'est une doctrine d'espérance. Et de faict, nous ne pouvons pas rendre grâces à Dieu de cœur comme il appartient, pour les bénéfices que nous avons receus de luy, si nous n'avons ceste certaine persuasion, que sa bonté sera perpétuelle

envers nous. Or quand il est dit que Dieu est *puissant*: il ne faut pas entendre que ce soit une puissance qui soit bien loin de l'opération, comme on dit : mais une telle puissance qu'elle se manifeste, et laquelle nous sentions à la vérité. Car les fidèles la doivent tousjours conjoindre avec l'œuvre, quand il est question des choses qui leur ont esté promises, et de leur salut. Car tout ce que Dieu peut, il ne faut point douter qu'il ne le face, s'il l'a promis. Il conferme cela par les expériences précédentes, ou par l'efficace du sainct Esprit présente qui se monstroit en eux. Selon ce que desjà nous sentons en nous, dit-il. Car tous les biens que Dieu nous confère, ce sont autant de tesmoignages et enseignemens de sa grâce envers nous, de son amour et vertu : dont nous devons concevoir meilleure espérance pour l'advenir. Il faut noter ce membre, *En toute abondance*. Item, *Plus que tout ce que nous demandons ou pensons* afin que ne craignions point d'excéder en la droite et vraye foy. Car nous ne pourrons jamais attendre de Dieu tant de biens qu'il ne surmonte par sa libéralité inestimable tous nos souhaits et nos sens.

CHAPITRE IV.

1 *Je vous prie donc, moy qui suis prisonnier au Seigneur, que vous cheminiez comme il est séant à la vocation en laquelle vous estes appelez,*

2 *Avec toute humilité et douceur, avec patience*[1], *supportans l'un l'autre en charité.*

3 *Estans songneux de garder l'unité d'esprit par le lien de paix.*

4 *Soyez un corps et un esprit*[2], *comme vous estes appelez en une espérance de vostre vocation.*

5 *Il n'y a qu'un Seigneur, une foy, un Baptesme,*

6 *Un Dieu et Père de tous, qui est sur toutes choses, et par toutes choses, et en vous tous*[3].

1) Ou, un esprit patient. 2) Ou, il n'y a qu'un corps et un esprit. 3) Ou, sur tous et parmi tous.

Ces trois chapitres ne contienent autre chose que commandemens touchant les mœurs. Et premièrement il les exhorte à s'entretenir en accord mutuel : et à l'occasion de ce propos, il traitte du gouvernement de l'Eglise : pource que le Seigneur l'a tellement dressé et ordonné, qu'il sert de lien pour garder unité entre-nous.

1 *Moy qui suis prisonnier au Seigneur, etc.* Par ses liens, qui sembloyent le rendre contemptible, il s'attribue encore plus grande authorité, comme aussi il a desjà esté veu en un autre endroit. Car ils estoyent comme le seau de ceste ambassade honorable qu'il avoit receuë. Car nous devons recevoir avec grand honneur tout ce qui est de Christ, combien que devant le monde il soit ignominieux : en sorte que la prison de l'Apostre est plus honorable que tous les appareils, pompes et triomphes des Rois. *Que vous cheminiez comme il est séant à la vocation, etc.* C'est une sentence générale, et comme une préface commune, de laquelle procède tout ce qui s'ensuit puis après. Il a traitté ci-dessus de leur vocation, maintenant il les admoneste qu'il reste encore qu'ils se rendent obéissans à Dieu, afin qu'ils ne soyent trouvez indignes d'une grâce si excellente. Quand il vient aux espèces, il donne le premier lieu *à humilité*. La raison est, pource qu'il devoit parler de l'unité. Or le premier degré par lequel on parvient à icelle, c'est humilité. Car elle engendre de soy débonnaireté et *douceur*, qui puis après nous rend patiens. Or en supportant nos frères, nous entretenons unité, laquelle sans cela seroit rompue cent fois tous les jours. Ayons donc souvenance que le commencement d'entretenir amitié fraternelle, c'est humilité. Car d'où vient l'arrogance et orgueil ? d'où procèdent les

outrages contre les frères? d'où sont engendrées les riotes, les mocqueries et reproches, sinon qu'un chacun s'aime trop, et se plaist trop à soy-mesme? Quiconque donc a mis bas arrogance, et ne se plaist plus, cestuy-là sera débonnaire et accointable : et quiconque sera doué d'une telle modération et attrempance, il pardonnera aux frères beaucoup de choses, et en supportera beaucoup. Et pourtant, nous devons noter cest ordre et ceste suyte. Car tout ce qu'on enseignera de patience, ce sera en vain, si on n'a adouci premièrement les cœurs et corrigé l'orgueil : en vain on preschera mansuétude et débonnaireté, si on ne commence par humilité. Ce qu'il dit, *En charité*, signifie ce qu'il a dit ailleurs[1] : asçavoir que c'est la propre nature de charité, d'estre patiente. Là donc où charité régnera et aura vigueur, nous supporterons beaucoup de choses les uns des autres. Au reste, ce n'est point sans cause qu'il recommande patience, afin que *l'unité d'esprit* demeure. Car tous les jours advient des scandales innumérables, qui pourroyent susciter des dissensions entre nous, mesme eu esgard à la façon de faire tant chagrine de laquelle nostre nature est si fort entachée. Aucuns prenent *l'unité d'esprit*, pour l'unité spirituelle, c'est-à-dire laquelle l'Esprit de Dieu met en nous. Et certes c'est luy seul qui nous fait estre d'accord, voire qui nous fait estre un. Mais quant à moy, je l'interprète plus simplement de l'union des esprits. Il démonstre que l'unité consiste par *le lien de paix*, pource que le plus souvent de contentions procèdent haines et rancunes. Il nous faut donc vivre paisiblement, afin que l'amitié soit permanente entre nous.

4 *Un corps et un esprit.* Il exprime plus clairement, combien doit estre parfaite l'unité des Chrestiens : asçavoir qu'elle ait telle puissance et vigueur d'une part et d'autre, que nous soyons faits un mesme corps et une mesme âme. Par lesquelles paroles il signifie l'homme tout entier : comme s'il disoit, que nous devons estre du tout unis de corps et d'âme, et non pas en partie seulement. Et il conferme ceci par un fort bon argument, asçavoir pource que nous sommes tous appelez à une mesme vie et un mesme héritage. Car il s'ensuit de cela, que nous ne pouvons autrement jouir de la vie éternelle, sinon que nous vivions en ce monde les uns avec les autres en bonne amitié et accord. Car pour ceste cause Dieu convie tous ensemble par une mesme voix, afin qu'estans unis ensemble par un mesme consentement de foy, ils s'efforcent d'aider mutuellement les uns les autres. Or si ceste pensée estoit vivement enracinée en nos cœurs, que ceste condition nous est proposée, que les enfans de Dieu ne peuvent non plus discorder entr'eux, que le royaume des cieux estre divisé : combien serions-nous plus diligens et songneux d'entretenir paix et union fraternelle entre nous? En quelle horreur aurions-nous toutes rancunes, si nous considérions comme il appartient, que tous ceux qui se séparent de leurs frères, s'estrangent aussi du royaume de Dieu? Mais je ne sçay comment se fait cela, que nous-nous glorifions hardiment d'estre enfans de Dieu, cependant oublians la fraternité mutuelle qui doit estre entre nous. Apprenons donc de sainct Paul, que nous ne sommes nullement capables d'un mesme héritage, sinon que nous soyons un mesme corps, et un mesme esprit.

5 *Un Seigneur.* En la première Epistre aux Corinthiens, chapitre XII, v. 5, par ce mot de Seigneur, il entend simplement l'empire et la domination de Dieu : mais yci, pource qu'un peu après il parlera nomméement du Père, il entend proprement Christ, qui nous a esté ordonné Seigneur par le Père. Or nous ne pouvons estre sous sa seigneurie et domination, que nous ne soyons d'une mesme volonté et d'un mesme accord. Toutesfois et quantes que nous lisons yci ce mot *un*, entendons qu'il y est mis avec poids : comme s'il disoit, Christ ne peut estre divisé, la foy ne peut estre séparée en deux : il n'y a point divers Baptesmes, mais un tant seulement, qui est commun à tous : Dieu ne peut estre desmembré en diverses parties. Il faut donc que nous contregardions entre nous ceste saincte

1 Cor., XIII, 4.

unité qui consiste par tant de liens. Car et la foy et le Baptesme, et Dieu le Père, et Christ, nous doyvent unir tous ensemble, en sorte que nous soyons faits comme si ce n'estoit qu'un homme. Au reste, tous ces argumens d'unité doyvent plustost estre considérez, qu'ils ne peuvent estre expliquez. Et pourtant, il me suffit de démonstrer en peu de paroles quelle est l'intention de l'Apostre. J'en laisse la déclaration plus ample aux prédications. Or l'unité de foy, de laquelle il parle, dépend de la seule et éternelle vérité de Dieu, en laquelle elle est fondée. *Un Baptesme.* Aucuns abusent de ce passage, recueillans d'iceluy, que le Baptesme ne doit point estre réitéré entre les Chrestiens. Car le sainct Apostre ne veut pas dire cela, mais qu'un mesme Baptesme est commun à tous : et que pourtant par iceluy nous sommes consacrez pour estre une âme et un corps. Que si ceste raison est valable, ceste-ci sera encore beaucoup meilleure : Asçavoir que le Père, le Fils, et le sainct Esprit, sont un mesme Dieu, pource qu'il n'y a qu'un Baptesme, qui est consacré au nom des trois. Car qu'auront les Arriens ou Sabelliens pour respondre à ceste objection? Le Baptesme ha si grande vertu et efficace, qu'il nous fait tous estre un. Or au Baptesme le nom du Père, et du Fils, et du sainct Esprit, est invoqué. Nieront-ils que c'est une seule Divinité, qui est le fondement de ceste saincte et secrète unité? Parquoy, il faut nécessairement que nous confessions que par l'institution du Baptesme, sont prouvées trois personnes en une essence de Dieu.

6 *Un Dieu et Père de tous.* Ceci est le principal : car toutes les autres choses en dépendent. Car d'où vient la foy? d'où procède le Baptesme? d'où dépend mesme la Seigneurie de Christ, par le moyen de laquelle nous sommes unis ensemble, sinon que Dieu le Père s'espandant en nous, nous recueille aussi à soy mutuellement par ces moyens? Les deux mots Grecs lesquels nous traduisons, *Sur toutes choses*, et *par toutes choses*, pourroyent aussi estre traduits, Sur tous et par tous, asçavoir hommes : et l'un et l'autre sens ne conviendra point mal, mesme qu'on prene des deux translations laquelle qu'on voudra, le sens sera tousjours un. Car combien que Dieu par sa vertu, soustiene, maintiene et gouverne toutes choses, toutesfois il n'est point yci parlé de ce gouvernement universel, mais seulement du spirituel, qui appartient à l'Eglise : car Dieu par l'Esprit de sanctification s'estend envers tous les membres de l'Eglise et les comprend tous sous sa domination, et habite en tous. Or Dieu n'est point discordant en soy-mesme : il faut donc nécessairement qu'il nous assemble en un : de laquelle unité spirituelle Christ fait mention au chap. XVII, v. 11 de sainct Jehan. Je confesse bien que cela est vray généralement non-seulement de tous hommes, mais aussi de toutes créatures, asçavoir, En luy nous sommes, et avons mouvement et vivons. *Actes*, *chapitre* XVII, v. 28. Item, Je rempli toutes choses, *Jérémie*, XIII, 13. Mais la circonstance de ce passage doit estre considérée : car sainct Paul traitte de la conjonction mutuelle que les fidèles doyvent avoir entr'eux, laquelle n'ha rien de commun avec les infidèles, ni avec les bestes brutes. Ce qu'il dit donc de la domination et présence de Dieu, doit estre restraint à ceste conjonction. Et voylà aussi pourquoy il a adjousté ce mot *Père*, lequel ne s'addresse sinon aux membres de Christ.

7 *Mais la grâce est donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Christ.*

8 *Pour laquelle chose il dit, Estant monté en haut, il a mené captive grande multitude de captifs, et a donné dons aux hommes*[1].

9 *Or ce qu'il est monté, qu'est-ce sinon que premièrement il estoit descendu és parties basses de la terre?*

10 *Celuy qui est descendu, c'est le mesme qui est monté sur tous les cieux afin qu'il remplist toutes choses*[2].

1) Ps. LXVIII, 18. 2) Ou, accomplist, ou, remplist le tout, asçavoir toute l'Eglise de ses dons et grâces.

7 *Mais la grâce est donnée, etc.* Il descrit maintenant le moyen par lequel Dieu contregarde et entretient la conjonction mutuelle entre nous : asçavoir quand il ne donne point une telle perfection à pas-un de nous, que cestuy-là ait assez en soy-mesme sans s'aider des autres : mais il départ certaine mesure à chacun, en telle sorte qu'ils n'en ont point assez pour se conserver et maintenir, sinon en communiquant et s'entr'aidant les uns les autres. Il parle de la diversité des dons en la première aussi aux Cor., chapitre XII, v. 4, presques à ceste mesme fin. car là il démonstre que tant s'en faut qu'une telle diversité nuise à la concorde des fidèles, que plustost elle sert à l'entretenir et confermer. La somme donc de ce passage est, que Dieu n'a point mis tous les dons en un homme, mais plustost qu'un chacun a receu certaine mesure, afin que les uns ayent besoin des autres, et qu'en contribuant en commun chacun ce qui luy est donné à part, ils s'entr'aident les uns les autres. Par ces deux mots, *Grâce*, et *Don*, il nous admoneste que nous ne nous devons point enorgueillir, quelques vertus excellentes que nous ayons, pource que d'autant plus sommes-nous obligez à Dieu. Au reste, il fait Christ autheur du don, pource que comme il a commencé par le Père, ainsi il veut rassembler en luy, et nous, et tout ce que nous avons, comme nous verrons ci-après.

8 *Pour laquelle chose il dit.* Pource que sainct Paul a destourné aucunement ce tesmoignage de son vray sens pour l'appliquer à son propos, les gens profanes le blasment comme s'il avoit abusé de l'Escriture. Et mesme les Juifs, afin d'avoir plus de couleur de mesdire, corrompent malicieusement par cavillations et calomnies le sens naturel, en transférant à David ou au peuple, ce qui est dit de Dieu. David (disent-ils) où le peuple est monté en haut, quand estant eslevé et exalté par tant de victoires, il a esté plus grand que ses ennemis. Mais si on considère toute la déduction du Pseaume, on trouvera que ceci est proprement attribué à Dieu seul. Tout le Pseaume est comme un chant triomphal que David chante à Dieu, pour les victoires qu'il luy avoit données : mais ayans prins occasion des choses faites par sa main, il récite en passant les choses aussi que Dieu avoit jadis faites magnifiquement pour le salut de son peuple, Son but est de proposer à considérer en l'Eglise l'excellente puissance et bonté de Dieu. Entre plusieurs autres choses il dit, Tu es monté en haut. Car le sens charnel pense que Dieu soit couché et endormi, sinon quand il exerce manifestement ses jugemens. Ainsi, selon le jugement des hommes, Dieu est aucunement bas et humilié, quand l'Eglise est opprimée. Mais quand pour la délivrer il monstre apertement sa main faisant vengence, il semble qu'il se relève, et qu'il monte en son siége judicial. C'est une façon de parler assez commune et notoire. Brief, la délivrance de l'Eglise est yci appelée Exaltation de Dieu. Or S. Paul voyant que David célébroit un triomphe de toutes les victoires de Dieu, lesquelles il avoit obtenues pour le salut de son Eglise, accommode à bon droict à la personne de Christ, ce vers où il estoit fait mention que Dieu estoit monté. Car le principal triomphe que Dieu ait jamais eu, c'est cestuy-ci, quand Christ ayant vaincu le péché, subjugué la mort, et chassé Satan, a esté magnifiquement eslevé au ciel, afin qu'il gouvernast son Eglise d'une domination plene de gloire. Jusques yci il n'y a encore rien pourquoy on puisse objecter que sainct Paul ait abusé de ce tesmoignage contre l'intention de David. Car comme ainsi soit que David considère la gloire de Dieu en l'estat perpétuel de l'Eglise, on ne trouvera point à la vérité une plus triomphante ne plus mémorable ascension de Dieu, que celle par laquelle Christ a esté eslevé jusques à la dextre du Père, afin qu'il assujetist sous sa seigneurie toutes principautez et dominations, et par ce moyen fust fait éternel gardien et protecteur de son Eglise. *Il a mené captive grande multitude de captifs.* De mot à mot il y a, Il a mené captivité captive : mais le mot *Captivité*, se prend comme nous l'avons traduit, asçavoir pour une multitude d'ennemis captifs. Il signifie donc simplement que Dieu a réduit ses enne-

mis sous sa puissance : ce qui a esté plus parfaitement accompli en Christ que jamais auparavant. Car non-seulement il a abbatu et destruit Satan, le péché et la mort, voire tous les enfers : mais aussi des hommes rebelles il en fait tous les jours un peuple sien, docile et obéissant, quand il donte la rébellion et folie de nostre chair par sa Parole : et de l'autre costé tient ses ennemis, c'est-à-dire tous iniques enserrez comme de chaînes de fer, quand il réprime leur rage par sa vertu, afin qu'ils n'ayent non plus de puissance qu'il leur en donne. Mais ce qui s'ensuit puis après, ha quelque peu plus de difficulté. Car en lieu qu'il est dit au Pseaume, Que Dieu a receu des dons, sainct Paul dit au contraire, que Dieu en *a donné* : et par ce moyen, il semble qu'il amène un sens tout contraire. Mais il n'y a rien d'absurdité mesme en ceci. Car S. Paul n'a pas accoustumé de réciter les propres mots toutes fois et quantes qu'il allègue l'Escriture, mais se contentant d'avoir monstré le passage au doigt, il regarde plustost à la substance. Or il est certain que ce n'est pas pour soy-mesme, mais pour son peuple, que Dieu a receu les dons desquels David fait mention. Et pourtant il estoit dit au Pseaume un peu devant, que les despouilles avoyent esté distribuées entre les familles d'Israël. Puis donc que la fin de recevoir ces dons, c'estoit afin qu'il les donnast, sainct Paul ne s'est point eslongné de la vérité, quoy qu'il ait changé les mots. Combien que mon opinion encline plustost au contraire, asçavoir que sainct Paul a changé le verbe tout à propos, et qu'il n'a point allégué ceci comme estant prins du Pseaume, mais a mis en avant du sien ce qui estoit propre à la matière présente. Après donc avoir allégué quelque peu de paroles du Pseaume touchant l'exaltation de Christ, il a adjousté du sien, qu'il a donné des dons : tellement que c'est une comparaison qui est du moindre au plus grand, par laquelle sainct Paul prétend de monstrer combien plus excellente est ceste ascension et exaltation de Dieu en la personne de Christ, qu'elle n'avoit esté aux triomphes anciens de l'Eglise : asçavoir d'autant que c'est une chose plus excellente que le Capitaine victorieux use de libéralité et face à tous largesse de tous dons, que non pas qu'il prene les despouilles des ennemis vaincus. Quant à ce que les autres exposent que Christ a receu des dons du Père pour nous les distribuer, cela est contraint et ne convient point au présent propos. Selon mon jugement il n'y a point de plus vraye solution, que ceste-ci : asçavoir que sainct Paul après avoir monstré en brief le passage du Pseaume, a prins ceste liberté d'adjouster ce qui n'est point exprimé au Pseaume, qui toutesfois autrement convient à la personne de Christ : mesme en ce que l'ascension de Christ surpasse, et est à préférer à tous ces actes pleins de gloire que Dieu a faits anciennement, lesquels David récite.

9 *Or ce qu'il est monté.* Les calomniateurs accusent encore yci S. Paul, disans, que par une subtilité frivole et puérile il s'efforce de tirer à l'ascension de Christ réale, ce qui est dit par figure et similitude de l'esclarcissement de sa gloire Divine. Car qui est celuy qui n'entende bien, disent-ils, qu'il y a similitude et métaphore en ce mot, *Qu'il est monté?* Quand donc il infère qu'il a falu que premièrement il soit descendu, c'est un argument de nulle importance. Je respon, qu'il ne dispute point à la forme des Dialecticiens, que c'est qui s'ensuit nécessairement des paroles du Prophète, ou qu'on en peut inférer. Il sçavoit bien que David parloit de l'exaltation de Dieu par similitude. Mais pource aussi qu'on ne peut nier de l'autre costé, que celuy qui dit que Dieu a esté exalté ne donne aussi à entendre que pour un temps il avoit esté comme humilié et abbaissé, à bon droict sainct Paul du premier recueille ce second. Or maintenant y eust-il jamais une plus basse descente de Dieu en terre, que quand Christ s'est anéanti soy-mesme? Et pourtant si jamais Dieu s'est magnifiquement exalté après qu'il avoit semblé avoir esté abbatu et comme sans honneur, cela a esté fait principalement, quand Christ de ceste tant basse condition humaine, laquelle nous avons, a esté receu en la gloire céleste. Brief, il ne

faut point yci chercher scrupuleusement une exposition litérale du Pseaume, comme on dit, veu que sainct Paul fait seulement une allusion aux paroles du Prophète : comme aussi aux Romains, chapitre X, v. 6, il tire au propos qu'il traittoit le passage de Moyse. Au reste, outre ce que S. Paul n'applique rien à la personne de Christ qui ne soit propre et convenable, la conclusion du Pseaume démonstre assez que ce qui est là dit, appartient au règne d'iceluy : car sans parler du reste, elle contient une prophétie manifeste de la vocation des Gentils. *Es parties basses.* C'est bien une grande sottise à aucuns de destourner ceci, ou au lymbe, ou aux enfers, veu que S. Paul ne traitte sinon de la condition de la vie présente. Et l'argument qu'ils prenent du comparatif, pource qu'il y a de mot à mot, Es parties plus basses, est trop foible. Car la comparaison n'est point d'une partie de la terre avec l'autre, mais de toute la terre avec le ciel : comme s'il disoit que Christ est descendu d'un siége si haut en ce creux abysme où nous sommes.

10 *Sur tous les cieux.* C'est autant comme s'il disoit, Hors de ce monde créé. Car quand il est dit que Christ est au ciel, nous ne le devons pas prendre comme s'il estoit résident entre les sphères, pour nombrer là les estoilles : mais en ces façons de parler, le Ciel signifie un lieu qui est par-dessus toutes les sphères, qui a esté destiné au Fils de Dieu après sa résurrection. Non pas qu'à parler proprement ce qui est hors de ce monde doyve estre appelé lieu, mais pource que nous ne pouvons pas parler du royaume de Dieu, sinon à nostre façon, c'est-à-dire, usans des termes pris des choses terriennes. Or ceux qui recueillent de ceci que Christ n'est point eslongné de nous par l'intervalle de lieux, pource qu'exaltation par-dessus tous les cieux, et Ascension au ciel signifient mesme chose, ne considèrent point que quand il est establi par-dessus les cieux, ou és cieux, tout ce qui est sous le soleil et les estoilles, et mesme sous tout le bastiment de ce monde visible, est exclus. *Afin qu'il remplist, etc.* Pource que le mot Grec signifie bien souvent Parfaire et accomplir, on le pourroit aussi prendre en ceste sorte en ce passage. Car Christ en montant au ciel, est entré en possession de la domination que son Père luy a donnée, pour gouverner toutes choses par sa puissance. Toutesfois, selon mon jugement, le sens sera de meilleure grâce, si on conjoint ensemble deux choses contraires par apparence, lesquelles toutesfois s'accordent ensemble à la vérité. Car quand nous oyons parler que Christ est monté, incontinent il nous vient en fantasie qu'il est bien loin de nous : et de faict, il l'est aussi quant à son corps, et à sa présence humaine. Mais sainct Paul nous admoneste qu'il a esté tellement retiré de nous selon la présence corporelle, que cependant toutesfois il remplit toutes choses : asçavoir par la vertu de son Esprit. Car autant que se peut estendre la dextre de Dieu, laquelle contient le ciel et la terre, autant est espandue la présence spirituelle de Christ : et il est par tout présent par sa vertu infinie, quoy qu'il fale que son corps soit résident au ciel, comme S. Pierre le dit, Act., III, 21. Nous voyons comme l'allusion faite à l'apparence de répugnance, donne plus de grâce. Il est monté, mais c'est afin qu'il remplist le ciel et la terre, luy qui au paravant estoit contenu en bien petite espace. Mais ne les remplissoit-il pas auparavant ? Ouy bien selon sa Divinité. Cependant toutesfois il ne desployoit point tellement la vertu de son Esprit, et ne démonstroit point si apertement sa présence en icelle, comme il a fait après avoir pris possession de son Royaume. Jeh., VII, 39. Le sainct Esprit n'estoit pas encore donné, pource que Jésus n'estoit pas encore glorifié. Et au chap. XVI, v. 7, Il vous est expédient que je m'en aille : car si je ne m'en vay, le Consolateur ne viendra point. Brief, comme il a commencé alors à estre assis à la dextre du Père, il a commencé aussi à remplir toutes choses.

11 *Il a donc donné les uns* pour estre *Apostres, et les autres* pour estre *Prophètes, et les autres* pour estre *Evangélistes, et les autres* pour estre *Pasteurs et Docteurs.*

12 *Pour la restauration*[1] *des Saincts, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Christ :*

13 *Jusqu'à ce que nous-nous rencontrions tous en l'unité de la foy et de la cognoissance du Fils de Dieu, en homme parfait, à la mesure de l'aage entière*[2] *de Christ :*

14 *Afin que nous ne soyons plus enfans flottans et estans démenez çà et là à tous vents de doctrine, par la fallace*[3] *des hommes, et par leur ruse à cauteleusement séduire.*

1) Ou, l'establissement ou l'assemblage. 2) Ou, la parfaicte stature. 3) Ou, piperie.

Il retourne à ceste distribution des grâces de laquelle il avoit parlé : et déclare plus au long ce qu'il avoit touché en brief au paravant : asçavoir que de ceste diversité est faite une unité en l'Eglise, comme en musique divers tons estans assemblez, font une plaisante mélodie. Cependant toutesfois il louë le ministère externe de la Parole par l'utilité qui en revient. La somme est, Ce que l'Evangile est presché par certains hommes députez à cest office, que c'est le gouvernement et l'ordre que le Seigneur veut estre tenu en son Eglise, afin qu'elle demeure en son entier en ce monde, et que finalement elle obtiene sa perfection accomplie. Mais quelqu'un se pourroit esbahir, veu que le propos estoit des dons du S. Esprit, pourquoy maintenant le S. Apostre au lieu des dons, nomme des offices. Je respon que toutes fois et quantes que les hommes sont appelez de Dieu, les dons sont nécessairement conjoints avec les offices. Car quand Dieu ordonne des Apostres ou Pasteurs, il ne leur donne pas seulement une masque : mais il les garnit aussi de dons, sans lesquels ils ne pourroyent deuëment exécuter la charge qui leur est enjointe. Quiconque donc est constitué Apostre par l'authorité de Dieu, il n'est point seulement orné d'un titre vuide et nud, mais la charge quant et quant, et la faculté de s'en acquitter luy est conférée. Maintenant considérons les mots l'un après l'autre.

11 *Il a donc donné.* Il signifie en premier lieu que ce n'est point une invention humaine, mais une saincte ordonnance de Christ que l'Eglise soit gouvernée par la prédication de l'Evangile, Jeh., XV, 16. Car les Apostres ne se sont pas créez eux-mesmes, mais ils ont esté éleus par Christ et ceux qui sont aujourd'huy vrais Pasteurs, ne s'ingèrent point témérairement de leur propre fantasie, mais Dieu les suscite. Brief, il enseigne que le gouvernement de l'Eglise, lequel consiste au ministère de sa Parole, n'est point forgé par les hommes, mais establi par le Fils de Dieu : et que pourtant il y faut acquiescer, comme à un décret inviolable de Dieu : et que tous ceux qui rejettent ou mesprisent ce ministère, font injure et sont rebelles à Christ, qui en est l'autheur. C'est donc luy-mesme qui les a donnez, pource que s'il ne les suscite, il n'y en aura point. Dont nous recueillons aussi que nul ne se trouvera propre à un si excellent office et capable de l'exercer, si Christ ne l'a formé et façonné. C'est donc un don de Christ, ce que nous avons des Ministres de l'Evangile : c'est aussi un don de luy, ce qu'ils sont douez des grâces nécessaires. Brief c'est un don de luy ce qu'ils exécutent fidèlement la charge qui leur est commise. *Les uns* pour estre *Apostres.* Quant aux uns il assigne un nom et office, et aux autres un autre : cela se rapporte tousjours à ceste diversité des membres par laquelle toutesfois consiste la conservation de tout le corps : afin qu'il oste tant émulation et envie, qu'ambition. Car c'est ce qui corrompt le droit usage des dons, quand un chacun est addonné à soy-mesme, quand un chacun veut apparoistre, quand un cha-

cun se plaist, et quand ceux qui sont inférieurs portent envie aux plus excellens. Il remonstre donc que quelque grâce est donnée à un chacun, non pas pour retenir à part soy ce qu'il a receu, mais afin que tous ensemble rapportent en commun. Quant aux offices qui sont yci nombrez, il en a esté dit quelque chose au chap. XII de la 1re aux Corinthiens : j'en toucheray yci en brief seulement autant que l'exposition du passage le requerra. Il récite cinq sortes d'offices, desquelles je sçay bien qu'il y a diverses opinions : car aucuns n'en font qu'une des deux dernières. Quant à moy, laissant là les opinions des autres, je diray ce qu'il m'en semble. Je pren les *Apostres*, non pas généralement selon l'étymologie du mot, mais en la propre signification pour ceux que Christ a choisis par-dessus tous autres, et eslevez en honneur singulière : comme ont esté les douze, en l'ordre desquels S. Paul a esté depuis appelé. Leur office estoit de publier la doctrine de l'Evangile par tout le monde, de planter des Eglises, et dresser le règne de Christ. Par ainsi ils n'avoyent point charge de quelques certaines Eglises, chacun la siene à part : mais ils avoyent tous un mandement commun de prescher l'Evangile par tout où ils viendroyent. Les *Evangélistes* estoyent les premiers après : et avoyent un office approchant de celuy des Apostres : il n'y avoit différence sinon au degré de dignité. De cest ordre, estoyent Timothée et autres semblables. Car quand S. Paul en ses salutations le nomme avec soy, si est-ce qu'il ne le fait point son compagnon en l'Apostolat : mais il s'attribue particulièrement le nom d'Apostre. Après les Apostres donc le Seigneur s'est servi de ceux-ci comme en second lieu. Entre ces deux offices S. Paul a mis les *Prophètes*, par lequel nom plusieurs entendent ceux qui avoyent le don de prophétizer des choses à venir, comme a esté Agabus, Act., XXI, 10. Quant à moy, pource qu'il est question de la doctrine, j'aime mieux l'interpréter comme au chapitre XIV de la 1re aux Corinthiens, asçavoir pour gens qui estoyent excellens en interprétation des prophéties, en sorte qu'ils les pouvoyent accommoder aux choses présentes, par un don singulier de révélation : tellement toutesfois que je n'enten point d'exclure le don de prédire les choses à-venir, entant qu'il estoit conjoint à la doctrine. Aucuns pensent que par les *Docteurs et Pasteurs*, il signifie un mesme office, pource qu'il n'y a point de particule disjonctive entre-deux pour discerner l'un d'avec l'autre, comme il y a entre les autres : de laquelle opinion sont Chrysostôme et Augustin. Car quant à ce qui est escrit és commentaires de S. Ambroise sur ce passage, ce sont choses trop puériles et indignes d'un tel personnage. Or vray est que j'accorde en partie avec les autres, que S. Paul parle indifféremment des Pasteurs et Docteurs, comme si c'estoit un mesme ordre. Je ne nie pas aussi que le nom de Docteur ne conviene aucunement à tous Pasteurs : toutesfois ceste raison ne m'induira point à confondre ces deux choses, lesquelles je voy et cognoy estre différentes. Car combien que ce soit l'office de tous Pasteurs d'enseigner, nonobstant le don d'interpréter l'Escriture, afin que chacun poinct de la doctrine de religion demeure en sa pureté, est un don particulier : et aussi quelqu'un pourra estre Docteur, qui toutesfois ne sera point propre à prescher. Les Pasteurs donc selon mon jugement sont ceux qui ont la charge de quelque certain troupeau : ausquels je ne trouve point mauvais que le nom de Docteurs soit attribué, pourveu que cependant nous sçachions qu'il y a une autre espèce de Docteurs, qui sont ordonnez tant pour façonner les Pasteurs, que pour endoctriner toute l'Eglise. Non pas qu'un mesme ne puisse quelque fois estre Pasteur ou Docteur quant et quant : mais pource que ce sont divers dons. D'avantage il nous faut noter que des offices lesquels S. Paul nomme yci, il n'y a que les deux derniers qui soyent perpétuels. Car Dieu n'a orné son Eglise d'Apostres, d'Evangélistes, et Prophètes, que pour un temps : sinon que quand la religion est abbastardie et descheuë, il suscite extraordinairement des Evangélistes, qui remettent de nouveau en lumière et restablissent la pure doctrine :

mais sans Pasteurs et Docteurs, il n'y peut avoir gouvernement d'Eglise. Au reste, les Papistes ont bien de quoy se plaindre en cest endroit, qu'on a fait grand tort à leur primauté, de laquelle ils se vantent tant. Il est yci question de l'unité. Le S. Apostre non-seulement recueille les causes qui la conferment entre nous, mais aussi les enseignes et comme les gages par lesquels elle est entretenue. Finalement il vient à parler du gouvernement de l'Eglise. S'il eust recogneu quelque primauté d'un siége, ne devoit-il pas mettre en avant un chef ministérial ordonné et establi sur tous les membres, sous la conduite duquel nous fussions unis ensemble? Certes, ou l'oubliance de S. Paul ne peut estre excusée, qu'on ne dise tousjours qu'il a fait indiscrètement d'avoir omis ce qui estoit très-propre, et mesme le principal en la matière : ou il faut confesser que c'est une chose qui est tout hors de l'institution de Christ. Mais pour mieux dire, S. Paul destruit et renverse apertement ceste primauté controuvée par les hommes, quand attribuant la prééminence à Christ seul, il lui assujetit tellement les Apostres et tous Pasteurs, qu'ils sont compagnons ensemble. Il n'y a donc point de passage en l'Escriture qui renverse plus fort ceste hiérarchie tyrannique, en laquelle est constitué un chef en terre. S. Cyprian aussi ensuyvant S. Paul, descrit trèsbien et en peu de paroles, quelle est la monarchie légitime de l'Eglise. Il n'y a qu'un seul Evesché, dit-il, duquel chacun Evesque tient quelque partie entièrement. Il attribue à Christ seul cest Evesché [1] : et en l'administration d'iceluy il assigne à chacun une portion, voire entière, afin que nul ne s'eslève par-dessus les autres.

12 *Pour la restauration des Saincts.* En la translation j'ay suyvi Erasme : non pas que j'approuve du tout son opinion, mais afin que les lecteurs puissent choisir ce qui leur semblera le meilleur, après avoir conféré sa translation avec la vulgaire et la miene. Le translateur ancien ha Consommation. En S. Paul il y a un mot Grec lequel signifie conjonction et appropriement des choses, lesquelles doyvent avoir correspondance et proportion l'une à l'autre : comme au corps humain il y a un assemblement des membres beau et bien compassé, dont aussi vient que le mot est prins pour perfection. Mais pource que S. Paul a voulu yci signifier un estat bien dressé et par bon ordre, je trouve meilleur de traduire, *Establissement.* Car nous disons proprement qu'on establit une république, ou un royaume, ou une province, quand après un grand désordre et dissipation, il advient que toutes choses sont remises en un estat droit et légitime. *Pour l'œuvre du ministère.* Vray est que Dieu pourroit faire ceci de soy-mesme s'il vouloit, mais il a commis ceste charge au ministère des hommes. Ainsi, ceci est adjousté par manière d'anticipation, afin que quelqu'un ne murmure, disant, L'Eglise ne peut-elle estre ordonnée et gouvernée comme il appartient, que par le moyen des hommes? Le sainct Apostre monstre que le ministère des hommes y est requis, pource qu'il plaist ainsi à Dieu. En lieu de ce qu'il avoit dit, L'establissement des Saincts : il met puis après en mesme sens, *L'édification du corps de Christ.* Car c'est nostre vraye et droicte perfection, quand nous sommes tous unis et incorporez avec Christ. Il ne pouvoit pas parler en plus grand honneur du ministère de la Parole. que de luy attribuer cest effet. Car y a-il chose plus excellente, que ceste-ci? Asçavoir que l'Eglise de Christ soit ordonnée et réglée, afin qu'elle ait sa perfection vraye et accomplie? Or S. Paul dit yci apertement, qu'une tant excellente œuvre et Divine, se parfait par le ministère externe de la Parole. Dont on peut clairement veoir, que ceux-là sont bien enragez, qui sans ce moyen pensent devenir parfaits en Christ. Comme sont les fantastiques, qui se forgent des révélations secrètes du S. Esprit, et les orgueilleux ausquels il semble que c'est assez, pourveu qu'ils lisent l'Escriture en particulier, tellement qu'ils n'ont nul besoin du ministère commun de l'Eglise. Car s'il n'appartient qu'à Christ d'édifier l'Eglise, c'est à luy seul aussi d'ordonner comme il voudra le moyen d'édifier. Or

1) Voyez l'*Institution*, liv. IV, chap. VI, sect. 17.

S. Paul testifie yci apertement, que selon l'ordre que Christ y a mis nous ne sommes point deuëment parfaits et unis ensemble autrement que par la prédication extérieure, quand nous souffrons d'estre gouvernez et enseignez par des hommes. C'est une règle générale, laquelle s'estend tant aux plus grans qu'aux plus petis. Et certes l'Eglise est la mère commune de tous fidèles, laquelle engendre au Seigneur, nourrit, et gouverne tant les Rois que le menu peuple : ce qui se fait par le ministère. Parquoy, tous ceux qui mesprisent ou rejettent cest ordre, veulent estre plus sages que Christ. Et pourtant maudit soit leur orgueil. Nous ne nions pas que nous ne puissions estre parfaits par la seule vertu de Dieu sans aucune aide des hommes : mais nous débatons yci, que c'est qui plaist à Dieu, que c'est que Christ a ordonné, et non pas quelle est la puissance de Dieu. Au reste, ce n'est point un petit honneur que Dieu fait aux hommes, quand pour parfaire leur salut, il se sert des hommes. Et c'est un trèsbon exercice pour entretenir l'unité, ce que nous sommes appelez et assemblez à une mesme doctrine, comme à l'enseigne de nostre Capitaine.

13 *Jusqu'à ce que nous-nous rencontrions.* Il estend maintenant plus loin les louanges qu'il avoit amenées pour honorer le ministère. Car ce qu'il avoit dit que l'Eglise est gouvernée et ordonnée par le ministère des hommes, à ce qu'elle soit accomplie de tous points : afin qu'on ne pense point que ceste nécessité soit pour un jour seulement, il démonstre qu'il faut qu'il soit ainsi fait jusques à la fin. Or pour parler plus clairement, il admoneste yci que l'usage du ministère n'est point seulement pour un temps, comme de quelque pédagogie, c'est-à-dire quelque façon d'enseigner puérile, mais perpétuel tant que nous serons au monde. Car les fantastiques songent que depuis que nous sommes introduits en la cognoissance de Christ, le ministère nous est inutile. Les orgueilleux qui veulent estre plus sages qu'il n'est expédient, mesprisent le ministère, comme si ce n'estoit que des rudimens et premiers commencemens pour les petis enfans. Mais S. Paul au contraire crie haut et clair, qu'il faut persévérer en ce train, jusqu'à ce que rien ne nous défaille : c'est-à-dire, qu'il faut jusqu'à la mort tellement proufiter sous la maistrise et en l'eschole de ce seul maistre Jésus-Christ, que nous n'ayons point de honte d'estre disciples de l'Eglise, à laquelle Christ a donné la charge de nous instruire. *En l'unité de la foy.* Mais l'unité de la foy ne doit-elle point régner entre nous desjà dés le commencement ? Je confesse bien qu'elle règne entre les enfans de Dieu, mais non pas encore si parfaitement, qu'ils se soyent rencontrez l'un l'autre. Car attendu que l'imbécillité de nostre nature est si grande, c'est assez si nous approchons tous les jours de plus en plus les uns des autres, et tous ensemble de Christ. Car ce mot de *Rencontre*, signifie ceste liaison tant bien jointe et tant estroitte, à laquelle nous aspirons encore, et ne parviendrons jamais, jusqu'à ce que nous soyons despouillez de ceste chair, qui est tousjours enveloppée de beaucoup de reliques d'ignorance et incrédulité. Ce qui s'ensuit de *la cognoissance du Fils de Dieu*, je pense qu'il soit mis pour déclaration. Car sainct Paul a voulu exposer quelle est la vraye foy, et en quoy elle consiste, asçavoir quand le Fils de Dieu est cognu. Car la foy doit regarder en luy seul, de prendre de luy, et se reposer et estre enclose en luy. Si elle passe outre, elle s'esvanouira, et ne sera plus foy, mais une tromperie. Ayons donc souvenance que la vraye foy est tellement enclose en Christ, qu'elle ne sçait rien que Christ, et n'appète de sçavoir autre chose. *En homme parfait.* Il faut lire ceci par manière d'exposition du précédent : comme s'il eust dit, Ce qui est la dernière perfection des Chrestiens. Et pourquoy cela ? Pource que c'est l'aage entière en Christ. Car les hommes mal-avisez ne cherchent point leur perfection en Christ, comme il faloit : mais ceste maxime doit estre tenue entre nous, qu'il n'y a rien hors Christ, qui ne soit pernicieux et mortel. Quiconque donc est homme parfait en Christ, cestuy-là

est consommé en toutes sortes. Là où nous avons traduit, *Aage entière*, il y a au Grec mot à mot, Aage de plénitude : mais il le faut ainsi prendre pour aage accomplie et de plene maturité. Or il n'est point yci fait mention de vieillesse, pour ce qu'elle n'ha point de lieu en cest avancement. Car avec ceste aage spirituelle de Christ, la vigueur croist quant et quant : mais ce qui vieillit, tend à définement.

14 *Afin que nous ne soyons plus enfans.* Comme il a parlé de la maturité de l'aage parfaite, à laquelle nous prétendons tout le temps de nostre vie, ainsi maintenant il remonstre que nous ne devons point estre semblables à enfans, cependant que nous avançons en icelle. Car il met quelque estat moyen entre l'enfance, et l'aage d'homme parfait. Ceux-là sont enfans, qui n'ont pas le pied ferme en la voye du Seigneur, mais chancellent, qui n'ont pas encore bien conclud en eux-mesmes quel chemin ils doyvent tenir, mais penchent maintenant d'un costé, maintenant de l'autre, estans tousjours en doute et inconstans. Mais ceux qui sont vrayement fondez en la doctrine de Christ, combien qu'ils ne soyent encore parfaits, nonobstant ils ont prudence et force pour sçavoir choisir ce qui est le meilleur, et pour suyvre constamment en la droite voye. Ainsi, la vie des fidèles, laquelle par avancemens continuels aspire au degré de perfection, est semblable à l'adolescence et jeunesse. Cela donc que j'ay dit, asçavoir que nous ne sommes jamais hommes parfaits en ceste vie, ne doit point estre tiré à l'autre extrémité, comme si on demeuroit tousjours en l'aage d'enfance, et qu'on ne passast point plus outre. Car depuis que nous sommes nais à Christ, nous devons croistre, en sorte que nous ne soyons point enfans de sens. On voit par ceci quelle Chrestienté il y a sous la Papauté, où les pasteurs travaillent tant qu'ils peuvent d'entretenir le peuple en sa première enfance. *Flotans et estans demeurez, etc.* Il exprime bien proprement par deux similitudes, le misérable tremblement de ceux qui ne se reposent point fermement en la parole du Seigneur. Premièrement, il les fait semblables à des navires, lesquelles estans agitées de diverses vagues au milieu de la mer, ne tienent point de certain chemin, et ne sont point conduites par art ou conseil, mais sont transportées par tout où l'impétuosité les mène. En après, il les compare à des festus ou autres choses légères, lesquelles sont démenées çà et là, et bien souvent en parties du tout opposites selon que le vent s'esmeut. Ainsi (di-je) faut-il que ceux ausquels la vérité éternelle de Dieu n'est point pour fondement sur lequel ils s'arrestent, soyent agitez d'instabilité. Et c'est une juste punition contre tous ceux qui regardent plustost aux hommes, qu'à Dieu. Or sainct Paul proteste au contraire, que la foy, qui est appuyée sur la parole de Dieu, demeure ferme et invincible contre tous les assauts de Satan, *A tous vents de doctrine.* C'est une belle similitude : quand il appelle vents toutes les doctrines des hommes, par lesquelles nous sommes destournez de la simplicité de l'Evangile. Car Dieu a donné sa Parole, afin qu'estans en icelle enracinez, nous demeurions fermes : mais les hommes nous destournent çà et là par leurs inventions. Quand il adjouste, *Par la fallace des hommes*, il signifie qu'il y aura tousjours des affronteurs, qui espieront et tascheront à renverser nostre foy : mais qu'ils perdront leur peine, moyennant que nous soyons munis de la vérité de Dieu. Et ce sont deux points bien à noter. Car il y en a plusieurs qui se troublent aussi tost qu'ils voyent sourdre des sectes, ou quelques meschantes doctrines. Mais quoy ? Satan ne peut jamais estre en repos : il ne se peut tenir de tousjours s'efforcer et essayer d'obscurcir par ses mensonges la pure doctrine de Christ : et Dieu veut que nostre foy soit esprouvée par tels combats et exercices. D'avantage, c'est une singulière consolation quand nous oyons dire que le souverain remède pour nous garder d'estre trompez ou abusez par aucuns erreurs, est de mettre au devant ceste doctrine que nous avons apprinse de Christ et de ses Apostres. Dont appert combien est grande et exécrable l'impiété de la Pa-

pauté, où toute certitude est ostée à la parole de Dieu, et où on ne recognoist autre constance de foy, sinon de dépendre de l'authorité des hommes. Car si aucun est en doute, ils disent qu'on ne proufite de rien de recourir à la parole de Dieu pour avoir la résolution, mais qu'il faut s'arrester du tout à leurs ordonnances et décrets. Or quant à nous, embrassans la Loy, les Prophètes et l'Evangile, ne doutons point que nous n'en sentions ce fruit duquel le sainct Apostre parle yci : asçavoir que les abus et toutes les fallaces des hommes ne nous pourront nuire aucunement. Ils nous pourront bien donner l'assaut, mais ils ne viendront point au-dessus. Je confesse bien qu'il faut s'addresser à l'Eglise pour avoir la pure doctrine, pource que Dieu luy en a donné l'administration. Mais comme ainsi soit que les Papistes sous couleur du titre d'Eglise ensevelissent la doctrine, ils monstrent assez qu'ils ont synagogue diabolique. Là où j'ay traduit *Fallace*, le mot Grec est pris du jeu de dez par similitude, pource que les joueurs des dez ont beaucoup de manières de tromper : ce qui est nommé communément Piperie. Il adjouste, *Par les ruses :* signifiant par ce mot, que les ministres de Satan sont rusez et exercez en fallaces. Il y a plus, Qu'ils sont aux escoutes, et font le guet pour surprendre : et toutes ces choses doyvent enflamber et aiguiser nostre sollicitude, de peur que si nous sommes paresseux à proufiter en la parole de Dieu, nous ne soyons trop rigoureusement punis de nostre nonchalance, estans déceus par nos ennemis.

15 *Ains afin que suyvans vérité avec charité, nous croissions en tout, en celuy qui est le chef*, asçavoir *Christ*.

16 *Duquel tout le corps bien adjusté et serré ensemble par toutes les jointures du fournissement, prend accroissement de corps, selon la vigueur* qui est *en la mesure de chacune partie, pour l'édification de soy-mesme en charité.*

15 *Ains afin que suyvans vérité.* Il a desjà monstré que nous ne devons point estre enfans, despourveus de raison et jugement. Pour confermer cela, il veut que nous croissions en vérité. Et c'est ce que j'ay dit ci-dessus : asçavoir que nous sommes tellement loin de l'aage parfaite, que toutesfois nous avons passé l'enfance. Car la vérité de Dieu doit avoir si grande fermeté en nous, que nous ne devons point estre destournez, quelque assaut que Satan nous donne. Et toutesfois pour autant que nous n'avons pas encore obtenu une plene et parfaite force, il nous faut proufiter jusques à la mort. Il démonstre quelle est la fin et le fruit de nostre avancement : asçavoir que Christ soit seul éminent entre-nous, et que nous ne soyons forts et grans, sinon en luy. Nous voyons yci derechef qu'il n'en excepte pas un de tous les hommes, que tous ne soyent rabbaissez et rangez pour s'assujetir au chef. Qu'est-ce donc de la Papauté, sinon une bosse difforme, laquelle confond toute la proportion de l'Eglise, quand un homme s'opposant et accomparant au chef, s'exempte du nombre des membres? Les Papistes le nient, usans de desguisement, entant qu'ils disent que le Pape est seulement chef ministérial. Mais ils n'eschappent point par telle cavillation : et la tyrannie de leur idole ne laisse point pour cela d'estre du tout contraire à l'ordre que sainct Paul recommande yci. La somme est, qu'il faut que Christ croisse seul, et tous les autres soyent abbatus : à ce que l'Eglise soit bien dressée et ordonnée. Item que tout ce que nous acquérons d'accroissement, doit estre mesuré et compassé à telle proportion : que demeurans en nostre rang, nous servions à eslever le Chef. Quand il dit que nous suyvions la vérité *en charité*, il prend *En*, selon la façon des Hébrieux pour Avec. Car il ne veut pas qu'un chacun soit addonné à soy-mesme en particulier : mais qu'avec l'amour et estude de vérité ils conjoingnent aussi l'affection de communiquer ensemble, afin qu'ils proufitent paisiblement les uns

avec les autres. Ainsi donc suyvant le conseil de sainct Paul, il faut tellement avoir esgard à consentement et concorde, que cependant la vérite de Dieu ne soit point mesprisée, ou qu'icelle délaissée les hommes conspirent et complotent entr'eux à leur fantasie. Et par cela est réfutée la perversité et obstination des Papistes, quand la parole de Dieu estant mise en arrière, ils nous veulent contraindre d'accorder à leurs déterminations.

16 *Duquel tout le corps bien adjusté, et serré ensemble.* Il conferme par une trèsbonne raison que tous nos accroissemens doyvent tendre à ceci, que la gloire de Christ soit tousjours plus avancée et exaltée : pource que c'est luy qui nous fournit toutes choses : c'est luy aussi qui nous maintient et conserve, en sorte que nous ne pouvons estre en sauveté qu'en luy. Car comme toute l'humeur de l'arbre procède de la racine, ainsi sainct Paul nous démonstre yci, que tout ce que nous avons de vigueur, descoule de Christ à nous. Or il nous faut yci noter trois choses. En premier lieu ce que j'ay desjà dit, asçavoir que tout ce qui est de vie ou de santé espandu par les membres, procède du chef : en sorte qu'il ne reste rien aux membres que l'administration. Secondement, que la distribution est telle, qu'ils ont besoin de communiquer ensemble, pour autant que la mesure d'un chacun membre est limitée. Tiercement, que le corps ne peut demeurer en son entier sans charité mutuelle. Ainsi donc il dit que du chef par les membres comme par des canaux est administré tout ce qui est nécessaire pour l'entretènement du corps. Il dit d'avantage que le corps est lors en vigueur et en droite santé, quand il est uni et conjoint. Outre plus il assigne certaine mesure à chacun membre. Finalement, il enseigne que l'Eglise est édifiée par charité. *Pour l'édification de soy-mesme.* Il signifie qu'il n'y a point d'accroissement utile, sinon qu'il se rapporte et reviene à tout le corps. Quiconque doncques pense croistre à part, il se trompe. Car que proufitera-il à la jambe ou au bras, d'excéder les autres membres en grosseur ou grandeur estrange? ou qu'un os soit avancé plus avant que ne porte sa mesure, sinon qu'il y aura une éminence nuisible? Aussi si nous voulons estre tenus du corps de Christ, que nul ne soit rien à soy, mais tout ce que nous sommes, que nous le soyons pour les autres. Cela se fait par charité : et où elle ne règne point, il n'y a point d'édification d'Eglise, mais une pure dissipation.

17 *Je di donc, et vous adjure par le Seigneur, que vous ne cheminiez plus comme le reste des Gentils cheminent en la vanité de leur esprit*[1],

18 *Ayans l'entendement obscurci*[2] *de ténèbres, et estans estrangez de la vie de Dieu à cause de l'ignorance qui est en eux, et pour l'aveuglement*[3] *de leur cœur.*

19 *Lesquels sans remors*[4] *de conscience se sont addonnez eux-mesmes à dissolution, pour commettre toute souillure, avec cupidité désordonnée*[5].

1) Ou, entendement. 2) Ou, leur pensée obscurcie. 3) Ou, par l'endurcissement. 4) Ou, ayans perdu tout sentiment. 5) Ou, à qui en fera le plus.

17 *Je di donc.* Après avoir parlé du gouvernement que Christ a institué pour édifier son Eglise, il remonstre maintenant quels fruits ceste doctrine, de laquelle il a fait mention, doit engendrer en la vie des Chrestiens. Ou bien, si on l'aime mieux ainsi, il commence à raconter par les espèces, quelle est ceste édification, laquelle se doit ensuyvre de la doctrine. Et premièrement il les retire de la vanité des infidèles, déduisant son argument de la nature des choses répugnantes. Car il seroit trop mal convenable, que ceux qui sont instruits en l'eschole de Christ, et qui sont illuminez par la doctrine de salut, cheminassent en vanité, et ne fussent aucunement différens des infidèles et aveugles, qui n'ont

jamais senti aucune lumière de vérité. Parquoy il conclud à bon droict des choses précédentes, qu'ils doyvent monstrer par leur vie que ce n'est pas en vain qu'ils ont commencé à estre disciples de Christ. Et afin que l'exhortation ait plus de véhémence, il les *adjure par le Seigneur :* afin qu'ils entendent qu'il leur faudra rendre conte une fois, s'ils mesprisent son exhortation. *Comme le reste des Gentils.* Il entend ceux qui n'estoyent pas encore convertis à Christ. Mais cependant il admoneste les Ephésiens combien l'amendement de vie leur est nécessaire, comme ainsi soit que naturellement ils sont semblables à gens perdus et damnez : comme s'il disoit, Que la condition des autres nations misérables, et laquelle à bon droict vous avez en horreur, vous incite à changer de nature et façon de faire. Il veut donc qu'il y ait différence entre les fidèles et les infidèles : et met à l'opposite l'une de l'autre les causes de la différence comme nous verrons. Quant aux infidèles, il condamne de vanité leur esprit. Or il nous doit souvenir qu'il parle généralement de tous ceux qui ne sont point régénérez par l'Esprit de Christ. Il dit que leur esprit est plein de vanité. Et toutesfois c'est la partie qui tient le premier lieu en la vie de l'homme, elle est le siége de la raison, elle va devant la volonté, elle réprime les appétis désordonnez. Et de là vient que les folastres de Théologiens Sorbonistes l'appellent Roine. Mais S. Paul au contraire ne luy laisse rien de reste que vanité. Et encore, comme s'il n'eust pas assez suffisamment exprimé ce qu'il vouloit dire, il ne donne guères plus beau titre au fils d'icelle, asçavoir à l'entendement. Car j'expose ainsi le mot Grec. Car combien qu'il signifie Pensée, toutesfois pource qu'il est yci mis au nombre singulier, il se rapporte à la faculté en soy. Or comme S. Paul a desjà dit que l'esprit de l'homme n'est que vanité quant aux choses de Dieu, ainsi maintenant il adjouste qu'à juger et discerner des choses qui sont mesmes les plus d'importance, il sont aveugles. Que les hommes donc vienent maintenant, quand il dit que *l'entendement est obscurci de ténèbres*, et qu'ils s'enorgueillissent de leur franc arbitre quand ils oyent que la partie de l'âme, qui est la gouvernante d'iceluy, est notée de telle ignominie. Mais il semble que l'expérience répugne apertement à ceste sentence. Car les hommes ne sont point si aveugles, qu'ils ne voyent quelque chose : et ne sont point si despourveus d'entendement, qu'ils ne puissent asseoir quelque jugement. Je respon que la lumière de la raison humaine est telle quant au Royaume de Dieu, quant à toute conduite de la vie spirituelle, qu'elle n'est pas de beaucoup différente des ténèbres : pour autant qu'elle est incontinent esteinte, avant qu'elle ait monstré la voye : et que la vertu de juger qui est en l'homme, est telle, que ce n'est guères mieux qu'aveuglement : pource qu'elle esvanouit trop soudain avant qu'elle viene à proufit. Car il y a bien en l'esprit de l'homme des principes et maximes véritables, qui sont comme estincelles : mais telles estincelles sont estouffées par la perversité de nostre nature, avant qu'elles soyent appliquées à leur vray usage. Exemple : Tous sçavent qu'il y a un Dieu, et que nous le devons servir et adorer : mais il advient par nostre faute et par l'ignorance qui domine en nous, que de ceste cognoissance confuse nous sommes incontinent transportez à une idole, laquelle nous adorons en lieu de Dieu. Au service de Dieu on y faut encore plus lourdement, mesme en la première Table de la Loy. Quant à la seconde, vray est que nostre jugement consent avec la règle de Dieu, entant que touche les faits extérieurs : mais la source de tous maux, asçavoir la concupiscence, nous est cachée. D'avantage, il nous faut noter que sainct Paul ne parle pas seulement de nostre aveuglement naturel, mais il comprend quant et quant un plus lourd aveuglement, par lequel Dieu punit les péchez précédens : comme nous verrons ci-après. Brief, les hommes sont douez de raison et intelligence, seulement afin qu'ils soyent inexcusables devant Dieu. Mais tandis que Dieu les laisse vivre selon leur naturel, ils ne peuvent sinon s'esgarer, chopper et heurter en toutes leurs œuvres et entreprises. On voit aussi par ceci en quelle

estime Dieu ha les services controuvez par les hommes, veu qu'ils sortent de l'abysme de toute vanité, et du labyrinthe d'ignorance.

18 *Estans estrangez de la vie de Dieu, etc.* La vie de Dieu peut estre prise en deux sortes : ou celle qui est estimée devant Dieu, comme on dit aussi en ce sens, La gloire de Dieu, Jehan, XII, 43 : ou celle que Dieu communique à ses éleus par l'Esprit de régénération. En quelque sorte des deux que nous la prenions, il y aura tousjours un mesme sens. Car ceste vie commune, qui nous fait estre hommes, n'est autre chose qu'une vaine image de vie : non-seulement pour autant qu'elle est incontinent passée, mais aussi pource que nos âmes sont mortes en vivant, quand elles n'adhèrent point à Dieu. Sçachons donc qu'il y a trois degrez de vie en ce monde. Car l'une est une vie universelle, qui seulement consiste en mouvement et sentiment, de laquelle aussi les bestes sont participantes. La seconde est la vie humaine, par laquelle nous sommes enfans d'Adam. La troisième est supernaturelle : et n'y a que les enfans de Dieu qui l'obtienent. Et toutes ces vies sont certes de Dieu : et à ceste cause une chacune peut estre appelée Vie de Dieu. Car quant à la première, il dit au chap. XVII, v. 28 des Actes, en la prédication de sainct Paul, En luy nous sommes, nous vivons et avons mouvemens. Item, au Pseaume CIV, 30, Quand tu envoyes ton Esprit, ils sont créez, et tu renouvelleras la face de la terre. Quant à la seconde, il est dit au chap. X, v. 12 de Job, Tu m'as donné la vie : et ta visitation a préservé mon esprit. Mais la régénération des fidèles est yci par excellence appelée la vie de Dieu : pource qu'alors Dieu vit proprement en nous, et nous jouissons de sa vie, quand il nous gouverne par son sainct Esprit. Le sainct Apostre dit que tous ceux qui ne sont point nouvelles créatures en Christ, sont estrangers de ceste vie. Par ceci il appert combien nostre condition est misérable tandis que nous demeurons en la chair, c'est-à-dire en nous. De ceci aussi on peut juger que c'est de toutes les vertus morales, qu'on appelle. Car quelles opérations produira la vie que sainct Paul dit n'estre point de Dieu? Afin donc qu'il commence à sortir quelque bien de nous, il faut nécessairement avant toutes choses que nous soyons renouvelez par la grâce de Christ. C'est là le seul commencement de vie vraye et vive, comme on dit. Et faut noter la raison qu'il adjouste incontinent après : *Pour l'ignorance*, dit-il, *qui est en eux*. Car comme la cognoissance de Dieu est la vraye vie de l'âme, aussi l'ignorance au contraire en est la mort. Et afin qu'on ne pensast point qu'une telle ignorance fust un mal venu d'ailleurs (comme les Philosophes pensent que les erreurs sont tirez d'ailleurs) S. Paul démonstre que la racine est en l'aveuglement du cœur, par lequel mot il signifie qu'il réside et est enraciné en la nature humaine. Ainsi donc le premier aveuglement duquel sont saisis les esprits des hommes, est la peine du péché originel : pource qu'Adam après son révoltement a esté privé de la vraye lumière de Dieu : hors laquelle tout le reste n'est que ténèbres horribles.

19 *Sans remors de conscience.* Après avoir parlé des vices naturels, il descend maintenant à l'extrémité de tous maux, en laquelle les hommes se plongent par leurs propres mesfaits : asçavoir quand estans devenus stupides, et ayans perdu tout remors de conscience, ils s'abandonnent à toute meschanceté. Nous sommes corrompus de nature, et enclins à mal, voire entièrement addonnez au mal. Ceux qui sont destituez de l'Esprit de Christ, se flattent et se laschent la bride. Par ce moyen il advient que par nouvelles offenses ils provoquent de plus en plus l'ire de Dieu contr'eux. Toutesfois le Seigneur les picque en leur conscience : mais ils n'en sont point esmeus, ains plustost ils s'endurcissent contre toutes admonitions. Or par telle obstination ils méritent d'estre du tout rejettez de Dieu. Le signe de ceste réjection est, quand on n'ha nul remors en la conscience, comme il est yci dit : asçavoir quand celuy qui offense Dieu en péchant, n'est touché d'aucune crainte du jugement de Dieu : mais poursuit sans se soucier de rien, et s'esgaye sans rien craindre, il se plaist

et se flatte : et qui pis est, n'ha nulle honte, et ne se soucie aucunement de son honneur. Le torment d'une mauvaise conscience, duquel l'horreur du jugement de Dieu la tormente, peut estre comparé au portail des enfers : mais une telle stupidité est le gouffre de perdition. Comme aussi Salomon dit, Quand le meschant est parvenu jusques au profond, il mesprise, Proverbes, XVIII, 3. Parquoy, ce n'est point sans cause que sainct Paul met ceci en avant, comme un exemple horrible de la vengence Divine : asçavoir que les hommes délaissez de Dieu, ayans endormi leur conscience, et esteint toute crainte du jugement de Dieu, brief, ayans perdu tout sens, se jettent d'une impétuosité brutale à toute infameté. Vray est que ceci n'est pas général : car Dieu par sa bonté infinie en retient plusieurs, mesme des réprouvez, afin que le monde ne soit embrouillé d'une confusion extrême. Et ainsi il advient qu'on n'apperçoit pas en tous une dissolution ni une intempérance si desbordée. Mais il suffit qu'un tel miroir apparoisse en aucuns : afin que nous aussi en soyons estonnez, et craignions que le semblable ne nous adviene. Le mot lequel j'ay traduit *Dissolution*, je le pren pour un desbordement, duquel la chair n'estant point réprimée de l'Esprit de Dieu, s'esgaye excessivement et sans mesure. Le mot *Souillure*, je le pren pour toutes sortes de forfaits. Finalement il adjouste, *Avec cupidité désordonnée.* Le mot Grec qui est yci mis, signifie quelque fois avarice : et aucuns l'exposent ainsi en ce passage : mais ceste signification en cest endroit ne seroit pas bien à propos. Car d'autant que les désirs pervers et vicieux sont insatiables, à ceste cause S. Paul leur donne pour compagne et comme chambrière Cupidité désordonnée, laquelle est contraire à modération ou attrempance.

20 *Mais vous n'avez point ainsi appris Christ.*
21 *Voire si vous l'avez escouté, et si vous avez esté enseignez de par luy, ainsi que la vérité est en Jésus,*
22 Asçavoir *que vous ostiez le vieil homme quant à la conversation précédente, lequel se corrompt, par les concupiscences qui séduisent.*
23 *Et que soyez renouvelez en l'esprit de vostre entendement,*
24 *Et soyez vestus du nouvel homme, créé selon Dieu*[1] *en justice et saincteté de vérité*[2].

1) *Col.*, III, 9, 10. 2) Vraye sainctetè.

Il fait maintenant une antithèse de la vie Chrestienne, afin qu'on cognoisse par cela combien il est mal séant à l'homme fidèle de se polluer indifféremment aux abominations des Gentils. Pour autant que les Gentils cheminent en ténèbres, à ceste cause ils ne discernent point entre honnesteté et infameté : mais ceux ausquels la vérité de Dieu esclaire, ne leur doyvent point ressembler. Ceux qui ont pour règle de leur vie la vanité de leur sens, il ne se faut esbahir s'ils sont enveloppez en ordures et concupiscences infâmes : mais la doctrine de Christ commande que nous renoncions à nostre nature. Celuy donc qui ne diffère rien des infidèles en sa vie, n'ha encore rien appris de Christ. Car la cognoissance de Christ ne peut estre séparée d'avec la mortification de la chair. Au reste, il ne dit pas seulement qu'ils ont *escouté* Christ : mais afin d'aiguiser d'avantage leur attention et affection, il monte comme par degrez, et use de termes plus signifians, *Qu'ils ont aussi esté enseignez de par luy* : comme s'il disoit que ceste doctrine ne leur a pas esté monstrée à la légère : mais expresséement et deuëment enseignée et déclarée.

21 *Ainsi que la vérité est en Jésus.* Par ceste particule il taxe une vaine cognoissance de l'Evangile, de laquelle plusieurs sont enflez sans cause, veu qu'ils n'ont rien de nouveauté de vie. Car tels pensent estre bien sçavans : mais sainct Paul monstre qu'ils sont seulement ab-

bruvez d'une opinion mensongère et volage. Ainsi il met deux sortes de cognoissance de Christ : desquelles la première est vraye et naturelle, l'autre est fardée et bastarde. Non pas qu'il y en ait deux à la vérité : mais pour autant que plusieurs se persuadent sans cause et à fausses enseignes qu'ils cognoissent Christ : lesquels toutesfois ne sentent que la chair. Parquoy comme il dit en la 2e aux Corinthiens, V, 17, Si aucun est en Christ, il faut qu'il soit nouvelle créature : aussi dit-il yci que ce qu'on cognoist de Christ sans la mortification de la chair, n'est pas une cognoissance vraye ne pure.

22 Asçavoir *que vous ostiez le vieil homme.* Il requiert en l'homme Chrestien repentance, ou renouvellement de vie : et constitue ceste repentance au renoncement de nous-mesmes, et en la régénération du sainct Esprit. Il commence donc par la première partie, commandant qu'on oste ou qu'on despouille le vieil homme. Il use souvent de ceste translation prise des habillemens : et nous avons touché la raison ailleurs. Nous avons aussi monstré tant au chapitre VI aux Romains, qu'en d'autres passages, ce qu'il entend par le *vieil homme :* asçavoir la nature que nous apportons du ventre de la mère. Car en deux personnes, asçavoir d'Adam et de Christ, il nous descrit comme deux natures. Pource que nous naissons premièrement d'Adam, la perversité de la nature que nous tirons de luy, est appelée Le vieil homme. Pource que puis après nous naissons de nouveau en Christ, la correction de la nature vicieuse est nommée L'homme nouveau. La somme du propos est, Que quiconque voudra despouiller le vieil homme, il faut qu'il renonce à sa nature. Car ceux qui pensent que l'Apostre en ces deux épithètes, Vieil et Nouveau, fait allusion au vieil et nouveau Testament, philosophent d'une façon où il n'y a pas grande fermeté. Au reste, pour mieux démonstrer que ce n'est point sans cause qu'il fait ceste exhortation aux Ephésiens, il leur refreschit la mémoire de leur vie passée : comme s'il disoit, Le vieil homme a régné en vous du temps que Christ ne s'estoit encore manifesté à vous. Il faut donc que vous renonciez à vostre vie passée, si vous voulez oster ce vieil homme. *Lequel se corrompt.* Il donne à cognoistre le vieil homme par les fruits, c'est-à-dire par les meschantes concupiscences, lesquelles attrayent les hommes à perdition. Or quand il dit, *qu'il se corrompt :* il fait allusion à ce mot de Vieillesse. Car la vieillesse est bien près de la corruption. Cependant il se faut bien garder d'entendre avec les Papistes, que sainct Paul parle seulement des désirs vicieux lesquels, par manière de dire, on voit à l'œil, et on touche de la main, et la turpitude desquels est descouverte devant les hommes : mais sous ce mot il faut comprendre aussi ceux lesquels quelques fois on attribue plustost à louange qu'à vice : comme ambition, astuce, et tous ceux qui procèdent de ceste amour que nous portons à nous-mesmes, ou de nostre desfiance.

23 *Et que soyez renouvelez en l'esprit de vostre entendement.* C'est le second membre de la règle de bien et sainctement vivre : asçavoir que nous vivions plus par l'Esprit de Christ, que par le nostre. Mais que veut-il dire par *l'esprit de l'entendement?* Je le prend simplement comme s'il eust dit, Soyez renouvelez non-seulement quant aux appétis inférieurs, ou concupiscences, qui sont apertement vicieuses : mais aussi quant à ceste partie de l'âme qui est estimée la plus noble et la plus excellente. Car il met yci derechef ceste Roine, qui est presque adorée des Philosophes : et oppose tacitement l'Esprit de nostre entendement à l'Esprit de Dieu céleste, lequel engendre en nous un entendement autre et nouveau. De quoy il est facile à recueillir que c'est qu'il y a en nous sain, entier et non corrompu : veu que sainct Paul nous commande principalement de corriger la raison ou l'entendement : qui est une partie en laquelle il semble qu'il n'y ait rien que vertu et matière de louange.

24 *Et soyez vestus du nouvel homme.* Il faut résoudre ceci en ceste sorte, Vestez le nouvel homme : qui n'est autre chose qu'estre renouvelé de l'esprit,

c'est-à-dire au dedans : voire et entièrement, en sorte qu'on commence par l'entendement et la raison : laquelle partie semble estre exempte de tout vice. Ce qu'il adjouste de la création, se peut rapporter tant à la première création de l'homme, qu'à la reformation qui se fait par la grâce de Christ. Toutes les deux expositions seront vrayes. Car desjà du commencement Adam a esté créé à l'image de Dieu, afin qu'il représentast la justice de Dieu comme en un miroir: mais pource que ceste image a esté effacée par le péché, il faut que maintenant elle soit restaurée en Christ. D'avantage aussi à la vérité la régénération des fidèles n'est autre chose qu'une reformation de l'image de Dieu en eux : comme il a esté dit, 2 Cor., III, v. 18. Combien que la grâce de Dieu est beaucoup plus abondante et puissante en ceste seconde création, qu'elle n'a esté en la première. Mais l'Escriture regarde seulement à ceci, que nostre souveraine perfection est la conformité et semblance que nous avons avec Dieu. Or combien que Adam eust esté formé à ceste semblance, néantmoins il prédit ce qu'il avoit receu. Il faut donc nécessairement qu'elle nous soit rendue par Christ. Et pourtant S. Paul monstre que la régénération tend à ce que de nostre fourvoyement nous soyons réduits à ceste fin pour laquelle nous sommes créez. *En justice et sainteté de vérité.* Si nous prenons généralement Justice, pour droiture, la sainteté sera quelque chose plus haute, asçavoir une pureté par laquelle nous sommes consacrez à Dieu. Toutesfois il n'y aura point d'inconvénient de distinguer tellement que sainteté appartiene à la première Table de la Loy : et justice à la seconde. Comme au cantique de Zacharie, Que nous luy servions en sainteté et justice tous les jours de nostre vie, Luc, I, v. 54. Et de faict, Platon aussi enseigne fort bien que sainteté consiste au service de Dieu : et l'autre partie de justice regarde les hommes. Ce mot *de Vérité*, est adjousté pour épithète : et se peut rapporter tant à sainteté qu'à justice. Car sainct Paul remonstre qu'il faut que toutes deux soyent pures, pource qu'on ha yci affaire avec Dieu, qui ne peut estre déceu par aucun fard.

25 *Parquoy ostez mensonge, et parlez en vérité chacun avec son prochain : car nous sommes membres les uns des autres.*
26 *Courroucez-vous, et ne péchez point : le soleil ne se couche point sur vostre courroux.*
27 *Et ne donnez point lieu au diable.*
28 *Que celuy qui desrobboit, ne desrobbe plus : mais plustost qu'il travaille en besongnant de ses mains en ce qui est bon, afin qu'il ait pour donner à celuy qui en ha besoin.*

25 *Ostez mensonge.* De ce principal poinct de doctrine qui a esté veu, c'est-à-dire de la justice du nouvel homme descoulent toutes sainctes exhortations, comme les ruisseaux descoulent de la fontaine. Car quand on voudroit recueillir tous les enseignemens appartenans à bien régler la vie, on ne fera pas beaucoup sans ce principe. Les Philosophes ont une méthode : mais en la doctrine de la vraye religion, voyci le seul moyen qu'on doit tenir pour bien ordonner sa vie. Maintenant donc s'ensuyvront des exhortations particulières, que sainct Paul déduira de ceste doctrine commune. Et premièrement, pource qu'en la vérité de l'Evangile il y avoit mis une sainteté et justice véritable, maintenant il déduit son argument de la généralité à l'espèce, Que les Ephésiens soyent véritables entr'eux. *Mensonge* est pris yci pour toute fraude et feintise, ou astuce : *Vérité* pour simplicité et rondeur. Il requiert donc qu'il y ait une communication simple et droite entr'eux en tous affaires. Il adjouste encore une autre confirmation, quand il dit, *Car nous sommes membres les uns des autres.* Car

de faict, ce seroit bien une chose monstrueuse et contre nature, si les membres ne consentoyent les uns avec les autres, et mesme s'ils taschoyent à surprendre par finesse les uns les autres.

26 *Courroucez-vous* , *et ne parlez point.* On ne sçait pas bien dire si sainct Paul a regardé au quatrième Pseaume. Car ces mesmes mots se trouvent en la translation Grecque. Combien que d'autres aiment mieux dire, Tremblez. Le mot Hébrieux toutesfois signifie aussi bien estre troublé d'ire que de frayeur. Quant à la circonstance du Psaume, ce sens conviendra bien, Ne soyez pas semblables aux phrénétiques, qui sans crainte se jettent par tout: mais soyez troublez de la considération de vostre fole audace. Car en Genèse, XLV, v. 24, on trouve ce mesme verbe pour Débatre ou Estriver. Il veut donc qu'ils soyent troublez en disputant en eux-mesmes, afin qu'ils se déportent de leurs efforts furieux. Or selon mon jugement, sainct Paul a seulement fait allusion au passage du Pseaume, en ceste sorte. Il y a trois vices, par lesquels nous offensons Dieu en nous courrouceant. Le premier est, que nous-nous courrouceons pour des causes bien légères, et souvent sans cause, ou bien estans esmeus pour les injures ou offenses concernans nostre personne privée. Le second, qu'estans une fois esmeus, nous passons mesure, et sommes transportez d'un courroux excessif. Le troisième est, que nous tournons contre nos frères le courroux lequel nous devions dresser contre nous, ou contre les péchez. Le sainct Apostre donc voulant monstrer quelle est la vraye et droite modération en courroux, a usé bien à propos de ceste sentence commune, Courroucez-vous, en sorte que ne péchiez point. Or cela se fera quand nous chercherons la matière du courroux plustost en nous qu'és autres, deschargeans nostre indignation contre nos propres vices. Quant aux autres, courrouceons-nous plustost contre leurs vices que contre leurs personnes: et ne concevons point courroux pour les offenses qui nous auront esté faites particulièrement, ains plustost que le zèle de la gloire du Seigneur nous enflambe à ire, Finalement, que le courroux s'esmeuve tellement en nous, qu'il soit appaisé quand il en sera besoin, afin qu'il ne soit point meslé avec les affections de nostre chair turbulente. *Le soleil ne se couche point sur vostre courroux.* Pource qu'à grand' peine se peut-il faire que nous ne sortions quelque fois des limites d'un courroux bien mesuré, ainsi que l'affection humaine est encline à mal, sainct Paul vient au second remède, Que pour le moins nous-nous réprimions lors sur l'heure, et ne permettions point que nostre cholère s'endurcisse avec le temps. Vray est que le premier et le meilleur seroit de se courroucer en sorte qu'on ne péchast point: mais d'autant qu'en ceste tant grande infirmité de la nature humaine il est plus que difficile de le faire ainsi, le second remède sera de ne nourrir point longuement le courroux en nos cœurs, et ne luy donner point espace de temps pour se fortifier et confermer. A ceste cause il défend que le soleil ne se couche point sur nostre courroux: par laquelle façon de parler il signifie que nous devons tascher de nous appaiser avant que le soleil se couche, si d'aventure nous sommes entrez en courroux.

27 *Et ne donnez point lieu au diable, etc.* Je sçay bien comme aucuns exposent ceci: et Erasme prenant le mot de Calomniateur, monstre bien qu'il l'entend de ceux qui nous sont adversaires et malveillans. Toutesfois je ne doute point que sainct Paul ne nous admoneste de nous garder que Satan après avoir pris possession en nos cœurs, comme un ennemi ayant saisi la plus forte place, ne nous pourmène à son plaisir. Car nous expérimentons tous les jours combien c'est une maladie incurable qu'une haine enracinée de long temps: ou pour le moins quelle difficulté il y a à la guarir. D'où vient cela, sinon que nous avons livré la possession de nostre cœur au diable, en lieu que nous devions prévénir et luy résister? Parquoy il faut de bonne heure se desvelopper de courroux, avant que nostre cœur soit infecté du poison de haine.

28 *Que celuy qui desrobboit ne des-*

robbe plus. Il parle non-seulement des larrecins patens, qui sont punis par les lois, mais des plus cachez, lesquels ne peuvent estre aperceus du jugement des hommes : comme sont toutes sortes de rapines, par lesquelles nous attirons le bien d'autruy à nous. Et ne commande point seulement que nous-nous abstenions d'usurper injustement et contre raison les biens des autres, mais aussi que nous subvenions à nos frères autant qu'il nous sera possible. Toy qui ravissois le bien d'autruy, tu dois travailler sans faire tort à personne, non-seulement afin d'avoir pour te nourrir, mais aussi pour subvenir aux autres. Premièrement ceste règle nous est donnée, que nul ne procure son utilité particulière avec le dommage d'autruy, mais que chacun gaigne sa vie par un labeur honneste. En après, la charité Chrestienne nous amène plus outre : asçavoir que chacun avise à ne vivre point pour soy seulement, laissant là les autres, mais qu'on s'employe à subvenir aux nécessitez les uns des autres. Mais on demandera, asçavoir si sainct Paul impose nécessité à tous de travailler de leurs mains. Car ce seroit trop grande rigueur. Je respon que le sens des paroles est simple, moyennant qu'on le considère comme il appartient. Car après avoir défendu de tromper ou faire tort à aucun : pource que plusieurs s'excusent sur la povreté : pour prévenir une telle objection, il remonstre qu'il faut plustost travailler de ses mains : comme s'il eust dit, Il n'y a condition tant difficile et fascheuse soit-elle, à laquelle tu doyves refuser de te soumettre, afin que tu ne faces tort à personne : et non-seulement cela, mais aussi afin que tu aides aux autres en leur nécessité. Or ce dernier membre amplifie beaucoup. Car il contient un argument du plus petit au plus grand. *En ce qui est bon.* Pource qu'il y a beaucoup de mestiers qui servent à voluptez, voire à des voluptez qui ne sont guères chastes : sainct Paul a voulu nous recommander aussi que nous choisissions des labeurs qui apportent proufit à nos prochains. Et ce n'est pas merveille s'il touche ceci. Car si les Payens mesmes, comme Cicéron, ont estimé deshonnestes et infâmes les mestiers qui ne servent qu'à voluptez, lesquels ne peuvent faire autre chose que corrompre les mœurs, un Apostre de Christ les mettroit-il au rang des vocations de Dieu légitimes ?

29 *Que nul propos infect ne procède de vostre bouche : mais celuy qui est bon à édification*[1], *de* vostre *utilité, afin qu'il donne grâce à ceux qui l'oyent.*
30 *Et ne contristez point le sainct Esprit de Dieu, par lequel vous estes signez pour le jour de la rédemption.*
31 *Toute amertume, et cholère, et ire, et crierie, et mesdisance soyent ostées de vous avec toute malice.*

1) Ou, à l'usage d'édification, afin.

29 *Que nul propos infect.* En premier lieu il veut qu'il n'y ait aucune vileine parole en tous les propos des fidèles. Sous lequel mot il comprend toutes niaiseries de propos d'amours, lesquelles ont accoustumé d'infecter de paillardise les cœurs des hommes. En après, non content d'avoir osté le vice, il commande que leurs propos soyent dressez à édification. Comme il dit aussi aux Coloss., IV, 6. Que vostre parole soit confite en sel, etc. Toutesfois il use yci d'une autre façon de parler. *Mais celuy qui est bon à édification de* vostre *utilité*, dit-il : ce qui vaut autant comme s'il eust dit en un mot, Celuy qui est utile et proufitable. Vray est qu'on pourroit bien, selon la façon des Hébrieux, résoudre ces mots, *Edification de* vostre *utilité* pour *édification utile :* mais quand je considère que S. Paul use si souvent de ceste similitude *d'édifier*, et combien elle s'estend loin, j'aime mieux retenir la première exposition. Ainsi quand il dit, *édification de* vostre *utilité*, je l'interprète Proufit et avancement de vostre édification. Car

Edifier, c'est Avancer. Il met puis après, comment cela se fait, asçavoir *en donnant grâce, etc.* Or par le mot de *Grâce*, il entend Consolation, Admonition, et généralement toutes aides de salut.

30 *Et ne contristez point le sainct Esprit, etc.* Puis que le sainct Esprit habite en nous, il faut que toutes les parties tant de nos âmes que de nos corps luy soyent consacrées. Que si nous-nous abandonnons à quelque vilenie et ordure, desjà nous le chassons (par manière de dire) hors de son logis. Pour exprimer ceci plus familièrement, il attribue des affections humaines au sainct Esprit; asçavoir, Joye et Tristesse. Mettez peine, dit-il, que le sainct Esprit habite volontiers et alaigrement en vous, comme en un domicile plaisant et agréable : et ne luy donnez aucune occasion de se contrister. Aucuns l'exposent autrement : asçavoir que nous contristons l'Esprit de Dieu és autres, quand nous offensons et scandalisons par vileines paroles, ou autrement, les frères fidèles qui sont conduits par le sainct Esprit. Car les aureilles Chrestiennes non-seulement ont en horreur tout ce qui est contraire à la crainte de Dieu : mais aussi quand elles en oyent parler, elles se sentent navrées de grand'douleur. Mais ce qui s'ensuit monstre bien que l'intention de sainct Paul est autre. *Par lequel vous estes signez*, dit-il. Pour autant donc que Dieu nous a signez par son Esprit, nous le faschons, quand nous ne suyvons pas sa conduite, mais nous nous polluons d'affections profanes. On ne pourroit assez suffisamment expliquer le grand poids de ceste sentence : asçavoir que le sainct Esprit s'esjouit et est alaigre en nous, quand nous nous rangeons sous son obéissance en tout et par tout, et quand il n'y a rien en toutes nos pensées et paroles, qui ne soit sainct et pur : d'autre part qu'il est contristé, toutes fois et quantes que nous faisons quelque chose indigne de nostre vocation. Maintenant qu'un chacun considère à part soy combien est horrible ceste impiété, quand on poind l'Esprit de Dieu d'une telle tristesse, qu'il est contraint à la fin de sortir hors de nous. Il y a une telle forme de parler en Isaïe, chap. LXIII, v. 10, mais en sens divers. Car le Prophète dit simplement, Fascher et irriter l'Esprit de Dieu, comme nous avons de coustume de dire, Irriter le cœur d'un homme. *Par lequel vous estes signez.* Car l'Esprit de Dieu est comme un seau, par lequel nous sommes discernez d'avec les réprouvez, et lequel est imprimé en nos cœurs, afin que nous soyons certains de la grâce d'adoption. Il adjousta, Au jour de la rédemption : c'est-à-dire, Jusques à ce que Dieu nous mette en possession de l'héritage promis. Car ce jour-là est coustumièrement appelé Jour de rédemption ou délivrance : pource que nous serons alors délivrez de toutes misères. De toutes ces deux façons de parler nous en avons assez traitté ailleurs, et sur tout aux Romains, chap. VIII, v. 23, de la seconde : mais de la première, aux Corinthiens 1, chap. I, v. 30. Il reste seulement à dire, que ce mot de *Signer*, peut estre yci exposé autrement : asçavoir que Dieu nous a imprimé son Esprit, comme une marque, afin de recognoistre pour ses enfans tous ceux qu'il voit ainsi marquez.

31 *Toute amertume.* Comme par cidevant il a condamné l'ire : ainsi maintenant répétant ceste mesme sentence, il conjoint quant et quant les accidens, qui presque tousjours suyvent l'ire, comme les contentions, crieries, et injures. Entre Ire, et le mot que nous avons traduit *Cholère*, il n'y a pas grande différence, si nous ne disons qu'yci le premier signifie une impétuosité plus soudaine. Au reste, ce n'est point sans cause qu'il veut que toute *malice soit ostée*. Car il le fait, afin que nous corrigions tous les autres vices précédens. Or il signifie par ce mot de *Malice*, une perversité de cœur, laquelle est contraire à humanité et équité : et on l'appelle communéement Malignité.

32 *Soyez bénins les uns aux autres : cordiaux, et pardonnans les uns aux autres : ainsi que Dieu vous a pardonné par Christ.*

32 *Soyez bénins.* A amertume il oppose bénignité, qui est une douceur et courtoisie tant és mœurs qu'au visage et en propos. Et pource que ceste vertu ne régnera jamais entre-nous, si compassion n'y est quant et quant conjointe : à ceste cause il nous recommande miséricorde, qui consiste en cela, que non-seulement nous soyons marris des adversitez de nos frères, autant que des nostres mesmes : mais aussi qu'ayans une vraye humanité en nous, nous ne soyons point moins esmeus de ce qui leur sera advenu, soit prospérité, soit adversité, que s'il estoit advenu à nous-mesmes. A ceste vertu est contraire une dureté de courage, quand les hommes sont si barbares et farousches, qu'ils ne se soucient aucunement de ce qu'ils voyent endurer aux autres. *Pardonnans les uns aux autres.* Les autres l'interprètent de bénéficence : et pourtant Erasme traduit, Donnans ou faisans bien les uns aux autres. Et de faict, la signification du mot n'y est point répugnante : mais la circonstance du lieu nous mène plustost à un autre sens : asçavoir que nous soyons faciles à pardonner. Car il se peut faire quelque fois, qu'il y en ait aucuns doux et tendres à compassion : mais estans offensez à tort et sans cause, ils ne pardonnent pas facilement l'injure qui leur a esté faite. Afin donc que ceux qui autrement par une douceur de nature sont enclins à humanité, ne perdent point courage en voyant l'ingratitude des hommes, sainct Paul les admoneste qu'ils se monstrent faciles à pardonner les uns aux autres. Et afin que ceste admonition ait plus de vigueur, il propose l'exemple de Dieu, qui nous a beaucoup plus pardonné par Christ, qu'homme du monde ne sçaurait pardonner à ses frères. Il faut sur ce propos veoir le chap. III, des Colossiens, v, 13.

CHAPITRE V.

1 *Soyez doncques imitateurs de Dieu comme chers enfans,*

2 *Et cheminez en charité ainsi que Christ aussi nous a aimez, et s'est livré soy-mesme pour nous, en oblation et sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur.*

1 *Soyez donc imitateurs de Dieu.* Il poursuit le mesme propos et le conferme, d'autant qu'il faut que les enfans soyent semblables à leur père. Or il remonstre que nous sommes *enfans de Dieu :* et que pourtant nous devons entant qu'en nous est l'ensuyvre en bénéficence. Ainsi nous voyons qu'en la division des chapitres on a mal coupé ces sentences, lesquelles sans doute s'entretienent ensemble. Or tenons cest argument, Que si nous sommes enfans de Dieu, nous le devons donc ensuyvre. Car aussi Christ dit, qu'autrement nous ne sommes point enfans de Dieu, si nous ne faisons bien, mesmes à ceux qui en sont indignes, Matth. V, 44. Après nous avoir proposé Dieu pour exemple, il nous propose aussi Christ. Car il est nostre vray patron, auquel nous-nous devons conformer. Aimez-vous les uns les autres en telle charité, dit-il, que Christ aussi nous a aimez. Car ce que nous voyons en Christ, nous est une vraye règle.

2 *Et s'est livré soy-mesme.* Ç'a esté un singulier signe et argument d'une excellente charité, que Christ, comme s'estant oublié soy-mesme, n'a point espargné sa propre vie, afin qu'il nous délivrast de mort. Si nous voulons estre participans de ce bénéfice, il faut aussi que nous ayons semblable affection envers nos prochains. Non pas qu'aucun de nous soit parvenu à une si grande perfection : mais il nous y faut aspirer et efforcer d'y parvenir selon nostre petite capacité. Ce qui est adjousté *de l'oblation de bonne odeur*, sert premièrement à louer la grâce de Christ : puis après aussi à la matière présente. Il est bien vray qu'on ne sçauroit assez suffisamment exprimer de paroles le fruit et l'efficace de la mort de Christ : afin que nous y apprenions à tenir fermement,

que c'est le seul pris, par lequel nous sommes réconciliez à Dieu. Et ceste doctrine de foy doit tenir le premier lieu. Mais tant y a que d'autant plus que nous trouvons que Christ a fait pour nous, tant plus luy sommes-nous redevables. Il nous faut aussi recueillir des paroles de S. Paul, que rien de toutes nos œuvres n'est agréable à Dieu, si nous ne nous aimons les uns les autres. Car si la réconciliation des hommes faite par Christ, a esté un sacrifice de bonne odeur, alors il sortira bonne odeur de nous jusques à Dieu, quand ceste saincte senteur et ce perfum sacré sera espandu en nous. Et à cela se rapporte ce que dit le Seigneur Jésus-Christ, Délaisse ton don sur l'autel, et t'en va, et te réconcilie avec ton frère, Matth., V, 23.

3 *Que paillardise et toute souillure, ou avarice ne soit point mesme nommée entre vous, ainsi qu'il appartient aux Saincts :*
4 *Ou chose vilene, ou parole fole, ou plaisanterie, qui sont choses qui ne convienent point : mais plustost* propos de *grâce*[1].
5 *Car vous sçavez ceci, que nul paillard ou immonde, ou avaricieux, qui est idolâtre, n'ha point d'héritage au Royaume de Christ et de Dieu.*
6 *Nul ne vous déçoyve par vaines paroles : car pour ces choses l'ire de Dieu vient sur les enfans de rébellion*[2].
7 *Ne soyez donc point leurs compagnons.*

1) Ou, action de grâces. 2) Ou, désobéissance, ou, d'incrédulité.

3 *Que paillardise et toute souillure, etc.* Ce chapitre et le troisième aux Colossiens ont beaucoup de choses accordantes ensemble, lesquelles le lecteur prudent pourra de soy-mesme conférer l'une à l'autre sans mon aide. Il récite yci trois choses, lesquelles il veut estre si loin des Chrestiens, que mesme elles ne soyent point nommées entr'eux : ce qu'on a accoustumé de faire des choses incognues. Par ce mot de *Souillure*, il signifie toutes vilenies et affections impudiques. Ainsi il diffère d'avec le mot *Paillardise* comme la généralité d'avec l'espèce. Il met *Avarice* au troisième lieu, laquelle n'est autre chose qu'une cupidité excessive d'avoir des biens. Et il adjouste authorité à son commandement, disant qu'il ne requiert rien d'eux, Qu'*Ainsi qu'il appartient aux Saincts.* Par lequel mot il rejette du nombre et de la compagnie des Saincts tous avaricieux, paillards et impudiques. Après ces trois premiers vices il en nomme encore trois autres : asçavoir, *Chose vilene* : par lequel mot j'enten tout ce qui est déshoneste et contraire à la modestie des fidèles. Pour le second il met *La fole parole :* par lequel mot j'enten tous sots propos et inutiles, et qui n'apportent aucun proufit, ou mesmes profanes, et qui peuvent nuire par leur vanité. Au surplus pour autant que les foles paroles sont bien souvent couvertes et excusées sous couleur de *Plaisanterie*, ou de rencontre de bonne grâce : à ceste cause parlant nomméement de la plaisanterie, qui autrement est agréable aux hommes, comme si c'estoit une vertu digne de louange, il la condamne comme une partie de fole parole. Le mot Grec, entre les autheurs Payens se prend en bonne part, pour une façon de parler de rencontre subtile et de bonne grâce, qui monstre un homme honeste, de bon esprit, et bien apprins. Mais pource qu'il est bien difficile de jaser et se mesler de rencontrer, que quant et quant on ne picque quelqu'un : et quand on plaisante, il y a une affectation curieuse, qui ne s'accorde pas bien avec la vraye religion, à bon droict sainct Paul nous en destourne. Et de toutes ces choses il prononce tout en un mot, asçavoir, *Qu'elles ne convienent point*, c'est-à-dire qu'elles sont répugnantes au devoir des Chrestiens.

4 *Mais plustost* propos *de grâce.* Aucuns l'exposent, Action de grâces. Quant à moy, je trouve l'interprétation

de sainct Hiérôme bonne. Car il faloit bien qu'à l'opposite des vices précédens, sainct Paul meist quelque chose générale qui apparoisse en nos paroles. Car s'il eust dit, Cependant que les autres s'amusent à plaisanter et dire des sornetes, vous autres rendez grâces à Dieu : cela eust esté trop restraint. Or le mot Grec souffre bien que nous tournions simplement, *Grâce*. Et le sens sera, que nos propos soyent confits en douceur et vraye grâce : ce que nous ferons, quand nous meslerons l'utilité avec la douceur et le plaisir.

5 *Car vous sçavez ceci*, *que nul paillard ou immonde*, *ou avaricieux*, *etc*. De peur qu'estans amorsez des allèchemens de ces vices qu'il reprend, ils ne reçoyvent ses admonitions froidement, et comme pensans ailleurs, il les estonne d'une menace sévère et rigoureuse, asçavoir que tels vices nous ferment la porte du royaume de Dieu. Au reste, appelant leur conscience en tesmoignage, il signifie qu'il parle d'une chose qui n'est nullement en doute. Si quelqu'un trouve ceste sentence trop rigoureuse et contraire à la bonté de Dieu, asçavoir que tous ceux qui sont entachez de paillardise ou avarice, sont forclos de l'héritage du royaume des cieux : il est bien facile à luy respondre, asçavoir que le sainct Apostre ne nie pas que ceux-là n'obtienent pardon lesquels estans cheus viendront à repentance et s'amenderont : mais que la sentence qu'il prononce, c'est contre les péchez. Car ayant dit semblables paroles aux Corinthiens en la première Epistre, chapitre VI, v. 11, il adjouste incontinent, Et vous aussi avez esté tout ceci, mais vous estes maintenant justifiez, etc. Car là où il y a repentance, les hommes ne sont plus ce qu'ils estoyent, veu qu'en la repentance il y a aussi réconciliation avec Dieu. Au reste, ceux qui sont paillars, ou immondes, ou avaricieux, qu'ils sçachent que tandis qu'ils sont tels, ils n'ont rien de commun avec Dieu, et que toute espérance de salut leur est ostée. Il dit, *Le royaume de Dieu et de Christ*, pource que Dieu l'a baillé à son Fils, afin que nous l'obtenions par iceluy. *Avaricieux*, *qui est idolâtre*. Car avarice (comme il dit ailleurs) est le service des idoles : non pas celuy qui est tant de fois condamné en l'Escriture, mais un autre d'autre façon. Car il faut nécessairement que tous avaricieux renient Dieu, et qu'en la place d'iceluy ils se mettent les richesses : tant est aveugle la rage de ceste misérable convoitise. Mais pourquoy est-ce que sainct Paul dit plustost cela d'avarice que des autres affections de la chair, veu qu'il ne leur compète pas moins ? Pourquoy l'avarice doit-elle estre plustost notée de ceste marque d'ignominie, qu'ambition, ou la vaine confiance de soy-mesme ? Je respon, Que pource que ceste maladie s'estend bien loin, et comme par sa contagion elle saisit le cœur de plusieurs, et qui pis est, on ne pense point que ce soit une maladie, ains plustost elle est louée par opinion commune : pourtant sainct Paul en parle en plus mauvaise part que de toutes les autres, afin d'arracher de nos cœurs la fausse opinion que nous en avons.

6 *Nul ne vous déçoyve par vaines paroles*. Il y a eu tousjours de vileins contempteurs mastins, qui ont tourné en risée, et se sont mocquez plaisamment des menaces des Prophètes, comme nous en voyons encore aujourd'huy. Car le diable en tous siècles attitre de tels enchanteurs, lesquels se mocquans du jugement de Dieu par sornetes exécrables, endorment comme de quelques sorcelleries les consciences qui ne sont pas bien fondées en la crainte de Dieu. Cela est un péché léger, disent-ils, Dieu n'estime la simple fornication qu'un esbatement : Dieu n'est point tant cruel sous la Loy de grâce : il ne nous a pas créez pour estre nostre bourreau : La fragilité de nostre nature nous excuse : et autres semblables propos. Sainct Paul crie à l'encontre qu'il se faut donner garde de telles fallaces, par lesquelles les consciences sont tirées en ruine et perdition. *Car pour ces choses*. Si on prend le temps présent *Vient*, selon la façon des Hébrieux pour le futur, Viendra, ce sera une menace du jugement dernier. Mais je suis de l'opinion de ceux qui prenent en général

Vient, pour A accoustumé de venir : tellement qu'il les advertit des jugemens ordinaires de Dieu, les exemples desquels sont tous les jours devant les yeux. Et certes, si nous n'estions aveuglez et despourveus de sens, Dieu nous donne assez de tesmoignages et exemples de punitions, par lesquels il se déclare estre juste Juge, tant en punissant tels maux en particulier sur un chacun, qu'en desployant manifestement son ire en public sur les villes, les royaumes, et les peuples. Or il faut noter ce qu'il dit, *Sur les enfans d'infidélité*, ou *Rébellion :* car d'autant qu'il parle aux fidèles, il ne tend pas tant à les estonner par leurs propres dangers, qu'à les resveiller afin qu'ils apprenent à contempler és réprouvez, comme en des miroirs, les jugemens horribles de Dieu. Car Dieu envers ses enfans ne se rend point espovantable afin qu'ils le fuyent, mais comme un Père débonnaire, il les attire à soy tant qu'il peut. De là l'Apostre conclud par une admonition, qu'ils se gardent de s'envelopper en la compagnie pernicieuse des meschans, esquels ils prévoyent une telle issue.

8 *Car vous estiez jadis ténèbres, mais maintenant vous estes lumière au Seigneur. Cheminez comme enfans de lumière.*

9 (*Car le fruit de lumière*[1] *gist en toute débonnaireté, justice, et vérité*)

10 *Esprouvans ce qui est agréable au Seigneur :*

11 *Et ne communiquez point aux œuvres infructueuses de ténèbres, ains mesme reprenez-les plustost.*

12 *Car il est mesme vilein de dire les choses qui sont faites par eux en cachette.*

13 *Mais toutes choses estans mises en évidence par la lumière, sont rendues manifestes : car la lumière est celle qui manifeste tout.*

14 *Pour laquelle chose, il dit, Toy qui dors, esveille-toy, et te lève des morts, et Christ t'esclairera.*

1) Ou, de l'Esprit.

8 *Vous estiez jadis ténèbres.* Avec les enseignemens et instructions pour leur donner plus grand poids, il adjouste par fois des confirmations. Comme en ce passage, pource qu'il avoit fait mention des incrédules, et avoit admonesté les Ephésiens de ne participer en leurs meschancetez, afin qu'ils ne tombassent en semblable ruine : maintenant adjoustant la raison, il conferme combien ils se doyvent eslongner de leur vie et œuvres. Et quant et quant il leur rafreschit la mémoire de leur vie passée, afin qu'ils ne soyent ingrats envers Dieu. Vous devez estre tout autres, dit-il, que vous n'estiez par ci-devant : car en lieu que vous estiez ténèbres, Dieu vous a fait estre lumière. Il appelle *Ténèbres*, toute la nature de l'homme qu'il ha avant qu'il soit régénéré, pource que là ou la clarté de Dieu ne luit point, il n'y a qu'un horrible aveuglement. D'autre part, il appelle *Lumière*, ceux qui sont illuminez par l'Esprit de Dieu : et ainsi c'est en signification passive, pour Reluisans. Car incontinent après il adjouste en un mesme sens, *Enfans de lumière*, quand il conclud qu'ils doyvent donc cheminer comme de jour, d'autant qu'ils sont délivrez des ténèbres par la miséricorde de Dieu. Il faut noter que nous sommes appelez *lumière au Seigneur*, pource que hors de Christ Satan occupe tout, lequel nous sçavons estre le prince des ténèbres.

9 *Car le fruit de lumière, etc.* Il entrelace ceste parenthèse, pour monstrer le chemin par lequel il faut que les enfans de lumière cheminent. Combien qu'il ne met pas une description entière, mais par forme d'exemple il touche seulement quelques parties de la vie saincte et Chrestienne. Or voulant comprendre le tout en un poinct, il les ramène à la volonté de Dieu : comme s'il disoit, Quiconque désire vivre droitement et hors du danger de se fourvoyer, que cestuy-là ad-

dresse sa vie à l'obéissance de Dieu, et ait la volonté d'iceluy pour règle. Car il n'y a point d'autre raisonnable service de Dieu, comme il enseigne aux Romains, XII, 1, que de vivre simplement selon son ordonnance, suyvant ce qui est dit, Obéissance vaut mieux que sacrifice, 1 Sam., XV, 22. Mais je m'esbahi comme cela s'est fait, qu'en plusieurs exemplaires Grecs, est survenu le mot d'Esprit en lieu de Lumière, veu qu'il est plus convenable de dire le Fruit de lumière. Combien que ce changement ne diminue rien de la sentence de S. Paul. Car cela demeure tousjours, qu'il faut que les fidèles cheminent comme en lumière, d'autant qu'ils sont enfans de lumière : et que cela se fait, quand ils ne vivent pas à leur plaisir : mais se dédient entièrement à l'obéissance de Dieu, et n'entreprenent rien que par son ordonnance et commandement. D'avantage, que telle obéissance est cognuë par les fruits, asçavoir *Débonnaireté, justice, vérité*, et autres semblables.

11 *Et ne communiquez point aux œuvres infructueuses.* Pource que les enfans de lumière conversent entre les ténèbres, c'est-à-dire au milieu de la génération perverse et tortue, ce n'est pas sans cause qu'ils sont admonestez de ne se mesler point parmi les œuvres mauvaises, Philippe, II, 15. Ce n'est donc point assez quand un homme de soy-mesme ne se mettra point à faire chose mauvaise : mais avec cela, il nous faut donner garde de nous mesler avec les meschans, pour leurs compagnons ou coadjuteurs en œuvres meschantes. Brief, il nous faut abstenir de toute communication, ou de consentement, ou de conseil, ou de volonté tacite, ou de quelque autre aide quelle qu'elle soit. Car nous participons avec les meschans par tous ces moyens. Et qui plus est, afin que personne ne pense estre quitte de son devoir, en dissimulant et faisant semblant de ne veoir point le mal, il commande aussi nommément qu'on reprene : qui est le contraire de dissimulation. Maintenant, de combien en trouvera-on un qui se puisse exempter de condamnation, veu qu'il y en a bien peu lesquels voyans devant leurs yeux que Dieu est offensé, se gardent de faire semblant d'approuver, et que quasi tous dissimulent? Tant y a toutesfois que plustost périront cent mondes, que la vérité de Dieu ne demeure ferme. Le mot Grec que nous traduisons *Rédarguer* ou *reprendre*, convient à la similitude du mot de Ténèbres. Car il signifie proprement produire en avant, et mettre en évidence ce qui estoit incognu auparavant. Pour autant donc que les meschans se flattent en leurs vices, et veulent qu'ils soyent cachez, ou réputez pour vertus : à ceste cause sainct Paul commande qu'on les rédargue. Il appelle *œuvres infructueuses*, non-seulement qui n'apportent nul proufit, mais aussi qui d'elles-mesmes sont dommageables et pernicieuses.

12 *Car il est mesme vilein de dire les choses.* Il veut monstrer combien ils proufiteront en rédarguant les meschans. Ils se donnent licence, dit-il, de commettre tous maux, voire des vilenies horribles, et indignes d'estre nommées, moyennant que les hommes ne s'en apperçoyvent point. Car, comme il a esté dit par les Latins en commun proverbe, La nuit n'a point de honte. D'où vient cela, sinon qu'estans plongez en ténèbres d'ignorance, eux-mesmes ne voyent point leur turpitude, et ne pensent point que Dieu et les Anges l'apperçoyvent? Mais quand la parole de Dieu vient en avant, lors leurs yeux commencent à s'ouvrir, comme qui apporteroit en plene nuit une chandelle allumée. Ainsi ils commencent à avoir honte et estre marris en eux-mesmes. Les Saincts donc par leurs sainctes admonitions illuminent les infidèles aveugles : et en lieu qu'ils estoyent cachez sous la couverture d'ignorance, ils les tirent hors de leurs cachettes pour les faire venir en lumière. C'est donc autant comme s'il disoit, Quand les infidèles ont leurs maisons fermées, et qu'ils sont retirez de la compagnie des hommes, *Il est mesme vilein de dire*, de quelle meschanceté et desbordement ils se jettent en tout mal. Et se lascheroyent-ils ainsi la bride sans honte aucune, si les ténèbres ne leur donnoyent ceste audace, comme si ce qu'on fait en cachette,

demeuroit impuni? Mais quand vous les reprendrez, vous leur apporterez (par manière de dire) la lumière devant les yeux, afin qu'ils ayent honte de leur vilenie. Or une telle honte procédante de la cognoissance de sa vilenie, est le premier degré pour venir à repentance. C'est ce qui est dit aussi en la première aux Corinthiens, XIV, 24. Si quelque infidèle entre en vostre compagnie, il est argué et jugé de tous : et ainsi les secrets de son cœur sont manifestez : et par ainsi il cherra sur sa face, et adorera Dieu. Sinon qu'yci il use de métaphore. Erasme a changé le mot Rédarguer, et a traduit, Toutes choses estans descouvertes : en quoy il a corrompu tout le sens. Car sainct Paul tend là, que ce ne sera point une chose sans fruit de rédarguer les œuvres des infidèles.

13 *Car la lumière est celle qui manifeste tout.* Pource que le mot Grec est indifférent, on peut traduire ceci tant en signification active que passive. Le Translateur ancien Latin a mieux aimé prendre la passive, Tout ce qui est manifesté est lumière. Ce que si nous suyvons, le mot de *Lumière* vaudra autant comme Luisant ou Lumineux, ainsi que devant : et lors le sens sera, Que les mauvaises œuvres, qui estoyent cachées, seront claires et évidentes, après qu'elles auront esté descouvertes et manifestées par la parole de Dieu. Que si nous le prenons en signification active, encore il y pourra avoir double exposition. La première, Tout ce qui manifeste, est lumière : la seconde, Ce qui manifeste tout, ou toutes choses, est lumière. Et ce qu'Erasme a craint que l'article Grec empeschast ce sens, n'y fait rien, pource que les Apostres n'ont pas accoustumé de regarder de si près à mettre les articles en leur droit lieu. Et puis encore mesme entre les autheurs qui ont escrit mignardement ceste façon de parler seroit passable. Certes quant à moy, je ne pense point que l'intention de sainct Paul soit autre. Car je regarde à suyvre le fil du propos. Pource que sainct Paul avoit exhorté les Ephésiens à tirer des ténèbres et mettre en évidence les mauvaises œuvres des infidèles, il adjouste maintenant que le propre office de la lumière est ce qu'il leur commande : asçavoir de *Manifester*. La lumière est celle qui manifeste toutes choses, dit-il. Et de cela s'ensuyvoit qu'ils estoyent indignes de ce titre, asçavoir d'Enfans de lumière, s'ils ne produisoyent en lumière ce qui estoit enveloppé en ténèbres.

14 *Pour laquelle chose il dit.* Les expositeurs travaillent beaucoup à monstrer le passage duquel ceci est prins, pource qu'il semble que sainct Paul allègue ce tesmoignage de l'Escriture, lequel toutesfois on n'y trouve point. Je diray ce qu'il m'en semble. Premièrement il introduit Christ parlant par ses ministres. Car c'est ci la prédication ordinaire, laquelle on doit tous les jours ouyr de la bouche des annonciateurs de l'Evangile. Car quel but doyvent-ils avoir sinon de ressusciter les morts à vie? suyvant ce qui est dit, L'heure viendra, et est desjà, que les morts orront la voix du Fils de Dieu : et ceux qui l'auront ouye, vivront, Jehan, V, 25. Maintenant considérons la circonstance de ce passage. Sainct Paul avoit dit qu'il faloit rédarguer les infidèles, afin qu'estans amenez en lumière, ils commençassent à recognoistre leurs fautes. Maintenant il introduit Christ parlant, d'autant que ceste voix, Esveille-toy qui dors : résonne assiduellement en sa prédication de l'Evangile. Cependant toutesfois je ne doute point qu'il ne face allusion aux prophéties des Prophètes, lesquelles prédisent expresséement ceci du règne de Christ. Comme est ceste prophétie d'Isaïe, LX, 1, Lève-toy Jérusalem, sois illuminée : car ta lumière est venue, etc. Puis donc qu'ainsi est, efforçons-nous tant que nous pourrons de resveiller ceux qui dorment, et qui sont morts, afin que nous les amenions à la lumière de Christ. Car ce qu'il adjouste, *Et Christ t'esclairera :* ne signifie pas que sa lumière nous esclaire seulement après que nous-nous serons eslevez de mort : comme si nous prévenions sa grâce. Mais sainct Paul démonstre simplement que nous ressuscitons de mort à vie, quand Christ nous illumine. Et c'est pour confermer la sentence précédente : asçavoir qu'il faut retirer les infidèles de

leur aveuglement, afin qu'ils soyent sauvez. Quant à ce qu'aucuns livres Grecs au lieu de, Christ t'esclairera ont un autre mot qui signifie, Te touchera : c'est une faute toute manifeste : parquoy je réprouve ceste leçon sans difficulté.

15 *Avisez donc comment vous cheminerez songneusement, non point comme fols, mais comme sages*[1] *:*

16 *Rachetans le temps : car les jours sont mauvais.*

17 *Parquoy ne soyez sans prudence, ains entendans quelle est la volonté du Seigneur.*

18 *Et ne vous enyvrez point de vin, auquel*[2] *il y a dissolution, mais soyez remplis de l'Esprit,*

19 *Parlans entre vous par Pseaumes, louanges, et chansons spirituelles, chantans et résonnans en vostre cœur au Seigneur :*

20 *Rendans tousjours grâces pour toutes choses, au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ à* nostre *Dieu et Père.*

1) *Col.*, IV, 6. 2) Ou, en quoy.

15 *Avisez donc comment vous cheminerez.* Si les fidèles doyvent chasser les ténèbres des autres par leur lueur, combien moins doyvent-ils estre aveugles eux-mesmes en leur manière de vivre? Car quelles ténèbres pourront trouver pour se cacher, ceux ausquels le Soleil de justice, Christ, a esclairé ? Ils doyvent donc vivre comme s'ils estoyent en un théâtre magnifique, ou en quelque lieu exposé à la veuë de tous : car ils vivent en la présence de Dieu et des Anges. Qu'ils ayent donc en révérence et qu'ils craignent ces tesmoins, quand ils se pourroyent cacher de tous hommes. Or laissant la similitude des ténèbres et de la lumière, il leur commande d'ordonner et régler songneusement leur vie, *comme sages :* c'est-à-dire, comme gens que le Seigneur a instruits en l'eschole de vraye sagesse. Car nostre intelligence gist en ceci, que nous ayons Dieu pour Conducteur et Maistre qui nous enseigne sa volonté.

16 *Rachetans le temps.* Il conferme son exhortation par la circonstance du temps. Il dit *que les jours* sont mauvais : c'est-à-dire que tout est plein de scandales et corruptions : en sorte qu'il est bien difficile que les fidèles ne soyent blessez, quand ils cheminent parmi tant d'espines. Quand le monde est si corrompu, il semble que le diable domine et exerce tyrannie, en sorte que le temps ne puisse estre dédié à Dieu, sinon que par manière de dire on le rachète. Or quel sera le pris de ceste rédemption? C'est de se destourner de tant d'allèchemens qui nous pourroyent aiséement corrompre, se despétrer des voluptez et solicitudes de ce monde : brief, renoncer à tous empeschemens. Soyons donc attentifs et diligens à recouvrer l'occasion par tous moyens. Et mesme en lieu que plusieurs ont accoustumé d'alléguer pour couvrir leur paresse, qu'il y a beaucoup de scandales, et que la peine est trop grande : que cela aiguise plustost notre vigilance.

17 *Parquoy ne soyez sans prudence.* Celuy qui s'exercera jour et nuict en la méditation de la Loy, il obtiendra facilement victoire sur toutes les difficultez que Satan mettra au-devant. Car d'où vient cela, que les uns se fourvoyent, les autres chopent : les uns se heurtent, les autres recullent en arrière, sinon que petit à petit nous-nous laissons esblouir les yeux par Satan, en sorte que nous oublions la volonté de Dieu, en la méditation de laquelle nous-nous devions exercer assiduellement? Notons de rechef que sainct Paul pour la définition de prudence, dit que c'est quand nous entendons la volonté de Dieu. Comment l'adolescent addressera-il sa voye? (dit David) En gardant ta Parole, Seigneur, au Pseaume CXIX, 9. Il parle des jeunes : mais c'est bien aussi la prudence des vieux.

18 *Et ne vous enyvrez point de*

vin, etc. Quand il leur défend de s'enyvrer, il défend aussi de boire trop largement et plus que de raison. C'est donc autant comme s'il disoit, Ne soyez point désordonnez en vostre boire. Et quant et quant il admoneste quel mal engendre l'yvrongnerie : asçavoir toute sorte de folastrement déshonneste et de dissolution. Il signifie donc que les yvrongnes s'abandonnent à toute vilenie, oublians toute honte et modestie, et que toute impudence règne où le vin domine. Ainsi, ceux qui sont touchez de quelque modestie et honnesteté, doyvent fuir et avoir en abomination l'yvrongnerie. Or pource que les enfans de ce monde ont accoustumé de boire plus qu'ils ne doyvent pour s'inciter à joyeuseté, il oppose à ceste joye charnelle, une autre saincte resjouissance, par laquelle l'Esprit de Dieu nous resjouisse. Et avec ce il récite les effets de ceste resjouissance contraire aux effets de l'autre. Qu'engendre l'yvrongnerie? Un desbordement dissolu : en sorte que les hommes s'esgayent déshonnestement sans estre retenus d'aucune bride. Au contraire, qu'engendre la resjouissance spirituelle, quand nous en sommes remplis? *Pseaumes*, Cantiques, Actions de grâces, et Louanges de Dieu. Or tout ceci sont fruits vrayement gracieux et délectables. Le mot *D'esprit* signifie yci Joye au sainct Esprit. En ce mot *Soyez remplis*, il y a une allusion au boire excessif, en sorte que c'est tacitement une antithèse qu'il fait. J'ay translaté *Parlans entre vous*, combien qu'il y ait au Grec, En vous-mesme : car il ne commande pas que chacun chante au dedans seulement pour soy. Car ce qu'il dit puis après, *chantans en vostre cœur*, vaut autant comme s'il eust dit, De cœur, et non-seulement de langue, comme font les hypocrites. Touchant de sçavoir quelle différence il y a entre Pseaumes et Louanges, entre Louanges et Chansons, il n'est pas facile d'en donner certaine définition combien que j'en toucheray quelque chose en l'Epistre aux Colos., chap. IV. L'épithète, *spirituelles*, est pour monstrer quel en doit estre l'argument et le subject : pource que le plus souvent les chansons qui ont la vogue et qui se chantent par le commun peuple sont faites de choses frivoles, et mesmes impudiques.

20 *Rendans tousjours grâces, etc.* Il signifie que ce plaisir est de telle sorte, que jamais on n'en doit estre soulé, pour s'en desgouster et que c'est un exercice duquel on ne doit jamais estre las. Car Dieu en nous faisant des biens innumérables, nous fournit de matière pour nous resjouir de fois à autre, et nous baille tousjours occasion nouvelle de luy rendre grâces. Cependant il admoneste que ce sera une meschante et vilene lascheté si les fidèles ne continuent toute leur vie en l'affection et exercice de louer Dieu.

21 *Estans sujets les uns aux autres en la crainte de Christ*[1].
22 *Femmes soyez sujetes à vos maris comme au Seigneur.*
23 *Car le mari est le chef de la femme, ainsi que Christ est Chef de l'Eglise lequel aussi est le sauveur de son corps*[2].
24 *Comme donc l'Eglise est sujete à Christ : semblablement aussi les femmes le soyent à leurs maris en tout.*
25 *Vous maris, aimez vos femmes, comme aussi Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré soy-mesme pour elle :*
26 *Afin qu'il la sanctifiast, la nettoyant par lavement d'eau par la Parole.*
27 *Afin qu'il se la rende une Eglise glorieuse, n'ayant point de tache ni ride, ni autre telle chose : ains qu'elle soit saincte et irrépréhensible.*
28 *Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs corps mesmes.*

1) Ou, de Dieu. 2) Ou, et pareillement est le Sauveur, ou, est celuy qui maintient le corps.

21 *Estans sujets les uns aux autres.* Car Dieu nous a tellement obligez les uns aux autres, que nul ne se doit exempter de sujétion. Et certes là où charité règne,

là il y a servitude mutuelle. Les Rois mesmes et les gouverneurs n'en sont point exceptez : car ils sont en prééminence eux-mesmes, afin qu'ils servent. Parquoy ce n'est point sans cause qu'il exhorte tous en général d'estre sujets les uns aux autres. Mais pource qu'il n'y a rien plus contraire à l'esprit humain que de s'assujetir aux autres, il nous ramène à la crainte de Christ, lequel seul peut donter nostre arrogance, afin que ne refusions point le joug : et abbatre nostre orgueil, afin que n'ayons point de honte à servir à nos prochains. C'est tout un quant au sens de sainct Paul, comment nous entendions ceste *crainte de Christ* asçavoir, Pource que nous craignons Christ, soyons sujets à nos prochains : ou bien pour autant qu'il est convenable que les esprits de tous fidèles soyent remplis de ceste crainte sous le règne de Christ. Aucuns lisent, En la crainte de Dieu. Ce que quelqu'un a peu changer, pource que l'autre façon de parler luy sembloit dure, laquelle toutesfois convient fort bien.

22 *Femmes soyez sujetes.* Il vient maintenant aux degrez particuliers. Car outre ce lien général de sujétion, il y en a aucuns qui sont obligez plus estroitement que les autres, selon la vocation d'un chacun. Or le gouvernement domestique consiste de trois liens ou accouplemens, esquels trois il y a obligation mutuelle des parties. Le premier lien est de mariage entre le mari et la femme : le second des pères et mères envers leurs enfans : le troisième des maistres et serviteurs. Ainsi au gouvernement domestique il y a six diverses personnes, ausquelles sainct Paul enseignera à chacune à part quel est leur office. Il commence par les femmes, lesquelles il veut estre sujetes à leurs maris comme à Christ. Non pas qu'il y ait une semblable authorité, mais pource que les femmes ne peuvent obéir à Christ, sinon en se rendant obéissantes à leurs maris. La raison s'ensuit après : pource que Christ a mis un tel ordre entre le mari et la femme, que luy-mesme tient avec son Eglise. Au reste, ceste comparaison a deu plus esmouvoir, que s'il eust parlé de la simple ordonnance de Dieu. Car il a mis deux choses : Asçavoir que Dieu a ordonné le mari pour chef de la femme, et qu'il y a une image de ceste prééminence en Christ qui est le Chef de l'Eglise, comme le mari est le chef de la femme.

23 *Et pareillement est le sauveur de son corps.* Aucuns pensent que ceci se rapporte au mari : les autres à Christ. Il convient mieux à Christ, selon mon jugement : mais c'est en telle sorte que sainct Paul l'accommode aussi à la présente matière. Car il faut que la similitude se trouve en cest endroit aussi : asçavoir, Que comme Christ préside sur son Eglise pour le salut d'icelle, aussi il n'y a rien qui soit plus proufitable ne plus salutaire pour la femme, que d'estre sujete à son mari. Il faut donc dire que celles-là cherchent de périr, qui refusent de se ranger à telle obéissance et sujection, sous laquelle elles pouvoyent estre en sauveté. Toutesfois pource qu'au verset ensuyvant, où j'ay traduit, Comme donc l'Eglise, il y a proprement une particule qu'on appelle adversative. Mais comme l'Eglise : ceci pourroit estre exposé, comme estant dit par anticipation : en ceste sorte, Vray est que Christ ha ceci propre et particulier à soy, qu'il est Sauveur de l'Eglise : toutesfois que les femmes sçachent que leurs maris ont prééminence sur elles, à l'exemple de Christ, combien qu'ils n'ayent point pareille grâce que luy. Mais la première exposition est plus vraye, et je ne m'arreste pas tant à ce qui a esté dit de ce mot *Mais*, pource que S. Paul en use pour Au reste.

25 *Vous maris, aimez vos femmes, comme aussi Christ a aimé l'Eglise, et s'est, etc.* La dilection est requise des maris aussi. Mais il signifie que ceste dilection ne doit point estre vulgaire ou petite, quand il leur propose aussi l'exemple de Christ. Car si en degré d'honneur ils portent son image, et représentent quasi sa personne : aussi luy doyvent-ils ressembler en affection et devoir d'amitié. *Et s'est livré soy-mesme.* Vray est que ceci se rapporte à exprimer la grandeur de l'amour que les maris doyvent à leurs femmes : mais un peu après l'A-

postre prenant l'occasion sur ce propos vient à louer la grâce de Christ. Que les maris donc ensuyvent Christ en ce qu'il s'est exposé à la mort pour son Eglise. Mais quant à ce que par sa mort il a racheté l'Eglise, ce luy a esté une vertu particulière, à laquelle il n'est point donné aux hommes de pouvoir parvenir par imitation. Maintenant il adjouste, *afin qu'il la sanctifiast :* c'est-à-dire, afin qu'il la séparast pour soy. Car j'enten ainsi ce mot de Sanctification. Or cela se fait par la rémission des péchez, et par la régénération de l'Esprit.

26 *La nettoyant par lavement d'eau, etc.* A la sanctification intérieure et secrète, il adjouste aussi le signe extérieur, pource qu'il en est la confirmation évidente. Comme s'il disoit, que le gage de ceste sanctification a esté donné au Baptesme. Combien qu'il faut aviser d'interpréter ceci sainement, afin que les hommes par une perverse superstition ne se facent du Sacrement une idole : comme il advient bien souvent. Quand sainct Paul nous enseigne que nous sommes lavez par le Baptesme, c'est pource que Dieu nous y rend certains de nostre lavement, et fait quant et quant ce qu'il figure. Car si la vérité de la chose ou l'exhibition, qui vaut autant, n'y estoit conjointe, ceste façon de parler ne seroit pas propre, de dire, Le Baptesme est le lavement de l'âme. Cependant il se faut bien donner garde de transférer au signe, ou au Ministre ce qui est propre à Dieu : c'est-à-dire, que le Ministre soit autheur de ce lavement, et qu'on pense que l'eau purge les ordures de l'âme : ce qui ne convient qu'au sang de Christ. Brief, il nous faut garder d'adjouster aucune portion de nostre fiance, ni à l'élément, ni aux hommes, puis que c'est le vray et droit usage du Sacrement, de nous mener par la main droit à Christ, et de nous faire arrester en luy. Au reste, quant à ce qu'aucuns travaillent à amoindrir d'avantage ceste louange du Baptesme, afin qu'on n'attribue trop au signe, quand il est appelé le lavement de l'âme, ils s'abusent. Car en premier lieu l'Apostre ne dit pas que ce soit le signe qui nettoye, mais il afferme que c'est une œuvre de Dieu, et non d'autre. C'est donc Dieu qui nettoye : et n'est licite de transférer cest honneur au signe, ou de le communiquer au signe. Toutesfois on peut bien dire que Dieu use du signe comme d'un instrument : non pas que la vertu de Dieu soit enclose au signe, mais pource qu'il nous la distribue par une telle aide s'accommodant à l'imbécillité de nostre entendement. Aucuns se faschent de ceci, pensans qu'on oste au sainct Esprit ce qui luy est propre, et que l'Escriture luy attribue par tout. Mais ils sont abusez : car Dieu besongne tellement par le signe, que toutesfois toute l'efficace du signe dépend de l'Esprit de Dieu. Ainsi rien n'est attribué au signe outre ceci, que ce soit un instrument inférieur, inutile de soy, sinon entant qu'il emprunte d'ailleurs sa force. Quant à ce qu'ils craignent encore, que la liberté de Dieu ne soit attachée, cela est frivole. Car la grâce de Dieu n'est point liée aux signes en sorte qu'il ne la distribue librement, sans aide quelconque du signe, s'il veut Outreplus, plusieurs reçoyvent le signe, qui toutesfois ne sont pas faits participans de la grâce, pource que le signe est commun à tous, tant aux bons qu'aux mauvais : mais l'Esprit est seulement donné aux éleus. Or le signe (comme nous avons dit) n'ha nulle efficace sans l'Esprit. *Par la Parole.* C'est une addition qui n'est point superflue : car si on oste la Parole, toute la force des Sacremens s'esvanouit. Car que sont autre chose les Sacremens, que seaux de la Parole? Et ceste seule considération nous délivrera de toute superstition. Car d'où vient que les superstitieux s'arrestent aux signes, sinon qu'ils n'entendent point à la Parole, qui les addresseroit à Dieu? Certes quand nous regardons ailleurs qu'à la Parole, il n'y a plus rien entier ne pur : ains une resverie en amènera d'autres infinies : et finalement les signes (qui avoyent esté par l'authorité de Dieu dédiez au salut des hommes) commencent à estre profanez, et convertis en lourdes idolâtries. Et par ainsi il n'y a que la seule Parole qui mette la différence entre les Sacremens des fidèles, et toutes les inventions

des infidèles. Au surplus, la Parole signifie yci la promesse, par laquelle est déclarée la vertu et l'usage du signe. Dont il appert qu'il n'y a nulle observation légitime des signes en la Papauté. Car ils se vantent bien d'avoir la Parole : mais c'est tellement qu'elle leur sert d'enchantement, d'autant qu'ils la barbotent en langue incognue, et en telle sorte comme si elle estoit plustost destinée à l'élément mort qu'aux hommes. Il n'y a nulle déclaration du mystère faicte au peuple, laquelle seule fait que l'élément mort commence à estre Sacrement.

27 *Afin qu'il se la rende une Eglise glorieuse, n'ayant point de tache ni ride, ni autre, etc.* Il déclare quelle est la fin de nostre Baptesme et lavement : Asçavoir que nous vivions à Dieu sainctement et sans repréhension. Car Christ ne nous purge point afin qu'incontinent après nous retournions à nostre bourbier et ordures, mais que nous gardions toute nostre vie ceste pureté que nous avons une fois receuë de luy. Et premièrement il descrit ceste pureté sous figure convenable au propos qu'il traitte. *Afin qu'elle soit saincte*, dit-il. Car comme la beauté du visage en la femme, est cause d'amour : aussi Christ orne l'Eglise son espouse de sainteté, afin que cela soit un gage d'amitié. Ainsi par ceste similitude il fait allusion au mariage : mais puis après il exprime la chose simplement sans figure, disant, Que Christ s'est acquis son Eglise, afin qu'elle soit saincte et sans reproche. Voyci donc la vraye beauté de l'Eglise, voyci sa chasteté de mariage : asçavoir saincteté et innocence. S. Paul par ce mot de *Rendre*, signifie que l'Eglise doit estre saincte devant les yeux du Seigneur, et non pas selon l'opinion des hommes. Car il dit, Afin qu'il se la rende : et non pas qu'il la monstre aux autres. Combien que les fruits de ceste pureté intérieure apparoissent après és œuvres extérieures. Or quant à ce que les Pélagiens s'armoyent de ce passage pour prouver la perfection de justice en ceste vie, en cela ils ont prudemment esté repoussez par sainct Augustin. Car sainct Paul ne récite pas ce qui a esté desjà fait, mais à quelle fin Christ a nettoyé son Eglise. Or quand il est dit que quelque chose a esté faite, afin qu'une autre s'en ensuyve puis après, ce seroit mal et folement inféré de cela, de dire que ce dernier qui devoit suyvre, est desjà fait. Combien que nous ne nions pas que la saincteté de l'Eglise ne soit desjà commencée : mais ceux-ci s'abusent d'establir la perfection, quand il est encore question de proufiter tous les jours.

28 *Qui aime sa femme, il s'aime soy-mesme.*
29 *Car personne n'eut oncques en haine sa chair : ains la nourrit et entretient : comme aussi fait le Seigneur l'Eglise.*
30 *Car nous sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os*[1].
31 *Pour cela l'homme délaissera père et mère, et s'adjoindra à sa femme : et les deux seront une chair.*
32 *Ce secret est grand, voire di-je touchant Christ et l'Eglise.*
33 *Partant vous aussi faites qu'un chacun en son endroit aime sa femme, et que la femme craigne son mari.*

1) *Gen.*, II, 24.

28 *Qui aime sa femme.* Il prend maintenant argument de la nature mesme pour exhorter les maris à aimer leurs femmes. Ceci est naturel à un chacun, dit-il, de s'aimer soy-mesme. Or nul ne peut aimer soy-mesme qu'il n'aime aussi sa femme. C'est donc une chose contre nature, quand quelqu'un n'aime point sa femme. Il prouve la mineur : d'autant que le mariage a esté ordonné de Dieu à ceste condition, que de deux il n'en face qu'un. Et afin que ceste unité soit estimée plus saincte, derechef il enseigne qu'elle nous est recommandée en Christ et son Eglise. C'est ce qu'il veut dire en somme. Vray est que cest argument ha

lieu aucunement en toute la société des hommes : car Isaïe dit, chap. LVIII, v. 7. Ne mesprise point ta chair : quand il veut démonstrer ce que l'homme doit à l'homme. Mais cela se rapporte à la nature commune. Il y a bien une autre raison entre le mari et la femme : pource que non-seulement ils sont conjoints entr'eux par similitude de nature, mais aussi assemblez en un par le lien de mariage, tellement qu'ils ne sont que comme une personne. Quiconque donc considérera sainctement la loy et condition du mariage, il ne se pourra faire qu'il n'aime sa femme.

29 *Comme aussi fait le Seigneur l'Eglise, etc.* Il poursuit à confermer et establir le devoir mutuel du mari et de la femme selon la loy de mariage en proposant ce qui est en Christ et son Eglise, d'autant qu'il n'avoit rien de si grande efficace que cest exemple. Et premièrement quant à ce qu'il a commandé de l'amour singulière du mari envers sa femme il monstre que Christ l'a accompli. Puis après il testifie que l'exemple et patron de ceste unité, qu'il avoit mise au mariage, est manifesté en luy et en l'Eglise. Et c'est un beau passage de la communication secrète que nous avons avec Christ. Il dit, *Que nous sommes ses membres de sa chair et de ses os, etc.* Premièrement ce n'est point une manière de parler hyperbolique, mais simple. En après, il ne signifie pas seulement que Christ est participant de nostre nature, mais il a voulu exprimer une chose plus haute, et qui emporte plus. Car il récite les paroles de Moyse du chap. II de Genèse, v. 24. Quel sera donc le sens? Que comme Eve a esté formée de la substance d'Adam son mari, à ce qu'elle fust comme une partie d'iceluy : afin d'estre vrais membres de Christ, nous communiquons à sa substance, et par ceste communication sommes assemblez en un mesme corps. Brief, S. Paul descrit yci ceste union de nous avec Christ, de laquelle le signe et gage nous est donné en la saincte Cène. Car quant à ceux qui disent que ce passage est à tort et sans cause appliqué à la Cène, pource qu'il n'en est fait aucune mention, mais seulement du mariage, ils s'abusent bien. Car comme ainsi soit qu'ils enseignent qu'en la Cène est faite commémoration de la mort de Christ, et ne veulent point admettre la communication telle que nous la maintenons par les paroles de Christ, nous usons de ce tesmoignage contr'eux. S. Paul dit que nous sommes des membres et des os de Christ : nous esbahirons-nous donc, s'il nous présente son corps en la Cène pour en jouyr, afin qu'il nous soit en nourriture de vie éternelle ? Ainsi nous monstrons que nous n'enseignons point autre représentation en la Cène, sinon celle de laquelle sainct Paul monstre yci l'effect et la vérité.

31 *Pour cela l'homme délaissera père et mère.* Il conjoint deux choses ensemble. car il traitte tellement de l'union spirituelle de Christ avec l'Eglise, que quant et quant il estend cela mesme à la loy commune de mariage. Ce qu'il allègue yci de Moyse, appartient à la règle générale de mariage : mais il adjouste incontinent après, que cela a esté accompli en Christ et en l'Eglise, car il s'arreste volontiers à louer les bénéfices de Christ toutesfois et quantes que l'opportunité s'y offre. Toutesfois il accommode nomméement ceste louange à son propos et à la matière qu'il traitte. Au reste, on ne sçauroit pas bien dire si Moyse introduit Adam parlant, ou si en personne il recueille de l'histoire de la création ceste doctrine : Et de faict, c'est tout un lequel on prene : car ce sera tousjours un oracle de Dieu lequel prescrit aux maris ce qu'ils doyvent à leurs femmes. Quand il dit, *Il délaissera père et mère, et s'adjoindra à sa femme :* c'est autant comme s'il eust dit, Que plustost il abandonne son père qu'il ne s'adjoingne à sa femme. Car le lien de mariage n'abolit point les autres offices d'humanité : et les ordonnances de Dieu ne convienent point si mal entr'elles, que nul ne puisse faire office d'un bon et fidèle mari, sinon en se retirant de son père, et luy déniant devoir de fils. Mais les degrez sont yci notez : et Moyse use de comparaison, afin qu'il exprime mieux combien est estroite et saincte la con-

jonction du mari avec la femme. Car l'obligation du fils envers le père est un droict de nature et qui est inviolable. Quand à icelle est préférée l'obligation du mari envers la femme, la vertu de la dernière est mieux cognue. Celuy donc qui voudra estre bon mari, ne laissera point de se monstrer bon enfant envers son père : mais il préfèrera le mariage à toutes autres conjonctions, comme estant la plus saincte de toutes. *Et les deux seront une chair*. C'est-à-dire, ils seront un homme : ou (comme on dit communéement) ils feront une personne : ce que certes nulle autre alliance ne peut faire. Or le tout dépend de là, que la femme est formée des os et de la chair du mari. Il y a donc une mesme raison d'union entre nous et Christ, d'autant qu'il se met aucunement dedans nous. Car nous ne sommes point os de ses os, et chair de sa chair, d'autant qu'il est homme comme nous : mais pource que par la vertu de son Esprit, il nous ente en son corps, afin que de luy nous puisions vie.

32 *Ce secret est grand*. Il conclud par admiration ce qu'il avoit dit de la conjonction spirituelle qui est entre Christ et l'Eglise. Car il s'escrie disant que c'est un grand secret : en quoy il donne à entendre qu'on ne peut exprimer par paroles combien est excellente la dignité de ce secret. Et certes les hommes se travailleront en vain, quand ils voudront par leurs sens charnels comprendre le moyen et la raison d'iceluy. Car Dieu desploye yci la puissance infinie de son Esprit. Parquoy ceux-là ont leur esprit tourné à rebours, qui ne recognoissent rien plus en ceci, que ce que la mesure de leur entendement leur aura donné à cognoistre. Quand ils nient que la chair et le sang de Christ nous soyent offerts en la saincte Cène : Qu'on nous déclare le moyen, disent-ils, autrement on ne le nous fera pas croire. Mais quant à moy, je suis ravi en estonnement pour l'excellence incompréhensible de ce secret : et n'ay point de honte de confesser mon ignorance par admiration avec sainct Paul. Car ne vaut-il pas mieux faire ainsi, que par mon sens charnel amoindrir ce que sainct Paul dit estre un grand mystère? Et la raison mesme nous enseigne de le faire ainsi. Car tout ce qui est supernaturel, surmonte certes la capacité de nostre entendement. Parquoy, donnons plustost ordre que nous sentions Christ vivant en nous, que non pas que le moyen de ceste communication nous soit manifestée. Au reste, c'est merveille de la subtilité des Papistes, qui recueillent de ce mot, Mystère, que le mariage est un des sept Sacremens : comme si de l'eau ils en faisoyent sortir du vin. Ils disent qu'il y a sept Sacremens : et toutesfois Christ n'en a institué que deux en tout. Pour prouver que le mariage est l'un des sept, ils allèguent ce présent passage. Mais quelle couleur ont-ils? Pource que le translateur Latin ancien a mis Sacrement, au lieu que l'Apostre avoit dit Mystère, qui est à dire, Secret. Voire, comme si les autheurs Latins n'avoyent point accoustumé d'user de ce mot Sacrement, quand ils veulent dire Mystère : comme si sainct Paul aussi n'en avoit pas usé en ceste mesme Epistre, parlant de la vocation des Gentils. Mais il est maintenant question, Asçavoir-mon si le mariage est un signe solennel de la grâce de Dieu, lequel soit institué à ceste fin de nous représenter et tesmoigner quelque chose spirituelle, comme fait la saincte Cène ou le Baptesme. Ils n'ont autre raison d'affermer cela, sinon pource qu'ils ont esté trompez à la signification du mot qui se peut prendre en deux sortes, ou plustost par faute d'entendre la langue Grecque. Car on n'eust jamais erré en cela, si on eust esté bien adverti que l'Apostre avoit mis yci le mot de mystère qui signifie Secret. Nous voyons donc de quel marteau et sur quelle enclume ils ont forgé ce Sacrement. Combien qu'ils ont monstré aussi leur bestise en cela, qu'ils n'ont point pris esgard à la correction qui est adjoustée tout incontinent après, *Voire*, di-je, *touchant Christ et l'Eglise*. Car il a voulu expressément prévenir qu'on ne l'entendist du mariage. Et certes il a parlé plus clairement, que s'il eust prononcé sans aucune exception ceste sentence. C'est un

grand mystère ou secret, que Christ inspire sa vie et sa vertu à l'Eglise. Et toutesfois qui est-ce qui forgeroit un Sacrement de cela ? Nous voyons donc que cest abus est procédé d'une merveilleusement lourde ignorance.

33 *Vous aussi faites qu'un chacun en son endroit aime sa femme, etc.* Pource qu'il estoit un peu sorti hors de son propos, combien que mesme la digression qu'il a faite servoit à la matière, toutesfois (comme on a accoustumé de faire quand on baille de briefs enseignemens) il recueille en somme ce qu'il veut obtenir d'eux : asçavoir que les maris aiment leurs femmes, et que les femmes craignent leurs maris : signifiant par ce mot de *Crainte*, une révérence, qui les rende obéissantes. Car il n'y aura jamais sujétion volontaire, si révérence ne précède.

CHAPITRE VI.

1 *Enfans obéissez à père et mère au Seigneur : car cela est juste,*

2 *Honore ton père et ta mère (qui est le premier commandement en promesse)*

3 *Afin qu'il te soit bien, et que tu sois de longue vie sur la terre.*

4 Et vous *pères, ne provoquez point vos enfans à despit*, *mais nourissez-les en instruction et remonstrances du Seigneur.*

1 *Enfans obéissez à père et mère.* Le nom d'Honneur s'estend plus avant que ne fait Obéissance. Pourquoy donc restreint-il la généralité à une espèce ? C'est pour autant que l'obéissance est un tesmoignage de cest honneur que doyvent les enfans à leurs pères et mères : et pour ceste cause il la requiert principalement. Avec ce, il y a plus de difficulté à rendre obéissance qu'au reste. Car l'esprit humain fuit la sujétion, et souffre avec difficulté d'estre rangé sous la domination d'autruy. L'expérience nous monstre assez que ceste vertu est bien clair semée. Car combien en voyons-nous qui soyent obéissans à leurs pères et mères ? Il y a donc és paroles de sainct Paul la figure nommée Synecdoche : car il prend une partie pour le tout : mais c'est la principale partie, et qui tire avec soy toutes les autres. *Au Seigneur.* Outre la Loy de nature qui est receuë entre toutes nations, il monstre qu'avec cela l'obéissance des enfans est establie mesme par l'authorité de Dieu. Toutesfois il s'ensuit de cela, qu'il faut tellement obéir au père et à la mère, que la révérence deue à Dieu ne soit point blessée, laquelle tient le premier degré. Car si la sujétion des enfans doit estre compassée à l'ordonnance de Dieu comme à sa règle, ce seroit fait à rebours, si par icelle nous estions eslongnez de Dieu. *Car cela est juste.* Ceci est adjousté pour rabbatre cest orgueil, que nous avons dit estre naturellement enraciné és cœurs quasi de tous. Or il prouve cela estre juste, pource que le Seigneur l'a commandé ainsi. Car il n'est licite de débatre, ne de révoquer en doute quel est ce qu'a ordonné celuy, la volonté duquel est une trèscertaine règle de justice et droiture. Au reste, ce n'est pas de merveille si de l'honneur il en tire obéissance. Car Dieu ne s'arreste point aux cérémonies et mines. Et pourtant, sous ce mot *Honneur*, il comprend toutes façons de faire, par lesquelles les enfans rendent bon et suffisant tesmoignage de la révérence et humble affection qu'ils portent à leurs pères et mères.

2 *Qui est le premier commandement en promesse, etc.* Les promesses qui sont adjoustées aux commandemens, tendent à nous attraire, afin que nous obéissions plus promptement. Ainsi ceci est comme la sausse par laquelle sainct Paul prétend de rendre douce et amiable ceste sujétion qu'il impose aux enfans. Et il ne récite pas simplement que Dieu propose loyer à ceux qui obéiront à père

et mère : mais que cela est particulier à ce commandement. Si chacun commandement avoit sa promesse, ceste-ci de laquelle il est yci parlé, n'auroit pas si grande vertu à recommander ce commandement. Mais c'est-ci le premier commandement, dit sainct Paul, lequel Dieu a voulu confermer par une promesse spéciale, comme d'un seau. Combien que ceci n'est pas sans difficulté. Car le second commandement contient aussi une promesse, où il est dit, Ce suis-je qui fay miséricorde, etc. Exode, chap. XX, v. 6. Mais d'autant qu'icelle promesse est universelle, et appartient indifféremment à toute la Loy, nous ne dirons pas qu'elle soit attachée à ce second commandement. Ainsi ce que dit sainct Paul, demeure véritable, qu'il n'y a point d'autre commandement qui soit marqué spécialement de promesse, que celuy qui commande l'obéissance deue aux pères. La promesse est de vivre longuement. Dont nous entendons que la vie présente est du nombre des dons de Dieu, voire excellens. Mais on pourra veoir et ceci et les autres choses en mon Institution. Je noteray seulement en peu de paroles, que le loyer promis est bien correspondant à l'obéissance des enfans envers père et mère, quand Dieu dit que bien sera en ceste vie à ceux qui auront esté obéissans à père et mère, par lesquels ils ont eu la vie.

3 *Sur la terre.* Moyse exprime nomméement la terre de Canaan, d'autant que la vie ne pouvoit estre heureuse ne désirable aux Juifs, hors ceste terre. Mais pource que ceste mesme bénédiction est espandue aujourd'huy par tout le monde, à bon droict sainct Paul a omis la désignation du lieu, laquelle dépendoit de la différence, qui a seulement duré jusqu'à la venue de Christ.

4 *Pères, ne provoquez point vos enfans à despit.* Il exhorte aussi les pères de n'irriter point leurs enfans par cruauté excessive. Car cela engendre en leurs cœurs haine, dont finalement il advient que du tout ils jettent là le joug, et se desbauchent. Pourtant en l'Epistre aux Colossiens, III, 21, il adjouste. Afin qu'il ne se descouragent. Car un traittement modéré et honneste retient mieux les enfans en la crainte de leurs pères et mères, et leur augmentent la volonté et alaigreté d'obéir. Au contraire, une rudesse et austérité servile les enflamme à rébellion, et esteint les sainctes affections d'amour et révérence. Pourtant S. Paul commande qu'on les traitte doucement. Car il n'y a point de doute que le mot Grec, lequel nous traduisons *Nourrir*, emporte une douceur et nourriture amiable. Toutesfois, afin que d'autre part ceste douceur ne soit convertie en trop grand abandon, ainsi que bien souvent il advient, il la resserre, comme s'il luy donnoit une bride, quand il dit, *En instruction et remonstrance du Seigneur*, Car Dieu ne veut pas que les pères soyent si doux à leurs enfans, qu'ils les corrompent en les espargnant. Qu'il y ait donc une gracieuseté modérée, afin qu'ils soyent entretenus en la discipline du Seigneur, et mesme soyent chastiez quand ils faillent. Car ceste aage doit estre souvent admonestée, et mesme ha besoin d'estre tenue en bride, à celle fin qu'elle ne se desbauche.

5 *Serviteurs, obéissez à ceux qui sont* vos *maistres selon la chair, avec crainte et tremblement, en simplicité de vostre cœur, comme à Christ,*

6 *Non point servans à l'œil, comme voulans plaire aux hommes, mais comme serfs de Christ, faisans de courage la volonté de Dieu :*

7 *Servans de bonne affection au Seigneur, et non point aux hommes :*

8 *Sçachans qu'un chacun recevera du Seigneur le bien qu'il aura fait, soit serf ou franc.*

9 *Et vous maistres, faites vers eux le semblable, relaschans les menaces, sçachans que le Seigneur d'eux et de vous est és cieux, et que quant à luy, il n'ha point d'esgard à l'apparence des personnes.*

5 *Serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maistres.* La cause pourquoy il s'arreste plus à exhorter les serviteurs, c'est pource que comme leur condition est ennuyeuse et dure, aussi est-elle difficile à porter. Et il ne parle point seulement des services extérieurs, mais plustost d'une crainte volontaire, pource que c'est une chose qu'on ne voit guères, que quelqu'un se soumette volontiers au commandement d'autruy. Au reste, il ne parle point des serviteurs loez à gages, comme sont ceux d'aujourd'huy : mais des serviteurs dont on usoit le temps passé, la servitude desquels estoit perpétuelle, sinon que quelqu'un eust esté affranchi par son maistre : lesquels les maistres achetoyent tellement argent contant, qu'ils s'en servoyent en toutes choses les plus viles et sales du monde, et mesme avoyent puissance sur eux de vie et de mort, qui leur estoit permise par les loix. Il commande à tels serviteurs, qu'ils obéissent à leurs maistres, afin qu'ils ne pensent point que l'Evangile leur apporte une liberté charnelle, c'est-à-dire selon le corps. Mais pource que la crainte de la punition contraignoit mesme les plus meschans à se ranger, il discerne par l'affection les serviteurs Chrestiens d'avec les autres, qui estoyent infidèles. *Avec crainte et tremblement*, dit-il, c'est-à-dire avec une révérence songneuse, qui procède de la *simplicité du cœur*. Or d'autant qu'il est bien difficile d'impétrer d'eux qu'ils défèrent tant à un homme, sinon qu'ils soyent contraints par une nécessité plus haute, il leur commande de regarder à Dieu. Et de cela il s'ensuit que ce n'est point assez que leurs services soyent approuvez devant les yeux des hommes : car Dieu requiert la vérité, et une pure et entière affection du cœur. Et il dit, qu'ils obéissent à Dieu, quand ils servent fidèlement leurs maistres : comme s'il disoit, Ne pensez point que vous soyez mis ainsi en servitude par la disposition des hommes. C'est Dieu qui vous a mis ceste charge sur les espaules, qui a loé vostre labeur et industrie aux maistres. Par ainsi, celuy qui en bonne conscience tasche de rendre le devoir à son maistre, ne fait pas seulement son devoir envers l'homme, mais aussi envers Dieu. Il oppose, *la bonne affection* à un despit caché, duquel sont enflez les cœurs des serviteurs. Car combien qu'ils n'osent pas se despiter apertement, ne donner signe de rébellion, toutesfois ils portent si mal en gré la domination, qu'ils n'obéissent à leurs maistres que par contrainte et contre-cœur. Quiconque voudra lire ce que les anciens autheurs ont laissé par escrit de la nature et des mœurs des serviteurs, il entendra facilement, qu'autant qu'il y a yci d'instructions, autant il y a eu de maladies en ceste manière de gens, ausquelles il estoit yci besoin de donner remède. Au reste, ceste doctrine appartient aussi aux serviteurs et servantes de nostre temps. Car Dieu ha tousjours en recommandation le gouvernement et ordre domestique, duquel il est autheur. Et qui plus est, ils doyvent bien penser en eux-mesmes, que d'autant plus que leur condition est tolérable, d'autant moins seront-ils excusables, sinon qu'en toutes sortes ils taschent à se gouverner comme le sainct Apostre le commande yci. Quant à ce qu'il dit, *Maistres selon la chair*, il addoucit ce qui pouvoit estre trop aspre en la condition des serviteurs. Car il signifie qu'ils ne laissent point pour cela d'avoir entière la liberté spirituelle, qui est celle qu'on doit principalement désirer. Il fait mention de *servir à l'œil*, pource que presques tous serviteurs ont accoustumé de flatter : mais aussi tost que le maistre a tourné le dos, ils commencent à folastrer, en mesprisant leur maistre : et comme se mocquans de luy. S. Paul donc veut que les fidèles soyent du tout eslongnez d'une telle feintise, et hypocrisie.

8 *Un chacun recevera du Seigneur le bien qu'il aura fait, etc.* Voyci une belle consolation, asçavoir que s'ils ont affaire avec des maistres ingrats, chiches et vileins, Dieu allouera comme faict à soy-mesme ce qu'ils auront fait envers les hommes, combien qu'ils en fussent indignes. Car c'est une considération qui rend souvent les serviteurs plus paresseux et plus lasches, asçavoir qu'ils pensent avoir perdu leur peine, quand ils

considèrent l'orgueil et arrogance de leurs maistres. Mais sainct Paul démonstre qu'envers Dieu leur est réservée une bonne récompense pour leurs services, qui semblent estre mal employez envers des gens qui n'ont guères d'humanité, et que pourtant ils n'ont nulle occasion de se destourner du droit chemin. Il adjouste, que là il n'y a point de différence entre le *serf* et le *franc :* d'autant que les labeurs des serfs sont coustumièrement moins estimez en ce monde. Il dit donc, qu'il n'est pas ainsi envers Dieu, mais qu'il les estime autant précieux que les labeurs des Rois, pource que sans s'arrester à l'apparence extérieure, il jugera d'un chacun selon l'intégrité du cœur.

9 *Et vous maistres faites vers eux.* D'autant que les loix permettoyent beaucoup aux maistres, plusieurs interprétoyent leur estre licite tout ce qui estoit accoustumé suyvant le droict civil. Et mesme, aucuns usoyent de si grande cruauté, que les Empereurs Romains ont esté contraints de réprimer leur tyrannie. Combien qu'encore qu'il n'y eust aucun édit des Princes, qui fust pour les serviteurs, Dieu ne permet non plus aux maistres, que la règle de charité permet. Quand les Philosophes veulent addoucir d'une grande équité la rigueur excessive des maistres envers les serviteurs, ils enseignent qu'il en faut user comme de mercenaires, c'est-à-dire de gens qui gaigneroyent argent pour leur service. Mais ils regardent seulement l'utilité, c'est-à-dire, ils considèrent ce qui est proufitable au père de famille, et propre au gouvernement domestique. Sainct Paul prend bien yci un autre principe et fondement. Car il prescrit que c'est qui leur est permis suyvant l'ordonnance de Dieu, et mesme en quoy c'est qu'ils sont detteurs aux serviteurs. Premièrement, il dit, Faites le mesme, ou *le semblable*, c'est-à-dire faites mutuellement vostre devoir : car au mesme sens qu'il a dit aux Colossiens, chapitre IV, v. 1, Ce qui est juste, et le pareil devoir : au mesme il a mis maintenant Le mesme, ou les mesmes choses. Or à quoy tend cela, sinon à ce que le droict qu'on appelle analogique, c'est-à-dire réglé et compassé selon la circonstance et condition des personnes, soit observé? Vray est que la condition du maistre et du serviteur n'est pas égale : nonobstant il y a quelque droict mutuel entr'eux, lequel comme il rend le serviteur obligé à son maistre, aussi oblige-il aucunement le maistre à son serviteur, la proportion toutesfois gardée. Les hommes mesurent mal ceste analogie, pource qu'ils ne la compassent pas selon la règle de charité, qui est la seule vraye mesure. C'est ce que sainct Paul a entendu par ce mot, Le mesme. Car nous sommes tous naturellement enclins à exiger ce qui nous est deu : mais quand de nostre costé il faut que nous rendions nostre devoir, il n'y en a pas un qui ne tasche à s'en exempter. Et singulièrement ceste façon de procéder tant desraisonnable, règne entre ceux qui ont plus de puissance, et sont constituez en plus grand honneur et dignité. *Relaschans les menaces.* Il comprend en un mot toutes les sortes d'outrages qui procèdent de l'orgueil des maistres : comme s'il leur défendoit de dominer d'une façon trop magistrale, en sorte que leur présence mesme face peur, comme si toutes fois et quantes qu'ils parlent à leurs serviteurs, il sembloit qu'ils les voulussent menacer de leur faire quelque grand mal. Car le commencement de menaces et de toute rigueur vient de là, que les maistres n'estiment non plus leurs serviteurs que bestes, comme s'ils n'estoyent nais que pour eux. Sous une espèce donc, sainct Paul défend aux maistres de traitter leurs serviteurs outrageusement et rudement. *Sçachans que le Seigneur d'eux et de vous.* Voyci une admonition grandement nécessaire. Car la cause pourquoy nous-nous donnons congé de faire tout ce qu'il nous plaist contre ceux qui nous sont sujets, c'est pource qu'ils ne nous peuvent résister, et ne leur est permis de nous faire venir en jugement : il n'y a personne qui les venge, ou qui maintiene leur cause, ou qui mesme daigne par pitié ouïr leurs plaintes. Brief, il advient yci ce qu'on dit coustumièrement, que l'impunité est mère de tout desbordement. Mais sainct Paul admoneste yci

que les maistres sont tellement par-dessus leurs serviteurs, que cependant toutesfois ils ont un Seigneur commun és cieux, à qui il faut rendre conte. *Et quant à luy il n'ha point d'esgard, etc.* L'apparence des personnes nous esblouit les yeux, en sorte que droict ni équité n'ont plus de lieu : mais sainct Paul dit que les choses qui concernent l'apparence externe ne sont en aucune estime devant Dieu. Il y a mot à mot, Envers luy il n'y a point d'acception des personnes. Or ce mot *Personne*, signifie tout ce que nous regardons en l'homme, outre la vérité de la chose en jugeant : comme le parentage, beauté, noblesse, richesse, amitié, et autres choses semblables acquièrent faveur aux hommes, et les contraires engendrent contemnement, et mesme quelque fois haine. Pource que le plus souvent ces affections corrompues, et conceuës de l'esgard de la personne, règnent és jugemens des hommes : ceux qui sont en quelque degré d'honneur, se flattent comme s'ils devoyent avoir Dieu propice et favorable par ces mesmes corruptions. Qui est cestuy-là (diront-ils) que Dieu ait esgard à luy, et prene sa cause en main contre moy? Sainct Paul afferme yci au contraire, que les maistres sont bien abusez s'ils pensent que leurs serviteurs soyent vils et de nulle estime devant Dieu, pource qu'ils sont tels devant le monde. Car Dieu ne se soucie point des personnes, c'est-à-dire de l'apparence externe, et n'estime pas moins la cause de celuy qui sera le plus abject de tout le monde, que du plus grand Roy.

10 *Au reste, mes frères, soyez forts*[1] *au Seigneur, et en la puissance de sa force.*

11 *Soyez vestus de toutes les armes de Dieu : afin que puissiez résister contre les embusches du diable,*

12 *Car nous n'avons point la luite contre le sang et la chair, mais contre les principautez, contre les puissances, contre les seigneurs du monde,* gouverneurs *des ténèbres de ce siècle, contre les malices spirituelles qui sont és lieux célestes.*

13 *Parquoy prenez toutes les armes de Dieu, afin que puissiez résister au mauvais jour, et ayans tout parachevé*[2], *demeurer fermes.*

1) Ou, fortifiez-vous. 2) Ou, surmonté.

10 *Au reste, mes frères.* Il retourne encore aux exhortations générales : et premièrement il les admoneste *d'estre forts* ou de prendre bon courage et force : pource qu'il y a toujours beaucoup de choses qui nous affoiblissent, et nous avons peu de courage quant il y faut résister. Mais pource que l'exhortation ne serviroit pas de beaucoup, veu que nostre infirmité est si grande, si Dieu ne nous assistoit, et s'il ne nous tendoit la main pour nous secourir, ou pour mieux dire, s'il ne nous donnoit toute la vertu : il adjouste, *Au Seigneur :* comme s'il disoit, Il ne faut point que vous respondiez que vous estes despourveus de puissance : je requier seulement que vous soyez forts au Seigneur. Et mesme incontinent après par manière de déclaration il adjouste, *La puissance de sa force :* laquelle addition sert pour donner plus grande asseurance, veu mesmement qu'elle exalte l'aide que Dieu a accoustumé de donner à ses fidèles. Car si ainsi est que le Seigneur aide aux siens en puissance merveilleuse, il ne faut point que nous soyons en doute au milieu du combat. Mais quelqu'un dira, Quel besoin estoit-il de commander aux Ephésiens qu'ils fussent forts en la vertu de Dieu, veu qu'à la vérité cela n'estoit point en leur puissance? Je respon, qu'il faut yci considérer deux membres. Car il les exhorte à constance et force : et puis après, d'autant qu'ils défaillent en eux-mesmes, il les admoneste de demander au Seigneur ce qu'ils n'ont point : et quant et quant il leur promet que la vertu de Dieu leur sera présente s'ils la demandent.

11 *Soyez vestus de toutes les armes*

de Dieu. Dieu est prest de nous aider de toutes sortes d'aide, moyennant que nous ne soyons point paresseux à prendre ce qu'il nous offre. Mais voyci en quoy nous faillons quasi tous, c'est que nous usons comme par forme d'acquit et laschement de la grâce qui nous est offerte: comme si un gendarme prenoit son heaume, et laissoit-là son bouclier quand il faut combatre et chocquer contre l'ennemi. Ainsi donc S. Paul afin de corriger ceste nonchalance ou plustost paresse, emprunte une similitude du faict de la guerre, et nous commande de vestir toute l'armure de Dieu: par lequel mot il signifie que nous devons estre garnis de tous costez, afin que rien ne nous défaille. Le Seigneur nous présente de toutes sortes d'armes pour repousser tous les assauts de nos ennemis. Il ne reste plus sinon que nous les applicquions à nostre usage, et non pas les laissions pendues au croc. Et afin de nous rendre plus diligens, il nous admoneste que nous n'avons pas seulement à batailler à guerre ouverte: mais aussi que nous avons affaire à un ennemi cauteleux et malicieux, qui ne demande qu'à nous surprendre secrètement par embusches. Car le mot Grec duquel il use emporte cela.

12 *Nous n'avons point la luite.* Il exprime encore mieux le danger en monstrant quelle est la nature de nostre ennemi. Et mesme il amplifie la chose par comparaison, quand il dit que nous n'avons pas à luiter, *Contre la chair et le sang.* Car il signifie qu'il y a beaucoup plus de difficulté, que s'il faloit combatre contre les hommes. Car on peut résister à un homme par force humaine. Il y a espée contre espée, et l'homme ha affaire avec un homme: c'est là force contre force, et ruse contre ruse. Mais il est bien yci question d'une autre chose: car ce sont des ennemis contre lesquels la force humaine ne se peut défendre, quelle qu'elle soit. C'est ce qu'il veut dire en somme. Au reste, par la Chair et le Sang, il entend les hommes. Or il les nomme ainsi, afin qu'il y ait opposition entr'eux et les astuces ou malices spirituelles: comme s'il disoit, que nous n'avons point à combatre ou luiter d'une luite corporelle. Il nous doit souvenir de ceste sentence, toutes fois et quantes qu'estans provoquez par les injures que les hommes nous font, nous sommes sollicitez et tentez en nous-mesmes de prendre vengence. Car comme ainsi soit que nostre nature nous transporte d'une merveilleuse impétuosité contre les hommes, ceste cupidité desbordée sera réprimée, et comme tenue en bride, quand nous considérerons que les hommes mesmes qui nous font fascherie, ne sont autre chose que dards tirez sur nous de la main de Satan: pour lesquels rompre tandis que nous-nous amusons, nous sommes descouvers à tous ses coups. La luite donc que nous ferons avec le sang et la chair, ne nous apportera point de proufit, mais plustost nous sera cause de grand dommage. Il faut aller droit contre cest ennemi, qui nous donne l'assaut en cachette, et mesme lequel nous tue avant que nous le puissions appercevoir. Mais retournons à sainct Paul. Il nous propose l'ennemi espovantable, non pas afin de nous rendre esperdus de crainte, mais plustost afin d'aiguiser nostre diligence et sollicitude. Car il faut bien qu'il y ait quelque chose entre deux. Quand nous mesprisons nostre ennemi, il advient souvent par nostre nonchalance que nous-nous trouvons surprins et accablez: d'autre part aussi la crainte et estonnement nous oste le cœur, en sorte que nous sommes vaincus avant que d'estre frappez. S. Paul pour tenir le moyen entre ces deux extrémitez, parlant de la puissance de nostre ennemi, nous esmeut en telle sorte que c'est pour nous rendre plus prompts et alaigres. Il l'avoit au paravant nommé le diable: maintenant il luy donne plusieurs épithètes afin que les lecteurs entendent mieux comment c'est un ennemi qui n'est point à mespriser. *Principautez.* Il luy donne ces épithètes Principautez et puissances, pour nous donner crainte: non pas afin de nous faire perdre courage, mais pour nous inciter et resveiller à nous tenir sur nos gardes. Après les avoir appelez *Seigneurs du monde:* il adjouste pour mieux expliquer, Gouverneurs *des ténèbres de ce siècle.* Car par cela il signifie que le dia-

ble ne règne en ce monde pour autre cause, sinon d'autant que le monde n'est rien que ténèbres: dont s'ensuit que la corruption du monde est ce qui donne entrée et fait place au règne du diable. Car certes il ne trouveroit point de place en la créature de Dieu, qui seroit pure et entière : mais le tout procède du vice des hommes. Or il est assez notoire que par les ténèbres est entendue infidélité et ignorance de Dieu, avec leurs fruits. Pour autant donc que tout le monde est saisi de ténèbres, à ceste cause le diable est prince du monde. Quand il le nomme, *Malices spirituelles*, non-seulement il blasme la perversité et malignité de la nature du diable, mais aussi il nous admoneste qu'il nous faut estre diligens à faire bon guet, afin que nous ne soyons surprins. A quoy aussi se rapporte l'adjectif *Spirituelles.* Car le danger est plus grand, et il y a plus à craindre quand on ha affaire à un ennemi invisible. D'avantage ce qui s'ensuit, *Qui sont és lieux célestes*, emporte quelque poids. Car nous avons d'autant plus d'affaire et d'ennuy, quand nos ennemis combatent contre nous, estans au-dessus de nous, voire sur nos testes. Au reste, quant à ce que les Manichéens ont abusé de ce passage pour prouver leur resverie, asçavoir qu'il y a deux principes, ils forgeoyent que le diable estoit comme un autre Dieu contraire, et que pour le subjuguer, le juste Dieu travailloit grandement. Mais sainct Paul n'attribue point yci principauté aux diables, laquelle ils puissent usurper maugré la volonté de Dieu, et exercer quand il leur voudra résister : mais laquelle Dieu par juste vengence leur permet, pour punir les meschans, comme l'Escriture nous le monstre par tout. Car il ne débat point yci que c'est qu'ils peuvent contre Dieu, mais combien nous le devons craindre, afin que nous soyons songneux à nous tenir sur nos gardes. Ceci aussi n'aide de rien à ceux qui ont songé que la région de l'air, qui est au milieu, a esté créée du diable, et est possédée par luy. Car sainct Paul ne leur assigne point certains limites, lesquels ils occupent sous leur juridiction : mais il monstre seulement qu'ils ont cest avantage d'estre au-dessus, quand ils combatent contre nous.

13 *Parquoy prenez toutes les armes de Dieu.* Il ne conclud pas qu'il fale jetter là les armes, pource qu'il y a si grande puissance en nos ennemis: mais qu'il faut reprendre courage pour résister. Combien que ceste exhortation contient aussi promesse de victoire. Car en disant *Afin que puissiez résister :* il démonstre que nous demeurerons fermes et asseurez, moyennant qu'ayans vestu les armes de Dieu, nous bataillions courageusement, et ce jusques à la fin. Car sans cela, la multitude et diversité des combats et assauts nous pourroit faire perdre courage. Et pourtant il dit, *Au jour mauvais*, *et ayans tout parachevé.* Or par le premier mot d'un costé il resveille leur nonchalance, à ce qu'ils s'apprestent à des combats bien rudes, pleins de danger et de fascherie : d'autre costé il les enhardit en leur donnant espérance de victoire, pource que mesme estans en dangers extrêmes, ils viendront tousjours au-dessus. Au second membre il estend ceste confiance à tout le cours de leur vie. Il n'y aura donc point de si grand danger, que la vertu de Dieu n'en viene au-dessus : et ceux qui estans armez d'icelle combatront contre Satan, ne défaudront point au milieu du combat.

14 *Soyez donc fermes*, *ayans vos reins ceins de vérité*, *estans vestus du halecret de justice*,

15 *Ayans les pieds chaussez de la préparation de l'Evangile de paix :*

16 *Prenans en toutes*[1] *choses le bouclier de foy*, *par lequel vous puissiez esteindre tous les dards enflammez du malin.*

17 *Prenez aussi le heaume de salut*, *et le glaive de l'Esprit*, *qui est la parole de Dieu* :

1) Ou, surtout.

18 *Prians en toute sorte de prière et requeste en tout temps en esprit, et veillans à cela avec toute persévérance et requeste pour tous les Saincts,*

19 *Et pour moy : afin que parole me soit donnée à bouche ouverte en hardiesse, afin de notifier le secret de l'Evangile.*

20 *Pour lequel je suis ambassadeur en la chaîne : afin* di-je *que je parle franchement, comme il me faut parler.*

14 *Soyez donc fermes.* Il descrit maintenant quelles sont les armes, lesquelles il veut que nous vestions. Toutesfois il ne faut point nous amuser trop scrupuleusement à chercher la raison de chacun mot. Car celuy a esté de donner à entendre ce qu'il vouloit dire, prenant similitude de l'équipage d'un homme de guerre. Parquoy la curiosité de ceux qui travaillent beaucoup à chercher la raison pourquoy le halecret est plustost attribué à justice que le baudrier, est bien frivole. Car l'intention de sainct Paul a esté de toucher en brief les choses qui sont principalement requises en l'homme Chrestien, et les approprier à la similitude qu'il avoit donnée ci-dessus. Parlant de *Vérité*, par lequel mot il entend un cœur rond et non feint, il l'a comparé au baudrier. Or le baudrier estoit anciennement une des principales parties d'un harnois de guerre. Cependant toutesfois il regarde à la fontaine de toute rondeur, pource que la pureté de l'Evangile nous doit purger de toutes tromperies, et oster toutes feintises de nos cœurs. En second lieu il recommande *Justice*, et veut qu'elle soit au lieu de *Halecret* pour garder la poitrine. Ce qu'aucuns font yci mention de la justice gratuite, ou de l'imputation de justice, laquelle consiste en la rémission des péchez, est hors de propos, selon mon jugement. Car sainct Paul traitte de l'innocence de vie. Il veut donc premièrement que nous soyons ornez de rondeur et syncérité : puis après d'une vie saincte et Chrestienne.

15 *Ayans les pieds chaussez.* Il fait allusion, selon mon advis, aux chaussures de guerre. Car elles estoyent aussi une partie des armes, desquelles on n'usoit point en temps de paix. Le sens est tel : Que les hommes d'armes couvroyent leurs pieds et jambes pour résister au froid et autres inconvéniens, aussi faut-il que nous soyons chaussez de l'Evangile, par le moyen duquel nous puissions passer par ce monde sans estre aucunement blessez. On sçait bien pourquoy il l'appelle *l'Evangile de paix*, asçavoir à cause de l'effet qui en vient : pource que c'est l'ambassade de nostre réconciliation avec Dieu : laquelle seule rend nos consciences paisibles. Mais que veut-il dire par ce mot, *Préparation ?* Aucuns l'exposent, que S. Paul commande que nous soyons prests à suyvre l'Evangile : mais quant à moy, je l'interprète que c'est encore un effet de l'Evangile : asçavoir que nous soyons prests tant à marcher qu'à batailler, estans despestrez de tous empeschemens. Car nous sommes de nature tardifs et pesans : et d'autre part la difficulté du chemin, et beaucoup d'autres empeschemens nous retardent et la moindre rencontre nous affoiblit. A l'opposite de tous ces destourbiers, S. Paul met l'Evangile, comme un trèsbon moyen et aide pour commencer et parachever nostre voyage de guerre. Ainsi il me semble que la translation d'Erasme n'est pas guères propre, en ce qu'il use yci de circonlocution, Afin que soyez prests.

16 *Prenans en toutes choses le bouclier de la foy.* Combien que la foy et la parole de Dieu soyent un, le sainct Apostre toutesfois leur assigne deux offices. Je di qu'elles sont un, pourautant que la parole est l'object de la foy : et ne peut estre autrement appliquée à nostre usage que par la foy. Comme aussi de l'autre costé la foy n'est rien et n'ha nulle vertu sans la Parole. Mais sainct Paul laissant là une si subtile différence, s'est donné congé de parler librement des armes spirituelles. Car aussi en la 1re aux Thes., chap. V, v. 8, il attribue le nom de Halecret à la foy et à la charité en commun. Dont il appert qu'il n'a voulu dire autre chose, sinon que celuy qui sera garni de ces vertus qu'il nomme, sera bien armé de tous costez. Or ce n'est point sans

cause qu'il compare à la foy et à la parole de Dieu, les principaux instrumens de guerre, asçavoir le glaive et le bouclier. Car à la vérité ces deux choses sont bien les principales pièces requises au combat spirituel. Car par la foy nous repoussons tous les assauts du diable : et par la parole de Dieu cest ennemi demeure renversé par terre et destruict : c'est-à-dire, si la Parole ha son efficace en nous par la foy, nous serons assez armez, tant pour repousser, que pour du tout desconfire nostre ennemi. Ceux donc qui ostent la parole de Dieu au peuple Chrestien, que font-ils autre chose, sinon le despouiller de ses armes nécessaires, en sorte qu'il est destruict sans combatre ? Car il n'y en a pas un de quelque estat ou condition qu'il soit, qu'il ne fale qu'il soit soudard de Christ. Or comment pourrons-nous suyvre la guerre sans armes, et estans despourveus d'espée ? *Par lequel vous puissiez esteindre tous les dards.* Il parle improprement. Car il devoit plustost user de ce mot, Recevoir, ou Repousser, ou de quelque autre semblable. Mais il a plus exprimé, quand il a dit, Esteindre : car il a regardé à l'épithète qu'il avoit desjà mis : comme s'il eust dit, Les dards de Satan ne sont point seulement aigus et pénétrans, mais aussi *enflammez*, qui est une chose beaucoup plus dangereuse. Mais la foy sera suffisante non-seulement pour repousser la pointe, mais aussi pour esteindre l'ardeur. Car c'est la victoire qui surmonte le monde, comme sainct Jehan en sa première épistre dit au chap. V, v. 4.

17 *Et le heaume de salut.* En ce chapitre des Thessaloniciens que j'ay maintenant allégué, il nomme l'espérance de salut, *Heaume.* Ce que je pren en un mesme sens. Car la teste est armée d'un bon heaume, quand estans eslevez par espérance, nous regardons au ciel à ce salut qui nous est promis. Ce heaume donc ne nous est point en salut, sinon en espérant.

18 *Prians en toute sorte de prière et requeste.* Après avoir armé les Ephésiens de toutes pièces, il les enseigne qu'il faut combatre par oraisons. Et c'est le vray moyen. Car l'invocation de Dieu est le principal exercice de la foy et d'espérance, c'est elle-mesme qui impètre de Dieu toutes sortes de biens. Quant aux mots il n'y a pas grande différence entre Prière et Requeste : sinon que l'une est comme l'espèce, et l'autre est le général. Or il recommande la continuation de prier, quand il dit, *Avec toute persévérance.* Car par ce mot il nous admoneste que pour ne se lasser point il faut persévérer d'une promptitude de cœur, et continuer à prier d'une affection constante, quand nous n'obtenons pas tout incontinent ce que nous demandons. Si on aime mieux dire, Diligence que Persévérance, je n'y contredi point. Mais que veut-il dire, quand il dit, *En tout temps?* Répète-il une mesme chose deux fois veu qu'il a desjà parlé de l'affection de prier continuelle ? Je ne le pren pas ainsi. Mais quand toutes choses nous vienent à souhait, et que nous sommes à nostre aise, à grand peine avons-nous une seule pensée qui solicite à prier : mesme au contraire nous ne recourons jamais à Dieu, sinon estans contrains par adversité. S. Paul donc veut qu'il n'y ait temps auquel il ne nous souviene de prier. Ainsi ce mot, *En tout temps*, vaut autant comme s'il disoit, Tant en prospérité, qu'en adversité. *Pour tous les Saincts.* Nostre propre indigence nous deveroit inciter à prier à toutes minutes de temps. Mais encore il y a une autre raison pour nous faire prier sans cesser : asçavoir que les nécessitez de nos frères nous doyvent toucher le cœur. Or en quel temps pourra-ce estre, qu'il n'y ait quelques membres de l'Eglise qui soyent en peine, et ayent besoin de nostre aide ? Parquoy, si quelque fois nous sommes froids à prier, ou plus nonchalans qu'il ne faudroit, pource que nulle nécessité présente ne nous presse : qu'il nous souviene incontinent combien il y a de nos frères qui défaillent sous tant de pesans fardeaux, et griefves fascheries, qui sont pressez de grandes angoisses en leurs cœurs, et qui sont en toute extrémité de maux? Il faudra que nous ayons bien les cœurs de fer ou d'acier, si ceste lascheté de prier ne nous peut estre ostée du cœur. On pourroit faire yci une question.

Asçavoir s'il faut seulement prier pour les fidèles. Je respon, que sainct Paul recommande tellement aux Ephésiens les fidèles, que cependant il n'exclud point les autres. Il ne faut point douter toutesfois, que comme és autres offices de charité, il ne fale en prières aussi avoir premièrement et principalement soin des fidèles.

19 *Et pour moy, afin que parole me soit donnée.* Il veut que les Ephésiens se souvienent de luy particulièrement en leurs oraisons. Dont nous pouvons recueillir, qu'il n'y en a pas un qui soit si abondant en dons et grâces, qui n'ait besoin d'une telle aide de ses frères, tant qu'il vivra en ce monde. Car qui est celuy qui sera plustost exempté de ceste nécessité que S. Paul ? et toutesfois il requiert l'aide des frères en leurs oraisons : et il ne le fait point par feintise, mais pource qu'il désiroit à bon escient d'estre aidé. Oyons maintenant qu'il veut qu'on face pour luy : asçavoir qu'ouverture de bouche luy soit donnée. Comment donc ? Estoit-il muet ? ou la crainte l'empeschoit-elle de confesser l'Evangile ? Non certes, mais il estoit à craindre qu'après avoir trèsbien commencé, il ne perdist courage pour l'advenir. Et puis il brusloit d'un si grand zèle de maintenir l'Evangile, que jamais il ne se contentoit. Et certes si nous considérons bien quelle est la dignité et excellence de cest affaire, nous confesserons qu'il s'en faut beaucoup que nous soyons suffisans pour nous en bien acquitter. Et pourtant il adjouste puis après, *Comme il me faut parler :* signifiant que c'est une œuvre d'une vertu fort rare, de rendre tel tesmoignage à l'Evangile qu'il appartient. Or considérons les mots l'un après l'autre. Il dit *en hardiesse* par lequel mot il signifie que la crainte empesche nostre liberté, que nous ne pouvons annoncer Christ à plene bouche et parole asseurée : et qu'au contraire il faut que les Ministres de Christ facent une confession franche et sans aucun fard ou desguisement. Car l'Apostre ne demande point qu'il luy soit donné puissance de respondre cauteleusement, ou plustost de trouver des cavillations pour tromper ses adversaires par circuits et obscurité de paroles. Il désire avoir la *bouche ouverte*, afin qu'il puisse faire une confession claire et ferme. Car quand on donne des responses ambiguës et douteuses, on parle volontiers la bouche à demi ouverte. Ainsi *En ouverture de ma bouche*, ou *à bouche ouverte*, c'est-à-dire, En si grande liberté, qu'il n'y ait nulle apparence de crainte. Mais il semble que ceci ait esté un signe d'incrédulité en ce sainct Apostre : que comme doutant de sa constance, il requiert d'estre secouru par les oraisons des autres. Mais ce n'est pas cela : car il ne cherche pas un remède contraire à la volonté de Dieu, ne qui soit discordant à sa parole, ce que font les infidèles : mais seulement il s'appuye sur les aides, qu'il cognoist luy estre permises, voire promises de Dieu, et mesmes recommandées, Le Seigneur commande que les fidèles prient les uns pour les autres. De là chacun à part soy reçoit une singulière consolation, d'autant qu'ils oyent yci que la solicitude de leur salut est recommandée aux autres et ont Dieu pour autheur de cela, afin qu'ils sçachent que les autres ne prient pas en vain pour eux. Leur seroit-il licite de refuser une chose que Dieu leur offre ? Vray est qu'il devoit bien suffire, qu'un chacun est asseuré par la promesse de Dieu, qu'il sera exaucé toutes fois et quantes qu'il priera. Mais si Dieu pour le comble de sa libéralité a voulu encore adjouster, qu'il exaucera ceux qui prieront pour nous, faut-il rejetter ceste siene libéralité ? mais plustost ne la devons-nous pas embrasser des deux bras et d'un courage ardent ? Souvenons-nous donc que sainct Paul n'ha point son recours aux intercessions des frères, comme estant poussé de desfiance ou doute : mais qu'il les désire de grande affection, pource qu'il ne vouloit rien laisser en arrière de ce qui luy estoit donné de Dieu. Les Papistes donc sont dignes de mocquerie en ce, que de l'exemple de sainct Paul ils recueillent qu'il faut invoquer les trespassez. Car sainct Paul escrivoit aux Ephésiens, avec lesquels il avoit une telle communication que j'ay dite. Or quant à nous, quelle accointance avons-nous avec ceux qui sont morts ? C'est autant comme s'ils disoyent que

nous devons convier les Anges à nos festins et banquets, pource que par tels moyens la charité s'entretient entre les hommes.

21 *Or afin que vous aussi sçachiez mes affaires, et que c'est que je fay, Tychique nostre cher frère et fidèle Ministre au Seigneur, vous notifiera le tout.*

22 *Lequel je vous ay envoyé pour cela mesme, afin que sçachiez nos affaires, et qu'il console vos cœurs.*

23 *Paix* soit *aux frères, et charité avec foy, de par Dieu le Père et de par le Seigneur Jésus-Christ.*

24 *Grâce* soit *avec tous ceux qui aiment nostre Seigneur Jésus-Christ en pureté, Amen.*

21 *Mais afin, etc.* Bien souvent nonseulement les infirmes sont troublez de bruits ou douteux, ou faux, mais aussi ceux qui au demeurant sont gens graves et constans. Sainct Paul prévient ce danger, en envoyant *Tychique*, pour rendre les Ephésiens certains de toutes choses. En quoy il nous faut considérer la saincte solicitude que S. Paul avoit des Eglises. Car combien que la mort se présentast à toutes heures devant ses yeux, toutesfois ne la crainte de la mort, ne le soin de sa personne ne le pouvoit empescher qu'il ne pensast et pourveust à ceux-mesmes qui estoyent fort loin de luy. Un autre diroit, qu'il auroit assez à faire pour soy, et que plustost tous autres deveroyent accourir pour luy donner aide, qu'attendre de luy le moindre soulagement qui soit. Sainct Paul ne fait pas ainsi, mais il envoye de tous costez gens pour confermer les Eglises qu'il avoit fondées. Il louë Tychique, afin qu'on adjouste plus de foy à ce qu'il dira. Toutesfois quand il l'appelle *Fidèle Ministre au Seigneur*, on ne peut pas asseurer s'il parle du ministère public de l'Eglise, ou des services particuliers que Tychique luy avoit faits. Ce qui fait le doute, c'est ce qu'il conjoint ces deux titres ensemble, *Cher Frère* et *fidèle Ministre*. Le premier est dit pour le regard de la personne de S. Paul : et pourtant il en pourroit sembler autant du second. Toutesfois je l'interprète plustost du ministère public : pource qu'il me semble vray-semblable que sainct Paul n'a pas envoyé le premier qui s'est trouvé, mais un personnage qui eust quelque authorité pour esmouvoir les Ephésiens par sa présence.

23 *Paix* soit *aux frères.* Je pren ce mot de *Paix*, comme és salutations, asçavoir pour prospérité, ou heureuse issue d'affaires. Combien que si quelqu'un aime mieux le prendre pour Concorde, pource qu'il fait incontinent après mention de *Charité*, je n'y contrediray point : mesme le fil du texte semble mieux couler ainsi. Car il souhaite que les Ephésiens soyent ensemble de bon accord et paisibles : et puis incontinent après il donne à entendre que cela se fera par amour et par un consentement de foy. Car l'amour fait que les hommes vivent et s'entretienent en paix, et la foy engendre une amour mutuelle des uns envers les autres, et en est comme le lien. Au reste, il faut noter de la prière, que tant la foy et dilection que la paix mesme, sont dons de Dieu, lesquels il nous confère par Christ : ou pour mieux dire, que Christ est autheur d'iceux ensemble avec le Père.

24 *Grâce* soit *avec tous ceux qui aiment nostre Seigneur Jésus-Christ.* Le sens est, Que Dieu vueille déclarer sa faveur sur tous ceux qui aiment Christ en pure conscience. Le mot Grec que j'ay après Erasme translaté, *Pureté*, signifie Incorruption. Ce qu'il nous faut noter à cause de la grâce de la métaphore et similitude. Car S. Paul a voulu tacitement monstrer, que lors le cœur de l'homme sera vuyde de toute corruption quand il sera sans hypocrisie. Au reste, nous devons tenir ceste prière pour un oracle, afin que nous sçachions que Dieu nous sera lors propice, quand nous aimerons en pureté de cœur son Fils, auquel il nous a donné tesmoignage certain et

gage asseuré de sa dilection envers nous: moyennant qu'il n'y ait point d'hypocrisie. Car la plus part de ceux qui ne sont pas adversaires de l'Evangile, et qui en font quelque profession, se forgent un Christ à leur poste, lequel ils honorent en apparence et de quelque petit devoir fait par manière d'acquit. Et pleust à Dieu qu'il n'y eust point tant d'exemples aujourd'huy, pour rendre tesmoignage que ce n'est point en vain que sainct Paul requiert une pureté vraye et entière quand il est question d'aimer Christ.

TABLE

DES

PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES ÉS COMMENTAIRES DES ÉPISTRES DE S. PAUL AUX ROMAINS, CORINTHIENS, GALATIENS ET ÉPHÉSIENS.

A

Abandon trop grand, fort dommageable 2 Cor., XIII, 2
Abba père Rom., VIII, 15; Gal., IV, 6
Abraham est nommé père des fidèles, et en quel sens Rom., IV, 1, 16
comment Abraham a esté justifié Gal., III, 6
Abraham a esté justifié par la seule foy Rom., IV, 3
comment Abraham est dit héritier du monde Rom., IV, 13
le corps d'Abraham, avant la bénédiction de Dieu, estoit desjà destitué de vigueur par vieillesse Rom., IV, 19
la foy d'Abraham Rom,, IV, 3
l'Absolution papale est un enchantement 2 Cor., V, 19
Abus des dons de Dieu entre les Corinthiens 1 Cor., XII, 1
Abuser de la cognoissance de l'Evangile Rom., II, 21
les Actes des apostres ne contienent pas la déduction de l'histoire entière 2 Cor., XI, 25
Adam figure du péché Rom., V, 14
comment Adam a esté figure de Christ Rom., V, 14
quel dommage et ruine la désobéissance d'Adam a apporté Rom., V, 19
comparaison entre Adam et Christ 1 Cor., XV, 47
l'Adoption des Juifs Rom., IX, 4
de l'Adoration extérieure Rom., XI, 4
il y a double Affection és fidèles Rom., VIII, 23; IX, 2; XI, 19
les Afflictions sont aides du salut des enfans de Dieu Rom., VIII, 28
asçavoir si les Afflictions sont cause de nostre salut 2 Cor., IV, 17
les Afflictions avancent la gloire des fidèles Rom., V, 3, 5
les Afflictions nous sont nécessaires 1 Cor., XI, 32
il convient porter patiemment les Afflictions Rom., VIII, 29, 30
les Afflictions des fidèles légères, et pour un temps seulement Rom., VIII, 18; 2 Cor., IV, 17
les Afflictions sont communes à Christ et aux martyrs 2 Cor., I, 5; 2 Cor., IV, 10; XIII, 4
les Afflictions sont communes aux bons et mauvais 2 Cor., I, 5
la fin des Afflictions des fidèles Rom., V, 3; VIII, 30; Gal., III, 4
les Afflictions de l'esprit 1 Cor., I, 6
l'audace effrontée d'Affrania 1 Cor., XIV, 34
Aiguillon de la chair 2 Cor., XII, 7
abus de l'Escriture en Allégories Gal., IV, 22
combien Ambition est à craindre en l'Eglise 1 Cor., XIV, 4, 36; Gal., V, 26
il nous faut garder d'Ambition Rom., XIII, 13; 1 Cor., VIII, 1, 2; XIV, 19

ce mot Ame ha diverses significations 1 Cor., XV, 45
le mot d'Ame prins pour l'homme Rom., XIII, 1
le mot d'Ame est quelque fois mis à l'opposite de l'esprit 1 Cor., II, 14
l'essence de l'Ame est immortelle 1 Cor., XV, 18; 2 Cor., V, 9;
les Anabaptistes condamnent tout jurement Rom., I, 9
combien l'Ancienneté est exaltée par les papistes 1 Cor., XI, 21
des Anges Eph., I, 21
les Anges ministres de l'ire de Dieu 1 Cor., X, 10
les Anges tenus pour moyenneurs entre Dieu et les hommes Eph., I, 21
l'erreur d'Apollinaris touchant l'âme de Christ 1 Cor., XV, 45
Apollo successeur de Paul 1 Cor., I, 12; XVI, 12
touchant le mot Apostre, et de l'office des apostres Rom., I, 1; XV, 20; 1 Cor., XI; XII, 28; XV, 5; 2 Cor., VIII, 22; Eph. IV, 11
Appeler pour susciter Rom., IV, 17
deux sortes d'Approbation Rom., II, 18
passages contre l'hérésie des Arriens 2 Cor., IV, 4; XIII, 4; Eph., IV, 5
Assemblée en l'Eglise 1 Cor., XI, 17, 22
pourquoy Avarice est nommée service des idoles Eph., V, 5
Avarice est condamnée Rom., I, 28; 2 Cor., XII, 14; Eph., V, 3
l'esprit de l'homme Aveugle 1 Cor., I, 21
comment l'Aveuglement ou incrédulité est de Dieu Rom., XI, 32
Aumône est sacrifice 2 Cor., IX, 7, 11
les Aumônes comparées à la semence jettée en terre 2 Cor., IX, 6

B

Baiser sainct 1 Cor., XVI, 20
la coustume estoit anciennement de se Baiser Rom., XVI, 16
le Banquet et le jeu, dépendances de l'idolâtrie 1 Cor., X, 7
il n'y a qu'un Baptesme Eph., IV, 5
le Baptesme a succédé à la circoncision Rom., IV, 11
le Baptesme ne doit point estre refusé aux enfans 1 Cor., VII, 14
l'efficace du Baptesme Eph., V, 26
Christ est le but du Baptesme 1 Cor., I, 13
le mot de Bénir pris en diverses sortes Eph., I, 3
les Bons meslez avec les mauvais Rom., XVI, 11; 1 Cor., V, 10
estre Baptizé au nom de Christ 1 Cor., I, 13
estre Baptizez pour morts 1 Cor., XV, 29
Bénignité ou débonnaireté recommandée Eph., IV, 32
la Bouche, pour face ou regard Rom., X, 9
ouverture de Bouche Eph., VI, 19
que signifie ce que dit sainct Paul, afin que toute bouche soit fermée Rom., III, 19
Bougres 1 Cor., VI, 9
qu'est-ce que Brusler, selon sainct Paul 1 Cor., VII, 9
Bruvage pour toute la cène 1 Cor., XII, 13
lieux pris de Budée Rom., IX, 3; 1 Cor., IV, 13; IX, 17; 2 Cor., I, 13

C

Le Calice de bénédiction que c'est 1 Cor., X, 16
Cathares rembarrez Rom., VII, 25; Eph., I, 4
l'erreur des Célestins réfuté Eph., XIV
à quelle fin on doit souhaiter le Célibat 1 Cor., VII, 35
si le Célibat est plus honorable que le mariage 1 Cor., VII, 35
pourquoy le Célibat est préféré au mariage 1 Cor., VII, 38
combien de maux a amené le Célibat des pasteurs 1 Cor., VII, 7
commoditez du Célibat 1 Cor., VII, 32
fols zélateurs du Célibat 1 Cor., VII, 6
loy tyrannique du Célibat 1 Cor., VII, 35
la Cène des papistes deschirée et imparfaite 1 Cor., X, 16
deux signes en la Cène 1 Cor., XI, 25
abus entre les Corinthiens touchant la Cène 1 Cor., XI, 20, 21
horrible profanation de la Cène en la papauté 1 Cor., XI, 30
pourquoy Christ a institué sa Cène de nuit 1 Cor., XI, 23
de la Censure ecclésiastique 1 Cor., XIV, 32
les Cérémonies dites élémens du monde Gal., IV, 9

la Chair, pour la nature humaine 2 Cor., XIII, 4
la Chair, pour l'entendement ou l'inclination de nature Eph., II, 3
la Chair, pour la vie corporelle Gal., II, 20
la Chair pour tout le corps 2 Cor., VII, 1
la Chair pour les choses externes et transitoires Gal., III, 3
la Chair pour le vieil homme Gal., V, 17
la Chair pour l'homme extérieur 1 Cor., VII, 18
la Chair pour tous hommes en général Rom., III, 20
la Chair prinse pour tous hommes : en mespris toutesfois 1 Cor., I, 29
la Chair pour ce qui se voit par dehors Gal., IV, 13
la Chair pour l'apparence humaine Gal., IV, 29
la Chair pour hommes corrompus Rom., VII, 14; VIII, 3; Gal., V, 19, 24
la Chair pour tout l'homme non régénéré Rom., VII. 18
la Chair pour la partie de l'homme non régénérée 2 Cor., XI, 7
ce mot Chair prins en bonne part 2 Cor., III, 3
la Chair et le sang que c'est 1 Cor., XV, 50; Gal., I, 16
comment on doit avoir soin de sa Chair Rom., XIII, 14
des œuvres de la Chair Gal., V, 19
semer en la Chair, que c'est Gal., VI, 8
ce mot Charnel prins en bonne part 2 Cor., III, 3
Chansons spirituelles agréables à Dieu Eph., V, 18
la manière de chanter en l'Eglise 1 Cor., XIV, 15
Chapitres mal couppez 1 Cor., IV, 22; XI, 1; 2 Cor., II, 1; Gal., IV, 1
comment on assemble des Charbons sur la teste de son ennemi Rom., XII, 20
Charité lien de perfection Rom., XII, 19
toutes nos œuvres doyvent estre réglées par Charité 1 Cor., XIII, 3; XVI, 14
Charité l'exercice des fidèles Gal., V, 6
Charité édifie 1 Cor., VIII, 10
si la Charité justifie 1 Cor., XIII, 13
comment la Charité croit tout 1 Cor., XIII, 7
louange de Charité Eph., IV, 15; IV, 16; V, 2
les degrez de Charité Rom., XVI, 1; XI, 13; Gal., VI, 10; Eph., I, 15; VI, 18
devoir de Charité 1 Cor., XIII, 4; Gal., II, 3
Cheminer selon la Chair Rom., VIII, 1
Cheminer selon l'esprit Rom., VIII, 1
Chloé femme fidèle 1 Cor., I, 11
de la vraye Chasteté, et qui est plaisante à Dieu 1 Cor., VII, 34
Chercher Dieu est espérer en luy Rom., XV, 2
Chicheté condamnée 2 Cor., VIII, 2; IX, 5
Christ Dieu éternellement Rom., I, 3, 4; VIII, 11; IX, 5; XIV, 11; XV, 12; 1 Cor., I, 2; X, 9; Gal., IV, 4
pourquoy Christ est dit le dernier Adam 1 Cor., XV, 45
Christ advocat des débonnaires Rom., VIII, 34
Christ, l'âme de la loy 2 Cor., III, 17
Christ est l'âme de tous 2 Cor., III, 17
Christ, le but du baptesme 1 Cor., I, 13
Christ, chef des Anges 1 Cor., XI, 10
Christ, le chef de l'Eglise Eph., I, 22
comment Christ est le chef de l'homme 1 Cor., XI, 3
Christ, conducteur du peuple d'Israël 1 Cor., X, 9
Christ, le vray Emmanuel 1 Cor., V, 19
Christ, fils de Dieu Rom., I, 4
Christ, fils de Dieu premier-nay Rom., VIII, 29
Christ, la fin de la Loy Rom., X, 4; 2 Cor., I, 19; III, 16
Christ, seul fondement de l'Eglise 1 Cor., III, 11; Eph., II, 20
Christ, fondement des promesses et de la foy Eph., II, 12
Christ, frère de tous ceux qui ont crainte de Dieu Rom., VIII, 29
Christ, homme Rom., I, 3; IX, 5; 2 Cor., V, 16; Gal., IV, 4; Eph., I, 16
Christ, image de Dieu 2 Cor., IV, 4
en quelle sorte Christ est inférieur au père 1 Cor., XI, 3
Christ, inutile aux circoncis Gal., V, 2
Christ, juge de tout le monde Rom., II, 16; XIV, 10
Christ, maistre ou supérieur de l'Eglise 1 Cor., I, 12, 13; III, 4, 22
comment Christ est malédiction Gal., III, 13
Christ, médiateur 2 Cor., V, 19; Gal., III, 20; Eph., II, 14, 15, 16; III, 12

Christ, ministre de la circoncision Rom., XV, 8
Christ n'est point ministre de péché Gal., II, 17
Christ, le vray miroir des fidèles Rom., VIII, 29; Eph., V, 1
Christ seul est nostre paix Rom., V, 1; Eph., II, 14
comment Christ a esté fait péché 2 Cor., V, 21
Christ, perfection de tout bien 1 Cor., I, 30
Christ, la pierre du coin Eph., II, 20
comment Christ est la pierre d'achoppement Rom., IX, 32
Christ prémices 1 Cor., XV, 21
Christ seul règle de bien vivre 1 Cor., XI, 1
Christ, la somme de toute doctrine spirituelle 2 Cor., I, 19
Christ, vie de nos âmes 1 Cor., IV, 15
conférence de Christ et d'Adam 1 Cor., XV, 47
la conjonction des fidèles avec Christ 1 Cor., VI, 15, 17; Gal., III, 17; Eph., V, 29
crainte de Christ Eph., V, 21
le triomphe de Christ Rom., VII, 4
le zèle de Christ Rom., XV, 3
comment Christ a acquis salut à tous Rom., IV, 25
Christ nous est dépeint en l'Evangile Gal., III, 1
pourquoy Christ a esté envoyé Rom., XV, 8
Christ ayant abondance de tous thrésors, est descendu à nous Rom., VIII, 32
Christ est fait péché 2 Cor., V, 21
comment Christ habite és bons Rom., VIII, 10; Eph., III, 1
que Christ prie son Père pour tous Rom., VIII, 34
comment toutes choses sont sujetes à Christ 1 Cor., XV, 27
Christ, quel il nous a esté donné du père 1 Cor., I, 30
Christ manifesté en deux sortes Rom., III, 21
Christ, mort à péché Rom., VI, 10
Christ est ressuscité par sa propre vertu Rom., I, 4; VIII, 11
Christ, fait povre 2 Cor., VIII, 9
en quoy Christ est sujet à Dieu 1 Cor., III, 23; Eph., I, 16
Christ seul suffit à tous fidèles 2 Cor., V, 19; Gal., II, 21
quand Christ baillera le royaume à Dieu son père 1 Cor., XV, 24
Christ est apparu aux douze apostres après sa résurrection 1 Cor., XV, 5
Christ vit en nous en deux sortes Gal., II, 20
on nie Christ diversement Rom., VI, 8; X, 6
Christ est monté au ciel Eph., IV, 8
il faut escouter en l'Eglise Christ seul Eph., IV, 11
porter les enseignes de Christ Gal., VI, 17
vestir Christ, que c'est Rom., XIII, 14
pourquoy Christ est appelé Seigneur Rom., X, 9; XIV, 9, 11; 1 Cor., I, 13; VIII, 6; Eph., IV, 5
le corps de Christ estant au ciel, comment il nous est donné 1 Cor., XI, 24
la croix de Christ nous a acquis rédemption 1 Cor., I, 17
les ennemis de Christ seront mis sous ses pieds 1 Cor., XV, 25, 26
quelles sont les enseignes de Christ Gal., VI, 17
de l'excellence de Christ Eph., I, 21
l'humanité de Christ comprend deux choses Gal., III, 13
quelle est la loy de Christ Gal., VI, 2
la mortification de Christ, que c'est 2 Cor., IV, 10
la mort de Christ a commencé nostre réconciliation avec Dieu Rom., V, 10
la mort de Christ a effacé nos péchez Rom., IV, 25
la mort de Christ affranchit de péché les fidèles Rom., VI, 4
de l'efficace de la mort de Christ Rom., VI, 5; Eph., V, 2
la fin de la mort de Christ 2 Cor., V, 14; Gal., I, 4
nous communiquons à la mort de Christ en deux sortes Rom., VI, 7
deux natures en Christ Rom., IX, 5; Gal., IV, 4
le nom de Christ prins pour toute l'Eglise 1 Cor., XII, 12
l'obéissance de Christ Rom., V, 19
l'office de Christ Rom., I, 16; IX, 32; XI, 26; 1 Cor., I, 30; 2 Cor., V, 19
le but de la loy et des prophètes est le règne de Christ 1 Cor., X, 11

résurrection de Christ Rom., I, IV
la résurrection de Christ, œuvre de la puissance de Dieu Rom., VI, 4 ; VIII, 11 ; X, 9 ; Eph., I, 20
nous avons eu victoire en la résurrection de Christ Rom., X, 9
la résurrection de Christ nous a acquis justice Rom., IV, 25
la fin de la résurrection de Christ Rom., X, 9
qui sont les vrais Chrestiens Rom., VIII, 9
les Chrestiens avoyent accoustumé de chanter avant le jour pseaumes et cantiques à Christ 1 Cor., XIV, 15
qui est la vraye Chrestienté Gal., V, 24
on ne se doit forger de Chrestienté sans croix 2 Cor., IV, 12
quelle Chrestienté il y a en la papauté Gal., IV, 6
les Cieux nous enseignent de la puissance de Dieu Rom., X, 18
lieu prins de Cicéron 1 Cor., VII, 36 ; Eph., IV, 28
la Circoncision estoit pour les Juifs Gal., II, 7 ; Eph., II, 11
deux sortes de Circoncision Rom., II, 28 ; Eph., II, 11
quelle est la vraye Circoncision Rom., II, 25
la Circoncision estoit commandée pour un temps Gal., V, 3
la Circoncision, signe ou marque de sanctification Eph., II, 11
la Circoncision ne justifie pas Rom., II, 25, 28
l'usage de la Circoncision Rom., IV, 11
que signifie que les Clefs sont données aux ministres 2 Cor., V, 20
le Cœur, pour une bonne et vraye affection Rom., X, 10
le Cœur, pour l'entendement Rom., II, 15
Cognoistre, pour réputer ou estimer 2 Cor., V, 16
Collectes pour les povres Rom., XV, 25 ; 1 Cor., XVI, 1
Commun, pour ce qui est profane, et dont les infidèles usent indifféremment Rom., XIV, 14
mutuelle Communication entre les fidèles 2 Cor., IX, 8
Communication des propriétez 1 Cor., X, 9
Communion entre les saincts 2 Cor., VIII, 14
Communion entre Christ et les fidèles 1 Cor., I, 9
quelques Complaintes des saincts plenes de désespoir Rom., V, 3
combien Concorde est nécessaire aux fidèles 1 Cor., I, 10
Concupiscence est péché Rom., VII, 7
toutes créatures sentent la Condamnation que nous méritons Rom., VIII, 21
asçavoir si la Confession est la cause de nostre salut Rom., X, 10
Confession auriculaire 1 Cor., XI, 28
combien la Confiance de nous-mesmes est desplaisante à Dieu 2 Cor., I, 9
Confiance est requise en la vraye invocation Eph., III, 12
estre Confus, pour se haster ou trébuscher Rom., IX, 33
Conjecture morale, invention des scholastiques Rom., IV, 16 ; V, 2 ; VIII, 16, 34 ; 1 Cor., X, 12 ; 2 Cor., XIII, 5 ; Gal., IV, 6 ; Eph., III, 12
la Conjonction de l'homme et de la femme est saincte Eph., V, 28, 31
de quel pris doit estre la Conscience 2 Cor., XII, 19
les Consciences sont seulement obligées à Dieu Rom., VI, 17
la Conscience est comme dix mille tesmoins Rom., II, 15 ; Gal., V, 13
la force de la Conscience 1 Cor., IV, 5 ; XIV, 24
Christ donne repos à nos Consciences Eph., II, 18
qu'il ne faut lier les Consciences 1 Cor., VII, 35 ; XIV, 40 ; 2 Cor., I, 24
se glorifier de sa bonne Conscience Gal., VI, 4
la mauvaise Conscience est un bourreau trèscruel Rom., II, 15 ; XVI, 22 ; Eph., IV, 19
rien n'est à entreprendre en Conscience douteuse Rom., XIV, 23
la Consécration des papistes, sorcellerie prinse des Gentils 1 Cor., X, 16
quel est le vray Consentement Rom., XV, 5
la vraye Consolation est par Christ 2 Cor., I, 3
Conspiration malheureuse, qui est faite outre le vouloir de Dieu Rom., XV, 5
louange de la Constance 2 Cor., I. 17
Contention prinse pour rébellion et opiniastreté Rom., II, 8

Contention condamnée Rom., I, 28; XIII, 13; XIV, 1; 1 Cor., VI, 1; XI, 16; XIV, 33; 2 Cor., XII, 20; Gal., V, 15; XIX, 22
qui est le Contentieux ou opiniastre 1 Cor., XI, 16
il est dangereux de vouër Continence 1 Cor., VII, 8, 37
Corinthe ville d'Achaïe 2 Cor., XI, 10
les Corinthiens riches en Christ 1 Cor., I, 5
assemblées des Corinthiens vicieuses 1 Cor., XI, 17
les vices des Corinthiens 1 Cor., VI, 9; 2 Cor., XII, 20
l'ingratitude des Corinthiens 2 Cor., X, 13; 2 Cor., XII, 13
la vaine gloire des Corinthiens 1 Cor., V, 6
le Corps pour la partie de l'homme non régénérée Rom., VIII, 10
le Corps n'est moins sujet à Dieu que l'âme 1 Cor., VI, 20
nous devons garder nos Corps impollus de toutes superstitions Rom., XI, 4
Corps de mort, que c'est Rom., VII, 24
Corps de péché, que c'est Rom., VI, 12
il faut user de modération en la Correction 1 Cor., IV, 14
double Coupure Rom., XI, 22
la Coustume est pour loy, où les vices sont impunis 1 Cor., VI, 2
Crainte, pour révérence Eph., V, 33
Crainte n'est pas tousjours contraire à la certitude et asseurance de la foy Rom., XI, 19
double Création Eph., IV, 24
nouvelle Créature 2 Cor., V, 17
les Créatures sont sujetes à vanité Rom., VIII, 20
que signifie Croire en ce monde 1 Cor., XV, 19
Croix, prinse pour la prédication de l'Evangile Gal., I, 2
la Croix de Christ, pour le bénéfice de rédemption 1 Cor., I, 17
humilité de la Croix 2 Cor., XIII, 4
Curiosité est à fuir Rom., IX, 14; XI, 33; XII, 3; 1 Cor., III, 12; XIII, 8; 2 Cor., XII, 2; Eph., VI, 14
lieu prins de Cyprian 1 Cor., IV, 7

D

David image ou figure de Christ Rom., XI, 9
Débile, cherchez Infirme.
double Débilité en la foy Rom., IV, 19
excellent jurement de Démosthène 1 Cor., XV, 31
les fidèles Départent de ce monde sans regret 2 Cor., V, 1
Désobéissance, compagne d'infidélité Eph., II, 2
qui sont les Détracteurs Rom., I, 28
le Diable prince des enfans d'infidélité Eph., II, 2
le Diable accusateur de tous les fidèles Rom., VIII, 33
quelle est la principauté du Diable Eph., VI, 12
épithètes du Diable Eph., VI, 12
quelques-uns ont mal conclu des paroles de sainct Paul, que le Diable sera sauvé 1 Cor., XV, 28
deux espèces d'office de Diacre 1 Cor., XII, 18
Dieu est un 1 Cor., VII, 4
Dieu dispose de la vie et de la mort à son plaisir Rom., IX, 21
Dieu merveilleux ouvrier Rom., III, 8
comment Dieu est fidèle 1 Cor., I, 9; X, 13
Dieu seul digne de toute louange Rom., XVI, 21
Dieu seul juge de tous Rom., II, 3; III, 6
comment Dieu est dit estre juste Rom., III, 26
Dieu donna la loy aux Juifs Rom., IX, 4
Dieu ha liberté d'élire et de réprouver Rom., IX, 11
Dieu n'est point accepteur de personnes Rom., II, 1, 11; Eph., VI, 9
Dieu commencement et fin de toutes choses Rom., XI, 30
si Dieu ne s'est point manifesté à aucun gentil Eph., II, 12
Dieu père de Christ 2 Cor., I, 3
pourquoy Dieu est dit Dieu de patience Rom., XV, 5
Dieu tousjours semblable à soy 1 Cor., X, 11; Gal., III, 20
comment Dieu est dit estre véritable Rom., III, 4; 2 Cor., I, 20
Dieu n'est deteur à homme mortel Rom., IX, 15; XI, 32, 34, 35; 1 Cor., IV, 7; VI, 10
il ne faut aucunement figurer Dieu Rom., I, 25

Dieu ha le soin des siens 2 Cor., IX, 11
comment Dieu habite aux fidèles 2 Cor., VI, 16; Eph., II, 20
Dieu regarde le cœur Rom., XIV, 23; 1 Cor., IX, 17; 2 Cor., VIII, 11; IX, 7; Eph., I, 4; IV, 24; VI, 5
comment Dieu nous justifie Rom., IV, 5
comment Dieu nous abandonne au mal Rom., I, 24
Dieu estre tout en toutes choses, que c'est 1 Cor., XV, 28
Dieu pardonne beaucoup aux siens Rom., VIII, 15
Dieu prévient les hommes, et non pas les hommes Dieu Rom., XI, 35; Gal., II, 20
quelques fois Dieu refuse aux siens par miséricorde, ce qu'il ottroye aux meschans en son courroux 2 Cor., XII, 8
il faut adorer Dieu en esprit Rom., I, 9
chercher Dieu, que c'est Rom., XV, 12
comment il faut chercher Dieu Rom.; XV, 12; 2 Cor., IV, 6
comment Dieu est cognu Rom., I, 20
il faut escouter en l'église Dieu seul Gal., I, 1
vivre à Dieu, que c'est Rom., VI, 10; Gal., II, 19, 20
il y a double aide de Dieu 1 Cor., X, 13
il ne faut chercher l'amour de Dieu hors Christ Rom., VIII, 35
il ne faut séparer l'amour de Dieu de la dilection des hommes Gal., V, 14
nous surmontons tout par l'amour que Dieu nous porte Rom., VIII, 37
la cognoissance de Dieu est engravée au cœur de tous hommes Rom., I, 21
la cognoissance de Dieu engendre humilité 1 Cor., VIII, 2; XIV, 25
sans la cognoissance de Dieu nous tombons en beaucoup de maux 1 Cor., XV, 34
la crainte de Dieu, le fondement ou le chef de sagesse Rom., III, 10
la crainte de Dieu est trèsnécessaire aux bons 2 Cor., VII, 1
la dextre de Dieu, que c'est Eph., I, 20
la doctrine de Dieu se corrompt en deux sortes 2 Cor., II, 17
Dieu distribue ses dons diversement 1 Cor., XII, 4, 11
pourquoy les dons de Dieu sont distribuez à plusieurs Rom., I, 11
il faut honorer les dons de Dieu Gal., I, 2, 4; II, 8
la faveur de Dieu efface toute tristesse Rom., VIII, 31
combien nous devons priser la gloire de Dieu Rom., VIII, 38
en tout et par tout il faut chercher la gloire de Dieu 1 Cor., X, 31; Eph., I, 5, 14
la gloire de Dieu se manifeste en la perdition des mauvais Rom., IX, 29
la gloire de Dieu, pour sa miséricorde Rom., IX, 29
la grâce de Dieu que c'est Rom., I, 6
la grâce de Dieu, la source de tout bien Rom., I, 6
la grâce de Dieu ha plus de vertu que la cheute d'Adam Rom., V, 15
comment la grâce de Dieu est commune à tous Rom., V, 18
la grâce de Dieu n'est pas donnée à tous en égale mesure Rom., IX, 11
la grâce de Dieu n'est point attachée aux signes Eph., V, 26
comment l'image de Dieu est réparée en nous Eph., IV, 24
l'invocation de Dieu est la force des fidèles Rom., XV, 30
on voit le juste jugement de Dieu aux réprouvez Rom., IX, 14
la justice de Dieu, que c'est Rom., I, 17, 21
la justice des hommes contraire à la justice de Dieu Rom., X, 3
la miséricorde de Dieu que c'est Rom., I, 21
comment le nom de Dieu est diffamé Rom., II, 24
l'office de Dieu 2 Cor., VII, 6
la parole de Dieu est toujours preschée par spéciale providence de Dieu, en quelque lieu qu'elle se presche Rom., X, 13
d'où dépend la certitude de la parole de Dieu Rom., III, 4
combien est grande la majesté de la parole de Dieu Gal., I, 8
de la patience de Dieu envers les hommes 1 Cor., XI, 31
le salut ou perdition des hommes se rapporte au seul plaisir de Dieu Rom., IX, 19
il faut assujetir toutes nos entreprinses au bon plaisir de Dieu 1 Cor., IV, 19
que c'est que la précognoissance, ou cognoissance précédente de Dieu Rom., VIII, 29

il ne faut considérer la prédestination de Dieu selon nostre propre sens Rom., XI, 34
toutes les promesses de Dieu sont fondées en Jésus-Christ seul 2 Cor., I, 10
les annonciateurs de la parole sont suscitez par une spéciale providence de Dieu Rom., X, 15
comment on doit considérer la providence de Dieu Rom., III, 8; VIII, 7; 1 Cor., XI, 19; 2 Cor., VIII, 16; IX, 11
la puissance de Dieu, que c'est Rom., I, 21
comment il faut considérer la puissance de Dieu Rom., IV, 31; IX, 21; XI, 23; Eph., I, 19; III, 20
la puissance de Dieu est parfaite en infirmité 2 Cor., XII, 9
en quoy consiste le royaume de Dieu Rom., XIV, 17
royaume de Dieu, pour l'administration de l'Evangile 1 Cor., IV, 20
la sapience de Dieu, que c'est Rom., I, 21
la sapience de Dieu, pour tout l'ouvrage et bastiment du monde 1 Cor., I, 21
quel est le vray service de Dieu Rom., I, 9
le service de Dieu, pour cérémonies et constitutions Rom., IX, 4
simplicité ou pureté de Dieu, que c'est 2 Cor., I, 12
tesmoignage de Dieu, pour la doctrine de l'Evangile 1 Cor., II, 1
la vérité de Dieu, que c'est Rom., I, 21
la vérité de Dieu, pour la vraye cognoissance de Dieu Rom., I, 18
la vérité de Dieu ne peut estre anéantie par le mensonge des hommes Rom., III, 4
la vie de Dieu, que c'est Eph., IV, 18
en toutes choses il faut regarder la volonté de Dieu Rom., I, 10
la vie de l'homme chrestien ha la volonté de Dieu pour son but Rom., XIV, 7
il est nécessaire de cognoistre la volonté de Dieu Eph., V, 17
comment la Dilection est la consommation de la loy Rom., XIII, 8, 10
l'homme a engravé en son cœur un certain jugement, par lequel il Discerne entre le bien et le mal Rom., II, 15
en quoy le Nouveau Testament est Discerné de l'Ancien Rom., II, 28
qu'est-ce qui Discerne les Juifs d'avec les Gentils Rom., III, 1
qui sont les Disputeurs 1 Cor., I, 20
Distinctions nécessaires 1 Cor., IX, 22; Gal., IV, 19
qui sont les Docteurs Eph., IV, 11
faux Docteurs, macqueraux de Satan 2 Cor., XI, 3
la Doctrine n'est point superflue, combien que la seule grâce du sainct Esprit illumine nos cœurs Eph., III, 14
la Doctrine de Dieu est corrompue en deux sortes 2 Cor., II, 17
deux sortes de Doctrine : asçavoir celle qui est de la loy, et celle qui est de l'Evangile Gal., IV, 24
Doctrine générale, tirée d'une particulière 1 Cor., V, 7; VI, 7
Doctrine certaine fort nécessaire Eph., IV, 14
d'où procède la corruption de la Doctrine Gal., I, 10
examiner la Doctrine 2 Cor., XIII, 3
il ne suffit pas de proposer simplement la Doctrine 2 Cor., VI, 1
il n'y a rien plus dommageable que la mauvaise Doctrine 1 Cor., XV, 33
ceux qui sont sans Doléance, portent le signe de leur réprobation Eph., IV, 19
le gouvernement et ordre Domestique a tousjours esté en grande recommandation envers Dieu Eph., VI, 9
le gouvernement Domestique consiste en trois sujétions Eph., V, 22
quel est descrit Domitian par Pline Rom., III, 10
les Dons de Dieu sont départis diversement Eph., IV, 7
les Dons sont conjoints aux vocations Eph., IV, 11
il faut tousjours honorer les Dons de Dieu 1 Cor., XVI, 15
diversité des Dons de Dieu Rom., XII, 6
l'erreur des Donatistes réfuté Eph., I, 4
Dormir pour mourir 1 Cor., VII, 39
Douceur d'esprit nécessaire aux fidèles Gal., VI, 1
Doute appelée par sainct Paul incrédulité Rom., IV, 16

E

l'Edification de l'Eglise nous doit estre un but que tousjours nous ayons devant les yeux 1 Cor., XIV, 5; Rom., XIV, 19

quatre espèces d'Edification
1 Cor., XIV, 5
qui sont les Efféminez 1 Cor., VI, 9
quelle Eglise doit estre réputée Eglise
1 Cor., I, 2
nulle Eglise ne doit estre addonnée à soy particulièrement, n'ayant nul esgard aux autres 1 Cor., XIV, 36
comment l'Eglise est droitement ordonnée Eph., IV, 12
l'Eglise est le corps de Christ Eph., I, 22
l'Eglise prince ou domestique
1 Cor., XVI, 19
pourquoy l'Eglise est appelée céleste
Gal., IV, 26
comment l'Eglise est dite estre au ciel
Gal., IV, 26
l'Eglise espandue par tout le monde
Gal., IV, 26
l'Eglise fait un corps 1 Cor., XII, 12, 13
l'Eglise est entretenue par une secrète providence de Dieu Rom., XI, 2
l'Eglise est fondée en Jésus-Christ seul
1 Cor., III, 11
l'office d'une chacune Eglise est de gémir les péchez de chacun membre
1 Cor., V, 2
pourquoy l'Eglise est la mère des fidèles
Gal., IV, 26 ; Eph., IV, 12
quelle mère est l'Eglise des papistes
Gal., IV, 26
il ne faut chercher en ce monde l'Eglise purgée de toute macule
1 Cor., I, 2; Gal., I, 2
il y a eu vraye Eglise au peuple israélitique 1 Cor., X, 11
les pasteurs et ministres doyvent estre attentifs à l'édification de l'Eglise
2 Cor., XIII, 7
la vraye beauté de l'Eglise Eph., V, 27
de quelle équité et clémence doit estre attrempée la discipline de l'Eglise
2 Cor., II, 6
l'enfance de l'Eglise Gal., IV, 1
le gouvernement de l'Eglise est spirituel
Eph., I, 23
l'honneur le plus grand de l'Eglise
Eph., I, 23
la marque de l'Eglise Eph., II, 20
la perfection de l'Eglise commence dés ceste vie Eph., V, 27
la proportion et ordre bien compassé en l'Eglise, consiste en une unité faite de plusieurs parties assemblées
1 Cor., XII, 4
la puissance des Eglises 1 Cor., V, 2
quel est le thrésor de l'Eglise selon les papistes 1 Cor., I, 13
troubleurs d'Eglises Gal., V, 10, 12
en quoy consiste l'unité de l'Eglise
1 Cor., I, 12; XIV, 36; Eph., I, 22
l'Election de Dieu nous est cachée
Rom., IX, 6
l'Election secrète de Dieu domine pardessus la vocation externe
Rom., IX, 7
l'Election de Dieu éternelle est la première cause de nostre salut Eph., I, 3
l'Election est la cause de tous les bénéfices que nous recevons de Dieu
Eph., I, 4
l'Election est fondée au seul bon plaisir de Dieu Rom., IX, 24
l'Election n'ha esgard aux œuvres qui doyvent estre faites Rom., IX, 11
l'Election ne dépend pas de la justice des œuvres Eph., I, 4
l'Election de Dieu gratuite
Rom., II, 11 ; IX, 11 ; XI, 5 ; Gal., IV, 9
l'Election n'est aucunement attachée aux causes externes Rom., IX, 15
il faut totalement rapporter l'Election des fidèles au conseil de Dieu
Rom., IX, 16
l'Election a quelque charge ou office
2 Cor., VIII, 18
la cause de l'Election est au propos et volonté de Dieu Rom., IX, 14
d'où vient la certitude de salut, ou de l'Election Rom., VIII, 33
deux fins de l'Election Eph., I, 4
le fruit de l'Election Eph., I, 4
Elémens pour rudimens ou instruction puérile Gal., IV, 3
l'Eloquence ou grâce de bien parler sans charité, n'est agréable à Dieu
1 Cor., XIII, 1
les Eleus sont vaisseaux de miséricorde
Rom., IX, 23
tous ne sont pas Eleus, combien que la doctrine soit universelle Rom., X, 16
les seuls Eleus sentent leur vocation intérieurement Rom., X, 16
les seuls Eleus sont sauvez 1 Cor., I, 24
le nombre des Eleus est cognu à Dieu seul Rom,, XI, 3

la différence qui est entre les Eleus et les réprouvez Rom., I, 13; VII, 15; VIII, 9, 28; 1 Cor., XV, 51; 2 Cor., IV, 17; V, 4; Gal., III, 27; V, 20; Eph., IV, 30; V, 11
si l'Eloquence ne peut consister et estre conjointe avec la simplicité de l'Evangile 1 Cor., I, 17
en quelle signification se prend en l'Escriture ce mot Endurcir Rom., IX, 18
quelle Enfance est à éviter 1 Cor., XIV, 20
le nom d'Enfant pris en bonne et mauvaise part 1 Cor., III, 1
qui sont les Enfans de désobéissance ou d'incrédulité Eph., II, 2
Enfans d'ire, pour enfans perdus et dignes de mort éternelle Eph., II, 3
il faut traitter les Enfans humainement Eph., VI, 4
comment les Enfans des fidèles sont sanctifiez dés le ventre de la mère 1 Cor., VII, 14
le devoir des Enfans envers leurs pères Eph., VI, 1
qui sont les Enfans de justice Rom., VI, 20
qui sont les Enfans de la chair Rom., IX, 8
qui sont vrayement les Enfans de Dieu Rom., IX, 25
qui sont les Enfans de la promesse Rom., IX, 8
qui doit estre estimé nostre Ennemi Rom., XII, 20
d'aimer ses Ennemis Rom., XII, 20
de la vraye sorte d'Enseigner 1 Cor., VII, 10; 2 Cor., X, 6
l'Entendement, pris pour la raison Eph., II, 3
trois manières d'Enter Rom., XI, 22
Envie doit estre loin des fidèles Rom., X, 12; 1 Cor., XIII, 4; XIV, 31
Epicuriens contempteurs de Dieu Gal., IV, 29
parole des Epicuriens 1 Cor., XV, 32
la première Epistre aux Corinthiens escrite à Ephèse 1 Cor., XVI, 5, 19
l'Epistre aux Galates, quand et où elle a esté escrite Gal., II, 1
beaucoup d'Epistres de sainct Paul ont esté perdues 1 Cor., V, 9; Eph., III, 3
pourquoy Esaü a esté mis au-dessous de son frère Rom., IX, 13
la lecture de l'Escriture est nécessaire et utile aux fidèles Rom., XV, 4
la principale fin de l'Escriture Rom., XV, 4
Espérance ha tousjours avec soy pour compagne patience Rom., VIII, 25
Espérance ne confond point Rom., V, 5
comment Espérance ou attente est attribuée aux créatures muettes Rom., VIII, 19
Espérance est nécessaire à tous fidèles Rom., XII, 12
nous devons par la considération des bénéfices précédens de Dieu, bien Espérer pour l'advenir 1 Cor., I, 9; 2 Cor., I, 10
Esprit, pour l'âme 1 Cor., II, 11; 2 Cor., VII, 1
Esprit, pour dons spirituels 1 Cor., XIV, 12
Esprit, pour l'Evangile 2 Cor., III, 6
Esprit, pour foy 2 Cor., IV, 13
Esprit, pour la fin spirituelle de la cérémonie Rom., II, 2, 8
Esprit pour la grâce de régénération Gal., III, 2
Esprit pour la partie de l'homme régénérée Rom., VII, 18
Esprit, pour la vie spirituelle Gal., VI, 8
le sainct Esprit est Dieu 1 Cor., III, 16; XII, 11
Esprit, pour la puissance essencielle de Dieu 1 Cor., XII, 4
quels épithètes sont propres à l'Esprit Rom., I, 4
pourquoy le sainct Esprit est appelé arre 2 Cor., I, 21; V, 5; Gal., IV, 6; Eph., I, 14
pourquoy le sainct Esprit est appelé seau 2 Cor., I, 21; Eph., IV, 30
le sainct Esprit n'est oisif aux fidèles Gal., V, 25
le sainct Esprit est à chacun certain et stable tesmoin de son élection 1 Cor., I, 9
comment l'Esprit est contristé Eph., IV, 30
comment l'Esprit intercède pour nous Rom., VIII, 26
Esprit poignant, que c'est Rom., XI, 8
Esprit de satisfaction, que c'est Rom., I, 4
Esprit de servitude, que c'est Rom., VIII, 5
diverses sortes de gouvernement de l'Esprit Rom., VIII, 14

l'aide de l'Esprit fort nécessaire aux fidèles Rom., VIII, 26
l'office du sainct Esprit 1 Cor., XII, 4, 2 Cor., I, 21, XIII, 13; Eph., I, 13, 14
unité d'Esprit Eph., IV, 1
opposition de l'Esprit et de la letre Rom., VII, 6
discrétion des Esprits, que c'est 1 Cor., XII, 8
Estre, pour estre cognu et veu de tous 1 Cor., XV, 28
Estre, pour consister 1 Cor., II, 5
Estre, pour estre estimé et prisé Rom., IV, 1
Estre de la foy, que c'est Gal., III, 7
Estre des œuvres de la loy Gal., III, 10
Estre en la chair, que c'est Rom., VII, 5
Estre sous la loy, que c'est Rom., VI, 14; Gal., IV, 21; V, 18
Estre sous la grâce, que c'est Rom., VI, 14
Estre sous péché, que c'est Rom., III, 9
Estre fait, pour estre du tout accompli 1 Cor., XV, 54
ceste particule Et, pour car 1 Cor., VIII, 4; 2 Cor., V, 6
qui est Evangéliste 1 Cor., XII, 2; Eph., IV, 11
que c'est que l'Evangile Rom., I, 12
l'Evangile est la secrète sagesse de Dieu 2 Cor., I, 21
pourquoy l'Evangile est appelé secret Eph., III, 4
l'Evangile n'est compris que par le tesmoignage du sainct Esprit 1 Cor., II, 11
l'Evangile consiste principalement en la mort et résurrection de Christ 1 Cor., I, 14
l'Evangile est contemptible au monde Rom., I, 16
pourquoy l'Evangile est quasi par tout mesprisé 1 Cor., II, 14
l'Evangile est tout compris en Christ Rom., I, 3
quelques fois l'Evangile est appelé croix Gal., V, 11
à qui a esté réservé l'Evangile Rom., I, 14
l'Evangile est la doctrine de salut Rom., I, 16
l'Evangile a esté offert présentement lors que Jésus Christ a esté manifesté en chair Rom., I, 2
pourquoy l'Evangile est appelé l'évangile du fils de Dieu Rom., I, 9
l'Evangile est le moyen de réconciliation Rom., V, 2
l'Evangile est administration de vie 2 Cor., III, 7
l'Evangile n'est point nouveau Rom., XVI, 21; Eph., III, 8
comment l'Evangile peut estre odeur de mort, veu qu'il est administration de vie 2 Cor., II, 15
l'Evangile est sujet à estre blasmé faussement Rom., III, 8
pourquoy sainct Paul appelle l'Evangile sien Rom., II, 16
Evangile de paix Eph., VI, 15
l'Evangile ne tombe pas du ciel par cas fortuit Rom., X, 15
pourquoy l'Evangile est presché Rom., I, 5
quel Evangile ont les papistes Gal., II, 5
pourquoy l'Evangile est nommé esprit 2 Cor., III, 6
comment l'Evangile est la folie de la prédication 1 Cor., I, 21
pourquoy l'Evangile est tesmoignage de Dieu 1 Cor., II, 1
pourquoy l'Evangile est appelé tesmoignage de Dieu 1 Cor., XVI
d'où vient l'authorité de l'Evangile Eph., II, 17
conférence de l'Evangile avec la loy Rom., VIII, 15
confirmation de l'Evangile 1 Cor., I, 6
quelle différence il y a entre l'Evangile et la philosophie Rom., XII, 1
description de l'Evangile Rom., I, 3
la dignité de l'Evangile 2 Cor., III, 6, 7; Eph., III, 10
la doctrine de l'Evangile n'est point nouvelle Rom., I, 2
les exhortations aident beaucoup la doctrine de l'Evangile 2 Cor., VI, 1
la doctrine de l'Evangile quasi de tous mesprisée 1 Cor., II, 7
les effets de l'Evangile Eph., I, 17
la fin de l'Evangile Rom., XV, 16; 1 Cor., I, 9, 13; II, 7; 2 Cor., III, 18; V, 18; X, 6
la majesté de l'Evangile Gal., IV, 14
qui est vray ministre de l'Evangile 2 Cor., IV, 1
le ministère de l'Evangile comparé à la guerre 2 Cor., X, 4
le propre office de l'Evangile 2 Cor., II, 15
combien on doit priser la prédication de l'Evangile Rom., X, 15

la prédication de l'Evangile est un service agréable à Dieu Rom., I, 9
la prédication de l'Evangile est une odeur de bonne senteur 2 Cor., II, 15
la prédication de l'Evangile est un certain tesmoignage de salut Eph., II, 17
relation mutuelle de l'Evangile et de la foy Rom., I, 17
horrible renversement de l'Evangile en la papauté Gal., I, 9
la simplicité de l'Evangile est à priser 1 Cor., I, 17
thrésor inestimable de l'Evangile 2 Cor., IV, 7
beau titre de l'Evangile 2 Cor., V, 18; Eph., I, 8, 13; VI, 15
titre honorable de l'Evangile 1 Cor., IV, 1
la vérité de l'Evangile, pour la pureté naifve d'iceluy Gal., II, 5
Evesques papaux, ventres oiseux Gal., VI, 6
les Evesques papaux ne sont successeurs des apostres Rom., I, 1; 1 Cor., I, 1; IV, 15; IX, 16; Gal., IV, 14
lieu d'Eusèbe 1 Cor., IX, 4
de quel poids est envers Dieu l'excommunication légitime 1 Cor., V, 4
comment l'Excommunication doit estre faite 1 Cor., V, 4
il ne faut craindre l'Excommunication papale Gal., VI, 6
loy tyrannique du pape touchant l'Excommunication 1 Cor., V, 11
la fin de l'Excommunication 2 Cor., II, 7
il ne faut restraindre la puissance d'Excommunier à un homme seul 1 Cor., V, 4
Dieu n'a laissé aux hommes aucune Excuse Rom., I, 20, 24
Excuse de nulle valeur Rom., X, 2
le vray usage des Exemples Rom., IV, 23
les Exhortations sont nécessaires au fidèle 2 Cor., VI, 1
les Exhortations doyvent suyvre la doctrine Rom., VI, 12; VIII, 12; 1 Cor., IX, 24; Eph., IV, 25
Expiation pour le peuple, que c'est selon les latins 2 Cor., V, 21
le vray usage des choses Externes 1 Cor., VI, 12

F

les Familles des fidèles doyvent estre autant d'Eglises 1 Cor., XVI, 19
les Fantastiques disent que la loy et les prophètes ne nous appartienent en rien Eph., II, 20
d'où les Fantastiques veulent prouver les âmes, après la séparation du corps, estre sans intelligence 1 Cor., VII, 39
si la Femme n'est pas aussi l'image de Dieu 1 Cor., XI, 7
les Femmes sont sujettes aux hommes 1 Cor., XIV, 34, Eph., V, 22
s'il est permis aux Femmes de prophétizer 1 Cor., XI, 5
abus d'avoir plus d'une Femme en mariage, condamné 1 Cor., VII, 2, 3
les Festes des papistes abominables à Dieu Gal., IV, 11
le Feu, pour l'esprit du Seigneur 1 Cor., III, 13
qui est vrayement Fidèle Rom., V, 2
Fidèle, pour véritable 1 Cor., VII, 25
les Fidèles sont certains de la vie éternelle Rom., VIII, 14
les Fidèles sont asseurez de leur salut Rom., VIII, 30
comment les Fidèles sont conformes à l'image de Christ Rom., VIII, 29
les Fidèles estoyent aimez de Dieu avant la constitution du monde 2 Cor., XIII, 13
les Fidèles sont domestiques de Dieu Eph., II, 19
les Fidèles sont enfans de lumière Eph., V, 8
les Fidèles sont la gloire de Dieu 2 Cor., VIII, 27
les Fidèles sont imparfaits Rom., VI, 14; VII, 14, 15
comment les Fidèles sont entez en Christ Rom., VI, 5
comment les Fidèles jugeront les Anges 1 Cor., VI, 3
comment les Fidèles jugeront le monde 1 Cor., VI, 2
les Fidèles sont prédestinez à salut Rom., IX, 11
pourquoy les Fidèles sont appelez prémices Rom., VIII, 23
comment les Fidèles sont saincts 1 Cor., I, 2; 2 Cor., I, 1; Eph., I, 1
les Fidèles sont les temples de Dieu 1 Cor., III, 16; Eph., II, 20, 21; IV, 30
comment les Fidèles sont justifiés Rom., IV, 5

comment les Fidèles meurent à péché Rom., VI, 10
comment les Fidèles sont prisez des hommes Rom., XIV, 18
comment les Fidèles s'avancent en la crainte de Dieu Rom., I, 17; Eph., I, 16; II, 22; III, 16; V, 27
les Fidèles vivent en Christ Gal., II, 20
le vray but des Fidèles Rom., II, 7
quelle communication doit estre entre les Fidèles Rom., XII, 4, 15; Eph., IV, 16
communion des Fidèles 2 Cor., IV, 15
la condition des Fidèles durant ceste vie présente 1 Cor., IV, 10; V, 7
comment la condition des Fidèles est misérable 1 Cor., XV, 19
les conseils des Fidèles sont quelques fois destournez par le Seigneur Rom., I, 13
la consolation des Fidèles Rom., II, 5; IV, 13; V, 3; VI, 14; VIII, 1; IX, 33; X, 8; 2 Cor., IV, 10; V, 18; VII, 6; XI, 15; Gal., III, 22; Eph., I, 14; II, 6
la dignité des Fidèles 1 Cor., VI, 1?; Eph., II, 19
quelles doyvent estre les familles des Fidèles 1 Cor., XVI, 19
la force ou puissance des Fidèles 2 Cor., XII, 10
la vraye gloire des Fidèles Rom., V, 2; III, 12; VIII, 32; 1 Cor., I, 31; IV, 7; 2 Cor., I, 12; Gal., V, 26
les calamitez sont avancement de gloire aux Fidèles Rom., V, 3
la guerre spirituelle des Fidèles Rom., VI, 13; XII, 12; XVI, 19; 1 Cor., IX, 24, 25; 2 Cor., II, 14; Eph., VI, 11, 12
l'excellent héritage des Fidèles Rom., VIII, 17
intercession mutuelle des Fidèles 2 Cor., I, 10
quelle est la joye des Fidèles Rom., XII, 12
quelle est la liberté des Fidèles Rom., VI, 18; XVII, 14
quelles doyvent estre les paroles des Fidèles Eph., IV, 29; V, 4
quelle doit estre la patience des Fidèles Rom., XV, 4
il y a peu de Fidèles Rom., X, 16; 1 Cor., I, 21
quelle est la perfection des Fidèles Rom., VII, 15; V; 1 Cor., XVII; XIII, 10, 11; Eph., I, 4; III, 17; IV, 13
prérogative des Fidèles Rom., I, 8
par quels degrez le salut des Fidèles est avancé Rom., VIII, 30
le salut des Fidèles n'est parfait que par patience Rom., VIII, 25
les causes du salut des Fidèles Rom., VIII, 28
la sapience des Fidèles est en la croix de Christ 1 Cor., I, 17
la simplicité des Fidèles Rom., XVI, 19; 1 Cor., XIV, 20
la victoire des Fidèles Rom., VIII, 37; XII, 21; XVI, 19
quelle doit estre la vie des Fidèles Rom., XII, 11; Eph., V, 15
l'unité des Fidèles avec Christ 1 Cor., VI, 15
mutuelle unité des Fidèles Eph., IV, 4; VI, 12, 25
le conseil de sainct Paul quant à colloquer les Filles 1 Cor., VII, 36
il faut éviter Flatterie Rom., XII, 18; XVI, 18
les Flatteurs de l'idole de Rome Eph., I, 22
ce mot Fondement prins pour la doctrine Eph., II, 20
Foibles, cherchez Infirme.
le mot Forme, pour ce qu'on nomme communéement apparence Rom., II, 19
quelle est la vraye Foy Rom., X, 10; Eph., IV, 3
il n'y a qu'une Foy Eph., IV, 5
la Foy vient de la parole de Dieu Rom., X, 13, 17; Eph., II, 20
la Foy est de l'ouye Rom., X, 17; 1 Cor., III, 6
la Foy est don de Dieu Rom., I, 8; X, 16; 2 Cor., IV, 13; Eph., I, 18; VI, 23
le mot de Foy, équivoque Rom., III, 28
ce mot de Foy prins pour l'Evangile Rom., X, 8
la Foy n'est point oiseuse au fidèle Gal., III, 12
la Foy est cause instrumentale de justice Gal., III, 6
la Foy doit estre exempte et délivrée de toute sujétion des hommes 2 Cor., I, 24
Foy particulière, que c'est 1 Cor., XII, 8; XIII, 2

Foy, pour les premiers commencemens de religion Rom., XII, 6
Foy, pour une résolution arrestée en l'esprit Rom., XIV, 23
Foy, pour plene révélation des choses qui estoyent anciennement cachées sous l'obscurité des ombres de la Loy Gal., III, 23
la Foy seule justifie Rom., I, 17, 21, 28; IV, 6; Gal., II, 15, 16; V, 6; Eph., II, 10
comment la Foy justifie Rom., III, 21; Gal., III, 6
la Foy nous enseigne de prier Rom., X, 14
nous ne pouvons prouver nostre Foy que par l'invocation de Dieu Rom., VIII, 16
la Foy est aidée par les miracles 1 Cor., I, 22
la Foy n'ensuit pas toujours la prédication de la parole Rom., X, 16
que c'est qu'aucuns appellent Foy imaginaire Rom., X, 10
la Foy des fidèles ha besoin de confirmation Rom., I, 11
comment la Foy des Corinthiens est l'œuvre de sainct Paul 2 Cor., III, 3
combien est vaine la Foy que les papistes appellent implicite Rom., X, 17
il ne faut séparer la Foy de la confiance Eph., III, 11
pourquoy sainct Paul sépare la parole de la Foy 2 Cor., VIII, 7
la Foy et l'invocation, choses fort conjointes l'une à l'autre Rom., X, 14
la Foy et les mérites des œuvres, choses du tout contraires Rom., IX, 31
d'où dépend la certitude de la Foy Gal., II, 2; Eph., III, 19
de quoy les papistes s'aident pour esbranler la certitude de la Foy 1 Cor., IV, 4
conférence de la Foy avec l'Evangile Rom., I, 17
conférence de la Foy avec la promesse Rom., IV, 3
pourquoy la confession de Foy est préférée à la foy seule Rom., X, 9
d'où procède la constance de la Foy 2 Cor., I, 21
les degrez de la Foy Eph., III, 11
que c'est que la justice de la Foy Rom., I, 17
la nature de la Foy Rom., I, 5, 17
le propre de la Foy 1 Cor., II, 5
le siége de la Foy est au cœur Rom., X, 10
unité de Foy Eph., IV, 13

G

Galatie, région ample et spacieuse Gal., I, 2
l'inconstance des Galatiens Gal., I, 6; IV, 13
l'ingratitude des Galatiens Gal., I, 6
Gédéon demandant signe n'est reprins 1 Cor., I, 22
deux racines du Genre humain, Adam et Jésus-Christ 1 Cor., XV, 45
différence des Gentils avec les Juifs Rom., III, 1
plénitude des Gentils, pour une grande multitude qui accourt Rom., XI, 25
les Gentils ne peuvent amener l'ignorance pour leur excuse Rom., II, 14
les Gentils par la lumière de l'Evangile sont inexcusables Rom., II, 12
les Gentils receus au peuple de Dieu Eph., III, 5
la vocation des Gentils prédite par les prophètes Rom., IX, 25
la vocation des Gentils semblable à un entement Rom., XI, 18
la vocation des Gentils, œuvre admirable de la bonté de Dieu Eph., II, 7
la vocation des Gentils, secret de Christ Eph., III, 4
lieux parlans de la vocation des Gentils Rom., X, 20; XI, 26; XV, 9; Gal., IV, 23
par quel passage on peut commodéement prouver la puissance du Glaive Rom., XIII, 4
Gloire, pour miséricorde Eph., III, 16
Gloire est deue à un seul Dieu Rom., I, 25; XVI, 21
Gloire de bonne conscience Gal., VI, 4
la vraye Gloire 2 Cor., XII, 9
la Gloire des infidèles Rom., I, 28; 2 Cor., V, 12
la Gloire des fidèles, voyez Fidèles
vaine Gloire est à fuir Gal., V, 26; VI, 1
la Glorification des fidèles est certaine Rom., VIII, 30
se Glorifier au Seigneur, que c'est 2 Cor., X, 17
se Glorifier selon la chair, que c'est 2 Cor., XI, 18

se Glorifier és choses qui sont préparées, que c'est 2 Cor., X, 16
les Gloses papistiques sont invention de Satan, et pures mocqueries Gal., IV, 22
qu'appelle sainct Paul Gouvernement 1 Cor., XII, 28
il n'est honneste que les femmes Gouvernent 1 Cor., XIV, 34
Grace de Dieu, voyez Dieu.
la Grâce de Dieu, que c'est Rom., I, 6
comment les scholastiques ont défini la Grâce Rom., V, 15
Grâce, pour l'aide du sainct Esprit 2 Cor., XII, 9
Grâce pour le bénéfice de rédemption 2 Cor., XIII, 13
Grâce, pour consolation et admonition Eph., IV, 29
Grâce pour tous les biens que nous recevons gratuitement de Dieu 1 Cor., I, 4
Grâce, pour aumosne 2 Cor., VIII, 4
Grâce pour la faveur de Dieu Rom., IV, 16; Eph., VI, 24
comment on doit mespriser la Grâce ou faveur des hommes Gal., I, 10
il faut rendre Grâces par Christ Rom., I, 8
action de Grâces nécessaire aux fidèles Rom., XIV, 6; XVI, 21 ; 1 Cor., XI, 24 ; 2 Cor., I, 3 ; Gal., I, 5; Eph., I, 15 ; III, 20; V, 20
Gradation Rom., X, 13
Grecs, prins pour tous les Gentils Rom., I, 16
les Grecs, pour les Gentils Gal., III, 28
Guerre spirituelle 2 Cor., X, 4 ; Eph., VI, 11, 12
la Guerre des fidèles, voyez la guerre spirituelle des fidèles

H

Haine enracinée de longtemps, maladie incurable Eph., IV, 27
qui sont ceux que sainct Paul appelle Hayssans Dieu Rom., I, 28
d'où les Hébrieux ont prins leur nom 2 Cor., XI, 22
pourquoy il faut qu'il y ait des Hérésies 1 Cor., XI, 19
quelle est la Hiérarchie papale 2 Cor., V, 22; Eph., IV, 11
Hilaire blasmé 2 Cor., IV, 4
Histoire est la maistresse pour enseigner à vivre Rom., IV, 25
pourquoy l'Homme a esté créé de Dieu Rom., I, 19
l'Homme intérieur et extérieur, que c'est Rom., VII, 22 ; 2 Cor., IV, 16; Eph., III, 16
comment il est dit que l'Homme est menteur Rom., III, 4
que c'est qu'Homme nouveau Eph., IV, 22
l'Homme sensuel 1 Cor., II, 14
comment l'Homme spirituel juge toutes choses 1 Cor., II, 15
qu'est-ce que le vieil Homme Rom., VI, 6 ; Eph., IV, 22
il faut despouiller le vieil Homme Eph., IV, 22
la volonté de l'Homme en tout et par tout contraire à celle de Dieu Rom., VIII, 7; XII
on attribue quelquefois à l'Homme ce qui appartient à Dieu seul Rom., XI, 14
tous Hommes créez à l'image de Dieu Rom., III, 29
les Hommes ne sçavent comment il leur convient prier Rom., VIII, 26
jusques où et comment il faut ensuyvre les Hommes 1 Cor., IV, 16; XI, 1
les Hommes entant qu'ils sont fils d'Adam, sont tellement asservis au péché, qu'ils ne peuvent que pécher Rom., VI, 6
l'Honnesteté extérieure est une partie de la police ecclésiastique 1 Cor., XI, 3
Honneur, pour toute sorte de service Eph., V, 31 ; VI, 1
le nom d'Honneur s'étend bien loin Eph., VI
Honte est quelquefois proufitable Rom., VI, 21 ; 1 Cor., IV, 14; XV, 34; Eph., V, 12
Honte est le premier degré pour venir à repentance Eph., V, 13
Hospitalité recommandée Rom., XII, 13
qu'est-ce que l'Huis ouvert, selon sainct Paul 2 Cor., II, 12
Humanité mutuelle recommandée Gal., VI, 2
Humilité procède de la cognoissance de Dieu 1 Cor., VIII, 2; XIV, 25
Humilité mère de concorde Eph., IV, 2
Humilité reprochée à sainct Paul par injure 2 Cor., XI, 7; XII, 21
Humilité doit estre receue Rom., XII, 16; Eph., IV, 1

les Hypocrites sont enyvrez d'une confiance perverse Rom., VII, 9
les Hypocrites s'enflent de leur prospérité Rom., II, 4
les Hypocrites, ennemis de l'Eglise Gal., IV, 30
les Hypocrites ne craignent point d'opposer leur feintise à la vérité Rom., II, 8
il faut ramener les Hypocrites au jugement de Dieu Rom., II, 29
les Hypocrites invoquent Dieu en vain Rom., X, 14
la vanterie des Hypocrites 1 Cor., I, 31
l'asseurance des Hypocrites Rom., II, 1; leur belle apparence de zèle Rom., X, 3

I

pourquoy Jacob a esté préféré à son frère Esaü Rom., IX, 13
double Jalousie 2 Cor., XI, 2
Jaques fils d'Alphée Gal., I, 19
pourquoy Jaques est préféré à Pierre Gal., II, 9
qui sont les Idolâtres 1 Cor., V, 11
les Idolâtres servent à Satan 1 Cor., X, 20
Idolâtrie est à fuir 1 Cor., X, 14; 2 Cor., VI 14; VII, 1
en quel sens il est dit que l'Idole n'est rien 1 Cor., VIII, 4
Ignorance se prend en deux sortes 1 Cor., II, 8
Ignorance est mort Eph., IV, 18
Ignorance combien dangereuse 1 Cor., XV, 34; Eph., IV, 18
l'Ignorance des papistes 1 Cor., XIV, 20
Illumination en deux sortes 2 Cor., IV, 6
Images quand introduites és temples des Chrestiens Gal., III, 1
quelle Imitation est saincte Eph., V, 1
quelle Imitation est à rejetter 1 Cor., XI, 1
comme il faut corriger Impatience Rom., VII, 25; 1 Cor., X, 9; XV, 24
Impudence est un mal extrême Rom., I, 28
Inconstance blasmée 1 Cor., XV, 1; II, 11; 2 Cor., I, 17; Gal., I, 6; Eph., IV, 14
les Incrédules sont à reprendre Eph., V, 11, 13, 14
Incrédulité, le plus grand vice des Juifs Rom., XI, 28
Incrédulité prive les hommes de la vie Eph., II, 1
contre les Indulgences du pape 1 Cor., I
Infidélité, voyez Incrédulité.
comment se prend Infirmité en sainct Paul 1 Cor., II, 3
Infirmité, pour humilité Gal., XIII, 4
le mot Infirmité prins en diverses sortes 2 Cor., XII, 10
le mot Infirme s'estend à beaucoup de significations 2 Cor., XI, 20
Infirmes, pour inhumains et indignes Rom., V, 6
il faut avoir esgard à ceux qui sont Infirmes en la foy Rom., XIV, 1; 1 Cor., VIII, 7, 9; X, 29
les choses Infirmes, pour contemptibles 1 Cor.. XII, 21
l'Ingratitude des hommes, inexcusable Rom., I, 24
Ingratitude condamnée Rom., I, 18; Gal., VI, 6
l'Inhumanité procède de l'ignorance de Dieu Rom., III, 10
qu'est-ce qu'Injustice Rom., I, 2, 8
qui doyvent estre estimez Injustes 1 Cor., VI, 9
où c'est que les bonnes Intentions transportent les hommes Rom., X, 2; 1 Cor., II, 8; Eph., II, 8
Invocation, pour la profession universelle de la foy en Christ 1 Cor., I, 2
l'Invocation et la foy sont choses trèsconjointes Rom., X, 14; VIII, 16
trois sortes de Joug Eph., V, 22
le Jour, pour la clarté bien-heureuse de la vie céleste Rom., XIII, 12
quel est le jour du Seigneur 1 Cor., III, 13; 2 Cor., I, 14
Jour du Seigneur 1 Cor., XVI, 2
quel est le Jour de l'homme 1 Cor., IV, 3
le Jour du jugement est espovantable 1 Cor., X, 2, 5
il faut attendre le Jour du jugement Rom., II, 16
Jour de Pentecoste 1 Cor., XVI, 8
quel est le Jour de l'ire Rom., II, 5
pourquoy les Jours sont appelez mauvais Eph., V, 16
observation superstitieuse des Jours Rom., XIV, 6
en quoy il faut condamner l'observation des Jours Gal., IV, 10
Joye, pour consolation spirituelle 2 Cor., VIII, 2

Joye, pour l'alaigreté que nous démonstrons envers nos prochains Gal., V, 22
Joye est le fruit de la foy Gal., V, 22
double Joye 1 Cor., VII, 10
Ire, pour le jugement de Dieu Rom., IV, 25
Ire condamnée Eph., IV, 26
double Israël Gal., VI, 16
les Israélites quand premièrement appelez Juifs, et de qui ils ont pris ce nom Rom., II, 17
Judas n'avoit point l'esprit de régénération 1 Cor., XII, 8; XIII, 2
Judas Machabée, autheur du nom des Juifs Rom., II, 17
estre Jugé, pour estre condamné 1 Cor., X, 29
la douceur en faict de Juger, est blasmée Rom., XI, 4; XIV, 14
Jugement, pour toute punition envoyée de Dieu Rom., XIII, 3
annoncer le Jugement de Dieu est une partie de l'Evangile Rom., II, 16
qui est le vray Juif Rom., II, 18
les Juifs d'où ainsi appelez Rom., II, 17
les Juifs séparez des Gentils pour certain temps Eph., II, 14
les Juifs comment appelez fils de promission Rom., IX, 6
les Juifs naissent héritiers de grâce Rom., III, 30
les Juifs premier-nais en la maison de Dieu Rom., V, 4; XI, 26
les Juifs pourquoy rejettez Rom., IX, 30; Gal., IV, 23
les Juifs comment appelez saincts Rom., XI, 16; Gal., II, 15
la cause de l'aveuglement des Juifs Rom., X, 19
la fausse confiance des Juifs Eph., II, 14
comparaison des Juifs et Gentils Rom., III, 32
la différence des Juifs et Gentils Rom., III, 1; 1 Cor., I, 22
l'équalité entre les Juifs et Gentils Rom., XI, 32; Gal., III, 14; Eph., II, 3, 14
l'excellence des Juifs Rom., IX, 5
les prérogatives des Juifs Rom.. IX, 4, 5
d'où procède la rejection des Juifs Rom., IX, 30; Gal., IV, 23
la rigueur et rage des Juifs à l'encontre de S. Paul 2 Cor., XI, 24
la vaine gloire des Juifs Rom., II, 17
Julian blasphème contre sainct Paul Gal., II, 6
que c'est que Jurer par le nom de Dieu Rom., IX, 1
les façons de Jurer familières aux saincts Gal., I, 20
que c'est que Jurement Rom., I, 9
du Jurement permis Rom., IX, 1; 2 Cor., I, 23; XI, 10
d'où est procédée la Juridiction des officiaux des évesques 1 Cor., VI, 4
en quelle signification est prins ce mot Jusqu'à ce Rom., XI, 25; 1 Cor., XV, 25
Justice de la Foy, voyez Foy.
Justice, pour bénéficence 2 Cor., IX, 10
Justice, pour la loy, et règle de bien vivre Rom., VI, 19
Justice, pour la rémission des péchez Rom., IV, 6
Justice de Dieu, voyez Dieu.
que signifie en sainct Paul le mot de Justifier Rom., VIII, 30, 33
Justification, pour absolution Rom., V, 18
trois causes de la Justification Rom., III, 21, 24
passage de Juvénal 1 Cor., V, 6

L

si le Labeur manuel est commandé à tous Eph., IV, 28
passage de Lactance, et sa resverie Rom., X, 2
Langue des anges, pour langue excellente et diserte 1 Cor., XIII, 1
cognoissance des Langues, don de Dieu 1 Cor., XII, 8
la cognoissance des Langues fort nécessaire aujourd'huy 1 Cor., XIV, 5
le Larrecin est condamné 1 Cor., VI, 9; Eph., IV, 28
Légèreté est à blasmer 2 Cor., I, 17
passage de Léon 1 Cor., I, 13
Letre, pour le vieil testament 2 Cor., III, 6
Letre, pour l'observation externe qui est sans piété ou crainte de Dieu Rom., II, 28
opposition de la Letre et de l'esprit Rom., VII, 6
le mot de Levain prins en diverse signification 1 Cor., V, 6
où les papistes se fondent pour bastir le Libéral arbitre 1 Cor., III, 9; XV, 10

le Libéral arbitre renversé Rom., VIII, 6, 7; IX, 16; 1 Cor., XV, 10; 2 Cor., III, 5; Eph., II, 2, 8, 10; IV, 17
la Libéralité n'est pas tant estimée de Dieu par la somme que par l'affection 2 Cor., IX, 7
quelle est la vraye Liberté Gal., V, 18
la vraye Liberté est par foy Gal., III, 26
la Liberté que nous avons par Jésus-Christ ne nous donne licence de pécher Rom., VI, 19
la Liberté chrestienne sujete à charité 1 Cor., VIII, 1, 9
comment on doit user de la Liberté chrestienne Gal., V, 13
Liberté spirituelle 1 Cor., VII, 22
la servitude dans la chair n'abolit point la Liberté spirituelle Eph., VI, 5
l'opinion des Libertins touchant la résurrection 1 Cor., XV, 1
Louange pour prédication Eph., I, 14
ce mot de Loy se prend en deux sortes Rom., X, 5
il y a quatre sortes de Loy selon sainct Paul Rom., VII, 21
la Loy, pour les cinq livres de Moyse Gal., IV, 21
Loy, pour la révélation de la vérité de Dieu Rom., XIII, 11
Loy, pour tout le vieil testament Rom., III, 19
la Loy à quelle fin donnée Rom., III, 31
la Loy en toutes ses parties ha son regard en Christ Rom., X, 4
la Loy est la règle de bien vivre Rom., VI, 15; VII, 12; Gal., III, 19
la Loy en quel sens appelée spirituelle Rom., VII, 10, 14; 2 Cor., III, 7
la Loy comment abrogée Rom., VI, 15; VII, 1, 2; Gal., III, 25
la Loy est confermée et establie par la foy en Christ Rom., III, 31
comment la Loy est parfaite par charité Rom., XIII, 8
comment la Loy navre à mort Rom., VII, 10
comment la Loy a esté pédagogue aux pères anciens Gal., III, 24
comment la Loy accorde avec la foy Rom., X, 5; Gal., III, 12
quelle est la Loy de Christ Gal., VI, 2
la Loy des commandemens consistoit en décrets Eph., II, 15
la Loy de foy, que c'est Rom., III, 27
Loy de l'esprit, pour l'esprit de Dieu Rom., VIII, 2
Loy de justice, pour justice de la loy Rom., IX, 31
la Loy des œuvres, que c'est Rom., III, 27
la Loy de péché et de mort, que c'est Rom., VIII, 2
comparaison de la Loy et du mariage Rom., VII, 2
conférence de la Loy avec l'Evangile Rom., VIII, 15; 2 Cor., III, 3
différence entre la Loy et l'Evangile 2 Cor., III, 12
de la différence des Loix sainctes avec les édits tyranniques 1 Cor., XIV, 40
l'excellence de la Loy Gal., III, 19
quelle est l'infirmité de la Loy Rom., VIII, 3
le nom de Loy prins en diverses sortes Rom., VII, 1
l'office de la Loy 2 Cor., III, 7
quelles sont les œuvres de la Loy selon S. Paul Gal., II, 15
plusieurs usages de la Loy Gal., III, 19
si la Loy et les prophètes ne nous appartienent point aussi Eph., II, 20
mourir à la Loy, que c'est Gal., II, 19
Luitte des fidèles, cherchez ce mot Fidèle.
pourquoy Lycurgus est appelé sacrilége par Ovide Rom., II, 22

M

à quelle fin les Macédoniens sont louez par sainct Paul 2 Cor., VIII, 1
le zèle des Macédoniens 2 Cor., XI, 8
à quelle fin le Magistrat est ordonné par le Seigneur Rom., XIII, 3
le mauvais Magistrat est un fléau du Seigneur Rom., XIII, 3
le propre office du Magistrat Rom., XIII, 3; 1 Cor., VI, 1
quelle vocation est le Magistrat Rom., XIII, 4
le Magistrat est detteur à ses sujets Rom., XIII, 4
en quoy les Maistres sont detteurs aux serviteurs Eph., VI, 9
il ne faut rendre Mal pour mal Rom., XII, 17
de vaincre le Mal par le bien Rom., XII, 21
deux principes des Manichéens 2 Cor., IV; Eph., II, 2

erreur des Manichéens touchant le corps de Christ 1 Cor., XV, 47
la Manne estoit figure de Christ 1 Cor., X, 3
comment la Manne estoit viande spirituelle 1 Cor., X, 3
Maran-atha, que c'est 1 Cor., XVI, 22
les Marcionites réfutez Eph., II, 20
Mariage n'est sacrement Eph., V, 32
pourquoy le Mariage a esté institué 1 Cor., VII, 12
Mariage, permis aux ministres de la parole 1 Cor., IX, 4
mutuelle obligation en Mariage 1 Cor., VII, 5
combien est sainct le lien de Mariage 1 Cor., IX, 4
le lien de Mariage indissoluble 1 Cor., VII, 10
en Mariage beaucoup de tribulations 1 Cor., VII, 32
loix de Mariage 1 Cor., VII, 3
le vray usage du Mariage 1 Cor., VII, 29
de quelle espèce de supplice on faisoit mourir anciennement les Martyrs 1 Cor., XIII, 3
Maudire en Sodome ou Israël, que c'est Gal., III, 16
tesmoignage de Menander poëte 1 Cor., XV, 33
Menenius Agrippa 1 Cor., XII, 15
il ne faut establir les Mérites par le loyer qui leur sera rendu Rom., II, 6
les Mérites et la foy, choses du tout contraires Rom., IX, 32
le Mérite des hommes renversé Rom., II, 6; III, 27; IV, 2; V, 5; VIII, 18; IX, 32; Eph., II, 8
d'où les papistes ont forgé leurs Mérites Rom., X, 5; 2 Cor., V, 10
les Meschans créez de propos destiné afin qu'ils périssent Rom., IX, 8
les Meschans destinez à perdition par un juste jugement de Dieu Rom., IX, 2
les Meschans s'empirent d'autant plus que Dieu leur fait de biens Rom., II, 5
les Meschans parlans honorablement de Christ, asçavoir s'ils ont l'esprit de Dieu 1 Cor., XII, 3
les Meschans refusent tousjours le joug de Dieu Rom., II, 8
il est licite de gémir la ruine des Meschans Rom., IX, 2
il faut fuir la compagnie des Meschans 1 Cor., V, 19; 2 Cor., VI, 17; Eph., V, 11
les objections des Meschans Rom., III, 7; IX, 19
les propos des Meschans Eph., V, 7
la vanterie des Meschans Rom., I, 28
passage duquel on abuse pour prouver que tous les Meschans seront sauvez 1 Cor., XV, 28
Mesdisance blasmée 1 Cor., VI, 9
de quel bouclier la Messe est armée par les papistes 1 Cor., XI, 34
la Messe papale confutée 1 Cor., V, 7; XI, 24
le Ministère de la parole destiné aux hommes Eph., III, 10
le Ministère de la parole recommandé Rom., I, 16; X, 15; XI, 14; 1 Cor., II, 13; III, 5, 9; IX, 1; XIII, 3; 2 Cor., XIII, 3; Gal., IV, 14, 19; Eph., IV, 12
l'efficace du Ministère Gal., IV, 19
en quel sens il est dit que le Ministère de la parole sauve Rom., XI, 14
qui sont les vrais Ministres de Christ 1 Cor., I, 1; IV, 2
de la douceur et gracieuseté des Ministres Rom., XVI, 18
le but des Ministres 1 Cor., I, 12
pourquoy les Miracles sont appelez signes 2 Cor., XII, 14
pourquoy les Miracles sont appelez vertus 2 Cor., XII, 14
le vray usage des Miracles Rom., XV, 18; 1 Cor., I, 22
Miséricorde, vertu propre aux chrestiens Rom., I, 28
la Miséricorde de Dieu est grande Eph., II, 4
la Miséricorde de Dieu se voit à clair aux éleus Rom., IX, 14
à qui est manifestée la Miséricorde de Dieu Rom., XI, 32
Dieu fait Miséricorde spécialement à quelques-uns Rom., VI, 15
la seule Miséricorde de Dieu donne repos aux consciences Rom., III, 21
Modérations fardées Gal., II, 5
Moinerie pollue et déshonneste 1 Cor., VII, 5
exercices des Moines 1 Cor., IX, 27
la gourmandise des Moines 2 Cor., XI, 20

le Monde, pour les mœurs ou complexions des hommes Rom., XII, 2
le Monde, pour tout ce qui est contraire au règne spirituel de Christ Gal., VI, 14
tout le Monde, sans Christ, est une confusion horrible Eph., I, 10 ; III, 15
l'ingratitude du Monde Gal., VI, 6
les ordres du Monde sont approuvez de Dieu 1 Cor., VIII, 6
la sagesse du Monde, que c'est 1 Cor., I, 20; III, 19
combien est grande la vanité du Monde 1 Cor., VII, 31
la Mort procède du péché Eph., II, 1
la Mort est comme tousjours présente aux serviteurs de Dieu Rom., VIII, 36
de quel courage il faut mespriser la Mort 1 Cor., XV, 30
à quelle fin le fidèle doit souhaiter la Mort Rom., VII, 24
si la Mort a eu domination sur Christ Rom., VI, 9
comment la Mort a esté destruite par Christ 1 Cor., XV, 26
le loyer ample des réprouvez, c'est la Mort Rom., VI, 25
la Mort de péché, est la vie de l'homme Rom., VII, 9
du mespris de la Mort 1 Cor., XV, 30, 31; 2 Cor., V, 1, 8
la Mortification nécessaire aux fidèles Rom., VI, 8
quelle a esté la mortification de Christ, voyez Christ.
Mourir à la loy, que c'est Gal., II, 19
choses Moyennes ou indifférentes 1 Cor., VIII, 1
Moyse héraut ou annonciateur de l'Evangile Rom., X, 3
comment Moyse désiroit estre effacé du livre de vie Rom., IX, 4
le propre office de Moyse Rom., X, 5
consentement entre Moyse et sainct Paul Rom., X, 8
qui sont les Murmurateurs Rom., I, 28
le Murmure condamné 1 Cor., X, 10
quelle force ha la Musique à esmouvoir les sens des hommes 1 Cor., XIV, 7
ce mot Mystères prins en mauvaise part 1 Cor., XIV, 2
tous les Mystères de Dieu sont choses estranges à la chair Rom., III, 5

N

Narcisse, serf affranchi de Claudius empereur romain Rom., XVI, 11
la cruauté de Néron contre les chrestiens 1 Cor., XIII, 3
Nicodémites 1 Cor., VIII, 13 ; ; IX, 22; X, 20
faux Nicodémites 1 Cor., VIII, 13; IX, 22; 2 Cor., IV, 13
peu de Nobles sont appelez de Dieu 1 Cor., I, 26
d'éviter Noises Rom., XIII, 13
ce mot Nom, prins pour cognoissance Rom., I, 5
Nom, pour excellence ou grandeur Eph., I, 21
le Nombre de trois, pour souverain et trèsparfait 2 Cor., XII, 2
l'origine des Nonnains Rom., XVI, 1
secondes Nopces permises 1 Cor., VII, 39
les secondes Nopces emportoyent reproche entre les anciens 1 Cor., VII, 28
anciennement entre les chrestiens on ne bénissoit point les secondes Nopces 1 Cor., VII, 39
quelques conciles ont défendu aux clercs d'assister aux secondes Nopces 1 Cor., VII, 39
l'erreur de Novatus confuté Rom., III, 25
comment la Nuée estoit signe du baptesme 1 Cor., X, 1
Nuit, pour ignorance de Dieu Rom., XIII, 11

O

quelle Obéissance est requise aux fidèles Rom., XIV, 5
l'Obéissance est nécessaire aux fidèles Rom., VI, 16; 2 Cor., IX, 13; X, 5; Eph., V, 9; X, 7
Obéissance deue au magistrat Rom., XIII, 5, 8
on voit aux bestes brutes exemple d'Obéissance Rom., VIII, 20
il faut prendre l'Occasion Rom., II, 4; XII, 11; 2 Cor., VI, 2; Gal., VI, 10, 3, 13, 15; XVI; VI, 3
comment une mesme Œuvre est attribuée au Seigneur et à Satan 2 Cor., IV, 4
les papistes imaginent aux sacremens une Œuvre opérée Gal., V, 3

les Œuvres ne justifient pas, et pourquoy Rom., II, 13
les bonnes Œuvres sont une partie de la grâce de Dieu Eph., II, 10
comment les bonnes Œuvres sont couronnées de Dieu Rom., II, 6
les bonnes Œuvres recommandées Eph., II, 10
Œuvres de la chair Gal., V, 19
quelles sont les Œuvres de la loy, selon sainct Paul Gal., II, 15
où les papistes ont fondé leurs Œuvres de supérérogation 1 Cor., IX, 18
Œuvres des ténèbres, pour œuvres infâmes et meschantes Rom., XIII. 11
d'où c'est que les papistes ont tiré la justification des Œuvres Rom., XIII, 8
quel est le loyer des Œuvres 1 Cor., III, 8; 2 Cor., V, 10; Gal., VI, 8
contre ceux qui meslent la dignité que Dieu prévoyoit en nos Œuvres (comme ils disent) avec l'élection de Dieu Rom., XI, 6
Officiaux papistiques 1 Cor., VI, 4
Opinion ou cuider est contraire à la foy Gal., I, 9
Oracles, pour l'alliance que Dieu avoit faite avec les pères Rom., III, 2
quelle est la vraye Oraison Rom., VIII, 27; X, 14
l'intelligence est requise en l'Oraison 1 Cor., XIV, 14
persévérance en Oraison Rom., XII, 12
différence entre Oraison et supplication Eph., VI, 18
quelles Oraisons sont agréables à Dieu Rom., VIII, 27
comment les Oraisons des fidèles sont exaucées 2 Cor., XII, 8
il faut obéir à l'Ordre que Dieu a institué 1 Cor., I, 2, 18
tout se doit faire honnestement et par Ordre en l'Eglise 1 Cor., XIV, 40
lieu d'Ovide Rom., VII, 16; 2 Cor., VIII, 10
Outrecuidance est à fuir Rom., XII, 16
combien le venin d'Outrecuidance est dommageable 2 Cor., XII, 7

P

de la différence des Pactions avec les promesses Rom., IX, 4
Paillardise est condamnée, aussi est-elle à fuir Rom., I, 28; 1 Cor., VI, 14, 18; Eph., V, 3
quelle similitude ha la Paillardise avec le sainct mariage 1 Cor., VI, 16
grande licence de Paillarder entre les Corinthiens 1 Cor., X, 8
comment le Pain est dit le corps de Christ 1 Cor., XI, 24
le rompement du Pain, pour toute la cène 1 Cor., X, 17
Paix, pour repos de conscience Rom., V, 1
Paix pour prospérité Rom., I, 6; VIII, 6; Eph., VI, 23
jusques où il faut nourrir Paix avec les hommes Rom., XII, 18; 1 Cor., VII, 14; XIV, 33; 2 Cor., XIII, 11; Gal., V, 22
la Papauté est une bosse difforme Eph., IV, 15
la Papauté romaine mise bas Gal., II, 11
l'impiété de la Papauté Eph., IV, 13
d'où quelques-uns veulent establir la Papauté 1 Cor., IX, 5
le Pape n'est le chef de l'Eglise Eph., I, 22; IV, 15
les titres du Pape 2 Cor., XI, 14
quelle maxime prend ce tyran de Pape 1 Cor., XIV, 40; 2 Cor., XI, 20; Gal., V, 1; Eph., IV, 11
en vain les Papistes se glorifient de l'ancienneté Eph., II, 20
les Papistes feignent les hommes estre à demi morts hors Christ Eph., II, 1
les Papistes se vantent d'estre chrestiens sans l'esprit du Christ Rom., VIII, 9
les Papistes opiniastres le péché n'habiter point aux régénérez Rom., VII, 7
d'où les Papistes prouvent leurs mérites Rom., X, 5
impudence diabolique des Papistes. 1 Cor., IV, 16
qu'est-ce que Paradis 2 Cor., XII, 4
la Puissance des Parens envers les enfans 1 Cor., VII, 36
qui sont ceux que sainct Paul appelle Parfaits 1 Cor., II, 6
Parler à édification, que c'est 1 Cor., XIV, 3
Parler selon l'homme, que c'est 1 Cor., IX, 8; Gal., III, 15
Parole, pour la doctrine de piété Gal., VI, 6
Parole, pour beau langage et bien orné 2 Cor., XI, 6

toute Parole fole condamnée Eph., V, 3
la Parole est l'object de la foy Eph., VI, 16
Parole, pour promesse Eph., V, 26
Parole de Dieu, pour l'Evangile Rom., X, 8
d'où est la certitude de la Parole Rom., X, 8
la certitude de la Parole du tout effacée en la papauté Eph., IV, 13
il est fort nécessaire que la prédication de la Parole se continue 1 Cor., III, 6
il est fort nécessaire que la Parole soit éternelle 1 Cor., III, 6
la force de la Parole de Dieu 1 Cor., XIV, 24
comment il se faut abstenir de toute Parole picquante Rom., III, 8; VI, 1; IX, 1, 14; X, 1; XVI, 17; 1 Cor., IX, 12
qui sont les vrais Pasteurs 1 Cor., XII, 28; Eph., IV, 11
les Pasteurs sont anges Gal., IV, 14
il faut nourrir les Pasteurs aux despens du commun 1 Cor., IX, 11
les Pasteurs doyvent estre contens d'une nourriture frugale et sobre Gal., VI, 6
si les Pasteurs peuvent estre licitement riches 2 Cor., VI, 4
les Pasteurs sont à aimer Gal., VI, 16
on ne doit honorer seulement les Pasteurs, mais les aimer Gal., IV, 15
comment les Pasteurs sont pères de ceux qu'ils instruisent 1 Cor., IV, 15
les Pasteurs sont ministres ou serviteurs, et non pas seigneurs 1 Cor., IV, 1; 2 Cor., IV, 5
comment les Pasteurs sont ministres de l'esprit 2 Cor., III, 6
les Pasteurs sont quasi tousjours mesprisez Gal., VI, 6
il est fort nécessaire que les Pasteurs s'accordent ensemble 1 Cor., III, 8; XIV, 33
les Pasteurs n'ont aucun empire sur les consciences 2 Cor., I, 24
qui est bon Pasteur 1 Cor., VII, 25
comment le Pasteur doit traitter les siens 1 Cor., IV, 22
les Pasteurs ne travaillent pas en vain 1 Cor., III, 7
on doit avoir esgard aux Pasteurs Gal., VI, 6
l'affection des Pasteurs envers l'église 2 Cor., XI, 2, 3
le but des Pasteurs 1 Cor., I, 12; III, 8
la charge et office des Pasteurs Rom., III, 10; XV, 16; 1 Cor., III, 2; IV, 1; IX, 18; 2 Cor., I, 18; II, 2; V, 19; VI, 1; X, 2; XI, 2; XII, 14, 15, 20; XIII, 7; Gal., IV, 12, 19; VI, 16; Eph., III, 4
consolation des Pasteurs Rom., I, 9
la dignité des Pasteurs 2 Cor., V, 18
la guerre qu'ont les Pasteurs contre Satan 2 Cor., VI, 7; X, 4; Gal., I, 10
la hardiesse ou liberté des Pasteurs 2 Cor., III, 12; XIII, 5
jalousie des Pasteurs pour Christ 2 Cor., XI, 2
le loyer des Pasteurs 1 Cor., III, 8
prières des Pasteurs Eph., III, 14
la puissance des Pasteurs 2 Cor., X, 4, 5, 6, 8; XIII, 8, 10
la vraye réception des Pasteurs 2 Cor., VII, 15
le triomphe des Pasteurs 2 Cor., II, 14
la vie des Pasteurs doit estre précieuse aux églises 1 Cor., XVI, 10
vocation ordinaire des Pasteurs Gal., I, 1
d'où est venue la coustume de baiser la Patène, qu'on appelle Rom., XVI, 16
quelle Patience est à louer Rom., XV, 4
comment Patience engendre probation Rom , V, 4
Patience ne se peut séparer de la foy Rom., VIII, 25
d'espérance nécessairement s'ensuit Patience Rom., VIII, 25
Patience est nécessaire aux fidèles Rom., II, 7; VIII, 18; XII, 19; 1 Cor., VI, 7; XIII, 7; Gal., VI, 9; Eph., IV, 1
nous avons exemple de Patience aux bestes brutes Rom., VIII, 19
d'où ce nom Paul a esté donné à l'apostre, et pourquoy Rom., I, 1
pourquoy l'apostre a usé souvent en ses épistres de ce nom Paul Rom., I, 1
quand sainct Paul se mit en chemin pour aller en Arabie Gal., I, 17
s'il estoit permis à sainct Paul de se sauver par-dessus les murailles 2 Cor., XI, 31
en quel temps sainct Paul avec asseurance et présomption s'attribuoit une vie, par faute d'avoir vraye cognoissance de la loy Rom., VII, 9
sainct Paul prioit sans cesse Rom., I, 9
pourquoy sainct Paul en a baptizé bien peu 1 Cor., I, 14, 17

pourquoy sainct Paul circoncit Timothée Gal., II, 3
si sainct Paul a esté marié 1 Cor., VII, 8; IX, 4
sainct Paul crucifié au monde Gal., VI, 14
sainct Paul vray serviteur de Dieu Rom., I, 9
comment sainct Paul a despouillé les églises 2 Cor., XI, 8
comment sainct Paul fut receu par les Galatiens Gal., IV, 14
sainct Paul se propose pour exemple 1 Cor., IV, 16; XI, 1; XVI, 6
sainct Paul hay des Juifs et des Gentils pour le nom de Christ 2 Cor., XI, 25
comment sainct Paul estoit idiot en paroles 2 Cor., XI, 6
sainct Paul du premier commencement de sa race estoit Israélite Rom., XI, 1
saint Paul parle en deux sens de la circoncision Gal., V, 3
comment sainct Paul estoit le moindre de tous les saincts Eph., III, 8
comment sainct Paul mouroit de jour en jour 1 Cor., XV, 31
sainct Paul sujet à diverses calomnies Rom., XV, 30; 1 Cor., I, 2; IV, 17; VII, 17; 2 Cor., XII, 16, 19; Gal., II, 2; Eph., III, 2
sainct Paul sujet aux passions communes des hommes 2 Cor., I, 9
comment sainct Paul s'est fait toutes choses à tous 1 Cor., IX, 22
comment sainct Paul estoit le père des Corinthiens 1 Cor., IV, 15
en quoy sainct Paul s'eslevoit hardiment en authorité Gal., VI, 17
pourquoy sainct Paul s'est appelé avorton 1 Cor X, 8
sainct Paul argué d'orgueil par Porphyre et Julian Gal., II, 6
S. Paul vrayement apostre de Christ Rom., I, 1
sainct Paul apostre des gentils Gal., II, 7
S. Paul demande qu'on prie pour luy Rom., XV, 30; Eph., VI, 19
sainct Paul a eu l'esprit de Dieu 1 Cor. VII, 40
sainct Paul sacrificateur au ministère de l'Evangile Rom., XV, 16
sainct Paul n'a esté exempt de crainte 1 Cor., II, 3
sainct Paul jaloux pour Christ 1 Cor., XI, 2
quel accord il y a entre sainct Paul et Moyse Rom., X, 8
les afflictions de sainct Paul ont esté proufitables à l'Eglise Eph., III, 13
de la charité de sainct Paul Rom., IX, 3; 2 Cor., XII, 15
conscience de sainct Paul droite et pure devant Dieu 1 Cor., IV, 4, 5
admirable constance de sainct Paul 1 Cor., IV, 9; 2 Cor., I, 17; XI, 31; Gal., II, 5, 11
de la conversion de sainct Paul Gal., I, 15
différence entre sainct Paul et les autres apostres Gal., II, 7
facilité de la doctrine de sainct Paul Gal., III, 1
la douceur ou débonnaireté de sainct Paul Rom., XV, 31
quelle douleur avoit sainct Paul de la réjection des Juifs Rom., IX, 2
toutes les épistres de sainct Paul ne sont en lumière Eph., III, 3
si les escrits de sainct Paul sont sujets à nostre censure 1 Cor., III, 22
la fidélité de sainct Paul au ministère de la parole 1 Cor., III, 10
la gloire de sainct Paul 1 Cor., IX, 16
en quoy sainct Paul se glorifioit 2 Cor., IV, 2; XII, 9; Gal., VI, 14
quelle hardiesse avoit sainct Paul à maintenir l'authorité de sa doctrine Gal., I, 8
l'intégrité de sainct Paul 2 Cor., VII, 14
larmes de sainct Paul 2 Cor., II, 4
liens de sainct Paul honorables Eph., III, 1
de quelle lignée estoit sainct Paul Rom., XI, 1
la noblesse du parentage de sainct Paul 2 Cor., XI, 22
de la patience de S. Paul 2 Cor., XII, 12
la petitesse ou humilité de sainct Paul 1 Cor., XV, 9; Eph., III, 8
prières de sainct Paul Rom., I. 10
la prudence et modération de sainct Paul 1 Cor., VII, 8, 35; Eph., III, 5
la puissance de sainct Paul 2 Cor., X, 8; XIII, 2, 8, 10
le serment de sainct Paul 1 Cor., XV, 31 2 Cor., I. 18, 23; Gal., I, 20
triomphe de sainct Paul 2 Cor., II, 14; Gal., VI, 14
ne quelle recommandation tous les gen-

tils avoyent la vie de sainct Paul Rom., XVI, 4
la vocation de sainct Paul dépend de l'élection secrète de Dieu Gal., I, 15
le zèle de sainct Paul Eph., VI, 19
Péché originel, que c'est Rom., V, 12
Péché pour la malice que nous apportons de naissance Rom., VI, 12
Péché, pour la satisfaction de Christ Rom., VIII, 3 ; 2 Cor., V, 21
tous sont Pécheurs de naissance Eph., II, 3
comment le Péché n'estoit imputé avant que la loy fust donnée Rom., V, 13
comment le Péché est augmenté par la loy Rom., V, 20
Péché est la cause de la mort Eph., II, 1
tout Péché est volontaire Rom., VII, 14
Péché qui est contre le sainct Esprit 1 Cor., II, 8
le Péché est mis à mort és fidèles Rom., VI, 3
d'où est la cognoissance de Péché Rom., VII, 7
la cognoissance du Péché, sans la loy est ensevelie Rom., VII, 8
le règne de Péché, que c'est Rom., VI, 13
mourir à Péché, que c'est Rom., VI, 2
Pécheurs, pour du tout corrompus et obligez à péché Rom., V, 8 ; Gal., II, 15
comment il faut traitter les Pécheurs 2 Cor., VII, 12 ; Gal., II, 14
erreur des Pélagiens touchant le péché originel Rom., V, 12 ; IX, 16 ; Eph., II, 3, 10 ; III, 14 ; V, 27
que signifie Penser selon la chair 2 Cor., I, 17
Pensées, prises en mauvaise part 2 Cor., II, 11
la feste de Pentecoste 1 Cor., XVI, 8
les Pères du vieil Testament ont eu la foy Gal., III, 23
les Pères ont esté gardez en Christ Rom., V, 6
quelle a esté la foy des Pères Gal., V, 5
traditions des Pères Gal., I, 13
quelle différence il y a entre les Pères et les fidèles de ce temps 1 Cor., II, 7 ; Gal., IV, 1
il faut establir Perfection seulement en la volonté de Dieu Rom., XII, 2
quelle Perfection il y a en ceste vie Eph., I, 4
si par la seule Permission de Dieu les hommes tombent en péché Rom., I, 24
que c'est que Persécution Rom., VIII, 35
Persécution intérienre Gal., IV, 29
nous devons avoir espérance certaine de la Persévérance finale Rom., XVI, 21 1 Cor., I, 9
Persévérance finale est propre aux fidèles Rom., VIII, 38 ; 1 Cor., IX, 24 ; XV, 18
Persévérance est nécessaire aux fidèles Rom., II, 7 ; XI, 22 ; Eph., VI, 18
Persévérance, nécessaire aux prières Rom., XII, 12
comment ce mot Personne se prend en l'Escriture Rom., II, 11 ; Gal., II, 6
Acception des Personnes, voyez Acception.
l'office du Peuple chrestien 2 Cor., III, 5
l'endurcissement de Pharao et sa fin Rom., IX, 17
la force et constance des Philosophes n'est qu'opiniastreté 2 Cor., XII, 10
la différence qui est entre la Philosophie et l'Evangile Rom., II, 1
Phœbé, servante de l'Eglise de Cenchrée Rom., XVI, 1
ce mot de Pieds, pris pour la venue Rom., X, 15
sainct Pierre apostre des Juifs Gal., II, 7
comment sainct Pierre estoit le premier des apostres 1 Cor., IX, 5 ; Gal., II, 7
en ce que sainct Pierre avoit failli, il a esté repris par sainct Paul Gal., II, 14
si sainct Pierre a esté à Rome Rom., XVI, 11
toutes les parties de Piété sont comprises comme en un sommaire, sous la dilection de Dieu Rom., VIII, 28
si Plaider est tousjours mal 1 Cor., VI, 7
vouloir Plaire en la chair, que c'est Gal., VI, 11
Plaire aux hommes, que c'est Gal., I, 10
Plaisanterie, ou parole folle est à blasmer Eph., V, 3
le seul bon Plaisir de Dieu est la cause de nostre salut Rom., II, 7
lieu de Platon 1 Cor., X, 20 ; XIV, 7 ; Eph., IV, 17
lieu de Pline 1 Cor., VIII, 5 ; XIV, 15
lieu de Polybius 2 Cor., IX, 4
Porphyre desgorge ses blasphèmes contre sainct Paul Gal,, II, 6

Povreté est consacrée en Christ 2 Cor., VIII, 9
Précognoissance, que c'est Rom., XI, 2
Prédestination, que c'est Rom., VIII, 30
la Prédestination de Dieu est vrayement un labyrinthe à nostre esprit Rom., IX, 14
il faut traitter sobrement la doctrine de la Prédestination Eph., I, 4
la doctrine de la Prédestination est fort utile Eph., I, 4
de n'effacer de sa mémoire la souvenance de la Prédestinaton Rom., IX, 14
ce que Pharao a esté Prédestiné à perdition, se doit rapporter au conseil secret de Dieu Rom., IX, 17
Premièrement pour Principalement Rom., III, 2
Préparations inventées par les hommes, mises bas Eph., II, 8
Prescience de Dieu, voyez Dieu
la Prescience que Dieu ha de nos œuvres, faussement meslée avec l'élection Rom., XI, 6
Prépuce, pour les Gentils Gal., II, 7
Présomption saincte Eph., III, 12
les Prestres de la papauté sont tous sacriléges 1 Cor., IX, 13
il faut Prier pour tous, principalement pour les fidèles Eph., VI, 18
Prières publiques 1 Cor., XIV, 16
combien il est néeessaire aux fidèles de vacquer à Prières Rom., XV, 31
différence entre Prière et oraison Eph., VI, 18
quelle a esté la Primauté de Pierre 1 Cor., IX, 5
la Primauté papistique mise bas Eph., IV, 11
la Primogéniture a bien peu proufité à Jacob, selon la chair Rom., IX, 12
le Prince inique est un fléau du Seigneur Rom., XIII, 3
Pourquoy les Princes estoyent hays des Juifs et des Gentils Rom., XIII, 1
qui sont les Princes du monde 1 Cor., II, 6
de l'office des Princes Rom., XIII, 3
il faut obéir aux Princes, voire iniques Rom., XIII, 3
deux Principes des Manichéens, voyez Manichéens
le mot Pris, se peut prendre en deux significations 1 Cor., VI, 20
Prisque femme d'Acile, laquelle sainct Luc appelle Priscille Rom., XVI, 3
qui est vrayement dit Prochain Gal., V, 14
on ne doit confondre les Promesses avec l'Evangile Rom., I, 2
Promesses de Dieu, voyez Dieu.
différence entre Promesses et pactions Rom., IX, 4
qui sont les Prophètes Eph., IV, 11
on s'est tousjours mocqué des menaces des Prophètes Eph., V, 6
la coustume des Prophètes Rom., IX, 25
Prophétie, pour la vraye intelligence de l'Escriture Rom., XII, 6
la Prophétie est à préférer aux autres dons 1 Cor., XIV, 39
qu'est-ce que Prophétizer, selon sainct Paul 1 Cor., XI, 4
la Proportion et ordre bien compassé qui est en l'Eglise, consiste en une unité faite de plusieurs parties assemblées 1 Cor., XII, 4
Prospérité, occasion d'outrecuidance Rom., II, 4
de la Providence de Dieu, voyez Dieu.
quelle est la vraye Prudence Eph., V, 17
coustume de chanter Psalmes 1 Cor., XIV, 15
des Puissances, selon sainct Paul 1 Cor., XII, 28
des Puissances supérieures Rom., XIII, 1
d'où les Papistes ont tiré leur Purgatoire 1 Cor., XIII, 15

Q

Questions plenes de débats et inutiles sont à fuir Rom., XIV, 1; 1 Cor., XIII, 8; XV, 34

R

qui sont ceux qui sont tousjours à Raccointer Rom., I, 32
la Raison de l'homme est aveugle Eph., IV, 17
qui sont les Ravisseurs 1 Cor., VI, 9
Régénération est œuvre de Dieu Eph., I, 19; II, 10
comment la régénération est œuvre des hommes 1 Cor., IX, 1
Régénération est à tous nécessaire Gal., VI, 15; Eph., III, 8; IV, 21
la Régénération se parfait aux fidèles peu à peu Rom., VI, 7; VII, 15; VIII, 10, 11; 1 Cor., I, 8

l'excellence de la Régénération 2 Cor., V, 17
celle Religion est vraye, qui est conjointe à la parole de Dieu Rom., X, 2
le consentement et vray accord qui est en la Religion, retient en paix les esprits 1 Cor., I, 12
l'ancienneté de la Religion chrestienne Eph., II, 20
Rémunération ou loyer des œuvres 2 Cor., V, 10 ; Gal., VI, 8
à quelle fin nous devons chercher nostre bonne Renommée Rom., XII, 17; 2 Cor., V, 12; VIII, 21 ; XIII, 7
c'est une rage diabolique d'acheter par la mort une Renommée immortelle 1 Cor., XV, 30
le Renoncement de soy-mesme est la plus louable vertu du chrestien 2 Cor., V, 17
il nous est commandé de nous Renoncer nous-mesmes 2 Cor., IV, 10; Gal., V, 17; Eph., IV, 22
diverses manières de Renoncer Christ Rom., VI, 8
si la Repentance est cause de salut 2 Cor., VII, 10
les parties de Repentance Eph., IV, 22
signes de Repentances 2 Cor., VII, 11
Repentir, pour sentir douleur 2 Cor., VII, 8
les Répréhensions sont nécessaires et prouffitables 1 Cor., IV, 22; 2 Cor., II, 4; Eph., V, 11, 12
la Réprobation est la cause de la mort éternelle Rom., IX, 11
la cause de Réprobation est cachée au conseil admirable de Dieu Rom., XI, 7
il faut chercher la cause de Réprobation au propos éternel de Dieu Rom., IX, 14
cause prochaine de la Réprobation Rom., IX, 11
les Réprouvez sont vaisseaux d'ire appareillez à perdition Rom., IX, 22, 23
les Réprouvez sont ordonnez à perdition avant qu'ils soyent nais Rom., IX, 23
les Réprouvez ont esté créez de propos destiné, afin qu'ils périssent Rom., IX, 18
les Réprouvez sont ordonnez à perdition Rom., IX, 18
ceux qui avec obstination résistent à la doctrine de S. Paul, sont Réprouvez 2 Cor., IV, 3
tous ceux-là sont Réprouvez, qui doutent s'ils possèdent Christ, et s'ils sont de son corps 2 Cor., XIII, 5
le commencement de la damnation des Réprouvez Rom., XI, 7
comment une République est bien gouvernée Rom., XIII, 3
la Résurrection procède d'un seul Jésus-Christ 1 Cor., XV, 12
la foy de la Résurrection esbranslée entre les Corinthiens par aucuns meschans 1 Cor., XV, 1
différence entre Révélations et visions 2 Cor., XII, 1
les Riches ne sont pas bannis du royaume de Dieu 1 Cor., I, 16
les Riches doyvent plus grand tribut à Dieu 2 Cor., VIII, 11
ces Richesses sont maudites, lesquelles on assemble au dommage d'autruy 2 Cor., VIII, 15
Richesses spirituelles Rom., VIII, 32; 1 Cor., I, 4; 2 Cor., VI, 8; IX, 11; Eph., I, 7, 18; II, 7
Royaume de Dieu, voyez Dieu
l'obéissance des Romains Rom., XVI, 19

S

les erreurs de Sabellius, réfutez Eph., IV, 5
les Sacremens sont aides à nostre infirmité 1 Cor., XI, 24
il appartient seulement aux pasteurs de distribuer les Sacremens 1 Cor., IV, 1
quels Sacremens il y a en la papauté Eph., V, 26
il y a deux parties aux Sacremens Rom., IV, 11
les Sacremens du peuple ancien 1 Cor., X, 13
l'usage des Sacremens Rom., IV, 11
Sacrificature chrestienne Rom., XV, 16
Sacrifice des fidèles Rom., XII, 1
que c'est que Sacrilége Rom., II, 22
quels estoyent les Sadduciens 1 Cor., XV, 1
Sages, ou disputeurs de ce siècle 1 Cor., I, 20
nous avons Salut d'un seul Dieu Rom., VI, 23; Eph., II, 8

le Salut dépend du seul bon plaisir de Dieu Rom., XI, 7
le Salut des hommes dépend de la seule élection libre de Dieu Rom., IX, 11
le Salut des fidèles est de la pure grâce de Dieu Rom., I, 6; Eph., II, 5, 8
Salut par la seule miséricorde de Dieu 2 Cor., II, 6
on trouve Salut en l'Evangile seul Rom., I, 18
le Salut que Christ a apporté, appartient proprement et spécialement aux Juifs par l'alliance Rom., XV, 8
en quelle recommandation nous devons avoir le Salut de nos frères 1 Cor., VIII, 11
les causes de nostre Salut Eph., I, 5
la première cause du Salut des fidèles Rom., VIII, 28; XI, 7
pourquoy une partie de nostre Salut est attribuée à la foy Rom., X, 10
nous avons certitude de Salut, quand nous sommes persuadez de l'amour paternelle de Dieu Rom., VIII, 32
la certitude de salut est appuyée sur deux fondemens Rom., X, 6
Saincteté, pour dignité Rom., XI, 16
Saincteté, fruict de l'élection Eph., I, 4
il ne faut séparer la Saincteté de la grâce d'élection Eph., I, 4
il faut secourir spécialement aux Saincts, c'est-à-dire aux fidèles Rom. XII, 13
pourquoy les Saincts ont crainte de la mort 2 Cor., V, 8
les Saincts ont besoin que l'un prie pour l'autre Eph., VI, 19
en quelle admiration nous devons avoir les Saincts du Seigneur Gal., I, 24
il ne faut invoquer les Saincts trespassez Eph., VI, 19
communion des Saincts 2 Cor., VIII, 14
d'où les papistes tirent l'intercession des Saincts trespassez Rom., XV, 30; 1 Cor., XIII, 8; 2 Cor., I, 10
Sanctification est le fruit de justice Rom., VI, 22
Sapience, que c'est 1 Cor., XII, 8
Sapience charnelle, que c'est 2 Cor., I, 12
Sapience du monde, que c'est 1 Cor., I, 20; III, 19
Sapience de parole, que c'est 1 Cor., I, 17
le ris de Sara est à blasmer Rom., IV, 20
comment Satan est dieu de ce monde 2 Cor., IV, 4
Satan prince de ce monde Rom., XII, 18
Satan est chef de tous les meschans Eph., II, 2
Satan est vaincu par les fidèles Rom., XVI, 19
Satan ministre de l'ire de Dieu Rom., I, 24; IX, 18
Satan est le bourreau de Dieu Eph., II, 2
l'ange de Satan, que c'est 2 Cor., XII, 7
livrer à Satan, que c'est 1 Cor., V, 5
Satisfactions papistiques mises bas Rom., IV, 6; 2 Cor., V, 20; Gal., I, 4
il faut éviter Scandale Rom., XIV, 20
que c'est que Schisme 1 Cor., XI, 19
les Scholastiques ont controuvé, qu'encore après la coulpe remise, la peine est retenue Rom., IV, 6
Svenckfeldius, aux Sacremens, sépare les signes de vérité 1 Cor., X, 3
que c'est que Science 1 Cor., XII, 8
pourquoy il est dit que la Science enfle 1 Cor., VIII, 1
la Science particulière est requise aux fidèles 2 Cor., V, 1
Science, pour la substance de doctrine 2 Cor., XI, 6
Science, pour usage et expérience 2 Cor., VIII, 7
piété est le fondement de Science 1 Cor., VIII, 1
toutes Sciences, fussent-elles accomplies en toutes choses, sont vaines sans Christ 1 Cor., I, 20
Semer à la chair, que c'est Gal., VI, 8
Sens réprouvé Rom., XI, 8
renouvellement de Sens est nécessaire Rom., XII, 2; Eph., IV, 22
Sentir à sobriété, que c'est Rom., XII, 3
Serf au Seigneur 1 Cor., VII, 22
les blasphèmes de Servet, et ses erreurs réfutez Rom., I, 3; 2 Cor., V, 16; Gal., IV, 1
raisonnable Service Rom., XII, 1
l'office des Serviteurs Eph., VI, 5
consolation pour les Serviteurs 1 Cor., VII, 22
le salaire des Serviteurs Eph., VI, 5
Sévérité est quelque fois nécessaire 2 Cor., VII, 8; XIII, 2
double Seurté 1 Cor., X, 12

la Seurté que se forgent les meschans est un apast qui les tire à perdition Eph., IV, 19
demander Signe n'est pas de soy mauvais 1 Cor., I, 22
Simplicité est nécessaire aux diacres 2 Cor., VIII, 2
Simplicité de Dieu, que c'est 2 Cor., I, 12
quelle Simplicité est à louer aux fidèles Rom., XVI, 19; 1 Cor., XIV, 20
Sobriété nécessaire aux fidèles Rom., XIII, 14
combien la Sodomie est exécrable Rom., I, 26
nous devons avoir Soin de nostre salut Rom., VIII, 12; IX, 16, 17; 1 Cor., I, 9; X, 12; XV, 34; XVI, 13; 2 Cor., VII, 11; Gal., VI, 5; Eph., VI, 10, 12, 13
trois espèces de Solicitudes 1 Cor., V, 8
doctrine des Sophistes, qui commande aux fidèles de douter tousjours 1 Cor., II, 12
doctrine meschante des Sorbonistes touchant l'amour de nous-mesmes Gal., V, 14
Sosthènes, prince de la synagogue des Juifs 1 Cor., I, 1
qui sont les Spirituels Gal., VI, 1
lieu prins de Strabo 1 Cor., XIV, 11
les œuvres de Superérogation mises bas 1 Cor., IX, 18
il ne faut nourrir les Superstitions par dissimulations 2 Cor., VI, 14
sous quel prétexte aucuns retienent des Superstitions 1 Cor., VIII, 13; X, 14
Sympathie, ou amour mutuelle est nécessaire aux fidèles Rom., XII, 15; 1 Cor., XII, 26, 27
Syrice pape blasphémateur 1 Cor., IX, 3

T

Temps prétérit, pour présent Rom., VIII, 30
Temps prétérit, pour futur Rom., X, 20
dernier Temps, que c'est 1 Cor., X, 11
Temps accompli, pour temps propre et convenable Gal., IV, 4; Eph., I, 9
servir au Temps que c'est Rom., XII, 11
racheter le Temps, que c'est Eph., V, 16
il faut user du Temps, voyez, Il faut prendre l'occasion.
l'observation civile des Temps n'est à condamner Gal., IV, 10
Tentation, pour tout ce qui solicite 1 Cor., X, 13
trois degrez de Tentations 1 Cor., VII, 9
lieu de Tertullian 1 Cor., XI, 21
si le vieil Testament appartient aux chrestiens Rom., XV, 4
comparaison du vieil et nouveau Testament Rom., III, 26; Gal., IV, 1
différence du vieil et nouveau Testament Rom., VIII, 15; 1 Cor., X, 11
Thrésor de l'Eglise controuvé 1 Cor., I, 13
pourquoy Timothée a esté circonci Gal., II, 3
louanges de Timothée 1 Cor., XVI, 10
pourquoy Tite fut circonci Gal., II, 3
Tous, pour beaucoup 1 Cor., XIV, 31
aucuns ont mal colligé les paroles de sainct Paul, que Tous seroyent sauvez Rom., XI, 32
quand a commencé la coustume de se faire Tondre 1 Cor., XI, 14
Traditions des pères Gal., I, 13
la Transsubstantiation est une invention humaine 1 Cor., XI, 24
Tribulation, que c'est Rom., VIII, 35
comment Tribulation engendre patience Rom., V, 3
pourquoy on paye Tribut aux princes Rom., XIII, 6
double Tristesse 2 Cor., VII, 10
que c'est que la dernière Trompette 1 Cor., XV, 52
en vain les Turcs se glorifient de leur antiquité Eph., II, 20
Tychique fidèle ministre de Christ Eph., VI, 21

V

Vaisseaux pour instrumens Rom., IX, 22
Vaisseaux de miséricorde Rom., IX, 22
Vaisseaux d'ire Rom., IX, 22
lieu de Valère 1 Cor., VII, 28
si le Vefvage est à préférer au mariage 1 Cor., VII, 40
Vengence est défendue Rom., XII, 19; 1 Cor., VI, 7
quelle Vengence est à louer 2 Cor., VII, 11; X, 6
Verge, pour la sévérité du pasteur 1 Cor., IV, 22
Vérité, pour la règle de la volonté de Dieu Rom., II, 8

Vérité, pour rondeur et intégrité Eph., VI, 14
la Vérité est jointe avec les signes Gal., III, 27
la Vérité est le fondement du consentement Eph., IV, 15
en quoy consiste la Vérité du jugement de Dieu Rom., II, 2
différence ou chois entre les Viandes Rom., XIV, 5
il ne faut nourrir les Vices d'autruy, ou en les pardonnant facilement, ou en les dissimulant Gal., VI, 2
il faut pleurer les Vices d'autruy 1 Cor., V, 2; 2 Cor., XII, 21
Victoire des fidèles, voyez Fidèles
excellente espèce de Victoire Rom., XII, 21
Vie est en Christ seul Eph., II, 1
il faut chercher la Vie en l'Evangile Rom., I, 17
la Vie chrestienne doit estre en prattique continuelle Rom., XII, 11
le but de la Vie des fidèles Rom., XIV, 7
Vie de Dieu, que c'est Eph., IV, 18
la Vie éternelle est par la justice de Christ Rom., VI, 23
la Vie éternelle est préparée seulement aux fidèles Rom., II, 7
la fin de la Vie humaine 1 Cor., X, 31, 32
la briefveté de la Vie présente 1 Cor., VII, 29
le commencement de la Vie et sa source est par la lumière de la foy Rom., X, 19
la différence de la Vierge et de la femme mariée 1 Cor., VII, 33
Vivre au Seigneur, que c'est Rom., XIV, 7
Vivre à Dieu, que c'est Gal., II, 19, 20
comment il faut désirer de Vivre longuement Eph., VI, 2
différence entre Visions et révélations 2 Cor., XII, 1
Voire de foy Eph., IV, 13
Unité de Christ et des fidèles 1 Cor., VI, 15, 17
vérité est le fondement de vraye Unité Eph., IV, 15
que c'est que Vocation Rom., VIII, 30
la Vocation intérieure et qui ha efficace est seulement propre aux éleus Rom., X, 16
la Vocation est par l'élection Rom., I, 6
la Vocation est l'effet et tesmoignage de l'élection 1 Cor., I, 9
la Vocation de Dieu est la cause de sanctification 1 Cor., 1, 2
la Vocation des Gentils, voyez Gentils.
il est nécessaire d'estre certain de sa Vocation Eph., III, 4
la fin de la Vocation des fidèles 1 Cor., I, 8
il faut suyvre sa Vocation 1 Cor., 7 18, 20; IX, 16
le Vœu de continence est téméairement fait 1 Cor., VII, 8
Volonté pour l'inclination naturelle Rom., VIII, 20
Volonté de Dieu, voyez Dieu.
Volonté de l'homme, voyez Homme.
Voyes, pour l'ordre de gouvernement Rom., XI, 33

Y

Yvrongnerie condamnée Eph., V, 18

Z

Zèle chrestien Rom., XII, 11
Zèle inconsidéré Rom., X, 3
Zèle ou affection ardente 2 Cor., VII, 11

Date Due

F 15 '39
FACULTY
AP 6 - '50
AP 20 '50
MY 4 '50
FACULTY
FACULTY
FACULTY
FACULTY
FACULTY
[redacted]
JUN 15 1972
NOV 06 2000

BS2335 .C166 1854 v.3
Commentaires de Jehan Calvin sur le
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00052 6204